First Nations Gazette

Gazette des premières nations



2019

Volume 23

December, decembre

Updated: January 15, 2020

Mise á jour : le 15 janvier 2020

First Nations Gazette

Gazette des premières nations

• • • •

2019
Volume 23

cited F.N. Gaz. 2019.23
référence : Gaz. PN 2019.23

ISSN 2368-612X

First Nations Tax Commission /
Commission de la fiscalité des premières nations
and / et
Native Law Centre, University of Saskatchewan
2019

© 2019
First Nations Tax Commission / Commission de la fiscalité des premières nations
321 – 345 Chief Alex Thomas Way / 345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops, British Columbia / Colombie-Britannique V2H 1H1

Native Law Centre
University of Saskatchewan
160 Law Building / salle 160, Law Building
15 Campus Drive / 15, promenade Campus
Saskatoon, Saskatchewan S7N 5A6

FOREWORD

FIRST NATIONS GAZETTE

www.fng.ca

The inaugural issue of the *First Nations Gazette* was published in 1997, under the joint auspices of the Indian Taxation Advisory Board and the Native Law Centre. The vision for the *Gazette* was to provide official notice of and access to First Nation laws, particularly those dealing with property taxation matters. Over the past number of years, the *First Nations Gazette* has ensured that all those engaged with reserve lands are aware of the First Nation's governance over those lands.

The *First Nations Gazette* is published by the First Nations Tax Commission in conjunction with the Native Law Centre. The publication of the *First Nations Gazette* is governed by an Editorial Board.

In 2014, the *First Nations Gazette* transitioned to an exclusively electronic publication. While the *Gazette* is no longer being printed or distributed in hard copy format, it can be accessed, free of charge, on the *First Nations Gazette* website at fng.ca.

Part II of the digital *Gazette*, which is a register of First Nation legislation, is consolidated monthly, with the specific content of each volume listed in a hyperlinked table of contents. The First Nation legislation contained in Part II include laws required by federal statute to be published in the *First Nations Gazette,* and any other laws, by-laws and codes enacted by First Nations and submitted to the *Gazette* for publication.

The following laws are required by federal statute to be published in the *First Nations Gazette:*

- Local revenue laws enacted under the *First Nations Fiscal Management Act* and approved by the First Nations Tax Commission;
- Financial administration laws enacted under the *First Nations Fiscal Management Act* and approved by the First Nations Financial Management Board;
- Laws enacted under the *First Nations Goods and Services Tax Act;* and

First Nations may submit other laws, by-laws and codes for publication, such as

- By-laws enacted under sections 81 and 85.1 of the *Indian Act*;
- By-laws enacted under section 83 of the *Indian Act a*nd approved by the Minister of Indigenous and Northern Affairs;
- Land management codes adopted in accordance with the *First Nations Land Management Act*; and
- Election codes enacted under the *First Nations Elections Act.*

Format

As of July 2015, the *Gazette* reproduces all laws, by-laws and codes in the exact form in which they were submitted to the *Gazette*, including any errors or omissions. This process preserves the authenticity of the legislation in the form submitted to the *Gazette*. Although legislation is reproduced in its original form using a digital imaging process, the *Gazette* reserves the right to alter the layout of these documents for compilation and publication purposes. These alterations may include, but are not limited to, altering the page sizing and orientation, and the addition of page numbering, headers and footers. Laws, by-laws, and codes enacted by First Nations are published in the language in which they were approved.

Citation of Laws, By-laws, and Codes

Any law, by-law, or code published in the digital *First Nations Gazette* may be cited to the annual volume in which it is contained, for example, Kanaka Bar Indian Band Property Assessment Law, 2015, F.N. Gaz. 2016.20. The citation, as shown in the example, includes the following elements: Title, Gazette abbreviation, year, volume.

Warranty Disclaimer and Limitation of Liability

The laws, by-laws, and codes enacted by First Nations are reproduced in the First Nations Gazette in the exact form as they were submitted to the Gazette. The Gazette is provided as a public service. All content is provided "as is", and the publisher expressly disclaims all warranties, representations and conditions of any kind respecting the Gazette content, whether express, implied or statutory, including without limitation respecting the validity, accuracy or reliability of any content in the Gazette. All implied warranties or conditions, including without limitation, implied warranties of merchantability, fitness for a particular purpose, title or non-infringement, or arising from a course of dealing, usage, or trade practice, are expressly disclaimed.

Under no circumstances will the publisher be liable to any person or entity for any loss or damage (including, without limitation, loss of profit, loss of contracts and other indirect or consequential loss) arising out of or in connection with that person's access to, use of, or reliance on the Gazette, whether caused by the negligence of the publisher or otherwise.

PRÉFACE

GAZETTE DES PREMIÈRES NATIONS

www.fng.ca

La première édition de la *Gazette des premières nations a été publiée* en 1997 sous les auspices de la Commission consultative de la fiscalité indienne et du Native Law Centre. La *Gazette a été* conçue pour donner la notification officielle des textes législatifs des premières nations, en particulier ceux portant sur les questions d'imposition foncière, ainsi que pour assurer l'accès à ces textes. Au cours des dernières années, la *Gazette des premières nations* a permis d'informer tous les intervenants concernés de l'exercice par des premières nations de leur gouvernance sur les terres de réserve.

À l'heure actuelle, la *Gazette des premières nations* est publiée par la Commission de la fiscalité des premières nations en collaboration avec le Native Law Centre. La publication de la *Gazette des premières nations* relève d'un Comité de rédaction.

En 2014, le passage de la *Gazette des premières nations* à une publication exclusivement électronique s'est fait avec succès. Bien qu'elle ne soit plus imprimée ou distribuée en format papier, vous pouvez continuer d'y accéder, gratuitement, sur le site Web de la *Gazette des premières nations* à l'adresse fng.ca.

La partie II de la *Gazette* numérique, qui consiste en un registre des lois des Premières nations, est consolidée chaque mois, et le contenu particulier de chaque volume est énuméré dans une table des matières hyperliée. Les lois des Premières nations qui se trouvent dans la partie II comprennent les lois qui doivent être publiées dans la *Gazette des premières nations* en vertu d'une loi fédérale, et tous autres lois, règlements administratifs et codes adoptés par les Premières nations et soumis à la *Gazette* aux fins de publication.

Les lois ci-dessous doivent être publiées dans la *Gazette des premières nations* en vertu d'une loi fédérale :

- les lois sur les recettes locales adoptées sous le régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et approuvées par la Commission de la fiscalité des premières nations;
- les lois sur l'administration financière adoptées sous le régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et approuvées par le Conseil de gestion financière des Premières Nations;
- les lois adoptées sous le régime de la *Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations.*

Les Premières nations peuvent soumettre d'autres lois, règlements administratifs et codes aux fins de publication, comme les suivants :

- les règlements administratifs adoptés en vertu de l'article 81 ou 85.1 de la *Loi sur les Indiens;*
- les règlements administratifs adoptés en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* et approuvés par la ministre des Affaires autochtones et du Nord;
- les codes de gestion des terres adoptés en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations;*
- les codes électoraux adoptés en vertu de la *Loi sur les élections au sein de premières nations.*

Format

En date de juillet 2015, la *Gazette* reproduit tous les lois, règlements administratifs et codes dans la forme exacte où ils lui sont soumis, y compris toute erreur ou omission. Ce processus permet de préserver l'authenticité des lois dans la forme où elles sont soumises à la *Gazette*. Bien que les lois soient reproduites dans leur forme originale à l'aide d'un processus d'imagerie numérique, la *Gazette* se réserve le droit de modifier la présentation de ces documents aux fins de compilation et de publication. Ces modifications peuvent comprendre, sans s'y limiter, la modification de la taille et de l'orientation des pages et l'ajout de

numéros de page, d'en-têtes et de titres de bas de page. Les lois, les règlements administratifs et les codes adoptés par les Premières nations sont publiés dans la langue où ils ont été approuvés.

Renvois aux lois, règlements administratifs et codes

Les renvois aux lois, règlements administratifs ou codes publiés dans la *Gazette* numérique se font par indication du volume annuel où ils sont publiés, par exemple, *Kanaka Bar Indian Band Property Assessment Law, 2015*, F.N. Gaz. 2016.20. La référence contenue dans cet exemple comporte les éléments suivants : Titre, abréviation de la Gazette, année, volume.

Stipulation d'exonération de garanties et limitation de responsabilité

Les lois, les règlements administratifs et les codes adoptés par les Premières nations sont reproduits dans *la Gazette des premières nations* dans la forme exacte où ils lui ont été soumis. La *Gazette* est offerte à titre de service public. Tout le contenu est fourni « tel quel », et l'éditeur décline expressément toute responsabilité à l'égard de toute garantie, déclaration ou condition de quelque nature que ce soit se rapportant au contenu de la *Gazette*, qu'elle soit expresse, tacite ou légale, y compris, sans limitation, concernant la validité, l'exactitude ou la fiabilité de tout contenu de la *Gazette*. Toutes conditions ou garanties implicites, y compris, sans limitation, les garanties implicites de commercialité, d'adaptation à un usage particulier, de propriété ou de non contrefaçon, ou découlant d'une transaction, d'un emploi ou d'une pratique commerciale, sont expressément rejetées.

En aucun cas, l'éditeur ne pourra être tenu responsable envers une personne ou une entité de pertes ou de dommages (y compris, sans limitation, les pertes de profits, les pertes de contrats ou toutes autres pertes indirectes ou consécutives) découlant de son accès à la *Gazette*, de son utilisation de celle-ci ou de sa confiance dans celle-ci, ou en rapport avec cet accès, cette utilisation ou cette confiance, que ces pertes ou ces dommages aient été causés par la négligence de l'éditeur ou autrement.

CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

Standards, Policies, Procedures, and Sample Laws under the *First Nations Fiscal Management Act (FMA)*

Normes, politiques, procedures et modèles de lois en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations (LGFPN)*

First Nation laws approved by the First Nations Tax Commission under Section 5 of the FMA and First Nation laws approved by the First Nations Financial Management Board under Section 9 of the FMA

Lois des premières nations agréées par la Commission de la fiscalité des premières nations en vertu del'article 5 de la LGFPN et lois des premières nations agréées par le Conseil de gestion financière des Premières nations en vertu de l'article 9 de la LGFPN

Policies ... **28**
Policy Respecting the First Nations Fiscal... Law Registry, 2019 (English) ... **28**
Policy Respecting the First Nations Fiscal... Law Registry, 2019 (French) ... **33**

Samples ... **38**
BC Sample First Nation Property Assessment Law (English) ... **38**
BC Sample First Nation Property Assessment Law (French) ... **69**
BC Sample First Nation Property Taxation Law (English) ... **101**
BC Sample First Nation Property Taxation Law (French) ... **131**
Sample Development Cost Charges Law (English) ... **162**
Sample Development Cost Charges Law (French) ... **175**
Sample First Nation Accommodation Operator Tax Law (English) ... **189**
Sample First Nation Accommodation Operator Tax Law (French) ... **205**
Sample First Nation Annual Tax Rates Law (English) ... **222**
Sample First Nation Annual Tax Rates Law (French) ... **229**
Sample First Nation Taxpayer Representation to Council Law (English) ... **236**
Sample First Nation Taxpayer Representation to Council Law (French) ... **246**
Sample First Nation Well Drilling Business Activity Tax Law (English) ... **257**
Sample First Nation Well Drilling Business Activity Tax Law (French) ... **269**

Standards ... **282**
Standards for First Nation Accommodation Operator...Tax Laws, 2017 (English) **282**
Standards for First Nation Accommodation Operator...Tax Laws, 2017 (French) **288**
Standards for First Nation Annual Tax Rates Law, 2017 (English) ... **295**
Standards for First Nation Annual Tax Rates Law, 2017 (French) ... **302**
Standards for First Nation Development Cost Charges Laws, 2019 (English) ... **309**
Standards for First Nation Development Cost Charges Laws, 2019 (French) ... **319**
Standards for First Nation Fee Laws, 2017 (English) ... **329**
Standards for First Nation Fee Laws, 2017 (French) ... **335**
Standards for First Nation Property Assessment Laws, 2019 (English) ... **342**
Standards for First Nation Property Assessment Laws, 2019 (French) ... **352**

Standards for First Nation Property Taxation Laws, 2016 (English) **362**
Standards for First Nation Property Taxation Laws, 2016 (French) **371**
Standards for First Nation Property Transfer Tax Laws, 2014 (English) **381**
Standards for First Nation Property Transfer Tax Laws, 2014 (French) **398**
Standards for First Nation Quarry Operations...Tax Laws, 2016 (English) **415**
Standards for First Nation Quarry Operations...Tax Laws, 2016 (French) **420**
Standards for First Nation Service Tax Laws, 2016 (English) **426**
Standards for First Nation Service Tax Laws, 2016 (French) **436**
Standards for First Nation Taxpayer Representation... Laws, 2018 (English) **446**
Standards for First Nation Taxpayer Representation... Laws, 2018 (French) **450**
Standards for First Nation Well Drilling Business...Tax Laws, 2016 (English) . . . **454**
Standards for First Nation Well Drilling Business...Tax Laws, 2016 (French) . . . **459**
Standards for the Submission of Information...of the Act, 2018 (English) **465**
Standards for the Submission of Information...of the Act, 2018 (French) **472**
Standards for the...Annual Tax Rates and Expenditure Laws, 2017 (English) **479**
Standards for the...Annual Tax Rates and Expenditure Laws, 2017 (French) **482**
Standards Respecting Notices Relating to Local Revenue Laws, 2018 (English) **485**
Standards Respecting Notices Relating to Local Revenue Laws, 2018 (French) . **491**

Laws under the *First Nations Fiscal Management Act (FMA)*

Lois sous le régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations (LGFPN)*

First Nation laws approved by the First Nations Tax Commission under Section 5 of the FMA and First Nation laws approved by the First Nations Financial Management Board under Section 9 of the FMA

Lois des premières nations agréées par la Commission de la fiscalité des premières nations en vertu del'article 5 de la LGFPN et lois des premières nations agréées par le Conseil de gestion financière des Premières nations en vertu de l'article 9 de la LGFPN

Alberta **498**

Beaver Lake Cree Nation **499**
Annual Expenditure Law, 2019 . . . . . **499**
Annual Rates Law, 2019 . . . . . **504**

Bigstone Cree Nation **508**
Annual Expenditure Law, 2019 . . . . . **508**
Annual Rates Law, 2019 . . . . . **512**

Enoch Cree Nation **516**
Annual Expenditure Law, 2019 . . . . . **516**
Annual Tax Rates Law, 2019 . . . . . **521**

Fort McMurray First Nation **525**
Annual Expenditure Law, 2019 . . . . . **525**
Annual Tax Rates Law, 2019 . . . . . **530**
Annual Expenditure Law, 2018 . . . . . **534**
Annual Rates Law, 2018 . . . . . **539**

Frog Lake First Nation ... **543**
Financial Administration Law, 2019 ... **543**

O'Chiese First Nation ... **578**
Annual Rates Law, 2019 ... **578**

Siksika Nation ... **582**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **582**
Annual Rates Law, 2019 ... **586**

Stoney Nation ... **590**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **590**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **595**

Tsuut'ina Nation ... **598**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **598**
Annual Rates Law, 2019 ... **608**
Property Assessment Law, 2018 ... **616**
Property Taxation Law, 2018 ... **653**

British Columbia ... **695**

ʔAkisq̓nuk Nation ... **696**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **696**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **703**

ʔaq̓am ... **707**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **707**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **712**

Adams Lake Indian Band ... **716**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **716**
Annual Rates Law, 2019 ... **721**
Financial Administration Law, 2019 ... **725**

Ahousaht ... **760**
Financial Administration Law, 2019 ... **760**
Financial Administration Law, 2018 ... **791**

Aitchelitz First Nation ... **840**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **840**
Annual Rates Law, 2019 ... **844**

Beecher Bay ... **848**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **848**
Annual Rates Law, 2019 ... **853**
Financial Administration Law, 2019 ... **857**

Campbell River Indian Band ... **893**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **893**
Annual Rates Law, 2019 ... **900**
Financial Administration Law, 2019 ... **904**

Cayoose Creek Indian Band ... **941**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **941**
Annual Rates Law, 2019 ... **945**

Chawathil First Nation ... **949**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **949**
Annual Rates Law, 2019 ... **953**

Cheam First Nation ... **957**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **957**
Annual Rates Law, 2019 ... **962**

Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society (Grass 15 Reserve) ... **966**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **966**
Annual Rates Law, 2019 ... **971**

Coldwater Indian Band ... **975**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **975**
Annual Rates Law, 2019 ... **981**

Cook's Ferry ... **985**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **985**
Annual Rates Law, 2019 ... **990**
Property Assessment Law, 2019 ... **994**
Property Taxation Law, 2019 ... **1025**

Cowichan Tribes First Nation ... **1056**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1056**
Annual Rates Law, 2019 ... **1062**
Property Assessment Law, 2019 ... **1066**
Property Taxation Law, 2019 ... **1098**

Doig First Nation ... **1131**
Financial Administration Law, 2019 ... **1131**

Esquimalt Nation ... **1166**
Property Assessment Law, 2019 ... **1166**
Property Taxation Law, 2019 ... **1197**

Fort Nelson First Nation ... **1230**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1230**
Annual Rates Law, 2019 ... **1235**
Annual Expenditure Law, 2018 ... **1239**

Gitsegukla First Nation ... **1244**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1244**
Annual Rates Law, 2019 ... **1249**
Financial Administration Law, 2019 ... **1253**

Gitwangak First Nation ... **1308**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1308**
Annual Rates Law, 2019 ... **1313**

Gwa'Sala-Nakwaxda'xw ... **1317**
Financial Administration Law, 2019 ... **1317**

Heiltsuk ... **1357**
Financial Administration Law, 2018 ... **1357**

Kanaka Bar Indian Band ... **1408**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1408**
Annual Rates Law, 2019 ... **1412**

Kitselas First Nation ... **1416**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1416**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **1420**

K'ómoks First Nation ... **1424**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1424**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **1429**

Kwantlen First Nation ... **1433**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1433**
Annual Rates Law, 2019 ... **1438**

Kwaw Kwaw Apilt First Nation ... **1442**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1442**
Annual Rates Law, 2019 ... **1447**

Kwikwetlem First Nation ... **1451**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1451**
Annual Rates Law, 2019 ... **1455**
Financial Administration Law, 2019 ... **1459**

Lake Babine Nation ... **1512**
Financial Administration Law, 2019 ... **1512**

Lake Cowichan (Ts'uubaa-asatx) ... **1544**
Property Assessment Law, 2020 ... **1544**
Property Assessment Amendment Law, 2019 ... **1575**
Property Taxation Law, 2020 ... **1577**
Property Taxation Amendment Law, 2019 ... **1608**

Lax Kw'alaams **1610**
Financial Administration Law, 2019 ..... **1610**

Leq'a:mel First Nation **1645**
Annual Expenditure Law, 2019 ..... **1645**
Annual Rates Law, 2019 ..... **1650**

Lheidli T'enneh First Nation **1654**
Annual Expenditure Law, 2019 ..... **1654**
Annual Rates Law, 2019 ..... **1658**

Lhtako Dene Nation **1662**
Annual Expenditure Law, 2019 ..... **1662**
Annual Rates Law, 2019 ..... **1666**

Lil'wat Nation **1670**
Annual Expenditure Law, 2019 ..... **1670**
Annual Rates Law, 2019 ..... **1674**

Little Shuswap **1678**
Annual Expenditure Law, 2019 ..... **1678**
Annual Rates Law, 2019 ..... **1683**

Lower Kootenay Indian Band **1687**
Annual Expenditure Law, 2019 ..... **1687**
Annual Tax Rates Law, 2019 ..... **1691**

Lower Nicola Indian Band **1695**
Annual Expenditure Law, 2019 ..... **1695**
Annual Rates Law, 2019 ..... **1701**
Financial Administration Law, 2018 ..... **1705**

Lower Similkameen Indian Band **1757**
Annual Expenditure Law, 2019 ..... **1757**
Annual Rates Law, 2019 ..... **1763**

Lytton First Nation **1767**
Annual Expenditure Law, 2019 ..... **1767**
Annual Rates Law, 2019 ..... **1772**
Financial Administration Law, 2019 ..... **1776**

Malahat First Nation **1830**
Annual Expenditure Law, 2019 ..... **1830**
Annual Rates Law, 2019 ..... **1834**

Matsqui First Nation **1838**
Annual Expenditure Law, 2019 ..... **1838**
Annual Rates Law, 2019 ..... **1843**

McLeod Lake Indian Band ... **1847**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1847**
Annual Rates Law, 2019 ... **1851**

Metlakatla First Nation ... **1855**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1855**
Annual Rates Law, 2019 ... **1860**

Moricetown Indian Band ... **1864**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1864**
Annual Rates Law, 2019 ... **1868**

N'Quatqua First Nation ... **1872**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1872**
Annual Rates Law, 2019 ... **1876**
Annual Expenditure Law, 2018 ... **1880**
Annual Rates Law, 2018 ... **1884**

Nadleh Whut'en Band ... **1888**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1888**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **1892**

Nak'azdli ... **1896**
Financial Administration Law, 2018 ... **1896**

Nanoose First Nation ... **1948**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1948**
Annual Rates Law, 2019 ... **1952**

Neskonlith First Nation ... **1956**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1956**
Annual Rates Law, 2019 ... **1960**

Osoyoos Indian Band ... **1964**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **1964**
Annual Expenditure Amending Law, 2019 ... **1970**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **1975**

Pacheedaht First Nation ... **1980**
Financial Administration Law, 2019 ... **1980**

Penticton Indian Band ... **2015**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2015**
Annual Expenditure Amending Law, 2019 ... **2023**
Annual Expenditure Amending Law, 2018 ... **2030**
Annual Rates Law, 2019 ... **2038**

Peters First Nation ... **2042**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2042**
Annual Rates Law, 2019 ... **2046**

Popkum First Nation ... **2050**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2050**
Annual Rates Law, 2019 ... **2054**

Saulteau First Nations ... **2057**
Financial Administration Law, 2018 ... **2057**

Scowlitz (Sq'ewlets) First Nation ... **2109**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2109**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2113**

Seabird Island Band ... **2116**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2116**
Annual Rates Law, 2019 ... **2121**

Semiahmoo First Nation ... **2125**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2125**
Annual Rates Law, 2019 ... **2130**

Shuswap Indian Band ... **2133**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2133**
Annual Expenditure Amending Law, 2019 ... **2140**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2146**
Financial Administration Law, 2019 ... **2150**
Financial Administration Law, 2018 ... **2204**

Shxw'ōwhámel First Nation ... **2256**
Annual Expenditure Law, 2018 ... **2256**
Annual Rates Law, 2019 ... **2261**
Annual Rates Law, 2018 ... **2265**

Shxwhá:y Village ... **2269**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2269**
Annual Rates Law, 2019 ... **2274**

Simpcw First Nation ... **2278**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2278**
Annual Rates Law, 2019 ... **2282**

Skawahlook First Nation ... **2286**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2286**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2291**

Skeetchestn Indian Band ... **2295**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2295**
Annual Rates Law, 2019 ... **2302**

Skin Tyee Nation ... **2306**
Financial Administration Law, 2019 ... **2306**

Skowkale First Nation ... **2341**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2341**
Annual Rates Law, 2019 ... **2346**

Skwah First Nation ... **2350**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2350**
Annual Rates Law, 2019 ... **2355**

Snuneymuxw First Nation ... **2359**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2359**
Annual Expenditure Law, 2018 ... **2363**
Annual Rates Law, 2019 ... **2367**
Annual Rates Law, 2018 ... **2371**

Songhees Nation ... **2375**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2375**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2381**

Soowahlie First Nation ... **2385**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2385**
Annual Rates Law, 2019 ... **2389**

Splatsin ... **2393**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2393**
Annual Rates Law, 2019 ... **2398**

Squamish Nation ... **2402**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2402**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2411**

Squiala First Nation ... **2415**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2415**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2420**

Stellat'en First Nation ... **2424**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2424**
Annual Rates Law, 2019 ... **2428**

Sts'ailes ... **2432**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2432**
Annual Rates Law, 2019 ... **2436**

Stz'uminus First Nation ... **2440**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2440**
Annual Rates Law, 2019 ... **2445**

Sumas First Nation ... **2449**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2449**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2455**
Financial Administration Law, 2018 ... **2459**

T’it’q’et ... **2511**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2511**
Annual Rates Law, 2019 ... **2515**
Financial Administration Law, 2019 ... **2519**

Taku River Tlingit First Nation ... **2571**
Financial Administration Law, 2018 ... **2571**

Tk’emlúps te Secwépemc ... **2626**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2626**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2636**

Tla-o-qui-aht First Nations ... **2642**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2642**
Annual Rates Law, 2019 ... **2646**

Tobacco Plains Indian Band ... **2650**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2650**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2655**
Financial Administration Law, 2018 ... **2659**

Ts’Kw’aylaxw First Nations ... **2710**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2710**
Annual Rates Law, 2019 ... **2714**
Financial Administration Law, 2019 ... **2718**

Tsal’alh First Nation ... **2772**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2772**
Annual Rates Law, 2019 ... **2777**

Tsartlip First Nation ... **2781**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2781**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2786**

Tsawout First Nation ... **2790**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2790**
Annual Rates Law, 2019 ... **2796**
Financial Administration Law, 2018 ... **2800**

Tsay Keh Dene ... **2852**
Financial Administration Law, 2019 ... **2852**

Tsleil-Waututh Nation ... **2885**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2885**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2890**
Local Services Fee Law, 2019 ... **2894**
Property Transfer Tax Law, 2019 ... **2907**

Tzeachten First Nation ... **2949**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2949**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2954**

Upper Nicola Indian Band ... **2958**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2958**
Annual Expenditure Amending Law, 2019 ... **2962**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **2965**

We Wai Kai Nation ... **2969**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2969**
Annual Rates Law, 2019 ... **2975**

Whispering Pines/Clinton Indian Band ... **2979**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2979**
Annual Rates Law, 2019 ... **2984**

Williams Lake Indian Band ... **2988**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **2988**
Annual Rates Law, 2019 ... **2992**
Financial Administration Law, 2018 ... **2996**
Financial Administration Law, 2019 ... **3048**

Xa'xtsa - Douglas First Nation ... **3102**
Financial Administration Law, 2018 ... **3102**
Financial Administration Law, 2019 ... **3155**

Manitoba ... **3190**

Brokenhead Ojibway Nation ... **3191**
Financial Administration Law, 2019 ... **3191**

Buffalo Point First Nation ... **3241**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **3241**
Annual Rates Law, 2019 ... **3245**

Gambler First Nation ... **3249**
Financial Administration Law, 2018 ... **3249**

Lake Manitoba ... **3301**
Financial Administration Law, 2018 ... **3301**

Opaskwayak Cree Nation ... **3351**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **3351**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **3357**
Property Assessment Law, 2019 ... **3361**
Property Taxation Law, 2019 ... **3397**

Roseau River Anishinabe First Nation ... **3434**
Government Financial Administration Law, 2019 ... **3434**

Waywayseecappo First Nation ... **3484**
Financial Administration Law, 2019 ... **3484**

New Brunswick ... **3534**

Elsipogtog First Nation ... **3535**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **3535**
Annual Rates Law, 2019 ... **3540**

Kingsclear ... **3544**
Financial Administration Law, 2019 ... **3544**

Madawaska Maliseet First Nation ... **3576**
Financial Administration Law, 2019 ... **3576**

Tobique First Nation ... **3611**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **3611**
Annual Rates Law, 2019 ... **3615**

Northwest Territories ... **3619**

Behdzi Ahda First Nation ... **3620**
Financial Administration Law, 2019 ... **3620**
Financial Administration Law, 2018 ... **3655**

Nova Scotia ... **3707**

Acadia ... **3708**
Financial Administration Law, 2019 ... **3708**

Annapolis Valley First Nation ... **3758**
Financial Administration Law, 2018 ... **3758**

Glooscap First Nation ... **3808**
Financial Administration Law, 2019 ... **3808**

Millbrook First Nation ... **3862**
Annual Expenditure Law, 2018 ... **3862**
Annual Rates Law, 2018 ... **3868**
Proposed Annual Expenditure Law, 2019 ... **3872**
Proposed Annual Rates Law, 2019 ... **3876**

Pictou Landing First Nation ... **3879**
Financial Administration Law, 2019 ... **3879**

Ontario **3928**

Anishinaabeg of Kettle and Stony Point First Nation **3929**
Annual Expenditure Law, 2019 . . . . . **3929**
Annual Rates Law, 2019 . . . . . **3934**

Atikameksheng Anishnawbek **3939**
Financial Administration Law, 2019 . . . . . **3939**

Beausoleil First Nation **3971**
Financial Administration Law, 2018 . . . . . **3971**

Chippewas of Georgina Island First Nation **4020**
Annual Expenditure Law, 2019 . . . . . **4020**
Annual Tax Rates Law, 2019 . . . . . **4026**
Assessment Law Amending Law, 2019 . . . . . **4030**
Cannabis By-law, 2019 . . . . . **4033**
Financial Administration Law, 2019 . . . . . **4043**

Chippewas of the Thames First Nation **4077**
Financial Administration Law, 2018 . . . . . **4077**
Financial Administration Law, 2019 . . . . . **4132**

Henvey Inlet First Nation **4187**
Financial Administration Law, 2018 . . . . . **4187**

Mississauga's of Scugog Island First Nation **4237**
Annual Expenditure Law, 2019 . . . . . **4237**
Financial Administration Law, 2018 . . . . . **4246**

Mitaanjigamiing First Nation **4301**
Financial Administration Law, 2019 . . . . . **4301**

Shawanaga First Nation **4356**
Financial Administration Law, 2018 . . . . . **4356**

Temagami First Nation **4408**
Financial Administration Law, 2018 . . . . . **4408**
Financial Administration Law, 2019 . . . . . **4458**

Wasauksing First Nation **4507**
Annual Expenditure Law, 2019 . . . . . **4507**
Annual Tax Rates Law, 2019 . . . . . **4514**

Québec **4518**

Conseil des Atikamekw de Wemotaci **4519**
Loi sur l'administration financière, 2018 . . . . . **4519**

Long Point First Nation ... **4573**
Loi sur l'administration financière, 2019 ... **4573**
Loi sur l'administration financière, 2019-02 ... **4621**

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ... **4653**
Loi sur l'administration financière, 2018 ... **4653**

Première Nation des Abénakis de Wôlinak ... **4695**
Loi sur l'administration financière, 2019 ... **4695**

Saskatchewan ... **4745**

Carry the Kettle ... **4746**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **4746**
Annual Expenditure Law, 2018 ... **4751**
Annual Rates Law, 2019 ... **4756**
Annual Rates Law, 2018 ... **4760**
Financial Administration Law, 2018 ... **4764**

Flying Dust First Nation ... **4819**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **4819**
Annual Rates Law, 2019 ... **4823**
Financial Administration Law, 2019 ... **4827**

Kahkewistahaw First Nation ... **4862**
Financial Administration Law, 2018 ... **4862**

Kawacatoose ... **4918**
Financial Administration Law, 2019 ... **4918**

Mistawasis First Nation ... **4950**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **4950**
Annual Rates Law, 2019 ... **4954**

Mosquito, Grizzly Bear's Head, Lean Man First Nations ... **4958**
Financial Administration Law, 2019 ... **4958**

Muskeg Lake Cree Nation ... **4990**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **4990**
Annual Rates Law, 2019 ... **4995**

Ocean Man First Nation ... **4999**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **4999**
Annual Rates Law, 2019 ... **5003**
Financial Administration Law, 2019 ... **5007**

Pheasant Rump Nakota First Nation ... **5042**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **5042**
Annual Rates Law, 2019 ... **5047**

Sakimay First Nations ... **5051**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **5051**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **5056**

Thunderchild First Nation ... **5060**
Financial Administration Law, 2019 ... **5060**

White Bear First Nations ... **5114**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **5114**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **5118**

Whitecap Dakota First Nation ... **5122**
Annual Expenditure Law, 2019 ... **5122**
Annual Tax Rates Law, 2019 ... **5130**
Financial Administration Law, 2019 ... **5134**

By-laws under the *Indian Act*

Règlements administratifs pris en vertu de la *Loi sur les Indiens*

First Nation By-laws approved by the Minister of Indigenous and Northern Affairs under Section 83, and By-laws enacted under Section 81 and Section 85.1 of the *Indian Act*

Règlements administratifs des premières nations approuvés par la ministre des Affaires autochtones et du Nord en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens,* et règlements administratifs pris en vertu de l'article 81 et de l'article 85.1

Alberta ... **5187**

Alexander First Nation ... **5188**
Annual Expenditure By-law, 2019 ... **5188**
Rates By-law, 2019 ... **5192**

Alexis Nakota Sioux Nation ... **5195**
Annual Expenditure By-law, 2019 ... **5195**
Rates By-law, 2019 ... **5200**

Chipewyan Prairie First Nation ... **5203**
Agricultural Benefits Settlement Trust Revenue Account By-law, 2019 ... **5203**

Dene Tha' First Nation ... **5207**
Annual Expenditure By-law, 2019 ... **5207**
Rates By-law, 2019 ... **5212**

Fort McKay First Nation ... **5215**
Annual Expenditure By-law, 2019 ... **5215**
Rates By-law, 2019 ... **5221**

Loon River First Nation ... **5224**
Annual Expenditure By-law, 2019 ... **5224**
Rates By-law, 2019 ... **5229**

O'Chiese First Nation ... **5232**
Residency By-law, 2019 ... **5232**

Saddle Lake Cree Nation ... **5240**
Annual Expenditure By-law, 2019 ... **5240**
Rates By-law, 2019 ... **5245**

Sturgeon Lake Cree Nation ... **5248**
Annual Expenditure By-law, 2019 ... **5248**
Rates By-law, 2019 ... **5253**

Sucker Creek First Nation ... **5256**
Annual Expenditure By-law, 2019 ... **5256**
Rates By-law, 2019 ... **5261**

Sunchild First Nation ... **5264**
Residency By-law, 2019 ... **5264**
Trespassers By-law, 2019 ... **5277**

Tsuut'ina Nation ... **5279**
Electoral Code, 2019 ... **5279**

Whitefish Lake First Nation ... **5307**
Agricultural Benefits Settlement Trust Revenue Account By-law, 2019 ... **5307**

British Columbia ... **5319**

Bonaparte Indian Band ... **5320**
Annual Expenditure By-law, 2019 ... **5320**
Annual Expenditure By-law, 2018 ... **5324**
Rates By-law, 2019 ... **5328**
Rates By-law, 2018 ... **5331**

Boothroyd Indian Band ... **5334**
Annual Property Taxation Expenditure By-law, 2019 ... **5334**
Rates By-law, 2019 ... **5339**

Boston Bar First Nation ... **5342**
Annual Expenditure By-law, 2019 ... **5342**
Tax Rates By-law, 2019 ... **5346**

Gitxaala Nation ... **5349**
Financial Administration By-law, 2018 ... **5349**

Haisla Nation ... **5400**
Annual Expenditure By-law, 2018 ... **5400**

Klahoose First Nation ... **5407**
Financial Administration By-law, 2018 ... **5407**

Lake Babine First Nation ... **5459**
Financial Administration By-law, 2018 ... **5459**

Mamalilikulla First Nation ... **5506**
Financial Administration By-law, 2018 ... **5506**

Musqueam Indian Band ... **5555**
Property Tax Expenditure By-law, 2019 ... **5555**
Rates By-law, 2019 ... **5562**

Nicomen First Nation ... **5565**
Annual Expenditure By-law, 2019 ... **5565**
Rates By-law, 2018 ... **5569**

Okanagan Indian Band ... **5572**
Financial Administration By-law, 2018 ... **5572**

Pauquachin ... **5618**
Financial Administration By-law, 2018 ... **5618**

Penelakut Tribe ... **5665**
Trespass By-law, 2019 ... **5665**

Prophet River First Nation ... **5667**
Abandoned Vehicles By-law, 2019 ... **5667**
Animal and Canine Control By-law, 2019 ... **5670**
ATV and Snowmobile By-law, 2019 ... **5677**
Fence By-law, 2019 ... **5680**
Noise Control By-law, 2019 ... **5683**
Nuisance and Disorderly Conduct By-law, 2019 ... **5687**
Parks and Public Spaces By-law, 2019 ... **5690**
Property Maintenance By-law, 2019 ... **5693**

Siska Indian Band ... **5697**
Rates By-law, 2019 ... **5697**

Skuppah Indian Band ... **5700**
Rates By-law, 2019 ... **5700**

Soda Creek Indian Band ... **5704**
Rates By-law, 2019 ... **5704**

Spuzzum First Nation ... **5707**
Annual Expenditure By-law, 2019 ... **5707**
Annual Rates By-law, 2019 ... **5711**

Tl’etinqox Government ... **5714**
Financial Administration By-law, 2018 ... **5714**

Westbank First Nation **5764**
Capital Expenditure By-law, 2019 . . . . . **5764**
Expenditure By-law Annual Budget, 2020 . . . . . **5769**
Tax Rate Schedule Amending By-law, 2019 . . . . . **5772**

Witset First Nation **5775**
Dog By-law, 2019 . . . . . **5775**

Manitoba **5785**

Berens River First Nation **5786**
Removal of Trespassers By-law, 2019 . . . . . **5786**

Brokenhead Ojibway Nation **5789**
Illegal Drug By-law, 2019 . . . . . **5789**

Tataskweyak Cree Nation **5798**
Community Protection By-law, 2019 . . . . . **5798**

New Brunswick **5815**

Eel Ground First Nation **5816**
Trespass By-law, 2018 . . . . . **5816**

Nova Scotia **5820**

Eskasoni First Nation **5821**
Annual Expenditure By-law, 2019 . . . . . **5821**
Annual Expenditure By-law, 2018 . . . . . **5826**
Property Tax Rates By-law, 2019 . . . . . **5831**
Property Tax Rates By-law, 2018 . . . . . **5835**

Ontario **5839**

Animakee Wa Zhing No. 37 First Nation **5840**
Dangerous Person By-law, 2019 . . . . . **5840**
Financial Administration By-law, 2018 . . . . . **5848**
Trespassing By-law, 2019 . . . . . **5897**

Québec **5905**

Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam **5906**
Taux Annuel du Règlement administratif sur la fiscalite, 2006 . . . . . **5906**
Règlement administratif modifiant sur l'imposition de telecommunication, 2006 **5909**

Listuguj Mi'gmaq Government **5914**
Drinking Water Law, 2019 . . . . . **5914**
Lobster Law, 2019 . . . . . **5929**

Timiskaming First Nation **5945**
Housing By-law, 2019 . . . . . **5945**

Saskatchewan **5974**

Ahtahkakoop Cree Nation **5975**
Financial Administration By-law, 2018 . . . . . **5975**

Clearwater River Dene Nation **6023**
Financial Administration By-law, 2018 . . . . . **6023**

Pheasant Rump First Nation **6070**
Cultural and Heritage Resource Management Act, 2019 . . . . . **6070**
Traditional Medicinal Plants Act, 2019 . . . . . **6084**

Red Pheasant Cree Nation **6097**
Zoning By-law, 2019 . . . . . **6097**

Sakimay First Nations **6236**
Business Licensing By-law, 2019 . . . . . **6236**

Standards, Policies, Procedures, and Sample Laws under the *First Nations Fiscal Management Act (FMA)*

Normes, politiques, procedures et modèles de lois en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations (LGFPN)*

First Nation laws approved by the First Nations Tax Commission under Section 5 of the FMA and First Nation laws approved by the First Nations Financial Management Board under Section 9 of the FMA

Lois des premières nations agréées par la Commission de la fiscalité des premières nations en vertu del'article 5 de la LGFPN et lois des premières nations agréées par le Conseil de gestion financière des Premières nations en vertu de l'article 9 de la LGFPN

POLICY RESPECTING THE
FIRST NATIONS FISCAL MANAGEMENT ACT LAW REGISTRY, 2019

PART I
PREAMBLE

WHEREAS:

A. Policies are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and to assist the Commission in fulfilling its statutory obligations under the *First Nations Fiscal Management Act*; and

B. Subsection 31(4) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires the Commission to maintain a registry of every law approved by the Commission and every financial administration law made under section 9 of the Act.

PART II
PURPOSE

The purpose of this Policy is to provide policies and procedures for the maintenance and operation of the FMA Registry and the registration in the FMA Registry of First Nation laws enacted and approved under the Act.

PART III
APPLICATION

This Policy applies to the registration in the FMA Registry of every local revenue law approved by the Commission and every financial administration law approved by the Board.

PART IV
CITATION

This Policy may be cited as the *Policy respecting the First Nations Fiscal Management Act Law Registry, 2019*.

PART V
DEFINITIONS

In this Policy:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c.9, and the regulations enacted under that Act;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"financial administration law" means a law enacted under section 9 of the Act;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"FMA Registrar" means the person designated by the Commission as the FMA Registrar;

"FMA Registry" means the electronic and physical storing place of laws enacted under the Act and records of information associated with those laws; and

"law" means a local revenue law or a financial administration law.

Except as otherwise provided in this Policy, words and expressions used in this Policy have the same meaning as in the Act.

PART VI
REGISTRATION

1. Registration of a Law

1.1 Every local revenue law approved by the Commission and every financial administration law approved by the Board must be registered in the FMA Registry in accordance with the procedures set out in this Policy.

1.2 The original of each law referenced in subsection 1.1 must be delivered to the FMA Registrar for registration in the FMA Registry.

1.3 On receipt of a law for registration, the FMA Registrar must

(a) confirm that the law is accompanied by the evidence of approval referenced in subsection 2.2 or 2.3, as applicable;

(b) record in the FMA Registry the information respecting the law that is required under subsection 4.3 or 4.4, as applicable;

(c) deposit the registered law into the FMA Registry; and

(d) provide written confirmation of registration to the First Nation.

1.4 The date of registration of a law is the actual date the FMA Registrar deposits the law into the FMA Registry.

1.5 A registered law must be retained in the FMA Registry as long as the law is in force and effect.

2. Requirements for Registration of a Law

2.1 The FMA Registry accepts only original laws for registration.

2.2 A local revenue law must be accompanied by a Commission certificate of approval displaying the Commission seal and signature of the Chief Commissioner or the Deputy Chief Commissioner.

2.3 A financial administration law must be accompanied by evidence satisfactory to the FMA Registrar of approval by the Board.

3. Laws No Longer in Force

3.1 Where the FMA Registrar is advised or becomes aware that a law is no longer in force because it has been repealed or has not been repealed but has otherwise ceased to be in force, the FMA Registrar must record in the FMA Registry that the law is no longer in force and the date of repeal, if applicable.

3.2 The FMA Registrar may remove a law that is no longer in force from the FMA Registry.

3.3 Where the FMA Registrar removes a law from the FMA Registry under subsection 3.2, the FMA Registrar must record in the FMA Registry the citation of the law and the date of removal of the law.

PART VII
FMA REGISTRY

4. FMA Registry

4.1 The FMA Registrar must maintain the FMA Registry.

4.2 The FMA Registrar may, consistent with this Policy, maintain and organize the FMA Registry in such form as the FMA Registrar may determine from time to time.

4.3 The FMA Registrar must record the following information in the FMA Registry in respect of each local revenue law:

(a) the citation of the law;

(b) the date of enactment of the law;

(c) the date the law was approved by the Commission;

(d) the date of coming into force of the law; and

(e) the date of registration in the FMA Registry.

4.4 The FMA Registrar must record the following information in the FMA Registry in respect of each financial administration law:

(a) the citation of the law;

(b) the date of enactment of the law;

(c) the date the law was approved by the Board;

(d) the date of coming into force of the law; and

(e) the date of registration in the FMA Registry.

5. Inspections

5.1 A registered law may be inspected by any person during regular Commission business hours.

5.2 A request to inspect a registered law must be made in writing and delivered to the FMA Registrar.

5.3 On receipt of a request under subsection 5.2, the FMA Registrar must, within five (5) business days from the date of receipt of the request, contact the person who made the request to arrange a time for inspection of the law.

6. True Copies of Law

6.1 The FMA Registrar is responsible for providing a true copy of a registered law when required under the Act or on receipt of a request.

6.2 A request for a true copy of a law must be made in writing and delivered to the FMA Registrar.

6.3 The FMA Registrar must provide a true copy of the requested law within five (5) business days from the date of receipt of a request.

6.4 The FMA Registrar must attach to the law a certificate, in the form set out in the Schedule, affirming that the copy is a true copy of the law registered in the FMA Registry.

PART VIII

GENERAL PROVISIONS

7. Request for Information

7.1 The FMA Registrar may, on receipt of a request, provide statistical information respecting the FMA Registry in such form as the FMA Registrar determines appropriate.

7.2 A request for statistical information respecting the FMA Registry must be in writing and delivered to the FMA Registrar.

8. Requests and Enquiries

8.1 All requests and other enquiries with respect to the FMA Registry must be made to the FMA Registrar using the following contact information:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1

Telephone: (250) 828-9857
Fax: (250) 828-9858
Email: fmaregistrar@fntc.ca;

8.2 Requests required to be made in writing may be mailed, delivered, or sent by e-mail.

9. General Requirements

The requirements set out in this Policy are in addition to any requirements set out in the Act.

PART IX

EFFECTIVE DATE

This Policy is established and in effect as of June 26, 2019.

SCHEDULE

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

I, _____, do hereby affirm, as the FMA Registrar for the First Nations Tax Commission, that the attached copy is a true copy of the law, [*Law Citation*], enacted on [Date Made] by the Council of the [First Nation], that is registered in the registry maintained under subsection 31(4) of the *First Nations Fiscal Management Act*.

Signed at Kamloops, British Columbia, this _____day of _____, 20____.

_____
FMA Registrar
First Nations Tax Commission

POLITIQUE SUR LE REGISTRE DES TEXTES LÉGISLATIFS PRIS EN VERTU DE LA LOI SUR LA GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS (2019)

PARTIE I
PRÉAMBULE

ATTENDU :

A. que la Commission établit des politiques pour favoriser la réalisation de ses objectifs stratégiques et l'aider à s'acquitter des obligations que lui impose la *Loi sur la gestion financière des premières nations*;

B. que le paragraphe 31(4) de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* exige que la Commission tienne un registre de tous les textes législatifs qu'elle agrée et de tous les textes législatifs sur la gestion financière pris en vertu de l'article 9 de la Loi.

PARTIE II
OBJET

La présente politique a pour objet d'établir les politiques et les procédures applicables à la tenue et au fonctionnement du registre de la LGFPN et à l'enregistrement à ce registre des textes législatifs des premières nations édictés et agréés en vertu de la Loi.

PARTIE III
APPLICATION

La présente politique s'applique à l'enregistrement au registre de la LGFPN de tous les textes législatifs sur les recettes locales agréés par la Commission et de tous les textes législatifs sur la gestion financière agréés par le Conseil.

PARTIE IV
TITRE

La présente politique peut être citée sous le titre : *Politique sur le registre des textes législatifs pris en vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations (2019).*

PARTIE V
DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente politique.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« Conseil » Le Conseil de gestion financière des premières nations constitué en vertu de la Loi.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« registraire de la LGFPN » La personne désignée par la Commission à titre de registraire de la LGFPN.

« registre de la LGFPN » Lieu de conservation physique et électronique des textes législatifs édictés en vertu de la Loi et des dossiers de renseignements se rapportant à ceux-ci.

« texte législatif » Texte législatif sur les recettes locales ou texte législatif sur la gestion financière.

« texte législatif sur la gestion financière » Texte législatif édicté en vertu de l'article 9 de la Loi.

Sauf disposition contraire de la présente politique, les termes utilisés dans celle-ci s'entendent au sens de

la Loi.

PARTIE VI

ENREGISTREMENT

1. Enregistrement des textes législatifs

1.1 Tout texte législatif sur les recettes locales agréé par la Commission et tout texte législatif sur la gestion financière agréé par le Conseil doivent être enregistrés au registre de la LGFPN conformément aux procédures énoncées dans la présente politique.

1.2 L'original de chaque texte législatif visé au paragraphe 1.1 doit être transmis au registraire de la LGFPN pour enregistrement au registre de la LGFPN.

1.3 Sur réception d'un texte législatif soumis pour enregistrement, le registraire de la LGFPN doit :

a) confirmer que le texte législatif est accompagné de la preuve de son agrément visée aux paragraphes 2.2 ou 2.3, selon le cas;

b) inscrire au registre de la LGFPN les renseignements sur le texte législatif exigés par les paragraphes 4.3 ou 4.4, selon le cas;

c) verser au registre de la LGFPN le texte législatif enregistré;

d) remettre à la première nation une confirmation écrite de l'enregistrement.

1.4 La date d'enregistrement d'un texte législatif est la date effective où le registraire de la LGFPN le verse au registre de la LGFPN.

1.5 Tout texte législatif enregistré est conservé au registre de la LGFPN tant et aussi longtemps qu'il demeure en vigueur.

2. Exigences applicables à l'enregistrement d'un texte législatif

2.1 Seul l'original d'un texte législatif est accepté au registre de la LGFPN pour enregistrement.

2.2 Tout texte législatif sur les recettes locales doit être accompagné d'un certificat d'agrément de la Commission sur lequel figurent le sceau de la Commission et la signature du président ou du vice-président de celle-ci.

2.3 Tout texte législatif sur la gestion financière doit être accompagné d'une preuve de l'agrément du Conseil que le registraire de la LGFPN juge satisfaisante.

3. Textes législatifs qui ne sont plus en vigueur

3.1 Si le registraire de la LGFPN est avisé ou se rend compte qu'un texte législatif n'est plus en vigueur du fait de son abrogation ou a autrement cessé d'être en vigueur sans avoir été abrogé, il doit noter au registre de la LGFPN que le texte législatif n'est plus en vigueur et y inscrire la date d'abrogation, s'il y a lieu.

3.2 Le registraire de la LGFPN peut retirer du registre de la LGFPN tout texte législatif qui n'est plus en vigueur.

3.3 Lorsqu'il retire un texte législatif du registre de la LGFPN en application du paragraphe 3.2, le registraire de la LGFPN doit noter dans le registre le titre du texte législatif et la date du retrait.

PARTIE VII

REGISTRE DE LA LGFPN

4. Registre de la LGFPN

4.1 Le registraire de la LGFPN a l'obligation de tenir le registre de la LGFPN.

4.2 Le registraire de la LGFPN peut, en se conformant à la présente politique, tenir et organiser le registre de la LGFPN en la forme qu'il détermine.

4.3 Le registraire de la LGFPN doit consigner au registre de la LGFPN les renseignements suivants au sujet de chaque texte législatif sur les recettes locales :

a) le titre du texte législatif;

b) la date de son édiction;

c) la date de son agrément par la Commission;

d) la date de son entrée en vigueur;

e) la date de son enregistrement au registre de la LGFPN.

4.4 Le registraire de la LGFPN doit consigner au registre de la LGFPN les renseignements suivants au sujet de chaque texte législatif sur la gestion financière :

a) le titre du texte législatif;

b) la date de son édiction;

c) la date de son agrément par le Conseil;

d) la date de son entrée en vigueur;

e) la date de son enregistrement au registre de la LGFPN.

5. Consultation

5.1 Les textes législatifs enregistrés peuvent être consultés par quiconque durant les heures ouvrables normales de la Commission.

5.2 Toute demande de consultation d'un texte législatif enregistré doit être présentée par écrit au registraire de la LGFPN.

5.3 Le registraire de la LGFPN doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de réception d'une demande visée au paragraphe 5.2, communiquer avec le demandeur pour convenir du moment où il pourra consulter le texte législatif.

6. Copie authentique d'un texte législatif

6.1 Le registraire de la LGFPN est chargé de fournir une copie authentique d'un texte législatif enregistré lorsqu'il y est tenu par la Loi ou lorsqu'il reçoit une demande à cet effet.

6.2 Toute demande de copie authentique d'un texte législatif doit être présentée par écrit au registraire de la LGFPN.

6.3 Le registraire de la LGFPN doit remettre une copie authentique du texte législatif demandé dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de réception de la demande.

6.4 Le registraire de la LGFPN doit annexer au texte législatif un certificat, conforme au modèle prévu à l'annexe, attestant qu'il s'agit d'une copie authentique du texte législatif enregistré au registre de la LGFPN.

PARTIE VIII

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

7. Demandes de renseignements statistiques

7.1 Le registraire de la LGFPN peut, sur demande, fournir des renseignements statistiques sur le registre de la LGFPN, établis en la forme qu'il juge appropriée.

7.2 Toute demande de renseignements statistiques sur le registre de la LGFPN doit être présentée par écrit au registraire de la LGFPN.

8. Questions et demandes d'informations

8.1 Les questions et demandes d'informations concernant le registre de la LGFPN doivent être adressées au registraire de la LGFPN à l'adresse suivante :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (C.-B.) V2H 1H1

Téléphone: (250) 828-9857
Télécopieur : (250) 828-9858
Courriel : fmaregistrar@fntc.ca

8.2 Les demandes devant être présentées par écrit peuvent être envoyées par la poste, livrées en mains propres ou transmises par courriel.

9. Exigences générales

Les exigences énoncées dans la présente politique s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

PARTIE IX

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique est établie et entre en vigueur le 26 juin 2019.

ANNEXE

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

Je soussigné(e), _____, atteste par les présentes, en ma qualité de registraire de la LGFPN pour la Commission de la fiscalité des premières nations, que la copie ci-annexée est une copie authentique du texte législatif, [*titre du texte législatif*], édicté le [date de prise] par le Conseil de la [Première Nation], qui est enregistré au registre tenu conformément au paragraphe 31(4) de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

Signé à Kamloops (Colombie-Britannique), le _____ 20____.

_____
Registraire de la LGFPN
Commission de la fiscalité des premières nations

5

Current ver. 2019 02 13

_____ FIRST NATION

PROPERTY ASSESSMENT LAW, 20__

(BRITISH COLUMBIA)

TABLE OF CONTENTS

PART I Citation.....
PART II Definitions and References.....
PART III Administration.....
PART IV Assessed Value.....
PART V Requests for Information and Inspections.....
PART VI Assessment Roll and Assessment Notice.....
PART VII Errors and Omissions in Assessment Roll.....
PART VIII Reconsideration of Assessment.....
PART IX Assessment Review Board.....
PART X Appeal to Assessment Review Board.....
PART XI General Provisions.....
SCHEDULES
I Property Classes
II Request for Information by Assessor
III Declaration of Purpose for the Use of Assessment Information
IV Assessment Notice
V Request for Reconsideration of Assessment
VI Notice of Appeal to Assessment Review Board
VII Notice of Withdrawal
VIII Notice of Hearing
IX Order to Attend Hearing/Produce Documents
X Certification of Assessment Roll by Assessor

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands;

B. The Council of the _____ First Nation deems it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of the _____ First Nation has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the _____ First Nation duly enacts as follows:

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the _____ *First Nation Property Assessment Law, 20___*.

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"assessable property" means an interest in reserve lands that is liable to assessment under this Law;

"assessed value" means the market value of land or improvements, or both, comprising an interest in reserve lands as if the land or improvements, or both, were held in fee simple off the reserve, as determined under this Law;

"assessment" means a valuation and classification of an interest in reserve lands;

"Assessment Notice" means a notice containing the information set out in Schedule IV;

"Assessment Review Board" means a board established by Council in accordance with Part IX;

"assessment roll" means a roll prepared pursuant to this Law, and includes a supplementary assessment roll, a revised assessment roll [and an assessment roll referenced in subsection 9(3)];

"assessor" means a person appointed by Council under subsection 3(1);

"chair" means the chair of the Assessment Review Board;

"complainant" means a person who commences an appeal of an assessment under this Law;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the _____ First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"holder", in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

(d) who is a trustee of the interest;

"improvement" means any building, fixture, structure or similar thing constructed, placed or affixed on, in or to land, or water over land, or on, in or to another improvement and includes a manufactured home;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"manufactured home" means a structure, whether or not ordinarily equipped with wheels, that is designed, constructed or manufactured to

(a) be moved from one place to another by being towed or carried, and

(b) provide

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

(i) a dwelling house or premises,

(ii) a business office or premises,

(iii) accommodation for any other purpose,

(iv) shelter for machinery or other equipment, or

(v) storage, workshop, repair, construction or manufacturing facilities;

"Notice of Appeal" means a notice containing the information set out in Schedule VI;

"Notice of Hearing" means a notice containing the information set out in Schedule VIII;

"Notice of Withdrawal" means a notice containing the information set out in Schedule VII;

"Order to Attend Hearing/Produce Documents" means an order containing the information set out in Schedule IX;

"party", in respect of an appeal of an assessment under this Law, means the parties to an assessment appeal under section 31;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"property class" means the categories of interests in reserve lands established in subsection 5(10) for the purposes of assessment and taxation;

"Province" means the province of British Columbia;

"reserve" means a reserve of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"revised assessment roll" means an assessment roll amended in accordance with section 11 of this Law;

"secretary" means the secretary of the Assessment Review Board appointed under section 24;

"supplementary assessment roll" means an assessment roll under section 18;

"tax administrator" means the person appointed by Council to that position under the Taxation Law;

"Taxation Law" means the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20__* ;

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation; and

"taxes" includes

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under the Taxation Law, and all penalties, interest and costs added to taxes under the Taxation Law, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of the First Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 5(3)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

PART III
ADMINISTRATION

Assessor

3.(1) Council must appoint one or more assessors to undertake assessments of assessable property in accordance with this Law and such other duties as set out in this Law or as directed by Council.

(2) An assessor appointed by Council must be qualified to conduct assessments of real property in the Province.

Application of Law

4. This Law applies to all interests in reserve lands.

PART IV
ASSESSED VALUE

Assessment and Valuation

5.(1) The assessor must assess all interests in reserve lands that are subject to taxation under the Taxation Law and all interests for which payments-in-lieu may be accepted by Council.

(2) For the purpose of determining the assessed value of an interest in reserve lands for an assessment roll, the valuation date is July 1 of the year before the taxation year for which the assessment applies.

(3) The assessed value of an interest in reserve lands for an assessment roll is to be determined as if on the valuation date

(a) the interest was in the physical condition that it is in on October 31 following the valuation date; and

(b) the permitted use of the interest was the same as on October 31 following the valuation date.

(4) Paragraph (3)(a) does not apply to an interest in reserve lands referred to in paragraphs 17(3)(b) and (d) and the assessed value of an interest referred to in that section for an assessment roll must be determined as if on the valuation date the interest was in the physical condition that it is in on December 31 following the valuation date.

(5) Except where otherwise provided, the assessor must assess interests in reserve lands at their market value as if held in fee simple off the reserve.

(6) The assessor must determine the assessed value of an interest in reserve lands and must enter the assessed value of the interest in the assessment roll.

(7) In determining assessed value, the assessor may, except where this Law has a different requirement, give consideration to the following:

(a) present use;

(b) location;

(c) original cost;

(d) replacement cost;

(e) revenue or rental value;

(f) selling price of the interest in reserve lands and comparable interests;

(g) economic and functional obsolescence; and

(h) any other circumstances affecting the value of the interest.

(8) Without limiting the application of subsections (5) and (6), an interest in reserve lands used for an

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

industrial or commercial undertaking, a business or a public utility enterprise must be valued as the interest of a going concern.

(9) Where a lease or other instrument granting an interest in reserve lands places a restriction on the use of the interest, other than a right of termination or a restriction on the duration of the interest, the assessor must consider the restriction.

(10) Council hereby establishes those property classes established by the Province for provincial property assessment purposes that are set out in Schedule I, for the purposes of assessment under this Law and imposing taxes under the Taxation Law.

(11) The assessor must

(a) assess interests in reserve lands according to the property classes established under subsection (10); and

(b) use the provincial classification rules for each property class.

(12) Where an interest in reserve lands falls into two (2) or more property classes, the assessor must determine the share of the assessed value of the interest attributable to each class and assess the interest according to the proportion each share constitutes of the total assessed value.

(13) Where two (2) or more persons are holders of an interest in reserve lands, the assessor may choose to assess the interest in the name of any of those persons or in the names of two (2) or more of those persons jointly.

(14) If a building or other improvement extends over more than one (1) interest in reserve lands, those interests, if contiguous, may be treated by the assessor as one interest and assessed accordingly.

(15) Where an improvement extends over, under or through land and is owned, occupied, maintained, operated or used by a person other than the holder of the interest in reserve lands, that improvement may be separately assessed to the person owning, occupying, maintaining, operating or using it, even though some other person holds an interest in the reserve lands.

(16) Except as otherwise provided in this Law, for the purposes of assessing interests in reserve lands the assessor must use

(a) the valuation methods, rates, rules and formulas established under provincial assessment legislation existing at the time of assessment; and

(b) the assessment rules and practices used by assessors in the Province for conducting assessments off the reserve.

Exemption from Assessment

6. Notwithstanding any other provision in this Law, improvements designed, constructed or installed to provide emergency protection for persons or domestic animals in the event of a disaster or emergency within the meaning of the *Emergency Program Act* (BC) are exempt from assessment under this Law.

PART V

REQUESTS FOR INFORMATION AND INSPECTIONS

Requests for Information

7.(1) The assessor may deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule II, to a holder or a person who has disposed of assessable property, and that person must provide to the assessor, within fourteen (14) days from the date of delivery or a longer period as specified in the notice, information for any purpose related to the administration of this Law.

(2) The assessor may in all cases assess the assessable property based on the information available to

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

him or her and is not bound by the information provided under subsection (1).

Inspections

8.(1) The assessor may, for any purposes related to assessment, enter into or on and inspect land and improvements.

(2) The assessor may enter onto any interest in reserve lands and may examine any property

(a) to determine an assessment of land and improvements, in respect of which the assessor thinks a person may be liable to assessment; or

(b) to confirm an assessment.

(3) The assessor must be given access to, and may examine and take copies of and extracts from, the books, accounts, vouchers, documents and appraisals of the person referred to in paragraph (2)(a) who must, on request, furnish every facility and assistance required for the entry and examination.

PART VI

ASSESSMENT ROLL AND ASSESSMENT NOTICE

Assessment Roll

9.(1) On or before December 31 of each year [OR January 31 of each taxation year (if not using BC Assessment)], the assessor must complete a new assessment roll containing a list of every interest in reserve lands that is liable to assessment under this Law.

(2) The assessment roll must be in paper or electronic form and must contain the following information in respect of each interest in reserve lands:

(a) the name and last known address of the holder of the interest;

(b) a short description of the interest;

(c) the classification of the interest;

(d) the assessed value by classification of the interest;

(e) the total assessed value of the interest;

(f) the net assessed value of the interest subject to taxation under the Taxation Law; and

(g) any other information the assessor considers necessary or desirable.

[Note to First Nation: Include this language only if this Law is repealing and replacing an existing property assessment law.

(3) For greater certainty, an assessment roll prepared under the enactment repealed by section 56 is and continues to be an assessment roll under this Law and must be used until such time as the next assessment roll is prepared and certified in accordance with this Law.]

Certification by Assessor

10. On completion of an assessment roll and on or before December 31 in that year [OR January 31 in the taxation year], the assessor must

(a) certify in writing in substantially the form set out in Schedule X that the assessment roll was completed in accordance with the requirements of this Law; and

(b) deliver a copy of the certified assessment roll to Council.

Assessor to Prepare and Certify Revised Assessment Roll

11.(1) No later than March 31 after the certification of the assessment roll under section 10, the assessor must

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

(a) modify the assessment roll to reflect all reconsideration decisions, corrections of errors and omissions, and decisions received by the assessor from the Assessment Review Board;

(b) date and initial amendments made to the assessment roll under this section; and

(c) prepare a revised assessment roll.

(2) On completion of the revised assessment roll, the assessor must

(a) certify in writing in substantially the form set out in Schedule X that the revised assessment roll was completed in accordance with the requirements of this Law; and

(b) deliver a copy of the certified revised assessment roll to Council and to the chair.

(3) On certification under this section, the revised assessment roll becomes the assessment roll for the taxation year and it is deemed to be effective as of the date the assessment roll was certified under section 10.

Validity of Assessment Roll

12. An assessment roll is effective on certification and unless amended in accordance with this Law, by a decision of the Assessment Review Board or by an order of a court of competent jurisdiction, is

(a) valid and binding on all parties concerned, despite any

(i) omission, defect or error committed in, or with respect to, the assessment roll,

(ii) defect, error or misstatement in any notice required, or

(iii) omission to mail any notice required; and

(b) for all purposes, the assessment roll of the First Nation until the next certified assessment roll or certified revised assessment roll.

Inspection and Use of Assessment Roll

13.(1) On receipt by Council, the assessment roll is open to inspection in the First Nation office by any person during regular business hours.

[Note to First Nation: If the First Nation allows the assessment roll to be accessed online, consider including an additional provision that provides for that access, such as:

In addition to inspection under subsection 13(1), Council may allow the assessment roll to be inspected electronically through an online service, provided that the information available online does not include any names or other identifying information about a holder or other person.]

(2) A person must not, directly or indirectly, use the assessment roll or information contained in the assessment roll to

(a) obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means; or

(b) harass an individual.

(3) The tax administrator may require a person who wishes to inspect the assessment roll to complete a declaration in substantially the form set out in Schedule III

(a) specifying the purpose for which the information is to be used; and

(b) certifying that the information contained in the assessment roll will not be used in a manner prohibited under this section.

Protection of Privacy in Assessment Roll

14.(1) On application by a holder, the assessor may omit or obscure the holder's name, address or other

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

information about the holder that would ordinarily be included in an assessment roll if, in the assessor's opinion, the inclusion of the name, address or other information could reasonably be expected to threaten the safety or mental or physical health of the holder or a member of the holder's household.

(2) Where the assessor omits or obscures information under subsection (1), such information must be obscured from all assessment rolls that are available for public inspection under subsection 13(1) or are otherwise accessible to the public.

Chargeholders

15.(1) Any person holding a charge on assessable property may, at any time, give notice, with full particulars of the nature, extent and duration of the charge, to the assessor and request that his or her name be added to the assessment roll in respect of that assessable property, for the duration of the charge.

(2) On receipt of a notice and request under this section, the assessor must enter the person's name and address on the assessment roll and provide copies of all assessment notices issued in respect of the assessable property.

Assessment Notice

16.(1) The assessor must, on or before December 31 of each year [OR January 31 of each taxation year], mail an Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of each assessable property, at the person's address on the assessment roll.

(2) Where requested by the recipient, an Assessment Notice may be e-mailed to a person named on the assessment roll, and the Assessment Notice is deemed to have been delivered on the date that the e-mail is sent by the assessor.

(3) A person whose name appears in the assessment roll must give written notice to the assessor of any change of address.

(4) Any number of interests in reserve lands assessed in the name of the same holder may be included in one Assessment Notice.

(5) If several interests in reserve lands are assessed in the name of the same holder at the same value, the Assessment Notice may clearly identify the interest assessed, without giving the full description of each interest as it appears in the assessment roll.

(6) Subject to subsection 13(2) and subsection (7), the assessor must provide, to any person who requests it and pays to the assessor the fee of six dollars ($6), the information contained in the current Assessment Notice sent by the assessor.

(7) Where information has been omitted or obscured under subsection 14(1), the assessor must omit that information from a notice provided under subsection (6).

PART VII

ERRORS AND OMISSIONS IN ASSESSMENT ROLL

Amendments by Assessor

17.(1) Before March 16 in each year after the certification of an assessment roll under section 10, the assessor must notify and recommend correction to the Assessment Review Board of all errors or omissions in the assessment roll, except those errors or omissions corrected under subsection (2) or section 19.

(2) Before March 16 in each year after the certification of an assessment roll under section 10, the assessor may amend an individual entry in the assessment roll to correct an error or omission, with the consent of the

(a) holder of the interest in reserve lands; and

Current ver. 2019 02 13

(b) the complainant, if the complainant is not the holder.

(3) Without limiting subsection (1), the assessor must give notice to the Assessment Review Board and recommend correction of the assessment roll in any of the following circumstances:

(a) because of a change in a holder that occurs before January 1 in a taxation year that is not reflected in the certified assessment roll and that results in

(i) land or improvements, or both, that were not previously subject to taxation becoming subject to taxation, or

(ii) land or improvements, or both, that were previously subject to taxation ceasing to be subject to taxation;

(b) after October 31 and before the following January 1, a manufactured home is moved to a new location or destroyed;

(c) after October 31 and before the following January 1, a manufactured home is placed on land that has been assessed or the manufactured home is purchased by the holder of land that has been assessed; and

(d) improvements, other than a manufactured home, that

(i) are substantially damaged or destroyed after October 31 and before the following January 1, and

(ii) cannot reasonably be repaired or replaced before the following January 1.

(4) Except as provided in section 18, or pursuant to an order of a court of competent jurisdiction, the assessor must not make any amendments to the assessment roll after March 31 of the current taxation year.

(5) Where the assessment roll is amended under subsection (1), the assessor must mail an amended Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of the interest in land affected.

Supplementary Assessment Roll

18.(1) If, after the certification of the revised assessment roll or where there is no revised assessment roll, after March 31, the assessor finds that any interest in reserve lands

(a) was liable to assessment for the current taxation year, but has not been assessed on the current assessment roll, or

(b) has been assessed for less than the amount for which it was liable to assessment,

the assessor must assess the interest on a supplementary assessment roll, or further supplementary assessment roll, in the same manner that it should have been assessed on the current assessment roll, provided that a supplementary assessment roll under this section must not be prepared after December 31 of the taxation year in which the assessment roll certified under section 10 applies.

(2) If, after the certification of the revised assessment roll or where there is no revised assessment roll, after March 31, the assessor finds that an interest in reserve lands

(a) was liable to assessment for a previous taxation year, but has not been assessed on the assessment roll for that taxation year, or

(b) has been assessed in a previous taxation year for less than the amount for which it was liable to assessment,

the assessor must assess the interest on a supplementary assessment roll, or further supplementary assessment roll, in the same manner that it should have been assessed, but only if the failure to assess the interest, or the assessment for less than it was liable to be assessed, is attributable to

(c) a holder's failure to disclose,

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

(d) a holder's concealment of particulars relating to assessable property,

(e) a person's failure to respond to a request for information under subsection 7(1), or

(f) a person's making of an incorrect response to a request for information under subsection 7(1),

as required under this Law.

(3) In addition to supplementary assessments under subsections (1) and (2), the assessor may, at any time before December 31 of the taxation year in which the assessment roll certified under section 10 applies, correct errors and omissions in the assessment roll by means of entries in a supplementary assessment roll.

(4) The duties imposed on the assessor with respect to the assessment roll and the provisions of this Law relating to assessment rolls, so far as they are applicable, apply to supplementary assessment rolls.

(5) Where the assessor receives a decision of the Assessment Review Board after March 31 in a taxation year, the assessor must create a supplementary assessment roll reflecting the decision of the Assessment Review Board and this section applies.

(6) Nothing in this section authorizes the assessor to prepare a supplementary assessment roll that would be contrary to an amendment ordered or directed by the Assessment Review Board or by a court of competent jurisdiction.

(7) A supplementary assessment roll that implements an amendment ordered or directed by the Assessment Review Board or by a court of competent jurisdiction may not be appealed to the Assessment Review Board.

(8) The assessor must, as soon as practicable, after issuing a supplementary assessment roll

(a) deliver a certified copy of the supplementary assessment roll to the Council;

(b) where the supplementary assessment roll reflects a decision of the Assessment Review Board, deliver a certified copy of the supplementary assessment roll to the chair; and

(c) mail an amended Assessment Notice to every person named on the assessment roll in respect of the interest in reserve lands affected.

(9) Where a supplementary assessment roll is issued under this Law, the supplementary assessment roll is deemed to be effective as of the date the assessment roll was certified under section 10 in respect of the assessable property affected.

PART VIII
RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

Reconsideration by Assessor

19.(1) A person named on the assessment roll in respect of an assessable property may request that the assessor reconsider the assessment of that assessable property.

(2) A request for reconsideration may be made on one or more of the grounds on which an assessment appeal may be made under this Law.

(3) A request for reconsideration of an assessment must

(a) be delivered to the assessor within twenty-one (21) days after the day that the Assessment Notice is mailed or e-mailed to the person named on the assessment roll in respect of an assessable property;

(b) be made in writing and include the information set out in Schedule V; and

(c) include any reasons in support of the request.

(4) The assessor must, no later than twenty-one (21) days after the end of the twenty-one (21) day

Current ver. 2019 02 13

period referenced in paragraph (3)(a), consider the request for reconsideration and advise the person who requested the reconsideration that

(a) the assessor confirms the assessment; or

(b) the assessor has determined that the assessable property should have been assessed differently, and that the assessor offers to modify the assessment.

(5) Where the person who requested the reconsideration agrees with the modification proposed by the assessor, the assessor must

(a) amend the assessment roll as necessary to reflect the modified assessment;

(b) give notice of the amended assessment to the tax administrator and to all other persons who received the Assessment Notice in respect of the assessable property; and

(c) where a Notice of Appeal has been delivered in respect of the assessable property, advise the Assessment Review Board of the modification.

(6) Where the person who requested the reconsideration accepts an offer to modify an assessment, that person must not appeal the modified assessment and must withdraw any Notice of Appeal filed in respect of the assessable property.

PART IX
ASSESSMENT REVIEW BOARD

Council to Establish Assessment Review Board

20.(1) Council must, by resolution, establish an Assessment Review Board to

(a) consider and determine all recommendations from the assessor under subsection 17(1); and

(b) hear and determine assessment appeals under this Law.

(2) The Assessment Review Board must consist of not less than three (3) members, including at least one (1) member who is a practising or non-practising member in good standing of the law society of the Province, and at least one (1) member who has experience in assessment appeals in the Province.

[Note to First Nation: The First Nation can choose to require the appointment of a member who is also a member of the First Nation, with the following wording:

(3) The Assessment Review Board must consist of at least one (1) member who is a member of the First Nation but not a member of Council.]

(4) Each member of the Assessment Review Board must hold office for a period of three (3) years unless the member resigns or is removed from office in accordance with this Law.

(5) If a member of the Assessment Review Board is absent, disqualified, unable or unwilling to act, Council may appoint another person, who would otherwise be qualified for appointment as a member, to replace the member until the member returns to duty or the member's term expires, whichever comes first.

Remuneration and Reimbursement

[Note to First Nation: The Law must set out the remuneration that will be paid to members of the Assessment Review Board. The Law can either fix the rates of remuneration directly, or can incorporate rates paid by the Province to similar administrative tribunal members. These rates are set by the provincial Treasury Board and change periodically. The First Nation should choose one of the following options and delete the other option. Please note that the sample wording below provides for three levels of remuneration. The chair is paid the highest rate, members who are lawyers or have assessment experience are paid a middle rate, and members without those qualifications are paid a lower rate. First Nations can choose to implement these three levels, or can choose to have two levels

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

of remuneration, one for the chair and one for other members.]

21.(1) The First Nation must remunerate

(a) the chair (or acting chair) for his or her services at a rate of _____ dollars ($_____) per hour [or day],

(b) a member (or replacement member appointed to act), other than the chair, who meets the criteria set out in subsection 20(2), at a rate of _____ dollars ($_____) per hour [or day], and

(c) a member (or a replacement member appointed to act), other than those referenced in paragraphs (a) and (b), for his or her services at a rate of _____ dollars ($_____) per hour [or day],

for time spent on activities of the Assessment Review Board required under this Law or expressly authorized by Council.

OR

21.(1) The First Nation must remunerate

(a) the chair (or acting chair) at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time chair of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3,

(b) a member (or replacement member appointed to act), other than the chair, who meets the criteria set out in subsection 20(2), at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time vice-chair of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3, and

(c) any member (or replacement member appointed to act), other than those referenced in paragraphs (a) and (b), at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time member of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3,

for time spent on activities of the Assessment Review Board required under this Law or expressly authorized by Council.

(2) The First Nation must reimburse a member, including a replacement member, of the Assessment Review Board for reasonable travel and out of pocket expenses necessarily incurred in carrying out his or her duties.

Conflicts of Interest

22.(1) A person must not serve as a member of the Assessment Review Board if the person

(a) has a personal or financial interest in the assessable property that is the subject of an appeal;

(b) is the Chief of the First Nation or a member of Council;

(c) is an employee of the First Nation; or

(d) has financial dealings with the First Nation, which might reasonably give rise to a conflict of interest or impair that person's ability to deal fairly and impartially with an appeal, as required under the terms of this Law.

(2) For the purposes of paragraph (1)(a), membership in the First Nation does not in itself constitute a personal or financial interest in assessable property.

Appointment of Chair

23.(1) Council must, by resolution, appoint one of the members of the Assessment Review Board as chair.

(2) The chair must

(a) supervise and direct the work of the Assessment Review Board;

(b) undertake administrative duties as necessary to oversee and implement the work of the Assessment

SAMPLE

Review Board;

(c) determine procedures to be followed at hearings consistent with this Law;

(d) administer an oath or solemn affirmation to a person or witness before his or her evidence is taken; and

(e) preside at hearings of the Assessment Review Board.

(3) If the chair is absent or incapacitated, Council must designate a member of the Assessment Review Board as the acting chair for the period that the chair is absent or incapacitated.

Appointment of Secretary

24.(1) Council must, by resolution, appoint a secretary of the Assessment Review Board.

(2) The secretary of the Assessment Review Board must

(a) have the custody and care of all records, documents, orders and decisions made by or pertaining to the Assessment Review Board; and

(b) fulfill such other duties as directed by the chair and the Assessment Review Board.

Removal of Member

25. Council may terminate the appointment of a member of the Assessment Review Board for cause, including where a member

(a) is convicted of an offence under the *Criminal Code*;

(b) fails to attend three (3) consecutive hearings of the Assessment Review Board; or

(c) fails to perform any of his or her duties under this Law in good faith and in accordance with the terms of this Law.

Duty of Member

26. In performing their duties under this Law, the members of the Assessment Review Board must act faithfully, honestly and impartially and to the best of their skill and ability, and must not disclose to any person information obtained by them as a member, except in the proper performance of their duties.

PART X

APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

Appeals and Assessor Recommendations

27. The Assessment Review Board must

(a) consider and determine assessor recommendations made under subsection 17(1) for changes to the assessment roll; and

(b) hear and determine appeals made under this Part.

Notice of Appeal

28.(1) Any person, including without limitation the First Nation and the assessor, may appeal an assessment or a reconsideration of an assessment of assessable property to the Assessment Review Board by delivering

(a) a completed Notice of Appeal,

(b) a copy of the Assessment Notice, and

(c) an administration fee of thirty dollars ($30),

to the assessor within forty-five (45) days after the date on which the Assessment Notice was mailed or

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

e-mailed to the persons named on the assessment roll in respect of the assessable property.

(2) An appeal is commenced by delivery of a completed Notice of Appeal, a copy of the Assessment Notice, and the required administration fee to the assessor at the address set out in the Assessment Notice.

(3) The grounds for an appeal may be in respect of one or more of the following:

(a) the assessed value of the assessable property;

(b) the assessment classification of the assessable property;

(c) the applicability of an exemption to the assessable property;

(d) any alleged error or omission in an assessment or Assessment Notice; and

(e) the liability of the holder to taxation under the Taxation Law.

(4) Where an appeal is commenced with respect to a supplementary assessment, the appeal must be confined to the supplementary assessment.

(5) The assessor must, as soon as possible after a Notice of Appeal is received,

(a) deliver a copy of the Notice of Appeal to the chair and to the First Nation; and

(b) deliver the administration fee collected under paragraph (1)(c) to the First Nation.

Agents and Solicitors

29. Where a complainant is represented in an appeal through a solicitor or agent, all notices and correspondence required to be given to the complainant are properly given if delivered to the solicitor or agent at the address set out in the Notice of Appeal.

Scheduling of Hearing

30.(1) On delivery of a Notice of Appeal to the assessor, or on receipt of a recommendation from the assessor under subsection 17(1), the chair must, in consultation with the assessor, schedule a hearing of the appeal or the assessor recommendation.

(2) The chair must, at least ten (10) days before the hearing, deliver a Notice of Hearing, setting out the date, time and place of the hearing, to the parties and to each person named on the assessment roll in respect of the assessable property.

(3) Notwithstanding subsection (2), the chair is not required to deliver a Notice of Hearing to a holder of an interest in reserve lands affected by an assessor recommendation under subsection 17(1) where the recommendation

(a) results in a decrease in the assessed value of the interest;

(b) does not change the classification of the interest; and

(c) does not result in the removal of an exemption.

Parties

31. The parties in a hearing, except as provided in subsection 30(3), are

(a) the complainant;

(b) the holder of the assessable property, if not the complainant;

(c) the assessor; and

(d) any person who the Assessment Review Board determines may be affected by the appeal or assessor recommendation, upon request by that person.

Delivery of Documentation

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

32.(1) The chair must, without delay, deliver a copy of any document submitted by a party in relation to an appeal to all other parties.

(2) The chair may, in respect of an appeal,

(a) require the assessor to provide any relevant document or record obtained or created in respect of an assessment that is in the custody or control of the assessor;

(b) require a party to provide relevant documents and records in advance of a hearing.

Timing for Hearing

33. Subject to section 46, the Assessment Review Board must commence a hearing within forty-five (45) days after delivery of the Notice of Appeal to the assessor or receipt of an assessor recommendation under subsection 17(1), unless all parties consent to a delay.

Daily Schedule

34.(1) The chair must

(a) create a daily schedule for the hearings of the Assessment Review Board; and

(b) post the daily schedule at the place where the Assessment Review Board is to meet.

(2) The Assessment Review Board must proceed to deal with appeals and assessor recommendations in accordance with the daily schedule, unless the Assessment Review Board considers a change in the schedule necessary and desirable in the circumstances.

Conduct of Hearing

35.(1) The Assessment Review Board must give all parties a reasonable opportunity to be heard at a hearing.

(2) A party may be represented by counsel or an agent and may make submissions as to facts, law and jurisdiction.

(3) The Assessment Review Board may conduct a hearing whether the complainant is present or not, provided the complainant was given notice of the hearing in accordance with this Law.

(4) The burden of proof in an appeal is on the person bringing the appeal.

(5) In an oral hearing, a party may call and examine witnesses, present evidence and submissions and conduct cross-examination of witnesses as reasonably required by the Assessment Review Board for a full and fair disclosure of all matters relevant to the issues in the appeal.

(6) The Assessment Review Board may reasonably limit further examination or cross-examination of a witness if it is satisfied that the examination or cross-examination has been sufficient to disclose fully and fairly all matters relevant to the issues in the appeal.

(7) The Assessment Review Board may question any witness who gives oral evidence at a hearing.

(8) The Assessment Review Board may receive and accept information that it considers relevant, necessary and appropriate, whether or not the information would be admissible in a court of law.

(9) The Assessment Review Board may conduct its proceedings by any combination of written, electronic and oral hearings.

(10) An oral hearing must be open to the public unless the Assessment Review Board, on application by a party, determines that the hearing should be held *in camera*.

Maintaining Order at Hearings

36.(1) The Assessment Review Board may, at an oral hearing, make orders or give directions that it considers necessary to maintain order at the hearing.

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may, by order, impose restrictions on a person's continued participation in or attendance at a hearing and may exclude a person from further participation in or attendance at a hearing until the Assessment Review Board orders otherwise.

Summary Dismissal

37.(1) At any time after a Notice of Appeal is received by the Assessment Review Board, the Assessment Review Board may dismiss all or part of the appeal where it determines that any of the following apply:

(a) the appeal is not within the jurisdiction of the Assessment Review Board;

(b) the appeal was not filed within the applicable time limit; or

(c) the complainant failed to diligently pursue the appeal or failed to comply with an order of the Assessment Review Board.

(2) Before dismissing all or part of an appeal under subsection (1), the Assessment Review Board must give the complainant an opportunity to make submissions to the Assessment Review Board.

(3) The Assessment Review Board must give written reasons for any dismissal made under subsection (1) to all parties.

Quorum

38.(1) A majority of the members of the Assessment Review Board constitutes a quorum, provided that there must not be less than three (3) members present at any time.

(2) Where a quorum of the members of an Assessment Review Board is not present at the time at which a hearing is to be held, the hearing must be adjourned to the next day that is not a holiday, and so on from day to day until there is a quorum.

Decisions

39. A decision of the majority of the members is a decision of the Assessment Review Board and, in the case of a tie, the decision of the chair governs.

Combining Hearings

40. The Assessment Review Board may conduct a single hearing of two (2) or more appeals or assessor recommendations related to the same assessment if the matters in each hearing are addressing the same assessable property or substantially the same issues.

Power to Determine Procedures

41.(1) Subject to this Law, the Assessment Review Board has the power to control its own processes and may make rules respecting practice and procedure to facilitate the just and timely resolution of the matters before it.

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may make rules respecting the holding of pre-hearing conferences and requiring the parties to attend a pre-hearing conference.

Orders to Attend or Produce Documents

42.(1) At any time before or during a hearing, but before its decision, the Assessment Review Board may make an order requiring a person to

(a) attend a hearing to give evidence, or

(b) produce a document or other thing in the person's possession or control as specified by the Assessment Review Board,

by issuing an Order to Attend Hearing/Produce Documents and serving it on the person at least two (2)

SAMPLE

days before the person's attendance or the requested document is required at the hearing, as the case may be.

(2) Where an order is made under paragraph (1)(a), the Assessment Review Board must pay to the person a twenty dollar ($20) witness fee plus reasonable travel expenses to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(3) A party may request that the Assessment Review Board make an order under subsection (1) to a person specified by the party.

(4) Where a party makes a request under subsection (3),

(a) the chair must sign and issue an Order to Attend Hearing/Produce Documents and the party must serve it on the witness at least two (2) days before the person's attendance or the requested document is required at the hearing, as the case may be; and

(b) a party requesting the attendance of a witness must pay a twenty dollar ($20) witness fee plus reasonable travel expenses to the witness to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(5) The Assessment Review Board may apply to a court of competent jurisdiction for an order directing a person to comply with an order under this section.

Adjournments

43. The Assessment Review Board may

(a) hear all appeals or assessor recommendations on the same day or may adjourn from time to time until all matters have been heard and determined; and

(b) at any time during a hearing, adjourn the hearing.

Costs

44. The Assessment Review Board may make orders requiring a party

(a) to pay all or part of the costs of another party in respect of the appeal,

(b) to pay all or part of the costs of the Assessment Review Board in respect of the appeal,

where the Assessment Review Board considers the conduct of a party has been improper, vexatious, frivolous or abusive.

Reference on Question of Law

45.(1) At any stage of a proceeding before it, the Assessment Review Board, on its own initiative or at the request of one or more of the parties, may refer a question of law in the proceeding to a court of competent jurisdiction in the form of a stated case.

(2) The stated case must be in writing and filed with the court registry and must include a statement of the facts and all evidence material to the stated case.

(3) The Assessment Review Board must

(a) suspend the proceeding as it relates to the stated case and reserve its decision until the opinion of the court has been given; and

(b) decide the appeal in accordance with the court's opinion.

Matters before the Courts

46. If a proceeding with respect to liability to pay taxes in respect of assessable property that is the subject of an appeal is brought before a court of competent jurisdiction

(a) before the hearing is to commence, the hearing must be deferred until the matter is decided by the

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

court;

(b) during the hearing, the hearing must be adjourned until the matter is decided by the court; or

(c) after the hearing has concluded but before a decision on the appeal is given, the decision must be deferred until the matter is decided by the court.

Withdrawal of Appeal

47.(1) A complainant may withdraw an appeal under this Part by

(a) delivering a Notice of Withdrawal to the assessor if a Notice of Hearing has not been delivered in respect of the appeal; or

(b) delivering a Notice of Withdrawal to the Assessment Review Board if a Notice of Hearing has been delivered in respect of the appeal.

(2) Upon receipt of a Notice of Withdrawal

(a) under paragraph (1)(a), the assessor must advise the chair and the First Nation that the appeal is withdrawn and will not proceed; and

(b) under paragraph (1)(b), the Assessment Review Board must dismiss the appeal and notify the parties that the appeal has been dismissed.

(3) For greater certainty, if a Notice of Hearing has been issued but not delivered, paragraph (1)(b) applies.

Delivery of Decisions

48.(1) The Assessment Review Board must, at the earliest opportunity after the day on which a hearing is completed, deliver a written decision on the appeal or assessor recommendation to all parties.

[Note to First Nation: The following alternate wording may be used where the First Nation wishes to impose a time limit on the assessment review board to deliver its written decision. Such a period must not be less than 90 days after the day the hearing is completed.

(1) The Assessment Review Board must, not more than ninety (90) days after the day on which a hearing is completed, deliver a written decision on the appeal or assessor recommendation to all parties.]

(2) Any person may obtain a copy of a decision of the Assessment Review Board from the tax administrator on request and payment of a fee of ____ dollars ($____).

(3) The tax administrator may obscure or omit personal information (other than name and address) and financial business information from decisions provided under subsection (2), provided that assessment and property tax information must not be obscured or omitted.

Delivery of Documents under This Part

49.(1) Delivery of a document under this Part may be made personally or by sending it by registered mail, fax or e-mail.

(2) Personal delivery of a document is made

(a) in the case of an individual, by leaving the document with the individual or with a person at least eighteen (18) years of age residing at the individual's place of residence;

(b) in the case of a first nation, by leaving the document with the person apparently in charge, at the time of delivery, of the first nation's administrative office, or with the first nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the person apparently in charge, at the time of delivery, of the corporation's head office or a branch office, or with an officer or director of the

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

corporation, or with the corporation's legal counsel.

(3) Subject to subsection (4), a document is considered delivered if

(a) delivered personally, at the time that personal delivery is made;

(b) sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed;

(c) sent by fax, at the time indicated on the confirmation of transmission; or

(d) sent by e-mail, at the time indicated in the electronic confirmation that the e-mail has been opened.

(4) A document delivered on a non-business day or after 17:00 local time on a business day is considered delivered at 09:00 on the next business day.

Appeals

50.(1) An appeal lies to a court of competent jurisdiction from a decision of the Assessment Review Board on a question of law.

(2) An appeal under subsection (1) must be made within thirty (30) days after the day on which the decision is delivered under subsection 48(1).

PART XI

GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

51.(1) The tax administrator, the assessor, a member of the Assessment Review Board, the secretary or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, a court of law or pursuant to a court order;

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The assessor may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the interest in reserve lands if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

52. Notwithstanding section 51,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form; and

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form, where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

53. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay taxes or amounts levied under the Taxation Law be affected by

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an assessor or the tax administrator;

(b) an error or omission in an assessment roll, Assessment Notice, or any notice given under this Law; or

(c) a failure of the First Nation, tax administrator or the assessor to do something within the required time.

Notices

54.(1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the assessment roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the assessment roll.

(2) Except where otherwise provided in this Law, a notice

(a) given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

55.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

[Note to First Nation: Include this repeal provision only if this Law is repealing and replacing an existing property assessment law.

Repeal

56. The _____*First Nation Property Assessment By-law, 20___*, as amended, is hereby repealed in its entirety.]

Force and Effect

57. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _____ day of _____ , 20___ , at _____ , in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of _____ (___) members of Council.

[Name]_____
Chief [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE I

PROPERTY CLASSES

Class 1 - Residential
Class 2 - Utilities
Class 4 - Major Industry
Class 5 - Light Industry
Class 6 - Business and Other
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization
Class 9 - Farm

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE II

REQUEST FOR INFORMATION BY ASSESSOR
FOR THE _____ FIRST NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section __ of the _____ *First Nation Property Assessment Law, 20__* , I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of delivery of the request]**, the following information relating to the above-noted interest:

(1)

(2)

(3)

If you fail to provide the requested information on or before the date specified above, an assessment of the interest may be made on the basis of the information available to the assessor.

_____

Assessor for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE III

DECLARATION OF PURPOSE FOR THE USE OF ASSESSMENT INFORMATION

I, _____ [name], of _____ [address], _____ [city], _____ [province], _____ [postal code], declare and certify that I will not use the assessment roll or information contained in the assessment roll to obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means, or to harass an individual.

I further declare and certify that any assessment information I receive will be used for the following purpose(s):

(1) a complaint or appeal under the _____ *First Nation Property Assessment Law, 20___* ;

(2) a review of an assessment to determine whether to seek a reconsideration or appeal of the assessment; or

(3) other: _____

Signed: _____

[please print name]

Dated: _____ , 20___ .

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE IV

ASSESSMENT NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LAND: _____

TAKE NOTICE that the assessment roll has been certified by the assessor for the _____ First Nation and delivered to the First Nation Council.

The following person(s) is/are the holders of the interest in reserve lands: [Name(s) & addresses]

The interest is classified as:

The assessed value by classification of the interest is:

TOTAL ASSESSED VALUE: _____

TOTAL ASSESSED VALUE LIABLE TO TAXATION: _____

AND TAKE NOTICE that you may, within twenty-one (21) days of the date of mailing of this notice, request a reconsideration of this assessment by delivering a written request for reconsideration in the form specified in the _____ *First Nation Property Assessment Law, 20___* . Within twenty-one (21) days after the end of the reconsideration period, or after receipt by the assessor of your request for reconsideration, whichever is later, the assessor will review the assessment and provide you with the results of the reconsideration. If the assessor determines that the interest in reserve lands should have been assessed differently, the assessor will offer to modify the assessment.

AND TAKE NOTICE that you may, within forty-five (45) days of the date of mailing of this notice, appeal this assessment to the Assessment Review Board. The Notice of Appeal must be in writing in the form and accompanied by the fee specified in the _____ *First Nation Property Assessment Law, 20___* and must be delivered to the Assessor at the following address: [insert address].

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE V

REQUEST FOR RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

TO: Assessor for the _____ First Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the _____ *First Nation Property Assessment Law, 20___* , I hereby request a reconsideration of the assessment of the following interest in reserve lands:

[description of the interest as described in the Assessment Notice]

I am: ___ a holder of the interest

___ named on the assessment roll in respect of this interest

This request for a reconsideration of the assessment is based on the following reasons:

(1)

(2)

(3)

(describe the reasons in support of the request in as much detail as possible)

Address and telephone number at which applicant can be contacted:

_____

_____

_____ _____

Name of Applicant (please print) Signature of Applicant

Dated: _____ , 20___ .

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE VI

NOTICE OF APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

TO: Assessor for the _____ First Nation
[address]

PURSUANT to the provisions of the _____ *First Nation Property Assessment Law, 20__*, I hereby appeal the assessment/reconsideration of the assessment of the following interest in reserve lands:

[description of the interest, including assessment roll number, as described in the Assessment Notice]

The grounds for the appeal are:

(1)

(2)

(3)

(describe the grounds for the appeal in as much detail as possible)

Complainant's mailing address to which all notices in respect of this appeal are to be sent:

_____

_____

Name and address of any representative acting on complainant's behalf in respect of this appeal:

_____

_____

The required fee of thirty dollars ($30) is enclosed with this Notice of Appeal.

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____ , 20___ .

NOTE: A copy of the Assessment Notice must be enclosed with this Notice of Appeal.

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE VII

NOTICE OF WITHDRAWAL

TO: Assessor, _____ First Nation

OR

Chair, Assessment Review Board for the _____ First Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the _____ *First Nation Property Assessment Law, 20___*
I hereby withdraw my appeal of the assessment of the following interest in reserve lands:

Description of interest:

Date of Notice of Appeal:

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____ , 20___ .

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE VIII

NOTICE OF HEARING

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

Complainant in respect of this appeal: _____

TAKE NOTICE that the Assessment Review Board will hear an appeal/assessor recommendation from the assessment/reconsideration of the assessment of the above-noted interest at:

Date: _____ , 20___

Time: _____ (A.M./P.M.)

Location: _____[address]

AND TAKE NOTICE that you should bring to the hearing [insert # copies] copies of all relevant documents in your possession respecting this appeal.

A copy of the Assessment Notice and the Notice of Appeal are enclosed with this notice, as well as copies of:

_____

_____

(all submissions and documents received in respect of the appeal will be forwarded to all parties)

_____

Chair, Assessment Review Board

Dated: _____ , 20___ .

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE IX

ORDER TO ATTEND HEARING/PRODUCE DOCUMENTS

TO: _____

ADDRESS: _____

TAKE NOTICE that an appeal has been made to the Assessment Review Board for the _____ First Nation in respect of the assessment of _____ [describe interest in reserve lands].

The Assessment Review Board believes that you may have information [OR documents] that may assist the Assessment Review Board in making its decision.

THIS NOTICE REQUIRES you to [indicate the applicable provisions below]:

1. Attend before the Assessment Review Board at a hearing at

Date: _____ , 20___

Time: _____ (A.M./P.M.)

Location: _____ [address]

to give evidence concerning the assessment and to bring with you the following documents:

_____

_____

and any other documents in your possession that may relate to this assessment.

A twenty dollar ($20) witness fee is enclosed. Your reasonable travelling expenses will be reimbursed as determined by the Assessment Review Board.

2. Deliver the following documents [list documents] OR any documents in your possession that may relate to this assessment to the Chair, Assessment Review Board _____ [address] on or before _____ .

Please contact _____ at _____ if you have any questions or concerns respecting this Order.

_____

Chair, Assessment Review Board

Dated: _____ , 20___ .

SAMPLE

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE X

CERTIFICATION OF ASSESSMENT ROLL BY ASSESSOR

The assessor must certify the assessment roll in the following form:

I, _____ , being the assessor for the _____ First Nation, hereby certify that this is the _____ First Nation [revised/supplementary] assessment roll for the year 20___ and that this assessment roll is complete and has been prepared and completed in accordance with all requirements of the _____ *First Nation Property Assessment Law, 20___* .

_____

(Signature of Assessor)

Dated _____ , 20___ at _____ , _____ .
(City) (Province)

SAMPLE

Version courante 2019 02 13

LOI SUR L'ÉVALUATION FONCIÈRE

DE LA PREMIÈRE NATION _____ (20____)

(COLOMBIE-BRITANNIQUE)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I Titre .....
PARTIE II Définitions et renvois .....
PARTIE III Administration.....
PARTIE IV Valeur imposable.....
PARTIE V Demandes de renseignements et inspections.....
PARTIE VI Rôle et avis d'évaluation .....
PARTIE VII Erreurs et omissions dans le rôle d'évaluation .....
PARTIE VIII Réexamen de l'évaluation .....
PARTIE IX Comité de révision des évaluations foncières.....
PARTIE X Appels devant le Comité de révision des évaluations foncières .....
PARTIE XI Dispositions générales .....
ANNEXES
I Catégories de biens fonciers
II Demande de renseignements de l'évaluateur
III Déclaration des fins auxquelles serviront les renseignements relatifs à l'évaluation
IV Avis d'évaluation
V Demande de réexamen d'une évaluation
VI Avis d'appel devant le Comité de révision des évaluations foncières
VII Avis de désistement
VIII Avis d'audience
IX Ordonnance de comparution à l'audience ou de production de documents
X Certification du rôle d'évaluation par l'évaluateur

Attendu :

A. qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, le conseil d'une première nation peut prendre des textes législatifs concernant l'imposition de taxes à des fins locales sur les terres de réserve et les intérêts sur celles-ci;

B. que le Conseil de la Première Nation _____ estime qu'il est dans l'intérêt de celle-ci de prendre un texte législatif à ces fins;

C. que le Conseil de la Première Nation _____ a donné avis du présent texte législatif et pris en compte toutes les observations qu'il a reçues, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*,

À ces causes, le Conseil de la Première Nation _____ édicte :

PARTIE I

TITRE

Modèle

Version courante 2019 02 13

Titre

1. Le présent texte législatif peut être cité sous le titre : *Loi sur l'évaluation foncière de la Première Nation _____ (20___).*

PARTIE II

DÉFINITIONS ET RENVOIS

Définitions et renvois

2.(1) Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

« administrateur fiscal » La personne nommée à ce titre par le Conseil en vertu de la Loi sur l'imposition foncière.

« amélioration » Tout bâtiment, accessoire fixe, structure ou élément semblable construit, posé ou fixé sur ou dans le sol, dans l'eau au-dessus du sol ou sur ou dans une autre amélioration; s'entend en outre d'une maison préfabriquée.

« année d'imposition » L'année civile à laquelle s'applique le rôle d'évaluation aux fins de l'imposition foncière.

« avis d'appel » Avis contenant les renseignements prévus à l'annexe VI.

« avis d'audience » Avis contenant les renseignements prévus à l'annexe VIII.

« avis de désistement » Avis contenant les renseignements prévus à l'annexe VII.

« avis d'évaluation » Avis contenant les renseignements prévus à l'annexe IV.

« bien sujet à évaluation » Intérêt sur les terres de réserve qui est assujetti à l'évaluation au titre de la présente loi.

« catégorie de biens fonciers » L'une des catégories d'intérêts sur les terres de réserve établies aux termes du paragraphe 5(10) aux fins de l'évaluation et de l'imposition foncière.

« Comité de révision des évaluations foncières » Le comité établi par le Conseil conformément à la partie IX.

« Conseil » S'entend du conseil de la Première Nation, au sens de la Loi.

« détenteur » S'agissant d'un intérêt sur les terres de réserve, la personne qui, selon le cas :

a) est en possession de l'intérêt;

b) a droit à l'intérêt en vertu d'un bail ou d'un permis ou par tout autre moyen légal;

c) occupe de fait l'intérêt;

d) est fiduciaire de l'intérêt.

« évaluateur » Personne nommée par le Conseil en vertu du paragraphe 3(1).

« évaluation » Estimation de la valeur et classification d'un intérêt sur les terres de réserve.

« impôts » Vise notamment :

a) tous les impôts imposés, prélevés, évalués ou évaluables en vertu de la Loi sur l'imposition foncière, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais ajoutés aux impôts en vertu de celle-ci;

b) aux fins de la perception et du contrôle d'application, tous les impôts imposés, prélevés, évalués ou évaluables en vertu de tout autre texte législatif sur les recettes locales de la Première Nation, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais ajoutés aux impôts en vertu de ce texte.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de

Modèle

Version courante 2019 02 13

propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« Loi sur l'imposition foncière » La *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation _____ (20__)*.

« maison préfabriquée » Structure – qu'elle soit ordinairement munie de roues ou non – conçue, construite ou fabriquée pour :

a) être déplacée d'un lieu à un autre, par remorquage ou par transport;

b) fournir, selon le cas :

(i) une habitation ou un local d'habitation,

(ii) un bureau ou des locaux d'affaires,

(iii) de l'hébergement à toute autre fin,

(iv) un abri pour la machinerie ou tout autre équipement,

(v) un atelier ou des installations d'entreposage, de réparation, de construction ou de fabrication.

« ordonnance de comparution à l'audience ou de production de documents » Ordonnance contenant les renseignements prévus à l'annexe IX.

« partie » Dans le cas d'un appel interjeté à l'égard d'une évaluation faite en vertu de la présente loi, l'une des parties à l'appel visées à l'article 31.

« personne » S'entend notamment d'une société de personnes, d'un consortium, d'une association, d'une personne morale ou du représentant personnel ou autre représentant légal d'une personne.

« plaignant » Personne qui porte en appel une évaluation aux termes de la présente loi.

« Première Nation » La Première Nation _____ , qui est une bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« président » Le président du Comité de révision des évaluations foncières.

« province » La province de la Colombie-Britannique.

« réserve » Réserve de la Première Nation au sens de la *Loi sur les Indiens.*

« résolution » Motion adoptée et approuvée par une majorité des membres du Conseil présents à une réunion dûment convoquée.

« rôle d'évaluation » Rôle établi conformément à la présente loi; s'entend en outre d'un rôle d'évaluation supplémentaire, d'un rôle d'évaluation révisé [et d'un rôle d'évaluation mentionné au paragraphe 9(3)].

« rôle d'évaluation révisé » Rôle d'évaluation modifié conformément à l'article 11.

« rôle d'évaluation supplémentaire » Rôle d'évaluation visé à l'article 18.

« secrétaire » Le secrétaire du Comité de révision des évaluations nommé en vertu de l'article 24.

« valeur imposable » La valeur marchande de la terre ou des améliorations, ou des deux, qui constituent un intérêt sur les terres de réserve, comme s'il s'agissait d'une terre ou d'améliorations, ou des deux, détenues en fief simple à l'extérieur de la réserve, déterminée conformément à la présente loi.

(2) Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les intérêts sur les terres de réserve.

(3) Dans la présente loi, le renvoi à une partie (p. ex. la partie I), un article (p. ex. l'article 1), un paragraphe (p. ex. le paragraphe 2(1)), un alinéa (p. ex. l'alinéa 5(3)a)) ou une annexe (p. ex. l'annexe I) constitue, sauf indication contraire, un renvoi à la partie, à l'article, au paragraphe, à l'alinéa ou à l'annexe de la présente

Version courante 2019 02 13

loi.

PARTIE III

ADMINISTRATION

Évaluateur

3.(1) Le Conseil nomme un ou plusieurs évaluateurs chargés d'évaluer les biens sujets à évaluation conformément à la présente loi et de remplir de toute autre fonction prévue par celle-ci ou ordonnée par le Conseil.

(2) Tout évaluateur nommé par le Conseil doit posséder les qualifications requises pour effectuer des évaluations foncières dans la province.

Champ d'application

4. La présente loi s'applique aux intérêts sur les terres de réserve.

PARTIE IV

VALEUR IMPOSABLE

Évaluation

5.(1) L'évaluateur évalue tous les intérêts sur les terres de réserve qui sont assujettis à l'impôt au titre de la Loi sur l'imposition foncière ainsi que tous les intérêts pour lesquels le Conseil peut accepter des paiements versés en remplacement d'impôts.

(2) Pour l'établissement de la valeur imposable d'un intérêt sur les terres de réserve aux fins du rôle d'évaluation, la date d'évaluation est le 1er juillet de l'année précédant l'année d'imposition à laquelle l'évaluation s'applique.

(3) La valeur imposable d'un intérêt sur les terres de réserve aux fins du rôle d'évaluation est déterminée comme si, à la date d'évaluation :

a) l'intérêt était dans l'état physique dans lequel il se trouvait le 31 octobre suivant la date d'évaluation;

b) l'utilisation permise de l'intérêt était la même qu'au 31 octobre suivant la date d'évaluation.

(4) L'alinéa (3)a) ne s'applique pas aux intérêts sur les terres de réserve visés aux alinéas 17(3)b) et d), dont la valeur imposable aux fins du rôle d'évaluation est déterminée comme si, à la date d'évaluation, l'intérêt était dans l'état physique dans lequel il se trouvait le 31 décembre suivant la date d'évaluation.

(5) Sauf disposition contraire, l'évaluateur évalue les intérêts sur les terres de réserve à leur valeur marchande, comme s'il s'agissait d'intérêts détenus en fief simple à l'extérieur de la réserve.

(6) L'évaluateur détermine la valeur imposable de chaque intérêt sur les terres de réserve et l'inscrit sur le rôle d'évaluation.

(7) Pour déterminer la valeur imposable d'un intérêt sur les terres de réserve, l'évaluateur peut, sauf disposition contraire de la présente loi, tenir compte des facteurs suivants :

a) l'utilisation actuelle;

b) l'emplacement;

c) le coût d'origine;

d) le coût de remplacement;

e) le revenu ou la valeur de location;

f) le prix de vente de l'intérêt sur les terres de réserve et d'intérêts comparables;

g) la désuétude économique et fonctionnelle;

Version courante 2019 02 13

h) toute autre circonstance ayant une incidence sur la valeur de l'intérêt.

(8) Sans que soit limitée l'application des paragraphes (5) et (6), tout intérêt sur les terres de réserve utilisé pour une entreprise industrielle ou commerciale, un commerce ou une entreprise de services publics est évalué comme un intérêt d'une entreprise en exploitation.

(9) Si un bail ou tout autre acte accordant un intérêt sur les terres de réserve assujettit son utilisation à une restriction, autre qu'un droit de résiliation ou une restriction relative à la durée de l'intérêt, l'évaluateur tient compte de la restriction.

(10) Aux fins de l'évaluation selon la présente loi et du prélèvement d'impôts au titre de la Loi sur l'imposition foncière, le Conseil établit les catégories de biens fonciers qui ont été définies par la province pour l'évaluation foncière provinciale et qui sont énumérées à l'annexe I.

(11) L'évaluateur :

a) fait l'évaluation des intérêts sur les terres de réserve selon les catégories de biens fonciers établies conformément au paragraphe (10);

b) utilise les règles de classification provinciales applicables à chaque catégorie de biens fonciers.

(12) Si un intérêt sur les terres de réserve appartient à plus d'une catégorie de biens fonciers, l'évaluateur détermine la partie de sa valeur imposable qui correspond à chaque catégorie et il évalue l'intérêt selon la proportion de la valeur imposable totale que représente chaque partie.

(13) Si deux ou plusieurs personnes sont les détenteurs d'un intérêt sur les terres de réserve, l'évaluateur peut choisir d'évaluer l'intérêt au nom de l'une de ces personnes ou au nom de deux ou plusieurs de celles-ci conjointement.

(14) Si un bâtiment ou toute autre amélioration s'étend sur plus d'un intérêt sur les terres de réserve, l'évaluateur peut considérer ces intérêts, s'ils sont contigus, comme un seul intérêt et les évaluer en conséquence.

(15) Si une amélioration s'étend sur ou sous une terre ou la traverse et qu'elle appartient à une personne autre que le détenteur de l'intérêt sur les terres de réserve, ou est occupée, entretenue, exploitée ou utilisée par celle-ci, elle peut être évaluée séparément au nom de la personne qui en est propriétaire ou qui l'occupe, l'entretient, l'exploite ou l'utilise, même si une autre personne détient un intérêt sur ces terres de réserve.

(16) Sauf disposition contraire de la présente loi, l'évaluateur utilise pour faire l'évaluation des intérêts sur les terres de réserve :

a) les méthodes, taux, règles et formules d'évaluation établis sous le régime des lois provinciales relatives à l'évaluation foncière qui sont en vigueur au moment de l'évaluation;

b) les règles et pratiques d'évaluation que suivent les évaluateurs de la province pour les évaluations faites à l'extérieur de la réserve.

Dispense de l'évaluation

6. Malgré toute autre disposition de la présente loi, les améliorations conçues, construites ou installées pour offrir une protection d'urgence aux personnes ou aux animaux domestiques en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, au sens de la loi intitulée *Emergency Program Act* de la Colombie-Britannique, sont dispensées de l'évaluation prévue par la présente loi.

PARTIE V

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET INSPECTIONS

Demandes de renseignements

7.(1) L'évaluateur peut remettre une demande de renseignements rédigée conformément à l'annexe II

Version courante 2019 02 13

au détenteur ou à la personne ayant disposé d'un bien sujet à évaluation, qui doit alors lui fournir les renseignements, à toute fin liée à l'application de la présente loi, dans les quatorze (14) jours suivant la date de transmission de la demande ou dans le délai supérieur qui y est indiqué.

(2) L'évaluateur peut, dans tous les cas, évaluer le bien sujet à évaluation en se fondant sur les renseignements dont il dispose et il n'est pas lié par les renseignements fournis en application du paragraphe (1).

Inspections

8.(1) L'évaluateur peut, à toute fin liée à l'évaluation, entrer sur une terre et dans des améliorations et en faire l'inspection.

(2) L'évaluateur peut entrer sur tout intérêt sur les terres de réserve et en faire l'examen :

a) soit pour déterminer si une évaluation de la terre et des améliorations s'impose, lorsqu'il croit qu'une personne peut être assujettie à l'évaluation;

b) soit pour confirmer une évaluation.

(3) L'évaluateur se voit accorder l'accès aux registres, comptes, pièces justificatives, documents et estimations de la personne visée à l'alinéa (2)a) et il peut les examiner, en faire des copies et en prendre des extraits; cette personne est tenue de lui fournir, sur demande, les installations et l'aide nécessaires à l'entrée et à l'examen.

PARTIE VI
RÔLE D'ÉVALUATION ET AVIS D'ÉVALUATION

Rôle d'évaluation

9.(1) Au plus tard le 1er décembre de chaque année [OU le 31 janvier de chaque année d'imposition (si une évaluation de la C.-B. n'est pas utilisée)], l'évaluateur établit un nouveau rôle d'évaluation contenant la liste de tous les intérêts sur les terres de réserve qui sont assujettis à l'évaluation au titre de la présente loi.

(2) Le rôle d'évaluation est établi sur support papier ou sous forme électronique et contient les renseignements suivants au sujet de chaque intérêt sur les terres de réserve :

a) le nom et la dernière adresse connue du détenteur de l'intérêt;

b) une brève description de l'intérêt;

c) la classification de l'intérêt;

d) la valeur imposable de l'intérêt selon sa classification;

e) la valeur imposable totale de l'intérêt;

f) la valeur imposable nette de l'intérêt assujettie à l'impôt au titre de la Loi sur l'imposition foncière;

g) tout autre renseignement que l'évaluateur juge nécessaire ou utile.

[Note à l'intention de la Première Nation : Insérer la disposition suivante seulement si la présente loi abroge et remplace un texte législatif existant sur l'évaluation foncière.

(3) Il est entendu que le rôle d'évaluation établi en vertu du texte législatif abrogé par l'article 56 est et continue d'être valable pour l'application de la présente loi et doit être utilisé jusqu'à ce que le prochain rôle d'évaluation soit établi et certifié conformément à la présente loi.]

Certification par l'évaluateur

10. Une fois le rôle d'évaluation établi et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours [OU le 31 janvier de l'année d'imposition], l'évaluateur :

Modèle

Version courante 2019 02 13

a) certifie par écrit, essentiellement en la forme prévue à l'annexe X, que le rôle d'évaluation a été établi conformément à la présente loi;

b) remet au Conseil une copie du rôle d'évaluation certifié.

Établissement et certification du rôle d'évaluation révisé

11.(1) Au plus tard le 31 mars suivant la certification du rôle d'évaluation aux termes de l'article 10, l'évaluateur :

a) modifie le rôle d'évaluation pour tenir compte des décisions découlant des réexamens, pour corriger des erreurs et omissions et pour mettre en œuvre les décisions du Comité de révision des évaluations foncières qu'il a reçues;

b) date et paraphe les modifications apportées au rôle d'évaluation aux termes du présent article;

c) établit un rôle d'évaluation révisé.

(2) Après avoir établi le rôle d'évaluation révisé, l'évaluateur :

a) certifie par écrit, essentiellement en la forme prévue à l'annexe X, que le rôle d'évaluation révisé a été établi conformément à la présente loi;

b) remet une copie du rôle d'évaluation révisé certifié au Conseil et au président.

(3) Dès qu'il a été certifié conformément au présent article, le rôle d'évaluation révisé devient le rôle d'évaluation pour l'année d'imposition et est réputé prendre effet à la date de la certification du rôle d'évaluation aux termes de l'article 10.

Validité du rôle d'évaluation

12. Le rôle d'évaluation prend effet dès sa certification et, sauf s'il est modifié conformément à la présente loi ou par suite d'une décision du Comité de révision des évaluations foncières ou d'une ordonnance d'un tribunal compétent :

a) il est valide et lie toutes les parties visées, indépendamment :

(i) de tout défaut, erreur ou omission qu'il peut contenir ou qui s'y rapporte,

(ii) de tout défaut, erreur ou inexactitude dans un avis obligatoire,

(iii) de toute omission de poster un avis obligatoire;

b) il constitue, à toutes fins utiles, le rôle d'évaluation de la Première Nation jusqu'à la certification du prochain rôle d'évaluation ou rôle d'évaluation révisé.

Consultation et utilisation du rôle d'évaluation

13.(1) Dès sa réception par le Conseil, le rôle d'évaluation est accessible à toute personne pour consultation au bureau de la Première Nation pendant les heures d'ouverture normales.

[Note à l'intention de la Première Nation : Si celle-ci permet la consultation en ligne du rôle d'évaluation, elle devrait envisager d'ajouter une disposition du genre suivant :

En plus de l'accès prévu au paragraphe 13(1), le Conseil peut permettre la consultation électronique du rôle d'évaluation au moyen d'un service en ligne, pourvu que les renseignements disponibles en ligne ne fassent mention d'aucun nom ou autre renseignement pouvant identifier un détenteur ou quelque autre personne.]

(2) Nul ne peut, directement ou indirectement, utiliser le rôle d'évaluation ou les renseignements qu'il contient pour :

a) obtenir des noms, adresses ou numéros de téléphone à des fins de sollicitation, que celle-ci soit faite par téléphone, par la poste ou par tout autre moyen;

Version courante 2019 02 13

b) harceler un individu.

(3) L'administrateur fiscal peut exiger de la personne qui souhaite consulter le rôle d'évaluation qu'elle remplisse une déclaration, essentiellement en la forme prévue à l'annexe III, dans laquelle elle :

a) indique à quelles fins les renseignements serviront;

b) atteste que les renseignements contenus dans le rôle d'évaluation ne seront pas utilisés d'une manière interdite par le présent article.

Protection des renseignements personnels figurant sur le rôle d'évaluation

14.(1) À la demande d'un détenteur, l'évaluateur peut omettre ou masquer le nom ou l'adresse du détenteur ou tout autre renseignement le concernant qui figurerait habituellement sur le rôle d'évaluation si, à son avis, la présence du nom, de l'adresse ou du renseignement peut vraisemblablement menacer la sécurité ou la santé physique ou mentale du détenteur ou d'une personne résidant au domicile de celui-ci.

(2) Si l'évaluateur omet ou masque des renseignements en vertu du paragraphe (1), ces renseignements sont masqués dans tous les rôles d'évaluation mis à la disposition du public pour consultation conformément au paragraphe 13(1) ou autrement accessibles au public.

Titulaires de charges

15.(1) Toute personne qui détient une charge grevant un bien sujet à évaluation peut, à tout moment, en donner avis à l'évaluateur en précisant en détail la nature, la portée et la durée de la charge, et demander que son nom soit ajouté sur le rôle d'évaluation relativement à ce bien pour la durée de la charge.

(2) Sur réception d'un avis et d'une demande présentés conformément au présent article, l'évaluateur inscrit le nom et l'adresse de la personne sur le rôle d'évaluation et lui remet des copies de tous les avis d'évaluation transmis à l'égard du bien sujet à évaluation.

Avis d'évaluation

16.(1) Au plus tard le 31 décembre de chaque année [OU le 31 janvier de chaque année d'imposition], l'évaluateur envoie par la poste un avis d'évaluation à chaque personne dont le nom figure sur le rôle d'évaluation à l'égard de chaque bien sujet à évaluation, à l'adresse qui y est indiquée.

(2) À la demande du destinataire, l'avis d'évaluation peut être envoyé par courrier électronique à la personne dont le nom figure sur le rôle d'évaluation, auquel cas il est réputé avoir été transmis à la date à laquelle l'évaluateur a envoyé le courriel.

(3) La personne dont le nom figure sur le rôle d'évaluation est tenue d'aviser par écrit l'évaluateur de tout changement d'adresse.

(4) Peuvent être inclus dans un même avis d'évaluation tout nombre d'intérêts sur les terres de réserve évalués au nom du même détenteur.

(5) Si plusieurs intérêts sur les terres de réserve sont évalués à la même valeur au nom du même détenteur, l'avis d'évaluation peut indiquer clairement les intérêts évalués, sans donner la description complète de chacun figurant sur le rôle d'évaluation.

(6) Sous réserve du paragraphe 13(2) et du paragraphe (7), l'évaluateur fournit, à toute personne qui en fait la demande et lui verse un droit de six dollars (6 $), les renseignements contenus dans l'avis d'évaluation en vigueur qu'il a envoyé.

(7) Si des renseignements ont été omis ou masqués en application du paragraphe 14(1), l'évaluateur omet ces renseignements dans l'avis fourni conformément au paragraphe (6).

PARTIE VII

ERREURS ET OMISSIONS DANS LE RÔLE D'ÉVALUATION

Version courante 2019 02 13

Modifications apportées par l'évaluateur

17.(1) Avant le 16 mars de chaque année après la certification du rôle d'évaluation aux termes de l'article 10, l'évaluateur avise le Comité de révision des évaluations foncières de toutes les erreurs ou omissions contenues dans le rôle d'évaluation, sauf celles corrigées en application du paragraphe (2) ou de l'article 19, et recommande les corrections nécessaires.

(2) Avant le 16 mars de chaque année après la certification du rôle d'évaluation aux termes de l'article 10, l'évaluateur peut modifier une inscription individuelle dans le rôle d'évaluation pour corriger une erreur ou une omission, avec le consentement :

a) d'une part, du détenteur de l'intérêt sur les terres de réserve;

b) d'autre part, du plaignant s'il n'est pas le détenteur.

(3) Sans que soit limitée la portée du paragraphe (1), l'évaluateur donne avis au Comité de révision des évaluations foncières et recommande la correction du rôle d'évaluation dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

a) un changement de détenteur survenu avant le 1er janvier d'une année d'imposition n'est pas indiqué dans le rôle d'évaluation certifié, ce qui a pour effet :

(i) soit d'assujettir à l'impôt des terres ou des améliorations, ou les deux, qui n'étaient pas auparavant assujetties à l'impôt,

(ii) soit d'exempter de l'impôt des terres ou des améliorations, ou les deux, qui étaient auparavant assujetties à l'impôt;

b) après le 31 octobre et avant le 1er janvier suivant, une maison préfabriquée est déplacée vers un nouvel emplacement ou est détruite;

c) après le 31 octobre et avant le 1er janvier suivant, une maison préfabriquée est placée sur une terre qui a été évaluée ou elle est achetée par le détenteur d'une terre qui a été évaluée;

d) des améliorations, sauf une maison préfabriquée :

(i) d'une part, subissent des dommages importants ou sont détruites après le 31 octobre et avant le 1er janvier suivant,

(ii) d'autre part, ne peuvent raisonnablement être réparées ou remplacées avant le 1er janvier suivant.

(4) Sauf disposition contraire de l'article 18 ou sauf ordonnance contraire d'un tribunal compétent, l'évaluateur ne peut apporter aucune modification au rôle d'évaluation après le 31 mars de l'année d'imposition en cours.

(5) Si le rôle d'évaluation est modifié en application du paragraphe (1), l'évaluateur envoie par la poste un avis d'évaluation modifié à chaque personne dont le nom figure au rôle d'évaluation à l'égard de l'intérêt visé.

Rôle d'évaluation supplémentaire

18.(1) Si, après la certification du rôle d'évaluation révisé – ou après le 31 mars en l'absence d'un rôle d'évaluation révisé –, l'évaluateur constate qu'un intérêt sur les terres de réserve :

a) soit était assujetti à l'évaluation pour l'année d'imposition en cours, mais n'a pas fait l'objet d'une évaluation selon le rôle d'évaluation en vigueur,

b) soit a été évalué à un montant inférieur à celui auquel il était assujetti à l'évaluation,

il évalue l'intérêt pour inscription sur un rôle d'évaluation supplémentaire, ou un rôle d'évaluation supplémentaire complémentaire, de la même manière qu'une évaluation inscrite au rôle d'évaluation en vigueur, pourvu qu'un tel rôle supplémentaire ne soit pas établi selon le présent article après le 31 décembre

Version courante 2019 02 13

de l'année d'imposition à laquelle s'applique le rôle d'évaluation certifié aux termes de l'article 10.

(2) Si, après la certification du rôle d'évaluation révisé – ou, en l'absence d'un rôle d'évaluation révisé, après le 31 mars –, l'évaluateur constate qu'un intérêt sur les terres de réserve :

a) soit était assujetti à l'évaluation pour l'année d'imposition en cours, mais n'a pas fait l'objet d'une évaluation pour inscription au rôle d'évaluation de cette année,

b) soit a été évalué dans une année d'imposition antérieure à un montant inférieur à celui auquel il était assujetti à l'évaluation,

il évalue l'intérêt pour inscription sur un rôle d'évaluation supplémentaire, ou un rôle d'évaluation supplémentaire complémentaire, de la même manière que cet intérêt aurait dû être évalué, mais seulement si l'absence d'évaluation ou l'évaluation à un montant inférieur est attribuable au fait que, contrairement aux exigences de la présente loi :

c) le détenteur a omis de divulguer des renseignements;

d) le détenteur a dissimulé certains détails concernant le bien sujet à évaluation;

e) une personne n'a pas donné suite à une demande de renseignements visée au paragraphe 7(1);

f) une personne a donné une réponse erronée à une demande de renseignements visée au paragraphe 7(1).

(3) En plus des évaluations supplémentaires visées aux paragraphes (1) et (2), l'évaluateur peut, avant le 31 décembre de l'année d'imposition à laquelle s'applique le rôle d'évaluation certifié aux termes de l'article 10, corriger les erreurs et les omissions contenues dans le rôle d'évaluation en faisant les inscriptions nécessaires dans un rôle d'évaluation supplémentaire.

(4) Les fonctions incombant à l'évaluateur quant au rôle d'évaluation et les dispositions de la présente loi relatives aux rôles d'évaluation, dans la mesure où elles sont applicables, s'appliquent aux rôles d'évaluation supplémentaire.

(5) S'il reçoit une décision du Comité de révision des évaluations foncières après le 31 mars d'une année d'imposition, l'évaluateur établit un rôle d'évaluation supplémentaire qui tient compte de cette décision et le présent article s'applique.

(6) Le présent article n'a pas pour effet d'autoriser l'évaluateur à établir un rôle d'évaluation supplémentaire qui serait contraire à une modification ordonnée ou exigée par le Comité de révision des évaluations foncières ou par un tribunal compétent.

(7) Le rôle d'évaluation supplémentaire qui intègre une modification ordonnée ou exigée par le Comité de révision des évaluations foncières ou un tribunal compétent ne peut faire l'objet d'un appel devant le Comité de révision des évaluations foncières.

(8) Dès que possible après avoir établi un rôle d'évaluation supplémentaire, l'évaluateur :

a) remet au Conseil une copie certifiée conforme du rôle d'évaluation supplémentaire;

b) si le rôle d'évaluation supplémentaire tient compte d'une décision du Comité de révision des évaluations foncières, remet au président une copie certifiée conforme du rôle d'évaluation supplémentaire;

c) envoie par la poste un avis d'évaluation modifié à chaque personne dont le nom figure sur le rôle d'évaluation à l'égard de l'intérêt sur les terres de réserve en cause.

(9) Lorsqu'un rôle d'évaluation supplémentaire est établi aux termes de la présente loi, il est réputé prendre effet à la date de la certification du rôle d'évaluation aux termes de l'article 10 en ce qui concerne le bien sujet à évaluation visé.

Version courante 2019 02 13

PARTIE VIII
RÉEXAMEN DE L'ÉVALUATION

Réexamen par l'évaluateur

19.(1) Toute personne dont le nom figure sur le rôle d'évaluation à l'égard d'un bien sujet à évaluation peut demander que l'évaluateur réexamine l'évaluation de ce bien.

(2) La demande de réexamen peut être faite pour l'un ou plusieurs des motifs prévus dans la présente loi pour interjeter appel d'une évaluation.

(3) La demande de réexamen d'une évaluation :

a) est remise à l'évaluateur dans les vingt et un (21) jours suivant la date d'envoi par la poste ou par courrier électronique de l'avis d'évaluation à la personne dont le nom figure sur le rôle d'évaluation à l'égard du bien sujet à évaluation;

b) est présentée par écrit et contient les renseignements prévus à l'annexe V;

c) précise les motifs à l'appui de la demande.

(4) L'évaluateur prend en considération la demande de réexamen et, dans les vingt et un (21) jours suivant la fin de la période de vingt et un (21) jours visée à l'alinéa (3)a), informe le demandeur :

a) soit qu'il confirme l'évaluation;

b) soit, s'il a déterminé que le bien sujet à évaluation aurait dû être évalué différemment, qu'il lui offre de modifier l'évaluation.

(5) Si le demandeur est d'accord avec la modification proposée par l'évaluateur, celui-ci prend les mesures suivantes :

a) il modifie le rôle d'évaluation en fonction de l'évaluation modifiée;

b) il donne avis de l'évaluation modifiée à l'administrateur fiscal et aux autres personnes qui ont reçu l'avis d'évaluation relatif au bien sujet à évaluation;

c) si un avis d'appel a été déposé à l'égard du bien sujet à évaluation, il avise le Comité de révision des évaluations foncières de la modification.

(6) Si elle accepte l'offre de modifier l'évaluation, la personne qui a demandé le réexamen ne peut en appeler de l'évaluation modifiée et elle retire alors tout avis d'appel déposé au sujet du bien sujet à évaluation.

PARTIE IX
COMITÉ DE RÉVISION DES ÉVALUATIONS FONCIÈRES

Établissement du Comité de révision des évaluations foncières

20.(1) Le Conseil établit, par résolution, le Comité de révision des évaluations foncières, qui est chargé :

a) d'examiner les recommandations formulées par l'évaluateur en vertu du paragraphe 17(1) et de prendre une décision à cet égard;

b) d'entendre et de trancher les appels interjetés à l'égard des évaluations en vertu de la présente loi.

(2) Le Comité de révision des évaluations foncières est composé d'au moins trois (3) membres, dont au moins un (1) est un avocat, en exercice ou non, qui est membre en règle du barreau de la province et au moins un (1) autre possède de l'expérience en matière d'appels d'évaluations foncières dans la province.

[Note à l'intention de la Première Nation : Celle-ci peut choisir d'exiger la nomination d'un membre qui est également membre de la Première Nation, en utilisant le libellé suivant :

Modèle

Version courante 2019 02 13

(3) Le Comité de révision des évaluations foncières compte au moins un (1) membre qui est membre de la Première Nation, mais non du Conseil.]

(4) Chaque membre du Comité de révision des évaluations foncières occupe son poste pour un mandat de trois (3) ans, sauf s'il démissionne ou est révoqué conformément à la présente loi.

(5) En cas d'absence, de disqualification, d'empêchement ou de refus d'agir d'un membre du Comité de révision des évaluations foncières, le Conseil peut désigner comme suppléant une autre personne – par ailleurs qualifiée pour la nomination à titre de membre – qui remplacera le membre jusqu'à ce qu'il reprenne ses fonctions ou que son mandat arrive à expiration, selon la première de ces éventualités.

Rémunération et remboursement

[Note à l'intention de la Première Nation : La présente loi doit prévoir la rémunération à verser aux membres du Comité de révision des évaluations foncières. Elle peut soit fixer directement les taux de rémunération, soit incorporer les taux de rémunération payés par la province aux membres d'un tribunal administratif semblable. Ces taux sont établis par le Conseil du Trésor provincial et modifiés régulièrement. La Première Nation devrait choisir l'une des deux options suivantes et supprimer l'autre. Il importe de noter que le libellé proposé ci-après prévoit trois niveaux de rémunération. Le président reçoit le taux de rémunération le plus élevé, les membres qui sont avocats ou qui ont de l'expérience en évaluation foncière reçoivent le taux intermédiaire, et les membres qui ne possèdent pas ces qualifications reçoivent un taux inférieur. La Première Nation peut choisir d'adopter ces trois niveaux de rémunération, ou elle peut choisir d'avoir deux taux de rémunération, un taux pour le président et un autre taux pour les autres membres.]

21.(1) La Première Nation verse une rémunération, pour le temps consacré aux activités du Comité de révision des évaluations foncières qui sont exigées par la présente loi ou expressément autorisées par le Conseil :

a) au président [ou président suppléant] du Comité, pour ses services, au taux de _____ dollars (_____ $) l'heure [ou par jour];

b) à chaque membre [ou membre suppléant] du Comité, autre que le président, qui répond aux critères énoncés au paragraphe 20(2), au taux de _____ dollars (_____ $) l'heure [ou par jour];

c) à chaque membre [ou membre suppléant] du Comité qui n'est pas visé aux alinéas a) et b), pour ses services, au taux de _____ dollars (_____ $) l'heure [ou par jour].

OU

21.(1) La Première Nation verse une rémunération, pour le temps consacré aux activités du Comité de révision des évaluations foncières qui sont exigées par la présente loi ou expressément autorisées par le Conseil :

a) au président [ou président suppléant] du Comité, au taux maximum établi périodiquement par la province pour le président à temps partiel d'un tribunal administratif provincial classé dans le groupe 3;

b) à chaque membre [ou membre suppléant] du Comité, autre que le président, qui répond aux critères énoncés au paragraphe 20(2), au taux maximum établi périodiquement par la province pour un vice-président à temps partiel d'un tribunal administratif provincial classé dans le groupe 3;

c) à chaque membre [ou membre suppléant] du Comité qui n'est pas visé aux alinéas a) et b), au taux maximum établi périodiquement par la province pour un membre à temps partiel d'un tribunal administratif provincial classé dans le groupe 3.

(2) La Première Nation rembourse aux membres – y compris les membres suppléants – du Comité de révision des évaluations foncières leurs frais de déplacement et faux frais raisonnables nécessairement engagés dans l'exercice de leurs fonctions.

Version courante 2019 02 13

Conflits d'intérêts

22.(1) Ne peut être membre du Comité de révision des évaluations foncières la personne qui :

a) soit a un intérêt personnel ou financier dans le bien sujet à évaluation faisant l'objet de l'appel;

b) soit est le chef de la Première Nation ou un membre du Conseil;

c) soit est un employé de la Première Nation;

d) soit a des transactions financières avec la Première Nation qui pourraient vraisemblablement constituer un conflit d'intérêts ou compromettre sa capacité de trancher les appels de manière équitable et impartiale, comme l'exige la présente loi.

(2) Pour l'application de l'alinéa (1)a), le fait d'être membre de la Première Nation ne signifie pas nécessairement que la personne a un intérêt personnel ou financier dans le bien sujet à évaluation.

Désignation d'un président

23.(1) Le Conseil désigne, par résolution, un des membres du Comité de révision des évaluations foncières à titre de président.

(2) Le président exerce les fonctions suivantes :

a) superviser et diriger les travaux du Comité de révision des évaluations foncières;

b) remplir les fonctions administratives nécessaires pour surveiller et mettre en oeuvre les travaux du Comité de révision des évaluations foncières;

c) définir les procédures à suivre lors des audiences, en conformité avec la présente loi;

d) faire prêter serment à des personnes ou aux témoins ou recevoir leurs affirmations solennelles avant leur témoignage;

e) présider les audiences du Comité de révision des évaluations foncières.

(3) En cas d'absence ou d'empêchement du président, le Conseil désigne un membre du Comité de révision des évaluations foncières pour assurer l'intérim pendant la durée de l'absence ou de l'empêchement du président.

Nomination du secrétaire

24.(1) Le Conseil nomme, par résolution, le secrétaire du Comité de révision des évaluations foncières.

(2) Le secrétaire du Comité de révision des évaluations foncières :

a) a la garde et la responsabilité de l'ensemble des archives, documents, ordonnances et décisions du Comité;

b) remplit les autres fonctions que lui confient le président et le Comité.

Révocation d'un membre

25. Le Conseil peut révoquer la nomination d'un membre du Comité de révision des évaluations foncières pour un motif valable, notamment si le membre, selon le cas :

a) est reconnu coupable d'une infraction aux termes du *Code criminel*;

b) ne se présente pas à trois (3) audiences consécutives du Comité;

c) n'accomplit pas ses fonctions au titre de la présente loi de bonne foi et en conformité avec les dispositions de celle-ci.

Responsabilité des membres

26. Dans l'exercice de leurs fonctions au titre de la présente loi, les membres du Comité de révision des évaluations foncières sont tenus d'agir fidèlement, honnêtement, impartialement et le mieux possible,

Version courante 2019 02 13

et ils ne peuvent divulguer à quiconque les renseignements obtenus en leur qualité de membre, sauf dans l'exécution régulière de leurs fonctions.

PARTIE X

APPELS DEVANT LE COMITÉ DE RÉVISION DES ÉVALUATIONS FONCIÈRES

Appels et recommandations de l'évaluateur

27. Le Comité de révision des évaluations foncières :

a) examine les recommandations formulées par l'évaluateur en vertu du paragraphe 17(1) au sujet des modifications à apporter au rôle d'évaluation et prend une décision à cet égard;

b) entend et tranche les appels interjetés en vertu de la présente partie.

Avis d'appel

28.(1) Toute personne, y compris la Première Nation et l'évaluateur, peut interjeter appel de l'évaluation d'un bien sujet à évaluation ou du réexamen de celle-ci auprès du Comité de révision des évaluations foncières en transmettant à l'évaluateur, dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date à laquelle l'avis d'évaluation a été envoyé par la poste ou par courrier électronique aux personnes dont le nom figure sur le rôle d'évaluation à l'égard de ce bien :

a) un avis d'appel dûment rempli;

b) une copie de l'avis d'évaluation;

c) le paiement d'un droit administratif de trente dollars (30 $).

(2) L'appel est formé par la transmission à l'évaluateur d'un avis d'appel dûment rempli, d'une copie de l'avis d'évaluation et du paiement du droit administratif applicable, à l'adresse précisée dans l'avis d'évaluation.

(3) L'appel peut être fondé sur l'un ou plusieurs des motifs suivants :

a) la valeur imposable du bien sujet à évaluation;

b) la classification du bien sujet à évaluation aux fins d'évaluation;

c) l'applicabilité d'une exemption au bien sujet à évaluation;

d) une prétendue erreur ou omission dans une évaluation ou un avis d'évaluation;

e) l'assujettissement à l'impôt du détenteur au titre de la Loi sur l'imposition foncière.

(4) Dans le cas d'un appel interjeté à l'égard d'une évaluation supplémentaire, l'appel se limite à celle-ci.

(5) Dès que possible après avoir reçu un avis d'appel, l'évaluateur :

a) transmet une copie de l'avis d'appel au président et à la Première Nation;

b) remet à la Première Nation le droit administratif reçu conformément à l'alinéa (1)c).

Agents et avocats

29. Lorsque, dans un appel, le plaignant est représenté par un agent ou un avocat, tous les avis et la correspondance devant être envoyés au plaignant sont réputés dûment remis s'ils sont transmis à l'agent ou à l'avocat à l'adresse indiquée dans l'avis d'appel.

Date d'audience

30.(1) Sur transmission d'un avis d'appel à l'évaluateur ou sur réception d'une recommandation de l'évaluateur visée au paragraphe 17(1), le président, après consultation de l'évaluateur, fixe une date

Modèle

Version courante 2019 02 13

d'audience pour entendre l'appel ou la recommandation de l'évaluateur.

(2) Au moins dix (10) jours avant la date de l'audience, le président transmet un avis d'audience indiquant les date, heure et lieu de l'audience aux parties et à chaque personne dont le nom figure sur le rôle d'évaluation à l'égard du bien sujet à évaluation.

(3) Malgré le paragraphe (2), le président n'est pas tenu de transmettre un avis d'audience au détenteur de l'intérêt sur les terres de réserve visé par une recommandation formulée par l'évaluateur en vertu du paragraphe 17(1), si cette recommandation, à la fois :

a) entraîne une réduction de la valeur imposable de l'intérêt;

b) ne change pas la classification de l'intérêt;

c) n'entraîne pas la suppression d'une exemption d'impôts.

Parties

31. Sauf disposition contraire du paragraphe 30(3), les parties à une audience sont les suivantes :

a) le plaignant;

b) le détenteur du bien sujet à évaluation s'il ne s'agit pas du plaignant;

c) l'évaluateur;

d) toute personne qui, de l'avis du Comité de révision des évaluations foncières, peut être touchée par l'appel ou une recommandation de l'évaluateur, sur demande de cette personne.

Remise de la documentation

32.(1) Le président transmet sans délai aux autres parties une copie de tout document soumis par une partie à l'égard d'un appel.

(2) Le président peut, relativement à l'appel :

a) exiger de l'évaluateur qu'il fournisse tout document ou dossier obtenu ou créé pour une évaluation dont il a la garde ou le contrôle;

b) enjoindre à une partie de fournir les documents et dossiers pertinents avant la tenue d'une audience.

Début de l'audience

33. Sous réserve de l'article 46, le Comité de révision des évaluations foncières commence l'audience dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de la transmission de l'avis d'appel à l'évaluateur ou de la réception de la recommandation de l'évaluateur visée au paragraphe 17(1), sauf si les parties consentent à un délai plus long.

Horaire quotidien

34.(1) Le président :

a) établit l'horaire quotidien des audiences du Comité de révision des évaluations foncières;

b) affiche l'horaire quotidien à l'endroit où le Comité doit se réunir.

(2) Le Comité de révision des évaluations foncières traite les appels et les recommandations de l'évaluateur selon l'horaire quotidien, à moins qu'il n'estime qu'un changement à l'horaire est nécessaire et indiqué dans les circonstances.

Déroulement de l'audience

35.(1) Le Comité de révision des évaluations foncières donne à toutes les parties l'occasion de se faire entendre à l'audience.

(2) Une partie peut être représentée par un conseiller ou un agent et peut soumettre des exposés des

Version courante 2019 02 13

faits, du droit et des questions de compétence.

(3) Le Comité de révision des évaluations foncières peut tenir une audience même en l'absence du plaignant, pourvu que celui-ci ait été avisé de l'audience conformément à la présente loi.

(4) Dans un appel, le fardeau de la preuve incombe à la personne qui interjette appel.

(5) Lors d'une audience orale, toute partie peut convoquer et interroger des témoins, présenter des éléments de preuve et des mémoires et contre-interroger les témoins, selon ce que le Comité de révision des évaluations foncières peut raisonnablement demander afin d'assurer une divulgation entière et équitable de toutes les questions pertinentes concernant l'objet de l'appel.

(6) Le Comité de révision des évaluations foncières peut limiter de façon raisonnable la durée de l'interrogatoire ou du contre-interrogatoire d'un témoin s'il est convaincu qu'elle est suffisante pour assurer une divulgation entière et équitable de toutes les questions pertinentes concernant l'objet de l'appel.

(7) Le Comité de révision des évaluations foncières peut interroger tout témoin qui présente un témoignage à une audience.

(8) Le Comité de révision des évaluations foncières peut recevoir et accepter tous renseignements qu'il juge pertinents, nécessaires et appropriés, que ces renseignements soient admissibles ou non devant un tribunal judiciaire.

(9) Le Comité de révision des évaluations foncières peut tenir ses audiences selon toute combinaison de moyens écrits, électroniques et oraux.

(10) L'audience orale est publique à moins que le Comité de révision des évaluations foncières ne décide, à la demande d'une partie, de tenir l'audience à huis clos.

Maintien de l'ordre pendant les audiences

36.(1) Le Comité de révision des évaluations foncières peut, lors d'une audience orale, rendre les ordonnances ou donner les directives qu'il juge nécessaires pour maintenir l'ordre à l'audience.

(2) Sans que soit limitée la portée du paragraphe (1), le Comité de révision des évaluations foncières peut, par ordonnance, imposer des restrictions sur la participation ou la présence d'une personne à une audience et il peut interdire à une personne de continuer à participer ou à assister à une audience jusqu'à nouvel ordre de sa part.

Rejet sans préavis

37.(1) À tout moment après avoir reçu l'avis d'appel, le Comité de révision des évaluations foncières peut rejeter l'appel en tout ou en partie s'il juge, selon le cas :

a) que l'appel ne relève pas de sa compétence;

b) que l'appel n'a pas été déposé dans le délai applicable;

c) que le plaignant n'a pas poursuivi l'appel avec diligence ou ne s'est pas conformé à une ordonnance du Comité.

(2) Avant de rejeter un appel en tout ou en partie selon le paragraphe (1), le Comité de révision des évaluations foncières donne au plaignant la possibilité de lui présenter des observations.

(3) Le Comité de révision des évaluations foncières communique par écrit aux parties les motifs du rejet d'un appel selon le paragraphe (1).

Quorum

38.(1) Le quorum est constitué par la majorité des membres du Comité de révision des évaluations foncières, pourvu qu'au moins trois (3) membres soient présents en tout temps.

Version courante 2019 02 13

(2) S'il n'y a pas quorum des membres du Comité de révision des évaluations foncières à l'heure à laquelle une audience doit avoir lieu, l'audience est reportée au jour ouvrable suivant, et ainsi de suite, de jour en jour, jusqu'à ce qu'il y ait quorum.

Décisions

39. Une décision de la majorité des membres constitue une décision du Comité de révision des évaluations foncières et, en cas d'égalité, la décision du président l'emporte.

Audiences combinées

40. Le Comité de révision des évaluations foncières peut tenir une seule audience à l'égard de deux (2) ou plusieurs appels ou recommandations de l'évaluateur ayant trait à la même évaluation, s'ils visent le même bien sujet à évaluation ou portent sur des questions qui sont sensiblement les mêmes.

Pouvoir d'établir les procédures

41.(1) Sous réserve des autres dispositions de la présente loi, le Comité de révision des évaluations foncières a le pouvoir d'établir ses propres procédures et peut adopter des règles de pratique et de procédure pour faciliter le règlement juste et rapide des questions dont il est saisi.

(2) Sans que soit limitée la portée du paragraphe (1), le Comité de révision des évaluations foncières peut établir des règles régissant la tenue de conférences préparatoires à l'audience et obligeant les parties à assister à une conférence préparatoire.

Ordonnance de comparution ou de production de documents

42.(1) Avant ou pendant une audience mais avant de rendre sa décision, le Comité de révision des évaluations foncières peut rendre une ordonnance de comparution à l'audience ou de production de documents, enjoignant à une personne :

a) soit de comparaître à l'audience afin de présenter des éléments de preuve;

b) soit de produire un document ou toute autre chose en sa possession ou sous son contrôle, selon ce qu'il exige.

Cette ordonnance est signifiée à la personne au moins deux (2) jours avant que sa présence ou la production du document soit requise à l'audience.

(2) Dans le cas d'une ordonnance visée à l'alinéa (1)a), le Comité de révision des évaluations foncières verse à la personne une indemnité de témoin de vingt dollars (20 $) en plus de lui rembourser les frais de déplacement raisonnables engagés pour assister à l'audience du Comité et y présenter des éléments de preuve.

(3) Toute partie peut demander que le Comité de révision des évaluations foncières rende une ordonnance visée au paragraphe (1) à l'égard de la personne qu'elle désigne.

(4) Si une partie fait une demande en vertu du paragraphe (3) :

a) le président signe et remet une ordonnance de comparution à l'audience ou de production de documents, et la partie la signifie au témoin au moins deux (2) jours avant que la présence de ce dernier ou la production du document en question soit requise à l'audience;

b) la partie qui demande qu'un témoin comparaisse à l'audience verse une indemnité de témoin de vingt dollars (20 $) en plus de rembourser à celui-ci les frais de déplacement raisonnables engagés pour comparaître à l'audience et présenter des éléments de preuve devant le Comité de révision des évaluations foncières.

(5) Le Comité de révision des évaluations foncières peut demander à un tribunal compétent de rendre une ordonnance enjoignant à une personne de se conformer à toute ordonnance rendue en vertu du présent

Version courante 2019 02 13

article.

Ajournement

43. Le Comité de révision des évaluations foncières peut :

a) entendre tous les appels et les recommandations de l'évaluateur le même jour ou ajourner à l'occasion jusqu'à ce que toutes les questions en litige aient été entendues et tranchées;

b) suspendre une audience à tout moment pendant celle-ci.

Frais

44. Le Comité de révision des évaluations foncières peut, par ordonnance, s'il estime que la conduite d'une partie a été inappropriée, vexatoire, frivole ou abusive enjoindre à cette partie :

a) de payer tout ou partie des frais d'une autre partie découlant de l'appel;

b) de payer tout ou partie des frais du Comité de révision des évaluations foncières découlant de l'appel.

Renvoi concernant une question de droit

45.(1) À toute étape de la procédure dont il est saisi, le Comité de révision des évaluations foncières peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une ou de plusieurs des parties, renvoyer une question de droit pertinente à un tribunal compétent sous forme d'exposé de cause.

(2) L'exposé de cause est établi par écrit et déposé au greffe du tribunal. Il comprend un exposé des faits et tous les éléments de preuve pertinents.

(3) Le Comité de révision des évaluations foncières :

a) suspend la procédure liée à l'exposé de cause et diffère sa décision jusqu'à ce qu'il reçoive l'avis du tribunal;

b) statue sur l'appel en conformité avec l'avis du tribunal.

Questions devant le tribunal

46. Si une action est intentée devant un tribunal compétent relativement à l'obligation de payer des impôts sur le bien sujet à évaluation faisant l'objet d'un appel :

a) avant le début de l'audience, celle-ci est différée jusqu'à ce que le tribunal ait rendu sa décision;

b) pendant l'audience, celle-ci est ajournée jusqu'à ce que le tribunal ait rendu sa décision;

c) après l'audience mais avant que la décision sur l'appel soit rendue, cette décision est différée jusqu'à ce que le tribunal ait rendu sa décision.

Désistement

47.(1) Le plaignant peut se désister de l'appel interjeté au titre de la présente partie :

a) en remettant un avis de désistement à l'évaluateur, si un avis d'audience n'a pas encore été transmis relativement à l'appel;

b) en remettant un avis de désistement au Comité de révision des évaluations foncières, si un avis d'audience a été transmis relativement à l'appel.

(2) Dès réception de l'avis de désistement :

a) remis conformément à l'alinéa (1)a), l'évaluateur informe le président et la Première Nation qu'il y a désistement et qu'il est mis fin à l'appel;

b) remis conformément à l'alinéa (1)b), le Comité de révision des évaluations foncières rejette l'appel et avise les parties du désistement de l'appel.

Version courante 2019 02 13

(3) Il est entendu que l'alinéa (1)b) s'applique dans les cas où un avis d'audience a été établi mais non transmis.

Transmission des décisions

48.(1) Dès que possible après la fin de l'audience, le Comité de révision des évaluations foncières transmet par écrit aux parties sa décision sur l'appel ou sur la recommandation de l'évaluateur.

[Note à l'intention de la Première Nation : Celle-ci peut utiliser le libellé suivant si elle veut prévoir le délai dans lequel le Comité de révision des évaluations foncières doit transmettre sa décision par écrit. Ce délai est d'au moins 90 jours après la fin de l'audience.

48.(1) Au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de l'audience, le Comité de révision des évaluations foncières transmet par écrit aux parties sa décision sur l'appel ou sur la recommandation de l'évaluateur.]

(2) Toute personne peut obtenir une copie de la décision du Comité de révision des évaluations foncières auprès de l'administrateur fiscal, en présentant une demande accompagnée du paiement d'un droit de _____ dollars (_____ $).

(3) L'administrateur fiscal peut masquer ou omettre des renseignements personnels – autres que le nom et l'adresse – et des renseignements financiers d'une entreprise dans la décision transmise en vertu du paragraphe (2), pourvu que les renseignements concernant l'évaluation et les impôts ne soient pas masqués ou omis.

Transmission de documents au titre de la présente partie

49.(1) La transmission de documents au titre de la présente partie est effectuée par remise en mains propres, par courrier recommandé, par télécopieur ou par courrier électronique.

(2) La remise en mains propres d'un document est effectuée de la manière suivante :

a) dans le cas d'un individu, le document lui est remis ou est remis à une personne âgée d'au moins dix-huit (18) ans qui réside au domicile de l'individu;

b) dans le cas d'une première nation, le document est remis à la personne apparemment responsable, au moment de la remise, du bureau de la première nation ou au conseiller juridique de la première nation;

c) dans le cas d'une personne morale, le document est remis à l'un de ses dirigeants ou administrateurs, à son conseiller juridique ou à la personne apparemment responsable, au moment de la remise, de son siège social ou de sa succursale.

(3) Sous réserve du paragraphe (4), la transmission d'un document est réputée effectuée :

a) si le document est remis en mains propres, au moment de sa remise;

b) s'il est envoyé par courrier recommandé, le cinquième jour suivant sa mise à la poste;

c) s'il est transmis par télécopieur, au moment de la confirmation de sa transmission;

d) s'il est transmis par courrier électronique, au moment de la confirmation électronique de l'ouverture du document.

(4) Tout document transmis un jour non ouvrable ou après 17 h, heure locale, un jour ouvrable, est réputé avoir été transmis à 9 h le jour ouvrable suivant.

Appels

50.(1) Il peut être interjeté appel d'une décision du Comité de révision des évaluations foncières devant un tribunal compétent sur toute question de droit.

Version courante 2019 02 13

(2) L'appel visé au paragraphe (1) est interjeté dans les trente (30) jours suivant la transmission de la décision au titre du paragraphe 48(1).

PARTIE XI
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Communication de renseignements

51.(1) L'administrateur fiscal, l'évaluateur, un membre du Comité de révision des évaluations foncières, le secrétaire ou toute autre personne ayant la garde ou le contrôle de renseignements ou d'archives obtenus ou créés en vertu de la présente loi ne peut communiquer ces renseignements ou archives sauf, selon le cas :

a) dans le cadre de l'application de la présente loi ou de l'exercice de fonctions aux termes de celle-ci;

b) dans le cadre d'une procédure devant le Comité de révision des évaluations foncières ou un tribunal judiciaire, ou aux termes d'une ordonnance judiciaire;

c) en conformité avec le paragraphe (2).

(2) L'évaluateur peut communiquer des renseignements confidentiels concernant un intérêt sur les terres de réserve à l'agent du détenteur si la communication de ces renseignements a été autorisée par écrit par le détenteur.

(3) L'agent ne peut utiliser les renseignements communiqués aux termes du paragraphe (2) qu'aux fins autorisées par écrit par le détenteur.

Communication aux fins de recherche

52. Malgré l'article 51 :

a) l'administrateur fiscal peut communiquer des renseignements et des archives à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, pourvu que ces renseignements et archives ne contiennent pas de renseignements sous une forme permettant d'identifier des individus ni de renseignements commerciaux permettant d'identifier des entreprises;

b) le Conseil peut communiquer des renseignements et des archives à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises, pourvu que les conditions suivantes soient réunies :

(i) la recherche ne peut vraisemblablement être effectuée que si les renseignements sont fournis sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises,

(ii) le tiers a signé une entente avec le Conseil dans laquelle il s'engage à se conformer aux exigences du Conseil concernant l'utilisation, la confidentialité et la sécurité des renseignements.

Validité

53. Aucune disposition de la présente loi ne peut être annulée ou invalidée, et l'obligation d'une personne de payer des impôts ou des montants imposés en vertu de la Loi sur l'imposition foncière ne peut être modifiée, en raison :

a) d'une erreur ou d'une omission dans une estimation, ou d'une estimation fondée uniquement sur les renseignements dont dispose l'évaluateur ou l'administrateur fiscal;

b) d'une erreur ou d'une omission commise dans un rôle d'évaluation, un avis d'évaluation ou tout avis donné sous le régime de la présente loi;

c) du défaut de la part de la Première Nation, de l'administrateur fiscal ou de l'évaluateur de prendre des mesures dans le délai prévu.

Version courante 2019 02 13

Avis

54.(1) Lorsque la présente loi exige la transmission d'un avis par la poste ou qu'elle ne précise pas le mode de transmission, l'avis est transmis, selon le cas :

a) par la poste, à l'adresse postale habituelle du destinataire ou à son adresse indiquée sur le rôle d'évaluation;

b) si l'adresse du destinataire est inconnue, par affichage d'une copie de l'avis dans un endroit bien en vue sur le bien foncier du destinataire;

c) par remise de l'avis en mains propres ou par service de messagerie au destinataire, ou à son adresse postale habituelle ou à l'adresse indiquée sur le rôle d'évaluation.

(2) Sauf disposition contraire de la présente loi, l'avis qui est :

a) transmis par la poste est réputé reçu le cinquième jour suivant sa mise à la poste;

b) affiché sur un bien foncier est réputé reçu le deuxième jour après avoir été affiché;

c) remis en mains propres est réputé reçu au moment de sa remise.

Interprétation

55.(1) Les dispositions de la présente loi sont dissociables. Si une disposition de la présente loi est pour quelque raison déclarée invalide par une décision d'un tribunal compétent, elle est alors retranchée de la présente loi et la décision du tribunal ne porte pas atteinte à la validité des autres dispositions de la présente loi.

(2) Les dispositions de la présente loi exprimées au présent s'appliquent à la situation du moment.

(3) Dans la présente loi, le pluriel ou le singulier s'appliquent, le cas échéant, à l'unité et à la pluralité.

(4) La présente loi est censée apporter une solution de droit et s'interprète de la manière la plus équitable et la plus large qui soit compatible avec la réalisation de ses objectifs.

(5) Les renvois dans la présente loi à un texte législatif sont réputés se rapporter à sa version éventuellement modifiée et visent tous les règlements d'application de ce texte.

(6) Les intertitres ne font pas partie de la présente loi, n'y figurant que pour faciliter la consultation.

[Note à l'intention de la Première Nation : Insérer la disposition d'abrogation seulement si la présente loi abroge et remplace un texte législatif existant sur l'évaluation foncière.

Abrogation

56. Le *Règlement administratif sur l'évaluation foncière de la Première Nation _____ (20__)*, dans son état modifié, est abrogé.]

Entrée en vigueur

57. La présente loi entre en vigueur le jour suivant son agrément par la Commission de la fiscalité des premières nations.

LA PRÉSENTE LOI EST DÛMENT ÉDICTÉE par le Conseil en ce _____ jour de _____ 20___ , à _____ , dans la province de la Colombie-Britannique.

Le quorum du Conseil est constitué de _____ (___) membres du Conseil.

_____ [Nom]
Chef [veuillez inscrire le nom au complet]

_____ [Nom]
Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]

Version courante 2019 02 13

[Nom]	[Nom]
Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]	Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE I

CATÉGORIES DE BIENS FONCIERS

Catégorie 1 - Résidentiel
Catégorie 2 - Services publics
Catégorie 4 - Industrie lourde
Catégorie 5 - Industrie légère
Catégorie 6 - Entreprises et autres
Catégorie 8 - Loisirs/organismes sans but lucratif
Catégorie 9 - Agricole

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE II

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATEUR
DE LA PREMIÈRE NATION _____

À : _____

ADRESSE : _____

DESCRIPTION DE L'INTÉRÊT SUR LES TERRES DE RÉSERVE : _____

_____

DATE DE LA DEMANDE : _____

EN VERTU de l'article ___ de la *Loi sur l'évaluation foncière de la Première Nation* _____ *(20__)*, je vous demande de me fournir, par écrit, au plus tard le _____ **(Note : la date doit être postérieure d'au moins quatorze (14) jours à la date de transmission de la demande)**, les renseignements et documents suivants concernant l'intérêt susmentionné :

(1)

(2)

(3)

Si vous ne fournissez pas les renseignements demandés au plus tard à la date indiquée ci-dessus, l'intérêt peut être soumis à une évaluation selon les renseignements dont dispose l'évaluateur.

_____

Évaluateur de la Première Nation _____

Fait le _____ 20___.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE III

DÉCLARATION DES FINS AUXQUELLES SERVIRONT
LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉVALUATION

Moi, _____ [nom], du _____ [adresse], _____ [ville], _____ [province], _____ [code postal], je déclare et j'atteste que je n'utiliserai pas le rôle d'évaluation ou les renseignements y figurant pour obtenir des noms, adresses ou numéros de téléphone à des fins de sollicitation, que celle-ci soit faite par téléphone, par courrier ou par tout autre moyen, ni pour harceler un individu.

En outre, je déclare et j'atteste que les renseignements relatifs à l'évaluation que je reçois serviront aux fins suivantes :

(1) une plainte ou un appel déposé en vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière de la Première Nation_____ (20___)*;

(2) l'examen d'une évaluation pour déterminer s'il y a lieu de procéder à un réexamen ou à un appel de l'évaluation;

(3) autre : _____

Signé par _____
[inscrire votre nom en lettres moulées]

Fait le _____ 20___.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE IV

AVIS D'ÉVALUATION

À : _____

ADRESSE : _____

DESCRIPTION DE L'INTÉRÊT SUR LES TERRES DE RÉSERVE : _____

_____

PRENEZ AVIS que le rôle d'évaluation a été certifié par l'évaluateur de la Première Nation _____ et remis au Conseil de la Première Nation.

Les personnes suivantes sont les détenteurs de l'intérêt sur les terres de réserve : [noms et adresses]

L'intérêt est classé dans la catégorie suivante :

La valeur imposable selon la classification de l'intérêt est :

VALEUR IMPOSABLE TOTALE : _____

VALEUR IMPOSABLE TOTALE ASSUJETTIE À L'IMPÔT : _____

PRENEZ AVIS que vous pouvez, dans les vingt et un (21) jours suivant la date de mise à la poste du présent avis, demander un réexamen de cette évaluation en présentant par écrit une demande de réexamen en la forme prévue dans la *Loi sur l'évaluation foncière de la Première Nation* _____ *(20___)*. Dans les vingt et un (21) jours suivant la fin du délai de réexamen ou la date de réception de votre demande de réexamen, selon la plus tardive de ces deux dates, l'évaluateur réexaminera l'évaluation et vous fera part des résultats du réexamen. Si l'évaluateur détermine que l'intérêt sur les terres de réserve aurait dû être évalué différemment, il vous offrira de modifier l'évaluation.

ET PRENEZ AVIS que vous pouvez, dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de mise à la poste du présent avis, en appeler de la présente évaluation auprès du Comité de révision des évaluations foncières. L'avis d'appel doit être établi par écrit en la forme prévue dans la *Loi sur l'évaluation foncière de la Première Nation* _____ *(20___)* et accompagné du droit qui y est spécifié, et doit être transmis à l'évaluateur à l'adresse suivante [insérer l'adresse] :

_____

Administrateur fiscal de la Première Nation _____

Fait le _____ 20___.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE V

DEMANDE DE RÉEXAMEN D'UNE ÉVALUATION

À : L'évaluateur de la Première Nation _____

[adresse]

EN VERTU de la *Loi sur l'évaluation foncière de la Première Nation _____ (20___)*, je demande un réexamen de l'évaluation de l'intérêt ci-après sur les terres de réserve :

[description de l'intérêt telle qu'elle figure dans l'avis d'évaluation]

Je suis :___ détenteur de l'intérêt

___ nommé sur le rôle d'évaluation à l'égard de cet intérêt

La demande de réexamen est fondée sur les motifs suivants :

(1)

(2)

(3)

(préciser les motifs de la demande en donnant le plus de détails possible)

Adresse et numéro de téléphone où l'on peut joindre le demandeur :

_____

_____

_____ _____

Nom du demandeur
(inscrire en lettres moulées)

Signature du demandeur

Fait le _____ 20___.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE VI

AVIS D'APPEL DEVANT LE COMITÉ DE RÉVISION DES ÉVALUATIONS FONCIÈRES

À : L'évaluateur de la Première Nation _____

[adresse]

EN VERTU de la *Loi sur l'évaluation foncière de la Première Nation* _____ *(20___)*, j'interjette appel de l'évaluation/du réexamen de l'évaluation de l'intérêt ci-après sur les terres de réserve :

[description de l'intérêt, y compris le numéro au rôle d'évaluation, telle qu'elle figure dans l'avis d'évaluation]

Les motifs de l'appel sont les suivants :

(1)

(2)

(3)

(préciser les motifs de l'appel en donnant le plus de détails possible)

Adresse postale du plaignant où doivent être envoyés les avis relatifs au présent appel :

_____

_____

Nom et adresse de tout représentant agissant au nom du plaignant relativement au présent appel :

_____

_____

Le paiement obligatoire d'un droit de trente dollars (30 $) est joint au présent avis d'appel.

_____ _____

Nom du plaignant (inscrire en lettres moulées) Signature du plaignant (ou de son représentant)

Fait le _____ 20___.

NOTE : Une copie de l'avis d'évaluation doit accompagner le présent avis d'appel.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE VII

AVIS DE DÉSISTEMENT

À : L'évaluateur de la Première Nation _____

OU

Le président du Comité de révision des évaluations foncières de la Première Nation _____

[adresse]

EN VERTU de la *Loi sur l'évaluation foncière de la Première Nation* _____ *(20___)*, je me désiste de l'appel interjeté à l'égard de l'évaluation de l'intérêt ci-après sur les terres de réserve :

Description de l'intérêt :

Date de l'avis d'appel :

_____ _____

Nom du plaignant (inscrire en lettres moulées) Signature du plaignant (ou de son représentant)

Fait le _____ 20___.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE VIII

AVIS D'AUDIENCE

À : _____

ADRESSE : _____

DESCRIPTION DE L'INTÉRÊT SUR LES TERRES DE RÉSERVE : _____

_____

Plaignant dans le présent appel : _____

PRENEZ AVIS que le Comité de révision des évaluations foncières entendra l'appel interjeté ou la recommandation de l'évaluateur formulée à l'égard de l'évaluation/du réexamen de l'évaluation de l'intérêt susmentionné à :

Date : _____ 20___

Heure : _____

Lieu : _____ [adresse]

ET PRENEZ AVIS que vous devez apporter à l'audience [inscrire le nombre de copies] copies de tous les documents pertinents en votre possession concernant le présent appel.

Une copie de l'avis d'évaluation et une copie de l'avis d'appel accompagnent le présent avis, de même que des copies de :

_____

_____

(Tous les mémoires et documents reçus relativement à l'appel seront envoyés à toutes les parties.)

_____

Président du Comité de révision des évaluations foncières

Fait le _____ 20___.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE IX

ORDONNANCE DE COMPARUTION À L'AUDIENCE OU DE PRODUCTION DE DOCUMENTS

À : _____

ADRESSE : _____

PRENEZ AVIS qu'un appel a été interjeté devant le Comité de révision des évaluations foncières de la Première Nation _____ à l'égard de l'évaluation de _____ [décrire l'intérêt sur les terres de réserve].

Le Comité de révision des évaluations foncières croit que vous pourriez disposer de renseignements [OU de documents] qui pourraient l'aider à prendre sa décision.

LE PRÉSENT AVIS VOUS ENJOINT de [indiquer les dispositions applicables] :

1. comparaître devant le Comité de révision des évaluations foncières à une audience, à :

Date : _____ 20__

Heure : _____

Lieu : _____ [adresse]

pour présenter des éléments de preuve concernant l'évaluation et pour apporter les documents suivants :

_____

_____

ainsi que tout autre document en votre possession pouvant se rapporter à cette évaluation.

Une indemnité de témoin de vingt dollars (20 $) accompagne la présente ordonnance. Vos frais de déplacement raisonnables seront remboursés selon le montant fixé par le Comité de révision des évaluations foncières.

2. remettre les documents suivants [énumérer les documents] OU tout document en votre possession pouvant se rapporter à cette évaluation au président du Comité de révision des évaluations foncières, _____ [adresse], au plus tard le _____ .

Veuillez communiquer avec _____ au _____ si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la présente ordonnance.

_____

Président du Comité de révision des évaluations foncières

Fait le _____ 20___.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE X

CERTIFICATION DU RÔLE D'ÉVALUATION PAR L'ÉVALUATEUR

L'évaluateur certifie le rôle d'évaluation de la manière suivante :

Je soussigné, _____ , en ma qualité d'évaluateur de la Première Nation _____, certifie que le présent rôle est le rôle d'évaluation [révisé/supplémentaire] de la Première Nation _____ pour l'année 20___ et qu'il est complet et a été établi conformément aux exigences de la *Loi sur l'évaluation foncière de la Première Nation _____ (20__)*.

_____

(Signature de l'évaluateur)

Fait le _____ 20__, à _____, _____.
(ville) (province)

Modèle

Current ver. 2019 02 13

_____ FIRST NATION

PROPERTY TAXATION LAW, 20__

(BRITISH COLUMBIA)

TABLE OF CONTENTS

PART I Citation
PART II Definitions and References
PART III Administration
PART IV Liability for Taxation
PART V Exemptions from Taxation
PART VI Grants
PART VII Levy of Tax
PART VIII Tax Roll and Tax Notice
PART IX Payment Receipts and Tax Certificates
PART X Penalties and Interest
PART XI Revenues and Expenditures
PART XII Collection and Enforcement
PART XIII Seizure and Sale of Personal Property
PART XIV Seizure and Assignment of Taxable Property
PART XV Discontinuance of Services
PART XVI General Provisions
SCHEDULES
I Request for Information by Tax Administrator
II Tax Notice
III Costs Payable by Debtor Arising from the Collection and Enforcement of Unpaid Taxes
IV Tax Certificate
V Tax Arrears Certificate
VI Notice of Seizure and Sale of Personal Property
VII Notice of Sale of Seized Personal Property
VIII Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property
IX Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property
X Notice of Discontinuance of Services

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests in reserve lands;

B. The Council of the First Nation deems it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of the First Nation has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the _____ First Nation duly enacts as follows:

Current ver. 2019 02 13

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20___* .

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"assessed value" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Assessment Law" means the _____ *First Nation Property Assessment Law, 20___* ;

"Assessment Review Board" means the assessment review board established under the Assessment Law;

"assessment roll" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"assessor" means a person appointed to that position under the Assessment Law;

"child" includes a child for whom a person stands in the place of a parent;

"civil resolution tribunal" means the civil resolution tribunal established under the *Civil Resolution Tribunal Act*, S.B.C. 2012, c. 25;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"debtor" means a person liable for unpaid taxes imposed under this Law;

"expenditure law" means an expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"First Nation" means the _____ First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"First Nation Entity" means

(a) a corporation in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly, shares

(i) having not less than fifty percent (50%) of the votes that could be cast at an annual meeting of the shareholders of the corporation, or

(ii) having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the issued shares of the capital stock of the corporation; or

(b) a partnership in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly,

(i) not less than fifty percent (50%) of all voting rights of the partnership, or

(ii) interests in the partnership having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the interests in the partnership;

"holder", in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

(d) who is a trustee of the interest;

"improvement" means any building, fixture, structure or similar thing constructed, placed or affixed on, in

Current ver. 2019 02 13

or to land, or water over land, or on, in or to another improvement and includes a manufactured home;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"local revenue account" means the local revenue account referred to in section 13 of the Act;

"locatee" means a person who is in lawful possession of reserve lands under subsections 20(1) and (2) of the *Indian Act*;

"manufactured home" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Notice of Discontinuance of Services" means a notice containing the information set out in Schedule X;

"Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property" means a notice containing the information set out in Schedule IX;

"Notice of Sale of Seized Personal Property" means a notice containing the information set out in Schedule VII;

"Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property" means a notice containing the information set out in Schedule VIII;

"Notice of Seizure and Sale" means a notice containing the information set out in Schedule VI;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"property class" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Province" means the province of British Columbia;

"registry" means any land registry in which interests in reserve lands are registered;

"related individual" means, in respect of a member of the First Nation,

(a) that member's spouse, child, grandchild, great-grandchild, parent, grandparent, great-grandparent or guardian,

(b) the spouse of that member's parent, grandparent, great-grandparent, child, grandchild or great-grandchild, or

(c) the child, grandchild, great-grandchild, parent, grandparent or great-grandparent of that member's spouse;

"reserve" means a reserve of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"spouse" includes a common law partner;

"tax administrator" means a person appointed by Council under subsection 3(1) to administer this Law;

"Tax Arrears Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule V;

"Tax Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule IV;

"Tax Notice" means a notice containing the information set out in Schedule II;

"tax roll" means a list prepared pursuant to this Law of persons liable to pay tax on taxable property;

"taxable property" means an interest in reserve lands that is subject to taxation under this Law;

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation;

Current ver. 2019 02 13

"taxes" include

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under this Law, and all penalties, interest and costs added to taxes under this Law, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of the First Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law; and

"taxpayer" means a person liable for taxes in respect of taxable property.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 3(4)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

PART III
ADMINISTRATION

Tax Administrator

3.(1) Council must, by resolution, appoint a tax administrator to administer this Law on the terms and conditions set out in the resolution.

(2) The tax administrator must fulfill the responsibilities given to the tax administrator under this Law and the Assessment Law.

(3) The tax administrator may, with the consent of **[insert title]**, assign the performance of any duties of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation.

(4) The tax administrator's responsibilities include

(a) the collection of taxes and the enforcement of payment under this Law; and

(b) the day to day management of the First Nation's local revenue account.

PART IV
LIABILITY FOR TAXATION

Application of Law

4. This Law applies to all interests in reserve lands.

Tax Liability

5.(1) Except as provided in Part V, all interests in reserve lands are subject to taxation under this Law.

(2) Taxes levied under this Law are a debt owed to the First Nation recoverable by the First Nation in any manner provided for in this Law.

(3) Taxes are due and payable under this Law notwithstanding any proceeding initiated or remedy sought by a taxpayer respecting his or her liability to taxation under this Law.

(4) Any person who is a holder of taxable property in any taxation year is liable to the First Nation for all taxes imposed on that taxable property under this Law during the taxation year and for all unpaid taxes imposed in a previous taxation year, including, for greater certainty, interest, penalties and costs as provided in this Law.

Tax Refunds

6.(1) Where a person is taxed in excess of the proper amount in a taxation year, the tax administrator must refund to that person any excess taxes paid by that person.

Current ver. 2019 02 13

(2) Where a person is entitled to a refund of taxes, Council may direct the tax administrator to refund the amount in whole or in part by applying it as a credit on account of taxes or other unpaid amounts that are due or accruing due to the First Nation in respect of taxable property held by that person.

(3) Where a person is entitled to be refunded an amount of taxes paid under this Law, the tax administrator must pay the person interest as follows:

(a) interest accrues from the date that the taxes were originally paid to the First Nation;

(b) the interest rate during each successive three (3) month period beginning on January 1, April 1, July 1 and October 1 in every year, is two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the 15th day of the month immediately preceding that three (3) month period;

(c) interest will not be compounded; and

(d) interest stops running on the day payment of the money owed is delivered or mailed to the person to whom it is owed, or is actually paid.

PART V
EXEMPTIONS FROM TAXATION

Exemptions

[Note to First Nation: The First Nation should determine what, if any, exemptions it wishes to provide in its Law. Refer to the Taxation Law Standards for further information and limitations on the types of exemptions that may be included. The following are examples of exemptions a First Nation may wish to consider in its Law.

7.(1) The following interests in reserve lands are exempt from taxation under this Law to the extent indicated:

(a) subject to subsections (2) and (3), an interest held or occupied by the First Nation, a First Nation Entity, or a member of the First Nation;

(b) an interest occupied as a residence by one (1) or more members of the First Nation and related individuals of those members and by no other persons;

(c) a building used for public school purposes or for a purpose ancillary to the operation of a public school, and the land on which the building stands;

(d) a building used or occupied by a religious body and used for public worship, religious education or as a church hall, and the land on which the building stands;

(e) a building used solely as a hospital, not operated for profit, and the land on which the building stands;

(f) a building used as a university, technical institute or public college, not operated for profit, and the land on which the building stands;

(g) an institutional building used to provide housing accommodation for the elderly or persons suffering from physical or mental disability, not operated for profit, and the land on which the building stands; and

(h) that land of a cemetery actually used for burial purposes.

(2) Where an interest in reserve lands is held by the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation, as the case may be, and is wholly occupied by a person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation,

(a) the exemption in paragraph (1)(a) does not apply to the person who is not the First Nation, a

Current ver. 2019 02 13

First Nation Entity or a member of the First Nation;

(b) that person is responsible for the taxes levied in respect of the interest; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

(3) Where an interest in reserve lands is occupied by the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation and is also occupied by a person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation,

(a) the exemption in paragraph (1)(a) does not apply to that person;

(b) taxes under this Law must be levied in respect of that person's proportionate occupation of the interest; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

(4) [Note to First Nation: This wording may be included if exemptions are included that apply to buildings. An exemption from taxation applies only to that portion of a building occupied or used for the purpose for which the exemption is granted, and a proportionate part of the land on which the building stands.]

PART VI
GRANTS

[Note to First Nation: The First Nation should consider what, if any, grants it wishes to provide in its Law. The qualifying requirements for grants must be set out in this Law, with the amounts to be determined each year in an expenditure law. The following are examples of possible grants.

Grants for Surrounding Land

8. Where a building is exempted from taxation under this Law, Council may provide to the holder a grant equivalent to the taxes payable on that area of land surrounding the building determined by Council to be reasonably necessary in connection with it.

Annual Grants

9.(1) Council may provide for a grant to a holder of taxable property

(a) where the holder is a charitable, philanthropic or other not-for-profit corporation, and Council considers that the taxable property is used for a purpose that is directly related to the purposes of the corporation;

(b) where the holder would be entitled to a grant under the provisions of the *Home Owner Grant Act* (BC) if the holder's taxable property was subject to taxation by a local government; and

(c) [set out qualifying criteria for other grant programs].

(2) Grants provided under subsection (1)

(a) may be given only to a holder of taxable property that is taxable in the current taxation year;

(b) must be in an amount equal to or less than the taxes payable on the taxable property in the current taxation year, less any other grants; and

(c) must be used only for the purposes of paying the taxes owing on the taxable property in the current taxation year.

(3) A grant under paragraph (1)(b) must be in an amount that is not more than the amount to which a person would be entitled under the *Home Owner Grant Act* (BC) if the holder's taxable property was subject to taxation by a local government.

(4) Council will in each taxation year determine all grants that will be given under this Part and

Current ver. 2019 02 13

will authorize those grants in an expenditure law.]

PART VII

LEVY OF TAX

Tax Levy

10.(1) On or before May 28 in each taxation year, Council must adopt a law setting the rate of tax to be applied to each property class.

(2) A law setting the rate of tax may establish different tax rates for each property class.

(3) Taxes must be levied by applying the rate of tax against each one thousand dollars ($1,000) of assessed value of the interest in reserve lands.

(4) Taxes levied under this Law are deemed to be imposed on January 1 of the taxation year in which the levy is first made.

(5) Notwithstanding subsection (3), Council may establish, in its annual law setting the rate of tax, a minimum tax payable in respect of a taxable property.

(6) A minimum tax established under the authority of subsection (5) may be established in respect of one or more property classes.

Tax Payments

11.(1) Taxes are due and payable on or before July 2 of the taxation year in which they are levied.

(2) Taxes must be paid at the office of the First Nation during normal business hours, by cheque, money order or cash.

(3) Payment of taxes made by cheque or money order must be made payable to the _____ First Nation.

PART VIII

TAX ROLL AND TAX NOTICE

Tax Roll

12.(1) On or before _____ in each taxation year, the tax administrator must create a tax roll for that taxation year.

(2) The tax roll must be in paper or electronic form and must contain the following information in respect of each interest in reserve lands:

(a) a description of the interest as it appears on the assessment roll;

(b) the name and address of the holder entered on the assessment roll with respect to the interest;

(c) the name and address of every person entered on the assessment roll with respect to the interest;

(d) the assessed value by classification of the land and the improvements comprising the interest as it appears in the assessment roll, exclusive of exemptions, if any;

(e) the amount of taxes levied on the interest in the current taxation year under this Law; and

(f) the amount of any unpaid taxes from previous taxation years.

(3) The tax administrator may use the certified assessment roll as the tax roll by adding the following information to the assessment roll:

(a) the amount of taxes levied on the interest in the current taxation year under this Law; and

(b) the amount of any unpaid taxes from previous taxation years.

Current ver. 2019 02 13

Annual Tax Notices

13.(1) On or before _____ in each taxation year, the tax administrator must mail a Tax Notice to

(a) each holder of taxable property under this Law, and

(b) each person whose name appears on the tax roll in respect of the taxable property,

to the address of the person as shown on the tax roll.

(2) The tax administrator must enter on the tax roll the date of mailing a Tax Notice.

(3) The mailing of the Tax Notice by the tax administrator constitutes a statement of and demand for payment of the taxes.

(4) If a number of taxable properties are assessed in the name of the same holder, any number of those taxable properties may be included in one Tax Notice.

(5) Where the holder of a charge on an interest gives notice to the assessor of the charge under the Assessment Law and the assessor enters the holder's name on the assessment roll, the tax administrator must mail a copy of all tax notices issued in respect of the interest to the holder of the charge during the duration of the charge.

Amendments to Tax Roll and Tax Notices

14.(1) Where the assessment roll has been revised in accordance with the Assessment Law, the tax administrator must amend the tax roll and mail an amended Tax Notice to every person affected by the amendment.

(2) If it is discovered that there is an error, omission or misdescription in any of the information shown on the tax roll

(a) the tax administrator may correct the tax roll for the current taxation year only; and

(b) on correcting the tax roll, the tax administrator must mail an amended Tax Notice to every person affected by the amendment.

(3) Where an amended Tax Notice indicates a reduction in the amount of taxes owing, the tax administrator must forthwith refund any excess taxes that have been paid, in accordance with section 6.

(4) Where an amended Tax Notice indicates an increase in the amount of taxes owing, the taxes are due and payable on the date of mailing of the amended Tax Notice; however, the taxpayer must be given thirty (30) days to pay those taxes and a penalty and interest must not be added in that period.

Taxation Based on Supplementary Assessment

15.(1) Where a supplementary assessment roll is issued in accordance with the Assessment Law, the tax administrator must make the necessary changes to the tax roll and mail a Tax Notice to every person affected by the supplementary assessment roll.

(2) Where a Tax Notice is given under this section, subsections 14(3) and (4) apply.

Subdivision

16.(1) If a taxable property is subdivided, by lease or other legal instrument, before June 1 in the taxation year, the tax administrator may

(a) apportion the taxes payable in that year among the taxable properties created by the subdivision in the same proportions as taxes would have been payable in respect of the taxable properties had the subdivision occurred on or before the assessment roll was certified under the Assessment Law; and

(b) on making an apportionment under paragraph (a), record the apportionment on the tax roll in the manner that the tax administrator considers necessary.

Current ver. 2019 02 13

(2) Taxes apportioned to a taxable property under subsection (1) are the taxes payable in respect of the taxable property in the year for which they are apportioned.

(3) The assessor must provide the tax administrator with the assessed values necessary to calculate the proportions of taxes referred to in subsection (1).

Requests for Information

17.(1) The tax administrator may deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule I, to a holder or a person who has disposed of an interest in reserve lands, and that person must provide to the tax administrator, within fourteen (14) days or a longer period as specified in the notice, information for any purpose related to the administration of this Law.

(2) The tax administrator is not bound by the information provided under subsection (1).

PART IX

PAYMENT RECEIPTS AND TAX CERTIFICATES

Receipts for Payments

18. On receipt of a payment of taxes, the tax administrator must issue a receipt to the taxpayer and must enter the receipt number on the tax roll opposite the interest in reserve lands for which the taxes are paid.

Tax Certificate

19.(1) On receipt of a written request and payment of the fee set out in subsection (2), the tax administrator must issue a Tax Certificate showing whether taxes have been paid in respect of an interest in reserve lands, and if not, the amount of taxes outstanding.

(2) The fee for a Tax Certificate is _____ dollars ($___) for each tax roll folio searched.

PART X

PENALTIES AND INTEREST

Penalty

20. If all or any portion of the taxes remains unpaid after July 2 of the year in which they are levied, a penalty of ____ percent (____ %) **[Note to First Nation: maximum total penalty permitted is ten percent (10%)]** of the portion of the current year's taxes that remains unpaid will be added to the amount of the unpaid taxes and the amount so added is, for all purposes, deemed to be part of the current year's taxes.

Interest

21. If all or any portion of taxes remains unpaid after July 2 of the year in which they are levied, the unpaid portion accrues interest at ____ percent (_____%) per year until paid or recovered, and accrued interest is, for all purposes, deemed to be part of the taxes. **[Note to First Nation: maximum interest is fifteen percent (15%) per year.]**

Application of Payments

22. Payments for taxes must be credited by the tax administrator first, to unpaid taxes from previous taxation years, with taxes imposed earlier being discharged before taxes impose later and second, to unpaid taxes for the current taxation year.

PART XI

REVENUES AND EXPENDITURES

Revenues and Expenditures

23.(1) All revenues raised under this Law must be placed into a local revenue account, separate from

Current ver. 2019 02 13

other moneys of the First Nation.

(2) Revenues raised include

(a) taxes, including, for greater certainty, interest, penalties and costs, as set out in this Law; and

(b) payments-in-lieu of taxes.

(3) An expenditure of revenue raised under this Law must be made under the authority of an expenditure law or in accordance with section 13.1 of the Act.

Reserve Funds

24.(1) Reserve funds established by Council must

(a) be established in an expenditure law; and

(b) comply with this section.

(2) Except as provided in this section, moneys in a reserve fund must be deposited in a separate account and the moneys and interest earned on it must be used only for the purpose for which the reserve fund was established.

(3) Council may, by expenditure law,

(a) transfer moneys in a capital purpose reserve fund to another reserve fund or account, provided that all projects for which the reserve fund was established have been completed;

(b) transfer moneys in a non-capital purpose reserve fund to another reserve fund or account; and

(c) borrow moneys from a reserve fund where not immediately required, on condition that the First Nation repay the amount borrowed plus interest on that amount at a rate that is at or above the prime lending rate set from time to time by the principal banker to the First Nation, no later than the time when the moneys are needed for the purposes of that reserve fund.

(4) As an exception to paragraph (3)(c), where the First Nations Financial Management Board has

(a) assumed third-party management of the First Nation's local revenue account, and

(b) determined that moneys must be borrowed from a reserve fund to meet the financial obligations of the First Nation,

the First Nations Financial Management Board may, acting in the place of Council, borrow moneys from a reserve fund by expenditure law.

(5) Council must authorize all payments into a reserve fund and all expenditures from a reserve fund in an expenditure law.

(6) Where moneys in a reserve fund are not immediately required, the tax administrator must invest those moneys in one or more of the following:

(a) securities of Canada or of a province;

(b) securities guaranteed for principal and interest by Canada or by a province;

(c) securities of a municipal finance authority or the First Nations Finance Authority;

(d) investments guaranteed by a bank, trust company or credit union; or

(e) deposits in a bank or trust company in Canada or non-equity or membership shares in a credit union.

PART XII
COLLECTION AND ENFORCEMENT

Recovery of Unpaid Taxes

Current ver. 2019 02 13

25.(1) The liability referred to in subsection 5(2) is a debt recoverable by the First Nation

(a) in any court of competent jurisdiction,

(b) in a proceeding before the civil resolution tribunal, and

(c) by any other method authorized in this Law,

and, unless otherwise provided, the use of one method does not prevent seeking recovery by one or more other methods.

(2) A copy of the Tax Notice that refers to the taxes payable by a person, certified as a true copy by the tax administrator, is evidence of that person's debt for the taxes.

(3) Costs incurred by the First Nation in the collection and enforcement of unpaid taxes

(a) are determined in accordance with Schedule III; and

(b) are payable by the debtor as unpaid taxes.

(4) Where the tax administrator has reasonable grounds to believe that a debtor intends to remove his or her personal property from the reserve, or intends to dismantle or remove his or her improvements on the reserve, or take any other actions that may prevent or impede the collection of unpaid taxes owing under this Law, the tax administrator may apply to a court of competent jurisdiction for a remedy, notwithstanding that the time for payment of taxes has not yet expired.

(5) Before commencing enforcement proceedings under Parts XIII, XIV and XV, the tax administrator must request authorization from Council by resolution.

Tax Arrears Certificate

26.(1) Before taking any enforcement measures under Parts XIII, XIV or XV and subject to subsection (2), the tax administrator must issue a Tax Arrears Certificate and deliver it to every person named on the tax roll in respect of that taxable property.

(2) A Tax Arrears Certificate must not be issued for at least six (6) months after the day on which the taxes became due.

Creation of Lien

27.(1) Unpaid taxes are a lien on the interest in reserve lands to which they pertain that attaches to the interest and binds subsequent holders of the interest.

(2) The tax administrator must maintain a list of all liens created under this Law.

(3) A lien listed under subsection (2) has priority over any unregistered or registered charge, claim, privilege, lien or security interest in respect of the interest in reserve lands.

(4) The tax administrator may apply to a court of competent jurisdiction to protect or enforce a lien under subsection (1) where the tax administrator determines such action is necessary or advisable.

(5) On receiving payment in full of the taxes owing in respect of which a lien was created, the tax administrator must register a discharge of the lien without delay.

(6) Discharge of a lien by the tax administrator is evidence of payment of the taxes with respect to the interest in reserve lands.

(7) A lien is not lost or impaired by reason of any technical error or omission in its creation or recording in the list of liens.

Delivery of Documents in Enforcement Proceedings

28.(1) This section applies to this Part and Parts XIII, XIV and XV.

(2) Delivery of a document may be made personally or by sending it by registered mail.

Current ver. 2019 02 13

(3) Personal delivery of a document is made

(a) in the case of an individual, by leaving the document with that individual or with an individual at least eighteen (18) years of age residing at that individual's place of residence;

(b) in the case of a first nation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the main administrative office of the first nation, or with the first nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the head office or one of its branch offices, or with an officer or director of the corporation or the corporation's legal counsel.

(4) A document is considered to have been delivered

(a) if delivered personally, on the day that personal delivery is made; and

(b) if sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed.

(5) Copies of notices must be delivered

(a) where the notice is in respect of taxable property, to all persons named on the tax roll in respect of that taxable property; and

(b) where the notice is in respect of personal property, to all holders of security interests in the personal property registered under the laws of the Province.

PART XIII

SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

Seizure and Sale of Personal Property

29.(1) Where taxes remain unpaid more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate is issued to a debtor, the tax administrator may recover the amount of unpaid taxes, with costs, by seizure and sale of personal property of the debtor that is located on the reserve.

(2) As a limitation on subsection (1), personal property of a debtor that would be exempt from seizure under a writ of execution issued by a superior court in the Province is exempt from seizure under this Law.

Notice of Seizure and Sale

30.(1) Before proceeding under subsection 29(1), the tax administrator must deliver to the debtor a Notice of Seizure and Sale.

(2) If the taxes remain unpaid more than seven (7) days after delivery of a Notice of Seizure and Sale, the tax administrator may request a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize any personal property described in the Notice of Seizure and Sale that is in the possession of the debtor and is located on the reserve.

(3) The person who seizes personal property must deliver to the debtor a receipt for the personal property seized.

Notice of Sale of Seized Personal Property

31.(1) The tax administrator must publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the local newspaper with the largest circulation.

(2) The first publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property must not occur until at least sixty (60) days after the personal property was seized.

Conduct of Sale

32.(1) A sale of personal property must be conducted by public auction.

Current ver. 2019 02 13

(2) Subject to subsection (4), at any time after the second publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property, the seized property may be sold by auction.

(3) The tax administrator must conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection 31(1).

(4) If at any time before the seized property is sold a challenge to the seizure is made to a court of competent jurisdiction, the sale must be postponed until after the court rules on the challenge.

Registered Security Interests

33. The application of this Part to the seizure and sale of personal property subject to a registered security interest is subject to any laws of the Province regarding the seizure and sale of such property.

Proceeds of Sale

34.(1) The proceeds from the sale of seized personal property must be paid to any holders of registered security interests in the property and to the First Nation in order of their priority under the laws applicable in the Province, and any remaining proceeds must be paid to the debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another person and such claim is contested, or if the tax administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the tax administrator must retain such money until the rights of the parties have been determined.

PART XIV

SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

Seizure and Assignment of Taxable Property

35.(1) Where taxes remain unpaid more than nine (9) months after a Tax Arrears Certificate is issued, the tax administrator may levy the amount of unpaid taxes by way of the seizure and assignment of the taxable property.

(2) Before proceeding under subsection (1), the tax administrator must serve a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property on the debtor and deliver a copy to any locatee with an interest in the taxable property.

(3) Not less than six (6) months after a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property is delivered to the debtor, the tax administrator may sell the right to an assignment of the taxable property by public tender or auction.

(4) Council must, by resolution, prescribe the method of public tender or auction, including the conditions that are attached to the acceptance of an offer.

Upset Price

36.(1) The tax administrator must set an upset price for the sale of the right to an assignment of the taxable property that is not less than the total amount of the taxes payable on the taxable property, calculated to the end of the redemption period set out in subsection 40(1), plus five percent (5%) of that total.

(2) The upset price is the lowest price for which the taxable property may be sold.

Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property

37.(1) A Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property must be

(a) published in the local newspaper with the largest circulation at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the public tender or auction; and

(b) posted in a prominent place on the reserve not less than ten (10) days before the date of the public

Current ver. 2019 02 13

tender or auction.

(2) The tax administrator must conduct a public auction or tender at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn the public tender or auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection (1).

(3) If no bid is equal to or greater than the upset price, the First Nation is deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

Notice to Minister

38. The tax administrator must, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of taxable property made under this Law.

Subsisting Rights

39. When taxable property is sold by public tender or auction, all rights in it held by the holder of the taxable property or a holder of a charge immediately cease to exist, except as follows:

(a) the taxable property is subject to redemption as provided in subsection 40(1);

(b) the right to possession of the taxable property is not affected during the time allowed for redemption, subject, however, to

(i) impeachment for waste, and

(ii) the right of the highest bidder to enter on the taxable property to maintain it in a proper condition and to prevent waste;

(c) an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property subsists; and

(d) during the period allowed for redemption, an action may be brought in a court of competent jurisdiction to have the sale of the right to an assignment of the taxable property set aside and declared invalid.

Redemption Period

40.(1) At any time within three (3) months after the holding of a public tender or auction in respect of taxable property, the debtor may redeem the taxable property by paying to the First Nation the amount of the upset price plus three percent (3%).

(2) On redemption of the taxable property under subsection (1),

(a) if the right to an assignment was sold to a bidder, the First Nation must, without delay, repay to that bidder the amount of the bid; and

(b) the tax administrator must notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the redemption.

(3) No assignment of taxable property must be made until the end of the redemption period provided for in subsection (1).

(4) Subject to a redemption under subsection (2), at the end of the redemption period, the First Nation must assign the taxable property to the highest bidder in the public tender or auction, or to itself as the deemed purchaser in accordance with subsection 37(3).

Assignment of Taxable Property

41.(1) Taxable property must not be assigned to any person or entity who would not have been entitled under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act*, as the case may be, to obtain the interest constituting the taxable property.

Current ver. 2019 02 13

(2) The tax administrator must register an assignment of any taxable property assigned in accordance with this Law in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

(3) An assignment under subsection 40(4) operates

(a) as a transfer of the taxable property to the bidder from the debtor, without an attestation or proof of execution; and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered under subsection (2), except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

(4) Upon assignment under subsection 40(4), any remaining debt of the debtor with respect to the taxable property is extinguished.

Proceeds of Sale

42.(1) At the end of the redemption period, the proceeds from the sale of a right to assignment of taxable property must be paid

(a) first, to the First Nation, and

(b) second, to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law,

and any remaining proceeds must be paid to the debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another person and such claim is contested, or if the tax administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the tax administrator must retain such money until the rights of the parties have been determined.

Resale by First Nation

43.(1) If the right to assignment of taxable property is purchased by the First Nation under subsection 37(3), the tax administrator may, during the redemption period, sell the assignment of the taxable property to any person for not less than the upset price and the purchaser is thereafter considered the bidder under this Part.

(2) A sale under subsection (1) does not affect the period for or the right of redemption by the debtor as provided in this Law.

PART XV
DISCONTINUANCE OF SERVICES

Discontinuance of Services

44.(1) Subject to this section, the First Nation may discontinue any service it provides to the taxable property of a debtor if

(a) revenues from this Law or any property taxation law enacted by the First Nation are used to provide that service to taxpayers; and

(b) taxes remain unpaid by a debtor more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate was delivered to the debtor.

(2) At least thirty (30) days before discontinuing any service, the tax administrator must deliver to the debtor and to any locatee with an interest in the taxable property a Notice of Discontinuance of Services.

(3) The First Nation must not discontinue

Current ver. 2019 02 13

(a) fire protection or police services to the taxable property of a debtor;

(b) water or garbage collection services to taxable property that is a residential dwelling; or

(c) electrical or natural gas services to taxable property that is a residential dwelling during the period from November 1 in any year to March 31 in the following year.

PART XVI
GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

45.(1) The tax administrator or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, the civil resolution tribunal, a court of law or pursuant to a court order; or

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The tax administrator may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the interest in reserve lands if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

46. Notwithstanding section 45,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form;

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

47. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay tax or any other amount under this Law be affected by

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an assessor or the tax administrator;

(b) an error or omission in a tax roll, Tax Notice, or any notice given under this Law; or

(c) a failure of the First Nation, tax administrator or the assessor to do something within the required time.

Limitation on Proceedings

48.(1) No person may commence an action or proceeding for the return of money paid to the First Nation, whether under protest or otherwise, on account of a demand, whether valid or invalid, for taxes or any other amount paid under this Law, after the expiration of six (6) months from the date the cause of action first arose.

Current ver. 2019 02 13

(2) If a person fails to start an action or proceeding within the time limit prescribed in this section, then money paid to the First Nation must be deemed to have been voluntarily paid.

Notices

49.(1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the tax roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the tax roll.

(2) Except where otherwise provided in this Law,

(a) a notice given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) a notice posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) a notice given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

50.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Repeal

[Note to First Nation: Include this repeal provision only if this Law is repealing and replacing an existing property taxation law.

51. The _____ *First Nation Property Taxation By-law, 20___* , as amended, is hereby repealed in its entirety.]

Force and Effect

52. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

Current ver. 2019 02 13

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _____ day of _____ , 20___ , at _____ , in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of _____ (___) members of Council.

[Name]_____
Chief [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE I

REQUEST FOR INFORMATION BY TAX ADMINISTRATOR
FOR THE _____ FIRST NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section ____ of the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20___* , I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of request]**, the following information relating to the above-noted interest in reserve lands:

(1)

(2)

(3)

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE II

TAX NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

PURSUANT to the provisions of the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20__* , taxes in the amount of _____ dollars ($____) are hereby levied with respect to the above-noted interest.

All taxes are due and payable on or before _____ . Payments for unpaid taxes, penalties and interest are past due and must be paid immediately.

Payments must be made at the offices of the _____ First Nation, located at [address] during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

Taxes that are not paid by _____ shall incur penalties and interest in accordance with the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20__* .

The name(s) and address(es) of the person(s) liable to pay the taxes is (are) as follows:

Assessed value:	$_____
Taxes (current year):	$_____
Unpaid taxes (previous years):	$_____
Penalties:	$_____
Interest:	$_____
Costs: [insert details]	$_____
Total Payable:	$_____

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE III

COSTS PAYABLE BY DEBTOR ARISING FROM
THE COLLECTION AND ENFORCEMENT OF UNPAID TAXES

For costs arising from the collection and enforcement of unpaid taxes:

1.	For preparation of a notice	$
2.	For service of notice on each person or place by the First Nation	$
3.	For service of notice on each person or place by a process server, bailiff or delivery service	actual cost
4.	For advertising in newspaper	actual cost
5.	For staff time spent: (a) in conducting a seizure and sale of personal property under Part XIII, not including costs otherwise recovered under this Schedule; (b) in conducting an auction or tender under Part XIV, not including costs otherwise recovered under this Schedule	$ __ per person per hour

6. Actual costs incurred by the First Nation for carrying out the enforcement measures under Parts XIII, XIV and XV will be charged based on receipts.

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE IV

TAX CERTIFICATE

In respect of the interest in reserve lands described as: _____ and pursuant to the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20___* , I hereby certify as follows:

That all taxes due and payable in respect of the above-referenced interest have been paid as of the date of this certificate.

OR

That unpaid taxes, including interest, penalties and costs in the amount of _____ dollars ($_____) are due and owing on the above-referenced interest as of the date of this certificate.

The following persons are jointly and severally liable for all unpaid taxes:

_____

_____

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE V

TAX ARREARS CERTIFICATE

In respect of the taxable property described as: _____ and pursuant to the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20__* , I hereby certify as follows:

As of the date set out below, that taxes, interest and penalties are unpaid in respect of the above-referenced taxable property, as follows:

Taxes: $_____

Penalties: $ _____

Interest: $_____

Total unpaid tax debt: $_____

The total unpaid tax debt is due and payable immediately.

The unpaid tax debt accrues interest each day that it remains unpaid, at a rate of _____ percent (__ %) per year.

Payments must be made at the offices of the _____ First Nation, located at [address] during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

The following persons are jointly and severally liable for the total unpaid tax debt:

_____

_____

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE VI

NOTICE OF SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the above-referenced taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that:

1. Failure to pay the full amount of the unpaid tax debt within SEVEN (7) days after delivery of this notice may result in the tax administrator, pursuant to section ____ of the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20___* , seizing the personal property described as follows:

[general description of the personal property to be seized]

2. The tax administrator may retain a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize the property and the seized property will be held in the possession of the tax administrator, at your cost, such cost being added to the amount of the unpaid taxes.

3. If the unpaid taxes, penalties, interest and costs of seizure are not paid in full within sixty (60) days following the seizure of the property, the tax administrator may

(a) publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the _____ newspaper; and

(b) at any time after the second publication of the notice, sell the seized property by public auction.

AND TAKE NOTICE that the tax administrator will conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice will be published.

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE VII

NOTICE OF SALE OF SEIZED PERSONAL PROPERTY

TAKE NOTICE that a sale by public auction for unpaid taxes, penalties, interest and costs owed to the _____ First Nation will take place on _____ , 20____ at _____ o'clock at _____ [location].

The following personal property, seized pursuant to section ___ of the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20___* , will be sold at the public auction:

[general description of the goods]

The proceeds of sale of the seized property shall be paid to any holders of registered security interests in the property and to the First Nation in order of their priority under the laws applicable in the Province of British Columbia and any remaining proceeds shall be paid to the debtor.

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE VIII

NOTICE OF SEIZURE AND ASSIGNMENT OF
TAXABLE PROPERTY

TO: _____
(the "debtor")

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____
(the "taxable property")

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that failure to pay the full amount of the unpaid tax debt within six (6) months after service of this Notice may result in the tax administrator, pursuant to section ___ of the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20___* , seizing and selling a right to an assignment of the taxable property by public tender [auction] as follows:

1. The public tender [auction], including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Council of the _____ First Nation, a copy of which may be obtained from the tax administrator.

2. The tax administrator will

   (a) publish a Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in the _____ newspaper at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the sale; and

   (b) post the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in a prominent place on the reserve not less than ten (10) days preceding the date of the sale.

3. The Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property will set out the upset price for the right to assignment of the taxable property and any conditions attached to the acceptance of a bid.

4. The upset price will be not less than the total amount of the taxes, interest and penalties payable, calculated to the end of the redemption period, plus five percent (5%) of that total. The upset price is the lowest price for which the right to assignment of the taxable property will be sold.

5. The tax administrator will conduct the public tender [auction] at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

6. If at the public tender [auction] there is no bid that is equal to or greater than the upset price, the First Nation will be deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

7. The debtor may redeem the right to an assignment of the taxable property after the sale by paying to the First Nation the amount of the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender [auction] in respect of the taxable property (hereinafter referred to as the "redemption period"). Where the right to an assignment is redeemed, the First Nation will, without

Current ver. 2019 02 13

delay, repay to the bidder the amount of the bid.

8. A sale of a right to an assignment of taxable property by public tender [auction] is not complete, and no assignment of the taxable property will be made, until the expiration of the redemption period. If the right to an assignment of the taxable property is not redeemed within the redemption period, then on the expiration of the redemption period, the First Nation will assign the taxable property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The taxable property will not be assigned to any person or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act* of obtaining the interest constituting the taxable property.

9. Council of the _____ First Nation will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the taxable property and of any redemption of the right to an assignment of the taxable property.

10. The tax administrator will register the assignment of the taxable property in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

11. An assignment of the taxable property operates

(a) as a transfer to the bidder or the First Nation, as the case may be, from the debtor of the taxable property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

12. Upon assignment of the taxable property, the debtor will be required to immediately vacate the taxable property, and any interests held by the debtor in the taxable property, including the improvements, will be transferred in full to the purchaser.

13. The proceeds of sale of the taxable property will be paid first to the First Nation, then to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the debtor in accordance with the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20___* .

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE IX

NOTICE OF SALE OF A RIGHT TO ASSIGNMENT OF
TAXABLE PROPERTY

TO: _____
(the "debtor")

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____
(the "taxable property")

_____

TAKE NOTICE that a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property was given in respect of the taxable property on _____ , 20___ .

AND TAKE NOTICE that unpaid taxes, including penalties and interest, in the amount of _____ dollars ($_____), remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a sale of the right to assignment of the taxable property will be conducted by public tender [auction] for unpaid taxes, penalties and interest owed to the _____ First Nation.

The public tender [auction] will take place on:

_____ , 20____ at _____ o'clock at

_____ [location].

The tax administrator will conduct the public tender [auction] at the above time and place unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

AND TAKE NOTICE that:

1. The upset price for the taxable property is: _____ dollars ($_____). The upset price is the lowest price for which the taxable property will be sold.

2. The public tender [auction], including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Council of the _____ First Nation as set out in this notice.

3. If at the public tender [auction] there is no bid that is equal to or greater than the upset price, the First Nation will be deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

4. The debtor may redeem the right to an assignment of the taxable property by paying to the First Nation the amount of the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender [auction] in respect of the taxable property (referred to as the "redemption period"). Where the right to an assignment is redeemed, the First Nation will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.

5. A sale of a right to an assignment of taxable property by public tender [auction] is not complete, and no assignment of the taxable property will be made, until the expiration of the redemption period. If the right to an assignment of the taxable property is not redeemed within the redemption period, then on the expiration of the redemption period, the First Nation will assign the taxable property to the highest bidder

Current ver. 2019 02 13

or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The taxable property will not be assigned to any person or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act*, as the case may be, of obtaining the interest constituting the taxable property.

6. Council of the _____ First Nation will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the taxable property and of any redemption of the right to assignment of the taxable property.

7. The tax administrator will register an assignment of the taxable property in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

8. An assignment of the taxable property operates

(a) as a transfer to the bidder from the debtor of the taxable property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

9. Upon assignment of the taxable property, the debtor will be required to immediately vacate the taxable property, and any rights or interests held by the debtor in the taxable property, including the improvements, will be transferred in full to the purchaser.

10. The proceeds of sale of the taxable property will be paid first to the First Nation, then to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the debtor in accordance with the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20___* .

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE X

NOTICE OF DISCONTINUANCE OF SERVICES

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties, and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that where a debtor fails to pay all unpaid taxes within thirty (30) days of the issuance of a Tax Arrears Certificate, the tax administrator may discontinue services that it provides to the taxable property of a debtor, pursuant to the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20___* .

AND TAKE NOTICE that if the taxes are not paid in full on or before _____ , being thirty (30) days from the date of issuance of this notice, the following services will be discontinued:

[list services to be discontinued]

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

Version courante 2019 02 13

LOI SUR L'IMPOSITION FONCIÈRE DE LA PREMIÈRE NATION _____ (20__)

(COLOMBIE-BRITANNIQUE)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I Titre .....
PARTIE II Définitions et renvois .....
PARTIE III Administration .....
PARTIE IV Assujettissement à l'impôt .....
PARTIE V Exemptions d'impôts .....
PARTIE VI Subventions .....
PARTIE VII Prélèvement d'impôts .....
PARTIE VIII Rôle et avis d'imposition .....
PARTIE IX Reçus de paiement et certificats d'imposition .....
PARTIE X Pénalités et intérêts .....
PARTIE XI Recettes et dépenses .....
PARTIE XII Perception et contrôle d'application .....
PARTIE XIII Saisie et vente de biens meubles .....
PARTIE XIV Saisie et cession de biens imposables .....
PARTIE XV Cessation de services .....
PARTIE XVI Dispositions générales .....

ANNEXES

I Demande de renseignements de l'administrateur fiscal
II Avis d'imposition
III Frais payables par le débiteur pour le recouvrement des impôts impayés et les mesures d'exécution
IV Certificat d'imposition
V Certificat d'arriérés d'impôts
VI Avis de saisie et de vente de biens meubles
VII Avis de vente des biens meubles saisis
VIII Avis de saisie et de cession d'un bien imposable
IX Avis de vente du droit à la cession d'un bien imposable
X Avis de cessation de services

Attendu :

A. qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, le conseil d'une première nation peut prendre des textes législatifs concernant l'imposition de taxes à des fins locales sur les terres de réserve et les intérêts sur celles-ci;

B. que le Conseil de la Première Nation _____ estime qu'il est dans l'intérêt de celle-ci de prendre un texte législatif à ces fins;

Version courante 2019 02 13

C. que le Conseil de la Première Nation _____ a donné avis du présent texte législatif et pris en compte toutes les observations qu'il a reçues, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*,

À ces causes, le Conseil de la Première Nation _____ édicte :

PARTIE I

TITRE

Titre

1. Le présent texte législatif peut être cité sous le titre : *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation _____ (20__)*.

PARTIE II

DÉFINITIONS ET RENVOIS

Définitions et renvois

2.(1) Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

« administrateur fiscal » La personne responsable de l'application de la présente loi qui est nommée par le Conseil en vertu du paragraphe 3(1).

« amélioration » Tout bâtiment, accessoire fixe, structure ou élément semblable construit, posé ou fixé sur ou dans le sol, dans l'eau au-dessus du sol ou sur ou dans une autre amélioration; s'entend en outre d'une maison préfabriquée.

« année d'imposition » L'année civile à laquelle s'applique un rôle d'évaluation aux fins de l'imposition foncière.

« avis de cessation de services » Avis contenant les renseignements prévus à l'annexe X.

« avis de saisie et de cession d'un bien imposable » Avis contenant les renseignements prévus à l'annexe VIII.

« avis de saisie et de vente de biens meubles » Avis contenant les renseignements prévus à l'annexe VI.

« avis de vente des biens meubles saisis » Avis contenant les renseignements prévus à l'annexe VII.

« avis de vente du droit à la cession d'un bien imposable » Avis contenant les renseignements prévus à l'annexe IX.

« avis d'imposition » Avis contenant les renseignements prévus à l'annexe II.

« bien imposable » Intérêt sur les terres de réserve qui est assujetti à l'impôt au titre de la présente loi.

« bureau d'enregistrement » Tout bureau d'enregistrement où les intérêts sur les terres de réserve sont enregistrés.

« catégorie de biens fonciers » S'entend au sens de la Loi sur l'évaluation foncière.

« certificat d'arriérés d'impôts » Certificat contenant les renseignements prévus à l'annexe V.

« certificat d'imposition » Certificat contenant les renseignements prévus à l'annexe IV.

« Comité de révision des évaluations foncières » Le Comité de révision des évaluations foncières établi en vertu de la Loi sur l'évaluation foncière.

« compte de recettes locales » Compte visé à l'article 13 de la Loi.

« Conseil» S'entend du conseil de la Première Nation, au sens de la Loi.

« contribuable » Personne assujettie aux impôts sur un bien imposable.

Version courante 2019 02 13

« débiteur » Personne qui est tenue au paiement des impôts exigibles sous le régime de la présente loi.

« détenteur » S'agissant d'un intérêt sur les terres de réserve, la personne qui, selon le cas :

a) est en possession de l'intérêt;

b) a droit à l'intérêt en vertu d'un bail ou d'un permis ou par tout autre moyen légal;

c) occupe de fait l'intérêt;

d) est fiduciaire de l'intérêt.

« enfant » Vise notamment un enfant pour lequel une personne tient lieu de père ou de mère.

« entité de la Première Nation » Selon le cas :

a) personne morale dont la Première Nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective d'un certain nombre d'actions qui :

(i) soit confèrent au moins cinquante pour cent (50 %) des voix pouvant être exprimées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la personne morale,

(ii) soit représentent au moins cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de toutes les actions émises du capital-actions de la personne morale;

b) société de personnes dont la Première Nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective :

(i) soit d'au moins cinquante pour cent (50 %) de tous les droits de vote de la société de personnes,

(ii) soit de participations dans la société de personnes représentant au moins cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de l'ensemble des participations dans la société de personnes.

« époux » Est assimilé à l'époux le conjoint de fait.

« évaluateur » Personne nommée à ce titre en vertu de la Loi sur l'évaluation foncière.

« impôts » Vise notamment :

a) tous les impôts imposés, prélevés, évalués ou évaluables en vertu de la présente loi, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais ajoutés aux impôts en vertu de celle-ci;

b) aux fins de la perception et du contrôle d'application, tous les impôts imposés, prélevés, évalués ou évaluables en vertu de tout autre texte législatif sur les recettes locales de la Première Nation, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais ajoutés aux impôts en vertu de ce texte.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« loi sur les dépenses » Texte législatif sur les dépenses pris en vertu de l'alinéa 5(1)b) de la Loi.

« Loi sur l'évaluation foncière » La *Loi sur l'évaluation foncière de la Première Nation _____ (20___)*.

« maison préfabriquée » S'entend au sens de la Loi sur l'évaluation foncière.

« personne » S'entend notamment d'une société de personnes, d'un consortium, d'une association, d'une personne morale ou du représentant personnel ou autre représentant légal d'une personne.

« personne apparentée » S'entend, à l'égard d'un membre de la Première Nation, de l'une ou l'autre des personnes suivantes :

Modèle

Version courante 2019 02 13

a) son époux, son enfant, son petit-enfant, son arrière-petit-enfant, son père, sa mère, son grand-père, sa grand-mère, son arrière-grand-père, son arrière-grand-mère ou son tuteur;

b) l'époux de sa mère, de son père, de son grand-père, de sa grand-mère, de son arrière-grand-père, de son arrière-grand-mère, de son enfant, de son petit-enfant ou de son arrière-petit-enfant;

c) l'enfant, le petit-enfant, l'arrière-petit-enfant, le père, la mère, le grand-père, la grand-mère, l'arrière-grand-père ou l'arrière-grand-mère de l'époux de ce membre.

« possesseur » Personne légalement en possession de terres de réserve au titre des paragraphes 20(1) et (2) de la *Loi sur les Indiens*.

« Première Nation » La Première Nation _____, qui est une bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« province » La province de la Colombie-Britannique.

« réserve » Réserve de la Première Nation au sens de la *Loi sur les Indiens.*

« résolution » Motion adoptée et approuvée par une majorité des membres du Conseil présents à une réunion dûment convoquée.

« rôle d'évaluation » S'entend au sens de la Loi sur l'évaluation foncière.

« rôle d'imposition » Liste – établie conformément à la présente loi – des personnes tenues de payer des impôts sur un bien imposable.

« tribunal de règlement des litiges civils » Le tribunal de règlement des litiges civils établi par la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Civil Resolution Tribunal Act*, S.B.C. 2012, ch. 25.

« valeur imposable » S'entend au sens de la Loi sur l'évaluation foncière.

(2) Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les intérêts sur les terres de réserve.

(3) Dans la présente loi, le renvoi à une partie (p. ex. la partie I), un article (p. ex. l'article 1), un paragraphe (p. ex. le paragraphe 2(1)), un alinéa (p. ex. l'alinéa 3(4)a)) ou une annexe (p. ex. l'annexe I) constitue, sauf indication contraire, un renvoi à la partie, à l'article, au paragraphe, à l'alinéa ou à l'annexe de la présente loi.

PARTIE III
ADMINISTRATION

Administrateur fiscal

3.(1) Le Conseil nomme, par résolution, un administrateur fiscal chargé de l'application de la présente loi, aux conditions énoncées dans la résolution.

(2) L'administrateur fiscal s'acquitte des responsabilités qui lui sont attribuées en vertu de la présente loi et de la Loi sur l'évaluation foncière.

(3) L'administrateur fiscal peut, avec le consentement de **[insérer le titre]**, déléguer l'une ou l'autre de ses fonctions à tout dirigeant, employé, entrepreneur ou mandataire de la Première Nation.

(4) Les responsabilités de l'administrateur fiscal comprennent notamment :

a) la perception des impôts et la prise des mesures d'exécution nécessaires à leur recouvrement au titre de la présente loi;

b) la gestion courante du compte de recettes locales de la Première Nation.

Version courante 2019 02 13

PARTIE IV
ASSUJETTISSEMENT À L'IMPÔT

Champ d'application

4. La présente loi s'applique aux intérêts sur les terres de réserve.

Assujettissement à l'impôt

5.(1) Sauf disposition contraire de la partie V, tous les intérêts sur les terres de réserve sont assujettis à l'impôt en vertu de la présente loi.

(2) Les impôts prélevés en vertu de la présente loi constituent une créance de la Première Nation recouvrable par celle-ci de toute manière prévue par la présente loi.

(3) Les impôts sont dus et payables en vertu de la présente loi malgré toute action engagée ou tout recours exercé par le contribuable relativement à son obligation de payer des impôts au titre de la présente loi.

(4) Toute personne qui est le détenteur d'un bien imposable dans une année d'imposition est responsable de payer à la Première Nation les impôts imposés sur ce bien au titre de la présente loi pendant l'année d'imposition, ainsi que tous les impôts impayés se rapportant à une année d'imposition antérieure, y compris, pour plus de certitude, les intérêts, pénalités et frais prévus par la présente loi.

Remboursement d'impôts

6.(1) Lorsqu'un montant d'impôts trop élevé a été imposé à une personne au cours d'une année d'imposition, l'administrateur fiscal lui rembourse les impôts qu'elle a payés en trop.

(2) Lorsqu'une personne a droit à un remboursement d'impôts, le Conseil peut ordonner à l'administrateur fiscal de rembourser la totalité ou une partie du montant en l'appliquant comme crédit à valoir sur la dette fiscale ou tout autre montant impayé dû à la Première Nation ou devenu exigible relativement au bien imposable détenu par la personne.

(3) Lorsqu'une personne a droit à un remboursement d'impôts au titre de la présente loi, l'administrateur fiscal lui paie des intérêts de la façon suivante :

a) l'intérêt commence à courir à la date à laquelle les impôts ont initialement été payés à la Première Nation;

b) le taux d'intérêt applicable à chaque période successive de trois (3) mois, commençant le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre de chaque année, est le taux inférieur de deux pour cent (2 %) au taux préférentiel de la banque principale de la Première Nation en vigueur le 15e jour du mois précédant la période de trois mois;

c) l'intérêt n'est pas composé;

d) l'intérêt cesse de courir le jour où le paiement de la somme due est remis ou envoyé par la poste au destinataire ou est effectivement versé.

PARTIE V
EXEMPTIONS D'IMPÔTS

Exemptions

[Note à l'intention de la Première Nation : Celle-ci devrait déterminer, s'il y a lieu, quelles exemptions elle souhaite prévoir dans la présente loi. Consulter les Normes relatives aux lois sur l'imposition foncière pour obtenir plus de détails et connaître les restrictions applicables aux types d'exemptions permises. Les exemptions qui suivent sont des exemples que la Première Nation peut envisager d'incorporer à sa loi.

Version courante 2019 02 13

7.(1) Les intérêts ci-après sur les terres de réserve sont exemptés d'impôts en vertu de la présente loi, dans la mesure indiquée :

a) sous réserve des paragraphes (2) et (3), tout intérêt détenu ou occupé par la Première Nation, une entité de la Première Nation ou un membre de la Première Nation;

b) tout intérêt occupé comme résidence par un (1) ou plusieurs membres de la Première Nation et des personnes apparentées à ceux-ci, et par nulle autre personne;

c) tout bâtiment utilisé comme école publique ou à une fin accessoire au fonctionnement d'une école publique, ainsi que la terre sur laquelle il est situé;

d) tout bâtiment utilisé ou occupé par un organisme religieux et servant de lieu de culte public ou d'enseignement religieux ou de salle paroissiale, ainsi que la terre sur laquelle il est situé;

e) tout bâtiment utilisé uniquement comme hôpital à but non lucratif, ainsi que la terre sur laquelle il est situé;

f) tout bâtiment utilisé comme université, institut technique ou collège public à but non lucratif, ainsi que la terre sur laquelle il est situé;

g) tout bâtiment institutionnel à but non lucratif utilisé pour loger des personnes âgées ou des personnes ayant un handicap physique ou mental, ainsi que la terre sur laquelle il est situé;

h) les terres d'un cimetière effectivement utilisées à des fins d'inhumation.

(2) Lorsqu'un intérêt sur les terres de réserve est détenu par la Première Nation, une entité de la Première Nation ou un membre de la Première Nation, selon le cas, et qu'il est entièrement occupé par une personne qui n'est ni la Première Nation ni une entité de la Première Nation ni un membre de la Première Nation :

a) l'exemption prévue à l'alinéa (1)a) ne s'applique pas à la personne qui occupe l'intérêt;

b) cette personne est responsable de payer les impôts qui sont imposés sur cet intérêt;

c) la responsabilité de payer ces impôts incombe uniquement à cette personne.

(3) Lorsqu'un intérêt sur les terres de réserve est occupé par la Première Nation, une entité de la Première Nation ou un membre de la Première Nation et qu'il est aussi occupé par une personne qui n'est ni la Première Nation ni une entité de la Première Nation ni un membre de la Première Nation :

a) l'exemption prévue à l'alinéa (1)a) ne s'applique pas à cette personne;

b) des impôts sont imposés au titre de la présente loi à l'égard de l'occupation proportionnelle de l'intérêt par la personne;

c) la responsabilité de payer ces impôts incombe uniquement à cette personne.

(4) [Note à l'intention de la Première Nation : La disposition suivante peut être insérée si certaines des exemptions prévues s'appliquent à des bâtiments. L'exemption d'impôts ne s'applique qu'à la partie d'un bâtiment qui est occupée ou utilisée aux fins pour lesquelles l'exemption est accordée ainsi qu'à une partie proportionnelle de la terre sur laquelle le bâtiment est situé.]

PARTIE VI

SUBVENTIONS

[Note à l'intention de la Première Nation : Celle-ci devrait déterminer quelles subventions elle souhaite prévoir dans sa loi. Les critères d'admissibilité aux subventions doivent être énoncés dans la présente loi et les montants de ceux-ci doivent être établis chaque année dans une loi sur les dépenses. Voici des exemples de subventions possibles.

Version courante 2019 02 13

Subvention relative au terrain adjacent

8. Dans les cas où un bâtiment est exempté d'impôts en vertu de la présente loi, le Conseil peut accorder au détenteur une subvention équivalente aux impôts exigibles à l'égard du terrain adjacent au bâtiment qu'il considère comme étant raisonnablement nécessaire relativement à celui-ci.

Subventions annuelles

9.(1) Le Conseil peut accorder une subvention au détenteur d'un bien imposable si les conditions suivantes sont réunies :

a) le détenteur est une personne morale à but non lucratif, notamment une association caritative ou philanthropique, et le Conseil estime que le bien imposable est utilisé à des fins directement liées à la mission de cette personne morale;

b) le détenteur aurait droit à une subvention sous le régime de la loi intitulée *Home Owner Grant Act* de la Colombie-Britannique si son bien imposable était assujetti à l'imposition foncière par une administration locale;

c) [énoncer les critères d'admissibilité applicables aux autres programmes de subventions].

(2) La subvention visée au paragraphe (1) :

a) ne peut être accordée qu'au détenteur d'un bien imposable qui est assujetti à l'impôt pendant l'année d'imposition en cours;

b) doit être d'un montant égal ou inférieur aux impôts payables sur le bien imposable pendant l'année d'imposition en cours, moins tous autres subventions;

c) ne peut être utilisée que pour le paiement des impôts exigibles sur le bien imposable pendant l'année d'imposition en cours.

(3) La subvention visée à l'alinéa (1)b) ne peut dépasser le montant auquel aurait droit une personne en vertu de la loi intitulée *Home Owner Grant Act* de la Colombie-Britannique si le bien imposable du détenteur était assujetti à l'imposition foncière par une administration locale.

(4) À chaque année d'imposition, le Conseil détermine quelles subventions seront accordées en vertu de la présente partie et autorise ces subventions au moyen d'une loi sur les dépenses.]

PARTIE VII

PRÉLÈVEMENT D'IMPÔTS

Prélèvement d'impôts

10.(1) Au plus tard le 28 mai de chaque année d'imposition, le Conseil adopte une loi fixant le taux d'imposition applicable à chaque catégorie de biens fonciers.

(2) La loi fixant les taux d'imposition peut prévoir des taux d'imposition différents pour chacune des catégories de biens fonciers.

(3) Les impôts sont prélevés par l'application du taux d'imposition à chaque tranche de mille dollars (1 000 $) de la valeur imposable de l'intérêt sur les terres de réserve.

(4) Les impôts prélevés en vertu de la présente loi sont réputés avoir été imposés le 1er janvier de l'année d'imposition dans laquelle le prélèvement est initialement fait.

(5) Malgré le paragraphe (3), le Conseil peut établir, dans sa loi annuelle sur les taux d'imposition, l'impôt minimal à payer sur un bien imposable.

(6) L'impôt minimal visé au paragraphe (5) peut être établi à l'égard d'une ou de plusieurs catégories de biens fonciers.

Version courante 2019 02 13

Paiements d'impôts

11.(1) Les impôts sont dus et payables au plus tard le 2 juillet de l'année d'imposition au cours de laquelle ils sont prélevés.

(2) Les paiements d'impôts sont faits au bureau de la Première Nation, pendant les heures d'ouverture normales, par chèque ou mandat ou en argent comptant.

(3) Les paiements d'impôts faits par chèque ou mandat sont établis à l'ordre de la Première Nation _____.

PARTIE VIII
RÔLE ET AVIS D'IMPOSITION

Rôle d'imposition

12.(1) Au plus tard le _____ de chaque année d'imposition, l'administrateur fiscal établit un rôle d'imposition pour cette année d'imposition.

(2) Le rôle d'imposition est établi sur support papier ou sous forme électronique et contient les renseignements suivants au sujet de chaque intérêt sur les terres de réserve :

a) une description de l'intérêt telle qu'elle figure sur le rôle d'évaluation;

b) le nom et l'adresse du détenteur inscrit sur le rôle d'évaluation à l'égard de l'intérêt;

c) le nom et l'adresse de chaque personne inscrite sur le rôle d'évaluation à l'égard de l'intérêt;

d) la valeur imposable – selon la classification de la terre et des améliorations constituant l'intérêt – inscrite sur le rôle d'évaluation, à l'exception des exemptions, s'il y a lieu;

e) le montant des impôts prélevés sur l'intérêt pendant l'année d'imposition en cours en vertu de la présente loi;

f) le montant des impôts impayés se rapportant aux années d'imposition antérieures, le cas échéant.

(3) L'administrateur fiscal peut utiliser le rôle d'évaluation certifié comme rôle d'imposition s'il y ajoute les renseignements suivants :

a) le montant des impôts prélevés sur l'intérêt sur les terres de réserve pendant l'année d'imposition en cours en vertu de la présente loi;

b) le montant des impôts impayés se rapportant aux années d'imposition antérieures, le cas échéant.

Avis d'imposition annuels

13.(1) Au plus tard le _____ de chaque année d'imposition, l'administrateur fiscal envoie par la poste un avis d'imposition aux personnes suivantes, à l'adresse indiquée sur le rôle d'imposition :

a) chaque détenteur d'un bien imposable au titre de la présente loi;

b) chaque personne dont le nom figure sur le rôle d'imposition à l'égard du bien imposable.

(2) L'administrateur fiscal inscrit sur le rôle d'imposition la date de mise à la poste de l'avis d'imposition.

(3) L'avis d'imposition envoyé par la poste par l'administrateur fiscal constitue un relevé d'impôts et une demande de paiement d'impôts.

(4) Peuvent être inclus dans un même avis d'imposition tout nombre de biens imposables évalués au nom du même détenteur.

(5) Lorsque le titulaire d'une charge grevant un intérêt donne avis de la charge à l'évaluateur conformément à la Loi sur l'évaluation foncière et que ce dernier inscrit le nom du titulaire sur le rôle

Version courante 2019 02 13

d'évaluation, l'administrateur fiscal envoie par la poste au titulaire de la charge une copie de tous les avis d'imposition transmis relativement à l'intérêt pendant la durée de la charge.

Modifications apportées au rôle et aux avis d'imposition

14.(1) Lorsque le rôle d'évaluation a été révisé conformément à la Loi sur l'évaluation foncière, l'administrateur fiscal modifie le rôle d'imposition et envoie par la poste un avis d'imposition modifié à chaque personne visée par la modification.

(2) Si une erreur, une omission ou une description erronée est décelée dans les renseignements figurant sur le rôle d'imposition, l'administrateur fiscal :

a) peut corriger le rôle d'imposition seulement pour l'année en cours;

b) une fois le rôle d'imposition corrigé, envoie par la poste un avis d'imposition modifié à chaque personne visée par la modification.

(3) Dans le cas où un avis d'imposition modifié indique une réduction du montant d'impôts à payer, l'administrateur fiscal rembourse sans délai, conformément à l'article 6, les impôts payés en trop.

(4) Dans le cas où un avis d'imposition modifié indique une augmentation du montant d'impôts à payer, ces impôts sont dus et payables à la date de mise à la poste de l'avis d'imposition modifié; cependant, le contribuable dispose d'un délai de trente (30) jours pour payer ces impôts et aucune pénalité et aucun intérêt ne peuvent y être ajoutés pendant cette période.

Impôts relatifs à une évaluation supplémentaire

15.(1) Lorsqu'un rôle d'évaluation supplémentaire est établi conformément à la Loi sur l'évaluation foncière, l'administrateur fiscal apporte les modifications nécessaires au rôle d'imposition et envoie par la poste un avis d'imposition à chaque personne visée par le rôle d'évaluation supplémentaire.

(2) Si un avis d'imposition est donné au titre du présent article, les paragraphes 14(3) et (4) s'appliquent.

Lotissement

16.(1) Si un bien imposable fait l'objet d'un lotissement, par bail ou autre acte juridique, avant le 1er juin de l'année d'imposition, l'administrateur fiscal peut :

a) répartir les impôts exigibles pendant cette année d'imposition entre les biens imposables créés par le lotissement dans les mêmes proportions selon lesquelles les impôts auraient été exigibles à l'égard des biens imposables si le lotissement avait eu lieu au plus tard à la date de la certification du rôle d'évaluation aux termes de la Loi sur l'évaluation foncière;

b) dès qu'il a fait la répartition visée à l'alinéa a), inscrire la répartition sur le rôle d'imposition de la manière qu'il juge nécessaire.

(2) Les impôts attribués à un bien imposable en application du paragraphe (1) sont les impôts exigibles à l'égard de ce bien pendant l'année d'imposition visée par la répartition.

(3) L'évaluateur fournit à l'administrateur fiscal les valeurs imposables requises pour le calcul des proportions d'impôts visées au paragraphe (1).

Demandes de renseignements

17.(1) L'administrateur fiscal peut présenter une demande de renseignements rédigée conformément à l'annexe I au détenteur ou à la personne ayant disposé d'un intérêt sur les terres de réserve, qui doit alors lui fournir les renseignements, à toute fin liée à l'application de la présente loi, dans les quatorze (14) jours suivants ou le délai supérieur indiqué dans la demande.

Model

Version courante 2019 02 13

(2) L'administrateur fiscal n'est pas lié par les renseignements fournis en application du paragraphe (1).

PARTIE IX
REÇUS DE PAIEMENT ET CERTIFICATS D'IMPOSITION

Reçus de paiement

18. Sur réception d'un paiement d'impôts, l'administrateur fiscal délivre un reçu au contribuable et inscrit le numéro du reçu sur le rôle d'imposition en regard de l'intérêt sur les terres de réserve visé par le paiement.

Certificat d'imposition

19.(1) Sur réception d'une demande écrite accompagnée du paiement du droit prévu au paragraphe (2), l'administrateur fiscal délivre un certificat d'imposition indiquant si les impôts relatifs à un intérêt sur les terres de réserve ont été payés ou, dans le cas contraire, le montant des impôts en souffrance.

(2) Le droit à payer pour l'obtention d'un certificat d'imposition est de _____ dollars (____ $) pour chaque rôle d'imposition faisant l'objet d'une recherche.

PARTIE X
PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS

Pénalité

20. Si la totalité ou une partie des impôts est toujours en souffrance après le 2 juillet de l'année où ils ont été prélevés, une pénalité de _____ pour cent (____ %) **[Note à l'intention de la Première Nation : la pénalité totale maximale permise est de dix pour cent (10 %)]** de la partie des impôts de l'année en cours qu'il reste à payer est ajoutée au montant des impôts impayés et le montant ainsi ajouté est, à toutes fins utiles, réputé faire partie des impôts de l'année en cours.

Intérêts

21. Si la totalité ou une partie des impôts est toujours en souffrance après le 2 juillet de l'année où ils ont été prélevés, des intérêts sont imposés sur la partie qu'il reste à payer, au taux de ____ pour cent (____ %) par année, jusqu'à son règlement ou recouvrement; les intérêts courus sont réputés, à toutes fins utiles, faire partie des impôts. **[Note à l'intention de la Première Nation : le taux d'intérêt maximal est de quinze pour cent (15 %) par année.]**

Application des paiements

22. L'administrateur fiscal applique les paiements d'impôts d'abord aux impôts impayés des années d'imposition antérieures, des plus anciens aux plus récents, et ensuite aux impôts impayés de l'année d'imposition en cours.

PARTIE XI
RECETTES ET DÉPENSES

Recettes et dépenses

23.(1) Les recettes perçues sous le régime de la présente loi sont versées dans un compte de recettes locales, distinct des autres fonds de la Première Nation.

(2) Les recettes perçues comprennent notamment :

a) les impôts, y compris, pour plus de certitude, les intérêts, pénalités et frais prévus par la présente loi;

b) les paiements versés en remplacement d'impôts.

Version courante 2019 02 13

(3) Toute dépense sur les recettes perçues sous le régime de la présente loi est faite en vertu d'une loi sur les dépenses ou en conformité avec l'article 13.1 de la Loi.

Fonds de réserve

24.(1) Tout fonds de réserve créé par le Conseil doit :

a) être établi par une loi sur les dépenses;

b) être conforme aux exigences du présent article.

(2) Sauf disposition contraire du présent article, les sommes versées dans un fonds de réserve sont conservées dans un compte distinct, et ces sommes et les intérêts qu'elles rapportent ne peuvent être utilisés que pour les fins auxquelles le fonds de réserve a été établi.

(3) Le Conseil peut, par une loi sur les dépenses :

a) transférer des sommes d'un fonds de réserve destiné aux immobilisations à un autre fonds de réserve ou à un compte, pourvu que tous les projets pour lesquels a été établi le fonds de réserve aient été achevés;

b) transférer des sommes d'un fonds de réserve non destiné aux immobilisations à un autre fonds de réserve ou à un compte;

c) emprunter des sommes sur un fonds de réserve lorsque ces sommes ne sont pas immédiatement nécessaires, à la condition que la Première Nation rembourse les sommes empruntées plus les intérêts sur celles-ci à un taux égal ou supérieur au taux préférentiel fixé périodiquement par la banque principale de la Première Nation, au plus tard à la date où les sommes sont requises pour les fins auxquelles le fonds de réserve a été établi.

(4) À titre d'exception à l'alinéa (3)c), le Conseil de gestion financière des premières nations peut, agissant à la place du Conseil, emprunter des sommes sur un fonds de réserve au moyen d'une loi sur les dépenses dans le cas suivant :

a) il a pris en charge la gestion du compte de recettes locales de la Première Nation;

b) il a déterminé qu'il est nécessaire de faire des emprunts sur un fonds de réserve pour remplir les obligations financières de la Première Nation.

(5) Le Conseil autorise, dans une loi sur les dépenses, tous les paiements versés dans un fonds de réserve et toutes les dépenses faites sur ce fonds.

(6) Lorsque des sommes versées dans un fonds de réserve ne sont pas immédiatement nécessaires, l'administrateur fiscal les investit dans l'un ou plusieurs des placements suivants :

a) les titres émis par le Canada ou une province;

b) les titres garantis, quant au capital et aux intérêts, par le Canada ou une province;

c) les titres émis par une administration financière municipale ou l'Administration financière des premières nations;

d) les investissements garantis par une banque, une société de fiduciе ou une coopérative d'épargne et de crédit;

e) les dépôts auprès d'une banque ou d'une société de fiducie établie au Canada ou les titres non participatifs ou les parts sociales d'une coopérative d'épargne et de crédit.

Version courante 2019 02 13

PARTIE XII
PERCEPTION ET CONTRÔLE D'APPLICATION

Recouvrement des impôts impayés

25.(1) Les impôts visés au paragraphe 5(2) constituent une créance de la Première Nation recouvrable :

a) devant un tribunal compétent;

b) par un recours auprès du tribunal de règlement des litiges civils;

c) par toute autre méthode autorisée par la présente loi.

Sauf disposition contraire, le recours à une méthode n'empêche pas la poursuite du recouvrement par une ou plusieurs autres méthodes.

(2) Une copie de l'avis d'imposition indiquant les impôts à payer par une personne, certifiée comme copie conforme par l'administrateur fiscal, constitue une preuve de la dette fiscale de la personne.

(3) Les frais engagés par la Première Nation pour le recouvrement des impôts impayés et les mesures d'exécution requises sont :

a) calculés conformément à l'annexe III;

b) payables par le débiteur à titre d'impôts impayés.

(4) L'administrateur fiscal peut, s'il a des motifs raisonnables de croire qu'un débiteur a l'intention de retirer son bien meuble de la réserve ou de démanteler ou d'enlever ses améliorations situées sur la réserve, ou de prendre toute autre mesure pouvant empêcher la perception des impôts exigibles sous le régime de la présente loi ou y faire obstacle, présenter une demande de recours à un tribunal compétent, même avant l'expiration du délai prévu pour le paiement des impôts.

(5) Avant d'entreprendre des mesures d'exécution en vertu des parties XIII, XIV et XV, l'administrateur fiscal en demande au Conseil l'autorisation par résolution.

Certificat d'arriérés d'impôts

26.(1) Avant de prendre des mesures d'exécution en vertu des parties XIII, XIV ou XV et sous réserve du paragraphe (2), l'administrateur fiscal délivre un certificat d'arriérés d'impôts et le transmet à chaque personne dont le nom figure sur le rôle d'imposition à l'égard du bien imposable visé.

(2) Le certificat d'arriérés d'impôts est délivré au plus tôt six (6) mois après la date à laquelle les impôts deviennent exigibles.

Création de privilèges

27.(1) Les impôts impayés constituent un privilège grevant l'intérêt sur les terres de réserve auquel ils s'appliquent, qui assujettit l'intérêt et lie les détenteurs subséquents de celui-ci.

(2) L'administrateur fiscal conserve une liste de tous les privilèges créés aux termes de la présente loi.

(3) Le privilège figurant sur la liste visée au paragraphe (2) a priorité sur tout privilège, charge, réclamation ou sûreté, enregistré ou non, concernant l'intérêt sur les terres de réserve.

(4) L'administrateur fiscal peut présenter une demande à un tribunal compétent pour assurer la protection ou l'exécution d'un privilège visé au paragraphe (1) s'il estime que cette mesure est nécessaire ou indiquée.

(5) Dès la réception du paiement intégral des impôts en souffrance ayant donné lieu à la création d'un privilège, l'administrateur fiscal enregistre, sans délai, la mainlevée du privilège.

(6) La mainlevée du privilège par l'administrateur fiscal constitue la preuve du paiement des impôts relatifs à l'intérêt sur les terres de réserve.

Version courante 2019 02 13

(7) Une erreur technique ou une omission commise lors de la création du privilège ou de son inscription sur la liste de privilèges n'entraîne pas la perte ou la diminution du privilège.

Transmission de documents lors des mesures d'exécution

28.(1) Le présent article s'applique à la présente partie ainsi qu'aux parties XIII, XIV et XV.

(2) La transmission de documents est effectuée par remise en mains propres ou par courrier recommandé.

(3) La remise en mains propres d'un document est effectuée de la manière suivante :

a) dans le cas d'un individu, le document lui est remis ou est remis à une personne âgée d'au moins dix-huit (18) ans qui réside au domicile de l'individu;

b) dans le cas d'une première nation, le document est remis à l'individu apparemment responsable du bureau principal de la première nation au moment de la remise ou au conseiller juridique de cette dernière;

c) dans le cas d'une personne morale, le document est remis à un de ses dirigeants ou de ses administrateurs, à son conseiller juridique ou à l'individu apparemment responsable de son siège social ou de sa succursale au moment de la remise.

(4) La transmission d'un document est réputée effectuée :

a) si le document est remis en mains propres, à la date de sa remise;

b) s'il est envoyé par courrier recommandé, le cinquième jour suivant sa mise à la poste.

(5) Une copie de tout avis doit être transmise :

a) si l'avis concerne un bien imposable, à toutes les personnes dont le nom figure sur le rôle d'imposition relativement à ce bien;

b) si l'avis concerne un bien meuble, à tous les détenteurs d'une sûreté enregistrée sur celui-ci en vertu des lois de la province.

PARTIE XIII
SAISIE ET VENTE DE BIENS MEUBLES

Saisie et vente de biens meubles

29.(1) Lorsque des impôts sont toujours en souffrance plus de trente (30) jours après la délivrance du certificat d'arriérés d'impôts au débiteur, l'administrateur fiscal peut recouvrer le montant de ces impôts et les frais connexes en procédant à la saisie et à la vente de biens meubles du débiteur qui se trouvent dans la réserve.

(2) Comme restriction à l'application du paragraphe (1), ne peuvent être saisis aux termes de la présente loi les biens meubles d'un débiteur qui seraient insaisissables malgré la délivrance d'un bref d'exécution par une cour supérieure de la province.

Avis de saisie et de vente

30.(1) Avant d'entreprendre les mesures d'exécution prévues au paragraphe 29(1), l'administrateur fiscal transmet au débiteur un avis de saisie et de vente de biens meubles.

(2) Si les impôts sont toujours en souffrance plus de sept (7) jours après la transmission de l'avis de saisie et de vente de biens meubles, l'administrateur fiscal demande à un shérif, un huissier ou un agent chargé de l'application des règlements administratifs de procéder à la saisie des biens meubles décrits dans l'avis qui sont en la possession du débiteur et qui se trouvent dans la réserve.

(3) La personne qui saisit les biens meubles remet au débiteur un reçu à l'égard des biens saisis.

Version courante 2019 02 13

Avis de vente des biens meubles saisis

31.(1) L'administrateur fiscal publie un avis de vente des biens meubles saisis dans deux (2) parutions consécutives du journal local ayant le plus grand tirage.

(2) La première publication de l'avis de vente des biens meubles saisis est faite au plus tôt soixante (60) jours après la saisie des biens meubles.

Déroulement de la vente

32.(1) La vente des biens meubles est effectuée aux enchères publiques.

(2) Sous réserve du paragraphe (4), les biens saisis peuvent être vendus aux enchères publiques en tout temps après la deuxième publication de l'avis de vente des biens meubles saisis.

(3) L'administrateur fiscal tient la vente aux enchères publiques aux date, heure et lieu indiqués dans l'avis de vente des biens meubles saisis, à moins qu'il ne soit nécessaire de la reporter. Dans ce cas, un autre avis est publié de la manière prévue au paragraphe 31(1).

(4) Si, à tout moment avant la vente, la saisie est contestée devant un tribunal compétent, la vente ne peut avoir lieu avant que le tribunal ne se soit prononcé sur la contestation.

Sûretés enregistrées

33. L'application de la présente partie relativement à la saisie et à la vente de biens meubles assujettis à une sûreté enregistrée est subordonnée aux lois de la province qui régissent la saisie et la vente de tels biens.

Produit de la vente

34.(1) Le produit de la vente des biens meubles saisis est versé aux détenteurs d'une sûreté enregistrée sur ces biens et à la Première Nation selon l'ordre de priorité prévu par les lois applicables de la province; tout excédent est remis au débiteur.

(2) Si une autre personne réclame l'excédent et que cette réclamation est contestée, ou s'il n'est pas certain de la personne ayant droit à l'excédent, l'administrateur fiscal garde le produit de la vente jusqu'à ce que les droits des parties aient été établis.

PARTIE XIV

SAISIE ET CESSION DE BIENS IMPOSABLES

Saisie et cession de biens imposables

35.(1) Lorsque des impôts sont toujours en souffrance plus de neuf (9) mois après la délivrance du certificat d'arriérés d'impôts, l'administrateur fiscal peut recouvrer le montant de ces impôts en procédant à la saisie et à la cession du bien imposable.

(2) Avant d'entreprendre les mesures d'exécution prévues au paragraphe (1), l'administrateur fiscal signifie au débiteur un avis de saisie et de cession d'un bien imposable et en transmet une copie à tout possesseur qui a un intérêt dans ce bien.

(3) Au plus tôt six (6) mois après la transmission au débiteur d'un avis de saisie et de cession d'un bien imposable, l'administrateur fiscal peut vendre le droit à la cession du bien imposable par voie d'adjudication ou d'enchères publiques.

(4) Le Conseil prescrit, par résolution, la méthode d'adjudication ou de vente aux enchères publiques, y compris les conditions liées à l'acceptation d'une offre.

Modèle

Version courante 2019 02 13

Mise à prix

36.(1) L'administrateur fiscal établit la mise à prix en vue de la vente du droit à la cession du bien imposable, qui ne peut être inférieure au montant total des impôts à payer sur ce bien, calculé à la fin du délai de rachat prévu au paragraphe 40(1) et majoré de cinq pour cent (5 %).

(2) La mise à prix est le prix le plus bas auquel le bien imposable peut être vendu.

Avis de vente du droit à la cession d'un bien imposable

37.(1) L'avis de vente du droit à la cession d'un bien imposable est :

a) publié dans le journal local ayant le plus grand tirage au moins une fois par semaine pendant les quatre (4) semaines qui précèdent la date de l'adjudication ou des enchères publiques;

b) affiché dans un endroit bien en vue dans la réserve au moins dix (10) jours avant la date de l'adjudication ou de la vente aux enchères publiques.

(2) L'administrateur fiscal tient l'adjudication ou les enchères publiques aux date, heure et lieu indiqués dans l'avis de vente du droit à la cession d'un bien imposable, à moins qu'il ne soit nécessaire de les reporter. Dans ce cas, un autre avis est publié de la manière prévue au paragraphe (1).

(3) Si aucune offre n'est égale ou supérieure à la mise à prix, la Première Nation est réputée avoir acheté le droit à la cession du bien imposable pour le montant de la mise à prix.

Avis au ministre

38. L'administrateur fiscal avise par écrit, sans délai, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de la vente de tout droit à la cession d'un bien imposable faite conformément à la présente loi.

Droits subsistants

39. Lorsqu'un bien imposable est vendu par voie d'adjudication ou d'enchères publiques, tous les droits sur celui-ci que possède le détenteur du bien ou le titulaire d'une charge cessent dès lors d'exister, sauf que :

a) le bien imposable peut faire l'objet d'un rachat de la manière prévue au paragraphe 40(1);

b) le droit de possession du bien imposable n'est pas touché durant le délai prévu pour le rachat, mais il est cependant assujetti :

(i) à l'interdiction de dégradation,

(ii) au droit du soumissionnaire gagnant ou de l'enchérisseur le plus offrant d'accéder au bien imposable pour le maintenir en bon état et empêcher sa dégradation;

c) toute servitude ou clause restrictive ou tout projet de bâtiment ou droit de passage enregistré sur le bien imposable subsiste;

d) pendant le délai prévu pour le rachat, une action peut être engagée devant un tribunal compétent afin de faire annuler la vente du droit à la cession du bien imposable et de la faire déclarer invalide.

Délai de rachat

40.(1) Dans les trois (3) mois suivant la tenue d'une adjudication ou d'enchères publiques à l'égard d'un bien imposable, le débiteur peut racheter ce bien en payant à la Première Nation le montant de la mise à prix majorée de trois pour cent (3 %).

(2) Au rachat du bien imposable conformément au paragraphe (1) :

a) si le droit à la cession a été vendu à un soumissionnaire ou un enchérisseur, la Première Nation lui rembourse sans délai le montant de l'offre;

Version courante 2019 02 13

b) l'administrateur fiscal avise par écrit le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien du rachat.

(3) La cession du bien imposable ne peut être faite avant l'expiration du délai de rachat prévu au paragraphe (1).

(4) Sauf dans le cas du rachat visé au paragraphe (2), à l'expiration du délai de rachat, la Première Nation cède le bien imposable au soumissionnaire gagnant ou à l'enchérisseur le plus offrant, ou elle l'acquiert elle-même à titre d'acheteur présumé conformément au paragraphe 37(3).

Cession du bien imposable

41.(1) Un bien imposable ne peut être cédé qu'à une personne ou un organisme qui, aux termes de la *Loi sur les Indiens* ou de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, selon le cas, peut obtenir un intérêt ou un droit constituant le bien imposable.

(2) L'administrateur fiscal enregistre la cession du bien imposable faite conformément à la présente loi dans tout bureau d'enregistrement où ce bien est enregistré au moment de la cession.

(3) La cession visée au paragraphe 40(4) opère :

a) comme un transfert du bien imposable du débiteur au soumissionnaire ou à l'enchérisseur, sans attestation ou preuve d'exécution;

b) de façon à éteindre tous les droits, titres et intérêts de chacun des détenteurs précédents du bien imposable ou des réclamants par l'intermédiaire d'un ancien détenteur, ainsi que tous les privilèges, réclamations, demandes, paiements, charges, jugements et charges hypothécaires de tout genre, enregistrés ou non, qui existent au moment où la cession est enregistrée aux termes du paragraphe (2), sauf si une servitude, une clause restrictive, un projet de bâtiment ou un droit de passage enregistré sur le bien imposable subsiste.

(4) Dès l'enregistrement de la cession aux termes du paragraphe 40(4), toute dette du débiteur qui reste à l'égard du bien imposable est éteinte.

Produit de la vente

42.(1) À l'expiration du délai de rachat, le produit de la vente du droit à la cession du bien imposable est versé :

a) d'abord à la Première Nation;

b) ensuite aux autres détenteurs d'un intérêt enregistré sur le bien imposable selon l'ordre de priorité prévu par la loi.

Tout excédent est remis au débiteur.

(2) Si une autre personne réclame l'excédent et que cette réclamation est contestée, ou s'il n'est pas certain de la personne ayant droit à l'excédent, l'administrateur fiscal garde le produit de la vente jusqu'à ce que les droits des parties aient été établis.

Revente par la Première Nation

43.(1) Si la Première Nation achète le droit à la cession d'un bien imposable aux termes du paragraphe 37(3), l'administrateur fiscal peut, pendant le délai de rachat, vendre à quiconque le droit à la cession du bien imposable à un prix égal ou supérieur au montant de la mise à prix, et l'acheteur est par la suite considéré comme le soumissionnaire gagnant ou l'enchérisseur le plus offrant au titre de la présente partie.

(2) La vente réalisée aux termes du paragraphe (1) n'a aucun effet sur le délai de rachat ou le droit de rachat par le débiteur au titre de la présente loi.

Version courante 2019 02 13

PARTIE XV
CESSATION DE SERVICES

Cessation de services

44.(1) Sous réserve des autres dispositions du présent article, la Première Nation peut cesser de fournir des services au bien imposable d'un débiteur si les conditions suivantes sont réunies :

a) les recettes provenant de l'application de la présente loi ou de tout texte législatif relatif à l'imposition foncière pris par la Première Nation sont utilisées pour fournir ce service aux contribuables;

b) des impôts non payés par le débiteur demeurent en souffrance plus de trente (30) jours après la transmission à celui-ci d'un certificat d'arriérés d'impôts.

(2) Au moins trente (30) jours avant la cessation des services, l'administrateur fiscal transmet un avis de cessation de services au débiteur et à tout possesseur ayant un intérêt dans le bien imposable.

(3) La Première Nation ne peut interrompre les services suivants :

a) les services de police et de protection contre les incendies fournis à l'égard du bien imposable du débiteur;

b) les services d'aqueduc et d'enlèvement des ordures fournis à un bien imposable qui est une maison d'habitation;

c) les services d'électricité et de gaz naturel fournis à un bien imposable qui est une maison d'habitation, durant la période débutant le 1er novembre et se terminant le 31 mars de l'année suivante.

PARTIE XVI
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Communication de renseignements

45.(1) L'administrateur fiscal ou toute autre personne ayant la garde ou le contrôle de renseignements ou d'archives obtenus ou créés en vertu de la présente loi ne peut communiquer ces renseignements ou archives sauf, selon le cas :

a) dans le cadre de l'application de la présente loi ou de l'exercice de fonctions aux termes de celle-ci;

b) dans le cadre d'une procédure devant le Comité de révision des évaluations foncières, le tribunal de règlement des litiges civils ou un tribunal judiciaire, ou aux termes d'une ordonnance judiciaire;

c) en conformité avec le paragraphe (2).

(2) L'administrateur fiscal peut communiquer des renseignements confidentiels concernant un intérêt sur les terres de réserve à l'agent du détenteur si la communication de ces renseignements a été autorisée par écrit par le détenteur.

(3) L'agent ne peut utiliser les renseignements communiqués aux termes du paragraphe (2) qu'aux fins autorisées par écrit par le détenteur.

Communication aux fins de recherche

46. Malgré l'article 45 :

a) l'administrateur fiscal peut communiquer des renseignements et des archives à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, pourvu que ces renseignements et archives ne contiennent pas de renseignements sous une forme permettant d'identifier des individus ni de renseignements commerciaux permettant d'identifier des entreprises;

Version courante 2019 02 13

b) le Conseil peut communiquer des renseignements et des archives à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises, pourvu que les conditions suivantes soient réunies :

(i) la recherche ne peut vraisemblablement être effectuée que si les renseignements sont fournis sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises,

(ii) le tiers a signé une entente avec le Conseil dans laquelle il s'engage à se conformer aux exigences du Conseil concernant l'utilisation, la confidentialité et la sécurité des renseignements.

Validité

47. Aucune disposition de la présente loi ne peut être annulée ou invalidée, et l'obligation d'une personne de payer des impôts ou autres montants imposés aux termes de la présente loi ne peut être modifiée, en raison :

a) d'une erreur ou d'une omission commise dans une estimation ou une estimation fondée uniquement sur les renseignements dont dispose l'évaluateur ou l'administrateur fiscal;

b) d'une erreur ou d'une omission commise dans un rôle d'imposition, un avis d'imposition ou tout avis donné sous le régime de la présente loi;

c) du défaut de la part de la Première Nation, de l'administrateur fiscal ou de l'évaluateur de prendre des mesures dans le délai prévu.

Restriction

48.(1) Nul ne peut engager une action ou une procédure en vue du remboursement des sommes versées à la Première Nation, que ce soit dans le cadre d'une contestation ou autrement, au titre d'une demande, valide ou invalide, concernant les impôts ou tout autre montant payé aux termes de la présente loi, après l'expiration d'un délai de six (6) mois suivant la date du fait générateur du litige.

(2) Si aucune action ou procédure n'est engagée dans le délai prévu au présent article, les sommes versées à la Première Nation sont réputées avoir été versées de plein gré par l'intéressé.

Avis

49.(1) Lorsque la présente loi exige la transmission d'un avis par la poste ou qu'elle ne précise pas le mode de transmission, l'avis est transmis, selon le cas :

a) par la poste, à l'adresse postale habituelle du destinataire ou à son adresse indiquée sur le rôle d'imposition;

b) si l'adresse du destinataire est inconnue, par affichage d'une copie de l'avis dans un endroit bien en vue sur le bien foncier du destinataire;

c) par remise de l'avis en mains propres ou par service de messagerie au destinataire, ou à son adresse postale habituelle ou à l'adresse indiquée sur le rôle d'imposition.

(2) Sauf disposition contraire de la présente loi :

a) l'avis transmis par la poste est réputé reçu le cinquième jour suivant sa mise à la poste;

b) l'avis affiché sur un bien foncier est réputé reçu le deuxième jour après avoir été affiché;

c) l'avis remis en mains propres est réputé reçu au moment de sa remise.

Interprétation

50.(1) Les dispositions de la présente loi sont dissociables. Si une disposition de la présente loi est pour quelque raison déclarée invalide par une décision d'un tribunal compétent, elle est alors retranchée de la

Version courante 2019 02 13

présente loi et la décision du tribunal ne porte pas atteinte à la validité des autres dispositions de la présente loi.

(2) Les dispositions de la présente loi exprimées au présent s'appliquent à la situation du moment.

(3) Dans la présente loi, le pluriel ou le singulier s'appliquent, le cas échéant, à l'unité et à la pluralité.

(4) La présente loi est censée apporter une solution de droit et s'interprète de la manière la plus équitable et la plus large qui soit compatible avec la réalisation de ses objectifs.

(5) Les renvois dans la présente loi à un texte législatif sont réputés se rapporter à sa version éventuellement modifiée et visent tous les règlements d'application de ce texte.

(6) Les intertitres ne font pas partie de la présente loi, n'y figurant que pour faciliter la consultation.

Abrogation

[Note à l'intention de la Première Nation : Insérer la disposition d'abrogation seulement si la présente loi abroge et remplace un texte législatif existant sur l'imposition foncière.

51. Le *Règlement administratif sur l'imposition foncière de la Première Nation _____ (20__)*, dans son état modifié, est abrogé.]

Entrée en vigueur

52. La présente loi entre en vigueur le jour suivant son agrément par la Commission de la fiscalité des premières nations.

LA PRÉSENTE LOI EST DÛMENT ÉDICTÉE par le Conseil en ce _____ jour de _____ 20___, à _____, dans la province de la Colombie-Britannique.

Le quorum du Conseil est constitué de _____ (_____) membres du Conseil.

_____ [Nom]	_____ [Nom]
Chef [veuillez inscrire le nom au complet]	Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]
_____ [Nom]	_____ [Nom]
Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]	Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE I

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ADMINISTRATEUR FISCAL
DE LA PREMIÈRE NATION _____

À : _____

ADRESSE : _____

DESCRIPTION DE L'INTÉRÊT SUR LES TERRES DE RÉSERVE : _____

_____

DATE DE LA DEMANDE : _____

EN VERTU de l'article ___ de la *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation* _____ *(20___)*, je vous demande de me fournir, par écrit, au plus tard le _____ (**Note : la date doit être postérieure d'au moins quatorze (14) jours à la date de la demande)**, les renseignements suivants concernant l'intérêt susmentionné :

(1)

(2)

(3)

_____

Administrateur fiscal de la Première Nation _____

Fait le _____ 20____.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE II

AVIS D'IMPOSITION

À : _____

ADRESSE : _____

DESCRIPTION DE L'INTÉRÊT SUR LES TERRES DE RÉSERVE : _____

_____

EN VERTU de la *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation* _____ *(20___)*, des impôts d'un montant de _____ dollars (_____ $) sont imposés sur l'intérêt susmentionné.

Tous les impôts sont dus et payables au plus tard le _____. Les paiements au titre des impôts impayés, des pénalités et des intérêts sont exigibles et doivent être acquittés immédiatement.

Les paiements doivent être faits au bureau de la Première Nation _____, situé au [adresse], pendant les heures d'ouverture normales, par chèque ou mandat ou en argent comptant.

Les impôts qui ne sont toujours pas payés le _____ entraîneront des pénalités et des intérêts, conformément à la *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation* _____ *(20__)*.

Les nom et adresse de la (des) personne(s) tenue(s) de payer des impôts sont les suivants :

_____

_____

Valeur imposable :	_____ $
Impôts (année en cours) :	_____ $
Impôts impayés (années antérieures) :	_____ $
Pénalités :	_____ $
Intérêts :	_____ $
Frais (préciser) :	_____ $
Montant total à payer :	_____ $

_____

Administrateur fiscal de la Première Nation _____

Fait le _____ 20____.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE III

FRAIS PAYABLES PAR LE DÉBITEUR POUR LE
RECOUVREMENT DES IMPÔTS IMPAYÉS ET LES MESURES D'EXÉCUTION

Frais découlant du recouvrement des impôts impayés et des mesures d'exécution requises :

1.	Pour la rédaction d'un avis	_____ $
2.	Pour la signification d'un avis à chaque personne ou lieu par la Première Nation	_____ $
3.	Pour la signification d'un avis à chaque personne ou lieu par un huissier ou un service de livraison	le coût réel
4.	Pour la publication dans un journal	le coût réel
5.	Pour le temps consacré par le personnel : a) à la saisie et à la vente de biens meubles selon la partie XIII, exclusion faite des frais autrement recouvrés au titre de la présente annexe; b) à la tenue de la vente aux enchères ou de l'adjudication selon la partie XIV, exclusion faite des frais autrement recouvrés au titre de la présente annexe	_____ $ l'heure par personne
6.	Les coûts réels engagés par la Première Nation pour la prise des mesures d'exécution en vertu des parties XIII, XIV et XV sont imputés en fonction des montants indiqués sur les reçus.	

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE IV

CERTIFICAT D'IMPOSITION

Relativement à l'intérêt sur les terres de réserve désigné comme _____ et conformément à la *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation* _____ *(20__)*, je certifie qu'à la date de délivrance du présent certificat :

Tous les impôts dus et payables sur l'intérêt susmentionné ont été acquittés.

OU

Les impôts impayés, y compris les intérêts, les pénalités et les frais connexes, d'un montant de _____ dollars (_____ $) sont exigibles à l'égard de l'intérêt susmentionné.

Les personnes suivantes sont solidairement responsables du paiement de la totalité des impôts impayés :

_____

_____

_____

Administrateur fiscal de la Première Nation _____

Fait le _____ 20_____.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE V

CERTIFICAT D'ARRIÉRÉS D'IMPÔTS

Relativement au bien imposable désigné comme _____ et conformément à la *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation _____ (20__)*, je certifie :

Qu'à la date indiquée ci-dessous, les impôts, les intérêts et les pénalités n'ont pas été payés à l'égard du bien imposable susmentionné, à savoir :

Impôts : _____ $

Pénalités : _____ $

Intérêts : _____ $

Dette fiscale totale : _____ $

La totalité de la dette fiscale est exigible et doit être acquittée immédiatement.

La dette fiscale porte intérêt chaque jour où elle demeure impayée, au taux de ____ pour cent (___ %) par an.

Les paiements doivent être faits au bureau de la Première Nation _____, situé au [adresse], pendant les heures d'ouverture normales, par chèque ou mandat ou en argent comptant.

Les personnes suivantes sont solidairement responsables de la totalité de la dette fiscale :

_____

_____

_____

Administrateur fiscal de la Première Nation _____

Fait le _____ 20____.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE VI

AVIS DE SAISIE ET DE VENTE DE BIENS MEUBLES

À : _____

ADRESSE : _____

DESCRIPTION DU BIEN IMPOSABLE : _____

_____

PRENEZ AVIS que des impôts, pénalités et intérêts d'un montant de _____ dollars (_____ $) sont toujours en souffrance et qu'ils sont exigibles relativement au bien imposable susmentionné.

PRENEZ AVIS qu'un certificat d'arriérés d'impôts daté du _____ vous a été remis relativement à ces impôts impayés.

PRENEZ AVIS que :

1. Le défaut de payer la totalité de la dette fiscale dans un délai de SEPT (7) jours suivant la remise du présent avis peut entraîner, conformément à l'article ___ de la *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation* _____ *(20__)*, la saisie par l'administrateur fiscal des biens meubles décrits ci-après :

[description générale des biens meubles qui seront saisis]

2. L'administrateur fiscal peut retenir les services d'un shérif, d'un huissier ou d'un agent chargé de l'application des règlements administratifs en vue de la saisie des biens, lesquels demeureront en possession de l'administrateur fiscal, à vos frais, ceux-ci étant ajoutés au montant des impôts impayés.

3. Si les impôts, pénalités et intérêts impayés et les frais de saisie ne sont pas payés en totalité dans les soixante (60) jours suivant la saisie des biens, l'administrateur fiscal peut :

a) publier un avis de vente des biens meubles saisis dans deux (2) parutions consécutives du journal _____;

b) vendre les biens saisis aux enchères publiques en tout temps après la deuxième publication de l'avis.

ET PRENEZ AVIS que l'administrateur fiscal tiendra la vente aux enchères publiques aux date, heure et lieu indiqués dans l'avis de vente des biens meubles saisis, à moins qu'il ne soit nécessaire de la reporter. Dans ce cas, un autre avis sera publié.

_____

Administrateur fiscal de la Première Nation _____

Fait le _____ 20_____.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE VII

AVIS DE VENTE DES BIENS MEUBLES SAISIS

PRENEZ AVIS que, en raison du défaut de paiement des impôts, pénalités, intérêts et frais dus à la Première Nation _____, une vente aux enchères publiques aura lieu le _____ 20_____, à __h__, à _____ [lieu].

Les biens meubles suivants, saisis en vertu de l'article ___ de la *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation* _____ *(20___)*, seront vendus lors de la vente aux enchères publiques :

[description générale des biens]

Le produit de la vente des biens saisis sera versé aux détenteurs d'une sûreté enregistrée sur ces biens et à la Première Nation selon l'ordre de priorité prévu par les lois applicables de la province de la Colombie-Britannique, et tout excédent sera remis au débiteur.

_____

Administrateur fiscal de la Première Nation _____

Fait le _____ 20_____.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE VIII

AVIS DE SAISIE ET DE CESSION D'UN BIEN IMPOSABLE

À : _____

(le « débiteur »)

ADRESSE : _____

DESCRIPTION DU BIEN IMPOSABLE : _____

(le « bien imposable »)

_____

PRENEZ AVIS que des impôts, pénalités et intérêts d'un montant de _____ dollars (_____ $) sont toujours en souffrance et qu'ils sont exigibles à l'égard du bien imposable.

PRENEZ AVIS qu'un certificat d'arriérés d'impôts daté du _____ vous a été remis relativement à ces impôts impayés.

ET PRENEZ AVIS que le défaut de payer la totalité de la dette fiscale dans les six (6) mois suivant la remise du présent avis peut entraîner, conformément à l'article ___ de la *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation _____ (20__)*, la saisie et la vente par voie d'adjudication [ou d'enchères publiques], par l'administrateur fiscal, d'un droit à la cession du bien imposable, comme suit :

1. La tenue de l'adjudication [des enchères publiques], y compris les conditions liées à l'acceptation d'une offre, sera conforme aux procédures prescrites par le Conseil de la Première Nation _____, dont on peut obtenir copie auprès de l'administrateur fiscal.

2. L'administrateur fiscal :

   a) publiera un avis de vente du droit à la cession d'un bien imposable dans le journal _____ au moins une fois par semaine pendant les quatre (4) semaines précédant la date de la vente;

   b) affichera l'avis de vente du droit à la cession d'un bien imposable dans un endroit bien en vue dans la réserve au moins dix (10) jours avant la date de la vente.

3. L'avis de vente du droit à la cession du bien imposable fera mention de la mise à prix pour l'obtention du droit à la cession ainsi que des conditions liées à l'acceptation d'une offre.

4. La mise à prix ne sera pas inférieure au montant total des impôts, intérêts et pénalités à payer, calculé à la fin du délai de rachat et majoré de cinq pour cent (5 %). La mise à prix est le prix le plus bas auquel peut être vendu le droit à la cession du bien imposable.

5. L'administrateur fiscal tiendra la vente par voie d'adjudication [d'enchères publiques] aux date, heure et lieu indiqués dans l'avis de vente du droit à la cession d'un bien imposable, à moins qu'il ne soit nécessaire de la reporter. Dans ce cas, un autre avis sera publié.

6. Si, lors de la tenue de l'adjudication [des enchères publiques], il n'y a aucune offre égale ou supérieure à la mise à prix, la Première Nation sera réputée avoir acheté le droit à la cession du bien imposable pour le montant de la mise à prix.

7. Le débiteur peut, après la vente, racheter le droit à la cession du bien imposable en payant à la Première Nation le montant de la mise à prix, majoré de trois pour cent (3 %), dans les trois (3) mois (« le délai de rachat ») suivant la tenue de l'adjudication [des enchères publiques] à l'égard du bien imposable. En cas de rachat du droit à la cession, la Première Nation remboursera sans délai au soumissionnaire [à l'enchérisseur] le montant de l'offre.

8. La vente d'un droit à la cession du bien imposable par voie d'adjudication [d'enchères publiques] n'est

Version courante 2019 02 13

pas terminée et aucune cession du bien imposable ne pourra être faite avant l'expiration du délai de rachat. Si le droit à la cession du bien imposable n'est pas racheté avant l'expiration du délai de rachat, à l'expiration de celui-ci, la Première Nation cédera le bien imposable au soumissionnaire gagnant [à l'enchérisseur le plus offrant], ou à elle-même à titre d'acheteur présumé, selon le cas. Le bien imposable ne sera pas cédé à une personne ou un organisme qui, aux termes de la *Loi sur les Indiens* ou de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, n'aurait pas été en mesure d'obtenir l'intérêt constituant le bien imposable.

9. Le Conseil de la Première Nation _____ avisera par écrit, sans délai, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de la vente du droit à la cession du bien imposable et de tout rachat de ce droit.

10. L'administrateur fiscal enregistrera la cession du bien imposable dans tout bureau d'enregistrement où celui-ci est enregistré au moment de la cession.

11. La cession du bien imposable opère :

a) comme un transfert du bien imposable du débiteur au soumissionnaire gagnant [à l'enchérisseur le plus offrant] ou à la Première Nation, selon le cas, sans attestation ou preuve d'exécution;

b) de façon à éteindre tous les droits, titres et intérêts de chacun des détenteurs précédents du bien imposable ou des réclamants par l'intermédiaire d'un ancien détenteur, ainsi que tous les privilèges, réclamations, demandes, paiements, charges, jugements et charges hypothécaires de tout genre, enregistrés ou non, qui existent au moment où la cession est enregistrée, sauf si une servitude, une clause restrictive, un projet de bâtiment ou un droit de passage enregistré sur le bien imposable subsiste.

12. Dès la cession du bien imposable, le débiteur sera tenu de quitter immédiatement le bien imposable et tous les intérêts détenus par lui relativement à ce bien, y compris les améliorations, seront transférés en totalité à l'acheteur.

13. Le produit de la vente du bien imposable sera versé d'abord à la Première Nation, puis aux autres détenteurs d'un intérêt enregistré sur le bien imposable selon l'ordre de priorité prévu par la loi. Tout excédent sera remis au débiteur, conformément à la *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation* _____ *(20__)*.

_____

Administrateur fiscal de la Première Nation _____

Fait le _____ 20____.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE IX

AVIS DE VENTE DU DROIT À LA CESSION D'UN BIEN IMPOSABLE

À : _____

(le « débiteur »)

ADRESSE : _____

DESCRIPTION DU BIEN IMPOSABLE : _____

(le « bien imposable »)

_____

PRENEZ AVIS qu'un avis de saisie et de cession d'un bien imposable a été envoyé relativement au bien imposable le _____ 20___.

PRENEZ AVIS que des impôts impayés, y compris les pénalités et les intérêts, d'un montant de _____ dollars (_____ $), sont toujours en souffrance et qu'ils sont exigibles à l'égard du bien imposable.

PRENEZ AVIS qu'une vente du droit à la cession du bien imposable sera tenue par voie d'adjudication [d'enchères publiques] pour l'acquittement des impôts, pénalités et intérêts impayés dus à la Première Nation _____.

La vente par voie d'adjudication [d'enchères publiques] aura lieu le _____ 20___ à ___h___ au (à) _____ [lieu].

L'administrateur fiscal tiendra la vente par voie d'adjudication [d'enchères publiques] aux date, heure et lieu indiqués ci-dessus, à moins qu'il ne soit nécessaire de la reporter. Dans ce cas, un autre avis sera publié.

ET PRENEZ AVIS que :

1. La mise à prix pour le bien imposable est de : _____ dollars (_____ $). La mise à prix est le prix le plus bas auquel peut être vendu le bien imposable.

2. La tenue de l'adjudication [des enchères publiques], y compris les conditions liées à l'acceptation d'une offre, sera conforme aux procédures prescrites par le Conseil de la Première Nation _____, telles qu'énoncées dans le présent avis.

3. Si, lors de l'adjudication [des enchères publiques], il n'y a aucune offre égale ou supérieure à la mise à prix, la Première Nation sera réputée avoir acheté le droit à la cession du bien imposable pour le montant de la mise à prix.

4. Le débiteur peut, après la vente, racheter le droit à la cession du bien imposable en payant à la Première Nation le montant de la mise à prix, majoré de trois pour cent (3 %), dans les trois (3) mois (« le délai de rachat ») suivant la tenue de l'adjudication [des enchères publiques] à l'égard du bien imposable. En cas de rachat du droit à la cession, la Première Nation remboursera sans délai au soumissionnaire [à l'enchérisseur] le montant de l'offre.

5. La vente d'un droit à la cession du bien imposable par voie d'adjudication [d'enchères publiques] n'est pas terminée et aucune cession du bien imposable ne pourra être faite avant l'expiration du délai de rachat. Si le droit à la cession du bien imposable n'est pas racheté avant l'expiration du délai de rachat, à l'expiration de celui-ci, la Première Nation cédera le bien imposable au soumissionnaire gagnant [à l'enchérisseur le plus offrant] ou à elle-même à titre d'acheteur présumé, selon le cas. Le bien imposable ne sera pas cédé à une personne ou un organisme qui, aux termes de la *Loi sur les Indiens* ou de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, n'aurait pas été en mesure d'obtenir l'intérêt constituant le bien imposable.

Version courante 2019 02 13

6. Le Conseil de la Première Nation _____ avisera par écrit, sans délai, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de la vente du droit à la cession du bien imposable et de tout rachat de ce droit.

7. L'administrateur fiscal enregistrera la cession du bien imposable dans tout bureau d'enregistrement où celui-ci est enregistré au moment de la cession.

8. La cession du bien imposable opère :

a) comme un transfert du bien imposable du débiteur au soumissionnaire gagnant [à l'enchérisseur le plus offrant] ou à la Première Nation, selon le cas, sans attestation ou preuve d'exécution;

b) de façon à éteindre tous les droits, titres et intérêts de chacun des détenteurs précédents du bien imposable ou des réclamants par l'intermédiaire d'un ancien détenteur, ainsi que tous les privilèges, réclamations, demandes, paiements, charges, jugements et charges hypothécaires de tout genre, enregistrés ou non, qui existent au moment où la cession est enregistrée, sauf si une servitude, une clause restrictive, un projet de bâtiment ou un droit de passage enregistré sur le bien imposable subsiste.

9. Dès la cession du bien imposable, le débiteur sera tenu de quitter immédiatement le bien et tous les droits ou intérêts détenus par lui relativement au bien, y compris les améliorations, seront transférés en totalité à l'acheteur.

10. Le produit de la vente du bien imposable sera versé d'abord à la Première Nation, puis aux autres détenteurs d'un intérêt enregistré dans le bien imposable selon l'ordre de priorité prévu par la loi. Tout excédent sera remis au débiteur conformément à la *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation* _____ *(20___)*.

_____

Administrateur fiscal de la Première Nation _____

Fait le _____ 20____.

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE X

AVIS DE CESSATION DE SERVICES

À : _____

ADRESSE : _____

DESCRIPTION DU BIEN IMPOSABLE : _____

_____

PRENEZ AVIS que des impôts, pénalités et intérêts d'un montant de _____ dollars (_____ $) sont toujours en souffrance et qu'ils sont exigibles à l'égard du bien imposable.

PRENEZ AVIS qu'un certificat d'arriérés d'impôts daté du _____ vous a été remis relativement à ces impôts impayés.

PRENEZ AVIS que, dans le cas où le débiteur ne paie pas la totalité des impôts en souffrance dans les trente (30) jours suivant la remise du certificat d'arriérés d'impôts, l'administrateur fiscal peut cesser de fournir des services au bien imposable du débiteur, conformément à la *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation _____ (20___)*.

ET PRENEZ AVIS que, si les impôts ne sont pas payés en totalité au plus tard le _____, c.-à-d. dans les trente (30) jours suivant la date de délivrance du présent avis, les services suivants seront interrompus :

[liste des services qui seront interrompus]

_____

Administrateur fiscal de la Première Nation _____

Fait le _____ 20____.

Modèle

Current ver. 2019 06 26

_____ FIRST NATION

DEVELOPMENT COST CHARGES LAW, 20__

TABLE OF CONTENTS

PART I Citation.....
PART II Definitions and References.....
PART III Administration.....
PART IV Imposition and Payment of Development Cost Charges.....
PART V Use of Development Cost Charges.....
PART VI Refunds of Development Cost Charges.....
PART VII Complaints to Administrator.....
PART VIII Park and Recreation Land Acquisition.....
PART IX General Provisions.....
SCHEDULES
I Calculation of Development Cost Charges
II Complaint to Administrator Respecting Development Cost Charges

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including the imposition of development cost charges;

B. The Council of the _____ First Nation deems it to be in the best interests of the First Nation to make a law for the imposition of development cost charges to assist the First Nation to pay the capital costs of providing, constructing, altering, or expanding **[list those types of works included in this Law and delete the others: sewage, water, drainage and transportation facilities, providing and improving park and recreation land]**, in order to serve, directly or indirectly, the development in respect of which such charges are imposed;

C. The Council has developed the **[insert name of long-term capital plan]** to support the development cost charges imposed by this Law; and

[OR

C. The First Nation participates in regional planning and, in the opinion of Council, the development cost charges imposed by this Law are related to capital costs attributable to projects included in the **[insert supporting regional plans]**;

OR

C. The First Nation has a service agreement with **[insert name of local government]** under which it contributes to the development cost charges levied by the local government, and the First Nation has considered the **[insert name of local government]**'s development costs charges in setting the development cost charges in this Law;**]** and

D. The Council has given notice of this Law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the _____ First Nation duly enacts as follows:

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the _____ *First Nation Development Cost Charges Law, 20___* .

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"administrator" means a person appointed by Council under subsection 3(1) to administer this Law;

"assist factor" means that percentage of the capital costs of each development cost charge class that will be paid by the First Nation;

"building" means any structure used or intended for supporting or sheltering any use or occupancy and includes a manufactured home;

[Note to First Nation: The First Nation will need to determine when it will collect DCCs: building approval, development approval or subdivision approval. The law, by-law or policy that sets out the approval process will be referenced in this Law, so that there is clarity respecting the time for DCC payment.]

"building approval" means a permit or other authorization issued by the First Nation under the **[insert name of law, by-law or policy under which approvals are given]** authorizing the construction, alteration or extension of a building or structure;

"capital costs" includes planning, engineering and legal costs directly related to the work for which a capital cost may be incurred, and interest costs incurred by the First Nation that are directly related to the work;

"commercial development" means a development used or intended to be used for the carrying on of any business, including the provision or sale of goods, accommodation, entertainment, meals or services, but excludes an industrial or residential development;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"developer" means a person undertaking a development on the reserve;

"development" includes a subdivision of a parcel and any construction, alteration, excavation or improvement of land, buildings or structures, including the installation of works or services;

"development approval" means a permit or other authorization issued by the First Nation under the **[insert name of law, by-law or policy under which approvals are given]** authorizing a development;

"development cost charge" means an amount levied under subsection 5(1);

"development cost charge class" means a class of works, or park and recreation land acquisition and improvement, for which development cost charges are levied under this Law;

"dwelling unit" means one (1) or more habitable rooms having collectively its or their own entrance from the exterior, used or intended to be used for the residential accommodation of not more than one (1) person or family, having provision for living, sleeping and sanitary facilities and containing or providing for not more than one (1) cooking facility;

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

"expenditure law" means an expenditure law enacted by Council under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"First Nation" means the _____ First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"gross floor area" means the combined area of all floors within a building, including any basement or cellar, measured to the inside surface of the exterior walls of the building;

"gross site area" means the total area of land that is proposed for development in a building approval application, including access, parking, loading and landscape areas;

"improvement" means any building, fixture, structure or similar thing constructed, placed or affixed on, in or to land, or water over land, or on, in or to another improvement and includes a manufactured home;

"industrial development" means a development used or intended to be used for manufacturing, production, assembly, testing, warehousing, distribution or storage of products or materials;

"institutional development" means a building or structure used or intended to be used only on a non-profit basis for cultural, recreational, social, religious, governmental, public hospital or educational purposes, and also includes any building or structure that is serviced with sewer, water or drainage and which is not a residential, commercial or industrial development;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"manufactured home" means a structure, whether or not ordinarily equipped with wheels, that is designed, constructed or manufactured to

(a) be moved from one place to another by being towed or carried, and

(b) provide

(i) a dwelling house or premises,

(ii) a business office or premises,

(iii) accommodation for any other purpose,

(iv) shelter for machinery or other equipment, or

(v) storage, workshop, repair, construction or manufacturing facilities;

"manufactured home park development" means a residential development where spaces and utilities are provided for two (2) or more manufactured homes;

"parcel" means a parcel, block or other defined area of land on the reserve;

"parcel area" means the total area of land of a parcel;

"park improvements" means fencing, landscaping, drainage and irrigation, trails, restrooms, changing rooms, and playground and playing field equipment;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"reserve" means a reserve of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"residential (multi-family) development" means a development for residential purposes that does not include single-family residential, two-family residential or three-family residential development;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

"secondary suite" means an additional dwelling unit that is contained within a single-family residential building;

[Note to First Nation: insert this definition only if the First Nation has a service agreement under which it pays a portion of development cost charges to the local government.]

"service agreement" means the **[insert title of service agreement]** between the First Nation and the **[insert name of local government]** under which the First Nation must pay to the local government all or a portion of development costs charges it collects under this Law;

"single-family residential" means a detached building consisting of only one (1) dwelling unit, and may also include a secondary suite;

"structure" means a construction of any kind whether fixed to, supported by or sunk into land or water;

"subdivision" means the division of land into two (2) or more parcels by any means, including by survey plan or by a metes and bounds description;

"subdivision approval" means an authorization issued by the First Nation under the **[insert name of law, by-law or policy under which approvals are given]** authorizing the subdivision of a parcel;

"three-family residential" means a detached building consisting of three (3) dwelling units; and

"two-family residential" means a detached building consisting of two (2) dwelling units.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 3(5)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

PART III
ADMINISTRATION

Administration

3.(1) Council must appoint an administrator to administer and enforce this Law on the terms and conditions set out in the resolution.

(2) The administrator must administer and enforce this Law and undertake such further duties as specified by Council.

(3) The administrator must maintain a separate development cost charge reserve fund for each development cost charge class under this Law.

(4) The administrator must maintain records for all development cost charges imposed and collected.

(5) The administrator must report annually to Council on the administration of this Law, which report must include, for each development cost charge class,

(a) the amount of development cost charges received;

(b) the expenditures from each development cost charge reserve fund;

(c) the balance in each development cost charge reserve fund account at the start and at the end of each calendar year;

(d) any exemptions, credits, rebates or refunds of development cost charges;

(e) the amount of all outstanding installment payments of development cost charges; and

(f) a summary of the works completed and the works to be undertaken within each development cost charge class.

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

(6) The administrator must make available to the public, upon request, the considerations, information and calculations used to determine the development cost charges imposed under this Law, except that information respecting the contemplated acquisition costs and locations of specific properties need not be provided.

PART IV

IMPOSITION AND PAYMENT OF DEVELOPMENT COST CHARGES

Establishment and Imposition of Development Cost Charges

[Note to First Nation: The First Nation will need to decide which DCC classes it will establish and set them out in this section. Any classes not being established should be deleted.]

4.(1) The following development cost charge classes are established:

(a) sewer;

(b) water;

(c) drainage;

(d) transportation; and

(e) park and recreation land and improvement.

[Note to First Nation: The Law must set out when DCCs will be levied. This will depend on what laws and systems the First Nation has in place for reviewing and approving developments on its lands. Once this decision is made, appropriate changes should be made to this Part and Part V of the Law.]

(2) Development cost charges are hereby imposed on, and must be paid by, every person who obtains

(a) a building approval;

(b) a development approval, where Council requires payment of the development cost charges at that time in accordance with subsection 6(2); or

(c) a subdivision approval, where Council requires payment of the development cost charges at that time in accordance with subsection 6(2).

Calculation of Development Cost Charges

5.(1) Where a person, in compliance with all applicable laws, by-laws and policies, applies for

(a) a building approval,

(b) a development approval, or

(c) a subdivision approval,

the administrator must calculate the amount of development cost charges payable in relation to the application in accordance with this section and using the applicable charges and formula set out in Schedule I.

(2) Where a type of development is not identified in Schedule I, the amount of development cost charges to be paid to the First Nation must be equal to the development cost charges that would have been payable for the most comparable type of development, as determined by the administrator.

(3) Where a development contains two (2) or more uses, the development cost charges must be calculated separately for each use within the development, and the total amount payable must be the sum of the development cost charges levied for all uses in the development.

(4) Where a building approval relates only to the expansion or alteration of an existing development, the development cost charges must be levied only on that portion of the development that expands the existing development.

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

(5) Where required by the administrator, the developer must provide to the administrator the calculation of the development cost charges payable under this Law, as determined and certified by a professional engineer who is registered and licensed under applicable provincial legislation.

Payment of Development Cost Charges

6.(1) Except as provided in this section, development cost charges levied under this Law must be paid in full to the First Nation at the time of, and as a condition of, the issuance of a building approval.

(2) Council may, in its sole discretion, require a developer to pay development cost charges in full at the time of, and as a condition of, subdivision approval or at the time of, and as a condition of, a development approval.

(3) In the case of a phased development, development cost charges paid at the time of subdivision approval or development approval are payable only in respect of the phase respecting which a subdivision approval or development approval is given.

(4) On written request by a developer, the Council may, in its sole discretion, allow the developer to pay development cost charges in installments as follows: **[insert details of installment payment plan, including any qualifying criteria, the maximum number of installments, the timing for payment of each installment, and how the amount of each installment is determined.]**.

(5) Where a developer pays the development cost charges by installments and fails to pay an installment within any time required for payment, the total balance becomes due and payable immediately.

6) If at any time all or a portion of a development cost charge remains unpaid after the day it becomes due and payable, that unpaid amount accrues interest at the rate of _____ percent (__ %) per year from the due date until paid or recovered.

(7) Council may require a developer to provide, at the time of the first installment payment, an irrevocable standby letter of credit or undertaking from a bank, credit union or a trust company, or a bond of a licensed surety, or a security duly assigned, which ensures to the satisfaction of Council that upon default the balance of the unpaid development cost charges will be recoverable from the person, the bank, the surety or from the proceeds of the realization of the security, as the case may be.

Application of Development Cost Charges

7.(1) Despite subsection 4(2), no development cost charges are required to be paid where

(a) the development does not impose any new capital cost burdens on the First Nation; or

(b) development cost charges have previously been paid for the same development unless, as a result of a further development, new capital cost burdens will be imposed on the First Nation.

(2) For the purposes of subsection (1), a development imposes new capital cost burdens where it creates any new or additional demand on, or usage of, an existing or planned service or facility that is in a development cost charge class.

Exemptions from Development Cost Charges

[Note to First Nation: The First Nation may provide for exemptions from DCCs in accordance with the FNTC Standards. Any exemptions a First Nation wishes to provide must be set out in this Law. The following provides wording where the First Nation wishes to exempt members from DCCs.]

8. Despite paragraph 4(2)(a), no development cost charges are required to be paid where a building approval authorizes the construction, alteration or extension of a building that will be owned and occupied by a member of the First Nation, provided that in such cases the First Nation must pay, using moneys that are not local revenues, into the appropriate development cost charge reserve funds an amount equivalent to the development cost charges that would have been payable had the exemption not applied.

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

Developer Contributions under Written Agreement

9.(1) If a developer has, pursuant to a written agreement with the First Nation, provided or paid the cost of providing a specific service outside the boundaries of the parcel being developed that is included in the calculations used to determine the amount of development cost charges, the cost of the service must be deducted from the development cost charges otherwise owing for that development cost charge class.

(2) Where a service is included in the calculations used to determine the amount of a development cost charge and a developer has, pursuant to a written agreement with the First Nation,

(a) provided that service outside the boundaries of the parcel being developed, and

(b) provided the service to a standard that exceeds the standard required by the First Nation,

the First Nation must offer a rebate of development cost charges for the incremental portion of costs beyond the standard required by the First Nation for that development cost charge class.

PART V

USE OF DEVELOPMENT COST CHARGES

Management and Use of Development Cost Charges

10.(1) The First Nation must establish by an expenditure law a separate development cost charge reserve fund for each development cost charge class.

(2) All development cost charges paid to the First Nation under this Law, including for greater certainty amounts paid under section 8, must be deposited in the appropriate development cost charge reserve fund established for each development cost charge class.

(3) Money in development cost charge reserve funds, together with interest on it, must be used only

(a) to pay the capital costs of providing, constructing, altering, improving, replacing or expanding sewer, water, drainage and transportation facilities that relate directly or indirectly to the development in respect of which the development cost charge was collected;

(b) to pay the capital costs of

(i) acquiring park and recreation land or reclaiming land as park and recreation land, and

(ii) providing park improvements on park and recreation land,

subject to the restriction that the capital costs must relate directly or indirectly to the development in respect of which the development cost charge was collected;

(c) to pay the principal of and interest on a debt incurred by a First Nation as a result of an expenditure under paragraphs (a) or (b); and

(d) to pay a person subject to a development cost charge for some or all of the capital costs the person incurred in completing a project described in paragraph (a) or (b) if

(i) the project was completed under a written agreement between the person and the First Nation, and

(ii) the project is included in the calculations used to determine the amount of that development cost charge.

(4) All payments made under subsection (3) must be authorized by an expenditure law.

[Note to First Nation: Include the following subsection if there is a service agreement that requires the First Nation to pay all or a portion of its development cost charges to the local government.]

(5) Payments under paragraphs (3)(a) and (b) may be made to **[insert name of local government]** in accordance with the terms of the **[insert name of service agreement]** between the First Nation and the

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

[insert name of local government] under which the First Nation contributes to the development cost charges levied by the **[insert name of local government]**.

(6) Moneys in a development cost charge reserve fund that are not immediately required may be invested or reinvested by the administrator only in one or more of the following:

(a) securities of Canada or of a province;

(b) securities guaranteed for principal and interest by Canada or by a province;

(c) securities of a municipal finance authority or the First Nations Finance Authority;

(d) investments guaranteed by a bank, trust company or credit union; or

(e) deposits in a bank or trust company in Canada or non-equity or membership shares in a credit union.

Transfer of Development Cost Charges

11.(1) The First Nation may transfer moneys in a development cost charge reserve fund to another development cost charge reserve fund, where the amount to the credit of a reserve fund is greater than required for the purpose for which the reserve fund was established.

(2) A transfer under subsection (1) must be authorized by an expenditure law.

Borrowing from a Development Cost Charge Reserve Fund

12.(1) The First Nation may borrow from a development cost charge reserve fund for the purposes of a capital purpose reserve fund where

(a) the moneys in the originating reserve fund are not currently required for its purpose; and

(b) the First Nation has a reserve fund established for a capital purpose for which it requires the moneys.

(2) Where moneys are borrowed under subsection (1), the First Nation must repay to the originating reserve fund, no later than the time when the money is needed for the purposes of that reserve fund,

(a) the amount borrowed; and

(b) an amount equivalent to the interest that would have been earned on the amount had it remained in the originating reserve fund.

(3) Interest paid under paragraph (2)(b) must be at a rate that is at or above the prime lending rate set from time to time by the principal banker to the First Nation.

(4) In the event the Board assumes third-party management of the First Nation's local revenue account in accordance with the Act, the Board may, acting in the place of the Council, borrow moneys from a development cost charge reserve fund where it determines that such borrowing is necessary to meet the financial obligations of the First Nation.

(5) Borrowing from a reserve fund under this section must be authorized by an expenditure law.

PART VI

REFUNDS OF DEVELOPMENT COST CHARGES

Refund of Development Cost Charges

13.(1) A developer may apply to the administrator for a refund of development cost charges previously paid by the developer in whole or in part when the building, subdivision or development approval is cancelled, provided that an application for a refund is made within six (6) months of the cancellation, as the case may be, and a new or replacement building, subdivision or development approval application has not been received or approved in respect of the parcel.

(2) Upon application under subsection (1), the administrator must determine whether the applicant

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

qualifies for a refund of development cost charges and, if so, refund the development cost charges.

PART VII
COMPLAINTS TO ADMINISTRATOR

Complaints to Administrator

14.(1) A developer may, within seven (7) days of receiving from the administrator the calculation of development cost charges under subsection 5(1), make a complaint to the administrator in writing.

(2) A complaint may only be made respecting one or more of the following:

(a) there is an error or omission respecting the calculation of the development cost charges; and

(b) an exemption has been improperly applied.

(3) A complaint must be made in the form set out in Schedule II and delivered to the administrator and must include any reasons in support of the complaint.

(4) Within fourteen (14) days after receipt of a complaint, the administrator must review the matter and attempt to resolve the complaint.

(5) If the administrator concludes that the development cost charges were improperly calculated or levied and the developer is owed a refund, the administrator must correct the error and refund to the developer the excess development cost charges paid.

(6) If the administrator concludes that the development cost charges were improperly calculated or levied and that further amounts are owed by the developer, the developer must pay the balance of the development cost charges owing within ten (10) days of notice from the administrator.

(7) The administrator must provide a report to Council in respect of each complaint received under this section, which report must include the nature of the complaint and the resolution of the complaint, if any.

(8) Where a developer makes a complaint under this Law, the developer must pay when due the full amount of the development cost charges assessed and such payment will not prejudice the developer's rights in respect of the complaint.

PART VIII
PARK AND RECREATION LAND ACQUISITION

Acquisition of Park and Recreation Land

15.(1) With respect to development cost charges to provide and improve park and recreation land, all or part of the development cost charges may be paid by providing an interest in reserve lands in accordance with this section.

(2) An interest in reserve lands to be provided must

(a) have a location and character acceptable to the First Nation; and

(b) on the day the development cost charge is payable, have a market value that is at least equal to the amount of the development cost charge.

(3) If the developer and the First Nation are not able to agree on the market value, the developer and the First Nation may agree that the market value is to be determined by an appraiser acceptable to the developer and the First Nation.

(4) If the developer and the First Nation are not able to agree on an appraiser, the First Nation may decide to not accept the interest in reserve lands in lieu of development cost charges for park and recreation land.

(5) Unless otherwise agreed, the cost of an appraiser must be borne equally by the developer and the

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

First Nation.

(6) If partial payment of a development cost charge for park and recreation land in the form of an interest in reserve lands is made, the remainder must be paid in accordance with this Law.

(7) Where an interest in reserve lands is provided under this section, the developer must transfer its interest in the reserve lands to the First Nation, at the developer's cost, in the manner directed by the First Nation.

(8) Where an interest in reserve lands is acquired under this section, the First Nation may use interest earned on money in the park and recreation land development cost charge reserve fund to provide for park improvements on the interest in reserve lands that is acquired.

PART IX
GENERAL PROVISIONS

Validity

16. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay a development cost charge under this Law be affected by

(a) an error or omission in a valuation or a determination made by the administrator; or

(b) a failure of the First Nation or the administrator to do something within the required time.

Notices

17.(1) Where in this Law a notice is required to be given and where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address.

(2) Except where otherwise provided in this Law,

(a) a notice given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) a notice posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) a notice given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

18.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Force and Effect

19. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _____ day of _____ , 20___ , at _____ , in the Province of _____.

A quorum of Council consists of _____ (___) members of Council.

[Name]_____
Chief [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

SCHEDULE I

CALCULATION OF DEVELOPMENT COST CHARGES

[Note to First Nation: This Schedule should set out the development cost charges imposed for each development cost charge class. For each development cost charge class, the schedule should set out the charge per unit for each type of development, the assist factor (if applicable), and any exceptions applicable only to that class. The following wording is an example of wording for sewer development cost charge.]

A. Development cost charges for sewer facilities

1. Development cost charges are payable for sewer facilities as follows:

Type of development	Development cost charge
Single-family residential	$ _____ per dwelling unit
Two-family residential	$ _____ per dwelling unit
Three-family residential	$ _____ per dwelling unit
Residential (multi-family)	$ _____ per dwelling unit
Manufactured home park	$ _____ per pad space
Commercial	$ _____ per metre^2 of gross floor area
Institutional	$ _____ per metre^2 of gross floor area
Industrial	$ _____ per metre^2 of gross site area

2. The assist factor for sewer facilities is _____ percent (__%).]

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

SCHEDULE II

COMPLAINT TO ADMINISTRATOR RESPECTING
DEVELOPMENT COST CHARGES

TO: Administrator for the _____ First Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the _____ *First Nation Development Cost Charges Law*, 20__, I hereby make a complaint respecting the imposition of development cost charges on the development on the following interest in reserve lands:

[description of the development/interest]

This complaint is based on the following reasons:

(1)

(2)

(3)

(describe the reasons in support of the complaint in as much detail as possible)

Applicant's mailing address to which a reply to the complaint is to be sent:

_____

_____

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____ , 20___ .

SAMPLE

Version courante 2019 06 26

LOI SUR LES TAXES D'AMÉNAGEMENT DE LA PREMIÈRE NATION _____ (20__)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I Titre .....
PARTIE II Définitions et renvois .....
PARTIE III Administration .....
PARTIE IV Imposition et paiement des taxes d'aménagement .....
PARTIE V Utilisation des taxes d'aménagement .....
PARTIE VI Remboursement des taxes d'aménagement .....
PARTIE VII Dépôt de plaintes auprès de l'administrateur .....
PARTIE VIII Acquisition de parcs et d'aires récréatives .....
PARTIE IX Dispositions générales .....
ANNEXES
I Calcul des taxes d'aménagement
II Plainte relative aux taxes d'aménagement

Attendu :

A. qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, le conseil d'une première nation peut prendre des textes législatifs concernant l'imposition de taxes à des fins locales sur les terres de réserve et les intérêts sur celles-ci, y compris l'imposition de taxes d'aménagement;

B. que le Conseil de la Première Nation _____ estime qu'il est dans l'intérêt de la Première Nation de prendre un texte législatif sur l'imposition de taxes d'aménagement afin de l'aider à payer les dépenses en immobilisations occasionnées par la mise en place, la construction, la modification ou l'agrandissement de **[indiquer les types d'ouvrages visés par la présente loi et supprimer les autres : réseaux d'alimentation en eau et d'égouts et installations de drainage et de transport, aménagement et amélioration de parcs et d'aires récréatives]**, en vue de desservir, directement ou indirectement, l'aménagement à l'égard duquel ces taxes sont imposées;

C. que le Conseil a élaboré le **[insérer le titre du plan d'immobilisations à long terme]** à l'appui des taxes d'aménagement imposées par la présente loi;

[OU

C. que la Première Nation participe à la planification régionale et que le Conseil est d'avis que les taxes d'aménagement imposées par la présente loi se rapportent aux dépenses en immobilisations attribuables aux projets compris dans **[indiquer les plans régionaux à l'appui]**;

OU

C. que la Première Nation a conclu une entente de services avec **[indiquer le nom de l'administration locale]** dans le cadre de laquelle elle contribue aux taxes d'aménagement imposées par cette administration locale, et qu'elle a tenu compte des taxes d'aménagement de **[indiquer le nom de l'administration locale]** dans l'établissement des taxes d'aménagement prévues par la présente loi;**]**

D. que le Conseil a donné avis de la présente loi et pris en compte toutes les observations qu'il a reçues, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*,

À ces causes, le Conseil de la Première Nation _____ édicte :

Version courante 2019 06 26

PARTIE I

TITRE

Titre

1. Le présent texte législatif peut être cité sous le titre : *Loi sur les taxes d'aménagement de la Première Nation _____ (20__)*.

PARTIE II

DÉFINITIONS ET RENVOIS

Définitions et renvois

2.(1) Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

« administrateur » La personne chargée de l'application de la présente loi qui est nommée par le Conseil en vertu du paragraphe 3(1).

« aire de plancher » Surface de plancher totale de tous les étages d'un bâtiment, y compris le sous-sol ou la cave, mesurée jusqu'à la face interne des murs extérieurs du bâtiment.

« amélioration » Tout bâtiment, installation fixe, structure ou élément semblable construit, posé ou fixé sur ou dans le sol, dans l'eau au-dessus du sol ou sur ou dans une autre amélioration; s'entend en outre d'une maison préfabriquée.

« améliorations de parc » Clôtures, aménagements paysagers, installations de drainage et d'irrigation, sentiers, toilettes publiques, vestiaires et équipements de terrains de jeu ou de sport.

« aménagement » S'entend notamment du lotissement d'une parcelle et de la construction, la transformation, l'excavation ou l'amélioration de terres, bâtiments ou structures, y compris l'installation d'ouvrages ou la mise en place de services.

« aménagement commercial » Aménagement servant ou destiné à servir à l'exploitation d'une entreprise, y compris la fourniture ou la vente de marchandises, de moyens d'hébergement, de divertissements, de repas ou de services. Sont exclus de la présente définition les aménagements industriels et les aménagements résidentiels.

« aménagement d'un parc de maisons préfabriquées » Aménagement résidentiel dans lequel des emplacements et des services d'utilité publique sont fournis pour au moins deux (2) maisons préfabriquées.

« aménagement industriel » Aménagement servant ou destiné à servir à la fabrication, à la production, au montage, à la mise à l'essai, à l'entreposage, à la distribution ou au stockage de produits ou de matériaux.

« aménagement institutionnel » Bâtiment ou structure servant ou destiné à servir uniquement, à titre non lucratif, à des fins culturelles, récréatives, sociales, religieuses, gouvernementales ou éducatives ou aux fins d'un hôpital public. Est compris dans la présente définition tout bâtiment ou structure qui est raccordé aux réseaux d'alimentation en eau, d'égouts ou de drainage et qui n'est pas un aménagement résidentiel, commercial ou industriel.

« aménagement résidentiel multifamilial » Aménagement à des fins résidentielles qui ne comprend pas d'habitations unifamiliales, bifamiliales ou trifamiliales.

« aménageur foncier » Personne qui entreprend un aménagement sur la réserve.

Version courante 2019 06 26

[Note à la Première Nation : Celle-ci aura à décider quand elle percevra les taxes d'aménagement : lors de l'approbation de construction, de l'approbation d'aménagement ou de l'approbation de lotissement. La Première Nation devra inclure dans la présente loi un renvoi à la loi, au règlement administratif ou à la politique qui énonce le processus d'approbation, afin d'établir clairement à quel moment les taxes d'aménagement doivent être payées.]

« approbation d'aménagement » Permis ou autre autorisation délivrés par la Première Nation en vertu de [insérer le titre de la loi, du règlement administratif ou de la politique qui prévoit l'octroi des approbations] pour la réalisation d'un aménagement.

« approbation de construction » Permis ou autre autorisation délivrés par la Première Nation en vertu de [insérer le titre de la loi, du règlement administratif ou de la politique qui prévoit l'octroi des approbations] pour la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment ou d'une structure.

« approbation de lotissement » Autorisation accordée par la Première Nation en vertu de [insérer le titre de la loi, du règlement administratif ou de la politique qui prévoit l'octroi des approbations] pour le lotissement d'une parcelle.

« bâtiment » Toute structure utilisée ou occupée ou destinée à être utilisée ou occupée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses, y compris une maison préfabriquée.

« catégorie de taxes d'aménagement » Catégorie d'ouvrages, ou acquisition et amélioration de parcs et d'aires récréatives, à l'égard desquelles des taxes d'aménagement sont imposées en vertu de la présente loi.

« Conseil » S'entend du conseil de la Première Nation, au sens de la Loi.

« Conseil de gestion financière » Le Conseil de gestion financière des premières nations constitué en vertu de la Loi.

« dépenses en immobilisations » S'entend notamment des dépenses de planification et d'ingénierie et des frais juridiques directement liés à l'ouvrage pour lequel une dépense en immobilisations peut être engagée, ainsi que des frais d'intérêts engagés par la Première Nation qui sont directement liés à l'ouvrage.

[Note à la Première Nation : insérer la définition suivante seulement si la Première Nation a conclu une entente de services aux termes de laquelle elle verse une partie des taxes d'aménagement à l'administration locale.]

« entente de services » S'entend de **[insérer le titre de l'entente de services]** entre la Première Nation et **[indiquer le nom de l'administration locale]** aux termes de laquelle la Première Nation est tenue de verser à l'administration locale la totalité ou une partie des taxes d'aménagement qu'elle perçoit au titre de la présente loi.

« facteur d'assistance » Le pourcentage des dépenses en immobilisations pour chaque catégorie de taxes d'aménagement qui sera payé par la Première Nation.

« habitation bifamiliale » Bâtiment isolé comprenant deux (2) unités d'habitation.

« habitation trifamiliale » Bâtiment isolé comprenant trois (3) unités d'habitation.

« habitation unifamiliale » Bâtiment isolé comprenant une (1) seule unité d'habitation, exclusion faite d'une suite accessoire lorsque la première nation le permet.

Version courante 2019 06 26

« intérêt » S'agissant de terres de réserve, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« loi sur les dépenses » Texte législatif sur les dépenses édicté par le Conseil en vertu de l'alinéa 5(1)*b*) de la Loi.

« lotissement » Division d'une terre en deux (2) ou plusieurs parcelles par tout moyen, y compris un plan d'arpentage ou une description par mesurage et délimitation.

« maison préfabriquée » Structure – qu'elle soit ou non ordinairement munie de roues – conçue, construite ou fabriquée pour :

a) être déplacée d'un lieu à un autre, par remorquage ou par transport;

b) fournir, selon le cas :

(i) une habitation ou un local d'habitation,

(ii) un bureau ou des locaux d'affaires,

(iii) de l'hébergement à toute autre fin,

(iv) un abri pour la machinerie ou tout autre équipement,

(v) un atelier ou des installations d'entreposage, de réparation, de construction ou de fabrication.

« parcelle » Parcelle, bloc ou autre étendue délimitée de terre dans la réserve.

« personne » S'entend notamment d'une société de personnes, d'un consortium, d'une association, d'une personne morale ou du représentant personnel ou autre représentant légal d'une personne.

« Première Nation » La Première Nation _____, qui est une bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« réserve » Réserve de la Première Nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

« résolution » Motion adoptée et approuvée par une majorité des membres du Conseil présents à une réunion dûment convoquée.

« structure » Construction de tout genre, qu'elle soit fixée au sol, posée sur le sol ou enfoncée dans le sol ou l'eau.

« suite accessoire » Unité d'habitation supplémentaire contenue dans une habitation unifamiliale.

« superficie brute du site » La superficie totale d'une terre dont l'aménagement est proposé dans une demande d'approbation de construction, y compris les aires d'accès, de stationnement, de chargement et d'aménagement paysager.

« superficie de la parcelle » La superficie terrestre totale d'une parcelle.

« taxe d'aménagement » Montant imposé en vertu du paragraphe 5(1).

« unité d'habitation » Une (1) ou plusieurs pièces habitables dotées collectivement d'une entrée individuelle de l'extérieur, servant ou destinées à servir de logement résidentiel pour au plus une (1) personne ou une (1) famille et comprenant des installations pour vivre et dormir, des installations sanitaires ainsi qu'au plus une (1) installation permettant de préparer des repas.

(2) Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les intérêts sur les terres de réserve.

Modèle

Version courante 2019 06 26

(3) Dans la présente loi, le renvoi à une partie (p. ex. la partie I), un article (p. ex. l'article 1), un paragraphe (p. ex. le paragraphe 2(1)), un alinéa (p. ex. l'alinéa 3(5)a)) ou une annexe (p. ex. l'annexe I) constitue, sauf indication contraire, un renvoi à la partie, à l'article, au paragraphe, à l'alinéa ou à l'annexe de la présente loi.

PARTIE III
ADMINISTRATION

Administration

3.(1) Le Conseil nomme un administrateur chargé de l'application et du contrôle d'application de la présente loi, aux conditions énoncées dans la résolution.

(2) L'administrateur voit à l'application et au contrôle d'application de la présente loi et exerce les autres fonctions assignées par le Conseil.

(3) L'administrateur maintient un fonds de réserve de taxes d'aménagement distinct pour chaque catégorie de taxes d'aménagement visée par la présente loi.

(4) L'administrateur tient un registre de toutes les taxes d'aménagement imposées et perçues.

(5) L'administrateur présente au Conseil un rapport annuel sur l'application de la présente loi, qui contient notamment les renseignements suivants à l'égard de chaque catégorie de taxes d'aménagement :

a) le montant des taxes d'aménagement reçues;

b) les dépenses faites sur chaque fonds de réserve de taxes d'aménagement;

c) le solde du compte de chaque fonds de réserve de taxes d'aménagement au début et à la fin de chaque année civile;

d) les exemptions, les crédits, les remises et les remboursements de taxes d'aménagement, s'il y a lieu;

e) le montant de tous les versements échelonnés de taxes d'aménagement qui sont en souffrance;

f) un sommaire des ouvrages achevés et des ouvrages projetés dans chaque catégorie de taxes d'aménagement.

(6) L'administrateur met à la disposition du public, sur demande, les facteurs pertinents, les renseignements et les formules utilisés pour le calcul des taxes d'aménagement imposées en vertu de la présente loi, à l'exception des renseignements concernant le coût d'acquisition projeté et l'emplacement de biens particuliers qui n'ont pas à être divulgués.

PARTIE IV
IMPOSITION ET PAIEMENT DES TAXES D'AMÉNAGEMENT

Établissement et imposition des taxes d'aménagement

[Note à la Première Nation : Celle-ci devra déterminer les catégories de taxes d'aménagement à établir et les indiquer dans le présent article. Les catégories non retenues doivent être supprimées.]

4.(1) Les catégories suivantes de taxes d'aménagement sont établies :

a) égouts;

b) eau;

c) drainage;

d) transport;

Version courante 2019 06 26

e) parcs et aires récréatives et leurs améliorations.

[Note à la Première Nation : La loi doit préciser à quel moment les taxes d'aménagement seront imposées. Cela dépend des textes législatifs et des systèmes dont la Première Nation dispose pour l'examen et l'approbation des aménagements effectués sur ses terres. Une fois sa décision prise, la Première Nation devra apporter les modifications nécessaires à la présente partie et à la partie V.]

(2) Des taxes d'aménagement sont imposées à toute personne qui obtient l'une des approbations ci-après; elle est alors tenue de payer ces taxes d'aménagement :

a) une approbation de construction;

b) une approbation d'aménagement, si le Conseil exige le paiement des taxes d'aménagement au moment de l'octroi de cette approbation conformément au paragraphe 6(2);

c) une approbation de lotissement, si le Conseil exige le paiement des taxes d'aménagement au moment de l'octroi de cette approbation conformément au paragraphe 6(2).

Calcul des taxes d'aménagement

5.(1) Lorsqu'une personne présente l'une des demandes ci-après en conformité avec les lois, règlements administratifs et politiques applicables, l'administrateur fait le calcul des taxes d'aménagement à payer à l'égard de la demande en se conformant au présent article et en utilisant les formules et montants applicables prévus à l'annexe I :

a) une demande d'approbation de construction;

b) une demande d'approbation d'aménagement;

c) une demande d'approbation de lotissement.

(2) Dans le cas d'un type d'aménagement non mentionné à l'annexe I, le montant des taxes d'aménagement à payer à la Première Nation est égal aux taxes d'aménagement qui seraient payables pour le type d'aménagement le plus comparable, déterminé par l'administrateur.

(3) Dans le cas d'un aménagement comportant deux (2) ou plusieurs utilisations, les taxes d'aménagement sont calculées séparément pour chacune de ces utilisations et le montant total à payer est égal à la somme des taxes d'aménagement imposées pour l'ensemble des utilisations de l'aménagement.

(4) Lorsqu'une approbation de construction vise seulement l'agrandissement ou la transformation d'un aménagement existant, les taxes d'aménagement ne sont imposées que sur la partie de l'aménagement qui sert à agrandir l'aménagement existant.

(5) Sur demande de l'administrateur, l'aménageur foncier doit lui remettre le détail du calcul des taxes d'aménagement payables aux termes de la présente loi, établi et certifié par un ingénieur agréé qui est titulaire d'un permis délivré en vertu des lois provinciales applicables.

Paiement des taxes d'aménagement

6.(1) Sauf disposition contraire du présent article, les taxes d'aménagement imposées en vertu de la présente loi doivent être payées intégralement à la Première Nation au moment et comme condition de l'octroi d'une approbation de construction.

(2) Le Conseil peut, à son entière discrétion, exiger que l'aménageur foncier paie la totalité des taxes d'aménagement au moment et comme condition de l'octroi d'une approbation de lotissement ou de l'octroi d'une approbation d'aménagement.

Version courante 2019 06 26

(3) Dans le cas d'un aménagement effectué par phases, les taxes d'aménagement à payer au moment de l'octroi de l'approbation de lotissement ou de l'approbation d'aménagement ne sont payables que pour la phase à l'égard de laquelle cette approbation est donnée.

(4) Sur demande écrite de l'aménageur foncier, le Conseil peut, à son entière discrétion, lui permettre de payer les taxes d'aménagement par versements échelonnés, selon les modalités suivantes : [insérer les détails de l'option de paiement par versements échelonnés, les critères à respecter pour y être admissible, le nombre maximal de versements échelonnés ainsi que la date d'échéance et le mode de calcul de chaque versement].

(5) Lorsque l'aménageur foncier paie les taxes d'aménagement par versements échelonnés et qu'il ne fait pas un versement dans le délai prévu, le solde intégral des taxes d'aménagement devient exigible immédiatement.

(6) Si la totalité ou une partie des taxes d'aménagement demeurent en souffrance après la date d'exigibilité, le montant impayé de ces taxes porte intérêt, à compter de la date d'exigibilité jusqu'à ce qu'il soit acquitté ou recouvré, au taux de _____ pour cent (___ %) par année.

(7) Le Conseil peut exiger que l'aménageur foncier fournisse, au moment du premier versement, une lettre de crédit de soutien irrévocable ou un engagement d'une banque, d'une coopérative d'épargne et de crédit ou d'une société de fiducie, un cautionnement d'une caution titulaire d'une licence ou une garantie dûment cédée, qui, de l'avis du Conseil, assurera en cas de défaut de paiement le recouvrement du solde impayé des taxes d'aménagement auprès de la personne, de la banque ou de la caution, ou sur le produit de la réalisation de la garantie, selon le cas.

Application des taxes d'aménagement

7.(1) Malgré le paragraphe 4(2), des taxes d'aménagement ne sont pas exigibles lorsque, selon le cas :

a) l'aménagement en question n'entraîne pas de nouvelles dépenses en immobilisations pour la Première Nation;

b) des taxes d'aménagement ont déjà été payées pour le même aménagement, sauf si, en raison d'un aménagement supplémentaire, de nouvelles dépenses en immobilisations seront occasionnées à la Première Nation.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), un aménagement entraîne de nouvelles dépenses en immobilisations s'il impose des contraintes accrues ou nouvelles sur une installation ou un service existant ou planifié appartenant à une catégorie de taxes d'aménagement, ou sur l'utilisation de cette installation ou de ce service.

Exemptions de taxes d'aménagement

[Note à la Première Nation : La Première Nation peut accorder des exemptions de taxes d'aménagement en conformité avec les normes de la CFPN. Les exemptions qu'elle souhaite accorder doivent être énoncées dans la présente loi. La disposition ci-après contient le libellé à utiliser lorsque la Première Nation souhaite exempter ses membres des taxes d'aménagement.]

8. Malgré l'alinéa 4(2)a), des taxes d'aménagement ne sont pas exigibles dans les cas où une approbation de construction autorise la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment qui appartiendra à un membre de la Première Nation et sera occupé par lui, pourvu que la Première Nation verse dans le fonds de réserve de taxes d'aménagement applicable, au moyen de fonds qui ne sont pas des recettes locales, une somme correspondant aux taxes d'aménagement qui auraient été payables s'il n'y avait pas eu d'exemption.

Version courante 2019 06 26

Contributions de l'aménageur foncier aux termes d'une entente écrite

9.(1) Si, aux termes d'une entente écrite avec la Première Nation, l'aménageur foncier a fourni un service particulier à l'extérieur des limites de la parcelle faisant l'objet de l'aménagement – ou a payé le coût de la prestation d'un tel service – et que ce service est compris dans le calcul des taxes d'aménagement, le coût du service doit être déduit des taxes d'aménagement autrement payables à l'égard de la catégorie de taxes d'aménagement visée.

(2) Lorsqu'un service est compris dans le calcul des taxes d'aménagement et que l'aménageur foncier a, aux termes d'une entente écrite avec la Première Nation, fourni ce service :

a) à l'extérieur des limites de la parcelle faisant l'objet de l'aménagement,

b) à un niveau qui dépasse le niveau de service requis par la Première Nation,

la Première Nation doit lui accorder une remise des taxes d'aménagement pour les coûts supplémentaires entraînés par le dépassement du niveau de service requis par elle pour la catégorie de taxes d'aménagement visée.

PARTIE V

UTILISATION DES TAXES D'AMÉNAGEMENT

Gestion et utilisation des taxes d'aménagement

10.(1) La Première Nation établit, par une loi sur les dépenses, un fonds de réserve de taxes d'aménagement distinct pour chaque catégorie de taxes d'aménagement.

(2) Les taxes d'aménagement payées à la Première Nation aux termes de la présente loi, y compris, pour plus de certitude, les sommes versées au titre de l'article 8, sont déposées dans le fonds de réserve de taxes d'aménagement approprié établi pour chaque catégorie de taxes d'aménagement.

(3) Les sommes déposées dans un compte de réserve de taxes d'aménagement ainsi que les intérêts qu'elles rapportent ne peuvent être utilisés que pour :

a) payer les dépenses en immobilisations engagées pour fournir, construire, modifier, améliorer, remplacer ou agrandir les réseaux d'alimentation en eau et d'égouts et les installations de drainage et de transport qui se rapportent directement ou indirectement à l'aménagement à l'égard duquel les taxes d'aménagement ont été perçues;

b) payer les dépenses en immobilisations engagées aux fins ci-après, pourvu qu'elles se rapportent directement ou indirectement à l'aménagement à l'égard duquel les taxes d'aménagement ont été perçues :

(i) l'acquisition de parcs et d'aires récréatives ou la remise en état de terres en tant que parcs et aires récréatives,

(ii) la mise en place d'améliorations de parc dans les parcs et les aires récréatives;

c) payer le capital et les intérêts sur la dette contractée par la Première Nation en raison des dépenses visées aux alinéas a) ou b);

d) payer à toute personne assujettie aux taxes d'aménagement la totalité ou une partie des dépenses en immobilisations qu'elle a engagées pour réaliser un projet visé aux alinéas a) ou b) si ce projet, à la fois :

(i) a été réalisé dans le cadre d'une entente écrite conclue entre elle et la première nation,

(ii) est compris dans le calcul ayant servi à fixer le montant de ces taxes d'aménagement.

Version courante 2019 06 26

(4) Les paiements faits au titre du paragraphe (3) doivent être autorisés par une loi sur les dépenses.

[Note à la Première Nation : Insérer le paragraphe suivant seulement s'il y a une entente de services qui exige que la Première Nation verse à l'administration locale la totalité ou une partie de ses taxes d'aménagement.]

(5) Les paiements visés aux alinéas (3)a) et b) peuvent être faits à **[indiquer le nom de l'administration locale]** en conformité avec les modalités de **[insérer le titre de l'entente de services]** entre la Première Nation et **[indiquer le nom de l'administration locale]** dans le cadre de laquelle la Première Nation contribue aux taxes d'aménagement imposées par cette administration locale.

(6) Les sommes d'un fonds de réserve de taxes d'aménagement qui ne sont pas immédiatement nécessaires ne peuvent être investies ou réinvesties par l'administrateur que dans l'un ou plusieurs des placements suivants :

a) les titres émis par le Canada ou une province;

b) les titres garantis, quant au capital et aux intérêts, par le Canada ou une province;

c) les titres émis par une administration financière municipale ou l'Administration financière des premières nations;

d) les placements garantis par une banque, une société de fiducie ou une coopérative d'épargne et de crédit;

e) les dépôts auprès d'une banque ou d'une société de fiducie établie au Canada ou les titres non participatifs ou les parts sociales d'une coopérative d'épargne et de crédit.

Transfert de taxes d'aménagements

11.(1) La Première Nation peut transférer des sommes d'un fonds de réserve de taxes d'aménagement à un autre si le solde créditeur du fonds de réserve est supérieur au montant nécessaire pour les fins auxquelles ce fonds a été établi.

(2) Tout transfert visé au paragraphe (1) doit être autorisé par une loi sur les dépenses.

Emprunts sur un fonds de réserve de taxes d'aménagement

12.(1) La Première Nation peut emprunter toute somme sur un fonds de réserve de taxes d'aménagement aux fins d'un fonds de réserve pour les immobilisations si les conditions suivantes sont réunies :

a) cette somme du fonds de réserve de provenance n'est pas immédiatement nécessaire aux fins de ce fonds;

b) la première nation dispose d'un fonds de réserve destiné aux immobilisations pour lesquelles elle a besoin de cette somme.

(2) Si une somme est empruntée conformément au paragraphe (1), la Première Nation doit rembourser au fonds de réserve de provenance, au plus tard à la date où la somme est requise aux fins de ce fonds :

a) d'une part, la somme empruntée;

b) d'autre part, le montant représentant les intérêts qu'aurait rapportés cette somme si elle était demeurée dans le fonds de réserve de provenance.

(3) Les intérêts visés à l'alinéa (2)b) doivent être d'un taux égal ou supérieur au taux préférentiel fixé périodiquement par la banque principale de la Première Nation.

Version courante 2019 06 26

(4) Lorsque le Conseil de gestion financière assume la gestion à titre de tierce partie du compte de recettes locales de la Première Nation conformément à la Loi, il peut, à la place du Conseil, emprunter des sommes sur un fonds de réserve de taxes d'aménagement s'il estime que ces emprunts sont nécessaires pour remplir les obligations financières de la Première Nation.

(5) Les emprunts sur un fonds de réserve de taxes d'aménagement visés au présent article doivent être autorisés par une loi sur les dépenses.

PARTIE VI

REMBOURSEMENT DES TAXES D'AMÉNAGEMENT

Remboursement des taxes d'aménagement

13.(1) L'aménageur foncier peut demander à l'administrateur un remboursement des taxes d'aménagement qu'il a déjà payées en totalité ou en partie dans le cas où l'approbation de construction, de lotissement ou d'aménagement est annulée, pourvu qu'il présente une demande de remboursement dans les six (6) mois suivant l'annulation et qu'une nouvelle ou une autre demande d'approbation de construction, de lotissement ou d'aménagement n'ait pas été reçue ou approuvée à l'égard de la parcelle.

(2) Sur réception de la demande visée au paragraphe (1), l'administrateur détermine si le demandeur est admissible à un remboursement des taxes d'aménagement et, dans l'affirmative, lui verse ce remboursement.

PARTIE VII

DÉPÔT DE PLAINTES AUPRÈS DE L'ADMINISTRATEUR

Plainte déposée auprès de l'administrateur

14.(1) L'aménageur foncier peut, dans les sept (7) jours après avoir reçu de l'administrateur le relevé du calcul des taxes d'aménagement à payer aux termes du paragraphe 5(1), déposer une plainte par écrit auprès de celui-ci.

(2) Une plainte ne peut être déposée que pour l'un ou plusieurs des motifs suivants :

a) une erreur ou une omission commise dans le calcul des taxes d'aménagement;

b) l'application incorrecte d'une exemption.

(3) La plainte, remise à l'administrateur, doit être rédigée sur le formulaire figurant à l'annexe II et faire état des motifs sur lesquels elle est fondée.

(4) Dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la plainte, l'administrateur procède à l'examen de celle-ci et tente de la régler.

(5) Si l'administrateur conclut que les taxes d'aménagement ont été incorrectement calculées ou imposées et que l'aménageur foncier a droit à un remboursement, il corrige l'erreur et rembourse à celui-ci les taxes d'aménagement payées en trop.

(6) Si l'administrateur conclut que les taxes d'aménagement ont été incorrectement calculées ou imposées et que l'aménageur foncier doit des montants additionnels, ce dernier doit payer le solde des taxes d'aménagement exigibles dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'administrateur.

(7) L'administrateur présente au Conseil un rapport sur chaque plainte reçue au titre du présent article, dans lequel il fait état de la nature de la plainte et de la façon dont elle a été réglée, le cas échéant.

Version courante 2019 06 26

(8) L'aménageur foncier qui dépose une plainte sous le régime de la présente loi doit payer à l'échéance le montant intégral des taxes d'aménagement imposées, et ce paiement ne porte pas atteinte à ses droits à l'égard de la plainte.

PARTIE VIII
ACQUISITION DE PARCS ET D'AIRES RÉCRÉATIVES

Acquisition de parcs et d'aires récréatives

15.(1) Dans le cas des taxes d'aménagement destinées à l'aménagement et à l'amélioration de parcs et d'aires récréatives, la totalité ou une partie de ces taxes peut être payée par la fourniture d'un intérêt sur les terres de réserve en conformité avec le présent article.

(2) L'intérêt sur les terres de réserve à fournir doit :

a) d'une part, avoir un emplacement et un caractère que la Première Nation juge acceptables;

b) d'autre part, avoir une valeur marchande qui, à la date à laquelle les taxes d'aménagement sont exigibles, est au moins égale au montant de ces taxes.

(3) Si l'aménageur foncier et la Première Nation ne peuvent s'entendre sur la valeur marchande, ils peuvent convenir de la faire établir par un évaluateur que les deux acceptent.

(4) Si l'aménageur foncier et la Première Nation ne peuvent s'entendre sur le choix d'un évaluateur, la Première Nation peut décider de ne pas accepter l'intérêt sur les terres de réserve en remplacement du paiement des taxes d'aménagement pour les parcs et aires récréatives.

(5) Sauf entente contraire, le coût des services d'un évaluateur est partagé également entre l'aménageur foncier et la Première Nation.

(6) Si une partie des taxes d'aménagement pour les parcs et aires récréatives est payée par la fourniture d'un intérêt sur les terres de réserve, le solde de ces taxes doit être acquitté conformément à la présente loi.

(7) Lorsqu'un intérêt sur les terres de réserve est fourni conformément au présent article, l'aménageur foncier est tenu de transférer, à ses frais, son intérêt sur les terres de réserve à la Première Nation, de la façon indiquée par celle-ci.

(8) En cas d'acquisition d'un intérêt sur les terres de réserve conformément au présent article, la Première Nation peut utiliser les intérêts gagnés sur le fonds de réserve de taxes d'aménagement pour les parcs et aires récréatives afin d'effectuer des améliorations de parc sur l'intérêt ainsi acquis.

PARTIE IX
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Validité

16. Aucune disposition de la présente loi ne peut être annulée ou invalidée, et l'obligation d'une personne de payer des taxes d'aménagement aux termes de la présente loi ne peut être modifiée, en raison :

a) d'une erreur ou d'une omission commise dans les estimations ou les calculs faits par l'administrateur;

b) du défaut de la part de la Première Nation ou de l'administrateur de prendre des mesures dans le délai prévu.

Version courante 2019 06 26

Avis

17.(1) Lorsque la présente loi exige la transmission d'un avis et qu'elle ne précise pas le mode de transmission, l'avis est transmis, selon le cas :

a) par la poste, à l'adresse postale habituelle du destinataire;

b) si l'adresse du destinataire est inconnue, par affichage d'une copie de l'avis dans un endroit bien en vue sur le bien foncier du destinataire;

c) par remise de l'avis en mains propres ou par service de messagerie au destinataire ou à son adresse postale habituelle.

(2) Sauf disposition contraire de la présente loi :

a) l'avis transmis par la poste est réputé reçu le cinquième jour suivant sa mise à la poste;

b) l'avis affiché sur un bien foncier est réputé reçu le deuxième jour après avoir été affiché;

c) l'avis remis en mains propres est réputé reçu au moment de sa remise.

Interprétation

18.(1) Les dispositions de la présente loi sont dissociables. Si une disposition de la présente loi est pour quelque raison déclarée invalide par une décision d'un tribunal compétent, elle est alors retranchée de la présente loi et la décision du tribunal ne porte pas atteinte à la validité des autres dispositions de la présente loi.

(2) Les dispositions de la présente loi exprimées au présent s'appliquent à la situation du moment.

(3) Dans la présente loi, le pluriel ou le singulier s'appliquent, le cas échéant, à l'unité et à la pluralité.

(4) La présente loi est censée apporter une solution de droit et s'interprète de la manière la plus équitable et la plus large qui soit compatible avec la réalisation de ses objectifs.

(5) Les renvois dans la présente loi à un texte législatif sont réputés se rapporter à sa version éventuellement modifiée et visent tous les règlements d'application de ce texte.

(6) Les intertitres ne font pas partie de la présente loi, n'y figurant que pour faciliter la consultation.

Entrée en vigueur

19. La présente loi entre en vigueur le jour suivant son agrément par la Commission de la fiscalité des premières nations.

LA PRÉSENTE LOI EST DÛMENT ÉDICTÉE par le Conseil en ce _____ jour de _____ 20___, à _____, dans la province de _____.

Le quorum du Conseil est constitué de _____ (_____) membres du Conseil.

_____ [Nom]	_____ [Nom]
Chef [veuillez inscrire le nom au complet]	Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]
_____ [Nom]	_____ [Nom]
Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]	Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]

Modèle

Version courante 2019 06 26

ANNEXE I

CALCUL DES TAXES D'AMÉNAGEMENT

[Note à la Première Nation : La présente annexe doit faire état des taxes d'aménagement imposées pour chaque catégorie de taxes d'aménagement. Elle doit indiquer, pour chaque catégorie, la taxe d'aménagement payable par unité de chaque type d'aménagement, le facteur d'assistance (s'il y a lieu) et les exceptions qui s'appliquent uniquement à cette catégorie, le cas échéant. Le texte suivant est un exemple de libellé à utiliser pour la taxe d'aménagement applicable aux réseaux d'égouts.]

A. Taxes d'aménagement pour les réseaux d'égouts

1. Des taxes d'aménagement sont payables pour les réseaux d'égouts, comme suit :

Type d'aménagement	Taxe d'aménagement
Habitation unifamiale	_____ $ par unité d'habitation
Habitation bifamiliale	_____ $ par unité d'habitation
Habitation trifamiliale	_____ $ par unité d'habitation
Aménagement résidentiel multifamilial	_____ $ par unité d'habitation
Parc de maisons préfabriquées	_____ $ par assise
Aménagement commercial	_____ $ par mètre carré de l'aire de plancher
Aménagement institutionnel	_____ $ par mètre carré de l'aire de plancher
Aménagement industriel	_____ $ par mètre carré de la superficie brute du site

2. [Le facteur d'assistance applicable aux réseaux d'égouts est de _____ pour cent (___ %).]

Modèle

Version courante 2019 06 26

ANNEXE II

PLAINTE RELATIVE AUX TAXES D'AMÉNAGEMENT

À : Administrateur de la Première Nation _____

[adresse]

En vertu de la *Loi sur les taxes d'aménagement de la Première Nation* _____ *(20__)*, je dépose par la présente une plainte au sujet des taxes d'aménagement imposées à l'égard de l'aménagement réalisé sur l'intérêt sur les terres de réserve qui suit :

[description de l'aménagement / de l'intérêt]

Cette plainte est fondée sur les motifs suivants :

(1)

(2)

(3)

(énoncer les motifs de la plainte en donnant le plus de détails possible)

Adresse postale du plaignant où doit être envoyée la réponse à la plainte :

_____

_____

_____ _____

Nom du plaignant (en lettres moulées) Signature du plaignant (ou de son représentant)

Fait le _____ 20__.

Modèle

Current ver. 2019 03 27

_____ FIRST NATION
ACCOMMODATION OPERATOR TAX LAW, 20__

TABLE OF CONTENTS

PART I Citation.....
PART II Definitions and References.....
PART III Administration.....
PART IV Tax Liability and Levy.....
PART V Determination of Gross Revenues.....
PART VI Returns, Payment and Reassessments.....
PART VII Records, Receipts, Information and Inspections.....
PART VIII Penalties, Interest and Enforcement.....
PART IX Complaints to Tax Administrator.....
PART X General Provisions.....
SCHEDULES
I Accommodation Tax Return
II Notice of Tax Reassessment
III Request for Information by Tax Administrator
IV Complaint to Tax Administrator Respecting Accommodation Tax
V Costs Payable by Debtor Arising from the Collection and Enforcement of Unpaid Taxes

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including the taxation of business activities on reserve lands;

B. The Council of the _____ First Nation deems it to be in the best interests of the First Nation to levy a business activity tax on persons providing accommodation on the reserve for consideration; and

C. The Council of the _____ First Nation has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the _____ First Nation duly enacts as follows:

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the _____ *First Nation Accommodation Operator Tax Law, 20___* .

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

PART II

DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"accommodation" means lodging that is referenced in subsection 10(1) and not excluded under subsection 10(2);

"accommodation tax" or "tax" means a tax imposed, levied, assessed or assessable under this Law and all penalties, interest and costs added to taxes as provided in this Law;

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

[Note to First Nation: If the First Nation is located in British Columbia, consider including references to the Civil Resolution Tribunal in sections 23 and 25 as indicated to enable recovery of unpaid taxes using this tribunal. If the references are included, the following additional definition is required: "civil resolution tribunal" means the civil resolution tribunal established under the *Civil Resolution Tribunal Act*, S.B.C. 2012, c. 25;".]

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the _____ First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"First Nation Entity" means

(a) a corporation in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly, shares

(i) having not less than fifty percent (50%) of the votes that could be cast at an annual meeting of the shareholders of the corporation, or

(ii) having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the issued shares of the capital stock of the corporation; or

(b) a partnership in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly,

(i) not less than fifty percent (50%) of all voting rights of the partnership, or

(ii) interests in the partnership having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the interests in the partnership; **[Note to First Nation: Include this definition only if including the corresponding exemption in section 8. Note that the definition can be modified if the First Nation only wants to exempt First Nation corporations and not partnerships. First Nations can also increase the required shareholding or partnership ownership share.]**

"gross revenues" means the total revenues derived from the sale of accommodation, determined in accordance with Part V;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty; **[Note to First Nation: If located in Quebec, contact the FNTC to discuss changes required to reflect Quebec as a civil law jurisdiction.]**

"Notice of Tax Reassessment" means a notice containing the information set out in Schedule II;

"online accommodation platform" means an online marketplace that enables or facilitates transactions in relation to accommodation, but does not include online classified advertising or a listing service that does not collect payment for the accommodation on behalf of the person offering the accommodation; **[Note to First Nation: Include this definition only if including the corresponding exemption in section 8.]**

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

"operator" means a person, other than a tourism agent, who sells, provides, or offers to sell accommodation on the reserve;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"Request for Information" means a request containing the information set out in Schedule III;

"reporting period" means a six-month period, from January 1 to June 30, or from July 1 to December 31, respecting which an operator must deliver a Return to the First Nation and pay all tax owing for that period;

[Note to First Nation: The Law can change the definition of "reporting period" to set a different length of the reporting period, provided it is at least once a year and not more than four times a year. The Law could also enable the tax administrator to set the reporting period provided that each period is at least three months.]

"reserve" means a reserve of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"Return" means a form containing the information set out in Schedule I;

"tax administrator" means the person appointed under subsection 3(1) for the purposes of this Law;

"tax rate" means the tax rate set out in subsection 6(2);

"Taxation Law" means the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20__*; and

"tourism agent" means a person who

(a) purchases accommodation from an operator, and

(b) for payment, makes all or any part of that accommodation available for use by one or more persons as part of a tourism service.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Taxation Law.

(4) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 7(1)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

PART III
ADMINISTRATION

Tax Administrator

3.(1) Council must, by resolution, appoint a tax administrator to oversee the administration and enforcement of this Law.

[Note to First Nation: The following wording may be used for subsection (1): The person appointed as the tax administrator under the Taxation Law, is appointed as the tax administrator under this Law.]

(2) The tax administrator must fulfill the responsibilities given to the tax administrator under this Law and such other duties assigned to the tax administrator by the First Nation from time to time.

(3) The tax administrator may, with the consent of **[insert title]**, assign the performance of any duties of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation.

Revenues and Expenditures

4. Accommodation taxes collected by the First Nation must be placed in the local revenue account of

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

the First Nation and expended only in accordance with an expenditure law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(b) of the Act, or in accordance with section 13.1 of the Act.

PART IV
TAX LIABILITY AND LEVY

Application of Law

5. This Law applies to all operators and every operator is subject to an accommodation tax in accordance with this Law.

Tax Levy and Rate

[Note to First Nation: Refer to the *Standards for First Nation Accommodation Operator Business Activity Tax Laws, 2017*, for rate-setting parameters.]

6.(1) An accommodation tax is hereby levied and imposed on every operator's use and occupation of the reserve for the provision of accommodation and must be paid by the operator in accordance with this Law.

(2) Every operator must pay to the First Nation an accommodation tax at the rate of ___ percent (_%) of the operator's gross revenues during each reporting period.

Tax Liability

7.(1) A person on whom a tax is levied under this Law is liable for the tax even if

(a) that person is also liable to pay taxes under other property taxation laws of the First Nation; or

(b) that person is exempt from taxes under other property taxation laws enacted by the First Nation.

(2) Where there is more than one person comprising an operator, each person is jointly and severally liable to the First Nation for all accommodation taxes levied under this Law in respect of that operator.

(3) Accommodation taxes are due and payable under this Law notwithstanding a complaint or any proceeding initiated or remedy sought respecting an operator's liability for taxes under this Law.

Exemptions

[Note to First Nation: These exemptions are optional.]

8.(1) Despite section 6, an operator is exempt from the accommodation tax where the operator

(a) offers a total of not more than four (4) units of accommodation on the reserve, whether or not at the same location; **[Note to First Nation: The number of units can be less than four but not more.]**

(b) has annual gross revenues from the sale of accommodation on the reserve of _____ dollars ($ _____) or less **[and does not list the accommodation on an online accommodation platform]**; or **[Note to First Nation: The First Nation may choose to include the qualifying language respecting online accommodation platforms.]**

(c) is a First Nation Entity.

(2) Section 11 does not apply to an operator that is exempt from the accommodation tax under subsection (1).

PART V
DETERMINATION OF GROSS REVENUES

Determination of Gross Revenues

9.(1) For the purposes of this Law, an operator's gross revenues are equal to the total consideration received by the operator from the sale of accommodation.

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

(2) Without limiting subsection (1), gross revenues include consideration in money and the value of services or property rendered in return for the accommodation provided.

(3) For clarity, the total consideration received by an operator does not include any taxes or other levies on the sale of accommodation.

(4) Despite subsection (1), if accommodation is sold as part of a combination of accommodation, meals and other services sold for a single price, the consideration for the accommodation is the fair market value reasonably attributed to the sale of the accommodation alone.

(5) If any portion of the consideration received for accommodation is other than money, the consideration is the amount

(a) of similar accommodation sold or available for sale to another person by the same operator on the day or days the purchaser occupied the accommodation; or

(b) that is the fair market value reasonably attributable to the accommodation.

(6) If the tax administrator is of the opinion that the consideration attributed to accommodation under subsection (4) or paragraph (5)(b) does not represent the fair market value of the accommodation, the tax administrator may determine the fair market value for the purpose of determining the operator's gross revenues.

Inclusions and Exclusions from Gross Revenues

[Note to First Nation: The First Nation can choose what lodging types to include for the purposes of this Law, provided that hotels, motels and resorts are included. The exclusion from gross revenues set out in paragraph (2)(a) must be included in the Law. The exclusion from gross revenues set out in paragraph (2)(b) may be included and the First Nation can set the threshold amounts that will apply. The First Nation is not required to include the qualifying language respecting online accommodation platforms.]

10.(1) Gross revenues includes revenues from the sale of lodging in a hotel, a motel, and a resort.

(2) Despite subsection (1), gross revenues do not include revenues from the sale of

(a) accommodation that is occupied continuously by the same individual for a period of twenty-seven (27) days or more; and

(b) accommodation that is not listed on an online accommodation platform and for which the sale price for the accommodation is ____ dollars ($ __) or less per day, or _____ dollars ($ __) or less per week.

PART VI
RETURNS, PAYMENT AND REASSESSMENTS

Returns and Payment

11.(1) Every operator must, within thirty (30) days after the end of each reporting period,

(a) complete and deliver to the First Nation a Return for that reporting period; and

(b) pay to the First Nation all taxes owing during that reporting period.

(2) Taxes must be paid at the office of the First Nation during normal business hours, by cheque or electronic transfer, where arranged with the First Nation.

(3) Payment of taxes made by cheque must be made payable to the _____ First Nation.

Return Requirements

12. A Return

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

(a) must be dated and certified as complete and correct by the operator, or where the operator is a corporation, by a person with personal knowledge of the matters certified and actual authority to certify the Return on behalf of the operator; and

(b) must be completed and delivered to the First Nation, whether or not the operator received revenues from the sale of accommodation during the reporting period.

Tax Reassessment

13.(1) The tax administrator must review every Return received under this Law.

(2) The tax administrator must make a tax assessment and deliver a Notice of Tax Reassessment to an operator in any case where the tax administrator determines that

(a) the gross revenues indicated on a Return is not correct;

(b) the consideration attributed to accommodation under subsection 9(4) or paragraph 9(5)(b) does not represent the fair market value of the accommodation;

(c) revenues from the sale of accommodation have been improperly excluded from the determination of gross revenues;

(d) an operator has failed to deliver a Return;

(e) an operator delivered a Return with an error or omission; or

(f) for any reason an operator has not paid the correct amount of tax.

(3) A Notice of Tax Reassessment must set out the amount of accommodation tax payable in respect of the reporting period and

(a) set out the amount of tax due and owing by the operator, including penalties and interest, if applicable; or

(b) set out the amount of an overpayment of tax by the operator.

(4) Where a Notice of Tax Reassessment indicates that an operator has made an overpayment of taxes, the tax administrator must refund the excess taxes paid, including interest on the amount overpaid, calculated in accordance with subsection (8).

(5) As an exception to subsection (4), if further taxes payable by the operator are due or accruing due, the tax administrator may apply the amount of the overpayment to those taxes, provided notice is given to the operator.

(6) The delivery of a Notice of Tax Reassessment by the tax administrator constitutes a statement of and demand for payment of the taxes where taxes are owing.

(7) Where a Notice of Tax Reassessment provides that taxes are due and owing by an operator, the taxes are due and payable immediately, and unpaid amounts must bear interest and penalties in accordance with this Law.

(8) Where an operator is entitled to be refunded an amount of taxes paid, the tax administrator must pay the person interest as follows:

(a) interest accrues from the date that the taxes were originally paid to the First Nation;

(b) the interest rate during each successive three (3) month period beginning on January 1, April 1, July 1 and October 1 in every year, is two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the 15th day of the month immediately preceding that three (3) month period;

(c) interest will not be compounded; and

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

(d) interest stops running on the earliest of the day payment of the money owed is mailed, delivered or actually received by the person to whom it is owed.

PART VII

RECORDS, RECEIPTS, INFORMATION AND INSPECTIONS

Record of Taxes Levied

14. The tax administrator must keep the following records in respect of the administration of this Law:

(a) all taxes levied;

(b) all Returns received;

(c) all tax payments made and receipts issued;

(d) all Notices of Tax Reassessment issued;

(e) all refunds paid; and

(f) all enforcement proceedings taken.

Receipts for Payments

15. On receipt of a payment of taxes, the tax administrator must issue a receipt to the operator.

Operator Records

16.(1) An operator must maintain accurate and complete books of account and other records containing all the information necessary to enable the First Nation to determine the gross revenues of the operator and any other information required to determine the taxes payable under this Law in each reporting period.

(2) An operator must make the documents referred to in subsection (1) available to the First Nation on request, and allow the First Nation to take copies and extracts as necessary to determine whether an operator is in compliance with this Law and to determine the amount of accommodation tax payable by the operator.

Requests for Information

17.(1) The tax administrator may deliver a Request for Information to any person, including a current or former operator or other person who may have information relevant to the administration of this Law, and that person must provide to the tax administrator, within fourteen (14) days or a longer period as specified in the notice, information, including the production of records, for any purpose related to the administration or enforcement of this Law.

(2) The tax administrator is not bound by the information provided under subsection 16(2) or subsection (1) and may, where the operator

(a) does not keep adequate records for the purposes of this Law,

(b) fails or refuses to produce records on the request of the tax administrator, or

(c) alleges that the operator's records have been destroyed,

make his or her own determination of the tax payable by the operator.

Inspections

18.(1) A person authorized by the First Nation may, during normal business hours, enter onto an interest in reserve lands to

(a) determine whether or not

(i) a person is an operator,

(ii) the person is engaged in the sale of accommodation, or

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

(iii) this Law is being and has been complied with; and

(b) inspect, audit and examine books of account and records related to the sale of accommodation on the reserve.

(2) As part of an inspection under this section, the operator must give access to the books of accounts and other records required to be kept by this Law, and allow the First Nation to take copies and extracts as necessary, and the operator must, on request, furnish every facility and assistance required for the entry and examination.

PART VIII

PENALTIES, INTEREST AND ENFORCEMENT

Penalty

19. If all or part of the taxes are not paid when due as required under this Law, a penalty of ten percent (10%) of the portion that remains unpaid will be added to the amount of the unpaid taxes and the amount so added is, for all purposes, deemed to be part of the taxes.

Interest

20. If all or any portion of the taxes are not paid when due as required under this Law, the unpaid portion accrues interest at fifteen percent (15%) per year until paid or recovered, and accrued interest is, for all purposes, deemed to be part of the taxes.

Penalty and Interest May Be Waived

21.(1) Where an operator has, within the required time,

(a) delivered a completed Return under section 10, and

(b) made payment of accommodation taxes to the First Nation in accordance with the Return,

Council may in its sole discretion, where it determines that the operator's failure to pay the full amount of accommodation taxes owing was due to an error made in good faith by the operator, direct the tax administrator that a penalty under section 19 must not be added to unpaid taxes and interest under section 20 must not accrue, provided the outstanding taxes owing are paid in accordance with subsection (2).

(2) Where Council has determined under subsection (1) that penalties and interest will not be assessed against the operator, the operator must pay all amounts owing, as provided in the Notice of Tax Reassessment, within __ days of the date of the Notice, after which time a penalty and interest must be levied on amounts remaining unpaid in accordance with this Law.

Application of Taxes Paid

22. The tax administrator must credit payments for taxes first to unpaid taxes from previous reporting periods, with taxes imposed earlier being discharged before taxes imposed later, and second, to unpaid taxes for the current reporting period.

Tax Collection and Enforcement

[Note to First Nation: If the First Nation is located in British Columbia, consider including the following alternate wording for subsection (1) to enable the collection of unpaid taxes using the Civil Resolution Tribunal: (1) Taxes levied under this Law are a debt owed to the First Nation by the operator that is recoverable by the First Nation in any court of competent jurisdiction, in a proceeding before the civil resolution tribunal, or in any manner permitted by law.]

23.(1) Taxes levied under this Law are a debt owed to the First Nation by the operator that is recoverable by the First Nation in a court of competent jurisdiction or in any manner permitted by law.

[Note to First Nation: If the First Nation has a property taxation law, this clause could be inserted

Current ver. 2019 03 27

instead of the above subsection (1), and subsection (4) and Schedule V should be deleted:

(1) Taxes levied under this Law are a debt owed to the First Nation by the operator, recoverable by the First Nation in any court of competent jurisdiction **[Note to First Nation: If the First Nation is located in British Columbia, consider adding "or in a proceeding before the civil resolution tribunal,".]** and may also be recovered by any other method authorized under the Taxation Law or other applicable laws, and for this purpose Parts XIII, XIV, XV and XVI **[Note to First Nation: Confirm these Parts accurately refer to the collection and enforcement provisions in the First Nation's Taxation Law]** of that law apply to the collection and enforcement of unpaid accommodation taxes, including with respect to the recovery of the costs of enforcement incurred by the First Nation.]

(2) The use of one method of collection and enforcement does not prevent seeking recovery by one or more other methods.

(3) A copy of the Notice of Tax Reassessment that refers to the taxes payable by a person, certified as a true copy by the tax administrator, is evidence of that person's debt for the taxes.

(4) Costs incurred by the First Nation in the collection and enforcement of unpaid taxes are

(a) recoverable by the First Nation as set out in Schedule V; and

(b) payable by the operator as unpaid taxes.

PART IX
COMPLAINTS TO TAX ADMINISTRATOR

Complaints to Tax Administrator

24.(1) An operator may deliver a complaint to the tax administrator respecting an alleged error or omission in a Notice of Tax Reassessment delivered to that operator.

(2) A complaint under this section must

(a) be in the form set out in Schedule IV;

(b) be delivered to the tax administrator within thirty (30) days after receipt of a Notice of Tax Reassessment; and

(c) include any reasons in support of the complaint.

(3) Within twenty-one (21) days after receipt of a complaint, the tax administrator must review the matter and attempt to resolve the complaint.

(4) If the tax administrator concludes that there was an error or omission in the Notice of Tax Reassessment, the tax administrator must mail an amended Notice of Tax Reassessment correcting the error or omission, and subsections 13(3) to (8) apply to that Notice.

(5) The tax administrator must advise Council of each complaint received under this section, including the nature of the complaint and the resolution of the complaint, if any.

PART X
GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

25.(1) The tax administrator or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before a tribunal having jurisdiction **[Note to First Nation: Add "including the civil resolution tribunal," if this change was made above.]** or a court of law; or

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The tax administrator may disclose to the agent of an operator confidential information relating to the interest in reserve lands if the disclosure has been authorized in writing by the operator.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the operator in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

26. Despite section 25,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form; and

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form, where

(i) where the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

27. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay tax or any other amount under this Law be affected by

(a) an error or omission in a determination made by the First Nation or the tax administrator;

(b) an error or omission in a Notice of Tax Reassessment or other notice given under this Law; or

(c) a failure of the First Nation or the tax administrator to do something within the required time.

Limitation on Proceedings

28.(1) A person must not commence an action or proceeding for the return of money paid to the First Nation, whether under protest or otherwise, on account of a demand, whether valid or invalid, for taxes or any other amount paid under this Law, after the expiration of six (6) months from the date the cause of action first arose.

(2) If a person fails to start an action or proceeding within the time limit described in this section, then money paid to the First Nation is deemed to have been voluntarily paid.

Notices

29.(1) Where in this Law a notice is required to be given, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the business premises;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property or the business premises; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the business premises.

(2) Except where otherwise provided in this Law,

(a) a notice given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) a notice posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) a notice given by personal delivery is deemed received upon delivery.

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

Interpretation

30.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of this Law and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Force and Effect

31. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _____ day of _____ , 20___ , at _____, in the Province of_____.

A quorum of Council consists of _____ (___) members of Council.

[Name]_____
Chief [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

SCHEDULE I

ACCOMMODATION TAX RETURN

NOTE:

1. Every operator that is not exempt from the accommodation tax must complete and deliver a Return for each reporting period even if no tax is payable.
2. Every operator must complete and deliver a Return and pay all tax payable on or before the due date in order to avoid penalties and interest. For late payments, a penalty of ten percent (10%) may be assessed. Interest accrues on unpaid amounts at a rate of fifteen percent (15%) per year.
3. All taxes are due and payable no later than thirty (30) days after the end of each reporting period.
4. Payments must be made at the offices of the _____ First Nation, at [insert address], by cheque or electronic transfer. Cheques must be made payable to the _____ First Nation.
5. Payments for unpaid taxes and interest are past due and must be paid immediately.
6. All Returns are subject to review and reassessment in accordance with the _____ *First Nation Accommodation Operator Tax Law, 20___*.

OPERATOR NAME: _____

ADDRESS: _____

Reporting period: From _____, 20__ to _____, 20__

Gross revenues during reporting period: **$ _____ (a)**

Total taxes payable during reporting period: **(a) x _%= $_____**

Total amount paid (enclose payment): **$ _____**

CERTIFICATION:

For an individual operator:

I hereby certify that the information given in this Return is complete and correct in all respects.

Name:

Signature:

Date signed:

OR

For a corporate operator:

I hereby certify that the information given in this Return is complete and correct in all respects, and that I am an authorized signatory of the operator.

Name and Title:

Signature:

Date signed:

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

SCHEDULE II

NOTICE OF TAX REASSESSMENT

DATE OF NOTICE: _____, 20__

NAME OF OPERATOR:_____

ADDRESS: _____

RESPECTING THE BUSINESS LOCATED AT:_____

Pursuant to section __ of the _____ *First Nation Accommodation Operator Tax Law, 20___*, the tax administrator for the _____ First Nation has conducted a reassessment of the taxes owing by the above-referenced operator with respect to the sale of accommodation at the above-referenced business premises, as follows:

Reporting Period: _____, 20__ to _____, 20__.

Reason for this Reassessment:

__ The gross revenues indicated on the operator's Return was not correct.

__ The consideration attributed to accommodation does not represent the fair market value of the accommodation.

__ Revenues from the sale of accommodation have been improperly excluded from the determination of gross revenues.

__ The operator failed to deliver a Return for the reporting period.

__ The Return delivered by the operator contained an error or omission.

__ The operator did not pay the correct amount of tax for the reporting period.

Indicate any additional details relating to the reason indicated above:_____

_____

SUMMARY OF REASSESSMENT:

Gross revenues during reporting period:	**$ _____ (a)**
Total taxes payable during reporting period:	**(a) x _%= $_____**
Total amount paid by operator:	**$ _____**
Amount owing by operator as of the date of this Notice:	**$ _____**
Penalty assessed as of the date of this Notice:	**$ _____**
Interest assessed as of the date of this Notice:	**$ _____**
TOTAL DUE AND OWING:	**$ _____**
REFUND OWING:	**$ _____**

All taxes owing are overdue and payable in full immediately and continue to bear interest in accordance with the _____ *First Nation Accommodation Operator Tax Law, 20___*.

Please contact our office if you have any questions about this Notice.

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

[insert contact information]

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

SCHEDULE III

REQUEST FOR INFORMATION BY TAX ADMINISTRATOR
FOR THE _____ FIRST NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

PURSUANT to section ____ of the _____ *First Nation Accommodation Operator Tax Law, 20___*, I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of request]**, the following information relating to the above-noted business:

(1)

(2)

(3)

_____
Tax Administrator for the _____ First Nation
Dated: _____, 20___.

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

SCHEDULE IV

COMPLAINT TO TAX ADMINISTRATOR RESPECTING
ACCOMMODATION TAX

TO: Tax Administrator for the _____ First Nation

[address]

NAME & ADDRESS OF OPERATOR: _____

PURSUANT to the provisions of the _____ *First Nation Accommodation Operator Tax Law, 20___*, I hereby make a complaint that there is an error or omission in a Notice of Tax Reassessment.

The details of my complaint are as follows:

(1)

(2)

(3)

(describe the reasons in support of the complaint in as much detail as possible)

Mailing address to which a reply to the complaint is to be sent:

_____

_____

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____ , 20___ .

A copy of the Notice of Tax Reassessment is enclosed with this Form (if applicable).

SAMPLE

Current ver. 2019 03 27

SCHEDULE V

COSTS PAYABLE BY DEBTOR ARISING FROM
THE COLLECTION AND ENFORCEMENT OF UNPAID TAXES

The First Nation's costs arising from the collection and enforcement of unpaid taxes are payable by the debtor as follows:

1.	For preparation of a notice by the First Nation	$
2.	For service of notice on each person or place by the First Nation	$
3.	For service of notice on each person or place by a process server, bailiff or delivery service	actual cost
4.	For advertising in newspaper	actual cost
5.	For staff time spent in undertaking collection and enforcement procedures, not including costs otherwise recovered under this Schedule:	$ __ per person per hour
6.	Actual costs incurred by the First Nation for carrying out enforcement measures not otherwise recovered under this Schedule will be charged based on receipts.	

SAMPLE

Version courante 2019 03 27

LOI SUR LA TAXE SUR LES EXPLOITANTS D'ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT DE LA PREMIÈRE NATION_____ (20__)

TABLE DES MATIÈRES

Partie I Titre……..…...
Partie II Définitions et renvois……..…
Partie III Administration……..…….
Partie IV Assujettissement à la taxe et prélèvement…..…….……..……....
Partie V Calcul des recettes brutes……..…….
Partie VI Déclarations, paiements et nouvelles cotisations ….…….....
Partie VII Dossiers, reçus, renseignements et inspections……..
Partie VIII Pénalités, intérêts et contrôle d'application…….……..
Partie IX Plaintes à l'administrateur fiscal……..…
Partie X Dispositions générales…….…

ANNEXES

I Déclaration de taxe sur l'hébergement
II Avis de nouvelle cotisation
III Demande de renseignements de l'administrateur fiscal
IV Plainte à l'administrateur fiscal concernant la taxe sur l'hébergement
V Frais payables par le débiteur pour le recouvrement des taxes impayées et les mesures de contrôle d'application

ATTENDU :

A. qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, le conseil d'une première nation peut prendre des textes législatifs concernant l'imposition de taxes à des fins locales sur les terres de réserve et les intérêts sur celles-ci, y compris l'imposition de taxes à l'égard des activités commerciales sur les terres de réserve;

B. que le Conseil de la Première Nation _____ estime qu'il est dans l'intérêt de celle-ci d'imposer une taxe sur les activités commerciales aux exploitants qui offrent de l'hébergement dans la réserve moyennant contrepartie;

C. que le Conseil de la Première Nation _____ a donné avis du présent texte législatif et pris en compte les observations qu'il a reçues, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*,

À ces causes, le Conseil de la Première Nation _____ édicte :

PARTIE I
TITRE

Titre

1. Le présent texte législatif peut être cité sous le titre : *Loi sur la taxe sur les exploitants d'établissements d'hébergement de la Première Nation _____ (20__).*

Modèle

Version courante 2019 03 27

PARTIE II
DÉFINITIONS ET RENVOIS

Définitions et renvois

2.(1) Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

« administrateur fiscal » La personne nommée à ce titre en vertu du paragraphe 3(1) pour l'application de la présente loi.

« agent de tourisme » Personne qui, à la fois :

a) achète de l'hébergement auprès d'un exploitant;

b) moyennant paiement, met tout ou partie de cet hébergement à la disposition d'une ou de plusieurs personnes dans le cadre d'un service touristique.

« avis de nouvelle cotisation » Avis contenant les renseignements prévus à l'annexe II.

« Conseil» S'entend du conseil de la Première Nation, au sens de la Loi

« déclaration» Formulaire contenant les renseignements prévus à l'annexe I.

« demande de renseignements » Demande contenant les renseignements prévus à l'annexe III.

« entité de la Première Nation » Selon le cas :

a) personne morale dont la Première Nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective d'un certain nombre d'actions qui :

(i) soit confèrent au moins cinquante pour cent (50 %) des voix pouvant être exprimées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la personne morale,

(ii) soit représentent au moins cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de toutes les actions émises du capital-actions de la personne morale;

b) société de personnes dont la Première Nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective :

(i) soit d'au moins cinquante pour cent (50 %) de tous les droits de vote de la société de personnes,

(ii) soit de participations dans la société de personnes représentant au moins cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de l'ensemble des participations dans la société de personnes.
[Note à la Première Nation : N'inclure cette définition que si l'exemption correspondante est prévue à l'article 8. À noter que la Première Nation peut modifier cette définition si elle souhaite accorder une exemption seulement aux personnes morales et non aux sociétés de personnes. Elle peut aussi augmenter la proportion minimale de possession d'actions ou de participations dans la société de personnes.]

« exploitant » Personne, autre qu'un agent de tourisme, qui vend, fournit ou offre de vendre de l'hébergement dans la réserve.

« hébergement » Hébergement dont il est fait mention au paragraphe 10(1) et qui n'est pas exclu aux termes du paragraphe 10(2).

« intérêt » S'agissant de terres de réserve, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté. **[Note à la Première Nation : Si les terres de réserve sont situées au Québec, il faut communiquer avec la CFPN pour discuter des modifications requises pour tenir compte du régime de droit civil du Québec.]**

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris

Version courante 2019 03 27

en vertu de cette loi.

« Loi sur l'imposition foncière » La *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation _____(20__).*

« période de rapport » Période de six mois – du 1er janvier au 30 juin ou du 1er juillet au 31 décembre – pour laquelle l'exploitant doit remettre une déclaration à la Première Nation et payer la totalité de la taxe exigible pour cette période.

[Note à la Première Nation : La définition de « période de rapport » de la présente loi peut être modifiée de manière à prévoir une autre durée pour la période de rapport, pourvu que celle-ci survienne au moins une fois par année et au plus quatre fois par année. La loi pourrait aussi autoriser l'administrateur fiscal à établir la période de rapport, à condition que chaque période soit d'une durée d'au moins trois mois.]

« personne » S'entend notamment d'une société de personnes, d'un consortium, d'une association, d'une personne morale ou du représentant personnel ou autre représentant légal d'une personne.

« plateforme d'hébergement en ligne » Place de marché électronique qui permet ou facilite les transactions relatives à l'hébergement. Sont exclus de la présente définition la publicité en ligne par annonces classées et les services de listage qui ne perçoivent aucun paiement pour l'hébergement au nom de la personne qui offre l'hébergement. **[Note à la Première Nation : N'inclure cette définition que si l'exemption correspondante est prévue à l'article 8.]**

« Première Nation » La Première Nation _____, qui est une bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« recettes brutes » Les recettes totales tirées de la vente d'hébergement, calculées conformément à la partie V.

« réserve » Réserve de la Première Nation au sens de la *Loi sur les Indiens.*

« taxe sur l'hébergement » ou « taxe » Taxe imposée, prélevée, évaluée ou évaluable en vertu de la présente loi, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais qui y sont ajoutés conformément à celle-ci.

« taux de taxe » Le taux de taxe prévu au paragraphe 6(2).

[Note à la Première Nation : Si la Première Nation est située en Colombie-Britannique, envisager d'inclure un renvoi au tribunal de règlement des litiges civils dans les articles 23 et 25, de la manière indiquée, afin de permettre le recouvrement des taxes impayées par un recours auprès de ce tribunal. Si ce renvoi est inclus, il faut ajouter la définition suivante : « tribunal de règlement des litiges civils » Le tribunal de règlement des litiges civils établi par la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Civil Resolution Tribunal Act*, S.B.C. 2012, ch. 25. »]

(2) Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les intérêts sur les terres de réserve.

(3) Les termes utilisés dans la présente loi qui n'y sont pas définis s'entendent au sens de la Loi sur l'imposition foncière.

(4) Dans la présente loi, le renvoi à une partie (p. ex. la partie I), un article (p. ex. l'article 1), un paragraphe (p. ex. le paragraphe 2(1)), un alinéa (p. ex. l'alinéa 7(1)a)) ou une annexe (p. ex. l'annexe I) constitue, sauf indication contraire, un renvoi à la partie, à l'article, au paragraphe, à l'alinéa ou à l'annexe de la présente loi.

PARTIE III
ADMINISTRATION

Administrateur fiscal

3.(1) Le Conseil nomme, par résolution, un administrateur fiscal chargé de surveiller l'application et le contrôle d'application de la présente loi.

Version courante 2019 03 27

[Note à la Première Nation : Le libellé suivant peut être utilisé au paragraphe (1) : La personne nommée à titre d'administrateur fiscal en vertu de la Loi sur l'imposition foncière est nommée comme administrateur fiscal dans le cadre de la présente loi.]

(2) L'administrateur fiscal s'acquitte des responsabilités qui lui sont attribuées par la présente loi et remplit toute autre fonction que lui confie la Première Nation en tant que de besoin.

(3) L'administrateur fiscal peut, avec le consentement de **[insérer le titre]**, déléguer l'une ou l'autre de ses fonctions à tout dirigeant, employé, entrepreneur ou mandataire de la Première Nation.

Recettes et dépenses

4. Les taxes sur l'hébergement que perçoit la Première Nation sont placées dans son compte de recettes locales et ne peuvent être dépensées qu'en vertu d'un texte législatif sur les dépenses édicté par elle au titre de l'alinéa 5(1)b) de la Loi ou qu'en conformité avec l'article 13.1 de la Loi.

PARTIE IV
ASSUJETTISSEMENT À LA TAXE ET PRÉLÈVEMENT

Application de la loi

5. La présente loi s'applique à tous les exploitants, et chacun d'eux est assujetti à la taxe sur l'hébergement en conformité avec la présente loi.

Prélèvement et taux de taxe

[Note à la Première Nation : Il faut se reporter aux *Normes relatives aux lois sur la taxe sur les activités commerciales des premières nations applicable aux exploitants d'établissements d'hébergement (2017)* qui énoncent les paramètres encadrant l'établissement des taux de taxe.]

6.(1) La taxe sur l'hébergement est prélevée et imposée à chaque exploitant relativement à l'utilisation et à l'occupation de la réserve par lui pour la fourniture d'hébergement; elle doit être payée par l'exploitant conformément à la présente loi.

(2) Chaque exploitant doit payer à la Première Nation la taxe sur l'hébergement au taux de ____ pour cent (__ %) de ses recettes brutes pour chaque période de rapport.

Assujettissement à la taxe

7.(1) La personne assujettie à la taxe imposée en vertu de la présente loi est tenue au paiement de cette taxe même si, selon le cas :

a) elle est aussi tenue au paiement d'impôts ou de taxes en vertu d'autres textes législatifs relatifs à l'imposition foncière pris la Première Nation;

b) elle est exemptée des impôts ou taxes en vertu d'autres textes législatifs relatifs à l'imposition foncière pris par la Première Nation.

(2) Si l'exploitant est constitué de plus d'une personne, toutes ces personnes sont solidairement responsables de payer à la Première Nation les taxes sur l'hébergement imposées en vertu de la présente loi à l'égard de cet exploitant.

(3) Les taxes sur l'hébergement sont dues et payables aux termes de la présente loi indépendamment de toute plainte déposée, de toute action engagée ou de tout recours exercé relativement à l'obligation de l'exploitant de payer des taxes au titre de la présente loi.

Exemptions

[Note à la Première Nation : Les exemptions qui suivent sont facultatives.]

8.(1) Malgré l'article 6, l'exploitant est exempté de la taxe sur l'hébergement si, selon le cas :

a) il offre un nombre total d'au plus quatre (4) unités d'hébergement dans la réserve, qu'elles soient ou

Modèle

Version courante 2019 03 27

non situées au même emplacement; **[Note à la Première Nation : Le nombre d'unités d'hébergement peut être inférieur à quatre mais ne peut dépasser ce nombre.]**

b) il tire des recettes brutes annuelles de la vente d'hébergement dans la réserve qui n'excèdent pas _____ dollars (____ $) **[et il n'annonce pas l'hébergement sur une plateforme d'hébergement en ligne]**; **[Note à la Première Nation : Celle-ci peut choisir d'inclure le libellé qualificatif concernant les plateformes d'hébergement en ligne.]**

c) il est une entité de la Première Nation.

(2) L'article 11 ne s'applique pas à l'exploitant qui est exempté de la taxe sur l'hébergement en vertu du paragraphe (1).

PARTIE V
CALCUL DES RECETTES BRUTES

Calcul des recettes brutes

9.(1) Pour l'application de la présente loi, les recettes brutes de l'exploitant sont égales à la contrepartie totale reçue par lui pour la vente d'hébergement.

(2) Sans que soit limitée la portée du paragraphe (1), sont comprises dans les recettes brutes la contrepartie pécuniaire et la valeur des services ou des biens cédés en échange de l'hébergement fourni.

(3) Il est entendu que la contrepartie totale reçue par l'exploitant ne comprend pas les taxes et autres droits à payer sur la vente d'hébergement.

(4) Malgré le paragraphe (1), si l'hébergement est vendu comme partie d'un forfait à prix unique comportant l'hébergement, les repas et d'autres services, la contrepartie correspondant à l'hébergement est égale à la juste valeur marchande qu'il est raisonnable d'attribuer à la vente de l'hébergement pris séparément.

(5) Si une portion de la contrepartie reçue pour l'hébergement est sous une forme autre que pécuniaire, la contrepartie est égale :

a) soit au prix d'un hébergement semblable vendu ou offert en vente par le même exploitant à une autre personne le jour ou les jours où l'acheteur occupait l'hébergement;

b) soit à la juste valeur marchande qu'il est raisonnable d'attribuer à l'hébergement.

(6) S'il estime que la contrepartie attribuée à l'hébergement selon le paragraphe (4) ou l'alinéa (5)b) ne représente pas la juste valeur marchande de l'hébergement, l'administrateur fiscal peut déterminer la juste valeur marchande de l'hébergement aux fins du calcul des recettes brutes de l'exploitant.

Inclusions et exclusions pour le calcul des recettes brutes

[Note à la Première Nation : La Première Nation peut choisir les types d'hébergement à inclure pour l'application de la présente loi, pourvu que les hôtels, motels et centres de villégiature soient compris. Quant au calcul des recettes brutes, l'exclusion prévue à l'alinéa (2)a) doit être incluse dans le texte de loi. L'exclusion prévue à l'alinéa (2)b) peut être incluse et la Première Nation peut fixer les montants déterminants applicables. La Première Nation n'est pas tenue d'inclure le libellé qualificatif concernant les plateformes d'hébergement en ligne.]

10.(1) Sont comprises dans les recettes brutes les recettes tirées de la vente d'hébergement dans un hôtel, un motel et un centre de villégiature.

(2) Malgré le paragraphe (1), sont exclues des recettes brutes les recettes tirées de la vente :

a) d'une unité d'hébergement occupée par le même individu de façon continue durant une période d'au moins vingt-sept (27) jours;

Version courante 2019 03 27

a) d'hébergement non annoncé sur une plateforme d'hébergement en ligne et dont le prix de vente est d'au plus _____ dollars (___ $) par jour ou d'au plus _____ dollars (___ $) par semaine.

PARTIE VI

DÉCLARATIONS, PAIEMENTS ET NOUVELLES COTISATIONS

Déclaration et paiement

11.(1) Tout exploitant doit, dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque période de rapport :

a) remplir une déclaration pour cette période de rapport et la remettre à la Première Nation;

b) payer à la Première Nation la totalité des taxes qu'il doit pour la période de rapport.

(2) Les paiements de taxes sont faits au bureau de la Première Nation, pendant les heures d'ouverture normales, par chèque ou transfert électronique, lorsque des arrangements ont été pris avec la Première Nation.

(3) Les paiements de taxes faits par chèque sont établis à l'ordre de la Première Nation _____.

Exigences relatives à la déclaration

12. La déclaration doit :

a) être datée et certifiée complète et exacte par l'exploitant ou, si celui-ci est une personne morale, par un individu qui est personnellement au courant des questions certifiées et est autorisé à certifier la déclaration au nom de l'exploitant;

b) être remplie et remise à la Première Nation, que l'exploitant ait ou non touché des recettes de la vente d'hébergement pendant la période de rapport.

Nouvelle cotisation de taxe

13.(1) L'administrateur fiscal examine chaque déclaration reçue au titre de la présente loi.

(2) S'il détermine que l'une ou l'autre des situations suivantes existe, l'administrateur fiscal procède à l'établissement d'une cotisation de taxe et transmet à l'exploitant un avis de nouvelle cotisation :

a) les recettes brutes indiquées sur une déclaration sont inexactes;

b) la contrepartie attribuée à l'hébergement selon le paragraphe 9(4) ou l'alinéa 9(5)b) ne représente pas la juste valeur marchande de l'hébergement;

c) des recettes provenant de la vente d'hébergement ont été incorrectement exclues du calcul des recettes brutes;

d) l'exploitant a omis de remettre une déclaration;

e) l'exploitant a remis une déclaration comportant une erreur ou une omission;

f) l'exploitant n'a pas payé le bon montant de taxe pour une raison quelconque.

(3) L'avis de nouvelle cotisation fait état du montant de la taxe sur l'hébergement à payer pour la période de rapport et indique :

a) soit le montant de taxe dû et payable par l'exploitant, y compris les pénalités et les intérêts, s'il y a lieu;

b) soit le montant de taxe payé en trop par l'exploitant.

(4) Si l'avis de nouvelle cotisation indique que l'exploitant a payé un montant trop élevé de taxe, l'administrateur fiscal lui rembourse le montant du trop-payé, y compris les intérêts sur celui-ci calculés conformément au paragraphe (8).

Modèle

Version courante 2019 03 27

(5) À titre d'exception au paragraphe (4), si d'autres taxes payables par l'exploitant sont dues ou deviennent exigibles, l'administrateur fiscal peut appliquer le montant du trop-payé à ces taxes, pourvu qu'il en donne avis à l'exploitant.

(6) La remise d'un avis de nouvelle cotisation par l'administrateur fiscal constitue un relevé et une demande de paiement des taxes lorsque des taxes sont exigibles.

(7) Lorsque l'avis de nouvelle cotisation indique que des taxes sont dues et payables par l'exploitant, elles sont dues et payables immédiatement et les montants impayés sont passibles d'intérêts et de pénalités conformément à la présente loi.

(8) Lorsque l'exploitant a droit à un remboursement de taxes, l'administrateur fiscal lui paie des intérêts de la façon suivante :

a) l'intérêt commence à courir à la date à laquelle les taxes ont initialement été payées à la Première Nation;

b) le taux d'intérêt applicable à chaque période successive de trois (3) mois, commençant le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre de chaque année, est le taux inférieur de deux pour cent (2 %) au taux préférentiel de la banque principale de la Première Nation en vigueur le 15e jour du mois précédant la période de trois (3) mois;

c) l'intérêt n'est pas composé;

d) l'intérêt cesse de courir le jour où le paiement de la somme due est remis ou envoyé par la poste au destinataire ou est effectivement reçu par lui, selon la première de ces éventualités à survenir.

PARTIE VII
DOSSIERS, REÇUS, RENSEIGNEMENTS ET INSPECTIONS

Dossiers sur les taxes prélevées

14. L'administrateur fiscal tient, relativement à l'application de la présente loi, des dossiers sur ce qui suit :

a) toutes les taxes prélevées;

b) toutes les déclarations reçues;

c) tous les paiements de taxes effectués et les reçus délivrés;

d) tous les avis de nouvelle cotisation délivrés;

e) tous les remboursements versés;

f) toutes les mesures de contrôle d'application prises.

Reçus des paiements

15. Sur réception d'un paiement de taxes, l'administrateur fiscal délivre un reçu à l'exploitant.

Dossiers de l'exploitant

16.(1) L'exploitant doit tenir des registres comptables complets et exacts et d'autres dossiers contenant tous les renseignements requis pour permettre à la Première Nation de calculer les recettes brutes de l'exploitant et tout autre renseignement nécessaire pour faire le calcul des taxes à payer au titre de la présente loi pour une période de rapport.

(2) L'exploitant doit, sur demande, mettre les documents visés au paragraphe (1) à la disposition de la Première Nation et lui permettre de faire des copies et de prendre des extraits selon ce dont elle a besoin pour déterminer si l'exploitant respecte la présente loi et pour calculer le montant de la taxe sur l'hébergement qu'il doit payer.

Version courante 2019 03 27

Demandes de renseignements

17.(1) L'administrateur fiscal peut transmettre une demande de renseignements à toute personne, y compris l'exploitant – actuel ou ancien – ou toute autre personne pouvant posséder des renseignements pertinents quant à l'application de la présente loi, et cette personne doit alors lui fournir, dans les quatorze (14) jours suivants ou dans le délai supérieur indiqué dans la demande, les renseignements demandés, y compris des dossiers, à toute fin liée à l'application ou au contrôle d'application de la présente loi.

(2) L'administrateur fiscal n'est pas lié par les documents ou les renseignements fournis en application du paragraphe 16(2) ou du paragraphe (1) et il peut faire son propre calcul de la taxe à payer par l'exploitant si celui-ci, selon le cas :

a) ne tient pas de dossiers adéquats pour l'application de la présente loi;

b) omet ou refuse de produire des dossiers sur demande de l'administrateur fiscal;

c) allègue que ses dossiers ont été détruits.

Inspections

18.(1) La personne autorisée par la Première Nation peut, au cours des heures d'ouverture normales, accéder à tout intérêt sur les terres de réserve afin de :

a) déterminer si, selon le cas :

(i) une personne est un exploitant,

(ii) la personne se livre à la vente d'hébergement,

(iii) la présente loi est et a été respectée;

b) faire l'inspection, la vérification et l'examen des registres comptables et des dossiers relatifs à la vente d'hébergement dans la réserve.

(2) Dans le cadre de l'inspection visée au présent article, l'exploitant doit donner accès aux registres comptables et autres dossiers dont la tenue est exigée par la présente loi et permettre à la Première Nation de faire des copies et de prendre des extraits au besoin; il doit fournir, sur demande, les installations et l'aide nécessaires à l'accès et à l'examen.

PARTIE VIII
PÉNALITÉS, INTÉRÊTS ET CONTRÔLE D'APPLICATION

Pénalité

19. Si la totalité ou une partie des taxes ne sont pas acquittées à l'échéance comme l'exige la présente loi, une pénalité égale à dix pour cent (10 %) du montant impayé est ajoutée au montant des taxes impayées, et la pénalité ainsi ajoutée est réputée, à toutes fins utiles, faire partie des taxes.

Intérêts

20. Si la totalité ou une partie des taxes ne sont pas acquittées à l'échéance comme l'exige la présente loi, des intérêts de quinze pour cent (15 %) par année sont imposés sur le montant impayé jusqu'à son règlement ou recouvrement, et les intérêts courus sont réputés, à toutes fins utiles, faire partie des taxes impayées.

Dispense de pénalité et d'intérêts

21. (1) Lorsque l'exploitant a, dans le délai prescrit :

a) d'une part, remis une déclaration remplie conformément à l'article 10,

b) d'autre part, versé à la Première Nation un paiement de taxes sur l'hébergement conforme au montant inscrit dans la déclaration,

Modèle

le Conseil peut, à son entière discrétion, s'il détermine que le défaut de payer le montant intégral des taxes exigibles découle d'une erreur de bonne foi commise par l'exploitant, enjoindre à l'administrateur fiscal de ne pas imposer de pénalité au titre de l'article 19 sur les taxes impayées ni d'intérêts au titre de l'article 20, pourvu que le montant impayé des taxes exigibles soit acquitté conformément au paragraphe (2).

(2) Lorsque le Conseil a décidé, en vertu du paragraphe (1), de ne pas imposer de pénalité et d'intérêts à l'exploitant, ce dernier doit acquitter les montants dus indiqués dans l'avis de nouvelle cotisation dans les ___ jours suivant la date de cet avis, après quoi une pénalité et des intérêts sont imposés conformément à la présente loi sur les montants qui demeurent impayés.

Application des paiements de taxes

22. L'administrateur fiscal applique les paiements de taxes d'abord aux taxes impayées des périodes de rapport antérieures, des plus anciennes aux plus récentes, et ensuite aux taxes impayées de la période de rapport en cours.

Perception et contrôle d'application

[Note à la Première Nation : Si la Première Nation est située en Colombie-Britannique, envisager de remplacer le paragraphe (1) par le libellé suivant afin de permettre le recouvrement des taxes impayées par un recours au tribunal de règlement des litiges civils : (1) Les taxes prélevées au titre de la présente loi constituent une créance de la Première Nation à la charge de l'exploitant, qui est recouvrable par elle devant un tribunal compétent, par un recours auprès du tribunal de règlement des litiges civils ou de toute manière autorisée par la loi.]

23.(1) Les taxes prélevées au titre de la présente loi constituent une créance de la Première Nation à la charge de l'exploitant, qui est recouvrable par elle devant un tribunal compétent ou de toute manière autorisée par la loi.

[Note à la Première Nation : Si la Première Nation dispose d'une loi sur l'imposition foncière, le paragraphe suivant peut être inséré au lieu du paragraphe (1) ci-dessus, auquel cas le paragraphe (4) et l'annexe V doivent être supprimés :

(1) Les taxes prélevées au titre de la présente loi constituent une créance de la Première Nation à la charge de l'exploitant, qui est recouvrable par elle devant un tribunal compétent **[Note à la Première Nation : Si la Première Nation est située en Colombie-Britannique, envisager d'ajouter « ou par un recours auprès du tribunal de règlement des litiges civils ».]**; leur recouvrement peut aussi être effectué par toute autre méthode autorisée par la Loi sur l'imposition foncière ou tout autre texte législatif applicable et, à cette fin, les parties XIII, XIV, XV et XVI **[Note à la Première Nation : Confirmer que ces parties correspondent aux dispositions sur la perception et le contrôle d'application de la Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation]** de cette loi s'appliquent à la perception des taxes sur l'hébergement impayées et aux mesures de contrôle d'application nécessaires, y compris le recouvrement des frais de telles mesures engagés par la Première Nation.]

(2) Le recours à une méthode de perception et de contrôle d'application n'empêche pas la poursuite du recouvrement par une ou plusieurs autres méthodes.

(3) Une copie de l'avis de nouvelle cotisation indiquant les taxes à payer par une personne, certifiée comme copie conforme par l'administrateur fiscal, constitue une preuve de la dette fiscale de la personne.

(4) Les frais engagés par la Première Nation pour le recouvrement des taxes impayées et les mesures de contrôle d'application nécessaires sont :

a) recouvrables par elle selon ce qui est prévu à l'annexe V;

b) payables par l'exploitant à titre de taxes impayées.

Version courante 2019 03 27

PARTIE IX
PLAINTES À L'ADMINISTRATEUR FISCAL

Plaintes présentées à l'administrateur fiscal

24.(1) L'exploitant peut présenter une plainte à l'administrateur fiscal au sujet d'une prétendue erreur ou omission dans un avis de nouvelle cotisation qu'il a reçu.

(2) La plainte visée au présent article doit :

a) être en la forme prévue à l'annexe IV;

b) être présentée à l'administrateur fiscal dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis de nouvelle cotisation;

c) faire état des motifs de la plainte.

(3) Dans les vingt et un (21) jours suivant la réception de la plainte, l'administrateur fiscal procède à l'examen de la question et tente de régler la plainte.

(4) S'il conclut que l'avis de nouvelle cotisation contient une erreur ou une omission, l'administrateur fiscal envoie par la poste un avis de nouvelle cotisation modifié qui corrige l'erreur ou l'omission, et les paragraphes 13(3) à (8) s'appliquent à cet avis.

(5) L'administrateur fiscal avise le Conseil de chaque plainte reçue au titre du présent article, en faisant mention de la nature de la plainte et de la solution retenue, le cas échéant, pour la régler.

PARTIE X
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Communication de renseignements

25.(1) L'administrateur fiscal ou toute autre personne ayant la garde ou le contrôle de renseignements ou d'archives obtenus ou créés en vertu de la présente loi ne peut communiquer ces renseignements ou ces archives sauf, selon le cas :

a) dans le cadre de l'application de la présente loi ou de l'exercice de fonctions aux termes de celle-ci;

b) dans le cadre d'une procédure devant un tribunal compétent **[Note à la Première Nation : Ajouter « , y compris le tribunal de règlement des litiges civils, » s'il est fait mention de ce tribunal ci-dessus]** ou un tribunal judiciaire;

c) en conformité avec le paragraphe (2).

(2) L'administrateur fiscal peut communiquer au mandataire d'un exploitant des renseignements confidentiels concernant l'intérêt sur les terres de réserve si la communication de ces renseignements a été autorisée par écrit par l'exploitant.

(3) Le mandataire ne peut utiliser les renseignements communiqués aux termes du paragraphe (2) qu'aux fins autorisées par écrit par l'exploitant.

Communication aux fins de recherche

26. Malgré l'article 25 :

a) l'administrateur fiscal peut communiquer des renseignements et des archives à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, pourvu que ces renseignements et archives ne contiennent pas de renseignements sous une forme permettant d'identifier des individus ni de renseignements commerciaux permettant d'identifier des entreprises;

b) le Conseil peut communiquer des renseignements et des archives à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, sous une forme permettant d'identifier des individus ou

Modèle

Version courante 2019 03 27

des entreprises, pourvu que les conditions suivantes soient réunies :

(i) la recherche ne peut vraisemblablement être effectuée que si les renseignements sont fournis sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises,

(ii) le tiers a signé une entente avec le Conseil dans laquelle il s'engage à se conformer aux exigences du Conseil concernant l'utilisation, la confidentialité et la sécurité des renseignements.

Validité

27. Aucune disposition de la présente loi ne peut être annulée ou invalidée, et l'obligation d'une personne de payer les taxes ou autres montants imposés en vertu de la présente loi ne peut être modifiée, en raison :

a) d'une erreur ou d'une omission dans une décision prise par la Première Nation ou l'administrateur fiscal;

b) d'une erreur ou d'une omission commise dans un avis de nouvelle cotisation ou tout autre avis donné sous le régime de la présente loi;

c) du défaut de la part de la Première Nation ou de l'administrateur fiscal de prendre des mesures dans le délai prévu.

Restriction

28.(1) Nul ne peut engager une action ou une procédure en vue du remboursement des sommes versées à la Première Nation, que ce soit dans le cadre d'une contestation ou autrement, au titre d'une demande, valide ou invalide, concernant les taxes ou autres montants payés aux termes de la présente loi, après l'expiration d'un délai de six (6) mois suivant la date du fait générateur du litige.

(2) Si aucune action ou procédure n'est engagée dans le délai prévu au présent article, les sommes versées à la Première Nation sont réputées avoir été versées de plein gré par l'intéressé.

Avis

29.(1) Lorsque la présente loi exige la transmission d'un avis, cet avis est transmis, selon le cas :

a) par la poste, à l'adresse postale habituelle du destinataire ou à l'adresse du lieu d'exploitation de l'entreprise;

b) si l'adresse du destinataire est inconnue, par affichage d'une copie de l'avis dans un endroit bien en vue sur le bien foncier du destinataire ou le lieu d'exploitation de l'entreprise;

c) par remise de l'avis en mains propres ou par service de messagerie au destinataire, ou à son adresse postale habituelle ou à l'adresse du lieu d'exploitation de l'entreprise.

(2) Sauf disposition contraire de la présente loi :

a) l'avis transmis par la poste est réputé reçu le cinquième jour suivant sa mise à la poste;

b) l'avis affiché sur un bien foncier est réputé reçu le deuxième jour après avoir été affiché;

c) l'avis remis en mains propres est réputé reçu au moment de sa remise.

Interprétation

30.(1) Les dispositions de la présente loi sont dissociables. Si une disposition de la présente loi est pour quelque raison déclarée invalide par une décision d'un tribunal compétent, elle est alors retranchée de la présente loi et la décision du tribunal ne porte pas atteinte à la validité des autres dispositions de la présente loi.

(2) Les dispositions de la présente loi exprimées au présent s'appliquent à la situation du moment.

(3) Dans la présente loi, le pluriel ou le singulier s'appliquent, le cas échéant, à l'unité et à la pluralité.

(4) La présente loi est censée apporter une solution de droit et s'interprète de la manière la plus

équitable et la plus large qui soit compatible avec la réalisation de ses objectifs.

(5) Les renvois dans la présente loi à un texte législatif sont réputés se rapporter à sa version éventuellement modifiée et visent tous les règlements d'application de ce texte.

(6) Les intertitres ne font pas partie de la présente loi, n'y figurant que pour faciliter la consultation.

Entrée en vigueur

31. La présente loi entre en vigueur le jour suivant son agrément par la Commission de la fiscalité des premières nations.

LA PRÉSENTE LOI EST DÛMENT ÉDICTÉE par le Conseil en ce _____ jour de _____ 20___, à _____, dans la province de _____.

Le quorum du Conseil est constitué de _____ (_____) membres du Conseil.

_____ [Nom]
Chef [veuillez inscrire le nom au complet]

_____ [Nom]
Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]

_____ [Nom]
Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]

Modèle

Version courante 2019 03 27

ANNEXE I

DÉCLARATION DE TAXE SUR L'HÉBERGEMENT

NOTE :

1. Tout exploitant qui n'est pas exempté de la taxe sur l'hébergement doit remplir et remettre une déclaration pour chaque période de rapport, même s'il n'y a pas de taxe à payer.
2. Tout exploitant doit remplir et remettre une déclaration et payer la totalité des taxes exigibles au plus tard à la date d'échéance afin d'éviter des pénalités et intérêts. Dans le cas des paiements tardifs, une pénalité de dix pour cent (10 %) peut être imposée. Les montants impayés portent intérêt au taux de quinze pour cent (15 %) par année.
3. Les taxes sont dues et payables au plus tard le trentième (30e) jour suivant la fin de chaque période de rapport.
4. Les paiements doivent être faits au bureau de la Première Nation _____, situé au [insérer l'adresse], par chèque ou transfert électronique. Les chèques doivent être établis à l'ordre de la Première Nation _____.
5. Les paiements au titre des taxes et intérêts impayés sont en souffrance et doivent être versés immédiatement.
6. Toutes les déclarations peuvent faire l'objet d'un examen et d'une nouvelle cotisation en conformité avec la *Loi sur la taxe sur les exploitants d'établissements d'hébergement de la Première Nation _____ (20___).*

NOM DE L'EXPLOITANT : _____

ADRESSE : _____

Période de rapport : Du _____ 20__ au _____ 20__

Recettes brutes pour la période de rapport : _____ $ (a)

Montant total des taxes à payer pour la période de rapport : (a) x __ % = _____ $

Montant total payé (joindre le paiement) : _____ $

ATTESTATION :

Si l'exploitant est une personne physique :

J'atteste par les présentes que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont complets et exacts à tous égards.

Nom :

Signature :

Signé le : (date)

OU

Si l'exploitant est une personne morale :

J'atteste par les présentes que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont complets et exacts à tous égards, et que je suis le signataire autorisé de l'exploitant.

Nom et titre :

Signature :

Signé le : (date)

Version courante 2019 03 27

ANNEXE II

AVIS DE NOUVELLE COTISATION

DATE DE L'AVIS : _____ 20__

NOM DE L'EXPLOITANT :_____

ADRESSE :_____

CONCERNANT L'ENTREPRISE SITUÉE À : _____

En vertu de l'article __ de la *Loi sur la taxe sur les exploitants d'établissements d'hébergement de la Première Nation _____ (20___)*, l'administrateur fiscal de la Première Nation _____ a établi une nouvelle cotisation des taxes à payer par l'exploitant susnommé à l'égard de la vente d'hébergement sur les lieux de l'entreprise susmentionnée, comme suit :
Période de rapport : Du _____ 20__ au _____ 20__.
Motif de la nouvelle cotisation :
__ Les recettes brutes indiquées sur la déclaration de l'exploitant étaient inexactes.
__ La contrepartie attribuée à l'hébergement ne représente pas la juste valeur marchande de celui-ci.
__ Des recettes provenant de la vente d'hébergement ont été incorrectement exclues du calcul des recettes brutes.
__ L'exploitant n'a pas remis de déclaration pour la période de rapport.
__ La déclaration remise par l'exploitant comportait une erreur ou une omission.
__ L'exploitant n'a pas payé le bon montant de taxe pour la période de rapport.

Veuillez ajouter tout autre détail concernant le motif indiqué ci-dessus : _____
_____

SOMMAIRE DE LA NOUVELLE COTISATION :

Recettes brutes pour la période de rapport :	**_____ $ (a)**
Montant total des taxes à payer pour la période de rapport : (a) x __ % =	**_____ $**
Montant total payé par l'exploitant :	**_____ $**
Montant dû par l'exploitant à la date du présent avis :	**_____ $**
Pénalité imposée à la date du présent avis :	**_____ $**
Intérêts imposés à la date du présent avis :	**_____ $**
MONTANT TOTAL DÛ ET PAYABLE :	**_____ $**
REMBOURSEMENT À VERSER :	**_____ $**

Les taxes exigibles sont en souffrance et payables en entier immédiatement, et elles continuent à porter intérêt conformément à la *Loi sur la taxe sur les exploitants d'établissements d'hébergement de la Première Nation _____ (20___).*
Veuillez contacter notre bureau si vous avez des questions concernant le présent avis.

_____
Administrateur fiscal de la Première Nation _____
[insérer les coordonnées]

Version courante 2019 03 27

ANNEXE III

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ADMINISTRATEUR FISCAL
DE LA PREMIÈRE NATION _____

À : _____

ADRESSE : _____

EN VERTU de l'article ___ de la *Loi sur la taxe sur les exploitants d'établissements d'hébergement de la Première Nation* _____ *(20___)*, je vous demande de me fournir par écrit, au plus tard le _____ **[Note : la date doit être postérieure d'au moins quatorze (14) jours à la date de la demande]**, les renseignements suivants concernant l'entreprise susmentionnée :

(1)

(2)

(3)

_____
Administrateur fiscal de la Première Nation _____
Fait le _____ 20___.

Modèle

Version courante 2019 03 27

ANNEXE IV

PLAINTE À L'ADMINISTRATEUR FISCAL CONCERNANT
LA TAXE SUR L'HÉBERGEMENT

À : L'administrateur fiscal de la Première Nation _____
[adresse]

NOM ET ADRESSE DE L'EXPLOITANT : _____

EN VERTU de la *Loi sur la taxe sur les exploitants d'établissements d'hébergement de la Première Nation* _____ *(20___)*, je dépose une plainte au sujet d'une erreur ou d'une omission qui aurait été commise dans un avis de nouvelle cotisation.

Les détails de ma plainte sont les suivants :

(1)

(2)

(3)

(préciser les motifs de la plainte en donnant le plus de détails possible)

Adresse postale du plaignant où doit être envoyée la réponse à la plainte :

_____

_____

_____ _____

Nom du plaignant (en lettres moulées) Signature du plaignant (ou de son représentant)

Fait le _____ 20___.

Une copie de l'avis de nouvelle cotisation est jointe au présent formulaire (s'il y a lieu).

Modèle

Version courante 2019 03 27

ANNEXE V

FRAIS PAYABLES PAR LE DÉBITEUR POUR LE RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES ET LES MESURES DE CONTRÔLE D'APPLICATION

Les frais engagés par la Première Nation pour le recouvrement des taxes impayées et les mesures de contrôle d'application nécessaires sont payables par le débiteur comme suit :

1. Pour la rédaction d'un avis par la Première Nation _____ $
2. Pour la signification d'un avis à chaque personne ou lieu par la Première Nation _____ $
3. Pour la signification d'un avis à chaque personne ou lieu par un huissier ou un service de livraison le coût réel
4. Pour la publication dans un journal le coût réel
5. Pour le temps consacré par le personnel au recouvrement et aux mesures de contrôle d'application nécessaires, à l'exclusion des frais autrement recouvrés au titre de la présente annexe : _____ $ l'heure par personne
6. Les coûts réels engagés par la Première Nation pour les mesures de contrôle d'application nécessaires qui ne sont pas autrement recouvrés au titre de la présente annexe sont imputés en fonction des montants indiqués sur les reçus.

Modèle

Current ver. 2019 02 13

USING THE SAMPLE FMA ANNUAL TAX RATES LAW

The Commission provides sample laws to assist First Nations in their law development work. The attached sample First Nation Annual Tax Rates Law ("sample law") complies with the FMA requirements, the Regulations and the Commission's Annual Tax Rates Law Standards. It provides a best practices sample for use and adaptation by First Nations in drafting their own FMA rates laws. Sample laws are intended to assist a First Nation in developing their own laws. The First Nation should ensure that its law reflects its circumstances and that it obtains legal and other advice as necessary.

Under subsection 10(1) of the FMA, a First Nation must make a law establishing tax rates at least once each year at a time fixed by regulations, if any, or by Commission Standards. Under the Commission *Standards for the Timing of First Nations Annual Tax Rates and Expenditure Laws*, *2017*, this law must be made on or before July 31 of the taxation year to which the law applies (or August 31 for First Nations located in Saskatchewan). However, First Nations should follow the timing for making the annual rates law that is set out in their own taxation laws.

The following are some notes about the format of the sample law:

1. Instructions are shown in square brackets and bold. All instructions should be deleted from the final version of the law.

2. Missing information to be completed is shown with an underline. All information should be inserted, and the underlining deleted, from the final version of the law.

3. The Schedule sets out a rates template for each province. The applicable provincial template should be used, and all of the others deleted. For British Columbia, there are two possible templates and the inapplicable template should be deleted.

4. Where new sections are added, or sample sections are deleted, remaining sections need to be renumbered for continuity.

If you have any questions as you are preparing this law, please do not hesitate to contact the FNTC staff.

Current ver. 2019 02 13

_____ FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 20__

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the _____ First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the _____ *First Nation Annual Tax Rates Law*, *20__*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the _____ *First Nation Property Assessment Law, 20__*;

"First Nation" means the _____First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20__*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 20__ shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

[Note to First Nation: If your property taxation law provides for a minimum tax, insert the amount of the minimum tax in this section. If your property taxation law does not provide for a minimum tax, delete this section and renumber the remaining sections of the law.]

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than ____ dollars ($ ___), the taxable property shall be taxed at ____ dollars ($ ___) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

Current ver. 2019 02 13

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the ___ day of _____, 20___, at _____, in the Province of _____.

A quorum of Council consists of _____ (____) members of Council.

[Name]_____
Chief [Please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [Please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [Please spell out the name]

Current ver. 2019 02 13

SCHEDULE

TAX RATES

[Note to First Nation: Include only those classes applicable to your Province and delete all other provinces.]

PROPERTY CLASS	RATE PER [insert applicable rate presentation]
British Columbia	
Class 1 - Residential	
Class 2 - Utilities	
Class 4 - Major Industry	
Class 5 - Light Industry	
Class 6 - Business and Other	
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	
Class 9 - Farm	

[Note to BC First Nations: If you establish a different rate for land and improvements, use the following format:

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value	
	Improvements	Land
Class 1 - Residential		
Class 2 - Utilities		
Class 4 - Major Industry		
Class 5 - Light Industry		
Class 6 - Business and Other		
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization		
Class 9 - Farm		

PROPERTY CLASS	RATE PER [insert applicable rate presentation]
Alberta	
Class 1 - Residential	
Class 2 - Non-Residential	
Class 3 - Farmland	
Class 4 - Machinery and Equipment	

Current ver. 2019 02 13

Saskatchewan
Non-Arable (Range) Land and Improvements
Other Agricultural Land and Improvements
Residential
Multi-Unit Residential
Seasonal Residential
Commercial and Industrial
Elevators
Railway Rights-of-Way and Pipeline
Manitoba
Residential 1
Residential 2
Residential 3: Condominiums and Co-operatives
Farm Property
Pipeline Property
Railway Property
Institutional Property
Designated Recreational Property
Other Property
Ontario
Residential
Multi-Residential
Commercial
Industrial
Pipeline
Farm
Managed Forests
[Optional classes:
New Multi-Residential
Office Building
Shopping Centre
Parking Lots and Vacant Land
Large Industrial
Professional Sports Facility
Resort Condominium]

Current ver. 2019 02 13

Quebec
Industrial Immovables
Other Non-Residential Immovables
Immovables Consisting of Six or More Dwellings
Other Residential Immovables
Serviced Vacant Land
New Brunswick
Residential
Non-Residential
Nova Scotia
Residential
Commercial
Resource Property
Prince Edward Island
Non-Commercial
Commercial
Newfoundland & Labrador
Residential
Part Residential
Commercial
Part Commercial
Yukon
Residential
Non-Residential
Agriculture and Grazing
NWT
Class 1 - Commercial
Class 2 - Industrial
Class 3 - Extraction and Processing of Hydrocarbons
Class 4 - Extraction and Processing of Minerals
Class 5 - Pipeline
Class 6 - Electrical, CCTV, Railway, Natural Gas
Class 7 - Residential
Class 8 - Residential Mobile Home
Class 9 - Residential (low-density multi)
Class 10 - Residential (mid-density multi)

Current ver. 2019 02 13

Class 11 - Residential (high-density multi)
Class 12 - Non-Profit Institutional
Class 13 - Non-Profit Recreational
Class 14 - Agricultural
Class 15 - Classes 7-11 within 50 km of municipal taxation area with all-season road access
Class 16 - Classes 1-2 within 50 km of municipal taxation area with all-season road access

Nunavut

Class 1 - Commercial
Class 2 - Industrial
Class 3 - Extraction and Processing of Hydrocarbons
Class 4 - Extraction and Processing of Minerals
Class 5 - Pipeline
Class 6 - Electrical, CCTV, Railway, Natural Gas
Class 7 - Residential
Class 8 - Residential Mobile Home
Class 9 - Residential (low-density multi)
Class 10 - Residential (mid-density multi)
Class 11 - Residential (high-density multi)
Class 12 - Non-Profit Institutional
Class 13 - Non-Profit Recreational
Class 14 - Agricultural
Class 15 - Classes 7-11 within 50 km of municipal taxation area with all-season road access
Class 16 - Classes 1-2 within 50 km of municipal taxation area with all-season road access

Version courante 2019 02 13

UTILISATION DU MODÈLE DE LOI ANNUELLE SUR LES TAUX D'IMPOSITION DANS LE CADRE DE LA LGFPN

La Commission fournit des modèles de lois pour aider les premières nations à élaborer leurs textes législatifs. Le modèle ci-joint de la Loi annuelle sur les taux d'imposition de la Première Nation (le « modèle de loi ») est conforme aux exigences de la LGFPN, aux règlements et aux Normes relatives aux lois annuelles sur les taux d'imposition des premières nations, établies par la Commission. Il offre un exemple des pratiques exemplaires que les premières nations peuvent utiliser et adapter lorsqu'elles rédigent leurs lois sur les taux d'imposition dans le cadre de la LGFPN. Les modèles de lois visent à aider les premières nations à élaborer leurs propres textes législatifs. Chaque première nation doit s'assurer que son texte législatif est adapté à ses circonstances particulières et veiller à obtenir les conseils juridiques et autres qui sont nécessaires.

En vertu du paragraphe 10(1) de la LGFPN, la Première Nation est tenue de prendre, au moins une fois par an, au plus tard à la date prévue par règlement ou, à défaut, à celle prévue par les normes établies par la Commission, un texte législatif fixant les taux d'imposition. Selon les *Normes fixant la date de la prise des textes législatifs annuels sur les taux d'imposition et les dépenses des premières nations (2017)*, ce texte législatif doit être pris au plus tard le 31 juillet de l'année d'imposition à laquelle il s'applique (ou au plus tard le 31 août dans le cas des premières nations situées en Saskatchewan). Toutefois, les premières nations sont tenues de prendre leur texte législatif sur les taux d'imposition à une date conforme à celle prévue par leur texte législatif sur l'imposition foncière.

Voici quelques précisions de forme concernant le modèle de loi :

1. Les instructions figurent en caractères gras entre crochets. Il faut supprimer ces instructions dans la version définitive de la loi.

2. Les renseignements à insérer dans le texte sont indiqués par un soulignement. Il faut insérer tous les renseignements à l'endroit indiqué et supprimer le soulignement dans la version définitive de la loi.

3. L'annexe présente un tableau modèle pour chaque province. Il faut choisir le tableau applicable à la province et supprimer les autres tableaux. Pour la Colombie-Britannique, deux tableaux modèles sont présentés et il faut supprimer celui qui ne s'applique pas.

4. Si de nouveaux articles sont ajoutés ou si des articles sont retranchés du modèle de loi, il faut renuméroter en conséquence les articles qui restent.

Si vous avez des questions au cours de la rédaction de la présente loi, n'hésitez pas à consulter le personnel de la CFPN.

Modèle

Version courante 2019 02 13

LOI ANNUELLE SUR LES TAUX D'IMPOSITION
DE LA PREMIÈRE NATION _____ (20____)

Attendu :

A. qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, le conseil d'une première nation peut prendre des textes législatifs concernant l'imposition de taxes à des fins locales sur les terres de réserve et sur les droits ou intérêts sur celles-ci, y compris des textes législatifs visant à fixer des taux d'imposition applicables à la valeur imposable de ces terres et droits ou intérêts;

B. que le Conseil de la Première Nation a édicté une loi sur l'évaluation foncière et une loi sur l'imposition foncière;

C. que le paragraphe 10(1) de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* exige que la première nation qui a pris un texte législatif relatif à l'imposition foncière prenne, au moins une fois par an, un texte législatif fixant le taux d'imposition applicable à la valeur imposable de chaque catégorie de terres et de droits ou intérêts,

À ces causes, le Conseil de la Première Nation _____ édicte :

1. Le présent texte législatif peut être cité sous le titre : *Loi annuelle sur les taux d'imposition de la Première Nation _____ (20____).*

2. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

« bien imposable » S'entend au sens de la Loi sur l'imposition foncière.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« Loi sur l'évaluation foncière » La *Loi sur l'évaluation foncière de la Première Nation _____ (20____).*

« Loi sur l'imposition foncière » La *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation _____ (20____).*

« Première Nation » La Première Nation _____, qui est une bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« texte législatif relatif à l'imposition foncière » Texte législatif pris par la Première Nation en vertu de l'alinéa 5(1)a) de la Loi.

3. Le montant des impôts à prélever en vertu de la Loi sur l'imposition foncière pour l'année d'imposition 20__ est établi par application des taux prévus à l'annexe à la valeur imposable de tous les biens imposables compris dans chaque catégorie de biens fonciers.

[Note à la Première Nation : Si votre loi sur l'imposition foncière prévoit un impôt minimum, inscrivez le montant de cet impôt dans le présent article. Dans le cas contraire, supprimez cet article et renumérotez les autres articles en conséquence.]

4. Malgré l'article 3, si le montant de l'impôt à prélever sur un bien imposable dans une année d'imposition est inférieur à _____ dollars (_____ $), l'impôt sur ce bien est établi à _____ dollars (_____ $) pour cette année d'imposition.

5. Les termes de la présente loi qui n'y sont pas définis s'entendent au sens de la Loi sur l'évaluation foncière et de la Loi sur l'imposition foncière.

6. Les dispositions de la présente loi exprimées au présent s'appliquent à la situation du moment.

7. La présente loi est censée apporter une solution de droit et s'interprète de la manière la plus équitable et la plus large qui soit compatible avec la réalisation de ses objectifs.

8. L'annexe de la présente loi en fait partie intégrante.

Version courante 2019 02 13

9. La présente loi entre en vigueur le jour suivant son agrément par la Commission de la fiscalité des premières nations.

LA PRÉSENTE LOI EST DÛMENT ÉDICTÉE par le Conseil de la Première Nation en ce _____ jour de _____ 20___, à _____, dans la province de _____.

Le quorum du Conseil est constitué de _____ (_____) membres du Conseil.

_____[Nom]
Chef [veuillez inscrire le nom au complet]

_____[Nom]
Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]

_____[Nom]
Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]

Modèle

Version courante 2019 02 13

ANNEXE

TAUX D'IMPOSITION

[Note à la Première Nation : Insérez seulement les catégories applicables à votre province et supprimez les autres provinces.]

CATÉGORIE DE BIENS FONCIERS	TAUX PAR [insérez le taux applicable]
Colombie-Britannique	
Catégorie 1 - Résidentiel	
Catégorie 2 - Services publics	
Catégorie 4 - Industrie lourde	
Catégorie 5 - Industrie légère	
Catégorie 6 - Entreprises et autres	
Catégorie 8 - Loisirs/organismes sans but lucratif	
Catégorie 9 - Agricole	

[Note aux Premières Nations situées en Colombie-Britannique : Si vous fixez un taux différent pour les terres et les améliorations, utilisez le format suivant :

CATÉGORIE DE BIENS FONCIERS	TAUX PAR tranche de 1 000 $ de valeur imposable	
	Améliorations	Terres
Catégorie 1 - Résidentiel		
Catégorie 2 - Services publics		
Catégorie 4 - Industrie lourde		
Catégorie 5 - Industrie légère		
Catégorie 6 - Entreprises et autres		
Catégorie 8 - Loisirs/organismes sans but lucratif		
Catégorie 9 - Agricole		

CATÉGORIE DE BIENS FONCIERS	TAUX PAR [insérez le taux applicable]
Alberta	
Catégorie 1 - Résidentiel	
Catégorie 2 - Non résidentiel	
Catégorie 3 - Agricole	
Catégorie 4 - Machinerie et équipement	

Modèle

Version courante 2019 02 13

Saskatchewan
Terres et améliorations non arables
Autres terres et améliorations agricoles
Résidentiel
Résidentiel à plusieurs unités
Résidentiel saisonnier
Commercial et industriel
Élévateurs
Droits prioritaires ferroviaires et pipelines

Manitoba
Résidentiel 1
Résidentiel 2
Résidentiel 3 : condominiums et coopératives
Propriété agricole
Propriété de pipeline
Propriété ferroviaire
Propriété institutionnelle
Propriété récréative désignée
Autres propriétés

Ontario
Résidentiel
Résidentiel plusieurs unités
Commercial
Industriel
Pipeline
Agricole
Forêts gérées
[Catégories facultatives :
Résidentiel à plusieurs unités neuves
Édifice à bureaux
Centre commercial
Parcs de stationnement et terrains vacants
Industrie lourde
Installations de sports professionnels
Condominiums de villégiature]

Modèle

Version courante 2019 02 13

Québec
Immobilier industriel
Autre immobilier non résidentiel
Immobilier consistant en six habitations ou plus
Autre immobilier résidentiel
Terrains vacants avec services
Nouveau-Brunswick
Résidentiel
Non résidentiel
Nouvelle-Écosse
Résidentiel
Commercial
Ressources
Île-du-Prince-Édouard
Non commercial
Commercial
Terre-Neuve-et-Labrador
Résidentiel
Partiellement résidentiel
Commercial
Partiellement commercial
Yukon
Résidentiel
Non résidentiel
Agriculture et pâturages
Territoires du Nord-Ouest
Catégorie 1 - Commercial
Catégorie 2 - Industriel
Catégorie 3 - Extraction et transformation des hydrocarbures
Catégorie 4 - Extraction et transformation des minéraux
Catégorie 5 - Pipeline
Catégorie 6 - Électricité, télécommunications, chemins de fer, gaz naturel
Catégorie 7 - Résidentiel
Catégorie 8 - Résidentiel maison mobile
Catégorie 9 - Résidentiel (faible densité multi)
Catégorie 10 - Résidentiel (densité moyenne multi)
Catégorie 11 - Résidentiel (haute densité multi)

Modèle

Version courante 2019 02 13

Catégorie 12 - Institutionnel sans but lucratif

Catégorie 13 - Récréatif sans but lucratif

Catégorie 14 - Agricole

Catégorie 15 - Catégories 7-11 à 50 km ou moins d'une zone de taxation municipale avec accès routier toutes saisons

Catégorie 16 - Catégories 1-2 à 50 km ou moins d'une zone de taxation municipale avec accès routier toutes saisons

Nunavut

Catégorie 1 - Commercial

Catégorie 2 - Industriel

Catégorie 3 - Extraction et transformation des hydrocarbures

Catégorie 4 - Extraction et transformation des minéraux

Catégorie 5 - Pipeline

Catégorie 6 - Électricité, télécommunications, chemins de fer, gaz naturel

Catégorie 7 - Résidentiel

Catégorie 8 - Résidentiel maison mobile

Catégorie 9 - Résidentiel (faible densité multi)

Catégorie 10 - Résidentiel (densité moyenne multi)

Catégorie 11 - Résidentiel (haute densité multi)

Catégorie 12 - Institutionnel sans but lucratif

Catégorie 13 - Récréatif sans but lucratif

Catégorie 14 - Agricole

Catégorie 15 - Catégories 7-11 à 50 km ou moins d'une zone de taxation municipale avec accès routier toutes saisons

Catégorie 16 - Catégories 1-2 à 50 km ou moins d'une zone de taxation municipale avec accès routier toutes saisons

Modèle

Current ver. 2019 06 26

Using This Sample Taxpayer Representation to Council Law

The Commission provides sample laws to assist First Nations in developing their own laws. When using sample laws, the First Nation should ensure that its law reflects its circumstances and that it obtains legal and other advice as necessary. If you have any questions as you are preparing this law, please do not hesitate to contact the FNTC staff.

Under paragraph 5(1)(c) of the *First Nations Fiscal Management Act*, a First Nation may make laws respecting procedures by which the interests of taxpayers may be represented to Council. This sample law has been developed to provide a framework for First Nations wanting to enact a taxpayer representation to council law.

The following are some notes about the substance and format of the sample law:

1. This sample law provides a number of options for a First Nation to consider including in its law. In addition to the options presented in this sample, there are other procedures that a First Nation could choose, including establishing an elected taxpayer advisory council or appointing a taxation committee of council. The Commission can assist First Nations in drafting alternate forms of taxpayer representation to council laws.

2. When using this sample law, please ensure that the appropriate options are selected to suit the First Nation's specific circumstances. Optional alternate wording is shown in square brackets with an "**OR**" and optional additional wording is shown in square brackets with an "or". Please ensure that unused wording is deleted from the final law.

3. Instructions are shown in square brackets and bold. All instructions should be deleted from the final version of the law.

4. Underlines indicate that information is to be entered. Insert the information needed, and delete the underlines from the final version of the law.

5. When deleting an unwanted section, subsection or paragraph, please sequentially renumber/reletter the remaining provisions and revise, as appropriate, the numbering or lettering of any internal references affected by the deletion.

6. If the First Nation is located in Quebec, please contact the Commission for assistance with modifying the sample law to reflect the civil law jurisdiction.

Please refer to the *Standards for First Nation Taxpayer Representation to Council Laws, 2018*, for additional requirements for taxpayer representation to council laws.

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

_____ FIRST NATION

TAXPAYER REPRESENTATION TO COUNCIL LAW, 20__

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting procedures by which the interests of taxpayers may be represented to Council;

B. The Council of the _____ First Nation deems it to be in the best interests of the First Nation and its taxpayers to make a law providing for procedures by which the interests of taxpayers may be represented to Council; and

C. The Council of the _____ First Nation has given notice of this Law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the _____ First Nation duly enacts as follows:

PART I

CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the _____ *First Nation Taxpayer Representation to Council Law, 20_ .*

PART II

DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"annual expenditure law" means a law required under subsection 10(2) of the Act that establishes a budget for the expenditure of revenues raised under a local revenue law;

"annual tax rates law" means a law required under subsection 10(1) of the Act that sets the rate of tax to be applied to the assessed value of each property class;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the _____ First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"holder", in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

(d) who is a trustee of the interest;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"personal information" means recorded information about an identifiable individual;

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

"reserve" means a reserve of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"tax administrator" means the person appointed by Council to that position under the Taxation Law;

"Taxation Law" means the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20__*;

"taxation year" has the meaning given to that term in the Taxation Law;

"taxes" includes all taxes imposed, levied, assessed or assessable under a property taxation law, including all penalties, interest and costs added to such taxes;

"taxpayer" means a person liable for taxes under a property taxation law; and

"taxpayer association" means an organization, whether incorporated or not, formed for one (1) or more of the purposes set out in section 6.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)) or paragraph (e.g. paragraph 5(2)(a)) is a reference to the specified Part, section, subsection or paragraph of this Law, except where otherwise stated.

PART III

NOTICE OF ANNUAL LAWS

[Note to First Nation: Providing for notice of the First Nation's proposed annual tax rates law and proposed annual expenditure law is a minimum requirement for a taxpayer representation to council law. In compliance with Commission Standards, each First Nation should develop a process that meets the goals of ensuring that relevant information is available to taxpayers. First Nations may also wish to include additional provisions such as meeting with taxpayers or taxpayer associations respecting the proposed annual laws.]

Notice of Proposed Tax Rates and Annual Budget

3.(1) The First Nation must give notice to its taxpayers of its proposed annual tax rates law and its proposed annual expenditure law in each taxation year.

(2) The notice under subsection (1) must

(a) be given at least five (5) days before Council makes its annual tax rates law and annual expenditure law;

(b) be posted in a public place on the reserve and at the administrative offices of the First Nation;

(c) be posted on the *First Nations Gazette* website or in a prominent place on the First Nation's website; and

(d) include a copy of the proposed annual tax rates law and the proposed annual expenditure law.

[Note to First Nation: Consider including an additional provision where the First Nation has a taxpayer association, such as:

(3) Where a taxpayer association has been established, one or more members of Council must meet with representatives of the taxpayer association so that the taxpayer association may make comments respecting the proposed annual tax rates law and the proposed annual expenditure law.]

PART IV

ACCESS AND COMMUNICATIONS

[Note to First Nation: Providing for routine access to documents and on-going communication with taxpayers are minimum requirements for a taxpayer representation to council law. Taxpayers should be given relevant information on a timely basis in order to keep them informed of matters that

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

directly impact them. Each First Nation should set out a process that will work effectively for that First Nation and its taxpayers, and tailor these provisions accordingly.]

Access to Documents

4.(1) Subject to subsections (4) and (5), the tax administrator must make available to taxpayers, in a timely manner, service agreements that are funded from local revenues, the annual audit of the local revenue account required under the Act and all Council resolutions related to property taxation.

[Note to First Nation: Consider if there are other documents that may be added to this list.]

(2) The tax administrator

(a) may make documents referenced in this section available electronically, either on request or by posting on the First Nation's website; and

(b) must make documents referenced in this section available to taxpayers at the administration office of the First Nation during regular business hours.

(3) A taxpayer may inspect the documents referred to in paragraph (2)(b), and may obtain a copy of the documents on payment to the First Nation the costs of photocopying the document.

(4) Council may deny access to documents, or portions of documents, under this section where the subject matter of the document relates to or contains any of the following types of information:

(a) personal information, where Council considers that release of such information would be an unreasonable invasion of an individual's personal privacy;

(b) labour relations or other employment matters involving the First Nation;

(c) the security of property on the reserve;

(d) law enforcement;

(e) advice and related communications that are subject to solicitor-client privilege;

(f) negotiations and related communications respecting proposed agreements with the First Nation;

(g) the acquisition or disposition by the First Nation of interests in reserve lands;

(h) trade secrets or commercial, financial, labour relations, scientific or technical information of or about a third party, where Council considers that disclosure could reasonably be expected to harm the business interests of the third party.

(5) Council may, in its discretion, sever from a document information described in subsection (4) and give access to the remainder of the document.

Ongoing Communications with Taxpayers

5.(1) The First Nation must, on an ongoing and regular basis, keep the taxpayers informed of the First Nation's proposals and activities related to taxation matters and provide a means by which taxpayers [and taxpayer associations] may provide input to the First Nation on taxation matters.

(2) At a minimum, the First Nation must **[Note to First Nation: The Law can include (a) or (b), or both, and can add additional mechanisms as appropriate. The wording in (c) should be included if section 6 is included in the Law.]**

(a) hold at least __ (__) meetings [or open houses] each year at which taxpayers [and taxpayer associations] can provide input to the First Nation on property taxation matters;

(b) publish at least __ (__) newsletters [or information circulars] in each year respecting First Nation property taxation matters that are provided to taxpayers by posting in a prominent place on the First Nation's website, by e-mail to each taxpayer, or by delivery to each taxpayer; and

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

(c) permit taxpayers [and taxpayer associations] to make representations to Council respecting taxation matters at designated Council meetings in accordance with section 6.

Representations to Council at Council Meetings

[Note to First Nation: This is an optional process a First Nation may wish to include. It can be modified as appropriate for a First Nation, including to allow the tax administrator or Council to refuse a request where the proposed topic is not taxation related or has been previously considered by Council. Where a First Nation has a large number of taxpayers, it may wish to include a modified version of this provision to provide for access to Council by the taxpayer association.]

6.(1) Council must designate at least ___ (__) Council meetings in each taxation year at which taxpayers [and taxpayer associations] may make representations to Council respecting taxation matters.

(2) The tax administrator must give notice of each Council meeting designated under subsection (1) at least ___ (__) days in advance of each meeting, by posting a notice of the meeting at the administrative offices of the First Nation and in a prominent place on the First Nation's website.

(3) Taxpayers [and taxpayer associations] wishing to make representations to Council must, at least ___ (__) days before the meeting, give written notice to the tax administrator outlining the matter to be addressed.

(4) On receipt of notice under subsection (3), the tax administrator must advise the person of the date and time at which the person [or taxpayer association] may appear to make representations to Council.

(5) The tax administrator may reschedule the date or time at which a person [or taxpayer association] may make representations to Council where

(a) the Council meeting is rescheduled; or

(b) there is insufficient time at the scheduled Council meeting.

(6) Subject to leave of Council,

(a) no more than two (2) representations must be scheduled at one (1) Council meeting; and

(b) each person [or taxpayer association] must be limited to fifteen (15) minutes, including questions and discussion with Council.

PART V
TAXPAYER ASSOCIATIONS

[Note to First Nation: These optional provisions provide for the recognition of taxpayer associations that are created on taxpayer initiative. Alternatively, a First Nation could provide for the establishment of a taxpayer association or advisory council within its law. The Commission is available to assist First Nations that wish to create an advisory council, upon request. Wording is also provided for First Nations that may wish to provide operating funding for a taxpayer association.]

Purposes of Taxpayer Associations

7. The purposes of a taxpayer association may include

(a) to provide taxpayers with a mechanism through which they may have input into taxation matters and proposed local revenue laws;

(b) to consider and make representations to Council on taxation matters;

(c) to provide advice to Council with respect to communications and information for taxpayers;

(d) to hold information meetings for taxpayers on taxation matters; and

(e) to provide advice to Council on taxation or other matters as requested by Council.

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

Funding for Taxpayer Associations

8.(1) On or before **[insert date]** in each taxation year, a taxpayer association may, in consultation with the tax administrator, determine a proposed operating budget for that taxation year and submit a request to Council to fund the proposed operating budget.

(2) Council must consider requests for funding made in accordance with subsection (1) and may, in its annual expenditure law, allocate funding for the operating budget of the taxpayer association.

(3) The tax administrator must provide any funding allocated by Council in accordance with subsection (2) to the taxpayer association as soon as practicable after Council has enacted the annual expenditure law.

(4) A taxpayer association must expend moneys received from the First Nation only in accordance with its operating budget and on activities directly related to the functions of the taxpayer association.

New and Existing Taxpayer Associations

9.(1) Where taxpayers form a taxpayer association, the taxpayer association must give written notice to the First Nation of its formation and its purposes, including information satisfactory to the First Nation that it represents a proportion of [all/residential/commercial] taxpayers on the reserve. **[Note to First Nation: The Law could specify the minimum proportion of taxpayers a taxpayer association must represent in order to be recognized, such as fifty percent (50%).]**

(2) Council recognizes the _____ Taxpayer Association existing at the time of enactment of this Law, which taxpayer association represents **[insert details]** and has purposes that include: **[insert purposes]**.

Taxpayer Association Meetings with Council and Tax Administrator

10.(1) Where the tax administrator is satisfied that a new taxpayer association is representative of a sufficient proportion of [all or a defined group of] the taxpayers, the tax administrator must set an initial meeting with the taxpayer association and one or more members of Council.

(2) The tax administrator must meet with each taxpayer association from time to time on request to discuss matters of concern to the taxpayer association.

(3) Council, or one (1) or more members of Council, must meet with each taxpayer association from time to time [**OR** at least ___ (__) times each taxation year on request by the taxpayer association] to discuss taxation matters of concern to the taxpayer association and to provide an opportunity for the taxpayer association to provide comments to Council.

PART VI

REQUESTS FOR SERVICES

[Note to First Nation: Optional wording is provided if the First Nation wishes to include a process for taxpayers to request new or expanded services.]

Requests for Services

11.(1) A taxpayer [or taxpayer association] may make a request for a new or expanded service by submitting a proposal to the First Nation in accordance with this section.

(2) A proposal for a new or expanded service must be in writing and

(a) describe the service in general terms;

(b) set out the area to which the service would be provided;

(c) provide an estimate of the cost of the service;

(d) indicate the proposed methods of cost recovery for the service; and

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

(e) include the full name, address and signature of each person in support of the proposal.

(3) A proposal must be submitted to the tax administrator, who must forward the proposal to Council for consideration.

(4) A request for a service is a method for Council to assess support for a service and is not binding on Council.

PART VII

RESOLVING TAXPAYER CONCERNS

Resolution of Concerns Generally

12.(1) The First Nation supports the resolution of taxpayer concerns at the local level, and intends that all taxpayer concerns respecting this Law, a local revenue law, or a taxation matter generally, must be resolved through the dispute resolution mechanisms set out in this Part.

(2) Nothing in this Part

(a) requires a taxpayer [or taxpayer association] to participate in the processes set out in this Part;

(b) prevents the First Nation from establishing or participating in other processes to resolve taxpayer concerns; or

(c) precludes a taxpayer from making a complaint to the Commission in accordance with the Act.

Resolution with Tax Administrator

13.(1) Where a taxpayer [or a taxpayer association] has a concern respecting a taxation matter, the taxpayer [or taxpayer association] may contact the tax administrator to discuss the concern.

(2) Where the tax administrator is contacted under subsection (1), the tax administrator must attempt to resolve the concern directly with the taxpayer [or taxpayer association], and

(a) may at any time seek input and direction from Council or from one or more Council members;

(b) may contact the Commission for information or advice that may assist in resolving the concern;

(c) must seek Council's approval for any proposed resolution of a concern that requires action by the First Nation before it can be effective; and

(d) must keep Council informed of the status of any unresolved concerns.

(3) Where the tax administrator is not able to resolve the concern to the satisfaction of the taxpayer [or taxpayer association] within thirty (30) days of being contacted under subsection (1), the tax administrator must do one of the following:

(a) with the agreement of the taxpayer [or taxpayer association], ask the Commission to facilitate a resolution of the matter and work cooperatively with the Commission and the taxpayer [or taxpayer association] to resolve the matter;

(b) with the agreement of the taxpayer [or taxpayer association], refer the matter to mediation;

(c) refer the matter to Council.

Mediation

14.(1) Where a matter is referred to mediation, the First Nation and the taxpayer [or taxpayer association] must jointly select a mediator from the roster of mediators maintained by the Commission.

(2) If the First Nation and the taxpayer [or taxpayer association] cannot agree on a mediator from the Commission roster, they may

(a) agree to any other mediator; or

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

(b) each select a mediator from the Commission roster and request that those two (2) mediators jointly select a mediator from the roster.

(3) The First Nation and the taxpayer [or taxpayer association] must agree on the terms of the mediation and, unless otherwise agreed, must each bear their own costs of participating in the mediation and must share equally the costs of the mediator.

(4) Where the mediator proposes a resolution of the matter, it must be accepted by both the taxpayer [or taxpayer association] and Council before it must have effect.

Referral to Council

15.(1) Where a taxpayer [or taxpayer association] concern has not been resolved by the tax administrator, or by using another process under this Part, the tax administrator must refer the matter to Council and provide to Council a report setting out

(a) the nature of the concern;

(b) the attempts made to resolve the concern; and

(c) any action or approach recommended by the tax administrator.

(2) Council must review the report at its next regular Council meeting, or as soon thereafter as reasonably practicable, and may, in its discretion, decide how it must proceed with respect to the matter.

(3) Without limiting its discretion, Council may decide to

(a) designate one (1) or more members of Council to meet with the taxpayer [or taxpayer association] to attempt to resolve the concern;

(b) invite the taxpayer [or taxpayer association] to meet with Council at a future Council meeting; or

(c) take no further steps because in its view a mutually acceptable resolution of the concern is not likely in the circumstances.

(4) Where Council invites the taxpayer [or taxpayer association] to meet under paragraph (3)(b), the tax administrator must

(a) set a time and place for a meeting with Council; and

(b) give written notice of the time and place to the taxpayer [or taxpayer association] and to Council, at least seven (7) days before the date set.

(5) Council may determine the procedures to apply to a meeting under subsection (4), provided that the taxpayer [or taxpayer association] must be given a reasonable opportunity to present its concern to Council.

(6) Where Council decides to take no further steps under paragraph (3)(c), the tax administrator must advise the taxpayer [or taxpayer association] as soon as practicable of Council's decision.

PART VIII
GENERAL PROVISIONS

Provisions in Addition

16. The provisions in this Law are intended to be in addition to any requirements in the Act and other applicable enactments, and such requirements must prevail over this Law to the extent of a conflict.

Validity

17. Nothing under this Law must be rendered void or invalid by

(a) an error or omission in a determination made by the First Nation, its Council, or its officers or employees;

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

(b) an error or omission in any notice given under this Law; or

(c) a failure of the First Nation or the tax administrator to do something within the required time.

Notices

18.(1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address.

(2) Except where otherwise provided in this Law,

(a) a notice given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) a notice posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) a notice given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

19.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Act and the Taxation Law.

(5) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(6) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(7) Headings form no part of this Law and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Force and Effect

20. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _____ day of _____, 20___, at _____, in the Province of _____.

A quorum of Council consists of _____ (___) members of Council.

[Name]_____
Chief [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

[Name]
Councillor [please spell out the name]

[Name]
Councillor [please spell out the name]

SAMPLE

Version courante 2019 06 26

Utilisation du modèle de loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil

La Commission de la fiscalité des premières nations (la « Commission ») fournit des modèles de lois pour aider les Premières Nations à élaborer leurs textes législatifs. La Première Nation qui utilise ces modèles doit s'assurer que ses textes législatifs sont adaptés à ses circonstances particulières et veiller à obtenir les conseils juridiques et autres qui sont nécessaires. Si vous avez des questions au cours de la rédaction du présent texte législatif, n'hésitez pas à consulter le personnel de la Commission.

En vertu de l'alinéa 5(1)c) de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, une Première Nation peut prendre des textes législatifs concernant la procédure par laquelle les intérêts des contribuables peuvent être présentés au conseil. Le présent modèle de loi a été élaboré pour offrir un cadre aux Premières Nations qui souhaitent édicter une loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil.

Voici quelques précisions concernant le contenu et la forme du modèle de loi :

1. Le modèle de loi offre des choix de dispositions que la Première Nation peut envisager d'inclure dans son texte de loi. En plus des options présentées, il existe d'autres procédures que la Première Nation pourrait choisir, notamment la constitution d'un comité consultatif de contribuables élus ou la désignation d'un comité du conseil chargé des questions fiscales. La Commission peut aider les Premières Nations à rédiger d'autres versions de la loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil.

2. Lorsque vous utilisez ce modèle de loi, veuillez vous assurer de bien choisir le libellé qui convient aux circonstances particulières de la Première Nation. Le libellé de rechange facultatif figure entre crochets et est précédé du mot « **OU** » et le libellé supplémentaire facultatif figure entre crochets et est précédé du mot « ou ». Veuillez vous assurer de supprimer tout libellé inutilisé dans la version définitive de la loi.

3. Les instructions figurent en caractères gras entre crochets. Il faut supprimer ces instructions dans la version définitive de la loi.

4. Les soulignements indiquent les renseignements à insérer dans la loi. Il faut insérer les renseignements nécessaires à l'endroit indiqué et supprimer les soulignements dans la version définitive de la loi.

5. En cas de suppression d'un article, d'un paragraphe ou d'un alinéa qui n'est pas nécessaire, il faut renuméroter ou redésigner en conséquence les autres dispositions et réviser au besoin la désignation numérique ou alphabétique des renvois internes visés.

6. Si la Première Nation est située au Québec, veuillez communiquer avec la Commission pour obtenir de l'aide quant aux modifications à apporter au modèle de loi pour tenir compte du régime de droit civil du Québec.

Veuillez vous reporter aux *Normes relatives aux lois sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil (2018)* pour prendre connaissance des autres exigences applicables aux lois sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil.

Version courante 2019 06 26

LOI SUR LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DES CONTRIBUABLES AUPRÈS DU CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION _____ (20____)

Attendu :

A. qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, le conseil d'une première nation peut prendre des textes législatifs concernant la procédure par laquelle les intérêts des contribuables peuvent lui être présentés;

B. que le Conseil de la Première Nation _____ a déterminé qu'il est dans l'intérêt de la Première Nation et de ses contribuables de prendre un texte législatif prévoyant la procédure par laquelle les intérêts des contribuables peuvent être présentés au Conseil;

C. que le Conseil de la Première Nation _____ a donné avis du présent texte législatif et pris en compte les observations qu'il a reçues, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*,

À ces causes, le Conseil de la Première Nation _____ édicte :

PARTIE I

TITRE

Titre

1. Le présent texte législatif peut être cité sous le titre : *Loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du Conseil de la Première Nation _____ (20__).*

PARTIE II

DÉFINITIONS ET RENVOIS

Définitions et renvois

2.(1) Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

« administrateur fiscal » La personne nommée à ce poste par le Conseil pour l'application de la présente loi.

« année d'imposition » S'entend au sens de la Loi sur l'imposition foncière.

« association de contribuables » Organisation, dotée ou non de la personnalité morale, constituée à l'une ou plusieurs des fins énumérées à l'article 6.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« Conseil » S'entend du conseil de la Première Nation, au sens de la Loi.

« contribuable » Personne responsable du paiement des impôts aux termes d'un texte législatif relatif à l'imposition foncière.

« détenteur » S'agissant d'un intérêt sur les terres de réserve, la personne qui, selon le cas :

a) est en possession de l'intérêt;

b) a droit à l'intérêt en vertu d'un bail ou d'un permis ou par tout autre moyen légal;

c) occupe de fait l'intérêt;

d) est fiduciaire de l'intérêt.

« impôts » Vise notamment tous les impôts et taxes imposés, prélevés, évalués ou évaluables en vertu d'un texte législatif relatif à l'imposition foncière, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais qui y sont ajoutés.

Version courante 2019 06 26

« intérêt » S'agissant de terres de réserve, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« loi annuelle sur les dépenses » Texte législatif exigé par le paragraphe 10(2) de la Loi qui établit le budget relatif aux dépenses sur les recettes perçues en vertu d'une loi sur les recettes locales.

« loi annuelle sur les taux d'imposition » Texte législatif exigé par le paragraphe 10(1) de la Loi qui fixe le taux d'imposition applicable à la valeur imposable de chaque catégorie de biens fonciers.

« Loi sur l'imposition foncière » La *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation _____ (20__)*.

« Première Nation » La Première Nation _____, qui est une bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« renseignements personnels » Renseignements consignés concernant un individu identifiable.

« réserve » Réserve de la Première Nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

(2) Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les intérêts sur les terres de réserve.

(3) Dans la présente loi, le renvoi à une partie (p. ex. la partie I), un article (p. ex. l'article 1), un paragraphe (p. ex. le paragraphe 2(1)) ou un alinéa (p. ex. l'alinéa 5(2)a)) constitue, sauf indication contraire, un renvoi à la partie, à l'article, au paragraphe ou à l'alinéa de la présente loi.

PARTIE III

PRÉAVIS DES LOIS ANNUELLES

[Note à la Première Nation : La communication d'un préavis des versions proposées de la loi annuelle sur les taux d'imposition et de la loi annuelle sur les dépenses de la Première Nation est une exigence minimale à inclure dans la loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du Conseil. Selon les normes établies par la Commission, chaque Première Nation est tenue d'élaborer un processus qui permet de réaliser l'objectif de mettre les renseignements pertinents à la disposition des contribuables. Les Premières Nations voudront peut-être inclure aussi d'autres dispositions portant notamment sur la tenue d'assemblées avec les contribuables ou les associations de contribuables pour discuter des lois annuelles proposées.]

Préavis des taux d'imposition et du budget annuel proposés

3.(1) La Première Nation donne à ses contribuables, à chaque année d'imposition, un préavis de la loi annuelle sur les taux d'imposition et de la loi annuelle sur les dépenses qui sont proposées.

(2) Le préavis visé au paragraphe (1) doit être :

a) donné au moins cinq (5) jours avant que le Conseil édicte la loi annuelle sur les taux d'imposition et la loi annuelle sur les dépenses;

b) affiché dans un lieu public sur la réserve et dans le bureau administratif de la Première Nation;

c) affiché sur le site Web de la *Gazette des premières nations* ou à un endroit bien en vue sur le site Web de la Première Nation;

d) accompagné d'une copie du projet de loi annuelle sur les taux d'imposition et du projet de loi annuelle sur les dépenses.

Version courante 2019 06 26

[Note à la Première Nation : Considérer l'adjonction d'une disposition supplémentaire s'il existe une association de contribuables, par exemple :

(3) Lorsqu'une association de contribuables a été constituée, un ou plusieurs membres du Conseil tiennent une assemblée avec les représentants de cette association afin de leur permettre de présenter au nom de l'association des commentaires sur le projet de loi annuelle sur les taux d'imposition et le projet de loi annuelle sur les dépenses.]

PARTIE IV
ACCÈS ET COMMUNICATIONS

[Note à la Première Nation : Offrir l'accès aux documents et prévoir des communications régulières avec les contribuables sont des exigences minimales à inclure dans la loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du Conseil. Il est recommandé de donner aux contribuables des renseignements pertinents dans des délais opportuns afin de les tenir au courant des questions qui les touchent directement. Chaque Première Nation doit établir un processus efficace qui convient à ses besoins et à ceux de ses contribuables, et adapter en conséquence les dispositions qui suivent.]

Accès aux documents

4.(1) Sous réserve des paragraphes (4) et (5), l'administrateur fiscal met à la disposition des contribuables, dans un délai opportun, toutes les ententes de services financées par les recettes locales, les résultats de la vérification annuelle du compte de recettes locales exigé par la Loi ainsi que les résolutions du Conseil relatives à l'imposition foncière.

[Note à la Première Nation : Voir s'il y a d'autres documents qui peuvent être ajoutés à cette liste.]

(2) L'administrateur fiscal :

a) peut rendre les documents visés au présent article accessibles par voie électronique, soit sur demande, soit par affichage sur le site Web de la Première Nation;

b) est tenu de mettre les documents visés au présent article à la disposition des contribuables au bureau administratif de la Première Nation pendant les heures d'ouverture normales.

(3) Tout contribuable peut consulter les documents visés à l'alinéa (2)b) et en obtenir une copie en payant à la Première Nation les frais de photocopie applicables.

(4) Le Conseil peut refuser l'accès à tout ou partie des documents visés au présent article si la matière qui y est traitée concerne ou contient des renseignements de l'un ou l'autre des types suivants :

a) les renseignements personnels, si le Conseil estime que leur divulgation constituerait une atteinte injustifiée à la vie privée d'un individu;

b) les relations de travail ou autres questions en matière d'emploi mettant en cause la Première Nation;

c) la sécurité des biens sur la réserve;

d) le contrôle d'application des lois;

e) les avis et les communications connexes qui sont protégés par le secret professionnel qui lie un avocat à son client;

f) les négociations et les communications connexes concernant les projets d'ententes avec la Première Nation;

g) l'acquisition ou la disposition par la Première Nation d'intérêts sur les terres de la réserve;

h) les secrets industriels ou les renseignements d'ordre commercial, financier, scientifique ou technique ou relatifs aux relations de travail qui concernent un tiers ou proviennent de celui-ci, si le

Version courante 2019 06 26

Conseil estime que leur divulgation pourrait vraisemblablement nuire aux intérêts commerciaux du tiers.

(5) Le Conseil peut, à sa discrétion, retrancher d'un document les renseignements visés au paragraphe (4) et rendre accessibles les autres parties du document.

Communications régulières avec les contribuables

5.(1) La Première Nation maintient, de façon régulière, des communications avec les contribuables afin de les tenir au courant de ses propositions et de ses activités en matière d'imposition foncière et fournit un moyen permettant aux contribuables [et aux associations de contribuables] de lui présenter leurs observations sur des questions fiscales.

(2) À tout le moins, la Première Nation : [**Note à la Première Nation : Le texte de loi peut inclure l'alinéa a) ou l'alinéa b), ou les deux, et prévoir des mécanismes additionnels au besoin. Le libellé figurant à l'alinéa c) doit être inséré si l'article 6 est inclus dans la loi.**]

a) tient chaque année au moins __ (__) assemblées [ou journées portes ouvertes] au cours desquelles les contribuables [et les associations de contribuables] peuvent présenter à la Première Nation leurs observations sur des questions concernant l'imposition foncière;

b) publie chaque année au moins __ (__) bulletins d'information [ou circulaires d'information] portant sur des questions concernant le régime d'imposition foncière de la Première Nation et les met à la disposition des contribuables par affichage à un endroit bien en vue sur son site Web, par transmission par courrier électronique à tous les contribuables ou par livraison à chacun d'eux;

c) permet aux contribuables [et aux associations de contribuables] de présenter au Conseil leurs observations sur des questions fiscales lors des réunions du Conseil désignées conformément à l'article 6.

Présentation d'observations lors des réunions du Conseil

[Note à la Première Nation : Il s'agit ici d'un processus facultatif que la Première Nation voudra peut-être inclure dans sa loi. Il peut être modifié de la manière que la Première Nation juge utile, notamment pour permettre à l'administrateur fiscal ou au Conseil de refuser une demande lorsqu'elle ne se rapporte pas à une question fiscale ou lorsque la question soulevée a déjà été étudiée par lui. Si la Première Nation compte un nombre élevé de contribuables, elle voudra peut-être insérer une version modifiée de la disposition suivante afin de permettre aux associations de contribuables de présenter des observations au Conseil.]

6.(1) À chaque année d'imposition, le Conseil désigne au moins _____ (__) de ses réunions au cours desquelles les contribuables [et les associations de contribuables] peuvent lui présenter leurs observations sur des questions fiscales.

(2) L'administrateur fiscal donne avis de chaque réunion du Conseil désignée aux termes du paragraphe (1) au moins _____ (__) jours avant la réunion, en affichant un avis de la réunion dans le bureau administratif de la Première Nation et à un endroit bien en vue sur le site Web de celle-ci.

(3) Les contribuables [et les associations de contribuables] qui souhaitent présenter des observations au Conseil sont tenus de transmettre à l'administrateur fiscal, au moins _____ (__) jours avant la réunion, un avis écrit faisant état de la question en cause.

(4) Sur réception de l'avis visé au paragraphe (3), l'administrateur fiscal informe la personne de la date et de l'heure auxquelles elle [ou l'association de contribuables] pourra se présenter pour présenter des observations au Conseil.

(5) L'administrateur fiscal peut modifier la date ou l'heure fixée pour la présentation d'observations

Version courante 2019 06 26

par une personne [ou une association de contribuables] devant le Conseil si, selon le cas :

a) la date de la réunion du Conseil est modifiée;

b) il n'y aura pas suffisamment de temps à la réunion du Conseil.

(6) Sous réserve de l'autorisation du Conseil :

a) au plus deux (2) présentations d'observations sont prévues à une même réunion du Conseil;

b) chaque personne [ou chaque association de contribuables] qui présente des observations dispose d'au plus quinze (15) minutes, y compris le temps réservé aux questions et à la discussion avec le Conseil.

PARTIE V

ASSOCIATIONS DE CONTRIBUABLES

[Note à la Première Nation : Les dispositions facultatives ci-après concernent la reconnaissance des associations de contribuables formées sur l'initiative des contribuables. Comme alternative, la Première Nation pourrait aussi prévoir dans sa loi la constitution d'une association de contribuables ou d'un comité consultatif. La Commission peut, sur demande, aider les Premières Nations qui souhaitent constituer un comité consultatif. Une disposition est aussi prévue pour les Premières Nations qui voudraient accorder du financement au soutien des activités d'une association de contribuables.]

Mission de l'association de contribuables

7. Dans le cadre de sa mission, l'association de contribuables peut notamment :

a) offrir aux contribuables un mécanisme par lequel ils peuvent faire connaître leurs points de vue sur des questions fiscales et les projets de textes législatifs sur les recettes locales;

b) prendre en considération et présenter au Conseil des observations sur des questions fiscales;

c) donner des avis au Conseil au sujet des communications et de l'information destinées aux contribuables;

d) tenir des réunions d'information à l'intention des contribuables au sujet des questions fiscales;

e) donner au Conseil, à sa demande, des avis sur des questions fiscales ou toute autre question que celui-ci précise.

Financement des associations de contribuables

8.(1) Au plus tard le **[insérer la date]** de chaque année d'imposition, l'association de contribuables peut, en consultation avec l'administrateur fiscal, élaborer un projet de budget de fonctionnement pour cette année d'imposition et soumettre au Conseil une demande de financement du budget de fonctionnement.

(2) Le Conseil étudie la demande de financement présentée conformément au paragraphe (1) et peut, dans la loi annuelle sur les dépenses, attribuer des fonds pour le financement du budget de fonctionnement de l'association de contribuables.

(3) L'administrateur fiscal verse les fonds attribués par le Conseil conformément au paragraphe (2) à l'association de contribuables le plus tôt possible après que le Conseil a édicté la loi annuelle sur les dépenses.

(4) L'association de contribuables ne peut dépenser les fonds versés par la Première Nation autrement que de la manière prévue dans son budget de fonctionnement et elle ne peut les affecter qu'aux activités directement liées à sa mission.

Version courante 2019 06 26

Associations de contribuables existantes et nouvelles

9.(1) Dans les cas où les contribuables forment une association de contribuables, celle-ci est tenue de donner à la Première Nation un avis écrit faisant état de sa constitution et de sa mission et comportant les renseignements – que la Première Nation juge satisfaisants – indiquant qu'elle représente une proportion déterminée des contribuables [de l'ensemble des contribuables / des contribuables résidentiels / des contribuables commerciaux] de la réserve. [**Note à la Première Nation : Le texte pourrait indiquer la proportion minimale de contribuables qu'une association de contribuables doit représenter pour être reconnue à ce titre, par exemple, cinquante pour cent (50 %).]**

(2) Le Conseil reconnaît l'association de contribuables _____ existant à la date d'édiction de la présente loi, laquelle représente **[inscrire les détails]** et a pour mission : **[énoncer la mission]**.

Tenue de rencontres

10.(1) Lorsqu'il est convaincu qu'une nouvelle association de contribuables représente une proportion suffisante de contribuables [de l'ensemble des contribuables ou un groupe déterminé de contribuables], l'administrateur fiscal tient une première rencontre avec l'association et un ou plusieurs membres du Conseil.

(2) L'administrateur fiscal rencontre périodiquement chaque association de contribuables afin de discuter des questions intéressant celle-ci.

(3) Le Conseil ou un ou plusieurs membres de celui-ci rencontrent périodiquement chaque association de contribuables [**OU** au moins _____ (__) fois au cours de chaque année d'imposition, sur demande de l'association de contribuables] afin de discuter des questions fiscales intéressant celle-ci et de lui donner l'occasion de présenter des commentaires au Conseil.

PARTIE VI
DEMANDES DE SERVICES

[Note à la Première Nation : Les dispositions facultatives ci-après sont fournies au cas où la Première Nation souhaiterait prévoir un processus permettant aux contribuables de demander des services nouveaux ou élargis.]

Demandes de services

11.(1) Tout contribuable [ou toute association de contribuables] peut demander un service nouveau ou élargi en soumettant une proposition à la Première Nation conformément au présent article.

(2) La proposition visant un service nouveau ou élargi doit être présentée par écrit et doit :

a) décrire le service en termes généraux;

b) indiquer le secteur où le service serait fourni;

c) donner une estimation des coûts du service;

d) préciser les méthodes proposées de recouvrement des coûts du service;

e) indiquer le nom au complet, l'adresse et la signature de chaque personne en faveur du service.

(3) La proposition doit être remise à l'administrateur fiscal, qui la transmet ensuite au Conseil pour étude.

(4) La demande de service est un mécanisme qui permet au Conseil d'évaluer le niveau d'appui en faveur du service et elle ne lie pas le Conseil.

Version courante 2019 06 26

PARTIE VII

RÈGLEMENT DES PRÉOCCUPATIONS DES CONTRIBUABLES

Règlement des préoccupations en général

12.(1) La Première Nation appuie le règlement des préoccupations des contribuables au niveau local et entend faire en sorte que les préoccupations des contribuables concernant la présente loi, tout texte législatif sur les recettes locales ou toute question fiscale générale soient réglées au moyen des mécanismes de règlement des différends prévus dans la présente partie.

(2) La présente partie n'a pas pour effet :

a) d'obliger les contribuables [ou les associations de contribuables] à participer aux processus qui y sont prévus;

b) d'empêcher la Première Nation d'établir d'autres processus pour le règlement des préoccupations des contribuables ou d'y participer;

c) d'empêcher les contribuables de déposer des plaintes auprès de la Commission conformément à la Loi.

Règlement par l'administrateur fiscal

13.(1) Le contribuable [ou l'association de contribuables] qui a des préoccupations au sujet d'une question fiscale peut communiquer avec l'administrateur fiscal pour en discuter.

(2) Lorsqu'il est saisi des préoccupations au titre du paragraphe (1), l'administrateur fiscal tente de les régler directement avec le contribuable [ou l'association de contribuables] et :

a) peut à tout moment consulter le Conseil ou un ou plusieurs des membres de celui-ci pour obtenir leurs commentaires et conseils;

b) peut communiquer avec la Commission pour obtenir des renseignements ou des conseils susceptibles d'aider à régler les préoccupations;

c) doit obtenir l'approbation du Conseil si la solution proposée pour régler les préoccupations exige la prise de mesures par la Première Nation avant qu'elle prenne effet;

d) doit tenir le Conseil au courant de l'état d'avancement des préoccupations non réglées.

(3) S'il ne réussit pas à régler de façon satisfaisante les préoccupations du contribuable [ou de l'association de contribuables] dans les trente (30) jours après en avoir été saisi au titre du paragraphe (1), l'administrateur fiscal prend l'une des mesures suivantes :

a) avec l'accord du contribuable [ou de l'association de contribuables], il demande à la Commission de faciliter le règlement de la question et travaille en collaboration avec celle-ci et le contribuable [ou l'association de contribuables] pour en arriver à un règlement;

b) avec l'accord du contribuable [ou de l'association de contribuables], il renvoie la question à la médiation;

c) il renvoie la question au Conseil.

Médiation

14.(1) Lorsqu'une question est renvoyée à la médiation, la Première Nation et le contribuable [ou l'association de contribuables] choisissent ensemble un médiateur à partir de la liste de médiateurs tenue par la Commission.

(2) Si la Première Nation et le contribuable [ou l'association de contribuables] ne parviennent pas à s'entendre sur le choix d'un médiateur à partir de la liste de la Commission, ils peuvent :

Version courante 2019 06 26

a) soit convenir de choisir un autre médiateur;

b) soit choisir chacun un médiateur inscrit sur la liste de la Commission et demander que les deux (2) médiateurs choisissent conjointement un médiateur figurant sur cette liste.

(3) La Première Nation et le contribuable [ou l'association de contribuables] conviennent des modalités de la médiation et, sauf entente contraire, chacun paie ses frais de participation à la médiation et une part égale du coût du médiateur.

(4) Si le médiateur propose une solution pour régler la question, le contribuable [ou l'association de contribuables] et le Conseil sont tous deux tenus de l'accepter avant qu'elle prenne effet.

Renvoi au Conseil

15.(1) Lorsque les préoccupations du contribuable [ou de l'association de contribuables] n'ont pu être réglées par l'administrateur fiscal ou au moyen d'un autre processus prévu dans la présente partie, l'administrateur fiscal renvoie la question au Conseil et lui remet un rapport contenant les renseignements suivants :

a) la nature des préoccupations;

b) les tentatives faites pour régler ces préoccupations;

c) l'approche ou les mesures recommandées, le cas échéant, par l'administrateur fiscal.

(2) Le Conseil examine le rapport lors de sa prochaine réunion régulière, ou le plus tôt possible par la suite, et peut, à sa discrétion, décider de la façon de procéder en la matière.

(3) Le Conseil peut décider notamment :

a) de charger un (1) ou plusieurs des membres du Conseil de rencontrer le contribuable [ou l'association de contribuables] afin de tenter de régler les préoccupations;

b) d'inviter le contribuable [ou l'association de contribuables] à rencontrer le Conseil lors d'une réunion ultérieure de celui-ci;

c) de ne prendre aucune autre mesure parce qu'à son avis il est peu probable, dans les circonstances, qu'une solution mutuellement acceptable soit trouvée pour régler les préoccupations.

(4) Si le Conseil invite le contribuable [ou l'association de contribuables] à le rencontrer en vertu de l'alinéa (3)b), l'administrateur fiscal :

a) fixe les date, heure et lieu de la réunion du Conseil;

b) donne un avis écrit des date, heure et lieu de la réunion au contribuable [ou à l'association de contribuables] et au Conseil, au moins sept (7) jours avant la date prévue.

(5) Le Conseil peut choisir la procédure qui s'applique à la réunion visée au paragraphe (4), pourvu que le contribuable [ou l'association de contribuables] ait la possibilité de lui faire part de ses préoccupations.

(6) Si le Conseil décide, en vertu de l'alinéa (3)c), de ne prendre aucune autre mesure, l'administrateur fiscal avise le plus tôt possible le contribuable [ou l'association de contribuables] de la décision du Conseil.

PARTIE VIII
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Dispositions supplémentaires

16. Les dispositions de la présente loi s'ajoutent aux exigences énoncées dans la Loi et tout autre texte législatif applicable et, en cas d'incompatibilité, ces dernières exigences l'emportent sur les dispositions de

Version courante 2019 06 26

la présente loi.

Validité

17. Aucune disposition de la présente loi ne peut être annulée ou invalidée en raison :

a) d'une erreur ou d'une omission dans une décision prise par la Première Nation, le Conseil, ses dirigeants ou ses employés;

b) d'une erreur ou d'une omission commise dans un avis donné aux termes de la présente loi;

c) du défaut de la part de la Première Nation ou de l'administrateur fiscal de prendre des mesures dans le délai prévu.

Avis

18.(1) Lorsque la présente loi exige la transmission d'un avis par la poste ou qu'elle ne précise pas le mode de transmission, l'avis est transmis, selon le cas :

a) par la poste, à l'adresse postale habituelle du destinataire;

b) si l'adresse du destinataire est inconnue, par affichage d'une copie de l'avis dans un endroit bien en vue sur le bien foncier du destinataire;

c) par remise de l'avis en mains propres ou par service de messagerie au destinataire, ou à son adresse postale habituelle.

(2) Sauf disposition contraire de la présente loi :

a) l'avis transmis par la poste est réputé reçu le cinquième jour suivant sa mise à la poste;

b) l'avis affiché sur un bien foncier est réputé reçu le deuxième jour après avoir été affiché;

c) l'avis remis en mains propres est réputé reçu au moment de sa remise.

Interprétation

19.(1) Les dispositions de la présente loi sont dissociables. Si une disposition de la présente loi est pour quelque raison déclarée invalide par une décision d'un tribunal compétent, elle est alors retranchée de la présente loi et la décision du tribunal ne porte pas atteinte à la validité des autres dispositions de la présente loi.

(2) Les dispositions de la présente loi exprimées au présent s'appliquent à la situation du moment.

(3) Dans la présente loi, le pluriel ou le singulier s'appliquent, le cas échéant, à l'unité et à la pluralité.

(4) Les termes de la présente loi qui n'y sont pas définis s'entendent au sens de la Loi et de la Loi sur l'imposition foncière.

(5) La présente loi est censée apporter une solution de droit et s'interprète de la manière la plus équitable et la plus large qui soit compatible avec la réalisation de ses objectifs.

(6) Les renvois dans la présente loi à un texte législatif sont réputés se rapporter à sa version éventuellement modifiée et visent tous les règlements d'application de ce texte.

(7) Les intertitres ne font pas partie de la présente loi, n'y figurant que pour faciliter la consultation.

Entrée en vigueur

20. La présente loi entre en vigueur le jour suivant son agrément par la Commission de la fiscalité des premières nations.

LA PRÉSENTE LOI EST DÛMENT ÉDICTÉE par le Conseil en ce _____ jour de _____ 20___, à _____, dans la province de _____.

Version courante 2019 06 26

Le quorum du Conseil est constitué de _____ (_____) membres du Conseil.

[Nom]_____
Chef [veuillez inscrire le nom au complet]

[Nom]_____
Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]

[Nom]_____
Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]

[Nom]_____
Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]

Modèle

Current ver. 2019 06 26

_____ FIRST NATION

WELL DRILLING BUSINESS ACTIVITY TAX LAW, 20__

(ALBERTA)

TABLE OF CONTENTS

PART I Citation.....
PART II Definitions and References.....
PART III Administration.....
PART IV Tax Liability and Levy.....
PART V Tax Notice and Payment.....
PART VI Records, Information and Inspections.....
PART VII Penalties, Interest and Enforcement.....
PART VIII Complaints to Tax Administrator.....
PART IX General Provisions.....
SCHEDULES
I Well Drilling Tax Notice
II Request for Information by Tax Administrator
III Complaint to Tax Administrator
IV Costs Payable by Debtor Arising from the Collection and Enforcement of Unpaid Taxes

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including the taxation of business activities on reserve lands;

B. The Council of the _____ First Nation deems it to be in the best interests of the First Nation to levy a business activities tax on persons drilling wells on reserve lands related to oil and gas exploration or exploitation; and

C. The Council of the _____ First Nation has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the _____ First Nation duly enacts as follows:

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the _____ *First Nation Well Drilling Business Activity Tax Law, 20___* .

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"Activity Report" means a Well drilling activity report created by the Province of Alberta or Indian Oil and Gas Canada, setting out all Well drilling activity on the reserve during the time period covered by the report;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"drilling operator" means a person who is engaged in the drilling of a Well on the reserve, whether directly or through employees, agents or contractors;

"First Nation" means the _____ First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"Request for Information" means a request containing the information set out in Schedule II;

"reporting period" means a time period determined by the tax administrator respecting which the well drilling tax will be levied and collected;

"reserve" means a reserve of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"tax administrator" means the person appointed under subsection 3(1) for the purposes of this Law;

"Tax Notice" means a notice containing the information set out in Schedule I;

"tax rate" means the tax rates provided in section 6;

"Taxation Law" means the _____ *First Nation Property Taxation Law, 20__*;

"Well" means an orifice in the ground on the reserve completed or being drilled

(a) for the production of oil or gas,

(b) for injection to an underground formation,

(c) as an evaluation well or test hole, or

(d) to or at a depth of more than one hundred and fifty (150) metres, for any purpose,

but does not include one to discover or evaluate a solid inorganic mineral and that does not or will not penetrate a stratum capable of containing a pool or oil sands deposit; and

"well drilling tax" or "tax" means a tax imposed, levied, assessed or assessable under this Law and all penalties, interest and costs added to taxes as provided in this Law.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Taxation Law.

(4) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 6(2)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

PART III
ADMINISTRATION

Tax Administrator

3.(1) Council must, by resolution, appoint a tax administrator to oversee the administration and enforcement of this Law. **[Note to First Nation: The following wording may be used for subsection (1): The person appointed as the tax administrator under the Taxation Law is appointed as the tax administrator under this Law.]**

(2) The tax administrator must fulfill the responsibilities given to the tax administrator under this Law and such other duties assigned to the tax administrator by the First Nation from time to time.

(3) The tax administrator may, with the consent of **[insert title]**, assign the performance of any duties of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation.

Revenues and Expenditures

4. Well drilling taxes collected by the First Nation must be placed in the local revenue account of the First Nation and expended only in accordance with an expenditure law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(b) of the Act or in accordance with section 13.1 of the Act.

PART IV
TAX LIABILITY AND LEVY

Application of Law

5. This Law applies to all drilling operators and every drilling operator is subject to a well drilling tax in accordance with this Law.

Tax Liability

6.(1) A well drilling tax is levied and imposed on each drilling operator's use and occupation of the reserve for the drilling of one (1) or more Wells, including deepening of an existing Well, and must be paid by the drilling operator in accordance with this Law.

(2) A person on whom a tax is imposed under this Law is liable for the tax even if that person

(a) is also liable to pay taxes imposed under other property taxation laws of the First Nation;

(b) holds an interest in reserve lands with a person who is exempt from tax under this Law; or

(c) is exempt from taxes under other property taxation laws enacted by the First Nation.

(3) Where there is more than one drilling operator engaging in the drilling of a Well, each drilling operator is jointly and severally liable to the First Nation for all well drilling taxes imposed under this Law in respect of that Well.

(4) Well drilling taxes are due and payable under this Law notwithstanding a complaint or any proceeding initiated or remedy sought respecting a well drilling operator's liability for taxes under this Law.

Tax Rates and Levy

7.(1) The tax rates to be applied are the rates that are established from time to time by regulations made under subsection 390(1) of the Alberta *Municipal Government Act*.

(2) For clarity, the rates established as set out in subsection (1) include any minimum tax amount set in those regulations.

(3) As an exception to subsection (1), if at any time there are no regulations in force and effect under subsection 390(1) of the Alberta *Municipal Government Act*, the tax rates are those that were most recently set out in such regulations.

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

(4) The well drilling tax is calculated by multiplying the depth of each Well drilled during the reporting period, as set out in the Activity Report, by the applicable tax rate.

(5) The well drilling tax must be levied at least once in each taxation year.

(6) For clarity, a Well is subject to only one well drilling tax levy, except that where an existing Well is expanded in a later reporting period, it must be subject to an additional well drilling tax levy, calculated by determining the tax applicable for the expanded Well and subtracting the taxes previously paid for that Well.

PART V
TAX NOTICE AND PAYMENT

Reporting Period

8. The tax administrator must set one (1) or more reporting periods to apply in a taxation year, provided that each reporting period must be at least three (3) consecutive months.

Tax Notice

9.(1) At the end of each reporting period, the tax administrator must mail a Tax Notice to each drilling operator that has undertaken any drilling of a Well during that reporting period.

(2) The tax administrator must determine the well drilling taxes owing by each drilling operator for the reporting period by using the information contained in all Activity Reports applicable to that reporting period.

(3) The mailing of the Tax Notice by the tax administrator constitutes a statement of and demand for payment of the taxes.

(4) If at any time the tax administrator determines that there has been an error or omission in a Tax Notice, the tax administrator may issue and mail an amended Tax Notice to the drilling operator, and any additional taxes are due and payable on the date of mailing of the amended Tax Notice; however, the taxpayer must be given sixty (60) days to pay those taxes and interest and penalties must not be added in that period.

Tax Payment

10.(1) Taxes are due and payable within sixty (60) days from the date of the Tax Notice given in respect of the taxes.

(2) Taxes must be paid at the office of the First Nation during normal business hours, by cheque, money order or cash.

(3) Payment of taxes made by cheque or money order must be made payable to the _____ First Nation.

Receipts for Payments

11. On receipt of a payment of taxes, the tax administrator must issue a receipt to the drilling operator.

Tax Refunds

12.(1) Where a drilling operator is taxed in excess of the proper amount in a taxation year, the tax administrator must refund to that drilling operator any excess taxes paid by that person.

(2) As an exception to subsection (1), if further well drilling taxes payable by the drilling operator are due or accruing due, the tax administrator may apply the amount of the overpayment to those taxes, provided notice is given to the drilling operator.

(3) Where a person is entitled to be refunded an amount of taxes paid under this Law, the tax

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

administrator must pay the person interest as follows:

(a) interest accrues from the date that the taxes were originally paid to the First Nation;

(b) the interest rate during each successive three (3) month period beginning on January 1, April 1, July 1 and October 1 in every year, is two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the 15th day of the month immediately preceding that three (3) month period;

(c) interest will not be compounded; and

(d) interest stops running on the day payment of the money owed is delivered or mailed to the person to whom it is owed, or is actually paid.

PART VI
RECORDS, INFORMATION AND INSPECTIONS

Record of Taxes Levied

13. The tax administrator must keep the following records in respect of the administration of this Law:

(a) all taxes levied;

(b) all Tax Notices issued;

(c) all tax payments made and receipts issued;

(d) all refunds paid; and

(e) all enforcement proceedings taken.

Drilling Operator Records

14. A drilling operator must maintain accurate and complete books of account and other records containing all the information necessary to enable the First Nation to verify the drilling operator's drilling of Wells on the reserve and its compliance with this Law.

Request for Information

15. The tax administrator may deliver a Request for Information requesting that a current or former drilling operator, or other person who may have information relevant to the administration of this Law, provide to the tax administrator information or documentation that relates to the administration of this Law, including the information required to be kept under section 14, and that person must provide to the tax administrator, within fourteen (14) days or a longer period as specified in the notice, the requested information.

Inspections

16.(1) A person authorized by the First Nation may during normal business hours enter onto an interest in reserve lands to

(a) determine whether or not

(i) a person is a drilling operator,

(ii) the person is engaged in drilling a Well, or

(iii) this Law is being and has been complied with; and

(b) inspect, audit and examine books of account and records related to Well drilling on the reserve.

(2) As part of an inspection under this section, the drilling operator must give access to the books of accounts and other records required to be kept by this Law, and allow the First Nation to take copies and extracts as necessary, and the drilling operator must, on request, furnish every facility and assistance

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

required for the entry and examination.

PART VII

PENALTIES, INTEREST AND ENFORCEMENT

Penalty

17. If all or part of the taxes are not paid as required by subsection 10(1), a penalty of ten percent (10%) of the portion that remains unpaid will be added to the amount of the unpaid taxes and the amount so added is, for all purposes, deemed to be part of the taxes.

Interest

18. If all or any portion of the taxes are not paid as required by subsection 10(1), the unpaid portion accrues interest at fifteen percent (15%) per year.

Application of Taxes Paid

19. The tax administrator must credit payments for taxes, first, to taxes, including penalties and interest, from previous reporting periods, second, to a penalty added in the current reporting period, and, third, to unpaid taxes and interest for the current reporting period.

Tax Collection and Enforcement

20.(1) Taxes levied under this Law are a debt owed to the First Nation by the drilling operator, recoverable by the First Nation in a court of competent jurisdiction or in any manner permitted by law.

[Note to First Nation: If the First Nation has a property taxation law, the following subsection could be inserted instead of the above subsection (1), and subsection (4) and Schedule IV should be deleted.]

(1) Taxes levied under this Law are a debt owed to the First Nation by the drilling operator, recoverable by the First Nation in a court of competent jurisdiction, and may also be recovered by any other method authorized under the Taxation Law or other applicable laws, and for this purpose Parts XIII, XIV, XV and XVI **[Note to First Nation: Confirm these Parts accurately refer to the collection and enforcement provisions in the First Nation's Taxation Law]** of that law apply to the collection and enforcement of unpaid well drilling taxes, including with respect to the recovery of the costs of enforcement incurred by the First Nation.

(2) The use of one method of collection and enforcement does not prevent seeking recovery by one or more other methods.

(3) A copy of the Tax Notice that refers to the taxes payable by a person, certified as a true copy by the tax administrator, is evidence of that person's debt for the taxes.

(4) Costs incurred by the First Nation in the collection and enforcement of unpaid taxes are

(a) recoverable by the First Nation as set out in Schedule IV; and

(b) payable by the debtor as unpaid taxes.

PART VIII

COMPLAINTS TO TAX ADMINISTRATOR

Complaints to Tax Administrator

21.(1) A drilling operator may, within thirty (30) days of the date of a Tax Notice, deliver a complaint to the tax administrator in the form set out in Schedule III, in respect of an alleged error or omission in the Tax Notice.

(2) Within fourteen (14) days after receipt of a complaint, the tax administrator must review the matter and attempt to resolve the complaint.

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

(3) If the tax administrator concludes that there was an error or omission in the Tax Notice, the tax administrator must mail an amended Tax Notice correcting the error or omission.

(4) Where the tax administrator mails an amended Tax Notice, subsection 9(4) and section 12 apply.

(5) The tax administrator must advise Council of each complaint received under this section, including the nature of the complaint and the resolution of the complaint, if any.

PART VIII
GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

22.(1) The tax administrator or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before a tribunal having jurisdiction or a court of law; or

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The tax administrator may disclose to the agent of a drilling operator confidential information relating to the business or interest in reserve lands if the disclosure has been authorized in writing by the drilling operator.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the drilling operator in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

23. Notwithstanding section 22,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form;

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

24. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay tax or any other amount under this Law be affected by

(a) an error or omission in a determination made by the First Nation or the tax administrator;

(b) an error or omission in a Tax Notice or other notice given under this Law; or

(c) a failure of the First Nation or the tax administrator to do something within the required time.

Limitation on Proceedings

25.(1) No person may commence an action or proceeding for the return of money paid to the First Nation, whether under protest or otherwise, on account of a demand, whether valid or invalid, for taxes or any other amount paid under this Law, after the expiration of six (6) months from the date the cause of action first arose.

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

(2) If a person fails to start an action or proceeding within the time limit described in this section, then money paid to the First Nation is deemed to have been voluntarily paid.

Notices

26.(1) Where in this Law a notice is required to be given, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the business premises;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property or the business premises; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the business premises.

(2) Except where otherwise provided in this Law,

(a) a notice given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) a notice posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) a notice given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

27.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of this Law and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Force and Effect

28. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _____ day of _____ , 20___ , at _____, in the Province of_____.

A quorum of Council consists of _____ (___) members of Council.

[Name]_____
Chief [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

[Name]_____
Councillor [please spell out the name]

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

SCHEDULE I

WELL DRILLING TAX NOTICE

DRILLING OPERATOR: _____

ADDRESS: _____

PURSUANT to the provisions of the _____ *First Nation Well Drilling Business Activity Tax Law, 20__* , taxes in the amount of _____ dollars ($____) are hereby levied with respect to the use of reserve lands for Well drilling activities.

Reporting period: From _____, 20__ to _____, 20__

Description of Well drilling during the reporting period:

Description	Depth	Taxes payable
1.		
2.		
3.		

Total taxes payable during reporting period:

Unpaid taxes during previous reporting period:

Penalties added to unpaid taxes:

Interest payable:

Total amount due:

All taxes are due and payable on or before _____ . Payments for unpaid taxes and interest are past due and must be paid immediately.

Payments must be made at the offices of the _____ First Nation, located at [address] during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

Taxes that are not paid when due shall incur penalties and interest as set out in the _____ *First Nation Well Drilling Business Activity Tax Law, 20__* .

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

SCHEDULE II

REQUEST FOR INFORMATION BY TAX ADMINISTRATOR
FOR THE _____ FIRST NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

PURSUANT to section ____ of the _____ *First Nation Well Drilling Business Activity Tax Law, 20____*, I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of request]**, the following information relating to the above-noted business:

(1)

(2)

(3)

_____

Tax Administrator for the _____ First Nation

Dated: _____ , 20___ .

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

SCHEDULE III

COMPLAINT TO TAX ADMINISTRATOR RESPECTING
A WELL DRILLING TAX NOTICE

TO:Tax Administrator for the _____ First Nation
[address]

NAME & ADDRESS OF DRILLING OPERATOR: _____

_____

PURSUANT to the provisions of the _____ *First Nation Well Drilling Business Activity Tax Law, 20*____, I hereby make a complaint respecting an error or omission in a well drilling tax notice dated _____.

This alleged errors or omissions are as follows:

(1)

(2)

(3)

(describe the reasons in support of the complaint in as much detail as possible)

Mailing address to which a reply to the complaint is to be sent:

_____

_____

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____ , 20___ .

A copy of the Well Drilling Tax Notice is enclosed with this Form.

SAMPLE

Current ver. 2019 06 26

SCHEDULE IV

COSTS PAYABLE BY DEBTOR ARISING FROM
THE COLLECTION AND ENFORCEMENT OF UNPAID TAXES

The First Nation's costs arising from the collection and enforcement of unpaid taxes are payable by the debtor as follows:

1.	For preparation of a notice by the First Nation	$
2.	For service of notice on each person or place by the First Nation	$
3.	For service of notice on each person or place by a process server, bailiff or delivery service	actual cost
4.	For advertising in newspaper	actual cost
5.	For staff time spent in undertaking collection and enforcement procedures, not including costs otherwise recovered under this Schedule:	$ __ per person per hour

6. Actual costs incurred by the First Nation for carrying out enforcement measures not otherwise recovered under this Schedule will be charged based on receipts.

SAMPLE

Version courante 2019 06 26

LOI SUR LA TAXE SUR LES ACTIVITÉS COMMERCIALES DE LA PREMIÈRE NATION _____ APPLICABLE AU FORAGE DE PUITS (20__)

(ALBERTA)

TABLE DES MATIÈRES

Partie I Titre.....
Partie II Définitions et renvois.....
Partie III Administration.....
Partie IV Assujettissement à la taxe et prélèvement .....
Partie V Avis de taxe et paiement.....
Partie VI Dossiers, renseignements et inspections.....
Partie VII Pénalités, intérêts et contrôle d'application.....
Partie VII I Plaintes à l'administrateur fiscal .....
Partie IX Dispositions générales.....
ANNEXES
I Avis de taxe sur le forage de puits
II Demande de renseignements de l'administrateur fiscal
III Plainte à l'administrateur fiscal
IV Frais payables par le débiteur pour le recouvrement des taxes impayées et les mesures de contrôle d'application

ATTENDU :

A. qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, le conseil d'une première nation peut prendre des textes législatifs concernant l'imposition de taxes à des fins locales sur les terres de réserve et les intérêts sur celles-ci, y compris l'imposition de taxes à l'égard des activités commerciales sur les terres de réserve;

B. que le Conseil de la Première Nation _____ estime qu'il est dans l'intérêt de celle-ci d'imposer une taxe sur les activités commerciales aux personnes qui se livrent au forage de puits sur les terres de réserve dans le cadre de l'exploration ou de l'exploitation de pétrole et de gaz;

C. que le Conseil de la Première Nation _____ a donné avis du présent texte législatif et pris en compte les observations qu'il a reçues, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*,

À ces causes, le Conseil de la Première Nation _____ édicte :

PARTIE I
TITRE

Titre

1. Le présent texte législatif peut être cité sous le titre : *Loi sur la taxe sur les activités commerciales de la Première Nation _____ applicable au forage de puits (20__).*

PARTIE II
DÉFINITIONS ET RENVOIS

Définitions et renvois

Modèle

Version courante 2019 06 26

2.(1) Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

« administrateur fiscal » La personne nommée à ce titre en vertu du paragraphe 3(1) pour l'application de la présente loi.

« avis de taxe » Avis contenant les renseignements prévus à l'annexe I.

« Conseil» S'entend du conseil de la Première Nation, au sens de la Loi.

« demande de renseignements » Demande contenant les renseignements prévus à l'annexe II.

« exploitant de forage » Personne qui se livre au forage d'un puits sur la réserve, directement ou par l'entremise de ses employés, mandataires ou entrepreneurs.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« Loi sur l'imposition foncière » La *Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation _____(20__).*

« période de rapport » Période, établie par l'administrateur fiscal, pour laquelle la taxe sur le forage de puits est prélevée et perçue.

« personne » S'entend notamment d'une société de personnes, d'un consortium, d'une association, d'une personne morale ou du représentant personnel ou autre représentant légal d'une personne.

« Première Nation » La Première Nation _____, qui est une bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« puits » Ouverture pratiquée dans le sol de la réserve ou qui est en train de l'être par forage :

a) soit en vue de la production de pétrole ou de gaz;

b) soit aux fins d'injection dans une formation souterraine;

c) soit en tant que puits d'évaluation ou forage d'essai;

d) soit à une profondeur égale ou supérieure à cent cinquante (150) mètres, à quelque fin que ce soit.

Est exclue de la présente définition l'ouverture qui est pratiquée aux fins de la découverte ou de l'évaluation d'un minéral inorganique solide et qui ne pénètre pas ni ne pénétrera une strate susceptible de contenir un réservoir ou un gisement de sables pétrolifères.

« rapport d'activités » Rapport d'activités de forage de puits, établi par la province d'Alberta ou l'organisme Pétrole et gaz des Indiens du Canada, qui fait état des activités de forage de puits menées sur la réserve au cours de la période visée par le rapport.

« réserve » Réserve de la Première Nation au sens de la *Loi sur les Indiens.*

« taxe sur le forage de puits » ou « taxe » Taxe imposée, prélevée, évaluée ou évaluable en vertu de la présente loi, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais qui y sont ajoutés conformément à celle-ci.

« taux de taxe » Les taux de taxe visés à l'article 6.

(2) Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les intérêts sur les terres de réserve.

(3) Les termes utilisés dans la présente loi qui n'y sont pas définis s'entendent au sens de la Loi sur l'imposition foncière.

(4) Dans la présente loi, le renvoi à une partie (p. ex. la partie I), un article (p. ex. l'article 1), un

Version courante 2019 06 26

paragraphe (p. ex. le paragraphe 2(1)), un alinéa (p. ex. l'alinéa 6(2)a)) ou une annexe (p. ex. l'annexe I) constitue, sauf indication contraire, un renvoi à la partie, à l'article, au paragraphe, à l'alinéa ou à l'annexe de la présente loi.

PARTIE III
ADMINISTRATION

Administrateur fiscal

3.(1) Le Conseil nomme, par résolution, un administrateur fiscal chargé de surveiller l'application et le contrôle d'application de la présente loi. **[Note à la Première Nation : Le libellé suivant peut être utilisé au paragraphe (1) : La personne nommée à titre d'administrateur fiscal en vertu de la Loi sur l'imposition foncière est nommée comme administrateur fiscal dans le cadre de la présente loi.]**

(2) L'administrateur fiscal s'acquitte des responsabilités qui lui sont attribuées par la présente loi et remplit toute autre fonction que lui confie la Première Nation en tant que de besoin.

(3) L'administrateur fiscal peut, avec le consentement de **[insérer le titre]**, déléguer l'une ou l'autre de ses fonctions à tout dirigeant, employé, entrepreneur ou mandataire de la Première Nation.

Recettes et dépenses

4. Les taxes sur le forage de puits que perçoit la Première Nation sont placées dans son compte de recettes locales et ne peuvent être dépensées qu'en vertu d'un texte législatif sur les dépenses édicté par elle en vertu de l'alinéa 5(1)b) de la Loi ou qu'en conformité avec l'article 13.1 de la Loi.

PARTIE IV
ASSUJETTISSEMENT À LA TAXE ET PRÉLÈVEMENT

Application de la loi

5. La présente loi s'applique à tous les exploitants de forage, et chacun d'eux est assujetti à la taxe sur le forage de puits en vertu de la présente loi.

Assujettissement à la taxe

6.(1) La taxe sur le forage de puits est prélevée et imposée à chaque exploitant de forage relativement à l'utilisation et à l'occupation de la réserve pour le forage d'un (1) ou de plusieurs puits, y compris l'approfondissement d'un puits existant, et doit être payée par lui conformément à la présente loi.

(2) La personne assujettie à la taxe imposée en vertu de la présente loi est tenue au paiement de cette taxe même si, selon le cas :

a) elle est aussi tenue au paiement d'impôts ou de taxes en vertu d'autres textes législatifs relatifs à l'imposition foncière de la Première Nation;

b) elle détient un intérêt sur les terres de réserve avec une personne exemptée de la taxe prévue par la présente loi;

c) elle est exemptée des impôts ou taxes en vertu d'autres textes législatifs relatifs à l'imposition foncière pris par la Première Nation.

(3) Si plus d'un exploitant de forage participe au forage d'un puits, tous les exploitants de forage sont solidairement responsables de payer à la Première Nation les taxes sur le forage de puits imposées en vertu de la présente loi à l'égard de ce puits.

(4) Les taxes sur le forage de puits sont dues et payables aux termes de la présente loi indépendamment de toute plainte déposée, de toute action engagée ou de tout recours exercé relativement à l'obligation de

Version courante 2019 06 26

l'exploitant de forage de payer des taxes au titre de la présente loi.

Taux de taxe et prélèvement

7.(1) Les taux de taxe à appliquer sont les taux fixés par règlement pris en vertu du paragraphe 390(1) de la loi de l'Alberta intitulée *Municipal Government Act*.

(2) Il est entendu que les taux visés au paragraphe (1) comprennent tout montant minimum de taxe prévu par le règlement mentionné à ce paragraphe.

(3) À titre d'exception au paragraphe (1), s'il n'y a pas de règlement en vigueur en application du paragraphe 390(1) de la loi de l'Alberta intitulée *Municipal Government Act*, les taux de taxe qui s'appliquent sont les taux fixés dans le dernier règlement pris en vertu du paragraphe 390(1) de cette loi.

(4) La taxe sur le forage de puits est calculée par multiplication de la profondeur de chaque puits foré pendant la période de rapport – comme en fait état le rapport d'activités – par le taux de taxe applicable.

(5) La taxe sur le forage de puits est prélevée au moins une fois au cours de chaque année d'imposition.

(6) Il est entendu qu'un puits fait l'objet d'un seul prélèvement de la taxe sur le forage de puits, sauf s'il est agrandi au cours d'une période de rapport ultérieure; dans ce cas, le puits est assujetti à une taxe sur le forage de puits supplémentaire qu'on calcule en déterminant la taxe applicable au puits agrandi et en soustrayant le montant de taxe déjà payé à l'égard de ce puits.

PARTIE V
AVIS DE TAXE ET PAIEMENT

Période de rapport

8. L'administrateur fiscal établit une (1) ou plusieurs périodes de rapport pour une année d'imposition; chaque période de rapport compte au moins trois (3) mois consécutifs.

Avis de taxe

9.(1) À la fin de chaque période de rapport, l'administrateur fiscal envoie par la poste un avis de taxe à chaque exploitant de forage qui s'est livré au forage d'un puits au cours de cette période.

(2) L'administrateur fiscal calcule les taxes sur le forage de puits que chaque exploitant de forage doit payer pour la période de rapport en utilisant les renseignements contenus dans tous les rapports d'activités applicables à cette période.

(3) L'avis de taxe envoyé par la poste par l'administrateur fiscal constitue un relevé et une demande de paiement des taxes.

(4) S'il détermine qu'une erreur ou une omission a été commise dans un avis de taxe, l'administrateur fiscal peut délivrer et envoyer par la poste un avis de taxe modifié à l'exploitant de forage; les taxes supplémentaires, le cas échéant, sont dues et payables à la date de mise à la poste de l'avis de taxe modifié. Cependant, l'exploitant dispose d'un délai de soixante (60) jours pour payer ces taxes, et aucun intérêt ni pénalité ne peuvent y être ajoutés pendant cette période.

Paiement de taxes

10.(1) Les taxes sont dues et payables dans les soixante (60) jours suivant la date de l'avis de taxe transmis à l'égard de celles-ci.

(2) Les paiements de taxes sont faits au bureau de la Première Nation, pendant les heures d'ouverture normales, par chèque ou mandat ou en argent comptant.

(3) Les paiements de taxes faits par chèque ou mandat sont établis à l'ordre de la Première Nation

Version courante 2019 06 26

_____.

Reçus de paiement

11. L'administrateur fiscal délivre un reçu à l'exploitant de forage sur réception de tout paiement de taxes.

Remboursement de taxes

12.(1) Lorsqu'un montant trop élevé de taxes a été imposé à un exploitant de forage, l'administrateur fiscal lui rembourse le trop-payé de taxes.

(2) À titre d'exception au paragraphe (1), si d'autres taxes sur le forage de puits payables par l'exploitant de forage sont dues ou deviennent exigibles, l'administrateur fiscal peut appliquer le trop-payé à ces taxes, pourvu qu'il en donne avis à celui-ci.

(3) Lorsqu'une personne a droit à un remboursement de taxes au titre de la présente loi, l'administrateur fiscal lui paie des intérêts de la façon suivante :

a) l'intérêt commence à courir à la date à laquelle les taxes ont initialement été payées à la Première Nation;

b) le taux d'intérêt applicable à chaque période successive de trois (3) mois, commençant le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre de chaque année, est le taux inférieur de deux pour cent (2 %) au taux préférentiel de la banque principale de la Première Nation en vigueur le 15e jour du mois précédant la période de trois mois;

c) l'intérêt n'est pas composé;

d) l'intérêt cesse de courir le jour où le paiement de la somme due est remis ou envoyé par la poste au destinataire ou est effectivement versé.

PARTIE VI
DOSSIERS, RENSEIGNEMENTS ET INSPECTIONS

Dossiers sur les taxes

13. L'administrateur fiscal tient, relativement à l'application de la présente loi, des dossiers sur ce qui suit :

a) toutes les taxes prélevées;

b) tous les avis de taxe délivrés;

c) tous les paiements de taxes effectués et les reçus délivrés;

d) tous les remboursements versés;

e) toutes les mesures de contrôle d'application prises.

Dossiers de l'exploitant de forage

14. L'exploitant de forage doit tenir des registres comptables complets et exacts et d'autres dossiers contenant les renseignements nécessaires pour permettre à la Première Nation de vérifier les activités de forage de puits menées par lui sur la réserve et d'assurer leur conformité aux exigences de la présente loi.

Demandes de renseignements

15. L'administrateur fiscal peut transmettre une demande de renseignements dans laquelle il demande que l'exploitant de forage – actuel ou ancien – ou toute autre personne pouvant détenir des renseignements pertinents quant à l'application de la présente loi lui fournisse des renseignements ou des documents ayant

Version courante 2019 06 26

trait à l'application de la présente loi, notamment les renseignements visés à l'article 14, et cette personne doit alors lui fournir les renseignements demandés dans les quatorze (14) jours suivants ou dans le délai supérieur indiqué dans la demande.

Inspections

16.(1) Toute personne autorisée par la Première Nation peut, au cours des heures d'ouverture normales, accéder à tout intérêt sur les terres de réserve afin de :

a) déterminer si, selon le cas :

(i) une personne est un exploitant de forage,

(ii) la personne se livre au forage d'un puits,

(iii) la présente loi est et a été respectée;

b) faire l'inspection, la vérification et l'examen des registres comptables et des dossiers relatifs aux activités de forage de puits sur la réserve.

(2) Dans le cadre de l'inspection visée au présent article, l'exploitant de forage doit donner accès aux registres comptables et autres dossiers dont la tenue est exigée par la présente loi et permettre à la Première Nation de faire des copies et de prendre des extraits, au besoin; il doit fournir, sur demande, les installations et l'aide nécessaires à l'accès et à l'examen.

PARTIE VII
PÉNALITÉS, INTÉRÊTS ET CONTRÔLE D'APPLICATION

Pénalité

17. Si la totalité ou une partie des taxes ne sont pas acquittées comme l'exige le paragraphe 10(1), une pénalité égale à dix pour cent (10 %) du montant impayé est ajoutée au montant des taxes impayées et la pénalité ainsi ajoutée est réputée, à toutes fins utiles, faire partie des taxes.

Intérêts

18. Si la totalité ou une partie des taxes ne sont pas acquittées comme l'exige le paragraphe 10(1), des intérêts sont imposés sur le montant impayé, au taux de quinze pour cent (15 %) par année.

Application des paiements de taxes

19. L'administrateur fiscal applique les paiements de taxes d'abord au solde impayé des taxes, y compris les pénalités et intérêts, des périodes de rapport précédentes, puis à la pénalité imposée pendant la période de rapport en cours et, en dernier lieu, aux taxes et intérêts exigibles pour la période de rapport en cours.

Perception et contrôle d'application

20.(1) Les taxes prélevées aux termes de la présente loi constituent une créance de la Première Nation à la charge de l'exploitant de forage qui est recouvrable par elle devant un tribunal compétent ou par toute autre méthode permise par la loi.

[Note à la Première Nation : Si la Première Nation dispose d'une loi sur l'imposition foncière, le paragraphe suivant peut être inséré au lieu du paragraphe (1) ci-dessus, auquel cas le paragraphe (4) et l'annexe IV doivent être supprimés.]

(1) Les taxes prélevées aux termes de la présente loi constituent une créance de la Première Nation à la charge de l'exploitant de forage qui est recouvrable par elle devant un tribunal compétent; leur recouvrement peut aussi être effectué par toute autre méthode autorisée par la Loi sur l'imposition foncière

Version courante 2019 06 26

ou tout autre texte législatif applicable et, à cette fin, les parties XIII, XIV, XV et XVI **[Note à la Première Nation : Confirmer que ces parties correspondent aux dispositions sur la perception et le contrôle d'application de la Loi sur l'imposition foncière de la Première Nation]** de cette loi s'appliquent à la perception des taxes impayées et aux mesures de contrôle d'application nécessaires, y compris le recouvrement des frais de telles mesures engagés par la Première Nation.

(2) Le recours à une méthode de perception et de contrôle d'application n'empêche pas le recouvrement par une ou plusieurs autres méthodes.

(3) Une copie de l'avis de taxe indiquant les taxes à payer par une personne, certifiée comme copie conforme par l'administrateur fiscal, constitue une preuve de la dette fiscale de la personne.

(4) Les frais engagés par la Première Nation pour le recouvrement des taxes impayées et les mesures de contrôle d'application nécessaires sont :

a) recouvrables par elle selon ce qui est prévu à l'annexe IV;

b) payables par le débiteur à titre de taxes impayées.

PARTIE VIII
PLAINTES À L'ADMINISTRATEUR FISCAL

Plaintes présentées à l'administrateur fiscal

21.(1) L'exploitant de forage peut, dans les trente (30) jours suivant la date d'un avis de taxe, présenter une plainte, en la forme prévue à l'annexe III, à l'administrateur fiscal au sujet d'une prétendue erreur ou omission dans l'avis de taxe.

(2) Dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la plainte, l'administrateur fiscal procède à l'examen de la question et tente de régler la plainte.

(3) S'il conclut que l'avis de taxe contient une erreur ou une omission, l'administrateur fiscal envoie par la poste un avis de taxe modifié qui corrige l'erreur ou l'omission.

(4) Lorsque l'administrateur fiscal envoie un avis de taxe modifié, le paragraphe 9(4) et l'article 12 s'appliquent.

(5) L'administrateur fiscal avise le Conseil de chaque plainte reçue au titre du présent article, en faisant mention de la nature de la plainte et de la solution retenue, le cas échéant, pour la régler.

PARTIE IX
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Communication de renseignements

22.(1) L'administrateur fiscal ou toute autre personne ayant la garde ou le contrôle de renseignements ou d'archives obtenus ou créés en vertu de la présente loi ne peut communiquer ces renseignements ou archives sauf, selon le cas :

a) dans le cadre de l'application de la présente loi ou de l'exercice de fonctions aux termes de celle-ci;

b) dans le cadre d'une procédure devant un tribunal compétent ou un tribunal judiciaire;

c) en conformité avec le paragraphe (2).

(2) L'administrateur fiscal peut communiquer au mandataire d'un exploitant de forage des renseignements confidentiels concernant l'entreprise ou l'intérêt sur les terres de réserve si la communication de ces renseignements a été autorisée par écrit par l'exploitant de forage.

Version courante 2019 06 26

(3) Le mandataire ne peut utiliser les renseignements communiqués aux termes du paragraphe (2) qu'aux fins autorisées par écrit par l'exploitant de forage.

Communication aux fins de recherche

23. Malgré l'article 22 :

a) l'administrateur fiscal peut communiquer des renseignements et des archives à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, pourvu que ces renseignements et archives ne contiennent pas de renseignements sous une forme permettant d'identifier des individus ni de renseignements commerciaux permettant d'identifier des entreprises;

b) le Conseil peut communiquer des renseignements et des archives à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises, pourvu que les conditions suivantes soient réunies :

(i) la recherche ne peut vraisemblablement être effectuée que si les renseignements sont fournis sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises,

(ii) le tiers a signé une entente avec le Conseil dans laquelle il s'engage à se conformer aux exigences du Conseil concernant l'utilisation, la confidentialité et la sécurité des renseignements.

Validité

24. Aucune disposition de la présente loi ne peut être annulée ou invalidée, et l'obligation d'une personne de payer des taxes ou autres montants imposés en vertu de la présente loi ne peut être modifiée, en raison :

a) d'une erreur ou d'une omission dans une décision prise par la Première Nation ou l'administrateur fiscal;

b) d'une erreur ou d'une omission commise dans un avis de taxe ou tout autre avis donné sous le régime de la présente loi;

c) du défaut de la part de la Première Nation ou de l'administrateur fiscal de prendre des mesures dans le délai prévu.

Restriction

25.(1) Nul ne peut engager une action ou une procédure en vue du remboursement des sommes versées à la Première Nation, que ce soit dans le cadre d'une contestation ou autrement, au titre d'une demande, valide ou invalide, concernant les taxes ou tout autre montant payé aux termes de la présente loi, après l'expiration d'un délai de six (6) mois suivant la date du fait générateur du litige.

(2) Si aucune action ou procédure n'est engagée dans le délai prévu au présent article, les sommes versées à la Première Nation sont réputées avoir été versées de plein gré par l'intéressé.

Avis

26.(1) Lorsque la présente loi exige la transmission d'un avis, cet avis est transmis, selon le cas :

a) par la poste, à l'adresse postale habituelle du destinataire ou à l'adresse du lieu d'exploitation de l'entreprise;

b) si l'adresse du destinataire est inconnue, par affichage d'une copie de l'avis dans un endroit bien en vue sur le bien du destinataire ou le lieu d'exploitation de l'entreprise;

c) par remise de l'avis en mains propres ou par service de messagerie au destinataire, ou à son adresse postale habituelle ou à l'adresse du lieu d'exploitation de l'entreprise.

Version courante 2019 06 26

(2) Sauf disposition contraire de la présente loi :

a) l'avis transmis par la poste est réputé reçu le cinquième jour suivant sa mise à la poste;

b) l'avis affiché sur un bien est réputé reçu le deuxième jour après avoir été affiché;

c) l'avis remis en mains propres est réputé reçu au moment de sa remise.

Interprétation

27.(1) Les dispositions de la présente loi sont dissociables. Si une disposition de la présente loi est pour quelque raison déclarée invalide par une décision d'un tribunal compétent, elle est alors retranchée de la présente loi et la décision du tribunal ne porte pas atteinte à la validité des autres dispositions de la présente loi.

(2) Les dispositions de la présente loi exprimées au présent s'appliquent à la situation du moment.

(3) Dans la présente loi, le pluriel ou le singulier s'appliquent, le cas échéant, à l'unité et à la pluralité.

(4) La présente loi est censée apporter une solution de droit et s'interprète de la manière la plus équitable et la plus large qui soit compatible avec la réalisation de ses objectifs.

(5) Les renvois dans la présente loi à un texte législatif sont réputés se rapporter à sa version éventuellement modifiée et visent tous les règlements d'application de ce texte.

(6) Les intertitres ne font pas partie de la présente loi, n'y figurant que pour faciliter la consultation.

Entrée en vigueur

28. La présente loi entre en vigueur le jour suivant son agrément par la Commission de la fiscalité des premières nations.

LA PRÉSENTE LOI EST DÛMENT ÉDICTÉE par le Conseil en ce _____ jour de _____ 20___, à _____, dans la province de _____.

Le quorum du Conseil est constitué de _____ (_____) membres du Conseil.

_____ [Nom]	_____ [Nom]
Chef [veuillez inscrire le nom au complet]	Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]
_____ [Nom]	_____ [Nom]
Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]	Conseiller [veuillez inscrire le nom au complet]

Modèle

Version courante 2019 06 26

ANNEXE I

AVIS DE TAXE SUR LE FORAGE DE PUITS

EXPLOITANT DE FORAGE : _____

ADRESSE : _____

EN VERTU de la *Loi sur la taxe sur les activités commerciales de la Première Nation _____ applicable au forage de puits (20___)*, des taxes d'un montant de _____ dollars (_____ $) sont prélevées relativement à l'utilisation des terres de réserve pour des activités de forage de puits.

Période de rapport : Du _____ 20__ au _____ 20__

Description du forage de puits pendant la période de rapport :

Description	Profondeur	Taxes à payer
1.		
2.		
3.		

Montant total des taxes à payer pour la période de rapport :

Taxes impayées pour la période de rapport précédente :

Pénalités ajoutées aux taxes impayées :

Intérêts payables :

Montant total à payer :

Les taxes sont dues et payables au plus tard le _____. Les paiements au titre des taxes impayées, des pénalités et des intérêts sont exigibles et doivent être acquittés immédiatement.

Les paiements doivent être faits au bureau de la Première Nation _____ , situé au [adresse], pendant les heures d'ouverture normales, par chèque ou mandat ou en argent comptant.

Les taxes qui demeurent en souffrance entraîneront des pénalités et des intérêts, conformément à la *Loi sur la taxe sur les activités commerciales de la Première Nation _____ applicable au forage de puits (20___)*.

_____
Administrateur fiscal de la Première Nation _____

Fait le _____ 20___.

Modèle

Version courante 2019 06 26

ANNEXE II

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ADMINISTRATEUR FISCAL DE LA PREMIÈRE NATION _____

À : _____

ADRESSE : _____

EN VERTU de l'article ___ de la *Loi sur la taxe sur les activités commerciales de la Première Nation* _____ *applicable au forage de puits (20___)*, je vous demande de me fournir, par écrit, au plus tard le _____ (**Note : la date doit être postérieure d'au moins quatorze (14) jours à la date de la demande)**, les renseignements suivants concernant l'entreprise susmentionnée :

(1)

(2)

(3)

_____
Administrateur fiscal de la Première Nation _____

Fait le _____ 20___.

Modèle

Version courante 2019 06 26

ANNEXE III

PLAINTE À L'ADMINISTRATEUR FISCAL CONCERNANT L'AVIS DE TAXE SUR LE FORAGE DE PUITS

À : L'administrateur fiscal de la Première Nation _____
[adresse]

NOM ET ADRESSSE DE L'EXPLOITANT DE FORAGE : _____
_____

EN VERTU de la *Loi sur la taxe sur les activités commerciales de la Première Nation _____ applicable au forage de puits (20___)*, je dépose une plainte au sujet d'une erreur ou d'une omission dans l'avis de taxe sur le forage de puits datée du _____ :

Les prétendues erreurs ou omissions sont les suivantes :

(1)

(2)

(3)

(préciser les motifs de la plainte en donnant le plus de détails possible)

Adresse postale du plaignant où doit être envoyée la réponse à la plainte :

_____
_____

_____ _____
Nom du plaignant (en lettres moulées) Signature du plaignant (ou de son représentant)

Fait le _____ 20___.

Une copie de l'avis de taxe sur le forage de puits est jointe à la présente plainte.

Modèle

Version courante 2019 06 26

ANNEXE IV

FRAIS PAYABLES PAR LE DÉBITEUR POUR LE RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES ET LES MESURES DE CONTRÔLE D'APPLICATION

Les frais engagés par la Première Nation pour le recouvrement des taxes impayées et les mesures de contrôle d'application nécessaires sont payables par le débiteur comme suit :

1. Pour la rédaction d'un avis par la Première Nation _____ $
2. Pour la signification d'un avis à chaque personne ou lieu par la Première Nation _____ $
3. Pour la signification d'un avis à chaque personne ou lieu par un huissier ou un service de livraison le coût réel
4. Pour la publication dans un journal le coût réel
5. Pour le temps consacré par le personnel au recouvrement et aux mesures de contrôle d'application nécessaires, à l'exclusion des frais autrement recouvrés au titre de la présente annexe _____ $ l'heure par personne
6. Les coûts réels engagés par la Première Nation pour les mesures de contrôle d'application nécessaires qui ne sont pas autrement recouvrés au titre de la présente annexe sont imputés en fonction des montants indiqués sur les reçus.

Modèle

STANDARDS FOR FIRST NATION
ACCOMMODATION OPERATOR BUSINESS ACTIVITY TAX LAWS, 2017

[Consolidated to 2019-03-27]

PART I

PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the form and content of First Nation local revenue laws enacted under subsection 5(1) of the Act;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II

PURPOSE

These Standards set out the requirements that must be met for certain First Nation local revenue laws enacted under subparagraph 5(1)(a)(iv) of the Act. These Standards are used by the Commission in its review and approval of certain First Nations' business activity tax laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III

AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV

APPLICATION

These Standards apply to business activity tax laws that provide for a tax on business operators providing accommodation on reserves.

PART V

CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for First Nation Accommodation Operator Business Activity Tax Laws, 2017*.

PART VI

DEFINITIONS

In these Standards:

"accommodation" includes lodging in hotels, motels and resorts, and in other lodging establishments that are included in a First Nation's Law;

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9 and the regulations enacted under that Act;

"business activity tax" or "tax" means a tax imposed, levied, assessed or assessable under a Law and all penalties, interest and costs added to taxes as provided in a Law;

"business operator" means a person, other than a tourism agent, who sells, provides or offers to sell accommodation on a reserve;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"First Nation Entity" means

(a) a corporation in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly, shares

(i) having not less than fifty percent (50%) of the votes that could be cast at an annual meeting of the shareholders of the corporation, or

(ii) having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the issued shares of the capital stock of the corporation; or

(b) a partnership in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly,

(i) not less than fifty percent (50%) of all voting rights of the partnership, or

(ii) interests in the partnership having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the interests in the partnership;

"gross revenues" means the total revenues derived from the sale of accommodation;

"interest", in relation to reserve lands in Canada elsewhere than in Quebec, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"Law" means a business activity tax law enacted under subparagraph 5(1)(a)(iv) of the Act to which these Standards apply;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"Province" refers to the province in which the reserve is situated;

"reporting period" means a time period respecting which a business activity tax will be levied and collected;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"right", in relation to reserve lands in Quebec, means any right of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands and any right of a lessee, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"tax administrator" means the person appointed by Council to administer and enforce a Law;

"tax return" means a return completed and filed by a business operator in respect of business activity taxes owing under a Law;

"taxation law" means a law enacted under paragraph 5(1)(a) of the Act respecting the taxation of interests

or rights in reserve lands, but does not include a property transfer tax law; and

"tourism agent" means a person who

(a) purchases accommodation from a business operator, and

(b) for payment, makes all or any part of that accommodation available for use by one or more persons as part of a tourism service.

For greater certainty, an interest or right, in relation to reserve lands, includes improvements.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

PART VII
STANDARDS

1. Administration and Enforcement of Law

The Law must provide for

(a) the appointment, by resolution, of a tax administrator, or

(b) the tax administrator appointed under the First Nation's taxation law,

to oversee the administration and enforcement of the Law.

2. Tax Liability

2.1 The Law must provide that it applies to all business operators.

2.2 The Law must levy a business activity tax on the business operator's use and occupation of the reserve for the provision of accommodation.

2.3 The Law must provide that the business activity tax is payable by the business operator.

3. Determination of Gross Revenues

3.1 The Law must set out how gross revenues are determined for the purposes of the business activity tax.

3.2 The Law must set out the types of accommodation taxable under the Law, which must include lodging in hotels, motels and resorts, and may include lodging in other establishments such as cabins, condominiums, hostels, boarding or rooming houses, bed and breakfast establishments, mobile homes, trailers and vacation homes.

3.3 The Law must include in the determination of gross revenues all revenues from the sale of accommodation, except as follows:

(a) the Law must exclude revenues from accommodation that is occupied continuously by the same individual for a period of time set out in the Law that is not less than twenty-seven (27) days; and

(b) the Law may exclude revenues from accommodation that is sold for an amount below an amount set out in the Law.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

4. Exemptions

4.1 The Law must not exempt any business operator from the business activity tax, except as provided in subsections 4.2 and 4.3.

4.2 The Law may provide for an exemption from the business activity tax where the business operator is

the First Nation or a First Nation Entity.

4.3 The Law may provide for an exemption from the business activity tax where a business operator

(a) offers fewer units of accommodation than a number set out in the Law, which number must not be more than four (4) units; or

(b) has annual gross revenues from the sale of accommodation below an amount set out in the Law.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

5. Tax Rate

5.1 Subject to subsection 5.2, the Law must establish a rate of business activity tax that is not more than

(a) the maximum percentage rate set from to time to time by the province of British Columbia as the municipal and regional district tax on the purchase price of accommodation, for First Nations located in that province;

(b) the percentage rate set from to time to time by the province of Alberta as a tourism levy on the purchase price of accommodation, for First Nations located in that province;

(c) the maximum percentage rate set from to time to time by the province of Quebec as a hotel tax on the purchase price of accommodation units, for First Nations located in that province;

(d) the maximum percentage rate set from time to time by the province of Nova Scotia as a marketing levy on the purchase price of accommodation, for First Nations located in that province; or

(e) five percent (5%) for First Nations located in provinces not referenced in paragraphs (a) through (d).

5.2 Where a First Nation is located in a province referenced in any of paragraphs 5.1(a) through (d), the First Nation may, after the first year that the business activity tax is levied, amend the Law to increase the rate of business activity tax to not more than five percent (5%).

6. Tax Levy

6.1 The Law must provide for the business activity tax to be collected at least once in each year, and may

(a) establish one (1) or more reporting periods to apply in each year, or

(b) enable the tax administrator to establish one (1) or more reporting periods to apply in each year,

provided that each reporting period is at least three (3) consecutive months.

6.2 The Law must provide that the business activity tax is calculated by multiplying the rate of tax by the business operator's gross revenues during the reporting period.

7. Tax Return, Payment and Reassessment

7.1 The Law must require the business operator to, in respect of each reporting period,

(a) complete and deliver a tax return to the First Nation, and

(b) pay in full all taxes owing to the First Nation,

by a date or dates set out in the Law.

7.2 The Law must require a tax return to contain at least the following information:

(a) the name and address of the business operator;

(b) the business operator's gross revenues during the reporting period; and

(c) the total taxes payable by the business operator for the reporting period.

7.3 The Law must require the tax return to be certified as complete and correct by the business operator or, where the business operator is a corporation, by an individual with personal knowledge of the matters certified and actual authority to certify the tax return on behalf of the business operator.

7.4 The Law must set out where tax payments must be made, the manner of payment, and the dates when tax returns and payments are due.

7.5 The Law must provide procedures for the tax administrator to make tax reassessments and deliver a notice of tax reassessment in respect of the business activity tax where

(a) the tax administrator determines there has been an error or omission in a tax return;

(b) the tax administrator determines that a business operator has not paid the correct amount of tax; or

(c) a business operator has not delivered a tax return in respect of the reporting period.

8. Tax Refunds

8.1 The Law must set out procedures for providing refunds to a business operator and the circumstances under which refunds will be given.

8.2 The Law must include at least the following provisions:

(a) a refund of excess taxes paid where the tax administrator determines that the business operator made an overpayment of taxes in respect of a reporting period; and

(b) payment of interest on refunds at a rate of two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the fifteenth day of the month immediately preceding the calculation of the interest for the following three (3) month period.

8.3 Despite subsection 8.2, the Law may provide for a refund of excess taxes paid to be applied as a credit on account of business activity taxes that are due or accruing due by the business operator to the First Nation, provided the First Nation gives notice to the business operator.

9. Complaints to Tax Administrator

The Law must provide for a complaints process that allows a business operator to make a complaint to the First Nation respecting an alleged error or omission in a notice of tax reassessment delivered by the tax administrator.

10. Records and Receipts

10.1 The Law must require the tax administrator to keep records of

(a) all business activity taxes levied under the Law;

(b) all tax returns received under the Law;

(c) all tax payments made and receipts issued in respect of each business operator;

(d) all refunds paid under the Law; and

(e) all enforcement proceedings taken under the Law.

10.2 The Law must require the tax administrator to issue a receipt to a business operator for each payment made under the Law.

11. Penalties

Where the Law provides for a penalty to be imposed in respect of unpaid taxes, the Law must set out the date on which, or the time period after which, the penalty will be imposed if taxes are not paid.

12. Confidentiality

The Law must provide for the confidentiality of information and documents obtained by the tax administrator and any other person who has custody or control of records obtained or created under the Law, except that disclosure may be made

(a) in the course of administering the Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before a tribunal having jurisdiction or a court of law;

(c) where a person gives written authorization for his or her agent to obtain confidential information relating to a business or a property;

(d) by the tax administrator to a third party for research (including statistical) purposes, provided the information or documents do not include any information that is in an individually identifiable form; or

(e) by Council to a third party for research (including statistical) purposes.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

PART VIII

COMING INTO FORCE

These Standards are established and in effect as of March 22, 2017.

PART IX

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

NORMES RELATIVES AUX LOIS SUR LA TAXE SUR LES ACTIVITÉS COMMERCIALES DES PREMIÈRES NATIONS APPLICABLE AUX EXPLOITANTS D'ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT (2017)

[Codifiées le 2019-03-27]

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant la forme et le contenu des textes législatifs sur les recettes locales des premières nations édictés en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes énoncent les exigences que doivent respecter certains textes législatifs sur les recettes locales des premières nations édictés en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(iv) de la Loi. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs relatifs aux taxes sur les activités commerciales des premières nations, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations,* comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent aux textes législatifs relatifs à la taxe sur les activités commerciales qui prévoient l'imposition d'une taxe aux exploitants qui offrent de l'hébergement dans les réserves.

PARTIE V
TITRE

1

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes relatives aux lois sur la taxe sur les activités commerciales des premières nations applicable aux exploitants d'établissements d'hébergement (2017).*

PARTIE VI

DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« administrateur fiscal » La personne responsable de l'application et du contrôle d'application du texte législatif, qui est nommée par le conseil.

« agent de tourisme » Personne qui, à la fois :

a) achète de l'hébergement auprès d'un exploitant;

b) moyennant paiement, met tout ou partie de cet hébergement à la disposition d'une ou de plusieurs personnes dans le cadre d'un service touristique.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« conseil » S'entend du conseil de la première nation, au sens de la Loi.

« déclaration de taxe » Déclaration remplie et produite par l'exploitant relativement à la taxe sur les activités commerciales exigible aux termes du texte législatif.

« droit » S'agissant de terres de réserve situées au Québec, tout droit de quelque nature que ce soit portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles et, par assimilation, tout droit du locataire; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« entité de la première nation » Selon le cas :

a) personne morale dont la première nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective d'un certain nombre d'actions qui :

(i) soit confèrent au moins cinquante pour cent (50 %) des voix pouvant être exprimées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la personne morale,

(ii) soit représentent au moins cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de toutes les actions émises du capital-actions de la personne morale;

b) société de personnes dont la première nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective :

(i) soit d'au moins cinquante pour cent (50 %) de tous les droits de vote de la société de personnes,

(ii) soit de participations dans la société de personnes représentant au moins cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de l'ensemble des participations dans la société de personnes.

« exploitant » Personne, autre qu'un agent de tourisme, qui vend, fournit ou offre de vendre de l'hébergement dans une réserve.

« hébergement » S'entend notamment de l'hébergement dans des hôtels, motels et centres de villégiature ou d'autres établissements d'hébergement visés par le texte législatif d'une première nation.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, tout

domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« période de rapport » Période pour laquelle la taxe sur les activités commerciales est prélevée et perçue.

« personne » S'entend notamment d'une société de personnes, d'un consortium, d'une association, d'une personne morale ou du représentant personnel ou autre représentant légal d'une personne.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« province » La province dans laquelle est située la réserve.

« recettes brutes » Les recettes totales tirées de la vente d'hébergement.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

« taxe sur les activités commerciales » ou « taxe » Taxe imposée, prélevée, évaluée ou évaluable en vertu du texte législatif, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais qui y sont ajoutés conformément à celui-ci.

« texte législatif » Texte législatif concernant la taxe sur les activités commerciales qui est édicté en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(iv) de la Loi et auquel s'appliquent les présentes normes.

« texte législatif sur l'imposition foncière » Texte législatif concernant l'imposition de taxes sur les droits ou intérêts sur les terres de réserve qui est édicté en vertu de l'alinéa 5(1)a) de la Loi, à l'exception d'un texte législatif sur la taxe sur les transferts fonciers.

Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les droits ou intérêts sur les terres de réserve.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

PARTIE VII
NORMES

1. Application du texte législatif

Le texte législatif doit prévoir, pour la surveillance de l'application et du contrôle d'application de celui-ci :

a) soit la nomination d'un administrateur fiscal par voie de résolution;

b) soit la désignation de l'administrateur fiscal nommé en vertu du texte législatif sur l'imposition foncière de la première nation.

2. Assujettissement à la taxe

2.1 Le texte législatif doit prévoir qu'il s'applique à tous les exploitants.

2.2 Le texte législatif doit prévoir l'imposition d'une taxe sur les activités commerciales relativement à l'utilisation et à l'occupation de la réserve par l'exploitant pour la fourniture d'hébergement.

2.3 Le texte législatif doit prévoir que la taxe sur les activités commerciales est payable par

l'exploitant.

3. Calcul des recettes brutes

3.1 Le texte législatif doit établir la façon de calculer les recettes brutes aux fins de la taxe sur les activités commerciales.

3.2 Le texte législatif doit énumérer les types d'hébergement qu'il assujettit à la taxe sur les activités commerciales, ce qui comprend obligatoirement l'hébergement dans des hôtels, motels et centres de villégiature et peut inclure l'hébergement dans d'autres établissements tels des chalets, condominiums, auberges, maisons de pension ou de chambres, gîtes touristiques, maisons mobiles, roulottes et résidences de vacances.

3.3 Le texte législatif doit inclure dans le calcul des recettes brutes l'ensemble des recettes tirées de la vente d'hébergement, exception faite de ce qui suit :

a) le texte législatif doit exclure de ce calcul les recettes provenant de toute unité d'hébergement occupée par le même individu de façon continue durant la période – d'au moins vingt-sept (27) jours – prévue par le texte législatif;

b) le texte législatif peut exclure de ce calcul les recettes provenant de la vente d'hébergement à un prix inférieur au montant prévu par le texte législatif.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

4. Exemptions

4.1 Sauf dans les cas prévus aux paragraphes 4.2 et 4.3, le texte législatif ne peut exempter aucun exploitant de la taxe sur les activités commerciales.

4.2 Le texte législatif peut exempter l'exploitant de la taxe sur les activités commerciales s'il s'agit de la première nation ou d'une entité de la première nation.

4.3 Le texte législatif peut exempter l'exploitant de la taxe sur les activités commerciales si celui-ci :

a) soit offre moins d'unités d'hébergement que le nombre prévu par le texte législatif, lequel ne peut excéder quatre (4) unités;

b) soit tire des recettes brutes annuelles de la vente d'hébergement qui sont inférieures au montant prévu par le texte législatif.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

5. Taux de taxe

5.1 Sous réserve du paragraphe 5.2, le texte législatif doit fixer le taux de la taxe sur les activités commerciales, qui ne peut dépasser :

a) le taux de pourcentage maximum établi par la province de la Colombie-Britannique pour la taxe municipale et de district régional imposée sur le prix d'achat de l'hébergement, dans le cas des premières nations situées dans cette province;

b) le taux de pourcentage établi par la province d'Alberta pour la taxe touristique imposée sur le prix d'achat de l'hébergement, dans le cas des premières nations situées dans cette province;

c) le taux de pourcentage maximum établi par la province de Québec pour la taxe hôtelière imposée sur le prix d'achat des unités d'hébergement, dans le cas des premières nations situées dans cette province;

d) le taux de pourcentage maximum établi par la province de la Nouvelle-Écosse pour la taxe

à la commercialisation imposée sur le prix d'achat de l'hébergement, dans le cas des premières nations situées dans cette province;

e) cinq pour cent (5 %), dans le cas des premières nations situées dans une province non mentionnée aux alinéas a) à d).

5.2 Lorsque la première nation est située dans une province mentionnée à l'un des alinéas 5.1a) à d), elle peut, après la première année de prélèvement de la taxe sur les activités commerciales, modifier le texte législatif afin d'augmenter le taux de la taxe à au plus cinq pour cent (5 %).

6. Prélèvement de la taxe

6.1 Le texte législatif doit prévoir que la taxe sur les activités commerciales doit être prélevée au moins une fois par année et il peut :

a) soit établir une (1) ou plusieurs périodes de rapport applicables à chaque année,

b) soit permettre à l'administrateur fiscal d'établir une (1) ou plusieurs périodes de rapport applicables à chaque année,

pourvu que chaque période de rapport compte au moins trois (3) mois consécutifs.

6.2 Le texte législatif doit prévoir que la taxe sur les activités commerciales se calcule par multiplication du taux de taxe par les recettes brutes de l'exploitant pour la période de rapport.

7. Déclaration de taxe, paiement et nouvelle cotisation

7.1 Le texte législatif doit obliger l'exploitant, pour chaque période de rapport, au plus tard à la date ou aux dates qui y sont précisées :

a) d'une part, de remplir une déclaration de taxe et de la remettre à la première nation;

b) d'autre part, de payer la totalité des taxes qu'il doit à la première nation.

7.2 Le texte législatif doit exiger que la déclaration de taxe contienne au moins les renseignements suivants :

a) les nom et adresse de l'exploitant;

b) le montant des recettes brutes de l'exploitant pour la période de rapport;

c) le montant total de taxes à payer par l'exploitant pour la période de rapport.

7.3 Le texte législatif doit exiger que la déclaration de taxe soit certifiée complète et exacte par l'exploitant, ou s'il s'agit d'une personne morale, par un individu qui est personnellement au courant des questions certifiées et est autorisé à certifier la déclaration de taxe au nom de l'exploitant.

7.4 Le texte législatif doit préciser l'endroit où le paiement de taxe doit être fait, le mode de paiement à utiliser ainsi que la date d'échéance des déclarations de taxe et des paiements.

7.5 Le texte législatif doit prévoir les procédures à suivre par l'administrateur fiscal pour établir les cotisations de taxe et délivrer un avis de nouvelle cotisation à l'égard de la taxe sur les activités commerciales lorsque, selon le cas :

a) il détermine qu'il y a eu une erreur ou une omission dans une déclaration de taxe;

b) il détermine qu'un exploitant n'a pas payé le bon montant de taxe;

c) un exploitant n'a pas remis sa déclaration de taxe pour une période de rapport.

8. Remboursement de taxes

8.1 Le texte législatif doit prévoir les procédures applicables aux remboursements de taxes à

accorder aux exploitants et préciser les circonstances dans lesquelles un remboursement est accordé.

8.2 Le texte législatif doit comporter au moins les dispositions suivantes :

a) le remboursement du trop-payé de taxes lorsque l'administrateur fiscal établit que l'exploitant a payé un montant trop élevé de taxes pour une période de rapport;

b) le paiement d'intérêts sur les remboursements, à un taux inférieur de deux pour cent (2 %) au taux préférentiel de la banque principale de la première nation en vigueur le quinzième jour du mois précédant le calcul des intérêts pour la période subséquente de trois (3) mois.

8.3 Malgré le paragraphe 8.2, le texte législatif peut prévoir que le remboursement des taxes payées en trop sera appliqué comme crédit à valoir sur les taxes sur les activités commerciales qui sont dues par l'exploitant à la première nation ou qui le deviendront, pourvu que celle-ci en donne avis à l'exploitant.

9. Plaintes à l'administrateur fiscal

Le texte législatif doit prévoir une procédure de plainte qui permet à l'exploitant de présenter une plainte à la première nation au sujet d'une prétendue erreur ou omission dans un avis de nouvelle cotisation délivré par l'administrateur fiscal.

10. Dossiers et reçus

10.1 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal tienne des dossiers de ce qui suit :

a) toutes les taxes sur les activités commerciales prélevées en vertu du texte législatif;

b) toutes les déclarations de taxe reçues aux termes du texte législatif;

c) tous les paiements de taxes effectués par chaque exploitant et les reçus délivrés à chaque exploitant;

d) tous les remboursements versés en vertu du texte législatif;

e) toutes les mesures d'exécution prises en vertu du texte législatif.

10.2 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal délivre un reçu à l'exploitant pour chaque paiement effectué sous son régime.

11. Pénalités

Lorsque le texte législatif prévoit l'imposition d'une pénalité sur les taxes impayées, il doit préciser la date à laquelle ou le délai au-delà duquel la pénalité sera imposée si les taxes demeurent en souffrance.

12. Confidentialité

Le texte législatif doit assurer la confidentialité des renseignements et des documents obtenus par l'administrateur fiscal et toute autre personne ayant la garde ou le contrôle de dossiers obtenus ou créés en vertu du texte législatif; toutefois, ces renseignements et ces documents peuvent être communiqués :

a) dans le cadre de l'application du texte législatif ou de l'exercice de fonctions aux termes de celui-ci;

b) dans le cadre d'une procédure devant un tribunal compétent ou un tribunal judiciaire;

c) lorsqu'une personne a autorisé par écrit son agent à obtenir des renseignements confidentiels concernant une entreprise ou un bien foncier;

d) par l'administrateur fiscal à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, à la condition que les renseignements ou les documents ne contiennent pas de renseignements sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises;

e) par le conseil à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

PARTIE VIII

ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 22 mars 2017.

PARTIE IX

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

STANDARDS FOR FIRST NATION ANNUAL TAX RATES LAWS, 2017

[Consolidated to 2019-02-13]

PART I
PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the form and content of First Nation local revenue laws enacted under subsection 5(1) of the Act;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II
PURPOSE

These Standards set out the requirements that must be met for First Nation tax rates laws enacted under subparagraph 5(1)(a)(ii) and subsection 10(1) of the Act. These Standards are used by the Commission in its review and approval of First Nations' tax rates laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III
AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV
APPLICATION

These Standards apply to every property tax rates law submitted to the Commission for approval under the Act.

PART V
CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for First Nation Annual Tax Rates Laws, 2017*.

PART VI
DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"agricultural property" means an interest in reserve lands classified as "non-arable (range)" or "other agricultural" in Saskatchewan;

"annual rate of national inflation" means the change in the Annual Average Consumer Price Index for Canada, All-Items, maintained by Statistics Canada;

"assessable property" means an interest or right in reserve lands that is subject to assessment under a First Nation's assessment law;

"assessed value" means the value of an interest or right in reserve lands for assessment purposes, as determined under an assessment law;

"assessment law" means a law enacted by a First Nation under subparagraph 5(1)(a)(i) of the Act;

"average tax bill" means either

(a) the mean of the tax bills of all taxpayers in a property class, net of all grants; or

(b) the median tax bill of a representative taxpayer in a property class, net of all grants;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"interest", in relation to reserve lands in Canada elsewhere than in Quebec, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"Law" means a tax rates law enacted under subparagraph 5(1)(a)(ii) of the Act;

"property class" means a property class established in a First Nation's assessment law;

"Province" refers to the province in which a First Nation's reserve lands are situated;

"reference jurisdiction" means a taxing jurisdiction, located adjacent to the First Nation, that is identified for the purpose of comparing a First Nation's tax rates;

"reference jurisdiction transition plan" means a plan that meets the requirements of section 11;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"right", in relation to reserve lands in Quebec, means any right of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands and any right of a lessee, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"tax district" means a tax district established in a First Nation's taxation law;

"taxable area" means the total area of the interest in reserve lands or portion of the interest in reserve lands, rounded to the nearest acre;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law Standards;

"taxation law" means a law enacted under paragraphs 5(1)(a) and (e) of the Act, but does not include a property transfer tax law;

"Taxation Law Standards" means the Commission *Standards for First Nation Property Taxation Laws, 2016*; and

"transition period" has the meaning given to that term in the Taxation Law Standards.

For greater certainty, an interest or right, in relation to reserve lands, includes improvements.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

[am. FNTC Resolution 2019-02-13.]

PART VII
STANDARDS

1. Setting Tax Rates

1.1 Except as provided in subsection 1.2 and section 3, the Law must set a single tax rate for each property class.

1.2 The Law may set multiple tax rates in a property class where multiple tax rates are set in the First Nation's reference jurisdiction, provided the Law

(a) sets the same number of tax rates in each property class that are set in the reference jurisdiction; and

(b) uses the same criteria that are used in the reference jurisdiction for the application of those tax rates in each property class.

1.3 The Law must set for each property class a tax rate as

(a) a rate for each dollar ($1) of assessed value;

(b) a rate for each one hundred dollars ($100) of assessed value; or

(c) a mill rate for each one thousand dollars ($1000) of assessed value.

1.4 As an exception to subsection 1.3, a Law may set a tax rate for a property class on a different basis where

(a) the First Nation set a tax rate within that property class on a different basis at the time of being scheduled under the Act; or

(b) the First Nation's reference jurisdiction sets a tax rate on a different basis within that property class.

1.5 For clarity, the requirement to set a tax rate does not apply to a property class where there are no assessable properties in that class.

2. Application of Tax Rates

Except as provided in sections 3 and 4,

(a) the Law must provide that taxes must be levied on each taxable property by applying the applicable tax rate against the assessed value of the taxable property; and

(b) the Law must provide for the tax rate in each property class to be applied equally to all taxable property in that class.

3. Tax Districts and Multiple Reference Jurisdictions

3.1 Where a First Nation has established one (1) or more tax districts,

(a) the First Nation may set a tax rate for each property class in each tax district; and

(b) the requirements in these Standards respecting setting tax rates and establishing minimum tax must be interpreted to apply separately within each tax district.

3.2 Where a First Nation has multiple reserves and has more than one (1) reference jurisdiction in respect

of its reserves, the Law may set different tax rates for different reserves, provided that those reserves with the same reference jurisdiction must have the same tax rate in each property class.

4. Minimum Tax

Where a First Nation's taxation law provides that a minimum tax may be established in one or more property classes,

(a) the Law may, despite section 2, establish a minimum amount of tax to be levied on taxable property within one or more property classes; and

(b) the amount of the minimum tax must not exceed one hundred dollars ($100), except as provided in section 5.

5. Exceptions to Minimum Tax Limit

5.1 The Law may establish a minimum tax in an amount greater than one hundred dollars ($100) where required to create a fair taxation regime because of one or more of the following circumstances:

(a) the First Nation had established a higher minimum tax amount in its taxation regime existing at the time of being scheduled under the Act;

(b) the First Nation wishes to harmonize with minimum tax amounts established in the Province or the reference jurisdiction; and

(c) the First Nation's costs of providing services to assessable properties with lower assessed values exceeds one hundred dollars ($100).

5.2 As an exception to subsection 5.1, where a First Nation has included transition provisions in its taxation law in accordance with section 4 of the Taxation Law Standards, in each year of the transition period the Law must establish a minimum tax that is equal to the service fee charged by the First Nation in the year prior to its first taxation year.

6. Rate Setting in First Taxation Year

Where a First Nation is exercising property taxation jurisdiction for the first time, the First Nation must apply the same assessment practices as the former taxing authority, or the reference jurisdiction where there is no former taxing authority, and the Law must

(a) set tax rates that do not exceed those set by the former taxing authority in the current year; or

(b) set tax rates that do not exceed those set by the reference jurisdiction in the current year, where there is no former taxing authority.

7. Rate Setting in Subsequent Years Using Average Tax Bill

7.1 In the second and all subsequent years that a First Nation exercises property taxation powers, the Law must set tax rates based on the First Nation's budget for the expenditure of local revenues that, when applied, result in an average tax bill for each property class that has not increased from the previous year by more than

(a) the annual rate of national inflation from the previous year; or

(b) the average tax bill increase for each property class in the reference jurisdiction from the previous year.

7.2 For the purposes of subsection 7.1, where a representative taxpayer is used to determine the average tax bill,

(a) that taxpayer must have been a taxpayer in the previous year and must be a taxpayer in the current year; and

(b) a change in the assessed value of the assessable property held by that taxpayer from the previous year that is attributable to new construction, to the addition of lands to the assessable property, or that results from an assessment appeal, must be excluded when determining the average tax bill increase.

7.3 For the purposes of subsection 7.1, where the mean of the tax bills of all taxpayers is used to determine the average tax bill,

(a) each taxpayer must have been a taxpayer in the previous year and must be a taxpayer in the current year; and

(b) any changes in assessed values to assessable properties in that property class that are attributable to new construction, to the addition of lands to assessable properties, or that result from assessment appeals, must be excluded when determining the average tax bill increase.

7.4 For the purposes of subsection 7.1, where the assessed value of an assessable property is determined using a rate set by reference to a provincial regulation,

(a) that assessable property may be excluded when determining the average tax bill increase in a property class; or

(b) the average tax bill may be calculated by excluding any increases or decreases in the assessed value of that assessable property from the previous year to the current year.

[am. FNTC Resolution 2019-02-13.]

8. Rate Setting in Subsequent Years Using Reference Jurisdiction

8.1 As an alternative to the approach set out in subsection 7.1, the Law may set tax rates that are identical to the tax rates set in the reference jurisdiction in the current year and the immediately preceding year, including by setting the same number of tax rates where the reference jurisdiction sets multiple tax rates within a property class.

8.2 Where a Law sets tax rates as provided in subsection 8.1, the First Nation must use assessment practices that are identical to the reference jurisdiction in the current year and the immediately preceding year.

9. Rate Setting Where First Nation Has Transition Provisions in Taxation Law

9.1 Where a First Nation has included transition provisions in its taxation law in accordance with section 4 of the Taxation Law Standards, in each year of the transition period the Law must set tax rates for the applicable property classes that are consistent with those transition provisions, and sections 6, 7 and 8 do not apply.

9.2 Where subsection 9.1 applies and a Law sets a tax rate that is higher than and not consistent with the transition provisions in the First Nation's taxation law, the First Nation may provide justification of the rate for Commission consideration on the basis set out in paragraph 10.1(c).

[am. FNTC Resolution 2019-02-13.]

10. Justifications for Additional Rate Increases

10.1 Where a Law sets a tax rate that does not meet the criteria set out in subsection 7.1, the First Nation may provide justification of the rate for Commission consideration, on one (1) or more of the following bases:

(a) the First Nation's costs of providing local services, such as water, sewer, waste collection, fire protection and roads, have increased significantly from the previous year;

(b) the rate is consistent with the First Nation's reference jurisdiction transition plan; and

(c) the taxpayers in the affected property class support the proposed rate.

10.2 Where a First Nation proposes to justify a tax rate under paragraph 10.1(a), the First Nation must provide to the Commission a signed service agreement evidencing the increased costs, or written evidence of the increased costs signed by the First Nation's chief financial officer.

10.3 Where a First Nation proposes to justify a tax rate under paragraph 10.1(c), the First Nation must provide to the Commission letters of support from individual taxpayers or taxpayer associations representing

(a) at least fifty percent (50%) of the taxpayers in that property class; and

(b) taxpayers holding at least fifty percent (50%) of the total assessed values in that property class.

11. Justification on the Basis of Transition to Reference Jurisdiction Rate-Setting

A First Nation that proposes to justify an increase in its tax rates in one or more property classes in order to transition to setting tax rates that are identical to the reference jurisdiction must develop a reference jurisdiction transition plan that

(a) provides a justification for the proposed increases in tax rates that relates either to providing a higher level of local services to the taxpayers, or to building new or replacement local service infrastructure; and

(b) sets out how tax rates will increase incrementally in one (1) or more property classes over a period of not more than five (5) years in order to match the reference jurisdiction rates in all property classes.

[am. FNTC Resolution 2018-06-25.]

12. [am. FNTC Resolution 2018-06-25.]

PART VIII

STANDARDS FOR AGRICULTURAL PROPERTIES IN THE PROVINCE OF SASKATCHEWAN

13. Application of This Part

13.1 This Part applies to the setting of tax rates for agricultural property where a First Nation's property taxation law provides for taxation on the basis of the taxable area of the agricultural property.

13.2 Where this Part applies to the setting of tax rates in a property class, Part VII does not apply to the setting of tax rates in that property class.

14. Rate Setting Per Acre

14.1 The Law must set a single tax rate in a property class that is equal to or less than the amount levied per acre in the same property class in the reference jurisdiction.

14.2 For the purposes of subsection 14.1, the amount levied per acre in the reference jurisdiction must be determined by dividing the total property tax revenues within the property class by the total number of acres of property within that property class.

15. No Minimum Tax

A Law must not establish a minimum tax in a property class to which this Part applies.

PART IX

REVOCATION AND COMING INTO FORCE

Revocation

The *Standards for First Nation Tax Rates Laws, 2016* that were established and effective as of April 1, 2016, are revoked.

Coming Into Force

These Standards are established and in effect as of June 28, 2017.

PART X

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

NORMES RELATIVES AUX LOIS ANNUELLES SUR LES TAUX D'IMPOSITION DES PREMIÈRES NATIONS (2017)

[Codifiées le 2019-02-13]

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant la forme et le contenu des textes législatifs sur les recettes locales édictés en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes énoncent les exigences que doivent respecter les textes législatifs sur les taux d'imposition foncière des premières nations édictés en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(ii) et de l'article 10 de la Loi. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs sur les taux d'imposition des premières nations, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations*, comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent à tous les textes législatifs sur les taux d'imposition foncière soumis à la Commission pour agrément en vertu de la Loi.

PARTIE V
TITRE

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes relatives aux lois annuelles sur les taux d'imposition des premières nations (2017).*

PARTIE VI

DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« bien foncier agricole » Intérêt sur les terres de réserve qui est classé dans l'une ou l'autre des catégories de biens fonciers « terres et améliorations non arables » et « autres terres et améliorations agricoles » en Saskatchewan.

« bien sujet à évaluation » Droit ou intérêt sur les terres de réserve qui est assujetti à l'évaluation au titre du texte législatif sur l'évaluation foncière d'une première nation.

« catégorie de biens fonciers » L'une des catégories de biens fonciers établies par le texte législatif sur l'évaluation foncière d'une première nation.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« district fiscal » District fiscal établi dans le texte législatif sur l'imposition foncière d'une première nation.

« droit » S'agissant de terres de réserve situées au Québec, tout droit de quelque nature que ce soit portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles et, par assimilation, tout droit du locataire; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« Normes relatives aux lois sur l'imposition foncière » Les *Normes relatives aux lois sur l'imposition foncière des premières nations (2016)*, établies par la Commission.

« période de transition » S'entend au sens des Normes relatives aux lois sur l'imposition foncière.

« plan de transition » Plan de transition vers les taux du territoire de référence qui satisfait aux exigences de l'article 11.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« province » Province dans laquelle sont situées les terres de réserve d'une première nation.

« relevé d'impôt moyen » Selon le cas :

a) la moyenne des relevés d'impôt foncier – net de toute subvention – de tous les contribuables pour une catégorie de biens fonciers;

b) le relevé d'impôt foncier médian – net de toute subvention – d'un contribuable représentatif pour une catégorie de biens fonciers.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens.*

« superficie imposable » La superficie totale d'un intérêt sur les terres de réserve, ou d'une partie de celui-ci, arrondie à l'acre près.

« taux d'imposition » Taux d'impôt payable pour chaque catégorie de biens fonciers.

« taux d'inflation national annuel » Variation de la moyenne annuelle de l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Canada, établi par Statistique Canada.

« territoire de référence » Administration taxatrice voisine de la première nation qui est désignée aux fins de la comparaison des taux d'imposition de cette dernière.

« texte législatif » Texte législatif sur les taux d'imposition foncière édicté en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(ii) de la Loi.

« texte législatif sur l'évaluation foncière » Texte législatif édicté par une première nation en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(i) de la Loi.

« texte législatif sur l'imposition foncière » Texte législatif édicté en vertu des alinéas 5(1)a) et e) de la Loi, à l'exception d'un texte législatif sur la taxe sur les transferts fonciers.

« valeur imposable » La valeur d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve déterminée, aux fins de l'évaluation foncière, conformément au texte législatif sur l'évaluation foncière.

Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les droits ou intérêts sur les terres de réserve.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-02-13.]

PARTIE VII
NORMES

1. Fixation des taux d'imposition

1.1 Sauf disposition contraire du paragraphe 1.2 et de l'article 3, le texte législatif doit fixer un taux d'imposition unique pour chaque catégorie de biens fonciers.

1.2 Le texte législatif peut fixer des taux d'imposition multiples pour une catégorie de biens fonciers lorsque le territoire de référence de la première nation en a établi, pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

a) il fixe, pour chaque catégorie de biens fonciers, le même nombre de taux d'imposition que celui établi dans le territoire de référence;

b) il utilise, pour l'application de ces taux d'imposition dans chaque catégorie de biens fonciers, les mêmes critères que ceux utilisés dans le territoire de référence.

1.3 Le texte législatif doit fixer, pour chaque catégorie de biens fonciers, un taux d'imposition exprimé comme :

a) soit un taux pour chaque dollar (1 $) de la valeur imposable;

b) soit un taux pour chaque cent dollars (100 $) de la valeur imposable;

c) soit un taux pour chaque mille dollars (1 000 $) – taux du millième – de la valeur imposable.

1.4 À titre d'exception au paragraphe 1.3, le texte législatif peut fixer un taux d'imposition à partir d'une base différente pour une catégorie de biens fonciers si, selon le cas :

a) la première nation avait, pour cette catégorie de biens fonciers, fixé un taux d'imposition à partir d'une base différente au moment de son inscription à l'annexe de la Loi;

b) le territoire de référence fixe un taux d'imposition à partir d'une base différente pour cette catégorie de biens fonciers.

1.5 Il est entendu que les exigences relatives à la fixation d'un taux d'imposition ne s'appliquent pas aux catégories de biens fonciers qui ne comprennent aucun bien sujet à évaluation.

2. Application des taux d'imposition

Sauf disposition contraire des articles 3 et 4, le texte législatif doit prévoir :

a) que l'impôt est prélevé sur chaque bien imposable par application du taux d'imposition en vigueur à la valeur imposable du bien;

b) que le taux d'imposition propre à chaque catégorie de biens fonciers est appliqué uniformément à tous les biens imposables de cette catégorie.

3. Districts fiscaux et multiples territoires de référence

3.1 Lorsqu'une première nation a établi un (1) ou plusieurs districts fiscaux :

a) elle peut fixer un taux d'imposition pour chaque catégorie de biens fonciers dans chacun des districts fiscaux;

b) les exigences des présentes normes relatives à la fixation des taux d'imposition et à l'établissement d'un impôt minimum doivent être interprétées de manière à s'appliquer de façon distincte dans chaque district fiscal.

3.2 Dans les cas où une première nation a de multiples réserves et plus d'un (1) territoire de référence pour celles-ci, le texte législatif peut fixer des taux d'imposition différents pour les diverses réserves, pourvu que les réserves ayant le même territoire de référence aient le même taux d'imposition dans chaque catégorie de biens fonciers.

4. Impôt minimum

Lorsque le texte législatif sur l'imposition foncière d'une première nation permet de prévoir un montant d'impôt minimum dans une ou plusieurs catégories de biens fonciers :

a) il peut, malgré l'article 2, établir un montant d'impôt minimum à prélever sur les biens imposables d'une ou de plusieurs catégories de biens fonciers;

b) le montant d'impôt minimum ne peut être supérieur à cent dollars (100 $), sauf dans les cas prévus à l'article 5.

5. Exceptions à l'impôt minimum

5.1 Le texte législatif peut fixer un montant d'impôt minimum supérieur à cent dollars (100 $) dans les cas où cela est nécessaire pour créer un régime d'imposition équitable en raison de l'une ou plusieurs des circonstances suivantes :

a) la première nation avait déjà établi un impôt minimum supérieur dans son régime d'imposition au moment de son inscription à l'annexe de la Loi;

b) la première nation souhaite harmoniser son régime avec les montants d'impôt minimum prélevés dans la province ou le territoire de référence;

c) les coûts, pour la première nation, de la prestation de services aux biens sujets à évaluation ayant les valeurs imposables les plus faibles sont supérieurs à cent dollars (100 $).

5.2 À titre d'exception au paragraphe 5.1, lorsqu'une première nation a inclus des dispositions transitoires dans son texte législatif sur l'imposition foncière conformément à l'article 4 des Normes relatives aux lois sur l'imposition foncière, à chaque année de la période de transition le texte législatif doit fixer un impôt minimum égal au montant des frais de service imposés par elle durant l'année précédant sa première année d'imposition.

6. Fixation des taux pour la première année d'imposition

Lorsqu'une première nation exerce ses pouvoirs d'imposition foncière pour la première fois, elle doit utiliser les mêmes pratiques d'évaluation que l'ancienne autorité taxatrice ou le territoire de référence, s'il n'y a pas d'ancienne autorité taxatrice, et le texte législatif doit :

a) fixer des taux d'imposition qui ne dépassent pas ceux fixés par l'ancienne autorité taxatrice pour l'année en cours;

b) fixer des taux d'imposition qui ne dépassent pas ceux fixés par le territoire de référence pour l'année en cours, s'il n'y a pas d'ancienne autorité taxatrice.

7. Fixation des taux pour les années subséquentes à l'aide du relevé d'impôt moyen

7.1 Pour la deuxième année et les années subséquentes où une première nation exerce ses pouvoirs d'imposition foncière, le texte législatif doit fixer des taux d'imposition fondés sur son budget des dépenses sur les recettes locales qui, lorsqu'ils sont appliqués, font en sorte que l'augmentation du relevé d'impôt moyen pour chaque catégorie de biens fonciers par rapport à l'année précédente ne dépasse pas, selon le cas :

a) le taux d'inflation national annuel de l'année précédente;

b) l'augmentation du relevé d'impôt moyen pour chaque catégorie de biens dans le territoire de référence pour l'année précédente.

7.2 Pour l'application du paragraphe 7.1, lorsqu'un contribuable représentatif est utilisé pour l'établissement du relevé d'impôt moyen :

a) d'une part, il doit s'agir d'un contribuable qui était contribuable l'année précédente et qui l'est toujours pendant l'année en cours;

b) d'autre part, il faut exclure du calcul de l'augmentation du relevé d'impôt moyen tout changement de la valeur imposable du bien sujet à évaluation détenu par ce contribuable, par rapport à l'année précédente, qui est attribuable à de nouvelles constructions ou à l'ajout de terres à ce bien ou qui découle d'un appel relatif à l'évaluation.

7.3 Pour l'application du paragraphe 7.1, lorsque la moyenne des relevés d'impôt foncier de tous les contribuables est utilisée pour l'établissement du relevé d'impôt moyen :

a) d'une part, chaque contribuable doit avoir été contribuable l'année précédente et l'être toujours pendant l'année en cours;

b) d'autre part, il faut exclure du calcul de l'augmentation du relevé d'impôt moyen les changements de la valeur imposable des biens sujets à évaluation de la catégorie de biens fonciers visée qui sont attribuables à de nouvelles constructions ou à l'ajout de terres à ces biens ou qui découlent d'appels relatifs aux évaluations.

7.4 Pour l'application du paragraphe 7.1, lorsque la valeur imposable d'un bien sujet à évaluation est calculée au moyen d'un taux fixé par un règlement provincial :

a) soit ce bien peut être exclu lors du calcul de l'augmentation du relevé d'impôt moyen pour une catégorie de bien fonciers;

b) soit le relevé d'impôt moyen peut être établi en excluant toute augmentation ou réduction de la valeur imposable de ce bien pour l'année en cours par rapport à l'année précédente.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-02-13.]

8. Fixation des taux pour les années subséquentes à l'aide des taux du territoire de référence

8.1 Au lieu de se fonder sur la méthode prévue au paragraphe 7.1, le texte législatif peut fixer des taux d'imposition identiques à ceux établis dans le territoire de référence pour l'année en cours et l'année précédente, notamment en prévoyant le même nombre de taux d'imposition dans le cas où le territoire de référence a établi des taux d'imposition multiples pour une catégorie de biens fonciers.

8.2 Lorsque le texte législatif fixe des taux d'imposition en conformité avec le paragraphe 8.1, la première nation doit utiliser des pratiques d'évaluation identiques à celles utilisées par le territoire de référence pendant l'année en cours et l'année précédente.

9. Fixation des taux selon les dispositions transitoires du texte législatif sur l'imposition foncière

9.1 Lorsqu'une première nation a inclus des dispositions transitoires dans son texte législatif sur l'imposition foncière conformément à l'article 4 des Normes relatives aux lois sur l'imposition foncière, à chaque année de la période de transition le texte législatif doit fixer des taux d'imposition conformes à ces dispositions transitoires pour les catégories de biens fonciers applicables, et les articles 6, 7 et 8 ne s'appliquent pas.

9.2 Lorsque le paragraphe 9.1 s'applique et que le texte législatif fixe un taux d'imposition plus élevé et non conforme aux dispositions transitoires du texte législatif sur l'imposition foncière de la première nation, celle-ci peut soumettre une justification du taux à la Commission pour examen, en invoquant le motif prévu à l'alinéa 10.1c).

[mod. Résolution de la CFPN 2019-02-13.]

10. Justification des augmentations de taux additionnelles

10.1 Lorsque le texte législatif fixe un taux d'imposition qui ne satisfait pas aux critères énoncés au paragraphe 7.1, la première nation peut soumettre une justification de ce taux à la Commission pour examen, pour l'un (1) ou plusieurs des motifs suivants :

a) les coûts engagés par la première nation pour la prestation des services locaux – tels les services d'approvisionnement en eau, les services d'égouts, le ramassage des déchets, la protection contre les incendies et les routes – ont augmenté considérablement depuis l'année précédente;

b) le taux est compatible avec le plan de transition de la première nation;

c) les contribuables dans la catégorie de biens fonciers en cause appuient le taux proposé.

10.2 La première nation qui entend justifier un taux d'imposition sur le fondement de l'alinéa 10.1a) doit remettre à la Commission soit une convention de services signée qui démontre les coûts accrus, soit une preuve écrite des coûts accrus signée par le directeur des finances de la première nation.

10.3 La première nation qui entend justifier un taux d'imposition sur le fondement de l'alinéa 10.1c) doit remettre à la Commission des lettres d'appui reçues de contribuables à titre individuel ou d'associations de contribuables représentant à la fois :

a) au moins cinquante pour cent (50 %) des contribuables dans la catégorie de biens fonciers visée;

b) les contribuables détenant au moins cinquante pour cent (50 %) du total des valeurs imposables de cette catégorie de biens fonciers.

11. Justification fondée sur la transition vers les taux du territoire de référence

La première nation qui entend justifier l'augmentation de ses taux d'imposition pour une ou plusieurs catégories de biens fonciers afin de faire le passage à des taux d'imposition identiques à ceux du territoire de référence doit élaborer un plan de transition qui, à la fois :

a) donne une justification des augmentations proposées qui se rapporte à la prestation d'un niveau plus élevé de services locaux aux contribuables ou à la construction d'une infrastructure nouvelle ou de remplacement pour les services locaux;

b) précise de quelle façon les taux d'imposition augmenteront graduellement dans une (1) ou plusieurs catégories de biens fonciers sur une période d'au plus cinq (5) ans pour finir par correspondre aux taux du territoire de référence pour toutes les catégories de biens fonciers.

[mod. Résolution de la CFPN 2018-06-25.]

12. [mod. Résolution de la CFPN 2018-06-25.]

PARTIE VIII

NORMES APPLICABLES AUX BIENS FONCIERS AGRICOLES SITUÉS EN SASKATCHEWAN

13. Application de la présente partie

13.1 La présente partie s'applique à la fixation des taux d'imposition applicables aux biens fonciers agricoles lorsque le texte législatif sur l'imposition foncière de la première nation prévoit le prélèvement d'impôts sur la base de la superficie imposable de tels biens.

13.2 Lorsque la fixation des taux d'imposition pour une catégorie de biens fonciers tombe sous le coup de la présente partie, la partie VII ne s'applique pas à la fixation des taux d'imposition pour cette catégorie de biens fonciers.

14. Taux par acre

14.1 Le texte législatif doit fixer un taux d'imposition unique pour chaque catégorie de biens fonciers qui est égal ou inférieur au montant par acre prélevé dans le territoire de référence pour la même catégorie de biens fonciers.

14.2 Pour l'application du paragraphe 14.1, le montant par acre prélevé dans le territoire de référence doit correspondre au quotient qu'on obtient en divisant le total des recettes fiscales foncières pour la catégorie de biens fonciers par le nombre total d'acres de biens fonciers compris dans cette catégorie.

15. Aucun impôt minimum

Le texte législatif ne peut fixer aucun impôt minimum pour les catégories de biens fonciers auxquelles s'applique la présente partie.

PARTIE IX

ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Abrogation

Les *Normes relatives aux lois sur les taux d'imposition des premières nations (2016)*, établies et entrées en vigueur le 1er avril 2016, sont abrogées.

Entrée en vigueur

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 28 juin 2017.

PARTIE X

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

STANDARDS FOR
FIRST NATION DEVELOPMENT COST CHARGES LAWS, 2019

PART I
PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the form and content of First Nation local revenue laws enacted under subsection 5(1) of the Act;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II
PURPOSE

These Standards set out the requirements that must be met for First Nation development cost charges laws enacted under subparagraph 5(1)(a)(v) of the Act. These Standards are used by the Commission in its review and approval of First Nations' development cost charges laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III
AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV
APPLICATION

These Standards apply to every development cost charges law submitted to the Commission for approval under the Act.

PART V
CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for First Nations Development Cost Charges Laws, 2019.*

PART VI
DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9 and the regulations enacted under that Act;

"administrator" means a person appointed by Council to administer a Law;

"assist factor" means that percentage of the capital costs of each development cost charge class that will be paid by the First Nation, as determined by the First Nation;

"building" means any structure used or intended for supporting or sheltering any use or occupancy and includes a manufactured home;

"building approval" means a permit or other authorization from a First Nation for the construction, alteration or extension of a building or structure on the First Nation's reserve;

"capital costs" includes planning, engineering and legal costs directly related to the work for which a capital cost may be incurred, and interest costs incurred by the First Nation that are directly related to the work and meet the requirements of subsection 3.6;

"commercial development" means a development used or intended to be used for the carrying on of any business, including the provision or sale of goods, accommodation, entertainment, meals or services, but excludes an industrial or residential development;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"developer" means a person undertaking a development on the reserve;

"development" includes a subdivision of a parcel and any construction, alteration, excavation or improvement of land, buildings or structures, including the installation of works or services;

"development approval" means a permit or other authorization from a First Nation in respect of all or part of a proposed development on the First Nation's reserve;

"development cost charge" means a development cost charge levied under a Law;

"development cost charge class" means a class described in subsection 3.1;

"dwelling unit" means one (1) or more habitable rooms having collectively its or their own entrance from the exterior, used or intended to be used for the residential accommodation of not more than one (1) person or family, having provision for living, sleeping and sanitary facilities and containing or providing for not more than one (1) cooking facility;

"expenditure law" means an expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"gross floor area" means the combined area of all floors within a building, including any basement or cellar, measured to the inside surface of the exterior walls of the building;

"gross site area" means the total area of land that is proposed for development in a building approval or development approval application, including access, parking, loading and landscape areas;

"industrial development" means a development used or intended to be used for manufacturing, production, assembly, testing, warehousing, distribution or storage of products or materials;

"institutional development" means a building or structure used or intended to be used only on a non-profit basis for cultural, recreational, social, religious, governmental, public hospital or educational purposes, and also includes any building or structure that is serviced with sewer, water or drainage and which is not a residential, commercial or industrial development;

"Law" means a development cost charges law enacted under subparagraph 5(1)(a)(v) of the Act;

"long-term capital plan" means a plan approved by Council that sets out the First Nation's requirements for infrastructure development and the capital costs of that infrastructure for the purposes for which

development cost charges are to be collected;

"manufactured home" means a structure, whether or not ordinarily equipped with wheels, that is designed, constructed or manufactured

(a) to be moved from one place to another by being towed or carried; and

(b) to provide

(i) a dwelling house or premises,

(ii) a business office or premises,

(iii) accommodation for any other purpose,

(iv) shelter for machinery or other equipment, or

(v) storage, workshop, repair, construction or manufacturing facilities;

"manufactured home park development" means a residential development where spaces and utilities are provided for two (2) or more manufactured homes;

"parcel" means a parcel, block or other defined area of land on the reserve;

"parcel area" means the total area of land of a parcel;

"park improvements" means fencing, landscaping, drainage and irrigation, trails, restrooms, changing rooms, and playground and playing field equipment;

"Province" refers to the province in which a First Nation's reserve lands are situated;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"residential (multi-family) development" means a development for residential purposes that does not include single-family residential, two-family residential or three-family residential;

"secondary suite" means an additional dwelling unit that is contained within a single-family residential building;

"single-family residential" means a detached building consisting of only one (1) dwelling unit, not including a secondary suite;

"structure" means a construction of any kind, whether fixed to, supported by or sunk into land or water;

"subdivision" means the division of land into two (2) or more parcels by any means, including by survey plan or by a metes and bounds description;

"subdivision approval" means an authorization from a First Nation for the subdivision of a parcel;

"three-family residential" means a detached building consisting of three (3) dwelling units; and

"two-family residential" means a detached building consisting of two (2) dwelling units.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

PART VII

STANDARDS

1. Administration

1.1 The Law must provide for the appointment of an administrator to oversee the administration and enforcement of the Law.

1.2 The Law must require the administrator to

(a) maintain a separate development cost charge reserve fund for each development cost charge class;

(b) maintain records for all development cost charges imposed and collected; and

(c) undertake such further duties as set out in the Law or as specified by Council.

1.3 The Law must require the administrator to report annually to Council on the administration of the Law, which report must include, for each development cost charge class,

(a) the amount of development cost charges received;

(b) the expenditures from each development cost charge reserve fund;

(c) the balance in each development cost charge reserve fund account at the start and at the end of each calendar year;

(d) any exemptions, credits, rebates or refunds of development cost charges;

(e) the amount of all outstanding installment payments of development cost charges; and

(f) a summary of the works completed and the works to be undertaken within each development cost charge class.

1.4 The Law must require the administrator to make available to the public, upon request, the considerations, information and calculations used to determine the development cost charges imposed under the Law, other than information respecting the contemplated acquisition costs and locations of specific properties.

2. Application of Law

2.1 The Law must apply to the entire reserve.

2.2 Notwithstanding subsection 2.1, the Law may apply to a portion of the reserve where application to the entire reserve would create a significant disparity between those who pay the development cost charges and those who benefit from the infrastructure funded by the development cost charges.

3. Establishing Development Cost Charges

3.1 The Law may establish the following development cost charges classes:

(a) sewer;

(b) water;

(c) drainage;

(d) transportation; and

(e) park and recreation land and improvement.

3.2 The Law must provide for development cost charges to be levied only to pay the capital costs of

(a) providing, constructing, altering, or expanding sewage, water, drainage and transportation facilities, and

(b) providing and improving park and recreation land,

to service, directly or indirectly, the development for which the development cost charge is being imposed.

3.3 The capital costs used to determine the development cost charges levied in the Law must be supported by

(a) a long-term capital plan;

(b) a local government regional growth strategy, official community plan, or other regional development plan, where the First Nation participates in regional planning; or

(c) a service agreement with a local government under which the First Nation contributes to the development cost charges levied by the local government.

3.4 Where paragraph 3.3(c) applies to a development cost charge class, the Law may establish development cost charges that include the amounts payable by the First Nation to the local government under the service agreement in that development cost charge class, and subsection 3.5 does not apply in respect of those included amounts.

3.5 The Law must establish similar development cost charges for all developments that impose similar capital cost burdens on the First Nation, but may vary with respect to

(a) different zones or different defined or specified areas;

(b) different uses;

(c) different capital costs as they relate to different classes of development; or

(d) different sizes or different numbers of lots or units in a development.

3.6 The Law may establish development cost charges that include interest costs as part of the capital costs for a development cost charge class only where the First Nation must construct the development cost charge-funded infrastructure in advance of sufficient development cost charges being collected, and only where

(a) the fixed-capacity infrastructure, such as sewer and water, must be constructed before development can occur; or

(b) the infrastructure must be provided in an area with no services, to enable development to occur.

3.7 Where interest costs are included in the capital costs of a development cost charge under subsection 3.6, the interest rate used must not exceed the fixed rate for a ten (10) year loan set by the First Nations Finance Authority at the time Council makes the Law.

4. Calculation of Development Cost Charges

The Law must include the following provisions:

(a) the development cost charges payable per unit of development for each development cost charge class and for each type of development;

(b) how development cost charges are assessed for each development cost charge class;

(c) for development types not specifically identified in the Law, a provision that the amount of development cost charges payable must be equal to the development cost charges that would have been payable for the most comparable type of development, as determined by the administrator;

(d) for developments that contain two (2) or more uses, a provision that the development cost charges must be calculated separately for each use within the development and the total amount payable must be the sum of the development cost charges levied for all uses in the development; and

(e) where a building approval relates only to the expansion or alteration of an existing building, a provision that the development cost charges must be levied only on that portion of the building that expands or alters the existing building.

5. Units of Development

5.1 The Law must specify the basis on which development costs charges are calculated for each

development type, in accordance with subsection 5.2.

5.2 The Law must specify a unit of development for each development type that is

(a) one of the following units of development:

(i) for a single-family residential, a two-family residential or a three-family residential development, on one of a per dwelling unit, a per square metre of parcel area, or a per parcel basis,

(ii) for a residential (multi-family) development, on one of a per dwelling unit, per square metre of gross floor area, or per square metre of parcel area basis,

(iii) for a commercial development, an institutional development or an industrial development, on one of a per square metre of gross floor area, per square metre of gross site area, or per square metre of parcel area basis,

(iv) for a manufactured home park development, on either a per pad or per square metre of parcel area basis; or

(b) a unit of development that is used by a local government in the Province for the levy of development cost charges for that development type.

6. Assist Factor

Where a First Nation has an assist factor as part of its development cost charges calculation, the assist factor must be set out in the Law.

7. Levy and Payment of Development Cost Charges

7.1 The Law must set out when development cost charges will be levied, which must be

(a) at the time of building approval;

(b) at the time of subdivision approval; or

(c) at the time of development approval.

7.2 The Law must include a reference to the First Nation's law, by-law, policy or procedure which sets out the application process for a building approval, subdivision approval or development approval, as applicable.

7.3 The Law must require the payment in full of development cost charges at the time, and as a condition, of the granting of the approval referenced in subsection 7.1, as applicable.

7.4 The Law must provide that where a development occurs in phases, development cost charges levied at the time of subdivision approval or development approval must be levied only in respect of each phase at the time it receives approval.

7.5 Notwithstanding subsection 7.3, the Law may allow for the payment of development cost charges in installments where requested by a developer and approved by Council in its sole discretion.

7.6 Where the Law allows for the payment of development cost charges in installments, the Law must set out

(a) how a developer may request to pay by installments;

(b) any qualifying criteria for paying by installments;

(c) the maximum number of installment payments allowed;

(d) how each installment amount is calculated;

(e) the required timing of each installment payment;

(f) the consequences of failing to pay an installment by the installment due date;

(g) any penalties or interest that will be levied on unpaid installment payments and when such charges will be imposed; and

(h) any requirement for the developer to provide security for the unpaid development cost charges and the acceptable forms of security.

8. Application of Development Cost Charges

8.1 The Law must provide that a development cost charge is not payable under the Law

(a) where the development does not impose any new capital cost burden on the First Nation; or

(b) where a development cost charge has previously been paid for the same development, unless, as a result of a further development, new capital cost burdens will be imposed on the First Nation.

8.2 Where a First Nation wishes to provide for exemptions from development cost charges under a Law, those exemptions must be set out within the Law.

8.3 Where exemptions from development cost charges are included in a Law, the exemptions must be

(a) within a class of exemption required or allowed under development cost charges legislation in the Province; or

(b) exemptions for developments undertaken by members of the First Nation.

8.4 Where the Law provides for an exemption from development costs charges under paragraph 8.3(b), the Law must require the First Nation to

(a) pay into the appropriate development cost charge reserve funds an amount equivalent to the development cost charges that would have been payable in respect of the development had the exemption not applied; and

(b) make the payment under paragraph (a) using moneys that are not local revenues.

9. Development Cost Charge Credits and Rebates

9.1 The Law must provide that if a developer has, with the written agreement of the First Nation, provided or paid the cost of providing a specific service outside the boundaries of the parcel being developed, and that service is included in the calculations used to determine the amount of a development cost charge, the First Nation must give a credit to the developer by deducting the developer's costs of providing that service from the development cost charges payable for the applicable development cost charge class.

9.2 The Law must provide that where a service is included in the calculations used to determine the amount of a development cost charge and a developer has, with the written agreement of a First Nation,

(a) provided that service outside the boundaries of the parcel being developed, and

(b) provided the service to a standard that exceeds the local standard required,

the First Nation must offer a development cost charge rebate for the incremental portion of costs beyond the local standard required for that development cost charge class.

10. Development Cost Charge Refunds

The Law must provide for a refund to a developer of development cost charges paid in respect of a development where the building approval, subdivision approval or development approval is cancelled, as the case may be, provided

(a) the developer makes an application for a refund within six (6) months of the cancellation; and

(b) a new or replacement building approval, subdivision approval or development approval application has not been received or approved in respect of the development.

11. Use of Development Cost Charges

11.1 The Law must require

(a) a separate development cost charge reserve fund to be established by an expenditure law for each development cost charge class; and

(b) all development cost charges collected by the First Nation for a development cost charge class to be deposited in the development cost charge reserve fund established for that class.

11.2 The Law must require all expenditures of development cost charge moneys to be authorized by an expenditure law.

11.3 The Law must provide that moneys in a development cost charge reserve fund, plus interest earned on those moneys, must be used only

(a) to pay the capital costs of providing, constructing, altering, improving, replacing or expanding sewer, water, drainage and transportation facilities that relate directly or indirectly to the development in respect of which the development cost charge was collected;

(b) to pay the capital costs of

(i) acquiring park and recreation land or reclaiming land as park and recreation land, and

(ii) providing park improvements on park and recreation land,

subject to the restriction that the capital costs must relate directly or indirectly to the development in respect of which the development cost charge was collected;

(c) to pay the principal of and interest on a debt incurred by a First Nation as a result of an expenditure under paragraphs (a) or (b);

(d) to pay a person subject to a development cost charge for some or all of the capital costs the person incurred in completing a project described in paragraph (a) or (b) if

(i) the project was completed under a written agreement between the person and the First Nation, and

(ii) the project is included in the calculations used to determine the amount of that development cost charge.

11.4 For clarity, payments under paragraphs 11.3(a) and (b) may be made to a local government in accordance with the terms of a service agreement between the First Nation and the local government under which the First Nation contributes to the development cost charges levied by the local government.

12. Transfer of Development Cost Charges

12.1 The Law may provide for moneys in a development cost charge reserve fund to be transferred from that reserve fund to another development cost charge reserve fund, where the amount to the credit of a reserve fund is greater than required for the purpose for which the reserve fund was established.

12.2 The Law must require all transfers of development cost charge moneys to be authorized by an expenditure law.

13. Borrowing of Development Cost Charges

13.1 The Law may allow for the First Nation to borrow from a development cost charge reserve fund for the purposes of a capital purpose reserve fund only on the following conditions:

(a) the moneys in the originating reserve fund are not currently required for its purpose;

(b) the First Nation has a reserve fund established for a capital purpose for which it requires the moneys;

(c) the First Nation must repay to the originating reserve fund, no later than the time when the money is needed for the purposes of that reserve fund,

(i) the amount borrowed, and

(ii) an amount equivalent to the interest that would have been earned on the amount had it remained in the originating reserve fund; and

(d) interest paid under paragraph (c) must be at a rate that is at or above the prime lending rate set from time to time by the principal banker to the First Nation.

13.2 The Law must allow for the First Nation to borrow from a development cost charge reserve fund where the First Nations Financial Management Board has assumed third-party management of the First Nation's local revenue account and, acting in the place of the Council, has determined that moneys must be borrowed from a development cost charge reserve fund to meet the financial obligations of the First Nation.

13.3 The Law must require all borrowing of development cost charge moneys to be authorized by an expenditure law.

14. Investing of Development Cost Charges

Where the Law provides for the investing of moneys in a development cost charge reserve fund that are not immediately required, it must allow for investment only in

(a) securities of Canada or of a province;

(b) securities guaranteed for principal and interest by Canada or by a province;

(c) securities of a municipal finance authority or the First Nations Finance Authority;

(d) investments guaranteed by a bank, trust company or credit union; or

(e) deposits in a bank or trust company in Canada or non-equity or membership shares in a credit union.

15. Complaints

The Law must provide for a complaints process that allows a developer to object to the development cost charges payable in respect of a development on at least the following grounds:

(a) there is an error or omission respecting the calculation of the development cost charges; and

(b) an exemption from development cost charges has been improperly applied.

PART VIII

REVOCATION AND COMING INTO FORCE

Revocation

The *Standards for First Nation Development Cost Charges Laws* that were established and effective as of June 10, 2009, are revoked.

Coming Into Force

These Standards are established and in effect as of June 26, 2019.

PART IX

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

NORMES RELATIVES AUX LOIS SUR LES TAXES D'AMÉNAGEMENT DES PREMIÈRES NATIONS (2019)

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant la forme et le contenu des textes législatifs sur les recettes locales des premières nations édictés en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes énoncent les exigences que doivent respecter les textes législatifs sur les taxes d'aménagement des premières nations édictés en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(v) de la Loi. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs sur les taxes d'aménagement des premières nations, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations,* comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent à tous les textes législatifs sur les taxes d'aménagement qui sont soumis à la Commission pour agrément en vertu de la Loi.

PARTIE V
TITRE

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes relatives aux lois sur les taxes d'aménagement des premières nations (2019).*

PARTIE VI

DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« administrateur » La personne chargée de l'application d'un texte législatif qui est nommée par le conseil de la première nation.

« aire de plancher » Surface de plancher totale de tous les étages d'un bâtiment, y compris le sous-sol ou la cave, mesurée jusqu'à la face interne des murs extérieurs du bâtiment.

« améliorations de parc » Clôtures, aménagements paysagers, installations de drainage et d'irrigation, sentiers, toilettes publiques, vestiaires et équipements de terrains de jeu ou de sport.

« aménagement » S'entend notamment du lotissement d'une parcelle et de la construction, la transformation, l'excavation ou l'amélioration de terres, bâtiments ou structures, y compris l'installation d'ouvrages ou la mise en place de services.

« aménagement commercial » Aménagement servant ou destiné à servir à l'exploitation d'une entreprise, y compris la fourniture ou la vente de marchandises, de moyens d'hébergement, de divertissements, de repas ou de services. Sont exclus de la présente définition les aménagements industriels et les aménagements résidentiels.

« aménagement d'un parc de maisons préfabriquées » Aménagement résidentiel dans lequel des emplacements et des services d'utilité publique sont fournis pour au moins deux (2) maisons préfabriquées.

« aménagement industriel » Aménagement servant ou destiné à servir à la fabrication, à la production, au montage, à la mise à l'essai, à l'entreposage, à la distribution ou au stockage de produits ou de matériaux.

« aménagement institutionnel » Bâtiment ou structure servant ou destiné à servir uniquement, à titre non lucratif, à des fins culturelles, récréatives, sociales, religieuses, gouvernementales ou éducatives ou aux fins d'un hôpital public. Est compris dans la présente définition tout bâtiment ou structure qui est raccordé aux réseaux d'alimentation en eau, d'égouts ou de drainage et qui n'est pas un aménagement résidentiel, commercial ou industriel.

« aménagement résidentiel multifamilial » Aménagement à des fins résidentielles qui ne comprend pas d'habitations unifamiliales, bifamiliales ou trifamiliales.

« aménageur foncier » Personne qui entreprend un aménagement sur la réserve.

« approbation d'aménagement » Permis ou autre autorisation accordés par une première nation pour tout ou partie d'un projet d'aménagement réalisé dans la réserve de celle-ci.

« approbation de construction » Permis ou autre autorisation accordés par une première nation pour la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment ou d'une structure dans la réserve de celle-ci.

« approbation de lotissement » Autorisation accordée par une première nation pour le lotissement d'une parcelle.

« bâtiment » Toute structure utilisée ou occupée ou destinée à être utilisée ou occupée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses, y compris une maison préfabriquée.

« catégorie de taxes d'aménagement » Catégorie visée au paragraphe 3.1.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« dépenses en immobilisations » S'entend notamment des dépenses de planification et d'ingénierie et des

frais juridiques directement liés à l'ouvrage pour lequel une dépense en immobilisations peut être engagée, ainsi que des frais d'intérêts engagés par la première nation qui sont directement liés à l'ouvrage et qui satisfont aux exigences du paragraphe 3.6.

« facteur d'assistance » Le pourcentage des dépenses en immobilisations pour chaque catégorie de taxes d'aménagement qui sera payé par la première nation, tel que déterminé par celle-ci.

« habitation bifamiliale » Bâtiment isolé comprenant deux (2) unités d'habitation.

« habitation trifamiliale » Bâtiment isolé comprenant trois (3) unités d'habitation.

« habitation unifamiliale » Bâtiment isolé comprenant une (1) seule unité d'habitation, exclusion faite d'une suite accessoire.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« lotissement » Division d'une terre en deux (2) ou plusieurs parcelles par tout moyen, y compris un plan d'arpentage ou une description par mesurage et délimitation.

« maison préfabriquée » Structure – qu'elle soit ou non ordinairement munie de roues– conçue, construite ou fabriquée pour, à la fois :

a) être déplacée d'un lieu à un autre, par remorquage ou par transport;

b) fournir, selon le cas :

(i) une habitation ou un local d'habitation,

(ii) un bureau ou des locaux d'affaires,

(iii) de l'hébergement à toute autre fin,

(iv) un abri pour la machinerie ou tout autre équipement,

(v) un atelier ou des installations d'entreposage, de réparation, de construction ou de fabrication.

« parcelle » Parcelle, bloc ou autre étendue délimitée de terre dans une réserve.

« plan d'immobilisations à long terme » S'entend du plan approuvé par le conseil de la première nation qui fait état des besoins de celle-ci en infrastructures – et des dépenses en immobilisations y afférentes – pour les fins auxquelles les taxes d'aménagement doivent être perçues.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« province » Province dans laquelle sont situées les terres de réserve d'une première nation.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

« structure » Construction de tout genre, qu'elle soit fixée au sol, posée sur le sol ou enfoncée dans le sol ou l'eau.

« suite accessoire » Unité d'habitation supplémentaire contenue dans une habitation unifamiliale.

« superficie brute du site » La superficie totale d'une terre dont l'aménagement est proposé dans une demande d'approbation de construction ou d'approbation d'aménagement, y compris les aires d'accès, de stationnement, de chargement et d'aménagement paysager.

« superficie de la parcelle » La superficie terrestre totale d'une parcelle.

« taxe d'aménagement » Taxe d'aménagement imposée en vertu d'un texte législatif.

« texte législatif » Texte législatif sur les taxes d'aménagement édicté en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(v) de la Loi.

« texte législatif sur les dépenses » Texte législatif relatif aux dépenses édicté en vertu de l'alinéa 5(1)b) de

la Loi.

« unité d'habitation » Une (1) ou plusieurs pièces habitables dotées collectivement d'une entrée individuelle de l'extérieur, servant ou destinées à servir de logement résidentiel pour au plus une (1) personne ou une (1) famille et comprenant des installations pour vivre et dormir, des installations sanitaires ainsi qu'au plus une (1) installation permettant de préparer des repas.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

PARTIE VII
NORMES

1. Administration

1.1 Le texte législatif doit prévoir la nomination d'un administrateur chargé de l'application et du contrôle d'application de celui-ci.

1.2 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur :

a) établisse et maintienne un fonds de réserve de taxes d'aménagement distinct pour chaque catégorie de taxes d'aménagement;

b) tienne des registres pour toutes les taxes d'aménagement imposées et perçues;

c) exerce toute autre fonction spécifiée dans le texte législatif ou assignée par le conseil de la première nation.

1.3 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur présente au conseil de la première nation un rapport annuel sur l'application du texte législatif, qui contient notamment les renseignements suivants à l'égard de chaque catégorie de taxes d'aménagement :

a) le montant des taxes d'aménagement reçues;

b) les dépenses faites sur chaque fonds de réserve de taxes d'aménagement;

c) le solde du compte de chaque fonds de réserve de taxes d'aménagement au début et à la fin de chaque année civile;

d) les exemptions, les crédits, les remises et les remboursements de taxes d'aménagement, s'il y a lieu;

e) le montant de tous les versements échelonnés de taxes d'aménagement qui sont en souffrance;

f) un sommaire des ouvrages achevés et des ouvrages projetés dans chaque catégorie de taxes d'aménagement.

1.4 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur mette à la disposition du public, sur demande, les facteurs pertinents, les renseignements et les formules utilisés pour le calcul des taxes d'aménagement imposées en vertu de ce texte, à l'exception des renseignements concernant le coût d'acquisition projeté et l'emplacement de certains biens.

2. Champ d'application du texte législatif

2.1 Le texte législatif doit s'appliquer à toute la réserve.

2.2 Malgré le paragraphe 2.1, le texte législatif peut s'appliquer seulement à une partie de la réserve dans les cas où son application à toute la réserve causerait une disparité importante entre ceux qui paient les taxes d'aménagement et ceux qui tirent avantage de l'infrastructure financée par ces taxes.

3. Établissement des taxes d'aménagement

3.1 Le texte législatif peut établir les catégories suivantes de taxes d'aménagement :

a) égouts;

b) eau;

c) drainage;

d) transport;

e) parcs et aires récréatives et leurs améliorations.

3.2 Le texte législatif doit prévoir l'imposition de taxes d'aménagement aux seules fins de couvrir les dépenses en immobilisations pour les catégories suivantes de taxes d'aménagement, de manière à viabiliser, directement ou indirectement, l'aménagement à l'égard duquel les taxes d'aménagement sont imposées :

a) la fourniture, la construction, la modification ou l'agrandissement des réseaux d'alimentation en eau et d'égouts ainsi que des installations de drainage et de transport;

b) l'aménagement et l'amélioration de parcs et d'aires récréatives.

3.3 Les dépenses en immobilisations servant au calcul des taxes d'aménagement prévues au texte législatif doivent être appuyées par :

a) soit un plan d'immobilisations à long terme;

b) soit la stratégie de croissance régionale d'une administration locale, un plan directeur officiel ou tout autre plan de développement régional, si la première nation participe à la planification régionale;

c) soit une entente de services conclue avec une administration locale selon laquelle la première nation contribue aux taxes d'aménagement imposées par cette administration.

3.4 Lorsque l'alinéa 3.3c) s'applique à une catégorie de taxes d'aménagement, le texte législatif peut établir des taxes d'aménagement qui comprennent les montants payables par la première nation à l'administration locale pour cette catégorie aux termes de l'entente de services, auquel cas le paragraphe 3.5 ne s'applique pas aux montants ainsi compris.

3.5 Le texte législatif doit établir des taxes d'aménagement similaires pour tous les aménagements qui occasionnent à la première nation des dépenses en immobilisations similaires, mais ces taxes peuvent varier en fonction de l'un ou l'autre des facteurs suivants :

a) des zones ou des secteurs définis ou délimités qui sont différents;

b) des utilisations différentes;

c) des dépenses en immobilisations différentes qui se rapportent à des catégories d'aménagements différentes;

d) des tailles ou des nombres différents de lots ou d'unités faisant partie d'un aménagement.

3.6 Le texte législatif ne peut établir des taxes d'aménagement qui comprennent des frais d'intérêts considérés comme des dépenses en immobilisations pour une catégorie de taxes d'aménagement que si la première nation doit construire l'infrastructure financée par les taxes d'aménagement avant qu'un montant suffisant de ces taxes soit perçu et que si, selon le cas :

a) l'infrastructure à capacité fixe, telle que le réseau d'égouts et le réseau d'alimentation en eau, doit être construite avant que l'aménagement puisse être effectué;

b) l'infrastructure doit être mise en place dans un secteur dépourvu de services, afin que l'aménagement puisse être effectué.

3.7 Lorsque des frais d'intérêts sont considérés comme des dépenses en immobilisations aux fins de l'établissement d'une taxe d'aménagement au titre du paragraphe 3.6, le taux d'intérêt utilisé ne peut dépasser le taux fixe applicable aux prêts d'une durée de dix (10) ans établi par l'Administration financière des premières nations, qui est en vigueur au moment où le conseil de la première nation prend le texte législatif.

4. Calcul des taxes d'aménagement

Le texte législatif doit comporter les dispositions suivantes :

a) les taxes d'aménagement payables par unité d'aménagement pour chaque catégorie de taxes d'aménagement et pour chaque type d'aménagement;

b) la façon d'évaluer les taxes d'aménagement pour chaque catégorie de taxes d'aménagement;

c) pour les types d'aménagements non expressément mentionnés dans le texte législatif, une disposition prévoyant que le montant des taxes d'aménagement payables est égal aux taxes d'aménagement qui seraient payables pour le type d'aménagement le plus comparable, déterminé par l'administrateur;

d) dans le cas d'un aménagement comportant deux (2) ou plusieurs utilisations, une disposition prévoyant que les taxes d'aménagement sont calculées séparément pour chacune de ces utilisations et que le montant total à payer est égal à la somme des taxes d'aménagement imposées pour l'ensemble des utilisations de l'aménagement;

e) dans le cas où une approbation de construction vise seulement l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment existant, une disposition prévoyant que les taxes d'aménagement ne peuvent être imposées que sur la partie agrandie ou transformée de ce bâtiment.

5. Unités d'aménagement

5.1 Le texte législatif doit prévoir la base de calcul des taxes d'aménagement pour chaque type d'aménagement, conformément au paragraphe 5.2.

5.2 Le texte législatif doit spécifier l'unité d'aménagement applicable à chaque type d'aménagement, laquelle est :

a) soit l'une des unités d'aménagement suivantes :

(i) dans le cas d'une habitation unifamiliale, bifamiliale ou trifamiliale, par unité d'habitation, par mètre carré de la superficie de la parcelle ou par parcelle,

(ii) dans le cas d'un aménagement résidentiel multifamilial, par unité d'habitation, par mètre carré de l'aire de plancher ou par mètre carré de la superficie de la parcelle,

(iii) dans le cas d'un aménagement commercial, institutionnel ou industriel, par mètre carré de l'aire de plancher, par mètre carré de la superficie brute du site ou par mètre carré de la superficie de la parcelle,

(iv) dans le cas de l'aménagement d'un parc de maisons préfabriquées, par assise ou par mètre carré de la superficie de la parcelle;

b) soit une unité d'aménagement qu'utilise une administration locale de la province pour le prélèvement de taxes d'aménagement applicables à ce type d'aménagement.

6. Facteur d'assistance

Dans les cas où une première nation a inclus un facteur d'assistance dans le calcul de ses taxes d'aménagement, ce facteur doit être prévu dans le texte législatif.

7. Prélèvement et paiement des taxes d'aménagement

7.1 Le texte législatif doit prévoir à quel moment les taxes d'aménagement seront prélevées, ce moment étant celui, selon le cas :

a) de l'approbation de la construction;

b) de l'approbation du lotissement;

c) de l'approbation de l'aménagement.

7.2 Le texte législatif doit faire renvoi à la loi, au règlement administratif, à la politique ou à la procédure de la première nation qui décrit le processus à suivre pour demander une approbation de construction, une approbation de lotissement ou une approbation d'aménagement, selon le cas.

7.3 Le texte législatif doit exiger le paiement intégral des taxes d'aménagement au moment et à titre de condition de l'octroi des approbations visées au paragraphe 7.1.

7.4 Le texte législatif doit prévoir que, dans le cas d'un aménagement effectué par phases, les taxes d'aménagement imposées au moment de l'approbation du lotissement ou de l'approbation de l'aménagement ne peuvent être prélevées qu'à l'égard de chaque phase au moment où celle-ci est approuvée.

7.5 Malgré le paragraphe 7.3, le texte législatif peut permettre le paiement des taxes d'aménagement par versements échelonnés lorsque l'aménageur foncier en fait la demande et que le conseil de la première nation, à son entière discrétion, approuve ce mode de paiement.

7.6 Lorsqu'il permet le paiement des taxes d'aménagement par versements échelonnés, le texte législatif doit préciser :

a) de quelle façon l'aménageur foncier peut demander le paiement par versements échelonnés;

b) les critères à respecter pour être admissible au paiement par versements échelonnés;

c) le nombre maximal de versements échelonnés pouvant être faits;

d) le mode de calcul de chaque versement échelonné;

e) la date d'échéance de chaque versement échelonné;

f) les conséquences du défaut de payer un versement à la date d'échéance;

g) les pénalités ou les intérêts qui seront exigés sur les versements impayés et la date où ils seront imposés;

h) s'il y a lieu, l'obligation pour l'aménageur foncier de fournir une garantie à l'égard des taxes d'aménagement impayées, ainsi que les formes de garantie acceptables.

8. Application des taxes d'aménagement

8.1 Le texte législatif doit prévoir que des taxes d'aménagement ne sont pas exigibles sous son régime lorsque, selon le cas :

a) l'aménagement en question n'entraîne pas de nouvelles dépenses en immobilisations pour la première nation;

b) des taxes d'aménagement ont déjà été payées pour le même aménagement, sauf si, en raison d'un aménagement supplémentaire, de nouvelles dépenses en immobilisations seront occasionnées à la première nation.

8.2 Lorsque la première nation souhaite accorder des exemptions de taxes d'aménagement en vertu du texte législatif, ces exemptions doivent être expressément prévues dans ce texte.

8.3 Si le texte législatif prévoit des exemptions de taxes d'aménagement, il doit s'agir d'exemptions qui :

a) soit font partie d'une catégorie d'exemptions exigées ou autorisées par la législation régissant les taxes d'aménagement dans la province;

b) soit visent des aménagements entrepris par des membres de la première nation.

8.4 Lorsqu'il prévoit une exemption de taxes d'aménagement au titre de l'alinéa 8.3b), le texte législatif doit exiger que la première nation :

a) d'une part, verse dans le fonds de réserve de taxes d'aménagement applicable un montant correspondant aux taxes d'aménagement qui auraient été payables à l'égard de l'aménagement s'il n'y avait pas eu d'exemption;

b) d'autre part, fasse le versement visé à l'alinéa a) au moyen de fonds qui ne sont pas des recettes locales.

9. Crédits et remises de taxes d'aménagement

9.1 Le texte législatif doit prévoir que, lorsque l'aménageur foncier, avec l'accord écrit de la première nation, a fourni un service particulier à l'extérieur des limites de la parcelle faisant l'objet de l'aménagement, ou a payé le coût de la prestation d'un tel service, et que ce service est compris dans le calcul des taxes d'aménagement, la première nation doit accorder un crédit à l'aménageur foncier en déduisant le coût du service supporté par lui des taxes d'aménagement payables à l'égard de la catégorie de taxes d'aménagement visée.

9.2 Le texte législatif doit prévoir que, lorsqu'un service est compris dans le calcul des taxes d'aménagement et que l'aménageur foncier a, avec l'accord écrit de la première nation, fourni ce service :

a) à l'extérieur des limites de la parcelle faisant l'objet de l'aménagement,

b) à un niveau qui dépasse le niveau de service local requis,

la première nation doit lui accorder une remise des taxes d'aménagement pour les coûts supplémentaires entraînés par le dépassement du niveau de service local applicable à la catégorie de taxes d'aménagement visée.

10. Remboursement des taxes d'aménagement

Le texte législatif doit prévoir le remboursement à l'aménageur foncier des taxes d'aménagement payées à l'égard d'un aménagement lorsque l'approbation de construction, l'approbation de lotissement ou l'approbation d'aménagement est annulée, si les conditions suivantes sont réunies :

a) l'aménageur foncier présente une demande de remboursement dans les six (6) mois suivant l'annulation;

b) une nouvelle ou une autre demande d'approbation de construction, d'approbation de lotissement ou d'approbation d'aménagement n'a pas été reçue ou approuvée à l'égard de l'aménagement.

11. Utilisation des taxes d'aménagement

11.1 Le texte législatif doit exiger :

a) qu'un fonds de réserve de taxes d'aménagement distinct soit établi par un texte législatif sur les dépenses pour chaque catégorie de taxes d'aménagement;

b) que les taxes d'aménagement perçues par la première nation pour chaque catégorie de taxes d'aménagement soient déposées dans le fonds de réserve de taxes d'aménagement distinct établi pour cette catégorie.

11.2 Le texte législatif doit exiger que toutes les dépenses faites sur les recettes de taxes d'aménagement soient autorisées par un texte législatif sur les dépenses.

11.3 Le texte législatif doit prévoir que les sommes déposées dans un fonds de réserve de taxes d'aménagement ainsi que les intérêts qu'elles rapportent ne peuvent être utilisés que pour :

a) payer les dépenses en immobilisations engagées pour fournir, construire, modifier, améliorer, remplacer ou agrandir les réseaux d'alimentation en eau et d'égouts et les installations de drainage et de transport qui se rapportent directement ou indirectement à l'aménagement à l'égard duquel les taxes d'aménagement ont été perçues;

b) payer les dépenses en immobilisations engagées aux fins ci-après, pourvu qu'elles se rapportent directement ou indirectement à l'aménagement à l'égard duquel les taxes d'aménagement ont été perçues :

(i) l'acquisition de parcs et d'aires récréatives ou la remise en état de terres en tant que parcs et aires récréatives,

(ii) la mise en place d'améliorations de parc dans les parcs et les aires récréatives;

c) payer le capital et les intérêts sur la dette contractée par la première nation en raison des dépenses visées aux alinéas a) ou b);

d) payer à toute personne assujettie aux taxes d'aménagement la totalité ou une partie des dépenses en immobilisations qu'elle a engagées pour réaliser un projet visé aux alinéas a) ou b) si ce projet, à la fois :

(i) a été réalisé dans le cadre d'une entente écrite conclue entre elle et la première nation,

(ii) est compris dans le calcul ayant servi à fixer le montant de ces taxes d'aménagement.

11.4 Il est entendu que les paiements visés aux alinéas 11.3a) et b) peuvent être versés à une administration locale conformément à l'entente de services – conclue entre elle et la première nation – aux termes de laquelle cette dernière contribue aux taxes d'aménagement imposées par l'administration locale.

12. Transfert de taxes d'aménagement

12.1 Le texte législatif peut prévoir le transfert de sommes d'un fonds de réserve de taxes d'aménagement à un autre si le solde créditeur du fonds de réserve est supérieur au montant nécessaire pour les fins auxquelles ce fonds a été établi.

12.2 Le texte législatif doit exiger que tous les transferts de sommes d'un fonds de réserve de taxes d'aménagement soient autorisés par un texte législatif sur les dépenses.

13. Emprunts sur les taxes d'aménagement

13.1 Le texte législatif peut autoriser la première nation à emprunter toute somme sur un fonds de réserve de taxes d'aménagement aux fins d'un fonds de réserve pour les immobilisations seulement si les conditions suivantes sont réunies :

a) cette somme du fonds de réserve de provenance n'est pas immédiatement nécessaire aux fins de ce fonds;

b) la première nation dispose d'un fonds de réserve destiné aux immobilisations pour lesquelles elle a besoin de cette somme;

c) la première nation doit rembourser au fonds de réserve de provenance, au plus tard à la date où la somme est requise aux fins de celui-ci :

(i) d'une part, la somme empruntée,

(ii) d'autre part, le montant représentant les intérêts qu'aurait rapportés cette somme si elle était demeurée dans le fonds de réserve de provenance;

d) les intérêts visés à l'alinéa c) sont d'un taux égal ou supérieur au taux préférentiel fixé périodiquement par la banque principale de la première nation.

13.2 Le texte législatif doit autoriser la première nation à faire des emprunts sur un fonds de réserve de taxes d'aménagement dans les cas où le Conseil de gestion financière des premières nations a pris en charge la gestion du compte de recettes locales de la première nation et a déterminé, agissant à la place du conseil de celle-ci, qu'il est nécessaire de faire des emprunts sur le fonds de réserve de taxes d'aménagement pour remplir les obligations financières de la première nation.

13.3 Le texte législatif doit exiger que tous les emprunts sur les fonds de réserve de taxes d'aménagement soient autorisés par un texte législatif sur les dépenses.

14. Investissement des taxes d'aménagement

Lorsque le texte législatif prévoit l'investissement des sommes d'un fonds de réserve de taxes d'aménagement qui ne sont pas immédiatement nécessaires, il ne peut autoriser leur investissement que sous les formes suivantes:

a) titres émis par le Canada ou une province;

b) titres garantis, quant au capital et aux intérêts, par le Canada ou une province;

c) titres émis par une administration financière municipale ou l'Administration financière des premières nations;

d) placements garantis par une banque, une société de fiducie ou une coopérative d'épargne et de crédit;

e) dépôts auprès d'une banque ou d'une société de fiducie établie au Canada ou titres non participatifs ou parts sociales d'une coopérative d'épargne et de crédit.

15. Plaintes

Le texte législatif doit prévoir une procédure de plainte par laquelle l'aménageur foncier peut contester le montant des taxes d'aménagement à payer à l'égard d'un aménagement pour au moins les motifs suivants :

a) une erreur ou une omission commise dans le calcul des taxes d'aménagement;

b) l'application incorrecte d'une exemption de taxes d'aménagement.

PARTIE VIII

ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Abrogation

Les *Normes relatives aux lois sur les taxes d'aménagement des premières nations*, établies et entrées en vigueur le 10 juin 2009, sont abrogées.

Entrée en vigueur

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 26 juin 2019.

PARTIE IX

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

STANDARDS FOR FIRST NATION FEE LAWS, 2017

[Consolidated to 2019-03-27]

PART I
PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the form and content of First Nation local revenue laws enacted under subsection 5(1) of the Act;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II
PURPOSE

These Standards set out the requirements that must be met for First Nation fee laws enacted under paragraph 5(1)(a.1) of the Act. These Standards are used by the Commission in its review and approval of First Nations' fee laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III
AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV
APPLICATION

These Standards apply to every law enacted under paragraph 5(1)(a.1) of the Act submitted to the Commission for approval.

PART V
CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for First Nation Fee Laws, 2017*.

PART VI
DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"holder", in relation to an interest or right in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest or right,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest or right,

(c) in actual occupation of the interest or right, or

(d) who is a trustee of the interest or right;

"interest", in relation to reserve lands in Canada elsewhere than in Quebec, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"Law" means a law enacted under paragraph 5(1)(a.1) of the Act;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"right", in relation to reserve lands in Quebec, means any right of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands and any right of a lessee, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"service" means

(a) an activity or work provided by or on behalf of a First Nation,

(b) a facility operated by or on behalf of a First Nation, or

(c) a regulatory process, permit, licence or other authorization,

in respect of which a fee will be levied under a Law;

"tax administrator" means a person appointed by Council to administer and enforce a Law;

"tax district" means a tax district established in a First Nation's taxation law; and

"taxation law" means a law enacted under paragraph 5(1)(a) of the Act respecting the taxation of interests or rights in reserve lands, but does not include a property transfer tax law.

For greater certainty, an interest or right, in relation to reserve lands, includes improvements.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

PART VII
STANDARDS

1. Administration of Law

The Law must provide for

(a) the appointment, by resolution, of a tax administrator, or

(b) the tax administrator appointed under the First Nation's taxation law,

to oversee the administration and enforcement of the Law.

2. Description of Service

The Law must describe the service respecting which the fee is levied.

3. Basis of Fee

3.1 The Law must state the basis on which the fee will be levied, in accordance with subsection 3.2, 3.5 or 3.7, as applicable.

3.2 Where a fee is for a service provided to an interest or right in reserve lands, the Law must establish the fee based on one or more of the following:

(a) a single amount for each interest or right;

(b) a single amount for each service or aspect of the service;

(c) the use or consumption of the service;

(d) the taxable area of the interest or right or buildings located on the interest or right ;

(e) the frontage of the interest or right.

3.3 In establishing the fees under subsection 3.2, the Law may classify different types or uses of interests or rights and set different rates or levels of fees for each class, provided

(a) the rates or levels of fees are reasonably connected to the costs of providing the service to each class; and

(b) the same rates or levels of fees apply to all interests or rights within a class.

3.4 As an exception to paragraph 3.3(b),

(a) where a First Nation has established tax districts and the cost of providing the service to the tax districts varies, the Law may provide for different rates or levels of fees within a class for each tax district; and

(b) where a First Nation has more than one reserve and the cost of providing the service to the reserves varies, the Law may provide for different rates or levels of fees within a class for each reserve.

3.5 Where a fee is for a service not provided to an interest or right in reserve lands, including for the use of a facility, the Law must establish the fee based on the use or consumption of the service.

3.6 In establishing the fees under subsection 3.5, the Law may establish categories of uses or users and may establish different rates or levels of fees for those different categories.

3.7 In establishing the fees for a regulatory process, permit, licence or other authorization, the Law may establish different rates or levels of fees based on one or more factors set out in the Law.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

4. Cost of Service

4.1 The Law must establish rates and levels of fees that reflect the projected cost of providing for the administration, operation and maintenance of the service or portion of the service that is to be funded by the fee.

4.2 The Law must establish rates and levels of fees that are supported by a report respecting how the fees levied under the Law were determined, and that includes the projected cost of the service, how the cost of the service was determined, and the proportion of the total cost that the First Nation will recover through the fee.

4.3 The Law must require the tax administrator to make the report referenced in subsection 4.2 available to any person, either on the First Nation's website or at the First Nation's administration offices.

4.4 Where

(a) a First Nation has a service agreement with another government under which that government provides a service to the First Nation or its reserve lands, and

(b) the First Nation's Law levies fees in respect of that service,

the Law may establish fees for that service using the same rates and levels of fees set by the other government for the service within its boundaries.

5. Fee Collection

The Law must set out

(a) the manner in which the fee will be levied and collected; and

(b) where fee payments must be made and the acceptable forms of payment.

6. Fee Exemptions

6.1 Where a First Nation wishes to provide for an exemption from a fee, the exemption must be set out in the Law.

6.2 A Law may provide for a full or partial exemption from a fee on the basis that the person is a member of the First Nation provided that

(a) the Law requires the First Nation to pay from its general revenues into the local revenue account the fee that would have been payable by the member for the service; or

(b) the service is partially funded by the fees and partially by the First Nation's general revenues, and the report referenced in subsection 4.2 indicates that the portion funded by general revenues pays for the provision of the service to the members of the First Nation.

7. Refunds

7.1 The Law must set out procedures for providing refunds of fees and the circumstances under which refunds will be given.

7.2 The Law must include at least the following provisions:

(a) a refund of a fee paid where a person has paid a fee when a fee was not payable, or has made an overpayment of a fee; and

(b) for refunds required under paragraph (a), payment of interest on refunds at a rate of two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the fifteenth day of the month immediately preceding the calculation of the interest for the following three (3) month period.

8. Revenues and Expenditures

8.1 The Law must provide that all revenue collected by the First Nation under the Law, and interest earned on it, only be used for the provision of the service for which the fee is levied.

8.2 The Law must require the First Nation to account separately for the fee revenues from each service for which a fee is imposed.

9. Records and Reporting

9.1 The Law must require the tax administrator to keep records of

(a) the amount of all fees levied under the Law;

(b) the amount of all fees collected under the Law;

(c) the amount of all refunds paid under the Law;

(d) any complaints received under the Law; and

(e) any enforcement proceedings taken under the Law.

9.2 The Law must require the tax administrator to report annually to Council on the administration of the Law during the previous fiscal year, which report must include the matters referenced in subsection 9.1.

10. Complaints to Tax Administrator

The Law must provide for a complaints process that allows a person to object to a fee on at least the following grounds:

(a) there is an error or omission respecting the application or calculation of a fee; and

(b) where the Law provides for exemptions, that an exemption has been improperly allowed or disallowed.

11. Penalties and Interest

11.1 Where the Law provides for a penalty to be imposed in respect of an unpaid fee, the Law must set out

(a) the manner in which the penalty is calculated;

(b) the amount of the penalty, which must not exceed ten percent (10%) of the amount of the unpaid fee; and

(c) the date that, or time frame after which, a penalty will be imposed if the fee remains unpaid.

11.2 Where the Law provides for interest to be charged on an unpaid fee, the Law must set out

(a) the manner in which the interest is calculated;

(b) the amount of the interest, which must not exceed fifteen percent (15%) per year; and

(c) the date that, or time frame after which, interest will be levied if the fee remains unpaid.

12. Enforcement

12.1 The Law must provide for the enforcement measures that may be taken by the First Nation to collect unpaid fees.

12.2 Where a fee is levied for a service provided to an interest or right in reserve lands, the Law may provide that unpaid fees in respect of that service may be collected in the same manner and with the same remedies as taxes levied under the First Nation's taxation law.

12.3 Where a fee is levied for a service provided to an interest or right in reserve lands, the Law may provide for the First Nation to use the enforcement measures set out in the *First Nations Taxation Enforcement Regulations*, provided the Law

(a) requires the First Nation to follow the procedures for those enforcement measures that are set out in the First Nation's taxation law; or

(b) incorporates into the Law the procedures set out in the *First Nations Taxation Enforcement Regulations* with respect to each enforcement measure.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

13. Confidentiality

The Law must provide for the confidentiality of information and documents obtained by the tax administrator and any other person who has custody or control of records obtained or created under the Law, except that disclosure may be made

(a) in the course of administering the Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before a tribunal having jurisdiction or a court of law;

(c) where a holder gives written authorization for his or her agent to obtain confidential information relating to an interest or right in reserve lands;

(d) by the tax administrator to a third party for research (including statistical) purposes, provided the information or documents do not include any information that is in an individually identifiable form; or

(e) by Council to a third party for research (including statistical) purposes.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

PART VIII

COMING INTO FORCE

Coming into Force

These Standards are established and in effect as of December 13, 2017.

PART IX

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

NORMES RELATIVES AUX LOIS SUR LES DROITS DE SERVICE DES PREMIÈRES NATIONS (2017)

[Codifiées le 2019-03-27]

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant la forme et le contenu des textes législatifs sur les recettes locales des premières nations pris en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes énoncent les exigences que doivent respecter les textes législatifs sur les droits de service des premières nations qui sont pris en vertu de l'alinéa 5(1)a.1) de la Loi. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs sur les droits de service des premières nations, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations*, comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent à tous les textes législatifs pris en vertu de l'alinéa 5(1)a.1) de la Loi qui sont soumis à la Commission pour agrément.

PARTIE V
TITRE

1

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes relatives aux lois sur les droits de service des premières nations (2017).*

PARTIE VI
DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« administrateur fiscal » La personne responsable de l'application et du contrôle d'application du texte législatif, qui est nommée par le conseil.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« conseil » S'entend du conseil de la première nation, au sens de la Loi.

« détenteur » S'agissant d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve, la personne qui, selon le cas :

a) est en possession du droit ou de l'intérêt;

b) jouit du droit ou a droit à l'intérêt en vertu d'un bail ou d'un permis ou par tout autre moyen légal;

c) occupe de fait le droit ou l'intérêt;

d) est fiduciaire du droit ou de l'intérêt.

« district fiscal » District fiscal établi dans le texte législatif sur l'imposition foncière d'une première nation.

« droit » S'agissant de terres de réserve situées au Québec, tout droit de quelque nature que ce soit portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles et, par assimilation, tout droit du locataire; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

« service » L'une ou l'autre des activités, installations ou autorisations suivantes à l'égard de laquelle des droits de service sont imposés en vertu du texte législatif :

a) activités ou travaux fournis une première nation ou pour son compte;

b) installations exploitées par une première nation ou pour son compte;

c) procédés réglementaires, permis, licences ou autres autorisations.

« texte législatif » Texte législatif pris en vertu de l'alinéa 5(1)a.1) de la Loi.

« texte législatif sur l'imposition foncière » Texte législatif concernant l'imposition de taxes sur les droits ou intérêts sur les terres de réserve qui est édicté en vertu de l'alinéa 5(1)a) de la Loi, à l'exception d'un texte législatif sur la taxe sur les transferts fonciers.

Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les droits ou intérêts sur les terres de réserve.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

PARTIE VII
NORMES

1. Application du texte législatif

Le texte législatif doit prévoir, pour la surveillance de l'application et du contrôle d'application de celui-ci :

a) soit la nomination d'un administrateur fiscal par voie de résolution;

b) soit la désignation de l'administrateur fiscal nommé en vertu du texte législatif sur l'imposition foncière de la première nation.

2. Description du service

Le texte législatif doit donner une description du service pour lequel des droits de service sont imposés.

3. Base d'imposition des droits de service

3.1 Le texte législatif doit établir la base d'imposition des droits de service en conformité avec les paragraphes 3.2, 3.5 ou 3.7, selon le cas.

3.2 Dans le cas des droits de service imposés pour un service fourni à un droit ou intérêt sur les terres de réserve, le texte législatif doit fonder les droits de service sur l'un ou plusieurs des éléments suivants :

a) un montant forfaitaire pour chaque droit ou intérêt sur les terres de réserve;

b) un montant forfaitaire pour chaque service ou aspect du service;

c) l'utilisation ou la consommation du service;

d) la superficie imposable du droit ou de l'intérêt ou des bâtiments situés sur celui-ci;

e) la longueur de façade du droit ou ou de l'intérêt.

3.3 Aux fins du calcul des droits de service selon le paragraphe 3.2, le texte législatif peut établir différentes catégories de types ou d'utilisations de droits ou intérêts sur les terres de réserve et fixer différents taux ou niveaux de droits de service pour chaque catégorie, pourvu que :

a) d'une part, les taux ou niveaux de droits de service soient liés de façon raisonnable au coût de la prestation du service à chaque catégorie;

b) d'autre part, les mêmes taux ou niveaux de droits de service s'appliquent à tous les droits ou intérêts compris dans une catégorie.

3.4 À titre d'exception à l'alinéa 3.3b) :

a) lorsqu'une première nation a établi des districts fiscaux et que le coût de la prestation du service varie d'un district fiscal à l'autre, son texte législatif peut prévoir différents taux ou niveaux de droits de service dans une catégorie pour chaque district fiscal;

b) lorsqu'une première nation a plus d'une réserve et que le coût de la prestation du service varie d'une réserve à l'autre, son texte législatif peut prévoir différents taux ou niveaux de droits de service dans une catégorie pour chaque réserve.

3.5 Dans le cas des droits de service imposés pour un service non fourni à un droit ou intérêt sur les terres de réserve, y compris l'utilisation d'une installation, le texte législatif doit fonder les droits de service sur l'utilisation ou la consommation du service.

3.6 Aux fins du calcul des droits de service selon le paragraphe 3.5, le texte législatif peut établir des catégories d'utilisations ou d'utilisateurs et fixer différents taux ou niveaux de droits de service pour ces différentes catégories.

3.7 Aux fins du calcul des droits de service imposés pour la fourniture d'un procédé réglementaire ou la délivrance d'un permis, d'une licence ou d'une autre autorisation, le texte législatif peut établir différents taux ou niveaux de droits de service fondés sur l'un ou plusieurs des facteurs qu'il précise.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

4. Coût du service

4.1 Le texte législatif doit établir des taux et niveaux de droits de service qui correspondent au coût projeté de l'administration, de l'exploitation et du maintien du service ou de la partie du service devant être financé par de tels droits.

4.2 Le texte législatif doit établir des taux et niveaux de droits de service qui sont appuyés par un rapport portant sur le mode de détermination des droits de service imposés en vertu de la présente loi et qui fait état du coût projeté du service, de la manière dont ce coût a été calculé et de la portion du coût total que la première nation recouvrera au moyen des droits de service imposés.

4.3 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal mette le rapport visé au paragraphe 4.2 à la disposition des intéressés, soit sur le site Web de la première nation ou dans les bureaux administratifs de celle-ci.

4.4 Lorsque :

a) d'une part, une première nation a conclu un accord de services avec une autre administration aux termes duquel cette dernière fournit un service à la première nation ou à ses terres de réserve,

b) d'autre part, le texte législatif de la première nation impose des droits de service pour la prestation de ce service,

le texte législatif peut fixer des droits pour ce service selon les mêmes taux et niveaux de droits de service établis par l'autre administration pour la prestation du service à l'intérieur de ses limites territoriales.

5. Perception des droits de service

Le texte législatif doit prévoir :

a) la manière dont les droits de service sont imposés et perçus;

b) l'endroit où le paiement des droits de service doit être fait et les formes acceptables de paiement.

6. Exemptions

6.1 Si une première nation souhaite accorder une exemption de droits de service, cette exemption doit être prévue dans son texte législatif.

6.2 Le texte législatif peut accorder une exemption partielle ou intégrale des droits de service au motif que le bénéficiaire de l'exemption est un membre de la première nation, pourvu que l'une des conditions suivantes soit remplie :

a) le texte législatif exige que la première nation verse à partir de ses recettes générales dans son compte de recettes locales le montant des droits de service qui auraient été payables par le membre pour ce service;

b) le service est financé en partie par les droits de service et en partie par les recettes générales de la première nation, et le rapport visé au paragraphe 4.2 indique que la partie financée par les recettes générales sert à payer la prestation du service aux membres de la première nation.

7. Remboursements

7.1 Le texte législatif doit prévoir les procédures applicables aux remboursements de droits de service et préciser les circonstances dans lesquelles un remboursement est accordé.

7.2 Le texte législatif doit comporter au moins les dispositions suivantes :

a) le remboursement des droits de service payés lorsqu'une personne a payé ces droits alors qu'aucun droit n'était payable ou lorsqu'elle a payé un montant trop élevé de droits de service;

b) pour les remboursements visés à l'alinéa a), le paiement d'intérêts sur ceux-ci à un taux inférieur de deux pour cent (2 %) au taux préférentiel de la banque principale de la première nation en vigueur le quinzième jour du mois précédant le calcul des intérêts pour la période subséquente de trois (3) mois.

8. Recettes et dépenses

8.1 Le texte législatif doit prévoir que les recettes perçues par la première nation en vertu du texte législatif ainsi que les intérêts gagnés sur celles-ci ne peuvent être utilisés que pour la prestation du service à l'égard duquel les droits de service sont imposés.

8.2 Le texte législatif doit exiger que la première nation comptabilise séparément les recettes provenant des droits de service pour chaque service à l'égard duquel des droits sont imposés.

9. Dossiers et rapports

9.1 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal tienne des dossiers de ce qui suit :

a) le montant de tous les droits de service imposés en vertu du texte législatif;

b) le montant de tous les droits de service perçus en vertu du texte législatif;

c) le montant de tous les remboursements versés en vertu du texte législatif;

d) toutes les plaintes reçues dans le cadre du texte législatif;

e) les mesures d'exécution prises dans le cadre du texte législatif, le cas échéant.

9.2 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal soumette au conseil un rapport annuel sur l'application du texte législatif pour l'exercice précédent, dans lequel sont inclus les points visés au paragraphe 9.1.

10. Plaintes à l'administrateur fiscal

Le texte législatif doit prévoir une procédure de plainte qui permet à toute personne de contester

des droits de service pour au moins les motifs suivants :

a) une erreur ou une omission a été commise dans l'application ou le calcul des droits de service;

b) dans le cas où le texte législatif prévoit une exemption, une exemption a été incorrectement accordée ou refusée.

11. Pénalités et intérêts

11.1 Lorsque le texte législatif prévoit l'imposition d'une pénalité sur les droits de service en souffrance, il doit préciser :

a) le mode de calcul de la pénalité;

b) le montant de la pénalité, qui ne peut excéder dix pour cent (10 %) du montant des droits de service impayés;

c) la date à laquelle ou le délai au-delà duquel une pénalité sera imposée si les droits de service demeurent en souffrance.

11.2 Lorsque le texte législatif prévoit l'imputation d'intérêts sur les droits de service en souffrance, il doit préciser :

a) le mode de calcul des intérêts;

b) le montant des intérêts, dont le taux ne peut excéder quinze pour cent (15 %) par année;

c) la date à laquelle ou le délai au-delà duquel des intérêts seront imposés si les droits de service demeurent en souffrance.

12. Mesures d'exécution

12.1 Le texte législatif doit prévoir les mesures d'exécution que peut prendre la première nation pour percevoir les droits de service impayés.

12.2 Lorsque des droits de service sont imposés pour la prestation d'un service à un droit ou intérêt sur les terres de réserve, le texte législatif peut prévoir que le recouvrement des droits de service impayés pour ce service peut se faire de la même manière et au moyen des mêmes mesures que le recouvrement des impôts prélevés en vertu du texte législatif sur l'imposition foncière de la première nation.

12.3 Lorsque des droits de service sont imposés pour la prestation d'un service à un droit ou intérêt sur les terres de réserve, le texte législatif peut permettre à la première nation d'utiliser les mesures d'exécution établies dans le *Règlement sur le contrôle d'application de la fiscalité foncière des premières nations*, pourvu qu'il :

a) soit oblige la première nation à suivre les procédures applicables à ces mesures d'exécution que prévoit le texte législatif sur l'imposition foncière de la première nation;

b) soit incorpore dans son libellé les procédures établies dans le *Règlement sur le contrôle d'application de la fiscalité foncière des premières nations* pour chaque mesure d'exécution.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

13. Confidentialité

Le texte législatif doit assurer la confidentialité des renseignements et des documents obtenus par l'administrateur fiscal et toute autre personne ayant la garde ou le contrôle de dossiers obtenus ou

créés en vertu du texte législatif; toutefois, ces renseignements et ces documents peuvent être communiqués :

a) dans le cadre de l'application du texte législatif ou de l'exercice de fonctions aux termes de celui-ci;

b) dans le cadre d'une procédure devant un tribunal compétent ou un tribunal judiciaire;

c) lorsqu'un détenteur a autorisé par écrit son agent à obtenir des renseignements confidentiels concernant un droit ou intérêt sur les terres de réserve;

d) par l'administrateur fiscal à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, à la condition que les renseignements ou les documents ne contiennent pas de renseignements sous une forme permettant d'identifier des individus;

e) par le conseil à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

PARTIE VIII
ENTRÉE EN VIGUEUR

Entrée en vigueur

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 13 décembre 2017.

PARTIE IX
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

STANDARDS FOR
FIRST NATION PROPERTY ASSESSMENT LAWS, 2019

PART I
PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the form and content of First Nation local revenue laws enacted under subsection 5(1) of the Act;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II
PURPOSE

These Standards set out the requirements that must be met for First Nation property assessment laws enacted under subparagraph 5(1)(a)(i) of the Act. These Standards are used by the Commission in its review and approval of First Nations' property assessment laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III
AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV
APPLICATION

These Standards apply to every property assessment law submitted to the Commission for approval under the Act.

PART V
CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for First Nation Property Assessment Laws, 2019*.

PART VI
DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"agricultural property" means an interest in reserve lands classified as "non-arable (range)" or "other agricultural" in Saskatchewan;

"assessable property" means an interest or right in reserve lands that is subject to assessment under a Law;

"assessed value" means the value of an interest or right in reserve lands for assessment purposes, as determined under a Law;

"assessment" means a valuation and classification of an interest or right in reserve lands;

"Assessment Review Board" means an independent appeal body established by a First Nation to hear and determine assessment appeals;

"assessment roll" means a list setting out interests or rights in reserve lands and their assessed values for the purposes of taxation and includes a supplementary assessment roll and any amendments to the assessment roll;

"chair" means a chair of the Assessment Review Board;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"complainant" means a person who commences an appeal of an assessment of assessable property;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"holder", in relation to an interest or right in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest or right,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest or right,

(c) in actual occupation of the interest or right, or

(d) who is a trustee of the interest or right;

"interest", in relation to reserve lands in Canada elsewhere than in Quebec, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"Law" means a law enacted under subparagraph 5(1)(a)(i) of the Act;

"property class" means a category of interests or rights in reserve lands established for the purposes of assessment and taxation;

"Province" refers to the province in which a First Nation's reserve lands are situated;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"right", in relation to reserve lands in Quebec, means any right of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands and any right of a lessee, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty; and

"taxable area" means the total area of the interest in reserve lands or portion of the interest in reserve lands, rounded to the nearest acre.

For greater certainty, an interest or right, in relation to reserve lands, includes improvements.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

PART VII
STANDARDS

1. Appointment of Assessor

The Law must

(a) provide for the appointment of an assessor to conduct assessments of assessable property in accordance with the Law and such other duties as set out in the Law; and

(b) provide that any person carrying out valuations of assessable property must be qualified to assess real property for taxation purposes in the Province.

2. Assessment Dates

2.1 For those aspects of the assessment process that are set out in the Schedule to these Standards, the Law must incorporate the corresponding dates or time frames in the Schedule, if any.

2.2 Where the Schedule does not provide a date or time frame but allows a First Nation to select a date to be set in its Law, the Law must set a fixed date for that aspect of the assessment process.

2.3 The Law must set a date for mailing assessment notices that is on or before the date for mailing tax notices set in the First Nation's taxation law.

3. Assessment Classification

3.1 The Law must

(a) establish property classes for the purposes of assessment that are the same as those property classes established in the Province; and

(b) require the assessor to classify interests or rights in reserve lands by using the provincial classification rules for each property class.

3.2 As an exception to subsection 3.1, Laws of First Nations located in British Columbia are not required to establish property class 3, supportive housing and property class 7, managed forest land.

3.3 As an exception to subsection 3.1, Laws of First Nations located in Ontario are not required to establish the managed forests property class.

4. Assessment Method

4.1 For the purposes of assessing interests or rights in reserve lands, the Law must

(a) determine the assessed value of the interest or right as if the land or improvements are held in fee simple off the reserve; and

(b) require the use of the provincial assessment practices and the provincial valuation methods, rates, rules and formulas for conducting assessments off reserve, except where otherwise provided in the Law.

4.2 Without limiting subsection 4.1,

(a) Laws of First Nations located in Manitoba must establish percentages of assessed value for each property class for which such a value is established by the Province, and must require the assessor to determine the portioned value of each interest in reserve lands using the applicable percentages of assessed values established in the Law; and

(b) Laws of First Nations located in Saskatchewan must establish percentages of assessed value for each property class for which such a value is established by the Province, and must require the assessor to determine the taxable assessment of each interest in reserve lands by multiplying the fair value assessment by the applicable percentage of value established in the Law.

4.3 Despite subsection 4.1, a Law of a First Nation located in Saskatchewan must, for agricultural property taxed on the basis of the taxable area,

(a) direct the assessor to determine the taxable area; and

(b) provide that no valuation is required for the interest in reserve lands.

5. Assessment Roll

5.1 The Law must provide for the completion of an annual assessment roll that contains a list of every interest or right in reserve lands liable to taxation or for which payments-in-lieu may be accepted by the Council.

5.2 As an exception to subsection 5.1, Laws of First Nations located in Quebec may provide for the completion of an assessment roll every three (3) years, or such other time frame as established or permitted by the Province.

5.3 The Law must require the assessment roll to contain at least the following information in respect of each interest or right in reserve lands, as applicable:

(a) the name and address of the holder of the interest or right;

(b) a description of the interest or right;

(c) the classification of the interest or right;

(d) the assessed value by classification of the interest or right;

(e) the total assessed value of the interest or right;

(f) the taxable area of agricultural property, where the interest is taxed on the basis of taxable area;

(g) for First Nations located in Manitoba, the portioned value of the interest;

(h) for First Nations located in Saskatchewan, the taxable assessment of the interest; and

(i) for First Nations located in provinces other than Manitoba and Saskatchewan, the total assessed value of the interest or right liable to taxation.

5.4 The Law must provide for

(a) certification of the assessment roll by the assessor that the assessment roll was completed in accordance with the Law;

(b) delivery of the certified assessment roll by the assessor to the Council;

(c) inspection of the assessment roll by any person;

(d) a prohibition on using the information contained in the assessment roll for solicitation purposes; and

(e) a procedure where holders can apply to have their name, address or other information about the holder omitted or obscured from the assessment roll for reasons of safety or the mental or physical health of the holder or a member of the holder's household.

6. Correction of Errors and Omissions

The Law must provide procedures for the correction by the assessor of errors and omissions in the assessment roll through the use of one or more of revised, amended or supplementary assessment rolls.

7. Assessment Notice

7.1 The Law must provide for assessment notices to be delivered to all persons named on the assessment roll in respect of an assessable property.

7.2 The Law must require an assessment notice to contain at least the following information in respect of each interest or right in reserve lands, as applicable:

(a) the name and address of the holder of the interest or right;

(b) a short legal description of the interest or right;

(c) the assessed value by classification of the interest or right;

(d) the taxable area of agricultural property, where indicated on the assessment roll for that interest;

(e) for First Nations located in Manitoba, the portioned value of the interest;

(f) for First Nations located in Saskatchewan, the taxable assessment of the interest;

(g) for First Nations located in provinces other than Manitoba and Saskatchewan, the total assessed value of the interest or right liable to taxation;

(h) the opportunity to make a request for reconsideration of the assessment by the assessor and the deadline for making such a request; and

(i) the right to appeal the assessment to the Assessment Review Board, how to appeal and the deadline for an appeal.

8. Reconsideration

The reconsideration procedures in the Law must

(a) allow a person named on the assessment roll in respect of an assessable property to request that the assessor reconsider the assessment of that assessable property;

(b) provide for at least twenty-one (21) days after the date of delivery of an assessment notice for a person to request a reconsideration by the assessor;

(c) set out the grounds for reconsideration;

(d) require the assessor to complete the reconsideration within a time frame set out in the Law, and

(i) notify the person that made the request that the assessment is confirmed, or

(ii) where the assessor determines that the assessable property should have been assessed differently, offer to modify the assessment; and

(e) where the person that made the request agrees to a modification, provide for the assessor

(i) to amend the assessment roll,

(ii) to give notice of the amendment to the tax administrator and to all persons who received an assessment notice in respect of the assessable property, and

(iii) where a notice of appeal has been given in respect of an assessable property, to give notice of the amendment to the Assessment Review Board.

9. Assessment Appeals

9.1 The Law must set out, at a minimum, the following grounds for appeal to the Assessment Review Board:

(a) the assessed value of the assessable property;

(b) the assessment classification of the assessable property;

(c) the applicability of an exemption to the assessable property; and

(d) an alleged error or omission in the assessment.

9.2 If the Law provides for an administration fee for the filing of an assessment appeal, the fee must not exceed thirty dollars ($30).

10. Assessment Review Board

10.1 The Law must

(a) set out the powers, duties and functions of the chair;

(b) provide for the appointment of members of the Assessment Review Board by Council resolution and for a term of appointment of those members of not less than two (2) years; and

(c) set out when and how members of the Assessment Review Board may be removed from office.

10.2 The Law must establish practices and procedures for the conduct of Assessment Review Board hearings, including respecting

(a) a party's right to be heard, have representation, present evidence and call witnesses;

(b) the manner by which the Assessment Review Board may conduct a hearing; and

(c) the evidentiary rules that apply during a hearing.

10.3 In establishing practices and procedures, the Law may

(a) provide for additional practices and procedures to be established in a practices and procedures manual approved by Council resolution; and

(b) permit the Assessment Review Board to determine its own procedure during a hearing to the extent not inconsistent with the Law.

10.4 The Law must provide for, at a minimum, the complainant, the assessor and the holder of the assessable property (if other than the complainant) to be parties to the appeal.

10.5 The Law must set out procedures for updating the assessment roll to reflect decisions of the Assessment Review Board.

11. Confidentiality

The Law must provide for the confidentiality of information and documents obtained by the tax administrator, assessor, the Assessment Review Board and any other person who has custody or control of records obtained or created under the Law, except that disclosure may be made

(a) in the course of administering the Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, a tribunal having jurisdiction, or a court of law;

(c) where a holder gives written authorization for his or her agent to obtain confidential information relating to an interest or right in reserve lands;

(d) by the tax administrator to a third party for research (including statistical) purposes, provided the information or documents do not include any information that is in an individually identifiable form; or

(e) by Council to a third party for research (including statistical) purposes.

PART VIII

REVOCATION AND COMING INTO FORCE

Revocation

The *Standards for First Nation Property Assessment Laws* that were established and effective as of October 22, 2007, are revoked.

Coming Into Force

These Standards are established and in effect as of February 13, 2019.

PART IX

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

SCHEDULE

ASSESSMENT TIMELINES

British Columbia	
Assessment valuation date:	July 1 of year before taxation year
Physical condition and permitted use date:	October 31 of year before taxation year
Assessment roll and notices date:	December 31 of year before taxation year, where the First Nation has appointed the BC Assessment Authority as the assessor, or January 31 of taxation year, where the First Nation has appointed an assessor other than the BC Assessment Authority.
Alberta	
Assessment valuation date:	July 1 of year before taxation year
Physical condition and use date:	December 31 of year before taxation year
Assessment roll date:	a date set by the First Nation in its Law
Assessment notice date:	a date set by the First Nation in its Law
Saskatchewan	
Base date for valuation:	as established by Assessment Management Agency from time to time
Facts, conditions and circumstances:	January 1 of taxation year
Assessment roll date:	May 1 of taxation year
Assessment notice date:	within fifteen (15) days of completion of assessment roll
Manitoba	
Reference date for valuation:	as set by Province from time to time
Assessment roll date:	December 31 of year before taxation year
Assessment notice date:	a date set by the First Nation in its Law

Ontario	
Valuation date:	January 1, 2016 for the years 2017-2020, and for each subsequent period consisting of four consecutive taxation years, January 1 of the year that precedes the period by two years, or such other date prescribed by the Ontario Minister of Finance
Classification date:	June 30 of year before taxation year
Assessment roll date:	not later than second Tuesday following December 1 of year before taxation year
Assessment notice date:	no later than fourteen (14) days before assessment roll is completed
Quebec	
Valuation and condition date:	July 1 of second fiscal year preceding first fiscal year for which assessment roll is made
Assessment roll date:	August 15 to September 15 of year before taxation year
Assessment notice date:	March 1 of taxation year
New Brunswick	
Real and True Value date:	January 1 of year before taxation Year
Assessment roll date:	December 31 of year before taxation year
Assessment notice date:	a date set by the First Nation in its Law
Nova Scotia	
Base date:	January 1 of year before taxation year
Physical condition and use date:	December 1 of year before taxation year
Assessment roll date:	December 31 of year before taxation year
Assessment notice date:	on completion of assessment roll by a date set by the First Nation in its Law

Prince Edward Island	
Valuation date:	as set by the First Nation in its Law
Assessment roll date:	as set by the First Nation in its Law
Assessment notice date:	fifth business day in May
Newfoundland & Labrador	
Base date for valuation:	January 1 of every third year after 2005
Assessment roll date:	January 1 to September 30
Assessment notice date:	on completion and delivery of assessment roll by a date set by the First Nation in its Law
Yukon Territory	
Valuation date:	July 31 of year before taxation year
Assessment roll date:	November 15 of year before taxation year
Assessment notice:	immediately on return of corrected roll to collector by a date set by the First Nation in its Law
Northwest Territories	
Base year for valuation:	as set by territory from time to time
Assessment roll date:	October 31 of year before taxation year
Assessment notice date:	twenty-one (21) days after certified roll sent to taxing authority
Nunavut	
Base year for valuation:	as set by territory from time to time
Assessment roll date:	October 31 of year before taxation year
Assessment notice date:	twenty-one (21) days after certified roll sent to taxing authority

NORMES RELATIVES AUX LOIS SUR L'ÉVALUATION FONCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS (2019)

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant la forme et le contenu des textes législatifs sur les recettes locales édictés en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes énoncent les exigences que doivent respecter les textes législatifs sur l'évaluation foncière des premières nations édictés en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(i) de la Loi. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs sur l'évaluation foncière des premières nations, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations*, comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent à tous les textes législatifs sur l'évaluation foncière soumis à la Commission pour agrément en vertu de la Loi.

PARTIE V
TITRE

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes relatives aux lois sur l'évaluation foncière des premières nations (2019).*

PARTIE VI
DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« bien foncier agricole » Intérêt sur les terres de réserve qui est classé dans l'une ou l'autre des catégories de biens fonciers « terres et améliorations non arables » et « autres terres et améliorations agricoles » en Saskatchewan.

« bien sujet à évaluation » Droit ou intérêt sur les terres de réserve qui est assujetti à l'évaluation au titre du texte législatif.

« catégorie de biens fonciers » L'une des catégories de droits ou intérêts sur les terres de réserve établies aux fins de l'évaluation et de l'imposition foncières.

« Comité de révision des évaluations foncières » Organisme d'appel indépendant constitué par une première nation pour entendre et trancher les appels en matière d'évaluation.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« conseil » S'entend du conseil de la première nation, au sens de la Loi.

« détenteur » S'agissant d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve, la personne qui, selon le cas :

a) est en possession du droit ou de l'intérêt;

b) jouit du droit ou a droit à l'intérêt en vertu d'un bail ou d'un permis ou par tout autre moyen légal;

c) occupe de fait le droit ou l'intérêt;

d) est fiduciaire du droit ou de l'intérêt.

« droit » S'agissant de terres de réserve situées au Québec, tout droit de quelque nature que ce soit portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles et, par assimilation, tout droit du locataire; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« évaluation » Estimation de la valeur et classification d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« plaignant » Personne qui porte en appel l'évaluation d'un bien sujet à évaluation.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« président » Le président du Comité de révision des évaluations foncières.

« province » Province dans laquelle sont situées les terres de réserve d'une première nation.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

« résolution » Motion adoptée et approuvée par une majorité des membres du conseil présents à une réunion dûment convoquée.

« rôle d'évaluation » Liste faisant état des droits ou intérêts sur les terres de réserve et de leur valeur imposable établie aux fins de l'imposition foncière; s'entend en outre d'un rôle d'évaluation supplémentaire et des modifications apportées au rôle d'évaluation.

« superficie imposable » La superficie totale d'un intérêt sur les terres de réserve, ou d'une partie de celui-ci, arrondie à l'acre près.

« texte législatif » Texte législatif édicté en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(i) de la Loi.

« valeur imposable » La valeur d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve déterminée, aux fins de

l'évaluation, conformément au texte législatif.

Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les droits ou intérêts sur les terres de réserve.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

PARTIE VII
NORMES

1. Nomination d'un évaluateur

Le texte législatif doit :

a) prévoir la nomination d'un évaluateur chargé de faire l'évaluation des biens sujets à évaluation conformément au texte législatif et de remplir toute autre fonction prévue dans celui-ci;

b) prévoir que toute personne qui évalue des biens sujets à évaluation doit posséder les qualifications requises pour effectuer des évaluations foncières à des fins fiscales dans la province.

2. Dates des évaluations

2.1 En ce qui concerne les aspects du processus d'évaluation mentionnés à l'annexe des présentes normes, le texte législatif doit intégrer les dates ou périodes correspondantes précisées à l'annexe, le cas échéant.

2.2 Si l'annexe ne précise pas de date ou d'échéancier, mais permet à une première nation de choisir une date à indiquer dans son texte législatif, celui-ci doit établir une date fixe pour cet aspect du processus d'évaluation.

2.3 Le texte législatif doit prévoir une date d'envoi par la poste des avis d'évaluation qui correspond ou est antérieure à la date d'envoi par la poste des avis d'imposition prévus dans le texte législatif relatif à l'imposition foncière de la première nation.

3. Catégories d'évaluation foncière

3.1 Le texte législatif doit :

a) établir des catégories de biens fonciers aux fins de l'évaluation qui sont les mêmes que celles établies par la province;

b) exiger que l'évaluateur classe les droits ou intérêts sur les terres de réserve en utilisant les règles de classification provinciales applicables à chaque catégorie de biens fonciers.

3.2 À titre d'exception au paragraphe 3.1, les textes législatifs des premières nations situées en Colombie-Britannique n'ont pas à établir la catégorie 3 (Logements supervisés) et la catégorie 7 (Forêts gérées) de biens fonciers.

3.3 À titre d'exception au paragraphe 3.1, les textes législatifs des premières nations situées en Ontario n'ont pas à établir la catégorie des forêts aménagées.

4. Méthode d'évaluation

4.1 Aux fins de l'évaluation des droits ou intérêts sur les terres de réserve, le texte législatif doit, sauf disposition contraire qui y est prévue :

a) établir la valeur imposable des droits ou intérêts comme si les terres ou les améliorations étaient détenues en fief simple à l'extérieur de la réserve;

b) exiger l'utilisation des pratiques d'évaluation provinciales ainsi des méthodes, taux, règles et formules utilisés au niveau provincial pour les évaluations faites à l'extérieur de la réserve.

4.2 Sans que soit limitée la portée du paragraphe 4.1 :

a) les textes législatifs des premières nations situées au Manitoba doivent prévoir les pourcentages de la valeur imposable de chaque catégorie de biens fonciers pour laquelle la province a établi une telle valeur et exiger que l'évaluateur détermine la valeur fractionnée de chaque intérêt sur les terres de réserve à l'aide des pourcentages applicables de la valeur imposable prévus dans le texte législatif;

b) les textes législatifs des premières nations situées en Saskatchewan doivent prévoir les pourcentages de la valeur imposable de chaque catégorie de biens fonciers pour laquelle la province a établi une telle valeur et exiger que l'évaluateur détermine l'évaluation imposable de chaque intérêt sur les terres de réserve en multipliant la juste valeur selon l'évaluation par le pourcentage applicable de la valeur prévu dans le texte législatif.

4.3 Malgré le paragraphe 4.1, le texte législatif d'une première nation située en Saskatchewan doit, quant aux biens fonciers agricoles assujettis à l'impôt sur la base de la superficie imposable :

a) exiger que l'évaluateur détermine la superficie imposable;

b) préciser qu'aucune estimation de la valeur de l'intérêt sur les terres de réserve n'est requise.

5. Rôle d'évaluation

5.1 Le texte législatif doit prévoir l'établissement d'un rôle d'évaluation annuel qui contient une liste de tous les droits et intérêts sur les terres de réserve qui sont assujettis à l'impôt ou pour lesquels le conseil peut accepter des paiements versés en remplacement d'impôts.

5.2 À titre d'exception au paragraphe 5.1, les textes législatifs des premières nations situées au Québec peuvent prévoir l'établissement d'un rôle d'évaluation tous les trois (3) ans ou à tout autre intervalle fixé ou permis par la province.

5.3 Le texte législatif doit exiger que le rôle d'évaluation contienne au moins les renseignements applicables ci-après au sujet de chaque droit ou intérêt sur les terres de réserve :

a) le nom et l'adresse du détenteur du droit ou de l'intérêt;

b) une description du droit ou de l'intérêt;

c) la classification du droit ou de l'intérêt;

d) la valeur imposable selon la classification du droit ou de l'intérêt;

e) la valeur imposable totale du droit ou de l'intérêt;

f) la superficie imposable du bien foncier agricole, lorsque l'intérêt est assujetti à l'impôt sur la base de la superficie imposable;

g) dans le cas d'une première nation située au Manitoba, la valeur fractionnée de l'intérêt;

h) dans le cas d'une première nation située en Saskatchewan, l'évaluation imposable de l'intérêt;

i) dans le cas d'une première nation située dans une province autre que le Manitoba ou la Saskatchewan, la valeur imposable totale du droit ou de l'intérêt assujetti à l'impôt.

5.4 Le texte législatif doit prévoir que :

a) l'évaluateur doit certifier que le rôle d'évaluation a été établi conformément au texte législatif;

b) l'évaluateur doit remettre au conseil le rôle d'évaluation certifié;

c) toute personne peut consulter le rôle d'évaluation;

d) nul ne peut utiliser les renseignements contenus dans le rôle d'évaluation à des fins de sollicitation;

e) les détenteurs peuvent, en suivant la procédure indiquée, demander que leur nom, adresse ou tout autre renseignement les concernant soit omis ou masqué dans le rôle d'évaluation pour des raisons de sécurité ou pour protéger leur santé physique ou mentale ou celle d'une personne résidant à leur

domicile.

6. Correction des erreurs et omissions

Le texte législatif doit prévoir des procédures permettant à l'évaluateur de corriger les erreurs et omissions dans le rôle d'évaluation au moyen d'un ou de plusieurs rôles d'évaluation révisés, modifiés ou supplémentaires.

7. Avis d'évaluation

7.1 Le texte législatif doit prévoir l'envoi d'un avis d'évaluation à toutes les personnes dont le nom figure sur le rôle d'évaluation à l'égard d'un bien sujet à évaluation.

7.2 Le texte législatif doit exiger que l'avis d'évaluation contienne au moins les renseignements applicables ci-après au sujet de chaque droit ou intérêt sur les terres de réserve :

a) le nom et l'adresse du détenteur du droit ou de l'intérêt;

b) une brève description officielle du droit ou de l'intérêt;

c) la valeur imposable selon la classification du droit ou de l'intérêt;

d) la superficie imposable du bien foncier agricole, si elle est indiquée pour l'intérêt sur le rôle d'évaluation;

e) dans le cas d'une première nation située au Manitoba, la valeur fractionnée de l'intérêt;

f) dans le cas d'une première nation située en Saskatchewan, l'évaluation imposable de l'intérêt;

g) dans le cas d'une première nation située dans une province autre que le Manitoba ou la Saskatchewan, la valeur imposable totale du droit ou de l'intérêt assujetti à l'impôt;

h) la possibilité de présenter une demande de réexamen de l'évaluation par l'évaluateur et le délai pour présenter cette demande;

i) le droit d'en appeler de l'évaluation devant le Comité de révision des évaluations foncières, la façon d'en appeler et le délai pour interjeter un appel.

8. Réexamen

Le processus de réexamen prévu dans le texte législatif doit :

a) permettre à une personne dont le nom figure sur le rôle d'évaluation à l'égard d'un bien sujet à évaluation de demander que l'évaluateur réexamine l'évaluation de ce bien;

b) accorder à l'intéressé une période d'au moins vingt et un (21) jours après la date d'envoi d'un avis d'évaluation pour demander un réexamen par l'évaluateur;

c) définir les motifs de réexamen;

d) exiger que l'évaluateur effectue le réexamen dans le délai précisé dans le texte législatif et, selon le cas :

(i) qu'il avise le demandeur que l'évaluation est confirmée,

(ii) s'il établit que le bien sujet à évaluation aurait dû être évalué différemment, qu'il offre au demandeur de modifier l'évaluation;

e) lorsque le demandeur est d'accord avec la modification, indiquer que l'évaluateur doit :

(i) modifier le rôle d'évaluation,

(ii) faire part de la modification à l'administrateur fiscal et à toutes les personnes qui ont reçu l'avis d'évaluation relatif au bien sujet à évaluation,

(iii) si un avis d'appel a été déposé à l'égard du bien sujet à évaluation, aviser de la modification

le Comité de révision des évaluations foncières.

9. Appels en matière d'évaluation

9.1 Le texte législatif doit prévoir au moins les motifs d'appel suivants pour les appels interjetés devant le Comité de révision des évaluations foncières :

a) la valeur imposable du bien sujet à évaluation;

b) la catégorie d'évaluation foncière du bien sujet à évaluation;

c) l'applicabilité d'une exemption au bien sujet à évaluation;

d) une prétendue erreur ou omission dans l'évaluation.

9.2 Si le texte législatif prévoit des frais administratifs à payer pour le dépôt d'un appel en matière d'évaluation, ces frais ne peuvent excéder trente dollars (30 $).

10. Comité de révision des évaluations foncières

10.1 Le texte législatif doit :

a) définir les pouvoirs et fonctions du président;

b) prévoir la nomination de membres du Comité de révision des évaluations foncières par une résolution du conseil, pour un mandat d'au moins deux (2) ans;

c) préciser quand et comment les membres du Comité de révision des évaluations foncières peuvent être révoqués.

10.2 Le texte législatif doit établir des pratiques et procédures pour la tenue des audiences du Comité de révision des évaluations foncières, notamment en ce qui concerne :

a) le droit d'une partie d'être entendue, d'être représentée, de soumettre des éléments de preuve et de convoquer des témoins;

b) la manière dont le Comité de révision des évaluations foncières peut tenir une audience;

c) les règles de preuve applicables durant une audience.

10.3 Pour l'établissement des pratiques et procédures, le texte législatif peut :

a) prévoir des pratiques et procédures supplémentaires à définir dans un guide des pratiques et procédures approuvé par une résolution du conseil;

b) permettre au Comité de révision des évaluations foncières d'établir ses propres procédures pendant une audience, dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec le texte législatif.

10.4 Le texte législatif doit prévoir, à tout le moins, que le plaignant, l'évaluateur et le détenteur du bien sujet à évaluation (s'il n'est pas le plaignant) sont parties à l'appel.

10.5 Le texte législatif doit prévoir une procédure de mise à jour du rôle d'évaluation afin de tenir compte des décisions du Comité de révision des évaluations foncières.

11. Confidentialité

Le texte législatif doit assurer la confidentialité des renseignements et des documents obtenus par l'administrateur fiscal, l'évaluateur, le Comité de révision des évaluations foncières et toute autre personne ayant la garde ou le contrôle de dossiers obtenus ou créés en vertu du texte législatif; toutefois, ces renseignements et ces documents peuvent être communiqués, selon le cas :

a) dans le cadre de l'application du texte législatif ou de l'exercice de fonctions aux termes de celui-ci;

b) dans le cadre d'une procédure devant le Comité de révision des évaluations foncières, un tribunal compétent ou un tribunal judiciaire;

c) lorsqu'un détenteur a autorisé par écrit son agent à obtenir des renseignements confidentiels concernant un droit ou intérêt sur les terres de réserve;

d) par l'administrateur fiscal à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, pourvu que ces renseignements ou documents ne contiennent pas de renseignements sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises;

e) par le conseil à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique.

PARTIE VIII

ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Abrogation

Les *Normes relatives aux lois sur l'évaluation foncière des premières nations*, établies et entrées en vigueur le 22 octobre 2007, sont abrogées.

Entrée en vigueur

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 13 février 2019.

PARTIE IX

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

ANNEXE

ÉCHÉANCIERS DES ÉVALUATIONS FONCIÈRES

Colombie-Britannique	
Date de l'évaluation foncière :	le 1er juillet de l'année précédant l'année d'imposition
État physique et date d'utilisation permise :	le 31 octobre de l'année précédant l'année d'imposition
Dates du rôle et des avis d'évaluation :	le 31 décembre de l'année précédant l'année d'imposition, si la première nation a désigné la BC Assessment Authority comme évaluateur; le 31 janvier de l'année d'imposition, si la première nation a désigné un évaluateur autre que la BC Assessment Authority
Alberta	
Date de l'évaluation foncière :	le 1er juillet de l'année précédant l'année d'imposition
État physique et date d'utilisation :	le 31 décembre de l'année précédant l'année d'imposition
Date du rôle d'évaluation :	la date fixée par la première nation dans son texte législatif
Date de l'avis d'évaluation :	la date fixée par la première nation dans son texte législatif
Saskatchewan	
Date de référence pour l'évaluation :	la date fixée à l'occasion par l'Assessment Management Agency
Faits, conditions et circonstances :	le 1er janvier de l'année d'imposition
Date du rôle d'évaluation :	le 1er mai de l'année d'imposition
Date de l'avis d'évaluation :	dans les quinze (15) jours suivant l'établissement du rôle d'évaluation
Manitoba	
Date de référence pour l'évaluation :	telle qu'établie à l'occasion par la province
Date du rôle d'évaluation :	le 31 décembre de l'année précédant l'année d'imposition
Date de l'avis d'évaluation :	la date fixée par la première nation dans son texte législatif

Ontario	
Date de l'évaluation :	le 1er janvier 2016 pour les années 2017 à 2020 et, pour chaque période subséquente de quatre années d'imposition consécutives, le 1er janvier de l'année qui précède de deux ans cette période, ou toute autre date prescrite par le ministre des Finances de l'Ontario
Date de la classification :	le 30 juin de l'année précédant l'année d'imposition
Date du rôle d'évaluation :	au plus tard le deuxième mardi suivant le 1er décembre de l'année précédant l'année d'imposition
Date de l'avis d'évaluation :	au plus tard quatorze (14) jours avant l'établissement du rôle d'évaluation
Québec	
État et date de l'évaluation :	le 1er juillet du deuxième exercice précédant le premier exercice pour lequel le rôle d'évaluation est établi
Date du rôle d'évaluation :	15 août au 15 septembre de l'année précédant l'année d'imposition
Date de l'avis d'évaluation :	le 1er mars de l'année d'imposition
Nouveau-Brunswick	
Date de détermination de la valeur réelle et exacte :	le 1er janvier de l'année précédant l'année d'imposition
Date du rôle d'évaluation :	le 31 décembre de l'année précédant l'année d'imposition
Date de l'avis d'évaluation :	la date fixée par la première nation dans son texte législatif
Nouvelle-Écosse	
Date de référence :	le 1er janvier de l'année précédant l'année d'imposition
État physique et date d'utilisation :	le 1er décembre de l'année précédant l'année d'imposition
Date du rôle d'évaluation :	le 31 décembre de l'année précédant l'année d'imposition
Date de l'avis d'évaluation :	après l'établissement du rôle d'évaluation à la date fixée par la

	première nation dans son texte législatif
Île-du-Prince-Édouard	
Date de l'évaluation :	la date fixée par la première nation dans son texte législatif
Date du rôle d'évaluation :	la date fixée par la première nation dans son texte législatif
Date de l'avis d'évaluation :	le cinquième jour ouvrable de mai
Terre-Neuve-et-Labrador	
Date de référence pour l'évaluation :	le 1er janvier aux trois ans après 2005
Date du rôle d'évaluation :	1er janvier au 30 septembre
Date de l'avis d'évaluation :	après l'établissement et la remise du rôle d'évaluation à la date fixée par la première nation dans son texte législatif
Territoire du Yukon	
Date de l'évaluation :	le 31 juillet de l'année précédant l'année d'imposition
Date du rôle d'évaluation :	le 15 novembre de l'année précédant l'année d'imposition
Date de l'avis d'évaluation :	dès la remise du rôle corrigé au percepteur, à la date fixée par la première nation dans son texte législatif
Territoires du Nord-Ouest	
Année de référence pour l'évaluation :	telle qu'établie à l'occasion par ce territoire
Date du rôle d'évaluation :	le 31 octobre de l'année précédant l'année d'imposition
Date de l'avis d'évaluation :	vingt et un jours (21) après l'envoi du rôle certifié à l'autorité taxatrice
Nunavut	
Année de référence pour l'évaluation :	telle qu'établie à l'occasion par ce territoire
Date du rôle d'évaluation :	le 31 octobre de l'année précédant l'année d'imposition
Date de l'avis d'évaluation :	vingt et un jours (21) après l'envoi du rôle certifié à l'autorité taxatrice

STANDARDS FOR
FIRST NATION PROPERTY TAXATION LAWS, 2016

[Consolidated to 2019-02-13]

PART I
PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the form and content of First Nation local revenue laws enacted under subsection 5(1) of the Act;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II
PURPOSE

These Standards set out the requirements that must be met for First Nation property taxation laws enacted under paragraphs 5(1)(a) and (e) of the Act. These Standards are used by the Commission in its review and approval of First Nations' property taxation laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III
AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV
APPLICATION

These Standards apply to every property taxation law submitted to the Commission for approval under the Act.

PART V
CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for First Nation Property Taxation Laws, 2016*.

PART VI
DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c.9, and the regulations enacted under that Act;

"annual rates law" means a law enacted under subparagraph 5(1)(a)(ii) of the Act, as required under subsection 10(1) of the Act;

"assessed value" means the value of an interest or right in reserve lands for assessment purposes, as determined under an assessment law;

"assessment law" means a law of a First Nation enacted under subparagraph 5(1)(a)(i) of the Act;

"child" includes a child for whom a person stands in the place of a parent;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"First Nation Entity" means

(a) a corporation in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly, shares

(i) having not less than fifty percent (50%) of the votes that could be cast at an annual meeting of the shareholders of the corporation, or

(ii) having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the issued shares of the capital stock of the corporation; or

(b) a partnership in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly,

(i) not less than fifty percent (50%) of all voting rights of the partnership, or

(ii) interests in the partnership having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the interests in the partnership;

"holder", in relation to an interest or right in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest or right,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest or right,

(c) in actual occupation of the interest or right, or

(d) who is a trustee of the interest or right;

"interest", in relation to reserve lands in Canada elsewhere than in Quebec, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"Law" means a taxation law enacted under paragraphs 5(1)(a) and (e) of the Act, but does not include a property transfer tax law;

"property class" means a property class established in a First Nation's assessment law;

"Province" refers to the province in which a First Nation's reserve lands are situated;

"reference jurisdiction" means a taxing jurisdiction, located adjacent to a First Nation, that is identified for the purpose of comparing a First Nation's tax rates;

"related individual" means, in respect of a member of the First Nation,

(a) that member's spouse, child, grandchild, great-grandchild, parent, grandparent, great-grandparent or guardian,

(b) the spouse of that member's parent, grandparent, great-grandparent, child, grandchild or great-grandchild, or

(c) the child, grandchild, great-grandchild, parent, grandparent or great-grandparent of that member's spouse;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"reserve fund" in this Standard does not include a reserve fund established for development cost charges purposes or a debt reserve fund established by a borrowing member;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"right", in relation to reserve lands in Quebec, means any right of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands and any right of a lessee, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"spouse" includes a common law partner;

"tax administrator" means a person appointed by Council to administer and enforce a Law;

"tax district" means a geographically defined area comprising all or portions of one or more reserves that is established for the purpose of setting tax rates;

"tax notice" means a notice of taxes owing sent to a holder of taxable property under a Law;

"tax roll" means a list of persons liable to pay tax on taxable property;

"taxable property" means an interest or right in reserve lands that is subject to tax under a Law;

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation;

"taxes" includes

(a) all taxes on interests or rights in reserve lands imposed, levied, assessed or assessable under a local revenue law, and all penalties, interest and costs added to taxes under a Law; and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes on interests or rights in reserve lands imposed, levied, assessed or assessable under any local revenue law of the First Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a Law;

"taxpayer" means a person liable for taxes in respect of taxable property; and

"transition period" means the first five (5) years during which a First Nation implements taxation under a Law.

For greater certainty, an interest or right, in relation to reserve lands, includes improvements.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

[am. FNTC Resolution 2018-06-25; 2018-12-12; 2019-02-13.]

PART VII
STANDARDS

1. Appointment of Tax Administrator

1.1 The Law must provide for the appointment by Council, by resolution, of a tax administrator to oversee the administration and enforcement of the Law.

1.2 The Law must provide that the tax administrator is responsible for the day-to-day management of the First Nation's local revenue account.

2. Tax Liability

2.1 The Law must provide that

(a) for reserve lands elsewhere than in Quebec, the Law applies to all interests in reserve lands;

(b) for reserve lands in Quebec, the Law applies to all rights in reserve lands; and

(c) all interests or rights in reserve lands are subject to taxation unless exempted from taxation in accordance with the Law.

2.2 The Law must provide that taxes must be levied on each interest or right in reserve lands by applying the applicable tax rate against the assessed value of the interest or right, except as provided in subsection 2.3.

2.3 If a First Nation wishes to establish a minimum amount of tax to be levied on taxable property in a property class, the Law must provide that the First Nation may set a minimum tax in one or more property classes in its annual rates law each year.

[am. FNTC Resolution 2019-02-13.]

3. Tax Districts

3.1 Where a First Nation wishes to have one (1) or more tax districts, the Law must

(a) establish each tax district; and

(b) describe the reserves and parts of reserves included in each district, using either a map or written description that clearly defines the geographical boundaries of the tax district.

3.2 A First Nation may only establish a tax district where necessary to create a fair taxation regime because the First Nation

(a) has multiple reserves and one (1) or more of the reserves or parts of reserves have differing levels of servicing requirements or different reference jurisdictions; or

(b) has a single reserve and one or more parts of the reserve has differing levels of servicing requirements or different reference jurisdictions.

4. Transition Period for Certain Taxing First Nations

4.1 Where a First Nation is implementing taxation for the first time and, in the year prior to making the Law,

(a) the interests or rights in reserve lands that will be subject to taxation under the Law were not subject to provincial taxation jurisdiction, and

(b) the First Nation charged a fee for the provision of local services to holders of interests or rights in reserve lands in all or certain property classes,

the Law must include requirements for establishing tax rates during the transition period for those property classes that were subject to the fee referenced in paragraph (b), which requirements must comply with subsections 4.2 and 4.3.

4.2 Where subsection 4.1 applies to a First Nation, the Law must require the First Nation to establish tax rates in each year of the transition period that

(a) are based on annual budgeting for the provision of local services to taxpayers; or

(b) will move incrementally towards establishing tax rates that are identical to the tax rates set by the reference jurisdiction.

4.3 Where a First Nation's Law

(a) applies paragraph 4.2(a), the Law must include a list of the services to be provided, the estimated costs of the services, and the anticipated tax rates in each applicable property class in each year of the transition period; or

(b) applies paragraph 4.2(b), the Law must include a list of the services to be provided and the anticipated tax rates in each applicable property class in each year of the transition period.

[am. FNTC Resolution 2019-02-13.]

5. Exemptions from Taxation

5.1 Where a First Nation wishes to provide for exemptions from property taxation under a Law, those exemptions must be set out in the Law.

5.2 Where exemptions from taxation are included in a Law, the exemptions must be in respect of interests or rights in reserve lands in one or more of the following categories:

(a) an exemption for an interest or right held or occupied by the First Nation, a First Nation Entity, or a member of the First Nation;

(b) an exemption for an interest or right occupied as a residence by one (1) or more members of the First Nation and related individuals of those members and by no other persons; or

(c) an exemption in a class of exemption used by local governments in the Province.

5.3 Where a Law provides an exemption under paragraph 5.2(a), the Law must provide that where an interest or right in reserve lands is held by the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation and is wholly occupied by a person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation,

(a) the exemption does not apply to the person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation;

(b) that person is responsible for the taxes levied in respect of the interest or right; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

5.4 Where a Law provides an exemption under paragraph 5.2(a), the Law must provide that where an interest or right in reserve lands is occupied by the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation and is also occupied by a person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation,

(a) the exemption does not apply to the person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation;

(b) that person is responsible for the taxes levied in respect of that person's proportionate occupation of the interest or right; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

[am. FNTC Resolution 2018-06-25; 2018-12-12; 2019-02-13.]

6. Grants and Tax Abatement

6.1 Where a Law provides for a granting program, the Law must

(a) set out the objectives of the program, which must relate to a community purpose or goal;

(b) set out the qualifying criteria for the program;

(c) provide that the grant

(i) may be given only to a holder of taxable property that is taxable in the current taxation year,

(ii) must be in an amount equal to or less than the taxes payable on the taxable property in the current taxation year, less any other grants, abatements or offsets, and

(iii) must be used only for the purposes of paying the taxes owing on the taxable property in the current taxation year; and

(d) provide that Council will in each taxation year determine all grants that will be given and authorize those grants in an expenditure law.

6.2 The Law may provide for a form of tax abatement only where it is the same type and the same amount or percentage amount of abatement that is provided by the Province.

6.3 Where a Law provides for tax abatement, the qualifying requirements must be set out in the Law, and the amount of abatements given must be shown annually in the annual expenditure law.

[am. FNTC Resolution 2019-02-13.]

7. Reserve Funds

7.1 If a First Nation wishes to establish a reserve fund or use a reserve fund existing at the time the First Nation was added to the schedule to the Act,

(a) the Law must include the provisions set out in this section; and

(b) each reserve fund must be established in an expenditure law.

7.2 The Law must include the following provisions respecting the use of reserve funds:

(a) except as authorized in the Law, money in a reserve fund and interest earned on it must be used only for the purpose for which the reserve fund was established;

(b) Council may, by expenditure law,

(i) transfer moneys in a capital purpose reserve fund to another reserve fund or account only where all projects for which the reserve fund was established have been completed,

(ii) transfer money in a non-capital purpose reserve fund to another reserve fund or account,

(iii) borrow money from a reserve fund where not immediately required, on condition that the First Nation repay the amount borrowed plus interest on that amount at a rate that is at or above the prime lending rate set from time to time by the principal banker to the First Nation, no later than the time when the money is needed for the purposes of that reserve fund, and

(iv) as an exception to subparagraph (iii), borrow money from a reserve fund where the First Nations Financial Management Board has assumed third-party management of the First Nation's

local revenue account and, acting in the place of the Council, has determined that moneys must be borrowed from a reserve fund to meet the financial obligations of the First Nation; and

(c) all payments into a reserve fund and all expenditures from a reserve fund must be authorized by expenditure law.

7.3 Where a Law provides for the investing of moneys in a reserve fund that are not immediately required, it must allow for investment only in one or more of the following:

(a) securities of Canada or of a province;

(b) securities guaranteed for principal and interest by Canada or by a province;

(c) securities of a municipal finance authority or the First Nations Finance Authority;

(d) investments guaranteed by a bank, trust company or credit union; or

(e) deposits in a bank or trust company in Canada or non-equity or membership shares in a credit union.

8. Tax Payments

8.1 The Law must

(a) provide for the date on which taxes are due and payable; and

(b) set out the acceptable forms of payment and where payment must be made, if applicable.

8.2 Where the Law provides for tax payments by instalments, the Law must set out

(a) how a taxpayer may apply to pay taxes by instalments;

(b) the due date for each instalment;

(c) how each instalment amount will be calculated;

(d) any consequences of failing to pay an instalment by the instalment due date; and

(e) any penalties or interest that will be levied on unpaid instalment payments and when such charges will be imposed.

8.3 The Law may require taxpayers to make an interim tax payment before the First Nation establishes its annual tax rates, provided the Province permits interim tax levies in the provincial property taxation regime.

8.4 Where a Law requires an interim tax payment, the Law must set out

(a) the date on which the interim payment is due and payable;

(b) the calculation of the interim payment amount based on a specified percentage of the property value taxes levied on an interest or right in reserve lands in the previous taxation year;

(c) the interim tax payment percentage for each property class;

(d) that the interim tax payment will be applied towards the total taxes owing for that taxation year; and

(e) any penalties or interest that will be levied on an unpaid interim tax payment and when such charges will be imposed.

8.5 The percentages required by paragraph 8.4(c) must not exceed the percentages permitted under the applicable legislation in the Province.

[am. FNTC Resolution 2019-02-13.]

9. Tax Roll and Tax Notices

9.1 The Law must provide for the tax administrator to create a tax roll each year by a date set out in the Law.

9.2 The Law must require the tax administrator to mail a tax notice in each year by a date set out in the Law that is at least thirty (30) days before the date that any taxes are due.

9.3 The Law must require the tax administrator to mail a tax notice to

(a) each holder of taxable property subject to tax; and

(b) each person whose name appears on the tax roll in respect of a taxable property.

9.4 The Law must require a tax notice to contain at least the following information:

(a) a description of the interest or right in reserve lands;

(b) the taxes imposed under the Law for the current taxation year, or the interim payment amount owing, as applicable;

(c) when penalties will be added if taxes are not paid;

(d) any unpaid taxes, penalties, interest and costs in respect of the interest or right in reserve lands; and

(e) where payment must be made, the manner of payment, and the date or dates the taxes are due, including due dates for any interim tax payments and instalment tax payments.

9.5 The Law must provide for the mailing of amended tax notices where the tax roll is amended to reflect an amended, revised or supplementary assessment roll.

[am. FNTC Resolution 2019-02-13.]

10. Tax Refunds

10.1 The Law must set out procedures for providing refunds to taxpayers and the circumstances under which refunds will be given, and must include at least the following provisions:

(a) a refund of excess taxes paid where a change in the assessment results in a reduction of taxes for an interest or right in reserve lands;

(b) payment of interest at a rate of two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the fifteenth day of the month immediately preceding the calculation of the interest for the following three (3) month period.

10.2 Notwithstanding subsection 10.1, the Law may provide that excess taxes be applied as a credit on account of taxes or other unpaid amounts due to the First Nation.

[am. FNTC Resolution 2019-02-13.]

11. Penalties, Collection and Enforcement

11.1 Where the Law provides for a penalty to be imposed in respect of unpaid taxes, the Law must set out the date on which a penalty will be imposed if taxes remain unpaid.

11.2 The Law must set out the enforcement measures that may be taken by the First Nation to collect unpaid taxes.

11.3 If the First Nation wishes to recover its costs of enforcement, the Law must set out the types of costs and how the amounts are determined.

12. Confidentiality

The Law must provide for the confidentiality of information and documents obtained by the tax administrator, assessor, the Assessment Review Board and any other person who has custody or control of records obtained or created under the Law, except that disclosure may be made

(a) in the course of administering the Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, a tribunal having jurisdiction, or a court of law;

(c) where a holder gives written authorization for his or her agent to obtain confidential information relating to an interest or right in reserve lands;

(d) by the tax administrator to a third party for research (including statistical) purposes, provided the information or documents do not include any information that is in an individually identifiable form; or

(e) by Council to a third party for research (including statistical) purposes.

[am. FNTC Resolution 2019-02-13.]

PART VIII

REVOCATION AND COMING INTO FORCE

Revocation

The *Standards for First Nation Property Taxation Laws* that were established and effective as of October 22, 2007, are revoked.

Coming Into Force

These Standards are established and in effect as of April 1, 2016.

PART IX

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

NORMES RELATIVES AUX LOIS SUR L'IMPOSITION FONCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS (2016)

[Codifiées le 2019-02-13]

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant la forme et le contenu des textes législatifs sur les recettes locales édictés en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes énoncent les exigences que doivent respecter les textes législatifs sur l'imposition foncière des premières nations édictés en vertu des alinéas 5(1)a) et e) de la Loi. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs sur l'imposition foncière des premières nations, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations*, comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent à tous les textes législatifs sur l'imposition foncière soumis à la Commission pour agrément en vertu de la Loi.

PARTIE V
TITRE

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes relatives aux lois sur l'imposition foncière des premières nations (2016).*

PARTIE VI

DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« administrateur fiscal » La personne responsable de l'application et du contrôle d'application d'un texte législatif, qui est nommée par le conseil.

« année d'imposition » L'année civile à laquelle s'applique un rôle d'évaluation aux fins de l'imposition foncière.

« avis d'imposition » Avis des impôts fonciers exigibles qui est envoyé au détenteur d'un bien imposable en vertu d'un texte législatif.

« bien imposable » Droit ou intérêt sur les terres de réserve qui est assujetti à l'impôt au titre d'un texte législatif.

« catégorie de biens fonciers » L'une des catégories de biens fonciers établies par le texte législatif sur l'évaluation foncière d'une première nation.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« conseil » S'entend du conseil de la première nation, au sens de la Loi.

« contribuable » Personne assujettie aux impôts sur un bien imposable.

« détenteur » S'agissant d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve, la personne qui, selon le cas :

a) est en possession du droit ou de l'intérêt;

b) jouit du droit ou a droit à l'intérêt en vertu d'un bail ou d'un permis ou par tout autre moyen légal;

c) occupe de fait le droit ou l'intérêt;

d) est fiduciaire du droit ou de l'intérêt.

« district fiscal » Secteur géographique déterminé – comportant la totalité ou des parties d'une ou de plusieurs réserves – qui est établi aux fins de la fixation des taux d'imposition.

« droit » S'agissant de terres de réserve situées au Québec, tout droit de quelque nature que ce soit portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles et, par assimilation, tout droit du locataire; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« enfant » Vise notamment un enfant pour lequel une personne tient lieu de père ou de mère.

« entité de la première nation » Selon le cas :

a) personne morale dont la première nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective d'un certain nombre d'actions qui :

(i) soit confèrent au moins cinquante pour cent (50 %) des voix pouvant être exprimées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la personne morale,

(ii) soit représentent au moins cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de toutes les actions émises du capital-actions de la personne morale;

b) société de personnes dont la première nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective :

(i) soit d'au moins cinquante pour cent (50 %) de tous les droits de vote de la société de personnes,

(ii) soit de participations dans la société de personnes représentant au moins cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de l'ensemble des participations dans la société de personnes.

« époux » Est assimilé à l'époux le conjoint de fait.

« fonds de réserve » Ne vise pas, dans les présentes normes, un fonds de réserve constitué aux fins des taxes d'aménagement, ni un fonds de réserve pour créances établi par un membre emprunteur.

« impôts » Vise notamment :

a) tous les impôts sur les droits ou intérêts sur les terres de réserve qui sont imposés, prélevés, évalués ou évaluables en vertu d'un texte législatif sur les recettes locales concernant l'évaluation, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais ajoutés aux impôts en vertu d'un texte législatif sur l'imposition foncière;

b) aux fins de la perception et du contrôle d'application, tous les impôts sur les droits ou intérêts sur les terres de réserve qui sont imposés, prélevés, évalués ou évaluables en vertu de tout texte législatif sur les recettes locales de la première nation, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais ajoutés aux impôts en vertu d'un tel texte.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« période de transition » S'entend des cinq (5) premières années durant lesquelles une première nation met en œuvre l'imposition foncière en vertu d'un texte législatif.

« personne apparentée » S'entend, à l'égard d'un membre de la Première Nation, de l'une ou l'autre des personnes suivantes :

a) son époux, son enfant, son petit-enfant, son arrière-petit-enfant, son père, sa mère, son grand-père, sa grand-mère, son arrière-grand-père, son arrière-grand-mère ou son tuteur;

b) l'époux de sa mère, de son père, de son grand-père, de sa grand-mère, de son arrière-grand-père, de son arrière-grand-mère, de son enfant, de son petit-enfant ou de son arrière-petit-enfant;

c) l'enfant, le petit-enfant, l'arrière-petit-enfant, le père, la mère, le grand-père, la grand-mère, l'arrière-grand-père ou l'arrière-grand-mère de l'époux de ce membre.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« province » Province dans laquelle sont situées les terres de réserve d'une première nation.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

« résolution » Motion adoptée et approuvée par une majorité des membres du conseil présents à une réunion dûment convoquée.

« rôle d'imposition » Liste des personnes tenues de payer des impôts sur un bien imposable.

« territoire de référence » Administration taxatrice voisine d'une première nation qui est désignée aux fins de la comparaison des taux d'imposition de cette dernière.

« texte législatif » Texte législatif sur l'imposition foncière édicté en vertu des alinéas 5(1)a) et e) de la Loi, à l'exception d'un texte législatif sur la taxe sur les transferts fonciers.

« texte législatif annuel sur les taux d'imposition » Texte législatif édicté en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(ii) de la Loi, tel que l'exige l'article 10 de la Loi.

« texte législatif sur l'évaluation foncière » Texte législatif d'une première nation édicté en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(i) de la Loi.

« valeur imposable » La valeur d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve déterminée, aux fins de l'évaluation, conformément au texte législatif sur l'évaluation foncière.

Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les droits ou intérêts sur les terres de réserve.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

[mod. Résolution de la CFPN 2018-06-25; 2018-12-12; 2019-02-13.]

PARTIE VII
NORMES

1. Nomination d'un administrateur fiscal

1.1 Le texte législatif doit prévoir la nomination par le conseil, par voie de résolution, d'un administrateur fiscal chargé de surveiller l'application et le contrôle d'application du texte législatif.

1.2 Le texte législatif doit prévoir que l'administrateur fiscal est responsable de la gestion quotidienne du compte de recettes locales de la première nation.

2. Assujettissement à l'impôt

2.1 Le texte législatif doit prévoir que :

a) dans le cas des terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, il s'applique à tous les intérêts sur les terres de réserve;

b) dans le cas des terres de réserve situées au Québec, il s'applique à tous les droits sur les terres de réserve;

c) les droits ou intérêts sur les terres de réserve sont tous assujettis à l'impôt, sauf s'ils en sont exemptés en conformité avec le texte législatif.

2.2 Le texte législatif doit prévoir que l'impôt est prélevé sur chaque droit ou intérêt sur les terres de réserve par application du taux d'imposition en vigueur à la valeur imposable du droit ou de l'intérêt, sauf dans le cas prévu au paragraphe 2.3.

2.3 Si une première nation souhaite fixer un montant d'impôt minimum à prélever sur les biens imposables d'une catégorie de biens fonciers, le texte législatif doit prévoir que la première nation peut chaque année fixer un impôt minimum pour une ou plusieurs catégories de biens fonciers dans son texte législatif annuel sur les taux d'imposition.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-02-13.]

3. Districts fiscaux

3.1 Lorsqu'une première nation souhaite avoir un (1) ou plusieurs districts fiscaux, le texte législatif doit :

a) établir chaque district fiscal;

b) donner une description des réserves et des parties de réserve comprises dans chaque district fiscal, qui est accompagnée d'une carte ou d'un texte écrit et qui définit clairement les limites géographiques du district fiscal.

3.2 Une première nation ne peut établir un district fiscal que si cela est nécessaire pour créer un régime d'imposition équitable parce qu'elle a, selon le cas :

a) de multiples réserves et qu'une ou plusieurs réserves ou parties de réserve ont des besoins différents en matière de services ou des territoires de référence différents;

b) une seule réserve et qu'une ou plusieurs parties de la réserve ont des besoins différents en matière de services ou des territoires de référence différents.

4. Période de transition pour certaines premières nations taxatrices

4.1 Lorsqu'une première nation met en œuvre l'imposition foncière pour la première fois et que, dans l'année précédant la prise de son texte législatif :

a) d'une part, les droits ou intérêts sur les terres de réserve à assujettir à l'impôt selon le texte législatif n'étaient pas soumis au régime d'imposition provincial,

b) d'autre part, elle imposait des frais pour la prestation des services locaux aux détenteurs de droits ou intérêts sur les terres de réserve de toutes les catégories de biens fonciers ou de certaines de celles-ci,

le texte législatif doit énoncer les exigences à respecter pour fixer pendant la période de transition les taux d'imposition applicables aux catégories de biens fonciers assujetties aux frais visés à l'alinéa b), lesquelles exigences doivent être conformes aux paragraphes 4.2 et 4.3.

4.2 Lorsque le paragraphe 4.1 s'applique à une première nation, le texte législatif doit exiger que celle-ci fixe, à chaque année de la période de transition, des taux d'imposition qui :

a) soit sont fondés sur le budget annuel relatif à la prestation des services locaux aux contribuables;

b) soit augmenteront graduellement vers des taux d'imposition identiques à ceux fixés par le territoire de référence.

4.3 Lorsque le texte législatif d'une première nation :

a) met en application l'alinéa 4.2a), il doit donner la liste des services à fournir et indiquer les coûts estimatifs des services et les taux d'imposition anticipés dans chaque catégorie de biens fonciers applicable pour chaque année de la période de transition;

b) met en application l'alinéa 4.2b), il doit donner la liste des services à fournir et les taux d'imposition anticipés dans chaque catégorie de biens fonciers applicable pour chaque année de la période de transition.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-02-13.]

5. Exemptions d'impôts

5.1 Lorsqu'une première nation souhaite prévoir des exemptions de l'imposition foncière dans le cadre du texte législatif, ces exemptions doivent être énoncées dans le texte législatif.

5.2 Lorsque le texte législatif prévoit des exemptions d'impôts, il doit s'agir d'exemptions visant des droits ou intérêts sur les terres de réserve de l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

a) exemption visant un droit ou intérêt détenu ou occupé par la première nation, une entité de la première nation ou un membre de la première nation;

b) exemption visant un droit ou intérêt occupé comme résidence par un (1) ou plusieurs membres de la première nation et des personnes apparentées à ceux-ci, et par nulle autre personne;

c) exemption faisant partie d'une catégorie d'exemptions utilisée par des administrations locales dans la province.

5.3 Le texte législatif qui prévoit l'exemption visée à l'alinéa 5.2a) doit préciser que si le droit ou l'intérêt sur les terres de réserve est détenu par la première nation, une entité de la première nation ou un membre de la première nation et qu'il est entièrement occupé par une personne qui n'est ni la première nation ni une entité de la première nation ni un membre de la première nation :

a) l'exemption ne s'applique pas à la personne qui occupe l'intérêt foncier;

b) cette personne est responsable de payer les impôts qui sont imposés sur le droit ou l'intérêt;

c) la responsabilité de payer ces impôts incombe uniquement à cette personne.

5.4 Le texte législatif qui prévoit l'exemption visée à l'alinéa 5.2a) doit préciser que si le droit ou l'intérêt sur les terres de réserve est occupé par la première nation, une entité de la première nation ou un membre de la première nation et qu'il est aussi occupé par une personne qui n'est ni la première nation ni une entité de la première nation ni un membre de la première nation :

a) l'exemption ne s'applique pas à cette personne;

b) cette personne est responsable de payer les impôts imposés relativement à son occupation proportionnelle du droit ou de l'intérêt;

c) la responsabilité de payer ces impôts incombe uniquement à cette personne.

[mod. Résolution de la CFPN 2018-06-25; 2018-12-12; 2019-02-13.]

6. Subventions et abattement fiscal

6.1 Lorsqu'il prévoit un programme de subventions, le texte législatif doit :

a) énoncer les objectifs du programme, lesquels doivent se rapporter à une fin ou un but communautaire;

b) établir les critères d'admissibilité au programme;

c) préciser que la subvention :

(i) ne peut être accordée qu'au détenteur d'un bien imposable qui est assujetti à l'impôt pendant l'année d'imposition en cours,

(ii) doit être d'un montant égal ou inférieur aux impôts payables sur le bien imposable pendant l'année d'imposition en cours, moins tous autres subventions, abattements ou compensations,

(iii) ne peut être utilisée que pour le paiement des impôts exigibles sur le bien imposable pendant l'année d'imposition en cours;

d) prévoir que le conseil déterminera à chaque année d'imposition quelles subventions seront accordées et autorisera ces subventions dans le texte législatif sur les dépenses.

6.2 Le texte législatif ne peut prévoir un abattement fiscal que s'il s'agit du même type et du même pourcentage ou montant d'abattement que celui offert par la province.

6.3 Lorsque le texte législatif prévoit un abattement fiscal, les conditions d'admissibilité à celui-ci doivent être énoncées dans ce texte et le montant des abattements accordés doit être indiqué chaque année dans le texte législatif annuel sur les dépenses.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-02-13.]

7. Fonds de réserve

7.1 Si une première nation souhaite constituer un fonds de réserve ou utiliser un fonds de réserve qui existait à la date de son inscription à l'annexe de la Loi :

a) le texte législatif doit comporter les dispositions énoncées au présent article;

b) chaque fonds de réserve doit être constitué par un texte législatif sur les dépenses.

7.2 Le texte législatif doit comporter les dispositions suivantes concernant l'utilisation des fonds de réserve :

a) sauf disposition contraire du texte législatif, les sommes versées dans un fonds de réserve et les intérêts qu'elles rapportent ne peuvent être utilisés que pour les fins auxquelles le fonds de réserve a été constitué;

b) le conseil peut, par un texte législatif sur les dépenses :

(i) transférer des sommes d'un fonds de réserve pour immobilisations à un autre fonds de réserve ou à un compte seulement lorsque tous les projets pour lesquels a été constitué le fonds de réserve ont été achevés,

(ii) transférer des sommes d'un fonds de réserve non destiné aux immobilisations à un autre fonds de réserve ou à un compte,

(iii) emprunter des sommes sur un fonds de réserve lorsque ces sommes ne sont pas immédiatement nécessaires, à la condition que la première nation rembourse les sommes empruntées plus les intérêts sur celles-ci à un taux égal ou supérieur au taux préférentiel fixé périodiquement par la banque principale de la première nation, au plus tard à la date où les sommes sont requises pour les fins auxquelles le fonds de réserve a été constitué,

(iv) à titre d'exception au sous-alinéa (iii), emprunter des sommes sur un fonds de réserve dans les cas où le Conseil de gestion financière des premières nations a pris en charge la gestion du compte de recettes locales de la première nation et a déterminé, agissant à la place du conseil, qu'il est nécessaire de faire des emprunts sur un fonds de réserve pour remplir les obligations financières de la première nation;

c) tous les versements effectués à un fonds de réserve et toutes les dépenses engagées sur ce fonds doivent être autorisés par une loi sur les dépenses.

7.3 Lorsque le texte législatif prévoit l'investissement des sommes versées dans un fonds de réserve qui ne sont pas immédiatement nécessaires, il ne peut autoriser leur investissement que dans l'un ou plusieurs des placements suivants :

a) les valeurs mobilières du Canada ou d'une province;

b) les valeurs mobilières garanties, en capital et intérêts, par le Canada ou une province;

c) les valeurs mobilières d'une administration financière municipale ou de l'Administration financière des premières nations;

d) les investissements garantis par une banque, une société de fiducie ou une caisse d'épargne et de crédit;

e) les dépôts dans une banque ou une société de fiducie au Canada ou les titres non participatifs ou les parts sociales d'une caisse d'épargne et de crédit.

8. Paiements d'impôts

8.1 Le texte législatif doit :

a) prévoir la date à laquelle les impôts sont exigibles;

b) préciser les modes de paiement acceptables et l'endroit où les paiements doivent être faits, s'il y a lieu.

8.2 Lorsque le texte législatif prévoit le paiement des impôts par acomptes provisionnels, il doit préciser :

a) la procédure à suivre par le contribuable pour demander de payer les impôts par acomptes provisionnels;

b) la date d'échéance de chaque acompte provisionnel;

c) le mode de calcul du montant de chaque acompte provisionnel;

d) les conséquences du défaut de payer un acompte provisionnel à la date d'échéance;

e) les pénalités ou les intérêts qui seront imposés, le cas échéant, sur les acomptes provisionnels en souffrance et le moment où ils seront imposés.

8.3 Le texte législatif peut exiger que les contribuables versent un paiement provisoire d'impôts avant que la première nation établisse ses taux d'imposition annuels, pourvu que la province autorise les prélèvements provisoires d'impôts dans le cadre du régime provincial d'imposition foncière.

8.4 Lorsque le texte législatif exige le versement d'un paiement provisoire d'impôts, il doit préciser :

a) la date d'échéance du paiement provisoire;

b) le mode de calcul du montant du paiement provisoire, lequel est fondé sur un pourcentage déterminé des impôts fonciers prélevés sur un droit ou intérêt sur les terres de réserve au cours de l'année d'imposition précédente;

c) le pourcentage applicable à chacune des catégories de biens fonciers que représente le paiement provisoire d'impôts;

d) la mention que le paiement provisoire sera déduit du montant total des impôts exigibles pour l'année d'imposition en cours;

e) les pénalités ou les intérêts qui seront imposés, le cas échéant, sur tout paiement provisoire en souffrance et le moment où ils seront imposés.

8.5 Les pourcentages visés à l'alinéa 8.4c) ne peuvent dépasser les pourcentages autorisés sous le régime des lois applicables de la province.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-02-13.]

9. Rôle et avis d'imposition

9.1 Le texte législatif doit prévoir l'établissement d'un rôle d'imposition par l'administrateur fiscal chaque année, au plus tard à la date qui y est précisée.

9.2 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal envoie un avis d'imposition par la poste chaque année au plus tard à la date qui y est précisée, laquelle est d'au moins trente (30) jours avant la date à laquelle des impôts sont exigibles.

9.3 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal envoie un avis d'imposition par la poste à :

a) chaque détenteur d'un bien imposable assujetti à l'impôt;

b) chaque personne dont le nom figure sur le rôle d'imposition à l'égard d'un bien imposable.

9.4 Le texte législatif doit exiger que l'avis d'imposition contienne au moins les renseignements suivants :

a) une description du droit ou de l'intérêt sur les terres de réserve;

b) le montant d'impôts prélevés en vertu du texte législatif pour l'année d'imposition en cours;

c) la date où des pénalités seront ajoutées si les impôts ne sont pas payés;

d) tous les impôts impayés, pénalités, intérêts et frais se rapportant au droit ou à l'intérêt sur les terres de réserve;

e) lorsqu'un paiement doit être fait, le mode de paiement et la date ou les dates auxquelles les impôts sont exigibles, y compris les dates d'échéance des paiements provisoires d'impôts et des acomptes provisionnels, le cas échéant.

9.5 Le texte législatif doit prévoir l'envoi par la poste d'avis d'imposition modifiés dans les cas où le rôle d'imposition a été modifié pour tenir compte d'un rôle d'évaluation modifié, révisé ou supplémentaire.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-02-13.]

10. Remboursements d'impôts

10.1 Le texte législatif doit prévoir les procédures applicables aux remboursements d'impôts accordés aux contribuables et les circonstances dans lesquelles des remboursements sont accordés, et il doit comporter au moins les dispositions suivantes :

a) le remboursement des impôts payés en trop lorsque la modification de l'évaluation d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve entraîne une réduction des impôts à payer sur celui-ci;

b) le paiement d'intérêts à un taux inférieur de deux pour cent (2 %) au taux préférentiel de la banque principale de la première nation en vigueur le quinzième jour du mois précédant le calcul des intérêts pour la période de trois (3) mois subséquente.

10.2 Malgré le paragraphe 10.1, le texte législatif peut prévoir que les impôts payés en trop seront appliqués comme crédit à valoir sur la dette fiscale ou tout autre montant impayé dû à la première nation.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-02-13.]

11. Pénalités, perception et contrôle d'application

11.1 Lorsque le texte législatif prévoit l'imposition d'une pénalité sur les impôts impayés, il doit préciser la date à laquelle une pénalité sera imposée si les impôts demeurent en souffrance.

11.2 Le texte législatif doit prévoir les mesures de contrôle d'application que peut prendre la première nation pour percevoir les impôts impayés.

11.3 Si la première nation souhaite recouvrer les frais de ses mesures de contrôle d'application, le texte législatif doit prévoir les types de frais et le mode de calcul des montants de ceux-ci.

12. Confidentialité

Le texte législatif doit assurer la confidentialité des renseignements et des documents obtenus par l'administrateur fiscal, l'évaluateur, le Comité de révision des évaluations foncières et toute autre personne ayant la garde ou le contrôle de dossiers obtenus ou créés en vertu du texte législatif; toutefois, ces renseignements et ces documents peuvent être communiqués :

a) dans le cadre de l'application du texte législatif ou de l'exercice de fonctions aux termes de celui-ci;

b) dans le cadre d'une procédure devant le Comité de révision des évaluations foncières, un tribunal compétent ou un tribunal judiciaire;

c) lorsqu'un détenteur a autorisé par écrit son agent à obtenir des renseignements confidentiels concernant un droit ou intérêt sur les terres de réserve;

d) par l'administrateur fiscal à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, à la condition que les renseignements ou les documents ne contiennent pas de renseignements sous une forme permettant d'identifier des individus;

e) par le conseil à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-02-13.]

PARTIE VIII
ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Abrogation

Les *Normes relatives aux lois sur l'imposition foncière des premières nations*, établies et entrées en vigueur le 22 octobre 2007, sont abrogées.

Entrée en vigueur

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 1er avril 2016.

PARTIE IX

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

STANDARDS FOR
FIRST NATION PROPERTY TRANSFER TAX LAWS, 2014

[Consolidated to 2019-03-27]

PART I
PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the form and content of First Nation local revenue laws enacted under subsection 5(1) of the Act;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II
PURPOSE

These Standards set out the requirements that must be met for First Nation property transfer tax laws enacted under subsection 5(1) of the Act. These Standards are used by the Commission in its review and approval of First Nations' property taxation laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III
AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV
APPLICATION

These Standards apply to every property transfer tax law submitted to the Commission for approval under the Act.

PART V
CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for First Nation Property Transfer Tax Laws, 2014.*

PART VI
DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"administrator" means a person appointed by Council to administer and enforce a Law;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"First Nation Entity" means

(a) a corporation in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly, shares

(i) having not less than fifty percent (50%) of the votes that could be cast at an annual meeting of the shareholders of the corporation, or

(ii) having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the issued shares of the capital stock of the corporation; or

(b) a partnership in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly,

(i) not less than fifty percent (50%) of all voting rights of the partnership, or

(ii) interests in the partnership having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the interests in the partnership;

"holder", in relation to an interest or right in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest or right,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest or right,

(c) in actual occupation of the interest or right, or

(d) who is a trustee of the interest or right;

"interest", in relation to reserve lands in Canada elsewhere than in Quebec, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"Law" means a law enacted under paragraph 5(1)(a) of the Act that levies a tax on an interest in land at the time of the registration of a transfer in respect of that interest in land in a registry;

"lease" includes a sublease or any further sublease;

"lease modification agreement" means an agreement that extends the term of a lease;

"property transfer tax" means a tax imposed, levied, assessed or assessable under a Law and all penalties, interest and costs added to taxes as provided in a Law;

"Province" refers to the province in which the First Nation's reserve lands are situated;

"registration date" means the date on which an application is made to register a transfer in a registry;

"registry" means a land registry in which interests or rights in reserve lands are registered;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"Return" means a tax return filed by a transferee in respect of a transfer;

"right", in relation to reserve lands in Quebec, means any right of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands and any right of a lessee, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"spouse" includes a common law partner;

"taxpayer" means a person liable for taxes in respect of a transfer;

"transfer" means a transfer referenced in subsection 2.2;

"transferor" means a person from whom a transferee receives a transfer; and

"transferee" means a person to whom an interest or right in reserve lands is transferred or whose interest or right is created, increased or given effect to under a transfer.

For greater certainty, an interest or right, in relation to reserve lands, includes improvements.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

[am. FNTC Resolution 2016-03-30; 2019-03-27.]

PART VII
STANDARDS

1. Administrator

1.1 The Law must provide for

(a) the appointment, by resolution, of an administrator, or

(b) the tax administrator appointed under the First Nation's taxation law to be the administrator,

to oversee the administration and enforcement of the Law.

1.2 The Law must require the administrator to report annually to Council on the administration of the Law during the previous fiscal year, which report must include:

(a) the amount of all property transfer taxes levied;

(b) the amount of all property transfer taxes received;

(c) the amount of any exemptions from property transfer taxes;

(d) the amount of any refunds of property transfer taxes;

(e) a list of all requests for reconsideration received and the decision made respecting each request;

(f) any appeals filed; and

(g) any enforcement proceedings taken.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

2. Tax Liability and Levy

2.1 The Law must provide that a property transfer tax must be levied only in relation to leasehold interests or rights in reserve lands.

2.2 The Law must provide that a property transfer tax must be levied only at the time of the application for registration in a registry of

(a) a transfer, grant, assignment or other disposition of a lease by any method, including by court order (including an order absolute of foreclosure) or by the operation of any enactment;

(b) a transfer, grant or other disposition of a life estate in a lease, including by court order (including an order absolute of foreclosure) or by the operation of any enactment;

(c) an extension of the term of a lease by a lease modification agreement; and

(d) a grant of an option to renew or extend the term of a lease.

2.3 The Law must provide that property transfer tax applies to all transfers unless exempted from taxation in accordance with the Law.

2.4 The Law must provide that the property transfer tax

(a) is calculated by multiplying the property transfer tax rate by the fair market value of the transfer; and

(b) is payable by the transferee of the transfer.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

3. Determination of Fair Market Value

The Law must provide for the determination of the fair market value of a transfer by applying the rules and formulae set out in the Schedule.

4. Tax Rate

4.1 The Law must establish

(a) a single rate or rate structure of property transfer tax to apply to all transfers; and

(b) the rate or rate structure of property transfer tax as a rate for each dollar ($1) of fair market value of the transfer.

4.2 Despite paragraph 4.1(a), where a First Nation is located in a province that applies a different rate or rate structure to one or more types of transfers or interests or rights in reserve lands, the Law may implement the same approach as the Province.

4.3 The Law must establish a rate or rate structure of property transfer tax that is

(a) the same or lower than the rate or rates of tax established in the Province on the transfer of land; or

(b) the same or lower than the maximum rate that may be established by a municipality in the Province on the transfer of land, if the Province does not levy a tax on the transfer of lands.

4.4 Where a First Nation is located in a province that does not levy a property transfer tax on the transfer of land and paragraph 4.3(b) does not apply, the Law must establish a rate or rate structure that is the same or lower than established in a province selected by the First Nation.

[am. FNTC Resolution 2017-11-03; 2019-03-27.]

5. Minimum Tax and Tax Abatement

5.1 The Law must not establish a minimum amount of property transfer tax to be levied on a transfer.

5.2 The Law may establish an amount below which property transfer tax will not be levied.

5.3 Except as provided in subsection 5.4, the Law must not provide any grants, abatement, tax deferral or other form of tax reduction or relief in respect of property transfer tax.

5.4 The Law may provide for a granting or refund program that is permitted under property transfer tax legislation in the Province.

[am. FNTC Resolution 2017-11-03.]

6. Exemptions

6.1 Where a First Nation wishes to provide for exemptions from property transfer tax, those exemptions must be set out in the Law.

6.2 Where exemptions from taxation are included in a Law, the exemptions must be in one or more of the

following categories:

(a) an exemption within a class of exemption provided under property transfer tax legislation in the Province;

(b) an exemption of a lease transfer where

(i) the land is undeveloped or intended for redevelopment,

(ii) the transferee intends to subdivide and develop for resale at least five (5) parcels on the land, and

(iii) the transferee completes a subdivision to create at least five (5) parcels within a time frame specified in the Law, provided that time frame does not exceed five (5) years after the registration date;

(c) an exemption for members of the First Nation where the transferee is

(i) a member and no other person,

(ii) one (1) or more members and no other persons, or

(iii) one (1) member and that member's spouse;

(d) an exemption for a transfer to a trustee who will hold the interest or right in reserve lands in trust only for the sole benefit of a member or members of the First Nation;

(e) an exemption for the First Nation where the First Nation is the sole transferee;

(f) an exemption for a corporation in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly, all of the shares of the corporation, where the corporation is the sole transferee;

(g) an exemption for a First Nation Entity where the First Nation Entity is the sole transferee.

6.3 Exemptions from property transfer tax under paragraph 6.2(c) must not exempt transfers where a transferee will hold the interest or right in reserve lands for the benefit of any person who is not a member of the First Nation.

6.4 Where the Law provides for an exemption under paragraph 6.2(c), 6.2(d) or 6.2(g), the Law must require the First Nation to

(a) pay into the local revenue account an amount equivalent to the property transfer taxes that would have been payable by the exempted person or First Nation Entity had the exemption not applied; and

(b) make the payment under paragraph (a) using moneys that are not local revenues.

6.5 Where a First Nation is located in a Province that does not levy a property transfer tax on the transfer of land, the reference to the Province in paragraph 6.2(a) must be read as a reference to the province selected by the First Nation for the purpose of applying a rate or rate structure.

[am. FNTC Resolution 2016-03-30; 2019-03-27.]

7. Filing of Tax Return and Payments

7.1 The Law must require every transferee to file a completed Return at the time the transferee applies to register a transfer in a registry.

7.2 The Law must require the Return to include at least the following information:

(a) the name and address of the transferee;

(b) the street address and legal description of the interest or right in reserve lands to which the transfer relates;

(c) the registration date of the transfer;

(d) the name of the transferor;

(e) the term of the lease, determined in accordance with the Law;

(f) the fair market value of the transfer, determined in accordance with the Law;

(g) for a prepaid lease, the gross purchase price paid for the transfer, including any non-monetary or other consideration paid or provided;

(h) where the gross purchase price differs from the fair market value, the reason for the difference;

(i) where a lease is not prepaid, the rent payment, lump sum consideration payment and other information required to calculate the fair market value under the Law; and

(j) the calculation of the amount of property transfer tax payable on the transfer.

7.3 Where the transferee is claiming an exemption from property transfer tax under the Law, the Law must require the transferee to file on the registration date a completed application for the exemption sufficient to allow the administrator to determine the applicability of the exemption.

7.4 The Law must require the Return to be dated and certified

(a) if no exemption is claimed, by the transferee or a person with actual authority to certify the Return on behalf of the transferee;

(b) if an exemption is claimed and the transferee is an individual, by a transferee or by an agent of the transferee who has personal knowledge of the matters certified; or

(c) if an exemption is claimed and the transferee is a corporation, by a person who has personal knowledge of the matters certified and actual authority to certify the Return on behalf of the transferee.

7.5 The Law must

(a) require the payment of the property transfer tax at the time the application for the registration of the transfer in the registry is made; and

(b) set out the acceptable forms of payment.

7.6 Despite subsection 7.5, where the amount of property transfer tax owing on a transfer cannot be determined at the time of registration because additional valuation information is required, the Law may provide a process under which

(a) the administrator may estimate the property transfer tax owing on the transfer;

(b) the transferee may elect to proceed with registration of the transfer and pay the estimated property transfer tax; and

(c) the administrator must determine the property transfer tax owing on the transfer when the required information is available, and deliver a notice to the transferee setting out the amount of overpayment, or the amount to be paid, as applicable.

[am. FNTC Resolution 2016-03-30; 2019-03-27.]

8. Tax Refunds

8.1 The Law must

(a) set out procedures for providing refunds to a transferee and the circumstances under which refunds will be given; and

(b) include at least the provisions set out in this section.

8.2 The Law must provide for a refund of moneys paid where a person has paid an amount as property transfer tax in circumstances where there was no legal obligation to pay the property transfer tax under the Law, provided the person delivers to the administrator, within the time period specified in the Law that is not less than two (2) years,

(a) a completed application for a refund in the form prescribed by the administrator; and

(b) sufficient evidence to satisfy the administrator that the person who paid the moneys is entitled to the refund.

8.3 The Law must provide for a refund of excess taxes paid where a transferee has paid property transfer taxes pursuant to an assessment made by the administrator, and as a result of a decision of the administrator on reconsideration, or a decision of a court of competent jurisdiction, the tax payable is less than the amount actually paid.

8.4 The Law must provide for a refund of property transfer taxes paid where a person has paid property transfer tax under the Law and

(a) the person subsequently withdraws the application for registration of the transfer; or

(b) the application for registration is rejected and not resubmitted.

8.5 The Law must provide for a payment of interest on amounts refunded in accordance with subsections 8.3 and 8.4, at a rate of not less than two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the fifteenth day of the month immediately preceding the calculation of the interest for the following three (3) month period.

[am. FNTC Resolution 2016-03-30.]

9. Assessments, Reconsideration and Appeals

9.1 The Law must provide for the administrator to have the authority to make an assessment of property transfer tax owing on a transfer, including by determining

(a) the fair market value of the transfer;

(b) the applicability of an exemption under the Law; and

(c) the property transfer tax owing by a transferee under the Law.

9.2 Where the administrator makes an assessment of property transfer tax owing, the Law must

(a) require the administrator to deliver to the transferee a notice of an assessment made in respect of the transfer; and

(b) provide procedures for the transferee to request a reconsideration of that assessment by the administrator.

9.3 The reconsideration procedures in the Law must

(a) allow a person who receives a notice of an assessment to request that the administrator reconsider the assessment;

(b) provide for a period of at least sixty (60) days after the date of delivery of a notice of assessment for a person to request a reconsideration by the administrator;

(c) require the administrator, within thirty (30) days after the administrator receives the request for reconsideration, to consider the request and either

(i) confirm the assessment and give written notice of the decision to the transferee, or

(ii) vary the assessment and give an amended notice of assessment to the transferee reflecting the decision.

9.4 The Law must provide for an appeal to a court of competent jurisdiction from a reconsideration decision of the administrator.

9.5 If the Law provides for a time period in which an appeal may be made, that time period must be at least sixty (60) days.

[am. FNTC Resolution 2016-03-30.]

10. Tax Collection and Enforcement

10.1 The Law must set out the enforcement measures that may be taken by the First Nation to collect unpaid property transfer taxes.

10.2 If the First Nation wishes to recover its costs of enforcement, the Law must set out the types of costs and how the amounts are determined.

10.3 Where the Law provides for a penalty to be imposed in respect of unpaid property transfer taxes, the Law must set out the circumstances and the time period after which the penalty will be imposed.

[am. FNTC Resolution 2016-03-30.]

11. Records and Receipts

11.1 The Law must require the administrator to keep records of

(a) all property transfer taxes levied under the Law;

(b) all Returns received under the Law;

(c) all applications for exemptions received under the Law and the decision made respecting each application;

(d) all property transfer tax payments made and receipts issued under the Law;

(e) all requests for reconsideration received by the administrator and the decision made respecting each request;

(f) all refund applications received and all refunds paid; and

(g) all enforcement proceedings taken.

11.2 The Law must require the First Nation to issue a receipt to a transferee for each payment received by the First Nation under the Law.

[am. FNTC Resolution 2017-11-03.]

12. Confidentiality

The Law must provide for the confidentiality of information and documents obtained by the administrator and any other person who has custody or control of records obtained or created under the Law, except that disclosure may be made

(a) in the course of administering the Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before a tribunal having jurisdiction or a court of law;

(c) where a holder or a transferee gives written authorization for his or her agent to obtain confidential information relating to an interest or right in reserve lands or a taxable transfer;

(d) by the administrator to a third party for research (including statistical) purposes, provided the information or documents do not include any information that is in an individually identifiable form; or

(e) by Council to a third party for research (including statistical) purposes.

[am. FNTC Resolution 2016-03-30; 2019-03-27.]

PART VIII

COMING INTO FORCE

These Standards are established and in effect as of March 26, 2014.

PART IX

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

SCHEDULE

DETERMINATION OF FAIR MARKET VALUE

Interpretation

1. In this Schedule,

(a) a reference to the "rent" does not include an amount that is separately calculated under a lease and is payable to a lessor in reimbursement for

(i) taxes, or

(ii) reasonable expenses relating to the operation of a multi-tenant premises of which the demised interest or right in reserve lands forms a part;

(b) "appraisal" means an appraisal conducted by an independent appraiser who is designated A.A.C.I. by the Appraisal Institute of Canada or designated, registered or licensed as a certified appraiser under the laws of the Province, as applicable; and

(c) "assessed value" means the most recent assessed value of an interest or right in reserve lands determined in accordance with the First Nation's assessment law made under subparagraph 5(1)(a)(i) of the Act.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

Determination of Lease Term

2.(1) Subject to section 6, and subsections (2), (3) and (5), the term of a lease is the sum of

(a) the number of years for which a transferee has the right to occupy the demised interest or right in reserve lands; and

(b) the maximum number of years not counted under paragraph (a) that, by the exercise of rights or options to renew or extend the lease, the transferee may occupy the demised interest or right in reserve lands.

(2) Subject to subsection (4), the term of a lease is the unexpired portion of the term determined under subsection (1) on the registration date.

(3) If the lease is a time share or fractional ownership plan, the term of the lease must be determined by adding together the number of years during which the transferee may, for any part of a year, occupy the interest or right in reserve lands.

(4) Subject to subsection (5), the term of a life estate is the number of years of life expectancy based on Table 3 remaining to the holder of the life estate on the registration date of the life estate in the registry.

(5) Where the term of a lease or life estate would otherwise be expressed as a fraction of a year or as a number of years plus a fraction of a year, the term must be rounded up to the next whole number.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

Fair Market Value of Prepaid Leases

3.(1) The fair market value of a transfer involving the granting or transfer of a prepaid lease is the amount of the purchase price paid by the transferee in money and in other consideration where

(a) the rent under the lease is not subject to adjustment or renegotiation and has been paid for the term of the lease before the registration date or will be paid within one (1) year of that date; and

(b) the lessor and the transferee deal with each other at arm's length.

(2) If a lessor and a transferee are not at arm's length, the fair market value is the amount that would have

been paid if the leasehold interest or right in reserve lands had been sold on the registration date in the open market by a willing seller to a willing purchaser, free of any trust and unencumbered by a judgment for the payment of money, or a mortgage or any other financial instrument that secures the payment of money or the performance of an obligation.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

Fair Market Value of Lease Having a Term Not Exceeding 30 Years

4.(1) The fair market value of a transfer involving the grant or transfer of a lease

(a) to which section 3 does not apply,

(b) the term of which does not exceed thirty (30) years, and

(c) where the lessor and the transferee deal with each other at arm's length,

is, subject to an election under subsection (2), the amount determined in accordance with the following formula:

LSC + (ARP x PVF)

where

LSC = any lump sum consideration paid by the transferee for the grant or transfer of the lease, including for any improvements on the leasehold property;

ARP = the annual rent payment to be made during the last year for which rents are fixed pursuant to a lease; and

PVF = the present value factor set out in Column 2 of Table 2 that is opposite the number of years in Column 1 that corresponds to the term of the lease.

(2) The transferee may elect to calculate the fair market value of the lease under section 5.

Fair Market Value of Other Leases

5.(1) Subject to subsection (2), the fair market value of a lease to which section 4 does not apply is the amount determined in accordance with the following formula:

VSI x P

where

VSI = the fair market value of the fee simple interest, including improvements, in the demised interest or right in reserve lands; and

P = the percentage set out in Column 2 of Table 1 opposite the period in Column 1 that corresponds to the term of the lease.

(2) For the purposes of subsection (1) where part of the improvements on a parcel of land are leased, the fair market value of the demised interest or right in reserve lands is determined in accordance with the following formula:

$$\frac{\text{VSI x P x ARADP}}{\text{ARA}}$$

where

VSI = the fair market value of the fee simple interest, including improvements, within which the demised interest or right in reserve lands is situated;

P = the percentage set out in Column 2 of Table 1 opposite the period in Column 1 that corresponds to the term of the lease;

ARADP = the aggregate rentable area of the demised interest or right in reserve lands; and

ARA = the aggregate rentable area of the improvements on the land within which the demised interest or right in reserve lands is situated.

(3) The VSI in subsections (1) and (2) is the assessed value of the leasehold interest or right in reserve lands, if available.

(4) If an assessed value is not available, the administrator may

(a) determine the VSI using the best available data, which may include assessed values or appraisal data of comparable properties; or

(b) require the transferee to provide an appraisal of the VSI at the transferee's cost.

(5) If the administrator determines the VSI under paragraph (4)(a), the transferee may, within ten (10) days after the administrator advised the transferee of the VSI, elect to provide an appraisal of the VSI to the administrator at the transferee's cost and within an additional twenty-one (21) days or such additional time frame as agreed to by the administrator.

(6) If the transferee provides an appraisal under subsection (5), the administrator must use the VSI determined by the appraisal for the purposes of this section.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

Fair Market Value of a Lease Modification Agreement

6.(1) The term of the lease modification agreement for the purposes of this section is the sum of

(a) the term of the lease before extension by the lease modification agreement, calculated under section 2(1) without regard to subsection 2(2) from the date the lease agreement was first executed; and

(b) the number of years, applying subsection 2(5), by which the lease is extended by the lease modification agreement.

(2) For the purposes of paragraph (1)(b), options or rights to renew or extend the lease pursuant to the lease modification agreement are deemed exercised to give the maximum possible extension.

(3) Subject to subsection (5), where the term of the lease modification agreement is one hundred (100) years or less, its fair market value is the amount determined in accordance with the following formula:

LSC + (ARP x PVF)

where

LSC = any lump sum consideration paid by the transferee for the lease modification, including for any improvements on the leasehold property;

ARP = the annual rent payment to be made during the last year for which rents are fixed pursuant to the lease as extended by the lease modification agreement; and

PVF = the present value factor set out in Column 2 of Table 2 that is opposite the number of years in Column 1 that corresponds to the number of years applicable under paragraph (1)(b).

(4) Where the term of the lease modification agreement exceeds one hundred years (100) years, section 5 applies for the purpose of calculating the fair market value of the lease modification agreement except that "P" equals the percentage in Column 2 of Table 1 that is opposite the period in Column 1 that corresponds to the number of years applicable under paragraph (1)(b).

(5) The transferee may elect to calculate the fair market value of the lease under section 5 as modified by subsection (4).

Fair Market Value of Life Estates

7. The fair market value of a life estate in a lease is the amount determined in accordance with the following formula:

VFS x P

where

VFS = the fair market value of the leasehold interest or right in reserve lands determined

(a) as though the life estate did not exist; and

(b) under section 3, 4 or 5 as applicable.

P = the percentage in Column 2 of Table 1 that is opposite the period in Column 1 that corresponds to the term of the life estate.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

Transfers That Are Not Arm's Length

8. Where a transferor and a transferee do not deal with each other at arm's length, the administrator may

(a) use the assessed value; or

(b) require the transferee to provide with the Return, as applicable and at the transferee's cost, an appraisal of

(i) the valuation required under subsection 3(2),

(ii) the ARP under section 4 or section 6 that would be paid on the open market on the registration date by an arm's length transferee, or

(iii) the VSI under section 5 that would be paid on the open market on the registration date by an arm's length transferee.

TABLE 1 – PERCENTAGE OF FAIR MARKET VALUE

Column 1	**Column 2**
Term of Lease Agreement or Life Expectancy	**Percentage of Fair Market Value of the Demised Premises or the Land Subject to the Life Estate**
5 years or less	40%
More than 5 years but not more than 10 years	50%
More than 10 years but not more than 20 years	60%
More than 20 years but not more than 30 years	70%
More than 30 years but not more than 40 years	80%
More than 40 years but not more than 50 years	90%
More than 50 years	100%

TABLE 2 – PRESENT VALUE FACTORS

Column 1	Column 2
Term of Lease Agreement	**Present Value Factor (at 8%)**
1	1.0
2	1.8
3	2.6
4	3.3
5	4.0
6	4.6
7	5.2
8	5.7
9	6.2
10	6.7
11	7.1
12	7.5
13	7.9
14	8.2
15	8.6
16	8.9
17	9.1
18	9.4
19	9.6
20	9.8
21	10.0
22	10.2
23	10.4
24	10.5
25	10.7
26	10.8
27	10.9
28	11.1
29	11.2
30-31	11.3
32	11.4
33	11.5
34	11.6
35-36	11.7
37-38	11.8
39-40	11.9
41-43	12.0
44-46	12.1
47-50	12.2
51-57	12.3
58-71	12.4
72-100	12.5

TABLE 3 – LIFE EXPECTANCY

Age of Transferee	Male Life Expectancy	Female Life Expectancy
0	71.88	78.98
1	71.67	78.65
2	70.73	77.70
3	69.77	76.74
4	68.80	75.77
5	67.84	74.79
6	66.86	73.81
7	65.88	72.83
8	64.90	71.84
9	63.91	70.86
10	62.92	69.87
11	61.94	68.88
12	60.95	67.90
13	59.97	66.91
14	59.00	65.93
15	58.04	64.95
16	57.10	63.97
17	56.16	63.00
18	55.23	62.02
19	54.31	62.05
20	53.39	60.08
21	52.47	59.11
22	51.55	58.14
23	50.63	57.16
24	49.71	56.19
25	48.78	55.22
26	47.86	54.25
27	46.92	53.27
28	45.99	52.30
29	45.05	51.33
30	44.11	50.36
31	43.17	49.39
32	42.22	48.42
33	41.28	47.45
34	40.34	46.48
35	39.39	45.51
36	38.45	44.55
37	37.52	43.59
38	36.58	42.63
39	35.65	41.68
40	34.72	40.73
41	33.80	39.78

Age of Transferee	Male Life Expectancy	Female Life Expectancy
42	32.88	38.84
43	31.97	37.90
44	31.06	36.97
45	30.16	36.04
46	29.27	35.11
47	28.39	34.19
48	27.52	33.28
49	26.66	32.37
50	25.81	31.47
51	24.97	30.57
52	24.14	29.68
53	23.33	28.80
54	22.52	27.93
55	21.73	27.06
56	20.95	26.20
57	20.18	25.35
58	19.43	24.51
59	18.69	23.68
60	17.96	22.85
61	17.25	22.03
62	16.56	21.22
63	15.88	20.42
64	15.21	19.63
65	14.57	18.85
66	13.93	18.09
67	13.32	17.33
68	12.72	16.59
69	12.14	15.86
70	11.58	15.14
71	11.03	14.44
72	10.49	13.75
73	9.98	13.08
74	9.48	12.42
75	9.00	11.78
76	8.53	11.15
77	8.09	10.54
78	7.66	9.95
79	7.25	9.39
80	6.85	8.84
81	6.48	8.32
82	6.12	7.82
83	5.78	7.34
84	5.45	6.88
85	5.14	6.45
86	4.85	6.04

Age of Transferee	Male Life Expectancy	Female Life Expectancy
87	4.57	5.65
88	4.30	5.28
89	4.05	4.93
90	3.82	4.60
91	3.59	4.29
92	3.38	3.99
93	3.19	3.71
94	2.96	3.39
95	2.65	2.99
96	2.27	2.51
97	1.84	1.99
98	1.41	1.50
99	1.05	1.10
100	0.79	0.81
101	0.60	0.61
102	0.50	0.50

NORMES RELATIVES AUX LOIS SUR LA TAXE SUR LES TRANSFERTS FONCIERS DES PREMIÈRES NATIONS (2014)

[Codifiées le 2019-03-27]

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant la forme et le contenu des textes législatifs sur les recettes locales des premières nations édictés en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes énoncent les exigences que doivent respecter les textes législatifs sur la taxe sur les transferts fonciers des premières nations édictés en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs sur l'imposition foncière des premières nations, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations,* comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent à tous les textes législatifs portant sur la taxe sur les transferts fonciers qui sont soumis à la Commission pour agrément en vertu de la Loi.

PARTIE V
TITRE

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes relatives aux lois sur la taxe sur les transferts fonciers des premières nations (2014).*

PARTIE VI

DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« administrateur » La personne responsable de l'application et du contrôle d'application du texte législatif qui est nommée par le conseil.

« auteur du transfert » Personne qui effectue un transfert en faveur du destinataire du transfert.

« bail » Est assimilé à un bail tout sous-bail.

« bureau d'enregistrement » Bureau d'enregistrement foncier où sont enregistrés les droits ou intérêts sur les terres de réserve.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« conseil » S'entend du conseil de la première nation, au sens de la Loi.

« contribuable » Personne assujettie aux taxes exigibles à l'égard d'un transfert.

« convention de modification du bail » Convention visant à prolonger la durée d'un bail.

« date d'enregistrement » Date à laquelle une demande est présentée pour faire enregistrer un transfert au bureau d'enregistrement.

« déclaration » Déclaration fiscale concernant un transfert produite par le destinataire du transfert.

« destinataire du transfert » Personne à qui un droit ou intérêt sur les terres de réserve est transféré ou dont le droit ou l'intérêt est créé, augmenté ou mis en vigueur dans le cadre d'un transfert.

« détenteur » S'agissant d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve, la personne qui, selon le cas :

a) est en possession du droit ou de l'intérêt;

b) jouit du droit ou a droit à l'intérêt en vertu d'un bail ou d'un permis ou par tout autre moyen légal;

c) occupe de fait le droit ou l'intérêt;

d) est fiduciaire du droit ou de l'intérêt.

« droit » S'agissant de terres de réserve situées au Québec, tout droit de quelque nature que ce soit portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles et, par assimilation, tout droit du locataire; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« entité de la première nation » Selon le cas :

a) personne morale dont la première nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective d'un certain nombre d'actions qui :

(i) soit confèrent au moins cinquante pour cent (50 %) des voix pouvant être exprimées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la personne morale,

(ii) soit représentent au moins cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de toutes les actions émises du capital-actions de la personne morale;

b) société de personnes dont la première nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective :

(i) soit d'au moins cinquante pour cent (50 %) de tous les droits de vote de la société de personnes,

(ii) soit de participations dans la société de personnes représentant au moins cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de l'ensemble des participations dans la société de personnes.

« époux » Est assimilé à l'époux le conjoint de fait.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« province » Province dans laquelle sont situées les terres de réserve d'une première nation.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

« taxe sur les transferts fonciers » Taxe imposée, prélevée, évaluée ou évaluable en vertu du texte législatif, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais qui y sont ajoutés conformément à ce texte.

« texte législatif » Texte législatif édicté en vertu de l'alinéa 5(1)a) de la Loi qui impose une taxe sur un intérêt foncier au moment de l'enregistrement au bureau d'enregistrement d'un transfert visant cet intérêt.

« transfert » Tout transfert visé au paragraphe 2.2.

Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les droits ou intérêts sur les terres de réserve.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

[mod. Résolution de la CFPN 2016-03-30; 2019-03-27.]

PARTIE VII
NORMES

1. Administrateur

1.1 Le texte législatif doit prévoir, pour la surveillance de l'application et du contrôle d'application de celui-ci :

a) soit la nomination d'un administrateur par voie de résolution;

b) soit la désignation à titre d'administrateur de l'administrateur fiscal nommé en vertu du texte législatif sur l'imposition foncière de la première nation.

1.2 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur présente chaque année au conseil un rapport sur l'application du texte législatif au cours de l'exercice précédent, qui contient notamment les renseignements suivants :

a) le montant des taxes sur les transferts fonciers prélevées;

b) le montant des taxes sur les transferts fonciers reçues;

c) le montant des exemptions de la taxe sur les transferts fonciers, le cas échéant;

d) le montant des remboursements de la taxe sur les transferts fonciers, le cas échéant;

e) une liste des demandes de réexamen reçues et de la décision rendue dans chaque cas;

f) les appels déposés;

g) les mesures d'exécution prises, le cas échéant.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

2. Assujettissement à la taxe et prélèvement

2.1 Le texte législatif doit prévoir que la taxe sur les transferts fonciers ne peut être prélevée qu'à l'égard des droits ou intérêts à bail sur les terres de réserve.

2.2 Le texte législatif doit prévoir que la taxe sur les transferts fonciers ne peut être prélevée qu'au moment où est présentée la demande d'enregistrement au bureau d'enregistrement de l'une ou l'autre des opérations suivantes :

a) le transfert, l'octroi, la cession ou autre aliénation d'un bail par quelque moyen que ce soit, y compris par ordonnance d'un tribunal (notamment une ordonnance définitive de forclusion), ou par l'effet d'une loi ou d'un règlement;

b) le transfert, l'octroi ou autre aliénation d'un domaine viager sur un bail, y compris par ordonnance d'un tribunal (notamment une ordonnance définitive de forclusion), ou par l'effet d'une loi ou d'un règlement;

c) la prolongation de la durée d'un bail au moyen d'une convention de modification du bail;

d) l'octroi de l'option de renouveler un bail ou d'en prolonger la durée.

2.3 Le texte législatif doit préciser que la taxe sur les transferts fonciers s'applique à tous les transferts, exception faite des exemptions qui y sont expressément prévues.

2.4 Le texte législatif doit prévoir que la taxe sur les transferts fonciers :

a) est calculée par la multiplication du taux de cette taxe par la juste valeur marchande du transfert;

b) est payable par le destinataire du transfert.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

3. Calcul de la juste valeur marchande

Le texte législatif doit exiger que la juste valeur marchande d'un transfert soit calculée en conformité avec les règles et les formules énoncées à l'annexe.

4. Taux de taxe

4.1 Le texte législatif doit :

a) fixer un taux unique ou une échelle de taux pour la taxe sur les transferts fonciers à prélever sur tous les transferts;

b) exprimer le taux ou l'échelle de taux de cette taxe comme taux pour chaque dollar (1 $) de la juste valeur marchande du transfert.

4.2 Malgré l'alinéa 4.1a), lorsque la première nation est située dans une province qui utilise un différent taux ou une différente échelle de taux pour un ou plusieurs types de transferts ou de droits ou intérêts sur les terres de réserve, le texte législatif peut mettre en œuvre la même approche que celle employée par la province.

4.3 Le texte législatif doit fixer le taux ou l'échelle de taux de la taxe sur les transferts fonciers de manière qu'il soit :

a) égal ou inférieur au taux ou à l'échelle de taux en vigueur dans la province pour les transferts de terres;

b) égal ou inférieur au taux maximum que peut fixer une municipalité de la province pour les transferts de terres, si la province ne prélève pas de taxe sur les transferts de terres.

4.4 Lorsque la première nation est située dans une province qui ne prélève pas de taxe sur les transferts fonciers relativement aux transferts de terres et que l'alinéa 4.3b) ne s'applique pas, le texte législatif doit fixer un taux ou une échelle de taux qui est égal ou inférieur au taux ou à l'échelle de taux en vigueur dans la province choisie par la première nation.

[mod. Résolution de la CFPN 2017-11-03; 2019-03-27.]

5. Taxe minimale et dégrèvement

5.1 Le texte législatif ne peut fixer aucun montant minimum de taxe sur les transferts fonciers à prélever sur un transfert.

5.2 Le texte législatif peut fixer un montant seuil en deçà duquel la taxe sur les transferts fonciers n'est pas prélevée.

5.3 Sauf disposition contraire du paragraphe 5.4, le texte législatif ne peut prévoir aucune forme de réduction ou d'allègement fiscal – notamment subventions, dégrèvements ou reports de taxe – à l'égard de la taxe sur les transferts fonciers.

5.4 Le texte législatif peut prévoir un programme de subventions ou de remboursements qui est autorisé en vertu de la législation régissant la taxe sur les transferts fonciers dans la province.

[mod. Résolution de la CFPN 2017-11-03.]

6. Exemptions

6.1 Lorsque la première nation souhaite accorder des exemptions de la taxe sur les transferts fonciers, ces exemptions doivent être expressément prévues dans le texte législatif.

6.2 Si le texte législatif prévoit des exemptions, celles-ci doivent faire partie de l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

a) l'exemption faisant partie d'une catégorie d'exemptions prévue par la législation provinciale régissant la taxe sur les transferts fonciers;

b) l'exemption à l'égard d'un transfert de bail lorsque les conditions suivantes sont réunies :

(i) il s'agit de terres non aménagées ou de terres destinées à être réaménagées,

(ii) le destinataire du transfert entend lotir et aménager aux fins de revente au moins cinq (5) parcelles de ces terres,

(iii) le destinataire du transfert achève le lotissement de manière à créer au moins cinq (5) parcelles dans le délai prévu dans le texte législatif, lequel délai ne peut excéder cinq (5) ans après la date d'enregistrement;

c) l'exemption accordée aux membres de la première nation lorsque le destinataire du transfert est :

(i) soit un membre et nulle autre personne,

(ii) soit un (1) ou plusieurs membres et nulle autre personne,

(iii) soit un (1) membre et son époux;

d) l'exemption en cas de transfert à un fiduciaire qui détiendra en fiducie le droit ou l'intérêt sur les terres de réserve uniquement pour le compte d'un ou de plusieurs membres de la première nation;

e) l'exemption accordée à la première nation lorsque celle-ci est l'unique destinataire du transfert;

f) l'exemption accordée à une personne morale dont la première nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective de la totalité des actions, lorsque la personne morale est l'unique destinataire du transfert;

g) l'exemption accordée à une entité de la première nation, lorsque cette entité est l'unique destinataire du transfert.

6.3 L'exemption de la taxe sur les transferts fonciers visée à l'alinéa 6.2c) ne peut dispenser aucun transfert dont le destinataire détiendrait le droit ou l'intérêt sur les terres de réserve pour le compte d'une personne qui n'est pas membre de la première nation.

6.4 Lorsqu'il prévoit une exemption visée aux alinéas 6.2c), 6.2d) ou 6.2g), le texte législatif doit exiger que la première nation :

a) d'une part, verse dans le compte de recettes locales un montant correspondant aux taxes sur les transferts fonciers qui auraient été payables par la personne ou l'entité exemptée si elle n'avait pas bénéficié de l'exemption;

b) d'autre part, fasse le versement visé à l'alinéa a) au moyen de fonds qui ne sont pas des recettes locales.

6.5 Lorsque la première nation est située dans une province qui ne prélève pas de taxe sur les transferts fonciers relativement aux transferts de terres, la mention de province à l'alinéa 6.2a) vaut mention de la province que choisit la première nation aux fins de l'application d'un taux ou d'une échelle de taux.

[mod. Résolution de la CFPN 2016-03-30; 2019-03-27.]

7. Production d'une déclaration et paiements

7.1 Le texte législatif doit exiger que tout destinataire d'un transfert produise une déclaration au moment où il demande l'enregistrement du transfert au bureau d'enregistrement.

7.2 Le texte législatif doit exiger que la déclaration contienne au moins les renseignements suivants :

a) les nom et adresse du destinataire du transfert;

b) l'adresse réelle et la description officielle du droit ou de l'intérêt sur les terres de réserve visé par le transfert;

c) la date d'enregistrement du transfert;

d) le nom de l'auteur du transfert;

e) la durée du bail, calculée conformément au texte législatif;

f) la juste valeur marchande du transfert, calculée conformément au texte législatif;

g) dans le cas d'un bail prépayé, le prix d'achat brut payé pour le transfert, y compris toute contrepartie non monétaire ou autre, versée ou remise;

h) si le prix d'achat brut diffère de la juste valeur marchande, la raison de cet écart;

i) s'il ne s'agit pas d'un bail prépayé, le montant du loyer, la contrepartie forfaitaire et tout autre renseignement qui est nécessaire pour calculer la juste valeur marchande conformément au texte législatif;

j) le calcul du montant de la taxe sur les transferts fonciers exigible sur le transfert.

7.3 Le texte législatif doit exiger, lorsque le destinataire du transfert demande une exemption de la taxe sur les transferts fonciers en vertu de ce texte, qu'il dépose, à la date d'enregistrement, une demande d'exemption contenant des renseignements suffisants pour permettre à l'administrateur de déterminer si l'exemption s'applique.

7.4 Le texte législatif doit exiger que la déclaration soit datée et certifiée :

a) si aucune exemption n'est demandée, par le destinataire du transfert ou la personne autorisée à certifier la déclaration au nom de ce dernier;

b) si une exemption est demandée et que le destinataire du transfert est un individu, par le destinataire du transfert ou son mandataire qui est personnellement au courant des questions certifiées;

c) si une exemption est demandée et que le destinataire du transfert est une personne morale, par une personne qui est personnellement au courant des questions certifiées et est autorisée à certifier la déclaration au nom du destinataire du transfert.

7.5 Le texte législatif doit :

a) exiger que la taxe sur les transferts fonciers soit payée au moment où est présentée la demande d'enregistrement du transfert au bureau d'enregistrement;

b) préciser les modes de paiement acceptables.

7.6 Malgré le paragraphe 7.5, s'il est impossible de déterminer, au moment de l'enregistrement, le montant de la taxe sur les transferts fonciers exigible à l'égard du transfert parce que des renseignements supplémentaires sont nécessaires relativement à l'évaluation, le texte législatif peut prévoir un processus selon lequel :

a) l'administrateur peut faire une estimation de la taxe sur les transferts fonciers exigible à l'égard du transfert;

b) le destinataire du transfert peut choisir de procéder à l'enregistrement du transfert et d'acquitter le montant estimatif de la taxe sur les transferts fonciers;

c) l'administrateur doit calculer la taxe sur les transferts fonciers exigible à l'égard du transfert lorsque les renseignements nécessaires sont disponibles et ensuite transmettre au destinataire du transfert un avis indiquant le montant payé en trop ou le montant à payer, selon le cas.

[mod. Résolution de la CFPN 2016-03-30; 2019-03-27.]

8. Remboursements de taxe

8.1 Le texte législatif doit :

a) prévoir les procédures applicables aux remboursements à accorder au destinataire d'un transfert et les circonstances dans lesquelles un remboursement sera accordé;

b) comporter au moins les dispositions contenues dans le présent article.

8.2 Le texte législatif doit prévoir le remboursement de la somme versée lorsqu'une personne a payé un montant à titre de taxe sur les transferts fonciers alors qu'elle n'avait pas l'obligation légale de payer cette taxe aux termes du texte législatif, à condition qu'elle remette à l'administrateur dans le délai – non inférieur à deux (2) ans – qui y est spécifié :

a) une demande de remboursement dûment remplie sur le formulaire prescrit par l'administrateur;

b) une preuve suffisante pour convaincre l'administrateur qu'elle a droit au remboursement.

8.3 Le texte législatif doit prévoir le remboursement des taxes payées en trop lorsque le destinataire d'un transfert a payé la taxe sur les transferts fonciers en fonction de l'évaluation faite par l'administrateur et que, à la suite d'une décision de ce dernier lors du réexamen, ou d'une décision d'un tribunal compétent, la taxe exigible est inférieure au montant effectivement payé.

8.4 Le texte législatif doit prévoir le remboursement de la taxe sur les transferts fonciers payée lorsqu'une personne a payé cette taxe conformément à ce texte et que par la suite, selon le cas :

a) elle retire la demande d'enregistrement du transfert;

b) la demande d'enregistrement est rejetée et non soumise de nouveau.

8.5 Le texte législatif doit prévoir le paiement d'intérêts sur les montants remboursés conformément aux paragraphes 8.3 et 8.4, à un taux inférieur d'au moins deux pour cent (2 %) au taux préférentiel de la banque principale de la première nation en vigueur le quinzième jour du mois précédant le calcul des intérêts pour la période subséquente de trois (3) mois.

[mod. Résolution de la CFPN 2016-03-30.]

9. Évaluations, réexamens et appels

9.1 Le texte législatif doit autoriser l'administrateur à évaluer la taxe sur les transferts fonciers qui est exigible sur un transfert, notamment :

a) en calculant la juste valeur marchande du transfert;

b) en déterminant l'applicabilité de toute exemption qui y est prévue;

c) en calculant le montant de la taxe sur les transferts fonciers que doit payer le destinataire du transfert aux termes de ce texte.

9.2 Lorsque l'administrateur procède à l'évaluation de la taxe sur les transferts fonciers exigible, le texte législatif doit :

a) exiger qu'il transmette au destinataire du transfert un avis de l'évaluation relative au transfert;

b) préciser la procédure à suivre par le destinataire du transfert pour demander que cette évaluation soit soumise à un réexamen par l'administrateur.

9.3 La procédure de réexamen prévue dans le texte législatif doit :

a) permettre à la personne qui reçoit un avis d'évaluation de demander le réexamen par l'administrateur de cette évaluation;

b) accorder à la personne un délai d'au moins soixante (60) jours après la date de transmission de l'avis d'évaluation pour demander le réexamen par l'administrateur;

c) exiger que l'administrateur effectue le réexamen dans les trente (30) jours après en avoir reçu la demande et, selon le cas :

(i) qu'il confirme l'évaluation et transmette un avis écrit de sa décision au destinataire du transfert,

(ii) qu'il modifie l'évaluation et transmette au destinataire du transfert un avis d'évaluation modifié qui tient compte de sa décision.

9.4 Le texte législatif doit prévoir la possibilité d'interjeter appel devant un tribunal compétent de la décision prise par l'administrateur lors du réexamen.

9.5 Si le texte législatif prévoit un délai pour interjeter appel, ce délai doit être d'au moins soixante (60) jours.

[mod. Résolution de la CFPN 2016-03-30.]

10. Perception de la taxe et contrôle d'application

10.1 Le texte législatif doit prévoir les mesures d'exécution que peut prendre la première nation pour percevoir les taxes sur les transferts fonciers qui demeurent impayées.

10.2 Si la première nation souhaite recouvrer les frais engagés pour les mesures d'exécution, le texte législatif doit préciser les types de frais et le mode de calcul des montants de ceux-ci.

10.3 Si le texte législatif impose une pénalité à l'égard des taxes sur les transferts fonciers impayées, il doit prévoir les circonstances dans lesquelles cette pénalité sera imposée et le délai à l'expiration duquel elle sera imposée.

[mod. Résolution de la CFPN 2016-03-30.]

11. Dossiers et reçus

11.1 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur tienne des dossiers de ce qui suit :

a) toutes les taxes sur les transferts fonciers prélevées en vertu du texte législatif;

b) toutes les déclarations reçues conformément au texte législatif;

c) toutes les demandes d'exemptions reçues en vertu du texte législatif et la décision prise pour chaque demande;

d) tous les paiements de taxe sur les transferts fonciers effectués et tous les reçus délivrés au titre du texte législatif;

e) toutes les demandes de réexamen reçues par l'administrateur et la décision prise pour chaque demande;

f) toutes les demandes de remboursement reçues et tous les remboursements accordés;

g) toutes les mesures d'exécution prises.

11.2 Le texte législatif doit exiger que la première nation délivre un reçu au destinataire d'un transfert pour chaque paiement qu'elle reçoit aux termes de ce texte.

[mod. Résolution de la CFPN 2017-11-03.]

12. Confidentialité

Le texte législatif doit assurer la confidentialité des renseignements et documents obtenus par l'administrateur et toute autre personne ayant la garde ou le contrôle des dossiers obtenus ou créés en vertu du texte législatif; toutefois, ces renseignements et documents peuvent être communiqués :

a) dans le cadre de l'application du texte législatif ou de l'exercice de fonctions aux termes de celui-ci;

b) dans le cadre d'une procédure devant un tribunal compétent ou un tribunal judiciaire;

c) lorsqu'un détenteur ou le destinataire d'un transfert a autorisé par écrit son mandataire à obtenir des renseignements confidentiels concernant un droit ou intérêt sur les terres de réserve ou un transfert taxable;

d) par l'administrateur à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, pourvu que ces renseignements ou documents ne contiennent pas de renseignements sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises;

e) par le conseil à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique.

[mod. Résolution de la CFPN 2016-03-30; 2019-03-27.]

PARTIE VIII

ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 26 mars 2014.

PARTIE IX

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

ANNEXE

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR MARCHANDE

Définition

1. Dans la présente annexe :

a) « loyer » ne vise pas les montants qui sont calculés séparément aux termes d'un bail et qui sont payables au bailleur en remboursement :

(i) soit de taxes,

(ii) soit de dépenses raisonnables liées à l'exploitation de locaux à locataires multiples dont fait partie le droit ou l'intérêt sur les terres de réserve donné à bail;

b) « évaluation » s'entend d'une évaluation effectuée par un évaluateur indépendant qui détient le titre de A.A.C.I. décerné par l'Institut canadien des évaluateurs ou qui est désigné, enregistré ou autorisé par permis à titre d'évaluateur agréé conformément aux lois de la province, selon le cas;

c) « valeur imposable » s'entend de la valeur imposable la plus récente d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve déterminée conformément au texte législatif sur l'évaluation foncière de la première nation pris en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(i) de la Loi.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

Calcul de la durée du bail

2.(1) Sous réserve de l'article 6 et des paragraphes (2), (3) et (5), la durée d'un bail est la somme des éléments suivants :

a) le nombre d'années pour lesquelles le destinataire du transfert est autorisé à occuper le droit ou l'intérêt sur les terres de réserve donné à bail;

b) le nombre maximum d'années non comptées en application de l'alinéa a) durant lesquelles le destinataire du transfert, par l'exercice de droits ou d'options de renouveler ou de prolonger le bail, peut occuper le droit ou l'intérêt sur les terres de réserve donné à bail.

(2) Sous réserve du paragraphe (4), la durée d'un bail est la partie non écoulée de la durée calculée conformément au paragraphe (1) à la date d'enregistrement.

(3) Si le bail vise une multipropriété ou un régime de propriété partagée, la durée du bail est calculée en additionnant le nombre d'années durant lesquelles le destinataire du transfert peut, pour toute partie d'une année, occuper le droit ou l'intérêt sur les terres de réserve.

(4) Sous réserve du paragraphe (5), la durée d'un domaine viager est le nombre d'années d'espérance de vie, fondé sur le tableau 3, qu'il reste au détenteur du domaine viager à la date d'enregistrement de celui-ci au bureau d'enregistrement.

(5) La durée d'un bail ou d'un domaine viager qui serait autrement exprimée comme une fraction d'année ou un nombre d'années plus une fraction d'année doit être arrondie au nombre entier supérieur.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

Juste valeur marchande des baux prépayés

3.(1) La juste valeur marchande d'un transfert comportant l'octroi ou le transfert d'un bail prépayé est égale au montant du prix d'achat payé en numéraire ou toute autre contrepartie par le destinataire du transfert, si :

a) d'une part, le loyer prévu au bail n'est soumis à aucun rajustement ni révision et a été payé pour la durée du bail avant la date d'enregistrement ou sera payé dans un délai d'un (1) an suivant cette date;

b) d'autre part, le bailleur et le destinataire du transfert n'ont pas de lien de dépendance entre eux.

(2) Dans le cas où le bailleur a un lien de dépendance avec le destinataire du transfert, la juste valeur marchande est égale au montant qui aurait été payé si le droit ou l'intérêt à bail sur les terres de réserve avait été vendu à la date d'enregistrement sur le marché libre par un vendeur consentant à un acheteur consentant, libre de fiducie et non grevé d'un jugement ordonnant un paiement en espèces ou d'une hypothèque ou autre instrument financier garantissant le paiement d'une somme ou l'exécution d'une obligation.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

Juste valeur marchande des baux d'une durée maximale de 30 ans

4.(1) La juste valeur marchande d'un transfert comportant l'octroi ou le transfert d'un bail :

a) auquel l'article 3 ne s'applique pas,

b) dont la durée n'excède pas trente (30) ans,

c) dont le bailleur n'a pas de lien de dépendance avec le destinataire du transfert,

est égale, sous réserve du choix exercé en vertu du paragraphe (2), au montant calculé selon la formule suivante :

$$CF + (PAL \times FVA)$$

où :

CF représente la contrepartie forfaitaire payée par le destinataire du transfert pour l'octroi ou le transfert du bail, y compris les améliorations situées sur le bien à bail;

PAL représente le paiement annuel de loyer à verser la dernière année pour laquelle des loyers sont établis aux termes du bail;

FVA représente le facteur de valeur actualisée prévu à la colonne 2 du tableau 2 en regard du nombre d'années indiqué à la colonne 1 qui correspond à la durée du bail.

(2) Le destinataire du transfert peut choisir de calculer la juste valeur marchande du bail conformément à l'article 5.

Juste valeur marchande des autres baux

5.(1) Sous réserve du paragraphe (2), la juste valeur marchande d'un bail auquel l'article 4 ne s'applique pas est égale au montant calculé selon la formule suivante :

$$VFS \times P$$

où :

VFS représente la juste valeur marchande de l'intérêt en fief simple, y compris les améliorations se trouvant sur le droit ou l'intérêt sur les terres de réserve donné à bail;

P représente le pourcentage prévu à la colonne 2 du tableau 1 en regard de la période indiquée à la colonne 1 qui correspond à la durée du bail.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), lorsqu'une partie des améliorations sur une parcelle de terre sont louées, la juste valeur marchande du droit ou de l'intérêt sur les terres de réserve donné à bail est calculée selon la formule suivante :

$$\frac{VFS \times P \times SLTIB}{SLT}$$

où :

VFS représente la juste valeur marchande de l'intérêt en fief simple, y compris les améliorations, où est situé le droit ou l'intérêt sur les terres de réserve donné à bail;

P représente le pourcentage prévu à la colonne 2 du tableau 1 en regard de la période indiquée à la colonne 1 qui correspond à la durée du bail;

SLTIB représente la superficie louable totale du droit ou de l'intérêt sur les terres de réserve donné à bail;

SLT représente la superficie louable totale des améliorations se trouvant sur les terres où est situé le droit ou l'intérêt sur les terres de réserve donné à bail.

(3) La VFS visée aux paragraphes (1) et (2) correspond à la valeur imposable du droit ou de l'intérêt à bail sur les terres de réserve, si cette donnée est disponible.

(4) Si la valeur imposable n'est pas disponible, l'administrateur peut :

a) soit calculer la VFS en utilisant les meilleures données disponibles, y compris notamment la valeur imposable ou les données d'évaluation de biens fonciers comparables;

b) soit exiger du destinataire du transfert qu'il fournisse à ses frais une évaluation de la VFS.

(5) Si l'administrateur calcule la VFS en application de l'alinéa (4)a), le destinataire du transfert peut, dans les dix (10) jours après que l'administrateur lui a donné avis de la VFS ainsi calculée, choisir de fournir une évaluation de la VFS à ses frais, auquel cas il dispose d'un délai supplémentaire de vingt et un (21) jours ou de tout autre délai qu'accepte l'administrateur.

(6) Si le destinataire du transfert fournit l'évaluation visée au paragraphe (5), l'administrateur est tenu d'utiliser la VFS fondée sur cette évaluation pour l'application du présent article.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

Juste valeur marchande d'une convention de modification du bail

6.(1) Pour l'application du présent article, la durée d'une convention de modification du bail est égale à la somme des éléments suivants :

a) la durée du bail avant la prolongation accordée par la convention de modification du bail, calculée conformément au paragraphe 2(1) sans égard au paragraphe 2(2) à compter de la date de signature initiale de la convention de bail;

b) le nombre d'années, selon le paragraphe 2(5), dont le bail est prolongé grâce à la convention de modification du bail.

(2) Pour l'application de l'alinéa (1)b), les options ou les droits de renouveler ou de prolonger le bail aux termes de la convention de modification du bail sont réputés avoir été exercés afin de prévoir la plus longue prolongation possible.

(3) Sous réserve du paragraphe (5), si la durée de la convention de modification du bail est de cent (100) ou moins, la juste valeur marchande de celle-ci est calculée selon la formule suivante :

$$CF + (PAL \times FVA)$$

où :

CF représente la contrepartie forfaitaire payée par le destinataire du transfert pour la modification du bail, y compris les améliorations situées sur le bien à bail;

PAL représente le paiement annuel du loyer à verser la dernière année pour laquelle des loyers sont établis aux termes du bail tel que prolongé par la convention de modification du bail;

FVA représente le facteur de valeur actualisée prévu à la colonne 2 du tableau 2 en regard du nombre d'années indiqué à la colonne 1 qui correspond au nombre d'années applicable selon l'alinéa (1)b).

(4) Si la durée de la convention de modification du bail dépasse cent (100) ans, l'article 5 s'applique aux fins du calcul de la juste valeur marchande de celle-ci, sauf que l'élément « P » est égal au pourcentage prévu à la colonne 2 du tableau 1 en regard de la période indiquée à la colonne 1 qui correspond au nombre d'années applicable selon l'alinéa (1)b).

(5) Le destinataire du transfert peut choisir de calculer la juste valeur marchande du bail conformément à l'article 5 tel que modifié par le paragraphe (4).

Juste valeur marchande des domaines viagers

7. La juste valeur marchande du domaine viager sur un bail est le montant calculé selon la formule suivante :

VIB x P

où :

VIB représente la juste valeur marchande du droit ou de l'intérêt à bail sur les terres de réserve, calculée :

a) comme si le domaine viager n'existait pas;

b) conformément aux articles 3, 4 ou 5, selon le cas;

P représente le pourcentage prévu à la colonne 2 du tableau 1 en regard de la période indiquée à la colonne 1 qui correspond à la durée du domaine viager.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

Transferts avec lien de dépendance

8. Lorsque l'auteur du transfert a un lien de dépendance avec le destinataire du transfert, l'administrateur peut :

a) soit utiliser la valeur imposable;

b) soit obliger le destinataire du transfert à fournir à ses frais avec sa déclaration, le cas échéant, une évaluation de l'un ou l'autre des éléments suivants :

(i) l'évaluation visée au paragraphe 3(2),

(ii) le PAL visé aux articles 4 ou 6 qui serait payé sur le marché libre à la date d'enregistrement par le destinataire d'un transfert sans lien de dépendance,

(iii) la VFS visée à l'article 5 qui serait payée sur le marché libre à la date d'enregistrement par le destinataire d'un transfert sans lien de dépendance.

TABLEAU 1 – POURCENTAGE DE LA JUSTE VALEUR MARCHANDE

Colonne 1	Colonne 2
Durée de la convention de bail ou espérance de vie	**Pourcentage de la juste valeur marchande des lieux donnés à bail ou des terres assujetties au domaine viager**
5 ans ou moins	40 %
Plus de 5 ans sans excéder 10 ans	50 %
Plus de 10 ans sans excéder 20 ans	60 %

Plus de 20 ans sans excéder 30 ans	70 %
Plus de 30 ans sans excéder 40 ans	80 %
Plus de 40 ans sans excéder 50 ans	90 %
Plus de 50 ans	100 %

TABLEAU 2 – FACTEURS DE VALEUR ACTUALISÉE

Colonne 1	**Colonne 2**
Durée de la convention de bail	**Facteur de valeur actualisée (à 8 %)**
1	1,0
2	1,8
3	2,6
4	3,3
5	4,0
6	4,6
7	5,2
8	5,7
9	6,2
10	6,7
11	7,1
12	7,5
13	7,9
14	8,2
15	8,6
16	8,9
17	9,1
18	9,4
19	9,6
20	9,8
21	10,0
22	10,2
23	10,4
24	10,5
25	10,7
26	10,8
27	10,9
28	11,1
29	11,2
30-31	11,3
32	11,4
33	11,5
34	11,6
35-36	11,7
37-38	11,8

Colonne 1	Colonne 2
Durée de la convention de bail	**Facteur de valeur actualisée (à 8 %)**
39-40	11,9
41-43	12,0
44-46	12,1
47-50	12,2
51-57	12,3
58-71	12,4
72-100	12,5

TABLEAU 3 – ESPÉRANCE DE VIE

Âge du destinataire du transfert	Espérance de vie des hommes	Espérance de vie des femmes
0	71,88	78,98
1	71,67	78,65
2	70,73	77,70
3	69,77	76,74
4	68,80	75,77
5	67,84	74,79
6	66,86	73,81
7	65,88	72,83
8	64,90	71,84
9	63,91	70,86
10	62,92	69,87
11	61,94	68,88
12	60,95	67,90
13	59,97	66,91
14	59,00	65,93
15	58,04	64,95
16	57,10	63,97
17	56,16	63,00
18	55,23	62,02
19	54,31	62,05
20	53,39	60,08
21	52,47	59,11
22	51,55	58,14
23	50,63	57,16
24	49,71	56,19
25	48,78	55,22
26	47,86	54,25
27	46,92	53,27
28	45,99	52,30
29	45,05	51,33
30	44,11	50,36
31	43,17	49,39
32	42,22	48,42
33	41,28	47,45

Âge du destinataire du transfert	Espérance de vie des hommes	Espérance de vie des femmes
34	40,34	46,48
35	39,39	45,51
36	38,45	44,55
37	37,52	43,59
38	36,58	42,63
39	35,65	41,68
40	34,72	40,73
41	33,80	39,78
42	32,88	38,84
43	31,97	37,90
44	31,06	36,97
45	30,16	36,04
46	29,27	35,11
47	28,39	34,19
48	27,52	33,28
49	26,66	32,37
50	25,81	31,47
51	24,97	30,57
52	24,14	29,68
53	23,33	28,80
54	22,52	27,93
55	21,73	27,06
56	20,95	26,20
57	20,18	25,35
58	19,43	24,51
59	18,69	23,68
60	17,96	22,85
61	17,25	22,03
62	16,56	21,22
63	15,88	20,42
64	15,21	19,63
65	14,57	18,85
66	13,93	18,09
67	13,32	17,33
68	12,72	16,59
69	12,14	15,86
70	11,58	15,14
71	11,03	14,44
72	10,49	13,75
73	9,98	13,08
74	9,48	12,42
75	9,00	11,78
76	8,53	11,15
77	8,09	10,54
78	7,66	9,95
79	7,25	9,39

Âge du destinataire du transfert	Espérance de vie des hommes	Espérance de vie des femmes
80	6,85	8,84
81	6,48	8,32
82	6,12	7,82
83	5,78	7,34
84	5,45	6,88
85	5,14	6,45
86	4,85	6,04
87	4,57	5,65
88	4,30	5,28
89	4,05	4,93
90	3,82	4,60
91	3,59	4,29
92	3,38	3,99
93	3,19	3,71
94	2,96	3,39
95	2,65	2,99
96	2,27	2,51
97	1,84	1,99
98	1,41	1,50
99	1,05	1,10
100	0,79	0,81
101	0,60	0,61
102	0,50	0,50

STANDARDS FOR
FIRST NATION QUARRY OPERATIONS BUSINESS ACTIVITY TAX LAWS, 2016
(BRITISH COLUMBIA)

[Consolidated to 2019-03-27]

PART I
PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the form and content of First Nation local revenue laws enacted under subsection 5(1) of the Act;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II
PURPOSE

These Standards set out the requirements that must be met for certain First Nation local revenue laws enacted under subparagraph 5(1)(a)(iv) of the Act. These Standards are used by the Commission in its review and approval of First Nations' business activity tax laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III
AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV
APPLICATION

These Standards apply to business activity tax laws that provide for a tax on business operators undertaking quarry operations on reserves located in the Province of British Columbia.

PART V
CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for First Nation Quarry Operations Business Activty Tax Laws, 2016*.

PART VI
DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9 and the regulations enacted under

that Act;

"business activity tax" or "tax" means a tax imposed, levied, assessed or assessable under a Law and all penalties, interest and costs added to taxes as provided in a Law;

"business operator" means a person who is the holder of a right to win quarry materials from a quarry located on a reserve;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"First Nation Entity" means

(a) a corporation in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly, shares

(i) having not less than fifty percent (50%) of the votes that could be cast at an annual meeting of the shareholders of the corporation, or

(ii) having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the issued shares of the capital stock of the corporation; or

(b) a partnership in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly,

(i) not less than fifty percent (50%) of all voting rights of the partnership, or

(ii) interests in the partnership having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the interests in the partnership;

"interest", in relation to reserve lands in Canada elsewhere than in Quebec, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"Law" means a business activity tax law enacted under subparagraph 5(1)(a)(iv) of the Act to which these Standards apply;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"quarry" means a mine from which quarry materials are removed;

"quarry material" means

(a) limestone,

(b) dolomite,

(c) marble,

(d) shale,

(e) clay,

(f) volcanic ash,

(g) diatomaceous earth,

(h) sandstone,

(i) quartzite, or

(j) dimension stone;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"tax administrator" means the person appointed by Council to administer and enforce a Law;

"tax return" means a return completed and filed by a business operator in respect of business activity taxes owing under a Law;

"taxation law" means a law enacted by a First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act respecting the taxation of interests in reserve lands, but does not include a property transfer tax law; and

"taxation year" means the calendar year in which business activity taxes are levied.

For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

PART VII
STANDARDS

1. Administration and Enforcement of Law

The Law must provide for

(a) the appointment by resolution of a tax administrator, or

(b) the tax administrator appointed under the First Nation's taxation law,

to oversee the administration and enforcement of the Law.

2. Tax Liability

2.1 The Law must provide that it applies to all business operators.

2.2 The Law must levy a business activity tax on the business operator's use and occupation of the reserve for the operation of a quarry.

2.3 The Law must provide that the business activity tax is payable by the business operator.

3. Exemptions

3.1 The Law must not exempt any business operator from the business activity tax, except as provided in subsection 3.2.

3.2 The Law may provide for an exemption from the business activity tax where the business operator is the First Nation or a First Nation Entity.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

4. Tax Rate

4.1 The Law must establish a rate of business activity tax to be levied per tonne of quarry materials extracted from the quarry.

4.2 The Law must establish a rate of business activity tax that is

(a) the same or lower than the rate per tonne set from to time to time for quarry operations under the British Columbia *Mineral Tax Act*; or

(b) a higher rate per tonne than provided under paragraph (a), provided the First Nation has written evidence of support for the rate from the business operator.

5. Tax Levy

5.1 The Law must provide for the business activity tax to be levied and paid in respect of each taxation year.

5.2 The Law must provide that the business activity tax is calculated by multiplying the rate of tax by the number of tonnes of quarry material extracted from the quarry in the taxation year.

6. Tax Return, Payment and Reassessment

6.1 The Law must require the business operator to, in respect of each taxation year,

(a) complete and deliver a tax return to the First Nation, and

(b) pay in full all taxes owing to the First Nation,

by a date set out in the Law.

6.2 The Law must require a tax return to contain at least the following information:

(a) the name and address of the business operator;

(b) the number of tonnes of quarry material extracted from the quarry in the taxation year; and

(c) the total taxes payable by the business operator for the taxation year.

6.3 The Law must require the tax return to be certified as complete and correct by the business operator or, where the business operator is a corporation, by an individual with personal knowledge of the matters certified and actual authority to certify the tax return on behalf of the business operator.

6.4 The Law must set out where tax payments must be made, the manner of payment, and the date that the tax return and taxes are due.

6.5 The Law must provide procedures for the tax administrator to make tax assessments and deliver a notice of tax reassessment in respect of the business activity tax where

(a) the tax administrator determines there has been an error or omission in a tax return;

(b) the tax administrator determines that a business operator has not paid the correct amount of tax; or

(c) a business operator has not delivered a tax return in respect of the taxation year.

7. Tax Refunds

7.1 The Law must set out procedures for providing refunds to a business operator and the circumstances under which refunds will be given.

7.2 The Law must include at least the following provisions:

(a) a refund of excess taxes paid where the tax administrator determines that the business operator made an overpayment of taxes in respect of a reporting period; and

(b) payment of interest at a rate of two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the fifteenth day of the month immediately preceding the calculation of the interest for the following three (3) month period.

7.3 Notwithstanding subsection 7.2, the Law may provide for a refund of excess taxes paid to be applied as a credit on account of business activity taxes that are due or accruing due by the business operator to the First Nation, provided the First Nation gives notice to the business operator.

8. Complaints to Tax Administrator

The Law must provide for a complaints process that allows a business operator to make a complaint to the First Nation respecting an alleged error or omission in a notice of tax reassessment delivered by the tax administrator.

9. Records and Receipts

9.1 The Law must require the tax administrator to keep records of

(a) all business activity taxes levied under the Law;

(b) all tax returns received under the Law;

(c) all tax payments made and receipts issued in respect of each business operator;

(d) all refunds paid under the Law; and

(e) all enforcement proceedings taken under the Law.

9.2 The Law must require the tax administrator to issue a receipt to a business operator for each payment made under the Law.

10. Penalties

Where the Law provides for a penalty to be imposed in respect of unpaid taxes, the Law must set out the date on which, or the time period after which, the penalty will be imposed if taxes are not paid.

11. Confidentiality

The Law must provide for the confidentiality of information and documents obtained by the tax administrator and any other person who has custody or control of records obtained or created under the Law, except that disclosure may be made

(a) in the course of administering the Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before a tribunal having jurisdiction or a court of law;

(c) where a person gives written authorization for his or her agent to obtain confidential information relating to a business or an interest in reserve lands;

(d) by the tax administrator to a third party for research (including statistical) purposes, provided the information or documents do not include any information that is in an individually identifiable form; or

(e) by Council to a third party for research (including statistical) purposes.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

PART VIII

COMING INTO FORCE

These Standards are established and in effect as of December 14, 2016.

PART IX

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

NORMES RELATIVES AUX LOIS SUR LA TAXE SUR LES ACTIVITÉS COMMERCIALES APPLICABLE À L'EXPLOITATION DE CARRIÈRES (2016) (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

[Codifiées le 2019-03-27]

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant la forme et le contenu des textes législatifs sur les recettes locales des premières nations édictés en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes énoncent les exigences que doivent respecter certains textes législatifs sur les recettes locales des premières nations édictés en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(iv) de la Loi. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs relatifs aux taxes sur les activités commerciales des premières nations, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations,* comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent aux textes législatifs relatifs aux taxes sur les activités commerciales qui prévoient l'imposition d'une taxe aux exploitants qui se livrent à l'exploitation de carrières dans les réserves situées dans la province de la Colombie-Britannique.

PARTIE V

TITRE

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes relatives aux lois sur la taxe sur les activités commerciales des premières nations applicable à l'exploitation de carrières (2016).*

PARTIE VI

DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« administrateur fiscal » La personne responsable de l'application et du contrôle d'application du texte législatif, qui est nommée par le conseil.

« année d'imposition » L'année civile dans laquelle la taxe sur les activités commerciales est prélevée.

« carrière » Mine dont la quasi-totalité des minéraux qui en sont extraits sont des matériaux de carrière.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« conseil » S'entend du conseil de la première nation, au sens de la Loi.

« déclaration de taxe » Déclaration que l'exploitant remplit et produit à l'égard de la taxe sur les activités commerciales qu'il est tenu de payer aux termes du texte législatif.

« entité de la première nation » Selon le cas :

a) personne morale dont la première nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective d'un certain nombre d'actions qui :

(i) soit confèrent au moins cinquante pour cent (50 %) des voix pouvant être exprimées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la personne morale,

(ii) soit représentent au moins cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de toutes les actions émises du capital-actions de la personne morale;

b) société de personnes dont la première nation détient, directement ou indirectement, la propriété effective :

(i) soit d'au moins cinquante pour cent (50 %) de tous les droits de vote de la société de personnes,

(ii) soit de participations dans la société de personnes représentant au moins cinquante pour cent (50 %) de la juste valeur marchande de l'ensemble des participations dans la société de personnes.

« exploitant » Toute personne qui détient le droit d'extraire des matériaux de carrière d'une carrière située dans une réserve.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« matériaux de carrière » Selon le cas :

a) calcaire;

b) dolomie;

c) marbre;

d) schiste;

e) argile;

f) cendre volcanique;

g) terre de diatomées;

h) grès;

i) quartzite;

j) pierre de taille.

« personne » S'entend notamment d'une société de personnes, d'un consortium, d'une association, d'une personne morale ou du représentant personnel ou autre représentant légal d'une personne.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

« taxe sur les activités commerciales » ou « taxe » Taxe imposée, prélevée, évaluée ou évaluable en vertu du texte législatif, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais qui y sont ajoutés conformément à celui-ci.

« texte législatif » Texte législatif concernant la taxe sur les activités commerciales qui est édicté en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(iv) de la Loi et auquel s'appliquent les présentes normes.

« texte législatif sur l'imposition foncière » Texte législatif concernant l'imposition de taxes sur les intérêts sur les terres de réserve qui est édicté en vertu de l'alinéa 5(1)a) de la Loi, à l'exception d'un texte législatif sur la taxe sur les transferts fonciers.

Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les intérêts sur les terres de réserve.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

PARTIE VII
NORMES

1. Application du texte législatif

Le texte législatif doit prévoir, pour la surveillance de l'application et du contrôle d'application de celui-ci :

a) soit la nomination d'un administrateur fiscal par voie de résolution;

b) soit la désignation de l'administrateur fiscal nommé en vertu du texte législatif sur l'imposition foncière de la première nation.

2. Assujettissement à la taxe

2.1 Le texte législatif doit prévoir qu'il s'applique à tous les exploitants.

2.2 Le texte législatif doit assujettir à la taxe sur les activités commerciales l'utilisation et l'occupation de la réserve par l'exploitant aux fins de l'exploitation d'une carrière.

2.3 Le texte législatif doit prévoir que la taxe sur les activités commerciales est payable par

l'exploitant.

3. Exemptions

3.1 Sauf dans le cas prévu au paragraphe 3.2, le texte législatif ne peut exempter aucun exploitant de la taxe sur les activités commerciales.

3.2 Le texte législatif peut exempter l'exploitant de la taxe sur les activités commerciales s'il s'agit de la première nation ou d'une entité de la première nation.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

4. Taux de taxe

4.1 Le texte législatif doit fixer le taux de la taxe sur les activités commerciales à prélever sur chaque tonne de matériaux de carrière extraits de la carrière.

4.2 Le texte législatif doit fixer un taux de taxe qui :

a) soit est identique ou inférieur au taux par tonne établi pour l'exploitation de carrières aux termes de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Mineral Tax Act*;

b) soit est supérieur au taux par tonne mentionné à l'alinéa a), pourvu que la première nation ait une preuve écrite de l'appui de l'exploitant en faveur du taux.

5. Prélèvement de la taxe

5.1 Le texte législatif doit prévoir l'obligation de prélever et de payer la taxe sur les activités commerciales pour chaque année d'imposition.

5.2 Le texte législatif doit prévoir que la taxe sur les activités commerciales se calcule par multiplication du taux de taxe par le nombre de tonnes de matériaux de carrière extraits de la carrière au cours de l'année d'imposition.

6. Déclaration de taxe, paiement et nouvelle cotisation

6.1 Le texte législatif doit obliger l'exploitant, pour chaque année d'imposition, au plus tard à la date qui y est précisée :

a) d'une part, de remplir une déclaration de taxe et de la transmettre à la première nation;

b) d'autre part, de payer la totalité des taxes qu'il doit à la première nation.

6.2 Le texte législatif doit exiger que la déclaration de taxe contienne au moins les renseignements suivants :

a) les nom et adresse de l'exploitant;

b) le nombre de tonnes de matériaux de carrière qui ont été extraits de la carrière au cours de l'année d'imposition;

c) le montant total de taxes à payer par l'exploitant pour l'année d'imposition.

6.3 Le texte législatif doit exiger que la déclaration de taxe soit certifiée complète et exacte par l'exploitant, ou s'il s'agit d'une personne morale, par un individu qui est personnellement au courant des questions certifiées et est autorisé à certifier la déclaration de taxe au nom de l'exploitant.

6.4 Le texte législatif doit préciser l'endroit où les paiements de taxes doivent être faits, le mode de paiement à utiliser ainsi que la date d'échéance de la déclaration de taxe et la date d'exigibilité des taxes.

6.5 Le texte législatif doit prévoir les procédures à suivre par l'administrateur fiscal pour établir

les cotisations de taxe et délivrer un avis de nouvelle cotisation à l'égard de la taxe sur les activités commerciales lorsque, selon le cas :

a) il détermine qu'il y a eu une erreur ou une omission dans une déclaration de taxe;

b) il détermine qu'un exploitant n'a pas payé le bon montant de taxe;

c) un exploitant n'a pas transmis sa déclaration de taxe pour l'année d'imposition.

7. Remboursement de taxes

7.1 Le texte législatif doit prévoir les procédures applicables aux remboursements de taxes à accorder aux exploitants et préciser les circonstances dans lesquelles un remboursement est accordé.

7.2 Le texte législatif doit comporter au moins les dispositions suivantes :

a) le remboursement du trop-payé de taxes lorsque l'administrateur fiscal établit que l'exploitant a payé un montant trop élevé de taxes pour une période de rapport;

b) le paiement d'intérêts à un taux inférieur de deux pour cent (2 %) au taux préférentiel de la banque principale de la première nation en vigueur le quinzième jour du mois précédant le calcul des intérêts pour la période subséquente de trois (3) mois.

7.3 Malgré le paragraphe 7.2, le texte législatif peut prévoir que le remboursement des taxes payées en trop sera appliqué comme crédit à valoir sur les taxes sur les activités commerciales qui sont dues par l'exploitant à la première nation ou qui le deviendront, pourvu que celle-ci en donne avis à l'exploitant.

8. Plaintes à l'administrateur fiscal

Le texte législatif doit prévoir une procédure de plainte qui permet à l'exploitant de présenter une plainte à la première nation au sujet d'une prétendue erreur ou omission dans un avis de nouvelle cotisation de taxe délivré par l'administrateur fiscal.

9. Dossiers et reçus

9.1 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal tienne des dossiers de ce qui suit :

a) toutes les taxes sur les activités commerciales prélevées en vertu du texte législatif;

b) toutes les déclarations de taxe reçues aux termes du texte législatif;

c) tous les paiements de taxes effectués par chaque exploitant et les reçus délivrés à chaque exploitant;

d) tous les remboursements versés en vertu du texte législatif;

e) toutes les mesures d'exécution prises en vertu du texte législatif.

9.2 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal délivre un reçu à l'exploitant pour chaque paiement effectué sous son régime.

10. Pénalités

Lorsque le texte législatif prévoit l'imposition d'une pénalité sur les taxes impayées, il doit préciser la date à laquelle ou le délai au-delà duquel la pénalité sera imposée si les taxes demeurent en souffrance.

11. Confidentialité

Le texte législatif doit assurer la confidentialité des renseignements et des documents obtenus par l'administrateur fiscal et toute autre personne ayant la garde ou le contrôle de dossiers obtenus ou

créés en vertu du texte législatif; toutefois, ces renseignements et ces documents peuvent être communiqués :

a) dans le cadre de l'application du texte législatif ou de l'exercice de fonctions aux termes de celui-ci;

b) dans le cadre d'une procédure devant un tribunal compétent ou un tribunal judiciaire;

c) lorsqu'une personne a autorisé par écrit son agent à obtenir des renseignements confidentiels concernant une entreprise ou un intérêt sur les terres de réserve;

d) par l'administrateur fiscal à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, à la condition que les renseignements ou les documents ne contiennent pas de renseignements sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises;

e) par le conseil à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

PARTIE VIII

ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 14 décembre 2016.

PARTIE IX

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

STANDARDS FOR
FIRST NATION SERVICE TAX LAWS, 2016

[Consolidated to 2019-03-27]

PART I
PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the form and content of First Nation local revenue laws enacted under subsection 5(1) of the Act;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II
PURPOSE

These Standards set out the requirements that must be met for First Nation taxation for the provision of services laws enacted under subparagraph 5(1)(a)(iii) of the Act. These Standards are used by the Commission in its review and approval of First Nations' service tax laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III
AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV
APPLICATION

These Standards apply to every service tax law submitted to the Commission for approval under the Act.

PART V
CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for First Nation Service Tax Laws, 2016.*

PART VI
DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"assessment law" means an assessment law enacted under subparagraph 5(1)(a)(i) of the Act;

"assessment review board" means an independent appeal body established by a First Nation under its assessment law to hear and determine assessment appeals;

"chair" means the chair of a review panel;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"complainant" means a person who commences an appeal of a service tax;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"holder", in relation to an interest or right in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest or right,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest or right,

(c) in actual occupation of the interest or right, or

(d) who is a trustee of the interest or right;

"interest", in relation to reserve lands in Canada elsewhere than in Quebec, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"Law" means a service tax law enacted under subparagraph 5(1)(a)(iii) of the Act;

"local service area" means a defined area of a reserve to which a service is provided under a service tax law;

"property class" means a property class established in a First Nation's assessment law;

"Province" refers to the province in which a First Nation's reserve lands are situated;

"registered professional" means an individual qualified and licensed as a professional engineer or architect in the Province;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"review panel" means an independent appeal body established under a Law to hear and determine service tax appeals;

"right", in relation to reserve lands in Quebec, means any right of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands and any right of a lessee, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"service" means an activity or work provided by or on behalf of a First Nation for which a service tax will be levied under a Law;

"service tax" means a tax levied under a Law in respect of the provision of a service;

"service tax roll" means a list of persons liable to pay a service tax under a Law;

"tax administrator" means a person appointed by Council to administer and enforce a Law;

"tax roll" means a tax roll prepared under a First Nation's taxation law;

"taxation law" means a taxation law enacted under paragraph 5(1)(a) of the Act respecting the taxation of interests or rights in reserve lands, but does not include a property transfer tax law; and

"taxes" includes all taxes imposed, levied, assessed or assessable under a local revenue law, and all penalties, interest and costs added to those taxes.

For greater certainty, an interest or right, in relation to reserve lands, includes improvements.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

PART VII

STANDARDS

1. Description and Type of Service

1.1 The Law must describe the service to be paid for by the service tax.

1.2 The Law must impose a service tax only to recover all or a portion of the costs relating to the design and construction of infrastructure for the provision of a service.

1.3 The Law must impose a service tax only for a service that is within the categories of services listed in the Schedule to these Standards.

2. Appointment of Tax Administrator

The Law must provide for the appointment by Council of a tax administrator to oversee the administration and enforcement of the Law.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

3. Service Tax Liability and Exemptions

3.1 The Law must provide that all interests or rights in the reserve or within a local service area is subject to the service tax unless

(a) exempted from the service tax in accordance with the Law;

(b) the First Nation waives or reduces the service tax in accordance with the Law; or

(c) the interest or right will not have the opportunity to benefit from the service.

3.2 Where a First Nation wishes to provide for exemptions from a service tax, those exemptions must be set out in the Law.

3.3 Where a Law exempts an interest or right in reserve lands from a service tax on the basis that the interest or right is held by the First Nation, a member of the First Nation, or a corporation in which shares are held by or on behalf of the First Nation or a member of the First Nation, the Law must require the First Nation to pay from its general revenues the service taxes that would have been levied on the exempted interest or right had the exemption not applied.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

4. Revenues

4.1 The Law must provide that all revenue collected by the First Nation from the service tax, and interest earned on it, is used only for the provision of the service.

4.2 The Law must require the tax administrator to account separately for the service tax revenues.

5. Estimated Costs of Service

5.1 The Law must set out the total estimated cost of the service and the proportion of that estimated cost that the First Nation will recover through the service tax.

5.2 In calculating the total estimated cost of the service for the purposes of subsection 5.1, the First Nation must include only the following costs:

(a) property acquisition costs;

(b) capital costs;

(c) professional services costs, including engineering and legal fees;

(d) debt servicing costs;

(e) administration costs, including costs of the review panel; and

(f) other costs that will be directly incurred in undertaking and financing the service.

5.3 The total estimated cost of the service set out in the Law must be reviewed by a registered professional who must certify that the amount

(a) includes only those costs permitted under subsection 5.2; and

(b) provides a complete and accurate estimate of the total costs of the service.

6. Basis of Service Tax

6.1 The Law must state the basis on which the service tax will be levied, which must be one or more of the following:

(a) a property value tax based on the assessed value of the interest or right in reserve lands as determined under the First Nation's assessment law;

(b) a single amount for each interest or right in reserve lands;

(c) the taxable area of the interest or right in reserve lands;

(d) the taxable frontage of the interest or right in reserve lands.

6.2 Where a Law levies a service tax on the basis of the taxable area or taxable frontage of an interest or right in reserve lands, the Law must establish how the taxable area or taxable frontage, as the case may be, will be determined based on the physical characteristics of the interest or right.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

7. Establishing Service Tax Rates and Prepayment

7.1 The Law must establish the service tax rate to determine the service tax payable in each year the service tax is imposed.

7.2 Where the Law imposes a service tax based on

(a) a property value tax, the Law must establish the rate to be paid per unit of assessed value of an interest or right in reserve lands as determined under the First Nation's assessment law; or

(b) a single rate for each interest or right in reserve lands, the Law must establish the rate to be paid in each year of the service tax.

7.3 Where the Law imposes a service tax based on the taxable area or taxable frontage of an interest or right in reserve lands, the Law must establish either

(a) the rate to be paid per unit of taxable area or taxable frontage; or

(b) the rates of tax to be paid for different ranges of taxable areas or taxable frontages.

7.4 In establishing a tax rate, the Law

(a) may provide for different rates for different property classes established in the First Nation's assessment law; and

(b) must provide for the equal application of tax rates within a property class.

7.5 Where the Law allows a holder to prepay the service tax amount, the Law must set out the prepayment amount or the formula that will be used to calculate the prepayment amount.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

8. Duration of Service Tax

The Law must set out the number of years that the service tax will be imposed, which must not exceed the lesser of

(a) thirty (30) years; and

(b) the reasonable life expectancy of the work constructed as part of the service.

9. Service to Local Service Area

Where the Law provides for the service to benefit or be provided to a local service area, the Law must

(a) define the boundaries of the local service area to which the service will be provided and the service tax levied;

(b) set out the portion of the costs of the service that will be recovered by the service tax; and

(c) include a statement indicating the proportion of holders of interests or rights in reserve lands within the local service area who support the service and the service tax, and how the First Nation determined the level of support.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

10. Construction Schedule

10.1 The Law must

(a) set out a construction schedule that includes the proposed dates for the commencement and completion of all design and construction components of the service;

(b) require the First Nation to commence and complete the construction in accordance with the construction schedule; and

(c) require the First Nation to commence the construction within one (1) year of the date the service tax is due and payable in the first year that it is levied.

10.2 The construction schedule required by subsection 10.1 must be reviewed by a registered professional who must certify that the construction schedule

(a) includes all necessary design and construction components of the service; and

(b) provides a reasonable and achievable time frame for the completion of the work.

10.3 The Law may permit the First Nation to waive or reduce the amount of a service tax in respect of an interest or right in reserve lands only where the holder or a previous holder of that interest or right has

(a) provided all or part of the service at the holder's expense, or

(b) already paid towards the costs of the service,

in accordance with the terms and conditions specified in the Law.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

11. Service Tax Roll

11.1 The Law must provide for the tax administrator to create a service tax roll in the first year that a service tax is levied.

11.2 The Law must require the service tax roll to include the following information in respect of each interest or right in reserve lands:

(a) the name and last known address of the holder of the interest or right;

(b) a short description of the interest or right;

(c) where the tax is imposed on the basis of the assessed value of the interest or right, the total assessed value of the interest or right as shown on the First Nation's assessment roll;

(d) where the tax is imposed on the basis of taxable area or taxable frontage, the taxable area or taxable frontage of the interest or right, as applicable;

(e) the service tax imposed on the interest or right in the current taxation year;

(f) any unpaid service taxes, penalties, interest and arrears in respect of the interest or right; and

(g) if the name of a holder of a charge is included on the First Nation's assessment roll for an interest or right, the name and address of that person.

11.3 Where the service tax is levied on the basis of taxable area or taxable frontage, the Law must require the service tax roll to be reviewed by a registered professional who must certify that the calculation of the taxable area or taxable frontage of each interest or right is correctly shown on the service tax roll.

11.4 The Law must

(a) provide a process for the service tax roll to be certified that it was completed in accordance with the requirements of the Law;

(b) require the service tax roll to be available for public inspection at the office of the First Nation during regular office hours; and

(c) include a process for updating the service tax roll in each year that the service tax is levied under the Law.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

12. Tax Notice and Payment

12.1 The Law must

(a) set the date on which the service taxes are due and payable; and

(b) set out where tax payments must be made and the acceptable forms of payment.

12.2 The Law must require the tax administrator to mail a tax notice in each year to

(a) each holder of an interest or right in reserve lands subject to the service tax, and

(b) each person whose name appears on the service tax roll in respect of an interest or right,

by a date set out in the Law, which date must be at least thirty (30) days before the date that the service tax is due.

12.3 The Law must require the tax notice to include

(a) the information shown on the service tax roll in respect of the interest or right in reserve lands; and

(b) where payment must be made, the manner of payment and the date the service tax is due.

12.4 Where the Law provides that the service tax may be prepaid, the Law must require the tax notice that is given in the first year the service tax is levied to set out the amount of the prepayment and the date by which the prepayment must be made.

12.5 The Law may provide for a tax notice under a Law to be combined with a tax notice under the First Nation's taxation law.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

13. Establishing a Review Panel

13.1 The Law must provide for Council to establish a review panel to hear and determine service tax appeals.

13.2 The Law must

(a) require the review panel to have at least three (3) members and provide for the appointment of those members by Council resolution;

(b) provide for a term of appointment of members of the review panel of not less than two (2) years;

(c) fix the remuneration for members of the review panel;

(d) prohibit a person from serving on the review panel where the person

(i) has a personal or financial interest in the subject of the appeal,

(ii) is the Chief or a member of Council, or

(iii) has financial dealings with the First Nation that could reasonably give rise to a conflict of interest or impair that person's ability to deal fairly or impartially with an appeal;

(e) set out when and how members of the review panel may be removed from office;

(f) provide for the appointment of a chair and set out the powers, duties and functions of the chair;

(g) establish practices and procedures for the conduct of review panel hearings, including respecting

(i) a party's right to be heard, have representation, present evidence and call witnesses,

(ii) the manner by which the review panel may conduct a hearing, and

(iii) the evidentiary rules that apply during a hearing;

(h) require the review panel, within ten (10) days after completion of a hearing, to make a record of its decision and advise the tax administrator of the decision; and

(i) require the tax administrator to notify the holder of the interest or right in reserve lands and the complainant of a decision of the review panel.

13.3 In establishing practices and procedures of the review panel, the Law may

(a) provide for additional practices and procedures to be established in a practices and procedures manual approved by Council resolution; and

(b) permit the review panel to determine its own procedure during a hearing to the extent not inconsistent with the Law.

13.4 Despite subsection 13.2, the Law may allow Council to establish a review panel by appointing the First Nation's assessment review board as the review panel.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

14. Appeal to Review Panel

14.1 The Law must

(a) provide an opportunity for a holder to appeal a service tax before it is imposed for the first time, on the following grounds:

(i) there is an error or omission respecting a name or address on the service tax roll,

(ii) there is an error or omission respecting the inclusion of an interest or right in reserve lands,

(iii) where the service tax is levied on the basis of taxable area or taxable frontage, that there is an error or omission respecting the taxable area or taxable frontage of an interest or right in reserve lands, or

(iv) where the Law provides for exemptions, that an exemption has been improperly allowed or disallowed; and

(b) provide an opportunity in each subsequent year that a service tax is levied for a holder of an interest or right to appeal

(i) a change in the service tax levied against that holder's interest or right, or

(ii) the tax administrator's refusal to make a change to the service tax roll respecting a matter referred to in paragraph (a) that is requested by the holder.

14.2 The Law must not impose a fee for appealing a service tax.

14.3 The Law must provide for the complainant, the tax administrator and the holder of the interest or right in reserve lands (if other than the complainant) to be the parties to the appeal.

14.4 The Law must set out procedures for updating the service tax roll to reflect decisions of the review panel.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

15. Penalties

Where the Law provides for a penalty to be imposed in respect of unpaid service taxes, the Law must set out the when the penalty will be imposed if the service taxes remain unpaid.

16. Confidentiality

The Law must provide for the confidentiality of information and documents obtained by the tax administrator, a review panel and any other person who has custody or control of records obtained or created under the Law, except that disclosure may be made

(a) in the course of administering the Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before a review panel, a tribunal having jurisdiction or a court of law;

(c) where a holder gives written authorization for his or her agent to obtain confidential information relating to an interest or right in reserve lands;

(d) by the tax administrator to a third party for research (including statistical) purposes, provided the information or documents do not include any information that is in an individually identifiable form; or

(e) by Council to a third party for research (including statistical) purposes.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

PART VIII

REVOCATION AND COMING INTO FORCE

Revocation

The *Standards for First Nation Service Tax Laws* that were established and effective on June 20, 2012, are revoked.

Coming into Force

These Standards are established and in effect as of September 14, 2016.

PART VIII

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

SCHEDULE

CATEGORIES FOR SERVICE TAXES

The categories for service taxes are:

1. The design and construction of First Nation administrative buildings and related infrastructure.

2. The design and construction of facilities for police, fire and other protection services.

3. The design and construction of community health buildings and related infrastructure.

4. The design and construction of transportation infrastructure, including roads, boulevards, sidewalks, bridges, overpasses, curbs, traffic islands, lighting and ferries.

5. The design and construction of parking infrastructure, including parkades, parking lots and parking meters.

6. The design and construction of communications infrastructure, including telephone and internet.

7. The design and construction of infrastructure for the supply of electricity or natural gas.

8. The design and construction of recreation facilities, including arenas, ballparks, parks, playgrounds and swimming pools.

9. The design and construction of cultural facilities, including museums, libraries, community halls and art galleries.

10. The design and construction of water treatment and supply facilities, including water supply, purification, intake and storage facilities, treatment plants, pumping stations and pipe systems.

11. The design and construction of sewage collection, treatment and disposal facilities, including liquid waste disposal planning, collection systems, trunk systems, treatment plants and discharge facilities.

12. The design and construction of dikes, erosion control structures, retaining walls, drainage ditches, flood boxes, sea and harbour walls, waterfront walkways, and wharves and floats.

NORMES RELATIVES AUX LOIS SUR LES TAXES SUR LES SERVICES DES PREMIÈRES NATIONS (2016)

[Codifiées le 2019-03-27]

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant la forme et le contenu des textes législatifs sur les recettes locales des premières nations édictés en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes énoncent les exigences que doivent respecter les textes législatifs des premières nations sur l'imposition de taxes pour la fourniture de services, édictés en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(iii) de la Loi. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs relatifs aux taxes sur les services des premières nations, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations*, comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent à tous les textes législatifs relatifs aux taxes sur les services qui sont soumis à la Commission pour agrément en vertu de la Loi.

PARTIE V
TITRE

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes relatives aux lois sur les taxes sur les services des premières nations (2016)*.

PARTIE VI

DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« administrateur fiscal » La personne responsable de l'application et du contrôle d'application du texte législatif, qui est nommée par le conseil.

« catégorie de biens fonciers » L'une des catégories de biens fonciers établies dans le texte législatif sur l'évaluation foncière d'une première nation.

« comité d'examen » Organisme d'appel indépendant constitué en vertu du texte législatif pour entendre et trancher les appels relatifs aux taxes sur les services.

« comité de révision des évaluations foncières » Organisme d'appel indépendant constitué par une première nation en vertu de son texte législatif sur l'évaluation foncière pour entendre et trancher les appels en matière d'évaluation.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« conseil » S'entend du conseil de la première nation, au sens de la Loi.

« détenteur » S'agissant d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve, la personne qui, selon le cas :

a) est en possession du droit ou de l'intérêt;

b) jouit du droit ou a droit à l'intérêt en vertu d'un bail ou d'un permis ou par tout autre moyen légal;

c) occupe de fait le droit ou l'intérêt;

d) est fiduciaire du droit ou de l'intérêt.

« droit » S'agissant de terres de réserve situées au Québec, tout droit de quelque nature que ce soit portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles et, par assimilation, tout droit du locataire; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« impôts » Vise notamment tous les impôts et taxes imposés, prélevés, évalués ou évaluables en vertu d'un texte législatif sur les recettes locales, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais ajoutés à ces impôts.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« plaignant » Personne qui interjette appel à l'égard d'une taxe sur les services.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« président » Le président du comité d'examen.

« professionnel agréé » Personne qualifiée qui est autorisée par permis à exercer la profession d'architecte ou d'ingénieur professionnel dans la province.

« province » Province dans laquelle sont situées les terres de réserve d'une première nation.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

« résolution » Motion adoptée et approuvée par une majorité des membres du conseil présents à une réunion dûment convoquée.

« rôle de taxes sur les services » La liste des personnes tenues de payer une taxe sur les services en vertu du texte législatif.

« rôle d'imposition » Le rôle d'imposition établi conformément au texte législatif sur l'imposition foncière d'une première nation.

« service » Activité ou travail fourni par une première nation ou en son nom et à l'égard duquel une taxe sur les services est prélevée en vertu du texte législatif.

« taxe sur les services » Taxe prélevée en vertu du texte législatif relativement à la fourniture d'un service.

« texte législatif » Texte législatif relatif à la taxe sur les services édicté en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(iii) de la Loi.

« texte législatif sur l'évaluation foncière » Texte législatif relatif à l'évaluation foncière édicté en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(i) de la Loi.

« texte législatif sur l'imposition foncière» Texte législatif concernant l'imposition d'impôts sur les droits ou intérêts sur les terres de réserve qui est édicté en vertu de l'alinéa 5(1)a) de la Loi, à l'exception d'un texte législatif sur la taxe sur les transferts fonciers.

« zone de service désignée » Secteur déterminé d'une réserve auquel un service est fourni aux termes du texte législatif.

Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les droits ou intérêts sur les terres de réserve.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

PARTIE VII
NORMES

1. Description et type de service

1.1 Le texte législatif doit donner une description du service à financer au moyen de la taxe sur les services.

1.2 Le texte législatif ne peut imposer une taxe sur les services que pour recouvrer tout ou partie des frais liés à la conception et à la construction de l'infrastructure nécessaire à la fourniture d'un service.

1.3 Le texte législatif ne peut imposer une taxe sur les services qu'à l'égard d'un service appartenant à l'une des catégories de services énumérées à l'annexe des présentes normes.

2. Nomination d'un administrateur fiscal

Le texte législatif doit prévoir la nomination par le conseil d'un administrateur fiscal chargé de la surveillance de l'application et du contrôle d'application du texte législatif.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

3. Assujettissement à la taxe sur les services et exemptions

3.1 Le texte législatif doit prévoir que tous les droits ou intérêts dans la réserve ou dans une zone de service désignée sont assujettis à la taxe sur les services, sauf si, selon le cas :

a) ils sont exemptés de cette taxe en vertu du texte législatif;

b) la première nation accorde une dispense ou une réduction de cette taxe conformément au texte législatif;

c) le droit ou l'intérêt visé ne pourra pas bénéficier du service.

3.2 Lorsque la première nation souhaite accorder des exemptions de la taxe sur les services, ces exemptions doivent être énoncées dans le texte législatif.

3.3 Lorsque le texte législatif exempte des droits ou intérêts sur les terres de réserve de la taxe sur les services parce qu'il s'agit de droits ou intérêts détenus par la première nation, par un membre de la première

nation ou par une société dont des actions sont détenues par ou pour la première nation ou un membre de celle-ci, il doit exiger que la première nation paie à partir de ses recettes générales les taxes sur les services qui auraient été prélevées à l'égard des droits ou intérêts exemptés si l'exemption ne s'était pas appliquée.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

4. Recettes

4.1 Le texte législatif doit prévoir que les recettes provenant de la taxe sur les services que perçoit la première nation, ainsi que les intérêts qu'elles rapportent, ne peuvent servir qu'à la fourniture du service visé.

4.2 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal tienne une comptabilité distincte pour les recettes provenant de la taxe sur les services.

5. Coût estimatif du service

5.1 Le texte législatif doit faire état du coût estimatif total du service et de la proportion de ce coût que la première nation recouvrera au moyen de la taxe sur les services.

5.2 Dans le calcul du coût estimatif total du service pour l'application du paragraphe 5.1, la première nation ne peut inclure que les coûts et frais suivants :

a) les coûts d'acquisition de biens;

b) les dépenses en immobilisations;

c) les frais des services professionnels, y compris les honoraires d'ingénieurs et d'avocats;

d) les frais de service de la dette;

e) les frais d'administration, y compris les frais du comité d'examen;

f) tous autres frais qui seront directement engagés pour entreprendre et financer le service.

5.3 Le coût estimatif total du service indiqué dans le texte législatif doit être soumis à l'examen d'un professionnel agréé chargé de certifier que le montant de ce coût :

a) d'une part, ne comprend que les coûts et frais autorisés au titre du paragraphe 5.2;

b) d'autre part, constitue une estimation exhaustive et exacte de l'ensemble des coûts du service.

6. Base de prélèvement de la taxe sur les services

6.1 Le texte législatif doit prévoir la base de prélèvement de la taxe sur les services, laquelle est constituée de l'un ou plusieurs des éléments suivants :

a) une taxe sur la valeur foncière qui est basée sur la valeur imposable du droit ou de l'intérêt sur les terres de réserve, déterminée conformément au texte législatif sur l'évaluation foncière de la première nation;

b) un montant forfaitaire pour chaque droit ou intérêt sur les terres de réserve;

c) la superficie imposable du droit ou de l'intérêt sur les terres de réserve;

d) la longueur de façade imposable du droit ou de l'intérêt sur les terres de réserve.

6.2 Lorsque le texte législatif impose une taxe sur les services basée sur la superficie imposable ou la longueur de façade imposable d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve, il doit établir de quelle façon la superficie ou la façade imposable, selon le cas, sera déterminée d'après les caractéristiques physiques du droit ou de l'intérêt.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

7. Établissement des taux de la taxe sur les services et paiement par anticipation

7.1 Le texte législatif doit fixer le taux de la taxe sur les services qui s'applique pour le calcul de la taxe sur les services à payer chaque année où elle est imposée.

7.2 Lorsque le texte législatif impose une taxe sur les services basée :

a) sur la taxe sur la valeur foncière, il doit fixer le taux à payer par unité de la valeur imposable du droit ou de l'intérêt sur les terres de réserve, déterminée conformément au texte législatif sur l'évaluation foncière de la première nation;

b) sur un montant forfaitaire pour chaque droit ou intérêt sur les terres de réserve, il doit fixer le taux à payer chaque année où cette taxe est imposée.

7.3 Lorsque le texte législatif impose une taxe sur les services basée sur la superficie imposable ou la longueur de façade imposable d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve, il doit fixer :

a) soit le taux à payer par unité de superficie imposable ou de longueur de façade imposable;

b) soit les taux à payer pour les différents intervalles de superficie imposable ou de longueur de façade imposable.

7.4 Pour l'établissement d'un taux de taxe, le texte législatif :

a) peut prévoir des taux différents pour les diverses catégories de biens fonciers établies dans le texte législatif sur l'évaluation foncière de la première nation;

b) doit prévoir l'application uniforme des taux de taxe dans une même catégorie de biens fonciers.

7.5 Lorsque le texte législatif autorise le détenteur à payer par anticipation le montant de la taxe sur les services, il doit prévoir le montant du paiement par anticipation ou la formule servant à le calculer.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

8. Durée de la taxe sur les services

Le texte législatif doit fixer le nombre d'années durant lesquelles la taxe sur les services sera prélevée, qui ne peut excéder la moins élevée des durées suivantes :

a) trente (30) ans;

b) la durée de vie utile raisonnable de l'ouvrage construit dans le cadre du service.

9. Service destiné à la zone de service désignée

Lorsque le texte législatif prévoit que la fourniture du service est réservée à une zone de service désignée, il doit :

a) définir les limites de la zone où le service sera fourni et où la taxe sur les services sera prélevée;

b) établir la proportion des coûts du service qui sera recouvrée au moyen de la taxe sur les services;

c) faire mention de la proportion de détenteurs de droits ou intérêts sur les terres de réserve dans la zone de service désignée qui appuient le service et la taxe sur les services, et indiquer la façon dont la première nation a déterminé le degré d'appui.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

10. Échéancier de construction

10.1 Le texte législatif doit :

a) prévoir un échéancier de construction qui indique notamment les dates projetées pour le début et l'achèvement de tous les éléments de la conception et de la construction du service;

b) obliger la première nation à commencer et à achever la construction conformément à l'échéancier de construction;

c) exiger que la première nation commence la construction dans un délai d'un (1) an suivant la date à

laquelle la taxe sur les services est exigible dans la première année où elle est prélevée.

10.2 L'échéancier de construction visé au paragraphe 10.1 doit être soumis à l'examen d'un professionnel agréé chargé de certifier que cet échéancier :

a) englobe tous les éléments essentiels de la conception et de la construction du service;

b) prévoit un délai raisonnable et réalisable pour l'achèvement des travaux.

10.3 Le texte législatif peut autoriser la première nation à accorder, selon les modalités qu'il précise, une dispense ou une réduction de la taxe sur les services à l'égard d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve dans les seuls cas où le détenteur actuel ou un ancien détenteur de ce droit ou intérêt :

a) soit a fourni à ses frais tout ou partie du service visé;

b) soit a déjà fait un paiement à l'égard des coûts du service visé.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

11. Rôle de taxes sur les services

11.1 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal établisse un rôle de taxes sur les services dès la première année où une taxe sur les services est prélevée.

11.2 Le texte législatif doit exiger que le rôle de taxes sur les services contienne au moins les renseignements suivants au sujet de chaque droit ou intérêt sur les terres de réserve :

a) le nom et la dernière adresse connue du détenteur du droit ou de l'intérêt;

b) une brève description du droit ou de l'intérêt;

c) dans le cas où la taxe est basée sur la valeur imposable du droit ou de l'intérêt, la valeur imposable totale du droit ou de l'intérêt figurant sur le rôle d'évaluation de la première nation;

d) dans le cas où la taxe est basée sur la superficie imposable ou la longueur de façade imposable, la superficie imposable ou la longueur de façade imposable du droit ou de l'intérêt, selon le cas;

e) la taxe sur les services imposée sur le droit ou l'intérêt pendant l'année d'imposition en cours;

f) les taxes sur les services, pénalités et intérêts impayés ainsi que les arriérés à payer à l'égard du droit ou de l'intérêt, le cas échéant;

g) dans le cas où le nom du titulaire d'une charge est inscrit à l'égard du droit ou de l'intérêt sur le rôle d'évaluation de la première nation, le nom et l'adresse de cette personne.

11.3 Lorsque la taxe sur les services est basée sur la superficie imposable ou la longueur de façade imposable, le texte législatif doit exiger que le rôle de taxes sur les services soit soumis à l'examen d'un professionnel agréé chargé de certifier que le calcul de la superficie imposable ou de la longueur de façade imposable de chaque droit ou intérêt est indiqué correctement sur ce rôle.

11.4 Le texte législatif doit :

a) prévoir une procédure pour certifier que le rôle de taxes sur les services a été établi conformément aux exigences du texte législatif;

b) exiger que ce rôle soit mis à la disposition du public pour consultation au bureau de la première nation pendant les heures d'ouverture normales.

b) établir une procédure pour la mise à jour de ce rôle au cours de chaque année où la taxe sur les services est prélevée en vertu du texte législatif.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

12. Avis de taxe et paiement

12.1 Le texte législatif doit :

a) fixer la date d'exigibilité de la taxe sur les services;

b) préciser l'endroit où les paiements de cette taxe doivent être faits et les modes de paiement acceptables.

12.2 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal envoie un avis de taxe par la poste chaque année au plus tard à la date qui y est précisée, laquelle est d'au moins trente (30) jours avant la date d'exigibilité de la taxe sur les services, aux personnes suivantes :

a) chaque détenteur d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve qui est assujetti à la taxe sur les services;

b) chaque personne dont le nom figure sur le rôle de taxes sur les services à l'égard d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve.

12.3 Le texte législatif doit exiger que l'avis de taxe contienne au moins les renseignements suivants :

a) les renseignements figurant sur le rôle de taxes sur les services à l'égard du droit ou de l'intérêt sur les terres de réserve;

b) l'endroit où le paiement doit être fait, le mode de paiement et la date d'exigibilité de la taxe sur les services.

12.4 Si le texte législatif autorise le paiement par anticipation de la taxe sur les services, il doit exiger que l'avis de taxe transmis dans la première année où cette taxe est imposée fasse état du montant et de la date limite du paiement par anticipation.

12.5 Le texte législatif peut permettre que l'avis de taxe exigé par le texte législatif soit intégré à l'avis d'imposition que prévoit le texte législatif sur l'imposition foncière de la première nation.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

13. Constitution d'un comité d'examen

13.1 Le texte législatif doit exiger que le conseil constitue un comité d'examen chargé d'entendre et de trancher les appels relatifs aux taxes sur les services.

13.2 Le texte législatif doit :

a) exiger que le comité d'examen compte au moins trois (3) membres et que ceux-ci soient nommés par résolution du conseil;

b) fixer la durée du mandat des membres du comité d'examen à au moins deux (2) ans;

c) fixer la rémunération des membres du comité d'examen;

d) interdire aux personnes suivantes de siéger au comité d'examen :

(i) quiconque a un intérêt personnel ou financier dans l'objet de l'appel,

(ii) le chef ou les membres du conseil,

(iii) toute personne qui entretient avec la première nation des relations financières qui pourraient raisonnablement donner lieu à un conflit d'intérêts ou porter atteinte à sa capacité d'agir d'une manière équitable et impartiale dans le règlement d'un appel;

e) préciser à quel moment et de quelle façon un membre du comité d'examen peut être révoqué;

f) prévoir la nomination d'un président et définir ses pouvoirs et fonctions;

g) établir des pratiques et procédures pour la tenue des audiences du comité d'examen, notamment en ce qui concerne :

(i) le droit d'une partie d'être entendue, d'être représentée, de soumettre des éléments de preuve et de convoquer des témoins,

(ii) la manière dont le comité d'examen peut tenir une audience,

(iii) les règles de preuve applicables durant une audience;

h) exiger que le comité d'examen, dans les dix (10) jours suivant le règlement d'un appel, consigne au dossier sa décision et avise l'administrateur fiscal de celle-ci;

i) exiger que l'administrateur fiscal avise le détenteur du droit ou de l'intérêt sur les terres de réserve et le plaignant de la décision du comité d'examen.

13.3 Pour l'établissement des pratiques et procédures du comité d'examen, le texte législatif peut :

a) prévoir des pratiques et procédures supplémentaires à définir dans un guide des pratiques et procédures approuvé par une résolution du conseil;

b) permettre au comité d'examen d'établir ses propres procédures pendant une audience, dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec le texte législatif.

13.4 Malgré le paragraphe 13.2, le texte législatif peut autoriser le conseil à désigner le comité de révision des évaluations foncières pour agir en tant que comité d'examen.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

14. Appel auprès du comité d'examen

14.1 Le texte législatif doit :

a) donner au détenteur la possibilité d'interjeter appel à l'égard d'une taxe sur les services avant qu'elle soit imposée pour la première fois, pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

(i) un nom ou une adresse figurant sur le rôle de taxes sur les services comporte une erreur ou une omission,

(ii) il y a une erreur ou une omission concernant l'inscription sur ce rôle d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve,

(iii) dans le cas où la taxe sur les services est basée sur la superficie imposable ou la longueur de façade imposable, une erreur ou une omission a été commise à l'égard de la superficie ou de la longueur de façade d'un droit ou intérêt sur les terres de réserve,

(iv) dans le cas où le texte législatif prévoit des exemptions, une exemption a été incorrectement accordée ou refusée;

b) donner au détenteur d'un droit ou intérêt, chaque année subséquente où une taxe sur les services est prélevée, la possibilité d'interjeter appel à l'égard :

(i) d'une modification de la taxe sur les services imposée sur son droit ou intérêt,

(ii) du refus de l'administrateur fiscal d'apporter au rôle de taxes sur les services une modification concernant une question visée à l'alinéa a) que demande le détenteur.

14.2 Le texte législatif ne peut imposer de droits à payer pour le dépôt d'un appel relatif à la taxe sur les services.

14.3 Le texte législatif doit prévoir que le plaignant, l'administrateur fiscal et le détenteur du droit ou de l'intérêt sur les terres de réserve (s'il n'est pas le plaignant) sont les parties à l'appel.

14.4 Le texte législatif doit établir une procédure pour la mise à jour du rôle de taxes sur les services afin de tenir compte des décisions du comité d'examen.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

15. Pénalités

Lorsque le texte législatif prévoit l'imposition d'une pénalité à l'égard des taxes sur les services impayées,

il doit préciser à quel moment la pénalité sera imposée si les taxes sur les services demeurent en souffrance.

16. Confidentialité

Le texte législatif doit assurer la confidentialité des renseignements et des documents obtenus par l'administrateur fiscal, un comité d'examen et toute autre personne ayant la garde ou le contrôle de dossiers obtenus ou créés en vertu du texte législatif; toutefois, ces renseignements et ces documents peuvent être communiqués :

a) dans le cadre de l'application du texte législatif ou de l'exercice de fonctions aux termes de celui-ci;

b) dans le cadre d'une procédure devant un comité d'examen, un tribunal compétent ou un tribunal judiciaire;

c) lorsqu'un détenteur a autorisé par écrit son agent à obtenir des renseignements confidentiels concernant un droit ou intérêt sur les terres de réserve;

d) par l'administrateur fiscal à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, à la condition que les renseignements ou les documents ne contiennent pas de renseignements sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises;

e) par le conseil à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

PARTIE VIII
ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Abrogation

Les *Normes relatives aux lois sur les taxes sur les services des premières nations*, établies et entrées en vigueur le 20 juin 2012, sont abrogées.

Entrée en vigueur

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 14 septembre 2016.

PARTIE IX
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

ANNEXE

CATÉGORIES APPLICABLES AUX TAXES SUR LES SERVICES

Les catégories établies aux fins des taxes sur les services sont les suivantes :

1. La conception et la construction des immeubles administratifs de la première nation et de l'infrastructure connexe.

2. La conception et la construction des installations destinées aux services de police et de protection contre les incendies et autres services de protection.

3. La conception et la construction des immeubles de santé communautaire et de l'infrastructure connexe.

4. La conception et la construction de l'infrastructure de transport, notamment les routes, les boulevards, les trottoirs, les bordures, les ponts, les viaducs, les îlots directionnels, les lampadaires et les traversiers.

5. La conception et la construction de l'infrastructure de stationnement, notamment les garages de stationnement, les parcs de stationnement et les parcomètres.

6. La conception et la construction de l'infrastructure des communications, y compris le service téléphonique et l'Internet.

7. La conception et la construction de l'infrastructure de l'approvisionnement en électricité ou en gaz naturel.

8. La conception et la construction d'installations de loisirs, notamment les arénas, les terrains de baseball ou soccer, les parcs, les terrains de jeu et les piscines.

9. La conception et la construction d'installations culturelles, notamment les musées, les bibliothèques, les salles communautaires et les galeries d'art.

10. La conception et la construction d'installations de traitement des eaux et d'approvisionnement en eau, notamment les installations de distribution, d'épuration, de prise d'eau et d'entreposage, les usines de traitement, les stations de pompage et les réseaux de canalisations.

11. La conception et la construction d'installations de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux usées, notamment la planification de l'évacuation des déchets liquides, les réseaux collecteurs des eaux usées, les réseaux d'égouts collecteurs, les usines de traitement et les installations de rejet.

12. La conception et la construction de digues, d'ouvrages de contrôle de l'érosion, de murs de soutènement, de fossés de drainage, de réservoirs de retenue, d'ouvrages longitudinaux, de murs de port, de promenades riveraines, de quais et de quais flottants.

STANDARDS FOR FIRST NATION TAXPAYER REPRESENTATION TO COUNCIL LAWS, 2018

[Consolidated to 2019-03-27]

PART I
PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the form and content of First Nation local revenue laws enacted under subsection 5(1) of the Act;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II
PURPOSE

These Standards set out the requirements that must be met for First Nation laws respecting the procedures by which the interests of taxpayers may be represented to council, enacted under paragraph 5(1)(c) of the Act. These Standards are used by the Commission in its review and approval of First Nations' taxpayer representation to council laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III
AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV
APPLICATION

These Standards apply to every taxpayer representation to council law submitted to the Commission for approval under the Act.

PART V
CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for First Nation Taxpayer Representation to Council Laws, 2018*.

PART VI
DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"annual expenditure law" means a law required under subsection 10(2) of the Act;

"annual tax rates law" means a law required under subsection 10(1) of the Act;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"interest", in relation to reserve lands in Canada elsewhere than in Quebec, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"Law" means a taxpayer representation to council law enacted under paragraph 5(1)(c) of the Act;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"right", in relation to reserve lands in Quebec, means any right of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands and any right of a lessee, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"taxation year" has the meaning given to that term in the Commission *Standards for First Nation Property Taxation Laws, 2016*; and

"taxpayer" means a person liable for taxes under a property taxation law.

For greater certainty, an interest or right, in relation to reserve lands, includes improvements.

Except as provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

PART VII
STANDARDS

1. Notice of Annual Tax Rates Law and Annual Expenditure Law

1.1 The Law must require the First Nation to give notice to its taxpayers of its proposed annual tax rates law and its proposed annual expenditure law in each taxation year.

1.2 The Law must require the notice under subsection 1.1 to

(a) be given at least five (5) days before Council makes its annual tax rates law and annual expenditure law;

(b) be posted in a public place on the reserve and at the administrative offices of the First Nation;

(c) be posted on the *First Nations Gazette* website or in a prominent place on the First Nation's website; and

(d) include a copy of the proposed annual tax rates law and the proposed annual expenditure law.

2. Access to Documents

2.1 The Law must require the First Nation to make available the following documents to taxpayers:

(a) service agreements that are funded from local revenues;

(b) the annual audit of the local revenue account required under the Act; and

(c) Council resolutions related to property taxation.

2.2 The Law must set out how the First Nation will make available the documents listed in subsection 2.1, which must include at least one (1) of the following methods:

(a) making the documents available electronically, either on request or by posting on the First Nation's website;

(b) making the documents available at the administration office of the First Nation during regular business hours.

2.3 The Law may allow Council to deny access to all or a portion of a document listed in subsection 2.1, where the subject matter of the document relates to or contains any of the following types of information:

(a) personal information, where Council considers that release of such information would be an unreasonable invasion of an individual's personal privacy;

(b) labour relations or other employment matters involving the First Nation;

(c) the security of property on the reserve;

(d) law enforcement;

(e) advice and related communications that are subject to solicitor-client privilege;

(f) negotiations and related communications respecting proposed agreements with the First Nation;

(g) the acquisition or disposition by the First Nation of interests or rights in reserve lands;

(h) trade secrets or commercial, financial, labour relations, scientific or technical information of or about a third party, where Council considers that disclosure could reasonably be expected to harm the business interests of the third party.

[am. FNTC Resolution 2019-03-27.]

3. Ongoing Communications with Taxpayers

3.1 The Law must set out the methods that will be used by the First Nation, on an ongoing and regular basis, to

(a) keep the taxpayers informed of the First Nation's proposals and activities related to property taxation matters; and

(b) provide a means by which taxpayers may provide input to Council on taxation matters.

3.2 The methods referred to in subsection 3.1 must include

(a) a process to

(i) provide information through a newsletter or an information circular published by the First Nation that is provided to taxpayers by posting in a prominent place on the First Nation's website, by e-mail to taxpayers, or by delivery to each taxable property, and

(ii) enable taxpayers to provide written input to the First Nation; or

(b) a First Nation meeting or open house at which First Nation representatives provide information and taxpayers can provide input to the First Nation on property taxation matters.

4. Resolving Taxpayer Concerns

4.1 The Law must include procedures for the resolution of

(a) taxpayer concerns respecting a local revenue law; and

(b) all concerns raised by a taxpayer relating to taxation.

4.2 The procedures required by subsection 4.1 must include

(a) provisions for resolving concerns with representatives of the First Nation; and

(b) where a concern is not resolved with representatives of the First Nation, provisions for resolving the concern through other processes that must include either a facilitation process or a mediation process.

PART VIII

REVOCATION AND COMING INTO FORCE

Revocation

The *Standards for First Nation Taxpayer Representation to Council Laws* that were established and effective as of February 10, 2010, are revoked.

Coming into Force

These Standards are established and in effect as of December 12, 2018.

PART IX

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

NORMES RELATIVES AUX LOIS SUR LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DES CONTRIBUABLES AUPRÈS DU CONSEIL (2018)

[Codifiées le 2019-03-27]

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant la forme et le contenu des textes législatifs sur les recettes locales édictés en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes énoncent les exigences que doivent respecter les textes législatifs des premières nations concernant la procédure pour présenter au conseil les intérêts des contribuables, pris en vertu de l'alinéa 5(1)c) de la Loi. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs des premières nations sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations*, comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent à tous les textes législatifs sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil qui sont soumis à la Commission pour agrément en vertu de la Loi.

PARTIE V
TITRE

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes relatives aux lois sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil (2018).*

PARTIE VI

DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« année d'imposition » S'entend au sens des *Normes relatives aux lois sur l'imposition foncière des premières nations (2016)*, établies par la Commission.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« conseil » S'entend du conseil de la première nation, au sens de la Loi.

« contribuable » Personne assujettie aux impôts ou taxes en vertu d'un texte législatif relatif à l'imposition foncière.

« droit » S'agissant de terres de réserve situées au Québec, tout droit de quelque nature que ce soit portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles et, par assimilation, tout droit du locataire; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

« texte législatif » Texte législatif sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil, pris en vertu de l'alinéa 5(1)c) de la Loi.

« texte législatif annuel sur les dépenses » Texte législatif exigé par le paragraphe 10(2) de la Loi.

« texte législatif annuel sur les taux d'imposition » Texte législatif exigé par le paragraphe 10(1) de la Loi.

Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les droits ou intérêts sur les terres de réserve.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

PARTIE VII

NORMES

1. Préavis du texte législatif annuel sur les taux d'imposition et du texte législatif annuel sur les dépenses

1.1 Le texte législatif doit exiger que la première nation donne à ses contribuables, à chaque année d'imposition, un préavis du texte législatif annuel sur les taux d'imposition et du texte législatif annuel sur les dépenses qu'elle se propose de prendre.

1.2 Le texte législatif doit exiger que le préavis visé au paragraphe 1.1 soit :

a) donné au moins cinq (5) jours avant que le conseil prenne le texte législatif annuel sur les taux d'imposition et le texte législatif annuel sur les dépenses;

b) affiché dans un lieu public sur la réserve et dans le bureau administratif de la première nation;

c) affiché sur le site Web de la *Gazette des premières nations* ou à un endroit bien en vue sur le site Web de la première nation;

d) accompagné d'une copie du projet du texte législatif annuel sur les taux d'imposition et du projet du

texte législatif annuel sur les dépenses.

2. Accès aux documents

2.1 Le texte législatif doit exiger que la première nation mette à la disposition des contribuables les documents suivants :

a) les ententes de services qui sont financées par les recettes locales;

b) la vérification annuelle du compte de recettes locales exigé par la Loi;

c) les résolutions du conseil relatives à l'imposition foncière.

2.2 Le texte législatif doit préciser par quels moyens la première nation mettra les documents visés au paragraphe 2.1 à la disposition des contribuables, y compris au moins un (1) des moyens suivants :

a) l'accès électronique aux documents, soit sur demande, soit par affichage sur le site Web de la première nation;

b) l'accès aux documents dans le bureau administratif de la première nation pendant les heures ouvrables normales.

2.3 Le texte législatif peut autoriser le conseil à refuser l'accès à tout ou partie d'un document visé au paragraphe 2.1, si la matière qui y est traitée concerne ou contient des renseignements de l'un ou l'autre des types suivants :

a) les renseignements personnels, si le conseil estime que leur divulgation constituerait une atteinte injustifiée à la vie privée d'un individu;

b) les relations de travail ou autres questions en matière d'emploi mettant en cause la première nation;

c) la sécurité des biens sur la réserve;

d) le contrôle d'application des lois;

e) les avis et les communications connexes qui sont protégés par le secret professionnel qui lie un avocat à son client;

f) les négociations et les communications connexes concernant les projets d'ententes avec la première nation;

g) l'acquisition ou la disposition par la première nation de droits ou intérêts sur les terres de réserve;

h) les secrets industriels ou les renseignements d'ordre commercial, financier, scientifique ou technique ou relatifs aux relations de travail qui concernent un tiers ou proviennent de celui-ci, si le conseil estime que leur divulgation pourrait vraisemblablement nuire aux intérêts commerciaux du tiers.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-03-27.]

3. Communications régulières avec les contribuables

3.1 Le texte législatif doit préciser par quels moyens la première nation maintiendra, de façon régulière :

a) des communications avec les contribuables pour les tenir au courant de ses propositions et de ses activités en matière d'imposition foncière;

b) un moyen permettant aux contribuables de fournir au conseil leurs observations sur des questions fiscales.

3.2 Les moyens visés au paragraphe 3.1 doivent comprendre :

a) soit un processus qui, à la fois :

(i) permet de fournir des renseignements par l'entremise d'une circulaire d'information ou d'un bulletin d'information publié par la première nation et mis à la disposition des contribuables par

affichage à un endroit bien en vue sur le site Web de la première nation, par expédition par la poste à ceux-ci ou par livraison à chaque bien foncier imposable,

(ii) offre aux contribuables la possibilité de présenter des observations par écrit à la première nation;

b) soit la tenue par la première nation d'une assemblée ou d'une journée portes ouvertes au cours de laquelle, d'une part, les représentants de la première nation fournissent des renseignements et, d'autre part, les contribuables peuvent présenter à la première nation leurs observations sur des questions concernant l'imposition foncière.

4. Règlement des préoccupations des contribuables

4.1 Le texte législatif doit prévoir un processus pour le règlement :

a) des préoccupations des contribuables concernant tout texte législatif sur les recettes locales;

b) des préoccupations soulevées par des contribuables au sujet de questions fiscales.

4.2 Le processus visé au paragraphe 4.1 doit prévoir :

a) des dispositions pour le règlement des préoccupations par les représentants de la première nation;

b) dans les cas où les représentants de la première nation ne parviennent pas à régler des préoccupations, des dispositions pour leur règlement par d'autres mécanismes qui doivent comprendre un processus de facilitation ou de médiation.

PARTIE VIII
ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Abrogation

Les *Normes relatives aux lois sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil*, établies et entrées en vigueur le 10 février 2010, sont abrogées.

Entrée en vigueur

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 12 décembre 2018.

PARTIE IX
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

STANDARDS FOR
FIRST NATION WELL DRILLING BUSINESS ACTIVITY TAX LAWS, 2016

[Consolidated to 2019-06-26]

PART I
PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the form and content of First Nation local revenue laws enacted under subsection 5(1) of the Act;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II
PURPOSE

These Standards set out the requirements that must be met for First Nation local revenue laws enacted under subparagraph 5(1)(a)(iv) of the Act. These Standards are used by the Commission in its review and approval of First Nations' business activity tax laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III
AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV
APPLICATION

These Standards apply to business activity tax laws that provide for a tax on business operators undertaking the drilling of Wells on reserves located in the Province of Alberta.

PART V
CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for First Nation Well Drilling Business Activity Tax Laws, 2016*.

PART VI
DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9 and the regulations enacted under that Act;

"annual rate of national inflation" means the change in the Annual Average Consumer Price Index for Canada, All-Items, maintained by Statistics Canada;

"business activity tax" or "tax" means a tax imposed, levied, assessed or assessable under a Law and all penalties, interest and costs added to taxes as provided in a Law;

"business operator" means a person who is engaged in the drilling of a Well on a reserve, whether directly or through its employees, agents or contractors;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"interest", in relation to reserve lands in Canada elsewhere than in Quebec, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"Law" means a business activity tax law enacted under subparagraph 5(1)(a)(iv) of the Act to which these Standards apply;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"reporting period" means a time period respecting which a business activity tax will be levied and collected;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"tax administrator" means the person appointed by Council to administer and enforce a Law;

"tax notice" means a notice of business activity taxes owing sent to a business operator under a Law;

"taxation law" means a law enacted by a First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act respecting the taxation of interests in reserve lands, but does not include a property transfer tax law; and

"Well" means an orifice in the ground on the reserve completed or being drilled

(a) for the production of oil or gas,

(b) for injection to an underground formation,

(c) as an evaluation well or test hole, or

(d) to or at a depth of more than 150 metres, for any purpose,

but does not include one to discover or evaluate a solid inorganic mineral and that does not or will not penetrate a stratum capable of containing a pool or oil sands deposit.

For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

[am. FNTC Resolution 2019-06-26.]

PART VII

STANDARDS

1. Administration and Enforcement of Law

The Law must provide for

(a) the appointment by resolution of a tax administrator, or

(b) the tax administrator appointed under the First Nation's taxation law,

to oversee the administration and enforcement of the Law.

2. Tax Liability

2.1 The Law must provide that it applies to all business operators.

2.2 The Law must levy a business activity tax on the business operator's use and occupation of the reserve for the drilling of a Well, including the deepening of an existing Well.

2.3 The Law must provide that the business activity tax is payable by the business operator.

3. No Exemptions

The Law must not exempt any business operator from the business activity tax.

4. Tax Rates

4.1 The Law must establish rates of business activity tax, including any minimum amounts, that are the same as the rates set from to time to time by regulations made under subsection 390(1) of the Alberta *Municipal Government Act*.

4.2 The Law must provide that, if at any time there is no regulation in effect under subsection 390(1) of the Alberta *Municipal Government Act*, the rates of business activity tax must be the rates provided in the most recent regulations made under subsection 390(1) of the Alberta *Municipal Government Act*.

4.3 Where there is no regulation in effect under subsection 390(1) of the Alberta *Municipal Government Act* and a First Nation wishes to increase the rates of business activity tax in the second or any subsequent year that rates are fixed in accordance with subsection 4.2,

(a) the First Nation must amend the Law to set out the new rates; and

(b) the amending Law must establish rates that do not increase the rates from the previous rates by more than the annual rate of national inflation from the previous year.

5. Tax Levy

5.1 The Law must provide for the business activity tax to be collected at least once in each year, and may

(a) establish one (1) or more reporting periods to apply in a year, or

(b) enable the tax administrator to establish one (1) or more reporting periods to apply in a year,

provided that each reporting period is at least three (3) consecutive months.

5.2 The Law must provide that

(a) the business activity tax is calculated by multiplying the depth of each Well drilled during the reporting period by the applicable tax rate;

(b) the depth of each Well must be determined by reference to a report obtained by the First Nation from Canada or the Province of Alberta, or from an authorized agent, board, commission, contractor or other representative of Canada or the Province of Alberta; and

(c) a Well must be subject to only one business activity tax, except that if an existing Well is expanded after the business activity tax is paid, it must be subject to an additional business tax levy in respect of the additional depth only.

6. Tax Notice and Payment

6.1 The Law must require the tax administrator to mail a tax notice to each business operator that has undertaken any drilling of a Well during the reporting period.

6.2 The Law must set a due date for the payment of business activity taxes that is at least sixty (60) days after the date of the tax notice.

6.3 The Law must require a tax notice to contain at least the following information:

(a) the name and address of the business operator;

(b) the taxes imposed under the Law for the current reporting period;

(c) when penalties and interest will be added if taxes are not paid;

(d) any unpaid taxes, penalties, interest and arrears in respect of the business operator's drilling of Wells on the reserve; and

(e) where payment must be made, the manner of payment, and the date or dates the taxes are due.

6.4 The Law must provide for the mailing of amended tax notices where the tax administrator determines there has been an error or omission in a tax notice given to a business operator.

7. Tax Refunds

7.1 The Law must set out procedures for providing refunds to a business operator and the circumstances under which refunds will be given.

7.2 The Law must include at least the following provisions:

(a) a refund of excess taxes paid where the tax administrator determines that the business operator was taxed in excess of the proper amount in a reporting period; and

(b) payment of interest at a rate of two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the fifteenth day of the month immediately preceding the calculation of the interest for the following three (3) month period.

7.3 Notwithstanding subsection 7.2, the Law may provide for a refund of excess taxes paid to be applied as a credit on account of business activity taxes that are due or accruing due by the business operator to the First Nation, provided the First Nation gives notice to the business operator.

8. Complaints to Tax Administrator

The Law must provide for a complaints process that allows a business operator to make a complaint to the First Nation respecting an error or omission in a tax notice.

9. Records and Receipts

9.1 The Law must require the tax administrator to keep records of

(a) all business activity taxes levied under the Law;

(b) all tax notices mailed under the Law;

(c) all tax payments made and receipts issued in respect of each business operator;

(d) all refunds paid under the Law; and

(e) all enforcement proceedings taken under the Law.

9.2 The Law must require the tax administrator to issue a receipt to a business operator for each payment made under the Law.

10. Penalties

Where the Law provides for a penalty to be imposed in respect of unpaid taxes, the Law must set out the date on which, or the time period after which, the penalty will be imposed if taxes remain unpaid.

11. Confidentiality

The Law must provide for the confidentiality of information and documents obtained by the tax administrator and any other person who has custody or control of records obtained or created under the Law, except that disclosure may be made

(a) in the course of administering the Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before a tribunal having jurisdiction or a court of law;

(c) where a person gives written authorization for his or her agent to obtain confidential information relating to a business or an interest in reserve lands;

(d) by the tax administrator to a third party for research (including statistical) purposes, provided the information or documents do not include any information that is in an individually identifiable form; or

(e) by Council to a third party for research (including statistical) purposes.

[am. FNTC Resolution 2019-06-26.]

PART VIII

COMING INTO FORCE

These Standards are established and in effect as of September 14, 2016.

PART IX

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

NORMES RELATIVES AUX LOIS SUR LA TAXE SUR LES ACTIVITÉS COMMERCIALES DES PREMIÈRES NATIONS APPLICABLE AU FORAGE DE PUITS (2016)

[Codifiées le 2019-06-26]

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant la forme et le contenu des textes législatifs sur les recettes locales des premières nations édictés en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes énoncent les exigences que doivent respecter les textes législatifs sur les recettes locales des premières nations édictés en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(iv) de la Loi. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs relatifs aux taxes sur les activités commerciales des premières nations, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations,* comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent aux textes législatifs relatifs à la taxe sur les activités commerciales qui prévoient l'imposition d'une taxe aux exploitants qui se livrent au forage de puits sur les réserves situées dans la province d'Alberta.

PARTIE V
TITRE

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes relatives aux lois sur la taxe sur les activités commerciales des premières nations applicable au forage de puits (2016).*

PARTIE VI
DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« administrateur fiscal » La personne responsable de l'application et du contrôle d'application du texte législatif, qui est nommée par le conseil.

« avis de taxe » Avis indiquant le montant de taxe sur les activités commerciales exigible qui est envoyé à l'exploitant conformément au texte législatif.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« conseil » S'entend du conseil de la première nation, au sens de la Loi.

« exploitant » Personne qui se livre au forage d'un puits sur une réserve, directement ou par l'entremise de ses employés, mandataires ou entrepreneurs.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« période de rapport » Période pour laquelle la taxe sur les activités commerciales est prélevée et perçue.

« personne » S'entend notamment d'une société de personnes, d'un consortium, d'une association, d'une personne morale ou du représentant personnel ou autre représentant légal d'une personne.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« puits » Ouverture pratiquée dans le sol de la réserve ou qui est en train de l'être par forage :

a) soit en vue de la production de pétrole ou de gaz;

b) soit aux fins d'injection dans une formation souterraine;

c) soit en tant que puits d'évaluation ou forage d'essai;

d) soit à une profondeur égale ou supérieure à 150 mètres, à quelque fin que ce soit.

Est exclue de la présente définition l'ouverture qui est pratiquée aux fins de la découverte ou de l'évaluation d'un minéral inorganique solide et qui ne pénètre pas ni ne pénétrera une strate susceptible de contenir un réservoir ou un gisement de sables pétrolifères.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

« taux d'inflation national annuel » Variation de la moyenne annuelle de l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Canada, établi par Statistique Canada.

« taxe sur les activités commerciales » ou « taxe » Taxe imposée, prélevée, évaluée ou évaluable

en vertu du texte législatif, ainsi que tous les intérêts, pénalités et frais qui y sont ajoutés conformément à celui-ci.

« texte législatif » Texte législatif concernant la taxe sur les activités commerciales qui est édicté en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(iv) de la Loi et auquel s'appliquent les présentes normes.

« texte législatif sur l'imposition foncière » Texte législatif concernant l'imposition de taxes sur les intérêts sur les terres de réserve qui est édicté en vertu de l'alinéa 5(1)a) de la Loi, à l'exception d'un texte législatif sur la taxe sur les transferts fonciers.

Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les intérêts sur les terres de réserve.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-06-26.]

PARTIE VII
NORMES

1. Application du texte législatif

Le texte législatif doit prévoir, pour la surveillance de l'application et du contrôle d'application de celui-ci :

a) soit la nomination d'un administrateur fiscal par voie de résolution;

b) soit la désignation de l'administrateur fiscal nommé en vertu du texte législatif sur l'imposition foncière de la première nation.

2. Assujettissement à la taxe

2.1 Le texte législatif doit prévoir qu'il s'applique à tous les exploitants.

2.2 Le texte législatif doit prévoir l'imposition à l'exploitant d'une taxe sur les activités commerciales relativement à l'utilisation et à l'occupation de la réserve pour le forage d'un puits, y compris l'approfondissement d'un puits existant.

2.3 Le texte législatif doit prévoir que la taxe sur les activités commerciales est payable par l'exploitant.

3. Aucune exemption

Le texte législatif ne peut exempter aucun exploitant de la taxe sur les activités commerciales.

4. Taux de taxe

4.1 Le texte législatif doit établir les taux de la taxe sur les activités commerciales, y compris tout montant minimum de taxe, qui sont les mêmes que les taux fixés par règlement pris en vertu du paragraphe 390(1) de la loi de l'Alberta intitulée *Municipal Government Act*.

4.2 Le texte législatif doit prévoir que s'il n'y a pas de règlement en vigueur en application du paragraphe 390(1) de la loi de l'Alberta intitulée *Municipal Government Act*, les taux de la taxe sur les activités commerciales qui s'appliquent sont les taux fixés dans le dernier règlement pris en vertu du paragraphe 390(1) de cette loi.

4.3 S'il n'y a pas de règlement en vigueur en application du paragraphe 390(1) de la loi de l'Alberta intitulée *Municipal Government Act* et qu'une première nation souhaite augmenter les taux de la taxe sur les activités commerciales la deuxième année ou toute année subséquente où

ces taux sont établis conformément au paragraphe 4.2 :

a) la première nation doit modifier le texte législatif pour y prévoir les nouveaux taux;

b) le texte législatif modificatif doit établir des taux dont l'augmentation ne dépasse pas, par rapport aux taux précédents, le taux d'inflation national annuel de l'année précédente.

5. Prélèvement de la taxe

5.1 Le texte législatif doit prévoir que la taxe sur les activités commerciales est perçue au moins une fois par année et il peut :

a) soit établir une (1) ou plusieurs périodes de rapport pour une année,

b) soit permettre à l'administrateur fiscal d'établir une (1) ou plusieurs périodes de rapport pour une année,

pourvu que chaque période de rapport compte au moins trois (3) mois consécutifs.

5.2 Le texte législatif doit prévoir que :

a) la taxe sur les activités commerciales est calculée par multiplication de la profondeur de chaque puits foré pendant la période de rapport par le taux de taxe applicable;

b) la profondeur de chaque puits est déterminée à partir d'un rapport que la première nation obtient du gouvernement du Canada ou de la province d'Alberta, ou de tout mandataire, conseil, commission, entrepreneur ou autre représentant autorisé du gouvernement du Canada ou de la province d'Alberta;

c) tout puits fait l'objet d'un seul prélèvement de la taxe sur les activités commerciales, sauf dans le cas d'un puits existant qui est agrandi après le paiement de la taxe; dans ce cas, le puits est assujetti à une taxe sur les activités commerciales supplémentaire seulement pour la profondeur additionnelle.

6. Avis de taxe et paiement

6.1 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal envoie par la poste un avis de taxe à chaque exploitant qui s'est livré au forage d'un puits pendant la période de rapport.

6.2 Le texte législatif doit prévoir la date d'échéance du paiement des taxes sur les activités commerciales, laquelle est postérieure d'au moins soixante (60) jours à la date de l'avis de taxe.

6.3 Le texte législatif doit exiger que l'avis de taxe contienne au moins les renseignements suivants :

a) le nom et l'adresse de l'exploitant;

b) les taxes imposées en vertu du texte législatif pour la période de rapport en cours;

c) la date où des pénalités et des intérêts seront ajoutés si les taxes ne sont pas payées;

d) les taxes impayées, les pénalités, les intérêts et les arriérés se rapportant aux activités de forage de puits menées par l'exploitant sur la réserve;

e) l'endroit où le paiement doit être fait, le mode de paiement et la date ou les dates auxquelles les taxes sont exigibles.

6.4 Le texte législatif doit exiger l'envoi par la poste d'un avis de taxes modifié dans les cas où l'administrateur fiscal conclut que l'avis de taxe transmis à l'exploitant contient une erreur ou une omission.

7. Remboursement de taxes

7.1 Le texte législatif doit prévoir les procédures applicables aux remboursements de taxes à accorder aux exploitants et préciser les circonstances dans lesquelles un remboursement est accordé.

7.2 Le texte législatif doit comporter au moins les dispositions suivantes :

a) le remboursement du trop-payé de taxes lorsque l'administrateur fiscal établit qu'un montant trop élevé de taxes a été imposé à l'exploitant au cours d'une période de rapport;

b) le paiement d'intérêts à un taux inférieur de deux pour cent (2 %) au taux préférentiel de la banque principale de la première nation en vigueur le quinzième jour du mois précédant le calcul des intérêts pour la période subséquente de trois (3) mois.

7.3 Malgré le paragraphe 7.2, le texte législatif peut prévoir que le remboursement du trop-payé de taxes sera appliqué comme crédit à valoir sur les taxes sur les activités commerciales qui sont dues par l'exploitant à la première nation ou qui le deviendront, pourvu que celle-ci en donne avis à l'exploitant.

8. Plaintes à l'administrateur fiscal

Le texte législatif doit prévoir une procédure de plainte qui permet à l'exploitant de présenter une plainte à la première nation au sujet d'une erreur ou d'une omission dans un avis de taxe.

9. Dossiers et reçus

9.1 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal tienne des dossiers de ce qui suit :

a) toutes les taxes sur les activités commerciales prélevées en vertu du texte législatif;

b) tous les avis de taxe envoyés par la poste conformément au texte législatif;

c) tous les paiements de taxes effectués par chaque exploitant et les reçus délivrés à chaque exploitant;

d) tous les remboursements versés en vertu du texte législatif;

e) toutes les mesures de contrôle d'application prises en vertu du texte législatif.

9.2 Le texte législatif doit exiger que l'administrateur fiscal délivre un reçu à l'exploitant pour chaque paiement effectué sous son régime.

10. Pénalité

Lorsque le texte législatif prévoit l'imposition d'une pénalité sur les taxes impayées, il doit préciser la date à laquelle ou le délai au-delà duquel la pénalité sera imposée si les taxes demeurent en souffrance.

11. Confidentialité

Le texte législatif doit assurer la confidentialité des renseignements et des documents obtenus par l'administrateur fiscal et toute autre personne ayant la garde ou le contrôle de dossiers obtenus ou créés en vertu du texte législatif; toutefois, ces renseignements et ces documents peuvent être communiqués :

a) dans le cadre de l'application du texte législatif ou de l'exercice de fonctions aux termes de celui-ci;

b) dans le cadre d'une procédure devant un tribunal compétent ou un tribunal judiciaire;

c) lorsqu'une personne a autorisé par écrit son mandataire à obtenir des renseignements confidentiels concernant une entreprise ou un intérêt sur les terres de réserve;

d) par l'administrateur fiscal à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique, à la condition que les renseignements ou les documents ne contiennent pas de renseignements sous une forme permettant d'identifier des individus ou des entreprises;

e) par le conseil à un tiers à des fins de recherche, y compris la recherche statistique.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-06-26.]

PARTIE VIII
ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 14 septembre 2016.

PARTIE IX
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

STANDARDS FOR THE SUBMISSION OF INFORMATION REQUIRED UNDER SECTION 8 OF THE ACT, 2018

[Consolidated to 2019-06-26]

PART I

PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the form in which information required under section 8 of the Act is to be provided to the Commission;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II

PURPOSE

These Standards set out the form in which the information required to be submitted to the Commission under section 8 of the Act must be provided to the Commission. These Standards are used by the Commission when receiving a local revenue law for its review and approval pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III

AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV

APPLICATION

These Standards apply when a local revenue law is submitted to the Commission for approval under the Act. Parts VII and VIII of these Standards do not apply to an annual tax rates law or to an annual expenditure law.

PART V

CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for the Submission of Information Required under Section 8 of the Act, 2018*.

PART VI

DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"annual expenditure law" means a law required under subsection 10(2) of the Act;

"annual tax rates law" means a law required under subsection 10(1) of the Act;

"business activity tax law" means a law enacted under subparagraph 5(1)(a)(iv) of the Act;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation within the meaning of the Act;

"development cost charges law" means a law enacted under subparagraph 5(1)(a)(v) of the Act;

"fee law" means a law enacted under paragraph 5(1)(a.1) of the Act;

"fee law report" means a report developed to support the fees established in a fee law, as required by the *Standards for First Nation Fee Laws, 2017*;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"interest", in relation to reserve lands in Canada elsewhere than in Quebec, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"Notice Standards" means the *Standards respecting Notices relating to Local Revenue Laws, 2018*;

"property transfer tax law" means a law enacted under paragraph 5(1)(a) of the Act that levies a tax on an interest or right in reserve lands at the time of the registration of a transfer in a respect of that interest or right in a land registry;

"reference jurisdiction transition plan" has the meaning given to that term in the *Standards for First Nation Annual Tax Rates Laws, 2017*;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"right", in relation to reserve lands in Quebec, means any right of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands and any right of a lessee, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"section 6 notice" means the notice of a proposed local revenue law required under section 6 of the Act;

"section 6 notification period" means the time period required under section 6 of the Act, and as extended by the Notice Standards where applicable; and

"taxpayer representation law" means a law enacted under paragraph 5(1)(c) of the Act.

For greater certainty, an interest or right, in relation to reserve lands, includes improvements.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

[am. FNTC Resolution 2019-06-26.]

PART VII

STANDARDS FOR THE SUBMISSION OF PROPERTY TAXATION LAWS

1. Interests or Rights Subject to the Law

For a property taxation law, the First Nation must provide the Commission with a description of the interests or rights in reserve lands subject to the property taxation law, in the following forms:

(a) the name, IR number, location or civic address of each reserve subject to the property taxation law;

(b) if the property taxation law applies only to a portion of a reserve, a description of that portion and a map delineating that portion; and

(c) a description of the interests or rights that will be subject to the property taxation law.

[am. FNTC Resolution 2019-06-26.]

2. Assessment Practices

For a law made under subparagraph 5(1)(a)(i) of the Act, the First Nation must provide the Commission with a statement confirming which provincial assessment practices will be applied in the law, including whether the law will follow the assessment review board procedures in the Act or those that are the same as the applicable province.

3. Services and Service Agreements

For a property taxation law other than a development cost charges law, the First Nation must provide the Commission with information regarding the services to be provided from local revenues, existing service agreements and any service agreement negotiations underway at the time the property taxation law is enacted, in the following forms:

(a) a list of the services currently provided or that will be provided from local revenues; and

(b) a summary of any service agreement negotiations underway, including the nature of the service and the proposed parties to the agreement.

4. Notice Confirmations

For a property taxation law, the First Nation must provide the Commission with a description of the notices that were given and any consultation undertaken by the Council before making the property taxation law, in the following forms:

(a) confirmation that a section 6 notice of the proposed property taxation law was

(i) published in the *First Nations Gazette*, including the date of publication,

(ii) posted on the reserve in a public place, with a description of the location and the date of posting, and

(iii) mailed or emailed to the Commission, including the date the notice was provided;

(b) confirmation that the section 6 notice of the proposed property taxation law was published in at least one (1) additional manner in accordance with subsections 5.1 and 5.4 of the Notice Standards, where applicable, including the date and manner of the publication;

(c) confirmation that additional notice of the proposed property taxation law was given as required by subsections 5.3 and 5.4 to 5.6 of the Notice Standards, as applicable, including the form of the additional notice given;

(d) a copy of the form or forms of notices referred to in paragraphs (a), (b) and (c);

(e) confirmation that the section 6 notification period complied with section 6 of the Act or with section 4 of the Notice Standards where applicable;

(f) a description of the types of consultation, if any, undertaken by Council before making the proposed property taxation law and the dates of such consultations;

(g) confirmation that Council considered all written representations received under section 6 of the Act before making the property taxation law, and the date of the Council meeting at which representations were considered;

(h) confirmation that the notice required by section 7 of the Act and a copy of the property taxation law was provided to all persons who made written representations to Council under paragraph 6(3)(c) of the Act; and

(i) a copy of the form of the notice referred to in paragraph (h), and a list of each person to whom the notice was provided.

5. Additional Notice Requirements for Certain Property Taxation Laws

5.1 For a development cost charges law, the First Nation must

(a) provide the Commission with confirmation that the First Nation included in its section 6 notice

(i) a reference to the long-term capital plan, other planning document or service agreement used by the First Nation to support the development cost charges levied in the law, and

(ii) a statement indicating where a copy of the long-term capital plan, other planning document or service agreement could be obtained;

(b) provide the Commission with confirmation that the First Nation posted a copy of the long-term capital plan, other planning document or service agreement in a prominent place on the First Nation's website or on the *First Nations Gazette* website, for the duration of the section 6 notification period; and

(c) provide the Commission with a copy of the plan referenced in paragraph (a).

5.2 For a business activity tax law, the First Nation must provide the Commission with confirmation that the First Nation delivered the section 6 notice to each business located on the reserve that will be subject to the business activity tax, as required by subsections 5.2 and 5.4 of the Notice Standards.

[am. FNTC Resolution 2019-06-26.]

6. Additional Requirements for British Columbia and Quebec First Nations

6.1 First Nations located in British Columbia that are undertaking property taxation for the first time must provide a certificate of taxation issued by the Province of British Columbia under the *Indian Self Government Enabling Act* (BC).

6.2 First Nations located in Quebec that are undertaking property taxation for the first time must provide a copy of any Order in Council issued by the Province of Quebec approving an agreement made between the First Nation and a municipality under section 14.8.1 of the *Municipal Code of Quebec* or under section 29.10.1 of the *Cities and Towns Act*.

PART VIII

STANDARDS FOR THE SUBMISSION OF TAXPAYER REPRESENTATION LAWS AND FEE LAWS

7. Taxpayer Representation Laws

The First Nation must provide the Commission with a description of the notices that were given and any consultation undertaken by the Council before making a taxpayer representation law, in the following forms:

(a) confirmation that a section 6 notice of the proposed taxpayer representation law was

(i) published in the *First Nations Gazette*, including the date of publication,

(ii) posted on the reserve in a public place, with a description of the location and the date of posting, and

(iii) mailed or emailed to the Commission, including the date the notice was provided;

(b) a copy of the form or forms of notices referred to in paragraph (a);

(c) confirmation that the section 6 notification period complied with section 6 of the Act;

(d) a description of the types of consultation, if any, undertaken by Council before making the proposed taxpayer representation law and the dates of such consultation;

(e) confirmation that Council considered all written representations received under section 6 of the Act before making the taxpayer representation law, and the date of the Council meeting at which representations were considered;

(f) confirmation that the notice required by section 7 of the Act and a copy of the taxpayer representation law was provided to all persons who made written representations to Council under paragraph 6(3)(c) of the Act; and

(g) a copy of the form of the notice referred to in paragraph (e), and a list of each person to whom the notice was provided.

8. Fee Laws

8.1 The First Nation must provide the Commission with a description of the notices that were given and any consultation undertaken by the Council before making a fee law, in the following forms:

(a) confirmation that a section 6 notice of the proposed fee law was

(i) published in the *First Nations Gazette*, including the date of publication,

(ii) posted on the reserve in a public place, with a description of the location and the date of posting, and

(iii) mailed or emailed to the Commission, including the date the notice was provided;

(b) confirmation that the section 6 notice of the proposed fee law was published in at least one (1) additional manner in accordance with subsections 5.1 and 5.4 of the Notice Standards, including the date and manner of the publication;

(c) confirmation that an additional notice of the proposed fee law was given as required by subsections 5.3 and 5.4 to 5.6 of the Notice Standards, including the form of the additional notice given;

(d) a copy of the form or forms of notices referred to in paragraphs (a), (b) and (c);

(e) confirmation that the section 6 notification period complied with section 6 of the Act as extended by section 4 of the Notice Standards;

(f) a description of the types of consultation, if any, undertaken by Council before making the proposed fee law and the dates of such consultation;

(g) confirmation that Council considered all written representations received under section 6 of the Act before making the fee law, and the date of the meeting at which representations were considered;

(h) confirmation that the notice given under section 7 of the Act and a copy of the law was provided to all persons who made written representations to Council under paragraph 6(3)(c) of the Act; and

(i) a copy of the form of the notice referred to in paragraph (h), and a list of each person to whom the notice was provided.

8.2 For a fee law, the First Nation must

(a) provide the Commission with confirmation that it posted, for the duration of the section 6 notification period, a copy of the fee law report in a prominent place on the First Nation's website or on the *First Nations Gazette* website; and

(b) provide the Commission with a copy of the fee law report.

PART IX

STANDARDS FOR THE SUBMISSION OF ANNUAL TAX RATES LAWS AND ANNUAL EXPENDITURE LAWS

9. Annual Tax Rates Law Requirements

9.1 The First Nation must provide the Commission with confirmation that the First Nation gave notice of its annual tax rates law as required by subsection 1.1 of the Notice Standards, including how the notice was given.

9.2 Where a First Nation intends to provide a justification for a tax rate under paragraph 10.1(a) or (b) of the *Standards for First Nation Annual Tax Rates Laws, 2017*, the First Nation must provide the Commission with confirmation that the First Nation complied with the requirement in subsection 1.2 of the Notice Standards, including how the notice was given.

9.3 In the first year that a First Nation proposes to justify its tax rates under paragraph 10.1(b) of the *Standards for First Nation Annual Tax Rates Laws, 2017*, the First Nation must provide the Commission with

(a) a copy of the reference jurisdiction transition plan; and

(b) confirmation that the First Nation, in the previous taxation year, completed the requirements set out in section 7 of the Notice Standards.

10. Annual Expenditure Law Requirements

The First Nation must provide the Commission with confirmation that the First Nation gave notice of its annual expenditure law as required by section 2 of the Notice Standards, including how the notice was given.

PART X

GENERAL STANDARDS

11. Evidence Law Duly Made

11.1 The First Nation must provide to the Commission a copy of a local revenue law, signed and dated by

a quorum of Council, as evidence that the law was duly made by Council.

11.2 A law submitted under subsection 11.1 must contain an enactment clause stating that the law was duly enacted by Council on the date and at the location specified in the law.

12. Confirmation Requirements

Where these Standards require a matter to be confirmed by the First Nation, the confirmation

(a) may be made by the Council or by an officer of the First Nation duly authorized by the Council to confirm the matters required on behalf of the First Nation; and

(b) must be in writing and certified or sworn to be true by the authorized signatory for the First Nation.

PART XI

REVOCATION AND COMING INTO FORCE

Revocation

The *Standards for the Submission of Information Required under Section 8 of the Act* that were established and effective as July 9, 2008, are revoked.

Coming into Force

These Standards are established and in effect as of June 29, 2018.

PART XII

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

NORMES RELATIVES À LA PRÉSENTATION DES RENSEIGNEMENTS EXIGÉS PAR L'ARTICLE 8 DE LA LOI (2018)

[Codifiées le 2019-06-26]

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant la forme dans laquelle les renseignements visés à l'article 8 de la Loi doivent lui être fournis;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes ont pour objet d'établir la forme dans laquelle les renseignements visés à l'article 8 de la Loi doivent être fournis à la Commission. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs sur les recettes locales, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations*, comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent lors de la présentation d'un texte législatif sur les recettes locales à la Commission pour agrément en vertu de la Loi. Toutefois, les parties VII et VIII de ces normes ne s'appliquent pas aux textes législatifs annuels sur les taux d'imposition et sur les dépenses.

PARTIE V
TITRE

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes relatives à la présentation des renseignements exigés par l'article 8 de la Loi (2018).*

PARTIE VI
DÉFINITIONS

1

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« conseil » S'entend du conseil de la première nation, au sens de la Loi.

« délai de préavis au titre de l'article 6 » Le délai exigé aux termes de l'article 6 de la Loi qui, s'il y a lieu, est prolongé conformément aux Normes concernant les préavis.

« droit » S'agissant de terres de réserve situées au Québec, tout droit de quelque nature que ce soit portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles et, par assimilation, tout droit du locataire; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« Normes concernant les préavis » Les *Normes concernant les préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales (2018)*.

« plan de transition » S'entend au sens des *Normes relatives aux lois annuelles sur les taux d'imposition des premières nations (2017)*.

« préavis au titre de l'article 6 » Préavis relatif à un projet de texte législatif sur les recettes locales qui est exigé aux termes de l'article 6 de la Loi.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« rapport relatif au texte législatif sur les droits de service » Rapport élaboré pour appuyer les droits établis dans un texte législatif sur les droits de service, comme l'exigent les *Normes relatives aux lois sur les droits de service des premières nations (2017)*.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens.*

« texte législatif annuel sur les dépenses » Texte législatif exigé par le paragraphe 10(2) de la Loi.

« texte législatif annuel sur les taux d'imposition » Texte législatif exigé par le paragraphe 10(1) de la Loi.

« texte législatif sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil » Texte législatif pris en vertu de l'alinéa 5(1)c) de la Loi.

« texte législatif sur la taxe sur les activités commerciales » Texte législatif pris en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(iv) de la Loi.

« texte législatif sur la taxe sur les transferts fonciers» Texte législatif pris en vertu de l'alinéa 5(1)a) de la Loi qui impose une taxe sur un droit ou intérêt sur les terres de réserve au moment de l'enregistrement d'un transfert visant ce droit ou intérêt à un bureau d'enregistrement.

« texte législatif sur les droits de service » Texte législatif pris en vertu de l'alinéa 5(1)a.1) de la Loi.

« texte législatif sur les taxes d'aménagement » Texte législatif pris en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(v) de la Loi.

Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les droits ou intérêts sur les terres de réserve.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-06-26.]

PARTIE VII

NORMES VISANT LA PRÉSENTATION DES TEXTES LÉGISLATIFS RELATIFS À L'IMPOSITION FONCIÈRE

1. Intérêts et droits visés

Dans le cas d'un texte législatif relatif à l'imposition foncière, la première nation doit fournir à la Commission une description des droits ou intérêts sur les terres de réserve qui sont assujettis à ce texte législatif, en la forme suivante :

a) le nom, le numéro de réserve indienne, l'emplacement ou l'adresse de voirie de chaque réserve assujettie au texte législatif;

b) si le texte législatif s'applique seulement à une partie d'une réserve, une description de cette partie et une carte délimitant celle-ci;

c) une description des droits ou intérêts qui seront assujettis au texte législatif.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-06-26.]

2. Méthodes d'évaluation

Dans le cas d'un texte législatif pris en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(i) de la Loi, la première nation doit fournir à la Commission une déclaration confirmant les méthodes d'évaluation provinciales qui seront appliquées dans le texte législatif, y compris une mention indiquant si le texte législatif suivra les procédures du comité de révision des évaluations foncières énoncées dans la Loi ou des procédures identiques à celles utilisées dans la province visée.

3. Services et ententes de services

Dans le cas d'un texte législatif relatif à l'imposition foncière autre que celui sur les taxes d'aménagement, la première nation doit fournir à la Commission des renseignements sur les services dont la prestation sera assurée par les recettes locales ainsi que sur les ententes de services existantes et les ententes de services en cours de négociation au moment de la prise du texte législatif, en la forme suivante :

a) une liste des services qui sont actuellement fournis ou qui seront fournis au moyen des recettes locales;

b) un résumé des négociations en cours relatives à des ententes de services, y compris la nature des services et les parties proposées à l'entente.

4. Confirmations de préavis

Dans le cas d'un texte législatif relatif à l'imposition foncière, la première nation doit fournir à la Commission une description des préavis donnés et des consultations tenues, le cas échéant, par le conseil avant la prise du texte législatif proposé, en la forme suivante :

a) une confirmation qu'un préavis au titre de l'article 6 concernant le texte législatif proposé a été, à la fois :

(i) publié dans la *Gazette des premières nations*, avec mention de la date de publication,

(ii) affiché dans un lieu public sur la réserve, avec mention du nom du lieu et de la date d'affichage,

(iii) transmis à la Commission par courrier ou voie électronique, avec mention de la date de transmission;

b) une confirmation que le préavis au titre de l'article 6 concernant le texte législatif proposé a été publié par au moins un autre moyen conformément aux paragraphes 5.1 et 5.4 des Normes concernant les préavis, s'il y a lieu, avec mention de la date et du moyen de publication;

c) une confirmation qu'un préavis supplémentaire du texte législatif proposé a été donné en conformité avec les paragraphes 5.3 et 5.4 à 5.6 des Normes concernant les préavis, s'il y a lieu, avec mention de

la forme du préavis supplémentaire;

d) une copie du ou des formulaires des préavis visés aux alinéas a), b) et c);

e) une confirmation que le délai de préavis au titre de l'article 6 était conforme à l'article 6 de la Loi ou à l'article 4 des Normes concernant les préavis, selon le cas;

f) une description des types de consultations tenues, le cas échéant, par le conseil avant la prise du texte législatif proposé et les dates de ces consultations;

g) une confirmation que le conseil a pris en compte toutes les observations reçues aux termes de l'article 6 de la Loi avant la prise du texte législatif proposé, avec mention de la date de la réunion du conseil à laquelle ces observations ont été prises en considération;

h) une confirmation que l'avis exigé par l'article 7 de la Loi et une copie du texte législatif ont été fournis à toutes les personnes qui ont présenté des observations écrites au conseil au titre de l'alinéa 6(3)c) de la Loi;

i) une copie du formulaire de l'avis mentionné à l'alinéa h), ainsi que la liste des personnes auxquelles cet avis a été transmis.

5. Exigences de préavis supplémentaires pour certains textes législatifs relatifs à l'imposition foncière

5.1 Dans le cas d'un texte législatif sur les taxes d'aménagement, la première nation doit fournir à la Commission :

a) une confirmation qu'elle a inclus dans le préavis au titre de l'article 6 :

(i) un renvoi au document – le plan d'immobilisations à long terme ou autre document de planification ou l'entente de services – qu'elle a utilisé à l'appui des taxes d'aménagement imposées par le texte législatif,

(ii) un énoncé indiquant où on peut obtenir une copie du plan d'immobilisations à long terme ou autre document de planification ou une copie de l'entente de services;

b) une confirmation qu'elle a, pendant toute la durée du délai de préavis au titre de l'article 6, affiché une copie du plan d'immobilisations à long terme ou autre document de planification ou une copie de l'entente de services à un endroit bien en vue sur son site Web ou sur le site Web de la *Gazette des premières nations*;

c) une copie du plan visé à l'alinéa a).

5.2 Dans le cas d'un texte législatif sur la taxe sur les activités commerciales, la première nation doit fournir à la Commission une confirmation qu'elle a transmis le préavis au titre de l'article 6 à chacune des entreprises situées dans la réserve qui seront assujetties à la taxe sur les activités commerciales, comme l'exigent les paragraphes 5.2 et 5.4 des Normes concernant les préavis.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-06-26.]

6. Exigences supplémentaires pour les premières nations de la Colombie-Britannique et du Québec

6.1 Les premières nations situées en Colombie-Britannique qui procèdent à l'imposition foncière pour la première fois doivent fournir un certificat d'imposition délivré par la province de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Indian Self Government Enabling Act* de cette province.

6.2 Les premières nations situées au Québec qui procèdent à l'imposition foncière pour la première fois doivent fournir une copie du décret, pris par la province de Québec, approuvant l'entente conclue entre la première nation et une municipalité en vertu de l'article 14.8.1 du *Code municipal du Québec* ou de l'article 29.10.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

PARTIE VIII

NORMES VISANT LA PRÉSENTATION DES TEXTES LÉGISLATIFS SUR LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DES CONTRIBUABLES AUPRÈS DU CONSEIL ET DES TEXTES LÉGISLATIFS SUR LES DROITS DE SERVICE

7. Textes législatifs sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil

La première nation doit fournir à la Commission une description des préavis donnés et des consultations tenues, le cas échéant, par le conseil avant la prise d'un texte législatif sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil, en la forme suivante :

a) une confirmation qu'un préavis au titre de l'article 6 concernant le texte législatif proposé a été, à la fois :

(i) publié dans la *Gazette des premières nations*, avec mention de la date de publication,

(ii) affiché dans un lieu public sur la réserve, avec mention du nom du lieu et de la date d'affichage,

(iii) transmis à la Commission par courrier ou voie électronique, avec mention de la date de transmission;

b) une copie du ou des formulaires du préavis visé à l'alinéa a);

c) une confirmation que le délai de préavis au titre de l'article 6 était conforme à l'article 6 de la Loi;

d) une description des types de consultations tenues, le cas échéant, par le conseil avant la prise du texte législatif proposé et les dates de ces consultations;

e) une confirmation que le conseil a pris en compte toutes les observations reçues aux termes de l'article 6 de la Loi avant la prise du texte législatif proposé, avec mention de la date de la réunion du conseil à laquelle ces observations ont été prises en considération;

f) une confirmation que l'avis exigé par l'article 7 de la Loi et une copie du texte législatif proposé ont été fournis à toutes les personnes qui ont présenté des observations écrites au conseil au titre de l'alinéa 6(3)c) de la Loi;

g) une copie du formulaire de l'avis mentionné à l'alinéa e), ainsi que la liste des personnes auxquelles cet avis a été transmis.

8. Textes législatifs sur les droits de service

8.1 La première nation doit fournir à la Commission une description des préavis donnés et des consultations tenues, le cas échéant, par le conseil avant la prise d'un texte législatif sur les droits de service, en la forme suivante :

a) une confirmation qu'un préavis au titre de l'article 6 concernant le texte législatif proposé a été, à la fois :

(i) publié dans la *Gazette des premières nations*, avec mention de la date de publication,

(ii) affiché dans un lieu public sur la réserve, avec mention du nom du lieu et de la date d'affichage,

(iii) transmis à la Commission par courrier ou voie électronique, avec mention de la date de transmission;

b) une confirmation que le préavis au titre de l'article 6 concernant le texte législatif proposé a été publié par au moins un autre moyen conformément aux paragraphes 5.1 et 5.4 des Normes concernant les préavis, s'il y a lieu, avec mention de la date et du moyen de publication;

c) une confirmation qu'un préavis supplémentaire du texte législatif proposé a été donné en conformité avec les paragraphes 5.3 et 5.4 à 5.6 des Normes concernant les préavis, s'il y a lieu, avec mention de la forme du préavis supplémentaire;

d) une copie du ou des formulaires des préavis visés aux alinéas a), b) et c);

e) une confirmation que le délai de préavis au titre de l'article 6 était conforme à l'article 6 de la Loi, tel que prolongé conformément à l'article 4 des Normes concernant les préavis;

f) une description des types de consultations tenues, le cas échéant, par le conseil avant la prise du texte législatif proposé et les dates de ces consultations;

g) une confirmation que le conseil a pris en compte toutes les observations reçues aux termes de l'article 6 de la Loi avant la prise du texte législatif proposé, avec mention de la date de la réunion du conseil à laquelle ces observations ont été prises en considération;

h) une confirmation que l'avis exigé par l'article 7 de la Loi et une copie du texte législatif proposé ont été fournis à toutes les personnes qui ont présenté des observations écrites au conseil au titre de l'alinéa 6(3)c) de la Loi;

i) une copie du formulaire de l'avis mentionné à l'alinéa h), ainsi que la liste des personnes auxquelles cet avis a été transmis.

8.2 Dans le cas d'un texte législatif sur les droits de service, la première nation doit fournir à la Commission :

a) une confirmation qu'elle a, pendant toute la durée du délai de préavis au titre de l'article 6, affiché une copie du rapport relatif au texte législatif sur les droits de service à un endroit bien en vue sur son site Web ou sur le site Web de la *Gazette des premières nations*;

b) une copie du rapport relatif au texte législatif sur les droits de service.

PARTIE IX

NORMES VISANT LA PRÉSENTATION DES TEXTES LÉGISLATIFS ANNUELS SUR LES TAUX D'IMPOSITION ET DES TEXTES LÉGISLATIFS ANNUELS SUR LES DÉPENSES

9. Exigences relatives aux textes législatifs annuels sur les taux d'imposition

9.1 La première nation doit fournir à la Commission une confirmation qu'elle a donné un préavis de son texte législatif annuel sur les taux d'imposition comme l'exige le paragraphe 1.1 des Normes concernant les préavis, avec mention de la manière dont le préavis a été donné.

9.2 Lorsqu'elle entend justifier un taux d'imposition sur le fondement des alinéas 10.1a) ou b) des *Normes relatives aux lois annuelles sur les taux d'imposition des premières nations (2017)*, la première nation doit fournir à la Commission une confirmation qu'elle a respecté l'exigence prévue au paragraphe 1.2 des Normes concernant les préavis, avec mention de la manière dont le préavis a été donné.

9.3 Au cours de la première année où elle entend justifier ses taux d'imposition suivant l'alinéa 10.1b) des *Normes relatives aux lois annuelles sur les taux d'imposition des premières nations (2017)*, la première nation doit fournir à la Commission :

a) une copie du plan de transition;

b) une confirmation qu'elle a, pendant l'année d'imposition précédente, respecté les exigences énoncées à l'article 7 des Normes concernant les préavis.

10. Exigences relatives aux textes législatifs annuels sur les dépenses

La première nation doit fournir à la Commission une confirmation qu'elle a donné un préavis de son texte législatif annuel sur les dépenses comme l'exige l'article 2 des Normes concernant les préavis, avec mention de la manière dont le préavis a été donné.

PARTIE X
NORMES GÉNÉRALES

11. Preuve de la prise d'un texte législatif

11.1 La première nation doit fournir à la Commission une copie de tout texte législatif sur les recettes locales, signé et daté par un quorum du conseil, comme preuve que le texte législatif a été pris en bonne et due forme par le conseil.

11.2 Le texte législatif fourni selon le paragraphe 11.1 doit contenir une disposition d'édiction indiquant qu'il a été dûment édicté par le conseil à la date et au lieu qui y sont indiqués.

12. Exigences relatives aux confirmations

Lorsque les présentes normes exigent qu'une question soit confirmée par la première nation, cette confirmation :

a) peut être faite par le conseil ou par un dirigeant de la première nation dûment autorisé par le conseil à confirmer les questions au nom de la première nation;

b) doit être établie par écrit et certifiée véridique ou attestée sous serment par le signataire autorisé de la première nation.

PARTIE XI
ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Abrogation

Les *Normes relatives à la présentation des renseignements exigés par l'article 8 de la Loi*, établies et entrées en vigueur le 9 juillet 2008, sont abrogées.

Entrée en vigueur

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 29 juin 2018.

PARTIE XII
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

STANDARDS FOR THE TIMING OF FIRST NATION ANNUAL TAX RATES AND EXPENDITURE LAWS, 2017

[Consolidated to 2019-12-12]

PART I

PREAMBLE

WHEREAS:

A. Paragraph 35(1)(e) of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting the dates on or before which laws must be made by a council of a first nation under section 10 of the Act;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II

PURPOSE

These Standards set out the date on or before which a First Nation to which section 10 of the Act applies is required to make its annual rates law under subparagraph 5(1)(a)(ii) and its annual expenditure law under paragraph 5(1)(b) of the Act. These Standards are used by the Commission in its review and approval of First Nations' local revenue laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to those requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III

AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV

APPLICATION

These Standards apply to every annual rates law made under subparagraph 5(1)(a)(ii) of the Act and to every annual expenditure law made under paragraph 5(1)(b) of the Act that is submitted to the Commission for approval under the Act.

PART V
CITATION

These Standards may be cited as the *Standards for the Timing of First Nation Annual Tax Rates and Expenditure Laws, 2017*.

PART VI
DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c.9, and the regulations enacted under that Act;

"annual expenditure law" means a law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act, as required under subsection 10(2) of the Act;

"annual tax rates law" means a law enacted under subparagraph 5(1)(a)(ii) of the Act, as required under subsection 10(1) of the Act;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Council" has the meaning given to that term in the Act; and

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

PART VII
STANDARDS

1. Timing of Annual Tax Rates Law

The Council of a First Nation that makes a property taxation law requiring a rate of tax to be set annually shall make an annual tax rates law at least once each year on or before November 30 of the taxation year to which the annual tax rates law applies.

2. Timing of Annual Expenditure Law

The Council of a First Nation that makes a property taxation law or that makes a law under paragraph 5(1)(a.1) shall make an annual expenditure law at least once each year on or before November 30 of the taxation year to which the annual expenditure law applies.

[am. FNTC Resolution 2019-12-12.]

PART VIII
REVOCATION AND COMING INTO FORCE

Revocation

The *Standards for the Timing of First Nation Annual Tax Rates and Expenditure Laws, 2017* that were established and effective as of June 28, 2017, are hereby revoked.

Coming Into Force

These Standards are established and in effect as of December 13, 2017.

PART IX
ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

NORMES FIXANT LA DATE DE LA PRISE DES TEXTES LÉGISLATIFS ANNUELS SUR LES TAUX D'IMPOSITION ET LES DÉPENSES DES PREMIÈRES NATIONS (2017)

[Codifiées le 2019-12-12]

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'alinéa 35(1)e) de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes fixant la date à laquelle le conseil d'une première nation est tenu de prendre, au plus tard, les textes législatifs visés à l'article 10 de la Loi;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes fixent la date limite à laquelle toute première nation visée à l'article 10 de la Loi est tenue de prendre un texte législatif annuel sur les taux d'imposition en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(ii) de la Loi et un texte législatif annuel sur les dépenses en vertu de l'alinéa 5(1)b) de la Loi. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs sur les recettes locales des premières nations, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations*, comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent aux textes législatifs annuels sur les taux d'imposition pris en vertu du

sous-alinéa 5(1)a)(ii) de la Loi et aux textes législatifs annuels sur les dépenses pris en vertu de l'alinéa 5(1)b) de la Loi qui sont soumis à la Commission pour agrément aux termes de la Loi.

PARTIE V

TITRE

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes fixant la date de la prise des textes législatifs annuels sur les taux d'imposition et les dépenses des premières nations (2017).*

PARTIE VI

DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« conseil » S'entend du conseil de la première nation, au sens de la Loi.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« texte législatif annuel sur les dépenses » Texte législatif pris en vertu de l'alinéa 5(1)b) de la Loi, tel que l'exige le paragraphe 10(2) de la Loi.

« texte législatif annuel sur les taux d'imposition » Texte législatif pris en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(ii) de la Loi, tel que l'exige le paragraphe 10(1) de la Loi.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

PARTIE VII

NORMES

1. Date limite de la prise du texte législatif annuel sur les taux d'imposition

Le conseil de la première nation qui prend un texte législatif relatif à l'imposition foncière exigeant qu'un taux d'imposition soit fixé chaque année est tenu de prendre un texte législatif annuel sur les taux d'imposition au moins une fois par an, au plus tard le 30 novembre de l'année d'imposition à laquelle ce dernier s'applique.

2. Date limite de la prise du texte législatif annuel sur les dépenses

Le conseil de la première nation qui prend un texte législatif relatif à l'imposition foncière ou qui prend un texte législatif en vertu de l'alinéa 5(1)a.1) de la Loi est tenu de prendre un texte législatif annuel sur les dépenses au moins une fois par an, au plus tard le 30 novembre de l'année d'imposition à laquelle ce dernier s'applique.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-12-12.]

PARTIE VIII

ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Abrogation

Les *Normes fixant la date de la prise des textes législatifs annuels sur les taux d'imposition et les dépenses des premières nations (2017)*, établies et entrées en vigueur le 28 juin 2017, sont abrogées.

Entrée en vigueur

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 13 décembre 2017.

PARTIE IX
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

STANDARDS RESPECTING NOTICES RELATING TO LOCAL REVENUE LAWS, 2018

[Consolidated to 2019-06-26]

PART I
PREAMBLE

WHEREAS:

A. Section 35 of the *First Nations Fiscal Management Act* gives the First Nations Tax Commission the authority to establish standards respecting notices relating to local revenue laws, including any minimum periods applicable to the notices;

B. Standards are established by the Commission to further the policy objectives of the Commission and the Act, including to ensure the integrity of the First Nations property taxation system and to assist First Nations to achieve economic growth through the generation of stable local revenues; and

C. Section 31 of the Act requires the Commission to review every local revenue law and subsection 5(2) of the Act provides that such a law has no force and effect until it is reviewed and approved by the Commission.

PART II
PURPOSE

These Standards set out requirements for First Nations to provide notices relating to local revenue laws the First Nation intends to enact. These Standards are used by the Commission in its review and approval of First Nations' local revenue laws, pursuant to section 31 of the Act. The requirements established in these Standards are in addition to requirements set out in the Act.

The Commission recognizes that each First Nation's property taxation system operates within the broader context of its fiscal relationships with other governments. These Standards are intended to support a more comprehensive First Nation fiscal framework within Canada.

PART III
AUTHORITY AND PUBLICATION

These Standards are established under subsection 35(1) of the Act and are published in the *First Nations Gazette* as required by subsection 34(1) of the Act.

PART IV
APPLICATION

These Standards apply to a local revenue law submitted to the Commission for approval under the Act.

PART V
CITATION

These Standards may be cited as the *Standards respecting Notices relating to Local Revenue Laws, 2018.*

PART VI
DEFINITIONS

In these Standards:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"annual expenditure law" means a law required under subsection 10(2) of the Act;

"annual tax rates law" means a law required under subsection 10(1) of the Act;

"business activity tax law" means a law enacted under subparagraph 5(1)(a)(iv) of the Act;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"deliver" means to mail, e-mail, leave with a person, or deposit in a person's mail box or receptacle at the person's residence or place of business;

"development cost charges law" means a law enacted under subparagraph 5(1)(a)(v) of the Act;

"fee law" means a law enacted under paragraph 5(1)(a.1) of the Act;

"fee law report" means a report developed to support the fees established in a fee law, as required by the *Standards for First Nation Fee Laws, 2017*;

"First Nation" means a band named in the schedule to the Act;

"interest", in relation to reserve lands in Canada elsewhere than in Quebec, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"property transfer tax law" means a law enacted under paragraph 5(1)(a) of the Act that levies a tax on an interest or right in reserve lands at the time of the registration of a transfer in a respect of that interest or right in a land registry;

"reference jurisdiction transition plan" has the meaning given to that term in the *Standards for First Nation Annual Tax Rates Laws, 2017*;

"reserve" means a reserve of a First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"right", in relation to reserve lands in Quebec, means any right of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands and any right of a lessee, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"seasonal property" means an interest or right in reserve lands that is

(a) intended for use as a secondary place of residence or occupation for vacation or recreational purposes, and

(b) used only for a portion of each taxation year;

"section 6 notice" means the notice of a proposed local revenue law required under section 6 of the Act;

"section 6 notification period" means the time period required under section 6 of the Act, and as extended by section 4 of these Standards where applicable;

"service tax law" means a law enacted under subparagraph 5(1)(a)(iii) of the Act;

"taxpayer representation to council law" means a law enacted under paragraph 5(1)(c) of the Act; and

"tax administrator" means a person appointed by a Council to administer and enforce the First Nation's property taxation laws.

For greater certainty, an interest or right, in relation to reserve lands, includes improvements.

Except as otherwise provided in these Standards, words and expressions used in these Standards have the same meaning as in the Act.

[am. FNTC Resolution 2018-12-12; 2019-06-26.]

PART VII

STANDARDS

1. Notice of Annual Tax Rates Laws

1.1 A First Nation must, in each year before submitting its annual tax rates law to the Commission for review and approval consideration, give notice of its annual tax rates law

(a) by posting a copy of the law on the *First Nations Gazette* website or in a prominent place on the First Nation's website;

(b) in accordance with the procedures set out in the First Nation's taxpayer representation to council law; or

(c) by holding a public meeting at which taxpayers may meet with the tax administrator or members of Council to discuss the proposed law.

1.2 Where a First Nation intends to provide a justification for a tax rate under paragraph 10.1(a) or (b) of the *Standards for First Nation Annual Tax Rates Laws, 2017*, the First Nation must include a description of the justification in a notice given under paragraph 1.1(a), or inform the taxpayers of the justification when giving notice under paragraphs 1.1(b) or (c).

2. Notice of Annual Expenditure Laws

A First Nation must, in each year before submitting its annual expenditure law to the Commission for review and approval consideration, give notice of its annual expenditure law

(a) by posting a copy of the law on the *First Nations Gazette* website or in a prominent place on the First Nation's website;

(b) in accordance with the procedures set out in the First Nation's taxpayer representation to council law; or

(c) by holding a public meeting at which taxpayers may meet with the tax administrator or members of Council to discuss the proposed law.

3. Additional Notice Information Requirements

3.1 Where a First Nation proposes to enact a development cost charges law, the First Nation must,

(a) in its section 6 notice,

(i) reference the long-term capital plan, other planning document or service agreement used by the First Nation to support the development cost charges levied in the law, and

(ii) state where a copy of the long-term capital plan, other planning document or service agreement may be obtained; and

(b) for the duration of the section 6 notification period, post a copy of the planning document or service agreement referenced in paragraph (a) in a prominent place on the First Nation's website or on the *First Nations Gazette* website.

[am. FNTC Resolution 2019-06-26.]

3.2 Where a First Nation proposes to enact a fee law, the First Nation must,

(a) in its section 6 notice, state where a copy of the fee law report may be obtained; and

(b) for the duration of the section 6 notification period, post a copy of the fee law report in a prominent place on the First Nation's website or on the *First Nations Gazette* website.

4. Minimum Notice Period for Certain Proposed Local Revenue Laws

4.1 Where a First Nation proposes to enact any of

(a) a development cost charges law,

(b) a property transfer tax law,

(c) a service tax law,

(d) a business activity tax law, or

(e) a fee law,

the notice period under section 6 of the Act must be extended to at least forty-five (45) days.

4.2 Where a First Nation is implementing real property taxation for the first time, the notice period under section 6 of the Act must be extended to at least forty-five (45) days for the First Nation's property assessment law and property taxation law.

5. Additional Notice Requirements for Certain Proposed Local Revenue Laws

5.1 Where a First Nation proposes to enact a law referenced in section 4 and the First Nation has taxpayers or other persons on its reserve who will be subject to the tax or fee, the First Nation must publish the section 6 notice in at least one (1) of the following additional ways:

(a) in the local newspaper with the largest circulation;

(b) in a prominent place on the First Nation's website; or

(c) in a newsletter delivered to each taxpayer on the reserve.

5.2 Where a First Nation proposes to enact a business activity tax law, the First Nation must deliver the section 6 notice to each business located on the reserve that will be subject to the proposed tax.

5.3 Where a First Nation proposes to enact a development cost charges law, a property transfer tax law, a service tax law or a fee law, the First Nation must undertake at least one (1) of the following additional requirements:

(a) in the section 6 notice, state that a description of the key elements of the proposed local revenue law may be viewed on the First Nation's website;

(b) in the section 6 notice, state the time and place of an open house at which representatives of the First Nation will provide information respecting the proposed local revenue law;

(c) in the section 6 notice, state the time and place of a public meeting at which the council of the First Nation will review the proposed local revenue law; or

(d) deliver the section 6 notice to each taxpayer on the reserve, or for a service tax law that will apply only to a defined area of the reserve, to each taxpayer in the defined area.

5.4 The First Nation must publish or deliver, as applicable, the notices required under subsections 5.1, 5.2 and 5.3 before the first day of the section 6 notification period.

5.5 The First Nation must publish the information referenced in paragraph 5.3(a) in a prominent place on the First Nation's website before the first day of the section 6 notification period.

5.6 The First Nation must hold an open house or public meeting referenced in paragraphs 5.3(b) and (c) during the section 6 notification period.

6. Exemptions from Requirements

Where, in respect of a local revenue law, the Commission has exempted a First Nation under subsection 6(2) of the Act from the notice requirements in subsection 6(1) of the Act, the requirements in sections 3, 4, 5 and 8 of these Standards do not apply to the First Nation in respect of that local revenue law.

[am. FNTC Resolution 2018-12-12.]

7. Notice of Transition to Reference Jurisdiction Rate Setting

7.1 Where a First Nation proposes to justify an increase in its tax rates under paragraph 10.1(b) of the *Standards for First Nation Annual Tax Rates Laws, 2017*, the requirements set out in this section apply.

7.2 The First Nation must provide a written notice, in accordance with subsection 7.4, stating

(a) that the First Nation intends to develop a reference jurisdiction transition plan in order to transition to setting tax rates that are identical to the reference jurisdiction; and

(b) the time and place of a taxpayer meeting to review and discuss the reference jurisdiction transition plan.

7.3 The First Nation must hold the taxpayer meeting referenced in subsection 7.2 at the time and place referenced in the notice.

7.4 At least fourteen (14) days before the date of the taxpayer meeting referenced in subsection 7.2, the notice required under subsection 7.2 must be

(a) delivered to every taxpayer and any taxpayer association;

(b) posted in the First Nation's administrative offices and in at least two (2) other locations on the reserve; and

(c) published on the First Nations Gazette website and in a prominent place on the First Nation's website.

8. Notice Requirements for Seasonal Properties

8.1 Where there are taxable seasonal properties on a First Nation's reserve, the First Nation must comply with either subsection 8.2 or 8.3 where a section 6 notice is required in respect of a proposed local revenue law.

8.2 The First Nation must

(a) begin and complete the section 6 notification period, and

(b) fulfill all notice requirements set out in these Standards,

during a time of year when the seasonal properties are intended for occupation.

8.3 The First Nation must, in addition to all other notice requirements, deliver the section 6 notice to each taxpayer who holds a seasonal property and has provided to the First Nation an e-mail address or permanent mailing address.

8.4 A First Nation providing notice under subsection 8.3 must deliver the section 6 notices before the first day of the section 6 notification period.

[am. FNTC Resolution 2018-12-12.]

PART VIII

COMING INTO FORCE

These Standards are established and in effect as of June 29, 2018.

PART IX

ENQUIRIES

All enquiries respecting these Standards should be directed to:

First Nations Tax Commission
321 – 345 Chief Alex Thomas Way
Kamloops, BC V2H 1H1
Telephone: (250) 828-9857

NORMES CONCERNANT LES PRÉAVIS RELATIFS AUX TEXTES LÉGISLATIFS SUR LES RECETTES LOCALES (2018)

[Codifiées le 2019-06-26]

PARTIE I
PRÉAMBULE

Attendu :

A. que l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* confère à la Commission de la fiscalité des premières nations le pouvoir d'établir des normes concernant les préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales, notamment les délais applicables à ces préavis;

B. que les normes sont établies par la Commission pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de celle-ci et de la Loi, y compris pour assurer l'intégrité du régime d'imposition foncière des premières nations et pour aider ces dernières à réaliser une croissance économique au moyen de la génération de recettes locales stables;

C. que l'article 31 de la Loi exige que la Commission examine chaque texte législatif sur les recettes locales et que le paragraphe 5(2) de la Loi prévoit qu'un tel texte est inopérant tant qu'il n'a pas été examiné et agréé par la Commission.

PARTIE II
OBJET

Les présentes normes énoncent les exigences que doivent respecter les premières nations quant aux préavis à donner au sujet des textes législatifs sur les recettes locales qu'elles se proposent de prendre. La Commission se fonde sur ces normes pour examiner et agréer les textes législatifs sur les recettes locales des premières nations, conformément à l'article 31 de la Loi. Les exigences énoncées dans les présentes normes s'ajoutent à celles établies dans la Loi.

La Commission reconnaît que chaque régime d'imposition foncière d'une première nation fonctionne dans le contexte plus général de ses relations financières avec d'autres gouvernements. Les présentes normes visent à appuyer un cadre financier plus global des premières nations à l'échelle du Canada.

PARTIE III
AUTORISATION ET PUBLICATION

Les présentes normes sont établies en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi et sont publiées dans la *Gazette des premières nations,* comme l'exige le paragraphe 34(1) de la Loi.

PARTIE IV
APPLICATION

Les présentes normes s'appliquent à tout texte législatif sur les recettes locales qui est soumis à la Commission pour agrément en vertu de la Loi.

PARTIE V
TITRE

Les présentes normes peuvent être citées sous le titre : *Normes concernant les préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales (2018).*

PARTIE VI
DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent aux présentes normes.

« administrateur fiscal » La personne nommée par le conseil qui est chargée de l'application et du contrôle de l'application des textes législatifs relatifs à l'imposition foncière de la première nation.

« bien saisonnier » Droit ou intérêt sur les terres de réserve qui, à la fois :

a) est destiné à servir de lieu de résidence secondaire ou à être occupé pendant les vacances ou à des fins récréatives;

b) est utilisé seulement pendant une partie de chaque année d'imposition.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« conseil » S'entend du conseil de la première nation, au sens de la Loi.

« délai de préavis au titre de l'article 6 » Le délai exigé aux termes de l'article 6 de la Loi qui, s'il y a lieu, est prolongé conformément à l'article 4 des présentes normes.

« droit » S'agissant de terres de réserve situées au Québec, tout droit de quelque nature que ce soit portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles et, par assimilation, tout droit du locataire; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« intérêt » S'agissant de terres de réserve situées au Canada mais ailleurs qu'au Québec, tout domaine, droit ou autre intérêt portant sur celles-ci, notamment tout droit d'occupation, de possession ou d'usage sur elles; est cependant exclu le titre de propriété détenu par Sa Majesté.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« loi annuelle sur les dépenses » Texte législatif exigé par le paragraphe 10(2) de la Loi.

« loi annuelle sur les taux d'imposition » Texte législatif exigé par le paragraphe 10(1) de la Loi.

« loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil » Texte législatif pris en vertu de l'alinéa 5(1)c) de la Loi.

« loi sur la taxe sur les activités commerciales » Texte législatif pris en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(iv) de la Loi.

« loi sur la taxe sur les services » Texte législatif pris en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(iii) de la Loi.

« loi sur la taxe sur les transferts fonciers» Texte législatif pris en vertu de l'alinéa 5(1)a) de la Loi qui impose une taxe sur un droit ou intérêt sur les terres de réserve au moment de l'enregistrement d'un transfert visant ce droit ou intérêt à un bureau d'enregistrement.

« loi sur les droits de service » Texte législatif pris en vertu de l'alinéa 5(1)a.1) de la Loi.

« loi sur les taxes d'aménagement » Texte législatif pris en vertu du sous-alinéa 5(1)a)(v) de la Loi.

« plan de transition » S'entend au sens des *Normes relatives aux lois annuelles sur les taux d'imposition des premières nations (2017)*.

« préavis au titre de l'article 6 » Préavis relatif à un projet de loi sur les recettes locales qui est exigé aux termes de l'article 6 de la Loi.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« rapport relatif à la loi sur les droits de service » Rapport élaboré pour appuyer les droits établis dans une loi sur les droits de service, comme l'exigent les *Normes relatives aux lois sur les droits de service des premières nations (2017)*.

« réserve » Réserve d'une première nation au sens de la *Loi sur les Indiens*.

« transmettre » Envoyer par la poste ou par courriel, remettre à une personne ou déposer dans la boîte aux lettres ou le réceptacle à courrier d'une personne à son domicile ou à son établissement commercial.

Il est entendu que les améliorations sont comprises dans les droits ou intérêts sur les terres de réserve.

Sauf disposition contraire des présentes normes, les termes utilisés dans celles-ci s'entendent au sens de la Loi.

[mod. Résolution de la CFPN 2018-12-12; 2019-06-26.]

PARTIE VII

NORMES

1. Préavis relatifs aux lois annuelles sur les taux d'imposition

1.1 La première nation doit, chaque année avant de soumettre sa loi annuelle sur les taux d'imposition à la Commission pour examen et agrément, donner un préavis de cette loi :

a) soit en affichant une copie de la loi sur le site Web de la *Gazette des premières nations* ou à un endroit bien en vue sur son propre site Web;

b) soit en se conformant aux procédures établies dans sa loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil;

c) soit en tenant une assemblée publique au cours de laquelle les contribuables peuvent rencontrer l'administrateur fiscal ou les membres du conseil pour discuter de la loi proposée.

1.2 Lorsqu'elle entend justifier un taux d'imposition sur le fondement des alinéas 10.1a) ou b) des *Normes relatives aux lois annuelles sur les taux d'imposition des premières nations (2017)*, la première nation doit inclure une description de cette justification dans le préavis donné conformément à l'alinéa 1.1a) ou informer les contribuables de la justification au moment de donner le préavis en conformité avec les alinéas 1.1b) ou c).

2. Préavis relatifs aux lois annuelles sur les dépenses

La première nation doit, chaque année avant de soumettre sa loi annuelle sur les dépenses à la Commission pour examen et agrément, donner un préavis de cette loi :

a) soit en affichant une copie de la loi sur le site Web de la *Gazette des premières nations* ou à un endroit bien en vue sur son propre site Web;

b) soit en se conformant aux procédures établies dans sa loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil;

c) soit en tenant une assemblée publique à laquelle les contribuables peuvent rencontrer l'administrateur fiscal ou les membres du conseil pour discuter de la loi proposée.

3. Renseignements supplémentaires exigés

3.1 Lorsque la première nation se propose d'édicter une loi sur les taxes d'aménagement, elle doit :

a) dans le préavis au titre de l'article 6 :

(i) d'une part, faire renvoi au document – le plan d'immobilisations à long terme ou autre document de planification ou l'entente de services – qu'elle a utilisé à l'appui des taxes d'aménagement imposées par cette loi,

(ii) d'autre part, indiquer où on peut obtenir une copie du plan d'immobilisations à long terme ou autre document de planification ou une copie de l'entente de services;

b) pendant toute la durée du délai de préavis au titre de l'article 6, afficher une copie du document de planification ou de l'entente de services visés à l'alinéa a) à un endroit bien en vue sur son site Web ou sur le site Web de la *Gazette des premières nations*.

[mod. Résolution de la CFPN 2019-06-26.]

3.2 Lorsque la première nation se propose d'édicter une loi sur les droits de service, elle doit :

a) dans le préavis au titre de l'article 6, indiquer où on peut obtenir une copie du rapport relatif à la loi sur les droits de service;

b) pendant toute la durée du délai de préavis au titre de l'article 6, afficher une copie du rapport relatif à la loi sur les droits de service à un endroit bien en vue sur son site Web ou sur le site Web de la *Gazette des premières nations*.

4. Délai de préavis applicable à certains projets de textes législatifs sur les recettes locales

4.1 Lorsque la première nation se propose d'édicter l'une des lois énumérées ci-après, le délai de préavis prévu à l'article 6 de la Loi doit être prolongé à au moins quarante-cinq (45) jours :

a) loi sur les taxes d'aménagement;

b) loi sur la taxe sur les transferts fonciers;

c) loi sur la taxe sur les services;

d) loi sur la taxe sur les activités commerciales;

e) loi sur les droits de service.

4.2 Lorsque la première nation met en oeuvre l'imposition foncière pour la première fois, le délai de préavis prévu à l'article 6 de la Loi doit être prolongé à au moins quarante-cinq (45) jours pour la loi sur l'évaluation foncière et la loi sur l'imposition foncière de la première nation.

5. Exigences supplémentaires applicables au préavis de certains projets de loi

5.1 Lorsque la première nation se propose d'édicter une loi visée à l'article 4 et que, dans la réserve, il y a des contribuables ou autres personnes qui seront assujettis aux impôts fonciers, taxes ou droits proposés, elle doit publier le préavis au titre de l'article 6 par au moins un (1) autre des moyens suivants :

a) la publication dans le journal local ayant le plus grand tirage;

b) la publication à un endroit bien en vue sur le site Web de la première nation;

c) la publication dans un bulletin d'information distribué à tous les contribuables de la réserve.

5.2 Lorsque la première nation se propose d'édicter une loi sur la taxe sur les activités commerciales, elle doit transmettre le préavis au titre de l'article 6 à chacune des entreprises situées dans la réserve qui seront assujetties à la taxe proposée.

5.3 Lorsque la première nation se propose d'édicter une loi sur les taxes d'aménagement, une loi sur la taxe sur les transferts fonciers, une loi sur la taxe sur les services ou une loi sur les droits de service, elle doit se conformer à au moins l'une des exigences supplémentaires suivantes :

a) préciser, dans le préavis au titre de l'article 6, qu'une description des principaux éléments du projet de loi est accessible pour consultation sur le site Web de la première nation;

b) indiquer, dans le préavis au titre de l'article 6, les date, heure et lieu de la séance portes ouvertes au cours de laquelle des représentants de la première nation fourniront des renseignements sur le projet de loi;

c) indiquer, dans le préavis au titre de l'article 6, les date, heure et lieu de l'assemblée publique au cours de laquelle le conseil de la première nation fera l'examen du projet de loi;

d) transmettre le préavis au titre de l'article 6 à chaque contribuable de la réserve ou, s'il s'agit d'un projet de loi sur la taxe sur les services applicable à un secteur déterminé de la réserve, à chaque contribuable de ce secteur.

5.4 La première nation doit publier ou transmettre, selon le cas, le préavis exigé par les paragraphes 5.1, 5.2 et 5.3 avant le premier jour du délai de préavis au titre de l'article 6.

5.5 La première nation doit publier les renseignements visés à l'alinéa 5.3a) à un endroit bien en vue sur son site Web avant le premier jour du délai de préavis au titre de l'article 6.

5.6 La première nation doit tenir la séance portes ouvertes ou l'assemblée publique visée aux alinéas 5.3b) ou c) pendant le délai de préavis au titre de l'article 6.

6. Exemption des exigences

Lorsque la Commission a, en vertu du paragraphe 6(2) de la Loi, exempté une première nation de l'obligation de préavis prévue au paragraphe 6(1) de la Loi à l'égard d'un texte législatif sur les recettes locales, les exigences énoncées aux articles 3, 4, 5 et 8 des présentes normes ne s'appliquent pas à la première nation en ce qui concerne ce texte législatif.

[mod. Résolution de la CFPN 2018-12-12.]

7. Préavis de la transition vers les taux du territoire de référence

7.1 Lorsque la première nation entend justifier une augmentation de ses taux d'imposition suivant l'alinéa 10.1b) des *Normes relatives aux lois annuelles sur les taux d'imposition des premières nations (2017)*, les exigences énoncées au présent article s'appliquent à celle-ci.

7.2 La première nation doit donner un avis par écrit conformément au paragraphe 7.4, indiquant :

a) son intention d'élaborer un plan de transition afin de faire le passage à des taux d'imposition identiques à ceux du territoire de référence;

b) les date, heure et lieu de l'assemblée à laquelle les contribuables sont invités pour examiner le plan de transition et en discuter.

7.3 La première nation doit tenir l'assemblée des contribuables mentionnée au paragraphe 7.2 aux dates, heure et lieu indiqués dans l'avis.

7.4 Au moins quatorze (14) jours avant la date de l'assemblée des contribuables mentionnée au paragraphe 7.2, l'avis exigé à ce paragraphe doit être, à la fois :

a) transmis à chaque contribuable et à chaque association de contribuables;

b) affiché dans les bureaux administratifs de la première nation et dans au moins deux (2) autres endroits dans la réserve;

c) publié sur le site Web de la *Gazette des premières nations* et à un endroit bien en vue sur le site Web de la première nation.

8. Exigences de préavis à l'égard des biens saisonniers

8.1 Lorsque la réserve d'une première nation comporte des biens saisonniers imposables, la première nation doit se conformer aux exigences du paragraphe 8.2 ou du paragraphe 8.3 si un préavis au titre de l'article 6 est exigé pour un projet de loi sur les recettes locales.

8.2 La première nation doit, pendant la période de l'année où les biens saisonniers sont destinés à être occupés :

a) faire commencer et mener à terme le délai de préavis au titre de l'article 6;

b) remplir toutes les exigences de préavis énoncées dans les présentes normes.

8.3 La première nation doit, en plus de remplir les autres exigences de préavis, transmettre le préavis au titre de l'article 6 à chaque contribuable qui détient un bien saisonnier et qui lui a communiqué une adresse électronique ou une adresse postale permanente.

8.4 La première nation qui donne préavis selon le paragraphe 8.3 doit transmettre les préavis au titre de l'article 6 avant le début du délai de préavis au titre de l'article 6.

[mod. Résolution de la CFPN 2018-12-12.]

PARTIE VIII
ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes normes sont établies et entrent en vigueur le 29 juin 2018.

PARTIE IX

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements concernant les présentes normes doivent être adressées à :

Commission de la fiscalité des premières nations
345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : (250) 828-9857

Laws under the *First Nations Fiscal Management Act (FMA)*

Lois sous le régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations (LGFPN)*

First Nation laws approved by the First Nations Tax Commission under Section 5 of the FMA and First Nation laws approved by the First Nations Financial Management Board under Section 9 of the FMA

Lois des premières nations agréées par la Commission de la fiscalité des premières nations en vertu del'article 5 de la LGFPN et lois des premières nations agréées par le Conseil de gestion financière des Premières nations en vertu de l'article 9 de la LGFPN

Alberta

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Beaver Lake Cree Nation in the Province of Alberta,

Beaver Lake Cree Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

BEAVER LAKE
CREE NATION

Chronological no. 2019-2020
File Reference no.. 08

BAND COUNCIL RESOLUTION

NOTE: The words "from our Band Funds" "capital" or "revenue" whichever the case, must appear in all resolutions requesting expenditures from Band Funds

		Cash Free Balance
The council of the Beaver Lake Cree Nation		Capital account
Date of duly convened meeting June 24, 2019	Province AB	Revenue account

DO HEREBY RESOLVE

AT A DULY CONVENED meeting of the Chief and Council of Beaver Lake Cree Nation #131 the following matter was discussed and passed.

RE: Annual Expenditure Law 2019

WHEREAS the Chief and Council of Beaver Lake Cree Nation derive their authority from the creator and the citizens of Beaver Lake Cree Nation and are responsible for the peace order and good government of Beaver Lake Cree Nation; and

WHEREAS;

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Beaver Lake Cree Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Beaver Lake Cree Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Beaver Lake Cree Nation Property Assessment Law, 2016;*

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Beaver Lake Cree Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Beaver Lake Cree Nation Property Assessment Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

BEAVER LAKE
CREE NATION

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

Quorum 3/4

Chief Germaine Anderson

Councillor Charlene Cardinal

Councillor Shirley Paradis

Councillor Felix Lewis

FOR DEPARTMENTAL USE ONLY					
Expenditure	Authority (Indian act section)	Source of funds Capital Revenue	Expenditure	Authority (Indian Act Section	Source of funds Capital Revenue
Recommending officer Signature		Date	Recommending officer Signature		Date
Approving officer Signature		Date	Approving officer Signature		Date

BEAVER LAKE
CREE NATION

BEAVER LAKE
CREE NATION

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 49,338.64
TOTAL REVENUES	**$ 49,338.64**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	
c. Other General Government	$48,845.25
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	
d. Accelerated Debt Payments	

BEAVER LAKE
CREE NATION

e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	
9. Contingency	$493.39
TOTAL EXPENDITURES	**$49,338.64**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$
BALANCE	**$0**

BEAVER LAKE
CREE NATION

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Beaver Lake Cree Nation in the Province of Alberta,

Beaver Lake Cree Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

BEAVER LAKE
CREE NATION

Chronological no. 2019-2020
File Reference no.. 09

BAND COUNCIL RESOLUTION

NOTE: The words "from our Band Funds" "capital" or "revenue" whichever the case, must appear in all resolutions requesting expenditures from Band Funds

		Cash Free Balance
The council of the Beaver Lake Cree Nation		Capital account
Date of duly convened meeting May 30, 2019	Province AB	Revenue account

DO HEREBY RESOLVE

AT A DULY CONVENED meeting of the Chief and Council of Beaver Lake Cree Nation #131 the following matter was discussed and passed.

RE: Annual Rates Law 2019

WHEREAS the Chief and Council of Beaver Lake Cree Nation derive their authority from the creator and the citizens of Beaver Lake Cree Nation and are responsible for the peace order and good government of Beaver Lake Cree Nation; and

WHEREAS; WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Beaver Lake Cree Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Beaver Lake Cree Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Beaver Lake Cree Nation Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the Beaver Lake Cree Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Beaver Lake Cree Nation Property Assessment Law, 2016*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

Quorum 3/4

BEAVER LAKE
CREE NATION

Chief Germaine Anderson

Councillor Charlene Cardinal

Councillor Shirley Paradis

Councillor Felix Lewis

FOR DEPARTMENTAL USE ONLY					
Expenditure	Authority (Indian act section)	Source of funds Capital Revenue	Expenditure	Authority (Indian Act Section	Source of funds Capital Revenue
Recommending officer Signature Date			Recommending officer Signature Date		
Approving officer Signature Date			Approving officer Signature Date		

BEAVER LAKE
CREE NATION

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of Assessed Value
Class 1 – Residential	
Class 2 - Non-Residential	24.8566
Class 3 - Farmland	
Class 4 - Machinery and Equipment	22.2099

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Bigstone Cree First Nation in the Province of Alberta,

Bigstone Cree First Nation
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

File Reference No.
018-19-20

BIGSTONE COUNCIL RESOLUTION

Date of duly convened meeting	Day: 22	Month: 05	Year: 2019	Province: Alberta

DO HEREBY RESOLVE:

WHEREAS, the Chief and Council of Bigstone Cree Nation met at a duly convened meeting on the above date and;

WHEREAS, the Chief and Council of Bigstone Cree Nation are empowered to act on behalf of its' Membership and;

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Bigstone Cree First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Bigstone Cree First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Bigstone Cree First Nation Property Assessment and Taxation By-law*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Bigstone Cree First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Bigstone Cree First Nation Property Assessment and Taxation By-law*.

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22 day of May,2019, at Wabasca, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of Six (6) members of Council.

CARRIED

Quorum: 6 (six)

Chief: **Silas W. Yellowknee**

Wabasca Council: **Lawrence Oar**

Calling Lake Council: **Lillian Anderson**

Chipewyan Lake Council: **Maggie Alook**

Wabasca Council: **Ken Alook**

Wabasca Council: **Don Gambler**

Wabasca Council: **Felix Schroder**

Wabasca Council: **Robert Cardinal**

Chipewyan Lake Council: **Eva Yellowknee**

Calling Lake Council: **Loretta Gladue**

Wabasca Council: **Helen Alook**

SCHEDULE
ANNUAL EXPENDITURE BUDGET
2019

PART 1: PROPERTY TAX REVENUES	
1 Property tax revenues to be collected in budget year	
a. Property Tax Revenues	$449,849.02
TOTAL REVENUES	**$449,849.02**
PART 2: EXPENDITURES	
1 GENERAL GOVERNMENT EXPENDITURES	
a. Executive & Legislative - Governance	$400,000.00
b. General Administration - Tax Assessor	$24,000.00
c. General Administration - Bank Charges	$100.00
d. General Administration - Audit	$3,500.00
Subtotal	**$427,600.00**
2 PROTECTION SERVICES	
Subtotal	**$0.00**
3 TRANSPORTATION SERVICES	
Subtotal	**$0.00**
4 RECREATIONAL and CULTURAL SERVICES	
Subtotal	**$0.00**
5 COMMUNITY DEVELOPMENT	
Subtotal	**$0.00**
6 ENVIRONMENT HEALTH SERVICES	
Subtotal	**$0.00**
7 FISCAL SERVICES	
Subtotal	**$0.00**
8 OTHER SERVICES	
Subtotal	**$0.00**
9 CONTINGENCY AMOUNT	**$22,249.02**
TOTAL EXPENDITURES	**$449,849.02**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1 Accumulated Surplus - revenues carried forward from the previous budget years	**$22,375.00**
2 Accumulated deficit - revenues expenditures carried forward from the previous budget year	**$0.00**
BALANCE	**$22,375.00**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Adams Lake Indian Band in the Province of British Columbia,

Adams Lake Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ADAMS LAKE INDIAN BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of Adams Lake Indian Band has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires Adams Lake Indian Band that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Adams Lake Indian Band First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Adams Lake Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Adams Lake Indian Band Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Adams Lake Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Adams Lake Indian Band Property Taxation Law, 2015*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than four hundred dollars ($400.00), the taxable property shall be taxed at four hundred dollars ($400.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4 day of June, 2019, at Salmon Arm, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Clifford Arnouse

Councillor Shelley Witzky

Councillor Brandy Jules

Councillor Steven Teed

Councillor Elaine Jules

Councillor Gina Johnny

SCHEDULE

TAX RATES

TAX GROUP ONE – Indian Reserve No. 2, 3, 4 and 5

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 Of Assessed Value:
Class 1 – Residential	8.0698
Class 2 – Utilities	59.6941
Class 4 - Major Industry	16.5324
Class 5 - Light Industry	
Class 6 - Business and Other	19.5031
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	13.7762
Class 9 - Farm	25.6452
Class 10 – Regulated CPR R-W	27.6959

TAX GROUP TWO – Indian Reserve No. 1, 6 and 7

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 Of Assessed Value
Class 1 – Residential	6.6388
Class 2 - Utilities	41.8325
Class 4 - Major Industry	79.3862
Class 5 - Light Industry	17.3522
Class 6 - Business and Other	16.6716
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	5.9299
Class 9 - Farm	20.6469
Class 10 – Regulated CPR R/W	27.6959

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Enoch Cree Nation in the Province of Alberta,

Enoch Cree Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ECN EXPENDITURE LAW 2019

ENOCH CREE NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Enoch Cree Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Enoch *Cree Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the Enoch Cree *Nation Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Enoch Cree Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the Enoch Cree *Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

ECN EXPENDITURE LAW 2019

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15th day of May, 2019 at Enoch Cree Nation, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief William Morin

Councillor Lyle Morin

Councillor Lorna Morin

Councillor John Thomas Jr.

Councillor Michelle Wilsdon

Councillor Shane Morin

Councillor Shane Peacock

Councillor Nola Wanuch

Councillor Amanda Morin

Councillor Ronald A. Morin

ECN EXPENDITURE LAW 2019

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$714,944.55
b. Payments received in lieu of taxes - RCC	$150,034.50
Payments received in lieu of taxes - RCMP	$ 22,007.77

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$463,679.48
b. General Administrative	$298,958.00
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	$ 80,000.00
e. Tourism	
f. Trade and Industry	

ECN EXPENDITURE LAW 2019

g.	Land Rehabilitation and Beautification	
h.	Other Regional Planning and Development	
6.	Environment Health Services	
a.	Water Purification and Supply	
b.	Sewage Collection and Disposal	
c.	Garbage Waste Collection and Disposal	
d.	Recycling	
e.	Other Environmental Services	
7.	Fiscal Services	
a.	Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority	
b.	Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c.	Other Payments	
d.	Accelerated Debt Payments	
e.	Other Fiscal Services	
8.	Other Services	
a.	Health	
b.	Social Programs and Assistance	
c.	Agriculture	
d.	Education	
e.	Other Service	
9.	Grants:	
a.	Home owner grant equivalents:	$
b.	Other grants:	
	i.	$
	ii.	$
	iii	$
10.	Contingency Amount	$ 44,349.34
11.	Transfers into Reserve	
a.		$
b.		$
12.	Repayment of moneys borrowed from Reserve Funds	
a.		$
b.		$
TOTAL EXPENDITURES		**$886,986.82**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Enoch Cree Nation in the Province of Alberta,

Enoch Cree Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ECN TAX RATES LAW 2019

ENOCH CREE NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Enoch Cree Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Enoch Cree *Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the Enoch *Cree Nation Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the Enoch Cree Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the Enoch Cree *Nation Property Taxation Law, 2016*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _15th__ day of _May, 2019 at Enoch Cree Nation, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

1

ECN TAX RATES LAW 2019

Chief William Morin

Councillor Lyle Morin

Councillor Lorna Morin

Councillor John Thomas Jr.

Councillor Michelle Wilson

Councillor Shane Morin

Councillor Shane Peacock

Councillor Nola Wanuch

Councillor Amanda Morin

Councillor Ronald A. Morin

ECN TAX RATES LAW 2019

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000
Alberta	
Class 1 – Residential	10.05
Class 2 - Non-Residential	21.84
Class 3 – Farmland	9.08
Class 4 - Machinery and Equipment	21.84

3

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Fort McMurray #468 First Nation in the Province of Alberta,

Fort McMurray #468 First Nation
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

FORT MCMURRAY #468 FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Fort McMurray #468 First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Fort McMurray #468 First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Fort McMurray #468 First Nation Band Property Tax By-law;*

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Fort McMurray #468 First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Fort McMurray #468 First Nation Band Property Tax By-law.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 31st day of May, 2019, at Fort McMurray, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of TWO (2) members of Council.

Chief Ronald Alfred Kreutzer

Councillor Ronald Allan Kreutzer

Councillor Samantha Whalen

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:
   a. Property Tax Revenues $ 5,222.90

TOTAL REVENUES **$ 5,222.90**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures
   a. Executive and Legislative
   b. General Administrative
   c. Other General Government
2. Protection Services
   a. Policing
   b. Firefighting
   c. Regulatory Measures
   d. Other Protective Services
3. Transportation
   a. Roads and Streets
   b. Snow and Ice Removal
   c. Parking
   d. Public Transit
   e. Other Transportation
4. Recreation and Cultural Services
   a. Recreation
   b. Culture
   c. Heritage Protection
   d. Other Recreation and Culture
5. Community Development
   a. Housing
   b. Planning and Zoning
   c. Community Planning
   d. Economic Development Program
   e. Tourism
   f. Trade and Industry

g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health (emergency medical travel)	$ 2500.00
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education (k-12 incentive, back to school gift cards and back packs)	$ 2500.00
e. Other Service	
9. Contingency	$ 222.90
TOTAL EXPENDITURES	**$ 5222.90**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 0.00
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0.00
BALANCE	**$ 0.00**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Fort McMurray #468 First Nation in the Province of Alberta,

Fort McMurray #468 First Nation
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

FORT MCMURRAY #468 FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Fort McMurray #468 First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Fort McMurray #468 First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Fort McMurray #468 First Nation Band Property Tax By-law*;

"First Nation" means the Fort McMurray #468 First Nation , being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Fort McMurray #468 First Nation Band Property Tax By-law*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 31 day of May, 2019, at Fort McMurray, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of TWO (2) members of Council.

Chief Ronald Afred Kreutzer

Councillor Ronald Allan Kreutzer

Councillor Samantha Whalen

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of Assessed Value
Class 1 - Residential	
Class 2 - Non-Residential	14.5000
Class 3 - Farmland	
Class 4 - Machinery and Equipment	

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Fort McMurray #468 First Nation in the Province of Alberta,

Fort McMurray #468 First Nation
Annual Expenditure Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2018.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

FORT MCMURRAY #468 FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Fort McMurray #468 First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Fort McMurray #468 First Nation Annual Expenditure Law, 2018*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Fort McMurray #468 First Nation Band Property Tax By-law*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Fort McMurray #468 First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Fort McMurray #468 First Nation Band Property Tax By-law.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2018, and ending December 31, 2018, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the ____7__ day of _____December _____, 2018 at _____Fort McMurray_____ in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of _____ (____2_) members of Council.

Chief Ronald Alfred Kreutzer

Councillor Ronald Allan Kreutzer

Councillor Samantha Whalen

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: PROPERTY TAX REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 8,596.77
TOTAL REVENUES	**$ 8,596.77**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal (Elder)	$ 3,096.77
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5.. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	

h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health (Emergency Medical Travel)	$ 2,500.00
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education (Grade 12 Incentives, & Back to school gift cards and backpacks	$ 2,500.00
e. Other Service	
9. Contingency Amount	$ 500.00
TOTAL EXPENDITURES	**$ 8,596.77**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$
BALANCE	**$ 0.00**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Fort McMurray #468 First Nation in the Province of Alberta,

Fort McMurray #468 First Nation
Annual Rates Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2018.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

FORT MCMURRAY #468 FIRST NATION
ANNUAL RATES LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the Fort McMurray #468 First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Fort McMurray #468 First Nation Annual Rates Law, 2018*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Fort McMurray #468 First Nation Band Property Tax By-law*;

"First Nation" means the Fort McMurray #468 First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Fort McMurray #468 First Nation Band Property Tax By-law*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2018 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the ___7___ day of _____December_____, 20__18__, at _____Fort McMurray_____, in the Province of _____Alberta_____.

A quorum of Council consists of _____ (___2__) members of Council.

Chief Ronald Alfred Kreutzer

Councillor Ronald Allan Kreutzer

_____

Councillor Samantha Whalen

SCHEDULE
2018 TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1 of Assessed Value
Class 1 – Residential	0
Class 2 - Non-residential and linear property	1.45%
Class 3 – Farm land	0
Class 4 - Machinery and Equipment	1.45%

FROG LAKE FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *17*

DIVISION 4 - Risk Management *18*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *26*

PART V - Tangible Capital Assets **27**

PART VI - Reporting Breaches **29**

PART VII - Miscellaneous **31**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Frog Lake First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Frog Lake First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Frog Lake First Nation Financial Administration Law,* 2019.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Frog Lake First Nation;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee,

contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of finance, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the director of finance the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the director of finance the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the chief administrative officer, director of finance, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the chief administrative officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments

in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The director of finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The director of finance must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards*

permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 72(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that

third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Coming into Force

81.(1) This section and the operative portions of sections 1-6, 24, 27, 29, 30, 49-54, 56-60, 64 and 77-79 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 20(1), 21, 22(1-3), 23(2),(3) and (5), 25, 26, 31, 61 and 72-75 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9 day of Sept, 2019, at Frog Lake, in the Province of AB at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of four (4) members of Council was present throughout.

Chief Gregory Desjarlais

Councillor Clifton Cross

Councillor Gregory Desjarlais

Councillor Stanley Dion

Councillor Preston Faithful

Councillor Billy Quinney

Councillor Jason Quinney

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the O'Chiese First Nation in the Province of Alberta,

O'Chiese First Nation Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

O'CHIESE FIRST NATION
ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the O'Chiese First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *O'Chiese First Nation Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *O'Chiese First Nation Property Assessment and Taxation By-law*;

"First Nation" means the O'Chiese First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *O'Chiese First Nation Property Assessment and Taxation By-law.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 30th day of JULY, 2019 at O'CHIESE FIRST NATION in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of FOUR (4) members of Council.

Chief DOUGLAS BEAVERBONES

Councillor

Councillor ROBERT STRAWBERRY

Councillor

Councillor MARTIN IRONBOW

Councillor

Councillor BARRY SAULTEAUX

Councillor

SCHEDULE
2019 TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 of Assessed Value
Class 1 – Residential	0
Class 2 - Non-residential and linear property	15.1630
Class 3 – Farm land	0
Class 4 - Machinery and Equipment	10.1288

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Siksika Nation in the Province of Alberta,

Siksika Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SIKSIKA NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Siksika Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Siksika Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Siksika Nation Property Assessment Law, 2015;*

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Siksika Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Siksika Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 13th day of May, 2019, at Siksika, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of SEVEN (7) members of Council.

CHIEF Joseph WEASEL CHILD

Councillor Carlon BIG SNAKE

Councillor Carlin BLACK RABBIT

Councillor Reuben BREAKER

Councillor Jason DOORE

Councillor Bradford LITTLE CHIEF

Councillor Alfred MANY HEADS

Councillor Ike SOLWAY

Councillor Eldon WEASEL CHILD

Councillor Hector WINNIPEG JR.

Councillor Marsha WOLF COLLAR

Councillor Francis WOLF LEG

Councillor Herman YELLOW OLD WOMAN

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 1,010,448.47
b. Payments received in lieu of taxes	$ 71,750.00
TOTAL REVENUES	**$ 1,082,198.47**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 20,000.00
b. General Administrative	30.000.00
2. Recreation and Cultural Services	
a. Culture	450,000.00
3. Other Services	
a. Social Programs and Assistance	300,000.00
b. Other Service -Communication	165,000.00
4. Contingency	108,219.85
TOTAL EXPENDITURES	**$1,073,219.85**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 8,978.62
BALANCE	**$ 0.00**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Siksika Nation in the Province of Alberta,

Siksika Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SIKSIKA NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Siksika Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Siksika Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Siksika Nation Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Siksika Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Siksika Nation Property Taxation Law, 2015*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 13th day of May, 2019, at SIKSIKA, in the Province of ALBERTA.

A quorum of Council consists of SEVEN (7) members of Council.

CHIEF Joseph WEASEL CHILD

Councillor Carlon BIG SNAKE

Councillor Carlin BLACK RABBIT

Councillor Reuben BREAKER

Councillor Jason DOORE

Councillor Bradford LITTLE CHIEF

Councillor Alfred MANY HEADS

Councillor Ike SOLWAY

Councillor Eldon WEASEL CHILD

Councillor Hector WINNIPEG JR.

Councillor Marsha WOLF COLLAR

Councillor Francis WOLF LEG

Councillor Herman YELLOW OLD WOMAN

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of Assessed Value
Alberta	
Class 1 - Residential	17.0992
Class 2 - Non-Residential	
Class 3 - Farmland	10.3670
Class 4 - Machinery and Equipment	

3

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Stoney Nation in the Province of Alberta,

Stoney Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

STONEY NATION

COUNCIL RESOLUTION

Chronological No: 2019-026	
File Reference	

THE COUNCIL OF THE STONEY TRIBE				
TERRITORY	**TREATY NUMBER SEVEN SOUTHERN ALBERTA**			
PLACE	**MORLEY, ALBERTA**			
DATE	**5**	**June**	**AD**	**2019**
	DAY	**MONTH**		**YEAR**

WHEREAS the Stoney Tribal Council is empowered to act for and on behalf of the people of the Bearspaw, Chiniki and Wesley Bands; and

WHEREAS the Stoney Tribal Council has met in quorum at a duly convened meeting on **June 5, 2019**; and

WHEREAS

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Stoney Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Stoney Nation Annual Expenditure Law, 2019*.
2. In this Law:
    a. "Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;
    b. "annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;
    c. "Assessment Law" means the *Stoney Property Tax By-law;*
    d. "Council" has the meaning given to that term in the Act;
    e. "First Nation" means the Stoney Nation, being a band named in the schedule to the Act;
    f. "Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;
    g. "local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;
    h. "property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and
    i. "Taxation Law" means the *Stoney Property Tax By-law.*

STONEY NATION

COUNCIL RESOLUTION

Chronological No: 2019-026	
File Reference	

THE COUNCIL OF THE STONEY TRIBE					
TERRITORY	**TREATY NUMBER SEVEN SOUTHERN ALBERTA**				
PLACE	**MORLEY, ALBERTA**				
DATE	**5**	**June**		**AD**	**2019**
	DAY	**MONTH**			**YEAR**

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.
4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.
5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.
6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.
7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.
8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.
9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.
10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.
11. (1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

    (2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.
12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 5th day of June, 2019, at Banff, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of Nine (9) members of Council.

STONEY NATION
COUNCIL RESOLUTION

Chronological No: 2019-026	
File Reference	

THE COUNCIL OF THE STONEY TRIBE				
TERRITORY	**TREATY NUMBER SEVEN SOUTHERN ALBERTA**			
PLACE	**MORLEY, ALBERTA**			
DATE	**5**	**June**	**AD**	**2019**
	DAY	**MONTH**		**YEAR**

QUORUM: Nine (9)

Chief Darcy Dixon	Chief Aaron Young	Chief Clifford Poucette
Councilor Rex Daniels	Councilor Charles Mark	Councilor Hank Snow
Councilor Lenny Wesley	Councilor Jordie Mark	Councilor Rufus Twoyoungmen
Councilor Anthony Bearspaw	Councilor Charles Powderface	Councilor Krista Hunter
Councilor Keith Lefthand	Councilor Colin Simeon	Councilor Shane Crawler

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:
   a. Property Tax Revenues $ 742,081.52

TOTAL REVENUES **$ 742,081.52**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures
   a. Executive and Legislative
   b. General Administrative
   c. Other General Government
2. Protection Services
   a. Policing
   b. Firefighting
   c. Regulatory Measures
   d. Other Protective Services
3. Transportation
   a. Roads and Streets
   b. Snow and Ice Removal
   c. Parking
   d. Public Transit
   e. Other Transportation
4. Recreation and Cultural Services

STONEY NATION
COUNCIL RESOLUTION

Chronological No: 2019-026	
File Reference	

THE COUNCIL OF THE STONEY TRIBE				
TERRITORY	**TREATY NUMBER SEVEN SOUTHERN ALBERTA**			
PLACE	**MORLEY, ALBERTA**			
DATE	**5**	**June**	**AD**	**2019**
	DAY	**MONTH**		**YEAR**

a. Recreation
b. Culture
c. Heritage Protection
d. Other Recreation and Culture

5. Community Development
   a. Housing
   b. Planning and Zoning
   c. Community Planning
   d. Economic Development Program
   e. Tourism
   f. Trade and Industry
   g. Land Rehabilitation and Beautification
   h. Other Regional Planning and Development
6. Environment Health Services
   a. Water Purification and Supply
   b. Sewage Collection and Disposal
   c. Garbage Waste Collection and Disposal
   d. Recycling
   e. Other Environmental Services
7. Fiscal Services
   a. Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority
   b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority
   c. Other Payments – Housing Mortgage — $ 732,081.52
   d. Accelerated Debt Payments
   e. Other Fiscal Services
8. Other Services
   a. Health
   b. Social Programs and Assistance
   c. Agriculture
   d. Education
   e. Other Service
9. Contingency — $ 10,000.00

TOTAL EXPENDITURES — **$ 742,081.52**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year — $
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year — $

BALANCE — **$**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Stoney Nation in the Province of Alberta,

Stoney Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

STONEY NATION
COUNCIL RESOLUTION

Chronological No: 2019-027	
File Reference	

THE COUNCIL OF THE STONEY TRIBE					
TERRITORY	**TREATY NUMBER SEVEN SOUTHERN ALBERTA**				
PLACE	**MORLEY, ALBERTA**				
DATE	**24**	**May**		**AD**	**2019**
	DAY	**MONTH**			**YEAR**

WHEREAS the Stoney Tribal Council is empowered to act for and on behalf of the people of the Bearspaw, Chiniki and Wesley Bands; and

WHEREAS the Stoney Tribal Council has met in quorum at a duly convened meeting on **June 5, 2019**; and

WHEREAS

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Stoney Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Stoney Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.
2. In this Law:

   "Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

   "Assessment Law" means the *Stoney Property Tax By-law*;

   "First Nation" means the Stoney Nation, being a band named in the schedule to the Act;

   "property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

   "taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

   "Taxation Law" means the *Stoney Property Tax By-law*.
3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.
4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.
5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.
6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.
7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.
8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 5th day of June, 2019, at Banff, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of Nine (9) members of Council.

STONEY NATION COUNCIL RESOLUTION	Chronological No: 2019-027 File Reference

THE COUNCIL OF THE STONEY TRIBE				
TERRITORY	TREATY NUMBER SEVEN SOUTHERN ALBERTA			
PLACE	MORLEY, ALBERTA			
DATE	24	May	AD	2019
	DAY	MONTH		YEAR

QUORUM: Nine (9)

Chief Darcy Dixon	Chief Aaron Young	Chief Clifford Poucette
Councilor Rex Daniels	Councilor Charles Mark	Councilor Hank Snow
Councilor Lenny Wesley	Councilor Jordie Mark	Councilor Rufus Twoyoungmen
Councilor Anthony Bearspaw	Councilor Charles Powderface	Councilor Krista Hunter
Councilor Keith Lefthand	Councilor Colin Simeon	Councilor Shane Crawler

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of Assessed Value
Alberta	
Class 1 - Residential	
Class 2 - Non-Residential	15.2805
Class 3 - Farmland	
Class 4 - Machinery and Equipment	8.9479

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsuut'ina Nation in the Province of Alberta,

Tsuut'ina Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 31st day of October, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission



Tsuut'ina Nation Annual Expenditure Law, 2019

Under the guidance of Almighty God, Our Creator, and as a sovereign Nation; We, the peoples of Tsuut'ina Nation, in preservation and continuation of the Tsuut'ina Nation's unique culture, identity, traditions, language and institutions, and with respect to the special relationship to the land and resources, in continued relationship with all First Nations and Canada; Do ordain and establish this law in accordance with our inherent right to governance.

Nato ninist'iya dinachowi diyi nananitini k'asona diyi datl'ishi nanisaatluni niiha nihina?o-ha tlaat'a Tsuut'ina wusa dinaloku nihininisha, nihiusno, misila yino?i, nihigunaha misila nihininana?o-hi. Nisk'a uwa mits'i-hi tlaat'a dina-tii uwa Canada isla najuna adadanazini diyi datlishi dik'asilo niiha nihina?o-ha gwasaala.

A Document to Ratify the Tsuut'ina Nation Annual Expenditure Law, 2019 Within the Tsuut'ina Nation Lands, Alberta, Canada

Enacted on October 8, 2019 in Tsuut'ina Nation
Coming Into Force Upon Approval by
The First Nations Tax Commission.

Table of Contents

Preamble 2

Tsuut'ina Nation Annual Expenditure Law 4

Chief and Council Signatory Page 6

Schedule 7

© Tsuut'ina Nation

TSUUT'INA NATION ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

NOW THEREFORE the Council of the Tsuut'ina Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tsuut'ina Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018*

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Tsuut'ina Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019 and ending March 31, 2020 is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

© Tsuut'ina Nation

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

© Tsuut'ina Nation

TSUUT'INA NATION ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

Chief and Council Signatory Page

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Chief and Council on the *8th day of October, 2019*, at the Tsuut'ina Nation, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of seven (7) members of Council

Chief Lee Crowchild

Councillor Leon Littlelight

Councillor Stanley Big Plume

Councillor Andy Onespot Sr.

Councillor Darryl Whitney

Councillor Regena Crowchild

Councillor Kelsey Big Plume

Councillor Brent Dodginghorse

Councillor Vincent Crowchild

Councillor Leeroy Meguinis

Councillor Ellery Starlight

Councillor Lyle Dodginghorse

Councillor Darrell Crowchild

© Tsuut'ina Nation

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$1,008,189.73
b. Payments received in lieu of taxes	$0
c. Property Transfer Tax Revenues	$0
d. Service tax revenues	$0
TOTAL REVENUES	$1,008,189.73

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	$210,000.00
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	$100,000.00
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$10,000.00
b. Snow and Ice Removal	$10,000.00
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	$0
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	$109,189.73
c. Community Planning	

© Tsuut'ina Nation

TSUUT'INA NATION ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	$5,000.00
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$40,000.00
b. Sewage Collection and Disposal	$40,000.00
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Long-term Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	$384,000.00
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	$0
9. Contingency Amounts	$100,000.00
TOTAL EXPENDITURES	**$1,008,189.73**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

© Tsuut'ina Nation

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a.	McNally Lander Services Ltd.	$8,821.25
b.	M.D. of Rocky View & City of Calgary Fire Departments	$5,500.00
c.	IBI Group & Superior Safety Codes	$56,161.00

© Tsuut'ina Nation

TSUUT'INA NATION ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

Appendix

Reserve Fund Balances

[Note to First Nation: This Appendix is required if the First Nation has any reserve funds funded by property tax revenues. List each reserve fund separately. The beginning balance is the first day of the budget year and ending balance is the last day of the budget year.]

1. [Name of reserve fund]	
Beginning balance as of January 1, 2019 :	$0
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$
Ending balance as of _____ 31, 20__:	$
2. [Name of reserve fund]	
Beginning balance as of _____ 1, 20__ :	$
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$
Ending balance as of January 1, 2019:	$0

© Tsuut'ina Nation

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsuut'ina Nation in the Province of Alberta,

Tsuut'ina Nation Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 31st day of October, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission



Tsuut'ina Nation Annual Rates Law, 2019

Under the guidance of Almighty God, Our Creator, and as a sovereign Nation; We, the peoples of Tsuut'ina Nation, in preservation and continuation of the Tsuut'ina Nation's unique culture, identity, traditions, language and institutions, and with respect to the special relationship to the land and resources, in continued relationship with all First Nations and Canada; Do ordain and establish this law in accordance with our inherent right to governance.

Nato ninist'iya dinachowi diyi nananitini k'asona diyi datl'ishi nanisaatluni niiha nihina?o-ha tlaat'a Tsuut'ina wusa dinaloku nihininisha, nihiusno, misila yino?i, nihigunaha misila nihininana?o-hi. Nisk'a uwa mits'i-hi tlaat'a dina-tii uwa Canada isla najuna adadanazini diyi datlishi dik'asilo niiha nihina?o-ha gwasaala.

A Document to Ratify the Tsuut'ina Nation Annual Rates Law, 2019 Within the Tsuut'ina Nation Lands, Alberta, Canada

Enacted on October 8, 2019 in Tsuut'ina Nation
Coming Into Force Upon Approval by
The First Nations Tax Commission.

Preamble

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the Tsuut'ina Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

© Tsuut'ina Nation

Table of Contents

Preamble **2**

Tsuut'ina Annual Rates Law, 2019 **4**

Chief and Council Signatory Page **5Error! Bookmark not defined.**

Schedule A **6**

Schedule B **7**

© Tsuut'ina Nation

NOW THEREFORE the Council of the Tsuut'ina Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tsuut'ina Nation Annual Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018*;

"First Nation" means the Tsuut'ina Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"Tax Zone 1" means the reserve lands described in section 9(a) of the *Tsuut'ina Nation Property Tax Law, 2018*;

"Tax Zone 2" means the reserve lands described in section 9(b) of the *Tsuut'ina Nation Property Tax Law, 2018*;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Tsuut'ina Nation Property Tax Law, 2018.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

© Tsuut'ina Nation

Signatory Page

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 8th day of October, 2019, at the Tsuut'ina Nation, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of seven (7) members of Council.

Chief Lee Crowchild

Councillor Leon Littlelight

Councillor Stanley Big Plume

Councillor Andy Onespot Sr.

Councillor Darryl Whitney

Councillor Regena Crowchild

Councillor Kelsey Big Plume

Councillor Brent Dodginghorse

Councillor Vincent Crowchild

Councillor LeeRoy Meguinis

Councillor Ellery Starlight

Councillor Lyle Dodginghorse

Councillor Darrell Crowchild

© Tsuut'ina Nation

SCHEDULE A

2019 TAX RATES – TAX ZONE 1

PROPERTY CLASS	RATE PER $100 of Assessed Value
Class 1 - Residential	
Class 2 - Non-Residential	
Vacant non-residential property	
Small business property	
Other non-residential property	3.8480
Class 3 - Farmland	
Class 4 - Machinery and Equipment	3.8480

© Tsuut'ina Nation

SCHEDULE B

2019 TAX RATES – TAX ZONE 2

PROPERTY CLASS	RATE PER $100 of Assessed Value
Class 1 - Residential	
Class 2 - Non-Residential	
Vacant non-residential property	
Small business property	
Other non-residential property	1.982
Class 3 - Farmland	
Class 4 - Machinery and Equipment	

© Tsuut'ina Nation

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsuut'ina Nation in the Province of Alberta,

Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2018.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission



Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018

Under the guidance of Almighty God, Our Creator, and as a sovereign Nation; We, the peoples of Tsuut'ina Nation, in preservation and continuation of the Tsuut'ina Nation's unique culture, identity, traditions, language and institutions, and with respect to the special relationship to the land and resources, in continued relationship with all First Nations and Canada; Do ordain and establish this law in accordance with our inherent right to governance.

Nato ninist'iya dinachowi diyi nananitini k'asona diyi datl'ishi nanisaatluni niiha nihina?o-ha tlaat'a Tsuut'ina wusa dinaloku nihininisha, nihiusno, misila yino?i, nihigunaha misila nihininana?o-hi. Nisk'a uwa mits'i-hi tlaat'a dina-tii uwa Canada isla najuna adadanazini diyi datlishi dik'asilo niiha nihina?o-ha gwasaala.

A Document to Ratify the Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018 Within the Tsuut'ina Nation Lands, Alberta, Canada

Enacted on December 10th, 2018 in Tsuut'ina Nation
Coming Into Force Upon Approval by
The First Nations Tax Commission

Preamble

Whereas:

Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands;

The Council of the Tsuut'ina Nation deems it to be in the best interests of the Nation to make a law for such purposes; and

The Council of the Tsuut'ina Nation has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

The Council of the Tsuut'ina Nation reserves the right to opt out of the *First Nations Fiscal Management Act*, and be removed from the list of communities listed in Schedule I to the act, in order to enact taxation legislation pursuant to its own inherent authority at a later date;

NOW THEREFORE the Council of the Tsuut'ina Nation duly enacts as follows:

Table of Contents

Preamble 2
Part I – Citation 4
Part II – Definitions and Resources 5
Part III – Administration 7
Part IV - Assessed Value 8
Part V - Request for Information and Inspections 10
Part XI - Assessment Roll and Assessment Notice 11
Part VII - Corrections to Assessment Roll 14
Part VIII - Reconsideration of Assessment 16
Part IX - Assessment Review Board 17
Part X - Appeal to Assessment Review Board 19
Part XI - General Provisions 24
Chief and Council Signatory Page 26
Schedule I 27
Schedule II 28
Schedule III 29
Schedule IV 30
Schedule V 31
Schedule VI 32
Schedule VII 33
Schedule VIII 34
Schedule IX 35
Schedule X 36

Part I – Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018.*

Part II – Definitions and References

Definitions and References

2. (1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act,* S.C. 2005, c.9, and the regulations enacted under that Act;

"assessable property" means property in respect of which an assessment has been or may be prepared under this Law;

"assessed value" means the value of land or improvements, or both, as if the land or improvements were held in fee simple off the reserve, as determined under this Law;

"assessment" means a value of property determined in accordance with this Law;

"Assessment Notice" means a notice containing the information set out in Schedule IV;

"Assessment Review Board" means a board established by Council in accordance with Part IX;

"assessment roll" means a roll prepared pursuant to this Law and includes a supplementary assessment roll, an amended assessment roll, and an assessment roll referenced under subsection 9(3);

"assessment year" means the year prior to the taxation year;

"assessor" means a person appointed by Council under subsection 3(1);

"chair" means the chair of the Assessment Review Board;

"complainant" means a person who commences an appeal of an assessment under this Law;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"holder" means a person in possession of an interest in land or a person who, for the time being,

(a) is entitled through a lease, license or other legal means to possess or occupy the interest in land,

(b) is in actual occupation of the interest in land,

(c) has any right, title, estate or interest in the interest in land, or

(d) is a trustee of the interest in land;

"improvement" means

(a) a structure,

(b) any thing attached or secured to a structure that would be transferred without special mention by transfer or sale of the structure,

(c) a manufactured home, mobile home, modular home or travel trailer, and

(d) machinery and equipment;

"interest in land" or "property" means land or improvements, or both, in the reserve and, without limitation, includes any interest in land or improvements, any occupation, possession or use of land or improvements, and any right to occupy, possess or use land or improvements;

"Nation" means the Tsuut'ina Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Notice of Appeal" means a notice containing the information set out in Schedule VI;

"Notice of Hearing" means a notice containing the information set out in Schedule VIII;

"Notice of Withdrawal" means a notice containing the information set out in Schedule VII;

"Order to Attend/Produce Documents" means an order containing the information set out in Schedule IX;

"party", in respect of an appeal of an assessment under this Law, means the parties to an assessment appeal under section 31;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"property class" means those categories of property established in subsection 6(1) for the purposes of assessment and taxation;

"Province" means the province of Alberta;

"reserve" means any land set apart for the use and benefit of the Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"secretary" means the secretary of the Assessment Review Board appointed under section 24;

"supplementary Assessment Notice" means a notice containing the information required under subsection 18(9);

"supplementary assessment roll" means an assessment roll under subsections 18(5) and 18(6);

"tax administrator" means the person appointed by Council to that position under the Taxation Law;

"Taxation Law" means the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018;*

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation; and

"taxes" includes

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under the Taxation Law, and all penalties, interest and costs added to taxes under the Taxation Law, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of the Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law.

(2) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(2)), paragraph (e.g. paragraph 5(3) (a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

6

Part III – Administration

Assessor

3.(1) Council must appoint one or more assessors to undertake assessments of assessable property in accordance with this Law and such other duties as set out in this Law or as directed by Council.

(2) An assessor appointed by Council must be qualified to conduct assessments of real property in the Province.

Application of Law

4. This Law applies to all interests in land.

Part IV - Assessed Value

Assessment and Valuation

5.(1) The assessor must assess all interests in land that are subject to taxation under the Taxation Law and all interests in land for which payments-in-lieu may be accepted by Council.

(2) An assessment must be an estimate of the value of an interest in land on July 1 of the assessment year.

(3) For the purposes of assessing interests in land, the assessor must, in a fair and equitable manner,

(a) follow the procedures set out in the Provincial assessment legislation, or

(b) where there are no such procedures, the assessor must take into consideration assessments of property on the reserve that are similar to the property being assessed.

(4) Each assessment of non-linear property must reflect the

(a) characteristics and physical condition of the interest in land on December 31 of the assessment year; and

(b) valuation standard that would apply under the Provincial regulations for that interest in land if it were located off the reserve.

(5) Each assessment of a railway must be based on a report provided by December 31 to the Nation by the holder or the person that operates the railway, showing the

(a) amount of land on the reserve occupied by the railway for roadway; and

(b) amount of land on the reserve occupied by the railway for purposes other than roadway.

(6) If the person who received the request does not provide the report required by subsection (5), the assessor must prepare the assessment using whatever information is available about the railway.

(7) Unless subsection (6) applies, an assessment must be prepared for an improvement whether or not it is complete or capable of being used for its intended purpose.

(8) No assessment is to be prepared for

(a) linear property that is under construction but not completed on or before October 31 of the assessment year, unless it is capable of being used for the transmission of gas, oil or electricity;

(b) new improvements that are intended to be used for or in connection with a manufacturing or processing operation and are not completed or in operation on or before December 31 of the assessment year; or

(c) new improvements that are intended to be used for the storage of materials manufactured or processed by the improvements referred to in paragraph (b), if the improvements are not completed or in operation on or before December 31 of the assessment year.

(9) Each assessment of linear property must reflect

(a) the valuation standard that would apply under the Provincial regulations for that interest in land if it were located off the reserve; and

(b) the specifications and characteristics of the linear property on October 31 of the assessment year in respect of the linear property, as contained in

(i)the records of the Alberta Energy and Utilities Board; or

(ii) the report requested by the assessor under subsection (10).

(10) If the assessor considers it necessary, the assessor may request the holder or the operator of linear property to provide a report relating to that property setting out the information requested by the assessor.

(11) On receiving a request under subsection (10), the person who received the request must provide the report not later than December 31 of the assessment year.

(12) If the person who received the request does not provide the report in accordance with subsection (11),

the assessor must prepare the assessment using whatever information is available about the linear property.

(13) The assessor must determine the assessed value of an interest in land and must enter the assessed value of the interest in land in the assessment roll.

(14) The assessor must provide, to any holder of assessable property who requests it, sufficient information to show how the assessor prepared the assessment of that person's property.

(15) Except as otherwise provided in this Law, for the purposes of assessing interests in land the assessor must use

(a) the valuation methods, standards, rates, rules and formulas established under Provincial assessment legislation existing at the time of assessment; and

(b) the assessment rules, practices and guidelines used by assessors in the Province for conducting assessments off the reserve.

Property Classes

6. (1) Council hereby establishes the property classes established by the Province for provincial property assessment purposes, for the purposes of assessment under this Law and imposing taxes under the Taxation Law.

(2) The property classes established under subsection (1) are set out in Schedule I to this Law, and the assessor must use the provincial classification rules for each property class.

(3) When preparing an assessment of property, the assessor must assign one or more of the property classes to the property.

(4) Where a property falls into two (2) or more property classes, the assessor must determine the share of the assessed value of the property attributable to each class and assess the property according to the proportion each share constitutes of the total assessed value.

Part V - Request for Information and Requests

Requests for Information

7. (1) The assessor may, for any purpose related to the administration of this Law, deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule II, to a holder or a person who has disposed of assessable property, and that person must provide the requested information to the assessor within fourteen (14) days from the date of delivery, or a longer period as specified in the notice.

(2) The assessor may in all cases assess the assessable property based on the information available to him or her and is not bound by the information provided under subsection (1).

Inspections

8.(1) After giving reasonable notice to the holder of any property, an assessor may at any reasonable time, for the purpose of preparing an assessment of the property or determining if the property is to be assessed,

(a) enter on and inspect the property,

(b) request anything to be produced to assist the assessor in preparing the assessment or determining if the property is to be assessed; and

(c) make copies of anything necessary to the inspection.

(2) A person must provide, on request by the assessor, any information necessary for the assessor to prepare an assessment or determine if property is to be assessed.

Part XI - Assessment Roll and Assessment Notice

Assessment Roll

9. (1) On or before April 15 of each year, the assessor must complete a new assessment roll containing a list of every interest in land that is liable to assessment under this Law.

(2) The assessment roll must be in paper or electronic form and must contain the following information:

(a) the name and last known address of the holder of the interest in land;

(b) a short description of the interest in land;

(c) the classification of the interest in land;

(d) the assessed value by classification of the interest in land;

(e) the total assessed value of the interest in land;

(f) the net assessed value of the interest in land subject to taxation under the Taxation Law; and

(g) any other information the assessor considers necessary or desirable.

(3) For greater certainty, an assessment roll prepared under the enactment repealed by section 56 is and continues to be an assessment roll under this Law and must be used until such time as the next assessment roll is prepared and certified in accordance with this Law.

Certification by Assessor

10. On completion of an assessment roll, the assessor must

(a) certify in writing in substantially the form set out in Schedule X that the assessment roll was completed in accordance with the requirements of this Law; and

(b) deliver a copy of the certified assessment roll to Council.

Amendments to Assessment Roll

11. (1) Where the assessor amends the assessment roll to correct errors and omissions, reflect reconsideration decisions and implement decisions of the Assessment Review Board, the assessor must

(a) date and initial amendments made to the assessment roll; and

(b) report the change or correction to Council.

(2) Where the assessment roll is amended under this Law, the amendments are an integral part of the assessment roll and are deemed to be effective as of the date the assessment roll was certified under section 10.

(3) The assessor must not amend the assessment roll contrary to an order or direction of the Assessment Review Board or a court of competent jurisdiction.

Validity of Assessment Roll

12. An assessment roll is effective on certification and, unless amended in accordance with this Law, by a decision of the Assessment Review Board or by an order of a court of competent jurisdiction, is

(a) valid and binding on all parties concerned, despite any

(i)omission, defect or error committed in, or with respect to, the assessment roll,

(ii) defect, error or misstatement in any notice required, or

(iii) omission to give any notice required; and

(b) for all purposes, the assessment roll of the Nation until the next certified assessment roll.

Inspection and Use of Assessment Roll

13. (1) On receipt by Council, the assessment roll is open to inspection in the Nation office by any person during regular business hours.

(2) A person must not, directly or indirectly, use the assessment roll or information contained in the assessment roll to

(a) obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means; or

(b) harass an individual.

(3) The tax administrator may require a person who wishes to inspect the assessment roll to complete a declaration in substantially the form set out in Schedule III

(a) specifying the purpose for which the information is to be used; and

(b) certifying that the information contained in the assessment roll will not be used in a manner prohibited under this section.

Protection of Privacy in Assessment Roll

14. (1) On application by a holder, the tax administrator may omit or obscure the holder's name, address or other information about the holder that would ordinarily be included in an assessment roll if, in the tax administrator's opinion, the inclusion of the name, address or other information could reasonably be expected to threaten the safety or mental or physical health of the holder or a member of the holder's household.

(2) Where the tax administrator omits or obscures information under subsection (1), such information must be obscured from all assessment rolls that are available for public inspection under section 13 or are otherwise accessible to the public.

Chargeholders

15.(1) Any person holding a charge on assessable property may, at any time, give notice, with full particulars of the nature, extent and duration of the charge, to the assessor and request that his or her name be added to the assessment roll in respect of that assessable property, for the duration of the charge.

(2) On receipt of a notice and request under this section, the assessor must enter the person's name and address on the assessment roll and provide copies of all assessment notices issued in respect of the assessable property.

Assessment Notice

16.(1) The tax administrator must, on or before May 31 of each year, mail an Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of each assessable property, at the person's address on the assessment roll.

(2) Where requested by the recipient, an Assessment Notice may be e-mailed to a person named on the assessment roll, and the Assessment Notice is deemed to have been delivered on the date that the e-mail is sent by the tax administrator.

(3) A person whose name appears in the assessment roll must give written notice to the tax administrator of any change of address.

(4) Any number of interests in land assessed in the name of the same holder may be included in one Assessment Notice.

(5) If several interests in land are assessed in the name of the same holder at the same value, the Assessment Notice may clearly identify the property assessed, without giving the full description of each property as it appears in the assessment roll.

(6) If there is an error, omission or misdescription in any of the information shown on an Assessment Notice, the tax administrator may prepare and send an amended Assessment Notice to all persons named on the assessment roll in respect of that interest in land.

(7) Subject to subsection 13(2) and subsection (8), the tax administrator must provide to any person who requests it the information contained in the current Assessment Notice.

(8) Where information has been omitted or obscured under subsection 14(1), the tax administrator must omit

that information from a notice provided under subsection (7).

(9) The Assessment Notice and the Tax Notice required under the Taxation Law relating to the same property may be mailed together or combined into one notice.

13

Part VII - Corrections to Assessment Roll

Corrections to Assessment Roll

17. (1) Where the assessor determines that

(a) there is an error, omission or misdescription in any of the information shown on the assessment roll,

(b) no assessment has been prepared for an assessable property, or

(c) property that was exempt from taxation under the Taxation Law has become taxable or taxable property has become exempt from taxation,

the assessor must make the necessary correction or amendment to the assessment roll and mail an amended Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of the interest in land affected.

(2) The assessor must not make an amendment to the assessment roll after December 31 of the current taxation year.

Supplementary Assessments

18.(1) The assessor must prepare supplementary assessments for machinery and equipment used in manufacturing and processing if those improvements are completed or begin to operate during the taxation year.

(2) The assessor must prepare supplementary assessments for other improvements if

(a) they are completed in the taxation year;

(b) they are occupied during all or any part of the taxation year; or

(c) they are moved onto the reserve during the taxation year.

(3) A supplementary assessment must reflect the

(a) value of an improvement that has not been previously assessed; or

(b) increase in the value of an improvement since it was last assessed.

(4) Supplementary assessments must be prepared in the same manner as assessments prepared under this Law, but must be prorated to reflect only the number of months during which the improvement is complete, occupied, in operation or located on the reserve, including the whole of the first month in which the improvement was completed, occupied, began to operate or was moved onto the reserve.

(5) The assessor must prepare a supplementary assessment roll on or before December 31 in the taxation year in which supplementary assessments are prepared.

(6) A supplementary assessment roll must include the same information required to be shown on the assessment roll, and the date that the improvement

(a) was completed, occupied, or moved onto the reserve, or

(b) began to operate.

(7) The duties imposed on the assessor with respect to the assessment roll and the provisions of this Law relating to assessments and assessment rolls, so far as they are applicable, apply to supplementary assessments and supplementary assessment rolls.

(8) The assessor must, no later than December 31 in the taxation year in which a supplementary assessment roll is prepared,

(a) deliver a certified copy of the supplementary assessment roll to the Council;

(b) prepare a supplementary Assessment Notice for every assessed improvement shown on the supplementary assessment roll; and

(c) mail a supplementary Assessment Notice to every person named on the supplementary assessment roll in respect of each assessed improvement affected.

(9) A supplementary Assessment Notice must contain the information

(a) set out in Schedule IV; and

(b) required under subsection (6).

(10) For clarity, this section does not apply to linear property and the assessor must not prepare supplementary assessments for linear property.

15

Part VIII - Reconsideration of Assessment

Reconsideration by Assessor

19. (1) A person named on the assessment roll in respect of an assessable property may request that the assessor reconsider the assessment of that assessable property.

(2) A request for reconsideration may be made on one or more of the grounds on which an assessment appeal may be made under this Law.

(3) A request for reconsideration of an assessment must

(a) be delivered to the assessor within twenty-one (21) days after the day that the Assessment Notice is mailed or e-mailed to the person named on the assessment roll in respect of an assessable property;

(b) be made in writing and include the information set out in Schedule V; and

(c) include any reasons in support of the request.

(4) The assessor must consider the request for reconsideration and, within twenty-one (21) days after receiving the request for reconsideration, either

(a) advise the person who requested the reconsideration that the assessor confirms the assessment; or

(b) where the assessor determines that assessable property should have been assessed differently, offer to the person who requested the reconsideration to modify the assessment.

(5) Where the person who requested the reconsideration agrees with the modification proposed by the assessor, the assessor must

(a) amend the assessment roll as necessary to reflect the modified assessment;

(b) give notice of the amended assessment to the tax administrator and to all other persons who received the Assessment Notice in respect of the assessable property; and

(c) where a Notice of Appeal has been delivered in respect of the assessable property, advise the Assessment Review Board of the modification.

(6) Where the person who requested the reconsideration accepts an offer to modify an assessment, that person must not appeal the modified assessment and must withdraw any Notice of Appeal filed in respect of the assessable property.

Part IX - Assessment Review Board

Council to Establish Assessment Review Board

20. (1) Council must, by resolution, establish an Assessment Review Board to hear and determine assessment appeals under this Law.

(2) The Assessment Review Board must consist of not less than three (3) members, including at least one (1) member who is a practising or non-practising member in good standing of the law society of the Province and at least one (1) member who has experience in assessment appeals in the Province.

(3) The Assessment Review Board must consist of at least one (1) member who is a member of the Nation but not a member of Council.

(4) Each member of the Assessment Review Board must hold office for a period of three (3) years unless the member resigns or is removed from office in accordance with this Law.

(5) If a member of the Assessment Review Board is absent, disqualified, unable or unwilling to act, Council may appoint another person, who would otherwise be qualified for appointment as a member, to replace the member until the member returns to duty or the member's term expires, whichever comes first.

Remuneration and Reimbursement

21. (1) The Nation must remunerate

(a) the chair for his or her services at a rate of seven hundred and fifty dollars ($750.00) per day,

(b) a member (or replacement member appointed to act), other than the chair, for his or her services at a rate of five hundred dollars ($500.00) per day,

for time spent on activities of the Assessment Review Board required under this Law or expressly authorized by Council.

(2) The Nation must reimburse a member of the Assessment Review Board, including a replacement member, for reasonable travel and out of pocket expenses necessarily incurred in carrying out his or her duties.

Conflicts of Interest

22. (1) A person must not serve as a member of the Assessment Review Board if the person

(a) has a personal or financial interest in the assessable property that is the subject of an appeal;

(b) is the Chief of the Nation or a member of Council;

(c) is an employee of the Nation; or

(d) has financial dealings with the Nation, which might reasonably give rise to a conflict of interest or impair that person's ability to deal fairly and impartially with an appeal, as required under the terms of this Law.

(2) For the purposes of paragraph (1)(a), membership in the Nation does not in itself constitute a personal or financial interest in assessable property.

Appointment of Chair

23. (1) Council must, by resolution, appoint one of the members of the Assessment Review Board as chair.

(2) The chair must

(a) supervise and direct the work of the Assessment Review Board;

(b) undertake administrative duties as necessary to oversee and implement the work of the Assessment Review Board;

(c) determine procedures to be followed at hearings consistent with this Law;

(d) administer an oath or solemn affirmation to a person or witness before his or her evidence is taken; and

(e) preside at hearings of the Assessment Review Board.

(3) If the chair is absent or incapacitated, Council must designate a member of the Assessment Review Board as the acting chair for the period that the chair is absent or incapacitated.

Appointment of Secretary

24. (1) Council must, by resolution, appoint a secretary of the Assessment Review Board.

(2) The secretary of the Assessment Review Board must

(a) have the custody and care of all records, documents, orders and decisions made by or pertaining to the Assessment Review Board; and

(b) fulfill such other duties as directed by the chair and the Assessment Review Board.

Removal of Member

25. Council may terminate the appointment of a member of the Assessment Review Board for cause, including where a member

(a) is convicted of an offence under the *Criminal Code*;

(b) fails to attend three (3) consecutive hearings of the Assessment Review Board; or

(c) fails to perform any of his or her duties under this Law in good faith and in accordance with the terms of this Law.

Duty of Member

26. In performing their duties under this Law, the members of the Assessment Review Board must act faithfully, honestly and impartially and to the best of their skill and ability, and must not disclose to any person information obtained by them as a member, except in the proper performance of their duties.

Part X - Appeal to Assessment Review Board

Appeals

27. The Assessment Review Board must hear and determine appeals made under this Part.

Notice of Appeal

28.(1) Any person, including without limitation the Nation and the assessor, may appeal an assessment or a reconsideration of an assessment of assessable property to the Assessment Review Board by delivering

(a) a completed Notice of Appeal,

(b) a copy of the Assessment Notice, and

(c) an administration fee of thirty dollars ($30),

to the assessor within forty-five (45) days after the date on which the Assessment Notice was mailed or e-mailed to the persons named on the assessment roll in respect of the assessable property.

(2) An appeal is commenced by delivery of a Notice of Appeal to the assessor at the address set out in the Assessment Notice.

(3) The grounds for an appeal may be in respect of one or more of the following:

(a) the assessed value of the property;

(b) the assessment classification of the property;

(c) the applicability of an exemption to the property;

(d) any alleged error or omission in an assessment or Assessment Notice; and

(e) the liability of the holder to taxation under the Taxation Law.

(4) Where an appeal is commenced with respect to an assessment amended under section 17, the appeal must be confined to the amendment.

(5) Where an appeal is commenced with respect to a supplementary assessment under section 18, the appeal must be confined to the supplementary assessment.

(6) No appeal may be brought respecting an assessment amended to reflect a decision of the Assessment Review Board or a court of competent jurisdiction.

Agents and Solicitors

29. Where a complainant is represented in an appeal through a solicitor or agent, all notices and correspondence required to be given to the complainant are properly given if delivered to the solicitor or agent at the address set out in the Notice of Appeal.

Scheduling of Hearing

30.(1) On delivery of a Notice of Appeal to the assessor, the chair must, in consultation with the assessor, schedule a hearing of the appeal.

(2) The chair must, at least ten (10) days before the hearing, deliver a Notice of Hearing setting out the date, time and place of the hearing, to the parties and to each person named on the assessment roll in respect of the assessable property.

Parties

31. The parties in a hearing are

(a) the complainant;

(b) the holder of the assessable property, if not the complainant;

(c) the assessor; and

(d) any person who the Assessment Review Board determines may be affected by the appeal, upon request by that person.

Delivery of Documentation

32. The chair must, without delay, deliver a copy of any document submitted by a party in relation to an appeal to all other parties.

Timing for Hearing

33. Subject to section 46, the Assessment Review Board must commence a hearing within forty-five (45) days after delivery of the Notice of Appeal to the assessor, unless all parties consent to a delay.

Daily Schedule

34. (1) The chair must

(a) create a daily schedule for the hearings of the Assessment Review Board; and

(b) post the daily schedule at the place where the Assessment Review Board is to meet.

(2) The Assessment Review Board must proceed to deal with appeals in accordance with the daily schedule, unless the Assessment Review Board considers a change in the schedule necessary and desirable in the circumstances.

Conduct of Hearing

35. (1) The Assessment Review Board must give all parties a reasonable opportunity to be heard at a hearing.

(2) A party may be represented by counsel or an agent and may make submissions as to facts, law and jurisdiction.

(3) The Assessment Review Board may conduct a hearing whether the complainant is present or not, provided the complainant was given notice of the hearing in accordance with this Law.

(4) The burden of proof in an appeal is on the person bringing the appeal.

(5) In an oral hearing, a party may call and examine witnesses, present evidence and submissions and conduct cross-examination of witnesses as reasonably required by the Assessment Review Board for a full and fair disclosure of all matters relevant to the issues in the appeal.

(6) The Assessment Review Board may reasonably limit further examination or cross-examination of a witness if it is satisfied that the examination or cross-examination has been sufficient to disclose fully and fairly all matters relevant to the issues in the appeal.

(7) The Assessment Review Board may question any witness who gives oral evidence at a hearing.

(8) The Assessment Review Board may receive and accept information that it considers relevant, necessary and appropriate, whether or not the information would be admissible in a court of law.

(9) The Assessment Review Board may conduct its proceedings by any combination of written, electronic and oral hearings.

(10) An oral hearing must be open to the public unless the Assessment Review Board, on application by a party, determines that the hearing should be held *in camera.*

Maintaining Order at Hearings

36.(1) The Assessment Review Board may, at an oral hearing, make orders or give directions that it considers necessary to maintain order at the hearing.

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may, by order, impose restrictions on a person's continued participation in or attendance at a hearing and may exclude a person from further participation in or attendance at a hearing until the Assessment Review Board orders otherwise.

Summary Dismissal

37.(1) At any time after a Notice of Appeal is received by the Assessment Review Board, the Assessment

Review Board may dismiss all or part of the appeal where it determines that any of the following apply:

(a) the appeal is not within the jurisdiction of the Assessment Review Board;

(b) the appeal was not filed within the applicable time limit; or

(c) the complainant failed to diligently pursue the appeal or failed to comply with an order of the Assessment Review Board.

(2) Before dismissing all or part of an appeal under subsection (1), the Assessment Review Board must give the complainant an opportunity to make submissions to the Assessment Review Board.

(3) The Assessment Review Board must give written reasons for any dismissal made under subsection (1) to all parties.

Quorum

38. (1) A majority of the members of the Assessment Review Board constitutes a quorum, provided that there shall not be less than three (3) members present at any time.

(2) Where a quorum of the members of an Assessment Review Board is not present at the time at which a hearing is to be held, the hearing must be adjourned to the next day that is not a holiday, and so on from day to day until there is a quorum.

Decisions

39. A decision of the majority of the members is a decision of the Assessment Review Board and, in the case of a tie, the decision of the chair governs.

Combining Hearings

40. The Assessment Review Board may conduct a single hearing of two (2) or more appeals related to the same assessment if the matters in each hearing are addressing the same assessable property or substantially the same issues.

Power to Determine Procedures

41.(1) Subject to this Law, the Assessment Review Board has the power to control its own processes and may make rules respecting practice and procedure to facilitate the just and timely resolution of the matters before it.

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may make rules respecting the holding of pre-hearing conferences and requiring the parties to attend a pre-hearing conference.

Orders to Attend or Produce Documents

42. (1) At any time before or during a hearing, but before its decision, the Assessment Review Board may make an order requiring a person to

(a) attend a hearing to give evidence, or

(b) produce a document or other thing in the person's possession or control as specified by the Assessment Review Board,

by issuing an Order to Attend/Produce Documents and serving it on the person at least two (2) days before the person's attendance or the requested document is required at the hearing, as the case may be.

(2) Where an order is made under paragraph (1)(a), the Assessment Review Board must pay to the person a twenty dollar ($20) witness fee plus reasonable travel expenses to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(3) A party may request that the Assessment Review Board make an order under subsection (1) to a person specified by the party.

(4) Where a party makes a request under subsection (3),

(a) the chair must sign and issue an Order to Attend/Produce Documents and the party must serve it on the witness at least two (2) days before the person's attendance or the requested document is required at the hearing,

as the case may be; and

(b) a party requesting the attendance of a witness must pay a twenty dollar ($20) witness fee plus reasonable travel expenses to the witness to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(5) The Assessment Review Board may apply to a court of competent jurisdiction for an order directing a person to comply with an order under this section.

Adjournments

43. The Assessment Review Board may

(a) hear all appeals on the same day or may adjourn from time to time until all matters have been heard and determined; and

(b) at any time during a hearing, adjourn the hearing.

Costs

44. The Assessment Review Board may make orders requiring a party

(a) to pay all or part of the costs of another party in respect of the appeal,

(b) to pay all or part of the costs of the Assessment Review Board in respect of the appeal,

where the Assessment Review Board considers the conduct of a party has been improper, vexatious, frivolous or abusive.

Reference on Question of Law

45.(1) At any stage of a proceeding before it, the Assessment Review Board, on its own initiative or at the request of one or more of the parties, may refer a question of law in the proceeding to a court of competent jurisdiction in the form of a stated case.

(2) The stated case must be in writing and filed with the court registry and must include a statement of the facts and all evidence material to the stated case.

(3) The Assessment Review Board must

(a) suspend the proceeding as it relates to the stated case and reserve its decision until the opinion of the court has been given; and

(b) decide the appeal in accordance with the court's opinion.

Matters before the Courts

46. If a proceeding with respect to liability to pay taxes in respect of assessable property that is the subject of an appeal is brought before a court of competent jurisdiction

(a) before the hearing is to commence, the hearing must be deferred until the matter is decided by the court;

(b) during the hearing, the hearing must be adjourned until the matter is decided by the court; or

(c) after the hearing has concluded but before a decision on the appeal is given, the decision must be deferred until the matter is decided by the court.

Withdrawal of Appeal

47. (1) A complainant may withdraw an appeal under this Part by delivering a Notice of Withdrawal to the Assessment Review Board.

(2) Upon receipt of a Notice of Withdrawal under subsection (1), the Assessment Review Board must dismiss the matter set for its consideration.

Delivery of Decisions

48. (1) The Assessment Review Board must, at the earliest opportunity after the day on which a hearing is completed, deliver a written decision on the appeal to all parties.

(2) Any person may obtain a copy of a decision of the Assessment Review Board from the tax administrator

on request and payment of a fee of ten dollars ($10.00).

(3) The tax administrator [assessor] may obscure or omit personal information (other than name and address) and financial business information from decisions provided under subsection (2), provided that assessment and property tax information must not be obscured or omitted.

(4) The assessor must make any changes to the assessment roll that are necessary to reflect a decision of the Assessment Review Board and must mail an amended Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of the interest in land affected.

Delivery of Documents under this Part

49. (1) Delivery of a document under this Part may be made personally or by sending it by registered mail, fax or e-mail.

(2) Personal delivery of a document is made

(a) in the case of an individual, by leaving the document with the individual or with a person at least eighteen (18) years of age residing at the individual's place of residence;

(b) in the case of a first nation, by leaving the document with the person apparently in charge, at the time of delivery, of the first nation's administrative office, or with the first nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the person apparently in charge, at the time of delivery, of the corporation's head office or a branch office of the corporation, or with an officer or director of the corporation, or with the corporation's legal counsel.

(3) Subject to subsection (4), a document is considered delivered if

(a) delivered personally, at the time that personal delivery is made;

(b) sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed;

(c) sent by fax, at the time indicated on the confirmation of transmission; or

(d) sent by e-mail, at the time indicated in the electronic confirmation that the e-mail has been opened.

(4) A document delivered on a non-business day or after 17:00 local time on a business day is considered delivered at 09:00 on the next business day.

Appeals

50. (1) An appeal lies to a court of competent jurisdiction from a decision of the Assessment Review Board on a question of law.

(2) An appeal under subsection (1) must be made within thirty (30) days after the day on which the decision is delivered under subsection 48(1).

Part XI - General Provisions

Disclosure of Information

51.(1) The tax administrator, the assessor, a member of the Assessment Review Board, the secretary or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, a court of law or pursuant to a court order; or

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The assessor may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the property if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

52. Notwithstanding section 51,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form; and

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form, where

(i) where the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

53. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay taxes or amounts levied under the Taxation Law be affected by

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an assessor or the tax administrator;

(b) an error or omission in an assessment roll, Assessment Notice, or any notice given under this Law; or

(c) a failure of the Nation, tax administrator or the assessor to do something within the required time.

Notices

54. (1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the assessment roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the assessment roll.

(2) Except where otherwise provided in this Law, a notice

(a) given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

55. (1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Force and Effect

56. This Law comes into force and effect the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

Chief and Council Signatory Page

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10th day of December, 2018, at Tsuut'ina, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of Seven (7) members of Council.

Chief Lee Crowchild

Councilor Stanley Big Plume

Councilor Kelsey Big Plume

Councilor Darrel Crowchild

Councilor Regena Crowchild

Councilor Vincent Crowchild

Councilor Brent Dodginghorse

Councilor Lyle Dodginghorse

Councilor Leon Littlelight

Councilor LeeRoy Meguinis

Councilor Andrew Onepot, Sr.

Council Ellery Starlight

Councilor Darryl Whitney

Schedule I

PROPERTY CLASSES

Class 1 - Residential

Class 2 - Non-Residential (including linear)

Class 3 - Farmland

Class 4 - Machinery and Equipment

Schedule II

REQUEST FOR INFORMATION BY ASSESSOR
FOR THE TSUUT'INA NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section 7 of the *Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018,* I request that you provide to me, in writing, no later than at least fourteen (14) days after the date of delivery of the request, the following information relating to the above-noted interest in land:

(1)

(2)

(3)

If you fail to provide the requested information on or before the date specified above, an assessment of the property may be made on the basis of the information available to the assessor.

_____
Assessor for the Tsuut'ina Nation

Dated: _____, 20__.

28

Schedule III

DECLARATION OF PURPOSE FOR THE USE OF
ASSESSMENT INFORMATION

I, _____ [name], of _____ [address], _____ [city], _____ [province], _____ [postal code], declare and certify that I will not use the assessment roll or information contained in the assessment roll to obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means, or to harass an individual.

I further declare and certify that any assessment information I receive will be used for the following purpose(s):

(1) a complaint or appeal under the *Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018*;

(2) a review of an assessment to determine whether to seek a reconsideration or appeal of the assessment; or

(3) other: _____.

Signed: _____
[please print name]

Dated: _____, 20__.

29

Schedule IV

ASSESSMENT NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND: _____

_____

TAKE NOTICE that the assessment roll has been certified by the assessor for the Tsuut'ina Nation and delivered to the Nation Council.

The following person(s) is/are the holders of the interest in land: [Name(s) & addresses]

The interest in land is classified as:

The assessed value by classification of the interest in land is:

TOTAL ASSESSED VALUE: _____

TOTAL ASSESSED VALUE LIABLE TO TAXATION: _____

AND TAKE NOTICE that you may, within twenty-one (21) days of the date of mailing of this notice, request a reconsideration of this assessment by delivering a written request for reconsideration in the form specified in the *Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018*. Within twenty-one (21) days of receipt by the assessor of your request for reconsideration, the assessor will review the assessment and provide you with the results of the reconsideration. If the assessor determines that the property should have been assessed differently, the assessor will offer to modify the assessment.

AND TAKE NOTICE that you may, within forty-five (45) days of the date of mailing of this notice, appeal this assessment to the Assessment Review Board. The Notice of Appeal must be in writing in the form and accompanied by the fee specified in the *Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018* and must be delivered to the Assessor at the following address: [insert address].

_____

Tax Administrator for the Tsuut'ina Nation

Dated: _____, 20___.

Schedule V

REQUEST FOR RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

TO: Assessor for the Tsuut'ina Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018,* I hereby request a reconsideration of the assessment of the following interest in land:

[description of the interest in land as described in the Assessment Notice]

I am: ___ a holder of the interest in land

___ named on the assessment roll in respect of this interest in land

This request for a reconsideration of the assessment is based on the following reasons:

(1)

(2)

(3)

(describe the reasons in support of the request in as much detail as possible)

Address and telephone number at which applicant can be contacted:

_____

_____

_____ _____

Name of Applicant (please print) Signature of Applicant

Dated: _____, 20___.

Schedule VI

NOTICE OF APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

TO: Assessor for the Tsuut'ina Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018,* I hereby appeal the assessment/reconsideration of the assessment of the following interest in land:

[description of the assessable property, including assessment roll number, as described in the Assessment Notice]

The grounds for the appeal are:

(1)

(2)

(3)

(describe the grounds for the appeal in as much detail as possible)

Complainant's mailing address to which all notices in respect of this appeal are to be sent:

_____

_____

Name and address of any representative acting on complainant's behalf in respect of this appeal:

_____

_____

The required fee of _____ dollars ($__) is enclosed with this Notice of Appeal.

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____, 20___.

NOTE: A copy of the Assessment Notice must be enclosed with this Notice of Appeal.

32

Schedule VII

NOTICE OF WITHDRAWAL

TO: Chair, Assessment Review Board for the Tsuut'ina Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018* I hereby withdraw my appeal of the assessment of the following interest in land:

Description of interest in land:

Date of Notice of Appeal:

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____, 20___.

33

Schedule VIII

NOTICE OF HEARING

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND: _____

_____

Complainant in respect of this appeal: _____

TAKE NOTICE that the Assessment Review Board will hear an appeal from the assessment of the above-noted interest in land at:

Date: _____, 20__

Time: _____ (A.M. /P.M.)

Location: _____ [address]

AND TAKE NOTICE that you should bring to the hearing [insert # copies] copies of all relevant documents in your possession respecting this appeal.

A copy of the Assessment Notice and the Notice of Appeal are enclosed with this notice, as well as copies of:

_____

_____

(all submissions and documents received in respect of the appeal will be forwarded to all parties)

_____
Chair, Assessment Review Board

Dated: _____, 20___.

34

Schedule IX

ORDER TO ATTEND HEARING/PRODUCE DOCUMENTS

TO: _____

ADDRESS: _____

TAKE NOTICE that an appeal has been made to the Assessment Review Board for the Tsuut'ina Nation in respect of the assessment of _____ [describe interest in land].

The Assessment Review Board believes that you may have information [OR documents] that may assist the Assessment Review Board in making its decision.

THIS NOTICE REQUIRES you to [indicate the applicable provisions below]:

1. Attend before the Assessment Review Board at a hearing at

Date: _____, 20__

Time: _____ (A.M. /P.M.)

Location: _____ [address]

to give evidence concerning the assessment and to bring with you the following documents:

_____

_____

and any other documents in your possession that may relate to this assessment.

A twenty dollars ($20) witness fee is enclosed. Your reasonable travelling expenses will be reimbursed as determined by the Assessment Review Board.

2. Deliver the following documents [list documents] OR any documents in your possession that may relate to this assessment, to the Chair, Assessment Review Board, at _____ [address] on or before _____.

Please contact _____ at _____ if you have any questions or concerns respecting this Order.

_____
Chair, Assessment Review Board

Dated: _____, 20___.

Schedule X

CERTIFICATION OF ASSESSMENT ROLL BY ASSESSOR

The assessor must certify the assessment roll in the following form:

I, _____ , being the assessor for the Tsuut'ina Nation, hereby certify that this is the Tsuut'ina Nation [supplementary] assessment roll for the year 20__ and that this assessment roll is complete and has been prepared and completed in accordance with all requirements of the *Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018.*

_____
(Signature of Assessor)

Dated _____, 20__ at _____, _____.
(City) (Province)

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsuut'ina Nation in the Province of Alberta,

Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2018.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

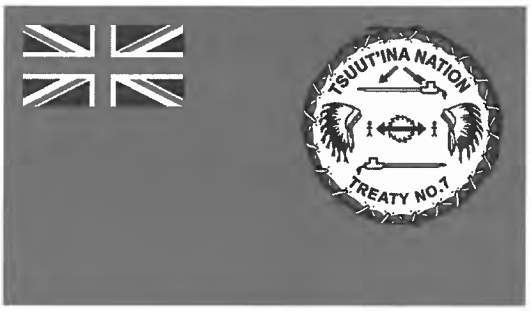

Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018

Under the guidance of Almighty God, Our Creator, and as a sovereign Nation; We, the peoples of Tsuut'ina Nation, in preservation and continuation of the Tsuut'ina Nation's unique culture, identity, traditions, language and institutions, and with respect to the special relationship to the land and resources, in continued relationship with all First Nations and Canada; Do ordain and establish this law in accordance with our inherent right to governance.

Nato ninist'iya dinachowi diyi nananitini k'asona diyi datl'ishi nanisaatluni niiha nihina?o-ha tlaat'a Tsuut'ina wusa dinaloku nihininisha, nihiusno, misila yino?i, nihigunaha misila nihininana?o-hi. Nisk'a uwa mits'i-hi tlaat'a dina-tii uwa Canada isla najuna adadanazini diyi datlishi dik'asilo niiha nihina?o-ha gwasaala.

A Document to Enact the Property Taxation Law, 2018
Within the Tsuut'ina Nation Lands, Alberta, Canada

Enacted on December 10th, 2018 in Tsuut'ina Nation.
Coming Into Force Upon Approval by
The First Nations Tax Commission.

1

Preamble

Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands;

The Council of the Tsuut'ina Nation deems it to be in the best interests of the Nation to make a law for such purposes; and

The Council of the Tsuut'ina Nation has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

The Council of the Tsuut'ina Nation reserves the right to opt out of the *First Nations Fiscal Management Act*, and be removed from the list of communities listed in Schedule I to the act, in order to enact taxation legislation pursuant to its own inherent authority at a later date;

NOW THEREFORE the Council of the Tsuut'ina Nation duly enacts as follows:

Table of Contents

Preamble 2
Part I - Citation 4
Part II – Definitions & References 5
Part III - Administration 7
Part IV - Liability for Taxation 8
Part V - Exemptions from Taxation 9
Part VI - Grants 10
Part VII - Tax Zones and Levy of Tax 11
Part VIII - Tax Roll and Tax Notice 13
Part IX - Payment Receipts and Tax Certificates 17
Part X - Penalties and Interest 18
Part XI - Revenues and Expenditures 19
Part XII - Collection and Enforcement 20
Part XIII - Seizure and Sale of Personal Property 22
Part XIV - Seizure and Assignment of Taxable Property 23
Part XV - Discontinuance of Services 26
Part XVI - General Provisions 27
Chief and Council Signatory Page 29
Schedule I 30
Schedule II 31
Schedule III 32
Schedule IV 33
Schedule V 34
Schedule VI 35
Schedule VII 36
Schedule VIII 37
Schedule IX 39
Schedule X 41

3

Part I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018*.

Part II – Definitions & References

Definitions and References

2. (1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"assessed value" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Assessment Law" means the *Tsuut'ina Nation Property Assessment Law, 2018*

"Assessment Review Board" means the assessment review board established under the Assessment Law;

"assessment roll" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"assessor" means a person appointed to that position under the Assessment Law;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"debtor" means a person liable for unpaid taxes imposed under this Law;

"expenditure law" means an expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"holder" means a person in possession of an interest in land or a person who, for the time being

(a) is entitled through a lease, licence or other legal means to possess or occupy the interest in land,

(b) is in actual occupation of the interest in land,

(c) has any right, title, estate or interest in the interest in land, or

(d) is a trustee of the interest in land;

"improvement" means

(a) a structure,

(b) any thing attached or secured to a structure that would be transferred without special mention by transfer or sale of the structure,

(c) a manufactured home, mobile home, modular home or travel trailer, and

(d) machinery and equipment;

"interest in land" or "property" means land or improvements, or both, in the reserve and, without limitation, includes any interest in land or improvements, any occupation, possession or use of land or improvements, and any right to occupy, possess or use land or improvements;

"locatee" means a person who is in lawful possession of land in the reserve under subsections 20(1) and (2) of the *Indian Act*;

"manufactured home" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Nation" means the Tsuut'ina Nation, being a band named in the Schedule to the Act;

"Nation Entity" means:

(a) a corporation in which the Nation beneficially owns, directly or indirectly, shares

(i) having not less than fifty percent (50%) of the votes that could be cast at an annual meeting of the shareholders of the corporation, or

(ii) having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the issued shares of the capital stock of the corporation; or

(b) a partnership in which the Nation beneficially owns, directly or indirectly,

(i) not less than fifty percent (50%) of all voting rights of the partnership, or

(ii) interests in the partnership having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the interests in the partnership;

"Notice of Discontinuance of Services" means a notice containing the information set out in Schedule X;

"Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property" means a notice containing the information set out in Schedule IX;

"Notice of Sale of Seized Personal Property" means a notice containing the information set out in Schedule VII;

"Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property" means a notice containing the information set out in Schedule VIII;

"Notice of Seizure and Sale" means a notice containing the information set out in Schedule VI;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"property class" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Province" means the province of Alberta;

"registry" means any land registry in which interests in land are registered;

"reserve" means any land set apart for the use and benefit of the Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"tax administrator" means a person appointed by Council under subsection 3(1) to administer this Law;

"Tax Arrears Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule V;

"Tax Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule IV;

"tax instalment payment plan" means a monthly payment plan for the payment of taxes, as set out in section 13;

"Tax Notice" means a notice containing the information set out in Schedule II and includes an amended Tax Notice;

"tax roll" means a list prepared pursuant to this Law of persons liable to pay tax on taxable property;

"tax zone" means tax zone 1 and tax zone 2, as described in section 9, and which are established for the purposes of setting tax rates in each tax zone that may be different from the tax rates set in the other tax zone;

"taxable property" means an interest in land that is subject to taxation under this Law;

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation;

"taxes" include

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under this Law, and all penalties, interest and costs added to taxes under this Law, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of the Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law; and

"taxpayer" means a person liable for taxes in respect of taxable property.

(2) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 3(4)(a)), subparagraph (e.g. subparagraph 8(1)(h)(i)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph, subparagraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

Part III - Administration

Tax Administrator

3. (1) Council must, by resolution, appoint a tax administrator to administer this Law on the terms and conditions set out in the resolution.

(2) The tax administrator must fulfill the responsibilities given to the tax administrator under this Law and the Assessment Law.

(3) The tax administrator may, with the consent of Council, assign the performance of any duties of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the Nation.

(4) The tax administrator's responsibilities include

(a) the collection of taxes and the enforcement of payment under this Law; and

(b) the day to day management of the Nation's local revenue account.

Part IV - Liability for Taxation

Application of Law

4. This Law applies to all interests in land.

Tax Liability

5. (1) Except as provided in Part V, all interests in land are subject to taxation under this Law.

(2) Taxes levied under this Law are a debt owed to the Nation, recoverable by the Nation in any manner provided for in this Law or in a court of competent jurisdiction.

(3) Taxes are due and payable under this Law notwithstanding any proceeding initiated or remedy sought by a taxpayer respecting his or her liability to taxation under this Law.

(4) Any person who shares the same interest in taxable property is jointly and severally liable to the Nation for all taxes imposed on that taxable property under this Law during the taxation year and for all unpaid taxes imposed in a previous taxation year, including for clarity, penalties, interest and costs as provided in this Law.

Tax Refunds

6. (1) Where a person is taxed in excess of the proper amount in a taxation year, the tax administrator must refund to that person any excess taxes paid by that person.

(2) Where a person is entitled to a refund of taxes, Council may direct the tax administrator to refund the amount in whole or in part by applying it as a credit on account of taxes or other unpaid amounts that are due or accruing due to the Nation in respect of taxable property held by that person.

(3) Where a person is entitled to be refunded an amount of taxes paid under this Law, the tax administrator must pay the person interest as follows:

(a) interest accrues from the date that the taxes were originally paid to the Nation;

(b) the interest rate during each successive three (3) month period beginning on January 1, April 1, July 1 and October 1 in every year, is two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the Nation on the 15th day of the month immediately preceding that three (3) month period;

(c) interest will not be compounded; and

(d) interest stops running on the day payment of the money owed is delivered or mailed to the person to whom it is owed, or is actually paid.

Part V - Exemptions from Taxation

7. (1) The following interests in land are exempt from taxation under this Law to the extent indicated:

(a) subject to subsection (2), any interest in land located in tax zone 1 that is held or occupied by a member of the Nation;

(b) subject to subsection (2), any interest in land located in tax zone 2 that is:

(i) held or occupied by one (1) or more members of the Nation and related individuals of those members and no other persons, and

(ii) used as their primary residence;

(c) subject to subsection (2), any interest in land held or occupied by the Nation or a Nation Entity;

(d) property, other than a student dormitory, used in connection with school purposes, not operated for profit;

(e) property held by a religious body and used chiefly for divine service, public worship or religious education, and any property held by the religious body and used only as a parking area in connection with these purposes;

(f) property, other than a student dormitory, used in connection with a hospital, not operated for profit;

(g) property, other than a student dormitory, used as a university, technical institute or public college, not operated for profit;

(h) property used to provide housing accommodation for senior citizens, not operated for profit; and

(i) property consisting of the following:

(i) land, to a maximum of 10 hectares, that is used as a cemetery; and

(ii) any improvement on land described in subparagraph (i) that is used for burial purposes.

(2) Where an interest in land is held by the Nation, a Nation Entity or a member of the Nation, as the case may be, and is wholly occupied by a person who is not the Nation, a Nation Entity or a member of the Nation,

(a) the exemptions in paragraphs (1)(a), (b) and (c) do not apply to the person who is not the Nation, a Nation Entity or a member of the Nation;(b) that person is responsible for the taxes levied in respect of the interest in land; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

(3) Where an interest in land is occupied by the Nation, a Nation Entity or a member of the Nation and is also occupied by a person who is not the Nation, a Nation Entity or a member of the Nation,

(a) the exemptions in paragraphs (1)(a), (b) and (c) do not apply to that person;

(b) taxes under this Law must be levied in respect of that person's proportionate occupation of the interest in land; and

(c) the taxes are a liability only on that person.(4) The exemptions in paragraphs (1) (d) to (i) apply only to that portion of a property that is used for the purposes for which the exemption is given.

(5) Where a property contains one or more parts that are exempt from taxation, the taxes are recoverable against the entire property.

Part VI - Grants

Annual Grants

8. (1) Council may provide for a grant to a holder to support non-profit activities on the reserve, where the holder is a charitable, philanthropic or other not-for-profit corporation and Council considers that the property is used for a purpose that is directly related to the purposes of the corporation.

(2) Grants provided under subsection (1)

(a) may be given only to a holder of property that is taxable in the current taxation year;

(b) must be in an amount equal to or less than the taxes payable on the property in the current taxation year, less any other grants, abatements and offsets; and

(c) must be used only for the purposes of paying the taxes owing on the property in the current taxation year.

(3) Council will in each taxation year determine all grants that will be given under this Part and will authorize those grants in an expenditure law.

10

Part VII - Tax Zones and Levy of Tax

Tax Zones

9. The following tax zones are established:

(a) tax zone 1 includes all of the reserve lands contained within Tsuut'ina Nation Reserve No. 145, except those reserve lands contained in tax zone 2; and

(b) tax zone 2 includes all those reserve lands contained in the Grey Eagle Resort and Casino Development, the 2014 Land Designation and the Buffalo Run Land Designation, legally described as follows:

(i) PIN 703019901, Lot 37, Plan CLSR 103721,
(ii) PIN 703019902, Lot 38, Plan CLSR 103678,
(iii) PIN 703019903, Lot 39, Plan CLSR 103679,
(iv) PIN 103019904, Lot 40, Plan CLSR 103718,
(v) PIN 703019905, Lot 41, Plan CLSR 103718,
(vi) NO PIN, Lot 57, Plan CLSR 106440;
(vii) NO PIN, Lot 58, Plan CLSR 106440
(viii) NO PIN, Lot 59, Plan CLSR 106440,
(ix) PIN 703025582, Lot 65, Plan CLSR 107404,
(x) PIN 703025567, Lot 66, Plan CLSR 107404,
(xi) PIN 703017810, Lot 34, Plan CLSR 102294,
(xii) PIN 703017811, Lot 36, Plan CLSR 102294,
(xiii) PIN 703019788, Lot 50, Plan CLSR 103721,
(xiv) PIN 703021932, Lot 53, Plan CLSR104328,
(xv) PIN 703025578, Lot 61, Plan CLSR 107212,
(xvi) PIN 703025579, Lot 62, Plan CLSR107212, and
(xvii) PIN 703025577, Lot 67, Plan CLSR 107404.

Tax Levy

10. (1) On or before May 15 in each taxation year, Council must adopt a law setting the rate of tax to be applied to each property class in each tax zone.

(2) A law setting the rate of tax may establish different tax rates for each property class in each tax zone.

(3) Taxes must be levied by applying the rate of tax against each one thousand dollars ($1,000) of assessed value of the interest in land.

(4) Taxes levied under this Law are deemed to be imposed on January 1 of the taxation year in which the levy is first made.

(5) Notwithstanding subsection (3), Council may establish, in its annual law setting the rate of tax, a minimum tax payable in respect of a taxable interest in land.

(6) A minimum tax established under the authority of subsection (5) may be established in respect of one or more property classes and may be different in each tax zone.

Tax Payments

11. (1) Taxes are due and payable on or before June 30 of the taxation year in which they are levied.

(2) Taxes must be paid at the office of the Nation during normal business hours, by cheque, money order or cash.

(3) Payment of taxes made by cheque or money order must be made payable to the Tsuut'ina Nation.

(4) Where a taxpayer has been approved for the tax instalment payment plan, taxes are due as set out in subsection (1), but are payable in accordance with subsection 13(4).

(5) For clarity, a taxpayer must pay taxes in accordance with subsection (1) unless the taxpayer has received approval to pay taxes under the tax instalment payment plan.

Part VIII - Tax Roll and Tax Notice

Tax Roll

12. (1) On or before May 15 in each taxation year, the tax administrator must create a tax roll for that taxation year.

(2) The tax roll must be in paper or electronic form and must contain the following information:

(a) a description of the property as it appears on the assessment roll;

(b) the name and address of the holder entered on the assessment roll with respect to the property;

(c) the name and address of every person entered on the assessment roll with respect to the property;

(d) the assessed value by classification of the land and the improvements as it appears in the assessment roll, exclusive of exemptions, if any;

(e) the amount of taxes levied on the property in the current taxation year under this Law;

(f) the amount of any unpaid taxes from previous taxation years; and

(g) if the taxpayer is paying taxes under the tax instalment payment plan, the amount of taxes paid from January 1 to May 1, the June 1 instalment amount, and the new monthly instalment amount for July 1 to December 1.

(3) The tax administrator may use the certified assessment roll as the tax roll by adding the following information to the assessment roll:

(a) the amount of taxes levied on the property in the current taxation year under this Law; and

(b) the amount of any unpaid taxes from previous taxation years.

(4) An error, omission or misdescription on the tax roll does not invalidate any other information on the tax roll or the tax roll itself.

Tax Instalment Payment Plan

13. (1) A taxpayer of a property in the residential property class may apply to the tax administrator to pay taxes in monthly instalments as set out in this section.

(2) In order to be accepted for the tax instalment payment plan, the taxpayer must

(a) have no unpaid taxes owing to the Nation;

(b) complete and submit to the tax administrator an application in the form prescribed by the tax administrator from time to time; and

(c) not have their taxes paid by their mortgage company.

(3) Once approved under this section, the taxpayer remains on the tax instalment payment plan from year to year, unless the taxpayer

(a) requests removal from the plan in writing to the tax administrator; or

(b) fails to pay an instalment payment on or before the due date, and the tax administrator gives written notice to the taxpayer of removal from the plan.

(4) Instalment payments under the tax instalment payment plan must be made on the first day of every month of the taxation year.

(5) The instalments payable are determined as follows:

(a) for the payments due from January 1 to June 1, by dividing the previous year's tax bill by twelve (12), rounded up to the nearest dollar; and

(b)for the payments due from July 1 to December 1, by subtracting from the current year's tax bill the amounts already paid, and dividing the remainder by six (6).

(6) Where a taxpayer joins the tax instalment payment plan partway through a taxation year, the taxpayer must make an initial payment equal to all missed instalments for that year, which payment must be made at the time of the application to join the tax instalment payment plan.

(7) Despite paragraph (5)(a), if taxes were not levied on a property in the previous taxation year, or where levied for only part of the previous taxation year, the instalments must be determined using the amount the tax administrator estimates would have been levied on the property if taxes had been levied for the entire taxation year.

(8) Where a taxpayer fails to pay any instalment by the due date for that instalment the following rules apply:

(a) where the unpaid instalment was due and payable before July 1 in the taxation year, it is subject to penalties and interest on the unpaid amount in accordance with Part X from the date the instalment was due; and

(b) where the unpaid instalment was due on or after July 1 in the taxation year, all taxes owing for the taxation year are immediately due and payable and subject to penalties and interest on those unpaid taxes in accordance with Part X from the date the unpaid instalment was due.

(9) Where a taxpayer fails to pay an instalment by the due date for that instalment, the tax administrator must, as soon as practicable, send a notice to the taxpayer

(a) advising of the default;

(b) setting out the amount due in accordance with subsection (8); and

(c) advising of the taxpayer's removal from the tax instalment payment plan, in accordance with paragraph (3)(b).

Annual Tax Notices

14. (1) On or before May 31 in each taxation year, the tax administrator must mail a Tax Notice to

(a) each holder of taxable property under this Law, and

(b) each person whose name appears on the tax roll in respect of the property, to the address of the person as shown on the tax roll.

(2) The tax administrator must enter on the tax roll the date of mailing a Tax Notice.

(3) The mailing of the Tax Notice by the tax administrator constitutes a statement of and demand for payment of the taxes.

(4) If a number of properties are assessed in the name of the same holder, any number of those properties may be included in one Tax Notice.

(5) Where the holder of a charge on taxable property gives notice to the assessor of the charge under the Assessment Law and the assessor enters the holder's name on the assessment roll, the tax administrator must mail a copy of all Tax Notices issued in respect of the property to the holder of the charge during the duration of the charge.

(6) The Tax Notice and the Assessment Notice required under the Assessment Law relating to the same property may be mailed together or may be combined into one notice.

(7) If it is discovered that there is an error, omission or misdescription in any of the information shown on a Tax Notice, the tax administrator may prepare and send an amended Tax Notice to every person to whom a Tax Notice must be sent under subsection (1).

Amendments to Tax Roll and Tax Notices

15. (1) Where the assessment roll has been amended in accordance with the Assessment Law the tax administrator must amend the tax roll and mail an amended Tax Notice to every person to whom a Tax Notice must be sent under subsection 14(1).

(2) If it is discovered that there is an error, omission or misdescription in any of the information shown on the tax roll

(a) the tax administrator may correct the tax roll for the current taxation year only; and

(b) on correcting the tax roll, the tax administrator must mail an amended Tax Notice to every person to whom a Tax Notice must be sent under subsection 14(1).

(3) If it is discovered that no tax has been imposed on a taxable property, the Nation may impose the tax for the current year only and the tax administrator must prepare and send a Tax Notice to every person to whom a Tax Notice must be sent under subsection 14(1).

(4) If property that was exempt from taxation becomes taxable or taxable property becomes exempt from taxation, the tax administrator must correct the tax roll and mail an amended Tax Notice to every person to whom a Tax Notice must be sent under subsection 14(1).

(5) Where the taxable status of a property changes, the tax imposed in respect of it must be prorated so that the tax is payable only for the part of the year in which the property, or part of it, is not exempt.

(6) The tax administrator must record on the tax roll the date of every entry made under this section.

(7) Where an amended Tax Notice indicates a reduction in the amount of taxes owing, the tax administrator must forthwith refund any excess taxes that have been paid, in accordance with section 6.

(8) Where an amended Tax Notice indicates an increase in the amount of taxes owing, the taxes are due and payable on the date of mailing of the amended Tax Notice; however, the taxpayer must be given thirty (30) days to pay those taxes, and a penalty and interest must not be added in that period.

Supplementary Taxes

16. (1) Where a supplementary assessment roll is prepared under the Assessment Law, the tax administrator must prepare a supplementary tax roll, which may be a continuation of the supplementary assessment roll or may be separate from that roll.

(2) A supplementary tax roll must show

(a) the same information that is required to be shown on the tax roll; and

(b) the date for determining the tax that may be imposed on the improvements.

(3) The tax administrator must, no later than December 31 in the taxation year in which a supplementary tax roll is prepared,

(a) prepare supplementary Tax Notices for all taxable property shown on the supplementary tax roll; and

(b) send the supplementary Tax Notices to every person to whom a Tax Notice must be sent under subsection 14(1).

(4) The duties imposed on the tax administrator with respect to the tax roll and the provisions of this Law relating to tax rolls, so far as they are applicable, apply to supplementary tax rolls.

Subdivision

17. (1) If a property is subdivided, by lease or other legal instrument, before a Tax Notice is mailed in respect of that property, the tax administrator may

(a) apportion the taxes payable in that year among the properties created by the subdivision in the same proportions as taxes would have been payable in respect of the properties had the subdivision occurred on or before the assessment roll was certified under the Assessment Law; and

(b) on making an apportionment under paragraph (a), record the apportionment on the tax roll in the manner that the tax administrator considers necessary.

(2) Taxes apportioned to a property under subsection (1) are the taxes payable in respect of the property in the year for which they are apportioned.

(3) The assessor must provide the tax administrator with the assessed values necessary to calculate the proportions of taxes referred to in subsection (1).

Requests for Information

18. (1) The tax administrator may, for any purpose related to the administration of this Law, deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule I, to a holder or a person who has disposed of property, and that person must provide the requested information to the tax administrator within fourteen (14) days or a longer period as specified in the notice.

(2) The tax administrator is not bound by the information provided under subsection (1).

Part IX - Payment Receipts and Tax Certificates

Receipts for Payments

19. On receipt of a payment of taxes, the tax administrator must issue a receipt to the taxpayer and must enter the receipt number on the tax roll opposite the interest in land for which the taxes are paid.

Tax Certificate

20.(1) On receipt of a written request and payment of the fee set out in subsection (2), the tax administrator must issue a Tax Certificate showing whether taxes have been paid in respect of an interest in land and if not, the amount of taxes outstanding.

(2) The fee for a Tax Certificate is twenty-five dollars ($25.00) for each tax roll folio searched.

Part X - Penalties and Interest

Penalties

21. If all or any portion of taxes remains unpaid after June 30 of the year in which they are levied, a penalty of ten percent (10%) of the portion of the current year's taxes that remains unpaid will be added to the amount of the unpaid taxes and the amount so added is, for all purposes, deemed to be part of the current year's taxes.

Interest

22. If all or any portion of taxes remains unpaid after June 30 of the year in which they are levied, the unpaid portion accrues interest at one percent (1%) per month or portion of month, compounded monthly, until paid or recovered, and the accrued interest added is, for all purposes, deemed to be part of the taxes.

Application of Payments

23. Payments for taxes must be credited by the tax administrator first, to taxes, including penalties and interest, from previous taxation years, second, to unpaid taxes, including penalties and interest, for the current taxation year.

Part XI - Revenues and Expenditures

Revenues and Expenditures

24. (1) All revenues raised under this Law must be placed in a special account or accounts, separate from other moneys of the Nation.

(2) Revenues raised include:

(a) taxes, including for clarity, penalties, interest and costs, as set out in this Law; and

(b) payments-in-lieu of taxes.

(3) An expenditure of revenue raised under this Law must be made under the authority of an expenditure law or in accordance with section 13.1 of the Act.

Reserve Funds

25. (1) Reserve funds established by Council must

(a) be established in an expenditure law; and

(b) comply with this section.

(2) Except as provided in this section, money in a reserve fund must be deposited in a separate account and the money and interest earned on it must be used only for the purpose for which the reserve fund was established.

(3) Council may, by expenditure law,

(a) transfer moneys in a capital purpose reserve fund to another reserve fund or account, provided that all projects for which the reserve fund was established have been completed;

(b) transfer moneys in a non-capital purpose reserve fund to another reserve fund or account; and

(c) borrow moneys from a reserve fund where not immediately required, on condition that the Nation repay the amount borrowed plus interest on that amount at a rate that is at or above the prime lending rate set from time to time by the principal banker to the Nation, no later than the time when the moneys are needed for the purposes of that reserve fund.

(4) As an exception to paragraph (3)(c), where the First Nations Financial Management Board has

(a) assumed third-party management of the Nation's local revenue account, and

(b) determined that moneys must be borrowed from a reserve fund to meet the financial obligations of the Nation,

the First Nations Financial Management Board may, acting in the place of Council, borrow moneys from a reserve fund by expenditure law.

(5) Council must authorize all payments into a reserve fund and all expenditures from a reserve fund in an expenditure law.

(6) Where moneys in a reserve fund are not immediately required, the tax administrator must invest those moneys in one or more of the following:

(a) securities of Canada or of a province;

(b) securities guaranteed for principal and interest by Canada or by a province;

(c) securities of a municipal finance authority or the First Nations Finance Authority;

(d) investments guaranteed by a bank, trust company or credit union; or

(e) deposits in a bank or trust company in Canada or non-equity or membership shares in a credit union.

Part XII - Collection and Enforcement

Recovery of Unpaid Taxes

26.(1) The liability referred to in subsection 5(2) is a debt recoverable by the Nation in a court of competent jurisdiction and may be recovered by any other method authorized in this Law and, unless otherwise provided, the use of one method does not prevent seeking recovery by one or more other methods.

(2) A copy of the Tax Notice that refers to the taxes payable by a person, certified as a true copy by the tax administrator, is evidence of that person's debt for the taxes.

(3) Costs incurred by the Nation in the collection and enforcement of unpaid taxes

(a) are determined in accordance with Schedule III; and

(b) are payable by the debtor as unpaid taxes.

(4) Where the tax administrator has reasonable grounds to believe that a debtor intends to remove his or her personal property from the reserve, or intends to dismantle or remove his or her improvements on the reserve, or take any other actions that may prevent or impede the collection of unpaid taxes owing under this Law, the tax administrator may apply to a court of competent jurisdiction for a remedy, notwithstanding that the time for payment of taxes has not yet expired.

(5) Before commencing enforcement proceedings under Parts XIII, XIV and XV, the tax administrator must request authorization from Council by resolution.

Tax Arrears Certificate

27. (1) Before taking any enforcement measures or commencing any enforcement proceedings under Parts XIII, XIV or XV and subject to subsection (2), the tax administrator must issue a Tax Arrears Certificate and deliver it to every person named on the tax roll in respect of that property.

(2) A Tax Arrears Certificate must not be issued for at least six (6) months after the day on which the taxes became due.

Creation of Lien

28. (1) Unpaid taxes are a lien on the interest in land to which they pertain that attaches to the interest in land and binds subsequent holders of the interest in land.

(2) The tax administrator must maintain a list of all liens created under this Law.

(3) A lien listed under subsection (2) has priority over any unregistered or registered charge, claim, privilege, lien or security interest in respect of the interest in land.

(4) The tax administrator may apply to a court of competent jurisdiction to protect or enforce a lien under subsection (1) where the tax administrator determines such action is necessary or advisable.

(5) On receiving payment in full of the taxes owing in respect of which a lien was created, the tax administrator must register a discharge of the lien without delay.

(6) Discharge of a lien by the tax administrator is evidence of payment of the taxes with respect to the interest in land.

(7) A lien is not lost or impaired by reason of any technical error or omission in its creation or recording in the list of liens.

Delivery of Documents in Enforcement Proceedings

29. (1) This section applies to this Part and Parts XIII, XIV and XV.

(2) Delivery of a document may be made personally or by sending it by registered mail.

(3) Personal delivery of a document is made

(a) in the case of an individual, by leaving the document with that individual or with an individual at least eighteen (18) years of age residing at that individual's place of residence;

(b) in the case of a first nation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the main administrative office of the first nation, or with the first nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the head office or one of its branch offices, or with an officer or director of the corporation or the corporation's legal counsel.

(4) A document is considered to have been delivered

(a) if delivered personally, on the day that personal delivery is made; and

(b) if sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed.

(5) Copies of notices must be delivered

(a) where the notice is in respect of taxable property, to all persons named on the tax roll in respect of that taxable property; and

(b) where the notice is in respect of personal property, to all holders of security interests in the personal property registered under the laws of the Province.

21

Part XIII - Seizure and Sale of Personal Property

Seizure and Sale of Personal Property

30.(1) Where taxes remain unpaid more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate is issued to a debtor, the tax administrator may recover the amount of unpaid taxes, with costs, by seizure and sale of personal property of the debtor that is located on the reserve.

(2) As a limitation on subsection (1), personal property of a debtor that would be exempt from seizure under a writ of execution issued by a superior court in the Province is exempt from seizure under this Law.

Notice of Seizure and Sale

31. (1) Before proceeding under subsection 30(1), the tax administrator must deliver to the debtor a Notice of Seizure and Sale.

(2) If the taxes remain unpaid more than seven (7) days after delivery of a Notice of Seizure and Sale, the tax administrator may request a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize any personal property described in the Notice of Seizure and Sale that is in the possession of the debtor and is located on the reserve.

(3) The person who seizes personal property must deliver to the debtor a receipt for the personal property seized.

Notice of Sale of Seized Personal Property

32.(1) The tax administrator must publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the local newspaper with the largest circulation.

(2) The first publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property must not occur until at least sixty (60) days after the personal property was seized.Conduct of Sale

33. (1) A sale of personal property must be conducted by public auction.

(2) Subject to subsection (4), at any time after the second publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property, the seized property may be sold by auction.

(3) The tax administrator must conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection 32(1).

(4) If at any time before the seized property is sold a challenge to the seizure is made to a court of competent jurisdiction, the sale must be postponed until after the court rules on the challenge.

Registered Security Interests

34. The application of this Part to the seizure and sale of personal property subject to a registered security interest is subject to any laws of the Province regarding the seizure and sale of such property.

Proceeds of Sale

35.(1) The proceeds from the sale of seized personal property must be paid to any holders of registered security interests in the property and to the Nation in order of their priority under the laws applicable in the Province, and any remaining proceeds must be paid to the debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another person and such claim is contested, or if the tax administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the tax administrator must retain such money until the rights of the parties have been determined.

Part XIV - Seizure and Assignment of Taxable Property

Seizure and Assignment of Taxable Property

36. (1) Where taxes remain unpaid more than nine (9) months after a Tax Arrears Certificate is issued, the tax administrator may levy the amount of unpaid taxes by way of the seizure and assignment of the taxable property.

(2) Before proceeding under subsection (1), the tax administrator must serve a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property on the debtor and deliver a copy to any locatee with an interest in the taxable property.

(3) Not less than six (6) months after a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property is delivered to the debtor, the tax administrator may sell the right to an assignment of the taxable property by public tender or auction.

(4) Council must, by resolution, prescribe the method of public tender or auction, including the conditions that are attached to the acceptance of an offer.

Upset Price

37.(1) The tax administrator must set an upset price for the sale of the right to an assignment of the taxable property that is not less than the total amount of the taxes payable on the taxable property, calculated to the end of the redemption period set out in subsection 41(1), plus five percent (5%) of that total.

(2) The upset price is the lowest price for which the taxable property may be sold.

Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property

38. (1) A Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property must be

(a) published in the local newspaper with the largest circulation at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the public tender or auction; and

(b) posted in a prominent place on the reserve not less than ten (10) days before the date of the public tender or auction.

(2) The tax administrator must conduct a public auction or tender at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn the public tender or auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection (1).

(3) If no bid is equal to or greater than the upset price, the Nation is deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

Notice to Minister

39. The tax administrator must, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of taxable property made under this Law.

Subsisting Rights

40. When taxable property is sold by public tender or auction, all rights in it held by the holder of the taxable property or a holder of a charge immediately cease to exist, except as follows:

(a) the taxable property is subject to redemption as provided in subsection 41(1);

(b) the right to possession of the taxable property is not affected during the time allowed for redemption, subject, however, to

(i) impeachment for waste, and

(ii) the right of the highest bidder to enter on the taxable property to maintain it in a proper condition and to prevent waste;

(c) an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the interest in land subsists; and

(d) during the period allowed for redemption, an action may be brought in a court of competent jurisdiction to have the sale of the right to an assignment of the taxable property set aside and declared invalid.

Redemption Period

41.(1) At any time within three (3) months after the holding of a public tender or auction in respect of taxable property, the debtor may redeem the taxable property by paying to the Nation the amount of the upset price plus three percent (3%).

(2) On redemption of the taxable property under subsection (1),

(a) if the right to an assignment was sold to a bidder, the Nation must, without delay, repay to that bidder the amount of the bid; and

(b) the tax administrator must notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the redemption.

(3) No assignment of taxable property must be made until the end of the redemption period provided for in subsection (1).

(4) Subject to a redemption under subsection (1), at the end of the redemption period, the Nation must assign the taxable property to the highest bidder in the public tender or auction, or to itself as the deemed purchaser in accordance with subsection 38(3).

Assignment of Taxable Property

42.(1) Taxable property must not be assigned to any person or entity who would not have been entitled under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act*, as the case may be, to obtain the interest or right constituting the taxable property.

(2) The tax administrator must register an assignment of any taxable property assigned in accordance with this Law in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

(3) An assignment under subsection 41(4) operates

(a) as a transfer of the taxable property to the bidder from the debtor, without an attestation or proof of execution; and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered under subsection (2), except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the interest in land.

(4) Upon assignment under subsection 41(4), any remaining debt of the debtor with respect to the taxable property is extinguished.

Proceeds of Sale

43. (1) At the end of the redemption period, the proceeds from the sale of a right to assignment of taxable property must be paid

(a) first, to the Nation, and

(b) second, to any other holders of registered interests in the property in order of their priority at law,

and any remaining proceeds must be paid to the debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another person and such claim is contested, or if the tax administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the tax administrator must retain such money until the rights of the parties have been determined.

Resale by Nation

44.(1) If the right to assignment of taxable property is purchased by the Nation under subsection 38(3), the tax administrator may, during the redemption period, sell the assignment of the taxable property to any person for not less than the upset price and the purchaser is thereafter considered the bidder under this Part.

(2) A sale under subsection (1) does not affect the period for or the right of redemption by the debtor as provided in this Law.

25

Part XV - Discontinuance of Services

Discontinuance of Services

45. (1) Subject to this section, the Nation may discontinue any service it provides to the taxable property of a debtor if

(a) revenues from this Law or any property taxation law enacted by the Nation are used to provide that service to taxpayers; and

(b) taxes remain unpaid by a debtor more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate was delivered to the debtor.

(2) At least thirty (30) days before discontinuing any service, the tax administrator must deliver to the debtor and to any locatee with an interest in the taxable property a Notice of Discontinuance of Services.

(3) The Nation must not discontinue

(a) fire protection or police services to the taxable property of a debtor;

(b) water or garbage collection services to taxable property that is a residential dwelling; or

(c) electrical or natural gas services to taxable property that is a residential dwelling during the period from November 1 in any year to March 31 in the following year.

Part XVI - General Provisions

Disclosure of Information

46. (1) The tax administrator or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, a court of law or pursuant to a court order; or

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The tax administrator may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the property if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that section.

Disclosure for Research Purposes

47. Notwithstanding section 46,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form;

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

48. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay tax or any other amount under this Law be affected by

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an assessor or the tax administrator;

(b) an error or omission in a tax roll, Tax Notice, or any notice given under this Law; or

(c) a failure of the Nation, tax administrator or the assessor to do something within the required time.

Limitation on Proceedings

49.(1) No person may commence an action or proceeding for the return of money paid to the Nation, whether under protest or otherwise, on account of a demand, whether valid or invalid, for taxes or any other amount paid under this Law, after the expiration of six (6) months from the date the cause of action first arose.

(2) If a person fails to start an action or proceeding within the time limit prescribed in this section, then money paid to the Nation must be deemed to have been voluntarily paid.

Notices

50. (1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the tax roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the tax roll.

(2) Except where otherwise provided in this Law

(a) a notice given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) a notice posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) a notice given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

51. (1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Repeal

52. The *Sarcee Indian Reserve Property Tax By-law No. 2*, as amended, is hereby repealed in its entirety.

Force and Effect

53. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

28

Chief and Council Signatory Page

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10th day of December 2018, at the Tsuut'ina Nation, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of seven (7) members of Council.

Chief Lee Crowchild

Councilor Stanley Big Plume

Councilor Kelsey Big Plume

Councilor Darrel Crowchild

Councilor Regena Crowchild

Councilor Vincent Crowchild

Councilor Brent Dodginghorse

Councilor Lyle Dodginghorse

Councilor Leon Littlelight

Councilor LeeRoy Meguinis

Councilor Andrew Onespot, Sr.

Councilor Ellery Starlight

Councilor Darryl Whitney

Schedule I

REQUEST FOR INFORMATION BY TAX ADMINISTRATOR
FOR THE TSUUT'INA NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section __ of the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018*, I request that you provide to me, in writing, no later than fourteen (14) days from the date of request, the following information relating to the above-noted interest in land:

(1)

(2)

(3)

_____

Tax Administrator for the Tsuut'ina Nation

Dated: _____, 20__.

Schedule II

TAX NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND: _____

_____

PURSUANT to the provisions of the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018*, taxes in the amount of _____ dollars ($____) are hereby levied with respect to the above-noted interest in land.

All taxes are due and payable on or before June 30, 20__. Payments for unpaid taxes, penalties and interest are past due and must be paid immediately.

Payments must be made at the offices of the Tsuut'ina Nation, located at 9911 Chiila Blvd., Tsuut'ina, AB, T2W 6H6, during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

Taxes that are not paid by June 30, 20__ shall incur penalties and interest in accordance with the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018*.

Instalment payments under the tax instalment payment plan must be made on the first day of every month of the taxation year.

Instalment payments due from January 1 to June 1, are determined by dividing the previous year's tax bill by twelve (12), rounded up to the nearest dollar.

Instalment payments due from July 1 to December 1, are determined by subtracting from the current year's tax bill the amounts already paid, and dividing the remainder by six (6).

The name(s) and address (es) of the person(s) liable to pay the taxes is (are) as follows:

_____

_____

Assessed value:	$_____
Taxes (current year):	$_____
Unpaid taxes (previous years)	$_____
Interest:	$_____
Penalties:	$_____
Costs: [insert details]	$_____
Total Payable	$_____

_____

Tax Administrator for the Tsuut'ina Nation

Dated: _____, 20__.

31

Schedule III

COSTS PAYABLE BY DEBTOR ARISING FROM
THE COLLECTION AND ENFORCEMENT OF UNPAID TAXES

For costs arising from the collection and enforcement of unpaid taxes:

1.	For preparation of a notice	$ 250.00
2.	For service of notice on each person or place by the Nation	$125.00
3.	For service of notice on each person or place by a process server, bailiff or delivery service	actual cost
4.	For advertising in newspaper	actual cost
5.	For staff time spent: (a) in conducting a seizure and sale of personal property under Part XIII, not including costs otherwise recovered under this Schedule; (b) in conducting an auction or tender under Part XIV, not including costs otherwise recovered under this Schedule	$ 100.00 per person per hour

6. Actual costs incurred by the Nation for carrying out the enforcement measures under Parts XIII, XIV and XV will be charged based on receipts.

32

Schedule IV

TAX CERTIFICATE

In respect of the interest in land described as: _____ and pursuant to the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018*, I hereby certify as follows:

That all taxes due and payable in respect of the above-referenced interest in land have been paid as of the date of this certificate.

OR

That unpaid taxes, including penalties, interest and costs, in the amount of _____ dollars ($_____) are due and owing on the above-referenced interest in land as of the date of this certificate.

The following persons are jointly and severally liable for all unpaid taxes:

_____

_____

_____

Tax Administrator for the Tsuut'ina Nation

Dated: _____, 20__.

33

Schedule V

TAX ARREARS CERTIFICATE

In respect of the interest in land described as: _____ and pursuant to the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018*, I hereby certify as follows:

As of the date set out below, that taxes, penalties and interest are unpaid in respect of the above-referenced interest in land, as follows:

Taxes: $_____

Penalties: $_____

Interest: $_____

Total unpaid tax debt: $_____

The total unpaid tax debt is due and payable immediately.

The unpaid tax debt accrues interest each day that it remains unpaid, at a rate of one (1) percent (1%) per month, compounded monthly.

Payments must be made at the offices of the Tsuut'ina Nation, located at 9911 Chiila Blvd., Tsuut'ina, AB, T2W 6H6, during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

The following persons are jointly and severally liable for the total unpaid tax debt:

_____

_____

_____

Tax Administrator for the Tsuut'ina Nation

Dated: _____, 20__.

Schedule VI

NOTICE OF SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND: _____

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the above-referenced interest in land.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that:

1. Failure to pay the full amount of the unpaid tax debt within SEVEN (7) days after delivery of this notice may result in the tax administrator, pursuant to section ___ of the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018*, seizing the personal property described as follows:

[general description of the personal property to be seized].

2. The tax administrator may retain a sheriff, bailiff or bylaw enforcement officer to seize the property and the seized property will be held in the possession of the tax administrator, at your cost, such cost being added to the amount of the unpaid taxes.

3. If the unpaid taxes, penalties, interest and costs of seizure are not paid in full within sixty (60) days following the seizure of the property, the tax administrator may

(a) publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the _____ newspaper; and

(b) at any time after the second publication of the notice, sell the seized property by public auction.

AND TAKE NOTICE that the tax administrator will conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice will be published.

_____

Tax Administrator for the Tsuut'ina Nation

Dated: _____, 20__.

Schedule VII

NOTICE OF SALE OF SEIZED PERSONAL PROPERTY

TAKE NOTICE that a sale by public auction for unpaid taxes, penalties, interest and costs owed to the Tsuut'ina Nation will take place on _____, 20___ at _____ o'clock at _____ ___ [location].

The following personal property, seized pursuant to section ____ of the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018*, will be sold at the public auction:

[general description of the goods]

The proceeds of sale of the seized property shall be paid to any holders of registered security interests in the property and to the Nation in order of their priority under the laws applicable in the Province of Alberta and any remaining proceeds shall be paid to the debtor.

_____

Tax Administrator for the Tsuut'ina Nation

Dated: _____, 20__.

Schedule VIII

NOTICE OF SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

TO: _____
(the "debtor")

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND: _____
(the "taxable property")

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that failure to pay the full amount of the unpaid tax debt within six (6) months after service of this Notice may result in the tax administrator, pursuant to section __ of the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018*, seizing and selling a right to an assignment of the taxable property by public tender [auction] as follows:

1. The public tender [auction], including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Council of the Tsuut'ina Nation, a copy of which may be obtained from the tax administrator.

2. The tax administrator will

   (a) publish a Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in the _____ newspaper at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the sale; and

   (b) post the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in a prominent place on the reserve not less than ten (10) days preceding the date of the sale.

3. The Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property will set out the upset price for the right to assignment of the taxable property and any conditions attached to the acceptance of a bid.

4. The upset price will be not less than the total amount of the taxes, penalties and interest payable, calculated to the end of the redemption period, plus five percent (5%) of that total. The upset price is the lowest price for which the right to assignment of the taxable property will be sold.

5. The tax administrator will conduct the public tender [auction] at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

6. If at the public tender [auction] there is no bid that is equal to or greater than the upset price, the Nation will be deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

7. The debtor may redeem the right to an assignment of the taxable property after the sale by paying to the Nation the amount of the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender [auction] in respect of the taxable property (hereinafter referred to as the "redemption period"). Where the right to an assignment is redeemed, the Nation will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.

8. A sale of a right to an assignment of taxable property by public tender [auction] is not complete, and no assignment of the taxable property will be made, until the expiration of the redemption period. If the right to an assignment of the taxable property is not redeemed within the redemption period, then on the expiration of the redemption period, the Nation will assign the taxable property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The taxable property will not be assigned to any person or entity who would not have been

capable under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act* of obtaining the interest or right constituting the taxable property.

9. Council of the Tsuut'ina Nation will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the taxable property and of any redemption of the right to an assignment of the taxable property.

10. The tax administrator will register the assignment of the taxable property in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

11. An assignment of the taxable property operates

(a) as a transfer to the bidder or the Nation, as the case may be, from the debtor of the taxable property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the interest in land.

12. Upon assignment of the taxable property, the debtor will be required to immediately vacate the taxable property, and any rights or interests held by the debtor in the taxable property, including the improvements, will be transferred in full to the purchaser.

13. The proceeds of sale of the taxable property will be paid first to the Nation, then to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the debtor in accordance with the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018*.

_____

Tax Administrator for the Tsuut'ina Nation

Dated: _____, 20__.

Schedule IX

NOTICE OF SALE OF A RIGHT TO ASSIGNMENT OF
TAXABLE PROPERTY

TO: _____
(the "debtor")

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND: _____
(the "taxable property")

_____

TAKE NOTICE that a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property was given in respect of the taxable property on _____, 20__.

AND TAKE NOTICE that unpaid taxes, including penalties and interest, in the amount of _____ dollars ($_____), remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a sale of the right to assignment of the taxable property will be conducted by public tender [auction] for unpaid taxes, penalties and interest owed to the Tsuut'ina Nation.

The public tender [auction] will take place on:

_____, 20__ at _____ o'clock at

_____ [location].

The tax administrator will conduct the public tender [auction] at the above time and place unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

AND TAKE NOTICE that:

1. The upset price for the taxable property is: _____ dollars ($_____). The upset price is the lowest price for which the taxable property will be sold.

2. The public tender [auction], including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Council of the Tsuut'ina Nation as set out in this notice.

3. If at the public tender [auction] there is no bid that is equal to or greater than the upset price, the Nation will be deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

4. The debtor may redeem the right to an assignment of the taxable property by paying to the Nation the amount of the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender [auction] in respect of the taxable property (referred to as the "redemption period"). Where the right to an assignment is redeemed, the Nation will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.

5. A sale of a right to an assignment of taxable property by public tender [auction] is not complete, and no assignment of the taxable property will be made, until the expiration of the redemption period. If the right to an assignment of the taxable property is not redeemed within the redemption period, then on the expiration of the redemption period, the Nation will assign the taxable property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The taxable property will not be assigned to any person or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act*, as the case may be, of obtaining the interest or right constituting the taxable property.

6. Council of the Tsuut'ina Nation will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the taxable property and of any redemption of the

right to assignment of the taxable property.

7. The tax administrator will register an assignment of the taxable property in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

8. An assignment of the taxable property operates

(a) as a transfer to the bidder from the debtor of the taxable property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the interest in land.

9. Upon assignment of the taxable property, the debtor will be required to immediately vacate the taxable property, and any rights or interests held by the debtor in the taxable property, including the improvements, will be transferred in full to the purchaser.

10. The proceeds of sale of the taxable property will be paid first to the Nation, then to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the debtor in accordance with the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018*.

_____

Tax Administrator for the Tsuut'ina Nation

Dated: _____, 20__.

Schedule X

NOTICE OF DISCONTINUANCE OF SERVICES

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND: _____

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that where a debtor fails to pay all unpaid taxes within thirty (30) days of the issuance of a Tax Arrears Certificate, the tax administrator may discontinue services that it provides to the taxable property of a debtor, pursuant to the *Tsuut'ina Nation Property Taxation Law, 2018*.

AND TAKE NOTICE that if the taxes are not paid in full on or before _____, being thirty (30) days from the date of issuance of this notice, the following services will be discontinued:

[list services to be discontinued]

_____

Tax Administrator for the Tsuut'ina Nation

Dated: _____, 20__.

41

British Columbia

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the ʔAkisq̓nuk First Nation in the Province of British Columbia,

Akisq̓nuk First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

AKISQNUK FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Akisqnuk First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Akisqnuk First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Akisqnuk First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Akisqnuk First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Akisqnuk First Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including the Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 18th day of July, 2019, at Windermere, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Alfred Joseph

Councillor Darcy Fisher

Councillor Donald Sam

Councillor Theresa Kains

Councillor Jason Nicholas

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local Revenues for current fiscal year:	
a. Property tax Revenues	$353,737
TOTAL REVENUES	**$353,737**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 60,000
b. General Administrative	20,000
c. Other General Government	10,000
2. Protection Services	
a. Comprehensive Service Agreement (RDEK)	$ 77,146
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$ 12,000
b. Snow and Ice Removal	15,000
4. Community Development	
a. Education	$ 10,000
b. Economic Development	10,000
c. Housing	35,000
5. Environment and Health Services	
a. Water Purification and Supply	$ 55,000
b. Garbage Waste Collection and Disposal	5,000
6. Other Services	
a. Health	$20,000
7. Grants	
a. Homeowner Grants	15,000
8. Contingency Amounts	
a. Contingency amounts	$ 9,591
TOTAL EXPENDITURES:	**$ 353,737**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0.00
BALANCE	**$0.00**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. **Regional District of East Kootenay for:**
Fire and other protection, waste disposal, hospital and other $ 77,146

Note: This Budget includes the attached two Appendices.

Appendix 1

Reserve Fund Balances for Revenues Included in Part 1 of the Schedule

	Reserve Fund Balances
1. Capital Reserve Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019:	$ 17,311
Interest earned in current year:	1
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 17,322

Appendix 2

IBE Water System Replacement Service Tax Budget and Debt Repayment Reserve Fund Balance

A. Service Tax Current Year Budget

Revenues:	
1. Service Tax Revenues to be collected in current year:	$ 127,008
2. Moneys from Service Tax Reserve Fund to be expended in current year:	$ 0.00
Total Service Tax Revenues:	**$ 127,008**
Expenditures:	
1. Financing Payments to First Nations Finance Authority	$ 120,387
2. Transfers into Service Tax Reserve Fund: IBE Water System Replacement	6,621
Total Service Tax Expenditures:	**$127,008**

Accumulated Surplus/Deficit	
1. Accumulated Surplus – Service tax revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit- Service tax expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
Balance:	**$ 0**

B. IBE Water System Replacement Service Tax Debt Repayment Reserve Fund Balance

Beginning balance as of April 1, 2019:	$ 105,995
Transfers out to current year service tax revenues:	
Transfers in from current year service tax revenues:	6,621
Interest earned in current year:	20
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 112,636

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the ʔAkisq̓nuk First Nation in the Province of British Columbia,

ʔAkisq̓nuk First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ʔAKISQ̓NUK FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Akisqnuk First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *ʔAkisq̓nuk First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *ʔAkisq̓nuk First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the Akisqnuk First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *ʔAkisq̓nuk First Nation Property Taxation Law, 2016*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 5th day of June, 2019, at Windermere, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Alfred Joseph

Councillor Darcy Fisher

Councillor Donald Sam

Councillor Theresa Kains

Councillor Jason Nicholas

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	5.717329
2 Utilities	28.119422
6 Business and Other	26.793625

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the ʔaq̓am in the Province of British Columbia,

ʔaq̓am Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ʔAQ̓AM
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the ʔaq̓am duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the ʔaq̓am *Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means ʔaq̓am *Property Assessment Law, 2017*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means ʔaq̓am, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means ʔaq̓am *Property Taxation Law, 2019.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 6th day of June, 2019, at Cranbrook, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Joe Pierre

Councillor Codie Morigeau

Councillor Jason Andrew

Councillor Vickie Thomas

Councillor Julie Birdstone

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$45,058.44
TOTAL REVENUES	**$45,058.44**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$1,000.00
b. General Administrative	$3,000.00
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	$10,220.00
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	$13,184.83
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	$9,420.00
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$7,200.00
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
5. Contingency Amount	$1,033.61
TOTAL EXPENDITURES	**$45,058.44**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by ʔaq̓am under each agreement during the budget year:

a. City of Cranbrook (Fire Fighting)	$10,220.00
b. Terry White (Garbage Collection)	$7,200.00
c. Economy Vacuum (Sewer)	$9,420.00
d. Kootenay Landscape (Snow removal)	$13,184.83

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the ʔaq̓am in the Province of British Columbia,

ʔaq̓am Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ʔAQ̓AM
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of ʔaq̓am duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the ʔaq̓am *Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the ʔaq̓am *Property Assessment Law, 2017*;

"First Nation" means aqam, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the ʔaq̓am *Property Taxation Law, 2017*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 6th day of June, 2019, at Cranbrook, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Joe Pierre

Councillor Codie Morigeau

Councillor Jason Andrew

Councillor Vickie Thomas

Councillor Julie Birdstone

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS RATE PER $1000 of assessed value	
Class 1 – Residential	9.9411
Class 2 – Utilities	60.1720
Class 4 - Major Industry	25.8600
Class 5 - Light Industry	25.8600
Class 6 - Business and Other	24.9736
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	22.3516
Class 9 - Farm	16.6498

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Adams Lake Indian Band in the Province of British Columbia,

Adams Lake Indian Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ADAMS LAKE INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Adams Lake Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Adams Lake Indian Band Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Adams Lake Indian Band Property Assessment Law, 2015*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Adams Lake Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Adams Lake Indian Band Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 25 day of June, 2019, at Salmon Arm, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Clifford Arnouse

Councillor Shelley Witzky

Councillor Brandy Jules

Councillor Steven Teed

Councillor Elaine Jules

Councillor Gina Johnny

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$993,677.81
TOTALREVENUES	**$993,677.81**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$87,887.57
b. General Administrative	$44,899.99
c. Other General Government	$101,927.53
2. Protection Services	
a. Policing	$100,000.00
b. Firefighting	$30,000.00
3. Transportation	
a. Roads and Snow Removal	$50,000.00
b. Other Transportation	$58,720.51
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$15,000.00
b. Culture (elders)	$30,000.00
5. Community Development	
a. Land Rehabilitation and Beautification	$60,000.00
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$50,000.00
b. Garbage / Recycling	$43,302.39
7. Other Services	
a. Education	$50,000.00
b. Other Service	$144,939.82
8. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$47,000.00
9. Contingency Amount	$80,000.00
TOTAL EXPENDITURES	**$993,677.81**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	**$0**
BALANCE	**$0.00**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. BC Hydro, street lights	$5,000.00
b. Thompson Nicola Reginal District Refuse	$12,468.74
c. Little Shuswap Garbage	$34,007.70
d. Chase Sewer	$2,028.84
e. DSA water	$10,109.01
f. Thompson Nicola Reginal District 911	$495.00
g. Columbia Shuswap Reginal District 911	$5,970.60
h. DSA Fire / Transportation	$17,506.01
i. Columbia Shuswap Reginal District	$26,350.00
j. Transit I.R.#6	$30,703.92
k. CP Railroad Whistle	$500.00

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Adams Lake Indian Band in the Province of British Columbia,

Adams Lake Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ADAMS LAKE INDIAN BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of Adams Lake Indian Band has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires Adams Lake Indian Band that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Adams Lake Indian Band First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Adams Lake Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Adams Lake Indian Band Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Adams Lake Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Adams Lake Indian Band Property Taxation Law, 2015*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than four hundred dollars ($400.00), the taxable property shall be taxed at four hundred dollars ($400.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4 day of June, 2019, at Salmon Arm, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Clifford Arnouse

Councillor Shelley Witzky

Councillor Brandy Jules

Councillor Steven Teed

Councillor Elaine Jules

Councillor Gina Johnny

SCHEDULE

TAX RATES

TAX GROUP ONE – Indian Reserve No. 2, 3, 4 and 5

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 Of Assessed Value:
Class 1 – Residential	8.0698
Class 2 – Utilities	59.6941
Class 4 - Major Industry	16.5324
Class 5 - Light Industry	
Class 6 - Business and Other	19.5031
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	13.7762
Class 9 - Farm	25.6452
Class 10 – Regulated CPR R-W	27.6959

TAX GROUP TWO – Indian Reserve No. 1, 6 and 7

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 Of Assessed Value
Class 1 – Residential	6.6388
Class 2 - Utilities	41.8325
Class 4 - Major Industry	79.3862
Class 5 - Light Industry	17.3522
Class 6 - Business and Other	16.6716
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	5.9299
Class 9 - Farm	20.6469
Class 10 – Regulated CPR R/W	27.6959

ADAMS LAKE INDIAN BAND

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *17*

DIVISION 4 - Risk Management *18*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *26*

PART V - Tangible Capital Assets **27**

PART VI - Reporting Breaches **29**

PART VII - Miscellaneous **31**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Adams Lake Indian Band considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Adams Lake Indian Band enacted the *Adams Lake Indian Band Financial Administration Law, 2017* which is hereby repealed within.

NOW THEREFORE the Council of Adams Lake Indian Band enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Adams Lake Indian Band Financial Administration Law,* 2019.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Adams Lake Indian Band;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee,

contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of finance, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the director of finance the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the director of finance the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the chief administrative officer, director of finance, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the chief administrative officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments

in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The director of finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The director of finance must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards*

permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 72(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that

third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Repeal

81. The *Adams Lake Indian Band Financial Administration Law, 2017* is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

82.(1) This section and the operative portions of sections 1-6, 24, 27, 29, 30, 49-54, 56-60, 64, 77-79 and 81 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 20(1), 21, 22(1-3), 23(2),(3) and (5), 25, 26, 31, 61 and 72-75 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 8th day of October, 2019 at Adams Lake IR, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of four (4) members of Council was present throughout.

Chief Cliff Arnouse

Councillor Gina Johnny

Councillor Brandy Jules

Councillor Elaine Jules

Councillor Steven Tead

Councillor Shelley Witzky

AHOUSAHT FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Managers and Employees *8*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *11*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *15*

DIVISION 3 - Borrowing *16*

DIVISION 4 - Risk Management *16*

DIVISION 5 - Financial Reporting *19*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *23*

PART V - Tangible Capital Assets **24**

PART VI - Reporting Breaches **26**

PART VII - Miscellaneous **28**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Ahousaht First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Ahousaht First Nation enacted the *Ahousaht Financial Administration Law, 2018* which is repealed within.

NOW THEREFORE the Council of Ahousaht First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Ahousaht First Nation Financial Administration Law, 2019*.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 52;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"Chief Financial Officer" means the person appointed Chief Financial Officer under section 18;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Executive Director" means the person appointed Executive Director under section 17;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Ahousaht First Nation;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"manager" means the Executive Director, Chief Financial Officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as a manager;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 51;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"strategic plan" means the plan referred to in section 24.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to a manager, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the manager's place or to any person assigned or delegated to act in the manager's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to a manager, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its managers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 51(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the Executive Director.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Chief Financial Officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, each of whom must be a councillor.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Executive Director and the Chief Financial Officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Executive Director or the Chief Financial Officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Executive Director or the Chief Financial Officer, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Executive Director, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, managers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 75 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Managers and Employees

Executive Director

17.(1) The Council must appoint a person as Executive Director of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Executive Director is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all managers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the Executive Director under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Executive Director's duties specified in this Law.

(3) The Executive Director may assign the performance of any of the Executive Director's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to a manager or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Executive Director of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Chief Financial Officer

18.(1) The Council must appoint a person as Chief Financial Officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Executive Director, the Chief Financial Officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 48, the quarterly financial statements required in section 49 and the draft annual financial statements required in section 50;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the Chief Financial Officer under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the Executive Director that are not contrary to the Act or inconsistent with the Chief Financial Officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the Executive Director, the Chief Financial Officer may assign the performance of any of the duties or functions of the Chief Financial Officer to any manager, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Chief Financial Officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

19.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the Executive Director, the Chief Financial Officer and other managers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the managers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Executive Director must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), a manager, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the Executive Director must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

20.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, managers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 20.

(2) Annually a councillor must file with the Executive Director a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy; and

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Managers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) a manager, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 20.

(3) If a manager, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the Executive Director or, in the case of the Executive Director, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every manager or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) a manager or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

24.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary.

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

25.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the Chief Financial Officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the Chief Financial Officer and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the Chief Financial Officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the Chief Financial Officer and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

28.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to an emergency expenditure referred to in paragraph 32(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the budget.

Policy for First Nation Information or Involvement

29. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of the following:

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including any budget deficits; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

30. The First Nation may establish any in financial institutions as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Budget Approved Expenditures

31. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

32. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

33.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

34.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Tangible Capital Asset Projects

35. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new tangible capital asset projects described in Part V.

Execution of Security Documents

36. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the Executive Director or the Chief Financial Officer.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

37.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

38.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Chief Financial Officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Chief Financial Officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 72,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 72, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

39.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Chief Financial Officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

40.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

41.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

42.(1) Annually, and more often if necessary, the Executive Director must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Executive Director must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

43.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 42 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or a manager or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or a manager.

Risk of Fraud

44. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

45. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

46. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

47. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Chief Financial Officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

48.(1) The Chief Financial Officer must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Chief Financial Officer must provide the financial information in subsection (1) to the Executive Director within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

49.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Chief Financial Officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Chief Financial Officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

50.(1) At the end of each fiscal year the Chief Financial Officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(4) The Chief Financial Officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 54(1).

Special Purpose Reports

51.(1) The Chief Financial Officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The Chief Financial Officer may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

52.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and managers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

53.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, manager, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

54.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(3) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 51.

Review of Audited Annual Financial Statements

55.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

56.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Chief Financial Officer, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

57.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements for the previous fiscal year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 51, including the auditor's report.

(4) The Executive Director must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

58. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

59. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

60. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Chief Financial Officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

61. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

62. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 65; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

63. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

67. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

68.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 20,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If a manager, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1) the manager, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Executive Director or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

69.(1) If a report is made to the Executive Director under subsection 68(3), the Executive Director must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 68, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

70.(1) All reasonable steps must be taken by the Executive Director, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 68 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 68 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, manager, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Executive Director and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 68 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 68; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 68.

Liability for Improper Use of Money

71.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by a manager or employee of the First Nation and the manager or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against a manager or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the manager or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

72.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, manager or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

73.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Other Revenues

74.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

75.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Repeal

76. The *Ahousaht Financial Administration Law, 2018* is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

77. (1) This section and the operative portions of sections 1-6, 23, 26, 28, 46-50, 52-56, 60, 73, 74 and 76 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 19(1), 20, 21(1-3), 22(2),(3) and (5), 24, 25, 29, 57 and 68-71 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 12th day of November, 2019, at Ahousaht, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of five (5) members of Council was present throughout.

Chief Gregory Louie

Councillor Angus Campbell

Councillor Sabrina Campbell

Councillor Curtis Dick

Councillor Philomena Duncan

Councillor David Frank

Councillor Louie Frank, Sr.

Councillor Francis John

Councillor Philip Louie

Councillor Thomas Campbell

Councillor Crystal Sam

Councillor Melinda Swan

Councillor Andrew Webster, Jr.

AHOUSAHT

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Managers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *15*

DIVISION 3 - Expenditures *16*

DIVISION 4 - General Matters *18*

DIVISION 5 - Borrowing *19*

DIVISION 6 - Risk Management *21*

DIVISION 7 - Financial Reporting *25*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *30*

PART V - Capital Projects **31**

PART VI - Miscellaneous **35**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **40**

PART I - Interpretation **40**

PART II - Councillors and Committee Members **41**

PART III - Managers and Employees **44**

PART IV - Contractors **45**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Ahousaht considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Ahousaht enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Ahousaht Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Ahousaht;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the Executive Director, Chief Financial Officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"Chief Financial Officer" means the person appointed Chief Financial Officer under section 19;

"Executive Director" means the person appointed Executive Director under section 18;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to a manager, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the manager's place or to any person assigned or delegated to act in the manager's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an manager, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its managers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Chief Financial Officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council will appoint all members of the Committee, the committee will consist of not less than three (3) members, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the

opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, each of whom must be a councillor.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor..

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Executive Director and the Chief Financial Officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Executive Director or the Chief Financial Officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Executive Director or the Chief Financial Officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Executive Director, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, managers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Managers and Employees

Executive Director

18.(1) The Council must appoint a person as Executive Director of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Executive Director is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of managers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the Executive Director considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all managers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the Executive Director under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Executive Director's duties specified in this Law.

(3) The Executive Director may assign the performance of any of the Executive Director's duties or functions

(a) to a manager or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Executive Director of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Chief Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as Chief Financial Officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Executive Director, the Chief Financial Officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the Chief Financial Officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the Executive Director that are not contrary to the Act or inconsistent with the Chief Financial Officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the Executive Director, the Chief Financial Officer may assign the performance of any of the duties or functions of the Chief Financial Officer to any manager, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Chief Financial Officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the Executive Director, the Chief Financial Officer and other managers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the managers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Executive Director must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), a manager, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the Executive Director must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Managers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an manager, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every manager or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) a manager or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the Chief Financial Officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the Executive Director or the Chief Financial Officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 87.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The Chief Financial Officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The Chief Financial Officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The Executive Director may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the Executive Director the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The Executive Director or the Chief Financial Officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The Executive Director or Chief Financial Officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the Executive Director or the Chief Financial Officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The Executive Director or the Chief Financial Officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the Chief Financial Officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council;

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council; or

(c) for the purchase of a revenue producing asset

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with finance-ial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the Chief Financial Officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the Chief Financial Officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the Executive Director or the Chief Financial Officer.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Chief Financial Officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Chief Financial Officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Chief Financial Officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

62.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the Chief Financial Officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the Chief Financial Officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the Executive Director must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Executive Director must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Chief Financial Officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the Chief Financial Officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Chief Financial Officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Chief Financial Officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Chief Financial Officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the Chief Financial Officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The Chief Financial Officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The Chief Financial Officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and managers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Chief Financial Officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The Executive Director must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the Executive Director to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The Executive Director must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and managers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The Executive Director must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Chief Financial Officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the Executive Director must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The Executive Director must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the Executive Director must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the Chief Financial Officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

92. The Executive Director may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the Executive Director, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the

First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Executive Director or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the Executive Director under subsection 98(3), the Executive Director must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1) All reasonable steps must be taken by the Executive Director, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Executive Director and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

105. (1) This section and the operative portions of sections 1- 7, 23, 25, 26, 28, 67-71, 73-77, 83, 94 and 95 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 78, 98 – 101 of this Law and the Schedule to this Law come into force on Jauary 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 23 day of NOV., 20 18, at AHOUSAHT, in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of FIVE (5) members of Council was present throughout.

Chief Greg Louie

Deputy Councillor Melinda Swan

Councillor Sabrina Campbell

Councillor Philomena Duncan

Councillor Louie Frank Sr.

Councillor David Frank

Councillor Francis John

Councillor Paul Robinson

Councillor Angus Campbell

Councillor Curtis Dick

Councillor Philip Guy Louie

Councillor Crystal Sam

Councillor Andrew Webster Jr.

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the Executive Director:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The Executive Director must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the Executive Director must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the Executive Director under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Managers and Employees

Application

11. This Part applies to all managers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The Executive Director must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the Executive Director or, in the case of the Executive Director, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the Executive Director or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the Executive Director or, in the case of the Executive Director, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Managers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Managers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Aitchelitz First Nation in the Province of British Columbia,

Aitchelitz First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

AITCHELITZ FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Aitchelitz First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Aitchelitz First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Aitchelitz First Nation Property Assessment Law, 2012*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Aitchelitz First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Aitchelitz First Nation Property Taxation Law, 2012.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22 day of May 2019, at Chilliwack, in the Province of BC.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Angie Bailey

Councillor Leona Sam

Councillor John George

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$100,724
TOTAL REVENUES:	**$100,724**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$9,000
b. Other General Government	$3,310
2. Protection Services	
a. Local Service Agreement	$16,719
3. Transportation	
a. Local Service Agreement	$8,836
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$34,396
b. Local Service Agreement	$9,842
5. Community Development	
a. Local Service Agreement - Planning/Development	$1,730
6. Environment Health Services	
a. Garbage Waste Collection and Disposal	$5,000
b. Local Service Agreement - general E.H.	$3,522
c. Local Service Agreement - Water/Sewer	$7,269
7. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$1,100
TOTAL EXPENDITURES:	**$100,724**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. **City of Chilliwack for General Municipal Services**	$ 47,918

3

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Aitchelitz First Nation in the Province of British Columbia,

Aitchelitz First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

AITCHELITZ FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands, and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Aitchelitz First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Aitchelitz First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Aitchelitz First Nation Property Assessment Law, 2012*;

"First Nation" means the Aitchelitz First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Aitchelitz First Nation Property Taxation Law, 2012.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22 day of May 2019, at Chilliwack, in the Province of BC.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Angie Bailey

Councillor Leona Sam

Councillor John George

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value:	
	Improvements	Land
2 Utilities	53.35255	55.28769
5 Light Industry	10.28807	10.57236
6 Business and Other	11.68265	12.04704

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Beecher Bay First Nation in the Province of British Columbia,

Beecher Bay Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

BEECHER BAY

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of Beecher Bay duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Beecher Bay Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Beecher Bay Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means Beecher Bay, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Beecher Bay Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21 day of MAY, 2019, at Beecher Bay, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of TWO (2) members of Council.

Chief Russ Chipps

Councillor Gordon Charles

Councillor Bernice Millette

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$168,490.19
c. Property Transfer Tax Revenues	$25,000.00
TOTAL REVENUES	**$193,490.19**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 27,874.27
b. General Administrative	$ 63,728.08
c. BC Assessment Services	$ 2,079.00
d. Legal Services	$ 21,027.10
e. TAS Software Annual Contract	$ 5,000.00
2. Protection Services	
a. Firefighting	$ 15,023.74
3. Transportation	
a. Snow and Ice Removal	$ 2,500.00
4. Recreation and Cultural Service	
a. Culture	$ 4,500.00
b. Community Garden contrib., fencing materials & soil	$ 3,500.00
5. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$ 6,585.00
b. Sewage Collection and Disposal	$ 4,123.00
6. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$ 19,850.00
7. Contingency Amount	$17,700.00

TOTAL EXPENDITURES		**$193,490.19**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT		
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	**$**	0.00
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	**$**	0.00
BALANCE	**$**	0.00

The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year.

a. District of Metchosin Fire Services	$ 25,903.00
b. BC Assessment	$ 2,079.00
c. TAS SmartGroup Software Service Contract	$ 5,000.00

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Beecher Bay First Nation in the Province of British Columbia,

Beecher Bay Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

BEECHER BAY

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of Beecher Bay duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Beecher Bay Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Beecher Bay Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means Beecher Bay, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Beecher Bay Property Taxation Law, 2016.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, a taxable property classified as residential (class 1) shall be taxed at three hundred fifty dollars ($ 350.00), for the taxation year where

a) the amount of the tax levied under section 3 is less than three hundred fifty dollars ($350); and

b) no taxpayer for that taxable property is sixty-five (65) years of age or over.

5. Notwithstanding section 3, a taxable property classified as residential (class 1) shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year where

a) the amount of the tax levied under section 3 is less than one hundred dollars ($100); and

b) a taxpayer for that taxable property is at least sixty-five (65) years of age.

6. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

7. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

8. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

9. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

10. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21 day of MAY, 2019, at Beecher Bay, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of TWO (2) members of Council.

Chief Russ Chipps

Councillor Gordon Charles

Councillor Bernice Millette

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed value:
Class 1 - Residential	5.72500
Class 2 - Utilities	48.154475
Class 5 - Light Industry	28.875170
Class 6 - Business and Other	14.99419
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	6.34050
Class 9 - Farm	11.14050

BEECHER BAY (SC'IANEW)

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **15**

DIVISION 1 - Financial Plans and Budgets *15*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *18*

DIVISION 4 - Risk Management *19*

DIVISION 5 - Financial Reporting *22*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *27*

PART V - Tangible Capital Assets **28**

PART VI - Reporting Breaches **30**

PART VII - Miscellaneous **32**

WHEREAS:

A. Pursuant to paragraph 9 of *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the first nation's financial administration; and

B. The Beecher Bay (Sc'ianew) Council considers it to be in Sc'ianew's best interests to make a law for such purposes; and

C. The Beecher Bay (Sc'ianew) Council wishes to repeal and replace the *Beecher Bay Financial Administration Law, 2017.*

NOW THEREFORE the Sc'ianew Council enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Beecher Bay Financial Administration Law, 2019*.

PART II - Interpretation and Application

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements described in paragraph 54;

"annual report" means the report described in paragraph 62;

"auditor" means the auditor appointed under paragraph 57;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual Sc'ianew budget that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under paragraph 17;

"code" means a code adopted by Sc'ianew under *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by Sc'ianew under *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Sc'ianew Council and includes the Chief of Sc'ianew;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"Councillor" means a member of the Sc'ianew Council and includes the Chief of Sc'ianew;

"FAC" means the Finance and Audit Committee established under paragraph 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to Sc'ianew's financial affairs;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by Sc'ianew's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of Sc'ianew, including the meeting minutes of the Council and the FAC;

"First Nations Finance Authority" means First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"fiscal year" means Sc'ianew's fiscal year, as set out in paragraph 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards the FMB established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of Sc'ianew;

"local revenue law" means a local revenue law Sc'ianew makes under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in paragraph 26;

"officer" means the chief administrative officer, senior financial officer, tax administrator and any other Sc'ianew employee the Council designates as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in paragraph 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"Sc'ianew" means Beecher Bay;

"senior financial officer" means the person appointed Senior Financial Officer under paragraph 18;

"Sc'ianew financial assets" means all money and other financial assets of Sc'ianew;

"Sc'ianew law" means any law, including any by-law or code, of Sc'ianew made by the Council or the membership of Sc'ianew;

"Sc'ianew records" means all records of Sc'ianew respecting its governance, management, operations and financial administration;

"special purpose report" means a report described in paragraph 56;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in paragraph 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under paragraph 19 or Sc'ianew's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subparagraph 2(1) or 2(2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3. (1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that this Law is given effect according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. (1) In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5. (1) If there is a conflict between this Law and another Sc'ianew law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails to the extent of the conflict.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act or regulations made under the Act, the Act prevails to the extent of the conflict.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails to the extent of the conflict.

(4) If there is a conflict between this Law and a code, the code prevails to the extent of the conflict.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of Sc'ianew.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Council Responsibilities

7. (1) The Council is responsible for all matters relating to Sc'ianew financial administration even where the matter has been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent under this Law.

(2) Subject to section 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable Sc'ianew law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a)approving Council policies;

(b)appointing persons to the FAC;

(c)appointing the chair and vice-chair of the FAC;

(d)approving Sc'ianew budgets and financial statements; and

(e)approving Sc'ianew borrowing.

Council Policies and Procedures

8. (1) The Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to Sc'ianew financial administration.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of Sc'ianew assets.

(3) The Council must ensure any policies and procedures relating to the financial administration of Sc'ianew are consistent with this Law, the Act, and GAAP – except as permitted in subparagraph 56(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are:

(a)consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b)approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all Sc'ianew policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9. (1) In this paragraph,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of Sc'ianew in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) The senior financial officer must prepare an annual Councillor remuneration and expense report.

(3) The annual remuneration and expenses report must:

(a) describe the amount of remuneration paid and expensed reimbursed to each Councillor separately;

(b) include amounts the Councillor received from Sc'ianew and any entity; and

(c) include amounts paid or reimbursed to the Councillor while that Councillor was acting in any capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this division, FAC means the Finance and Audit Committee established in paragraph 11.

Committee Established

11. (1) The Sc'ianew FAC is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting Sc'ianew's financial administration.

(2) The Council must appoint three (3) members of the FAC, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For the purposes of this paragraph, an individual is considered independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with Sc'ianew government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a FAC member.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the FAC and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the FAC is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in (a).

(5) If the FAC consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the FAC members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the FAC members must be councillors.

(6) Subject to 11(7), the FAC members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A FAC member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the FAC, or

(b) the chair of the FAC recommends removal.

(8) If a FAC member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new FAC member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the FAC, one of whom must be a Councillor.

(2) If Council appoints a non-Councillor as chair of the FAC:

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on the chair's request, Council must provide the chair any relevant materials or information Council has available respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13. (1) The FAC quorum is two (2) members, including at least one (1) Councillor.

(2) Except where a FAC member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every FAC member has one (1) vote in all FAC decisions.

(3) In the event of a tie vote, the FAC chair may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subparagraph 13(5), the FAC must notify the chief administrative officer and the senior financial officer of all FAC meetings.

(5) Subject to reasonable exceptions, the chief administrative officer and the senior financial officer must attend FAC meetings.

(6) The chief administrative officer or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a FAC meeting by a recorded vote if:

(a)the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the senior financial officer, or

(b)it is a meeting with the auditor.

(7) The FAC must meet

(a)at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct FAC business; and

(b)as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(8) The FAC must prepare and provide to Council meeting minutes and report to the Council on the substance of each FAC meeting as soon as practical after each meeting.

(9) Subject to this Law and any Council directions, the FAC may make rules for the conduct of its meetings.

(10) After consultation with the chief administrative officer, the FAC may retain a consultant to assist in the FAC to perform any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14. (1) The FAC must carry out the following activities in respect of Sc'ianew financial administration:

(a)annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b)review draft budgets and recommend them to the Council for approval;

(c)monitor Sc'ianew's financial performance against the budget and report any significant variations to the Council;

(d)review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e)review and advise the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account, and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities that Council specifies that are not contrary to the Act or inconsistent with the FAC duties under this Law; and

(g)perform any other duties of the FAC under this Law.

(2) The FAC may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of Sc'ianew that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. (1) The FAC must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of Sc'ianew:

(a) advising the Council and the chief administrative officer on selecting and engaging an auditor;

(b) assessing the independence and performance of a proposed or appointed auditor;

(c) reviewing and advising the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically reviewing and advising the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and benefits of Sc'ianew Councillors, officers and employees;

(e) monitoring financial reporting risks and risk of fraud;

(f) monitoring the effectiveness of mitigating controls for the risks described in subparagraph 15(e), taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conducting a review of this Law under paragraph 81 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically reviewing and advising the Council on the FAC terms of reference.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to subparagraph 14(1)(e), the Council may assign to the FAC or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of Sc'ianew.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17. (1) The Council must appoint a person as Sc'ianew's chief administrative officer and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of Sc'ianew's day-to-day operations, which includes the following activities:

(a) preparing and recommending to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all Sc'ianew employees;

(b) overseeing, supervising and directing all Sc'ianew officer and employee activities;

(c) overseeing and administering Sc'ianew contracts;

(d) identifying, assessing, monitoring and reporting on risks related to fraud and financial reporting;

(e) monitoring and reporting on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in subparagraph 17(2)(d), taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) performing any other chief administrative officer duties under this Law; and

(g) carrying out any other activities Council specifies that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) Subject to subparagraph 17(4) the chief administrative officer may delegate any of the chief administrative officer's duties or functions:

(a) to an officer or employee of Sc'ianew; or

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of Sc'ianew.

(4) The chief administrative officer may not delegate the duty or authority to approve procedures made under this Law.

(5) If the chief administrative officer assigns any duties or functions under subparagraph 17(3) to another person, the chief administrative officer remains responsible for ensuring those duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

18. (1) The Council must appoint a person as Sc'ianew's senior financial officer and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of Sc'ianew, including the following duties:

(a) ensuring the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) administering and maintain all charts of accounts of Sc'ianew;

(c) preparing the draft budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting Sc'ianew's local revenues;

(d) preparing the monthly financial information required in paragraph 52, the quarterly financial statements required in paragraph 53 and the draft annual financial statements required in paragraph 54 and 55;

(e) preparing the financial components of reports to the Council and the multi-year financial plan;

(f) in consultation with the chief administrative officer, actively monitoring compliance with Sc'ianew agreements and funding arrangements;

(g) administering and supervising the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) actively monitoring compliance with the Act, this Law, any other applicable Sc'ianew law, applicable standards and any policies and procedures respecting Sc'ianew financial administration;

(i) evaluating Sc'ianew financial administration systems and recommending improvements to the chief administrative officer or the FAC;

(j) developing and recommending procedures for safeguarding assets and ensuring compliance with approved procedures;

(k) developing and recommending procedures for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and ensuring compliance with approved procedures;

(l) performing any other duties of the senior financial officer under this Law; and

carrying out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the chief administrative officer's approval, the senior financial officer may delegate any of the senior financial officer's duties or functions any Sc'ianew officer, employee, contractor.

(4) If the senior financial officer assigns any duties or functions under subparagraph 18(3) to another person, the senior financial officer remains responsible for ensuring those duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19. (1) The Council must appoint a person as Sc'ianew's tax administrator and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under Sc'ianew's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under Sc'ianew's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for:

(a) managing local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) recommending to the senior financial officer draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) recommending to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, advising the chief administrative officer, senior financial officer, FAC and the Council respecting local revenues matters;

(e) monitoring compliance with the Act, Sc'ianew's local revenue laws and this Law in administering local revenues and the local revenue account;

(f) evaluating Sc'ianew's local revenue system and recommending improvements to the chief administrative officer; and

(g) performing any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the chief administrative officer's approval, the tax administrator may delegate any of the tax administrator's duties or functions to any officer, employee, contractor or agent of Sc'ianew.

(5) If the tax administrator assigns any duties or functions under subparagraph 19(4) to another person, the tax administrator remains responsible for ensuring those duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20. (1) The Council must establish and maintain a current organization chart, which must describe:

(a) all Sc'ianew governance, management and administrative systems;

(b) the organization of the systems described in subparagraph 20(1)(a), including the connection between them;

(c) the specific roles and responsibilities at each level of the organization of the systems described in subparagraph 20(1)(a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in subparagraph 20(1)(a), including

(i) membership on the Council, the FAC, and all other Sc'ianew committees;

(ii) the chief administrative officer, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of Sc'ianew, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph 20(1)(d)(i) and the officers referred to in subparagraph 20(1)(d)(ii).

(2) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subparagraph 20(1) to a Councillor, a member of a committee referred to in subparagraph 20(1)(d)(i), a Sc'ianew officer, employee or contractor, agent or member.

(3) The chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(4) The Council must take all reasonable steps to ensure that Sc'ianew hires or retains qualified and competent personnel to carry out Sc'ianew's financial administration activities.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21. (1) The Council must establish policies and procedures for addressing actual or potential conflicts of interest for Sc'ianew Councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subparagraph 21(1) must:

(a) define private interests that could result in a conflict of interest;

(b) establish standards for keeping records of all disclosures and declarations respecting actual or potential conflicts of interest;

(c) specify restrictions on accepting gifts and benefits that might reasonably be interpreted as attempting to or actually influencing a decision;

(d) prohibit any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision and from participating in making a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specify procedures for addressing Councillor conflicts of interests when:

(i) a Councillor fails to disclose a conflict of interest; or

(ii) a Councillor disputes an alleged conflict of interest.

Conduct of Councillors

22. (1) When exercising a power, duty or responsibility relating to Sc'ianew's financial administration a Councillor must:

(a) comply with this Law, any other applicable Sc'ianew law, policies, procedures and the Act or any regulations or standards made under the Act;

(b) act honestly, in good faith and in Sc'ianew's best interests,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with policies and procedure made under subparagraph 21(1).

(2) Councillors must prepare an annual written declaration of private interests that could result in a conflict interest and file the declaration with the chief administrative officer.

(3) If a Councillor believes they have a conflict of interest, the Councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practical.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a Councillor has contravened subparagraphs 22(1)-(3), the Council may take any or all of the following actions:

(a)remove the Councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b)withhold the Councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c)record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d)take any other appropriate action authorized under any other Sc'ianew law, code or policy; or

(e)use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors and Agents

23. (1) This paragraph applies to:

(a)a Sc'ianew officer, employee, contractor or agent;

(b)a person acting under authority delegated to that person by the Council; and

(c)a member of a Sc'ianew or Council committee who is not a Councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of Sc'ianew, that person must

(a)comply with this Law, any other applicable Sc'ianew law, policies, procedures and the Act or any regulations or standards made under the Act; and

(b)avoid conflicts of interest and comply with policies and procedure made under subparagraph 21(1).

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes they have a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practical to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the FAC chair.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of Part III Division 4 into the terms of:

(a)employment or appointment for every Sc'ianew officer or employee;

(b)every contract for every Sc'ianew contractor;

(c)appointment for every member of a Sc'ianew committee who is not a Councillor; and

(d)appointment for every Sc'ianew agent.

(5) If Council determines that a person has contravened subparagraphs 23(2) or 23(3) Council may use any legal means available to it to remedy the situation, including:

(a)disciplining an officer or employee including dismissal;

(b)terminating a contract with a contractor; or

(c)revoking a committee member's or agent's appointment.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Budgets

Fiscal Year

24. Sc'ianew's fiscal year begins each year on April 1 and ends March 31 of the following year.

Strategic Plan

25. (1) The Council must

(a)approve a strategic plan that sets out the long-term vision for Sc'ianew and its members; and

(b)review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions that will impact Sc'ianew's members or Sc'ianew financial assets.

Multi-year Financial Plan

26. (1) The Council must approve a multi-year financial plan and use it to inform its financial decisions in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) Each multi-year financial plan must:

(a)set out a plan for five fiscal years comprised of the current fiscal year and the four succeeding fiscal years;
(b)be based on projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c)set out projected revenues segregated by significant category;

(d)set out projected expenditures segregated by significant category; and

(e)indicate whether for each year if a deficit or surplus is expected.

(3) No later than January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the FAC for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) No later than February 15 of each year, the FAC must review the draft multi-year financial plan prepared by the senior financial officer and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27. (1) Each year, the budget must encompass all the operations for which Sc'ianew is responsible and must identify

(a)estimates of anticipated revenues, segregated by significant category;

(b) estimates of anticipated expenditures, segregated by significant category;

(c)any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit;

(d)and the application of any year-end surplus.

(2) The senior financial officer must prepare a draft budget and submit it to the FAC by January 31 of each year.

(3) The FAC must review the draft budget prepared by the senior financial officer and recommend a budget to the Council by February 15 of each year.

(4) The Council must review and approve a budget for the next fiscal year by March 31 of each year.

(5) In the event there is a material variance in the forecasted local revenues or expenditures respecting local revenues:

(a)the senior financial officer must prepare a draft amendment for the budget component respecting Sc'ianew's local revenues and submit it to the FAC by June 15 of each year;

(b)the FAC must review the draft amendment for the budget component respecting Sc'ianew's local revenues and recommend a budget amendment to the Council by June 30 of each year; and

(c)the Council must approve an amendment to the budget component respecting Sc'ianew's local revenues by July 15 of each year.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. (1) If a draft budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a)no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b)the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c)the deficit does not have a negative impact on Sc'ianew's credit worthiness.

Amendments to Budgets

29. (1) Sc'ianew's budget must not be changed without Council's approval.

(2) Subject to subparagraph 27(5)(c) and any emergency expenditure referred to in subparagraph 35(1)(c), unless there is a substantial and unforeseen change in Sc'ianew's forecasted revenues or expenses or in Council's expenditure priorities, the Council must not approve a change to Sc'ianew's budget.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with relevant provisions of the Act and with First Nations Tax Commission standards.

Policy for Sc'ianew Information or Involvement

31. (1) The Council must establish policies and procedures setting out whether and how Sc'ianew members will be informed about or involved in considering:

(a)the strategic plan;

(b)the multi-year financial plan;

(c)the proposed budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the budget respecting Sc'ianew's local revenues; and

(d)extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32. (1) Sc'ianew must establish a separate local revenue account in a financial institution for local revenues.

(2) Sc'ianew may establish any other accounts not referred to in subparagraph 32(1) as may be necessary and appropriate to manage Sc'ianew financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. Sc'ianew may only expend Sc'ianew funds if the expenditure is approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. (1) The Council must establish policies and procedures respecting management of:

(a) all Sc'ianew cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) all Sc'ianew expenditures, including internal controls for financial institution accounts and procuring goods and services;

(c) expenditures for emergency purposes not anticipated in the budget and not expressly prohibited under this Law or another Sc'ianew law;

(d) advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collecting and charging interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36. (1) The Council must establish policies and procedures respecting incurring debt, granting security, debt management and using borrowed funds.

(2) The Council may approve Sc'ianew borrowing money in accordance policies and procedures under subparagraph 36(1) and this Law.

Borrowing Member Requirements

37. (1) This paragraph applies if Sc'ianew is a borrowing member.

(2) If Sc'ianew has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, Sc'ianew must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) Sc'ianew may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under the Sc'ianew local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subparagraph 37(2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money Sc'ianew borrows from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in paragraph 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of Sc'ianew must be informed about or involved in considering borrowing for new capital projects described in PART V - Tangible Capital Assets.

Execution of Security Documents

39. (1) Subject to subparagraph 39(2), a security granted by Sc'ianew must be signed by a Councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the senior financial officer.

(2) A security granted by Sc'ianew in respect of local revenues must be signed by a Councillor designated by the Council and by the tax administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40. (1) If Sc'ianew intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures for managing risks associated with Sc'ianew carrying on those activities.

(2) The Council may approve Sc'ianew carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures under subparagraph 40(1).

Guarantees and Indemnities

41. (1) Before Sc'ianew gives a guarantee, the senior financial officer must prepare a report identifying risks associated with the guarantee and assessing Sc'ianew's ability to honour the guarantee if required.

(2) Sc'ianew must not give a guarantee unless the Council has considered the report under subparagraph 41(1).

(3) Sc'ianew may only give an indemnity where it is:

(a)authorized under subparagraph 77(2);

(b)necessary and incidental to and included in another agreement to which Sc'ianew is a party; or

(c)in relation to a security granted by Sc'ianew that is authorized under this Law or another Sc'ianew law.

(4) Subject to a resolution described in subparagraph 77(2), the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities that:

(a)specify circumstances under which an indemnity may be given on Sc'ianew's behalf without Council approval, including the maximum amount of any such indemnity;

(b)designating the persons who may give an indemnity on Sc'ianew's behalf;

(c)specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d)specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities Sc'ianew gives.

Investments

42. (1) Sc'ianew may invest Sc'ianew financial assets under the conditions set out in Sc'ianew law.

(2) If Sc'ianew intends to invest Sc'ianew financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for Sc'ianew financial assets.

(4) If Sc'ianew is authorized to invest Sc'ianew financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest Sc'ianew financial assets:

(a)as specifically approved by the Council; or

(b)in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subparagraph 42(2).

(5) Despite any other provision in this Law, Sc'ianew may only invest the following funds in investments specified in sections 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a)government transfer funds; and

(b)local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which Sc'ianew may invest its funds.

Loans

43. (1) The Council must establish policies and procedures respecting Sc'ianew lending Sc'ianew financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve lending Sc'ianew financial assets in accordance with the policies and procedures under paragraph 43(1).

Permitted Loans to Sc'ianew Members

44. (1) Sc'ianew may establish a loan program to make loans to Sc'ianew members if the loan program:

(a)is universally accessible, transparent and has published terms and conditions;

(b)approved by the Council.

(2) If Sc'ianew intends to make loans to Sc'ianew members, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the loan program under subparagraph 44(1).

(3) The Council may approve loans to members of Sc'ianew in accordance with the policies and procedures under subparagraph 44(2).

Risk Assessment and Management

45. (1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to Sc'ianew:

(a)financial assets;

(b)tangible capital assets as defined in PART V - ; and

(c)operations.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the FAC on risks identified in subparagraph 45(1) including:

(a)proposed plans to mitigate the risks; or

(b)where appropriate, proposed plans to manage or transfer the risks through agreements with other parties or purchasing insurance.

Insurance

46. (1) The FAC must recommend to Council insurance that is appropriate and commensurate with the risks identified in subparagraph 45(1) and any other risks associated with Sc'ianew's assets, property or resources.

(2) On receipt of the FAC's recommendation in subparagraph 46(1), Council must procure and maintain insurance that is appropriate with the risks identified in subparagraph 45(1) and any other risks associated with Sc'ianew's assets, property or resources.

(3) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a Councillor or an officer against any liability arising from that person being or having been a Councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policies and procedures for identifying and assessing the risk of fraud in Sc'ianew.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures for an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of Sc'ianew's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. Sc'ianew's accounting practices must comply with GAAP.

Separate Accounting

50. (1) The senior financial officer must account for Sc'ianew's local revenues separately from Sc'ianew's other moneys.

(2) If Sc'ianew has a loan from First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must:

(a)account for all of Sc'ianew's other revenues separately from Sc'ianew's other moneys, and

(b)provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Form and Content for Financial Reports

51. Subject to paragraph 49:

(1) The FAC must recommend to Council a guideline on the form and content for financial statements.

(2) Council must consider FAC's recommendation on the form and content for financial statements and approve a guideline for the form and content of financial statements.

(3) All financial statements must comply with the guideline Council approves under subparagraph 51(2).

Monthly Financial Information

52. (1) The senior financial officer must prepare monthly financial information respecting Sc'ianew's financial affairs in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the FAC.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subparagraph (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

53. (1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for Sc'ianew for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the FAC.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subparagraph 53(1) to the Council and the FAC not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subparagraph (1) must be

(a)reviewed by the FAC and recommended to Council for approval, and

(b)reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

54. (1) This paragraph does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in paragraph 55.

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare Sc'ianew's annual financial statements for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the FAC.

(4) The annual financial statements must include all financial information for Sc'ianew for the fiscal year.

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the FAC for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The FAC must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this paragraph, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subparagraph 59(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

55. (1) The senior financial officer must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting Sc'ianew's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit, and approval of the annual financial statements under subparagraph 55(1) including any deadlines for completing those activities.

(3) The policies and procedures referred to in subparagraph 55(2) must be consistent with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards* permit Sc'ianew to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and Sc'ianew chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

56. (1) The senior financial officer must prepare special purpose reports setting out:

(a) all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) setting out the information required in paragraph 9;

(c) all debts or obligations forgiven by Sc'ianew;

and any other report required under the Act or an agreement.

(2) The senior financial officer may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations Sc'ianew has under an agreement.

Appointment of Auditor

57. (1) Sc'ianew must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of:

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the auditor's appointment must:

(a) include content required by Canadian generally accepted auditing standards;

(b) be approved by the FAC;

(c) and set out in an engagement letter.

(3) To be eligible for appointment as Sc'ianew's auditor, an auditor must

(a) be independent of Sc'ianew, its related bodies, Councillors, officers, and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant:

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada or its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing; and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in British Columbia.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practical after becoming aware of the circumstances that resulted in the loss of independence:

(a)advise Sc'ianew in writing; and

(b)eliminate the circumstances that resulted in the loss of independence or resign as Sc'ianew's auditor.

Auditor's Authority

58. (1) In carrying out an annual audit, Sc'ianew's auditor must:

(a)have access to all of Sc'ianew records for examination or inspection;

(b)be given copies of Sc'ianew records on request; and

(c)be able to ask relevant questions or request relevant information of any Sc'ianew Councillor, officer, employee, contractor or agent.

(2) On the auditor's request, every person referred to in subparagraph 58(1)(c) must

(a)make available all records referred to in subparagraph 58(1)(a) that are in that person's care or control; and

(b)provide the auditor with full information and explanation about Sc'ianew's affairs as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The senior financial officer must provide the auditor notice of:

(a)every FAC meeting; and

(b)the Council meeting where the annual audit and annual financial statements will be considered and approved.

(4) Subject to subparagraph 58(6), the auditor may attend any meeting referred to in subparagraph 58(3) and must be given the opportunity at those meetings to speak to issues relevant to Sc'ianew's audit.

(5) The auditor may communicate with the FAC, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends that FAC consider.

(6) The FAC or the Council may by a recorded vote exclude the auditor from all or any part of a meeting if the subject matter relates to retaining or dismissing the auditor.

Assurance Requirements

59. (1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements under paragraph 54 within 120 days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must audit the separate annual financial statements respecting local revenues under paragraph 55 at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct all audits according to Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports under paragraph 56.

Review of Audited Annual Financial Statements

60. (1) This paragraph does not apply to the annual financial statements respecting local revenues under paragraph 55.

(2) The auditor must provide the audited annual financial statements to the FAC for its review within 120 days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The FAC must review the audited annual financial statements and recommend annual audited financial statements to the Council within 30 days of receiving the audited annual financial statements from the auditor.

(4) The Council must review and approve the audited annual financial statements within 30 days of receiving the annual audited financial statements from the FAC.

Access to Annual Financial Statements

61. (1) Before the annual financial statements referred to in paragraphs 54 and 55 are published or distributed, they must:

(a)be approved by the Council;

(b)be signed by the

(i) Chief of Sc'ianew or the Council chair,

(ii) FAC chair, and

(iii) senior financial officer, and

(c)include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements under paragraph 54 must be available for inspection by members of Sc'ianew at the principal administrative offices of Sc'ianew during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of Sc'ianew during normal business hours:

(a)the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in paragraph 55; or

(b)the audited annual financial statements referred to in paragraph 54, if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

62. (1) The Council must publish an annual report on Sc'ianew's operations and financial performance within 180 days after the end of each fiscal year.

(2) The annual report must describe Sc'ianew's:

(a)services and operations; and

(b)progress toward any objectives and performance measures Sc'ianew has established.

(3) The annual report must include or incorporate by reference:

(a)the audited annual financial statements referred to in paragraphs 54 and 55 for the previous year, and

(b)any special purpose reports referred to in paragraph 56, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report:

(a)to a member of Sc'ianew as soon as practical after a request is made by the member, and

(b)to the First Nations Finance Authority as soon as practical after the report's publication, if Sc'ianew is a borrowing member.

(5) The Council must establish an accessible process and remedy for Sc'ianew members who request an annual report and do not receive access to the annual report or audited annual financial statements and special purpose reports within a reasonable time.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

63. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on Sc'ianew's behalf or kept, used or received by any person on Sc'ianew's behalf are Sc'ianew's property.

Record Keeping

64. (1) The Council must establish policies and procedures respecting the

(a)preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of Sc'ianew records; and

(b)confidentiality, control and release of Sc'ianew information that is in the possession of Sc'ianew, or Sc'ianew Council, Councillors, committee members, employees, or contractors.

Account Records

65. (1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting Sc'ianew's local revenue system, including all records referred to in paragraph 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If Sc'ianew has a loan from First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting Sc'ianew's other revenues, including all records referred to in paragraph 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

66. The Council must establish policies and procedures respecting the information technology Sc'ianew uses in its operations to ensure the integrity of Sc'ianew's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

67. (1) In this Part,

"Sc'ianew tangible capital assets" means all non-financial assets of Sc'ianew having physical substance that:

(a)are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b)have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c)are used on a continuing basis; and

(d)are not for sale in the ordinary course of operations.

"life-cycle management program" means the program described in paragraph 70; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a Sc'ianew tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

68. (1) The Council must take reasonable steps to ensure that Sc'ianew tangible capital assets are:

(a)recorded in an assets register;

(b)adequately safeguarded;

(c)maintained in accordance with the life-cycle management program; and

(d)planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

69. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

70. (1) The Council must establish a life-cycle management program for Sc'ianew tangible capital assets which includes the following:

(a)the development, maintenance and updating of an assets register for Sc'ianew tangible capital assets;

(b)the regular, periodic inspection of Sc'ianew's tangible capital assets;

(c)for routine maintenance of Sc'ianew's tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d)for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(2) the annual review by the FAC of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting

(a)a life-cycle management program for Sc'ianew's tangible capital assets, and

(b)tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

71. (1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subparagraph (1).

Policy for Information or Involvement of Sc'ianew Members

72. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which Sc'ianew members must be informed about or involved in the consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

73. (1) Subject to paragraphs (2) and (3), any person may report to the FAC chair if they believe that the following has occurred:

(a) a Sc'ianew expenditure, liability or other transaction is not authorized under this Law or another Sc'ianew law;

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in Sc'ianew's funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations;

(c) a provision of this Law has been contravened; or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in paragraph 22.

(2) If a Councillor becomes aware of any circumstances described under subparagraph 73(1), the Councillor must report them to the FAC chair.

(3) If a Sc'ianew officer, employee, contractor or agent becomes aware of any circumstances described under subparagraph 73(1), that person must report them to the chief administrative officer or the FAC chair.

Inquiry into Report

74. (1) If a report is made to the chief administrative officer under subparagraph 73(3) the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the FAC as soon as practical.

(2) If a report is made to the FAC chair under subparagraph 73(2), the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the FAC as soon as practical.

(3) The FAC may inquire further into any findings reported to it under this paragraph and must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the FAC under this paragraph, including the FAC recommendations, if any.

Protection of Parties

75. (1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the FAC and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under paragraph 73 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2)A person who makes a report in good faith under paragraph 73 must not be subjected to any form of reprisal by Sc'ianew or by a Councillor, officer, employee, contractor or agent of Sc'ianew as a result of making that report.

(3)The chief administrative officer and the chair of the FAC must take all necessary steps to ensure that subparagraph (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4)The Council must establish policies and procedures

(a)for the recording and safeguarding of reports made under paragraph 73 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b)for the inquiry or investigation into reports made under paragraph 73; and

(c)concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under paragraph 73.

Liability for Improper Use of Money

76. (1) A Councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or Sc'ianew's local revenue law is personally liable to Sc'ianew for that amount.

(2)Subparagraph 76(1) does not apply if the Councillor relied on information provided by an officer or employee of Sc'ianew and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3)An amount owed to Sc'ianew under subparagraph 76(1) may be recovered for Sc'ianew by Sc'ianew, a member of Sc'ianew or a person who holds a security under a borrowing made by Sc'ianew.

(4)It is a good defence to any action brought against an officer or employee of Sc'ianew for an unauthorized expenditure, investment or use of Sc'ianew financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in their opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

77. (1) In this paragraph:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to:

(a)defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions; or

(b)satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in subparagraph 77(1)(a).

"Sc'ianew official" means a current or former Councillor, officer or employee of Sc'ianew.

(2)Subject to subparagraph 77(3), the Council may by resolution indemnify a named Sc'ianew official, a category of Sc'ianew official or all Sc'ianew officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3)The Council may not pay a fine imposed as a result of a Sc'ianew official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

78. (1) If Sc'ianew is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, Sc'ianew must comply with all applicable FMB standards.

(2)If the Council becomes aware that Sc'ianew is not complying with a FMB standard, the Council must as soon as practical take the required actions to bring Sc'ianew into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

79. (1) This paragraph applies to Sc'ianew only if it is:

(a)making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b)using its local revenues to secure a loan from First Nations Finance Authority.

(2)Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to Sc'ianew under section 53 of the Act that third-party management of Sc'ianew's local revenues is required, the Council of Sc'ianew delegates to the FMB:

(a)the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act; and

(b)any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of Sc'ianew's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

80. (1) This paragraph applies to Sc'ianew only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2)Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to Sc'ianew under section 53 of the Act that third-party management of Sc'ianew's other revenues is required, the Council of Sc'ianew delegates to the FMB:

(a)the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*; and

(b)any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of Sc'ianew's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

81. (1) On a regular basis as established by a Council policy, the FAC must conduct a review of this Law to:

(a)determine if it facilitates Sc'ianew's effective and sound financial administration; and

(b)identify any amendments to this Law that may improve Sc'ianew's financial administration.

(2)The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of Sc'ianew must be informed about or involved in considering proposed amendments of this Law.

(3)If Sc'ianew is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4)Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Repeal

82. The *Beecher Bay Financial Administration Law, 2017* is repealed.

Coming into Force

83. (1) This paragraph and the operative portions of paragraphs 1-6, 24, 27, 29, 30, 49-55, 57-61, 65, 78-80 and 82 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2)The operative portions of paragraphs 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 20(1), 21, 22(1-3), 23(2),(3) and (5), 25, 26, 31, 62 and 73-76 come into force on January 1, 2021.

(3)The remaining provisions of this Law come into force:

(a)on the day that is 36 months after the date that Sc'ianew becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority; or

(b)on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 14th day of November, 2019, at Beecher Bay IR #1, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of two (2) members of Council was present throughout.

Chief Russ Chipps

Councillor Bernice Millette

Councillor Traci Pateman

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Campbell River Indian Band in the Province of British Columbia,

Campbell River Indian Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CAMPBELL RIVER INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Campbell River Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Campbell River Indian Band Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Campbell River Indian Band Assessment Law, 2011*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Campbell River Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Campbell River Indian Band Property Taxation Law, 2011.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. A contingency reserve fund is hereby established for the purposes of funding unforeseen operating expenditures and stabilizing the temporary impacts of cyclical local revenue decreases.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 27th day of May, 2019, at Campbell River, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief Christopher Roberts

Councillor Marian Atkinson-Ferry

Councillor Curtis Wilson

Councillor Dean Drake

Councillor Shelly Haunch

Councillor Anthony Roberts

Councillor Christopher Drake

Councillor Lorraine Henderson

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:

a. Property Tax	$2,389,166
TOTAL REVENUES:	**$2,389,166**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$2,500
b. General Administrative	$292,500
c. BC Assessment	$16,000
d. Board of Review	$2,500
2. Transportation	
a. Roads and Streets	$17,000
b. Snow and Ice Removal	$9,000
3. Recreation and Cultural Services	
a. Culture	$86,000
b. Other Recreation and Culture	$175,000
4. Community Development	
a. Education	$90,000
b. Housing	$77,000
c. Planning and Zoning	$185,000
d. Economic Development Program	$80,000
e. Land Rehabilitation and Beautification	$110,000
f. Tourism	$33,000
5. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$22,500
b. Sewage Collection and Disposal	$22,500
6. Other Services	
a. Health	$15,000

b. City of Campbell River Service Agreement	$1,090,000
7. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$46,166
8. Transfers into reserve funds	
a. Transfer into contingency reserve fund	$17,500
TOTAL EXPENDITURES:	**$2,389,166**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. **City of Campbell River, Service Agreement**	$ 1,090,000
b. **BC Assessment**	$ 16,000

Note: This Budget includes the attached Appendix.

Appendix

Reserve Fund Balances

1. Contingency Reserve Fund

Beginning balance as of April 1, 2019 :	$0
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$17,500
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$50
Ending balance as of March 31, 2020:	$17,550

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Campbell River Indian Band in the Province of British Columbia,

Campbell River Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CAMPBELL RIVER INDIAN BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands, and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Campbell River Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Campbell River Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Campbell River Indian Band Assessment Law, 2011*;

"First Nation" means the Campbell River Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Campbell River Indian Band Property Taxation Law, 2011*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 27th day of May, 2019, at Campbell River, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief Christopher Roberts

Councillor Mariah Atkinson-Ferry

Councillor Curtis Wilson

Councillor Dean Drake

Councillor Shelly Haunch

Councillor Anthony Roberts

Councillor Christopher Drake

Councillor Lorraine Henderson

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
	Rate
1 Residential	8.018910
2 Utilities	26.509670
3 Supportive Housing	6.231910
4 Major Industry	68.600672
5 Light Industry	20.666730
6 Business and Other	20.585094
7 Forest Land	26.398800
8 Recreational Property/Non-Profit Organization	13.001960
9 Farm	14.995290

Campbell River Indian Band

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *17*

DIVISION 4 - Risk Management *18*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *26*

PART V - Tangible Capital Assets **27**

PART VI - Reporting Breaches **29**

PART VII - Miscellaneous **31**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Campbell River Indian Band considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Campbell River Indian Band enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Campbell River Indian Band Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Campbell River Indian Band;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee,

contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of finance, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the director of finance the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the director of finance the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the chief administrative officer, director of finance, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the chief administrative officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments

in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The director of finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The director of finance must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards*

permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 72(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that

third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Coming into Force

81.(1) This section and the operative portions of sections 1-6, 24, 27, 29, 30, 49-54, 56-60, 64 and 77-79 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 20(1), 21, 22(1-3), 23(2),(3) and (5), 25, 26, 31, 61 and 72-75 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 7 day of October, 2015, at Campbell River, in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of FIVE (5) members of Council was present throughout.

Chief Christopher Roberts

Councillor Anthony Brook Roberts Jr.

Councillor Christopher Drake

Councillor Dean Drake

Councillor Marian L. Atkinson

Councillor Shelly Haunch

Councillor Lorraine Henderson

Councillor J. Curtis Wilson

33 |

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Cayoose Creek Indian Band in the Province of British Columbia,

Cayoose Creek Indian Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CAYOOSE CREEK INIDAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Cayoose Creek Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Cayoose Creek Indian Band Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Cayoose Creek Indian Band Property Assessment Law, 2014*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Cayoose Creek Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Cayoose Creek Indian Band Property Taxation Law, 2014.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The Grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21 day of May, 2019, at Cayoose Creek, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Michelle Edwards

Councillor Robin Frank

Councillor Jessica Hopkins

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$24,598.51
TOTAL REVENUES	**$24,598.51**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 900.00
b. General Administrative	$ 2,700.00
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	$ 4,800.00
c. Regulatory Measures	$ 1,000.00
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$ 4,100.00
b. Snow and Ice Removal	$ 4,450.00
c. Parking	
4. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	$ 3541.24
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$ 4161.05
5. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$ 1,900.00
6. Contingency Amount	$ 2,400.00
TOTAL EXPENDITURES	**$29,952.29**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 5,353.78
BALANCE	**$0**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. District of Lillooet, fire protection	$ 4,800.00

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Cayoose Creek Indian Band in the Province of British Columbia,

Cayoose Creek Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CAYOOSE CREEK INDIAN BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Cayoose Creek Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Cayoose Creek Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Cayoose Creek Indian Band Property Assessment Law, 2014*;

"First Nation" means the Cayoose Creek Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act:

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Cayoose Creek Inidan Band Property Taxation Law, 2014.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

1

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21 day of May, 2019, at Cayoose Creek , in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Michelle Edwards

Councillor Jessica Hopkins

Councillor Robin Frank

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	4.75853
Class 2 – Utilities	22.12975
Class 4 - Major Industry	15.07096
Class 5 - Light Industry	10.93616
Class 6 - Business and Other	9.71293

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Chawathil First Nation in the Province of British Columbia,

Chawathil First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CHAWATHIL FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Chawathil First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Chawathil First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Chawathil First Nation Property Assessment Bylaw, 2004*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Chawathil First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Chawathil First Nation Property Taxation Bylaw, 2004.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9 day of July, 2019, at Hope, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (04) members of Council.

Chief Ruth E. Peters

Vice-Chief Norman Florence

Councillor Rosemarie E. Peters

Councillor Bobbi E. Peters

Councillor Jeanie Kay Moreno

Councillor Audrey George

Councillor Deanna L. John

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 530,537.50
b. Payments received in lieu of taxes	$ 2,000.00
TOTAL REVENUES	**$ 532,537.50**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 95,000.00
b. General Administrative	$ 65,000.00
c. Other General Government	$ 30,000.00
2. Protection Services	
a Other Protective Services	$ 30,000.00
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$ 6,783.55
b. Parking/Bus Stop	$ 15,000.00
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$ 30,000.00
b. Culture	$ 7,000.00
c. Playgrounds	$ 5,000.00
5. Community Development	
a. Housing	$ 38,000.00
b. Community Building	$ 124,968.00
6. Environment Health Services	
a. Health	$ 36,000.00
7. Contingency Amount	$ 51,253.75
TOTAL EXPENDITURES	**$ 534,005.30**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 1,467.80
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Chawathil First Nation in the Province of British Columbia,

Chawathil First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CHAWATHIL FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Chawathil First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Chawathil First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Chawathil First Nation Property Assessment Bylaw, 2004*;

"First Nation" means the Chawathil First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Chawathil First Nation Property Taxation Bylaw, 2004.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9 day of July, 2019, at Hope, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (04) members of Council.

Chief Ruth E. Peters

Vice-Chief Norman Florence

Councillor Rosemarie E. Peters

Councillor Bobbi E. Peters

Councillor Jeanie Kay Moreno

Councillor Audrey George

Councillor Deanna L. John

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 2 – Utilities	57.354210
Class 6 - Business and Other	16.656140
Class 10 – CPR regulated right-of-way rate	36.296816

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Cheam First Nation in the Province of British Columbia,

Cheam First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CHEAM FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Cheam First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Cheam First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Cheam First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Cheam First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Cheam First Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020 is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9th day of July, 2019, at Rosedale, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief: Ernest Crey

Councillor: Dionne Shaw

Councillor: Muriel Victor

Councillor: Andrew Victor

Councillor: Rick Quipp

Councillor: Darwin Douglas

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax	$503,312.94
TOTAL REVENUES	**$503,312.94**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$10,000.00
b. General Administrative	$54,657.00
c. Other General Government	$14,162.00
2. Protection Services	
a. Policing	$30,000.00
b. Regulatory Measures	$6,000.00
c. Other Protective Services - Emergency Measure	$5,000.00
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$10,000.00
b. Snow and Ice Removal	$3,000.00
c. Public Transit	$47,357.00
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$78,800.00
b. Culture	$11,000.00
c. Heritage Protection	$7,464.00
5. Community Development	
a. Housing	$7,000.00
b. Land Rehabilitation and Beautification	$1,726.00
6. Environment Health Services	
a. Sewage Collection and Disposal	$2,000.00
b. Garbage Waste Collection and Disposal	$6,000.00
7. Fiscal Services	
a. Other debt payments (Multi-plex loan)	$125,364.00

8. Other Services	
a. Social Programs and Assistance	$15,000.00
b. Education	$20,000.00
10. Contingency Amount	$48,782.94
TOTAL EXPENDITURES	**$503,312.94**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus	**$0.00**
2. Accumulated Deficit	**$0.00**
BALANCE	**($0.00)**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. Fraser Valley Regional District – Bus Service	$ 7,356.40

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Cheam First Nation in the Province of British Columbia,

Cheam First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CHEAM FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Cheam First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Cheam First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Cheam First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Cheam First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Cheam First Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9th day of July, 2019, at Rosedale, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief: Ernest Crey

Councillor: Dionne Shaw

Councillor: Muriel Victor

Councillor: Andrew Victor

Councillor: Rick Quipp

Councillor: Darwin Douglas

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:	
	Improvements	Land
Class 1 - Residential	-	-
Class 2 - Utilities	53.35255	55.28769
Class 4 - Major Industry	-	-
Class 5 - Light Industry	-	-
Class 6 - Business and Other	11.68265	12.04704
Class 7 - Forest Land	-	-
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	-	-
Class 9 - Farm	31.54644	32.75004

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society in the Province of British Columbia,

Grass 15 Reserve Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

GRASS 15 RESERVE

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Grass 15 Indian reserve has been set apart for the use and benefit of nine First Nations, being Aitchelitz First Nation, Kwaw-kwaw-Apilt First Nation, Shxwa:y Village First Nation, Skwah, Skowkale First Nation, Soowahlie First Nation, Squiala First Nation, Tzeachten First Nation, and Yakweakwioose First Nation, and those First Nations have each made a delegation law pursuant to paragraph 5(1)(f) of the *First Nations Fiscal Management Act,* delegating their law making power regarding property taxation of the Grass 15 reserve to the Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society, each of which laws was approved by the First Nations Tax Commission;

B. Pursuant to its delegated power, the Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society may, in respect of Grass 15 reserve, make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenue;

C. The Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society has made a property assessment law and a property taxation law for Grass 15 reserve;

D. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires that when a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) has been made, at least once each year, a law must be made establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

E. The Ch-ihl-kway-ukh Tribe Society wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Board of the Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Grass 15 Reserve Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"annual expenditure law" means a law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"Assessment Law" means the *Grass 15 Reserve Property Assessment Law, 2016*;

"Delegate" means the Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society, a society incorporated under the laws of the province of British Columbia with the registration number of S-0038196, and with a civic address of 8A – 7201 Vedder Road, Chilliwack, BC, V2R 4G5;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"local revenues" means money raised by the Delegate under a local revenue law and payments made to the Delegate in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the Delegate under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Grass 15 Reserve Property Taxation Law, 2016.*

3. The Delegate's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the Delegate wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, the Delegate must amend this Law in accordance with board of directors procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by the board of directors of the Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society, as Delegate, on the 21 day of May, 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of the Board consists of five (5) members of the Board.

Chief David Jimmie

Chief Derek Epp

Chief Brenda Wallace

Councilor Derek Hansom

Chief Terry Horne

Chief Betty Henry

Chief Robert Gladstone

Chief Angie Bailey

Chief Robert Combes

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$25,539
TOTAL REVENUES	**$25,539**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	
c. Other General Government	$510
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	$23,029
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	

g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	
8. Contingency Amounts	$2,000
TOTAL EXPENDITURES	**$25,539**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society in the Province of British Columbia,

Grass 15 Reserve Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

GRASS 15 RESERVE

ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Grass 15 Indian reserve has been set apart for the use and benefit of nine First Nations, being Aitchelitz First Nation, Kwaw-kwaw-Apilt First Nation, Shxwha:y Village First Nation, Skwah, Skowkale First Nation, Soowahlie First Nation, Squiala First Nation, Tzeachten First Nation, and Yakweakwioose First Nation, and those First Nations have each made a delegation law pursuant to paragraph 5(1)(f) of the *First Nations Fiscal Management Act,* delegating their law making power regarding property taxation of the Grass 15 reserve to the Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society, each of which laws was approved by the First Nations Tax Commission;

B. Pursuant to its delegated power, the Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society may, in respect of Grass 15 reserve, make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

C. The Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society has made a property assessment law and a property taxation law for Grass 15 reserve; and

D. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires that where a property taxation law has been made that, at least once each year, a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve must be made;

NOW THEREFORE the Board of the Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Grass 15 Reserve Annual Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Grass 15 Reserve Property Assessment Law, 2016*;

"Delegate" means the Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society, a society incorporated under the laws of the province of British Columbia with the registration number of S-0038196, and with a civic address of 8A – 7201 Vedder Road, Chilliwack, BC, V2R 4G5;

"property taxation law" means a law enacted under paragraph 5(1)(a) of the Act by the Delegate;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Grass 15 Reserve Property Taxation Law, 2016.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

1

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by the board of directors of the Ch-ihl-kway-uhk Tribe Society, as Delegate, on the 21 day of May, 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of the Board consists of five (5) members of the Board.

Chief David Jimmie

Chief Derek Epp

Chief Brenda Wallace

Councilor Derek Hansom

Chief Terry Horne

Chief Betty Henry

Chief Robert Gladstone

Chief Angie Bailey

Chief Robert Combes

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:	
	Improvements	Land
Class 1 - Residential	4.90425	5.05886
Class 2 - Utilities	53.35255	55.28769
Class 5 - Light Industry	10.28807	10.57236
Class 6 - Business and Other	11.68265	12.04704
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	7.27704	7.51158
Class 9 - Farm	31.54644	32.75004

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Coldwater Indian Band in the Province of British Columbia,

Coldwater Indian Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

COLDWATER INDIAN BAND
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and, interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Coldwater Indian Band has enacted the *Coldwater Indian Band Property Assessment Law, 2012* and *Coldwater Indian Band Property Taxation Law, 2012;*

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Coldwater Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Coldwater Indian Band Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c.9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means the budget, attached as a Schedule to this Law, setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Coldwater Indian Band Property Assessment Law, 2012*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Coldwater Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

and

"Taxation Law" means the *Coldwater Indian Band Property Taxation Law, 2012*;

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019 and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the

categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11. (1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of, and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 7th day of Aug., 2019, at Coldwater IR#1, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief Lee Spahan

Councillor Annie Major

Councillor Tracey Aljam

Councillor Corrina Manual

Councillor Wendy Hall

Councillor W. Gerome Garcia

Councillor Leah Collins

Councillor Mike Smithers

Councillor Larry Antoine

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$244,835
TOTAL REVENUES	**$244,835**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$1,600
b. General Administrative	$55,686
c. Tax Appeals	
d. Other General Government	$2085
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Fire Protection	$8,000
c. Regulatory Measures	
d. Animal / Pest Control	$2,000
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$8,000
b. Snow and Ice Removal	$10,000
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$13,000
b. Culture	$5,000
c. Other Recreation and Culture	$5,000
5. Community Development	
a. Education	$5,000
b. Housing	$10,000
c. Planning and Zoning	
d. Community Planning	$5,000
e. Economic Development Program	
f. Heritage Protection	

	g. Agricultural Development	$5,000
	h. Urban Renewal	
	i. Beautification	$3,000
	j. Land Rehabilitation	
	k. Other Community Development	
6.	Environment Health Services	
	a. Water Purification and Supply	
	b. Sewage Collection and Disposal	$33,742
	c. Garbage Waste Collection and Disposal	$13,000
	d. Other Environmental Services	
7.	Other Services	
	a. Health	$10,000
	b. Social Programs and Assistance	$10,000
	c. Agriculture	
	d. Tourism	
	e. Trade and Industry	
	f. Other Service	
8.	Contingency Amounts	$19,702
9.	Transfers into reserve funds	
	a. CIB Capital Reserve Fund	$10,000
	b. CIB Income Stabilization Fund	$10,000
10.	Repayment of moneys borrowed from reserve funds	
	a.	
	b.	
TOTAL EXPENDITURES		**$244,835**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus –

Local revenues carried forward from the the previous budget year **$0**

BALANCE **$0**

Note: This Budget includes the attached Appendix.

Appendix A
Reserve Fund Balances

1. CIB Capital Reserve Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019:	$563,172.96
Transfers out	
i. to local revenue account:	$
ii. to _____ reserve fund:	$
Moneys borrowed	$
Transfers in	
i. from local revenue account:	$ 10,000
ii. from CIB Income Stabilization Fund:	$
Interest earned in current year	$ 15,777.33
Moneys repaid	$
Ending balance as of March 31, 2020	$588,950.29
2. CIB Income Stabilization Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019:	$103,731.33
Transfers out	
i. to local revenue account:	$
ii. to CIB Capital Reserve Fund:	$
Moneys borrowed	$
Transfers in	
i. from local revenue account:	$10,000
Interest earned in current year	$ 2,486.26
Moneys repaid	$
Ending balance as of March 31, 2020	$116,217.59

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Coldwater Indian Band in the Province of British Columbia,

Coldwater Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

COLDWATER INDIAN BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and, interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and, interests or rights;

B. The council of the Coldwater Indian Band has enacted the *Coldwater Indian Band Property Assessment Law, 2012* and *Coldwater Indian Band Property Taxation Law, 2012*; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and, interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Coldwater Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Coldwater Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c.9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Coldwater Indian Band Property Assessment Law, 2012*;

"First Nation" means the Coldwater Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Coldwater Indian Band Property Taxation Law, 2012*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of, and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 1st day of Aug, 2019, at Coldwater IR# 1, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief Lee Spahan

Councillor Annie Major

Councillor Leah Collins

Councillor Wendy Hall

Councillor Corrina Manual

Councillor Larry Antoine

Councillor Tracey Aljam

Councillor Mike Smithers

Councillor W. Gerome Garcia

SCHEDULE

Tax Rates

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	11.0734
Class 2 – Utilities	56.5098
Class 4 - Major Industry	45.2683
Class 5 - Light Industry	23.8413
Class 6 - Business and Other	30.1648
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	13.1484
Class 9 - Farm	18.9926

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Cook's Ferry Indian Band in the Province of British Columbia,

Cook's Ferry Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

COOK'S FERRY

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Cook's Ferry duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Cook's Ferry Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act,* S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Cook's Ferry Property Assessment Law, 2019;*

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means Cook's Ferry, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Cook's Ferry Property Taxation Law 2019.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9th day of December, 2019, at Spences Bridge, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Christine Minnabarriet

Councillor Pearl Hewitt

Councillor Tina Draney

Councillor David Walkem

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET 2019

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$69,989.12
TOTAL REVENUES	**$69,989.12**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$5,000
b. General Administrative ($10,000 wages, $2,000 training)	$12,000
c. Other General Government ($2,800 BC Assessment, $3,000 Audit)	$5,800
2. Protection Services	
a. Fire Protection	$1,500
b. Fire Protection equipment	$25,318.12
3. Transportation	
a. Roads and Streets (Admin Parking Lot Safety)	$8,000
b. Snow and Ice Removal (Snow & Dust Control)	$5,000
4. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	$10,000
c. Community Planning	$20,000
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
5. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$1,000
b. Sewage Collection and Disposal	$500
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$1,000
d. Recycling	$500
e. Other Environmental Services	
6. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture (Assessment of Irrigation Intake Infrastructure)	$10,000
d. Education	
e. Other Services	
7. Contingency Amounts	$7,000

TOTAL EXPENDITURES	**$112,618.12**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$42,629
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. Spence Bridge Improvement District –[Fire Protection]	$12,859.15
b. Thompson Nicola Regional District –[911 Dispatch, Water, and Garbage]	$14,836.00
c. BC Hydro – [Street Lighting]	$2162.00

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Cook's Ferry Indian Band in the Province of British Columbia,

Cook's Ferry Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

COOK'S FERRY

ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of Cook's Ferry Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Cook's Ferry Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Cook's Ferry Property Assessment Law, 2019*;

"First Nation" means Cook's Ferry, being a band named in the schedule to the Act;

"Property Taxation Law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"Taxable Property" has the meaning given to that term in the *Taxation Law*; and

"Taxation Law" means the *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than One Hundred dollars ($100.00), the taxable property shall be taxed at One Hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 11th day of December, 2019, at Spences Bridge, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Christine Minnabarriet

Councillor David Walkem

Councillor Pearl Hewitt

Councillor Tina Draney

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS British Columbia	RATE PER $1,000.00 of assessed value
Class 1 - Residential	
Class 2 – Utilities	40.14643
Class 3 – Supportive Housing	
Class 4 - Major Industry	32.5729
Class 5 - Light Industry	
Class 6 - Business and Other	
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	
Class 9 - Farm	
Class 10- Prescribed Railway ROW	18.0046

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Cook's Ferry Indian Band in the Province of British Columbia,

Cook's Ferry Property Assessment Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

COOK'S FERRY PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

TABLE OF CONTENTS

PART I	Citation	2
PART II	Definitions and References	2
PART III	Administration	4
PART IV	Assessed Value	4
PART V	Requests for Information and Inspections	6
PART VI	Assessment Roll and Assessment Notice	6
PART VII	Errors and Omissions in Assessment Roll	8
PART VIII	Reconsideration of Assessment	10
PART IX	Assessment Review Board	11
PART X	Appeal to Assessment Review Board	13
PART XI	General Provisions	19

SCHEDULES

I	Property Classes
II	Request for Information by Assessor
III	Declaration of Purpose for the Use of Assessment Information
IV	Assessment Notice
V	Request for Reconsideration of Assessment
VI	Notice of Appeal to Assessment Review Board
VII	Notice of Withdrawal
VIII	Notice of Hearing
IX	Order to Attend Hearing/Produce Documents
X	Certification of Assessment Roll by Assessor

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests in reserve lands;

B. The Council of Cook's Ferry deems it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Cook's Ferry has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of Cook's Ferry duly enacts as follows:

PART I

CITATION

Citation

1. This Law may be cited as *Cook's Ferry Property Assessment Law, 2019.*

PART II

DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"assessable property" means an interest in reserve lands that is liable to assessment under this Law;

"assessed value" means the market value of land or improvements, or both, comprising an interest in reserve lands as if the land or improvements, or both, were held in fee simple off the reserve, as determined under this Law;

"assessment" means a valuation and classification of an interest in reserve lands;

"Assessment Notice" means a notice containing the information set out in Schedule IV;

"Assessment Review Board" means a board established by Council in accordance with Part IX;

"assessment roll" means a roll prepared pursuant to this Law, and includes a supplementary assessment roll, a revised assessment roll and an assessment roll referenced in subsection 9(3);

"assessor" means a person appointed by Council under subsection 3(1);

"chair" means the chair of the Assessment Review Board;

"complainant" means a person who commences an appeal of an assessment under this Law;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means Cook's Ferry, being a band named in the schedule to the Act;

"holder" in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

(d) who is a trustee of the interest;

"improvement" means any building, fixture, structure or similar thing constructed, placed or affixed on, in or to land, or water over land, or on, in or to another improvement and includes a manufactured home;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"land" includes

(a) land covered by water,

(b) quarries, and

(c) sand and gravel,

but does not include coal or other minerals;

"manufactured home" means a structure, whether or not ordinarily equipped with wheels, that is designed, constructed or manufactured to

(a) be moved from one place to another by being towed or carried, and

(b) provide

(i) a dwelling house or premises,

(ii) a business office or premises,

(iii) accommodation for any other purpose,

(iv) shelter for machinery or other equipment, or

(v) storage, workshop, repair, construction or manufacturing facilities;

"Notice of Appeal" means a notice containing the information set out in Schedule VI;

"Notice of Hearing" means a notice containing the information set out in Schedule VIII;

"Notice of Withdrawal" means a notice containing the information set out in Schedule VII;

"Order to Attend Hearing/Produce Documents" means an order containing the information set out in Schedule IX;

"party", in respect of an appeal of an assessment under this Law, means the parties to an assessment appeal under section 31;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"property class" means the categories of interests in reserve lands established in subsection 5(10) for the purposes of assessment and taxation;

"Province" means the province of British Columbia;

"reserve" means a reserve of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"revised assessment roll" means an assessment roll amended in accordance with section 11 of this Law;

"secretary" means the secretary of the Assessment Review Board appointed under section 24;

"supplementary assessment roll" means an assessment roll under section 18;

"tax administrator" means the person appointed by Council to that position under the Taxation Law;

"Taxation Law" means *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019*;

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation; and

"taxes" includes

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under the Taxation Law, and all penalties, interest and costs added to taxes under the Taxation Law, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of the First Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 5(3)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

PART III
ADMINISTRATION

Assessor

3.(1) Council must appoint one or more assessors to undertake assessments of assessable property in accordance with this Law and such other duties as set out in this Law or as directed by Council.

(2) An assessor appointed by Council must be qualified to conduct assessments of real property in the Province.

Application of Law

4. This Law applies to all interests in reserve lands.

PART IV
ASSESSED VALUE

Assessment and Valuation

5.(1) The assessor must assess all interests in reserve lands that are subject to taxation under the Taxation Law and all interests for which payments-in-lieu may be accepted by Council.

(2) For the purpose of determining the assessed value of an interest in reserve lands for an assessment roll, the valuation date is July 1 of the year before the taxation year for which the assessment applies.

(3) The assessed value of an interest in reserve lands for an assessment roll is to be determined as if on the valuation date

(a) the interest was in the physical condition that it is in on October 31 following the valuation date; and

(b) the permitted use of the interest was the same as on October 31 following the valuation date.

(4) Paragraph (3)(a) does not apply to an interest in reserve lands referred to in paragraphs 17(3)(b) and (d) and the assessed value of an interest referred to in that section for an assessment roll must be determined as if on the valuation date the interest was in the physical condition that it is in on December 31 following the valuation date.

(5) Except where otherwise provided, the assessor must assess interests in reserve lands at their market value as if held in fee simple off the reserve.

(6) The assessor must determine the assessed value of an interest in reserve lands and must enter the assessed value of the interest in the assessment roll.

(7) In determining assessed value, the assessor may, except where this Law has a different requirement, give consideration to the following:

(a) present use;

(b) location;

(c) original cost;

(d) replacement cost;

(e) revenue or rental value;

(f) selling price of the interest in reserve lands and comparable interests;

(g) economic and functional obsolescence; and

(h) any other circumstances affecting the value of the interest.

(8) Without limiting the application of subsections (5) and (6), an interest in reserve lands used for an industrial or commercial undertaking, a business or a public utility enterprise must be valued as the interest of a going concern.

(9) Where a lease or other instrument granting an interest in reserve lands places a restriction on the use of the interest, other than a right of termination or a restriction on the duration of the interest, the assessor must consider the restriction.

(10) Council hereby establishes those property classes established by the Province for provincial property assessment purposes that are set out in Schedule I, for the purposes of assessment under this Law and imposing taxes under the Taxation Law.

(11) The assessor must

(a) assess interests in reserve lands according to the property classes established under subsection (10); and

(b) use the provincial classification rules for each property class.

(12) Where an interest in reserve lands falls into two (2) or more property classes, the assessor must determine the share of the assessed value of the interest attributable to each class and assess the interest according to the proportion each share constitutes of the total assessed value.

(13) Where two (2) or more persons are holders of an interest in reserve lands, the assessor may choose to assess the interest in the name of any of those persons or in the names of two (2) or more of those persons jointly.

(14) If a building or other improvement extends over more than one (1) interest in reserve lands, those interests, if contiguous, may be treated by the assessor as one interest and assessed accordingly.

(15) Where an improvement extends over, under or through land and is owned, occupied, maintained, operated or used by a person other than the holder of the interest in reserve lands, that improvement may be separately assessed to the person owning, occupying, maintaining, operating or using it, even though some other person holds an interest in the reserve lands.

(16) Except as otherwise provided in this Law, for the purposes of assessing interests in reserve lands the assessor must use

(a) the valuation methods, rates, rules and formulas established under provincial assessment legislation existing at the time of assessment; and

(b) the assessment rules and practices used by assessors in the Province for conducting assessments off the reserve.

Exemption from Assessment

6. Notwithstanding any other provision in this Law, improvements designed, constructed or installed to provide emergency protection for persons or domestic animals in the event of a disaster or emergency within the meaning of the *Emergency Program Act* (BC) are exempt from assessment under this Law.

PART V
REQUESTS FOR INFORMATION AND INSPECTIONS

Requests for Information

7.(1) The assessor may deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule II, to a holder or a person who has disposed of assessable property, and that person must provide to the assessor, within fourteen (14) days from the date of delivery or a longer period as specified in the notice, information for any purpose related to the administration of this Law.

(2) The assessor may in all cases assess the assessable property based on the information available to him or her and is not bound by the information provided under subsection (1).

Inspections

8.(1) The assessor may, for any purposes related to assessment, enter into or on and inspect land and improvements.

(2) The assessor may enter onto any interest in reserve lands and may examine any property

(a) to determine an assessment of land and improvements, in respect of which the assessor thinks a person may be liable to assessment; or

(b) to confirm an assessment.

(3) The assessor must be given access to, and may examine and take copies of and extracts from, the books, accounts, vouchers, documents and appraisals of the person referred to in paragraph (2)(a) who must, on request, furnish every facility and assistance required for the entry and examination.

PART VI
ASSESSMENT ROLL AND ASSESSMENT NOTICE

Assessment Roll

9.(1) On or before December 31 of each year, the assessor must complete a new assessment roll containing a list of every interest in reserve lands that is liable to assessment under this Law.

(2) The assessment roll must be in paper or electronic form and must contain the following information in respect of each interest in reserve lands:

(a) the name and last known address of the holder of the interest;

(b) a short description of the interest;

(c) the classification of the interest;

(d) the assessed value by classification of the interest;

(e) the total assessed value of the interest;

(f) the net assessed value of the interest subject to taxation under the Taxation Law; and

(g) any other information the assessor considers necessary or desirable.

(3) For greater certainty, an assessment roll prepared under the enactment repealed by section 56 is and continues to be an assessment roll under this Law and must be used until such time as the next assessment roll is prepared and certified in accordance with this Law.

Certification by Assessor

10. On completion of an assessment roll and on or before December 31 in that year, the assessor must

(a) certify in writing in substantially the form set out in Schedule X that the assessment roll was

completed in accordance with the requirements of this Law; and

(b) deliver a copy of the certified assessment roll to Council.

Assessor to Prepare and Certify Revised Assessment Roll

11.(1) No later than March 31 after the certification of the assessment roll under section 10, the assessor must

(a) modify the assessment roll to reflect all reconsideration decisions, corrections of errors and omissions, and decisions received by the assessor from the Assessment Review Board;

(b) date and initial amendments made to the assessment roll under this section; and

(c) prepare a revised assessment roll.

(2) On completion of the revised assessment roll, the assessor must

(a) certify in writing in substantially the form set out in Schedule X that the revised assessment roll was completed in accordance with the requirements of this Law; and

(b) deliver a copy of the certified revised assessment roll to Council and to the chair.

(3) On certification under this section, the revised assessment roll becomes the assessment roll for the taxation year and it is deemed to be effective as of the date the assessment roll was certified under section 10.

Validity of Assessment Roll

12. An assessment roll is effective on certification and unless amended in accordance with this Law, by a decision of the Assessment Review Board or by an order of a court of competent jurisdiction, is

(a) valid and binding on all parties concerned, despite any

(i) omission, defect or error committed in, or with respect to, the assessment roll,

(ii) defect, error or misstatement in any notice required, or

(iii) omission to mail any notice required; and

(b) for all purposes, the assessment roll of the First Nation until the next certified assessment roll or certified revised assessment roll.

Inspection and Use of Assessment Roll

13.(1) On receipt by Council, the assessment roll is open to inspection in the First Nation office by any person during regular business hours.

(2) In addition to inspection under subsection 13(1), Council may allow the assessment roll to be inspected electronically through an online service, provided that the information available online does not include any names or other identifying information about a holder or other person.

(3) A person must not, directly or indirectly, use the assessment roll or information contained in the assessment roll to

(a) obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means; or

(b) harass an individual.

(4) The tax administrator may require a person who wishes to inspect the assessment roll to complete a declaration in substantially the form set out in Schedule III

(a) specifying the purpose for which the information is to be used; and

(b) certifying that the information contained in the assessment roll will not be used in a manner

prohibited under this section.

Protection of Privacy in Assessment Roll

14.(1) On application by a holder, the assessor may omit or obscure the holder's name, address or other information about the holder that would ordinarily be included in an assessment roll if, in the assessor's opinion, the inclusion of the name, address or other information could reasonably be expected to threaten the safety or mental or physical health of the holder or a member of the holder's household.

(2) Where the assessor omits or obscures information under subsection (1), such information must be obscured from all assessment rolls that are available for public inspection under subsections 13(1) or 13(2) or are otherwise accessible to the public.

Chargeholders

15.(1) Any person holding a charge on assessable property may, at any time, give notice, with full particulars of the nature, extent and duration of the charge, to the assessor and request that his or her name be added to the assessment roll in respect of that assessable property, for the duration of the charge.

(2) On receipt of a notice and request under this section, the assessor must enter the person's name and address on the assessment roll and provide copies of all assessment notices issued in respect of the assessable property.

Assessment Notice

16.(1) The assessor must, on or before December 31 of each year, mail an Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of each assessable property, at the person's address on the assessment roll.

(2) Where requested by the recipient, an Assessment Notice may be e-mailed to a person named on the assessment roll, and the Assessment Notice is deemed to have been delivered on the date that the e-mail is sent by the assessor.

(3) A person whose name appears in the assessment roll must give written notice to the assessor of any change of address.

(4) Any number of interests in reserve lands assessed in the name of the same holder may be included in one Assessment Notice.

(5) If several interests in reserve lands are assessed in the name of the same holder at the same value, the Assessment Notice may clearly identify the interest assessed, without giving the full description of each interest as it appears in the assessment roll.

(6) Subject to subsection 13(3) and subsection (7), the assessor must provide, to any person who requests it and pays to the assessor the fee of six dollars ($6), the information contained in the current Assessment Notice sent by the assessor.

(7) Where information has been omitted or obscured under subsection 14(1), the assessor must omit that information from a notice provided under subsection (6).

PART VII

ERRORS AND OMISSIONS IN ASSESSMENT ROLL

Amendments by Assessor

17.(1) Before March 16 in each year after the certification of an assessment roll under section 10, the assessor must notify and recommend correction to the Assessment Review Board of all errors or omissions in the assessment roll, except those errors or omissions corrected under subsection (2) or section 19.

(2) Before March 16 in each year after the certification of an assessment roll under section 10, the assessor may amend an individual entry in the assessment roll to correct an error or omission, with the consent of the

(a) holder of the interest in reserve lands; and

(b) the complainant, if the complainant is not the holder.

(3) Without limiting subsection (1), the assessor must give notice to the Assessment Review Board and recommend correction of the assessment roll in any of the following circumstances:

(a) because of a change in a holder that occurs before January 1 in a taxation year that is not reflected in the certified assessment roll and that results in

(i) land or improvements, or both, that were not previously subject to taxation becoming subject to taxation, or

(ii) land or improvements, or both, that were previously subject to taxation ceasing to be subject to taxation;

(b) after October 31 and before the following January 1, a manufactured home is moved to a new location or destroyed;

(c) after October 31 and before the following January 1, a manufactured home is placed on land that has been assessed or the manufactured home is purchased by the holder of land that has been assessed; and

(d) improvements, other than a manufactured home, that

(i) are substantially damaged or destroyed after October 31 and before the following January 1, and

(ii) cannot reasonably be repaired or replaced before the following January 1.

(4) Except as provided in section 18, or pursuant to an order of a court of competent jurisdiction, the assessor must not make any amendments to the assessment roll after March 31 of the current taxation year.

(5) Where the assessment roll is amended under subsection (1), the assessor must mail an amended Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of the interest in reserve lands affected.

Supplementary Assessment Roll

18.(1) If, after the certification of the revised assessment roll or where there is no revised assessment roll, after March 31, the assessor finds that any interest in reserve lands

(a) was liable to assessment for the current taxation year, but has not been assessed on the current assessment roll, or

(b) has been assessed for less than the amount for which it was liable to assessment,

the assessor must assess the interest on a supplementary assessment roll, or further supplementary assessment roll, in the same manner that it should have been assessed on the current assessment roll, provided that a supplementary assessment roll under this section must not be prepared after December 31 of the taxation year in which the assessment roll certified under section 10 applies.

(2) If, after the certification of the revised assessment roll or where there is no revised assessment roll, after March 31, the assessor finds that an interest in reserve lands

(a) was liable to assessment for a previous taxation year, but has not been assessed on the assessment roll for that taxation year, or

(b) has been assessed in a previous taxation year for less than the amount for which it was liable to assessment,

the assessor must assess the interest on a supplementary assessment roll, or further supplementary assessment roll, in the same manner that it should have been assessed, but only if the failure to assess the interest, or the assessment for less than it was liable to be assessed, is attributable to

(c) a holder's failure to disclose,

(d) a holder's concealment of particulars relating to assessable property,

(e) a person's failure to respond to a request for information under subsection 7(1), or

(f) a person's making of an incorrect response to a request for information under subsection 7(1),

as required under this Law.

(3) In addition to supplementary assessments under subsections (1) and (2), the assessor may, at any time before December 31 of the taxation year in which the assessment roll certified under section 10 applies, correct errors and omissions in the assessment roll by means of entries in a supplementary assessment roll.

(4) The duties imposed on the assessor with respect to the assessment roll and the provisions of this Law relating to assessment rolls, so far as they are applicable, apply to supplementary assessment rolls.

(5) Where the assessor receives a decision of the Assessment Review Board after March 31 in a taxation year, the assessor must create a supplementary assessment roll reflecting the decision of the Assessment Review Board and this section applies.

(6) Nothing in this section authorizes the assessor to prepare a supplementary assessment roll that would be contrary to an amendment ordered or directed by the Assessment Review Board or by a court of competent jurisdiction.

(7) A supplementary assessment roll that implements an amendment ordered or directed by the Assessment Review Board or by a court of competent jurisdiction may not be appealed to the Assessment Review Board.

(8) The assessor must, as soon as practicable, after issuing a supplementary assessment roll

(a) deliver a certified copy of the supplementary assessment roll to the Council;

(b) where the supplementary assessment roll reflects a decision of the Assessment Review Board, deliver a certified copy of the supplementary assessment roll to the chair; and

(c) mail an amended Assessment Notice to every person named on the assessment roll in respect of the interest in reserve lands affected.

(9) Where a supplementary assessment roll is issued under this Law, the supplementary assessment roll is deemed to be effective as of the date the assessment roll was certified under section 10 in respect of the assessable property affected.

PART VIII

RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

Reconsideration by Assessor

19.(1) A person named on the assessment roll in respect of an assessable property may request that the assessor reconsider the assessment of that assessable property.

(2) A request for reconsideration may be made on one or more of the grounds on which an assessment appeal may be made under this Law.

(3) A request for reconsideration of an assessment must

(a) be delivered to the assessor within twenty-one (21) days after the day that the Assessment Notice is mailed or e-mailed to the person named on the assessment roll in respect of an assessable property;

(b) be made in writing and include the information set out in Schedule V; and

(c) include any reasons in support of the request.

(4) The assessor must, no later than twenty-one (21) days after the end of the twenty-one (21) day period referenced in paragraph (3)(a), consider the request for reconsideration and advise the person who requested the reconsideration that

(a) the assessor confirms the assessment; or

(b) the assessor has determined that the assessable property should have been assessed differently, and that the assessor offers to modify the assessment.

(5) Where the person who requested the reconsideration agrees with the modification proposed by the assessor, the assessor must

(a) amend the assessment roll as necessary to reflect the modified assessment;

(b) give notice of the amended assessment to the tax administrator and to all other persons who received the Assessment Notice in respect of the assessable property; and

(c) where a Notice of Appeal has been delivered in respect of the assessable property, advise the Assessment Review Board of the modification.

(6) Where the person who requested the reconsideration accepts an offer to modify an assessment, that person must not appeal the modified assessment and must withdraw any Notice of Appeal filed in respect of the assessable property.

PART IX

ASSESSMENT REVIEW BOARD

Council to Establish Assessment Review Board

20.(1) Council must, by resolution, establish an Assessment Review Board to

(a) consider and determine all recommendations from the assessor under subsection 17(1); and

(b) hear and determine assessment appeals under this Law.

(2) The Assessment Review Board must consist of not less than three (3) members, including at least one (1) member who is a practising or non-practising member in good standing of the law society of the Province, and at least one (1) member who has experience in assessment appeals in the Province.

(3) The Assessment Review Board must consist of at least one (1) member who is a member of the First Nation but not a member of Council.

(4) Each member of the Assessment Review Board must hold office for a period of three (3) years unless the member resigns or is removed from office in accordance with this Law.

(5) If a member of the Assessment Review Board is absent, disqualified, unable or unwilling to act, Council may appoint another person, who would otherwise be qualified for appointment as a member, to replace the member until the member returns to duty or the member's term expires, whichever comes first.

Remuneration and Reimbursement

21.(1) The First Nation must remunerate

(a) the chair (or acting chair) at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time chair of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3,

(b) a member (or replacement member appointed to act), other than the chair, who meets the criteria set out in subsection 20(2), at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time vice-chair of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3, and

(c) any member (or replacement member appointed to act), other than those referenced in paragraphs (a) and (b), at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time member of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3,

for time spent on activities of the Assessment Review Board required under this Law or expressly authorized by Council.

(2) The First Nation must reimburse a member, including a replacement member, of the Assessment Review Board for reasonable travel and out of pocket expenses necessarily incurred in carrying out his or her duties.

Conflicts of Interest

22.(1) A person must not serve as a member of the Assessment Review Board if the person

(a) has a personal or financial interest in the assessable property that is the subject of an appeal;

(b) is the Chief of the First Nation or a member of Council;

(c) is an employee of the First Nation; or

(d) has financial dealings with the First Nation, which might reasonably give rise to a conflict of interest or impair that person's ability to deal fairly and impartially with an appeal, as required under the terms of this Law.

(2) For the purposes of paragraph (1)(a), membership in the First Nation does not in itself constitute a personal or financial interest in assessable property.

Appointment of Chair

23.(1) Council must, by resolution, appoint one of the members of the Assessment Review Board as chair.

(2) The chair must

(a) supervise and direct the work of the Assessment Review Board;

(b) undertake administrative duties as necessary to oversee and implement the work of the Assessment Review Board;

(c) determine procedures to be followed at hearings consistent with this Law;

(d) administer an oath or solemn affirmation to a person or witness before his or her evidence is taken; and

(e) preside at hearings of the Assessment Review Board.

(3) If the chair is absent or incapacitated, Council must designate a member of the Assessment Review Board as the acting chair for the period that the chair is absent or incapacitated.

Appointment of Secretary

24.(1) Council must, by resolution, appoint a secretary of the Assessment Review Board.

(2) The secretary of the Assessment Review Board must

(a) have the custody and care of all records, documents, orders and decisions made by or pertaining

to the Assessment Review Board; and

(b) fulfill such other duties as directed by the chair and the Assessment Review Board.

Removal of Member

25. Council may terminate the appointment of a member of the Assessment Review Board for cause, including where a member

(a) is convicted of an offence under the *Criminal Code*;

(b) fails to attend three (3) consecutive hearings of the Assessment Review Board; or

(c) fails to perform any of his or her duties under this Law in good faith and in accordance with the terms of this Law.

Duty of Member

26. In performing their duties under this Law, the members of the Assessment Review Board must act faithfully, honestly and impartially and to the best of their skill and ability, and must not disclose to any person information obtained by them as a member, except in the proper performance of their duties.

PART X

APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

Appeals and Assessor Recommendations

27. The Assessment Review Board must

(a) consider and determine assessor recommendations made under subsection 17(1) for changes to the assessment roll; and

(b) hear and determine appeals made under this Part.

Notice of Appeal

28.(1) Any person, including without limitation the First Nation and the assessor, may appeal an assessment or a reconsideration of an assessment of assessable property to the Assessment Review Board by delivering

(a) a completed Notice of Appeal,

(b) a copy of the Assessment Notice, and

(c) an administration fee of thirty dollars ($30),

to the assessor within forty-five (45) days after the date on which the Assessment Notice was mailed or e-mailed to the persons named on the assessment roll in respect of the assessable property.

(2) An appeal is commenced by delivery of a completed Notice of Appeal, a copy of the Assessment Notice, and the required administration fee to the assessor at the address set out in the Assessment Notice.

(3) The grounds for an appeal may be in respect of one or more of the following:

(a) the assessed value of the assessable property;

(b) the assessment classification of the assessable property;

(c) the applicability of an exemption to the assessable property;

(d) any alleged error or omission in an assessment or Assessment Notice; and

(e) the liability of the holder to taxation under the Taxation Law.

(4) Where an appeal is commenced with respect to a supplementary assessment, the appeal must be confined to the supplementary assessment.

(5) The assessor must, as soon as possible after a Notice of Appeal is received,

(a) deliver a copy of the Notice of Appeal to the chair and to the First Nation; and

(b) deliver the administration fee collected under paragraph (1)(c) to the First Nation.

Agents and Solicitors

29. Where a complainant is represented in an appeal through a solicitor or agent, all notices and correspondence required to be given to the complainant are properly given if delivered to the solicitor or agent at the address set out in the Notice of Appeal.

Scheduling of Hearing

30.(1) On delivery of a Notice of Appeal to the assessor, or on receipt of a recommendation from the assessor under subsection 17(1), the chair must, in consultation with the assessor, schedule a hearing of the appeal or the assessor recommendation.

(2) The chair must, at least ten (10) days before the hearing, deliver a Notice of Hearing, setting out the date, time and place of the hearing, to the parties and to each person named on the assessment roll in respect of the assessable property.

(3) Notwithstanding subsection (2), the chair is not required to deliver a Notice of Hearing to a holder of an interest in reserve lands affected by an assessor recommendation under subsection 17(1) where the recommendation

(a) results in a decrease in the assessed value of the interest;

(b) does not change the classification of the interest; and

(c) does not result in the removal of an exemption.

Parties

31. The parties in a hearing, except as provided in subsection 30(3), are

(a) the complainant;

(b) the holder of the assessable property, if not the complainant;

(c) the assessor; and

(d) any person who the Assessment Review Board determines may be affected by the appeal or assessor recommendation, upon request by that person.

Delivery of Documentation

32.(1) The chair must, without delay, deliver a copy of any document submitted by a party in relation to an appeal to all other parties.

(2) The chair may, in respect of an appeal,

(a) require the assessor to provide any relevant document or record obtained or created in respect of an assessment that is in the custody or control of the assessor, subject to privilege; and

(b) require a party to provide relevant documents and records in advance of a hearing.

Timing for Hearing

33. Subject to section 46, the Assessment Review Board must commence a hearing within forty-five (45) days after delivery of the Notice of Appeal to the assessor or receipt of an assessor recommendation under subsection 17(1), unless all parties consent to a delay.

Daily Schedule

34.(1) The chair must

(a) create a daily schedule for the hearings of the Assessment Review Board; and

(b) post the daily schedule at the place where the Assessment Review Board is to meet.

(2) The Assessment Review Board must proceed to deal with appeals and assessor recommendations in accordance with the daily schedule, unless the Assessment Review Board considers a change in the schedule necessary and desirable in the circumstances.

Conduct of Hearing

35.(1) The Assessment Review Board must give all parties a reasonable opportunity to be heard at a hearing.

(2) A party may be represented by counsel or an agent and may make submissions as to facts, law and jurisdiction.

(3) The Assessment Review Board may conduct a hearing whether the complainant is present or not, provided the complainant was given notice of the hearing in accordance with this Law.

(4) The burden of proof in an appeal is on the person bringing the appeal.

(5) In an oral hearing, a party may call and examine witnesses, present evidence and submissions and conduct cross-examination of witnesses as reasonably required by the Assessment Review Board for a full and fair disclosure of all matters relevant to the issues in the appeal.

(6) The Assessment Review Board may reasonably limit further examination or cross-examination of a witness if it is satisfied that the examination or cross-examination has been sufficient to disclose fully and fairly all matters relevant to the issues in the appeal.

(7) The Assessment Review Board may question any witness who gives oral evidence at a hearing.

(8) The Assessment Review Board may receive and accept information that it considers relevant, necessary and appropriate, whether or not the information would be admissible in a court of law.

(9) The Assessment Review Board may conduct its proceedings by any combination of written, electronic and oral hearings.

(10) An oral hearing must be open to the public unless the Assessment Review Board, on application by a party, determines that the hearing should be held *in camera*.

Maintaining Order at Hearings

36.(1) The Assessment Review Board may, at an oral hearing, make orders or give directions that it considers necessary to maintain order at the hearing.

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may, by order, impose restrictions on a person's continued participation in or attendance at a hearing and may exclude a person from further participation in or attendance at a hearing until the Assessment Review Board orders otherwise.

Summary Dismissal

37.(1) At any time after a Notice of Appeal is received by the Assessment Review Board, the Assessment Review Board may dismiss all or part of the appeal where it determines that any of the following apply:

(a) the appeal is not within the jurisdiction of the Assessment Review Board;

(b) the appeal was not filed within the applicable time limit; or

(c) the complainant failed to diligently pursue the appeal or failed to comply with an order of the

Assessment Review Board.

(2) Before dismissing all or part of an appeal under subsection (1), the Assessment Review Board must give the complainant an opportunity to make submissions to the Assessment Review Board.

(3) The Assessment Review Board must give written reasons for any dismissal made under subsection (1) to all parties.

Quorum

38.(1) A majority of the members of the Assessment Review Board constitutes a quorum, provided that there must not be less than three (3) members present at any time.

(2) Where a quorum of the members of an Assessment Review Board is not present at the time at which a hearing is to be held, the hearing must be adjourned to the next day that is not a holiday, and so on from day to day until there is a quorum.

Decisions

39. A decision of the majority of the members is a decision of the Assessment Review Board and, in the case of a tie, the decision of the chair governs.

Combining Hearings

40. The Assessment Review Board may conduct a single hearing of two (2) or more appeals or assessor recommendations related to the same assessment if the matters in each hearing are addressing the same assessable property or substantially the same issues.

Power to Determine Procedures

41.(1) Subject to this Law, the Assessment Review Board has the power to control its own processes and may make rules respecting practice and procedure to facilitate the just and timely resolution of the matters before it.

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may make rules respecting the holding of pre-hearing conferences and requiring the parties to attend a pre-hearing conference.

Orders to Attend or Produce Documents

42.(1) At any time before or during a hearing, but before its decision, the Assessment Review Board may make an order requiring a person to

(a) attend a hearing to give evidence, or

(b) produce a document or other thing in the person's possession or control as specified by the Assessment Review Board,

by issuing an Order to Attend Hearing/Produce Documents and serving it on the person at least two (2) days before the person's attendance or the requested document is required at the hearing, as the case may be.

(2) Where an order is made under paragraph (1)(a), the Assessment Review Board must pay to the person a twenty dollar ($20) witness fee plus reasonable travel expenses to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(3) A party may request that the Assessment Review Board make an order under subsection (1) to a person specified by the party.

(4) Where a party makes a request under subsection (3),

(a) the chair must sign and issue an Order to Attend Hearing/Produce Documents and the party must serve it on the witness at least two (2) days before the person's attendance or the requested document

is required at the hearing, as the case may be; and

(b) a party requesting the attendance of a witness must pay a twenty dollar ($20) witness fee plus reasonable travel expenses to the witness to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(5) The Assessment Review Board may apply to a court of competent jurisdiction for an order directing a person to comply with an order under this section.

Adjournments

43. The Assessment Review Board may

(a) hear all appeals or assessor recommendations on the same day or may adjourn from time to time until all matters have been heard and determined; and

(b) at any time during a hearing, adjourn the hearing.

Costs

44. The Assessment Review Board may make orders requiring a party

(a) to pay all or part of the costs of another party in respect of the appeal,

(b) to pay all or part of the costs of the Assessment Review Board in respect of the appeal,

where the Assessment Review Board considers the conduct of a party has been improper, vexatious, frivolous or abusive.

Reference on Question of Law

45.(1) At any stage of a proceeding before it, the Assessment Review Board, on its own initiative or at the request of one or more of the parties, may refer a question of law in the proceeding to a court of competent jurisdiction in the form of a stated case.

(2) The stated case must be in writing and filed with the court registry and must include a statement of the facts and all evidence material to the stated case.

(3) The Assessment Review Board must

(a) suspend the proceeding as it relates to the stated case and reserve its decision until the opinion of the court has been given; and

(b) decide the appeal in accordance with the court's opinion.

Matters before the Courts

46. If a proceeding with respect to liability to pay taxes in respect of assessable property that is the subject of an appeal is brought before a court of competent jurisdiction

(a) before the hearing is to commence, the hearing must be deferred until the matter is decided by the court;

(b) during the hearing, the hearing must be adjourned until the matter is decided by the court; or

(c) after the hearing has concluded but before a decision on the appeal is given, the decision must be deferred until the matter is decided by the court.

Withdrawal of Appeal

47.(1) A complainant may withdraw an appeal under this Part by

(a) delivering a Notice of Withdrawal to the assessor if a Notice of Hearing has not been delivered in respect of the appeal; or

(b) delivering a Notice of Withdrawal to the Assessment Review Board if a Notice of Hearing has

been delivered in respect of the appeal.

(2) Upon receipt of a Notice of Withdrawal

(a) under paragraph (1)(a), the assessor must advise the chair and the First Nation that the appeal is withdrawn and will not proceed; and

(b) under paragraph (1)(b), the Assessment Review Board must dismiss the appeal and notify the parties that the appeal has been dismissed.

(3) For greater certainty, if a Notice of Hearing has been issued but not delivered, paragraph (1)(b) applies.

Delivery of Decisions

48.(1) The Assessment Review Board must, not more than ninety (90) days after the day on which a hearing is completed, deliver a written decision on the appeal or assessor recommendation to all parties.

(2) Any person may obtain a copy of a decision of the Assessment Review Board from the tax administrator on request and payment of a fee of ten dollars ($10).

(3) The tax administrator may obscure or omit personal information (other than name and address) and financial business information from decisions provided under subsection (2), provided that assessment and property tax information must not be obscured or omitted.

Delivery of Documents under this Part

49.(1) Delivery of a document under this Part may be made personally or by sending it by registered mail, fax or e-mail.

(2) Personal delivery of a document is made

(a) in the case of an individual, by leaving the document with the individual or with a person at least eighteen (18) years of age residing at the individual's place of residence;

(b) in the case of a first nation, by leaving the document with the person apparently in charge, at the time of delivery, of the first nation's administrative office, or with the first nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the person apparently in charge, at the time of delivery, of the corporation's head office or a branch office, or with an officer or director of the corporation, or with the corporation's legal counsel.

(3) Subject to subsection (4), a document is considered delivered if

(a) delivered personally, at the time that personal delivery is made;

(b) sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed;

(c) sent by fax, at the time indicated on the confirmation of transmission; or

(d) sent by e-mail, at the time indicated in the electronic confirmation that the e-mail has been opened.

(4) A document delivered on a non-business day or after 17:00 local time on a business day is considered delivered at 09:00 on the next business day.

Appeals

50.(1) An appeal lies to a court of competent jurisdiction from a decision of the Assessment Review Board on a question of law.

(2) An appeal under subsection (1) must be made within thirty (30) days after the day on which the decision is delivered under subsection 48(1).

PART XI
GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

51.(1) The tax administrator, the assessor, a member of the Assessment Review Board, the secretary or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, a court of law or pursuant to a court order;

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The assessor may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the interest in reserve lands if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

52. Notwithstanding section 51,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form; and

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form, where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

53. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay taxes or amounts levied under the Taxation Law be affected by

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an assessor or the tax administrator;

(b) an error or omission in an assessment roll, Assessment Notice, or any notice given under this Law; or

(c) a failure of the First Nation, tax administrator or the assessor to do something within the required time.

Notices

54.(1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the assessment roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the assessment roll.

(2) Except where otherwise provided in this Law, a notice

(a) given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

55.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Repeal

56. *Cook's Ferry Indian Band Assessment Bylaw,(1992)*, as amended, is hereby repealed in its entirety.

Force and Effect

57. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by the Cook's Ferry Council on the 16th day of September, 2019, at Spences Bridge, in the Province of British Columbia.

A quorum of the full Council is three members of Council.

Chief Christine Minnabarriet

Councillor Pearl Hewitt

Councillor David Walkem

Councillor Tina Draney

SCHEDULE I

PROPERTY CLASSES

Class 1 - Residential
Class 2 - Utilities
Class 4 - Major Industry
Class 5 - Light Industry
Class 6 - Business and Other
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization
Class 9 - Farm

SCHEDULE II

REQUEST FOR INFORMATION BY ASSESSOR
FOR COOK'S FERRY

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section 7 of *Cook's Ferry Property Assessment Law, 2019,* I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[*Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of delivery of the request*]**, the following information relating to the above-noted interest:

(1)

(2)

(3)

If you fail to provide the requested information on or before the date specified above, an assessment of the interest may be made on the basis of the information available to the assessor.

_____
Assessor for Cook's Ferry

Dated: _____ , 20___.

SCHEDULE III

DECLARATION OF PURPOSE FOR THE USE OF ASSESSMENT INFORMATION

I, _____ [***name***], of _____ ***[address***], _____ [***city***], _____ [***province***], _____ [***postal code***], declare and certify that I will not use the assessment roll or information contained in the assessment roll to obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means, or to harass an individual.

I further declare and certify that any assessment information I receive will be used for the following purpose(s):

(1) a complaint or appeal under *Cook's Ferry Property Assessment Law, 2019*;

(2) a review of an assessment to determine whether to seek a reconsideration or appeal of the assessment; or

(3) other: _____

Signed: _____
[please print name]

Dated: _____ , 20___ .

SCHEDULE IV

ASSESSMENT NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

TAKE NOTICE that the assessment roll has been certified by the assessor for Cook's Ferry and delivered to the Cook's Ferry Council.

The following person(s) is/are the holders of the interest in reserve lands: [***Name(s) & addresses***]

The interest is classified as:

The assessed value by classification of the interest is:

TOTAL ASSESSED VALUE: _____

TOTAL ASSESSED VALUE LIABLE TO TAXATION: _____

AND TAKE NOTICE that you may, within twenty-one (21) days of the date of mailing of this notice, request a reconsideration of this assessment by delivering a written request for reconsideration in the form specified in *Cook's Ferry Indian Property Assessment Law, 2019*. Within twenty-one (21) days after the end of the period during which you may request a reconsideration, the assessor will review the assessment and provide you with the results of the reconsideration. If the assessor determines that your interest should have been assessed differently, the assessor will offer to modify the assessment.

AND TAKE NOTICE that you may, within forty-five (45) days of the date of mailing of this notice, appeal this assessment to the Assessment Review Board. The Notice of Appeal must be in writing in the form and accompanied by the fee specified in *Cook's Ferry Property Assessment Law, 2019* and must be delivered to the Assessor at the following address: **[insert address]**.

_____

Tax Administrator for Cook's Ferry

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE V

REQUEST FOR RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

TO: Assessor for Cook's Ferry
[address]

PURSUANT to the provisions of the _____ *First Nation Property Assessment Law, 2019*, I hereby request a reconsideration of the assessment of the following interest in reserve lands:

[***description of the interest as described in the Assessment Notice***]

I am: ___ a holder of the interest
___ named on the assessment roll in respect of this interest

This request for a reconsideration of the assessment is based on the following reasons:

(1)

(2)

(3)

(***describe the reasons in support of the request in as much detail as possible***)

Address and telephone number at which applicant can be contacted:

_____

_____

_____ _____
Name of Applicant (please print) Signature of Applicant

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE VI

NOTICE OF APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

TO: Assessor for Cook's Ferry
[address]

PURSUANT to the provisions of *Cook's Ferry Property Assessment Law, 2019*, I hereby appeal the assessment/reconsideration of the assessment of the following interest in reserve lands:

[***description of the interest, including assessment roll number, as described in the Assessment Notice***]

The grounds for the appeal are:

(1)

(2)

(3)

(***describe the grounds for the appeal in as much detail as possible***)

Complainant's mailing address to which all notices in respect of this appeal are to be sent:

_____

_____

Name and address of any representative acting on complainant's behalf in respect of this appeal:

_____

_____

The required fee of thirty dollars ($30) is enclosed with this Notice of Appeal.

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____, 20___ .

NOTE: A copy of the Assessment Notice must be enclosed with this Notice of Appeal.

SCHEDULE VII

NOTICE OF WITHDRAWAL

TO: Assessor for Cook's Ferry
OR
Chair, Assessment Review Board for Cook's Ferry
[address]

PURSUANT to the provisions of *Cook's Ferry Property Assessment Law, 2019,* I hereby withdraw my appeal of the assessment of the following interest in reserve lands:

Description of interest:

Date of Notice of Appeal:

_____
Name of Complainant (please print)

_____
Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE VIII

NOTICE OF HEARING

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS:_____

_____

Complainant in respect of this appeal:_____

TAKE NOTICE that the Assessment Review Board will hear an appeal/assessor recommendation from the assessment/reconsideration of the assessment of the above-noted interest at:

Date: _____ , 20___

Time: _____ (A.M./P.M.)

Location: _____[***address***]

AND TAKE NOTICE that you should bring to the hearing [***insert # copies***] copies of all relevant documents in your possession respecting this appeal.

A copy of the Assessment Notice and the Notice of Appeal are enclosed with this notice, as well as copies of:

_____

_____

(all submissions and documents received in respect of the appeal will be forwarded to all parties)

_____

Chair, Assessment Review Board

Dated: _____ , 20___

SCHEDULE IX

ORDER TO ATTEND HEARING/PRODUCE DOCUMENTS

TO: _____

ADDRESS: _____

TAKE NOTICE that an appeal has been made to the Assessment Review Board for Cook's Ferry in respect of the assessment of _____ [***describe interest in*** reserve lands].

The Assessment Review Board believes that you may have information [***OR documents***] that may assist the Assessment Review Board in making its decision.

THIS NOTICE REQUIRES you to [***indicate the applicable provisions below***]:

1. Attend before the Assessment Review Board at a hearing at

Date: _____, 20___

Time: _____ (A.M./P.M.)

Location: _____ [***address***]

to give evidence concerning the assessment and to bring with you the following documents:

_____

_____

and any other documents in your possession that may relate to this assessment.

A twenty dollar ($20) witness fee is enclosed. Your reasonable travelling expenses will be reimbursed as determined by the Assessment Review Board.

2. Deliver the following documents [***list documents***] OR any documents in your possession that may relate to this assessment to the Chair, Assessment Review Board _____ [***address***] on or before _____ .

Please contact _____ at _____ if you have any questions or concerns respecting this Order.

_____
Chair, Assessment Review Board

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE X

CERTIFICATION OF ASSESSMENT ROLL BY ASSESSOR

The assessor must certify the assessment roll in the following form:

I, _____ , being the assessor for Cook's Ferry , hereby certify that this is the Cook's Ferry [***revised/supplementary***] assessment roll for the year 20___ and that this assessment roll is complete and has been prepared and completed in accordance with all requirements of **Cook's Ferry** ***Property Assessment Law, 2019***.

_____
(Signature of Assessor)

Dated _____ , 20___ at _____ , _____ .
(City) (Province)

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Cook's Ferry Indian Band in the Province of British Columbia,

Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

COOK'S FERRY PROPERTY TAXATION LAW, 2019

TABLE OF CONTENTS

PART I	Citation	2
PART II	Definitions and References	2
PART III	Administration	4
PART IV	Liability for Taxation	4
PART V	Exemptions from Taxation	5
PART VI	Grants	6
PART VII	Levy of Tax	7
PART VIII	Tax Roll and Tax Notice	7
PART IX	Payment Receipts and Tax Certificates	9
PART X	Penalties and Interest	9
PART XI	Revenues and Expenditures	9
PART XII	Collection and Enforcement	11
PART XIII	Seizure and Sale of Personal Property	12
PART XIV	Seizure and Assignment of Taxable Property	13
PART XV	Discontinuance of Services	15
PART XVI	General Provisions	16

SCHEDULES

I Request for Information by Tax Administrator
II Tax Notice
III Costs Payable by Debtor Arising from the Collection and Enforcement of Unpaid Taxes
IV Tax Certificate
V Tax Arrears Certificate
VI Notice of Seizure and Sale of Personal Property
VII Notice of Sale of Seized Personal Property
VIII Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property
IX Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property
X Notice of Discontinuance of Services

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests in reserve lands;

B. The Council of Cook's Ferry deems it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Cook's Ferry has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of Cook's Ferry duly enacts as follows:

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019*.

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"assessed value" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Assessment Law" means *Cook's Ferry Property Assessment Law, 2019*;

"Assessment Review Board" means the assessment review board established under the Assessment Law;

"assessment roll" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"assessor" means a person appointed to that position under the Assessment Law;

"Band Manager"means the person appointed by the Council as the Band Manager of the First Nation;

"child" includes a child for whom a person stands in the place of a parent;

"civil resolution tribunal" means the civil resolution tribunal established under the *Civil Resolution Tribunal Act*, S.B.C. 2012, c. 25;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"debtor" means a person liable for unpaid taxes imposed under this Law;

"expenditure law" means an expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"First Nation" means Cook's Ferry, being a band named in the schedule to the Act;

"First Nation Entity" means

(a) a corporation in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly, shares

(i) having not less than fifty percent (50%) of the votes that could be cast at an annual meeting of the shareholders of the corporation, or

(ii) having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the issued shares of the capital stock of the corporation; or

(b) a partnership in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly,

(i) not less than fifty percent (50%) of all voting rights of the partnership, or

(ii) interests in the partnership having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the interests in the partnership;

"holder", in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

(d) who is a trustee of the interest;

"improvement" means any building, fixture, structure or similar thing constructed, placed or affixed on, in or to land, or water over land, or on, in or to another improvement and includes a manufactured home;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"local revenue account" means the local revenue account referred to in section 13 of the Act;

"locatee" means a person who is in lawful possession of reserve lands under subsections 20(1) and (2) of the *Indian Act*;

"manufactured home" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Notice of Discontinuance of Services" means a notice containing the information set out in Schedule X;

"Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property" means a notice containing the information set out in Schedule IX;

"Notice of Sale of Seized Personal Property" means a notice containing the information set out in Schedule VII;

"Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property" means a notice containing the information set out in Schedule VIII;

"Notice of Seizure and Sale" means a notice containing the information set out in Schedule VI;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"property class" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Province" means the province of British Columbia;

"registry" means any land registry in which interests in reserve lands are registered;

"related individual" means, in respect of a member of the First Nation,

(a) that member's spouse, child, grandchild, great-grandchild, parent, grandparent, great-grandparent or guardian,

(b) the spouse of that member's parent, grandparent, great-grandparent, child, grandchild or great-grandchild, or

(c) the child, grandchild, great-grandchild, parent, grandparent or great-grandparent of that member's spouse;

"reserve" means a reserve of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"spouse" includes a common law partner;

"tax administrator" means a person appointed by Council under subsection 3(1) to administer this Law;

"Tax Arrears Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule V;

"Tax Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule IV;

"Tax Notice" means a notice containing the information set out in Schedule II;

"tax roll" means a list prepared pursuant to this Law of persons liable to pay tax on taxable property;

"taxable property" means an interest in reserve lands that is subject to taxation under this Law;

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation;

"taxes" include

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under this Law, and all penalties, interest and costs added to taxes under this Law, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of the First Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law; and

"taxpayer" means a person liable for taxes in respect of taxable property.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 3(4)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

PART III
ADMINISTRATION

Tax Administrator

3.(1) Council must, by resolution, appoint a tax administrator to administer this Law on the terms and conditions set out in the resolution.

(2) The tax administrator must fulfill the responsibilities given to the tax administrator under this Law and the Assessment Law.

(3) The tax administrator may, with the consent of the Band Manager, assign the performance of any duties of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation.

(4) The tax administrator's responsibilities include

(a) the collection of taxes and the enforcement of payment under this Law; and

(b) the day to day management of the First Nation's local revenue account.

PART IV
LIABILITY FOR TAXATION

Application of Law

4. This Law applies to all interests in reserve lands.

Tax Liability

5.(1) Except as provided in Part V, all interests in reserve lands are subject to taxation under this Law.

(2) Taxes levied under this Law are a debt owed to the First Nation recoverable by the First Nation in any manner provided for in this Law.

(3) Taxes are due and payable under this Law notwithstanding any proceeding initiated or remedy sought by a taxpayer respecting his or her liability to taxation under this Law.

(4) Any person who is a holder of taxable property in any taxation year is liable to the First Nation for all taxes imposed on that taxable property under this Law during the taxation year and for all unpaid taxes imposed in a previous taxation year, including, for greater certainty, interest, penalties and costs as provided in this Law.

Tax Refunds

6.(1) Where a person is taxed in excess of the proper amount in a taxation year, the tax administrator must refund to that person any excess taxes paid by that person.

(2) Where a person is entitled to a refund of taxes, Council may direct the tax administrator to refund the amount in whole or in part by applying it as a credit on account of taxes or other unpaid amounts that are due or accruing due to the First Nation in respect of taxable property held by that person.

(3) Where a person is entitled to be refunded an amount of taxes paid under this Law, the tax administrator must pay the person interest as follows:

(a) interest accrues from the date that the taxes were originally paid to the First Nation;

(b) the interest rate during each successive three (3) month period beginning on January 1, April 1, July 1 and October 1 in every year, is two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the 15th day of the month immediately preceding that three (3) month period;

(c) interest will not be compounded; and

(d) interest stops running on the day payment of the money owed is delivered or mailed to the person to whom it is owed, or is actually paid.

PART V

EXEMPTIONS FROM TAXATION

Exemptions

7.(1) The following interests in reserve lands are exempt from taxation under this Law to the extent indicated:

(a) subject to subsections (2) and (3), an interest held or occupied by the First Nation, a First Nation Entity, or a member of the First Nation;

(b) an interest occupied as a residence by one (1) or more members of the First Nation and related individuals of those members and by no other persons;

(c) a building used for public school purposes or for a purpose ancillary to the operation of a public school, and the land on which the building stands;

(d) a building used or occupied by a religious body and used for public worship, religious education or as a church hall, and the land on which the building stands;

(e) a building used solely as a hospital, not operated for profit, and the land on which the building stands;

(f) a building used as a university, technical institute or public college, not operated for profit, and the land on which the building stands;

(g) an institutional building used to provide housing accommodation for the elderly or persons suffering from physical or mental disability, not operated for profit, and the land on which the building stands; and

(h) that land of a cemetery actually used for burial purposes.

(2) Where an interest in reserve lands is held by the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation, as the case may be, and is wholly occupied by a person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation,

(a) the exemption in paragraph (1)(a) does not apply to the person who is not the First Nation, a First

Nation Entity or a member of the First Nation;

(b) that person is responsible for the taxes levied in respect of the interest; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

(3) Where an interest in reserve lands is occupied by the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation and is also occupied by a person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation,

(a) the exemption in paragraph (1)(a) does not apply to that person;

(b) taxes under this Law must be levied in respect of that person's proportionate occupation of the interest; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

(4) An exemption in paragraph (1)(c) to (h) applies only to that portion of the interest that is used for the purposes for which the exemption is given.

(5) Where subsection (4) applies to an interest that is a portion of a building, the exemption also applies to a proportionate part of the land on which the building stands.

PART VI
GRANTS

Grants for Surrounding Land

8. Where a building is exempted from taxation under this Law, Council may provide to the holder a grant equivalent to the taxes payable on that area of land surrounding the building determined by Council to be reasonably necessary in connection with it.

Annual Grants

9.(1) Council may provide for a grant to a holder of taxable property

(a) where the holder is a charitable, philanthropic or other not-for-profit corporation, and Council considers that the taxable property is used for a purpose that is directly related to the purposes of the corporation;

(b) where the holder would be entitled to a grant under the provisions of the *Home Owner Grant Act* (BC) if the holder's taxable property was subject to taxation by a local government;

(2) Grants provided under subsection (1)

(a) may be given only to a holder of taxable property that is taxable in the current taxation year;

(b) must be in an amount equal to or less than the taxes payable on the taxable property in the current taxation year, less any other grants; and

(c) must be used only for the purposes of paying the taxes owing on the taxable property in the current taxation year.

(3) A grant under paragraph (1)(b) must be in an amount that is not more than the amount to which a person would be entitled under the *Home Owner Grant Act* (BC) if the holder's taxable property was subject to taxation by a local government.

(4) Council will in each taxation year determine all grants that will be given under this Part and will authorize those grants in an expenditure law.

PART VII
LEVY OF TAX

Tax Levy

10.(1) On or before May 28 in each taxation year, Council must adopt a law setting the rate of tax to be applied to each property class.

(2) A law setting the rate of tax may establish different tax rates for each property class.

(3) Taxes must be levied by applying the rate of tax against each one thousand dollars ($1,000) of assessed value of the interest in reserve lands.

(4) Taxes levied under this Law are deemed to be imposed on January 1 of the taxation year in which the levy is first made.

(5) Notwithstanding subsection (3), Council may establish, in its annual law setting the rate of tax, a minimum tax payable in respect of a taxable property.

(6) A minimum tax established under the authority of subsection (5) may be established in respect of one or more property classes.

Tax Payments

11.(1) Taxes are due and payable on or before July 2 of the taxation year in which they are levied.

(2) Taxes must be paid at the office of the First Nation during normal business hours, by cheque, money order or cash.

(3) Payment of taxes made by cheque or money order must be made payable to Cook's Ferry .

PART VIII
TAX ROLL AND TAX NOTICE

Tax Roll

12.(1) On or before June 1 in each taxation year, the tax administrator must create a tax roll for that taxation year.

(2) The tax roll must be in paper or electronic form and must contain the following information in respect of each interest in reserve lands:

(a) a description of the interest as it appears on the assessment roll;

(b) the name and address of the holder entered on the assessment roll with respect to the interest;

(c) the name and address of every person entered on the assessment roll with respect to the interest;

(d) the assessed value by classification of the land and the improvements comprising the interest as it appears in the assessment roll, exclusive of exemptions, if any;

(e) the amount of taxes levied on the interest in the current taxation year under this Law; and

(f) the amount of any unpaid taxes from previous taxation years.

(3) The tax administrator may use the certified assessment roll as the tax roll by adding the following information to the assessment roll:

(a) the amount of taxes levied on the interest in the current taxation year under this Law; and

(b) the amount of any unpaid taxes from previous taxation years.

Annual Tax Notices

13.(1) On or before June 1 in each taxation year, the tax administrator must mail a Tax Notice to

(a) each holder of taxable property under this Law, and

(b) each person whose name appears on the tax roll in respect of the taxable property,

to the address of the person as shown on the tax roll.

(2) The tax administrator must enter on the tax roll the date of mailing a Tax Notice.

(3) The mailing of the Tax Notice by the tax administrator constitutes a statement of and demand for payment of the taxes.

(4) If a number of taxable properties are assessed in the name of the same holder, any number of those taxable properties may be included in one Tax Notice.

(5) Where the holder of a charge on an interest gives notice to the assessor of the charge under the Assessment Law and the assessor enters the holder's name on the assessment roll, the tax administrator must mail a copy of all tax notices issued in respect of the interest to the holder of the charge during the duration of the charge.

Amendments to Tax Roll and Tax Notices

14.(1) Where the assessment roll has been revised in accordance with the Assessment Law, the tax administrator must amend the tax roll and mail an amended Tax Notice to every person affected by the amendment.

(2) If it is discovered that there is an error, omission or misdescription in any of the information shown on the tax roll

(a) the tax administrator may correct the tax roll for the current taxation year only; and

(b) on correcting the tax roll, the tax administrator must mail an amended Tax Notice to every person affected by the amendment.

(3) Where an amended Tax Notice indicates a reduction in the amount of taxes owing, the tax administrator must forthwith refund any excess taxes that have been paid, in accordance with section 6.

(4) Where an amended Tax Notice indicates an increase in the amount of taxes owing, the taxes are due and payable on the date of mailing of the amended Tax Notice; however, the taxpayer must be given thirty (30) days to pay those taxes and a penalty and interest must not be added in that period.

Taxation Based on Supplementary Assessment

15.(1) Where a supplementary assessment roll is issued in accordance with the Assessment Law, the tax administrator must make the necessary changes to the tax roll and mail a Tax Notice to every person affected by the supplementary assessment roll.

(2) Where a Tax Notice is given under this section, subsections 14(3) and (4) apply.

Subdivision

16.(1) If a taxable property is subdivided, by lease or other legal instrument, before June 1 in the taxation year, the tax administrator may

(a) apportion the taxes payable in that year among the taxable properties created by the subdivision in the same proportions as taxes would have been payable in respect of the taxable properties had the subdivision occurred on or before the assessment roll was certified under the Assessment Law; and

(b) on making an apportionment under paragraph (a), record the apportionment on the tax roll in the manner that the tax administrator considers necessary.

(2) Taxes apportioned to a taxable property under subsection (1) are the taxes payable in respect of the taxable property in the year for which they are apportioned.

(3) The assessor must provide the tax administrator with the assessed values necessary to calculate the proportions of taxes referred to in subsection (1).

Requests for Information

17.(1) The tax administrator may deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule I, to a holder or a person who has disposed of an interest in reserve lands, and that person must provide to the tax administrator, within fourteen (14) days or a longer period as specified in the notice, information for any purpose related to the administration of this Law.

(2) The tax administrator is not bound by the information provided under subsection (1).

PART IX

PAYMENT RECEIPTS AND TAX CERTIFICATES

Receipts for Payments

18. On receipt of a payment of taxes, the tax administrator must issue a receipt to the taxpayer and must enter the receipt number on the tax roll opposite the interest in reserve lands for which the taxes are paid.

Tax Certificate

19.(1) On receipt of a written request and payment of the fee set out in subsection (2), the tax administrator must issue a Tax Certificate showing whether taxes have been paid in respect of an interest in reserve lands, and if not, the amount of taxes outstanding.

(2) The fee for a Tax Certificate is thirty five dollars ($35) for each tax roll folio searched.

PART X

PENALTIES AND INTEREST

Penalty

20. If all or any portion of the taxes remains unpaid after July 2 of the year in which they are levied, a penalty of ten percent (10%) of the portion of the current year's taxes that remains unpaid will be added to the amount of the unpaid taxes and the amount so added is, for all purposes, deemed to be part of the current year's taxes.

Interest

21. If all or any portion of taxes remains unpaid after July 2 of the year in which they are levied, the unpaid portion accrues interest at twelve percent (12%) per year until paid or recovered, and accrued interest is, for all purposes, deemed to be part of the taxes.

Application of Payments

22. Payments for taxes must be credited by the tax administrator first, to unpaid taxes from previous taxation years, with taxes imposed earlier being discharged before taxes imposed later and second, to unpaid taxes for the current taxation year.

PART XI

REVENUES AND EXPENDITURES

Revenues and Expenditures

23.(1) All revenues raised under this Law must be placed into a local revenue account, separate from other moneys of the First Nation.

(2) Revenues raised include

(a) taxes, including, for greater certainty, interest, penalties and costs, as set out in this Law; and

(b) payments-in-lieu of taxes.

(3) An expenditure of revenue raised under this Law must be made under the authority of an expenditure law or in accordance with section 13.1 of the Act.

Reserve Funds

24.(1) Reserve funds established by Council must

(a) be established in an expenditure law; and

(b) comply with this section.

(2) Except as provided in this section, moneys in a reserve fund must be deposited in a separate account and the moneys and interest earned on it must be used only for the purpose for which the reserve fund was established.

(3) Council may, by expenditure law,

(a) transfer moneys in a capital purpose reserve fund to another reserve fund or account, provided that all projects for which the reserve fund was established have been completed;

(b) transfer moneys in a non-capital purpose reserve fund to another reserve fund or account; and

(c) borrow moneys from a reserve fund where not immediately required, on condition that the First Nation repay the amount borrowed plus interest on that amount at a rate that is at or above the prime lending rate set from time to time by the principal banker to the First Nation, no later than the time when the moneys are needed for the purposes of that reserve fund.

(4) As an exception to paragraph (3)(c), where the First Nations Financial Management Board has

(a) assumed third-party management of the First Nation's local revenue account, and

(b) determined that moneys must be borrowed from a reserve fund to meet the financial obligations of the First Nation,

the First Nations Financial Management Board may, acting in the place of Council, borrow moneys from a reserve fund by expenditure law.

(5) Council must authorize all payments into a reserve fund and all expenditures from a reserve fund in an expenditure law.

(6) Where moneys in a reserve fund are not immediately required, the tax administrator must invest those moneys in one or more of the following:

(a) securities of Canada or of a province;

(b) securities guaranteed for principal and interest by Canada or by a province;

(c) securities of a municipal finance authority or the First Nations Finance Authority;

(d) investments guaranteed by a bank, trust company or credit union; or

(e) deposits in a bank or trust company in Canada or non-equity or membership shares in a credit union.

PART XII
COLLECTION AND ENFORCEMENT

Recovery of Unpaid Taxes

25.(1) The liability referred to in subsection 5(2) is a debt recoverable by the First Nation

(a) in any court of competent jurisdiction,

(b) in a proceeding before the civil resolution tribunal, and

(c) by any other method authorized in this Law,

and, unless otherwise provided, the use of one method does not prevent seeking recovery by one or more other methods.

(2) A copy of the Tax Notice that refers to the taxes payable by a person, certified as a true copy by the tax administrator, is evidence of that person's debt for the taxes.

(3) Costs incurred by the First Nation in the collection and enforcement of unpaid taxes

(a) are determined in accordance with Schedule III; and

(b) are payable by the debtor as unpaid taxes.

(4) Where the tax administrator has reasonable grounds to believe that a debtor intends to remove his or her personal property from the reserve, or intends to dismantle or remove his or her improvements on the reserve, or take any other actions that may prevent or impede the collection of unpaid taxes owing under this Law, the tax administrator may apply to a court of competent jurisdiction for a remedy, notwithstanding that the time for payment of taxes has not yet expired.

(5) Before commencing enforcement proceedings under Parts XIII, XIV and XV, the tax administrator must request authorization from Council by resolution.

Tax Arrears Certificate

26.(1) Before taking any enforcement measures under Parts XIII, XIV or XV and subject to subsection (2), the tax administrator must issue a Tax Arrears Certificate and deliver it to every person named on the tax roll in respect of that taxable property.

(2) A Tax Arrears Certificate must not be issued for at least six (6) months after the day on which the taxes became due.

Creation of Lien

27.(1) Unpaid taxes are a lien on the interest in reserve lands to which they pertain that attaches to the interest and binds subsequent holders of the interest.

(2) The tax administrator must maintain a list of all liens created under this Law.

(3) A lien listed under subsection (2) has priority over any unregistered or registered charge, claim, privilege, lien or security interest in respect of the interest in reserve lands.

(4) The tax administrator may apply to a court of competent jurisdiction to protect or enforce a lien under subsection (1) where the tax administrator determines such action is necessary or advisable.

(5) On receiving payment in full of the taxes owing in respect of which a lien was created, the tax administrator must register a discharge of the lien without delay.

(6) Discharge of a lien by the tax administrator is evidence of payment of the taxes with respect to

the interest in reserve lands.

(7) A lien is not lost or impaired by reason of any technical error or omission in its creation or recording in the list of liens.

Delivery of Documents in Enforcement Proceedings

28.(1) This section applies to this Part and Parts XIII, XIV and XV.

(2) Delivery of a document may be made personally or by sending it by registered mail.

(3) Personal delivery of a document is made

(a) in the case of an individual, by leaving the document with that individual or with an individual at least eighteen (18) years of age residing at that individual's place of residence;

(b) in the case of a first nation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the main administrative office of the first nation, or with the first nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the head office or one of its branch offices, or with an officer or director of the corporation or the corporation's legal counsel.

(4) A document is considered to have been delivered

(a) if delivered personally, on the day that personal delivery is made; and

(b) if sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed.

(5) Copies of notices must be delivered

(a) where the notice is in respect of taxable property, to all persons named on the tax roll in respect of that taxable property; and

(b) where the notice is in respect of personal property, to all holders of security interests in the personal property registered under the laws of the Province.

PART XIII

SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

Seizure and Sale of Personal Property

29.(1) Where taxes remain unpaid more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate is issued to a debtor, the tax administrator may recover the amount of unpaid taxes, with costs, by seizure and sale of personal property of the debtor that is located on the reserve.

(2) As a limitation on subsection (1), personal property of a debtor that would be exempt from seizure under a writ of execution issued by a superior court in the Province is exempt from seizure under this Law.

Notice of Seizure and Sale

30.(1) Before proceeding under subsection 29(1), the tax administrator must deliver to the debtor a Notice of Seizure and Sale.

(2) If the taxes remain unpaid more than seven (7) days after delivery of a Notice of Seizure and Sale, the tax administrator may request a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize any personal property described in the Notice of Seizure and Sale that is in the possession of the debtor and is located on the reserve.

(3) The person who seizes personal property must deliver to the debtor a receipt for the personal property seized.

Notice of Sale of Seized Personal Property

31.(1) The tax administrator must publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the local newspaper with the largest circulation.

(2) The first publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property must not occur until at least sixty (60) days after the personal property was seized.

Conduct of Sale

32.(1) A sale of personal property must be conducted by public auction.

(2) Subject to subsection (4), at any time after the second publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property, the seized property may be sold by auction.

(3) The tax administrator must conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection 31(1).

(4) If at any time before the seized property is sold a challenge to the seizure is made to a court of competent jurisdiction, the sale must be postponed until after the court rules on the challenge.

Registered Security Interests

33. The application of this Part to the seizure and sale of personal property subject to a registered security interest is subject to any laws of the Province regarding the seizure and sale of such property.

Proceeds of Sale

34.(1) The proceeds from the sale of seized personal property must be paid to any holders of registered security interests in the property and to the First Nation in order of their priority under the laws applicable in the Province, and any remaining proceeds must be paid to the debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another person and such claim is contested, or if the tax administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the tax administrator must retain such money until the rights of the parties have been determined.

PART XIV

SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

Seizure and Assignment of Taxable Property

35.(1) Where taxes remain unpaid more than nine (9) months after a Tax Arrears Certificate is issued, the tax administrator may levy the amount of unpaid taxes by way of the seizure and assignment of the taxable property.

(2) Before proceeding under subsection (1), the tax administrator must serve a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property on the debtor and deliver a copy to any locatee with an interest in the taxable property.

(3) Not less than six (6) months after a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property is delivered to the debtor, the tax administrator may sell the right to an assignment of the taxable property by public tender or auction.

(4) Council must, by resolution, prescribe the method of public tender or auction, including the conditions that are attached to the acceptance of an offer.

Upset Price

36.(1) The tax administrator must set an upset price for the sale of the right to an assignment of the taxable property that is not less than the total amount of the taxes payable on the taxable property,

calculated to the end of the redemption period set out in subsection 40(1), plus five percent (5%) of that total.

(2) The upset price is the lowest price for which the taxable property may be sold.

Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property

37.(1) A Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property must be

(a) published in the local newspaper with the largest circulation at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the public tender or auction; and

(b) posted in a prominent place on the reserve not less than ten (10) days before the date of the public tender or auction.

(2) The tax administrator must conduct a public auction or tender at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn the public tender or auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection (1).

(3) If no bid is equal to or greater than the upset price, the First Nation is deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

Notice to Minister

38. The tax administrator must, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of taxable property made under this Law.

Subsisting Rights

39. When taxable property is sold by public tender or auction, all rights in it held by the holder of the taxable property or a holder of a charge immediately cease to exist, except as follows:

(a) the taxable property is subject to redemption as provided in subsection 40(1);

(b) the right to possession of the taxable property is not affected during the time allowed for redemption, subject, however, to

(i) impeachment for waste, and

(ii) the right of the highest bidder to enter on the taxable property to maintain it in a proper condition and to prevent waste;

(c) an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property subsists; and

(d) during the period allowed for redemption, an action may be brought in a court of competent jurisdiction to have the sale of the right to an assignment of the taxable property set aside and declared invalid.

Redemption Period

40.(1) At any time within three (3) months after the holding of a public tender or auction in respect of taxable property, the debtor may redeem the taxable property by paying to the First Nation the amount of the upset price plus three percent (3%).

(2) On redemption of the taxable property under subsection (1),

(a) if the right to an assignment was sold to a bidder, the First Nation must, without delay, repay to that bidder the amount of the bid; and

(b) the tax administrator must notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the redemption.

(3) No assignment of taxable property must be made until the end of the redemption period provided

for in subsection (1).

(4) Subject to a redemption under subsection (2), at the end of the redemption period, the First Nation must assign the taxable property to the highest bidder in the public tender or auction, or to itself as the deemed purchaser in accordance with subsection 37(3).

Assignment of Taxable Property

41.(1) Taxable property must not be assigned to any person or entity who would not have been entitled under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act*, as the case may be, to obtain the interest constituting the taxable property.

(2) The tax administrator must register an assignment of any taxable property assigned in accordance with this Law in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

(3) An assignment under subsection 40(4) operates

(a) as a transfer of the taxable property to the bidder from the debtor, without an attestation or proof of execution; and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered under subsection (2), except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

(4) Upon assignment under subsection 40(4), any remaining debt of the debtor with respect to the taxable property is extinguished.

Proceeds of Sale

42.(1) At the end of the redemption period, the proceeds from the sale of a right to assignment of taxable property must be paid

(a) first, to the First Nation, and

(b) second, to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law,

and any remaining proceeds must be paid to the debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another person and such claim is contested, or if the tax administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the tax administrator must retain such money until the rights of the parties have been determined.

Resale by First Nation

43.(1) If the right to assignment of taxable property is purchased by the First Nation under subsection 37(3), the tax administrator may, during the redemption period, sell the assignment of the taxable property to any person for not less than the upset price and the purchaser is thereafter considered the bidder under this Part.

(2) A sale under subsection (1) does not affect the period for or the right of redemption by the debtor as provided in this Law.

PART XV
DISCONTINUANCE OF SERVICES

Discontinuance of Services

44.(1) Subject to this section, the First Nation may discontinue any service it provides to the taxable

property of a debtor if

(a) revenues from this Law or any property taxation law enacted by the First Nation are used to provide that service to taxpayers; and

(b) taxes remain unpaid by a debtor more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate was delivered to the debtor.

(2) At least thirty (30) days before discontinuing any service, the tax administrator must deliver to the debtor and to any locatee with an interest in the taxable property a Notice of Discontinuance of Services.

(3) The First Nation must not discontinue

(a) fire protection or police services to the taxable property of a debtor;

(b) water or garbage collection services to taxable property that is a residential dwelling; or

(c) electrical or natural gas services to taxable property that is a residential dwelling during the period from November 1 in any year to March 31 in the following year.

PART XVI
GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

45.(1) The tax administrator or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, the civil resolution tribunal, a court of law or pursuant to a court order; or

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The tax administrator may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the interest in reserve lands if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

46. Notwithstanding section 45,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form;

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

47. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay tax or any other amount under this Law be affected by

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an

assessor or the tax administrator;

(b) an error or omission in a tax roll, Tax Notice, or any notice given under this Law; or

(c) a failure of the First Nation, tax administrator or the assessor to do something within the required time.

Limitation on Proceedings

48.(1) No person may commence an action or proceeding for the return of money paid to the First Nation, whether under protest or otherwise, on account of a demand, whether valid or invalid, for taxes or any other amount paid under this Law, after the expiration of six (6) months from the date the cause of action first arose.

(2) If a person fails to start an action or proceeding within the time limit prescribed in this section, then money paid to the First Nation must be deemed to have been voluntarily paid.

Notices

49.(1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the tax roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the tax roll.

(2) Except where otherwise provided in this Law,

(a) a notice given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) a notice posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) a notice given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

50.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Repeal

51. *Cook's Ferry Indian Band Taxation By-law, (1992)*, as amended, is hereby repealed in its

entirety.

Force and Effect

52. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Cook's Ferry Council on the 18th day of September, 2019, at Spences Bridge, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of a majority of the) members of Council.

Chief Christine Minnabarriet

Councillor Pearl Hewitt

Councillor David Walkem

Councillor Tina Draney

SCHEDULE I

REQUEST FOR INFORMATION BY TAX ADMINISTRATOR
FOR COOK'S FERRY

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section 17 of *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019*, I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of request]**, the following information relating to the above-noted interest in reserve lands:

(1)

(2)

(3)

_____

_____
Tax Administrator for Cook's Ferry

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE II

TAX NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

PURSUANT to the provisions of *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019*, taxes in the amount of _____ dollars ($____) are hereby levied with respect to the above-noted interest.

All taxes are due and payable on or before July 2, _20__. Payments for unpaid taxes, penalties and interest are past due and must be paid immediately.

Payments must be made at the offices of Cook's Ferry, located at [address] during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

Taxes that are not paid by July 2, 20___ shall incur penalties and interest in accordance with *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019*.

The name(s) and address(es) of the person(s) liable to pay the taxes is (are) as follows:

_____

_____

_____

_____

Assessed value:	$_____
Taxes (current year):	$_____
Unpaid taxes (previous years)	$_____
Penalties:	$_____
Interest:	$_____
Costs: [insert details]	$_____
Total Payable	$_____

_____

_____

Tax Administrator for Cook's Ferry

Dated: _____, 20___.

20

SCHEDULE III

COSTS PAYABLE BY DEBTOR ARISING FROM
THE COLLECTION AND ENFORCEMENT OF UNPAID TAXES

For costs arising from the collection and enforcement of unpaid taxes:

1.	For preparation of a notice	$ 150
2.	For service of notice on each person or place by the First Nation	$ 250
3.	For service of notice on each person or place by a process server, bailiff or delivery service	actual cost
4.	For advertising in newspaper	actual cost
5.	For staff time spent: (a) in conducting a seizure and sale of personal property under Part XIII, not including costs otherwise recovered under this Schedule; (b) in conducting an auction or tender under Part XIV, not including costs otherwise recovered under this Schedule	$50 per person per hour

6. Actual costs incurred by the First Nation for carrying out the enforcement measures under Parts XIII, XIV and XV will be charged based on receipts.

SCHEDULE IV

TAX CERTIFICATE

In respect of the interest in reserve lands described as: _____ and pursuant to *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019*, I hereby certify as follows:

That all taxes due and payable in respect of the above-referenced interest have been paid as of the date of this certificate.

[OR]

That unpaid taxes, including interest, penalties and costs in the amount of _____ dollars ($_____) are due and owing on the above-referenced interest as of the date of this certificate.

The following persons are jointly and severally liable for all unpaid taxes:

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Tax Administrator for Cook's Ferry

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE V

TAX ARREARS CERTIFICATE

In respect of the taxable property described as: _____ and pursuant to *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019*, I hereby certify as follows:

As of the date set out below, that taxes, interest and penalties are unpaid in respect of the above-referenced taxable property, as follows:

Taxes: $_____

Penalties: $_____

Interest: $_____

Total unpaid tax debt: $_____

The total unpaid tax debt is due and payable immediately.

The unpaid tax debt accrues interest each day that it remains unpaid, at a rate of twelve percent (12%) per year.

Payments must be made at the offices of Cook's Ferry, located at [address] during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

The following persons are jointly and severally liable for the total unpaid tax debt:

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Tax Administrator for Cook's Ferry

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE VI

NOTICE OF SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN TAXABLE PROPERTY: _____

_____

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the above-referenced taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that:

1. Failure to pay the full amount of the unpaid tax debt within SEVEN (7) days after delivery of this notice may result in the tax administrator, pursuant to section 35 of *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019*, seizing the personal property described as follows:

[general description of the personal property to be seized]

2. The tax administrator may retain a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize the property and the seized property will be held in the possession of the tax administrator, at your cost, such cost being added to the amount of the unpaid taxes.

3. If the unpaid taxes, penalties, interest and costs of seizure are not paid in full within sixty (60) days following the seizure of the property, the tax administrator may

(a) publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the _____ newspaper; and

(b) at any time after the second publication of the notice, sell the seized property by public auction.

AND TAKE NOTICE that the tax administrator will conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice will be published.

_____

_____

Tax Administrator for Cook's Ferry

Dated: _____ , 20___ .

SCHEDULE VII

NOTICE OF SALE OF SEIZED PERSONAL PROPERTY

TAKE NOTICE that a sale by public auction for unpaid taxes, penalties, interest and costs owed to Cook's Ferry will take place on _____ , 20____ at _____ o'clock at _____ [location].

The following personal property, seized pursuant to section 35 of *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019*, will be sold at the public auction:

[general description of the goods]

The proceeds of sale of the seized property shall be paid to any holders of registered security interests in the property and to the First Nation in order of their priority under the laws applicable in the Province of British Columbia and any remaining proceeds shall be paid to the debtor.

_____

Tax Administrator for Cook's Ferry

Dated: _____ , 20___ .

SCHEDULE VIII

NOTICE OF SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

TO: _____
(the "debtor")

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____
(the "taxable property")

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that failure to pay the full amount of the unpaid tax debt within six (6) months after service of this Notice may result in the tax administrator, pursuant to section 35 of *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019* seizing and selling a right to an assignment of the taxable property by public tender [auction] as follows:

1. The public tender [auction], including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Council of Cook's Ferry ("the First Nation"), a copy of which may be obtained from the tax administrator.

2. The tax administrator will

   (a) publish a Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in the _____ newspaper at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the sale; and

   (b) post the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in a prominent place on the reserve not less than ten (10) days preceding the date of the sale.

3. The Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property will set out the upset price for the right to assignment of the taxable property and any conditions attached to the acceptance of a bid.

4. The upset price will be not less than the total amount of the taxes, interest and penalties payable, calculated to the end of the redemption period, plus five percent (5%) of that total. The upset price is the lowest price for which the right to assignment of the taxable property will be sold.

5. The tax administrator will conduct the public tender [auction] at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

6. If at the public tender [auction] there is no bid that is equal to or greater than the upset price, the First Nation will be deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

7. The debtor may redeem the right to an assignment of the taxable property after the sale by paying to the First Nation the amount of the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender [auction] in respect of the taxable property (hereinafter referred to as the "redemption period"). Where the right to an assignment is redeemed, the First Nation will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.

8. A sale of a right to an assignment of taxable property by public tender [auction] is not complete, and no assignment of the taxable property will be made, until the expiration of the redemption period. If the right to an assignment of the taxable property is not redeemed within the redemption period, then on the expiration of the redemption period, the First Nation will assign the taxable property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The taxable property will not be assigned to any person or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act* of obtaining the interest constituting the taxable property.

9. Council of Cook's Ferry will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the taxable property and of any redemption of the right to an assignment of the taxable property.

10. The tax administrator will register the assignment of the taxable property in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

11. An assignment of the taxable property operates

(a) as a transfer to the bidder or the First Nation, as the case may be, from the debtor of the taxable property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

12. Upon assignment of the taxable property, the debtor will be required to immediately vacate the taxable property, and any interests held by the debtor in the taxable property, including the improvements, will be transferred in full to the purchaser.

13. The proceeds of sale of the taxable property will be paid first to the First Nation, then to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the debtor in accordance with *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019.*

_____

Tax Administrator for Cook's Ferry

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE IX

NOTICE OF SALE OF A RIGHT TO ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

TO: _____
(the "debtor")

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____
(the "taxable property")

_____

_____

TAKE NOTICE that a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property was given in respect of the taxable property on _____, 20___ .

AND TAKE NOTICE that unpaid taxes, including penalties and interest, in the amount of _____ dollars ($_____), remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a sale of the right to assignment of the taxable property will be conducted by public tender [auction] for unpaid taxes, penalties and interest owed to the _____ First Nation.

The public tender [auction] will take place on:

_____, 20____ at _____ o'clock at

_____ [location].

The tax administrator will conduct the public tender [auction] at the above time and place unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

AND TAKE NOTICE that:

1. The upset price for the taxable property is: _____ dollars ($_____). The upset price is the lowest price for which the taxable property will be sold.

2. The public tender [auction], including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Council of Cook's Ferry ("the First Nation") as set out in this notice.

3. If at the public tender [auction] there is no bid that is equal to or greater than the upset price, the First Nation will be deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

4. The debtor may redeem the right to an assignment of the taxable property by paying to the First Nation the amount of the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender [auction] in respect of the taxable property (referred to as the "redemption period"). Where the right to an assignment is redeemed, the First Nation will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.

5. A sale of a right to an assignment of taxable property by public tender [auction] is not complete, and no assignment of the taxable property will be made, until the expiration of the redemption period. If the

right to an assignment of the taxable property is not redeemed within the redemption period, then on the expiration of the redemption period, the First Nation will assign the taxable property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The taxable property will not be assigned to any person or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act*, as the case may be, of obtaining the interest constituting the taxable property.

6. Council of Cook's Ferry will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the taxable property and of any redemption of the right to assignment of the taxable property.

7. The tax administrator will register an assignment of the taxable property in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

8. An assignment of the taxable property operates

(a) as a transfer to the bidder from the debtor of the taxable property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

9. Upon assignment of the taxable property, the debtor will be required to immediately vacate the taxable property, and any interests held by the debtor in the taxable property, including the improvements, will be transferred in full to the purchaser.

10. The proceeds of sale of the taxable property will be paid first to the First Nation, then to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the debtor in accordance with *Cook's Ferry Property Taxation Law, 2019*.

_____

Tax Administrator for Cook's Ferry

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE X

NOTICE OF DISCONTINUANCE OF SERVICES

TO: _____

ADDRESS: _____

_____

DESCRIPTION OF INTEREST IN TAXABLE PROPERTY: _____

_____

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties, and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that where a debtor fails to pay all unpaid taxes within thirty (30) days of the issuance of a Tax Arrears Certificate, the tax administrator may discontinue services that it provides to the taxable property of a debtor, pursuant to Cook's *Ferry Property Taxation Law, 2019.*

AND TAKE NOTICE that if the taxes are not paid in full on or before _____ , being thirty (30) days from the date of issuance of this notice, the following services will be discontinued:

[list services to be discontinued]

_____

_____
Tax Administrator for Cook's Ferry

Dated: _____ , 20___ .

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Cowichan Tribes First Nation in the Province of British Columbia,

Cowichan Tribes First Nation
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

COWICHAN TRIBES FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Cowichan Tribes First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Cowichan Tribes First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2013*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Cowichan Tribes First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2013*.

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 25 day of June, 2019, at 5760 Allenby Rd, Duncan, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief William C. Seymour

Councillor Debra Toporowski

Councillor Andrew Canute

Councillor Darin George

Councillor Craig George

Councillor Dora Wilson

Councillor Stuart Pagaduan

Councillor Albie Joseph Charlie

Councillor Calvin Swustus

Councillor Christopher Alphonse

Councillor Stephanie Atleo

Councillor Francine Alphonse

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$2,849,221
b. Payments received in lieu of taxes	$20,000
c. Business Licensing	$7,470
d. Penalties and Interest	$15,000
TOTAL REVENUES	**$2,891,691**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Accounting & Audit	$5,775
b. Assessment	$18,500
c. Finance Administration	$200,000
d. O&M Administration	$375,152
e. Information System Administration	$115,000
f. Lands Management Administration	$947,800
2. Protection Services	
a. Policing-Community Justice	$22,593
b. Other Protective Services-Security Guards	$223,989
3. Transportation	
a. Community Infrastructure Maintenance	$92,426
4. Recreation and Cultural Services	
a. Gym	$139,475
b. Recreation	$59,855
c. Activity Fee's	$71,000
5. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$93,063
b. Sewage Collection and Disposal	$199,203
c. Recycling	$50,000
d. Other Environmental Services	$78,625
6. Contingency Amount	$282,985
TOTAL EXPENDITURES	**$2,975,471**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$83,780
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

Note: This Budget includes the attached Appendix.

Appendix

Reserve Fund Balances

1. Building Expansion Reserve Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$0
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$0
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$0
c. moneys borrowed for another purpose:	$0
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$0
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$0
c. borrowed moneys repaid to fund:	$0
Interest earned in current year:	$0
Ending balance as of March 31, 2020:	$0
2. Contingency Reserve Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$0
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$0
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$0
c. moneys borrowed for another purpose:	$0
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$0
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$0
c. borrowed moneys repaid to fund:	$0
Interest earned in current year:	$0
Ending balance as of March 31, 2020:	$0

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Cowichan Tribes First Nation in the Province of British Columbia,

Cowichan Tribes First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Winnipeg, Manitoba this 26th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

COWICHAN TRIBES FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Cowichan Tribes First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Cowichan Tribes First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2013*;

"First Nation" means the Cowichan Tribes First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2013*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 11 day of June, 2019, at 5760 Allenby Rd, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief William C. Seymour

Councillor Debra Toporowski

Councillor Andrew Canute

Councillor Darin George

Councillor Craig George

Councillor Dora Wilson

Councillor Francine Alphonse

Councillor Howard George

Councillor Stuart Pagaduan

Councillor Albie Joseph Charlie

Councillor Calvin Swustus

Councillor Christopher Alphonse

Councillor Stephanie Atleo

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 OF ASSESSED VALUE
British Columbia	
Class 1 – Residential	7.0050
Class 2 – Utilities	49.0000
Class 4 - Major Industry	18.0200
Class 5 - Light Industry	20.8710
Class 6 - Business and Other	23.0450
Class 9 – Farm	10.2580

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Cowichan Tribes First Nation in the Province of British Columbia,

Cowichan Tribes First Nation
Property Assessment Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

COWICHAN TRIBES FIRST NATION

PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

TABLE OF CONTENTS

PART I Citation
PART II Definitions and References
PART III Administration
PART IV Assessed Value
PART V Requests for Information and Inspections
PART VI Assessment Roll and Assessment Notice
PART VII Errors and Omissions in Assessment Roll
PART VIII Reconsideration of Assessment
PART IX Assessment Review Board
PART X Appeal to Assessment Review Board
PART XI General Provisions
SCHEDULES
I Property Classes
II Request for Information by Assessor
III Declaration of Purpose for the Use of Assessment Information
IV Assessment Notice
V Request for Reconsideration of Assessment
VI Notice of Appeal to Assessment Review Board
VII Notice of Withdrawal
VIII Notice of Hearing
IX Order to Attend Hearing/Produce Documents
X Certification of Assessment Roll by Assessor

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands;

B. The Council of the Cowichan Tribes First Nation deems it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of the Cowichan Tribes First Nation has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the Cowichan Tribes First Nation duly enacts as follows:

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2019.*

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"assessable property" means an interest in reserve lands that is liable to assessment under this Law;

"assessed value" means the market value of land or improvements, or both, comprising an interest in reserve lands as if the land or improvements, or both, were held in fee simple off the reserve, as determined under this Law;

"assessment" means a valuation and classification of an interest in reserve lands;

"Assessment Notice" means a notice containing the information set out in Schedule IV;

"Assessment Review Board" means a board established by Council in accordance with Part IX;

"assessment roll" means a roll prepared pursuant to this Law, and includes a supplementary assessment roll, a revised assessment roll and an assessment roll referenced in subsection 9(3);

"assessor" means a person appointed by Council under subsection 3(1);

"chair" means the chair of the Assessment Review Board;

"complainant" means a person who commences an appeal of an assessment under this Law;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Cowichan Tribes First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"holder", in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

(d) who is a trustee of the interest;

"improvement" means any building, fixture, structure or similar thing constructed, placed or affixed on, in or to land, or water over land, or on, in or to another improvement and includes a manufactured home;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"land" includes

(a) land covered by water,

(b) quarries, and

(c) sand and gravel,

but does not include coal or other minerals;

"manufactured home" means a structure, whether or not ordinarily equipped with wheels, that is designed, constructed or manufactured to

(a) be moved from one place to another by being towed or carried, and

(b) provide

(i) a dwelling house or premises,

(ii) a business office or premises,

(iii) accommodation for any other purpose,

(iv) shelter for machinery or other equipment, or

(v) storage, workshop, repair, construction or manufacturing facilities;

"Notice of Appeal" means a notice containing the information set out in Schedule VI;

"Notice of Hearing" means a notice containing the information set out in Schedule VIII;

"Notice of Withdrawal" means a notice containing the information set out in Schedule VII;

"Order to Attend Hearing/Produce Documents" means an order containing the information set out in Schedule IX;

"party", in respect of an appeal of an assessment under this Law, means the parties to an assessment appeal under section 31;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"property class" means the categories of interests in reserve lands established in subsection 5(10) for the purposes of assessment and taxation;

"Province" means the province of British Columbia;

"reserve" means a reserve of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"revised assessment roll" means an assessment roll amended in accordance with section 11 of this Law;

"secretary" means the secretary of the Assessment Review Board appointed under section 24;

"supplementary assessment roll" means an assessment roll under section 18;

"tax administrator" means the person appointed by Council to that position under the Taxation Law;

"Taxation Law" means the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019*;

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation; and

"taxes" includes

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under the Taxation Law, and all penalties, interest and costs added to taxes under the Taxation Law, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of the First Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 5(3)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

PART III

ADMINISTRATION

Assessor

3.(1) Council must appoint one or more assessors to undertake assessments of assessable property in accordance with this Law and such other duties as set out in this Law or as directed by Council.

(2) An assessor appointed by Council must be qualified to conduct assessments of real property in the Province.

Application of Law

4. This Law applies to all interests in reserve lands.

PART IV

ASSESSED VALUE

Assessment and Valuation

5.(1) The assessor must assess all interests in reserve lands that are subject to taxation under the Taxation Law and all interests for which payments-in-lieu may be accepted by Council.

(2) For the purpose of determining the assessed value of an interest in reserve lands for an assessment roll, the valuation date is July 1 of the year before the taxation year for which the assessment applies.

(3) The assessed value of an interest in reserve lands for an assessment roll is to be determined as if on the valuation date

(a) the interest was in the physical condition that it is in on October 31 following the valuation date; and

(b) the permitted use of the interest was the same as on October 31 following the valuation date.

(4) Paragraph (3)(a) does not apply to an interest in reserve lands referred to in paragraphs 17(3)(b) and (d) and the assessed value of an interest referred to in that section for an assessment roll must be determined as if on the valuation date the interest was in the physical condition that it is in on December 31 following the valuation date.

(5) Except where otherwise provided, the assessor must assess interests in reserve lands at their market value as if held in fee simple off the reserve.

(6) The assessor must determine the assessed value of an interest in reserve lands and must enter the assessed value of the interest in the assessment roll.

(7) In determining assessed value, the assessor may, except where this Law has a different requirement, give consideration to the following:

(a) present use;

(b) location;

(c) original cost;

(d) replacement cost;

(e) revenue or rental value;

(f) selling price of the interest in reserve lands and comparable interests;

(g) economic and functional obsolescence; and

(h) any other circumstances affecting the value of the interest.

(8) Without limiting the application of subsections (5) and (6), an interest in reserve lands used for an industrial or commercial undertaking, a business or a public utility enterprise must be valued as the interest of a going concern.

(9) Where a lease or other instrument granting an interest in reserve lands places a restriction on the use of the interest, other than a right of termination or a restriction on the duration of the interest, the assessor must consider the restriction.

(10) Council hereby establishes those property classes established by the Province for provincial property assessment purposes that are set out in Schedule I, for the purposes of assessment under this Law and imposing taxes under the Taxation Law.

(11) The assessor must

(a) assess interests in reserve lands according to the property classes established under subsection (10); and

(b) use the provincial classification rules for each property class.

(12) Where an interest in reserve lands falls into two (2) or more property classes, the assessor must determine the share of the assessed value of the interest attributable to each class and assess the interest according to the proportion each share constitutes of the total assessed value.

(13) Where two (2) or more persons are holders of an interest in reserve lands, the assessor may choose to assess the interest in the name of any of those persons or in the names of two (2) or more of those persons jointly.

(14) If a building or other improvement extends over more than one (1) interest in reserve lands, those interests, if contiguous, may be treated by the assessor as one interest and assessed accordingly.

(15) Where an improvement extends over, under or through land and is owned, occupied, maintained, operated or used by a person other than the holder of the interest in reserve lands, that improvement may be separately assessed to the person owning, occupying, maintaining, operating or using it, even though some other person holds an interest in the reserve lands.

(16) Except as otherwise provided in this Law, for the purposes of assessing interests in reserve lands the assessor must use

(a) the valuation methods, rates, rules and formulas established under provincial assessment legislation existing at the time of assessment; and

(b) the assessment rules and practices used by assessors in the Province for conducting assessments off the reserve.

Exemption from Assessment

6. Notwithstanding any other provision in this Law, improvements designed, constructed or installed to provide emergency protection for persons or domestic animals in the event of a disaster or emergency within the meaning of the *Emergency Program Act* (BC) are exempt from assessment under this Law.

PART V

REQUESTS FOR INFORMATION AND INSPECTIONS

Requests for Information

7.(1) The assessor may deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule II, to a holder or a person who has disposed of assessable property, and that person must provide to the assessor, within fourteen (14) days from the date of delivery or a longer period as specified in the notice, information for any purpose related to the administration of this Law.

(2) The assessor may in all cases assess the assessable property based on the information available to him or her and is not bound by the information provided under subsection (1).

Inspections

8.(1) The assessor may, for any purposes related to assessment, enter into or on and inspect land and improvements.

(2) The assessor may enter onto any interest in reserve lands and may examine any property

(a) to determine an assessment of land and improvements, in respect of which the assessor thinks a person may be liable to assessment; or

(b) to confirm an assessment.

(3) The assessor must be given access to, and may examine and take copies of and extracts from, the books, accounts, vouchers, documents and appraisals of the person referred to in paragraph (2)(a) who must, on request, furnish every facility and assistance required for the entry and examination.

PART VI

ASSESSMENT ROLL AND ASSESSMENT NOTICE

Assessment Roll

9.(1) On or before December 31 of each year, the assessor must complete a new assessment roll containing a list of every interest in reserve lands that is liable to assessment under this Law.

(2) The assessment roll must be in paper or electronic form and must contain the following information in respect of each interest in reserve lands:

(a) the name and last known address of the holder of the interest;

(b) a short description of the interest;

(c) the classification of the interest;

(d) the assessed value by classification of the interest;

(e) the total assessed value of the interest;

(f) the net assessed value of the interest subject to taxation under the Taxation Law; and

(g) any other information the assessor considers necessary or desirable.

(3) For greater certainty, an assessment roll prepared under the enactment repealed by section 56 is and continues to be an assessment roll under this Law and must be used until such time as the next assessment roll is prepared and certified in accordance with this Law.

Certification by Assessor

10. On completion of an assessment roll and on or before December 31 in that year, the assessor must

(a) certify in writing in substantially the form set out in Schedule X that the assessment roll was completed in accordance with the requirements of this Law; and

(b) deliver a copy of the certified assessment roll to Council.

Assessor to Prepare and Certify Revised Assessment Roll

11.(1) No later than March 31 after the certification of the assessment roll under section 10, the assessor must

(a) modify the assessment roll to reflect all reconsideration decisions, corrections of errors and omissions, and decisions received by the assessor from the Assessment Review Board;

(b) date and initial amendments made to the assessment roll under this section; and

(c) prepare a revised assessment roll.

(2) On completion of the revised assessment roll, the assessor must

(a) certify in writing in substantially the form set out in Schedule X that the revised assessment roll was completed in accordance with the requirements of this Law; and

(b) deliver a copy of the certified revised assessment roll to Council and to the chair.

(3) On certification under this section, the revised assessment roll becomes the assessment roll for the taxation year and it is deemed to be effective as of the date the assessment roll was certified under section 10.

Validity of Assessment Roll

12. An assessment roll is effective on certification and unless amended in accordance with this Law, by a decision of the Assessment Review Board or by an order of a court of competent jurisdiction, is

(a) valid and binding on all parties concerned, despite any

(i) omission, defect or error committed in, or with respect to, the assessment roll,

(ii) defect, error or misstatement in any notice required, or

(iii) omission to mail any notice required; and

(b) for all purposes, the assessment roll of the First Nation until the next certified assessment roll or certified revised assessment roll.

Inspection and Use of Assessment Roll

13.(1) On receipt by Council, the assessment roll is open to inspection in the First Nation office by any person during regular business hours.

(2) In addition to inspection under subsection 13(1), Council may allow the assessment roll to be inspected electronically through an online service, provided that the information available online does not include any names or other identifying information about a holder or other person.

(3) A person must not, directly or indirectly, use the assessment roll or information contained in the assessment roll to

(a) obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means; or

(b) harass an individual.

(4) The tax administrator may require a person who wishes to inspect the assessment roll to complete a declaration in substantially the form set out in Schedule III

(a) specifying the purpose for which the information is to be used; and

(b) certifying that the information contained in the assessment roll will not be used in a manner prohibited under this section.

Protection of Privacy in Assessment Roll

14.(1) On application by a holder, the assessor may omit or obscure the holder's name, address or other information about the holder that would ordinarily be included in an assessment roll if, in the assessor's opinion, the inclusion of the name, address or other information could reasonably be expected to threaten the safety or mental or physical health of the holder or a member of the holder's household.

(2) Where the assessor omits or obscures information under subsection (1), such information must be obscured from all assessment rolls that are available for public inspection under subsection 13(1) or are otherwise accessible to the public.

Chargeholders

15.(1) Any person holding a charge on assessable property may, at any time, give notice, with full particulars of the nature, extent and duration of the charge, to the assessor and request that his or her name be added to the assessment roll in respect of that assessable property, for the duration of the charge.

(2) On receipt of a notice and request under this section, the assessor must enter the person's name and address on the assessment roll and provide copies of all assessment notices issued in respect of the assessable property.

Assessment Notice

16.(1) The assessor must, on or before December 31 of each year, mail an Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of each assessable property, at the person's address on the assessment roll.

(2) Where requested by the recipient, an Assessment Notice may be e-mailed to a person named on the assessment roll, and the Assessment Notice is deemed to have been delivered on the date that the e-mail is sent by the assessor.

(3) A person whose name appears in the assessment roll must give written notice to the assessor of any change of address.

(4) Any number of interests in reserve lands assessed in the name of the same holder may be included in one Assessment Notice.

(5) If several interests in reserve lands are assessed in the name of the same holder at the same value, the Assessment Notice may clearly identify the interest assessed, without giving the full description of each interest as it appears in the assessment roll.

(6) Subject to subsection 13(3) and subsection (7), the assessor must provide, to any person who requests it and pays to the assessor the fee of six dollars ($6), the information contained in the current Assessment Notice sent by the assessor.

(7) Where information has been omitted or obscured under subsection 14(1), the assessor must omit that information from a notice provided under subsection (6).

PART VII

ERRORS AND OMISSIONS IN ASSESSMENT ROLL

Amendments by Assessor

17.(1) Before March 16 in each year after the certification of an assessment roll under section 10, the assessor must notify and recommend correction to the Assessment Review Board of all errors or omissions in the assessment roll, except those errors or omissions corrected under subsection (2) or section 19.

(2) Before March 16 in each year after the certification of an assessment roll under section 10, the assessor may amend an individual entry in the assessment roll to correct an error or omission, with the consent of the

(a) holder of the interest in reserve lands; and

(b) the complainant, if the complainant is not the holder.

(3) Without limiting subsection (1), the assessor must give notice to the Assessment Review Board and recommend correction of the assessment roll in any of the following circumstances:

(a) because of a change in a holder that occurs before January 1 in a taxation year that is not reflected in the certified assessment roll and that results in

(i) land or improvements, or both, that were not previously subject to taxation becoming subject to taxation, or

(ii) land or improvements, or both, that were previously subject to taxation ceasing to be subject to taxation;

(b) after October 31 and before the following January 1, a manufactured home is moved to a new location or destroyed;

(c) after October 31 and before the following January 1, a manufactured home is placed on land that has been assessed or the manufactured home is purchased by the holder of land that has been assessed; and

(d) improvements, other than a manufactured home, that

(i) are substantially damaged or destroyed after October 31 and before the following January 1, and

(ii) cannot reasonably be repaired or replaced before the following January 1.

(4) Except as provided in section 18, or pursuant to an order of a court of competent jurisdiction, the assessor must not make any amendments to the assessment roll after March 31 of the current taxation year.

(5) Where the assessment roll is amended under subsection (1), the assessor must mail an amended Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of the interest in reserve lands affected.

Supplementary Assessment Roll

18.(1) If, after the certification of the revised assessment roll or where there is no revised assessment roll, after March 31, the assessor finds that any interest in reserve lands

(a) was liable to assessment for the current taxation year, but has not been assessed on the current assessment roll, or

(b) has been assessed for less than the amount for which it was liable to assessment,

the assessor must assess the interest on a supplementary assessment roll, or further supplementary assessment roll, in the same manner that it should have been assessed on the current assessment roll, provided that a supplementary assessment roll under this section must not be prepared after December 31 of the taxation year in which the assessment roll certified under section 10 applies.

(2) If, after the certification of the revised assessment roll or where there is no revised assessment roll, after March 31, the assessor finds that an interest in reserve lands

(a) was liable to assessment for a previous taxation year, but has not been assessed on the assessment roll for that taxation year, or

(b) has been assessed in a previous taxation year for less than the amount for which it was liable to assessment,

the assessor must assess the interest on a supplementary assessment roll, or further supplementary assessment roll, in the same manner that it should have been assessed, but only if the failure to assess the interest, or the assessment for less than it was liable to be assessed, is attributable to

(c) a holder's failure to disclose,

(d) a holder's concealment of particulars relating to assessable property,

(e) a person's failure to respond to a request for information under subsection 7(1), or

(f) a person's making of an incorrect response to a request for information under subsection 7(1),

as required under this Law.

(3) In addition to supplementary assessments under subsections (1) and (2), the assessor may, at any time before December 31 of the taxation year in which the assessment roll certified under section 10 applies, correct errors and omissions in the assessment roll by means of entries in a supplementary assessment roll.

(4) The duties imposed on the assessor with respect to the assessment roll and the provisions of this Law relating to assessment rolls, so far as they are applicable, apply to supplementary assessment rolls.

(5) Where the assessor receives a decision of the Assessment Review Board after March 31 in a taxation year, the assessor must create a supplementary assessment roll reflecting the decision of the Assessment Review Board and this section applies.

(6) Nothing in this section authorizes the assessor to prepare a supplementary assessment roll that would be contrary to an amendment ordered or directed by the Assessment Review Board or by a court of competent jurisdiction.

(7) A supplementary assessment roll that implements an amendment ordered or directed by the Assessment Review Board or by a court of competent jurisdiction may not be appealed to the Assessment Review Board.

(8) The assessor must, as soon as practicable, after issuing a supplementary assessment roll

(a) deliver a certified copy of the supplementary assessment roll to the Council;

(b) where the supplementary assessment roll reflects a decision of the Assessment Review Board, deliver a certified copy of the supplementary assessment roll to the chair; and

(c) mail an amended Assessment Notice to every person named on the assessment roll in respect of the interest in reserve lands affected.

10

(9) Where a supplementary assessment roll is issued under this Law, the supplementary assessment roll is deemed to be effective as of the date the assessment roll was certified under section 10 in respect of the assessable property affected.

PART VIII

RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

Reconsideration by Assessor

19.(1) A person named on the assessment roll in respect of an assessable property may request that the assessor reconsider the assessment of that assessable property.

(2) A request for reconsideration may be made on one or more of the grounds on which an assessment appeal may be made under this Law.

(3) A request for reconsideration of an assessment must

(a) be delivered to the assessor within twenty-one (21) days after the day that the Assessment Notice is mailed or e-mailed to the person named on the assessment roll in respect of an assessable property;

(b) be made in writing and include the information set out in Schedule V; and

(c) include any reasons in support of the request.

(4) The assessor must, no later than twenty-one (21) days after the end of the twenty-one (21) day period referenced in paragraph (3)(a), consider the request for reconsideration and advise the person who requested the reconsideration that

(a) the assessor confirms the assessment; or

(b) the assessor has determined that the assessable property should have been assessed differently, and that the assessor offers to modify the assessment.

(5) Where the person who requested the reconsideration agrees with the modification proposed by the assessor, the assessor must

(a) amend the assessment roll as necessary to reflect the modified assessment;

(b) give notice of the amended assessment to the tax administrator and to all other persons who received the Assessment Notice in respect of the assessable property; and

(c) where a Notice of Appeal has been delivered in respect of the assessable property, advise the Assessment Review Board of the modification.

(6) Where the person who requested the reconsideration accepts an offer to modify an assessment, that person must not appeal the modified assessment and must withdraw any Notice of Appeal filed in respect of the assessable property.

PART IX

ASSESSMENT REVIEW BOARD

Council to Establish Assessment Review Board

20.(1) Council must, by resolution, establish an Assessment Review Board to

(a) consider and determine all recommendations from the assessor under subsection 17(1); and

(b) hear and determine assessment appeals under this Law.

(2) The Assessment Review Board must consist of not less than three (3) members, including at least one (1) member who is a practicing or non-practicing member in good standing of the law society of the Province, and at least one (1) member who has experience in assessment appeals in the Province.

(3) Each member of the Assessment Review Board must hold office for a period of three (3) years unless the member resigns or is removed from office in accordance with this Law.

(4) If a member of the Assessment Review Board is absent, disqualified, unable or unwilling to act, Council may appoint another person, who would otherwise be qualified for appointment as a member, to replace the member until the member returns to duty or the member's term expires, whichever comes first.

Remuneration and Reimbursement

21.(1) The First Nation must remunerate

(a) the chair (or acting chair) at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time chair of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3,

(b) a member (or replacement member appointed to act), other than the chair, who meets the criteria set out in subsection 20(2), at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time vice-chair of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3, and

(c) any member (or replacement member appointed to act), other than those referenced in paragraphs (a) and (b), at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time member of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3,

for time spent on activities of the Assessment Review Board required under this Law or expressly authorized by Council.

(2) The First Nation must reimburse a member, including a replacement member, of the Assessment Review Board for reasonable travel and out of pocket expenses necessarily incurred in carrying out his or her duties.

Conflicts of Interest

22.(1) A person must not serve as a member of the Assessment Review Board if the person

(a) has a personal or financial interest in the assessable property that is the subject of an appeal;

(b) is the Chief of the First Nation or a member of Council;

(c) is an employee of the First Nation; or

(d) has financial dealings with the First Nation, which might reasonably give rise to a conflict of interest or impair that person's ability to deal fairly and impartially with an appeal, as required under the terms of this Law.

(2) For the purposes of paragraph (1)(a), membership in the First Nation does not in itself constitute a personal or financial interest in assessable property.

Appointment of Chair

23.(1) Council must, by resolution, appoint one of the members of the Assessment Review Board as chair.

(2) The chair must

(a) supervise and direct the work of the Assessment Review Board;

(b) undertake administrative duties as necessary to oversee and implement the work of the Assessment Review Board;

(c) determine procedures to be followed at hearings consistent with this Law;

(d) administer an oath or solemn affirmation to a person or witness before his or her evidence is taken; and

(e) preside at hearings of the Assessment Review Board.

(3) If the chair is absent or incapacitated, Council must designate a member of the Assessment Review Board as the acting chair for the period that the chair is absent or incapacitated.

Appointment of Secretary

24.(1) Council must, by resolution, appoint a secretary of the Assessment Review Board.

(2) The secretary of the Assessment Review Board must

(a) have the custody and care of all records, documents, orders and decisions made by or pertaining to the Assessment Review Board; and

(b) fulfill such other duties as directed by the chair and the Assessment Review Board.

Removal of Member

25. Council may terminate the appointment of a member of the Assessment Review Board for cause, including where a member

(a) is convicted of an offence under the *Criminal Code*;

(b) fails to attend three (3) consecutive hearings of the Assessment Review Board; or

(c) fails to perform any of his or her duties under this Law in good faith and in accordance with the terms of this Law.

Duty of Member

26. In performing their duties under this Law, the members of the Assessment Review Board must act faithfully, honestly and impartially and to the best of their skill and ability, and must not disclose to any person information obtained by them as a member, except in the proper performance of their duties.

PART X

APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

Appeals and Assessor Recommendations

27. The Assessment Review Board must

(a) consider and determine assessor recommendations made under subsection 17(1) for changes to the assessment roll; and

(b) hear and determine appeals made under this Part.

Notice of Appeal

28.(1) Any person, including without limitation the First Nation and the assessor, may appeal an assessment or a reconsideration of an assessment of assessable property to the Assessment Review Board by delivering

(a) a completed Notice of Appeal,

(b) a copy of the Assessment Notice, and

(c) an administration fee of thirty dollars ($30),

to the assessor within forty-five (45) days after the date on which the Assessment Notice was mailed or e-mailed to the persons named on the assessment roll in respect of the assessable property.

(2) An appeal is commenced by delivery of a completed Notice of Appeal, a copy of the Assessment Notice, and the required administration fee to the assessor at the address set out in the Assessment Notice.

(3) The grounds for an appeal may be in respect of one or more of the following:

(a) the assessed value of the assessable property;

(b) the assessment classification of the assessable property;

(c) the applicability of an exemption to the assessable property;

(d) any alleged error or omission in an assessment or Assessment Notice; and

(e) the liability of the holder to taxation under the Taxation Law.

(4) Where an appeal is commenced with respect to a supplementary assessment, the appeal must be confined to the supplementary assessment.

(5) The assessor must, as soon as possible after a Notice of Appeal is received,

(a) deliver a copy of the Notice of Appeal to the chair and to the First Nation; and

(b) deliver the administration fee collected under paragraph (1)(c) to the First Nation.

Agents and Solicitors

29. Where a complainant is represented in an appeal through a solicitor or agent, all notices and correspondence required to be given to the complainant are properly given if delivered to the solicitor or agent at the address set out in the Notice of Appeal.

Scheduling of Hearing

30.(1) On delivery of a Notice of Appeal to the assessor, or on receipt of a recommendation from the assessor under subsection 17(1), the chair must, in consultation with the assessor, schedule a hearing of the appeal or the assessor recommendation.

(2) The chair must, at least ten (10) days before the hearing, deliver a Notice of Hearing, setting out the date, time and place of the hearing, to the parties and to each person named on the assessment roll in respect of the assessable property.

(3) Notwithstanding subsection (2), the chair is not required to deliver a Notice of Hearing to a holder of an interest in reserve lands affected by an assessor recommendation under subsection 17(1) where the recommendation

(a) results in a decrease in the assessed value of the interest;

(b) does not change the classification of the interest; and

(c) does not result in the removal of an exemption.

Parties

31. The parties in a hearing, except as provided in subsection 30(3), are

(a) the complainant;

(b) the holder of the assessable property, if not the complainant;

(c) the assessor; and

(d) any person who the Assessment Review Board determines may be affected by the appeal or assessor recommendation, upon request by that person.

Delivery of Documentation

32.(1) The chair must, without delay, deliver a copy of any document submitted by a party in relation to an appeal to all other parties.

(2) The chair may, in respect of an appeal,

(a) require the assessor to provide any relevant document or record obtained or created in respect of an assessment that is in the custody or control of the assessor, subject to privilege;

(b) require a party to provide relevant documents and records in advance of a hearing.

Timing for Hearing

33. Subject to section 46, the Assessment Review Board must commence a hearing within forty-five (45) days after delivery of the Notice of Appeal to the assessor or receipt of an assessor recommendation under subsection 17(1), unless all parties consent to a delay.

Daily Schedule

34.(1) The chair must

(a) create a daily schedule for the hearings of the Assessment Review Board; and

(b) post the daily schedule at the place where the Assessment Review Board is to meet.

(2) The Assessment Review Board must proceed to deal with appeals and assessor recommendations in accordance with the daily schedule, unless the Assessment Review Board considers a change in the schedule necessary and desirable in the circumstances.

Conduct of Hearing

35.(1) The Assessment Review Board must give all parties a reasonable opportunity to be heard at a hearing.

(2) A party may be represented by counsel or an agent and may make submissions as to facts, law and jurisdiction.

(3) The Assessment Review Board may conduct a hearing whether the complainant is present or not, provided the complainant was given notice of the hearing in accordance with this Law.

(4) The burden of proof in an appeal is on the person bringing the appeal.

(5) In an oral hearing, a party may call and examine witnesses, present evidence and submissions and conduct cross-examination of witnesses as reasonably required by the Assessment Review Board for a full and fair disclosure of all matters relevant to the issues in the appeal.

(6) The Assessment Review Board may reasonably limit further examination or cross-examination of a witness if it is satisfied that the examination or cross-examination has been sufficient to disclose fully and fairly all matters relevant to the issues in the appeal.

(7) The Assessment Review Board may question any witness who gives oral evidence at a hearing.

(8) The Assessment Review Board may receive and accept information that it considers relevant, necessary and appropriate, whether or not the information would be admissible in a court of law.

(9) The Assessment Review Board may conduct its proceedings by any combination of written, electronic and oral hearings.

(10) An oral hearing must be open to the public unless the Assessment Review Board, on application by a party, determines that the hearing should be held *in camera*.

Maintaining Order at Hearings

36.(1) The Assessment Review Board may, at an oral hearing, make orders or give directions that it considers necessary to maintain order at the hearing.

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may, by order, impose restrictions on a person's continued participation in or attendance at a hearing and may exclude a person from further participation in or attendance at a hearing until the Assessment Review Board orders otherwise.

Summary Dismissal

37.(1) At any time after a Notice of Appeal is received by the Assessment Review Board, the Assessment Review Board may dismiss all or part of the appeal where it determines that any of the following apply:

(a) the appeal is not within the jurisdiction of the Assessment Review Board;

(b) the appeal was not filed within the applicable time limit; or

(c) the complainant failed to diligently pursue the appeal or failed to comply with an order of the Assessment Review Board.

(2) Before dismissing all or part of an appeal under subsection (1), the Assessment Review Board must give the complainant an opportunity to make submissions to the Assessment Review Board.

(3) The Assessment Review Board must give written reasons for any dismissal made under subsection (1) to all parties.

Quorum

38.(1) A majority of the members of the Assessment Review Board constitutes a quorum, provided that there must not be less than three (3) members present at any time.

(2) Where a quorum of the members of an Assessment Review Board is not present at the time at which a hearing is to be held, the hearing must be adjourned to the next day that is not a holiday, and so on from day to day until there is a quorum.

Decisions

39. A decision of the majority of the members is a decision of the Assessment Review Board and, in the case of a tie, the decision of the chair governs.

Combining Hearings

40. The Assessment Review Board may conduct a single hearing of two (2) or more appeals or assessor recommendations related to the same assessment if the matters in each hearing are addressing the same assessable property or substantially the same issues.

Power to Determine Procedures

41.(1) Subject to this Law, the Assessment Review Board has the power to control its own processes and may make rules respecting practice and procedure to facilitate the just and timely resolution of the matters before it.

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may make rules respecting the holding of pre-hearing conferences and requiring the parties to attend a pre-hearing conference.

Orders to Attend or Produce Documents

42.(1) At any time before or during a hearing, but before its decision, the Assessment Review Board may make an order requiring a person to

(a) attend a hearing to give evidence, or

(b) produce a document or other thing in the person's possession or control as specified by the Assessment Review Board,

by issuing an Order to Attend Hearing/Produce Documents and serving it on the person at least two (2) days before the person's attendance or the requested document is required at the hearing, as the case may be.

(2) Where an order is made under paragraph (1)(a), the Assessment Review Board must pay to the person a twenty dollar ($20) witness fee plus reasonable travel expenses to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(3) A party may request that the Assessment Review Board make an order under subsection (1) to a person specified by the party.

(4) Where a party makes a request under subsection (3),

(a) the chair must sign and issue an Order to Attend Hearing/Produce Documents and the party must serve it on the witness at least two (2) days before the person's attendance or the requested document is required at the hearing, as the case may be; and

(b) a party requesting the attendance of a witness must pay a twenty dollar ($20) witness fee plus reasonable travel expenses to the witness to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(5) The Assessment Review Board may apply to the Supreme Court of British Columbia for an order directing a person to comply with an order under this section.

Adjournments

43. The Assessment Review Board may

(a) hear all appeals or assessor recommendations on the same day or may adjourn from time to time until all matters have been heard and determined; and

(b) at any time during a hearing, adjourn the hearing.

Costs

44. The Assessment Review Board may make orders requiring a party

(a) to pay all or part of the costs of another party in respect of the appeal,

(b) to pay all or part of the costs of the Assessment Review Board in respect of the appeal,

where the Assessment Review Board considers the conduct of a party has been improper, vexatious, frivolous or abusive.

Reference on Question of Law

45.(1) At any stage of a proceeding before it, the Assessment Review Board, on its own initiative or at the request of one or more of the parties, may refer a question of law in the proceeding to the Supreme Court of British Columbia or the Federal Court of Canada in the form of a stated case.

(2) The stated case must be in writing and filed with the court registry and must include a statement of the facts and all evidence material to the stated case.

(3) The Assessment Review Board must

(a) suspend the proceeding as it relates to the stated case and reserve its decision until the opinion of the court has been given; and

(b) decide the appeal in accordance with the court's opinion.

Matters before the Courts

46. If a proceeding with respect to liability to pay taxes in respect of assessable property that is the subject of an appeal is brought before a court of competent jurisdiction

(a) before the hearing is to commence, the hearing must be deferred until the matter is decided by the court;

(b) during the hearing, the hearing must be adjourned until the matter is decided by the court; or

(c) after the hearing has concluded but before a decision on the appeal is given, the decision must be deferred until the matter is decided by the court.

Withdrawal of Appeal

47.(1) A complainant may withdraw an appeal under this Part by

(a) delivering a Notice of Withdrawal to the assessor if a Notice of Hearing has not been delivered in respect of the appeal; or

(b) delivering a Notice of Withdrawal to the Assessment Review Board if a Notice of Hearing has been delivered in respect of the appeal.

(2) Upon receipt of a Notice of Withdrawal

(a) under paragraph (1)(a), the assessor must advise the chair and the First Nation that the appeal is withdrawn and will not proceed; and

(b) under paragraph (1)(b), the Assessment Review Board must dismiss the appeal and notify the parties that the appeal has been dismissed.

(3) For greater certainty, if a Notice of Hearing has been issued but not delivered, paragraph (1)(b) applies.

Delivery of Decisions

48.(1) The Assessment Review Board must, not more than ninety (90) days after the day on which a hearing is completed, deliver a written decision on the appeal or assessor recommendation to all parties.

(2) Any person may obtain a copy of a decision of the Assessment Review Board from the tax administrator on request and payment of a fee of thirty five dollars ($35).

(3) The tax administrator may obscure or omit personal information (other than name and address) and financial business information from decisions provided under subsection (2), provided that assessment and property tax information must not be obscured or omitted.

Delivery of Documents under This Part

49.(1) Delivery of a document under this Part may be made personally or by sending it by registered mail, fax or e-mail.

(2) Personal delivery of a document is made

(a) in the case of an individual, by leaving the document with the individual or with a person at least eighteen (18) years of age residing at the individual's place of residence;

(b) in the case of a first nation, by leaving the document with the person apparently in charge, at the time of delivery, of the first nation's administrative office, or with the first nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the person apparently in charge, at the time of delivery, of the corporation's head office or a branch office, or with an officer or director of the corporation, or with the corporation's legal counsel.

(3) Subject to subsection (4), a document is considered delivered if

(a) delivered personally, at the time that personal delivery is made;

(b) sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed;

(c) sent by fax, at the time indicated on the confirmation of transmission; or

(d) sent by e-mail, at the time indicated in the electronic confirmation that the e-mail has been opened.

(4) A document delivered on a non-business day or after 17:00 local time on a business day is considered delivered at 09:00 on the next business day.

Appeals

50.(1) An appeal lies to the Supreme Court of British Columbia from a decision of the Assessment Review Board on a question of law.

(2) An appeal under subsection (1) must be made within thirty (30) days after the day on which the decision is delivered under subsection 48(1).

PART XI

GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

51.(1) The tax administrator, the assessor, a member of the Assessment Review Board, the secretary or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, a court of law or pursuant to a court order;

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The assessor may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the interest in reserve lands if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

52. Notwithstanding section 51,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form; and

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form, where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

53. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay taxes or amounts levied under the Taxation Law be affected by

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an assessor or the tax administrator;

(b) an error or omission in an assessment roll, Assessment Notice, or any notice given under this Law; or

(c) a failure of the First Nation, tax administrator or the assessor to do something within the required time.

Notices

54.(1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the assessment roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the assessment roll.

(2) Except where otherwise provided in this Law, a notice

(a) given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

55.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

56. The *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2013*, as amended, is hereby repealed in its entirety.

Force and Effect

57. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 12 day of November, 2019, at 5760 Allenby Rd, Duncan, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief William C. Seymore

Councillor Francine Alphonse

Councillor Christopher Alphonse

Councillor Andrew Canute

Councillor Albie Joe Charlie

Councillor Stephanie Atleo

Councillor Craig George

Councillor Howard George

Councillor Darin George

Councillor Stuart Pagaduan

Councillor Calvin Swustus

Councillor Debra Toporowski

Councillor Dora Wilson

SCHEDULE I

PROPERTY CLASSES

Class 1 - Residential
Class 2 - Utilities
Class 4 - Major Industry
Class 5 - Light Industry
Class 6 - Business and Other
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization
Class 9 - Farm

SCHEDULE II

REQUEST FOR INFORMATION BY ASSESSOR
FOR THE COWICHAN TRIBES FIRST NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section 7 of the *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2019*, I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of delivery of the request]**, the following information relating to the above-noted interest:

(1)

(2)

(3)

If you fail to provide the requested information on or before the date specified above, an assessment of the interest may be made on the basis of the information available to the assessor.

_____

Assessor for the Cowichan Tribes First Nation

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE III

DECLARATION OF PURPOSE FOR THE USE OF ASSESSMENT INFORMATION

I, _____ [name], of _____ [address], _____ [city], _____ [province], _____ [postal code], declare and certify that I will not use the assessment roll or information contained in the assessment roll to obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means, or to harass an individual.

I further declare and certify that any assessment information I receive will be used for the following purpose(s):

(1) a complaint or appeal under the *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2019*;

(2) a review of an assessment to determine whether to seek a reconsideration or appeal of the assessment; or

(3) other: _____

Signed: _____
[please print name]

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE IV

ASSESSMENT NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LAND: _____

TAKE NOTICE that the assessment roll has been certified by the assessor for the _____ First Nation and delivered to the First Nation Council.

The following person(s) is/are the holders of the interest in reserve lands: [Name(s) & addresses]

The interest is classified as:

The assessed value by classification of the interest is:

TOTAL ASSESSED VALUE: _____

TOTAL ASSESSED VALUE LIABLE TO TAXATION: _____

AND TAKE NOTICE that you may, within twenty-one (21) days of the date of mailing of this notice, request a reconsideration of this assessment by delivering a written request for reconsideration in the form specified in the *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2019*. Within twenty-one (21) days after the end of the period during which you may request a reconsideration, the assessor will review the assessment and provide you with the results of the reconsideration. If the assessor determines that your interest should have been assessed differently, the assessor will offer to modify the assessment.

AND TAKE NOTICE that you may, within forty-five (45) days of the date of mailing of this notice, appeal this assessment to the Assessment Review Board. The Notice of Appeal must be in writing in the form and accompanied by the fee specified in the *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2019* and must be delivered to the Assessor at the following address: [insert address].

_____

Tax Administrator for the Cowichan Tribes First Nation

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE V

REQUEST FOR RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

TO: Assessor for the Cowichan Tribes First Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2019*, I hereby request a reconsideration of the assessment of the following interest in reserve lands:

[description of the interest as described in the Assessment Notice]

I am: ___ a holder of the interest

___ named on the assessment roll in respect of this interest

This request for a reconsideration of the assessment is based on the following reasons:

(1)

(2)

(3)

(describe the reasons in support of the request in as much detail as possible)

Address and telephone number at which applicant can be contacted:

_____

_____

_____ _____

Name of Applicant (please print) Signature of Applicant

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE VI

NOTICE OF APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

TO: Assessor for the Cowichan Tribes First Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2019*, I hereby appeal the assessment/reconsideration of the assessment of the following interest in reserve lands:

[description of the interest, including assessment roll number, as described in the Assessment Notice]

The grounds for the appeal are:

(1)

(2)

(3)

(describe the grounds for the appeal in as much detail as possible)

Complainant's mailing address to which all notices in respect of this appeal are to be sent:

_____

_____

Name and address of any representative acting on complainant's behalf in respect of this appeal:

_____

_____

The required fee of thirty dollars ($30) is enclosed with this Notice of Appeal.

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____, 20___ .

NOTE: A copy of the Assessment Notice must be enclosed with this Notice of Appeal.

SCHEDULE VII

NOTICE OF WITHDRAWAL

TO: Assessor, Cowichan Tribes First Nation

OR

Chair, Assessment Review Board for the Cowichan Tribes First Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2019* I hereby withdraw my appeal of the assessment of the following interest in reserve lands:

Description of interest:

Date of Notice of Appeal:

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE VIII

NOTICE OF HEARING

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

Complainant in respect of this appeal: _____

TAKE NOTICE that the Assessment Review Board will hear an appeal/assessor recommendation from the assessment/reconsideration of the assessment of the above-noted interest at:

Date: _____ , 20___

Time: _____ (A.M./P.M.)

Location: _____[address]

AND TAKE NOTICE that you should bring to the hearing [insert # copies] copies of all relevant documents in your possession respecting this appeal.

A copy of the Assessment Notice and the Notice of Appeal are enclosed with this notice, as well as copies of:

_____

_____

(all submissions and documents received in respect of the appeal will be forwarded to all parties)

_____

Chair, Assessment Review Board

Dated: _____ , 20___ .

SCHEDULE IX

ORDER TO ATTEND HEARING/PRODUCE DOCUMENTS

TO: _____

ADDRESS: _____

TAKE NOTICE that an appeal has been made to the Assessment Review Board for the Cowichan Tribes First Nation in respect of the assessment of _____ [describe interest in reserve lands].

The Assessment Review Board believes that you may have information [OR documents] that may assist the Assessment Review Board in making its decision.

THIS NOTICE REQUIRES you to [indicate the applicable provisions below]:

1. Attend before the Assessment Review Board at a hearing at

Date: _____ , 20___

Time: _____ (A.M./P.M.)

Location: _____ [address]

to give evidence concerning the assessment and to bring with you the following documents:

_____

_____

and any other documents in your possession that may relate to this assessment.

A twenty dollar ($20) witness fee is enclosed. Your reasonable travelling expenses will be reimbursed as determined by the Assessment Review Board.

2. Deliver the following documents [list documents] OR any documents in your possession that may relate to this assessment to the Chair, Assessment Review Board _____ [address] on or before _____ .

Please contact _____ at _____ if you have any questions or concerns respecting this Order.

_____

Chair, Assessment Review Board

Dated: _____ , 20___ .

SCHEDULE X

CERTIFICATION OF ASSESSMENT ROLL BY ASSESSOR

The assessor must certify the assessment roll in the following form:

I, _____, being the assessor for the Cowichan Tribes First Nation, hereby certify that this is the Cowichan Tribes First Nation [revised/supplementary] assessment roll for the year 20___ and that this assessment roll is complete and has been prepared and completed in accordance with all requirements of the *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2019*.

_____

(Signature of Assessor)

Dated _____, 20___ at _____, _____.
(City) (Province)

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Cowichan Tribes First Nation in the Province of British Columbia,

Cowichan Tribes First Nation
Property Taxation Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

COWICHAN TRIBES FIRST NATION

PROPERTY TAXATION LAW, 2019

TABLE OF CONTENTS

PART I Citation
PART II Definitions and References
PART III Administration
PART IV Liability for Taxation
PART V Exemptions from Taxation
PART VI Grants
PART VII Levy of Tax
PART VIII Tax Roll and Tax Notice
PART IX Payment Receipts and Tax Certificates
PART X Penalties and Interest
PART XI Revenues and Expenditures
PART XII Collection and Enforcement
PART XIII Seizure and Sale of Personal Property
PART XIV Seizure and Assignment of Taxable Property
PART XV Discontinuance of Services
PART XVI General Provisions
SCHEDULES
I Request for Information by Tax Administrator
II Tax Notice
III Costs Payable by Debtor Arising from the Collection and Enforcement of Unpaid Taxes
IV Tax Certificate
V Tax Arrears Certificate
VI Notice of Seizure and Sale of Personal Property
VII Notice of Sale of Seized Personal Property
VIII Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property
IX Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property
X Notice of Discontinuance of Services

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests in reserve lands;

B. The Council of the First Nation deems it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of the First Nation has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the Cowichan Tribes First Nation duly enacts as follows:

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019.*

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"assessed value" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Assessment Law" means the *Cowichan Tribes First Nation Property Assessment Law, 2019*;

"Assessment Review Board" means the assessment review board established under the Assessment Law;

"assessment roll" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"assessor" means a person appointed to that position under the Assessment Law;

"child" includes a child for whom a person stands in the place of a parent;

"civil resolution tribunal" means the civil resolution tribunal established under the *Civil Resolution Tribunal Act*, S.B.C. 2012, c. 25;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"debtor" means a person liable for unpaid taxes imposed under this Law;

"expenditure law" means an expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"First Nation" means the Cowichan Tribes First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"First Nation Entity" means

(a) a corporation in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly, shares

(i) having not less than fifty percent (50%) of the votes that could be cast at an annual meeting of the shareholders of the corporation, or

(ii) having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the issued shares of the capital stock of the corporation; or

(b) a partnership in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly,

(i) not less than fifty percent (50%) of all voting rights of the partnership, or

(ii) interests in the partnership having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the interests in the partnership;

"holder", in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

(d) who is a trustee of the interest;

"improvement" means any building, fixture, structure or similar thing constructed, placed or affixed on, in

or to land, or water over land, or on, in or to another improvement and includes a manufactured home;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"local revenue account" means the local revenue account referred to in section 13 of the Act;

"locatee" means a person who is in lawful possession of reserve lands under subsections 20(1) and (2) of the *Indian Act*;

"manufactured home" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Notice of Discontinuance of Services" means a notice containing the information set out in Schedule X;

"Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property" means a notice containing the information set out in Schedule IX;

"Notice of Sale of Seized Personal Property" means a notice containing the information set out in Schedule VII;

"Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property" means a notice containing the information set out in Schedule VIII;

"Notice of Seizure and Sale" means a notice containing the information set out in Schedule VI;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"property class" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Province" means the province of British Columbia;

"registry" means any land registry in which interests in reserve lands are registered;

"related individual" means, in respect of a member of the First Nation,

(a) that member's spouse, child, grandchild, great-grandchild, parent, grandparent, great-grandparent or guardian,

(b) the spouse of that member's parent, grandparent, great-grandparent, child, grandchild or great-grandchild, or

(c) the child, grandchild, great-grandchild, parent, grandparent or great-grandparent of that member's spouse;

"reserve" means a reserve of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"spouse" includes a common law partner;

"Status Indian" means a person who pursuant to the *Indian Act* is registered as an Indian or is entitled to be registered as an Indian.

"tax administrator" means a person appointed by Council under subsection 3(1) to administer this Law;

"Tax Arrears Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule V;

"Tax Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule IV;

"Tax Notice" means a notice containing the information set out in Schedule II;

"tax roll" means a list prepared pursuant to this Law of persons liable to pay tax on taxable property;

"taxable property" means an interest in reserve lands that is subject to taxation under this Law;

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation;

"taxes" include

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under this Law, and all penalties, interest and costs added to taxes under this Law, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of the First Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law; and

"taxpayer" means a person liable for taxes in respect of taxable property.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 3(4)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

PART III
ADMINISTRATION

Tax Administrator

3.(1) Council must, by resolution, appoint a tax administrator to administer this Law on the terms and conditions set out in the resolution.

(2) The tax administrator must fulfill the responsibilities given to the tax administrator under this Law and the Assessment Law.

(3) The tax administrator may, with the consent of Council, assign the performance of any duties of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation.

(4) The tax administrator's responsibilities include

(a) the collection of taxes and the enforcement of payment under this Law; and

(b) the day to day management of the First Nation's local revenue account.

PART IV
LIABILITY FOR TAXATION

Application of Law

4. This Law applies to all interests in reserve lands.

Tax Liability

5.(1) Except as provided in Part V, all interests in reserve lands are subject to taxation under this Law.

(2) Taxes levied under this Law are a debt owed to the First Nation recoverable by the First Nation in any manner provided for in this Law.

(3) Taxes are due and payable under this Law notwithstanding any proceeding initiated or remedy sought by a taxpayer respecting his or her liability to taxation under this Law.

(4) Any person who is a holder of taxable property in any taxation year is liable to the First Nation for all taxes imposed on that taxable property under this Law during the taxation year and for all unpaid taxes imposed in a previous taxation year, including, for greater certainty, interest, penalties and costs as provided in this Law.

Tax Refunds

6.(1) Where a person is taxed in excess of the proper amount in a taxation year, the tax administrator must refund to that person any excess taxes paid by that person.

(2) Where a person is entitled to a refund of taxes, Council may direct the tax administrator to refund the amount in whole or in part by applying it as a credit on account of taxes or other unpaid amounts that are due or accruing due to the First Nation in respect of taxable property held by that person.

(3) Where a person is entitled to be refunded an amount of taxes paid under this Law, the tax administrator must pay the person interest as follows:

(a) interest accrues from the date that the taxes were originally paid to the First Nation;

(b) the interest rate during each successive three (3) month period beginning on January 1, April 1, July 1 and October 1 in every year, is two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the 15th day of the month immediately preceding that three (3) month period;

(c) interest will not be compounded; and

(d) interest stops running on the day payment of the money owed is delivered or mailed to the person to whom it is owed, or is actually paid.

PART V

EXEMPTIONS FROM TAXATION

Exemptions

7.(1) The following interests in reserve lands are exempt from taxation under this Law to the extent indicated:

(a) subject to subsections (2) and (3), an interest held or occupied by the First Nation, a First Nation Entity, or a member of the First Nation;

(b) an interest occupied as a residence by one (1) or more members of the First Nation and related individuals of those members and by no other persons;

(c) a building used for public school purposes or for a purpose ancillary to the operation of a public school, and the land on which the building stands;

(d) a building used or occupied by a religious body and used for public worship, religious education or as a church hall, and the land on which the building stands;

(e) a building used solely as a hospital, not operated for profit, and the land on which the building stands;

(f) a building used as a university, technical institute or public college, not operated for profit, and the land on which the building stands;

(g) an institutional building used to provide housing accommodation for the elderly or persons suffering from physical or mental disability, not operated for profit, and the land on which the building stands; and

(h) that land of a cemetery actually used for burial purposes.

(2) Where an interest in reserve lands is held by the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation, as the case may be, and is wholly occupied by a person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation,

(a) the exemption in paragraph (1)(a) does not apply to the person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation;

(b) that person is responsible for the taxes levied in respect of the interest; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

(3) Where an interest in reserve lands is occupied by the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation and is also occupied by a person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation,

(a) the exemption in paragraph (1)(a) does not apply to that person;

(b) taxes under this Law must be levied in respect of that person's proportionate occupation of the interest; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

(4) An exemption in paragraph (1)(c) to (h) applies only to that portion of the interest that is used for the purposes for which the exemption is given.

(5) Where subsection (4) applies to an interest that is a portion of a building, the exemption also applies to a proportionate part of the land on which the building stands.

Revitalization Program and Exemptions

8.(1) A revitalization program is hereby established to encourage one (1) or more of the following objectives:

(a) economic revitalization by increasing the economic activity on the reserve, by meeting the criteria in subsection (2); and

(b) social revitalization, by encouraging not for profit community facilities on the reserve, by meeting the criteria in subsection (3).

(2) A property tax exemption may be given under this section for economic revitalization where the holder of the taxable property occupies the taxable property and is

(i) a Status Indian; or

(ii) an entity, the majority of the shares of which are held by or for the benefit of one (1) or more members of the First Nation or Status Indians,

and operates one or more businesses or commercial enterprises on the taxable property.

(3)A property tax exemption may be given under this section for social revitalization where the primary use of the taxable property is to operate facilities, not operated for profit, which provide community, cultural or recreational programs or services which are available to residents of the reserve.

(4) A holder of taxable property may apply to Council for an exemption under this section by delivering to the Tax Administrator

(a) an application in the form prescribed by Council from time to time; and

(b) a description of how the taxable property meets the exemption criteria set out in this section.

(5) On receipt of an application under subsection (4) that meets the exemption criteria set out in this section, Council may by resolution authorize an exemption for the taxable property, in accordance with subsections (6) and (7).

(6) A resolution under subsection (5) must specify:

(a) how the holder's application meets the objectives of the revitalization program;

(b) the duration of the exemption, which must be five (5) consecutive years or less;

(c) the extent of the exemption in each year, which may be up to one hundred percent (100%) of the general property taxes otherwise payable on the taxable property and must not exempt development cost charges, service taxes, business taxes, or any other taxes levies in respect of the taxable property;

(d) the taxation year in which the exemption will begin; and

(e) any requirements or conditions of the exemption, including the specific requirements the holder must fulfill and maintain for the duration of the exemption to meet the criteria set out in this section.

(7) At least fourteen (14) days before Council considers a resolution under subsection (5), the tax administrator must post a notice describing the proposed resolution in a public place on the reserve, which notice must say the date, time and place where Council will consider the resolution and invite members, taxpayers, and others affected by the proposed exemption to make representations to Council before it considers the resolution.

(8) Council may refuse to authorize an exemption under this section where

(a) the use of the taxable property does not conform to applicable laws or bylaws; or

(b) the holder owes outstanding taxes, interest or penalties under this Law.

(9) The tax administrator must provide the assessor with a copy of each resolution granting a revitalization tax exemption as soon as practicable after the resolution is passed.

(10) Council may cancel an exemption under this section by resolution

(a) at the request of the holder; or

(b) if holder ceases to meet the criteria for the exemption under this section.

(11) Where an exemption is cancelled under paragraph (10)(a), the holder is liable for all taxes from the date of cancellation of the exemption, and penalties and interest as set out in Part X are assessable and payable on all amounts that remain unpaid thirty (30) days after the date of mailing of a notice under subsection (13).

(12) Where an exemption is cancelled under paragraph (10)(b), the holder
is liable for all taxes that would have been payable in respect of the taxable property from the date that the holder ceased to meet the criteria for the exemption, and penalties and interest as set out in Part X are assessable and payable from that date.

(13) On cancellation under subsection (10), the tax administrator must give written notice to the holder of

(a) the cancellation and of the date on which it took effect or will take effect; and

(b) any taxes due from the date of cancellation or from the date the holder ceased to meet the criteria for the exemption, as applicable.

PART VI
GRANTS

Grants for Surrounding Land

9. Where a building is exempted from taxation under this Law, Council may provide to the holder a grant equivalent to the taxes payable on that area of land surrounding the building determined by Council to be reasonably necessary in connection with it.

Annual Grants

10.(1) Council may provide for a grant to a holder of taxable property

(a) where the holder is a charitable, philanthropic or other not-for-profit corporation, and Council considers that the taxable property is used for a purpose that is directly related to the purposes of the corporation; and

(b) where the holder would be entitled to a grant under the provisions of the *Home Owner Grant Act* (BC) if the holder's taxable property was subject to taxation by a local government.

(2) Grants provided under subsection (1)

(a) may be given only to a holder of taxable property that is taxable in the current taxation year;

(b) must be in an amount equal to or less than the taxes payable on the taxable property in the current taxation year, less any other grants; and

(c) must be used only for the purposes of paying the taxes owing on the taxable property in the current taxation year.

(3) A grant under paragraph (1)(b) must be in an amount that is not more than the amount to which a person would be entitled under the *Home Owner Grant Act* (BC) if the holder's taxable property was subject to taxation by a local government.

(4) Council will in each taxation year determine all grants that will be given under this Part and will authorize those grants in an expenditure law.

PART VII
LEVY OF TAX

Tax Levy

11.(1) On or before May 28 in each taxation year, Council must adopt a law setting the rate of tax to be applied to each property class.

(2) A law setting the rate of tax may establish different tax rates for each property class.

(3) Taxes must be levied by applying the rate of tax against each one thousand dollars ($1,000) of assessed value of the interest in reserve lands.

(4) Taxes levied under this Law are deemed to be imposed on January 1 of the taxation year in which the levy is first made.

(5) Notwithstanding subsection (3), Council may establish, in its annual law setting the rate of tax, a minimum tax payable in respect of a taxable property.

(6) A minimum tax established under the authority of subsection (5) may be established in respect of one or more property classes.

Tax Payments

12.(1) Taxes are due and payable on or before July 2 of the taxation year in which they are levied.

(2) Taxes must be paid at the office of the First Nation during normal business hours, by cheque, money order or cash.

(3) Payment of taxes made by cheque or money order must be made payable to the Cowichan Tribes First Nation.

PART VIII
TAX ROLL AND TAX NOTICE

Tax Roll

13.(1) On or before June 1 in each taxation year, the tax administrator must create a tax roll for that taxation year.

(2) The tax roll must be in paper or electronic form and must contain the following information in respect of each interest in reserve lands:

(a) a description of the interest as it appears on the assessment roll;

(b) the name and address of the holder entered on the assessment roll with respect to the interest;

(c) the name and address of every person entered on the assessment roll with respect to the interest;

(d) the assessed value by classification of the land and the improvements comprising the interest as it appears in the assessment roll, exclusive of exemptions, if any;

(e) the amount of taxes levied on the interest in the current taxation year under this Law; and

(f) the amount of any unpaid taxes from previous taxation years.

(3) The tax administrator may use the certified assessment roll as the tax roll by adding the following information to the assessment roll:

(a) the amount of taxes levied on the interest in the current taxation year under this Law; and

(b) the amount of any unpaid taxes from previous taxation years.

Annual Tax Notices

14.(1) On or before June 1 in each taxation year, the tax administrator must mail a Tax Notice to

(a) each holder of taxable property under this Law, and

(b) each person whose name appears on the tax roll in respect of the taxable property,

to the address of the person as shown on the tax roll.

(2) The tax administrator must enter on the tax roll the date of mailing a Tax Notice.

(3) The mailing of the Tax Notice by the tax administrator constitutes a statement of and demand for payment of the taxes.

(4) If a number of taxable properties are assessed in the name of the same holder, any number of those taxable properties may be included in one Tax Notice.

(5) Where the holder of a charge on an interest gives notice to the assessor of the charge under the Assessment Law and the assessor enters the holder's name on the assessment roll, the tax administrator must mail a copy of all tax notices issued in respect of the interest to the holder of the charge during the duration of the charge.

Amendments to Tax Roll and Tax Notices

15.(1) Where the assessment roll has been revised in accordance with the Assessment Law, the tax administrator must amend the tax roll and mail an amended Tax Notice to every person affected by the amendment.

(2) If it is discovered that there is an error, omission or mis-description in any of the information shown on the tax roll

(a) the tax administrator may correct the tax roll for the current taxation year only; and

(b) on correcting the tax roll, the tax administrator must mail an amended Tax Notice to every person affected by the amendment.

(3) Where an amended Tax Notice indicates a reduction in the amount of taxes owing, the tax administrator must forthwith refund any excess taxes that have been paid, in accordance with section 6.

(4) Where an amended Tax Notice indicates an increase in the amount of taxes owing, the taxes are due and payable on the date of mailing of the amended Tax Notice; however, the taxpayer must be given thirty (30) days to pay those taxes and a penalty and interest must not be added in that period.

Taxation Based on Supplementary Assessment

16.(1) Where a supplementary assessment roll is issued in accordance with the Assessment Law, the tax administrator must make the necessary changes to the tax roll and mail a Tax Notice to every person affected by the supplementary assessment roll.

(2) Where a Tax Notice is given under this section, subsections 15(3) and (4) apply.

Subdivision

17.(1) If a taxable property is subdivided, by lease or other legal instrument, before June 1 in the taxation year, the tax administrator may

(a) apportion the taxes payable in that year among the taxable properties created by the subdivision in the same proportions as taxes would have been payable in respect of the taxable properties had the subdivision occurred on or before the assessment roll was certified under the Assessment Law; and

(b) on making an apportionment under paragraph (a), record the apportionment on the tax roll in the manner that the tax administrator considers necessary.

(2) Taxes apportioned to a taxable property under subsection (1) are the taxes payable in respect of the taxable property in the year for which they are apportioned.

(3) The assessor must provide the tax administrator with the assessed values necessary to calculate the proportions of taxes referred to in subsection (1).

Requests for Information

18.(1) The tax administrator may deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule I, to a holder or a person who has disposed of an interest in reserve lands, and that person must provide to the tax administrator, within fourteen (14) days or a longer period as specified in the notice, information for any purpose related to the administration of this Law.

(2) The tax administrator is not bound by the information provided under subsection (1).

PART IX

PAYMENT RECEIPTS AND TAX CERTIFICATES

Receipts for Payments

19. On receipt of a payment of taxes, the tax administrator must issue a receipt to the taxpayer and must enter the receipt number on the tax roll opposite the interest in reserve lands for which the taxes are paid.

Tax Certificate

20.(1) On receipt of a written request and payment of the fee set out in subsection (2), the tax administrator must issue a Tax Certificate showing whether taxes have been paid in respect of an interest in reserve lands, and if not, the amount of taxes outstanding.

(2) The fee for a Tax Certificate is thirty-five dollars ($35) for each tax roll folio searched.

PART X
PENALTIES AND INTEREST

Penalty

21. If all or any portion of the taxes remains unpaid after July 2 of the year in which they are levied, a penalty of ten percent (10 %) of the portion of the current year's taxes that remains unpaid will be added to the amount of the unpaid taxes and the amount so added is, for all purposes, deemed to be part of the current year's taxes.

Interest

22. If all or any portion of taxes remains unpaid after July 2 of the year in which they are levied, the unpaid portion accrues interest at fifteen percent (15%) per year until paid or recovered, and accrued interest is, for all purposes, deemed to be part of the taxes.

Application of Payments

23. Payments for taxes must be credited by the tax administrator first, to unpaid taxes from previous taxation years, with taxes imposed earlier being discharged before taxes imposed later and second, to unpaid taxes for the current taxation year.

PART XI
REVENUES AND EXPENDITURES

Revenues and Expenditures

24.(1) All revenues raised under this Law must be placed into a local revenue account, separate from other moneys of the First Nation.

(2) Revenues raised include

(a) taxes, including, for greater certainty, interest, penalties and costs, as set out in this Law; and

(b) payments-in-lieu of taxes.

(3) An expenditure of revenue raised under this Law must be made under the authority of an expenditure law or in accordance with section 13.1 of the Act.

Reserve Funds

25.(1) Reserve funds established by Council must

(a) be established in an expenditure law; and

(b) comply with this section.

(2) Except as provided in this section, moneys in a reserve fund must be deposited in a separate account and the moneys and interest earned on it must be used only for the purpose for which the reserve fund was established.

(3) Council may, by expenditure law,

(a) transfer moneys in a capital purpose reserve fund to another reserve fund or account, provided that all projects for which the reserve fund was established have been completed;

(b) transfer moneys in a non-capital purpose reserve fund to another reserve fund or account; and

(c) borrow moneys from a reserve fund where not immediately required, on condition that the First Nation repay the amount borrowed plus interest on that amount at a rate that is at or above the prime lending rate set from time to time by the principal banker to the First Nation, no later than the time when the moneys are needed for the purposes of that reserve fund.

(4) As an exception to paragraph (3)(c), where the First Nations Financial Management Board has

(a) assumed third-party management of the First Nation's local revenue account, and

(b) determined that moneys must be borrowed from a reserve fund to meet the financial obligations of the First Nation,

the First Nations Financial Management Board may, acting in the place of Council, borrow moneys from a reserve fund by expenditure law.

(5) Council must authorize all payments into a reserve fund and all expenditures from a reserve fund in an expenditure law.

(6) Where moneys in a reserve fund are not immediately required, the tax administrator must invest those moneys in one or more of the following:

(a) securities of Canada or of a province;

(b) securities guaranteed for principal and interest by Canada or by a province;

(c) securities of a municipal finance authority or the First Nations Finance Authority;

(d) investments guaranteed by a bank, trust company or credit union; or

(e) deposits in a bank or trust company in Canada or non-equity or membership shares in a credit union.

PART XII
COLLECTION AND ENFORCEMENT

Recovery of Unpaid Taxes

26.(1) The liability referred to in subsection 5(2) is a debt recoverable by the First Nation

(a) in any court of competent jurisdiction,

(b) in a proceeding before the civil resolution tribunal, and

(c) by any other method authorized in this Law,

and, unless otherwise provided, the use of one method does not prevent seeking recovery by one or more other methods.

(2) A copy of the Tax Notice that refers to the taxes payable by a person, certified as a true copy by the tax administrator, is evidence of that person's debt for the taxes.

(3) Costs incurred by the First Nation in the collection and enforcement of unpaid taxes

(a) are determined in accordance with Schedule III; and

(b) are payable by the debtor as unpaid taxes.

(4) Where the tax administrator has reasonable grounds to believe that a debtor intends to remove his or her personal property from the reserve, or intends to dismantle or remove his or her improvements on the reserve, or take any other actions that may prevent or impede the collection of unpaid taxes owing under this Law, the tax administrator may apply to a court of competent jurisdiction for a remedy, notwithstanding that the time for payment of taxes has not yet expired.

(5) Before commencing enforcement proceedings under Parts XIII, XIV and XV, the tax administrator must request authorization from Council by resolution.

Tax Arrears Certificate

27.(1) Before taking any enforcement measures under Parts XIII, XIV or XV and subject to subsection (2), the tax administrator must issue a Tax Arrears Certificate and deliver it to every person named on the tax roll in respect of that taxable property.

(2) A Tax Arrears Certificate must not be issued for at least six (6) months after the day on which the taxes became due.

Creation of Lien

28.(1) Unpaid taxes are a lien on the interest in reserve lands to which they pertain that attaches to the interest and binds subsequent holders of the interest.

(2) The tax administrator must maintain a list of all liens created under this Law.

(3) A lien listed under subsection (2) has priority over any unregistered or registered charge, claim, privilege, lien or security interest in respect of the interest in reserve lands.

(4) The tax administrator may apply to a court of competent jurisdiction to protect or enforce a lien under subsection (1) where the tax administrator determines such action is necessary or advisable.

(5) On receiving payment in full of the taxes owing in respect of which a lien was created, the tax administrator must register a discharge of the lien without delay.

(6) Discharge of a lien by the tax administrator is evidence of payment of the taxes with respect to the interest in reserve lands.

(7) A lien is not lost or impaired by reason of any technical error or omission in its creation or recording in the list of liens.

Delivery of Documents in Enforcement Proceedings

29.(1) This section applies to this Part and Parts XIII, XIV and XV.

(2) Delivery of a document may be made personally or by sending it by registered mail.

(3) Personal delivery of a document is made

(a) in the case of an individual, by leaving the document with that individual or with an individual at least eighteen (18) years of age residing at that individual's place of residence;

(b) in the case of a first nation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the main administrative office of the first nation, or with the first nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the head office or one of its branch offices, or with an officer or director of the corporation or the corporation's legal counsel.

(4) A document is considered to have been delivered

(a) if delivered personally, on the day that personal delivery is made; and

(b) if sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed.

(5) Copies of notices must be delivered

(a) where the notice is in respect of taxable property, to all persons named on the tax roll in respect of that taxable property; and

(b) where the notice is in respect of personal property, to all holders of security interests in the personal property registered under the laws of the Province.

PART XIII
SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

Seizure and Sale of Personal Property

30.(1) Where taxes remain unpaid more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate is issued to a debtor, the tax administrator may recover the amount of unpaid taxes, with costs, by seizure and sale of personal property of the debtor that is located on the reserve.

(2) As a limitation on subsection (1), personal property of a debtor that would be exempt from seizure under a writ of execution issued by a superior court in the Province is exempt from seizure under this Law.

Notice of Seizure and Sale

31.(1) Before proceeding under subsection 30(1), the tax administrator must deliver to the debtor a Notice of Seizure and Sale.

(2) If the taxes remain unpaid more than seven (7) days after delivery of a Notice of Seizure and Sale, the tax administrator may request a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize any personal property described in the Notice of Seizure and Sale that is in the possession of the debtor and is located on the reserve.

(3) The person who seizes personal property must deliver to the debtor a receipt for the personal property seized.

Notice of Sale of Seized Personal Property

32.(1) The tax administrator must publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the local newspaper with the largest circulation.

(2) The first publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property must not occur until at least sixty (60) days after the personal property was seized.

Conduct of Sale

33.(1) A sale of personal property must be conducted by public auction.

(2) Subject to subsection (4), at any time after the second publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property, the seized property may be sold by auction.

(3) The tax administrator must conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection 32(1).

(4) If at any time before the seized property is sold a challenge to the seizure is made to a court of competent jurisdiction, the sale must be postponed until after the court rules on the challenge.

Registered Security Interests

34. The application of this Part to the seizure and sale of personal property subject to a registered security interest is subject to any laws of the Province regarding the seizure and sale of such property.

Proceeds of Sale

35.(1) The proceeds from the sale of seized personal property must be paid to any holders of registered security interests in the property and to the First Nation in order of their priority under the laws applicable in the Province, and any remaining proceeds must be paid to the debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another person and such claim is contested, or if the tax administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the tax administrator must retain such money until the rights of the parties have been determined.

PART XIV

SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

Seizure and Assignment of Taxable Property

36.(1) Where taxes remain unpaid more than nine (9) months after a Tax Arrears Certificate is issued, the tax administrator may levy the amount of unpaid taxes by way of the seizure and assignment of the taxable property.

(2) Before proceeding under subsection (1), the tax administrator must serve a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property on the debtor and deliver a copy to any locatee with an interest in the taxable property.

(3) Not less than six (6) months after a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property is delivered to the debtor, the tax administrator may sell the right to an assignment of the taxable property by public tender or auction.

(4) Council must, by resolution, prescribe the method of public tender or auction, including the conditions that are attached to the acceptance of an offer.

Upset Price

37.(1) The tax administrator must set an upset price for the sale of the right to an assignment of the taxable property that is not less than the total amount of the taxes payable on the taxable property, calculated to the end of the redemption period set out in subsection 41(1), plus five percent (5%) of that total.

(2) The upset price is the lowest price for which the taxable property may be sold.

Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property

38.(1) A Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property must be

(a) published in the local newspaper with the largest circulation at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the public tender or auction; and

(b) posted in a prominent place on the reserve not less than ten (10) days before the date of the public tender or auction.

(2) The tax administrator must conduct a public auction or tender at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn the public tender or auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection (1).

(3) If no bid is equal to or greater than the upset price, the First Nation is deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

Notice to Minister

39. The tax administrator must, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of taxable property made under this Law.

Subsisting Rights

40. When taxable property is sold by public tender or auction, all rights in it held by the holder of the taxable property or a holder of a charge immediately cease to exist, except as follows:

(a) the taxable property is subject to redemption as provided in subsection 41(1);

(b) the right to possession of the taxable property is not affected during the time allowed for redemption, subject, however, to

(i) impeachment for waste, and

(ii) the right of the highest bidder to enter on the taxable property to maintain it in a proper condition and to prevent waste;

(c) an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property subsists; and

(d) during the period allowed for redemption, an action may be brought in a court of competent jurisdiction to have the sale of the right to an assignment of the taxable property set aside and declared invalid.

Redemption Period

41.(1) At any time within three (3) months after the holding of a public tender or auction in respect of taxable property, the debtor may redeem the taxable property by paying to the First Nation the amount of the upset price plus three percent (3%).

(2) On redemption of the taxable property under subsection (1),

(a) if the right to an assignment was sold to a bidder, the First Nation must, without delay, repay to that bidder the amount of the bid; and

(b) the tax administrator must notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the redemption.

(3) No assignment of taxable property must be made until the end of the redemption period provided for in subsection (1).

(4) Subject to a redemption under subsection (2), at the end of the redemption period, the First Nation must assign the taxable property to the highest bidder in the public tender or auction, or to itself as the deemed purchaser in accordance with subsection 38(3).

Assignment of Taxable Property

42.(1) Taxable property must not be assigned to any person or entity who would not have been entitled under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act*, as the case may be, to obtain the interest constituting the taxable property.

(2) The tax administrator must register an assignment of any taxable property assigned in accordance with this Law in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

(3) An assignment under subsection 41(4) operates

(a) as a transfer of the taxable property to the bidder from the debtor, without an attestation or proof of execution; and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered under subsection (2), except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

(4) Upon assignment under subsection 41(4), any remaining debt of the debtor with respect to the taxable property is extinguished.

Proceeds of Sale

43.(1) At the end of the redemption period, the proceeds from the sale of a right to assignment of taxable property must be paid

(a) first, to the First Nation, and

(b) second, to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law,

and any remaining proceeds must be paid to the debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another person and such claim is contested, or if the tax administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the tax administrator must retain such money until the rights of the parties have been determined.

Resale by First Nation

44.(1) If the right to assignment of taxable property is purchased by the First Nation under subsection 38(3), the tax administrator may, during the redemption period, sell the assignment of the taxable property to any person for not less than the upset price and the purchaser is thereafter considered the bidder under this Part.

(2) A sale under subsection (1) does not affect the period for or the right of redemption by the debtor as provided in this Law.

PART XV

DISCONTINUANCE OF SERVICES

Discontinuance of Services

45.(1) Subject to this section, the First Nation may discontinue any service it provides to the taxable property of a debtor if

(a) revenues from this Law or any property taxation law enacted by the First Nation are used to provide that service to taxpayers; and

(b) taxes remain unpaid by a debtor more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate was delivered to the debtor.

(2) At least thirty (30) days before discontinuing any service, the tax administrator must deliver to the debtor and to any locatee with an interest in the taxable property a Notice of Discontinuance of Services.

(3) The First Nation must not discontinue

(a) fire protection or police services to the taxable property of a debtor;

(b) water or garbage collection services to taxable property that is a residential dwelling; or

(c) electrical or natural gas services to taxable property that is a residential dwelling during the period from November 1 in any year to March 31 in the following year.

PART XVI

GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

46.(1) The tax administrator or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, the civil resolution tribunal, a court of law or pursuant to a court order; or

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The tax administrator may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the interest in reserve lands if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

47. Notwithstanding section 46,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form;

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

48. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay tax or any other amount under this Law be affected by

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an assessor or the tax administrator;

(b) an error or omission in a tax roll, Tax Notice, or any notice given under this Law; or

(c) a failure of the First Nation, tax administrator or the assessor to do something within the required time.

Limitation on Proceedings

49.(1) No person may commence an action or proceeding for the return of money paid to the First Nation, whether under protest or otherwise, on account of a demand, whether valid or invalid, for taxes or any other amount paid under this Law, after the expiration of six (6) months from the date the cause of action first arose.

(2) If a person fails to start an action or proceeding within the time limit prescribed in this section, then money paid to the First Nation must be deemed to have been voluntarily paid.

Notices

50.(1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the tax roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or

the address for the recipient shown on the tax roll.

(2) Except where otherwise provided in this Law,

(a) a notice given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) a notice posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) a notice given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

51.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Repeal

52. The *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2013*, as amended, is hereby repealed in its entirety.

Force and Effect

53. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 12 day of November, 2019, at 5760 Allenby Rd, Duncan in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief William C. Seymour

Councillor Francine Alphonse

Councillor Christopher Alphonse

Councillor Andrew Canute

Councillor Albie Joe Charlie

Councillor Stephanie Atleo

Councillor Craig George

Councillor Howard George

Councillor Darin George

Councillor Stuart Pagaduan

Councillor Calvin Swustus

Councillor Debra Toporowski

Councillor Dora Wilson

SCHEDULE I

REQUEST FOR INFORMATION BY TAX ADMINISTRATOR
FOR THE COWICHAN TRIBES FIRST NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section 18 of the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019*, I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of request]**, the following information relating to the above-noted interest in reserve lands:

(1)

(2)

(3)

_____

Tax Administrator for Cowichan Tribes

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE II

TAX NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

PURSUANT to the provisions of the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019*, taxes in the amount of _____ dollars ($____) are hereby levied with respect to the above-noted interest.

All taxes are due and payable on or before July 2. Payments for unpaid taxes, penalties and interest are past due and must be paid immediately.

Payments must be made at the offices of Cowichan Tribes First Nation, located at 5760 Allenby Rd, Duncan BC, V9L 5J1 during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

Taxes that are not paid by July 2 shall incur penalties and interest in accordance with the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019*.

The name(s) and address (es) of the person(s) liable to pay the taxes is (are) as follows:

_____

_____

Assessed value:	$_____
Taxes (current year):	$_____
Unpaid taxes (previous years):	$_____
Penalties:	$_____
Interest:	$_____
Costs: [insert details]	$_____
Total Payable:	$_____

_____

Tax Administrator for Cowichan Tribes

Dated: _____ , 20___ .

SCHEDULE III

COSTS PAYABLE BY DEBTOR ARISING FROM
THE COLLECTION AND ENFORCEMENT OF UNPAID TAXES

For costs arising from the collection and enforcement of unpaid taxes:

1.	For preparation of a notice	$50.00
2.	For service of notice on each person or place by the First Nation	$50.00
3.	For service of notice on each person or place by a process server, bailiff or delivery service	actual cost
4.	For advertising in newspaper	actual cost
5.	For staff time spent: (a) in conducting a seizure and sale of personal property under Part XIII, not including costs otherwise recovered under this Schedule; (b) in conducting an auction or tender under Part XIV, not including costs otherwise recovered under this Schedule	$ 50.00 per person per hour

6. Actual costs incurred by the First Nation for carrying out the enforcement measures under Parts XIII, XIV and XV will be charged based on receipts.

SCHEDULE IV

TAX CERTIFICATE

In respect of the interest in reserve lands described as: _____ and pursuant to the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019*, I hereby certify as follows:

That all taxes due and payable in respect of the above-referenced interest have been paid as of the date of this certificate.

OR

That unpaid taxes, including interest, penalties and costs in the amount of _____ dollars ($_____) are due and owing on the above-referenced interest as of the date of this certificate.

The following persons are jointly and severally liable for all unpaid taxes:

_____

_____

_____

Tax Administrator for Cowichan Tribes

Dated: _____ , 20___ .

SCHEDULE V

TAX ARREARS CERTIFICATE

In respect of the taxable property described as: _____ and pursuant to the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019*, I hereby certify as follows:

As of the date set out below, that taxes, interest and penalties are unpaid in respect of the above-referenced taxable property, as follows:

Taxes: $_____

Penalties: $_____

Interest: $_____

Total unpaid tax debt: $_____

The total unpaid tax debt is due and payable immediately.

The unpaid tax debt accrues interest each day that it remains unpaid, at a rate of fifteen percent (15 %) per year.

Payments must be made at the offices of Cowichan Tribes First Nation, located at 5760 Allenby Rd, Duncan BC, V9L 5J1 during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

The following persons are jointly and severally liable for the total unpaid tax debt:

_____

_____

_____

Tax Administrator for Cowichan Tribes

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE VI

NOTICE OF SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the above-referenced taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that:

1. Failure to pay the full amount of the unpaid tax debt within SEVEN (7) days after delivery of this notice may result in the tax administrator, pursuant to section 30(1)of the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019*, seizing the personal property described as follows:

[general description of the personal property to be seized]

2. The tax administrator may retain a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize the property and the seized property will be held in the possession of the tax administrator, at your cost, such cost being added to the amount of the unpaid taxes.

3. If the unpaid taxes, penalties, interest and costs of seizure are not paid in full within sixty (60) days following the seizure of the property, the tax administrator may

(a) publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the _____ newspaper; and

(b) at any time after the second publication of the notice, sell the seized property by public auction.

AND TAKE NOTICE that the tax administrator will conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice will be published.

_____

Tax Administrator for Cowichan Tribes

Dated: _____ , 20___ .

SCHEDULE VII

NOTICE OF SALE OF SEIZED PERSONAL PROPERTY

TAKE NOTICE that a sale by public auction for unpaid taxes, penalties, interest and costs owed to Cowichan Tribes First Nation will take place on _____ , 20____ at _____ o'clock at _____ [location].

The following personal property, seized pursuant to section 30(1) of the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019*, will be sold at the public auction:

[general description of the goods]

The proceeds of sale of the seized property shall be paid to any holders of registered security interests in the property and to the First Nation in order of their priority under the laws applicable in the Province of British Columbia and any remaining proceeds shall be paid to the debtor.

_____

Tax Administrator for Cowichan Tribes

Dated: _____ , 20___ .

SCHEDULE VIII

NOTICE OF SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

TO: _____
(the "debtor")

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____
(the "taxable property")

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that failure to pay the full amount of the unpaid tax debt within six (6) months after service of this Notice may result in the tax administrator, pursuant to section 36(1) of the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019*, seizing and selling a right to an assignment of the taxable property by public tender [auction] as follows:

1. The public tender [auction], including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Council of Cowichan Tribes First Nation, a copy of which may be obtained from the tax administrator.

2. The tax administrator will

   (a) publish a Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in the _____ newspaper at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the sale; and

   (b) post the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in a prominent place on the reserve not less than ten (10) days preceding the date of the sale.

3. The Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property will set out the upset price for the right to assignment of the taxable property and any conditions attached to the acceptance of a bid.

4. The upset price will be not less than the total amount of the taxes, interest and penalties payable, calculated to the end of the redemption period, plus five percent (5%) of that total. The upset price is the lowest price for which the right to assignment of the taxable property will be sold.

5. The tax administrator will conduct the public tender [auction] at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

6. If at the public tender [auction] there is no bid that is equal to or greater than the upset price, the First Nation will be deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

7. The debtor may redeem the right to an assignment of the taxable property after the sale by paying to the First Nation the amount of the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender [auction] in respect of the taxable property (hereinafter referred to as

the "redemption period"). Where the right to an assignment is redeemed, the First Nation will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.

8. A sale of a right to an assignment of taxable property by public tender [auction] is not complete, and no assignment of the taxable property will be made, until the expiration of the redemption period. If the right to an assignment of the taxable property is not redeemed within the redemption period, then on the expiration of the redemption period, the First Nation will assign the taxable property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The taxable property will not be assigned to any person or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act* of obtaining the interest constituting the taxable property.

9. Council of Cowichan Tribes First Nation will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the taxable property and of any redemption of the right to an assignment of the taxable property.

10. The tax administrator will register the assignment of the taxable property in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

11. An assignment of the taxable property operates

(a) as a transfer to the bidder or the First Nation, as the case may be, from the debtor of the taxable property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

12. Upon assignment of the taxable property, the debtor will be required to immediately vacate the taxable property, and any interests held by the debtor in the taxable property, including the improvements, will be transferred in full to the purchaser.

13. The proceeds of sale of the taxable property will be paid first to the First Nation, then to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the debtor in accordance with the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019*.

_____

Tax Administrator for Cowichan Tribes

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE IX

NOTICE OF SALE OF A RIGHT TO ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

TO: _____
(the "debtor")

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____
(the "taxable property")

_____

TAKE NOTICE that a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property was given in respect of the taxable property on _____, 20___.

AND TAKE NOTICE that unpaid taxes, including penalties and interest, in the amount of _____ dollars ($_____), remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a sale of the right to assignment of the taxable property will be conducted by public tender [auction] for unpaid taxes, penalties and interest owed to Cowichan Tribes First Nation.

The public tender [auction] will take place on:

_____, 20____ at _____ o'clock at

_____ [location].

The tax administrator will conduct the public tender [auction] at the above time and place unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

AND TAKE NOTICE that:

1. The upset price for the taxable property is: _____ dollars ($_____). The upset price is the lowest price for which the taxable property will be sold.

2. The public tender [auction], including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Council of Cowichan Tribes First Nation as set out in this notice.

3. If at the public tender [auction] there is no bid that is equal to or greater than the upset price, the First Nation will be deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

4. The debtor may redeem the right to an assignment of the taxable property by paying to the First Nation the amount of the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender [auction] in respect of the taxable property (referred to as the "redemption period"). Where the right to an assignment is redeemed, the First Nation will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.

5. A sale of a right to an assignment of taxable property by public tender [auction] is not complete, and no assignment of the taxable property will be made, until the expiration of the redemption period. If the right to an assignment of the taxable property is not redeemed within the redemption period, then on the expiration of the redemption period, the First Nation will assign the taxable property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The taxable property will not be assigned to any person

or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act*, as the case may be, of obtaining the interest constituting the taxable property.

6. Council of Cowichan Tribes First Nation will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the taxable property and of any redemption of the right to assignment of the taxable property.

7. The tax administrator will register an assignment of the taxable property in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

8. An assignment of the taxable property operates

(a) as a transfer to the bidder from the debtor of the taxable property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

9. Upon assignment of the taxable property, the debtor will be required to immediately vacate the taxable property, and any interests held by the debtor in the taxable property, including the improvements, will be transferred in full to the purchaser.

10. The proceeds of sale of the taxable property will be paid first to the First Nation, then to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the debtor in accordance with the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019*.

_____

Tax Administrator for Cowichan Tribes

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE X

NOTICE OF DISCONTINUANCE OF SERVICES

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties, and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that where a debtor fails to pay all unpaid taxes within thirty (30) days of the issuance of a Tax Arrears Certificate, the tax administrator may discontinue services that it provides to the taxable property of a debtor, pursuant to the *Cowichan Tribes First Nation Property Taxation Law, 2019.*

AND TAKE NOTICE that if the taxes are not paid in full on or before _____ , being thirty (30) days from the date of issuance of this notice, the following services will be discontinued:

[list services to be discontinued]

_____

Tax Administrator for Cowichan Tribes

Dated: _____ , 20___ .

DOIG RIVER FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *18*

DIVISION 4 - Risk Management *19*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *27*

PART V - Tangible Capital Assets **27**

PART VI - Reporting Breaches **29**

PART VII - Miscellaneous **31**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Doig River First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of Doig River First Nation enacted the *Doig River First Nation Financial Administration Law, 2017* which is hereby repealed within; and

NOW THEREFORE the Council of Doig River First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Doig River First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"department manager" means a manager in charge of running a program or department of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Doig River First Nation;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed within 60 days of the Council election to hold office for staggered terms of not less than twenty four (24) consecutive months with the exception of any councillor members who are not re-elected and must be replaced.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

(9) Upon their appointment, each Committee member must take a course, as approved by the Council, to maintain their financial competency.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets in collaboration with the chief administrative officer and the department managers and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of finance, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the director of finance the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the director of finance the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the chief administrative officer, director of finance, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the chief administrative officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary.

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category;

(c) Anticipated expenditures for the implementation and requirements of this Law; and

(d) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before March 1 of each year, the director of finance and chief administrative officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before March 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the director of finance and chief administrative officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues, and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law,, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The director of finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The director of finance must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards* permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair and a quorum of the Council,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee,

(iii) the director of finance, and

(iv) the chief administrative officer and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been

provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 72(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Repeal

81. The *Doig River First Nation Financial Administration Law, 2017* is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

82. (1) This section and the operative portions of sections 1-6, 24, 27, 29, 30, 49-54, 56-60, 64, 77-79 and 81 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 20(1), 21, 22(1-3), 23(2),(3) and (5), 25, 26, 31, 61, 72-75 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) On the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) On such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 6th day of AUGUST, 2019, at Doig River, in the Province of B.C. at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of three (3) members of Council was present throughout.

Chief Trevor Makadahay

Councillor Gerry Attachie

Councillor Kelvin A. Davis

Councillor Garry Oker

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Esquimalt Nation in the Province of British Columbia,

Esquimalt Nation Property Assessment Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ESQUIMALT NATION

PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

TABLE OF CONTENTS

PART I	Citation	2
PART II	Definitions and References	2
PART III	Administration	4
PART IV	Assessed Value	4
PART V	Requests for Information and Inspections	6
PART VI	Assessment Roll and Assessment Notice	6
PART VII	Errors and Omissions in Assessment Roll	8
PART VIII	Reconsideration of Assessment	10
PART IX	Assessment Review Board	11
PART X	Appeal to Assessment Review Board	13
PART XI	General Provisions	18

SCHEDULES

I	Property Classes
II	Request for Information by Assessor
III	Declaration of Purpose for the Use of Assessment Information
IV	Assessment Notice
V	Request for Reconsideration of Assessment
VI	Notice of Appeal to Assessment Review Board
VII	Notice of Withdrawal
VIII	Notice of Hearing
IX	Order to Attend Hearing/Produce Documents
X	Certification of Assessment Roll by Assessor

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands;

B. The Council of Esquimalt Nation deems it to be in the best interests of Esquimalt Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Esquimalt Nation has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of Esquimalt Nation duly enacts as follows:

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the *Esquimalt Nation Property Assessment Law, 2019.*

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"assessable property" means an interest in reserve lands that is liable to assessment under this Law;

"assessed value" means the market value of land or improvements, or both, comprising an interest in reserve lands as if the land or improvements, or both, were held in fee simple off the reserve, as determined under this Law;

"assessment" means a valuation and classification of an interest in reserve lands;

"Assessment Notice" means a notice containing the information set out in Schedule IV;

"Assessment Review Board" means a board established by Council in accordance with Part IX;

"assessment roll" means a roll prepared pursuant to this Law, and includes a supplementary assessment roll and a revised assessment roll;

"assessor" means a person appointed by Council under subsection 3(1);

"chair" means the chair of the Assessment Review Board;

"complainant" means a person who commences an appeal of an assessment under this Law;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"Esquimalt Nation" means the Esquimalt Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"holder", in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

(d) who is a trustee of the interest;

"improvement" means any building, fixture, structure or similar thing constructed, placed or affixed on, in or to land, or water over land, or on, in or to another improvement and includes a manufactured home;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"land" includes

(a) land covered by water,

(b) quarries, and

(c) sand and gravel,

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

but does not include coal or other minerals;

"manufactured home" means a structure, whether or not ordinarily equipped with wheels, that is designed, constructed or manufactured to

(a) be moved from one place to another by being towed or carried, and

(b) provide

(i) a dwelling house or premises,

(ii) a business office or premises,

(iii) accommodation for any other purpose,

(iv) shelter for machinery or other equipment, or

(v) storage, workshop, repair, construction or manufacturing facilities;

"Notice of Appeal" means a notice containing the information set out in Schedule VI;

"Notice of Hearing" means a notice containing the information set out in Schedule VIII;

"Notice of Withdrawal" means a notice containing the information set out in Schedule VII;

"Order to Attend Hearing/Produce Documents" means an order containing the information set out in Schedule IX;

"party", in respect of an appeal of an assessment under this Law, means the parties to an assessment appeal under section 31;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"property class" means the categories of interests in reserve lands established in subsection 5(10) for the purposes of assessment and taxation;

"Province" means the province of British Columbia;

"reserve" means a reserve of Esquimalt Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"revised assessment roll" means an assessment roll amended in accordance with section 11 of this Law;

"secretary" means the secretary of the Assessment Review Board appointed under section 24;

"supplementary assessment roll" means an assessment roll under section 18;

"tax administrator" means the person appointed by Council to that position under the Taxation Law;

"Taxation Law" means the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019* ;

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation; and

"taxes" includes

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under the Taxation Law, and all penalties, interest and costs added to taxes under the Taxation Law, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of Esquimalt Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 5(3)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

PART III
ADMINISTRATION

Assessor

3.(1) Council must appoint one or more assessors to undertake assessments of assessable property in accordance with this Law and such other duties as set out in this Law or as directed by Council.

(2) An assessor appointed by Council must be qualified to conduct assessments of real property in the Province.

Application of Law

4. This Law applies to all interests in reserve lands.

PART IV
ASSESSED VALUE

Assessment and Valuation

5.(1) The assessor must assess all interests in reserve lands that are subject to taxation under the Taxation Law and all interests for which payments-in-lieu may be accepted by Council.

(2) For the purpose of determining the assessed value of an interest in reserve lands for an assessment roll, the valuation date is July 1 of the year before the taxation year for which the assessment applies.

(3) The assessed value of an interest in reserve lands for an assessment roll is to be determined as if on the valuation date

(a) the interest was in the physical condition that it is in on October 31 following the valuation date; and

(b) the permitted use of the interest was the same as on October 31 following the valuation date.

(4) Paragraph (3)(a) does not apply to an interest in reserve lands referred to in paragraphs 17(3)(b) and (d) and the assessed value of an interest referred to in that section for an assessment roll must be determined as if on the valuation date the interest was in the physical condition that it is in on December 31 following the valuation date.

(5) Except where otherwise provided, the assessor must assess interests in reserve lands at their market value as if held in fee simple off the reserve.

(6) The assessor must determine the assessed value of an interest in reserve lands and must enter the assessed value of the interest in the assessment roll.

(7) In determining assessed value, the assessor may, except where this Law has a different requirement, give consideration to the following:

(a) present use;

(b) location;

(c) original cost;

(d) replacement cost;

(e) revenue or rental value;

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(f) selling price of the interest in reserve lands and comparable interests;

(g) economic and functional obsolescence; and

(h) any other circumstances affecting the value of the interest.

(8) Without limiting the application of subsections (5) and (6), an interest in reserve lands used for an industrial or commercial undertaking, a business or a public utility enterprise must be valued as the interest of a going concern.

(9) Where a lease or other instrument granting an interest in reserve lands places a restriction on the use of the interest, other than a right of termination or a restriction on the duration of the interest, the assessor must consider the restriction.

(10) Council hereby establishes those property classes established by the Province for provincial property assessment purposes that are set out in Schedule I, for the purposes of assessment under this Law and imposing taxes under the Taxation Law.

(11) The assessor must

(a) assess interests in reserve lands according to the property classes established under subsection (10); and

(b) use the provincial classification rules for each property class.

(12) Where an interest in reserve lands falls into two (2) or more property classes, the assessor must determine the share of the assessed value of the interest attributable to each class and assess the interest according to the proportion each share constitutes of the total assessed value.

(13) Where two (2) or more persons are holders of an interest in reserve lands, the assessor may choose to assess the interest in the name of any of those persons or in the names of two (2) or more of those persons jointly.

(14) If a building or other improvement extends over more than one (1) interest in reserve lands, those interests, if contiguous, may be treated by the assessor as one interest and assessed accordingly.

(15) Where an improvement extends over, under or through land and is owned, occupied, maintained, operated or used by a person other than the holder of the interest in reserve lands, that improvement may be separately assessed to the person owning, occupying, maintaining, operating or using it, even though some other person holds an interest in the reserve lands.

(16) Except as otherwise provided in this Law, for the purposes of assessing interests in reserve lands the assessor must use

(a) the valuation methods, rates, rules and formulas established under provincial assessment legislation existing at the time of assessment; and

(b) the assessment rules and practices used by assessors in the Province for conducting assessments off the reserve.

Exemption from Assessment

6. Notwithstanding any other provision in this Law, improvements designed, constructed or installed to provide emergency protection for persons or domestic animals in the event of a disaster or emergency within the meaning of the *Emergency Program Act* (BC) are exempt from assessment under this Law.

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

PART V
REQUESTS FOR INFORMATION AND INSPECTIONS

Requests for Information

7.(1) The assessor may deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule II, to a holder or a person who has disposed of assessable property, and that person must provide to the assessor, within fourteen (14) days from the date of delivery or a longer period as specified in the notice, information for any purpose related to the administration of this Law.

(2) The assessor may in all cases assess the assessable property based on the information available to him or her and is not bound by the information provided under subsection (1).

Inspections

8.(1) The assessor may, for any purposes related to assessment, enter into or on and inspect land and improvements.

(2) The assessor may enter onto any interest in reserve lands and may examine any property

(a) to determine an assessment of land and improvements, in respect of which the assessor thinks a person may be liable to assessment; or

(b) to confirm an assessment.

(3) The assessor must be given access to, and may examine and take copies of and extracts from, the books, accounts, vouchers, documents and appraisals of the person referred to in paragraph (2)(a) who must, on request, furnish every facility and assistance required for the entry and examination.

PART VI
ASSESSMENT ROLL AND ASSESSMENT NOTICE

Assessment Roll

9.(1) On or before December 31 of each year, the assessor must complete a new assessment roll containing a list of every interest in reserve lands that is liable to assessment under this Law.

(2) The assessment roll must be in paper or electronic form and must contain the following information in respect of each interest in reserve lands:

(a) the name and last known address of the holder of the interest;

(b) a short description of the interest;

(c) the classification of the interest;

(d) the assessed value by classification of the interest;

(e) the total assessed value of the interest;

(f) the net assessed value of the interest subject to taxation under the Taxation Law; and

(g) any other information the assessor considers necessary or desirable.

Certification by Assessor

10. On completion of an assessment roll and on or before December 31 in that year, the assessor must

(a) certify in writing in substantially the form set out in Schedule X that the assessment roll was completed in accordance with the requirements of this Law; and

(b) deliver a copy of the certified assessment roll to Council.

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

Assessor to Prepare and Certify Revised Assessment Roll

11.(1) No later than March 31 after the certification of the assessment roll under section 10, the assessor must

(a) modify the assessment roll to reflect all reconsideration decisions, corrections of errors and omissions, and decisions received by the assessor from the Assessment Review Board;

(b) date and initial amendments made to the assessment roll under this section; and

(c) prepare a revised assessment roll.

(2) On completion of the revised assessment roll, the assessor must

(a) certify in writing in substantially the form set out in Schedule X that the revised assessment roll was completed in accordance with the requirements of this Law; and

(b) deliver a copy of the certified revised assessment roll to Council and to the chair.

(3) On certification under this section, the revised assessment roll becomes the assessment roll for the taxation year and it is deemed to be effective as of the date the assessment roll was certified under section 10.

Validity of Assessment Roll

12. An assessment roll is effective on certification and unless amended in accordance with this Law, by a decision of the Assessment Review Board or by an order of a court of competent jurisdiction, is

(a) valid and binding on all parties concerned, despite any

(i) omission, defect or error committed in, or with respect to, the assessment roll,

(ii) defect, error or misstatement in any notice required, or

(iii) omission to mail any notice required; and

(b) for all purposes, the assessment roll of Esquimalt Nation until the next certified assessment roll or certified revised assessment roll.

Inspection and Use of Assessment Roll

13.(1) On receipt by Council, the assessment roll is open to inspection in the Esquimalt Nation office by any person during regular business hours.

(2) In addition to inspection under subsection 13(1), Council may allow the assessment roll to be inspected electronically through an online service, provided that the information available online does not include any names or other identifying information about a holder or other person.

(3) A person must not, directly or indirectly, use the assessment roll or information contained in the assessment roll to

(a) obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means; or

(b) harass an individual.

(4) The tax administrator may require a person who wishes to inspect the assessment roll to complete a declaration in substantially the form set out in Schedule III

(a) specifying the purpose for which the information is to be used; and

(b) certifying that the information contained in the assessment roll will not be used in a manner prohibited under this section.

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

Protection of Privacy in Assessment Roll

14.(1) On application by a holder, the assessor may omit or obscure the holder's name, address or other information about the holder that would ordinarily be included in an assessment roll if, in the assessor's opinion, the inclusion of the name, address or other information could reasonably be expected to threaten the safety or mental or physical health of the holder or a member of the holder's household.

(2) Where the assessor omits or obscures information under subsection (1), such information must be obscured from all assessment rolls that are available for public inspection under subsection 13(1) or are otherwise accessible to the public.

Chargeholders

15.(1) Any person holding a charge on assessable property may, at any time, give notice, with full particulars of the nature, extent and duration of the charge, to the assessor and request that his or her name be added to the assessment roll in respect of that assessable property, for the duration of the charge.

(2) On receipt of a notice and request under this section, the assessor must enter the person's name and address on the assessment roll and provide copies of all assessment notices issued in respect of the assessable property.

Assessment Notice

16.(1) The assessor must, on or before December 31 of each year, mail an Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of each assessable property, at the person's address on the assessment roll.

(2) Where requested by the recipient, an Assessment Notice may be e-mailed to a person named on the assessment roll, and the Assessment Notice is deemed to have been delivered on the date that the e-mail is sent by the assessor.

(3) A person whose name appears in the assessment roll must give written notice to the assessor of any change of address.

(4) Any number of interests in reserve lands assessed in the name of the same holder may be included in one Assessment Notice.

(5) If several interests in reserve lands are assessed in the name of the same holder at the same value, the Assessment Notice may clearly identify the interest assessed, without giving the full description of each interest as it appears in the assessment roll.

(6) Subject to subsection 13(3) and subsection (7), the assessor must provide, to any person who requests it and pays to the assessor the fee of six dollars ($6), the information contained in the current Assessment Notice sent by the assessor.

(7) Where information has been omitted or obscured under subsection 14(1), the assessor must omit that information from a notice provided under subsection (6).

PART VII

ERRORS AND OMISSIONS IN ASSESSMENT ROLL

Amendments by Assessor

17.(1) Before March 16 in each year after the certification of an assessment roll under section 10, the assessor must notify and recommend correction to the Assessment Review Board of all errors or omissions in the assessment roll, except those errors or omissions corrected under subsection (2) or section 19.

(2) Before March 16 in each year after the certification of an assessment roll under section 10, the

assessor may amend an individual entry in the assessment roll to correct an error or omission, with the consent of the

(a) holder of the interest in reserve lands; and

(b) the complainant, if the complainant is not the holder.

(3) Without limiting subsection (1), the assessor must give notice to the Assessment Review Board and recommend correction of the assessment roll in any of the following circumstances:

(a) because of a change in a holder that occurs before January 1 in a taxation year that is not reflected in the certified assessment roll and that results in

(i) land or improvements, or both, that were not previously subject to taxation becoming subject to taxation, or

(ii) land or improvements, or both, that were previously subject to taxation ceasing to be subject to taxation;

(b) after October 31 and before the following January 1, a manufactured home is moved to a new location or destroyed;

(c) after October 31 and before the following January 1, a manufactured home is placed on land that has been assessed or the manufactured home is purchased by the holder of land that has been assessed; and

(d) improvements, other than a manufactured home, that

(i) are substantially damaged or destroyed after October 31 and before the following January 1, and

(ii) cannot reasonably be repaired or replaced before the following January 1.

(4) Except as provided in section 18, or pursuant to an order of a court of competent jurisdiction, the assessor must not make any amendments to the assessment roll after March 31 of the current taxation year.

(5) Where the assessment roll is amended under subsection (1), the assessor must mail an amended Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of the interest in reserve lands affected.

Supplementary Assessment Roll

18.(1) If, after the certification of the revised assessment roll or where there is no revised assessment roll, after March 31, the assessor finds that any interest in reserve lands

(a) was liable to assessment for the current taxation year, but has not been assessed on the current assessment roll, or

(b) has been assessed for less than the amount for which it was liable to assessment,

the assessor must assess the interest on a supplementary assessment roll, or further supplementary assessment roll, in the same manner that it should have been assessed on the current assessment roll, provided that a supplementary assessment roll under this section must not be prepared after December 31 of the taxation year in which the assessment roll certified under section 10 applies.

(2) If, after the certification of the revised assessment roll or where there is no revised assessment roll, after March 31, the assessor finds that an interest in reserve lands

(a) was liable to assessment for a previous taxation year, but has not been assessed on the assessment roll for that taxation year, or

(b) has been assessed in a previous taxation year for less than the amount for which it was liable to assessment,

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

the assessor must assess the interest on a supplementary assessment roll, or further supplementary assessment roll, in the same manner that it should have been assessed, but only if the failure to assess the interest, or the assessment for less than it was liable to be assessed, is attributable to

(c) a holder's failure to disclose,

(d) a holder's concealment of particulars relating to assessable property,

(e) a person's failure to respond to a request for information under subsection 7(1), or

(f) a person's making of an incorrect response to a request for information under subsection 7(1),

as required under this Law.

(3) In addition to supplementary assessments under subsections (1) and (2), the assessor may, at any time before December 31 of the taxation year in which the assessment roll certified under section 10 applies, correct errors and omissions in the assessment roll by means of entries in a supplementary assessment roll.

(4) The duties imposed on the assessor with respect to the assessment roll and the provisions of this Law relating to assessment rolls, so far as they are applicable, apply to supplementary assessment rolls.

(5) Where the assessor receives a decision of the Assessment Review Board after March 31 in a taxation year, the assessor must create a supplementary assessment roll reflecting the decision of the Assessment Review Board and this section applies.

(6) Nothing in this section authorizes the assessor to prepare a supplementary assessment roll that would be contrary to an amendment ordered or directed by the Assessment Review Board or by a court of competent jurisdiction.

(7) A supplementary assessment roll that implements an amendment ordered or directed by the Assessment Review Board or by a court of competent jurisdiction may not be appealed to the Assessment Review Board.

(8) The assessor must, as soon as practicable, after issuing a supplementary assessment roll

(a) deliver a certified copy of the supplementary assessment roll to the Council;

(b) where the supplementary assessment roll reflects a decision of the Assessment Review Board, deliver a certified copy of the supplementary assessment roll to the chair; and

(c) mail an amended Assessment Notice to every person named on the assessment roll in respect of the interest in reserve lands affected.

(9) Where a supplementary assessment roll is issued under this Law, the supplementary assessment roll is deemed to be effective as of the date the assessment roll was certified under section 10 in respect of the assessable property affected.

PART VIII

RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

Reconsideration by Assessor

19.(1) A person named on the assessment roll in respect of an assessable property may request that the assessor reconsider the assessment of that assessable property.

(2) A request for reconsideration may be made on one or more of the grounds on which an assessment appeal may be made under this Law.

(3) A request for reconsideration of an assessment must

(a) be delivered to the assessor within twenty-one (21) days after the day that the Assessment Notice

is mailed or e-mailed to the person named on the assessment roll in respect of an assessable property;

(b) be made in writing and include the information set out in Schedule V; and

(c) include any reasons in support of the request.

(4) The assessor must, no later than twenty-one (21) days after the end of the twenty-one (21) day period referenced in paragraph (3)(a), consider the request for reconsideration and advise the person who requested the reconsideration that

(a) the assessor confirms the assessment; or

(b) the assessor has determined that the assessable property should have been assessed differently, and that the assessor offers to modify the assessment.

(5) Where the person who requested the reconsideration agrees with the modification proposed by the assessor, the assessor must

(a) amend the assessment roll as necessary to reflect the modified assessment;

(b) give notice of the amended assessment to the tax administrator and to all other persons who received the Assessment Notice in respect of the assessable property; and

(c) where a Notice of Appeal has been delivered in respect of the assessable property, advise the Assessment Review Board of the modification.

(6) Where the person who requested the reconsideration accepts an offer to modify an assessment, that person must not appeal the modified assessment and must withdraw any Notice of Appeal filed in respect of the assessable property.

PART IX

ASSESSMENT REVIEW BOARD

Council to Establish Assessment Review Board

20.(1) Council must, by resolution, establish an Assessment Review Board to

(a) consider and determine all recommendations from the assessor under subsection 17(1); and

(b) hear and determine assessment appeals under this Law.

(2) The Assessment Review Board must consist of not less than three (3) members, including at least one (1) member who is a practising or non-practising member in good standing of the law society of the Province, and at least one (1) member who has experience in assessment appeals in the Province.

(3) Each member of the Assessment Review Board must hold office for a period of three (3) years unless the member resigns or is removed from office in accordance with this Law.

(4) If a member of the Assessment Review Board is absent, disqualified, unable or unwilling to act, Council may appoint another person, who would otherwise be qualified for appointment as a member, to replace the member until the member returns to duty or the member's term expires, whichever comes first.

Remuneration and Reimbursement

21.(1) Esquimalt Nation must remunerate

(a) the chair (or acting chair) at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time chair of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3,

(b) a member (or replacement member appointed to act), other than the chair, who meets the criteria set out in subsection 20(2), at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time vice-chair of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3, and

(c) any member (or replacement member appointed to act), other than those referenced in paragraphs (a) and (b), at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time member of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3,

for time spent on activities of the Assessment Review Board required under this Law or expressly authorized by Council.

(2) Esquimalt Nation must reimburse a member, including a replacement member, of the Assessment Review Board for reasonable travel and out of pocket expenses necessarily incurred in carrying out his or her duties.

Conflicts of Interest

22.(1) A person must not serve as a member of the Assessment Review Board if the person

(a) has a personal or financial interest in the assessable property that is the subject of an appeal;

(b) is the Chief of Esquimalt Nation or a member of Council;

(c) is an employee of Esquimalt Nation; or

(d) has financial dealings with Esquimalt Nation, which might reasonably give rise to a conflict of interest or impair that person's ability to deal fairly and impartially with an appeal, as required under the terms of this Law.

(2) For the purposes of paragraph (1)(a), membership in Esquimalt Nation does not in itself constitute a personal or financial interest in assessable property.

Appointment of Chair

23.(1) Council must, by resolution, appoint one of the members of the Assessment Review Board as chair.

(2) The chair must

(a) supervise and direct the work of the Assessment Review Board;

(b) undertake administrative duties as necessary to oversee and implement the work of the Assessment Review Board;

(c) determine procedures to be followed at hearings consistent with this Law;

(d) administer an oath or solemn affirmation to a person or witness before his or her evidence is taken; and

(e) preside at hearings of the Assessment Review Board.

(3) If the chair is absent or incapacitated, Council must designate a member of the Assessment Review Board as the acting chair for the period that the chair is absent or incapacitated.

Appointment of Secretary

24.(1) Council must, by resolution, appoint a secretary of the Assessment Review Board.

(2) The secretary of the Assessment Review Board must

(a) have the custody and care of all records, documents, orders and decisions made by or pertaining to the Assessment Review Board; and

(b) fulfill such other duties as directed by the chair and the Assessment Review Board.

Removal of Member

25. Council may terminate the appointment of a member of the Assessment Review Board for cause, including where a member

(a) is convicted of an offence under the *Criminal Code*;

(b) fails to attend three (3) consecutive hearings of the Assessment Review Board; or

(c) fails to perform any of his or her duties under this Law in good faith and in accordance with the terms of this Law.

Duty of Member

26. In performing their duties under this Law, the members of the Assessment Review Board must act faithfully, honestly and impartially and to the best of their skill and ability, and must not disclose to any person information obtained by them as a member, except in the proper performance of their duties.

PART X

APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

Appeals and Assessor Recommendations

27. The Assessment Review Board must

(a) consider and determine assessor recommendations made under subsection 17(1) for changes to the assessment roll; and

(b) hear and determine appeals made under this Part.

Notice of Appeal

28.(1) Any person, including without limitation Esquimalt Nation and the assessor, may appeal an assessment or a reconsideration of an assessment of assessable property to the Assessment Review Board by delivering

(a) a completed Notice of Appeal,

(b) a copy of the Assessment Notice, and

(c) an administration fee of thirty dollars ($30),

to the assessor within forty-five (45) days after the date on which the Assessment Notice was mailed or e-mailed to the persons named on the assessment roll in respect of the assessable property.

(2) An appeal is commenced by delivery of a completed Notice of Appeal, a copy of the Assessment Notice, and the required administration fee to the assessor at the address set out in the Assessment Notice.

(3) The grounds for an appeal may be in respect of one or more of the following:

(a) the assessed value of the assessable property;

(b) the assessment classification of the assessable property;

(c) the applicability of an exemption to the assessable property;

(d) any alleged error or omission in an assessment or Assessment Notice; and

(e) the liability of the holder to taxation under the Taxation Law.

(4) Where an appeal is commenced with respect to a supplementary assessment, the appeal must be confined to the supplementary assessment.

(5) The assessor must, as soon as possible after a Notice of Appeal is received,

(a) deliver a copy of the Notice of Appeal to the chair and to Esquimalt Nation; and

(b) deliver the administration fee collected under paragraph (1)(c) to Esquimalt Nation.

Agents and Solicitors

29. Where a complainant is represented in an appeal through a solicitor or agent, all notices and

correspondence required to be given to the complainant are properly given if delivered to the solicitor or agent at the address set out in the Notice of Appeal.

Scheduling of Hearing

30.(1) On delivery of a Notice of Appeal to the assessor, or on receipt of a recommendation from the assessor under subsection 17(1), the chair must, in consultation with the assessor, schedule a hearing of the appeal or the assessor recommendation.

(2) The chair must, at least ten (10) days before the hearing, deliver a Notice of Hearing, setting out the date, time and place of the hearing, to the parties and to each person named on the assessment roll in respect of the assessable property.

(3) Notwithstanding subsection (2), the chair is not required to deliver a Notice of Hearing to a holder of an interest in reserve lands affected by an assessor recommendation under subsection 17(1) where the recommendation

(a) results in a decrease in the assessed value of the interest;

(b) does not change the classification of the interest; and

(c) does not result in the removal of an exemption.

Parties

31. The parties in a hearing, except as provided in subsection 30(3), are

(a) the complainant;

(b) the holder of the assessable property, if not the complainant;

(c) the assessor; and

(d) any person who the Assessment Review Board determines may be affected by the appeal or assessor recommendation, upon request by that person.

Delivery of Documentation

32.(1) The chair must, without delay, deliver a copy of any document submitted by a party in relation to an appeal to all other parties.

(2) The chair may, in respect of an appeal,

(a) require the assessor to provide any relevant document or record obtained or created in respect of an assessment that is in the custody or control of the assessor, subject to privilege;

(b) require a party to provide relevant documents and records in advance of a hearing.

Timing for Hearing

33. Subject to section 46, the Assessment Review Board must commence a hearing within forty-five (45) days after delivery of the Notice of Appeal to the assessor or receipt of an assessor recommendation under subsection 17(1), unless all parties consent to a delay.

Daily Schedule

34.(1) The chair must

(a) create a daily schedule for the hearings of the Assessment Review Board; and

(b) post the daily schedule at the place where the Assessment Review Board is to meet.

(2) The Assessment Review Board must proceed to deal with appeals and assessor recommendations in accordance with the daily schedule, unless the Assessment Review Board considers a change in the schedule necessary and desirable in the circumstances.

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

Conduct of Hearing

35.(1) The Assessment Review Board must give all parties a reasonable opportunity to be heard at a hearing.

(2) A party may be represented by counsel or an agent and may make submissions as to facts, law and jurisdiction.

(3) The Assessment Review Board may conduct a hearing whether the complainant is present or not, provided the complainant was given notice of the hearing in accordance with this Law.

(4) The burden of proof in an appeal is on the person bringing the appeal.

(5) In an oral hearing, a party may call and examine witnesses, present evidence and submissions and conduct cross-examination of witnesses as reasonably required by the Assessment Review Board for a full and fair disclosure of all matters relevant to the issues in the appeal.

(6) The Assessment Review Board may reasonably limit further examination or cross-examination of a witness if it is satisfied that the examination or cross-examination has been sufficient to disclose fully and fairly all matters relevant to the issues in the appeal.

(7) The Assessment Review Board may question any witness who gives oral evidence at a hearing.

(8) The Assessment Review Board may receive and accept information that it considers relevant, necessary and appropriate, whether or not the information would be admissible in a court of law.

(9) The Assessment Review Board may conduct its proceedings by any combination of written, electronic and oral hearings.

(10) An oral hearing must be open to the public unless the Assessment Review Board, on application by a party, determines that the hearing should be held *in camera.*

Maintaining Order at Hearings

36.(1) The Assessment Review Board may, at an oral hearing, make orders or give directions that it considers necessary to maintain order at the hearing.

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may, by order, impose restrictions on a person's continued participation in or attendance at a hearing and may exclude a person from further participation in or attendance at a hearing until the Assessment Review Board orders otherwise.

Summary Dismissal

37.(1) At any time after a Notice of Appeal is received by the Assessment Review Board, the Assessment Review Board may dismiss all or part of the appeal where it determines that any of the following apply:

(a) the appeal is not within the jurisdiction of the Assessment Review Board;

(b) the appeal was not filed within the applicable time limit; or

(c) the complainant failed to diligently pursue the appeal or failed to comply with an order of the Assessment Review Board.

(2) Before dismissing all or part of an appeal under subsection (1), the Assessment Review Board must give the complainant an opportunity to make submissions to the Assessment Review Board.

(3) The Assessment Review Board must give written reasons for any dismissal made under subsection (1) to all parties.

Quorum

38.(1) A majority of the members of the Assessment Review Board constitutes a quorum, provided

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

that there must not be less than three (3) members present at any time.

(2) Where a quorum of the members of an Assessment Review Board is not present at the time at which a hearing is to be held, the hearing must be adjourned to the next day that is not a holiday, and so on from day to day until there is a quorum.

Decisions

39. A decision of the majority of the members is a decision of the Assessment Review Board and, in the case of a tie, the decision of the chair governs.

Combining Hearings

40. The Assessment Review Board may conduct a single hearing of two (2) or more appeals or assessor recommendations related to the same assessment if the matters in each hearing are addressing the same assessable property or substantially the same issues.

Power to Determine Procedures

41.(1) Subject to this Law, the Assessment Review Board has the power to control its own processes and may make rules respecting practice and procedure to facilitate the just and timely resolution of the matters before it.

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may make rules respecting the holding of pre-hearing conferences and requiring the parties to attend a pre-hearing conference.

Orders to Attend or Produce Documents

42.(1) At any time before or during a hearing, but before its decision, the Assessment Review Board may make an order requiring a person to

(a) attend a hearing to give evidence, or

(b) produce a document or other thing in the person's possession or control as specified by the Assessment Review Board,

by issuing an Order to Attend Hearing/Produce Documents and serving it on the person at least two (2) days before the person's attendance or the requested document is required at the hearing, as the case may be.

(2) Where an order is made under paragraph (1)(a), the Assessment Review Board must pay to the person a twenty dollar ($20) witness fee plus reasonable travel expenses to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(3) A party may request that the Assessment Review Board make an order under subsection (1) to a person specified by the party.

(4) Where a party makes a request under subsection (3),

(a) the chair must sign and issue an Order to Attend Hearing/Produce Documents and the party must serve it on the witness at least two (2) days before the person's attendance or the requested document is required at the hearing, as the case may be; and

(b) a party requesting the attendance of a witness must pay a twenty dollar ($20) witness fee plus reasonable travel expenses to the witness to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(5) The Assessment Review Board may apply to the Supreme Court of British Columbia for an order directing a person to comply with an order under this section.

Adjournments

43. The Assessment Review Board may

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(a) hear all appeals or assessor recommendations on the same day or may adjourn from time to time until all matters have been heard and determined; and

(b) at any time during a hearing, adjourn the hearing.

Costs

44. The Assessment Review Board may make orders requiring a party

(a) to pay all or part of the costs of another party in respect of the appeal,

(b) to pay all or part of the costs of the Assessment Review Board in respect of the appeal,

where the Assessment Review Board considers the conduct of a party has been improper, vexatious, frivolous or abusive.

Reference on Question of Law

45.(1) At any stage of a proceeding before it, the Assessment Review Board, on its own initiative or at the request of one or more of the parties, may refer a question of law in the proceeding to the Supreme Court of British Columbia or to the Federal Court of Canada in the form of a stated case.

(2) The stated case must be in writing and filed with the court registry and must include a statement of the facts and all evidence material to the stated case.

(3) The Assessment Review Board must

(a) suspend the proceeding as it relates to the stated case and reserve its decision until the opinion of the court has been given; and

(b) decide the appeal in accordance with the court's opinion.

Matters before the Courts

46. If a proceeding with respect to liability to pay taxes in respect of assessable property that is the subject of an appeal is brought before a court of competent jurisdiction

(a) before the hearing is to commence, the hearing must be deferred until the matter is decided by the court;

(b) during the hearing, the hearing must be adjourned until the matter is decided by the court; or

(c) after the hearing has concluded but before a decision on the appeal is given, the decision must be deferred until the matter is decided by the court.

Withdrawal of Appeal

47.(1) A complainant may withdraw an appeal under this Part by

(a) delivering a Notice of Withdrawal to the assessor if a Notice of Hearing has not been delivered in respect of the appeal; or

(b) delivering a Notice of Withdrawal to the Assessment Review Board if a Notice of Hearing has been delivered in respect of the appeal.

(2) Upon receipt of a Notice of Withdrawal

(a) under paragraph (1)(a), the assessor must advise the chair and Esquimalt Nation that the appeal is withdrawn and will not proceed; and

(b) under paragraph (1)(b), the Assessment Review Board must dismiss the appeal and notify the parties that the appeal has been dismissed.

(3) For greater certainty, if a Notice of Hearing has been issued but not delivered, paragraph (1)(b) applies.

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

Delivery of Decisions

48.(1) The Assessment Review Board must, not more than ninety (90) days after the day on which a hearing is completed, deliver a written decision on the appeal or assessor recommendation to all parties.

(2) Any person may obtain a copy of a decision of the Assessment Review Board from the tax administrator on request and payment of a fee of twenty-five dollars ($25).

(3) The tax administrator may obscure or omit personal information (other than name and address) and financial business information from decisions provided under subsection (2), provided that assessment and property tax information must not be obscured or omitted.

Delivery of Documents under This Part

49.(1) Delivery of a document under this Part may be made personally or by sending it by registered mail, fax or e-mail.

(2) Personal delivery of a document is made

(a) in the case of an individual, by leaving the document with the individual or with a person at least eighteen (18) years of age residing at the individual's place of residence;

(b) in the case of a first nation, by leaving the document with the person apparently in charge, at the time of delivery, of the first nation's administrative office, or with the first nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the person apparently in charge, at the time of delivery, of the corporation's head office or a branch office, or with an officer or director of the corporation, or with the corporation's legal counsel.

(3) Subject to subsection (4), a document is considered delivered if

(a) delivered personally, at the time that personal delivery is made;

(b) sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed;

(c) sent by fax, at the time indicated on the confirmation of transmission; or

(d) sent by e-mail, at the time indicated in the electronic confirmation that the e-mail has been opened.

(4) A document delivered on a non-business day or after 17:00 local time on a business day is considered delivered at 09:00 on the next business day.

Appeals

50.(1) An appeal lies to the Supreme Court of British Columbia from a decision of the Assessment Review Board on a question of law.

(2) An appeal under subsection (1) must be made within thirty (30) days after the day on which the decision is delivered under subsection 48(1).

PART XI

GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

51.(1) The tax administrator, the assessor, a member of the Assessment Review Board, the secretary or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, a court of law or pursuant to a court order;

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The assessor may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the interest in reserve lands if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

52. Notwithstanding section 51,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form; and

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form, where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

53. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay taxes or amounts levied under the Taxation Law be affected by

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an assessor or the tax administrator;

(b) an error or omission in an assessment roll, Assessment Notice, or any notice given under this Law; or

(c) a failure of Esquimalt Nation, tax administrator or the assessor to do something within the required time.

Notices

54.(1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the assessment roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the assessment roll.

(2) Except where otherwise provided in this Law, a notice

(a) given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

55.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Force and Effect

56. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 16th day of December, 2019, at Esquimalt Reserve, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Robert Thomas

Councillor Barbara Lecoy

Councillor Mildred Modeste

Councillor John Thomas

Councillor Rene Thomas

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE I

PROPERTY CLASSES

Class 1 - Residential
Class 2 - Utilities
Class 4 - Major Industry
Class 5 - Light Industry
Class 6 - Business and Other
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization
Class 9 - Farm

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE II

REQUEST FOR INFORMATION BY ASSESSOR
FOR ESQUIMALT NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section 7 of the *Esquimalt Nation Property Assessment Law, 2019*, I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of delivery of the request]**, the following information relating to the above-noted interest:

(1)

(2)

(3)

If you fail to provide the requested information on or before the date specified above, an assessment of the interest may be made on the basis of the information available to the assessor.

_____

Assessor for Esquimalt Nation

Dated: _____, 20___.

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE III

DECLARATION OF PURPOSE FOR THE USE OF ASSESSMENT INFORMATION

I, _____ [name], of _____ [address], _____ [city], _____ [province], _____ [postal code], declare and certify that I will not use the assessment roll or information contained in the assessment roll to obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means, or to harass an individual.

I further declare and certify that any assessment information I receive will be used for the following purpose(s):

(1) a complaint or appeal under the *Esquimalt Nation Property Assessment Law, 2019*;

(2) a review of an assessment to determine whether to seek a reconsideration or appeal of the assessment; or

(3) other: _____

Signed: _____
[please print name]

Dated: _____ , 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE IV

ASSESSMENT NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LAND: _____

TAKE NOTICE that the assessment roll has been certified by the assessor for Esquimalt Nation and delivered to the Council of Esquimalt Nation.

The following person(s) is/are the holders of the interest in reserve lands: [Name(s) & addresses]

The interest is classified as:

The assessed value by classification of the interest is:

TOTAL ASSESSED VALUE: _____

TOTAL ASSESSED VALUE LIABLE TO TAXATION: _____

AND TAKE NOTICE that you may, within twenty-one (21) days of the date of mailing of this notice, request a reconsideration of this assessment by delivering a written request for reconsideration in the form specified in the *Esquimalt Nation Property Assessment Law, 2019*. Within twenty-one (21) days after the end of the period during which you may request a reconsideration, the assessor will review the assessment and provide you with the results of the reconsideration. If the assessor determines that your interest should have been assessed differently, the assessor will offer to modify the assessment.

AND TAKE NOTICE that you may, within forty-five (45) days of the date of mailing of this notice, appeal this assessment to the Assessment Review Board. The Notice of Appeal must be in writing in the form and accompanied by the fee specified in the *Esquimalt Nation Property Assessment Law, 2019* and must be delivered to the Assessor at the following address: [insert address].

_____

Tax Administrator for Esquimalt Nation

Dated: _____, 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE V

REQUEST FOR RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

TO: Assessor for Esquimalt Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Esquimalt Nation Property Assessment Law, 2019*, I hereby request a reconsideration of the assessment of the following interest in reserve lands:

[description of the interest as described in the Assessment Notice]

I am: ___ a holder of the interest

___ named on the assessment roll in respect of this interest

This request for a reconsideration of the assessment is based on the following reasons:

(1)

(2)

(3)

(describe the reasons in support of the request in as much detail as possible)

Address and telephone number at which applicant can be contacted:

_____

_____

_____ _____

Name of Applicant (please print) Signature of Applicant

Dated: _____ , 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE VI

NOTICE OF APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

TO: Assessor for Esquimalt Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Esquimalt Nation Property Assessment Law, 2019*, I hereby appeal the assessment/reconsideration of the assessment of the following interest in reserve lands:

[description of the interest, including assessment roll number, as described in the Assessment Notice]

The grounds for the appeal are:

(1)

(2)

(3)

(describe the grounds for the appeal in as much detail as possible)

Complainant's mailing address to which all notices in respect of this appeal are to be sent:

_____

_____

Name and address of any representative acting on complainant's behalf in respect of this appeal:

_____

_____

The required fee of thirty dollars ($30) is enclosed with this Notice of Appeal.

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____, 20___ .

NOTE: A copy of the Assessment Notice must be enclosed with this Notice of Appeal.

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE VII

NOTICE OF WITHDRAWAL

TO: Assessor, Esquimalt Nation

OR

Chair, Assessment Review Board for Esquimalt Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Esquimalt Nation Property Assessment Law, 2019* I hereby withdraw my appeal of the assessment of the following interest in reserve lands:

Description of interest:

Date of Notice of Appeal:

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____, 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE VIII

NOTICE OF HEARING

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

Complainant in respect of this appeal: _____

TAKE NOTICE that the Assessment Review Board will hear an appeal/assessor recommendation from the assessment/reconsideration of the assessment of the above-noted interest at:

Date: _____ , 20___

Time: _____ (A.M./P.M.)

Location: _____[address]

AND TAKE NOTICE that you should bring to the hearing [insert # copies] copies of all relevant documents in your possession respecting this appeal.

A copy of the Assessment Notice and the Notice of Appeal are enclosed with this notice, as well as copies of:

_____

_____

(all submissions and documents received in respect of the appeal will be forwarded to all parties)

_____

Chair, Assessment Review Board

Dated: _____ , 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE IX

ORDER TO ATTEND HEARING/PRODUCE DOCUMENTS

TO: _____

ADDRESS: _____

TAKE NOTICE that an appeal has been made to the Assessment Review Board for Esquimalt Nation in respect of the assessment of _____ [describe interest in reserve lands].
The Assessment Review Board believes that you may have information [OR documents] that may assist the Assessment Review Board in making its decision.

THIS NOTICE REQUIRES you to [indicate the applicable provisions below]:

1. Attend before the Assessment Review Board at a hearing at

Date: _____, 20___

Time: _____ (A.M./P.M.)

Location: _____ [address]

to give evidence concerning the assessment and to bring with you the following documents:

_____

_____

and any other documents in your possession that may relate to this assessment.

A twenty dollar ($20) witness fee is enclosed. Your reasonable travelling expenses will be reimbursed as determined by the Assessment Review Board.

2. Deliver the following documents [list documents] OR any documents in your possession that may relate to this assessment to the Chair, Assessment Review Board _____ [address] on or before _____ .

Please contact _____ at _____ if you have any questions or concerns respecting this Order.

_____

Chair, Assessment Review Board

Dated: _____, 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE X

CERTIFICATION OF ASSESSMENT ROLL BY ASSESSOR

The assessor must certify the assessment roll in the following form:

I, _____ , being the assessor for Esquimalt Nation, hereby certify that this is the Esquimalt Nation [revised/supplementary] assessment roll for the year 20___ and that this assessment roll is complete and has been prepared and completed in accordance with all requirements of the *Esquimalt Nation Property Assessment Law, 2019*.

_____
(Signature of Assessor)

Dated _____ , 20___ at _____ , _____ .
(City) (Province)

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Esquimalt Nation in the Province of British Columbia,

Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ESQUIMALT NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

TABLE OF CONTENTS

PART I	Citation	2
PART II	Definitions and References	2
PART III	Administration	4
PART IV	Liability for Taxation	4
PART V	Exemptions from Taxation	5
PART VI	Grants	8
PART VII	Levy of Tax	9
PART VIII	Tax Roll and Tax Notice	9
PART IX	Payment Receipts and Tax Certificates	11
PART X	Penalties and Interest	11
PART XI	Revenues and Expenditures	11
PART XII	Collection and Enforcement	12
PART XIII	Seizure and Sale of Personal Property	14
PART XIV	Seizure and Assignment of Taxable Property	15
PART XV	Discontinuance of Services	17
PART XVI	General Provisions	18

SCHEDULES

I Request for Information by Tax Administrator
II Tax Notice
III Costs Payable by Debtor Arising from the Collection and Enforcement of Unpaid Taxes
IV Tax Certificate
V Tax Arrears Certificate
VI Notice of Seizure and Sale of Personal Property
VII Notice of Sale of Seized Personal Property
VIII Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property
IX Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property
X Notice of Discontinuance of Services

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests in reserve lands;

B. The Council of Esquimalt Nation deems it to be in the best interests of Esquimalt Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Esquimalt Nation has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

NOW THEREFORE the Council of Esquimalt Nation duly enacts as follows:

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019* .

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"assessed value" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Assessment Law" means the *Esquimalt Nation Property Assessment Law, 2019*;

"Assessment Review Board" means the assessment review board established under the Assessment Law;

"assessment roll" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"assessor" means a person appointed to that position under the Assessment Law;

"child" includes a child for whom a person stands in the place of a parent;

"civil resolution tribunal" means the civil resolution tribunal established under the *Civil Resolution Tribunal Act*, S.B.C. 2012, c. 25;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"debtor" means a person liable for unpaid taxes imposed under this Law;

"Esquimalt Nation" means Esquimalt Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Esquimalt Nation Entity" means

(a) a corporation in which Esquimalt Nation beneficially owns, directly or indirectly, shares

(i) having not less than fifty percent (50%) of the votes that could be cast at an annual meeting of the shareholders of the corporation, or

(ii) having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the issued shares of the capital stock of the corporation; or

(b) a partnership in which Esquimalt Nation beneficially owns, directly or indirectly,

(i) not less than fifty percent (50%) of all voting rights of the partnership, or

(ii) interests in the partnership having not less than fifty percent (50%) of the fair market value of all of the interests in the partnership;

"exemption certificate" means a certificate issued under subsection 8(5);

"expenditure law" means an expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"holder", in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(d) who is a trustee of the interest;

"improvement" means any building, fixture, structure or similar thing constructed, placed or affixed on, in or to land, or water over land, or on, in or to another improvement and includes a manufactured home;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"local revenue account" means the local revenue account referred to in section 13 of the Act;

"locatee" means a person who is in lawful possession of reserve lands under subsections 20(1) and (2) of the *Indian Act*;

"manufactured home" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Notice of Discontinuance of Services" means a notice containing the information set out in Schedule X;

"Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property" means a notice containing the information set out in Schedule IX;

"Notice of Sale of Seized Personal Property" means a notice containing the information set out in Schedule VII;

"Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property" means a notice containing the information set out in Schedule VIII;

"Notice of Seizure and Sale" means a notice containing the information set out in Schedule VI;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"property class" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Province" means the province of British Columbia;

"registry" means any land registry in which interests in reserve lands are registered;

"related individual" means, in respect of a member of Esquimalt Nation,

(a) that member's spouse, child, grandchild, great-grandchild, parent, grandparent, great-grandparent or guardian,

(b) the spouse of that member's parent, grandparent, great-grandparent, child, grandchild or great-grandchild, or

(c) the child, grandchild, great-grandchild, parent, grandparent or great-grandparent of that member's spouse;

"reserve" means a reserve of Esquimalt Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"revitalization agreement" means an agreement made pursuant to subsection 8(2);

"spouse" includes a common law partner;

"tax administrator" means a person appointed by Council under subsection 3(1) to administer this Law;

"Tax Arrears Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule V;

"Tax Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule IV;

"Tax Notice" means a notice containing the information set out in Schedule II;

"tax roll" means a list prepared pursuant to this Law of persons liable to pay tax on taxable property;

"taxable property" means an interest in reserve lands that is subject to taxation under this Law;

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation;

"taxes" include

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under this Law, and all penalties, interest and costs added to taxes under this Law, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of Esquimalt Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law; and

"taxpayer" means a person liable for taxes in respect of taxable property.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 3(4)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

PART III
ADMINISTRATION

Tax Administrator

3.(1) Council must, by resolution, appoint a tax administrator to administer this Law on the terms and conditions set out in the resolution.

(2) The tax administrator must fulfill the responsibilities given to the tax administrator under this Law and the Assessment Law.

(3) The tax administrator may, with the consent of the Esquimalt Nation Executive Director, assign the performance of any duties of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of Esquimalt Nation.

(4) The tax administrator's responsibilities include

(a) the collection of taxes and the enforcement of payment under this Law; and

(b) the day to day management of Esquimalt Nation's local revenue account.

PART IV
LIABILITY FOR TAXATION

Application of Law

4. This Law applies to all interests in reserve lands.

Tax Liability

5.(1) Except as provided in Part V, all interests in reserve lands are subject to taxation under this Law.

(2) Taxes levied under this Law are a debt owed to Esquimalt Nation recoverable by Esquimalt Nation in any manner provided for in this Law.

(3) Taxes are due and payable under this Law notwithstanding any proceeding initiated or remedy sought by a taxpayer respecting his or her liability to taxation under this Law.

(4) Any person who is a holder of taxable property in any taxation year is liable to Esquimalt Nation for all taxes imposed on that taxable property under this Law during the taxation year and for all unpaid taxes imposed in a previous taxation year, including, for greater certainty, interest, penalties and costs as

provided in this Law.

Tax Refunds

6.(1) Where a person is taxed in excess of the proper amount in a taxation year, the tax administrator must refund to that person any excess taxes paid by that person.

(2) Where a person is entitled to a refund of taxes, Council may direct the tax administrator to refund the amount in whole or in part by applying it as a credit on account of taxes or other unpaid amounts that are due or accruing due to Esquimalt Nation in respect of taxable property held by that person.

(3) Where a person is entitled to be refunded an amount of taxes paid under this Law, the tax administrator must pay the person interest as follows:

(a) interest accrues from the date that the taxes were originally paid to Esquimalt Nation;

(b) the interest rate during each successive three (3) month period beginning on January 1, April 1, July 1 and October 1 in every year, is two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to Esquimalt Nation on the 15th day of the month immediately preceding that three (3) month period;

(c) interest will not be compounded; and

(d) interest stops running on the day payment of the money owed is delivered or mailed to the person to whom it is owed, or is actually paid.

PART V

EXEMPTIONS FROM TAXATION

Exemptions

7.(1) The following interests in reserve lands are exempt from taxation under this Law to the extent indicated:

(a) subject to subsections (2) and (3), an interest held or occupied by Esquimalt Nation, an Esquimalt Nation Entity, or a member of Esquimalt Nation;

(b) an interest occupied as a residence by one (1) or more members of Esquimalt Nation and related individuals of those members and by no other persons;

(c) a building used for public school purposes or for a purpose ancillary to the operation of a public school, and the land on which the building stands;

(d) a building used or occupied by a religious body and used for public worship, religious education or as a church hall, and the land on which the building stands;

(e) a building used solely as a hospital, not operated for profit, and the land on which the building stands;

(f) a building used as a university, technical institute or public college, not operated for profit, and the land on which the building stands;

(g) an institutional building used to provide housing accommodation for the elderly or persons suffering from physical or mental disability, not operated for profit, and the land on which the building stands; and

(h) that land of a cemetery actually used for burial purposes.

(2) Where an interest in reserve lands is held by Esquimalt Nation, an Esquimalt Nation Entity or a member of Esquimalt Nation, as the case may be, and is wholly occupied by a person who is not Esquimalt Nation, an Esquimalt Nation Entity or a member of Esquimalt Nation,

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(a) the exemption in paragraph (1)(a) does not apply to the person who is not Esquimalt Nation, an Esquimalt Nation Entity or a member of Esquimalt Nation;

(b) that person is responsible for the taxes levied in respect of the interest; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

(3) Where an interest in reserve lands is occupied by Esquimalt Nation, an Esquimalt Nation Entity or a member of Esquimalt Nation and is also occupied by a person who is not Esquimalt Nation, an Esquimalt Nation Entity or a member of Esquimalt Nation,

(a) the exemption in paragraph (1)(a) does not apply to that person;

(b) taxes under this Law must be levied in respect of that person's proportionate occupation of the interest; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

(4) An exemption in paragraph (1)(c) to (h) applies only to that portion of the interest that is used for the purposes for which the exemption is given.

(5) Where subsection (4) applies to an interest that is a portion of a building, the exemption also applies to a proportionate part of the land on which the building stands.

Revitalization Program

8.(1) A revitalization program is hereby established to encourage one or more of the following objectives:

(a) economic revitalization;

(b) environmental revitalization; and

(c) social or cultural revitalization,

of reserve lands by providing tax incentives for those who invest in reserve lands.

(2) Under the revitalization program, an interest in reserve lands may be granted a complete or partial exemption from taxation, for a maximum duration of ten (10) years where:

(a) a proponent taxpayer and Esquimalt Nation enter into a revitalization agreement regarding the applicable interest in reserve lands; and

(b) subject to subsection (c), the revitalization agreement obligates the proponent taxpayer to invest in the rehabilitation or development of the applicable reserve lands to the following minimum amounts:

(i) $1,000,000, if the objective provided for in the revitalization agreement is economic revitalization;

(ii) $250,000, if the objective provided for in the revitalization agreement is environmental revitalization; and

(iii) $125,000, if the objective provided for in the revitalization agreement is cultural or social revitalization, or

(c) where the proponent taxpayer is a corporation of which one hundred percent (100%) of its shares are owned by one or more members of Esquimalt Nation, and the proponent taxpayer is a holder of an interest in reserve lands used for business purposes, the revitalization agreement obligates the proponent taxpayer to invest in the rehabilitation or development of the applicable reserve lands to the following minimum amounts:

(i) $1, if the objective provided for in the revitalization agreement is economic revitalization;

(ii) $25,000, if the objective provided for in the revitalization agreement is environmental

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

revitalization; and

(iii) $10,000, if the objective provided for in the revitalization agreement is cultural or social revitalization.

(3) A revitalization agreement must be finalized prior to October 31st in the year before the taxation exemption is to go into effect and must:

(a) describe the interest in reserve lands, or proposed interest in reserve lands, which is the subject of the revitalization agreement by reference to an assessment roll folio number, or by reference to a lot number and survey plan, or by other sufficient and reliable form of description;

(b) provide the details of the nature and time-table of the investment to be made by the proponent taxpayer in the reserve lands which are the subject of the revitalization agreement;

(c) detail the taxation year that the exemption will go into effect, any conditions precedent to the exemption going into effect, the duration of the revitalization agreement, and the percentage of exemption provided in regard to the interest in reserve lands which is the subject of the revitalization agreement;

(d) include a provision that the exemption from taxation will end if the proponent taxpayer does not actually carry out the investment described in the revitalization agreement, or otherwise breaches the revitalization agreement; and

(e) provide that the tax administrator shall be responsible for the implementation of the revitalization agreement on behalf of Esquimalt Nation, and provide the name of the individual responsible for the implementation of the revitalization agreement on behalf of the proponent taxpayer.

(4) Esquimalt Nation may enter into more than one revitalization agreement with a proponent taxpayer for the same interest in reserve lands in subsequent years provided that a new investment meeting the criteria in subparagraph (2)(b) or 2(c) is made.

(5) Once any conditions precedent in a revitalization agreement have been met, or if there are no conditions precedent, once the revitalization agreement has been approved and signed by both Esquimalt Nation and the proponent taxpayer, the tax administrator will issue an exemption certificate to the proponent taxpayer.

(6) An exemption certificate must be finalized prior to October 31st in the year before the taxation exemption is to go into effect and must specify the following:

(a) the extent of the tax exemption;

(b) the amount of the tax exemption or the formula for determining the exemption;

(c) the term of the tax exemption;

(d) if applicable, the conditions on which the tax exemption is provided;

(e) if applicable, that a recapture amount is payable if the exemption certificate is cancelled, and how that amount is to be determined.

(7) Council may, from time to time, by resolution prescribe any procedures, application forms, or other materials required for the proper promotion and administration of the revitalization program.

(8) The tax administrator will provide the assessor a copy of

(a) any revitalization agreement within ten (10) days of its final approval and signing by Esquimalt Nation and the proponent taxpayer, and

(b) any exemption certificate within ten (10) days of its issuance by the tax administrator.

(9) Where an exemption certificate has been issued, Esquimalt Nation may only terminate the certificate by resolution:

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(a) at the request of the holder; or

(b) if the holder fails to make the investment described in the applicable revitalization agreement, or otherwise breaches the revitalization agreement.

(9) Upon termination of an exemption certificate by Esquimalt Nation under subsection (8):

(a) the tax administrator must, within ten (10) days, notify the holder and the assessor of the cancellation and of the date on which it took effect or will take effect;

(b) where terminated under paragraph (8)(b), the holder is liable for all taxes that would have been payable in respect of the interest in reserve lands from the date of the breach; and

(c) the tax administrator must give written notice to the holder of:

(i) any taxes due from the date of cancellation; or

(ii) any taxes due from the date that the holder breached the agreement;

(d) the holder is liable and must, within thirty (30) days, pay Esquimalt Nation all amounts owing as set out in paragraph (c); and

(e) penalties are assessable and payable under Part X for any outstanding taxes or monies owing under paragraph (c) that are not paid within thirty (30) days in accordance with paragraph (d).

(10) In this section "proponent taxpayer" includes a person who is not a holder at the time of signing the revitalization agreement but who makes a commitment in the revitalization agreement to acquire an identified interest in reserve lands subsequent to the execution of the revitalization agreement.

PART VI
GRANTS

Grants for Surrounding Land

9. Where a building is exempted from taxation under this Law, Council may provide to the holder a grant equivalent to the taxes payable on that area of land surrounding the building determined by Council to be reasonably necessary in connection with it.

Annual Grants

10.(1) Council may provide for a grant to a holder of taxable property

(a) where the holder is a charitable, philanthropic or other not-for-profit corporation, and Council considers that the taxable property is used for a purpose that is directly related to the purposes of the corporation; and

(b) where the holder would be entitled to a grant under the provisions of the *Home Owner Grant Act* (BC) if the holder's taxable property was subject to taxation by a local government.

(2) Grants provided under subsection (1)

(a) may be given only to a holder of taxable property that is taxable in the current taxation year;

(b) must be in an amount equal to or less than the taxes payable on the taxable property in the current taxation year, less any other grants; and

(c) must be used only for the purposes of paying the taxes owing on the taxable property in the current taxation year.

(3) A grant under paragraph (1)(b) must be in an amount that is not more than the amount to which a person would be entitled under the *Home Owner Grant Act* (BC) if the holder's taxable property was subject to taxation by a local government.

(4) Council will in each taxation year determine all grants that will be given under this Part and will authorize those grants in an expenditure law.

PART VII
LEVY OF TAX

Tax Levy

11.(1) On or before May 28 in each taxation year, Council must adopt a law setting the rate of tax to be applied to each property class.

(2) A law setting the rate of tax may establish different tax rates for each property class.

(3) Taxes must be levied by applying the rate of tax against each one thousand dollars ($1,000) of assessed value of the interest in reserve lands.

(4) Taxes levied under this Law are deemed to be imposed on January 1 of the taxation year in which the levy is first made.

(5) Notwithstanding subsection (3), Council may establish, in its annual law setting the rate of tax, a minimum tax payable in respect of a taxable property.

(6) A minimum tax established under the authority of subsection (5) may be established in respect of one or more property classes.

Tax Payments

12.(1) Taxes are due and payable on or before July 2 of the taxation year in which they are levied.

(2) Taxes must be paid at the office of Esquimalt Nation during normal business hours, by cheque, money order or cash.

(3) Payment of taxes made by cheque or money order must be made payable to Esquimalt Nation.

PART VIII
TAX ROLL AND TAX NOTICE

Tax Roll

13.(1) On or before May 31 in each taxation year, the tax administrator must create a tax roll for that taxation year.

(2) The tax roll must be in paper or electronic form and must contain the following information in respect of each interest in reserve lands:

(a) a description of the interest as it appears on the assessment roll;

(b) the name and address of the holder entered on the assessment roll with respect to the interest;

(c) the name and address of every person entered on the assessment roll with respect to the interest;

(d) the assessed value by classification of the land and the improvements comprising the interest as it appears in the assessment roll, exclusive of exemptions, if any;

(e) the amount of taxes levied on the interest in the current taxation year under this Law; and

(f) the amount of any unpaid taxes from previous taxation years.

(3) The tax administrator may use the certified assessment roll as the tax roll by adding the following information to the assessment roll:

(a) the amount of taxes levied on the interest in the current taxation year under this Law; and

(b) the amount of any unpaid taxes from previous taxation years.

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

Annual Tax Notices

14.(1) On or before June 1 in each taxation year, the tax administrator must mail a Tax Notice to

(a) each holder of taxable property under this Law, and

(b) each person whose name appears on the tax roll in respect of the taxable property,

to the address of the person as shown on the tax roll.

(2) The tax administrator must enter on the tax roll the date of mailing a Tax Notice.

(3) The mailing of the Tax Notice by the tax administrator constitutes a statement of and demand for payment of the taxes.

(4) If a number of taxable properties are assessed in the name of the same holder, any number of those taxable properties may be included in one Tax Notice.

(5) Where the holder of a charge on an interest gives notice to the assessor of the charge under the Assessment Law and the assessor enters the holder's name on the assessment roll, the tax administrator must mail a copy of all tax notices issued in respect of the interest to the holder of the charge during the duration of the charge.

Amendments to Tax Roll and Tax Notices

15.(1) Where the assessment roll has been revised in accordance with the Assessment Law, the tax administrator must amend the tax roll and mail an amended Tax Notice to every person affected by the amendment.

(2) If it is discovered that there is an error, omission or misdescription in any of the information shown on the tax roll

(a) the tax administrator may correct the tax roll for the current taxation year only; and

(b) on correcting the tax roll, the tax administrator must mail an amended Tax Notice to every person affected by the amendment.

(3) Where an amended Tax Notice indicates a reduction in the amount of taxes owing, the tax administrator must forthwith refund any excess taxes that have been paid, in accordance with section 6.

(4) Where an amended Tax Notice indicates an increase in the amount of taxes owing, the taxes are due and payable on the date of mailing of the amended Tax Notice; however, the taxpayer must be given thirty (30) days to pay those taxes and a penalty and interest must not be added in that period.

Taxation Based on Supplementary Assessment

16.(1) Where a supplementary assessment roll is issued in accordance with the Assessment Law, the tax administrator must make the necessary changes to the tax roll and mail a Tax Notice to every person affected by the supplementary assessment roll.

(2) Where a Tax Notice is given under this section, subsections 15(3) and (4) apply.

Subdivision

17.(1) If a taxable property is subdivided, by lease or other legal instrument, before June 1 in the taxation year, the tax administrator may

(a) apportion the taxes payable in that year among the taxable properties created by the subdivision in the same proportions as taxes would have been payable in respect of the taxable properties had the subdivision occurred on or before the assessment roll was certified under the Assessment Law; and

(b) on making an apportionment under paragraph (a), record the apportionment on the tax roll in the manner that the tax administrator considers necessary.

(2) Taxes apportioned to a taxable property under subsection (1) are the taxes payable in respect of the taxable property in the year for which they are apportioned.

(3) The assessor must provide the tax administrator with the assessed values necessary to calculate the proportions of taxes referred to in subsection (1).

Requests for Information

18.(1) The tax administrator may deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule I, to a holder or a person who has disposed of an interest in reserve lands, and that person must provide to the tax administrator, within fourteen (14) days or a longer period as specified in the notice, information for any purpose related to the administration of this Law.

(2) The tax administrator is not bound by the information provided under subsection (1).

PART IX

PAYMENT RECEIPTS AND TAX CERTIFICATES

Receipts for Payments

19. On receipt of a payment of taxes, the tax administrator must issue a receipt to the taxpayer and must enter the receipt number on the tax roll opposite the interest in reserve lands for which the taxes are paid.

Tax Certificate

20.(1) On receipt of a written request and payment of the fee set out in subsection (2), the tax administrator must issue a Tax Certificate showing whether taxes have been paid in respect of an interest in reserve lands, and if not, the amount of taxes outstanding.

(2) The fee for a Tax Certificate is twenty-five dollars ($25) for each tax roll folio searched.

PART X

PENALTIES AND INTEREST

Penalty

21. If all or any portion of the taxes remains unpaid after July 2 of the year in which they are levied, a penalty of ten percent (10%) of the portion of the current year's taxes that remains unpaid will be added to the amount of the unpaid taxes and the amount so added is, for all purposes, deemed to be part of the current year's taxes.

Interest

22. If all or any portion of taxes remains unpaid after July 2 of the year in which they are levied, the unpaid portion accrues interest at fifteen percent (15%) per year until paid or recovered, and accrued interest is, for all purposes, deemed to be part of the taxes.

Application of Payments

23. Payments for taxes must be credited by the tax administrator first, to unpaid taxes from previous taxation years, with taxes imposed earlier being discharged before taxes imposed later and second, to unpaid taxes for the current taxation year.

PART XI

REVENUES AND EXPENDITURES

Revenues and Expenditures

24.(1) All revenues raised under this Law must be placed into a local revenue account, separate from other moneys of Esquimalt Nation.

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(2) Revenues raised include

(a) taxes, including, for greater certainty, interest, penalties and costs, as set out in this Law; and

(b) payments-in-lieu of taxes.

(3) An expenditure of revenue raised under this Law must be made under the authority of an expenditure law or in accordance with section 13.1 of the Act.

Reserve Funds

25.(1) Reserve funds established by Council must

(a) be established in an expenditure law; and

(b) comply with this section.

(2) Except as provided in this section, moneys in a reserve fund must be deposited in a separate account and the moneys and interest earned on it must be used only for the purpose for which the reserve fund was established.

(3) Council may, by expenditure law,

(a) transfer moneys in a capital purpose reserve fund to another reserve fund or account, provided that all projects for which the reserve fund was established have been completed;

(b) transfer moneys in a non-capital purpose reserve fund to another reserve fund or account; and

(c) borrow moneys from a reserve fund where not immediately required, on condition that Esquimalt Nation repay the amount borrowed plus interest on that amount at a rate that is at or above the prime lending rate set from time to time by the principal banker to Esquimalt Nation, no later than the time when the moneys are needed for the purposes of that reserve fund.

(4) As an exception to paragraph (3)(c), where the First Nations Financial Management Board has

(a) assumed third-party management of Esquimalt Nation's local revenue account, and

(b) determined that moneys must be borrowed from a reserve fund to meet the financial obligations of Esquimalt Nation,

the First Nations Financial Management Board may, acting in the place of Council, borrow moneys from a reserve fund by expenditure law.

(5) Council must authorize all payments into a reserve fund and all expenditures from a reserve fund in an expenditure law.

(6) Where moneys in a reserve fund are not immediately required, the tax administrator must invest those moneys in one or more of the following:

(a) securities of Canada or of a province;

(b) securities guaranteed for principal and interest by Canada or by a province;

(c) securities of a municipal finance authority or the First Nations Finance Authority;

(d) investments guaranteed by a bank, trust company or credit union; or

(e) deposits in a bank or trust company in Canada or non-equity or membership shares in a credit union.

PART XII

COLLECTION AND ENFORCEMENT

Recovery of Unpaid Taxes

26.(1) The liability referred to in subsection 5(2) is a debt recoverable by Esquimalt Nation

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(a) in any court of competent jurisdiction,

(b) in a proceeding before the civil resolution tribunal, and

(c) by any other method authorized in this Law,

and, unless otherwise provided, the use of one method does not prevent seeking recovery by one or more other methods.

(2) A copy of the Tax Notice that refers to the taxes payable by a person, certified as a true copy by the tax administrator, is evidence of that person's debt for the taxes.

(3) Costs incurred by Esquimalt Nation in the collection and enforcement of unpaid taxes

(a) are determined in accordance with Schedule III; and

(b) are payable by the debtor as unpaid taxes.

(4) Where the tax administrator has reasonable grounds to believe that a debtor intends to remove his or her personal property from a reserve, or intends to dismantle or remove his or her improvements on reserve, or take any other actions that may prevent or impede the collection of unpaid taxes owing under this Law, the tax administrator may apply to a court of competent jurisdiction for a remedy, notwithstanding that the time for payment of taxes has not yet expired.

(5) Before commencing enforcement proceedings under Parts XIII, XIV and XV, the tax administrator must request authorization from Council by resolution.

Tax Arrears Certificate

27.(1) Before taking any enforcement measures under Parts XIII, XIV or XV and subject to subsection (2), the tax administrator must issue a Tax Arrears Certificate and deliver it to every person named on the tax roll in respect of that taxable property.

(2) A Tax Arrears Certificate must not be issued for at least six (6) months after the day on which the taxes became due.

Creation of Lien

28.(1) Unpaid taxes are a lien on the interest in reserve lands to which they pertain that attaches to the interest and binds subsequent holders of the interest.

(2) The tax administrator must maintain a list of all liens created under this Law.

(3) A lien listed under subsection (2) has priority over any unregistered or registered charge, claim, privilege, lien or security interest in respect of the interest in reserve lands.

(4) The tax administrator may apply to a court of competent jurisdiction to protect or enforce a lien under subsection (1) where the tax administrator determines such action is necessary or advisable.

(5) On receiving payment in full of the taxes owing in respect of which a lien was created, the tax administrator must register a discharge of the lien without delay.

(6) Discharge of a lien by the tax administrator is evidence of payment of the taxes with respect to the interest in reserve lands.

(7) A lien is not lost or impaired by reason of any technical error or omission in its creation or recording in the list of liens.

Delivery of Documents in Enforcement Proceedings

29.(1) This section applies to this Part and Parts XIII, XIV and XV.

(2) Delivery of a document may be made personally or by sending it by registered mail.

(3) Personal delivery of a document is made

(a) in the case of an individual, by leaving the document with that individual or with an individual at least eighteen (18) years of age residing at that individual's place of residence;

(b) in the case of a first nation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the main administrative office of the first nation, or with the first nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the head office or one of its branch offices, or with an officer or director of the corporation or the corporation's legal counsel.

(4) A document is considered to have been delivered

(a) if delivered personally, on the day that personal delivery is made; and

(b) if sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed.

(5) Copies of notices must be delivered

(a) where the notice is in respect of taxable property, to all persons named on the tax roll in respect of that taxable property; and

(b) where the notice is in respect of personal property, to all holders of security interests in the personal property registered under the laws of the Province.

PART XIII

SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

Seizure and Sale of Personal Property

30.(1) Where taxes remain unpaid more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate is issued to a debtor, the tax administrator may recover the amount of unpaid taxes, with costs, by seizure and sale of personal property of the debtor that is located on reserve.

(2) As a limitation on subsection (1), personal property of a debtor that would be exempt from seizure under a writ of execution issued by a superior court in the Province is exempt from seizure under this Law.

Notice of Seizure and Sale

31.(1) Before proceeding under subsection 30(1), the tax administrator must deliver to the debtor a Notice of Seizure and Sale.

(2) If the taxes remain unpaid more than seven (7) days after delivery of a Notice of Seizure and Sale, the tax administrator may request a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize any personal property described in the Notice of Seizure and Sale that is in the possession of the debtor and is located on reserve.

(3) The person who seizes personal property must deliver to the debtor a receipt for the personal property seized.

Notice of Sale of Seized Personal Property

32.(1) The tax administrator must publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the local newspaper with the largest circulation.

(2) The first publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property must not occur until at least sixty (60) days after the personal property was seized.

Conduct of Sale

33.(1) A sale of personal property must be conducted by public auction.

(2) Subject to subsection (4), at any time after the second publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property, the seized property may be sold by auction.

(3) The tax administrator must conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection 32(1).

(4) If at any time before the seized property is sold a challenge to the seizure is made to a court of competent jurisdiction, the sale must be postponed until after the court rules on the challenge.

Registered Security Interests

34. The application of this Part to the seizure and sale of personal property subject to a registered security interest is subject to any laws of the Province regarding the seizure and sale of such property.

Proceeds of Sale

35.(1) The proceeds from the sale of seized personal property must be paid to any holders of registered security interests in the property and to Esquimalt Nation in order of their priority under the laws applicable in the Province, and any remaining proceeds must be paid to the debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another person and such claim is contested, or if the tax administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the tax administrator must retain such money until the rights of the parties have been determined.

PART XIV

SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

Seizure and Assignment of Taxable Property

36.(1) Where taxes remain unpaid more than nine (9) months after a Tax Arrears Certificate is issued, the tax administrator may levy the amount of unpaid taxes by way of the seizure and assignment of the taxable property.

(2) Before proceeding under subsection (1), the tax administrator must serve a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property on the debtor and deliver a copy to any locatee with an interest in the taxable property.

(3) Not less than six (6) months after a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property is delivered to the debtor, the tax administrator may sell the right to an assignment of the taxable property by public tender or auction.

(4) Council must, by resolution, prescribe the method of public tender or auction, including the conditions that are attached to the acceptance of an offer.

Upset Price

37.(1) The tax administrator must set an upset price for the sale of the right to an assignment of the taxable property that is not less than the total amount of the taxes payable on the taxable property, calculated to the end of the redemption period set out in subsection 41(1), plus five percent (5%) of that total.

(2) The upset price is the lowest price for which the taxable property may be sold.

Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property

38.(1) A Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property must be

(a) published in the local newspaper with the largest circulation at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the public tender or auction; and

(b) posted in a prominent place on reserve not less than ten (10) days before the date of the public tender or auction.

(2) The tax administrator must conduct a public auction or tender at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn the public tender or auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection (1).

(3) If no bid is equal to or greater than the upset price, Esquimalt Nation is deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

Notice to Minister

39. The tax administrator must, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of taxable property made under this Law.

Subsisting Rights

40. When taxable property is sold by public tender or auction, all rights in it held by the holder of the taxable property or a holder of a charge immediately cease to exist, except as follows:

(a) the taxable property is subject to redemption as provided in subsection 41(1);

(b) the right to possession of the taxable property is not affected during the time allowed for redemption, subject, however, to

(i) impeachment for waste, and

(ii) the right of the highest bidder to enter on the taxable property to maintain it in a proper condition and to prevent waste;

(c) an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property subsists; and

(d) during the period allowed for redemption, an action may be brought in a court of competent jurisdiction to have the sale of the right to an assignment of the taxable property set aside and declared invalid.

Redemption Period

41.(1) At any time within three (3) months after the holding of a public tender or auction in respect of taxable property, the debtor may redeem the taxable property by paying to Esquimalt Nation the amount of the upset price plus three percent (3%).

(2) On redemption of the taxable property under subsection (1),

(a) if the right to an assignment was sold to a bidder, Esquimalt Nation must, without delay, repay to that bidder the amount of the bid; and

(b) the tax administrator must notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the redemption.

(3) No assignment of taxable property must be made until the end of the redemption period provided for in subsection (1).

(4) Subject to a redemption under subsection (2), at the end of the redemption period, Esquimalt Nation must assign the taxable property to the highest bidder in the public tender or auction, or to itself as the deemed purchaser in accordance with subsection 38(3).

Assignment of Taxable Property

42.(1) Taxable property must not be assigned to any person or entity who would not have been entitled under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act*, as the case may be, to obtain the

interest constituting the taxable property.

(2) The tax administrator must register an assignment of any taxable property assigned in accordance with this Law in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

(3) An assignment under subsection 41(4) operates

(a) as a transfer of the taxable property to the bidder from the debtor, without an attestation or proof of execution; and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered under subsection (2), except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

(4) Upon assignment under subsection 41(4), any remaining debt of the debtor with respect to the taxable property is extinguished.

Proceeds of Sale

43.(1) At the end of the redemption period, the proceeds from the sale of a right to assignment of taxable property must be paid

(a) first, to Esquimalt Nation, and

(b) second, to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law,

and any remaining proceeds must be paid to the debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another person and such claim is contested, or if the tax administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the tax administrator must retain such money until the rights of the parties have been determined.

Resale by Esquimalt Nation

44.(1) If the right to assignment of taxable property is purchased by Esquimalt Nation under subsection 38(3), the tax administrator may, during the redemption period, sell the assignment of the taxable property to any person for not less than the upset price and the purchaser is thereafter considered the bidder under this Part.

(2) A sale under subsection (1) does not affect the period for or the right of redemption by the debtor as provided in this Law.

PART XV

DISCONTINUANCE OF SERVICES

Discontinuance of Services

45.(1) Subject to this section, Esquimalt Nation may discontinue any service it provides to the taxable property of a debtor if

(a) revenues from this Law or any property taxation law enacted by Esquimalt Nation are used to provide that service to taxpayers; and

(b) taxes remain unpaid by a debtor more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate was delivered to the debtor.

(2) At least thirty (30) days before discontinuing any service, the tax administrator must deliver to the debtor and to any locatee with an interest in the taxable property a Notice of Discontinuance of Services.

(3) Esquimalt Nation must not discontinue

(a) fire protection or police services to the taxable property of a debtor;

(b) water or garbage collection services to taxable property that is a residential dwelling; or

(c) electrical or natural gas services to taxable property that is a residential dwelling during the period from November 1 in any year to March 31 in the following year.

PART XVI

GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

46.(1) The tax administrator or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, the civil resolution tribunal, a court of law or pursuant to a court order; or

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The tax administrator may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the interest in reserve lands if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

47. Notwithstanding section 46,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form;

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

48. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay tax or any other amount under this Law be affected by

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an assessor or the tax administrator;

(b) an error or omission in a tax roll, Tax Notice, or any notice given under this Law; or

(c) a failure of Esquimalt Nation, tax administrator or the assessor to do something within the required time.

Limitation on Proceedings

49.(1) No person may commence an action or proceeding for the return of money paid to Esquimalt Nation, whether under protest or otherwise, on account of a demand, whether valid or invalid, for taxes or

any other amount paid under this Law, after the expiration of six (6) months from the date the cause of action first arose.

(2) If a person fails to start an action or proceeding within the time limit prescribed in this section, then money paid to Esquimalt Nation must be deemed to have been voluntarily paid.

Notices

50.(1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the tax roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the tax roll.

(2) Except where otherwise provided in this Law,

(a) a notice given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) a notice posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) a notice given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

51.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Force and Effect

52. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 16th day of December, 2019, at Esquimalt Reserve, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

Chief Robert Thomas

Councillor Barbara Lecoy

Councillor Mildred Modeste

Councillor John Thomas

Councillor Rene Thomas

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE I

REQUEST FOR INFORMATION BY TAX ADMINISTRATOR
FOR ESQUIMALT NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section 18 of the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019* , I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of request]**, the following information relating to the above-noted interest in reserve lands:

(1)

(2)

(3)

_____
Tax Administrator for Esquimalt Nation

Dated: _____ , 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE II

TAX NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

PURSUANT to the provisions of the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019* , taxes in the amount of _____ dollars ($____) are hereby levied with respect to the above-noted interest.

All taxes are due and payable on or before _____ . Payments for unpaid taxes, penalties and interest are past due and must be paid immediately.

Payments must be made at the offices of Esquimalt Nation, located at 1189 Kosapsum Crescent, Victoria, BC V9A 7K7 during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

Taxes that are not paid by _____ shall incur penalties and interest in accordance with the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019*.

The name(s) and address(es) of the person(s) liable to pay the taxes is (are) as follows:

_____

_____

Assessed value:	$_____
Taxes (current year):	$_____
Unpaid taxes (previous years):	$_____
Penalties:	$_____
Interest:	$_____
Costs: [insert details]	$_____
Total Payable:	$_____

_____

Tax Administrator for Esquimalt Nation

Dated: _____ , 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE III

COSTS PAYABLE BY DEBTOR ARISING FROM
THE COLLECTION AND ENFORCEMENT OF UNPAID TAXES

For costs arising from the collection and enforcement of unpaid taxes:

1.	For preparation of a notice	$25.00
2.	For service of notice on each person or place by Esquimalt Nation	$45.00
3.	For service of notice on each person or place by a process server, bailiff or delivery service	actual cost
4.	For advertising in newspaper	actual cost
5.	For staff time spent: (a) in conducting a seizure and sale of personal property under Part XIII, not including costs otherwise recovered under this Schedule; (b) in conducting an auction or tender under Part XIV, not including costs otherwise recovered under this Schedule	$ 40 per person per hour

6. Actual costs incurred by Esquimalt Nation for carrying out the enforcement measures under Parts XIII, XIV and XV will be charged based on receipts.

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE IV

TAX CERTIFICATE

In respect of the interest in reserve lands described as: _____ and pursuant to the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019* , I hereby certify as follows:

That all taxes due and payable in respect of the above-referenced interest have been paid as of the date of this certificate.

OR

That unpaid taxes, including interest, penalties and costs in the amount of _____ dollars ($_____) are due and owing on the above-referenced interest as of the date of this certificate.

The following persons are jointly and severally liable for all unpaid taxes:

_____

_____

_____

Tax Administrator for Esquimalt Nation

Dated: _____ , 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE V

TAX ARREARS CERTIFICATE

In respect of the taxable property described as: _____ and pursuant to the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019*, I hereby certify as follows:

As of the date set out below, that taxes, interest and penalties are unpaid in respect of the above-referenced taxable property, as follows:

Taxes: $_____

Penalties: $_____

Interest: $_____

Total unpaid tax debt: $_____

The total unpaid tax debt is due and payable immediately.

The unpaid tax debt accrues interest each day that it remains unpaid, at a rate of _____ percent (__ %) per year.

Payments must be made at the offices of Esquimalt Nation, located at 1189 Kosapsum Crescent, Victoria, BC V9A 7K7 during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

The following persons are jointly and severally liable for the total unpaid tax debt:

_____

_____

_____

Tax Administrator for Esquimalt Nation

Dated: _____, 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE VI

NOTICE OF SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the above-referenced taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that:

1. Failure to pay the full amount of the unpaid tax debt within SEVEN (7) days after delivery of this notice may result in the tax administrator, pursuant to section 30 of the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019*, seizing the personal property described as follows:

[general description of the personal property to be seized]

2. The tax administrator may retain a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize the property and the seized property will be held in the possession of the tax administrator, at your cost, such cost being added to the amount of the unpaid taxes.

3. If the unpaid taxes, penalties, interest and costs of seizure are not paid in full within sixty (60) days following the seizure of the property, the tax administrator may

(a) publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the _____ newspaper; and

(b) at any time after the second publication of the notice, sell the seized property by public auction.

AND TAKE NOTICE that the tax administrator will conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice will be published.

_____

Tax Administrator for Esquimalt Nation

Dated: _____, 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE VII

NOTICE OF SALE OF SEIZED PERSONAL PROPERTY

TAKE NOTICE that a sale by public auction for unpaid taxes, penalties, interest and costs owed to Esquimalt Nation will take place on _____ , 20____ at _____ o'clock at _____ [location].

The following personal property, seized pursuant to section 30 of the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019* , will be sold at the public auction:

[general description of the goods]

The proceeds of sale of the seized property shall be paid to any holders of registered security interests in the property and to Esquimalt Nation in order of their priority under the laws applicable in the Province of British Columbia and any remaining proceeds shall be paid to the debtor.

_____

Tax Administrator for Esquimalt Nation

Dated: _____ , 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE VIII

NOTICE OF SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

TO: _____
(the "debtor")

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____
(the "taxable property")

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that failure to pay the full amount of the unpaid tax debt within six (6) months after service of this Notice may result in the tax administrator, pursuant to section 36 of the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019*, seizing and selling a right to an assignment of the taxable property by public tender [auction] as follows:

1. The public tender [auction], including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Council of Esquimalt Nation, a copy of which may be obtained from the tax administrator.

2. The tax administrator will

   (a) publish a Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in the _____ newspaper at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the sale; and

   (b) post the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in a prominent place on reserve not less than ten (10) days preceding the date of the sale.

3. The Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property will set out the upset price for the right to assignment of the taxable property and any conditions attached to the acceptance of a bid.

4. The upset price will be not less than the total amount of the taxes, interest and penalties payable, calculated to the end of the redemption period, plus five percent (5%) of that total. The upset price is the lowest price for which the right to assignment of the taxable property will be sold.

5. The tax administrator will conduct the public tender [auction] at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

6. If at the public tender [auction] there is no bid that is equal to or greater than the upset price, Esquimalt Nation will be deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

7. The debtor may redeem the right to an assignment of the taxable property after the sale by paying to Esquimalt Nation the amount of the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender [auction] in respect of the taxable property (hereinafter referred to as

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

the "redemption period"). Where the right to an assignment is redeemed, Esquimalt Nation will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.

8. A sale of a right to an assignment of taxable property by public tender [auction] is not complete, and no assignment of the taxable property will be made, until the expiration of the redemption period. If the right to an assignment of the taxable property is not redeemed within the redemption period, then on the expiration of the redemption period, Esquimalt Nation will assign the taxable property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The taxable property will not be assigned to any person or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act* of obtaining the interest constituting the taxable property.

9. Council of Esquimalt Nation will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the taxable property and of any redemption of the right to an assignment of the taxable property.

10. The tax administrator will register the assignment of the taxable property in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

11. An assignment of the taxable property operates

(a) as a transfer to the bidder or Esquimalt Nation, as the case may be, from the debtor of the taxable property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

12. Upon assignment of the taxable property, the debtor will be required to immediately vacate the taxable property, and any interests held by the debtor in the taxable property, including the improvements, will be transferred in full to the purchaser.

13. The proceeds of sale of the taxable property will be paid first to Esquimalt Nation, then to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the debtor in accordance with the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019*.

_____

Tax Administrator for Esquimalt Nation

Dated: _____, 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE IX

NOTICE OF SALE OF A RIGHT TO ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

TO: _____
(the "debtor")

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____
(the "taxable property")

TAKE NOTICE that a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property was given in respect of the taxable property on _____ , 20___ .

AND TAKE NOTICE that unpaid taxes, including penalties and interest, in the amount of _____ dollars ($_____), remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a sale of the right to assignment of the taxable property will be conducted by public tender [auction] for unpaid taxes, penalties and interest owed to Esquimalt Nation.

The public tender [auction] will take place on:

_____ , 20____ at _____ o'clock at

_____ [location].

The tax administrator will conduct the public tender [auction] at the above time and place unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

AND TAKE NOTICE that:

1. The upset price for the taxable property is: _____ dollars ($_____). The upset price is the lowest price for which the taxable property will be sold.

2. The public tender [auction], including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Council of Esquimalt Nation as set out in this notice.

3. If at the public tender [auction] there is no bid that is equal to or greater than the upset price, Esquimalt Nation will be deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

4. The debtor may redeem the right to an assignment of the taxable property by paying to Esquimalt Nation the amount of the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender [auction] in respect of the taxable property (referred to as the "redemption period"). Where the right to an assignment is redeemed, Esquimalt Nation will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.

5. A sale of a right to an assignment of taxable property by public tender [auction] is not complete, and no assignment of the taxable property will be made, until the expiration of the redemption period. If the right to an assignment of the taxable property is not redeemed within the redemption period, then on the expiration of the redemption period, Esquimalt Nation will assign the taxable property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The taxable property will not be assigned to any

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

person or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act*, as the case may be, of obtaining the interest constituting the taxable property.

6. Council of Esquimalt Nation will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the taxable property and of any redemption of the right to assignment of the taxable property.

7. The tax administrator will register an assignment of the taxable property in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

8. An assignment of the taxable property operates

(a) as a transfer to the bidder from the debtor of the taxable property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

9. Upon assignment of the taxable property, the debtor will be required to immediately vacate the taxable property, and any interests held by the debtor in the taxable property, including the improvements, will be transferred in full to the purchaser.

10. The proceeds of sale of the taxable property will be paid first to Esquimalt Nation, then to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the debtor in accordance with the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019*.

_____

Tax Administrator for Esquimalt Nation

Dated: _____, 20___ .

ESQUIMALT NATION PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE X

NOTICE OF DISCONTINUANCE OF SERVICES

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY: _____

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties, and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that where a debtor fails to pay all unpaid taxes within thirty (30) days of the issuance of a Tax Arrears Certificate, the tax administrator may discontinue services that it provides to the taxable property of a debtor, pursuant to the *Esquimalt Nation Property Taxation Law, 2019.*

AND TAKE NOTICE that if the taxes are not paid in full on or before _____ , being thirty (30) days from the date of issuance of this notice, the following services will be discontinued:

[list services to be discontinued]

_____

Tax Administrator for Esquimalt Nation

Dated: _____ , 20___ .

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Fort Nelson First Nation in the Province of British Columbia,

Fort Nelson First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia the 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

FORT NELSON FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Fort Nelson First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Fort Nelson First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Fort Nelson Indian Band Property Assessment Bylaw;*

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Fort Nelson First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Fort Nelson Indian Band Property Taxation Bylaw.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 25 day of June, 2019, at Fort Nelson, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief-Councillor Sharleen Gale

Councillor Morgan Behn

Councillor Roberta Dendys

Councillor Patricia Capot-Blanc

Councillor Theresa Sutherland

Councillor Curtis Dickie

Councillor Harvey Behn

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET 2019

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 48,244
b. BC Hydro CDF Grant (In Lieu of Taxes)	$ 4,000
TOTAL REVENUES	**$ 52,244**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 10,000
b. General Administrative	$ 20,000
c. Other General Government (BC Assessment)	$ 1,000
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	$ 16,244
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	$ 1,150.24
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	

f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
7. Contingency Amount	$5,000
TOTAL EXPENDITURES	**$53,394.24**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$1,150.24
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Fort Nelson First Nation in the Province of British Columbia,

Fort Nelson First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia the 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

FORT NELSON FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Fort Nelson First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Fort Nelson First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Fort Nelson Indian Band Property Assessment Bylaw*;

"First Nation" means the Fort Nelson First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Fort Nelson Indian Band Property Taxation Bylaw*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 25 day of June, 2019, at Fort Nelson, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief-Councillor Sharleen Gale

Councillor Morgan Behn

Councillor Roberta Dendys

Councillor Patricia Capot-Blanc

Councillor Theresa Sutherland

Councillor Curtis Dickie

Councillor Harvey Behn

2019 SCHEDULE

PROPERTY CLASS	RATE PER 1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 - Residential	
Class 2 – Utilities	33.1949
Class 4 - Major Industry	33.2037
Class 5 - Light Industry	31.4841
Class 6 - Business and Other	
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	
Class 9 - Farm	

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Fort Nelson First Nation in the Province of British Columbia,

Fort Nelson First Nation Annual Expenditure Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia the 13th day of February, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

FORT NELSON FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Fort Nelson First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Fort Nelson First Nation Annual Expenditure Law, 2018*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Fort Nelson Indian Band Property Assessment Bylaw*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Fort Nelson First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Fort Nelson Indian Band Property Taxation Bylaw.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2018, and ending March 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 30 day of January, 2019, at Fort Nelson, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Curtis Dickie

Councillor Morgan Behn-Tsakoza

Councillor Roberta Dendys

Councillor Patricia Capot-Blanc

Councillor Harrison Dickie

Councillor Sharleen Gale

Councillor Theresa Sunderland

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 47,562
TOTAL REVENUES	**$ 47,562**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	10,000
b. General Administrative	19,000
c. Other General Government	2,000
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	12,562
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	

h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Contingency Amount	$ 4,000
TOTAL EXPENDITURES	**$47,562**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Gitsegukla First Nation in the Province of British Columbia,

Gitsegukla First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia the 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

GITSEGUKLA FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Gitsegukla First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Gitsegukla First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Gitsegukla First Nation Property Assessment Law, 2013*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Gitsegukla First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Gitsegukla First Nation Property Taxation Law, 2013.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 23rd day of ~~May~~ July, 2019, at Gitsegukla, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief – Willie Blackwater

Deputy Chief – Victoria Russell

Councillor – Noel Argueta

Councillor – Jennifer ~~Howard~~ Gladstone

Councillor – Arthur Sampare

Councillor – Brian Wesley

Councillor – Morris Williams

Councillor – Darlene Russell

Councillor – Roxane Alexcee

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 1,519
b. Payments received in lieu of taxes (Provincial Railway grant)	$ 47,062
TOTAL REVENUES	**$ 48,581**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 4,000
b. General Administrative	$ 3,000
c. Other General Government (BC Assessment)	$ 1,200
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$50,000
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$ 4,244
b. Culture	$ 3,000
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	$4,000
d. Economic Development Program	$5,000

e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Other Services	
a. Health	$ 3,000
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	$ 5,000
e. Other Service – Community Fund	$ 6,000
8. Contingency Amount	$ 1,050
TOTAL EXPENDITURES	**$ 89,494**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 40,913
BALANCE	**($ 0.00)**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Gitsegukla First Nation in the Province of British Columbia,

Gitsegukla First Nation Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia the 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

GITSEGUKLA FIRST NATION
ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the Gitsegukla Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Gitsegukla First Nation Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Gitsegukla First Nation Property Assessment Law, 2013*;

"First Nation" means the Gitsegukla First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Gitsegukla First Nation Property Taxation Law, 2013*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 23rd day of July, 2019, at Gitsegukla, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief – Willie Blackwater

Deputy Chief – Victoria Russell

Councillor – Noel Argueta

Councillor – Jennifer ~~Howard~~ Gladstone

Councillor – Arthur Sampare

Councillor – Brian Wesley

Councillor – Morris Williams

Councillor – Darlene Russell

Councillor – Roxane Alexcee

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 Of Assessed Value
Class 1 – Residential	5.27745
Class 2 – Utilities	25.27407
Class 4 - Major Industry	18.12553
Class 5 - Light Industry	13.99073
Class 6 - Business and Other	11.91400
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	5.42495
Class 9 - Farm	9.87495

GITSEGUKLA FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

[With Local Revenues]

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **15**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *15*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *18*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *22*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *29*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *35*

PART V - Capital Projects **36**

PART VI - Miscellaneous **40**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **46**

PART I - Interpretation **46**

PART II - Councillors and Committee Members **47**

PART III - Officers and Employees **50**

PART IV - Contractors **52**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Gitsegukla First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Gitsegukla First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Gitsegukla First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Gitsegukla First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act*;*

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure of local revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit

the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the

Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal and Replace

108. The *Gitsegukla Financial Administration Law, 2015* is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. This *Gitsegukla First Nation Financial Administration Law, 2019* comes into force in its entirety the day after it is approved by the First Nations Financial Management Board.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 7 day of May, 2019, at Gitsegukla in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of five (5) members of Council was present throughout.

Chief Willie Blackwater

Councillor Roxanne Alexcee

Councillor Noel Argueta

Councillor Jennifer Howard (Gladstone)

Councillor Darlene Russell

Councillor Victoria Russell

Councillor Arthur Sampare Jr.

Councillor Brian Wesley Sr.

Councillor Morris Williams

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Gitwangak First Nation in the Province of British Columbia,

Gitwangak First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

GITWANGAK FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Gitwangak First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Gitwangak *First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"annual expenditure law" means a law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"Assessment Law" means the *Gitwangak First Nation Property Assessment Law, 2012*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Gitwangak First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Gitwangak First Nation Property Taxation Law, 2012.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4th of September, 2019, at Gitwangak, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Chasity Daniels

Councillor Peter Daniels

Councillor Edith Loring-Kuhanga

Councillor Alice Morgan

Councillor Keith Morgan

Councillor Wallace Morgan

Councillor Brenton Williams Jr.

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 2,866.04
b. Provincial Railway Grant	$ 25,912.25
TOTAL REVENUES	**$ 28,778.29**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	
c. BC Assessment	$2,415.26
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$20,000.00
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Christmas Events	$ 4,000.00
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	

e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Long-term Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Services	
9. Contingency Amounts	$ 2,363.03
TOTAL EXPENDITURES	**$ 28,778.29**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ NIL
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ NIL
BALANCE	**$ NIL**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Gitwangak First Nation in the Province of British Columbia,

Gitwangak First Nation Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

GITWANGAK FIRST NATION
ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the Gitwangak First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Gitwangak First Nation Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Gitwangak First Nation Property Assessment Law, 2012*;

"First Nation" means the Gitwangak First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Gitwangak First Nation Property Taxation Law, 2012*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4th day of September 2019, at Gitwangak, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Chasity Daniels

Councillor Peter Daniels

Councillor Edith Loring-Kuhanga

Councillor Alice Morgan

Councillor Keith Morgan

Councillor Wallace Morgan

Councillor Brenton Williams Jr.

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 OF ASSESSED VALUE
Class 2 – Utilities	25.27407

GWA'SALA-NAKWAXDA'XW

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

[April 1, 2019 Standards]

{00253672.1}

Part 1 - Citation ***1***
Citation 1

Part 2 - Interpretation and Application ***1***
Definitions 1
Interpretation 3
Calculation of Time 4
Conflict of Laws 4
Scope and Application 5

Part 3 Administration ***5***

***DIVISION 1* - Council** **5**
Responsibilities of Council 5
Council Policies and Procedures 5
Reporting of Remuneration and Expenses 6

Division 2 Finance and Audit Committee **6**
Interpretation 6
Committee Established 6
Chair and Vice-chair 7
Committee Procedures 8
Financial Planning Responsibilities 9
Audit and Oversight Responsibilities 9
Council Assigned Responsibilities 10

Division 3 Officers and Employees **10**
Chief Administrative Officer 10
Director of Finance 11
Tax Administrator 12
Organizational Structure 13

Division 4 Conduct Expectations **13**
Policy/Procedure for Conflicts of Interest 13
Conduct of Councillors 14
Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc. 15

Part 4 Financial Management ***16***

Division 1 Financial Plans and Annual Budgets **16**
Fiscal Year 16
Strategic Plan 16
Multi-year Financial Plan 16

Annual Budget 17
Additional Requirements for Budget Deficits 17
Amendments to Budgets 18
Local Revenues Budget Requirements 18
Policy for First Nation Information or Involvement 18

***DIVISION 2* - Revenues and Expenditures 18**
Financial Institution Accounts 18
Local Revenue Expenditures 19
Budget Approved Expenditures 19
Required Policies and Procedures 19

***DIVISION 3* - Borrowing 19**
Policies/Procedures for Borrowing 19
Borrowing Member Requirements 19
Borrowing for New Capital Projects 20
Execution of Security Documents 20

***DIVISION 4* - Risk Management 20**
Management of Business Activity 20
Guarantees and Indemnities 20
Investments 21
Loans 22
Permitted Loans to First Nation Members 22
Risk Assessment and Management 22
Insurance 23
Risk of Fraud 23
Operational Controls 23

***DIVISION 5* - Financial Reporting 23**
GAAP 23
Separate Accounting 23
Monthly Financial Information 23
Quarterly Financial Statements 24
Annual Financial Statements 24
Local Revenues Annual Financial Statements 25
Special Purpose Reports 25
Appointment of Auditor 25
Auditor's Authority 26
Assurance Requirements 27
Review of Audited Annual Financial Statements 27
Access to Annual Financial Statements 28
Annual Report 28

***DIVISION 6* - Information and Information Technology 29**
Ownership of Records 29

Record Keeping 29
Account Records 29
Information Technology 30

Part 5 Tangible Capital Assets 30
Definitions 30
Council General Duties 30
Tangible Capital Assets Reserve Fund 31
Life-cycle Management Program 31
Tangible Capital Asset Projects Management 31
Policy for Information or Involvement of First Nation Members 32

Part 6 Reporting Breaches 32
Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc. 32
Inquiry into Report 32
Protection of Parties 33
Liability for Improper Use of Money 33
Indemnification against Proceedings 34

Part 7 Miscellaneous 34
FMB Standards 34
Delegated Authority for Local Revenues 34
Delegated Authority for Other Revenues 35
Periodic Review and Changes of Law 35
Coming into Force 36

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Gwa'Sala-Nakwaxda'xw considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Gwa'Sala-Nakwaxda'xw enacts as follows:

Part 1 - CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the Gwa'Sala-Nakwaxda'xw Financial Administration Law, 2019.

Part 2 - INTERPRETATION AND APPLICATION

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the First Nations Fiscal Management Act;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"approved budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Gwa'Sala-Nakwaxda'xw;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the Interpretation Act apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3. (1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5. (1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

Part 3 ADMINISTRATION

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7. (1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;
(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;
(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and
(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8. (1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9. (1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

Division 2 Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11. (1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13. (1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14. (1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the approved budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

Division 3 Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17. (1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18. (1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the approved budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19. (1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of finance, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;
(b) to recommend to the director of finance the draft and amended budgets for the component of the approved budget respecting local revenues;
(c) to recommend to the director of finance the local revenues components of the multi-year financial plan;
(d) on request, to provide advice to the chief administrative officer, director of finance, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;
(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and
(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the chief administrative officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20. (1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

Division 4 Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21. (1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;
(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;
(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;
(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and
(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22. (1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,
(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,
(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and
(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(4) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(5) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;
(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;
(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;
(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23. (1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,
(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and
(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,
(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and
(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;
(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;
(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and
(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.
(e) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:
(f) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;
(g) a contractor's contract may be terminated;
(h) the appointment of a member of a committee may be revoked;
(i) the appointment of an agent may be revoked; or

(j) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

Part 4 FINANCIAL MANAGEMENT

Division 1 Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25. (1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26. (1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27. (1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the approved budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the approved budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the approved budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the approved budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,
(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and
(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29. (1) The Council must approve any change to the approved budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the approved budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;
(b) the multi-year financial plan;
(c) the proposed annual budget, including
  (i) any budget deficits, and
  (ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues; and
(d) extraordinary expenditures.

***DIVISION 2* - Revenues and Expenditures**

Financial Institution Accounts

32. (1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the approved budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;
(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;
(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the approved budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;
(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;
(e) collection and charging of interest;
(f) writing off and extinguishing debts; and
(g) fiscal year-end surpluses.

***DIVISION 3* - Borrowing**

Policies/Procedures for Borrowing

36. (1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37. (1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39. (1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

***DIVISION 4* - Risk Management**

Management of Business Activity

40. (1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41. (1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42. (1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the

Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and
(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43. (1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44. (1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and
(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45. (1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46. (1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

***DIVISION 5* - Financial Reporting**

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50. (1) The director of finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51. (1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52. (1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53. (1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54. (1) The director of finance must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's Local Revenue Financial Reporting Standards.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards* permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55. (1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;
(b) a report setting out the information required in section 9;
(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and
(d) any other report required under the Act or an agreement.

(3) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56. (1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57. (1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation relevant and necessary for the performance of the auditor's duties, for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58. (1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59. (1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60. (1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(3) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(4) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61. (1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64. (1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the Revenue Management Implementation Regulations.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation,

including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

Part 5 TANGIBLE CAPITAL ASSETS

Definitions

66. In this Part, "First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,
(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,
(c) are to be used on a continuing basis, and
(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,
(b) adequately safeguarded,
(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and
(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69. (1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;
(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;
(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:
  (i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;
  (ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and
  (iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and
(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:
  (i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and
  (ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and
(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and
(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70. (1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

Part 6 REPORTING BREACHES

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72. (1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21, the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73. (1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 72(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74. (1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;
(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and
(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75. (1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76. (1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

(2) "First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(3) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(4) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Part 7 MISCELLANEOUS

FMB Standards

77. (1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78. (1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

Coming into Force

81. (1) This section and the operative portions of sections 1-6, 24, 27, 29, 30, 49-54, 56-60, 64 and 77-79 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 20(1), 21, 22(1-3), 23(2),(3) and (5), 25, 26, 31, 61 and 72-75 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 7 day of Oct, 2019 at Tsulquate in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of five (5) members of Council was present throughout.

Sandra Charlie
Councillor Sandra Charlie

Thomas Jack
Councillor Thomas Jack

Councillor Crystal Walkus

Councillor Leslie Walkus

Jerry. Walkus

Mary Dodie Rufus

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79. (1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80. (1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(4) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(5) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

HEILTSUK

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation;

B. The Council of the Heitsuk considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of the Heitsuk enacted the *Heitsuk Financial Administration Law*, *2014*, which is hereby repealed in its entirety and replaced with this *Heitsuk Financial Administration Law*, *2018*; and

NOW THEREFORE the Council of the Heitsuk as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Heitsuk Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

“annual financial statements” means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

“appropriation” means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

“auditor” means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

“Board” means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

“Board standards” means the standards established from time to time by the Board under the Act;

“borrowing member” means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

“budget” means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

“code” means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

“Commission” means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Heitsuk;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues**"** means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act*;*

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent

of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Heitsuk Financial Administration Law, 2014,* enacted by the Council is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81, 101 – 104 of this Law and the Schedule to this Law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15TH day of October, 2018, at Bella Bella, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of _____(__) members of Council was present throughout.

Chief

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Kanaka Bar Indian Band in the Province of British Columbia,

Kanaka Bar Indian Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

KANAKA BAR INDIAN BAND
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Kanaka Bar Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Kanaka Bar Indian Band Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Kanaka Bar Indian Band Property Assessment Law, 2015*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Kanaka Bar Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Kanaka Bar Indian Band Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4th day of July, 2019, at Kanaka Bar Indian Band, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Patrick Michell

Councillor Bobby Michell

Councillor Daniel Hance

Councillor Donna Hance

Councillor Pauline Michell

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$29,900
b. Payments received in lieu of taxes	$303,348
TOTAL REVENUES	**$333,248**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$114,216
b. General Administrative	$139,689
c. Other General Government	$7,000
2. Other Services	
a. Education	$39,011
b. Other Services (improvements for Band Office)	$30,000
3. Contingency Amount	$3,332
TOTAL EXPENDITURES	**$333,248**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Kanaka Bar Indian Band in the Province of British Columbia,

Kanaka Bar Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

KANAKA BAR INDIAN BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Kanaka Bar Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Kanaka Bar Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Kanaka Bar Indian Band Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Kanaka Bar Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Kanaka Bar Indian Band Property Taxation Law, 2015*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4th day of July, 2019, at Kanaka Bar Indian Band, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Patrick Michell

Councillor Bobby Michell

Councillor Daniel Hance

Councillor Donna Hance

Councillor Pauline Michell

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 2 – Utilities	24.80534
Class 10 – Regulated Railway Rate	18.0760

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Kitselas First Nation in the Province of British Columbia,

Kitselas First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

KITSELAS FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Kitselas First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Kitselas First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Kitselas First Nation Property Assessment Law, 2012*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Kitselas First Nation, being a band named in the schedule to the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Kitselas First Nation Property Taxation Law, 2012.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of May, 2019, at Kitselas Administration Office, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Joseph Bevan

Councillor Cyril Bennett-Nabess

Councillor Gerald Seymour

Councillor Judy Gerow

Councillor Clarisa Spencer

Councillor Roxanne Ridler

Councillor Susan Bevan

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$20,079
b. BC Hydro Annual Community Development Fund	$2,000
c. CN BC Railway Grant in Lieu	$28,196
TOTAL REVENUES:	**$50,275**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Other General Government	$500
2. Transportation	
a. Snow and Ice Removal	$21,000
b. Public Transportation	$18,000
3. Environment Health Services	
a. Sewage Collection and Disposal	$3,000
b. Garbage Waste Collection and Disposal	$6,775
4. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$1,000
TOTAL EXPENDITURES:	**$50,275**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Kitselas First Nation in the Province of British Columbia,

Kitselas First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

KITSELAS FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Kitselas First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Kitselas First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Kitselas First Nation Property Assessment Law, 2012*;

"First Nation" means the Kitselas First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Kitselas First Nation Property Taxation Law, 2012.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of May 2019, at Kitselas Administration Office, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Joseph Bevan

Councillor Cyril Bennett-Nabess

Councillor Gerald Seymour

Councillor Judy Gerow

Councillor Clarisa Spencer

Councillor Roxanne Ridler

Councillor Susan Bevan

SCHEDULE

2

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	5.78062
2 Utilities	27.02166
4 Major Industry	19.82315
5 Light Industry	15.68835
6 Business and Other	13.13724
8 Recreational Property/Non-Profit Organization	5.92422
9 Farm	10.37422

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the K'ómoks First Nation in the Province of British Columbia,

K'ómoks First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Winnipeg, Manitoba this 26th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

K'ÓMOKS FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and, interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the K'ómoks First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *K'ómoks First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *K'ómoks First Nation Property Assessment Law, 2011*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the K'ómoks First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *K'ómoks First Nation Property Taxation Law, 2011.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _____th day of June, 2019, at Courtenay, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Nicole Rempel

Councillor Barb Mitchell

Councillor Richard Hardy

Councillor Katherine Frank

SCHEDULE			
ANNUAL BUDGET			
PART 1: REVENUES			
	Local revenues to be collected in budget year:		
	Property Tax Revenues		$ 15,250
TOTAL REVENUES			**$ 15,250**
PART 2: EXPENDITURES			
1	General Government Expenditures		
	General Administrative/Wages		$ 2,700
	Operating Supplies		$ 280
2	Protection Services		
	Firefighting		$ 2,700
3	Transportation		
	Roads and Streets		$ 2,000
	Snow removal and salt		$ 800
4	Environment Health Services		
	Sewage Collection and Disposal		$ 3,000
	Garbage Waste Collection and Disposal		$ 2,000
5	Grants:		
	Home owner grant equivalents:		$ 270
6	Contingency Amounts		$ 1,500
TOTAL EXPENDITURES			**$ 15,250**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT			
Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year			$0
Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year			$0
BALANCE			$0

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

- Town of Comox, Fire Protection of Taxation District $2,689

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the K'ómoks First Nation in the Province of British Columbia,

K'ómoks First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Winnipeg, Manitoba this 26th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

K'ÓMOKS FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the K'ómoks First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *K'ómoks First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *K'ómoks First Nation Property Assessment Law, 2011*;

"First Nation" means the K'ómoks First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *K'ómoks First Nation Property Taxation Law, 2011*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the minimum amount of tax levied on taxable property in a taxation year is less than three hundred and sixty dollars ($360.00),the taxable property shall be taxed at three hundred and sixty dollars ($360) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the __th day of June, 2019, at Courtenay, in the Province of British Columbia.

1

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Nicole Rempel

Councillor Katherine Frank

Councillor Barb Mitchell

Councillor Richard Hardy

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000.00 of Assessed Value
Class 1 – Residential	1.09293
Class 2 – Utilities	30.3996
Class 4 - Major Industry	19.00195
Class 5 - Light Industry	14.86715
Class 6 - Business and Other	12.54557
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	5.68268
Class 9 - Farm	10.13268

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Kwantlen First Nation in the Province of British Columbia,

Kwantlen First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

KWANTLEN FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Kwantlen First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Kwantlen First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Kwantlen First Nation Property Assessment Law, 2017*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Kwantlen First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Kwantlen First Nation Property Taxation Law, 2017.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 16th day of May, 2019, at Kwantlen First Nation, IR6 McMillan Island, in the Province of British Columbia,

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Marilyn Gabriel

Councillor Tumia Knott

Councillor Les Antone

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$ 120,753
b. BC Hydro Community Development Fund	3,588
c. Province of BC Railway Agreement	17,000
d. Tax Penalties, Interest and Miscellaneous	5,000
TOTAL REVENUES:	**$ 146,341**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	10,980
b. Other General Government	3,936
2. Protection Services	
a. Policing	12,812
b. Firefighting	4,661
c. Regulatory Measures	481
3. Transportation	
a. Roads and Streets	3,100
b. Public Transit	2,492
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	3,971
b. Culture	1,639
c. Other Recreation and Culture	53,149
5. Community Development	
a. Planning and Zoning	1,576
b. Community Planning	1,180
c. Economic Development Program	360
6. Environment Health Services	
a. Recycling	2,504
7. Grants	
a. Homeowner Grants	42,000
8. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	1,500
TOTAL EXPENDITURES:	**$ 146,341**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0.00
BALANCE	**$ 0.00**

3

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. District of Mission -- for various local services $ 40,917

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Kwantlen First Nation in the Province of British Columbia,

Kwantlen First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

KWANTLEN FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Kwantlen First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Kwantlen First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Kwantlen First Nation Property Assessment Law, 2017*;

"First Nation" means the Kwantlen First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Kwantlen First Nation Property Taxation Law, 2017*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 16th day of May, 2019, at Kwantlen First Nation IR6 McMillan Island, in the Province of British Columbia.

1

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Marilyn Gabriel

Councillor Tumia Knott

Councillor Les Antone

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	ARATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	4.59102
2 Utilities	50.96123
4 Major Industry	-
5 Light Industry	-
6 Business and Other	-
8 Recreational Property/Non-Profit Organization	-
9 Farm	-

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Kwaw Kwaw Apilt First Nation in the Province of British Columbia,

Kwaw Kwaw Apilt First Nation
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

KWAW KWAW APILT FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Kwaw Kwaw Apilt First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Kwaw Kwaw Apilt First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Kwaw Kwaw Apilt First Nation Property Assessment Law, 2011*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Kwaw Kwaw Apilt First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Kwaw Kwaw Apilt First Nation Property Taxation Law, 2011.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22 day of May 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Betty Henry

Councillor Sandra Hudson

Councillor Gilbert Joe

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$230,053
TOTAL REVENUES:	**$230,053**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$30,000
b. Other General Government	$11,841
2. Protection Services	
a. Local Service Agreement	$35,285
3. Transportation	
a. Local Service Agreement	$18,649
4. Recreation and Cultural Services	
a. Local Service Agreement	$20,773
5. Community Development	
a. Economic Development Program	$110,283
b. Local Service Agreement — Planning/Development	$3,651
6. Environment Health Services	
a. Local Service Agreement — general E.H	$7,433
b. Local Service Agreement — Water/Sewer	$15,342
7. Fiscal Services	
8. Other Services	
9. Taxes Collected for Other Governments	
10. Grants	
a. Homeowner Grants	$70,445
11. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$3,500
TOTAL EXPENDITURES:	**$327,202**

3

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 97,149
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. **City of Chilliwack General Municipal Service**	$ 101,133

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Kwaw Kwaw Apilt First Nation in the Province of British Columbia,

Kwaw Kwaw Apilt First Nation
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

KWAW KWAW APILT FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands, and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Kwaw Kwaw Apilt First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Kwaw Kwaw Apilt First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Kwaw Kwaw Apilt First Nation Property Assessment Law, 2011*;

"First Nation" means the Kwaw Kwaw Apilt First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Kwaw Kwaw Apilt First Nation Property Taxation Law, 2011*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22 day of May 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Betty Henry

Councillor Sandra Hudson

Councillor Gilbert Joe

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value:	
	Improvements	Land
1 Residential	4.90425	5.05886
2 Utilities	53.35255	55.28769
5 Light Industry	10.28807	10.57236

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Kwikwetlem First Nation in the Province of British Columbia,

Kwikwetlem First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

KWIKWETLEM FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Kwikwetlem First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Kwikwetlem First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Kwikwetlem First Nation Property Assessment Law, 2017*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Kwikwetlem First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Kwikwetlem First Nation Property Taxation Law, 2017.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 25 day of June 2019, at Coquitlam, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Ed Hall

Councillor John Peters

Councillor George Chaffee

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:

a. Property Tax	$3,970
TOTAL REVENUES:	**3,970**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures

a. General Administrative	$2920
b. Other General Government (BCA)	$1000

2. Contingency Amounts

a. Contingency Amounts	$50
TOTAL EXPENDITURES:	**$3,970**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Kwikwetlem First Nation in the Province of British Columbia,

Kwikwetlem First Nation Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

KWIKWETLEM FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Kwikwetlem First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Kwikwetlem First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Kwikwetlem First Nation Property Assessment Law, 2017*;

"First Nation" means the Kwikwetlem First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Kwikwetlem First Nation Property Taxation Law, 2017.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

1

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 25 day of June 2019, at Coquitlam, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Ed Hall

Councillor John Peters

Councillor George Chaffee

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	3.7707
2 Utilities	56.1437
5 Light Industry	13.7099
6 Business and Other	12.6559
8 Recreational Property/Non-Profit Organization	15.415
9 Farm	33.1316

KWIKWETLEM FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 5

DIVISION 1 - Council 5

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 6

DIVISION 3 - Officers and Employees 10

DIVISION 4 - Conduct Expectations 13

PART IV - Financial Management 15

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 15

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 17

DIVISION 3 - Expenditures 18

DIVISION 4 - General Matters 20

DIVISION 5 - Borrowing 22

DIVISION 6 - Risk Management 24

DIVISION 7 - Financial Reporting 29

DIVISION 8 - Information and Information Technology 34

PART V - Capital Projects 35

PART VI - Miscellaneous 39

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 45

PART I - Interpretation 45

PART II - Councillors and Committee Members 46

PART III - Officers and Employees 49

PART IV - Contractors 50

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Kwikwetlem First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Kwikwetlem First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Kwikwetlem First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Kwikwetlem First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure of local revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1)Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1)Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1)Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made,

including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1)Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1)On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1)In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1)Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1)The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1)No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1)The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1)If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1)If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First

Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act*, the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

108. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81 and 101 – 104 and the Schedule come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19th day of March, 2019, at Coquitlam, in the Province of B.C. at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of two (2) members of Council was present throughout.

Chief Ron Geisbrecht

Councillor Fred Hulbert Sr.

Councillor John Peters

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

LAKE BABINE NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *8*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *11*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *15*

DIVISION 3 - Borrowing *16*

DIVISION 4 - Risk Management *16*

DIVISION 5 - Financial Reporting *19*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *24*

PART V - Tangible Capital Assets **24**

PART VI - Reporting Breaches **26**

PART VII - Miscellaneous **28**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Lake Babine Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Lake Babine Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Lake Babine Nation Financial Administration Law,* 2019.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 52;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Lake Babine Nation;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 51;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"strategic plan" means the plan referred to in section 24.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 51(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could,

in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 75 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 48, the quarterly financial statements required in section 49 and the draft annual financial statements required in section 50;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

19.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

20.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 20.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy; and

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 20.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

24.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary.

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

25.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

28.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to an emergency expenditure referred to in paragraph 32(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the budget.

Policy for First Nation Information or Involvement

29. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of the following:

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including any budget deficits; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

30. The First Nation may establish any in financial institutions as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Budget Approved Expenditures

31. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

32. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

33.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

34.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Tangible Capital Asset Projects

35. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new tangible capital asset projects described in Part V.

Execution of Security Documents

36. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

37.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

38.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 72,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 72, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

39.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

40.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

41.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

42.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

43.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 42 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

44. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

45. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

46. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

47. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

48.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

49.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

50.(1) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(4) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 54(1).

Special Purpose Reports

51.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary, to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

52.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

53.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

54.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(3) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 51.

Review of Audited Annual Financial Statements

55.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

56.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

57.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements for the previous fiscal year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 51, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

58. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

59. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

60. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

61. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

62. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 65; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

63. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

64. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

65.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

66.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

67. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

68.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 20,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

69.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 68(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 68, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

70.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 68 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 68 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 68 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 68; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 68.

Liability for Improper Use of Money

71.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

72.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

73.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Other Revenues

74.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

75.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Coming into Force

76. (1) This section and the operative portions of sections 1-6, 23, 26, 28, 46-50, 52-56, 60, 73 and 74 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 19(1), 20, 21(1-3), 22(2),(3) and (5), 24, 25, 29, 57 and 68-71 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 16th day of September, 2019, at Burns Lake, in the Province of _British Columbia_ at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of five (5) members of Council was present throughout.

Chief Gordon Alec

Councillor Murphy Abraham

Councillor Cheyene Dennis

Councillor Melvin Joseph

Councillor Delores Alec

Deputy Chief Derek MacDonald

Councillor Shane Modine

Councillor Verna Power

Councillor Bessie West

Councillor John West

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lake Cowichan First Nation in the Province of British Columbia,

Ts'uubaa-asatx Property Assessment Law, 2020

Dated at Kamloops, British Columbia this 31st day of October, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TS'UUBAA-ASATX
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2020

TABLE OF CONTENTS

PART I	Citation	2
PART II	Definitions and References	2
PART III	Administration	4
PART IV	Assessed Value	4
PART V	Requests for Information and Inspections	6
PART VI	Assessment Roll and Assessment Notice	6
PART VII	Errors and Omissions in Assessment Roll	8
PART VIII	Reconsideration of Assessment	10
PART IX	Assessment Review Board	11
PART X	Appeal to Assessment Review Board	13
PART XI	General Provisions	18

SCHEDULES

I	Property Classes	21
II	Request for Information by Assessor	22
III	Declaration of Purpose for the Use of Assessment Information	23
IV	Assessment Notice	24
V	Request for Reconsideration of Assessment	25
VI	Notice of Appeal to Assessment Review Board	26
VII	Notice of Withdrawal	27
VIII	Notice of Hearing	28
IX	Order to Attend Hearing/Produce Documents	29
X	Certification of Assessment Roll by Assessor	30

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands;

B. The Council of Ts'uubaa-asatx deems it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Ts'uubaa-asatx has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of Ts'uubaa-asatx duly enacts as follows:

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the *Ts'uubaa-asatx Property Assessment Law, 2020.*

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations enacted under that Act;

"assessable property" means an interest in reserve lands that is liable to assessment under this Law;

"assessed value" means the market value of land or improvements, or both, comprising an interest in reserve lands as if the land or improvements, or both, were held in fee simple off the reserve, as determined under this Law;

"assessment" means a valuation and classification of an interest in reserve lands;

"Assessment Notice" means a notice containing the information set out in Schedule IV;

"Assessment Review Board" means a board established by Council in accordance with Part IX;

"assessment roll" means a roll prepared pursuant to this Law, and includes a supplementary assessment roll, a revised assessment roll [and an assessment roll referenced in subsection 9(3)];

"assessor" means a person appointed by Council under subsection 3(1);

"chair" means the chair of the Assessment Review Board;

"complainant" means a person who commences an appeal of an assessment under this Law;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means Ts'uubaa-asatx (formerly known as Lake Cowichan First Nation), being a band named in the schedule to the Act;

"holder", in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

(d) who is a trustee of the interest;

"improvement" means any building, fixture, structure or similar thing constructed, placed or affixed on, in or to land, or water over land, or on, in or to another improvement and includes a manufactured home;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"land" includes

(a) land covered by water,

(b) quarries, and
(c) sand and gravel,

but does not include coal or other minerals;

"manufactured home" means a structure, whether or not ordinarily equipped with wheels, that is designed, constructed or manufactured to

(a) be moved from one place to another by being towed or carried, and

(b) provide

(i) a dwelling house or premises,

(ii) a business office or premises,

(iii) accommodation for any other purpose,

(iv) shelter for machinery or other equipment, or

(v) storage, workshop, repair, construction or manufacturing facilities;

"Notice of Appeal" means a notice containing the information set out in Schedule VI;

"Notice of Hearing" means a notice containing the information set out in Schedule VIII;

"Notice of Withdrawal" means a notice containing the information set out in Schedule VII;

"Order to Attend Hearing/Produce Documents" means an order containing the information set out in Schedule IX;

"party", in respect of an appeal of an assessment under this Law, means the parties to an assessment appeal under section 31;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"property class" means the categories of interests in reserve lands established in subsection 5(10) for the purposes of assessment and taxation;

"Province" means the province of British Columbia;

"reserve" means a reserve of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"revised assessment roll" means an assessment roll amended in accordance with section 11 of this Law;

"secretary" means the secretary of the Assessment Review Board appointed under section 24;

"supplementary assessment roll" means an assessment roll under section 18;

"tax administrator" means the person appointed by Council to that position under the Taxation Law;

"Taxation Law" means the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020*;

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation; and

"taxes" includes

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under the Taxation Law, and all penalties, interest and costs added to taxes under the Taxation Law, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of the First Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 5(3)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

PART III
ADMINISTRATION

Assessor

3.(1) Council must appoint one or more assessors to undertake assessments of assessable property in accordance with this Law and such other duties as set out in this Law or as directed by Council.

(2) An assessor appointed by Council must be qualified to conduct assessments of real property in the Province.

Application of Law

4. This Law applies to all interests in reserve lands.

PART IV
ASSESSED VALUE

Assessment and Valuation

5.(1) The assessor must assess all interests in reserve lands that are subject to taxation under the Taxation Law and all interests for which payments-in-lieu may be accepted by Council.

(2) For the purpose of determining the assessed value of an interest in reserve lands for an assessment roll, the valuation date is July 1 of the year before the taxation year for which the assessment applies.

(3) The assessed value of an interest in reserve lands for an assessment roll is to be determined as if on the valuation date

(a) the interest was in the physical condition that it is in on October 31 following the valuation date; and

(b) the permitted use of the interest was the same as on October 31 following the valuation date.

(4) Paragraph (3)(a) does not apply to an interest in reserve lands referred to in paragraphs 17(3)(b) and (d) and the assessed value of an interest referred to in that section for an assessment roll must be determined as if on the valuation date the interest was in the physical condition that it is in on December 31 following the valuation date.

(5) Except where otherwise provided, the assessor must assess interests in reserve lands at their market value as if held in fee simple off the reserve.

(6) The assessor must determine the assessed value of an interest in reserve lands and must enter the assessed value of the interest in the assessment roll.

(7) In determining assessed value, the assessor may, except where this Law has a different requirement, give consideration to the following:

(a) present use;

(b) location;

(c) original cost;

(d) replacement cost;

(e) revenue or rental value;

(f) selling price of the interest in reserve lands and comparable interests;

(g) economic and functional obsolescence; and

(h) any other circumstances affecting the value of the interest.

(8) Without limiting the application of subsections (5) and (6), an interest in reserve lands used for an industrial or commercial undertaking, a business or a public utility enterprise must be valued as the interest of a going concern.

(9) Where a lease or other instrument granting an interest in reserve lands places a restriction on the use of the interest, other than a right of termination or a restriction on the duration of the interest, the assessor must consider the restriction.

(10) Council hereby establishes those property classes established by the Province for provincial property assessment purposes that are set out in Schedule I, for the purposes of assessment under this Law and imposing taxes under the Taxation Law.

(11) The assessor must

(a) assess interests in reserve lands according to the property classes established under subsection (10); and

(b) use the provincial classification rules for each property class.

(12) Where an interest in reserve lands falls into two (2) or more property classes, the assessor must determine the share of the assessed value of the interest attributable to each class and assess the interest according to the proportion each share constitutes of the total assessed value.

(13) Where two (2) or more persons are holders of an interest in reserve lands, the assessor may choose to assess the interest in the name of any of those persons or in the names of two (2) or more of those persons jointly.

(14) If a building or other improvement extends over more than one (1) interest in reserve lands, those interests, if contiguous, may be treated by the assessor as one interest and assessed accordingly.

(15) Where an improvement extends over, under or through land and is owned, occupied, maintained, operated or used by a person other than the holder of the interest in reserve lands, that improvement may be separately assessed to the person owning, occupying, maintaining, operating or using it, even though some other person holds an interest in the reserve lands.

(16) Except as otherwise provided in this Law, for the purposes of assessing interests in reserve lands the assessor must use

(a) the valuation methods, rates, rules and formulas established under provincial assessment legislation existing at the time of assessment; and

(b) the assessment rules and practices used by assessors in the Province for conducting assessments off the reserve.

Exemption from Assessment

6. Notwithstanding any other provision in this Law, improvements designed, constructed or installed to provide emergency protection for persons or domestic animals in the event of a disaster or emergency within the meaning of the *Emergency Program Act* (BC) are exempt from assessment under this Law.

PART V

REQUESTS FOR INFORMATION AND INSPECTIONS

Requests for Information

7.(1) The assessor may deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule II, to a holder or a person who has disposed of assessable property, and that person must provide to the assessor, within fourteen (14) days from the date of delivery or a longer period as specified in the notice, information for any purpose related to the administration of this Law.

(2) The assessor may in all cases assess the assessable property based on the information available to him or her and is not bound by the information provided under subsection (1).

Inspections

8.(1) The assessor may, for any purposes related to assessment, enter into or on and inspect land and improvements.

(2) The assessor may enter onto any interest in reserve lands and may examine any property

(a) to determine an assessment of land and improvements, in respect of which the assessor thinks a person may be liable to assessment; or

(b) to confirm an assessment.

(3) The assessor must be given access to, and may examine and take copies of and extracts from, the books, accounts, vouchers, documents and appraisals of the person referred to in paragraph (2)(a) who must, on request, furnish every facility and assistance required for the entry and examination.

PART VI

ASSESSMENT ROLL AND ASSESSMENT NOTICE

Assessment Roll

9.(1) On or before December 31 of each year, the assessor must complete a new assessment roll containing a list of every interest in reserve lands that is liable to assessment under this Law.

(2) The assessment roll must be in paper or electronic form and must contain the following information in respect of each interest in reserve lands:

(a) the name and last known address of the holder of the interest;

(b) a short description of the interest;

(c) the classification of the interest;

(d) the assessed value by classification of the interest;

(e) the total assessed value of the interest;

(f) the net assessed value of the interest subject to taxation under the Taxation Law; and

(g) any other information the assessor considers necessary or desirable.

Certification by Assessor

10. On completion of an assessment roll and on or before December 31 in that year, the assessor must

(a) certify in writing in substantially the form set out in Schedule X that the assessment roll was completed in accordance with the requirements of this Law; and

(b) deliver a copy of the certified assessment roll to Council.

Assessor to Prepare and Certify Revised Assessment Roll

11.(1) No later than March 31 after the certification of the assessment roll under section 10, the assessor must

(a) modify the assessment roll to reflect all reconsideration decisions, corrections of errors and omissions, and decisions received by the assessor from the Assessment Review Board;

(b) date and initial amendments made to the assessment roll under this section; and

(c) prepare a revised assessment roll.

(2) On completion of the revised assessment roll, the assessor must

(a) certify in writing in substantially the form set out in Schedule X that the revised assessment roll was completed in accordance with the requirements of this Law; and

(b) deliver a copy of the certified revised assessment roll to Council and to the chair.

(3) On certification under this section, the revised assessment roll becomes the assessment roll for the taxation year and it is deemed to be effective as of the date the assessment roll was certified under section 10.

Validity of Assessment Roll

12. An assessment roll is effective on certification and unless amended in accordance with this Law, by a decision of the Assessment Review Board or by an order of a court of competent jurisdiction, is

(a) valid and binding on all parties concerned, despite any

(i) omission, defect or error committed in, or with respect to, the assessment roll,

(ii) defect, error or misstatement in any notice required, or

(iii) omission to mail any notice required; and

(b) for all purposes, the assessment roll of the First Nation until the next certified assessment roll or certified revised assessment roll.

Inspection and Use of Assessment Roll

13.(1) On receipt by Council, the assessment roll is open to inspection in the First Nation office by any person during regular business hours.

(2) A person must not, directly or indirectly, use the assessment roll or information contained in the assessment roll to

(a) obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means; or

(b) harass an individual.

(3) The tax administrator may require a person who wishes to inspect the assessment roll to complete a declaration in substantially the form set out in Schedule III

(a) specifying the purpose for which the information is to be used; and

(b) certifying that the information contained in the assessment roll will not be used in a manner prohibited under this section.

Protection of Privacy in Assessment Roll

14.(1) On application by a holder, the assessor may omit or obscure the holder's name, address or other information about the holder that would ordinarily be included in an assessment roll if, in the assessor's opinion, the inclusion of the name, address or other information could reasonably be expected to threaten the safety or mental or physical health of the holder or a member of the holder's household.

(2) Where the assessor omits or obscures information under subsection (1), such information must be obscured from all assessment rolls that are available for public inspection under subsection 13(1) or are otherwise accessible to the public.

Chargeholders

15.(1) Any person holding a charge on assessable property may, at any time, give notice, with full particulars of the nature, extent and duration of the charge, to the assessor and request that his or her name be added to the assessment roll in respect of that assessable property, for the duration of the charge.

(2) On receipt of a notice and request under this section, the assessor must enter the person's name and address on the assessment roll and provide copies of all assessment notices issued in respect of the assessable property.

Assessment Notice

16.(1) The assessor must, on or before December 31 of each year, mail an Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of each assessable property, at the person's address on the assessment roll.

(2) Where requested by the recipient, an Assessment Notice may be e-mailed to a person named on the assessment roll, and the Assessment Notice is deemed to have been delivered on the date that the e-mail is sent by the assessor.

(3) A person whose name appears in the assessment roll must give written notice to the assessor of any change of address.

(4) Any number of interests in reserve lands assessed in the name of the same holder may be included in one Assessment Notice.

(5) If several interests in reserve lands are assessed in the name of the same holder at the same value, the Assessment Notice may clearly identify the interest assessed, without giving the full description of each interest as it appears in the assessment roll.

(6) Subject to subsection 13(2) and subsection (7), the assessor must provide, to any person who requests it and pays to the assessor the fee of six dollars ($6), the information contained in the current Assessment Notice sent by the assessor.

(7) Where information has been omitted or obscured under subsection 14(1), the assessor must omit that information from a notice provided under subsection (6).

PART VII

ERRORS AND OMISSIONS IN ASSESSMENT ROLL

Amendments by Assessor

17.(1) Before March 16 in each year after the certification of an assessment roll under section 10, the assessor must notify and recommend correction to the Assessment Review Board of all errors or omissions in the assessment roll, except those errors or omissions corrected under subsection (2) or section 19.

(2) Before March 16 in each year after the certification of an assessment roll under section 10, the

assessor may amend an individual entry in the assessment roll to correct an error or omission, with the consent of the

(a) holder of the interest in reserve lands; and

(b) the complainant, if the complainant is not the holder.

(3) Without limiting subsection (1), the assessor must give notice to the Assessment Review Board and recommend correction of the assessment roll in any of the following circumstances:

(a) because of a change in a holder that occurs before January 1 in a taxation year that is not reflected in the certified assessment roll and that results in

(i) land or improvements, or both, that were not previously subject to taxation becoming subject to taxation, or

(ii) land or improvements, or both, that were previously subject to taxation ceasing to be subject to taxation;

(b) after October 31 and before the following January 1, a manufactured home is moved to a new location or destroyed;

(c) after October 31 and before the following January 1, a manufactured home is placed on land that has been assessed or the manufactured home is purchased by the holder of land that has been assessed; and

(d) improvements, other than a manufactured home, that

(i) are substantially damaged or destroyed after October 31 and before the following January 1, and

(ii) cannot reasonably be repaired or replaced before the following January 1.

(4) Except as provided in section 18, or pursuant to an order of a court of competent jurisdiction, the assessor must not make any amendments to the assessment roll after March 31 of the current taxation year.

(5) Where the assessment roll is amended under subsection (1), the assessor must mail an amended Assessment Notice to every person named in the assessment roll in respect of the interest in reserve lands affected.

Supplementary Assessment Roll

18.(1) If, after the certification of the revised assessment roll or where there is no revised assessment roll, after March 31, the assessor finds that any interest in reserve lands

(a) was liable to assessment for the current taxation year, but has not been assessed on the current assessment roll, or

(b) has been assessed for less than the amount for which it was liable to assessment,

the assessor must assess the interest on a supplementary assessment roll, or further supplementary assessment roll, in the same manner that it should have been assessed on the current assessment roll, provided that a supplementary assessment roll under this section must not be prepared after December 31 of the taxation year in which the assessment roll certified under section 10 applies.

(2) If, after the certification of the revised assessment roll or where there is no revised assessment roll, after March 31, the assessor finds that an interest in reserve lands

(a) was liable to assessment for a previous taxation year, but has not been assessed on the assessment roll for that taxation year, or

(b) has been assessed in a previous taxation year for less than the amount for which it was liable to

assessment,

the assessor must assess the interest on a supplementary assessment roll, or further supplementary assessment roll, in the same manner that it should have been assessed, but only if the failure to assess the interest, or the assessment for less than it was liable to be assessed, is attributable to

(c) a holder's failure to disclose,

(d) a holder's concealment of particulars relating to assessable property,

(e) a person's failure to respond to a request for information under subsection 7(1), or

(f) a person's making of an incorrect response to a request for information under subsection 7(1),

as required under this Law.

(3) In addition to supplementary assessments under subsections (1) and (2), the assessor may, at any time before December 31 of the taxation year in which the assessment roll certified under section 10 applies, correct errors and omissions in the assessment roll by means of entries in a supplementary assessment roll.

(4) The duties imposed on the assessor with respect to the assessment roll and the provisions of this Law relating to assessment rolls, so far as they are applicable, apply to supplementary assessment rolls.

(5) Where the assessor receives a decision of the Assessment Review Board after March 31 in a taxation year, the assessor must create a supplementary assessment roll reflecting the decision of the Assessment Review Board and this section applies.

(6) Nothing in this section authorizes the assessor to prepare a supplementary assessment roll that would be contrary to an amendment ordered or directed by the Assessment Review Board or by a court of competent jurisdiction.

(7) A supplementary assessment roll that implements an amendment ordered or directed by the Assessment Review Board or by a court of competent jurisdiction may not be appealed to the Assessment Review Board.

(8) The assessor must, as soon as practicable, after issuing a supplementary assessment roll

(a) deliver a certified copy of the supplementary assessment roll to the Council;

(b) where the supplementary assessment roll reflects a decision of the Assessment Review Board, deliver a certified copy of the supplementary assessment roll to the chair; and

(c) mail an amended Assessment Notice to every person named on the assessment roll in respect of the interest in reserve lands affected.

(9) Where a supplementary assessment roll is issued under this Law, the supplementary assessment roll is deemed to be effective as of the date the assessment roll was certified under section 10 in respect of the assessable property affected.

PART VIII
RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

Reconsideration by Assessor

19.(1) A person named on the assessment roll in respect of an assessable property may request that the assessor reconsider the assessment of that assessable property.

(2) A request for reconsideration may be made on one or more of the grounds on which an assessment appeal may be made under this Law.

(3) A request for reconsideration of an assessment must

(a) be delivered to the assessor within twenty-one (21) days after the day that the Assessment Notice is mailed or e-mailed to the person named on the assessment roll in respect of an assessable property;

(b) be made in writing and include the information set out in Schedule V; and

(c) include any reasons in support of the request.

(4) The assessor must, no later than twenty-one (21) days after the end of the twenty-one (21) day period referenced in paragraph (3)(a), consider the request for reconsideration and advise the person who requested the reconsideration that

(a) the assessor confirms the assessment; or

(b) the assessor has determined that the assessable property should have been assessed differently, and that the assessor offers to modify the assessment.

(5) Where the person who requested the reconsideration agrees with the modification proposed by the assessor, the assessor must

(a) amend the assessment roll as necessary to reflect the modified assessment;

(b) give notice of the amended assessment to the tax administrator and to all other persons who received the Assessment Notice in respect of the assessable property; and

(c) where a Notice of Appeal has been delivered in respect of the assessable property, advise the Assessment Review Board of the modification.

(6) Where the person who requested the reconsideration accepts an offer to modify an assessment, that person must not appeal the modified assessment and must withdraw any Notice of Appeal filed in respect of the assessable property.

PART IX
ASSESSMENT REVIEW BOARD

Council to Establish Assessment Review Board

20.(1) Council must, by resolution, establish an Assessment Review Board to

(a) consider and determine all recommendations from the assessor under subsection 17(1); and

(b) hear and determine assessment appeals under this Law.

(2) The Assessment Review Board must consist of not less than three (3) members, including at least one (1) member who is a practising or non-practising member in good standing of the law society of the Province, and at least one (1) member who has experience in assessment appeals in the Province.

(3) Each member of the Assessment Review Board must hold office for a period of three (3) years unless the member resigns or is removed from office in accordance with this Law.

(4) If a member of the Assessment Review Board is absent, disqualified, unable or unwilling to act, Council may appoint another person, who would otherwise be qualified for appointment as a member, to replace the member until the member returns to duty or the member's term expires, whichever comes first.

Remuneration and Reimbursement

21.(1) The First Nation must remunerate

(a) the chair (or acting chair) at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time chair of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3,

(b) a member (or replacement member appointed to act), other than the chair, who meets the criteria set out in subsection 20(2), at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time vice-chair of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3, and

(c) any member (or replacement member appointed to act), other than those referenced in paragraphs (a) and (b), at the maximum rate established from time to time by the Province for a part-time member of a provincial administrative tribunal categorized as Group 3,

for time spent on activities of the Assessment Review Board required under this Law or expressly authorized by Council..

(2) The First Nation must reimburse a member, including a replacement member, of the Assessment Review Board for reasonable travel and out of pocket expenses necessarily incurred in carrying out his or her duties.

Conflicts of Interest

22.(1) A person must not serve as a member of the Assessment Review Board if the person

(a) has a personal or financial interest in the assessable property that is the subject of an appeal;

(b) is the Chief of the First Nation or a member of Council;

(c) is an employee of the First Nation; or

(d) has financial dealings with the First Nation, which might reasonably give rise to a conflict of interest or impair that person's ability to deal fairly and impartially with an appeal, as required under the terms of this Law.

(2) For the purposes of paragraph (1)(a), membership in the First Nation does not in itself constitute a personal or financial interest in assessable property.

Appointment of Chair

23.(1) Council must, by resolution, appoint one of the members of the Assessment Review Board as chair.

(2) The chair must

(a) supervise and direct the work of the Assessment Review Board;

(b) undertake administrative duties as necessary to oversee and implement the work of the Assessment Review Board;

(c) determine procedures to be followed at hearings consistent with this Law;

(d) administer an oath or solemn affirmation to a person or witness before his or her evidence is taken; and

(e) preside at hearings of the Assessment Review Board.

(3) If the chair is absent or incapacitated, Council must designate a member of the Assessment Review Board as the acting chair for the period that the chair is absent or incapacitated.

Appointment of Secretary

24.(1) Council must, by resolution, appoint a secretary of the Assessment Review Board.

(2) The secretary of the Assessment Review Board must

(a) have the custody and care of all records, documents, orders and decisions made by or pertaining to the Assessment Review Board; and

(b) fulfill such other duties as directed by the chair and the Assessment Review Board.

Removal of Member

25. Council may terminate the appointment of a member of the Assessment Review Board for cause, including where a member

(a) is convicted of an offence under the *Criminal Code*;

(b) fails to attend three (3) consecutive hearings of the Assessment Review Board; or

(c) fails to perform any of his or her duties under this Law in good faith and in accordance with the terms of this Law.

Duty of Member

26. In performing their duties under this Law, the members of the Assessment Review Board must act faithfully, honestly and impartially and to the best of their skill and ability, and must not disclose to any person information obtained by them as a member, except in the proper performance of their duties.

PART X

APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

Appeals and Assessor Recommendations

27. The Assessment Review Board must

(a) consider and determine assessor recommendations made under subsection 17(1) for changes to the assessment roll; and

(b) hear and determine appeals made under this Part.

Notice of Appeal

28.(1) Any person, including without limitation the First Nation and the assessor, may appeal an assessment or a reconsideration of an assessment of assessable property to the Assessment Review Board by delivering

(a) a completed Notice of Appeal,

(b) a copy of the Assessment Notice, and

(c) an administration fee of thirty dollars ($30),

to the assessor within forty-five (45) days after the date on which the Assessment Notice was mailed or e-mailed to the persons named on the assessment roll in respect of the assessable property.

(2) An appeal is commenced by delivery of a completed Notice of Appeal, a copy of the Assessment Notice, and the required administration fee to the assessor at the address set out in the Assessment Notice.

(3) The grounds for an appeal may be in respect of one or more of the following:

(a) the assessed value of the assessable property;

(b) the assessment classification of the assessable property;

(c) the applicability of an exemption to the assessable property;

(d) any alleged error or omission in an assessment or Assessment Notice; and

(e) the liability of the holder to taxation under the Taxation Law.

(4) Where an appeal is commenced with respect to a supplementary assessment, the appeal must be confined to the supplementary assessment.

(5) The assessor must, as soon as possible after a Notice of Appeal is received,

(a) deliver a copy of the Notice of Appeal to the chair and to the First Nation; and

(b) deliver the administration fee collected under paragraph (1)(c) to the First Nation.

Agents and Solicitors

29. Where a complainant is represented in an appeal through a solicitor or agent, all notices and correspondence required to be given to the complainant are properly given if delivered to the solicitor or

agent at the address set out in the Notice of Appeal.

Scheduling of Hearing

30.(1) On delivery of a Notice of Appeal to the assessor, or on receipt of a recommendation from the assessor under subsection 17(1), the chair must, in consultation with the assessor, schedule a hearing of the appeal or the assessor recommendation.

(2) The chair must, at least ten (10) days before the hearing, deliver a Notice of Hearing, setting out the date, time and place of the hearing, to the parties and to each person named on the assessment roll in respect of the assessable property.

(3) Notwithstanding subsection (2), the chair is not required to deliver a Notice of Hearing to a holder of an interest in reserve lands affected by an assessor recommendation under subsection 17(1) where the recommendation

(a) results in a decrease in the assessed value of the interest;

(b) does not change the classification of the interest; and

(c) does not result in the removal of an exemption.

Parties

31. The parties in a hearing, except as provided in subsection 30(3), are

(a) the complainant;

(b) the holder of the assessable property, if not the complainant;

(c) the assessor; and

(d) any person who the Assessment Review Board determines may be affected by the appeal or assessor recommendation, upon request by that person.

Delivery of Documentation

32.(1) The chair must, without delay, deliver a copy of any document submitted by a party in relation to an appeal to all other parties.

(2) The chair may, in respect of an appeal,

(a) require the assessor to provide any relevant document or record obtained or created in respect of an assessment that is in the custody or control of the assessor;

(b) require a party to provide relevant documents and records in advance of a hearing.

Timing for Hearing

33. Subject to section 46, the Assessment Review Board must commence a hearing within forty-five (45) days after delivery of the Notice of Appeal to the assessor or receipt of an assessor recommendation under subsection 17(1), unless all parties consent to a delay.

Daily Schedule

34.(1) The chair must

(a) create a daily schedule for the hearings of the Assessment Review Board; and

(b) post the daily schedule at the place where the Assessment Review Board is to meet.

(2) The Assessment Review Board must proceed to deal with appeals and assessor recommendations in accordance with the daily schedule, unless the Assessment Review Board considers a change in the schedule necessary and desirable in the circumstances.

Conduct of Hearing

35.(1) The Assessment Review Board must give all parties a reasonable opportunity to be heard at a hearing.

(2) A party may be represented by counsel or an agent and may make submissions as to facts, law and jurisdiction.

(3) The Assessment Review Board may conduct a hearing whether the complainant is present or not, provided the complainant was given notice of the hearing in accordance with this Law.

(4) The burden of proof in an appeal is on the person bringing the appeal.

(5) In an oral hearing, a party may call and examine witnesses, present evidence and submissions and conduct cross-examination of witnesses as reasonably required by the Assessment Review Board for a full and fair disclosure of all matters relevant to the issues in the appeal.

(6) The Assessment Review Board may reasonably limit further examination or cross-examination of a witness if it is satisfied that the examination or cross-examination has been sufficient to disclose fully and fairly all matters relevant to the issues in the appeal.

(7) The Assessment Review Board may question any witness who gives oral evidence at a hearing.

(8) The Assessment Review Board may receive and accept information that it considers relevant, necessary and appropriate, whether or not the information would be admissible in a court of law.

(9) The Assessment Review Board may conduct its proceedings by any combination of written, electronic and oral hearings.

(10) An oral hearing must be open to the public unless the Assessment Review Board, on application by a party, determines that the hearing should be held *in camera*.

Maintaining Order at Hearings

36.(1) The Assessment Review Board may, at an oral hearing, make orders or give directions that it considers necessary to maintain order at the hearing.

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may, by order, impose restrictions on a person's continued participation in or attendance at a hearing and may exclude a person from further participation in or attendance at a hearing until the Assessment Review Board orders otherwise.

Summary Dismissal

37.(1) At any time after a Notice of Appeal is received by the Assessment Review Board, the Assessment Review Board may dismiss all or part of the appeal where it determines that any of the following apply:

(a) the appeal is not within the jurisdiction of the Assessment Review Board;

(b) the appeal was not filed within the applicable time limit; or

(c) the complainant failed to diligently pursue the appeal or failed to comply with an order of the Assessment Review Board.

(2) Before dismissing all or part of an appeal under subsection (1), the Assessment Review Board must give the complainant an opportunity to make submissions to the Assessment Review Board.

(3) The Assessment Review Board must give written reasons for any dismissal made under subsection (1) to all parties.

Quorum

38.(1) A majority of the members of the Assessment Review Board constitutes a quorum, provided that there must not be less than three (3) members present at any time.

(2) Where a quorum of the members of an Assessment Review Board is not present at the time at which a hearing is to be held, the hearing must be adjourned to the next day that is not a holiday, and so on from day to day until there is a quorum.

Decisions

39. A decision of the majority of the members is a decision of the Assessment Review Board and, in the case of a tie, the decision of the chair governs.

Combining Hearings

40. The Assessment Review Board may conduct a single hearing of two (2) or more appeals or assessor recommendations related to the same assessment if the matters in each hearing are addressing the same assessable property or substantially the same issues.

Power to Determine Procedures

41.(1) Subject to this Law, the Assessment Review Board has the power to control its own processes and may make rules respecting practice and procedure to facilitate the just and timely resolution of the matters before it.

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may make rules respecting the holding of pre-hearing conferences and requiring the parties to attend a pre-hearing conference.

Orders to Attend or Produce Documents

42.(1) At any time before or during a hearing, but before its decision, the Assessment Review Board may make an order requiring a person to

(a) attend a hearing to give evidence, or

(b) produce a document or other thing in the person's possession or control as specified by the Assessment Review Board,

by issuing an Order to Attend Hearing/Produce Documents and serving it on the person at least two (2) days before the person's attendance or the requested document is required at the hearing, as the case may be.

(2) Where an order is made under paragraph (1)(a), the Assessment Review Board must pay to the person a twenty dollar ($20) witness fee plus reasonable travel expenses to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(3) A party may request that the Assessment Review Board make an order under subsection (1) to a person specified by the party.

(4) Where a party makes a request under subsection (3),

(a) the chair must sign and issue an Order to Attend Hearing/Produce Documents and the party must serve it on the witness at least two (2) days before the person's attendance or the requested document is required at the hearing, as the case may be; and

(b) a party requesting the attendance of a witness must pay a twenty dollar ($20) witness fee plus reasonable travel expenses to the witness to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(5) The Assessment Review Board may apply to a court of competent jurisdiction for an order directing a person to comply with an order under this section.

Adjournments

43. The Assessment Review Board may

(a) hear all appeals or assessor recommendations on the same day or may adjourn from time to time until all matters have been heard and determined; and

(b) at any time during a hearing, adjourn the hearing.

Costs

44. The Assessment Review Board may make orders requiring a party

(a) to pay all or part of the costs of another party in respect of the appeal,

(b) to pay all or part of the costs of the Assessment Review Board in respect of the appeal,

where the Assessment Review Board considers the conduct of a party has been improper, vexatious, frivolous or abusive.

Reference on Question of Law

45.(1) At any stage of a proceeding before it, the Assessment Review Board, on its own initiative or at the request of one or more of the parties, may refer a question of law in the proceeding to a court of competent jurisdiction in the form of a stated case.

(2) The stated case must be in writing and filed with the court registry and must include a statement of the facts and all evidence material to the stated case.

(3) The Assessment Review Board must

(a) suspend the proceeding as it relates to the stated case and reserve its decision until the opinion of the court has been given; and

(b) decide the appeal in accordance with the court's opinion.

Matters before the Courts

46. If a proceeding with respect to liability to pay taxes in respect of assessable property that is the subject of an appeal is brought before a court of competent jurisdiction

(a) before the hearing is to commence, the hearing must be deferred until the matter is decided by the court;

(b) during the hearing, the hearing must be adjourned until the matter is decided by the court; or

(c) after the hearing has concluded but before a decision on the appeal is given, the decision must be deferred until the matter is decided by the court.

Withdrawal of Appeal

47.(1) A complainant may withdraw an appeal under this Part by

(a) delivering a Notice of Withdrawal to the assessor if a Notice of Hearing has not been delivered in respect of the appeal; or

(b) delivering a Notice of Withdrawal to the Assessment Review Board if a Notice of Hearing has been delivered in respect of the appeal.

(2) Upon receipt of a Notice of Withdrawal

(a) under paragraph (1)(a), the assessor must advise the chair and the First Nation that the appeal is withdrawn and will not proceed; and

(b) under paragraph (1)(b), the Assessment Review Board must dismiss the appeal and notify the parties that the appeal has been dismissed.

(3) For greater certainty, if a Notice of Hearing has been issued but not delivered, paragraph (1)(b) applies.

Delivery of Decisions

48.(1) The Assessment Review Board must, at the earliest opportunity after the day on which a hearing is completed, deliver a written decision on the appeal or assessor recommendation to all parties.

(1) The Assessment Review Board must, not more than ninety (90) days after the day on which a hearing is completed, deliver a written decision on the appeal or assessor recommendation to all parties.

(2) Any person may obtain a copy of a decision of the Assessment Review Board from the tax administrator on request and payment of a fee of sixty dollars ($60).

(3) The tax administrator may obscure or omit personal information (other than name and address) and financial business information from decisions provided under subsection (2), provided that assessment and property tax information must not be obscured or omitted.

Delivery of Documents under This Part

49.(1) Delivery of a document under this Part may be made personally or by sending it by registered mail, fax or e-mail.

(2) Personal delivery of a document is made

(a) in the case of an individual, by leaving the document with the individual or with a person at least eighteen (18) years of age residing at the individual's place of residence;

(b) in the case of a first nation, by leaving the document with the person apparently in charge, at the time of delivery, of the first nation's administrative office, or with the first nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the person apparently in charge, at the time of delivery, of the corporation's head office or a branch office, or with an officer or director of the corporation, or with the corporation's legal counsel.

(3) Subject to subsection (4), a document is considered delivered if

(a) delivered personally, at the time that personal delivery is made;

(b) sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed;

(c) sent by fax, at the time indicated on the confirmation of transmission; or

(d) sent by e-mail, at the time indicated in the electronic confirmation that the e-mail has been opened.

(4) A document delivered on a non-business day or after 17:00 local time on a business day is considered delivered at 09:00 on the next business day.

Appeals

50.(1) An appeal lies to a court of competent jurisdiction from a decision of the Assessment Review Board on a question of law.

(2) An appeal under subsection (1) must be made within thirty (30) days after the day on which the decision is delivered under subsection 48(1).

PART XI
GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

51.(1) The tax administrator, the assessor, a member of the Assessment Review Board, the secretary or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, a court of law or pursuant to a court order;

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The assessor may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the interest in reserve lands if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

52. Notwithstanding section 51,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form; and

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form, where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

53. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay taxes or amounts levied under the Taxation Law be affected by

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an assessor or the tax administrator;

(b) an error or omission in an assessment roll, Assessment Notice, or any notice given under this Law; or

(c) a failure of the First Nation, tax administrator or the assessor to do something within the required time.

Notices

54.(1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the assessment roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the assessment roll.

(2) Except where otherwise provided in this Law, a notice

(a) given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

55.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any

reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Force and Effect

56. This Law comes into force and effect on January 1, 2020 or the day after it is approved by the First Nations Tax Commission, whichever is later.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28 day of August, 2019, at Lake Cowichan, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief

Councillor

Councillor

Councillor

SCHEDULE I
PROPERTY CLASSES

Class 1 - Residential
Class 2 - Utilities
Class 4 - Major Industry
Class 5 - Light Industry
Class 6 - Business and Other
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization
Class 9 - Farm

SCHEDULE II

REQUEST FOR INFORMATION BY ASSESSOR
FOR TS'UUBAA-ASATX

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section 7(1) of the *Ts'uubaa-asatx Property Assessment Law, 2020* , I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of delivery of the request]**, the following information relating to the above-noted interest:

(1)

(2)

(3)

If you fail to provide the requested information on or before the date specified above, an assessment of the interest may be made on the basis of the information available to the assessor.

_____
Assessor for Ts'uubaa-asatx

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE III

DECLARATION OF PURPOSE FOR THE USE OF ASSESSMENT INFORMATION

I, _____ [name], of _____ [address], _____ [city], _____ [province], _____ [postal code], declare and certify that I will not use the assessment roll or information contained in the assessment roll to obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means, or to harass an individual.

I further declare and certify that any assessment information I receive will be used for the following purpose(s):

(1) a complaint or appeal under the *Ts'uubaa-asatx Property Assessment Law, 2020*;

(2) a review of an assessment to determine whether to seek a reconsideration or appeal of the assessment; or

(3) other: _____

Signed: _____
[please print name]

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE IV

ASSESSMENT NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LAND: _____

_____

TAKE NOTICE that the assessment roll has been certified by the assessor for Ts'uubaa-asatx and delivered to the First Nation Council.

The following person(s) is/are the holders of the interest in reserve lands: [Name(s) & addresses]

The interest is classified as:

The assessed value by classification of the interest is:

TOTAL ASSESSED VALUE: _____

TOTAL ASSESSED VALUE LIABLE TO TAXATION: _____

AND TAKE NOTICE that you may, within twenty-one (21) days of the date of mailing of this notice, request a reconsideration of this assessment by delivering a written request for reconsideration in the form specified in the *Ts'uubaa-asatx Property Assessment Law, 2020*. Within twenty-one (21) days after the period during which you may request a reconsideration, the assessor will review the assessment and provide you with the results of the reconsideration. If the assessor determines that your interest should have been assessed differently, the assessor will offer to modify the assessment.

AND TAKE NOTICE that you may, within forty-five (45) days of the date of mailing of this notice, appeal this assessment to the Assessment Review Board. The Notice of Appeal must be in writing in the form and accompanied by the fee specified in the *Ts'uubaa-asatx Assessment Law, 2020* and must be delivered to the Assessor at the following address: [insert address].

_____

Tax Administrator for Ts'uubaa-asatx

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE V

REQUEST FOR RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

TO: Assessor for Ts'uubaa-asatx

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Ts'uubaa-asatx Property Assessment Law, 2020*, I hereby request a reconsideration of the assessment of the following interest in reserve lands:

[description of the interest as described in the Assessment Notice]

I am: ___ a holder of the interest

___ named on the assessment roll in respect of this interest

This request for a reconsideration of the assessment is based on the following reasons:

(1)

(2)

(3)

(describe the reasons in support of the request in as much detail as possible)

Address and telephone number at which applicant can be contacted:

_____

_____

_____ _____

Name of Applicant (please print) Signature of Applicant

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE VI

NOTICE OF APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

TO: Assessor for Ts'uubaa-asatx

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Ts'uubaa-asatx Property Assessment Law, 2020*, I hereby appeal the assessment/reconsideration of the assessment of the following interest in reserve lands:

[description of the interest, including assessment roll number,
as described in the Assessment Notice]

The grounds for the appeal are:

(1)

(2)

(3)

(describe the grounds for the appeal in as much detail as possible)

Complainant's mailing address to which all notices in respect of this appeal are to be sent:

_____

_____

Name and address of any representative acting on complainant's behalf in respect of this appeal:

_____

_____

The required fee of _____ dollars ($____) is enclosed with this Notice of Appeal.

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____, 20___.

NOTE: A copy of the Assessment Notice must be enclosed with this Notice of Appeal.

SCHEDULE VII

NOTICE OF WITHDRAWAL

TO: Assessor, Ts'uubaa-asatx

OR

Chair, Assessment Review Board for Ts'uubaa-asatx

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Ts'uubaa-asatx Property Assessment Law, 2020,* I hereby withdraw my appeal of the assessment of the following interest in reserve lands:

Description of interest:

Date of Notice of Appeal:

_____
Name of Complainant (please print)

_____
Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE VIII

NOTICE OF HEARING

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS:_____

_____

Complainant in respect of this appeal:_____

TAKE NOTICE that the Assessment Review Board will hear an appeal/assessor recommendation from the assessment/reconsideration of the assessment of the above-noted interest at:

Date: _____ , 20___

Time: _____ (A.M./P.M.)

Location: _____[address]

AND TAKE NOTICE that you should bring to the hearing [insert # copies] copies of all relevant documents in your possession respecting this appeal.

A copy of the Assessment Notice and the Notice of Appeal are enclosed with this notice, as well as copies of:

_____

_____

(all submissions and documents received in respect of the appeal will be forwarded to all parties)

_____

Chair, Assessment Review Board

Dated: _____ , 20___ .

28

AC/6197543.6

SCHEDULE IX

ORDER TO ATTEND HEARING/PRODUCE DOCUMENTS

TO: _____

ADDRESS: _____

TAKE NOTICE that an appeal has been made to the Assessment Review Board for Ts'uubaa-asatx in respect of the assessment of _____ [describe interest in reserve lands].

The Assessment Review Board believes that you may have information [OR documents] that may assist the Assessment Review Board in making its decision.

THIS NOTICE REQUIRES you to [indicate the applicable provisions below]:

1. Attend before the Assessment Review Board at a hearing at

Date: _____, 20___

Time: _____ (A.M./P.M.)

Location: _____ [address]

to give evidence concerning the assessment and to bring with you the following documents:

_____

_____

and any other documents in your possession that may relate to this assessment.

A twenty dollar ($20) witness fee is enclosed. Your reasonable travelling expenses will be reimbursed as determined by the Assessment Review Board.

2. Deliver the following documents [list documents] OR any documents in your possession that may relate to this assessment to the Chair, Assessment Review Board _____ [address] on or before _____ .

Please contact _____ at _____ if you have any questions or concerns respecting this Order.

_____
Chair, Assessment Review Board

Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE X

CERTIFICATION OF ASSESSMENT ROLL BY ASSESSOR

The assessor must certify the assessment roll in the following form:

I, _____ , being the assessor for Ts'uubaa-asatx, hereby certify that this is the Ts'uubaa-asatx [revised/supplementary] assessment roll for the year 20___ and that this assessment roll is complete and has been prepared and completed in accordance with all requirements of the *Ts'uubaa-asatx Property Assessment Law, 2020.*

_____
(Signature of Assessor)

Dated _____ , 20___ at _____ , _____ .
(City) (Province)

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lake Cowichan First Nation in the Province of British Columbia,

Ts'uubaa-asatx
Property Assessment Amendment Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TS'UUBAA-ASATX

PROPERTY ASSESSMENT AMENDMENT LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands; and,

B. The Council of Ts'uubaa-asatx, formerly known as Lake Cowichan First Nation, wishes to amend the *Ts'uubaa-asatx Property Assessment Law, 2020* as set out in this amending law

NOW THEREFORE the Council of Ts'uubaa-asatx hereby enacts as follows

Citation

1. This Law may be cited as *Ts'uubaa-asatx Property Assessment Amendment Law, 2019.*

Replacement of Section 56

2. Section 56 of the *Ts'uubaa-asatx Property Assessment Law, 2020* is hereby deleted and substituted with the following:

"**56.** This Law comes into force and effect on December 28, 2019."

Force and Effect

3. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 14th day of November, 2019.

A quorum of Council consists of THREE (3) members of Council.

Chief Councillor Georgina Livingstone

Councillor Melanie Livingstone

Councillor Carole Livingstone

Councillor Sherry Livingstone

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lake Cowichan First Nation in the Province of British Columbia,

Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020

Dated at Kamloops, British Columbia this 31st day of October, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TS'UUBAA-ASATX
PROPERTY TAXATION LAW, 2020

TABLE OF CONTENTS

Part I	Citation	2
Part II	Definitions and References	2
Part III	Administration	4
Part IV	Liability for Taxation	4
Part V	Exemptions from Taxation	5
Part VI	Grants	6
Part VII	Levy of Tax	7
Part VIII	Tax Roll and Tax Notice	7
Part IX	Payment Receipts and Tax Certificates	9
Part X	Penalties and Interest	9
Part XI	Revenues and Expenditures	10
Part XII	Collection and Enforcement	11
Part XIII	Seizure and Sale of Personal Property	12
Part XIV	Seizure and Assignment of Taxable Property	13
Part XV	Discontinuance of Services	15
Part XVI	General Provisions	16

SCHEDULES

I	Request for Information by Tax Administrator	19
II	Tax Notice	20
III	Costs Payable by Debtor Arising from the Collection and Enforcement of Unpaid Taxes	21
IV	Tax Certificate	22
V	Tax Arrears Certificate	23
VI	Notice of Seizure and Sale of Personal Property	24
VII	Notice of Sale of Seized Personal Property	25
VIII	Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property	26
IX	Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property	28
X	Notice of Discontinuance of Services	30

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests in reserve lands;

B. The Council of Ts'uubaa-asatx deems it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Ts'uubaa-asatx has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of Ts'uubaa-asatx duly enacts as follows:

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020.*

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c.9, and the regulations enacted under that Act;

"assessed value" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Assessment Law" means the *Ts'uubaa-asatx Property Assessment Law, 2020*;

"Assessment Review Board" means the assessment review board established under the Assessment Law;

"assessment roll" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"assessor" means a person appointed to that position under the Assessment Law;

"child" includes a child for whom a person stands in the place of a parent;

"civil resolution tribunal" means the civil resolution tribunal established under the *Civil Resolution Tribunal Act,* SBC 2012, c25;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"debtor" means a person liable for unpaid taxes imposed under this Law;

"expenditure law" means an expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"First Nation" means Ts'uubaa-asatx (formerly known as Lake Cowichan First Nation), being a band named in the schedule to the Act;

"First Nation Entity" means

(a) a corporation in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly shares

(i) having not less than one hundred percent (100%) of the votes that could be cast at an annual meeting of the shareholders of the corporation, or

(ii) having not less than one hundred (100%) of the fair market value of all of the issued shares of the capital stock of the corporation; or

(b) a partnership in which the First Nation beneficially owns, directly or indirectly,

(i) not less than one hundred percent (100%) of all voting rights of the partnership, or

(ii) interests in the partnership having not less than one hundred percent (100%) of the fair market value of all of the interests in the partnership;

"holder", in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

(d) who is a trustee of the interest;

"improvement" means any building, fixture, structure or similar thing constructed, placed or affixed on, in or to land, or water over land, or on, in or to another improvement and includes a manufactured home;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"local revenue account" means the local revenue account referred to in section 13 of the Act;

"locatee" means a person who is in lawful possession of reserve lands under subsections 20(1) and (2) of the *Indian Act*;

"manufactured home" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Notice of Discontinuance of Services" means a notice containing the information set out in Schedule X;

"Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property" means a notice containing the information set out in Schedule IX;

"Notice of Sale of Seized Personal Property" means a notice containing the information set out in Schedule VII;

"Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property" means a notice containing the information set out in Schedule VIII;

"Notice of Seizure and Sale" means a notice containing the information set out in Schedule VI;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"property class" has the meaning given to that term in the Assessment Law;

"Province" means the province of British Columbia;

"registry" means any land registry in which interests in reserve lands are registered;

"related individual" means, in respect of a member of the First Nation,

(a) that member's spouse, child, grandchild, great grandchild, parent, grandparent, great grandparent or guardian;

(b) the spouse of that member's parent, grandparent, great grandparent, child, grandchild or great grandchild, or

(c) the child, grandchild, great grandchild, parent, grandparent or great grandparent of that member's spouse;

"reserve" means a reserve of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"resolution" means a motion passed and approved by a majority of Council present at a duly convened meeting;

"spouse" includes a common law partner;

"tax administrator" means a person appointed by Council under subsection 3(1) to administer this Law;

"Tax Arrears Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule V;

"Tax Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule IV;

"Tax Notice" means a notice containing the information set out in Schedule II;

"tax roll" means a list prepared pursuant to this Law of persons liable to pay tax on taxable property;

"taxable property" means an interest in reserve lands that is subject to taxation under this Law;

"taxation year" means the calendar year to which an assessment roll applies for the purposes of taxation;

"taxes" include

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under this Law, and all penalties, interest and costs added to taxes under this Law, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of the First Nation, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law; and

"taxpayer" means a person liable for taxes in respect of taxable property.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 3(4)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

PART III
ADMINISTRATION

Tax Administrator

3.(1) Council must, by resolution, appoint a tax administrator to administer this Law on the terms and conditions set out in the resolution.

(2) The tax administrator must fulfill the responsibilities given to the tax administrator under this Law and the Assessment Law.

(3) The tax administrator may, with the consent of Council of the First Nation, assign the performance of any duties of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation.

(4) The tax administrator's responsibilities include

(a) the collection of taxes and the enforcement of payment under this Law; and

(b) the day to day management of the First Nation's local revenue account.

PART IV
LIABILITY FOR TAXATION

Application of Law

4. This Law applies to all interests in reserve lands.

Tax Liability

5.(1) Except as provided in Part V, all interests in reserve lands are subject to taxation under this

Law.

(2) Taxes levied under this Law are a debt owed to the First Nation, recoverable by the First Nation in any manner provided for in this Law.

(3) Taxes are due and payable under this Law notwithstanding any proceeding initiated or remedy sought by a taxpayer respecting his or her liability to taxation under this Law.

(4) Any person who is a holder of taxable property in any taxation year is liable to the First Nation for all taxes imposed on that taxable property under this Law during the taxation year and for all unpaid taxes imposed in a previous taxation year, including, for greater certainty, interest, penalties and costs as provided in this Law.

Tax Refunds

6.(1) Where a person is taxed in excess of the proper amount in a taxation year, the tax administrator must refund to that person any excess taxes paid by that person.

(2) Where a person is entitled to a refund of taxes, Council may direct the tax administrator to refund the amount in whole or in part by applying it as a credit on account of taxes or other unpaid amounts that are due or accruing due to the First Nation in respect of taxable property held by that person.

(3) Where a person is entitled to be refunded an amount of taxes paid under this Law, the tax administrator must pay the person interest as follows:

(a) interest accrues from the date that the taxes were originally paid to the First Nation;

(b) the interest rate during each successive three (3) month period beginning on January 1, April 1, July 1 and October 1 in every year, is two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the 15th day of the month immediately preceding that three (3) month period;

(c) interest will not be compounded; and

(d) interest stops running on the day payment of the money owed is delivered or mailed to the person to whom it is owed, or is actually paid.

PART V
EXEMPTIONS FROM TAXATION

Exemptions

7.(1) The following interests in reserve lands are exempt from taxation under this Law to the extent indicated:

(a) subject to subsections (2) and (3), an interest held or occupied by the First Nation, a First Nation Entity, or a member of the First Nation;

(b) an interest occupied as a residence by one (1) or more members of the First Nation and related individuals of those members and by no other persons;

(c) a building used for public school purposes or for a purpose ancillary to the operation of a public school, and the land on which the building stands;

(d) a building used or occupied by a religious body and used for public worship, religious education or as a church hall, and the land on which the building stands;

(e) a building used solely as a hospital, not operated for profit, and the land on which the building stands;

(f) a building used as a university, technical institute or public college, not operated for profit, and the land on which the building stands;

(g) an institutional building used to provide housing accommodation for the elderly or persons suffering from physical or mental disability, not operated for profit, and the land on which the building stands; and

(h) that land of a cemetery actually used for burial purposes.

(2) Where an interest in reserve lands is held by the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation, as the case may be, and is wholly occupied by a person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation,

(a) the exemption in paragraph (1)(a) does not apply to the person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation;

(b) that person is responsible for the taxes levied in respect of the interest; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

(3) Where an interest in reserve lands is occupied by the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation and is also occupied by a person who is not the First Nation, a First Nation Entity or a member of the First Nation,

(a) the exemption in paragraph (1)(a) does not apply to that person;

(b) taxes under this Law must be levied in respect of that person's proportionate occupation of the interest; and

(c) the taxes are a liability only on that person.

(4) An exemption in paragraph (1)(c) to (h) applies only to that portion of the interest that is used for the purposes for which the exemption is given.

(5) Where subsection (4) applies to an interest that is a portion of a building, the exemption also applies to a proportionate part of the land on which the building stands.

PART VI
GRANTS

Grants for Surrounding Land

8. Where a building is exempted from taxation under this Law, Council may provide to the holder a grant equivalent to the taxes payable on that area of land surrounding the building determined by Council to be reasonably necessary in connection with it.

Annual Grants

9.(1) Council may provide for a grant to a holder of taxable property:

(a) where the holder is a charitable, philanthropic or other not-for-profit corporation, and Council considers that the taxable property is used for a purpose that is directly related to the purposes of the corporation; and

(b) where the holder would be entitled to a grant under the provisions of the *Home Owner Grant Act* (BC) if the holder's taxable property was subject to taxation by a local government.

(2) Grants provided under subsection (1)

(a) may be given only to a holder of taxable property that is taxable in the current taxation year;

(b) must be in an amount equal to or less than the taxes payable on the taxable property in the current taxation year, less any other grants; and

(c) must be used only for the purposes of paying the taxes owing on the taxable property in the current taxation year.

(3) A grant under paragraph (1)(b) must be in an amount that is not more than the amount to which a person would be entitled under the *Home Owner Grant Act* (BC) if the holder's taxable property was subject to taxation by a local government.

(4) Council will in each taxation year determine all grants that will be given under this Part and will authorize those grants in an expenditure law.

PART VII
LEVY OF TAX

Tax Levy

10.(1) On or before May 28 in each taxation year, Council must adopt a law setting the rate of tax to be applied to each property class.

(2) A law setting the rate of tax may establish different tax rates for each property class.

(3) Taxes must be levied by applying the rate of tax against each one thousand dollars ($1,000) of assessed value of the interest in reserve lands.

(4) Taxes levied under this Law are deemed to be imposed on January 1 of the taxation year in which the levy is first made.

(5) Notwithstanding subsection (3), Council may establish, in its annual law setting the rate of tax, a minimum tax payable in respect of a taxable property.

(6) A minimum tax established under the authority of subsection (5) may be established in respect of one or more property classes.

Tax Payments

11.(1) Taxes are due and payable on or before July 2 of the taxation year in which they are levied.

(2) Taxes must be paid at the office of the First Nation during normal business hours, by cheque, money order or cash.

(3) Payment of taxes made by cheque or money order must be made payable to Ts'uubaa-asatx.

PART VIII
TAX ROLL AND TAX NOTICE

Tax Roll

12.(1) On or before May 28 in each taxation year, the tax administrator must create a tax roll for that taxation year.

(2) The tax roll must be in paper or electronic form and must contain the following information in respect of each interest in reserve lands:

(a) a description of the interest as it appears on the assessment roll;

(b) the name and address of the holder entered on the assessment roll with respect to the interest;

(c) the name and address of every person entered on the assessment roll with respect to the interest;

(d) the assessed value by classification of the land and the improvements comprising the interest as it appears in the assessment roll, exclusive of exemptions, if any;

(e) the amount of taxes levied on the interest in the current taxation year under this Law; and

(f) the amount of any unpaid taxes from previous taxation years.

(3) The tax administrator may use the certified assessment roll as the tax roll by adding the following information to the assessment roll:

(a) the amount of taxes levied on the interest in the current taxation year under this Law; and

(b) the amount of any unpaid taxes from previous taxation years.

Annual Tax Notices

13.(1) On or before June 2 in each taxation year, the tax administrator must mail a Tax Notice to

(a) each holder of taxable property under this Law, and

(b) each person whose name appears on the tax roll in respect of the taxable property,

to the address of the person as shown on the tax roll.

(2) The tax administrator must enter on the tax roll the date of mailing a Tax Notice.

(3) The mailing of the Tax Notice by the tax administrator constitutes a statement of and demand for payment of the taxes.

(4) If a number of taxable properties are assessed in the name of the same holder, any number of those taxable properties may be included in one Tax Notice.

(5) Where the holder of a charge on an interest gives notice to the assessor of the charge under the Assessment Law and the assessor enters the holder's name on the assessment roll, the tax administrator must mail a copy of all tax notices issued in respect of the interest to the holder of the charge during the duration of the charge.

Amendments to Tax Roll and Tax Notices

14.(1) Where the assessment roll has been revised in accordance with the Assessment Law, the tax administrator must amend the tax roll and mail an amended Tax Notice to every person affected by the amendment.

(2) If it is discovered that there is an error, omission or misdescription in any of the information shown on the tax roll

(a) the tax administrator may correct the tax roll for the current taxation year only; and

(b) on correcting the tax roll, the tax administrator must mail an amended Tax Notice to every person affected by the amendment.

(3) Where an amended Tax Notice indicates a reduction in the amount of taxes owing, the tax administrator must forthwith refund any excess taxes that have been paid, in accordance with section 6.

(4) Where an amended Tax Notice indicates an increase in the amount of taxes owing, the taxes are due and payable on the date of mailing of the amended Tax Notice; however, the taxpayer must be given thirty (30) days to pay those taxes and a penalty and interest must not be added in that period.

Taxation based on Supplementary Assessment

15.(1) Where a supplementary assessment roll is issued in accordance with the Assessment Law, the tax administrator must make the necessary changes to the tax roll and mail a Tax Notice to every person affected by the supplementary assessment roll.

(2) Where a Tax Notice is given under this section, subsections 14(3) and (4) apply.

Subdivision

16.(1) If a taxable property is subdivided, by lease or other legal instrument, before June 1 in the taxation year, the tax administrator may

(a) apportion the taxes payable in that year among the taxable properties created by the subdivision in the same proportions as taxes would have been payable in respect of the taxable properties had the

subdivision occurred on or before the assessment roll was certified under the Assessment Law; and

(b) on making an apportionment under paragraph (a), record the apportionment on the tax roll in the manner that the tax administrator considers necessary.

(2) Taxes apportioned to a taxable property under subsection (1) are the taxes payable in respect of the taxable property in the year for which they are apportioned.

(3) The assessor must provide the tax administrator with the assessed values necessary to calculate the proportions of taxes referred to in subsection (1).

Requests for Information

17.(1) The tax administrator may deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule I, to a holder or a person who has disposed of an interest in reserve lands, and that person must provide to the tax administrator, within fourteen (14) days or a longer period as specified in the notice, information for any purpose related to the administration of this Law.

(2) The tax administrator is not bound by the information provided under subsection (1).

PART IX
PAYMENT RECEIPTS AND TAX CERTIFICATES

Receipts for Payments

18. On receipt of a payment of taxes, the tax administrator must issue a receipt to the taxpayer and must enter the receipt number on the tax roll opposite the interest in reserve lands for which the taxes are paid.

Tax Certificate

19.(1) On receipt of a written request and payment of the fee set out in subsection (2), the tax administrator must issue a Tax Certificate showing whether taxes have been paid in respect of an interest in reserve lands, and if not, the amount of taxes outstanding.

(2) The fee for a Tax Certificate is sixty dollars ($60) for each tax roll folio searched.

PART X
PENALTIES AND INTEREST

Penalty

20. If all or any portion of the taxes remains unpaid after July 2 of the year in which they are levied, a penalty of ten percent (10 %) of the portion of the current year's taxes that remains unpaid will be added to the amount of the unpaid taxes and the amount so added is, for all purposes, deemed to be part of the current year's taxes.

Interest

21. If all or any portion of taxes remains unpaid after July 2 of the year in which they are levied, the unpaid portion accrues interest at fifteen percent (15%) per year until paid or recovered, and accrued interest is, for all purposes, deemed to be part of the taxes.

Application of Payments

22. Payments for taxes must be credited by the tax administrator first, to unpaid taxes from previous taxation years, with taxes imposed earlier being discharged before taxes imposed later and second, to unpaid taxes for the current taxation year.

PART XI
REVENUES AND EXPENDITURES

Revenues and Expenditures

23.(1) All revenues raised under this Law must be placed into a local revenue account, separate from other moneys of the First Nation.

(2) Revenues raised include

(a) taxes, including, for greater certainty, interest, penalties and costs, as set out in this Law; and

(b) payments-in-lieu of taxes.

(3) An expenditure of revenue raised under this Law must be made under the authority of an expenditure law or in accordance with section 13.1 of the Act.

Reserve Funds

24.(1) Reserve funds established by Council must

(a) be established in an expenditure law; and

(b) comply with this section.

(2) Except as provided in this section, moneys in a reserve fund must be deposited in a separate account and the moneys and interest earned on it must be used only for the purpose for which the reserve fund was established.

(3) Council may, by expenditure law,

(a) transfer moneys in a capital purpose reserve fund to another reserve fund or account, provided that all projects for which the reserve fund was established have been completed;

(b) transfer moneys in a non-capital purpose reserve fund to another reserve fund or account; and

(c) borrow moneys from a reserve fund where not immediately required, on condition that the First Nation repay the amount borrowed plus interest on that amount at a rate that is at or above the prime lending rate set from time to time by the principal banker to the First Nation, no later than the time when the moneys are needed for the purposes of that reserve fund.

(4) As an exception to paragraph (3)(c), where the First Nations Financial Management Board has

(a) assumed third-party management of the First Nation's local revenue account, and

(b) determined that moneys must be borrowed from a reserve fund to meet the financial obligations of the First Nation,

the First Nations Financial Management Board may, acting in the place of Council, borrow moneys from a reserve fund by expenditure law.

(5) Council must authorize all payments into a reserve fund and all expenditures from a reserve fund in an expenditure law.

(6) Where moneys in a reserve fund are not immediately required, the tax administrator must invest those moneys in one or more of the following:

(a) securities of Canada or of a province;

(b) securities guaranteed for principal and interest by Canada or by a province;

(c) securities of a municipal finance authority or the First Nations Finance Authority;

(d) investments guaranteed by a bank, trust company or credit union; or

(e) deposits in a bank or trust company in Canada or non-equity or membership shares in a credit union.

PART XII
COLLECTION AND ENFORCEMENT

Recovery of Unpaid Taxes

25.(1) The liability referred to in subsection 5(2) is a debt recoverable by the First Nation

(a) in any court of competent jurisdiction,

(b) in a proceeding before the civil resolution tribunal, and

(c) by any other method authorized in this Law,

and, unless otherwise provided, the use of one method does not prevent seeking recovery by one or more other methods.

(2) A copy of the Tax Notice that refers to the taxes payable by a person, certified as a true copy by the tax administrator, is evidence of that person's debt for the taxes.

(3) Costs incurred by the First Nation in the collection and enforcement of unpaid taxes

(a) are determined in accordance with Schedule III; and

(b) are payable by the debtor as unpaid taxes.

(4) Where the tax administrator has reasonable grounds to believe that a debtor intends to remove his or her personal property from the reserve, or intends to dismantle or remove his or her improvements on the reserve, or take any other actions that may prevent or impede the collection of unpaid taxes owing under this Law, the tax administrator may apply to a court of competent jurisdiction for a remedy, notwithstanding that the time for payment of taxes has not yet expired.

(5) Before commencing enforcement proceedings under Parts XIII, XIV and XV, the tax administrator must request authorization from Council by resolution.

Tax Arrears Certificate

26.(1) Before taking any enforcement measures under Parts XIII, XIV or XV and subject to subsection (2), the tax administrator must issue a Tax Arrears Certificate and deliver it to every person named on the tax roll in respect of that taxable property.

(2) A Tax Arrears Certificate must not be issued for at least six (6) months after the day on which the taxes became due.

Creation of Lien

27.(1) Unpaid taxes are a lien on the interest in reserve lands to which they pertain that attaches to the interest and binds subsequent holders of the interest.

(2) The tax administrator must maintain a list of all liens created under this Law.

(3) A lien listed under subsection (2) has priority over any unregistered or registered charge, claim, privilege, lien or security interest in respect of the interest in reserve lands.

(4) The tax administrator may apply to a court of competent jurisdiction to protect or enforce a lien under subsection (1) where the tax administrator determines such action is necessary or advisable.

(5) On receiving payment in full of the taxes owing in respect of which a lien was created, the tax administrator must register a discharge of the lien without delay.

(6) Discharge of a lien by the tax administrator is evidence of payment of the taxes with respect to

the interest in reserve lands.

(7) A lien is not lost or impaired by reason of any technical error or omission in its creation or recording in the list of liens.

Delivery of Documents in Enforcement Proceedings

28.(1) This section applies to this Part and Parts XIII, XIV and XV.

(2) Delivery of a document may be made personally or by sending it by registered mail.

(3) Personal delivery of a document is made

(a) in the case of an individual, by leaving the document with that individual or with an individual at least eighteen (18) years of age residing at that individual's place of residence;

(b) in the case of a first nation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the main administrative office of the first nation, or with the first nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the head office or one of its branch offices, or with an officer or director of the corporation or the corporation's legal counsel.

(4) A document is considered to have been delivered

(a) if delivered personally, on the day that personal delivery is made; and

(b) if sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed.

(5) Copies of notices must be delivered

(a) where the notice is in respect of taxable property, to all persons named on the tax roll in respect of that taxable property; and

(b) where the notice is in respect of personal property, to all holders of security interests in the personal property registered under the laws of the Province.

PART XIII
SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

Seizure and Sale of Personal Property

29.(1) Where taxes remain unpaid more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate is issued to a debtor, the tax administrator may recover the amount of unpaid taxes, with costs, by seizure and sale of personal property of the debtor that is located on the reserve.

(2) As a limitation on subsection (1), personal property of a debtor that would be exempt from seizure under a writ of execution issued by a superior court in the Province is exempt from seizure under this Law.

Notice of Seizure and Sale

30.(1) Before proceeding under subsection 29(1), the tax administrator must deliver to the debtor a Notice of Seizure and Sale.

(2) If the taxes remain unpaid more than seven (7) days after delivery of a Notice of Seizure and Sale, the tax administrator may request a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize any personal property described in the Notice of Seizure and Sale that is in the possession of the debtor and is located on the reserve.

(3) The person who seizes personal property must deliver to the debtor a receipt for the personal property seized.

Notice of Sale of Seized Personal Property

31.(1) The tax administrator must publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the local newspaper with the largest circulation.

(2) The first publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property must not occur until at least sixty (60) days after the personal property was seized.

Conduct of Sale

32.(1) A sale of personal property must be conducted by public auction.

(2) Subject to subsection (4), at any time after the second publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property, the seized property may be sold by auction.

(3) The tax administrator must conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection 31(1).

(4) If at any time before the seized property is sold a challenge to the seizure is made to a court of competent jurisdiction, the sale must be postponed until after the court rules on the challenge.

Registered Security Interests

33. The application of this Part to the seizure and sale of personal property subject to a registered security interest is subject to any laws of the Province regarding the seizure and sale of such property.

Proceeds of Sale

34.(1) The proceeds from the sale of seized personal property must be paid to any holders of registered security interests in the property and to the First Nation in order of their priority under the laws applicable in the Province, and any remaining proceeds must be paid to the debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another person and such claim is contested, or if the tax administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the tax administrator must retain such money until the rights of the parties have been determined.

PART XIV
SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

Seizure and Assignment of Taxable Property

35.(1) Where taxes remain unpaid more than nine (9) months after a Tax Arrears Certificate is issued, the tax administrator may levy the amount of unpaid taxes by way of the seizure and assignment of the taxable property.

(2) Before proceeding under subsection (1), the tax administrator must serve a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property on the debtor and deliver a copy to any locatee with an interest in the taxable property.

(3) Not less than six (6) months after a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property is delivered to the debtor, the tax administrator may sell the right to an assignment of the taxable property by public tender or auction.

(4) Council must, by resolution, prescribe the method of public tender or auction, including the conditions that are attached to the acceptance of an offer.

Upset Price

36.(1) The tax administrator must set an upset price for the sale of the right to an assignment of the taxable property that is not less than the total amount of the taxes payable on the taxable property, calculated to the end of the redemption period set out in subsection 40(1), plus five percent (5%) of that

total.

(2) The upset price is the lowest price for which the taxable property may be sold.

Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property

37.(1) A Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property must be

(a) published in the local newspaper with the largest circulation at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the public tender or auction; and

(b) posted in a prominent place on the reserve not less than ten (10) days before the date of the public tender or auction.

(2) The tax administrator must conduct a public auction or tender at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn the public tender or auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection (1).

(3) If no bid is equal to or greater than the upset price, the First Nation is deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

Notice to Minister

38. The tax administrator must, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of taxable property made under this Law.

Subsisting Rights

39. When taxable property is sold by public tender or auction, all rights in it held by the holder of the taxable property or a holder of a charge immediately cease to exist, except as follows:

(a) the taxable property is subject to redemption as provided in subsection 40(1);

(b) the right to possession of the taxable property is not affected during the time allowed for redemption, subject, however, to

(i) impeachment for waste, and

(ii) the right of the highest bidder to enter on the taxable property to maintain it in a proper condition and to prevent waste;

(c) an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property subsists; and

(d) during the period allowed for redemption, an action may be brought in a court of competent jurisdiction to have the sale of the right to an assignment of the taxable property set aside and declared invalid.

Redemption Period

40.(1) At any time within three (3) months after the holding of a public tender or auction in respect of taxable property, the debtor may redeem the taxable property by paying to the First Nation the amount of the upset price plus three percent (3%).

(2) On redemption of the taxable property under subsection (1),

(a) if the right to an assignment was sold to a bidder, the First Nation must, without delay, repay to that bidder the amount of the bid; and

(b) the tax administrator must notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the redemption.

(3) No assignment of taxable property must be made until the end of the redemption period provided for in subsection (1).

(4) Subject to a redemption under subsection (2), at the end of the redemption period, the First Nation

must assign the taxable property to the highest bidder in the public tender or auction, or to itself as the deemed purchaser in accordance with subsection 37(3).

Assignment of Taxable Property

41.(1) Taxable property must not be assigned to any person or entity who would not have been entitled under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act*, as the case may be, to obtain the interest constituting the taxable property.

(2) The tax administrator must register an assignment of any taxable property assigned in accordance with this Law in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

(3) An assignment under subsection 40(4) operates

(a) as a transfer of the taxable property to the bidder from the debtor, without an attestation or proof of execution; and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered under subsection (2), except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

(4) Upon assignment under subsection 40(4), any remaining debt of the debtor with respect to the taxable property is extinguished.

Proceeds of Sale

42.(1) At the end of the redemption period, the proceeds from the sale of a right to assignment of taxable property must be paid

(a) first, to the First Nation, and

(b) second, to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law,

and any remaining proceeds must be paid to the debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another person and such claim is contested, or if the tax administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the tax administrator must retain such money until the rights of the parties have been determined.

Resale by First Nation

43.(1) If the right to assignment of taxable property is purchased by the First Nation under subsection 37(3), the tax administrator may, during the redemption period, sell the assignment of the taxable property to any person for not less than the upset price and the purchaser is thereafter considered the bidder under this Part.

(2) A sale under subsection (1) does not affect the period for or the right of redemption by the debtor as provided in this Law.

PART XV
DISCONTINUANCE OF SERVICES

Discontinuance of Services

44.(1) Subject to this section, the First Nation may discontinue any service it provides to the taxable property of a debtor if

(a) revenues from this Law or any property taxation law enacted by the First Nation are used to

provide that service to taxpayers; and

(b) taxes remain unpaid by a debtor more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate was delivered to the debtor.

(2) At least thirty (30) days before discontinuing any service, the tax administrator must deliver to the debtor and to any locatee with an interest in the taxable property a Notice of Discontinuance of Services.

(3) The First Nation must not discontinue

(a) fire protection or police services to the taxable property of a debtor;

(b) water or garbage collection services to taxable property that is a residential dwelling; or

(c) electrical or natural gas services to taxable property that is a residential dwelling during the period from November 1 in any year to March 31 in the following year.

PART XVI
GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

45.(1) The tax administrator or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law must not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, the civil resolution tribunal, a court of law or pursuant to a court order; or

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The tax administrator may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the interest in reserve lands if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

46. Notwithstanding section 45,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form;

(b) Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Council to comply with Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

47. Nothing under this Law must be rendered void or invalid, nor must the liability of any person to pay tax or any other amount under this Law be affected by

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an assessor or the tax administrator;

(b) an error or omission in a tax roll, Tax Notice, or any notice given under this Law; or

(c) a failure of the First Nation, tax administrator or the assessor to do something within the required time.

Limitation on Proceedings

48.(1) No person may commence an action or proceeding for the return of money paid to the First Nation, whether under protest or otherwise, on account of a demand, whether valid or invalid, for taxes or any other amount paid under this Law, after the expiration of six (6) months from the date the cause of action first arose.

(2) If a person fails to start an action or proceeding within the time limit prescribed in this section, then money paid to the First Nation must be deemed to have been voluntarily paid.

Notices

49.(1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the tax roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the tax roll.

(2) Except where otherwise provided in this Law,

(a) a notice given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) a notice posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) a notice given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

50.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Force and Effect

51. This Law comes into force and effect on January 1, 2020 or the day after it is approved by the First Nations Tax Commission, whichever is later.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28 day of August, 2019, at Lake Cowichan, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Georgina Livingstone
Chief

Councillor

Councillor

Councillor

SCHEDULE I

REQUEST FOR INFORMATION BY TAX ADMINISTRATOR
FOR TS'UUBAA-ASATX

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section 17(1) of the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020*, I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of request]**, the following information relating to the above-noted interest:

(1)
(2)
(3)

_____
Tax Administrator for Ts'uubaa-asatx
Dated: _____, 20___.

SCHEDULE II

TAX NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

PURSUANT to the provisions of *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020*, taxes in the amount of _____ dollars ($____) are hereby levied with respect to the above-noted interest.

All taxes are due and payable on or before _____. Payments for unpaid taxes, penalties and interest are past due and must be paid immediately.

Payments must be made at the offices of Ts'uubaa-asatx, located at [address] during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

Taxes that are not paid by _____ shall incur penalties and interest in accordance with the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020.*

The name(s) and address(es) of the person(s) liable to pay the taxes is (are) as follows:

_____

_____

Assessed value:	$_____
Taxes (current year):	$_____
Unpaid taxes (previous years)	$_____
Penalties:	$_____
Interest:	$_____
Costs: [insert details]	$_____
Total Payable	$_____

_____

Tax Administrator for Ts'uubaa-asatx

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE III

COSTS PAYABLE BY DEBTOR ARISING FROM
THE COLLECTION AND ENFORCEMENT OF UNPAID TAXES

For costs arising from the collection and enforcement of unpaid taxes:

1.	For preparation of a notice	$150
2.	For service of notice on each person or place by the First Nation	$200
3.	For service of notice on each person or place by a process server, bailiff or delivery service	actual cost
4.	For advertising in newspaper	actual cost
5.	For staff time spent: (a) in conducting a seizure and sale of personal property under Part XIII, not including costs otherwise recovered under this Schedule; (b) in conducting an auction or tender under Part XIV, not including costs otherwise recovered under this Schedule	$150 per person per hour

6. Actual costs incurred by the First Nation for carrying out the enforcement measures under Parts XIII, XIV and XV will be charged based on receipts.

SCHEDULE IV

TAX CERTIFICATE

In respect of the interest in reserve lands described as: _____ and pursuant to the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020*, I hereby certify as follows:

That all taxes due and payable in respect of the above-referenced interest have been paid as of the date of this certificate.

OR

That unpaid taxes, including interest, penalties and costs in the amount of _____ dollars ($_____) are due and owing on the above-referenced interest as of the date of this certificate.

The following persons are jointly and severally liable for all unpaid taxes:

_____

_____

_____

Tax Administrator for Ts'uubaa-asatx

Dated: _____, 20___.

22 AC/6197607.5

SCHEDULE V

TAX ARREARS CERTIFICATE

In respect of the taxable property described as: _____ and pursuant to the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020*, I hereby certify as follows:

As of the date set out below, that taxes, interest and penalties are unpaid in respect of the above-referenced taxable property, as follows:

Taxes: $_____

Penalties: $_____

Interest: $_____

Total unpaid tax debt: $_____

The total unpaid tax debt is due and payable immediately.

The unpaid tax debt accrues interest each day that it remains unpaid, at a rate of _____ percent (__ %) per year.

Payments must be made at the offices of Ts'uubaa-asatx, located at [address] during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

The following persons are jointly and severally liable for the total unpaid tax debt:

_____

_____

_____

Tax Administrator for Ts'uubaa-asatx

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE VI

NOTICE OF SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY:_____

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the above-referenced interest.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that:

1. Failure to pay the full amount of the unpaid tax debt within SEVEN (7) days after delivery of this notice may result in the tax administrator, pursuant to section ____ of the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020*, seizing the personal property described as follows:

[general description of the personal property to be seized]

2. The tax administrator may retain a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize the property and the seized property will be held in the possession of the tax administrator, at your cost, such cost being added to the amount of the unpaid taxes.

3. If the unpaid taxes, penalties, interest and costs of seizure are not paid in full within sixty (60) days following the seizure of the property, the tax administrator may

(a) publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the _____ newspaper; and

(b) at any time after the second publication of the notice, sell the seized property by public auction.

AND TAKE NOTICE that the tax administrator will conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice will be published.

_____
Tax Administrator for Ts'uubaa-asatx

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE VII

NOTICE OF SALE OF SEIZED PERSONAL PROPERTY

TAKE NOTICE that a sale by public auction for unpaid taxes, penalties, interest and costs owed to the Ts'uubaa-asatx will take place on _____ , 20____ at _____ o'clock at _____ [location].

The following personal property, seized pursuant to section ___ of the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020*, will be sold at the public auction:

[general description of the goods]

The proceeds of sale of the seized property shall be paid to any holders of registered security interests in the property and to the First Nation in order of their priority under the laws applicable in the Province of British Columbia and any remaining proceeds shall be paid to the debtor.

_____
Tax Administrator for Ts'uubaa-asatx

Dated: _____ , 20___ .

SCHEDULE VIII

NOTICE OF SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

TO: _____
(the "debtor")

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY:_____
(the "taxable property")

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that failure to pay the full amount of the unpaid tax debt within six (6) months after service of this Notice may result in the tax administrator, pursuant to section ___ of the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020*, seizing and selling a right to an assignment of the taxable property by public tender [auction] as follows:

1. The public tender [auction], including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Council of Ts'uubaa-asatx, a copy of which may be obtained from the tax administrator.

2. The tax administrator will

   (a) publish a Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in the _____ newspaper at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the sale; and

   (b) post the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in a prominent place on the reserve not less than ten (10) days preceding the date of the sale.

3. The Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property will set out the upset price for the right to assignment of the taxable property and any conditions attached to the acceptance of a bid.

4. The upset price will be not less than the total amount of the taxes, interest and penalties payable, calculated to the end of the redemption period, plus five percent (5%) of that total. The upset price is the lowest price for which the right to assignment of the taxable property will be sold.

5. The tax administrator will conduct the public tender [auction] at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

6. If at the public tender [auction] there is no bid that is equal to or greater than the upset price, the First Nation will be deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

7. The debtor may redeem the right to an assignment of the taxable property after the sale by paying to the First Nation the amount of the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender [auction] in respect of the taxable property (hereinafter referred to as the "redemption period"). Where the right to an assignment is redeemed, the First Nation will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.

8. A sale of a right to an assignment of taxable property by public tender [auction] is not complete, and no assignment of the taxable property will be made, until the expiration of the redemption period. If the right to an assignment of the taxable property is not redeemed within the redemption period, then on the expiration of the redemption period, the First Nation will assign the taxable property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The taxable property will not be assigned to any person or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act* of obtaining the interest constituting the taxable property.

9. Council of Ts'uubaa-asatx will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the taxable property and of any redemption of the right to an assignment of the taxable property.

10. The tax administrator will register the assignment of the taxable property in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

11. An assignment of the taxable property operates

(a) as a transfer to the bidder or the First Nation, as the case may be, from the debtor of the taxable property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

12. Upon assignment of the taxable property, the debtor will be required to immediately vacate the taxable property, and any interests held by the debtor in the taxable property, including the improvements, will be transferred in full to the purchaser.

13. The proceeds of sale of the taxable property will be paid first to the First Nation, then to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the debtor in accordance with the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020.*

_____
Tax Administrator for Ts'uubaa-asatx

Dated: _____, 20___ .

27

AC/6197607.5

SCHEDULE IX

NOTICE OF SALE OF A RIGHT TO ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

TO: _____
(the "debtor")

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY:_____
(the "taxable property")

_____

TAKE NOTICE that a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property was given in respect of the taxable property on _____, 20___.

AND TAKE NOTICE that unpaid taxes, including penalties and interest, in the amount of _____ dollars ($_____), remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a sale of the right to assignment of the taxable property will be conducted by public tender [auction] for unpaid taxes, penalties and interest owed to Ts'uubaa-asatx.

The public tender [auction] will take place on:

_____, 20____ at _____ o'clock at

_____ [location].

The tax administrator will conduct the public tender [auction] at the above time and place unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

AND TAKE NOTICE that:

1. The upset price for the taxable property is: _____ dollars ($_____). The upset price is the lowest price for which the taxable property will be sold.

2. The public tender [auction], including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Council of Ts'uubaa-asatx as set out in this notice.

3. If at the public tender [auction] there is no bid that is equal to or greater than the upset price, the First Nation will be deemed to have purchased the right to an assignment of the taxable property for the amount of the upset price.

4. The debtor may redeem the right to an assignment of the taxable property by paying to the First Nation the amount of the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender [auction] in respect of the taxable property (referred to as the "redemption period"). Where the right to an assignment is redeemed, the First Nation will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.

5. A sale of a right to an assignment of taxable property by public tender [auction] is not complete, and no assignment of the taxable property will be made, until the expiration of the redemption period. If the right to an assignment of the taxable property is not redeemed within the redemption period, then on the expiration of the redemption period, the First Nation will assign the taxable property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The taxable property will not be assigned to any person or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the *First Nations Land Management Act*, as the case may be, of obtaining the interest constituting the taxable property.

6. Council of Ts'uubaa-asatx will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the taxable property and of any redemption of the right to assignment of the taxable property.

7. The tax administrator will register an assignment of the taxable property in every registry in which the taxable property is registered at the time of the assignment.

8. An assignment of the taxable property operates

(a) as a transfer to the bidder from the debtor of the taxable property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous holder of the taxable property, or those claiming under a previous holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the taxable property.

9. Upon assignment of the taxable property, the debtor will be required to immediately vacate the taxable property, and any interests held by the debtor in the taxable property, including the improvements, will be transferred in full to the purchaser.

10. The proceeds of sale of the taxable property will be paid first to the First Nation, then to any other holders of registered interests in the taxable property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the debtor in accordance with the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020*.

_____
Tax Administrator for Ts'uubaa-asatx
Dated: _____, 20___ .

SCHEDULE X

NOTICE OF DISCONTINUANCE OF SERVICES

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF TAXABLE PROPERTY:_____

_____

TAKE NOTICE that taxes, penalties, and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the taxable property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid taxes.

AND TAKE NOTICE that where a debtor fails to pay all unpaid taxes within thirty (30) days of the issuance of a Tax Arrears Certificate, the tax administrator may discontinue services that it provides to the taxable property of a debtor, pursuant to the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020* .

AND TAKE NOTICE that if the taxes are not paid in full on or before _____, being thirty (30) days from the date of issuance of this notice, the following services will be discontinued:

[list services to be discontinued]

_____

Tax Administrator for Ts'uubaa-asatx

Dated: _____, 20___ .

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lake Cowichan First Nation in the Province of British Columbia,

Ts'uubaa-asatx
Property Taxation Amendment Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TS'UUBAA-ASATX

PROPERTY TAXATION AMENDMENT LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands; and,

B. The Council of Ts'uubaa-asatx, formerly known as Lake Cowichan First Nation, wishes to amend the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020* as set out in this amending law

NOW THEREFORE the Council of Ts'uubaa-asatx hereby enacts as follows

Citation

1. This Law may be cited as *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Amendment Law, 2019*.

Replacement of Section 51

2. Section 51 of the *Ts'uubaa-asatx Property Taxation Law, 2020* is hereby deleted and substituted with the following:

"**51**. This Law comes into force and effect on December 28, 2019."

Force and Effect

3. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 14th day of November, 2019.

A quorum of Council consists of THREE (3) members of Council.

Chief Councillor Georgina Livingstone

Councillor Melanie Livingstone

Councillor Carole Livingstone

Councillor Sherry Livingstone

LAX KW'ALAAMS

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

Approved by Lax Kw'alaams Council September 11 2019

TABLE OF CONTENTS

PART I – Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III – Administration 4

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management 14

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *18*

DIVISION 4 - Risk Management *18*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *26*

PART V - Tangible Capital Assets 27

PART VI - Reporting Breaches 29

PART VII – Miscellaneous 31

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Lax Kw'alaams considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of Lax Kw'alaams enacted the *Lax Kw'alaams Financial Administration Law, 2013* which is hereby repealed within.

NOW THEREFORE the Council of Lax Kw'alaams enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Lax Kw'alaams Financial Administration Law, 2019*.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the elected Council of the First Nation and includes the Mayor of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Mayor of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Lax Kw'alaams;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee,

contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of finance, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the director of finance the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the director of finance the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the chief administrative officer, director of finance, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the chief administrative officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy including the Lax Kw'alaams Election Regulations;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation including unionized employees;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked;

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation; or

(f) such other action as may be deemed appropriate by Council.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary.

(3) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues, and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by individuals designated by the Council.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The director of finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The director of finance must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards* permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Mayor of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*.

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 72(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Repeal

81. The *Lax Kw'alaams Financial Administration Law, 2013* is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

82. This Law comes into force on the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9th day of Sept, 20 19, at Lax Kw'alaams, in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of 5 members of Council was present throughout.

Mayor John Helin

Councillor Geraldine Donna Alexcee

Councillor Stan Dennis Jr.

Councillor Braden Dudoward

Councillor Angela Green

Councillor Sharon Haldane

Councillor Barbara Colleen Henry

Councillor Helen Johnson

Councillor ~~Russell R. Mather Jr.~~ Robert Hughes

Councillor Harvey Russell Jr.

Councillor Kelly Sampson

Councillor Reginal Sampson

Councillor Theodore H.H. White

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Leq'á:mel First Nation in the Province of British Columbia,

Leq'a:mel First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LEQ'A:MEL FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Leq'a:mel First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Leq'a:mel First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Leq'a:mel First Nation Property Assessment Law, 2009*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Leq'a:mel First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Leq'a:mel First Nation Property Taxation Law, 2009.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

1

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 23 day of May, 2019, at Deroche, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Alice Thompson

Councillor Sandy McDonald

Councillor Daniel Kelly

Councillor Darrel McKamey

Councillor Dawn Stryan

Councillor James Paterson

Councillor Camielle Laslo

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:

a. Property Tax	$159,185
b. Other Revenue (Utilities)	$11,922
TOTAL REVENUES:	**$171,107**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$25,000
b. Other General Government	$20,000
2. Protection Services	
a. Firefighting	$20,000
b. Local Service Agreement	$620
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$20,000
b. Local Service Agreement	$3,495
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$249,070
b. Local Service Agreement	$5,940
5. Community Development	
a. Local Service Agreement	$3,140
6. Environment Health Services	
a. Garbage Waste Collection and Disposal	$25,000
b. Local Service Agreement - General E.H.	$2,585
c. Local Service Agreement - Water/Sewer	$1,246

7. Other Services	
a. Dyking and Drainage	$9,854
8. Grants	
a. Homeowner Grants	$46,000
9. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$4,800
TOTAL EXPENDITURES:	**$436,750**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 265,643
BALANCE	**$ 0**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year

a. Fraser Valley Regional District for E911, Search and Rescue, Street Ltg, Regional Parks, Weed/Mosquito Control, Library and Hospital Services $17,026

b. Nicomen Island Improvement District Dyking and Dra $9,854

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Leq'á:mel First Nation in the Province of British Columbia,

Leq'a:mel First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LEQ'A:MEL FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands, and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Leq'a:mel First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Leq'a:mel First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Leq'a:mel First Nation Property Assessment Law, 2009*;

"First Nation" means the Leq'a:mel First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Leq'a:mel First Nation Property Taxation Law, 2009.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 23 day of May, 2019, at Deroche, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Alice Thompson

Councillor Sandy McDonald

Councillor Daniel Kelly

Councillor Darrel McKamey

Councillor Dawn Stryan

Councillor James Paterson

Councillor Camielle Laslo

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value:
1 Residential	3.22318
2 Utilities	22.52308
6 Business and Other	9.98827
9 Farm	9.08898
10 Regulated Railway	16.84070

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lheidli T'enneh in the Province of British Columbia,

Lheidli T'enneh First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LHEIDLI T'ENNEH FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Lheidli T'enneh First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lheidli T'enneh First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Lheidli T'enneh First Nation Property Assessment Law, 2013*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Lheidli T'enneh First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Lheidli T'enneh First Nation Property Taxation Law, 2013.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 16 day of December, 2019, at Shelley, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Clayton Pountney

Councillor Helen Buras

Councillor Clarence John

Councillor Dolleen Logan

Councillor Joshua Seymour

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 55,441.17
b. Payments received in lieu of taxes – BC Hydro CDF	$ 26,245.00
c. Payments received in lieu of taxes – Provincial Railway Grant	$ 7,756.03
TOTAL REVENUES	**$ 89,442.20**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
b. General Administrative	8,950.00
c. Other General Government	16,500.00
2. Transportation	
a. Roads and Streets	16,500.00
b. Snow and Ice Removal	15,000.00
3. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	1,500.00
b. Culture	1,500.00
4. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	2,200.00
b. Sewage Collection and Disposal	10,325.00
c. Garbage Waste Collection and Disposal	10,000.00
5. Contingency	6,967.20
TOTAL EXPENDITURES	**$ 89,442.20**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lheidli T'enneh in the Province of British Columbia,

Lheidli T'enneh First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LHEIDLI T'ENNEH FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Lheidli T'enneh First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lheidli T'enneh First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Lheidli T'enneh First Nation Property Assessment Law, 2013*;

"First Nation" means the Lheidli T'enneh First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Lheidli T'enneh First Nation Property Taxation Law, 2013*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 16 day of December, 2019, at Shelley, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Clayton Pountney

Councillor Helen Buzas

Councillor Clarence John

Councillor Dolleen Logan

Councillor Joshua Seymour

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	-
Class 2 – Utilities	25.93822
Class 4 - Major Industry	18.77067
Class 5 - Light Industry	-
Class 6 - Business and Other	-
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	-
Class 9 - Farm	-

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lhtako Dene Nation in the Province of British Columbia,

Lhtako Dene Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LHTAKO DENE NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Lhtako Dene Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lhtako Dene Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Lhtako Dene Nation Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Lhtako Dene Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Lhtako Dene Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15 day of July 2019, at Quesnel, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Clifford Lebrun

Councillor Denise Paul

Councillor Wanda Aldred

Councillor Raymond Aldred

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:

a. Property Tax	$14,397
TOTAL REVENUES:	**$14,397**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$13,397
11. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$1,000
TOTAL EXPENDITURES:	**$14,397**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lhtako Dene Nation in the Province of British Columbia,

Lhtako Dene Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LHTAKO DENE NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Lhtako Dene Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lhtako Dene Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Lhtako Dene Nation Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the Lhtako Dene Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Lhtako Dene Nation Property Taxation Law, 2016*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15 day of July 2019, at Quesnel, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Clifford Lebrun

Councillor Denise Paul

Councillor Wanda Aldred

Councillor Raymond Aldred

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	10.5074
2 Utilities	62.246
5 Light Industry	39.8143
6 Business and Other	25.5497
8 Recreational Property/Non-Profit Organization	20.5328
9 Farm	14.3592

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lil'wat Nation in the Province of British Columbia,

Lil'wat Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia the 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LIL'WAT NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Lil'wat Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lil'wat Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *MCIB Property Assessment Law, 2013*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Lil'wat Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *MCIB Property Taxation Law, 2013.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 3rd day of December, 2019, at Mount Currie, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of seven (7) members of Council.

Chief Dean Nelson

Chief Richard A. Joseph

Councillor Rosemary Stager

Councillor Tara Smith

Councillor Nadine Pascal

Councillor Maxine Bruce

Councillor Helena Edmonds

Councillor Lois Joseph

Councillor Lucinda Phillips

Councillor Alphonse Wallace

Councillor Martina Pierre

Councillor Renee Wallace

Councillor Felicity Nelson

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$28, 899.42
TOTAL REVENUES	**$28,899.42**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 1,050.00
b. General Administrative	
c. Other General Government	$ 787.50
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$ 10,009.92
b. Sewage Collection and Disposal	$ 8,400.00
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$ 8,400.00
d. Contingency	$ 1,050.00
TOTAL EXPENDITURES	**$29,697.42**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 798.00
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lil'wat Nation in the Province of British Columbia,

Lil'wat Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia the 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LIL'WAT FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Lil'wat Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lil'wat Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *MCIB Property Assessment Law, 2013*;

"First Nation" means the Lil'wat Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *MCIB Property Taxation Law, 2013*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than three hundred fifty dollars ($350.00), the taxable property shall be taxed at three hundred fifty dollars ($350.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 3rd day of December, 2019, at Mount Currie, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of seven (7) members of Council.

Chief Dean Nelson

Chief Richard A. Joseph

Councillor Rosemary Stager

Councillor Tara Smith

Councillor Nadine Pascal

Councillor Maxine Bruce

Councillor Helena Edmonds

Councillor Lois Joseph

Councillor Lucinda Phillips

Councillor Alphonse Wallace

Councillor Martina Pierre

Councillor Renee Wallace

Councillor Felicity Nelson

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	3.73155
Class 2 – Utilities	20.78254
Class 5 - Light Industry	11.07582
Class 6 - Business and Other	13.60945

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Little Shuswap Lake Indian Band in the Province of British Columbia,

Little Shuswap Lake First Nation
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia the 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LITTLE SHUSWAP LAKE FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Little Shuswap Lake First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Little Shuswap Lake First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Little Shuswap Lake Indian Band Property Assessment By-law 1995*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Little Shuswap Lake First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Little Shuswap Lake Indian Band Property Taxation By-law 1995.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 5th day of September, 2019, at Chase, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Oliver Arnouse

Councillor Wes Francois

Councillor Aaron Arnouse

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:

a. Property Tax	$805,627
TOTAL REVENUES:	**$805,627**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures		
a. Executive and Legislature	$	48,000
b. General Administrative	$	226,167
2. Protective Services		
a. Firefighting	$	62,000
3. Transportation		
a. Roads and Streets	$	141,000
4. Recreation and Culture		
a. Recreation	$	4,000
5. Community Development		
a. Housing	$	16,000
b. Community Planning	$	52,200
c. Economic Development Program	$	11,000
6. Environment Health Services		
a. Water Purification and Supply	$	94,000
b. Sewage Collection and Disposal	$	33,000
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$	23,000
d. Recycling	$	6,000
e. Environmental Services	$	41,160
7. Grants		
a. Homeowner Grant - Basic	$	40,000
8. Contingency Amounts	$	8,100
TOTAL EXPENDITURES:	**$**	**805,627**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year

a. Columbia Shuswap Regional District	$ 127,432

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Little Shuswap Lake Indian Band in the Province of British Columbia,

Little Shuswap Lake First Nation
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia the 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LITTLE SHUSWAP LAKE FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Little Shuswap Lake First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Little Shuswap Lake First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Little Shuswap Lake Indian Band Property Assessment By-law 1995*;

"First Nation" means the Little Shuswap Lake First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Little Shuswap Lake Indian Band Property Taxation By-law 1995*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

1

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 5th day of September 2019, at Chase, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Oliver Arnouse

Councillor Wes Francois

Councillor Aaron Arnouse

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 Of ASSESSED VALUE
Quaaout I.R. #1	
Class 1 – Residential	4.65738
Class 2 – Utilities	43.58259
Class 5 - Light Industry	17.87609
Class 6 - Business and Other	9.60830
Class 8 – Recreation	5.79152
Chum Creek I.R. #2	
Class 1 – Residential	3.44915
Class 2 – Utilities	31.85441
Class 10 – Regulated Railway r/w	18.56225
Scotch Creek I.R. #4	
Class 1 – Residential	4.55335
Class 2 – Utilities	53.10948
Class 6 - Business and Other	25.43156
North Bay I.R. #5	
Class 1 – Residential	3.81382
Class 2 – Utilities	43.20246
Class 5 - Light Industry	13.34888
Class 6 - Business and Other	12.80785
Class 10 – Regulated Railway r/w	18.56225

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lower Kootenay Indian Band in the Province of British Columbia,

Lower Kootenay Indian Band
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LOWER KOOTENAY INDIAN BAND
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Lower Kootenay Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lower Kootenay Indian Band Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Lower Kootenay Indian Band Property Assessment Law, 2008*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Lower Kootenay Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Lower Kootenay Indian Band Property Taxation Law, 2008.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 24 day of May 2019, at Creston, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Jason Louie

Councillor Robert Louie

Councillor Jared Basil

Councillor Sandra Luke

Councillor Josephine Fullarton

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$56,916
TOTAL REVENUES:	**$56,916**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$16,033
2. Community Development	
a. Land Rehabilitation and Beautification	$25,000
3. Fiscal Services	
a. Other Fiscal Services	$3,125
4. Other Services	
a. Agriculture	$7,500
5. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$5,258
TOTAL EXPENDITURES:	**$56,916**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. BC Assessment Authority	$ 162

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lower Kootenay Indian Band in the Province of British Columbia,

Lower Kootenay Indian Band
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LOWER KOOTENAY INDIAN BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands, and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Lower Kootenay Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lower Kootenay Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Lower Kootenay Indian Band Property Assessment Law, 2008*;

"First Nation" means the Lower Kootenay Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Lower Kootenay Indian Band Property Taxation Law, 2008.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

1

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 24 day of May 2019, at Creston, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Jason Louie

Councillor Robert Louie

Councillor Jared Basil

Councillor Sandra Luke

Councillor Josephine Fullarton

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	7.03680
2 Utilities	49.68034
6 Business and Other	4.75291
9 Farm	16.87000

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lower Nicola Indian Band in the Province of British Columbia,

Lower Nicola Indian Band
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LOWER NICOLA INDIAN BAND
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Lower Nicola Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Lower Nicola Indian Band *Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Lower Nicola Indian Band Property Assessment Law, 2009*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Lower Nicola Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Lower Nicola Indian Band Property Taxation Law, 2009.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 2nd day of July, 2019, at Nicola Mameet Indian Reserve #1, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Aaron Sumexheltza

Councillor Bill Bose

Councillor Connie Joe

Councillor Joanne Lafferty

Councillor Lucinda Seward

Councillor Lesley Manuel

Councillor Leona Antoine

Councillor Harold Joe

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$1,478,711
b. BC Hydro, CDF grant	15,113
2. Moneys from Reserve Funds	
a. Capital Reserve	
TOTAL REVENUES	**$1,493,824**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$260,000
b. General Administrative	290,000
2. Protection Services	
a. Firefighting	95,851
3. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	65,000
4. Community Development	
a. Education	-
5. Environment Health Services	
a. Garbage Waste Collection and Disposal	50,000
b. Recycling	109,848
6. Fiscal Services	
a. Other Payments – Public Works	250,000
7. Transfers into Reserve Funds	
a. Land Management and Capital Development Reserve	342,000
8. Contingency	31,125
TOTAL EXPENDITURES	**$ 1,493,824**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget period:

Thompson-Nicola Regional District – 2019 Environmental Health Services Agreement	
Garbage collection, disposal and recycling	$110,006
Thompson-Nicola Regional District – 2019 911 Emergency Telephone Services Agreement	
911 Emergency Telephone	$3,795
BC Hydro – Street Lighting	$8,677
City of Merritt	
Fire Suppression Agreement	$3,710

Note: This Budget includes the attached Appendix.

Appendix

Reserve Fund Balances

1. Land Management and Capital Development	
Beginning balance as of April 1, 2018:	$1,067,589
Transfers out	
to local revenue account:	-
Transfers in	
from local revenue account:	342,000
Interest earned in current year:	16,880
Ending balance as of March 31, 2019:	$1,426,469
2. Tangible Capital Asset Replacement	
Beginning balance as of April 1, 2018:	$108,538
Transfers out	
to local revenue account	
Transfers in	
from general account:	-
Interest earned in current year	2,055
Ending balance as of March 31, 2019:	$110,593

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lower Nicola Indian Band in the Province of British Columbia,

Lower Nicola Indian Band
Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LOWER NICOLA INDIAN BAND
ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Lower Nicola Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lower Nicola Indian Band Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c.9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Lower Nicola Indian Band Property Assessment Law, 2009*;

"First Nation" means the Lower Nicola Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Lower Nicola Indian Band Property Taxation Law, 2009* as amended by the *Lower Nicola Indian Band Property Taxation Amending Law, 2009*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First

Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 2nd day of July, 2019, at Nicola Mameet Indian Reserve #1, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Aaron Sumexheltza, Chief

Bill Bose, Councillor

Connie Joe, Councillor

Joanne Lafferty, Councillor

Lucinda Seward, Councillor

Lesley Manuel, Councillor

Leona Antoine, Councillor

Harold Joe, Councillor

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 Of Assessed Value
1 Residential	8.9770
2 Utilities	69.4100
4 Major Industry	76.2174
5 Light Industry	33.7970
6 Business/Other	23.4950
7 Managed Forest Land	7.3000
8 Recreational/Non-Profit	10.1162
9 Farm Land	33.1967

LOWER NICOLA INDIAN BAND

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *16*

DIVISION 3 - Expenditures *17*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *21*

DIVISION 6 - Risk Management *23*

DIVISION 7 - Financial Reporting *28*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *33*

PART V - Capital Projects **35**

PART VI - Miscellaneous **39**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **44**

PART I - Interpretation **44**

PART II - Councillors and Committee Members **45**

PART III - Officers and Employees **48**

PART IV - Contractors **49**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation;

B. The Council of the Lower Nicola Indian Band considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of the Lower Nicola Indian Band enacted the *Lower Nicola Indian Band Financial Administration Law, 2014,* which is hereby repealed in its entirety; and

NOW THEREFORE the Council of the Lower Nicola Indian Band enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Lower Nicola Indian Band Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Director of Finance" means the person appointed Director of Finance under section 19;

"Executive Director" means the person appointed Executive Director under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Lower Nicola Indian Band;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the Executive Director, Director of Finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Director of Finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Executive Director and the Director of Finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Executive Director or the Director of Finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Executive Director or the Director of Finance; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Executive Director, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Executive Director

18.(1) The Council must appoint a person as Executive Director of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Executive Director is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the Executive Director considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the Executive Director under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Executive Director's duties specified in this Law.

(3) The Executive Director may assign the performance of any of the Executive Director's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Executive Director of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

19.(1) The Council must appoint a person as Director of Finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Executive Director, the Director of Finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the Director of Finance under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the Executive Director that are not contrary to the Act or inconsistent with the Director of Finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the Executive Director, the Director of Finance may assign the performance of any of the duties or functions of the Director of Finance to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Director of Finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Director of Finance, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the Director of Finance the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the Director of Finance the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the Executive Director, Director of Finance, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the Executive Director, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the Executive Director, the Director of Finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Executive Director must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the Executive Director must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the Director of Finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the Director of Finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the Executive Director or the Director of Finance.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The Director of Finance must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The Director of Finance

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The Executive Director may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the Executive Director the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The Executive Director or the Director of Finance must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the Executive Director or Director of Finance may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the Executive Director or the Director of Finance.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The Executive Director or the Director of Finance may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the Director of Finance to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the Director of Finance may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the Director of Finance recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the Executive Director or the Director of Finance.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Director of Finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Director of Finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Director of Finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the Director of Finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the Director of Finance may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the Executive Director must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Executive Director must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The Director of Finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Director of Finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the Director of Finance must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Director of Finance must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Director of Finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Director of Finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the Director of Finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The Director of Finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The Director of Finance must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The Director of Finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Director of Finance; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The Executive Director must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the Executive Director to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The Executive Director must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The Executive Director must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Director of Finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the Executive Director must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The Executive Director must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the Executive Director must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the Director of Finance must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects -- Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The Executive Director may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the Executive Director, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Executive Director or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the Executive Director under subsection 101(3), the Executive Director must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the Executive Director, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Executive Director and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Lower Nicola Indian Band Financial Administration Law, 2014,* enacted by the Council is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81, 101 – 104 of this Law and the Schedule to this Law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 16th day of October, 2018, at Nicola Mameet IR #1, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of five (5) members of Council was present throughout.

Aaron Sumexheltza, Chief

Leona Antoine, Councillor

Joanne Lafferty, Councillor

Lesley Manuel, Councillor

Bill Bose,Councillor

Harold Joe, Councillor

Connie Joe, Councillor

Lucinda Seward, Councillor

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the Executive Director:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The Executive Director must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the Executive Director must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than fifty dollars ($50.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the Executive Director under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The Executive Director must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the Executive Director or, in the case of the Executive Director, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the Executive Director or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the Executive Director or, in the case of the Executive Director, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lower Similkameen Indian Band in the Province of British Columbia,

Lower Similkameen Indian Band
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LOWER SIMILKAMEEN INDIAN BAND
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Lower Similkameen Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lower Similkameen Indian Band Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Lower Similkameen Indian Band Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Lower Similkameen Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Lower Similkameen Indian Band Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 25th day of June, 2019, at Cawston, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.



Chief Keith Crow



Councillor Theresa Snow



Councillor Alexander Terbasket

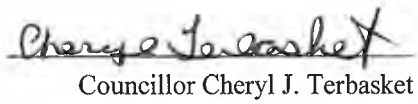

Councillor Cheryl J. Terbasket

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:

a. Property Tax	$272,025
TOTAL REVENUES:	**$272,025**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures

a. Council Governance	$73,000
b. Taxation Administration	$17,775
c. Election/Referendum	$6,000
d. Bylaw/Law Development	$3,700
e. BC Assessment Authority	$2,560

2. Protection Services

a. Fire Protection	$4,000
b. Homeland Security	$1,500

3. Transportation

a. Roads and Streets	$2,500
b. School Bus	$4,659
c. Street Lights	$5,000
d. Snow Removal	$5,000

4. Recreation and Cultural Services

a. Pavilion	$10,000
b. Parks	$1,500
c. Gymnasium	$10,000
d. Pit house	$2,000

5. Community Development

a. Land Use Plan Implementation/planning	$5,000
b. MPB Building Operations	$45,000
c. Health	$10,000
d. Social Assistance	$2,000
e. Elders Emergency	$10,000

6. Environment Health Services

a. Solid Waste Management	$21,000
b. Erosion Management	$5,000
c. Water Treatment IR 2	$6,300
7. Fiscal Services	
a. Year End Audit fees	$2,500
11. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$11,030
12. Transfers into reserve funds	
a. Transfer into LSIB Capital Fire Hall Reserve Fund	$5,000
TOTAL EXPENDITURES:	**$272,025**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. **Fire Protection w/Regional District Okanagan Similkameen**	$ 15,668
b.	$

Note: This Budget includes the attached Appendix. **LSIB Reserve Fund Balances**

Appendix

LSIB Reserve Fund Balances

1. LSIB Capital Fire Hall Reserve Fund	
Beginning balance as of January 1, 2019 :	$ 23,891
Transfers out	
a. to local revenue account:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from local revenue account:	$ 5,000
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$ 131
Ending balance as of December 31, 2019:	**$ 23,891**
2. LSIB Capital Reserve Fund	
Beginning balance as of January 1, 2019 :	$ 85,051
Transfers out	
a. to local revenue account:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from local revenue account:	$
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$ 851
Ending balance as of December, 2019:	**$85,901**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lower Similkameen Indian Band in the Province of British Columbia,

Lower Similkameen Indian Band
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LOWER SIMILKAMEEN INDIAN BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Lower Similkameen Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lower Similkameen Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Lower Similkameen Indian Band Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the Lower Similkameen Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Lower Similkameen Indian Band Property Taxation Law, 2016*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 25th day of June, 2019, at Cawston, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Keith Crow

Councillor Theresa Snow

Councillor Alexander Terbasket

Councillor Cheryl J. Terbasket

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	9.14400
2 Utilities	61.31232
6 Business and Other	20.03389
9 Farm	11.45588

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lytton First Nation in the Province of British Columbia,

Lytton First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LYTTON FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Lytton First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lytton First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Lytton First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Lytton First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Lytton First Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 24th day of July, 2019, at Lytton, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of seven (7) members of Council.

Chief Janet Webster

Councillor Deborah Abbott

Councillor Michelle Machelle

Councillor Shiela Adams

Councillor Allan Charlie

Councillor Kevin Duncan

Councillor Niakia Hanna

Councillor John Haugen

Councillor Chrissy Thomas

Councillor Crystal Henry

Councillor Jason Robertson

Councillor Merika Sam

Councillor Valerie Sam

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$20,624
TOTAL REVENUES	**$20,624**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$2,434
b. General Administrative	$2,000
c. Other General Government	$1,500
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation (Elders and Medical)	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	$5,000
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	

g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	$9,390
9. Contingency Amount	$300
TOTAL EXPENDITURES	**$20,624**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Lytton First Nation in the Province of British Columbia,

Lytton First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

LYTTON FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Lytton First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Lytton First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Lytton First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the Lytton First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Lytton First Nation Property Taxation Law, 2016*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 24th day of July, 2019, at Lytton, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of seven (7) members of Council.

Chief Janet Webster

Councillor Deborah Abbott

Councillor Michelle Machelle

Councillor Shiela Adams

Councillor Allan Charlie

Councillor Kevin Duncan

Councillor Niakia Hanna

Councillor John Haugen

Councillor Chrissy Thomas

Councillor Crystal Henry

Councillor Jason Robertson

Councillor Merika Sam

Councillor Valerie Sam

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 Of Assessed Value
British Columbia	
Class 1 – Residential	10.2933
Class 2 – Utilities	58.7372
Class 4 - Major Industry	114.0318
Class 6 - Business and Other	23.7584

LYTTON

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 5

DIVISION 1 - Council 5

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 6

DIVISION 3 - Officers and Employees 10

DIVISION 4 - Conduct Expectations 13

PART IV - Financial Management 15

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 15

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 17

DIVISION 3 - Expenditures 18

DIVISION 4 - General Matters 20

DIVISION 5 - Borrowing 22

DIVISION 6 - Risk Management 24

DIVISION 7 - Financial Reporting 29

DIVISION 8 - Information and Information Technology 34

PART V - Capital Projects 36

PART VI - Miscellaneous 40

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 1

PART I - Interpretation 1

PART II - Councillors and Committee Members 2

PART III - Officers and Employees 5

PART IV - Contractors 7

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Lytton considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Lytton enacted the *Lytton Financial Administration Law, 2018* which is repealed within.

NOW THEREFORE the Council of Lytton enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Lytton Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Lytton;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure of local revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of

organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act.*

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Lytton Financial Administration Law, 2018* is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. This Law comes into force the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10th day of September, 2019, at Lytton, in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of seven (7) members of Council was present throughout.

Chief Janet Webster

Councillor Deborah Abbott

Councillor Shiela Adams

Councillor Allan Charlie

Councillor Kevin Duncan

Councillor Niakia Hanna

Councillor John Haugen

Councillor Crystal Henry

Councillor Michelle Machelle

Councillor Jason Robertson

Councillor Merika Sam

Councillor Valerie Sam

Councillor Chrissy Thomas

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Malahat First Nation in the Province of British Columbia,

Malahat First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MALAHAT FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Malahat First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Malahat First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Malahat First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Malahat First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Malahat First Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 31st day of August, 2019, at Malahat First Nation, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief George Harry

Councillor Cynthia Harry

Councillor Gordon Harry

Councillor Steve Henry

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$155.19
TOTAL REVENUES	**$155.19**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	$150.19
a. Executive and Legislative	
2. Contingency Amount	$5.00
TOTAL EXPENDITURES	**$155.19**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Malahat First Nation in the Province of British Columbia,

Malahat First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MALAHAT FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Malahat First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Malahat First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Malahat First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Malahat First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Malahat First Nation Property Taxation Law, 2015*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 31 day of August, 2019, at Malahat First Nation, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief George Harry

Councillor Cynthia Harry

Councillor Gordon Harry

Councillor Steve Henry

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 of assessed value
Class 1 – Residential	6.00900
Class 2 – Utilities	31.03841
Class 4 – Major Industry	23.72516
Class 5 – Light Industry	19.59036
Class 6 – Business and Other	15.94903
Class 8 – Recreational Property/Non-Profit Organization	7.07190
Class 9 – Farm	11.52190

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Matsqui First Nation in the Province of British Columbia,

Matsqui First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MATSQUI FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Matsqui First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Matsqui First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Matsqui First Nation Property Assessment Law, 2013*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Matsqui First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Matsqui First Nation Property Taxation Law, 2013.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 11th day of July 2019, at Matsqui First Nation Band Office, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Alice McKay

Councillor Brenda Morgan

Councillor Ryan Bird

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$341,696
TOTAL REVENUES:	**$341,696**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$17,929
b. General Administrative	$28,843
c. Other General Government	$19,879
2. Protection Services	
a. Policing	$29,813
b. Firefighting	$11,304
c. Other Protective Services	$47,218
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	$7,276
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$49,591
b. Cultural Services	
5. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$10,892
b. Sewage Collection and Disposal	$7,506

6. Grants	
a. Homeowner Grants	$108,027
7. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$3,418
8. Transfers into reserve funds	
9. Repayment of moneys borrowed from reserve funds	
TOTAL EXPENDITURES:	**$341,696**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Matsqui First Nation in the Province of British Columbia,

Matsqui First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MATSQUI FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Matsqui First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Matsqui First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Matsqui First Nation Property Assessment Law, 2013*;

"First Nation" means the Matsqui First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Matsqui First Nation Property Taxation Law, 2013.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

1

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 11th day of July, 2019, at Matsqui First Nation Band Office, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Alice McKay

Councillor Brenda Morgan

Councillor Ryan Bird

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE:
1 Residential	4.84985
2 Utilities	52.17548
5 Light Industry	16.32346
10 Regulated Railway	35.21540

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the McLeod Lake Indian Band in the Province of British Columbia,

McLeod Lake Indian Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MCLEOD LAKE INDIAN BAND
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the McLeod Lake Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *McLeod Lake Indian Band Annual Expenditure Law,2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *McLeod Lake Indian Band Property Assessment Law, 2017*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the McLeod Lake Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to the First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *McLeod Lake Indian Band Property Taxation Law, 2017.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1st, 2019, and ending March 31st, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19th day of July, 2019, at Prince George, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Harley Chingee

Councillor Joseph Alderliesten

Councillor Jayde Duranleau

Councillor Albert Isadore

Councillor Destiny Ketlo

Councillor Fay Masear

Councillor Elizabeth Solonas

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 785.01
b. BC Hydro Community Development Funds Grant	$ 2,000.00
TOTAL REVENUES	**$ 2,785.01**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	$ 2,000.00
c. Other General Government	$ 506.50
2. Contingency	$ 278.51
TOTAL EXPENDITURES	**$ 2,785.01**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 0.00
BALANCE	**$ 0.00**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the McLeod Lake Indian Band in the Province of British Columbia,

McLeod Lake Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MCLEOD LAKE INDIAN BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the McLeod Lake Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *McLeod Lake Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *McLeod Lake Indian Band Property Assessment Law, 2017*;

"First Nation" means the McLeod Lake Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *McLeod Lake Indian Band Property Taxation Law, 2017*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19th day of July, 2019, at Prince George, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Harley Chingee

Councillor Joseph Alderliesten

Councillor Jayde Duranleau

Councillor Albert Isadore

Councillor Destiny Ketlo

Councillor Fay Masear

Councillor Elizabeth Solonas

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value
Class 1 - Residential	4.75816
Class 2 - Utilities	24.15426
Class 4 - Major Industry	17.03771
Class 5 - Light Industry	12.90291
Class 6 - Business and Other	11.13007
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	5.10496
Class 9 - Farm	9.55496

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Metlakatla First Nation in the Province of British Columbia,

Metlakatla First Nation
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

METLAKATLA FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Metlakatla First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Metlakatla First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Metlakatla First Nation Property Assessment Law, 2013*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Metlakatla First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Metlakatla First Nation Property Taxation Law, 2013*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1st, 2019, and ending March 31st, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 1st day of October, 2019, at Metlakatla, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Harold Leighton

Councillor James Nelson

Councillor Alrita Leask

Councillor Alvin Leask

Councillor Darci Archer

Councillor Robert Nelson

Councillor Miranda Leighton

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$12,301
TOTAL REVENUES	**$12,301**
PART 2: EXPENDITURES	
1. Community Development (warehouse project)	$11,591
2. Contingency Amount	$ 123
3. Transfers into Reserve Funds	
a. Future Infrastructure fund	$14,285
TOTAL EXPENDITURES	**$25,999**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$13,698
BALANCE	**$0**

Appendix

Reserve Fund Balances

1. Future Capital Infrastructure Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019:	$37,391
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$14,285
Interest earned in current year:	$ 81
Ending balance as of March 31, 2020:	$51,757

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Metlakatla First Nation in the Province of British Columbia,

Metlakatla First Nation
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

METLAKATLA FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Metlakatla First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Metlakatla First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Metlakatla First Nation Property Assessment Law, 2013*;

"First Nation" means the Metlakatla First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Metlakatla First Nation Property Taxation Law, 2013*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 20__ shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 1st day of October, 2019, at Metlakatla, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Harold Leighton

Councillor James Nelson

Councillor Alrita Leask

Councillor Alvin Leask

Councillor Darci Archer

Councillor Robert Nelson

Councillor Miranda Leighton

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 Of assessed value.
British Columbia	
Class 6 - Business and Other	29.35852

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Moricetown Indian Band in the Province of British Columbia,

Witset First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WITSET FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Witset First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Witset First Nation Annual Expenditure Law, 2019*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Moricetown First Nation Property Assessment Law, 2009*, as amended;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Witset First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Moricetown First Nation Property Taxation Law, 2009.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 23rd day of July, 2019, at Witset, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Victor Jim

Deputy Chief Sandra George

Councillor Warner William

Councillor Gary Nazlel

Councillor Sheri Green

Councillor Archie Joseph

Councillor Clement Mitchell

Councillor Lillian Lewis

Councillor Russell Lewis Jr.

Councillor Freda Huson

Councillor Margaret LaRose

Councillor Desmond McKinnon

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$ 38,714.98
TOTAL REVENUES	**$ 38,714.98**
PART 2: EXPENDITURES	
1. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Recreation Facility	$ 36,779.23
2. Contingency Amounts	$ 1,935.75
TOTAL EXPENDITURES	**$ 38,714.98**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS	
1 Accumulated Surplus	
-Local revenues carried forward from the Previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Moricetown Indian Band in the Province of British Columbia,

Witset First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WITSET FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Witset First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Witset First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Moricetown First Nation Property Assessment Law, 2009*, as amended;

"First Nation" means the Witset First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Witset First Nation Property Taxation Law, 2009*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 24th day of July, 2019, at Witset, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Victor Jim

Deputy Chief Sandra George

Councillor Warner William

Councillor Gary Naziel

Councillor Sheri Green

Councillor Archie Joseph

Councillor Clement Mitchelll

Councillor Lillian Lewis

Councillor Russell Lewis Jr.

Councillor Freda Huson

Councillor Margaret LaRose

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS OF	RATE PER $1,000 ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	-
Class 2 – Utilities	-
Class 4 - Major Industry	-
Class 5 - Light Industry	11.39145
Class 6 - Business and Other	-
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	-
Class 9 - Farm	-

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the N'Quatqua First Nation in the Province of British Columbia,

N'Quatqua First Nation
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

N'QUATQUA FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the N'Quatqua First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *N'Quatqua First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *N'Quatqua First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the N'Quatqua First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *N'Quatqua First Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 27th day of May, 2019, at N'Quatqua, in the Province of British Columbia .

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Micah Thevarge

Councillor Dennis Silzer - Smith

Councillor Chantel Thevarge

Councillor Doris Peters

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$1,243
TOTAL REVENUES	**$1,243**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	1,000
b. General Administrative	
c. Other General Government (BC Assessment)	200
2. Contingency Amounts	$ 43
TOTAL EXPENDITURES	**$1,243**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the N'Quatqua First Nation in the Province of British Columbia,

N'Quatqua First Nation
Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

N'QUATQUA FIRST NATION
ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the N'Quatqua First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *N'Quatqua First Nation Annual Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *N'Quatqua First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the N'Quatqua First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *N'Quatqua First Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 27th day of May, 2019, at N'Quatqua, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Micah Thevarge

Councillor Dennis Sitzer - Smith

Councillor Chantel Thevarge

Councillor Doris Peters

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	2.72283
Class 2 – Utilities	21.59401
Class 4 - Major Industry	14.55053
Class 5 - Light Industry	10.41573
Class 6 - Business and Other	9.33788
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	4.37343
Class 9 - Farm	8.82343

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the N'Quatqua First Nation in the Province of British Columbia,

N'Quatqua First Nation
Annual Expenditure Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2018.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

N'QUATQUA FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the N'Quatqua First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *N'Quatqua First Nation Annual Expenditure Law, 2018*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"annual expenditure law" means a law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"Assessment Law" means the N'Quatqua *First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the N'Quatqua First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the N'Quatqua *First Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2018, and ending March 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10th day of October, 2018, at N'Quatqua, in the Province of British Columbia .

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Micah Thevarge

Councillor Sharleen Patrick

Councillor Chantel Thevarge

Councillor Doris Peters

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$1,250
TOTAL REVENUES	**$0**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	
c. Other General Government	1,230
2. Contingency Amounts	$ 20
TOTAL EXPENDITURES	**$1250**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the N'Quatqua First Nation in the Province of British Columbia,

N'Quatqua First Nation
Annual Rates Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2018.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

N'QUATQUA FIRST NATION
ANNUAL RATES LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the N'Quatqua First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *N'Quatqua First Nation Annual Rates Law, 2018.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *N'Quatqua First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the N'Quatqua First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *N'Quatqua First Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2018 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10th day of October, 2018, at N'Quatqua, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Micah Thevarge

Councillor Sharleen Patrick

Councillor Chantel Thevarge

Councillor Doris Peters

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	2.89959
Class 2 – Utilities	22.07676
Class 4 - Major Industry	15.02553
Class 5 - Light Industry	11.28593
Class 6 - Business and Other	10.13425
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	4.66259
Class 9 - Farm	8.79259

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Nadleh Whut'en Band in the Province of British Columbia,

Nadleh Whut'en Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

NADLEH WHUT'EN BAND

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Nadleh Whut'en Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Nadleh Whut'en Band Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Nadleh Whut'en Band Property Assessment Law, 2013*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Nadleh Whut'en Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Nadleh Whut'en Property Taxation Law, 2013.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of May, 2019, at Nadleh Whut'en, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Larry Nooski

Councillor Johnny Ketlo

Councillor Theresa Nooski

Councillor Cindy Salonas

Councillor Roy Nooski

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$42,512.84
TOTAL REVENUES	**$42,512.84**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 3,000
b. General Administrative	$ 9,000
c. Other General Government (BCAA/appeals)	$ 4,000
2. Protection Services	
a. Firefighting (service fee/hydrants)	$1,000
b. Other Protective Services (911)	$1,000
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$ 2,000
b. Snow and Ice Removal	$ 2,000
c. Other Transportation (dust control)	$ 4,000
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$ 1,565.81
b. Culture (Fraser Lake Library)	$ 1,000
5. Community Development	
a. Land Rehabilitation and Beautification	$ 3,947.03
6. Environment Health Services	
a. Sewage Collection and Disposal (maintenance)	$ 8,000
b. Garbage Waste Collection and Disposal	$ 1,000
7. Contingency Amount	$ 1,000
TOTAL EXPENDITURES	**$42,512.84**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

Note: We have a service agreement with the Regional District of Bulkley Nechako for the provision of Fire, Garbage, Weed control and 9-1-1 services in the amount of $___.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Nadleh Whut'en Band in the Province of British Columbia,

Nadleh Whut'en Band Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

NADLEH WHUT'EN BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Ndleh Whut'en Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Nadleh Whut'en* Band *Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Nadleh Whut'en Band Property Assessment Law, 2013*;

"First Nation" means the Nadleh Whut'en Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the Nadleh Whut'en *Property Taxation Law, 2013*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of May, 2019, at Nadleh Whut'en, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Larry Nooski

Councillor Roy Nooski

Councilor Theresa Nooski

Councillor Cindy Salonas

Councilor Johnny Ketlo

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed value:	
	Improvements	Land
Class 1 - Residential	7.47676	7.6554
Class 2 - Utilities	30.11071	30.73595
Class 4 - Major Industry	22.82385	23.43123
Class 5 - Light Industry	18.68905	19.29643
Class 6 - Business and Other	15.29957	15.73723
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	6.80676	6.9854
Class 9 - Farm	11.25676	11.4354

NAK'AZDLI

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 5

DIVISION 1 - Council 5

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 6

DIVISION 3 - Officers and Employees 10

DIVISION 4 - Conduct Expectations 13

PART IV - Financial Management 14

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 14

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 17

DIVISION 3 - Expenditures 17

DIVISION 4 - General Matters 20

DIVISION 5 - Borrowing 21

DIVISION 6 - Risk Management 24

DIVISION 7 - Financial Reporting 28

DIVISION 8 - Information and Information Technology 33

PART V - Capital Projects 35

PART VI - Miscellaneous 39

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 44

PART I - Interpretation 44

PART II - Councillors and Committee Members 45

PART III - Officers and Employees 48

PART IV - Contractors 49

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation;

B. The Council of the Nak'azdli considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of Nak'azdli enacted the *Nak'azdli Whut'en Financial Administration Law*, *2015*, which is hereby repealed in its entirety and replaced with this *Nak'azdli Financial Administration Law*, *2018*;

NOW THEREFORE the Council of the Nak'azdli enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Nak'azdli Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Nak'azdli;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues**"** means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act*;*

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Nak'azdli Whut'en Financial Administration Law, 2015,* enacted by the Council is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81, 101 – 104 of this Law and the Schedule to this Law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 30th day of Oct., 2018, at Fort St. James in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of five (5) members of Council was present throughout.

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Nanoose First Nation in the Province of British Columbia,

Nanoose First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

NANOOSE FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Nanoose First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Nanoose First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Nanoose First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Nanoose First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *First Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020 is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9 day of September, 2019, at Lantzville, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of THREE (3) members of Council.

Chief Gordon Edwards

Councillor Brent Edwards

Councillor Natasha Bob

Councillor Lawrence Mitchell

Councillor Tom Bob

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local Revenues to be raised in the budget year:	
(a) Property Tax Revenues	$114,448.00
TOTAL REVENUES	**$114,448.00**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
(a) General Administration	18,305.00
(b) BC Assessment (Assessor Services)	500.00
(c) Audit Fees	1,500.00
2. Protection Services	
(a) Firefighting	6,750.00
(b) Emergency Planning	5,000.00
3. Transportation	
(a) Roads and Servicing	12,500.00
4. Recreation and Cultural Services	
(a) Recreation	3,500.00
(b) Cultural	3,500.00
5. Community Development	
(a) Education	N/A
(b) Street Lighting	4,000.00
6. Environmental Health Services	
(a) Water Supply	12,448.00
(b) Sewage Collection and Disposal	10,000.00
(c) Garbage Collection	25,000.00
7. Contingency Funds	11,445.00
TOTAL EXPENDITURES	**$114,448.00**
BALANCE	**$0.00**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Nanoose First Nation in the Province of British Columbia,

Nanoose First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

NANOOSE FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Nanoose First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Nanoose First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Nanoose First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Nanoose First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Nanoose First Nation Property Taxation Law, 2015*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9 day of September 2019, at Lantzville, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Gordon Edwards

Councilor Brent Edwards

Councilor Natasha Bob

Councilor Lawrence Mitchell

Councilor Thomas Bob

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000.00 of Assessed Value:
Class 1 – Residential	4.1596
Class 2 – Utilities	57.0042
Class 5 - Light Industry	17.9929
Class 6 - Business and Other	12.3950
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	6.0274
Class 9 - Farm	10.1230

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Neskonlith Indian Band in the Province of British Columbia,

Neskonlith Indian Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

NESKONLITH INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Neskonlith Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Neskonlith Indian Band *Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the Neskonlith Indian Band *Property Assessment Law, 2010*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Neskonlith Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the Neskonlith Indian Band *Property Taxation Law, 2010.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 25 day of June, 2019, at Kamloops, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Judy Wilson

Councillor Fay Ginther

Councillor Cora Anthony

Councillor Joan Hooper

Councillor Michael Arnouse

Councillor Louis Thomas

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$62,369
TOTAL REVENUES	**$62,369**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$0
b. General Administrative	$ 9,200
c. Other General Government	$46,933
2. Contingency Amount	$ 6,236
TOTAL EXPENDITURES	**$62,369**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Neskonlith Indian Band in the Province of British Columbia,

Neskonlith First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

NESKONLITH INDIAN BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Neskonlith Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Neskonlith *First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the Neskonlith *First Nation Property Assessment Law, 2010*;

"First Nation" means the Neskonlith Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the Neskonlith *First Nation Property Taxation Law, 2010*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 25 day of June, 2019, at Kamloops, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Judy Wilson

Councillor Cora Anthony

Councillor Fay Ginther

Councillor Joan Hooper

Councillor Michael Arnouse

Councillor Louis Thomas

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS — RATE PER $1,000 of AssessedValue:

	IR 1 & 2 (Chase)	IR 3 (Salmon Arm)
1 Residential	8.0698	6.6388
2 Utilities	59.6941	41.8325
4 Major Industry	16.5324	79.3862
5 Light Industry	0.0000	17.3522
6 Business and Other	19.5031	16.6716
8 Recreational/Non-Profit	13.7762	5.9299
9 Farm	25.6452	20.6469
10a Regulated (railway track and right of way)	17.8896	27.6959
10b Regulated (fibre optic utilities inside railway r/w)	23.8863	41.7162

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Osoyoos Indian Band in the Province of British Columbia,

Osoyoos Indian Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

OSOYOOS INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the Council of a First Nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a First Nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Osoyoos Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Osoyoos Indian Band Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Osoyoos Indian Band Property Assessment Law, 2009*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Osoyoos Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Osoyoos Indian Band Property Taxation Law, 2012.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28 day of May, 2019, at Oliver, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Clarence Louie	Councillor Veronica McGinnis
Councillor Leona Baptiste	Councillor Sammy Louie
Councillor Justin Hall	Councillor Nathan McGinnis

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET 2019

PART 1: REVENUES

1	**Local revenues for current fiscal year:**	
	a. Property Tax Revenue	$ 2,798,956
	TOTAL REVENUES	$ **2,798,956**

PART 2: EXPENDITURES

1	**General Government Expenditures**	
	a. Executive and Legislative	$ 100,000
	b. General Administrative	440,450
	c. Other General Government	70,000
2	**Protection Services**	
	a. Policing	160,000
	b. Firefighting	360,000
	c. Regulatory Measures	3,000
	d. Other Protective Services	2,000
3	**Transportation**	
	a. Roads and Streets	198,600
	b. Snow and Ice Removal	50,000
	c. Other Transportation	24,500
4	**Recreation and Cultural Services**	
	a. Recreation	365,500
	b. Culture	41,700
	c. Heritage Protection	75,000
5	**Community Development**	
	c. Community Planning	40,000

	d. Economic Development Program	25,000
	g. Land Rehabilitation and Beautification	30,000
	h. Other Regional Planning Development	350,000
6.	**Environment Health Services**	
	a. Water Purification and Supply	150,000
	b. Recycling	65,195
	c. Other Environmental Services	280,000
7.	**Other Services**	
	a. Health	265,000
	b. Education	250,000
	c. Other Services	55,000
8.	**Grants:**	
	a. Home owner grant equivalents:	200,000
9.	**Contingency Amounts**	36,400
	TOTAL EXPENDITURES 2019	$ **3,637,345**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 838,389
Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	
BALANCE	- 0

Appendix "A"
Reserve Fund Balances 2019

OIB Capital Development Fund

Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 182,826
Transfers out	
i. Local Revenue Account	
Moneys borrowed	
Transfers in	
i. Local Revenue Account	
ii. Interest Earned	3,500
Moneys repaid	
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 186,326

OIB Contingency Reserve Fund

Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 259,571
Transfers out	
i. Local Revenue "Bus"	
Moneys borrowed	
Transfers in	
i. Local Revenue Account	
ii. Interest Earned	5,000
Moneys repaid	
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 264,571

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Osoyoos Indian Band in the Province of British Columbia,

Osoyoos Indian Band
Annual Expenditure Amending Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

OSOYOOS INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE AMENDING LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation laws; and

D. The Council of the First Nation enacted the *Osoyoos Indian Band Annual Expenditure Law, 2019* and now wishes to amend that law to authorize a new budget in the form attached to this Law.

NOW THEREFORE the Council of the Osoyoos Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Osoyoos Indian Band Annual Expenditure Amending Law, 2019.*

2. The *Osoyoos Indian Band Annual Expenditure Law, 2019* is amended by deleting the Schedule to that law and replacing it with the Schedule attached to this Law.

3. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the *Osoyoos Indian Band Annual Expenditure Law, 2019.*

4. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 25 day of November, 2019, at Oliver, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Clarence Louie	Councilor Veronica McGinnis
Councilor Leona Baptiste	Councilor Sammy Louie
Councilor Justin Hall	Councilor Nathan McGinnis

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET 2019

PART 1: REVENUES

1	**Local revenues for current fiscal year:**	
	a. Property Tax Revenue	$ 2,798,956
	TOTAL REVENUES	$ **2,798,956**

PART 2: EXPENDITURES

1	**General Government Expenditures**	
	a. Executive and Legislative	$ 100,000
	b. General Administrative	440,450
	c. Other General Government	70,000
2	**Protection Services**	
	a. Policing	160,000
	b. Firefighting	360,000
	c. Regulatory Measures	3,000
	d. Other Protective Services	2,000
3	**Transportation**	
	a. Roads and Streets	198,600
	b. Snow and Ice Removal	50,000
	c. Other Transportation	24,500
4	**Recreation and Cultural Services**	
	a. Recreation	406,000
	b. Culture	41,700
	c. Heritage Protection	75,000
5	**Community Development**	
	c. Community Planning	75,000
	d. Economic Development Program	25,000
	g. Land Rehabilitation and Beautification	30,000
	h. Other Regional Planning Development	295,000

6.	**Environment Health Services**	
	a. Water Purification and Supply	150,000
	b. Recycling	65,195
	c. Other Environmental Services	75,000
7.	**Other Services**	
	a. Health	480,000
	b. Education	270,000
	c. Other Services	4,500
8.	**Grants:**	
	a. Home owner grant equivalents:	200,000
9.	**Contingency Amounts**	36,400
	TOTAL EXPENDITURES 2019	**$ 3,637,345**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 838,389
Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	
BALANCE	- 0

Appendix "A"
Reserve Fund Balances 2019

OIB Capital Development Fund

Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 182,826
Transfers out	
i. Local Revenue Account	
Moneys borrowed	
Transfers in	
i. Local Revenue Account	
ii. Interest Earned	3,500
Moneys repaid	
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 186,326

OIB Contingency Reserve Fund

Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 259,571
Transfers out	
i. Local Revenue "Bus"	
Moneys borrowed	
Transfers in	
i. Local Revenue Account	
ii. Interest Earned	5,000
Moneys repaid	
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 264,571

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Osoyoos Indian Band in the Province of British Columbia,

Osoyoos Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

OSOYOOS INDIAN BAND

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the Council of a First Nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a First Nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Osoyoos Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Osoyoos Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Osoyoos Indian Band Property Assessment Law, 2009;*

"First Nation" means the Osoyoos Indian Band, being a Band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Osoyoos Indian Band Property Taxation Law, 2012.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one-hundred dollars ($ 100), the taxable property shall be taxed at one-hundred dollars ($ 100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the *First Nations Tax Commission.*

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28 day of May, 2019, at Oliver, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of FOUR (4) members of Council.

Chief Clarence Louie	Councillor Veronica McGinnis
Councillor Leona Baptiste	Councillor Sammy Louie
Councillor Justin Hall	Councillor Nathan McGinnis

SCHEDULE A

2019 TAX RATES FOR TAXATION DISTRICT #1 Oliver, BC

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE	
	Land	Improvements
Class 1 – Residential	5.4389	5.6486
Class 2 – Utilities	31.9134	33.2587
Class 5 - Light Industry	13.2358	13.7494
Class 6 - Business and Other	12.0993	12.6129
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	5.7232	5.9329
Class 9 – Farm	10.5232	10.7329

SCHEDULE B

2019 TAX RATES FOR TAXATION DISTRICT #2 Osoyoos, BC

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE	
	Land	Improvements
Class 1 – Residential	4.8919	5.4146
Class 2 – Utilities	23.6138	25.4433
Class 5 - Light Industry	8.8233	10.5305
Class 6 - Business and Other	8.5724	9.8200
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	5.1762	5.6989
Class 9 – Farm	9.9762	10.4989

PACHEEDAHT FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2019

[April 1, 2019 Standards]

[With Local Revenues]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *17*

DIVISION 4 - Risk Management *18*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *26*

PART V - Tangible Capital Assets **27**

PART VI - Reporting Breaches **29**

PART VII - Miscellaneous **31**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Pacheedaht First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Pacheedaht First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Pacheedaht First Nation Financial Administration Law,* 2019.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"Band Manager" means the person appointed Band Manager under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance Manager" means the person appointed Finance Manager under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Pacheedaht First Nation;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the Band Manager, Finance Manager, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the Band Manager.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Finance Manager must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than twenty-four (24) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Band Manager and the Finance Manager must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Band Manager or the Finance Manager may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Band Manager or the Finance Manager, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Band Manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation

DIVISION 3 - Officers and Employees

Band Manager

17.(1) The Council must appoint a person as Band Manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Band Manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the Band Manager under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Band Manager's duties specified in this Law.

(3) The Band Manager may assign the performance of any of the Band Manager's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Band Manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Finance Manager

18.(1) The Council must appoint a person as Finance Manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Band Manager, the Finance Manager is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the Finance Manager under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the Band Manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the Finance Manager's duties under this Law.

(3) With the approval of the Band Manager, the Finance Manager may assign the performance of any of the duties or functions of the Finance Manager to any officer, employee,

contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Finance Manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Finance Manager, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the Finance Manager the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the Finance Manager the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the Band Manager, Finance Manager, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the Band Manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the Band Manager, the Finance Manager, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Band Manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the Band Manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the Band Manager a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the Band Manager or, in the case of the Band Manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before February 28 of each year, the Finance Manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before March 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the Finance Manager and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before February 28 of each year, the Finance Manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before March 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the Finance Manager and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the Finance Manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the Band Manager or the Finance Manager.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Finance Manager under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Finance Manager must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Finance Manager to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments

in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the Band Manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Band Manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The Finance Manager must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Finance Manager must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The Finance Manager must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Finance Manager must provide the financial information in subsection (1) to the Band Manager within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Finance Manager must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Finance Manager must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the Finance Manager must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The Finance Manager must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The Finance Manager must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards*

permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The Finance Manager must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The Finance Manager may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Finance Manager, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The Band Manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Finance Manager must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Band Manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the Band Manager under subsection 72(3), the Band Manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the Band Manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Band Manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Repeal

81. The *Pacheedaht First Nation Financial Administration Law, 2018* is repealed.

Coming into Force

82.(1) This section and the operative portions of sections 1-6, 24, 27, 29, 30, 49-54, 56-60, 64, 77-79 and 81 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 20(1), 21, 22(1-3), 23(2),(3) and (5), 25, 26, 31, 61 and 72-75 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 6 day of August, 2019, at Port Renfrew, in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of Two (2) members of Council was present throughout.

Chief Jeff Jones

Councillor Tracy Charlie

Councillor Roxy-Merl Jones

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Penticton Indian Band in the Province of British Columbia,

Penticton Indian Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

PENTICTON INDIAN BAND
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Penticton Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Penticton Indian Band Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Penticton Indian Band Property Assessment Law, 2019*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Penticton Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Penticton Indian Band Property Taxation Law, 2019.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21 day of May 2019, at IR No. 1 Penticton Indian Band Admin Office, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief Chad Eneas

Councillor Suzanne Johnson

Councillor Clinton George

Councillor Joan Phillip

Councillor Ernest Jack

Councillor Elliott Tonasket

Councillor Inez Pierre

Councillor Fred Kruger

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$2,070,424
TOTAL REVENUES:	**$2,070,424**
TOTAL EXPENDITURES:	-
1. General Government Expenditures	
a. General Administrative, includes IT, Communication, Rcrd Mgt.	$223,468
b. Board of Review	$9,000
c. Local Government Services Administration	$167,800
d. Capital Expenditure- Administration Building	$125,000
d. Allowance for Taxes in Dispute	$45,000
e. Intergovernmental Affairs	$150,000
f. Bad Debt Write off	$12,500
2. Protection Services	
a. City of Penticton Fire Protection	$250,000
b. PW: PIB Fire Protection	$36,000
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$4,873
b. PW: PIB Public Works	$100,000
4. Recreation and Cultural Services	
a. Channel Lands	$20,000
5. Community Development	
a. Education	$40,000
b. Home Owners Representation	$5,000
c. Health	$13,861
f. Daycare	$40,000
g. Footprints	$40,000
h. Lands Department	$65,000
i. PIB Utilities	$29,154
6. Environment Health Services	
a. Natural Resources	$40,000

7. Other Services	
a. BC Assessment	$35,000
b. Municipal Agreement RDOS	$82,151
c. Hospital District	$111,496
d. Library Services	$36,135
e. City of Penticton Sewer agreement	$32,000
f. PW: PIB Waste Management	$13,144
8. Grants	
a. Homeowner Grant equivalents	$380,000
9. Contingency Amount	$ 48,000
10. Transfers into Reserve Funds Funded by Revenues	
a. Capital Reserve Fund	$300,000
b. Contingency Reserve Fund	$50,000
TOTAL EXPENDITURES:	**$2,504,582**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 434,158
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. BC Assessment	$35,000
b. Municipal Agreement	$82,151
c. PW: PIB Waste Management	$13,144
d Hospital District	$111,496
e. Library Services	$36,135
f. Penticton Sewage Agreement	$32,000
g. City of Penticton Fire Protection	$250,000

Note: This Budget includes the attached Appendix.

Appendix

Reserve Fund Balances

1. Capital Reserve Fund

Beginning balance as of December 31, 2018 :	$815,024
Transfers out	
a. to local revenue account:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from local revenue account:	$300,000
b. from Capital reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$15,052.82
Ending balance as of December 31, 2019:	$1,130,076.82

2. Contingency Reserve Fund

Beginning balance as of December 31, 2018 :	$278,404
Transfers out	
a. to local revenue account:	$

b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from local revenue account:	$50,000
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$4,433.45
Ending balance as of December 31 2019:	$332,837.45

Appendix

Development Cost Charge Budget and Reserve Fund Balances

A. Development Cost Charge Current Year Budget

Revenues:	
1. Development cost charge revenues to be collected in current year:	
(a)	$
(b)	$
(c)	$
2. Moneys from development cost charge reserve funds to be expended in the current year:	
(a)	$
(b)	$
Total Development Cost Charge Revenues:	**$**
Expenditures:	
1. Development cost charge expenditures in the current year:	
(a)	$
(b)	$
2. Transfers into development cost charge reserve funds	
(a)	$
(b)	$
Total Development Cost Charge Expenditures:	**$**
Balance:	**$**

B. Development Cost Charge Reserve Fund Balances

1. [Name of development cost charge class]

Beginning balance as of _____ 1, 20__ : $

Transfers out

a. to current year development cost charge revenues: $
b. to _____ development cost charge reserve fund as a transfer: $
c. moneys borrowed from fund for another local service purpose: $

Transfers in

a. development cost charge revenues to be collected in current budget year (estimated): $
b. from _____ development cost charge reserve fund as a transfer into fund: $
c. borrowed moneys repaid to fund: $

Interest earned in current year: $

Ending balance as of _____ 31, 20__: $

2. [Name of development cost charge class]

Beginning balance as of _____ 1, 20__ : $

Transfers out

a. to current year development cost charge revenues: $
b. to _____ development cost charge reserve fund as a transfer: $
c. moneys borrowed from fund for another local service purpose: $

Transfers in

a. development cost charge revenues to be collected in current budget year (estimated): $
b. from _____ development cost charge reserve fund as a transfer into fund: $
c. borrowed moneys repaid to fund: $

Interest earned in current year: $

Ending balance as of _____ 31, 20__: $

3. [Name of development cost charge class]

Beginning balance as of _____ 1, 20__ : $

Transfers out

a. to current year development cost charge revenues: $
b. to _____ development cost charge reserve fund as a transfer: $
c. moneys borrowed from fund for another local service purpose: $

Transfers in

a. development cost charge revenues to be collected in current budget year (estimated): $
b. from _____ development cost charge reserve fund as a transfer into fund: $
c. borrowed moneys repaid to fund: $

Interest earned in current year: $

Ending balance as of _____ 31, 20__: $

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Penticton Indian Band in the Province of British Columbia,

Penticton Indian Band
Annual Expenditure Amending Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

PENTICTON INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE AMENDING LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B . The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation laws; and

D. The Council of the First Nation enacted the *Penticton Indian Band Annual Expenditure Law, 2019* and now wishes to amend that law to authorize a new budget in the form attached to this Law.

NOW THEREFORE the Council of the Penticton Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Penticton Indian Band Annual Expenditure Amending Law, 2019*.

2. The *Penticton Indian Band Annual Expenditure Law, 2019* is amended by deleting the Schedule to that law and replacing it with the Schedule attached to this Law.

3. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the *Penticton Indian Band Annual Expenditure Law, 2019.*

4. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 7th day of November 2019, at IR No. 1 Penticton Indian Band Admin Office, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief Chad Eneas

Councillor Suzanne Johnson

Councillor Clinton George

Councillor Joan Phillip

Councillor Ernest Jack

Councillor Elliott Tonasket

Councillor Inez Pierre

Councillor Fred Kruger

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$2,070,424
2. Moneys from Reserve Funds	
a. Capital Reserve Fund	$150,000
TOTAL REVENUES:	**$2,220,424**
TOTAL EXPENDITURES:	
1. General Government Expenditures	
a. General Administrative, includes IT, Communication, Rcrd Mgt.	$223,468
b. Board of Review	$9,000
c. Local Government Services Administration	$167,800
d. Capital Expenditure- Administration Building	$125,000
d. Allowance for Taxes in Dispute	$45,000
e. Intergovernmental Affairs	$150,000
f. Bad Debt Write off	$12,500
2. Protection Services	
a. City of Penticton Fire Protection	$250,000
b. PW: PIB Fire Protection	$36,000
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$4,873
b. PW: PIB Public Works	$100,000
4. Recreation and Cultural Services	
a. Channel Lands	$20,000
5. Community Development	
a. Education	$40,000
b. Home Owners Representation	$5,000
c. Health	$13,861
f. Daycare	$40,000
g. Footprints	$40,000
h. Lands Department	$65,000
i. PIB Utilities	$29,154
6. Environment Health Services	
a. Natural Resources	$40,000
b. Water Purification and Supply	$150,000
Roads and drainage	
Sewer collection disposal and treatment	
7. Other Services	
a. BC Assessment	$35,000
b. Municipal Agreement RDOS	$82,151
c. Hospital District	$111,496

d. Library Services	$36,135
e. City of Penticton Sewer agreement	$32,000
f. PW: PIB Waste Management	$13,144
8. Grants	
a. Homeowner Grant equivalents	$380,000
9. Contingency Amount	$48,000
10. Transfers into Reserve Funds Funded by Revenues	
a. Capital Reserve Fund	$300,000
b. Contingency Reserve Fund	$50,000
TOTAL EXPENDITURES:	**$2,654,582**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 434,158
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. BC Assessment	$35,000
b. Municipal Agreement	$82,151
c. PW: PIB Waste Management	$13,144
d Hospital District	$111,496
e. Library Services	$36,135
f. Penticton Sewage Agreement	$32,000
g. City of Penticton Fire Protection	$250,000

Note: This Budget includes the attached Appendix.

Appendix
Reserve Fund Balances

1. Capital Reserve Fund	
Beginning balance as of December 31, 2018 :	$815,024
Transfers out	
a. to local revenue account:	$150,000
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from local revenue account:	$300,000
b. from Capital reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$13,027.82
Ending balance as of December 31, 2019:	$978,051.82
2. Contingency Reserve Fund	
Beginning balance as of December 31, 2018 :	$278,404
Transfers out	
a. to local revenue account:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from local revenue account:	$50,000
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$4,433.45
Ending balance as of December 31 2019:	$332,837.45

Appendix

Development Cost Charge Budget and Reserve Fund Balances

A. Development Cost Charge Current Year Budget

Revenues:

1. Development cost charge revenues to be collected in current year:
   (a) $
   (b) $
   (c) $
2. Moneys from development cost charge reserve funds to be expended in the current year:
   (a) $
   (b) $

Total Development Cost Charge Revenues: $

Expenditures:

1. Development cost charge expenditures in the current year:
   (a) $
   (b) $
2. Transfers into development cost charge reserve funds
   (a) $
   (b) $

Total Development Cost Charge Expenditures: $

Balance: $

B. Development Cost Charge Reserve Fund Balances

1. [Name of development cost charge class]

Beginning balance as of _____ 1, 20__ : $

Transfers out

a. to current year development cost charge revenues: $
b. to _____ development cost charge reserve fund as a transfer: $
c. moneys borrowed from fund for another local service purpose: $

Transfers in

a. development cost charge revenues to be collected in current budget year (estimated): $
b. from _____ development cost charge reserve fund as a transfer into fund: $
c. borrowed moneys repaid to fund: $

Interest earned in current year: $

Ending balance as of _____ 31, 20__: $

2. [Name of development cost charge class]

Beginning balance as of _____ 1, 20__ :	$
Transfers out	
a. to current year development cost charge revenues:	$
b. to _____ development cost charge reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed from fund for another local service purpose:	$
Transfers in	
a. development cost charge revenues to be collected in current budget year (estimated):	$
b. from _____ development cost charge reserve fund as a transfer into fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$
Ending balance as of _____ 31, 20__:	$
3. [Name of development cost charge class]	
Beginning balance as of _____ 1, 20__ :	$
Transfers out	
a. to current year development cost charge revenues:	$
b. to _____ development cost charge reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed from fund for another local service purpose:	$
Transfers in	
a. development cost charge revenues to be collected in current budget year (estimated):	$
b. from _____ development cost charge reserve fund as a transfer into fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$
Ending balance as of _____ 31, 20__:	$

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Penticton Indian Band in the Province of British Columbia,

Penticton Indian Band
Annual Expenditure Amending Law, 2018

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2018.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

PENTICTON INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE AMENDING LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B . The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation laws; and

D. The Council of the First Nation enacted the Penticton Indian Band *Annual Expenditure Law, 2018* and now wishes to amend that law to authorize a new budget in the form attached to this Law.

NOW THEREFORE the Council of the Penticton Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Penticton Indian Band Annual Expenditure Amending Law, 2018.*

2. The *Penticton Indian Band Annual Expenditure Law, 2018* is amended by deleting the Schedule to that law and replacing it with the Schedule attached to this Law.

3. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the *Penticton Indian Band Annual Expenditure Law, 2018.*

4. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4th day of December, 2018, at The Penticton Indian Band, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Chad Eneas

Councillor Suzanne Johnson

Councillor Clinton George

Councillor Joan Phillip

Councillor Kyle Alec

Councillor Elliott Tonasket

Councillor Ernest Jack

Councillor Fred Kruger

Councillor Inez Pierre

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$1,716,358.77
b. Interest and Penalties	$ 26,478.79
TOTAL REVENUES:	**$1,742,837.56**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$ 64,000
i. Capital Expenditure – Taxation Building	$ 150,000
b. Board of Review	$ 5,000
c. Local Government Services Administration	$ 147,300
d. Allowance For Taxes in Dispute	$ 45,000
e. Intergovernmental Affairs	$ 141,186.95
2. Protection Services	
a. City of Penticton Fire Protection	$ 230,000
b. PW: PIB Fire Protection	$ 40,000
3. Transportation	
a. PW: PIB Public Works	$ 20,000
4. Recreation and Cultural Services	
a. PW: Parks and Recreation	$ 10,000
b. PW: Channel Lands	$ 10,000
5. Community Development	
a. Education	$ 40,000
b. Housing	$ 40,000
c. Home Owners Representation	$ 10,000
d. Daycare	$ 40,000
e. Health	$ 40,000

f. Lands Department	$ 40,000
g. Footprints	$ 40,000
h. Land Rehabilitation and Beautification	
6. Environment Health Services	
a. Natural Resources	$ 40,000
7. Other Services	
a. BC Assessment	$ 27,000
b. Municipal Agreement RDOS	$ 67,000
c. PW: PIB Waste Management	$ 15,000
d. Hospital District	$ 97,000
e. Library Service	$ 25,000
f. Penticton Sewage Agreement	$ 32,000
8. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$ 335,000
9. Contingency Amount	
a. Contingency Amount	$ 45,007.86
10. Transferred into reserve funds	
a. Capital Reserve Fund	$ 309,430.53
b. Contingency Reserve Fund	$ 59,120.22
TOTAL EXPENDITURES	**$ 2,164,045.56**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 421,208
BALANCE	**$ 0.00**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year

a.	BC Assessment	$ 27,000
b.	Municipal Agreement RDOS	$ 67,000
c.	PW: PIB Waste Management	$ 15,000
d.	Hospital District	$ 97,000
e.	Library Service	$ 25,000
f.	Penticton Sewage Agreement	$ 32,000
g.	City of Penticton Fire Protection	$ 230,000

Note: This Budget includes the attached appendices.

Appendix

Reserve Fund Balances for Revenues Included in Part 1 of the Schedule

1. Capital Reserve Fund	
Beginning balance as of January 1, 2018:	$ 870,367
Transfers out	
a. to current year revenues:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from current year revenues:	$ 309,430.53
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$ 14,747.47
Ending balance as of December 31, 2018:	$ 1,194,545.00
2. Contingency Reserve Fund	
Beginning balance as of January 1, 2018:	$ 210,096
Transfers out	
a. to current year revenues:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from current year revenues:	$ 59,120.22
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$ 3,365.20
Ending balance as of December 31, 2018:	$ 272,581.40

Appendix

Development Cost Charge Budget and Reserve Fund Balances

A. Development Cost Charge Current Year Budget

Revenues:

1. Development cost charge revenues to be collected in current year:	
(a)	$
(b)	$
(c)	$
2. Moneys from development cost charge reserve funds to be expended in the current year:	
(a)	$
(b)	$
Total Development Cost Charge Revenues:	**$**

Expenditures:

1. Development cost charge expenditures in the current year:	
(a)	$
(b)	$
2. Transfers into development cost charge reserve funds	
(a)	$
(b)	$
Total Development Cost Charge Expenditures:	**$ 0.00**
Balance:	**$ 0.00**

B. Development Cost Charge Reserve Fund Balances

1. Transportation Facilities	
Beginning balance as of January 1, 2018:	$ 0.00
Transfers out	
a. to current year development cost charge revenues:	$
b. to _____ development cost charge reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed from fund for another local service purpose:	$
Transfers in	
a. development cost charge revenues to be collected in current budget year (estimated):	$
b. from _____ development cost charge reserve fund as a transfer into fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$
Ending balance as of December 31, 2018:	$ 0.00
2. Water Facilities	
Beginning balance as of January 1, 2018:	$ 0.00
Transfers out	
a. to current year development cost charge revenues:	$

b. to _____ development cost charge reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed from fund for another local service purpose:	$
Transfers in	
a. development cost charge revenues to be collected in current budget year (estimated):	$
b. from _____ development cost charge reserve fund as a transfer into fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$
Ending balance as of December 31, 2018:	$ 0.00
3. Sewer Facilities	
Beginning balance as of January 1, 2018:	$ 0.00
Transfers out	
a. to current year development cost charge revenues:	$
b. to _____ development cost charge reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed from fund for another local service purpose:	$
Transfers in	
a. development cost charge revenues to be collected in current budget year (estimated):	$
b. from _____ development cost charge reserve fund as a transfer into fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$
Ending balance as of December 31, 2018:	$ 0.00

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Penticton Indian Band in the Province of British Columbia,

Penticton Indian Band Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

PENTICTON INDIAN BAND
ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands, and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Penticton Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Penticton Indian Band Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Penticton Indian Band Property Assessment Law, 2019*;

"First Nation" means the Penticton Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Penticton Indian Band Property Taxation Law, 2019*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21 day of May 2019, at IR No. 1 Penticton Indian Band Admin Office, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief Chad Eneas

Councillor Suzanne Johnson

Councillor Clinton George

Councillor Joan Phillip

Councillor Ernest Jack

Councillor Elliott Tonasket

Councillor Inez Pierre

Councillor Fred Kruger

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of Assessed Value in:
Rates For : **District 1**	
1 Residential	5.86540
2 Utilities	43.81670
5 Light Industry	12.21620
6 Business and Other	11.81660
8 Recreational Property/Non-Profit Organization	8.03210
9 Farm	20.93630
Rates For : **District 2**	
1 Residential	4.29748
2 Utilities	26.62718
5 Light Industry	9.73148
6 Business and Other	11.19532
8 Recreational Property/Non-Profit Organization	6.68690
9 Farm	11.77062

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Peters First Nation in the Province of British Columbia,

Peters First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

PETERS FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Peters First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Peters First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Peters First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Peters First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Peters First Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9th day of September, 2019, at the Peters Indian reserve, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Norma J. Webb
Chief Norma Webb

Victoria Peters
Councillor Victoria Peters

Councillor David Peters

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$22,158
TOTAL REVENUES	**$22,158**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$10,000
b. General Administrative	$ 5,000
c. Other General Government	$ 658
2. Transportation	
a. Roads and Streets	$ 6,000
3. Contingency	
a) contingency amount	$ 500
TOTAL EXPENDITURES	**$22,158**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Peters First Nation in the Province of British Columbia,

Peters First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

PETERS FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Peters First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Peters First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Peters First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Peters First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Peters First Nation Property Taxation Law, 2015*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9th day of September, 2019, at Peters Indian Reserve, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Norma Webb

Councillor Victoria Peters

Councillor David Peters

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	-
Class 2 – Utilities	30.91352
Class 4 - Major Industry	-
Class 5 - Light Industry	-
Class 6 - Business and Other	-
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	-
Class 9 - Farm	-

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Popkum First Nation in the Province of British Columbia,

Popkum First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

POPKUM FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Popkum First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Popkum First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Popkum First Nation Property Assessment By-law, 2005*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Popkum First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Popkum First Nation Property Taxation By-law, 2005.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19th day of April, 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of one (1) member of Council.



Chief James Murphy

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES		
1. Local revenues for current fiscal year:		
a. Property Tax	$ 27,354.25	
TOTAL REVENUES		**$ 27,354.25**
PART 2: EXPENDITURES		
1. General Government Expenditures		
a. Executive and Legislative	$ 12,309.42	
b. General Administrative	$ 12,309.43	
2. Contingency Amounts	$2,735.40	
TOTAL EXPENDITURES		**$ 27,354.25**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT		
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year		$0
BALANCE		**0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Popkum First Nation in the Province of British Columbia,

Popkum First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

POPKUM FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Popkum First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Popkum First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Popkum First Nation Property Assessment By-law, 2005*;

"First Nation" means the Popkum First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Popkum First Nation Property Taxation By-law, 2005*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19th day of April, 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of one (1) member of Council.

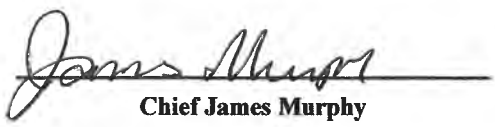

Chief James Murphy

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER THOUSAND DOLLARS OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	0.00
Class 2 – Utilities	29.17474
Class 4 – Major Industry	0.00
Class 5 – Light Industry	0.00
Class 6 – Business and Other	0.00
Class 8 – Recreational Property/Non-Profit Organization	0.00
Class 9 – Farm	0.00

SAULTEAU FIRST NATIONS

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *16*

DIVISION 3 - Expenditures *17*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *21*

DIVISION 6 - Risk Management *23*

DIVISION 7 - Financial Reporting *28*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *33*

PART V - Capital Projects **34**

PART VI - Miscellaneous **38**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **44**

PART I - Interpretation **44**

PART II - Councillors and Committee Members **45**

PART III - Officers and Employees **48**

PART IV - Contractors **49**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation;

B. The Council of the Saulteau First Nations considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of the Saulteau First Nations enacted the *Saulteau First Nations Financial Administration Law, 2014,* which is hereby repealed in its entirety; and

NOW THEREFORE the Council of the Saulteau First Nations enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Saulteau First Nations Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"Chief Administrative Officer" means the person appointed Chief Administrative Officer under section 18;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Director of Finance" means the person appointed Director of Finance under section 19;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Saulteau First Nations;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the Chief Administrative Officer, Director of Finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Director of Finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Chief Administrative Officer and the Director of Finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Chief Administrative Officer or the Director of Finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Chief Administrative Officer or the Director of Finance; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Chief Administrative Officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

18.(1) The Council must appoint a person as Chief Administrative Officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Chief Administrative Officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the Chief Administrative Officer considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the Chief Administrative Officer under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Chief Administrative Officer's duties specified in this Law.

(3) The Chief Administrative Officer may assign the performance of any of the Chief Administrative Officer's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Chief Administrative Officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

19.(1) The Council must appoint a person as Director of Finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Chief Administrative Officer, the Director of Finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the Director of Finance under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the Chief Administrative Officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the Director of Finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the Chief Administrative Officer, the Director of Finance may assign the performance of any of the duties or functions of the Director of Finance to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Director of Finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Director of Finance, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the Director of Finance the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the Director of Finance the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the Chief Administrative Officer, Director of Finance, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the Chief Administrative Officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the Chief Administrative Officer, the Director of Finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Chief Administrative Officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the Chief Administrative Officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the Director of Finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the Director of Finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the Chief Administrative Officer or the Director of Finance.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The Director of Finance must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The Director of Finance

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The Chief Administrative Officer may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the Chief Administrative Officer the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The Chief Administrative Officer or the Director of Finance must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the Chief Administrative Officer or Director of Finance may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the Chief Administrative Officer or the Director of Finance.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The Chief Administrative Officer or the Director of Finance may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the Director of Finance to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the Director of Finance may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the Director of Finance recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the Chief Administrative Officer or the Director of Finance.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Director of Finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Director of Finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Director of Finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the Director of Finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the Director of Finance may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the Chief Administrative Officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Chief Administrative Officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The Director of Finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Director of Finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the Director of Finance must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Director of Finance must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Director of Finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Director of Finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the Director of Finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The Director of Finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The Director of Finance must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The Director of Finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Director of Finance; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The Chief Administrative Officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the Chief Administrative Officer to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The Chief Administrative Officer must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The Chief Administrative Officer must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Director of Finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the Chief Administrative Officer must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The Chief Administrative Officer must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the Chief Administrative Officer must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the Director of Finance must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The Chief Administrative Officer may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the Chief Administrative Officer, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Chief Administrative Officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the Chief Administrative Officer under subsection 101(3), the Chief Administrative Officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the Chief Administrative Officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Chief Administrative Officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Saulteau First Nations Financial Administration Law, 2014,* enacted by the Council is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81, 101 – 104 of this Law and the Schedule to this Law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22 day of October, 2018, at Hobbeny Lake, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of three (3) members of Council was present throughout.

Chief KEN CAMERON

Councillor JUSTIN GAUTHIER

Councillor RUDY PAQUETTE

Councillor NATHAN PARENTEAU

Councillor JUDITHA OWENS

Councillor

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the Chief Administrative Officer:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The Chief Administrative Officer must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the Chief Administrative Officer must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the Chief Administrative Officer under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The Chief Administrative Officer must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the Chief Administrative Officer or, in the case of the Chief Administrative Officer, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the Chief Administrative Officer or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the Chief Administrative Officer or, in the case of the Chief Administrative Officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Scowlitz First Nation in the Province of British Columbia,

Sq'ewlets Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SQ'EWLETS

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Sq'ewlets duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Sq'ewlets Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Scowlitz First Nation Property Assessment By-Law, 2004*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Sq'ewlets, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Scowlitz First Nation Property Taxation By-Law, 2004.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

8. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

9. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

10(1). The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

11. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of May, 2019, at Lake Errock, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief ~~Andy Phillips~~ John Williams Jr.

Councillor Melvyn Hall

Councillor ~~John Williams Jr.~~ Joseph Chapman.

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:		
a. Property Tax Revenues	$3,348.75	
TOTAL REVENUES		**$3,348.75**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures		
a. Executive and Legislative	$1,506.85	
b. General Administrative	$1,506.90	
2. Contingency Amount	$335.00	
TOTAL EXPENDITURES		**$3,348.75**
BALANCE		**0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Scowlitz First Nation in the Province of British Columbia,

Sq'ewlets First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SQ'EWLETS

ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Sq'ewlets First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Sq'ewlets First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Scowlitz First Nation Property Assessment By-Law, 2004*;

"First Nation" means the Sq'ewlets, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Scowlitz First Nation Property Taxation By-Law, 2004*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of May, 2019, at Lake Errock, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief ~~Andy Phillips~~ John Williams Jr

Councillor Melvyn Hall

Councillor ~~John Williams Jr.~~ Joseph Chapman

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER THOUSAND DOLLARS OF ASSRESSED VALUE
Class 1 - Residential	0.0
Class 2 - Utilities	**72.01578**
Class 4 - Major Industry	0.0
Class 5 - Light Industry	0.0
Class 6 - Business and Other	0.0
Class 7 - Forest Land	0.0
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	0.0
Class 9 – Farm	0.0

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Seabird Island Band in the Province of British Columbia,

Seabird Island Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SEABIRD ISLAND BAND

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Seabird Island Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Seabird Island Band Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the Seabird Island Indian Band *Property Assessment Bylaw*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Seabird Island Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the Seabird Island Band *Property Taxation Bylaw.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

1

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _18___ day of June, 2019, at Agassiz, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Clem Seymour

Councillor Janice Parsey

Councillor Rodney Peters

Councillor Alexis Grace

Councillor Paul Andrew

Councillor Stacy McNeil

Councillor Marcia Peters

Councillor Ronald Joe

Councillor Linda Kay-Peters

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	$1,194,704
TOTAL REVENUES	**$1,194,704**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$280,000
b. General Administrative	$137,470
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	$ 86,900
c. Regulatory Measures	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$51,000
b. Snow and Ice Removal	$ 5,333
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$ 60,074
b. Culture (Elder's program)	$ 71,733
c. Heritage Protection	$118,060
d. Other Recreation and Culture	$ 71,176
5. Community Development	
a. Housing	$ 86,500
b. Planning and Zoning	$119,470
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	$ 25,950
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	$ 19,000
6. Contingency	
a. contingency amount	$119,470
TOTAL EXPENDITURES	**$1,252,136**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 57,432
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget period:

a. District of Kent – Road Maintenance	$ 14,750 per Annum
b. District of Kent – Sewer Service	$ 1.15 per Cubic meter

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Seabird Island Band in the Province of British Columbia,

Seabird Island Band Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SEABIRD ISLAND BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Seabird Island Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Seabird Island Band Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Seabird Island Indian Band Property Assessment Bylaw*;

"First Nation" means the Seabird Island Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Seabird Island Indian Band Property Taxation Bylaw*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _18_ day of June, 2019, at Agassiz, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Clem Seymour

Councillor Janice Parsey

Councillor Rodney Peters

Councillor Alexis Grace

Councillor Paul Andrew

Councillor Stacy McNeil

Councillor Marcia Peters

Councillor Ronald Joe

Councillor Linda Kay-Peters

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE	
	Improvements	Land
Class 1 - Residential	4.81224	4.81224
Class 2 - Utilities	72.01578	72.01578
Class 5 - Light Industry	13.67598	13.67598
Class 6 - Business and Other	14.59743	14.59743
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	10.08651	10.08651
Class 9 - Farm	28.47753	28.47753
Class 10 - Prescribed Railway Rights of Way	65.37908	43.91624

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Semiahmoo First Nation in the Province of British Columbia,

Semiahmoo First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SEMIAHMOO FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Semiahmoo First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Semiahmoo First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Semiahmoo First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Semiahmoo First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Semiahmoo First Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 2, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28 day of June, 2019, at Semiahmoo, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Harley Chappell

Councillor Joanne Charles

Councillor Jennine Cook

SCHEDULE

2019 ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$230,795
TOTAL REVENUES	**$230,795**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 3,000
b. General Administrative	$ 20,000
2. Transportation	
a. Snow and Ice Removal	$ 5,000
3. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$ 15,000
b. Culture	$ 10,000
c. Heritage Protection	$ 10,000
4. Community Development	
a. Housing	$ 5,000
b. Planning and Zoning	$ 5,000
c. Community Planning	$ 5,000
d. Economic Development Program	$ 20,000
e. Land Rehabilitation and Beautification	$ 10,000
f. Emergency Preparedness Planning and Development	$ 25,000
5. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$ 5,000
b. Sewage Collection and Disposal	$ 5,000
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$ 15,000
6. Other Services	
a. Health	$ 3,000
b. Education	$ 5,000
9. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$ 42,000
10. Contingency Amount	$ 22,795
TOTAL EXPENDITURES	**$230,795**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Semiahmoo First Nation in the Province of British Columbia,

Semiahmoo First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SEMIAHMOO FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Semiahmoo First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Semiahmoo First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Semiahmoo First Nation Property Assessment Law, 2019*;

"First Nation" means the Semiahmoo First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Semiahmoo First Nation Property Taxation Law, 2019*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of June, 2019, at Semiahmoo, in the Province of British Columiba.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Harley Chappell | Councillor Joanne Charles | Councillor Jennine Cook

1

SCHEDULE

2019 TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 OF ASSESSED VALUE IN improvements and land
Class 1 - Residential	3.19493
Class 2 - Utilities	44.40291
Class 4 - Major Industry	15.29260
Class 5 - Light Industry	9.60094
Class 6 - Business and Other	10.21180
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	4.53111
Class 9 - Farm	10.75865

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Shuswap Indian Band in the Province of British Columbia,

Shuswap Indian Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SHUSWAP INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Shuswap Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Shuswap Indian Band Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Shuswap Indian Band Property Assessment Law, 2008*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Shuswap Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Shuswap Indian Band Property Taxation Law, 2008.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15th day of May, 2019, at Shuswap Indian Reserve, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Barb Cote

Councillor Mark Thomas

Councillor Tim Eugene

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 698,242.59
TOTAL REVENUES	**$ 698,242.59**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$150,000.00
b. General Administrative	$180,000.00
c. Other General Government	$ 60,000.00
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	$45,000.00
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$30,000.00
b. Snow and Ice Removal	$15,000.00
c. Parking	$8,000.00
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$15,000.00
b. Culture	$20,000.00
c. Heritage Protection	$15,000.00
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	$20,000.00
d. Economic Development Program	
e. Tourism	$6,000.00
f. Trade and Industry	

g. Land Rehabilitation and Beautification	$43,242.59
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service- RDEK Service Agreement	$ 101,500.00
f. Other Service- BC Assessment	$ 8,000.00
g. Other Service- Assessment Review Board	$ 8,000.00
9. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$ 43,500.00
10. Contingency	$ 60,000.00
11. Transfers into Reserve Funds	
a. Capital Infrastructure Replacement	$ 35,000.00
b. Capital Infrastructure Improvement	$ 35,000.00
TOTAL EXPENDITURES	**$ 898,242.59**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 200,000.00
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$

BALANCE	**$ 0**

[Note to First Nation: Total revenues less total expenditures, plus accumulated surplus and minus accumulated deficit should be zero.]

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year

a. RDEK- Service Agreement	$ 101,500.00
b. RDEK- Fire Protection	$ 45,000.00
c. BC Assessment	$ 8,000.00

Appendix

Reserve Fund Balances

1. Capital Infrastructure Replacement	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 222,500.00
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$ 35,000.00
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$ 1,000.00
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 258,500.00
2. Capital Infrastructure Improvement	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 170,500.00
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$ 35,000.00
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$ 1,000.00
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 206,500.00

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Shuswap Indian Band in the Province of British Columbia,

***Shuswap* Indian Band**
Annual Expenditure Amending Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SHUSWAP INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE AMENDING LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B . The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation laws; and

D. The Council of the First Nation enacted the *Shuswap Indian Band Annual Expenditure Law, 2019* and now wishes to amend that law to authorize a new budget in the form attached to this Law.

NOW THEREFORE the Council of the Shuswap Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Shuswap Indian Band Annual Expenditure Amending Law, 2019*.

2. The *Shuswap Indian Band Annual Expenditure Law, 2019* is amended by deleting the Schedule to that law and replacing it with the Schedule attached to this Law.

3. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the *Shuswap Indian Band Annual Expenditure Law, 2019.*

4. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19th day of November, 2019, at Shuswap Reserve, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Barbara Cote

Councillor Tim Eugene

Councillor Mark Thomas

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 698,242.59
3. Moneys from Reserve Funds	
a. Capital Infrastructure Improvement	$ 63,670.00
TOTAL REVENUES	**$ 761,912.59**

[Note to First Nation: Include all expenditures made in the current year before this Law is enacted, in order to authorize those expenditures in accordance with section 13.1 of the Act.]

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$150,000.00
b. General Administrative	$180,000.00
c. Other General Government	$60,000.00
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	$45,000.00
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$30,000.00
b. Snow and Ice Removal	$15,000.00
c. Parking	$8,000.00
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$15,000.00
b. Culture	$20,000.00
c. Heritage Protection	$15,000.00
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	

b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	$20,000.00
d. Economic Development Program	
e. Tourism	$6,000.00
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	$43,242.59
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	$63,670.00
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service- RDEK Service Agreement	$101,500.00
f. Other Service- BC Assessment	$8,000.00
g. Other Service- Assessment Review Board	$8,000.00
9. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$ 43,500.00
10. Contingency	$ 60,000.00
11. Transfers into Reserve Funds	
a. Capital Infrastructure Replacement	$ 35,000.00
b. Capital Infrastructure Improvement	$ 35,000.00
TOTAL EXPENDITURES	**$ 961,912.59**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 200,000.00

2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$
BALANCE	**$ 0**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year

a. RDEK- Service Agreement	$ 101,500.00
b. RDEK- Fire Protection Agreement	$ 45,000.00
c. BC Assessment	$8,000.00

Appendix

Reserve Fund Balances

1. Capital Infrastructure Replacement	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 222,500.00
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$ 35,000.00
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$ 1,000.00
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 258,500.00
2. Capital Infrastructure Improvement	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 170,500.00
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$ 63,670.00
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$ 35,000.00
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$ 1,000.00
Ending balance as of March 31, 2020:	$142,830.00

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Shuswap Indian Band in the Province of British Columbia,

Shuswap First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SHUSWAP FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Shuswap First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Shuswap First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Shuswap First Nation Property Assessment Law, 2008*;

"First Nation" means the Shuswap Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Shuswap First Nation Property Taxation Law, 2008*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15th day of May, 2019, at Shuswap Reserve, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Barb Cote

Councillor Mark Thomas

Councillor Tim Eugene

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	7.027758
Class 2 – Utilities	33.597981
Class 5 - Light Industry	16.117351
Class 6 - Business and Other	11.759811
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	12.62858
CP Rail Right-of-Way	17.16901

SHUSWAP FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2019

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **15**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *15*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *18*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *22*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *29*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *34*

PART V - Capital Projects **36**

PART VI - Miscellaneous **40**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **45**

PART I - Interpretation **45**

PART II - Councillors and Committee Members **46**

PART III - Officers and Employees **49**

PART IV - Contractors **51**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation;

B. The Council of the Shuswap First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of the Shuswap First Nation enacted the *Shuswap First Nation Financial Administration Law, 2018* which is repealed within.

NOW THEREFORE the Council of the Shuswap First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Shuswap First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Shuswap First Nation as scheduled to the Act and also means the Shuswap Indian Band which is the legal name of the First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

SHUSWAP FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *17*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *21*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *28*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *33*

PART V - Capital Projects **35**

PART VI - Miscellaneous **39**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **44**

PART I - Interpretation **44**

PART II - Councillors and Committee Members **45**

PART III - Officers and Employees **48**

PART IV - Contractors **49**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation;

B. The Council of the Shuswap Indian Band considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of the Shuswap Indian Band enacted the *Shuswap First Nation Financial Administration Law,* which is hereby repealed in its entirety and replaced with this *Shuswap First Nation Financial Administration Law, 2018*; and

NOW THEREFORE the Council of the Shuswap Indian Band enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Shuswap First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Shuswap First Nation as scheduled to the Act and also means the Shuswap Indian Band which is the legal name of the First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent

of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Shuswap First Nation Financial Administration Law,* enacted by the Council on January 9, 2015 is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81, 101 – 104 of this Law and the Schedule to this Law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 31st day of OCTOBER, 2018, at INVERMERE, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of THREE (3) members of Council was present throughout.

Chief Barbara Cote

Councillor Rosalita Pascal

Councillor Tim Eugene

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Shxw'ōwhámel First Nation in the Province of British Columbia,

Shxw'ōwhámel First Nation Annual Expenditure Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of February, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SHXWOWHAMEL FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Shxw'ōwhámél First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Shxw'ōwhámél First Nation Annual Expenditure Law, 2018.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Shxw'ōwhámél First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Shxw'ōwhámél First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Shxw'ōwhámél First Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2018, and ending March 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 29th day of August, 2018, at Hope, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Genevieve George, Si:yam Councillor

Clara Paull, Si:yam Councillor

Deanna Peters, Si:yam Councillor

Lucille Casimir, Si:yam Councillor

Naomi Gutierrez, Si:yam Councillor

Justin Kelly, Si:yam Councillor

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$76,002
TOTAL REVENUES	**$76,002**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$20,000
b. General Administrative	10,000
c. Other General Government	2,000
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	8,000
3. Transportation	
a. Roads and Streets	2,000
b. Snow and Ice Removal	2,000
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	5,000
b. Culture (Elder's Program)	5,000
c. Heritage Protection	1,000
d. Other Recreation and Culture	1,000
5. Community Development	
a. Housing	4,000
b. Planning and Zoning	1,000
c. Community Planning	1,000
d. Economic Development Program	2,000
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	1,000
b. Sewage Collection and Disposal	1,000
c. Garbage Waste Collection and Disposal	3,100
7. Other Services	
a. Health	2,000
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	

d. Education	1,000
8. Contingency Amounts	3,902
TOTAL EXPENDITURES	**$76,002**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ -
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ -
BALANCE	**$0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget period:

District of Hope – Fire Fighting Services	$20,263/year
Fraser Valley Regional District – Garbage Collection and Disposal	$6,600/year

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Shxw'ōwhámel First Nation in the Province of British Columbia,

Shxw'owhamel First Nation
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SHXW'OWHAMEL FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Shxw'owhamel First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Shxw'owhamel First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Shxw'owhamel First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Shxw'owhamel First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Shxw'owhamel First Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19th day of December, 2019, at Hope, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Genevieve George, Si:yam Councillor

Clara Paull, Si:yam Councillor

Deanna Peters, Si:yam Councillor

Lucille Casimir, Si:yam Councillor

Naomi Gutierrez, Si:yam Councillor

Justin Kelly, Si:yam Councillor

SCHEDULE

TAX RATES

OHAMIL IR NO. 1 PROPERTY CLASS	**RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE**
Class 2 – Utilities	57.35421
Class 5 - Light Industry	20.60815
Class 6 - Business and Other	16.65614
Class 9 - Farm	22.72972

WAHLEACH ISLAND IR NO. 2 PROPERTY CLASS	**RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE**
Class 2 – Utilities	72.01578
Class 5 - Light Industry	13.67598
Class 6 - Business and Other	14.59743
Class 9 - Farm	28.47753

KUTHLALTH NO. 3 PROPERTY CLASS	**RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE**
Class 2 – Utilities	57.35421
Class 5 - Light Industry	20.60815
Class 6 - Business and Other	16.65614
Class 9 - Farm	22.72972

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Shxw'ōwhámel First Nation in the Province of British Columbia,

Shxw'ōwhámel First Nation Annual Rates Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2018.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SHXWOWHAMEL FIRST NATION

ANNUAL RATES LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the Shxw'ōwhámél First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Shxw'ōwhámél First Nation Annual Rates Law, 2018*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Shxw'ōwhámél First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Shxw'ōwhámél First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Shxw'ōwhámél First Nation Property Taxation Law, 2015*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2018 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 30th day of August, 2018, at Hope, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Genevieve George, Si:yam Councillor

Clara Pauli, Si:yam Councillor

Deanna Peters, Si:yam Councillor

Lucille Casimir, Si:yam Councillor

Naomi Gutierrez, Si:yam Councillor

Justin Kelly, Si:yam Councillor

SCHEDULE

TAX RATES

OHAMIL IR NO. 1 PROPERTY CLASS	**RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE**
Class 2 Utilities	57.97048
Class 5 - Light Industry	20.72458
Class 6 - Business and Other	19.05007
Class 9 - Farm	25.35692

WAHLEACH ISLAND IR NO. 2 PROPERTY CLASS	**RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE**
Class 2 – Utilities	74.46830
Class 5 - Light Industry	17.75624
Class 6 - Business and Other	15.50067
Class 9 - Farm	27.34088

KUTHLALTH NO. 3 PROPERTY CLASS	**RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE**
Class 2 – Utilities	57.97048
Class 5 - Light Industry	20.72458
Class 6 - Business and Other	19.05007
Class 9 - Farm	25.35692

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Shxwhá:y Village in the Province of British Columbia,

Shxwhá:y Village Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SHXWHA:Y VILLAGE

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Shxwhá:y Village duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Shxwhá:y Village Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Shxwhá:y Village Property Assessment Law, 2019*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Shxwhá:y Village, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Shxwhá:y Village Property Taxation Law, 2019.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 8 day of July, 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Robert Gladstone

Councillor ~~Bonnie Russell~~ Ron Miguel

Councillor Michelle Roberts

Councillor ~~Ronald Miguel~~ Jr. Bonnie Russell

Councillor Tanya James

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$78,203.78
TOTAL REVENUES	**$78,203.78**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	$11,730
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	$10,000
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$2,500
b. Culture	$10,000
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	$10,000
5. Community Development	
a. Housing	$10,000
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	$20,000
e. Tourism	
f. Trade and Industry	

g. Land Rehabilitation and Beautification	$2,500
h. Other Regional Planning and Development	
6. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	
10. Contingency Amount	$1,473.78
TOTAL EXPENDITURES	**$78,203.78**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Shxwhá:y Village in the Province of British Columbia,

Shxwhá:y Village Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SHXWHA:Y VILLAGE

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Shxwha:y Village duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Shxwha:y Village Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Shxwha:y Village Property Assessment Law, 2019*;

"First Nation" means the Shxwha:y Village, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Shxwha:y Village Property Taxation Law, 2019*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 8th day of July, 2019, at Shxwha:y Village, in the Province of British Columbia.

1

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Robert Gladstone

Councillor Bonnie Russell ~~Bonnie Russell~~ Tanya James

Councillor Michelle Roberts

Councillor Ronald Miguel Jr.

Councillor ~~Tanya James~~ Bonnie Russell

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value	
	Improvements	Land
Class 1 – Residential	4.90425	5.05866
Class 2 - Utilities	53.35255	55.28769
Class 4 - Major Industry	-	-
Class 5 - Light Industry	10.28807	10.57236
Class 6 - Business and Other	11.68265	12.04704
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	7.27704	7.51158
Class 9 - Farm	31.54644	32.75004

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Simpcw First Nation in the Province of British Columbia,

Simpcw First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia the 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SIMPCW FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Simpcw First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Simpcw First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Simpcw First Nation Property Assessment Law, 2009*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Simpcw First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Simpcw First Nation Property Taxation Law, 2009.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 5th day, December 2019, at North Thompson Indian Reserve #1 in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Shelly Loring

Councillor Christine Donald

Councilor Alison Green

Councillor Martha Matthew

Councilor Ronald Lampreau Jr.

Councillor George Lampreau

Councilor Jules Philip Jr.

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$2,072.31
b. Payments received in lieu of taxes	$61,761
TOTAL REVENUES	**$63,833.31**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
A. General Administrative	$17,028
B. Executive and Legislative	$40,288.98
C. Other general Government	$50,000
2. Recreation and Cultural Services	
A. Recreation – New community complex	$100,000
3. Contingency Amount	$6,383.33
TOTAL EXPENDITURES	**$213,700.31**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$149,867.00
BALANCE	**$ 0.00**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Simpcw First Nation in the Province of British Columbia,

Simpcw First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia the 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SIMPCW FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Simpcw First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Simpcw First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Simpcw First Nation Property Assessment Law, 2009*;

"First Nation" means the Simpcw First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Simpcw First Nation Property Taxation Law, 2009.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 5h day of December 2019, at Simpcw First Nation, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (__4__) members of Council.

Chief Shelly Loring

Councillor Christine Donald

Councilor Alison Green

Councillor Martha Matthew

Councilor Ronald Lampreau Jr.

Councillor George Lampreau

Councilor Jules Philip Jr.

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed value
Class 2 – Utilities	41.8648

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Skawahlook First Nation in the Province of British Columbia,

Skawahlook First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Winnipeg, Manitoba this 26th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SKAWAHLOOK FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Skawahlook First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Skawahlook *First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Skawahlook First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Skawahlook First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Skawahlook First Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 14 day of June, 2019, at Skawahlook First Nation, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Maureen Chapman

Councillor Debra Schneider

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$158,335.26
TOTAL REVENUES	**$158,335.26**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$19,000.00
b. Other General Government	$89,001.73
2. Protection Services	
a. Firefighting	$ 4,000.00
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$ 1,500.00
b. Snow and Ice Removal	$ 1,500.00
4. Recreation and Cultural Services	
a. Culture	$ 2,000.00
5. Community Development	
a. Community Planning	$10,000.00
b. Economic Development Program	$10,000.00
6. Environment Health Services	
a. Garbage Waste Collection and Disposal	$ 3,000.00
7. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$ 2,500.00
8. Contingency Amount	$15,833.53
TOTAL EXPENDITURES	**$158,335.26**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a.	District of Kent	$3,000
b.	Big Red Fire Protection	$1,000

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Skawahlook First Nation in the Province of British Columbia,

Skawahlook First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Winnipeg, Manitoba this 26th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SKAWAHLOOK FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Skawahlook First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Skawahlook *First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Skawahlook First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the Skawahlook First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Skawahlook First Nation Property Taxation Law, 2016*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 14 day of June, 2019, at Skawahlook First Nation, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Maureen Chapman

Councillor Debra Schneider

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 TOTAL ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	4.81224
Class 2 – Utilities	72.01578

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Skeetchestn Indian Band in the Province of British Columbia,

Skeetchestn Indian Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SKEETCHESTN INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Skeetchestn Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Skeetchestn Indian Band Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Skeetchestn Indian Band Property Assessment Law, 2008*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Skeetchestn Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the Skeetchestn Indian Band P*roperty Taxation Law, 2008.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21st day of May, 2019, at Savona, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Ron Ignace

Councillor Terry Denault

Councillor Darrel Draney

Councillor Tracy Hewitt

Councillor Marshall Gonzales

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 513,462
TOTAL REVENUES	**$ 513,462**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	
c. Other General Government	$ 181,336
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	$ 26,600
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	$ 128,870
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	$ 36,000
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	

f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	$ 133,800
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	
9. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$ 656
b. Other grants:	
i.	$
ii.	$
iii	$
10. Contingency Amount	$ 6,200
TOTAL EXPENDITURES	**$ 513,462**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$
BALANCE	**$ 0**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. **BC Hydro Street Lighting Agreement** $ 8,870

Note: This Budget includes the attached Appendix.

Appendix

Reserve Fund Balances

1. Capital Sinking Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 120,893
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$
b. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$
b. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$ 1,200
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 122,893

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Skeetchestn Indian Band in the Province of British Columbia,

Skeetchestn Indian Band Annual Rates Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SKEETCHESTN INDIAN BAND

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Skeetchestn Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Skeetchestn Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Skeetchestn Indian Band Property Assessment Law, 2008*;

"First Nation" means the Skeetchestn Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Skeetchestn Indian Band Property Taxation Law, 2008*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21st day of May, 2019, at Savona, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Ron Ignace

Councillor Terry Deneault

Councillor Darrel Draney

Councillor Tracy Hewitt

Councillor Marshall Gonzales

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000
Class 1 – Residential	4.60496
Class 2 – Utilities	25.32566
Class 6 - Business and Other	11.95007

SKIN TYEE NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

(2019 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *17*

DIVISION 4 - Risk Management *18*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *26*

PART V - Tangible Capital Assets **27**

PART VI - Reporting Breaches **29**

PART VII - Miscellaneous **31**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Skin Tyee Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of Skin Tyee Nation wishes to repeal and replace the *Skin Tyee Nation Financial Administration Law, 2017*.

NOW THEREFORE the Council of Skin Tyee Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Skin Tyee Nation Financial Administration Law, 2019*.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"Finance Officer" means the person appointed Finance Officer under section 18;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Skin Tyee Nation;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"General Manager" means the person appointed General Manager under section 17;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the general manager, finance officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the General Manager.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Finance Officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the General Manager and the Finance Officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The General Manager or the Finance Officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the General Manager or the Finance Officer, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the General Manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

General Manager

17.(1) The Council must appoint a person as General Manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the General Manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the General Manager under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the General Manager's duties specified in this Law.

(3) The General Manager may assign the performance of any of the General Manager's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the General Manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Finance Officer

18.(1) The Council must appoint a person as Finance Officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the General Manager, the Finance Officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the Finance Officer under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the General Manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the Finance Officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the General Manager, the Finance Officer may assign the performance of any of the duties or functions of the Finance Officer to any officer, employee,

contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Finance Officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Finance Officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the Finance Officer the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the Finance Officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the General Manager, Finance Officer, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the General Manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the General Manager, the Finance Officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the General Manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the General Manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the General Manager a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the General Manager or, in the case of the General Manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provision of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary.

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the Finance Officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the Finance Officer and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the Finance Officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the Finance Officer and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the Finance Officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues, and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the General Manager or the Finance Officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Finance Officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Finance Officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Finance Officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law,, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments

in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the General Manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the General Manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The Finance Officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Finance Officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The Finance Officer must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Finance Officer must provide the financial information in subsection (1) to the General Manager within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Finance Officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Finance Officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the Finance Officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The Finance Officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The Finance Officer must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards*

permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The Finance Officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The Finance Officer may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(c) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(2) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(3) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Finance Officer, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The General Manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Finance Officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the General Manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the General Manager under subsection 72(3), the General Manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the General Manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The General Manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that

third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Repeal

81. The *Skin Tyee Nation Financial Administration Law, 2017* is repealed.

Coming into Force

82. This Law comes into force on the day after it is approved by the Board.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4 day of October, 2019, at SKIN TYEE, in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of two (2) members of Council was present throughout.

Chief Rosemarie Skin

Councillor Robert Skin

Councillor William Wissler

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Skowkale First Nation in the Province of British Columbia,

Skowkale First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SKOWKALE FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Skowkale First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Skowkale First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Skowkale First Nation Property Assessment Law, 2011*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Skowkale First Nation, First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Skowkale First Nation Property Taxation Law 2011.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22 day of May 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Mark Point

Councillor Tiffany Silver

Councillor Dustin Hall

Councillor Darcy Paul

Councillor Derek Hansom

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$981,253
b. Property Transfer Tax	$180,000
TOTAL REVENUES:	**$1,161,253**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$105,455
b. General Administrative	$68,150
c. Other General Government	$30,000
2. Protection Services	
a. Firefighting	$15,588
b. Local Service Agreement	$159,360
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$10,000
b. Snow and Ice Removal	$4,000
c. Local Service Agreement	$84,225
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$894,891
b. Local Service Agreement	$93,817
5. Community Development	
a. Local Service Agreement	$16,489
6. Environment Health Services	
a. Local Service Agreement - General E.H.	$33,571
b. Local Service Agreement - Water/Sewer	$69,289
7. Fiscal Services	
a. Long-term Payments to the First Nations Finance Authority	$156,835
8. Other Services	
9. Taxes Collected for Other Governments	
10. Grants	
a. Homeowner Grants	$285,495
11. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$20,500
12. Transfers into reserve funds	
13. Repayment of moneys borrowed from reserve funds	
TOTAL EXPENDITURES:	**$2,047,665**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from

the previous budget year	$ 886,412
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a.	**City of Chilliwack for General Municipal Services**	$ 456,751

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Skowkale First Nation in the Province of British Columbia,

Skowkale First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SKOWKALE FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands, and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Skowkale First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Skowkale First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Skowkale First Nation Property Assessment Law, 2011*;

"First Nation" means the Skowkale First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Skowkale First Nation Property Taxation Law 2011*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22 day of May 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Mark Point

Councillor Tiffany Silver

Councillor Dustin Hall

Councillor Darcy Paul

Councillor Derek Hansom

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value:	
	Improvements	Land
1 Residential	4.90425	5.05886
2 Utilities	53.35255	55.28769
5 Light Industry	10.28807	10.57236
6 Business and Other	11.68265	12.04704

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Skwah First Nation in the Province of British Columbia,

Skwah First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SKWAH FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Skwah First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Skwah First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Skwah First Nation Property Assessment Law, 2014*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Skwah First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Skwah First Nation Property Taxation Law, 2014.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19 day of June, 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Robert Combes

Chief Robert Combes

L Mussell

Counsellor Lara Mussell

Counsellor Lester Mussell

Counsellor Adam Mussell

Counsellor Stephen Williams

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property tax revenues	$25,609
Total:	**$25,609**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$2,589
b. General Administrative	$2,500
e. BC Assessment	$75
2. Protection Services	
a. Other Protective Services	$1,000
b. Local Service Agreement	$3,902
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Local Service Agreement	$2,063
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$500
b. Culture	
c. Local Service Agreement	$2,297
5. Community Development	
a. Planning and Zoning	
b. Community Planning	
c. Tourism	
d. Land Rehabilitation and Beautification	$5,000
e. Local Service Agreement - Planning/Development	$404
6. Environment Health Services	
a. Sewage Collection and Disposal	
b. Garbage Waste Collection and Disposal	$2,500
c. Local Service Agreement - Environmental Health	$822
d. Local Service Agreement - Water/Sewer	$1,697
7. Fiscal Services	$ 0

8. Other Services	$ 0
9. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$260
Total Expenditures:	**$25,609**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	**$ 0**
BALANCE	**$0**

The First Nation has the following service agreement:

- City of Chilliwack, $11,185 for various municipal services

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Skwah First Nation in the Province of British Columbia,

Skwah First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SKWAH FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Skwah First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Skwah First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Skwah First Nation Property Assessment Law, 2014*;

"First Nation" means the Skwah First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Skwah First Nation Property Taxation Law, 2014*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19 day of June, 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Robert Combes

Counsellor Lara Mussell

Counsellor Lester Mussell

Counsellor Adam Mussell

Counsellor Stephen Williams

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE IN:	
	Improvements	Land
Class 1 – Residential	4.90425	5.05886
Class 2 – Utilities	53.35255	55.28769
Class 5 – Light Industry	10.28807	10.57236
Class 6 – Business and Other	11.68265	12.04704
Class 8 – Recreational	7.27704	7.51158
Class 9 – Farm	31.54644	32.75004

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Snuneymuxw First Nation in the Province of British Columbia,

Snuneymuxw First Nation
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SNUNEYMUXW FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Snuneymuxw First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Snuneymuxw First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Nanaimo Indian Band Assessment By-Law*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Snuneymuxw First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Nanaimo Indian Band Taxation By-Law*.

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of November, 2019, at Nanaimo, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Six (6) members of Council.

Chief Michael Wyse

Councillor Douglas White II | Councillor Christopher Good | Councillor Stacey Good

Councillor Douglas White III | Councillor Isaac Thomas | Councillor Joe White

Councillor Paul Wyse-Seward | Councillor Regan Seward | Councillor Emmy Manson

Councillor Erralyn Thomas

SNUNEYMUXW FIRST NATION

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET 2019

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 29,491.09
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
b. General Administrative	2,950.00
2. Recreation and Cultural Services	
c. Culture	10,000.00
3. Community Development	
d. Land Rehabilitation and Beautification	8,861.09
3. Other Services	
e. Education	4,980.00
4. Contingency Amount	2,700.00
TOTAL EXPENDITURES	$ 29,491.09
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 0.00
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	0.00
BALANCE	$ 0.00

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Snuneymuxw First Nation in the Province of British Columbia,

Snuneymuxw First Nation
Annual Expenditure Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2018.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SNUNEYMUXW FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Snuneymuxw First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Snuneymuxw First Nation Annual Expenditure Law, 2018*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Nanaimo Indian Band Assessment By-Law*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Snuneymuxw First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Snuneymuxw Nanaimo Indian Band Taxation By-Law*.

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2018, and ending March 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 12th day of December, 2018, at Nanaimo, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Michael Wyse

Councillor Douglas White II | Councillor Christopher Good | Councillor Stacey Good

Councillor Douglas White III | Councillor Isaac Thomas | Councillor Joe White

Councillor Paul Wyse-Seward | Councillor Regan Seward | Councillor Emmy Manson

Councillor Erralyn Thomas

SNUNEYMUXW FIRST NATION

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET 2018

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 30,045.00
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
b. General Administrative	3,005.00
2. Recreation and Cultural Services	
b. Culture	16,027.00
3. Other Services	
d. Education	5,596.00
e. Other Service	2,686.00
4. Contingency Amount	2,731.00
TOTAL EXPENDITURES	$ 30,045.00
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 0.00
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	0.00
BALANCE	$ 0.00

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Snuneymuxw First Nation in the Province of British Columbia,

Snuneymuxw First Nation
Annual Rates Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SNUNEYMUXW FIRST NATION

Annual Rates Law, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the Snuneymuxw First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Snuneymuxw First Nation Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Nanaimo Indian Band Assessment By-Law*;

"First Nation" means the Snuneymuxw First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Nanaimo Indian Band Taxation By-Law*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of November, 2019, at Nanaimo, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of six (6) members of Council.

Chief Michael Wyse

Councillor Douglas White II

Councillor Christopher Good

Councillor Stacey Good

Councillor Douglas White III

Councillor Isaac Thomas

Councillor Joe White

Councillor Paul Wyse-Seward

Councillor Regan Seward

Councillor Emmy Manson

Councillor Erralyn Thomas

SCHEDULE A

2019 TAX RATES

Property Class	**Rate Per $1,000 of assessed Value**
British Columbia	
Class 1 – Residential	6.9005
Class 2 – Utilities	57.3468
Class 4 – Major Industry	20.3478
Class 5 – Light Industry	19.9730
Class 6 – Business and Other	19.3850
Class 8 – Recreational property/Non-Profit Organization	12.8950
Class 9 - Farm	8.3030

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Snuneymuxw First Nation in the Province of British Columbia,

Snuneymuxw First Nation
Annual Rates Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2018.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SNUNEYMUXW FIRST NATION

Annual Rates Law, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the Snuneymuxw First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Snuneymuxw First Nation Annual Rates Law, 2018*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Nanaimo Indian Band Assessment By-Law*;

"First Nation" means the Snuneymuxw First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Nanaimo Indian Band Taxation By-Law*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2018 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 12th day of December, 2018, at Nanaimo, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Michael Wyse

Councillor Douglas White II | Councillor Christopher Good | Councillor Stacey Good

Councillor Douglas White III | Councillor Isaac Thomas | Councillor Joe White

Councillor Paul Wyse-Seward | Councillor Regan Seward | Councillor Emmy Manson

Councillor Erralyn Thomas

SCHEDULE
TAX RATES

Property Class	**Rate Per $1,000 of assessed Value**
British Columbia	
Class 1 – Residential	7.2788
Class 2 – Utilities	61.2372
Class 4 – Major Industry	21.0083
Class 5 – Light Industry	20.6287
Class 6 – Business and Other	20.0044
Class 8 – Recreational property/Non-Profit Organization	13.2028
Class 9 - Farm	8.2412

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Songhees Nation in the Province of British Columbia,

Songhees Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SONGHEES NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Songhees Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Songhees Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Songhees First Nation Property Assessment Law, 2008*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Songhees Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Songhees First Nation Property Taxation Law, 2008.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 8th day of May, 2019, at Victoria, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Ron Sam

Councillor Garry Albany

Councillor Karen Dick-Tunkara

Councillor Jackie Albany

Councillor Don Albany

Councillor N. Garry Sam

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	1,139,995
b. Payments received in lieu of taxes	42,000
c. BC HOG Benefits	20,000
d. Pet Licensing	500
e. Permits and Fees	8,000
TOTAL REVENUES	**$1,210,495**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	150,000
b. General Administrative	150,000
c. Board of Review	5,000
d. BC Assessment Services	9,000
2. Protection Services	
a. Bylaw Enforcement	50,000
b. Fire Protection	170,000
c. Emergency Measures	24,000
3. Transportation and Infrastructure	
a. Public Works	85,000
4. Recreation and Cultural Services	
a. Community Events	20,995
5. Environment Health Services	
a. CRD Sewer and Water	92,000
b. Annual Refuse Collection and Disposal	25,000
6. Other Services	
a. CRD Regional District Health	40,000
7. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	80,500
b. Additional grants	195,000
8. Contingency Amount	14,000
9. Transfers into Reserve Funds	
a. Capital Projects Reserve Fund	100,000
TOTAL EXPENDITURES	**$1,210,495**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. BC Assessment Authority, Assessment Services	$ 9,000
b. Capital Regional District, Comprehensive Services	$ 92,000
c. View Royal Fire Department, Fire Protection and Emergency Measurement Services	$194,000

Note: This Budget includes the attached Appendix.

Appendix

Reserve Fund Balances

1. Income Stabilization Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 484,700
Interest earned in current year:	$ 9,300
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 494,000
2. Capital Reserve Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$1,252,906
Transfers in	
a. from local revenue account:	$ 100,000
Interest earned in current year:	$ 25,200
Ending balance as of March 31, 2020:	$1,378,106

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Songhees Nation in the Province of British Columbia,

Songhees Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SONGHEES NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Songhees Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Songhees Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Songhees First Nation Property Assessment Law, 2008*;

"First Nation" means the Songhees Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Songhees First Nation Property Taxation Law, 2008*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where

(a) the amount of the tax levied on Class 1 taxable property in a taxation year is less than three hundred and fifty dollars ($350), and

(b) no taxpayer for the taxable property is sixty-five (65) years of age or over,

the taxable property shall be taxed at three hundred and fifty dollars ($350) for the taxation year.

5. Notwithstanding section 3, where

(a) the amount of the tax levied on Class 1 taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), and

(b) a taxpayer for that taxable property is at least sixty-five (65) years of age,

the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

6. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

7. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

8. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

9. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

10. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 8th day of May, 2019, at Victoria, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Ron Sam

Councillor Garry Albany

Councillor Karen Dick-Tunkara

Councillor Jackie Albany

Councillor Don Albany

Councillor N. Garry Sam

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF Assessed Value
Class 1 – Residential	4.096361
Class 2 – Utilities	40.981874
Class 4 - Major Industry	35.629162
Class 6 - Business and Other	12.955380

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Soowahlie First Nation in the Province of British Columbia,

Soowahlie First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SOOWAHLIE FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Soowahlie First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Soowahlie *First Nation Annual Expenditure Law, 2019*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Soowahlie First Nation Property Assessment Law, 2014;*

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Soowahlie First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Soowahlie First Nation Property Taxation Law, 2014.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1st 2019 and ending March 31st, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9th day of July, 2019, at Cultus Lake, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of 3 members of Council.

Brenda Wallace
Chief Brenda Wallace

Tanya Commodore
Councillor Tanya Commodore

Marcella Commodore
Councillor Marcella Commodore

Darrell
Councillor Darrell Commodore

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$13,941
TOTAL REVENUES	**$13,941**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$1,200
b. General Administrative	$3,847
c. Other General Government	$500
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	$3,500
c. Regulatory Measures	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$2,000
b. Snow and Ice Removal	$2,144
c. Parking	
4. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$ 550
5. Contingency	
a) Contingency amount	$ 200
TOTAL EXPENDITURES	**$13,941**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0.00
Balance	**0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Soowahlie First Nation in the Province of British Columbia,

Soowahlie First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SOOWAHLIE FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Sooewahlie First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Soowahlie First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Soowahlie First Nation Property Assessment Law, 2014;*

"First Nation" means the Soowahlie First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Soowahlie First Nation Property Taxation Law, 2014*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100) the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9th day of July, 2019, at Cultus Lake, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of 3 members of Council.

Chief Brenda Wallace

Councillor Marcella Commodore

Councillor Tanya Commodore

Councillor Darrell Commodore

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER 1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	3.21689
Class 2 – Utilities	21.73462
Class 4 - Major Industry	14.68712
Class 5 - Light Industry	10.55232
Class 6 - Business and Other	9.43627
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	4.41369
Class 9 - Farm	8.86369

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Splatsin in the Province of British Columbia,

Splatsin Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia the 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SPLATSIN

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of Splatsin duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Splatsin Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Splatsin First Nation Property Assessment Law, 2011*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means Splatsin, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the Splatsin *First Nation Property Taxation Law, 2011.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10th day of September, 2019, at Enderby, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Wayne Christian

Councillor Edna Felix

Councillor Doug Thomas

Councillor Shawn Tronson

Councillor George William

Councillor Theresa William

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$93,117.00
TOTAL REVENUES	**$93,117.00**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$6,000.00
b. General Administrative	$6,000.00
c. Other General Government	$5,000.00
2. Protection Services	
a. Firefighting	$4,000.00
b. Other Protective Services	$3,000.00
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$14,000.00
b. Snow and Ice Removal	$14,000.00
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$5,000.00
b. Culture	$5,000.00
5. Community Development	
a. Housing	$7,000.00
b. Trade and Industry	$7,000.00
c. Land Rehabilitation and Beautification	$3,000.00
6. Environment Health Services	
a. Garbage Waste Collection and Disposal	$15,000.00
7. Other Services	
a. Social Programs and Assistance	$20,606.00
8. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$2,900.00
9. Contingency	
a) contingency amount	$9,833.00
TOTAL EXPENDITURES	**$127,339.00**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$34,222.00
BALANCE	**$0.00**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Splatsin in the Province of British Columbia,

Splatsin Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia the 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SPLATSIN

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Splatsin duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Splatsin Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Splatsin First Nation Property Assessment Law, 2011*;

"First Nation" means Splatsin, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Splatsin First Nation Property Taxation Law, 2011*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10th day of September, 2019, at Enderby, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Wayne Christian

Councillor Edna Felix

Councillor Doug Thomas

Councillor Shawn Tronson

Councillor George William

Councillor Theresa William

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	6.8111
Class 2 – Utilities	57.9271
Class 5 - Light Industry	17.8900
Class 6 - Business and Other	13.9875
Class 9 - Farm	11.5199

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Squamish Nation in the Province of British Columbia,

Squamish Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SQUAMISH NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Squamish Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Squamish Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Squamish Real Property Assessment Law*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Squamish Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Squamish Real Property Taxation Law.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8 This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12. (1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

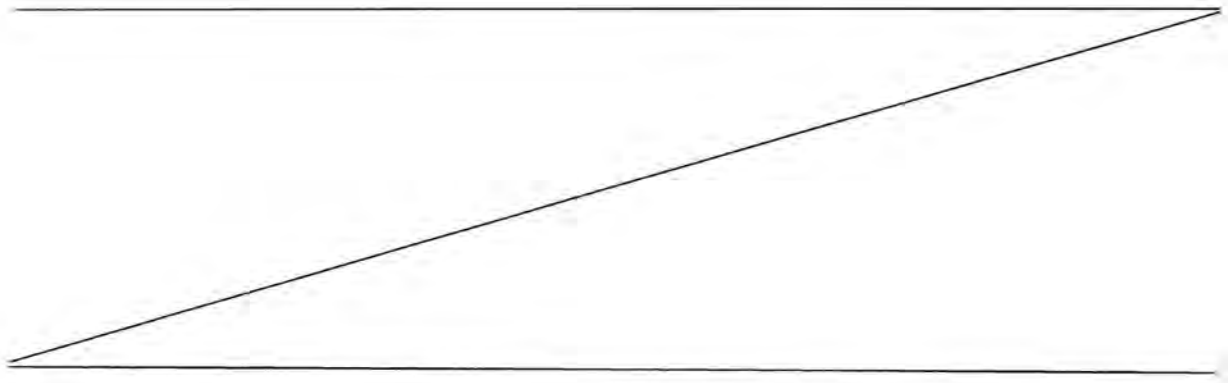

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of May, 2019, at North Vancouver, in the Province of British Columbia.

A QUORUM OF SQUAMISH NATION COUNCIL CONSISTS OF 8 COUNCILLORS	**SQUAMISH NATION COUNCIL MEETING HELD AT:** 320 SEYMOUR BLVD NORTH VANCOUVER, B. C.	
	DATED: May 28, 2019	
	MOVED BY: Deborah Baker	**SECONDED BY** Christopher Lewis

Orene Askew

Alroy Baker
K'etximtn

Deborah Baker
K'ána

Richard E. Baker
Kasalus

Chief Ian Campbell
Xàlek/Sekyú Siýam

Brandon Darbyshire-Joseph
Kátxelacha

Carla George
Kwitelut/Kwelaw'ikw

Joshua Joseph
Skwetsi7meltxw

Christopher Lewis
Syetáxtn

Deanna Lewis
Kálkalilh

Jacob E. Lewis III
Xayil

Dustin Rivers
Sxwchálten iy Xelsílem

Kristen Rivers
Tiyáltelut

Joyce Williams

Wilson Williams
Sxwíxwtn

Marcus Wooden
Klakwagilagime

SCHEDULE
ANNUAL 2019 BUDGET

PART 1: REVENUES		
Local revenues to be collected in budget year:		
Property Tax Revenue		10,639,700
Squamish Nation Own Source Revenue Contribution		5,124,081
TOTAL REVENUES		15,763,781
PART 2: EXPENDITURES		
General Government Expenditures		
Executive and Legislature		1,826,223
General Administrative		1,205,177
Other General Government		3,161,243
	TOTAL	6,192,643
Protection Services		
Other Protective Services		136,459
	TOTAL	136,459
Transportation		
Roads and Streets		506,297
	TOTAL	506,297
Recreation and Culture Services		
Recreation		893,128
Culture		319,187
Heritage Protection		117,490
Other Recreation and Culture		270,475
	TOTAL	1,600,280
Community Development		
Housing		447,174
Planning and Zoning		-
Community Planning		191,798
	TOTAL	638,972
Environment Health Services		
Other environmental services		2,033,020
	TOTAL	2,033,020
Fiscal Services		
Other Fiscal Services		284,690
	TOTAL	284,690
Other Services		
Education		305,071
Other Service - Purchased Local gov't services		3,475,733
	TOTAL	3,780,804
Taxes Collected for Other Governments		-

Grants		
Home Owners Grant equivalents		46,200
	TOTAL	46,200
Contingency Amounts		544,416
Transfers into reserve funds		-
Repayment of moneys borrowed from reserve funds		-
TOTAL EXPENDITURES		15,763,781

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

Accumulated Surplus - Local revenues carried forward from the previous budget year	-
Accumulated Deficit - Local revenues expenditures carried forward from the previous budget year	-
BALANCE	-

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, the District of West Vancouver, the District of North Vancouver, the City of North Vancouver. They provide services (ie. Fire, Water, Sewer) to on reserve rate payers that are comparable to services provided to rate payers off reserve in each respective jurisdiction.

Homeowners grants are comparable to those offered off reserve.

DISTRICT EXPENDITURES ON LOCAL SERVICES

Capilano Taxation District	
Squamish Nation Own Source Revenue Contribution	**1,309,398**
Tax Revenue	8,387,714
TOTAL REVENUES	9,697,113
Property Related Expenditures	**9,697,113**
Home Owner Grant equivalents	28,500
General Government Expenditures	3,872,281
Protection Services	93,079
Transportation	365,665
Recreation and Culture	726,065
Community Development	335,617
Environment Health Services	821,662
Fiscal Services	205,613
Other Services	206,172
Contingency Amounts	424,051
Comprehensive Service Agreement	2,618,407
EXPENDITURES SHORT / OVER REVENUES	-
Seymour Taxation District	
Squamish Nation Own Source Revenue Contribution	**1**
Tax Revenue	1,673,618
TOTAL REVENUES	1,673,619
Property Related Expenditures	**1,673,619**
Home Owner Grant equivalents	700
General Government Expenditures	504,262
Protection Services	4,113
Transportation	15,903
Recreation and Culture	44,620
Community Development	188,876
Environment Health Services	94,677
Fiscal Services	8,942
Other Services	8,967
Contingency Amounts	87,399
Comprehensive Service Agreement	715,159
EXPENDITURES SHORT / OVER REVENUES	-

Mission Taxation District	
Squamish Nation Own Source Revenue Contribution	**1,713,791**
Tax Revenue	458,681
TOTAL REVENUES	2,172,473
Property Related Expenditures	**2,172,473**
Home Owner Grant equivalents	17,000
General Government Expenditures	1,166,133
Protection Services	19,953
Transportation	77,245
Recreation and Culture	211,788
Community Development	70,898
Environment Health Services	437,544
Fiscal Services	43,435
Other Services	43,553
Contingency Amounts	24,890
Comprehensive Service Agreement	60,034
EXPENDITURES SHORT / OVER REVENUES	-

Stawamus Taxation District	
Squamish Nation Own Source Revenue Contribution	**2,040,888**
Tax Revenue	116,281
TOTAL REVENUES	2,157,169
Property Related Expenditures	**2,157,169**
Home Owner Grant equivalents	-
General Government Expenditures	591,970
Protection Services	19,313
Transportation	47,483
Recreation and Culture	617,807
Community Development	43,581
Environment Health Services	679,137
Fiscal Services	26,700
Other Services	46,379
Contingency Amounts	5,909
Comprehensive Service Agreement	78,888
EXPENDITURES SHORT / OVER REVENUES	-

Kitsilano Taxation District	
Squamish Nation Own Source Revenue Contribution	**60,002**
Tax Revenue	3,405
TOTAL REVENUES	63,407
Property Related Expenditures	**63,407**
Home Owner Grant equivalents	-
General Government Expenditures	57,998
Protection Services	-
Transportation	-
Recreation and Culture	-
Community Development	-
Environment Health Services	-
Fiscal Services	-
Other Services	3,244
Contingency Amounts	2,166
Comprehensive Service Agreement	-
EXPENDITURES SHORT / OVER REVENUES	**-**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Squamish Nation in the Province of British Columbia,

Squamish Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SQUAMISH NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights.

NOW THEREFORE the Council of the Squamish Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Squamish Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Squamish Real Property Assessment Law*;

"First Nation" means the Squamish Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Squamish Real Property Taxation Law*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of May, 2019, at North Vancouver, in the Province of British Columbia.

A QUORUM OF SQUAMISH NATION COUNCIL CONSISTS OF 8 COUNCILLORS	**SQUAMISH NATION COUNCIL MEETING HELD AT:**	320 SEYMOUR BLVD NORTH VANCOUVER, B. C.
	DATED:	May 28, 2019
	MOVED BY: Deborah Baker	**SECONDED BY** Christopher Lewis

Orene Askew

Alroy Baker
K'etximtn

Deborah Baker
K'ána

Richard E. Baker
Kasalus

Chief Ian Campbell
Xàlek/Sekyú Siýam

Brandon Darbyshire-Joseph
Kátxelacha

Carla George
Kwitelut/Kwelaw'ikw

Joshua Joseph
Skwetsi7meltxw

Christopher Lewis
Syetáxtn

Deanna Lewis
Kálkalilh

Jacob E. Lewis III
Xayil

Dustin Rivers
Sxwchálten iy Xelsílem

Kristen Rivers
Tiyáltelut

Joyce Williams

Wilson Williams
Sxwíxwtn

Marcus Wooden
Klakwagilagime

2

SCHEDULE

2019 PROPERTY TAX RATES

	RATE PER $1,000 Assessed Value				
Property Class	**Capilano**	**Mission**	**Seymour**	**Stawamus**	**Kitsilano**
Class 1: Residential	2.49470	2.95925	2.92690	4.32770	2.56116
Class 2: Utilities	24.86013	56.14486	56.14143	54.45410	40.36626
Class 4: Major Industrial	25.40467	33.39251	26.03473	31.43210	36.28168
Class 5: Light Industrial	24.49337	10.26387	12.07207	15.97570	10.60885
Class 6: Business and Other	7.67544	10.03666	9.37931	12.20920	9.32931
Class 8: Recreational Property/Non-Profit Organization	6.18624	4.48444	6.69768	5.54830	3.86290

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Squiala First Nation in the Province of British Columbia,

Squiala First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SQUIALA FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Squiala First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Squiala First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Squiala First Nation Property Assessment By-Law, 2005*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Squiala First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Squiala First Nation Property Taxation By-Law, 2005.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1st, 2019, and ending March 31st, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

1

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21st day of May, 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief David Jimmie

Councillor Allen Jimmie

Councillor Stephen Jimmie

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:

a. Property Tax	$1,517,461.34
TOTAL REVENUES:	**1,517,461.34**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures

a. Executive and Legislative	$100,000.00
b. General Administrative	$94,746.00

2. Protection Services

a. Policing	$99,997.00
b. Firefighting	$99,996.00
c. Regulatory Measures	$99,995.25
d. Other Protective Services	$20,000

3. Transportation

a. Roads and Streets	$120,000.00
b. Snow and Ice Removal	$30,000.00
c. Parking	
d. Public Transit	$7,188.01
e. Other Transportation	$20,000.00

4. Recreation and Cultural Services

a. Recreation	$169,262.49
b. Culture	$75,000.00
c. Other Recreation and Culture	

5. Community Development

a. Education	$35,000.00
b. Community Planning	$33,000.00

c. Economic Development Program	$20,000.00	
d. Land Rehabilitation and Beautification	$20,000.00	
e. Other Regional Planning and Development	$35,116.95	
6. Environment Health Services		
a. Water Purification and Supply	$60,000.00	
b. Sewage Collection and Disposal	$79,129.31	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$25,000.00	
d. Recycling	$25,000.00	
7. Fiscal Services		
8. Other Services		
a. Health	$84,375.87	
b. Social Programs and Assistance	$141,957.46	
9. Contingency Amounts		
a. Contingency Amounts	$22,697	
TOTAL EXPENDITURES:		**$1,517,461.34**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0.00
BALANCE	**$0.00**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. City of Chilliwack	$849,725.17

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Squiala First Nation in the Province of British Columbia,

Squiala First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SQUIALA FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Squiala First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Squiala First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Squiala First Nation Property Assessment By-Law, 2005*;

"First Nation" means the Squiala First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Squiala First Nation Property Taxation Law, 2005.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21st day of May, 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief David Jimmie	Councillor Allen Jimmie	Councillor Stephen Jimmie

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value	
	Improvements	Land
Class 1 - Residential		
Class 2 – Utilities	53.35255	55.28769
Class 4 - Major Industry		
Class 5 - Light Industry		
Class 6 - Business and Other	11.68265	12.04704
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization		
Class 9 - Farm		

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Stellat'en First Nation in the Province of British Columbia,

Stellat'en First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

STELLAT'EN FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Stellat'en First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Stellat'en First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Stellat'en First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Stellat'en First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Stellat'en First Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15 th day of July 2019, at Stellat'en First Nation Band Office, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Archie Patrick

Councillor Clifford Louis

Councillor Tannis Reynolds

Councillor Ken Luggi

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:

a. Property Tax	$5,958
TOTAL REVENUES:	**$5,958**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures

a. Other Government (BC Assessment)	$1,245

2. Protection Services

a. Policing	$4,463

11. Contingency Amounts

a. Contingency Amounts	$250
TOTAL EXPENDITURES:	**$5,958**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Stellat'en First Nation in the Province of British Columbia,

Stellat'en First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

STELLAT'EN FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the Stellat'en First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Stellat'en First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Stellat'en First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Stellat'en First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Stellat'en First Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 18th day of July 2019, at Stellat'en First Nation Band Office, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Archie Patrick

Councillor Clifford Louis

Councillor Tannis Reynolds

Councillor Ken Luggi

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	5.63171
2 Utilities	23.65304
4 Major Industry	16.55068
5 Light Industry	12.41588
6 Business and Other	10.77919
8 Recreational Property/Non-Profit Organization	4.96171
9 Farm	9.41171

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Sts'ailes in the Province of British Columbia,

Sts'ailes Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

STS'AILES

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of Sts'ailes duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Sts'ailes Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Chehalis Indian Band Property Assessment Law, 2009*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means Sts'ailes, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Chehalis Indian Band Property Taxation Law, 2009.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _9_ day of July, 2019, at Agassiz, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Ralph Leon

Councillor Cheryl Charlie

Councillor Boyd Peter

Councillor Daryl Francis

Councillor Carla Charlie

Councillor Chadley Paul

Councillor Sherry Lynn Point

Councillor Tim Felix

Councillor Sherylynn Crispin

Councillor Kelsey Charlie

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$9,787
TOTAL REVENUES	**$9,787**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$8,809
2. Contingency	
Contingency amount	$ 978
TOTAL EXPENDITURES	**$9,787**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Sts'ailes in the Province of British Columbia,

Sts'ailes Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

STS'AILES

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of Sts'ailes duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Sts'ailes Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Chehalis Indian Band Property Assessment Law, 2009*;

"First Nation" means Sts'ailes, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Chehalis Indian Band Property Taxation Law, 2009*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9th day of July, 2019, at Agassiz, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Ralph Leon

Councillor Cheryl Charlie

Councillor Boyd Peter

Councillor Daryl Francis

Councillor Carla Charlie

Councillor Chadley Paul

Councillor Sherry Lynn Point

Councillor Tim Felix

Councillor Sherylynn Crispin

Councillor Kelsey Charlie

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	4.81224
Class 2 – Utilities	72.01578
Class 5 - Light Industry	13.67598
Class 6 - Business and Other	14.59743
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	10.08651
Class 9 - Farm	28.47753

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Stz'uminus First Nation in the Province of British Columbia,

Stz'uminus First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

STZ'UMINUS FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Stz'uminus First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Stz'uminus First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Chemainus First Nation Property Assessment Law, 2010*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Stz'uminus First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Chemainus First Nation Property Taxation Law, 2010.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10th day of September, 2019, at Ladysmith, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief John Elliott

Councillor Shawna Seymour

Councillor Terry Sampson

Councillor Cecelia Harris

Councillor Roxanne Harris

Councillor Herb Seymour

Councillor Anne Jack

Councillor Harvey Seymour

Councillor Andrea Sampson

Councillor Peter Seymour

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:		
a. Property Tax	$	$138,821.38
TOTAL REVENUES		

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures		
a. Executive and Legislative	$	20,000.00
b. General Administrative	$	6,000.00
2. Protection Services		
a. Firefighting	$	22,000.00
b. Policing		-
3. Transportation		
a. Snow and Ice Removal	$	8,500.00
4. Community Development		
a. Housing	$	-
b. Planning and Zoning	$	-
c. Community Planning	$	-
d. Economic Development Program	$	-
e. Tourism	$	-
f. Trade and Industry	$	-
g. Land Rehabilitation and Beautification	$	-
5. Environment Health Services		
a. Water Purification, Supply and Sewer	$	60,000.00
b. Garbage, Recycle Collection and Disposal	$	8,000.00
6. Contingency Amount	$	$13,800.00
TOTAL EXPENDITURES	**$**	**138,300.00**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS / DEFICIT

1. Accumulated Surplus - Local revenues carried forward to next budget year	$	$521.38
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from previous budget year	$	0.00
BALANCE	**$**	**0.00**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a.	District of North Cowichan: Fire Protection	$ 21,500.00
b.	Town of Ladysmith: Water Supply	$ 94,500.00
c.	Cowichan Valley Regional District: Fire Protection and Landfill Protection	$ 1,000.00
d.	Diamond Improvement District: Water Supply	$ 375.00

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Stz'uminus First Nation in the Province of British Columbia,

Stz'uminus First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

STZ'UMINUS FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Stz'uminus First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Stz'uminus First Nation Annual Tax Rates Law*, 2019.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Chemainus First Nation Property Assessment Law, 2010;*

"First Nation" means the Stz'uminus First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Chemainus First Nation Property Taxation Law,* 2010.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10 day of September, 2019, at Ladysmith, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief John Elliott

Councillor Shawna Seymour

Councillor Terry Sampson

Councillor Cecelia Harris

Councillor Roxanne Harris

Councillor Herb Seymour

Councillor Anne Jack

Councillor Harvey Seymour

Councillor Andrea Sampson

Councillor Peter Seymour

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed value
Class 1 - Residential	6.2500
Class 2 - Utilities	24.6000
Class 4 - Major Industry	0.0000
Class 5 - Light Industry	26.3520
Class 6 - Business and Other	10.7000
Class 7 - Forest Land	0.0000
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	6.7500
Class 9 - Farm	0.0000

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Sumas First Nation in the Province of British Columbia,

Sumas First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SUMAS FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Sumas First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Sumas First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Sumas First Nation Property Assessment Law, 2014*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Sumas First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Sumas First Nation Property Taxation Law, 2014.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 17 day of May, 2019, at Abbotsford, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Dalton Silver

Councillor Murray Ned

Councillor Clint Tuttle

Councillor Christopher Silver

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$266,499
b. BC Hydro CDP Grant	$ 22,941
TOTAL REVENUES	**$289,440**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	$40,000
c. Other General Government	$ 3,500
2. Protection Services	
a. Policing	$12,000
b. Firefighting	$ 9,683
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$46,800
b. Snow and Ice Removal	$10,000
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$55,000
b. Culture	$15,000
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	$20,000
e. Land Rehabilitation and Beautification	$30,000
h. Other Regional Planning and Development	$ 8,000
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	$10,564
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$ 9,218

d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Contingency Amounts	$ 9,575
8. Transfers into Reserve Funds	
a. Contingency Reserve	$ 10,100
TOTAL EXPENDITURES	**$289,440**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget years	$ 0
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. **City of Abbotsford (sewer and fire protection)**	$20,247

Note: This Budget includes the attached Appendix.

Appendix
Reserve Fund Balances

1. Contingency Reserve	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$31,506
Transfers out	
a. to local revenue account:	$
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from local revenue account:	$10,100
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$ 996
Ending balance as of March 31, 2020:	$42,602

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Sumas First Nation in the Province of British Columbia,

Sumas First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

SUMAS FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Sumas First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Sumas First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Sumas First Nation Property Assessment Law, 2014*;

"First Nation" means the Sumas First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Sumas First Nation Property Taxation Law, 2014*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 17 day of May, 2019, at Abbotsford, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Dalton Silver

Councillor Christopher Silver

Councillor Clint Tuttle

Councillor Murray Ned

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value :
Class 2 – Utilities	54.43651
Class 5 - Light Industry	11.40429
Class 6 - Business and Other	13.58324
Class 9 - Farm	23.97451

SUMAS FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *16*

DIVISION 3 - Expenditures *17*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *21*

DIVISION 6 - Risk Management *23*

DIVISION 7 - Financial Reporting *28*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *33*

PART V - Capital Projects **34**

PART VI - Miscellaneous **38**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **44**

PART I - Interpretation **44**

PART II - Councillors and Committee Members **45**

PART III - Officers and Employees **48**

PART IV - Contractors **49**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation;

B. The Council of the Sumas First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of the Sumas First Nation enacted the *Sumas First Nation Financial Administration Law, 2015,* which is hereby repealed in its entirety and replaced with this *Sumas First Nation Financial Administration Law, 2018*; and

NOW THEREFORE the Council of the Sumas First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Sumas First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"finance manager" means the person appointed finance manager under section 19;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Sumas First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"general manager" means the person appointed general manager under section 18;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the general manager, finance manager, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the finance manager must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the general manager and the finance manager must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The general manager or the finance manager may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the general manager or the finance manager; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the general manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

General Manager

18.(1) The Council must appoint a person as general manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the general manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the general manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the general manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the general manager's duties specified in this Law.

(3) The general manager may assign the performance of any of the general manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the general manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Finance Manager

19.(1) The Council must appoint a person as finance manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the general manager, the finance manager is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the finance manager under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the general manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the finance manager's duties under this Law.

(3) With the approval of the general manager, the finance manager may assign the performance of any of the duties or functions of the finance manager to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the finance manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the finance manager, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the finance manager the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the finance manager the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the general manager, finance manager, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the general manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the general manager, the finance manager, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the general manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the general manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the finance manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the finance manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the general manager or the finance manager.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The finance manager must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The finance manager

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The general manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the general manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The general manager or the finance manager must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the general manager or finance manager may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the general manager or the finance manager.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The general manager or the finance manager may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the finance manager to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the finance manager may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the finance manager recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the general manager or the finance manager.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the finance manager under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the finance manager must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the finance manager to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the finance manager must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the finance manager may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the general manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the general manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The finance manager must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the finance manager must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the finance manager must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The finance manager must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the finance manager must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The finance manager must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the finance manager must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The finance manager must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The finance manager must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The finance manager must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the finance manager; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The general manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the general manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The general manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The general manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the finance manager must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the general manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The general manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the general manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the finance manager must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The general manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the general manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the general manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the general manager under subsection 101(3), the general manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the general manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The general manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Sumas First Nation Financial Administration Law, 2015,* enacted by the Council is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81, 101 – 104 of this Law and the Schedule to this Law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 29 day of October, 2018, at Abbotsford, in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of three (3) members of Council was present throughout.

Chief

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the general manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The general manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the general manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the general manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The general manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the general manager or, in the case of the general manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the general manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the general manager or, in the case of the general manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the T'it'q'et First Nation in the Province of British Columbia,

T'it'q'et First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

T'IT'Q'ET FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the T'it'q'et First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *T'it'q'et First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *T'it'q'et First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the T'it'q'et First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *T'it'q'et First Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10 of August 2019, at Lillooet, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Courteney Adolph-Jones

Councillor Sarah Moberg

Councillor Robert Leech

Councillor Sid Scotchman

Councillor Marilyn Napoleon

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$129,942
TOTAL REVENUES:	**$129,942**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$24,005
2. Protection Services	
d. Firefighting	$5,088
3. Transportation	
b. Snow and Ice Removal	$15,000
4. Recreation and Cultural Services	
b. Culture	$73,250
5. Community Development	
b. Community Planning	$10,000
6. Environment Health Services	
a. Garbage Waste Collection and Disposal	$15,000
7. Other Services	
a. Health	$10,000
8. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$1,750
TOTAL EXPENDITURES:	**$154,093**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 24,151
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the T'it'q'et First Nation in the Province of British Columbia,

T'it'q'et First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

T'IT'Q'ET FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the T'it'q'et First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *T'it'q'et First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *T'it'q'et First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the T'it'q'et First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *T'it'q'et First Nation Property Taxation Law, 2015*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

1

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 17 day of June 2019, at Lillooet, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Courteney Adolph-Jones

Councillor Sarah Moberg

Councillor Robert Leech

Councillor Sid Scotchman

Councillor Marilyn Napoleon

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	12.13583
2 Utilities	36.92426
4 Major Industry	39.22422
6 Business and Other	25.47570

T'IT'Q'ET

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *17*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *21*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *28*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *33*

PART V - Capital Projects **34**

PART VI - Miscellaneous **38**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **44**

PART I - Interpretation **44**

PART II - Councillors and Committee Members **45**

PART III - Officers and Employees **48**

PART IV - Contractors **49**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of T'it'q'et considers it to be in the best interests of T'it'q'et to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of T'it'q'et enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *T'it'q'et Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"administrator" means the person appointed administrator under section 18;

"annual financial statements" means the annual financial statements of T'it'q'et referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of T'it'q'et appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of T'it'q'et that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by T'it'q'et under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by T'it'q'et under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of T'it'q'et;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of T'it'q'et and includes the Chief of T'it'q'et;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of T'it'q'et;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by T'it'q'et's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial manager" means the person appointed financial manager under section 19;

"financial records" means all records respecting the financial administration of T'it'q'et, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"fiscal year" means the fiscal year of T'it'q'et set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of T'it'q'et;

"local revenue law" means a local revenue law made by T'it'q'et under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the administrator, financial manager, tax administrator and any other employee of T'it'q'et designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of T'it'q'et,

(b) any corporation in which T'it'q'et has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which T'it'q'et or another related body of T'it'q'et is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of T'it'q'et;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"T'it'q'et T'it'q'etT'" is a first nation as defined by the Act;

"T'it'q'et law" means any law, including any by-law or code, of T'it'q'et made by the Council or the membership of T'it'q'et;

"T'it'q'et's financial assets" means all money and other financial assets of T'it'q'et;

"T'it'q'et's lands" means all reserves of T'it'q'et within the meaning of the *Indian Act*;

"T'it'q'et's records" means all records of T'it'q'et respecting its governance, management, operations and financial administration;

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or T'it'q'et's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of T'it'q'et.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of T'it'q'et.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of T'it'q'et whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of T'it'q'et; and

(d) the approval of borrowing of T'it'q'et.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of T'it'q'et.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of T'it'q'et that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of T'it'q'et in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary benefits - other than the reimbursement of expenses - and non-monetary benefits.

(2) Annually the financial manager must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by T'it'q'et, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of T'it'q'et is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of T'it'q'et.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with T'it'q'et government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the administrator and the financial manager must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The administrator or the financial manager may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the administrator or the financial manager; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the administrator, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of T'it'q'et:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of T'it'q'et against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of T'it'q'et that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of T'it'q'et:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of T'it'q'et;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of T'it'q'et:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of T'it'q'et's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in T'it'q'et's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of T'it'q'et's financial assets, including debts owed to T'it'q'et;

(g) to review and report to the Council on T'it'q'et's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of T'it'q'et, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of T'it'q'et's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Administrator

18.(1) The Council must appoint a person as administrator of T'it'q'et and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the administrator is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of T'it'q'et, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of T'it'q'et;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of T'it'q'et;

(c) to hire the employees of T'it'q'et, as the administrator considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of T'it'q'et;

(e) to oversee and administer the contracts of T'it'q'et;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the administrator under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the administrator's duties specified in this Law.

(3) The administrator may assign the performance of any of the administrator's duties or functions

(a) to an officer or employee of T'it'q'et; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of T'it'q'et.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Financial Manager

19.(1) The Council must appoint a person as financial manager of T'it'q'et and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the administrator, the financial manager is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of T'it'q'et, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of T'it'q'et;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting T'it'q'et's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by T'it'q'et;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of T'it'q'et to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of T'it'q'et;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of T'it'q'et and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the financial manager under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the administrator that are not contrary to the Act or inconsistent with the financial manager's duties under this Law.

(3) With the approval of the administrator, the financial manager may assign the performance of any of the duties or functions of the financial manager to any officer, employee, contractor or agent of T'it'q'et, but this assignment does not relieve the financial manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If T'it'q'et is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of T'it'q'et and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the financial manager, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under T'it'q'et's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under T'it'q'et's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the financial manager the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the financial manager the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the administrator, financial manager, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, T'it'q'et's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the administrator, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of T'it'q'et, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of T'it'q'et.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of T'it'q'et;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and T'it'q'et,

(ii) the administrator, the financial manager, the tax administrator and other officers of T'it'q'et, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the administrator must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of T'it'q'et and a member of T'it'q'et.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the administrator must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that T'it'q'et hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of T'it'q'et.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of T'it'q'et, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of T'it'q'et;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of T'it'q'et;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or T'it'q'et; or

(c) a member of a committee of the Council or T'it'q'et who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of T'it'q'et, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of T'it'q'et;

(b) the terms of every contract of a contractor of T'it'q'et;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of T'it'q'et.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of T'it'q'et is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which T'it'q'et is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from T'it'q'et's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from T'it'q'et's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under T'it'q'et's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the financial manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for T'it'q'et for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the financial manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting T'it'q'et's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting T'it'q'et's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting T'it'q'et's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of T'it'q'et demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of T'it'q'et.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of T'it'q'et must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of T'it'q'et or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of T'it'q'et.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of T'it'q'et must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting T'it'q'et's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of T'it'q'et may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of T'it'q'et unless the account is

(a) in the name of T'it'q'et;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the administrator or the financial manager.

(2) T'it'q'et must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if T'it'q'et has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from T'it'q'et's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) T'it'q'et may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage T'it'q'et's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The financial manager must ensure the safekeeping of all money received by T'it'q'et.

(2) The financial manager

(a) must deposit all money received by T'it'q'et as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. T'it'q'et must not enter into an agreement or undertaking that requires T'it'q'et to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The administrator may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the administrator the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure of local revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by T'it'q'et in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for T'it'q'et for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The administrator or the financial manager must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the administrator or financial manager may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by T'it'q'et may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by any two councillors.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The administrator or the financial manager may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If T'it'q'et withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by T'it'q'et as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, T'it'q'et may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to T'it'q'et that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by T'it'q'et that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to T'it'q'et may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to T'it'q'et may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, T'it'q'et must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if T'it'q'et is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the financial manager to borrow money or grant security in the name of T'it'q'et

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) T'it'q'et may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) T'it'q'et may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) T'it'q'et may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of T'it'q'et.

Financial Agreements

52.(1) T'it'q'et may enter into the following agreements in the name of T'it'q'et:

(a) for the purpose of efficient management of T'it'q'et's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of T'it'q'et's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the financial manager may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of T'it'q'et.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the financial manager recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, T'it'q'et may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if T'it'q'et is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority,T'it'q'et must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person other than the First Nations Finance Authority.

(3) T'it'q'et may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by T'it'q'et from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of T'it'q'et must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of T'it'q'et may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, T'it'q'et may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of T'it'q'et, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by T'it'q'et for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by T'it'q'et and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by T'it'q'et must be signed by a councillor designated by the Council and by either the administrator or the financial manager.

(2) A security granted by T'it'q'et in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of T'it'q'et's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), T'it'q'et must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) T'it'q'et may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, T'it'q'et's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, T'it'q'et, or

(ii) any other property of T'it'q'et.

(3) T'it'q'et may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for T'it'q'et; or

(b) do not otherwise expose T'it'q'et's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) T'it'q'et must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the financial manager under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the financial manager must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of T'it'q'et to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) T'it'q'et must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which T'it'q'et is a party; or

(c) in relation to a security granted by T'it'q'et that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of T'it'q'et and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by T'it'q'et.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, T'it'q'et must not invest T'it'q'et's financial assets.

(2) If T'it'q'et is authorized in this Law to invest T'it'q'et's financial assets, the Council may authorize the financial manager to invest T'it'q'et's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by T'it'q'et in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by T'it'q'et as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of T'it'q'et's lands are located.

(3) If T'it'q'et has established an investment account under section 32, T'it'q'et may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which T'it'q'et is a shareholder;

(b) a trust in which T'it'q'et is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which T'it'q'et is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, T'it'q'et may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if T'it'q'et has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in T'it'q'et Member Activities

64.(1) T'it'q'et may only make a loan to a member of T'it'q'et or to an entity in which a member of T'it'q'et has an interest if the loan is made from a program of T'it'q'et that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the financial manager must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of T'it'q'et;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of T'it'q'et;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If T'it'q'et is authorized to make an investment or loan under this Law, the financial manager may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If T'it'q'et is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the administrator must identify and assess any significant risks to T'it'q'et's financial assets, T'it'q'et's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of T'it'q'et.

(2) Annually, and more often if necessary, the administrator must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of T'it'q'et.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in T'it'q'et:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of T'it'q'et must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The financial manager must account for local revenues of T'it'q'et separately from other moneys of T'it'q'et.

(2) If T'it'q'et has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the financial manager must

(a) account for all other revenues of T'it'q'et separately from other moneys of T'it'q'et; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the financial manager must prepare financial information respecting the financial affairs of T'it'q'et in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The financial manager must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the financial manager must prepare financial statements for T'it'q'et for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The financial manager must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the financial manager must prepare the annual financial statements of T'it'q'et for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of T'it'q'et for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for T'it'q'et's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The financial manager must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The financial manager must prepare separate annual financial statements respecting T'it'q'et's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The financial manager must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by T'it'q'et;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if T'it'q'et has a land code in force, a report setting out moneys of T'it'q'et derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) T'it'q'et must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of T'it'q'et, an auditor must

(a) be independent of T'it'q'et, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of T'it'q'et are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise T'it'q'et in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of T'it'q'et, the auditor must be given access to

(a) all records of T'it'q'et for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of T'it'q'et to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of T'it'q'et as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of T'it'q'et.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of T'it'q'et referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of T'it'q'et,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the financial manager; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of T'it'q'et at the principal administrative offices of T'it'q'et during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of T'it'q'et for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of T'it'q'et;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of T'it'q'et;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year, ; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The administrator must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of T'it'q'et as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if T'it'q'et has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if T'it'q'et is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of T'it'q'et including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the administrator to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of T'it'q'et or kept, used or received by any person on behalf of T'it'q'et are the property of T'it'q'et.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of T'it'q'et.

Operations Manual

83.(1) The administrator must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of T'it'q'et's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of T'it'q'et.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of T'it'q'et, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The administrator must ensure that T'it'q'et prepares, maintains, stores and keeps secure all of T'it'q'et's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) T'it'q'et's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of T'it'q'et must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to T'it'q'et's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to T'it'q'et's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of T'it'q'et, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the financial manager must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of T'it'q'et, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by T'it'q'et in its operations to ensure the integrity of T'it'q'et's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of T'it'q'et's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which T'it'q'et or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of T'it'q'et having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of T'it'q'et's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of T'it'q'et's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) T'it'q'et's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of T'it'q'et's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of T'it'q'et's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the administrator must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The administrator must establish and keep current a register of all T'it'q'et's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the administrator must arrange for the inspection and review of the state of each of T'it'q'et's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the financial manager must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of T'it'q'et's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of T'it'q'et's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of T'it'q'et's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of T'it'q'et's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of T'it'q'et's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The administrator may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the administrator, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of T'it'q'et respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of T'it'q'et in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If T'it'q'et is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, T'it'q'et must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that T'it'q'et is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring T'it'q'et into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) T'it'q'et is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to T'it'q'et under section 53 of the Act that third-party management of T'it'q'et's local revenues is required,

the Council of T'it'q'et delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of T'it'q'et's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) T'it'q'et is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to T'it'q'et under section 53 of the Act that third-party management of T'it'q'et's other revenues is required,

the Council of T'it'q'et delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of T'it'q'et's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If T'it'q'et has a land code under the *First Nations Land Management Act,* T'it'q'et must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by T'it'q'et as required or permitted under that Act.

(2) If T'it'q'et has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of T'it'q'et's land code for being accountable to members of T'it'q'et for the management of T'it'q'et's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act.*

Oil and Gas Obligations

100. If T'it'q'et has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* T'it'q'et must comply with that Act and any financial code made by T'it'q'et as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of T'it'q'et is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of T'it'q'et,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of T'it'q'et becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the administrator or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the administrator under subsection 101(3), the administrator must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the administrator, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by T'it'q'et or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of T'it'q'et as a result of making that report.

(3) The administrator and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 96.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or T'it'q'et's local revenue law is personally liable to T'it'q'et for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of T'it'q'et and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to T'it'q'et under subsection (1) may be recovered for T'it'q'et by T'it'q'et, a member of T'it'q'et or a person who holds a security under a borrowing made by T'it'q'et.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of T'it'q'et for unauthorized expenditure, investment or use of T'it'q'et's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of T'it'q'et.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of T'it'q'et; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of T'it'q'et respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of T'it'q'et in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of T'it'q'et may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If T'it'q'et is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If T'it'q'et intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal of 2015 Law

108. The *T'it'q'et Financial Administration Law, 2015* is repealed in its entirety.

Coming into Force

109. This entire Law comes into force the day after it is approved by the First Nations Financial Management Board.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22nd day of February, 2019, at T'it'q'et, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of 5 (5) members of Council was present throughout.

Chief Courteney Adolph-Jones

Councillor Robert Leech

Councillor Sarah Moberg

Councillor Marilyn Napoleon

Councillor Sidney Scotchman

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of T'it'q'et of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of T'it'q'et and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) T'it'q'et's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the administrator:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The administrator must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of T'it'q'et or any person engaged in any aspect of the financial administration of T'it'q'et, the administrator must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of T'it'q'et;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by T'it'q'et to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the administrator under section 5, and the gift must be treated as the property of T'it'q'et.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of T'it'q'et.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of T'it'q'et.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of T'it'q'et.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of T'it'q'et.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The administrator must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the administrator or, in the case of the administrator, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the administrator or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of T'it'q'et;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by T'it'q'et to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the administrator or, in the case of the administrator, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of T'it'q'et.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

T'it'q'et's Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of T'it'q'et for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of T'it'q'et unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of T'it'q'et, other than a person who has an employment contract with T'it'q'et.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with T'it'q'et.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of T'it'q'et.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with T'it'q'et; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of T'it'q'et.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from T'it'q'et by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with T'it'q'et is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by T'it'q'et and which the contractor becomes aware of while performing services for T'it'q'et unless T'it'q'et has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of T'it'q'et in order to perform services for T'it'q'et, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

TAKU RIVER TLINGIT FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 5

DIVISION 1 - Elected Leaders ..... ***Error! Bookmark not defined.***

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *14*

PART IV - Financial Management 15

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *15*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *18*

DIVISION 3 - Expenditures *18*

DIVISION 4 - General Matters *21*

DIVISION 5 - Borrowing *22*

DIVISION 6 - Risk Management *25*

DIVISION 7 - Financial Reporting *29*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *35*

PART V - Capital Projects 36

PART VI - Miscellaneous 40

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 46

PART I - Interpretation 46

PART II - Elected Leaderslors and Committee Members 47

PART III - Officers and Employees 50

PART IV - Contractors 52

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the elected leaders of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. Pursuant to the *Taku River Tlingit First Nation Custom Election Regulations* the Elected Leaders are the elected leaders of the Taku River Tlingit First Nation;

C. The Elected Leaders consider it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Elected Leaders of the Taku River Tlingit First Nation enact as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Taku River Tlingit First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Elected Leaders;

"Clan" means the governing structure of First Nation which is composed of the Crow and Wolf clans;

"Clan Directive" means a written resolution of the Elected Leaders;

"Clan Directors" means the leaders of the First Nation elected by the Crow or Wolf clans pursuant to the *Taku River Tlingit First Nation Custom Election Regulations*;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Elected Leaders" means the Spokesperson and Clan Directors of the First Nation elected by the Crow or Wolf clans pursuant to the *Taku River Tlingit First Nation Custom Election Regulations*;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Elected Leaders and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Taku River Tlingit First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Elected Leaders or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"joint clan meeting" means a meeting of the membership of the First Nation;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Elected Leaders as an officer;

"officer of the Elected Leaders" means the Spokesperson and the chair of the Finance and Audit Committee or any other officer of the Elected Leaders who is appointed or elected to office by the Elected Leaders;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"Spokesperson" means the person elected by the membership of the First Nation who acts as the chair of the Elected Leaders;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Elected Leaders to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Elected Leaders

Responsibilities of Elected Leaders

8.(1) The Elected Leaders are responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Elected Leaders may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Elected Leaders policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Elected Leaders Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Elected Leaders may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Elected Leaders must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Elected Leaders must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Elected Leaders must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Elected Leaders must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation to the Elected Leaders, and by any entity, to each elected leader whether such amounts are paid to the First Nation and an Elected Leader and between the First Nation and a dependent of the Elected Leaders for the supply of goodsElected Leaderslor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide the Elected Leaders with advice and recommendations in order to support The Elected Leaders's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Elected Leaders must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Elected Leaders, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Elected Leaders must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a Elected Leaderslor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be Elected Leaders.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Elected Leaders if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Elected Leaders must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Elected Leaders must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be an Elected Leader.

(2) If the Elected Leaders appoints someone other than an Elected Leader as chair of the Committee,

(a) the Elected Leaders must send to the chair notices and agendas of all Joint Clan meetings;

(b) on request of the chair, the Elected Leaders must provide the chair with any materials or information provided to the Elected Leaders respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at meetings of the Elected Leaders.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) Elected Leader.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Elected Leaders and report to the Elected Leaders on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Elected Leaders, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Elected Leaders for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Elected Leaders for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Elected Leaders; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Elected Leaders for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Elected Leaders on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Elected Leaders on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Elected Leaders on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Elected Leaders on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Elected Leaders on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the Elected Leaders and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Elected Leaders; and

(h) periodically review and make recommendations to the Elected Leaders on the terms of reference of the Committee.

Elected Leaders Assigned Responsibilities

17. The Elected Leaders may assign to the Committee or another committee of the Elected Leaders the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Elected Leaders for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Elected Leaders for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Elected Leaders on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Elected Leaders on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Elected Leaders for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Elected Leaders on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Elected Leaders;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Elected Leaders;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Elected Leaders;

(j) to review and report to the Elected Leaders on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Elected Leaders on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Elected Leaders on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Elected Leaders must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Elected Leaders, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Elected Leaders for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Elected Leaders for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Elected Leaders and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Elected Leaders that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Elected Leaders, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Elected Leaders must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Elected Leaders and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Elected Leaders respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Elected Leaders or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to the Elected Leaders for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Elected Leaders must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Elected Leaders respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Elected Leaders must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the Elected Leaders, Finance and Audit Committee and all other committees of the Elected Leaders and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Elected Leaders, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a Elected Leaders, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Elected Leaders for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Elected Leaders must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Elected Leaders

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, an Elected Leader must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that an Elected Leader has contravened this section, the Elected Leaders must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

(3) The Elected Leaders must make policies or procedures in respect of the independent investigation of an alleged contravention of this section by an Elected Leader.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Elected Leaders or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Elected Leaders or the First Nation who is not an Elected Leader.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Elected Leaders; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Elected Leaders must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not an Elected Leader; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Elected Leaders must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Elected Leaders for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Elected Leaders.

(3) On or before March 31 of each year, the Elected Leaders must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Elected Leaders for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Elected Leaders must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Elected Leaders must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Elected Leaders.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Elected Leaders, the Elected Leaders must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Elected Leaders must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Elected Leaders must post a public notice of each meeting of the Elected Leaders when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the meeting of the Elected Leaders when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Elected Leaders must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Elected Leaders as soon as practicable and the Elected Leaders must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer, credit card or other similar instrument signed by a Elected Leaderslor designated by the Elected Leaders and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Elected Leaders.

(2) The Elected Leaders must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Elected Leaders on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Elected Leaders must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Elected Leaders; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Elected Leaders.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Elected Leaders; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Elected Leaders.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Elected Leaders may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Elected Leaders; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Elected Leaders.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Elected Leaders approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Elected Leaders, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Elected Leaders and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Elected Leaders must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Elected Leaders must hold a joint clan meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the joint clan meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a Elected Leaders designated by the Elected Leaders and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a Elected Leaders designated by the Elected Leaders and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Elected Leaders must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Elected Leaders determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Elected Leaders may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Elected Leaders has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Elected Leaders authorize a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Elected Leaders identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a Clan Directive described in section 105, the Elected Leaders must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Elected Leaders approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Elected Leaders may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Elected Leaders; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Elected Leaders.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Elected Leaders and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Elected Leaders establish a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Elected Leaders identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Elected Leaders must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Elected Leaders must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Elected Leaders must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Elected Leaders may purchase and maintain insurance for the benefit of Elected Leaders or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been an Elected Leader or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Elected Leaders must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Elected Leaders on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Elected Leaders and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Elected Leaders on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Elected Leaders and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Elected Leaders for approval; and

(b) reviewed and approved by the Elected Leaders.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Elected Leaders on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Elected Leaders for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The Elected Leaders must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the meeting of the Elected Leaders when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, Elected Leaders and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) an Elected Leader, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the meeting of the Elected Leaders where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Elected Leaders by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Elected Leaders must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Elected Leaders;

(b) be signed by

(i) the Spokesperson of the First Nation,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Elected Leaders must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Elected Leaders must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and Elected Leaders policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Elected Leaders must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to the Elected Leaders, members of the Finance and Audit Committee and all other committees of the Elected Leaders and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Elected Leaders.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Elected Leaders must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Elected Leaders.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Elected Leaders respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Elected Leaders must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) have a current value of over ten thousand dollars ($10,000),

(b) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(c) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(d) are to be used on a continuing basis, and

(e) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Elected Leaders General Duties

89. The Elected Leaders must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Elected Leaders must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Elected Leaders.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Elected Leaders must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Elected Leaders to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Elected Leaders must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If an Elected Leader becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Elected Leader must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Elected Leaders of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Elected Leaders's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Elected Leaders of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Elected Leaders's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the Elected Leaders must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act*, the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If an Elected Leader becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the Elected Leader must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Elected Leaders respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the Elected Leaders to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by an Elected Leader, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Elected Leaders.

(4) The Elected Leaders must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

(5) If, upon independent investigation, it is determined that a person has not acted in good faith in making a report under section 101, the following actions may be taken

(a) an officer or employee may be disciplined, up to and including dismissal, in accordance with policy;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; and

(d) the appointment of an agent may be revoked.

(5) The Elected Leaders must make policies or procedures in respect of the independent investigation of an alleged contravention of the requirement to act in good faith in making a report under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) An Elected Leader who votes for a Clan Directive authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the Elected Leader relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Elected Leaders that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former Elected Leader, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Elected Leaders may by Clan Directive indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the Clan Directive.

(3) The Elected Leaders may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Elected Leaders, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Elected Leaders must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Elected Leaders must post a public notice of each meeting of the Elected Leaders when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the meeting of the Elected Leaders when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Elected Leaders must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Taku River Tlingit First Nation Financial Administration Law, 2012,* enacted by the Elected Leaders on May 31, 2012 is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. This Law comes into force on the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Clan Directive on the 11 day of Oct, 2018, at Atlin, in the Province of BC.

A quorum of Elected Leaders consists of three (3) members of the Elected Leaders.

John D. Ward, Spokesperson

Colleen Williams, Crow Clan Director

Roger Thorlakson, Wolf Clan Director

Shirely Reeves, Crow Clan Director

Vince Esquiro, Wolf Clan Director

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Elected Leaders and Committee Members

Application

3. This Part applies to the Elected Leaders of the First Nation and, where applicable, to all members of committees of the Elected Leaders.

General Obligations

4.(1) The Elected Leaders must avoid circumstances that could result in an Elected Leader having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) The Elected Leaders must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a Clan Directive.

(2) Each Elected Leader must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the Elected Leader's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the Elected Leader and the Elected Leader's spouse;

(c) real property owned by the Elected Leader or the Elected Leader'sspouse; and

(d) business interests and material investments of the Elected Leader or the Elected Leader's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) An Elected Leader must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of becoming an Elected Leader;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the Elected Leader holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a Elected Leaders under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) An Elected Leader or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that Elected Leader must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the Elected Leader in the exercise of their powers or performance of the Elected Leader's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the Elected Leader's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Elected Leaders have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than two hundred dollars ($200.00) is given to an Elected Leader or a person referred to in subsection (1), the Elected Leader must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) The Elected Leaders must keep confidential all information that the Elected Leaders receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) The Elected Leaders must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to an Elected Leader.

(3) The Elected Leaders must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the Elected Leader's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as an Elected Leader becomes aware of circumstances in which the Elected Leader has a conflict of interest, the Elected Leader must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next meeting of the Elected Leaders.

(2) The Elected Leader must leave any part of a meeting of the Elected Leaders where the circumstances in which the Elected Leader has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a meeting of the Elected Leaders must record the Spokesperson or Clan Director's disclosure under subsection (1) and note the Spokesperson or Clan Director's absence from the meeting of the Elected Leaders when the circumstances in which the Elected Leader has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) An Elected Leader must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the Elected Leader has a conflict of interest.

(5) An Elected Leader must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a meeting of the Elected Leaders any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the Elected Leader has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If an Elected Leader has reason to believe that another Elected Leader has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Elected Leaders, the Elected Leader may request clarification of the circumstances at a meeting of the Elected Leaders.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), the Elected Leader is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the Elected Leader does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Elected Leaders must determine whether the Elected Leader has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Elected Leaders consider the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the meeting of the Elected Leaders must record any determination made by the Elected Leaders under subsection (2).

(4) If the Elected Leaders determine under subsection (2) that an Elected Leader has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the Elected Leaders must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of committees of the Elected Leaders.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of an Elected Leaders committee and all references in those sections to

(a) an Elected Leader are considered to be references to a member of committees of the Elected Leaders; and

(b) meetings of the Elected Leaders are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Elected Leaders have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Elected Leaders.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Elected Leaders.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that an Elected Leader, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tk'emlúps te Secwépemc in the Province of British Columbia,

Tk'emlúps te Secwépemc Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia the 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

David Paul – Deputy Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TK'EMLÚPS TE SECWÉPEMC

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Tk'emlúps te Secwépemc duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tk'emlúps te Secwépemc Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Kamloops Indian Band Property Assessment Law, 2008*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Tk'emlúps te Secwépemc, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Kamloops Indian Band Property Taxation Law, 2008.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 01, 2019 and ending March 31, 2020 is attached as Schedules A-D and the expenditures provided for in the Schedules and Appendices are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedules.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedules attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedules is a reference to the Schedules to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 31st day of July, 2019, at Kamloops, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Rosanne Casimir

Councillor Katy Gottfriedson

Councillor Sonny Leonard

Councillor Jeanette Jules

Councillor Justin Gottfriedson

Councillor Colleen Mosterd-Mclean

Councillor Thomas Blank

Councillor Marie Baptiste

SCHEDULE A – SUMMARY
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:		
a. Property Tax	$	7,354,099
b. Payments in Lieu of Taxes (CN Grant/BC Hydro CDF)	$	194,273
c. Property Transfer Tax Revenues	$	622,802
d. Miscellaneous (interest, fees, penalties)	$	177,029
2. Moneys from Reserve Funds funded by Revenues Included in Section 1.		
a. DCC Band Contribution Expense Fund	$	1,400,000
TOTAL REVENUES:	**$**	**9,748,203**

PART 2: EXPENDITURES

1. Schedule B – District 1 (KIB General)	$	6,102,795
2. Schedule C – District 2 (Paul Lake)	$	194,288
3. Schedule D – District 3 (Sun Rivers)	$	3,412,366
TOTAL EXPENDITURES:	**$**	**9,709,449**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$	0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	($	38,754)
BALANCE:	$	0

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

1. City of Kamloops – Fire Protection Agreement	$	1,100,286
2. City of Kamloops – Sanitary Sewer Agreement	$	189,411
3. City of Kamloops – Transit Agreement	$	180,000
4. Sage Meadows	$	12,491
5. South Bend	$	8,522
6. Tagish	$	40,921
7. Wind Chimes	$	8,491

Note: This Budget includes the attached two Appendices:

1. Appendix A - Reserve Fund Balances for Revenues Included in Part 1 of the Schedule
2. Appendix B - Development Cost Charge Budget and Reserve Fund Balances

SCHEDULE B – EXPENDITURES
District 1: KIB General

1. General Government Expenditures		
a. Executive and Legislature	$	161,427
b. General Administrative	$	626,959
2. Protective Services		
a. Firefighting	$	360,397
3. Transportation		
a. Roads and Streets	$	161,294
b. Snow and Ice Removal	$	159,210
c. Parking	$	87,785
d. Public Transit	$	63,683
e. Other Transportation	$	201,113
4. Recreation and Culture		
a. Recreation	$	161,898
b. Culture	$	16,917
c. Heritage Protection	$	64,177
d. Other Recreation and Culture	$	228,156
5. Community Development		
a. Housing	$	246,115
b. Planning and Zoning	$	76,697
c. Community Planning	$	76,697
d. Economic Development Program	$	76,697
e. Other Regional Planning & Development	$	622,802
6. Environment Health Services		
a. Water Purification and Supply (North Reservoir Project)	$	1,400,000
b. Sewage Collection and Disposal	$	189,411
c. Other Environmental Services	$	63,227
7. Other Services		
a. Health	$	162,771
b. Social Programs and Assistance	$	166,846
c. Education	$	31,719
8. Grants		
a. Over 65 & Handicap Grant	$	124,736
b. First Nation Grants	$	91,767
9. Contingency Amounts	$	47,293
10. Transfer into Reserve Funds		
a. Capital Infrastructure & Improvement Fund	$	150,000
b. DCC Band Contribution	$	283,000
TOTAL EXPENDITURES:	**$**	**6,102,795**

SCHEDULE C – EXPENDITURES

District 2: Paul Lake

1. General Government Expenditures		
a. General Administrative	$	20,665
2. Protective Services		
a. Firefighting	$	7,253
3. Transportation		
a. Roads and Streets	$	25,674
b. Snow and Ice Removal	$	25,674
c. Parking	$	3,819
d. Other Transportation	$	8,750
4. Recreation and Culture		
a. Recreation	$	7,044
b. Culture	$	736
c. Heritage Protection	$	2,792
d. Other Recreation and Culture	$	8,463
5. Community Development		
a. Housing	$	10,708
b. Planning and Zoning	$	3,337
c. Community Planning	$	3,337
d. Economic Development Program	$	3,337
6. Environment Health Services		
a. Other Environmental Services	$	2,751
7. Other Services		
a. Health	$	7,082
b. Social Programs and Assistance	$	7,259
c. Education	$	1,380
8. Grants		
a. Over 65 & Handicap Grant	$	21,744
b. First Nation Grants	$	20,529
9. Contingency Amount	$	1,954
TOTAL EXPENDITURES:	**$**	**194,288**

SCHEDULE D – EXPENDITURES

District 3: Sun Rivers

1. General Government Expenditures		
a. General Administrative	$	361,719
2. Protective Services		
a. Firefighting	$	638,938
3. Transportation		
a. Roads and Streets	$	464,028
b. Snow and Ice Removal	$	464,028
c. Parking	$	37,089
d. Public Transit	$	34,291
e. Other Transportation	$	84,970
4. Recreation and Culture		
a. Recreation	$	68,402
b. Culture	$	7,148
c. Heritage Protection	$	27,115
d. Other Recreation and Culture	$	351,227
5. Community Development		
a. Housing	$	103,984
b. Planning and Zoning	$	32,405
c. Community Planning	$	32,405
d. Economic Development Program	$	32,405
6. Environment Health Services		
a. Other Environmental Services	$	26,713
7. Other Services		
a. Health	$	68,771
b. Social Programs and Assistance	$	70,493
c. Education	$	13,401
8. Grants		
a. Over 65 & Handicap Grant	$	261,950
b. First Nation Grants	$	196,650
9. Contingency Amount	$	34,235
TOTAL EXPENDITURES:	**$**	**3,412,366**

APPENDIX A

Reserve Fund Balances for Revenues Included in Part 1 of the Schedule

1. Development Cost Charge Band Contribution Expense Fund	
Beginning Balance as of April 1, 2019	$ 1,448,596
Transfer out	
a. To Local Revenue	($ 1,400,000)
Transfer in	
a. From Local Revenues	$ 283,000
b. Interest earned in current year	$ 70
Ending Balance as of March 31, 2020	**$ 331,666**
2. Capital Infrastructure Replacement & Improvement Reserve Fund	
Beginning Balance as of April 1, 2019	$ 1,253,809
Transfer in	
a. From Local Revenue account	$ 150,000
b. Interest earned in current year	$ 15,190
Ending Balance as of March 31, 2020	**$ 1,418,999**

APPENDIX B
Development Cost Charges Budget and Reserve Fund Balances

A. Development Cost Charge Current Year Budget

Revenues:

1. Development cost charge revenues to be collected in current year:		
a. DCC Sewer Facilities	$	3,954
b. DCC Stormwater	$	4,102
c. DCC Transportation	$	448,640
d. DCC Parks/Recreation	$	1,458
e. DCC Water	$	111,045
2. Moneys from development cost charge reserve funds to be expended in the current year:		
a. DCC Water Facilities Reserve	$	2,177,000
Total Development Cost Charge Revenues:	**$**	**2,746,199**

Expenditures:

1. Development cost charge expenditures in the current year:		
a. Water Purification and Supply (North Reservoir Project)	$	2,177,000
2. Transfers into Development Cost Charge reserve funds		
a. DCC Sewer Facilities	$	3,954
b. DCC Stormwater	$	4,102
c. DCC Transportation	$	448,640
d. DCC Parks/Recreation	$	1,458
e. DCC Water	$	111,045
Total Development Cost Charge Expenditures:	**$**	**2,746,199**
BALANCE:	**$**	**0**

B. Development Cost Charge Reserve Fund Balances

1. Sewer Facilities		
Beginning Balance as of April 1, 2019	$	152,922
Transfers out to		
Transfers in		
a. DCC revenues to be collected in the year (estimate)	$	3,954
Interest earned in current year (estimate)	$	70
Ending Balance as of March 31, 2020	**$**	**156,946**
2. Stormwater Facilities		
Beginning Balance as of April 1, 2019	$	50,273
Transfers out		

Transfers in		
a. DCC revenues to be collected in the year (estimate)	$	4,102
Interest earned in current year (estimate)	$	72
Ending Balance as of March 31, 2020	**$**	**54,447**
3. Transportation Facilities		
Beginning Balance as of April 1, 2019	$	3,551,506
Transfers out		
a. Loan to Water Facilities Reserve Fund	($	1,677,000)
Transfers in		
a. DCC revenues to be collected in the year (estimate)	$	448,640
Interest earned in current year (estimate)	$	2,160
Ending Balance as of March 31, 2020	**$**	**2,325,306**
4. Providing and Improving Parks and Recreation Land		
Beginning Balance as of April 1, 2019	$	14,369
Transfers out		
Transfers in		
a. DCC revenues to be collected in the year (estimate)	$	1,458
Interest earned in current year (estimate)	$	34
Ending Balance as of March 31, 2020	**$**	**15,861**
5. Water Facilities		
Beginning Balance as of April 1, 2019	$	540,466
Transfers out		
a. To current year Development Cost Charge revenues	($	2,177,000)
Transfers in		
a. Loan from Transportation Reserve Fund	$	1,677,000
b. DCC revenues to be collected in the year (estimate)	$	111,045
Interest earned in current year (estimate)	$	200
Ending Balance as of March 31, 2020	**$**	**151,711**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tk'emlúps te Secwépemc in the Province of British Columbia,

Tk'emlúps te Secwépemc Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Winnipeg, Manitoba the 26th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

David Paul – Deputy Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TK'EMLÚPS TE SECWÉPEMC
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Tk'emlúps te Secwépemc duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tk'emlúps te Secwépemc Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Kamloops Indian Band Property Assessment Law, 2008*;

"First Nation" means the Tk'emlúps te Secwépemc, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Kamloops Indian Band Property Taxation Law, 2008*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule A-C upon the assessed value of all taxable property in each property class in each respective tax district.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than three hundred and fifty dollars ($ 350.00), the taxable property shall be taxed at three hundred and fifty dollars ($ 350.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 11th day of June 2019, at Kamloops, in the Province of BC.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Rosanne Casimir

Councillor Sonny Leonard

Councillor Justin Gottfriedson

Councillor Thomas Blank

Councillor Katy Gottfriedson

Councillor Jeanette Jules

Councillor Colleen Mosterd-Mclean

Councillor Marie Baptiste

SCHEDULE A
DISTRICT 1
(KIB GENERAL)
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	6.92260
2 Utilities	31.66508
5 Light Industry	20.50191
6 Business and Other	18.52542
8 Recreational Property/Non-Profit Organization	4.25082

SCHEDULE B
DISTRICT 2
(PAUL LAKE)
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	6.37585

SCHEDULE C
DISTRICT 3
(SUN RIVERS)
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	7.68400
6 Business and Other	19.26420
8 Recreational Property/Non-Profit Organization	17.62870

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tla-o-qui-aht First Nations in the Province of British Columbia,

Tla-o-qui-aht First Nations
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TLA-O-QUI-AHT FIRST NATIONS
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Tla-o-qui-aht First Nations duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tla-o-qui-aht First Nations Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment and Taxation Law" means the *Tla-o-qui-aht First Nations Property Assessment and Taxation Bylaw, 1995*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Tla-o-qui-aht First Nations, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act.

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment and Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 13th day of September, 2019, at Tofino, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of six (6) members of Council and 1 Chief

Chief Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

2

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$310,115.74
TOTAL REVENUES	**$310,115.74**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$37,213.89
2. Community Development	
a. Housing	$132,481.84
3. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$42,751.50
b. Sewage Collection and Disposal	$51,815.85
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$42,751.50
3. Contingency Amounts	$3,101.16
TOTAL EXPENDITURES	**$310,115.74**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0.00
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0.00
BALANCE	$0.00

3

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tla-o-qui-aht First Nations in the Province of British Columbia,

Tla-o-qui-aht First Nations Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TLA-O-QUI-AHT FIRST NATIONS
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Tla-o-qui-aht First Nations duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tla-o-qui-aht First Nations Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment and Taxation Law" means the *Tla-o-qui-aht First Nations Property Assessment and Taxation Bylaw, 1995*;

"First Nation" means the Tla-o-qui-aht First Nations, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law.

3. Taxes levied pursuant to the Assessment and Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment and Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 13th day of September 2019, at Tofino, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Six (6) members of Council plus 1 Chief

Chief - Moses Martin

Councillor | Councillor | Councillor

Councillor | Councillor | Councillor

Councillor | Councillor | Councillor

Councillor | Councillor

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	5.39455
Class 2 – Utilities	56.64434
Class 4 - Major Industry	
Class 5 - Light Industry	
Class 6 - Business and Other	15.06265
Class 7 – Forest Land	
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	15.89453
Class 9 - Farm	

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tobacco Plains Indian Band in the Province of British Columbia,

Tobacco Plains Indian Band First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TOBACCO PLAINS INDIAN FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Tobacco Plains Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tobacco Plains Indian Band First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Tobacco Plains Indian Band Property Assessment Law, 2008*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Tobacco Plains Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Tobacco Plains Indian Band First Nation Property Taxation Law, 2008.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 17th day of May, 2019, at Grasmere, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Mary Mahseelah

Councillor Bob Luke

Councillor Corey Letcher

Councillor Dan Gravelle

Councillor Darlene Trach

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

[Note to First Nation: Delete categories of revenues and expenditures that are not applicable.]

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 61,824.30
TOTAL REVENUES	**$ 61,824.30**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 2,000.00
b. General Administrative	$ 2,242.00
c. Other General Government	$ 23,400.00
2. Protection Services	
a. Firefighting	$ 2,500.00
b. Other Protective Services	$ 1,000.00
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$ 6,500.00
b. Snow and Ice Removal	$ 4,000.00
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$ 1,000.00
5. Community Development	
a. Housing	$ 3,500.00
b. Planning and Zoning	$ 1,500.00
c. Community Connectivity	$ 3,500.00
6. Environment Health Services	
a. Garbage Waste Collection and Disposal	$ 6,500.00
b. Recycling	$ 500.00
7. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$ 2,500.00
8. Contingency Amount	$ 1,182.30
TOTAL EXPENDITURES	**$ 61,824.30**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 0.00
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0.00
BALANCE	**$ 0.00**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tobacco Plains Indian Band in the Province of British Columbia,

Tobacco Plains Indian Band
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TOBACCO PLAINS INDIAN BAND FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Tobacco Plains Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tobacco Plains Indian Band Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Tobacco Plains Indian Band Property Assessment Law, 2008*;

"First Nation" means the Tobacco Plains Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Tobacco Plains Indian Band Property Taxation Law, 2008*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

1

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 17th day of May, 2019, at Grasmere, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists three (3) members of Council.

Chief Mary Mahseelah

Councillor Bob Luke

Councillor Corey Letcher

Councillor Dan Gravelle

Councillor Darlene Trach

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed value:
Class 1 – Residential	10.5228
Class 2 – Utilities	56.4000
Class 6 - Business and Other	22.8100
Class 9 - Farm	20.1633

TOBACCO PLAINS INDIAN BAND

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation....1

PART II - Interpretation and Application....1

PART III - Administration....5

DIVISION 1 - Council....5

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee....6

DIVISION 3 - Officers and Employees....9

DIVISION 4 - Conduct Expectations....13

PART IV - Financial Management....14

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets....14

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts....16

DIVISION 3 - Expenditures....17

DIVISION 4 - General Matters....19

DIVISION 5 - Borrowing....21

DIVISION 6 - Risk Management....23

DIVISION 7 - Financial Reporting....27

DIVISION 8 - Information and Information Technology....33

PART V - Capital Projects....34

PART VI - Miscellaneous....38

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest....43

PART VII - Interpretation....43

PART VIII - Councillors and Committee Members....44

PART IX - Officers and Employees....47

PART X - Contractors....48

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Tobacco Plains Indian Band considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the *Tobacco Plains Indian Band* enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Tobacco Plains Indian Band Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Tobacco Plains Indian Band;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(3) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(4) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(5) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(3) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(4) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(3) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(3) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(3) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(4) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(3) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(4) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(3) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(4) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(3) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(3) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(4) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(3) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(4) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(5) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(6) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(3) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(4) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(5) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(3) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(4) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(5) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local RevenuesAnnual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenuesreferred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(3) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(4) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(3) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(4) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(3) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(3) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(3) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(4) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Tobacco Plains Indian Band Financial Administration Law, 2017,* enacted by the Council on October 10, 2017 is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. This Law comes into force on the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 23 day of October, 2018, at Cranbrook, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of three (3) members of Council was present throughout.

Chief Mary Mahseelah

Councillor Daniel Gravelle

Councillor Robert Luke

Councillor Darlene Trach

Councillor Corey Letcher

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART VII - Interpretation

Interpretation

110.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

111.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART VIII - Councillors and Committee Members

Application

112. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

113.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

114.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(3) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(4) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(5) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(6) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

115.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

116.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(3) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(4) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

117.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

118.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

119.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART IX - Officers and Employees

Application

120. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

121.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

122. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

123.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

124.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

125.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(3) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(4) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

126.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART X - Contractors

Application

127.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

128. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

129.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(3) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(4) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

130.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

131. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

132. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Ts'kw'aylaxw First Nation in the Province of British Columbia,

Ts'Kw'aylaxw First Nation
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TS'KW'AYLAXW FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Ts'Kw'aylaxw First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Ts'Kw'aylaxw First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Ts'Kw'aylaxw First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Ts'Kw'aylaxw First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Ts'Kw'aylaxw First Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4th day of December, 2019, at Ts'kw'aylaxw, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Francis Alec

Councillor Clifford Alec

Councillor Ginger Alec

Councillor Dolores McDonald

Councillor Linda McDonald

Councillor Judy Higginbottom

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$25,243
TOTAL REVENUES:	**$25,243**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$15,353
b. Other General Government	$2,000
2. Transportation	
a. Roads and Streets	$2,000
b. Snow and Ice Removal	$2,000
3. Recreation and Cultural Services	
a. Culture	$2,000
4. Community Development	
a. Other Regional Planning and Development	$889
5. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$1,000
TOTAL EXPENDITURES:	**$25,243**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Ts'kw'aylaxw First Nation in the Province of British Columbia,

Ts'Kw'aylaxw First Nation
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TS'KW'AYLAXW FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Ts'Kw'aylaxw First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Ts'Kw'aylaxw First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Ts'Kw'aylaxw First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Ts'Kw'aylaxw First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Ts'Kw'aylaxw First Nation Property Taxation Law, 2015*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4th day of December, 2019, at Ts'kw'aylaxw, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Francis Alec

Councillor Clifford Alec

Councillor Ginger Alec

Councillor Dolores McDonald

Councillor Linda McDonald

Councillor Judy Higginbottom

SCHEDULE

2

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	4.75853
2 Utilities	22.25972
5 Light Industry	19.42050
6 Business and Other	19.34992
8 Recreational Property/Non-Profit Organization	4.52653
9 Farm	8.97653

TS'KW'AYLAXW FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **15**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *15*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *18*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *22*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *29*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *34*

PART V - Capital Projects **36**

PART VI - Miscellaneous **40**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **45**

PART I - Interpretation **45**

PART II - Councillors and Committee Members **46**

PART III - Officers and Employees **49**

PART IV - Contractors **51**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Ts'kw'aylaxw First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Ts'kw'aylaxw First Nation wishes to repeal and replace the *Ts'kw'aylaxw First Nation Financial Administration Law, 2016* (as amended in 2018).

NOW THEREFORE the Council of Ts'kw'aylaxw First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Ts'kw'aylaxw First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Ts'kw'aylaxw First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure of local revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of

organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act.*

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Ts'kw'aylaxw First Nation Financial Administration Law, 2016* (as amended in 2018) is repealed.

Coming into Force

109. This Law comes into force on the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 7 day of November, 2019, at Lillooet, in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of four (4) members of Council was present throughout.

Chief Francis Alec

Councillor Clifford Alec

Councillor Ginger Alec

Councillor Dolores McDonald

Councillor Linda McDonald

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsal'alh First Nation in the Province of British Columbia,

Tsal'alh First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TSAL'ALH FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Tsal'alh First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tsal'alh First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Tsal'alh First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Tsal'alh First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Tsal'alh First Nation Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15th day of July, 2019, at Shalalth, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Ida Mary Peter

Councillor Clifford Casper

Councillor Timothy Peter

Councillor Phyllis Peters

Councillor Franklin Randy James

Councillor William Alexander

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$1,208.28
TOTAL REVENUES	**$1208.28**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	108.28
c. Other General Government	150.00
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	100.00
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	150.00
b. Culture	250.00
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
4. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	200.00
h. Other Regional Planning and Development	
5. Other Services	
a. Health	150.00
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	

6. Contingency Amount:	$100.00
TOTAL EXPENDITURES	**$1208.28**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsal'alh First Nation in the Province of British Columbia,

Tsal'alh First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TSAL'ALH FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Tsal'alh First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Tsal'alh *First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Tsal'alh First Nation Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means the Tsal'alh First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Tsal'alh First Nation Property Taxation Law, 2015*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15th day of July, 2019, at Shalalth, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Ida Mary Peter

Councillor Clifford Casper

Councillor Franklin Randy James

Councillor Phyllis Peters

Councillor Timothy Peter

Councillor William Alexander

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 - Residential	
Class 2 – Utilities	22.12975
Class 4 - Major Industry	
Class 5 - Light Industry	
Class 6 - Business and Other	
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	
Class 9 - Farm	

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsartlip First Nation in the Province of British Columbia,

Tsartlip First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TSARTLIP FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Tsartlip First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tsartlip First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Tsartlip First Nation Property Assessment Law, 2012*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Tsartlip First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Tsartlip First Nation Property Taxation Law, 2019.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28 day of May, 2019, at Brentwood Bay, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Don Tom

Councillor Gord Elliott

Councillor Joni Olsen

Councillor Verna Ellsworth

Councillor Paul Sam, Sr.

Councillor Howard Morris

Councillor William Morris

Councillor Phil Tom

Councillor Simon Smith, Jr.

Councillor Curtis Olsen

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 290,893.44
TOTAL REVENUES	**$ 290,893.44**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$50,000.00
b. General Administrative	$40,950.00
2. Protection Services	
a. Policing	$3,500.00
b. Firefighting	$7,000.00
c. Regulatory Measures	$5,000.00
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$10,000.00
b. Snow and Ice Removal	$5,000.00
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$6,500.00
b. Culture	$8,500.00
5. Community Development	
a. Housing	$10,000.00
b. Planning and Zoning	$7,000.00
c. Community Planning	$7,500.00
d. Economic Development Program	$8,000.00
6. Environment Health Services	
a. Sewage Collection and Disposal	$30,000.00
b. Garbage Waste Collection and Disposal	$20,000.00
c. Recycling	$10,000.00
7. Fiscal Services	
a. Other Fiscal Services (Audit)	$7,500.00
8. Other Services	
a. Health	$3,500.00

b. Social Programs and Assistance	$3,000.00
c. Education	$5,000.00
d. Other Service (Community Programs & Activities)	$4,000.00
9. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$9,268.88
b. Other grants:	
i. For economic development by members	$23,981.00
10. Contingency Amounts	$20,363.00
TOTAL EXPENDITURES	**$305,562.88**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$14,669.44
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0.00
BALANCE	**$0.00**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a.. District of Central Saanich Fire Service Agreement (*Paid partially from local revenues and partially from general revenues)	$74,913.33*
b. District of Central Saanich General Service Agreement (Including general government services, emergency measures (PEMO), public works and parks and recreation)	$7,041.59

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsartlip First Nation in the Province of British Columbia,

Tsartlip First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TSARTLIP FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Tsartlip First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tsartlip First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Tsartlip First Nation Property Assessment Law, 2012*;

"First Nation" means the Tsartlip First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Tsartlip First Nation Property Taxation Law, 2012*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred and fifty dollars ($150), the taxable property shall be taxed at one hundred and fifty dollars ($150) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28 day of May, 2019, at Brentwood Bay, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Don Tom

Councillor Gord Elliott

Councillor Joni Olsen

Councillor Verna Ellsworth

Councillor Paul Sam, Sr.

Councillor Howard Morris

Councillor William Morris

Councillor Phil Tom

Councillor Simon Smith, Jr.

Councillor Curtis Olsen

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 of assessed value
Class 1 – Residential	5.25446
Class 2 – Utilities	34.50381
Class 5 - Light Industry	11.84327
Class 6 - Business and Other	12.92307
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	11.91176
Class 9 - Farm	9.82509

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsawout First Nation in the Province of British Columbia,

Tsawout First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TSAWOUT FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Tsawout First Nation duly enacts as follows:

1.This Law may be cited as the *Tsawout First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2.In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Tsawout First Nation Property Assessment Law, 2008*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Tsawout First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Tsawout First Nation Property Taxation Law, 2008.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019 and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 3rd day of June, 2019, at Saanichton, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Harvey Underwood

Councillor John Wilson

Councillor Mavis Underwood

Councillor Toby Joseph

Councillor Bruce Underwood

Councillor John Etzel

Councillor Stanley Sam

Councillor Abraham Pelkey

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$1,158,742
b. Tax Search Fees	$600
c. BC HOG Benefit	$168,000
d. Penalties and Interest	$5,065
TOTAL REVENUES	**$1,332,407**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$80,000
b. General Administrative	$126,017
c. Other General Government	$16,000
2. Protection Services	
a. Firefighting	$70,200
c. Animal Control	$4,000
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$100,000
b. Snow and Ice Removal	$10,000
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$25,000
b. Culture	$35,000
d. Other Recreation and Culture	$20,000
5. Environmental Health Services	
a. Sewage Collection and Disposal	$62,033
6. Other Services	
a. Hospital Services	$55,073
b. Mosquito Control	$16,000
c. General Services Municipal	$165,892
7. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$420,802
8. Contingency Amounts	$76,906
9. Transfers into Reserve Funds	
a. Transfer into Capital Projects Reserve Fund	$49,484
TOTAL EXPENDITURES	**$1,332,407**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a.	District of Central Saanich – General Service Agreement	$115,205
b.	District of Central Saanich – Fire Protection Agreement	$70,200
c.	District of Central Saanich – Mosquito Control Agreement	$16,000
d.	Capital Regional District – Hospital Service Agreement	$55,073
e.	Capital Regional District – General Service Agreement	$50,687

Note: This Budget includes the attached Appendix A

Appendix A

Reserve Fund Balances

1. Contingency Reserve Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019:	$257,909
Interest earned in current year:	$ 600
Ending balance as of March 31, 2020:	$258,509
2. Capital Projects Reserve Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019:	$623,254
Transfers in	
a. from local revenue account:	$ 49,484
Interest earned in current year:	$ 5,000
Ending balance as of March 31, 2020:	$677,738

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsawout First Nation in the Province of British Columbia,

Tsawout First Nation Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TSAWOUT FIRST NATION

ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the Tsawout First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tsawout First Nation Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Tsawout First Nation Property Assessment Law, 2008*;

"First Nation" means the Tsawout First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Tsawout First Nation Property Taxation Law, 2008*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where

(a) the amount of the tax levied on Class 1 taxable property in a taxation year is less than three hundred and fifty dollars ($350), and

(b) no taxpayer for that taxable property is sixty five (65) years of age or over,

the taxable property shall be taxed at three hundred and fifty dollars ($350) for the taxation year.

5. Notwithstanding section 3, where

(a) the amount of the tax levied on Class 1 taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), and

(b) a taxpayer for that taxable property is at least sixty five (65) years of age,

the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

6. If the First Nation is at any time required, in accordance with paragraph 84(5)(b) of the Act, to pay to the First Nations Finance Authority an amount sufficient to replenish the debt reserve fund, the Council must make or amend such property taxation laws as necessary in order to recover the amount payable.

7. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

8. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

9. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

10. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

11. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 3rd day of June, 2019, at Saanichton, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Harvey Underwood

Councillor John Wilson

Councillor Mavis Underwood

Councillor Toby Joseph

Councillor Bruce Underwood

Councillor John Etzel

Councillor Stanley Sam

Councillor Abraham Pelkey

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 Assessed value
Class 1 – Residential	4.200000
Class 2 – Utilities	28.953710
Class 6 - Business and Other	17.185544
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	16.641182

TSAWOUT FIRST NATION
FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 5

DIVISION 1 - Council 5

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 6

DIVISION 3 - Officers and Employees 10

DIVISION 4 - Conduct Expectations 13

PART IV - Financial Management 15

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 15

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 17

DIVISION 3 - Expenditures 18

DIVISION 4 - General Matters 20

DIVISION 5 - Borrowing 22

DIVISION 6 - Risk Management 24

DIVISION 7 - Financial Reporting 29

DIVISION 8 - Information and Information Technology 34

PART V - Capital Projects 36

PART VI - Miscellaneous 40

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 45

PART I - Interpretation 45

PART II - Councillors and Committee Members 46

PART III - Officers and Employees 49

PART IV - Contractors 50

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Tsawout First Nation enacted the *Tsawout First Nation Amended and Restated Financial Management Law, 2012* and received compliance approval from the Financial Management Board;

C. The Council of Tsawout First Nation wishes to repeal the *Tsawout First Nation Amended and Restated Financial Management Law, 2012* and replace in its entirety with this Law;

NOW THEREFORE the Council of the Tsawout First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Tsawout First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Tsawout First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"GST" means goods and services tax imposed by the First Nation pursuant to a law enacted under the First Nations Goods and Services Tax Act;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - *Administration*

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

26.1 The revenue and expenditure categories of moneys derived from GST must be shown separately in the annual budget from other revenues and following the reporting requirements for local revenues as required by this Law.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before February 15 of each year, the Council must make a law establishing a budget for the expenditure of moneys derived from GST. On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local RevenuesAnnual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing,

planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

GST Obligations

100. The First Nation must comply with the *First Nations Goods and Services Tax Act* and any administration agreement entered into by the First Nation under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

107. The *Tsawout First Nation Amended and Restated Financial Management Law, 2012* is hereby repealed in its entirety.

Coming into force

108. This Law comes into force on the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19 **day of** November, **20**18, **at** Tsawout, **in the Province of** British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of Five (5) members of Council was present throughout.

Chief Harvey Underwood

Councillor Allan Claxton | Councillor John Etzel | Councillor Toby Joseph

Councillor Abraham Pelkey | Councillor Stanley Sam | Councillor Bruce Underwood

Councillor Mavis Underwood | Councillor John Wilson

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than two hundred dollars ($200.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

TSAY KEH DENE

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *16*

DIVISION 3 - Borrowing *17*

DIVISION 4 - Risk Management *18*

DIVISION 5 - Financial Reporting *20*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *25*

PART V - Tangible Capital Assets **26**

PART VI - Reporting Breaches **27**

PART VII - Miscellaneous **30**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Tsay Keh Dene considers it to be in the best interests of the Tsay Keh Dene to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Tsay Keh Dene enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Tsay Keh Dene Financial Administration Law,* 2019.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of Tsay Keh Dene referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of Tsay Keh Dene appointed under section 52;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of Tsay Keh Dene that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by Tsay Keh Dene under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by Tsay Keh Dene under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of Tsay Keh Dene and includes the Chief of Tsay Keh Dene;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of Tsay Keh Dene and includes the Chief of Tsay Keh Dene;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of Tsay Keh Dene;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by Tsay Keh Dene's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the Tsay Keh Dene, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"Tsay Keh Dene's financial assets" means all money and other financial assets of Tsay Keh Dene;

"Tsay Keh Dene law" means any law, including any by-law or code, of Tsay Keh Dene made by the Council or the membership of Tsay Keh Dene;

"Tsay Keh Dene's records" means all records of Tsay Keh Dene respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of Tsay Keh Dene set out in section 23;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance and any other employee of Tsay Keh Dene designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 51;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 24; and

"Tsay Keh Dene" means Tsay Keh Dene, a "band" within the meaning of the *Indian Act*, and any successor legislation

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another Tsay Keh Dene law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of Tsay Keh Dene.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of Tsay Keh Dene whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable Tsay Keh Dene law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of Tsay Keh Dene; and

(d) the approval of borrowing of Tsay Keh Dene.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of Tsay Keh Dene.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of Tsay Keh Dene assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures relating to the financial administration of Tsay Keh Dene that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 51(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all Tsay Keh Dene policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of Tsay Keh Dene in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by Tsay Keh Dene, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of Tsay Keh Dene is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of Tsay Keh Dene.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with Tsay Keh Dene government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

(3) A person may be appointed chair of the Committee for a term not to exceed four years and may be appointed for consecutive terms.

(4) The chair of the Committee must perform the following duties:

(a) supervise and direct the work of the Committee;

(b) undertake administrative duties as necessary to oversee and implement the work of the Committee; and

(c) preside at meetings of the Committee.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of Tsay Keh Dene:

(a) annually, at a time requested by Council, review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of Tsay Keh Dene against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review and present to Council, the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law;

(g) as directed by Council, oversee the role of the chief administrative officer; and

(h) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of Tsay Keh Dene that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of Tsay Keh Dene:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of Tsay Keh Dene;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 75 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of Tsay Keh Dene.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of Tsay Keh Dene and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of Tsay Keh Dene, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of Tsay Keh Dene;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of Tsay Keh Dene;

(c) to hire the employees of Tsay Keh Dene, as the chief administrative officer considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of Tsay Keh Dene;

(e) to oversee and administer the contracts of Tsay Keh Dene;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 19;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to assist the Committee in carrying out its duties and functions;

(j) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(k) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of Tsay Keh Dene, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of Tsay Keh Dene.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of Tsay Keh Dene and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of Tsay Keh Dene, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of Tsay Keh Dene;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 48, the quarterly financial statements required in section 49 and the draft annual financial statements required in section 50;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by Tsay Keh Dene;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable Tsay Keh Dene law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of Tsay Keh Dene;

(i) to evaluate the financial administration systems of Tsay Keh Dene and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee, contractor or agent of Tsay Keh Dene, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

19.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of Tsay Keh Dene.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of Tsay Keh Dene;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and Tsay Keh Dene,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance and other officers of Tsay Keh Dene, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of Tsay Keh Dene and a member of Tsay Keh Dene.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that Tsay Keh Dene hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of Tsay Keh Dene.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

20.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of Tsay Keh Dene, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable Tsay Keh Dene law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of Tsay Keh Dene,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 20.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) setoff the councillor's compensation or honoraria to satisfy any judgement of a court against the councillor;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other Tsay Keh Dene law, code or policy; and

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of Tsay Keh Dene,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or Tsay Keh Dene, and

(c) a member of a committee of the Council or Tsay Keh Dene who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of Tsay Keh Dene, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable Tsay Keh Dene law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of Tsay Keh Dene, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 20.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of Tsay Keh Dene;

(b) the terms of every contract of a contractor of Tsay Keh Dene;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of Tsay Keh Dene.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the Council may setoff compensation under the contractor's contract to satisfy any judgement of a court against the contractor;

(d) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(e) the appointment of an agent may be revoked; or

(f) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of Tsay Keh Dene is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

24.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for Tsay Keh Dene and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary.

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of Tsay Keh Dene or Tsay Keh Dene's financial assets.

Multi-year Financial Plan

25.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by Tsay Keh Dene for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which Tsay Keh Dene is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must consider if the deficit is advisable and must ensure that

(a) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of Tsay Keh Dene.

Amendments to Budgets

28.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to an emergency expenditure referred to in paragraph 32(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of Tsay Keh Dene or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the budget.

Policy for Tsay Keh Dene Information or Involvement

29. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of Tsay Keh Dene must be informed about or involved in consideration of the following:

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including any budget deficits; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

30. Tsay Keh Dene may establish any accounts in financial institutions as may be necessary and appropriate to manage Tsay Keh Dene's financial assets.

Budget Approved Expenditures

31. Tsay Keh Dene may only expend Tsay Keh Dene funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

32. Subject to any requirements of this Law, the Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all Tsay Keh Dene cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all Tsay Keh Dene expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another Tsay Keh Dene law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

33.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by Tsay Keh Dene.

(2) The Council may approve the borrowing of money by Tsay Keh Dene in accordance with the policies and procedures of Tsay Keh Dene and this Law.

Borrowing Member Requirements

34.(1) This section applies if Tsay Keh Dene is a borrowing member.

(2) Money borrowed by Tsay Keh Dene from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Tangible Capital Asset Projects

35. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of Tsay Keh Dene must be informed about or involved in consideration of borrowing for new tangible capital asset projects described in Part V.

Execution of Security Documents

36. A security granted by Tsay Keh Dene must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

37.(1) If Tsay Keh Dene intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system to limit or manage the risks associated with Tsay Keh Dene carrying on those activities.

(2) The Council may approve Tsay Keh Dene carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

38.(1) Tsay Keh Dene must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of Tsay Keh Dene to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) Tsay Keh Dene must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 72,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which Tsay Keh Dene is a party, or

(c) in relation to a security granted by Tsay Keh Dene that is authorized under this Law or another Tsay Keh Dene law.

(4) Subject to a resolution described in section 72, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances, if any, under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of Tsay Keh Dene and specifying the maximum amount, if any, of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by Tsay Keh Dene.

Investments

39.(1) Tsay Keh Dene may invest Tsay Keh Dene's financial assets under the conditions set out in this Law or in another Tsay Keh Dene law.

(2) If Tsay Keh Dene intends to invest Tsay Keh Dene's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for Tsay Keh Dene's financial assets.

(4) If Tsay Keh Dene is authorized to invest Tsay Keh Dene's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest Tsay Keh Dene's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, Tsay Keh Dene may only invest government transfer funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which Tsay Keh Dene may invest its funds.

Loans

40.(1) The Council must establish policies and procedures respecting Tsay Keh Dene lending Tsay Keh Dene's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of Tsay Keh Dene's financial assets in accordance with the policies and procedures of Tsay Keh Dene.

Permitted Loans to Tsay Keh Dene Members

41.(1) Tsay Keh Dene may make a loan to a member of Tsay Keh Dene if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If Tsay Keh Dene intends to make loans to members of Tsay Keh Dene, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of Tsay Keh Dene in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

42.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to Tsay Keh Dene's financial assets, Tsay Keh Dene's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of Tsay Keh Dene.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

43.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 42 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of Tsay Keh Dene.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

44. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in Tsay Keh Dene.

Operational Controls

45. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of Tsay Keh Dene's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

46. All accounting practices of Tsay Keh Dene must comply with GAAP.

Separate Accounting

47. If Tsay Keh Dene has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of Tsay Keh Dene separately from other moneys of Tsay Keh Dene, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

48.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of Tsay Keh Dene in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

49.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for Tsay Keh Dene for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

50.(1) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of Tsay Keh Dene for that fiscal year in accordance with GAAP.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include all the financial information of Tsay Keh Dene for the fiscal year.

(4) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 54(1).

Special Purpose Reports

51.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by Tsay Keh Dene; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations Tsay Keh Dene has under an agreement.

Appointment of Auditor

52.(1) The Council must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of Tsay Keh Dene, an auditor must

(a) be independent of Tsay Keh Dene, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of Tsay Keh Dene are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise Tsay Keh Dene in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

(5) For greater certainty, the fact that an auditor provides services to related bodies does not indicate that the auditor is not independent within the meaning of subsections 52(3) and 52(4).

Auditor's Authority

53.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of Tsay Keh Dene, the auditor must be given access to

(a) all records of Tsay Keh Dene for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of Tsay Keh Dene to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of Tsay Keh Dene as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of Tsay Keh Dene.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

54.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(3) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 51.

Review of Audited Annual Financial Statements

55.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

56.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of Tsay Keh Dene or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of Tsay Keh Dene at the principal administrative offices of Tsay Keh Dene during normal business hours.

Annual Report

57.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of Tsay Keh Dene for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of Tsay Keh Dene, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of Tsay Keh Dene.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements for the previous fiscal year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 51, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of Tsay Keh Dene as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if Tsay Keh Dene is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of Tsay Keh Dene who have requested but have not been provided with the annual report of Tsay Keh Dene or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

58. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of Tsay Keh Dene or kept, used or received by any person on behalf of Tsay Keh Dene are the property of Tsay Keh Dene.

Record Keeping

59. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of Tsay Keh Dene, and

(b) the confidentiality, control and release of Tsay Keh Dene information that is in the possession of Tsay Keh Dene, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of Tsay Keh Dene.

Account Records

60. If Tsay Keh Dene has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of Tsay Keh Dene, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

61. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by Tsay Keh Dene in its operations to ensure the integrity of Tsay Keh Dene's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

62. In this Part,

"Tsay Keh Dene tangible capital assets" means all non-financial assets of Tsay Keh Dene having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for Tsay Keh Dene tangible capital assets as described in section 65; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a Tsay Keh Dene tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

63. The Council must take reasonable steps to ensure that Tsay Keh Dene tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

64. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

65.(1) The Council must establish a life-cycle management program for Tsay Keh Dene tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for Tsay Keh Dene tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of Tsay Keh Dene tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of Tsay Keh Dene tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for Tsay Keh Dene tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

66.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of Tsay Keh Dene Members

67. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which Tsay Keh Dene members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

68.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of Tsay Keh Dene is not authorized by or under this Law or another Tsay Keh Dene law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of Tsay Keh Dene,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 20,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of Tsay Keh Dene becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

69.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 68(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 68, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

70.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 68 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 68 must not be subjected to any form of reprisal by Tsay Keh Dene or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of Tsay Keh Dene as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 68 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 68; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 68.

Liability for Improper Use of Money

71.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used in a way that he or she knows to be contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act is personally liable to Tsay Keh Dene for the amount of any loss caused by the resulting expenditure, investment or use.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of Tsay Keh Dene and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to Tsay Keh Dene under subsection (1) may be recovered for Tsay Keh Dene by Tsay Keh Dene, a member of Tsay Keh Dene or a person who holds a security under a borrowing made by Tsay Keh Dene.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of Tsay Keh Dene for unauthorized expenditure, investment or use of Tsay Keh Dene's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

72.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"Tsay Keh Dene official" means a current or former councillor, officer or employee of Tsay Keh Dene.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named Tsay Keh Dene official, a category of Tsay Keh Dene official or all Tsay Keh Dene officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a Tsay Keh Dene official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

73.(1) If Tsay Keh Dene is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, Tsay Keh Dene must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that Tsay Keh Dene is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring Tsay Keh Dene into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Other Revenues

74.(1) This section applies to Tsay Keh Dene only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to Tsay Keh Dene under section 53 of the Act that third-party management of Tsay Keh Dene's other revenues is required, the Council of Tsay Keh Dene delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of Tsay Keh Dene's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

75.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of Tsay Keh Dene; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of Tsay Keh Dene must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If Tsay Keh Dene is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Coming into Force

76. (1) This section and the operative portions of sections 1-6, 23, 26, 28, 46-50, 52-56, 60, 73 and 74 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 19(1), 20, 21(1-3), 22(2),(3) and (5), 24, 25, 29, 57 and 68-71 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when Tsay Keh Dene becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9 day of October, 2019, at Tsay Keh, in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of Three (3) members of Council was present throughout.

Chief Johnny Pierre

Councillor Brent Belcourt

Councillor Derrick Isaac

Councillor Helen Poole

Councillor Robert Tomah

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsleil-Waututh Nation in the Province of British Columbia,

Tsleil-Waututh Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TSLEIL-WAUTUTH NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Tsleil-Waututh Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tsleil-Waututh Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Tsleil-Waututh Nation Property Assessment Law, 2017*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Tsleil-Waututh Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Tsleil-Waututh Nation Property Taxation Law, 2017*.

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21 day of May, 2019, at North Vancouver, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Leah George-Wilson

Councillor Deanna B. George

Councillor Justin George

Councillor Vanessa Gonzalez

Councillor Curtis Thomas

Councillor Jennifer Thomas

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$2,185,503
b. Property Transfer Tax	$1,100,886
2. Other Revenues (Utilities)	$1,286,453
TOTAL REVENUES:	**$4,572,842**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$150,000
b. General Administrative	$300,000
c. Other General Government	$100,000
2. Transportation	
a. Roads and Streets	$50,000
3. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$300,000
b. Culture	$200,000
4. Community Development	
a. Education	$150,000
b. Public Works	$600,000
5. Other Services	
a. BCAA	$27,000
b. Assessment Appeals	$5,000
c. District of North Vancouver MTSA	$2,122,044
6. Grants	
a. Homeowner Grants	$316,790
b. Additional Grants	$212,008
7. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$40,000
TOTAL EXPENDITURES:	**$4,572,842**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year

a. **District of North Vancouver** $ 2,122,044

- Police
- Fire
- Library
- Parks and Recreation

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsleil-Waututh Nation in the Province of British Columbia,

Tsleil-Waututh Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TSLEIL-WAUTUTH NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands, and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Tsleil-Waututh Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tsleil-Waututh Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Tsleil-Waututh Nation Property Assessment Law, 2017*;

"First Nation" means the Tsleil-Waututh Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Tsleil-Waututh Nation Property Taxation Law, 2017*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21 day of May, 2019, at North Vancouver, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Leah George-Wilson

Councillor Deanna B. George

Councillor Justin George

Councillor Vanessa Gonzalez

Councillor Curtis Thomas

Councillor Jennifer Thomas

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 1 – Residential	2.92690
Class 2 – Utilities	56.14143
Class 4 - Major Industry	26.03473
Class 5 - Light Industry	12.07207
Class 6 - Business and Other	9.37931
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	6.69768

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsleil-Waututh Nation in the Province of British Columbia,

Tsleil-Waututh Nation Local Services Fee Law, 2019

Dated at Winnipeg, Manitoba this 26th day of June, 2019

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TSLEIL-WAUTUTH NATION LOCAL SERVICES FEE LAW, 2019

TABLE OF CONTENTS

Part I Citation 2
Part II Definitions and References 2
Part III Administration 3
Part IV Fee Levies 4
Part V Invoicing and Payment 4
Part VI Penalties, Interest and Enforcement 6
Part VII Complaints 7
Part VIII General Provisions 7

SCHEDULES
I Fees for Services
II Complaint to Tax Administrator Respecting Service Fee
III Notice of Discontinuance of Services

Tsleil-Waututh Nation Local Services Fee Law, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to paragraph 5(1)(a.1) of the *First Nations Fiscal Management Act*, the Council of a First Nation may make laws respecting the charging of fees for the provision of services or the use of facilities on reserve lands, or for a regulatory process, permit, licence or other authorization, in relation to water, sewers, waste management, animal control, recreation and transportation, as well as any other similar services;

B. The Tsleil-Waututh Nation has a servicing agreement with the District of North Vancouver, under which the District provides services to the residents of the reserve, and for which the Tsleil-Waututh Nation charges and collects fees from those residents that are the same as the fees set by the District for those services from time to time;

C. The fees established in this Law reflect a portion of the Tsleil-Waututh Nation's costs of providing the services and are supported by a report setting out the projected cost of the services, how the costs of the services were determined, and the proportion of the total costs of the services that the Tsleil-Waututh Nation will recover through the fees set out in this Law; and

D. The Council of the Tsleil-Waututh Nation has given notice of this Law and has considered representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*,

NOW THEREFORE the Council of the Tsleil-Waututh Nation duly enacts as follows:

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the *Tsleil-Waututh Nation Local Services Fee Law, 2019*.

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act* and the regulations enacted under that Act;

"billing period" means the calendar year;

"civil resolution tribunal" means the civil resolution tribunal established under the *Civil Resolution Tribunal Act*, S.B.C. 2012, c. 25;

"District" means the District of North Vancouver;

"fee" means a fee charged under this Law;

"holder", in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

(d) who is a trustee of the interest;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"Notice of Discontinuance of Services" means a notice containing the information set out in Schedule III;

"reserve" means any land set apart for the use and benefit of the Tsleil-Waututh Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"service" means each of the services described in Schedule I;

"tax administrator" means the person appointed by the Council to that position under the Taxation Law;

"Taxation Law" means the *Tsleil-Waututh Nation Property Taxation Law, 2017*;

"Tsleil-Waututh Nation" means the Tsleil-Waututh Nation, being a band named in the schedule to the Act; and

"year" means a calendar year.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 10(2)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

(4) Unless otherwise specified, all references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

PART III
ADMINISTRATION

Application of Law

3. This Law applies to the entire reserve.

Tax Administrator

4.(1) The tax administrator shall fulfill the responsibilities given to the tax administrator under this Law.

(2) The tax administrator shall oversee the day-to-day administration and the enforcement of this Law.

(3) The tax administrator may, with the consent of their supervisor, assign the performance of any duties of the tax administrator under this Law to any officer, employee, contractor or agent of the Tsleil-Waututh Nation.

Records and Reporting

5.(1) The tax administrator shall keep the following records in respect of the administration of this Law:

(a) the amount of all fees levied;

(b) the amount of all fees collected;

(c) the amount of all refunds paid;

(d) any complaints received; and

(e) any enforcement proceedings taken.

(2) On or before September 30 in each year, the tax administrator shall report to the Council on the administration of this Law in the previous year, which report shall include each of the items referenced in subsection (1).

Provision of a Report

6. The tax administrator shall make available to any person, either on the Tsleil-Waututh Nation website, or at the Tsleil-Waututh Nation administration offices, a report respecting how the fees levied under this Law were determined, that includes the projected cost of the services, how the costs of the services were determined, and the proportion of the total costs of the services that is to be recovered through the fees.

Revenues and Expenditures

7.(1) All revenue collected by the Tsleil-Waututh Nation from the fees levied under this Law, and interest earned on those revenues, shall be used only for the provision of each service for which the fee is collected.

(2) The tax administrator shall account separately for the fee revenues collected under this Law in respect of each service.

(3) An expenditure of revenue raised under this Law shall be made under the authority of an expenditure law under paragraph 5(1)(b) of the Act or in accordance with section 13.1 of the Act.

Information and Access

8.(1) The tax administrator may deliver a request for information to any person, including a current or former holder of an interest in reserve lands receiving the service, and that person shall provide to the tax administrator, within fourteen (14) days or a longer period as specified in the notice, information, including the production of records, for any purpose related to the administration or enforcement of this Law.

(2) A person authorized by the Tsleil-Waututh Nation may at all reasonable times enter onto lands to which the service is provided for any purposes related to the administration or enforcement of this Law.

PART IV
FEE LEVIES

User Fees

9.(1) The fees set out in Schedule I are hereby levied on each holder of an interest in reserve lands receiving the service, for the provision of the service to the interest.

(2) The tax administrator shall determine the applicable fees set out in Schedule I for each interest in reserve lands for a billing period.

(3) A holder of an interest in reserve lands receiving a service shall pay all fees levied in accordance with this Law.

PART V
INVOICING AND PAYMENT

Invoicing and Payment where Holder is Subject to Property Taxation

10.(1) Where a holder who is liable for fees levied under this Law is also liable for property taxation under the Taxation Law in respect of the same interest in reserve lands, the tax administrator shall include the fees in the tax notice for the interest given under the Taxation Law.

(2) Where the fees are included in a tax notice, the tax administrator shall

(a) note on the tax roll that the fees are included in the tax notice for that interest; and

(b) show the fees separately from the taxes on the tax notice and indicate that the fees are levied for

the service.

(3) Where the fees are included in a tax notice,

(a) the mailing of the tax notice constitutes a statement of and demand for payment of the fees; and

(b) the fees are due and payable on the same date as the property taxes for the interest, unless a different due date is set out in the tax notice.

Invoicing and Payment where Holder is Exempt from Property Taxation

11.(1) On or before June 1 in each year, the tax administrator shall invoice each holder who is exempt from property taxation under the Taxation Law, for the fees charged in accordance with this Law.

(2) The tax administrator shall mail each invoice issued in accordance with subsection (1) to the address of the interest in reserve lands receiving the service, or to such other address provided to the Tsleil-Waututh Nation by the holder in writing from time to time.

(3) Fees invoiced in accordance with this section are due and payable on or before July 2 of the year in which they are levied, unless July 2 falls on a weekend, in which case the fees are due and payable on the next business day following July 2.

Payment of Fees

12.(1) All fees shall be paid at the office of the Tsleil-Waututh Nation during normal business hours, by one of the following methods:

(a) cheque or money order, made payable to the Tsleil-Waututh Nation;

(b) cash; or

(c) electronic payment, as directed by the tax administrator.

(2) The tax administrator shall apply payments first against any unpaid fees from previous billing periods, including interest and penalties, and then to current amounts due.

No Adjustments to Fees

13. For clarity,

(a) there shall be no adjustments to fees where a service is temporarily shut off for maintenance, emergencies or for any other reason; and

(b) fees that are invoiced before an interest in reserve lands is subdivided or consolidated shall not be modified or otherwise adjusted until the next billing period.

Refunds of Fees

14.(1) Where a person has

(a) paid a fee in circumstances where a fee was not payable for a service, or

(b) made an overpayment of a fee,

the tax administrator shall refund to that person the fee or any excess fee paid by that person, as applicable, including interest calculated in accordance with subsection (2).

(2) Where interest is payable on a refund of taxes under this Law, the administrator shall calculate the interest payable as follows:

(a) interest accrues from the date that the fee was originally paid to the Tsleil-Waututh Nation;

(b) the interest rate during each successive three (3) month period beginning on January 1, April 1, July 1 and October 1 of every year is two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the Tsleil-Waututh Nation on the 15th day of the month immediately preceding that three

(3) month period;

(c) interest shall not be compounded; and

(d) interest stops running on the earliest of the day payment of the money owed is mailed, delivered or actually received by the person to whom it is owed.

PART VI

PENALTIES, INTEREST AND ENFORCEMENT

Penalties and Interest

15. If all or part of a fee remains unpaid after it is due,

(a) a one-time penalty of ten percent (10%) of the unpaid portion of the fee will be added to the unpaid fee on the day after it was due and the amount so added is, for all purposes, deemed to be part of the fee; and

(b) the unpaid portion of the fee accrues interest at fifteen percent (15%) per year, starting from the day after it was due until paid or recovered.

Enforcement

16.(1) Fees charged under this Law, together with any applicable interest and penalties, are a debt owed to the Tsleil-Waututh Nation that is recoverable by the Tsleil-Waututh Nation in a court of competent jurisdiction, in a proceeding before the civil resolution tribunal, or in any manner permitted by law and, unless otherwise provided, the use of one method does not prevent seeking recovery by one or more other methods.

(2) A copy of an invoice showing the fees payable by a person, certified as a true copy by the tax administrator, is evidence of that person's debt for the fees.

(3) Fees overdue and remaining unpaid on December 31 in each year may be collected in the same manner and with the same enforcement remedies as taxes levied under the Taxation Law, and the tax administrator may enter the unpaid amounts on the tax roll for that interest in reserve lands under the Taxation Law, as unpaid taxes.

Discontinuance of Services

17.(1) Subject to this section, the Tsleil-Waututh Nation may discontinue a service to an interest in reserve lands if any part of a fee remains unpaid more than sixty (60) days after the fee is due.

(2) At least thirty (30) days before discontinuing a service, the tax administrator shall deliver to the holder, by personal delivery or registered mail, a Notice of Discontinuance of Service.

(3) Personal delivery of the Notice of Discontinuance of Service is made

(a) in the case of an individual, by leaving the notice with that individual or with an individual at least eighteen (18) years of age residing at that individual's place of residence;

(b) in the case of a First Nation, by leaving the notice with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the main administrative office of the First Nation, or with the First Nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the notice with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the head office or one of its branch offices, or with an officer or director of the corporation or the corporation's legal counsel.

(4) A Notice of Discontinuance of Service is considered to have been delivered

(a) if delivered personally, on the day that personal delivery is made; and

(b) if sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed.

(5) If all or any portion of the fee remains unpaid more than thirty (30) days after the delivery of the Notice of Discontinuance of Service under subsection (2), the Tsleil-Waututh Nation may disconnect services to the interest in reserve lands, subject to subsection (6).

(6) The Tsleil-Waututh Nation shall not discontinue water or garbage collection services to an interest that is a residential dwelling.

PART VII
COMPLAINTS

Complaints to Tax Administrator

18.(1) A holder may, within fourteen (14) days of receipt of an invoice under this Law, make a complaint respecting a fee on the basis that the holder has paid a fee when a fee was not payable, or has made an overpayment of a fee.

(2) A complaint shall

(a) be made in the form set out in Schedule II;

(b) be delivered to the tax administrator; and

(c) include any reasons in support of the complaint.

(3) Within fourteen (14) days after receipt of a complaint, the tax administrator shall review the matter and attempt to resolve the complaint directly with the holder.

(4) If the tax administrator determines that the holder has paid a fee when a fee was not payable, or has made an overpayment of a fee, as the case may be, the tax administrator shall advise the holder of the determination and mail an amended invoice to the holder.

(5) If the tax administrator determines that the holder has not paid a fee when a fee was not payable, or has not made an overpayment of a fee, as the case may be, the tax administrator shall notify the holder of this determination and the reasons for the determination.

PART VIII
GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

19.(1) The tax administrator or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law shall not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before a tribunal having jurisdiction, including the civil resolution tribunal, or a court of law; or

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The tax administrator may disclose to the agent of a holder confidential information relating to the holder's interest in reserve lands or fees owing in respect of a service, if the disclosure has been authorized in writing by the holder.

(3) An agent shall not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

20. Despite section 19,

(a) the tax administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form; and

(b) the Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with the Council to comply with the Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

21. Nothing under this Law shall be rendered void or invalid, nor shall the liability of any person to pay fees under this Law be affected by

(a) an error or omission in a determination made by the tax administrator;

(b) an error or omission in any invoice or notice given under this Law; or

(c) a failure of the Tsleil-Waututh Nation or the tax administrator to do something within the required time.

Limitation on Proceedings

22.(1) No person may commence an action or proceeding for the return of money paid to the Tsleil-Waututh Nation, whether under protest or otherwise, on account of a demand, whether valid or invalid, for fees paid under this Law, after the expiration of six (6) months from the date the cause of action first arose.

(2) If a person fails to start an action or proceeding within the time limit prescribed in this section, then money paid to the Tsleil-Waututh Nation shall be deemed to have been voluntarily paid.

Notices

23.(1) Where in this Law an invoice or notice is required to be given by mail or where the method of giving the invoice or notice is not otherwise specified, it shall be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address, or the address for the recipient shown on the tax roll made under the Taxation Law where applicable;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the interest in reserve lands to which the service is provided; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the tax roll made under the Taxation Law if applicable.

(2) Except where otherwise provided in this Law, a notice or invoice

(a) given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) posted on the interest in reserve lands is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

24.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion shall be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid shall not affect the validity of

the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law shall be construed as being remedial and shall be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of this Law and shall be construed as being inserted for convenience of reference only.

Coming into Force

25. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by the Council on the 23 day of May, 2019, at North Vancouver, in the Province of British Columbia.

A quorum of the Council consists of ~~three (3)~~ four (4) members of Council.

Chief Leah George-Wilson

Councillor Deanna B. George

Councillor Justin George

Councillor Vanessa Gonzalez

Councillor Curtis Thomas

Councillor Jen Thomas

Tsleil-Waututh Nation Local Services Fee Law, 2019

SCHEDULE I

FEES FOR SERVICES

The fees established in the following District bylaws are established as fees under this Law:

1. For the service of water provided to an interest in reserve lands, the fees established from time to time under the *District of North Vancouver Waterworks Regulation Bylaw* No. 2279.

2. For the service of sewer provided to an interest in reserve lands, the fees established from time to time under the *District of North Vancouver Sewer Bylaw* No. 6656.

3. For the service of garbage and recycling collection provided to an interest in reserve lands, the fees established from time to time under the *District of North Vancouver Solid Waste Removal Bylaw* No. 7631.

Where a fee referenced under this Law changes, that change will come into effect at the same time, and in the same manner, as the fee comes into effect under the applicable District bylaw.

SCHEDULE II

COMPLAINT TO TAX ADMINISTRATOR RESPECTING SERVICE FEE

TO: Tax Administrator for the Tsleil-Waututh Nation

[address]

PURSUANT to the provisions of the *Tsleil-Waututh Nation Local Services Fee Law, 2019*, I hereby make a complaint respecting the fee as follows

This complaint is based on the following reasons:

(1)

(2)

(describe the reasons in support of the complaint in as much detail as possible)

Applicant's mailing address to which a reply to the complaint is to be sent:

_____

_____

_____ _____

Name of Complainant (please print) Signature of Complainant (or representative)

Dated: _____, 20__ .

SCHEDULE III

NOTICE OF DISCONTINUANCE OF SERVICES

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

TAKE NOTICE that fees, penalties, and interest in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the interest in reserve lands.

AND TAKE NOTICE that where a holder fails to pay all unpaid fees within sixty (60) days after the fee is due, the tax administrator may discontinue services that it provides to the interest of a holder, pursuant to the *Tsleil-Waututh Nation Local Services Fee Law, 2019*.

AND TAKE NOTICE that if the taxes are not paid in full on or before _____, being thirty (30) days from the date of issuance of this notice, the following services will be discontinued:

[list services to be discontinued]

_____
Tax Administrator for the Tsleil-Waututh Nation

Dated: _____, 20___.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tsleil-Waututh Nation in the Province of British Columbia,

Tsleil-Waututh Nation Property Transfer Tax Law, 2019

Dated at Winnipeg, Manitoba this 26th day of June, 2019

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TSLEIL-WAUTUTH NATION
PROPERTY TRANSFER TAX LAW, 2019
TABLE OF CONTENTS

PART I Citation ... 2
PART II Definitions and References ... 2
PART III Administration ... 5
PART IV Tax Liability and Levy ... 6
PART V Exemptions from Taxation ... 8
PART VI Investigations, Information Requests and Inspections ... 18
PART VII Refunds ... 19
PART VIII Assessment, Reconsideration and Appeal ... 20
PART IX Records and Tax Certificates ... 22
PART X Penalties and Interest ... 23
PART XI Collection and Enforcement ... 23
PART XII General Provisions ... 24
PART XIII Transitional Provisions and Coming into Force ... 26

SCHEDULES
I Fair Market Value Determination
II Information Required for Property Transfer Tax Returns
III Notice of Property Transfer Tax Assessment
IV Property Transfer Tax Certificate
V Request for Information by Administrator
VI Request for Reconsideration
VII Costs Payable by Debtor Arising from the Collection and Enforcement of Unpaid Taxes

WHEREAS:

A. Pursuant to paragraph 5(1)(a) of the *First Nations Fiscal Management Act*, the Council of a First Nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands;

B. The Council of the Tsleil-Waututh Nation deems it to be in the best interests of the Tsleil-Waututh Nation to make a law that provides for the levy and collection of a tax on certain interests in reserve lands at the time of the transfer of those interests; and

C. The Council of the Tsleil-Waututh Nation has given notice of this law and has considered any representations received by the Council, in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act*,

NOW THEREFORE the Council of the Tsleil-Waututh Nation duly enacts as follows:

PART I
CITATION

Citation

1. This Law may be cited as the *Tsleil-Waututh Nation Property Transfer Tax Law, 2019*.

PART II
DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, and the regulations enacted under that Act;

"administrator" means a person appointed by the Council under subsection 3(1) to administer this Law;

"Assessment Law" means the *Tsleil-Waututh Nation Property Assessment Law, 2017*;

"chief administrative officer" means the person, appointed by the Council, who is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the Tsleil-Waututh Nation;

"chief financial officer" means the person, appointed by the Council, who is responsible for the day-to-day management of the financial administration of the Tsleil-Waututh Nation;

"civil resolution tribunal" means the civil resolution tribunal established under the *Civil Resolution Tribunal Act*, S.B.C. 2012, c. 25;

"correcting transfer" means a taxable transfer that was intended to be transferred to the transferee when the original transfer was registered;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"expenditure law" means a law enacted by the Tsleil-Waututh Nation under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"fair market value" means the fair market value determined in accordance with the applicable rules and formulae set out in Schedule I;

"holder", in relation to an interest in reserve lands, means a person

(a) in possession of the interest,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the interest,

(c) in actual occupation of the interest, or

(d) who is a trustee of the interest;

"improvement" means any building, fixture, structure or similar thing constructed, placed or affixed on, in or to land, or water over land, or on, in or to another improvement and includes a manufactured home;

"interest", in relation to reserve lands, means any estate, right or interest of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by Her Majesty;

"lease" includes a sublease or any further sublease;

"lease modification agreement" means an agreement that extends the term of a lease;

"local revenue account" means the account referred to in section 13 of the Act;

"manufactured home" means a structure, whether or not ordinarily equipped with wheels, that is designed, constructed or manufactured to

(a) be moved from one place to another by being towed or carried, and

(b) provide

(i) a dwelling house or premises,

(ii) a business office or premises,

(iii) accommodation for any other purpose,

(iv) shelter for machinery or other equipment, or

(v) storage, workshop, repair, construction or manufacturing facilities;

"member" means a member of the Tsleil-Waututh Nation;

"Notice of Tax Assessment" means a notice containing the information set out in Schedule III and includes an amended Notice of Tax Assessment;

"original transfer" means a taxable transfer to a transferee that was in error, or an error was made in the description or survey under which an interest in reserve lands was registered;

"parcel" means a block or other defined area of land on the reserve;

"permanent resident of Canada" means a permanent resident as defined in the *Immigration and Refugee Protection Act*;

"person" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"principal residence",

(a) for the purposes of section 12, means an interest in reserve lands

(i) on which the person in relation to whose residency the exemption in section 12 is claimed usually resided and used as his or her home,

(ii) on which there are improvements that are designed to accommodate and that are used to accommodate three (3) or fewer families,

(iii) on which all of the improvements are residential improvements, and

(iv) that is not larger than a half (0.5) hectare, and

(b) for the purposes of sections 13 to 24, means the usual place where an individual makes his or her home;

"registration date" means the date on which an application is made to register a taxable transfer in the registry;

"registry" means the Tsleil-Waututh Lands Register, or its successor, in which interests in reserve lands

are registered;

"related individual" means

(a) a person's spouse, child, grandchild, great-grandchild, parent, parent's spouse, grandparent or great-grandparent,

(b) the spouse of a person's child, grandchild or great-grandchild, or

(c) the child, parent, grandparent or great-grandparent of a person's spouse;

"Request for Information" means a request containing the information set out in Schedule V;

"Request for Reconsideration" means a request containing the information set out in Schedule VI;

"reserve" means any land set apart for the use and benefit of the Tsleil-Waututh Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"residential improvement" means an improvement, or a part of an improvement, constructed on and permanently affixed to land and that is intended to be a dwelling;

"residential property" means an interest in reserve lands that is

(a) classified as class 1 property under the Assessment Law, or

(b) used or intended to be used for residential purposes;

"Return" means a tax return containing the information set out in Schedule II and in the form or forms determined by the administrator;

"settlor" means, in relation to an interest in reserve lands held in trust, the person who

(a) contributed the interest in land to the trust estate, or

(b) contributed to the trust estate the assets used to acquire the interest in land,

whether or not that person is the creator of the trust;

"spouse" includes a common law partner;

"tax" means the property transfer tax imposed under this Law and includes all penalties, interest, and costs added to taxes under this Law;

"Tax Certificate" means a certificate containing the information set out in Schedule IV;

"taxable transfer" means

(a) a transfer, grant, assignment or other disposition of a lease by any method, including by court order (including an order absolute of foreclosure) or by the operation of any enactment,

(b) a grant of a life estate in a lease, including by court order (including an order absolute of foreclosure) or by the operation of any enactment,

(c) the extension of the term of a lease by a lease modification agreement, and

(d) a grant of an option to renew or extend the term of a lease;

"taxpayer" means a person liable for payment of tax under this Law;

"transferee" means a person to whom an interest in reserve lands is transferred or whose interest is created, increased or given effect to under a taxable transfer;

"transferor" means a person from whom a transferee receives a taxable transfer;

"Tsleil-Waututh Nation" means the Tsleil-Waututh Nation, being a band named in the schedule to the Act; and

"Tsleil-Waututh Nation Corporation" means a corporation in which at least a majority of the shares are

held in trust for the benefit of the Tsleil-Waututh Nation or all of the members of the Tsleil-Waututh Nation.

(2) For greater certainty, an interest, in relation to reserve lands, includes improvements.

(3) For the purpose of calculating tax payable under this Law, a person registered in the registry as the holder of the interest in reserve lands, other than a person registered only as the owner of a charge, is deemed to be the legal and beneficial holder of the interest, even if the person holds the interest in trust.

(4) For the purposes of this Law, a person is considered to have only one (1) principal residence at a time.

(5) In this Law, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 3(4)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this Law, except where otherwise stated.

(6) Unless otherwise specified, all references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

PART III
ADMINISTRATION

Administrator

3.(1) The Council shall appoint an administrator to oversee the administration and enforcement of this Law.

(2) The administrator shall fulfill the responsibilities given to the administrator under this Law and such other duties assigned to the administrator by the Tsleil-Waututh Nation from time to time.

(3) The administrator may, with the consent of the Council, the chief administrative officer or the chief financial officer, assign the performance of any duties of the administrator to any officer, employee, contractor or agent of the Tsleil-Waututh Nation.

(4) On or before September 30 of each year, the administrator shall prepare and present a report to the Council on the administration of this Law during the previous fiscal year, which report shall include

(a) the amount of all taxes levied;

(b) the amount of all taxes received;

(c) the amount of any exemptions from taxes;

(d) the amount of any refunds of taxes;

(e) a list of all requests for reconsideration received by the administrator and the decision made respecting each request;

(f) any appeals filed; and

(g) any enforcement proceedings taken.

Revenues and Expenditures

4. Taxes collected by the Tsleil-Waututh Nation shall be placed in the local revenue account of the Tsleil-Waututh Nation and expended under the authority of an expenditure law or in accordance with section 13.1 of the Act.

PART IV
TAX LIABILITY AND LEVY

Tax Liability

5.(1) This Law applies to all interests in reserve lands, and every transferee is subject to tax at the time of application for registration of a taxable transfer in respect of an interest in accordance with this Law.

(2) Except where an exemption applies as provided in Part V, a tax

(a) is levied and imposed on an interest at the time of the application for registration of a taxable transfer relating to that interest; and

(b) shall be paid by the transferee in accordance with this Law.

(3) A person who is a transferee of a taxable transfer under this Law is liable for the tax even if

(a) that person is also liable to pay taxes imposed under other property taxation laws of the Tsleil-Waututh Nation; or

(b) the interest acquired by a co-transferee of the taxable transfer is exempt from tax under this Law.

(4) Where there is more than one (1) transferee in respect of a taxable transfer, each transferee is jointly and severally liable to the Tsleil-Waututh Nation for the tax imposed under this Law.

(5) Subsection (4) does not apply to a co-transferee of a taxable transfer who is exempt from tax under this Law.

(6) Taxes are due and payable under this Law notwithstanding any proceeding initiated or remedy sought by a taxpayer respecting those taxes, including without limitation respecting the assessment of taxes, the applicability of an exemption, or the taxpayer's liability to taxation.

Tax Payment and Filing Return

6.(1) On application for registration of a taxable transfer in the registry, the transferee shall

(a) pay the tax in accordance with this Law; and

(b) file a completed Return in accordance with this Law, whether or not the taxable transfer is exempt from tax under this Law.

(2) The registry shall refuse to accept an application for registration of a taxable transfer if

(a) the transferee does not pay the tax owing at the time of registration;

(b) the transferee does not file a completed Return; or

(c) the administrator or the registry staff have reasonable grounds to believe that the Return is incomplete, or the transferee does not qualify for an exemption being claimed on the Return.

(3) Payment of taxes shall be made by electronic transfer to the Tsleil-Waututh Nation as directed by the administrator, or by cheque or money order made payable to the Tsleil-Waututh Nation.

(4) The administrator shall issue a receipt to the taxpayer for taxes paid under this Law.

Payment of Estimated Tax

7.(1) Despite section 6, where the amount of tax owing on a taxable transfer cannot be determined on the registration date because an appraisal or other valuation information is required to determine the fair market value of the taxable transfer, the administrator may, on the request of the transferee,

(a) estimate the tax owing using the best information available to the administrator on the registration date; and

(b) authorize the registry to accept the application for registration of the taxable transfer on payment by the transferee of the administrator's estimate of the tax owing.

(2) Where a transferee makes a payment of estimated tax owing under subsection (1), the administrator shall, on receipt of the appraisal or other valuation information, determine the tax owing on the taxable transfer.

(3) Despite subsection (2), if the transferee was required to provide the appraisal or other valuation information and the transferee does not provide the information within the required time, the administrator shall determine the tax owing on the taxable transfer on the registration date, based on the best information available to the administrator at the time of the determination under this subsection.

(4) Where the administrator makes a determination of tax owing under subsection (2) or (3), the administrator shall deliver a Notice of Tax Assessment to the transferee and section 32 applies.

Tax Rate

8.(1) The tax payable under this Law is the sum of the following:

(a) one percent (1%) of the taxable transfer's fair market value that does not exceed two hundred thousand dollars ($200,000);

(b) two percent (2%) of that portion of the fair market value that exceeds two hundred thousand dollars ($200,000) but does not exceed two million dollars ($2,000,000);

(c) three percent (3%) of that portion of the fair market value that exceeds two million dollars ($2,000,000); and

(d) where the subject matter of the taxable transfer includes residential property, an additional two percent (2%) of that portion of the fair market value of the residential property that exceeds three million dollars ($3,000,000), determined in accordance with subsection (2).

(2) For the purposes of paragraph (1)(d), the fair market value of a residential property is

(a) where the subject matter of the taxable transfer includes only residential property, the fair market value of the taxable transfer; and

(b) where the subject matter of the taxable transfer includes property that is not residential property, the fair market value of that portion of the taxable transfer comprising the residential property.

(3) If a transferee

(a) applies to register a taxable transfer, and

(b) within six (6) months after the application referred to in paragraph (a) applies to register one or more additional taxable transfers respecting the same interest,

the tax owing on the taxable transfer referred to in paragraph (b) shall be calculated based on the total fair market value of the taxable transfers referred to in paragraphs (a) and (b) as if all the taxable transfers referred to in paragraphs (a) and (b) were a single taxable transfer.

(4) If

(a) a transferee applies to register a taxable transfer, and

(b) one or more related individuals of the person referred to in paragraph (a) apply, as transferees, at the same time as or within six (6) months after the application referred to in paragraph (a), to register one (1) or more taxable transfers respecting the same interest for which the transferor is not the person referred to in paragraph (a),

the tax owing shall be calculated based on the total fair market value of the taxable transfers referred to in paragraphs (a) and (b) as if all those taxable transfers were a single taxable transfer, and the transferees

referred to in paragraphs (a) and (b) are jointly and severally liable to pay the total tax owing.

(5) If

(a) a transferee that is a corporation (in this subsection and subsection (6) called the "corporate transferee") applies for registration of a taxable transfer, and

(b) one or more corporations associated with the corporate transferee apply, as transferees, at the same time as or within six (6) months after the application referred to in paragraph (a), for registration of one or more taxable transfers respecting the same interest for which the transferor is not the corporate transferee,

the tax owing on the taxable transfers shall be calculated based on the total fair market value of the taxable transfers referred to in paragraphs (a) and (b) as if all those taxable transfers were a single taxable transfer, and the transferees referred to in paragraphs (a) and (b) are jointly and severally liable to pay that total tax.

(6) For the purposes of subsection (5), a corporation is associated with a corporate transferee if the corporation and the corporate transferee are associated, within the meaning of section 256 of the *Income Tax Act*, on the registration date of the taxable transfer referred to in subsection (5).

Tax Return

9. A Return shall be dated and certified

(a) if no exemption is claimed, by the transferee or a person with actual authority to certify the Return on behalf of the transferee;

(b) if an exemption is claimed and the transferee is an individual, by the transferee or by an agent of the transferee who has personal knowledge of the matters certified; or

(c) if an exemption is claimed and the transferee is a corporation, by a person who has personal knowledge of the matters certified and actual authority to certify the return on behalf of the transferee.

Correcting Transfer

10.(1) Despite section 8, the tax payable for a correcting transfer is the tax payable determined under that section as if the fair market value of the taxable transfer were determined on the registration date of the original transfer.

(2) On the registration of a correcting transfer, the amount of tax paid by a transferee in respect of the original transfer is deemed to be tax

(a) paid by the transferee in respect of the correcting transfer; and

(b) paid on the registration date of the correcting transfer.

PART V

EXEMPTIONS FROM TAXATION

Applicability of Exemptions

11.(1) A transferee is exempt from taxation on a taxable transfer under sections 12 and 13 only where

(a) the taxable transfer is within any of the descriptions set out in sections 12 and 13; and

(b) the transferee files a claim for the exemption concurrently with the transferee's completed Return and application for registration of the taxable transfer in the registry.

(2) A claim for an exemption under this section shall

(a) be in the form required by the administrator;

(b) provide sufficient information for the administrator to confirm that the taxable transfer or the

transferee, as the case may be, qualifies for the exemption claimed; and

(c) include a consent by the transferee to the administrator conducting inquiries respecting the taxable transfer and the transferee that the administrator considers necessary to confirm the qualification for the exemption.

Exemptions from Tax

12.(1) In this section a related individual shall be a person who is a Canadian citizen or a permanent resident as defined in the *Immigration and Refugee Protection Act*.

(2) A transferee is exempt from taxation on a taxable transfer under this Law where the taxable transfer is

(a) from a transferor who is not a trustee to a transferee who is a related individual, if the interest transferred has been the principal residence of either the transferor or the transferee for a continuous period of at least six (6) months immediately before the registration date;

(b) from a trustee of a deceased's estate or of a trust established under a deceased's will and who is registered in that capacity in the registry, to a transferee, if

(i) the transferee is a beneficiary of the estate or trust,

(ii) the transferee beneficiary was a related individual of the deceased at the time of the deceased's death, and

(iii) immediately before the deceased's death, the interest to be transferred was the deceased's principal residence or had been the transferee's principal residence for a continuous period of at least six (6) months;

(c) from a trustee of a trust that is settled during the lifetime of the settlor and who is registered in that capacity in the registry, if

(i) the transferee is a beneficiary of the trust,

(ii) the transferee beneficiary is a related individual of the settlor of the trust, and

(iii) the interest transferred was the principal residence of either the settlor or the transferee for a continuous period of at least six (6) months immediately before the date of transfer or of the transferee beneficiary for that period;

(d) from a transferor to a transferee who is a spouse or former spouse of the transferor where the transfer is made pursuant to a written separation agreement, a court order, or other legally binding order or agreement under the *Tsleil-Waututh Nation Matrimonial Real Property Law* or under an applicable provincial or federal enactment respecting the division of matrimonial or family property;

(e) to change a joint tenancy to a tenancy in common, if

(i) the persons holding the interest are the same before and after the transfer, and

(ii) each person holding a share of the interest after the transfer has an interest equal to that held by the other holders;

(f) by operation of law to the survivor of a joint tenancy consequent on the death of a joint tenant holder of the interest;

(g) in relation to the subdivision of an interest into smaller parcels, where

(i) the transferee of one or more of the resulting subdivided parcels was one of the registered holders of the original interest immediately before its subdivision, and

(ii) the transferee's proportionate share of the fair market value of those smaller parcels, calculated

using the fair market values as they were immediately after the subdivision, does not exceed the transferee's proportionate share of the fair market value of the original interest, calculated using the fair market value as it was immediately before the subdivision;

(h) by which an interest reverts, escheats or is forfeited to the Tsleil-Waututh Nation or the federal or provincial Crown, or by which an interest that has reverted, escheated or been forfeited to the Tsleil-Waututh Nation or the Crown is returned to its previous holder;

(i) to the trustee in bankruptcy of an interest forming part of the estate of a bankrupt;

(j) from the trustee in bankruptcy to the bankrupt of an interest forming part of the estate of the bankrupt, if no consideration for the transfer is paid by or on behalf of the bankrupt transferee and a declaration to that effect is made by the transferee and the transferor on the application for the exemption;

(k) from the trustee in bankruptcy to the spouse or former spouse of the bankrupt of an interest forming part of the estate of the bankrupt, if

(i) the interest transferred was the principal residence of the bankrupt immediately before the date of the bankruptcy, and

(ii) no consideration for the transfer is paid by or on behalf of the transferee and a declaration to that effect is made by the transferee and the transferor on the application for the exemption;

(l) to a person in his or her capacity as personal representative, if the interest transferred is part of the deceased's estate;

(m) of a life estate in a lease, if the transferee of that life estate transferred the lease in the same interest to the transferor of the life estate in a concurrent transaction;

(n) to a mortgagee, if the mortgagee was the immediately preceding holder of the interest that was subject to the mortgage;

(o) to the provincial public guardian and trustee or the Minister of Indian Affairs and Northern Development, if

(i) the interest transferred is to be held in trust by the public guardian and trustee or the Minister of Indian Affairs and Northern Development, as the case may be, for the sole benefit of a minor,

(ii) the minor is a related individual of the transferor or the person whose estate is the transferor, and

(iii) the interest transferred was the principal residence of the minor, the transferor, or the person whose estate is the transferor;

(p) from the provincial public guardian and trustee or the Minister of Indian Affairs and Northern Development, if

(i) the interest transferred was held in trust by the public guardian and trustee or the Minister of Indian Affairs and Northern Development, as the case may be, for the sole benefit of a minor, and

(ii) the transferee is the beneficiary;

(q) from a transferor to a transferee, each of whom is registered in the registry as a trustee of the interest, if

(i) the change in trustee is for reasons that do not relate, directly or indirectly, to a change in beneficiaries or in a class of beneficiaries or to a change in the terms of the trust, and

(ii) the transferor and the transferee make a declaration to that effect on the application for the exemption;

(r) for the purpose of transferring an interest

(i) that was transferred in error, or

(ii) in respect of which an error was made in the description or survey relating to the registration of the interest;

(s) to a not-for-profit educational institution, including a public school, university, technical institute or public college, if the interest being transferred will be used for an educational purpose; or

(t) of a lease with a term of thirty (30) years or less remaining as of the registration date, other than a lease modification agreement.

(3) Despite paragraph (2)(t), the exemption from taxation in that paragraph does not apply to a taxable transfer where

(a) two (2) or more taxable transfers are made in respect of the same interest;

(b) the applications for registration of the taxable transfers are made at the registry within six (6) months of each other;

(c) each of the taxable transfers provides a term during which a person is given a right to occupy the interest under a lease; and

(d) the terms referred to in paragraph (c) exceed thirty (30) years in total.

Additional Exemptions

13.(1) A transferee is exempt from taxation on a taxable transfer under this Law where the taxable transfer is to

(a) the Tsleil-Waututh Nation as the sole transferee;

(b) a Tsleil-Waututh Nation Corporation as the sole transferee;

(c) a member where, in respect of the taxable transfer,

(i) the member is the only transferee,

(ii) all of the transferees are members, or

(iii) the member and the member's spouse are the only transferees,

provided that the transferee will hold the interest directly and not as a trustee, and the interest will be the transferee's principal residence; or

(d) a trustee who will hold the interest in trust only for the sole benefit of one (1) or more members and no other person, provided that at least one of the members will use the interest as their principal residence.

(2) Subject to subsection (3), where an exemption is given under paragraph (1)(b), (c) or (d), the Tsleil-Waututh Nation shall

(a) pay into the local revenue account an amount equivalent to the taxes that would have been payable by the exempted person or corporation had the exemption not applied; and

(b) make the payment under paragraph (a) using moneys that are not local revenues.

(3) The requirement in subsection (2) does not apply to an exemption given under paragraph (1)(b) where all of the shares in the Tsleil-Waututh Nation Corporation are held in trust for the benefit of the Tsleil-Waututh Nation or all of the members of the Tsleil-Waututh Nation.

First-Time Home Buyer – Exemption Definitions

14. The following definitions apply to sections 15 to 18:

"first-time home buyer" means an individual who

(a) is a Canadian citizen or a permanent resident of Canada on the registration date of a taxable transfer,

(b) has not previously

(i) owned land in British Columbia or elsewhere that constituted the individual's principal residence,

(ii) held a lease in British Columbia or elsewhere that constituted the individual's principal residence, or

(iii) held an interest in reserve lands under a lease that constituted the individual's principal residence, and

(c) has not previously obtained a first-time home buyers' exemption or refund under this Law or under any other federal, provincial or First Nation enactment; and

"qualifying property" means an interest in reserve lands

(a) with a fair market value that does not exceed the amount set for a qualifying property for the first time home buyers' program under the *Property Transfer Tax Act*, R.S.B.C. 1996, c. 378 on the registration date, and

(b) with a total parcel area of a half (0.5) hectare or less.

First-Time Home Buyer – Exemption Qualifications

15.(1) A transferee who applies for registration of a taxable transfer of a qualifying property is exempt from taxation under this Law if

(a) the taxable transfer is referenced in paragraph (a) or (b) of the definition of "taxable transfer" in subsection 2(1);

(b) the residential improvement is the only improvement on the qualifying property;

(c) the transferee is a first-time home buyer;

(d) the transferee meets the requirements set out in section 16; and

(e) the transferee files a claim for the exemption concurrently with the transferee's completed Return and application for registration of the taxable transfer in the registry.

(2) A claim for an exemption under this section shall

(a) be in the form required by the administrator;

(b) include a declaration that the transferee is a first-time home buyer;

(c) provide sufficient information to confirm that the interest in reserve lands is a qualifying property; and

(d) include a consent by the transferee to the administrator conducting inquiries respecting the transferee that the administrator considers necessary to confirm the qualifications of the transferee for the exemption.

First-Time Home Buyer – Requirement to Establish a Residence

16.(1) A transferee who has applied for an exemption under section 15 or a refund under section 17 shall establish a residence on the qualifying property in accordance with subsection (2) or (3).

(2) For the purposes of subsection (1), a transferee establishes a residence on the qualifying property if, on the registration date, the qualifying property contains a residential improvement that the transferee inhabits as the transferee's principal residence within ninety-two (92) days after the registration date and continuing to a date that is not earlier than the first anniversary of the registration date.

(3) If, on the registration date, the qualifying property does not contain a residential improvement as required by subsection (2), a transferee may establish a residential improvement before the first anniversary of the registration date provided

(a) the transferee inhabits the residential improvement as the transferee's principal residence beginning at the time it is completed and continuing to a date that is not earlier than the first anniversary of the registration date; and

(b) the qualifying property, taking into consideration the total costs incurred to establish the residential improvement and the fair market value of the qualifying property on the registration date, would have been a qualifying property on the registration date.

First-Time Home Buyer – Refund on Application

17.(1) A transferee who is entitled to an exemption under section 15 who does not apply for that exemption on the registration date may, within eighteen (18) months after that date, apply to the administrator under subsection (3) for a refund of the tax paid on the taxable transfer by the transferee.

(2) If a transferee is not entitled on the registration date to an exemption under section 15 only because the transferee does not meet a requirement set out in paragraph (a) of the definition in section 14 of "first-time home buyer" on the registration date, the transferee may apply to the administrator under subsection (3) for a refund of the tax paid on the taxable transfer by the transferee if

(a) the transferee meets the requirements of paragraph (a) of that definition on or before the first anniversary of the registration date; and

(b) the transferee makes the application for a refund within eighteen (18) months after the registration date.

(3) To claim a refund under subsection (1) or subsection (2), a transferee shall provide to the administrator

(a) a written application for a refund, in the form required by the administrator, signed by the transferee;

(b) a claim for the exemption in the form required by the administrator; and

(c) any additional information or evidence necessary to satisfy the administrator that the applicant is entitled to claim the exemption.

(4) On receiving an application under subsection (1) and additional information under subsection (3), the administrator shall,

(a) on being satisfied that the transferee would have qualified for an exemption under section 15 on the registration date, pay to the transferee a refund of the tax paid by the transferee equivalent to the amount of the tax exemption had the application for the exemption been made on the registration date; or

(b) if not satisfied that the transferee would have qualified for an exemption under section 15 on the registration date, refuse the application and provide a written notice to the transferee stating the reasons for the refusal.

(5) On receiving an application under subsection (2) and additional information under subsection (3), the administrator shall,

(a) on being satisfied that the transferee would have qualified for an exemption under section 15 on the registration date but for the transferee's failure to meet a requirement set out in paragraph (a) of the definition in section 14 of "first-time home buyer" on that date, pay to the transferee a refund of the tax paid by the transferee equivalent to the amount of the tax exemption had the transferee met the requirement on the registration date; or

(b) if not satisfied that the transferee met that requirement on or before the first anniversary of the registration date, refuse the application and provide a written notice to the transferee stating the reasons for the refusal.

(6) A notice given under paragraph (4)(b) or (5)(b) is deemed to be a Notice of Tax Assessment for the purpose of allowing the taxpayer to make a Request for Reconsideration under this Law.

First-Time Home Buyer – Unqualified Transferee

18.(1) The administrator shall, after the first anniversary of the registration date, confirm with each transferee who has obtained an exemption under section 15 or a refund under section 17 that the requirements in section 16 have been met.

(2) Where the administrator determines that a transferee who has obtained an exemption under section 15 or a refund under section 17

(a) did not qualify for the exemption on the registration date, or

(b) fails, refuses or ceases to comply with section 16,

the administrator shall deliver a Notice of Assessment to the transferee and the transferee shall pay to the Tsleil-Waututh Nation the tax that would have been owing by the transferee had the transferee not received the exemption or refund, plus interest calculated on the tax from the registration date and any penalty assessed under section 39.

(3) Subsection (2) does not apply where a transferee does not comply with section 16 only because

(a) the transferee dies before the first anniversary of the registration date; or

(b) the interest in reserve lands is transferred by the transferee to a spouse or former spouse pursuant to a written separation agreement or court order under the *Tsleil-Waututh Nation Matrimonial Real Property Law* or under an applicable provincial or federal enactment relating to the division of matrimonial or family property.

New Housing Exemption – Definitions

19. The following definitions apply to sections 20 to 24:

"qualifying individual" means an individual who is a Canadian citizen or a permanent resident of Canada;

"qualifying property" means an interest in reserve lands

(a) with a fair market value that does not, on the registration date, exceed the sum of

(i) the qualifying value of an interest, and

(ii) the amount set for a qualifying property for the new housing exemption under the *Property Transfer Tax Act*, R.S.B.C. 1996, c. 378, and

(b) with a total parcel area of a half (0.5) hectare or less; and

"qualifying value", in respect of an interest in reserve lands, means the amount set for the qualifying value for the new housing exemption under the *Property Transfer Tax Act*, R.S.B.C. 1996, c. 378.

New Housing Exemption – Qualifications

20.(1) A transferee who applies for registration of a taxable transfer of a qualifying property that

contains a residential improvement is exempt from taxation under this Law if

(a) the taxable transfer is referenced in paragraph (a) or (b) of the definition of "taxable transfer" in subsection 2(1);

(b) the transferee is a qualifying individual on the registration date;

(c) the taxable transfer is in respect of either of the following:

(i) a qualifying property in respect of which the residential improvement

(A) was constructed or placed on the property, and

(B) on the registration date, has not been used as a dwelling since the construction of the residential improvement began or since the residential improvement was placed on the property, as the case may be, or

(ii) a qualifying property that resulted from a subdivision of a parcel and in respect of which the residential improvement

(A) was developed from the division of an improvement that was on the parcel that was subdivided, and

(B) on the registration date, has not been used as a dwelling since the subdivision of the parcel;

(d) the qualifying property does not, on the registration date, contain a residential improvement other than a residential improvement that falls within the description in subparagraph (c)(i) or (ii);

(e) the application is the first application for registration in respect of the qualifying property,

(i) in the case of a qualifying property described in subparagraph (c)(i), since the residential improvement was completed or since the residential improvement was placed on the property, as the case may be, or

(ii) in the case of a qualifying property described in subparagraph (c)(ii), since the subdivision of the parcel;

(f) the transferee files a claim for the exemption concurrently with the transferee's completed Return and application for registration of the taxable transfer in the registry.

(2) If the fair market value of a qualifying property exceeds the qualifying value of the property, the exemption under subsection (1) is the amount calculated as follows:

$$PTT \times ((QV+50{,}000-FMV)/50{,}000)$$

where

FMV is the fair market value of the qualifying property;

PTT is the amount of tax that would be payable on the taxable transfer but for the exemption under subsection (1); and

QV is the qualifying value of the qualifying property.

(3) A claim for an exemption under this section shall

(a) be in the form required by the administrator;

(b) include a declaration that the transferee and the taxable transfer meet all of the requirements for the exemption;

(c) provide sufficient information to confirm that the interest is a qualifying property; and

(d) include a consent by the transferee to the administrator conducting inquiries respecting the

transferee that the administrator considers necessary to confirm the qualifications of the transferee and the transfer for the exemption.

New Housing Exemption – Obligation to Inhabit as Principal Residence

21. A transferee who has applied for an exemption under section 20 or a refund under section 22 shall,

(a) beginning on a date that is not more than ninety-two (92) days after the registration date, and

(b) continuing to a date that is not earlier than the first anniversary of the registration date,

inhabit as the transferee's principal residence the residential improvement on the qualifying property.

New Housing Exemption – Refund where Principal Residence on Registration Date

22.(1) A transferee who is entitled to an exemption under section 20 and who fails to apply for that exemption on the registration date may, within eighteen (18) months after that date, apply to the administrator for a refund of the tax paid by the transferee on the registration date of the taxable transfer.

(2) A transferee who is not entitled on the registration date to an exemption under section 20 because the transferee is not a qualifying individual on that date may apply to the administrator for a refund of the tax paid on the registration of the transaction by the transferee if

(a) the transferee becomes a qualifying individual on or before the first anniversary of the registration date; and

(b) the application for the refund is made within eighteen (18) months after the registration date.

(3) On receiving an application under subsection (1), the administrator,

(a) if satisfied that the transferee would have qualified for an exemption under section 20 on the registration date, shall refund the portion of the amount of tax paid by the transferee that is equivalent to the amount of the exemption to which the transferee would have been entitled had the application for the exemption been made on the registration date; or

(b) if not satisfied that the transferee would have qualified for an exemption under section 20 on the registration date, shall refuse the application and provide the transferee with written notice stating the reasons for the refusal.

(4) On receiving an application under subsection (2), the administrator,

(a) if satisfied that the transferee

(i) would have qualified for an exemption under section 20 on the registration date but for the transferee's failure to be a qualifying individual on that date, and

(ii) became a qualifying individual on or before the first anniversary of the registration date,

shall refund that portion of the amount of tax paid by the transferee that would have been exempted under section 20 had the transferee been a qualifying individual on the registration date; and

(b) if not satisfied that the requirements for the refund set out in paragraph (a) have been met, shall refuse the application and provide the transferee with written notice stating the reasons for the refusal.

(5) A notice given under paragraph (3)(b) or (4)(b) is deemed to be a Notice of Tax Assessment for the purpose of allowing the taxpayer to make a Request for Reconsideration under this Law.

New Housing Exemption – Refund where no Principal Residence on Registration Date

23.(1) A transferee of a qualifying property that does not, on the registration date, contain a residential improvement may apply for a refund of the tax paid on the registration date by the transferee if

(a) the transferee is a qualifying individual on the registration date or becomes a qualifying

individual on or before the first anniversary of the registration date;

(b) before the first anniversary of the registration date, the transferee establishes a residential improvement on the qualifying property

(i) that the transferee inhabits, as the transferee's principal residence,

(A) beginning at the time the residential improvement is completed, and

(B) subject to subsection (2), continuing to a date that is not earlier than the first anniversary of the registration date, and

(ii) in respect of which the total costs incurred to establish the residential improvement, when added to the fair market value of the property at the registration date, do not exceed the sum of the qualifying value of the property and fifty thousand dollars ($50,000); and

(c) the application for the refund is made on a date that is

(i) after the first anniversary of the registration date, and

(ii) on or before the date that is eighteen (18) months after the registration date.

(2) The requirement set out in clause (1)(b)(i)(B) is deemed to have been met in respect of a property if the transferee fails to meet that requirement only because, before the first anniversary of the registration date,

(a) the transferee dies; or

(b) the property is transferred by the transferee pursuant to a written separation agreement or a court order under the *Tsleil-Waututh Nation Matrimonial Real Property Law* or under an applicable federal or provincial enactment respecting the division of matrimonial or family property.

(3) On receiving an application under subsection (1), the administrator,

(a) if satisfied that

(i) the qualifying property was, on the registration date, a qualifying property that did not contain a residential improvement, and

(ii) the requirements for the refund set out in subsection (1) have been met,

shall refund the portion of the amount of tax paid by the transferee that is equivalent to the amount of the exemption to which the transferee would have been entitled under section 20 had the property contained a residential improvement meeting the requirements in subsection 20(1); or

(b) if not satisfied that the requirements for the refund set out in subsection (1) have been met, shall refuse the application and provide the transferee with written notice stating the reasons for the refusal.

(4) A notice given under paragraph (3)(b) is deemed to be a Notice of Tax Assessment for the purpose of allowing the taxpayer to make a Request for Reconsideration under this Law.

New Housing Exemption – Unqualified Transferee

24.(1) A transferee who has obtained an exemption under section 20 or a refund under section 22 is liable under subsection (2) if the transferee,

(a) in the case of a transferee who obtained an exemption under section 20 or a refund under paragraph 22(3)(a), is not a qualifying individual on the registration date;

(b) in the case of a transferee who obtained a refund under paragraph 22(4)(a), does not become a qualifying individual on or before the first anniversary of the registration date;

(c) in the case of a transferee who obtained an exemption under section 20, fails or refuses to comply with paragraph 20(1)(f) or subsection 20(3); or

(d) fails to inhabit the residential improvement referred to in section 21 as the transferee's principal residence as required by that section.

(2) A transferee referred to in subsection (1) shall pay to the Tsleil-Waututh Nation tax in the same amount that the transferee would have been obliged to pay under this Law had the transferee not received the exemption or refund.

(3) Where the administrator determines that subsection (1) applies to a transferee, the administrator shall deliver a Notice of Tax Assessment to the transferee and the transferee shall pay to the Tsleil-Waututh Nation the tax that would have been owing by the transferee had the transferee not received the exemption or refund, plus interest calculated on the tax from the registration date and any penalty assessed under section 39.

(4) A transferee not referred to in subsection (1) who has obtained an exemption under section 20 or a refund under section 22 or 23 for an amount greater than the amount to which the transferee is entitled under this Law shall pay to the Tsleil-Waututh Nation as a tax liability the amount by which the exemption or refund received exceeded the exemption or refund to which the transferee was entitled, plus interest calculated on the tax from the registration date and any penalty assessed under section 39.

(5) Subsections (1) to (4) do not apply to a transferee who has obtained an exemption under section 20 or a refund under section 22 if the transferee does not comply with section 21 only because, before the first anniversary of the registration date,

(a) the transferee dies; or

(b) the property is transferred by the transferee pursuant to a written separation agreement or a court order under the *Tsleil-Waututh Nation Matrimonial Real Property Law* or under an applicable federal or provincial enactment respecting the division of matrimonial or family property.

Rule Respecting Exemptions

25. Despite sections 14 to 24, a transferee is not entitled to and shall not apply for both a first-time home buyers' exemption or refund and a new housing exemption or refund in respect of the same taxable transfer.

PART VI

INVESTIGATIONS, INFORMATION REQUESTS AND INSPECTIONS

Review and Investigations

26.(1) The administrator shall review every Return and every claim for an exemption submitted under this Law.

(2) The administrator may investigate whether

(a) a Return is accurate;

(b) a claim for an exemption is accurate;

(c) the tax owing has been paid as required by this Law; and

(d) any provision of this Law has been contravened.

Requests for Information or Documents

27.(1) The administrator may deliver a Request for Information to any person, including a transferor, a transferee, or a holder of an interest on which tax has or should have been levied, and that person shall provide to the administrator, within fourteen (14) days or a longer period as specified in the notice, information, including the production of records, for any purpose related to the administration of this Law.

(2) The administrator is not bound by the information provided under subsection (1), and may, despite any information delivered, or if no information is delivered, make a tax assessment in respect of taxes payable, or make any other determination or take such action as the administrator determines appropriate.

Inspections

28.(1) The administrator or another person authorized by the Tsleil-Waututh Nation may, for any purpose related to the administration or enforcement of this Law,

(a) during normal office hours enter into a place where a business is carried on, or where anything is done in connection with a business, or where business records are or should be kept, and inspect the records that relate or may relate to the amount of tax payable under this Law; and

(b) examine any interest in reserve lands an examination of which may, in the person's opinion, assist in determining the accuracy of a Return or a claim for an exemption, information that is or should be in the Return or the claim for an exemption, or the amount of tax payable under this Law.

(2) If a record has been inspected or produced under this section, the person by whom it is inspected or to whom it is produced may make copies of that record.

(3) A person shall not obstruct a person doing anything that he or she is authorized by this section to do.

PART VII
REFUNDS

Refund of Taxes Paid

29.(1) If a person has paid tax pursuant to a Notice of Tax Assessment and, as a result of

(a) a decision of the administrator under section 33, or

(b) an order of the court under section 34,

the tax payable is less than the amount actually paid, the administrator shall refund the excess tax paid, including interest on the amount overpaid calculated in accordance with subsection (4).

(2) If, after a person has paid tax under section 6,

(a) the person withdraws the application for registration, or

(b) the application for registration is rejected and not resubmitted,

the administrator shall refund the tax paid, including interest calculated in accordance with subsection (4).

(3) If a person is deemed to have paid tax in respect of a correcting transfer and the tax payable is less than the amount deemed to have been paid, the administrator shall refund the overpaid tax, including interest on the amount overpaid calculated in accordance with subsection (4).

(4) Where interest is payable on a refund of taxes under this Law, the administrator shall calculate the interest payable as follows:

(a) interest accrues from the date that the taxes were originally paid to the Tsleil-Waututh Nation;

(b) the interest rate during each successive three (3) month period beginning on January 1, April 1, July 1 and October 1 in every year, is two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the Tsleil-Waututh Nation on the 15th day of the month immediately preceding that three (3) month period;

(c) interest will not be compounded; and

(d) interest stops running on the earliest of the day payment of the money owed is mailed, delivered or actually received by the person to whom it is owed.

Refund of Taxes on Application

30.(1) Where a person has paid an amount as tax under this Law in circumstances where there was no legal obligation to pay the amount as tax, the person may apply to the administrator for a refund of the amount paid.

(2) To claim a refund under subsection (1), a person shall

(a) submit to the administrator a written application, in the form required by the administrator, signed by the person who paid the amount claimed; and

(b) provide sufficient evidence to satisfy the administrator that the person who paid the amount is entitled to the refund.

(3) For the purposes of paragraph (2)(a), if the person who paid the amount claimed is a corporation, the application shall be signed by an authorized signatory of the corporation.

(4) Where the administrator receives an application for a refund under this section and is satisfied that person paid an amount as tax in circumstances where there was no legal obligation to pay the amount as tax, the administrator shall refund that amount to the person entitled to it, without interest.

(5) As a limitation on subsection (4), the administrator shall not provide a refund for an amount paid more than two (2) years before the date on which the application for a refund is submitted under paragraph (2)(a).

(6) Where the administrator determines that a refund is not payable under this section, the administrator shall give a written notice to the transferee stating the reasons a refund is not payable and the notice is deemed to be a Notice of Tax Assessment for the purpose of allowing the taxpayer to make a Request for Reconsideration under this Law.

Recovery of a Refund Wrongly Obtained

31.(1) If a refund is made under this Law and the administrator subsequently determines that the person was not entitled to the refund, or was entitled only to a refund in a lesser amount, the amount of the refund to which the person was not entitled is deemed to be tax imposed by section 6 which was required to have been paid by the person on the date the refund was made to the person.

(2) Where the administrator makes a determination under subsection (1), the administrator shall give a Notice of Tax Assessment to the person stating the reasons the person was not entitled to the refund, or was entitled only to a refund in a lesser amount, and the amount of taxes payable, including interest and penalties where section 39 applies.

PART VIII

ASSESSMENT, RECONSIDERATION AND APPEAL

Tax Assessment by Administrator

32.(1) The administrator may determine, in respect of a taxable transfer, and on information available to the administrator,

(a) the fair market value of a taxable transfer;

(b) the applicability of an exemption claimed under this Law; and

(c) the tax owing by a transferee under this Law.

(2) If the administrator determines that

(a) the fair market value indicated on a Return is not correct,

(b) an exemption claimed by a transferee is not applicable, or

(c) for any reason a transferee has not paid the correct amount of tax,

the administrator shall make a tax assessment and deliver a Notice of Tax Assessment to the transferee.

(3) The Notice of Tax Assessment shall set out, as applicable,

(a) the name and address of the transferee;

(b) a description of the interest in reserve lands;

(c) the administrator's determination of the fair market value of the taxable transfer;

(d) the administrator's determination of the applicability of an exemption claimed by the transferee;

(e) the administrator's determination of the total amount of tax payable on the taxable transfer;

(f) the amount of tax paid by the transferee;

(g) any penalty and interest owing by the transferee under Part X, as of the date of the Notice of Tax Assessment;

(h) the balance of tax owing or overpaid; and

(i) the date of the Notice of Tax Assessment.

(4) The delivery of a Notice of Tax Assessment by the administrator constitutes a statement of and demand for payment of the taxes where taxes are owing.

(5) Where a Notice of Tax Assessment indicates an overpayment of taxes, the administrator shall refund any excess taxes that have been paid, in accordance with this Law.

(6) Where a Notice of Tax Assessment indicates taxes owing, the taxes are due and payable within thirty (30) days after the date shown on the Notice of Tax Assessment, whether or not a taxpayer delivers a Request for Reconsideration in respect of the tax assessment.

(7) Subject to being varied on reconsideration, a Notice of Tax Assessment is valid and binding despite any error, defect, omission, or error in procedure.

(8) Except as provided in subsections (9) to (11), the administrator shall issue a Notice of Tax Assessment within one (1) year after the registration date of a taxable transfer.

(9) Where a claim for an exemption is made under paragraph 12(2)(g), the administrator shall issue a Notice of Tax Assessment within twenty-four (24) months after the date of the first transfer after the subdivision.

(10) Where a claim for an exemption is made under section 15 or 20, or an application for a refund is made under any of sections 17, 22 or 23, the administrator shall issue a Notice of Tax Assessment within twenty-four (24) months after the registration date of the taxable transfer relating to the exemption or refund.

(11) Despite the time limitations set out in this section, where the administrator determines that a person has made any misrepresentation that is attributable to neglect, carelessness or wilful default, or has committed any fraud, in supplying any information under this Law, in claiming an exemption or applying for a refund, or in omitting to disclose any information, or the person has failed to deliver a Return required by this Law, the administrator may make a tax assessment and deliver a Notice of Tax Assessment to that person at any time.

Reconsideration of Tax Assessment

33.(1) A transferee who receives a Notice of Tax Assessment may request that the administrator reconsider that tax assessment by delivering a Request for Reconsideration to the administrator within

sixty (60) days after the date shown on the Notice of Tax Assessment.

(2) A Request for Reconsideration shall include the reasons for the request and set out all relevant facts, including an estimate of the fair market value if that information is relevant to the request.

(3) On receipt of the Request for Reconsideration, the administrator shall consider the request and, within thirty (30) days after receiving the Request for Reconsideration, either

(a) confirm the assessment or the refusal to provide a refund, as the case may be; or

(b) vary the assessment or provide a refund, as the case may be.

(4) Where, under subsection (3), the administrator confirms the assessment or the refusal to provide a refund, the administrator shall give a written notice of that decision to the transferee.

(5) Where, under subsection (3), the administrator decides to vary an assessment or provide a refund, the administrator shall determine the taxes and interest owing on the taxable transfer, if any, or the refund payable, as the case may be, and deliver an amended Notice of Tax Assessment to the transferee reflecting the decision.

(6) The administrator may extend the time limit for a transferee to deliver a Request for Reconsideration where

(a) an application for extension is made before the expiry of the time allowed under subsection (1); and

(b) the application contains the reason for the extension and specifies the period of time applied for.

(7) A Request for Reconsideration may not be made in respect of a reconsideration decision, or in respect of an amended Notice of Tax Assessment given under subsection (5).

Appeal to Court

34.(1) An appeal lies from a decision of the administrator under section 33 to a court of competent jurisdiction.

(2) An appeal under this section shall be commenced within sixty (60) days of the notice of the administrator's decision.

(3) An appeal under this section is a new hearing that is not limited to the evidence and issues that were before the administrator.

(4) The court may dismiss the appeal, allow the appeal, vary the decision from which the appeal is made or refer the decision back to the administrator for reconsideration.

(5) An appeal lies from a decision of the court to the appellate court with leave of a justice of that court.

PART IX
RECORDS AND TAX CERTIFICATES

Record of Taxes Levied

35. The administrator shall keep the following records in respect of the administration of this Law:

(a) all taxes levied;

(b) all Returns received;

(c) all applications for exemptions received and the decision made respecting each request;

(d) all tax payments made and receipts issued;

(e) all requests for reconsideration received by the administrator and the decision made respecting

each request;

(f) all refund applications received and all refunds paid; and

(g) all enforcement proceedings taken.

Tax Certificate

36.(1) On receipt of a written request and payment of the fee set out in subsection (2), the administrator shall issue a Tax Certificate showing whether taxes have been paid in respect of a taxable transfer, and if not, the amount of taxes outstanding.

(2) The fee for a Tax Certificate is fifty dollars ($50) for each taxable transfer.

PART X

PENALTIES AND INTEREST

Interest

37. Where this Law provides for the payment of interest on unpaid taxes, the interest accrues on the unpaid taxes at the rate of fifteen percent (15%) per year until paid or recovered, and accrued interest is, for all purposes, deemed to be part of the taxes.

Penalty

38. Where this Law provides for a penalty to be added to unpaid taxes, a one-time penalty of ten percent (10%) of the portion of the taxes that remain unpaid shall be added to the amount of the unpaid taxes and the amount added is, for all purposes, deemed to be part of the taxes.

Penalty and Interest in Certain Situations

39. If the administrator determines that a transferee provided information that is false or misleading

(a) in support of an exemption from tax under this Law,

(b) in support of an application for a refund under any of sections 17, 22, 23 or 30, or

(c) relating to the fair market value of a taxable transfer,

the transferee shall pay, in addition to the taxes owing on the taxable transfer, a penalty on the unpaid taxes added as of the registration date and interest calculated from the registration date.

Penalty and Interest Where Notice of Assessment Not Paid

40.(1) Except where a penalty is applied under section 39, a penalty shall be added to taxes that remain unpaid on the day after the due date shown on a Notice of Tax Assessment.

(2) Except where interest is applied under section 18, 24 or 39, interest shall accrue on taxes that remain unpaid on the day after the due date shown on a Notice of Tax Assessment, starting on the first day after the due date until the date the taxes are actually paid.

PART XI

COLLECTION AND ENFORCEMENT

Recovery of Unpaid Taxes

41.(1) Taxes levied under this Law are a debt owed to the Tsleil-Waututh Nation, recoverable by the Tsleil-Waututh Nation in a court of competent jurisdiction, in a proceeding before the civil resolution tribunal, or in any manner permitted by law.

(2) The use of one method of collection and enforcement does not prevent seeking recovery by one or more other methods.

(3) A copy of a Notice of Tax Assessment that refers to the taxes payable by a person, certified as a

true copy by the administrator, is evidence of that person's debt for the taxes.

(4) Costs incurred by the Tsleil-Waututh Nation in the collection and enforcement of unpaid taxes

(a) are determined in accordance with Schedule VII; and

(b) are payable by the debtor as unpaid taxes.

Notice of Enforcement Proceedings

42.(1) Before taking enforcement proceedings for the recovery of taxes, the administrator shall give written notice to the taxpayer of the intention to enforce payment.

(2) Failure to give notice under subsection (1) does not affect the validity of proceedings taken for the recovery of taxes or money to be collected as taxes under this Law.

Creation of Lien

43.(1) Unpaid taxes are a lien on the interest in reserve lands to which they pertain that attaches to the interest and binds subsequent holders of the interest.

(2) The administrator shall maintain a list of all liens created under this Law and file a notice of the lien in the registry.

(3) A lien listed under subsection (2) has priority over any unregistered or registered charge, claim, privilege, lien or security interest in respect of the interest in reserve lands.

(4) The administrator may apply to a court of competent jurisdiction to protect or enforce a lien under subsection (1) where the administrator determines such action is necessary or advisable.

(5) On receiving payment in full of the taxes owing in respect of which a lien was created, the administrator shall register a discharge of the lien without delay.

(6) Discharge of a lien by the administrator is evidence of payment of the taxes with respect to the interest in reserve lands.

(7) A lien is not lost or impaired by reason of any technical error or omission in its creation or recording in the list of liens.

PART XII
GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

44.(1) The administrator or any other person who has custody or control of information or records obtained or created under this Law shall not disclose the information or records except

(a) in the course of administering this Law or performing functions under it;

(b) in proceedings before the civil resolution tribunal or a court of law; or

(c) in accordance with subsection (2).

(2) The administrator may disclose to the agent of a transferee confidential information relating to the taxable transfer if the disclosure has been authorized in writing by the transferee.

(3) An agent shall not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized in writing by the transferee referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

45. Notwithstanding section 44,

(a) the administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an

individually identifiable form or business information in an identifiable form;

(b) the Council may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form where

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with the Council to comply with the Council's requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

46. Nothing under this Law shall be rendered void or invalid, nor shall the liability of any person to pay tax or any other amount under this Law be affected by

(a) an error or omission in a determination made by the administrator, the Tsleil-Waututh Nation or any person authorized by the Tsleil-Waututh Nation;

(b) an error, defect or omission in procedure in a Notice of Tax Assessment or any notice given under this Law; or

(c) a failure of the Tsleil-Waututh Nation, administrator or any person authorized by the Tsleil-Waututh Nation to do something within the required time.

Limitation on Proceedings

47.(1) Except as specifically provided in this Law, a person shall not commence an action or proceeding for the return of money paid to the Tsleil-Waututh Nation, whether under protest or otherwise, on account of a demand, whether valid or invalid, for taxes or any other amount paid under this Law, after the expiration of six (6) months from the date the cause of action first arose.

(2) If a person fails to start an action or proceeding within the time limit prescribed in this section, the money paid to the Tsleil-Waututh Nation is deemed to have been paid voluntarily.

Notices

48.(1) Where in this Law a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it shall be given

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address.

(2) Except where otherwise provided in this Law,

(a) a notice given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) a notice posted on property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) a notice given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

49.(1) The provisions of this Law are severable, and where any provision of this Law is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion shall be severed from the remainder of this Law and the decision that it is invalid shall not affect the validity of the remaining portions of this Law.

(2) Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this Law that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This Law shall be construed as being remedial and shall be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this Law to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and shall be construed as being inserted for convenience of reference only.

PART XIII

TRANSITIONAL PROVISIONS AND COMING INTO FORCE

Transitional Provisions

50. Despite anything to the contrary in this Law, as a transitional measure, the tax does not apply to a sale of a residential property from a Tsleil-Waututh Nation Corporation, as vendor, where a written pre-sale agreement respecting that property was duly executed by both the purchaser and the vendor on or before September 15, 2016, and the sale and transfer closes and completes after the date on which this Law comes into force.

51. Despite anything to the contrary in this Law, as a transitional measure, paragraph 8(1)(d) of this Law does not apply to the transfer of a residential property from the Tsleil-Waututh Nation to a developer where the property being transferred is a portion of the parcel described as Lot 79-20, Plan 102382 CLSR, Burrard Inlet Reserve No. 3.

Repeal

52. The *Tsleil-Waututh Nation Property Transfer Tax Law, 2017* is hereby repealed in its entirety.

Force and Effect

53. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by the Council on the 27 day of May, 2019, at North Vancouver, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of ~~three~~ (3) members of the Council. Four (4)

Chief Leah George-Wilson

Councillor Deanna B. George

Councillor Justin George

Councillor Vanessa Gonzalez

Councillor Curtis Thomas

Councillor Jen Thomas

SCHEDULE I

FAIR MARKET VALUE DETERMINATION

Interpretation

1. In this Schedule,

(a) a reference to the "rent" does not include an amount that is separately calculated under a lease and is payable to a lessor in reimbursement for

(i) taxes, or

(ii) reasonable expenses relating to the operation of a multi-tenant premises of which the demised interest in reserve lands forms a part;

(b) "appraisal" means an appraisal conducted by an independent appraiser who is designated Accredited Appraiser Canadian Institute by the Appraisal Institute of Canada or designated, registered or licensed as a certified appraiser under the laws of the Province of British Columbia, as applicable; and

(c) "assessed value" means the most recent assessed value of an interest in reserve lands determined in accordance with the Tsleil-Waututh Nation's assessment law made under subparagraph 5(1)(a)(i) of the Act.

Determination of Lease Term and Life Estate Term

2.(1) Subject to section 6, and subsections (2), (3) and (5), the term of a lease is the sum of

(a) the number of years for which a transferee has the right to occupy the demised interest in reserve lands; and

(b) the maximum number of years not counted under paragraph (a) that, by the exercise of rights or options to renew or extend the lease, the transferee may occupy the demised interest.

(2) Subject to subsection (3), the term of a lease is the unexpired portion of the term determined under subsection (1) on the registration date.

(3) If the lease is a time-share or fractional ownership plan, the term of the lease shall be determined by adding together the number of years during which the transferee may, for any part of a year, occupy the interest.

(4) Subject to subsection (5), the term of a life estate is the number of years of life expectancy based on Table 3 remaining to the holder of the life estate on the registration date of the life estate in the registry.

(5) Where the term of a lease or life estate would otherwise be expressed as a fraction of a year or as a number of years plus a fraction of a year, the term shall be rounded up to the next whole number.

Fair Market Value of Prepaid Leases

3.(1) The fair market value of a transfer involving the granting or transfer of a prepaid lease is the amount of the purchase price paid by the transferee in money and other consideration where

(a) the rent under the lease is not subject to adjustment or renegotiation and has been paid for the term of the lease before the registration date or will be paid within one (1) year of that date; and

(b) the lessor and the transferee deal with each other at arm's-length.

(2) If a lessor and a transferee are not at arm's-length, the fair market value is the amount that would have been paid if the leasehold interest had been sold on the registration date in the open market by a willing seller to a willing purchaser free of any trust and unencumbered by a judgment for the payment of

money, or a mortgage, or any other financial instrument that secures the payment of money or the performance of an obligation.

Fair Market Value of Lease Having a Term Not Exceeding 30 Years

4.(1) The fair market value of a transfer involving the grant or transfer of a lease

(a) to which section 3 does not apply,

(b) the term of which does not exceed thirty (30) years, and

(c) where the lessor and the transferee deal with each other at arm's-length,

is, subject to an election under subsection (2), the amount determined in accordance with the following formula:

$$LSC + (ARP \times PVF)$$

where

LSC = any lump sum consideration paid by the transferee for the grant or transfer of the lease, including for any improvements on the leasehold interest;

ARP = the annual rent payment to be made during the last year for which rents are fixed pursuant to a lease; and

PVF = the present value factor set out in Column 2 of Table 2 that is opposite the number of years in Column 1 that corresponds to the term of the lease.

(2) The transferee may elect to calculate the fair market value of the lease under section 5.

Fair Market Value of Other Leases

5.(1) Subject to subsection (2), the fair market value of a lease to which section 4 does not apply is the amount determined in accordance with the following formula:

$$VSI \times P$$

where

VSI = the fair market value of the fee simple interest, including improvements, in the demised interest in reserve lands; and

P = the percentage set out in Column 2 of Table 1 opposite the period in Column 1 that corresponds to the term of the lease.

(2) For the purposes of subsection (1) where part of the improvements on a parcel of land are leased, the fair market value of the demised interest in reserve lands is determined in accordance with the following formula:

$$\frac{VSI \times P \times ARADP}{ARA}$$

where

VSI = the fair market value of the fee simple interest, including improvements, within which the demised interest in reserve lands is situated;

P = the percentage set out in Column 2 of Table 1 opposite the period in Column 1 that corresponds to the term of the lease;

ARADP = the aggregate rentable area of the demised interest in reserve lands; and

ARA = the aggregate rentable area of the improvements on the land within which the demised interest in reserve lands is situated.

(3) The VSI in subsections (1) and (2) is the assessed value of the leasehold interest in reserve lands, if available.

(4) If an assessed value is not available, the administrator may

(a) determine the VSI using the best available data, which may include assessed values or appraisal data of comparable properties; or

(b) require the transferee to provide an appraisal of the VSI at the transferee's cost.

(5) If the administrator determines the VSI under paragraph (4)(a), the transferee may, within ten (10) days after the administrator advised the transferee of the VSI, elect to provide an appraisal of the VSI to the administrator at the transferee's cost and within an additional twenty-one (21) days or such additional time frame as agreed to by the administrator.

(6) If the transferee provides an appraisal under subsection (5), the administrator shall use the VSI determined by the appraisal for the purposes of this section.

Fair Market Value of a Lease Modification Agreement

6.(1) The term of the lease modification agreement for the purposes of this section is the sum of

(a) the term of the lease before extension by the lease modification agreement, calculated under subsection 2(1) without regard to subsection 2(2) from the date the lease agreement was first executed; and

(b) the number of years, applying subsection 2(5), by which the lease is extended by the lease modification agreement.

(2) For the purposes of paragraph (1)(b), options or rights to renew or extend the lease pursuant to the lease modification agreement are deemed exercised to give the maximum possible extension.

(3) Subject to subsection (5), where the term of the lease modification agreement is one hundred (100) years or less, its fair market value is the amount determined in accordance with the following formula:

$$LSC + (ARP \times PVF)$$

where

LSC = any lump sum consideration paid by the transferee for the lease modification, including for any improvements on the leasehold interest;

ARP = the annual rent payment to be made during the last year for which rents are fixed pursuant to the lease as extended by the lease modification agreement; and

PVF = the present value factor set out in Column 2 of Table 2 that is opposite the number of years in Column 1 that corresponds to the number of years applicable under paragraph (1)(b).

(4) Where the term of the lease modification agreement exceeds one hundred years (100) years, section 5 applies for the purpose of calculating the fair market value of the lease modification agreement except that "P" equals the percentage in Column 2 of Table 1 that is opposite the period in Column 1 that corresponds to the number of years applicable under paragraph (1)(b).

(5) The transferee may elect to calculate the fair market value of the lease under section 5 as modified by subsection (4).

Fair Market Value of Life Estates

7. The fair market value of a life estate in a lease is the amount determined in accordance with the following formula:

VFS x P

where

VFS = the fair market value of the leasehold interest determined

(a) as though the life estate did not exist; and

(b) under section 3, 4 or 5 as applicable.

P = the percentage in Column 2 of Table 1 that is opposite the period in Column 1 that corresponds to the term of the life estate.

Transfers That Are Not Arm's-Length

8. Where a transferor and a transferee do not deal with each other at arm's-length, the administrator may

(a) use the assessed value; or

(b) require the transferee to provide with the Return, as applicable and at the transferee's cost, an appraisal of

(i) the valuation required under subsection 3(2),

(ii) the ARP under section 4 or section 6 that would be paid on the open market on the registration date by an arm's-length transferee, or

(iii) the VSI under section 5 that would be paid on the open market on the registration date by an arm's-length transferee.

TABLE 1 – PERCENTAGE OF FAIR MARKET VALUE

Column 1 Term of Lease Agreement or Life Expectancy	Column 2 Percentage of Fair Market Value of the Demised Premises or the Land Subject to the Life Estate
5 years or less	40%
More than 5 years but not more than 10 years	50%
More than 10 years but not more than 20 years	60%
More than 20 years but not more than 30 years	70%
More than 30 years but not more than 40 years	80%
More than 40 years but not more than 50 years	90%
More than 50 years	100%

TABLE 2 – PRESENT VALUE FACTORS

Column 1	Column 2
Term of Lease Agreement	**Present Value Factor (at 8%)**
1	1.0
2	1.8
3	2.6
4	3.3
5	4.0
6	4.6
7	5.2
8	5.7
9	6.2
10	6.7
11	7.1
12	7.5
13	7.9
14	8.2
15	8.6
16	8.9
17	9.1
18	9.4
19	9.6
20	9.8
21	10.0
22	10.2
23	10.4
24	10.5
25	10.7
26	10.8
27	10.9
28	11.1
29	11.2
30-31	11.3
32	11.4
33	11.5
34	11.6
35-36	11.7
37-38	11.8
39-40	11.9
41-43	12.0
44-46	12.1
47-50	12.2
51-57	12.3
58-71	12.4
72-100	12.5

TABLE 3 – LIFE EXPECTANCY

Age of Transferee	Male Life Expectancy	Female Life Expectancy
0	71.88	78.98
1	71.67	78.65
2	70.73	77.70
3	69.77	76.74
4	68.80	75.77
5	67.84	74.79
6	66.86	73.81
7	65.88	72.83
8	64.90	71.84
9	63.91	70.86
10	62.92	69.87
11	61.94	68.88
12	60.95	67.90
13	59.97	66.91
14	59.00	65.93
15	58.04	64.95
16	57.10	63.97
17	56.16	63.00
18	55.23	62.02
19	54.31	62.05
20	53.39	60.08
21	52.47	59.11
22	51.55	58.14
23	50.63	57.16
24	49.71	56.19
25	48.78	55.22
26	47.86	54.25
27	46.92	53.27
28	45.99	52.30
29	45.05	51.33
30	44.11	50.36
31	43.17	49.39
32	42.22	48.42
33	41.28	47.45
34	40.34	46.48
35	39.39	45.51
36	38.45	44.55
37	37.52	43.59
38	36.58	42.63
39	35.65	41.68
40	34.72	40.73
41	33.80	39.78
42	32.88	38.84
43	31.97	37.90
44	31.06	36.97

Age of Transferee	Male Life Expectancy	Female Life Expectancy
45	30.16	36.04
46	29.27	35.11
47	28.39	34.19
48	27.52	33.28
49	26.66	32.37
50	25.81	31.47
51	24.97	30.57
52	24.14	29.68
53	23.33	28.80
54	22.52	27.93
55	21.73	27.06
56	20.95	26.20
57	20.18	25.35
58	19.43	24.51
59	18.69	23.68
60	17.96	22.85
61	17.25	22.03
62	16.56	21.22
63	15.88	20.42
64	15.21	19.63
65	14.57	18.85
66	13.93	18.09
67	13.32	17.33
68	12.72	16.59
69	12.14	15.86
70	11.58	15.14
71	11.03	14.44
72	10.49	13.75
73	9.98	13.08
74	9.48	12.42
75	9.00	11.78
76	8.53	11.15
77	8.09	10.54
78	7.66	9.95
79	7.25	9.39
80	6.85	8.84
81	6.48	8.32
82	6.12	7.82
83	5.78	7.34
84	5.45	6.88
85	5.14	6.45
86	4.85	6.04
87	4.57	5.65
88	4.30	5.28
89	4.05	4.93
90	3.82	4.60

Age of Transferee	Male Life Expectancy	Female Life Expectancy
91	3.59	4.29
92	3.38	3.99
93	3.19	3.71
94	2.96	3.39
95	2.65	2.99
96	2.27	2.51
97	1.84	1.99
98	1.41	1.50
99	1.05	1.10
100	0.79	0.81
101	0.60	0.61
102	0.50	0.50

SCHEDULE II

TSLEIL-WAUTUTH NATION
INFORMATION REQUIRED FOR PROPERTY TRANSFER TAX RETURNS

The Property Transfer Tax Return form or forms shall require at least the following information:

(a) the name and address of the transferee;

(b) the street address and legal description of the interest in reserve lands to which the taxable transfer relates;

(c) the registration date of the taxable transfer;

(d) the name of the transferor;

(e) the term of the lease, determined in accordance with the Law;

(f) the fair market value of the taxable transfer, determined in accordance with the Law;

(g) for a prepaid lease, the gross purchase price paid for the taxable transfer, including any non-monetary or other consideration paid or provided;

(h) where the gross purchase price differs from the fair market value, the reason for the difference;

(i) where a lease is not prepaid, the rent payment, lump sum consideration payment and other information required to calculate the fair market value under the Law; and

(j) the calculation of the amount of property transfer tax payable on the taxable transfer.

SCHEDULE III

TSLEIL-WAUTUTH NATION
NOTICE OF PROPERTY TRANSFER TAX ASSESSMENT

DATE OF NOTICE: _____, 20__

This Notice is given pursuant to section 32 of the *Tsleil-Waututh Nation Property Transfer Tax Law, 2019* to:

NAME: _____

ADDRESS: _____

_____

RESPECTING THE TRANSFER RELATING TO THE INTEREST IN RESERVE LANDS DESCRIBED AS: _____

_____

DATE OF TRANSFER: _____, 20__.

The administrator has undertaken an assessment of the tax payable on the taxable transfer relating to the above-referenced interest.

SUMMARY OF TAX ASSESSMENT:

EXEMPTION CLAIMED: _____

APPLICABILITY OF EXEMPTION: _____

PURCHASE PRICE PAID (WHERE APPLICABLE):	$ _____
FAIR MARKET VALUE OF TAXABLE TRANSFER:	$ _____
PROPERTY TRANSFER TAX OWING ON TAXABLE TRANSFER:	$ _____
PROPERTY TRANSFER TAX PAID BY TRANSFEREE:	$ _____
INTEREST ACCRUED AS OF DATE OF THIS NOTICE:	$ _____
PENALTY ASSESSED AS OF DATE OF THIS NOTICE:	$ _____
TOTAL TAXES DUE AND OWING:	$ _____

DUE DATE: _____, 20__

All taxes owing are due and payable in full on or before the due date.

Payments shall be made by electronic transfer, or shall be made by money order or cheque at the offices of the Tsleil-Waututh Nation, located at 3178 Alder Court, North Vancouver, BC V7H 2V6 during normal business hours.

A penalty has been assessed on the unpaid taxes and interest has accrued from the registration date because transferee provided information that is false or misleading (check applicable box)

__ in support of an exemption from tax under this Law,

__ in support of an application for a refund under section 17,

__ in support of an application for a refund under section 22,

__ in support of an application for a refund under section 23,

___ in support of an application for a refund under section 30, or

___ relating to the fair market value of a taxable transfer.

Where interest on unpaid amounts is shown above, interest continues to accrue each day that the taxes remain unpaid.

Taxes that are not paid by the due date indicated on this Notice shall incur penalties and interest in accordance with the *Tsleil-Waututh Nation Property Transfer Tax Law, 2019*.

You are entitled to file a Request for Reconsideration of this tax assessment. Requests for reconsideration shall be delivered to the Tsleil-Waututh Nation within sixty (60) days of this Notice of Property Transfer Tax Assessment.

Please contact our office if you have any questions about this Notice or how to file a Request for Reconsideration.

_____

Administrator for the Tsleil-Waututh Nation

SCHEDULE IV

TSLEIL-WAUTUTH NATION
PROPERTY TRANSFER TAX CERTIFICATE

In respect of the interest in reserve lands described as: _____ and pursuant to the *Tsleil-Waututh Nation Property Transfer Tax Law, 2019*, I hereby certify as follows:

That all property transfer taxes due and payable in respect of the transfer relating to the above-referenced interest on _____, 20__, have been paid as of the date of this Certificate.

OR

That unpaid taxes, including interest, penalties and costs in the amount of _____ dollars ($_____) are due and owing on the above-referenced interest as of the date of this Certificate.

The following persons are jointly and severally liable for all unpaid taxes:

_____

_____

_____

Administrator for the Tsleil-Waututh Nation

Dated: _____ , 20___ .

SCHEDULE V

REQUEST FOR INFORMATION BY ADMINISTRATOR
FOR THE TSLEIL-WAUTUTH NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN RESERVE LANDS: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section 27 of the *Tsleil-Waututh Nation Property Transfer Tax Law, 2019*, I request that you provide to me, in writing, no later than _____ **[Note: shall be a date that is at least fourteen (14) days from the date of request]**, the following information respecting a transfer relating to the above-noted interest:

(1)

(2)

(3)

_____

Administrator for the Tsleil-Waututh Nation

Dated: _____, 20___.

SCHEDULE VI

REQUEST FOR RECONSIDERATION

TO: Administrator for the Tsleil-Waututh Nation
[address]

PURSUANT to the provisions of the *Tsleil-Waututh Nation Property Transfer Tax Law, 2019*, I hereby request a reconsideration of

1. The tax assessment of a transfer relating to the interest in reserve lands described as:

[description of the interest in reserve lands as described in the Notice of Property Transfer Tax Assessment]

OR

2. The refusal to provide a refund respecting a transfer relating to the interest described as:

[description of the interest as described in the notice received from the administrator]

This request for a reconsideration of the tax assessment or refusal to provide a refund is based on the following reasons:

(1)

(2)

(3)

(describe the reasons in support of the request in as much detail as possible)

I am the transferee of the above-referenced transfer or an authorized agent of the transferee.

Address and telephone number at which the transferee/agent can be contacted:

_____

_____

_____ _____

Name of Transferee or Agent (please print) Signature

Dated: _____, 20__ .

SCHEDULE VII

COSTS PAYABLE BY DEBTOR ARISING FROM
THE COLLECTION AND ENFORCEMENT OF UNPAID TAXES

For costs arising from the collection and enforcement of unpaid taxes:

1.	For preparation of a notice	$100
2.	For service of notice on each person or place by the Tsleil-Waututh Nation	$100
3.	For service of notice on each person or place by a process server, bailiff or delivery service	actual cost
4.	For advertising in newspaper	actual cost
5.	Actual costs not listed above that are incurred by the Tsleil-Waututh Nation for carrying out the enforcement measures under this Law will be charged based on receipts.	

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tzeachten First Nation in the Province of British Columbia,

Tzeachten First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TZEACHTEN FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Tzeachten First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tzeachten First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Tzeachten First Nation Property Assessment Law, 2010*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Tzeachten First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Tzeachten First Nation Property Taxation Law, 2010.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 14 day of May, 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Derek Epp

Councilor Loren Muth

Councilor Catherine R. Hall

Councilor Melvin Williams Jr.

Councilor Kenneth Malloway

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property tax revenues	$3,543,787
b. Property Tax interest and penalties	$6,500
c. Property Transfer Tax	$1,030,000
Total:	**$4,580,287**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$44,544
b. General Administrative	$85,050
c. Other General Government	$300,000
d. Taxation Datatbase & Systems	$6,200
e. BC Assessment	$27,996
2. Protection Services	
a. Other Protective Services	$31,440
b. Local Service Agreement	$566,663
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$12,500
b. Local Service Agreement	$299,492
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$1,061,000
b. Culture	$1,060,576
c. Local Service Agreement	$333,599
5. Community Development	
a. Planning and Zoning	
b. Community Planning	$150,000
c. Tourism	$165,500
d. Land Rehabilitation and Beautification	$140,000

e. Local Service Agreement - Planning/Development	$58,631
6. Environment Health Services	
a. Sewage Collection and Disposal	$41,000
b. Garbage Waste Collection and Disposal	$41,000
c. Local Service Agreement - Environmental Health	$199,382
d. Local Service Agreement - Water/Sewer	$246,382
7. Fiscal Services	$ 0
8. Other Services	$ 0
9. Grants	
a. Homeowner Grants	$913,243
10. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$58,426
11. Transfers into reserve funds	$ 0
12. Repayment of moneys borrowed from reserve funds	$ 0
Total Expenditures:	**$5,842,624**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	**$ 1,262,337**
BALANCE	**$0**

The First Nation has the following service agreement:

- City of Chilliwack, $1,624,142, for various municipal services

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tzeachten First Nation in the Province of British Columbia,

Tzeachten First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TZEACHTEN FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Tzeachten First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tzeachten First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Tzeachten First Nation Property Assessment Law, 2010*;

"First Nation" means the Tzeachten First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Tzeachten First Nation Property Taxation Law, 2010*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 14 day of May, 2019, at Chilliwack, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Derek Epp

Councilor Loren Muth

Councilor Catherine R. Hall

Councilor Melvin Williams Jr.

Councilor Kenneth Malloway

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed value in:	
	Improvements	Land
1 Residential	4.90425	5.05886
2 Utilities	53.35255	55.28769
5 Light Industry	10.28807	10.57236
6 Business and Other	11.68265	12.04704

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Upper Nicola Band in the Province of British Columbia,

Upper Nicola Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Winnipeg, Manitoba this 26th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

UPPER NICOLA BAND

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Upper Nicola Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Upper Nicola Band Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Upper Nicola Band Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Upper Nicola Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Upper Nicola Band Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 17th day of June, 2019, at Douglas Lake, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Harvey McLeod

Councillor Brian Holmes

Councillor David Lindley

Councillor Dennis MacDonald

Councillor Wallace Michel

Councillor Clarine Paul

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES			
1	Property tax revenues to be collected in budget year:		
	a. Property Tax Revenues	22,490	
2	Proceeds from borrowing in current year		
3	Moneys from Reserve Funds		
4	Moneys borrowed from Reserve Funds		
TOTAL REVENUES			**$22,490**
PART 2: EXPENDITURES			
1	General Government Expenditures		$6,108
	a. Executive and Legislative		
	b. General Administrative	1,200	
	c. Other General Government	4,908	
2	Protection Services		$6,000
	a. Policing		
	b. Firefighting	6,000	
	c. Regulatory Measures		
3	Transportation		
4	Recreation and Cultural Services		
5	Community Development		
6	Environment Health Services		$10,000
	a. Water Purification and Supply	5,000	
	b. Sewage Collection and Disposal		
	c. Garbage Waste Collection and Disposal	5,000	
	d. Recycling		
7	Fiscal Services		
8	Other Services		
9	Grants:		
10	Contingency Amount		$2,000
11	Transfers into Reserve Funds		
12	Repayment of moneys borrowed from Reserve Funds		
TOTAL EXPENDITURES			**$24,108**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT			
1	Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year		$1,618
BALANCE			**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Upper Nicola Band in the Province of British Columbia,

Upper Nicola Band
Annual Expenditure Amending Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

UPPER NICOLA BAND

ANNUAL EXPENDITURE AMENDING LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B . The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation laws; and

D. The Council of the First Nation enacted the *Upper Nicola Band Annual Expenditure Law, 2019* and now wishes to amend that law to authorize a new budget in the form attached to this Law.

NOW THEREFORE the Council of the Upper Nicola Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Upper Nicola Band Annual Expenditure Amending Law, 2019*.

2. The *Upper Nicola Band Annual Expenditure Law, 2019* is amended by deleting the Schedule to that law and replacing it with the Schedule attached to this Law.

3. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the *Upper Nicola Band Annual Expenditure Law, 2019.*

4. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9th day of December, 2019, at Douglas Lake, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Harvey McLeod

Councillor Brian Holmes

Councillor David Lindley

Councillor Dennis MacDonald

Councillor Wallace Michel

Councillor Clarine Paul

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES			
1	Property tax revenues to be collected in budget year:		
	a. Property Tax Revenues	22,490	
2	Proceeds from borrowing in current year		
3	Moneys from Reserve Funds		
4	Moneys borrowed from Reserve Funds		
TOTAL REVENUES			**$22,490**
PART 2: EXPENDITURES			
1	General Government Expenditures		$6,108
	a. Executive and Legislative		
	b. General Administrative	1,200	
	c. Other General Government	4,908	
2	Protection Services		$8,000
	a. Policing		
	b. Firefighting	8,000	
	c. Regulatory Measures		
3	Transportation		
4	Recreation and Cultural Services		
5	Community Development		
6	Environment Health Services		$8,000
	a. Water Purification and Supply	4,000	
	b. Sewage Collection and Disposal		
	c. Garbage Waste Collection and Disposal	4,000	
	d. Recycling		
7	Fiscal Services		
8	Other Services		
9	Grants:		
10	Contingency Amount		$2,000
11	Transfers into Reserve Funds		
12	Repayment of moneys borrowed from Reserve Funds		
TOTAL EXPENDITURES			**$24,108**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT			
1	Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year		$1,618
BALANCE			**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Upper Nicola Band in the Province of British Columbia,

Upper Nicola Band Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Winnipeg, Manitoba this 26th day of June, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

UPPER NICOLA BAND

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Upper Nicola Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Upper Nicola Band Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Upper Nicola Band Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the Upper Nicola Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Upper Nicola Band Property Taxation Law, 2016*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 17th day of June, 2019, at Douglas Lake in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Harvey McLeod

Councillor Brian Holmes

Councillor David Lindley

Councillor Dennis MacDonald

Councillor Wallace Michel

Councillor Clarine Paul

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS		RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Class 1	Residential	5.01707
Class 2	Utilities	25.47789
Class 4	Major Industry	18.32346
Class 5	Light Industry	14.18866
Class 6	Business and Other	12.05666
Class 8	Recreational Property/Non Profit Organization	5.48317
Class 9	Farm	9.93317

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the We Wai Kai Nation in the Province of British Columbia,

We Wai Kai Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WE WAI KAI NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the We Wai Kai Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *We Wai Kai Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *We Wai Kai Nation Property Assessment Law, 2012*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the *We Wai Kai Nation*, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *We Wai Kai Nation Property Taxation Law, 2012*.

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019 and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 27 day of May, 2019, at Campbell River, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief Brian Assu

Councillor Kim Duncan

Councillor Jonathan Chickite

Councillor Ronnie Chickite

Councillor Cindy Ihrig

Councillor Ted Assu

Councillor Keith Wilson

Councillor Daniel Billy

Councillor Ted Lewis

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 69,716.56
b. Payments Received in Lieu of Taxes	$ 15,202.04
c. Service Payment in Lieu of Taxes Revenues	$ 217,123.05
2. Moneys from Reserve Funds	
a. Community Capital Projects	$ 300,000.00
TOTAL REVENUES	**$ 602,041.65**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
b. General Administrative	$ 25,000.00
c. BC Assessment	$ 2,000.00
2. Protection Services	
a. Policing	$ 4,000.00
b. Regulatory Measures	
c. Enforcement	$ 20,000.00
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$ 75,000.00
b. Snow and Ice Removal	$ 2,000.00
c. Public Transit	$ 21,000.00
4. Environment Health Services	
a. Garbage Waste Collection and Disposal	$ 5,000.00
b. Recycling	$ 2,000.00
5. Community Development	
a. Housing Reserve and Repairs	$ 25,000.00
6. Other Services	
a. Cape Mudge Road Repairs (capital)	$ 200,000.00
b. Nursery Rd Waterline and Sewer Replacement (capital)	$ 100,000.00
7. Contingency Amount	$ 21,041.65
8. Transfer into reserve funds	
a. Community Capital Projects	$ 100,000.00

TOTAL EXPENDITURES	**$ 602,041.65**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. BC Assessment	$ 2,000.00
b. City of Campbell River	$ 4,000.00

Note: This Budget includes the attached Appendix.

Appendix

Reserve Fund Balances

1. Community Capital Projects	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 306,356.00
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$ 300,000.00
b. to _____ reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$ 100,000.00
b. from _____ reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$ 2,532.00
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 108,888.00

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the We Wai Kai Nation in the Province of British Columbia,

We Wai Kai Nation Annual Rates Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta this 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WE WAI KAI NATION

ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests;

NOW THEREFORE the Council of the We Wai Kai Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *We Wai Kai Nation Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *We Wai Kai Nation Property Assessment Law, 2012*;

"First Nation" means the We Wai Kai Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *We Wai Kai Nation Property Taxation Law, 2012*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 27 day of May, 2019, at Campbell River, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Brian Assu

Councillor Kim Duncan

Councillor Jonathan Chickite

Councillor Ronnie Chickite

Councillor Cindy Inrig

Councillor Ted Assu

Councillor Keith Wilson

Councillor Daniel Billy

Councillor Ted Lewis

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 of Assessed Value
Class 1 – Residential	8.01891
Class 2 – Utilities	58.05224
Class 4 - Major Industry	46.25205
Class 5 - Light Industry	20.66673
Class 6 - Business and Other	20.01679
Class 7 - Managed Forest Land	26.39880
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	13.00196
Class 9 - Farm	14.99529

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Whispering Pines/Clinton Indian Band in the Province of British Columbia,

Whispering Pines/Clinton Indian Band Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WHISPERING PINES/CLINTON INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Whispering Pines/Clinton Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Whispering Pines/Clinton Indian Band Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Whispering Pines/Clinton Indian Band Property Assessment Law, 2013*

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means Whispering Pines/Clinton Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Whispering Pines/Clinton Indian Band Property Taxation Law, 2013.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020 is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11. (1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 8th day of August 2019, at Whispering Pines IR#4 in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Michael LeBourdais

Councillor Edward LeBourdais

Councillor Debbie Van De Mosselaer

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$76,738.23
TOTAL REVENUES	**$76,738.23**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$5,500.00
b. General Administrative	$3,000.00
c. Other General Government	$6,525.00
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	$5,000.00
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	$2,500.00
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
4. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	$3,500.00
d. Economic Development Program	$10,000.00
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	$2,500.00
h. Other Regional Planning and Development	
5. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$3,250.00
b. Sewage Collection and Disposal	$5,125.00

c. Garbage Waste Collection and Disposal	$2,332.40
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	$1,000.00
c. Agriculture	$10,000.00
d. Education	$3,500.00
e. Other Service (IT)	$10,000.00
8. Contingency Amount	$3,005.83
TOTAL EXPENDITURES	**$76,738.23**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Whispering Pines/Clinton Indian Band in the Province of British Columbia,

Whispering Pines/Clinton Indian Band
Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WHISPERING PINES/CLINTON INDIAN BAND

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Whispering Pines/Clinton Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Whispering Pines/Clinton Indian Band Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Whispering Pines/Clinton Indian Band Property Assessment Law, 2013*;

"First Nation" means the Whispering Pines/Clinton Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Whispering Pines/Clinton Indian Band Property Taxation Law, 2013*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 8th day of August 2019, at Whispering Pines IR#4, Kamloops in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Michael LeBourdais

Councillor Edward LeBourdais

Councillor Debbie Van De Mosselaer

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
Class 1 – Residential	4.36563
Class 2 - Utilities	24.48806
Class 4 - Major Industry	17.36192
Class 5 - Light Industry	13.22712
Class 6 - Business and Other	11.36376
Class 8 - Recreational Property/Non-Profit Organization	5.20033
Class 9 - Farm	9.65033

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Williams Lake Indian Band in the Province of British Columbia,

Williams Lake Indian Band
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta the 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WILLIAMS LAKE INDIAN BAND
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Williams Lake Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Williams Lake Indian Band Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Williams Lake Indian Band Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Williams Lake Indian Band, First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Williams Lake Indian Band Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of May 2019, at Williams Lake, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief William Sellars

Councillor Joanne Moiese

Councillor Lennard Supernault

Councillor Shawna Philbrick

Councillor Andrew Meshue

Councillor Rick Gilbert

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$17,356
TOTAL REVENUES:	**$17,356**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$1,761
2. Protection Services	
3. Transportation	
a. Public Transit	$15,695
4. Recreation and Cultural Services	
5. Community Development	
6. Environment Health Services	
7. Fiscal Services	
8. Other Services	
9. Grants	
a. Home owner Grant equivalents	$200
10. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$600
11. Transfers into reserve funds	
12. Repayment of moneys borrowed from reserve funds	
TOTAL EXPENDITURES:	**$18,256**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 900
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Williams Lake Indian Band in the Province of British Columbia,

Williams Lake Indian Band
Annual Rates Law, 2019

Dated at Calgary, Alberta the 30th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WILLIAMS LAKE INDIAN BAND
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands, and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Williams Lake Indian Band duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Williams Lake Indian Band Annual Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Williams Lake Indian Band Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the Williams Lake Indian Band, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation law; and

"Taxation Law" means the *Williams Lake Indian Band Property Taxation Law, 2016*; and

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred ($ 100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of May, 2019, at Williams Lake, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief William Sellars

Councillor Joanne Moiese

Councillor Lennard Supernault

Councillor Shawna Philbrick

Councillor Andrew Meshue

Councillor Rick Gilbert

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
1 Residential	5.65083
2 Utilities	26.31275
4 Major Industry	19.13449
5 Light Industry	14.99969
6 Business and Other	12.64104
8 Recreational Property/Non-Profit Organization	5.72173
9 Farm	10.17173

WILLIAMS LAKE

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *17*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *21*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *28*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *33*

PART V - Capital Projects **35**

PART VI - Miscellaneous **39**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **44**

PART I - Interpretation **44**

PART II - Councillors and Committee Members **45**

PART III - Officers and Employees **48**

PART IV - Contractors **49**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation;

B. The Council of Williams Lake considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of Williams Lake enacted the *Williams Lake Financial Administration Law, 2013* on July 15, 2014, which is hereby repealed in its entirety and replaced with this *Williams Lake Financial Administration Law, 2018*; and

NOW THEREFORE the Council of Williams Lake enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Wiliams Lake Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"Chief Administrative Officer" means the person appointed Chief Administrative Officer under section 18;

"Chief Financial Officer" means the person appointed Chief Financial Officer under section 19;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Williams Lake as scheduled to the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the Chief Administrative Officer, Chief Financial Officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Chief Financial Officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Chief Administrative Officer and the Chief Financial Officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Chief Administrative Officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

18.(1) The Council must appoint a person as Chief Administrative Officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Chief Administrative Officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the Chief Administrative Officer considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the Chief Administrative Officer under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Chief Administrative Officer's duties specified in this Law.

(3) The Chief Administrative Officer may assign the performance of any of the Chief Administrative Officer's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Chief Administrative Officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Chief Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as Chief Financial Officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Chief Administrative Officer, the Chief Financial Officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the Chief Financial Officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the Chief Administrative Officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the Chief Financial Officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the Chief Administrative Officer, the Chief Financial Officer may assign the performance of any of the duties or functions of the Chief Financial Officer to any officer, employee,

contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Chief Financial Officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Chief Financial Officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the Chief Financial Officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the Chief Financial Officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the Chief Administrative Officer, Chief Financial Officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the Chief Administrative Officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the Chief Administrative Officer, the Chief Financial Officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Chief Administrative Officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the Chief Administrative Officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before February 28 of each year, the Chief Financial Officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before March 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the Chief Financial Officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The Chief Financial Officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The Chief Financial Officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The Chief Administrative Officer may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the Chief Administrative Officer the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the Chief Administrative Officer or Chief Financial Officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the Chief Financial Officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the Chief Financial Officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the Chief Financial Officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Chief Financial Officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Chief Financial Officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Chief Financial Officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the Chief Financial Officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the Chief Financial Officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the Chief Administrative Officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Chief Administrative Officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The Chief Financial Officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Chief Financial Officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the Chief Financial Officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Chief Financial Officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Chief Financial Officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Chief Financial Officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the Chief Financial Officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The Chief Financial Officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The Chief Financial Officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The Chief Financial Officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Chief Financial Officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The Chief Administrative Officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the Chief Administrative Officer to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The Chief Administrative Officer must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The Chief Administrative Officer must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Chief Financial Officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the Chief Administrative Officer must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The Chief Administrative Officer must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the Chief Administrative Officer must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the Chief Financial Officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The Chief Administrative Officer may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the Chief Administrative Officer, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Chief Administrative Officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the Chief Administrative Officer under subsection 101(3), the Chief Administrative Officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the Chief Administrative Officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Chief Administrative Officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Williams Lake Financial Administration Law, 2013,* enacted by the Council on July 15, 2014, is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81, 101 - 104 of this Law and the Schedule to this Law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22 day of Oct, 2018, at Williams Lake, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of four (4) members of Council was present throughout.

Chief

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the Chief Administrative Officer:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The Chief Administrative Officer must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the Chief Administrative Officer must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than two hundred dollars ($200.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the Chief Administrative Officer under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The Chief Administrative Officer must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the Chief Administrative Officer or, in the case of the Chief Administrative Officer, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the Chief Administrative Officer or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the Chief Administrative Officer or, in the case of the Chief Administrative Officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

WILLIAMS LAKE

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **15**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *15*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *18*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *22*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *29*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *34*

PART V - Capital Projects **36**

PART VI - Miscellaneous **40**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **1**

PART I - Interpretation **1**

PART II - Councillors and Committee Members **2**

PART III - Officers and Employees **5**

PART IV - Contractors **7**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation;

B. The Council of Williams Lake considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of Williams Lake enacted the *Williams Lake Financial Administration Law, 2018* which is repealed within.

NOW THEREFORE the Council of Williams Lake enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Williams Lake Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"Chief Administrative Officer" means the person appointed Chief Administrative Officer under section 18;

"Chief Financial Officer" means the person appointed Chief Financial Officer under section 19;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Williams Lake as scheduled to the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the Chief Administrative Officer, Chief Financial Officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Chief Financial Officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Chief Administrative Officer and the Chief Financial Officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Chief Administrative Officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

18.(1) The Council must appoint a person as Chief Administrative Officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Chief Administrative Officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the Chief Administrative Officer considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the Chief Administrative Officer under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Chief Administrative Officer's duties specified in this Law.

(3) The Chief Administrative Officer may assign the performance of any of the Chief Administrative Officer's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Chief Administrative Officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Chief Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as Chief Financial Officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Chief Administrative Officer, the Chief Financial Officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the Chief Financial Officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the Chief Administrative Officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the Chief Financial Officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the Chief Administrative Officer, the Chief Financial Officer may assign the performance of any of the duties or functions of the Chief Financial Officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Chief Financial Officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Chief Financial Officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the Chief Financial Officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the Chief Financial Officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the Chief Administrative Officer, Chief Financial Officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the Chief Administrative Officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the Chief Administrative Officer, the Chief Financial Officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Chief Administrative Officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the Chief Administrative Officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before February 28 of each year, the Chief Financial Officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before March 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the Chief Financial Officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The Chief Financial Officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The Chief Financial Officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The Chief Administrative Officer may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the Chief Administrative Officer the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the Chief Administrative Officer or Chief Financial Officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the Chief Financial Officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the Chief Financial Officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the Chief Financial Officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the Chief Administrative Officer or the Chief Financial Officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Chief Financial Officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Chief Financial Officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Chief Financial Officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the Chief Financial Officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the Chief Financial Officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the Chief Administrative Officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Chief Administrative Officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The Chief Financial Officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Chief Financial Officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the Chief Financial Officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Chief Financial Officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Chief Financial Officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Chief Financial Officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the Chief Financial Officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The Chief Financial Officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The Chief Financial Officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The Chief Financial Officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Chief Financial Officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The Chief Administrative Officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the Chief Administrative Officer to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The Chief Administrative Officer must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The Chief Administrative Officer must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Chief Financial Officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the Chief Administrative Officer must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The Chief Administrative Officer must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the Chief Administrative Officer must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the Chief Financial Officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The Chief Administrative Officer may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the Chief Administrative Officer, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act.*

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Chief Administrative Officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the Chief Administrative Officer under subsection 101(3), the Chief Administrative Officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the Chief Administrative Officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Chief Administrative Officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Williams Lake Financial Administration Law, 2018* is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. This Law comes into force the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9 day of Sept, 2019, at Williams Lake BC, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of 4/6 (6) members of Council was present throughout.

Chief Willie Sellars

Councillor Rick Gilbert

Councillor Andrew Meshue

Councillor Lennard Supernault

Councillor Joanne Moiese

Councillor Shawna Philbrick

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the Chief Administrative Officer:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The Chief Administrative Officer must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the Chief Administrative Officer must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than two hundred dollars ($200.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the Chief Administrative Officer under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The Chief Administrative Officer must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the Chief Administrative Officer or, in the case of the Chief Administrative Officer, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the Chief Administrative Officer or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the Chief Administrative Officer or, in the case of the Chief Administrative Officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

XA'XTSA - DOUGLAS FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 5

DIVISION 1 - Council 5

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 6

DIVISION 3 - Officers and Employees 10

DIVISION 4 - Conduct Expectations 13

PART IV - Financial Management 15

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 15

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 17

DIVISION 3 - Expenditures 18

DIVISION 4 - General Matters 20

DIVISION 5 - Borrowing 22

DIVISION 6 - Risk Management 24

DIVISION 7 - Financial Reporting 29

DIVISION 8 - Information and Information Technology 34

PART V - Capital Projects 35

PART VI - Miscellaneous 39

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 45

PART I - Interpretation 45

PART II - Councillors and Committee Members 46

PART III - Officers and Employees 49

PART IV - Contractors 50

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Xa'xtsa - Douglas First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Xa'xtsa - Douglas First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Xa'xtsa - Douglas First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Xa'xtsa - Douglas First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues**"** means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

***DIVISION 3** - Expenditures*

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made,

including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First

Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act.*

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

108. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81, 101 – 104 of this Law and the Schedule to this Law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 7 day of SEPT, 2018, at MOUNT CURRIE, in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of Three (3) members of Council was present throughout.

Chief Don Harris

Councillor ~~Darryl Peters~~

Councillor Oliver Peters

Councillor Jane Sam

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than $500 dollars ($five hundred) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

XA'XTSA
Douglas First Nation

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW



Updated September 2019

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 4

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management 14

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *18*

DIVISION 4 - Risk Management *19*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *27*

PART V - Tangible Capital Assets 27

PART VI - Reporting Breaches 29

PART VII - Miscellaneous 31

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Douglas (also known as Xa'xtsa) considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Douglas (also known as Xa'xtsa) enacted the *Xa'xtsa-Douglas First Nation Financial Administration Law, 2018* which is hereby repealed within; and

D. The Council of Douglas (also known as Xa'xtsa) enacts this Law and requests compliance approval from the Board under section 9 of the Act.

NOW THEREFORE the Council of Douglas (also known as Xa'xtsa) enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Douglas Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the Senior Manager who is appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Director of Finance" is the Senior Financial Officer and is the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Douglas, also known as Xa'xtsa;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is two-thirds (67%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of finance, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the director of finance the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the director of finance the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the chief administrative officer, director of finance, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the chief administrative officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councilors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before February 28 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before March 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before February 28 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before March 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before October 15 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before October 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than November 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The director of finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The director of finance must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards* permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by Council and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours, by appointment.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours, by appointment.

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the

case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 72(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Repeal

81. The *Xa'xtsa-Douglas First Nation Financial Administration Law, 2018* is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

82. This Law comes into force the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _14_____ day of _September_, 2019___, at _Mount Currie_____, in the Province of ___BC_____ at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of __three_ (_3_) members of Council was present throughout.

Chief Donald Harris

Councillor Jane Sam

Councillor Oliver Peters

Councillor Colin Linger

Manitoba

BROKENHEAD OJIBWAY NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **3**

PART II - Interpretation and Application **3**

PART III - Administration **6**

DIVISION 1 - Council *6*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *8*

DIVISION 3 - Officers and Employees *12*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *14*

PART IV - Financial Management **16**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *16*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *18*

DIVISION 3 - Expenditures *19*

DIVISION 4 - General Matters *21*

DIVISION 5 - Borrowing *22*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *29*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *33*

PART V - Capital Projects **35**

PART VI - Miscellaneous **39**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **1**

PART I - Interpretation **1**

PART II - Councillors and Committee Members **2**

PART III - Officers and Employees **5**

PART IV - Contractors **6**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Brokenhead Ojibway Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Brokenhead Ojibway Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Brokenhead Ojibway Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76(2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Brokenhead Ojibway Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 87.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

62.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

92. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 98(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

105. (1) This section and the operative portions of sections 1- 7, 23, 25, 26, 28, 67-71, 73-77, 83, 94 and 95 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 78 and 98 – 101 and the Schedule come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 6 day of May, 2019, at Brokenhead, in the Province of Manitoba at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of three (3) members of Council was present throughout.

Chief Deborah Smith

Councillor Councillor Harvey Olson

Councillor Councillor Winston Desjarlais

Councillor Naomi Nicholas

Councillor Shawn Kent

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Buffalo Point First Nation in the Province of Manitoba,

Buffalo Point First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 25th day of April, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

BUFFALO POINT FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Section 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Buffalo Point First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Buffalo Point First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Buffalo Point First Nation Property Assessment Law, 2011*; as amended by the *Buffalo Point First Nation Property Assessment Amendment Law, 2012* and as amended by the *Buffalo Point First Nation Property Assessment Amendment Law, 2013*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Buffalo Point First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Buffalo Point First Nation Property Taxation Law, 2011;* as amended by the *Buffalo Point First Nation Property Taxation Amendment Law, 2012* and as amended by the *Buffalo Point First Nation Property Taxation Amendment Law, 2013;*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 17th day of April, 2019, at Buffalo Point, in the Province of Manitoba.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief John Thunder

Councillor Herman Green

Councillor Drew Thunder

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$478,308.00
TOTAL REVENUES	**$478,308.00**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 20,000.00
b. General Administrative	$ 84,220.00
c. Other General Government	$ 26,500.00
2. Protection Services	
a. Firefighting	$ 20,400.00
b. Other Protective Services	$ 1,000.00
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$168,000.00
b. Snow and Ice Removal	$ 26,191.00
4. Recreation and Cultural Services	
a. Other Recreation and Culture	$ 40,000.00
5. Community Development	
a. Other Regional Planning and Development	$ 2,000.00
6. Environment Health Services	
a. Garbage Waste Collection and Disposal	$ 45,900.00
7. Other Services	
a. Education	$ 2,000.00
8. Contingency Amounts	$ 42,097.00
TOTAL EXPENDITURES	**$478,308.00**
BALANCE	**$ 0.00**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Buffalo Point First Nation in the Province of Manitoba,

Buffalo Point First Nation Annual Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 25th day of April, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

BUFFALO POINT FIRST NATION

ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Section 10 (1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Buffalo Point First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Buffalo Point First Nation Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Buffalo Point First Nation Property Assessment Law, 2011*; as amended by the *Buffalo Point First Nation Property Assessment Amendment Law, 2012* and as amended by the *Buffalo Point First Nation Property Assessment Amendment Law, 2013*;

"First Nation" means the Buffalo Point First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Buffalo Point First Nation Property Taxation Law, 2011*; as amended by the *Buffalo Point First Nation Property Taxation Amendment Law, 2012* and as amended by the *Buffalo Point First Nation Property Taxation Amendment Law, 2013.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 17th day of April, 2019, at Buffalo Point, in the Province of Manitoba.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief John Thunder

Councillor Herman Green

Councillor Drew Thunder

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000
Residential 1	19.7790
Residential 2	19.7790
Residential 3: Condominiums and Co-operatives	19.7790
Farm Property	19.7790
Pipeline Property	19.7790
Railway Property	19.7790
Institutional Property	19.7790
Designated Recreational Property	19.7790
Other Property	18.2920

GAMBLER FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation....1

PART II - Interpretation and Application....1

PART III - Administration....5

DIVISION 1 - Council....5

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee....6

DIVISION 3 - Officers and Employees....10

DIVISION 4 - Conduct Expectations....13

PART IV - Financial Management....14

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets....14

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts....17

DIVISION 3 - Expenditures....18

DIVISION 4 - General Matters....20

DIVISION 5 - Borrowing....21

DIVISION 6 - Risk Management....24

DIVISION 7 - Financial Reporting....28

DIVISION 8 - Information and Information Technology....33

PART V - Capital Projects....35

PART VI - Miscellaneous....39

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest....44

PART I - Interpretation....44

PART II - Councillors and Committee Members....45

PART III - Officers and Employees....48

PART IV - Contractors....49

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Gambler considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Gambler enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Gambler Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"business plan" means a plan that describes in detail how the First Nation is going to achieve its business or economic development policies, strategies and objectives on a short-term basis (three (3) to five (5) years);

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"Chief" means a member of the Council of the First Nation who has been elected to the office of Chief;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation, consisting of the Chief and the councillors;

"Council chair" means the Chief or in the Chief's absence, one of the councillors present, as selected by the members of the Council present;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation who has been elected to the office of councillor;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"finance director" means the person appointed director of finance under section 19;"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial plan" means a plan that sets out the necessary steps, activities, resources, equipment and materials needed to achieve the First Nation's goals and objectives;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Gambler First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, finance director, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"operational plan" means a plan that sets out detailed short term plans and resources, including staffing and financial for the First Nation to achieve its long term objectives set by the strategic plan by setting what portions of the strategic plan will be put into operation during a given period, and its operational objectives ranked by their importance in achieving the operational goals;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means a plan that outlines the First Nation's overall direction, philosophy, purpose and long term goals and objectives, which examines the First Nation's current status in terms of its strengths, weaknesses, opportunities, steps and obstacles that need to be taken or addressed to achieve its long term goals and objectives; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(3) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(4) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation;

(d) the approval of borrowing of the First Nation; and

(e) the approval of the First Nation providing a guarantee or other financial commitments regarding the borrowing of funds by any other person.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the finance director must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the finance director must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the finance director may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the finance director; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(3) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Finance Director

19.(1) The Council must appoint a person as finance director of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the finance director is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the finance director under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the finance director's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the finance director may assign the performance of any of the duties or functions of the finance director to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the finance director of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the finance director, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the finance director the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the finance director the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, finance director, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the finance director, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the finance director must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the finance director must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution;

(c) authorized by the Council; and

(d) authorized by the senior manager or the finance director.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The finance director must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The finance director

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the finance director must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or finance director may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the finance director.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the finance director may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the finance director to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the finance director may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the finance director recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the finance director.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the finance director under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the finance director must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the finance director to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the finance director must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the finance director may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The finance director must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the finance director must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the finance director must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The finance director must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the finance director must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The finance director must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the finance director must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The finance director must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within seventy-five (75) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local RevenuesAnnual Financial Statements

74.(1) The finance director must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The finance director must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in Manitoba.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and five (105) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenuesreferred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief or a councillor of the First Nation,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the finance director; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations*.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the finance director must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*.

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the finance director must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

108. (1) This section and the operative portions of sections 1-7, 19(1), 19(2)(a) to (d), and (g) to (k), 22, 23, 24, 26, 27, 29, 30, 69-74, 76-80, 86, 97, 98 and 101-106 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(2)(e), (f) and (l), 21(1), 25, 31(1) and 81and the Schedule come into force on January 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10th day of October, 2018, at the Town of Russell, in the Province of Manitoba at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of two (2) members of Council was present throughout.

Chief David LeDoux

Councillor Kellie LeDoux

Councillor Louis Tanner

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

LAKE MANITOBA

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 4

DIVISION 1 - Council 4

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 5

DIVISION 3 - Officers and Employees 9

DIVISION 4 - Conduct Expectations 12

PART IV - Financial Management 13

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 13

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 15

DIVISION 3 - Expenditures 16

DIVISION 4 - General Matters 19

DIVISION 5 - Borrowing 20

DIVISION 6 - Risk Management 22

DIVISION 7 - Financial Reporting 26

DIVISION 8 - Information and Information Technology 31

PART V - Capital Projects 32

PART VI - Miscellaneous 36

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 42

PART I - Interpretation 42

PART II - Councillors and Committee Members 43

PART III - Officers and Employees 46

PART IV - Contractors 47

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Lake Manitoba considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Lake Manitoba enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Lake Manitoba Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Lake Manitoba;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 87.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

62.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the

Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

92. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 98(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

105. (1) This section and the operative portions of sections 1- 7, 23, 25, 26, 28, 67-71, 73-77, 83, 94 and 95 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 78 and 98 – 101 and the Schedule come into force on Jauary 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 13 day of December, 2018, at IRC, in the Province of Manitoba at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of 3 (__) members of Council was present throughout.

Chief Cornell McLean

Councillor Florence McLean

Councillor Joseph Mayhwayashing

Councillor Preston Swan

Councillor Dwight Paul

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Opaskwayak Cree Nation in the Province of Manitoba,

Opaskwayak Cree Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 5th day of April, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

OPASKWAYAK CREE NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the Opaskwayak Cree Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Opaskwayak Cree Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"**Act**" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"**Annual Budget**" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"**Annual Expenditure Law**" means a law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"**Property Assessment Law**" means the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*;

"**Onekanew mena Onuschekewuk** (Chief and Council), has the same meaning as "council" in the Act;

"**First Nation**" means the Opaskwayak Cree Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"**Law**" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"**Local Revenues**" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"**Property Taxation Law**" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"**Taxation Law**" means the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*;

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must amend this Law in accordance with Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Property Assessment Law and the Property Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, includes any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) on the 27th day of March, 2019, at Opaskwayak, in the Province of Manitoba.

A quorum of Onekanew mena Onuschekewuk consists of five (5) members of Onekanew mena Onuschekewuk.

Onekanew, Christian Sinclair

Jennifer Flett, Vice-Onekanew

Lori Lathlin, Onuschekew

Edwin Jebb, Onuschekew

William J. Lathlin, Onuschekew

Dale Knutson, Onuschekew

John Nasecapow, Onuschekew

John Paul Martin, Onuschekew

Omar Constant, Onuschekew

SCHEDULE
OCN ANNUAL LAND TAX BUDGET 2019

PART 1: REVENUES

1. **Local revenues to be collected in budget year**:	
a. Property Tax Revenues	$365,697.70
b. Grant-in-Lieu of taxes	$125,324.07
c. Penalties	$ 20,000.00
d. Other	$ 1,000.00
e. Miscellaneous	$ 0
TOTAL REVENUES	**$512,021.77**

PART 2: EXPENDITURES

1. **General Government Expenditures**	
a. **Executive and Legislative**	
1. Onuschekewuk (Council) Administration	$ 12,000.00
b. **General Administrative**	
1. Salaries	$ 60,156.00
2. Staff Appreciation	$ 200.00
3. Benefits	$ 10,828.00
4. Employee Assistance Programs	$ 60.00
5. Office Administrative	$ 42,641.53
6. Legal	$ 10,000.00
7. Audit	$ 3,000.00
8. Enforcement	$ 10,000.00
c. **Other General Government**	
1. Assessment	$ 20,000.00
2. Appeals	$ 10,000.00
2. **Protection Services**	
a. Policing	$175,000.00

b. Firefighting	$175,000.00
c. Community Services Fund	$ 70,000.00
d. **Other Protective Services**	
1. Animal and Pest Control	$ 15,000.00
3. **Transportation**	
a. Roads and Streets	$125,000.00
4. **Environment Health Services**	
a. Recycling	$ 45,000.00
5. **Contingency Amounts**	$ 13,962.00
TOTAL EXPENDITURES	**$797,847.53**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$285,825.76
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Opaskwayak Cree Nation in the Province of Manitoba,

Opaskwayak Cree Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 5th day of April, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

OPASKWAYAK CREE NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests;

B. The Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests;

NOW THEREFORE the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the Opaskwayak Cree Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Opaskwayak Cree Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"**Act**" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"**Property Assessment Law**" means the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*;

"**First Nation**" means the Opaskwayak Cree Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"**Onekanew mena Onuschekewuk** (Chief and Council), has the same meaning as "council" in the Act;

"**Property Taxation Law**" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"**Taxable Property**" has the meaning given to that term in the property taxation law; and

"**Taxation Law**" means the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Property Assessment Law and the Property Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) on the 27th day of March, 2019, at Opaskwayak, in the Province of Manitoba.

A quorum of Onekanew mena Onuschekewuk consists of five (5) members of Onekanew mena Onuschekewuk.

Christian Sinclair, Onekanew

Jennifer Flett, Vice-Onekanew

Lori Lathlin, Onuschekew

Edwin Jebb, Onuschekew

William J. Lathlin, Onuschekew

Dale Knutson, Onuschekew

John Naseca pow, Onuschekew

John Paul Martin, Onuschekew

Omar Constant, Onuschekew

SCHEDULE
OPASKWAYAK CREE NATION TAX RATES

Residential 1 – Class 10	23.968mills on 45% of assessment value
Residential 2 – Class 20	23.968 mills on 45% of assessment value
Residential 3: Condominiums and Cooperatives – Class 80	23.968 mills on 45% of assessment value
Farm Property – Class 30	29.269 mills on 26% of assessment value
Pipeline Property – Class 51	29.269 mills on 50% of assessment value
Railway Property – Class 52	29.269 mills on 25% of assessment value
Institutional Property – Class 40	29.269 mills on 65% of assessment value
Designated Recreational Property – Class 70	29.855 mills on 10% of assessment value
Other Property – Class 60	29.269 mills on 65% of assessment value

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Opaskwayak Cree Nation in the Province of Manitoba,

Opaskwayak Cree Nation
Property Assessment Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 5th day of April, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW 2019

TABLE OF CONTENTS

PART I – CITATION
Citation 1
PART II – DEFINITIONS AND REFERENCES
Definitions and References 1
PART III – ADMINISTRATION
Tax Administrator and Assessor 4
Application of *Property Assessment Law* 4
PART IV – ASSESSMENTS
General Assessments 4
Assessment and Valuation 4
Property Classes and Portioned Values 5
PART V – REQUESTS FOR INFORMATION AND INSPECTIONS
Requests for Information 5
Inspections 6
PART VI – ASSESSMENT ROLL AND ASSESSMENT NOTICE
Assessment Roll 6
Certification by Assessor 7
Amendments to Assessment Roll 7
Validity of Assessment Roll 7
Inspection and Use of Assessment Roll 8
Protection of Privacy in Assessment Roll 8
Charge Holders 8
Assessment Notice 8
PART VII – AMENDMENT AND CORRECTION OF ASSESSMENT ROLL
Amending the Next Annual Assessment Roll 9
Corrections to Current Assessment Roll and Supplementary Assessments 10
PART VIII – RECONSIDERATION OF ASSESSMENT
Reconsideration by Assessor 11
PART IX – ASSESSMENT REVIEW BOARD
Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) to Establish Assessment Review Board 12
Remuneration and Reimbursement 12
Conflicts of Interest 12
Appointment of Chair 13
Appointment of Secretary 13

Removal of Member....13
Duty of Member....14

PART X – APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

Appeals....14
Notice of Appeal....14
Agents and Solicitors....14
Scheduling of Hearing....15
Parties....15
Delivery of Documentation....15
Timing for Hearing....15
Daily Schedule....15
Conduct of Hearing....15
Maintaining Order at Hearings....16
Summary Dismissal....16
Quorum....16
Decisions....16
Combining Hearings....17
Power to Determine Procedures....17
Orders to Attend or Produce Documents....17
Adjournments....17
Costs....18
Matters before the Courts....18
Withdrawal of Appeal....18
Delivery of Decisions....18
Delivery of Documents under this Part....18
Obligations Continue....19
Appeals....19

PART XI – GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information....19
Disclosure for Research Purposes....19
Validity....20
Notices....20
Interpretation....20
Repeal....21
Force and Effect....21

SCHEDULE I
PROPERTY CLASSES
SCHEDULE II
REQUEST FOR INFORMATION BY ASSESSOR FOR THE OPASKWAYAK CREE NATION
SCHEDULE III
DECLARATION OF PURPOSE FOR THE USE OF ASSESSMENT INFORMATION
SCHEDULE IV
ASSESSMENT NOTICE
SCHEDULE V
REQUEST FOR RECONSIDERATION OF ASSESSMENT
SCHEDULE VI
NOTICE OF APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD
SCHEDULE VII
NOTICE OF WITHDRAWAL
SCHEDULE VIII
NOTICE OF HEARING
SCHEDULE IX
ORDER TO ATTEND HEARING/PRODUCE DOCUMENTS
SCHEDULE X
CERTIFICATION OF ASSESSMENT ROLL BY ASSESSOR

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act, S.C. 2005, c. 9*, the council of a First Nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands;

B. The Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the Opaskwayak Cree Nation deems it to be in the best interests of the Opaskwayak Cree Nation to enact a *Property Assessment Law* and a *Property Taxation Law* for such purposes; and

C. The Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the Opaskwayak Cree Nation has given notice of this *Property Assessment Law* and has considered any representations received by the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council), in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act, S.C. 2005, c. 9*;

NOW THEREFORE the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the Opaskwayak Cree Nation duly enacts as follows:

PART I – CITATION

Citation

1 (1) This law may be cited as the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*.

PART II – DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2 (1) In this *Property Assessment Law*:

"**Act**" means the *First Nations Fiscal Management Act, S.C. 2005, c.9*, and the regulations enacted under that Act;

"**Assessable Property**" means Property that is liable to assessment under this *Property Assessment Law*;

"**Assessed Value**" means the Value of Land or Improvements, or both, that is determined in accordance with this *Property Assessment Law* but does not include a Portioned Value based on a percentage of Value under subsection 7(5) of the *Property Assessment Law*;

"**Assessment**" means a valuation and classification of an Interest in Land;

"**Assessment Notice**" means a notice containing the information set out in Schedule IV of the *Property Assessment Law* and includes a supplementary assessment notice;

"**Assessment Review Board**" means a board established by Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) in accordance with Part IX of the *Property Assessment Law*;

"**Assessment Roll**" means an assessment roll prepared under subsection 10(1), and includes an assessment roll amended in accordance with this *Property Assessment Law* and an assessment roll referenced in subsection 10(3) of the *Property Assessment Law*;

"**Assessor**" means a Person appointed by Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) under subsection 3(2) of the *Property Assessment Law*;

"**Chair**" means the chair of the Assessment Review Board;

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

"**Complainant**" means a Person who commences an appeal of an Assessment under this *Property Assessment Law*;

"**Holder**" in relation to an Interest in Land, means a Person,

(a) in possession of the Interest in Land,
(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the Interest in Land,
(c) in actual occupation of the Interest in Land, or
(d) who is a trustee of the Interest in Land;

"**Improvement**" means any building, fixture or structure that is erected or placed in, on, over or under the Land, whether or not the building, fixture or structure is affixed to the land and is capable of being transferred without special mention by a transfer of the Land, and includes,

(a) a part of a building, fixture or structure,
(b) plant, machinery, equipment and containers that are used in the retail marketing of oil and oil products,
(c) pipeline,
(d) railway roadway and railway track,
(e) Mobile homes, and
(f) gas distribution systems, spurs and railway sidings, and oil, natural gas or salt production equipment;

"**Interest**" or "**Property**" in relation to Reserve lands, means any estate, right, or interest, of any nature in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by her Majesty;

"**Land**" means Reserve lands of the Opaskwayak Cree Nation;

"**Mobile Home**" means a portable dwelling unit that,

(a) is capable of being transported on its own chassis and running gear by towing or other means,
(b) is placed on the chassis or body of a motor vehicle, and is designated to be used as living quarters or accommodation for travel, recreation or vacation purposes, but does not include a Mobile Home that is registered as a trailer under *The Drivers and Vehicle Act (Manitoba)*;

"**Notice of Appeal**" means a notice containing the information set out in Schedule VI of the *Property Assessment Law*;

"**Notice of Hearing**" means a notice containing the information set out in Schedule VIII of the *Property Assessment Law*;

"**Notice of Withdrawal**" means a notice containing the information set out in Schedule VII of the *Property Assessment Law*;

"**OCN**" means the Opaskwayak Cree Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"**Onekanew mena Onuschekewuk** (Chief and Council)" has the same meaning as "council" in the Act;

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

"**Order to Attend/Produce Documents**" means an order containing the information set out in Schedule IX of the *Property Assessment Law*;

"**Party**", in respect of an appeal of an Assessment under this Law, means the participants of an assessment appeal under section 32 of this *Property Assessment Law*;

"**Person**" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"**Portioned Value**" means, in respect of Assessable Property within a Property Class, a portion of the Assessed Value of the Property calculated on the basis of a percentage of the Assessed Value established in subsection 7(5) of the *Property Assessment Law*;

"**Property Class**" means those categories of Property established in subsection 7(1) of the *Property Assessment Law* for the purposes of assessment and taxation;

"***Property Assessment Law***" means the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*;

"***Property Taxation Law***" means the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*;

"**Province**" means the Province of Manitoba;

"**Reference Date**" means, for a general Assessment under section 5(1), the date prescribed as the Reference Date by regulation under *The Municipal Assessment Act (Manitoba)*;

"**Reserve**" means a reserve of the OCN within the meaning of the *Indian Act*;

"**Resolution**" means a motion passed and approved by a majority of Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) present at a duly convened meeting;

"**Secretary**" means the secretary of the Assessment Review Board appointed under subsection 25(1) of the *Property Assessment Law*;

"**Tax Administrator**" means the Person appointed under subsection 3(1) of the *Property Assessment Law*, and subsection 3(1) of the *Property Taxation Law*, by the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the OCN to administer and implement the *Property Assessment Law* and *Property Taxation Law*;

"**Taxation Year**" means the calendar year to which an Assessment Roll applies for the purposes of taxation;

"**Taxes**" includes,

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under the *Property Taxation Law*, and all penalties, interest and costs added to taxes under the *Property Taxation Law*, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of the OCN, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law; and

"**Value**" means, in respect of Assessable Property, the amount that the Property might reasonably be expected to realize if held in fee simple off the Reserve and sold on the open market on the applicable Reference Date by a willing seller to a willing buyer.

(2) For greater certainty, an Interest, in relation to Land, includes Improvements.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(3) In this *Property Assessment Law*, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 6(4)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this *Property Assessment Law*, except where otherwise stated.

PART III – ADMINISTRATION

Tax Administrator and Assessor

3 (1) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must, from time to time, appoint a Tax Administrator, to hold and maintain the Assessment Roll, work with the Assessor and implement and carry out duties as assigned by the *Property Assessment Law* and *Property Taxation Law*.

(2) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must appoint one or more Assessors to undertake Assessments of Assessable Property in accordance with this *Property Assessment Law* and *Property Taxation Law* and such other duties as set out in this *Property Assessment Law* and *Property Taxation Law* or as directed by Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council).

(3) An Assessor appointed by Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must be qualified to conduct Assessments of real property in the Province of Manitoba.

Application of *Property Assessment Law*

4 (1) This *Property Assessment Law* applies to all Interests in Land.

PART IV – ASSESSMENTS

General Assessments

5 (1) A general Assessment must be made in each year as prescribed by regulation under *The Municipal Assessment Act (Manitoba)*.

(2) Subject to amendments made under this *Property Assessment Law*, a general Assessment applies in each subsequent year until the year of the next general Assessment.

Assessment and Valuation

6 (1) In making Assessments, the Assessor must assess all Interests in Land that are subject to taxation under the *Property Taxation Law* and all Interests in Land for which grants-in-lieu may be accepted by Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council).

(2) Except where otherwise provided in this *Property Assessment Law*, the Assessor must assess each Interest in Land at Value.

(3) The Assessor must determine the Assessed Value of an Interest in Land and must provide the Assessed Value of the Interest in Land to the Tax Administrator to enter in the Assessment Roll,

(4) For purposes of Assessments that are affected by easements or rights-of-way, an Assessor must:

(a) increase the Assessed Value of Land that enjoys the benefit of an easement or right-of-way by an amount that represents the increase in Value of the Land, if any, resulting from enjoyment of the benefit of the easement or right-of way; and

(b) decrease the Assessed Value of Land upon which the easement or right-of-way is situated by an amount that represents the loss in Value of the Land, if any, resulting from the presence of the easement or right-of-way on the Land.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(5) Where a strip of Land, that is not part of Land that is being assessed, is reserved as a private roadway for the benefit of Land that is being assessed, an Assessor must, subject to subsection (6), add the Value of the strip of Land to the Assessed Value of the Land that is being assessed.

(6) Where a strip of Land under subsection (5) is reserved for the benefit of two or more parcels of Land, the Assessor must, for purposes of an Assessment under subsection (5), apportion the Value of the strip of Land to the parcels of Land in proportion to the benefit enjoyed by each parcel.

(7) In assessing a railway roadway, pipeline or gas distribution system, the Assessor must determine the Value by applying the Assessment rates prescribed by regulation under *The Municipal Assessment Act (Manitoba).*

(8) The Assessor must assess pipelines in the name of the owners or operators of the pipelines, and gas distribution systems in the name of the owners of the systems.

(9) An Assessment is presumed to be properly made and the Assessed Value to be fixed at a fair and just amount where the Assessed Value bears a fair and just relation to the Assessed Values of other Assessable Property.

(10) Except as otherwise provided in this *Property Assessment Law*, for the purposes of assessing Property the Assessor must use:

(a) the valuation methods, rates, rules and formulas established under Provincial Assessment legislation existing at the time of Assessment; and

(b) the Assessment rules and practices used by Assessors in the Province of Manitoba for conducting Assessments off the Reserve.

Property Classes and Portioned Values

7 (1) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) hereby establishes the Property Classes established by the Province of Manitoba for provincial property assessment purposes, for the purposes of Assessment under this *Property Assessment Law* and imposing Taxes under the *Property Taxation Law*.

(2) The Property Classes established under subsection (1) are set out in Schedule I to this *Property Assessment Law*, and the Assessor must use the corresponding Provincial classification rules for each Property Class.

(3) The Assessor must assess each Property according to the Property Classes established under this *Property Assessment Law*.

(4) Where Property being assessed falls within two (2) or more Property Classes, the Assessor must allocate the Assessed Value of the Property to the Property Classes in portions that, in each case, reflect the part of the Assessed Value attributable to the portion of the Property falling within the class.

(5) The Assessor must determine the Portioned Value of each Property using the percentages of Assessed Value prescribed by regulation under *The Municipal Assessment Act (Manitoba)* for each Property Class.

PART V – REQUESTS FOR INFORMATION AND INSPECTIONS

Requests for Information

8 (1) The Tax Administrator shall, upon a request from the Assessor, deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule II, requesting that a Person who holds Assessable Property, or a Person who has disposed of Assessable Property, provide to the Tax Administrator

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

or the Assessor information or documentation that relates or might relate to, or that affects or might affect, the Value of the Interest in Land being assessed or that is or might be relevant to Assessment of the Interest in Land which, without limiting the generality of the foregoing, may include information for each year since the previous general Assessment respecting:

(a) any sale of the Interest in Land;

(b) the cost of any construction on the Interest in Land; and

(c) any income or expense related to the use or operation of the Interest in Land.

(2) Where a Person receives a written request from the Tax Administrator under subsection (1), the Person must, within twenty-one (21) days of receiving the request, provide information or documentation in the possession or control of the Person, and must provide, in the form of a signed statement, a declaration of the Person affirming that the information or documentation provided by the Person is complete, true and accurate.

(3) The Tax Administrator shall provide to the Assessor any information received pursuant to a Request for Information, with respect to Assessable Property.

(4) The Assessor may in all cases assess the Assessable Property based on the information available to him or her and is not bound by the information and documentation provided under this section.

Inspections

9 (1) The Assessor may:

(a) inspect or re-inspect Property for the purposes of an Assessment;

(b) inspect personal property for the purposes of an Assessment; and

(c) enter and inspect Land and Improvements for purposes of an Assessment.

PART VI – ASSESSMENT ROLL AND ASSESSMENT NOTICE

Assessment Roll

10 (1) On or before December 31 of each year, the Tax Administrator in cooperation with the Assessor must prepare a new Assessment Roll containing a list of every Interest in Land that is liable to Assessment under this *Property Assessment Law*, for the following year.

(2) The Assessment Roll must be in paper or electronic form and must contain the following information:

(a) the name and last known address of the Holder of the Interest in Land;

(b) a description of the Interest in Land;

(c) the classification of the Interest in Land;

(d) the Assessed Value by classification of the Interest in Land;

(e) the total Assessed Value of the Interest in Land;

(f) if applicable, that the Interest in Land is in whole or in part exempt from taxation under the *Property Taxation Law*;

(g) the Portioned Value of the Interest in Land; and

(h) any other information the Assessor considers necessary or desirable.

(3) For greater certainty, an Assessment Roll prepared under the enactment repealed by section 57 is and continues to be an Assessment Roll under this *Property Assessment Law* and must be used

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

until such time as the next Assessment Roll is prepared and certified in accordance with this *Property Assessment Law*.

(4) The Tax Administrator shall at all times, keep and maintain the Assessment Roll in paper or electronic form, in their discretion, but shall at all times maintain and retain the original of the Assessment Roll on OCN Lands, at a designated office.

(5) For greater certainty, the Tax Administrator shall ensure that any update or amendment to the Assessment Roll is certified by the Assessor.

Certification by Assessor

11 (1) On completion of an Assessment Roll and on or before December 31 in that year:

(a) the Assessor must certify in writing in substantially the form set out in Schedule X of the *Property Assessment Law* that the Assessment Roll was completed in accordance with the requirements of this *Property Assessment Law*;

(b) the Assessor must certify in writing in substantially the form set out in Schedule X of the *Property Assessment Law*, any additional copy of the Assessment Roll required by the Tax Administrator, or by this *Property Assessment Law*;

(c) the Tax Administrator must submit the certified Assessment Roll to the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) for approval by way of Resolution.

Amendments to Assessment Roll

12 (1) Where the Tax Administrator in cooperation with the Assessor amends the Assessment Roll under Part VII herein, amends the Assessment Roll to reflect reconsideration decisions under Part VIII herein, or implement decisions of the Assessment Review Board under Part X herein, then:

(a) the Assessor shall issue a certificate containing the date and details of any amendments made to the Assessment Roll; and

(b) the Tax Administrator shall report the change or correction to Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council),

(2) Where the Assessment Roll is amended under this *Property Assessment Law*, the amendments are an integral part of the Assessment Roll and are deemed to be effective as of the date the Assessment Roll was certified under subsection 11(1) of the *Property Assessment Law*.

(3) The Tax Administrator must not amend the Assessment Roll contrary to a decision of the Assessment Review Board or a court of competent jurisdiction.

Validity of Assessment Roll

13 (1) An Assessment Roll is effective on certification and, unless amended in accordance with this *Property Assessment Law*, by a decision of the Assessment Review Board or by an order of a court of competent jurisdiction, is:

(a) valid and binding on all Parties concerned, despite any

(i) omission, defect or error committed in, or with respect to, the Assessment Roll,

(ii) defect, error or misstatement in any notice required, or

(iii) omission to mail any notice required; and

(b) for all purposes, the current Assessment Roll of the OCN until the next certified Assessment Roll.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

Inspection and Use of Assessment Roll

14 (1) Any Person may inspect the Assessment Roll, or portion thereof as specified or requested.

(2) A Person may request that the Tax Administrator provide copies of any portion of the Assessment Roll. The Tax Administrator shall initial and date any copies.

(3) The fee for copies as set out under (2) shall be fifty ($50.00) dollars per request.

(4) A Person must not, directly or indirectly, use the Assessment Roll or information contained in the Assessment Roll to:

(a) obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means; or

(b) harass an individual.

(5) The Tax Administrator may require a Person who wishes to inspect or take a copy of any portion of the Assessment Roll to complete a declaration in substantially the form set out in Schedule III:

(a) specifying the purpose for which the information is to be used; and

(b) certifying that the information contained in the Assessment Roll will not be used in a manner prohibited under this section.

Protection of Privacy in Assessment Roll

15 (1) On application in writing by a Person identified in an Assessment Roll, the Tax Administrator may omit or obscure the Person's name, address or other information about the Person that would ordinarily be included in an Assessment Roll if, in the Tax Administrator's opinion, the inclusion of the name, address or other information could reasonably be expected to threaten the safety or mental or physical health of the Person or a member of the Person's household.

(2) Where the Tax Administrator omits or obscures information under subsection (1), such information must be obscured from all Assessment Rolls that are available for inspection under subsection 14(1) of this *Property Assessment Law* or are otherwise accessible to the public.

(3) Before omitting or obscuring information under subsection (1) herein, the Tax Administrator, must notify the Assessor of the application, and have the Assessor date and approve the change.

(4) The Tax Administrator shall maintain a confidential record of any information omitted or obscured in such manner, along with the particulars relating to same.

Charge Holders

16 (1) Any Person holding a charge on Assessable Property may, at any time, give notice, with full particulars of the nature, extent and duration of the charge, to the Tax Administrator and request that his or her name be added to the Assessment Roll in respect of that Assessable Property, for the duration of the charge.

(2) On receipt of a notice and request under this section, the Tax Administrator, with notice to the Assessor, must enter the Person's name and address on the Assessment Roll and provide copies of all Assessment Notices issued in respect of the Assessable Property.

Assessment Notice

17 (1) The Tax Administrator must, on or before April 30 in each year, mail an Assessment Notice to every Person named in the Assessment Roll in respect of each Assessable Property, at the Person's address on the Assessment Roll.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(2) Where requested by the recipient, an Assessment Notice may be emailed to a Person named on the Assessment Roll, and the Assessment Notice is deemed delivered on the date that the email is sent by the Tax Administrator.

(3) A Person whose name appears in the Assessment Roll must give written notice to the Tax Administrator of any change of address.

(4) Any number of Properties assessed in the name of the same Person may be included in one Assessment Notice.

PART VII – AMENDMENT AND CORRECTION OF ASSESSMENT ROLL

Amending the Next Annual Assessment Roll

18 (1) Where, in a year for which a general Assessment is not required,

(a) Assessable Property is not entered in an Assessment Roll,

(b) within thirty (30) days of the Tax Administrator receiving notice or otherwise becoming aware that the Assessed Value of the Interest in Land is not the same as the Assessed Value entered in the Assessment Roll by reason of,

(i) an error or omission in an Assessment Roll entry,

(ii) destruction of or damage to the Interest in Land,

(iii) altered or new Improvements to the Interest in Land,

(iv) a change in the physical characteristics of the Interest in Land or in the physical characteristics of the Interest in Land that is in close proximity to the Interest in Land,

(v) a change in the zoning or permitted uses applicable to the Interest in Land,

(vi) subdivision of the Land that forms all or a part of the Interest in Land,

(vii) in the case of Assessable Property that is residential Property containing not more than four dwelling units, any significant factor that affects such Property and that is external to the Property,

(viii) the closure of the whole of a building or structure in which a commercial operation was carried on, where

(A) the commercial operation was, before the closure, the only commercial operation on the Property,

(B) at least one (1) year has passed since the closure, and

(C) the only use made of the building or structure since the closure is the storage of personal property or fixtures that were used in the commercial operation, or

(ix) a change that causes a building or structure on the Property to no longer conform to the requirements of subparagraph (viii), or

(c) there is

(i) a change in the classification of the Interest in Land under this *Property Assessment Law*, or

(ii) a change in the eligibility of the Interest in Land for, or in the amount of, an exemption under the *Property Taxation Law*.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

the Tax Administrator, in cooperation with the Assessor, must amend the Assessment on the Assessment Roll that is being prepared by the Tax Administrator under subsection 10(1) of this *Property Assessment Law*.

(2) In redoing an Assessment for purposes of amending an Assessment Roll under subsection (1), an Assessor must apply the same conditions and requirements, including the same Reference Date, as applied when the Assessment was first done, except that the subsequent change of conditions or circumstances under paragraph (1)(a), (b) or (1)(c) herein, that is the reason for amendment of the Assessment Roll applies in redoing the Assessment as if the change in the conditions or circumstances had applied to the subject Property when the Assessment was first done.

(3) A Person named on the Assessment Roll in respect of an Interest in Land who is of the opinion that any of the circumstances referred to in subsection (1) herein exist with respect to an Interest in Land, may notify the Tax Administrator of those circumstances and the, Tax Administrator shall require the Assessor to amend the Assessment as the Assessor determines appropriate.

(4) An amendment under subsection (1) herein applies in the years that follow the year in which the amendment is made until the year in which the next general Assessment under this *Property Assessment Law* is done.

(5) After amendment of an Assessment Roll under this section, the Tax Administrator must mail an amended Assessment Notice to every Person named on the Assessment Roll in respect of the Interest in Land affected.

Corrections to Current Assessment Roll and Supplementary Assessments

19 (1) The Tax Administrator upon approval of the Assessor may at any time, for the purpose of correcting an error or omission, amend the latest Assessment Roll.

(2) Where the Tax Administrator learns of a change in the Holder of Assessable Property, the Tax Administrator must notify the Assessor to immediately amend the current Assessment roll to reflect that change

(3) After amendment of an Assessment Roll under this section, the Tax Administrator must mail an amended Assessment Notice to every Person in respect of the Interest in Land affected, named on the Assessment Roll.

(4) The Assessor must create a supplementary Assessment in respect of an Interest in Land if, after the Assessment Roll has been certified under subsection 11(1) of the *Property Assessment Law*, the Assessor determines that:

(a) the Interest in Land is liable to taxation but was not assessed;

(b) the Interest in Land is liable to taxation due to change in ownership or use;

(c) the Assessment of an Improvement on the Property requires an increase because of a change in the physical condition of the Improvement;

(d) a change has been made in the classification of the Interest in Land in and due to a change in the Provincial classification rules; or

(e) the Land has been improved or subdivided.

(5) The Tax Administrator must, within thirty days after the Assessor creates a supplementary Assessment under subsection (4) herein, mail a supplementary Assessment Notice to every Person named on the Assessment Roll in respect of the Interest in Land affected, and to the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council).

(6) A supplementary Assessment is effective:

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(a) beginning on the date

(i) the Interest in Land is liable to taxation under paragraph (4)(a) herein,

(ii) the change to the Interest in Land occurred under paragraph (4)(b), (c) or (d) herein, or

(iii) the Land was improved or subdivided under paragraph (4)(e) herein,

provided that the effective date cannot be earlier than January 1 of the year preceding the year in which the Assessor creates the supplementary Assessment; and

(b) ending December 31 of the year in which the Assessor creates the supplementary Assessment.

(7) Where the Assessor creates a supplementary Assessment under this section, the Tax Administrator must amend the Assessment on the Assessment Roll that is being prepared by the Assessor under subsection 10(1) of the *Property Assessment Law*.

PART VIII – RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

Reconsideration by Assessor

20 (1) A Person named on the Assessment Roll in respect of an Assessable Property may request that the Assessor reconsider the Assessment of that Assessable Property.

(2) A request for reconsideration may be made on one or more of the grounds on which an Assessment appeal may be made under this *Property Assessment Law*.

(3) A request for reconsideration of an Assessment must

(a) be delivered to the Assessor within twenty-one (21) days after the day that the Assessment Notice or supplementary Assessment Notice is mailed or emailed to the Person named on the Assessment Roll in respect of an Assessable Property;

(b) be made in writing and include the information set out in Schedule V of the *Property Assessment Law*; and

(c) include any reasons in support of the request.

(4) The Assessor must consider the request for reconsideration and, within a maximum of forty five (45) days after the Assessment Notice is mailed or emailed to the Person named on the Assessment Roll in respect of an Assessable Property, either:

(a) advise the Tax Administrator and the Person who requested the reconsideration that the Assessor confirms the Assessment; or

(b) where the Assessor determines that Assessable Property should have been assessed differently, advise the Tax Administrator, and offer to the Person who requested the reconsideration to modify the Assessment.

(5) Where the Person who requested the reconsideration agrees with the modification proposed by the Assessor, the Assessor must give notice to the Tax Administrator to amend the Assessment Roll as necessary to reflect the modified Assessment.

(6) The Tax Administrator shall:

(a) amend the Assessment Roll as the Assessor directs;

(b) mail an amended Assessment Notice to every Person named on the Assessment Roll in respect of the Interest in Land affected; and

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(c) where a Notice of Appeal has been delivered in respect of the Assessable Property, advise the Assessment Review Board of the modification.

(7) Where the Person who requested the reconsideration accepts an offer to modify an Assessment, that Person must not appeal the modified Assessment and must withdraw any Notice of Appeal filed in respect of the Assessable Property.

PART IX – ASSESSMENT REVIEW BOARD

Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) to Establish Assessment Review Board

21 (1) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must, by resolution, establish an Assessment Review Board to hear and determine Assessment appeals under this *Property Assessment Law*.

(2) The Assessment Review Board must consist of not less than three (3) members, appointed from time to time by Resolution or further Resolution of Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council).

(3) At least one (1) member of the Assessment Review Board must be a practicing, or non-practicing member, in good standing member of the law society of the Province.

(4) At least one (1) member of the Assessment Review Board must have experience in Assessments and Assessment appeals in the Province.

(5) At least one (1) member of the Assessment Review Board must be a member of the OCN but not a member of Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council), and must not be a Holder of an Interest in Land.

(6) Each member of the Assessment Review Board must hold office for a period of three (3) years unless the member resigns or is removed from office in accordance with this *Property Assessment Law*.

(7) If a member of the Assessment Review Board is absent, disqualified, unable or unwilling to act, Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) may appoint another Person, who would otherwise be qualified for appointment as a member, to replace the member until the member returns to duty or the member's term expires, whichever comes first.

Remuneration and Reimbursement

22 (1) The OCN must remunerate:

(a) the Chair (or acting Chair) at a rate of Five Hundred ($500.00) dollars per day; and

(b) a member (or replacement member appointed to act), other than the Chair, at a rate of Three Hundred ($300.00) dollars per day,

for time spent on activities of the Assessment Review Board required under this *Property Assessment Law* or expressly authorized by Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council).

(2) The OCN must reimburse a member of the Assessment Review Board, including a replacement member, for reasonable travel and out of pocket expenses, in accordance with OCN travel rates policies, as amended from time to time, necessarily incurred in carrying out his or her duties.

Conflicts of Interest

23 (1) A Person must not serve as a member of the Assessment Review Board if the Person:

(a) has a personal or financial interest in the Assessable Property that is the subject of an appeal;

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(b) is the Onekanew (Chief) of the OCN or a member of Onuschekewuk (Council) of the OCN;

(c) is an employee of the OCN; or

(d) has financial dealings with the OCN that might reasonably give rise to a conflict of interest or impair that Person's ability to deal fairly and impartially with an appeal, as required under the terms of this *Property Assessment Law*.

(2) For the purposes of paragraph (1)(a), membership in the OCN does not in itself constitute a personal or financial interest in Assessable Property.

Appointment of Chair

24 (1) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must, by Resolution, appoint one of the members of the Assessment Review Board as Chair.

(2) The Chair must:

(a) supervise and direct the work of the Assessment Review Board;

(b) undertake administrative duties as necessary to oversee and implement the work of the Assessment Review Board;

(c) determine procedures to be followed at hearings consistent with this *Property Assessment Law*;

(d) administer an oath or solemn affirmation to a Person or witness before his or her evidence is taken; and

(e) preside at hearings of the Assessment Review Board.

(3) If the Chair is absent or incapacitated, Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must designate a member of the Assessment Review Board as the acting Chair for the period that the Chair is absent or incapacitated.

Appointment of Secretary

25 (1) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must, by resolution, appoint a Secretary of the Assessment Review Board.

(2) The Secretary of the Assessment Review Board must:

(a) have the custody and care of all records, documents, orders and decisions made by or pertaining to the Assessment Review Board; and

(b) fulfill such other duties as directed by the Chair of the Assessment Review Board.

(3) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) may designate the Tax Administrator as Secretary of the Assessment Review Board.

(4) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) may, from time to time, designate an existing position to act as Secretary, or may designate a new position, and may, from time to time, direct a budget and resources to be set aside, from a portion of the land tax budget for the position of Secretary.

Removal of Member

26 (1) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) may terminate the appointment of a member of the Assessment Review Board for cause, including where a member:

(a) is convicted of an offence under the Criminal Code;

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(b) fails to attend three (3) consecutive hearings of the Assessment Review Board; or

(c) fails to perform any of his or her duties under this *Property Assessment Law* in good faith and in accordance with the terms of this *Property Assessment Law*.

Duty of Member

27 (1) In performing their duties under this *Property Assessment Law*, the members of the Assessment Review Board must act faithfully, honestly and impartially and to the best of their skill and ability, and must not disclose to any Person information obtained by them as a member, except in the proper performance of their duties.

PART X – APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

Appeals

28 (1) The Assessment Review Board must hear and determine appeals made under this Part.

Notice of Appeal

29 (1) Any Person, including without limitation the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) and the Assessor, may appeal an Assessment or a reconsideration of an Assessment of Assessable Property to the Assessment Review Board by delivering to the Assessor within forty-five (45) days after the date on which the Assessment Notice was mailed or emailed to the Persons named on the Assessment Roll in respect of the Assessable Property, the following:

(a) a completed Notice of Appeal,

(b) a copy of the Assessment Notice, and

(c) an administration fee of Thirty ($30.00) dollars.

(2) An appeal is commenced by delivery of a Notice of Appeal to the Assessor at the address set out in the Assessment Notice.

(3) The grounds for an appeal may be in respect of one or more of the following:

(a) the Assessed Value of the Property;

(b) the Assessment classification of the Property;

(c) the applicability of an exemption to the Property;

(d) any alleged error or omission in an Assessment or Assessment Notice; and

(e) the liability of the Person to taxation under the *Property Taxation Law*.

(4) Where an appeal is commenced with respect to an Assessment amended under section 18 of this *Property Assessment Law*, or a supplementary Assessment created under section 19 of this *Property Assessment Law*, the appeal must be confined to the amendment or the supplementary Assessment, as the case may be.

(5) No appeal may be brought respecting an Assessment amended to reflect a decision of the Assessment Review Board or a court of competent jurisdiction.

Agents and Solicitors

30 (1) Where a Complainant is represented in an appeal through a solicitor or agent, all notices and correspondence required to be given to the Complainant are properly given if delivered to the solicitor or agent at the address set out in the Notice of Appeal.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

Scheduling of Hearing

31 (1) On delivery of a Notice of Appeal to the Assessor, the Chair must, in consultation with the Assessor, schedule a hearing of the appeal.

(2) The Chair must, at least ten (10) days before the hearing, deliver a Notice of Hearing setting out the date, time and place of the hearing, to the Parties and to each Person named on the Assessment Roll in respect of the Assessable Property.

Parties

32 (1) The Parties, or participants, in a hearing are:

(a) the Complainant;

(b) the Holder of the Assessable Property, if not the Complainant;

(c) the Assessor; and

(d) any Person who the Assessment Review Board determines may be affected by the appeal, upon request by that Person.

Delivery of Documentation

33 (1) The Chair must, without delay, deliver a copy of any document submitted by a Party in relation to an appeal to all other Parties.

Timing for Hearing

34 (1) Subject to subsection 46(1) of the *Property Assessment Law*, the Assessment Review Board must commence a hearing within forty-five (45) days after delivery of the Notice of Appeal to the Assessor, unless all Parties, or participants, consent to a delay.

Daily Schedule

35 (1) The Chair must:

(a) create a daily schedule for the hearings of the Assessment Review Board; and

(b) post the daily schedule at the place where the Assessment Review Board is to meet.

(2) The Assessment Review Board must proceed to deal with appeals in accordance with the daily schedule, unless the Assessment Review Board considers a change in the schedule necessary and desirable in the circumstances.

Conduct of Hearing

36 (1) The Assessment Review Board must give all Parties, or participants, a reasonable opportunity to be heard at a hearing.

(2) A Party may be represented by counsel or an agent and may make submissions as to facts, law and jurisdiction.

(3) The Assessment Review Board may conduct a hearing whether the Complainant is present or not, provided the Complainant was given notice of the hearing in accordance with this *Property Assessment Law*.

(4) The burden of proof in an appeal is on the Complainant bringing the appeal.

(5) In an oral hearing, a Party may call and examine witnesses, present evidence and submissions and conduct cross-examination of witnesses as reasonably required by the Assessment Review Board for a full and fair disclosure of all matters relevant to the issues in the appeal.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(6) The Assessment Review Board may reasonably limit further examination or cross-examination of a witness if it is satisfied that the examination or cross-examination has been sufficient to disclose fully and fairly all matters relevant to the issues in the appeal.

(7) The Assessment Review Board may question any witness who gives oral evidence at a hearing.

(8) The Assessment Review Board may receive and accept information that it considers relevant, necessary and appropriate, whether or not the information would be admissible in a court of law.

(9) The Assessment Review Board may conduct its proceedings by any combination of written, electronic and oral hearings.

(10) An oral hearing must be open to the public unless the Assessment Review Board, on application by any Party, determines that the hearing should be held in camera.

Maintaining Order at Hearings

37 (1) The Assessment Review Board may, at an oral hearing, make orders or give directions that it considers necessary to maintain order at the hearing.

(2) Without limiting subsection (1) herein, the Assessment Review Board may, by order, impose restrictions on a Person's continued participation in or attendance at a hearing and may exclude a Person from further participation in or attendance at a hearing until the Assessment Review Board orders otherwise.

Summary Dismissal

38 (1) At any time after a Notice of Appeal is received by the Assessment Review Board, the Assessment Review Board may dismiss all or part of the appeal where it determines that any of the following apply:

(a) the appeal is not within the jurisdiction of the Assessment Review Board;

(b) the appeal was not filed within the applicable time limit; or

(c) the Complainant failed to diligently pursue the appeal or failed to comply with an order of the Assessment Review Board.

(2) Before dismissing all or part of an appeal under subsection (1), the Assessment Review Board must give the Complainant an opportunity to make submissions to the Assessment Review Board.

(3) The Assessment Review Board must give written reasons for any dismissal made under subsection (1) herein to all Parties, or participants.

Quorum

39 (1) A majority of the members of the Assessment Review Board constitutes a quorum, provided that there must not be less than three (3) members present at any time.

(2) Where a quorum of the members of an Assessment Review Board is not present at the time at which a hearing is to be held, the hearing must be adjourned to a new date, within ten (10) working days.

(3) Where an adjournment has taken place as a result of lack of quorum, the Onekenew mena Onuschekewuk (Chief and Council) shall be notified, and shall appoint a Person to act as alternate under section 21(7) of the *Property Assessment Law*.

Decisions

40 (1) A decision of the majority of the members is a decision of the Assessment Review Board and, in the case of a tie, the decision of the Chair governs.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

Combining Hearings

41 (1) The Assessment Review Board may conduct a single hearing of two (2) or more appeals related to the same Assessment if the matters in each hearing are addressing the same Assessable Property or substantially the same issues.

Power to Determine Procedures

42 (1) Subject to this *Property Assessment Law*, the Assessment Review Board has the power to control its own processes and may make rules respecting practice and procedure to facilitate the just and timely resolution of the matters before it.

(2) Without limiting subsection (1), the Assessment Review Board may make rules respecting the holding of pre-hearing conferences and requiring the Parties, or participants, to attend a pre-hearing conference.

Orders to Attend or Produce Documents

43 (1) At any time before or during a hearing, but before its decision, the Assessment Review Board may make an order requiring a Person to:

(a) attend a hearing to give evidence, or

(b) produce a document or other thing in the Person's possession or control as specified by the Assessment Review Board,

by issuing an order to attend/produce documents and serving it on the Person at least two (2) days before the Person's attendance or the requested document is required at the hearing, as the case may be.

(2) Where an order is made under (1)(a) herein, the Assessment Review Board must pay to the Person a Fifty ($50.00) dollar witness fee plus reasonable travel expenses to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(3) A Party may request that the Assessment Review Board make an order under subsection (1) herein to a Person specified by the Party.

(4) Where a Party makes a request under subsection (3) herein:

(a) the Chair must sign and issue an order to attend/produce documents and the Party must serve it on the witness at least two (2) days before the Person's attendance or the requested document is required at the hearing, as the case may be; and

(b) a Party requesting the attendance of a witness must pay a Fifty ($50.00) dollar witness fee plus reasonable travel expenses to the witness to attend and give evidence before the Assessment Review Board.

(5) The Assessment Review Board may apply to a court of competent jurisdiction for an order directing a Person to comply with an order of the Assessment Review Board under this section.

Adjournments

44 (1) The Assessment Review Board may:

(a) hear all appeals on the same day or may adjourn from time to time until all matters have been heard and determined; and

(b) at any time during a hearing, adjourn the hearing.

(2) The maximum time allowed for an adjournment will be ten (10) working days.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

Costs

45 (1) The Assessment Review Board may make orders requiring a Party:

(a) to pay all or part of the costs of another Party in respect of the appeal,

(b) to pay all or part of the costs of the Assessment Review Board in respect of the appeal, where the Assessment Review Board considers the conduct of a Party has been improper, without merit, not serious, annoying or abusive.

Matters before the Courts

46 (1) If a proceeding with respect to liability to pay Taxes in respect of Assessable Property that is the subject of an appeal is brought before a court of competent jurisdiction:

(a) before the hearing is to commence, the hearing must be deferred until the matter is decided by the court;

(b) during the hearing, the hearing must be adjourned until the matter is decided by the court; or

(c) after the hearing has concluded but before a decision on the appeal is given, the decision must be deferred until the matter is decided by the court.

Withdrawal of Appeal

47 (1) A Complainant may withdraw an appeal under this Part by delivering a Notice of Withdrawal to the Assessment Review Board.

(2) Upon receipt of a Notice of Withdrawal under subsection (1), the Assessment Review Board must dismiss the matter set for its consideration.

Delivery of Decisions

48 (1) The Assessment Review Board must, not more than ninety (90) days after the day on which a hearing is completed, deliver a written decision on the appeal to all Parties, or participants.

(2) Any Person may obtain a copy of a decision of the Assessment Review Board from the Tax Administrator on request and payment of a fee of Fifty ($50.00) dollars.

(3) The Tax Administrator may obscure or omit personal information (other than name and address) and financial business information from decisions provided under subsection (2), provided that Assessment and tax information must not be obscured or omitted.

(4) The Tax Administrator must, in accordance with section 12, make any amendments to the Assessment Roll that are necessary to reflect a decision of the Assessment Review Board and must mail an amended Assessment Notice to every Person named in the Assessment Roll in respect of the Interest in Land affected.

Delivery of Documents under this Part

49 (1) Delivery of a document under this Part may be made personally or by sending it by registered mail, fax or email.

(2) Personal delivery of a document is made:

(a) in the case of an individual, by leaving the document with the individual or with a Person at least eighteen (18) years of age residing at the individual's place of residence;

(b) in the case of the OCN or another First Nation, by leaving the document with the Person apparently in charge, at the time of delivery, of the OCN's or First Nation's administrative office, or with the OCN's or First Nation's legal counsel; and

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the Person apparently in charge, at the time of delivery, of the corporation's head office or a branch office, or with an officer or director of the corporation, or with the corporation's legal counsel.

(3) Subject to subsection (4), a document is considered delivered if:

(a) delivered personally, at the time that personal delivery is made;

(b) sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed;

(c) sent by fax, at the time indicated on the confirmation of transmission; or

(d) sent by email, at the time indicated in the electronic confirmation that the e-mail has been opened.

(4) A document delivered on a non-business day or after 5:00 pm local time on a business day is considered delivered at 9:00 am on the next business day.

Obligations Continue

50 (1) An appeal of an Assessment shall not act as a stay or estoppel, on any obligation under this *Property Assessment Law*, under a *Property Taxation Law*, or on any obligation to pay Taxes when and as due, and on any obligation or right or due date for anything, arising under this *Property Assessment Law* or any *Property Taxation Law*.

Appeals

51 (1) An appeal lies to a court of competent jurisdiction from a decision of the Assessment Review Board on a question of law.

(2) An appeal under subsection (1) must be made within thirty (30) days after the day on which the decision is delivered under subsection 48(1) of this *Property Assessment Law*.

PART XI – GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

52 (1) The Tax Administrator, the Assessor, a member of the Assessment Review Board, the Secretary or any other Person who has custody or control of information or records obtained or created under this *Property Assessment Law* must not disclose the information or records except:

(a) in the course of administering this *Property Assessment Law* or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, a court of law or pursuant to a court order; or

(c) in accordance with subsection (2) herein.

(2) The Tax Administrator may disclose to the agent of a Holder, confidential information relating to the Property if the disclosure has been authorized in writing by the Holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) except for the purposes authorized by the Holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

53 (1) Notwithstanding section 52 of this *Property Assessment Law*:

(a) the Tax Administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not

contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form; and

(b) the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form, where:

(i) where the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) to comply with Onekanew mena Onuschekewuk's (Chief and Council's) requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

54 (1) Nothing under this *Property Assessment Law* must be rendered void or invalid, nor must the liability of any Person to pay Taxes or amounts levied under the *Property Taxation Law* be affected by:

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an Assessor or the Tax Administrator;

(b) an error or omission in an Assessment Roll, Assessment Notice, or any notice given under this *Property Assessment Law*; or

(c) a failure of the OCN, Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council), Tax Administrator or the Assessor to do something within the required time.

Notices

55 (1) Where in this *Property Assessment Law* a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given:

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the Assessment Roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's Property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the Assessment Roll.

(2) Except where otherwise provided in this *Property Assessment Law*, a notice:

(a) given by mail is deemed received on the fifth (5th) day after it is posted;

(b) posted on property is deemed received on the second (2nd) day after it is posted; and

(c) given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

56 (1) The provisions of this *Property Assessment Law* are severable, and where any provision of this *Property Assessment Law* is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this *Property Assessment Law* and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this *Property Assessment Law*.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

(2) Where a provision in this *Property Assessment Law* is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this *Property Assessment Law* that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This *Property Assessment Law* must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this *Property Assessment Law* to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Repeal

57 (1) The *Opaskwayak Cree Nation OCN Land Tax By-law, 1996*, as amended by the *Opaskwayak Cree Nation OCN Land Tax By-law Amendment 1998*, is hereby repealed in its entirety.

Force and Effect

58 (1) This *Property Assessment Law* comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) on the 27th day of March, 2019, at Opaskwayak, in the Province of Manitoba.

Christian Sinclair, Onekanew

Jennifer Flett, Vice Onekanew

Lori Lathlin, Onuschekew

Edwin Jebb, Onuschekew

William J. Lathlin, Onuschekew

Dale Knutson, Onuschekew

John Nasecapow, Onuschekew

John Paul Martin, Onuschekew

Omar Constant, Onuschekew

[A quorum of Onekanew mena Onuschekewuk consists of 5]

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE I

PROPERTY CLASSES

Residential 1
Residential 2
Residential 3: Condominiums and cooperatives
Farm Property
Pipeline Property
Railway Property
Institutional Property
Designated Recreational Property
Other Property

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE II

REQUEST FOR INFORMATION BY ASSESSOR FOR THE OPASKWAYAK CREE NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND: _____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section sections 8 of the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*, I request that you provide to me, in writing, no later than _____ *[Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of delivery of the request]*, the following information relating to the above-noted Interest in Land:

(1) _____

(2) _____

(3) _____

If you fail to provide the requested information on or before the date specified above, an Assessment of the Interest in Land may be made on the basis of the information available to the Assessor.

_____
Assessor for the Opaskwayak Cree Nation

Dated: _____, 20____

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE III

DECLARATION OF PURPOSE FOR THE USE OF ASSESSMENT INFORMATION

I, _____, of _____, _____, _____, _____,
Name *Address* *City* *Province* *Postal Code,*

pursuant to subsection 14(5) of the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*, declare and certify that I will not use the Assessment Roll or information contained in the Assessment Roll to obtain names, addresses or telephone numbers for solicitation purposes, whether the solicitations are made by telephone, mail or any other means, or to harass an individual.

I further declare and certify that any Assessment information I receive will be used for the following purpose(s):

(1) a complaint or appeal under the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*;

(2) a review of an Assessment to determine whether to seek a reconsideration or appeal of the Assessment; or

(3) other: _____

Signed: _____
[Please print name]

Dated: _____, 20____.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE IV

ASSESSMENT NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND: _____

TAKE NOTICE that the Assessment Roll has been prepared by the Tax Administrator and certified by the Assessor for the Opaskwayak Cree Nation and delivered to the Onekanew mena Onuschekewuk of Opaskwayak Cree Nation.

The following Person(s) is/are the Holders of the Interest in Land *[Name(s) & addresses]*:

_____ _____
Name *Address*

_____ _____
Name *Address*

The Interest in Land is classified as: _____

The Assessed Value by classification of the Interest in Land is: _____

The Interest in Land is exempt from taxation as follows:

TOTAL ASSESSED VALUE: _____

PORTIONED VALUE LIABLE TO TAXATION _____

AND TAKE NOTICE that you may, within twenty-one (21) days of the date of mailing of this Assessment Notice, request a reconsideration of this Assessment by delivering a written request to the Assessor for reconsideration in the form specified in the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*. Within forty-five (45) days of the mailing of this Assessment Notice, the Assessor will review the Assessment and provide you with the results of the reconsideration. If the Assessor determines that the Interest in Land should have been assessed differently, the Assessor will offer to modify the Assessment.

AND TAKE NOTICE that you may, within forty-five (45) days of the date of mailing of this notice, appeal this Assessment to the Assessment Review Board. The Notice of Appeal must be in writing in the form and accompanied by the fee specified in the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*.

_____
Tax Administrator for the Opaskwayak Cree Nation

Dated: _____, 20___.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE V

REQUEST FOR RECONSIDERATION OF ASSESSMENT

TO: Assessor for the Opaskwayak Cree Nation

_____
Address

PURSUANT to the provisions of the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*, I hereby request a reconsideration of the Assessment of the following Interest in Land:

_____
Description of the Interest in Land as described in the Assessment Notice

I am: ___ a Holder of the Interest in Land_____ named on the Assessment Roll in respect of this Interest in Land

This request for a reconsideration of the Assessment is based on the following reasons (Describe the reasons in support of the request in as much detail as possible):

(1) _____

(2) _____

(3) _____

Address and telephone number at which applicant can be contacted:

_____

_____

_____

_____ _____
Name of Applicant (please print) *Signature of Applicant*

Dated: _____, 20___

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE VI

NOTICE OF APPEAL TO ASSESSMENT REVIEW BOARD

TO: Assessor for the Opaskwayak Cree Nation

_____
Address

PURSUANT to the provisions of the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*, I hereby appeal the Assessment/reconsideration of the Assessment of the following Interest in Land:

_____
Description of the Interest in Land, including Assessment Roll number, as described in the Assessment Notice

The grounds for the appeal are (describe the grounds for the appeal in as much detail as possible):

(1) _____

(2) _____

(3) _____

Complainant's mailing address to which all notices in respect of this appeal are to be sent:

_____

_____

Name and address of any representative acting on Complainant's behalf in respect of this appeal:

_____

_____

The required fee of Thirty ($30.00) dollars is enclosed with this Notice of Appeal.

_____ _____
Name of Complainant (please print) *Signature of Complainant (or representative)*

Dated: _____, 20__.

NOTE: A copy of the Assessment Notice must be enclosed with this Notice of Appeal.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE VII

NOTICE OF WITHDRAWAL

TO: CHAIR, ASSESSMENT REVIEW BOARD FOR THE OPASKWAYAK CREE NATION

_____
Address

PURSUANT to the provisions of the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*, I hereby withdraw my appeal of the Assessment of the following Property:

_____
Description of Interest in Land

Date of Notice of Appeal: _____

_____ _____
Name of Complainant (please print) *Signature of Complainant (or representative)*

Dated: _____, 20___.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE VIII

NOTICE OF HEARING

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND: _____

Complainant in respect of this appeal: _____

TAKE NOTICE that the Assessment Review Board will hear an appeal from the Assessment/ reconsideration of the Assessment of the above-noted Interest in Land at:

Date: _____, 20___

Time: _____ (am/pm)

Location: _____
Address

AND TAKE NOTICE that you should bring to the hearing [insert # copies] copies of all relevant documents in your possession respecting this appeal.

A copy of the Assessment Notice and the Notice of Appeal are enclosed with this notice, as well as copies of [all submissions and documents received in respect of the appeal will be forwarded to all Parties, or participants]:

_____

_____

_____

_____
Chair, Assessment Review Board

Dated: _____, 20___.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE IX

ORDER TO ATTEND HEARING/PRODUCE DOCUMENTS

TO: _____

ADDRESS: _____

TAKE NOTICE that an appeal has been made to the Assessment Review Board for the Opaskwayak Cree Nation in respect of the Assessment of _____.
Describe Interest in Land

The Assessment Review Board believes that you may have information [OR documents] that may assist the Assessment Review Board in making its decision.

THIS NOTICE REQUIRES you to [indicate the applicable provisions below]:

1. Attend before the Assessment Review Board at a hearing at

Date: _____, 20___

Time: _____ (am/pm)

Location: _____
Address

to give evidence concerning the Assessment and to bring with you the following documents:

_____

_____

and any other documents in your possession that may relate to this Assessment.

A Fifty ($50.00) dollar witness fee is enclosed. Your reasonable travelling expenses will be reimbursed as determined by the Assessment Review Board.

2. Deliver the following documents [list documents] OR any documents in your possession that may relate to this Assessment, to the Chair, Assessment Review Board, at

_____ on or before _____.
Address

Please contact _____ at _____ if you have any questions or concerns respecting this Order.

_____
Chair, Assessment Review Board

Dated: _____, 20___.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY ASSESSMENT LAW, 2019

SCHEDULE X

CERTIFICATION OF ASSESSMENT ROLL BY ASSESSOR

The Assessor must certify the Assessment Roll in the following form:

I, _____, being the Assessor for the Opaskwayak Cree Nation, hereby certify that this is the Opaskwayak Cree Nation Assessment Roll for the year 20___ and that this Assessment Roll is complete and has been prepared and completed in accordance with all requirements of the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*.

_____
Signature of Assessor

Dated _____, 20___ at _____, _____.
City/Town *Province*

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Opaskwayak Cree Nation in the Province of Manitoba,

Opaskwayak Cree Nation
Property Taxation Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 5th day of April, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW 2019

TABLE OF CONTENTS

PART I – CITATION
Citation 1
PART II – DEFINITIONS AND REFERENCES
Definitions and References 1
PART III – ADMINISTRATION
Tax Administrator 4
PART IV – LIABILITY FOR TAXATION
Application of *Property Taxation Law* 4
Tax liability 4
Tax Refunds 5
PART V – EXEMPTIONS FROM TAXATION
Exemptions 5
PART VI – LEVY OF TAX
Tax Levy 7
Tax Payments 7
PART VII – TAX ROLL AND TAX NOTICE
Tax Roll 8
Annual Tax Notices 8
Amendments to Tax Roll and Tax Notices 9
Information Provided by Taxpayer 9
Supplementary Taxes 9
Requests for Information 9
PART VIII – PAYMENT RECEIPTS AND TAX CERTIFICATES
Receipts for Payments 10
Tax Certificate 10
PART IX – INTEREST
Rate of Interest 10
Application of Payments 10
PART X – REVENUES AND EXPENDITURES
Revenues and Expenditures 10
Reserve Funds 10
PART XI – COLLECTION AND ENFORCEMENT
Recovery of Unpaid Taxes 11
Collection Proceedings 12

Proceedings in Court 12
Creation of Lien 12
Delivery of Documents in Enforcement Proceedings 12
Tax Arrears Certificate 13

PART XII - SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

Seizure and Sale of Personal Property 13
Notice of Seizure and Sale 14
Notice of Sale of Seized Personal Property 14
Conduct of Sale 14
Registered Security Interests 14
Proceeds of Sale 14

PART XIII – SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

Seizure and Assignment of Taxable Property 15
Upset Price 15
Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property 15
Notice to Minister 15
Subsisting Rights 15
Redemption Period 16
Assignment of Taxable Property 16
Proceeds of Sale 17
Resale by OCN 17

PART XIV – DISCONTINUANCE OF SERVICES

Discontinuance of Services 17

PART XV – GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information 18
Disclosure for Research Purposes 18
Validity 18
Limitation on Proceedings 18
Notices 19
Interpretation 19
Force and Effect 19

SCHEDULE I
REQUEST FOR INFORMATION BY TAX ADMINISTRATOR FOR THE OPASKWAYAK CREE NATION

SCHEDULE II
TAX NOTICE

SCHEDULE III
COSTS PAYABLE BY DEBTOR ARISING FROM THE COLLECTION AND ENFORCEMENT OF UNPAID TAXES

SCHEDULE IV
TAX CERTIFICATE

SCHEDULE V
TAX ARREARS CERTIFICATE

SCHEDULE VI
NOTICE OF SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

SCHEDULE VII
NOTICE OF SALE OF SEIZED PERSONAL PROPERTY

SCHEDULE VIII
NOTICE OF SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

SCHEDULE IX
NOTICE OF SALE OF A RIGHT TO ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

SCHEDULE X
NOTICE OF DISCONTINUANCE OF SERVICES

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act, S.C. 2005, C. 9* the council of a First Nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands;

B. The Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the Opaskwayak Cree Nation deems it to be in the best interests of the Opaskwayak Cree Nation to enact a *Property Assessment Law* and a *Property Taxation Law* for such purposes; and

C. The Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the Opaskwayak Cree Nation has given notice of this *Property Taxation Law* and has considered any representations received by the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council), in accordance with the requirements of the *First Nations Fiscal Management Act, S.C. 2005, C. 9*;

NOW THEREFORE the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the Opaskwayak Cree Nation duly enacts as follows:

PART I – CITATION

Citation

1.(1) This Law may be cited as the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*.

PART II – DEFINITIONS AND REFERENCES

Definitions and References

2.(1) In this *Property Taxation Law*:

"**Act**" means the *First Nations Fiscal Management Act, S.C. 2005, c.9*, and the regulations enacted under that Act;

"***Annual Tax Rates Law***" means a law enacted under subparagraph 5(1)(a)(ii) of the Act by the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) each year, setting the Mill Rate of tax to be applied to all Interests in Land and Property and any minimum tax payable in respect of a Taxable Property;

"**Assessed Value**" has the meaning given to that term in the *Property Assessment Law*;

"**Assessment Review Board**" means the assessment review board established under the *Property Assessment Law*;

"**Assessment Roll**" has the meaning given to that term in the *Property Assessment Law*;

"**Assessor**" means a Person appointed to that position under the *Property Assessment Law*;

"**Child**" includes a child for whom a person stands in the place of a parent;

"**Debtor**" means a Person liable for unpaid Taxes imposed under this *Property Taxation Law*;

"**Expenditure Law**" means an expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act;

"**Holder**" in relation to an Interest in Land, means a Person,

(a) in possession of the Interest in Land,

(b) entitled through a lease, licence or other legal means to the Interest in Land,

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(c) in actual occupation of the Interest in Land, or

(d) who is a trustee of the Interest in Land;

"**Improvement**" means any building, fixture or structure that is erected or placed in, on, over or under the Land, whether or not the building, fixture or structure is affixed to the Land and is capable of being transferred without special mention by a transfer of the Land, and includes

(a) a part of a building, fixture or structure,

(b) plant, machinery, equipment and containers that are used in the retail marketing of oil and oil products,

(c) pipeline,

(d) railway roadway and railway track,

(e) Mobile Homes, and

(f) gas distribution systems, spurs and railway sidings, and oil, natural gas or salt production equipment;

"**Interest**" or "**Property**" in relation to Reserve lands, means any estate, right or interest of any nature, in or to the lands, including any right to occupy, possess or use the lands, but does not include title to the lands that is held by her Majesty;

"**Land**" means the Reserve lands of the Opaskwayak Cree Nation;

"**Local Revenue Account**" means the local revenue account referred to in section 13 of the Act;

"**Locatee**" means a Person who is in lawful possession of Land in the Reserve under subsections 20(1) and (2) of the *Indian Act*;

"**Mill Rate**" means the tax rate representing the amount per One Thousand ($1,000.00) dollars of the assessed Portioned Value of property, which is used to calculate the amount of Property Tax. The rate is expressed in 'mills', where one mill is one-tenth of a cent ($0.001);

"**Mobile Home**" has the meaning given to that term in the *Property Assessment Law*;

"**Notice of Discontinuance of Services**" means a notice containing the information set out in Schedule X of this *Property Taxation Law*;

"**Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property**" means a notice containing the information set out in Schedule IX of this *Property Taxation Law*;

"**Notice of Sale of Seized Personal Property**" means a notice containing the information set out in Schedule VII of this *Property Taxation Law*;

"**Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property**" means a notice containing the information set out in Schedule VIII of this *Property Taxation Law*;

"**Notice of Seizure and Sale of Personal Property**" means a notice containing the information set out in Schedule VI of this *Property Taxation Law*;

"**OCN**" means the Opaskwayak Cree Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"**OCN Corporation**" means a corporation in which at least a majority of the shares are held in trust for the benefit of the OCN or all of the members of the OCN;

"**Onekanew mena Onuschekewuk** (Chief and Council)," has the same meaning as "council" in the Act;

"**Party**", in respect of an appeal of an Assessment under this Law, means the participants to an Assessment appeal under section 32 of the *Property Assessment Law*;

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

"**Person**" includes a partnership, syndicate, association, corporation and the personal or other legal representatives of a person;

"**Portioned Value**" has the meaning given to that term in the *Property Assessment Law*;

"***Property Assessment Law***" means the *Opaskwayak Cree Nation Property Assessment Law, 2019*;

"**Property Class**" has the meaning given to that term in the *Property Assessment Law*;

"***Property Taxation Law***" means the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*;

"**Province**" means the Province of Manitoba;

"**Redemption Period**" means the period of time after a seizure under Part XIII wherein a Debtor may redeem seized Taxable Property;

"**Registry**" means any land registry in which Interests in Land are registered;

"**Related Individual**" means, in respect of a member of the OCN,

(a) that member's Spouse, Child, grandchild, great-grandchild, parent, grandparent, great-grandparent, or guardian,
(b) the Spouse of that member's parent, grandparent, great-grandparent, Child, grandchild or great-grandchild, or
(c) the Child, grandchild, great-grandchild, parent, grandparent or great-grandparent of that member's Spouse;

"**Reserve**" means a reserve of the OCN within the meaning of the *Indian Act*;

"**Resolution**" means a motion passed and approved by a majority of Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) present at a duly convened meeting;

"**Spouse**" includes a common law partner;

"**Tax Administrator**" means the Person appointed under subsection 3(1) of the *Property Assessment Law*, and subsection 3(1) of the *Property Taxation Law*, by the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the OCN to administer and implement the *Property Assessment Law* and *Property Taxation Law*;

"**Tax Arrears**" means the sum of unpaid taxes, penalties, interest, costs and charges;

"**Tax Arrears Certificate**" means a certificate containing the information set out in Schedule V of this *Property Taxation Law*;

"**Tax Certificate**" means a certificate containing the information set out in Schedule IV of this *Property Taxation Law*;

"**Tax Notice**" means a notice containing the information set out in Schedule II of this *Property Taxation Law* and includes an amended or supplementary tax notice;

"**Tax Roll**" means a list prepared pursuant to this *Property Taxation Law* of Persons liable to pay tax on Taxable Property;

"**Taxable Property**" means an Interest in Land that is subject to taxation under this *Property Taxation Law*;

"**Taxation Year**" means the calendar year to which an Assessment Roll applies for the purposes of taxation;

"**Taxes**" include

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(a) all taxes imposed, levied, assessed or assessable under this *Property Taxation Law*, and all penalties, interest and costs added to taxes under this *Property Taxation Law*, and

(b) for the purposes of collection and enforcement, all taxes imposed, levied, assessed or assessable under any other local revenue law of the OCN, and all penalties, interest and costs added to taxes under such a law; and

"**Taxpayer**" means a Person liable for Taxes in respect of Taxable Property.

(2) For greater certainty, an Interest, in relation to Land, includes Improvements.

(3) In this *Property Taxation Law*, references to a Part (e.g. Part I), section (e.g. section 1), subsection (e.g. subsection 2(1)), paragraph (e.g. paragraph 3(4)(a)) or Schedule (e.g. Schedule I) is a reference to the specified Part, section, subsection, paragraph or Schedule of this *Property Taxation Law*, except where otherwise stated.

PART III – ADMINISTRATION

Tax Administrator

3.(1) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must, by Resolution, appoint a Tax Administrator to administer this *Property Taxation Law* on the terms and conditions set out in the Resolution.

(2) The Tax Administrator must fulfill the responsibilities given to the Tax Administrator under this *Property Taxation Law* and the *Property Assessment Law*.

(3) The Tax Administrator may, with the consent of the Chief Financial Officer, assign the performance of any duties of the Tax Administrator to any officer, employee, contractor or agent of the OCN.

(4) The Tax Administrator's responsibilities include:

(a) the collection of Taxes and the enforcement of payment under this *Property Taxation Law*; and

(b) the day to day management of the OCN's Local Revenue Account.

PART IV – LIABILITY FOR TAXATION

Application of *Property Taxation Law*

4.(1) This *Property Taxation Law* applies to all Interests in Land.

Tax liability

5.(1) Except as provided in Part V, all Interests in Land are subject to taxation under this *Property Taxation Law*.

(2) Taxes levied under this *Property Taxation Law* are a debt owed to the OCN, recoverable by the OCN in any manner provided for in this *Property Taxation Law* or in a court of competent jurisdiction.

(3) Where an Interest in Land is exempt from taxation under paragraph 7(1)(a), (b) or (c) of this *Property Taxation Law*, that exemption does not affect the liability to taxation of other Holders of Interests in Land in the same Property.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(4) Taxes are due and payable under this *Property Taxation Law* notwithstanding any proceeding initiated or remedy sought by a Taxpayer respecting his or her liability to taxation under this *Property Taxation Law*.

(5) Any Person who shares the same interest in Taxable Property is jointly and severally liable to the OCN for all Taxes imposed on that Taxable Property under this *Property Taxation Law* during the Taxation Year and for all unpaid Taxes imposed in a previous Taxation Year, including, for clarity, interest, penalties and costs as provided in this *Property Taxation Law*.

Tax Refunds

6.(1) Where a Person is taxed in excess of the proper amount in a Taxation Year, the Tax Administrator must refund to that Person any excess Taxes paid by that Person.

(2) Where a Person is entitled to a refund of Taxes, Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) may direct the Tax Administrator to refund the amount in whole or in part by applying it as a credit on account of Taxes or other unpaid amounts that are due or accruing due to the OCN in respect of Taxable Property held by that Person.

(3) Where a Person is entitled to be refunded an amount of Taxes paid under this *Property Taxation Law*, the Tax Administrator must pay the Person, interest as follows:

(a) interest accrues from the date that the Taxes were originally paid to the OCN;

(b) the interest rate during each successive three (3) month period beginning on January 1, April 1, July 1 and October 1 in every year, is two percent (2%) below the prime lending rate of the principal banker to the First Nation on the 15th day of the month immediately preceding that three (3) month period;

(c) interest will not be compounded; and

(d) interest stops running on the day payment of the money owed is delivered or mailed to the Person to whom it is owed, or is actually paid.

PART V – EXEMPTIONS FROM TAXATION

Exemptions

7.(1) The following Interests in Land are exempt from taxation under this *Property Taxation Law*:

(a) subject to subsection (2) and (3), any Interest in Land or Property held or occupied by the OCN directly;

(b) subject to subsection (2) and (3), any Interest in Land or Property held or occupied by an OCN Corporation which is not seeking a profit, or which is operating on a non-profit basis, as determined by the Tax Administrator, regardless of whether share or non-share, except:

(i) where the non-profit, or non-profit seeking OCN Corporation utilizes, apportions, sub-leases or assigns a portion of the Interest in Land or Property held, to or for the purpose of commercial or profit making, or to a non-exempt entity, as determined by the Tax Administrator, that portion will be taxable;

(ii) where the OCN Corporation is carried on as a commercial or profit making enterprise, as determined by the Tax Administrator;

(iii) For greater certainty the exemptions under 7(1)(b) or 7(1)(c) do not apply to Interests in Land or Property held by a corporation owned directly or indirectly,

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

in whole or in part, by individual OCN members, and which is not an OCN Corporation, as defined herein;

(c) subject to subsection (2) and (3), any Interest in Land or Property occupied by a member of the OCN directly shall be exempt, on the following terms:

(i) for greater certainty, where a member of the OCN uses or occupies the Interest in Land or Property personally and in their own name for commercial, business or profit seeking purposes, the exemption will still apply;

(ii) the exemption will not apply where the Interest in Land or Property is held, wholly or partly by a corporation which is not an OCN Corporation, regardless of the ownership of the corporation, as in 7(1)(b)(iii).

(d) an Interest in Land occupied as a residence by one (1) or more members of the OCN and Related Individuals of those members and by no other persons;

(e) Property used for a public school or a private school;

(f) Property owned by a religious denomination and occupied and used by the denomination primarily:

(i) as a church, synagogue or place of religious worship,

(ii) as a religious retreat house, or

(iii) for religious instructional or educational purposes;

(g) Property used for a hospital, clinic, nursing station or health centre;

(h) Property owned or used by, or held for use by, a university or college;

(i) Property used primarily as a non-profit daycare centre;

(j) Property used by a non-profit organization, charitable organization or municipality as an Elder or disabled Persons care home, housing unit or hostel; and

(k) Property owned or used by a municipality, religious denomination or non-profit corporation as a cemetery.

(2) The exemptions in paragraphs (1)(a), (b) and (c) do not apply to Interests in Land that are held by a member of the OCN, the OCN, or an OCN Corporation, as the case may be, where that Interest in Land is not occupied by the member of the OCN, the OCN, or a OCN Corporation, but is actually occupied by someone other than a member of the OCN, the OCN, or an OCN Corporation.

(3) Where an Interest in Land is occupied by the OCN, an OCN Corporation or a member of the OCN and is also occupied by a Person who is not the OCN, an OCN Corporation or a member of the OCN,

(a) the exemptions in paragraphs (1)(a), (b) or (c) do not apply to that Person;

(b) taxes under this *Property Taxation Law* must be levied in respect of that Person's proportionate occupation of the Interest in Land; and

(c) the taxes are a liability only on that Person.

(4) Where a portion of a building is used for a purpose for which an exemption from taxation is available under subsection (1), the exemption applies to a portion of the taxation:

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(a) that applies to the building, in the same proportion as the used portion of the building bears to the building as a whole; and

(b) that applies to the Land on which the building is located, in a proportion that reflects the portion of the Land that is required for the exempted use of the portion of the building.

PART VI – LEVY OF TAX

Tax Levy

8.(1) On or before February 28 in each Taxation Year, the Tax Administrator must prepare and recommend to the Treasury Board an *Annual Tax Rates Law*.

(2) Portioned Values must be used to determine the amount of tax applicable in respect of an Interest in Land within a Property Class for which a percentage of value is prescribed under the *Property Assessment Law*.

(3) Taxes must be levied by applying Mill Rate in each *Annual Tax Rates Law*, against the Portioned Value of the Interest in Land.

(4) The Treasury Board, may approve and recommend to the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) to enact an *Annual Tax Rates Law* setting the Mill Rate to be applied to all taxable Interests in Land and Property.

(5) The Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must enact an *Annual Tax Rates Law* on or before March 31 in each Taxation Year.

(6) Except as provided in section 13 and 14, Taxes levied under this *Property Taxation Law* are deemed to be imposed on January 1 of the Taxation Year in which the levy is first made.

(7) Notwithstanding subsection (3),

(a) the Tax Administrator may recommend a minimum tax payable in respect of Taxable Property in each *Annual Tax Rates Law*;

(b) The Treasury Board, may approve and recommend to the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) to establish, in the *Annual Tax Rates Law*, a minimum tax payable in respect of a Taxable Property; and

(c) the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) may establish, in the *Annual Tax Rates Law*, a minimum tax payable in respect of Taxable Property.

(8) A minimum tax in the *Annual Tax Rates Law* established under the authority of paragraph (7)(c) may be established in respect of one or more Property Classes.

Tax Payments

9.(1) Taxes are due and payable on or before July 31 of the Taxation Year in which they are levied.

(2) Taxes must be paid at the office of the Tax Administrator, or such other designated office, during normal business hours, by cheque, money order or cash.

(3) Payment of Taxes made by cheque or money order must be made payable to the name of Opaskwayak Cree Nation, and must include the Tax Roll number for the Interest in Land or Property.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

PART VII – TAX ROLL AND TAX NOTICE

Tax Roll

10.(1) No later than May 31 in each Taxation Year, the Tax Administrator must create a Tax Roll for that Taxation Year.

(2) The Tax Roll must be in paper or electronic form and must contain the following information:

(a) a description of the Property as it appears on the Assessment Roll;

(b) the name and address of the Holder entered on the Assessment Roll with respect to the Property;

(c) the name and address of every Person entered on the Assessment Roll with respect to the Property;

(d) the Assessed Value and Portioned Value by classification of the Land and the Improvements as it appears in the Assessment Roll, exclusive of exemptions, if any;

(e) the amount of Taxes levied on the Property in the current Taxation Year under this *Property Taxation Law*; and

(f) the amount of any unpaid Taxes from previous Taxation Years.

(3) The Tax Administrator may utilize an Assessment Roll, by adding the following information, to create a Tax Roll:

(a) the amount of Taxes levied on the Property in the current Taxation Year under this *Property Taxation Law*; and

(b) the amount of any arrears, including penalties, interests or costs, from previous Taxation Years.

(4) The fact that information required to be shown on the Tax Roll is omitted or that information shown contains an error does not invalidate the Tax Roll or any other information shown on the Tax Roll.

Annual Tax Notices

11.(1) On or before June 30 in each Taxation Year, the Tax Administrator must mail a Tax Notice to:

(a) each Holder of Taxable Property under this *Property Taxation Law*, and

(b) each Person whose name appears on the Tax Roll in respect of the Property,

to the address of the Person as shown on the Tax Roll.

(2) The Tax Administrator must enter on the Tax Roll the date of mailing a Tax Notice.

(3) The mailing of the Tax Notice by the Tax Administrator constitutes a statement of and demand for payment of the Taxes.

(4) If a number of Properties are assessed in the name of the same Holder, any number of those Properties may be included in one Tax Notice.

(5) Where the Holder of a charge on Taxable Property gives notice to the Tax Administrator of the charge under the *Property Assessment Law* and the Tax Administrator enters the Holder's name on the Assessment Roll, the Tax Administrator must mail a copy of all Tax Notices issued in respect of the Property to the Holder of the charge during the duration of the charge.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

Amendments to Tax Roll and Tax Notices

12.(1) Where the current year's Assessment Roll has been amended in accordance with the *Property Assessment Law*, the Tax Administrator must amend the Tax Roll and mail an amended Tax Notice to every Person entitled to a Tax Notice under section 11 of this *Property Taxation Law* in respect of the Property affected.

(2) Where an amended Tax Notice indicates a reduction in the amount of Taxes owing, the Tax Administrator must forthwith refund any excess Taxes that have been paid, in accordance with section 6 of this *Property Taxation Law*.

(3) Where an amended Tax Notice indicates an increase in the amount of Taxes owing, the Taxes are due and payable on the date of mailing of the amended Tax Notice; however, the Taxpayer must be given thirty (30) days to pay those Taxes and a penalty and interest must not be added in that period.

Information Provided by Taxpayer

13.(1) As an exception to subsection 12(3) of this *Property Taxation Law*, if an error or omission in a Tax Roll or Assessment Roll:

(a) resulted from a Taxpayer knowingly providing false information to the Assessor, and

(b) resulted in no tax being imposed or in the imposition of less tax than would have been imposed if the Taxpayer had provided the correct information to the Assessor,

the Tax Administrator may, for each year in which the Assessment or the imposition of or exemption from tax was based on the false information, correct the Tax Roll, and impose Taxes, penalties and interest from the time that the Taxes would have been payable had it not been for the false information.

Supplementary Taxes

14.(1) Where an Assessment has been amended under the *Property Assessment Law*, the Tax Administrator must amend the Tax Roll to impose supplementary Taxes on that Property and mail a supplementary Tax Notice to every Person entitled to a Tax Notice under section 11 of this *Property Taxation Law*.

(2) Supplementary Taxes in respect of a Property for a year or part of a year must be calculated using the applicable Mill Rate set by the OCN for that Taxation Year.

(3) Supplementary Taxes imposed under subsection (1) are payable on a pro-rated basis for the period beginning on the date a supplementary Assessment is effective under the *Property Assessment Law*, and ending December 31 of the year in which the amendment to the Assessment was created by the Assessor.

(4) Where supplementary Taxes are imposed, the Taxes are due and payable on the date of mailing the supplementary Tax Notice; however, the Taxpayer must be given thirty (30) days to pay those Taxes and a penalty and interest must not be added during that period.

Requests for Information

15.(1) The Tax Administrator may deliver a Request for Information containing the information set out in Schedule I of this *Property Taxation Law*, to a Holder or a Person who has disposed of Property, and that Person must provide to the Tax Administrator, within twenty-one (21) days or a longer period as specified in the notice, information for any purpose related to the administration of this *Property Taxation Law*.

(2) The Tax Administrator is not bound by the information provided under subsection (1) herein.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

PART VIII – PAYMENT RECEIPTS AND TAX CERTIFICATES

Receipts for Payments

16.(1) On receiving a payment of Taxes, the Tax Administrator must issue a receipt to the Taxpayer and must enter the receipt number on the Tax Roll opposite the Interest in Land for which the Taxes are paid.

Tax Certificate

17.(1) On receiving a written request and payment of the fee set out in subsection (2), the Tax Administrator must issue a Tax Certificate showing whether Taxes have been paid in respect of an Interest in Land, or the amount of tax arrears outstanding.

(2) The fee for a Tax Certificate is Fifty ($50.00) dollars for each Tax Roll folio searched.

PART IX – INTEREST

Rate of Interest

18.(1) If all or any portion of Taxes remains unpaid after July 31 of the year in which they are levied, the unpaid portion accrues non-compounding interest at one and a quarter (1.25%) percent, per month, until paid or recovered, to a maximum of fifteen (15%) per year.

Application of Payments

19.(1) Payments for Taxes must be credited by the Tax Administrator first to interest of prior years, and then to Taxes accruing for prior years, with Taxes imposed earlier being discharged before Taxes imposed later, with Taxes for the current year credited last.

PART X – REVENUES AND EXPENDITURES

Revenues and Expenditures

20.(1) All revenues raised under this *Property Taxation Law* must be placed into a Local Revenue Account, separate from other moneys of the OCN.

(2) Revenues raised include:

(a) Taxes, including, for clarity, interest, penalties and costs, as set out in this *Property Taxation Law*; and

(b) grants-in-lieu of Taxes.

(3) An expenditure of revenue raised under this *Property Taxation Law* must be made under the authority of an Expenditure Law or in accordance with section 13.1 of the Act.

Reserve Funds

21.(1) Reserve funds established by Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must:

(a) be established in an Expenditure Law; and

(b) comply with this section.

(2) Except as provided in this section, moneys in a reserve fund must be deposited in a separate account and the moneys and interest earned on it must be used only for the purpose for which the reserve fund was established.

(3) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) may, by Expenditure Law,

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(a) transfer moneys in a capital purpose reserve fund to another reserve fund or account, provided that all projects for which the reserve fund was established have been completed;

(b) transfer moneys in a non-capital purpose reserve fund to another reserve fund or account; and

(c) borrow moneys from a reserve fund where not immediately required, on condition that the OCN repay the amount borrowed plus interest on that amount at a rate that is at or above the prime lending rate set from time to time by the principal banker to the OCN, no later than the time when the moneys are needed for the purposes of that reserve fund.

(4) As an exception to paragraph (3)(c) herein, where the First Nations Financial Management Board has:

(a) assumed third-party management of the OCN's Local Revenue Account; and

(b) determined that moneys must be borrowed from a reserve fund to meet the financial obligations of the OCN;

the First Nations Financial Management Board may, acting in the place of Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council), borrow moneys from a reserve fund by Expenditure Law.

(5) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must authorize all payments into a reserve fund and all expenditures from a reserve fund in an Expenditure Law.

(6) Where moneys in a reserve fund are not immediately required, the Tax Administrator must invest those moneys in one or more of the following:

(a) securities of Canada or of a province;

(b) securities guaranteed for principal and interest by Canada or by a province;

(c) securities of a municipal finance authority or the First Nations Finance Authority;

(d) investments guaranteed by a bank, trust company or credit union; or

(e) deposits in a bank or trust company in Canada or non-equity or membership shares in a credit union.

PART XI – COLLECTION AND ENFORCEMENT

Recovery of Unpaid Taxes

22.(1) The liability referred to in subsection 5(2) of this *Property Taxation Law*, is a debt recoverable by the OCN in a court of competent jurisdiction and may be recovered by any other method authorized in this *Property Taxation Law* and, unless otherwise provided, the use of one method does not prevent seeking recovery by one or more other methods.

(2) A copy of the Tax Notice that refers to the Taxes payable by a Person, certified as a true copy by the Tax Administrator, is evidence of that Person's debt for the Taxes.

(3) Costs incurred by the OCN in the collection and enforcement of unpaid Taxes:

(a) are determined in accordance with Schedule III of this *Property Taxation Law*; and

(b) are payable by the Debtor as unpaid Taxes.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

Collection Proceedings

23.(1) In addition to any other remedy in this *Property Taxation Law*, the Tax Administrator may, at any time, with respect to Tax Arrears, take any action allowed by law, for the recovery of Tax Arrears, including but not restricted to direct communication, negotiation of installment payment agreements, payroll deduction agreements, assignments of interests, assignment of the debt to accounts receivables collection staff within the OCN, or referral of the debt to an outside collection agency.

Proceedings in Court

24.(1) In addition to any other remedy in this *Property Taxation Law*, the Tax Administrator may, at any time, without restriction, and without prejudice to any other remedy, bring a claim, action or proceeding of any kind, including garnishment, injunction, third party claims, cross claims, petitions or notices, in any court of competent jurisdiction for the recovery of Tax Arrears.

(2) Where the Tax Administrator has reasonable grounds to believe that a Debtor intends to remove his or her personal property from the Reserve, or intends to dismantle or remove his or her Improvements on the Reserve, or take any other actions that may prevent or impede the collection of Taxes, charges, fees, penalties, interest or costs owing, or which may come owing, under this *Property Taxation Law*, the Tax Administrator may apply to a court of competent jurisdiction for a remedy, notwithstanding that the time for payment of Taxes has not yet expired.

(3) Where the Tax Administrator applies to a court of competent jurisdiction, they shall seek an award of costs in respect of any action;

Creation of Lien

25.(1) Tax Arrears are a lien on the Interest in Land to which they pertain that attaches to the Interest in Land and binds subsequent Holders of the Interest in Land.

(2) The Tax Administrator may file or register a lien in any Registry with jurisdiction over the Interest in Land, and is authorized to do all things necessary to register or give effect to the lien;

(3) The Tax Administrator may issue a notice of a lien against an Interest in Land, to any Person or Party which may be affected by the lien, including the Holder of the Interest in Land, occupier or a charge Holder.

(4) The Tax Administrator must maintain a list of all liens created under this *Property Taxation Law*.

(5) A lien listed under subsection (4) herein has priority over any unregistered or registered charge, claim, privilege, lien or security interest in respect of the Interest in Land.

(6) The Tax Administrator may apply to a court of competent jurisdiction to protect or enforce a lien under subsection (1) herein where the Tax Administrator determines such action is necessary or advisable.

(7) On receiving payment in full of the Tax Arrears owing in respect of which a lien was created, the Tax Administrator must register a discharge of the lien without delay, and notify any Person or Party affected by the lien, of the discharge.

(8) Discharge of a lien by the Tax Administrator is evidence of payment of outstanding Tax Arrears with respect to the Interest in Land.

(9) A lien is not lost or impaired by reason of any technical error or omission in its creation or recording in the list of liens.

Delivery of Documents in Enforcement Proceedings

26.(1) This section applies to this Part and Parts XII, XIII and XIV of this *Property Taxation Law*.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(2) Delivery of a document may be made personally or by sending it by registered mail.

(3) Personal delivery of a document is made:

(a) in the case of an individual, by leaving the document with that individual or with an individual at least eighteen (18) years of age residing at that individual's place of residence;

(b) in the case of the OCN, or any other First Nation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the main administrative office of the OCN or the First Nation, or with the OCN's or the First Nation's legal counsel; and

(c) in the case of a corporation, by leaving the document with the individual apparently in charge, at the time of delivery, of the head office or one of its branch offices, or with an officer or director of the corporation or the corporation's legal counsel.

(4) A document is considered to have been delivered:

(a) if delivered personally, on the day that personal delivery is made; and

(b) if sent by registered mail, on the fifth day after it is mailed.

(5) Copies of notices must be delivered:

(a) where the notice is in respect of Taxable Property, to all Persons named on the Tax Roll in respect of that Taxable Property; and

(b) where the notice is in respect of personal property, to all Holders of security interests in the personal property registered under the laws of the Province.

Tax Arrears Certificate

27.(1) Before taking enforcement measures or commencing enforcement proceedings under Parts XII, XIII or XIV of this *Property Taxation Law* and subject to subsection (2) herein, the Tax Administrator must issue a Tax Arrears Certificate and deliver it to every Person named on the Tax Roll in respect of that Property.

(2) A Tax Arrears Certificate must not be issued for at least six (6) months after the day on which the Taxes became due.

(3) Before commencing enforcement proceedings under Parts XII, XIII and XIV of this *Property Taxation Law*, the Tax Administrator must request authorization from Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) by Resolution.

PART XII - SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

Seizure and Sale of Personal Property

28.(1) Where Taxes remain unpaid more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate is issued to a Debtor, the Tax Administrator may recover the amount of Tax Arrears, by seizure and sale of personal property of the Debtor that is located on the Reserve.

(2) As a limitation on subsection (1), personal property of a Debtor that would be exempt from seizure under a writ of execution issued by a superior court in the Province is exempt from seizure under this *Property Taxation Law*.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

Notice of Seizure and Sale

29.(1) Before proceeding under subsection 28(1) of this *Property Taxation Law*, the Tax Administrator must deliver to the Debtor a Notice of Seizure and Sale of Personal Property, as set out in Schedule VI herein.

(2) If the Tax Arrears remain unpaid more than seven (7) days after delivery of a Notice of Seizure and Sale of Personal Property, the Tax Administrator may request a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize any personal property described in the Notice of Seizure and Sale of Personal Property that is in the possession of the Debtor and is located on the Reserve.

(3) The Person who seizes personal property must deliver to the Debtor a receipt for the personal property seized.

Notice of Sale of Seized Personal Property

30.(1) The Tax Administrator must publish a Notice of Sale of Seized Personal Property, as set out in Schedule VII herein, in two (2) consecutive issues of the local newspaper with the largest circulation.

(2) The first publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property must not occur until at least sixty (60) days after the personal property was seized.

Conduct of Sale

31.(1) A sale of personal property must be conducted by public auction.

(2) Subject to subsection (4), at any time after the second publication of the Notice of Sale of Seized Personal Property, the seized property may be sold by auction.

(3) The Tax Administrator must conduct the public auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection 30(1).

(4) If at any time before the seized property is sold a challenge to the seizure is made to a court of competent jurisdiction, the sale must be postponed until after the court rules on the challenge.

Registered Security Interests

32.(1) The application of this Part to the seizure and sale of personal property subject to a registered security interest is subject to any laws of the Province regarding the seizure and sale of such property.

Proceeds of Sale

33.(1) The proceeds from the sale of seized personal property must be paid to any holders of registered security interests in the personal property and to the OCN to a maximum amount equivalent to Tax Arrears in order of their priority under the laws applicable in the Province, and any remaining proceeds must be paid to the Debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another Person and such claim is contested, or if the Tax Administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the Tax Administrator must retain such money until the rights of the Parties have been determined.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

PART XIII – SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

Seizure and Assignment of Taxable Property

34.(1) Where Tax Arrears remain unpaid more than nine (9) months after a Tax Arrears Certificate is issued, the Tax Administrator may levy the amount of Tax Arrears by way of the seizure and assignment of the Taxable Property.

(2) Before proceeding under subsection (1), the Tax Administrator must serve a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property, as set out in Schedule VIII herein, on the Debtor and deliver a copy to any Locatee with a declared interest in the Taxable Property.

(3) Not less than six (6) months after a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property is delivered to the Debtor, the Tax Administrator may sell the right to an assignment of the Taxable Property by public tender or auction.

(4) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) must, by Resolution, prescribe the method of public tender or auction, including the conditions that are attached to the acceptance of an offer.

Upset Price

35.(1) The Tax Administrator must set an upset price for the sale of the right to an assignment of the Taxable Property that is not less than the total amount of the Taxes payable on the Taxable Property, calculated to the end of the Redemption Period set out in subsection 39(1), plus five percent (5%) of that total.

(2) The upset price is the lowest price for which the Taxable Property may be sold.

Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property

36.(1) A Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, as set out in Schedule IX herein, must be:

(a) published in the local newspaper with the largest circulation at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the public tender or auction; and

(b) posted in a prominent place on the Reserve not less than ten (10) days before the date of the public tender or auction.

(2) The Tax Administrator must conduct a public auction or tender at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn the public tender or auction, in which case a further notice must be published in the manner set out in subsection (1) herein.

(3) If no bid is equal to or greater than the upset price, the OCN is deemed to have purchased the right to an assignment of the Taxable Property for the amount of the upset price.

Notice to Minister

37.(1) The Tax Administrator must, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of Taxable Property made under this *Property Taxation Law*.

Subsisting Rights

38.(1) When Taxable Property is sold by public tender or auction, all rights in it held by the Holder of the Taxable Property or a Holder of a charge immediately cease to exist, except as follows:

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(a) the Taxable Property is subject to redemption as provided in subsection 39(1) of this *Property Taxation Law*;

(b) the right to possession of the Taxable Property is not affected during the time allowed for redemption, subject, however, to:

(i) impeachment for waste; and

(ii) the right of the highest bidder to enter on the Taxable Property to maintain it in a proper condition and to prevent waste;

(c) an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the Interest in Land subsists; and

(d) during the period allowed for redemption, an action may be brought in a court of competent jurisdiction to have the sale of the right to an assignment of the Taxable Property set aside and declared invalid.

Redemption Period

39.(1) At any time within three (3) months after the holding of a public tender or auction in respect of Taxable Property, the Debtor may redeem the Taxable Property by paying to the OCN the amount of the upset price set out in section 35(1) of this *Property Taxation Law*, plus three percent (3%).

(2) On redemption of the Taxable Property under subsection (1):

(a) if the right to an assignment was sold to a bidder, the OCN must, without delay, repay to that bidder the amount of the bid; and

(b) the Tax Administrator must notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the redemption.

(3) No assignment of Taxable Property must be made until the end of the Redemption Period provided for in subsection (1).

(4) Subject to a redemption under subsection (2), at the end of the Redemption Period, the OCN must assign the Taxable Property to the highest bidder in the public tender or auction, or to itself as the deemed purchaser in accordance with subsection 36(3).

Assignment of Taxable Property

40.(1) Taxable Property must not be assigned to any Person or entity who would not have been entitled under the *Indian Act* or the First Nations Land Management Act, as the case may be, to obtain the interest constituting the Taxable Property.

(2) The Tax Administrator must register an assignment of any Taxable Property assigned in accordance with this *Property Taxation Law* in every Registry in which the Taxable Property is registered at the time of the assignment.

(3) An assignment under subsection 39(4) operates:

(a) as a transfer of the Taxable Property to the bidder from the Debtor, without an attestation or proof of execution; and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous Holder of the Taxable Property, or those claiming under a previous Holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered under subsection (2), except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the Interest in Land.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

(4) Upon assignment under subsection 39(4), any remaining debt of the Debtor with respect to the Taxable Property is extinguished.

Proceeds of Sale

41.(1) At the end of the Redemption Period, the proceeds from the sale of a right to assignment of Taxable Property must be paid:

(a) first, to the OCN to the maximum amount of the upset price as set out in 35(1) of this *Property Taxation Law*, and

(b) second, to any other Holders of registered interests in the Taxable Property in order of their priority at law;

and any remaining proceeds must be paid to the Debtor.

(2) If claim to the surplus is made by another Person and such claim is contested, or if the Tax Administrator is uncertain who is entitled to such surplus, the Tax Administrator must retain such money until the rights of the Parties have been determined.

Resale by OCN

42.(1) If the right to assignment of Taxable Property is purchased by the OCN under subsections 36(3) of this *Property Taxation Law*, the Tax Administrator may, during the Redemption Period, sell the assignment of the Taxable Property to any Person for not less than the upset price as set out in section 35(1) of this *Property Taxation Law*, and the purchaser is thereafter considered the bidder under this Part.

(2) A sale under subsection (1) does not affect the period for or the right of redemption by the Debtor as provided in this *Property Taxation Law*.

PART XIV – DISCONTINUANCE OF SERVICES

Discontinuance of Services

43.(1) Subject to this section, the OCN may discontinue any service it provides to the Taxable Property of a Debtor if:

(a) revenues from this *Property Taxation Law* enacted by the OCN are used to provide that service to Taxpayers; and

(b) Taxes remain unpaid by a Debtor more than thirty (30) days after a Tax Arrears Certificate was delivered to the Debtor.

(2) At least thirty (30) days before discontinuing any service, the Tax Administrator must deliver to the Debtor and to any Locatee with an interest in the Taxable Property a Notice of Discontinuance of Services, as set out Schedule X herein.

(3) The OCN must not discontinue:

(a) fire protection or police services to the Taxable Property of a Debtor;

(b) water or garbage collection services to Taxable Property that is a residential dwelling; or

(c) electrical or natural gas services to Taxable Property that is a residential dwelling during the period from October 1 in any year to April 30 in the following year.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

PART XV – GENERAL PROVISIONS

Disclosure of Information

44.(1) The Tax Administrator or any other Person who has custody or control of information or records obtained or created under this *Property Taxation Law* must not disclose the information or records except:

(a) in the course of administering this *Property Taxation Law* or performing functions under it;

(b) in proceedings before the Assessment Review Board, a court of law or pursuant to a court order; or

(c) in accordance with subsection (2) herein.

(2) The Tax Administrator may disclose to the agent of a Holder confidential information relating to the Property if the disclosure has been authorized in writing by the Holder.

(3) An agent must not use information disclosed under subsection (2) herein except for the purposes authorized by the Holder in writing referred to in that subsection.

Disclosure for Research Purposes

45.(1) Notwithstanding section 44 of this *Property Taxation Law*:

(a) the Tax Administrator may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, provided the information and records do not contain information in an individually identifiable form or business information in an identifiable form;

(b) Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) may disclose information and records to a third party for research purposes, including statistical research, in an identifiable form where:

(i) the research cannot reasonably be accomplished unless the information is provided in an identifiable form, and

(ii) the third party has signed an agreement with Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) to comply with Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council)'s requirements respecting the use, confidentiality and security of the information.

Validity

46.(1) Nothing under this *Property Taxation Law* must be rendered void or invalid, nor must the liability of any Person to pay tax or any other amount under this *Property Taxation Law* be affected by:

(a) an error or omission in a valuation or a valuation based solely on information in the hands of an Assessor or the Tax Administrator;

(b) an error or omission in a Tax Roll, Tax Notice, or any notice given under this *Property Taxation Law*; or

(c) a failure of the OCN, the Tax Administrator or the Assessor to do something within the required time.

Limitation on Proceedings

47.(1) No Person may commence an action or proceeding for the return of money paid to the OCN, whether under protest or otherwise, on account of a demand, whether valid or invalid, for Taxes

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

or any other amount paid under this *Property Taxation Law*, after the expiration of six (6) months from the date the cause of action first arose.

(2) If a Person fails to start an action or proceeding within the time limit prescribed in this section, then money paid to the OCN must be deemed to have been voluntarily paid.

Notices

48.(1) Where in this *Property Taxation Law* a notice is required to be given by mail or where the method of giving the notice is not otherwise specified, it must be given:

(a) by mail to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the Tax Roll;

(b) where the recipient's address is unknown, by posting a copy of the notice in a conspicuous place on the recipient's Property; or

(c) by personal delivery or courier to the recipient or to the recipient's ordinary mailing address or the address for the recipient shown on the Tax Roll.

(2) Except where otherwise provided in this *Property Taxation Law*:

(a) a notice given by mail is deemed received on the fifth day after it is posted;

(b) a notice posted on the Property is deemed received on the second day after it is posted; and

(c) a notice given by personal delivery is deemed received upon delivery.

Interpretation

49.(1) The provisions of this *Property Taxation Law* are severable, and where any provision of this *Property Taxation Law* is for any reason held to be invalid by a decision of a court of competent jurisdiction, the invalid portion must be severed from the remainder of this *Property Taxation Law* and the decision that it is invalid must not affect the validity of the remaining portions of this *Property Taxation Law*.

(2) Where a provision in this *Property Taxation Law* is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(3) Words in this *Property Taxation Law* that are in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(4) This *Property Taxation Law* must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

(5) Reference in this *Property Taxation Law* to an enactment is a reference to the enactment as it exists from time to time and includes any regulations made under the enactment.

(6) Headings form no part of the enactment and must be construed as being inserted for convenience of reference only.

Force and Effect

50.(1) This *Property Taxation Law* comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) on the 27th day of March, 2019, at Opaskwayak, in the Province of Manitoba.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

Christian Sinclair, Onekanew

Jennifer Flett, Vice-Onekanew

Lori Lathlin, Onuschekew

Edwin Jebb, Onuschekew

William J. Lathlin, Onuschekew

Dale Knutson, Onuschekew

John Nasecapow, Onuschekew

John Paul Martin, Onuschekew

Omar Constant, Onuschekew

[A quorum of Onekanew mena Onuschekewuk of five (5)]

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE I

REQUEST FOR INFORMATION BY TAX ADMINISTRATOR FOR THE OPASKWAYAK CREE NATION

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND:

_____

_____

DATE OF REQUEST: _____

PURSUANT to section 13 of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*, I request that you provide to me, in writing, no later than _____ [Note: must be a date that is at least fourteen (14) days from the date of request], the following information relating to the above-noted Interest in Land:

(1) _____

(2) _____

(3) _____

_____
Tax Administrator for the Opaskwayak Cree Nation

Dated: _____, 20___.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE II

TAX NOTICE

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND:

_____

_____

PURSUANT to Part VII of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*, Taxes in the amount of _____ dollars ($_____) are hereby levied with respect to the above-noted Interest in Land.

All Taxes are due and payable to the name of Opaskwayak Cree Nation on or before July 31 in the year in which this Tax Notice is billed, payments for unpaid Taxes, penalties and interest are past due and must be paid immediately. Tax payments should be identified as such and should include the Tax Roll number of the Property.

Payments must be made at the offices of the Opaskwayak Cree Nation, located at the Tax Administrator's office, or other office designated by the Tax Administrator, during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash.

Taxes that are not paid by July 31 in the year billed shall incur penalties and interest in accordance with the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*.

The name(s) and address(es) of the Person(s) liable to pay the Taxes is (are) as follows:

_____ _____
Name *Address*

_____ _____
Name *Address*

Portioned Value: $_____
Taxes (current year): $_____
Arrears and Interest: $_____
Credits: $_____
Total Payable: $_____

_____
Tax Administrator for the Opaskwayak Cree Nation

Dated: _____, 20___.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE III

COSTS PAYABLE BY DEBTOR ARISING FROM THE COLLECTION AND ENFORCEMENT OF UNPAID TAXES

For costs arising from the collection and enforcement of unpaid Taxes:

1.	For preparation of a notice	$50.00
2.	For service of notice on each Person or place by the OCN	$50.00
3.	For service of notice on each Person or place by a process server, bailiff or delivery service	actual cost
4.	For advertising in newspaper	actual cost
5.	For staff time spent:	
	(a) in conducting a seizure and sale of personal property under Part XIII, not including costs otherwise recovered under this Schedule;	$50.00 per Person per hour
	(b) in conducting an auction or tender under Part XIV, not including costs otherwise recovered under this Schedule	$50.00 per Person per hour
6.	Actual costs incurred by the OCN for carrying out the enforcement measures under Parts XII, XIII and XIV will be charged based on receipts.	

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE IV

TAX CERTIFICATE

In respect of the Interest in Land described as: _____ and pursuant to subsection 17(1) of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*. I hereby certify as follows:

That all Taxes due and payable in respect of the above-referenced Interest in Land have been paid as of the date of this certificate.

OR

That Tax Arrears in the total amount of _____ ($_____) dollars are due and owing on the above-referenced Interest in Land as of the date of this certificate.

The following Persons are jointly and severally liable for all Tax Arrears:

_____

_____

_____
Tax Administrator for the Opaskwayak Cree Nation

Dated: _____, 20___.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE V

TAX ARREARS CERTIFICATE

In respect of the Interest in Land described as: _____ and pursuant to section 27 of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*, I hereby certify as follows:

As of the date set out below, that Tax Arrears are outstanding in respect of the above-referenced Interest in Land, as particularized:

Taxes: $_____

Penalties: $_____

Interest: $_____

Costs: $_____

Total Tax Arrears: $_____

The total Tax Arrears is due and payable immediately.

The Tax Arrears accrue interest each day that it remains unpaid, at a non-cumulative rate of One and a Quarter (1.25%) per month, or fifteen percent (15%) per year.

Payments must be made at the offices of the Opaskwayak Cree Nation Tax Administrator, or other designated office, during normal business hours. Payment must be by cheque, money order or cash, made out to the name of Opaskwayak Cree Nation and must include Tax Roll number.

The following Persons are jointly and severally liable for the total Tax Arrears:

_____

_____

_____
Tax Administrator for the Opaskwayak Cree Nation

Dated: _____, 20___.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE VI

NOTICE OF SEIZURE AND SALE OF PERSONAL PROPERTY

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND:

_____

_____

TAKE NOTICE that Tax Arrears in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the above-referenced Interest in Land.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these Tax Arrears.

AND TAKE NOTICE that:

1. Failure to pay the full amount of the Tax Arrears within SEVEN (7) days after delivery of this notice may result in the Tax Administrator, pursuant to Part XII of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*, seizing the personal property described as follows:

_____

General description of the personal property to be seized

2. The Tax Administrator may retain a sheriff, bailiff or by-law enforcement officer to seize the personal property and the seized personal property will be held in the possession of the Tax Administrator, at your cost, such cost being added to the amount of the Tax Arrears.

3. If the Tax Arrears are not paid in full within sixty (60) days following the seizure of the personal property, the Tax Administrator may

   (a) publish a Notice of Sale of Seized Personal Property in two (2) consecutive issues of the _____ newspaper; and

   (b) at any time after the second publication of the notice, sell the seized personal property by public tender or auction.

AND TAKE NOTICE that the Tax Administrator will conduct the public tender or auction at the time and place set out in the Notice of Sale of Seized Personal Property, unless it is necessary to adjourn the public tender or auction, in which case a further notice will be published.

_____
Tax Administrator for the Opaskwayak Cree Nation

Dated: _____, 20___.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE VII

NOTICE OF SALE OF SEIZED PERSONAL PROPERTY

TAKE NOTICE that a sale by public auction for Tax Arrears owed to the Opaskwayak Cree Nation will take place on _____, 20____ at _____ o'clock at _____,
Location

The following personal property, seized pursuant to Part XII of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*, will be sold at the public tender or auction:

_____
General description of the goods

The proceeds of sale of the seized personal property shall be paid to any Holders of registered security interests in the personal property and to the OCN to the maximum amount of the Tax Arrears, in order of their priority under the laws applicable in the Province of Manitoba and any remaining proceeds shall be paid to the Debtor.

_____
Tax Administrator for the Opaskwayak Cree Nation

Dated: _____, 20___.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE VIII

NOTICE OF SEIZURE AND ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

TO: _____
The "Debtor"

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND *(the "Taxable Property")*:

_____

_____

TAKE NOTICE that Tax Arrears in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the Taxable Property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these Tax Arrears.

AND TAKE NOTICE that failure to pay the full amount of the Tax Arrears within six (6) months after service of this notice may result in the Tax Administrator, pursuant to Part XIII of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*, seizing and selling a right to an assignment of the Taxable Property by public tender or auction as follows:

1. The public tender or auction including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the Opaskwayak Cree Nation, a copy of which may be obtained from the Tax Administrator.

2. The Tax Administrator will

   (a) publish a Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in the _____ newspaper at least once in each of the four (4) weeks preceding the date of the sale; and

   (b) post the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property in a prominent place on the Reserve not less than ten (10) days preceding the date of the sale.

3. The Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property will set out the upset price for the right to assignment of the Taxable Property and any conditions attached to the acceptance of a bid.

4. The upset price will be not less than the upset price, calculated to the end of the Redemption Period, set out in subsection 35(1) of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*. The upset price is the lowest price for which the right to assignment of the Taxable Property will be sold.

5. The Tax Administrator will conduct the public tender or auction at the time and place set out in the Notice of Sale of a Right to Assignment of Taxable Property, unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

6. If at the public tender or auction there is no bid that is equal to or greater than the upset price as calculated in section 4, the OCN will be deemed to have purchased the right to an assignment of the Taxable Property for the upset price.

7. The Debtor may redeem the right to an assignment of the Taxable Property after the sale by paying to the OCN the upset price plus three percent (3%), as calculated in subsection 39(1) of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*, any time within three (3) months after the holding of the public tender or auction in respect of the Taxable Property (hereinafter referred to as the "Redemption Period"). Where the right to an assignment is redeemed, the OCN will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.

8. A sale of a right to an assignment of Taxable Property by public tender or auction is not complete, and no assignment of the Taxable Property will be made, until the expiration of the Redemption Period. If the right to an assignment of the Taxable Property is not redeemed within the Redemption Period, then on the expiration of the Redemption Period, the OCN will assign the Taxable Property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The Taxable Property will not be assigned to any Person or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the First Nations Land Management Act of obtaining the interest constituting the Taxable Property.

9. The Tax Administrator will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the Taxable Property and of any redemption of the right to an assignment of the Taxable Property.

10. The Tax Administrator will register the assignment of the Taxable Property in every Registry in which the Taxable Property is registered at the time of the assignment.

11. An assignment of the Taxable Property operates

    (a) as a transfer to the bidder or the OCN, as the case may be, from the Debtor of the Taxable Property, without an attestation or proof of execution, and

    (b) to extinguish all the right, title and interest of every previous Holder of the Taxable Property, or those claiming under a previous Holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the Interest in Land.

12. Upon assignment of the Taxable Property, the Debtor will be required to immediately vacate the Taxable Property, and any interests held by the Debtor in the Taxable Property, including the Improvements, will be transferred in full to the purchaser.

13. The proceeds of sale of the Taxable Property will be paid first to the OCN, then to any other Holders of registered interests in the Taxable Property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the Debtor pursuant to section 41 of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*.

_____
Tax Administrator for the Opaskwayak Cree Nation

Dated: _____, 20___.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE IX

NOTICE OF SALE OF A RIGHT TO ASSIGNMENT OF TAXABLE PROPERTY

TO: _____
The "Debtor"

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND *(the "Taxable Property")*:

_____

_____

TAKE NOTICE that pursuant to Part XIII of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*,a Notice of Seizure and Assignment of Taxable Property was given in respect of the Taxable Property on _____, 20___ .

AND TAKE NOTICE that Tax Arrears, in the amount of _____ dollars ($_____), remain unpaid and are due and owing in respect of the Taxable Property.

AND TAKE NOTICE that a sale of the right to assignment of the Taxable Property will be conducted by public tender or auction for unpaid Taxes, penalties and interest owed to the Opaskwayak Cree Nation.

The public tender or auction will take place on:

_____ , 20____ at _____ o'clock at_____.
Location

The Tax Administrator will conduct the public tender or auction at the above time and place unless it is necessary to adjourn in which case a further notice will be published.

AND TAKE NOTICE that:

1. The upset price for the Taxable Property is: _____ dollars ($_____). The upset price is the lowest price for which the Taxable Property will be sold.
2. The public tender or auction including the conditions that are attached to the acceptance of an offer, shall be conducted in accordance with the procedures prescribed by the Onekanew mena Onuschekewuk (Chief and Council) of the Opaskwayak Cree Nation as set out in this notice.
3. If at the public tender or auction there is no bid that is equal to or greater than the upset price, the OCN will be deemed to have purchased the right to an assignment of the Taxable Property for the upset price.
4. The Debtor may redeem the right to an assignment of the Taxable Property by paying to the OCN the upset price plus three percent (3%), any time within three (3) months after the holding of the public tender or auction in respect of the Taxable Property (referred to as the "Redemption Period"). Where the right to an assignment is redeemed, the OCN will, without delay, repay to the bidder the amount of the bid.
5. A sale of a right to an assignment of Taxable Property by public tender or auction is not complete, and no assignment of the Taxable Property will be made, until the expiration of the

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

Redemption Period. If the right to an assignment of the Taxable Property is not redeemed within the Redemption Period, then on the expiration of the Redemption Period, the OCN will assign the Taxable Property to the highest bidder or to itself as the deemed purchaser, as applicable. The Taxable Property will not be assigned to any Person or entity who would not have been capable under the *Indian Act* or the First Nations Land Management Act, as the case may be, of obtaining the interest constituting the Taxable Property.

6. The Tax Administrator will, without delay, notify the Minister of Indian Affairs and Northern Development in writing of the sale of a right to an assignment of the Taxable Property and of any redemption of the right to assignment of the Taxable Property.

7. The Tax Administrator will register an assignment of the Taxable Property in every Registry in which the Taxable Property is registered at the time of the assignment.

8. An assignment of the Taxable Property operates

(a) as a transfer to the bidder from the Debtor of the Taxable Property, without an attestation or proof of execution, and

(b) to extinguish all the right, title and interest of every previous Holder of the Taxable Property, or those claiming under a previous Holder, and all claims, demands, payments, charges, liens, judgments, mortgages and encumbrances of every type, and whether or not registered, subsisting at the time the assignment is registered, except an easement, restrictive covenant, building scheme or right-of-way registered against the Interest in Land.

9. Upon assignment of the Taxable Property, the Debtor will be required to immediately vacate the Taxable Property, and any interests held by the Debtor in the Taxable Property, including the Improvements, will be transferred in full to the purchaser.

10. The proceeds of sale of the Taxable Property will be paid first to the OCN to a maximum of the upset price, then to any other Holders of registered interests in the Taxable Property in order of their priority at law. Any moneys in excess of these amounts will be paid to the Debtor pursuant to section 41 of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*.

_____
Tax Administrator for the Opaskwayak Cree Nation

Dated: _____, 20___.

OPASKWAYAK CREE NATION
PROPERTY TAXATION LAW, 2019

SCHEDULE X

NOTICE OF DISCONTINUANCE OF SERVICES

TO: _____

ADDRESS: _____

DESCRIPTION OF INTEREST IN LAND:

_____

_____

TAKE NOTICE that Tax Arrears in the amount of _____ dollars ($_____) remain unpaid and are due and owing in respect of the Taxable Property.

AND TAKE NOTICE that a Tax Arrears Certificate dated _____ was delivered to you in respect of these unpaid Taxes.

AND TAKE NOTICE that where a Debtor fails to pay all Tax Arrears within thirty (30) days of the issuance of a Tax Arrears Certificate, the Tax Administrator may discontinue services that it provides to the Taxable Property of a Debtor, pursuant to Part XIV of the *Opaskwayak Cree Nation Property Taxation Law, 2019*.

AND TAKE NOTICE that if the Tax Arrears are not paid in full on or before _____ , being thirty (30) days from the date of issuance of this notice, the following services will be discontinued:

_____

List services to be discontinued

_____

Tax Administrator for the Opaskwayak Cree Nation

Dated: _____, 20___.

ROSEAU RIVER ANISHINABE FIRST NATION GOVERNMENT

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *16*

DIVISION 3 - Expenditures *17*

DIVISION 4 - General Matters *19*

DIVISION 5 - Borrowing *20*

DIVISION 6 - Risk Management *22*

DIVISION 7 - Financial Reporting *27*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *32*

PART V - Capital Projects **33**

PART VI - Miscellaneous **37**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **42**

PART I - Interpretation **42**

PART II - Councillors and Committee Members **43**

PART III - Officers and Employees **46**

PART IV - Contractors **47**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Roseau River Anishinabe First Nation Government considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Roseau River Anishinabe First Nation Government enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Roseau River Anishinabe First Nation Government Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76(2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Roseau River Anishinabe First Nation Government;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or

agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 87.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

62.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

92. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 98(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal and Replace

105. The *Roseau River Anishinabe First Nation Government Financial Administration Law, 2016* is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

106. This entire Law comes into force the day after it is approved by the First Nations Financial Management Board.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 7th day of May, 2019, at RRAPN, in the Province of Manitoba at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of three (3) members of Council was present throughout.

Chief Craig Alexander

Councillor Alfred Hayden

Councillor Terrance Nelson

Councillor Max Seenie

Councillor June Thomas

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

WAYWAYSEECAPPO FIRST NATION TREATY FOUR-1874

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *16*

DIVISION 3 - Expenditures *17*

DIVISION 4 - General Matters *19*

DIVISION 5 - Borrowing *20*

DIVISION 6 - Risk Management *22*

DIVISION 7 - Financial Reporting *27*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *31*

PART V - Capital Projects **33**

PART VI - Miscellaneous **37**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **42**

PART I - Interpretation **42**

PART II - Councillors and Committee Members **43**

PART III - Officers and Employees **46**

PART IV - Contractors **47**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Waywayseecappo First Nation Treaty Four-1874 considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Waywayseecappo First Nation Treaty Four-1874 enacted the *Waywayseecappo First Nation Treaty Four-1874 Financial Administration Law, 2016* which is repealed within.

NOW THEREFORE the Council of Waywayseecappo First Nation Treaty Four-1874 enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Waywayseecappo First Nation Treaty Four-1874 Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76(2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the XXX First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 87.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

62.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans

may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given

the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of

organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

92. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 98(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1)All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

105. The *Waywayseecappo First Nation Treaty Four-1874 Financial Administration Law, 2016* is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

106. This Law comes into force on the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9th day of Sept, 2019, at Waywayseecappo, in the Province of MB at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of four (4) members of Council was present throughout.

Chief Murray Clearsky

Councillor Tim Cloud

Councillor Travis Cloud

Councillor Joe Gambler

Councillor Anthony Longclaws

Councillor Melville Wabash

Councillor Chantel Wilson

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

New Brunswick

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Elsipogtog First Nation in the Province of New Brunswick,

Elsipogtog First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 31st day of October, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ELSIPOGTOG FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Elsipogtog First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Elsipogtog First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Elsipogtog Property Assessment Law, 2015*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Elsipogtog First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Elsipogtog Property Taxation Law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019 is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 23rd day of September 2019, at Elsipogtog in the Province of New Brunswick.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Arren Sock

Councillor Barry Augustine

Councillor Jonathan Augustine

Councillor Stephen Augustine

Councillor Cameron Francis

Councillor Joseph Francis

Councillor Lana Francis

Councillor Robert Francis

Councillor Dean Levi

Councillor Mary Levi

Councillor Joseph Milliea

Councillor Jonathan Sock

Councillor Peter Sock

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$39,639
TOTAL REVENUES	**$39,639**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	$35,675
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Long-term Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	

d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	
9. Grants:	
a. Homeowner grant equivalents:	
10. Contingency Amounts	$ 3,964
TOTAL EXPENDITURES	**$39,639**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Elsipogtog First Nation in the Province of New Brunswick,

Elsipogtog First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

Current Draft 2019 09 06

ELSIPOGTOG FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Elsipogtog First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Elsipogtog First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Elsipogtog Property Assessment Law, 2015*;

"First Nation" means Elsipogtog First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Elsipogtog Property Taxation Law, 2015*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than 100 dollars ($100.00), the taxable property shall be taxed at 100 dollars ($100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

Current Draft 2019 09 06

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 11 day of Sept, 2019, at Elsipogtog in the Province of New Brunswick.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Arren Sock

Councillor Barry Augustine

Councillor Jonathan Augustine

Councillor Stephen Augustine

Councillor Cameron Francis

Councillor Joseph Francis

Councillor Lana Francis

Councillor Robert Francis

Councillor Dean Levi

Councillor Mary Levi

Councillor Joseph Milliea

Councillor Jonathan Sock

Councillor Peter Sock

Current Draft 2019 09 06

SCHEDULE
TAX RATES

Richibucto 15

Property Class	Rate Per $1,000 of Assessed Value
Residential	24.7560
Non-Residential	42.0475

Soegao No. 35

Property Class	Rate Per $1,000 of Assessed Value
Residential	27.9240
Non-Residential	46.7995

KINGSCLEAR

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

[April 1, 2019 Standards]

[No Local Revenues]

[Notice to reader: This version is suitable for use by a First Nation that is not raising or intending to raise local revenues under the *First Nations Fiscal Management Act*]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *11*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *15*

DIVISION 3 - Borrowing *16*

DIVISION 4 - Risk Management *17*

DIVISION 5 - Financial Reporting *19*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *24*

PART V - Tangible Capital Assets **24**

PART VI - Reporting Breaches **26**

PART VII - Miscellaneous **28**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Kingsclear considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Kingsclear enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Kingsclear Financial Administration Law, 2019*.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 52;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Kingsclear;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 51;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"strategic plan" means the plan referred to in section 24.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 51(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 75 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 48, the quarterly financial statements required in section 49 and the draft annual financial statements required in section 50;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

19.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

20.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 20.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy; and

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 20.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

24.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary.

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

25.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

28.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to an emergency expenditure referred to in paragraph 32(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the budget.

Policy for First Nation Information or Involvement

29. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of the following:

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including any budget deficits; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

30. The First Nation may establish any in financial institutions as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Budget Approved Expenditures

31. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

32. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

33.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

34.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Tangible Capital Asset Projects

35. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new tangible capital asset projects described in Part V.

Execution of Security Documents

36. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

37.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

38.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 72,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 72, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

39.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

40.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

41.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

42.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

43.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 42 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

44. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

45. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

46. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

47. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

48.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

49.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

50.(1) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(4) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 54(1).

Special Purpose Reports

51.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

52.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

53.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

54.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(3) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 51.

Review of Audited Annual Financial Statements

55.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

56.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

57.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements for the previous fiscal year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 51, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

58. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

59. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

60. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

61. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

62. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 65; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

63. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

64. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

65.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

66.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

67. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

68.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 20,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

69.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 68(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 68, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

70.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 68 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 68 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 68 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 68; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 68.

Liability for Improper Use of Money

71.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

72.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

73.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Other Revenues

74.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act

that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

75.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Coming into Force

76.(1) This section and the operative portions of sections 1-6, 23, 26, 28, 46-50, 52-56, 60, 73 and 74 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 19(1), 20, 21(1-3), 22(2),(3) and (5), 24, 25, 29, 57 and 68-71 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4 day of Oct, 20 19, at Kingsclear, in the Province of NB at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of 5 (__) members of Council was present throughout.

Chief Gabriel Atwin

Councillor Barbara Atwin

Councillor Gerald Atwin

Councillor ~~Mete Dunban~~ Brandy Polchies

Councillor Gregory Francis-Perley

Councillor Keyaira Gruben

Councillor Tyke Polchies

Councillor Jesse Sabbattis

Councillor Nicholas Sacobie

Councillor Derek Solomon

Councillor Cathy Wilson

MADAWASKA MALISEET FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *18*

DIVISION 4 - Risk Management *18*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *26*

PART V - Tangible Capital Assets **27**

PART VI - Reporting Breaches **29**

PART VII - Miscellaneous **31**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the First Nation; and

B. The Council of Madawaska Maliseet First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Madawaska Maliseet First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Madawaska Maliseet First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"Financial Manager" means the person appointed Financial Manager under section 18;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Madawaska Maliseet First Nation;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or policy, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"Internal Auditor & Regulator" means the person appointed Internal Auditor & Regulator under section 17;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the Internal Auditor & Regulator, Financial Manager, Revenue Administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, including emails, mechanical or otherwise;

"Revenue Administrator" means the person appointed Revenue Administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the Internal Auditor & Regulator.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Financial Manager must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Internal Auditor & Regulator and the Financial Manager must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions; must attend those meetings.

(5) The Internal Auditor & Regulator or the Financial Manager may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Internal Auditor & Regulator or the Financial Manager, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Internal Auditor & Regulator, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Internal Auditor & Regulator

17.(1) The Council must appoint a person as Internal Auditor & Regulator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Internal Auditor & Regulator is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the Internal Auditor & Regulator under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Internal Auditor & Regulator's duties specified in this Law.

(3) The Internal Auditor & Regulator may assign the performance of any of the Internal Auditor & Regulator's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Internal Auditor & Regulator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Financial Manager

18.(1) The Council must appoint a person as Financial Manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Internal Auditor & Regulator, the Financial Manager is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(d) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(e) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the Revenue Administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(f) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(g) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(h) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(i) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(j) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the Financial Manager under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the Internal Auditor & Regulator that are not contrary to the Act or inconsistent with the Financial Manager's duties under this Law.

(3) With the approval of the Internal Auditor & Regulator, the Financial Manager may assign the performance of any of the duties or functions of the Financial Manager to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Financial Manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Revenue Administrator

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as Revenue Administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Financial Manager, the Revenue Administrator is responsible for performing the Revenue Administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the Revenue Administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the Financial Manager the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the Financial Manager the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the Internal Auditor & Regulator, Financial Manager, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the Revenue Administrator under this Law.

(4) With the approval of the Internal Auditor & Regulator, the Revenue Administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the Revenue Administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Revenue Administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the Internal Auditor & Regulator, the Financial Manager, the Revenue Administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Internal Auditor & Regulator must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the Internal Auditor & Regulator must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the Internal Auditor & Regulator a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the Internal Auditor & Regulator or, in the case of the Internal Auditor & Regulator, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the Financial Manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the Financial Manager and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the Financial Manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the Financial Manager and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the Financial Manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the Internal Auditor & Regulator or the Financial Manager.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the Revenue Administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Financial Manager under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Financial Manager must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Financial Manager to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Prohibited Loans to First Nation Members

44. The First Nation may not make a loan to individual members of the First Nation.

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the Internal Auditor & Regulator must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Internal Auditor & Regulator must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The Financial Manager must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Financial Manager must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The Financial Manager must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Financial Manager must provide the financial information in subsection (1) to the Internal Auditor & Regulator within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Financial Manager must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Financial Manager must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the Financial Manager must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The Financial Manager must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The Financial Manager must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards* permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The Financial Manager must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The Financial Manager may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Financial Manager, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The Internal Auditor & Regulator must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The Revenue Administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Financial Manager must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Internal Auditor & Regulator or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the Internal Auditor & Regulator under subsection 72(3), the Internal Auditor & Regulator must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the Internal Auditor & Regulator, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Internal Auditor & Regulator and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Coming into Force

81.(1) This section and the operative portions of sections 1-6, 24, 27, 29, 30, 49-54, 56-60, 64 and 77-79 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 20(1), 21, 22(1-3), 23(2),(3) and (5), 25, 26, 31, 61 and 72-75 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 5th day of November, 2019, at MMFN, in the Province of NB at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of three (3) members of Council was present throughout.

Chief Patricia Bernard

Councillor Donna Wallace-Bourgeault

Councillor Diane Pelletier

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tobique First Nation in the Province of New Brunswick,

Tobique First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia the 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TOBIQUE FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Tobique First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tobique First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Tobique First Nation Property Assessment Law, 2016;*

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Tobique First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Tobique First Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 23rd day of July, 2019, at Tobique First Nation, in the Province of New Brunswick.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Ross Perley

Councillor Jasmine Pirie

Councillor James Bernard

Councillor Edwin Bernard

Councillor Brad Sappier

Councillor Julian Moulton

Councillor Tina Perley Martin

Councillor Ryan Moulton

Councillor Kim Perley

Councillor Shawn Deveau

Councillor Richard Moulton

Councillor Shane Perley-Dutcher

Councillor Leonard Nicholas

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$10,033.00
b. Payments received in lieu of taxes	$ 7,131.00
TOTAL REVENUES	**$17,164.00**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$16,992.36
2. Contingency Amount	$ 171.64
TOTAL EXPENDITURES	**$17,164.00**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Tobique First Nation in the Province of New Brunswick,

Tobique First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia the 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules - Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

TOBIQUE FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Tobique First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Tobique First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Tobique First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the Tobique First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Tobique First Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 23rd day of July, 2019, at Tobique First Nation, in the Province of New Brunswick.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Ross Perley

Councillor James Bernard

Councillor Brad Sappier

Councillor Tina Perley Martin

Councillor Kim Perley

Councillor Richard Moulton

Councillor Leonard Nicholas

Councillor Jasmine Pirie

Councillor Edwin Bernard

Councillor Julian Moulton

Councillor Ryan Moulton

Councillor Shawn Deveau

Councillor Shane Perley-Dutcher

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 of assessed Value
Residential	23.9680
Non-Residential	46.3945

Northwest Territories

BEHDZI AHDA" FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *17*

DIVISION 4 - Risk Management *18*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *26*

PART V - Tangible Capital Assets **27**

PART VI - Reporting Breaches **29**

PART VII - Miscellaneous **31**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Behdzi Ahda" First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C.

NOW THEREFORE the Council of Behdzi Ahda" First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Behdzi Ahda" First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Behdzi Ahda" First Nation;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee,

contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of finance, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the director of finance the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the director of finance the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the chief administrative officer, director of finance, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the chief administrative officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments

in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The director of finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The director of finance must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards*

permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 72(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that

third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Repeal

81. The *Behdzi Ahda" First Nation Financial Administration Law, 2018* is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

82.(1) This section and the operative portions of sections 1-6, 24, 27, 29, 30, 49-54, 56-60, 64, 77-79 and 81 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 11th day of July, 2019, at Colville Lake, in the Northwest Territories at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of four (4) members of Council was present throughout.

Chief Wilbert Kochon

Councillor Fred Barnaby

Councillor Theresa Kakfwi

Councillor Dakota Orlias

Councillor George Oudzi

Councillor Georgina Oudzi-Barnaby

Councillor Alvin Orlias

BEHDZI AHDA" FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 5

DIVISION 1 - Council 5

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 6

DIVISION 3 - Officers and Employees 10

DIVISION 4 - Conduct Expectations 13

PART IV - Financial Management 14

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 14

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 17

DIVISION 3 - Expenditures 17

DIVISION 4 - General Matters 20

DIVISION 5 - Borrowing 21

DIVISION 6 - Risk Management 24

DIVISION 7 - Financial Reporting 28

DIVISION 8 - Information and Information Technology 33

PART V - Capital Projects 35

PART VI - Miscellaneous 39

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 44

PART I - Interpretation 44

PART II - Councillors and Committee Members 45

PART III - Officers and Employees 48

PART IV - Contractors 49

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation;

B. The Council of the Behdzi Ahda" First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of the Behdzi Ahda" First Nation enacted the *Behdzi Ahda" Financial Administration Law, 2015,* which is hereby repealed in its entirety; and

NOW THEREFORE the Council of the Behdzi Ahda" First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Behdzi Ahda" First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Behdzi Ahda" First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all lands of the First Nation within the meaning of the *Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act.*

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Behdzi Ahda" First Nation Financial Administration Law, 2015,* enacted by Council is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81, 101 – 104 of this Law and the Schedule to this Law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 18 day of October, 2018, at Colville Lake, in the Northwest Territories at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of four (4) members of Council was present throughout.

Chief Wilbert Kochon

Councillor Fred Barnaby

Councillor Theresa Kakfwi

Councillor Dakota Orlias

Councillor George Oudzi

Councillor Georgina Oudzi-Barnaby

Councillor Alvin Orlias

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

Nova Scotia

ACADIA

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2019

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *16*

DIVISION 3 - Expenditures *17*

DIVISION 4 - General Matters *19*

DIVISION 5 - Borrowing *20*

DIVISION 6 - Risk Management *22*

DIVISION 7 - Financial Reporting *26*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *31*

PART V - Capital Projects **32**

PART VI - Miscellaneous **36**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **41**

PART I - Interpretation **41**

PART II - Councillors and Committee Members **42**

PART III - Officers and Employees **45**

PART IV - Contractors **47**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Acadia considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Acadia enacted the *Acadia Financial Administration Law, 2016* (as amended) which is repealed within.

NOW THEREFORE the Council of Acadia enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Acadia Financial Administration Law, 2019*.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Band Manager" means the person appointed as band manager of the First Nation under section 18;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"Chief Financial Officer" means the person appointed as Chief Financial Officer of the First Nation under section 19;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Acadia;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the Band Manager, Chief Financial Officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"Chief Financial Officer" means the person appointed Chief Financial Officer under section 19;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Chief Financial Officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee. For greater certainty, simply being an elected member of Council does not cause an individual not to be independent.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Band Manager and the Chief Financial Officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Band Manager or the Chief Financial Officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Band Manager or the Chief Financial Officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Band Manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review or participate in the development of, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Band Manager

18.(1) The Council must appoint a person as Band Manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Band Manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to make recommendations to Council on the hiring of employees to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the Band Manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Band Manager's duties specified in this Law.

(3) The Band Manager may assign the performance of any of the Band Manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Band Manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Chief Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as Chief Financial Officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Band Manager, the Chief Financial Officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the Chief Financial Officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the Band Manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the Chief Financial Officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the Band Manager, the Chief Financial Officer may assign the performance of any of the duties or functions of the Chief Financial Officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Chief Financial Officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the Band Manager, the Chief Financial Officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Band Manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the Band Manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the Chief Financial Officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the Band Manager or the Chief Financial Officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 87.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The Chief Financial Officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The Chief Financial Officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The Band Manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the Band Manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The Band Manager or the Chief Financial Officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The Band Manager or Chief Financial Officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by two authorized signatures.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The Band Manager or the Chief Financial Officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account, must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account unless the terms of the trust expressly provide otherwise; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the Chief Financial Officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Council must approve entering into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the Chief Financial Officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the Band Manager or the Chief Financial Officer.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not:

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that:

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities:

(a) do not result in a material liability for the First Nation;

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk;

(c) do result in material liability for the First Nation but those risks have been assessed and are included as part of the First Nation's Risk Management Plan that is approved by Council.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Chief Financial Officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Chief Financial Officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Chief Financial Officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Prohibited Investments

62. The First Nation must not make loans to members of the First Nation.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the Chief Financial Officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the Band Manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Band Manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Chief Financial Officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the Chief Financial Officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Chief Financial Officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Chief Financial Officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Chief Financial Officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the Chief Financial Officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The Chief Financial Officer must provide draft annual audited financial statements to the Finance and Audit Committee for review within ninety (90) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual audited financial statements to the Council for review within one hundred (100) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The Chief Financial Officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(e) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section and to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Chief Financial Officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The Band Manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the Band Manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The Band Manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The Band Manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Chief Financial Officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the Chief Financial Officer must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The Chief Financial Officer must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before December 31 of each year, the Band Manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before February 28 of each year, the Chief Financial Officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before March 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before March 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1), provided that Council may exempt capital projects of a value less than $50,000 from any such policies.

Capital Project Consultants

92. The Band Manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the Band Manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Band Manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the Band Manager under subsection 98(3), the Band Manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1)All reasonable steps must be taken by the Band Manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Band Manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1)A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

105. The *Acadia Financial Administration Law, 2016* (as amended) is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

106. This Law comes into force the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19 day of Sept, 2019 at Goldboro, in the Province of Nova Scotia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of 5 (__) members of Council was present throughout.

Chief Deborah Robinson

Councillor Darlene Coulton

Councillor Rachel Falls

Councillor Andrew Francis

Councillor Avis Johnson

Councillor Michael Paul

Councillor Thomas Pictou

Councillor Jeffrey Purdy

Councillor Charmaine Stevens

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(4) the individual's spouse;

(a) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(b) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(c) a person, other than an employee, under the age of eighteen (18) years who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(d) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(5) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under:

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the Band Manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The Band Manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the Band Manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the Band Manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The Band Manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the Band Manager or, in the case of the Band Manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the Band Manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the Band Manager or, in the case of the Band Manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available:

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty:

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing

services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

ANNAPOLIS VALLEY FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

[No Local Revenues]

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *15*

DIVISION 3 - Expenditures *16*

DIVISION 4 - General Matters *19*

DIVISION 5 - Borrowing *20*

DIVISION 6 - Risk Management *22*

DIVISION 7 - Financial Reporting *26*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *31*

PART V - Capital Projects **32**

PART VI - Miscellaneous **36**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **42**

PART I - Interpretation **42**

PART II - Councillors and Committee Members **43**

PART III - Officers and Employees **46**

PART IV - Contractors **47**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Annapolis Valley First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Annapolis Valley First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Annapolis Valley First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Annapolis Valley First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues**"** means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act*;*

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 87.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

62.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the

Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

92. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 98(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

105. (1) This section and the operative portions of sections 1- 7, 23, 25, 26, 28, 67-71, 73-77, 83, 94 and 95 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 78 and 98 101 and the Schedule come into force on Jauary 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 25th day of Oct, 2018, at CAMBRIDGE, in the Province of NOVA SCOTIA at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of THREE (3) members of Council was present throughout.

Chief Gerald Toney

Councillor Murray Copage SR

Councillor Nastasya Kennedy

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

GLOOSCAP FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 5

DIVISION 1 - Council 5

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 6

DIVISION 3 - Officers and Employees 10

DIVISION 4 - Conduct Expectations 13

PART IV - Financial Management 15

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 15

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 17

DIVISION 3 - Expenditures 18

DIVISION 4 - General Matters 20

DIVISION 5 - Borrowing 22

DIVISION 6 - Risk Management 24

DIVISION 7 - Financial Reporting 29

DIVISION 8 - Information and Information Technology 34

PART V - Capital Projects 36

PART VI - Miscellaneous 40

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 45

PART I - Interpretation 45

PART II - Councillors and Committee Members 46

PART III - Officers and Employees 49

PART IV - Contractors 51

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Glooscap First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Glooscap First Nation enacted the *Glooscap First Nation Financial Administration Law, 2017* (as amended) which is repealed within.

NOW THEREFORE the Council of Glooscap First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Glooscap First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the GLOOSCAP FIRST NATION First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues**"** means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act*;*

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure of local revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that

provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of

organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before October 31 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before November 30 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Glooscap First Nation Financial Administration Law, 2017* (as amended) is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. This Law comes into force the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 14th day of August, 2019, at Hantsport, in the Province of Nova Scotia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of four (4) members of Council was present throughout.

Chief Sidney Peters

Councillor Jean Labradore Powers

Councillor Leonard Peters

Councillor Lynwood Peters

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

9.The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(2) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(3) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

10.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

11.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 10 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

12. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

13.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

14. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

15.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

16.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

17.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

18.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

19.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

20. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

21.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

22.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

23. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

24. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Millbrook Band in the Province of Nova Scotia,

Millbrook First Nation Annual Expenditure Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2018.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MILLBROOK FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The council of the Millbrook First Nation has made the *Millbrook Band of Indians Land Tax By-Law* in 1996 which by-law, by operation of section 145 of the *First Nations Fiscal Management Act*, has been deemed to be a property taxation law made further to the Act;

C. Section 10 of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and an interim budget for the next taxation year;

NOW THEREFORE the Council of the Millbrook First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Millbrook First Nation Annual Expenditure Law, 2018.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c.9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year;

"annual expenditure law" means a law enacted under paragraph 5(1) (b) of the Act as required by paragraph 10(b) of the Act;

"Assessment Law" means the *Millbrook Band of Indians Land Tax By-law*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Millbrook First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"interim budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, that is intended to have effect only until replaced with an annual budget for that budget year;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1) (b) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation law;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1) (a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Millbrook Band of Indians Land Tax By-law*.

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2018, and ending March 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4.(1) The First Nation's interim budget for the budget year beginning April 1 2018, and ending March 31, 2019 is comprised of

(a) section 1of Part 1 of the Schedule; and

(b) all of Part 2 of the Schedule.

(2) The expenditures provided for in subsection (1) are authorized until the First Nation's annual expenditure law for the budget year referenced in subsection (1) comes into force and effect, at which time the interim budget ceases to have force and effect.

5. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11. (1) The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 11th day of December 2019, at Millbrook Band Administration Office, 820 Willow Street, Truro, in the Province of Nova Scotia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Robert Gloade	Councillor Alex Cope
Councillor Barry Gloade	Councillor Michael Stephens
Councillor Stephen Marshall	Councillor Gordon Johnson
Councillor Ward Markie	Councillor Colin Bernard
Councillor Chris Nasson	Councillor Adrian Gloade
Councillor Peter Gloade	Councillor Bryan Brooks

Councillor Barry Martin

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

[Note to First Nation: Delete categories of revenues and expenditures that are not applicable.]

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$874,504.00
[b. Payments received in lieu of taxes	$0.00
[c. Property Transfer Tax Revenues	$0.00
[d. Business Activity Tax Revenues	$0.00
TOTAL REVENUES	**$874,504.00**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$50,000.00
b. General Administrative	$90,000,00
c. Other General Government	$0.00
2. Protection Services	
a. Policing	$76,725.00
b. Firefighting	$74,836.00
c. Regulatory Measures	$74,836.00
d. Other Protective Services	$0.00
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$0.00
b. Snow and Ice Removal	$0.00
c. Parking	$0.00
d. Public Transit	$0.00
e. Other Transportation	$0.00
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$25,000.00
b. Culture	$25,000.00
c. Heritage Protection	$0.00
d. Other Recreation and Culture	$0.00
5. Community Development	
a. Housing	$0.00
b. Planning and Zoning	$40.000.00
c. Community Planning	$0.00
d. Economic Development Program	$65,000.00
e. Tourism	$0.00

f. Trade and Industry	$0.00
g. Land Rehabilitation and Beautification	$0.00
h. Other Regional Planning and Development	$0.00
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$0.00
b. Sewage Collection and Disposal	$0.00
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$0.00
d. Recycling	$0.00
e. Other Environmental Services	$0.00
7. Fiscal Services	
a. Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority	$0.00
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	$0.00
c. Other Payments	$0.00
d. Accelerated Debt Payments	$0.00
e. Other Fiscal Services	$40,000.00
8. Other Services	
a. Health	$0.00
b. Social Programs and Assistance	$0.00
c. Agriculture	$0.00
d. Education	$0.00
e. Other Services (Municipal Services)	$192,661.00
9. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$ 0.00
b. Other grants:	$0.00
10. Contingency Amount	$10,780.00
TOTAL EXPENDITURES	**$874,504.00**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0.00
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0.00
BALANCE	**$0.00**

Note: Millbrook First Nation has service agreements with the Town of Truro and the Halifax Regional Municipality regarding water, sewer, and road clearing. Amounts indicated under Municipal Services is the total amount payable by the First Nation under the agreements during the budget period.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Millbrook Band in the Province of Nova Scotia,

Millbrook First Nation Annual Rates Law, 2018

Dated at Kamloops, British Columbia this 20th day of December, 2018.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MILLBROOK FIRST NATION
ANNUAL RATES LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the Millbrook First Nation has made the *Millbrook Band of Indians Land Tax By-Law* in 1996 which by-law, by operation of section 145 of the *First Nations Fiscal Management Act*, has been deemed to be a property taxation law made further to the Act;

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the Millbrook First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Millbrook *First Nation Annual Rates Law, 2018.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c.9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Millbrook Band of Indians Land Tax By-Law*, 1996;

"First Nation" means the Millbrook First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Millbrook Band of Indians Land Tax By-Law*, 1996.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2018 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 11th day of December, 2018,

at Millbrook, in the Province of Nova Scotia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief: _____
Robert Gloade

Councilor: _____
Alex Cope

Councilor: _____
Michael Stephens

Councilor: _____
Stephen Marshall

Councilor: _____
Barry Gloade

Councilor: _____
Ward Markie

Councilor: _____
Colin Bernard

Councilor: _____
Chris Nasson

Councilor: _____
Gordon Johnson

Councilor: _____
Peter Gloade

Councilor: _____
Bryan Brooks

Councilor: _____
Barry Martin

Councilor: _____
Adrian Gloade

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS		RATE PER $1000 OF ASSESSSED VALUE
Class 1 –	Residential (Truro)	18.30
	Residential (Truro Heights)	8.80
	Residential (Cole Harbour)	10.19
Class 2 –	Commercial (Truro)	45.00
	Commercial (Truro Heights)	19.50
	Commercial (Cole Harbour)	27.51
Class 3 –	Resource Property	

MILLBROOK FIRST NATION
ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the Millbrook First Nation has made the *Millbrook Band of Indians Land Tax By-Law* in 1996 which by-law, by operation of section 145 of the *First Nations Fiscal Management Act*, has been deemed to be a property taxation law made further to the Act;

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the Millbrook First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Millbrook *First Nation Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c.9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Millbrook Band of Indians Land Tax By-Law*, 1996;

"First Nation" means the Millbrook First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Millbrook Band of Indians Land Tax By-Law*, 1996.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 12th day of August, 2019,

at Millbrook, in the Province of Nova Scotia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief: _____
Robert Gloade

Councilor: _____
Alex Cope

Councilor: _____
Michael Stephens

Councilor:_____
Stephen Marshall

Councilor: _____
Barry Gloade

Councilor:_____
Ward Markie

Councilor: _____
Colin Bernard

Councilor:_____

Councilor: _____
Gordon Johnson

Councilor:_____
Peter Gloade

Councilor: _____
Bryan Brooks

Councilor: _____
Barry Martin

Councilor:_____
Adrian Gloade

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS		RATE PER $1000 OF ASSESSSED VALUE
Class 1 –	Residential (Truro)	18.50
	Residential (Truro Heights)	8.85
	Residential (Cole Harbour)	10.50
Class 2 –	Commercial (Truro)	45.00
	Commercial (Truro Heights)	22.80
	Commercial (Cole Harbour)	28.06
Class 3 –	Resource Property	

PICTOU LANDING FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 4

DIVISION 1 - Council 4

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 5

DIVISION 3 - Officers and Employees 9

DIVISION 4 - Conduct Expectations 12

PART IV - Financial Management 13

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 13

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 15

DIVISION 3 - Expenditures 16

DIVISION 4 - General Matters 18

DIVISION 5 - Borrowing 20

DIVISION 6 - Risk Management 22

DIVISION 7 - Financial Reporting 25

DIVISION 8 - Information and Information Technology 30

PART V - Capital Projects 31

PART VI - Miscellaneous 35

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 41

PART I - Interpretation 41

PART II - Councillors and Committee Members 42

PART III - Officers and Employees 45

PART IV - Contractors 46

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Pictou Landing First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Pictou Landing First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Pictou Landing First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Pictou Landing First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 87.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to

ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) The council must establish policies or prodcedures or give directions that limit or manage the risks associated with the First Nation carrying on for-profit activities.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

62.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

92. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act*, the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 98(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

105. (1) This section and the operative portions of sections 1- 7, 23, 25, 26, 28, 67-71, 73-77, 83, 94 and 95 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 78 and 98 – 101 and the Schedule come into force on Jauary 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 3 day of January 2019, at Pictou, in the Province of Nova Scotia. at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of Four (4) members of Council was present throughout.

Chief Andrea Paul

Councillor Haley Bernard

Councillor Dominic Denny

Councillor Wayne Denny

Councillor Derek Francis

Councillor Marsha Mills

Councillor Gordon Prosper

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

Ontario

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Chippewas of Kettle and Stony Point First Nation in the Province of Ontario,

Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ANISHINAABEG OF KETTLE & STONY POINT FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a First Nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Anishinaabeg of Kettle & Stony Point (also known as the Chippewas of Kettle & Stony Point First Nation) has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a First Nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation Property Assessment Law, 2015*; as amended by the *Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation Property Assessment Law Amending Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation, (also known as the Chippewas of Kettle & Stony Point First Nation) being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"Local Revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"Property Taxation Law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation Property Taxation Law, 2015; as amended by the Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation Property Taxation Law Amending Law, 2016;*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1,2019 and ending December 31,2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21 day of May 2019, at Kettle & Stony Point First Nation, in the Province of Ontario.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief Jason Henry

Councillor Pete Cloud Sr.

Councillor A. David Henry

Councillor Elizabeth J. Cloud

Councillor Marshall E. George

Councillor Vince George

Councillor Elizabeth Stevens

Councillor Lincoln Jackson

Councillor Jane Manning

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$756,229
TOTAL REVENUES	$756,229
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	$115,664
a. Administrative	
2. Protection Services	
a. Firefighting	$74,584
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$154,094
4. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$46,141
b. Sewage Collection and Disposal	$210,813
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$147,370
5. Contingency Amounts	$7,563
TOTAL EXPENDITURES	$756,229
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	$0

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Chippewas of Kettle and Stony Point First Nation in the Province of Ontario,

Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ANISHINAABEG OF KETTLE & STONY POINT FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a First Nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation (also known as the Chippewas of Kettle & Stony Point First Nation) has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a First Nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation Property Assessment Law, 2015*; as amended by the *Anishinaabeg of Kettle and Stony Point First Nation Property Assessment Law Amending Law*, 2016;

"First Nation" means the Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation, (also known as the Chippewas of Kettle & Stony Point First Nation) being a band named in the schedule to the Act;

"Property Taxation Law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"Taxable Property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation Property Taxation Law, 2015*; as amended by the *Anishinaabeg of Kettle & Stony Point First Nation Property Taxation Law* Amending Law, 2016;

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4 Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21 day of May 2019, at Kettle & Stony Point First Nation, in the Province of Ontario.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief Jason Henry

Councillor Pete Cloud Sr.

Councillor A. David Henry

Councillor Elizabeth J. Cloud

Councillor Marshall E. George

Councillor Vince George

Councillor Elizabeth Stevens

Councillor Lincoln Jackson

Councillor Jane Manning

SCHEDULE
TAX RATES

Property Classification	Tax Rates (Rate per $100 of Assessed Value)
Residential	1.23589
Commercial	2.973593

ATIKAMEKSHENG ANISHNAWBEK

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2019

[April 1, 2019 Standards]

[No Local Revenues]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **2**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *16*

DIVISION 3 - Borrowing *16*

DIVISION 4 - Risk Management *17*

DIVISION 5 - Financial Reporting *20*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *24*

PART V - Tangible Capital Assets **25**

PART VI - Reporting Breaches **27**

PART VII - Miscellaneous **29**

WHEREAS:

A. Whereas we are the Debendaagziwaad[1] of Atikameksheng Anishnawbek and have lived on our lands since time immemorial.

B. Whereas Atikameksheng Anishnawbek possess the right of self-determination which emanates from our people, culture, language, land, and Aboriginal and treaty rights which is recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982* and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples;

C. Whereas this law has been developed in accordance with the principles as set out in the Atikameksheng Anishnawbek *Gchi-Naaknigewin (Constitution)* as approved under Band Council Resolution 2015-2016-045 and dated May 13, 2015 which states that the Atikameksheng Anishnawbek may enact and maintain additional governing institutions it deems necessary provided that these groups exercise their authority and discharge their responsibilities in accordance with this Gchi-Naaknigewin, with honesty, in good faith and in the best interests of Atikameksheng Anishnawbek.

D. Whereas Atikameksheng Anishnawbek has a right of self government in respect of reserve lands which is confirmed by our Land Management Code which exists under the *First Nations Land Management Act* and which took effect on March 1, 2009.

E. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a First Nation may make laws respecting the financial administration of the First Nation; and

F. The Council of Atikameksheng Anishnawbek considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

G. The *Atikameksheng Anishnawbek Financial Administration Law, 2015* (as amended) is repealed within.

NOW THEREFORE the Council of Atikameksheng Anishnawbek enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Atikameksheng Anishnawbek Financial Administration Law, 2019*.

[1] **"Debendaagziwaad"** (Debendaagizid – singular form) refers to the people of the Atikameksheng Anishnawbek. Those people who are recognized as "those who belong" to Atikameksheng Anishnawbek through membership

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 52;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"Director of Operations" means the person appointed Director of Operations under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Director of Finance and Administration" means the person appointed Director of Finance and Administration under section 19;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Atikameksheng Anishnawbek;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the director of operations, director of finance and administration and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 51;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"strategic plan" means the plan referred to in section 24.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 51(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the Director of Operations.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Director of Finance and Administration must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Director of Operations and the Director of Finance and Administration must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Director of Operations or the Director of Finance and Administration may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Director of Operations or the Director of Finance and Administration, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Director of Operations, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 75 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Director of Operations

17.(1) The Council must appoint a person as Director of Operations of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Director of Operations is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the Director of Operations under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Director of Operations's duties specified in this Law.

(3) The Director of Operations may assign the performance of any of the Director of Operations's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Director of Operations of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance and Administration

18.(1) The Council must appoint a person as Director of Finance and Administration of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Director of Operations, the Director of Finance and Administration is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 48, the quarterly financial statements required in section 49 and the draft annual financial statements required in section 50;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the Director of Finance and Administration under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the Director of Operations that are not contrary to the Act or inconsistent with the Director of Finance and Administration's duties under this Law.

(3) With the approval of the Director of Operations, the Director of Finance and Administration may assign the performance of any of the duties or functions of the Director of Finance and Administration to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Director of Finance and Administration of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

19.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the Director of Operations, the Director of Finance and Administration and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Director of Operations must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the Director of Operations must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

20.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 20.

(2) Annually a councillor must file with the Director of Operations a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy; and

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 20.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the Director of Operations or, in the case of the Director of Operations, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

24.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary.

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

25.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the Director of Finance and Administration must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the Director of Finance and Administration and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the Director of Finance and Administration must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the Director of Finance and Administration and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

28.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to an emergency expenditure referred to in paragraph 32(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the budget.

Policy for First Nation Information or Involvement

29. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of the following:

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including any budget deficits; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

30. The First Nation may establish any in financial institutions as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Budget Approved Expenditures

31. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

32. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

33.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

34.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Tangible Capital Asset Projects

35. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new tangible capital asset projects described in Part V.

Execution of Security Documents

36. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the Director of Operations or the Director of Finance and Administration.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

37.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

38.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Director of Finance and Administration under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Director of Finance and Administration must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 72,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 72, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

39.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Director of Finance and Administration to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

40.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

41.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

42.(1) Annually, and more often if necessary, the Director of Operations must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Director of Operations must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

43.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 42 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

44. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

45. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

46. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

47. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Director of Finance and Administration must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

48.(1) The Director of Finance and Administration must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Director of Finance and Administration must provide the financial information in subsection (1) to the Director of Operations within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

49.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Director of Finance and Administration must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Director of Finance and Administration must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

50.(1) At the end of each fiscal year the Director of Finance and Administration must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(4) The Director of Finance and Administration must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 54(1).

Special Purpose Reports

51.(1) The Director of Finance and Administration must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The Director of Finance and Administration may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

52.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

53.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

54.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(3) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 51.

Review of Audited Annual Financial Statements

55.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

56.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Director of Finance and Administration, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

57.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements for the previous fiscal year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 51, including the auditor's report.

(4) The Director of Operations must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

58. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

59. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

60. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Director of Finance and Administration must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*.

Information Technology

61. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

62. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 65; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

63. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

64. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

65.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

66.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

67. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

68.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 20,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Director of Operations or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

69.(1) If a report is made to the Director of Operations under subsection 68(3), the Director of Operations must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 68, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

70.(1) All reasonable steps must be taken by the Director of Operations, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 68 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 68 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Director of Operations and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 68 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 68; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 68.

Liability for Improper Use of Money

71.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

72.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

73.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Other Revenues

74.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

75.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Repeal

76. The The *Atikameksheng Anishnawbek Financial Administration Law, 2015* (as amended) is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

77. This Law comes into force on the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4th day of November, 2019, at Naughton, in the Province of ON at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of five (5) members of Council was present throughout.

Chief Valerie Richer

Councillor Monica Homer

Councillor Lesley Macneil

Councillor Teresa Migwans

Councillor Rubina Nebenionquit

Councillor Carla Petahtegoose

Councillor Harvey Petahtegoose

Councillor Petahtegoose

BEAUSOLEIL FIRST NATION FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

[No Local Revenues]

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 4

DIVISION 1 - Council 4

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 5

DIVISION 3 - Officers and Employees 9

DIVISION 4 - Conduct Expectations 12

PART IV - Financial Management 13

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 13

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 15

DIVISION 3 - Expenditures 16

DIVISION 4 - General Matters 18

DIVISION 5 - Borrowing 20

DIVISION 6 - Risk Management 22

DIVISION 7 - Financial Reporting 26

DIVISION 8 - Information and Information Technology 31

PART V - Capital Projects 32

PART VI - Miscellaneous 36

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 41

PART I - Interpretation 41

PART II - Councillors and Committee Members 42

PART III - Officers and Employees 45

PART IV - Contractors 46

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Beausoleil First Nation First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Beausoleil First Nation First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Beausoleil First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Beausoleil First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 87.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to

ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

62.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

92. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act.*

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 98(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

105. (1) This section and the operative portions of sections 1- 7, 23, 25, 26, 28, 67-71, 73-77, 83, 94 and 95 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 78 and 98 – 101 and the Schedule come into force on Jauary 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 17 day of October, 2018, at Christian Island, in the Province of Ontario at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of four (4) members of Council was present throughout.

Chief Guy Monague

Councillor Kristin Monague

Councillor Angela Beedie

Councillor Joanne Sandy

Councillor Susan C. Copegog

Councillor Lauraine Jamieson

Councillor Hank Monague

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Chippewas of Georgina Island First Nation in the Province of Ontario.

Chippewas of Georgina Island First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CHIPPEWAS OF GEORGINA ISLAND FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Chippewas of Georgina Island First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Chippewas of Georgina Island First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Chippewas of Georgina Island First Nation Property Assessment Law, 2018*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Chippewas of Georgina Island First Nation, being a band named in the schedule to the Act.

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act; as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Chippewas of Georgina Island First Nation Property Taxation Law, 2018.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation Law.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1). The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 13th day of May, 2019, at Georgina Island, in the Province of Ontario.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Donna BigCanoe

Councillor Benson Big Canoe

Councillor Patricia Big Canoe

Councillor Lauri Hoeg

Councillor William McCue

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax Georgina Island Tax District	$300,000
TOTAL REVENUES:	**$300,000**
1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax Snake and Fox Island Tax District	$206,000
TOTAL REVENUES:	**$206,000**

PART 2: EXPENDITURES GEORGINA ISLAND TAX DISTRICT

1. General Government Expenditures	
a. Tax administration	$33,000
b. MPAC	$30,000
c. Assessment review board	$10,000
d. Other General Government	$3,656
2. Protection Services	
a. Firefighting	$60,000
b. Other Protective Services	$14,000
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$60,000
6. Environment Health Services	
a. Garbage Waste Collection and Disposal	$20,000
b. Recycling	$20,000
c. Other Environmental Services	$18,715
d. Landfill operations	$10,000
9. Grants	
a. Economic Development Grants	$6,344
11. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$14,285
TOTAL EXPENDITURES:	**$300,000**

EXPENDITURES SNAKE AND FOX ISLAND TAX DISTRICT

1. General Government Expenditures	
a. Tax administration	$33,000
b. MPAC	$30,000
c. Assessment Review Board	$10,000
d. Other General Government	$7,000
2. Protection Services	

a. 911	$5,000
3. Transportation	
a. Parking	$15,000
b. Other Transportation	$3,500
6. Environment Health Services	
a. Garbage Waste Collection and Disposal	$89,700
b. Recycling	$3,200
11. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$9,600
TOTAL EXPENDITURES:	**$206,000**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$
BALANCE	**$ 0**
	$ 0

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Chippewas of Georgina Island First Nation in the Province of Ontario.

Chippewas of Georgina Island First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CHIPPEWAS OF GEORGINA ISLAND FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands , including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Chippewas of Georgina Island First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Chippewas of Georgina Island First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Chippewas of Georgina Island First Nation Property Assessment Law, 2018*;

"First Nation" means the Chippewas of Georgina Island First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Chippewas of Georgina Island First Nation Property Taxation Law, 2018*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in the residential assessment classification in a taxation year is less than seven hundred and fifty dollars ($ 750.00), the taxable property shall be taxed at seven hundred and fifty dollars ($ 750.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

1

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 13th day of May 2019, at Georgina Island, in the Province of Ontario.

A quorum of Council consists of Three (3) members of Council.

Chief Donna BigCanoe

Councillor Benson Big Canoe

Councillor Patricia Big Canoe

Councillor Lauri Hoeg

Councillor William McCue

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $100 of assessed Value
Georgina Island Tax District	
1 Residential	0.48881%
3 Commercial	0.91408%
5 Pipeline	0.98251%
Snake and Fox Island Tax District	
1 Residential	0.28400%

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Chippewas of Georgina Island First Nation in the Province of Ontario.

Chippewas of Georgina Island First Nation Assessment Law Amending Law, 2019

Dated at Vancouver, British Columbia this 12th day of December, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CHIPPEWAS OF GEORGINA ISLAND FIRST NATION ASSESSMENT LAW AMENDING LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to subsection 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands;

B. The Council of the Chippewas of Georgina Island First Nation enacted the *Chippewas of Georgina Island First Nation Property Assessment Law, 2018* on May 22, 2018;

C. The Province of Ontario has made legislative changes to move the valuation date for property assessment in the Province of Ontario from one year before the next assessment cycle to two years before the next four year assessment cycle;

D. The First Nations Tax Commission has updated the *Sample Property Assessment Law* for First Nations located in Ontario to include definitions for the terms "pipe line" and "pipe line company";

E. A pipeline is located on the reserve lands of the Chippewas of Georgina Island First Nation;

F. The Council of the Chippewas of Georgina Island First Nation deems it advisable and in the best interest of the First Nation to amend its Assessment Law through this amending law to maintain the same valuation date for property assessments as the Province of Ontario and to include the definitions related to pipelines; and

G. The Council of the Chippewas of Georgina Island First Nation will request an exemption from the requirements of subsection 6(1) and 8(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* in respect of this amending law.

NOW THEREFORE the Council of the Chippewas of Georgina Island First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Chippewas of Georgina Island First Nation Assessment Law Amending Law, 2019.*

2. The *Chippewas of Georgina Island First Nation Property Assessment Law, 2018* is amended by deleting subsection 5(4) and replacing it with the following new subsection 5(4):

   (4) After 2020, for each subsequent period consisting of four (4) consecutive taxation years, interests in land are valued as of January 1 of the year that precedes the period by two (2) years.

3. The *Chippewas of Georgina Island First Nation Property Assessment Law, 2018* is amended by adding the following definitions to subsection 2(1) in alphabetical order:

"pipe line" means a transmission, distribution or field and gathering pipe line for the transportation of oil or gas, and includes

(a) all valves, couplings, cathodic protection apparatus, protective coatings and casings,
(b) all haulage, labour, engineering and overheads in respect of such pipe line,
(c) any section, part or branch of any pipe line,
(d) any easement, right of way, permit or license area used by a pipe line company, and
(e) any franchise or franchise right,
but does not include a pipe line or lines situate wholly within an oil refinery, oil storage depot, oil bulk plant or oil pipe line terminal;

"pipe line company" means a person, firm, partnership, association or corporation owning or operating a pipe line all or any part of which is in the reserve;

4. For clarity, the *Chippewas of Georgina Island First Nation Property Assessment Law, 2018* remains in full force and effect, unaltered except as specifically set out in this law.

5. This law comes into force and effect the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 12th day of November, 2019, at Georgina Island, in the Province of Ontario.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Donna BigCanoe

Councillor Benson BigCanoe

Councillor Patricia BigCanoe

Councillor Lauri Hoeg

Councillor William McCue

CHIPPEWAS OF GEORGINA ISLAND FIRST NATION

CANNABIS CONTROL BY-LAW

BEING A BY-LAW TO REGULATE THE CANNABIS WITHIN THE LANDS OF THE CHIPPEWAS OF GEORINA ISLAND FIRST NATION

By-Law # 20190812-001

This By-Law shall come into effect on August 15, 2019.

WHEREAS the Chippewas of Georgina Island First Nation has and recognizes its inherent right to self-government, and its jurisdiction to pass laws and powers within the First Nation Lands;

AND WHEREAS the aforementioned rights of the Chippewas of Georgina Island First Nation have been recognized and affirmed in the domestic laws of Canada, including the Constitution Act, 1982 and other federal and provincial legislation;

AND WHEREAS the Chippewas of Georgina Island First Nation have affirmed their right of jurisdiction with the implementation of the Gchi naaknewgewin (Constitution);

AND WHEREAS the Chippewas of Georgina Island First Nation have affirmed their right to enact a Land Code through the First Nation Lands Management Act of Canada providing the ability to enact their own laws with the Lands of the Chippewas of Georgina Island First Nation;

AND WHEREAS Canada and other states worldwide reaffirmed their solemn commitment to respect, promote and advance the rights of indigenous peoples and to uphold the principles of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples;

AND WHEREAS, in regards to indigenous peoples, it is important for Canada to reject colonialism and engage in a contemporary approach based on good faith and on principles of justice, democracy, equality, non-discrimination, good governance and respect for human rights;

AND WHEREAS the By-Laws enacted by the Chippewas of Georgina Island First Nation remain in accordance with section 81(1) of the Indian Act which empowers the First Nation to create By-Laws providing for the Health and Safety of the residents on and visitors to the Lands of the Chippewas of Georgina Island First Nation;

AND WHERAS the Chippewas of Georgina Island First Nation wishes to make regulation respecting retail sales of Cannabis and cannabis accessories, including authorization of cannabis retail operations, location, security, advertising, display and promotion of cannabis and related items

AND WHEREAS Chief and Council seek to establish safe environments as well as safe access to regulated, quality controlled and managed cannabis;

NOW THEREFORE the Chief and Council of the Chippewas of Georgina Island First Nation hereby make the following By-Law;

1 SHORT TITLE

1.1 This document may be referred to as "CGIFN Cannabis Control Bylaw" or "Cannabis Bylaw".

2 APPLICATION

2.1 This law applies to:

a) *All Areas under the jurisdiction of the First Nation based on the Chippewas Georgina Island First Nation Land Code including those held in common or those where a certificate of possession (CP) has been issued;*

b) *All activities related to the production, distribution, sale, possession and use of cannabis within, into, and from the Lands of the Chippewas of Georgina Island First Nation; and,*

c) *All persons and business entities situated within the Lands of the First Nation*

3 DEFINITIONS

3.1 In this Law:

a) ***"Cannabis Act"** is a set of regulations developed by **the Government of** Canada for the control of cannabis*

b) ***"Cannabis"** means a plant that belongs to the genus Cannabis and includes:*

i. *any part of a cannabis plant, including the phytocannabinoids produced by, or found in, such a plant, regardless of whether that part has been processed or not, other than a part of the plant referred to below;*

ii. *any substance or mixture of substances that contains or has on it any part of such a plant; and,*

iii. *any substance that is identical to any phytocannabinoid produced by, or found in, such a plant, regardless of how the substance was obtained;*

But does not include:

i. *A non-viable seed of a cannabis plant;*

ii. *A mature stalk, without any leaf, flower, seed or branch, of such a plant;*

iii. *The root or any part of the root of such a plant;*

c) ***"Cannabis Accessory (ies)"** means anything , including rolling papers or wraps, holders, pipes, water pipes, bongs and vaporizers, that is represented to be used in the consumption of cannabis or a thing that is represented to be used in the production of cannabis;*

d) ***"Council"*** *means the Chief and Council of the Chippewas of Georgina Island First Nation*

e) ***"First Nation"*** *means the Chippewas of Georgina Island First Nation*

f) ***"Jurisdiction" means*** *the official power to make legal decisions and judgments*

g) ***"Medical Exception"*** *means a prescribed medical need of an individual provided to them by an authorized medical professional;*

h) ***"Officer"*** *means a person provided with the authority through appointment or other agreement of the Chippewas of Georgina Island First Nation Chief and Council for the enforcement of this and other laws within the community;*

i) ***"Operator"*** *means the management company that is provided with the license to sell cannabis within the First Nation lands by the First Nation*

j) ***"Place of Assembly" means*** *a location where a group of people gathered together in one place for a common purpose. Specific examples would include school zones, sidewalks and roads, or any building with public traffic;*

k) ***"Produce" or "Production"*** *in respect of cannabis, means to obtain it by any method or process, including by;*

   i. *Manufacturing;*

   ii. *Synthesis;*

   iii. *Altering its chemical or physical properties by any means; or*

   iv. *Cultivating, propagating, or harvesting it or any living thing from which it may be extracted or otherwise obtained;*

l) ***"Regulations"*** *means any regulation enacted under this By-Law;*

m) ***"Sell"*** *means to transfer ownership or exchange for money or something of value and includes offer for sale, expose for sale and have in possession for sale;*

n) ***"Use"*** *means to smoke, vape, inhale, ingest, absorb or otherwise consume cannabis in raw or produced form;*

4 PURPOSE

4.1 The purpose of this By-Law is to:

a) *Provide consideration for the protection of Health and Safety of members, employees, visitors and guests of the First Nation;*

b) *Ensure that young persons within the community are able to fully comprehend their choice in using cannabis and cannabis related products;*

c) *Consider, assert and uphold the jurisdictional integrity of the First Nation by ensuring control and regulation of cannabis within the areas of jurisdiction held by the First Nation;*

d) *Provide ability for legal production, distribution, sale, possession and use of cannabis within the jurisdiction of the First Nation through regulation and enforcement;*

e) *Deter illicit and illegal activities in relation to cannabis, including but not limited to;*

i. *Preventing cannabis from being diverted into the illicit or illegal market;*

ii. *Preventing uncontrolled cannabis product from entering the source of supply of the legal cannabis through appropriate sanctions and enforcement measures*

iii. *Enforcement of the laws preventing operators of motor vehicles from driving impaired or under the influence as enacted under the Criminal Code of Canada*

5 PERMITTED ACTIVITIES

5.1 An person is permitted to possess cannabis for their personal use so long that:

a) *The individual is at least 19 years of age;*

b) *The cannabis has been acquired from a medical dispensary that is licensed by Health Canada;*

c) *The cannabis has been purchased from an authorized retailer through licensing;*

d) *The cannabis has been acquired from home grown plants;*

e) The amount possessed does not exceed 30 grams per person.

5.2 The First Nation will control a single license to be issued for the purpose of retailing cannabis. The First Nation may designate an operator or management company to oversee the operations of such facility as outlined in SCHEDULE A.

Any persons selling cannabis outside of the First Nation's license will be considered in violation of this bylaw.

5.3 Members may become a cultivator or manufacturer of cannabis items provided they are licensed and remain in compliance with The Cannabis Act.

5.4 An individual is permitted to use cannabis in private dwellings subject to a building's rules or lease agreement. In the event of a conflict between a building's rules and this by-law, this by-law and any regulations arising from this by-law shall prevail.

5.5 An individual or retailer may provide cannabis accessories for sale.

5.6 An individual with a medical exception to use cannabis shall do so in consideration of this bylaw and shall provide proof of such exemption upon request.

5.7 Any commercial enterprise that is set up for the purpose of cultivating, manufacturing or distribution of cannabis or cannabis related products is subject to taxation as established by the First Nation.

6 PROHIBITIONS

6.1 Individuals may grow, cultivate or manufacture cannabis products provided they are licensed by Health Canada.

6.2 No person shall smoke or vape cannabis in a place of assembly. This prohibition on smoking and vaping includes a presumptively reasonable minimum distance of 9 meters or 29.5 feet from entrances , exits, windows that open, and ventilation intakes that serve an enclosed area where smoking and vaping is prohibited so as to ensure that cannabis smoke or vapors does not enter the area through entrances, exits, open windows or other means;

6.3 Places of employment for the First Nation shall be designated as a "No Smoking" and "No Vaping" zone except as provided for by this By-Law and shall display signage clearly indicating the restrictions and penalties;

6.4 No person or business shall promote, sell or supply Cannabis, including cannabis by-products to a person who is less than 19 years of age. For greater certainty, promotion includes any signage depicting cannabis leaf or usage on the exterior of a business or facility, (excluding the business name and logo), or any event that may be attended at any time by an individual who is less than 19 years of age, including signage at places of public assembly;

6.5 No person shall grow more than four plants per residence, unless otherwise authorized through license of the Cannabis Act;

6.6 No person shall drive or have the care and control of a motorized vehicle or vessel, whether or not it is in motion, while the person's ability to operate the vehicle or vessel is impaired by cannabis within the jurisdiction of the First Nation.

7 ENFORCEMENT

7.1 This By-Law shall be enforced by a persons designated by the Chippewas of Georgina Island First Nation Council under written authorization, the Chippewas of Georgina Island First Nation By-Law Enforcement Officers, the Chippewas of Georgina Island First Nation Police Service and/or police designate under agreement.

7.2 Employers, Proprietors and Managers are required upon becoming aware of a breach of this By-Law, to notify the offender that they are in contravention of this By-Law and ask them to immediately comply or to remove themselves to an area of compliance. In the event that the person fails to comply, the Employer, Proprietor or Manager must immediately report the offence to an Officer and remain on scene to assist the officer with their investigation.

7.3 A person who fails or refuses to comply with any provision of this By-Law, or who fails or refuses to comply with an order made under this By-Law, or who resists or interferes with an Officer acting under this By-Law is deemed to have committed an offense under this By law.

8 PENALTIES

8.1 Any person who commits an offence under this By-Law is liable on conviction to a fine of not more than $1,000 (one thousand dollars) or to imprisonment for a term of 30 days (thirty days), or to both.

8.2 Any Proprietor or Employer who fails or neglects to perform the duties imposed on him by any of the provisions of this By-Law commits an offence and is liable on summary conviction to a fine of not more than $1,000 (one thousand dollars) or to imprisonment for a term of 30 days (thirty days), or to both.

8.3 Any person charged under this By-Law shall have the right to appear before a justice or provincial court judge for adjudication.

9 SEVERABILITY

9.1 If any section or part of this By-Law is found to be invalid for any reason, such section or part or item shall be deemed to be severable and all other sections or parts of this By-Law shall be deemed to be separate and independent therefrom and to be enacted as such.

10 FORCE AND EFFECT

10.1 This By-law is enacted under the Chippewas of Georgina Island First Nation Land Code.

10.2 This By-Law shall come into effect on August 15, 2019.

THIS BY-LAW IS HEREBY made at a duly convened meeting of the Chief and Council of the Chippewas of Georgina Island First Nation this day of August 6, 2019.

Chief Donna Big Canoe

Councillor William (Bill) McCue

Councillor Patricia Big Canoe

Councillor Laurl Hoeg

Councillor Benson Big Canoe

GEORGINA ISLAND

SCHEDULE "A"

CANNABIS VENDOR LICENSE

1) PURPOSE

a) To ensure that any Operator selected on behalf of the First Nation will act responsibly towards the community and encompass the same guiding purposes as the First Nation with regards to membership, residents and visitors.

b) The First Nation wishes to make regulation respecting retail sales of Cannabis and cannabis accessories, including authorization of cannabis retail operations, location, security, advertising, display and promotion of cannabis and related items.

c) The First Nation reserves the right to make alterations to the Schedule as deemed necessary.

2) DEFINITIONS

a) Affiliates are defined as the following:

i) a corporation that is affiliated with the person for the purposes of the Business Corporations Act, as set out in subsection 1 (4) of that Act;

ii) a corporation of which the person beneficially owns or controls, directly or indirectly, shares or securities currently convertible into shares carrying more than 9.9 per cent of the voting rights under all circumstances or by reason of the occurrence of an event that has occurred and is continuing, or a currently exercisable option or right to purchase such shares or such convertible securities;

iii) a partner in the same partnership as the person;

iv) a trust in which the person has a substantial beneficial interest, whether vested or contingent, or with respect to which the person acts as a trustee;

v) a member of the same joint venture, unincorporated association, unincorporated syndicate or unincorporated organization as the person; or

vi) a person who is deemed under subsection (2) or (3) to be an affiliate of the person or an affiliate of an affiliate of the person. A person is deemed to be an affiliate of another person if;

(1) the person is a corporation and the other person, or a group of persons or entities acting jointly or in concert with the other person, owns a beneficial interest in shares of the corporation, carrying at least 50 per cent of the votes for the election of directors of the corporation and the votes carried by the shares are sufficient, if exercised, to elect a director of the corporation; or

(2) if the other person, or a group of persons or entities acting jointly or in concert with the other person, has any direct or indirect influence that, if exercised, would result in control in fact of that person.

vii) Subsections (1) and (2) apply with respect to a group of persons or entities acting jointly or in concert with another person whether or not they are acting pursuant to an agreement or arrangement.

b) "Cannabis Vendor License" is a single licensed issued by the First Nation to an Operator

c) "Supplier" means a person or business that supplies cannabis to the Operator for the purpose of resale

d) "Operator" means a business and its affiliates that are provided a Cannabis Vendor License to sell cannabis within the jurisdiction of the First Nation;

3) LICENSING AND REVIEW

a) License

i) An Operator will be selected by the First Nation to undergo a review by the First Nation

ii) The Cannabis Vendor License will be issued to the selected company upon completion of the review process

iii) The Operator will then be responsible for the store and any subsequent issues that may arise from further reviews based on the operations.

iv) Upon receipt of the Cannabis Vendor License, the Operator will ensure that it is prominently displayed in a conspicuous place within the cannabis store to be found easily by any patron or inspector entering the facility.

b) Public notice of suspension of authorization

i) If a Cannabis Vendor License is suspended, the holder shall prominently display a sign respecting the suspension in a conspicuous place that is visible from the exterior of the public entrance to the cannabis retail store.

ii) The sign referred to in subsection (i) shall be in the form approved by the First Nation and shall be displayed for the duration of the suspension.

4) RESTRICTED LOCATIONS

a) A proposed cannabis retail store may not be located less than 150 metres from a school (public or private), daycare or recreational facility to be determined by the following criteria.

i) If the facility is the primary or only occupant of a building, 150 metres shall be measured from the property line of the property on which the facility is located.

ii) If the facility is not the primary or only occupant of a building, 150 meters shall be measured from the boundary of any space occupied by the facility within the building.

5) RESTRICTED ACCESS

a) No person under the age of 19 will be permitted into an establishment that retails cannabis unless the area in which cannabis is sold is separated by visible partition and restricted access from the rest of the store.

b) The Operator shall ensure that no individual under the age of nineteen (19) is permitted to enter the store unless for employment purposes.

c) For the purpose of employment, any individual eighteen (18) years of age or older is permitted to work in the retail sale of cannabis.

6) CANNABIS PRODUCT

a) The consumer is to have available any information regarding the medicinal or hallucinogen properties of a product. All Cannabis product(s) sold must be clearly marked on the container the following:

i) THC content

ii) CBD content

b) Where this is not available or is not fully and accurately disclosed by packaging, the supplier must have the product tested for CBD and THC quantities that outlines the medicinal or hallucinogen properties of a product for the purchaser to view prior to purchase and labelled accordingly.

c) Any product without proper labelling and disclosure will be considered contraband. An Operator in possession of such contraband commits an offense under this bylaw and is subject to fines and penalties imposed by the First Nation.

7) INSPECTION

a) The Operator will be notified of an inspection prior to the inspections taking place. The Opeator must cooperate with the inspector. Failure to do so will result in the immediate revocation of the license.

b) The First Nation will appoint the inspectors to conduct inspections on its behalf. The inspector will provide a written report regarding compliance of the vendor with a copy to the Operator and the First Nation.

8) OPERATION OF CANNABIS RETAIL STORES

a) A cannabis retail store is authorized to be open to the public between 9:00 a.m. and 11:00 p.m. on any day.

b) No individual will be able to purchase an amount in excess of 30 grams per visit to the store.

c) All cannabis product sold within the store will have the proper labelling and disclosure of information required under this bylaw.

d) The Operator may sell the Cannabis accessories within the meaning of Section 3.1(c) of the First Nation Cannabis By-Law.

e) The Operator will be subject to the terms of taxation as determined by the Chippewas of Georgina Island First Nation.

9) TRAINING REQUIREMENTS

a) The First Nation may approve training courses or programs, including but not limited to training courses or programs respecting,

i) the responsible sale of cannabis;

ii) record keeping requirements;

iii) permissible measures required to be taken to reduce the risk of cannabis being diverted to an illicit market or activity.

b) The following individuals are required to successfully complete training courses or programs approved under subsection 9(a):

i) The Operator and Affiliates

ii) Members of Management including the Manager

iii) Individuals employed to work in a cannabis retail store 30 days from the start of their employment

iv) The Operator shall ensure that every person employed to work in the cannabis retail store meets the training requirements

v) Costs associated with the training will be the responsibility of the Operator.

10) FINES AND PENALTIES

a) The First Nation shall develop regulations for infractions of the vendor. The First Nation reserves the right to suspend or revoke a license whether the vendor has been charged or convicted of an offense under this bylaw.

11) RECORD KEEPING

a) Vendors will ensure that any product sold within the store is able to be traced to the producer. This will include all purchase invoices and MSDS forms associated with a product.

b) All records will be made available to an inspector upon inspection.

CHIPPEWAS OF GEORGINA ISLAND FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *16*

DIVISION 3 - Borrowing *17*

DIVISION 4 - Risk Management *18*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *26*

PART V - Tangible Capital Assets **27**

PART VI - Reporting Breaches **28**

PART VII - Miscellaneous **30**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Chippewas of Georgina Island First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Chippewas of Georgina Island First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Chippewas of Georgina Island First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"Band Manager" means the person appointed Band Manager under section 17;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Chippewas of Georgina Island First Nation;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the Band Manager, Senior Financial Manager, Senior Financial Manager and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"Senior Financial Manager" means the person appointed Senior Financial Manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"Senior Financial Manager" means the person appointed Senior Financial Manager under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the Band Manager.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Senior Financial Manager must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Band Manager and the Senior Financial Manager must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Band Manager or the Senior Financial Manager may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Band Manager or the Senior Financial Manager.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must record minutes of its meetings as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend acceptance with a Motion;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and record any significant variances in the records and steps taken to mitigate;

(d) review the quarterly financial statements;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a recommendations to Finance Staff respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out or designate the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) Committee will review on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make changes to the Finance Staff on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate and amend if required; and

(g) periodically review and make any changes to the terms of reference of the Committee.

Committee Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Committee may assign special task committees of the activities respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Band Manager

17.(1) The Council must appoint a person as Band Manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Band Manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the Band Manager under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Band Manager's duties specified in this Law.

(3) The Band Manager may assign the performance of any of the Band Manager's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Band Manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Manager

18.(1) The Council must appoint a person as Senior Financial Manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Band Manager, the Senior Financial Manager is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the Senior Financial Manager, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the Senior Financial Manager under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the Band Manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the Senior Financial Manager's duties under this Law.

(3) With the approval of the Band Manager, the Senior Financial Manager may assign the performance of any of the duties or functions of the Senior Financial Manager to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Senior Financial Manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Manager

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as Senior Financial Manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Band Manager, the Senior Financial Manager is responsible for performing the Senior Financial Manager's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the Senior Financial Manager is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the Band Manager the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the Band Manager the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the Band Manager, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the Senior Financial Manager under this Law.

(4) With the approval of the Band Manager, the Senior Financial Manager may assign the performance of any of the duties or functions of the Senior Financial Manager to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Senior Financial Manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the Band Manager, the Senior Financial Manager and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Band Manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the Band Manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the Band Manager a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the Band Manager or, in the case of the Band Manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the Senior Financial Manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the Senior Financial Manager and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the Senior Financial Manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the Senior Financial Manager and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the Senior Financial Manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the Band Manager or the Senior Financial Manager.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the Senior Financial Manager.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Senior Financial Manager under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Senior Financial Manager must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Senior Financial Manager to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the Band Manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Band Manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The Senior Financial Manager must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Senior Financial Manager must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The Senior Financial Manager must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Senior Financial Manager must provide the financial information in subsection (1) to the Band Manager within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Senior Financial Manager must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Senior Financial Manager must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the Senior Financial Manager must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The Senior Financial Manager must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The Senior Financial Manager must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards* permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The Senior Financial Manager must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The Senior Financial Manager may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Senior Financial Manager, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The Band Manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The Senior Financial Manager must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Senior Financial Manager must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Band Manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the Band Manager under subsection 72(3), the Band Manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the Band Manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Band Manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Coming into Force

81.(1) This section and the operative portions of sections 1-6, 24, 27, 29, 30, 49-54, 56-60, 64 and 77-79 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 20(1), 21, 22(1-3), 23(2),(3) and (5), 25, 26, 31, 61 and 72-75 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 18th day of Oct., 2019, at Georgina Is. in the Province of Ontario at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of Three (3) members of Council was present throughout.

Chief Donna Big Canoe

Councillor Benson Big Canoe

Councillor Patricia Big Canoe

Councillor Lauri Hoeg (Williamson)

Councillor William McCue

CHIPPEWAS OF THE THAMES FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **15**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *15*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *18*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *22*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *29*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *35*

PART V - Capital Projects **36**

PART VI - Miscellaneous **40**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **46**

PART I - Interpretation **46**

PART II - Councillors and Committee Members **47**

PART III - Officers and Employees **50**

PART IV - Contractors **52**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation;

B. The Council of the Chippewas of the Thames First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of the Chippewas of the Thames First Nation enacted the Chippewas of the Thames Financial Administration Law, 2013, which is hereby repealed in its entirety and replaced with this *Chippewas of the Thames Financial Administration Law, 2018*; and

NOW THEREFORE the Council of the Chippewas of the Thames First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Chippewas of the Thames First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Chippewas of the Thames First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit

the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The Chippewas of the Thames Financial Administration Law, 2013, enacted by the Council is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81, 101 – 104 of this Law and the Schedule to this Law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 27th day of Nov., 2018, at Chippewas of the Thames First Nation, in the Province of Ontario at a duly called and conducted Council meeting at

which the required quorum of eight (8) members of Council was present throughout.

Chief

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than one hundred dollars ($100.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

CHIPPEWAS OF THE THAMES FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

[2016 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **15**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *15*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *18*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *22*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *29*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *34*

PART V - Capital Projects **36**

PART VI - Miscellaneous **40**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **46**

PART I - Interpretation **46**

PART II - Councillors and Committee Members **47**

PART III - Officers and Employees **50**

PART IV - Contractors **52**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation;

B. The Council of the Chippewas of the Thames First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

C. The Council of the Chippewas of the Thames First Nation enacted the *Chippewas of the Thames First Nation Financial Administration Law, 2018,* which is hereby repealed within.

NOW THEREFORE the Council of the Chippewas of the Thames First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Chippewas of the Thames First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Comptroller" means the person appointed Comptroller under section 19;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Executive Administrator" means the person appointed Executive Administrator under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Chippewas of the Thames First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the Executive Administrator, Comptroller, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Comptroller must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Executive Administrator and the Comptroller must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Executive Administrator or the Comptroller may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Executive Administrator or the Comptroller; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Executive Administrator, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) Annually review **or** participate in the development of, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Executive Administrator

18.(1) The Council must appoint a person as Executive Administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Executive Administrator is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the Executive Administrator considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the Executive Administrator under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Executive Administrator's duties specified in this Law.

(3) The Executive Administrator may assign the performance of any of the Executive Administrator's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Executive Administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Comptroller

19.(1) The Council must appoint a person as Comptroller of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Executive Administrator, the Comptroller is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the Comptroller under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the Executive Administrator that are not contrary to the Act or inconsistent with the Comptroller's duties under this Law.

(3) With the approval of the Executive Administrator, the Comptroller may assign the performance of any of the duties or functions of the Comptroller to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the Comptroller of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Comptroller, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the Comptroller the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the Comptroller the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the Executive Administrator, Comptroller, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the Executive Administrator, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the Executive Administrator, the Comptroller, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Executive Administrator must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the Executive Administrator must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the Comptroller must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the Comptroller must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the Executive Administrator or the Comptroller.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The Comptroller must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The Comptroller

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The Executive Administrator may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the Executive Administrator the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The Executive Administrator or the Comptroller must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the Executive Administrator or Comptroller may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by two authorized signatories.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The Executive Administrator or the Comptroller may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the Comptroller to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the Comptroller may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the Comptroller recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the Executive Administrator or the Comptroller.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Comptroller under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Comptroller must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the Comptroller to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the Comptroller must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the Comptroller may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the Executive Administrator must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Executive Administrator must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The Comptroller must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Comptroller must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the Comptroller must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Comptroller must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Comptroller must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Comptroller must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the Comptroller must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The Comptroller must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within one hundred five (105) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within one hundred ten (110) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The Comptroller must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The Comptroller must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Comptroller; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The Executive Administrator must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the Executive Administrator to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The Executive Administrator must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The Executive Administrator must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the Comptroller must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the Executive Administrator must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The Executive Administrator must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the Executive Administrator must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the Comptroller must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The Executive Administrator may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the Executive Administrator, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Executive Administrator or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the Executive Administrator under subsection 101(3), the Executive Administrator must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the Executive Administrator, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Executive Administrator and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Chippewas of the Thames Financial Administration Law, 2018* is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. This Law comes into force the day after it is approved by the Board.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 26 day of September, 2019, at Chippewas of the Thames First Nation, in the Province of Ontario at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of seven (7) members of Council was present throughout.

Chief Jacqueline French

Councillor Denise Beeswax

Councillor Michelle Burch

Councillor Kodi Chrisjohn

Councillor Beverly Deleary

Councillor Adam Deleary

Councillor Kingson Huff

Councillor Terri Fisher

Councillor Rawleigh Grosbeck

Councillor Creatha Whitecalf

Councillor Warren Huff

Councillor Leland Sturgeon

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the Executive Administrator:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The Executive Administrator must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the Executive Administrator must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than one hundred dollars ($100.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the Executive Administrator under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The Executive Administrator must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the Executive Administrator or, in the case of the Executive Administrator, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the Executive Administrator or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the Executive Administrator or, in the case of the Executive Administrator, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

HENVEY INLET FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *15*

DIVISION 3 - Expenditures *16*

DIVISION 4 - General Matters *19*

DIVISION 5 - Borrowing *20*

DIVISION 6 - Risk Management *22*

DIVISION 7 - Financial Reporting *26*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *31*

PART V - Capital Projects **32**

PART VI - Miscellaneous **36**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **42**

PART I - Interpretation **42**

PART II - Councillors and Committee Members **43**

PART III - Officers and Employees **46**

PART IV - Contractors **47**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Henvey Inlet First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Henvey Inlet First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Henvey Inlet First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Henvey Inlet First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 87.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

62.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the

Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

92. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 98(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

105. (1) This section and the operative portions of sections 1- 7, 23, 25, 26, 28, 67-71, 73-77, 83, 94 and 95 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 78 and 98 – 101 and the Schedule come into force on Jauary 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 20 day of March 2019, at Pickerel, in the Province of ONTARIO at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of 4 (__) members of Council was present throughout.

Chief Michael McQuabbie

Councillor Carl Ashawasagai

Councillor Patrick Brennan

Councillor Brenda Contin

Councillor Lionel Fox

Councillor Anthony Solomon

Councillor Genevieve Solomon Dubois

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Mississaugas of Scugog Island First Nation in the Province of Ontario.

Mississaugas of Scugog Island First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 13th day of August, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MISSISSAUGAS OF SCUGOG ISLAND FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

MISSISSAUGAS OF SCUGOG ISLAND FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

TABLE OF CONTENTS

Title and Subtitle	Page
Citation	2
Definitions and References	2
Annual Budget	3
Expenditures	3
Current Year Expenditures	3
Expenditures not Authorized in this Law	4
Expenditure of Contingency	4
Words and Expressions	4
Expressions	4
Interpretation	4
Schedule	4
Coming into Force	4

MISSISSAUGAS OF SCUGOG ISLAND FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a sewer fee law in relation to collection and treatment of wastewater;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Mississaugas of Scugog Island First Nation duly enacts as follows:

Citation

1. This Law may be cited as the *Mississaugas of Scugog Island First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

Definitions and References

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"council" has the meaning given to that term in the Act;

"Fee Law" means the *Mississaugas of Scugog Island Sewer Services Fee Law, 2017*;

"First Nation" means the Mississaugas of Scugog Island First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"WWTP" means Wastewater Treatment Plant.

Annual Budget

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

Expenditures

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

Current Year Expenditures

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

Expenditures not Authorized in this Law

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, council must amend this Law in accordance with council procedure and the requirements of the Act.

Expenditure of Contingency

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

Words and Expressions

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Fee Law.

Expressions

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

Interpretation

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

Schedule and Appendices

11. (1) The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

Coming into Force

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 30 day of July, 2019, at Port Perry, in the Province of Ontario.

A quorum of Council consists of two (2) members of Council.

Chief Kelly LaRocca

Councillor Jamie Coons

Councillor Laura Colwell

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

REVENUES

1. Fee revenues to be collected in budget year:	
a. Fee Revenues	$1,060,000.00
b. Money from Reserve Fund	$59,614.41
TOTAL REVENUES	**$1,119,614.41**

EXPENDITURES

1. Sewage Collection, Treatment and Disposal	$1,271,201.59
2. Contingency Amount	$50,386.00
3. Transfer into WWTP Fee Reserve Fund	$0
TOTAL EXPENDITURES	**$1,321,587.59**

ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$201,973.18
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE:	**$0**

This Budget includes the attached Appendix

Appendix

WWTP Fee Reserve Fund	
Beginning balance as of January 1, 2019:	$59,614.85
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$59,614.85
Transfers in from current year's revenues:	$0
Interest earned in current year:	$0
Ending balance as of December 31, 2019:	**$0**

MISSISSAUGA OF SCUGOG ISLAND FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

[With Local Revenues]

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **15**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *15*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *18*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *22*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *29*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *35*

PART V - Capital Projects **36**

PART VI - Miscellaneous **40**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **46**

PART I - Interpretation **46**

PART II - Councillors and Committee Members **47**

PART III - Officers and Employees **50**

PART IV - Contractors **52**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Mississaugas of Scugog Island First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Mississaugas of Scugog Island First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Mississaugas of Scugog Island First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a law adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Mississaugas of Scugog Island First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation or on the First Nation's website.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day;

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day;

(f) holidays occurring without a notice period, must be included in the calculation of the period.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than the First Natino's constitution a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and annual financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit

the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

108. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81, 101 – 104 of this Law and the Schedule to this Law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 1 day of Dec, 2018, at Scugog, in the Province of Ontario at a duly called and conducted Council

meeting at which the required quorum of 3 (__) members of Council was present throughout.

Chief Kelly Larocca

Councillor Laura Colwell

Councillor Jamie Coons

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than _____ dollars ($_____) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

MITAANJIGAMIING FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

[With Local Revenues]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 5

DIVISION 1 - Council 5

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 6

DIVISION 3 - Officers and Employees 10

DIVISION 4 - Conduct Expectations 13

PART IV - Financial Management 15

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 15

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 17

DIVISION 3 - Expenditures 18

DIVISION 4 - General Matters 20

DIVISION 5 - Borrowing 22

DIVISION 6 - Risk Management 24

DIVISION 7 - Financial Reporting 29

DIVISION 8 - Information and Information Technology 35

PART V - Capital Projects 36

PART VI - Miscellaneous 40

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 46

PART I - Interpretation 46

PART II - Councillors and Committee Members 47

PART III - Officers and Employees 50

PART IV - Contractors 52

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Mitaanjigamiing First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Mitaanjigamiing First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Mitaanjigamiing First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Mitaanjigamiing First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure of local revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

108. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81 and 101 – 104 and the Schedule come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 3rd day of May, 2019, at Fort Frances, in the Province of Ontario at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of Two (2) members of Council was present throughout.

Chief Madeline Janice Henderson

Councillor Roy Morrison

Councillor Darlene Whitecrow

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

SHAWANAGA FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW
(With Local Revenue Provisions)

Notice to Reader: The text highlighted in yellow represents provisions that must presently come into force immediately following enactment of this law under the Financial Administration Law Standards effective April 1, 2016. Text highlighted in green represents provisions that should come into force one year from the effective date of a 10-year grant agreement.

BCR 18-17-522 | 26/06/2018
18/07/024CM

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *18*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *21*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *28*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *33*

PART V - Capital Projects **35**

PART VI - Miscellaneous **39**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **44**

PART I - Interpretation **44**

PART II - Councillors and Committee Members **45**

PART III - Officers and Employees **48**

PART IV - Contractors **49**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Shawanaga First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Shawanaga First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

1. This Law may be cited as the *Shawanaga First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II- Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Shawanaga First Nation as scheduled to the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or

agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of theFirst Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements

as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenuesreferred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations*.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*.

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V -Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

108. (1) This section and the operative portions of sections 1-7, 24, 26, 27, 29, 30, 69-74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81, 101 – 104 of this Law and the Schedule to this Law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 13th day of December 2018, at Shawanaga, in the Province of Ontario at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of 4 () members of Council was present throughout.

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well- informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

TEMAGAMI FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *15*

DIVISION 3 - Expenditures *16*

DIVISION 4 - General Matters *19*

DIVISION 5 - Borrowing *20*

DIVISION 6 - Risk Management *22*

DIVISION 7 - Financial Reporting *26*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *31*

PART V - Capital Projects **32**

PART VI - Miscellaneous **36**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **42**

PART I - Interpretation **42**

PART II - Councillors and Committee Members **43**

PART III - Officers and Employees **46**

PART IV - Contractors **47**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Temagami First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Temagami First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Temagami First Nation Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Temagami First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 87.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

62.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the

Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

92. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 98(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

105. (1) This section and the operative portions of sections 1- 7, 23, 25, 26, 28, 67-71, 73-77, 83, 94 and 95 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 78 and 98 – 101 and the Schedule come into force on Jauary 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 27 day of Nov, 2018, at Bear Island, in the Province of Ontario at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of five (5) members of Council was present throughout.

First Chief Arnold Paul

Second Chief John Turner

Councillor Jamie Saville

Councillor Wayne Potts

Councillor Michael Paul

Councillor Douglas McKenzie Sr

Councillor Jamie Friday

Councillor Alice Becker

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

TEMAGAMI FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *15*

DIVISION 3 - Expenditures *16*

DIVISION 4 - General Matters *18*

DIVISION 5 - Borrowing *20*

DIVISION 6 - Risk Management *22*

DIVISION 7 - Financial Reporting *26*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *31*

PART V - Capital Projects **32**

PART VI - Miscellaneous **36**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **41**

PART I - Interpretation **41**

PART II - Councillors and Committee Members **42**

PART III - Officers and Employees **45**

PART IV - Contractors **46**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Temagami First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of the Temagami First Nation enacted the *Temagami First Nation Financial Administration Law, 2018* which is repealed within.

NOW THEREFORE the Council of the Temagami First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Temagami First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Temagami First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the executive director, finance manager and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"finance manager" means the person appointed finance manager under section 19;

"executive director" means the person appointed executive director under section 18;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least five (5) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the finance manager must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the executive director and the finance manager must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The executive director or the finance manager may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the executive director or the finance manager; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the executive director, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Executive Director

18.(1) The Council must appoint a person as executive director of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the executive director is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the executive director considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the executive director under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the executive director's duties specified in this Law.

(3) The executive director may assign the performance of any of the executive director's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the executive director of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Finance Manager

19.(1) The Council must appoint a person as finance manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the executive director, the finance manager is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the finance manager under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the executive director that are not contrary to the Act or inconsistent with the finance manager's duties under this Law.

(3) With the approval of the executive director, the finance manager may assign the performance of any of the duties or functions of the finance manager to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the finance manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the executive director, the finance manager and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the executive director must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the executive director must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the finance manager must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the executive director or the finance manager.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The finance manager must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The finance manager

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The executive director may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the executive director the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The executive director or the finance manager must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The executive director or finance manager may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the executive director or the finance manager.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The executive director or the finance manager may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the finance manager to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the finance manager may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the finance manager recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may

borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the executive director or the finance manager.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the finance manager under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the finance manager must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the finance manager to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

62.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the finance manager must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the finance manager may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the executive director must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the executive director must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the finance manager must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the finance manager must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The finance manager must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the finance manager must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The finance manager must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the finance manager must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The finance manager must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within ninety (90) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within one hundred five (105) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The finance manager must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than ninety (90) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the finance manager; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The executive director must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the executive director to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The executive director must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The executive director must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the finance manager must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the executive director must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The executive director must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the executive director must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the finance manager must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

92. The executive director may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the executive director, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First* Nations *Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the executive director or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the executive director under subsection 98(3), the executive director must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1)All reasonable steps must be taken by the executive director, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The executive director and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1)A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1)In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

105. The *Temagami First Nation Financial Administration Law, 2018* is hereby repealed its entirety.

Coming into Force

106. This Law comes into force on the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 24th day of September, 2019, at Bear Island, in the Province of Ontario at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of five (5) members of Council was present throughout.

First Chief Arnold Paul

Second Chief John Turner

Councillor Jamie Saville

Councillor John Potts

Councillor Michael Paul

Councillor Douglas Mckenzie Sr

Councillor Jamie Friday

Councillor Alice Moore

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the executive director:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The executive director must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the executive director must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the executive director under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The executive director must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the executive director or, in the case of the executive director, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the executive director or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the executive director or, in the case of the executive director, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Wasauksing First Nation in the Province of Ontario.

Wasauksing First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WASAUKSING FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the Council of a First Nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a First Nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to, at least once each year, make a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Wasauksing First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Wasauksing First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Wasauksing First Nation Property Assessment Law, 2018*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Wasauksing First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Wasauksing First Nation Property Taxation Law, 2018*.

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019 and ending March 31, 2020 is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. A Capital Infrastructure Improvement Reserve Fund reserve fund is hereby established for the purposes of upgrading infrastructure on the reserve.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 14th day of May 2019, at Wasauksing, in the Province of Ontario.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Warren Tabobondung

Councillor Rebeka Tabobondung

Councillor Vince Chechock

Councillor Brent Tabobandung

Councillor David Martin Rice

Councillor Theresa McInnes

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues for current fiscal year:

a. Property Tax	$486,295.87
b. Property Transfer Tax	$10,000
TOTAL REVENUES:	**$496,295.87**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures

a. Professional Services	$131,900
b. Tax Admin & Mgmt. Salaries/Benefits	$70,000
c. Office Space/Rent	$12,000
d. Travel/Office Supplies	$5,000
e. Governance/Council Support	$5,000
e. TAS Software Annual Fee	$5,000
f. Administration	$7,000

2. Protection Services

a. Policing	$5,000
b. Fire Services (Dispatch, 911, Volunteer Retention)	$60,000
c. Fire Services Plan (Consultant 1st year expense)	$45,000
d. Emergency Planning	$10,000

3. Transportation

a. Grading/Emergency Road Work	$23,000
b. Snow Removal	$11,000
c. Dust Control	$9,000
d. Street Lighting	$3,806.87
4. Environment Health Services	
a. Septic Disposal (Lagoon Fees)	$10,000
b. Waste Disposal (Transfer Station)	$8,589
5. Contingency Amounts	
a. Contingency (2.05636%)	$10,000
6. Transfers into Reserve Funds	
a. Capital Infrastructure Improvement Reserve Fund	$65,000
TOTAL EXPENDITURES:	**$496,295.87**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

Note: The First Nation has the following service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a.	**Municipal Property Assessment Corporation- Assessment Service**	$ 115,900
b.	**Smart Consulting Group Inc.**	$ 5,000

Note: This Budget includes the attached Appendix.

Appendix

Reserve Fund Balance

1. Capital Infrastructure Improvement Reserve Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019:	$ 0
Transfers out	$ 0
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$ 65,000
Interest earned in current year:	$ ____0_____
Ending balance as of March 31, 2020:	$ ___65,000__

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Wasauksing First Nation in the Province of Ontario.

Wasauksing First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of May, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WASAUKSING FIRST NATION
ANNUAL RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the Council of a First Nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands, and interests or rights;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a First Nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Wasauksing First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Wasauksing First Nation Annual Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Wasauksing First Nation Property Assessment Law, 2018*;

"First Nation" means the Wasauksing First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Wasauksing First Nation Property Taxation Law, 2018.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 14th day of May 2019, at Wasauksing, in the Province of Ontario

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Warren Tabobondung

Councillor Rebeka Tabobondung

Councillor Vincent Chechock

Councillor Brent Tabobandung

Councillor David Martin Rice

Councillor Theresa McInnes

SCHEDULE

TAX RATE

PROPERTY CLASS	RATE PER $100 of Assessed Value:
1 Residential	0.509317

Québec

Conseil des Atikamekw de Wemotaci

LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

2018

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I. Citation 3

PARTIE II. Interprétation et application 3

PARTIE III. Administration 7

SECTION 1. - Conseil de bande 7

SECTION 2. - Comité des finances et d'audit 8

SECTION 3. Dirigeants et employés 12

SECTION 4. - Attentes en matière de conduite 15

PARTIE IV. - Gestion financière 17

SECTION 1. - Plans financiers et budgets annuels 17

SECTION 2. - Comptes d'institutions financières 19

SECTION 3. - Dépenses 20

SECTION 4. - Généralités 22

SECTION 5. - Emprunt 24

SECTION 6. - Gestion de risques 26

SECTION 7.- Informations financières 31

SECTION 8. - Information et technologies de l'information 36

PARTIE V. - Projets d'immobilisations 37

PARTIE VI. – Dispositions diverses 41

ANNEXE – PROCÉDURE VISANT À ÉVITER ET À ATTÉNUER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS 47

PARTIE I. - Interprétation 47

PARTIE II. – Membres du Conseil de bande et membres du comité 48

PARTIE III. - Dirigeants et employés 51

PARTIE IV. - Entrepreneurs 53

CONSIDÉRANT QUE :

A. En vertu de [l'article 9 de la Loi sur la gestion financière des Premières Nations (« la Loi »)/ [indiquer le texte législatif en vertu duquel la loi sur l'administration financière (« LAF ») est créée], le Conseil de bande d'une Première Nation peut créer des lois relatives à l'administration financière de la Première Nation;

B. Le Conseil des Atikamekw de Wemotaci considère qu'il est dans le meilleur intérêt de la Première Nation de créer une loi à ces fins;

PAR CONSÉQUENT, le Conseil des Atikamekw de Wemotaci adopte ce qui suit :

PARTIE I. Citation

Citation

1. La présente loi peut être citée sous le titre *de* Loi sur l'administration financière (LAF) du Conseil des Atikamekw de Wemotaci de 2018.

PARTIE II. Interprétation et application

Définitions

2. (1) À moins que le contexte n'indique le contraire, dans la présente LAF :

« actifs financiers de la Première Nation » signifie tous les fonds ou autres actifs financiers de la Première Nation;

« administration financière » signifie la gestion, la supervision, le contrôle et la direction de l'ensemble des questions liées aux affaires financières de la Première Nation;

« auditeur » signifie l'auditeur indépendant de la Première Nation nommé en vertu de l'article 73.

« autres recettes » signifie d'autres recettes telles que définies à l'article 3 du *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes* adopté en vertu de la Loi;

« budget » signifie le budget annuel de la Première Nation qui a été approuvé par le Conseil de bande;

« CGFPN » signifie le Conseil de gestion financière des Premières Nations;

« code » signifie un code adopté par la Première Nation en vertu de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations* ou un code foncier adopté par la Première Nation en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*;

« Comité des finances et d'audit » signifie le Comité des finances et d'audit établi en vertu de l'article 12;

« compétence financière » signifie la capacité à lire et comprendre des états financiers comportant des questions comptables que l'on peut raisonnablement s'attendre à voir soulevées dans les états financiers de la Première Nation;

« Conseil de bande » signifie le conseil de bande de la Première Nation;

« directeur principal » signifie la personne nommée à titre de directeur principal en vertu de l'article 18;

« directeur principal des finances » signifie la personne nommée à titre de directeur principal des finances en vertu de l'article 19;

« dirigeant » signifie le directeur principal, le directeur principal des finances et tout autre employé de la Première Nation désigné par le Conseil de bande à titre de dirigeant;

« document » signifie tout support ou média sur lequel de l'information est enregistrée ou conservée par quelque moyen, graphique, électronique, mécanique ou autre que ce soit;

« documents financiers » signifie tous les documents liés à l'administration financière de la Première Nation, y compris les procès-verbaux des réunions du Conseil de bande et du Comité des finances et d'audit;

« dossier de la Première Nation » signifie tous les documents concernant la gouvernance, la gestion, les opérations et l'administration financière de la Première Nation;

« entité liée » signifie :

a) un mandataire de la Première Nation;

b) une société dans laquelle la Première Nation a une participation significative ou donnant le contrôle;

c) une société en commandite dans laquelle la Première Nation ou une autre entité liée à la Première Nation est un partenaire détenant une participation significative ou donnant le contrôle;

d) une fiducie de la Première Nation.

« états financiers annuels » signifie les états financiers annuels de la Première Nation prévus à la Section 7 de la Partie IV;

« enveloppe budgétaire » signifie une affectation monétaire aux termes d'un budget pour les fins auxquelles elle peut être utilisée;

« exercice » signifie l'exercice financier de la Première Nation indiqué à l'article 23;

« institution financière » signifie l'Administration financière des Premières Nations, une banque ou une coopérative d'épargne et de crédit ou caisse populaire;

« Loi » signifie la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*;

« loi de la Première Nation » signifie toute loi, y compris tout règlement ou code de la Première Nation, créée par le Conseil de bande ou par les membres de la Première Nation;

« membre du Conseil de bande » signifie un membre du Conseil de bande de la Première Nation et inclut le Chef de la Première Nation;

« membre emprunteur » signifie une Première Nation qui a été acceptée en tant que membre emprunteur en vertu du paragraphe 76(2) de la Loi et qui n'a pas cessé d'être un membre emprunteur en vertu de l'article 77 de la Loi;

« normes du CGFPN » signifie les normes établies de temps à autre par le CGFPN en vertu de la Loi;

« normes » signifie les normes établies de temps à autre en vertu de la Loi;

« PCGR » signifie les principes comptables généralement reconnus de Comptables professionnels agréés du Canada, y compris leurs modifications ou remplacements éventuels;

« plan financier pluriannuel » signifie le plan prévu à l'article 24;

« Première Nation » signifie Conseil des Atikamekw de Wemotaci ;

« président du Conseil de bande » signifie la personne nommée ou élue à la présidence du Conseil de bande;

« rapport spécial » signifie un rapport décrit à au paragraphe 72;

(2) « terres de la Première Nation » signifie toutes les réserves de la Première Nation au sens de la *Loi sur les Indiens*; et

(3) Sauf disposition contraire dans la présente LAF, les termes et expressions utilisés dans la présente LAF ont le même sens que celui qui leur est attribué dans la Loi;

(4) À moins qu'un terme ou une expression ne soit défini en vertu du paragraphe (1) ou (2) du présent article ou d'une autre disposition de la présente LAF, les définitions de la *Loi d'interprétation* s'appliquent;

(5) Toutes les références à des textes législatifs nommés dans la présente LAF concernent des textes législatifs du gouvernement du Canada.

Interprétation

3. (1) Dans la présente LAF, les règles d'interprétation suivantes s'appliquent :

a) les mots au singulier s'entendent également au pluriel et vice-versa;

b) les mots masculins ou féminins s'appliquent, le cas échéant, aux personnes physiques de l'un ou l'autre sexe et aux personnes morales;

c) si un mot ou un terme est défini, cette définition s'applique aux autres parties du discours et aux autres formes grammaticales du même mot ou terme;

d) le terme « doit » signifie qu'une chose est obligatoire et le terme « peut » signifie qu'une chose est permise ;

e) à moins que le contexte n'indique clairement le contraire, l'expression « y compris », « incluant » ou « notamment » signifie « y compris mais non de façon limitative »; et

f) une référence à un texte législatif sous-entend également toute modification ou tout remplacement qui lui est apporté et tout règlement créé en vertu de celui-ci.

(2) La règle de droit a vocation permanente; exprimée dans un texte au présent intemporel, elle s'applique à la situation du moment de façon à ce que le texte produise ses effets selon son esprit, son sens et son objet.

(3) Les mots dans la présente LAF qui font référence à un dirigeant, désigné par sa fonction ou autrement, s'appliquent également à toute personne désignée par le Conseil de bande comme étant autorisée à agir au nom du dirigeant ou à toute personne affectée ou déléguée pour occuper le poste du dirigeant en vertu de la présente LAF.

Affichage d'avis publics

4. (1) Si un avis public doit être affiché en vertu de la présente LAF, l'avis public est réputé avoir été affiché convenablement si un avis écrit est placé à un endroit bien en vue et accessible de manière à être vu publiquement dans les bureaux administratifs principaux de la Première Nation.

(2) Sauf disposition expresse contraire, si un avis public de réunion doit être affiché en vertu de la présente LAF, l'avis doit être affiché au moins quinze (15) jours avant la date de la réunion.

Calcul des délais

5. Dans la présente LAF, les délais doivent être calculés conformément aux règles suivantes :

a) si le délai pour prendre une mesure expire ou tombe un jour férié, la mesure peut être prise le jour ouvrable suivant;

b) si l'on fait référence à un délai exprimé autrement qu'en termes de « jours francs », entre deux événements, on calculera ce délai en ne comptant pas le jour où survient le premier événement et en comptant le jour où le deuxième événement survient;

c) si le délai doit commencer ou se terminer un jour déterminé ou courir jusqu'à un jour déterminé, ce jour est compté;

d) si le délai doit commencer après ou à compter d'un jour déterminé, ce jour n'est pas compté; et

e) lorsqu'un acte doit être accompli dans un délai qui suit ou précède un jour déterminé, ce jour n'est pas compté.

Conflit de lois

6. (1) S'il y a un conflit entre la présente LAF et une autre loi de la Première Nation, autre qu'un code, la présente LAF prévaut.

(2) S'il y a conflit entre la présente LAF et la Loi, la Loi prévaut.

Portée et application

7. La présente LAF s'applique à l'administration financière de la Première Nation.

PARTIE III. Administration

SECTION 1. - Conseil de bande

Responsabilités du Conseil de bande

8. (1) Le Conseil de bande est responsable de toutes les questions liées à l'administration financière de la Première Nation, qu'elles aient été affectées ou déléguées ou non à un dirigeant, un employé, un comité, un entrepreneur ou mandataire selon ou en vertu de la présente LAF.

(2) Sous réserve de l'alinéa 5(1)*f*) de la Loi, de la présente LAF et de toute autre loi de la Première Nation applicable, le Conseil de bande peut déléguer l'une ou l'autre de ses fonctions à ses dirigeants, employés, comités, entrepreneurs ou mandataires en vertu de la présente LAF, à l'exception des fonctions suivantes :

a) l'approbation des politiques, des procédures ou des directives du Conseil de bande;

b) la nomination des membres, du président du Comité des finances et d'audit et du vice-président du Comité des finances et d'audit;

c) l'approbation des budgets et des états financiers de la Première Nation; et

d) l'approbation du pouvoir d'emprunt de la Première Nation.

Politiques, procédures et directives du Conseil de bande

9. (1) Sous réserve du paragraphe (2), le Conseil de bande peut établir des politiques et des procédures et donner des directives concernant toute question liée à l'administration financière de la Première Nation.

(2) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives concernant l'acquisition, la gestion et la protection des biens de la Première Nation.

(3) Le Conseil de bande ne doit pas établir de politiques ou de procédures ou donner de directives concernant l'administration financière de la Première Nation qui entrent en conflit avec la présente LAF, la Loi ou les PCGR.

(4) Le Conseil de bande doit veiller à ce que toutes les politiques et procédures liées aux ressources humaines soient conçues et mises en œuvre afin de favoriser des mesures de contrôle interne de l'administration financière qui sont efficaces.

(5) Le Conseil de bande doit documenter toutes ses politiques, procédures et directives et les mettre à la disposition de toute personne tenue d'agir conformément à celles-ci ou susceptible d'être directement concernée par celles-ci.

Rapports sur la rémunération, les dépenses et les contrats

10. (1) Dans cette section :

« entité » signifie une société par actions ou autre société, une coentreprise ou toute autre association non incorporée ou organisme dont les transactions financières sont consolidées dans les états financiers de la Première Nation conformément aux principes comptables généralement reconnus;

« dépenses » inclut les coûts liés aux transport, logement, repas et accueil ainsi que les coûts accessoires;

« rémunération » signifie les salaires, traitements, commissions, boni, frais, honoraires et dividendes et tout autre avantage pécuniaire et non-pécuniaire.

Le directeur principal des finances doit préparer, annuellement, un rapport énumérant séparément le montant de la rémunération payée et des dépenses remboursées par la Première Nation ou par toute entité à chacun des membres du Conseil de bande que ces sommes soient versées au membre du Conseil de bande alors que celui-ci agissait en sa capacité de membre du Conseil de bande ou toute autre capacité.

SECTION 2. - Comité des finances et d'audit

Interprétation

11. (1) Dans la présente section, « Comité » signifie le Comité des finances et d'audit.

Mise en place du Comité

12. (1) Le Comité de la Première Nation est mis en place afin de fournir des conseils et des recommandations au Conseil de bande, et pour l'assister dans son processus décisionnel à l'égard de l'administration financière de la Première Nation.

(2) Le Conseil de bande doit nommer au moins trois (3) membres du Comité, dont la majorité doit posséder une compétence financière et qui doivent tous être indépendants.

(3) Pour les fins du présent article, une personne est considérée comme indépendante si elle n'a pas une relation financière directe ou indirecte avec le gouvernement d'une Première Nation dont le Conseil de bande pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de son jugement à titre de membre du Comité des finances et d'audit.

(4) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives :

a) établissant les critères permettant de déterminer si un individu est admissible à devenir un membre du Comité des finances et d'audit et est indépendant;

b) exigeant confirmation, avant la nomination, que chaque membre potentiel du Comité des finances et d'audit est admissible à devenir membre et est indépendant;

c) exigeant que chaque membre du Comité des finances et d'audit signe annuellement une

déclaration qui confirme qu'il répond toujours aux critères mentionnés au paragraphe a.

(5) Si le Comité est constitué de :

a) trois (3) membres, au moins un (1) membre du Comité doit être un membre du Conseil de bande;

b) quatre (4) membres ou plus, au moins deux (2) membres doivent être des membres du Conseil de bande.

(6) Sous réserve du paragraphe (7), les membres du Comité doivent être nommés pour un mandat d'au moins trois exercices complets.

(7) Un membre du Comité peut être destitué de ses fonctions par le Conseil de bande si :

a) le membre est absent à trois (3) réunions consécutives fixées par le Comité; ou

b) le président du Comité recommande la destitution.

(8) Si un membre du Comité est destitué de ses fonctions, s'il démissionne ou s'il décède avant la fin de son mandat, le Conseil doit nommer dans les plus brefs délais un membre qui remplira le mandat de l'autre membre par intérim jusqu'à la fin du mandat.

Président et vice-président

13. (1) Le Conseil de bande doit nommer un président du Comité et un vice-président, dont l'un d'entre eux doit être un membre du Conseil de bande.

(2) Si le Comité nomme à titre de président du Comité une personne qui n'est pas membre du Conseil de bande,

a) le Conseil de bande doit transmettre au président du Conseil de bande un avis de convocation et l'ordre du jour relatifs à toutes les réunions du Conseil de bande;

b) sur demande du président du Comité, le Conseil de bande doit fournir au président du Comité toute l'information ou tous les documents fournis au Conseil de bande relativement aux sujets portés à l'ordre du jour ; et

c) le président du Comité peut assister et prendre la parole aux réunions du Conseil de bande.

Procédures du Comité

14. (1) Le quorum du Comité est constitué de cinquante pour cent (50 %) du nombre total de ses membres, incluant au moins un (1) membre du Conseil de bande.

(2) À moins qu'un membre du Comité ne soit pas autorisé à participer à une décision en raison d'un conflit d'intérêts, chaque membre du Comité dispose d'un vote à l'égard de toutes les décisions du Comité.

(3) En cas d'égalité des voix lors d'un vote au sein du Comité, le président du Comité exercera un vote prépondérant qui mettra fin à cette égalité.

(4) Sous réserve du paragraphe (5), le directeur principal et le directeur principal des finances doivent être avisés de toutes les réunions du Comité et, sous réserve d'exceptions raisonnables, doivent assister à ces réunions.

(5) Le directeur principal ou le directeur principal des finances peut être exclu de la totalité ou d'une partie d'une réunion du Comité à la suite d'un vote par appel nominal :

a) si la question traitée porte sur une question confidentielle de nature personnelle ou relative au rendement du directeur principal ou du directeur principal des finances; ou

b) s'il s'agit d'une réunion avec l'auditeur.

(6) Le Comité doit se réunir :

a) au moins une fois à tous les trois (3) mois de chaque exercice afin de gérer les affaires du Comité; et

b) dans les brefs délais après avoir reçu les états financiers annuels audités et le rapport de l'auditeur.

(7) Le Comité doit fournir les procès-verbaux de ses réunions au Conseil de bande et faire rapport au Conseil de bande de la teneur de chacune des réunions du Comité, dès que possible après chacune de ces réunions.

(8) Sous réserve de la présente LAF et des directives données par le Conseil de bande, le Comité peut établir des règles concernant la tenue de ses réunions.

(9) Après avoir consulté le directeur principal, le Comité peut retenir les services d'un consultant afin de l'aider à s'acquitter de l'une ou l'autre de ses responsabilités.

Responsabilités en matière de planification financière

15. (1) Le Comité doit tenir les activités suivantes concernant l'administration financière de la Première Nation :

a) élaborer, annuellement, et recommander au Conseil de bande pour approbation, à court, moyen et long terme :

i. des plans, projections et priorités stratégiques;

ii. des plans, projections et priorités opérationnels;

iii. des plans, projections et priorités d'affaires; et

iv. des plans, projections et priorités financiers.

b) examiner les avant-projets de budgets annuels et les recommander au Conseil de bande pour approbation;

c) surveiller, en permanence, le rendement financier de la Première Nation en fonction du budget et signaler tout écart important au Conseil de bande; et

d) examiner les états financiers trimestriels et les recommander au Conseil de bande pour approbation.

(2) Le Comité peut faire rapport ou soumettre des recommandations au Conseil de bande concernant toute question liée à l'administration financière de la Première Nation qui n'est pas autrement spécifiée comme étant sa responsabilité en vertu de la présente LAF.

Responsabilités en matière d'audit

16. Le Comité doit tenir les activités d'audit suivantes liées à l'administration financière de la Première Nation :

a) formuler des recommandations au Conseil de bande en ce qui concerne le choix, l'embauche et le rendement d'un auditeur;

b) être rassuré de l'impartialité d'un auditeur proposé ou engagé;

c) examiner et formuler une recommandation au Conseil de bande concernant la planification, la tenue et les résultats des activités d'audit;

d) examiner et formuler des recommandations au Conseil de bande concernant les états financiers annuels audités, y compris tous les rapports spéciaux;

e) examiner de façon périodique et formuler des recommandations au Conseil de bande concernant les politiques, procédures et directives relativement aux dépenses remboursables et aux avantages accessoires des membres du Conseil de bande, des dirigeants et des employés de la Première Nation;

f) surveiller les risques liés aux rapports financiers et à la fraude et, l'efficacité des mesures d'atténuation de ces risques en tenant compte du coût de mise en œuvre de ces mesures;

g) procéder à un examen de la présente LAF en vertu de l'article 103 et recommander, le cas échéant, des modifications au Conseil de bande; et

h) examiner de façon périodique et formuler des recommandations au Conseil de bande concernant le mandat du Comité.

Responsabilités déléguées par le Conseil de bande

17. Le Conseil de bande peut déléguer les activités suivantes liées à l'administration financière de la Première Nation au Comité ou à un autre comité du Conseil de bande :

a) élaborer des mesures et des objectifs conçus afin de s'assurer que les activités de gestion, y compris la gestion financière, ont bel et bien lieu comme prévues et formuler des recommandations au Conseil de bande à ce sujet pour approbation;

b) préparer des plans de gestion de la trésorerie et formuler des recommandations au Conseil de bande à ce sujet pour approbation;

c) examiner et faire rapport au Conseil de bande relativement au contenu financier des rapports de

la Première Nation;

d) examiner, surveiller et faire rapport au Conseil de bande relativement au caractère approprié des pratiques, des politiques et des systèmes de rapports comptables et financiers de la Première Nation ;

e) examiner toutes les modifications importantes proposées à l'égard des pratiques, des politiques et des systèmes de rapports comptables et financiers de la Première Nation et formuler des recommandations au Conseil de bande à leur sujet pour approbation;

f) surveiller la perception et la réception des actifs financiers de la Première Nation, y compris les créances dues de la Première Nation;

g) examiner et faire rapport au Conseil de bande concernant les politiques et les systèmes de contrôle et d'information liés à la gestion des risques de la Première Nation et recommander, le cas échéant, des améliorations;

h) examiner l'adéquation des mesures de sécurité de l'information, des systèmes d'information et des plans de reprise des activités et recommander, le cas échéant, des améliorations au Conseil de bande;

i) surveiller et faire rapport au Conseil de bande relativement au respect des obligations légales de la Première Nation, y compris ses obligations législatives, réglementaires et contractuelles;

j) examiner et faire rapport au Conseil de bande relativement à l'adéquation du personnel et des ressources d'administration financière;

k) examiner, surveiller et faire rapport au Conseil de bande relativement à l'adéquation et au caractère approprié des couvertures d'assurance de la Première Nation compte tenu des risques importants auxquels elle est confrontée; et

l) examiner, surveiller et faire rapport au Conseil de bande relativement aux litiges importants et à leurs répercussions sur l'administration financière et la reddition de compte.

SECTION 3. Dirigeants et employés

Directeur principal

18. (1) Le Conseil de bande doit nommer une personne à titre de directeur principal de la Première Nation et, peut établir les modalités de cette nomination.

(2) Se rapportant au Conseil de bande, le directeur principal est responsable de la direction de la planification, l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation de la gestion globale des activités quotidiennes de la Première Nation, y compris les tâches suivantes :

a) élaborer et recommander pour approbation par le Conseil de bande, des politiques et des procédures liées aux ressources humaines relativement à l'embauche, la gestion et le congédiement des dirigeants et des employés de la Première Nation;

b) préparer et recommander pour approbation par le Conseil de bande la description des pouvoirs, des responsabilités et des fonctions de tous les employés de la Première Nation;

c) embaucher les employés de la Première Nation, tel que jugé nécessaire par le directeur principal, et établir les modalités liées à ces emplois;

d) surveiller, superviser et diriger les activités de tous les dirigeants et employés de la Première Nation;

e) superviser et administrer les contrats de la Première Nation;

f) préparer et recommander au Conseil de bande l'organigramme prévu à l'article 20, et maintenir et réviser celui-ci au besoin;

g) déterminer, évaluer, surveiller et faire rapport sur les risques liés aux rapports financiers et à la fraude;

h) surveiller et faire rapport relativement à l'efficacité des mesures d'atténuation des risques visés au sous-paragraphe c) eu égard aux coûts de mise en œuvre de ces mesures;

i) exécuter toute autre tâche attribuée au directeur principal en vertu de la présente LAF; et

j) tenir toute autre activité spécifiée par le Conseil de bande qui n'est pas contraire à la Loi ou incompatible avec les fonctions du directeur principal spécifiées dans la présente LAF.

(3) Le directeur principal peut déléguer l'exécution de l'une ou l'autre de ses tâches ou de ses fonctions :

a) à un dirigeant ou un employé de la Première Nation; et

b) avec l'approbation du Conseil de bande, à un entrepreneur ou à un mandataire de la Première Nation.

(4) Aucune délégation de responsabilités ou de fonctions en vertu du paragraphe (3) ne libère le directeur principal de sa responsabilité de veiller à ce que ces tâches ou fonctions soient exécutées convenablement.

Directeur principal des finances

19. (1) Le Conseil de bande doit nommer une personne à titre de directeur principal des finances de la Première Nation et, peut établir les modalités de cette nomination.

(2) Se rapportant au directeur principal, le directeur principal des finances est responsable de la gestion quotidienne des systèmes d'administration financière de la Première Nation, y compris les tâches suivantes :

a) s'assurer que les systèmes, les politiques, les procédures, les directives et les mesures de contrôle interne liés aux systèmes d'administration financière sont conçus de manière adéquate et utilisés de manière efficace;

b) administrer et tenir tous les plans de comptes de la Première Nation, y compris le compte de recettes locales;

c) préparer les projets de budgets annuels;

d) préparer les informations financières mensuelles exigées à l'article 67, les états financiers

trimestriels exigés à l'article 68 et les états financiers annuels provisoires exigés à article 69;

e) préparer les volets financiers des rapports à l'intention du Conseil de bande et de tous les plans, projections et priorités à court, moyen et long terme prévus au paragraphe 15(1);

f) surveiller activement le respect de tous les accords et ententes de financement conclus par la Première Nation;

g) administrer et superviser la préparation et la tenue des documents financiers et des systèmes de rapports sur l'administration financière;

h) administrer et superviser la tenue des documents liés à toutes les recettes et dépenses de la Première Nation;

i) surveiller le respect de la Loi, de la présente LAF, de toute autre loi de la Première Nation applicable, des normes applicables et de toutes les politiques, les procédures et les directives du Conseil de bande concernant l'administration financière de la Première Nation;

j) préparer ou communiquer tous les documents et informations financières exigés par le Conseil de bande et le Comité des finances et d'audit pour s'acquitter de ses responsabilités;

k) évaluer les systèmes d'administration financière de la Première Nation et recommander des améliorations;

l) élaborer et recommander des procédures visant à protéger les biens et s'assurer que les procédures approuvées sont respectées;

m) élaborer et recommander au Conseil de bande des procédures visant à déterminer et à atténuer les risques liés aux rapports financiers et à la fraude et, s'assurer que les procédures approuvées sont respectées;

n) exercer toute autre fonction attribuée au directeur principal des finances en vertu de la présente LAF; et

o) tenir toute autre activité spécifiée par le directeur principal qui n'est pas incompatible avec les fonctions du directeur principal des finances en vertu de la présente LAF.

(3) Sous réserve de l'approbation du directeur principal, le directeur principal des finances peut déléguer l'exécution de l'une ou l'autre de ses tâches ou de ses fonctions à un dirigeant, un employé, un entrepreneur ou un mandataire de la Première Nation, mais cette délégation ne libère aucunement le directeur principal des finances de sa responsabilité de veiller à ce que ces tâches ou fonctions soient exécutées convenablement.

Structure organisationnelle

20. (1) Le Conseil de bande doit établir et maintenir un organigramme à jour des systèmes de gouvernance, de gestion et d'administration de la Première Nation.

(2) L'organigramme prévu en vertu du paragraphe (1) doit comporter les informations suivantes :

a) tous les systèmes de gouvernance, de gestion et d'administration de la Première Nation;

b) l'organisation des systèmes décrits à l'alinéa a), y compris les liens qui existent entre eux;

c) les rôles et responsabilités spécifiques de chaque niveau de l'organisation des systèmes décrits à l'alinéa *a*); et

d) tous les postes de gouvernance, de gestion et d'administration à chacun des niveaux de l'organisation des systèmes décrits à l'alinéa a), y compris :

i. les membres du Conseil de bande, du Comité des finances et d'audit et de tous les autres comités du Conseil de bande et de la Première Nation;

ii. le directeur principal, le directeur principal des finances et les autres dirigeants de la Première Nation;

iii. les principales règles hiérarchiques et de responsabilité entre le Conseil de bande, les comités visés au sous-alinéa i) et les dirigeants visés à l'alinéa ii).

(3) Sur demande, le directeur principal doit fournir une copie de l'organigramme, prévu au paragraphe (1) à un membre du Conseil de bande, un membre de l'un des comités mentionnés au sous-alinéa (2)d)i), un dirigeant ou un employé ou à un entrepreneur ou un mandataire de la Première Nation et à un membre de la Première Nation.

(4) Dans l'exécution de ses responsabilités en vertu de la présente LAF, le directeur principal doit recommander pour approbation et mise en œuvre par le Conseil de bande des politiques et des procédures en matière de ressources humaines qui favorisent des mesures de contrôle interne de l'administration financière efficaces .

(5) Le Conseil de bande doit prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires afin de s'assurer que la Première Nation embauche ou conserve un personnel qualifié et compétent pour les activités liées à l'administration financière de la Première Nation.

SECTION 4. - Attentes en matière de conduite

Conduite des membres du Conseil de bande

21. (1) Lorsqu'il exerce un pouvoir, une fonction ou une responsabilité liés à l'administration financière de la Première Nation, un membre du Conseil de bande doit :

a) se conformer à la présente LAF, la Loi, toute autre loi de la Première Nation applicable et toutes les normes applicables;

b) agir honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Première Nation;

c) agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne prudente en pareilles circonstances; et

d) éviter les conflits d'intérêts et se conformer aux exigences de l'annexe : éviter et atténuer les

conflits d'intérêts, y compris les divulgations annuelles requises concernant les intérêts personnels.

(2) S'il est déterminé en vertu de la présente LAF ou par un tribunal compétent qu'un membre du Conseil de bande a enfreint le présent article, le Conseil de bande doit afficher pendant une période d'au moins trente-et-un (31) jours, un avis public comportant les détails de sa décision, et ce, dès que possible après avoir déterminé qu'il y a eu infraction.

Conduite des dirigeants, employés, entrepreneurs, etc.

22. (1) Cet article s'applique :

a) à un dirigeant, employé, entrepreneur et mandataire de la Première Nation,

b) à une personne agissant aux termes d'un ou de pouvoir(s) délégué(s) par le Conseil de bande ou la Première Nation; ou

c) à un membre d'un comité du Conseil de bande ou de la Première Nation qui n'est pas un membre du Conseil de bande.

(2) Lorsqu'une personne exerce un pouvoir, une fonction ou une responsabilité liés à l'administration financière de la Première Nation, cette personne doit :

a) se conformer à la présente LAF, la Loi, toute autre loi de la Première Nation applicable et toutes les normes applicables;

b) se conformer à toutes les politiques, les procédures et les directives du Conseil de bande;

c) éviter les conflits d'intérêts et se conformer aux exigences applicables de l'annexe : éviter et atténuer les conflits d'intérêts, y compris les divulgations requises concernant les conflits d'intérêts possibles.

(3) Le Conseil de bande doit intégrer les dispositions applicables du présent article aux :

a) modalités de l'emploi ou du mandat de chacun des dirigeants ou des employés de la Première Nation;

b) modalités de chacun des contrats d'un entrepreneur de la Première Nation;

c) modalités du mandat de chacun des membres d'un comité qui n'est pas un membre du Conseil de bande; et

d) modalités du mandat de chacun des mandataires de la Première Nation.

(4) Si une personne contrevient au paragraphe (2), les mesures suivantes peuvent être prises :

a) un dirigeant ou un employé peut faire l'objet de mesures disciplinaires, y compris le congédiement;

b) le contrat d'un entrepreneur peut être résilié;

c) la nomination d'un membre d'un comité peut être révoquée; ou

d) la nomination d'un mandataire peut être révoquée.

PARTIE IV. - Gestion financière

SECTION 1. - Plans financiers et budgets annuels

Exercice

23. L'exercice financier de la Première Nation est du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.

Plan financier pluriannuel

24. Le Conseil de bande doit approuver, au plus tard le 31 mars de chaque année, un plan financier pluriannuel :

a) qui a une période de planification de cinq (5) ans, composée de l'exercice courant et de quatre exercices successifs;

b) qui est basé sur les projections de recettes, de dépenses et de transferts entre comptes;

c) qui établit les revenus projetés, répartis en catégories importantes;

d) qui établit les dépenses projetées, réparties en catégories importantes;

e) qui établit, en ce qui a trait aux transferts entre comptes, les montants provenant du compte de réserve des immobilisations corporelles;

f) qui identifie toutes les catégories d'encaisse affectée; et

g) qui indique si, au cours de l'une des cinq (5) années du plan, un déficit ou un excédent est projeté eu égard à la projection des revenus et des dépenses pour cet exercice.

Contenu du budget annuel

25. (1) Le budget annuel doit englober toutes les opérations dont est responsable la Première Nation et doit identifier :

a) les revenus projetés, répartis en catégories importantes, et le montant estimé des revenus pour chaque catégorie;

b) les dépenses projetées, réparties en catégories importantes, le montant estimé des dépenses pour chaque catégorie;

c) tout déficit annuel et accumulé ou tout excédent annuel et accumulé prévus et, le cas échéant, l'application de l'excédent à la fin de l'exercice.

(2) La catégorie de revenus générés par les terres de la Première Nation doit être distincte des autres revenus du budget annuel et doit comporter une sous-catégorie de revenus générés par les ressources naturelles tirées des terres de la Première Nation.

(3) Dans le paragraphe (2), « ressources naturelles » signifie toute matière se trouvant sur ou sous les terres de la Première Nation à l'état naturel possédant, une fois extraite, une certaine valeur économique.

Calendrier du processus budgétaire et de planification

26. (1) Au plus tard le 31 janvier de chaque année, le directeur principal des finances doit préparer et présenter pour examen au Comité des finances et d'audit un avant-projet de budget annuel et un plan financier pluriannuel provisoire pour le prochain exercice.

(2) Au plus tard le 15 février de chaque année, le Comité des finances et d'audit doit examiner :

a) l'avant-projet de budget annuel et recommander un budget annuel au Conseil de bande pour approbation;

b) le plan financier pluriannuel provisoire et recommander un plan financier pluriannuel au Conseil de bande.

(3) Au plus tard le 31 mars de chaque année, le Conseil de bande doit examiner et approuver le budget annuel de la Première Nation pour le prochain exercice.

Autres exigences liées aux déficits budgétaires

27. Si un avant-projet de budget annuel comporte un déficit proposé, le Conseil de bande doit s'assurer que :

a) le plan financier pluriannuel de la Première Nation illustre de quelle façon et à quel moment ce déficit sera redressé et de quelle manière ce redressement sera appliqué; et

b) le déficit n'a aucune répercussion négative eu égard à la solvabilité de la Première Nation.

Modifications des budgets annuels

28. (1) Le budget annuel de la Première Nation ne doit pas être modifié sans l'approbation du Conseil de bande.

(2) Sous réserve de l'article 35, à moins qu'un changement important ne survienne en ce qui concerne les revenus ou les dépenses prévus de la Première Nation ou les priorités en matière de dépenses du Conseil de bande, le Conseil de bande ne doit pas approuver une modification proposée au budget annuel de la Première Nation.

Politique en matière d'information et de participation de la Première Nation

29. (1) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives concernant les moyens par lesquels on envisage d'informer les membres de la Première Nation ou d'obtenir leur participation eu égard :

a) au budget annuel;

b) au plan financier pluriannuel; et

c) aux déficits budgétaires ou aux dépenses extraordinaires.

(2) Le Conseil de bande doit afficher un avis public afin d'annoncer chacune des réunions du Conseil de bande lorsqu'il est prévu d'y présenter les éléments suivants pour approbation :

a) le plan financier pluriannuel;

b) le budget annuel; et

c) une modification apportée au budget annuel.

(3) Les membres de la Première Nation peuvent assister à cette partie de la réunion du Conseil de bande lorsque les questions identifiées au paragraphe (2) sont à l'étude.

SECTION 2. - Comptes d'institutions financières

Comptes auprès d'institutions financières

30. (1) Aucun compte ne peut être ouvert pour la réception et le dépôt de fonds de la Première Nation, à moins que le compte ne soit :

a) au nom de la Première Nation;

b) ouvert dans une institution financière; et

c) autorisé par le directeur principal ou le directeur principal des finances.

(2) La Première Nation doit ouvrir les comptes suivants auprès d'une institution financière :

a) un compte général pour les fonds provenant de toute source autre que celles décrites aux alinéas *b)* à *d)*;

b) un compte en fiducie si la Première Nation détient des fonds en fiducie;

c) un compte foncier et de ressources pour les fonds provenant des recettes générées par les terres de la Première Nation; et

d) un compte de réserve d'immobilisations corporelles pour les fonds mis de côté pour les fins prévues à l'article 87.

(3) La Première Nation peut établir tout autre compte non mentionné au paragraphe (2) pouvant être nécessaire et requis afin de gérer les actifs financiers de la Première Nation.

Gestion des comptes

31. (1) Le directeur principal des finances doit assurer la protection des fonds perçus par la Première Nation.

(2) Le directeur principal des finances :

a) doit déposer tous les fonds perçus par la Première Nation dès que possible dans les comptes

appropriés décrits à l'article 30;

b) ne doit pas autoriser le paiement de fonds provenant de l'un des comptes décrits à l'article 30, à moins que le paiement en question ne soit lié aux fins pour lesquelles le compte a été établi et ne soit autrement autorisé ou permis en vertu de la présente LAF.

SECTION 3. - Dépenses

Dépenses interdites

32. (1) Les fonds ou les actifs financiers détenus dans un compte en fiducie ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles autorisées aux termes des dispositions de la fiducie.

(2) Les fonds détenus dans un compte de réserve d'immobilisations corporelles ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles décrites dans la Partie V.

Ententes interdites

33. La Première Nation ne doit pas conclure d'entente ou d'engagement qui exige que la Première Nation dépense des fonds non autorisés en vertu de la présente LAF ou qui contrevient à celle-ci.

Aucune dépense sans autorisation

34. (1) Sous réserve du paragraphe 35(1), aucune somme d'argent ne doit être versée à partir de quelque compte que ce soit, à moins que la dépense ne soit autorisée aux termes d'une enveloppe budgétaire.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux dépenses effectuées à partir d'un compte en fiducie lorsque la dépense est autorisée aux termes des dispositions de la fiducie.

Dépenses urgentes

35. (1) Le directeur principal peut approuver une dépense urgente et non prévue dans le budget si, cette dépense n'est pas expressément interdite selon ou en vertu de la présente LAF ou d'une autre loi de la Première Nation.

(2) Le Conseil de bande doit établir des politiques et des procédures visant à autoriser les dépenses en vertu du paragraphe (1).

(3) La dépense prévue au paragraphe (1) doit être signalée au Conseil de bande dès que possible et, le Conseil de bande doit modifier le budget de manière à y ajouter cette dépense.

(4) Le paragraphe (1) ne donne pas au directeur principal le pouvoir d'emprunter dans le but d'engager une dépense urgente.

Enveloppes budgétaires

36. (1) Un montant qui est une enveloppe budgétaire dans un budget ne doit pas être dépensé à des fins autres que celles décrites dans l'enveloppe budgétaire.

(2) Le montant total dépensé par la Première Nation relativement à une enveloppe budgétaire ne doit pas

dépasser le montant spécifié dans le budget de la Première Nation pour cette enveloppe budgétaire.

(3) Toutes les personnes qui sont responsables de la gestion d'une enveloppe budgétaire doivent établir et maintenir un registre à jour des engagements imputables à cette enveloppe budgétaire.

Paiements effectués après la fin de l'exercice

37. (1) Les fonds affectés à un budget pour un exercice ne doivent pas être dépensés après la fin de l'exercice, sauf pour s'acquitter d'une obligation contractée durant cet exercice.

(2) Si les obligations liées à une enveloppe budgétaire visées par le paragraphe (1) sont supérieures au solde inutilisé de l'enveloppe budgétaire à la fin de l'exercice, l'excédent doit être :

a) imputé à une enveloppe budgétaire appropriée pour l'exercice suivant; et

b) signalé dans les états financiers de l'exercice durant lequel l'obligation a été contractée.

Demandes de paiement

38. (1) Aucune somme d'argent ne doit être payée à partir de quelque compte que ce soit sans demande de paiement, comme l'exige le présent article.

(2) Aucune demande ne peut être faite ou accordée relativement au paiement de fonds, à moins qu'il ne s'agisse d'une imputation légitime sur une enveloppe budgétaire ou d'une utilisation autorisée de fonds en fiducie.

(3) Aucune demande ne peut être faite ou accordée relativement au paiement de fonds résultant en une dépense d'un compte en fiducie pour un montant supérieur au solde inutilisé du compte en fiducie.

(4) Aucune demande ne peut être faite ou accordée relativement au paiement de fonds qui réduit le solde disponible d'une enveloppe budgétaire ou d'un compte en fiducie, dans une mesure où cette enveloppe budgétaire ou compte en fiducie devient insuffisant pour répondre aux engagements qui y sont imputables.

(5) Une demande peut s'appliquer à une ou plusieurs dépenses imputables à l'encontre d'un ou plusieurs enveloppes budgétaires.

(6) Une demande doit désigner l'enveloppe budgétaire ou le compte en fiducie à partir duquel un paiement doit être effectué et doit comporter une déclaration attestant que la dépense n'est pas interdite en vertu du présent article et, est :

a) conforme à l'enveloppe budgétaire désignée dans la déclaration certifiée; ou

b) autorisée sans nécessiter l'autorisation d'une enveloppe budgétaire en vertu de la présente LAF.

(7) Si une demande concerne un paiement lié à l'exécution de travaux, à la prestation de services ou à la fourniture de biens, la demande doit comporter une déclaration attestant :

a) que les travaux ont été exécutés, les services ont été rendus ou les biens ont été fournis, que toutes les conditions du contrat relatif aux travaux, aux services ou aux biens ont été respectées et que le prix exigé ou le montant à payer est conforme au contrat ou qu'il est raisonnable s'il n'a pas été précisé au

contrat; ou

b) que le paiement est conforme au contrat, s'il doit être fait avant que les travaux ou services ne soient terminés, que les biens ne soient livrés ou que toutes les conditions du contrat n'aient été satisfaites.

(8) Le directeur principal ou le directeur principal des finances doit autoriser un paiement à partir d'un compte en fiducie ou signer une demande de paiement à partir d'un tel compte.

(9) Le directeur principal ou le directeur principal des finances peut autoriser un paiement à partir d'une enveloppe budgétaire ou signer une demande de paiement à partir de celui-ci.

(10) Sous réserve du paragraphe (8), une personne qui est responsable de la gestion d'une enveloppe budgétaire peut autoriser un paiement effectué à partir de l'enveloppe budgétaire ou signer une demande de paiement à partir de celui-ci.

Modes de paiement

39. Les paiements effectués par la Première Nation peuvent l'être par chèque, traite, virement électronique ou tout autre instrument semblable signé par un membre du Conseil de bande et, soit le directeur principal ou le directeur principal des finances.

SECTION 4. - Généralités

Avances

40. Le directeur principal ou le directeur principal des finances peut approuver une avance pour le paiement anticipé des dépenses imputables à une enveloppe budgétaire au cours de l'exercice courant ou à une enveloppe budgétaire au cours du prochain exercice.

Retenues

41. Si la Première Nation retient un montant à payer aux termes d'un contrat, le versement du montant retenu doit être imputé à l'enveloppe budgétaire à partir de laquelle le contrat doit être payé même si l'exercice au cours duquel ce montant a été autorisé est terminé.

Dépôts en espèces

42. (1) Les sommes perçues par la Première Nation à titre de dépôt en garantie d'un acte ou d'une chose doivent être détenues conformément :

a) au contrat en vertu duquel le dépôt a été versé; et

b) à toute politique ou directive du Conseil de bande en l'absence de dispositions relatives à cet effet.

(2) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement à l'aliénation des sommes reçues en dépôt conformément au paragraphe (1).

Intérêts

43. (1) Tous les intérêts générés dans les comptes décrits à au paragraphe 30(2), autres qu'un compte en fiducie ou un compte de réserve d'immobilisations corporelles, doivent être déposés dans le compte général prévu à l'alinéa 30(2)a).

(2) Tous les intérêts générés dans :

a) un compte en fiducie doivent être conservés dans ce compte; et

b) le compte de réserve d'immobilisations corporelles doivent être conservés dans ce compte.

(3) Sous réserve de la *Loi sur l'intérêt*, la Première Nation peut imposer des intérêts à un taux établi de temps à autre par le Conseil de bande relativement à quelque dette ou paiement en souffrance que ce soit dû à la Première Nation.

Remboursements

44. (1) Les sommes d'argent perçues par la Première Nation par erreur ou à des fins non réalisées peuvent être remboursées en totalité ou en partie, selon les circonstances.

(2) Le Conseil de bande doit établir des politiques et des procédures relatives au remboursement de sommes d'argent conformément au paragraphe (1).

Radiation des dettes

45. La totalité ou une partie d'une dette ou d'une obligation due à la Première Nation peut être radiée :

a) si la radiation est approuvée par le Conseil de bande; ou

b) si la radiation est effectuée aux termes d'une politique ou d'une directive du Conseil de bande.

Extinction des dettes

46. (1) La totalité ou une partie d'une dette ou d'une obligation due à la Première Nation peut être éteinte uniquement :

a) Si l'extinction est approuvée par le Conseil de bande; ou

b) Si l'extinction est effectuée aux termes d'une politique ou d'une directive du Conseil de bande.

Excédent de fin d'exercice

47. (1) Sous réserve du paragraphe (2), un excédent d'exploitation à la fin de l'exercice doit être versé dans le compte général décrit à l'alinéa 30(2)a).

(2) Un excédent d'exploitation dans le compte de réserve d'immobilisations corporelles à la fin de l'exercice doit être conservé dans ce compte.

SECTION 5. - Emprunt

Restrictions sur les emprunts

48. (1) À moins d'une autorisation expresse en vertu de la présente LAF ou d'une loi créée en vertu du paragraphe 5(1)d) de la Loi, la Première Nation ne doit pas emprunter d'argent ni accorder de sûretés.

(2) Sous réserve de la présente LAF, si une Première Nation est autorisée en vertu de la présente LAF à emprunter de l'argent ou à accorder une sûreté, le Conseil de bande peut autoriser le directeur principal des finances à emprunter de l'argent ou à accorder une sûreté au nom de la Première Nation :

a) de la façon expressément approuvée par le Conseil de bande; ou

b) conformément aux politiques, aux procédures ou aux directives établies par le Conseil de bande.

Emprunts pour les activités ordinaires

49. (1) La Première Nation peut s'engager au titre de comptes fournisseurs ou contracter des dettes à court terme, à des conditions normales du marché, relativement à des dépenses prévues au budget de l'exercice, pourvu que ce passif soit remboursé à même les fonds d'une affectation de l'exercice ou qu'il se rapporte à une dépense qui peut être effectuée sans l'autorisation d'une enveloppe budgétaire en vertu de la présente LAF.

(2) La Première Nation peut conclure des ententes avec des institutions financières relatives aux découverts sur compte ou marges de crédit et peut, afin de garantir ces découverts ou ces marges de crédit, accorder des sûretés à l'institution financière dans la forme, pour le montant et suivant les modalités approuvés par le Conseil de bande.

(3) La Première Nation peut conclure une convention de sûreté ou de bail pour l'utilisation ou l'acquisition de terres, de matériaux ou d'équipements nécessaires aux activités, à la gestion ou à l'administration de la Première Nation.

Ententes financières

50. (1) La Première Nation peut conclure les ententes suivantes au nom de la Première Nation :

a) pour les fins de gestion efficace des actifs financiers, des ententes avec des institutions financières et des ententes de services connexes; et

b) pour les fins d'atténuation des risques ou pour maximiser les avantages en lien avec l'emprunt, le prêt ou l'investissement dans les actifs financiers de la Première Nation, des ententes avec des institutions financières relativement au change de devises, au change au comptant et à venir, à l'échange de taux d'intérêt et aux taux d'intérêt futurs.

(2) À moins d'indications contraires par le Conseil de bande, le directeur principal des finances peut conclure les ententes prévues au paragraphe (1) au nom de la Première Nation.

Emprunts pour dépenses autorisées

51. (1) Si le compte général décrit à l'alinéa 30(2)a) n'est pas suffisant pour faire face aux dépenses autorisées à partir de celui-ci et que le directeur principal des finances recommande l'emprunt de fonds pour assurer que le compte général est suffisant pour répondre à ces besoins, la Première Nation peut emprunter un montant qui n'est pas supérieur au montant maximal déterminé par le Conseil de bande et qui doit être remboursé dans un délai spécifié.

(2) Malgré les modalités de remboursement spécifiées au paragraphe (1), si les fonds empruntés conformément au paragraphe (1) ne sont plus nécessaires pour répondre aux besoins pour lesquels ils ont été empruntés, ils doivent être remboursés dans les plus brefs délais.

Exigences applicables aux membres emprunteurs

52. Les fonds empruntés par la Première Nation qui sont garantis par d'autres recettes à l'Administration financière des Premières Nations ne peuvent être utilisés qu'aux fins autorisées par l'article 4 du *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes* adopté en vertu de la Loi.

Emprunts pour nouveaux projets d'immobilisations

53. (1) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement aux moyens par lesquels les membres de la Première Nation doivent être informés ou impliqués relativement aux emprunts pour les nouveaux projets d'immobilisations décrits au paragraphe 90(2).

(2) Le Conseil de bande doit afficher un avis public annonçant chacune des réunions du Conseil de bande lorsqu'un emprunt de fonds pour les nouveaux projets d'immobilisations décrits au paragraphe 90(2) est présenté pour approbation.

(3) Les membres de la Première Nation peuvent assister à cette partie de la réunion du Conseil de bande lorsque des questions visées par le paragraphe (2) sont à l'étude.

Emprunts en vue du remboursement de dettes

54. Sous réserve de la présente LAF et d'une loi créée en vertu du paragraphe 5(1)d) de la Loi, la Première Nation peut emprunter des fonds afin de rembourser ou refinancer toute dette de la Première Nation, autre qu'une dette liée à des fonds empruntés en vertu du paragraphe 51(1).

Utilisation des fonds empruntés

55. (1) Sous réserve du présent article et d'une loi créée en vertu du paragraphe 5(1)b) de la Loi, les fonds empruntés par la Première Nation à une fin particulière ne doivent pas être utilisés à d'autres fins.

(2) La totalité ou une partie des fonds empruntés à une fin particulière par la Première Nation et ne nécessitant pas une utilisation immédiate pour cette fin, peuvent être temporairement investis conformément à l'article 61(1) jusqu'à ce qu'ils soient requis à cette fin.

(3) Si une partie des fonds empruntés à une fin particulière n'est plus nécessaire à cette fin, ces sommes doivent être appliquées au remboursement de la dette liée à cet emprunt.

Exécution des conventions de sûretés

56. Une convention de sûretés consentie par la Première Nation doit être signée par le membre du Conseil de bande désigné par le Conseil de bande et, soit par le directeur principal ou le directeur principal des finances.

Mesure de contrôle opérationnel

57. Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement à l'établissement et à la mise en œuvre d'un système de mesures de contrôle interne efficace qui assure la bonne marche et l'efficacité des activités de la Première Nation.

SECTION 6. - Gestion de risques

Restrictions liées aux activités à but lucratif

58. (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (3), la Première Nation ne doit pas :

a) mener ses activités à titre de propriétaire;

b) acquérir une participation au sein d'une société en commandite à titre de commandité ; ou

c) agir à titre de fiduciaire en ce qui a trait aux biens utilisés pour mener une activité à but lucratif ou détenus dans l'exercice d'une telle activité.

(2) La Première Nation peut mener des activités :

a) accessoires ou liées à la prestation de programmes ou de services ou d'autres fonctions de la gouvernance de la Première Nation; ou

b) qui rapportent des recettes provenant de l'octroi d'un bail ou d'un permis ou, relatives à :

i. un intérêt relatif à des terres de la Première Nation ou des terres détenues en fief simple par la Première Nation ou en fiducie au profit de celle-ci ou, des ressources naturelles sur ou sous ces terres; ou

ii. tout autre bien de la Première Nation.

(3) La Première Nation peut mener des activités dans un but lucratif, si le Conseil de bande détermine que les activités commerciales :

a) ne résultent pas en un passif important pour la Première Nation; ou

b) n'exposent pas les actifs financiers, les biens ou les ressources de la Première Nation à des risques importants.

(4) Le Conseil de bande peut imposer des modalités concernant la tenue de toute activité à but lucratif autorisée en vertu du présent article afin de gérer tout risque lié à cette activité.

Garanties et indemnités

59. (1) La Première Nation ne doit donner aucune garantie, à moins que le Conseil de bande ait pris en considération le rapport du directeur principal des finances conformément au paragraphe (2).

(2) Avant que le Conseil de bande n'autorise une garantie en vertu du paragraphe (1), le directeur principal des finances doit préparer un rapport à l'intention du Conseil de bande identifiant tous les risques liés à l'octroi de la garantie et évaluant la capacité de la Première Nation à honorer la garantie si elle était tenue de le faire.

(3) La Première Nation ne doit pas accorder une indemnité, à moins qu'elle ne soit :

a) autorisée en vertu de l'article 103;

b) nécessaire et accessoire à un autre accord auquel la Première Nation est partie et prévue dans celui-ci; ou

c) relative à une garantie octroyée par la Première Nation autorisée en vertu de la présente LAF ou d'une autre loi de la Première Nation.

(4) Sous réserve de la résolution décrite à l'article 103, le Conseil de bande doit établir des politiques et des directives relativement aux garanties et aux indemnités, comme suit :

a) spécifiant les circonstances suivant lesquelles une indemnité peut être accordée sans l'approbation du Conseil de bande;

b) désignant les personnes qui peuvent accorder une indemnité au nom de la Première Nation et spécifiant le montant maximal de toute indemnité pouvant être accordée par celles-ci;

c) spécifiant toutes les modalités suivant lesquelles une garantie ou une indemnité peut être accordée; et

d) spécifiant les documents devant être maintenus relativement à toutes les garanties et indemnités accordées par la Première Nation.

Autorisation d'investir

60. (1) À moins qu'elle n'y soit expressément autorisée en vertu de la présente LAF ou d'une autre loi de la Première Nation, la Première Nation ne doit pas investir les actifs financiers de la Première Nation.

(2) Si une Première Nation est autorisée en vertu de la présente LAF à investir les actifs financiers de la Première Nation, le Conseil de bande peut autoriser le directeur principal des finances à investir les actifs financiers de la Première Nation :

a) de la façon expressément approuvée par le Conseil de bande; ou

b) conformément aux politiques, procédures ou directives établies par le Conseil de bande.

Investissements approuvés

61. (1) Les fonds déposés dans l'un des comptes décrits à l'article 30 et qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour le paiement des dépenses, peuvent être investis par la Première Nation dans un ou plusieurs des placements suivants :

a) des obligations émises ou garanties par le Canada, une province ou les États-Unis;

b) des dépôts à terme, des billets, des certificats et d'autres effets à court terme d'une institution financière, y compris les échanges financiers en devises américaines, ou garantis par celle-ci;

c) des titres émis par l'Administration financière des Premières Nations ou par une administration locale, municipale ou régionale au Canada;

d) des effets commerciaux émis par une entreprise canadienne dont les titres sont cotés dans la catégorie la plus élevée par au moins deux (2) agences de cotation reconnues;

e) tout investissement qu'un fiduciaire peut effectuer en vertu d'une loi provinciale relative aux fiduciaires; ou

f) tout autre investissement ou catégorie d'investissements prescrits par un règlement en vertu de la Loi.

(2) Sous réserve des modalités de la fiducie, les fonds détenus en fiducie qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour le paiement des dépenses peuvent être investis par la Première Nation selon l'autorisation conférée aux termes des modalités de la fiducie ou en vertu des lois de la juridiction dans laquelle la majorité des terres de la Première Nation sont situées.

(3) Si la Première Nation a établi un compte de placement en vertu de l'article 30, la Première Nation investit des fonds de ce compte dans :

a) une société constituée en vertu des lois du Canada ou d'une province ou d'un territoire et dans laquelle la Première Nation détient des actions;

b) une fiducie dont est bénéficiaire la Première Nation;

c) des obligations émises par l'Administration financière des Premières Nations ou par un gouvernement local, municipal ou régional au Canada;

d) une société en commandite dans laquelle la Première Nation est un commanditaire; ou

e) un programme d'investissement des membres décrit à l'article 62.

(4) Malgré toute autre disposition du présent article, la Première Nation peut uniquement investir les fonds ci-dessous dans des investissements spécifiés aux alinéas 82(3)a), b), c) ou d) de la Loi et dans des obligations émises par l'Administration financière des Premières Nation ou une autorité financière municipale établie par une province:

a) les fonds issus de transferts gouvernementaux; et

b) les autres recettes, si la Première Nation a contracté un prêt garanti par d'autres recettes consenti

par l'Administration financière des Première Nations.

Investissements autorisés dans les activités des membres de la Première Nation

62. (1) La Première Nation ne peut faire un prêt qu'à un membre de la Première Nation ou une entité dans laquelle un membre de la Première Nation a un intérêt si le prêt est fait dans le cadre d'un programme de la Première Nation approuvé par le Conseil de bande et répondant aux exigences du présent article.

(2) Avant que le Conseil de bande n'établisse un programme conformément au présent article, le directeur principal des finances doit préparer un rapport à l'intention du Conseil de bande indiquant tous les risques liés au programme et les coûts d'administration du programme.

(3) Tout programme prévu au paragraphe (1) doit satisfaire aux critères suivants :

a) le programme doit être offert, sans distinction, à tous les membres de la Première Nation;

b) les conditions du programme doivent être divulguées et accessibles à tous les membres de la Première Nation;

c) tous les prêts faits dans le cadre du programme et tous les paiements reçus à partir de ces prêts doivent être présentés dans un rapport annuel comportant les détails concernant :

i) les montants prêtés,

ii) les motifs de ces prêts,

iii) sujet aux lois sur la protection de la vie privée, les noms des personnes qui ont reçu un prêt et

iv) les remboursements en capital et intérêts sur les prêts;

d) tous les prêts doivent être inscrits dans une entente écrite qui prévoit des garanties de remboursement adéquates et établit les modalités de remboursement du capital et des intérêts.

(4) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives liées au fonctionnement du programme mentionné au présent article.

Administration des investissements et des prêts

63. (1) Si la Première Nation est autorisée à faire un investissement ou un prêt en vertu de la présente LAF, le directeur principal des finances peut prendre toutes les mesures nécessaires ou appropriées afin de faire, continuer, échanger ou disposer de l'investissement ou du prêt;

(2) Si la Première Nation est autorisée à faire un prêt en vertu de la présente LAF, le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement aux modalités aux termes desquelles les prêts peuvent être faits, y compris une exigence stipulant que tous les prêts doivent être inscrits dans une entente écrite prévoyant des garanties de remboursement adéquates et énonçant les modalités de remboursement du capital et des intérêts.

Évaluation et gestion des risques

64. (1) Annuellement, et plus souvent si nécessaire, le directeur principal doit déterminer et évaluer tous les risques importants liés aux actifs financiers de la Première Nation, aux immobilisations corporelles de la Première Nation, telles que définies à la Partie V, et aux activités de la Première Nation.

(2) Annuellement, et plus souvent si nécessaire, le directeur principal doit faire rapport au Comité des finances et d'audit relativement aux plans proposés afin d'atténuer les risques déterminés conformément au paragraphe (1) ou, le cas échéant, de gérer ou transférer ces risques au moyen d'ententes avec d'autres organisations ou en achetant une couverture d'assurance.

Assurance

65. (1) Sur recommandation du Comité des finances et d'audit, le Conseil de bande doit se procurer et maintenir en vigueur toutes les couvertures d'assurance appropriées compte tenu des risques déterminés conformément à l'article 64 et à tout autre risque lié aux biens, ou aux ressources sous la garde ou le contrôle de la Première Nation.

(2) Le Conseil de bande peut acheter et maintenir une couverture d'assurance au profit d'un membre du Conseil de bande ou d'un dirigeant ou de leurs représentants personnels les protégeant de toute responsabilité découlant du fait que cette personne est ou a été un membre du Conseil de bande ou un dirigeant.

Risque de fraude

66. (1) Dans le présent article :

« présentation d'informations financières frauduleuses » signifie un acte intentionnel dans la présentation d'informations financières ayant pour objectif de tromper les utilisateurs des rapports financiers et qui puisse résulter d'une omission importante ou d'une déclaration inexacte dans des rapports financiers;

« présentation d'informations frauduleuses non financières » signifie un acte intentionnel dans la présentation d'informations non financières ayant pour objectif de tromper les utilisateurs des rapports non financiers;

« détournement d'actifs » signifie le vol des actifs des Premières Nations dans des circonstances où le vol pourrait résulter en une omission importante ou une déclaration inexacte dans les rapports financiers.

(2) Le Conseil de bande doit établir des procédures documentées permettant l'identification et l'évaluation des types de fraudes potentielles suivantes au sein de la Première Nation :

a) présentation d'informations financières frauduleuses;

b) présentation d'informations frauduleuses non financières;

c) détournement d'actifs;

d) corruption et actes illégaux.

SECTION 7.- Informations financières

PCGR

67. Toutes les pratiques comptables de la Première Nation doivent être conformes aux PCGR.

Comptabilité distincte

68. Si la Première Nation a emprunté des fonds auprès de l'Administration financière des Premières Nations garantis par d'autres recettes, le directeur principal des finances doit:

a) comptabiliser les autres recettes de la Première Nation de façon distincte des autres fonds de la Première Nation;

b) sur demande, fournir les renseignements comptables à l'égard des autres recettes de la Première Nation à l'AFPN et au CGFPN;

Information financière mensuelle

69. (1) À la fin de chaque mois, le directeur principal des finances doit préparer les informations financières concernant les affaires financières de la Première Nation, et ce, dans la forme et selon le contenu approuvés par le Conseil de bande sur recommandation du Comité des finances et d'audit.

(2) Le directeur principal des finances doit fournir les informations financières prévues au paragraphe (1) au Conseil de bande et au Comité des finances et d'audit au plus tard quarante-cinq (45) jours suivant la fin du mois pour lequel les informations ont été préparées.

États financiers trimestriels

70. (1) À la fin de chaque trimestre de l'exercice, le directeur principal des finances doit préparer les états financiers de la Première Nation pour ce trimestre, et ce, dans la forme et selon le contenu approuvés par le Conseil de bande sur recommandation du Comité des finances et d'audit.

(2) Le directeur principal des finances doit présenter les états financiers trimestriels prévus au paragraphe (1) au Conseil de bande et au Comité des finances et d'audit au plus tard quarante-cinq (45) jours suivant la fin du trimestre de l'exercice pour lequel ils ont été préparés.

(3) Les états financiers trimestriels spécifiés au paragraphe (1) doivent être :

a) examinés par le Comité des finances et d'audit et recommandés au Conseil de bande pour fins d'approbation; et

b) examinés et approuvés par le Conseil de bande.

États financiers annuels

71. (1) À la fin de chaque exercice, le directeur principal des finances doit préparer les états financiers annuels de la Première Nation pour cet exercice conformément aux PCGR et à une norme qui est au moins

comparable à celles que l'on reconnaît généralement pour les gouvernements au Canada.

(2) Les états financiers annuels doivent être préparés et présentés dans le format approuvé par le Conseil de bande sur recommandation du Comité des finances et d'audit.

(3) Les états financiers annuels doivent comporter les informations suivantes :

a) les informations financières relatives à la Première Nation et à ses entités liées pour l'exercice; et

b) les catégories de recettes générées par les terres de la Première Nation, tel que prévu au paragraphe 25(2).

(4) Le directeur principal des finances doit présenter les états financiers annuels provisoires au Comité des finances et d'audit pour examen au plus tard quarante-cinq (45) jours suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été préparés.

(5) Le Comité des finances et d'audit doit présenter les états financiers annuels provisoires au Conseil de bande pour examen au plus tard soixante (60) jours suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été préparés

Rapports spéciaux

72. Le directeur principal des finances doit préparer les rapports spéciaux suivants :

a) un rapport identifiant tous les paiements faits dans le but d'honorer les garanties et les indemnités pour cet exercice;

b) un rapport identifiant les informations exigées en vertu de l'article 10;

c) un rapport identifiant toutes les dettes ou obligations auxquelles a renoncées la Première Nation;

d) un rapport énonçant les informations exigées en vertu de l'alinéa 62(3)*c*);

e) si une Première Nation dispose d'un code foncier en vigueur, un rapport énonçant les fonds identifiés de la Première Nation comme étant générés par les terres de la Première Nation, catégorisés et identifiés de façon distincte des autres recettes et, comportant une sous-catégorie relative aux recettes générées par les ressources naturelles obtenues à partir des terres de la Première Nation; et

f) tout autre rapport exigé en vertu de la Loi ou d'une entente.

Nomination de l'auditeur

73. (1) La Première Nation doit nommer un auditeur pour chaque exercice qui assumera ces fonctions jusqu'au dernier des événements suivants à survenir :

a) la fin de la réunion du Conseil de bande durant laquelle les états financiers annuels audités pour cet exercice sont à l'étude; ou

b) la date à laquelle le successeur de l'auditeur est nommé.

(2) Les modalités entourant la nomination de l'auditeur doivent être énoncées dans un mandat écrit et approuvé par le Comité des finances et d'audit et, doivent comporter l'obligation de l'auditeur de :

a) confirmer par écrit que les états financiers annuels et leur audit sont conformes à la présente LAF et la Loi, le cas échéant, ou

b) identifier par écrit toutes les préoccupations corrélatives liées à la non-conformité si les états ou l'audit ne sont pas conformes.

(3) Pour être admissible à être nommé à titre d'auditeur de la Première Nation, un auditeur doit :

a) être indépendant de la Première Nation, ses entités liées, ses membres du Conseil de bande, ses dirigeants et ses membres ; et

b) être un cabinet comptable ou un expert-comptable :

i. qui est membre en règle de Comptables professionnels agréés du Canada, de l'Institut canadien des comptables agréés, de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada ou de la Société des Comptables en Management du Canada et de leurs homologues respectifs dans la province ou le territoire où le cabinet comptable ou l'expert-comptable exerce ses activités; et

ii. détenteur d'un permis ou qui est autrement autorisé à exercer ses activités de comptable dans la province ou le territoire où la majeure partie des terres des réserves de la Première Nation sont situées.

(4) Si l'auditeur cesse d'être indépendant, il doit, dans les plus brefs délais après avoir pris connaissance des circonstances :

a) aviser la Première Nation des circonstances par écrit; et

b) éliminer les circonstances qui ont entraîné une perte d'indépendance ou démissionner de ses fonctions d'auditeur.

Pouvoirs de l'auditeur

74. (1) Pour procéder à un audit des états financiers annuels de la Première Nation, l'auditeur doit avoir accès à :

a) tous les documents de la Première Nation pour des fins d'examen ou d'inspection et obtenir des copies de ces documents sur demande; et

b) tous les membres du Conseil de bande, dirigeants, employés, entrepreneurs ou mandataires de la Première Nation afin de les questionner ou leur demander toute information.

(2) Sur demande de l'auditeur, chacune des personnes visées à l'alinéa (1)*b*) doit :

a) mettre tous les documents spécifiés à l'alinéa (1)a), qui sont sous sa garde ou son contrôle, à la disposition de l'auditeur; et

b) fournir à l'auditeur des explications et des informations complètes concernant les affaires de la Première Nation afin de lui permettre d'exercer ses fonctions d'auditeur.

(3) L'auditeur doit recevoir un avis à l'égard de :

a) chacune des réunions du Comité des finances et d'audit; et

b) la réunion du Conseil de bande au cours de laquelle l'audit annuel, y compris les états financiers annuels, sera examiné et approuvé.

(4) Sous réserve du paragraphe (6), l'auditeur peut assister à toute réunion pour laquelle il doit recevoir un avis en vertu du présent article ou à laquelle l'auditeur est invité et lors de ces réunions, il doit avoir l'occasion d'être entendu à propos de tout sujet le concernant en sa qualité d'auditeur de la Première Nation.

(5) L'auditeur peut, à sa discrétion, communiquer avec le Comité des finances et d'audit afin de discuter de tout sujet sur lequel l'auditeur recommande au Comité de se pencher.

(6) L'auditeur peut être exclu de la totalité ou de toute partie d'une réunion du Comité des finances et d'audit ou du Conseil de bande par appel nominal si la question à être discutée porte sur la nomination ou la destitution de l'auditeur.

Exigences liées à l'audit

75. (1) Les états financiers annuels de la Première Nation doivent être audités par l'auditeur au plus tard cent vingt (120) jours après la fin de l'exercice.

(2) L'auditeur doit procéder à l'audit des états financiers annuels conformément aux normes d'audit généralement reconnues établies par Comptables professionnels agréés du Canada.

(3) Lorsqu'il procède à l'audit, l'auditeur doit fournir :

a) une opinion d'auditeur sur les états financiers annuels; et

b) une opinion d'auditeur ou le rapport d'examen sur les rapports spéciaux prévus à l'article 72.

Examen des états financiers annuels audités

76. (1) Les états financiers annuels audités doivent être présentés au Comité des finances et d'audit pour examen et approbation au plus tard cent cinq (105) jours suivant la fin de l'exercice pour lequel les états financiers ont été préparés.

(2) Le Conseil de bande doit examiner et approuver les états financiers annuels audités au plus tard dans les cent vingt (120) jours suivant la fin de l'exercice pour lequel les états financiers ont été préparés.

Accès aux états financiers annuels

77. (1) Avant que les états financiers annuels ne puissent être publiés ou distribués, ils doivent :

a) être approuvés par le Conseil de bande;

b) être signés par :

i. le chef de la Première Nation ou le président du Conseil de bande;

ii. le président ou la présidente du Comité des finances et d'audit; et

iii. le directeur principal des finances;

c) comporter le rapport d'audit des états financiers annuels de l'auditeur.

(2) Les états financiers annuels audités et les rapports spéciaux doivent être mis à la disposition des membres de la Première Nation dans les principaux bureaux administratifs de la Première Nation durant les heures normales de bureau.

Rapport annuel

78. (1) Au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de chaque exercice, le Conseil de bande doit préparer un rapport annuel sur les activités et le rendement financier de la Première Nation pour l'exercice précédent.

(2) Le rapport annuel prévu au paragraphe (1) doit comporter les informations suivantes :

a) une description des services et des activités de la Première Nation;

b) un rapport de situation sur tous les objectifs financiers établis et des mesures de rendement de la Première Nation; et

c) les états financiers audités annuels de la Première Nation pour l'exercice précédent, et

d) tout rapport spécial mentionné à l'article 72, incluant le rapport de l'auditeur et l'opinion de l'auditeur ou le rapport de mission d'examen, selon le cas.

(3) Le directeur principal doit fournir le rapport annuel prévu au paragraphe (1) :

a) à un membre de la Première Nation dans les plus brefs délais après que ce dernier lui en ait fait la demande;

b) au CGFPN dans les plus brefs délais après la publication du rapport, si la Première Nation détient un certificat délivré par le CGFPN en vertu du paragraphe 50(3) de la Loi;

c) à l'Administration financière des Premières Nations dans les plus brefs délais après la publication du rapport si la Première Nation est un membre emprunteur.

(4) Le Conseil de bande doit établir les politiques ou les mesures, ou émettre des directives, relativement aux mesures et aux recours offerts aux membres de la Première Nation qui ont demandé à voir le rapport annuel, mais dont la demande a été refusée, notamment en exigeant :

a) le maintien d'un registre du rapport qui précise le nom de tous les membres qui ont demandé une copie du rapport annuel, la date à laquelle la demande a été reçue et la date à laquelle le rapport annuel a été remis au membre; et

b) que le directeur principal rende compte tous les trois mois au Comité des finances et d'audit des mesures qui ont été prises afin de veiller à la conformité avec le paragraphe (3) et la politique du Conseil de bande adoptée conformément au présent paragraphe.

SECTION 8. - Information et technologies de l'information

Propriété des documents et registres

79. (1) Tous les documents et les registres produits par la Première Nation ou au nom de celle-ci ou conservés, utilisés ou reçus par quiconque au nom de la Première Nation sont la propriété de la Première Nation.

(2) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives visant à s'assurer que les documents et les registres visés par le paragraphe (1) demeurent la propriété de la Première Nation.

Guide d'exploitation

80. (1) Le directeur principal doit préparer et maintenir un guide d'exploitation à jour portant sur chacun des éléments des systèmes d'administration de la Première Nation, y compris tous les systèmes d'administration financière prévus à la présente LAF.

(2) Le guide d'exploitation créé en vertu du paragraphe (1) doit être mis à la disposition des membres du Conseil de bande, des membres du Comité des finances et d'audit et de tous les autres comités du Conseil de bande et dirigeants et employés de la Première Nation.

(3) Si une partie quelconque du guide d'exploitation créé en vertu du paragraphe (1) est pertinent aux services offerts par un entrepreneur ou un mandataire de la Première Nation, cette partie du guide d'exploitation doit être mise à la disposition de l'entrepreneur ou du mandataire en question.

Tenue des registres

81. (1) Le directeur principal doit veiller à ce que la Première Nation prépare, maintienne, entrepose et garde en sécurité tous les documents et les registres de la Première Nation exigés en vertu de la présente LAF ou de toute autre loi applicable.

(2) Aucun document ou registre de la Première Nation ne peut être détruit ou éliminé, sauf dans les cas permis, et conformément aux politiques, aux procédures ou aux directives du Conseil de bande.

(3) Tous les documents financiers de la Première Nation doivent être entreposés pendant au moins sept (7) ans après leur création.

(4) Le Conseil de bande doit établir des politiques et des procédures ou donner des directives relativement à l'accès aux documents et aux registres de la Première Nation.

Confidentialité de l'information

82. (1) Aucune personne ne peut obtenir accès aux documents et aux registres de la Première Nation comportant des informations confidentielles, sauf dans les cas autorisés aux termes des politiques, des procédures et des directives du Conseil de bande et conformément à celles-ci.

(2) Toute personne ayant accès aux documents et aux registres de la Première Nation doit se conformer à toutes les politiques, les procédures et les directives du Conseil de bande concernant la confidentialité, le contrôle, l'utilisation, la reproduction ou la diffusion de ces documents et de ces registres ou des informations qu'ils contiennent.

Registres des comptes

83. Le directeur principal des finances doit préparer, conserver, entreposer et protéger un ensemble complets des dossiers relatifs aux autres recettes de la Première Nation, y compris tous les dossiers prévus à l'article 5 du *Règlement sur la mise en œuvre de la gestion des recettes* tel qu'amendé par le *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes.*

Technologies de l'information

84. Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement aux technologies de l'information utilisées par la Première Nation dans ses activités afin d'assurer l'intégrité du système d'administration financière de la Première Nation et de sa base de données.

PARTIE V. - Projets d'immobilisations

Définitions

85. Dans cette partie :

« projet d'immobilisations » signifie la construction, la réhabilitation ou le remplacement des immobilisations corporelles de la Première Nation ou de tout autre projet d'immobilisations essentiel dans lequel la Première Nation ou ses entités liées sont des investisseurs;

« immobilisations corporelles de la Premières Nation » signifie tous les actifs non financiers de la Première Nation ayant une existence physique :

a) qui sont détenus en vue d'être utilisés pour la production ou la fourniture de biens et de services, pour des fins de location à d'autres entités ou administrations ou pour l'aménagement, la construction, l'entretien ou la réparation d'autres immobilisations corporelles;

b) qui ont des vies économiques utiles qui se prolongent au-delà d'une période comptable;

c) qui seront utilisés en permanence ; et

d) qui ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités.

« programme de gestion du cycle de vie utile » signifie le programme d'inspection, d'examen et de planification pour les fins de la gestion des immobilisations corporelles de la Première Nation, telles que

décrites à l'article 89;

« projet d'immobilisations » signifie la construction, la réhabilitation ou le remplacement des immobilisations corporelles de la Première Nation et tout autre grand projet d'immobilisations pour lesquels la Première Nation ou ses entités liées constituent des investisseurs;

« réhabilitation » comprend la modification, le prolongement et la rénovation, mais ne comprend pas l'entretien de routine;

« remplacement » comprend la substitution, en totalité ou en partie, avec une autre immobilisation corporelle de la Première Nation.

Obligations générales du Conseil de bande

86. Le Conseil de bande doit prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que :

a) les immobilisations corporelles de la Première Nation sont maintenues en bon état, dans un état sécuritaire et selon les mêmes normes qu'un propriétaire prudent de ces biens les maintiendrait;

b) la réhabilitation ou le remplacement des immobilisations corporelles de la Première Nation est conforme à un programme de gestion du cycle de vie décrit dans cette partie; et

c) les projets d'immobilisations liés à la construction de bâtiments ou à d'autres améliorations sont financés, planifiés et construits conformément aux procédures et aux normes qui s'appliquent habituellement au financement, à la planification et à la construction de bâtiments publics et à d'autres améliorations des communautés organisées de la région dans laquelle la majorité des terres de la Première Nation sont situées.

Fonds de réserve pour immobilisations corporelles

87. Le Conseil de bande doit établir un fonds de réserve pour immobilisations corporelles dans le but de financer les dépenses liées aux projets d'immobilisations réalisés en vertu de la présente Partie.

Rapports sur les projets d'immobilisations

88. À chacune des réunions du Comité des finances et d'audit, le directeur principal doit faire rapport sur les sujets suivants :

a) les emprunts, prêts et versements depuis le début de l'exercice en ce qui a trait à chacun des projets d'immobilisations;

b) l'état d'un projet d'immobilisations, y compris :

i. une comparaison des dépenses à ce jour avec le budget du projet;

ii. une description détaillée des problèmes juridiques, financiers, techniques, d'établissement du calendrier ou autres qui ont été cernés; et

iii. la manière dont un problème déterminé au sous-alinéa ii) a été ou sera réglé; et

c) les mesures prises pour assurer la conformité à l'article 91 de chacun des projets d'immobilisations.

Programme de gestion du cycle de vie

89. (1) Le directeur principal doit établir et tenir à jour un registre de l'ensemble des immobilisations corporelles de la Première Nation désignant chacun de ces biens et comportant les informations suivantes :

a) l'emplacement et la raison d'être du bien;

b) le titre de propriété et les restrictions liées au titre de propriété du bien;

c) l'année d'acquisition;

d) la date de la dernière inspection du bien;

e) la durée de vie prévue du bien au moment de l'acquisition;

f) l'évaluation de l'état du bien et du restant de sa vie utile;

g) l'estimation de la valeur résiduelle du bien;

h) la couverture d'assurance relative au bien; et

i) Toute autre information exigée par le Conseil de bande.

(2) Au plus tard le 30 novembre de chaque année, le directeur principal doit s'assurer que l'inspection et l'examen de l'état des immobilisations corporelles de la Première Nation permettent d'établir ou de mettre à jour les informations suivantes :

a) leur utilisation actuelle;

b) leur état;

c) leur adéquation avec leur utilisation actuelle;

d) l'estimation de leur vie restante;

e) l'estimation de leur coût de remplacement;

f) l'estimation des dates et des coûts liés à leur réhabilitation éventuelle;

g) une comparaison des coûts d'exploitation et d'entretien annuels, autres que les coûts de réhabilitation, pour les cinq (5) derniers exercices;

h) les fiches d'entretien pour toutes les périodes précédant la date d'inspection; et

i) les assurances relatives aux biens et à la responsabilité civile couvrant l'immobilisation et son utilisation ou exploitation.

(3) Au plus tard le 31 décembre de chaque année, le directeur principal des finances doit préparer ce qui suit :

a) un calendrier de l'entretien de routine annuel, autre que la réhabilitation, pour chacune des immobilisations corporelles de la Première Nation pour le prochain exercice;

b) des prévisions sur cinq (5), dix (10) et trente (30) ans de l'évaluation des coûts liés à la réhabilitation ou au remplacement des immobilisations corporelles de la Première Nation;

c) le budget proposé pour les fins de la réhabilitation des immobilisations corporelles de la Première Nation pour le prochain exercice, énonçant :

i. chacun des projets de réhabilitation proposés et leur calendrier;

ii. l'estimation du coût, y compris les éventualités, pour chacun des projets de réhabilitation proposés; et

iii. les fonds nécessaires à l'exécution de chacun des projets de réhabilitation proposés et le choix du moment de leur affectation; et

d) le budget proposé en vue du remplacement des immobilisations corporelles de la Première Nation pour le prochain exercice énonçant :

i. chacun des projets de remplacement proposés et leur calendrier;

ii. la description de chacune des immobilisations devant être remplacées;

iii. l'évaluation des coûts, y compris les éventualités, de chacun des projets de remplacement proposés; et

iv. les raisons expliquant pourquoi chacune des acquisitions proposées devrait être vue comme un remplacement de l'immobilisation qui doit être remplacée.

Examen par le Comité des finances et d'audit

90. (1) Au plus tard le 15 janvier de chaque année, le Comité des finances et d'audit doit examiner les informations, les calendriers et le budget préparés en vertu de l'article 86 dans le but de :

a) déterminer tout moyen permettant de réduire les coûts de chacun des projets de réhabilitation ou de remplacement incorporés aux budgets proposés;

b) connaître l'effet que chacun des projets de réhabilitation ou de remplacement incorporés aux budgets proposés aura sur les coûts d'exploitation annuels et d'entretien dans les années à venir; et

c) déterminer si des économies importantes peuvent être réalisées en coordonnant l'établissement des calendriers des projets, en reportant certains projets ou en réalisant des projets de réhabilitation, plutôt que des projets de remplacement.

(2) Au plus tard le 15 janvier de chaque année, le Comité des finances et d'audit doit examiner tous les plans

de nouvelle construction d'immobilisations corporelles de la Première Nation, y compris le calendrier proposé, le budget et les répercussions sur les coûts d'exploitation et d'entretien de routine dans les années à venir.

Projets d'immobilisations – contrats et soumissions

91. (1) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement à la gestion des projets d'immobilisations, notamment de ce qui suit :

a) les exigences environnementales, techniques et en matière de planification, de conception et de sécurité du projet d'immobilisations;

b) les coûts, l'établissement du budget, le financement et l'approbation du projet d'immobilisations;

c) les exigences liées aux soumissions des entrepreneurs;

d) l'acceptation des offres ainsi que la forme et l'apparence des contrats;

e) les couvertures d'assurance relatives aux ouvrages de construction en cours;

f) les garanties et obligations liées à l'exécution du projet d'immobilisations;

g) les mesures de contrôle du projet d'immobilisations, y compris la gestion des contrats; et

h) les retenues, l'approbation de travaux, les paiements et les procédures d'audit.

(2) Tous les projets d'immobilisations de la Première Nation doivent être gérés conformément aux politiques, aux procédures ou aux directives prévues au paragraphe (1).

Consultants en matière de projets d'immobilisations

92. Le directeur principal peut retenir les services d'un ingénieur professionnel ou d'un autre consultant pour l'aider, aider le Comité des finances et d'audit et aider le Conseil de bande à exécuter leurs obligations en vertu de la présente Partie.

Politique relative à l'information ou à la participation des membres

93. Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives en ce qui concerne :

a) La communication d'information aux membres de la Première Nation concernant les projets d'immobilisations; ou

b) La participation des membres de la Première Nation à l'égard des projets d'immobilisations.

PARTIE VI. – Dispositions diverses

Normes et pouvoirs du CGFPN

94. (1) Si la Première Nation est un membre emprunteur, ou si elle détient un certificat octroyé par le CGFPN

en vertu du paragraphe 50(3) de la Loi, la Première Nation doit se conformer à toutes les normes applicables du CGFPN.

(2) Si le Conseil de bande apprend que la Première Nation ne respecte pas une norme du CGFPN visée par le paragraphe (1), le Conseil de bande doit, dans les plus brefs délais, prendre les mesures nécessaires afin que la Première Nation se conforme à la norme du CGFPN en question.

Délégation de l'autorité en matière d'intervention

95. Sans limiter la portée de l'article 53 de la Loi tel qu'adapté par le *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes*, si :

a) la Première Nation utilise d'autres recettes locales pour garantir un prêt auprès de l'APFN, et

b) le CGFPN donne avis à la Première Nation qu'il est nécessaire que la gestion de ses autres recettes soit prise en charge par une tierce partie, conformément à l'article 53 de la Loi,

le Conseil de bande délègue au CGFPN :

c) les pouvoirs énoncés au paragraphe53(2) de la Loi tels qu'adaptés par le Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes, et

d) tout autre pouvoir du Conseil de bande nécessaire pour donner effet à la gestion par le CGFPN des autres recettes de la Première Nation en vertu de la Loi.

Obligations en matière de gestion des terres

Application

96. (1) Si la Première Nation dispose d'un code foncier en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, la Première Nation doit se conformer à la *Loi sur la gestion des terres* des Premières Nations et à tout code foncier établi par la Première Nation, tel que requis ou permis en vertu de ladite loi.

(2) Si la Première Nation dispose d'un code foncier en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, le Conseil de bande doit établir et mettre en œuvre une politique prévoyant une méthode harmonisée avec les exigences du code foncier de la Première Nation concernant la responsabilité envers les membres de la Première Nation quant à la gestion des terres de la Première Nation et des fonds générés par ces terres conformément à l'article 6(1)e) de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations.*

Obligations en matière de gestion du pétrole, du gaz et des fonds

97. (1) Si la Première Nation dispose d'un code d'administration financière en vertu de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*, la Première Nation doit se conformer à ladite Loi et à tout code d'administration financière établi par la Première Nation, tel que requis ou permis en vertu de ladite Loi.

Infractions et irrégularités financières, etc.

98. (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (3), si quiconque a une raison de croire :

a) qu'une dépense, une obligation ou une autre transaction de la Première Nation n'est pas autorisée selon ou en vertu de la présente LAF ou d'une autre loi de la Première Nation;

b) qu'il y a eu vol, détournement de fonds ou toute autre utilisation abusive ou irrégulière des fonds, des comptes, de l'actif, du passif et des obligations financières de la Première Nation;

c) que l'on a enfreint une disposition de la présente LAF; ou

d) qu'une personne a omis de se conformer à l'Annexe A de la présente LAF,

la personne peut divulguer les circonstances au président du Comité des finances et d'audit.

(2) Si un membre du Conseil de bande apprend l'existence de toute circonstance décrite au paragraphe (1), le membre du Conseil de bande doit faire rapport de ces circonstances au président du Comité des finances et d'audit.

(3) Si un dirigeant, employé, entrepreneur ou mandataire de la Première Nation apprend l'existence de toute circonstance décrite au paragraphe (1), il ou elle doit faire rapport de ces circonstances au directeur principal ou au président du Comité des finances et d'audit.

Enquête sur les rapports

99. (1) Si rapport est fait au directeur principal conformément au paragraphe 98(3), le directeur principal doit enquêter sur les circonstances signalées et communiquer ses constatations au Comité des finances et d'audit dans les plus brefs délais.

(2) Si rapport est fait au président du Comité des finances et d'audit conformément à l'article 98, ce dernier doit enquêter sur les circonstances signalées et communiquer ses constatations au Comité des finances et d'audit dans les plus brefs délais.

(3) Le Comité des finances et d'audit peut approfondir toute enquête portant sur les circonstances qui lui ont été signalées en vertu du présent article, mais il doit, dans tous les cas, faire rapport au Conseil de bande à l'égard de toutes les circonstances signalées au Comité des finances et d'audit en vertu du présent article, y compris les recommandations du Comité, le cas échéant.

Protection des parties

100. (1) Toutes les mesures raisonnables doivent être prises par le directeur principal, les membres du Comité des finances et d'audit et les membres du Conseil de bande afin de s'assurer que l'identité des personnes ayant fait rapport conformément à l'article 98 soit gardée confidentielle dans la mesure du possible dans toutes les situations.

(2) Une personne qui fait rapport de bonne foi en vertu de l'article 98 ne doit en aucun cas faire l'objet de représailles de la part de la Première Nation ou d'un membre du Conseil de bande, d'un dirigeant, d'un employé, d'un entrepreneur ou d'un mandataire de la Première Nation à la suite du rapport.

(3) Le directeur principal et le président du Comité des finances et d'audit doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect du paragraphe (2) et doivent signaler toute infraction ou infraction présumée au Conseil de bande.

(4) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement :

a) à l'enregistrement et à la protection des rapports créés en vertu de l'article 98 et de tous les documents préparés durant l'étude ou l'enquête effectuée sur ces rapports;

b) à l'étude ou l'enquête sur les rapports créés en vertu de l'article 98; et

c) au traitement équitable d'une personne visée par un rapport créé en vertu de l'article 98.

Responsabilité relative à l'utilisation abusive de fonds

101. (1) Un membre du Conseil de bande qui vote en faveur d'une résolution autorisant qu'un montant soit dépensé, investi ou utilisé contrairement à ce que prévoit la présente LAF ou une loi créée en vertu du paragraphe 5(1)b) ou d) de la Loi est personnellement responsable de ce montant vis-à-vis la Première Nation.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas si le vote du membre du Conseil de bande est basé sur des informations fournies par un dirigeant ou un employé de la Première Nation alors que ce dernier était coupable de malhonnêteté, de négligence grave, de mauvaise conduite ou de conduite malicieuse intentionnelle lorsque les informations ont été fournies.

(3) Un montant dû à la Première Nation en vertu du paragraphe (1) peut être récupéré au profit de celle-ci par la Première Nation, un membre de la Première Nation ou une personne qui détient une sûreté aux termes d'un emprunt effectué par la Première Nation.

(4) Il s'agit d'un moyen de défense valable contre toute action intentée contre un dirigeant ou un employé de la Première Nation en raison de dépenses, d'investissements ou d'utilisation non autorisés des actifs financiers de la Première Nation, s'il est prouvé que le dirigeant ou l'employé a avisé, au moyen d'un avis écrit et signé à l'intention du Conseil de bande, que la dépense, l'investissement ou l'utilisation serait contraire à la loi.

Indemnisation contre les procédures judiciaires

102. (1) Dans le présent article :

« indemniser » signifie payer les montants requis ou engagés pour :

a) se défendre contre une action ou une poursuite intentée contre une personne relativement à l'exercice ou l'exercice prévu des pouvoirs ou des responsabilités ou des fonctions de cette personne; ou

b) satisfaire un jugement, une adjudication ou une pénalité imposés dans le cadre d'une action ou d'une poursuite visées à l'alinéa a);

« représentant de la Première Nation » signifie un membre du Conseil de bande, un dirigeant ou un employé, ancien ou actuel, de la Première Nation.

(2) Sous réserve du paragraphe (3), le Conseil de bande peut prévoir, par résolution, l'indemnisation d'un dirigeant nommé de la Première Nation, d'une catégorie de dirigeants de la Première Nation ou de tous les dirigeants de la Première Nation conformément aux modalités spécifiées dans la résolution.

(3) Le Conseil de bande peut ne pas payer une amende imposée à la suite de la reconnaissance de la culpabilité d'un dirigeant de la Première Nation relativement à une infraction, à moins que l'infraction en question ne soit une infraction de responsabilité stricte ou absolue.

Examen périodique et changement de LAF

103. (1) Le Comité des finances et d'audit doit procéder, de façon régulière et périodique, à un examen de la présente LAF aux termes d'une politique établie par le Conseil de bande :

a) Pour déterminer si elle favorise une administration rigoureuse et efficace de l'administration financière de la Première Nation; et

b) Pour cerner toutes les modifications à la présente LAF pouvant mieux répondre à cet objectif.

(2) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives en ce qui concerne :

a) La communication d'information aux membres de la Première Nation en ce qui concerne toute modification proposée à la présente LAF; ou

b) La participation des membres de la Première Nation à l'égard d'une modification proposée à la présente LAF.

(3) Le Conseil de bande doit afficher un avis public portant sur chacune des réunions du Conseil de bande lorsqu'une modification proposée à la présente LAF y est présentée pour approbation.

(4) Les membres de la Première Nation peuvent assister à cette partie de la réunion du Conseil de bande lorsque les questions visées au paragraphe (3) sont sous étude.

(5) Si une Première Nation est un membre emprunteur, elle ne peut abroger la présente LAF que si elle la remplace au même moment par une autre loi sur l'administration financière qui a été examinée par le CGFPN et a reçue une approbation de conformité aux termes de l'article 9 de la Loi.

(6) Tout amendement à la présente LAF doit être examiné par le CGFPN et avoir reçu une approbation de conformité aux termes de l'article 9 de la Loi.

Disposition législative à l'intention de l'Administration financière des Premières Nations

104. Si la Première Nation a l'intention de demander le statut de membre emprunteur, le Conseil de bande doit présenter une copie de la présente LAF à l'Administration financière des Premières Nations, dans les plus brefs délais après l'approbation de la présente LAF par le CGFPN.

Entrée en vigueur

105. (1) Le présent article et le contenu opérationnel des articles 1- 7, 23, 25, 26, 28, 67-71, 73-77, 83, 94 et 95 entrent en vigueur la journée suivant l'approbation de la présente LAF par le CGFPN en vertu de l'article 9 de la Loi.

(2) Le contenu opérationnel des articles et paragraphes 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 78 et 98 – 101 de la présente LAF et de l'annexe s'y rattachant entrent en vigueur le 1er janvier 2020.

(3) Les autres dispositions de la présente LAF entrent en vigueur :

a) 36 mois après que la Première Nation devient membre emprunteur auprès de l'Administration financière des Premières nations, ou

b) à la date ou aux dates antérieures établies par résolution du Conseil de bande.

LA PRÉSENTE LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE EST ADOPTÉE par le Conseil de bande le 11 Dec 20 18 à Wemotaci, dans la province de Quebec lors d'une assemblée du Conseil de bande dûment convoquée et menée à laquelle le quorum exigé de quatre (4) membres du Conseil de bande ont assisté à toute l'audience.

Chef François Néashit

Conseillère Alexandra Awashish

Conseiller Alfred Birothé

Conseillère Viviane Chilton

Conseiller Guy Laloche

Conseiller Jean-Pierre Petiquay

Conseillère Lisanne Petiquay

ANNEXE – PROCÉDURE VISANT À ÉVITER ET À ATTÉNUER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

PARTIE I. - Interprétation

Interprétation

1. (1) Dans la présente Annexe :

« conjoint ou conjointe » signifie, en relation à une personne physique, une personne avec qui cette personne physique est mariée ou avec qui cette personne physique vit à titre de conjoint de fait depuis au moins un (1) an dans une union assimilable à un mariage;

« la présente LAF » signifie la loi sur l'administration financière liée à la présente Annexe et dont la présente Annexe fait partie.

(2) À moins d'une indication contraire expresse dans la présente Annexe, les termes et les expressions employés dans la présente Annexe ont le même sens que celui qui leur est attribué dans la présente LAF.

(3) Les articles 3 et 5 de la présente LAF s'appliquent à la présente Annexe.

(4) S'il existe un conflit entre une disposition de la présente Annexe et la présente LAF, la disposition de la présente LAF s'applique.

Définition de conflit d'intérêts

2. (1) Dans la présente Annexe, une personne est en « conflit d'intérêts » lorsqu'elle exerce un pouvoir, une tâche ou une fonction et sait ou aurait raisonnablement dû savoir que, l'exercice de ce pouvoir, de cette tâche ou de cette fonction, lui offre la possibilité de faire bénéficier ses intérêts personnels.

(2) Dans la présente Annexe, une personne est en « conflit d'intérêts apparent » s'il est apparent pour une personne raisonnablement bien informée que la capacité de la personne à exercer un pouvoir, une tâche ou une fonction liée à son mandat ou à son poste est affectée par ses intérêts personnels.

(3) Dans la présente Annexe, les « intérêts personnels » d'une personne signifient les intérêts personnels et d'affaires de la personne et comprennent les intérêts personnels et d'affaires :

a) du conjoint ou de la conjointe de cette personne;

b) d'une personne âgée de moins de dix-huit (18) ans dont cette personne ou le conjoint ou la conjointe de cette personne est un parent ou agit à titre de parent adoptif;

c) d'une personne dont cette personne ou le conjoint ou la conjointe de cette personne agit à titre de tuteur ou de tutrice;

d) d'une personne, autre qu'un employé ou une employée, qui dépend financièrement de cette personne ou du conjoint ou de la conjointe de cette personne; et

e) d'une entité dans laquelle cette personne, ou cette personne et une autre personne décrite dans ce paragraphe, ont des intérêts prépondérants.

(4) En dépit des paragraphes (1) et (2), les intérêts personnels d'une personne ne donnent aucunement lieu à un conflit d'intérêts si ces intérêts :

a) sont les mêmes que ceux d'une vaste catégorie de membres de la Première Nation à laquelle appartient la personne; ou

b) sont tellement lointains ou négligeables qu'ils ne pourraient pas être raisonnablement perçus comme étant susceptibles d'influencer cette personne dans l'exercice d'un pouvoir, d'une tâche ou d'une fonction.

PARTIE II. – Membres du Conseil de bande et membres du comité

Application

3. La présente Partie s'applique à tous les membres du Conseil de bande de la Première Nation et, le cas échéant, à tous les membres des comités du Conseil de bande.

Obligations générales

4. (1) Les membres du Conseil de bande doivent éviter les situations qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêt ou un conflit d'intérêt apparent de la part du membre du Conseil de bande.

(2) Les membres du Conseil de bande doivent éviter de se placer eux-mêmes dans des situations dans lesquelles leur capacité à exercer un pouvoir, une tâche ou une fonction pourrait être influencée par les intérêts de toute personne envers qui ils ont une obligation personnelle ou qui s'attendent à recevoir une certaine forme d'avantage ou de traitement préférentiel de leur part.

Divulgation des intérêts

5. (1) À l'alinéa (2)c), le terme « biens immobiliers » comprend un intérêt dans un fonds de réserve détenu aux termes :

a) d'un certificat de possession aux termes de la *Loi sur les Indiens*; ou

b) du régime foncier traditionnel de la Première Nation, conformément à une résolution du Conseil de bande.

(2) Un membre du Conseil de bande doit produire auprès du directeur principal une divulgation écrite comportant les informations suivantes :

a) le nom du conjoint ou de la conjointe du membre du Conseil de bande et de toutes les personnes ou entités mentionnées au paragraphe 2(3);

b) l'employeur du membre du Conseil de bande et du conjoint ou de la conjointe du membre du Conseil de bande;

c) les biens immobiliers appartenant au membre du Conseil de bande ou au conjoint ou à la conjointe

du membre du Conseil de bande;

d) les intérêts professionnels et les participations substantielles du membre du Conseil de bande ou du conjoint ou de la conjointe du membre du Conseil de bande, y compris dans une entité mentionnée à l'article 2(3)e).

(3) Un membre du Conseil de bande doit produire une divulgation écrite conformément au paragraphe (2) dans les cas suivants :

a) dans un délai maximal de trente (30) jours avant d'être élu au sein du Conseil de bande;

b) dans les plus brefs délais advenant un changement important dans les informations divulguées précédemment; et

c) le 15 avril de chaque année du mandat du membre du Conseil de bande.

(4) Le directeur principal doit établir et maintenir un registre comprenant toutes les informations divulguées par un membre du Conseil de bande en vertu du présent article et de l'article 6.

(5) Sur demande d'un membre de la Première Nation ou de toute personne participant à un aspect ou l'autre de l'administration financière de la Première Nation, le directeur principal doit autoriser ce membre ou cette personne à examiner le registre visé par la Partie I- Section I-1(2) de la présente LAF.

Cadeaux et avantages

6. (1) Un membre du Conseil de bande ou une personne mentionnée aux alinéas 2(3)*a*) à *d*), entretenant un lien avec ce membre du Conseil de bande, ne doit pas accepter un cadeau ou un avantage pouvant raisonnablement être perçu comme ayant été donné dans le but d'influencer le membre du Conseil de bande dans l'exercice de ses pouvoirs, de ses tâches ou de ses fonctions en sa qualité de membre du Conseil de bande.

(2) En dépit du paragraphe (1), un cadeau ou avantage peut être accepté si le cadeau ou l'avantage :

a) peut être considéré comme faisant partie :

i. des échanges protocolaires normaux ou des obligations sociales liés au mandat du membre du Conseil de bande;

ii. des échanges normaux dans le cours des relations d'affaires; ou

iii. des échanges normaux lors de la tenue des événements culturels publics de la Première Nation.

b) a une valeur nominale;

c) est donné par un ami proche ou un parent dans le cadre de cette relation; ou

d) Est de telle nature que les politiques ou les directives du Conseil de bande ont déterminé qu'il serait acceptable s'il était offert par la Première Nation à une autre personne.

(3) Lorsqu'un cadeau d'une valeur supérieure à _____ dollars ($) est donné à un membre du Conseil de bande ou une personne mentionnée au paragraphe (1), le membre du Conseil de bande doit produire auprès du directeur général une divulgation écrite du cadeau conforme à l'article 5 et, le cadeau doit être traité comme étant la propriété de la Première Nation.

(4) Le paragraphe(3) ne s'applique pas à un cadeau reçu durant un événement culturel public de la Première Nation.

Informations confidentielles

7. (1) Les membres du Conseil de bande doivent protéger la confidentialité de toutes les informations qu'ils reçoivent dans l'exécution de leurs tâches ou de leurs fonctions, à moins que les informations ne soient généralement accessibles :

a) aux membres du grand public; ou

b) aux membres de la Première Nation.

(2) Les membre du Conseil de bandes ne doivent utiliser les informations confidentielles dont il est question au paragraphe (1) uniquement pour les fins particulières pour lesquelles elles ont été communiquées aux membres du Conseil de bande.

(3) Les membres du Conseil de bande ne doivent pas se servir des informations reçues dans le cadre de l'exercice de leurs pouvoirs, de leurs tâches ou de leurs fonctions au profit de leurs intérêts personnels ou de ceux de leurs parents, amis ou associés.

Procédure visant à résoudre les conflits d'intérêts

8. (1) Dès qu'un membre du Conseil de bande prend connaissance de l'existence de circonstances soulevant un conflit d'intérêts, le membre du Conseil de bande doit divulguer les circonstances du conflit d'intérêts à la prochaine réunion du Conseil de bande.

(2) Un membre du Conseil de bande doit quitter toute partie d'une réunion du Conseil de bande durant laquelle les circonstances relatives au conflit d'intérêts du membre du Conseil de bande font l'objet de discussions ou d'un vote.

(3) Le procès-verbal d'une réunion du Conseil de bande doit enregistrer la divulgation du membre du Conseil de bande conformément au paragraphe (1) et noter l'absence de ce dernier à la réunion du Conseil de bande lorsque les circonstances relatives au conflit d'intérêts ont fait l'objet de discussions ou d'un vote.

(4) Un membre du Conseil de bande ne doit pas participer à quelque discussion ou vote que ce soit à propos de toute décision concernant les circonstances relatives au conflit d'intérêts du membre du Conseil de bande.

(5) Un membre du Conseil de bande ne doit pas influencer ou tenter d'influencer, de quelque façon que ce soit, avant, pendant ou après une réunion du Conseil de bande, quelque discussion ou vote que ce soit à propos de toute décision concernant les circonstances relatives au conflit d'intérêts du membre du Conseil de bande.

Procédure concernant les conflits d'intérêts non révélés

9. (1) Si un membre du Conseil de bande a une raison de croire qu'un autre membre du Conseil de bande est en conflit d'intérêts ou qu'il existe un conflit d'intérêts apparent relativement à une question portée devant le Conseil de bande, le membre du Conseil de bande peut demander des clarifications relativement aux circonstances à une réunion du Conseil de bande.

(2) Si, à la suite des clarifications reçues conformément au paragraphe (1), il est présumé qu'un membre du Conseil de bande est en conflit d'intérêts ou qu'un conflit d'intérêts apparent existe et, que le membre du Conseil de bande ne reconnaît pas le conflit d'intérêts ou le conflit d'intérêts apparent et prend les mesures nécessaires en vertu de l'article 8, le Conseil de bande doit déterminer si le membre du Conseil de bande est en conflit d'intérêts ou s'il existe un conflit d'intérêts apparent avant que le Conseil de bande ne se penche sur la question visée au paragraphe (1).

(3) Toute décision prise par le Conseil de bande en vertu du paragraphe (2) doit être inscrite dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de bande.

(4) Si le Conseil de bande détermine conformément au paragraphe (2) qu'un membre du Conseil de bande est en conflit d'intérêts ou qu'il existe un conflit d'intérêts apparent, le membre du Conseil de bande doit se conformer à l'article 8.

Obligations des membres du Comité

10. (1) Le présent article s'applique à tous les membres des comités du Conseil de bande.

(2) Les articles 4 et 6 s'appliquent à un membre d'un comité du Conseil de bande et toute référence dans ces articles à :

a) Un membre du Conseil de bande est considéré comme faisant référence à un membre d'un comité du Conseil de bande;

b) Une réunion du Conseil de bande, est considérée comme faisant référence à une réunion du Comité.

PARTIE III. - Dirigeants et employés

Application

11. La présente Partie s'applique à tous les dirigeants et les employés de la Première Nation.

Obligations générales

12. (1) Dans l'exercice de ses tâches et de ses fonctions, un dirigeant ou un employé doit agir honnêtement et de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Première Nation.

(2) Un dirigeant ou un employé doit éviter toute situation où il pourrait être perçu comme étant en conflit d'intérêts ou conflit d'intérêts apparent.

(3) Les dirigeants ou les employés doivent éviter de se placer eux-mêmes dans des situations dans lesquelles

leur capacité à exercer un pouvoir, une tâche ou une fonction lié à leur mandat ou à leur poste pourrait être influencée par les intérêts de toute personne envers qui ils ont une obligation personnelle ou de la part de qui ils s'attendent à recevoir un certain avantage ou traitement préférentiel.

(4) Le directeur principal doit s'assurer que tous les dirigeants et employés sont informés de leurs obligations en vertu de la présente Partie et, doit prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les employés se conforment à ces obligations.

Divulgation des conflits d'intérêts

13. Si un dirigeant ou un employé croit qu'il ou elle est en conflit d'intérêts, il ou elle doit :

a) en divulguer les circonstances par écrit, dans les plus brefs délais, au directeur principal ou, dans le cas du directeur principal, au président du Comité des finances et d'audit; et

b) s'abstenir de participer à toute discussion ou prise de décision en ce qui concerne les circonstances entourant le conflit d'intérêts jusqu'à ce qu'il soit informé par le directeur principal ou le président, selon le cas, des mesures qui doivent être prises pour éviter ou atténuer le conflit d'intérêts.

Cadeaux ou avantages

14. (1) Un dirigeant ou un employé, ou un membre de sa famille, ne doit pas accepter un cadeau ou un avantage qui peut raisonnablement être perçu comme ayant été donné dans le but d'influencer le dirigeant ou l'employé dans l'exercice de ses pouvoirs, de ses tâches ou de ses fonctions.

(2) En dépit du paragraphe (1), un cadeau ou avantage peut être accepté si le cadeau ou l'avantage :

a) peut être considéré comme faisant partie :

i. des échanges normaux dans le cours des relations d'affaires; ou

ii. des échanges normaux lors de la tenue des événements culturels publics de la Première Nation.

b) a une valeur nominale;

c) est donné par un ami proche ou un parent dans le cadre de cette relation; ou

d) est de telle nature que les politiques ou les directives du Conseil de bande ont déterminé qu'il serait acceptable s'il était offert par la Première Nation à une autre personne.

Emplois et intérêts d'affaires externes

15. (1) Si un dirigeant ou un employé est autorisé, aux termes de ses modalités d'emploi, à occuper un emploi externe ou avoir des intérêts d'affaires externes, le dirigeant ou l'employé en question doit divulguer cet emploi ou ces intérêts d'affaires par écrit au directeur principal ou, dans le cas du directeur principal, au président ou à la présidente du Comité des finances et d'audit.

(2) Un dirigeant ou un employé doit s'assurer que tout emploi externe ou tout intérêt d'affaires externe

autorisé ne nuit pas indûment à l'exercice de ses pouvoirs, de ses tâches ou de ses fonctions et, que ces activités sont tenues durant ses temps libres et en utilisant ses propres ressources.

Informations confidentielles

16. (1) Un dirigeant ou un employé doit protéger la confidentialité de toutes les informations qu'il reçoit dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs, de ses tâches ou de ses fonctions, à moins que ces informations ne soient généralement accessibles :

a) aux membres du grand public; ou

b) aux membres de la Première Nation.

(2) Un dirigeant ou un employé ne doit utiliser les informations confidentielles dont il est question au paragraphe (1) que pour les fins particulières pour lesquelles elles lui ont été communiquées.

(3) Un dirigeant ou un employé ne doit pas se servir des informations reçues dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs, de ses tâches ou de ses fonctions au profit des intérêts personnels du dirigeant ou de membre du Conseil de bande l'employé ou de ceux de ses parents, amis ou associés.

Biens et services de la Première Nation

17. (1) Les dirigeants et les employés ne doivent utiliser aucun bien personnel ou service de la Première Nation à des fins non liées à l'exercice de leurs tâches ou fonctions, à moins que leur utilisation ne soit autrement acceptable aux termes des politiques ou des directives du Conseil de bande.

(2) Les dirigeants et les employés ne doivent acquérir aucun bien personnel de la Première Nation, à moins que cette acquisition ne soit faite conformément aux politiques ou aux directives du Conseil de bande.

PARTIE IV. - Entrepreneurs

Application

18. (1) La présente Partie s'applique à tous les entrepreneurs de la Première Nation, autres qu'une personne qui a un contrat de travail avec la Première Nation.

(2) Dans la présente Partie, toute référence à un entrepreneur comprend une référence à tous les employés ou mandataires de l'entrepreneur qui participent à l'exercice des tâches ou des fonctions de l'entrepreneur aux termes d'un contrat avec la Première Nation.

Entrepreneur agissant à titre de dirigeant ou d'employé

19. Si l'on retient les services d'un entrepreneur pour exercer les pouvoirs, les tâches ou les fonctions d'un dirigeant ou d'un employé, l'entrepreneur doit se conformer à la Partie III de la présente Annexe comme si l'entrepreneur était un dirigeant ou un employé de la Première Nation.

Obligations générales

20. (1) Un entrepreneur doit agir en tout temps avec intégrité et honnêteté :

a) dans ses échanges avec la Première Nation; et

b) dans ses échanges avec toute tierce partie lorsque l'entrepreneur représente la Première Nation ou agit au nom de celle-ci.

(2) Un entrepreneur ne doit pas essayer d'obtenir un traitement préférentiel de la part de la Première Nation en offrant des cadeaux ou des avantages qu'un membre du Conseil de bande, un membre de comité, un dirigeant ou un employé n'a pas le droit d'accepter en vertu de la présente Annexe.

(3) Un entrepreneur doit s'assurer que tous les employés ou les mandataires qui participent à l'exercice de ses tâches ou de ses fonctions aux termes d'un contrat avec la Première Nation ont été informés de leurs obligations en vertu de la présente Partie et, doit prendre des mesures pour s'assurer que ces employés ou ces mandataires se conforment à ces obligations.

Informations confidentielles

21. (1) Un entrepreneur doit protéger la confidentialité de toutes les informations qu'il reçoit dans le cadre de l'exercice de ses tâches ou de ses fonctions, à moins que les informations en question ne soient généralement accessibles aux membres du grand public.

(2) Un entrepreneur ne doit utiliser les informations confidentielles dont il est question au paragraphe (1) que pour les fins particulières pour lesquelles elles ont été fournies.

(3) Un entrepreneur ne doit pas se servir des informations reçues dans le cadre de l'exercice de ses tâches ou de ses fonctions au profit de ses intérêts personnels, ou de ceux de ses parents, amis ou associés.

Possibilités d'affaires

22. Un entrepreneur ne doit pas tirer profit d'une possibilité d'affaires ou d'investissement envisagée par la Première Nation et dont il apprend l'existence dans le cadre de l'exécution de sa prestation de services à la Première Nation, à moins que cette dernière n'ait décidé de ne pas saisir cette possibilité.

Biens et services de la Première Nation

23. Si l'entrepreneur a obtenu l'usage de biens ou services de la Première Nation dans l'exécution de sa prestation de services à la Première Nation, l'entrepreneur ne doit pas utiliser ces biens ou ces services à des fins non liées à la prestation de ses services.

LONG POINT FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *15*

DIVISION 3 - Expenditures *16*

DIVISION 4 - General Matters *18*

DIVISION 5 - Borrowing *19*

DIVISION 6 - Risk Management *21*

DIVISION 7 - Financial Reporting *25*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *30*

PART V - Capital Projects **31**

PART VI - Miscellaneous **35**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **39**

PART I - Interpretation **40**

PART II - Councillors and Committee Members **41**

PART III - Officers and Employees **44**

PART IV - Contractors **45**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Long Point First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Long Point First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Long Point First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 73;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Long Point First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in subsection 72; and

"standards" means the standards established from time to time under the Act.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the

opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 103 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 69, the quarterly financial statements required in section 70 and the draft annual financial statements required in section 71;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 87.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

52. Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 90(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 90(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this Law and a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 51(1).

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section and any law made under paragraph 5(1)(b) of the Act, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 103;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 103, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

62.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

68. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

69.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

70.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

71.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

72. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

73.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board Standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

74.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

75.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 72.

Review of Audited Annual Financial Statements

76.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

77.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

78.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 72, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

79.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

80.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

81.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

82.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

83. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

84. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

85. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 89;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

86. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

87. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

88. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 91 for every capital project.

Life-cycle Management Program

89.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

90.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 89 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

91.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

92. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

93. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

94.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

95. Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

96.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the

First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

97. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

98.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

99.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 98(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 98, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

100.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 98 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 98 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 98 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 98; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 98.

Liability for Improper Use of Money

101.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(b) or (d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

102.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

103.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

104. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

105. (1) This section and the operative portions of sections 1- 7, 23, 25, 26, 28, 67-71, 73-77, 83, 94 and 95 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 78, 98 – 101 of this Law and the Schedule to this Law come into force on Jauary 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this Law comes into force on the earlier of

(a) the date or dates established by resolution of the Council, and

(b) the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 20 day of Feb, 2019, at Winneway, in the Province of Quebec at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of three (3) members of Council was present throughout.

Chief Steeve Mathias

Councillor Liza Charbonneau

Vice-Chief Diana Polson

Councillor Jerry Polson

Councillor Leonard Polson

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(2) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(3) Subsection (2) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

LONG POINT FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *8*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *11*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *15*

DIVISION 3 - Borrowing *16*

DIVISION 4 - Risk Management *16*

DIVISION 5 - Financial Reporting *19*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *24*

PART V - Tangible Capital Assets **24**

PART VI - Reporting Breaches **26**

PART VII - Miscellaneous **28**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Long Point First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Long Point First Nation wishes to repeal and replace the *Long Point First Nation Financial Administration Law, 2018.*

NOW THEREFORE the Council of Long Point First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Long Point First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 52;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Long Point First Nation;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 51;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"strategic plan" means the plan referred to in section 24.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 51(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could,

in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 75 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 48, the quarterly financial statements required in section 49 and the draft annual financial statements required in section 50;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

19.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

20.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 20.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy; and

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 20.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

24.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary.

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

25.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

28.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to an emergency expenditure referred to in paragraph 32(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the budget.

Policy for First Nation Information or Involvement

29. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of the following:

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including any budget deficits; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

30. The First Nation may establish any in financial institutions as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Budget Approved Expenditures

31. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

32. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

33.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

34.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Tangible Capital Asset Projects

35. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new tangible capital asset projects described in Part V.

Execution of Security Documents

36. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

37.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

38.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 72,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 72, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

39.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

40.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

41.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

42.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

43.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 42 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

44. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

45. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

46. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

47. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

48.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

49.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

50.(1) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(4) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 54(1).

Special Purpose Reports

51.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

52.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

53.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

54.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(3) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 51.

Review of Audited Annual Financial Statements

55.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

56.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

57.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements for the previous fiscal year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 51, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

58. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

59. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

60. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

61. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

62. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 65; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

63. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

64. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

65.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

66.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

67. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

68.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 20,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

69.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 68(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 68, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

70.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 68 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 68 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 68 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 68; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 68.

Liability for Improper Use of Money

71.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

72.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

73.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Other Revenues

74.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

75.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Repeal

76. The *Long Point Financial Administration Law, 2018* is repealed.

Coming into Force

77. (1) This section and the operative portions of sections 1-6, 23, 26, 28, 46-50, 52-56, 60, 73, 74 and 76 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 19(1), 20, 21(1-3), 22(2),(3) and (5), 24, 25, 29, 57 and 68-71 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4 day of oct, 2019 at WINNEWAY in the Province of Quebec at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of _____ (__) members of Council was present throughout.

Chief Jerry Polson

Councillor Leonard Polson

Chief
Councillor Steeve Mathias

Councillor Liza Charbonneau

Councillor Diana Polson

Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

Loi sur l'administration financière

N° 2018-01

Adoption le 27 novembre 2018
Entrée en vigueur le jour suivant l'approbation par le CGFPN

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I. Citation 3

PARTIE II. Définitions et interprétation 3

PARTIE III. Administration 7

SECTION 1. Conseil 7

SECTION 2. Comité des finances et d'audit 8

SECTION 3. Dirigeants et employés 12

SECTION 4. Attentes en matière de conduite 15

PARTIE IV. Gestion financière 17

SECTION 1. Plans financiers et budgets annuels 17

SECTION 2. Comptes d'institutions financières 18

SECTION 3. Dépenses 19

SECTION 4. Généralités 22

SECTION 5. Emprunts 23

SECTION 6. Gestion des risques 24

SECTION 7. Informations financières 28

SECTION 8. Information et technologies de l'information 33

PARTIE V. Projets d'immobilisations 34

PARTIE VI. Dispositions diverses 39

CONSIDÉRANT QUE :

A. En vertu de l'article 9 de la *Loi sur la gestion financière des Premières nations,* Pekuakamiulnuatsh Takuhikan peut créer des lois relatives à son administration financière;

B. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan considère qu'il est dans son intérêt de créer une loi à cette fin;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, le préambule faisant partie intégrante des présentes, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan adopte ce qui suit :

PARTIE I. Citation

Citation

1. La présente loi peut être citée sous le titre de « *Loi sur l'administration financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (LAF)*» et porte le numéro 2018-01.

PARTIE II. Définitions et interprétation

Définitions

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi, à moins d'indications contraires :

« actifs financiers » signifie tous les avoirs ou autres actifs financiers de la Première nation;

« administration financière » signifie la gestion, la supervision, le contrôle et la direction de l'ensemble des questions liées aux affaires financières de la Première nation;

« auditeur » signifie l'auditeur indépendant de la Première nation nommé en vertu de l'article 69;

« autres recettes » signifie les recettes visées à l'article 3 du *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes* adopté en vertu de *Loi sur la gestion financière des Premières nations*;

« budget » signifie le budget annuel de la Première nation qui a été approuvé par le Conseil;

« CGFPN » signifie le Conseil de gestion financière des Premières nations établi en vertu de la Loi;

« chef » signifie la personne élue à ce titre par suffrage universel;

« code » signifie un code foncier adopté par la Première nation en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*;

« Comité des finances et d'audit » signifie le Comité des finances et d'audit établi en vertu de l'article 12;

« Commission » signifie la Commission de la fiscalité des Premières nations établie en vertu de la Loi;

« compétence financière » signifie la capacité à lire et comprendre des états financiers qui présentent les questions comptables que l'on peut raisonnablement s'attendre à voir soulevées dans les états financiers de la Première nation;

« conjoint » signifie, en relation à un individu, une personne avec qui l'individu est marié ou avec qui l'individu vit à titre de conjoint de fait depuis au moins un (1) an dans une union assimilable à un mariage;

« Conseil » signifie Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, le conseil de la Première nation;

« dirigeant » signifie un cadre supérieur, le directeur général, le directeur responsable de l'administration et des finances et tout autre employé de la Première nation désigné par le Conseil à titre de dirigeant;

« directeur général » signifie la personne nommée pour assumer les tâches ou fonctions décrites à l'article 18;

« directeur responsable de l'administration et des finances » signifie la personne nommée pour assumer les tâches ou fonctions décrites à l'article 19;

« document » signifie tout support ou média sur lequel de l'information est enregistrée ou conservée par quelque moyen, que ce soit graphique, électronique, mécanique ou autre;

« documents financiers » signifie tous les documents liés à l'administration financière de la Première nation, y compris les procès-verbaux des réunions du Conseil et du Comité des finances et d'audit;

« dossier de la Première nation » signifie tous les documents concernant la gouvernance, la gestion, les opérations et l'administration financière de la Première nation;

« enfant à charge » signifie, à l'égard d'une personne, un enfant :

(a) qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans;

(b) qui a atteint l'âge de 18 ans, mais qui dépend principalement du soutien financier de cette personne ou du conjoint de cette personne;

« entité liée » signifie une entité ou personne ayant des liens avec une autre personne ou entité au sens de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;

« enveloppe budgétaire » signifie une affectation monétaire en vertu d'un budget devant servir aux fins auxquelles elle est prévue en vertu de celui-ci;

« états financiers annuels » signifie les états financiers annuels de la Première nation dont il est question à la section 7 de la Partie IV;

« exercice » signifie l'exercice financier de la Première nation établie à l'article 24;

« institution financière » signifie notamment l'Administration financière des Premières nations, une banque, une coopérative de services financiers ou une caisse populaire;

« jour férié » a le sens qui lui est donné dans la *Loi d'interprétation fédérale*;

« Loi » signifie la *Loi sur la gestion financière des Premières nations* et tout règlement adopté en vertu de celle-ci;

« loi de la Première nation » signifie toute loi, y compris tout règlement ou code, de la Première nation créé par le Conseil;

« loi sur les autres recettes » signifie une loi sur les autres recettes créée par le Conseil en vertu de la Loi;

« membre de la famille » signifie à l'égard d'une personne :

(a) son conjoint,

(b) ses enfants à charge,

(c) les enfants à charge de son conjoint;

« membre du Conseil » signifie un membre élu du Conseil, tel que le chef, les vice-chefs ou les conseillers;

« membre emprunteur » signifie une Première nation qui a été acceptée en tant que membre emprunteur en vertu du paragraphe 76(2) de la Loi et qui n'a pas cessé d'être un membre emprunteur en vertu de l'article 77 de la Loi;

« normes de la Commission » signifie les normes établies de temps à autre par la Commission en vertu de la Loi;

« normes du CGFPN » signifie les normes établies de temps à autre par le CGFPN en vertu de la Loi;

« normes » signifie les normes établies de temps à autre en vertu de la Loi;

« PCGR » signifie les principes comptables généralement reconnus au Canada, y compris leurs modifications de temps à autre;

« plan financier pluriannuel » signifie le plan dont il est question à l'article 25;

« Première nation » signifie la bande des Montagnais du Lac St-Jean apparaissant à l'Annexe de la *Loi sur la gestion financière des Premières nations* sous Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean;

« rapport spécial » signifie un rapport décrit à l'article 68;

« représentant du Conseil » signifie un membre du Conseil, le président du Comité des finances et d'audit ou tout autre représentant du Conseil nommé par le Conseil;

« terres de la Première nation » signifie toutes les réserves de la Première nation au sens de la *Loi sur les Indiens*;

« vice-chefs » signifie les personnes nommées à ce titre par le chef;

(2) Sauf disposition contraire dans la présente loi, les termes et expressions utilisés dans la présente loi ont le même sens que celui qui leur est attribué dans la Loi.

Interprétation

3. (1) Dans la présente loi, les règles d'interprétation suivantes s'appliquent :

(a) un mot employé au singulier comprend également le pluriel et vice-versa;

(b) un mot employé au masculin comprend également le féminin et vice-versa.

(2) Les mots dans la présente loi qui font référence à un dirigeant, par le biais du nom de ses fonctions ou autrement, s'appliquent également à toute personne désignée par le Conseil comme étant autorisée à agir au nom de ce dirigeant ou à toute personne qui s'est vu déléguer les fonctions de ce dirigeant en vertu de la présente loi.

Affichage d'avis publics

4. (1) Si un avis public doit être affiché en vertu de la présente loi, l'avis public est réputé avoir été affiché convenablement si un avis écrit est placé à un endroit bien en vue et accessible de manière à être vu publiquement dans les bureaux administratifs principaux de la Première nation.

(2) Sauf disposition expresse contraire, si un avis public de réunion doit être affiché en vertu de la présente loi, l'avis doit être affiché au moins quinze (15) jours avant la date de la réunion.

Calcul des délais

5. Dans la présente loi, les délais doivent être calculés conformément aux règles suivantes :

(a) Si le délai fixé pour faire une chose expire ou tombe un jour férié, celle-ci peut être accomplie le jour ouvrable suivant;

(b) Si le délai est exprimé en « jours francs » ou en un nombre minimal de jours entre deux événements, les jours où les événements surviennent ne comptent pas;

(c) Si le délai doit commencer ou se terminer un jour déterminé ou courir jusqu'à un jour déterminé, ce jour est compté;

(d) Si le délai doit commencer après ou à compter d'un jour déterminé, ce jour n'est pas compté; et

(e) Lorsqu'un acte doit être accompli dans un délai qui suit ou précède un jour déterminé, ce jour n'est pas compté.

Conflit de lois

6. (1) S'il y a un conflit entre la présente loi et une autre loi de la Première nation, autre qu'un code, la présente loi prévaut.

(2) S'il y a conflit entre la présente loi et la Loi, la Loi prévaut.

Champs d'application

7. La présente loi s'applique à l'administration financière de la Première nation.

PARTIE III. Administration

SECTION 1. *Conseil*

Responsabilités du Conseil

8. (1) Le Conseil est responsable de toutes les questions liées à l'administration financière de la Première nation, qu'une partie quelconque de celles-ci ait été confiée ou déléguée à un dirigeant, employé, comité, consultant, représentant du Conseil ou un tiers en vertu de la présente loi.

(2) Sous réserve de l'alinéa 5(1)(f) de la Loi, de la présente loi et de toute autre loi de la Première nation, le Conseil peut déléguer n'importe laquelle de ses fonctions relatives à l'administration financière de la Première nation à un dirigeant, employé, comité, consultant, représentant du Conseil ou un tiers en vertu de la présente loi, à l'exception des fonctions suivantes :

(a) L'approbation des politiques, procédures ou directives du Conseil relatives à toute question se rapportant à l'administration financière de la Première nation;

(b) La nomination des membres, du président et du vice-président du Comité des finances et d'audit;

(c) L'approbation des budgets et des états financiers de la Première nation;

(d) L'approbation des emprunts de la Première nation.

Politiques, procédures et directives du Conseil

9. (1) Sous réserve du paragraphe (2), le Conseil peut établir des politiques et des procédures et donner des directives concernant toute question liée à l'administration financière de la Première nation.

(2) Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives concernant l'acquisition, la gestion et la protection des biens de la Première nation.

(3) Le Conseil ne doit pas établir des politiques ou des procédures ou donner des directives concernant l'administration financière de la Première nation qui entrent en conflit avec la présente loi, la Loi ou les PCGR.

(4) Le Conseil doit veiller à ce que toutes les politiques et procédures liées aux ressources humaines soient conçues et mises en œuvre afin de favoriser des mesures efficaces de contrôle interne de l'administration financière.

(5) Le Conseil doit documenter toutes ses politiques, procédures et directives et les mettre à la disposition de toute personne tenue d'agir conformément à celles-ci ou susceptible d'être directement concernée par celles-ci.

Rapports sur la rémunération, les dépenses et les contrats

10. (1) Dans cette section :

« entité » signifie une société par actions ou autre société, une coentreprise ou toute autre association non incorporée ou organisme dont les transactions financières sont consolidées dans les états financiers de la Première nation conformément aux PCGR;

« dépenses » inclut les frais de transport, d'hébergement, de repas, d'accueil et autres frais accessoires; et

« rémunération » signifie tous les salaires, paies, commissions, bonis, frais, honoraires et dividendes et tout autre avantage pécuniaire (autre que le remboursement de dépenses) et non pécuniaire.

(2) Le directeur général doit préparer annuellement un rapport énumérant séparément le montant de la rémunération payée et des dépenses remboursées par la Première nation ou par toute entité à chacun des membres du Conseil que ces sommes soient versées au membre du Conseil alors que celui-ci agissait en sa qualité de membre du Conseil ou en toute autre qualité.

SECTION 2. *Comité des finances et d'audit*

Interprétation

11. Dans la présente section, « Comité » signifie le Comité des finances et d'audit.

Comité

12. (1) Le Comité de la Première nation est mis en place afin de fournir des conseils et des recommandations au Conseil et pour l'assister dans son processus décisionnel à l'égard de l'administration financière de la Première nation.

(2) Le Conseil doit nommer au moins trois membres du Comité, dont la majorité doit posséder une compétence financière et qui doivent tous être indépendants.

(3) Pour les fins du présent article, une personne est considérée indépendante si elle n'a pas de relation financière directe ou indirecte avec le Conseil dont le Conseil pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de son jugement à titre de membre du Comité.

(4) Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives :

(a) Établissant les critères permettant de déterminer si un individu est admissible à devenir un membre du Comité et est indépendant;

(b) Exigeant la confirmation, avant la nomination, que chaque membre potentiel du Comité est admissible à devenir membre du Comité et est indépendant;

(c) Exigeant que chaque membre du Comité signe annuellement une déclaration qui confirme qu'il répond toujours aux critères mentionnés à l'alinéa a).

(5) Si le Comité est constitué de :

(a) Trois (3) membres, au moins un (1) membre du Comité doit être un membre du Conseil;

(b) Quatre (4) membres ou plus, au moins deux (2) membres doivent être des membres du Conseil.

(6) Sous réserve du paragraphe (7), les membres du Comité doivent être nommés pour un mandat d'au moins trois (3) exercices complets.

(7) Un membre du Comité peut être destitué de ses fonctions par le Conseil si :

(a) Il est absent durant trois réunions régulières consécutives du Comité, sans raison jugée valable;

(b) Le président du Comité recommande sa destitution.

(8) Si un membre du Comité est destitué de ses fonctions, s'il démissionne ou s'il décède avant la fin de son mandat, le Conseil doit nommer dans les plus brefs délais un membre qui remplira le mandat de l'autre membre par intérim jusqu'à la fin du mandat.

Président et vice-président

13. (1) Le Conseil doit nommer un président et un vice-président du Comité, dont l'un doit être un membre du Conseil.

(2) Si le Conseil nomme une personne qui n'est pas un membre du Conseil comme président du Comité :

(a) Le Conseil doit envoyer au président du Comité les avis de convocation et les ordres du jour de toutes les réunions du Conseil;

(b) Sur demande du président du Comité, le Conseil doit lui fournir toute l'information ou tous les documents fournis au Conseil relativement aux sujets portés à l'ordre du jour; et

(c) Le président du Comité peut assister aux réunions du Conseil et y prendre la parole, si le sujet traité a un lien avec le Comité.

Procédures du Comité

14. (1) Le quorum du Comité est constitué de cinquante pour cent (50 %) du nombre total de membres du Comité, dont au moins un membre du Conseil.

(2) À moins qu'un membre du Comité ne soit pas autorisé à participer à une décision en raison d'un conflit d'intérêts, chaque membre du Comité dispose d'un vote lors de toutes les décisions du Comité.

(3) En cas d'égalité des voix lors d'un vote au sein du Comité, un second vote doit se tenir. S'il y a toujours égalité des voix après le second vote, la décision procédera au Conseil pour résolution.

(4) Sous réserve du paragraphe (5), le directeur général et le directeur responsable de l'administration et des finances doivent être avisés de toutes les réunions du Comité et, sous réserve d'exceptions raisonnables, doivent assister à toutes ces réunions.

(5) Le directeur général ou le directeur responsable de l'administration et des finances peuvent être exclus de la totalité ou d'une partie d'une réunion du Comité à la suite d'un vote par appel nominal :

(a) Si la question traitée porte sur une question personnelle et confidentielle reliée au directeur général ou au directeur responsable de l'administration et des finances ou sur le rendement de ceux-ci;

(b) S'il s'agit d'une réunion avec l'auditeur.

(6) Le Comité doit se réunir à chaque exercice :

(a) Au moins une fois à tous les trois (3) mois et aussi souvent que nécessaire afin de gérer les affaires du Comité;

(b) Dès que possible après avoir reçu les états financiers annuels audités et le rapport de l'auditeur.

(7) Le Comité doit remettre une copie des procès-verbaux de ses réunions au Conseil et transmettre un compte rendu de la teneur de chacune des réunions du Comité au Conseil dès que possible après chacune de ces réunions.

(8) Sous réserve de la présente loi et des directives données par le Conseil, le Comité peut établir des règles relatives à la tenue de ses réunions.

(9) Après avoir consulté le directeur responsable de l'administration et des finances, le Comité peut retenir les services d'un consultant afin de l'aider à s'acquitter de certaines de ses responsabilités.

Responsabilités en matière de planification financière

15. (1) Le Comité doit assumer les responsabilités suivantes relativement à l'administration financière de la Première nation :

(a) Élaborer, à chaque année, à court, moyen et long termes et recommander au Conseil pour approbation des plans, projections et priorités financiers;

(b) Examiner les projets de budgets annuels et les recommander au Conseil pour approbation;

(c) Surveiller, en permanence, le rendement financier de la Première nation en fonction du budget et signaler tout écart important au Conseil;

(d) Examiner les états financiers trimestriels et les recommander au Conseil pour approbation.

(2) Le Comité peut présenter un rapport ou des recommandations au Conseil au sujet de toute question liée à l'administration financière de la Première nation qui n'est pas autrement spécifiée comme étant sa responsabilité en vertu de la présente loi.

Responsabilités en matière d'audit

16. Le Comité doit assumer les responsabilités suivantes en matière d'audit liées à l'administration financière de la Première nation :

(a) Faire des recommandations au Conseil en ce qui a trait au choix, au mandat et au rendement de l'auditeur;

(b) S'assurer de l'indépendance de l'auditeur proposé ou nommé;

(c) Faire des recommandations au Conseil quant à la planification, la tenue et aux résultats de l'audit;

(d) Examiner les états financiers annuels audités de la Première nation et tous les rapports spéciaux et faire des recommandations au Conseil à leur égard;

(e) Faire des recommandations au Conseil en ce qui a trait aux politiques, procédures et directives relatives aux dépenses remboursables et aux avantages indirects des membres du Conseil, des dirigeants et des employés de la Première nation;

(f) Surveiller les risques liés à la production de rapports financiers et les risques de fraude de même que l'efficacité des mesures d'atténuation de ces risques en tenant compte du coût de mise en œuvre de ces mesures;

(g) Procéder à un examen de la présente loi en vertu de l'article 97 et recommander, le cas échéant, des modifications au Conseil;

(h) Examiner le mandat du Comité et faire des recommandations au Conseil à ce sujet.

Responsabilités déléguées par le Conseil

17. Le Conseil peut confier au Comité ou à tout autre comité du Conseil toutes responsabilités, autres que celles mentionnées aux articles 8(2), 15, 16, 27(2), 60(2), 66(3) et à l'article 97, liées à l'administration financière de la Première nation.

SECTION 3. *Dirigeants et employés*

Directeur général

18. (1) Le Conseil doit nommer une personne à titre de directeur général de la Première nation et peut établir les conditions de cette nomination.

(2) Relevant du Conseil, le directeur général est responsable de tous les aspects relatifs à la gestion et l'administration quotidienne de la Première nation, incluant la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de celle-ci ainsi que les fonctions suivantes :

(a) Élaboration des politiques et des procédures liées aux ressources humaines en ce qui a trait à l'embauche, la gestion et la mise à pied des dirigeants et des employés de la Première nation et formulation de recommandations au Conseil à ce sujet pour approbation;

(b) Préparation de la description des pouvoirs, des responsabilités et des fonctions de tous les employés de la Première nation et formulation de recommandations au Conseil à ce sujet pour approbation;

(c) Embauche des employés de la Première nation, suivant les besoins déterminés et établissement de leurs conditions d'emploi;

(d) Surveillance, supervision et gestion des responsabilités de tous les dirigeants et employés de la Première nation;

(e) Supervision et administration des contrats de la Première nation;

(f) Préparation et recommandation au Conseil de l'organigramme dont il est question à l'article 20, et révision de celui-ci, au besoin;

(g) Détermination, évaluation et surveillance des risques liés à la production de rapports financiers et des risques de fraude et production de comptes rendus à ce sujet;

(h) Surveillance de l'efficacité des mesures d'atténuation des risques dont il est question à l'alinéa (g) en tenant compte du coût de mise en œuvre de ces mesures et production de comptes rendus à ce sujet;

(i) Exécution de toute autre responsabilité attribuée au directeur général en vertu de la présente loi;

(j) Toutes autres responsabilités qui pourraient lui être attribuées de temps à autre par le Conseil et qui ne seraient pas incompatibles avec la Loi ou avec les responsabilités qui lui sont attribuées dans la présente loi.

(3) Le directeur général peut confier l'exécution de n'importe laquelle de ses responsabilités ou fonctions à un dirigeant, un employé ou un consultant de la Première nation.

(4) Toute délégation de responsabilités ou de fonctions en vertu du paragraphe (3) ne dégage cependant pas le directeur général de sa responsabilité de veiller à ce que ces responsabilités ou fonctions soient exécutées convenablement.

Directeur responsable de l'administration et des finances

19. (1) Le directeur général doit approuver la nomination d'une personne à titre de directeur responsable de l'administration et des finances de la Première nation et peut établir les modalités et conditions de cette nomination.

(2) Relevant du directeur général, le directeur responsable de l'administration et des finances est responsable de la gestion quotidienne des systèmes de l'administration financière de la Première nation, incluant les responsabilités suivantes :

(a) Veiller à ce que les systèmes de comptabilité financière, les politiques, les procédures, les directives et les mesures de contrôle interne soient conçus de façon adéquate et fonctionnent de manière efficace;

(b) Administrer et tenir les comptes de la Première nation, y compris le compte de recettes locales, le cas échéant;

(c) Préparer les budgets annuels et les plans financiers pluriannuels de la Première nation;

(d) Préparer les états financiers de la Première nation;

(e) Préparer les éléments financiers des rapports à l'intention du Conseil et les renseignements financiers exigés par celui-ci ou par le Comité des finances et d'audit;

(f) Surveiller activement le respect de tous les contrats et ententes de financement conclus par la Première nation;

(g) Administrer et superviser la préparation et la conservation des documents financiers et l'entretien des systèmes de production de rapports d'administration financière;

(h) Surveiller activement l'observation rigoureuse de la Loi, de la présente loi, de toute autre loi de la Première nation, des normes applicables et de toutes les politiques, procédures et directives du Conseil relatives à l'administration financière de la Première nation;

(i) Évaluer les systèmes de l'administration financière de la Première nation et recommander des améliorations;

(j) Élaborer et recommander des procédures visant à protéger les biens et veiller à ce que les procédures approuvées soient observées;

(k) Élaborer et recommander des procédures visant à déterminer et à atténuer les risques liés à la production de rapports financiers et les risques de fraude et veiller à ce que les procédures approuvées soient observées;

(l) Exercer toute autre fonction attribuée au directeur responsable de l'administration et des finances en vertu de la présente loi;

(m) Exercer toute autre responsabilité spécifiée par le directeur général qui n'est pas incompatible avec les fonctions du directeur responsable de l'administration et des finances en vertu de la présente loi.

(3) Sous réserve de l'approbation du directeur général, le directeur responsable de l'administration et des finances peut confier l'exécution de n'importe laquelle de ses responsabilités ou fonctions à un dirigeant, un employé, un représentant du Conseil ou un consultant de la Première nation, mais cette délégation ne libère cependant pas le directeur responsable de l'administration et des finances de sa responsabilité consistant à veiller à ce que ces responsabilités ou fonctions soient exécutées convenablement.

Structure organisationnelle

20. (1) Le Conseil doit établir et maintenir un organigramme à jour des structures de gouvernance, de gestion et d'administration de la Première nation.

(2) L'organigramme prévu au paragraphe (1) doit comporter les renseignements suivants :

(a) Toutes les structures de gouvernance, de gestion et d'administration de la Première nation;

(b) L'organisation des structures décrites à l'alinéa (a), y compris les liens qui existent entre elles;

(c) Les rôles et responsabilités précis de chaque niveau de l'organisation des structures décrites à l'alinéa (a);

(d) Tous les postes de gouvernance, de gestion et d'administration pour chacun des niveaux de l'organisation des structures décrites à l'alinéa (a), y compris :

(i) Les membres du Conseil, du Comité des finances et d'audit et de tous les autres comités du Conseil et de la Première nation;

(ii) Le directeur général, le directeur responsable de l'administration et des finances et les autres dirigeants de la Première nation;

(iii) Les principaux liens hiérarchiques et la responsabilité entre le Conseil, les comités dont il est question au sous-alinéa (i) et les dirigeants dont il est question au sous-alinéa (ii).

(3) Sur demande, le directeur général doit fournir une copie de l'organigramme, en vertu du paragraphe (1) à un membre du Conseil, un membre de l'un des comités dont il est question au sous-alinéa (2)(d)(i), un dirigeant, un employé, un représentant du Conseil ou un consultant de la Première nation de même qu'à un membre de la Première nation.

(4) En s'acquittant de ses responsabilités en vertu de la présente loi, le directeur général doit recommander au Conseil, pour approbation et mise en œuvre, des politiques et des procédures en matière de ressources humaines qui favorisent des mesures efficaces de contrôle interne de l'administration financière.

(5) Le Conseil doit prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer d'embaucher ou de retenir les services d'un personnel qualifié et compétent en vue de s'acquitter des responsabilités liées à l'administration financière de la Première nation.

SECTION 4. *Attentes en matière de conduite*

Conduite des membres du Conseil

21. Le Conseil doit établir des politiques et des procédures en vue d'éviter et d'atténuer les conflits d'intérêts qui doivent notamment :

(a) Définir les intérêts privés des membres du Conseil, dirigeants, employés, membres d'un comité du Conseil et consultants de la Première nation qui pourraient être à l'origine d'un conflit d'intérêts;

(b) Exiger de toute personne dont il est question à l'alinéa (a) qu'elle évite les situations qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts ou à un conflit d'intérêts apparent;

(c) Exiger la divulgation des conflits d'intérêts réels et potentiels au fur et à mesure qu'ils se manifestent et consigner ces divulgations;

(d) Spécifier les restrictions relatives à l'acceptation de cadeaux et d'avantages sociaux de la part de toute personne dont il est question à l'alinéa (a) qui pourraient être raisonnablement perçus comme ayant été offerts afin d'influencer la prise de décision de cette personne;

(e) Interdire à toute personne dont il est question à l'alinéa (a) qui est en situation de conflit d'intérêts de tenter d'influencer une décision ou de participer à la prise d'une décision entourant une affaire dans le cadre de laquelle la personne se trouve en situation de conflit d'intérêts;

(f) Spécifier de quelle façon seront traités les membres du Conseil qui se retrouvent en situation de conflit d'intérêts non divulgué ou de conflit d'intérêts présumé, mais non avoué et ceux qui ne se conforment pas aux politiques et procédures établies par le Conseil.

22. (1) Lorsqu'il exerce un pouvoir, une fonction ou une responsabilité lié à l'administration financière de la Première nation, un membre du Conseil doit :

(a) Se conformer à la présente loi, la Loi, toute autre loi de la Première nation applicable et toutes les normes applicables;

(b) Agir honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Première nation;

(c) Agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne prudente en pareilles circonstances;

(d) Éviter les conflits d'intérêts et se conformer aux politiques et procédures qui doivent être établies par le Conseil en vue d'éviter et d'atténuer ces conflits, y compris divulguer chaque année les renseignements pertinents concernant ses intérêts privés qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts.

(2) S'il est déterminé en vertu de la présente loi ou dans les procédures adoptées par le Conseil à cet égard ou par un tribunal compétent qu'un membre du Conseil a enfreint le présent article, le Conseil pourra prendre toute mesure qu'il jugera appropriée selon les circonstances.

Conduite des dirigeants, employés et consultants, etc.

23. (1) Cet article s'applique :

(a) À un dirigeant, employé, représentant du Conseil et consultant de la Première nation;

(b) À une personne agissant en vertu du pouvoir délégué du Conseil ou de la Première nation;

(c) À un membre d'un comité du Conseil ou de la Première nation qui n'est pas un membre du Conseil.

(2) Lorsqu'une personne exerce un pouvoir, une fonction ou une responsabilité lié à l'administration financière de la Première nation, cette personne doit :

(a) Se conformer à la présente loi, la Loi, toute autre loi de la Première nation applicable et toutes les normes applicables;

(b) Se conformer à toutes les politiques, procédures et directives du Conseil;

(c) Éviter les conflits d'intérêts et se conformer aux politiques et procédures établies par le Conseil en vue d'éviter et d'atténuer les conflits d'intérêts, y compris divulguer dès que possible toute circonstance qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

(3) Le Conseil doit intégrer les dispositions applicables du présent article :

(a) Aux conditions d'emploi ou du mandat de chacun des dirigeants et des employés de la Première nation;

(b) Aux conditions de chacun des contrats de service des consultants de la Première nation;

(c) Aux conditions du mandat de chacun des membres du Comité des finances et d'audit;

(d) Aux conditions du mandat de chacun des représentants du Conseil.

(4) Si une personne contrevient au paragraphe (2), les mesures suivantes peuvent être prises :

(a) Un dirigeant ou un employé peut faire l'objet de mesures disciplinaires, y compris le congédiement;

(b) Le contrat d'un consultant peut être résilié;

(c) La nomination d'un membre d'un comité peut être révoquée;

(d) La nomination d'un représentant du Conseil peut être révoquée.

PARTIE IV. Gestion financière

SECTION 1. *Plans financiers et budgets annuels*

Exercice

24. L'exercice financier de la Première nation débute le 1er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Plan financier pluriannuel

25. Le Conseil doit approuver, au plus tard le 31 mars de chaque année, un plan financier pluriannuel sur les autres recettes qui :

(a) Porte sur une période de cinq (5) ans comprenant l'exercice courant et les quatre exercices suivants;

(b) Est basé sur les projections des revenus, des dépenses et des transferts entre comptes;

(c) Établit les revenus projetés, répartis en catégories importantes;

(d) Établit les dépenses projetées, réparties en catégories importantes;

(e) Montre toutes les catégories d'encaisse affectée; et

(f) Indique si l'on prévoit, au cours de l'une des cinq (5) années du plan, un déficit ou un excédent à partir de la projection des revenus et des dépenses pour cet exercice.

Contenu du budget annuel

26. (1) Le budget annuel doit englober toutes les activités dont la Première nation est responsable et doit identifier :

(a) Les revenus projetés, répartis en catégories importantes et le montant estimé des revenus pour chaque catégorie;

(b) Les dépenses projetées, réparties en catégories importantes et le montant estimé des dépenses pour chaque catégorie;

(c) Tous les excédents annuels et accumulés ou déficits annuels et accumulés prévus et l'application de l'excédent à la fin de l'exercice.

(2) La catégorie de revenus générés par les terres de la Première nation, le cas échéant, doit être distincte des autres revenus du budget annuel et doit comporter une sous-catégorie de revenus générés par les ressources naturelles tirées des terres de la Première nation.

(3) Dans le paragraphe (2), « ressources naturelles » signifie toute matière se trouvant sur ou sous les terres de la Première nation à l'état naturel possédant, une fois extraite, une certaine valeur économique.

Calendrier du processus budgétaire et de planification

27. (1) Au plus tard le 31 janvier de chaque année, le directeur général doit préparer et présenter un budget annuel et un plan financier pluriannuel provisoires pour le prochain exercice au Comité des finances et d'audit pour examen.

(2) Au plus tard le 15 février de chaque année, le Comité des finances et d'audit doit examiner :

(a) Le projet de budget annuel et recommander un budget annuel au Conseil pour approbation;

(b) Le plan financier pluriannuel provisoire et recommander un plan financier pluriannuel au Conseil.

(3) Au plus tard le 31 mars de chaque année, le Conseil doit examiner et approuver le budget annuel de la Première nation pour le prochain exercice.

Autres exigences liées aux déficits budgétaires

28. Si un projet de budget annuel comporte un déficit proposé, le Conseil doit s'assurer que :

(a) Le plan financier pluriannuel de la Première nation illustre de quelle façon et à quel moment l'on redressera ce déficit et de quelle manière ce redressement sera appliqué; et

(b) Le déficit n'a aucune répercussion négative sur la solvabilité de la Première nation.

Modifications des budgets annuels

29. Le budget annuel de la Première nation ne doit pas être modifié sans l'approbation du Conseil.

Politique en matière d'information et de participation de la Première nation

30. Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives concernant les moyens par lesquels il envisage informer les membres de la Première nation ou obtenir leur participation à l'égard :

(a) Du budget annuel;

(b) Du plan financier pluriannuel; et

(c) Des déficits budgétaires ou des dépenses extraordinaires.

SECTION 2. *Comptes d'institutions financières*

Comptes d'institutions financières

31. (1) Aucun compte ne peut être ouvert en vue de la réception et du dépôt d'argent de la Première nation, à moins que le compte ne soit :

(a) Au nom de la Première nation;

(b) Ouvert dans une institution financière; et

(c) Autorisé par le directeur général ou le directeur responsable de l'administration et des finances.

(2) La Première nation doit ouvrir les comptes suivants dans une institution financière :

(a) Un compte général pour les fonds provenant de toute source autre que celles décrites aux alinéas (b) et (c);

(b) Un compte en fiducie si la Première nation détient des fonds en fiducie; et

(c) Un compte foncier et de ressources pour les fonds provenant des recettes générées par les terres de la Première nation.

(3) La Première nation peut établir tout autre compte non mentionné au paragraphe (2) qui peut être nécessaire et indiqué pour gérer les actifs financiers de la Première nation.

Gestion des comptes

32. (1) Le directeur général doit assurer la protection des fonds perçus par la Première nation.

(2) Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives concernant une gestion efficace de la trésorerie.

SECTION 3. *Dépenses*

Dépenses interdites

33. Les fonds ou les actifs financiers détenus dans un compte en fiducie ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles autorisées aux termes des dispositions de la fiducie.

Ententes interdites

34. La Première nation ne doit pas conclure une entente ou un engagement qui exige que la Première nation dépense des fonds non autorisés en vertu de la présente loi ou qui contrevient à celle-ci.

Aucune dépense sans autorisation

35. (1) Sous réserve du paragraphe 36(1) et d'exceptions raisonnables où l'on doit composer avec des événements imprévus auxquels la présente loi, la Loi ou une politique ou une procédure du Conseil répond, les dépenses à partir des fonds de la Première nation ne doivent être effectuées que si elles sont autorisées en vertu du budget de la Première nation en vigueur au moment où les dépenses en question sont effectuées, et conformément à celui-ci.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux dépenses effectuées à partir d'un compte en fiducie lorsque la dépense est autorisée en vertu des dispositions de l'acte de fiducie.

Dépenses urgentes

36. (1) Le Conseil peut approuver une dépense urgente qui n'était pas prévue dans le budget si la dépense en question n'est pas expressément interdite en vertu de la présente loi ou d'une autre loi de la Première nation.

(2) Le Conseil peut établir des politiques et des procédures visant à autoriser des dépenses en vertu du paragraphe (1).

Enveloppes budgétaires

37. (1) Un montant affecté à une enveloppe budgétaire ne doit pas être dépensé à des fins autres que celles décrites dans l'enveloppe budgétaire accordée.

(2) Le montant total dépensé relativement à une enveloppe budgétaire ne doit pas dépasser le montant spécifié dans le budget de la Première nation pour cette enveloppe budgétaire.

(3) Toutes les personnes qui sont responsables de la gestion d'une enveloppe budgétaire doivent établir et maintenir un registre à jour des engagements imputables à cette enveloppe budgétaire.

Paiements effectués après la fin de l'exercice

38. (1) Les fonds affectés à une enveloppe budgétaire pour un exercice ne doivent pas être dépensés après la fin de l'exercice, sauf pour s'acquitter d'une obligation contractée durant cet exercice.

(2) Si les obligations liées à une enveloppe budgétaire visées par le paragraphe (1) sont supérieures au solde inutilisé de l'enveloppe budgétaire à la fin de l'exercice, l'excédent doit être :

(a) Imputé à une enveloppe budgétaire appropriée pour l'exercice suivant; et

(b) Indiqué dans les états financiers de l'exercice au cours duquel l'obligation a été contractée.

Demandes de paiement

39. (1) Aucune somme d'argent ne doit être payée à partir de quelque compte que ce soit sans demande de paiement, comme l'exige le présent article.

(2) Aucune demande ne peut être faite ou accordée relativement au paiement de fonds, à moins qu'il ne s'agisse d'une imputation légitime sur une enveloppe budgétaire ou d'une utilisation autorisée de fonds en fiducie.

(3) Aucune demande ne peut être faite ou accordée relativement au paiement de fonds résultant en une dépense à partir d'un compte en fiducie d'un montant supérieur au solde du compte en fiducie.

(4) Aucune demande ne peut être faite ou accordée relativement au paiement de fonds qui réduit le solde disponible d'une enveloppe budgétaire ou d'un compte en fiducie dans une mesure où il devient insuffisant pour répondre aux engagements qui y sont imputables.

(5) Une demande peut s'appliquer à une ou plusieurs dépenses imputables à l'encontre d'une ou plusieurs enveloppes budgétaires.

(6) Une demande doit désigner l'enveloppe budgétaire ou le compte en fiducie à partir duquel un paiement doit être effectué et doit comporter une déclaration attestant que la dépense n'est pas interdite en vertu du présent article et est :

(a) Conforme à l'enveloppe budgétaire désignée dans la déclaration; ou

(b) Autorisée sans nécessiter l'autorisation d'une enveloppe budgétaire en vertu de la présente loi.

(7) Si une demande concerne un paiement lié à l'exécution de travaux, à la prestation de services ou à la fourniture de biens, la demande doit comporter une déclaration attestant :

(a) Que les travaux ont été exécutés, les services ont été rendus ou les biens ont été fournis, que toutes les conditions d'un contrat liées aux travaux, aux services ou aux biens ont été respectées et que le prix exigé ou le montant à payer est conforme au contrat ou qu'il est raisonnable s'il n'a pas été précisé en vertu d'un contrat; ou

(b) Que le paiement est conforme au contrat, s'il doit être fait avant que les travaux ou services ne soient terminés, que les biens ne soient livrés ou que toutes les conditions d'un contrat n'aient été satisfaites.

(8) Le directeur général ou le directeur responsable de l'administration et des finances doit autoriser un paiement effectué à partir d'un compte en fiducie ou signer une demande de paiement à partir d'un tel compte.

(9) Sous réserve du paragraphe (8), une personne qui est responsable de la gestion d'une enveloppe budgétaire peut autoriser un paiement effectué à partir de l'enveloppe budgétaire ou signer une demande de paiement à partir de celle-ci.

SECTION 4. *Généralités*

Avances

40. Le directeur général ou le directeur responsable de l'administration et des finances peut approuver une avance pour le paiement anticipé des dépenses imputables à une enveloppe budgétaire au cours de l'exercice courant ou à une enveloppe budgétaire au cours du prochain exercice.

Retenues

41. Si la Première nation retient un montant à payer en vertu d'un contrat, le versement du montant retenu doit être imputé à l'enveloppe budgétaire à partir de laquelle le contrat doit être payé même si l'exercice au cours duquel ce montant a été autorisé est terminé.

Dépôts en argent

42. (1) Les sommes perçues par la Première nation à titre de dépôt en garantie d'un acte ou d'une chose doivent être détenues conformément :

(a) Au contrat en vertu duquel le dépôt a été versé; et

(b) À toute politique ou directive du Conseil en l'absence de dispositions à cet effet.

(2) Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement à l'aliénation des sommes reçues en dépôt conformément au paragraphe (1).

Intérêts

43. Sous réserve de la *Loi sur l'intérêt*, la Première nation peut imposer des intérêts à un taux établi de temps à autre par le Conseil sur une dette ou un paiement quelconque dû à la Première nation.

Remboursements

44. (1) Les sommes d'argent reçues par la Première nation versées ou perçues par erreur ou à des fins non réalisées peuvent être remboursées en totalité ou en partie selon les circonstances.

(2) Le Conseil doit établir des politiques et des procédures relatives au remboursement de sommes d'argent conformément au paragraphe (1).

Radiation des dettes

45. La totalité ou une partie d'une dette ou d'une obligation due à la Première nation peut être radiée si la radiation :

(a) Est approuvée par le Conseil; ou

(b) Est effectuée en vertu d'une politique ou d'une directive du Conseil.

Renonciation aux dettes

46. La Première nation peut renoncer à la totalité ou à une partie d'une dette ou d'une obligation qui lui est due uniquement si la renonciation :

(a) Est approuvée par le Conseil; ou

(b) Est effectuée en vertu d'une politique ou d'une directive du Conseil.

Excédent de fin d'exercice

47. Un excédent d'exploitation à la fin de l'exercice doit être conservé dans le compte général décrit à l'alinéa 31(2)(a).

SECTION 5. *Emprunts*

Emprunts

48. (1) Sous réserve des exigences du paragraphe (2), la Première nation peut emprunter de l'argent et accorder des garanties.

(2) Le Conseil peut autoriser le directeur général à emprunter de l'argent ou à accorder une garantie au nom de la Première nation :

(a) De la façon expressément approuvée par le Conseil; ou

(b) Conformément aux politiques, procédures ou directives établies par le Conseil.

Exigences applicables aux membres emprunteurs

49. (1) Le présent article s'applique à un membre emprunteur.

(2) La Première nation ne peut obtenir de l'Administration financière des Premières nations du financement garanti au moyen de ses autres recettes que si elle y est autorisée en vertu de sa loi sur les autres recettes et de la Loi.

(3) Les sommes d'argent empruntées aux termes du paragraphe (2) ne peuvent être utilisées qu'aux fins autorisées par l'article 4 du *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes* adopté en vertu de la Loi.

Emprunts en vue de nouveaux projets d'immobilisations

50. Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement aux moyens par lesquels les membres de la Première nation doivent être informés ou impliqués en ce qui a trait aux emprunts pour les nouveaux projets d'immobilisations décrits au paragraphe 86(2).

Emprunts en vue du remboursement de dettes

51. Sous réserve de la présente loi et d'une loi créée en vertu du paragraphe 5(1)d) de la Loi, la Première nation peut emprunter des fonds afin de rembourser ou refinancer toute dette de la Première nation.

Utilisation des fonds empruntés

52. (1) Sous réserve du présent article et d'une loi créée en vertu du paragraphe 5(1)b) de la Loi, les fonds empruntés par la Première nation à une fin particulière ne doivent pas être utilisés à d'autres fins.

(2) La totalité ou une partie des fonds empruntés à une fin particulière par la Première nation et ne nécessitant pas une utilisation immédiate pour cette fin peuvent être temporairement investis conformément au paragraphe 57(1) jusqu'à ce qu'ils soient requis à cette fin.

(3) Si une partie des fonds empruntés à une fin particulière n'est plus nécessaire à cette fin, ces sommes doivent être appliquées au remboursement de la dette liée à cet emprunt.

Mesure de contrôle opérationnel

53. Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement à l'établissement et à la mise en œuvre d'un système de mesures de contrôle interne efficace qui assure la bonne marche et l'efficacité des activités de la Première nation.

SECTION 6. *Gestion des risques*

Restrictions liées aux activités à but lucratif

54. Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives qui limitent ou gèrent les risques liés à la tenue d'activités à but lucratif par la Première nation.

Garanties et indemnisations

55. (1) La Première nation ne doit donner aucune garantie, à moins que le Conseil ait pris en considération le rapport du directeur général conformément au paragraphe (2).

(2) Avant que le Conseil n'autorise une garantie en vertu du paragraphe (1), le directeur général doit préparer un rapport à l'intention du Conseil identifiant tous les risques liés à l'octroi de la garantie et évaluant la capacité de la Première nation à honorer la garantie si elle était tenue de le faire.

(3) La Première nation ne doit pas accorder une indemnité, à moins qu'elle ne soit :

(a) Autorisée par résolution du Conseil ou en vertu d'une loi de la Première nation ou d'une politique, procédure ou directive établie par le Conseil;

(b) Nécessaire, accessoire et fasse partie d'une autre entente à laquelle est intervenue la Première nation; ou

(c) Relative à une garantie octroyée par la Première nation autorisée en vertu de la présente loi ou d'une autre loi de la Première nation.

(4) Le Conseil doit établir des politiques ou des directives relativement aux garanties et aux indemnisations, comme suit :

(a) Spécifiant les circonstances suivant lesquelles une indemnité peut être accordée sans l'approbation du Conseil;

(b) Désignant les personnes qui peuvent accorder une indemnité au nom de la Première nation et spécifiant le montant maximal de toute indemnité pouvant être accordée par celles-ci;

(c) Spécifiant toutes les conditions en vertu desquelles une garantie ou une indemnité peut être accordée; et

(d) Spécifiant les documents qui doivent être maintenus relativement à toutes les garanties et indemnités accordées par la Première nation.

Autorisation d'investir

56. (1) Sous réserve des exigences du paragraphe (2), la Première nation peut procéder à des investissements.

(2) Le Conseil peut autoriser le directeur général à investir les actifs financiers de la Première nation :

(a) De la façon expressément approuvée par le Conseil; ou

(b) Conformément aux politiques, procédures ou directives établies par le Conseil.

Investissements approuvés

57. (1) Les fonds déposés dans l'un des comptes décrits à l'article 31 et qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour le paiement de dépenses peuvent être investis par la Première nation dans un ou plusieurs des placements suivants :

(a) Des obligations émises ou garanties par le Canada, une province ou les États-Unis;

(b) Des dépôts à terme, des billets, des certificats et d'autres effets à court terme émis ou garantis par une institution financière, y compris des produits dérivés en devises américaines;

(c) Des titres émis par l'Administration financière des Premières nations ou par une administration locale, municipale ou régionale au Canada;

(d) Des effets commerciaux émis par une entreprise canadienne dont les titres sont cotés dans la catégorie la plus élevée par au moins deux (2) agences de cotation reconnues;

(e) Tout investissement qu'un fiduciaire peut effectuer en vertu d'une loi provinciale relative aux fiducies;

(f) Tout placement présumé sûr en vertu du Code civil du Québec;

(g) Tout autre investissement ou catégorie d'investissements prescrits par un règlement en vertu de la Loi.

(2) Sous réserve des modalités et conditions de la fiducie, les fonds détenus en fiducie qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour le paiement de dépenses peuvent être investis par la Première nation selon ce qui est permis en vertu de la fiducie ou en vertu des lois en vigueur dans la province de Québec.

(3) Malgré toute autre disposition du présent article, les fonds provenant de transferts gouvernementaux et les fonds issus des autres recettes, si la Première nation a contracté un prêt garanti par d'autres recettes consenti par l'Administration financière des Premières nations, ne peuvent être investis que dans les placements spécifiés au paragraphe 82(3) de la Loi et dans des titres émis par l'Administration financière des Premières nations.

Investissements autorisés dans les activités des membres de la Première nation

58. (1) La Première nation ne peut faire un prêt à un membre de la Première nation ou à une entité dans laquelle un membre de la Première nation a un intérêt que si le prêt est fait dans le cadre d'un programme de la Première nation qui a été approuvé par le Conseil et qui répond aux exigences du présent article.

(2) Avant que le Conseil n'établisse un programme conformément au présent article, le directeur général doit préparer un rapport à l'intention du Conseil identifiant tous les risques liés au programme et les coûts d'administration du programme.

(3) Tout programme prévu au paragraphe (1) doit satisfaire aux critères suivants :

(a) Le programme doit être accessible à tous les membres de la Première nation selon les conditions spécifiées au programme et divulguées;

(b) Tous les prêts faits dans le cadre du programme et tous les paiements reçus à partir de ces prêts doivent être présentés dans un rapport annuel qui comporte les détails concernant les montants prêtés, les motifs de ces prêts, le nom des personnes qui ont reçu un prêt, sujet aux lois sur la protection de la vie privée, et les remboursements de capital et intérêts sur les prêts;

(c) Tous les prêts doivent faire l'objet d'une entente écrite qui prévoit des modalités de remboursement adéquates de capital et intérêts.

(4) Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives liées au fonctionnement du programme mentionné au présent article.

Administration des investissements et des prêts

59. Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives en ce qui a trait à la gestion efficace des prêts octroyés à même les fonds de la Première nation et la perception des fonds prêtés.

Évaluation et gestion des risques

60. (1) À chaque année, et plus souvent si nécessaire, le directeur général doit déterminer et évaluer tous les risques importants liés aux actifs financiers de la Première nation, aux immobilisations corporelles de la Première nation telles qu'elles ont été définies dans la Partie V et aux activités de la Première nation.

(2) À chaque année, et plus souvent si nécessaire, le directeur général doit faire rapport au Comité des finances et d'audit quant aux plans proposés visant à atténuer les risques déterminés conformément au paragraphe (1) ou, le cas échéant, à gérer ou transférer ces risques au moyen d'ententes avec des tiers ou en souscrivant une assurance.

Assurance

61. (1) Sur recommandation du Comité des finances et d'audit, le Conseil doit souscrire et maintenir en vigueur toutes les couvertures d'assurance appropriées compte tenu des risques déterminés à l'article 60 et de tout autre risque lié aux biens dont la Première nation est propriétaire ou qui sont sous sa garde ou son contrôle.

(2) Le Conseil peut souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité au profit des membres de son Conseil et des dirigeants.

Risque de fraude

62. (1) Dans le présent article :

« présentation d'informations financières frauduleuses » signifie un acte intentionnel dans la présentation d'informations financières ayant pour objectif de tromper les utilisateurs des rapports financiers et qui peut résulter d'une omission importante ou d'une déclaration inexacte dans des rapports financiers;

« présentation d'informations frauduleuses non financières » signifie un acte intentionnel dans la présentation d'informations non financières ayant pour objectif de tromper les utilisateurs des rapports non financiers;

« détournement d'actifs » signifie le vol des actifs de la Première nation dans des circonstances où le vol pourrait résulter en une omission importante ou une déclaration inexacte dans les rapports financiers.

(2) Le Conseil doit établir des procédures documentées permettant l'identification et l'évaluation des types de fraudes potentielles suivantes au sein de la Première nation :

(a) Présentation d'informations financières frauduleuses;

(b) Présentation d'informations frauduleuses non financières;

(c) Détournement d'actifs;

(d) Corruption et actes illégaux.

SECTION 7. *Informations financières*

PCGR

63. Toutes les méthodes comptables de la Première nation doivent être conformes aux PCGR .

Comptabilité distincte

64. Si la Première nation a emprunté des fonds auprès de l'Administration financière des Premières nations garantis par d'autres recettes, le directeur responsable de l'administration et des finances doit :

(a) Comptabiliser les autres recettes de la Première nation de façon distincte des autres fonds de la Première nation;

(b) Sur demande, fournir les renseignements comptables à l'égard des autres recettes de la Première nation à l'Administration financière des Premières nations et au CGFPN.

Information financière mensuelle

65. (1) À la fin de chaque mois, le directeur responsable de l'administration et des finances doit préparer des états financiers mensuels de la Première nation et les présenter dans la forme et selon le contenu approuvés par le Conseil sur recommandation du Comité des finances et d'audit.

(2) Le directeur responsable de l'administration et des finances doit fournir les états financiers mentionnés au paragraphe (1) au Conseil et au Comité des finances et d'audit au plus tard quarante-cinq (45) jours suivant la fin de chaque mois.

États financiers trimestriels

66. (1) À la fin de chaque trimestre de l'exercice, le directeur responsable de l'administration et des finances doit préparer les états financiers de la Première nation pour ce trimestre dans la forme et selon le contenu approuvés par le Conseil sur recommandation du Comité des finances et d'audit.

(2) Le directeur responsable de l'administration et des finances doit présenter les états financiers trimestriels mentionnés au paragraphe (1) au Conseil et au Comité des finances et d'audit au plus tard quarante-cinq (45) jours suivant la fin de chaque trimestre.

(3) Les états financiers trimestriels mentionnés au paragraphe (1) doivent être :

(a) Examinés par le Comité des finances et d'audit et recommandés au Conseil pour approbation;

(b) Examinés et approuvés par le Conseil.

États financiers annuels

67. (1) À la fin de chaque exercice, le directeur responsable de l'administration et des finances doit préparer les états financiers annuels de la Première nation pour cet exercice conformément aux PCGR et à une norme qui est au moins comparable à celles qui sont généralement acceptées pour les gouvernements au Canada.

(2) Les états financiers annuels doivent être préparés et présentés dans la forme approuvée par le Conseil sur recommandation du Comité des finances et d'audit.

(3) Les états financiers annuels doivent comporter les informations suivantes :

(a) Les informations financières relatives à la Première nation et à ses entités liées pour l'exercice; et

(b) La catégorie de revenus générés par les terres de la Première nation, le cas échéant, tel que prévu au paragraphe 26(2).

(4) Le directeur responsable de l'administration et des finances doit présenter les états financiers annuels provisoires au Comité des finances et d'audit pour examen au plus tard soixante (60) jours suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été préparés.

(5) Le Comité des finances et d'audit doit présenter les états financiers annuels provisoires au Conseil pour examen au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été préparés.

Rapports spéciaux

68. Le directeur responsable de l'administration et des finances doit préparer les rapports spéciaux suivants :

(a) Un rapport présentant tous les paiements faits dans le but d'honorer les garanties et les indemnisations pour cet exercice;

(b) Un rapport présentant les renseignements exigés en vertu de l'article 10;

(c) Un rapport présentant toutes les dettes ou obligations auxquelles a renoncé la Première nation;

(d) Un rapport présentant les renseignements exigés en vertu de l'alinéa 58(3)(b);

(e) Si la Première nation dispose d'un code foncier en vigueur, un rapport énonçant les fonds identifiés de la Première nation comme étant générés par les terres de la Première nation, catégorisés et identifiés de façon distincte des autres recettes et comportant une sous-catégorie relative aux recettes générées par les ressources naturelles obtenues à partir des terres de la Première nation; et

(f) Tout autre rapport exigé en vertu de la Loi ou d'un contrat.

Nomination de l'auditeur

69. (1) La Première nation doit nommer un auditeur pour chaque exercice qui assumera ces fonctions jusqu'au dernier des événements suivants à survenir :

(a) La fin de la réunion du Conseil au cours de laquelle les états financiers annuels audités pour cet exercice sont examinés;

(b) La date à laquelle le successeur de l'auditeur est nommé.

(2) Les conditions entourant la nomination de l'auditeur doivent être énoncées dans une lettre approuvée par le Comité des finances et d'audit et doivent comporter l'obligation de l'auditeur de :

(a) Confirmer par écrit que les états financiers annuels et leur audit respectent la présente loi, la Loi et les normes du CGFPN, le cas échéant; ou

(b) Identifier par écrit tous les éléments relatifs à la non-conformité de ceux-ci.

(3) Pour être admissible à être nommé à titre d'auditeur de la Première nation, un auditeur doit :

(a) Être indépendant de la Première nation; et

(b) Être un cabinet comptable ou un comptable;

(i) qui est membre en règle des Comptables professionnels agréés du Canada et de leurs homologues dans la province de Québec; et

(ii) détenteur d'un permis ou qui est autrement autorisé à exercer ses activités de comptable dans la province du Québec.

(4) Si l'auditeur cesse d'être indépendant, il doit, dans les plus brefs délais après avoir été informé d'une circonstance faisant en sorte qu'il n'est plus indépendant :

(a) Informer la Première nation de cette circonstance par écrit; et

(b) Mettre fin à la circonstance qui a entraîné la perte d'indépendance ou démissionner de ses fonctions d'auditeur.

Pouvoirs de l'auditeur

70. (1) Pour procéder à l'audit des états financiers annuels de la Première nation, l'auditeur doit avoir accès à :

(a) Tous les dossiers, y compris les livres, comptes et pièces justificatives, procès-verbaux et résolutions du Conseil, lois de la Première nation et contrats pour lesquels la Première nation représente une partie aux fins d'examen ou d'inspection et obtenir des copies de ces documents sur demande; et

(b) Tous les membres du Conseil, dirigeants, employés, représentants du Conseil et consultants de la Première nation pour leur poser des questions ou demander des renseignements.

(2) Sur demande de l'auditeur, chacune des personnes visées à l'alinéa (1)(b) doit :

(a) Mettre tous les documents mentionnés à l'alinéa (1)(a) qui sont sous sa garde ou son contrôle, à la disposition de l'auditeur; et

(b) Fournir à l'auditeur les explications et les renseignements complets concernant les affaires de la Première nation nécessaires à l'exercice de ses fonctions d'auditeur.

(3) L'auditeur doit recevoir un avis relativement à :

(a) Chacune des réunions du Comité des finances et d'audit;

(b) Chacune des réunions du Conseil au cours desquelles les questions liées à l'audit annuel, y compris l'approbation des états financiers annuels, seront à l'étude; et

(c) Chacune des assemblées des membres de la Première nation au cours desquelles l'administration financière de la Première nation sera à l'étude.

(4) Sous réserve du paragraphe (6), l'auditeur peut assister à toute réunion à l'égard de laquelle il doit recevoir un avis en vertu du présent article et doit obtenir l'occasion d'être entendu à ces réunions à propos de tout sujet qui le concerne en sa qualité d'auditeur de la Première nation.

(5) L'auditeur peut convoquer une réunion du Comité des finances et d'audit afin de discuter de tout sujet concernant l'auditeur de la Première nation.

(6) L'auditeur peut être exclu de la totalité ou d'une partie d'une réunion du Comité des finances et d'audit ou du Conseil si la question visée porte sur la nomination ou la destitution de l'auditeur.

Exigences liées à l'audit

71. (1) Les états financiers annuels de la Première nation doivent être audités par l'auditeur au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de l'exercice.

(2) L'auditeur doit procéder à l'audit des états financiers annuels conformément aux normes d'audit généralement reconnues établies par les Comptables professionnels agréés du Canada.

(3) Lorsqu'il procède à l'audit, l'auditeur doit fournir :

(a) Une opinion sur les états financiers annuels; et

(b) Une opinion ou des commentaires découlant de l'examen des rapports spéciaux prévus à l'article 68.

Examen des états financiers annuels audités

72. (1) Les états financiers annuels audités doivent être présentés au Comité des finances et d'audit pour examen et approbation au plus tard cent cinq (105) jours suivant la fin de l'exercice pour lequel les états financiers ont été préparés.

(2) Le Conseil doit examiner et approuver les états financiers annuels audités au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de l'exercice pour lequel les états financiers ont été préparés.

Accès aux états financiers annuels

73. (1) Avant que les états financiers annuels ne puissent être publiés ou distribués, ils doivent :

(a) Être approuvés par le Conseil;

(b) Être signés par :

(i) Le chef de la Première nation;

(ii) Le président du Comité des finances et d'audit; et

(iii) Le directeur général;

(c) Inclure le rapport et l'opinion de l'auditeur.

(2) Les états financiers annuels audités et les rapports spéciaux doivent être mis à la disposition des membres de la Première nation dans les principaux bureaux administratifs de la Première nation durant les heures normales de bureau.

Rapport annuel

74. (1) Au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de chaque exercice, le Conseil doit préparer un rapport annuel sur les activités et le rendement financier de la Première nation pour l'exercice précédent.

(2) Le rapport annuel prévu au paragraphe (1) doit comporter les renseignements suivants :

(a) Une description des services et des activités de la Première nation;

(b) Un rapport sur l'état d'avancement des objectifs financiers établis et des mesures de rendement de la Première nation; et

(c) Les états financiers annuels audités de la Première nation pour l'exercice précédent, y compris les rapports spéciaux.

(3) Le directeur général doit fournir le rapport annuel prévu au paragraphe (1) :

(a) À un membre de la Première nation dans les plus brefs délais après que ce dernier lui en ait fait la demande;

(b) Au CGFPN dans les plus brefs délais après la publication du rapport, si la Première nation détient un certificat délivré par le CGFPN en vertu du paragraphe 50(3) de la Loi;

(c) À l'Administration financière des Premières nations dans les plus brefs délais après la publication du rapport si la Première nation est un membre emprunteur.

(4) Le Conseil doit établir les politiques ou les mesures ou émettre des directives relativement aux mesures et aux recours offerts aux membres de la Première nation qui ont demandé à voir le rapport annuel, mais dont la demande a été refusée, notamment en exigeant :

(a) Le maintien d'un registre du rapport qui précise le nom de tous les membres qui ont demandé une copie du rapport annuel, la date où la demande a été reçue et la date où le rapport annuel a été remis au membre; et

(b) Que le directeur général rende compte tous les trois (3) mois au Comité des finances et d'audit des étapes qui ont été prises afin de veiller à la conformité avec le paragraphe (3) et la politique du Conseil adoptée conformément au présent paragraphe.

SECTION 8. *Information et technologies de l'information*

Propriété des documents et registres

75. (1) Tous les documents et registres produits par la Première nation ou au nom de celle-ci ou conservés, utilisés ou reçus par quiconque au nom de la Première nation sont la propriété du Conseil.

(2) Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives visant à s'assurer que les documents et registres visés par le paragraphe (1) demeurent la propriété du Conseil.

Guide d'exploitation

76. (1) Le directeur général doit préparer et maintenir à jour un guide d'exploitation portant sur chacun des éléments de la structure administrative de la Première nation, y compris les structures de l'administration financière prévues dans la présente loi.

(2) Sous réserve d'exceptions raisonnables, le guide d'exploitation créé en vertu du paragraphe (1) doit être mis à la disposition des membres du Conseil, des membres du Comité des finances et d'audit et de tous les autres comités du Conseil, des dirigeants et employés de la Première nation. La Première nation pourra restreindre, en totalité ou en partie, l'accès au guide d'exploitation à des personnes dans certaines circonstances jugées appropriées.

(3) Si une partie quelconque du guide d'exploitation créé en vertu du paragraphe (1) est pertinent aux services offerts par un consultant ou un représentant du Conseil, cette partie du guide d'exploitation doit être mise à la disposition du consultant ou du représentant du Conseil en question.

Tenue des registres

77. Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement à la préparation, la conservation, la sécurité, l'entreposage, l'accès et la destruction des documents et registres de la Première nation.

Registres des comptes

78. Le Conseil doit préparer, maintenir, entreposer et garder en sécurité un dossier complet de tous les documents et les registres concernant les autres recettes de la Première nation, y compris tous les documents et les registres prévus à l'article 5 du *Règlement sur la mise en oeuvre de la gestion des recettes*, tel qu'amendé par le *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes*.

Confidentialité de l'information

79. Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement à la confidentialité, au contrôle et à la diffusion de renseignements portant sur la Première nation qui sont en sa possession ou en la possession du Conseil, de membres du Conseil, membres de comité, dirigeants, employés, représentants du Conseil ou consultants de la Première nation.

Technologies de l'information

80. Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement aux technologies de l'information utilisées par la Première nation dans ses activités afin d'assurer l'intégrité des structures de l'administration financière de la Première nation et de sa base de données.

PARTIE V. Projets d'immobilisations

Définitions

81. Dans cette Partie :

« projet d'immobilisations » signifie la construction, la réhabilitation ou le remplacement des immobilisations corporelles de la Première nation et tout autre grand projet d'immobilisations dans lesquels la Première nation ou ses entités liées investissent;

« Immobilisations corporelles de la Première nation » signifie tous les éléments d'actifs non financiers de la Première nation ayant une existence matérielle qui :

(a) sont détenus en vue d'être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, pour la location à des tiers, pour des fins administratives ou en vue de l'aménagement, la construction, l'entretien ou la réparation d'autres immobilisations corporelles;

(b) ont des vies économiques utiles qui se prolongent au-delà d'une période comptable;

(c) seront utilisés en permanence; et

(d) ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des affaires.

« programme de gestion du cycle de vie utile » signifie le programme d'inspection, d'examen et de planification pour les fins de la gestion des immobilisations corporelles de la Première nation, telles qu'elles ont été décrites à l'article 85;

« réhabilitation » comprend la modification, le prolongement et la rénovation, mais ne comprend pas l'entretien de routine;

« remplacement » comprend la substitution, en totalité ou en partie, avec une autre immobilisation corporelle de la Première nation.

Obligations générales du Conseil

82. Le Conseil doit prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que :

(a) Les immobilisations corporelles de la Première nation sont maintenues en bon état et de façon sécuritaire comme le ferait un propriétaire prudent dans les mêmes circonstances;

(b) La réhabilitation ou le remplacement des immobilisations corporelles de la Première nation est conforme à un programme de gestion du cycle de vie décrit dans cette Partie; et

(c) Les projets d'immobilisations liés à la construction de bâtiments ou à d'autres améliorations sont financés, planifiés et construits conformément aux procédures et aux normes qui s'appliquent habituellement au financement, à la planification et à la construction de bâtiments publics et à d'autres améliorations des communautés organisées de la région dans laquelle la majorité des terres de la Première nation sont situées.

Fonds de réserve pour immobilisations corporelles

83. Le Conseil doit établir un fonds de réserve pour immobilisations corporelles dans le but de financer les dépenses liées aux projets d'immobilisations réalisés en vertu de la présente Partie.

Rapport sur les projets d'immobilisations

84. À chacune des réunions du Comité des finances et d'audit, le directeur général doit faire rapport sur les sujets suivants :

(a) Les emprunts, prêts et versements effectués depuis le début de l'exercice en ce qui a trait à chacun des projets d'immobilisations;

(b) L'état d'un projet d'immobilisations, y compris :

(i) Une comparaison des dépenses à ce jour avec le budget du projet;

(ii) Une description détaillée des problèmes juridiques, financiers, techniques, d'établissement du calendrier ou autres qui ont été cernés;

(iii) La manière dont un problème déterminé au sous-alinéa (ii) a été ou sera réglé; et

(c) Les mesures prises pour assurer la conformité à l'article 87 de chacun des projets d'immobilisations.

Programme de gestion du cycle de vie utile

85. (1) Le directeur général doit établir et tenir à jour un registre de l'ensemble des immobilisations corporelles de la Première nation, identifiant chacune d'elles et comportant les renseignements suivants :

(a) L'emplacement et la raison d'être du bien;

(b) La propriété et les restrictions liées au titre de propriété du bien;

(c) L'année d'acquisition;

(d) La date de la dernière inspection du bien;

(e) La durée de vie prévue du bien au moment de l'acquisition;

(f) L'évaluation de l'état du bien et sa durée de vie utile restante;

(g) L'estimation de la valeur résiduelle du bien;

(h) La couverture d'assurance relative au bien; et

(i) Tout autre renseignement exigé par le Conseil.

(2) Au plus tard le 30 novembre de chaque année, le directeur général doit faire en sorte que l'inspection et l'examen de l'état des immobilisations corporelles de la Première nation établissent ou mettent à jour les renseignements relatifs aux éléments suivants :

(a) Leur utilisation actuelle;

(b) Leur état;

(c) Leur pertinence quant à leur utilisation actuelle;

(d) L'estimation de leur durée de vie restante;

(e) L'estimation de leur coût de remplacement;

(f) L'estimation des dates et des coûts liés à leur réhabilitation éventuelle;

(g) Une comparaison des coûts d'exploitation et d'entretien annuels, autres que les coûts de réhabilitation, pour les cinq (5) derniers exercices;

(h) Les fiches d'entretien pour toutes les périodes précédant la date d'inspection; et

(i) L'assurance relative aux biens et à la responsabilité civile couvrant l'immobilisation, son utilisation ou exploitation.

(3) Au plus tard le 31 décembre de chaque année, le directeur général doit préparer ce qui suit :

(a) Un calendrier de l'entretien de routine annuel, autre que la réhabilitation, pour chacune des immobilisations corporelles de la Première nation pour le prochain exercice;

(b) Des prévisions sur cinq (5), dix (10), quinze (15) et vingt (20) ans de l'évaluation des coûts liés à la réhabilitation ou au remplacement des immobilisations corporelles de la Première nation;

(c) Le budget proposé en vue de la réhabilitation des immobilisations corporelles de la Première nation pour le prochain exercice, énonçant :

(i) Chacun des projets de réhabilitation proposés et leur calendrier;

(ii) L'estimation du coût, y compris les imprévus, de chacun des projets de réhabilitation proposés; et

(iii) Les fonds nécessaires à la réalisation de chacun des projets de réhabilitation proposés et le choix du moment de leur réalisation;

(d) Le budget proposé en vue du remplacement des immobilisations corporelles de la Première nation pour le prochain exercice énonçant :

(i) Chacun des projets de remplacement proposés et leur calendrier de réalisation;

(ii) La description de chacune des immobilisations devant être remplacées;

(iii) L'évaluation des coûts, y compris les imprévus, de chacun des projets de remplacement proposés; et

(iv) Les raisons pour lesquelles chacune des acquisitions proposées devrait être vue comme un remplacement de l'immobilisation à remplacer.

Examen par le Comité des finances et d'audit

86. (1) Au plus tard le 15 janvier de chaque année, le Comité des finances et d'audit doit examiner les renseignements, les calendriers et le budget préparés en vertu de l'article 85 pour être en mesure de :

(a) Déterminer tout moyen permettant de réduire les coûts de chacun des projets de réhabilitation ou de remplacement incorporés aux budgets proposés;

(b) Connaître l'effet que chacun des projets de réhabilitation ou de remplacement contenus aux budgets proposés aura sur les coûts d'exploitation annuels et d'entretien dans les années à venir; et

(c) Déterminer si des économies importantes peuvent être réalisées en coordonnant l'établissement des calendriers des projets, en reportant certains projets ou en réalisant des projets de réhabilitation, plutôt que des projets de remplacement.

(2) Au plus tard le 15 janvier de chaque année, le Comité des finances et d'audit doit examiner tous les plans de nouvelles constructions d'immobilisations corporelles de la Première nation, y compris le calendrier proposé, le budget et les répercussions sur les coûts d'exploitation et d'entretien de routine dans les années à venir.

Projets d'immobilisations – contrats et soumissions

87. (1) Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives en ce qui a trait à la gestion des projets d'immobilisations, portant notamment sur ce qui suit :

(a) Les exigences environnementales, techniques et en matière de planification, de conception et de sécurité du projet d'immobilisations;

(b) Les coûts, l'établissement du budget, le financement et l'approbation du projet d'immobilisations;

(c) Les exigences liées aux soumissions des entrepreneurs;

(d) L'acceptation des offres ainsi que la forme des contrats;

(e) Les couvertures d'assurance relatives aux ouvrages de construction en cours;

(f) Les garanties et obligations liées à l'exécution du projet d'immobilisations;

(g) Les mesures de contrôle du projet d'immobilisations, y compris la gestion des contrats; et

(h) Les retenues, l'approbation des travaux, les paiements et les procédures de vérification entourant le projet d'immobilisations.

(2) Tous les projets d'immobilisations de la Première nation doivent être gérés conformément aux politiques, procédures ou directives prévues au paragraphe (1).

Consultants en matière de projets d'immobilisations

88. Le directeur général peut retenir les services d'un ingénieur professionnel ou d'un autre consultant pour l'aider, aider le Comité des finances et d'audit et le Conseil à assumer leurs obligations en vertu de la présente Partie.

Politique relative à l'information ou à la participation des membres

89. Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives en ce qui a trait à :

(a) La communication d'information aux membres de la Première nation relativement aux projets d'immobilisations; ou

(b) La participation des membres de la Première nation à l'égard des projets d'immobilisations.

PARTIE VI. Dispositions diverses

Normes et pouvoirs du CGFPN

90. (1) Si la Première nation est un membre emprunteur ou si elle détient un certificat octroyé par le CGFPN en vertu du paragraphe 50(3) de la Loi, la Première nation doit se conformer à toutes les normes applicables du CGFPN.

(2) Si le Conseil se rend compte que la Première nation ne respecte pas une norme du CGFPN visée par le paragraphe (1), le Conseil doit, dans les plus brefs délais, prendre les mesures nécessaires afin que la Première nation se conforme à la norme du CGFPN en question.

Délégation de l'autorité en matière d'intervention

91. Sans limiter la portée de l'article 53 de la Loi, tel qu'amendé par le *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes*, si :

(a) La Première Nation utilise d'autres recettes pour garantir un prêt auprès de l'Administration financière des Premières nations; et

(b) Que le CGFPN donne avis à la Première nation qu'il est nécessaire que la gestion de ses autres recettes soit prise en charge par un tiers, conformément à l'article 53 de la Loi, le Conseil délègue au CGFPN :

(i) Les pouvoirs énoncés au paragraphe 53(2) de la Loi, tel qu'amendé par le *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes*; et

(ii) Tout autre pouvoir du Conseil nécessaire pour donner effet à la gestion par un tiers des autres recettes de la Première nation en vertu de la Loi.

Obligations en matière de gestion des terres

92. (1) Si la Première nation dispose d'un code foncier en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, la Première nation doit se conformer à la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* et à tout code foncier établi par la Première nation, tel que requis ou permis en vertu de cette loi.

(2) Si la Première nation dispose d'un code foncier en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, le Conseil doit établir et mettre en oeuvre une politique prévoyant une méthode harmonisée avec les exigences du code foncier de la Première nation en termes de responsabilité envers les membres de la Première nation relativement à la gestion des terres de la Première nation et des fonds générés par ces terres conformément à l'alinéa 6(1)(e) de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.

Infractions et irrégularités financières, etc.

93. (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (3), quiconque a une raison de croire que :

(a) Une dépense, une obligation ou une autre transaction de la Première nation n'est pas autorisée en vertu de la présente loi ou d'une autre loi de la Première nation;
(b) Il y a eu vol, détournement de fonds ou toute autre utilisation abusive ou irrégulière des fonds ou des actifs de la Première nation; ou
(c) Une disposition de la présente loi a été enfreinte;

peut divulguer cette situation au président du Comité des finances et d'audit.

(2) Si un membre du Conseil a connaissance d'une situation décrite au paragraphe (1), il doit la signaler au président du Comité des finances et d'audit.

(3) Si un dirigeant, un employé, un représentant du Conseil ou un consultant de la Première nation a connaissance d'une situation décrite au paragraphe (1), il doit la signaler au directeur général ou au président du Comité des finances et d'audit.

Enquête sur les allégations d'inconduites

94. Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement à la divulgation de situations décrites à l'article 93, à la tenue d'enquêtes suite à ces divulgations et au traitement équitable des personnes qui font l'objet d'allégations d'inconduites.

Protection des dénonciateurs

95. (1) Toutes les mesures raisonnables doivent être prises par le directeur général, les membres du Comité des finances et d'audit et les membres du Conseil pour s'assurer que l'identité de la personne qui dénonce une situation en vertu de l'article 93 soit gardée confidentielle dans la mesure du possible dans toutes les situations.

(2) Une personne qui dénonce de bonne foi une situation en vertu de l'article 93 ne doit en aucun cas faire l'objet de représailles de la part de la Première nation ou d'un membre du Conseil, dirigeant, employé, représentant du Conseil ou consultant de la Première nation.

(3) Le directeur général et le président du Comité des finances et d'audit doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du respect du paragraphe (2) et doivent signaler toute infraction ou infraction présumée au Conseil.

Responsabilité liée à l'utilisation abusive de fonds

96. (1) Un membre du Conseil qui vote en faveur d'une résolution autorisant qu'un montant soit dépensé, investi ou utilisé, contrairement à ce que prévoit la présente loi ou une loi créée en vertu de l'alinéa 5(1)b) ou d) de la Loi, est personnellement responsable de ce montant vis-à-vis la Première nation.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas si, pour voter en faveur de la résolution, le membre du Conseil s'est fié sur le rapport, l'information, l'opinion ou les renseignements fournis par :

(a) Un dirigeant ou un employé du Conseil alors que ce dernier avait agi avec malhonnêteté ou avait fait preuve de négligence grave, mauvaise conduite ou conduite malicieuse intentionnelle lorsque les informations ont été fournies;

(b) Un conseiller juridique, un consultant ou une autre personne engagée à titre d'expert par le Conseil pour traiter de questions que le membre du Conseil croit faire partie du champ de compétence professionnelle de cette personne ou de son domaine d'expertise et à l'égard desquelles il croit cette personne digne de confiance; ou

(c) Un comité dont le membre du Conseil ne fait pas partie et qu'il croit digne de confiance.

(3) Un montant dû à la Première nation en vertu du paragraphe (1) peut être récupéré au profit de celle-ci par la Première nation, un membre de la Première nation ou une personne qui détient une sûreté aux termes d'un emprunt effectué par la Première nation.

Examen et modifications de la loi

97. (1) Le Comité des finances et d'audit doit procéder de façon régulière, selon la fréquence établie dans une politique du Conseil à cet égard, à une révision de la présente loi afin de :

(a) Déterminer si elle favorise une administration rigoureuse et efficace de l'administration financière de la Première nation; et

(b) Identifier toutes les modifications à la présente loi qui peuvent mieux répondre à cet objectif.

(2) Le Conseil doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives en ce qui a trait à la :

(a) Communication d'information aux membres de la Première nation relativement à toute modification proposée à la présente loi; ou

(b) Participation des membres de la Première nation à l'égard d'une modification proposée à la présente loi.

Disposition législative à l'intention de l'Administration financière des Premières nations

98. Dans les meilleurs délais après son approbation par le CGFPN, le Conseil doit transmettre une copie de présente loi à l'Administration financière des Premières nations, si la Première nation a l'intention de demander le statut de membre emprunteur.

Abrogée

99. La *Loi sur l'administration financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* adoptée par le Conseil le 28 mars 2017 est abrogée.

Entrée en vigueur

100. La présente loi entre en vigueur le jour suivant la date à laquelle elle a été approuvée par le CGFPN en vertu de l'article 9 de la Loi.

LA PRÉSENTE LOI EST ADOPTÉE par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, le 27 novembre 2018, à Mashteuiatsh, dans la province de Québec, lors d'une assemblée du Conseil dûment convoquée, à laquelle, le quorum exigé de quatre (4) membres de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont assisté à toute l'assemblée.

Chef (Clifford Moar)

Vice-chef (Jonathan Germain)

Vice-chef (Charles-Edouard Verreault)

Conseiller (Stacy Bossum)

Conseiller (Patrick Courtois)

Conseiller (Stéphane Germain)

Conseillère (Elizabeth Launière)

PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

2019

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I. Citation 1

PARTIE II. Interprétation et application 1

PARTIE III. Administration 4

SECTION 1. - Conseil de bande 4

SECTION 2. - Comité des finances et d'audit 5

SECTION 3. Dirigeants et employés 9

SECTION 4. - Attentes en matière de conduite 12

PARTIE IV. - Gestion financière 13

SECTION 1. - Plans financiers et budgets annuels 13

SECTION 2. - Comptes d'institutions financières 15

SECTION 3. - Dépenses 16

SECTION 4. - Généralités 18

SECTION 5. - Emprunt 19

SECTION 6. - Gestion de risques 21

SECTION 7.- Informations financières 26

SECTION 8. - Information et technologies de l'information 30

PARTIE V. - Projets d'immobilisations 32

PARTIE VI. – Dispositions diverses 36

ANNEXE – PROCÉDURE VISANT À ÉVITER ET À ATTÉNUER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS 41

PARTIE I. - Interprétation 41

PARTIE II. – Membres du Conseil de bande et membres du comité 42

PARTIE III. - Dirigeants et employés 45

PARTIE IV. - Entrepreneurs 47

CONSIDÉRANT QUE :

A. En vertu de l'article 9 de la Loi sur la gestion financière des Premières Nations (« la Loi »), le Conseil de bande d'une Première Nation peut créer des lois relatives à l'administration financière de la Première Nation;

B. Le Conseil de bande de la Premiere Nation des Abénakis de Wôlinak considère qu'il est dans le meilleur intérêt de la Première Nation de créer une loi à ces fins;

PAR CONSÉQUENT, le Conseil de bande de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak adopte ce qui suit :

PARTIE I. Citation

Citation

1. La présente loi peut être citée sous le titre *de* Loi sur l'administration financière (LAF) de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak de 2019.

PARTIE II. Interprétation et application

Définitions

2. (1) À moins que le contexte n'indique le contraire, dans la présente LAF :

« actifs financiers de la Première Nation » signifie tous les fonds ou autres actifs financiers de la Première Nation;

« administration financière » signifie la gestion, la supervision, le contrôle et la direction de l'ensemble des questions liées aux affaires financières de la Première Nation;

« auditeur » signifie l'auditeur indépendant de la Première Nation nommé en vertu de l'article 73.

« autres recettes » signifie d'autres recettes telles que définies à l'article 3 du *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes* adopté en vertu de la Loi;

« budget » signifie le budget annuel de la Première Nation qui a été approuvé par le Conseil de bande;

« CGFPN » signifie le Conseil de gestion financière des Premières Nations;

« code » signifie un code adopté par la Première Nation en vertu de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations* ou un code foncier adopté par la Première Nation en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*;

« Comité des finances et d'audit » signifie le Comité des finances et d'audit établi en vertu de l'article 12;

« compétence financière » signifie la capacité à lire et comprendre des états financiers comportant des questions comptables que l'on peut raisonnablement s'attendre à voir soulevées dans les états financiers de la Première Nation;

« Conseil de bande » signifie le conseil de bande de la Première Nation;

« directeur principal » signifie la personne nommée à titre de directeur principal en vertu de l'article 18;

« directeur principal des finances » signifie la personne nommée à titre de directeur principal des finances en vertu de l'article 19;

« dirigeant » signifie le directeur principal, le directeur principal des finances et tout autre employé de la Première Nation désigné par le Conseil de bande à titre de dirigeant;

« document » signifie tout support ou média sur lequel de l'information est enregistrée ou conservée par quelque moyen, graphique, électronique, mécanique ou autre que ce soit;

« documents financiers » signifie tous les documents liés à l'administration financière de la Première Nation, y compris les procès-verbaux des réunions du Conseil de bande et du Comité des finances et d'audit;

« dossier de la Première Nation » signifie tous les documents concernant la gouvernance, la gestion, les opérations et l'administration financière de la Première Nation;

« entité liée » signifie :

a) un mandataire de la Première Nation;

b) une société dans laquelle la Première Nation a une participation significative ou donnant le contrôle;

c) une société en commandite dans laquelle la Première Nation ou une autre entité liée à la Première Nation est un partenaire détenant une participation significative ou donnant le contrôle;

d) une fiducie de la Première Nation.

« états financiers annuels » signifie les états financiers annuels de la Première Nation prévus à la Section 7 de la Partie IV;

« enveloppe budgétaire » signifie une affectation monétaire aux termes d'un budget pour les fins auxquelles elle peut être utilisée;

« exercice » signifie l'exercice financier de la Première Nation indiqué à l'article 23;

« institution financière » signifie l'Administration financière des Premières Nations, une banque ou une coopérative d'épargne et de crédit ou caisse populaire;

« Loi » signifie la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*;

« loi de la Première Nation » signifie toute loi, y compris tout règlement ou code de la Première Nation, créée par le Conseil de bande ou par les membres de la Première Nation;

« membre du Conseil de bande » signifie un membre du Conseil de bande de la Première Nation et inclut le Chef de la Première Nation;

« membre emprunteur » signifie une Première Nation qui a été acceptée en tant que membre emprunteur en vertu du paragraphe 76(2) de la Loi et qui n'a pas cessé d'être un membre emprunteur en vertu de l'article 77 de la Loi;

« normes du CGFPN » signifie les normes établies de temps à autre par le CGFPN en vertu de la Loi;

« normes » signifie les normes établies de temps à autre en vertu de la Loi;

« PCGR » signifie les principes comptables généralement reconnus de Comptables professionnels agréés du Canada, y compris leurs modifications ou remplacements éventuels;

« plan financier pluriannuel » signifie le plan prévu à l'article 24;

« Première Nation » signifie Première Nation des Abénakis de Wôlinak ;

« président du Conseil de bande » signifie la personne nommée ou élue à la présidence du Conseil de bande;

« rapport spécial » signifie un rapport décrit à au paragraphe 72;

(2) « terres de la Première Nation » signifie toutes les réserves de la Première Nation au sens de la *Loi sur les Indiens*; et

(3) Sauf disposition contraire dans la présente LAF, les termes et expressions utilisés dans la présente LAF ont le même sens que celui qui leur est attribué dans la Loi;

(4) À moins qu'un terme ou une expression ne soit défini en vertu du paragraphe (1) ou (2) du présent article ou d'une autre disposition de la présente LAF, les définitions de la *Loi d'interprétation* s'appliquent;

(5) Toutes les références à des textes législatifs nommés dans la présente LAF concernent des textes législatifs du gouvernement du Canada.

Interprétation

3. (1) Dans la présente LAF, les règles d'interprétation suivantes s'appliquent :

a) les mots au singulier s'entendent également au pluriel et vice-versa;

b) les mots masculins ou féminins s'appliquent, le cas échéant, aux personnes physiques de l'un ou l'autre sexe et aux personnes morales;

c) si un mot ou un terme est défini, cette définition s'applique aux autres parties du discours et aux autres formes grammaticales du même mot ou terme;

d) le terme « doit » signifie qu'une chose est obligatoire et le terme « peut » signifie qu'une chose est permise ;

e) à moins que le contexte n'indique clairement le contraire, l'expression « y compris », « incluant » ou « notamment » signifie « y compris mais non de façon limitative »; et

f) une référence à un texte législatif sous-entend également toute modification ou tout remplacement qui lui est apporté et tout règlement créé en vertu de celui-ci.

(2) La règle de droit a vocation permanente; exprimée dans un texte au présent intemporel, elle s'applique à la situation du moment de façon à ce que le texte produise ses effets selon son esprit, son sens et son objet.

(3) Les mots dans la présente LAF qui font référence à un dirigeant, désigné par sa fonction ou autrement, s'appliquent également à toute personne désignée par le Conseil de bande comme étant autorisée à agir au nom du dirigeant ou à toute personne affectée ou déléguée pour occuper le poste du dirigeant en vertu de la présente LAF.

Affichage d'avis publics

4. (1) Si un avis public doit être affiché en vertu de la présente LAF, l'avis public est réputé avoir été affiché convenablement si un avis écrit est placé à un endroit bien en vue et accessible de manière à être vu publiquement dans les bureaux administratifs principaux de la Première Nation.

(2) Sauf disposition expresse contraire, si un avis public de réunion doit être affiché en vertu de la présente

LAF, l'avis doit être affiché au moins quinze (15) jours avant la date de la réunion.

Calcul des délais

5. Dans la présente LAF, les délais doivent être calculés conformément aux règles suivantes :

a) si le délai pour prendre une mesure expire ou tombe un jour férié, la mesure peut être prise le jour ouvrable suivant;

b) si l'on fait référence à un délai exprimé autrement qu'en termes de « jours francs », entre deux événements, on calculera ce délai en ne comptant pas le jour où survient le premier événement et en comptant le jour où le deuxième événement survient;

c) si le délai doit commencer ou se terminer un jour déterminé ou courir jusqu'à un jour déterminé, ce jour est compté;

d) si le délai doit commencer après ou à compter d'un jour déterminé, ce jour n'est pas compté; et

e) lorsqu'un acte doit être accompli dans un délai qui suit ou précède un jour déterminé, ce jour n'est pas compté.

Conflit de lois

6. (1) S'il y a un conflit entre la présente LAF et une autre loi de la Première Nation, autre qu'un code, la présente LAF prévaut.

(2) S'il y a conflit entre la présente LAF et la Loi, la Loi prévaut.

Portée et application

7. La présente LAF s'applique à l'administration financière de la Première Nation.

PARTIE III. Administration

SECTION 1. - Conseil de bande

Responsabilités du Conseil de bande

8. (1) Le Conseil de bande est responsable de toutes les questions liées à l'administration financière de la Première Nation, qu'elles aient été affectées ou déléguées ou non à un dirigeant, un employé, un comité, un entrepreneur ou mandataire selon ou en vertu de la présente LAF.

(2) Sous réserve de l'alinéa 5(1)*f*) de la Loi, de la présente LAF et de toute autre loi de la Première Nation applicable, le Conseil de bande peut déléguer l'une ou l'autre de ses fonctions à ses dirigeants, employés, comités, entrepreneurs ou mandataires en vertu de la présente LAF, à l'exception des fonctions suivantes :

a) l'approbation des politiques, des procédures ou des directives du Conseil de bande;

b) la nomination des membres, du président du Comité des finances et d'audit et du vice-président du Comité des finances et d'audit;

c) l'approbation des budgets et des états financiers de la Première Nation; et

d) l'approbation du pouvoir d'emprunt de la Première Nation.

Politiques, procédures et directives du Conseil de bande

9. (1) Sous réserve du paragraphe (2), le Conseil de bande peut établir des politiques et des procédures et donner des directives concernant toute question liée à l'administration financière de la Première Nation.

(2) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives concernant l'acquisition, la gestion et la protection des biens de la Première Nation.

(3) Le Conseil de bande ne doit pas établir de politiques ou de procédures ou donner de directives concernant l'administration financière de la Première Nation qui entrent en conflit avec la présente LAF, la Loi ou les PCGR.

(4) Le Conseil de bande doit veiller à ce que toutes les politiques et procédures liées aux ressources humaines soient conçues et mises en œuvre afin de favoriser des mesures de contrôle interne de l'administration financière qui sont efficaces.

(5) Le Conseil de bande doit documenter toutes ses politiques, procédures et directives et les mettre à la disposition de toute personne tenue d'agir conformément à celles-ci ou susceptible d'être directement concernée par celles-ci.

Rapports sur la rémunération, les dépenses et les contrats

10. (1) Dans cette section :

« entité » signifie une société par actions ou autre société, une coentreprise ou toute autre association non incorporée ou organisme dont les transactions financières sont consolidées dans les états financiers de la Première Nation conformément aux principes comptables généralement reconnus;

« dépenses » inclut les coûts liés aux transport, logement, repas et accueil ainsi que les coûts accessoires;

« rémunération » signifie les salaires, traitements, commissions, boni, frais, honoraires et dividendes et tout autre avantage pécuniaire et non-pécuniaire.

Le directeur principal des finances doit préparer, annuellement, un rapport énumérant séparément le montant de la rémunération payée et des dépenses remboursées par la Première Nation ou par toute entité à chacun des membres du Conseil de bande que ces sommes soient versées au membre du Conseil de bande alors que celui-ci agissait en sa capacité de membre du Conseil de bande ou toute autre capacité.

SECTION 2. - Comité des finances et d'audit

Interprétation

11. (1) Dans la présente section, « Comité » signifie le Comité des finances et d'audit.

Mise en place du Comité

12. (1) Le Comité de la Première Nation est mis en place afin de fournir des conseils et des recommandations au Conseil de bande, et pour l'assister dans son processus décisionnel à l'égard de l'administration financière de la Première Nation.

(2) Le Conseil de bande doit nommer au moins trois (3) membres du Comité, dont la majorité doit posséder une compétence financière et qui doivent tous être indépendants.

(3) Pour les fins du présent article, une personne est considérée comme indépendante si elle n'a pas une

relation financière directe ou indirecte avec le gouvernement d'une Première Nation dont le Conseil de bande pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de son jugement à titre de membre du Comité des finances et d'audit.

(4) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives :

a) établissant les critères permettant de déterminer si un individu est admissible à devenir un membre du Comité des finances et d'audit et est indépendant;

b) exigeant confirmation, avant la nomination, que chaque membre potentiel du Comité des finances et d'audit est admissible à devenir membre et est indépendant;

c) exigeant que chaque membre du Comité des finances et d'audit signe annuellement une déclaration qui confirme qu'il répond toujours aux critères mentionnés au paragraphe a.

(5) Si le Comité est constitué de :

a) trois (3) membres, au moins un (1) membre du Comité doit être un membre du Conseil de bande;

b) quatre (4) membres ou plus, au moins deux (2) membres doivent être des membres du Conseil de bande.

(6) Sous réserve du paragraphe (7), les membres du Comité doivent être nommés pour un mandat d'au moins trois exercices complets.

(7) Un membre du Comité peut être destitué de ses fonctions par le Conseil de bande si :

a) le membre est absent à trois (3) réunions consécutives fixées par le Comité; ou

b) le président du Comité recommande la destitution.

(8) Si un membre du Comité est destitué de ses fonctions, s'il démissionne ou s'il décède avant la fin de son mandat, le Conseil doit nommer dans les plus brefs délais un membre qui remplira le mandat de l'autre membre par intérim jusqu'à la fin du mandat.

Président et vice-président

13. (1) Le Conseil de bande doit nommer un président du Comité et un vice-président, dont l'un d'entre eux doit être un membre du Conseil de bande.

(2) Si le Comité nomme à titre de président du Comité une personne qui n'est pas membre du Conseil de bande,

a) le Conseil de bande doit transmettre au président du Conseil de bande un avis de convocation et l'ordre du jour relatifs à toutes les réunions du Conseil de bande;

b) sur demande du président du Comité, le Conseil de bande doit fournir au président du Comité toute l'information ou tous les documents fournis au Conseil de bande relativement aux sujets portés à l'ordre du jour ; et

c) le président du Comité peut assister et prendre la parole aux réunions du Conseil de bande.

Procédures du Comité

14. (1) Le quorum du Comité est constitué de cinquante pour cent (50 %) du nombre total de ses membres, incluant au moins un (1) membre du Conseil de bande.

(2) À moins qu'un membre du Comité ne soit pas autorisé à participer à une décision en raison d'un conflit d'intérêts, chaque membre du Comité dispose d'un vote à l'égard de toutes les décisions du Comité.

(3) En cas d'égalité des voix lors d'un vote au sein du Comité, le président du Comité exercera un vote prépondérant qui mettra fin à cette égalité.

(4) Sous réserve du paragraphe (5), le directeur principal et le directeur principal des finances doivent être avisés de toutes les réunions du Comité et, sous réserve d'exceptions raisonnables, doivent assister à ces réunions.

(5) Le directeur principal ou le directeur principal des finances peut être exclu de la totalité ou d'une partie d'une réunion du Comité à la suite d'un vote par appel nominal :

a) si la question traitée porte sur une question confidentielle de nature personnelle ou relative au rendement du directeur principal ou du directeur principal des finances; ou

b) s'il s'agit d'une réunion avec l'auditeur.

(6) Le Comité doit se réunir :

a) au moins une fois à tous les trois (3) mois de chaque exercice afin de gérer les affaires du Comité; et

b) dans les brefs délais après avoir reçu les états financiers annuels audités et le rapport de l'auditeur.

(7) Le Comité doit fournir les procès-verbaux de ses réunions au Conseil de bande et faire rapport au Conseil de bande de la teneur de chacune des réunions du Comité, dès que possible après chacune de ces réunions.

(8) Sous réserve de la présente LAF et des directives données par le Conseil de bande, le Comité peut établir des règles concernant la tenue de ses réunions.

(9) Après avoir consulté le directeur principal, le Comité peut retenir les services d'un consultant afin de l'aider à s'acquitter de l'une ou l'autre de ses responsabilités.

Responsabilités en matière de planification financière

15. (1) Le Comité doit tenir les activités suivantes concernant l'administration financière de la Première Nation :

a) élaborer, annuellement, et recommander au Conseil de bande pour approbation, à court, moyen et long terme :

i. des plans, projections et priorités stratégiques;

ii. des plans, projections et priorités opérationnels;

iii. des plans, projections et priorités d'affaires; et

iv. des plans, projections et priorités financiers.

b) examiner les avant-projets de budgets annuels et les recommander au Conseil de bande pour approbation;

c) surveiller, en permanence, le rendement financier de la Première Nation en fonction du budget et signaler tout écart important au Conseil de bande; et

d) examiner les états financiers trimestriels et les recommander au Conseil de bande pour approbation.

(2) Le Comité peut faire rapport ou soumettre des recommandations au Conseil de bande concernant toute question liée à l'administration financière de la Première Nation qui n'est pas autrement spécifiée comme étant sa responsabilité en vertu de la présente LAF.

Responsabilités en matière d'audit

16. Le Comité doit tenir les activités d'audit suivantes liées à l'administration financière de la Première Nation :

a) formuler des recommandations au Conseil de bande en ce qui concerne le choix, l'embauche et le rendement d'un auditeur;

b) être rassuré de l'impartialité d'un auditeur proposé ou engagé;

c) examiner et formuler une recommandation au Conseil de bande concernant la planification, la tenue et les résultats des activités d'audit;

d) examiner et formuler des recommandations au Conseil de bande concernant les états financiers annuels audités, y compris tous les rapports spéciaux;

e) examiner de façon périodique et formuler des recommandations au Conseil de bande concernant les politiques, procédures et directives relativement aux dépenses remboursables et aux avantages accessoires des membres du Conseil de bande, des dirigeants et des employés de la Première Nation;

f) surveiller les risques liés aux rapports financiers et à la fraude et, l'efficacité des mesures d'atténuation de ces risques en tenant compte du coût de mise en œuvre de ces mesures;

g) procéder à un examen de la présente LAF en vertu de l'article 103 et recommander, le cas échéant, des modifications au Conseil de bande; et

h) examiner de façon périodique et formuler des recommandations au Conseil de bande concernant le mandat du Comité.

Responsabilités déléguées par le Conseil de bande

17. Le Conseil de bande peut déléguer les activités suivantes liées à l'administration financière de la Première Nation au Comité ou à un autre comité du Conseil de bande :

a) élaborer des mesures et des objectifs conçus afin de s'assurer que les activités de gestion, y compris la gestion financière, ont bel et bien lieu comme prévues et formuler des recommandations au Conseil de bande à ce sujet pour approbation;

b) préparer des plans de gestion de la trésorerie et formuler des recommandations au Conseil de bande à ce sujet pour approbation;

c) examiner et faire rapport au Conseil de bande relativement au contenu financier des

rapports de la Première Nation;

d) examiner, surveiller et faire rapport au Conseil de bande relativement au caractère approprié des pratiques, des politiques et des systèmes de rapports comptables et financiers de la Première Nation ;

e) examiner toutes les modifications importantes proposées à l'égard des pratiques, des politiques et des systèmes de rapports comptables et financiers de la Première Nation et formuler des recommandations au Conseil de bande à leur sujet pour approbation;

f) surveiller la perception et la réception des actifs financiers de la Première Nation, y compris les créances dues de la Première Nation;

g) examiner et faire rapport au Conseil de bande concernant les politiques et les systèmes de contrôle et d'information liés à la gestion des risques de la Première Nation et recommander, le cas échéant, des améliorations;

h) examiner l'adéquation des mesures de sécurité de l'information, des systèmes d'information et des plans de reprise des activités et recommander, le cas échéant, des améliorations au Conseil de bande;

i) surveiller et faire rapport au Conseil de bande relativement au respect des obligations légales de la Première Nation, y compris ses obligations législatives, réglementaires et contractuelles;

j) examiner et faire rapport au Conseil de bande relativement à l'adéquation du personnel et des ressources d'administration financière;

k) examiner, surveiller et faire rapport au Conseil de bande relativement à l'adéquation et au caractère approprié des couvertures d'assurance de la Première Nation compte tenu des risques importants auxquels elle est confrontée; et

l) examiner, surveiller et faire rapport au Conseil de bande relativement aux litiges importants et à leurs répercussions sur l'administration financière et la reddition de compte.

SECTION 3. Dirigeants et employés

Directeur principal

18. (1) Le Conseil de bande doit nommer une personne à titre de directeur principal de la Première Nation et, peut établir les modalités de cette nomination.

(2) Se rapportant au Conseil de bande, le directeur principal est responsable de la direction de la planification, l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation de la gestion globale des activités quotidiennes de la Première Nation, y compris les tâches suivantes :

a) élaborer et recommander pour approbation par le Conseil de bande, des politiques et des procédures liées aux ressources humaines relativement à l'embauche, la gestion et le congédiement des dirigeants et des employés de la Première Nation;

b) préparer et recommander pour approbation par le Conseil de bande la description des pouvoirs, des responsabilités et des fonctions de tous les employés de la Première Nation;

c) embaucher les employés de la Première Nation, tel que jugé nécessaire par le directeur principal, et établir les modalités liées à ces emplois;

d) surveiller, superviser et diriger les activités de tous les dirigeants et employés de la Première Nation;

e) superviser et administrer les contrats de la Première Nation;

f) préparer et recommander au Conseil de bande l'organigramme prévu à l'article 20, et maintenir et réviser celui-ci au besoin;

g) déterminer, évaluer, surveiller et faire rapport sur les risques liés aux rapports financiers et à la fraude;

h) surveiller et faire rapport relativement à l'efficacité des mesures d'atténuation des risques visés au sous-paragraphe c) eu égard aux coûts de mise en œuvre de ces mesures;

i) exécuter toute autre tâche attribuée au directeur principal en vertu de la présente LAF; et

j) tenir toute autre activité spécifiée par le Conseil de bande qui n'est pas contraire à la Loi ou incompatible avec les fonctions du directeur principal spécifiées dans la présente LAF.

(3) Le directeur principal peut déléguer l'exécution de l'une ou l'autre de ses tâches ou de ses fonctions :

a) à un dirigeant ou un employé de la Première Nation; et

b) avec l'approbation du Conseil de bande, à un entrepreneur ou à un mandataire de la Première Nation.

(4) Aucune délégation de responsabilités ou de fonctions en vertu du paragraphe (3) ne libère le directeur principal de sa responsabilité de veiller à ce que ces tâches ou fonctions soient exécutées convenablement.

Directeur principal des finances

19. (1) Le Conseil de bande doit nommer une personne à titre de directeur principal des finances de la Première Nation et, peut établir les modalités de cette nomination.

(2) Se rapportant au directeur principal, le directeur principal des finances est responsable de la gestion quotidienne des systèmes d'administration financière de la Première Nation, y compris les tâches suivantes :

a) s'assurer que les systèmes, les politiques, les procédures, les directives et les mesures de contrôle interne liés aux systèmes d'administration financière sont conçus de manière adéquate et utilisés de manière efficace;

b) administrer et tenir tous les plans de comptes de la Première Nation, y compris le compte de recettes locales;

c) préparer les projets de budgets annuels;

d) préparer les informations financières mensuelles exigées à l'article 67, les états financiers trimestriels exigés à l'article 68 et les états financiers annuels provisoires exigés à article 69;

e) préparer les volets financiers des rapports à l'intention du Conseil de bande et de tous les plans, projections et priorités à court, moyen et long terme prévus au paragraphe 15(1);

f) surveiller activement le respect de tous les accords et ententes de financement conclus par la Première Nation;

g) administrer et superviser la préparation et la tenue des documents financiers et des systèmes de rapports sur l'administration financière;

h) administrer et superviser la tenue des documents liés à toutes les recettes et dépenses de la Première Nation;

i) surveiller le respect de la Loi, de la présente LAF, de toute autre loi de la Première Nation applicable, des normes applicables et de toutes les politiques, les procédures et les directives du Conseil de bande concernant l'administration financière de la Première Nation;

j) préparer ou communiquer tous les documents et informations financières exigés par le Conseil de bande et le Comité des finances et d'audit pour s'acquitter de ses responsabilités;

k) évaluer les systèmes d'administration financière de la Première Nation et recommander des améliorations;

l) élaborer et recommander des procédures visant à protéger les biens et s'assurer que les procédures approuvées sont respectées;

m) élaborer et recommander au Conseil de bande des procédures visant à déterminer et à atténuer les risques liés aux rapports financiers et à la fraude et, s'assurer que les procédures approuvées sont respectées;

n) exercer toute autre fonction attribuée au directeur principal des finances en vertu de la présente LAF; et

o) tenir toute autre activité spécifiée par le directeur principal qui n'est pas incompatible avec les fonctions du directeur principal des finances en vertu de la présente LAF.

(3) Sous réserve de l'approbation du directeur principal, le directeur principal des finances peut déléguer l'exécution de l'une ou l'autre de ses tâches ou de ses fonctions à un dirigeant, un employé, un entrepreneur ou un mandataire de la Première Nation, mais cette délégation ne libère aucunement le directeur principal des finances de sa responsabilité de veiller à ce que ces tâches ou fonctions soient exécutées convenablement.

Structure organisationnelle

20. (1) Le Conseil de bande doit établir et maintenir un organigramme à jour des systèmes de gouvernance, de gestion et d'administration de la Première Nation.

(2) L'organigramme prévu en vertu du paragraphe (1) doit comporter les informations suivantes :

a) tous les systèmes de gouvernance, de gestion et d'administration de la Première Nation;

b) l'organisation des systèmes décrits à l'alinéa a), y compris les liens qui existent entre eux;

c) les rôles et responsabilités spécifiques de chaque niveau de l'organisation des systèmes décrits à l'alinéa *a*); et

d) tous les postes de gouvernance, de gestion et d'administration à chacun des niveaux de l'organisation des systèmes décrits à l'alinéa a), y compris :

i. les membres du Conseil de bande, du Comité des finances et d'audit et de tous les autres comités du Conseil de bande et de la Première Nation;

ii. le directeur principal, le directeur principal des finances et les autres dirigeants de la

Première Nation;

iii. les principales règles hiérarchiques et de responsabilité entre le Conseil de bande, les comités visés au sous-alinéa i) et les dirigeants visés à l'alinéa ii).

(3) Sur demande, le directeur principal doit fournir une copie de l'organigramme, prévu au paragraphe (1) à un membre du Conseil de bande, un membre de l'un des comités mentionnés au sous-alinéa (2)d)i), un dirigeant ou un employé ou à un entrepreneur ou un mandataire de la Première Nation et à un membre de la Première Nation.

(4) Dans l'exécution de ses responsabilités en vertu de la présente LAF, le directeur principal doit recommander pour approbation et mise en œuvre par le Conseil de bande des politiques et des procédures en matière de ressources humaines qui favorisent des mesures de contrôle interne de l'administration financière efficaces .

(5) Le Conseil de bande doit prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires afin de s'assurer que la Première Nation embauche ou conserve un personnel qualifié et compétent pour les activités liées à l'administration financière de la Première Nation.

SECTION 4. - Attentes en matière de conduite

Conduite des membres du Conseil de bande

21. (1) Lorsqu'il exerce un pouvoir, une fonction ou une responsabilité liés à l'administration financière de la Première Nation, un membre du Conseil de bande doit :

a) se conformer à la présente LAF, la Loi, toute autre loi de la Première Nation applicable et toutes les normes applicables;

b) agir honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Première Nation;

a) agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne prudente en pareilles circonstances; et

b) éviter les conflits d'intérêts et se conformer aux exigences de l'annexe : éviter et atténuer les conflits d'intérêts, y compris les divulgations annuelles requises concernant les intérêts personnels.

(2) S'il est déterminé en vertu de la présente LAF ou par un tribunal compétent qu'un membre du Conseil de bande a enfreint le présent article, le Conseil de bande doit afficher pendant une période d'au moins trente-et-un (31) jours, un avis public comportant les détails de sa décision, et ce, dès que possible après avoir déterminé qu'il y a eu infraction.

Conduite des dirigeants, employés, entrepreneurs, etc.

22. (1) Cet article s'applique :

a) à un dirigeant, employé, entrepreneur et mandataire de la Première Nation,

a) à une personne agissant aux termes d'un ou de pouvoir(s) délégué(s) par le Conseil de bande ou la Première Nation; ou

b) à un membre d'un comité du Conseil de bande ou de la Première Nation qui n'est pas un membre du Conseil de bande.

(2) Lorsqu'une personne exerce un pouvoir, une fonction ou une responsabilité liés à l'administration

financière de la Première Nation, cette personne doit :

a) se conformer à la présente LAF, la Loi, toute autre loi de la Première Nation applicable et toutes les normes applicables;

b) se conformer à toutes les politiques, les procédures et les directives du Conseil de bande;

c) éviter les conflits d'intérêts et se conformer aux exigences applicables de l'annexe : éviter et atténuer les conflits d'intérêts, y compris les divulgations requises concernant les conflits d'intérêts possibles.

(3) Le Conseil de bande doit intégrer les dispositions applicables du présent article aux :

a) modalités de l'emploi ou du mandat de chacun des dirigeants ou des employés de la Première Nation;

b) modalités de chacun des contrats d'un entrepreneur de la Première Nation;

c) modalités du mandat de chacun des membres d'un comité qui n'est pas un membre du Conseil de bande; et

d) modalités du mandat de chacun des mandataires de la Première Nation.

(4) Si une personne contrevient au paragraphe (2), les mesures suivantes peuvent être prises :

a) un dirigeant ou un employé peut faire l'objet de mesures disciplinaires, y compris le congédiement;

b) le contrat d'un entrepreneur peut être résilié;

c) la nomination d'un membre d'un comité peut être révoquée; ou

d) la nomination d'un mandataire peut être révoquée.

PARTIE IV. - Gestion financière

SECTION 1. - Plans financiers et budgets annuels

Exercice

23. L'exercice financier de la Première Nation est du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.

Plan financier pluriannuel

24. Le Conseil de bande doit approuver, au plus tard le 31 mars de chaque année, un plan financier pluriannuel :

a) qui a une période de planification de cinq (5) ans, composée de l'exercice courant et de quatre exercices successifs;

b) qui est basé sur les projections de recettes, de dépenses et de transferts entre comptes;

c) qui établit les revenus projetés, répartis en catégories importantes;

d) qui établit les dépenses projetées, réparties en catégories importantes;

e) qui établit, en ce qui a trait aux transferts entre comptes, les montants provenant du compte de réserve des immobilisations corporelles;

f) qui identifie toutes les catégories d'encaisse affectée; et

g) qui indique si, au cours de l'une des cinq (5) années du plan, un déficit ou un excédent est projeté eu égard à la projection des revenus et des dépenses pour cet exercice.

Contenu du budget annuel

25. (1) Le budget annuel doit englober toutes les opérations dont est responsable la Première Nation et doit identifier :

a) les revenus projetés, répartis en catégories importantes, et le montant estimé des revenus pour chaque catégorie;

b) les dépenses projetées, réparties en catégories importantes, le montant estimé des dépenses pour chaque catégorie;

c) tout déficit annuel et accumulé ou tout excédent annuel et accumulé prévus et, le cas échéant, l'application de l'excédent à la fin de l'exercice.

(2) La catégorie de revenus générés par les terres de la Première Nation doit être distincte des autres revenus du budget annuel et doit comporter une sous-catégorie de revenus générés par les ressources naturelles tirées des terres de la Première Nation.

(3) Dans le paragraphe (2), « ressources naturelles » signifie toute matière se trouvant sur ou sous les terres de la Première Nation à l'état naturel possédant, une fois extraite, une certaine valeur économique.

Calendrier du processus budgétaire et de planification

26. (1) Au plus tard le 31 janvier de chaque année, le directeur principal des finances doit préparer et présenter pour examen au Comité des finances et d'audit un avant-projet de budget annuel et un plan financier pluriannuel provisoire pour le prochain exercice.

(2) Au plus tard le 15 février de chaque année, le Comité des finances et d'audit doit examiner :

a) l'avant-projet de budget annuel et recommander un budget annuel au Conseil de bande pour approbation;

b) le plan financier pluriannuel provisoire et recommander un plan financier pluriannuel au Conseil de bande.

(3) Au plus tard le 31 mars de chaque année, le Conseil de bande doit examiner et approuver le budget annuel de la Première Nation pour le prochain exercice.

Autres exigences liées aux déficits budgétaires

27. Si un avant-projet de budget annuel comporte un déficit proposé, le Conseil de bande doit s'assurer que :

a) le plan financier pluriannuel de la Première Nation illustre de quelle façon et à quel moment ce déficit sera redressé et de quelle manière ce redressement sera appliqué; et

b) le déficit n'a aucune répercussion négative eu égard à la solvabilité de la Première Nation.

Modifications des budgets annuels

28. (1) Le budget annuel de la Première Nation ne doit pas être modifié sans l'approbation du Conseil de bande.

(2) Sous réserve de l'article 35, à moins qu'un changement important ne survienne en ce qui concerne les revenus ou les dépenses prévus de la Première Nation ou les priorités en matière de dépenses du Conseil de bande, le Conseil de bande ne doit pas approuver une modification proposée au budget annuel de la Première Nation.

Politique en matière d'information et de participation de la Première Nation

29. (1) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives concernant les moyens par lesquels on envisage d'informer les membres de la Première Nation ou d'obtenir leur participation eu égard :

a) au budget annuel;

b) au plan financier pluriannuel; et

c) aux déficits budgétaires ou aux dépenses extraordinaires.

(2) Le Conseil de bande doit afficher un avis public afin d'annoncer chacune des réunions du Conseil de bande lorsqu'il est prévu d'y présenter les éléments suivants pour approbation :

a) le plan financier pluriannuel;

b) le budget annuel; et

c) une modification apportée au budget annuel.

(3) Les membres de la Première Nation peuvent assister à cette partie de la réunion du Conseil de bande lorsque les questions identifiées au paragraphe (2) sont à l'étude.

SECTION 2. - Comptes d'institutions financières

Comptes auprès d'institutions financières

30. (1) Aucun compte ne peut être ouvert pour la réception et le dépôt de fonds de la Première Nation, à moins que le compte ne soit :

a) au nom de la Première Nation;

b) ouvert dans une institution financière; et

c) autorisé par le directeur principal ou le directeur principal des finances.

(2) La Première Nation doit ouvrir les comptes suivants auprès d'une institution financière :

a) un compte général pour les fonds provenant de toute source autre que celles décrites aux alinéas *b*) à *d*);

b) un compte en fiducie si la Première Nation détient des fonds en fiducie;

c) un compte foncier et de ressources pour les fonds provenant des recettes générées par les terres de la Première Nation; et

d) un compte de réserve d'immobilisations corporelles pour les fonds mis de côté pour les fins prévues à l'article 87.

(3) La Première Nation peut établir tout autre compte non mentionné au paragraphe (2) pouvant être nécessaire et requis afin de gérer les actifs financiers de la Première Nation.

Gestion des comptes

31. (1) Le directeur principal des finances doit assurer la protection des fonds perçus par la Première Nation.

(2) Le directeur principal des finances :

a) doit déposer tous les fonds perçus par la Première Nation dès que possible dans les comptes appropriés décrits à l'article 30;

b) ne doit pas autoriser le paiement de fonds provenant de l'un des comptes décrits à l'article 30, à moins que le paiement en question ne soit lié aux fins pour lesquelles le compte a été établi et ne soit autrement autorisé ou permis en vertu de la présente LAF.

SECTION 3. - Dépenses

Dépenses interdites

32. (1) Les fonds ou les actifs financiers détenus dans un compte en fiducie ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles autorisées aux termes des dispositions de la fiducie.

(2) Les fonds détenus dans un compte de réserve d'immobilisations corporelles ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles décrites dans la Partie V.

Ententes interdites

33. La Première Nation ne doit pas conclure d'entente ou d'engagement qui exige que la Première Nation dépense des fonds non autorisés en vertu de la présente LAF ou qui contrevient à celle-ci.

Aucune dépense sans autorisation

34. (1) Sous réserve du paragraphe 35(1), aucune somme d'argent ne doit être versée à partir de quelque compte que ce soit, à moins que la dépense ne soit autorisée aux termes d'une enveloppe budgétaire.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux dépenses effectuées à partir d'un compte en fiducie lorsque la dépense est autorisée aux termes des dispositions de la fiducie.

Dépenses urgentes

35. (1) Le directeur principal peut approuver une dépense urgente et non prévue dans le budget si, cette dépense n'est pas expressément interdite selon ou en vertu de la présente LAF ou d'une autre loi de la Première Nation.

(2) Le Conseil de bande doit établir des politiques et des procédures visant à autoriser les dépenses en vertu du paragraphe (1).

(3) La dépense prévue au paragraphe (1) doit être signalée au Conseil de bande dès que possible et, le Conseil de bande doit modifier le budget de manière à y ajouter cette dépense.

(4) Le paragraphe (1) ne donne pas au directeur principal le pouvoir d'emprunter dans le but d'engager une dépense urgente.

Enveloppes budgétaires

36. (1) Un montant qui est une enveloppe budgétaire dans un budget ne doit pas être dépensé à des fins autres que celles décrites dans l'enveloppe budgétaire.

(2) Le montant total dépensé par la Première Nation relativement à une enveloppe budgétaire ne doit pas dépasser le montant spécifié dans le budget de la Première Nation pour cette enveloppe budgétaire.

(3) Toutes les personnes qui sont responsables de la gestion d'une enveloppe budgétaire doivent établir et maintenir un registre à jour des engagements imputables à cette enveloppe budgétaire.

Paiements effectués après la fin de l'exercice

37. (1) Les fonds affectés à un budget pour un exercice ne doivent pas être dépensés après la fin de l'exercice, sauf pour s'acquitter d'une obligation contractée durant cet exercice.

(2) Si les obligations liées à une enveloppe budgétaire visées par le paragraphe (1) sont supérieures au solde inutilisé de l'enveloppe budgétaire à la fin de l'exercice, l'excédent doit être :

a) imputé à une enveloppe budgétaire appropriée pour l'exercice suivant; et

b) signalé dans les états financiers de l'exercice durant lequel l'obligation a été contractée.

Demandes de paiement

38. (1) Aucune somme d'argent ne doit être payée à partir de quelque compte que ce soit sans demande de paiement, comme l'exige le présent article.

(2) Aucune demande ne peut être faite ou accordée relativement au paiement de fonds, à moins qu'il ne s'agisse d'une imputation légitime sur une enveloppe budgétaire ou d'une utilisation autorisée de fonds en fiducie.

(3) Aucune demande ne peut être faite ou accordée relativement au paiement de fonds résultant en une dépense d'un compte en fiducie pour un montant supérieur au solde inutilisé du compte en fiducie.

(4) Aucune demande ne peut être faite ou accordée relativement au paiement de fonds qui réduit le solde disponible d'une enveloppe budgétaire ou d'un compte en fiducie, dans une mesure où cette enveloppe budgétaire ou compte en fiducie devient insuffisant pour répondre aux engagements qui y sont imputables.

(5) Une demande peut s'appliquer à une ou plusieurs dépenses imputables à l'encontre d'un ou plusieurs enveloppes budgétaires.

(6) Une demande doit désigner l'enveloppe budgétaire ou le compte en fiducie à partir duquel un paiement doit être effectué et doit comporter une déclaration attestant que la dépense n'est pas interdite en vertu du présent article et, est :

a) conforme à l'enveloppe budgétaire désignée dans la déclaration certifiée; ou

b) autorisée sans nécessiter l'autorisation d'une enveloppe budgétaire en vertu de la présente LAF.

(7) Si une demande concerne un paiement lié à l'exécution de travaux, à la prestation de services ou à la fourniture de biens, la demande doit comporter une déclaration attestant :

a) que les travaux ont été exécutés, les services ont été rendus ou les biens ont été fournis, que toutes les conditions du contrat relatif aux travaux, aux services ou aux biens ont été respectées et

que le prix exigé ou le montant à payer est conforme au contrat ou qu'il est raisonnable s'il n'a pas été précisé au contrat; ou

b) que le paiement est conforme au contrat, s'il doit être fait avant que les travaux ou services ne soient terminés, que les biens ne soient livrés ou que toutes les conditions du contrat n'aient été satisfaites.

(8) Le directeur principal ou le directeur principal des finances doit autoriser un paiement à partir d'un compte en fiducie ou signer une demande de paiement à partir d'un tel compte.

(9) Le directeur principal ou le directeur principal des finances peut autoriser un paiement à partir d'une enveloppe budgétaire ou signer une demande de paiement à partir de celui-ci.

(10) Sous réserve du paragraphe (8), une personne qui est responsable de la gestion d'une enveloppe budgétaire peut autoriser un paiement effectué à partir de l'enveloppe budgétaire ou signer une demande de paiement à partir de celui-ci.

Modes de paiement

39. Les paiements effectués par la Première Nation peuvent l'être par chèque, traite, virement électronique ou tout autre instrument semblable signé par un membre du Conseil de bande et, soit le directeur principal ou le directeur principal des finances.

SECTION 4. - Généralités

Avances

40. Le directeur principal ou le directeur principal des finances peut approuver une avance pour le paiement anticipé des dépenses imputables à une enveloppe budgétaire au cours de l'exercice courant ou à une enveloppe budgétaire au cours du prochain exercice.

Retenues

41. Si la Première Nation retient un montant à payer aux termes d'un contrat, le versement du montant retenu doit être imputé à l'enveloppe budgétaire à partir de laquelle le contrat doit être payé même si l'exercice au cours duquel ce montant a été autorisé est terminé.

Dépôts en espèces

42. (1) Les sommes perçues par la Première Nation à titre de dépôt en garantie d'un acte ou d'une chose doivent être détenues conformément :

a) au contrat en vertu duquel le dépôt a été versé; et

b) à toute politique ou directive du Conseil de bande en l'absence de dispositions relatives à cet effet.

(2) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement à l'aliénation des sommes reçues en dépôt conformément au paragraphe (1).

Intérêts

43. (1) Tous les intérêts générés dans les comptes décrits à au paragraphe 30(2), autres qu'un compte en fiducie ou un compte de réserve d'immobilisations corporelles, doivent être déposés dans le compte général

prévu à l'alinéa 30(2)a).

(2) Tous les intérêts générés dans :

a) un compte en fiducie doivent être conservés dans ce compte; et

b) le compte de réserve d'immobilisations corporelles doivent être conservés dans ce compte.

(3) Sous réserve de la *Loi sur l'intérêt*, la Première Nation peut imposer des intérêts à un taux établi de temps à autre par le Conseil de bande relativement à quelque dette ou paiement en souffrance que ce soit dû à la Première Nation.

Remboursements

44. (1) Les sommes d'argent perçues par la Première Nation par erreur ou à des fins non réalisées peuvent être remboursées en totalité ou en partie, selon les circonstances.

(2) Le Conseil de bande doit établir des politiques et des procédures relatives au remboursement de sommes d'argent conformément au paragraphe (1).

Radiation des dettes

45. La totalité ou une partie d'une dette ou d'une obligation due à la Première Nation peut être radiée :

a) si la radiation est approuvée par le Conseil de bande; ou

b) si la radiation est effectuée aux termes d'une politique ou d'une directive du Conseil de bande.

Extinction des dettes

46. (1) La totalité ou une partie d'une dette ou d'une obligation due à la Première Nation peut être éteinte uniquement :

a) Si l'extinction est approuvée par le Conseil de bande; ou

b) Si l'extinction est effectuée aux termes d'une politique ou d'une directive du Conseil de bande.

Excédent de fin d'exercice

47. (1) Sous réserve du paragraphe (2), un excédent d'exploitation à la fin de l'exercice doit être versé dans le compte général décrit à l'alinéa 30(2)a).

(2) Un excédent d'exploitation dans le compte de réserve d'immobilisations corporelles à la fin de l'exercice doit être conservé dans ce compte.

SECTION 5. - Emprunt

Restrictions sur les emprunts

48. (1) À moins d'une autorisation expresse en vertu de la présente LAF ou d'une loi créée en vertu du paragraphe 5(1)d) de la Loi, la Première Nation ne doit pas emprunter d'argent ni accorder de sûretés.

(2) Sous réserve de la présente LAF, si une Première Nation est autorisée en vertu de la présente LAF à emprunter de l'argent ou à accorder une sûreté, le Conseil de bande peut autoriser le directeur principal des

finances à emprunter de l'argent ou à accorder une sûreté au nom de la Première Nation :

a) de la façon expressément approuvée par le Conseil de bande; ou

b) conformément aux politiques, aux procédures ou aux directives établies par le Conseil de bande.

Emprunts pour les activités ordinaires

49. (1) La Première Nation peut s'engager au titre de comptes fournisseurs ou contracter des dettes à court terme, à des conditions normales du marché, relativement à des dépenses prévues au budget de l'exercice, pourvu que ce passif soit remboursé à même les fonds d'une affectation de l'exercice ou qu'il se rapporte à une dépense qui peut être effectuée sans l'autorisation d'une enveloppe budgétaire en vertu de la présente LAF.

(2) La Première Nation peut conclure des ententes avec des institutions financières relatives aux découverts sur compte ou marges de crédit et peut, afin de garantir ces découverts ou ces marges de crédit, accorder des sûretés à l'institution financière dans la forme, pour le montant et suivant les modalités approuvés par le Conseil de bande.

(3) La Première Nation peut conclure une convention de sûreté ou de bail pour l'utilisation ou l'acquisition de terres, de matériaux ou d'équipements nécessaires aux activités, à la gestion ou à l'administration de la Première Nation.

Ententes financières

50. (1) La Première Nation peut conclure les ententes suivantes au nom de la Première Nation :

a) pour les fins de gestion efficace des actifs financiers, des ententes avec des institutions financières et des ententes de services connexes; et

b) pour les fins d'atténuation des risques ou pour maximiser les avantages en lien avec l'emprunt, le prêt ou l'investissement dans les actifs financiers de la Première Nation, des ententes avec des institutions financières relativement au change de devises, au change au comptant et à venir, à l'échange de taux d'intérêt et aux taux d'intérêt futurs.

(2) À moins d'indications contraires par le Conseil de bande, le directeur principal des finances peut conclure les ententes prévues au paragraphe (1) au nom de la Première Nation.

Emprunts pour dépenses autorisées

51. (1) Si le compte général décrit à l'alinéa 30(2)a) n'est pas suffisant pour faire face aux dépenses autorisées à partir de celui-ci et que le directeur principal des finances recommande l'emprunt de fonds pour assurer que le compte général est suffisant pour répondre à ces besoins, la Première Nation peut emprunter un montant qui n'est pas supérieur au montant maximal déterminé par le Conseil de bande et qui doit être remboursé dans un délai spécifié.

(2) Malgré les modalités de remboursement spécifiées au paragraphe (1), si les fonds empruntés conformément au paragraphe (1) ne sont plus nécessaires pour répondre aux besoins pour lesquels ils ont été empruntés, ils doivent être remboursés dans les plus brefs délais.

Exigences applicables aux membres emprunteurs

52. Les fonds empruntés par la Première Nation qui sont garantis par d'autres recettes à l'Administration financière des Premières Nations ne peuvent être utilisés qu'aux fins autorisées par l'article 4 du *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes* adopté en vertu de la Loi.

Emprunts pour nouveaux projets d'immobilisations

53. (1) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement aux moyens par lesquels les membres de la Première Nation doivent être informés ou impliqués relativement aux emprunts pour les nouveaux projets d'immobilisations décrits au paragraphe 90(2).

(2) Le Conseil de bande doit afficher un avis public annonçant chacune des réunions du Conseil de bande lorsqu'un emprunt de fonds pour les nouveaux projets d'immobilisations décrits au paragraphe 90(2) est présenté pour approbation.

(3) Les membres de la Première Nation peuvent assister à cette partie de la réunion du Conseil de bande lorsque des questions visées par le paragraphe (2) sont à l'étude.

Emprunts en vue du remboursement de dettes

54. Sous réserve de la présente LAF et d'une loi créée en vertu du paragraphe 5(1)d) de la Loi, la Première Nation peut emprunter des fonds afin de rembourser ou refinancer toute dette de la Première Nation, autre qu'une dette liée à des fonds empruntés en vertu du paragraphe 51(1).

Utilisation des fonds empruntés

55. (1) Sous réserve du présent article et d'une loi créée en vertu du paragraphe 5(1)b) de la Loi, les fonds empruntés par la Première Nation à une fin particulière ne doivent pas être utilisés à d'autres fins.

(2) La totalité ou une partie des fonds empruntés à une fin particulière par la Première Nation et ne nécessitant pas une utilisation immédiate pour cette fin, peuvent être temporairement investis conformément à l'article 61(1) jusqu'à ce qu'ils soient requis à cette fin.

(3) Si une partie des fonds empruntés à une fin particulière n'est plus nécessaire à cette fin, ces sommes doivent être appliquées au remboursement de la dette liée à cet emprunt.

Exécution des conventions de sûretés

56. Une convention de sûretés consentie par la Première Nation doit être signée par le membre du Conseil de bande désigné par le Conseil de bande et, soit par le directeur principal ou le directeur principal des finances.

Mesure de contrôle opérationnel

57. Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement à l'établissement et à la mise en œuvre d'un système de mesures de contrôle interne efficace qui assure la bonne marche et l'efficacité des activités de la Première Nation.

SECTION 6. - Gestion de risques

Restrictions liées aux activités à but lucratif

58. (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (3), la Première Nation ne doit pas :

a) mener ses activités à titre de propriétaire;

b) acquérir une participation au sein d'une société en commandite à titre de commandité ; ou

c) agir à titre de fiduciaire en ce qui a trait aux biens utilisés pour mener une activité à but lucratif ou détenus dans l'exercice d'une telle activité.

(2) La Première Nation peut mener des activités :

a) accessoires ou liées à la prestation de programmes ou de services ou d'autres fonctions de la gouvernance de la Première Nation; ou

b) qui rapportent des recettes provenant de l'octroi d'un bail ou d'un permis ou, relatives à :

i. un intérêt relatif à des terres de la Première Nation ou des terres détenues en fief simple par la Première Nation ou en fiducie au profit de celle-ci ou, des ressources naturelles sur ou sous ces terres; ou

ii. tout autre bien de la Première Nation.

(3) La Première Nation peut mener des activités dans un but lucratif, si le Conseil de bande détermine que les activités commerciales :

a) ne résultent pas en un passif important pour la Première Nation; ou

b) n'exposent pas les actifs financiers, les biens ou les ressources de la Première Nation à des risques importants.

(4) Le Conseil de bande peut imposer des modalités concernant la tenue de toute activité à but lucratif autorisée en vertu du présent article afin de gérer tout risque lié à cette activité.

Garanties et indemnités

59. (1) La Première Nation ne doit donner aucune garantie, à moins que le Conseil de bande ait pris en considération le rapport du directeur principal des finances conformément au paragraphe (2).

(2) Avant que le Conseil de bande n'autorise une garantie en vertu du paragraphe (1), le directeur principal des finances doit préparer un rapport à l'intention du Conseil de bande identifiant tous les risques liés à l'octroi de la garantie et évaluant la capacité de la Première Nation à honorer la garantie si elle était tenue de le faire.

(3) La Première Nation ne doit pas accorder une indemnité, à moins qu'elle ne soit :

a) autorisée en vertu de l'article 103;

b) nécessaire et accessoire à un autre accord auquel la Première Nation est partie et prévue dans celui-ci; ou

c) relative à une garantie octroyée par la Première Nation autorisée en vertu de la présente LAF ou d'une autre loi de la Première Nation.

(4) Sous réserve de la résolution décrite à l'article 103, le Conseil de bande doit établir des politiques et des directives relativement aux garanties et aux indemnités, comme suit :

a) spécifiant les circonstances suivant lesquelles une indemnité peut être accordée sans l'approbation du Conseil de bande;

b) désignant les personnes qui peuvent accorder une indemnité au nom de la Première Nation et spécifiant le montant maximal de toute indemnité pouvant être accordée par celles-ci;

c) spécifiant toutes les modalités suivant lesquelles une garantie ou une indemnité peut être accordée; et

d) spécifiant les documents devant être maintenus relativement à toutes les garanties et indemnités accordées par la Première Nation.

Autorisation d'investir

60. (1) À moins qu'elle n'y soit expressément autorisée en vertu de la présente LAF ou d'une autre loi de la Première Nation, la Première Nation ne doit pas investir les actifs financiers de la Première Nation.

(2) Si une Première Nation est autorisée en vertu de la présente LAF à investir les actifs financiers de la Première Nation, le Conseil de bande peut autoriser le directeur principal des finances à investir les actifs financiers de la Première Nation :

a) de la façon expressément approuvée par le Conseil de bande; ou

b) conformément aux politiques, procédures ou directives établies par le Conseil de bande.

Investissements approuvés

61. (1) Les fonds déposés dans l'un des comptes décrits à l'article 30 et qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour le paiement des dépenses, peuvent être investis par la Première Nation dans un ou plusieurs des placements suivants :

a) des obligations émises ou garanties par le Canada, une province ou les États-Unis;

b) des dépôts à terme, des billets, des certificats et d'autres effets à court terme d'une institution financière, y compris les échanges financiers en devises américaines, ou garantis par celle-ci;

c) des titres émis par l'Administration financière des Premières Nations ou par une administration locale, municipale ou régionale au Canada;

d) des effets commerciaux émis par une entreprise canadienne dont les titres sont cotés dans la catégorie la plus élevée par au moins deux (2) agences de cotation reconnues;

e) tout investissement qu'un fiduciaire peut effectuer en vertu d'une loi provinciale relative aux fiduciaires; ou

f) tout autre investissement ou catégorie d'investissements prescrits par un règlement en vertu de la Loi.

(2) Sous réserve des modalités de la fiducie, les fonds détenus en fiducie qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour le paiement des dépenses peuvent être investis par la Première Nation selon l'autorisation conférée aux termes des modalités de la fiducie ou en vertu des lois de la juridiction dans laquelle la majorité des terres de la Première Nation sont situées.

(3) Si la Première Nation a établi un compte de placement en vertu de l'article 30, la Première Nation investit des fonds de ce compte dans :

a) une société constituée en vertu des lois du Canada ou d'une province ou d'un territoire et dans laquelle la Première Nation détient des actions;

b) une fiducie dont est bénéficiaire la Première Nation;

c) des obligations émises par l'Administration financière des Premières Nations ou par un gouvernement local, municipal ou régional au Canada;

d) une société en commandite dans laquelle la Première Nation est un commanditaire; ou

e) un programme d'investissement des membres décrit à l'article 62.

(4) Malgré toute autre disposition du présent article, la Première Nation peut uniquement investir les fonds ci-dessous dans des investissements spécifiés aux alinéas 82(3)a), b), c) ou d) de la Loi et dans des obligations émises par l'Administration financière des Premières Nation ou une autorité financière municipale établie par une province:

a) les fonds issus de transferts gouvernementaux; et

b) les autres recettes, si la Première Nation a contracté un prêt garanti par d'autres recettes consenti par l'Administration financière des Première Nations.

Investissements autorisés dans les activités des membres de la Première Nation

62. (1) La Première Nation ne peut faire un prêt qu'à un membre de la Première Nation ou une entité dans laquelle un membre de la Première Nation a un intérêt si le prêt est fait dans le cadre d'un programme de la Première Nation approuvé par le Conseil de bande et répondant aux exigences du présent article.

(2) Avant que le Conseil de bande n'établisse un programme conformément au présent article, le directeur principal des finances doit préparer un rapport à l'intention du Conseil de bande indiquant tous les risques liés au programme et les coûts d'administration du programme.

(3) Tout programme prévu au paragraphe (1) doit satisfaire aux critères suivants :

a) le programme doit être offert, sans distinction, à tous les membres de la Première Nation;

b) les conditions du programme doivent être divulguées et accessibles à tous les membres de la Première Nation;

c) tous les prêts faits dans le cadre du programme et tous les paiements reçus à partir de ces prêts doivent être présentés dans un rapport annuel comportant les détails concernant :

i) les montants prêtés,

ii) les motifs de ces prêts,

iii) sujet aux lois sur la protection de la vie privée, les noms des personnes qui ont reçu un prêt et

iv) les remboursements en capital et intérêts sur les prêts;

d) tous les prêts doivent être inscrits dans une entente écrite qui prévoit des garanties de remboursement adéquates et établit les modalités de remboursement du capital et des intérêts.

(4) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives liées au fonctionnement du programme mentionné au présent article.

Administration des investissements et des prêts

63. (1) Si la Première Nation est autorisée à faire un investissement ou un prêt en vertu de la présente LAF, le directeur principal des finances peut prendre toutes les mesures nécessaires ou appropriées afin de faire, continuer, échanger ou disposer de l'investissement ou du prêt;

(2) Si la Première Nation est autorisée à faire un prêt en vertu de la présente LAF, le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement aux modalités aux termes desquelles les prêts peuvent être faits, y compris une exigence stipulant que tous les prêts doivent être inscrits dans une entente écrite prévoyant des garanties de remboursement adéquates et énonçant les modalités de remboursement du capital et des intérêts.

Évaluation et gestion des risques

64. (1) Annuellement, et plus souvent si nécessaire, le directeur principal doit déterminer et évaluer tous les risques importants liés aux actifs financiers de la Première Nation, aux immobilisations corporelles de la Première Nation, telles que définies à la Partie V, et aux activités de la Première Nation.

(2) Annuellement, et plus souvent si nécessaire, le directeur principal doit faire rapport au Comité des finances et d'audit relativement aux plans proposés afin d'atténuer les risques déterminés conformément au paragraphe (1) ou, le cas échéant, de gérer ou transférer ces risques au moyen d'ententes avec d'autres organisations ou en achetant une couverture d'assurance.

Assurance

65. (1) Sur recommandation du Comité des finances et d'audit, le Conseil de bande doit se procurer et maintenir en vigueur toutes les couvertures d'assurance appropriées compte tenu des risques déterminés conformément à l'article 64 et à tout autre risque lié aux biens, ou aux ressources sous la garde ou le contrôle de la Première Nation.

(2) Le Conseil de bande peut acheter et maintenir une couverture d'assurance au profit d'un membre du Conseil de bande ou d'un dirigeant ou de leurs représentants personnels les protégeant de toute responsabilité découlant du fait que cette personne est ou a été un membre du Conseil de bande ou un dirigeant.

Risque de fraude

66. (1) Dans le présent article :

« présentation d'informations financières frauduleuses » signifie un acte intentionnel dans la présentation d'informations financières ayant pour objectif de tromper les utilisateurs des rapports financiers et qui puisse résulter d'une omission importante ou d'une déclaration inexacte dans des rapports financiers;

« présentation d'informations frauduleuses non financières » signifie un acte intentionnel dans la présentation d'informations non financières ayant pour objectif de tromper les utilisateurs des rapports non financiers;

« détournement d'actifs » signifie le vol des actifs des Premières Nations dans des circonstances où le vol pourrait résulter en une omission importante ou une déclaration inexacte dans les rapports financiers.

(2) Le Conseil de bande doit établir des procédures documentées permettant l'identification et l'évaluation des types de fraudes potentielles suivantes au sein de la Première Nation :

a) présentation d'informations financières frauduleuses;

b) présentation d'informations frauduleuses non financières;

c) détournement d'actifs;

d) corruption et actes illégaux.

SECTION 7.- Informations financières

PCGR

67. Toutes les pratiques comptables de la Première Nation doivent être conformes aux PCGR.

Comptabilité distincte

68. Si la Première Nation a emprunté des fonds auprès de l'Administration financière des Premières Nations garantis par d'autres recettes, le directeur principal des finances doit:

a) comptabiliser les autres recettes de la Première Nation de façon distincte des autres fonds de la Première Nation;

b) sur demande, fournir les renseignements comptables à l'égard des autres recettes de la Première Nation à l'AFPN et au CGFPN;

Information financière mensuelle

69. (1) À la fin de chaque mois, le directeur principal des finances doit préparer les informations financières concernant les affaires financières de la Première Nation, et ce, dans la forme et selon le contenu approuvés par le Conseil de bande sur recommandation du Comité des finances et d'audit.

(2) Le directeur principal des finances doit fournir les informations financières prévues au paragraphe (1) au Conseil de bande et au Comité des finances et d'audit au plus tard quarante-cinq (45) jours suivant la fin du mois pour lequel les informations ont été préparées.

États financiers trimestriels

70. (1) À la fin de chaque trimestre de l'exercice, le directeur principal des finances doit préparer les états financiers de la Première Nation pour ce trimestre, et ce, dans la forme et selon le contenu approuvés par le Conseil de bande sur recommandation du Comité des finances et d'audit.

(2) Le directeur principal des finances doit présenter les états financiers trimestriels prévus au paragraphe (1) au Conseil de bande et au Comité des finances et d'audit au plus tard quarante-cinq (45) jours suivant la fin du trimestre de l'exercice pour lequel ils ont été préparés.

(3) Les états financiers trimestriels spécifiés au paragraphe (1) doivent être :

a) examinés par le Comité des finances et d'audit et recommandés au Conseil de bande pour fins d'approbation; et

b) examinés et approuvés par le Conseil de bande.

États financiers annuels

71. (1) À la fin de chaque exercice, le directeur principal des finances doit préparer les états financiers annuels de la Première Nation pour cet exercice conformément aux PCGR et à une norme qui est au moins comparable à celles que l'on reconnaît généralement pour les gouvernements au Canada.

(2) Les états financiers annuels doivent être préparés et présentés dans le format approuvé par le Conseil de bande sur recommandation du Comité des finances et d'audit.

(3) Les états financiers annuels doivent comporter les informations suivantes :

a) les informations financières relatives à la Première Nation et à ses entités liées pour l'exercice; et

b) les catégories de recettes générées par les terres de la Première Nation, tel que prévu au paragraphe 25(2).

(4) Le directeur principal des finances doit présenter les états financiers annuels provisoires au Comité des finances et d'audit pour examen au plus tard quarante-cinq (45) jours suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été préparés.

(5) Le Comité des finances et d'audit doit présenter les états financiers annuels provisoires au Conseil de bande pour examen au plus tard soixante (60) jours suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été préparés

Rapports spéciaux

72. Le directeur principal des finances doit préparer les rapports spéciaux suivants :

a) un rapport identifiant tous les paiements faits dans le but d'honorer les garanties et les indemnités pour cet exercice;

b) un rapport identifiant les informations exigées en vertu de l'article 10;

c) un rapport identifiant toutes les dettes ou obligations auxquelles a renoncées la Première Nation;

d) un rapport énonçant les informations exigées en vertu de l'alinéa 62(3)*c*);

e) si une Première Nation dispose d'un code foncier en vigueur, un rapport énonçant les fonds identifiés de la Première Nation comme étant générés par les terres de la Première Nation, catégorisés et identifiés de façon distincte des autres recettes et, comportant une sous-catégorie relative aux recettes générées par les ressources naturelles obtenues à partir des terres de la Première Nation; et

f) tout autre rapport exigé en vertu de la Loi ou d'une entente.

Nomination de l'auditeur

73. (1) La Première Nation doit nommer un auditeur pour chaque exercice qui assumera ces fonctions jusqu'au dernier des événements suivants à survenir :

a) la fin de la réunion du Conseil de bande durant laquelle les états financiers annuels audités pour cet exercice sont à l'étude; ou

b) la date à laquelle le successeur de l'auditeur est nommé.

(2) Les modalités entourant la nomination de l'auditeur doivent être énoncées dans un mandat écrit et approuvé par le Comité des finances et d'audit et, doivent comporter l'obligation de l'auditeur de :

a) confirmer par écrit que les états financiers annuels et leur audit sont conformes à la présente LAF et la Loi, le cas échéant, ou

b) identifier par écrit toutes les préoccupations corrélatives liées à la non-conformité si les états ou l'audit ne sont pas conformes.

(3) Pour être admissible à être nommé à titre d'auditeur de la Première Nation, un auditeur doit :

a) être indépendant de la Première Nation, ses entités liées, ses membres du Conseil de bande, ses dirigeants et ses membres ; et

b) être un cabinet comptable ou un expert-comptable :

i. qui est membre en règle de Comptables professionnels agréés du Canada, de l'Institut canadien des comptables agréés, de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada ou de la Société des Comptables en Management du Canada et de leurs homologues respectifs dans la province ou le territoire où le cabinet comptable ou l'expert-comptable exerce ses activités; et

ii. détenteur d'un permis ou qui est autrement autorisé à exercer ses activités de comptable dans la province ou le territoire où la majeure partie des terres des réserves de la Première Nation sont situées.

(4) Si l'auditeur cesse d'être indépendant, il doit, dans les plus brefs délais après avoir pris connaissance des circonstances :

a) aviser la Première Nation des circonstances par écrit; et

b) éliminer les circonstances qui ont entraîné une perte d'indépendance ou démissionner de ses fonctions d'auditeur.

Pouvoirs de l'auditeur

74. (1) Pour procéder à un audit des états financiers annuels de la Première Nation, l'auditeur doit avoir accès à :

a) tous les documents de la Première Nation pour des fins d'examen ou d'inspection et obtenir des copies de ces documents sur demande; et

b) tous les membres du Conseil de bande, dirigeants, employés, entrepreneurs ou mandataires de la Première Nation afin de les questionner ou leur demander toute information.

(2) Sur demande de l'auditeur, chacune des personnes visées à l'alinéa (1)*b*) doit :

a) mettre tous les documents spécifiés à l'alinéa (1)*a*), qui sont sous sa garde ou son contrôle, à la disposition de l'auditeur; et

b) fournir à l'auditeur des explications et des informations complètes concernant les affaires de la Première Nation afin de lui permettre d'exercer ses fonctions d'auditeur.

(3) L'auditeur doit recevoir un avis à l'égard de :

a) chacune des réunions du Comité des finances et d'audit; et

b) la réunion du Conseil de bande au cours de laquelle l'audit annuel, y compris les états financiers annuels, sera examiné et approuvé.

(4) Sous réserve du paragraphe (6), l'auditeur peut assister à toute réunion pour laquelle il doit recevoir un avis en vertu du présent article ou à laquelle l'auditeur est invité et lors de ces réunions, il doit avoir l'occasion d'être entendu à propos de tout sujet le concernant en sa qualité d'auditeur de la Première Nation.

(5) L'auditeur peut, à sa discrétion, communiquer avec le Comité des finances et d'audit afin de discuter de tout sujet sur lequel l'auditeur recommande au Comité de se pencher.

(6) L'auditeur peut être exclu de la totalité ou de toute partie d'une réunion du Comité des finances et d'audit ou du Conseil de bande par appel nominal si la question à être discutée porte sur la nomination ou la destitution de l'auditeur.

Exigences liées à l'audit

75. (1) Les états financiers annuels de la Première Nation doivent être audités par l'auditeur au plus tard cent vingt (120) jours après la fin de l'exercice.

(2) L'auditeur doit procéder à l'audit des états financiers annuels conformément aux normes d'audit généralement reconnues établies par Comptables professionnels agréés du Canada.

(3) Lorsqu'il procède à l'audit, l'auditeur doit fournir :

a) une opinion d'auditeur sur les états financiers annuels; et

b) une opinion d'auditeur ou le rapport d'examen sur les rapports spéciaux prévus à l'article

Examen des états financiers annuels audités

76. (1) Les états financiers annuels audités doivent être présentés au Comité des finances et d'audit pour examen et approbation au plus tard cent cinq (105) jours suivant la fin de l'exercice pour lequel les états financiers ont été préparés.

(2) Le Conseil de bande doit examiner et approuver les états financiers annuels audités au plus tard dans les cent vingt (120) jours suivant la fin de l'exercice pour lequel les états financiers ont été préparés.

Accès aux états financiers annuels

77. (1) Avant que les états financiers annuels ne puissent être publiés ou distribués, ils doivent :

a) être approuvés par le Conseil de bande;

b) être signés par :

i. le chef de la Première Nation ou le président du Conseil de bande;

ii. le président ou la présidente du Comité des finances et d'audit; et

iii. le directeur principal des finances;

c) comporter le rapport d'audit des états financiers annuels de l'auditeur.

(2) Les états financiers annuels audités et les rapports spéciaux doivent être mis à la disposition des membres de la Première Nation dans les principaux bureaux administratifs de la Première Nation durant les heures normales de bureau.

Rapport annuel

78. (1) Au plus tard cent vingt (120) jours suivant la fin de chaque exercice, le Conseil de bande doit préparer un rapport annuel sur les activités et le rendement financier de la Première Nation pour l'exercice précédent.

(2) Le rapport annuel prévu au paragraphe (1) doit comporter les informations suivantes :

a) une description des services et des activités de la Première Nation;

b) un rapport de situation sur tous les objectifs financiers établis et des mesures de rendement de la Première Nation; et

c) les états financiers audités annuels de la Première Nation pour l'exercice précédent, et

d) tout rapport spécial mentionné à l'article 72, incluant le rapport de l'auditeur et l'opinion de l'auditeur ou le rapport de mission d'examen, selon le cas.

(3) Le directeur principal doit fournir le rapport annuel prévu au paragraphe (1) :

a) à un membre de la Première Nation dans les plus brefs délais après que ce dernier lui en ait fait la demande;

b) au CGFPN dans les plus brefs délais après la publication du rapport, si la Première Nation détient un certificat délivré par le CGFPN en vertu du paragraphe 50(3) de la Loi;

c) à l'Administration financière des Premières Nations dans les plus brefs délais après la publication du rapport si la Première Nation est un membre emprunteur.

(4) Le Conseil de bande doit établir les politiques ou les mesures, ou émettre des directives, relativement aux mesures et aux recours offerts aux membres de la Première Nation qui ont demandé à voir le rapport annuel, mais dont la demande a été refusée, notamment en exigeant :

a) le maintien d'un registre du rapport qui précise le nom de tous les membres qui ont demandé une copie du rapport annuel, la date à laquelle la demande a été reçue et la date à laquelle le rapport annuel a été remis au membre; et

b) que le directeur principal rende compte tous les trois mois au Comité des finances et d'audit des mesures qui ont été prises afin de veiller à la conformité avec le paragraphe (3) et la politique du Conseil de bande adoptée conformément au présent paragraphe.

SECTION 8. - Information et technologies de l'information

Propriété des documents et registres

79. (1) Tous les documents et les registres produits par la Première Nation ou au nom de celle-ci ou conservés, utilisés ou reçus par quiconque au nom de la Première Nation sont la propriété de la Première Nation.

(2) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives visant à s'assurer que les documents et les registres visés par le paragraphe (1) demeurent la propriété de la Première Nation.

Guide d'exploitation

80. (1) Le directeur principal doit préparer et maintenir un guide d'exploitation à jour portant sur chacun

des éléments des systèmes d'administration de la Première Nation, y compris tous les systèmes d'administration financière prévus à la présente LAF.

(2) Le guide d'exploitation créé en vertu du paragraphe (1) doit être mis à la disposition des membres du Conseil de bande, des membres du Comité des finances et d'audit et de tous les autres comités du Conseil de bande et dirigeants et employés de la Première Nation.

(3) Si une partie quelconque du guide d'exploitation créé en vertu du paragraphe (1) est pertinent aux services offerts par un entrepreneur ou un mandataire de la Première Nation, cette partie du guide d'exploitation doit être mise à la disposition de l'entrepreneur ou du mandataire en question.

Tenue des registres

81. (1) Le directeur principal doit veiller à ce que la Première Nation prépare, maintienne, entrepose et garde en sécurité tous les documents et les registres de la Première Nation exigés en vertu de la présente LAF ou de toute autre loi applicable.

(2) Aucun document ou registre de la Première Nation ne peut être détruit ou éliminé, sauf dans les cas permis, et conformément aux politiques, aux procédures ou aux directives du Conseil de bande.

(3) Tous les documents financiers de la Première Nation doivent être entreposés pendant au moins sept (7) ans après leur création.

(4) Le Conseil de bande doit établir des politiques et des procédures ou donner des directives relativement à l'accès aux documents et aux registres de la Première Nation.

Confidentialité de l'information

82. (1) Aucune personne ne peut obtenir accès aux documents et aux registres de la Première Nation comportant des informations confidentielles, sauf dans les cas autorisés aux termes des politiques, des procédures et des directives du Conseil de bande et conformément à celles-ci.

(2) Toute personne ayant accès aux documents et aux registres de la Première Nation doit se conformer à toutes les politiques, les procédures et les directives du Conseil de bande concernant la confidentialité, le contrôle, l'utilisation, la reproduction ou la diffusion de ces documents et de ces registres ou des informations qu'ils contiennent.

Registres des comptes

83. Le directeur principal des finances doit préparer, conserver, entreposer et protéger un ensemble complets des dossiers relatifs aux autres recettes de la Première Nation, y compris tous les dossiers prévus à l'article 5 du *Règlement sur la mise en œuvre de la gestion des recettes* tel qu'amendé par le *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes*.

Technologies de l'information

84. Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement aux technologies de l'information utilisées par la Première Nation dans ses activités afin d'assurer l'intégrité du système d'administration financière de la Première Nation et de sa base de données.

PARTIE V. - Projets d'immobilisations

Définitions

85. Dans cette partie :

« projet d'immobilisations » signifie la construction, la réhabilitation ou le remplacement des immobilisations corporelles de la Première Nation ou de tout autre projet d'immobilisations essentiel dans lequel la Première Nation ou ses entités liées sont des investisseurs;

« immobilisations corporelles de la Premières Nation » signifie tous les actifs non financiers de la Première Nation ayant une existence physique :

a) qui sont détenus en vue d'être utilisés pour la production ou la fourniture de biens et de services, pour des fins de location à d'autres entités ou administrations ou pour l'aménagement, la construction, l'entretien ou la réparation d'autres immobilisations corporelles;

b) qui ont des vies économiques utiles qui se prolongent au-delà d'une période comptable;

c) qui seront utilisés en permanence ; et

d) qui ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités.

« programme de gestion du cycle de vie utile » signifie le programme d'inspection, d'examen et de planification pour les fins de la gestion des immobilisations corporelles de la Première Nation, telles que décrites à l'article 89;

« projet d'immobilisations » signifie la construction, la réhabilitation ou le remplacement des immobilisations corporelles de la Première Nation et tout autre grand projet d'immobilisations pour lesquels la Première Nation ou ses entités liées constituent des investisseurs;

« réhabilitation » comprend la modification, le prolongement et la rénovation, mais ne comprend pas l'entretien de routine;

« remplacement » comprend la substitution, en totalité ou en partie, avec une autre immobilisation corporelle de la Première Nation.

Obligations générales du Conseil de bande

86. Le Conseil de bande doit prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que :

a) les immobilisations corporelles de la Première Nation sont maintenues en bon état, dans un état sécuritaire et selon les mêmes normes qu'un propriétaire prudent de ces biens les maintiendrait;

b) la réhabilitation ou le remplacement des immobilisations corporelles de la Première Nation est conforme à un programme de gestion du cycle de vie décrit dans cette partie; et

c) les projets d'immobilisations liés à la construction de bâtiments ou à d'autres améliorations sont financés, planifiés et construits conformément aux procédures et aux normes qui s'appliquent habituellement au financement, à la planification et à la construction de bâtiments publics et à d'autres améliorations des communautés organisées de la région dans laquelle la majorité des terres de la Première Nation sont situées.

Fonds de réserve pour immobilisations corporelles

87. Le Conseil de bande doit établir un fonds de réserve pour immobilisations corporelles dans le but de financer les dépenses liées aux projets d'immobilisations réalisés en vertu de la présente Partie.

Rapports sur les projets d'immobilisations

88. À chacune des réunions du Comité des finances et d'audit, le directeur principal doit faire rapport sur les sujets suivants :

a) les emprunts, prêts et versements depuis le début de l'exercice en ce qui a trait à chacun des projets d'immobilisations;

b) l'état d'un projet d'immobilisations, y compris :

i. une comparaison des dépenses à ce jour avec le budget du projet;

ii. une description détaillée des problèmes juridiques, financiers, techniques, d'établissement du calendrier ou autres qui ont été cernés; et

iii. la manière dont un problème déterminé au sous-alinéa ii) a été ou sera réglé; et

c) les mesures prises pour assurer la conformité à l'article 91 de chacun des projets d'immobilisations.

Programme de gestion du cycle de vie

89. (1) Le directeur principal doit établir et tenir à jour un registre de l'ensemble des immobilisations corporelles de la Première Nation désignant chacun de ces biens et comportant les informations suivantes :

a) l'emplacement et la raison d'être du bien;

b) le titre de propriété et les restrictions liées au titre de propriété du bien;

c) l'année d'acquisition;

d) la date de la dernière inspection du bien;

e) la durée de vie prévue du bien au moment de l'acquisition;

f) l'évaluation de l'état du bien et du restant de sa vie utile;

g) l'estimation de la valeur résiduelle du bien;

h) la couverture d'assurance relative au bien; et

i) Toute autre information exigée par le Conseil de bande.

(2) Au plus tard le 30 novembre de chaque année, le directeur principal doit s'assurer que l'inspection et l'examen de l'état des immobilisations corporelles de la Première Nation permettent d'établir ou de mettre à jour les informations suivantes :

a) leur utilisation actuelle;

b) leur état;

c) leur adéquation avec leur utilisation actuelle;

d) l'estimation de leur vie restante;

e) l'estimation de leur coût de remplacement;

f) l'estimation des dates et des coûts liés à leur réhabilitation éventuelle;

g) une comparaison des coûts d'exploitation et d'entretien annuels, autres que les coûts de réhabilitation, pour les cinq (5) derniers exercices;

h) les fiches d'entretien pour toutes les périodes précédant la date d'inspection; et

i) les assurances relatives aux biens et à la responsabilité civile couvrant l'immobilisation et son utilisation ou exploitation.

(3) Au plus tard le 31 décembre de chaque année, le directeur principal des finances doit préparer ce qui suit :

a) un calendrier de l'entretien de routine annuel, autre que la réhabilitation, pour chacune des immobilisations corporelles de la Première Nation pour le prochain exercice;

b) des prévisions sur cinq (5), dix (10) et trente (30) ans de l'évaluation des coûts liés à la réhabilitation ou au remplacement des immobilisations corporelles de la Première Nation;

c) le budget proposé pour les fins de la réhabilitation des immobilisations corporelles de la Première Nation pour le prochain exercice, énonçant :

i. chacun des projets de réhabilitation proposés et leur calendrier;

ii. l'estimation du coût, y compris les éventualités, pour chacun des projets de réhabilitation proposés; et

iii. les fonds nécessaires à l'exécution de chacun des projets de réhabilitation proposés et le choix du moment de leur affectation; et

d) le budget proposé en vue du remplacement des immobilisations corporelles de la Première Nation pour le prochain exercice énonçant :

i. chacun des projets de remplacement proposés et leur calendrier;

ii. la description de chacune des immobilisations devant être remplacées;

iii. l'évaluation des coûts, y compris les éventualités, de chacun des projets de remplacement proposés; et

iv. les raisons expliquant pourquoi chacune des acquisitions proposées devrait être vue comme un remplacement de l'immobilisation qui doit être remplacée.

Examen par le Comité des finances et d'audit

90. (1) Au plus tard le 15 janvier de chaque année, le Comité des finances et d'audit doit examiner les informations, les calendriers et le budget préparés en vertu de l'article 86 dans le but de :

a) déterminer tout moyen permettant de réduire les coûts de chacun des projets de réhabilitation ou de remplacement incorporés aux budgets proposés;

b) connaître l'effet que chacun des projets de réhabilitation ou de remplacement incorporés aux budgets proposés aura sur les coûts d'exploitation annuels et d'entretien dans les années à venir; et

c) déterminer si des économies importantes peuvent être réalisées en coordonnant l'établissement des calendriers des projets, en reportant certains projets ou en réalisant des projets de réhabilitation, plutôt que des projets de remplacement.

(2) Au plus tard le 15 janvier de chaque année, le Comité des finances et d'audit doit examiner tous les plans de nouvelle construction d'immobilisations corporelles de la Première Nation, y compris le calendrier proposé, le budget et les répercussions sur les coûts d'exploitation et d'entretien de routine dans les années à venir.

Projets d'immobilisations – contrats et soumissions

91. (1) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement à la gestion des projets d'immobilisations, notamment de ce qui suit :

a) les exigences environnementales, techniques et en matière de planification, de conception et de sécurité du projet d'immobilisations;

b) les coûts, l'établissement du budget, le financement et l'approbation du projet d'immobilisations;

c) les exigences liées aux soumissions des entrepreneurs;

d) l'acceptation des offres ainsi que la forme et l'apparence des contrats;

e) les couvertures d'assurance relatives aux ouvrages de construction en cours;

f) les garanties et obligations liées à l'exécution du projet d'immobilisations;

g) les mesures de contrôle du projet d'immobilisations, y compris la gestion des contrats; et

h) les retenues, l'approbation de travaux, les paiements et les procédures d'audit.

(2) Tous les projets d'immobilisations de la Première Nation doivent être gérés conformément aux politiques, aux procédures ou aux directives prévues au paragraphe (1).

Consultants en matière de projets d'immobilisations

92. Le directeur principal peut retenir les services d'un ingénieur professionnel ou d'un autre consultant pour l'aider, aider le Comité des finances et d'audit et aider le Conseil de bande à exécuter leurs obligations en vertu de la présente Partie.

Politique relative à l'information ou à la participation des membres

93. Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives en ce qui concerne :

a) La communication d'information aux membres de la Première Nation concernant les projets d'immobilisations; ou

b) La participation des membres de la Première Nation à l'égard des projets d'immobilisations.

PARTIE VI. – Dispositions diverses

Normes et pouvoirs du CGFPN

94. (1) Si la Première Nation est un membre emprunteur, ou si elle détient un certificat octroyé par le CGFPN en vertu du paragraphe 50(3) de la Loi, la Première Nation doit se conformer à toutes les normes applicables du CGFPN.

(2) Si le Conseil de bande apprend que la Première Nation ne respecte pas une norme du CGFPN visée par le paragraphe (1), le Conseil de bande doit, dans les plus brefs délais, prendre les mesures nécessaires afin que la Première Nation se conforme à la norme du CGFPN en question.

Délégation de l'autorité en matière d'intervention

95. Sans limiter la portée de l'article 53 de la Loi tel qu'adapté par le *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes*, si :

a) la Première Nation utilise d'autres recettes locales pour garantir un prêt auprès de l'APFN, et

b) le CGFPN donne avis à la Première Nation qu'il est nécessaire que la gestion de ses autres recettes soit prise en charge par une tierce partie, conformément à l'article 53 de la Loi,

le Conseil de bande délègue au CGFPN :

c) les pouvoirs énoncés au paragraphe53(2) de la Loi tels qu'adaptés par le Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes, et

d) tout autre pouvoir du Conseil de bande nécessaire pour donner effet à la gestion par le CGFPN des autres recettes de la Première Nation en vertu de la Loi.

Obligations en matière de gestion des terres

Application

96. (1) Si la Première Nation dispose d'un code foncier en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, la Première Nation doit se conformer à la *Loi sur la gestion des terres* des Premières Nations et à tout code foncier établi par la Première Nation, tel que requis ou permis en vertu de ladite loi.

(2) Si la Première Nation dispose d'un code foncier en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, le Conseil de bande doit établir et mettre en œuvre une politique prévoyant une méthode harmonisée avec les exigences du code foncier de la Première Nation concernant la responsabilité envers les membres de la Première Nation quant à la gestion des terres de la Première Nation et des fonds générés par ces terres conformément à l'article 6(1)e) de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*.

Obligations en matière de gestion du pétrole, du gaz et des fonds

97. (1) Si la Première Nation dispose d'un code d'administration financière en vertu de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*, la Première Nation doit se conformer à ladite Loi et à tout code d'administration financière établi par la Première Nation, tel que requis ou permis en vertu de ladite Loi.

Infractions et irrégularités financières, etc.

98. (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (3), si quiconque a une raison de croire :

a) qu'une dépense, une obligation ou une autre transaction de la Première Nation n'est pas autorisée selon ou en vertu de la présente LAF ou d'une autre loi de la Première Nation;

b) qu'il y a eu vol, détournement de fonds ou toute autre utilisation abusive ou irrégulière des fonds, des comptes, de l'actif, du passif et des obligations financières de la Première Nation;

c) que l'on a enfreint une disposition de la présente LAF; ou

d) qu'une personne a omis de se conformer à l'Annexe A de la présente LAF,

la personne peut divulguer les circonstances au président du Comité des finances et d'audit.

(2) Si un membre du Conseil de bande apprend l'existence de toute circonstance décrite au paragraphe (1), le membre du Conseil de bande doit faire rapport de ces circonstances au président du Comité des finances et d'audit.

(3) Si un dirigeant, employé, entrepreneur ou mandataire de la Première Nation apprend l'existence de toute circonstance décrite au paragraphe (1), il ou elle doit faire rapport de ces circonstances au directeur principal ou au président du Comité des finances et d'audit.

Enquête sur les rapports

99. (1) Si rapport est fait au directeur principal conformément au paragraphe 98(3), le directeur principal doit enquêter sur les circonstances signalées et communiquer ses constatations au Comité des finances et d'audit dans les plus brefs délais.

(2) Si rapport est fait au président du Comité des finances et d'audit conformément à l'article 98, ce dernier doit enquêter sur les circonstances signalées et communiquer ses constatations au Comité des finances et d'audit dans les plus brefs délais.

(3) Le Comité des finances et d'audit peut approfondir toute enquête portant sur les circonstances qui lui ont été signalées en vertu du présent article, mais il doit, dans tous les cas, faire rapport au Conseil de bande à l'égard de toutes les circonstances signalées au Comité des finances et d'audit en vertu du présent article, y compris les recommandations du Comité, le cas échéant.

Protection des parties

100. (1) Toutes les mesures raisonnables doivent être prises par le directeur principal, les membres du Comité des finances et d'audit et les membres du Conseil de bande afin de s'assurer que l'identité des personnes ayant fait rapport conformément à l'article 98 soit gardée confidentielle dans la mesure du possible dans toutes les situations.

(2) Une personne qui fait rapport de bonne foi en vertu de l'article 98 ne doit en aucun cas faire l'objet de représailles de la part de la Première Nation ou d'un membre du Conseil de bande, d'un dirigeant, d'un employé, d'un entrepreneur ou d'un mandataire de la Première Nation à la suite du rapport.

(3) Le directeur principal et le président du Comité des finances et d'audit doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect du paragraphe (2) et doivent signaler toute infraction ou infraction présumée au Conseil de bande.

(4) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement :

a) à l'enregistrement et à la protection des rapports créés en vertu de l'article 98 et de tous les documents préparés durant l'étude ou l'enquête effectuée sur ces rapports;

b) à l'étude ou l'enquête sur les rapports créés en vertu de l'article 98; et

c) au traitement équitable d'une personne visée par un rapport créé en vertu de l'article 98.

Responsabilité relative à l'utilisation abusive de fonds

101. (1) Un membre du Conseil de bande qui vote en faveur d'une résolution autorisant qu'un montant soit dépensé, investi ou utilisé contrairement à ce que prévoit la présente LAF ou une loi créée en vertu du paragraphe 5(1)b) ou d) de la Loi est personnellement responsable de ce montant vis-à-vis la Première Nation.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas si le vote du membre du Conseil de bande est basé sur des informations fournies par un dirigeant ou un employé de la Première Nation alors que ce dernier était coupable de malhonnêteté, de négligence grave, de mauvaise conduite ou de conduite malicieuse intentionnelle lorsque les informations ont été fournies.

(3) Un montant dû à la Première Nation en vertu du paragraphe (1) peut être récupéré au profit de celle-ci par la Première Nation, un membre de la Première Nation ou une personne qui détient une sûreté aux termes d'un emprunt effectué par la Première Nation.

(4) Il s'agit d'un moyen de défense valable contre toute action intentée contre un dirigeant ou un employé de la Première Nation en raison de dépenses, d'investissements ou d'utilisation non autorisés des actifs financiers de la Première Nation, s'il est prouvé que le dirigeant ou l'employé a avisé, au moyen d'un avis écrit et signé à l'intention du Conseil de bande, que la dépense, l'investissement ou l'utilisation serait contraire à la loi.

Indemnisation contre les procédures judiciaires

102. (1) Dans le présent article :

« indemniser » signifie payer les montants requis ou engagés pour :

a) se défendre contre une action ou une poursuite intentée contre une personne relativement à l'exercice ou l'exercice prévu des pouvoirs ou des responsabilités ou des fonctions de cette personne; ou

b) satisfaire un jugement, une adjudication ou une pénalité imposés dans le cadre d'une action ou d'une poursuite visées à l'alinéa *a*);

« représentant de la Première Nation » signifie un membre du Conseil de bande, un dirigeant ou un employé, ancien ou actuel, de la Première Nation.

(2) Sous réserve du paragraphe (3), le Conseil de bande peut prévoir, par résolution, l'indemnisation d'un dirigeant nommé de la Première Nation, d'une catégorie de dirigeants de la Première Nation ou de tous les dirigeants de la Première Nation conformément aux modalités spécifiées dans la résolution.

(3) Le Conseil de bande peut ne pas payer une amende imposée à la suite de la reconnaissance de la culpabilité d'un dirigeant de la Première Nation relativement à une infraction, à moins que l'infraction en question ne soit une infraction de responsabilité stricte ou absolue.

Examen périodique et changement de LAF

103. (1) Le Comité des finances et d'audit doit procéder, de façon régulière et périodique, à un examen de la présente LAF aux termes d'une politique établie par le Conseil de bande :

a) Pour déterminer si elle favorise une administration rigoureuse et efficace de l'administration financière de la Première Nation; et

b) Pour cerner toutes les modifications à la présente LAF pouvant mieux répondre à cet objectif.

(2) Le Conseil de bande doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives en ce qui concerne :

a) La communication d'information aux membres de la Première Nation en ce qui concerne toute modification proposée à la présente LAF; ou

b) La participation des membres de la Première Nation à l'égard d'une modification proposée à la présente LAF.

(3) Le Conseil de bande doit afficher un avis public portant sur chacune des réunions du Conseil de bande lorsqu'une modification proposée à la présente LAF y est présentée pour approbation.

(4) Les membres de la Première Nation peuvent assister à cette partie de la réunion du Conseil de bande lorsque les questions visées au paragraphe (3) sont sous étude.

(5) Si une Première Nation est un membre emprunteur, elle ne peut abroger la présente LAF que si elle la remplace au même moment par une autre loi sur l'administration financière qui a été examinée par le CGFPN et a reçue une approbation de conformité aux termes de l'article 9 de la Loi.

(6) Tout amendement à la présente LAF doit être examiné par le CGFPN et avoir reçu une approbation de conformité aux termes de l'article 9 de la Loi.

Disposition législative à l'intention de l'Administration financière des Premières Nations

104. Si la Première Nation a l'intention de demander le statut de membre emprunteur, le Conseil de bande doit présenter une copie de la présente LAF à l'Administration financière des Premières Nations, dans les plus brefs délais après l'approbation de la présente LAF par le CGFPN.

Entrée en vigueur

105. (1) Le présent article et le contenu opérationnel des articles 1- 7, 23, 25, 26, 28, 67-71, 73-77, 83, 94 et 95 entrent en vigueur la journée suivant l'approbation de la présente LAF par le CGFPN en vertu de l'article 9 de la Loi.

(2) Le contenu opérationnel des articles et paragraphes 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 78 et 98 – 101 de la présente LAF et de l'annexe s'y rattachant entrent en vigueur le 1er janvier 2020.

(3) Les autres dispositions de la présente LAF entrent en vigueur :

a) 36 mois après que la Première Nation devient membre emprunteur auprès de l'Administration financière des Premières nations, ou

b) à la date ou aux dates antérieures établies par résolution du Conseil de bande.

LA PRÉSENTE LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE EST ADOPTÉE par le Conseil de bande le 11 février 2019 à Wôlinak, dans la province de Québec lors d'une assemblée du Conseil de bande dûment convoquée et menée à laquelle le quorum exigé de trois (3) membres du Conseil de bande ont assisté à toute l'audience

Michel Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Lucien Milette, Conseiller

René Milette, Conseiller

ANNEXE – PROCÉDURE VISANT À ÉVITER ET À ATTÉNUER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

PARTIE I. - Interprétation

Interprétation

1. (1) Dans la présente Annexe :

« conjoint ou conjointe » signifie, en relation à une personne physique, une personne avec qui cette personne physique est mariée ou avec qui cette personne physique vit à titre de conjoint de fait depuis au moins un (1) an dans une union assimilable à un mariage;

« la présente LAF » signifie la loi sur l'administration financière liée à la présente Annexe et dont la présente Annexe fait partie.

(2) À moins d'une indication contraire expresse dans la présente Annexe, les termes et les expressions employés dans la présente Annexe ont le même sens que celui qui leur est attribué dans la présente LAF.

(3) Les articles 3 et 5 de la présente LAF s'appliquent à la présente Annexe.

(4) S'il existe un conflit entre une disposition de la présente Annexe et la présente LAF, la disposition de la présente LAF s'applique.

Définition de conflit d'intérêts

2. (1) Dans la présente Annexe, une personne est en « conflit d'intérêts » lorsqu'elle exerce un pouvoir, une tâche ou une fonction et sait ou aurait raisonnablement dû savoir que, l'exercice de ce pouvoir, de cette tâche ou de cette fonction, lui offre la possibilité de faire bénéficier ses intérêts personnels.

(2) Dans la présente Annexe, une personne est en « conflit d'intérêts apparent » s'il est apparent pour une personne raisonnablement bien informée que la capacité de la personne à exercer un pouvoir, une tâche ou une fonction liée à son mandat ou à son poste est affectée par ses intérêts personnels.

(3) Dans la présente Annexe, les « intérêts personnels » d'une personne signifient les intérêts personnels et d'affaires de la personne et comprennent les intérêts personnels et d'affaires :

a) du conjoint ou de la conjointe de cette personne;

b) d'une personne âgée de moins de dix-huit (18) ans dont cette personne ou le conjoint ou la conjointe de cette personne est un parent ou agit à titre de parent adoptif;

c) d'une personne dont cette personne ou le conjoint ou la conjointe de cette personne agit à titre de tuteur ou de tutrice;

d) d'une personne, autre qu'un employé ou une employée, qui dépend financièrement de cette

personne ou du conjoint ou de la conjointe de cette personne; et

e) d'une entité dans laquelle cette personne, ou cette personne et une autre personne décrite dans ce paragraphe, ont des intérêts prépondérants.

(4) En dépit des paragraphes (1) et (2), les intérêts personnels d'une personne ne donnent aucunement lieu à un conflit d'intérêts si ces intérêts :

a) sont les mêmes que ceux d'une vaste catégorie de membres de la Première Nation à laquelle appartient la personne; ou

b) sont tellement lointains ou négligeables qu'ils ne pourraient pas être raisonnablement perçus comme étant susceptibles d'influencer cette personne dans l'exercice d'un pouvoir, d'une tâche ou d'une fonction.

PARTIE II. – Membres du Conseil de bande et membres du comité

Application

3. La présente Partie s'applique à tous les membres du Conseil de bande de la Première Nation et, le cas échéant, à tous les membres des comités du Conseil de bande.

Obligations générales

4. (1) Les membres du Conseil de bande doivent éviter les situations qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêt ou un conflit d'intérêt apparent de la part du membre du Conseil de bande.

(2) Les membres du Conseil de bande doivent éviter de se placer eux-mêmes dans des situations dans lesquelles leur capacité à exercer un pouvoir, une tâche ou une fonction pourrait être influencée par les intérêts de toute personne envers qui ils ont une obligation personnelle ou qui s'attendent à recevoir une certaine forme d'avantage ou de traitement préférentiel de leur part.

Divulgation des intérêts

5. (1) À l'alinéa (2)*c*), le terme « biens immobiliers » comprend un intérêt dans un fonds de réserve détenu aux termes :

a) d'un certificat de possession aux termes de la *Loi sur les Indiens*; ou

b) du régime foncier traditionnel de la Première Nation, conformément à une résolution du Conseil de bande.

(2) Un membre du Conseil de bande doit produire auprès du directeur principal une divulgation écrite comportant les informations suivantes :

a) le nom du conjoint ou de la conjointe du membre du Conseil de bande et de toutes les personnes ou entités mentionnées au paragraphe 2(3);

b) l'employeur du membre du Conseil de bande et du conjoint ou de la conjointe du membre du Conseil de bande;

c) les biens immobiliers appartenant au membre du Conseil de bande ou au conjoint ou à la conjointe du membre du Conseil de bande;

d) les intérêts professionnels et les participations substantielles du membre du Conseil de bande ou du conjoint ou de la conjointe du membre du Conseil de bande, y compris dans une entité

mentionnée à l'article 2(3)e).

(3) Un membre du Conseil de bande doit produire une divulgation écrite conformément au paragraphe (2) dans les cas suivants :

a) dans un délai maximal de trente (30) jours avant d'être élu au sein du Conseil de bande;

b) dans les plus brefs délais advenant un changement important dans les informations divulguées précédemment; et

c) le 15 avril de chaque année du mandat du membre du Conseil de bande.

(4) Le directeur principal doit établir et maintenir un registre comprenant toutes les informations divulguées par un membre du Conseil de bande en vertu du présent article et de l'article 6.

(5) Sur demande d'un membre de la Première Nation ou de toute personne participant à un aspect ou l'autre de l'administration financière de la Première Nation, le directeur principal doit autoriser ce membre ou cette personne à examiner le registre visé par la Partie I- Section I-1(2) de la présente LAF.

Cadeaux et avantages

6. (1) Un membre du Conseil de bande ou une personne mentionnée aux alinéas 2(3)*a*) à *d*), entretenant un lien avec ce membre du Conseil de bande, ne doit pas accepter un cadeau ou un avantage pouvant raisonnablement être perçu comme ayant été donné dans le but d'influencer le membre du Conseil de bande dans l'exercice de ses pouvoirs, de ses tâches ou de ses fonctions en sa qualité de membre du Conseil de bande.

(2) En dépit du paragraphe (1), un cadeau ou avantage peut être accepté si le cadeau ou l'avantage :

a) peut être considéré comme faisant partie :

i. des échanges protocolaires normaux ou des obligations sociales liés au mandat du membre du Conseil de bande;

ii. des échanges normaux dans le cours des relations d'affaires; ou

iii. des échanges normaux lors de la tenue des événements culturels publics de la Première Nation.

b) a une valeur nominale;

c) est donné par un ami proche ou un parent dans le cadre de cette relation; ou

d) Est de telle nature que les politiques ou les directives du Conseil de bande ont déterminé qu'il serait acceptable s'il était offert par la Première Nation à une autre personne.

(3) Lorsqu'un cadeau d'une valeur supérieure à Cinq cent dollars (500 $) est donné à un membre du Conseil de bande ou une personne mentionnée au paragraphe (1), le membre du Conseil de bande doit produire auprès du directeur général une divulgation écrite du cadeau conforme à l'article 5 et, le cadeau doit être traité comme étant la propriété de la Première Nation.

(4) Le paragraphe(3) ne s'applique pas à un cadeau reçu durant un événement culturel public de la Première Nation.

Informations confidentielles

7. (1) Les membres du Conseil de bande doivent protéger la confidentialité de toutes les informations qu'ils reçoivent dans l'exécution de leurs tâches ou de leurs fonctions, à moins que les informations ne soient généralement accessibles :

a) aux membres du grand public; ou

b) aux membres de la Première Nation.

(2) Les membre du Conseil de bandes ne doivent utiliser les informations confidentielles dont il est question au paragraphe (1) uniquement pour les fins particulières pour lesquelles elles ont été communiquées aux membres du Conseil de bande.

(3) Les membres du Conseil de bande ne doivent pas se servir des informations reçues dans le cadre de l'exercice de leurs pouvoirs, de leurs tâches ou de leurs fonctions au profit de leurs intérêts personnels ou de ceux de leurs parents, amis ou associés.

Procédure visant à résoudre les conflits d'intérêts

8. (1) Dès qu'un membre du Conseil de bande prend connaissance de l'existence de circonstances soulevant un conflit d'intérêts, le membre du Conseil de bande doit divulguer les circonstances du conflit d'intérêts à la prochaine réunion du Conseil de bande.

(2) Un membre du Conseil de bande doit quitter toute partie d'une réunion du Conseil de bande durant laquelle les circonstances relatives au conflit d'intérêts du membre du Conseil de bande font l'objet de discussions ou d'un vote.

(3) Le procès-verbal d'une réunion du Conseil de bande doit enregistrer la divulgation du membre du Conseil de bande conformément au paragraphe (1) et noter l'absence de ce dernier à la réunion du Conseil de bande lorsque les circonstances relatives au conflit d'intérêts ont fait l'objet de discussions ou d'un vote.

(4) Un membre du Conseil de bande ne doit pas participer à quelque discussion ou vote que ce soit à propos de toute décision concernant les circonstances relatives au conflit d'intérêts du membre du Conseil de bande.

(5) Un membre du Conseil de bande ne doit pas influencer ou tenter d'influencer, de quelque façon que ce soit, avant, pendant ou après une réunion du Conseil de bande, quelque discussion ou vote que ce soit à propos de toute décision concernant les circonstances relatives au conflit d'intérêts du membre du Conseil de bande.

Procédure concernant les conflits d'intérêts non révélés

9. (1) Si un membre du Conseil de bande a une raison de croire qu'un autre membre du Conseil de bande est en conflit d'intérêts ou qu'il existe un conflit d'intérêts apparent relativement à une question portée devant le Conseil de bande, le membre du Conseil de bande peut demander des clarifications relativement aux circonstances à une réunion du Conseil de bande.

(2) Si, à la suite des clarifications reçues conformément au paragraphe (1), il est présumé qu'un membre du Conseil de bande est en conflit d'intérêts ou qu'un conflit d'intérêts apparent existe et, que le membre du Conseil de bande ne reconnaît pas le conflit d'intérêts ou le conflit d'intérêts apparent et prend les mesures nécessaires en vertu de l'article 8, le Conseil de bande doit déterminer si le membre du Conseil de bande est en conflit d'intérêts ou s'il existe un conflit d'intérêts apparent avant que le Conseil de bande ne se penche sur la question visée au paragraphe (1).

(3) Toute décision prise par le Conseil de bande en vertu du paragraphe (2) doit être inscrite dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de bande.

(4) Si le Conseil de bande détermine conformément au paragraphe (2) qu'un membre du Conseil de bande est en conflit d'intérêts ou qu'il existe un conflit d'intérêts apparent, le membre du Conseil de bande doit se conformer à l'article 8.

Obligations des membres du Comité

10. (1) Le présent article s'applique à tous les membres des comités du Conseil de bande.

(2) Les articles 4 et 6 s'appliquent à un membre d'un comité du Conseil de bande et toute référence dans ces articles à :

a) Un membre du Conseil de bande est considéré comme faisant référence à un membre d'un comité du Conseil de bande;

b) Une réunion du Conseil de bande, est considérée comme faisant référence à une réunion du Comité.

PARTIE III. - Dirigeants et employés

Application

11. La présente Partie s'applique à tous les dirigeants et les employés de la Première Nation.

Obligations générales

12. (1) Dans l'exercice de ses tâches et de ses fonctions, un dirigeant ou un employé doit agir honnêtement et de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Première Nation.

(2) Un dirigeant ou un employé doit éviter toute situation où il pourrait être perçu comme étant en conflit d'intérêts ou conflit d'intérêts apparent.

(3) Les dirigeants ou les employés doivent éviter de se placer eux-mêmes dans des situations dans lesquelles leur capacité à exercer un pouvoir, une tâche ou une fonction lié à leur mandat ou à leur poste pourrait être influencée par les intérêts de toute personne envers qui ils ont une obligation personnelle ou de la part de qui ils s'attendent à recevoir un certain avantage ou traitement préférentiel.

(4) Le directeur principal doit s'assurer que tous les dirigeants et employés sont informés de leurs obligations en vertu de la présente Partie et, doit prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les employés se conforment à ces obligations.

Divulgation des conflits d'intérêts

13. Si un dirigeant ou un employé croit qu'il ou elle est en conflit d'intérêts, il ou elle doit :

a) en divulguer les circonstances par écrit, dans les plus brefs délais, au directeur principal ou, dans le cas du directeur principal, au président du Comité des finances et d'audit; et

b) s'abstenir de participer à toute discussion ou prise de décision en ce qui concerne les circonstances entourant le conflit d'intérêts jusqu'à ce qu'il soit informé par le directeur principal ou le président, selon le cas, des mesures qui doivent être prises pour éviter ou atténuer le conflit d'intérêts.

Cadeaux ou avantages

14. (1) Un dirigeant ou un employé, ou un membre de sa famille, ne doit pas accepter un cadeau ou un avantage qui peut raisonnablement être perçu comme ayant été donné dans le but d'influencer le dirigeant

ou l'employé dans l'exercice de ses pouvoirs, de ses tâches ou de ses fonctions.

(2) En dépit du paragraphe (1), un cadeau ou avantage peut être accepté si le cadeau ou l'avantage :

a) peut être considéré comme faisant partie :

i. des échanges normaux dans le cours des relations d'affaires; ou

ii. des échanges normaux lors de la tenue des événements culturels publics de la Première Nation.

b) a une valeur nominale;

c) est donné par un ami proche ou un parent dans le cadre de cette relation; ou

d) est de telle nature que les politiques ou les directives du Conseil de bande ont déterminé qu'il serait acceptable s'il était offert par la Première Nation à une autre personne.

Emplois et intérêts d'affaires externes

15. (1) Si un dirigeant ou un employé est autorisé, aux termes de ses modalités d'emploi, à occuper un emploi externe ou avoir des intérêts d'affaires externes, le dirigeant ou l'employé en question doit divulguer cet emploi ou ces intérêts d'affaires par écrit au directeur principal ou, dans le cas du directeur principal, au président ou à la présidente du Comité des finances et d'audit.

(2) Un dirigeant ou un employé doit s'assurer que tout emploi externe ou tout intérêt d'affaires externe autorisé ne nuit pas indûment à l'exercice de ses pouvoirs, de ses tâches ou de ses fonctions et, que ces activités sont tenues durant ses temps libres et en utilisant ses propres ressources.

Informations confidentielles

16. (1) Un dirigeant ou un employé doit protéger la confidentialité de toutes les informations qu'il reçoit dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs, de ses tâches ou de ses fonctions, à moins que ces informations ne soient généralement accessibles :

a) aux membres du grand public; ou

b) aux membres de la Première Nation.

(2) Un dirigeant ou un employé ne doit utiliser les informations confidentielles dont il est question au paragraphe (1) que pour les fins particulières pour lesquelles elles lui ont été communiquées.

(3) Un dirigeant ou un employé ne doit pas se servir des informations reçues dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs, de ses tâches ou de ses fonctions au profit des intérêts personnels du dirigeant ou de membre du Conseil de bande l'employé ou de ceux de ses parents, amis ou associés.

Biens et services de la Première Nation

17. (1) Les dirigeants et les employés ne doivent utiliser aucun bien personnel ou service de la Première Nation à des fins non liées à l'exercice de leurs tâches ou fonctions, à moins que leur utilisation ne soit autrement acceptable aux termes des politiques ou des directives du Conseil de bande.

(2) Les dirigeants et les employés ne doivent acquérir aucun bien personnel de la Première Nation, à moins que cette acquisition ne soit faite conformément aux politiques ou aux directives du Conseil de bande.

PARTIE IV. - Entrepreneurs

Application

18. (1) La présente Partie s'applique à tous les entrepreneurs de la Première Nation, autres qu'une personne qui a un contrat de travail avec la Première Nation.

(2) Dans la présente Partie, toute référence à un entrepreneur comprend une référence à tous les employés ou mandataires de l'entrepreneur qui participent à l'exercice des tâches ou des fonctions de l'entrepreneur aux termes d'un contrat avec la Première Nation.

Entrepreneur agissant à titre de dirigeant ou d'employé

19. Si l'on retient les services d'un entrepreneur pour exercer les pouvoirs, les tâches ou les fonctions d'un dirigeant ou d'un employé, l'entrepreneur doit se conformer à la Partie III de la présente Annexe comme si l'entrepreneur était un dirigeant ou un employé de la Première Nation.

Obligations générales

20. (1) Un entrepreneur doit agir en tout temps avec intégrité et honnêteté :

a) dans ses échanges avec la Première Nation; et

b) dans ses échanges avec toute tierce partie lorsque l'entrepreneur représente la Première Nation ou agit au nom de celle-ci.

(2) Un entrepreneur ne doit pas essayer d'obtenir un traitement préférentiel de la part de la Première Nation en offrant des cadeaux ou des avantages qu'un membre du Conseil de bande, un membre de comité, un dirigeant ou un employé n'a pas le droit d'accepter en vertu de la présente Annexe.

(3) Un entrepreneur doit s'assurer que tous les employés ou les mandataires qui participent à l'exercice de ses tâches ou de ses fonctions aux termes d'un contrat avec la Première Nation ont été informés de leurs obligations en vertu de la présente Partie et, doit prendre des mesures pour s'assurer que ces employés ou ces mandataires se conforment à ces obligations.

Informations confidentielles

21. (1) Un entrepreneur doit protéger la confidentialité de toutes les informations qu'il reçoit dans le cadre de l'exercice de ses tâches ou de ses fonctions, à moins que les informations en question ne soient généralement accessibles aux membres du grand public.

(2) Un entrepreneur ne doit utiliser les informations confidentielles dont il est question au paragraphe (1) que pour les fins particulières pour lesquelles elles ont été fournies.

(3) Un entrepreneur ne doit pas se servir des informations reçues dans le cadre de l'exercice de ses tâches ou de ses fonctions au profit de ses intérêts personnels, ou de ceux de ses parents, amis ou associés.

Possibilités d'affaires

22. Un entrepreneur ne doit pas tirer profit d'une possibilité d'affaires ou d'investissement envisagée par la Première Nation et dont il apprend l'existence dans le cadre de l'exécution de sa prestation de services à la Première Nation, à moins que cette dernière n'ait décidé de ne pas saisir cette possibilité.

Biens et services de la Première Nation

23. Si l'entrepreneur a obtenu l'usage de biens ou services de la Première Nation dans l'exécution de sa

prestation de services à la Première Nation, l'entrepreneur ne doit pas utiliser ces biens ou ces services à des fins non liées à la prestation de ses services.

Saskatchewan

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Carry the Kettle First Nation in the Province of Saskatchewan,

Carry the Kettle Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CARRY THE KETTLE

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Carry the Kettle duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Carry the Kettle Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Carry The Kettle Property Assessment and Taxation By-law;*

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means Carry the Kettle, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Carry The Kettle Property Assessment and Taxation By-law.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4th day of September, 2019, at Carry The Kettle First Nation, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Brady O'Watch

Councillor Kurt Adams

Councillor Scott Eashappie

Councillor Conrad Medicine Rope

Councillor Morris Pasap

Councillor Orleen Saulteaux

Councillor Shawn Spencer

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 714,329.95
TOTAL REVENUES	**$ 714,329.95**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	$100,000.00
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	
c. Other General Government	
2. Protection Services	$ 20,000.00
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	$100,000.00
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	$ 50,000.00
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	$250,000.00
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	

h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	$100,000.00
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	$ 40,000.00
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	
9. Contingency	$ 54,329.95
TOTAL EXPENDITURES	**$ 714,329.95**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Carry the Kettle First Nation in the Province of Saskatchewan,

Carry the Kettle First Nation
Annual Expenditure Law, 2018

Dated at Ottawa, Ontario this 27th day of March, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CARRY THE KETTLE FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Carry The Kettle First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Carry The Kettle First Nation Annual Expenditure Law, 2018.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Carry The Kettle Property Assessment and Taxation By-law*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Carry The Kettle First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Carry The Kettle Property Assessment and Taxation By-law.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2018, and ending December 31, 2018, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 06 day of Feb, 2019, at Carry the Kettle FN, in the Province of Sask.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Brady O'Watch

Councillor Kurt Adams

Councillor Scott Eashappie

Councillor Conrad Medicine Rope

Councillor Morris Pasap

Councillor Orleen Saulteaux

Councillor Shawn Spencer

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: PROPERTY TAX REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 714,150.30
TOTAL REVENUES	**$ 714,150.30**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	$ 100,000.00
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	
c. Other General Government	
2. Protection Services	$ 20,000.00
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	$ 100,000.00
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	$ 50,000.00
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	$ 250,000.00
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	

6. Environment Health Services	$ 100,000.00
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	$ 40,000.00
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	
9. Contingency Amount	$ 54,150.30
TOTAL EXPENDITURES	**$ 714,150.30**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Carry the Kettle First Nation in the Province of Saskatchewan,

Carry the Kettle Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CARRY THE KETTLE
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Carry the Kettle duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Carry the Kettle Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Carry The Kettle Property Assessment and Taxation By-law*;

"First Nation" means the Carry the Kettle, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Carry The Kettle Property Assessment and Taxation By-law*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4th day of September, 2019, at Carry The Kettle First Nation, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Brady O'Watch

Councillor Kurt Adams

Councillor Scott Eashappie

Councillor Conrad Medicine Rope

Councillor Morris Pasap

Councillor Orleen Saulteaux

Councillor Shawn Spencer

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of Assessed Value
Saskatchewan	
Commercial & Industrial	20.890
Railway Right-of-Way & Pipeline	18.308

3

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Carry the Kettle First Nation in the Province of Saskatchewan,

Carry the Kettle First Nation
Annual Rates Law, 2018

Dated at Ottawa, Ontario this 27th day of March, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

CARRY THE KETTLE FIRST NATION

ANNUAL RATES LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of lands, interests and rights in the reserve;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands, interests or rights in the reserve;

NOW THEREFORE the Council of the Carry The Kettle First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Carry The Kettle First Nation Annual Rates Law, 2018*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Carry The Kettle Property Assessment & Taxation By-law*;

"First Nation" means Carry The Kettle First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation law; and

"Taxation Law" means the *Carry The Kettle Property Assessment & Taxation By-law*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2018 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 06 day of Feb, 2019, at Carry the Kettle FN, in the Province of SASK.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Brady O'Watch

Councillor Kurt Adams

Councillor Scott Eashappie

Councillor Conrad Medicine Rope

Councillor Morris Pasap

Councillor Orleen Saulteaux

Councillor Shawn Spencer

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000.00 of assessed value
Commercial and Industrial	20.890
Railway Rights-of-Way and Pipeline	18.308

CARRY THE KETTLE

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **15**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *15*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *18*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *22*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *29*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *35*

PART V - Capital Projects **36**

PART VI - Miscellaneous **40**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **46**

PART I - Interpretation **46**

PART II - Councillors and Committee Members **47**

PART III - Officers and Employees **50**

PART IV - Contractors **52**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Carry the Kettle considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Carry the Kettle enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Carry the Kettle Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act;*

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Carry the Kettle;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local RevenuesAnnual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

108. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81 and 101 – 104 and the Schedule come into force on January 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19th day of December, 2018, at White City, in the Province of Saskatchewan at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of Four(4) members of Council was present throughout.

Chief Brady O'Watch

Councillor Kurt Adams

Councillor Scott Eashappie

Councillor Conrad Medicine Rope

Councillor Morris Pasap

Councillor Orleen Saulteaux

Councillor Shaun Spencer

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than Five Hundred dollars ($500.) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Flying Dust First Nation in the Province of Saskatchewan,

Flying Dust First Nation Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

FLYING DUST FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Flying Dust First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Flying Dust First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Flying Dust First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Flying Dust First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Flying Dust First Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 30th day of August, 2019, at Flying Dust First Nation, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Jeremy Norman

Councillor Richard Derocher

Councillor Tyson Bear

Councillor Connie Derocher

Councillor Marie Gladue

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 156,418.00
TOTAL REVENUES	**$ 156,418.00**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	$ 45,000.00
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	$ 25,000.00
b. Firefighting	
3. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$ 25,000.00
b. Culture	
4. Other Services	
a. Education	$ 59,854.00
5. Contingency Amount	$ 1,564.00
TOTAL EXPENDITURES	**$ 156,418.00**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Flying Dust First Nation in the Province of Saskatchewan,

Flying Dust First Nation Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

FLYING DUST FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Flying Dust First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Flying Dust First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Flying Dust First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the Flying Dust First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Flying Dust First Nation Property Taxation Law, 2016*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 26th day of August, 2019, at Flying Dust First Nation, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Jeremy Norman

Councillor Richard Derocher

Councillor Tyson Bear

Councillor Connie Derocher

Councillor Marie Gladue

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Meadow Lake I.R. 105C	
Commercial/Industrial	17.1572
Non-Arable (Range) Land and Improvements	-
Other Agricultural Land and Improvements	-
Flying Dust I.R 105, 105A, 105D, 105E, 105F	
Commercial/Industrial	21.27
Non-Arable (Range) Land and Improvements	-
Other Agricultural Land and Improvements	-
Flying Dust I.R 105I, 105O	
Commercial/Industrial	21.012
Non-Arable (Range) Land and Improvements	-
Other Agricultural Land and Improvements	-
Flying Dust I.R 105H, 105L	
Commercial/Industrial	19.79
Non-Arable (Range) Land and Improvements	-
Other Agricultural Land and Improvements	-

FLYING DUST FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *17*

DIVISION 4 - Risk Management *18*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *26*

PART V - Tangible Capital Assets **27**

PART VI - Reporting Breaches **29**

PART VII - Miscellaneous **31**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Flying Dust First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of Flying Dust First Nation wishes to repeal and replace the *Flying Dust First Nation Financial Administration Law, 2018* as amended in 2019.

NOW THEREFORE the Council of Flying Dust First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Flying Dust First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Flying Dust First Nation;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee,

contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of finance, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the director of finance the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the director of finance the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the chief administrative officer, director of finance, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the chief administrative officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments

in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The director of finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The director of finance must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards*

permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 72(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that

third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Repeal

81. The *Flying Dust First Nation Financial Administration Law, 2018* as amended in 2019 is repealed.

Coming into Force

82.(1) This section and the operative portions of sections 1-6, 24, 27, 29, 30, 49-54, 56-60, 64, 77-79 and 81 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 20(1), 21, 22(1-3), 23(2),(3) and (5), 25, 26, 31, 61 and 72-75 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10 day of Oct, 20 19, at Flying Dust, in the Province of Saskatchewan at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of three (3) members of Council was present throughout.

Chief Jeremy Norman

Councillor Tyson Bear

Councillor Connie Derocher

Councillor Richard Derocher

Councillor Marie Gladue

KAHKEWISTAHAW
FIRST NATION

KAHKEWISTAHAW FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2018

October 24, 2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation....2

PART II - Interpretation and Application....2

PART III - Administration....7

DIVISION 1 - Council....7

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee....8

DIVISION 3 - Officers and Employees....13

DIVISION 4 - Conduct Expectations....17

PART IV - Financial Management....18

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets....18

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts....21

DIVISION 3 - Expenditures....22

DIVISION 4 - General Matters....24

DIVISION 5 - Borrowing....26

DIVISION 6 - Risk Management....28

DIVISION 7 - Financial Reporting....32

DIVISION 8 - Information and Information Technology....38

PART V - Capital Projects....40

PART VI - Miscellaneous....44

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest....49

PART I - Interpretation....49

PART II - Chief, Councillors and Committee Members....50

PART III - Officers and Employees....53

PART IV - Contractors....54

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Kahkewistahaw First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Kahkewistahaw First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Kahkewistahaw Financial Administration Law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76(2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"business plan" means a plan that describes in detail how the First Nation is going to achieve its business or economic development policies, strategies and objectives on a short-term basis (three (3) to five (5) years);

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"Chief" means a member of the Council of the First Nation who has been elected to the office of Chief in accordance with the terms of the *Kahkewistahaw Election Act*;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Community Meeting Rules and Regulations" means the *Kahkewistahaw Community Meeting Rules and Regulations* or in the event that such rules and procedures are not in place when a community meeting is to be held then those rules and procedures set out in a policy or direction of the Council.

"Council" means the Council of the First Nation, elected in accordance with the terms of the *Kahkewistahaw Election Act*;

"Council chair" means the Chief of the First Nation or in the Chief's absence, one of the councillors present, as selected by the members of the Council present;

"Council resolution" means a written resolution of the Council adopted at a duly convened meeting of the Council and signed by at least a quorum of the members of the Council or signed by all of the members of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation who has been elected to the office of councillor in accordance with the terms of the *Kahkewistahaw Election Act*;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 19;

"director of operations" means the person appointed director of operations under section 18;

"elder" means a member of the First Nation who is sixty (60) years of age or older;

"Finance and Audit Committee" means the Kahkewistahaw Finance and Audit Committee established under section 12, Division 2;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial plan" means a plan that sets out the necessary steps, activities, resources, equipment and materials needed to achieve the First Nation's goals and objectives;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Kahkewistahaw First Nation, as represented by its Council;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means Canadian public sector accounting standards of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"immediate family" means, in respect of a person, the person's spouse or biological or adoptive parent, child, sister and brother;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law under the Act;

"member" means a person whose name appears or is entitled to appear on the Kahkewistahaw membership list;

"membership list" means the list of persons maintained by the First Nation as its "band list" in accordance with section 10 of the *Indian Act*, under the terms of the *Kahkewistahaw First Nation Membership Code*, as amended or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the director of operations, director of finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"operational plan" means a plan that sets out detailed short term plans and resources, including staffing and financial for the First Nation to achieve its long term objectives set by the strategic plan by setting what portions of the strategic plan will be put into operation during a given period, and its operational objectives ranked by their importance in achieving the operational goals;

"prohibited drug" means any substance or drug prohibited pursuant to the *Controlled Drugs and Substances Act*, R.S. 1996, c. 19, and the *Food and Drugs Act*, R.S. 1985, c. F-27, as amended or replaced, and listed on a schedule to such acts or any substance which can be demonstrated to affect the mental or physical ability to perform one's duties;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"salary advance" means a payment made to an employee of the First Nation in advance of the employee receiving their pay cheque, where such advance is to be repaid by the employee from future pay;

"special purpose report" means a report described in subsection 75;

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means a plan that outlines the First Nation's overall direction, philosophy, purpose and long term goals and objectives, which examines the First Nation's current status in terms of its strengths, weaknesses, opportunities, steps and obstacles that need to be taken or addressed to achieve its long term goals and objectives; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation;

(d) the approval of borrowing of the First Nation; and

(e) the approval of the First Nation providing a guarantee or other financial commitments regarding the borrowing of funds by any other person.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to the Chief and to each councillor whether such amounts are paid to the Chief or a councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee is established to provide the Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint six (6) individuals to the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent, as follows

(a) three (3) individuals, which do not necessarily have to be a member, but can be;

(b) one (1) elder who is a member of the First Nation; and

(c) two (2) councillors, one (1) of which must be the councillor who is responsible for finance and administration matters, as determined by the Council from time to time.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of the Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) Because of the unusual conflicts of interest possible in the community, not more than two members of the Committee must be from the same immediate family at the same time.

(5) Each individual appointed to the Committee, other than the councillors appointed to the Committee, but for greater certainty including the elder appointed to the Committee, must

(a) have attained at least the age of eighteen (18) years as of the date of his or her appointment;

(b) not be the Chief or a councillor as of the date of his or her appointment;

(c) not have been declared to be mentally incompetent or incapable of managing his or her own affairs by a court of competent jurisdiction in Canada or elsewhere;

(d) not have been convicted, but not pardoned, of an indictable offence or of an offence under the *Controlled Drugs and Substances Act*, R.S. 1996, c. 19, or the *Food and Drugs Act*, R.S. 1985, c. F-27, as amended or replaced, in the past ten (10) years; and

(e) be free of any prohibited drug.

(6) The following individuals are not eligible to be appointed to the Committee:

(a) an individual who is an employee or officer of the First Nation;

(b) an individual who has an immediate family member who is an officer of the First Nation;

(c) an individual who provides consulting, advisory or other services to the First Nation or its related bodies as a contractor;

(d) an individual who has an immediate family member who provides consulting, advisory or other services to the First Nation or its related bodies as a contractor; or

(e) an individual who is a partner, owner or officer of an entity which provides accounting, consulting, legal or financial services to the First Nation or its related bodies.

(7) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential appointee to the Committee is eligible to be an appointee and is independent; and

(c) requiring each individual appointed to the Committee to annually sign a statement confirming that they continue to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(8) Subject to subsection (9), the length of the term of office for an individual appointed to the Committee, except in the case of the councillors, is up to three (3) years from the date of appointment and in the case of a councillor their term of office shall end on the date they cease to be a councillor.

(9) In determining the term of appointment, the Council must ensure that the terms of no more than two (2) members of the Committee expire in any year.

(10) The Council may establish policies or procedures or give directions for the selection of members to the Committee, provided such policy, procedures or direction is not inconsistent or in conflict with this Law.

(11) A person ceases to be on the Committee if the individual, while holding office

(a) is elected to the position of Chief or councillor for the First Nation, any other band, or any other tribal, provincial or federal Indian organization;

(b) was appointed to the Committee as a councillor and is removed from office in accordance with the terms of the *Kahkewistahaw Election Act*;

(c) the individual

(i) violates this Law or any code of ethics developed by the Council for committees of the First Nation generally; and

(ii) materially fails to fulfill his or her obligations and duties under and in accordance with this Law,

as determined by the unanimous decision of the Council and of the other individuals on the Committee;

(d) fails to disclose a conflict of interest in accordance with this Law;

(e) is declared by a court of competent jurisdiction to be mentally incompetent or incapable of managing his or her own affairs;

(f) is convicted of an indictable offence or of an offence under the *Controlled Drugs and Substances Act*, R.S. 1996, c. 19, or the *Food and Drugs Act*, R.S. 1985, c. F-27, as amended or replaced;

(g) fails to attend or to submit to a drug test or fails to provide a report, the costs of which shall be the person's responsibility, certified by an accredited testing agency, who is a member of the Drug & Alcohol Testing Industry Association, upon the request of Council or such report determines that the individual is not free of any prohibited drug;

(h) in the case of the elder on the committee, ceases to be a member of the First Nation; or

(i) is absent for three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee without being authorized to do so by the Committee.

(12) If an individual on the Committee is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the individual's term of office.

Chair

13.(1) The Council must appoint one of the councillors appointed to the committee as chairperson for the Committee and the other councillor appointed to the Committee as the vice chair.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the director of operations and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The director of operations or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the director of operations or the director of finance; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the director of operations, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

(10) Meetings of the Committee must be conducted in accordance with the following procedure

(a) whenever possible, all meetings should be held on Kahkewistahaw Reserve No. 72 lands provided that a meeting may be conducted by telephone or other facility which permits each member of the Committee in attendance to communicate with all other members of the Committee at the meeting;

(b) the chairperson shall chair meetings;

(c) all decisions and actions of the Committee will be in accordance with a majority vote, provided that a resolution in writing, signed by all of the members of the Committee is as valid as if it had been passed at a meeting of the Committee; and

(d) written minutes of the proceedings at each meeting will be kept and the minutes of the preceding meeting approved or revised at the commencement of each meeting.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Director of Operations

18.(1) The Council must appoint a person as director of operations of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the director of operations is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to make recommendations to the Council on the hiring of the employees of the First Nation, as the Council considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the director of operations under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of operations' duties specified in this Law.

(3) The director of operations, with the consent of the Council, may assign the performance of any of the director of operations' duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the director of operations of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

19.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of operations the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the director of operations or the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the written approval of the director of operations, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

(4) The director of finance must provide and report to the Council on any matter within the director of finance's responsibility upon the request of the Council.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of operations, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the director of finance the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the director of finance the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the director of operations, director of finance, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the written approval of the director of operations, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the director of operations, the director of finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the director of operations must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the director of operations must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Chief and Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, the Chief and a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including the required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that the Chief or a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to the local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget;

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution;

(c) authorized by the Council, as evidenced in a Council resolution; and

(d) authorized by the director of operations or the director of finance.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets or required under any agreement entered into by the First Nation.

Accounts Management

33.(1) The director of finance must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The director of finance

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The director of operations may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditures under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the director of operations the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure of local revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The Council, the director of operations or the director of finance must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the director of operations or director of finance may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by any two (2) of the councillors or such other persons authorized by the Council.

DIVISION 4 - General Matters

Prepaid Expenses and Salary Advances

42.(1) Subject to any policy, procedure or direction of the Council, the director of operations or the director of finance may approve an amount to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an amount to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from the local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

(3) Subject to any policy, procedure or direction of the Council, the First Nation is authorized to make salary advances to its employees.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money, provide guarantees or other financial commitments or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the First Nation to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council, as evidenced by a Council resolution; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) With the approval of the Council, such approval to be evidenced by a Council resolution, the director of finance may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the director of finance recommends that money be borrowed to ensure

that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by the Chief, a councillor or councillors designated by the Council.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by the Chief, a councillor or councillors designated by the Council.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a Council resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) securities or commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investment or class of investment that is authorized to be made by Trustees under the Trustees Act of Saskatchewan; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under *The Trustees Act of Saskatchewan*.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the director of finance may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the director of operations must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the director of operations must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of the Chief or a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been the Chief or a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP, unless the First Nation is required by a funding entity to report on some other basis, in which case the First Nation may follow accounting practices required by the funding entities.

Separate Accounting

70.(1) The director of finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month the director of finance must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than thirty (30) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than thirty (30) days after the end of the quarter for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with Canadian public sector accounting standards and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) If a provider of funding should require that separate special purpose financial statements be provided based on a financial reporting framework other than Canadian public sector accounting standards, then these special purpose financial statements may be prepared in accordance with the basis required by the funding provider.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The director of finance must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act, and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants or any successor organizations, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province of Saskatchewan.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) the Chief, any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and five (105) days after the fiscal-year end.

(2) If the auditor has difficulties in completing the audit within the one hundred and five (105) days, the auditor must promptly notify the Finance and Audit Committee and corrective action taken.

(3) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(4) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada, or successor organization.

(5) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) where possible, an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair, and

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year, and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The annual report must be presented by the Council to the members in a community meeting, to be held in accordance with the Community Meeting Rules and Regulations, within one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year.

(4) The director of operations must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the director of operations to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (4) and Council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The director of operations must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to the Chief, the councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other committees established by the Council and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The director of operations must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted and in accordance with the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to the First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by and in accordance with the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*.

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. Unless the Finance and Audit Committee determines otherwise, at each Finance and Audit Committee meeting, and at any time at the request of the Council, the director of operations must report to the Finance and Audit Committee or the Council, as the case may be on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The director of operations must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the director of operations must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the director of finance must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The director of operations may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the director of operations, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) The First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and the *Kahkewistahaw Land Code* as required or permitted under that Act.

(2) The Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the *Kahkewistahaw Land Code* for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act*, the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If the Chief or a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the Chief or the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the director of operations or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the director of operations under subsection 101(3), the director of operations must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances

reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the director of operations, the members of the Finance and Audit Committee, and the Council to ensure that the identity of the person who makes a report under section 101 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation, by the Chief or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The director of operations and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) The Chief or a councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the Chief or the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means to pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former Chief, councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by Council resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the Council resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Kahkewistahaw First Nation Financial Administration Law, 2017,* enacted by the Council on November 1, 2017 is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

109. This Law comes into force on the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 24th day of October, 2018, at Saskatoon, in the Province of Saskatchewan in accordance with the requirements of the *Kahkewistahaw Election Act.*

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Evan Taypotat

Councillor William Kaysaywaysemat

Councillor Iris Taypotat-Scribe

Councillor Cory D. Alexson

Councillor Michael Bob

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Chief, Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all Chief and councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) The Chief and councillors must avoid circumstances that could result in the Chief or councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) The Chief and councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a Council resolution.

(2) The Chief or a councillor must file a written disclosure of the following information with the director of operations:

(a) the names of the Chief's and councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the Chief and councillor and the Chief's and councillor's spouse;

(c) real property owned by the Chief and councillor or the Chief's and councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the Chief and councillor or the Chief's and councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) The Chief and a councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the Chief and councillor holds office.

(4) The director of operations must establish and maintain a register of all information disclosed by the Chief and a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the director of operations must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) The Chief and a councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to the Chief or that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the Chief and councillor in the exercise of the Chief's or councillor's powers or performance of the Chief's or councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the Chief's or councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to the Chief or a councillor or a person referred to in subsection (1), the Chief or councillor must make a written disclosure of the gift to the director of operations under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) The Chief and councillors must keep confidential all information that the Chief and councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) The Chief and councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the Chief and councillors.

(3) The Chief and councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the Chief's or councillor's private interests or those of immediate family members.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as the Chief or a councillor becomes aware of circumstances in which the Chief or councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) The Chief or councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the Chief or councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the Chief's or councillor's disclosure under subsection (1) and note the Chief's or councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the Chief or councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) The Chief or a councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the Chief or councillor has a conflict of interest.

(5) The Chief or a councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the Chief or councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If the Chief or a councillor has reason to believe that the Chief or another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the Chief or councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), the Chief or a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the Chief or councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the Chief or councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that the Chief or a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the Chief or councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The director of operations must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the director of operations or, in the case of the director of operations, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the director of operations or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the director of operations or, in the case of the director of operations, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of their immediate family members.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that the Chief, a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

KAWACATOOSE

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *11*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *15*

DIVISION 3 - Borrowing *16*

DIVISION 4 - Risk Management *17*

DIVISION 5 - Financial Reporting *19*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *24*

PART V - Tangible Capital Assets **24**

PART VI - Reporting Breaches **26**

PART VII - Miscellaneous **28**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Kawacatoose considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Kawacatoose enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Kawacatoose Financial Administration Law, 2019*.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 52;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Kawacatoose;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 51;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"strategic plan" means the plan referred to in section 24.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 51(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 75 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 48, the quarterly financial statements required in section 49 and the draft annual financial statements required in section 50;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

19.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

20.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 20.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy; and

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 20.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

24.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary.

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

25.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

28.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to an emergency expenditure referred to in paragraph 32(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the budget.

Policy for First Nation Information or Involvement

29. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of the following:

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including any budget deficits; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

30. The First Nation may establish any in financial institutions as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Budget Approved Expenditures

31. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

32. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

33.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

34.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Tangible Capital Asset Projects

35. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new tangible capital asset projects described in Part V.

Execution of Security Documents

36. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

37.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

38.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 72,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 72, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

39.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

40.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

41.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

42.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

43.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 42 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

44. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

45. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

46. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

47. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

48.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

49.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

50.(1) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(4) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 54(1).

Special Purpose Reports

51.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

52.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

53.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

54.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(3) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 51.

Review of Audited Annual Financial Statements

55.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

56.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

57.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements for the previous fiscal year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 51, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

58. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

59. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

60. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

61. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

62. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 65; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

63. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

64. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

65.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

66.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

67. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

68.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 20,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

69.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 68(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 68, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

70.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 68 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 68 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 68 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 68; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 68.

Liability for Improper Use of Money

71.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

72.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

73.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Other Revenues

74.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act

that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

75.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Coming into Force

76. (1) This section and the operative portions of sections 1-6, 23, 26, 28, 46-50, 52-56, 60, 73 and 74 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 19(1), 20, 21(1-3), 22(2),(3) and (5), 24, 25, 29, 57 and 68-71 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 07 day of Oct, 2019, at Kawacatoose FN, in the Province of Saskatchewan at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of Five (5) members of Council was present throughout.

Chief Thomas Dustyhorn

Councillor Marvin Albert

Councillor Delmont Asapace

Councillor Cory Dustyhorn

Councillor Sheila Kay-Machiskinic

Councillor Lee-Anne Kehler

Councillor Wesley Machiskinic

Councillor Kimberly Rosling

Councillor Glen Worm

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Mistawasis First Nation in the Province of Saskatchewan,

Mistawasis Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MISTAWASIS

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Mistawasis First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Mistawasis Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Mistawasis Property Assessment Law, 2017*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Mistawasis First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Mistawasis Property Taxation Law, 2017*.

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019 and ending March 31, 2020 is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 26 day of August, 2019, at Mistawasis Nêhiyawak in the Province of Sask.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Daryl Watson

Councillor Norma Johnstone

Councillor Melvin Watson

Councillor William Badger

Councillor Steven Johnston

Councillor Robin Daniels

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 87,480.24
TOTAL REVENUES	**$ 87,480.24**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. General Administrative	$ 83,106.23
2. Contingency Amount	$ 4,374.01
TOTAL EXPENDITURES	**$ 87,480.24**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Mistawasis First Nation in the Province of Saskatchewan,

Mistawasis Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MISTAWASIS

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Mistawasis First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Mistawasis Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Mistawasis Property Assessment Law, 2017*;

"First Nation" means the Mistawasis First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Mistawasis Property Taxation Law, 2017*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule:

(a) upon the taxable area of all taxable property in the non-arable (range) or other agricultural property class; and

(b) upon the assessed value of all taxable property in a property class other than a property class referenced in paragraph (a).

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 26 day of August, 2019, at Mistawasis Nêhiyawak, in the Province of Sask.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Daryl Watson

Councillor Norma Johnstone

Councillor Melvin Watson

Councillor William Badger

Councillor Steven Johnston

Councillor Robin Daniels

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value
Commercial and Industrial	22.44
PROPERTY CLASS	**RATE PER acre**
Other Agricultural Land and Improvements	$6.69

MOSQUITO, GRIZZLY BEAR'S HEAD, LEAN MAN FIRST NATIONS

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW,

2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *11*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *15*

DIVISION 3 - Borrowing *16*

DIVISION 4 - Risk Management *17*

DIVISION 5 - Financial Reporting *19*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *24*

PART V - Tangible Capital Assets **24**

PART VI - Reporting Breaches **26**

PART VII - Miscellaneous **28**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Mosquito, Grizzly Bear's Head, Lean Man First Nations considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Mosquito, Grizzly Bear's Head, Lean Man First Nations enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Mosquito, Grizzly Bear's Head, Lean Man First Nations Financial Administration Law, 2019*.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 52;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"director of operations & administration" means the person appointed director of operations & administration under section 17;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"finance policy" means a policy adopted by the First Nation to ensure comprehensive planning processes for ongoing decision making of the First Nation.

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Mosquito, Grizzly Bear's Head, Lean Man First Nations;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation and excludes any Trust assets;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the director of operations & administration, director of finance and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act and excludes capital of any Trust unless authorization is provided by the Trustee(s);

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 51;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"strategic plan" means the plan referred to in section 24.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 51(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the director of operations & administration.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the director of operations & administration and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The director of operations & administration or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the director of operations & administration or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the director of operations & administration, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 75 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Director of Operations & Administration

17.(1) The Council must appoint a person as director of operations & administration of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the director of operations & administration is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the director of operations & administration under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of operations & administration's duties specified in this Law.

(3) The director of operations & administration may assign the performance of any of the director of operations & administration's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the director of operations & administration of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of operations & administration, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 48, the quarterly financial statements required in section 49 and the draft annual financial statements required in section 50;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the director of operations & administration that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the director of operations & administration, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

19.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the director of operations & administration, the director of finance and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the director of operations & administration must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the director of operations & administration must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

20.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 20.

(2) Annually a councillor must file with the director of operations & administration a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy; and

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 20.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the director of operations & administration or, in the case of the director of operations & administration, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

24.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary.

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

25.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

28.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to an emergency expenditure referred to in paragraph 32(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the budget.

Policy for First Nation Information or Involvement

29. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of the following:

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including any budget deficits; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

30. The First Nation may establish any in financial institutions as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Budget Approved Expenditures

31. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

32. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

33.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

34.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Tangible Capital Asset Projects

35. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new tangible capital asset projects described in Part V.

Execution of Security Documents

36. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and the director of finance.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

37.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

38.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 72,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 72, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

39.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law, a Trust or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy which may not be inconsistent with the provisions of any Trust to which the First Nation is a beneficiary.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets in a manner not inconsistent with the provisions of any Trust to which the First Nation is the beneficiary

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

40.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

41.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a specific program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council in consultation with the director of finance must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

42.(1) Annually, and more often if necessary, the director of operations & administration must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the director of operations & administration must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

43.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 42 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

44. The Council must establish policy and procedures for the identification, assessment and mitigation of fraud risk to the First Nation including misappropriation of assets.

Operational Controls

45. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

46. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

47. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

48.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the director of operations & administration within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

49.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

50.(1) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(4) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 54(1).

Special Purpose Reports

51.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

52.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

53.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

54.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(3) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 51.

Review of Audited Annual Financial Statements

55.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

56.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

57.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements for the previous fiscal year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 51, including the auditor's report.

(4) The director of operations & administration must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

58. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

59. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

60. If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

61. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

62. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 65; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

63. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

64. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

65.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

66.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

67. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

68.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 20,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

69.(1) If a report is made to the Chair of the Audit and Finance Committee under subsection 68(3), the director of operations & administration must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 68, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

70.(1) All reasonable steps must be taken by the director of operations & administration, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 68 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 68 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The director of operations & administration and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 68 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 68; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 68.

Liability for Improper Use of Money

71.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or a law made under paragraph 5(1)(d) of the Act is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

72.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

73.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Other Revenues

74.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

75.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Non-Derogation

76. Nothing in this Agreement shall be construed so as to abrogate or derogate from aboriginal or treaty rights of the First Nation or its members.

Coming into Force

77. (1) This section and the operative portions of sections 1-6, 23, 26, 28, 46-50, 52-56, 60, 73, 74 and 76 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 19(1), 20, 21(1-3), 22(2), (3) and (5), 24, 25, 29, 57 and 68-71 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 1st day of November, 2019, at North Battleford, in the Province of Saskatchewan at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of Four (4) members of Council was present throughout.

Chief Tanya Aguilar-Antiman

Councillor Tristan Bird

Councillor Brenda Mosquito

Kyle Stone
Councillor Kyle Stone

Councillor Laurie Moosomin

Deborah Stone
Councillor Deborah Stone

30 |

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Muskeg Lake Cree Nation in the Province of Saskatchewan,

Muskeg Lake Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MUSKEG LAKE CREE NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Muskeg Lake Cree Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Muskeg Lake Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Bylaw No. 1 of the Muskeg Lake Indian Reserve #102A*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Muskeg Lake Cree Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Bylaw No. 1 of the Muskeg Lake Indian Reserve #102A*.

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21st day of August, 2019, at Muskeg Lake, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Kelly J Wolfe

Councillor Harry J Lafond

Councillor Paul K Ledoux

Councillor Cliff Tawpisin Sr.

Councillor Curtis Lafond

Councillor Tina Arcand

Councillor Terran Keewatin

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$602,795
TOTAL REVENUES	**$602,795**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$100,000
b. General Administrative	$100,000
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing (service agreement)	$ 50,000
b. Firefighting (service agreement)	$100,000
c. Regulatory Measures (service agreement)	$ 20,000
d. Other Protective Services (service agreement)	$14,907
3. Transportation	
a. Roads and Streets (service agreement)	$ 37,184
b. Snow and Ice Removal (service agreement)	$ 37,184
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation (service agreement)	$ 12,395
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	

h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal (service agreement)	$ 75,378
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	$ 25,747
7. Contingency Amount	$ 30,000
TOTAL EXPENDITURES	**$602,795**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$ 0**

Note: The following are the service agreements with third-party service providers, and the amounts indicated are the amounts payable by the First Nation under each agreement during the budget year:

a. City of Saskatoon, various municipal services	$347,048.52

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Muskeg Lake Cree Nation in the Province of Saskatchewan,

Muskeg Lake Cree Nation
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

MUSKEG LAKE CREE NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Muskeg Lake Cree Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Muskeg Lake Cree Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means *Bylaw No. 1 of the Muskeg Lake Indian Reserve #102A*;

"First Nation" means the Muskeg Lake Cree Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Bylaw No. 1 of the Muskeg Lake Indian Reserve #102A.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8 . This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 21st day of August, 2019, at Muskeg Lake, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Kelly J Wolfe

Councillor Harry J Lafond

Councillor Paul K Ledoux

Councillor Cliff Tawpisin Sr.

Councillor Curtis Lafond

Councillor Tina Arcand

Councillor Terran Keewatin

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1000 OF ASSESSED VALUE
Non-Arable (Range) Land and Improvements	
Other Agricultural Land and Improvements	
Residential	
Multi-Unit Residential	
Seasonal Residential	
Commercial and Industrial	15.2511
Elevators	
Railway Rights-of-Way and Pipeline	

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Ocean Man First Nation in the Province of Saskatchewan,

Ocean Man First Nation
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

OCEAN MAN FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Ocean Man First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Ocean Man First Nation Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Ocean Man First Nation Property Assessment And Taxation By-Law*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Ocean Man First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Ocean Man First Nation Property Assessment And Taxation By-Law*.

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4th day of September, 2019, at Ocean Man, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Constance Big Eagle

Councillor Faye McArthur

Councillor Timothy Standingready

Councillor Daniel Akachuk

Councillor Jason Big Eagle

Councillor Craig Big Eagle

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$52,000
TOTAL REVENUES	**$52,000**
PART 2: EXPENDITURES	
1. Other Services	
a. Social Programs and Assistance – Day Care Program	$12,000
b. Education – Primary School Education Program	$38,000
2. Contingency Amount	$2,000
TOTAL EXPENDITURES	**$52,000**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Ocean Man First Nation in the Province of Saskatchewan,

Ocean Man First Nation
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

OCEAN MAN FIRST NATION

ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Ocean Man First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Ocean Man First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Ocean Man First Nation Property Assessment And Taxation By-Law*;

"First Nation" means the Ocean Man First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" means an interest in land that is subject to taxation under the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Ocean Man First Nation Property Assessment And Taxation By-Law*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one dollar ($1), the taxable property shall be taxed at zero dollars ($0) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4th day of September, 2019, at Ocean Man, in the Province of Saskatchewan.

1

A quorum of Council consists of four (4) members of Council.

Chief Constance Big Eagle

Councillor Faye McArthur

Councillor Timothy Standingready

Councillor Daniel Akachuk

Councillor Jason Big Eagle

Councillor Craig Big Eagle

SCHEDULE
TAX RATES

	RATE PER $1000 OF ASSESSED VALUE
Non-Arable (Range) Land and Improvements	4.96
Other Agricultural Land and Improvements	4.96
Residential	7.24
Multi-Unit Residential	7.24
Seasonal Residential	7.24
Commercial and Industrial	19.79
Resource – including Oil Wells, Transmission Pipelines	23.20
Elevators	19.79
Railway Rights-of-Way and Pipeline	19.79

OCEAN MAN FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW, 2019

[April 1, 2019 Standards]

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures *17*

DIVISION 3 - Borrowing *17*

DIVISION 4 - Risk Management *18*

DIVISION 5 - Financial Reporting *21*

DIVISION 6 - Information and Information Technology *26*

PART V - Tangible Capital Assets **27**

PART VI - Reporting Breaches **29**

PART VII - Miscellaneous **31**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Ocean Man First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of Ocean Man First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Ocean Man First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law,

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 5 of Part IV;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 56;

"borrowing member" means a first nation that is a borrowing member under the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"chief administrative officer" means the person appointed chief administrative officer under section 17;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"director of finance" means the person appointed director of finance under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 11;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Ocean Man First Nation;

"First Nations Finance Authority" means the First Nations Finance Authority established under the Act;

"First Nations Tax Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"FMB" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"FMB standards" means the standards established from time to time by the FMB under the Act;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the First Nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 26;

"officer" means the chief administrative officer, director of finance, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"special purpose report" means a report described in section 55;

"standards" means the standards established from time to time under the Act;

"strategic plan" means the plan referred to in section 25; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 19 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Calculation of Time

4. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

5.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

6. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

7.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies and Procedures

8.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies and procedures relating to the financial administration of the First Nation that are inconsistent with this Law, the Act, or GAAP – except as permitted in subsection 55(2) of this Law.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must ensure that all procedures made under this Law are

(a) consistent with, and made under the authority of, a policy approved by the Council, and

(b) approved by the Council or the chief administrative officer.

(6) The Council must document all First Nation policies and procedures referred to in this Law and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

9.(1) In this section,

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

10. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

11.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent,

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent, and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor, and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than thirty six (36) consecutive months.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee, or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

12. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings,

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it, and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

13.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the chief administrative officer and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The chief administrative officer or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the chief administrative officer or the director of finance, or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee, and

(b) as soon as practicable after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the chief administrative officer, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

14.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually review and recommend to the Council for approval a strategic plan and a multi-year financial plan;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council;

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval;

(e) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(f) carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Committee's duties specified in this Law; and

(g) perform any other duties of the Committee under this Law.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit and Oversight Responsibilities

15. The Committee must carry out the following audit and oversight activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) periodically review and make recommendations to the Council on policies and procedures on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(e) monitor financial reporting risks and risk of fraud and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) conduct a review of this Law under section 80 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(g) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

16. Subject to paragraph 14(1)(e), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council any other matter respecting the financial administration of the First Nation.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Chief Administrative Officer

17.(1) The Council must appoint a person as chief administrative officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the chief administrative officer is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(b) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(c) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(d) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and risk of fraud;

(e) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (d) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(f) to perform any other duties of the chief administrative officer under this Law; and

(g) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief administrative officer's duties specified in this Law.

(3) The chief administrative officer may assign the performance of any of the chief administrative officer's duties or functions (except the approval of procedures made under this Law)

(a) to an officer or employee of the First Nation, and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the chief administrative officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

18.(1) The Council must appoint a person as director of finance of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief administrative officer, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 51, the quarterly financial statements required in section 52 and the draft annual financial statements required in sections 53 and 54;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of the multi-year financial plan;

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies and procedures respecting the financial administration of the First Nation;

(i) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and risk of fraud and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the director of finance under this Law; and

(m) to carry out any other activities specified by the chief administrative officer that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of finance's duties under this Law.

(3) With the approval of the chief administrative officer, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee,

contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

19.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of finance, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the director of finance the draft and amended budgets for the component of the budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the director of finance the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the chief administrative officer, director of finance, Finance and Audit Committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the chief administrative officer, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the chief administrative officer, the director of finance, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the chief administrative officer must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the chief administrative officer must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Policy/Procedure for Conflicts of Interest

21.(1) The Council must establish policies and procedures for the avoidance, mitigation and disclosure of actual or potential conflicts of interest by councillors, officers, employees, committee members, contractors and agents.

(2) The policies and procedures referred to in subsection (1) must provide for the following:

(a) defining private interests that could result in a conflict of interest;

(b) keeping records of all disclosures and declarations made relating to actual or potential conflicts of interest;

(c) specifying restrictions on the acceptance of gifts and benefits that might reasonably be seen to have been offered in order to influence the making of a decision;

(d) prohibiting any person who has a conflict of interest from attempting to influence a decision or from participating in the making of a decision respecting the matter in which the person has a conflict of interest; and

(e) specifying how any undisclosed or any alleged but not admitted conflicts of interest of councillors are to be addressed.

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law, policies, procedures and any applicable standards,

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation,

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances, and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the applicable policy and procedure made under section 21.

(2) Annually a councillor must file with the chief administrative officer a written disclosure of his or her private interests which could result in a conflict of interest.

(3) If a councillor believes he or she has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances to the council in writing as soon as practicable.

(4) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may take any or all of the following actions:

(a) remove the councillor from their assigned administrative responsibilities or portfolio;

(b) withhold the councillor's compensation or honoraria for a period of time;

(c) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(d) take any other appropriate action authorized under any other First Nation law, code or policy;

(e) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation,

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation, and

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards,

(b) comply with all policies and procedures of the First Nation, and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any the applicable policy and procedure made under section 21.

(3) If an officer, employee, committee member, contractor or agent believes he or she has a conflict of interest, that person must disclose the circumstances in writing as soon as practicable to the chief administrative officer or, in the case of the chief administrative officer, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(4) The Council must incorporate the relevant provisions of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(5) If a person contravenes a provision of this subsection, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) the council may use any legal means available to it to remedy the situation.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Strategic Plan

25.(1) The Council must

(a) approve a strategic plan that sets out the long-term vision for the First Nation and its members; and

(b) review the strategic plan on a regular, periodic basis and revise it as necessary

(2) The Council must take the strategic plan into account when making financial decisions which will impact members of the First Nation or the First Nation's financial assets.

Multi-year Financial Plan

26.(1) The multi-year financial plan referred to in this section is to be used by the First Nation for the purpose of informing its financial decision-making in a manner that is consistent with and supports the vision of the strategic plan.

(2) The multi-year financial plan must comply with the following:

(a) have a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) be based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) set out projected revenues, segregated by significant category;

(d) set out projected expenditures, segregated by significant category; and

(e) indicate whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

(3) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(4) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft multi-year financial plan prepared by the director of finance and recommend a multi-year financial plan to the Council for approval.

(5) No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan for the next fiscal year.

Annual Budget

27.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget for the next fiscal year.

(3) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft annual budget prepared by the director of finance and recommend an annual budget to the Council for approval.

(4) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the budget for the next fiscal year.

(5) On or before June 15 of each year, the director of finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

(6) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the budget to the Council for approval.

(7) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues,

(b) the multi-year financial plan demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced, and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Budgets

29.(1) The Council must approve any change to the budget.

(2) Subject to subsection 27(7) and any emergency expenditure referred to in paragraph 35(c), unless there is a substantial and unforeseen change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the First Nations Tax Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the strategic plan;

(b) the multi-year financial plan;

(c) the proposed annual budget, including

(i) any budget deficits, and

(ii) any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues; and

(d) extraordinary expenditures.

DIVISION 2 - Revenues and Expenditures

Financial Institution Accounts

32.(1) The First Nation must establish a separate local revenue account in a financial institution for money from local revenues

(2) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (1) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Local Revenue Expenditures

33. Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

Budget Approved Expenditures

34. The First Nation may only expend First Nation funds if the expenditure has been approved in the budget in effect at the time of the expenditure.

Required Policies and Procedures

35. The Council must establish policies and procedures respecting the following matters:

(a) effective management and control of all First Nation cash, funds and revenues, including internal controls for financial institution accounts and asset management;

(b) effective management of all First Nation expenditures, including internal controls for financial institution accounts and the procurement of goods and services;

(c) expenditures for an emergency purpose which was not anticipated in the budget but which is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law;

(d) management of advances, holdbacks, deposits and refunds;

(e) collection and charging of interest;

(f) writing off and extinguishing debts; and

(g) fiscal year-end surpluses.

DIVISION 3 - Borrowing

Policies/Procedures for Borrowing

36.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the incurring of debt, granting security, debt management and use of borrowed funds by the First Nation.

(2) The Council may approve the borrowing of money by the First Nation in accordance with the policies and procedures of the First Nation and this Law.

Borrowing Member Requirements

37.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

38. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in Part V.

Execution of Security Documents

39.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the chief administrative officer or the director of finance.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

DIVISION 4 - Risk Management

Management of Business Activity

40.(1) If the First Nation intends to carry out for-profit activities, the Council must establish policies and procedures respecting the limitation or management of the risks associated with the First Nation carrying on those activities.

(2) The Council may approve the First Nation carrying on for-profit activities in accordance with the policies and procedures established by the Council.

Guarantees and Indemnities

41.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 76,

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party, or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 76, the Council must make policies and procedures respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Investments

42.(1) The First Nation may invest the First Nation's financial assets under the conditions set out in this Law or in another First Nation law.

(2) If the First Nation intends to invest the First Nation's financial assets, the Council must first approve an investment management strategy.

(3) The Council must establish policies and procedures respecting the development, approval and periodic review of an investment management strategy for the First Nation's financial assets.

(4) If the First Nation is authorized to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the director of finance to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council, or

(b) in accordance with the investment management strategy approved by the Council under subsection (2).

(5) Despite any other provision in this Law, the First Nation may only invest the following funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments

in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds; and

(b) local revenues.

(6) The Council must establish policies and procedures identifying the financial institutions or types of financial institutions in which the First Nation may invest its funds.

Loans

43.(1) The Council must establish policies and procedures respecting the First Nation lending First Nation's financial assets including actions to ensure effective management and collection of these loans.

(2) The Council may approve the lending of First Nation's financial assets in accordance with the policies and procedures of the First Nation.

Permitted Loans to First Nation Members

44.(1) The First Nation may make a loan to a member of the First Nation if

(a) the loan is made from a program approved by the Council, and

(b) the program provides for universal accessibility, has published terms and conditions, and is transparent.

(2) If the First Nation intends to make loans to members of the First Nation, the Council must make policies and procedures for the effective management and operation of the program referred to in this section.

(3) The Council may approve the making of loans to members of the First Nation in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (2).

Risk Assessment and Management

45.(1) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the chief administrative officer must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

46.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 45 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Risk of Fraud

47. The Council must establish policy and procedures for the identification and assessment of the risk of fraud in the First Nation.

Operational Controls

48. The Council must establish policies and procedures respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 5 - Financial Reporting

GAAP

49. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

50.(1) The director of finance must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation, and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the FMB, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

51.(1) The director of finance must prepare monthly financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the chief administrative officer within a reasonable period of time following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

52.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

53.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include all the financial information of the First Nation for the fiscal year.

(5) The director of finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within a reasonable period of time following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(7) For purposes of this section, a reasonable period of time means a period of time which will allow the annual financial statements to be audited within the time required in subsection 58(1).

Local Revenues Annual Financial Statements

54.(1) The director of finance must prepare, at least once each calendar year, separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards.*

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if FMB's *Local Revenue Financial Reporting Standards*

permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

55.(1) The director of finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 9;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation; and

(d) any other report required under the Act or an agreement.

(2) The director of finance may prepare special purpose reports on the basis of accounting other than GAAP if necessary to comply with any reporting obligations the First Nation has under an agreement.

Appointment of Auditor

56.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered, or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the content required by the Canadian generally accepted auditing standards.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members, and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada its respective counterpart in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances, and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

57.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request, and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control, and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee, and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Assurance Requirements

58.(1) The auditor must provide an audit report on the annual financial statements referred to in section 53 not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54 must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 in accordance with Canadian generally accepted auditing standards.

(4) The auditor must provide an audit report or a review engagement report on the special purpose reports referred to in section 55.

Review of Audited Annual Financial Statements

59.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54.

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration within a reasonable period of time after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

60.(1) Before the annual financial statements referred to in both sections 53 and 54 may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council,

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the director of finance, and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in section 53 must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in section 54; or

(b) the audited annual financial statements referred to in section 53 if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

61.(1) No later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must publish an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include

(a) a description of the services and operations of the First Nation, and

(b) a progress report on any established objectives and performance measures of the First Nation.

(3) The annual report referred to in subsection (1) must include or incorporate by reference

(a) the audited annual financial statements referred to in sections 53 and 54 for the previous year, and

(b) any special purpose reports referred to in section 55, including the auditor's report.

(4) The chief administrative officer must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member, and

(b) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(5) The Council must establish policies and procedures respecting an accessible process and remedy available to members of the First Nation who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation or access to the audited annual financial statements and special purpose reports incorporated by reference in the annual report.

DIVISION 6 - Information and Information Technology

Ownership of Records

62. The Council must establish policies and procedures to ensure that all records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

Record Keeping

63. The Council must establish policies and procedures respecting

(a) the preparation, maintenance, security, storage, access to and disposal of records of the First Nation, and

(b) the confidentiality, control and release of First Nation information that is in the possession of the First Nation, the Council, councillors, committee members, employees, contractors or agents of the First Nation.

Account Records

64.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the director of finance must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

65. The Council must establish policies and procedures respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Tangible Capital Assets

Definitions

66. In this Part,

"First Nation tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, planning, maintenance, replacement and oversight for First Nation tangible capital assets as described in section 69; and

"tangible capital asset project" means the acquisition, construction, repair or replacement of a First Nation tangible capital asset, but does not include routine maintenance.

Council General Duties

67. The Council must take reasonable steps to ensure that First Nation tangible capital assets are

(a) recorded in an assets register,

(b) adequately safeguarded,

(c) maintained in accordance with a life-cycle management program described in this Part, and

(d) planned, financed, managed and constructed to acceptable community standards.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

68. The Council must establish and manage a tangible capital assets reserve fund to be applied for the purpose of funding expenditures for tangible capital asset projects carried out under this Part.

Life-cycle Management Program

69.(1) The Council must establish a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets which includes the following:

(a) the development, maintenance and updating of an assets register for First Nation tangible capital assets;

(b) the regular, periodic inspection of First Nation tangible capital assets;

(c) for routine maintenance of First Nation tangible capital assets, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of required maintenance for the next fiscal year;

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs; and

(iii) a budget for required annual maintenance for the next fiscal year; and

(d) for tangible capital asset projects, preparation of the following:

(i) a plan for annual scheduling of projects for the next fiscal year; and

(ii) short and long-term forecasting of estimated costs of projects; and

(e) the annual review by the Finance and Audit Committee of the proposed scheduling and budgets for routine maintenance and tangible capital asset projects.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting

(a) a life-cycle management program for First Nation tangible capital assets, and

(b) tangible capital asset projects.

Tangible Capital Asset Projects Management

70.(1) The Council must establish policies and procedures respecting procurement, contract and risk management and administration of tangible capital asset projects.

(2) All tangible capital asset projects must be managed in accordance with the policies and procedures referred to in subsection (1).

Policy for Information or Involvement of First Nation Members

71. The Council must establish policies and procedures respecting the means by which First Nation members must be informed about or involved in consideration of tangible capital asset projects.

PART VI - Reporting Breaches

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

72.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with applicable policies and procedures referred to in section 21,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the chief administrative officer or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

73.(1) If a report is made to the chief administrative officer under subsection 72(3), the chief administrative officer must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 72, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

74.(1) All reasonable steps must be taken by the chief administrative officer, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 72 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 72 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The chief administrative officer and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies and procedures

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 72 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 72; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 72.

Liability for Improper Use of Money

75.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

76.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

PART VII - Miscellaneous

FMB Standards

77.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the FMB under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable FMB standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a FMB standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the FMB standard.

Delegated Authority for Local Revenues

78.(1) This section applies to the First Nation only if it is

(a) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(b) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

Delegated Authority for Other Revenues

79.(1) This section applies to the First Nation only if it is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if the FMB gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that

third-party management of the First Nation's other revenues is required, the Council of the First Nation delegates to the FMB

(a) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(b) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Periodic Review and Changes of Law

80.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of proposed amendments of this Law.

(3) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(4) Any amendment of this Law must be reviewed by the FMB and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Coming into Force

81.(1) This section and the operative portions of sections 1-6, 24, 27, 29, 30, 49-54, 56-60, 64 and 77-79 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 7, 10, 11(1), 17(1), 18(1), 20(1), 21, 22(1-3), 23(2),(3) and (5), 25, 26, 31, 61 and 72-75 come into force on January 1, 2021.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 7th day of October, 2019, at Regina, in the Province of Saskatchewan at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of four (4) members of Council was present throughout.

Chief Connie BigEagle

Councillor Daniel Akachuk

Councillor Craig BigEagle

Councillor Jason W. BigEagle

Councillor Faye McArthur

Councillor Timothy Standingready

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Pheasant Rump Nakota First Nation in the Province of Saskatchewan,

Pheasant Rump Nakota First Nation
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

PHEASANT RUMP NAKOTA FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Pheasant Rump Nakota First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the Pheasant Rump Nakota *First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Pheasant Rump Nakota First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Pheasant Rump Nakota First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Pheasant Rump Nakota First Nation Property Taxation Law, 2016.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2010, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 30th day of August, 2019, at the Pheasant Rump Nakota band administration office, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Signatures attesting to the enactment of this Law:

Councillor Julie Kakakaway

Councillor Patsy McArthur-Fleming

Councillor Misty McArthur

Councillor Juanita McArthur-BigEagle

Approval, and witness to signatures:

Chief Ira McArthur

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$41,485
TOTAL REVENUES	**$41,485**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$15,000
b. General Administrative	$10,000
c. Other General Government	$10,000
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	$1,000
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	$1,000
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	

g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$3,000
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	$ 985
7. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	
8. Contingency	
Contingency amount	$ 500
TOTAL EXPENDITURES	**$41,485**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Pheasant Rump Nakota First Nation in the Province of Saskatchewan,

Pheasant Rump Nakota First Nation
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

PHEASANT RUMP NAKOTA FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Pheasant Rump Nakota First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Pheasant Rump Nakota First Nation Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Pheasant Rump Nakota First Nation Property Assessment Law, 2016*;

"First Nation" means the Pheasant Rump Nakota First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Pheasant Rump Nakota First Nation Property Taxation Law, 2016*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 30th day of August, 2019, at the Pheasant Rump Nakota band administration office, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Signatures attesting to the enactment of this Law:

Councillor Julie Kakakaway

Councillor Patsy McArthur-Fleming

Councillor Misty McArthur

Councillor Juanita McArthur-BigEagle

Approval, and witness to signatures:

Chief Ira McArthur

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF ASSESSED VALUE
Pheasant Rump Nakota IR 68A	
Commercial and Industrial	28.3550
Pheasant Rump Nakota IR 68	
Commercial and Industrial	22.2800

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Sakimay First Nations in the Province of Saskatchewan,

Zagime Anishinabek Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 24th day of September, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ZAGIME ANISHINABEK
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of Zagime Anishinabek duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Zagime Anishinabek Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Sakimay First Nations Property Assessment Law, 2017*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means Zagime Anishinabek, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Sakimay First Nations Property Taxation Law, 2017.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. A Crooked Lake/Zagime Infrastructure reserve fund is hereby established for the purposes of capital infrastructure improvements in the Crooked Lake/Zagime area.

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of August, 2019, at Sakimay IR #74, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Bonny Acoose

Councillor Paula Acoose

Councillor Amber Sangwais

Councillor Rachel Sangwais

Councillor Cynthia Sangwais

Councillor Randy Sangwais

Councillor Randall Sparvier

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Property tax revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 370,409
b. Fees and Interest	$ 300
TOTAL REVENUES	**$ 370,709**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 10,000
b. General Administrative	$ 51,500
c. Other General Government (reconsiderations/appeals)	$ 45,000
2. Protection Services	
a. Firefighting	$ 6,500
b. Regulatory Measures (by-law enforcement)	$ 51,000
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$ 30,000
b. Snow and Ice Removal	$ 22,025
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$ 13,000
5. Community Development	
a. Planning and Zoning	$ 25,500
b. Community Planning (capital improvement study)	$ 33,000
6. Environment Health Services	
a. Garbage Waste Collection and Disposal	$ 37,000
7. Contingency	
a. contingency amount	$ 36,184
8. Transfers into Reserve Funds	
a. Crooked Lake Infrastructure Reserve Fund	$ 10,000
TOTAL EXPENDITURES	**$ 370,709**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – revenues carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

Note: This Budget includes the attached Appendix.

Appendix

Reserve Fund Balances

1. Crooked Lake Infrastructure Reserve Fund	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 0
Transfers out	
a. to current year's revenues:	$ 0
Transfers in	
a. from current year's revenues:	$ 10,000
Interest earned in current year:	$ 150
Ending balance as of March 31, 2020:	$ 10,150

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Sakimay First Nations in the Province of Saskatchewan,

Zagime Anishinabek Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 18th day of July, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

ZAGIME ANISHINABEK
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the *Zagime Anishinabek* duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Zagime Anishinabek Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Sakimay First Nations Property Assessment Law, 2017*;

"First Nation" means the Zagime Anishinabek, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Sakimay First Nations Property Taxation Law, 2017.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($100), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($100) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 19 day of June, 2019, at Sakimay IR 74, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Bonny Acoose

Councillor Paula Acoose

Councillor Amber Sangwais

Councillor Rachel Sangwais

Councillor Cynthia Sangwais

Councillor Aaron Sinclair

Councillor Randall Sparvier

SCHEDULE

TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 OF TAXABLE VALUE
Non-Arable (Range) Land and Improvements	7.12
Other Agricultural Land and Improvements	7.12
Residential	7.12
Multi-Unit Residential	7.12
Seasonal Residential	7.12
Commercial and Industrial	7.12
Elevators	7.12
Railway Rights-of-Way and Pipeline	7.12

THUNDERCHILD FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **15**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *15*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *18*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *22*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *29*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *34*

PART V - Capital Projects **36**

PART VI - Miscellaneous **40**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **44**

PART I - Interpretation **1**

PART II - Councillors and Committee Members **2**

PART III - Officers and Employees **5**

PART IV - Contractors **7**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Thunderchild First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes; and

C. The Council of the Thunderchild First Nation wishes to repeal and replace the *Thunderchild First Nation Financial Administration Law, 2017* (as amended).

NOW THEREFORE the Council of the Thunderchild First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Thunderchild First Nation Financial Administration Law, 2019*.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"chief financial officer" means the person appointed chief financial officer under section 19;

"director of operations" means the person appointed director of operations under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Thunderchild First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the director of operations, chief financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the chief financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice- chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the director of operations and the chief financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The director of operations or the chief financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the director of operations or the chief financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the director of operations, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Director of Operations

18.(1) The Council must appoint a person as director of operations of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the director of operations is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the director of operations considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the director of operations under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the director of operations' duties specified in this Law.

(3) The director of operations may assign the performance of any of the director of operations' duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the director of operations of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Chief financial officer

19.(1) The Council must appoint a person as chief financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the director of operations, the chief financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the chief financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the director of operations that are not contrary to the Act or inconsistent with the chief financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the director of operations, the chief financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the chief financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the chief financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the chief financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the chief financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the chief financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the director of operations, chief financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the director of operations, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the director of operations, the chief financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the director of operations must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the director of operations must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of

the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the chief financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the chief financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to subsection 27(6) and section 37, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the director of operations or the chief financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The chief financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The chief financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The director of operations may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the director of operations the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure of local revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The director of operations or the chief financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the director of operations or chief financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the director of operations or the chief financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The director of operations or the chief financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the chief financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the chief financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the chief financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the director of operations or the chief financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the chief financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the chief financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the chief financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the chief financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the chief financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the director of operations must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the director of operations must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The chief financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the chief financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the chief financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The chief financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the chief financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The chief financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the chief financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The chief financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local Revenues Annual Financial Statements

74.(1) The chief financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The chief financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the chief financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The director of operations must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the director of operations to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The director of operations must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The director of operations must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the chief financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of

organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the director of operations must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The director of operations must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the director of operations must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the chief financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The director of operations may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the director of operations, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the director of operations or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the director of operations under subsection 101(3), the director of operations must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the director of operations, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The director of operations and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Repeal

108. The *Thunderchild First Nation Financial Administration Law, 2017* (as amended) is repealed.

Coming into Force

109. This Law comes into force the day after it is approved by the Board under section 9 of the Act.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9th day of October, 2019, at Thunderchild, in the Province of Saskatchewan at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of five (5) members of Council was present throughout.

Chief James Snakeskin

Councillor Walter Jimmy

Councillor Michael Linklater

Councillor John Noon

Councillor Barry Paddy

Councillor Melvin Thunderchild

Councillor Savana Walkingbear

Councillor Billy Yellowhead

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the director of operations:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The director of operations must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the director of operations must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the director of operations under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The director of operations must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the director of operations or, in the case of the director of operations, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the director of operations or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the director of operations or, in the case of the director of operations, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the White Bear First Nations in the Province of Saskatchewan,

White Bear First Nations Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 31st day of October, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WHITE BEAR FIRST NATIONS
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the White Bear First Nations duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *White Bear First Nations Annual Expenditure Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *White Bear First Nations Assessment Law, 2018*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the White Bear First Nations, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *White Bear First Nations Property Taxation Law, 2019.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning January 1, 2019, and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

9. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11.(1) The Schedule attached to this Law, including any Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

12. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 29th day of October 2019, at White Bear, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Nathan Pasap

Councillor Debbie Ann Maxie

Councillor Bernard Shepard

Councillor Dez Standingready

Councillor Diette Kinistino

Councillor Tanya Littlechief

Councillor Brett Standingready

COLLEEN LONECHILD
Notary Public
SASKATCHEWAN

My appointment expires
June 30, 2022

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax	$513,257
TOTAL REVENUES:	**$513,257**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Other General Government	$508,125
2. Contingency Amounts	
a. Contingency Amounts	$5,133
TOTAL EXPENDITURES:	**$513,257**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the White Bear First Nations in the Province of Saskatchewan,

White Bear First Nations Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 31st day of October, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WHITE BEAR FIRST NATIONS
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the White Bear First Nations duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *White Bear First Nations Annual Tax Rates Law, 2019*.

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *White Bear First Nations Assessment Law, 2018*;

"First Nation" means the White Bear First Nations, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *White Bear First Nations Property Taxation Law, 2019*.

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Notwithstanding section 3, where the amount of the tax levied on taxable property in a taxation year is less than one hundred dollars ($ 100.00), the taxable property shall be taxed at one hundred dollars ($ 100.00) for the taxation year.

5. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

6. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

7. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

8. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

9. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

1

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 29 day of October 2019, at White Bear, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Nathan Pasap

Councillor Debbie Ann Maxie

Councillor Bernard Shepard

Councillor Dez Standingready

Councillor Diette Kinistino

Councillor Tanya Littlechief

Councillor Brett Standingready

COLLEEN LONECHILD
Notary Public
SASKATCHEWAN

My appointment expires
June 30, 2022
Colleen Lonechild

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed Value in:
6 Commercial and Industrial	29.79787
8 Railway Rights-of-Way and Pipeline	28.27114

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Whitecap Dakota First Nation in the Province of Saskatchewan,

Whitecap Dakota First Nation
Annual Expenditure Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 31st day of October, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

Clarence Jules

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WHITECAP DAKOTA FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law;

C. Subsection 10(2) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law or a law under paragraph 5(1)(a.1) to make, at least once each year, a law establishing a budget for the expenditure of revenues raised under those laws; and

D. The Council of the First Nation wishes to establish an annual budget for the expenditure of revenues raised in the current taxation year, and wishes to authorize expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

NOW THEREFORE the Council of the Whitecap Dakota First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Whitecap Dakota First Nation Annual Expenditure Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during a budget year, and setting out expenditures made in accordance with section 13.1 of the Act;

"Assessment Law" means the *Whitecap Dakota First Nation Property Assessment Law, 2012*;

"Council" has the meaning given to that term in the Act;

"First Nation" means the Whitecap Dakota First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"Law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 5(1)(b) of the Act as required by subsection 10(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a local revenue law and payments made to the First Nation in lieu of a tax imposed by a law made under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act; and

"Taxation Law" means the *Whitecap Dakota First Nation Property Taxation Law, 2012.*

3. The First Nation's annual budget for the budget year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2020, is attached as a Schedule and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget or in accordance with section 13.1 of the Act.

5. The expenditures made in the current year before this Law is enacted are included in the annual budget and are authorized by this Law.

6. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this Law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this Law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

7. The DCC Transportation Facilities reserve fund is hereby established for the purposes of implementing the *Whitecap Dakota First Nation Development Levies (Development Cost Charges) Law, 2016.*

8. This Law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

10. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12.(1) The Schedule attached to this Law, including the Appendices, forms part of and is an integral part of this Law.

(2) A reference to the Schedule is a reference to the Schedule to this Law.

13. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of October, 2019, at Whitecap, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Darcy Bear

Councillor Dwayne Eagle

Councillor Dalyn Bear

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1.	Local revenues to be collected in budget year:	
	a. Property Tax Revenues	$ 191, 068
	b. Payments received in lieu of taxes	$ 1, 100, 000
TOTAL REVENUES		**$ 1, 291, 068**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	$ 180, 000
c. Other General Government	$ 6, 000
2. Protection Services	
a. Policing	$ 35, 000
b. Firefighting	$ 60, 000
c. Regulatory Measures	$ 5, 000
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$ 250, 000
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$ 70, 000
b. Culture	$ 50, 000
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Education	$ 100, 000
b. Housing (including muli-unit)	$ 230, 000
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	$ 105, 000
b. Sewage Collection and Disposal	$ 50, 000
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$ 90, 000
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	

7. Fiscal Services	
a. Long-term Borrowing Payments to the First Nations Finance Authority	
b. Interim Financing Payments to the First Nations Finance Authority	
c. Other Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health	$ 47, 157.32
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	
9. Grants:	
a. Home owner grant equivalents:	$
b. Other grants:	
i.	$
ii.	$
iii.	$
10. Contingency Amount	$ 12, 910.68
TOTAL EXPENDITURES	**$ 1, 291, 068**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$ 0
BALANCE	**$ 0**

Note: This Budget includes the attached appendices.

Appendix A

Reserve Fund Balances for Revenues Included in Part 1 of the Schedule

1. Reserve Fund Balance	
Beginning balance as of April 1st, 2019 :	$ 185, 100
Transfers out	
a. to current year revenues:	$
b. to reserve fund as a transfer:	$
c. moneys borrowed for another purpose:	$
Transfers in	
a. from current year revenues:	$
b. from reserve fund as a transfer to fund:	$
c. borrowed moneys repaid to fund:	$
Interest earned in current year:	$ 10
Ending balance as of March 31st, 2020:	$ 185,110

Appendix B

Development Cost Charge Budget and Reserve Fund Balances

A. Development Cost Charge Current Year Budget

Revenues:

1. Development cost charge revenues to be collected in current year	
(a) Development Levies for Transportation Facilities	$ 76,090.63
(b) Development Levies for Drainnage Facilities	$ 50,727.09
(c) Development Levies for Providing/Improving Park/Recreation Land	$ 19,241.31
(d) Development Levies for Sewage Facilities	$ 213,403.60
(e) Development Levies for Water Facilities	$ 77,839.84
Total Development Cost Charge Revenues:	**$437,302.47**

Expenditures:

1. Development cost charge expenditures in the current year:	
(a) Drainage Facilities – Debt Repayment	$ 50,727.09
(b) Providing/Improving Park/Recreation Land – Debt Repayment	$ 19,241.31
(c) Sewage Facilities – Debt Repayment	$ 213,403.60
(d) Water Facilities – Debt Repayment	$ 77,839.84
2. Transfers in development cost charge reserve funds	
(a) Transportation Facilities	$ 76, 090.63
Total Development Cost Charge Expenditures:	**$437,302.47**
Balance:	**$ 0**

B. Development Cost Charge Reserve Fund Balances

1. DCC Transportation Facilities	
Beginning balance as of April 1, 2019 :	$ 0
Transfers in	
a. development cost charge revenues to be collected in current budget year (estimated):	$ 76, 090.63
Interest earned in current year:	$ 618.00
Ending balance as of March 31, 2020 :	$ 76, 708.63

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

The First Nations Tax Commission, pursuant to the *First Nations Fiscal Management Act*, hereby approves the following law made by the Whitecap Dakota First Nation in the Province of Saskatchewan,

Whitecap Dakota First Nation
Annual Tax Rates Law, 2019

Dated at Kamloops, British Columbia this 31st day of October, 2019.

On behalf of the First Nations Tax Commission

C.T. (Manny) Jules – Chief Commissioner
First Nations Tax Commission

WHITECAP DAKOTA FIRST NATION
ANNUAL TAX RATES LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 5 of the *First Nations Fiscal Management Act*, the council of a first nation may make laws respecting taxation for local purposes of reserve lands and interests or rights in reserve lands, including laws to establish tax rates and apply them to the assessed value of those lands and interests or rights;

B. The council of the First Nation has made a property assessment law and a property taxation law; and

C. Subsection 10(1) of the *First Nations Fiscal Management Act* requires a first nation that has made a property taxation law to, at least once each year, make a law setting the rate of tax to be applied to the assessed value of each class of lands and interests or rights;

NOW THEREFORE the Council of the Whitecap Dakota First Nation duly enacts as follows:

1. This Law may be cited as the *Whitecap Dakota First Nation Annual Tax Rates Law, 2019.*

2. In this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*, S.C. 2005, c. 9, and the regulations made under that Act;

"Assessment Law" means the *Whitecap Dakota First Nation Property Assessment Law, 2012;*

"First Nation" means the Whitecap Dakota First Nation, being a band named in the schedule to the Act;

"property taxation law" means a law enacted by the First Nation under paragraph 5(1)(a) of the Act;

"taxable property" has the meaning given to that term in the Taxation Law; and

"Taxation Law" means the *Whitecap Dakota First Nation Property Taxation Law, 2012.*

3. Taxes levied pursuant to the Taxation Law for the taxation year 2019 shall be determined by imposing the rates set out in the Schedule upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this Law have the meanings given to them in the Assessment Law and the Taxation Law.

5. Where a provision in this Law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This Law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this Law forms part of and is an integral part of this Law.

8. This Law comes into force and effect on the day after it is approved by the First Nations Tax Commission.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 7th day of October, 2019, at Whitecap, in the Province of Saskatchewan.

A quorum of Council consists of Two (2) members of Council.

Chief Darcy Bear

Councillor Dwayne Eagle

Councillor Dalyn Bear

SCHEDULE
TAX RATES

PROPERTY CLASS	RATE PER $1,000 of assessed value in:
Residential	9.1878
Multi-Unit Residential	11.455
Commercial and Industrial	10.7133

WHITECAP DAKOTA FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION LAW

2019

(2016 Standards)

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *17*

DIVISION 3 - Expenditures *17*

DIVISION 4 - General Matters *20*

DIVISION 5 - Borrowing *21*

DIVISION 6 - Risk Management *24*

DIVISION 7 - Financial Reporting *28*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *33*

PART V - Capital Projects **35**

PART VI - Miscellaneous **39**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **44**

PART I - Interpretation **44**

PART II - Councillors and Committee Members **45**

PART III - Officers and Employees **48**

PART IV - Contractors **49**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 9 of the *First Nations Fiscal Management Act,* the Council of a first nation may make laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Whitecap Dakota First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a law for such purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Whitecap Dakota First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Law may be cited as the *Whitecap Dakota First Nation Financial Administration Law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Law:

"Act" means the *First Nations Fiscal Management Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 76;

"Board" means the First Nations Financial Management Board established under the Act;

"Board standards" means the standards established from time to time by the Board under the Act;

"borrowing member" means a first nation that has been accepted as a borrowing member under section 76 (2) of the Act and has not ceased to be a borrowing member under section 77 of the Act;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Commission" means the First Nations Tax Commission established under the Act;

"Commission standards" means the standards established from time to time by the Commission under the Act;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Whitecap Dakota First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 24;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"local revenue account" means an account with a financial institution into which local revenues are deposited separately from other moneys of the first nation;

"local revenue law" means a local revenue law made by the First Nation under the Act;

"local revenues" means money raised under a local revenue law;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 25;

"officer" means the senior manager, senior financial officer, tax administrator and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"other revenues" means other revenues as defined in section 3 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18;

"special purpose report" means a report described in section 75;

"standards" means the standards established from time to time under the Act; and

"tax administrator" means the person appointed tax administrator under section 20 or the First Nation's local revenue laws.

(2) Except as otherwise provided in this Law, words and expressions used in this Law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this Law, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6.(1) If there is a conflict between this Law and another First Nation law, other than a code or a local revenue law, this Law prevails.

(2) If there is a conflict between this Law and the Act, the Act prevails.

(3) If there is a conflict between this Law and a local revenue law, the local revenue law prevails.

Scope and Application

7. This Law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Law.

(2) Subject to paragraph 5(1)(f) of the Act, this Law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this Law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) Council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, Council must provide the chair with any materials or information provided to Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this Law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including the audited annual financial statements respecting the local revenue account and any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Law under section 106 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 21;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets and, with advice and input from the tax administrator, to prepare any draft amendments to the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues ;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 71, the quarterly financial statements required in section 72 and the draft annual financial statements required in sections 73 and 74;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this Law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend procedures to Council for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this Law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this Law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or

agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Tax Administrator

20.(1) If the First Nation is collecting local revenues, the Council must appoint a person as tax administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior financial officer, the tax administrator is responsible for performing the tax administrator's duties or functions under the First Nation's local revenue laws, the Act and this Law.

(3) In addition to any duties or functions under the First Nation's local revenue laws and the Act, the tax administrator is responsible for the following:

(a) to manage local revenues and the local revenue account on a day-to-day basis;

(b) to recommend to the senior financial officer the draft and amended budgets for the component of the annual budget respecting local revenues;

(c) to recommend to the senior financial officer the local revenues components of the multi-year financial plan;

(d) on request, to provide advice to the senior manager, senior financial officer, Finance and Audit committee and the Council respecting local revenues matters;

(e) to monitor compliance with the Act, the First Nation's local revenue laws and this Law in the administration of local revenues and the local revenue account; and

(f) to perform any other duties of the tax administrator under this Law.

(4) With the approval of the senior manager, the tax administrator may assign the performance of any of the duties or functions of the tax administrator to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the tax administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

21.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer, the tax administrator and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

22.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

23.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this Law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

24. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

25. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

26.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

27.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

(4) On or before June 15 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

(5) On or before June 30 of each year, the Finance and Audit Committee must review the draft amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues and recommend an amendment to the annual budget to the Council for approval.

(6) No later than July 15 of each year, the Council must approve the amendment of the component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues.

Additional Requirements for Budget Deficits

28. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) no portion of the proposed deficit originates in or relates to local revenues;

(b) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when the deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(c) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

29.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

Local Revenues Budget Requirements

30. Despite any other provisions of this Law, any part of a budget relating to local revenues must be prepared, approved and amended in accordance with applicable provisions of the Act and of the Commission standards.

Policy for First Nation Information or Involvement

31.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any component of the annual budget respecting the First Nation's local revenues;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

32.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (e);

(b) a local revenue account for money from local revenues;

(c) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(d) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(e) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 90.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

33.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 32; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 32 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

34.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a local revenue account must not be used for any purpose other than that authorized in a local revenue law or as permitted under section 13.1 of the Act.

(3) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

35. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this Law, a local revenue law or the Act.

No Expenditure Without Appropriation

36.(1) Subject to subsection 37(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

37.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

(5) For clarity, this section does not authorize an expenditure oflocal revenues.

Appropriations

38.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

39.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

40.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The tax administrator must authorize payment out of a local revenue account.

(10) Subject to subsection (9), the senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(11) Subject to subsections (8) and (9), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

41. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

42.(1) The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

(2) The tax administrator may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation from local revenues in the current fiscal year or an appropriation from that account in the next fiscal year.

Holdbacks

43. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

44.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

45.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 32(2), other than a trust account, local revenue account, or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 32(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account;

(b) the local revenue account must be retained in that account; and

(c) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

46.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

48. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

49.(1) Subject to subsections (2) and (3), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 32(2)(a).

(2) An operating surplus in the local revenue account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

(3) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

50.(1) Except as specifically authorized in this Law or in a local revenue law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Law, if the First Nation is authorized in this Law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

51.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

52.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

53.(1) If the general account described in paragraph 32(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing Member Requirements

54.(1) This section applies if the First Nation is a borrowing member.

(2) If the First Nation has obtained long-term financing secured by property taxes from the First Nations Finance Authority, the First Nation must not subsequently obtain long-term financing secured by property tax revenues from any other person.

(3) The First Nation may only obtain long-term financing from the First Nations Finance Authority as permitted under its local revenue law and the Act.

(4) Money borrowed under subsection (2) may only be used for the purposes permitted under the Act.

(5) Money borrowed by the First Nation from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues may only be used for the purposes set out in section 4 of the *Financing Secured by Other Revenues Regulations* made under the Act.

Borrowing for New Capital Projects

55.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 93(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 93(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

56. Subject to this Law and a local revenue law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation, other than a debt in relation to money borrowed under subsection 53(1).

Use of Borrowed Money

57.(1) Subject to this section and any local revenue law, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 63(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

58.(1) Subject to subsection (2), a security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

(2) A security granted by the First Nation in respect of local revenues must be signed by a councillor designated by the Council and by the tax administrator.

Operational Controls

59. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

60.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

61.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 105;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this Law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 105, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

62.(1) Except as specifically authorized in this Law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this Law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

63.(1) Money in an account described in section 32 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the Act.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 32, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 64.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest the following in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the Act and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province:

(a) government transfer funds;

(b) local revenues; and

(c) other revenues, if the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority secured by other revenues.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

64.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

65.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this Law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this Law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

66.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

67.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 66 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

68.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

69. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Separate Accounting

70.(1) The senior financial officer must account for local revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation.

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must

(a) account for all other revenues of the First Nation separately from other moneys of the First Nation; and

(b) provide the First Nations Finance Authority or the Board, on its request, with accounting information respecting the other revenues.

Monthly Financial Information

71.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

72.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

73.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(3) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(4) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 26(2).

(5) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(6) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Local RevenuesAnnual Financial Statements

74.(1) The senior financial officer must prepare separate annual financial statements respecting the First Nation's local revenues in accordance with Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the annual preparation, review, audit and approval of the annual financial statements referred to in subsection (1) including any required deadlines for completing these activities.

(3) The policies and procedures referred to in subsection (2) must be consistent with any requirements of the Board standards respecting financial reporting of local revenues.

(4) The provisions of this Law, including this section, respecting separate annual financial statements for local revenues do not apply if Board standards respecting financial reporting of local revenues permit the First Nation to report on its local revenues in its audited annual financial statements

as a distinct segment of the activities that appear in those statements and the First Nation chooses to report on its local revenues in that manner.

Special Purpose Reports

75. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 64(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

76.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Law, the Act and Board standards, where applicable, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

77.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

78.(1) The annual financial statements of the First Nation referred to in subsection 73(1) must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal-year end.

(2) The separate annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1) must be audited by the auditor at least once every calendar year.

(3) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(4) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 75.

Review of Audited Annual Financial Statements

79.(1) This section does not apply to the annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1).

(2) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(3) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the end of the fiscal year for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

80.(1) Before the annual financial statements referred to in both subsections 73(1) and 74(1) may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

(3) The following documents must be available for inspection by any person referred to in subsection 14(2) of the Act at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours:

(a) the audited annual financial statements respecting local revenues referred to in subsection 74(1), or

(b) the audited annual financial statements referred to in subsection 73(1) if those statements include a report on local revenues as a distinct segment of the activities that appear in those statements.

Annual Report

81.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements referred to in subsection 78(1) for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 75, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1)

(a) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member;

(b) to the Board as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act; and

(c) to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the report's publication, if the First Nation is a borrowing member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

82.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

83.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

84.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this Law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

85.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Account Records

86.(1) The tax administrator must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting the local revenue system of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations.*

(2) If the First Nation has a loan from the First Nations Finance Authority that is secured by other revenues, the senior financial officer must prepare, maintain, store and keep secure a complete set of all records respecting other revenues of the First Nation, including all records referred to in section 5 of the *Revenue Management Implementation Regulations* as amended by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations.*

Information Technology

87. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

88. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects funded by local revenues in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 92;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

89. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing,

planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

90. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

91. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 94 for every capital project.

Life-cycle Management Program

92.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

93.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 92 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

94.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

95. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

96. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Board Standards

97.(1) If the First Nation is a borrowing member or has a certificate issued by the Board under subsection 50(3) of the Act, the First Nation must comply with all the applicable Board standards.

(2) If the Council becomes aware that the First Nation is not complying with a Board standard referred to in subsection (1), the Council must as soon as practicable take the required actions to bring the First Nation into compliance with the Board standard.

Delegated Authority on Intervention

98.(1) Without limiting section 53 of the Act, if

(a) the First Nation is

(i) making local revenue laws under subsection 5(1) of the Act, or

(ii) using its local revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's local revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's local revenues and local revenue account under the Act.

(2) Without limiting section 53 of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, if

(a) the First Nation is using its other revenues to secure a loan from the First Nations Finance Authority, and

(b) the Board gives notice to the First Nation under section 53 of the Act that third-party management of the First Nation's other revenues is required,

the Council of the First Nation delegates to the Board

(c) the powers and authorities described in subsection 53(2) of the Act as adapted by the *Financing Secured by Other Revenues Regulations*, and

(d) any other of the Council's powers required to give effect to third-party management of the First Nation's other revenues under the Act.

Land Management Obligations

99.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act.*

Oil and Gas Obligations

100. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

101.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this Law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this Law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

102.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 101(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 101, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

103.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 96 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 101 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 101 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 101; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 101.

Liability for Improper Use of Money

104.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Law or the First Nation's local revenue law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

105.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes of Law

106.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this Law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this Law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this Law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this Law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this Law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

(5) If the First Nation is a borrowing member, it may only repeal this Law if it replaces it at the same time with another financial administration law which has been reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

(6) Any amendment of this Law must be reviewed by the Board and issued a compliance approval under section 9 of the Act.

Provision of Law to First Nations Finance Authority

107. If the First Nation intends to apply to become a borrowing member, the Council must provide a copy of this Law to the First Nations Finance Authority as soon as practicable after the Board approves the Law.

Coming into Force

108. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 24, 26, 27, 29, 30, 69 - 74, 76-80, 86, 97 and 98 come into force the day after this Law is approved by the Board under section 9 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 21(1), 22(1), 23(2) and (4), 25, 31(1), 81 and 101 – 104 and the Schedule come into force on January 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this Law come into force

(a) on the day that is 36 months after the date when the First Nation becomes a borrowing member of the First Nations Finance Authority, or

(b) on such earlier date or dates established by resolution of the Council.

THIS LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 9 day of JAN, 2019, at WHITECAP, in the Province of SK at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of two (2) members of Council was present throughout.

Chief Darcy Bear

Councillor Dalyn Bear

Councillor Dwayne Eagle

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Law" means the Financial Administration Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Law.

(3) Sections 3 and 5 of this Law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Law, the provision of this Law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($ 500) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

By-laws under the *Indian Act*

Règlements administratifs pris en vertu de la *Loi sur les Indiens*

First Nation By-laws approved by the Minister of Indigenous and Northern Affairs under Section 83, and By-laws enacted under Section 81 and Section 85.1 of the *Indian Act*

Règlements administratifs des premières nations approuvés par la ministre des Affaires autochtones et du Nord en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*, et règlements administratifs pris en vertu de l'article 81 et de l'article 85.1

Alberta

Ministre des Relations Couronne-Autochtones

Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Alexander First Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 28th day of May 2019.

- **Alexander First Nation Annual Expenditure By-law, 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

Chronological no. 2019-2020-09

File Reference no.

Alexander First Nation

BAND COUNCIL RESOLUTION

Date of duly convened meeting: D 28 M 05 Y 19

Province: Alberta

Cash free balance

Capital account $ 0

Revenue account $ 0

DO HEREBY RESOLVE:

WHEREAS: the Alexander First Nation elected government is comprised of one (1) Chief and six (6) Council otherwise known as the Council; and

WHEREAS: the Alexander First Nation government complies with and adheres to an operating governing structure which is defined to be a minimum of four (4) elected members of Council, who are sanctioned and empowered as stipulated and or implied under the *Indian Act*, and the Alexander Tribal Customary Election Regulations and to make decisions on all matters of the Alexander First Nation; and

WHEREAS: the Alexander First Nation elected council have the *Fiduciary Duty* to undertake necessary proceedings and act in the best interest of its members; and

ALEXANDER FIRST NATION - ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Alexander First Nation has enacted the *Alexander First Nation Property Assessment and Taxation By-law 2011*, respecting taxation for local purposes on reserve; and

C. The Council of the Alexander First Nation wishes to enact this expenditure by-law to establish a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation by-law in the current taxation year;

NOW THEREFORE the Council of the Alexander First Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Alexander First Nation Annual Expenditure By-law, 2019*.
2. In this By-law:
"Act" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5, and the regulations made under that Act;
"Annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget year;
"Annual expenditure by-law" means a by-law enacted under subsection 83(2) of the Act;
"Council" has the same meaning as "council of the band" in subsection 2(1) of the Act;
"First Nation" means the Alexander First Nation, being a band under the Act;
"Local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed under a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act;
"Property taxation by-law" means a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act, and
"Taxation By-law" means the Alexander First Nation Property Assessment and Taxation By-law – 2011.
3. The First Nation's annual budget for the fiscal year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule to this By-law and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.
4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.
5. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this By-law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.
6. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Taxation By-law.
7. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.
8. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.
9. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.
10. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.
11. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day of May, 2019, at Alexander First Nation, in the Province of Alberta

Quorum 4

(Chief) Kurt Bernstick

(Councillor) Anita Arcand

(Councillor) Sheldon Arcand

(Councillor) Christopher Arcand

(Councillor) Cheryl Savoie

(Councillor) Marcel Paul

(Councillor) Joseph Kootenay

FOR DEPARTMENTAL USE ONLY

Expenditure	Authority	Source of funds	Expenditure	Authority	Source of funds
		○ Capital ○ Revenue			○ Capital ○ Revenue
Recommending officer			Recommending officer		
signature	Date		signature	Date	
Approving officer			Approving officer		
signature	Date		signature	Date	

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET - Expenditures 2019

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	171,413.34
TOTAL REVENUES	171,413.34
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	-
b. General Administrative	51,413.34
c. Other General Government	-
2. Protection Services	-
a. Policing	-
b. Firefighting	-
c. Regulatory Measures	-
d. Other Protective Services	-
3. Transportation	-
a. Roads and Streets	-
b. Snow and Ice Removal	-
c. Parking	-
d. Public Transit	-
e. Other Transportation	-
4. Recreation and Cultural Services	-
a. Recreation	50,000.00
b. Culture	10,000.00
c. Heritage Protection	-
d. Other Recreation and Culture	-
5. Community Development	-
a. Housing	-
b. Planning and Zoning	-
c. Community Planning	-
d. Economic Development Program	-
e. Tourism	-
f. Trade and Industry	-
g. Land Rehabilitation and Beautification	-
h. Other Regional Planning and Development	-
6. Environment Health Services	-
a. Water Purification and Supply	-
b. Sewage Collection and Disposal	-
c. Garbage Waste Collection and Disposal	-
d. Recycling	-
e. Other Environmental Services	-
7. Fiscal Services	-
a. Debt Payments	-
b. Accelerated Debt Payments	-
c. Other Fiscal Services	-
8. Other Services	-
a. Health	-
b. Social Programs and Assistance	60,000.00
c. Agriculture	-
d. Education	-
e. Other Service	-
9. Contingency Amounts	-
TOTAL EXPENDITURES	171,413.34
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	-

BALANCE

SCHEDULE
ANNUAL BUDGET - Expenditures 2019

PART 1: REVENUES	
1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	171,413.34
TOTAL REVENUES	**171,413.34**
PART 2: EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	-
b. General Administrative	51,413.34
c. Other General Government	-
2. Protection Services	-
a. Policing	-
b. Firefighting	-
c. Regulatory Measures	-
d. Other Protective Services	-
3. Transportation	-
a. Roads and Streets	-
b. Snow and Ice Removal	-
c. Parking	-
d. Public Transit	-
e. Other Transportation	-
4. Recreation and Cultural Services	-
a. Recreation	50,000.00
b. Culture	10,000.00
c. Heritage Protection	-
d. Other Recreation and Culture	-
5. Community Development	-
a. Housing	-
b. Planning and Zoning	-
c. Community Planning	-
d. Economic Development Program	-
e. Tourism	-
f. Trade and Industry	-
g. Land Rehabilitation and Beautification	-
h. Other Regional Planning and Development	-
6. Environment Health Services	-
a. Water Purification and Supply	-
b. Sewage Collection and Disposal	-
c. Garbage Waste Collection and Disposal	-
d. Recycling	-
e. Other Environmental Services	-
7. Fiscal Services	-
a. Debt Payments	-
b. Accelerated Debt Payments	-
c. Other Fiscal Services	-
8. Other Services	-
a. Health	-
b. Social Programs and Assistance	60,000.00
c. Agriculture	-
d. Education	-
e. Other Service	-
9. Contingency Amounts	-
TOTAL EXPENDITURES	**171,413.34**
PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT	
1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	-
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	-
BALANCE	-

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Alexander First Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 28th day of May 2019.

- **Alexander First Nation Rates By-law 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

Chronological no. 2019-2012-12

File Reference no.

Alexander First Nation

BAND COUNCIL RESOLUTION

Date of duly convened meeting: D 28 M 05 Y 19

Province: Alberta

Cash free balance

Capital account $ 0

Revenue account $ 0

DO HEREBY RESOLVE:

WHEREAS: the Alexander First Nation elected government is comprised of one (1) Chief and six (6) Council otherwise known as the Council; and

WHEREAS: the Alexander First Nation government complies with and adheres to an operating governing structure which is defined to be a minimum of four (4) elected members of Council, who are sanctioned and empowered as stipulated and or implied under the *Indian Act*, and the Alexander Tribal Customary Election Regulations and to make decisions on all matters of the Alexander First Nation; and

WHEREAS: the Alexander First Nation elected council have the *Fiduciary Duty* to undertake necessary proceedings and act in the best interest of its members; and

ALEXANDER FIRST NATION - RATES BY-LAW 2019

WHEREAS pursuant to the Indian Act, R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the Indian Act, 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Alexander First Nation (also known as the Alexander Band) enacted the Alexander First Nation Property Assessment and Taxation By-law – 2011 on February 4, 2011 and approved by the Minister on March 21, 2011;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the Indian Act, and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the Alexander First Nation Rates By-law 2019.
2. Pursuant to Section 54 of the Alexander First Nation Property Assessment and Taxation By-law - 2011, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28th day ofMay, 2019, at Alexander First Nation, in the Province of Alberta.

Quorum 4

(Chief) Kurt Burnstick

(Councillor) Anita Arcand

(Councillor) Sheldon Arcand

(Councillor) Christopher Arcand

(Councillor) Cheryl Savoie

(Councillor) Marcel Paul

(Councillor) Joseph Kootenay

FOR DEPARTMENTAL USE ONLY

Expenditure	Authority	Source of funds ○ Capital ○ Revenue	Expenditure	Authority	Source of funds ○ Capital ○ Revenue
Recommending officer			Recommending officer		
signature		Date	signature		Date
Approving officer			Approving officer		
signature		Date	signature		Date

SCHEDULE "A"

The Council of the Alexander First Nation hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1 Class of Property as prescribed under Schedule II and Section 54 of the *Alexander First Nation Property Assessment and Taxation By-law - 2011.*		COLUMN 2 Rate of Tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Part IV of the *Alexander First Nation Property Assessment and Taxation By-law - 2011.*
In Reserve No. 134;		
	Class 1 – Residential	
	Class 2 – Non-residential and linear property	23.4161
	Class 3 – Farm land	
	Class 4 – Machinery and Equipment	17.7480
In Reserve No. 134A;		
	Class 1 – Residential	
	Class 2 – Non-residential and linear property	13.4160
	Class 3 – Farm land	
	Class 4 – Machinery and Equipment	10.3944

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Alexis Nakota Sioux Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 27th day of May 2019.

- **Alexis Nakota Sioux Nation**
  Annual Expenditure By-law, 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

ALEXIS NAKOTA SIOUX NATION

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Alexis Nakota Sioux Nation has enacted the *Alexis First Nation Property Tax By-law*, respecting taxation for local purposes on reserve; and

C. The Council of the Alexis Nakota Sioux Nation wishes to enact this expenditure by-law to establish a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation by-law in the current taxation year;

NOW THEREFORE, the Council of the Alexis Nakota Sioux Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Alexis Nakota Sioux Nation Annual Expenditure By-law, 2019.*

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget year;

"annual expenditure by-law" means a by-law enacted under subsection 83(2) of the Act;

"Council" has the same meaning as "council of the band" in subsection 2(1) of the Act;

"First Nation" means the Alexis Nakota Sioux Nation, being a band under the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed under a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act;

"property taxation by-law" means a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act, and

"Taxation By-law" means the *Alexis First Nation Property Tax By-law.*

3. The First Nation's annual budget for the fiscal year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule to this By-law and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

5. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this By-law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

6. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Taxation By-law.

7. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

9. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

10. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

11. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 27th day of May, 2019, at Alexis, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief Clayton (Tony) Alexis

Councillor Henry Alexis

Councillor Erwin Letendre

Councillor Corrine Potts

Councillor Willard Alexis

Councillor Lonnie Letendre

Councillor Darwin Alexis

Councillor Dwayne Alexis

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 102,953.42
TOTAL REVENUES	**$ 102,953.42**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$88,810.75
b. General Administrative	$9,000.00
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	

d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Debt Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	
9. Contingency Amounts	$5,142.67
TOTAL EXPENDITURES	**$102,953.42**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$
BALANCE	**$0**

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Alexis Nakota Sioux Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 27th day of May 2019.

- **Alexis Nakota Sioux Nation Rates By-law 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

ALEXIS NAKOTA SIOUX NATION

RATES BY-LAW 2019

WHEREAS pursuant to the *Indian Act,* R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the *Indian Act,* 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Alexis Nakota Sioux Nation (also known as the Alexis Band) enacted the *Alexis First Nation Property Tax By-law* on July 27, 1999 and approved by the Minister on February 28,2000;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act,* and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Alexis Nakota Sioux Nation Rates By-law 2019.*

2. Pursuant to Section 5 of the *Alexis First Nation Property Tax By-law,* the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 27th day of May, 2019, at Alexis, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of (5) members of Council.

Chief Clayton (Tony) Alexis

Councillor Henry Alexis

Councillor Erwin Letendre

Councillor Corrine Potts

Councillor Willard Alexis

Councillor Lonnie Letendre

Councillor Darwin Alexis

Councillor Dwayne Alexis

SCHEDULE "A"

The Council of the Alexis Nakota Sioux Nation hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1 Class of Property as prescribed under Schedule II and Section 5 of the *Alexis First Nation Property Tax By-law*.		**COLUMN 2** Rate of Tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Part IV of the *Alexis First Nation Property Tax By-law*.
In Reserve No. 133;		
	Class 1 – Residential	
	Class 2 – Non-residential and linear property	26.0295
	Class 3 – Farm land	
	Class 4 – Machinery and Equipment	22.4493
In Reserve No. 232;		
	Class 1 – Residential	
	Class 2 – Non-residental and linear property	13.7223
	Class 3 – Farm land	
	Class 4 – Machinery and Equipment	9.7702

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Chipewyan Prairie First Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 31st day of January 2019.

Chipewyan Prairie First Nation Agricultural Benefits Settlement Trust Revenue Account By-law

Dated at Ottawa, Ontario, this 15 day of April 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

CHIPEWYAN PRAIRIE FIRST NATION AGRICULTURAL BENEFITS SETTLEMENT TRUST REVENUE ACCOUNT BY-LAW

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act,* R.S.C. 1985, c. I-5, the Chief and Council of the Chipewyan Prairie First Nation (the "First Nation") may, subject to the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development Canada, enact by-laws for the appropriation and expenditure of moneys of the First Nation and matters arising out of or ancillary thereto.

B. The First Nation has entered into the Chipewyan Prairie First Nation Agricultural Benefits Settlement Trust (the "Trust") dated as of the 10 day of October, 2018 between the First Nation, as Settlor, and BMO Trust Company (the "Trustee"), as Trustee.

C. Pursuant to the terms of the Trust, the First Nation has established the Trust Revenue Account to receive Annual Return generated from the Heritage Savings Account.

D. Pursuant to the terms of the Trust, Annual Return generated from the Heritage Savings Account shall be deposited by the Trustee into the Trust Revenue Account within sixty (60) days of the end of each Fiscal Year and the Trustee shall advise the Council of the amount of Annual Return paid from the Heritage Savings Account.

E. The Council of the First Nation wish to enact the following by-law to govern the use, expenditure and accounting of Annual Return paid to the Trust Revenue Account.

SHORT TITLE

1. This by-law shall be known as the Chipewyan Prairie First Nation Agricultural Benefits Settlement Trust Revenue Account By-law (the "By-Law').

PERMITTED PURPOSES OF THE ANNUAL RETURN

2. The Annual Return generated from the Heritage Savings Account shall be deposited annually into a separate investment account in the name of the First Nation and used for biennial, equal per capita distribution payments to all Members of the First Nation.

ADMINISTRATION

3. The Council shall ensure that any person responsible for the receipt and administration of funds from the Trust Revenue Account adheres to the provisions of this By-law.

FINANCIAL REPORTING

4. By April 30, or as soon as possible thereafter, of the following Fiscal year, the auditors of the First Nation shall provide a financial statement which shall be made available to the Members of the First Nation, accounting for the use and expenditure of all the Annual Return from the Trust Revenue Account paid during the previous Fiscal Year and that all funds have been expended in accordance with this By-Law.

GENERAL

5. (a) Headings form no part of this By-Law but shall be construed as being inserted for convenience of reference only.

   (b) A finding by a court of competent jurisdiction that a section ot provision of this By-Law is void or invalid shall not affect ot bear upon the validity or invalidity of any other section or part of this By-Law or this By-Law as a whole

   (c) In this By-Law, words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

   (d) Any of the terms not defined in this By-Law shall have the same meaning as set out in the Trust Agreement.

COMING INTO FORCE

6. This By-Law shall come into force immediately upon being approved by the Minister of Indian Affairs and Northern Development Canada.

THIS BY-LAW IS HEREBY PASSED BY BAND COUNCIL RESOLUTION OF THE CHIPEWYAN PRAIRIE FIRST NATION AT A DULY CONVENED MEETING HELD ON THE 31 DAY OF January, 2019, A QUORUM EXISTING.

Witness — Chief

Witness — Councillor

Witness — Councillor

Witness — Councillor

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Dene Tha' First Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 17th day of June 2019.

- **Dene Tha' First Nation**
  Annual Expenditure By-law, 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

Dene Tha' First Nation

DTFN COUNCIL RESOLUTION

Chronological No.: 2018-2019-000 18

File Reference No.:

NOTE: The words "from our Band Funds" "capital" or "revenue, whichever is the case, must appear in all resolutions requesting expenditures from Band Funds.

		Cash free balance
The Council of the DENE THA' FIRST NATION		Capital account: $
Date of duly convened meeting: June 17, 2019	Province ALBERTA	Capital account: $

DENE THA' FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Dene Tha' First Nation has enacted the *Dene Tha' First Nation Property Taxation and Assessment By-law*, respecting taxation for local purposes on reserve; and

C. The Council of the Dene Tha' First Nation wishes to enact this expenditure by-law to establish a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation by-law in the current taxation year;

NOW THEREFORE, the Council of the Dene Tha' First Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Dene Tha' First Nation Annual Expenditure By-law, 2019.*

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget year;

"annual expenditure by-law" means a by-law enacted under subsection 83(2) of the Act;

"Council" has the same meaning as "council of the band" in subsection 2(1) of the Act;

"First Nation" means the Dene Tha' First Nation, being a band under the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed under a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act;

"property taxation by-law" means a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act, and

"Taxation By-law" means the *Dene Tha' First Nation Property Taxation and Assessment By-law.*

3. The First Nation's annual budget for the fiscal year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule to this By-law and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

5. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this By-law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

6. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Taxation By-law.

7. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

9. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

10. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

11. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 17 day of June, 2019, at Cadotte, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of five members of Council.

000292-0024.0001 00471618



2019-2020-018

5 (five)

FOR DISC USE ONLY

Expenditure	Authority: (Indian Act Section)	Source of Funds: Capital	Source of Funds: Revenue	Expenditure	Authority: (Indian Act Section)	Source of Funds: Capital	Source of Funds: Revenue
Recommending Officer: Signature		Date		Recommending Officer: Signature		Date	
Approving Officer: Signature		Date		Approving Officer: Signature		Date	

000292-0024.0001 69471618

Canada

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:
   a. Property Tax Revenues $ 236,681.60

TOTAL REVENUES **$ 236.681.60**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures
   a. Executive and Legislative
   b. General Administrative
   c. Other General Government
2. Protection Services
   a. Policing
   b. Firefighting
   c. Regulatory Measures
   d. Other Protective Services
3. Transportation
   a. Roads and Streets
   b. Snow and Ice Removal
   c. Parking
   d. Public Transit
   e. Other Transportation
4. Recreation and Cultural Services
   a. Recreation
   b. Culture
   c. Heritage Protection
   d. Other Recreation and Culture
5. Community Development
   a. Housing
   b. Planning and Zoning
   c. Community Planning

d. Economic Development Program	$69,847.60
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	$110,000
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Debt Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	$45,000
e. Other Service	
9. Contingency Amounts 5%	$11,834.00
TOTAL EXPENDITURES	**$236,681.60**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$ 0
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$0
BALANCE	**$0**

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Dene Tha' First Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 17th day of June 2019.

- **Dene Tha' First Nation Rates By-law 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

Dene Tha' First Nation

DTFN COUNCIL RESOLUTION

Chronological No.: 2018-2019-000 16

File Reference No.:

NOTE: The words "from our Band Funds" "capital" or "revenue, whichever is the case, must appear in all resolutions requesting expenditures from Band Funds.

The Council of the DENE THA' FIRST NATION

Date of duly convened meeting: Province ALBERTA

Cash line balance

Capital account: $

Capital account: $

DENE THA' FIRST NATION

RATES BY-LAW 2019

WHEREAS pursuant to the *Indian Act*, R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the *Indian Act*, 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Dene Tha' First Nation (also known as the Dene Tha' Band) enacted the *Dene Tha' Property Assessment and Taxation By-law*, on December 14, 1999 and approved by the Minister on February 28, 2000;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act*, and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Dene Tha' First Nation Rates By-law 2019*.

2. Pursuant to Section 11 of the *Dene Tha' Property Assessment and Taxation By-law*, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the ___ day of ___, 201 , at ___, in the Province of ___.

A quorum of Council consists of 5 members of Council.

5 (five)

Quorum

of James Alexander

FOR DISCUSSION ONLY

Expenditure:	Authority: (Indian Act Section)	Source of Funds: Capital	Revenue	Expenditure	Authority: (Indian Act Section)	Source of Funds: Capital	Revenue
Recommending Officer: Signature		Date		Recommending Officer: Signature		Date	
Approving Officer: Signature		Date		Approving Officer: Signature		Date	

000292-0024-0001 0047618

Canada

SCHEDULE "A"

The Council of the Dene Tha' First Nation hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1 Class of Property as prescribed under Schedule II and Section 11 of the *Dene Tha' Property Assessment and Taxation Bylaw.*	COLUMN 2 Rate of Tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Part IV of the *Dene Tha' Property Assessment and Taxation Bylaw.*
Class 1 – Residential	
Class 2 – Non-residential and linear property	18.1736
Class 3 – Farm land	
Class 4 – Machinery and Equipment	13.9878

2

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Fort McKay First Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 22nd day of May 2019.

Fort McKay First Nation
Annual Expenditure By-law, 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

FORT MCKAY FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Fort McKay First Nation has enacted the *Fort McKay First Nation Property Assessment and Taxation By-law*, respecting taxation for local purposes on reserve; and

C. The Council of the Fort McKay First Nation wishes to enact this expenditure by-law to establish a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation by-law in the current taxation year;

NOW THEREFORE, the Council of the Fort McKay First Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Fort McKay First Nation Annual Expenditure By-law, 2019.*

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget year;

"annual expenditure by-law" means a by-law enacted under subsection 83(2) of the Act;

"Council" has the same meaning as "council of the band" in subsection 2(1) of the Act;

"First Nation" means the Fort McKay First Nation, being a band under the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed under a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act;

"property taxation by-law" means a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act, and

"Taxation By-law" means the *Fort McKay First Nation Property Assessment and Taxation By-law.*

3. The First Nation's annual budget for the fiscal year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule to this By-law and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

5. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this By-law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

6. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Taxation By-law.

7. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

9. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

10. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

11. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22 day of May, 2019, at Fort McKay, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of Five (5) members of Council.

Chief Mel Grandjamb

Councillor Melinda Stewart

Councillor Raymond Powder

Councillor Crystal McDonald

Councillor David Bouchier

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$2,120,700.27
TOTAL REVENUES	**$2,120,700.27**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	
c. **Tax Administrator Salary/Appeal Board Fees**	**$15,000.00**
d. **Tax Assessor Fees**	**$65,000.00**
e. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. **Incubator Park Development & Maintenance**	**$100,000.00**
c. **Servicing Lots**	**$400,000.00**
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	

	b. Culture	
	c. Heritage Protection	
	d. Other Recreation and Culture	
5.	Community Development	
	a. Housing	
	b. Planning and Zoning	
	c. Community Planning	
	d. Economic Development Program	
	e. Tourism	
	f. Trade and Industry	
	g. Land Rehabilitation and Beautification	
	h. Other Regional Planning and Development	
	i. **Public Works Maintenance & Operation**	**$1,400,000.00**
6.	Environment Health Services	
	a. Water Purification and Supply	
	b. Sewage Collection and Disposal	
	c. Garbage Waste Collection and Disposal	
	d. Recycling	
	e. Other Environmental Services	
7.	Fiscal Services	
	a. Debt Payments	
	d. Accelerated Debt Payments	
	e. Other Fiscal Services	
8.	Other Services	
	a. Health	
	b. Social Programs and Assistance	
	c. Agriculture	
	d. Education	
	e. Other Service	
9.	Contingency Amounts	**$140,700.27**
TOTAL EXPENDITURES		**$2,120,700.27**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$
BALANCE	$ **(0.00)**

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Fort McKay First Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 22nd day of May 2019.

- **Fort McKay First Nation Rates By-law 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

FORT MCKAY FIRST NATION

RATES BY-LAW 2019

WHEREAS pursuant to the *Indian Act,* R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the *Indian Act,* 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Fort McKay First Nation (also known as the Fort McKay Band) enacted the *Fort McKay Property Assessment and Taxation By-law* on September 3, 2009 and approved by the Minister on February 8, 2010;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act,* and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Fort McKay First Nation Rates By-law 2019.*

2. Pursuant to Section 8(1) of the *Fort McKay Property Assessment and Taxation By-law,* the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22 day of May, 2019, at Fort McKay in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of (5) members of Council.

Chief Mel Grandjamb

Councillor Melinda Stewart

Councillor Raymond Powder

Councillor Crystal McDonald

Councillor David Bouchier

SCHEDULE "A"

The Council of the Fort McKay First Nation hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1 Class of Property as prescribed under Schedule II and Section 8(1) of the *Fort McKay Property Assessment and Taxation By-law*.	**COLUMN 2** Rate of Tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Part IV of the *Fort McKay Property Assessment and Taxation By-law*.
Class 1 – Residential	
Class 2 – Non-residential and linear property	20.9120
Class 3 – Farm land	
Class 4 – Machinery and Equipment	17.0753

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Loon River First Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 15th day of May 2019.

Loon River First Nation
Annual Expenditure By-law, 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

LOON RIVER FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Loon River First Nation has enacted the *Loon River First Nation Property Assessment and Taxation By-law*, respecting taxation for local purposes on reserve; and

C. The Council of the Loon River First Nation wishes to enact this expenditure by-law to establish a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation by-law in the current taxation year;

NOW THEREFORE, the Council of the Loon River First Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Loon River First Nation Annual Expenditure By-law, 2019.*

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget year;

"annual expenditure by-law" means a by-law enacted under subsection 83(2) of the Act;

"Council" has the same meaning as "council of the band" in subsection 2(1) of the Act;

"First Nation" means the Loon River First Nation, being a band under the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed under a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act;

"property taxation by-law" means a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act, and

"Taxation By-law" means the *Loon River First Nation Property Assessment and Taxation By-law.*

3. The First Nation's annual budget for the fiscal year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule to this By-law and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

5. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this By-law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

6. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Taxation By-law.

7. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

9. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

10. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

11. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15 day of May , 2019, at Loon River, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Ivan Sawan

Councillor Angeline Auger

Councillor Cody Letendre

Councillor Shane Letendre

Councillor Tyler Letendre

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 795,430.84
TOTAL REVENUES	**$ 795,430.84**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	$ 50,000.00
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	$ 17,476.54
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	$100,000.00
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	

e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Debt Payments	$390,000.00
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	$210,000.00
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	$ 20,000.00
9. Contingency Amounts	$ 7,954.30
TOTAL EXPENDITURES	**$795,430.84**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year	$
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year	$
BALANCE	**$ 0.00**

Ministre des Relations Couronne-Autochtones

Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Loon River First Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 15th day of May 2019.

- **Loon River First Nation Rates By-law, 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

LOON RIVER FIRST NATION

RATES BY-LAW 2019

WHEREAS pursuant to the *Indian Act*, R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the *Indian Act*, 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Loon River First Nation (also known as the Loon River Band) enacted the *Loon River First Nation Property Assessment and Taxation By-law* on June 26, 2007 and approved by the Minister on January 16, 2008;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act*, and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Loon River First Nation Rates By-law 2019*.

2. Pursuant to Section 11 of the *Loon River First Nation Property Assessment and Taxation By-law*, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15 day of May, 2019, at Loon River, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of (3) members of Council.

Chief Ivan Sawan

Councillor Angeline Auger

Councillor Cody Letendre

Councillor Shane Letendre

Councillor Tyler Letendre

SCHEDULE "A"

The Council of the Loon River First Nation hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1 Class of Property as prescribed under Schedule II and Section 11 of the *Loon River First Nation Property Assessment and Taxation By-law*.	**COLUMN 2** Rate of Tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Part IV of the *Loon River First Nation Property Assessment and Taxation By-law*.
Class 1 – Residential	
Class 2 – Non-residential and linear property	25.2222
Class 3 – Farm land	
Class 4 – Machinery and Equipment	18.9422

BAND COUNCIL RESOLUTION

4 Quorum

INAC FILE NO.
BAND COUNCIL RESOLUTION# **2019 - 2020 - 29**

ORDER IN COUNCIL RESPECTING

O'CHIESE FIRST NATION

DATE OF DULY CONVENED MEETING DAY 19 MONTH 11 YEAR 2019	PROVINCE **AB**

CASH FREE BALANCE
CAPITAL ACCOUNT
$_____
REVENUE ACCOUNT
$_____

Whereas the Chief and Council have been elected and as such empowered by the membership of this Nation to provide Governance over the lands and People of the O'Chiese First Nation Indian Reserve # 203 through the provision of Peace, Order and Good Government in the best interests of all Band Members;
And Whereas the Chief and Council of the **O'Chiese First Nation** have come together at a duly convened, regularly scheduled Band Council Meeting;

O'CHIESE FIRST NATION RESIDENCY BY-LAW 2019

A BY-LAW GOVERNING THE RESIDENCE OF MEMBERS AND OTHER PERSONS ON THE O'CHIESE FIRST NATION RESERVE:

WHEREAS the Chief and Council of the O'Chiese First Nation desire to make a by-law governing the residence of its members and other persons on O'Chiese First Nation reserve lands.

AND WHEREAS the O'Chiese First Nation is empowered by its inherent right to govern, including jurisdiction over its reserve lands and membership as recognized and affirmed by s. 91(24) of the *Constitution Act, 1867* and s. 35(1) of the *Constitution Act, 1982,* to enact the present by-law.

AND WHEREAS nothing in this by-law may be interpreted as abrogating or derogating from the rights of the O'Chiese First Nation under Treaty No. 6.

AND WHEREAS the O'Chiese First Nation is empowered to make such a by-law pursuant to paragraphs 81 (1) (p.1), (q) and (r) of the *Indian Act*.

AND WHEREAS the O'Chiese First Nation Community and the Chief and Council of the O'Chiese First Nation are deeply concerned by incidents of violence and undesirable activity on the O'Chiese reserve, the presence of illegal gang and drug activity, and the dangers that such circumstances present to peace, life and safety of persons present on the O'Chiese reserve.

AND WHEREAS O'Chiese First Nation Chief and Council affirm the right and entitlement of membership to follow a traditional lifestyle, including hunting and being able to possess and use firearms for the pursuant of those traditional purposes provided they are used safely, healthily and peacefully within the community and traditional territories and nothing herein is intended to abrogate or derogate this right and entitlement.

AND WHEREAS O'Chiese First Nation Chief and Council affirm the right and entitlement of members to live on the reserve and to participate in the rights, entitlements, traditions and culture of the O'Chiese First Nation Community and in particular those relating to living on the reserve and that these rights and entitlements are to be respected for so long as a member pursues those purposes safely, healthily and peacefully within the reserve, subject at all times to the inherent right of the O'Chiese First Nation Chief and Council to govern to have a safe, healthy and peaceful community.

AND WHEREAS residing on the O'Chiese reserve and participating in the culture, traditions and way of life on the reserve is a privilege afforded to persons that adopt and support a safe, healthy and peaceful community.

AND WHEREAS it is considered necessary for the peace, life and safety of persons present on the O'Chiese reserve and to have a safe, healthy and peaceful community to regulate the residence of its members and other persons on the **reserve.**

NOW THEREFORE the Chief and Council of the O'Chiese First Nation hereby make the following by-law:

Short Title

1. This by-law may be cited as the "O'Chiese First Nation Residency By-Law".

Interpretation

2. In this by-law

"applicant" means a person who has submitted an application for permission to be a resident of the reserve in accordance with section 5;

"child" includes a child born in or out of wedlock, a legally adopted child and a child adopted in accordance with Indian custom;

"Council" means the duly elected Chief and Council of the O'Chiese First Nation;

"dwelling" means any house, apartment, mobile home, or a room located therein, or any similar lodging, whether or not condemned or suitable for habitation;

"indictable offence" includes a hybrid offence that proceeded by way of summary conviction;

"member of the Nation" means a person whose name appears on the O'Chiese First Nation's membership list or who is entitled to have their name appear on the O'Chiese First Nation's membership list;

"Nation" means the O'Chiese First Nation;

"officer" means any police officer, police constable or other person charged with the duty to preserve and maintain the public peace, and any by-law enforcement officer or other person duly appointed by the Council for the purpose of maintaining law and order on the reserve;

"principal residence" means the place at which a person resides on a more permanent basis than any other place at which the person may reside from time to time;

"reserve" means the O'Chiese Indian Reserve No. 203;

"reside" means to live in a dwelling as one's primary place of abode;

"resident" means a person who resides on the reserve, and includes persons who are temporarily absent from the reserve because of schooling, work, travel, or similar purposes, and includes persons whose right to reside on the reserve has been revoked on an interim basis in accordance with this by-law, but excludes persons visiting the reserve for 30 days or less;

"spouse" means a person who is married to, or who co-habits in a relationship of some permanence and commitment, akin to a conjugal relationship, with a resident of the O'Chiese First Nation.

Entitlement to Reside on Reserve

3. (1) A person is entitled to reside on the reserve only if the person

(a) Resides on the reserve at the time this by-law comes into force and only until they cease to have a residence on the reserve;

(b) Is authorized to reside on the reserve pursuant to one of the following provisions of the *Indian Act*: sections 18.1, 20, and 24 and sub-sections 28(2) and 58(3); or

(c) Has been authorized to reside on the reserve pursuant to this by-law.

(2) A spouse or dependent child of a person who is entitled to reside on the reserve under sub-section (1), who actually resides with that person at or after the time the entitlement arises, is entitled to reside on the reserve until such time as the spouse or dependent child ceases to reside on the reserve, and such entitlement is independent of the entitlement of that person.

(3) Any spouse or dependent child of a person who has been granted permission to reside on the reserve under sub-section(2) unless otherwise provided for in this by-law shall be permitted to continue to reside after the end of residency of the person that they initially resided with.

Registrar of Residents and Residency Tribunal

4. (1) The Council shall appoint a Registrar of Residents, who may be a member of the Residency Tribunal to provide for the administration of applications, reapplications, petitions and re-hearings made under this by-law and to maintain records related to the residents of the reserve.

(2) The Registrar of Residents shall maintain a Residents List, on which is recorded

(a) The name of each resident;

(b) An indication as to whether each resident is a resident for an indefinite or defined period;

(c) The length of any defined period residence;

(d) The location of each resident's dwelling; and

(e) Whether each resident is a Status/Treaty Indian.

(3) The Council shall appoint, and prepare a written mandate and terms of reference for, a Residency Tribunal of three (3) or more members of the Nation to hear and determine applications for residence pursuant to section 5, and petitions for revocation of entitlement to reside on reserve pursuant to section 9.

(4) The Residency Tribunal may establish rules governing the conduct of hearings and procedures under this by-law and shall retain records of its proceedings.

(5) For the purposes of hearing and determining applications under this by-law, a quorum of the Residency Tribunal shall require at least three (3) members of the Nation.

Application to be a Resident

(1) Other than a person or family that resides on the reserve at the time this by-law comes into force, any person or family who wishes to reside on the reserve must apply to the Residency Tribunal for permission to be a resident or residents of the reserve or to extend any defined period for which permission was previously granted to the person or family to be a resident or residents of the reserve.

(2) Where a family wishes to apply to the Residency Tribunal to reside on reserve, it shall do so through the eldest member of the family who shall be identified in the family's application as the applicant.

(3) An application for residency on the reserve shall be filed with the Registrar of Residents and shall include:

(a) The applicant's reasons for applying to be a resident;

(b) If the applicant proposes to reside on the reserve for a limited time, the approximate duration of the proposed residence;

(c) The location at which the applicant proposes to reside;

(d) The name of any spouse with whom the applicant proposes to reside;

(e) The names of any dependent children with whom the applicant proposes to reside;

(f) The names of any additional persons with whom the applicant proposes to reside;

(g) Any additional information the applicant wishes to provide relating to the considerations listed in sub-section 7(2);

(h) Signed written authorizations in a form satisfactory to the Registrar authorizing the Registrar to seek and obtain a criminal record check for the applicant and all other persons over the age of 12 years with whom the applicant proposes to reside; and

(i) For each person who is proposed to reside on the reserve, copies of that individual's driver's licence and status card, if any.

(4) Notwithstanding anything else in this by-law, any person that is incarcerated or in judicial custody at the time this by-law comes into force shall be required to apply to reside on the reserve.

Hearing of Application to be a Resident

5. (1) As soon as is reasonably practicable after the filing of a properly completed application, but subject to the notice requirements of sub-section (2), the Residency Tribunal shall hold a hearing with respect to the application.

(2) At least fourteen (14) days prior to the hearing, the Registrar of Residents shall:

(a) Give written notice to the applicant of the date, time and place of the hearing and inform the applicant that he or she has a right to appear at the hearing and to be heard in support of the application; and

(b) Post publicly in the Administration building, a copy of the notice.

(3) At the hearing, the Residency Tribunal shall:

(a) Declare for the record if any member of the Residency Tribunal has a conflict of interest relationship to an application coming before the Residency Tribunal (conflict of interest relationship is defined to include: spouse (including common-law), father and mother (including natural, step or common-law), child(ren), stepchild(ren), foster child(ren), siblings, grandparents (including common-law), and father-in-law or mother-in-law (including common-law).

(b) In the event of a conflict of interest relationship, the member shall refrain from taking part in any discussion or decision related to the application, leave the meeting if applicable, and not participate or vote when the application arises.

(c) Provide the applicant with an opportunity to present evidence and to make oral and written submissions, or both, in support of the application; and

(d) Provide any resident present at the hearing with an opportunity to be heard insofar as time and circumstances reasonably permit.

(4) In the event of a Special and/or Emergency Hearing, the Residency Tribunal may make an interim decision in the absence of complying with the notice requirements of sub-section (2). In the event of a Special and/or Emergency Hearing, the Residency Tribunal shall within seven (7) days of the interim decision, provide written notice to the affected person to hold a hearing in accordance with sub-sections (2) and (3).

(5) Notwithstanding sub-sections (2) and (3) in the event the Residency Tribunal has reviewed the application and is of the view that no hearing is required in order to approve the application, it may grant a summary approval of residency for an undefined or defined period without the necessity of holding a hearing. The Residency Tribunal shall have no authority to dismiss an application without complying with sub-sections (2) and (3).

Decision on Application to be a Resident

6. (1) After it has heard all of the evidence and submissions, the Residency Tribunal shall meet in private to consider the application.

(2) In determining whether an application for permission to be a resident of the reserve should be granted, the Residency Tribunal shall take into consideration each of the following:

(a) Whether the applicant has arranged for a place to reside on the reserve;

(b) Whether the applicant's residing on the reserve would be compatible with the culture, society and community of the Nation and welfare of the members of the Nation residing on the reserve;

(c) Whether the applicant is of good moral character;

(d) The extent to which the applicant is prepared to commit his personal and economic resources to the welfare and advancement of the community residing on the reserve;

(e) The availability on the reserve of adequate housing, land and services;

(f) Whether the applicant is or will be employed on the reserve; and

(g) Whether the entitlement of the applicant to reside on the reserve has previously been revoked, the circumstances surrounding any such revocation, any change in the person's circumstances, and whether the presence of the person on the reserve presents or would present a danger to the health or safety of the community.

(3) As soon as is reasonably practicable after a hearing, the Residency Tribunal shall dispose of an application for permission to be a resident on the reserve by:

(a) Granting the applicant permission to be a resident of the reserve until such time as the applicant ceases to reside on the reserve;

(b) Granting the applicant permission to be a resident of the reserve for a defined period;

(c) Extending any defined period for which permission was previously granted to the person by the Residency Tribunal to be a resident of the reserve; or

(d) Refusing the application.

(4) The Residency Tribunal shall give written notice of its decision to the applicant, incorporating reasons in support of its decision.

(5) The Residency Tribunal shall post publicly a notice of its decision in the Administration Building.

(6) A decision by the Residency Tribunal pursuant to sub-section (4) shall be final and not subject to appeal or review save in accordance with section 13.

Reapplication for Residence

7. Where an application is made under section 5 is refused pursuant to sub-paragraph 7(4)(d), the Residency Tribunal is not required to consider any further application by that person for a period of one (1) year from the date of the refusal, unless the applicant can show that there has been a material change of circumstances.

Petition to Revoke Resident's Right to Reside on Reserve

8. Any fifteen (15) residents who each are an assigned housing occupant may submit a petition to the Registrar of Residents for revocation of the entitlement of any person to reside on the reserve on an interim or permanent basis on the basis that:

(1) There are reasonable grounds to believe that the person, while a resident of the reserve, has committed an indictable offense contrary to the *Criminal Code* or other federal enactment, which offense has endangered the life or safety of one or more persons;

(2) That person while a resident on the reserve has been charged with committing the offense referred to in sub-section (1); and

(3) There are reasonable grounds to believe that the presence of the person on the reserve presents or may present a danger to the peace, life and safety of other persons on the reserve or danger to a safe, healthy and peaceful community.

Hearing of Petition for Revocation of Right to Reside on Reserve

(1) Following the receipt of a petition pursuant to s. 9, and subject to the advance notice provisions in sub-sections (2), (3) and (4), the Residency Tribunal shall hold a hearing as soon as is reasonably practicable, but may, in its sole discretion, grant reasonable adjournments at the request of an affected party.

(2) At least seven (7) days prior to the hearing of a petition submitted pursuant to s. 9, the Registrar of Residents shall:

(a) Give written notice by way of personal service upon the affected resident or their legal counsel informing the affected resident of the date, time and place of the hearing and that they have a right to present submissions to the Residency Tribunal in writing, by telephone, or in person;

(b) Use reasonable efforts to give written notice by mail to each petitioner at the date, time and place of the hearing and informing each petitioner that they have a right to appear at to present submissions in writing or in person; and

(c) Post publicly a copy of the notice in the Administration building.

(3) If the affected resident is incarcerated, service of notice pursuant to sub-section 2(a) will be sufficient if it is sent to the attention of the affected resident at the correctional facility.

(4) If the affected resident is less than eighteen (18) years of age, notice pursuant to sub-section (2)(a) shall also be given to the affected resident's parents or guardians who reside on the reserve, as well as the Nation's Child Welfare department.

(5) At the hearing, the Residency Tribunal shall:

(a) Provide each petitioner, the affected resident, and if sub-section (4) applies, the affected resident's parents or legal guardians, and local child welfare agency, an opportunity to present evidence and to make oral and written submissions, or both, on the petition; and

(b) Provide any resident present at the hearing with an opportunity to be heard insofar as time and circumstances reasonably permit.

Special And / Or Emergency Hearing

11. (1) In the event that an offence is committed against any by-law or law by a person, or the behavior of a person is a risk or threat to the peace, life and safety of other persons on the reserve or risk or threat to a safe, healthy and peaceful community, the Residency Tribunal of its own volition, or Council may direct the Residency Tribunal to convene in order to address the matter as urgently as is reasonably possible to determine if the continued residency of a person is in the best interests of the community or other residents, and or alternatively if the person's residency should be terminated.

(2) The person under sub-section (1) may have their residency revoked immediately should the Residency Tribunal determine that the offence was serious enough that it would be potentially significantly detrimental to the best interests of Nation to permit the person to continue to reside on the reserve with consideration given but not limited to those considerations contained in sub-section 7.2.

(3) Where the offence under sub-section (1) is committed by a dependent minor and is determined to be serious enough that the Residency Tribunal may have their residency revoked immediately along with the parent(s) and / or legal guardian(s) should the Residency Tribunal determine that the offence was serious enough that it would be detrimental to the best interests of Nation, or the community or other members of the Nations to permit the person to continue to reside on the reserve.

Decision on Revocation of Right to Reside on Reserve

12. (1) As soon after a hearing as is reasonably practicable, the Residency Tribunal shall meet in private to consider and determine whether or not, in the opinion of the Residency Tribunal, the requirements of sections 9 or 11 are present.

(2) The Residency Tribunal shall then dispose of a petition pursuant to section 9 by:

(a) Revoking the entitlement of the affected resident to reside on reserve on a permanent or on an interim basis on such terms as the Residency Tribunal may consider appropriate and in the Nation's interests; or

(b) Refusing the petition.

(3) The Residency Tribunal shall then dispose of matter pursuant to section 11 by:

(a) Revoking the entitlement of the affected resident to reside on reserve on a permanent or an interim basis on such terms as the Residency Tribunal may consider appropriate and in the Nation's interests; or

(b) Refusing to revoke the residency of the affected resident.

(4) The Residency Tribunal may resolve to revoke the entitlement of a resident to reside on reserve on an interim basis pending the resolution of any criminal charges. The revocation of a person's residency shall be in the discretion of the Residency Tribunal in consideration of the peace, life and safety of other persons on the reserve and the safety, health and peacefulness of the community and not conditional upon any criminal charge conviction.

(5) As soon after a hearing as is reasonably practicable, the Residency Tribunal shall dispose of a petition pursuant to section 9 or matter pursuant to section 11 by:

(a) The revocation of the entitlement of the person to reside on the reserve permanently;

(b) The revocation of the entitlement of the person to reside on the reserve for a defined period with such terms and conditions as the Residency Tribunal may deem fit and proper in the circumstances;

(c) The revocation of the entitlement be extended by any defined period for which the person's entitlement to reside on the reserve was previously revoked with such terms and conditions as the Residency Tribunal may deem fit and proper in the circumstances;

(d) Refusing the revocation.

(6) A decision of the Residency Tribunal pursuant to sub-sections (2), (3), (4), or (5) shall be final and not subject to appeal or review but shall be subject only to a re-hearing in accordance with section 13.

Council Re-hearing on Revocation of Member's Right to Reside on Reserve

13. (1) If the Residency Tribunal has revoked the residency of any resident pursuant to this by-law, the person may apply to the Residency Registrar to have Council review the decision of the Residency Tribunal, any review shall be in the form of a new hearing heard by Council.

(2) Council shall hear all re-hearing applications at a general band assembly and shall appoint one (1) or two (2) elders to assist in the re-hearing and to make recommendations to Council.

(3) Any recommendations from the elders will be given strong consideration in the Council decision making process.

(4) Council may deliberate and make their decision in private after hearing the re-hearing.

(5) Declare for the record if any member of Council has a conflict of interest relationship to an application coming before Council (conflict of interest relationship is defined to include: spouse (including common-law), father and mother (including natural, step or common-law), child(ren), stepchild(ren), foster child(ren), siblings, grandparents (including common-law), and father-in-law or mother-in-law (including common-law).

In the event of a conflict of interest relationship, the member of Council shall refrain from taking part in any discussion or decision related to the application, leave the meeting if applicable, and not participate or vote when the application arises.

(6) The Council may make rules of procedure governing the re-hearing of applications and shall keep records of its proceedings.

(7) Council may:

(a) Revoke the entitlement of the person to reside on the reserve permanently;

(b) Revoke the entitlement of the person to reside on the reserve for a defined period;

(c) Extend any defined period for which the person's entitlement to reside on the reserve was previously revoked;

(d) Grant permanent or defined residency with such terms and conditions for residency as Council may deem fit and proper in the circumstances;

(e) Make such further or other resolution as the Council deems appropriate and necessary for ensuring the peace, health and safety of other persons on the reserve and the safety, health and peacefulness of the community.

(8) Pending any application and a re-hearing by Council, the decision of the Residency Tribunal shall remain in full force and effect.

Notice of Revocation

14. A decision by the Residency Tribunal or Council to revoke a person's residency shall be sent to the RCMP, Crown Prosecutor, the petitioners, the affected resident, and if the affected resident is less than eighteen (18) years of age, the affected resident's parents or legal guardians who reside on the reserve, any interested child welfare agency, and the Residency Tribunal of the O'Chiese First Nation and shall be posted publicly in the Administration building.

Effective Time of Revocation

15. Where the right of a resident to reside on reserve has been revoked by a decision or resolution under this by-law, the resident's right to reside on the reserve shall expire 24 hours from the time that the decision is communicated to the resident, and if the affected resident is less than eighteen (18) years of age, 24 hours from the time that the decision is communicated to the affected resident's parents or legal guardians who reside on the reserve.

Harbouring a Non-Resident

16. Any person that provides or continues to provide shelter on the reserve to a person who has had their residency revoked pursuant to this by-law may have their own residency revoked.

Cessation of Services

17. Where the entitlement of a person to reside on reserve has been revoked on an interim basis, permanently or for a defined period, all services provided by the Nation to the person shall be discontinued throughout the currency of the revocation.

Notwithstanding the foregoing a person may apply to the Residency Tribunal in accordance with section 18, for a determination in the sole discretion of the Residency Tribunal to access traditional healing assistance and services.

Visits

18. (1) A person whose entitlement to reside on reserve has been revoked on an interim basis, permanently, or for a defined period, may apply to the Residency Tribunal for permission to visit the reserve for the purposes of funerals, ceremonies, and other special occasions.

(2) A person making application under sub-section (1) shall include in their application, the dates upon which the person proposes to visit the reserve, the purpose of the visit, where on the reserve the person will be present, and any additional information or submissions the person wishes the Residency Tribunal to consider.

(3) The Residency Tribunal shall use its best efforts to consider and determine the applications under this section expeditiously, and in advance of the proposed visitation dates.

(4) The Residency Tribunal may consider and determine applications pursuant to sub-section (1) on the basis of written application, and is not required to hold a hearing into the matter.

(5) A decision by the Residency Tribunal under this section is final and not subject to appeal or re-hearing.

Persons Not Affected by Revocation

19. No revocation of a resident's entitlement to reside on the reserve shall in itself affect the entitlement of the spouse or children of that resident to continue to reside on the reserve.

Enforcement

20. (1) An officer may order any person who is, or in the absence of evidence to the contrary, appears to be residing on the reserve contrary to this by-law, and who is not entitled to reside on the reserve, to cease to reside on the reserve.

(2) Any person who fails or refuses to comply with an order made under sub-section 19 (1) commits an offense and is subject to the applicable penalties.

(3) It is acknowledged and agreed by the Chief and Council and the members of the Nations that an officer has full and sufficiently authority to enforce this by-law and other lawful by-laws of the O'Chiese First Nation to the best of their ability, including the authority to arrest and/or forcibly remove persons from the reserve who are not authorized to be present upon the reserve.

Judicial Review

21. On any application for judicial review in respect of a decision or resolution made pursuant to this by-law, the Court shall take notice of the specialized knowledge and expertise of the members of the Residency Tribunal and Council with respect to the history, culture and values of the O'Chiese First Nation community.

Penalties

22. Any person who contravenes any of the provisions of this by-law commits an offense and is liable on summary conviction to a fine not exceeding one thousand ($1,000.00) dollars or to imprisonment for a term no exceeding thirty (30) days, or both.

Severability

23. Should a court determine that a provision of this by-law is invalid for any reason, the provision shall be severed from the by-law and the validity of the rest of the by-law shall not be affected.

Amendments

24. This by-law may only be amended by a quorum of the Council at a duly convened Council meeting.

Reviews

25. This by-law and proceedings taken under it shall be reviewed every three (3) years, or so often as Council may direct, by persons appointed by Council for this purpose, and the product of such reviews shall be laid before Council and made available to any resident of the reserve or members of the Nation of the O'Chiese First Nation upon request.

THIS BY-LAW IS HEREBY enacted at a duly convened meeting of the Council of the O'Chiese First Nation this day of November 19, 2019.

IT IS FURTHER RESOLVED *that O'Chiese First Nation Council provides assurance that previously approved funds, as indicated in the Bands last available Audited Financial Statements, have been expended according to their approved purpose.*

IT IS FURTHIER RESOLVED *that O'Chiese First Nation Council accepts the full responsibility for the administration of any approved trust funds and agrees to follow generally accepted accounting practices and that the Band Council will contact AANDC to determine whether other documentation is required if due to change in Band priorities or operational efficiencies, including full or partial funds previously approved, are required for other purposes than intended supported by a change-of-purpose Band Council Resolution.*

IT IS FURTHER RESOLVED *that audited financial statements will be provided to the Department for all trust funds within 120 days of the end of the fiscal year.*

CHIEF **DOUGLAS BEAVERBONES**

COUNCILLOR **ROBERT STRAWBERRY**

COUNCILLOR **CEDRIC WHITFORD**

COUNCILLOR **MARTIN IRONBOW**

COUNCILLOR **SANDRA BEAVERBONE**

COUNCILLOR **BARRY SAULTEAUX**

COUNCILLOR **CLEON STRAWBERRY**

Government of Canada Use Only

EXPENDITURE	AUTHORITY INDIAN ACT SECTION	SOURCE OF FUNDS REVENUE [ ] CAPITAL [ ]	EXPENDITURE	AUTHORITY INDIAN ACT SECTION	SOURCE OF FUND REVENUE [ ] CAPITAL [ ]
RECOMMENDING OFFICER SIGNATURE		DATE	RECOMMENDING OFFICER SIGNATURE		DATE
APPROVAL AUTHORITY SIGNATURE		DATE	APPROVAL AUTHORITY SIGNATURE		DATE

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Saddle Lake Cree Nation, in the Province of Alberta, at a meeting held on the 14th day of May 2019.

- **Saddle Lake Cree Nation Annual Expenditure By-law, 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 19 day of JULY 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

SADDLE LAKE CREE NATION

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Saddle Lake Cree Nation has enacted the *Saddle Lake Cree Nation Property Assessment and Taxation By-law, 2015*, respecting taxation for local purposes on reserve; and

C. The Council of the Saddle Lake Cree Nation wishes to enact this expenditure by-law to establish a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation by-law in the current taxation year;

NOW THEREFORE, the Council of the Saddle Lake Cree Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Saddle Lake Cree Nation Annual Expenditure By-law, 2019.*

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget year;

"annual expenditure by-law" means a by-law enacted under subsection 83(2) of the Act;

"Council" has the same meaning as "council of the band" in subsection 2(1) of the Act;

"First Nation" means the Saddle Lake Cree Nation, being a band under the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed under a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act;

"property taxation by-law" means a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act, and

"Taxation By-law" means the *Saddle Lake Cree Nation Property Assessment and Taxation By-law, 2015.*

3. The First Nation's annual budget for the fiscal year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule to this By-law and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

5. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this By-law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

6. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Taxation By-law.

7. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

9. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

10. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

11. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 14 day of May, 2019, at Saddle Lake Cree nation, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Eddy Makokis

Councillor Sam Cardinal

Councillor Terry Cardinal

Councillor Pauline Hunter

Councillor John Large

Councillor Robbie Moosewah

Councillor Darryl Quinney

Councillor Leslie Steinhauer

Councillor

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET 2019

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 427,600.60
b. Surplus from Previous Budget Year	$ 27,717.58
TOTAL REVENUES	**$ 455,318.18**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$ 17,916.60
b. General Administrative	
c. Other General Government	$ 13,000.00
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$ 334,684.00
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	
d. Economic Development Program	$ 52,000.00
e. Tourism	

f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Debt Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
c. Other Fiscal Services	$ 10,000.00
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	
9. Contingency Amounts	$ 27,717.58
TOTAL EXPENDITURES	**$455,318.18**
BALANCE	**$0.00**

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Saddle Lake Cree Nation, in the Province of Alberta, at a meeting held on the 10th day of May 2019.

- **Saddle Lake Cree Nation Rates By-law 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 19 day of JULY 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

SADDLE LAKE CREE NATION

RATES BY-LAW 2019

WHEREAS pursuant to the *Indian Act*, R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the *Indian Act*, 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Saddle Lake Cree Nation (also known as the Saddle Lake Band) enacted the *Saddle Lake Cree Nation Property Assessment and Taxation By-law, 2015* on June 2, 2015 and approved by the Minister on December 15, 2015;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act*, and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Saddle Lake Cree Nation Rates By-law 2019.*

2. Pursuant to Section 54 of the *Saddle Lake Cree Nation Property Assessment and Taxation By-law, 2015*, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 10th day of MAY, 2019, at SADDLE LAKE, in the Province of ALBERTA.

A quorum of Council consists of (5) members of Council.

Chief EDDY MAKOKIS

Councillor SAM CARDINAL

Councillor TERRY CARDINAL

Councillor PAULINE HUNTER

Councillor JOHN LARGE

Councillor ROBBIE MOOSEWAH

Councillor DARRELL QUINNEY

Councillor LESLIE STEINHAUER

SCHEDULE "A"

The Council of the Saddle Lake Cree Nation hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1 Class of Property as prescribed under Schedule II and Section 54 of the *Saddle Lake Cree Nation Property Assessment and Taxation By-law, 2015.*	**COLUMN 2** Rate of Tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Part IV of the *Saddle Lake Cree Nation Property Assessment and Taxation By-law, 2015.*
Class 1 – Residential	
Class 2 – Non-residential and linear property	26.0285
Class 3 – Farm land	
Class 4 – Machinery and Equipment	22.2099

Ministre des Relations Couronne-Autochtones

Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Sturgeon Lake Cree Nation, in the Province of Alberta, at a meeting held on the 28th day of May 2019.

- **Sturgeon Lake Cree Nation Annual Expenditure By-law, 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 19 day of JULY 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

STURGEON LAKE CREE NATION

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Sturgeon Lake Cree Nation has enacted the *Sturgeon Lake Band Taxation and Business Licensing By-law*, respecting taxation for local purposes on reserve; and

C. The Council of the Sturgeon Lake Cree Nation wishes to enact this expenditure by-law to establish a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation by-law in the current taxation year;

NOW THEREFORE, the Council of the Sturgeon Lake Cree Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Sturgeon Lake Cree Nation Annual Expenditure By-law, 2019.*

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget year;

"annual expenditure by-law" means a by-law enacted under subsection 83(2) of the Act;

"Council" has the same meaning as "council of the band" in subsection 2(1) of the Act;

"First Nation" means the Sturgeon Lake Cree Nation, being a band under the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed under a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act;

"property taxation by-law" means a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act, and

"Taxation By-law" means the *Sturgeon Lake Band Taxation and Business Licensing By-law.*

3. The First Nation's annual budget for the fiscal year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule to this By-law and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

5. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this By-law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

6. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Taxation By-law.

7. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

9. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

10. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

11. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28 day of May, 2019, at _____, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Clyde Goodswimmer

Councillor Wilma Goodswimmer

Councillor Darwin Hamelin

Councillor Frank Noskye

Councillor Clinton Soto

Councillor Ervin Sunshine

Councillor Julian Thomas

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 91,898.95
TOTAL REVENUES	**$ 91,898.95**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	$91,898.95
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	

d. Economic Development Program
e. Tourism
f. Trade and Industry
g. Land Rehabilitation and Beautification
h. Other Regional Planning and Development

6. Environment Health Services
   a. Water Purification and Supply
   b. Sewage Collection and Disposal
   c. Garbage Waste Collection and Disposal
   d. Recycling
   e. Other Environmental Services
7. Fiscal Services
   a. Debt Payments
   d. Accelerated Debt Payments
   e. Other Fiscal Services
8. Other Services
   a. Health
   b. Social Programs and Assistance
   c. Agriculture
   d. Education
   e. Other Service
9. Contingency Amounts $

TOTAL EXPENDITURES **$**

PART 3: ACCUMULATED SURPLUS/DEFICIT

1. Accumulated Surplus – Local revenues carried forward from the previous budget year $
2. Accumulated Deficit – Local revenue expenditures carried forward from the previous budget year $

BALANCE **$91,898.95**

Ministre des Relations Couronne-Autochtones

Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Sturgeon Lake Cree Nation, in the Province of Alberta, at a meeting held on the 28th day of May 2019.

- **Sturgeon Lake Cree Nation Rates By-law 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 11 day of JULY 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

STURGEON LAKE CREE NATION

RATES BY-LAW 2019

WHEREAS pursuant to the *Indian Act,* R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the *Indian Act,* 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Sturgeon Lake Cree Nation (also known as the Sturgeon Lake Band) enacted the *Sturgeon Lake Band Taxation and Business Licensing By-law* on July 23, 1986 and approved by the Minister on February 17, 1987;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act,* and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Sturgeon Lake Cree Nation Rates By-law 2019.*

2. Pursuant to Section 21 of the *Sturgeon Lake Band Taxation and Business Licensing By-law,* the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 28 day of May, 2019, at _____, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of (4) members of Council.

Chief Clyde Goodswimmer

Councillor Wilma Goodswimmer

Councillor Darwin Hamelin

Councillor Frank Noskye

Councillor Clinton Soto

Councillor Ervin Sunshine

Councillor Julian Thomas

SCHEDULE "A"

The Council of the Sturgeon Lake Cree Nation hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1 Class of Property as prescribed under Schedule II and Section 21 of the *Sturgeon Lake Band Taxation and Business Licensing By-law.*	**COLUMN 2** Rate of Tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Part IV of the *Sturgeon Lake Band Taxation and Business Licensing By-law.*
Class 1 – Residential	
Class 2 – Non-residential and linear property	18.6645
Class 3 – Farm land	
Class 4 – Machinery and Equipment	14.8695

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Sucker Creek First Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 11th day of June 2019.

- **Sucker Creek First Nation**
  Annual Expenditure By-law, 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

SUCKER CREEK FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Sucker Creek First Nation has enacted the *Sucker Creek First Nation Property Assessment and Taxation By-law, 2011*, respecting taxation for local purposes on reserve; and

C. The Council of the Sucker Creek First Nation wishes to enact this expenditure by-law to establish a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation by-law in the current taxation year;

NOW THEREFORE, the Council of the Sucker Creek First Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Sucker Creek First Nation Annual Expenditure By-law, 2019.*

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget year;

"annual expenditure by-law" means a by-law enacted under subsection 83(2) of the Act;

"Council" has the same meaning as "council of the band" in subsection 2(1) of the Act;

"First Nation" means the Sucker Creek First Nation, being a band under the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed under a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act;

"property taxation by-law" means a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act, and

"Taxation By-law" means the *Sucker Creek First Nation Property Assessment and Taxation By-law, 2011.*

3. The First Nation's annual budget for the fiscal year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019, is attached as a Schedule to this By-law and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

5. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this By-law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

6. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Taxation By-law.

7. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

9. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

10. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

11. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 11 day of June, 2019, at Sucker Creek, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of Four (4) members of Council.

Chief Jim Badger

Councillor Allan Willier

Councillor Noella Willier

Councillor Alvin Cardinal

Councillor Paulette Campiou

Councillor Carol Okemow

Councillor Roderick Willier

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES

1. Local revenues to be collected in budget year:	
a. Property Tax Revenues	$ 46,671.00
TOTAL REVENUES	**$ 46,671.00**

PART 2: EXPENDITURES

1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	$ 42,003.90
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	
b. Snow and Ice Removal	
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	
a. Recreation	
b. Culture	
c. Heritage Protection	
d. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	
a. Housing	
b. Planning and Zoning	
c. Community Planning	

d. Economic Development Program	
e. Tourism	
f. Trade and Industry	
g. Land Rehabilitation and Beautification	
h. Other Regional Planning and Development	
6. Environment Health Services	
a. Water Purification and Supply	
b. Sewage Collection and Disposal	
c. Garbage Waste Collection and Disposal	
d. Recycling	
e. Other Environmental Services	
7. Fiscal Services	
a. Debt Payments	
d. Accelerated Debt Payments	
e. Other Fiscal Services	
8. Other Services	
a. Health	
b. Social Programs and Assistance	
c. Agriculture	
d. Education	
e. Other Service	
9. Contingency Amounts	**$ 4,667.10**
TOTAL EXPENDITURES	**$ 46,671.00**
BALANCE	**$ 0.00**

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Sucker Creek First Nation in the Province of Alberta, at a meeting held on the 11th day of June 2019.

- **Sucker Creek First Nation**
  Rates By-law 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

SUCKER CREEK FIRST NATION

BY-LAW NO. __

SUCKER CREEK FIRST NATION RATES BY-LAW

WHEREAS pursuant to the *Indian Act*, R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the *Indian Act*, 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Sucker Creek First Nation (also known as the Sucker Creek Band) enacted the *Sucker Creek First Nation Property Assessment and Taxation By-law* on June 12, 2019;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act*, and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Sucker Creek First Nation Rates By-law 2019*.

2. Pursuant to Section 83 of the Indian Act *First Nation Property Assessment and Taxation By-law*, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 11th day of June 2019, at Sucker Creek First Nation, in the Province of Alberta.

A quorum of Council consists of (__4___) members of Council.

Chief Jim Badger

Councillor Allan Willier

Councillor Noella Willier

Councillor Alvin Cardinal

Councillor Paulette Campiou

Councillor Carol Okemow

Councillor Roderick Willier

SCHEDULE "A"

The Council of the Sucker Creek First Nation hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1 Class of Property as prescribed under Schedule II and Section 54 of the *Sucker Creek First Nation Property Assessment and Taxation By-law, 2011.*	**COLUMN 2** Rate of Tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Part IV of the *Sucker Creek First Nation Property Assessment and Taxation By-law, 2011.*
Class 1 – Residential	
Class 2 – Non-residential and linear property	18.6645
Class 3 – Farm Land	
Class 4 – Machinery and Equipment	14.8695

SUNCHILD FIRST NATION RESIDENCY BY-LAW 2019

A BY-LAW GOVERNING THE RESIDENCE OF MEMBERS AND OTHER PERSONS ON THE SUNCHILD FIRST NATION RESERVE:

WHEREAS the Chief and Council of the Sunchild First Nation desire to make a by-law governing the residence of its members and other persons on Sunchild First Nation reserve lands.

AND WHEREAS the Sunchild First Nation is empowered by its inherent right to govern, including jurisdiction over its reserve lands and membership as recognized and affirmed by s. 91(24) of the *Constitution Act, 1867* and s. 35(1) of the *Constitution Act, 1982,* to enact the present by-law.

AND WHEREAS nothing in this by-law may be interpreted as abrogating or derogating from the rights of the Sunchild First Nation under Treaty No. 6.

AND WHEREAS the Sunchild First Nation is empowered to make such a by-law pursuant to paragraphs 81 (1)(p.1), (q) and (r) of the *Indian Act*.

AND WHEREAS the Sunchild First Nation Community and the Chief and Council of the Sunchild First Nation are deeply concerned by incidents of violence and undesirable activity on the Sunchild reserve, the presence of illegal gang and drug activity, and the dangers that such circumstances present to peace, life and safety of persons present on the Sunchild reserve.

AND WHEREAS Sunchild First Nation Chief and Council affirm the right and entitlement of membership to follow a traditional lifestyle, including hunting and being able to possess and use firearms for the pursuant of those traditional purposes provided they are used safely, healthily and peacefully within the community and traditional territories and nothing herein is intended to abrogate or derogate this right and entitlement.

AND WHEREAS Sunchild First Nation Chief and Council affirm the right and entitlement of members to live on the reserve and to participate in the rights, entitlements, traditions and culture of the Sunchild First Nation Community and in particular those relating to living on the reserve and that these rights and entitlements are to be respected for so long as a member pursues those purposes safely, healthily and peacefully within the reserve, subject at all times to the inherent right of the Sunchild First Nation Chief and Council to govern to have a safe, healthy and peaceful community.

AND WHEREAS residing on the Sunchild reserve and participating in the culture, traditions and way of life on the reserve is a privilege afforded to persons that adopt and support a safe, healthy and peaceful community.

AND WHEREAS it is considered necessary for the peace, life and safety of persons present on the Sunchild reserve and to have a safe, healthy and peaceful community to regulate the residence of its members and other persons on the reserve.

NOW THEREFORE the Chief and Council of the Sunchild First Nation hereby make the following by-law:

Short Title

1. This by-law may be cited as the "Sunchild First Nation Residency By-Law".

Interpretation

2. In this by-law

"applicant" means a person who has submitted an application for permission to be a resident of the reserve in accordance with section 5;

"child" includes a child born in or out of wedlock, a legally adopted child and a child adopted in accordance with Indian custom;

"Council" means the duly elected Chief and Council of the Sunchild First Nation;

"dwelling" means any house, apartment, mobile home, or a room located therein, or any similar lodging, whether or not condemned or suitable for habitation;

"indictable offence" includes a hybrid offence that proceeded by way of summary conviction;

"member of the Nation" means a person whose name appears on the Sunchild First Nation's membership list or who is entitled to have their name appear on the Sunchild First Nation's membership list;

"Nation" means the Sunchild First Nation;

"officer" means any police officer, police constable or other person charged with the duty to preserve and maintain the public peace, and any by-law enforcement officer or other person duly appointed by the Council for the purpose of maintaining law and order on the reserve;

"principal residence" means the place at which a person resides on a more permanent basis than any other place at which the person may reside from time to time;

"reserve" means the Sunchild Indian Reserve No. 203;

"reside" means to live in a dwelling as one's primary place of abode;

"resident" means a person who resides on the reserve, and includes persons who are temporarily absent from the reserve because of schooling, work, travel, or similar purposes, and includes persons whose right to reside on the reserve has been revoked on an interim basis in accordance with this by-law, but excludes persons visiting the reserve for 30 days or less;

"spouse" means a person who is married to, or who co-habits in a relationship of some permanence and commitment, akin to a conjugal relationship, with a resident of the Sunchild First Nation.

Entitlement to Reside on Reserve

3. (1) A person is entitled to reside on the reserve only if the person

(a) Resides on the reserve at the time this by-law comes into force and only until they cease to have a residence on the reserve;

(b) Is authorized to reside on the reserve pursuant to one of the following provisions of the *Indian Act*: sections 18.1, 20, and 24 and sub-sections 28(2) and 58(3); or

(c) Has been authorized to reside on the reserve pursuant to this by-law.

(2) A spouse or dependent child of a person who is entitled to reside on the reserve under sub-section (1), who actually resides with that person at or after the time the entitlement arises, is entitled to reside on the reserve until such time as the spouse or dependent child ceases to reside on the reserve, and such entitlement is independent of the entitlement of that person.

(3) Any spouse or dependent child of a person who has been granted permission to reside on the reserve under sub-section(2) unless otherwise provided for in this by-law shall be permitted to continue to reside after the end of residency of the person that they initially resided with.

Registrar of Residents and Residency Tribunal

4. (1) The Council shall appoint a Registrar of Residents, who may be a member of the Residency Tribunal to provide for the administration of applications, reapplications, petitions and re-hearings made under this by-law and to maintain records related to the residents of the reserve.

(2) The Registrar of Residents shall maintain a Residents List, on which is recorded

(a) The name of each resident;

(b) An indication as to whether each resident is a resident for an indefinite or defined period;

(c) The length of any defined period residence;

(d) The location of each resident's dwelling; and

(e) Whether each resident is a Status/Treaty Indian.

(3) The Council shall appoint, and prepare a written mandate and terms of reference for, a Residency Tribunal of three (3) or more members of the Nation to hear and determine applications for residence pursuant to section 5, and petitions for revocation of entitlement to reside on reserve pursuant to section 9.

(4) The Residency Tribunal may establish rules governing the conduct of hearings and procedures under this by-law and shall retain records of its proceedings.

(5) For the purposes of hearing and determining applications under this by-law, a quorum of the Residency Tribunal shall require at least three (3) members of the Nation.

Application to be a Resident

5. (1) Other than a person or family that resides on the reserve at the time this by-law comes into force, any person or family who wishes to reside on the reserve must apply to the Residency Tribunal for permission to be a resident or residents of the reserve or to extend any defined period for which permission was previously granted to the person or family to be a resident or residents of the reserve.

(2) Where a family wishes to apply to the Residency Tribunal to reside on reserve, it shall do so through the eldest member of the family who shall be identified in the family's application as the applicant.

(3) An application for residency on the reserve shall be filed with the Registrar of Residents and shall include:

(a) The applicant's reasons for applying to be a resident;

(b) If the applicant proposes to reside on the reserve for a limited time, the approximate duration of the proposed residence;

(c) The location at which the applicant proposes to reside;

(d) The name of any spouse with whom the applicant proposes to reside;

(e) The names of any dependent children with whom the applicant proposes to reside;

(f) The names of any additional persons with whom the applicant proposes to reside;

(g) Any additional information the applicant wishes to provide relating to the considerations listed in sub-section 7(2);

(h) Signed written authorizations in a form satisfactory to the Registrar authorizing the Registrar to seek and obtain a criminal records check for the applicant and all other persons over the age of 12 years with whom the applicant proposes to reside; and

(i) For each person who is proposed to reside on the reserve, copies of that individual's driver's licence and status card, if any.

(4) Notwithstanding anything else in this by-law, any person that is incarcerated or in judicial custody at the time this by-law comes into force shall be required to apply to reside on the reserve.

Hearing of Application to be a Resident

6. (1) As soon as is reasonably practicable after the filing of a properly completed application, but subject to the notice requirements of sub-section (2), the Residency Tribunal shall

hold a hearing with respect to the application.

(2) At least fourteen (14) days prior to the hearing, the Registrar of Residents shall:

(a) Give written notice to the applicant of the date, time and place of the hearing and inform the applicant that he or she has a right to appear at the hearing and to be heard in support of the application; and

(b) Post publicly in the Administration building, a copy of the notice.

(3) At the hearing, the Residency Tribunal shall:

(a) Declare for the record if any member of the Residency Tribunal has a conflict of interest relationship to an application coming before the Residency Tribunal (conflict of interest relationship is defined to include: spouse (including common-law), father and mother (including natural, step or common-law), child(ren), stepchild(ren), foster child(ren), siblings, grandparents (including common-law), and father-in-law or mother-in-law (including common-law).

(b) In the event of a conflict of interest relationship, the member shall refrain from taking part in any discussion or decision related to the application, leave the meeting if applicable, and not participate or vote when the application arises.

(c) Provide the applicant with an opportunity to present evidence and to make oral and written submissions, or both, in support of the application; and

(d) Provide any resident present at the hearing with an opportunity to be heard insofar as time and circumstances reasonably permit.

(4) In the event of a Special and/or Emergency Hearing, the Residency Tribunal may make an interim decision in the absence of complying with the notice requirements of sub-section (2). In the event of a Special and/or Emergency Hearing, the Residency Tribunal shall within seven (7) days of the interim decision, provide written notice to the affected person to hold a hearing in accordance with sub-sections (2) and (3).

(5) Notwithstanding sub-sections (2) and (3) in the event the Residency Tribunal has reviewed the application and is of the view that no hearing is required in order to approve the application, it may grant a summary approval of residency for an undefined or defined period without the necessity of holding a hearing. The Residency Tribunal shall have no authority to dismiss an application without complying with sub-sections (2) and (3).

Decision on Application to be a Resident

7. (1) After it has heard all of the evidence and submissions, the Residency Tribunal shall meet in private to consider the application.

(2) In determining whether an application for permission to be a resident of the reserve should be granted, the Residency Tribunal shall take into consideration each of the following:

(a) Whether the applicant has arranged for a place to reside on the reserve;

(b) Whether the applicant's residing on the reserve would be compatible with the culture, society and community of the Nation and welfare of the members of the Nation residing on the reserve;

(c) Whether the applicant is of good moral character;

(d) The extent to which the applicant is prepared to commit his personal and economic resources to the welfare and advancement of the community residing on the reserve;

(e) The availability on the reserve of adequate housing, land and services;

(f) Whether the applicant is or will be employed on the reserve; and

(g) Whether the entitlement of the applicant to reside on the reserve has previously been revoked, the circumstances surrounding any such revocation, any change in the person's circumstances, and whether the presence of the person on the reserve presents or would present a danger to the health or safety of the community.

(3) As soon as is reasonably practicable after a hearing, the Residency Tribunal shall dispose of an application for permission to be a resident on the reserve by:

(a) Granting the applicant permission to be a resident of the reserve until such time as the applicant ceases to reside on the reserve;

(b) Granting the applicant permission to be a resident of the reserve for a defined period;

(c) Extending any defined period for which permission was previously granted to the person by the Residency Tribunal to be a resident of the reserve; or

(d) Refusing the application.

(4) The Residency Tribunal shall give written notice of its decision to the applicant, incorporating reasons in support of its decision.

(5) The Residency Tribunal shall post publicly a notice of its decision in the Administration Building.

(6) A decision by the Residency Tribunal pursuant to sub-section (4) shall be final and not subject to appeal or review save in accordance with section 13.

Reapplication for Residence

8. Where an application is made under section 5 is refused pursuant to sub-paragraph 7(4)(d), the Residency Tribunal is not required to consider any further application by that person for a period of one (1) year from the date of the refusal, unless the applicant can show that there has been a

material change of circumstances.

Petition to Revoke Resident's Right to Reside on Reserve

9. Any fifteen (15) residents who each are an assigned housing occupant may submit a petition to the Registrar of Residents for revocation of the entitlement of any person to reside on the reserve on an interim or permanent basis on the basis that:

(1) There are reasonable grounds to believe that the person, while a resident of the reserve, has committed an indictable offense contrary to the *Criminal Code* or other federal enactment, which offense has endangered the life or safety of one or more persons;

(2) That person while a resident on the reserve has been charged with committing the offense referred to in sub-section (1); and

(3) There are reasonable grounds to believe that the presence of the person on the reserve presents or may present a danger to the peace, life and safety of other persons on the reserve or danger to a safe, healthy and peaceful community.

Hearing of Petition for Revocation of Right to Reside on Reserve

10. (1) Following the receipt of a petition pursuant to s. 9, and subject to the advance notice provisions in sub-sections (2), (3) and (4), the Residency Tribunal shall hold a hearing as soon as is reasonably practicable, but may, in its sole discretion, grant reasonable adjournments at the request of an affected party.

(2) At least seven (7) days prior to the hearing of a petition submitted pursuant to s. 9, the Registrar of Residents shall:

(a) Give written notice by way of personal service upon the affected resident or their legal counsel informing the affected resident of the date, time and place of the hearing and that they have a right to present submissions to the Residency Tribunal in writing, by telephone, or in person;

(b) Use reasonable efforts to give written notice by mail to each petitioner at the date, time and place of the hearing and informing each petitioner that they have a right to appear at to present submissions in writing or in person; and

(c) Post publicly a copy of the notice in the Administration building.

(3) If the affected resident is incarcerated, service of notice pursuant to sub-section 2(a) will be sufficient if it is sent to the attention of the affected resident at the correctional facility.

(4) If the affected resident is less than eighteen (18) years of age, notice pursuant to sub-section (2)(a) shall also be given to the affected resident's parents or guardians who reside on the reserve, as well as the Nation's Child Welfare department.

(5) At the hearing, the Residency Tribunal shall:

(a) Provide each petitioner, the affected resident, and if sub-section (4) applies, the affected resident's parents or legal guardians, and local child welfare agency, an opportunity to present evidence and to make oral and written submissions, or both, on the petition; and

(b) Provide any resident present at the hearing with an opportunity to be heard insofar as time and circumstances reasonably permit.

Special And / Or Emergency Hearing

11. (1) In the event that an offence is committed against any by-law or law by a person, or the behavior of a person is a risk or threat to the peace, life and safety of other persons on the reserve or risk or threat to a safe, healthy and peaceful community, the Residency Tribunal of its own volition, or Council may direct the Residency Tribunal to convene in order to address the matter as urgently as is reasonably possible to determine if the continued residency of a person is in the best interests of the community or other residents, and or alternatively if the person's residency should be terminated.

(2) The person under sub-section (1) may have their residency revoked immediately should the Residency Tribunal determine that the offence was serious enough that it would be potentially significantly detrimental to the best interests of Nation to permit the person to continue to reside on the reserve with consideration given but not limited to those considerations contained in sub-section 7.2.

(3) Where the offence under sub-section (1) is committed by a dependent minor and is determined to be serious enough that the Residency Tribunal may have their residency revoked immediately along with the parent(s) and / or legal guardian(s) should the Residency Tribunal determine that the offence was serious enough that it would be detrimental to the best interests of Nation, or the community or other members of the Nations to permit the person to continue to reside on the reserve.

Decision on Revocation of Right to Reside on Reserve

12. (1) As soon after a hearing as is reasonably practicable, the Residency Tribunal shall meet in private to consider and determine whether or not, in the opinion of the Residency Tribunal, the requirements of sections 9 or 11 are present.

(2) The Residency Tribunal shall then dispose of a petition pursuant to section 9 by:

(a) Revoking the entitlement of the affected resident to reside on reserve on an permanent or on an interim basis on such terms as the Residency Tribunal may consider appropriate and in the Nation's interests; or

(b) Refusing the petition.

(3) The Residency Tribunal shall then dispose of matter pursuant to section 11 by:

(a) Revoking the entitlement of the affected resident to reside on reserve on a permanent or an interim basis on such terms as the Residency Tribunal may consider

appropriate and in the Nation's interests; or

(b) Refusing to revoke the residency of the affected resident.

(4) The Residency Tribunal may resolve to revoke the entitlement of a resident to reside on reserve on an interim basis pending the resolution of any criminal charges. The revocation of a person's residency shall be in the discretion of the Residency Tribunal in consideration of the peace, life and safety of other persons on the reserve and the safety, health and peacefulness of the community and not conditional upon any criminal charge conviction.

(5) As soon after a hearing as is reasonably practicable, the Residency Tribunal shall dispose of a petition pursuant to section 9 or matter pursuant to section 11 by:

(a) The revocation of the entitlement of the person to reside on the reserve permanently;

(b) The revocation of the entitlement of the person to reside on the reserve for a defined period with such terms and conditions as the Residency Tribunal may deem fit and proper in the circumstances;

(c) The revocation of the entitlement be extended by any defined period for which the person's entitlement to reside on the reserve was previously revoked with such terms and conditions as the Residency Tribunal may deem fit and proper in the circumstances;

(d) Refusing the revocation.

(6) A decision of the Residency Tribunal pursuant to sub-sections (2), (3), (4), or (5) shall be final and not subject to appeal or review, but shall be subject only to a re-hearing in accordance with section 13.

Council Re-hearing on Revocation of Member's Right to Reside on Reserve

13. (1) If the Residency Tribunal has revoked the residency of any resident pursuant to this by-law, the person may apply to the Residency Registrar to have Council review the decision of the Residency Tribunal, any review shall be in the form of a new hearing heard by Council.

(2) Council shall hear all re-hearing applications at a general band assembly and shall appoint one (1) or two (2) elders to assist in the re-hearing and to make recommendations to Council.

(3) Any recommendations from the elders will be given strong consideration in the Council decision making process.

(4) Council may deliberate and make their decision in private after hearing the re-hearing.

(5) Declare for the record if any member of Council has a conflict of interest relationship to an application coming before Council (conflict of interest relationship is defined to

include: spouse (including common-law), father and mother (including natural, step or common-law), child(ren), stepchild(ren), foster child(ren), siblings, grandparents (including common-law), and father-in-law or mother-in-law (including common-law).

In the event of a conflict of interest relationship, the member of Council shall refrain from taking part in any discussion or decision related to the application, leave the meeting if applicable, and not participate or vote when the application arises.

(6) The Council may make rules of procedure governing the re-hearing of applications and shall keep records of its proceedings.

(7) Council may:

(a) Revoke the entitlement of the person to reside on the reserve permanently;

(b) Revoke the entitlement of the person to reside on the reserve for a defined period;

(c) Extend any defined period for which the person's entitlement to reside on the reserve was previously revoked;

(d) Grant permanent or defined residency with such terms and conditions for residency as Council may deem fit and proper in the circumstances;

(e) Make such further or other resolution as the Council deems appropriate and necessary for ensuring the peace, health and safety of other persons on the reserve and the safety, health and peacefulness of the community.

(8) Pending any application and a re-hearing by Council, the decision of the Residency Tribunal shall remain in full force and effect.

Notice of Revocation

14. A decision by the Residency Tribunal or Council to revoke a person's residency shall be sent to the RCMP, Crown Prosecutor, the petitioners, the affected resident, and if the affected resident is less than eighteen (18) years of age, the affected resident's parents or legal guardians who reside on the reserve, any interested child welfare agency, and the Residency Tribunal of the Sunchild First Nation and shall be posted publicly in the Administration building.

Effective Time of Revocation

15. Where the right of a resident to reside on reserve has been revoked by a decision or resolution under this by-law, the resident's right to reside on the reserve shall expire 24 hours from the time that the decision is communicated to the resident, and if the affected resident is less than eighteen (18) years of age, 24 hours from the time that the decision is communicated to the affected resident's parents or legal guardians who reside on the reserve.

Harbouring a Non-Resident

16. Any person that provides or continues to provide shelter on the reserve to a person who has had

their residency revoked pursuant to this by-law may have their own residency revoked.

Cessation of Services

17. Where the entitlement of a person to reside on reserve has been revoked on an interim basis, permanently or for a defined period, all services provided by the Nation to the person shall be discontinued throughout the currency of the revocation.

Notwithstanding the foregoing a person may apply to the Residency Tribunal in accordance with section 18, for a determination in the sole discretion of the Residency Tribunal to access traditional healing assistance and services.

Visits

18. (1) A person whose entitlement to reside on reserve has been revoked on an interim basis, permanently, or for a defined period, may apply to the Residency Tribunal for permission to visit the reserve for the purposes of funerals, ceremonies, and other special occasions.

(2) A person making application under sub-section (1) shall include in their application, the dates upon which the person proposes to visit the reserve, the purpose of the visit, where on the reserve the person will be present, and any additional information or submissions the person wishes the Residency Tribunal to consider.

(3) The Residency Tribunal shall use its best efforts to consider and determine the applications under this section expeditiously, and in advance of the proposed visitation dates.

(4) The Residency Tribunal may consider and determine applications pursuant to sub-section (1) on the basis of written application, and is not required to hold a hearing into the matter.

(5) A decision by the Residency Tribunal under this section is final and not subject to appeal or re-hearing.

Persons Not Affected by Revocation

19. No revocation of a resident's entitlement to reside on the reserve shall in itself affect the entitlement of the spouse or children of that resident to continue to reside on the reserve.

Enforcement

20. (1) An officer may order any person who is, or in the absence of evidence to the contrary, appears to be residing on the reserve contrary to this by-law, and who is not entitled to reside on the reserve, to cease to reside on the reserve.

(2) Any person who fails or refuses to comply with an order made under sub-section 19 (1) commits an offense and is subject to the applicable penalties.

(3) It is acknowledged and agreed by the Chief and Council and the members of the Nations

that an officer has full and sufficiently authority to enforce this by-law and other lawful by-laws of the Sunchild First Nation to the best of their ability, including the authority to arrest and/or forcibly remove persons from the reserve who are not authorized to be present upon the reserve.

Judicial Review

21. On any application for judicial review in respect of a decision or resolution made pursuant to this by-law, the Court shall take notice of the specialized knowledge and expertise of the members of the Residency Tribunal and Council with respect to the history, culture and values of the Sunchild First Nation community.

Penalties

22. Any person who contravenes any of the provisions of this by-law commits an offense and is liable on summary conviction to a fine not exceeding one thousand ($1,000.00) dollars or to imprisonment for a term no exceeding thirty (30) days, or both.

Severability

23. Should a court determine that a provision of this by-law is invalid for any reason, the provision shall be severed from the by-law and the validity of the rest of the by-law shall not be affected.

Amendments

24. This by-law may only be amended by a quorum of the Council at a duly convened Council meeting.

Reviews

25. This by-law and proceedings taken under it shall be reviewed every three (3) years, or so often as Council may direct, by persons appointed by Council for this purpose, and the product of such reviews shall be laid before Council and made available to any resident of the reserve or members of the Nation of the Sunchild First Nation upon request.

THIS BY-LAW IS HEREBY enacted at a duly convened meeting of the Council of the Sunchild First Nation this 20th day of ~~October~~ November, 2019.

Chief Jonathan Frencheater

Councillor Clint McHugh

Councillor Joey Pete

Councillor Adriel Bigchild

Councillor Audrey Crookedlegs

Councillor James Frencheater

Being a majority of those members of the Council of the Sunchild First Nation present at the aforesaid meeting of the Council.

The quorum of the Council is four (4) members.

Number of members present at the meeting: _____

Indian and Northern Affairs Canada

BAND COUNCIL RESOLUTION (Quorum 4)

Chronological No.: **2504**

File Reference No.: **Page 1 / 1**

NOTE: The words "from our Band Funds" "capital" or "revenue, whichever is the case, must appear in all resolutions requesting expenditures from Band Funds.

			Cash free balance
The Council of the	**SUNCHILD FIRST NATION**		Capital account: $
Date of duly convened meeting:	**November 20, 2019**	Province **ALBERTA**	Capital account: $

Sunchild Trespass By-law Enacted November 20, 2019

SUNCHILD FIRST NATION TRESPASS BY-LAW 2019

WHEREAS the Council of the Sunchild First Nation desires to establish a by-law to provide for the removal and punishment of persons trespassing on the reserve.

AND WHEREAS the Council of the Sunchild First Nation is empowered to make such by-law, and any matter ancillary thereto pursuant to paragraphs 81 (1) (n), (p), (q) and (r) of the Indian Act.

AND WHEREAS it is deemed to be expedient and necessary, for the benefit, comfort and safety of the members of the Sunchild First Nation reserve, to provide for the removal and punishment of persons trespassing on the reserve.

AND WHEREAS nothing in this by-law shall deem to alter, diminish, derogate or abrogate Treaty Number 6, including the spirit and intent of our Treaty Rights.

NOW THEREFORE the Council of the Sunchild First Nation hereby makes the following by-law:

SHORT-TITLE

1. This by-law may be cited as the "Sunchild First Nation Trespassers By-law".

INTERPRETATION

2. In this by-law:

"Council" means the duly elected Chief and Council of the Sunchild First Nation;

"Minister" means the Minister of Indian Affairs and Northern Development;

"officer" means any police officer, police constable, by-law enforcement officer or other person charged with the duty to preserve and maintain public peace;

"reserve" means the Sunchild First Nation reserve no. 202;

TRESPASSING

3. (1) A person who enters onto the Sunchild First Nation reserve without lawful justification is a trespasser and shall have committed an offense contrary to this by-law.

(2) Upon review of all relevant facts, the Residency Sanctioning Body, Officer or Council shall determine who is a trespasser under this by-law.

REMOVAL FROM THE RESERVE

4. Upon the direction of Council, the Residency Sanctioning Body, or an Officer:

(1) Any person who trespasses on the Reserve may be ordered to leave the reserve immediately and if they shall fail to do so, they shall have committed an offence contrary to this by-law.

(2) Any person commits an offense under Section 3(1) or 4(1) commits an offence punishable on summary conviction and may be arrested in accordance with s. 495(2) of the Criminal Code.

PENALTY

5. Any person who commits an offence under this by-law is subject to a fine not exceeding $1,000.00 or imprisonment for a term not exceeding 30 days, or both for having committed an offence

SEVERABILITY

6. Should a court determine that a provision of this by-law is invalid for any reason, the provision shall be severed from the by-law and the validity of the rest of the by-law shall not be affected.

THIS BY-LAW IS HEREBY enacted at a duly convened meeting of the Chief and Council of the Sunchild First Nation this 20th day of November, 2019.

Chief Jonathan Francheater | Councillor Joey Pete | Councillor Clint McHugH

Councillor James Francheater | Councillor Audrey Crookedlegs | Councillor Adriel Bigchild

Being the majority of those members of the Council of the Sunchild First Nation present at the aforesaid meeting of the Council.

The quorum of the Council is four (4) members.

Number of members of the Council present at the meeting: _____.

CODE

Chief and Council Electoral Code C.EL.1906

Under the guidance of Almighty God, Our Creator, and as a sovereign Nation; We, the peoples of Tsuut'ina Nation, in preservation and continuation of the Tsuut'ina Nation's unique culture, identity, traditions, language and institutions, and with respect to the special relationship to the land and resources, in continued relationship with all First Nations and Canada; Do ordain and establish This Code in accordance with our inherent right to governance.

Nato ninist'iya dinachowi diyi nananitini k'asona diyi datl'ishi nanisaatluni niiha nihina?o-ha tlaat'a Tsuut'ina wusa dinaloku nihininisha, nihiusno, misila yino?i, nihigunaha misila nihininana?o-hi. Nisk'a uwa mits'i-hi tlaat'a dina-tli uwa Canada isla najuna adadanazini diyi datlishi dik'asilo niiha nihina?o-ha gwasaala.

A Document to Ratify the C.EL.1906
Within the Tsuut'ina First Nation

Amended on June 19, 2019 in Tsuut'ina Nation
Coming Into Force: June 19, 2019

Preamble

WHEREAS the Tsuut'ina Nation Chief and Council desire to make a Code governing Elections on the Tsuut'ina Nation;

AND WHEREAS the Government of Canada recognizes the inherent right of self-government as an existing aboriginal right under section 35 of the Constitution Act, 1982;

AND WHEREAS it is recognized that the inherent right of governance includes the right to govern in relation to matters that are internal to the community, and integral to the unique culture, identity, traditions, languages and institutions of the Nation;

AND WHEREAS it is considered to be necessary for the benefit, security and preservation of the Tsuut'ina Nation and culture;

AND WHEREAS to address administrative matters, this Electoral Code hereby repeals and replaces the Tsuut'ina Nation Chief and Council Electoral Code 14.16.15.04;

NOW THEREFORE through the Tsuut'ina Nation Legislative Process Act the Tsuut'ina Nation Chief and Council hereby ratify This Code.

© Tsuut'ina Nation

Table of Contents

Preamble 2
Definitions/Interpretations 5
General 7
General Statement 7
Title 7
Purpose, Scope, and Application 8
Electoral Code Principals and Governing Body 8
Term of Office 8
Composition of the Tsuut'ina Nation Chief and Council 8
Governing Body 8
Pre-Election Procedures 9
Electoral Code Training 9
Electoral Officer 9
Electoral Officer – Responsibilities and Ethics 10
Elections Appeals Commission 12
Qualifications, Nomination Procedures 13
Qualifications to Nominate and Elect 13
Eligible Electors List 13
Access to Electors List 13
Qualifications for Chief Candidate 13
Qualifications for Councillor 14
Verification of Qualifications 15
Candidate Nomination Process 15
Candidate Acceptance and Responsibilities 17
Candidate Acceptance 17
Candidates Responsibility 17
Scrutineer Eligibility and Duty 18
Election Notice and Period 19
Voting Regulations 20
Procedures Description 20
Announcement of Successful Candidates 21
Announcement 21
Retention of Ballots and Other Election Material 22
The Tsuut'ina Nation Chief and Council Oath of Office 22
Appeals 23
Appeals 23

© Tsuut'ina Nation

Grounds for Appeal 23
Submission 23
Procedure 23
Response to the Allegations 23
Investigation 23
Decision 24
By-Election 25
Severability 26
Amendment 27
Amendments 27
Tsuut'ina Nation Chief and Council Signatory Page 28

© Tsuut'ina Nation

Definitions/Interpretations

1. **"Applicable Documents"** means documents used or developed in addition to the Tsuut'ina Nation Chief and Council Electoral Code to support the process and administration of the Tsuut'ina Nation Chief and Council Elections.
2. **"Appellant"** means a Tsuut'ina Nation Citizen who appeals the Tsuut'ina Nation Chief and Council Election process or results.
3. **"By-Election"** means a special election to fill a position on the Tsuut'ina Nation Chief and Council that has become vacant.
4. **"Candidate"** means a person who has accepted a nomination to run in the Tsuut'ina Nation Chief and Council Elections, and has met all requirements in accordance with the Tsuut'ina Nation Electoral Code.
5. **"Chief Executive Officer"** means the individual assigned by Tsuut'ina Nation Chief and Council that is responsible for the day-to-day oversight of the Tsuut'ina Nations operations.
6. **"Consecutive Employment"** means five (5) years of Consecutive Employment as an Employee, business owner, Elected Official of the Tsuut'ina Nation, which includes all employment leaves, including but not limited to, maternity, parental, sick, or bereavement.
7. **"Deputy Electoral Officer"** means any person appointed by the Electoral Officer for the purposes of an Election to assist in the conduct of the election process.
8. **"Elected Official"** means an official chosen by election.
9. **"Elections Appeals Commission"** means the group responsible to investigate and provide resolutions for appeals on a Tsuut'ina Nation Chief and Council Election process violation.
10. **"Electoral Officer"** means the person who is responsible to administer the Tsuut'ina Nation Chief and Council Election in accordance with the Tsuut'ina Nation Chief and Council Electoral Code.
11. **"Elder"** means a Tsuut'ina Nation Citizen who is at least 60 years of age.
12. **"Employee"** means a person who works for the Tsuut'ina Nation in one of its Programs, Departments, or Companies for financial and/or other compensation.
13. **"Minor"** means a person under 18 years of age.
14. **"Official Candidate List"** means an alphabetical list of Tsuut'ina Nation Citizen Candidates who have met the criteria and are deemed eligible for the position of Tsuut'ina Nation Chief and Council.
15. **"Official Nomination List"** means an alphabetical list of Tsuut'ina Nation Citizen Candidates who have been nominated, but have not yet met the criteria or been deemed eligible for the position of Tsuut'ina Nation Chief and Council.
16. **"Scrutineer"** means a person who observes the election process, either to prevent the occurrence of corruptions or genuine mistakes.
17. **"This Code"** means the Tsuut'ina Nation Chief and Council Electoral Code.

© Tsuut'ina Nation

18. **"Tsuut'ina Nation"** means the sovereign Nation previously referred to as the "Sarcee" Reserve.

19. **"Tsuut'ina Nation Chief and Council"** means the elected governing body for the Tsuut'ina Nation.

20. **"Tsuut'ina Nation Citizen" or "Citizen"** means a Citizen of the Tsuut'ina Nation who is or who becomes a Citizen under the Tsuut'ina Nation Citizenship Code First Amendment.

21. **"Tsuut'ina Nation Eligible Electoral List"** means an alphabetical list of Tsuut'ina Nation Citizens over the age of 18.

22. **"Tsuut'ina Nation Citizenship Registrar"** means the person appointed by the Tsuut'ina Nation Government to administer and maintain the list of Tsuut'ina Nation Citizens.

23. **"Tsuut'ina Nation Way of Life"** means Tsuut'ina Nation's unique culture, identity, traditions, language and institutions.

© Tsuut'ina Nation

General

General Statement

24. The Tsuut'ina Nation has an inherent right to Governance. Before the signing of the Treaty 7 in 1877, the Tsuut'ina Nation's form of governance was based on a hereditary system. Leaders embodied Tsuut'ina Nation values such as generosity, kindness, and bravery.

25. Tsuut'ina Nation Citizens individually select the leadership through a democratic election process for the collective good.

Title

26. This Tsuut'ina Nation Chief and Council Electoral Code shall be cited as 'This Code'.

Purpose, Scope, and Application

27. This Code governs the election process of the Tsuut'ina Nation Chief and Council within the jurisdiction of the Tsuut'ina Nation.

Electoral Code Principals and Governing Body

28. The Tsuut'ina Nation elections shall be held pursuant to the sovereignty of the Tsuut'ina Nation upholding the principles of transparency, equality, and honesty.

Term of Office

29. The term of office for Tsuut'ina Nation Chief and Council shall be three (3) years.

Composition of the Tsuut'ina Nation Chief and Council

30. The composition of the Tsuut'ina Nation Chief and Council shall be one (1) Chief and twelve (12) Councillors.

Governing Body

31. The elected Tsuut'ina Nation Chief and Council are the government up to and including election day.

32. The newly elected Tsuut'ina Nation Chief and Council become the government upon the Electoral Officer's declaration of official results.

33. Tsuut'ina Nation Chief and Council elected are to be sworn in within five (5) days after elections and granted limited decision-making authority until the swearing in occurs.

© Tsuut'ina Nation

Pre-Election Procedures

Electoral Code Training

34. The Governance Portfolio shall retain a consultant to deliver two (2) training sessions, during the year of the elections, to interested Tsuut'ina Nation Citizens in relation to the election procedures as set forth herein.

Electoral Officer

35. The Tsuut'ina Nation Chief and Council shall appoint the selected Electoral Officer no less than one hundred (100) days before the Tsuut'ina Nation Chief and Council election date through a band council resolution.

36. The Electoral Officer may or may not be a Tsuut'ina Nation Citizen.

37. The appointment band council resolution of the Electoral Officer shall contain:

(a) Full name and address;

(b) The date of the election;

(c) The type of election which is to be conducted (general election or By-Election), as well as any special instructions; and

(d) Must provide a Canadian Criminal Record Check showing no indictable offense convictions without limiting the foregoing, include convictions for:

i. Theft over $5,000.00;

ii. Break and enter;

iii. Sexual assault;

iv. Murder;

v. Drug trafficking;

vi. Gang related and criminal organization; and

vii. Threatening the safety or well-being of a Minor.

38. The Electoral Officer must be a person who is at least 21 years of age and has experience in the conduct of elections and/or received Tsuut'ina Nation Electoral Code training from Tsuut'ina Nation Legislative Procedures Technical Services.

39. In the event that the Electoral Officer cannot fulfill his/her duties, the Tsuut'ina Nation Chief and Council shall appoint, through a band council resolution, that the existing Deputy Electoral Officer shall undertake the duties of Electoral Officer.

40. As per section 39, in the absence of an existing Deputy Electoral Officer, the Tsuut'ina Nation Chief and Council shall appoint a new Electoral Officer.

41. Once appointed and accepted, the Electoral Officer must swear an oath in accordance with This Code.

© Tsuut'ina Nation

Electoral Officer – Responsibilities and Ethics

42. The Electoral Officer is responsible for managing and executing all pre-electoral, electoral and post-electoral processes and procedures included in This Code and Applicable Documents related to the Code.

43. The Electoral Officer and election budget are subject to the Tsuut'ina Nation Finance and Administration Act and processes.

44. The Electoral Officer must:

(a) Uphold and abide by the process established in This Code;

(b) Remain neutral and professional in the conduct of the duties of his/her office, and refrain from providing any preferential treatment or expressing support for or opposition to any Candidate;

(c) Not accept anything of value (including, but not limited to, money, offers of employment, gifts, travel) in exchange for preferential treatment or access to a public official or non-public information;

(d) Not discriminate against anyone because of race, religion, sexual orientation, sex, age, or disability;

(e) Not use public office facilities to fulfill the terms of his/her office, and not for personal or partisan benefit;

(f) Not pressure or intimidate other officials or personnel to favour a certain Candidate;

(g) Avoid conflicts of interest, or the appearance of conflicts of interest, by abstaining from decision making where the Electoral Officer has a personal or private interest in the matter at issue;

(h) Prepare an election budget and report;

(i) Hire support staff to implement This Code;

(j) Supervise all administrative tasks;

(k) Prepare a post-election report to Tsuut'ina Nation Chief and Council; and

(l) If a full-time Tsuut'ina Nation Employee, take a leave of absence as per the Human Resources Policy and Procedures.

45. The Electoral Officer shall choose and appoint the Deputy Electoral Officer.

46. The Deputy Electoral Officer must:

(a) Be at least 21 years of age and a Tsuut'ina Nation Citizen;

(b) Not be member of Tsuut'ina Nation Chief and Council;

(c) Not be a Candidate in the election; and

(d) Complete and sign a declaration form.

© Tsuut'ina Nation

47. The Deputy Electoral Officer shall have such powers as described in This Code as well as those powers of the Electoral Officer as delegated to the Deputy Electoral Officer by the Electoral Officer.

48. Every Electoral Officer and Deputy Electoral Officer shall swear a declaration to:

(a) Uphold and comply with This Code and related Applicable Documents of the Tsuut'ina Nation; fulfill the duties and responsibilities of his/her office under This Code;

(b) Carry out duties faithfully, honestly, impartially, and to the best of his/her abilities;

(c) Keep confidential, both during and after term of office, any matter or information which, under This Code, Tsuut'ina Nation law or policy, is considered confidential;

(d) Prepare and process administration and financial requirements; and

(e) Act in the best interests of the Tsuut'ina Nation in carrying out duties.

© Tsuut'ina Nation

Elections Appeals Commission

49. An Election Appeals Commission shall process any appeals pursuant to Sections 105 – 113 of this Code and shall be appointed by the Electoral Officer.

50. The Election Appeals Commission, shall be composed of three (3) members, appointed by the Electoral Officer, as follows:

    (a) Tsuut'ina Nation Elders Chairperson;

    (b) a Tsuut'ina Nation Citizenship Tribunal Member; and

    (c) An Indigenous person who is a not a Tsuut'ina Nation Citizen and does not have a vested interest in the outcome of the Election.

51. An Election Appeals Commission member who is an immediate family member of any Appellant or Candidate, or who may have a bias or conflict in connection with the appeal, must excuse themselves from the Election Appeals Commission.

52. The remaining members of the Elections Appeals Commission will select additional members as required from a list of potential members recommended by the Chief Executive Officer.

53. Each member of the Election Appeals Commission shall execute an oath accepting their appointment, and forward a letter of acceptance to the Chief Executive Officer.

54. The list of the Appointed Election Appeals Commission members shall be provided to the Tsuut'ina Nation Chief and Council fifty (50) calendar days before the Tsuut'ina Nation Chief and Council's Election date.

55. The Election Appeals Commission contact information must be included on all posted documents throughout the election.

© Tsuut'ina Nation

Qualifications, Nomination Procedures

Qualifications to Nominate and Elect

56. A Tsuut'ina Nation Citizen, who is 18 years of age and older, shall have the right nominate, elect and be elected pursuant to This Code.

57. A Tsuut'ina Citizen with electoral rights shall have the right to participate in a Tsuut'ina Election and have the right to nominate, elect and be elected pursuant to This Code.

58. The Electoral Officer must provide access, support and accommodation for Tsuut'ina Nation Citizens with disabilities participating in elections.

59. Voting by proxy of the Tsuut'ina Nation Chief and Council is prohibited.

60. A Tsuut'ina Nation Citizen who is currently living off reserve has the right to nominate and elect in accordance with This Code.

Eligible Electors List

61. The Tsuut'ina Nation Citizenship Department shall compile and maintain the Tsuut'ina Nation Eligible Electors List.

62. The Tsuut'ina Nation Eligible Electors List shall include all eligible electors in accordance with This Code.

Access to Electors List

63. The Tsuut'ina Nation Eligible Electoral List shall be approved and signed by the Tsuut'ina Nation Citizenship Registrar and provided to the Electoral Officer within three (3) days of the written request by the Electoral Officer.

64. The Tsuut'ina Nation Eligible Electoral List shall be accessible to all Tsuut'ina Nation Citizens upon written request.

65. The Tsuut'ina Nation Citizenship Registrar shall provide an updated Tsuut'ina Nation Electors List to the Electoral Officer no later than 8:00 am on the day of the Elections.

Qualifications for Chief Candidate

66. Tsuut'ina Nation Citizens continue to respect the traditional embodiment of a leader in selecting their Chief.

67. In accordance with the values, beliefs, customs and traditions of Tsuut'ina Chief, Candidates shall meet the following qualifications:

(a) Be at least 25 years of age;

(b) Be a Citizen of the Tsuut'ina Nation;

(c) Must have completed a minimum of a grade twelve diploma, a General Educational Development (GED), or have held Consecutive Employment for five (5) years prior to the election;

© Tsuut'ina Nation

(d) Must have a Canadian Criminal Record Check showing no indictable offense convictions or convictions considered to be morally reprehensible or contrary to public safety which, without limiting the foregoing, include convictions for:

i. Theft over $5,000.00;

ii. Break and enter;

iii. Sexual assault;

iv. Murder;

v. Drug trafficking;

vi. Gang related and criminal organization; and threatening the safety or well-being of a minor.

(e) Must have signed a disclaimer document from the Tsuut'ina Nation Finance Department indicating no outstanding loans are owed to the Tsuut'ina Nation, and if so, must have set up a payment plan with the Chief Executive Officer and have not defaulted in that payment plan. Failure to have this established will result in ineligibility to run for election.

Qualifications for Councillor

68. In accordance with the Tsuut'ina Nation Way of Life Candidates for Councillor shall meet the following qualifications:

(a) Be at least 18 years of age;

(b) Be a Citizen of the Tsuut'ina Nation;

(c) Must have a Canadian Criminal Record Check showing no indictable offense convictions or convictions considered to be morally reprehensible or contrary to public safety which, without limiting the foregoing, include convictions for:

i. Theft over $5,000.00;

ii. Break and enter;

iii. Sexual assault;

iv. Murder;

v. Drug trafficking;

vi. Gang related and criminal organization; and threatening the safety or well-being of a minor.

(d) Must have signed a disclaimer document from the Tsuut'ina Nation Finance Department indicating no outstanding loans are owed to the Tsuut'ina Nation, and if so, must have set up a payment plan with the Chief Executive Officer and have not defaulted in that payment plan. Failure to have this established will result in ineligibility to run for election

© Tsuut'ina Nation

(e) Must have completed a minimum of grade twelve diploma, a General Educational Development (GED), or have held Consecutive Employment for five (5) years prior to the election.

Verification of Qualifications

69. The Electoral Officer shall use the appropriate resources within the Tsuut'ina Nation to advise the Electoral Officer to verify Candidate qualifications.

Candidate Nomination Process

70. The Electoral Officer shall post on the Tsuut'ina Nation webpage, the Tsuut'ina Nation bulletin boards, and other methods of communication the date, time, and venue for a nomination meeting at least fourteen (14) calendar days before the scheduled nomination meeting.

71. The nomination meeting notice shall include:

(a) The date of the nomination meeting;

(b) The times at which the nominations will open and close; and

(c) The location of the nomination meeting.

72. The nomination meeting shall be scheduled for a period of three (3) hours.

73. Nominations shall take place in a venue that is as spacious as possible to ensure all nomination activities are carried out correctly and appropriately.

74. The Electoral Officer shall maintain order at all times during the nomination meeting and may cause to be removed any person who, in his/her opinion, is disrupting or otherwise interfering with the proceedings.

75. The Electoral Officer shall ensure a licensed security officer is present on the location of the voting polls on the day of election.

76. The venue shall be furnished in such a way as to allow Tsuut'ina Nation Electors to fill out the Nomination Form to register the Candidate.

77. All nominations for Tsuut'ina Nation Chief and Council shall be conducted in the following manner:

(a) A nominator shall nominate a person for either Tsuut'ina Nation Chief or Council;

(b) A seconder must second the person for either Tsuut'ina Nation Chief or Council;

(c) The nominator and the seconder shall submit all documents required for registering the Candidate, including a nomination form and following Candidate information:

i. First and last name;

ii. Registered Tsuut'ina Nation Citizenship number;

iii. Date of birth;

iv. Place of residence; and

© Tsuut'ina Nation

v. Place of work and position (occupation).

(d) The nominator and the seconder will sign a nomination form that includes:

i. For the nominator:

1. First and last name;
2. Registered Tsuut'ina Nation Citizenship Number; and
3. Contact information.

ii. For the seconder:

1. A first and last name;
2. Registered Tsuut'ina Nation Citizenship Number; and
3. Contact information.

78. Immediately following the nomination meeting, the Electoral Officer shall post in at least one conspicuous place on the Tsuut'ina Nation an Official Nomination List of Candidates, their nominator and seconder and the office(s) for which they are nominated.

79. No person(s) suspected be under the influence of alcohol and drugs shall be permitted in the nomination meeting or venue be permitted to participate in the election process at the time of voting and nominations.

© Tsuut'ina Nation

Candidate Acceptance and Responsibilities

Candidate Acceptance

80. A Candidate who has been nominated for the Tsuut'ina Nation Chief or Council is required to file a declaration of candidacy, pay the Candidate fee and forward all Applicable Documents to the Electoral Officer within fourteen (14) calendar days after the nomination meeting.

81. A Candidate must pay a non-refundable Candidate fee as follows:

(a) One thousand ($1,000.00) dollars Canadian to run for the Tsuut'ina Nation Chief;

(b) Five hundred ($500.00) dollars Canadian to run for Tsuut'ina Nation Council;

(c) The Candidate shall pay the fee directly to the Electoral Officer;

(d) No cash shall be accepted; and

(e) A bank draft must be used for payment and be payable to the Tsuut'ina Nation.

82. An Official Candidates List will be posted fifteen (15) calendar days after the nomination meeting;

(a) If only one person has been nominated for and has met all the qualifications for the Tsuut'ina Nation Chief, the Electoral Officer shall declare that person to be elected as Tsuut'ina Nation Chief;

(b) If the number of persons nominated for, and have met all qualifications for Tsuut'ina Nation Council equals twelve (12) the Electoral Officer shall declare those persons to be elected as Tsuut'ina Nation Councillors; and

(c) Where more than the required number of persons are nominated for election as Tsuut'ina Nation Chief and Councillors, the Electoral Officer Shall announce that an election will be held.

Candidates Responsibility

83. If a Candidate is not qualified or deemed ineligible, it is up to the Candidate to inform Eligible Electors that they have not met the criteria.

84. All Candidates shall check the Official Candidate List and ballot sheet created by the Electoral Officer for misspellings or errors. Any corrections shall be presented to the Electoral Officer in writing at least five (5) business days prior to election day.

85. All Candidates are responsible to familiarize themselves with This Code and the Tsuut'ina Nation Chief and Council Election Voting Regulations.

86. Candidates who are employed by the Tsuut'ina Nation must act in accordance with and pursuant to the Tsuut'ina Nation Human Resources Policies and Procedures Manual and the Accountability Code. A Candidate shall not take advantage of their position.

87. A Candidate shall have the right to withdraw from the election upon a written application to the Electoral Officer, submitted up to ten (10) business days before the election day. Upon receipt, the Tsuut'ina Nation Electoral Officer shall delete the registration of the Candidate.

© Tsuut'ina Nation

88. The Electoral Officer shall formally withdraw a Candidate who has become deceased during the election process and shall return the Candidate Fee to the estate of the deceased.

Scrutineer Eligibility and Duty

89. A Candidate may choose up to two (2) Scrutineers by filing a request for Scrutineer Form with the Electoral Officer.

90. Individuals identified as a Scrutineer may observe the election process after being registered as such by the Tsuut'ina Electoral Officer.

91. A Scrutineer shall not conduct any form of bribery while they are on duty and if it is identified that bribery has occurred they will be escorted from electoral activities in regards to This Code and be punished by applicable law.

© Tsuut'ina Nation

Election Notice and Period

92. The election shall be held at least forty (40) calendar days after the day on which the nomination meeting was held.

93. The Electoral Officer shall, within three (3) calendar days after the day on which the nomination meeting was held, post a notice of the election on the Tsuut'ina Nation webpage, the Tsuut'ina Nation bulletin boards, at least three other conspicuous places on the Tsuut'ina Nation.

94. The election notice shall include:

(a) The date of the election;

(b) The times at which the polling station(s) will open and close;

(c) The location of the polling station(s);

(d) The time and location of the counting of the votes; and

(e) A statement that the Elector list, with the given names of the eligible Tsuut'ina Nation Citizen voters will be posted for public viewing on a secured bulletin board.

© Tsuut'ina Nation

Voting Regulations

Procedures Description

95. Voting Procedures shall proceed in accordance with the "Tsuut'ina Nation Chief and Council Election Voting Regulations".

© Tsuut'ina Nation

Announcement of Successful Candidates

Announcement

96. After completing the counting of the votes and establishing the successful Candidates, the Electoral Officer shall declare to be elected, the Candidates having the highest number of votes.

97. Following the declaration of Elected Candidates, the Electoral Officer shall complete and sign an Election Report, which shall contain:

(a) The names of all Candidates for Tsuut'ina Nation Chief and Council;

(b) The number of ballots cast for each Candidate for Tsuut'ina Nation Chief;

(c) The number of rejected ballots for Tsuut'ina Nation Chief;

(d) The number of ballots cast for each Candidate for Tsuut'ina Nation Councillor;

(e) The number of rejected ballots for each Tsuut'ina Nation Candidate for Councillor; and

(f) Tsuut'ina Nation Chief and Council Elected Candidates.

98. In the event of a tie for the position of Tsuut'ina Nation Chief or Council, the following process shall be followed:

(a) The Candidate shall be given an option to withdraw from the Election;

(b) If neither Candidate withdraws, then the existing Electoral Officer shall hold a By-Election using This Code, until there is a clear selection; and

(c) A By-Election shall be held only for the position that is tied for Tsuut'ina Nation Chief or Council and does not affect the results of the other positions.

99. Within four (4) days after the completion of the counting of the votes, the Electoral Officer shall:

(a) Submit the Election Report prepared to the Chief Executive Officer and the Tsuut'ina Nation Legal Department; and

(b) Post notice to Tsuut'ina Nation Citizens in a conspicuous place that a hard copy of the Election Report is available upon written request.

Retention of Ballots and Other Election Material

100. The Electoral Officer shall deposit all ballot papers in sealed envelopes, including those rejected, spoiled, and unused, and shall retain these ballots and all materials in connection with the election.

101. All ballots and materials retained shall be retained for ninety (90) calendar days from the date on which the election was held, or until a decision on an appeal is rendered, whichever date is later. After which time the Electoral Officer may, unless directed otherwise by the Tsuut'ina Nation Chief and Council, destroy them in the presence of two witnesses who shall make a declaration that they witnessed the destruction of those papers.

The Tsuut'ina Nation Chief and Council Oath of Office

102. A Candidate who has been elected for Tsuut'ina Nation Chief or Council shall swear an oath of office before either the Electoral Officer, or a duly appointed commissioner for taking oaths, swearing to:

(a) Uphold and comply with This Code, the Code of Conduct and all Tsuut'ina Nation Laws, Policies and other Tsuut'ina guiding documents;

(b) Protect the land from environmental harm and degradation;

(c) Protect the people and culture by attending Tsuut'ina Nation events, gatherings, and meetings;

(d) Fulfill the responsibilities of political office by carrying out duties faithfully, honestly, impartially and to the best of their abilities; keep confidential, both during and after his/her term of office, any matter or information which, under This Code, the laws of the Tsuut'ina Nation or policies, considered confidential; and

(e) Act in the best interests of the Nation in carrying out duties.

103. No person elected as Tsuut'ina Nation Chief or Council shall be permitted to assume office until they have sworn and filed with the Electoral Officer and the Oath of Office. In addition, each person must agree to complete an orientation and training within three (3) months.

104. The Tsuut'ina Nation Chief and Council are preferred to reside on the Tsuut'ina Nation.

© Tsuut'ina Nation

Appeals

Appeals

105. A Candidate or an Elector may, within five (5) business days from the date on which the election was held, submit an appeal to the Election Appeals Commission.

Grounds for Appeal

106. An appeal submitted must sufficiently outline one or more of the following:

(a) That the person declared elected was not qualified to be a Candidate;

(b) That there was a violation of This Code in the conduct of the election that might have affected the result of the election; or

(c) That there was corrupt or fraudulent practice in relation to the election pursuant to This Code.

Submission

107. An appeal submitted to the Election Appeals Commission must:

(a) Be in writing and set out in, an affidavit sworn before a notary public or duly appointed commissioner for taking oaths, the facts substantiating the grounds for the appeal accompanied with any supporting documentation; and

(b) Be accompanied by a non-refundable appeal fee in the amount of Five Hundred ($500.00) Dollars, in the form of a bank draft, payable to the Tsuut'ina Nation for the appeals process.

Procedure

108. Upon receipt of an election appeal, the Election Appeals Commission shall:

(a) Ensure that an appeal is submitted in accordance with Section 107 and forward a copy of the appeal with the supporting documents, to the Electoral Officer by registered mail and to each affected Candidate; or

(b) In the case where the appeal is not submitted in accordance with Section 107, inform the Appellant in writing that the appeal will not receive further consideration.

Response to the Allegations

109. Within fourteen (14) Calendar days of the receipt of an appeal(s), the Election Appeals Commission, by registered mail, shall forward a written receipt of acknowledgement to the Appellant.

Investigation

110. If the appeal material that has been filed is not adequate for deciding the complaint, the Election Appeals Commission may request additional evidence to conduct further investigation prior to rendering a decision.

© Tsuut'ina Nation

Decision

111. After a review of all of the evidence, the Election Appeals Commission shall rule:

(a) That the evidence presented was not sufficiently substantive to determine that:

i. A violation of This Code has taken place that may have affected the result of the election;

ii. The person declared elected was not qualified to be a Candidate; or

iii. There was a corrupt or fraudulent practice in relation to the election that may have affected its results, and dismiss the appeal; or

(b) That all evidence and information gathered allows for the reasonable conclusion that:

i. A violation of This Code has taken place that may have affected the result of the election;

ii. The person declared elected was not qualified to be a Candidate; or

iii. There was a corrupt or fraudulent practice in relation to the election that may have affected its results, and uphold the appeal by setting aside the election of one or more Tsuut'ina Nation Chief or Councillors.

112. The decision of the Election Appeals Commission shall be posted in at least one conspicuous place on the Tsuut'ina Nation, and be available upon written request to a Tsuut'ina Nation Citizen.

113. The decision of the Election Appeals Commission is final and not subject to appeal.

© Tsuut'ina Nation

By-Election

114. Unless otherwise provided in this Code, in the event that the office of Tsuut'ina Nation Chief or Council becomes vacant, a by-election shall be held within forty-five (45) days after the date on which the position is declared vacant.

115. No By-Election shall be held if there are less than three (3) months remaining in the term of the Council whose office has become vacant, except where a By-Election is necessary to have sufficient Tsuut'ina Nation Council to maintain a quorum.

116. Except as expressly provided otherwise in this Code, the rules and procedures in this Code shall apply to By-Elections.

© Tsuut'ina Nation

Severability

117. If any section or section of This Code or parts thereof are found in any court of law to be illegal or beyond the power of Tsuut'ina Nation Chief and Council to enact, such section, sections or parts will be deemed to be severable and all other sections or parts of the Electoral Code will be deemed to be separate and independent therefrom and to be enacted as such.

© Tsuut'ina Nation

Amendment

Amendments

118. This Code may be amended through the Tsuut'ina Nation Legislative Process.

Tsuut'ina Nation Chief and Council Signatory Page

This Code IS HEREBY made at this duly convened meeting of the Chief and Council of the Tsuut'ina Nation this 19th day of June, 2019 by Nation Council Resolution.

Voting in favour of the Electoral Code, as evidenced by signatures, are the following members of the Tsuut'ina Nation Chief and Council:

Tsuut'ina Nation Chief

Member of Tsuut'ina Nation Council

Member of Tsuut'ina Nation Council

Member of Tsuut'ina Nation Council

Member of Tsuut'ina Nation Council

Member of Tsuut'ina Nation Council

Member of Tsuut'ina Nation Council

Member of Tsuut'ina Nation Council

Member of Tsuut'ina Nation Council

Member of Tsuut'ina Nation Council

Member of Tsuut'ina Nation Council

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Whitefish Lake First Nation #459 in the Province of Alberta, at a meeting held on the 7th day of December 2018.

- **Whitefish Lake First Nation #459**
  Agricultural Benefits Settlement
  Trust Revenue Account By-law

Dated at Ottawa, Ontario, this 15 day of April 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

Whitefish Lake First Nation #459 Agricultural Benefits Settlement Trust Revenue Account By-Law

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5, the Chief and Council of the Whitefish Lake First Nation #459 (the "First Nation") may, subject to the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development Canada, enact by-laws for the appropriation and expenditure of moneys of the First Nation and matters arising out of or ancillary thereto.

B. The First Nation has entered into the Whitefish Lake First Nation #459 Agricultural Benefits Settlement Trust (the "Trust") dated as of the 25 day of July, 2017 between the First Nation, as Settlor, and Royal Trust Corporation of Canada (the "Trustee"), as Trustee.

C. Pursuant to the terms of the Trust, the First Nation has established the Trust Revenue Account to receive Annual Return generated from the Heritage Savings Account, the Education Account, the Off-Reserve Members Account and the Infrastructure and Housing Accounts (the "Trust Accounts").

D. Pursuant to the terms of the Trust, Annual Return generated from the Trust Accounts shall be deposited by the Trustee into the Trust Revenue Account within sixty (60) days of the end of each Fiscal Year and the Trustee shall advise the Council of the amount of Annual Return paid from each of the Trust Accounts.

E. The Council of the First Nation wish to enact the following by-law to govern the use, expenditure and accounting of Annual Return paid to the Trust Revenue Account.

SHORT TITLE

1. This by-law shall be known as the Whitefish Lake First Nation #459 Agricultural Benefits Settlement Trust Revenue Account By-Law (the "By-Law").

PERMITTED PURPOSES OF THE ANNUAL RETURN

2. Funds deposited into the Trust Revenue Account for such completed Fiscal Year shall be allocated as follows:

(a) **Heritage Savings Account**:

(i) The Annual Return from the Heritage Savings Account shall be used for permitted uses set out in Appendix "1".

(b) **Off-Reserve Members Account**:

(i) The Annual Return from the Off-Reserve Members Account shall be used to address the social, economic and other needs of Members ordinarily resident off-reserve.

(ii) A committee consisting of five (5) off-reserve members will be established (the "Off-Reserve Members Committee") to recommend to Council the expenditure of Annual Return generated from the Off-Reserve Members Account in accordance with the permitted uses set out in Appendix "2".

(c) **Education Account**:

(i) The Annual Return generated from the Education Account shall be used to provide pre-school, in-school and post-school educational opportunities and support for Members residing both on and off-reserve in accordance with the permitted uses as set out in Appendix "3".

(d) **Infrastructure and Housing Account**:

(i) The Annual Return generated from the Infrastructure and Housing Account shall be returned to the Infrastructure and Housing Account by April 1 of each Fiscal Year.

ADMINISTRATION

3. (a) Prior to the withdrawal and expenditure of any funds in the Trust Revenue Account, the Council shall first pass a Resolution stating:

(i) from which Trust Account the Annual Return is being expended;
(ii) the use(s) of the expenditure and the amount to be expended on each use; and
(iii) that the use of funds is for a permitted purpose.

(b) The Council shall ensure that any person responsible for the receipt and administration of funds from the Trust Revenue Account adheres to the provisions of this By-Law.

FINANCIAL REPORTING

4. By April 30 of the following Fiscal Year, the auditors of the First Nation shall provide a financial statement which shall be made available to the Members of the First Nation, accounting for the use and expenditure of all the Annual Return from the Trust Revenue Account paid during the previous Fiscal Year and that all funds have been expended in accordance with this By-Law.

GENERAL

5. (a) Headings form no part of this By-Law but shall be construed as being inserted for convenience of reference only.

(b) A finding by a court of competent jurisdiction that a section or provision of this By-Law is void or invalid shall not affect or bear upon the validity or invalidity of any other section or part of this By-Law or this By-Law as a whole.

(c) In this By-Law, words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

(d) Any of the terms not defined in this By-Law shall have the same meaning as set out in the Trust Agreement.

AMENDMENTS AND REPEAL

6. This By-Law shall come into force immediately upon being approved by the Minister of Indian Affairs and Northern Development Canada.

THIS BY-LAW IS HEREBY PASSED BY BAND COUNCIL RESOLUTION OF THE WHITEFISH LAKE FIRST NATION #459 AT A DULY CONVENED MEETING HELD ON THE 7 DAY OF December, 2018, A QUORUM EXISTING.

Witness Chief

Witness Councillor

Witness — Councillor

Witness — Councillor

Witness — Councillor

- 4 -

Appendix "1" of Whitefish Lake First Nation #459
Agricultural Benefits Settlement Trust Revenue Account By-Law

Permitted and Prohibited Expenditures for Annual Return from the Heritage Savings Account

A. INFRASTRUCTURE

1. Permitted Expenditures	Examples
Capital and Operational Costs for Construction of Public Facilities	• Construction of new facilities or enlargements to public buildings including buildings for health, recreation, education, social, cultural or administrative purposes • Leasehold improvements and repairs or re-modeling work to public buildings • Operating and maintenance costs of public buildings • Recreational areas and parks • Schools and other educational facilities • Construction or purchase of existing public housing or community-owned residential buildings to be operated on a not for profit basis • Purchase of land for public housing or infrastructure • Communication networks • Road maintenance

B. PROGRAMS AND SERVICES

1. Permitted Expenditures	Examples
Community Leadership, Managerial and Administrative Services for Beneficiaries	• Operations and maintenance of administrative offices • Funding for non-executive

	management and administrative positions including employment remuneration and benefits • Professional services (consulting, legal, audit) • Leadership training • Authorized trust expenses
Education	• Head Start and K-12 school programs • Youth programs • Work experience programs • Traditional lifestyle programming • Support, operation and management of schools or specialized education or research institutions • Educational grants, bursaries or scholarships • Adult education and e-learning • Trades and apprenticeship training • Educational tours or travel • Internet access (Supernet)
Health and Public Safety	• Health care programs including operation and management of clinics, public health monitoring or study, public health emergency planning • Health related transportation • Supports for persons in distress or victims of abuse • Funding for positions required to deliver health, educational and social programs • Specialized programs for Elders, women, youth or cultural or social development • Community healing • Community Safe Home Plan • Community policing • Emergency Response Committee and programs
Environmental Protection and Enhancement	• Costs associated with managing industry and government consultation-related obligations and functions

	• Environmental clean-up of the Community
Culture, Sports and Recreation	• Operations and management of parks, access trails, sports facilities, entertainment or arts facilities, libraries, specialized training facilities or other community facilities • Sports leagues and associations • Funding for non-executive positions, programs and activities required to deliver education, health, culture, sports or recreational programs • Internet access (Supernet) • Retention and intergenerational transmission of traditional knowledge
Business Development, Training and Employment	• Job referral and hiring center • Computer training and access center

2. Prohibited Expenditures **Examples**

Financing Private Business and Private Housing Projects	• Financing through grants, equity or loans any costs relating to businesses or, residential properties including, the acquisition, mortgage, construction repairs or operations of assets or entities owned by an individual or group of individuals
Unlawful Activities	• Any activities that contravene any applicable federal or provincial statutes, ordinances or regulations
Financial Payments to Community Leadership	• Remuneration, including salary, per diems or honorariums of any kind payable to Council. • Any equity investment, loan or loan guarantee or any other form of financial support for a commercial entity or business in which the First Nation has a direct or indirect interest.

Unearned Payments	• equity financing or loan guarantees for member owned business or privately owned housing but excluding assistance for which all Members or a class of Members are eligible to apply such as education costs such as grants, bursaries, scholarships, awards or prizes.

Appendix "2" of Whitefish Lake First Nation #459
Agricultural Benefits Settlement Trust Revenue Account By-Law

Permitted and Prohibited Expenditures for Annual Return from the Off-Reserve Members Account

1. Permitted Expenditures

- **Housing**
- **Health/Medical**
- **Culture**
- **Education**
- **Sports/Recreation**
- **Safety**
- **Environmental**
- **Business Development/Training and Employment**

2. Prohibited Expenditures **Examples**

Unlawful Activities	• Any activities that contravene any applicable federal or provincial statutes, ordinances or regulations.
Financial Payments Leadership & Executive positions or Per Capita Distribution Payments to Members	• Remuneration, including salary, per diems or honorariums, of any kind payable to Council or the Off-Reserve Members Committee. • Direct or indirect per capita distribution payments to Members.

Appendix "3" of Whitefish Lake First Nation #459
Agricultural Benefits Settlement Trust Revenue Account By-Law

Permitted and Prohibited Expenditures for Annual Return from the Education Account

1. Permitted Expenditures	Examples
Education	• Head Start and K-12 school programs • Youth programs • Work experience programs • Traditional lifestyle programming • Support, operation and management of schools or specialized education or research institutions • Educational grants, bursaries or scholarships • Adult education and e-learning • Trades and apprenticeship training • Educational tours or travel • Internet access (Supernet)

2. Prohibited Expenditures	Examples
Financial Payments to Community Leadership	• Remuneration, including salary, per diems or honorariums, of any kind payable to the Council.
Unearned Payments to Individuals	• Direct or indirect payments to individual Members of Whitefish Lake First Nation #459 including but not limited to, per capita distribution payments, equity financing or loan guarantees for member owned business or privately owned housing but excluding assistance for which all Members or a class of Members are eligible to apply such as education costs such as grants, bursaries, scholarships, awards or prizes.
Unlawful Activities	• Any activities that contravene any

	applicable federal or provincial statutes, ordinances or regulations.

British Columbia

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Bonaparte Indian Band, in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 4th day of July 2019.

Bonaparte Indian Band
Annual Expenditure By-law, 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 19 day of JULY 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

BONAPARTE INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Bonaparte Indian Band has enacted *Bonaparte Indian Band Property Tax By-law,* respecting taxation for local purposes on reserve; and

NOW THEREFORE, the Council of the Bonaparte Indian Band duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Bonaparte Indian Band Annual Expenditure By-law, 2019*.

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c.I-5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means the budget, attached as a Schedule to this By-law, setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget period;

"Band Council or Council" has the meaning given to that term within the meaning of subsection 2(1) of the *Indian Act* as elected by the Band members from time to time pursuant to the custom of the Band;

"First Nation" means the Bonaparte Indian Band, being a band under the Act;

"By-law" means this annual expenditure by-law enacted under paragraph 83(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law;

"property tax by-law" means a by-law enacted by the First Nation under paragraph 83(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation by-law.

"Taxation By-law" means the *Bonaparte Indian Band Property Tax By-law*.

3. The First Nation's annual budget for the tax year 2019, is attached as a Schedule to this By-law.

4. This By-law authorizes the expenditures provided for in the annual budget.

5. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation By-law.

6. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

7. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

8. Notwithstanding section 4 of this By-law, Council may at any time amend the annual budget by amending this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the *Property Tax By-law*.

10. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

13. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4 day of July, 2019, at B.I.B, in the Province of B.C.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Randy Porter
Chief Randy Porter

Councillor Verna MinnaBarriet

Councillor Neal Antoine

Councillor Shannon Porter

Councillor Charlene William

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET 2019

REVENUES	
1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax Revenues:	$ 6,332.00
TOTAL REVENUES	**$ 6,332.00**
EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	$ 6,015.40
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	
c. Other General Government	
2. Contingency (5% of budget)	$ 316.60
TOTAL EXPENDITURES	$ 6,332.00
BALANCE	**$ 0**

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Bonaparte Indian Band, in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 26th day of November 2018.

- **Bonaparte Indian Band**
  Annual Expenditure By-law 2018

Dated at Ottawa, Ontario, this 7th day of February 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

BONAPARTE INDIAN BAND

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Bonaparte Indian Band has enacted *Bonaparte Indian Band Property Tax By-law,* respecting taxation for local purposes on reserve; and

NOW THEREFORE, the Council of the Bonaparte Indian Band duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Bonaparte Indian Band Annual Expenditure By-law, 2018.*

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c.I-5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means the budget, attached as a Schedule to this By-law, setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget period;

"Band Council or Council" has the meaning given to that term within the meaning of subsection 2(1) of the *Indian Act* as elected by the Band members from time to time pursuant to the custom of the Band;

"First Nation" means the Bonaparte Indian Band, being a band under the Act;

"By-law" means this annual expenditure by-law enacted under paragraph 83(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law;

"property tax by-law" means a by-law enacted by the First Nation under paragraph 83(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation by-law.

"Taxation By-law" means the *Bonaparte Indian Band Property Tax By-law, 1993.*

3. The First Nation's annual budget for the tax year 2018, is attached as a Schedule to this By-law.

4. This By-law authorizes the expenditures provided for in the annual budget.

5. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation By-law.

6. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

7. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

8. Notwithstanding section 10 of this By-law, Council may at any time amend the annual budget by amending this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the *Property Tax By-law.*

10. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

13. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 26 day of November, 2018, at Bonaparte, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Ryan Day

Councillor Frank Antoine

Councillor Neal Antoine

Councillor Cara Basil

Councillor Bradley Pierro

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET 2018

REVENUES	
1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax Revenues:	$ 6,791.00
TOTAL REVENUES	**$ 6,791.00**
EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	$ 6,451.00
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	
c. Other General Government	
2. Contingency (5% of budget)	$ 340.00
TOTAL EXPENDITURES	$ 6,791.00
BALANCE	**$ 0**

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Bonaparte Indian Band, in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 4th day of July 2019.

- **Bonaparte Indian Band Rates By-law 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 19 day of July 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

BONAPARTE INDIAN BAND

Rates By-law 2019

WHEREAS pursuant to the *Indian Act,* R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1) (a) of the *Indian Act,* 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matter arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Bonaparte Indian Band enacted the *Bonaparte Indian Band Property Tax By-law* on February 15, 1993;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act* and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Bonaparte Indian Band Rates By-law 2019.*

2. Pursuant to Section 11 of the *Bonaparte Indian Band Property Tax By-law*, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4 day of July, 2019 at B.I.B, in the Province of B.C.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Randy Porter

Councillor Verna Minnabarriet

Councillor Neal Antoine

Councillor Shannon Porter

Councillor Charlene William

SCHEDULE "A"

The Council of the *Bonaparte Indian Band* hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1 Class of Property as prescribed under Part V and Section 11 of the *Bonaparte Indian Band Property Tax By-law*.	**COLUMN 2** Rate of Tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Part IV of the *Bonaparte Indian Band Property Tax By-law*.
Class 2 - Utility	24.67535

2

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Bonaparte Indian Band, in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 26th day of November 2018.

- **Bonaparte Indian Band**
  Rates By-law 2018

Dated at Ottawa, Ontario, this 7th day of February 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

BONAPARTE INDIAN BAND

Rates By-law 2018

WHEREAS pursuant to the *Indian Act,* R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1) (a) of the *Indian Act,* 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matter arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Bonaparte Indian Band enacted the *Bonaparte Indian Band Property Tax By-law* on February 15, 1993;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act* and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Bonaparte Indian Band Rates By-law 2018.*

2. Pursuant to Section 11 of the *Bonaparte Indian Band Property Tax By-law*, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2018 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 26 day of November, 2018 at Bonaparte, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Ryan Day

Councillor Frank Antoine

Councillor Neal Antoine

Councillor Cara Basil

Councillor Bradley Pierro

SCHEDULE "A"

The Council of the *Bonaparte Indian Band* hereby adopts the following taxation rates for the 2018 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1	**COLUMN 2**
Class of Property as prescribed under Part V and Section 11 of the *Bonaparte Indian Band Property Tax By-law*.	Rate of Tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Part IV of the *Bonaparte Indian Band Property Tax By-law*.
Class 2 - Utility	25.73317

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Boothroyd Indian Band in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 18th day of July 2019.

- **Boothroyd Indian Band**
  Annual Property Taxation Expenditure By-law 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 16 day of October 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

Indian and Northern Affairs Canada / Affaires indiennes et du Nord Canada

Chronological no.
File reference no.

BAND COUNCIL RESOLUTION

NOTE:
The words "from our Band Funds" "capital" or "revenue", whichever is the case, must appear in all resolutions requesting expenditures from Band Funds.

The council of the		Cash free balance
Boothroyd Indian Band		Capital account $
Date of duly convened meeting (YYYY-MM-DD)	Province	Revenue account $
2019-07-17	British Columbia	

DO HEREBY RESOLVE:

ANNUAL PROPERTY TAXATION EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS pursuant to the Indian Act and their inherent right to self-government, the Chief and Council is empowered to make decisions on behalf of the membership of the Boothroyd Indian Band;
AND WHEREAS pursuant to section 83 of the Indian Act, the council of a band may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;
AND WHEREAS the Council of the Boothroyd Indian Band has enacted the Boothroyd Indian Band Taxation and Assessment By-laws, respecting taxation for local purposes on reserve;
AND WHEREAS the Council of the Boothroyd Indian Band has enacted the Taxation Expenditure By-law, respecting the expenditure of revenues raised under its property taxation by-law; and which requires establishing an annual budget for the expenditure of tax revenue;
NOW THEREFORE the Council of the Boothroyd Indian Band duly enacts as follows:
1. This By-law may be cited as the Boothroyd Indian Band Annual Property Taxation Expenditure By-law, 2019.
2. In this By-law:
"Act" means the Indian Act and the regulations made under that Act;
"annual budget" means the budget, attached as a Schedule to this By-law, setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget period;
"Council" has the meaning given to that term in the Act;
"First Nation" or "Band" means the Boothroyd Indian Band, being a band within the meaning of subsection 2(1) of the Indian Act;
"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law;

Page 1

Quorum 3

(Councillor)	(Chief)	
(Councillor)	(Councillor)	(Councillor)
(Councillor)	(Councillor)	(Councillor)
(Councillor)	(Councillor)	(Councillor)

FOR DEPARTMENTAL USE ONLY

Expenditure	Authority (Indian Act Section)	Source of funds ◯ Capital ◯ Revenue	Expenditure	Authority (Indian Act Section)	Source of funds ◯ Capital ◯ Revenue
Recommending officer			Recommending officer		
Signature		Date	Signature		Date
Approving officer - Approuvé par			Approving officer		
Signature		Date	Signature		Date

INTER 80-005 E 2007-03-01

Canada

Indian and Northern Affairs Canada / Affaires indiennes et du Nord Canada

Chronological no.
File reference no.

BAND COUNCIL RESOLUTION

NOTE:

The words "from our Band Funds" "capital" or "revenue", whichever is the case, must appear in all resolutions requesting expenditures from Band Funds.

		Cash free balance
The council of the Boothroyd Indian Band		Capital account $ _____
Date of duly convened meeting (YYYY-MM-DD) 2019-07-17	Province British Columbia	Revenue account $ _____

DO HEREBY RESOLVE:

"property taxation by-law" means a by-law enacted by the First Nation under section 83 of the Act;
"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property taxation by-law; and
"Taxation By-law" means the Boothroyd Indian Band Property Taxation By-law.

3. The Nation's annual taxation budget for the 2019 year beginning January 1, and ending December 31, is attached as a Schedule to this By-law.

4. This By-law authorizes the expenditures provided for in the annual budget.

5. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation By-law.

6. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

7. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

8. Notwithstanding section 7 of this By-law, Council may at any time amend the annual budget by amending this By-law in accordance with Council procedures and the requirements of the Act.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Taxation By-law.

Page 2

Quorum 3

	(Chief)	
(Councillor)	(Councillor)	(Councillor)
(Councillor)	(Councillor)	(Councillor)
(Councillor)	(Councillor)	(Councillor)

FOR DEPARTMENTAL USE ONLY

Expenditure	Authority (Indian Act Section)	Source of funds ◯ Capital ◯ Revenue	Expenditure	Authority (Indian Act Section)	Source of funds ◯ Capital ◯ Revenue
Recommending officer Signature / Date			Recommending officer Signature / Date		
Approving officer - Approuvé par Signature / Date			Approving officer Signature / Date		

INTER 80-005 E 2007-03-01

Canada

Indian and Northern Affairs Canada / Affaires indiennes et du Nord Canada

Chronological no.
File reference no.

BAND COUNCIL RESOLUTION

NOTE:

The words "from our Band Funds" "capital" or "revenue", whichever is the case, must appear in all resolutions requesting expenditures from Band Funds.

The council of the		Cash free balance
Boothroyd Indian Band		Capital account $ _____
Date of duly convened meeting (YYYY-MM-DD)	Province	Revenue account $ _____
2019-07-17	British Columbia	

DO HEREBY RESOLVE:

10. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.
11. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.
12. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.
13. This By-law comes into force and effect upon being approved by the Minister of Indigenous and Northern Affairs.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 18 day of July, 2019, at Boothroyd Indian Band Administration Office, in the Province of British Columbia.

Page 3

Quorum 3

(Councillor)	(Chief)	(Councillor)
(Councillor)	(Councillor)	(Councillor)
(Councillor)	(Councillor)	(Councillor)

FOR DEPARTMENTAL USE ONLY

Expenditure	Authority (Indian Act Section)	Source of funds ◯ Capital ◯ Revenue	Expenditure	Authority (Indian Act Section)	Source of funds ◯ Capital ◯ Revenue
Recommending officer			Recommending officer		
Signature		Date	Signature		Date
Approving officer - Approuvé par			Approving officer		
Signature		Date	Signature		Date

INTER 80-005 E 2007-03-01

Canada

SCHEDULE "A"

BOOTHROYD INDIAN BAND
ANNUAL PROPERTY TAX BUDGET 2019

REVENUES	
Property Tax Levies, Interest & Penalties for Current Fiscal Year	$ 13,972.12
Surplus or Deficit Property Tax Revenue carried over from previous Fiscal Years	$ 0.00
TOTAL REVENUES	$ 13,972.12
EXPENDITURES	
General Government Expenditures	$ 13,273.52
Taxes for Other Governments	$
Transportation	$
Other Expenses	$
Contingency Fund (5%)	$ 698.60
TOTAL EXPENDITURES	$ 13,.972.12
BALANCE	$ 0.00

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Boothroyd Indian Band in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 18th day of July 2019.

- **Boothroyd Indian Band**
  Rates By-law 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 16 day of October 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

Indian and Northern Affairs Canada / Affaires indiennes et du Nord Canada

Chronological no.
File reference no.

BAND COUNCIL RESOLUTION

NOTE:
The words "from our Band Funds" "capital" or "revenue", whichever is the case, must appear in all resolutions requesting expenditures from Band Funds.

The council of the		Cash free balance
Boothroyd Indian Band		Capital account $ _____
Date of duly convened meeting (YYYY-MM-DD)	Province	Revenue account $ _____
2019-07-17	British Columbia	

DO HEREBY RESOLVE:

TAXATION RATES BY-LAW 2019

WHEREAS pursuant to the Indian Act, R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the Indian Act, 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matter arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Boothroyd Indian Band enacted the Boothroyd Indian Band Assessment and Taxation By-laws on September 29, 1992 and approved by the Minister on June 23, 1993;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the Indian Act, and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the Boothroyd Indian Band Rates By-law 2019.

2. Pursuant to Section 24 of the Boothroyd Indian Band Taxation By-law, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 18 day of July, 2019, at Boothroyd Indian Band Administration Office, Boston Bar, in the Province of British Columbia.

Quorum 3

(Chief)		
(Councillor)	(Councillor)	(Councillor)
(Councillor)	(Councillor)	(Councillor)
(Councillor)	(Councillor)	(Councillor)

FOR DEPARTMENTAL USE ONLY

Expenditure	Authority (Indian Act Section)	Source of funds ◯ Capital ◯ Revenue	Expenditure	Authority (Indian Act Section)	Source of funds ◯ Capital ◯ Revenue
Recommending officer			Recommending officer		
Signature		Date	Signature		Date
Approving officer - Approuvé par			Approving officer		
Signature		Date	Signature		Date

INTER 80-005 E 2007-03-01

Canada

SCHEDULE "A"

The Council for the Boothroyd Indian Band hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year as prescribed in the *Boothroyd Indian Band Taxation By-law* and the *Property Assessment and Taxation (Railway Right-of-Way) Regulations, SOR/2001-493* as published in the *Canada Gazette, Part II, Vol. 135, No. 24, November 21, 2001.65.*

Column 1	Classes of Property	Tax Rate
Class 10	Railway Right of Way	21.47905

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Boston Bar First Nation, in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 15th day of May 2019.

Boston Bar First Nation
Annual Expenditure By-law, 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 19 day of JULY 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

BOSTON BAR FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Boston Bar First Nation has enacted *Boston Bar First Nation Taxation By-law, 2004,* respecting taxation for local purposes on reserve; and

C. The Council of the Boston Bar First Nation wishes to enact this expenditure by-law to establish a budget for the expenditure of revenues raised under its property taxation by-law in the current taxation year;

NOW THEREFORE, the Council of the Boston Bar First Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Boston Bar First Nation Annual Expenditure By-law, 2019*.

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget year;

"annual expenditure by-law" means a by-law enacted under subsection 83(2) of the Act;

"Council" has the same meaning as "council of the band" in subsection 2(1) of the Act;

"First Nation" means the Boston Bar First Nation, being a band under the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law and payments made to a First Nation in lieu of a tax imposed under a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act;

"property taxation by-law" means a by-law enacted under subsection 83(1) of the Act, and

"Taxation By-law" means the *Boston Bar First Nation Property Taxation By-law, 2004.*

3. The First Nation's annual budget for the fiscal year beginning April 1, 2019 and ending March 31, 2020 is attached as a Schedule to this By-law and the expenditures provided for in the Schedule are authorized.

4. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

5. Where the First Nation wishes to authorize an expenditure not authorized in this By-law, or change the amount of an expenditure authorized, Council must amend this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

6. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Taxation By-law.

7. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

8. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

9. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

10. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

11. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15 th day of May, 2019, at Boston Bar, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Dolores O'Donaghey

Councillor Diana Thomas

Councillor Yvonne Andrew

Councillor Pamela Robertson

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

PART 1: REVENUES		
1. Local revenues to be collected in budget year:		
a. Property Tax Revenues		$24,144.00
TOTAL REVENUES		**$24,144.00**
PART 2: EXPENDITURES		
1. General Government Expenditures		
a. Executive and Legislative	$ 10,865.00	
b. General Administrative	$ 10,865.00	
2. Contingency Amounts	$2,414.00	
TOTAL EXPENDITURES		**$24,144.00**
BALANCE		**$0**

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Boston Bar First Nation, in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 15th day of May 2019.

Boston Bar First Nation
Tax Rates By-law 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 19 day of JULY 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

BOSTON BAR FIRST NATION

TAX RATES BY-LAW, 2019

WHEREAS pursuant to the *Indian Act,* R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the *Indian Act,* 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Boston Bar First Nation enacted the *Boston Bar First Nation Property Assessment and Taxation By-laws* on October 16 , 2004 ;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act*, and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Boston Bar First Nation Tax Rates By-law 2019.*

2. Pursuant to Section 24(1) of the *Boston Bar First Nation Property Taxation By-law, 2004*, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 5th day of May, 2019, at Boston Bar, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of three (3) members of Council.

Chief Dolores O'Donaghey

Councillor Diana Thomas

Councillor Yvonne Andrew

Councillor Pamela Robertson

SCHEDULE "A"

The Council of the Boston Bar First Nation hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1 Class of Property as prescribed under Schedule II and Section 15 of the *Boston Bar First Nation Property Assessment By-law, 2004*.	**COLUMN 2** Rate of Tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Section 23 of the *Boston Bar First Nation Property Assessment By-law, 2004*.
Class 1 - Residential	0.00
Class 2 - Utilities	35.72946
Class 3 - Unmanaged Forest Land	0.00
Class 4 - Major Industry	0.00
Class 5 - Light Industry	0.00
Class 6 - Business and Other	19.23279
Class 7 - Managed Forest Land	0.00
Class 8 - Recreation/Non-Profit Organization	0.00
Class 9 - Farm	0.00

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations
Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by Gitxaala Nation, in the Province of British Columbia, at a meeting held on October 29, 2018.

- ***Gitxaala Nation Financial Administration By-Law, 2018***

Dated at Ottawa, Ontario, this 28 day of January, 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

GITXAALA NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION BY-LAW

2018

000916-0004.0001 00469440

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Governing Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *10*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **14**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *14*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *16*

DIVISION 3 - Expenditures *17*

DIVISION 4 - General Matters *19*

DIVISION 5 - Borrowing *21*

DIVISION 6 - Risk Management *23*

DIVISION 7 - Financial Reporting *27*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *32*

PART V - Capital Projects **33**

PART VI - Miscellaneous **37**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **41**

PART I - Interpretation **41**

PART II - Councillors and Committee Members **42**

PART III - Officers and Employees **45**

PART IV - Contractors **47**

000916-0004.0001 00469440

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act,* the Council of a first nation may make by-laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Governing Council of the Gitxaala Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a financial administration by-law for such purposes which complies with the standards for financial administration laws established by the First Nations Financial Management Board under the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Governing Council of the Gitxaala Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This by-law may be cited as the *Gitxaala Nation Financial Administration By-law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this by-law:

"Act" means the *Indian Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 71;

"Band Administrator" means the person appointed band administrator under section 18;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Governing Council;

"Chief Councillor" means the person appointed or elected to act as the chair of the Governing Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Governing Council of the First Nation;

"councillor" means a member of the Governing Council of the First Nation and includes the Chief Councillor of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

000916-0004.0001 00469440

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Governing Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Gitxaala Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Governing Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the Band Administrator, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Governing Council as an officer;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19; and

"special purpose report" means a report described in subsection 70.

000916-0004.0001 00469440

(2) Except as otherwise provided in this by-law, words and expressions used in this by-law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this by-law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this by-law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this bylaw, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This by-law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this by-law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this by-law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Governing Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this by-law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this by-law, the public notice is properly posted if a written notice is:

(a) placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in all administrative offices of the First Nation; and

(b) made available to all members of the First Nation by electronic means or other means of communication.

000916-0004.0001 00469440

(3) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this by-law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this by-law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6. If there is a conflict between this by-law and another First Nation law, other than a code, this by-law prevails.

Scope and Application

7. This by-law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Governing Council

Responsibilities of Governing Council

8.(1) The Governing Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this by-law.

(2) Subject to this by-law and any other applicable First Nation law, the Governing Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this by-law except the following:

(a) the approval of Governing Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

000916-0004.0001 00469440

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Governing Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Governing Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Governing Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Governing Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this by-law, the Act or GAAP.

(4) The Governing Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Governing Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

000916-0004.0001 00469440

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide the Governing Council with advice and recommendations in order to support the Governing Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Governing Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Governing Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Governing Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Governing Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Governing Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Governing Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If the Governing Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

000916-0004.0001 00469440

(a) the Governing Council must send to the chair notices and agendas of all Governing Council meetings;

(b) on request of the chair, the Governing Council must provide the chair with any materials or information provided to the Governing Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Governing Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Band Administrator and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Band Administrator or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Band Administrator or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Governing Council and report to the Governing Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this by-law and any directions given by the Governing Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Band Administrator, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

000916-0004.0001 00469440

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Governing Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Governing Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Governing Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Governing Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Governing Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this by-law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Governing Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Governing Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Governing Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Governing Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

000916-0004.0001 00469440

(g) conduct a review of this by-law under section 98 and, where appropriate, recommend amendments to the Governing Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Governing Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Governing Council may assign to the Committee or another committee of the Governing Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Governing Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Governing Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Governing Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Governing Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Governing Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Governing Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Governing Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Governing Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Governing Council;

(j) to review and report to the Governing Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Governing Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Governing Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

000916-0004.0001 00469440

DIVISION 3 - Officers and Employees

Band Administrator

18.(1) The Governing Council must appoint a person as Band Administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Governing Council, the Band Administrator is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Governing Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Governing Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the Band Administrator considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Governing Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the Band Administrator under this by-law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Governing Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Band Administrator's duties specified in this by-law.

(3) The Band Administrator may assign the performance of any of the Band Administrator's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Governing Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Band Administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Governing Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

000916-0004.0001 00469440

(2) If an individual performs both Band Administrator and senior financial officer roles, that individual must report to the Governing Council with respect to the reporting requirements set out in both section 18 and this section 19.

(3) Subject to subsection (2), the senior financial officer will report to the Band Administrator and is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 67, the quarterly financial statements required in section 68 and the draft annual financial statements required in section 69;

(e) to prepare the financial components of reports to the Governing Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this by-law, any other applicable First Nation law and any policies, procedures and directions of the Governing Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Governing Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Governing Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this by-law; and

(o) to carry out any other activities specified by the Band Administrator that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this by-law.

000916-0004.0001 00469440

(4) With the approval of the Band Administrator, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Governing Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Governing Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Governing Council and the First Nation,

(ii) the Band Administrator, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Governing Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Band Administrator must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this by-law, the Band Administrator must recommend to the Governing Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Governing Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

000916-0004.0001 00469440

(a) comply with this by-law, the Act, and any other applicable First Nation law;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this by-law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Governing Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Governing Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Governing Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this by-law, the Act and any other applicable First Nation law;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Governing Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Governing Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

000916-0004.0001 00469440

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Governing Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

000916-0004.0001 00469440

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Governing Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Governing Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Governing Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Governing Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without:

(a) the recommendation of the Finance and Audit Committee; and

(b) the approval of the Governing Council.

(3) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Governing Council, the Governing Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Governing Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

000916-0004.0001 00469440

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Governing Council must post a public notice of each Governing Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Governing Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the Band Administrator or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 84.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

000916-0004.0001 00469440

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this by-law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this by-law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The Band Administrator may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this by-law or another First Nation law.

(2) The Governing Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Governing Council as soon as practicable and the Governing Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the Band Administrator the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

000916-0004.0001 00469440

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this by-law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

000916-0004.0001 00469440

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The Band Administrator or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The Band Administrator or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by credit card, cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument, if approved in advance and in writing by two of the following

(a) any one councillor designated in writing as an authorized signatory by the Governing Council; and

(b) either the Band Administrator or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The Band Administrator or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Governing Council.

(2) The Governing Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

000916-0004.0001 00469440

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Governing Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Governing Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Governing Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Governing Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Governing Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Governing Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

000916-0004.0001 00469440

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) All borrowing or granting of security must be approved by the Governing Council.

(2) The Governing Council must establish policies and procedures respecting

(a) the incurring of debt by the First Nation;

(b) debt management and use of borrowed funds;

(c) the granting of security by the First Nation;

(d) the management of and any limitations on budget deficits; and

(e) the timely repayment of debt.

(3) The Governing Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Governing Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Governing Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this by-law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Governing Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

000916-0004.0001 00469440

(2) Unless otherwise specified by the Governing Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Governing Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing for New Capital Projects

52.(1) The Governing Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 87(2).

(2) The Governing Council must post a public notice of each Governing Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 87(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Governing Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

53. Subject to this by-law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation.

Use of Borrowed Money

54.(1) Subject to this section, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 60(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

55. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Governing Council and by either the Band Administrator or the senior financial officer.

000916-0004.0001 00469440

Operational Controls

56. The Governing Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

57.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Governing Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Governing Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

58.(1) The First Nation must not give a guarantee unless approved by the Governing Council after the Governing Council has considered the report of the senior financial officer and recommendations of the Finance and Audit Committee under subsection (2).

(2) Before the Governing Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for the Finance and Audit Committee to review and provide to the Governing Council with recommendations. The report shall identify any risks associated with giving the

000916-0004.0001 00469440

guarantee and assess the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 97;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this by-law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 98, the Governing Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Governing Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

59.(1) Except as specifically authorized in this by-law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this by-law to invest the First Nation's financial assets, the Governing Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Governing Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Governing Council.

Approved Investments

60.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

000916-0004.0001 00469440

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the *First Nations Fiscal Management Act.*

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 61.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the *First Nations Fiscal Management Act* and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

61.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Governing Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Governing Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Governing Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

000916-0004.0001 00469440

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Governing Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

62.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this by-law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this by-law, the Governing Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

63.(1) Annually, and more often if necessary, the Band Administrator must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the Band Administrator must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

64.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Governing Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 63 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Governing Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

000916-0004.0001 00469440

Fraud Risks

65.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Governing Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

66. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Monthly Financial Information

67.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Governing Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Governing Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

68.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Governing Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Governing Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

000916-0004.0001 00469440

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Governing Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Governing Council.

Annual Financial Statements

69.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Governing Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Governing Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

70. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 61(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

000916-0004.0001 00469440

Appointment of Auditor

71.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Governing Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this by-law, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

72.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

000916-0004.0001 00469440

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Governing Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Governing Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

73.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 70.

Review of Audited Annual Financial Statements

74.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Governing Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

000916-0004.0001 00469440

Access to Annual Financial Statements

75.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Governing Council;

(b) be signed by

(i) the Chief Councillor of the First Nation,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation:

(a) at all administrative offices of the First Nation during normal business hours; and

(b) by electronic means or other means of communication.

Annual Report

76.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Governing Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 70, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The Band Administrator must provide the annual report referred to in subsection (1) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member.

(4) The Governing Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

000916-0004.0001 00469440

(b) the Band Administrator to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

77.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Governing Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

78.(1) The Band Administrator must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this by-law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Governing Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

79.(1) The Band Administrator must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this by-law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Governing Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Governing Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

80.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Governing Council.

000916-0004.0001 00469440

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Governing Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Information Technology

81. The Governing Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

82. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 86;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

83. The Governing Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

000916-0004.0001 00469440

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

84. The Governing Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

85. At each Finance and Audit Committee meeting, the Band Administrator must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 88 for every capital project.

Life-cycle Management Program

86.(1) The Band Administrator must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

000916-0004.0001 00469440

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Governing Council.

(2) On or before November 30 of each year, the Band Administrator must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

000916-0004.0001 00469440

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

87.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 86 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

88.(1) The Governing Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

000916-0004.0001 00469440

Capital Project Consultants

89. The Band Administrator may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the Band Administrator, Finance and Audit Committee and the Governing Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

90. The Governing Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Land Management Obligations

91.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Governing Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

92. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

93.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this by-law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this by-law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this by-law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

000916-0004.0001 00469440

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Band Administrator or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

94.(1) If a report is made to the Band Administrator under subsection 93(3), the Band Administrator must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 93, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Governing Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

95.(1) All reasonable steps must be taken by the Band Administrator, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 93 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 93 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The Band Administrator and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Governing Council.

(4) The Governing Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 93 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 93; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 93.

Liability for Improper Use of Money

96.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this by-law is personally liable to the First Nation for that amount.

000916-0004.0001 00469440

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Governing Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

97.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Governing Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Governing Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes to By-Law

98.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Governing Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this by-law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this by-law that may better serve this objective.

(2) The Governing Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this by-law; or

000916-0004.0001 00469440

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this by-law.

(3) The Governing Council must post a public notice of each Governing Council meeting when a proposed amendment to this by-law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Governing Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

Coming into Force

99. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 23, 25, 26, 28, 66 – 69 and 71 – 75 come into force the day after this by-law is approved by the Minister under section 83 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 76 and 93 – 96 and the Schedule come into force on January 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this by-law come into force on a date or dates established by Governing Council resolution.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Governing Council on the 29 day of October, 2018, at Kitkatla, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Governing Council meeting at which the required quorum of five (5) members of Governing Council was present throughout.

Chief Clifford White

Councillor Colin Angus

Councillor Joseph Lewis Sr.

Councillor Emma Moody

Councillor Keith Innes

Councillor Matthew Hill

000916-0004.0001 00469440

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this by-law" means the Financial Administration By-Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this by-law.

(3) Sections 3 and 5 of this by-law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this by-law, the provision of this by-law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

000916-0004.0001 00469440

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Governing Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the Band Administrator:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Governing Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

000916-0004.0001 00469440

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The Band Administrator must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the Band Administrator must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Governing Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the Band Administrator under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

000916-0004.0001 00469440

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Governing Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Governing Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Governing Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Governing Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Governing Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Governing Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Governing Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Governing Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Governing Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Governing Council meeting must record any determination made by the Governing Council under subsection (2).

(4) If the Governing Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Governing Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Governing Council committee and all references in those sections to

000916-0004.0001 00469440

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Governing Council committee; and

(b) a Governing Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The Band Administrator must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the Band Administrator or, in the case of the Band Administrator, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the Band Administrator or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

000916-0004.0001 00469440

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Governing Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the Band Administrator or, in the case of the Band Administrator, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Governing Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Governing Council.

000916-0004.0001 00469440

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

000916-0004.0001 00469440

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

000916-0004.0001 00469440

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Haisla Nation in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 27th day of March 2019.

- **Haisla Nation**
  Annual Expenditure By-law, 2018

Dated at Ottawa, Ontario, this 27 day of MAY 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

HAISLA NATION COUNCIL
PO Box 1101,Kitamaat Village, BC, V0T2B0 | (250) 639-9361
Toll Free: 1-888-842-4752 | Fax: 250-632-2840 or 250-632-4794

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the Indian Act, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Haisla Nation has enacted the Haisla Nation Property Assessment and Taxation By-law, respecting taxation for local purposes on reserve; and

NOW THEREFORE the Council of the Haisla Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Haisla Nation Annual Expenditure By-law, 2018*.

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, S.C. 1985, c.1-5, and the regulations made under that Act;

"Annual Budget" means the budget, attached as a Schedule to this By-law, setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget period;

"Band Council or Council" has the meaning given to that term within the meaning of subsection 2(1) of the Indian Act as elected by the Band members from time to time pursuant to the custom of the Band;

"By-law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 83(2) of the Act;

"First Nation" means the Haisla Nation, being a band under the Act;

"Local Revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law;

"Property Assessment and Taxation By-law" means a by-law enacted by the First Nation under paragraph 83(1)(a) of the Act; and

"Taxation By-law" means the Haisla Nation Property Taxation and Assessment By-law No.1.

3. The First Nation's Annual Budget for the fiscal year beginning April 1, 2018, and ending March 31, 2019, is attached as Schedule "A" to this By-law.

4. This By-law authorizes the expenditures provided for in the Annual Budget

5. Those amounts indicated in the Annual Budget must be credited to the following reserve funds: (a) the Gas Bar Economic Development fund; and (b) the Community Infrastructure Fund.

6. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the Annual Budget.

7. Notwithstanding section 6 of this By-law, Council may at any time amend the Annual Budget by amending this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Properly Assessment and Taxation Bylaw.

9. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11. The Schedule attached to this By-law form part of and is an integral part of this By-law.

12. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs.

This By-Law was approved at a duly convened meeting of the Haisla Nation Council, dated the 27th day of March, 2019.

A Quorum consists of six (6) Council Members

Crystal Smith
Chief Councillor

Brenda Duncan
Deputy Chief Councillor

Taylor Cross
Councillor

Harvey Grant Jr.
Councillor

Margaret Grant
Councillor

Willard Grant
Councillor

Raymond Green
Councillor

Lucille Harms
Councillor

Trevor Martin
Councillor

Freddy Ringham
Councillor

Kevin Stewart
Councillor

SCHEDULE A
ANNUAL BUDGET

REVENUES

1.	Local Revenues:	$	3,019,447
2.	Local revenues carried over from the previous fiscal year		
3.	Accumulated Deficit – Local Revenues carried over from the previous fiscal year:		
4.	Community Infrastructure Reserve fund revenues:		
	TOTAL REVENUES	**$**	**3,019,447**

EXPENDITURES

1.	General Government Expenditures		
	a. Executive and Legislative	$	
	b. General Administrative	$	
	c. Other General Government	$	
2.	Protection Services		
	a. Policing	$	
	b. Firefighting	$	112,000
	c. Regulatory Measures	$	
	d. Other Protective Services	$	
3.	Transportation		
	a. Roads and Streets	$	750,000
	b. Snow and Ice Removal	$	
	c. Other Transportation	$	
4.	Recreation and Cultural Services		
	a. Recreation	$	184,000
	b. Culture	$	
	c. Other Recreation and Cultures	$	280,000

5.	Community Development		
	a. Education	$	100,000
	b. Housing	$	200,000
	c. Planning and Zoning	$	
	d. Community Planning	$	
	e. Economic Development Program	$	
	f. Heritage Protection	$	
	g. Urban Renewal	$	335,000
	h. Beautification	$	
	i. Land Rehabilitation	$	
	j. Tourism	$	
	k. Other Regional Planning and Development	$	
6.	Environmental Health Services		
	a. Water Purification and Supply	$	
	b. Sewage Collection and Disposal	$	
	c. Garbage Waste Collection and Disposal	$	
	d. Other Environmental Services	$	150,000
7.	Fiscal Services		
	a. Interest Payments	$	
	b. Other Debt Charges	$	
	c. Other Fiscal Services	$	
8.	Other Services		
	a. Health	$	
	b. Social Programs and Assistance	$	412,951
	c. Trade and Industry	$	
	d. Other Service	$	381,827
9.	Transfers into Community Infrastructure Reserve Funds	$	
10.	Contingency Funds	$	113,669
	TOTAL EXPENDITURES	**$**	**3,019,447**

[Note: This Budget includes an attached Appendix.]

APPENDIX A TO SCHEDULE A
PROJECTED RESERVE FUND BALANCES

1. Gas Bar Economic Development Fund		
Beginning balance as of April 1, 2018	$	70,000
Transfers out		
i. to local revenue account:	$	
ii. to _____ reserve fund:	$	
Transfers in		
i. from local revenue account:	$	
ii. from _____ reserve fund:		_____
Ending balance as of March 31, 2019	$	70,000

2. Community Infrastructure Fund		
Beginning balance as of April 1, 2018	$	4,861,965
Transfers out		
i. to local revenue account:	$	
ii. to _____ reserve fund:	$	
Transfers in		
i. from local revenue account:	$	
ii. from _____ reserve fund:	$	_____
Ending balance as of March 31, 2019	$	4,861,965

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations
Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by Klahoose First Nation, in the Province of British Columbia, at a meeting held on October 30, 2018.

Klahoose First Nation Financial Administration By-Law, 2018

Dated at Ottawa, Ontario, this 28 day of January, 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

Klahoose First Nation

FINANCIAL ADMINISTRATION BY-LAW

2018

000044-0000.0001 00471265

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance Committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *11*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *13*

PART IV - Financial Management **15**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *15*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *18*

DIVISION 3 - Expenditures *19*

DIVISION 4 - General Matters *21*

DIVISION 5 - Borrowing *23*

DIVISION 6 - Risk Management *25*

DIVISION 7 - Financial Reporting *29*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *33*

PART V - Capital Projects **34**

PART VI - Miscellaneous **38**

SCHEDULE A - Klahoose Conflict of Interest Policy **43**

PART I - Interpretation **43**

PART II - Councillors and Committee Members **44**

PART III - Officers and Employees **47**

PART IV - Contractors **48**

000044-0000.0001 00471265

1

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act,* the Council of a first nation may make by-laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Klahoose First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a financial administration by-law for such purposes which complies with the standards for financial administration laws established by the First Nations Financial Management Board under the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the Klahoose First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This by-law may be cited as the *Klahoose First Nation Financial Administration By-law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this by-law:

"Act" means the *Indian Act*;

"administrator" means the person appointed administrator under section 18;

"annual budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"annual general meeting" means an annual meeting referred to in section 8 whereby all the members of the First Nation are invited by notice given under this by-law;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 71;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

000044-0000.0001 00471265

"Finance Committee" means the Finance Committee established under section 12;

"finance manager" means the person appointed finance manager under section 19;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance Committee;

"First Nation" means the Klahoose First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nations Fiscal Management Act" means SC 2005 c 9, as amended from time to time;

"First Nations Land Management Act" means SC 1999 c 4, as amended from time to time;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the administrator, finance manager and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

000044-0000.0001 00471265

(d) a trust of the First Nation; and

"special purpose report" means a report described in subsection 70.

(2) Except as otherwise provided in this by-law, words and expressions used in this by-law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this by-law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this by-law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this bylaw, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This by-law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this by-law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this by-law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this by-law.

Posting of Public Notice and Member Feedback

4.(1) If a public notice must be posted or otherwise provided under this by-law, the public notice is properly posted or provided if a written notice is:

(a) placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation; and

(b) made available to all members of the First Nation by electronic means or other means of communication.

000044-0000.0001 00471265

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted or otherwise provided under this by-law the notice must be posted or otherwise provided at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

(3) Before approving any matters referred to in subsections 26(4), 28(3), 48(1) and (58(1) of this by-law, Council must

(a) hold a community meeting for which the Council will post public notice pursuant to this section;

(b) provide a means by which all members of the First Nation can comment on the matter through electronic or other communication means;

(c) give good faith consideration to any comments received from members of the First Nation prior to making any approval decision; and

(d) after making a decision under this subsection, make available to members of the First Nation by electronic or other means of communication, a written summary of the comments received and the decision made by Council.

Calculation of Time

5. In this by-law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6. If there is a conflict between this by-law and another First Nation law, other than a code, this by-law prevails.

Scope and Application

7. This by-law applies to the financial administration of the First Nation.

000044-0000.0001 00471265

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this by-law.

(2) The Council must hold an annual general meeting in September of each year on or before September 30, the notice for which must be posted by Council pursuant to subsections 4(1) and 4(2) of this by-law no later than April 30 of each year.

(3) Subject to this by-law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this by-law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation;

(d) the approval of borrowing of the First Nation; and

(e) any approvals of budgets or borrowing of related bodies that Council is required to exercise.

(4) For clarity, Council will not approve any budgets or borrowing of a limited partnership of which the First Nation is a beneficial limited partner.

(5) The Council must obtain advice, assistance and training in order for its members to achieve financial competency in relation to decision-making under this by-law.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must, after first seeking and giving good faith consideration to the recommendations made by the Finance Committee, establish policies or procedures setting out spending restrictions for:

(a) amendments to the annual budget;

(b) borrowing by the First Nation;

(c) granting security by the First Nation;

(d) granting a guarantee by the First Nation; and

(e) approving or undertaking any capital project.

(4) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this by-law, the Act or GAAP.

(5) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(6) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration, Expenses and Contracts

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Subject to applicable provincial and federal privacy laws, annually the finance manager must prepare a report separately listing the following information:

(a) all remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity; and

(b) any contracts between the First Nation and a councillor for the supply of goods or services, including a general description of the nature of the contracts.

(3) Subsection (2) does not require the reporting of remuneration, expenses of benefits received:

(a) in common by all members of the First Nation; or

(b) under a program or service universally accessible to all members of the First Nation on publicly available terms and conditions.

DIVISION 2 - Finance Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance Committee.

000044-0000.0001 00471265

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) individuals to the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If the Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) the Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings;

000044-0000.0001 00471265

(b) on request of the chair, the Council must provide the chair with any materials or information provided to the Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings in his or her capacity as chair.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the administrator and the finance manager must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The administrator or the finance manager may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the administrator or the finance manager; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee and not more than 45 days after the previous fiscal quarter; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this by-law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the administrator, the Committee may, with the approval of Council, retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

000044-0000.0001 00471265

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets, all proposed amendments to annual budgets, and recommend them to the Council for approval;

(c) on a quarterly basis, monitor the financial performance of the First Nation against the annual budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(3) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this by-law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor and periodically review the same;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this by-law under section 98 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

000044-0000.0001 00471265

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks;

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting;

(m) to review, monitor and report to the Council on recommendations to management from third party auditors and funding partners;

(n) to organize and provide information to assist in orientation and capacity building as required for committee members and related staff positions regarding financial management issues;

(o) to monitor and disclose financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls; and

(p) to report to Council on any financial administration matter on any other financial matter as requested by Council.

000044-0000.0001 00471265

DIVISION 3 - Officers and Employees

Administrator

18.(1) The Council must appoint a person as administrator of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the administrator is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the administrator considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to oversee, safeguard and administer the assets of the First Nation;

(g) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(h) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(i) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (h) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(j) to perform any other duties of the administrator under this by-law; and

(k) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the administrator's duties specified in this by-law.

(3) The administrator may assign the performance of any of the administrator's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the administrator of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Finance Manager

19.(1) The Council must appoint a person as finance manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) If an individual performs both administrator and finance manager roles, that individual must report to Council with respect to the reporting requirements set out in both section 18 and this section 19.

(3) Subject to subsection (2), the finance manager will report to the administrator and is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 67, the quarterly financial statements required in section 68 and the draft annual financial statements required in section 69;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this by-law, any other applicable First Nation law, applicable standards and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the finance manager under this by-law; and

(o) to carry out any other activities specified by the administrator that are not contrary to the Act or inconsistent with the finance manager's duties under this by-law.

(4) With the approval of the administrator, the finance manager may assign the performance of any of the duties or functions of the finance manager to any officer, employee, contractor or agent of the First

000044-0000.0001 00471265

Nation, but this assignment does not relieve the finance manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the administrator, the finance manager and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the administrator must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this by-law, the administrator must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this by-law, the Act, any other applicable First Nation law and any applicable standards;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

000044-0000.0001 00471265

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule A: Klahoose Conflict of Interest Policy, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this by-law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this by-law, the Act and any other applicable First Nation law and any applicable standards and agreements;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule A: Klahoose Conflict of Interest Policy, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

000044-0000.0001 00471265

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category, including the following categories: fees and charges, transfers from Canada or a provincial or territorial governments, grants and business operations, and proceeds from borrowing;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category, including the following categories: separate amounts for payments, including payments of principal and interest on debt, payments required for capital projects as defined in Part V, payments required to address any deficits and payments for all other purposes;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset replacement account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category, including fees and charges, transfers from Canada or a provincial or territorial government, grants and business operations, and proceeds from borrowing.

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category, including those for payments of principal and interest on debt, payments required for capital projects as defined in Part V, payments required to address any deficits and payments for all other purposes; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

000044-0000.0001 00471265

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the finance manager must prepare and submit to the Finance Committee for review:

(a) draft strategic plans, projections and priorities;

(b) draft operational plans, projections and priorities;

(c) draft business plans, projections and priorities;

(d) draft financial plans, projections and priorities;

(e) a draft annual budget for the next fiscal year; and

(f) a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance Committee must review and recommend to the Council for approval:

(a) draft strategic plans, projections and priorities;

(b) draft operational plans, projections and priorities;

(c) draft business plans, projections and priorities;

(d) draft financial plans, projections and priorities;

(e) the draft annual budget; and

(f) the draft multi-year financial plan.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve:

(a) strategic plans, projections and priorities;

(b) operational plans, projections and priorities;

(c) business plans, projections and priorities;

(d) financial plans, projections and priorities;

(e) the annual budget for the First Nation for the next fiscal year; and

(f) the multi-year financial plan.

000044-0000.0001 00471265

(4) Council must not issue any approval pursuant to subsection (3) that includes or requires any of the following, unless the procedure for member involvement set out in subsection 4(3) of this by-law has been completed

(a) borrowing by the First Nation over an amount specified in a Council policy established pursuant to subsection 9(3);

(b) granting security by the First Nation over an amount specified in a Council policy established pursuant to subsection 9(3);

(c) granting a guarantee by the First Nation over an amount specified in a Council policy established pursuant to subsection 9(3); and

(d) approving or undertaking any capital project with a value over an amount specified in a Council policy established pursuant to subsection 9(3).

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without:

(a) the recommendation of the Finance Committee; and

(b) the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

(3) Council must not issue any approval pursuant to paragraph 28(1)(b) that includes or requires any of the following, unless the procedure for member involvement set out in subsection 4(3) of this by-law has been completed

(a) a total increase in the anticipated expenditures by more than an amount specified in a Council policy established pursuant to subsection 9(3); or

(b) any matter set out in subsection 26(4).

Policy for First Nation Members' Information or Involvement

29.(1) The Council must, after first seeking and giving good faith consideration to recommendations made by the Finance Committee, establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget, including any amendments to the annual budget;

000044-0000.0001 00471265

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures,

(2) The Finance Committee must periodically and from time-to-time if requested by Council, review the policies, procedures and directions made under subsection (1) and make any recommendations for change to Council and, upon receipt of such recommendations Council must give good faith consideration to same.

(3) Before approving any matters referred to in subsection 26(4) and subsection 28(3), Council must complete the procedure set out in subsection 4(3) of this by-law.

(4) Subsection (3) does not apply to emergency expenditures under section 35 of this by-law.

(5) The Council must post a public notice pursuant to subsections 4(1) and 4(2) of this by-law of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget;

(c) budget deficits or extraordinary expenditures; and

(d) an amendment to the annual budget.

(6) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution;

(c) authorized by the administrator or the finance manager; and

(d) authorized by a motion approved by Council.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset replacement account for money set aside for purposes of section 84.

000044-0000.0001 00471265

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The finance manager must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The finance manager

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this by-law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset replacement account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this by-law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) In order for an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the annual budget to be properly authorized under this by-law, the expenditure must not be expressly prohibited by or under this by-law or another First Nation law, and must be approved in writing and in advance by either

(a) Council; or

(b) the administrator and at least one councillor, if it is not practicable in the circumstances to obtain Council's approval.

000044-0000.0001 00471265

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1), after first seeking and giving good faith consideration to recommendations made by the Finance Committee.

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the annual budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the administrator the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in an annual budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the annual budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in an annual budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

000044-0000.0001 00471265

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this by-law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The administrator or the finance manager must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The administrator or finance manager may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

(11) The First Nation shall not provide loans to its members.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by credit card, cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument, if approved in advance and in writing by two of the following

(a) any one councillor designated in writing as an authorized signatory by the Council; and

(b) either the administrator or the finance manager.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The administrator or the finance manager may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

000044-0000,0001 00471265

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset replacement account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset replacement account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

000044-0000.0001 00471265

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset replacement account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) All borrowing or granting of security must be approved by Council, after first seeking and giving good faith consideration to the recommendations of the Finance Committee, provided that Council must not issue any approval pursuant to this section for borrowing or granting security by the First Nation over an amount specified in a Council policy established pursuant to subsection 9(3), unless the procedure for member involvement set out in subsection 4(3) of this by-law has been completed.

(2) The Council must, after first seeking and giving good faith consideration to the recommendations of the Finance Committee, establish policies and procedures respecting

(a) the incurring of debt by the First Nation;

(b) debt management and use of borrowed funds;

(c) the granting of security by the First Nation;

(d) the management of and any limitations on budget deficits; and

(e) the timely repayment of debt.

(3) The Council may authorize the finance manager to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council, having first seeking and giving good faith consideration to the recommendations of the Finance Committee; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the annual budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this by-law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that are recommended by the Finance Committee and approved by the Council.

000044-0000.0001 00471265

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the finance manager may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation as recommended by the Finance Committee.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the finance manager recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing for New Capital Projects

52.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 87(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 87(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

53. Subject to this by-law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation.

Use of Borrowed Money

54.(1) Subject to this section, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

000044-0000.0001 00471265

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 60(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

55. A security granted by the First Nation must be recommended by the Finance Committee, approved by the Council and signed by a quorum of the Council and by either the administrator or the finance manager.

Operational Controls

56. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

57.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

(5) The First Nation must not carry on business as a proprietor unless the Council has considered the report of the finance manager under subsection (6).

(6) Before the Council authorizes the First Nation to carry on business as a proprietor, the finance manager must prepare a report for the Council identifying

(a) any material liability for the First Nation; and

(b) any exposure of the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

Guarantees and Indemnities

58.(1) The First Nation must not give a guarantee unless approved by Council after

(a) the Council has considered the report of the finance manager and recommendations of the Finance Committee under subsection (2); and

(b) if the guarantee has a financial value over an amount specified in a Council policy established pursuant to subsection 9(3), after the procedure set out in subsection 4(3) has been completed.

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the finance manager must prepare a report for the Finance Committee to review and provide to the Council with recommendations. The report shall identify any risks associated with giving the guarantee and assess the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 97;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this by-law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 97, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

59.(1) Except as specifically authorized in this by-law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

000044-0000.0001 00471265

(2) If the First Nation is authorized in this by-law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the finance manager to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

60.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any class of investments permitted under provincial legislation relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the *First Nations Fiscal Management Act.*

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, provided the investment has been considered and recommended for approval by the Finance Committee and it has been approved by the Council, the First Nation may invest money from that account in

(a) real property;

(b) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(c) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(d) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(e) a limited partnership in which the First Nation is a partner;

(f) a member investment program described in section 61; or

(g) any other interest such as a joint venture.

000044-0000.0001 00471265

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the *First Nations Fiscal Management Act* and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

Permitted Investments in the First Nation Member Activities

61. The First Nation must not make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has a material or controlling interest.

Administration of Investments and Loans

62.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this by-law, the finance manager may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this by-law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

63.(1) Annually, and more often if necessary, the administrator must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the administrator must report to the Finance Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

64.(1) On recommendation of the Finance Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 63 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

65.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

000044-0000.0001 00471265

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

66. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Monthly Financial Information

67.(1) At the end of each month, the finance manager must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance Committee.

(2) The finance manager must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

68.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the finance manager must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance Committee.

(2) The finance manager must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Finance Committee not more than thirty (30) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The Finance Committee must review and recommend the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(4) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

000044-0000.0001 00471265

Annual Financial Statements

69.(1) At the end of each fiscal year the finance manager must prepare or cause to be prepared the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation and, if required by GAAP, its related bodies for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The finance manager must provide draft annual financial statements to the Finance Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

70. The finance manager must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(e) any other report required under the Act or an agreement legally binding on the First Nation.

Appointment of Auditor

71.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this by-law, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

72.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

000044-0000.0001 00471265

(5) The auditor may communicate with the Finance Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

73.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 70.

Review of Audited Annual Financial Statements

74.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

75.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance Committee, and

(iii) the finance manager; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements and the auditor's audit opinion or review comments of the special purpose reports referred to in subsection 73(3).

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation:

(a) at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours; and

(b) by electronic means or other means of communication.

000044-0000.0001 00471265

(3) The special purpose report required under section 10 must be made available for inspection by members, and does not have to be made publically available unless required by law or a contractual obligation of the First Nation.

Annual Report

76.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation and its related bodies for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation and its related bodies;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 70, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The administrator must provide or otherwise make available the annual report referred to in subsection (1):

(a) at the principal administrative offices of the First Nation;

(b) at the annual general meeting referred to in subsection 8(2); and

(c) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the administrator to report quarterly to the Finance Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

77.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

000044-0000.0001 00471265

Operations Manual

78.(1) The administrator must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this by-law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

79.(1) The administrator must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this by-law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored in accordance with applicable laws and accounting standards for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

80. All persons who have access to the First Nation's records must comply with applicable provincial and federal privacy laws and all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Information Technology

81. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

82. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

000044-0000,0001 00471265

(a) have a current value of over ten thousand dollars ($10,000.00)

(b) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(c) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(d) are to be used on a continuing basis, and

(e) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 86;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

83. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Replacement Fund

84. The Council must establish a tangible capital asset replacement fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

85. At each Finance Committee meeting, the administrator must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 88 for every capital project.

Life-cycle Management Program

86.(1) The administrator must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information as applicable:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the administrator must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the finance manager must prepare the following:

000044-0000.0001 00471265

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation or disposal of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation or disposal project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation or disposal project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation or disposal project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance Committee

87.(1) On or before January 15 of each year, the Finance Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 86 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

88.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

000044-0000.0001 00471265

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

89. The administrator may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the administrator, Finance Committee and the Council to carry out their obligations under this Part.

Member Information and Involvement for Capital Projects

90.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects, provided such policies and procedures are not contrary to the requirements pursuant to subsection 26(4) of this by-law.

PART VI - Miscellaneous

Land Management Obligations

91.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

92. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

000044-0000.0001 00471265

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

93.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this by-law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this by-law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this by-law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the administrator or the chair of the Finance Committee.

Inquiry into Report

94.(1) If a report is made to the administrator under subsection 93(3), the administrator must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance Committee under section 93, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance Committee as soon as practicable.

(3) The Finance Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance Committee under this section, including the Finance Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

95.(1) All reasonable steps must be taken by the administrator, the members of the Finance Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 93 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 93 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The administrator and the chair of the Finance Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

000044-0000.0001 00471265

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 93 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 93; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 93.

(5) If, upon independent investigation, it is determined that a person has not acted in good faith in making a report under section 93, the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, up to and including dismissal, in accordance with policy;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; and

(d) the appointment of an agent may be revoked.

Liability for Improper Use of Money

96.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this by-law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

97.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

000044-0000.0001 00471265

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes to By-Law

98.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance Committee must conduct a review of this by-law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this by-law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this by-law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this by-law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting pursuant to subsections 4(1) and 4(2) of this by-law:

(a) of each Council meeting when a proposed amendment to this by-law is presented for approval; and

(b) describing the proposed amendment to this by-law being presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

000044-0000.0001 00471265

Coming into Force

99. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 9(3), 23, 25, 26, 28, 66 – 69 and 71 – 75 come into force the day after this by-law is approved by the Minister under section 83 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8(1) and (3), 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29, 76 and 93 – 96 and the Schedule come into force on January 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this by-law come into force on a date or dates established by Council resolution.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 30 day of October 2018, at Squirrel Cove in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of 3 ( ) members of Council was present throughout.

Chief Kevin Peadey

Councillor William Barnes

Councillor Helen Hanson

Councillor Michelle Robinson

000044-0000 0001 00471265

SCHEDULE A - Klahoose Conflict of Interest Policy

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this by-law" means the Financial Administration By-Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this by-law.

(3) Sections 3 and 5 of this by-law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this by-law, the provision of this by-law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

000044-0000.0001 00471265

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) Subject to applicable provincial and federal privacy laws, a councillor must file a written disclosure of the following information with the administrator:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The administrator must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

000044-0000.0001 00471265

(5) On request of an employee or a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the administrator must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

(6) Upon request of a member or person alleging a conflict of interest in relation to information contained in the register, the administrator must review the register and prepare a report to the Council of the First Nation setting out the alleged conflict and any applicable information contained in the register.

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than two hundred dollars ($200.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the administrator under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

000044-0000.0001 00471265

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

000044-0000.0001 00471265

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The administrator must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that officers and employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the administrator or, in the case of the administrator, to the chair of the Finance Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the administrator or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

000044-0000.0001 00471265

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the administrator or, in the case of the administrator, to the chair of the Finance Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

000044-0000.0001 00471265

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

000044-0000.0001 00471265

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations
Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by Lake Babine Nation, in the Province of British Columbia, at a meeting held on January 17, 2019.

Lake Babine Nation Financial Administration By-Law, 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 22 day of February, 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

LAKE BABINE NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION BY-LAW

2019

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 4

DIVISION 1 - Council 4

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 5

DIVISION 3 - Officers and Employees 9

DIVISION 4 - Conduct Expectations 11

PART IV - Financial Management 13

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 13

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 15

DIVISION 3 - Expenditures 15

DIVISION 4 - General Matters 18

DIVISION 5 - Borrowing 19

DIVISION 6 - Risk Management 21

DIVISION 7 - Financial Reporting 25

DIVISION 8 - Information and Information Technology 29

PART V - Capital Projects 30

PART VI - Miscellaneous 34

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 38

PART I - Interpretation 38

PART II - Councillors and Committee Members 39

PART III - Officers and Employees 42

PART IV - Contractors 43

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act,* the Council of a first nation may make by-laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Lake Babine Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a financial administration by-law for such purposes which complies with the standards for financial administration laws established by the First Nations Financial Management Board under the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the Lake Babine Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This by-law may be cited as the *Lake Babine Nation Financial Administration By-law, 2019.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this by-law:

"Act" means the *Indian Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 71;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Lake Babine Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the ***Indian Act***;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18; and

"special purpose report" means a report described in subsection 70.

(2) Except as otherwise provided in this by-law, words and expressions used in this by-law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this by-law, the definitions in the ***Interpretation Act*** apply.

(4) All references to named enactments in this by-law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this bylaw, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This by-law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this by-law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this by-law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this by-law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this by-law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this by-law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this by-law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6. If there is a conflict between this by-law and another First Nation law, other than a code, this by-law prevails.

Scope and Application

7. This by-law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this by-law.

(2) Subject to this by-law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this by-law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this by-law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If the Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) the Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings;

(b) on request of the chair, the Council must provide the chair with any materials or information provided to the Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this by-law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this by-law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this by-law under section 98 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this by-law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this by-law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 67, the quarterly financial statements required in section 68 and the draft annual financial statements required in section 69;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this by-law, any other applicable First Nation law and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this by-law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this by-law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this by-law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this by-law, the Act, and any other applicable First Nation law;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this by-law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this by-law, the Act and any other applicable First Nation law;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 84.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this by-law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this by-law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this by-law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this by-law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this by-law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this by-law, if the First Nation is authorized in this by-law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this by-law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing for New Capital Projects

52.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 87(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 87(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

53. Subject to this by-law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation.

Use of Borrowed Money

54.(1) Subject to this section, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 60(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

55. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

56. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

57.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

58.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 98;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this by-law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 98, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

59.(1) Except as specifically authorized in this by-law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this by-law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

60.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the *First Nations Fiscal Management Act.*

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 61.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the *First Nations Fiscal Management Act* and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

61.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

62.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this by-law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this by-law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

63.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

64.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 63 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

65.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

66. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Monthly Financial Information

67.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

68.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

69.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

70. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 61(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

71.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this by-law, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

72.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

73.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 70.

Review of Audited Annual Financial Statements

74.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

75.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

76.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 70, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

77.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

78.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this by-law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

79.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this by-law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

80.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Information Technology

81. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

82. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 86;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

83. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

84. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

85. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 88 for every capital project.

Life-cycle Management Program

86.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

87.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 86 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

88.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

89. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and the Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

90. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Land Management Obligations

91.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

92. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

93.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this by-law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this by-law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this by-law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

94.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 93(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 93, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

95.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 93 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 93 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 93 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 93; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 93.

Liability for Improper Use of Money

96.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this by-law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

97.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes to By-Law

98.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this by-law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this by-law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this by-law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this by-law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this by-law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

Repeal of Financial Administration By-Law

99. The *Lake Babine Nation Financial Administration By-law* enacted May 8, 2003 and approved by the Minister on July 15, 2003 is hereby repealed in its entirety.

Coming into Force

100. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 23, 25, 26, 28, 66 – 69 and 71 – 75 and 99 come into force the day after this by-law is approved by the Minister under section 83 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 76 and 93 – 96 and the Schedule come into force on January 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this by-law come into force on a date or dates established by Council resolution.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 17th day of Jan, 2019, at Burns Lake, in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of five (5) members of Council was present throughout.

Chief Gordon Alec

Councillor Murphy Abraham

Councillor Cheyene Dennis

Councillor Melvin Joseph

Councillor Delores Alec

Councillor Derek MacDonald

Councillor Shane Modine

Councillor Verna Power

Councillor Bessie West

Councillor John West

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this by-law" means the Financial Administration By-Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this by-law.

(3) Sections 3 and 5 of this by-law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this by-law, the provision of this by-law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations
Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by Mamalilikulla First Nation, in the Province of British Columbia, at a meeting held on November 15, 2018.

Mamalilikulla First Nation Financial Administration By-Law, 2018

Dated at Ottawa, Ontario, this 28 day of JANUARY 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P

Canada

MAMALILIKULLA
FIRST NATION

MAMALILIKULLA FIRST NATION

FINANCIAL ADMINISTRATION BY-LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *15*

DIVISION 3 - Expenditures *16*

DIVISION 4 - General Matters *18*

DIVISION 5 - Borrowing *20*

DIVISION 6 - Risk Management *22*

DIVISION 7 - Financial Reporting *26*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *30*

PART V - Capital Projects **31**

PART VI - Miscellaneous **35**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **40**

PART I - Interpretation **40**

PART II - Councillors and Committee Members **41**

PART III - Officers and Employees **44**

PART IV - Contractors **45**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act,* the Council of a first nation may make by-laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Mamalilikulla First Nation considers it to be in the best interests of the First Nation to make a financial administration by-law for such purposes which complies with the standards for financial administration laws established by the First Nations Financial Management Board under the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the Mamalilikulla First Nation enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This by-law may be cited as the *Mamalilikulla First Nation Financial Administration By-law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this by-law:

"Act" means the *Indian Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 71;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Mamalilikulla First Nation;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18; and

"special purpose report" means a report described in subsection 70.

(2) Except as otherwise provided in this by-law, words and expressions used in this by-law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this by-law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this by-law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this bylaw, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This by-law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this by-law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this by-law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this by-law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this by-law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this by-law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this by-law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6. If there is a conflict between this by-law and another First Nation law, other than a code, this by-law prevails.

Scope and Application

7. This by-law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this by-law.

(2) Subject to this by-law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this by-law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this by-law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If the Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) the Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings;

(b) on request of the chair, the Council must provide the chair with any materials or information provided to the Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this by-law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this by-law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this by-law under section 98 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this by-law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this by-law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 67, the quarterly financial statements required in section 68 and the draft annual financial statements required in section 69;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this by-law, any other applicable First Nation law and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this by-law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this by-law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this by-law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this by-law, the Act, and any other applicable First Nation law;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this by-law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this by-law, the Act and any other applicable First Nation law;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 84.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this by-law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this by-law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this by-law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this by-law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this by-law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this by-law, if the First Nation is authorized in this by-law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this by-law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be

borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing for New Capital Projects

52.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 87(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 87(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

53. Subject to this by-law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation.

Use of Borrowed Money

54.(1) Subject to this section, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 60(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

55. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

56. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

57.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

58.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 98;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this by-law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 98, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

59.(1) Except as specifically authorized in this by-law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this by-law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

60.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the *First Nations Fiscal Management Act.*

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 61.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the *First Nations Fiscal Management Act* and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

61.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

62.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this by-law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this by-law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

63.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

64.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 63 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

65.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

66. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Monthly Financial Information

67.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

68.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

69.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

70. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 61(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

71.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this by-law, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of Independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

72.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the

opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

73.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 70.

Review of Audited Annual Financial Statements

74.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

75.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

76.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 70, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

77.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

78.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this by-law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

79.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this by-law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

80.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Information Technology

81. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

82. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 86;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

83. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

84. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

85. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 88 for every capital project.

Life-cycle Management Program

86.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

87.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 86 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

88.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

89. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and the Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

90. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Land Management Obligations

91.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the

First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

92. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

93.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this by-law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this by-law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this by-law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

94.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 93(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 93, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

95.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 93 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 93 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 93 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 93; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 93.

Liability for Improper Use of Money

96.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this by-law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

97.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes to By-Law

98.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this by-law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this by-law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this by-law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this by-law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this by-law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

Coming into Force

99. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 23, 25, 26, 28, 66 – 69 and 71 – 75 come into force the day after this by-law is approved by the Minister under section 83 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 76 and 93 – 96 and the Schedule come into force on January 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this by-law come into force on a date or dates established by Council resolution.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15th day of Nov, 2019, at Campbell River in the Province of B.C. at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of three (3) members of Council was present throughout.

Chief Richard Sumner

Councillor Hazel Ettagiak

Councillor James Gilbert

Councillor John Powell

Councillor Edna Puglas

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this by-law" means the Financial Administration By-Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this by-law.

(3) Sections 3 and 5 of this by-law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this by-law, the provision of this by-law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Musqueam Indian Band, in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 2nd day of July 2019.

- **Musqueam Indian Band**
  Property Tax Expenditure By-law

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

Attachment 3

MUSQUEAM INDIAN BAND

BY - LAW NO. 2019 – 01-amended

MUSQUEAM INDIAN BAND PROPERTY TAX EXPENDITURE - BYLAW

WHEREAS:

The Property Assessment and Taxation Bylaws were made pursuant to subsection 83(1) of the *Indian Act,* R.S.C. 1985, c.I-5, for the purposes of taxation for local purposes of land, or interests in land, in the "reserve" (as defined in the Property Assessment and Taxation Bylaw), including rights to occupy, possess or use land in the "reserve";

Subsection 83 (2) of the *Indian Act* provides that an expenditure made out of moneys raised pursuant to subsection 83(1) of the *Indian Act* must be made under the authority of a bylaw of the council of the band;

Section 12 of the Property Taxation Bylaw authorizes the making of certain expenditures out of property tax revenue and, in addition, this Taxation Expenditure Bylaw is hereby enacted for the purpose, *inter alia,* of establishing procedures for the authorization of expenditures to be made out of property tax revenue from time to time;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following bylaw be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act* and in particular subsections 83 (1) and (2) thereof, for the purpose of authorizing expenditures to be made out of property tax revenue.

SHORT TITLE

1. This bylaw may be cited for all purposes as the "Property Tax Expenditure Bylaw".

DEFINITIONS

2. In this bylaw, including without limiting the generality of the foregoing in the recitals and this section,

"annual property tax budget" means a budget that includes and identifies in a general way projected property tax revenue for a fiscal year, surplus or deficit property tax revenue carried over from previous fiscal years and projected expenditures to be made out of property tax revenue for the fiscal year for local purposes;

"band" means the Musqueam Indian Band;

"band council resolution" means a motion passed and approved at a meeting of council pursuant to the consent of a majority of the quorum of the councillors of the band;

"community works" includes, without limitation, designing, constructing, reconstructing, creating, replacing, enlarging, extending, removing, moving, repairing, maintaining and operating buildings, works and facilities (other than public works), located within reserve and owned, operated, controlled, managed administered, provided or financially supported, wholly or in part, by the band or council on behalf of the band and used for community services or

Attachment 3

general government services, including, without limiting the generality of the foregoing, band administration offices, band public works yards, cemeteries, cultural centres, daycare centres, group homes, libraries, archives, museums, art galleries, recreation centres, parks and playgrounds, together with reserve lands appurtenant thereto;

"community services" includes, without limitation, programs and services (other than utility services), operated, controlled, managed, administered, provided or financially supported, wholly or in part, by the band or council on behalf of the band and of benefit to any residents of reserve (whether in common with any non-residents of reserve or not) including, without limiting the generality of the foregoing, social, public heath, cultural, recreation, education, daycare, library, park, playground, police or fire protection programs and services;

"council" meant the council of the Musqueam Indian Band within the meaning of subsection 2(1) of the *Indian Act* as elected by the band members from time to time:

"fiscal year" means January 1st of a calendar year through December 31st of the same calendar year;

"general government services" includes, without limitation, government and administrative programs, services and operations of the band or council on behalf of the band including, without limiting the generality of the foregoing, the operations of council and the development, preparation, enforcement and administration of council or band policies, bylaws and programs and the administration and operation of departments of the band;

"Minister" means the Minister of Indian Affairs and Northern Development and includes a person designated in writing by the minister;

"permitted property taxation bylaw expenditures" means those expenditures out of property tax revenue authorized to be made under subsection 12 of the Property Taxation Bylaw;

"property assessment bylaw" means the Musqueam Indian Band Property Assessment Bylaw approved and passed by council and approved by the Minister, as amended from time to time;

"property taxation bylaw" means the Musqueam Indian Band Property Taxation Bylaw approved and passed by the council and approved by the Minister, as amended from time to time;

"property tax revenue" includes all taxes and other moneys raised under the Property assessment and Taxation Bylaws, including without limiting the generality of the foregoing all interest earned thereon and other accumulations thereto from time to time;

"public works" includes:

(a) designing, constructing, reconstructing, creating, replacing, enlarging, extending, removing, moving, repairing, maintaining or operating:

(i) roads, streets, overpasses, underpasses, sidewalks, foot crossings, curbing bridges, tunnels, culverts, embankments and retaining walls;

(ii) equipment, wires, works and facilities, including standards and conduits,

Attachment 3

necessary to supply public lighting within reserve, including without limiting the generality of the foregoing, all necessary poles, towers, cross-arms, encasements, transformer structures and other related works and facilities;

(iii) conduits for wires, fibre-optics and pipes for purposes other than providing public lighting within reserve, including without limiting the generality of the foregoing all necessary poles, towers, cross-arms, encasements, transformer structures and other related works and facilities;

(iv) storm or sanitary sewer or water lines, works and facilities, including service connections to sewer or water lines on land abutting a main;

(v) sewerage treatment and water treatment works, facilities and plants;

(vi) retaining walls, rip-rap, sheet-piling, sea-walls, pilings, dykes and breakwaters in, along or adjacent to the sea, a lake or a river; and

(vii) any buildings, works or facilities related or ancillary to anything referred to in subparagraphs (i) through (vi),

together with reserve lands appurtenant thereto;

(b) remediating environmentally contaminated reserve lands; and

(c) creating new lands by any lawful means including, without limiting the generality of the foregoing, by the placement and compaction of permitted soils and other fill materials;

"reserve" means those lands the legal title to which is vested in Her Majesty, that have been set apart by Her Majesty for the use and benefit of the band, whether they be designated lands or conditionally surrendered lands or otherwise and special reserves being lands that have been set apart for the use and benefit of the Musqueam Indian Band and legal title thereto is not vested in Her Majesty within the meaning of section 36 of the Indian Act;

"surveyor of taxes" means the surveyor of taxes appointed by council under the Musqueam Indian Band Property Assessment and Taxation Bylaws;

"taxation expenditure bylaw" means this Taxation Expenditure Bylaw;

"utility services" includes water, storm sewer, sanitary sewer, garbage collection, garbage disposal, solid waste disposal, sewage treatment and water treatment programs, services and operations.

AUTHORIZATION OF EXPENDITURE OF PROPERTY TAX REVENUE

3. (1) This bylaw authorizes the expenditure of property tax revenue by council on behalf of the Musqueam Indian band for local purposes.

Attachment 3

(2) Without limiting the generality of subsection (1) but for greater certainty, this bylaw authorizes the expenditure of property tax revenue by council on behalf of the band on community works, community services, general government services, permitted property taxation bylaw expenditures, public works and utility services.

ANNUAL PROPERTY TAX BUDGET

4. (1) On or before October 31st in each fiscal year, the surveyor of taxes shall prepare and table with council a draft annual property tax budget for the then current fiscal year and a draft band council resolution approving the budget, and Council shall endeavour to consider such budget and resolution on or before December 15th of the same fiscal year.

(2) An annual property tax budget may, but is not required to, be in the form of that draft annual property tax budget attached as Schedule A to this bylaw.

(3) Subject to subsection (4), all expenditures made out of property tax revenue that Council is authorized to make under this bylaw shall be made pursuant to an annual property tax budget that has been approved by band council resolution.

(4) For greater certainty:

(a) band council may at any time and from time to time amend any annual property tax budget and any band council resolution approving an annual property tax budget, and

(b) nothing in this bylaw shall have the effect of amending subsection 12 of the Property Taxation Bylaw or of limiting the authorization of, or requiring additional procedures to permit, expenditures of property tax revenue thereunder.

PROPERTY TAX REVENUE ACCOUNTS

5. (1) All property tax revenue shall be deposited in a special account or accounts maintained in the name of the band and be invested until required to be expended pursuant to an annual property tax budget that has been approved by band council resolution.

(2) Any surplus property tax revenue raised during a fiscal year that is not required for expenditure during that fiscal year pursuant to an annual property tax budget that has been approved by band council resolution, shall be set aside in a special surplus fund account or accounts maintained in the name of the band and be invested until required for such expenditure in a future fiscal year.

ADMINISTRATION AND ENFORCEMENT

6. The surveyor of taxes shall administer this bylaw.

Attachment 3

BYLAW REMEDIAL

7. This bylaw shall be construed as being remedial, and shall be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

MISCELLANEOUS

8. (1) Headings form no part of this bylaw but shall be construed as being inserted for convenience of reference only.

(2) A finding by a court of competent jurisdiction that a section or provision of this bylaw is void or invalid shall not affect or bear upon the validity or invalidity of any other section or part of this bylaw or this bylaw as a whole.

(3) Where a provision in this bylaw is expressed in the present tense, future tense or in the past tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

(4) In this bylaw words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular.

COMING INTO FORCE

9. This bylaw shall come into force immediately upon being approved by the Minister.

This bylaw is hereby enacted by Council at a duly convened meeting held on the 2nd day of July 2019.

Chief

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

m:\taxation\2019tax\expendyw19-01

5

SCHEDULE "A"

2019 ANNUAL TAXATION BUDGET - Amended July 2, 2019

attachment 3

PART 1: REVENUES		
1 Property tax revenues to be collected in budget year:		
a. Property Tax Revenues		2,019,740
b. Property Transfer Tax Revenues		469,563
c. Other Activity Tax Revenues		
BC Hydro	8,000	
GVRD Grant	119,000	
Interest & Penalties	5,000	
Sewer	103,620	
Water	157,520	
Yard Waste	44,266	
Garbage	27,537	
Street Cleaning	4,620	
TOTAL REVENUES		2,489,303
PART 2: EXPENDITURES		
1 General Government Expenditures		601,000
a. General Administrative	125,000	
b. Board of Review	15,000	
c. Legal	125,000	
d. Executive and Legislative	100,000	
e. Tax Administration	150,000	
f. Tax Appeals	6,000	
g. Public Works Administrative	75,000	
h. Taxation Office/Equipment	5,000	
2 Protection Services		175,000
a. Community Security	175,000	
3 Transportation		
4 Recreation and Cultural Services		
5 Community Development		
6 Environment Health Services		388,303
a. Road and Grounds	130,000	
b. Community Buildings	160,000	
c. Grounds and Roads Leasehold	5,000	
d. Emergency Prepardness	10,000	
e. Taxation Spring/Fall Cleanup	75,000	
f. Employmet and Training Grounds and Roads	8,303	
7 Fiscal Services		
8 Other Services		5,000
a. Social Programs and Assistance	5,000	
9 Taxes Collected For Other Governments		865,000
a. Assessment Authority	40,000	
b. Community Services Agreement	825,000	
10 Grants:		5,000
a. Home owner grant equivalents:	5,000	
11 Contingency Amounts		30,000
12 Transfers into reserve funds		420,000
a. Income Stabilization Fund	210,000	
b. Capital Fund	210,000	
13 Repayment of moneys borrowed from reserve funds		
TOTAL EXPENDITURES		2,489,303

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Musqueam Indian Band, in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 2nd day of July 2019.

- **Musqueam Indian Band**
  2019 Rates By-law No. 2019-01

Dated at Ottawa, Ontario, this 19 day of July 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

MUSQUEAM INDIAN BAND

Attachment 2a

BYLAW NO. 2019-01

Musqueam Indian Band Rates Bylaw

WHEREAS pursuant to subsection 83(1)(a) of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c.I-5, the council of a band may make bylaws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters rising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Musqueam Indian Band has duly and properly enacted the Musqueam Indian Band Property Assessment and Taxation Bylaws;

NOW BE IT THEREBY RESOLVED that the following bylaw be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the Indian Act and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This bylaw may be cited for all purposes as the Musqueam Indian Band 2019 Rates Bylaw No. 2019-01.
2. Pursuant to Section 18.1 of the Musqueam Indian Band Property Taxation Bylaw, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of this Bylaw being rates that are the same as those applied by the City of Vancouver for properties in the City and, in the case of farm land, the same as the Corporation of Delta.
3. This By-law comes into force and effect on approval by the Minister of Indian affairs and Northern Development and replaces any prior Rates Bylaw for 2019.

This bylaw is hereby enacted by Council at a duly convened meeting held as of the 2nd day of July 2019, at the Musqueam Indian Band Office, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief – Wayne Sparrow

Councillor Rosalind Campbell

Councillor Nolan Charles

Councillor Howard E. Grant

Councillor Gordon Grant

Councillor Tammy Harkey

Councillor Wendy John

Councillor Michelle Point

Councillor Nora Stogan

Councillor Morgan Guerin

Councillor Allyson Fraser

p: taxation 2019\tax rate bylaw

SCHEDULE "A"

2019 ANNUAL RATE SCHEDULE

The Council of the Musqueam Indian Band hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1 TAXATION DISTRICT	**COLUMN 2** NAMED RESERVES COMPRISING THE TAXATION DISTRICT
VANCOUVER, BC	THE WHOLE OF THE RESERVE LANDS OF THE MUSQUEAM INDIAN BAND

COLUMN 3 Class of Property as prescribed under Schedule II and Section 18.1 of the Musqueam Indian Band Property Taxation Bylaw.	**COLUMN 4** Rate of tax applied against each $1000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with the Musqueam Indian Band Property Taxation Bylaw as amended by the Taxation Supplemented By-Laws 2006 and 2008.
Class 1 - Residential	2.56116
Class 2 - Utilities	40.36626
Class 3 – Supportive Housing	Not Applicable
Class 4 - Major Industry	Not Applicable
Class 5 - Light Industry	Not Applicable
Class 6 - Business and Other	9.32931
Class 7 - Managed Forest Land	Not Applicable
Class 8 - Recreation/Non-Profit	3.86290
Class 9 - Farm	23.756 (Delta)

Ministre des Affaires autochtones et du Nord

Minister of Indigenous and Northern Affairs

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Nicomen First Nation, in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 12th day of June 2019.

- **Nicomen First Nation Annual Expenditure By-law, 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 19 day of JULY 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

NICOMEN INDIAN BAND
ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make by-laws respecting taxation for local purposes of lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess of use reserve lands including by-laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Nicomen First Nation has enacted this By-law pursuant to the provisions of the *Indian Act* and in particular subsections 83(1) and (2) thereof, for the purpose of authorizing expenditures to be made out of property tax revenue.

NOW THEREFORE, the Council of the Nicomen First Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as *Nicomen First Nation Annual Expenditure By-law, 2019.*

2. In this By-law:

"**Act**" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5, and the regulations made under that Act;

"**Annual Budget**" means a budget setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget year;

"**Band**" means the Nicomen Indian Band;

"**Band Council or Council**" has the meaning given to that term within the meaning of subsection 2(1) of the Indian Act as elected by the Band Members from time to time pursuant to the custom of the Band;

"**First Nation**" means the Nicomen Indian Band, being a band under the Act;

"**Local Revenues**" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law;

"**Property Assessment and Taxation By-law**" means a by-law enacted by the First Nation under paragraph 83(1)(a) of the Act,

"**Taxable Property**" means property in a reserve that is subject to taxation under a property assessment by-law and a property taxation by-law; and

"**Taxation By-law**" means the *Nicomen First Nation Property Taxation By-law.*

3. The First Nation's annual budget for the fiscal year beginning January 1, 2019 and ending December 31, 2019 is attached as Schedule A to this By-law.

4. This By-law authorizes the expenditures provided for in the annual budget.

5. The grant amounts set out in the annual budget, are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation By-law.

6. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

7. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

8. Notwithstanding Section 7 of this By-law, Council may at any tie amend the annual Budget by amending this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Property Assessment and Taxation By-law.

10. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

Expenditure By-law continue….

11. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.
12. This Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.
13. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 12th day of June 2019, at Nicomen Indian Band Office, in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of 2 of (3) members of Council.

Chief Donna Aljam

Councillor Clifford Walkem

Councillor Arlene Edwards

Expenditure By-law continue....

SCHEDULE A

REVENUES

Property Tax Levies, Interests & Penalties for Current Fiscal Year	$ 5,261.92
Surplus or Deficit Property Tax Revenue carried over from previous Fiscal Year	$_____
TOTAL REVENUES	
General Government Services	$_____
Protective Services	$_____
Transportation	$_____
Recreation and Cultural Services	$_4,998.82_
Community Development	$_____
Environmental Health Services	$_____
Fiscal Services	$_____
Taxes for Other Governments	$_____
Other Expenditures	$_____
Permitted Property Assessment and Taxation By-law Expenditures	$_____
Municipal Services Agreements	$_____
Contingency (5% of Budget)	$ 263.10___
TOTAL EXPENDITURES	$ 5,261.92
BALANCE	$ 0

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Nicomen First Nation, in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 11th day of June 2019.

- **Nicomen First Nation**
  Rates By-law 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 19 day of JULY 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

NICOMEN INDIAN BAND

2019 RATES BY-LAW

WHEREAS pursuant to the *Indian Act*, R. S. C. 1985 and specifically paragraph 83(1)(a) of the *Indian Act*, 1985, c.I – 5, the Council of the Band may make by-laws for the purpose of taxation for local purpose of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Nicomen Indian Band enacted the *Nicomen Indian Band Property Assessment and Taxation By-law* on the 5th day of December 1991.

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following By-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act*, and in particular section 83(1) for the purpose of establishing Annual Rates of Taxation.

1. This By-law may be cited for all purposes as the *Nicomen Indian Band Rates By-law 2019*.
2. Pursuant to Section 24(5) of the *Nicomen Indian Band Property Assessment and Taxation By-law*, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 11th day of June, 2019, at Nicomen Band Office, in the Province of British Columbia.

A quorum for the Nicomen Indian Band Council is 2 of 3.

Chief, Donna Aljam

Councillor, Arlene Edwards

Councillor, Clifford Walkem

SCHEDULE "A"

Prescribed Tax Rates

For the Taxation Year 2019

The Council of the Nicomen Indian Band hereby adopts the following Taxation Rates for the 2019 taxation year for the following classes of property

Class of Property	Tax Rates 2019
1. Residential	0.0
2. Utilities	24.09555
3. Unmanaged Forest	0.0
4. Major Industry	0.0
5. Light Industry	0.0
6. Business/Other	0.0
7. Managed Forest Land	0.0
8. Recreational/Non-Profit	0.0
9. Farm	0.0
10. Canadian Pacific Railway Right of Way*	18.00455

*Note – the rates established for this particular class of property is set as required pursuant to and in accordance with the Property Assessment and Taxation (Railway Right of Way)

Regulation SOR/2001-493 as published in the Canada Gazette Part II, Vol.135, No.24, November 21, 2001.

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations
Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by Okanagan Indian Band, in the Province of British Columbia, at a meeting held on October 22, 2018.

- ***Okanagan Indian Band Financial Administration By-Law, 2018***

Dated at Ottawa, Ontario, this 22 day of February, 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

OKANAGAN INDIAN BAND

FINANCIAL ADMINISTRATION BY-LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 4

DIVISION 1 - Council 4

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 5

DIVISION 3 - Officers and Employees 8

DIVISION 4 - Conduct Expectations 11

PART IV - Financial Management 12

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 12

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 14

DIVISION 3 - Expenditures 15

DIVISION 4 - General Matters 17

DIVISION 5 - Borrowing 18

DIVISION 6 - Risk Management 20

DIVISION 7 - Financial Reporting 24

DIVISION 8 - Information and Information Technology 28

PART V - Capital Projects 29

PART VI - Miscellaneous 33

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 37

PART I - Interpretation 37

PART II - Councillors and Committee Members 38

PART III - Officers and Employees 41

PART IV - Contractors 42

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act,* the Council of an Indian band may make by-laws respecting the financial administration of the Indian band; and

B. The Council of the Okanagan Indian Band considers it to be in the best interests of OKIB to make a financial administration by-law for such purposes which complies with the standards for financial administration laws established by the First Nations Financial Management Board under the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the Okanagan Indian Band enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This by-law may be cited as the *Okanagan Indian Band Financial Administration By-law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this by-law:

"Act" means the *Indian Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of OKIB referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of OKIB appointed under section 72;

"band council resolution" means a duly passed resolution of Council;

"budget" means the annual budget of OKIB that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by OKIB under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by OKIB under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of OKIB;

"councillor" means a member of the Council of OKIB and includes the Chief of OKIB;

"Director of Finance" means the person appointed Director of Finance under section 19;

"Executive Director" means the person appointed Executive Director under section 18;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of OKIB;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by OKIB's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of OKIB, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"OKIB" means the Okanagan Indian Band;

"OKIB's financial assets" means all money and other financial assets of OKIB;

"OKIB's lands" means all reserves of OKIB within the meaning of the *Indian Act*;

"OKIB law" means any law, including any by-law or code, of OKIB made by the Council or the membership of OKIB;

"OKIB's records" means all records of OKIB respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of OKIB set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time, and includes any standards developed by the Public Sector Accounting Board;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the Executive Director, Director of Finance and any other employee of OKIB designated by the Council as an officer;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of OKIB,

(b) any corporation in which OKIB has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which OKIB or another related body of OKIB is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of OKIB;

"trust account" means an account at a financial institution in the name of OKIB in which funds are held in trust by OKIB for beneficiaries, whether or not such a trust is subject to the terms of a written trust agreement; and

"special purpose report" means a report described in subsection 71.

(2) Except as otherwise provided in this by-law, words and expressions used in this by-law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this by-law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this by-law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this bylaw, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This by-law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this by-law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this by-law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this by-law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this by-law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of OKIB.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this by-law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this by-law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6. If there is a conflict between this by-law and another OKIB law, other than a code, this by-law prevails.

Scope and Application

7. This by-law applies to the financial administration of OKIB.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of OKIB whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this by-law.

(2) Subject to this by-law and any other applicable OKIB law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this by-law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of OKIB; and

(d) the approval of borrowing of OKIB.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of OKIB.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of OKIB assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of OKIB that are in conflict with this by-law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of OKIB in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the Director of Finance must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by OKIB, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of OKIB is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of OKIB.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with OKIB government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee;

(b) the chair of the Committee recommends removal; or

(c) the majority of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member that is appointed as a councillor ceases to be a councillor for any reason during his or her term on the Committee, that Committee member will be deemed to have resigned as of the date on which he or she ceased to be a councillor.

(9) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If the Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) the Council must ensure that notices and agendas of all Council meetings are sent to the chair;

(b) on request of the chair, the Council must provide the chair with any materials or information provided to the Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the Executive Director and the Director of Finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The Executive Director or the Director of Finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the Executive Director or the Director of Finance; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this by-law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the Executive Director, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of OKIB:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term financial plans;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of OKIB against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of OKIB that is not otherwise specified to be its responsibility under this by-law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of OKIB:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of OKIB;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this by-law under section 97 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. Without limiting section 8(2), the Council may assign to the Committee or another committee of the Council such additional activities in respect of the financial administration of OKIB as the Council considers appropriate to better ensure the sound financial administration of OKIB.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Executive Director

18.(1) The Council must appoint a person as Executive Director of OKIB and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the Executive Director is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of OKIB, including the following duties:

(a) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of OKIB;

(b) to oversee and administer the contracts of OKIB;

(c) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(d) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (c) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(e) to perform any other duties of the Executive Director under this by-law; and

(f) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the Executive Director's duties specified in this by-law.

(3) The Executive Director may assign the performance of any of the Executive Director's duties or functions

(a) to an officer or employee of OKIB; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of OKIB.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the Executive Director of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

19.(1) The Council must appoint a person as Director of Finance of OKIB and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Executive Director, the Director of Finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of OKIB, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of OKIB;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 68, the quarterly financial statements required in section 69 and the draft annual financial statements required in section 70;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by OKIB;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to activcly monitor compliance with the Act, this by-law, any other applicable OKIB law and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of OKIB;

(i) to evaluate the financial administration systems of OKIB and recommend improvements;

(j) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(k) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(l) to perform any other duties of the Director of Finance under this by-law; and

(m) to carry out any other activities specified by the Executive Director that are not contrary to the Act or inconsistent with the Director of Finance's duties under this by-law.

(3) With the approval of the Executive Director, the Director of Finance may assign the performance of any of the duties or functions of the Director of Finance to any officer, employee, contractor or agent of OKIB, but this assignment does not relieve the Director of Finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of OKIB.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of OKIB;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and OKIB,

(ii) the Executive Director, the Director of Finance and other officers of OKIB, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the Executive Director must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of OKIB and a member of OKIB.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this by-law, the Executive Director must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that OKIB hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of OKIB.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of OKIB, a councillor must

(a) comply with this by-law, the Act, and any other applicable OKIB law;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of OKIB;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this by-law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council may

(a) record the Council's displeasure in the Council minutes;

(b) take any other appropriate action authorized under a policy of council or OKIB by-law; and

(c) use any legal means available to it to remedy the situation.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of OKIB;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or OKIB; or

(c) a member of a committee of the Council or OKIB who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of OKIB, that person must

(a) comply with this by-law, the Act and any other applicable OKIB law;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into the terms of the following contracts and appointments entered into or made after this section comes into force:

(a) any applicable contracts with employeesof OKIB

(b) the appointment of every officer of OKIB;

(c) every applicable contract of a contractor of OKIB ;

(d) the appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(e) the applicable appointments of agents of OKIB.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked;

(d) the appointment of an agent may be revoked; or

(e) such other action as may be deemed appropriate by Council.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of OKIB is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which OKIB is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from OKIB's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from OKIB's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under OKIB's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the Director of Finance must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for OKIB for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of OKIB demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of OKIB.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of OKIB must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of OKIB or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of OKIB.

Policy for OKIB Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of OKIB must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of OKIB may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of OKIB unless the account is

(a) in the name of OKIB;

(b) opened in a financial institution;

(c) authorized by the Executive Director or the Director of Finance; and

(d) authorized by band council resolution.

(2) OKIB must establish the following accounts in a financial institution:

(a) one or more a general accounts for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if OKIB has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from OKIB's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 85.

(3) OKIB may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage OKIB's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The Director of Finance must ensure the safekeeping of all money received by OKIB.

(2) The Director of Finance

(a) must deposit all money received by OKIB as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless:

(i) the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this by-law; and

(ii) is made in accordance with a policy or direction of the Council.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. OKIB must not enter into an agreement or undertaking that requires OKIB to expend money that is not authorized by or that contravenes this by-law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The Executive Director may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this by-law or another OKIB law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the Executive Director the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by OKIB in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for OKIB for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this by-law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) Any payment out of a trust account or a tangible capital asset reserve account must be authorized by a band council resolution.

(9) The Executive Director or Director of Finance may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation as follows:

(a) Manager - $1,000;
(b) Director - $10,000;
(c) Director of Finance - $50,000;
(d) Executive Director - $100,000; and
(e) Chief and Council - amounts exceeding $100,000.

Form of Payment

39. Payments by OKIB may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by either:

(1) two councillors designated by the Council, or

(2) one councillor designated by Council and either the Executive Director or the Director of Finance.

40. All payments related to requisitions approved by the Director of Finance must not be signed by the Director of Finance.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

41. The Executive Director or the Director of Finance may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

42. If OKIB withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

43.(1) Money received by OKIB as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

01551129-8

Interest

44.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(2) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, OKIB may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to OKIB that are overdue.

Refunds

45.(1) Money received by OKIB that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to OKIB may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

47. All or part of a debt or obligation owed to OKIB may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

48.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

49.(1) Except as specifically authorized in this by-law, OKIB must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this by-law, if OKIB is authorized in this by-law to borrow money or grant security, the Council may authorize the Director of Finance to borrow money or grant security in the name of OKIB as specifically approved by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

50.(1) OKIB may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this by-law.

(2) OKIB may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) OKIB may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of OKIB.

Financial Agreements

51.(1) OKIB may enter into the following agreements in the name of OKIB:

(a) for the purpose of efficient management of OKIB's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of OKIB's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) With approval by band council resolution, the Director of Finance may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of OKIB.

Borrowing for Authorized Expenditures

52.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the Director of Finance recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, OKIB may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing for New Capital Projects

53.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of OKIB must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 88(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 88(2) is presented for approval.

01551170.8

(3) Members of OKIB may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

54. Subject to this by-law, OKIB may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of OKIB.

Use of Borrowed Money

55.(1) Subject to this section, money borrowed by OKIB for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by OKIB and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 61(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

56. A security granted by OKIB must be approved by band council resolution and signed by a councillor designated by the Council and by either the Executive Director or the Director of Finance or another individual designated by Council.

Operational Controls

57. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of OKIB's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

58.(1) Subject to subsections (2) and (3), OKIB must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) OKIB may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of OKIB governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, OKIB's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, OKIB, or

(ii) any other property of OKIB.

(3) OKIB may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for OKIB; or

(b) do not otherwise expose OKIB's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

59.(1) OKIB must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the Director of Finance under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the Director of Finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of OKIB to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) OKIB must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 97;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which OKIB is a party; or

(c) in relation to a security granted by OKIB that is authorized under this by-law or another OKIB law.

(4) Subject to a resolution described in section 97, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of OKIB and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by OKIB.

Authority to Invest

60.(1) Except as specifically authorized in this by-law or another OKIB law, OKIB must not invest OKIB's financial assets.

(2) If OKIB is authorized in this by-law to invest OKIB's financial assets, the Council may authorize the Director of Finance to invest OKIB's financial assets as specifically approved by the Council.

Approved Investments

61.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by OKIB in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the *First Nations Fiscal Management Act*.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by OKIB as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of OKIB's lands are located.

(3) If OKIB has established an investment account under section 30, OKIB may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which OKIB is a shareholder;

(b) a trust in which OKIB is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which OKIB is a partner; or

(e) a member investment program described in section 62.

(4) Despite any other provision in this section, OKIB may only invest government transfer funds in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the *First Nations Fiscal Management Act* and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

Permitted Investments in OKIB Member Activities

62.(1) OKIB may only make a loan to a member of OKIB or to an entity in which a member of OKIB has an interest if the loan is made from a program of OKIB that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the Director of Finance must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of OKIB;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of OKIB;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

63.(1) If OKIB is authorized to make an investment or loan under this by-law, the Director of Finance may, as directed by a band council resolution, do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If OKIB is authorized to make a loan under this by-law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

64.(1) Annually, and more often if necessary, the Executive Director must identify and assess any significant risks to OKIB's financial assets, OKIB's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of OKIB.

(2) Annually, and more often if necessary, the Executive Director must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

65.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in

section 64 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of OKIB.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

66.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of OKIB assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in OKIB:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

67. All accounting practices of OKIB must comply with GAAP.

Monthly Financial Information

68.(1) At the end of each month, the Director of Finance must prepare financial information respecting the financial affairs of OKIB in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Director of Finance must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

69.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the Director of Finance must prepare financial statements for OKIB for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The Director of Finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

70.(1) At the end of each fiscal year the Director of Finance must prepare the annual financial statements of OKIB for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of OKIB for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for OKIB's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The Director of Finance must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

71. The Director of Finance must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by OKIB;

(d) a report setting out the information required in paragraph 62(3)(c);

(e) if OKIB has a land code in force, a report setting out moneys of OKIB derived from OKIB lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from OKIB lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

72.(1) OKIB must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this by-law, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of OKIB, an auditor must

(a) be independent of OKIB, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in British Columbia.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise OKIB in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

73.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of OKIB, the auditor must be given access to

(a) all records of OKIB for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of OKIB to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of OKIB as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of OKIB.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

74.(1) The annual financial statements of OKIB must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 71.

Review of Audited Annual Financial Statements

75.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

76.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of OKIB,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the Director of Finance; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of OKIB at the principal administrative offices of OKIB during normal business hours.

Annual Report

77.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of OKIB for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of OKIB;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of OKIB;

(c) the audited annual financial statements of OKIB for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 71, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The Executive Director must provide the annual report referred to in subsection (1) to a member of OKIB as soon as practicable after a request is made by the member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to OKIB members who have requested but have not been provided with the annual report of OKIB including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the Executive Director to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

78.(1) All records that are produced by or on behalf of OKIB or kept, used or received by any person on behalf of OKIB are the property of OKIB.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of OKIB.

Operations Manual

79.(1) The Executive Director must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of OKIB's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this by-law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of OKIB.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of OKIB, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

80.(1) The Executive Director must ensure that OKIB prepares, maintains, stores and keeps secure all of OKIB's records that are required under this by-law or any other applicable law.

(2) OKIB's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of OKIB must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to OKIB's records.

Confidentiality of Information

81.(1) No person may be given access to OKIB's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to OKIB's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Information Technology

82. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by OKIB in its operations to ensure the integrity of OKIB's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

83. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of OKIB's tangible capital assets and any other major capital projects in which OKIB or its related bodies are investors;

"OKIB's tangible capital assets" means all non-financial assets of OKIB having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis,

(d) are not for sale in the ordinary course of operations, and

(e) have a historical cost of at least $10,000;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of OKIB's tangible capital assets as described in section 87;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of OKIB's tangible capital assets.

Council General Duties

84. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) OKIB's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of OKIB's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the Okanagan region of British Columbia.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

85. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

86. At each Finance and Audit Committee meeting, the Executive Director must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (iii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 89 for every capital project.

Life-cycle Management Program

87.(1) The Executive Director must establish and keep current a register of all OKIB's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the Executive Director must arrange for the inspection and review of the state of each of OKIB's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the Director of Finance must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of OKIB's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of OKIB's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of OKIB's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of OKIB's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

88.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 87 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of OKIB's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

89.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) OKIB capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

90. The Executive Director may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the Executive Director, Finance and Audit Committee and the Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

91. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of OKIB respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of OKIB in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

92.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of OKIB is not authorized by or under this by-law or another OKIB law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of OKIB,

(c) a provision of this by-law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this by-law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

01551179-8

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of OKIB becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Executive Director or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

93.(1) If a report is made to the Executive Director under subsection 92(3), the Executive Director must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 92, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

94.(1) All reasonable steps must be taken by the Executive Director, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 92 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 92 must not be subjected to any form of reprisal by OKIB or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of OKIB as a result of making that report.

(3) The Executive Director and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 92 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 92; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 92.

Liability for Improper Use of Money

95.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this by-law is personally liable to OKIB for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of OKIB and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to OKIB under subsection (1) may be recovered for OKIB by OKIB, a member of OKIB or a person who holds a security under a borrowing made by OKIB.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of OKIB for unauthorized expenditure, investment or use of OKIB's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

96.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"OKIB official" means a current or former councillor, officer or employee of OKIB.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named OKIB official, a category of OKIB official or all OKIB officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of an OKIB official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes to By-Law

97.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this by-law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of OKIB; and

(b) to identify any amendments to this by-law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of OKIB respecting any proposed amendment of this by-law; or

(b) the involvement of members of OKIB in consideration of an amendment to this by-law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this by-law is presented for approval.

01551129-8

(4) Members of OKIB may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

Coming into Force

98. The *Okanagan Indian Band Financial Administration By-law* that was enacted by Council on the 26th day of March, 2012 is hereby repealed.

99.(1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 23, 25, 26, 28, 67 – 70, 72 – 76 and 98 of this by-law come into force the day after this by-law is approved by the Minister under section 83 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 77, 92 – 95 of this by-law and the Schedule to this by-law come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsections (1) and (2), this by-law comes into force on a date or dates established by Council resolution.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 22nd day of October, 2018, at Vernon, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of 5 (9) members of Council was present throughout.

Chief Byron Louis

Councillor Cindy Brewer

Councillor Valerie Chiba

Councillor Timothy Isaac

Councillor Garett Lawrence

Councillor Allan Louis

Councillor Dean Louis

Councillor Sheldon Pierre Louis

Councillor Shawna Whitney

Councillor Dan Wilson

Councillor Leland Wilson

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this by-law" means the Financial Administration By-Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this by-law.

(3) Sections 3 and 5 of this by-law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this by-law, the provision of this by-law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of OKIB of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of OKIB and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) OKIB's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the Executive Director:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The Executive Director must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of OKIB or any person engaged in any aspect of the financial administration of OKIB, the Executive Director must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of OKIB;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by OKIB to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the Executive Director under section 5, and the gift must be treated as the property of OKIB.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of OKIB.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of OKIB.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of OKIB.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of OKIB.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The Executive Director must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the Executive Director or, in the case of the Executive Director, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the Executive Director or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of OKIB;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by OKIB to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the Executive Director or, in the case of the Executive Director, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of OKIB.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

OKIB Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of OKIB for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of OKIB unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of OKIB, other than a person who has an employment contract with OKIB.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with OKIB.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of OKIB.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with OKIB; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of OKIB.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from OKIB by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with OKIB is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by OKIB and which the contractor becomes aware of while performing services for OKIB unless OKIB has determined not to pursue the opportunity.

OKIB Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of OKIB in order to perform services for OKIB, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations
Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by Pauquachin, in the Province of British Columbia, at a meeting held on October 30, 2018.

Pauquachin Financial Administration By-Law, 2018

Dated at Ottawa, Ontario, this 28 day of JANUARY, 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

Pauquachin

FINANCIAL ADMINISTRATION BY-LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *11*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *15*

DIVISION 3 - Expenditures *15*

DIVISION 4 - General Matters *18*

DIVISION 5 - Borrowing *19*

DIVISION 6 - Risk Management *21*

DIVISION 7 - Financial Reporting *25*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *29*

PART V - Capital Projects **30**

PART VI - Miscellaneous **34**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **38**

PART I - Interpretation **38**

PART II - Councillors and Committee Members **39**

PART III - Officers and Employees **42**

PART IV - Contractors **43**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the Council of a first nation may make by-laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Pauquachin considers it to be in the best interests of the First Nation to make a financial administration by-law for such purposes which complies with the standards for financial administration laws established by the First Nations Financial Management Board under the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the Pauquachin enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This by-law may be cited as the *Pauquachin Financial Administration By-law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this by-law:

"Act" means the *Indian Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 71;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Pauquachin;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18; and

"special purpose report" means a report described in subsection 70.

(2) Except as otherwise provided in this by-law, words and expressions used in this by-law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this by-law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this by-law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this bylaw, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This by-law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this by-law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this by-law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this by-law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this by-law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this by-law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this by-law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6. If there is a conflict between this by-law and another First Nation law, other than a code, this by-law prevails.

Scope and Application

7. This by-law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this by-law.

(2) Subject to this by-law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this by-law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this by-law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If the Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) the Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings;

(b) on request of the chair, the Council must provide the chair with any materials or information provided to the Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this by-law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this by-law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this by-law under section 98 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this by-law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this by-law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 67, the quarterly financial statements required in section 68 and the draft annual financial statements required in section 69;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this by-law, any other applicable First Nation law and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this by-law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this by-law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this by-law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this by-law, the Act, and any other applicable First Nation law;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this by-law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this by-law, the Act and any other applicable First Nation law;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 84.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this by-law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this by-law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this by-law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this by-law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this by-law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this by-law, if the First Nation is authorized in this by-law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this by-law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing for New Capital Projects

52.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 87(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 87(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

53. Subject to this by-law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation.

Use of Borrowed Money

54.(1) Subject to this section, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 60(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

55. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

56. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

57.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

58.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 98;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this by-law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 98, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

59.(1) Except as specifically authorized in this by-law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this by-law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

60.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the *First Nations Fiscal Management Act.*

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 61.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the *First Nations Fiscal Management Act* and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

61.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

62.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this by-law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this by-law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

63.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

64.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 63 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

65.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

66. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Monthly Financial Information

67.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

68.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

69.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

70. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 61(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

71.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this by-law, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

72.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

73.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 70.

Review of Audited Annual Financial Statements

74.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

75.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

76.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 70, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

77.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

78.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this by-law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

79.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this by-law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

80.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Information Technology

81. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

82. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 86;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

83. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

84. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

85. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 88 for every capital project.

Life-cycle Management Program

86.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

87.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 86 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

88.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

89. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and the Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

90. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Land Management Obligations

91.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act.*

Oil and Gas Obligations

92. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

93.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this by-law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this by-law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this by-law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

94.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 93(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 93, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

95.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 93 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 93 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 93 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 93; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 93.

Liability for Improper Use of Money

96.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this by-law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

97.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes to By-Law

98.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this by-law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this by-law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this by-law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this by-law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this by-law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

Coming into Force

99. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 23, 25, 26, 28, 66 – 69 and 71 – 75 come into force the day after this by-law is approved by the Minister under section 83 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 76 and 93 – 96 and the Schedule come into force on January 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this by-law come into force on a date or dates established by Council resolution.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 30 day of October, 2018, at Sidney, in the Province of British Columbia at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of Five (5) members of Council was present throughout.

Chief Rebecca David

Councillor Alva Bob (Misheal)

Councillor Lorna Bob

Councillor Herman Henry

Councillor Lila Underwood

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this by-law" means the Financial Administration By-Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this by-law.

(3) Sections 3 and 5 of this by-law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this by-law, the provision of this by-law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

Indian and Northern Affairs Canada / Affaires indiennes et du Nord Canada

BAND COUNCIL RESOLUTION

Chronological no.
File Reference no.

NOTE:
The words "from our Band Funds", "capital" or "revenue", whichever is the case, must appear in all resolutions requesting expenditures from Band Funds.

The Council of the		Cash Free Balance
Penelakut Tribe		Capital Account $_____
Date of duly convened meeting dd-mon-yr: 30-Jul-19	Province: British Columbia	Revenue Account $_____

WHEREAS: Penelakut Tribe needs a Trespass By-Law;

PENELAKUT FIRST NATION
TRESPASS BY-LAW No. 2019-01

BACKGROUND:

A. The council of the Penelakut First Nation desires to establish a By-law to regulate traffic on Penelakut Indian Reserve No. 7. The First Nation has Aboriginal Title to the Reserve.

B. The Council of the Penelakut First Nation is empowered to make such a By-law, and any matter ancillary thereto pursuant to paragraphs 81 (1)(b), (p), (q) and (r) of the Indian Act and under the right to manage Aboriginal title land.

C. It is deemed to be expedient and necessary, for the benefit, comfort and safety of the residents and members of the Reserve, to restrict vehicles not belonging to Penelakut First Nation members and to provide for the removal of persons trespassing.

NOW THEREFORE the council of the Penelakut First Nation hereby resolves to make the following Trespass By-law:

Short Title

1. This By-law may be cited as the "Trespass By-law".

Interpretation

2. In this By-law,

"Council" means the Council of the Penelakut First Nation as defined in the Indian Act;

"Officer" means any police officer, peace officer or other person charged with the duty to preserve and maintain the public peace, and any person appointed by the council for the purpose of maintaining law and order on the Reserve;

"Reserve" means Reserve No. 7 of the Penelakut First Nation; and

"Trespass" means entering or remaining without lawful authority on the Reserve or without the authorization of the First Nation.

Trespass Prohibited

3. A person who uses any road on the Reserve or otherwise transits or occupies the Reserve shall be deemed to be in Trespass, other than a person referred to in paragraph 4.

Right of Access

4. Paragraph 4 does not apply to the following persons who have a right of access to the Reserve:

a) member of Penelakut First Nation and their invitees; or

b) a person who has written authorization from the Chief or Band Administrator of the Penelakut First Nation.

Trespass of Premise an Offence

5. Any person who enters the Reserve without the authorization of the First Nation under 4(b), is guilty of an offence.

Method of Giving Notice

6. A notice under this By-law may be given,

a) orally or in writing; or

b) by means of signs posted so that a sign is clearly visible under normal conditions from the approach to each ordinary point of access to the Reserve.

7. For the purposes of this By-law, the First Nation may provide verbal or written notice to persons trespassing on the Reserve to refrain from entering or from remaining on the Reserve.

8. A sign posted for the purposes of this By-law shall bear the words, "No Trespassing through the Reserve by any person not a member of the Penelakut First Nation. As ordered by the Penelakut First Nation, TRESPASS BY-LAW No.2019-01."

Enforcement

9. An Officer may order any person who is in Trespass to leave the Reserve immediately.

10. Where a person fails or refuses to obey an order made under paragraph 9, an Officer may take such reasonable measures as may be necessary to remove the person from the Reserve.

11. No person shall fail or refuse to comply with an order made under paragraph 9, or shall resist or interfere with an Officer acting under paragraph 10.

Penalty

12. A person who violates any provision of this By-law commits an offence and is liable on summary conviction to a fine not exceeding $1 000.00 or to imprisonment for a term not exceeding thirty days, or both.

THIS BY-LAW IS HEREBY made and approved at a duly convened meeting of the Council of the Penelakut First Nation this 30th day of July, 2019.

Quorum Five (5)

Chief

Councillor | Councillor | Councillor

Councillor | Councillor | Councillor

Councillor | Councillor | Councillor

Prophet River First Nation
Abandoned Vehicles By-law

WHEREAS the Band Council of Prophet River First Nation wishes to establish a by-law concerning the storage of abandoned vehicles on the Reserve;

AND WHEREAS section 81 of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5 empowers the council of a band to enact by-laws in respect of matters local in nature to a reserve;

THEREFORE the Band Council of Prophet River First Nation makes the following by-law:

PART 1 – GENERAL

SHORT TITLE

1. This by-law may be cited as "Prophet River First Nation Abandoned Vehicles By-law".

INTERPRETATION

2. In this by-law, the following definitions apply:

   (a) "**Abandoned Vehicle**" means an inoperable car, truck, van, or other motorized vehicle that is not being used by the Owner and is not being temporarily stored by the Owner for repair or parts.

   (b) "**Band Council**" means the elected Chief and Council of Prophet River First Nation.

   (c) "**By-Law Enforcement Officer**" means an individual appointed pursuant to section 4, or any by-law enforcement officer, including a police officer or a person employed by the Band Council, for the purpose of enforcing the provisions of this bylaw.

   (d) "**Owner**" means the legally registered owner of an Abandoned Vehicle.

   (e) "**Reserve**" means Prophet River First Nation I.R. 4.

APPLICATION

3. This by-law applies to all Owners of Abandoned Vehicles residing on or visiting the Reserve.

PART II – ADMINISTRATION

BY-LAW ENFORCEMENT OFFICER

4. The Band Council may appoint a By-Law Enforcement Officer to provide for the administration and enforcement of this by-law.

STORAGE OF ABANDONED VEHICLES

5. No Owner shall store an Abandoned Vehicle anywhere on the Reserve unless it is stored in a facility specifically designated by the Band Council for the storage of Abandoned Vehicles.

6. Each Owner shall have two (2) months after an Abandoned Vehicle becomes inoperable to remove the Abandoned Vehicle from the Reserve unless the Abandoned Vehicle becomes an environmental or safety hazard. If the Abandoned Vehicle becomes an environmental or safety hazard, the Owner must immediately remove the Abandoned Vehicle from the Reserve.

ENFORCEMENT

7. If the By-Law Enforcement Officer determines that an Abandoned Vehicle has been inoperable for more than two (2) months and the Owner has taken no steps to remove the Abandoned Vehicle from the Reserve, the By-Law Enforcement Officer will immediately give notice in writing of the contravention and require the Owner to comply with the requirements of this by-law within fourteen (14) days of receipt of the notice.

8. Any written notice given under the above section is deemed to be validly given if either delivered personally or mailed by regular mail addressed to the Owner and posted in a reasonably visible location on the Abandoned Vehicle.

9. If after the expiry of fourteen (14) days from the date of notice given pursuant to section 7, the Owner has failed to comply with the requirements of the notice, the By-law Enforcement Officer may remove the Abandoned Vehicle at the expense of the Owner.

PENALTY

10. Every person who contravenes any provision of this by-law is guilty of an offence and is liable on summary conviction to a fine of not more than $1,000.

AMENDMENT

11. The Band Council must follow the following procedures in amending or repealing this by-law:

    (a) The Band Council must present the amendment or proposal to repeal for discussion at a band general meeting.

(b) The Band Council must provide at least fifteen (15) days notice to members prior to the band general meeting referred to in section 11(a). Such notice must indicate the nature of the by-law being discussed.

(c) The Band Council must allow any member or person who may possibly be affected by the proposed by-law to present written or oral comments at the band general meeting required by section 11(a). The Band Council may, however, set reasonable restrictions on the amount of time allowed for such comments.

This by-law is hereby made at a duly convened meeting of the Band Council of Prophet River First Nation this 17 day of December, 2019, at Fort St. John, B.C.

QUORUM: (two) 2 members of Council

Chief Kirk Tsakoza

Councillor Jacqueline Reno

Councillor Beverly Stager

Prophet River First Nation
Animal and Canine Control By-law

WHEREAS the Band Council of Prophet River First Nation wishes to establish a by-law concerning the control of Dogs and Animals on the Reserve;

AND WHEREAS section 81 of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5 empowers the council of a band to enact by-laws in respect of matters local in nature to a reserve;

THEREFORE the Band Council of Prophet River First Nation makes the following by-law:

PART 1 – GENERAL

SHORT TITLE

1. This by-law may be cited as the "Prophet River First Nation Animal and Canine Control By-law".

INTERPRETATION

2. In this by-law, the following definitions apply:

(a) "**Animal**" means an animal other than a Dog that is tame or kept, or that has been or is being sufficiently tame or kept, to serve some purpose or use to an Owner.

(b) "**Animal Control Officer**" means an Animal Control Officer, appointed pursuant to section 4, or any by-law enforcement officer, including a police officer or a person employed by the Band Council, for the purpose of enforcing the provisions of this by-law.

(c) "**At Large**" means any Dog or Animal being elsewhere other than on the premises of a person owning or having custody, care or control of such Dog or Animal and not being under the direct charge and effective control of a reasonable and competent person.

(d) "**Band Council**" means the elected Chief and Council of Prophet River First Nation.

(e) "**Dog**" means any male or female of the species *canis domesticus* and includes a Vicious Dog.

(f) "**Muzzle**" means a device used to secure a Dog's mouth in such a fashion that it cannot bite any person or other Dog or Animal.

(g) "**Owner**" when used in relation to the ownership of a Dog or Animal includes a person owning, possessing or having care, custody and control of a Dog or Animal and, where the Owner is under 18 years of age, the person responsible for the custody of that person under 18 years of age.

(h) "**Reserve**" means Prophet River First Nation I.R. 4.

(i) "**Vicious Dog**" includes:

(i) any Dog that demonstrates ferocious or aggressive behaviour;

(ii) any Dog that an Animal Control Officer, upon reasonable and probable grounds, believes to be a Vicious Dog;

(iii) any Dog which has been the cause of a prosecution under this by-law within the previous six months where a conviction against an Owner has been entered concerning that specific Dog; and

(iv) any Dog which has bitten another Dog, Animal or human without provocation.

APPLICATION

3. This by-law applies to all Owners of domestic Dogs and Animals residing on or visiting the Reserve.

PART II – ADMINISTRATION

ANIMAL CONTROL OFFICER

4. The Band Council may appoint an Animal Control Officer to provide for the administration and enforcement of this by-law.

LIMITATION ON ANIMALS PER DWELLING

5. No more than four (4) Dogs or Animals shall be kept, harboured or possessed in any dwelling. This provision shall not apply to litters, whereby the pups or kittens are under four (4) months of age; however, no more than one (1) litter is allowed per dwelling at a time.

REGISTRATION AND IDENTIFICATION OF ANIMALS

6. Every Owner of a Dog or Animal residing on the Reserve must register and have an identification tag placed around the neck of each Dog or Animal.

7. Every Owner of a Dog or Animal residing on the Reserve must provide the following registration information to the Animal Control Officer:

(a) the Owner's name;

(b) the Owner's address of lot number;

(c) a description of the Dog or Animal sought to be registered, including the age, sex, and name of breed if known;

(d) the number of Dogs or Animals in the household;

(e) a record that the Dog or Animal is immunized against rabies, noting the date of such immunization, the name of the person who gave the immunization; and

(f) any other information the Animal Control Officer deems necessary for the proper administration of this by-law.

8. The Owner of a Dog or Animal four (4) months of age or older shall, within thirty (30) days of acquiring it, register and tag it.

9. No person shall use a tag upon a Dog or Animal other than the Dog or Animal for whom it was issued.

DOGS

10. No Owner of a Dog shall allow or permit their Dog to be At Large.

11. Every Owner of a Dog shall keep the Dog safely confined on the premises of the Owner at all times, except where the Dog is:

(a) on a leash less than two metres long and held by a person capable of restraining the Dog's movements;

(b) used by a visually impaired person as a guide assistance dog; or

(c) being used by a person in the aid of hunting activities.

12. Every Owner of a female Dog shall confine the Dog for the time during which the Dog is in heat.

13. Every Owner of a Dog is responsible for the care and control of the Dog and must:

(a) ensure that the Dog does not become a nuisance, including ensuring that the Dog does not bark, yelp, growl or otherwise annoy or disturb the peace of residents on the Reserve;

(b) provide sufficient food and water for the Dog's humane survival;

(c) provide a clean and sanitary living environment for the Dog; and

(d) refrain from punishing or abusing the Dog in a manner which is cruel or unnecessary.

14. Every Owner of a Dog is responsible and liable for all damages caused by that Dog to any other person, or personal or real property.

VICIOUS DOGS

15. In addition to the requirements of section 11, every person owning a Vicious Dog must:

(a) clearly post signs to that effect at any premises where the Vicious Dog regularly resides;

(b) ensure that the Vicious Dog wears a Muzzle whenever it is in a public place; and

(c) on private property, keep the Vicious Dog on a secure leash or in a restricted area which shall be constructed so as to prevent any escape by the Vicious Dog and/or to prevent the entry of children.

OTHER ANIMALS

16. No Owner of an Animal shall allow or permit the Animal to be elsewhere other than the premises of the Owner, unless the Animal is under direct control of that person.

17. No Owner of an Animal shall allow or permit that Animal to be At Large.

18. Every Owner of an Animal is responsible for the care and control of the Animal and must:

(a) ensure that the Animal does not become a nuisance;

(b) provide sufficient food and water for the Animal's humane survival;

(c) provide a clean and sanitary living environment for the Animal; and

(d) refrain from punishing or abusing the Animal in a manner which is cruel or unnecessary.

19. Every Owner of an Animal is responsible and liable for all damages caused by that Animal to any other person, or personal or real property.

PROHIBITIONS WITHIN SPECIFIC AREAS OF THE RESERVE

20. The Band Council may at any time prohibit the keeping of Dogs or Animals within any area of the Reserve.

21. Notice of any prohibition made by the Band Council pursuant to section 20 shall be posted in the band administration office and after the date of the posting of such notice, no person shall keep or have a Dog or Animal within the prohibited area.

22. No person may establish, own or operate an establishment or facility for the boarding or treatment of Dogs or Animals within the limits of the Reserve, without express written authorization to that effect from the Band Council, by way of Band Council resolution.

IMPOUNDING AND SEIZURE

23. A Dog or Animal found At Large on the Reserve may be impounded for not less than five (5) days and, after notifying the Owner, may thereafter be humanely destroyed or otherwise disposed of, unless in the meantime such Dog or Animal has been claimed by its Owner and the costs incurred for the impounding of the Animal have been paid.

24. The Animal Control Officer may seize a Dog or Animal from any person who the Animal Control Officer has reasonable cause to believe is violating, has violated, or is about to violate any of the provisions of this by-law.

25. If a Dog or Animal is apprehended because it has inflicted an unprovoked attack upon another Dog, Animal, or human, the Owner shall be responsible for the destruction or disposal of such Dog or Animal.

26. The Animal Control Officer may seek veterinary attention for a Dog or Animal found to be diseased, whereby the Owner has declined, failed or neglected to do so; in addition, any fee arising from the provision of such veterinary care shall be a charge against the Owner of the Dog or Animal.

27. Where a seized Dog or Animal is injured or should be destroyed without delay for humane reasons or for reasons of health or safety to persons or other Dogs or Animals, the Animal Control Officer shall destroy the Dog or Animal as soon after the seizure as the Animal Control Officer thinks fit without permitting any person to reclaim the Dog or Animal and no damages or compensation may be recovered on account of such action.

28. The Band Council shall make every reasonable effort to notify the Owner of a Dog or Animal which has been impounded.

29. A written report of each incident involving impounding or seizure, as described in this section, shall be filed with the Band Council by the Animal Control Officer.

ANIMAL DESTROYED IF UNABLE TO SEIZE

30. Where the Animal Control Officer, after reasonable effort, is unable to seize a Dog or Animal At Large, contrary to the provisions of this by-law, the Animal Control Officer may destroy the Dog or Animal.

31. No damages or compensation may be recovered as a result of the destruction of a Dog or Animal by the Animal Control Officer pursuant to section 30.

PROTECTION FROM VICIOUS DOGS

32. A person or Animal Control Officer may kill, if necessary, a Vicious Dog which is running At Large and is in the act of pursuing, attacking, injuring, damaging, killing or destroying:

(a) a person;

(b) another Dog or Animal that is tethered;

(c) a food cache, harness or other equipment; or

(d) domestic livestock.

33. A person or Animal Control Officer who must kill a Vicious Dog, pursuant to section 32, shall immediately report the incident to the Band Council or Animal Control Officer and notify the Vicious Dog's Owner.

34. No damages or compensation may be recovered as a result of killing a Vicious Dog by a person or Animal Control Officer who is required to do so pursuant to section 32.

PENALTY

35. Every person who contravenes any of the provisions of this by-law is guilty of an offence and is liable on summary conviction to a fine of not more than $1,000.

AMENDMENT

36. The Band Council must follow the following procedures in amending or repealing this by-law:

(a) The Band Council must present the amendment or proposal to repeal for discussion at a band general meeting.

(b) The Band Council must provide at least fifteen (15) days notice to members prior to the band general meeting referred to in section 36(a). Such notice must indicate the nature of the by-law being discussed.

(c) The Band Council must allow any member or person who may possibly be affected by the proposed by-law to present written or oral comments at the band general meeting required by section 36(a). The Band Council may, however, set reasonable restrictions on the amount of time allowed for such comments.

This by-law is hereby made at a duly convened meeting of the Band Council of Prophet River First Nation this 17 day of December, 2019, at Fort St. John, B.C.

QUORUM: (two) 2 members of Council

Chief Kirk Tsakoza

Councillor Jacqueline Reno

Councillor Beverly Stager

7

Prophet River First Nation
ATV and Snowmobile By-law

WHEREAS the Band Council of Prophet River First Nation wishes to establish a by-law concerning the use of ATVs and snowmobiles on the Reserve;

AND WHEREAS section 81 of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5 empowers the council of a band to enact by-laws in respect of matters local in nature to a reserve;

THEREFORE the Band Council of Prophet River First Nation makes the following by-law:

PART 1 – GENERAL

SHORT TITLE

1. This by-law may be cited as "Prophet River First Nation ATV and Snowmobile By-law".

INTERPRETATION

2. In this by-law, the following definitions apply:

(a) "**ATV**" means an all-terrain vehicle, also known as a quad, three-wheeler, four-wheeler, or quadricycle, that is motorized and designed for use on various types of terrain.

(b) "**Band Council**" means the elected Chief and Council of Prophet River First Nation.

(c) "**By-Law Enforcement Officer**" means an individual appointed pursuant to section 4, or any by-law enforcement officer, including a police officer or a person employed by the Band Council, for the purpose of enforcing the provisions of this bylaw.

(d) "**Reserve**" means Prophet River First Nation I.R. 4.

(e) "**Roadway**" means a common or public road intended for the passage of vehicles.

(f) "**Snowmobile**" means a small motorized vehicle designed for travel on snow and ice.

APPLICATION

3. This by-law applies to all operators of an ATV or Snowmobile residing on or visiting the Reserve.

PART II – ADMINISTRATION

BY-LAW ENFORCEMENT OFFICER

4. The Band Council may appoint a By-Law Enforcement Officer to provide for the administration and enforcement of this by-law.

DRIVING ON RESERVE

5. No person shall operate an ATV or Snowmobile on a travelled portion of any Roadway within the Reserve at a speed greater than 25 km/hour.

6. The operator of an ATV or Snowmobile may cross any Roadway within the Reserve provided that the operator:

   (a) stops the ATV or Snowmobile before entering onto the Roadway or the portion to be crossed to ensure there is no oncoming human or vehicle traffic; and

   (b) crosses the roadway by the most direct and shortest route of travel available.

RESTRICTIONS ON USE

7. No person shall operate an ATV or Snowmobile:

   (a) without wearing personal protective gear and without ensuring that any passengers are wearing personal protective gear;

   (b) without practising due care and attention;

   (c) without reasonable consideration for other persons or property; or

   (d) while under the influence of an intoxicant including liquor, narcotics, or habit-forming drug.

8. No person shall operate an ATV or Snowmobile on any Roadway within the Reserve between the hours of 11:00 p.m. and 7:00 a.m. the following day, inclusive.

PENALTY

9. Every person who contravenes any provision of this by-law is guilty of an offence and is liable on summary conviction to a fine of not more than $1,000.

AMENDMENT

10. The Band Council must follow the following procedures in amending or repealing this by-law:

(a) The Band Council must present the amendment or proposal to repeal for discussion at a band general meeting.

(b) The Band Council must provide at least fifteen (15) days notice to members prior to the band general meeting referred to in section 10(a). Such notice must indicate the nature of the by-law being discussed.

(c) The Band Council must allow any member or person who may possibly be affected by the proposed by-law to present written or oral comments at the band general meeting required by section 10(a). The Band Council may, however, set reasonable restrictions on the amount of time allowed for such comments.

This by-law is hereby made at a duly convened meeting of the Band Council of Prophet River First Nation this 17 day of December, 2019, at Fort St. John, B.C.

QUORUM: (two) 2 members of Council

Chief Kirk Tsakoza

Councillor Jacqueline Reno

Councillor Beverly Stager

3

Prophet River First Nation
Fence By-law

WHEREAS the Band Council of Prophet River First Nation wishes to establish a by-law concerning the building and maintenance of Fences on the Reserve;

AND WHEREAS section 81 of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5 empowers the council of a band to enact by-laws in respect of matters local in nature to a reserve;

THEREFORE the Band Council of Prophet River First Nation makes the following by-law:

PART 1 – GENERAL

SHORT TITLE

1. This by-law may be cited as "Prophet River First Nation Fence By-law".

INTERPRETATION

2. In this by-law, the following definitions apply:

(a) "**Band Council**" means the elected Chief and Council of Prophet River First Nation.

(b) "**By-Law Enforcement Officer**" means an individual appointed pursuant to section 4, or any By-Law Enforcement Officer, including a police officer or a person employed by the Band Council, for the purpose of enforcing the provisions of this by-law.

(c) "**Fence**" means a barrier, including one for noise attenuation, or any structure, except a structural part of a building, that wholly or partially screens from view, encloses or divides a yard or other land, or marks or substantially marks the boundary between adjoining land, and includes any hedge or shrub that has the same effect.

(d) "**Parcel of Land**" means any lot, block, manufactured home pad or other area located on the Reserve which has been designated by Prophet River First Nation to a Registered Holder.

(e) "**Registered Holder**" means a person who is registered by Prophet River First Nation as a holder of interest in a Parcel of Land.

(f) "**Reserve**" means Prophet River First Nation I.R. 4.

APPLICATION

3. This by-law applies to all Registered Holders of a Parcel of Land.

PART II – ADMINISTRATION

BY-LAW ENFORCEMENT OFFICER

4. The Band Council may appoint a By-Law Enforcement Officer to provide for the administration and enforcement of this by-law.

FENCE RESTRICTIONS

5. No barbed wire, chicken wire, or other sharp material shall be used in any Fence located on a Parcel of Land.

6. A Fence may only be erected around the perimeter of a Parcel of Land and may not encroach on any land that is not attributed to the Registered Holder.

MAINTENANCE

7. The Registered Holder of a Parcel of Land shall ensure that any Fence located on their Parcel of Land is properly maintained and does not fall into a state of disrepair.

ENFORCEMENT

8. The By-Law Enforcement Officer may enter at all reasonable times upon any Parcel of Land within the Reserve that is subject to this by-law in order to ascertain whether this by-law is being complied with.

9. If the By-Law Enforcement Officer determines that any Parcel of Land within the Reserve contravenes any provisions of this by-law, the By-Law Enforcement Officer will immediately give notice in writing of that contravention and require the Registered Holder of the Parcel of Land to comply with the requirements of this by-law within ten (10) days of receipt of the notice.

10. Any written notice given under the above section is deemed to be validly given if either delivered personally or mailed by regular mail addressed to the Registered Holder of the Parcel of Land and posted in a reasonably visible location on the Parcel of Land.

11. If after the expiry of ten (10) days from the date of notice given pursuant to section 9, the Registered Holder of a Parcel of Land has failed to comply with the requirements of the notice, the By-Law Enforcement Officer may enter upon the Parcel of Land and carry out the work required at the expense of the Registered Holder.

PENALTY

12. Every person who contravenes any provision of this by-law is guilty of an offence and is liable on summary conviction to a fine of not more than $1,000.

AMENDMENT

13. The Band Council must follow the following procedures in amending or repealing this by-law:

(a) The Band Council must present the amendment or proposal to repeal for discussion at a band general meeting.

(b) The Band Council must provide at least fifteen (15) days notice to members prior to the band general meeting referred to in section 13(a). Such notice must indicate the nature of the by-law being discussed.

(c) The Band Council must allow any member or person who may possibly be affected by the proposed by-law to present written or oral comments at the band general meeting required by section 13(a). The Band Council may, however, set reasonable restrictions on the amount of time allowed for such comments.

This by-law is hereby made at a duly convened meeting of the Band Council of Prophet River First Nation this 17 day of December, 2019, at Fort St. John, B.C.

QUORUM: (two) 2 members of Council

Chief Kirk Tsakoza

Councillor Jacqueline Reno

Councillor Beverly Stager

3

Prophet River First Nation
Noise Control By-law

WHEREAS the Band Council of Prophet River First Nation wishes to establish a by-law concerning the control of Noise on the Reserve;

AND WHEREAS section 81 of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5 empowers the council of a band to enact by-laws in respect of matters local in nature to a reserve;

THEREFORE the Band Council of Prophet River First Nation makes the following by-law:

PART 1 – GENERAL

SHORT TITLE

1. This by-law may be cited as "Prophet River First Nation Noise Control By-law".

INTERPRETATION

2. In this by-law, the following definitions apply:

(a) "**Band Council**" means the elected Chief and Council of Prophet River First Nation.

(b) "**By-Law Enforcement Officer**" means an individual appointed pursuant to section 4, or any By-Law Enforcement Officer, including a police officer or a person employed by the Band Council, for the purpose of enforcing the provisions of this by-law.

(c) "**Motor Vehicle**" means an automobile, motorcycle, snowmobile, and any other vehicle propelled by a motor.

(d) "**Noise**" means any unwanted sound that disturbs or tends to disturb the quiet, peace, rest, enjoyment, comfort or convenience of the public, the neighbourhood, or persons in the vicinity.

(e) "**Reserve**" means Prophet River First Nation I.R. 4.

APPLICATION

3. This by-law applies to all persons residing on or visiting the Reserve.

PART II – ADMINISTRATION

BY-LAW ENFORCEMENT OFFICER

4. The Band Council may appoint a By-Law Enforcement Officer to provide for the administration and enforcement of this by-law.

GENERAL REQUIREMENTS

5. No person shall make or cause, or permit to be made or caused, any Noise which is clearly audible to other persons on the Reserve between the hours of 11:00 p.m. and 7 a.m., including but not limited to:

(a) the racing of any Motor Vehicle;

(b) the operation of a Motor Vehicle in such a way that allows the tires to squeal;

(c) the operation of any combustion engine without an effective exhaust;

(d) the operation of a Motor Vehicle or a Motor Vehicle with trailer resulting in banging, clanking, squealing, or other sounds due to improperly secured load or equipment or inadequate maintenance;

(e) the discharge of firearms in any residential area of the Reserve; and

(f) the operation of any radio, television, sound equipment, musical instrument or any other device intended for the reproduction of sound.

EXEMPTIONS

6. This by-law does not apply to:

(a) the operation of an emergency vehicle proceeding with respect to an emergency situation;

(b) any Noise emanating from a cultural event or activities related to a cultural event;

(c) the construction, erection, reconstruction, alteration, repair, or demolition of any building, structure or thing, between the hours of 7:00 a.m. and 11:00 p.m. of the same day, Monday to Saturday;

(d) the operation of any public address system required under an applicable building or fire code; or

(e) any Noise that has been granted an exemption by the Band Council pursuant to section 7 of this by-law.

APPLICATIONS FOR EXEMPTION

7. Any person may make an application to the Band Council to be granted an exemption from any provision of this by-law, and the Band Council may by resolution, agree or refuse to grant the exemption. Any exemption granted shall specify the time period during which the exemption is effective, and the exemption may contain such terms and conditions as the Band Council sees fit.

8. In determining whether to grant an exemption, the Band Council shall give the applicant and any person opposed to the application an opportunity to be heard, and may consider any other matters it deems appropriate.

9. Any breach by the applicant of any exemption or any of its terms or conditions shall render the exemption void.

PENALTY

10. Every person who contravenes any provision of this by-law is guilty of an offence and is liable on summary conviction to a fine of not more than $1,000.

AMENDMENT

11. The Band Council must follow the following procedures in amending or repealing this by-law:

    (a) The Band Council must present the amendment or proposal to repeal for discussion at a band general meeting.

    (b) The Band Council must provide at least fifteen (15) days notice to members prior to the band general meeting referred to in section 11(a). Such notice must indicate the nature of the by-law being discussed.

    (c) The Band Council must allow any member or person who may possibly be affected by the proposed by-law to present written or oral comments at the band general meeting required by section 11 (a). The Band Council may, however, set reasonable restrictions on the amount of time allowed for such comments.

This by-law is hereby made at a duly convened meeting of the Band Council of Prophet River First Nation this 17 day of December, 2019, at Fort St. John, B.C.

QUORUM: (two) 2 members of Council

Chief Kirk Tsakoza

Councillor Jacqueline Reno

Councillor Beverly Stager

4

Prophet River First Nation
Nuisance and Disorderly Conduct By-law

WHEREAS the Band Council of Prophet River First Nation wishes to establish a by-law concerning nuisances and disorderly conduct on the Reserve;

AND WHEREAS section 81 of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5 empowers the council of a band to enact by-laws in respect of matters local in nature to a reserve;

THEREFORE the Band Council of Prophet River First Nation makes the following by-law:

PART 1 – GENERAL

SHORT TITLE

1. This by-law may be cited as "Prophet River First Nation Nuisance and Disorderly Conduct By-law".

INTERPRETATION

2. In this by-law, the following definitions apply:

   (a) "**Band Council**" means the elected Chief and Council of Prophet River First Nation.

   (b) "**By-Law Enforcement Officer**" means an individual appointed pursuant to section 4, or any By-Law Enforcement Officer, including a police officer or a person employed by the Band Council, for the purpose of enforcing the provisions of this by-law.

   (c) "**Reserve**" means Prophet River First Nation I.R. 4.

APPLICATION

3. This by-law applies to all persons residing on or visiting the Reserve.

PART II – ADMINISTRATION

BY-LAW ENFORCEMENT OFFICER

4. The Band Council may appoint a By-Law Enforcement Officer to provide for the administration and enforcement of this by-law.

NUISANCE

5. Every person commits a nuisance who:

(a) dumps appliances or furniture or parts thereof, tires of parts of cars, garbage or refuse anywhere on the Reserve;

(b) burns garbage or refuse or discharges into the air or water any substance that materially impairs the ability of another person to enjoy their property, or which poses a risk to the health and safety of the community;

(c) produces noise which materially impairs the ability of another person to enjoy their property, or which poses a risk to the health and safety of the community; or

(d) fails to fence off, or otherwise enclose, any object which, if left exposed, could pose a risk to the health and safety of the community.

DISORDERLY CONDUCT

6. Every person participates in disorderly conduct who engages in the following acts or behavior:

(a) fighting;

(b) making or causing unreasonable noise;

(c) using abusive language;

(d) using offensive or indecent gestures or displays;

(e) being drunk;

(f) loitering; or

(g) interfering with the orderly conduct of administrative, commercial educational, recreational, health care, cultural, spiritual, religious or ceremonial activities on the Reserve

in a manner that disrupts public order on the Reserve, scandalizes the community, or causes public inconvenience, annoyance, or alarm.

ENFORCEMENT

7. The By-Law Enforcement Officer may order any person who commits an offence under this by-law to refrain from the offensive conduct or to remedy the offensive situation within a reasonable period of time.

8. If a person fails to comply with an order under section 7, the By-Law Enforcement Officer may take reasonable steps to stop, prevent, or abate the offence. That person will be

liable for the costs incurred by the By-Law Enforcement Officer to stop, prevent, or abate the offence.

PENALTY

9. Every person who contravenes any provision of this by-law is guilty of an offence and is liable on summary conviction to a fine of not more than $1,000.

AMENDMENT

10. The Band Council must follow the following procedures in amending or repealing this by-law:

(a) The Band Council must present the amendment or proposal to repeal for discussion at a band general meeting.

(b) The Band Council must provide at least fifteen (15) days notice to members prior to the band general meeting referred to in section 10(a). Such notice must indicate the nature of the by-law being discussed.

(c) The Band Council must allow any member or person who may possibly be affected by the proposed by-law to present written or oral comments at the band general meeting required by section 10(a). The Band Council may, however, set reasonable restrictions on the amount of time allowed for such comments.

This by-law is hereby made at a duly convened meeting of the Band Council of Prophet River First Nation this 17 day of December, 2019, at Fort St. John, B.C.

QUORUM: (two) 2 members of Council

Chief Kirk Tsakoza

Councillor Jacqueline Reno

Councillor Beverly Stager

3

Prophet River First Nation
Parks and Public Spaces By-law

WHEREAS the Band Council of Prophet River First Nation wishes to establish a by-law concerning the use of parks and public spaces on the Reserve;

AND WHEREAS section 81 of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5 empowers the council of a band to enact by-laws in respect of matters local in nature to a reserve;

THEREFORE the Band Council of Prophet River First Nation makes the following by-law:

PART 1 – GENERAL

SHORT TITLE

1. This by-law may be cited as "Prophet River First Nation Parks and Public Spaces By-law".

INTERPRETATION

2. In this by-law, the following definitions apply:

(a) "**Band Council**" means the elected Chief and Council of Prophet River First Nation.

(b) "**By-Law Enforcement Officer**" means an individual appointed pursuant to section 4, or any By-Law Enforcement Officer, including a police officer or a person employed by the Band Council, for the purpose of enforcing the provisions of this by-law.

(c) "**Park**" means any space on the Reserve specifically designated as a public park for the general purposes of pleasure, recreation or community use.

(d) "**Public Space**" means any space to which the public is ordinarily invited or permitted to be in or on and includes the band administration building.

(e) "**Reserve**" means Prophet River First Nation I.R. 4.

APPLICATION

3. This by-law applies to all persons residing on or visiting the Reserve.

PART II – ADMINISTRATION

BY-LAW ENFORCEMENT OFFICER

4. The Band Council may appoint a By-Law Enforcement Officer to provide for the administration and enforcement of this by-law.

GENERAL PROHIBITIONS

5. No person shall throw, deposit, drop, leave, place or dump, or cause to be thrown, deposited, dropped, left or placed, any garbage, cans, bottles, paper, ashes, cigarette or cigar butts, refuse, trash, or rubbish in a Park or Public Space.

6. No person shall consume an intoxicant, including drugs or alcohol, in a Park or Public Space.

7. No person shall take up temporary or permanent abode in or on any Park or Public Space.

8. No person shall engage in any activity that creates a nuisance or that interferes with the use and enjoyment of the Park or Public Space by other persons.

9. No person shall urinate or defecate in or on any Park or Public Space except in a provided public or private toilet facility.

USES

10. The Band Council may designate certain areas of a Park or Public Space for a specific use and may prescribe certain requirements desired by the Band Council for such use.

ENFORCEMENT

11. The By-Law Enforcement Officer may order any person who commits an offence under this by-law to refrain from the offensive conduct.

12. If a person fails to comply with an order under section 11, the By-Law Enforcement Officer may take reasonable steps to stop, prevent, or abate the offence. That person will be liable for the costs incurred by the By-Law Enforcement Officer to stop, prevent, or abate the offence.

PENALTY

13. Every person who contravenes any provision of this by-law is guilty of an offence and is liable on summary conviction to a fine of not more than $1,000.

AMENDMENT

14. The Band Council must follow the following procedures in amending or repealing this by-law:

(a) The Band Council must present the amendment or proposal to repeal for discussion at a band general meeting.

(b) The Band Council must provide at least fifteen (15) days notice to members prior to the band general meeting referred to in section 14(a). Such notice must indicate the nature of the by-law being discussed.

(c) The Band Council must allow any member or person who may possibly be affected by the proposed by-law to present written or oral comments at the band general meeting required by section 14(a). The Band Council may, however, set reasonable restrictions on the amount of time allowed for such comments.

This by-law is hereby made at a duly convened meeting of the Band Council of Prophet River First Nation this 17 day of December, 2019, at Fort St. John, B.C.

QUORUM: (two) 2 members of Council.

Chief Kirk Tsakoza

Councillor Jacqueline Reno

Councillor Beverly Stager

3

Prophet River First Nation
Property Maintenance By-law

WHEREAS the Band Council of Prophet River First Nation wishes to establish a by-law concerning the maintenance of property and yards on the Reserve;

AND WHEREAS section 81 of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5 empowers the council of a band to enact by-laws in respect of matters local in nature to a reserve;

THEREFORE the Band Council of Prophet River First Nation makes the following by-law:

PART 1 – GENERAL

SHORT TITLE

1. This by-law may be cited as "Prophet River First Nation Property Maintenance By-law".

INTERPRETATION

2. In this by-law, the following definitions apply:

(a) "**Band Council**" means the elected Chief and Council of Prophet River First Nation.

(b) "**By-Law Enforcement Officer**" means an individual appointed pursuant to section 4, or any By-Law Enforcement Officer, including a police officer or a person employed by the Band Council, for the purpose of enforcing the provisions of this by-law.

(c) "**Dwelling**" means any building or structure located on a Parcel of Land used for the purposes of habitation and includes, for the purposes of this by-law, any related outbuildings or structures located on the Parcel of Land such as parking garages or sheds.

(d) "**Grass**" means vegetation typically consisting of short plants with long narrow leaves, growing wild or cultivated on lawns and pasture, and includes plants that are commonly known or referred to as grass.

(e) "**Noxious Weed**" means any weed designated by the *Weed Control Regulation*, B.C. Reg. 66/85 and any amendments thereto, as well as any other plant that may be designated as a Noxious Weed by the Band Council.

(f) "**Occupant**" means a person who is legally entitled to occupy or simply occupies a Dwelling on a Parcel of Land.

(g) "**Parcel of Land**" means any lot, block, manufactured home pad or other area located on the Reserve upon which a Dwelling is situated.

(h) "**Registered Holder**" means a person who is registered by Prophet River First Nation as a holder of interest in a Parcel of Land and, where applicable, includes the Occupant.

(i) "**Reserve**" means Prophet River First Nation I.R. 4.

(j) "**Unsightly**" includes but is not limited to:

(i) the accumulation of filth, discarded materials or rubbish of any kind, including but not limited to paper, cardboard, tin cans, leaves, wood, bedding, bags, and appliances;

(ii) the accumulation or deposit of discarded or fallen building materials, including the surface, covering or coating material of a building or structure, or the building or structure itself or part thereof which is missing all or a portion of its surface, covering or coating material; and

(iii) the presence of graffiti, whether in the form of pictures or words.

APPLICATION

3. This by-law applies to all Registered Holders and Occupants of a Parcel of Land.

PART II – ADMINISTRATION

BY-LAW ENFORCEMENT OFFICER

4. The Band Council may appoint a By-Law Enforcement Officer to provide for the administration and enforcement of this by-law.

MAINTENANCE OF DWELLING AND PARCEL OF LAND

5. No Occupant shall cause or permit the Dwelling or surrounding Parcel of Land to become or remain Unsightly.

NOXIOUS WEEDS AND GRASS

6. Every Occupant of a Parcel of Land within the Reserve must prevent:

(a) the infestation of Noxious Weeds on the Parcel of Land; and

(b) the growth or presence of Grass exceeding 20.32 cm (8 inches) in height on the Parcel of Land.

7. All Registered Holders of a Parcel of Land within the Reserve must, upon being ordered to do so by the By-Law Enforcement Officer:

(a) cut and remove, or cause to be cut down in such a manner as to prevent blowing, all Noxious Weeds growing upon the Parcel of Land as often in each year as is necessary to prevent the Noxious Weeds from going to seed; and

(b) cut and remove, or cause to be cut down in such a manner as to prevent blowing, any Grass growing upon the Parcel of Land in excess of 20.32 cm (8 inches) in height as often in each year as is necessary to maintain the Grass at a height not in excess of 20.32 cm (8 inches) in height.

ENFORCEMENT

8. The By-Law Enforcement Officer may enter at all reasonable times upon any Parcel of Land within the Reserve that is subject to this by-law in order to ascertain whether this by-law is being complied with.

9. If the By-Law Enforcement Officer determines that any Parcel of Land within the Reserve contravenes any provisions of this by-law, the By-Law Enforcement Officer will immediately give notice in writing of that contravention and require the Registered Holder of the Parcel of Land to comply with the requirements of this by-law within ten (10) days of receipt of the notice.

10. Any written notice given under the above section is deemed to be validly given if either delivered personally or mailed by regular mail addressed to the Registered Holder of the Parcel of Land and posted in a reasonably visible location on the Parcel of Land.

11. If after the expiry of ten (10) days from the date of notice given pursuant to section 9, the Registered Holder of a Parcel of Land has failed to comply with the requirements of the notice, the By-Law Enforcement Officer may enter upon the Parcel of Land and carry out the work required at the expense of the Registered Holder.

PENALTY

12. Every person who contravenes any provision of this by-law is guilty of an offence and is liable on summary conviction to a fine of not more than $1,000.

AMENDMENT

13. The Band Council must follow the following procedures in amending or repealing this by-law:

(a) The Band Council must present the amendment or proposal to repeal for discussion at a band general meeting.

(b) The Band Council must provide at least fifteen (15) days notice to members prior to the band general meeting referred to in section 13(a). Such notice must indicate the nature of the by-law being discussed.

(c) The Band Council must allow any member or person who may possibly be affected by the proposed by-law to present written or oral comments at the band general meeting required by section 13(a). The Band Council may, however, set reasonable restrictions on the amount of time allowed for such comments.

This by-law is hereby made at a duly convened meeting of the Band Council of Prophet River First Nation this 12 day of December, 2019, at Fort St. John, B.C.

QUORUM: (two) 2 members of Council

Chief Kirk Tsakoza

Councillor Jacqueline Reno

Councillor Beverly Stager

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Siska Indian Band in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 8th day of July 2019.

- **Siska Indian Band 2019 Rates By-law**

Dated at Ottawa, Ontario, this 16 day of October 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

SISKA INDIAN BAND

2019 RATES BY-LAW

WHEREAS pursuant to the *Indian Act*, R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Siska Indian Band has enacted the *Siska Indian Band Taxation By-law* and *Siska Indian Band Assessment By-Law;*.

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act*, and in particular, section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Siska Indian Band 2019 Rates By-law*.
2. Pursuant to section 24(1) of the *Siska Indian Band Taxation By-Law*, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the *2019 Rates By-Law*.

THIS BY-LAW IS HEREBY ENACTED by the Council of the Siska Indian Band at a duly convened meeting held on the 8 day of July, 2019.

A quorum of Council consists of ____ members of Council.

Chief Fred Sampson

Councilor Samantha Gush

Councilor Patricia Munro

Councilor Harriett Isaac

SCHEDULE "A"

The Council of the Siska Indian Band hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year on the following classes of property.

Column 1	Column 2
Class of property proscribed under Schedule II and Section 11 of the *Siska Indian Band Property Taxation By-law*	Rate of tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Part IV of the *Siska Indian Band Assessment* and *Taxation By-Laws*
Class 2 – Utilities	24.22554
Class 10 – CPR Right of Way	18.0760

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Skuppah Indian Band in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 1st day of July 2019.

- **Skuppah Indian Band**
  2019 Rates By-law

Dated at Ottawa, Ontario, this 16 day of October 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

SKUPPAH INDIAN BAND

Rates By-Law 2019

WHEREAS pursuant to the *Indian Act*, R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the *Indian Act*, 1985, c. I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Skuppah Indian Band enacted the Skuppah Indian Band Taxation By-law on December 5, 1991;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act*, and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the Skuppah Indian Band 2019 Rates By-law.

2. Pursuant to Section 24(5) of the Skuppah Indian Band Taxation By-law, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

This by-law is hereby enacted by Council at a duly convened meeting held on the 1st day of July, 2019.

A quorum for the Skuppah Indian Band Council is one (1).

Doug McIntyre
Chief, Skuppah Indian Band

SCHEDULE "A"

Skuppah Indian Band
Prescribed Tax Rates
For the Taxation Year 2019

The Council of the Skuppah Indian Band hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

Class of Property	**Tax Rate**
Class 10-Railway Right-of-Way	18.0760

*Note – the rate established for this particular class of property is set as required pursuant to and in accordance with the *Property Assessment and Taxation (Railway Right of Way) Regulations, SOR/2001-493 as published in the Canada Gazette Part II, Vol 135, No. 24,* November 21, 2001.

2019 ANNUAL PROPERTY TAX BUDGET

REVENUES	
Property Tax Levies, Interest & Penalties for Current Fiscal Year	$10,888.98
Surplus or Deficit Property Tax Revenue carried over from previous Fiscal Years	$ 0.00
TOTAL REVENUES	$10,888.98
EXPENDITURES	
Fiscal Services	$ 200.00
General Government Services	$10,088.98
Taxes for Other Governments (BCCA)	$ 600.00
TOTAL EXPENDITURES	$10,888.98
BALANCE	$ 0.0

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Soda Creek Indian Band in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 10th day of July 2019.

Soda Creek Indian Band
Rates By-law 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 16 day of October 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

SODA CREEK INDIAN BAND
BY-LAW NO. 2019-TX01

WHEREAS pursuant to subsection 83(1) of the *Indian Act*, the Council of a Band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interest in the land including rights to occupy, possess or use lands within the boundaries of the Reserve and with respect to any matter arising out of or ancillary to such purpose:

AND WHEREAS the Council of the Soda Creek Indian Band enacted the *Soda Creek Indian Band Taxation and Assessment By-law* on Nov 21, 1997;

NOW BE IT RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act* and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Soda Creek Indian Band Rates By-law 2019*.

2. Pursuant to section 24 of the *Soda Creek Indian Band Taxation By-law*, the rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

This by-law is hereby enacted by the Council of the Soda Creek Indian Band at a duly convened meeting held on the 10th day of July, 2019.

Chief

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Schedule A

The Council of Soda Creek Indian Band hereby adopts the following taxation rates for the year 2019 for the following classes of property.

Class of Property	**Tax Rate**
1. Residential	0
2. Utility	27.291
3. Unmanage Forest	0
4. Major Industry	0
5. Light Industry	0
6. Business / Other	0
7. Manage Forest	0
8. Recreational /Non Profit	0
9. Farm	0

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Spuzzum First Nation in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 23rd day of July 2019.

- **Spuzzum First Nation Annual Expenditure By-law, 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 16 day of October 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

SPUZZUM FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make By-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues; .

B. The Council of the Spuzzum First Nation (also known as the Spuzzum Indian Band) has enacted *the Spuzzum Indian Band Property Assessment and Taxation By-law dated March 9, 1992*, respecting taxation for local purposes on reserve; and

NOW THEREFORE the Council of the Spuzzum First Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Spuzzum First Nation Annual Expenditure By-law, 2019.*

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, S.C. 1985, c 5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means the budget, attached as a Schedule to this By-law, setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget period;

"Band Council or Council" has the meaning given to that term within the meaning of subsection 2(1) of the *Indian Act* as elected by the Band members from time to time pursuant to the custom of the Band;

"First Nation" means the Spuzzum First Nation, being a band under the Act;

"By-law" means this annual expenditure by-law enacted under paragraph 83(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law;

"property assessment and taxation by-law" means a by-law enacted by the First Nation under paragraph 83(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property assessment and taxation by-law or taxation by-law; and

"Taxation By-law" means the *Spuzzum Indian Band Property Assessment and Taxation By-law dated March 9, 1992.*

3. The First Nation's annual budget for the fiscal year beginning April 1, 2019, and ending March 31, 2019, is attached as a Schedule to this Spuzzum First Nation Annual Expenditure By-law, 2019.

4. This By-law authorizes the expenditures provided for in the annual budget for the current year.

5. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation By-law.

6. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

7. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

8. Notwithstanding section 7 of this By-law, Council may at any time amend the annual budget by amending this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

9. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the *Property Assessment and Taxation By-law.*

10. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

11. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

12. The Schedule for Annual Budget attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

13. This By-law comes into force and effect upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS By-law IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 23 day of July 2019, at Spuzzum in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of (2) members of Council.

Chief James Hobart

Councilor Diana Stromquist

Councilor Chad Edwards

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET CURRENT FISCAL YEAR

REVENUES	
1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax Revenues:	$150,261
3. Local revenues carried Uncollectible due to the Province existing Claims	($132,643)
4. Accumulated Deficit - Local revenues carried over from the previous fiscal year	$0
TOTAL REVENUES	$17,618
EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	
a. Executive and Legislative	$1,000
b. General Administrative	$10,000
c. Other General Government	
2. Protection Services	
a. Policing	
b. Firefighting	$500
c. Regulatory Measures	$0
d. Other Protective Services	
3. Transportation	
a. Roads and Streets	$368
b. Snow and Ice Removal	$2,000
c. Garbage Waste Collection and Disposal	$1750
d. Other Environmental Services	
c. Trade and Industry	
d. Other Service	
4. Contingency Amounts	$ 2000
TOTAL EXPENDITURES	($17,618)
BALANCE	**$0**

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Spuzzum First Nation in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 23rd day of July 2019.

- **Spuzzum First Nation Annual Rates By-law 2019**

Dated at Ottawa, Ontario, this 16 day of October 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

SPUZZUM FIRST NATION

ANNUAL RATES BY-LAW 2019

WHEREAS pursuant to the *Indian Act,* R.S.C. 1985, and specifically paragraph 83(1)(a) of the *Indian Act,* 1985, c.I-5, the Council of a band may make by-laws for the purpose of taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in a reserve and with respect to any matters arising out of or ancillary to such purpose;

AND WHEREAS the Council of the Spuzzum First Nation (also known as the Spuzzum Indian Band) enacted the *Spuzzum Indian Band Property Assessment and Taxation By-law* on March 9, 1992 ;

NOW BE IT HEREBY RESOLVED that the following by-law be and is hereby enacted pursuant to the provisions of the *Indian Act,* and in particular section 83(1) for the purpose of establishing annual rates of taxation.

1. This by-law may be cited for all purposes as the *Spuzzum First Nation Rates By-law 2019.*

2. Pursuant to Section 152 of the *Spuzzum Indian Band Property Assessment and Taxation By-law*, the tax rates for each class of property shall be in accordance with Schedule "A" which is attached, and forms part of the 2019 Rates By-law.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 23 day of July 2019 at Spuzzum in the Province of British Columbia.

A quorum of Council consists of (2) members of Council.

Chief James Hobart

Councilor Diana Stromquist

Councilor Chad Edwards

SCHEDULE "A"

The Council of the Spuzzum First Nation hereby adopts the following taxation rates for the 2019 taxation year for the following classes of property.

COLUMN 1 Class of Property as prescribed under Schedule II and Section 152 of the *Spuzzum Indian Band Property Assessment and Taxation By-law*.	**COLUMN 2** Rate of Tax applied against each $1,000.00 of the assessed value of the land and improvements as determined in accordance with Part IV of the *Spuzzum Indian Band Property Assessment and Taxation By-law*.
Class 1 - Residential	
Class 2 - Utilities	57.354210
Class 3 - Unmanaged Forest Land	
Class 4 - Major Industry	
Class 5 - Light Industry	
Class 6 - Business and Other	16.656140
Class 7 - Managed Forest Land	
Class 8 - Recreation/Non-Profit Organization	
Class 9 - Farm	

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations
Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by Tl'etinqox Government, in the Province of British Columbia, at a meeting held on September 18, 2018.

Tl'etinqox Government Financial Administration By-Law, 2018

Dated at Ottawa, Ontario, this 28 day of January, 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

TL'ETINQOX GOVERNMENT

FINANCIAL ADMINISTRATION BY-LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *15*

DIVISION 3 - Expenditures *16*

DIVISION 4 - General Matters *18*

DIVISION 5 - Borrowing *20*

DIVISION 6 - Risk Management *22*

DIVISION 7 - Financial Reporting *26*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *30*

PART V - Capital Projects **31**

PART VI - Miscellaneous **35**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **40**

PART I - Interpretation **40**

PART II - Councillors and Committee Members **41**

PART III - Officers and Employees **44**

PART IV - Contractors **45**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the Council of a first nation may make by-laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Tl'etinqox Government considers it to be in the best interests of the First Nation to make a financial administration by-law for such purposes which complies with the standards for financial administration laws established by the First Nations Financial Management Board under the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the Tl'etinqox Government enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This by-law may be cited as the *Tl'etinqox Government Financial Administration By-law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this by-law:

"Act" means the *Indian Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 71;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the Tl'etinqox Government;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18; and

"special purpose report" means a report described in subsection 70.

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means the «First_Nation»;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18; and

"special purpose report" means a report described in subsection 70.

(2) Except as otherwise provided in this by-law, words and expressions used in this by-law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this by-law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this by-law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this bylaw, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This by-law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this by-law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this by-law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this by-law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this by-law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this by-law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this by-law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6. If there is a conflict between this by-law and another First Nation law, other than a code, this by-law prevails.

Scope and Application

7. This by-law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this by-law.

(2) Subject to this by-law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this by-law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this by-law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If the Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) the Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings;

(b) on request of the chair, the Council must provide the chair with any materials or information provided to the Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this by-law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this by-law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this by-law under section 98 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this by-law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this by-law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 67, the quarterly financial statements required in section 68 and the draft annual financial statements required in section 69;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this by-law, any other applicable First Nation law and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this by-law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this by-law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this by-law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this by-law, the Act, and any other applicable First Nation law;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this by-law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this by-law, the Act and any other applicable First Nation law;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 84.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this by-law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this by-law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this by-law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this by-law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this by-law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this by-law, if the First Nation is authorized in this by-law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this by-law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be

borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing for New Capital Projects

52.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 87(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 87(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

53. Subject to this by-law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation.

Use of Borrowed Money

54.(1) Subject to this section, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 60(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

55. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

56. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

57.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

58.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 98;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this by-law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 98, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

59.(1) Except as specifically authorized in this by-law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this by-law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

60.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the *First Nations Fiscal Management Act.*

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 61.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the *First Nations Fiscal Management Act* and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

61.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

62.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this by-law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this by-law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

63.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

64.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 63 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

65.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

66. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Monthly Financial Information

67.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

68.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

69.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

70. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 61(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

71.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this by-law, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

72.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the

opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

73.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 70.

Review of Audited Annual Financial Statements

74.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

75.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

76.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 70, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

77.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

78.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this by-law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

79.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this by-law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

80.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Information Technology

81. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

82. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 86;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

83. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

84. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

85. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 88 for every capital project.

Life-cycle Management Program

86.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

87.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 86 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

88.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

89. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and the Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

90. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Land Management Obligations

91.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the

First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

92. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

93.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this by-law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this by-law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this by-law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

94.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 93(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 93, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

95.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 93 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 93 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 93 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 93; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 93.

Liability for Improper Use of Money

96.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this by-law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

97.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes to By-Law

98.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this by-law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this by-law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this by-law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this by-law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this by-law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

Coming into Force

99. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 23, 25, 26, 28, 66 – 69 and 71 – 75 come into force the day after this by-law is approved by the Minister under section 83 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 76 and 93 – 96 and the Schedule come into force on January 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this by-law come into force on a date or dates established by Council resolution.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 18 day of Sept, 2018, at Anaham Rd, in the Province of BC at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of seven (7) members of Council was present throughout.

Chief, Joey James Alphonse

Councillor, Randy Billyboy

Councillor, Eleanor Rose Cooper

Councillor, Dona Cooper Noskiye

Councillor, Harvey Dick

Councillor, Daana Gilpin

Councillor, Cecil Grinder

Councillor, Paul Grinder

Councillor, Brendon Harry

Councillor, Isidore Harry

Councillor, Tyron Harry

Councillor, Gerald J. Johnny

Councillor, George Mack

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this by-law" means the Financial Administration By-Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this by-law.

(3) Sections 3 and 5 of this by-law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this by-law, the provision of this by-law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Westbank First Nation in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 15th day of July 2019.

- ***Westbank First Nation***
  Public Works Equipment Replacements
  Capital Expenditure By-law No. 19-TX-03

Dated at Ottawa, Ontario, this 30th day of August 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

WESTBANK FIRST NATION
PUBLIC WORKS EQUIPMENT REPLACEMENTS CAPITAL EXPENDITURE BY-LAW NO. 19-TX-03

TO AUTHORIZE THE EXPENDITURE OF A MAXIMUM OF THREE HUNDRED AND FIFTY EIGHT THOUSAND DOLLARS ($358,000.00) FROM MONEY RAISED PURSUANT TO SECTION 83(1) OF *INDIAN ACT*, FOR THE PURPOSE OF EQUIPMENT REPLACEMENTS FOR PUBLIC WORKS, WITHIN TSINSTIKEPTUM INDIAN RESERVES NO.09 & NO.10.

WHEREAS:

A. Pursuant to Section 83(1) of the *Indian Act* and the Westbank First Nation's inherent right of self-government, the Westbank First Nation has enacted the Westbank First Nation Property Taxation By-law, 95-TX-08 (the "**Taxation By-law**");

B. In accordance with section 12(3)(l) of the Taxation By-law, the Westbank First Nation annually deposits Ten (10%) percent of annual gross taxes in a cumulative capital projects fund (the "**Cumulative Fund**") to be used from time to time for such capital projects as may be authorized by separate by-law;

C. Pursuant to the Westbank First Nation Expenditure By-law, 1995, amended by By-law 97-TX-03 (the "**Expenditure By-law**"), the Westbank First Nation is authorized to expend moneys raised pursuant to the Taxation By-law for local purposes, including the provision of Local Services on Reserve and capital projects;

D. The Council of the Westbank First Nation deems it desirable and in the best interest of Band and Community members to advance funds to complete Public Works equipment replacements.

E. The Westbank First Nation has concluded the total cost of Public Works equipment replacements to be not more than $358,000.00 as outlined in Schedule "**A**" to this By-law.

NOW THEREFORE, the Council of the Westbank First Nation hereby enacts the following by-law;

TITLE

1. This By-law may be cited for all purposes as the Public Works Equipment Replacements Capital Expenditure By-law No. 19-TX-03.

EXPENDITURE AUTHORIZATION

2. The Westbank First Nation hereby acknowledges that it is in the best interests of its members to fund the Public Works equipment replacements project as summarized in Schedule "A" to this By-law ("the Project").

3. The Westbank First Nation hereby approves the expenditure of not more than Three Hundred Fifty Eight Thousand ($358,000.00) Dollars from the Cumulative Fund to fund the project (the "Project Funds").

4. Any of the Project Funds not expended on the capital project or on incidental, costs related thereto will be reimbursed to and deposited in the Cumulative Fund upon completion of the Project.

EFFECTIVE

5. This By-law comes into full force and effect upon approval by the Minister of the Department of Indigenous Affairs and Northern Development Canada.

BE IT HEREBY RESOLVED:

That this By-law, entitled the Public Works Equipment Replacements Project WFN By-law No.19-TX-03 having been:

Read a first time by the Council of Westbank First Nation at a duly convened meeting held on the 02nd day of July 2019.

Exempt from a second reading pursuant to section 60.9 of the Westbank First Nation Constitution.

Read a third time by Council of the Westbank First Nation at a duly convened meeting held on the 15th day of July 2019, is hereby enacted as a Westbank Law.

Chief Roxanne Lindley

Councillor Christopher Derickson

Councillor Brian Eli

Councillor Thomas Konek

Councillor Fernanda Alexander

SCHEDULE "A"

BUDGET FOR PROPOSED FOR PUBLIC WORKS EQUIPMENT REPLACEMENTS CAPITAL EXPENDITURE BY-LAW 19-TX-03

Equipment	Estimate	FUNDING SOURCE
MultiLift Hooklift Truck New truck to replace PW55006. PW55006 is 12 years old (2007), and has required annual maintenance of ~$7,000.00. This truck will not only replace truck PW5500, but it will also add capacity to our fleet by the addition of multiple attachments (see below).	$ 200,000.00	WFN, Local Government Services (LGS) All Work to be completed in 2019
Sanding Unit for winter operations Pre-wet system (PWS) for Sanding unit 10` Front Plow of winter operations Liquid Application System (LAS) for winter operations and dust control. Garbage Bin on Sub frame Subtotal Contingency Total	$ 25,000.00 $ 8,000.00 $ 20,000.00 $ 55,000.00 $ 12,000.00 $ 320,000.00 $ 38,000.00 **$ 358,000.00**	WFN, LGS

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Westbank First Nation in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 25th day of March 2019.

- ***Westbank First Nation***
  Expenditure By-law Annual Budget 2020

Dated at Ottawa, Ontario, this 27 day of May 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

WESTBANK FIRST NATION

By-law No. 19-TX-01

BY-LAW TO AMEND THE WESTBANK FIRST NATION TAXATION EXPENDITURE BY-Law, 1995, PASSED BY CHIEF AND COUNCIL THE 6TH DAY OF JUNE 1995 AND BY THE MINISTER OF INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT ON THE 24TH DAY OF OCTOBER 1995.

WHEREAS:

The *Westbank First Nation Expenditure By-law*, 1995 was passed by Chief and Council of the Westbank First Nation in the best interest of the Band, as a by-law in accordance with section 83(2) of the *Indian Act* for the purpose of the expenditure of monies collected by the Westbank First Nation pursuant to *Westbank First Nation Property Assessment and Taxation* enabling by-laws as approved by the Minister, in accordance with section 83(1) of the *Indian Act*; and

WHEREAS:

Pursuant to Section 3.2 of the *Westbank First Nation Taxation Expenditure By-law 1995*, on or before June 30 of each Fiscal Year, the Westbank First Nation Council will prepare the Annual Budget and will, by by-law, add the Annual Budget as a schedule to the enacted Expenditure By-law; and

NOW THEREFORE BE IT HEREBY RESOLVED THAT:

The Westbank First Nation Council enacts the following amending By-law.

Short Title

This amending by-law may be cited as the *"Expenditure By-law Annual Budget 2020"*.

1. That the following Schedule Expenditure By-law Annual Budget 2020 shall be added to the *Westbank First Nation Taxation Expenditure By-law 1995*;

PASSED AND APPROVED by the Westbank First Nation Council at a duly convened meeting of the Westbank First Nation Council held at the Westbank First Nation Administration Office, Kelowna, British Columbia on this 25th day of March 2019.

Chief Roxanne Lindley

Councillor Christopher Derickson

Councillor Brian Eli

Councillor Thomas Konek

Councillor Fernanda Alexander

WESTBANK FIRST NATION - PROPERTY TAXATION
PROVISIONAL BUDGET 2019 - 2020

Line		18/2019	19/2020	DIFFERENCE	PERCENT CHANGE	COMMENTS
	REVENUE					
1	Taxation Revenue	14,509,042	15,439,520	930,478	6.0%	ESTIMATE
2	Penalties & Interest	122,000	122,000	0	0.0%	
3	Interest Earned on Bank Operating	50,000	170,000	120,000	70.6%	INTEREST INCREASED BASED ON 2019 ACTUALS
4	Misc. Revenue	37,000	36,855	-145	-0.4%	
5	BC Transit Revenue Sharing	0	200,000	200,000	100.0%	BC TRANSIT REVENUE SHARING (PREVIOUSLY PERMITTED EXPENDITURE)
6	RDCO Sewer Parcel Fees	15,000	15,000	0	0.0%	
7	**Property Tax and Other Revenue**	**14,733,042**	**15,983,375**	**1,250,333**	**7.8%**	
8	Local Improvement Charge Bylaw 05-TX-03	138,601	133,600	-5,001	-3.7%	LIC FOR LAKERIDGE & CAMPBELL RD SEWER
9	Capital Projects Fund (LIC Bylaw 05-TX-03)	-138,601	-133,600	5,001	-3.7%	LIC FOR LAKERIDGE & CAMPBELL RD SEWER TO CAPITAL RESERVE
10	**Total Revenue**	**14,733,042**	**15,983,375**	**0**	**0.0%**	
11	***EXPENDITURES***					
12	**WFN Home Owner Grants**	**1,800,000**	**1,900,000**	**-100,000**	**-5.3%**	INCREASE TO REFLECT ACTUAL MAX BY OF HHO
13	**General Government Services:**					
14	Board of Review	29,800	29,800	0	0.0%	NO CHANGE
15	Ptax administration	467,071	443,942	-23,129	-5.2%	NO CHANGE
16	Finance	794,074	984,976	190,902	19.4%	PROVEN POSITION FROM YR, NEW AUDIT CONFIRMATION
17	WFN General Administration	1,864,376	1,705,227	-159,149	-9.3%	PROVEN IN PAYROLL OFFICER AND 2 PRIOR CORE STAFF CUT
18	Legislative	653,442	695,849	42,407	6.1%	SALARY INCREASES COUNCIL SECRETARIAT
19	Intergovernmental Affairs	495,006	525,404	30,398	5.8%	FLAT BUDGET USING MORE OWN SOURCE
20	Advisory Council	63,000	69,000	6,000	8.7%	ADDED $6K FOR COMMUNITY ENHANCEMENT GRANT PROGRAM
21	Community Services	115,000	115,000	0	0.0%	SUPPORT OF COMMUNITY SERVICES, INCLUDING COMMUNITY CORE
22	Allowance for appeals	200,000	200,000	0	0.0%	$200K STANDARD PROVISION
23	**Total General Government Services**	**4,681,769**	**4,769,198**	**87,429**	**1.8%**	
24	**Protective Services**					
25	Westside Fire Protection	1,748,411	1,915,902	167,491	8.7%	BASED ON CWS PROVISIONAL BUDGET
26	Law Enforcement	409,036	460,437	51,401	11.2%	$40K FOR PUBLIC SAFETY PROGRAM
27	Law Development	-	-	0	N/A	
28	Residential Tenancy	69,962	82,250	12,288	14.9%	
29	**Total Protective Services**	**2,227,409**	**2,458,589**	**231,180**	**9.4%**	
30						
31	**Recreation Services**					
32	Parks & Recreation, and Youth	665,995	638,793	-27,202	-4.3%	
33	**Total Recreation Services**	**665,995**	**638,793**	**-27,202**	**-4.3%**	
34						
35	**Collections for other Governments**					
36	BCAA	150,000	140,000	-10,000	-7.1%	PER ACTUAL LAST YEAR
37	Municipal Service Agrmt RDCO	591,548	651,643	60,095	9.2%	BASED ON RDCO PROVISIONAL BUDGET
38	BC Transit Agreement	390,000	563,816	173,816	30.8%	BASED ON BC TRANSIT PROVISIONAL BUDGET
39	Municipal Service Agrmt WEST KELOWNA	418,936	454,591	35,655	7.8%	BASED ON WEST KELOWNA PROVISIONAL BUDGET
40	Marketing	5,000	5,000	0	0.0%	PROVISION FOR MARKETING
41	Library Services	394,811	460,000	65,189	14.2%	BASED ON OKL PROVISIONAL BUDGET
42	**Total Collections for other Governments**	**1,950,295**	**2,275,050**	**324,755**	**14.3%**	
43						
44	**Community Development Services**					
45	Asset Management Software	0	0	0		
46	Planning and Development	564,566	686,526	121,960	17.8%	INCLUDES ADDITIONAL STAFFING, ADDED 2 PRIOR CORE STAFF
47	Public Works, Garage	948,623	1,044,326	95,703	9.2%	INCREASED MAINTENANCE, LANDSCAPING, EQUIPMENT LEASES, STAFF
48	**Total Community Development Services**	**1,513,189**	**1,730,852**	**217,663**	**12.6%**	
49						
50	**Fiscal Services**					
51	LGS reserve	50,000	50,000	0	0.0%	ADDED IN BC HYDRO, 2021
52	Stabilization Fund	-346,971	-170,035	176,936	-104.1%	TRANSFER FROM STABILIZATION RES. TO MITIGATE TAX CHANGES
53	Capital Projects Fund	1,450,904	1,543,952	93,048	6.0%	10% AS PER BYLAW
54	Contingency Fund	725,452	771,976	46,524	6.0%	5% AS PER COUNCIL DIRECTION
55	**Total Fiscal Services**	**1,879,385**	**2,195,893**	**316,508**	**14.4%**	
56						
57	**Environmental Health Services:**					
58	Environmental Health & Emergency	0	0	0		ENVIRONMENTAL HEALTH, EMERGENCY, OR CONTINGENCY
59	**Total Environmental Health Services**	**0**	**0**	**0**		
60	**Total Expenses:**	**14,718,042**	**15,968,375**	**-1,250,333**	**-7.8%**	
61	**Less interest and other revenues**	-209,000	-528,855	-319,855	60.5%	BC TRANSIT REVENUE SHARING (PREVIOUSLY DEDUCTED FROM EXPT)
62	***TOTAL TAX REQUISITION***	**14,509,042**	**15,439,520**	**-1,570,188**	**-10.2%**	

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Westbank First Nation in the Province of British Columbia, at a meeting held on the 25th day of March 2019.

- ***Westbank First Nation Tax Rate Schedule Amending By-law 2019***

Dated at Ottawa, Ontario, this 27 day of MAY 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

WESTBANK FIRST NATION

By-law No. 19-TX-02

WHEREAS:

The Chief and Council of the Westbank First Nation deems it advisable and in the best interests of the members of the Westbank First Nation to amend the *Property Taxation By-law 95-TX-08* passed by Chief and Council December 11, 1995 and approved by the Minister April 23, 1996, that being a by-law to establish by by-law a system on the reserve lands of the Westbank First Nation for the fair and equitable taxation for local purposes of land, or interests in land, including rights to occupy, possess or use land in the reserve; and

WHEREAS:

Pursuant to Section 18.1(3) of the *Westbank First Nation Property Taxation By-law 95-TX-08*, Chief and Council shall prescribe tax rates; and

WHEREAS:

Those rates prescribed by the Chief and Council are set out in schedules to the *Westbank First Nation Property Taxation By-law 95-TX-08* pursuant to section 18.1(4); and

NOW THEREFORE BE IT HEREBY RESOLVED THAT:

The Westbank First Nation Council enacts the following amending by-law;

Short Title

This amending by-law may be cited as the "Tax Rate Schedule Amending By-law 2019".

1. That the following Schedule II Tax Rate Schedule 2019 shall be added to the *Westbank First Nation Property Taxation By-law 95-TX-08* passed by Chief and Council on December 11, 1995 and approved by the Minister April 23, 1996.

PASSED AND APPROVED by the Council Westbank First Nation at a duly convened meeting of the Westbank First Nation Council held at the Westbank First Nation Administration Office, Kelowna, British Columbia on this 25th day of March 2019.

Chief Roxanne Lindley

Councillor Christopher Derickson

Councillor Brian Eli

Councillor Thomas Konek

Councillor Fernanda Alexander

2019 TAX RATE SCHEDULE

By-law No. 19-TX-02
For the Taxation Year 2019

SCHEDULE"II"

Property Classes Within Each Taxation District
(Section 18.1(4))

Column 1 Name of Taxation District	Column 2 Reserves Comprising Taxation District	Column 3 Property Classes	Column 4 Tax Rates for the Taxation Year 2019
Taxation District Westbank First Nation.	The reserve lands of the Westbank First Nation. IR#9; IR #10 and IR#12	1. Residential 2. Utilities 3. Unmanaged Forest Land 4. Major Industry 5. Light Industry 6. Business & Other 7. Managed Forest Land 8. Recreational Property/ Non-profit Organization	5.2645 46.7965 N/A N/A 20.1959 15.6193 N/A 9.9530

WITSET First Nation

☎(250) 847 2133
(1)(800) 881 1218
(250) 847 9291
www.moricetown.ca
#3 – 205 Beaver Road
Smithers BC V0J 2N1

Dog By-Law

By-Law N0 2019-001

A By-Law concerning the control of animals and to provide for the health and safety of all residents of Witset First Nation.

WHEREAS section (1) of ***the Indian Act*** empowers the Council of an Indian Band to pass by-laws to provide for the health of residents on the reserve, the prevention of nuisances, the protection against and the prevention of trespass by domestic animals, in addition to, matters arising out of or supplementary to the exercise of powers under this section, and the imposition of a penalty for the violation of any such by-law;

AND WHEREAS the Witset First Nation (WFN) believes the uncontrolled ownership, breeding and running at large of animals may be detrimental to the health of the residents on reserve, and a nuisance to such residents;

Definitions:

1 In this By-Law:

(a) **"At Large"** or **"Running at large"** means off the property occupied, or owned, by the owner of the Dog while not restrained by a leash or muzzle or under immediate, effective and continuous control of the owner;

(b) **"Dog"** includes any Dog, male or female member of the canine family or any animal that is the result of the breeding of a Dog and any other animal;

(c) **"Dwelling"** means each single unit being a fully detached home, a semi-detached home, a multiple attached home, an apartment home and any building used or intended to be used for human habitation and in which normal domestic functions may be carried on;

(d) **"Extraordinary Expense"** means any expense incurred by WFN Animal Control, in relation to a Dog for provision of medicine, food and shelter;

(e) **"Fierce/Vicious or Dangerous Dog"** means any Dog which has bitten or attacked another animal or human without provocation; common types of vicious dogs are German Shepherds, Pit Bull Terriers, Cane Corsas, Mastiffs, Rottweilers, Staffordshire Terriers, Akitas & Great Danes.

The Witset First Nation practices Wiguus[t] by engaging, understanding, inspiring, and empowering our ski ze', revitalizing our roots and cultural systems, integrating traditional knowledge with the knowledge of today through building capacity and resources, celebrating our successes, and adapting to meet the needs and interests of ski ze', and future generations.



(f) **"WFN Animal Control Officer"** for the purpose of this By-Law shall be the Pound Keeper, herein identified as the **Witset Community Humane Society (WCHS).** The Animal Control Officers shall provide for the administration and enforcement of this By-Law and more specifically receive registrations and issues identification licenses/tags under this By-Law;

(g) **"Witset First Nation"** means the area or areas in the Witset Indian Reserves - on the west side of Smithers of British Columbia;

(h) **'Muzzle"** means to secure a Dog's mouth in such a fashion that it cannot bite anything;

(i) **"Owner"** means the owner of a Dog and any person who possesses, has the care or control of or harbors a Dog and where such a person is a minor, includes a parent, guardian or custodian of such a person ;

(j) **"Notwithstanding"** means despite, in spite of, regardless of the proven attack perpetuated by any Dog on-reserve, happened off-reserve;

(k) **"Reserve"** means the Witset First Nation Reserve

Application:

2. This By-Law applies to all Owners of all Dogs residing or visiting in Witset First Nation.

Registration:

3. The Owner of any Dog shall register such Dog with the WFN Animal Control and obtain from WFN Animal Control a license for such Dog.

4. Subject to section 7, every Owner of a Dog shall, within ten (10) days of having become an Owner, register such Dog with WFN Animal Control and obtain from WFN Animal Control a license for such Dog.

5. To register a Dog, an Owner shall pay the annual registration fee as set by Witset Community Humane Society from time to time, in a recorded resolution and shall supply WFN Animal Control the following:

(a) Name, civic address, mailing address and telephone number of the Owner;
(b) Name and breed of the Dog;
(c) Description of a Dog including whether the Dog is male or female, spayed or neutered or un-neutered as the case may be;

And, at the discretion of the Owner, the following additional information may be given:

(d) A photograph of a Dog;
(e) Identification information such as micro-chip implants, tattoos or special marking; and,
(f) The name of the veterinary clinic frequented be the Dog and veterinary file ID number.

6. Registration shall be effective until the last day of December for the then current year of registration.

7. The registration fee shall be in such amount as set by Witset First Nation.

8. The following is exempt from registration:

   (a) A Dog shall be exempt from registration and registrations fees if the Owner proves that the Dog is under the age of four months or 16 weeks old.

9. The Owner of every Dog shall keep on the Dog a collar with the license issued for the Dog by WFN Animal Control at the time of registration and such license shall always be kept securely fixed on the Dog during the-year until replacement license is issued.

10. A license issued under this By-Law shall not be transferrable from one Dog to another, or from one Owner to another unless the transfer is approved in writing by the WFN Animal Control Officer.

11. The Owner of a Dog shall deliver in writing to the WFN Administration, a statement of the number of Dogs owned or harbored or kept upon the premises occupied by the Owner within 10 days after having received notice from the WFN Administration requiring it to be provided.

12. All Dogs on the reserve must be immunized in accordance with generally accepted veterinary standards.

13. The Owner of any Dog exposed to rabies shall on demand by WFN, surrender such Dog to WFN to be held by the Animal Control Officer in quarantine for a period of 14 days and such Dog shall not be released from such quarantine without the written permission of the Medical Officer of Health.

14. Upon demand of the Witset First Nation Council, the Owner of any Dog shall forthwith surrender to the Animal Control Officer any Dog which had bitten any person, or which has been exposed to rabies to be held in quarantine at the discretion of the Medical Health Officer.

15 (1) Any Dog found to be infected with rabies shall be destroyed by its Owner or by the Animal Control Officer at the Owner's Expense.

(2) No damages or compensation may be recovered because of the destruction of a Dog by the Animal Control Officer pursuant to subsection (1).

Defecation:

16. (1) The Owner of a Dog shall forthwith remove any defecation left by the Dog on any public property or private property other than the Owner's property.

(2) The owner or any other person having care or control of a Dog shall ensure that Dog feces on the Owner's property does not accumulate to such an extent that it is reasonably likely to annoy or pose a health risk to other individuals.

Limitation on Animals per Dwelling:

17. (1) No more than two (2) Dogs shall be kept, harbored or possessed in any dwelling on WFN Reserve.

(2) The provisions of subsection (1) do not apply where the Dog is less than four (4) months of age to 16 weeks.

(3) Anyone who has more than two Dogs at the coming into force and effect of this By-Law shall be entitled to keep that number of Dogs, however, they will not be allowed to replace any of the Dogs that may die or be lost or in other ways no longer be associated with the residence of the owner. The Limit of two (2) Dogs per dwelling shall apply to them when the number of existing Dogs has reached that figure.

Abuse of Domestic Animal:

18. (1) No pet Owner of a Domestic Animal shall allow his/her animal to remain unfed or without water whereby it either amounts to cruelty or causes the animal to become a nuisance;

(2) No Pet Owner shall punish, neglect or abuse an animal in a manner which is cruel or unnecessary;

(3) An Owner of a Dog must not leave a tethered Dog unsupervised on the Owner's property or on public property.

(4) A Tethered Dog must:

a. have unrestricted movement within the range of the tether used to tie up the Dog;
b. not be able to injure itself as a result of the tethering;
c. be tethered in such a manner so that the tether does not permit the Dog to go beyond the limits of the Owner's property;
d. have access to water, food, shade in the summer and shelter in winter;

e. not be tethered continuously; and
f. be tethered to a tether that is an appropriate length for the size of the Dog.

Provided an Owner shall under no circumstances tie up a Dog where a metal collar forms part of the tether.

(5) An owner of a Dog must not abandon the Dog. WFN Animal Control Officer will have the right to apprehend a Dog if there is proof of abuse or neglect.

(6) All Cases of animal abuse will be reported to the Witset First Nation at **250-847-2133**

Spay and Neutering of Animals

19. All dogs or cats must be spayed or neutered by six months of age unless the owner is a Certified Animal Breeder as approved by the Animal Control Officer.

Control and Pound

20. WFN Administration shall be responsible for the enforcement of this By-Law. Where it has been satisfied that a Dog is not receiving proper care, treatment or shelter or is being kept on any premises contrary to the provisions of this By-Law, the WFN Animal Control Officer is authorized to take custody of, control, impound or destroy any Dog in accordance with this By-Law.

21. WFN shall appoint a Pound Keeper who shall:

i. Collect any impounding fees, daily pound fees and any other additional charges or fees as are authorized in this By-Law and as may be set by resolution by Council;
ii. Be responsible for the operation of the pound;
iii. Provides adequate food and water to the impounded Dogs;
iv. Veterinary treatment if necessary;
v. Keep the pound in a reasonable state of cleanliness;
vi. Keep the pound premises neat and tidy in appearance.

Impounding:

22. WFN without notice to or complaint against the Owner, will impound any Dog that:

a) runs at large contrary to this By-Law;
b) is not wearing a license or tag as required by this By-Law;
c) is not registered pursuant to this By-Law;
d) is fierce or dangerous;
e) Persistently annoys or disturbs the peace and quiet of a neighborhood by barking, howling or otherwise.

WITSET First Nation 6

Upon receiving a complaint from any person, the WFN By-Law Enforcement Officer is authorized to investigate, capture and impound any Domestic Animal in cases where the animal is:

a) found causing an annoyance or disturbance in any manner specified, at any time of the day or year, whether the animal is on private property or otherwise;
b) found in distress or is seemingly injured;
c) The Pet Owner of the Domestic Animal is found to be non-compliant with this By-Law.

23. WFN Animal Control Officer, while pursuing any Dog in accordance with the performance of their duties under this By-Law, may pass over the property of any person, but this subsection is not to be construed to provide immunity against action for actual damage to the property of any person.

24. Subject to section 25 of this By-Law, except in the case where a Dog is impounded for being fierce or dangerous, or rabid or exhibits symptoms of canine madness, the owner of a Dog which has been impounded, upon proof of ownership of the Dog, may redeem the Dog after payment to the Pound Keeper of any Impounding Fees, Daily Pound Fees, along with reimbursement of any Extraordinary Expenses incurred by WFN relating to the Dog.

25. In case of redemption of a Dog which has not been registered pursuant to this By-Law, the Owner shall be required to register the Dog and pay the registration fee before being allowed to redeem the Dog.

26. (1) Any Dog which has not been redeemed by its Owner at the expiry of a period of 72 hours after being impounded may be adopted out or destroyed by the Pound Keeper and if sold, the proceeds shall belong to the Witset First Nation.

(2) No damages or compensation may be recovered as a result of the destruction of a Dog by the Animal Control Officer pursuant to subsection (1).

27. Whenever the 72 hours of impounding time expires on the weekend or public holiday, the Pound Keeper shall hold such until the expiry of the first business day following the weekend or public holiday to permit the Owner to redeem the Dog.

Notice:

28. Upon any Dog being impounded, the Pound Keeper shall check for a license and if a license is found, the Pound Keeper shall make at least one attempt to contact the registered Owner of the Dog using the license number on the records of Witset First Nation. Provided, however that if a Dog is missing, the onus is on the Owner of a Dog to ascertain, within the time period provided for impounding under this By-Law, whether the Dog has been impounded.

Dogs Running At Large:

29. Any Dog which is off the premises occupied by the Owner without being under the apparent restraint or control of some person shall be deemed to be running at large for the purpose of this By-Law.

30. In Witset, the Owner of a Dog shall, while the Dog is off the property occupied by the Owner, keep the Dog under control by means of a harness or leash, and the Dog shall be deemed to be running at large where the Owner fails to use such apparatus.

Fierce/Vicious or Dangerous Dog:

31. For the Purpose of this By-Law a Dog that is fierce/vicious or dangerous includes, but is not limited to, any Dog:

i. that, in the absence of a mitigating factor as defined herein, has attacked or injured a person, notwithstanding time and place;
ii. that, in the absence of a mitigating factor as defined, has attacked or injured a domestic animal, notwithstanding time and place;
iii. that, in the absence of a mitigating factor as defined, demonstrates any ferocious, vicious or aggressive behavior;
iv. that, in the absence of a mitigating factor, an Animal Control Officer, upon reasonable and probable ground , believes to be a fierce/vicious Dog;
v. that, in the absence of a mitigating factor, approaches a person in an apparent attitude of attack upon streets, sidewalks, any public grounds, or places or on private property other than the property of the owner;
vi. owned or harbored in whole or in part for the purpose of an organized Dog fight;
vii. trained for dog fighting.

Provided that no Dog shall be deemed fierce/vicious or dangerous if it is a professionally trained guard Dog while lawfully engaged for law enforcement or lawfully engaged in private security.

WITSET First Nation 7

"Mitigating Factor" means a circumstance which excuses the aggressive behavior of a Dog where:

i. the Dog, at the time of the aggressive behavior, attacked or injured any trespasser on property occupied by its owner;
ii. the Dog immediately prior to the aggressive behavior was being accused or tormented by the person attacked or injured.

32. Anyone owning a fierce/vicious Dog, or aggressive Dog must post a clearly visible sign notifying the public.

33. At all times, a fierce/vicious Dog shall be kept on a secured leash or in a restricted area which shall be constructed so as to prevent any escape by the Dog and/or to prevent the entry of children.

Prohibitions within Specific Areas of the Reserve:

34. i) The Council may at any time prohibit the keeping of Dogs within any area of the Reserve;
ii) Notice of any prohibition made by Council pursuant to subsection (i) shall be posted in the WFN Administration office and after the date of the posting of such notice, no person shall keep or have a Dog within prohibited area;
iii) No person may establish, own or operate an establishment or facility for the boarding, breeding or treatment of animals within the limits of the Reserve, without express written authorization to that effect from the WFN, by way of Band Council resolution.

General Prohibition:

35. i) Subject to subsection (ii), every Owner of a Dog shall always keep the Dog safely tethered or penned up;
ii) A Dog must not be tethered or penned up as provided in subsection (i) if the Dog:
a) is held on a leash by a person capable of restraining the Dogs' movements;
b) is being used by a person for the purpose of hunting;
c) is being used by a person to work in a lawful manner;
d) is being used by a person as a therapy Dog; or
e) is used by a visually impaired person as a guide Dog.
iii) No owner shall allow a female Dog in heat to remain in any public place unless the Dog is attached to a leash and is accompanied by and is under the observation and control of the Owner or his/her agent; the Owner of a Dog that fails to do so, is guilty of an offense.
iv) The Owner of a Dog who fails to take all necessary measures to ensure that such Dog is always under control or supervision or in the possession of the Owner upon any property on the Reserve, is guilty of an offense.
v) The Owner of a Dog which causes damage to any property including movable property, lawns, flower gardens, flower beds, bushes or plants, or other parts of property, is guilty of an offense.

vi) No Owner shall allow his/her Dog to remain unfed, without water or safe shelter whereby it either amounts to cruelty or causes the Dog to become a nuisance.

vii) No person shall punish or abuse a Dog in a manner which is cruel or unnecessary.

36. The Owner of a Dog:

a) Whose Dog runs at large, except as set forth in 35 (ii) above;
b) Whose Dog is not wearing a license required by this By-Law;
c) Whose Dog is not registered pursuant to this By-Law;
d) Whose Dog persistently annoys or disturbs the peace and/or quiet of the neighborhood by barking, howling, yelping or otherwise;
e) Who neglects or refuses to provide a written statement required by this By-Law;
f) Who fails to abide or is in contravention of sections of this By-Law dealing with fierce or dangerous Dogs;
g) Who fails to remove the feces of a Dog, other than a Dog that is trained to assisting a person with disability, from public property or private property other than the property owners;

is guilty of an offense.

Destroyed if Unable to Seize:

37. (1) Where the Animal Control Officer, after reasonable effort, is unable to seize a Dog that is running at large, contrary to the provisions of this By-Law, the Officer may destroy the Dog;

(2) No damages or compensation may be recovered because of the destruction of a Dog by the Animal Control Officer pursuant to subsection (1).

Protection from Fierce or Dangerous Dogs:

38. (1) A person or Animal Control Officer may euthanize, if necessary, a fierce/vicious Dog which is running at large and is in the act of pursuing, attacking, injuring, damaging, killing or destroying:

a) a person; or
b) another Dog (or cat) that is tethered.

(2) A person or Animal Control Officer who must euthanize a fierce/vicious Dog, pursuant to section 38 (1), shall immediately report the incident to the WFN or Animal Control Officer and notify the Dog's Owner.

(3) No damages or compensation may be recovered because of destroying a Dog by a person or Animal Control Officer who is required to do so pursuant to subsection 38 (1).

Disclaimer:

39. The Witset First Nation Council is not liable for any injury or damages caused by any Dog on-reserve under this By-Law. The Owner or Keeper of any Dog on-reserve, shall at all times, be strictly responsible and legally for the behavior of any Dog under their care, control or otherwise, and the consequences thereof on private or public property.

Penalty:

40. Every person who contravenes any of the provisions of this By-Law is guilty of an offence and is liable on summary conviction to a fine of not more than $1,000 dollars or to a prohibition of keeping a Dog for a term of period up to 24 months or to both a fine and prohibition.

THIS BY-LAW IS HEREBY made at a duly convened meeting of the Witset First Nation Council on the 19th day of June, 2019

Quorum for the Band Council is 5 Council Members

Victor Jim, Chief Councillor

Sandra George, Deputy Chief

Gary Naziel, Councillor

Sheri Green, Councillor

Warner William, Councillor

Freda Huson, Councillor

Lillian Lewis, Councillor

Desmond McKinnon, Councillor

Margaret LaRose, Councillor

Russell Lewis Jr, Councillor

Archie Joseph, Councillor

Clement Mitchell, Councillor

WITSET First Nation

10

Manitoba

BY-LAW NO. ____
of the Berens River First Nation

Being a By-Law for the Removal and Punishment of Persons Trespassing or Frequenting the Reserve for Prohibited Purposes

WHEREAS the Council of the Berens River First Nation desires to establish a By-Law to provide for the removal and punishment of persons trespassing on the reserve or frequenting the reserve for prohibited purposes;

AND WHEREAS the Council of the Berens River First Nation is empowered to make such By-Law, and any matter ancillary thereto pursuant to paragraphs 81(1)(p), (q) and (r) of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c. I-5;

AND WHEREAS it is deemed to be expedient and necessary, for the benefit, comfort and safety of the inhabitants of the Berens River First Nation reserve, to provide for the removal and punishment of persons trespassing on the reserve or frequenting the reserve for prohibited purposes;

NOW THEREFORE the Council of the Berens River First Nation hereby makes the following By-Law:

Short title

1. This By-Law may be cited as the " Berens River First Nation Removal of Trespassers By-Law".

Interpretation

2. In this By-Law,

"*Council*" means the Chief and Council of the Berens River First Nation;

"*officer*" means any police officer, Community Safety Officer, police constable, special constable or other person charged with the duty to preserve and maintain the public peace, and any person appointed or contracted by the Council for the purpose of maintaining law and order on the reserve;

"*reserve*" means the reserves of the Berens River First Nation and any other reserve lands under the authority of Council;

"*trespass*" means the entry onto, or the presence on, the reserve by a person without lawful justification.

Prohibited Purposes

3.1 Any person, other than a person referred to in subsection (2), who without authorization from the Council, conducts on the reserve any of the following activities including, but not limited to:

a) hunting, fishing or trapping;
b) hawking or peddling of wares or merchandise;
c) loitering;
d) soliciting financial assistance;
e) disorderly conduct;
f) Illegal or unauthorized activity

shall be deemed to be frequenting the reserve for a prohibited purpose.

3.2 Subsection (1) does not apply to:

a) a person who is a lawful resident of the reserve; or
b) a person who, pursuant to any duly enacted By-Law of the Berens River First Nation, holds a valid licence to conduct any activity referred to therein or is otherwise permitted to conduct that activity.

3.3 An officer may order any person who trespasses on the reserve or who frequents the reserve for a prohibited purpose to leave the reserve immediately.

3.4 Where a person who has been ordered to leave the reserve fails or refuses to do so, an officer may take such reasonable measures as may be necessary to remove the person from the reserve.

3.5 A person who fails or refuses to comply with an order made under subsection (1) to leave the reserve, or shall resist or interfere with an officer acting under subsection (2) commits an offence.

Penalty

4. A person who violates any provision of this By-Law commits an offence and is liable on summary conviction to a fine not exceeding $1,000.00 or to imprisonment for a term not exceeding thirty days, or to both.

5. This By-Law shall come into force upon it being first published pursuant to subsection 86(1) of the *Indian Act*.

THIS BY-LAW IS HEREBY made at a duly convened meeting of the Council of the Berens River First Nation this 10 day of May, 2019.

Voting in favour of the By-Law are the following members of the Council:

Chief Hartley Everett

Councillor Norman J. McKay

Councillor Roland Whiteway

Councillor Steve Berens

Councillor Gerald Kemp

Councillor Suzanne McKay

Being the majority of those members of the Council of the Berens River First Nation present at the aforesaid meeting of the Council.

The quorum of the Council is four (4) members.
The number of members of the Council present at the meeting:

BY-LAW NO. 2019-08-15
of Brokenhead Ojibway Nation

A BY-LAW TO PROHIBIT ILLEGAL DRUGS

WHEREAS: pursuant to the *Indian Act* and inherent powers of self-government, the Chief and Council of the Brokenhead Ojibway Nation is empowered to act on behalf of the Brokenhead Ojibway Nation;

WHEREAS: the abuse and sale of illegal drugs represents a major threat to the community well-being of Brokenhead Ojibway Nation and to the lives of its members;

WHEREAS : the abuse and sale of illegal drugs has been demonstrated to be a major concern to the members of Brokenhead Ojibway Nation and has been a major contributor to ill-health; social disorder; breach of peace and within the community; and general sense of a lack of safety and security within the community;

WHEREAS: the Council of the Brokenhead Ojibway Nation wishes to take steps to protect its members and the community by limiting the abuse and sale of illegal drugs within the community;

WHEREAS: Subsection 85.1(1) of the *Indian Act* authorizes council of and to make bylaws:

a. Prohibiting the sale, barter, supply or manufacture of intoxicants on the reserve of a band;

b. Prohibiting any person from being intoxicated on the reserve;

c. Prohibiting any person from having intoxicants in his/her possession on the reserve Lands; and

1

d. Providing for exceptions to any of the prohibitions established pursuant to paragraph (b) or (c).

WHEREAS: a majority of the electors of the Brokenhead Ojibway Nation who attended a special meeting of the Brokenhead Ojibway Nation on _____ , 2019 called by the Council of the Brokenhead Ojibway Nation on July 3, 2019 for the purpose of considering the contents of this by-law, assented to the contents of this By-law;

NOW THEREFORE, it is hereby enacted pursuant to Section 85.1 of the *Indian Act*:

1.00 TITLE

1.1 This by-law may be cited as the Brokenhead Ojibway Nation Illegal Drug By-Law (the By-Law").

2.00 INTERPRETATION

2.1 In this By-Law

"*Brokenhead Ojibway Nation*" means the Brokenhead Ojibway Nation Band.

"*Lands*" means all of those lands defined as a "Reserve" within the meaning of the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c-15, and set apart for the use and benefit of the Brokenhead Ojibway Nation Band.

"*Illegal Drugs*" means those drugs and substances prohibited or controlled under the *Controlled Drugs and Substances Act*, S.C. 1996, C. 19; for greater clarity this specifically includes prescription drugs which are used or in the possession of a person other than the person for whom the drugs were prescribed.

"*Council*" means the Chief and Council of the Brokenhead Ojibway Nation.

"*Person*" means any person who is present on the Land, and includes members of Brokenhead Ojibway Nation and persons who are not members of Brokenhead Ojibway Nation.

"*Possession*" means "possession" within the meaning of subsection 4(3) of the Criminal Code of Canada, R.S.C. 1985, c C-46.

3.00 PROHIBITIONS

3.1 No person shall sell, barter, supply or manufacture an Illegal Drug on the Lands.

3.2 No person shall sell, barter, supply of manufacture cannabis or any cannabis deprived product on the Lands.

3.3 No person shall sell, barter, supply, manufacture for sale, or re-sell any alcohol or alcohol products on the Lands.

3.4 No person shall use or be in possession of an Illegal Drug on the Lands.

3.5 No person shall harbour or house an individual who has been removed or banished pursuant to this By-Law.

4.00 EXCEPTIONS

4.1 No person contravenes Section 3.00 of this By-law where Illegal Drugs are possessed, used or intended to be used solely for medical purposes upon prescription by a medical doctor in accordance with the *Controlled Drugs and Substances Act*, S.C. 1996, C. 19.

5.00 ENFORCEMENT

5.1 Every person who fails or refuses to comply with a provision of this By-law commits an offence.

5.2 The Chief and Council of Brokenhead Ojibway Nation will exercise their authority to give permission and to authorize any Special Constable who has been appointed as a peace officer under Part 8 of *The Police Services Act*, S.M. 2009, c. 32, along with the assistance of the local RCMP Constables, the right to search any home or person(s) suspected or reported of providing, supplying or selling illegal drugs or intoxicants on the Lands and to lay appropriate charges. Once a home or person(s) have been identified in dealing in any of the above, random checks will be done of the premises occupied by the individual(s) without notification to the homeowners.

6.00 PENALTY

6.1 Every person who commits an offence under this By-Law is liable on summary conviction:

a) in the case of any offence under paragraph 3.1 - 3.4of this By-law, to a fine of not more than $1,000.00 or to imprisonment of a term not exceeding six months, or to both;

b) in the case of an offence arising out of paragraph 3.5 of this By-law, to a fine of not more than $100.00 or to imprisonment of a term not exceeding three months, or to both.

6.2 In addition or in substitution to the above penalties, every person who commits an offence under the By-Law may also be subject to the following penalties:

a) termination of employment with the Brokenhead Ojibway Nation;

b) termination or denial of assistance of any kind, including but not limited to social assistance, economic and educational support;

c) denial of housing on the Lands;

d) removal of names from the housing list;

e) eviction from housing on the Lands;

f) publication of the names of offenders;

g) refusal by the Brokenhead Ojibway Nation and its affiliated or related companies and their agencies to do business with such persons;

h) removal or banishment from the Lands for a term as set by Chief and Council;

i) a monetary penalty as set by Chief and Council; and/or,

j) a restitution order as set by Chief and Council.

6.3 Every person whom is subject to any penalty under this By-Law will be notified of the specific penalty in writing (the "Penalty Notice"). The Penalty Notice shall contain:

a) the date of the offence;

b) the name of the person whom committed the offence;

c) the penalty imposed;

d) the date for which a fine under 6.1 must be paid;

e) the date for which a penalty under 6.2 expires, if there is an expiry date; and,

f) the form and requirements for an appeal of a decision or penalty pursuant to the procedure set out in 9.0.

7.00 BAND COUNCIL RESOLUTIONS

7.01 The Council may make Band Council Resolutions respecting any matter that the Council considers necessary or advisable to meet or further the objectives of this

By-Law.

8.00 DRUG TESTING

8.1 To further the objective of this By-Law, the Council, from time to time may declare by Band Council Resolution, or otherwise, that the Chief and Council and all employees or prospective employees of all entities of Brokenhead Ojibway Nation undergo drug testing as a condition of their employment.

9.00 PROCEDURE

9.1 All penalties provided for under section 6.02 shall be imposed pursuant to any rules, guidelines, contracts, or other procedures that govern the corresponding service or relationship.

9.2 In applying section 9.01 to corresponding procedural provisions, attention should be paid to the severity of the offence, including whether it falls under section 3.1 – 3.5.

9.3 Any person who has been removed or banished from the Lands pursuant to section 6.02(h) has may appeal that decision to Chief and Council; or an Appeal Committee appointed by Chief and Council for this purpose.

a) That person must notify the Chief and Council or the Appeal Committee in writing of their intention to appeal the banishment decision within twenty (20) days of the decision having been communicated to the banished person ("Notice of Appeal");

b) The Notice of Appeal shall be in the any form as required by Chief and Council as it may determine from time to time;

c) The Notice of Appeal form or requirements will be expressly written on any Penalty Notice.

d) Within fifteen (15) days of Notice of the Appeal being provided to Chief and Council or the Appeal Committee, a hearing must be held at which the banished person shall have the opportunity to plead their case. In doing so, the banished person shall have the opportunity to present evidence, information, or testimony that is relevant to the decision that is being appealed. This hearing will be limited to a maximum of 2 hours, unless otherwise approved by Chief and Council. This hearing will be closed to the public, unless otherwise provided by Chief and Council.

e) In making their decision on appeal, Chief and Counsel or the Appeal Committee shall take into account the following factors:

i. The nature and severity of the offence, including whether it was an offence under section 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 or 3.5 of this By-Law;

ii. Any attempts made by the individual at rehabilitation, at making reparations, or otherwise attempting to repair any harm already done or preventing future harm;

iii. The connection of the individual to the community and its members, including whether the individual has any dependents for whom their removal from the community could be detrimental;

iv. The extent to which banishment in the specific case contributes to the objective of this type of sanction, specifically whether banishment of the individual would be in the best interests of the safety and protection of the community;

v. Any other consideration that Chief and Council or the Appeal Committee deems relevant.

f) Chief and Council or the Appeal Committee shall communicate their decision on the appeal within ten (10) days of the hearing date.

g) Decisions made by Chief and Council or the Appeal Committee are final.

9.4 Banishment pursuant to section 6.2(h) shall take effect upon the expiry of thirty (30) days after notice of the decision has been communicated to the affected person. However, if the individual has appealed the decision, an additional ten (10) days shall be provided after notice of the decision on appeal has been communicated to the person, prior to the banishment taking effect.

9.5 Chief and Council may use their discretion in providing conditions on individuals who have been banished pursuant to section 6.2(h) including allowing the banished individual to temporarily re-enter the lands in specified circumstances such as a funeral, or any other circumstance they see fit. Any conditions must be made in writing by a quorum of Chief and Council.

10.00 MISCELLANEOUS

10.1 Should a court determine that a provision of this By-Law is invalid for any reason, the provision shall be severed from the By-Law and the validity of the rest of this By-Law shall not be affected.

10.2 This By-Law comes into force on the day of enactment.

10.3 The provisions of this By-Law apply to all Lands of the Brokenhead Ojibway Nation.

10.4 Nothing in this By-Law shall derogate or abrogate from existing Indigenous Aboriginal or inherent Treaty Rights.

PASSED AT A DULY CONVENED MEETING OF BROKENHEAD OJIBWAY NATION COMMUNITY MEETING WITH THE FIRST NATION CITIZENS OF BROKENHEAD OJIBWAY NATION THIS 15th DAY OF August 2019 AND ENDORSED BY THE CHIEF & COUNCIL

Chief Deborah Smith

Councillor Winston Desjarlais

Councillor Shawn Kent

Councillor Naomi Nicholas

Councillor Harvey Olson

Tataskweyak Cree Nation

Community Protection Bylaw,

2019-01

TABLE OF CONTENTS

PART 1. NAME 2
PART 2. DEFINITIONS 2
PART 3. PUBLICATION OF BYLAW 3
PART 4. APPLICATION OF BYLAW 4
PART 5. IDENTIFYING A PERSON OF INTEREST 4
PART 7. SANCTIONS IMPOSED ON A PERSON OF INTEREST 5
PART 8. REMOVAL ORDER 6
PART 9. APPEALING SANCTIONS 7
PART 10. APPEALS TRIBUNAL 9
PART 11. EFFECTIVE TIME OF REMOVAL ORDER 10
PART 12. VISITS 10
PART 13. PERSONS NOT AFFECTED 11
PART 14. CANCELLATION OF REMOVAL ORDER 11
PART 15. NO LIABILITY FOR DECISIONS MADE IN GOOD FAITH 12
PART 16. ENFORCEMENT 12
PART 23. AMENDMENTS 14
PART 24. DATE BYLAW COMES INTO FORCE 14
Reserves/Settlements/Villages 15

WHEREAS at community membership meetings, the Members of the Tataskweyak Cree Nation asked Council to deal with negative social issues that are occurring on Reserve, such as, but not limited to: public intoxication, increased DUI's, assaults, violence amongst Members, increased drug use and dealing drugs and bootlegging.

WHEREAS at community membership meetings held in 2017, Members approved designating the Reserve to be free of alcohol and drugs, and Council enacted the Intoxicant Bylaw, 2017-1.

WHEREAS in light of the negative social issues that continue to plague the community, Members requested and support a bylaw which would allow Council to regulate who can and can't be on Reserve and to remove and prohibit people, including Members, from residing or entering onto Tataskweyak Cree Nation Reserves, if they pose a threat to the community, children or other vulnerable community members.

WHEREAS Chief and Council of the Tataskweyak Cree Nation have an obligation to ensure the safety of its Members and residents, particularly children and other vulnerable community members and to ensure that the remote location of its Reserves are managed in a way that maximizes the protection of its Members and residents, particularly children and other vulnerable community members.

WHEREAS Chief and Council of the Tataskweyak Cree Nation, in accordance with tradition, recognize the importance of the collective rights of the community and the priority of those collective rights over certain rights of the individual;

WHEREAS Chief and Council of the Tataskweyak Cree Nation wishes to ensure that its Members and other residents can live on Tataskweyak Cree Nation Reserves in relative safety.

WHEREAS Chief and Council of the Tataskweyak Cree Nation are in the best position to evaluate the safety and health of their Members on their Reserves and can fulfill their obligation to ensure the observance of law and order, given their experience and expertise.

WHEREAS the practice of banishment has been part of Tataskweyak Cree Nation traditional aboriginal customary law as a remedy for dealing with individuals who posed a threat to Members or the community.

WHEREAS Sections 81(a), (c), (d), (p),(p.1), (q) and (r) of the *Indian Act* empower the Chief and Council to pass bylaws to provide for the health and safety of residents on the reserve, the observance of law and order, the prevention of disorderly conduct and nuisances, the removal and punishment of persons trespassing on reserve or frequenting the reserve for prohibited purposes, the residence of Members and other persons on the Reserve, in addition to matters arising out of or in addition to the exercise of powers under this section and the

imposition of a penalty for the violation of any such bylaw.

WHEREAS this Bylaw balances the rights of the individual guaranteed under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Canadian Human Rights Code* with the safety of the Members of the Tataskweyak Cree Nation, the community, its children and the vulnerable;

Now Therefore Chief and Council of the Tataskweyak Cree Nation hereby approve the following amended Bylaw:

PART 1. NAME

1.1 This Bylaw may be cited as the *Community Protection Bylaw, 2019-01.*

PART 2. DEFINITIONS

2.1 For the purposes of this Bylaw, the following definitions apply:

"**Appeals Tribunal**" means the Appeals Tribunal appointed by Council pursuant to PART 10 of this Bylaw to consider an appeal of a Removal Order.

"**BCR**" means the documented written decision made by a majority of the Council at a duly convened meeting of Council.

"**Court**" means any federal or provincial court of competent jurisdiction.

"**Council**" means the Chief and Council of the Tataskweyak Cree Nation.

"**Criminal Code**" means the *Criminal Code of Canada*, R.S.C. 1985, c. C-46, as amended or replaced from time to time.

"**Enforcement Officer**" means any RCMP, police officer, police constable, peace officer, First Nation Safety Officer, Bylaw enforcement officer or any other person charged with the duty to preserve and maintain the peace and appointed by Chief and Council for the purposes of maintaining law and order.

"**First Nation Safety Officer**" means a person appointed by Tataskweyak Cree Nation who is authorized to enforce this Bylaw.

"**Immediate Family**" means mother, father, spouse, brother/sister, children and any other relative residing in the same residence.

"**Indictable Offence**" includes a hybrid offense that proceeded by way of summary conviction.

"**Intoxicant Bylaw**" means the Tataskweyak Cree Nation Intoxicant Bylaw, 2017-01;

"**Intoxicant**" includes any substance, liquid or the vapors which can be used to produce a

state of intoxication, and includes, without limiting the foregoing:

a) alcohol, alcoholic, spirituous (vodka, rum, whiskey, etc), vinous (wine), beer, fermented malt or other intoxicating liquor or combination of liquors and mixed liquor a part of which is spirituous, vinous, fermented or otherwise intoxicating and all drinks, drinkable liquids, preparations or mixtures capable of human consumption that are intoxicating;

b) any homemade mixtures capable of producing a state of intoxication;

c) marijuana, hashish, or other cannabis preparations or derivatives;

d) a controlled substance as defined in the *Controlled Drugs and Substances Act*, S.C. 1996, c. 19, as amended or replaced from time to time, including but not limited to: Cocaine/Crack Cocaine, Magic Mushroom and Heroin; and

e) prescription drugs regulated by the Federal Government of Canada under the *Canadian Food and Drugs Act*. Prescription drugs are only legal when prescribed by a doctor. It is illegal to possess prescription drugs without a valid prescription or to get multiple prescriptions filled by different pharmacies (ex: lying about your identity, using a fake prescription, or getting multiple prescriptions by various doctors). Any other drug-related activities (for example: selling or giving out Oxycodone) are considered criminal offences.

"**Member**" means a person whose name appears on the TCN membership list;

"**TCN**" means the Tataskweyak Cree Nation;

"**Person of Interest**" means a person identified by Council as a Person of Interest under PART 5 of this Bylaw;

"**Removal Order**" means a decision made by Council under this Bylaw to prohibit a person from residing or being on Reserve;

"**Reserve**" means lands reserved for Tataskweyak Cree Nation within the meaning of the *Indian Act*, R.S.B.C.1985, c.I-5 (see Schedule #1);

2.2 Unless the context otherwise clearly indicates, words used in the singular include the plural, the plural includes the singular, and the neuter gender includes the masculine and the feminine.

PART 3. PUBLICATION OF BYLAW

3.1 Upon the coming into force or any amendments of this Bylaw, Council shall:

(a) cause the Bylaw to be published in the First Nation Gazette; or

(b) post the Bylaw in a public area in the TCN Administration Building including a notice containing:

(i) the date that this Bylaw came into force; and

(ii) a summary of this Bylaw.

PART 4. APPLICATION OF BYLAW

Bylaw applicable to TCN Reserves

4.1 This Bylaw applies only to TCN Reserves.

Bylaw applicable to Members and non-Members

4.2 This Bylaw applies to all persons, including Members.

PART 5. IDENTIFYING A PERSON OF INTEREST

5.1 If Council believes the presence of a person on the Reserve may pose a threat to the observance of law and order on the Reserve, Council may, by BCR, declare the person to be a Person of Interest and issue to the him or her a request to meet with Council within 14 days of receiving the request.

5.2 The request made under section 5.1 shall include the reasons that Council has identified the person to be a Person of Interest.

5.3 If the Person of Interest fails to contact Council to arrange to meet with Council within 7 days of receiving the request, Council may take any steps necessary under this Bylaw to ensure the safety of the residents on the Reserve without further notice to the person of interest.

PART 6. MEETING WITH A PERSON OF INTEREST

6.1 At least 3 business days prior to the meeting with the Person of Interest and Council pursuant to section 5.1, Council shall provide the Person of Interest with written notice of the date, time and location of the meeting.

6.2 At the meeting, Council shall give a reasonable opportunity for the Person of Interest to speak.

6.3 Council shall consider the following when determining whether to impose any sanctions, prohibition or conditions under PART 7:

(a) the oral and written submissions made by the Person of Interest at the meeting under section 5.1;

(b) whether their behavior poses any threat to the peace or safety of people residing on Reserve or to Council's ability to ensure the observation of law and order on Reserve;

(c) whether the behavior is occurring on the Reserve;

(d) whether a charge or conviction has been entered;

(e) whether the Person of Interest has failed to comply with previous orders issued under to PART 7 of this Bylaw;

(f) the Person of Interest's compatibility with the First Nation culture and community;

(g) the Person of Interest's moral character, considering such factors as a prior conviction for an offence or criminal act under the Criminal Code of Canada (Canada) or the Controlled Drugs and Substances Act (Canada), or an offence outside of Canada which, if committed in Canada would be an offence under the Criminal Code (Canada) or the Controlled Drugs and Substances Act (Canada);

(h) the Person of Interest's interest, engagement in and completion of rehabilitative programming, such as counselling or addictions programs;

(i) the Person of Interest's employment status, including whether the applicant is or will be employed on the Reserve; and

(j) whether the Person of Interest may present a danger to the health or safety of the Band and the people who reside on Reserve.

6.4 Council may enact rules of procedures for meetings under this Bylaw.

PART 7. SANCTIONS IMPOSED ON A PERSON OF INTEREST

7.1 After meeting with the Person of Interest, Council may take any action that they determine is in the best interest of the Band, and the people who reside on Reserve, including:

(a) instructing Enforcement Officer(s) to conduct further investigations;

(b) enlisting the services of a trained dog to confirm the presence of Intoxicants;

(c) asking the Person of Interest or their families for more information;

(d) sending a warning letter to the Person of Interest of if the Person of Interest is under eighteen (18) years of age, to the subject's parents or guardians and any applicable child welfare agency;

(e) attempting to resolve the issues by declaration, agreement or informal action;

(f) issuing a Removal Order under PART 8;

(g) deciding not to act further;

(h) taking any other action that Council considers appropriate.

7.2 The decision to do any of the things referred to in subsection 7.1 or to stop doing any of them at any time is within the discretion of Council.

7.3 All decisions to order a sanction, prohibition or condition under this Part will be made by BCR and will include reasons.

PART 8. REMOVAL ORDER

8.1 Council must not issue a Removal Order under this Part unless it is reasonably satisfied that the presence of the person poses a real threat to the health, safety or wellbeing of people residing on TCN Reserves.

8.2 A Removal Order under section 7.1(f) shall not be considered under this Bylaw if the Person of Interest is under the age of twelve (12) years.

8.3 Council may issue a Removal Order if it is satisfied that the presence of the Person of Interest on Reserve is threatening the safety and well-being of the Band, and that the Person of Interest has not shown Council any indication of changing or stopping certain behavior identified by Council as dangerous.

8.4 All decisions to issue a Removal Order will be made by Council BCR.

If the person subject to the Removal Order is a Member

8.5 A Removal Order issued under this Bylaw for a Member will be for a defined period of time, not to exceed one year.

If the person subject to the Removal Order is a Non-Member

8.6 A Removal Order issued under this Bylaw for a non-Member may be permanent or for a defined period of time.

Renewal of an Order

8.7 For greater certainty, an order made pursuant to sections 8.5 or 8.6 may be renewed by Council on a yearly basis, subject to sections 6.1 and 6.3.

8.8 A Removal Order must contain:

(a) the name of the person subject to the Removal Order;

(b) a description of the steps Council took in reaching the decision to remove the person;

(c) a description of the activities in respect of which the Removal Order is made;

(d) the time and date upon which the Removal Order is effective;

(e) a provision requiring the person to vacate the Reserve on or before a date specified in the Removal Order;

(f) if a person is party to a tenancy agreement or lease, a provision terminating the tenancy agreement or lease of any tenant of the property on the date specified under subsection (d);

(g) a provision instructing all persons from causing, contributing to, permitting, or acquiescing in the activities, beginning on the day after the person is served with the order and continuing until the order ceases to be in effect;

(h) any conditions attached to the return of the person to the Reserve at the expiration of the Removal Order;

(i) a provision fixing the date on which the order ceases to be in effect, if applicable.

8.9 A decision of Council under this Part shall be sent to the RCMP, the person subject to the Removal Order, and if the person is less than eighteen (18) years of age, his or her parents or guardians, and the appropriate child welfare agency, and shall be posted publicly in the TCN Administration Building.

8.10 All decisions made by Council under this Part can be appealed, as set out in this Bylaw.

PART 9. APPEALING SANCTIONS

9.1 A person subject to a sanction, prohibition or condition ordered under PART 7 who disagrees with the decision outlined in the BCR or desires an existing BCR to be amended or terminated may apply to the Appeal Tribunal to hold a hearing.

Time for applying

9.2 All applications for appeals under this Bylaw must be within 30 days of the date that the BCR was made under section 7.3.

9.3 Council may extend the time for making the appeal application if it is satisfied that the extension is in the interests of justice.

9.4 If an appeal is received within the 30-day time limit, an Appeal Tribunal will be appointed by Council to hold the hearing as soon as is reasonably practicable.

9.5 At least seven (7) days prior to the hearing, the Appeal Tribunal shall:

(a) give written notice by way of personal service to the appellant informing him or her of the date, time and place of the hearing and that he or she has a right to present submissions to the Appeal Tribunal in writing, by telephone or in person; and

(b) give written notice by way of personal service to Council of the date, time and place of the hearing, informing them that they have a right to appear at to present submissions in writing or in person; and

(c) post a copy of the notice of the hearing in a public area in the TCN Administration Building.

9.6 If the appellant is incarcerated, notice pursuant to section 9.5(a) will be sufficient if it is sent to his or her attention at the correctional facility.

9.7 If the appellant is less than eighteen (18) years of age, notice pursuant to section 9.5(a) shall also be given to his or her parents or guardians and any applicable child welfare agency.

9.8 At the hearing, the Appeal Tribunal:

(a) shall review the BCR issued under section 7.3 and any recording of the meeting between Council and the Person of Interest, any written record associated with that meeting including, for example, minutes, transcripts and written submissions made, if available;

(b) may provide all party's an opportunity to respond to the BCR and to make oral and written submissions, or both, on the petition; and

(c) can ask any questions to Council and the Appellant.

9.9 Within 14 business days of the hearing, the Appeal Tribunal shall provide a written

decision either:

(a) declaring a BCR issued under PART 7 invalid; or

(b) setting aside a BCR issued under PART 7 and referring the decision back to Council for determination in accordance with such directions as it considers appropriate; or

(c) confirming the BCR ordered by Council and dismissing the appeal application.

9.10 The Appeal Tribunal shall include in their written decision under section 9.9, the reasons for their decision, which may include, but are not limited to:

(a) that Council erred in making their decision based on an incorrect interpretation of the Bylaw, or of the facts;

(b) that Council based its decision or sanction on an erroneous fact;

(c) that Council failed to observe a principle of natural justice, procedural fairness, or other procedure that it was required by law to observe;

(d) that Council acted in any other way contrary to law or custom.

9.11 The Appeal Tribunal, in making their decision, can interpret this Bylaw.

9.12 A decision of the Appeal Tribunal under this Part shall be final and not subject to appeal or judicial review and an applicant shall not reapply for one year from the date of the denied application, unless:

(a) The Appeal Tribunal grants special permission due to a material change in the applicant's circumstances; or

(b) Council offers the applicant a new hearing.

PART 10. APPEALS TRIBUNAL

10.1 The Appeals Tribunal shall consist of (five) 5 Members appointed by Council:

(a) Four (4) Band Member who have attained the age of 18 years, and are not the Immediate Family of the appellant and who reside on Reserve; and

(b) One (1) non-Band Member who is familiar with TCN and has knowledge or experience in community development or justice.

PART 11. EFFECTIVE TIME OF REMOVAL ORDER

When the Removal Order comes into effect

11.1 Notwithstanding section 22.2, where a Removal Order has been issued under this Bylaw, the person subject to the Removal Order must leave the Reserve by the time and date upon which the Removal Order is effective, pursuant to section 8.8(d), which shall not be less than 48 hours.

Time order in effect

11.2 Once a Removal Order comes into effect, it is in force until it expires according to its terms or is cancelled pursuant to section 9.9 or PART 14.

Personal belongings

11.3 The person subject to the Removal Order must remove their personal belongings from the property by the time and date upon which the Removal Order is effective.

11.4 If an individual believes they have personal belongings that remain on the property where they were residing after the Removal Order takes effect, the individual may contact the TCN Executive Director and:

(a) provide a detailed list of personal belongings and arrange to have the personal belongings delivered to an agreed-upon location off Reserve; or

(b) at the sole discretion of the TCN Executive Director, arrange for re-entry onto Reserve in the presence of an Enforcement Officer for a specified period of time to gather and remove the personal belongings.

PART 12. VISITS

12.1 A person subject to the Removal Order may apply to Chief and Council for permission to visit the Reserve for the purposes of funerals, ceremonies, and other special occasions.

12.2 A person making an application under section 12.1 shall include in his or her application the dates upon which the person proposes to visit the Reserve, the purpose of the visit, where on the Reserve the person will be present, and any additional information or submissions the person wishes Council to consider.

12.3 Council shall use its best efforts to consider and determine applications under this Part as soon as possible, and in advance of the proposed visitation dates.

12.4 Council may consider and determine applications pursuant to sub-section 12.1 on the

basis of the written application and is not required to hold a hearing into the matter.

12.5 A decision by Council under this Part shall be by BCR and is final and not subject to appeal.

PART 13. PERSONS NOT AFFECTED

13.1 No Removal Order shall impact upon the ability of the spouse or children of the person subject to the Removal Order to continue to reside on Reserve or visit the Reserve.

PART 14. CANCELLATION OF REMOVAL ORDER

When a Removal Order must be cancelled

14.1 After the 30-day appeal period has passed, Council must cancel a Removal Order if it is satisfied that the circumstances described in PART 5 no longer exist and that the safety of the community or any Member would not be compromised by cancelling the Removal Order.

Application for cancellation of Removal Order

14.2 A person subject to the Removal Order may apply to Council for cancellation of the Removal Order if they can provide reasonable evidence that the circumstances for which the Removal Order was issued has changed.

Council must consider application within a reasonable time frame

14.3 As soon as reasonably practicable after receiving an application under section 14.2, Council must:

(a) consider the application at a duly convened Council meeting; and

(b) by BCR, either:

(i) approve the application for cancellation; or

(ii) reject the application for cancellation, with reasons.

14.4 A person subject to the Removal Order whose application for cancellation has been rejected by Council is prohibited from making a further application for cancellation of the Removal Order for six (6) months after the reasons for rejection have been provided.

Meeting must be in camera

14.5 A Council meeting held under section 14.3(a) must be held *in camera*.

Cancellations must be made by BCR

14.6 A cancellation of a Removal Order under section 14.1 or 14.3 must be made by BCR.

PART 15. NO LIABILITY FOR DECISIONS MADE IN GOOD FAITH

15.1 TCN, including Council, the Justice Committee, and Arbitrator or any person acting on authority of, or under the direction of Council, is not liable for any damages arising from any action taken pursuant to this Bylaw, including issuing a Removal Order, provided that the action or order was made in good faith.

PART 16. ENFORCEMENT

16.1 This Bylaw is enforceable by any Enforcement Officer.

16.2 Where a person who has received an order pursuant to PART 7 fails or refuses to comply with such an order, an Enforcement Officer may take such reasonable measures as are necessary to enforce that order.

16.3 A person who fails or refuses to comply with an order made under PART 7 or who resists or interferes with an Enforcement Officer acting under section 16.2, commits an offence.

16.4 Where under section 81(1)(r) of the *Indian Act* this Bylaw is contravened and a conviction entered, a court of competent jurisdiction may make an order prohibiting the continuation or repetition of the offence by the person convicted.

16.5 Where under section 81(3) of the *Indian Act* this Bylaw is contravened, such contravention may be restrained by court action to prevent the continuation of disorderly conduct or restriction or prohibition of the Person of Interest with the First Nation.

16.6 Where a Person of Interest has been ordered to leave the Reserve in accordance with PART 8 and fails or refuses to comply with such an order, an Enforcement Officer may take such reasonable measures as are necessary remove that person from the Reserve

16.7 An Enforcement Officer may order any person who is, or in the absence of evidence to the contrary, appears to be, frequenting or residing on the Reserve contrary to this Bylaw, and who is not entitled to be or reside on the Reserve, to leave the Reserve.

PART 17. PENALTY

17.1 Any person who fails or refuses to comply with this Bylaw, or who assists a person who is contravening this Bylaw, commits an offence and is liable on summary conviction to a fine not exceeding one thousand dollars ($1,000.00) or to

imprisonment for a term not exceeding thirty (30) days, or both.

17.2 A person who commits an offence under this Bylaw is liable on summary conviction to a fine not exceeding $1,000.00 or to imprisonment for a term not exceeding thirty days, or to both.

17.3 Council reserves the right to revisit this issue and amend the Bylaw at a regularly convened Council meeting of the First Nation.

PART 18. JUDCIAL REVIEW

18.1 On any application for judicial review in respect of a BCR made under this Bylaw, the Court shall take notice of the specialized knowledge and expertise of the members of the Justice Committee and Council with respect to the history, culture and values of the TCN, as well as the best interests of TCN.

PART 19. NOTICE

19.1 Any notice which is required to be provided to TCN under this Bylaw will be in writing and will be considered to have been given if delivered by hand or mailed by prepaid registered post in Canada, to the address or facsimile transmission number set out below:

By mail: Tataskweyak Cree Nation,
PO BOX 250
SPLIT LAKE, MB, R0B 1P0

By facsimile: (204) 342-2270

PART 20. SEVERALABILITY

20.1 Should a Court determine that a provision of this Bylaw is invalid for any reason, the provision shall be severed from the Bylaw and the validity of the rest of the Bylaw shall not be affected.

PART 21. CONFLICT OF TERMS

21.1 If there is any inconsistency between this Bylaw and any other agreement, law, bylaw or policy, the terms of this Bylaw will prevail.

PART 22. CALCULATION OF TIME

22.1 Where there is a reference to a number of days or a number of days in between two events within this Bylaw, in calculating the number of days, the days on which the events happen are excluded and Saturdays and Sundays are included.

22.2 Where the time limited for the doing of an act under this Bylaw expires or falls on a Saturday or Sunday or a federal or provincial holiday, the act may be done on the next day that is not a Saturday, Sunday or holiday.

22.3 If the time for doing an act under this Bylaw is with respect to an act required in a business office, and falls or expires on a day when the office is not open during regular business hours, the time is extended to the next day that the office is open during regular business hours.

PART 23. AMENDMENTS

23.1 This Bylaw may only be amended by a quorum of Council at a duly convened Council meeting.

PART 24. DATE BYLAW COMES INTO FORCE

24.1 This Bylaw shall come into force when a copy of it is first published on TCN's Internet site, in the First Nations Gazette or in a newspaper that has general circulation on the Reserve, whichever the Council considers appropriate in the circumstances pursuant to section 86 of the *Indian Act* and the Council hereby confirms that any of these forms of publication are appropriate in the circumstance.

BE IT KNOWN that this Bylaw entitled the *Tataskweyak Cree Nation Community Protection Bylaw, 2019-01* is hereby amended by a quorum of Council at a duly convened Council of the Tataskweyak Cree Nation held on February 20, 2019.

Chief Doreen Spence

Councillor Sarah Cole

Councillor Robert Spence

Councillor Michael Kirkness

Councillor Nathan Neckoway

Councillor Leroy Spence

Councillor Mary Flett

Quorum of Council is four (4).

Schedule "A"

Reserves/Settlements/Villages

No.	Name	Location	Hectares
06461	SPLIT LAKE 171	104 KN NE/NE OF/DE THOMPSON	15928.40
06462	SPLIT LAKE 171A	TWP 83, RGES 8,9&10, TWP 84 RGES 8&9, EPM	2990.70
06463	SPLIT LAKE 171B	TWP 82, RGE 9, EPM	135.60

New Brunswick

BAND COUNCIL RESOLUTION

Natoaganeg (Eel Ground) First Nation
47 Church Road, Eel Ground, NB, E1V4E6

Council:	**Natoaganeg (Eel Ground) First Nation**		
District:	**New Brunswick**		
Province:	**New Brunswick**		
Date	September, 20, 18	BCR No. 20-2018-1	Quorum Five

DO HEREBY RESOLVE:

BY-LAW NO 20-2018-1
OF THE EEL GROUND FIRST NATION
BEING A BY-LAW FOR THE REMOVAL AND PUNISHMENT OF PERSONS TRESPASSING OR FREQUENTING THE RESERVE FOR PROHIBITED PURPOSES

WHEREAS the Council of the Eel Ground First Nation desires to establish a By-law to provide for the removal and punishment of persons trespassing on the reserve or frequenting the reserve for prohibited purposes;

AND WHEREAS the Council of the Eel Ground First Nation is empowered to make such By- law, and any matter ancillary thereto pursuant to paragraphs 81 (1) (p), (q) and (r) of the Indian Act;

AND WHEREAS it is deemed to be expedient and necessary, for the benefit, comfort and safety of the members of the Eel Ground First Nation reserve, to provide for the removal and punishment of persons trespassing on the reserve or frequenting the reserve for prohibited purposes;

AND WHEREAS nothing in this by law shall deem to alter, diminish, derogate or abrogate Mi'kmaq Aboriginal and Treaty Rights, including the spirit and intent of our Aboriginal and Treaty Rights.

NOW THEREFORE the Council of the Eel Ground First Nation hereby makes the following By-law:

SHORT TITLE

1. This By-law may be cited as the "Eel Ground First Nation Removal of Trespassers By- law".

INTERPRETATION

2. In this By-law

"Band" means the Eel Ground First Nation;

"Council" means the Council of the Eel Ground First Nation as defined in the Indian Act;

"Minister" means the Minister of Indian and Northern Development;

"Peace Officer" means any police officer, police constable or other person charged with the duty to preserve and maintain the public peace, and any person appointed by the Council for the purpose of maintaining law and order on the Eel Ground reserve lands.

"Reserve" means the all Eel Ground Indian Reserve lands at Eel Ground Indian Reserve #2 at New Castle, Big Hole Tract 8 (South Half) Indian Reserve, Renous Indian Reserve # 12, or any future lands acquired by the Eel Ground First Nation through an Additions-to- Reserve Process.

"Resident of the reserve" means a person authorized to reside on the reserve pursuant to the Indian Act or by permission of the Council of the Eel Ground First Nation.

"Trespass" means entry onto, or the presence on, the reserve without lawful justification or after being asked to leave such lands by a Peace Officer at the direction of the Council of the Eel Ground First Nation;

PROHIBITED PURPOSES

3. (1) A person, other than a person referred to in subsection (2), who conducts on the reserve any of the following activities, namely:

(a) hunting, fishing or trapping;
(b) hawking or peddling of wares or merchandise;
(c) loitering;
(d) panhandling;
(e) trafficking or distributing illegal substances; or
(f) does anything that constitutes an offence under any applicable by-law, provincial law or federal law;

shall be deemed to be frequenting the reserve for a prohibited purpose.

(2) Subsection (1) does not apply to:

(a) a person who is a lawful resident of the reserve; or
(b) a person who, under a By-law of the Council, holds a valid license to conduct any activity referred to therein or is otherwise permitted to conduct that activity.

ENFORCEMENT

4. (1) If there are reasonable grounds to believe that a person who is not a Member of the Band is engaged in an activity on the reserve which would, if proven, constitute an indictable offence under provincial or federal law, Council may deem that person to be frequenting the reserve for a prohibited purpose and the Band Administrator may so notify that person in writing.

(2) The Council of the Band may then deliver a copy of such notice to an Officer, who shall deliver the notice to the person who is therein named.

5. (1) Where the Council deems a person to be frequenting the reserve for a prohibited purpose, an officer shall order that person who trespasses on the reserve or who frequents the reserve for a prohibited purpose to leave the reserve immediately.

(2) Where a person who has been ordered to leave the reserve fails or refuses to do so, an officer may take such reasonable measures as may be necessary to remove the person from the reserve.

(3) No person shall fail or refuse to comply with an order made under subsection (1) to leave the reserve, or shall resist or interfere with an officer acting under subsection (2).

PENALTY

6. A person who violates any provision of this By-law commits an offence and is liable on summary conviction to a fine not exceeding $1000.00 or to imprisonment for a term not exceeding thirty (30) days, or to both fine and imprisonment.

SEVERABILITY

6. Should a court determine that a provision of this By-law is invalid for any reason, the provision shall be severed from the By-law and the validity of the rest or the By-law shall not be affected.

7. This By Law comes into force upon publication of the by-law on the Eel Ground First Nation website or the *First Nation Gazette*.

THIS BY LAW IS HEREBY made at a duly convened meeting of the Council of the Band this 20th day of September, 2018.

Voting in favour of the By Law are the following members of the Council:

Chief George Ginnish

Councilor	Councilor	Councilor
Councilor	Councilor	Councilor
Councilor	Councilor	Councilor
Councilor	Councilor	Councilor

I, Chief George Ginnish, Chief of the Eel Ground First Nation, do hereby certify that an original of the foregoing By Law was published on the Eel Ground First Nation website: www.eelgroundfirstnation.ca on the 20 day of September, 2018.

Chief George Ginnish

Witness

Nova Scotia

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations
Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Eskasoni First Nation in the Province of Nova Scotia, at a meeting held on the 5th day of July 2019.

- **Eskasoni First Nation**
  Annual Expenditure By-law 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 16 day of October 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

ESKASONI FIRST NATION

ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the council of a First Nation may make By-laws respecting taxation for local purposes of reserve land, or interests in reserve land including rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Eskasoni First Nation has enacted *Eskasoni Property Assessment and Taxation By-law 2012*, respecting taxation for local purposes on reserve; and

NOW THEREFORE the Council of the Eskasoni First Nation duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Eskasoni Annual Expenditure By-law, 2019*.

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, R.S.C. 1985, c.I-5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means the budget, attached as a Schedule to this By-law, setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget period;

"Band Council or Council" has the meaning given to that term within the meaning of subsection 2(1) of the *Indian Act* as elected by the Band members from time to time pursuant to the custom of the Band;

"First Nation" means Eskasoni, being a band under the Act;

"By-law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 83(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property assessment and taxation by-law or taxation by-law; and

"Taxation By-law" means the *Eskasoni Property Assessment and Taxation By-law, 2012*.

3. This By-law authorizes the expenditures provided for in the annual budget.

4. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation By-law.

5. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

6. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

7. Notwithstanding section 3 of this By-law, Council may at any time amend the annual budget by amending this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the *Taxation By-law*.

9. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

13. This By-law comes into force upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 5 day of July, 2019 at Eskasoni, in the Province of Nova Scotia.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Leroy Denny

Councillor Leon Denny

Councillor Derek Johnson

Councillor Bertram Bernard

Councillor Tom Johnson Jr.

Councillor John Toney

Councillor Eldon Gould

Councillor Allan Jeddore

Councillor Chris Stevens

Councillor Brendon Poulette

Councillor Barry Francis

Councillor Gerald Francis

Councillor Dion Denny

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

REVENUES		
1. Local revenues for current fiscal year:		
a. Property Tax Revenues:	$	159,968.26
2. Local revenues carried over from the previous fiscal year	$	
3. Accumulated Deficit - Local revenues carried over from the previous fiscal year	$	
TOTAL REVENUES	**$**	**159,968.26**
EXPENDITURES		
1. General Government Expenditures	$	
a. Executive and Legislative		
b. General Administrative	$	
c. Other General Government		
2. Protection Services	$	
a. Policing		
b. Firefighting		
c. Regulatory Measures		
d. Other Protective Services		
3. Transportation	$	
a. Roads and Streets	$	66,971.44
b. Snow and Ice Removal	$	77,000.00
c. Parking		
d. Public Transit		
e. Other Transportation		
4. Recreation and Cultural Services	$	
a. Recreation		
b. Culture		
c. Other Recreation and Culture		
5. Community Development	$	
a. Education		
b. Housing		
c. Planning and Zoning		
d. Community Planning		

	e. Economic Development Program		
	f. Heritage Protection		
	g. Agricultural Development		
	h. Urban Renewal		
	i. Beautification		
	j. Land Rehabilitation		
	k. Tourism		
	l. Other Regional Planning and Development		
6.	Environment Health Services	$	
	a. Water Purification and Supply		
	b. Sewage Collection and Disposal		
	c. Garbage Waste Collection and Disposal		
	d. Other Environmental Services		
7.	Fiscal Services	$	
	a. Interest Payments		
	b. Other Debt Charges		
	c. Other Fiscal Services		
	d. Debenture Payments		
8.	Other Services	$	
	a. Health		
	b. Social Programs and Assistance		
	c. Trade and Industry		
	d. Other Service		
9.	Taxes Collected for Other Governments	$	
10.	Grants:	$	
	a. Home owner grant equivalents:		
	b. Other grants:		
	i.		
	ii.		
	iii.		
11.	Contingency Amounts	$	15,996.82
TOTAL EXPENDITURES		$	159,968.26
BALANCE		**$**	**0.0**

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Eskasoni First Nation, in the Province of Nova Scotia, at a meeting held on the 3rd day of October 2018.

- **Eskasoni First Nation**
  Annual Expenditure By-law, 2018

Dated at Ottawa, Ontario, this 7th day of February 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

ESKASONI FIRST NATION
ANNUAL EXPENDITURE BY-LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act,* the council of a First Nation may make By-laws respecting taxation for local purposes of reserve lands, interests in reserve lands or rights to occupy, possess or use reserve lands, including laws authorizing the expenditure of local revenues;

B. The Council of the Eskasoni has enacted *Eskasoni Property Assessment and Taxation By-law 2012,* respecting taxation for local purposes on reserve; and

NOW THEREFORE the Council of the Eskasoni duly enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Eskasoni Annual Expenditure By-law, 2018.*

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act*, S.C. 1985, c 5, and the regulations made under that Act;

"annual budget" means the budget, attached as a Schedule to this By-law, setting out the projected local revenues and projected expenditures of those local revenues during the budget period;

"Band Council or Council" has the meaning given to that term within the meaning of subsection 2(1) of the *Indian Act* as elected by the Band members from time to time pursuant to the custom of the Band;

"First Nation" means Eskasoni, being a band under the Act;

"By-law" means this annual expenditure law enacted under paragraph 83(2) of the Act;

"local revenues" means money raised by the First Nation under a property taxation by-law;

"property assessment and taxation by-law" means a by-law enacted by the First Nation under paragraph 83(1)(a) of the Act;

"taxable property" means property in a reserve that is subject to taxation under a property assessment and taxation by-law or taxation by-law; and

"Taxation By-law" means the *Eskasoni Property Taxation and Assessment By-law, 2012.*

3. This By-law authorizes the expenditures provided for in the annual budget.

4. The grant amounts set out in the annual budget are hereby approved as expenditures in accordance with the Taxation By-law.

5. This By-law authorizes the expenditure of contingency amounts as necessary within any of the categories of expenditures set out in the Schedule.

6. Expenditures of local revenues must be made only in accordance with the annual budget.

7. Notwithstanding section 3 of this By-law, Council may at any time amend the annual budget by amending this By-law in accordance with Council procedure and the requirements of the Act.

8. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the *Taxation By-law.*

9. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

10. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

11. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

12. This By-law comes into force upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the _3__ day of __October__, 2018 at _____Eskasoni____, in the Province of __Nova Scotia__.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Leroy Denny

Councillor Leon Denny Sr.

Councillor Derek Johnson

Councillor Bertram Bernard

Councillor Tom Johnson Jr.

Councillor John Toney

Councillor Eldon Gould

Councillor Allan Jeddore

Councillor Chris Stevens

Councillor Brendon Poulette

Councillor Barry Francis

Councillor Gerald Francis

Councillor Dion Denny

SCHEDULE

ANNUAL BUDGET

REVENUES	
1. Local revenues for current fiscal year:	
a. Property Tax Revenues:	$ 161,772.10
2. Local revenues carried over from the previous fiscal year	$
3. Accumulated Deficit - Local revenues carried over from the previous fiscal year	$
TOTAL REVENUES	**$ 161,722.10**
EXPENDITURES	
1. General Government Expenditures	$
a. Executive and Legislative	
b. General Administrative	$
c. Other General Government	
2. Protection Services	$
a. Policing	
b. Firefighting	
c. Regulatory Measures	
d. Other Protective Services	
3. Transportation	$ 100,000.00
a. Roads and Streets	$
b. Snow and Ice Removal	$
c. Parking	
d. Public Transit	
e. Other Transportation	
4. Recreation and Cultural Services	$
a. Recreation	
b. Culture	
c. Other Recreation and Culture	
5. Community Development	$ 45,594.89
a. Education	
b. Housing	
c. Planning and Zoning	
d. Community Planning	

e.	Economic Development Program	
f.	Heritage Protection	
g.	Agricultural Development	
h.	Urban Renewal	
i.	Beautification	
j.	Land Rehabilitation	
k.	Tourism	
l.	Other Regional Planning and Development	
6.	Environment Health Services	$
a.	Water Purification and Supply	
b.	Sewage Collection and Disposal	
c.	Garbage Waste Collection and Disposal	
d.	Other Environmental Services	
7.	Fiscal Services	$
a.	Interest Payments	
b.	Other Debt Charges	
c.	Other Fiscal Services	
d.	Debenture Payments	
8.	Other Services	$
a.	Health	
b.	Social Programs and Assistance	
c.	Trade and Industry	
d.	Other Service	
9.	Taxes Collected for Other Governments	$
10.	Grants:	$
a.	Home owner grant equivalents:	
b.	Other grants:	
	i.	
	ii.	
	iii.	
11.	Contingency Amounts	$ 16,177.21
TOTAL EXPENDITURES		$ 161,772.10
BALANCE		**$ 0.0**

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Eskasoni First Nation in the Province of Nova Scotia, at a meeting held on the 5th day of July 2019.

- **Eskasoni First Nation**
  Property Tax Rates By-law 2019

Dated at Ottawa, Ontario, this 16 day of October 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

ESKASONI FIRST NATION
PROPERTY TAX RATES BY-LAW 2019

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83(1)(a) of the *Indian Act*, the First Nation has enacted a Property Taxation By-law for the taxation for local purposes of land, or interests in land, in the Reserve, including rights to occupy, possess or use land in the Reserve;

B. Section 52 of the Property Taxation By-law requires the First Nation, in each taxation year, to enact a by-law setting the rate of tax to be applied to each class of taxable property; and

C. The Council of the First Nation deems it to be in the best interests of the First Nation to set the tax rates as set out in this By-law;

NOW THEREFORE the Council of the Eskasoni, at a duly convened meeting, enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the ***Eskasoni First Nation Property Tax Rates By-law 2019.***

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act* R.S.C. 1985, c.I-5

"by-law" means this property tax rates by-law;

"First Nation" means the Eskasoni, being a band as defined under the *Act.*

"Property Taxation By-law" means the ***Eskasoni First Nation Property Assessment and Taxation By-law, 2012;***

"reserve" means land set apart for the use and benefit of the First Nation within the meaning of the *Act*; and

"taxable property" means property in the reserve that is subject to taxation under the Property Taxation By-law.

3. Taxes levied pursuant to the Property Taxation By-law for the 2019 taxation year shall be determined by imposing the rates set out in Schedule "A" for each property class established in the Property Taxation By-law, upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Property Taxation By-law.

5. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

8. This By-law comes into force upon the approval of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY ENACTED by Council at a duly convened meeting held on the 5 day of July, 2019

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Leroy Denny

Councillor Derek Johnson

Councillor Dion Denny

Councillor Allan Jeddore

Councillor Bertram Bernard

Councillor Chris Stevens

Councillor Tom Johnson Jr.

Councillor Gerald Francis

Councillor Brendon Poulette

Councillor Eldon Gould

Councillor Barry Francis

Councillor John Toney

Councillor Leon Denny

SCHEDULE "A"

Property Class	Mill Rate per $100 of assessed value
Residential	2.016
Commercial	5.259

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by the Eskasoni First Nation, in the Province of Nova Scotia, at a meeting held on the 3rd day of October 2018.

- **Eskasoni First Nation**
  Property Tax Rates By-law, 2018

Dated at Ottawa, Ontario, this 7th day of February 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

ESKASONI FIRST NATION
PROPERTY TAX RATES BY-LAW, 2018

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83(1)(a) of the *Indian Act*, the First Nation has enacted a Property Taxation By-law for the taxation for local purposes of land, or interests in land, in the Reserve, including rights to occupy, possess or use land in the Reserve;

B. Section 52 of the Property Taxation By-law requires the First Nation, in each taxation year, to enact a by-law setting the rate of tax to be applied to each class of taxable property; and

C. The Council of the First Nation deems it to be in the best interests of the First Nation to set the tax rates as set out in this By-law;

NOW THEREFORE the Council of the Eskasoni, at a duly convened meeting, enacts as follows:

1. This By-law may be cited as the *Eskasoni First Nation Property Tax Rates By-law, 2018.*

2. In this By-law:

"Act" means the *Indian Act* R.S.C. 1985, c.I-5

"by-law" means this property tax rates by-law;

"First Nation" means the Eskasoni, being a band as defined under the *Act*.

"Property Taxation By-law" means the *Eskasoni First Nation Property Assessment and Taxation By-law, No. 2012;*

"reserve" means land set apart for the use and benefit of the First Nation within the meaning of the *Act*; and

"taxable property" means property in the reserve that is subject to taxation under the Property Taxation By-law.

3. Taxes levied pursuant to the Property Taxation By-law for the taxation year 2018 shall be determined by imposing the rates set out in Schedule "A" for each property class established in the Property Taxation By-law, upon the assessed value of all taxable property in each property class.

4. Except where otherwise defined, words and expressions used in this By-law have the meanings given to them in the Property Taxation By-law.

5. Where a provision in this By-law is expressed in the present tense, the provision applies to the circumstances as they arise.

6. This By-law must be construed as being remedial and must be given such fair, large and liberal construction and interpretation as best ensures the attainment of its objectives.

7. The Schedule attached to this By-law forms part of and is an integral part of this By-law.

8. This By-law comes into force upon the approval of the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development.

THIS BY-LAW IS HEREBY ENACTED by Council at a duly convened meeting held on the 3 day of October, 2018.

A quorum of Council consists of five (5) members of Council.

Chief Lorne Denny

Councillor Derek Johnson

Councillor Dion Denny

Councillor Allan Jeddore

Councillor Bertram Bernard

Councillor Chris Stevens

Councillor Tom Johnson Jr.

Councillor Gerald Francis

Councillor Brendon Poulette

Councillor Eldon Gould

Councillor Barry Francis

Councillor John Toney

Councillor Leon Denny Sr.

SCHEDULE "A" – TAX RATES

Property Class	Mill Rate per $100 of assessed value
Residential	2.016
Commercial	5.259

Ontario

ANIMAKEE WA ZHING #37

DANGEROUS PERSON BY-LAW

No. 02- 2019

WHEREAS the Council of the Animakee Wa Zhing #37 ("AWZ") desires to establish a by-law to protect band members from Dangerous Persons and to provide an enforcement mechanism for the removal and punishment of those persons endangering the health and safety of members;

AND WHEREAS AWZ's Reserve land has been set apart for the use and benefit of AWZ members; and the exclusive use of the Reserve land for AWZ members is an inherent right and is an aboriginal and treaty right that is recognized and affirmed pursuant to subsection 35(1) of the *Constitution Act, 1982*;

AND WHEREAS AWZ has the inherent right, protected and confirmed in Treaty 3 to govern its own affairs, including with respect to the administration of justice;

AND WHEREAS section 81 paragraphs (c), (d), (p), (p.1), (q), (r), 81(2); and 81(3) of the *Indian Act* empowers the Council of AWZ as a "council of a band" under the *Indian Act*, to pass by-laws to provide for the health of residents on the reserve, the observance of law and order, the prevention of disorderly conduct and nuisance, and the removal and/or punishment of persons frequenting the reserve for prohibited purposes, and the imposition of a penalty for the violation of any such by-law;

AND WHEREAS it is deemed to be expedient and necessary, for the benefit, comfort, and safety of the inhabitants of AWZ to provide for the removal and management of Dangerous Persons and the observance of law and order by Members and other persons on the Reserve;

NOW THEREFORE the Council of the AWZ hereby enacts By-law No. 02-2019.

Title

1. This by-law may be cited as the "Animakee Wa Zhing #37 Dangerous Person Bylaw"

Purpose

2. The purpose of this by-law is to provide for the observance of law and order on reserve and the removal of Dangerous Persons trespassing on Animakee Wa Zhing #37 or frequenting the Reserve, and to protect the Members, their property and property of the First Nation from death, injury, damage and destruction.

Interpretation

3. In this by-law,

"**Council**" means the Council of the AWZ as defined in the *Indian Act*;

"**Criminal History Information Check**" means a search being made by a police enforcement agency such as the Ontario Provincial Police of a relevant data base made pursuant to the *Police Record Checks Reform Act*, 2015, S.O. 2015, c. 30;

"**Criminal History Information Request**" means a request issued by Council for an individual to obtain a Criminal History Information Check from an appropriate policing agency;

"**Dangerous Person**" means a person that:

(a) has been convicted, without receiving a pardon or a record suspension, of one or more of the following offences:

(i) offences listed in s. 752 of the *Criminal Code* as a "designated offence" or a "designated primary offence";

(ii) Section 229 of the *Criminal Code*: Murder;

(iii) Section 230 of the *Criminal Code*: Murder in commission of offences;

(iv) Section 234 of the *Criminal Code*: Manslaughter;

(v) Sections 5(1), 5(2) and 7(1) of the *Controlled Drugs and Substances Act* S.C. 1996, c. 19;

(vi) Any offences involving a victim 18 years of age or younger or person with disability; or

(b) has been convicted, without receiving a pardon or a record suspension, of any other offence that, in the sole discretion of Council, is deemed to endanger the health, safety or well-being of the community or members; and

(c) has been designated as a Dangerous Person pursuant to this by-law;

"**Days**" means calendar days, including weekends and holidays;

"**Member**" means a registered band member of AWZ;

"**Officer**" means any police officer, police constable or other person charged with the duty to preserve and maintain the public peace, or any person appointed by the Council for the purpose of maintaining law and order on the reserve;

"**Reserve**" means the Reserve land of the AWZ; and

"**Trespass**" or "**Trespassing**" has the meaning ascribed to it in the Animakee Wa Zhing #37 Trespass By-Law.

Application

4. This by-law applies on the Reserve.

Compliance with Other Laws

5. Where any applicable federal or provincial law, act, regulation, or AWZ by-law applies to any matter covered by this bylaw, compliance with this by-law will not relieve the person from also complying with the provisions of any other applicable law, act, regulation, or by-law.

Criminal History Information Production Order

6. If Council reasonably believes that the presence of a person on the Reserve may pose a threat to the observance of law and order on the Reserve, Council may, by Band Council Resolution ("Resolution"), order a Criminal History Information Request requiring that person provide to Council, within fourteen (14) days of receiving the Order a complete Criminal History Information Check (also referred to as a Police Information Check) provided by the appropriate policing agency.

7. Council may, at its sole discretion, extend the 14-day period indicated above.

Designation of a Dangerous Person

8. Council may, by Resolution pursuant to this by-law, designate a person as a "Dangerous Person" where:

   (a) that person meets the definition of a "Dangerous Person" in this by-law; or

   (b) that person fails or refuses to comply with an Order to complete a Criminal Information Request pursuant to this by-law.

Dangerous Person on Reserve

9. Subject to the limitations imposed by law and subject to the limitations imposed herein, Council may, by Resolution:

   (a) Post the name of a Dangerous Person in a public place, or otherwise inform Members of the presence of a Dangerous Person on the Reserve;

   (b) Issue a direction to:

      (i) prohibit or restrict the Dangerous Person from attending specific locations or events on the Reserve;

      (ii) prohibit a Dangerous Person from being within a prescribed distance from a particular person or persons;

(iii) limit the duration for which a Dangerous Person may occupy the Reserve on a given visit;

(iv) limit the number of times a Dangerous Person may frequent the Reserve within a specified period of time;

(v) remove a Dangerous Person from housing on Reserve;

(vi) banish a Dangerous Person from the Reserve for a period of one (1) year;

(vii) restrict a Dangerous Person from using, occupying, or possessing land on the Reserve either for a specified duration or until express permission is granted to return in the form of a Resolution;

(viii) impose conditions or requirements for re-integration onto the Reserve with the lifting or expiration of banishment;

(ix) obtain a court Order, pursuant to subsection 81(3) of the *Indian Act*, restraining a person from acting in contravention of this by-law.

10. The Resolution shall clearly state the reasons for the restriction or prohibition.

11. A person who fails or refuses to comply with an order made under section 9 or who resists or interferes with an officer acting pursuant to this by-law commits an offence and is subject to the penalties contained herein.

12. If a Dangerous Person has been banished from the reserve, or if they have been directed to comply with any conditions indicated in 9(b) above, and they do not comply with said direction then:

(a) they will be in violation of this by-law and subject to the penalties contained herein; and

(b) they will be deemed to be trespassing and in violation of the Animakee Wa Zhing #37 Trespassing Bylaw.

13. For greater certainty, an exercise of authority pursuant to section 10(b)(vi) to banish a Dangerous Person from the Reserve for a period of one year, may be renewed by council on a yearly basis, subject to sections 14 and 15.

14. In determining if the banishment should be renewed, Council shall consider:

(a) all of the factors listed in section 15; and

(b) the conduct of the individual since the banishment including:

(i) any and all new charges and convictions since the banishment

(ii) rehabilitative efforts taken.

Considerations

15. When considering whether to impose any prohibitions or conditions pursuant to section 9 Council may consider the following:

(a) Whether the behaviour for which the conviction was received, if repeated, poses any threat to the peace or safety of Members or to the Council's ability to ensure the observation of law and order on the Reserve;

(b) The circumstances and the particulars of the offence or offences for which the Dangerous Person has been convicted including:

(i) whether the offence or offences occurred on the Reserve;

(ii) whether the offence or offences involved a member, including:

(A) whether the offences or offences was committed with the assistance of other Members and whether these Members continue to reside on the Reserve;

(B) whether the victim or victims of the offence or offences resided on the Reserve and whether those victims continue to reside on the Reserve;

(iii) the views and concerns of the community, with special regard to those of the victim of the offence;

(iv) the age of the Dangerous Person when the offence or offences occurred;

(v) the age of the victim or victims when the offence or offences occurred;

(vi) the length of the time that has elapsed between the commission of the offence or offences, including:

(A) what the Dangerous Person has done during that period of time;

(B) whether the Dangerous Person has shown any tendencies to repeat the kind of behaviour for which he or she received the conviction or convictions;

(vii) whether the Dangerous Person has expressed remorse over the incident;

(viii) whether the Dangerous Person has shown a firm intention to rehabilitate himself or herself;

(ix) whether the Dangerous Person has a history of convictions;

(x) whether the Dangerous Person has failed to comply with previous Orders;

(xi) any extenuating circumstances; and

(xii) any other factor that Council reasonably believes is relevant to the determination of whether the presence of the Dangerous Person on the Reserve represents a threat to the peace and safety of Members or to the observance of law and order on the Reserve.

16. Prior to imposing any prohibitions or conditions, Council shall give a reasonable opportunity for and shall consider the views of the Dangerous Person and Members concerning whether the Dangerous Person represents a threat to the peace and safety of Members or to the observance of law and order on the Reserve.

Appeal

17. A Member may appeal the restrictions or prohibitions imposed by a Resolution passed pursuant to section 9 within fifteen (15) days of being provided notice of Council's decision. If Council is unable to locate the individual to provide them with a copy of the Resolution, the individual will be deemed to have received notice ten (10) days after the Resolution is posted in a public place including but not limited to the band office, a community center, a newspaper of general circulation or community website.

18. An appeal can only be initiated by the individual named in the Resolution. To appeal the decision the individual must file a notice of intent to appeal which must contain the following information:

(a) the grounds for the appeal;

(b) any relevant supporting documents;

(c) the appellant's signature; and

(d) the date.

19. All appeals must be conducted within thirty (30) days of receiving the appellant's appeal documents.

20. Once a notice of intent to appeal has been received three Elders shall be selected by way of Band Council Resolution to review the decision. At least one Elder from each of the communities making up AWZ will be selected to review the decision. Council, by way of Band Council Resolution may amend the total number of Elders selected review the decision.

21. In assessing the appeal, the Elders shall review the appellants notice of intent to appeal, the Resolution and any additional supporting documentation provided by Council and the appellant.

22. After the Elders' have completed their review, they will provide a recommendation to Council. Any subsequent decision shall be final.

Conflict of Interest

23. Councillors and Elders involved in issuing a decision pursuant to this by-law must disclose any and all conflicts of interest at the earliest possible opportunity.

24. A conflict of interest arises where a member of Council, or for the purposes of appeal, an Elder has a real or perceived conflict of interest.

25. For the purposes of this bylaw a conflict of interest means:

(a) the person being designated as a Dangerous Person is a family member, close relative, spouse or common law partner of the Councillor or Elder; or

(b) the individual has a financial, business, political or other conflict, competition or feud with the Councillor or Elder, or that Councillor's or Elder's immediate family member, close relative, spouse or common law partner.

26. Once a conflict of interest has been declared, the Councillor or Elder making the declaration must not be involved in making any decisions involving the individual who is the subject of the conflict.

Enforcement

27. An Officer may undertake any reasonable measure that is necessary to ensure compliance with this by-law.

Penalty

28. A person who violates any provision of this by-law commits an offence and is liable on summary conviction to a fine not exceeding $1,000.00, or to imprisonment for a term not exceeding thirty (30) days, or to both.

29. An Officer may lay a separate charge for each day an offence under this by-law is ongoing or for each separate offence.

30. In addition to all other penalties provided herein, any person causing damage or loss to any Reserve property as a result of an offence under this by-law will be responsible for the cost of repairing or replacing such damage or loss.

Civil Liability Unaffected

31. Nothing in this by-law affects the civil liability of a person who contravenes any provision of this by-law or the regulations and the question of liability for damages.

Severability

32. Should a court determine that a provision of this by-law is invalid for any reason, the provision shall be severed from the by-law and the validity of the remainder of the by-law shall not be affected.

By-Law Coming into Force

33. This by-law shall be published on the *First Nations Gazette*.

34. The Council shall be required to provide a hardcopy of the by-law to any person that requests a copy and has not before received a copy.

35. This by-law comes into force ten (10) days after the by-law has been published on *First Nations Gazette*.

THIS BY-LAW IS HEREBY made at a duly convened meeting of the Band Council of the Animakee Wa Zhing #37 this 12 day of December, 2019.

Voting in favour of the by-law are the following members of the Council:

Chief Jim Major

Councillor Donald Kavanaugh

Councillor Deanna Major

Councillor Lorraine Major

Councillor Linda McVicar

being the majority of those members of the Band Council of the Animakee Wa Zhing #37 present at the aforesaid meeting of the Council.

The quorum of the Council: 3 members.

Number of Council members present at the meeting: 5 members.

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations
Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by Animakee Wa Zhing #37 in the Province of Ontario at a meeting held on November 15, 2018.

- ***Animakee Wa Zhing #37 Financial Administration By-Law, 2018***

Dated at Ottawa, Ontario, this 22 day of February, 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

Animakee Wa Zhing #37
(formerly Northwest Angle #37 First Nation)
Forever The Sun Rises And the River Flows. (Treaty 3, 1873)

ANIMAKEE WA ZHING #37

FINANCIAL ADMINISTRATION BY-LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation 1

PART II - Interpretation and Application 1

PART III - Administration 4

DIVISION 1 - Council 4

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee 5

DIVISION 3 - Officers and Employees 9

DIVISION 4 - Conduct Expectations 12

PART IV - Financial Management 14

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets 14

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts 16

DIVISION 3 - Expenditures 17

DIVISION 4 - General Matters 19

DIVISION 5 - Borrowing 20

DIVISION 6 - Risk Management 22

DIVISION 7 - Financial Reporting 26

DIVISION 8 - Information and Information Technology 30

PART V - Capital Projects 31

PART VI - Miscellaneous 35

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest 40

PART I - Interpretation 40

PART II - Councillors and Committee Members 41

PART III - Officers and Employees 44

PART IV - Contractors 45

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the Council of a first nation may make by-laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of Animakee Wa Zhing #37 considers it to be in the best interests of the First Nation to make a financial administration by-law for such purposes which complies with the standards for financial administration laws established by the First Nations Financial Management Board under the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of Animakee Wa Zhing #37 enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This by-law may be cited as the *Animakee Wa Zhing #37 Financial Administration By-law, 2018*.

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this by-law:

"Act" means the *Indian Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 71;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Animakee Wa Zhing #37;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18; and

"special purpose report" means a report described in subsection 70.

(2) Except as otherwise provided in this by-law, words and expressions used in this by-law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this by-law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this by-law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this bylaw, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This by-law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this by-law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this by-law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this by-law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this by-law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this by-law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this by-law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6. If there is a conflict between this by-law and another First Nation law, other than a code, this by-law prevails.

Scope and Application

7. This by-law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this by-law.

(2) Subject to this by-law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this by-law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this by-law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members to the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If the Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) the Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings;

(b) on request of the chair, the Council must provide the chair with any materials or information provided to the Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

6

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Every Committee member who is permitted to participate in a decision, and is not in a conflict of interest, has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tie-breaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this by-law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(a) strategic plans, projections and priorities,

(b) operational plans, projections and priorities,

7

(c) business plans, projections and priorities, and

(d) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this by-law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this by-law under section 98 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

8

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this by-law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this by-law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 67, the quarterly financial statements required in section 68 and the draft annual financial statements required in section 69;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this by-law, any other applicable First Nation law and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this by-law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this by-law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(a) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(b) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(c) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this by-law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this by-law, the Act, and any other applicable First Nation law;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

12

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this by-law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this by-law, the Act and any other applicable First Nation law;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

13

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) In this section:

"natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value

(2) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(3) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the Council on the recommendation of the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 84.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30;

(b) subject to subsection (c), must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this by-law; and

(c) can authorize payment of money from the lands and resources account for any purpose for which Council has provided authorization by resolution, policy or directions.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this by-law.

No Expenditure Without Appropriation

34. Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation or is an authorized use of money in trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this by-law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this by-law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account, tangible capital asset reserve account, or lands and resources account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this by-law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this by-law, if the First Nation is authorized in this by-law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid

from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this by-law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing for New Capital Projects

52.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 87(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 87(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

53. Subject to this by-law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation.

Use of Borrowed Money

54.(1) Subject to this section, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 60(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

55. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

56. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

57.(1) The Council must establish policies or proceedures or give directions that limit or manage the risks associated with the First Nation carrying on for-profit activities.

Guarantees and Indemnities

58.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The Council must establish policies or proceedures or give directions respecting the granting of guarantees and indemnities, including any limits on amounts and any approvals required. Such policies, proceedures or directions must:

(a) specify circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designate the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specify any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specify the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

59.(1) Except as specifically authorized in this by-law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this by-law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

60.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the *First Nations Fiscal Management Act*.

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 61.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the *First Nations Fiscal Management Act* and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

61.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(a) the amounts loaned,

(b) the purposes of the loans,

(c) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(d) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

62.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this by-law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this by-law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

63.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

64.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 63 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

65.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

66. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Monthly Financial Information

67.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

68.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval, and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

69.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

70. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 61(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

71.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this by-law, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(a) In good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(b) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

72.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

73.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 70.

Review of Audited Annual Financial Statements

74.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

75.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(a) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(b) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(c) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

76.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 70, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

77.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

78.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this by-law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

79.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this by-law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

80.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Information Technology

81. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

82. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 86;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

83. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

84. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

85. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(a) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(b) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(c) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 88 for every capital project.

Life-cycle Management Program

86.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

33

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(a) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(b) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(c) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(a) each proposed replacement project and its schedule,

(b) the description of each asset to be replaced,

(c) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(d) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

87.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 86 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

88.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

89. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and the Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

90. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Land Management Obligations

91.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

92. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act*, the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

93.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this by-law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this by-law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this by-law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

94.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 93(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 93, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

95.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 93 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 93 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 93 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 93; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 93.

Liability for Improper Use of Money

96.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this by-law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

97.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation officials or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes to By-Law

98.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this by-law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this by-law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this by-law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this by-law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this by-law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

Coming into Force

99. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 23, 25, 26, 28, 66 – 69 and 71 – 75 come into force the day after this by-law is approved by the Minister under section 83 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 76 and 93 – 96 and the Schedule come into force on January 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this by-law come into force on a date or dates established by Council resolution.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 15 day of November 2018, at Kenora, in the Province of Ontario at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of Three (3) members of Council was present throughout.

Chief

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

39

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this by-law" means the Financial Administration By-Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this by-law.

(3) Sections 3 and 5 of this by-law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this by-law, the provision of this by-law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

40

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(a) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(b) normal exchanges common to business relationships, or

(c) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(a) normal exchanges common to business relationships, or

(b) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

44

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

ANIMAKEE WA ZHING #37

TRESPASSING BY-LAW

No. 01-2019

WHEREAS the Council of the Animakee Wa Zhing #37 ("AWZ") desires to establish a by-law to prohibit trespassing on the Reserve and to provide an enforcement mechanism for the removal and punishment of persons trespassing on the reserve or frequenting the reserve for prohibited purposes;

AND WHEREAS the AWZ Reserve land has been set apart for the use and benefit of AWZ members; and the exclusive use of the Reserve land for AWZ members is an inherent right and is an aboriginal and treaty right that is recognized and affirmed pursuant to subsection 35(1) of the *Constitution Act, 1982*;

AND WHEREAS the Council of AWZ has the inherent authority, protected and confirmed in Treaty Three, to govern its own affairs, including with respect to who may or may not enter their Reserve;

AND WHEREAS the Council of AWZ is empowered to make such by-law as a "council of a band" under the *Indian Act*, and any matter ancillary thereto pursuant to paragraphs 81(1)(p), (q) and (r) of the *Indian Act*;

AND WHEREAS it is deemed to be expedient and necessary, for the benefit, comfort, and safety of the inhabitants of the AWZ Reserve to provide for the removal and punishment of persons trespassing on the reserve or frequenting the reserve for prohibited purposes;

AND WHEREAS AWZ has a land regime based on custom and traditional land use and occupation; and any use or occupation of land on AWZ by a person that has not been approved of by the AWZ Council is deemed to be a trespass;

AND WHEREAS any person, other than AWZ members, who enters onto the Reserve land without the express authority of AWZ, is a trespasser and any implied or express invitation to him or her is revoked until he or she obtains the necessary authorization.

NOW THEREFORE the Council of Animakee Wa Zhing #37 hereby enacts By-law No. 01-2019.

Title

1. This by-law may be cited as the "Animakee Wa Zhing #37 Trespassing By-law".

Interpretation

2. In this by-law,

"**Council**" means the Council of the AWZ as defined in the *Indian Act*;

"**Animakee Wa Zhing #37**" or "**AWZ**" means the Animakee Wa Zhing #37 band, which is a band as defined by the *Indian Act*;

"**Member**" means a registered band member of Animakee Wa Zhing #37;

"**Minister**" means the Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada and Indigenous Services Canada;

"**Officer**" means any police officer, police constable or other person charged with the duty to preserve and maintain the public peace, or any person appointed by the Council for the purpose of maintaining law and order on the reserve

"**Person**" means any means any person, corporation, government agency, or other legal entity.

"**Reserve**" means the Reserve land of the Animakee Wa Zhing #37.

"**Trespass**" or "**Trespassing**" means the entry onto, or presence on or over (including airspace over), the Reserve by any person:

(a) banished from the Reserve by Council pursuant to this by-law;

(b) banished from the Reserve by Council pursuant to any other by-law of Animakee Wa Zhing #37;

(c) deemed by Council to be a danger to the Members;

(d) deemed by Council to be interfering with the Members' quiet enjoyment of the Reserve;

(e) without lawful justification;

(f) without an invitation from either the Council or a Member; or

(g) engaging in a Prohibited Activity on the Reserve.

Application

3. This by-law applies on the Reserve.

Compliance with Other Laws

4. Where any applicable federal or provincial law, act, regulation, or AWZ by-law applies to any matter covered by this bylaw, compliance with this by-law will not relieve the person from also complying with the provisions of any other applicable law, act, regulation, or by-law.

Trespass

5. No person shall Trespass on the Reserve.

6. Any person on the Reserve who is not a Member is presumed to be Trespassing, unless:

   (a) the person can show cause that they have a valid reason for being on the Reserve; or

   (b) the person is transiting through the Reserve and is not committing any Prohibited Activity pursuant to this by-law.

Parties to the Offence of Trespass

7. A person other than the Trespasser under this by-law, shall be guilty of Trespass under section 5 where that person is complicit in the commission of, or has facilitated, the Trespass by:

   (a) purporting to give the Trespasser permission to enter the Reserve where that person was not, at the relevant time, authorized to give the Trespasser permission to enter the Reserve;

   (b) being the employer of the Trespasser who directed or counseled the Trespasser to Trespass in the course of their duties as an employee;

   (c) being the principal of the Trespasser who directed or counseled the Trespasser to Trespass in the course of their role as an agent;

   (d) being a person in authority over the Trespasser who directed or counseled the Trespasser to Trespass; or

   (e) knowing that conduct would be a Trespass, assists a Trespasser with the means, tools or equipment to commit the Trespass.

8. A person may be a party to the Trespass whether or not the acts subsequent to entry exceeded the scope of such counseling, authorization, direction or assistance and whether or not any other individual was convicted under this by-law in respect of the same Trespass.

Prohibited Activities

9. (1) Where a person, other than a person referred to in subsection (2), conducts any of the following activities on the Reserve without prior written permission from the First Nation, they shall be deemed to be Trespassing on the Reserve:

(a) hunting, fishing or trapping;

(b) hawking or peddling of wares or merchandise;

(c) vandalism;

(d) loitering;

(e) soliciting financial assistance;

(f) soliciting or distributing alcohol or other substances that produce an intoxicating effect;

(g) photographing, interviewing or conducting research or surveys;

(h) distributing written materials;

(i) camping;

(j) operating an all-terrain vehicle (ATV) or snowmobile or other motorized or non-motorized vehicle;

(k) dumping refuse or waste;

(l) placing or abandoning any structure, object or material;

(m) allowing, encouraging or failing to prevent any domestic animal or invasive species in the person's possession to enter onto Reserve land;

(n) constructing any temporary or permanent structure;

(o) cutting trees, drilling, digging, removing natural materials or resources or otherwise disturbing the earth or natural environment; or

(p) any other activity that is prohibited by any applicable legislation or by-law of AWZ.

(2) Subsection (1) does not apply to:

(a) a Member who is conducting lawful activities in an authorized manner or location;

(b) a person on the Reserve who is not a Member but who has Council's authorization to be on the Reserve and is conducting themselves in accordance with Council's authorization;

(c) a person on the Reserve who is not a Member participating in public activities authorized by Council;

(d) a person who is not a Member but is a lawful resident on the Reserve who is conducting lawful activities in an authorized manner or location;

(e) a person on the Reserve who is not a Member but who holds a valid written licence or permit to conduct any activity referred to therein or is otherwise permitted by Council to conduct that activity; and

(f) an Officer in the course of his or her duties.

Enforcement

10. (1) An Officer may order any person who Trespasses on the Reserve to leave the Reserve immediately and may order any person who engages in a prohibited activity to cease immediately.

(2) Where a person who has been ordered to leave the Reserve fails or refuses to do so, an Officer may take such reasonable measures as may be necessary to remove the person from the Reserve.

(3) A person who fails or refuses to comply with an order made under subsection (1) to leave the Reserve, or who resists or interferes with an officer acting under subsection (2), commits an offence and any Officer may take such reasonable measures as may be necessary to remove the person from the Reserve.

Penalty

11. A person who violates any provision of this by-law commits an offence and is liable on summary conviction to a fine not exceeding $1,000.00 or to imprisonment for a term not exceeding thirty (30) days, or to both.

12. An Officer may lay a separate charge for each day an offence under this by-law is ongoing or for each separate offence.

13. The Council may banish from the Reserve any individual who violates any provision of this by-law, in accordance with the provisions provided herein.

14. In addition to all other penalties provided herein, any person causing damage or loss to any Reserve property as a result of an offence under this by-law will be responsible for the cost of repairing or replacing such damage or loss.

Notice

15. A person has notice not to Trespass or engage in a specific activity when he or she has been given notice by Council or by an Officer.

16. Any person entering the Reserve is presumed to have received notice of this by-law.

17. Notice under this Part may be given:

    (a) Orally;

    (b) In writing;

    (c) Through a band council resolution;

    (d) By means of signs posted so that a sign is clearly visible in the daylight under normal conditions from the approach to an ordinary point of access to the Reserve or to a specific location on the Reserve; or

    (e) By means of a marking system set out in section 19.

18. A sign naming an activity or showing a graphic representation of an activity with an oblique line drawn through the representation is sufficient for the purpose of giving notice that the activity is prohibited.

19. Markings made and posted in accordance with this section are sufficient for the purpose of giving notice:

    (a) Red markings made and posted in accordance with subsections (c) and (d) are sufficient for the purpose of giving notice that attendance at a specific activity are prohibited for any person other than a Member or invited guest;

    (b) Yellow markings made and posted in accordance with subsections (c) and (d) are sufficient for the purpose of giving notice that entry is prohibited except for the purpose of certain activities and shall be deemed to be notice of the activities permitted;

    (c) Marking under this section shall be at least a size that ten centimeters in diameter circle can be fit within it; and

    (d) Markings under this section shall be placed so that they are clearly visible in daylight under normal conditions from the approach to each ordinary point of access to the premises to which it applies.

Council Authority

20. Council may make a resolution setting out the rules and regulations for the use of any premises on community land, including arenas, community halls, recreational facilities, pools, baseball and soccer fields, schools, health clinics and similar premises.

21. Council may make a resolution providing that a person who breaches a resolution, rule, regulation or the terms of any permit authorized under this section, or who is charged with a violation of this by-law, is banned from entering onto or remaining on the Reserve for such period of time as set out in the resolution.

22. Council may prohibit, by resolution, entry or activity on premises located on community land, provided that notice is given that the entry to the premises is prohibited or one or more activities are prohibited on the premises.

23. Council may regulate, by resolution, the hours or seasons in which premises located on community land may be used for specific purposes, impose limits on the activities to be engaged in and may impose a requirement for a permit to engage in such activities or purposes.

Banishment

24. This provision applies to any person on the Reserve, whether they are a Member or not.

25. The Council may banish any individual who violates any provision of this by-law, in accordance with the provisions herein.

26. The Council may choose to banish an individual from the Reserve, or from specified buildings or locations on the Reserve, subject to the provisions of this by-law.

27. The Council may choose to banish an individual permanently or for a specified period of time from the Reserve.

28. A banishment under this by-law shall be conducted by way of a band council resolution, notifying the individual of their prohibited conduct and the duration of their banishment.

29. The Council may banish an individual under this by-law whether or not the individual was convicted of an offence under this by-law.

30. The Council shall make best efforts to effect service of resolutions made pursuant to this section, shall arrange for all such resolutions to be posted on the Reserve, and shall inform Officers of such resolutions in a timely manner.

Civil Liability Unaffected

31. Nothing in this by-law affects the civil liability of a person who contravenes any provision of this by-law or the regulations and the question of liability for damages.

Severability

32. Should a court determine that a provision of this by-law is invalid for any reason, the provision shall be severed from the by-law and the validity of the remainder of the by-law shall not be affected.

By-law Coming into Force

33. This by-law shall be published on the *First Nations Gazette*.

34. The Council shall be required to provide a hardcopy of the by-law to any person that requests a copy and has not before received a copy.

35. This by-law comes into force ten (10) days after the by-law has been published on the *First Nations Gazette*.

THIS BY-LAW IS HEREBY made at a duly convened meeting of the Band Council of the Animakee Wa Zhing #37 this 12 day of December, 2019.

Voting in favour of the by-law are the following members of the Council:

Chief Jim Major

Councillor Donald Kavanaugh

Councillor Deanna Major

Councillor Lorraine Major

Councillor Linda McVicar

being the majority of those members of the Band Council of the Animakee Wa Zhing #37 present at the aforesaid meeting of the Council.

The quorum of the Council: 3 members.

Number of Council members present at the meeting: 5 members.

Québec

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

Je, Ministre d'Affaires autochtones et du Nord canadien, PAR LA PRÉSENTE APPROUVE, en vertu de l'article 83 de la Loi sur les Indiens, le règlement administratif, adopté par la Nation Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam, dans la province de Québec, par une assemblée tenue le 26ème jour de février 2019.

Taux Annuel du Règlement administratif sur la fiscalité foncière d'Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam – Numéro 2, 2019

Daté à Ottawa, Ontario, le 27 jour de MAI 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., C.P., députée

Canada

Innu Takuaikan
Uashat mak Mani Utenam

Résolution

N° séquentiel
18/19/93

Date de l'assemblée dûment convoquée :
26 février 2019

Province
Québec

N° de référence du dossier :

TAUX ANNUEL DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF SUR LA FISCALITÉ FONCIÈRE D'INNU-TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM – NUMÉRO 2, 2019

ATTENDU QU': *Innu-Takuaikan Uashat mak Mani-utenam* (la « Bande ») a promulgué un *Règlement administratif sur la fiscalité foncière d'Innu-Takuaikan Uashat mak Mani-utenam* le 17 octobre 1994, l'a amendé le 26 mars 1995 et l'a adopté le 20 novembre 1995; et

ATTENDU QU': En vertu de l'article II (1) du *Règlement administratif sur la fiscalité foncière d'Innu-Takuaikan Uashat mak Mani-utenam*, il est nécessaire qu'*Innu-Takuaikan Uashat mak Mani-utenam* promulgue un règlement administratif établissant, imposant et levant un impôt foncier pour chaque classe d'immeuble.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mathieu Mckenzie

APPUYÉ PAR : William Fontaine

ET RÉSOLU :

- Que l'annexe « A » jointe, est déclarée faire partie intégrante du présent règlement administratif; et
- Qu'en vertu de l'application des articles II (1), II (2), II (3) du *Règlement administratif sur la fiscalité foncière d'Innu-Takuaikan Uashat mak Mani-utenam*, il est, par les présentes, établi, imposé et levé pour l'année 2019, les taux de taxes foncières suivants, nommément pour chaque classe d'immeuble, le taux de taxe foncière indiqué à la colonne 4 de l'annexe « A » pour chaque classe d'immeuble retrouvée à la colonne 3 du même document; et
- Que ce règlement administratif peut être cité comme étant « *Les taux annuels du règlement administratif sur la fiscalité foncière d'Innu-Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam - numéro 2, 2019* »; et
- Ce règlement prend force et effet immédiatement après son approbation par le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Quorum : 5

(Chef)

(Conseiller) (Conseiller) (Conseiller)

(Conseiller) (Conseiller) (Conseiller)

(Conseiller) (Conseiller)

205, BOUL. DES MONTAGNAIS, C.P. [illegible], LES ÎLES QC G4H 4L9 - TÉL. : 418 962-[illegible] - TÉLÉC. : 418 962-0937

ANNEXE "A"
CLASSE ET TAUX DE TAXATION FONCIÈRE

COLONNE 1 SECTEUR	COLONNE 2 NOM DE LA RÉSERVE	COLONNE 3 CLASSE D'IMMEUBLE	COLONNE 4 TAUX DE TAXE FONCIÈRE 2019
UASHAT	Réserve Uashat Numéro: 027	1. Résidentiel	0,9519
		2. Services publics	3,0852
		3. Terrains non-aménagés	0,9519
		4. Industries principales	3,4844
		5. Industries légères	3,0852
		6. Entreprises	3,0852
		7. Terrains aménagés	0,9519
		8. Loisirs et but non-lucratif	0,9519
MANI-UTENAM	Réserve Mani-Utenam Numéro: 027A	1. Résidentiel	0,9314
		2. Services publics	3,0647
		3. Terrains non-aménagés	0,9314
		4. Industries principales	3,4639
		5. Industries légères	3,0647
		6. Entreprises	3,0647
		7. Terrains aménagés	0,9314
		8. Loisirs et but non-lucratif	0,9314

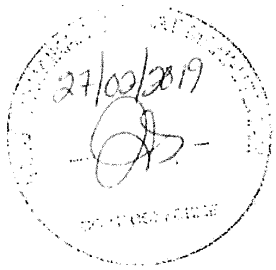

Ministre des
Relations Couronne-Autochtones

Minister of
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

Je, Ministre des Relations Couronne-Autochtones, PAR LA PRÉSENTE APPROUVE, en vertu de l'article 83 de la Loi sur les Indiens, le règlement administratif, adopté par la Nation Innu de Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam, dans la province de Québec, par une assemblée tenue le 5èime jour de septembre 2018.

- ***Règlement administratif modifiant le Règlement n° 2006-01 sur l'imposition des compagnies de telecommunication, de gaz, et d'énergie électrique à Uashat mak Mani-Utenam afin de faciliter sa mise en application***

Daté à Ottawa, Ontario, le 7 jour de février 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., C.P., députée

Canada

INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NO._____

Un règlement administratif modifiant le Règlement n° 2006-01 sur l'imposition des compagnies de télécommunication, de gaz, et d'énergie électrique à Uashat mak Mani-Utenam afin de faciliter sa mise en application

---

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la *Loi sur les indiens*, une bande peut, sous réserve de l'approbation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, adopter des règlements pour l'imposition de taxes à des fins locales sur les immeubles situés dans les réserves, ainsi que sur les droits affectant ceux-ci, notamment sur les droits d'occupation, de possession et d'usage ;

ATTENDU QUE le *Règlement n° 2006-01 sur l'imposition des compagnies de télécommunication, de gaz, et d'énergie électrique à Uashat mak Mani-Utenam* (le « *Règlement t.g.e.* », ci-joint comme Annexe « A » à la présente résolution) a été adopté par le Conseil lors d'une réunion dûment convoquée le 7 mars 2005 ;

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a approuvé ce *Règlement t.g.e.* le 7 décembre 2006 ;

ATTENDU QUE le *Règlement t.g.e.* est entré en vigueur sur approbation par le ministre ;

ATTENDU QUE Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (« ITUM ») a adopté le *Règlement t.g.e.* dans l'exercice exprès de ses droits aux termes de l'article 83 de la *Loi sur les indiens* ;

ATTENDU QUE, selon l'article 83 de la *Loi sur les indiens*, le *Règlement t.g.e.* doit prévoir une procédure de contestation des évaluations en matière de taxation ;

ATTENDU QUE ITUM applique le *Règlement t.g.e.* aux contribuables depuis 2011, notamment en évaluant leurs immeubles situés dans les réserves, ainsi que les droits affectant ceux-ci, et en leur envoyant des avis d'imposition, le tout conformément au *Règlement t.g.e.* ;

ATTENDU QU'en vertu de l'expérience acquise dans l'application du *Règlement t.g.e.*, ITUM estime qu'un appel à la Cour supérieure du Québec serait la procédure de contestation des avis d'imposition la plus juste, la plus efficace et la moins coûteuse pour les contribuables et pour ITUM ;

ATTENDU QUE ITUM souhaite apporter quelques autres modifications mineures au *Règlement t.g.e.* afin d'uniformiser son texte et de faciliter sa mise en application ;

ATTENDU QUE les modifications proposées au *Règlement t.g.e.* ont été soumises à Commission de la fiscalité des premières nations et que, suite à son examen, la Commission a conclu que les modifications proposées ne sont pas importantes ;

IL EST RÉSOLU QUE ITUM, dans l'exercice de ses droits prévus à l'article 83 de la *Loi sur les indiens*, adopte le règlement administratif modificatif qui suit afin de modifier le *Règlement t.g.e.* de la façon suivante :

1. **L'article 2 est modifié par l'ajout, après la définition de « consommateur », de la définition suivante :**

   « « droit afférent » Droit sur un immeuble, notamment un droit de propriété, d'occupation, de possession ou d'usage; ».

2. **Le paragraphe 3(1) est modifié par le remplacement des mots « biens ou droits de propriété » par les mots** « immeubles et droits afférents ».

3. **Le paragraphe 4(1) est modifié par le remplacement des mots « droits de propriété » par les mots** « immeubles et droits afférents ».

4. **Le paragraphe 4(1) est modifié par le remplacement des mots « des revenus bruts que cette compagnie reçoit des réserves » par les mots** « du revenu brut gagné dans les réserves par la compagnie ».

5. **Le paragraphe 4(2) est modifié par la suppression des mots « qui possèdent, dirigent ou exploitent un réseau dans les réserves » et par la suppression des mots « ainsi qu'un calcul du revenu imposable ».**

6. **Le paragraphe 4(2) est modifié par le remplacement des mots « reçus des » par les mots** « gagnés dans les ».

7. **Le paragraphe 4(3) est modifié par le remplacement des mots « droits de propriété » par les mots** « immeubles et droits afférents ».

8. **Le paragraphe 4(6) est modifié par la suppression des mots « sur les revenus bruts » et par le remplacement des mots « biens ou droits de propriété » par les mots** « immeubles et droits afférents ».

9. **Le paragraphe 5(4) est modifié par le remplacement des mots « du Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam au plus tard le 1er avril de chaque année » par les mots** « de Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam pour chaque année d'imposition ».

10. **Le sous-paragraphe 5(4)b) est modifié par le remplacement des mots « en cours » par les mots** « d'imposition ».

11. **Le paragraphe 5(6) est modifié par l'ajout, après les mots « représentation des faits », du mot** « , notamment » **et par l'ajout d'une virgule,** « , », **après le mot « volontaire ».**

12. **Le paragraphe 5(7) est modifié par la suppression de ce qui suit : « qui possèdent, dirigent ou exploitent un réseau dans les réserves ».**

13. **Le paragraphe 6(1) est modifié par le remplacement des mots « demeurent impayées après le 31 décembre de l'année pendant laquelle elles ont été imposées » par les mots** « sont échues et exigibles ».

14. **Le paragraphe 6(2) est modifié par le remplacement des mots « de propriété » par le mot** « afférents ».

15. **Le paragraphe 7(1) est modifié par l'ajout d'une virgule,** « , », **après le mot « électrique » et par la suppression de ce qui suit : « qui possèdent, contrôlent ou exploitent un réseau dans les réserves ».**

16. **Le paragraphe 7(2) est modifié par la suppression de ce qui suit : « qui possèdent, dirigent ou exploitent un réseau dans les réserves ».**

17. **L'article 8 est remplacé par ce qui suit :**

« APPEL

8. (1) À moins qu'une personne visée par un avis d'imposition n'interjette appel conformément au présent article, un avis d'imposition établi en vertu du présent règlement est valide et oblige la personne visée.

(2) Une personne visée par un avis d'imposition émis en vertu du présent règlement peut interjeter un appel de l'avis d'imposition en déposant un avis d'appel devant la Cour supérieure du district judicaire de Mingan. Cet appel doit être intenté dans les 30 jours suivant l'expédition par la poste de l'avis d'imposition.

(3) Pour des fins de clarté, les motifs d'opposition qu'une personne visée par un avis d'imposition doit soulever par le dépôt d'un avis d'appel conformément au paragraphe 8(2), comprennent :

a) son assujettissement à la taxe;
b) le calcul du revenu brut gagné dans les réserves;
c) le montant de la taxe calculé;
d) toute prétendue erreur ou omission. »

Le présent règlement administratif modificatif est par les présentes adopté par le Conseil lors d'une réunion dûment convoquée ce 5 jour du mois de Septembre 2018.

Chef

Conseiller

Conseiller

Conseiller

Conseiller

Conseiller

Conseiller

Conseiller

Conseiller

Conseiller

DRINKING WATER PROTECTION LAW

LAW NO. 2019-02

[Short title: "*Drinking Water Law*"]

Date enacted: June 18, 2019
Coming into force: June 18, 2019

WHEREAS the Listuguj Mi'gmaq Government is committed to ensuring the health and safety of community members living in the community;

WHEREAS the Listuguj Mi'gmaq Government wishes to adopt a Law establishing an effective system designed to ensure the protection of community drinking water and free access thereto for all community members;

WHEREAS the Listuguj Mi'gmaq Government has the authority to make such laws based on its inherent right to self-government and self-determination, as recognized and affirmed under section 35 of the *Constitution Act 1982*;

WHEREAS articles 3, 4, 26, 29 and 34 of the *United Nations Declaration on the rights of Indigenous Peoples* ("UNDRIP") recognize the right of the Mi'gmaq of Listuguj, as represented by the Listuguj Mi'gmaq Government, to autonomy and self-government in matters relating to their internal and local affairs in the exercise of their right to self-determination, the right to own, use, develop and control water supplies on their community lands;

NOW, THEREFORE, the Council of Listuguj Mi'gmaq Government hereby makes the following Law:

1. TITLE

1.1. This Law may be called the "Listuguj Drinking Water Protection Law".

2. DEFINITIONS

2.1. In this Law,

"**Annual Drinking Water Report**" means a report prepared on an annual basis by a Drinking Water Officer pursuant to section 4.6 (d) of this Law;

"**Community**" means the Listuguj Mi'gmaq First Nation;

"**Council"** means the elected members of the Council of the Listuguj Mi'gmaq Government, including Chief and Councillors;

"**drinking water**" means water intended for ingestion by human beings for drinking, bathing or food preparation;

"**Drinking Water Officer**" means an official appointed under section 4.9 of this Law by LMG;

"**Drinking Water Advisory Committee**" means the Drinking Water Advisory Committee appointed by the Council pursuant to section 4.2 of this Law;

"**Listuguj Lands**" means any Listuguj Mi'gmaq First Nation land in which all members have a common interest;

"**LMG**" means Listuguj Mi'gmaq Government;

"**Member"** means a registered member of Listuguj Mi'gmaq First Nation;

"**Order-in-Council**" means a resolution in writing of the Council, passed by the majority of the Council members present at a meeting duly convened at which the quorum is present;

"**Person**" means an individual, corporation, enterprise, firm, association, syndicate or partnership, established or present on Listuguj Lands;

"**Public Health Authority**" means the director of Listuguj Community Health Services;

"**Resident"** means any individual who lawfully resides on Listuguj Lands, in accordance with the Listuguj Residency and Trespassing Law;

"**Risk Analysis"** means the review of risks associated with a particular event or action in relation to community drinking water that is analyzed on a quantitative and qualitative basis as a component of risk management;

"**Risk Management Plan**" means the forecasting and evaluation of risks with the identification of procedures to avoid or minimize their impact;

"**Water Supply System**" means the existing general water distribution system throughout Listuguj Lands;

"Wellhead Protection Zone" means the subsurface land area regulated to prevent contamination of a well or well-field supplying a public water system.

3. APPLICATION

3.1. This Law applies to all water sources and supplies within Listuguj Lands, excluding private wells or water supplies constructed by Residents for their personal use.

4. ENFORCEMENT AUTHORITIES

LMG

4.1. LMG shall act as the administrative enforcement authority that safeguards the interest, benefit and well-being of Residents in regards to clean and safe drinking water, notably by:

a. enacting, modifying, reviewing and administering activities in relation to maintaining a clean and safe source of drinking water for Residents;

b. acting as the water supplier;

c. taking the necessary actions based on information and recommendations provided by:

i. the Public Health Authority; and,

ii. the Drinking Water Officer;

d. engaging with available federal government services, where necessary, to ensure proper and timely drinking water monitoring.

Drinking Water Advisory Committee

4.2. The Drinking Water Advisory Committee shall be established by Order-in-Council and shall assume the following functions in an advisory capacity:

a. overseeing and reviewing activities throughout the Community that adversely or positively affect the health and safety of the Water Supply System;

b. working in conjunction with the Public Health Authority and LMG to maintain and ensure Residents' access to clean drinking water;

c. advising on the appointment of the Drinking Water Officer; and,

d. making any other decisions deemed necessary to ensure the proper implementation and fulfill the purpose of this Law.

4.3. The Drinking Water Advisory Committee shall consist of five (5) members, to be appointed by Order-in-Council.

4.4. To be appointed as such, a member of the Drinking Water Advisory Committee should be familiar with the current state of Community drinking water sources and supplies and with the Community environmental issues.

4.5. LMG and the Public Health Authority shall determine the eligibility criteria for Drinking Water Advisory Committee members. Priority shall be given to Community Members. In the absence of duly qualified and experienced Members, non-Members may be appointed, should they be knowledgeable of the current state of Community drinking water sources and supplies and with Community environmental issues.

4.6. Members of the Drinking Water Advisory Committee shall be appointed for a term of two (2) years, with the possibility of renewal for additional terms.

4.7. At all times, the Council retains the authority to replace any member of the Drinking Water Advisory Committee if the member resigns or becomes unable or unfit to assume its functions.

4.8. Unless a member of the Drinking Water Advisory Committee is an employee of LMG, the Council shall provide them with an honorarium for their attendance at meetings or expenses incurred in carrying out their functions.

Drinking Water Officer

4.9. A Drinking Water Officer is responsible for the monitoring and maintenance of the Community's drinking water supplies and system under the direction of LMG, including:

a. monitoring levels of potential contaminants within the Water Supply System;

b. ensuring that maintenance is performed as required;

c. taking all necessary actions to mitigate potential risks and damages relating to the occurrence of a public health hazard; and,

d. preparing an Annual Drinking Water Report to be submitted to the Council on or before April 30th of each year detailing the health and status of drinking water-related measurements and supply system.

4.10. The Council shall appoint one or more Drinking Water Officer(s), as need be, by Order-in-Council. At any point of time, there should be at least one Drinking Water Officer in function.

4.11. To be appointed as such, a Drinking Water Officer should be:

a. familiar with Community drinking water sources and supplies and Community environmental issues; and,

b. duly trained and qualified as a "Drinking Water Quality Monitor" in accordance with the standards of Indigenous Services Canada's Community-based Water Monitor Program.

4.12. The functions of a Drinking Water Officer shall be carried out by an existing LMG employee. The new functions and additional responsibilities shall result in an increase in salary and adjustment of other work conditions in accordance with the relevant LMG human resources policies.

5. DRINKING WATER SUPPLY

Water Supply System Must Provide Potable Water

5.1. LMG, as the water supplier, must ensure that all Residents have access to safe drinking water through the existing Water Supply System, with no obligation to extend or otherwise modify the existing system, and that the drinking water taken from the existing Water Supply System is:

a. potable, and,

b. meets any additional requirements established by the Public Health Authority in the exercise of its duties.

Monitoring Requirements

5.2. LMG, as the water supplier, must:

a. monitor drinking water sources, the water made available to the Residents through the Water Supply System;

b. require regularly scheduled sampling and testing of drinking water to be carried out by or as directed by the Drinking Water Officer;

c. instruct the Drinking Water Officer to ensure that any monitoring activity under this section be conducted in accordance with the standards and requirements of applicable regulations; and,

d. ensure that the results from monitoring analysis are included in the Annual Drinking Water Report.

5.3. If LMG is notified or otherwise made aware of a monitored parameter indicating that the Water Supply System fails to meet an established standard, regulation or recommendation, LMG shall:

a. give immediate notice to the Drinking Water Officer and the Public Health Authority, and,

b. notify the Residents as early as possible by all available means, notably public notices at LMG offices, radio, local papers and social media.

Monitoring

5.4. The Drinking Water Officer should take all necessary measures to establish and maintain an inventory of potential sources of water contamination in the Wellhead Protection Zone surrounding production wells and make it available to the Residents. Potential sources of water contamination include but are not limited to:

a. Oil and Petroleum Product Tanks or Reserves;

b. Septic Tanks;

c. Chlorine Products; and,

d. Pesticides.

5.5. The Drinking Water Officer shall work with the Public Health Authority to implement a monitoring, inspection, maintenance and repair plan for the Water Supply System to maintain an adequate level of safety and accessibility of drinking water.

5.6. Any Person having added or removed a potential source of water contamination to the Water Supply System or any other source of drinking water, or having been otherwise exposed to a potential source of water contamination, is required to notify LMG as soon as possible of the incident, regardless of its causes, nature and scope.

Public notice of threats to Drinking Water

5.7. The Drinking Water Officer, in consultation with the Public Health Authority, may recommend LMG to give public notice to the Community, if:

a. the Drinking Water Officer receives a monitoring analysis report that indicates a significant rise in contaminants in the Water Supply System or other drinking water source;

b. the Drinking Water Officer receives notice that the Water Supply System is malfunctioning or is not meeting established standards;

c. the Drinking Water Officer is of the view that specific maintenance activities should be conducted;

d. the Drinking Water Officer considers that there is, was or may be a threat to any drinking water provided by the Water Supply System; or,

e. any other situation which requires notifying Residents of existing or potential risks.

5.8. Any and all potential hazards, as they relate to the Water Supply System or other drinking water sources, must be immediately communicated by a Drinking Water Officer to the Residents.

6. WATER SUPPLY SYSTEM ASSESSMENT

Water Supply System Assessments

6.1. LMG, in consultation with the Public Health Authority, shall prepare a written assessment of the Water Supply System once every two (2) years, or earlier if justifiably required by the Drinking Water Advisory Committee upon recommendation by the Drinking Water Officer.

6.2. The purpose of the assessment is to identify and assess:

a. the sources of drinking water provided by the Water Supply System;

b. land use and other activities or conditions that may affect drinking water sources and supplies, including the Water Supply System;

c. the Water Supply System and its treatment and operation;

d. monitoring requirements for the water sources and supplies; and

e. threats to drinking water and threats to the Water Supply System.

Authority Over Water Supply System Assessments

6.3. Should the Drinking Water Officer recommend an assessment prior to the scheduled assessment, he/she must have sufficient reasons to believe that an assessment is imminently necessary to prevent risks and/or avoid further threats to the Community drinking water.

6.4. Should a scheduled assessment fail to occur, the Drinking Water Advisory Committee or the Drinking Water Officer must issue a reminder to LMG, reiterating the need for an updated assessment.

Scope of Water Quality Assessments

6.5. The Drinking Water Advisory Committee and the Drinking Water Officer may expand the scope of an assessment, but may not limit or remove items to be assessed within the original scope of an assessment.

6.6. The preparation process, form, content, area of coverage and allotted time for the completion of an assessment is to be determined by the Drinking Water Advisory Committee and may be expanded further by LMG to ensure the health and safety of Community drinking water, including the drinking water obtained from sources other than the Water Supply System.

6.7. The Drinking Water Advisory Committee and the Drinking Water Officer shall notify LMG of the necessity to expand scope of an assessment at the earliest opportunity and before the Public Health Authority is required to proceed with the assessment.

Notice to Community Members and Residents

6.8. When the Public Health Authority is required to prepare an assessment, a four (4) month notice must be given to the Community and a Community meeting must be held or the matter raised at the following Community meeting, in order to collect Community input relating to existing drinking water-related issues and concerns.

6.9. LMG must make the results of any assessment made under this Law available to Members and Residents through established means of communications, such as LMG website, social media and print.

7. DRINKING WATER PROTECTION

Guidelines Respecting Drinking Water Protection

7.1. LMG may establish:

a. guidelines and/or quality assurance standards;

b. directives for maintenance and/or Water Supply System modernization measures, to be applied and implemented by the Drinking Water Officer and other officials, in fulfilling their duties or functions under this Law;

c. operational directives and measures regarding emergency situations where the intervention of other qualified specialists, such as Environmental Health Officers or other Certified Public Health Inspectors of Indigenous Services Canada, or a technical firm or expert in the field of water protection, may be required.

7.2. The requirements of this Law are to be interpreted as constantly evolving in order to maintain the most updated standards, technologies and best practices in relation to drinking water.

Designated Protection Areas

7.3. Designated Protection Areas include:

a. the Bacteriological Protection Area;

b. the Virological Protection Area;

c. the Environmental Protection Area; and

d. the Well Capture Zone,

as appear in the map attached hereto as "Appendix A".

7.4. The Drinking Water Officer should ensure that Designated Protection Areas are duly identified by signage as being monitored and/or protected, in accordance with the instructions of the Public Health Authority.

Hazard Management and Prevention

7.5. The Drinking Water Officer may make a preventative order under this Law if she or he has reasons to believe that:

a. a drinking water health hazard is likely to exist; or,

b. there is a significant risk of an imminent drinking water health hazard.

7.6. A preventative order issued under this Law is directed to any Person(s):

a. whose action or omission, such as a failure to report the presence of hazardous materials or spills of hazardous materials, resulted in or significantly contributed to the drinking water health hazard or risk as per a written report of the Drinking Water Officer; or,

b. having possession, charge or control of a condition or thing that, as per the written report of the Drinking Water Officer, caused or significantly contributed to a drinking water health hazard or risk.

7.7. The preventative order must be served to the Person(s) to whom it is directed and may require the relevant Person(s) to undertake the following at their own expense, depending on the circumstances:

a. provide the Drinking Water Officer all information relating to the conditions or activities having resulted in or contributed to the drinking water health hazard or risk;

b. undertake investigations, tests, surveys and any other activities the Drinking Water Officer considers necessary to assess and determine how to address or prevent the drinking water health hazard and report the results to the Drinking Water Officer;

POLITIQUE SUR LE REGISTRE DES TEXTES LÉGISLATIFS PRIS EN VERTU DE LA LOI SUR LA GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS (2019)

PARTIE I

PRÉAMBULE

ATTENDU :

A. que la Commission établit des politiques pour favoriser la réalisation de ses objectifs stratégiques et l'aider à s'acquitter des obligations que lui impose la *Loi sur la gestion financière des premières nations*;

B. que le paragraphe 31(4) de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* exige que la Commission tienne un registre de tous les textes législatifs qu'elle agrée et de tous les textes législatifs sur la gestion financière pris en vertu de l'article 9 de la Loi.

PARTIE II

OBJET

La présente politique a pour objet d'établir les politiques et les procédures applicables à la tenue et au fonctionnement du registre de la LGFPN et à l'enregistrement à ce registre des textes législatifs des premières nations édictés et agréés en vertu de la Loi.

PARTIE III

APPLICATION

La présente politique s'applique à l'enregistrement au registre de la LGFPN de tous les textes législatifs sur les recettes locales agréés par la Commission et de tous les textes législatifs sur la gestion financière agréés par le Conseil.

PARTIE IV

TITRE

La présente politique peut être citée sous le titre : *Politique sur le registre des textes législatifs pris en vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations (2019).*

PARTIE V

DÉFINITIONS

Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente politique.

« Commission » La Commission de la fiscalité des premières nations constituée en vertu de la Loi.

« Conseil » Le Conseil de gestion financière des premières nations constitué en vertu de la Loi.

« Loi » La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, L.C. 2005, ch. 9, ainsi que les règlements pris en vertu de cette loi.

« première nation » Bande dont le nom figure à l'annexe de la Loi.

« registraire de la LGFPN » La personne désignée par la Commission à titre de registraire de la LGFPN.

« registre de la LGFPN » Lieu de conservation physique et électronique des textes législatifs édictés en vertu de la Loi et des dossiers de renseignements se rapportant à ceux-ci.

« texte législatif » Texte législatif sur les recettes locales ou texte législatif sur la gestion financière.

« texte législatif sur la gestion financière » Texte législatif édicté en vertu de l'article 9 de la Loi.

Sauf disposition contraire de la présente politique, les termes utilisés dans celle-ci s'entendent au sens de

a. the purpose of the plan;

b. issues to be addressed;

c. a process for Community consultation;

d. a timeline for completing the plan;

e. a summary of additional measures to be taken, including whether changes are required to the Water Supply System, such as measures respecting the water source, intake, treatment, storage and distribution;

f. an indication of whether the operating of the Water Supply System should include additional provisions with respect to monitoring standards and other requirements; and,

g. due consideration of the economic and social costs and benefits of addressing threats and risks through treatment, source protection and other means.

8.5. LMG may extend the time for completing a proposed drinking water protection plan, upon recommendation of a technical firm or expert in the field of water protection, if:

a. the proposed extensions are justifiable due to unforeseen circumstances or information uncovered throughout the process; and/or,

b. an imminent health hazard risks requires immediate maintenance or remediation.

Drinking Water Officer Authority in the Planning Process

8.6. During the development of a proposed drinking water protection plan, the Drinking Water Officer and the established technical advisory committee may:

a. undertake investigations, tests and surveys that they believe to be advisable;

b. authorize investigations, tests and surveys to be undertaken; and,

c. advise LMG if the protection planning in progress fails to adhere to the norms and standard established by industry best practices.

Review and Approval of a Drinking Water Protection Plan

8.7. Upon completion, the proposed drinking water protection plan must be submitted to LMG who shall consult with the Community, including the Drinking Water Advisory Committee and the Drinking Water Officer for its review.

8.8. The Drinking Water Advisory Committee will be given sixty (60) days to conduct reviews and make recommendations to LMG for purposes of adopting the proposed drinking water protection plan.

8.9. The Drinking Water Advisory Committee may seek an extension of delay if the circumstances are deemed justifiable by LMG.

8.10. The plan may be approved in whole or in part by Order-in-Council of LMG. Unapproved parts or sections of the drinking water protection plan may be:

a. postponed to be addressed in the following Water Supply System Assessment; or,

b. removed for reasons such as, but not limited to:

i. low level of risk;

ii. lack of financial practicability;

iii. lack of social or health benefits; and/or

iv. futility of action.

Should a part or section of the drinking water protection plan describe the potential for a health hazard, it may not be removed.

Issues pertaining to Residents' health and safety in relation to drinking water are to be addressed immediately.

9. PROHIBITIONS AND RESTRICTIONS

Prohibition against contaminating Drinking Water or tampering with Drinking Water Supply System

9.1. No Person shall:

a. introduce anything or cause or allow anything to be introduced into the Water Supply System, or any other drinking water source or well recharge zones adjacent to a drinking water source;

b. engage in any activities that may threaten the health of the Water Supply System or any other drinking water source;

c. destroy, damage or tamper with any part of the Water Supply System; or,

d. open, close or modify in any way any part of the Water Supply System without the supervision of the Drinking Water Officer,

9.2. The prohibitions listed above do not apply:

a. if they occur in the course of and as a result of the proper operation, maintenance or repair of the Water Supply System or the treatment of drinking water therein; or,

b. if the activity is authorized by LMG or required under an LMG law or by-law;

Prohibition Against Natural Resource Drilling

9.3. Under no circumstances is a Person permitted to:

a. conduct a survey of public water supplies, wells, reservoirs and other water sources;

b. drill or extract natural resources including oil, gas and minerals, in the proximity of the Water Supply System or its sources, Designated Protection Areas or other designated areas where drinking water intersects with other bodies of water.

Housing and Infrastructure Developments

9.4. Unless otherwise provided by a specific Order-in-Council in each case, there shall be no further housing or infrastructure developments within a two-hundred (200) metre radius of the Designated Protection Areas and the main drinking water sources.

9.5. LMG may exceptionally authorize such development in the areas described in section 9.4 of this Law after:

a. having taken into consideration the recommendations made by a certified environmental consulting professional upon conduction of an adequate Risk Analysis;

b. having been advised by the Drinking Water Advisory Committee on potential impacts of the proposed development;

c. having determined that the development project is of minimal risk for the Community drinking water; and,

d. if such determination cannot be made with reasonable certainty, having put in place an adequate Risk Management Plan for a period of at least five (5) consecutive years.

9.6. For greater certainty, LMG shall not be responsible for accommodating Residents using or planning to use private wells or water supplies constructed by Residents for their personal use, and has no obligation regarding their maintenance and protection.

9.7. Sections 9.4 to 9.6 of this Law may only be amended or repealed once an alternative drinking water source is secured and functioning, delivering clean drinking water as a secondary or new main source.

Other Offences

9.8. An offence is committed by any Person who:

a. violates any of the provisions of this Law;

b. causes or permits any act to be committed in contravention or violation of any of the provisions of this Law;

c. neglects or omits to do anything required under this Law;

d. carries out, causes or permits to be carried out any development in a manner prohibited by or contrary to any of the provisions of this Law;

e. fails to comply with an order, direction or notice given under this Law; or

f. prevents or obstructs, or attempts to prevent or obstruct the work of:

i. LMG,

ii. the Public Health Authority,

iii. the Drinking Water Advisory Committee or the Drinking Water Officer, as provided for under this Law.

10. PENALTIES

10.1. Any Person who contravenes any provisions of this Law commits an offence and is liable on summary conviction in a court of law to:

a. a fine not exceeding $ 1000.00;

b. imprisonment for a term not exceeding thirty (30) days or an equivalent amount of community service; or,

c. both of the above;

the determination of the penalty to be made by the presiding judge in the court of law where the summary conviction matter is heard.

10.2. Each day a Person is in contravention of the provisions of this Law represents a separate offence under this Law and subject to the penalties set forth in section 10.1.

10.3. In addition to any other penalty provided for under this section, the Council of LMG can apply to a competent court to obtain an order prohibiting the continuation or repetition of an offence.

11. COMING INTO FORCE

11.1. This Law shall come into force on the day of its enactment.

THIS LAW IS HEREBY enacted by a quorum of Council at a duly convened Council meeting of the Listuguj Mi'Gmaq Government on this **18** day of **June,** 2019.

Quorum: _____

Darcy Gray
Chief

Calvin Donaldy
Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

Councillor

I, Darcy Gray Chief/Councillor of the Listuguj Mi'Gmaq Government, do hereby certify that a true copy of the foregoing Law was published in the *First Nations Gazette*.

14

"APPENDIX A"

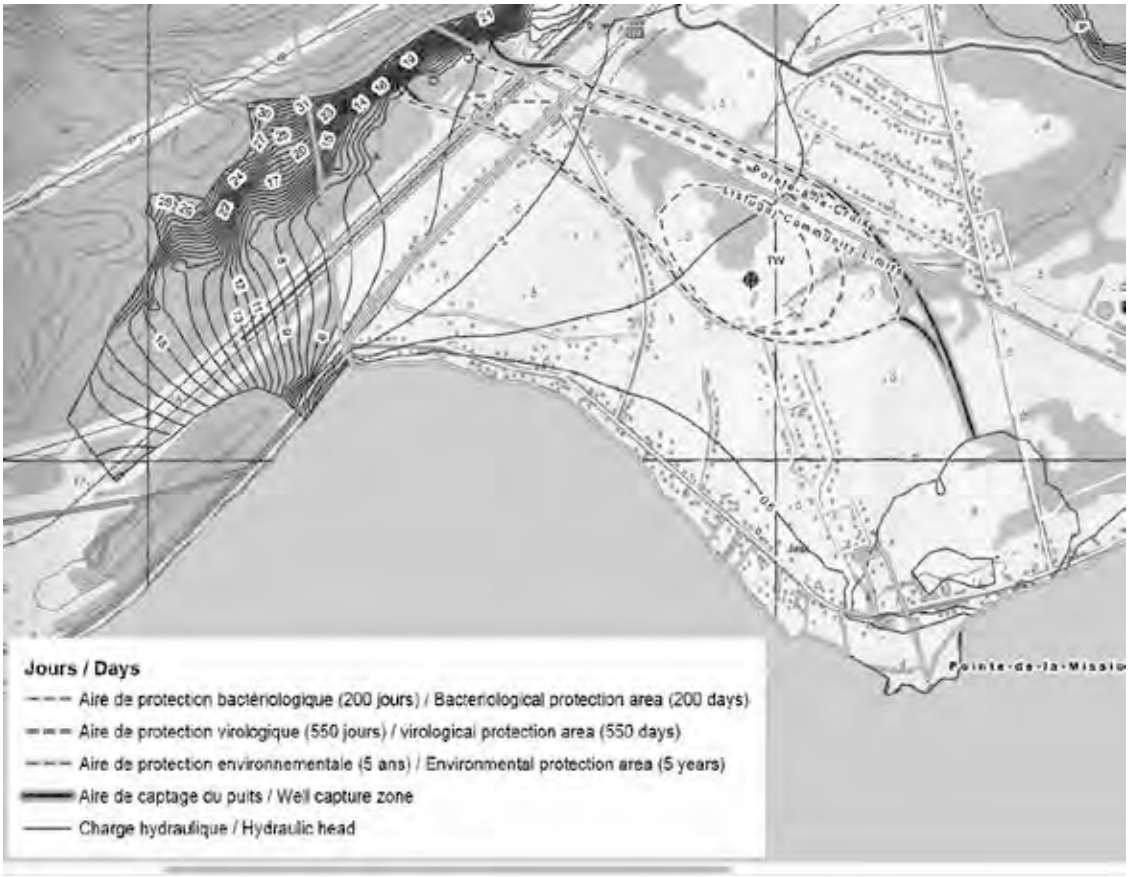

15

Listuguj Mi'gmaq Government
Order-In-Council

Chronological no.: 2457	Subject: Enactment of the Listuguj Lobster Law	Originated by:
The Council of the Listuguj Mi'gmaq Government		District Gespe'gewa'gi
Date of duly convened meeting D 1 7 M 0 6 Y 1 9		Province Gepeg

WHEREAS the Listuguj Mi'gmaq First Nation is a Mi'gmaq community indigenous to Gespe'gewa'gi with a sacred, inherent responsibility for the stewardship of the land, waters, and living things of Gespe'gewa'gi;

WHEREAS the Mi'gmaq of Gespe'gewa'gi, including the Listuguj Mi'gmaq First Nation, have inherent, aboriginal, and treaty rights with respect to fisheries;

WHEREAS the inherent, aboriginal, and treaty rights of the Mi'gmaq are communal in nature and exercised by Mi'gmaq individuals on the authority of the local Mi'gmaq community to which they belong;

WHEREAS the Listuguj Mi'gmaq First Nation has always governed its relationship with our fisheries through Mi'gmaq laws, and we continue to do so today;

WHEREAS, in 2017, the Listuguj Mi'gmaq Government began a process of community engagement regarding our lobster fishery, leading to the development of the *Interim Lobster Fishing (Harvesting) Plan* (April 2017), which clearly indicated the need for the Listuguj Mi'gmaq First Nation to assume more control over the governance and management of our lobster fishery;

WHEREAS, throughout the winter of 2019, the Listuguj Mi'gmaq Government conducted a second round of community engagement regarding our lobster fishery, this time to receive input and feedback regarding the codification of our law governing our lobster fishery;

.../2

Moved: Chad Gedeon
Seconded Calvin Barnaby
Abstain: -
Opposed -
Status: ☒ Passed ☐ Defeated ☐ Tabled

Quorum 7

Chief Darcy Gray
Councillor Lloyd Alcon
Councillor Calvin Barnaby
Councillor Dolly Barnaby
Councillor Chad Gedeon
Councillor Gordon Metallic Jr.
Councillor Scott Martin
Councillor Glenn Metallic Sr.
Councillor Sky Metallic
Councillor Wendell Metallic
Councillor Sheila Swasson
Councillor Marsha Vicaire

Mi'gmaq Nation

Listuguj Mi'gmaq Government

Order-In-Council

Chronological no.:	Subject:	Originated by:
2457	Enactment of the Listuguj Lobster Law	

WHEREAS throughout the community engagement process, 97% of participants agreed that the Listuguj Mi'gmaq First Nation should create our own culturally relevant lobster fishing plan and exercise the right to develop, manage, enforce, and govern our lobster fishery;

WHEREAS on April 23, 2019, a community vote was held in which over 90% of participants expressed support for the *Listuguj Mi'gmaq First Nation Law on the Lobster Fishery and Lobster Fishing*;

NOW THEREFORE THE LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT MAKES THE FOLLOWING ORDER-IN-COUNCIL:

1) *Listuguj Mi'gmaq First Nation Law on the Lobster Fishery and Lobster Fishing* ("*Listuguj Lobster Law*"), a copy of which is attached hereto, is enacted and has immediate force and effect; and,

2) All officials, representatives, employees, and agents of the Listuguj Mi'gmaq Government are directed to undertake the necessary steps to implement the *Listuguj Lobster Law* in a timely fashion.

Page 2 of 2

Mi'gmaq Nation

LISTUGUJ MI'GMAQ FIRST NATION

LAW ON THE LOBSTER FISHERY AND LOBSTER FISHING

LAW NO. 2019-01

[Short title: "*Listuguj Lobster Law*"]

Date enacted: June 17, 2019
Coming into force: June 17, 2019

PREAMBLE

WHEREAS Gisiteget vested the Gespe'gewaq Mi'gmaq with sacred responsibilities for stewardship of the land, waters, and all living things within Gespe'gewa'gi, the seventh district of Mi'gma'gi;

WHEREAS we are duty bound to protect, conserve, and respect all things that Mother Earth supports within our territory;

WHEREAS we have agreed to co-exist with other peoples as recorded in the wampum;

WHEREAS our agreements with the French and British Crowns are also recorded in treaties;

WHEREAS the Mi'gmaq of Gespe'gewa'gi have existing aboriginal title, aboriginal rights, and treaty rights with respect to our lands, waters, and resources, and these rights have never been surrendered or extinguished;

WHEREAS Mi'gmaq aboriginal title, aboriginal rights, and treaty rights are communal in nature and exercised by Mi'gmaq individuals on the authority of the local Mi'gmaq community to which they belong;

WHEREAS we intend to promote a harmonious relationship with all our relations;

WHEREAS the Listuguj Mi'gmaq and the traditional leadership of Gespe'gewa'gi have been consulted throughout the development of this Law and have indicated their full support for it;

WHEREAS the Listuguj Mi'gmaq Government has consulted with other governments involved as well as with interested user groups on the governance and management of fish resources in Gespe'gewa'gi;

WHEREAS the present Listuguj Mi'gmaq First Nation Law on the Lobster Fishery and Lobster Fishing is enacted pursuant to Mi'gmaq custom and in the exercise of the inherent jurisdiction of Listuguj Mi'gmaq First Nation and without prejudice to the inherent, aboriginal, or treaty rights of the Listuguj Mi'gmaq First Nation;

NOW THEREFORE, the Council of the Listuguj Mi'gmaq Government pursuant to Mi'gmaq custom and in the exercise of their inherent jurisdiction hereby enacts as follows:

PART I SHORT TITLE

1. This Law may be cited as "the Listuguj Lobster Law".

PART II DEFINITIONS AND INTERPRETATION

2. In this Law:

"Council" means the Council of the Listuguj Mi'gmaq Government;

"Listuguj Mi'gmaw" means a person who is a direct descendent of the Mi'gmaq, normally resides within the traditional territory of Gespe'gewa'gi, and whose immediate family remains affiliated with Listuguj;

"Lobster Fishing Plan" means the Lobster Fishing Plan set out in Schedule A as amended from time to time;

"Listuguj Lobster Oversight Board" means the board established by Council pursuant to Part IV of this Law;

"Mi'gmaq Rangers" means the Listuguj Aboriginal Ranger Service as established by the Listuguj Mi'gmaq First Nation's *Mi'gmaq Ranger Law* (1995) as duly amended from time to time;

"Natural Resources Directorate" means the directorate of the Listuguj Mi'gmaq Government responsible for administering the affairs of the Listuguj Mi'gmaq Government in relation to natural resources, including lobster.

3. In this Law, unless otherwise expressly provided for or unless otherwise clear from the context, the use of the singular includes the plural, and the use of the plural includes the singular.

4. This Law will be interpreted in a manner consistent with Mi'gmaq custom and oral tradition.

5. The Schedules form an integral part of this Law.

PART III GUIDING PRINCIPLES

6. This Law will be interpreted and implemented in accordance with the following guiding principles:

a. *Ango'tmu'q*: "Taking care of something in a careful manner." *Ango'tmu'q* also suggests "acknowledgement" and "responsibility" when using the resources of the territory, *e.g.*, "I take care of it." As Mi'gmaq, we acknowledge our territory, our lands, waters, and all life forms that have sustained our nation for generations;

b. *Apajignmuen*: "Sharing" and "giving back" to one's community, thereby strengthening relations. Mi'gmaq customary practices, ceremonies, and feasts, as well as information sessions and meetings, are ways of giving back. *Apajignmuen* also implies having gratitude, being aware, and being grateful for what has been given to you;

c. *Gepmite'tmnej*: "Respect." In caring for the lobster, we need to respect that everybody brings knowledge and has a role to play in fishery management. We need to recognize and incorporate both Indigenous and scientific knowledge into decision-making processes; and

d. *Welte'tmeg*: "We agree in thought." This is a form of consensus-building to reach a shared agreement. Elders emphasize that, as Mi'gmaq, we need to work together to come to an agreement about how best to take care of the lobster. We can achieve *welte'tmeg* through building awareness, education, sharing, and exchange of views. *Welte'tmeg* requires that we be open to other views, experiences, and possibilities.

PART IV LISTUGUJ LOBSTER OVERSIGHT BOARD

7. The Council will establish a Listuguj Lobster Oversight Board by Order-in-Council.

8. The Listuguj Lobster Oversight Board will be composed of six members, who will be appointed by Council. Council will endeavor to appoint members to the Listuguj Lobster Oversight Board who represent the Listuguj Mi'gmaq First Nation's broad interest in the lobster fishery. Members of the Listuguj Lobster Oversight Board may include:

a. members of Council;

b. fishers;

c. Elders;

d. women;

e. youth; and/or

f. other community members with an interest in fisheries.

9. The responsibilities of the Listuguj Lobster Oversight Board will be to:

a. monitor and oversee the implementation of this Law;

b. advise the Natural Resources Directorate in the preparation of the yearly draft Lobster Fishing Plan;

c. advise Council as to the outcome of community consultations on the yearly draft Lobster Fishing Plan;

d. advise Council as to any Order-in-Council to be adopted under this Law;

e. review violations of any provision of this Law recorded by Mi'gmaq Rangers and advise Council as to appropriate resolutions thereof in keeping with Mi'gmaq custom and any applicable law of the Listuguj Mi'gmaq First Nation;

f. advise Council as to any amendment of this Law; and

g. undertake any other task as may be directed by Council by Order-in-Council from time to time.

10. Council may, by Order-in-Council, adopt terms of reference for the Listuguj Lobster Oversight Board consistent with this Law.

PART V ANNUAL LOBSTER FISHING PLAN

11. During the month of July of each year, the Natural Resources Directorate will prepare a draft Lobster Fishing Plan to govern lobster fisheries management and fishing activity for the current year. The draft Lobster Fishing Plan may include the following components:

a. protocols, policies, measures, and procedures;

b. access to the resource, including increasing access;

c. size of the annual catch and maximum allowable fishing effort;

d. distribution under the food, social, and ceremonial fishery;

e. licensing;

f. conservation and sustainability of the resource;

g. monitoring and overseeing implementation;

h. compliance and enforcement, drawing on the Mi'gmaq Rangers' services;

i. Mi'gmaq scientific research;

j. education and training;

k. economic development, including increasing the value of lobster;

l. intergovernmental relations;

m. an implementation plan;

n. reporting;

o. evaluation; and/or

p. any other measures deemed necessary to ensure that the Listuguj lobster fishery complies with this Law and reflects Mi'gmaq custom and this Law's guiding principles.

12. The draft Lobster Fishing Plan will be published on the webpage of the Natural Resources Directorate during the month of August.

13. The Listuguj Lobster Oversight Board will call and hold at least two community meetings in order to consult the membership of the Listuguj Mi'gmaq First Nation regarding the draft Lobster Fishing Plan.

14. The Listuguj Lobster Oversight Board will advise Council as to the outcome of the consultations on the draft Lobster Fishing Plan.

15. When the Council is satisfied that the membership of the Listuguj Mi'gmaq First Nation has been fully consulted and supports the Lobster Fishing Plan, Council may, by Order-in-Council, adopt the Lobster Fishing Plan for the current year and replace or amend Schedules A and B of this Law to incorporate the Lobster Fishing Plan for the current year.

16. After adopting the Lobster Fishing Plan for the current year, the Council will ensure that the adopted Lobster Fishing Plan is published on the webpage of the Natural Resources Directorate and is communicated prior to the first day of fishing to the membership of the Listuguj Mi'gmaq First Nation and to such interested governments and user groups as the Council considers appropriate.

17. Where Council fails to adopt a Lobster Fishing Plan for a given year, the Lobster Fishing Plan for the previous year will be deemed to apply. If, over the course of a given year, Council adopts a new Lobster Fishing Plan, the new Lobster Fishing Plan will take effect as set out in the Order-in-Council by which it is adopted.

18. Following the lobster fishing season each year, the Natural Resources Directorate will prepare a report on that year's lobster fishery. The report will be published on the webpage of the Natural Resources Directorate and will inform the preparation of the draft Lobster Fishing Plan for the subsequent year.

PART VI TERRITORIAL APPLICATION

19. This Law applies in Chaleur Bay and throughout Gespe'gewa'gi.

20. The territorial application of the Lobster Fishing Plan will be specified in the Lobster Fishing Plan.

PART VII MANAGEMENT REGIME

21. The Listuguj Mi'gmaq Government will be solely responsible for the implementation of the Lobster Fishing Plan as provided in this Law.

22. The Listuguj Mi'gmaq Government may enter into co-management arrangements with adjacent governments in the interest of conservation and management of fisheries resources.

23. The Listuguj Mi'gmaq Government will exercise its responsibility in respect of the Lobster Fishing Plan through the Natural Resources Directorate.

24. The Natural Resources Directorate will have responsibility to monitor the fishing activities of the Listuguj Mi'gmaq community.

25. Only those individuals designated in writing by the Natural Resources Directorate in keeping with the Lobster Fishing Plan may fish lobster pursuant to this Law.

26. In the fulfilment of its mandate, the Natural Resources Directorate may:

    a. conduct stock assessments;

    b. engage in scientific activities for the purpose of establishing effort or harvesting limits;

    c. identify special protection zones;

    d. conduct restoration and enhancement activities as required;

    e. examine alternative harvesting techniques;

    f. develop commercial components to the Listuguj Mi'gmaq lobster fishery; and

    g. undertake any other activity to implement this Law as instructed by Council via Order-in-Council.

27. The Natural Resources Directorate may employ the necessary personnel to coordinate scientific activities and to coordinate initiatives with agencies outside of the Listuguj Mi'gmaq Government conducting similar activities.

28. The personnel of the Natural Resources Directorate must include aboriginal persons at the professional level.

PART VIII COMPLIANCE

29. The Mi'gmaq Rangers will be responsible for ensuring compliance with this Law.

30. The Mi'gmaq Rangers may, within the territory of application of this Law:

    a. conduct monitoring activities;

    b. conduct patrols, surveillance, investigations; and

    c. develop and promote fish and wildlife education programs.

31. The rules respecting the monitoring of fishing activities are set out in Schedule C to this Law.

32. On the advice of the Listuguj Lobster Oversight Board, Council may develop rules concerning monitoring and other measures that the Mi'gmaq Rangers will apply in situations of non-compliance with any provision of this Law. Schedule C may be amended to incorporate those rules following the process set out in Part XIII of this Law.

33. The Listuguj Lobster Oversight Board may review violations of any provision of this Law recorded by Mi'gmaq Rangers and advise as to appropriate resolutions thereof in keeping with Mi'gmaq custom and any applicable law of the Listuguj Mi'gmaq First Nation. For greater certainty, Council has final decision-making authority regarding appropriate resolutions of violations of any provision of this Law.

34. No person or agency other than a duly appointed Mi'gmaq Ranger shall interfere with or molest the Listuguj Mi'gmaq in fishing lobster or conducting lobster fishing related activities, including landing, storage, transport, use, and disposal of lobster by sale or otherwise.

PART IX RESOURCE ALLOCATION

35. Subject to the other sections in this Part, no quotas shall apply to lobster fishing by Listuguj Mi'gmaq for any given year.

36. Any limits on lobster fishing effort applicable to the Listuguj Mi'gmaq will be established by the Lobster Fishing Plan set out in Schedule A of this Law.

37. Limits on lobster fishing effort, fishing days, permissible fishing equipment, and areas to be fished to ensure the sustainability of the Listuguj lobster fishery are set out in Schedule A of this Law.

38. Where required for the purposes of conservation, Council may, at any time, alter the established limits on lobster fishing effort, fishing days, permissible fishing equipment, and areas to be fished and, by Order-in-Council, amend Schedule A to incorporate such changes.

PART X USE OF RESOURCE

39. The Lobster Fishing Plan will provide for how Listuguj Mi'gmaq may use or dispose of any lobster caught in compliance with this Law, whether for food, social, ceremonial, or commercial purposes.

PART XI SPECIAL PROTECTION AREAS

40. On advice of the Listuguj Lobster Oversight Board, Council may from time to time propose areas to be placed under special protection. Following the process set out in Part XIII of this Law, areas to be placed under special protection will be listed in Schedule D.

41. When areas are placed under special protection, public notice shall be provided through the website of the Natural Resources Directorate, local newspapers, or public meetings to ensure that Listuguj Mi'gmaq fishers are made aware of the designated areas.

PART XII COMING INTO FORCE & TRANSITION

42. This Law, or any section of this Law, will come into force on a date to be specified by Council via Order-in-Council.

43. Prior to the establishment of the Listuguj Lobster Oversight Board, Council may adopt a Lobster Fishing Plan by Order-in-Council without following the process set out in Part V.

PART XIII AMENDMENT

44. This Law and Schedules C and D may be amended using the process set out in this Part.

45. Council may at any time propose an amendment.

46. Where Council proposes an amendment, the Listuguj Lobster Oversight Board will call and hold at least two community meetings in order to consult the membership of the Listuguj Mi'gmaq First Nation regarding the proposed amendment.

47. The Listuguj Lobster Oversight Board will advise Council as to the outcome of the consultations on the proposed amendment.

48. When the Council is satisfied that the membership of the Listuguj Mi'gmaq First Nation has been fully consulted and supports the proposed amendment, Council may, by Order-in-Council, adopt the amendment.

SCHEDULE 'A'

Listuguj Lobster Fishing Plan

PART I EFFORT

1. Lobster fishing effort exerted under this Lobster Fishing Plan will not exceed 88,785 days-traps per calendar year.

PART II MAXIMUM AND MINIMUM SIZE

2. [To be determined as per licence]

PART III HARVESTING AREA

3. The Listuguj lobster fishery will be limited to the area of Chaleur Bay commonly known as lobster fishing area 21B, which depicted is Schedule B and is delimited by straight lines between the following points in the order listed:

48°12'36" N	65°54'10" W
48°01'47" N	65°54'10" W
48°03'16" N	66°19'21" W
48°05'04" N	66°21'30" W
48°05'57" N	66°20'48" W

PART IV AUTHORIZED LISTUGUJ MI'GMAQ LOBSTER FISHERS

4. The Natural Resources Directorate will issue a written certificate to each individual designated to fish lobster under this Lobster Fishing Plan.

5. Individuals must have the certificate issued to them by the Natural Resources Directorate with them at all times while fishing lobster under this Lobster Fishing Plan.

PART V AUTHORIZED FISHING GEAR

6. [To be determined as per licence]

7. When an individual designated to fish lobster under this Lobster Fishing Plan is fishing lobster, any buoy or floater attached to the fishing gear must be visibly identified with the identification number indicated on the certificate issued to them by the Natural Resources Directorate.

8. Tagging:

   a. Individuals designated to fish lobster under this Lobster Fishing Plan must not fish with or have on board the fishing vessel any lobster trap unless a single valid tag with a unique identification number is securely attached to it such that the tag

is readily visible when the trap is not in the water or while preparing to load or unload the trap from the fishing vessel;

b. All lobster traps must be tagged with valid tags issued by the Natural Resources Directorate, identified as "Gespe'gewa'gi Fisheries LFA 21B", and numbered sequentially;

c. A trap that is being used by an individual designated to fish lobster by the Natural Resources Directorate must not have more than one tag attached to it.

PART VI ADDITIONAL CONSERVATION MEASURES

9. The following definitions apply to this Part:

a. "V-notch" mean a triangular incision with straight sides, hairless, at least 6.35 mm deep and ending in a point.

b. "Mutilation" means any injury or anomaly whether natural or caused by a human on any part of a uropod with or without hair, including a complete or partially retrenchment of one or both uropods.

10. No individual designated to fish lobster under this Lobster Fishing Plan may be in possession of any female lobster identified by a "V-notch," or with a mutilation, on each uropod situated on each side of the telson.

11. A marking (V-notching) must be done with the appropriate tool on each uropod which are immediately situated on each side of the telson.

12. No individual designated to fish lobster under this Lobster Fishing Plan may possess in the harvesting area any claw, tail, or meat that has been separated from the thorax or carapace of a lobster.

PART VII FISHING SEASON

13. [To be determined by the LMG in keeping with the licence conditions]

PART VIII DOCKSIDE MONITORING

14. All landings will be inspected by dockside monitors appointed by the Natural Resource Directorate for compliance with this Lobster Fishing Plan.

PART IX INCIDENTAL CATCHES

15. The possession or the retention of incidental catches is prohibited. Individuals designated to fish lobster under this Lobster Fishing Plan must immediately return any incidental catch:

a. to the place from which it was taken; and

b. where it is alive, in a manner that causes it the least harm.

PART X CLOSURES

16. Individuals designated to fish lobster under this Lobster Fishing Plan must respect any area closure announced by the Natural Resources Directorate.

PART XI COMMUNITY CONTRIBUTION

17. [Any required community contribution to be determined by the LMG]

SCHEDULE 'B'

Map of Lobster Area 21B

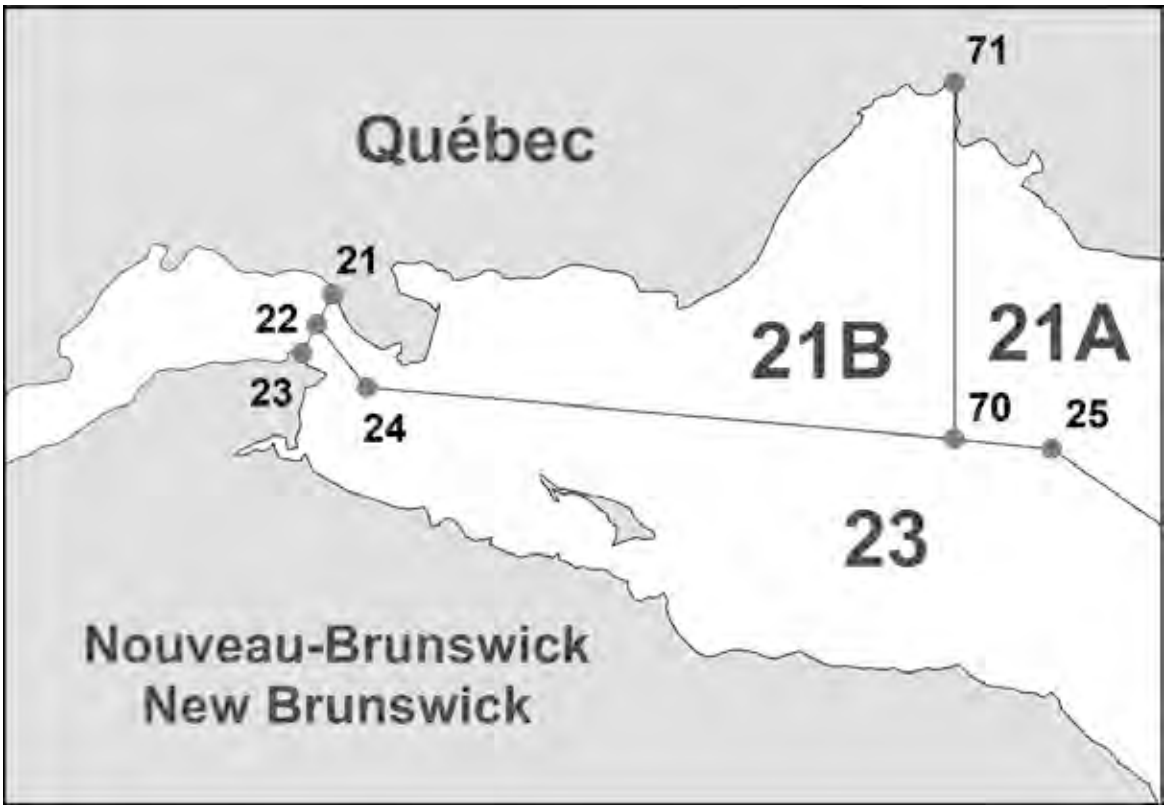

Point	**Latitude** North / Nord	**Longitude** West / Ouest
	d m s	d m s
21	48 05 57	66 20 48
22	48 05 04	66 21 30
24	48 03 16	66 19 21
70	48 01 47	65 54 10
71	48 12 36	65 54 10

SCHEDULE 'C'

Rules on Monitoring Lobster Fishery

The monitoring and reporting of non-compliance shall be conducted by the Mi'gmaq Rangers as set out in Part VII of the Listuguj Lobster Law.

Unless otherwise instructed by Council, the Mi'gmaq Rangers will apply the following rules to ensure compliance with the Listuguj Lobster Law:

a. if a lobster trap or other fishing device is used in a way that does not respect the Listuguj Lobster Law, a Mi'gmaq Ranger will be dispatched to investigate the situation to determine if, in fact, the Law is not being respected;

b. if it is found that a lobster trap or other fishing device is being used to fish contrary to the Listuguj Lobster Law, a Mi'gmaq Ranger will attempt to ask the owner to remove the lobster trap or other fishing device;

c. in the event an owner refuses to voluntarily remove the lobster trap or other fishing device, the Mi'gmaq Ranger may remove the lobster trap or other fishing device and this action will constitute a seizure;

d. all seized equipment shall be returned to the owner in the following manner:

    1) **first incident:** returned after two days;

    2) **second incident:** returned after one week; and,

    3) **third incident:** returned on the closing date of the lobster fishing season.

SCHEDULE 'D'

1. There are no Special Protected Areas under this Law at this time.



HOUSING BY-LAW

Timiskaming First Nation

AUGUST 2019

I hereby certify that this document is a complete and true copy of the original document consisting of 31 pages

Certified this 23rd, day of October, 2019

Darlene Chevrier, Director of Housing

Table of Contents

BAND COUNCIL RESOLUTION: 5
SECTION 1: GENERAL PROVISIONS 7
1.1 Short Title 7
1.2 Synopsis 7
1.3 Application 7
1.4 Interpretation 7
1.5 Use of Masculine Form 7
1.6 Definitions 7
1.7 Enactment 8
1.7.1 Repeal and Replace 8
1.7.2 Amendments 9
SECTION 2: SEPARATION OF POWERS 10
2.1 Synopsis 10
2.2 Chief and Council 10
2.2.1 Duties 10
2.2.2 Powers 10
2.2.3 Nomination 10
2.2.4 Reporting 10
2.3 TFN Housing Representative 10
2.3.1 Duties 10
2.3.2 Powers 11
2.3.3 Nomination 11
2.3.4 Reporting 11
2.4 Housing Committee 11
2.4.1 Duties 11
2.4.2 Powers 12
2.4.3 Composition 12
2.4.4 Nomination 13
2.4.5 General Provisions 13
2.4.6 Arbitration 13
SECTION 3: RIGHTS AND OBLIGATIONS 14
3.1 Synopsis 14
3.2 Application 14
3.3 Contractual Relationship 14
3.3.1 Restrictions 14
3.3.2 Residential Purpose 15
3.3.3 Healthy Housing 15
3.3.4 Peaceful Occupancy 15
3.3.5 Altering of Locks 15
3.3.6 No Smoking 15

1

3.4 Band Council (TFN) 15
3.4.1 Role 15
3.4.2 Obligations 15
3.4.3 Privacy 15
3.4.4 Insurance 16
3.4.5 Rights 16
3.5 Tenants 16
3.5.1 Role 16
3.5.2 Obligations 16
3.5.3 Maintenance of Rental Unit 16
3.5.4 Change of Status 16
3.5.5 Repair Damages 17
3.5.6 Peaceful Enjoyment 17
3.5.7 Cleanliness and Overcrowding 17
3.5.8 Illegal Activities 17
3.5.9 Rights 17
3.6 Lease Agreement Renewal 18
3.6.1 Offences 18
3.6.2 Termination and Repossession 18
3.6.3 Consent to Terminate 18
3.6.4 Termination by Tenant: Fixed Term 18
3.6.5 Termination for Cause 18
3.6.6 Contents for Notice of Termination 19
3.6.7 Mending of the Notice 19
3.6.8 Further Contravention by Tenant 19
3.6.9 Suspension for Repairs 19
3.6.10 Effect of Abandonment 19
3.6.11 Order of Eviction 20
SECTION 4: ARBITRATION AND PROCEDURES 21
4.1 Synopsis 21
4.2 Arbitration: Rule of Proceedings 21
4.2.1 Notification of the Complaint 21
4.2.2 Response 21
4.2.3 Notice 21
4.3 Procedures 21
4.3.1 Conflict of Interest 22
4.3.2 Settlements 22
4.3.3 Right to Examine the Filed Material 22
4.3.4 Committee May Inquire, Inspect and Question 23
4.3.5 Additional Outside Evidence 23
4.3.6 Order of Decision made by the Committee 23

SECTION 5: HOUSING PROGRAMS 24
5.1 Synopsis 24
5.2 Application 24
5.3 General Provisions 24
5.3.1 Qualifications for Housing 24
5.4 Housing Rental 24
5.4.1 Qualification for a Rental Unit 24
5.4.2 Allocation of a Rental Unit 24
5.4.3 Re-allocation of a Rental Unit 24
5.5 Housing Loan Program 24
5.5.1 Synopsis 24
5.5.2 Application 25
5.5.3 Definitions 25
5.5.4 Ownership 25
5.5.5 Obtaining a Loan Agreement 26
5.5.6 Loan Agreement 26
5.5.7 Default 27
5.5.8 Borrower's Obligation 27
5.5.9 Insurance 27
SECTION 6: REGISTRATION OF NEW CONSTRUCTIONS AND TRANSACTIONS 28
6.1 Synopsis 28
6.2 Obligation to Register 28
Annex 1: TFN TRADITIONAL TERRITORY 29
Annex 2: CANADIAN NATIONAL OCCUPANCY STANDARDS (Nation Occupancy Standard) 31

BAND COUNCIL RESOLUTION:

By-Law regarding the administration of housing of the Timiskaming First Nation

WHEREAS; the Timiskaming First Nation wishes to take action to address the challenges of the Housing Rental Program;

WHEREAS; the Timiskaming First Nation wishes to strengthen the administration of the Housing Rental Program in the Community;

WHEREAS; the Timiskaming First Nation wishes to adopt corrective measures to insure proper collection of rent from all tenants residing in a band owned unit;

WHEREAS; the Timiskaming First Nation wishes to adopt corrective measures to insure proper maintenance of the housing stock;

WHEREAS; the Timiskaming First Nation wishes to adopt corrective measures to ensure respectful neighbourly conduct;

WHEREAS; the power conferred under subsection 81 (1) of the *Indian Act* "The Council of a band may make By-Laws not inconsistent with this Act or with any regulation made by the Governor in Council or the Minister, for any or all of the following purposes";

WHEREAS; the powers conferred to a Band Council to adopt a By-Law under section 81 (1), subsection (h) includes "The regulation of the construction, repair and use of buildings, whether owned by the band or by individual members of the band";

WHEREAS; the power conferred to a Band Council to adopt a By-Law under section 81 (1), subsections (p.1, p.2) includes "To provide for the rights of spouses or common-law partners and children who reside with members of the band on the Reserve with respect to any matter in relation to which the Council may make By-Laws in respect of members of the band";

WHEREAS; the power conferred to a Band Council to adopt a By-Law under section 81 (1), subsection (r) includes "The imposition on summary conviction of a fine not exceeding one thousand dollars ($1,000.00) or imprisonment for a term not exceeding thirty days, or both, for violation of a By-Law made under this section".

THEREFORE BE IT HEREBY RESOLVED; that the following By-Law is enacted pursuant section 81, subsections 1 (h), (r) and p.1, p.2 of the *Indian Act* and will come into force pursuant to the provisions of section 1.7.3 (2) of the within By-Law.

5

SECTION 1: GENERAL PROVISIONS

1.1 Short Title

1. This Housing By-Law may be cited as "TFN Housing By-Law".

1.2 Synopsis

1. The intent of the TFN Housing By-Law is to clearly define the roles, responsibilities and powers of Timiskaming First Nation's primary stakeholders regarding their involvement in housing matters as described within this TFN Housing By-Law. The relations between the different stakeholders are also regulated to promote sound governance, separation of power, financial accountability and to reduce the housing shortage.

1.3 Application

1. The TFN Housing By-Law applies to all tenants and private home-owners of Timiskaming First Nation in regards to occupancy of dwellings within the boundaries of the community.

2. The TFN Housing By-Law applies to the Housing Committee and its members as a dispute resolution and arbitration process regarding the application of this By-Law.

3. The TFN Housing By-Law applies to the TFN Housing Representative regarding the application and enforcement of rules and regulation and the implementation of a Strategic Plan.

4. The TFN Housing By-Law applies to Chief and Council regarding its adoption and amendments of a TFN Housing By-Law as well as the adoption of a Strategic Plan.

1.4 Interpretation

1. The design of this By-Law is intended to improve Timiskaming First Nation's housing governance. It is to achieve that goal by promoting sound behaviours in order to reduce maintenance and repair costs, achieve financial balance and pave way to new opportunities regarding housing. This By-Law is also designed to support accountability, separation of power, increased administrative efficiency of the housing sector and to implement neutral and transparent procedures.

2. In a case of dispute or ambiguity, this By-Law and its stipulations are to be interpreted in conformity with the intent of this By-Law.

1.5 Use of Masculine Form

1. The masculine form is used in this document for the sole purpose of simplifying the text and should be read as including the feminine gender.

1.6 Definitions

"BCR" means Band Council Resolution.

"Chief and Council" means the political body duly elected of the Timiskaming First Nation Band.

"Co-Occupant" means a person who pays a stipulated sum to a tenant for lodging.

"Co-Tenant" means any child over the age of eighteen (18), still residing with a tenant.

"Conflict of Interest" means a situation in which the personal interest of a person conflicts or may conflict with the interest of TFN housing estate or, more specifically, a situation in which there is an incompatibility, real or apparent, between a TFN representative's professional duties and his personal interests, including matters relating to close family and/or friends.

"Enactment Date" means the date at which this By-Law takes effect and becomes applicable to TFN band members.

"Housing Committee" means the committee created pursuant to this By-Law who acts as an arbitration body and is an impartial voice to dispute resolutions.

7

"Housing Representative (TFN Housing Representative)" means the person mandated by TFN to enforce and manage the band-owned rental units and the Housing Loan Program, on the behalf of the Band Council.

"Housing Sector" means the administrative body of the Timiskaming First Nation, responsible with the management of housing.

"Immediate Family Member" means the father, mother, children of a given family.

"Lease Agreement" means a written agreement between the Timiskaming First Nation and a tenant for the right to occupy a rental unit, including any renewal of such agreement.

"Officer" means any Police Officer, Constable or other person charged with the duty to preserve and maintain public peace, and any person appointed by TFN for the purpose of maintaining law and order on the reserve.

"Rent" means the amount specified in the Lease Agreement, or any renewal thereof, including any increase, paid or required to be paid by a tenant to TFN for the right to occupy a rental unit.

"Rental Unit" means a rental unit owned by the Timiskaming First Nation Band, a living accommodation used or intended to be used by a residence. A rental unit includes a Social Housing Dwelling, but does not include the land upon which the band-owned rental unit is situated.

"Reserve" means the Timiskaming First Nation.

"Resident" means a person who, at the time of the application and the allocation made pursuant to this Housing By-Law, has continuously resided for the past twelve (12) consecutive months within the Traditional Territory of the reserve. Any person who is absent from the reserve to go to school, for training, for hospitalisation, to obtain care in a nursing home, or who is absent from the reserve for purposes of work for a period of more than six (6) months per calendar year shall not lose his residency on the reserve;

"Stakeholders" means Chief and Council, the Housing Committee and the TFN Housing Representative.

"Tenant" means a person who signs a Lease Agreement with TFN and respects the obligation that is included thereof.

"TFN" means Timiskaming First Nation.

"Traditional Territory" means the territory further defined in Annex 1.

1.7 Enactment

1. Chief and Council, upon deliberation and consensus and with the power conferred to them under the *Indian Act* Section 81 (1), (H), (R) and (p.1, p.2) hereby enact the following as the Timiskaming First Nation Housing By-Law.

2. This By-Law will come into effect in accordance with subsection 86 (4) of the Indian Act.

1.7.1 Repeal and Replace

1. This By-Law, upon the enactment date, will repeal and replace any previous By-Law addressing matters that are specifically provided by this By-Law.

2. This By-Law does not prevent Timiskaming First Nation from exercising its right to recourse and seek reparation for events that may have occurred before the enactment date and which result from a breach of the tenants' obligations.

1.7.2 Amendments

1. Any and all amendments made to this By-Law will require a resolution from Chief and Council in which will appear the revoked stipulations, the new stipulations and the justification for the amendment. Pursuant to the procedures provided by the *Indian Act*, Chief and Council will publicise the amendment to Timiskaming First Nation Members.

2. Unless specified otherwise, any new stipulations will come into force on the day on which it is first published under Section 86 (4) of the *Indian Act* or on any later day specified in the By-Law.

   For greater clarity, increase of rent is not considered an amendment to this By-Law.

9

SECTION 2: SEPARATION OF POWERS

2.1 Synopsis

1. Section 2 establishes the roles and responsibilities of Timiskaming First Nation's primary stakeholders in housing, which are Chief and Council, the Housing Committee and the TFN Housing Representative. Within this section, the powers of each stakeholder are described, to who they are required to report to and, to a certain extent, how they interact with one another.

2.2 Chief and Council

1. Chief and Council is the legislative body of Timiskaming First Nation in regards to housing and is the spokesperson responsible of informing local stakeholders of the housing file. It is Chief and Council that will instruct the Housing Sector of the First Nation's vision in regards to housing and the Strategic Plan.

2.2.1 Duties

1. The first duty of Chief and Council is to be informed of the housing situation and its progress throughout time and inform community members of the state of housing.

2. Furthermore, Chief and Council provide guidance to the Housing Sector according to the First Nation's vision in regards to housing. It will support efforts and decisions made by staff and the Housing Committee.

3. Chief and Council have the responsibility to periodically review the TFN's Housing By-Law and adopt the amendments deemed beneficial for the welfare of the community.

2.2.2 Powers

1. Chief and Council have the power to adopt and update the TFN's Housing By-Law and to adopt a Strategic Plan for the development of housing.

2. Under no circumstances, shall Chief and Council void or reverse a decision made by the Housing Committee in a matter of arbitration or by the TFN Housing Representative in matters of administration.

3. Any other mandate or activity of a legislative nature not specified in this By-Law will be the prerogative of Chief and Council.

2.2.3 Nomination

1. Chief and Council will appoint one member of the elected officials to be responsible for providing support to the TFN Housing Representative when a situation requires political support, such as assisting to public events ("Housing Portfolio").

2.2.4 Reporting

1. The Housing Portfolio responsible will report the status and the progress of housing to community members once a year at a meeting called to this effect.

2.3 TFN Housing Representative

1. The TFN Housing Representative, and its sector, is under the purview of the Director General of the Timiskaming First Nation. The TFN Housing Representative acts on behalf of the TFN with the input and guidance of the Director General in regards to matters relating to housing.

2.3.1 Duties

1. The TFN Housing Representative is responsible for implementing, supporting, and enforcing the TFN Housing By-Law and implementing the Strategic Plan and programs related to housing with the input and guidance of the Director General.

2. The TFN Housing Representative has the administrative responsibilities of managing the programs and the human resources of the Housing Sector with the input and guidance of the Director General.

3. More specifically, the TFN Housing Representative shall have the exclusive responsibilities set out in the TFN Housing Representative Job description.

2.3.2 Powers

1. The TFN Housing Representative has discretionary powers in regards to the implementation strategy of the TFN Housing By-Law and the Strategic Plan. This includes modifying the ***Tenant's Selection Guidelines*** so that allocation of units is consistent with realising TFN Strategic Plan.

2. The TFN Housing Representative has the authority to initiate legal proceeding on behalf of the Timiskaming First Nation Band for unpaid rent, arrears or violation of obligation or to impose administrative sanction or penalty as provided by this By-Law.

3. Nothing in this By-Law shall obligate the TFN Housing Representative to file a complaint to the Housing Committee if the TFN Housing Representative is of the opinion that a matter should be brought before a court of competent jurisdiction, namely rent, arrears and illegal activities.

4. The TFN Housing Representative may make suggestions and recommendations to the Director General, who will forward the agreed upon changes to Chief and Council for the addition, modification or revoking of stipulations contained within the TFN Housing By-Law.

5. Under such circumstances, the TFN Housing Representative must inform the Housing Committee of its intent and justification prior to presenting the recommendation to the Director General.

2.3.3 Nomination

1. TFN shall appoint one (1) TFN Housing Representative and shall provide reasonable remuneration to be paid to the TFN Housing Representative.

2.3.4 Reporting

1. Every trimester, the TFN Housing Representative will report the status of housing to the Director General, in which instance, the Director General will report the housing activities to Chief and Council.

2. In the eventuality there is no Director General, the TFN Housing Representative will report to Housing Portfolio Holder.

2.4 Housing Committee

1. The Housing Committee is an arbitration body that is composed of a panel of TFN band members that do not owe any money to TFN. The Housing Committee's mandate is to resolve conflicts that may arise under the terms of a signed Lease Agreement. This body is the institution that promotes good tenancy behaviours and is the overseer to the respect of Lease Agreements.

2. The Housing Committee takes root and draws its legitimacy in the terms of a signed Lease Agreement which stipulates that both parties agree to submit to such arbitration when a conflict arise in matters not relating to rent, arrears and illegal activities.

3. Housing Committee members will undertake to sign a non-disclosure agreement relating to their role as defined herein in order to preserve the confidentiality of all stakeholders and tenants.

2.4.1 Duties

1. The Housing Committee is primarily a dispute resolution body which attempts to resolve conflicts. This body also promotes the respect of TFN's Housing By-Law and good occupancy practices.

2. The Housing Committee, when called upon, will act as an arbitration body when tenants whom are fined wishes to appeal their fines or sanction.

3. In respect to guideline set out, they are also tasked with allocating tenants to units when rental units become available.

2.4.2 Powers

1. The Housing Committee has the power to adopt its own rules of proceedings that are to be ratified by Chief and Council. Excluded however, is the arbitration procedures set out in the TFN Housing By-Law.

2. The Housing Committee shall provide information to community members in regards to the responsibilities of tenants and promote good occupancy practices which are set forth within the TFN Housing By-Law.

3. The Housing Committee has the power to recommend changes to the TFN Housing By-Law. In doing so, they must keep the TFN Housing Representative informed of their recommendations and motives at the time of sending the recommendations to the Director General of the Timiskaming First Nation who will send it to Chief and Council for analysis.

4. Subject to section 4, the Housing Committee shall hear complaints and render decisions or orders pursuant to this Housing By-Law.

5. The Housing Committee has the power to select and allocate rental units to applicants in respects to the guidelines set out in the ***Tenant Selection Guidelines***.

6. The Housing Committee is also mandated to:
   a) Receive and investigate complaints and arbitrate disputes between the Housing Sector and tenants;
   b) Subject to section 4, investigate allegations of violation of the TFN Housing By-Law;
   c) Subject to section 4, issue notices, decisions and orders as authorised by the TFN Housing By-Law;
   d) Subject to section 4, to hold hearings as provided under the TFN Housing By-Law.

7. The Housing Committee shall not have the authority to remove, replace, instruct or give tasks to the TFN Housing Representative; the power to do so belongs to the Director General.

2.4.3 Composition

1. The Housing Committee will consist of seven (7) band members, five (5) of which will be regular Housing Committee members. Two (2) other substitute members will be nominated to be available for replacement, in the event that any regular member of the Housing Committee is unable to act in such a capacity. Their mandate will be for two (2) years. All, when seated, will have the right to speak and vote.

2. To ensure continuity, the first term will expire 2 years after the coming into force of the TFN Housing By-Law for only 3 regular Housing Committee members and 1 substitute member. The first term of the other members of the Committee will expire 3 years after the entry into force of the By-Law. All terms thereafter will have a duration of 2 years.

3. The TFN Housing Representative will, when required, participate at the Housing Committee regular meetings. The TFN Housing Representative does not have the right to vote, but has the right to speak.

4. No more than one immediate family member can be a member of the Housing Committee, so to ensure equity of decisions that are rendered.

12

2.4.4 Nomination

1. At a duly convened meeting to this effect, band members can propose themselves as candidate to become a member of the Housing Committee. If there are only five (5) candidates, they will be elected by acclamation. If there are seven (7) candidates, they may decide amongst themselves who are to be regular members and who are to be substitute members.

2. In the event that there are more than seven (7) candidates, or in the event that the seven candidates do not agree amongst themselves which are to be regular members and which are to be substitutes, the community shall proceed with a vote to elect candidates to the Housing Committee within the same meeting.

3. The five (5) candidates who receive the most votes will be elected as regular members. The following two (2) will be the elected as substitute members.

2.4.5 General Provisions

1. Any decision or order made by the Housing Committee requires a quorum of three (3) members. A substitute member sitting on a formal Housing Committee meeting has full voting power.

2. In the event a regular member resigns or is terminated pursuant to the TFN Housing by-Law; one of the substitute will become a regular member.

3. The Housing Committee Members may remove any member by resolution, who have missed three (3) consecutive meeting without a valid reason and replace him with any other suitable individual. In this instance, a unanimous decision is required from all regular members, to the exception of the targeted member.

2.4.6 Arbitration

1. The Housing Committee may render its decision upon review of the file or may allow the parties to be heard in conformity with the Housing Committee rules of proceeding. A copy of the decision will be sent to Chief and Council, the TFN Housing Representative and the tenant which asked for arbitration.

2. Any decision rendered is to be justified, recorded and properly archived in the tenants file in the TFN Housing Representative's office. Such decision will guide any new Housing Committee members so that all decisions are consistent.

13

SECTION 3: RIGHTS AND OBLIGATIONS

3.1 Synopsis

1. Section 3 describes the rights and obligations of tenants and TFN in matters relating to the rental units belonging to Timiskaming First Nation. The intent is to provide peaceful enjoyment of healthy units and maintaining sound financial practices in order to achieve a prosperous housing sector.

3.2 Application

1. Section 3 applies to the use and occupancy of rental units and to Lease Agreements for band-owned rental units, notwithstanding any other Housing By-Law, provincial statute or any agreement or waiver to the contrary, except as specifically provided for in this part.

2. Both parties are deemed to know their rights and obligations.

3. First and foremost, both parties are to demonstrate good faith and must be forthcoming in their dealings regarding their rights and obligations under the Lease Agreement and TFN Housing By-Law.

3.3 Contractual Relationship

1. The relationship between TFN and the tenant created under a signed Lease Agreement is one of contract only. It is upon the signature of the Lease Agreement that a tenant acquires rights and obligations in regards to a rental unit. A signed Lease Agreement does not create any interest in land in favour of the tenant, co-tenant or occupant, unless a contract specifies otherwise.

2. All Lease Agreements entered into after the enactment date shall be signed and in writing. All Lease Agreements entered into prior to the enactment date shall be deemed to include the provisions of the Lease Agreement form set out in this By-Law.

3. TFN shall not be entitled to take, seize, detain or sell, for unpaid rent payable under a signed Lease Agreement, on the goods and personal property of any person without an order of a court of competent jurisdiction.

4. For greater certainty, the right of occupancy and residency in a Section 95 unit belongs to the tenant only. Subject to Section 5 of this Housing By-Law, occupants have no right to continue residing in a rental unit after it has been vacated by the tenant. A co-tenant may however be given the opportunity to renew the Lease Agreement in respect to stipulations in Section 5 of TFN Housing By-Law.

5. Any amendment to the Lease Agreement must be convened in writing to tenants forty (40) days prior the coming into effect of the amendments.

6. The tenant and TFN agree when signing the Lease Agreement to go to arbitration before the Housing Committee for any breach of obligation except for matters relating to rent, arrears and illegal activities. The restrictions imposed by this section may be enforced by application to the Housing Committee unless specified otherwise.

3.3.1 Restrictions

1. No tenant, shall assign, sublet or otherwise part with possession of the rental unit without the express written consent of the TFN Housing Representative. More so, no tenant has the right to designate new occupants of a rental unit, including Section 95, without the express written consent of the TFN Housing Representative.

2. No tenant shall modify the rental unit it is occupying, except changes resulting from aging or fair wear and tear of the rental unit or superior force. In the event a tenant does so, he will be required, if the TFN Housing Representative deems it necessary, to bring the rental unit back to its original condition.

3. In the event the tenant does not comply, the TFN Housing Representative may mandate a contractor to do so and send the invoice to the tenant for payment. The tenant will be deemed responsible and will be required to reimburse any amounts, plus interest and fees, owed to TFN in this regard.

3.3.2 Residential Purpose

1. The tenant shall use the rental unit for residential purposes only. No trade or business shall be carried on in the rental unit or the premises without the prior written approval of the TFN Housing Representative.

3.3.3 Healthy Housing

1. Both parties are responsible to maintain, in the manner specified hereunder, the rental unit in a general good state in order to maximise the life expectancy of the unit and its components.

3.3.4 Peaceful Occupancy

1. Both parties shall not disturb the occupancy and peaceful enjoyment of the rental unit.

3.3.5 Altering of Locks

1. No person shall, during the occupancy of a rental unit by the tenant, alter or cause to be altered the locking system on any door giving entry to the rental unit except by prior written consent of the tenant and the TFN Housing Representative.

2. If for any reason, a new lock has been added, a copy of the key must be immediately provided to the TFN Housing Representative.

3.3.6 No Smoking

1. Smoking of tobacco or any other substance that may cause damage to the unit is prohibited in rental units. It is the responsibility of the tenant to ensure that the members of his household and any other person respect this rule. If this rule is not complied with, TFN reserves the right to charge the tenant for any cleaning or remediation costs incurred as a result of the damage to the unit.

3.4 Band Council (TFN)

3.4.1 Role

1. Subject to financial limitation, the role of TFN is to provide rental units that are fit for occupation at all times and it's peaceful enjoyment. The Housing Sector will structure its housing portfolio in a manner to achieve financial viability.

3.4.2 Obligations

1. TFN shall be responsible for providing and maintaining the rental units in a good state of repair and fit for habitation during the occupancy. TFN shall also comply with all health and safety standards within the limits of the financial capabilities of programs and the housing financial situation.

2. TFN is responsible for the maintenance of the structural components of the rental units. The obligations imposed under this section shall not apply where the state of disrepair is the result of the intentional act or negligence of a tenant or anyone permitted on the premises by the tenant.

3.4.3 Privacy

1. The TFN Housing Representative must give at least sixty (60) days' notice to tenants of any increase in rent to be charged to the tenant. Tenants have fifteen (15) days to contest the rent increase to a court of competent jurisdiction.

15

2. The Housing Sector will maintain strict standard in regards to maintaining personal information of tenant confidentiality. Any breach of TFN obligations imposed in this section may be enforced by application to the Housing Committee in its arbitration body capacity.

3.4.4 Insurance

1. The TFN Housing Representative shall arrange for fire and basic building insurance (public liability) for the rental unit. The tenant shall be responsible for insuring the contents, as well as any improvements or fixtures, which he has placed on the property.

3.4.5 Rights

1. TFN has the right to receive and collect all rents agreed upon in the signed Lease Agreements.

2. Based on the Nation Occupancy Standard, the TFN Housing Representative has the right to reasonably increase rent, if the occupancy is superior to the Nation Occupancy Standard as set out in Annex 3.

3. The TFN Housing Representative may, at any time, send an inspector to verify the state of a rental unit and the number of occupants in the rental unit. TFN representatives has the right to enter the premises when circumstances justify them doing so.

3.5 Tenants

3.5.1 Role

1. First and foremost, the role of the tenant is to peacefully occupy a rental unit and pay the full amount of rent on the date agreed upon.

3.5.2 Obligations

1. Every tenant shall pay to the Finance Department of TFN, the rent required by the Lease Agreement on the dates specified in the Lease Agreement with no exception. The tenant is responsible to repay past arrears of rent plus interest, thereon at the indexing rate in effect.

2. It is the responsibility of the tenant to ensure that proper funds are available for the payment of rent at the specified date on the Lease Agreement.

3.5.3 Maintenance of Rental Unit

1. Every tenant is responsible for the proper maintenance and care of minor components of a rental unit in a manner to avoid premature decay.

2. Every tenant is responsible for the repair of any damages to the rental unit caused by the willful or negligent conduct of the tenant or any person who is permitted on the premises by the tenant. These repairs must bring the unit to the original state of repair and be done in accordance with Industry Standards.

3. Tenants are not, however, responsible for ordinary wear and tear of a rental unit. This does not constitute damages to the premises. Damages that result from an intentional act, by negligence, by a guest or that are repeatedly damaged, will be held responsible for repairs by the tenant.

3.5.4 Change of Status

1. The tenant must inform the TFN Housing Representative that he will be vacating the rental unit thirty (30) days prior to the expiry date of the Lease Agreement.

2. If a tenant does not provide notice to the TFN Housing Representative that he will be vacating the rental unit at the expiry of the Lease Agreement or thirty (30) days prior, the tenant is deemed to renew the Lease Agreement on the same terms as the original Lease Agreement, subject however to rent increase.

3.5.5 Repair Damages

1. If a tenant does not repair the damages that he has caused whether intentionally, by negligence or by a guest, the TFN Housing Representative may send someone to repair such damages and charge the cost of the repairs to the tenant plus reasonable administrative fees.

2. No tenant shall remove from a rental unit any fixtures, sinks, bathtubs, or appliances, and shall not alter, make additions to or affix any item, fixture or thing to the floors, exterior or interior walls, roof (satellite dishes) or ceiling of the rental unit without the prior written consent of the TFN Housing Representative.

3.5.6 Peaceful Enjoyment

1. A tenant shall not disturb any other tenant's occupancy or peaceful enjoyment of a rental unit. A disturbance caused by a person permitted by a tenant to enter the rental unit shall be deemed to be a disturbance caused by the tenant. Peaceful enjoyment is applicable to all residents of the Timiskaming First Nation community.

3.5.7 Cleanliness and Overcrowding

1. Every tenant shall maintain the rental unit in a state of ordinary cleanliness. Every tenant shall maintain the land surrounding the rental unit in a good and clean condition, and shall be responsible for yard maintenance, including cutting grass, raking leaves and proper garbage disposal. Every tenant shall maintain a healthy and safe environment; by disposing of any abandoned vehicles, any scrap metal, tires, chemical waste and any other debris around the yard.

2. A tenant shall not permit other persons such as co-occupant to occupy the rental unit for more than 3 months on a continuing basis, without informing the TFN Housing Representative of the number of occupants and subject to rent increase. Any breach of the tenants' obligations imposed in this section may be enforced by application to the Housing Committee in its arbitration body capacity or a court of applicable jurisdiction.

3. Cleanliness and overcrowding is applicable to all residents of the Timiskaming First Nation community.

3.5.8 Illegal Activities

1. No resident/tenant shall carry on or permit to be carried on any illegal activity or do or permit the doing of any illegal activity in a rental unit or premises.

2. The obligations imposed under this stipulation shall be enforced by contacting the police and, if applicable, the court of applicable jurisdiction.

3.5.9 Rights

1. Each tenant has the right to peacefully occupy and enjoy the rental unit they occupy, the right to live in a healthy environment and the right to privacy. All information shared with the Housing Sector will remain confidential.

2. Each tenant has the right to remain on premises at each renewal of Lease Agreement to the same term and conditions as the previous Lease Agreement, provided no amendments has been adopted on the TFN Housing By-Law, and subject to rent increase.

17

3.6 Lease Agreement Renewal

1. Unless a new Lease Agreement is signed, when a Lease Agreement ends on a specific date and the tenant did not communicate a notice that he will be vacating thirty (30) days prior to that date, the TFN Housing Representative and tenant shall be deemed to renew the Lease Agreement, on that date for the same duration as the initial Lease Agreement and with the same rights and obligations as existed under the former Lease Agreement, subject to any rent increase, if any, in accordance with rent increase guidelines recommended by the TFN Housing Representative and approved by TFN.

3.6.1 Offences

1. Any person who:
   a) Troubles the peaceful enjoyment of another tenant and continues to do so after having been advised by written notice;
   b) Fails to comply with any reasonable requirement of the TFN Housing Representative in the exercise of his powers and in the performance of his duties under the TFN Housing By-Law;
   c) Furnishes false information in any sworn statement to the TFN Housing Representative;
   d) Doesn't respect the terms of the Lease Agreement such as maintaining the house in a good condition or the cleanliness of the yard.

2. May see its Lease Agreement revoked and will be liable for an administrative penalty not exceeding two hundred and fifty dollars ($250.00).

3.6.2 Termination and Repossession

1. TFN shall regain possession of a rental unit if:
   a) The tenant informed the TFN Housing Representative that they will cease to occupy the rental unit at the expiry date of the Lease Agreement;
   b) The tenant has vacated the rental unit following the notice that he will vacate;
   c) The tenant has abandoned the rental unit; or
   d) An order made pursuant to a judgment by a court of competent jurisdiction has authorized the termination of the Lease Agreement and the eviction of anyone occupying the premises.

3.6.3 Consent to Terminate

1. The TFN Housing Representative and a tenant may agree in writing after a Lease Agreement has been entered into, to terminate the lease Agreement on a specified date prior to the original date specified in the signed lease agreement.

3.6.4 Termination by Tenant: Fixed Term

1. Where a Lease Agreement specified a date of termination, the tenant may terminate the occupancy on the date specified in the Lease Agreement by giving the TFN Housing Representative, a notice of termination which, must be in written form not later than thirty (30) days before the termination date, to be effective on the termination date.

3.6.5 Termination for Cause

1. The TFN Housing Representative may at any time, give a tenant a notice of termination of at least thirty (30) days, when:
   a) The tenant has failed to pay rent on the due date;
   b) The tenant has failed to meet its obligations under TFN Housing By-Law;
   c) The Lease Agreement has not been respected;
   d) The tenant is affecting the safety of other individuals;
   e) The tenant repeatedly troubles the peaceful enjoyment of another or other tenant(s);
   f) The tenant or a guest repeatedly damages the unit, whether intentionally or by negligence.

2. If the tenant fails to vacate the premises pursuant to a notice under these stipulations, the TFN Housing Representative shall apply to the *Régie du Logement* or any other court of competent jurisdiction, for a judgment terminating the Lease Agreement and evicting the tenant(s).

3. Furthermore, in the instance of termination for cause, any co-tenant loses its right to take over the rental unit as stated in section 5 of the TFN Housing By-Law.

3.6.6 Contents for Notice of Termination

1. A notice of termination by a tenant or the TFN Housing Representative shall be in writing and must:
   a) Be signed by the tenant, or the TFN Housing Representative;
   b) Identify the rental unit to which the notice applies;
   c) State the date on which the occupancy is to be terminated; and
   d) In the case of termination by the TFN Housing Representative for termination for cause, state the reason for the termination of the occupancy.

3.6.7 Mending of the Notice

1. Where a tenant who received a notice from the TFN Housing Representative for termination for cause, has addressed the issue or has made satisfactory arrangements to the TFN Housing Representative within seven (7) days after receiving the notice, the notice of termination will be considered null and void.

2. This procedure may be applied once and only once and any repeated offence will result in a termination of Lease Agreement. This section does not apply to termination following illegal activities.

3.6.8 Further Contravention by Tenant

1. Where a notice of termination has become null and void under these stipulations by reason of the tenant complying with the terms of the notice within seven (7) days and where the tenant repeats the offence, thereafter, again contravenes the notice for termination is finale.

3.6.9 Suspension for Repairs

1. When the TFN Housing Representative determines:
   a) That the suspension of occupancy Lease Agreement regarding a rental unit is required for the purposes of:
   b) Demolition, or
   c) Making repairs or renovations so extensive as to require the rental unit be unoccupied for a period of time; and
   d) That the TFN Housing Representative has obtained all necessary permits or other authority that may be required.

2. The TFN Housing Representative may make an order recommending to TFN to halt the occupancy, but shall give the tenant ninety (90) days' notice to this effect. TFN will have no obligation to reimburse the lodging expenses of the tenants when such matter arises, but will make an effort to relocate the tenant.

3. Upon the completion of all repairs or renovations, as the case may be, the Lease Agreement continues at the option of the tenant, and the tenant may reoccupy the premises as a tenant.

3.6.10 Effect of Abandonment

1. Where a tenant abandons a rental unit, the Lease Agreement is terminated on the date the premises were abandoned. The tenant shall remain liable for all amounts owing at the time of abandonment and for a penalty of one month of rent as liquidated damaged.

19

3.6.11 Order of Eviction

1. Where the TFN Housing Representative has established that a Lease Agreement must be terminated, proceedings shall then be taken before a court of competent jurisdiction in order to receive a judgment for the termination of the Lease and eviction of the tenant.

2. An Officer shall, upon receiving a copy of an eviction judgment issued by the court, serve the notice to the tenants.

3. TFN shall, following the terms of said judgment, regain possession of the unit and for that purpose shall, after reasonable demand of admission, request the Officer to force open the door of the rental unit and evict the tenants.

SECTION 4: ARBITRATION AND PROCEDURES

4.1 Synopsis

1. The intent of this section is to provide a framework in which an arbitration body would be able to perform its duties in impartiality while respecting the rights of opposing parties when a breach of obligations has arisen.

4.2 Arbitration: Rule of Proceedings

1. A complaint shall be in the form of a written letter, and shall have attached, copies of all available documentary evidence to be used by the complainant.

2. A complaint to the arbitrator is to be made within thirty (30) days of contesting a notice or from the date that either party became aware of a breach of an obligation under the TFN Housing By-Law or the Lease Agreement or the situation referred to in which the complaint arose.

3. Where the complaint arises from a continuing breach, the time for this section shall be calculated from the date of the most recent breach.

4.2.1 Notification of the Complaint

1. Notwithstanding any other provision of the TFN Housing By-Law, eligible complaints shall be made to the Housing Committee. A copy of the complaint and attachments shall be simultaneously served to the other party.

2. Failing to properly serve the other party within the guidelines will result in an automatic discharge of the complaint.

4.2.2 Response

1. The responding party shall, at the latest ten (10) working days before the hearing, either comply or file with the Housing Committee a response to the complaint in the form of a written letter. The responding party shall attach any available documentary evidence to the response.

2. This response will be simultaneously served to the opposing party along with any documentary evidence. They are however not under the obligation to disclose their arguments and strategy.

4.2.3 Notice

1. Any notice, process or document to be served to the TFN Housing Representative shall be served in person or by certified mail, effective on the seventh day after mailing, or by leaving a copy to every regular member of the Housing Committee.

2. Any notice, process or document to be served to a regular Housing Committee shall be served in person to every regular member of the Housing Committee, or by certified mail, effective on the seventh day after mailing, or by leaving a copy with the TFN Housing Representative at the Band Office.

3. Any notice, process or document to be served to a tenant shall be served in person or by certified mail, effective on the seventh day after mailing. If the tenant is absent or evading service, the notice may be served on the tenant by serving it with the signature from any adult person in the rental unit that are included in the lease.

4.3 Procedures

1. In any proceeding instigated at the request of the TFN Housing Representative, it is the TFN Housing Representative who shall determine the questions to be decided by the Housing Committee.

2. If the proceedings are instigated at the request of the tenant, it is the Housing Committee who shall determine the questions to be decided.

3. In all proceedings, the Housing Committee shall take into account principles of natural justice, as well as the customs and traditions of the Timiskaming First Nation and the Algonquin people in order to guide the proceedings.

4.3.1 Conflict of Interest

1. A member of the Housing Committee shall withdraw in any hearing of a complaint or participate in the deliberation and rendering of any order or decision of the Housing Committee where his participation may result in a conflict of interest.

2. In the event that a member of the Housing Committee withdraws from participating in the deliberation and rendering of any order or decision as a result of conflict of interest, an alternate, as provided in this By-Law shall replace that member.

3. In the case that the TFN Housing Representative is in a conflict of interest in the proceedings, the Director General will take the place of the TFN Housing Representative during the course of the proceedings.

4.3.2 Settlements

1. Where a complaint has been made to the Housing Committee, the Housing Committee shall inquire into the matter and encourage the parties to settle the matter by mediation, supervised by the Housing Committee.

2. A complainant may withdraw his complaint at any time before an order or decision is made by the Housing Committee.

3. The TFN Housing Representative may, at his own discretion and instead of instigating proceedings, submit requests for mediation to the Housing Committee for all matters except illegal activities.

4. Before a hearing and where the Housing Committee has inquired into the matter and is of the opinion that:
   a) It is unlikely that the parties will be able to settle the matter by arbitration; or
   b) The urgency of having the matter resolved;

5. The Housing Committee shall instruct the TFN Housing Representative to instigate proceedings at a court of competent jurisdiction in order to receive judgment.

6. The Housing Committee shall select a date upon which the hearing will take place if it is of the opinion that the matter can be resolved internally through the arbitration process.

7. During the course of the arbitration, the complaining party will proceed by stating the question and go over his explanation of the situation. When the complaining party is done exposing his point of view, the defending party will be able to expose his point of view on the matter.

8. The Housing Committee will then inquire on the matter by asking questions to both parties and witnesses. Both parties will have the opportunity to respond to the opposing party at the end of the arbitration process.

9. No interruptions will be allowed during when a party is exposing his point of view.

4.3.3 Right to Examine the Filed Material

1. All parties to proceedings under this Housing By-Law may examine all material filed with the Housing Committee relevant to the proceedings.

4.3.4 Committee May Inquire, Inspect and Question

1. At a hearing, the Housing Committee may question the parties and witnesses who are in attendance at the hearing, with a view to determine the truth concerning the matters in dispute.

2. The Housing Committee may, before or during the hearing:
   a) Conduct any inquiry or inspection it considers necessary; and
   b) Question any person, by telephone or otherwise, concerning the dispute.

4.3.5 Additional Outside Evidence

1. In making its order or decision, the Housing Committee may consider any relevant information in addition to the evidence given at the hearing, provided that it first informs the parties of the additional information and provided them an opportunity to explain or refute that information.

4.3.6 Order of Decision made by the Committee

1. After conducting a hearing and having regard to all the circumstances, when the Housing Committee is satisfied that an order or decision that has been applied for is justified, the Housing Committee shall apply that order or decision.

23

SECTION 5: HOUSING PROGRAMS

5.1 Synopsis

1. This section describes the housing programs in Timiskaming First Nation.

5.2 Application

1. This section applies to the qualification, allocation of rental and private housing unit with their specific procedures.

5.3 General Provisions

5.3.1 Qualifications for Housing

1. Any band member over the age of twenty-two (22) residing within the Traditional Territory of the Timiskaming First Nation (as defined within Annex 1) for a period of twelve (12) consecutive months may apply to the TFN Housing Representative for a rental unit.

2. No band member who has outstanding amounts owing to TFN will be eligible for any of the available housing programs, unless the members pays in full any amount he owns to TFN.

3. Members who have been evicted from a TFN housing unit will not be eligible for application for any rental unit seven (7) years after the date of which the tenant was evicted.

5.4 Housing Rental

5.4.1 Qualification for a Rental Unit

1. Priority for housing will be given to band members who have followed a home maintenance course and a budgeting workshop.

2. Those who have been allocated a rental unit must occupy the unit immediately or upon availability.

5.4.2 Allocation of a Rental Unit

1. All applicants will be assessed by the ***Tenant Selection Guideline*** Point System developed by the Housing Committee and the TFN Housing Representative. The assessment will be conducted by the Housing Committee. The Tenant Selection Guideline will be subject to change from time to time.

5.4.3 Re-allocation of a Rental Unit

1. Unless the termination of Lease Agreement is for cause and that 50% of a mortgage of a Section 95 unit has been paid, when reassigning a Section 95 unit in a case that a tenant has vacated or abandoned the rental unit, the priority will be given to a family member or the co-tenant.

2. The family member or the co-tenant will however be responsible for any arrears accumulated during the tenancy of the previous tenant. If the tenant waives his right, the allocation procedure will commence as stated in the TFN Housing By-Law. This does not apply to Band Owned units.

5.5 Housing Loan Program

5.5.1 Synopsis

1. This subsection defines the procedures a potential home buyer must follow in order to secure himself a loan with a Financial Institution.

5.5.2 Application

1. This section applies to any Timiskaming First Nation member who wishes to purchase, improve or build a house on the Timiskaming First Nation Reserve.

5.5.3 Definitions

"Borrower" means a band member approved for the housing loan program pursuant to this part.

"Certificate of Possession", means a person who is lawfully in possession of land on a reserve, the certificate is evidence of his right to possession of a land described therein.

"Chief and Council" means the political body duly elected of Timiskaming First Nation Band.

"Housing Loan Agreement" means a written agreement between the Council and a Borrower, pursuant to section 10 of the *National Housing Act*, R.S.C. 1985, Ch. N-11, for the purpose of assisting in the purchase, improvement or construction of a housing project.

"Housing Representative (TFN Housing Representative)" means the person mandated by TFN to enforce and manage the Band-Owned Rental Units and the housing loan program, on the behalf of the Band Council.

"Loan agreement" means the contract upon which a schedule of the monthly payment paid to a Financial Institution by the Borrower.

"Equity of redemption" means the right for a Borrower to proceed with the sales of his house after default notices have been issued by the Financial Institution and before Council can proceed with judicial sales of the unit.

"Financial Institution" means an approved lender under the *Canadian Bank Act* in accordance with schedule I and II of the *Canada Bank Act*.

"House" means a private housing unit of whom the proprietor is a member of Timiskaming Band.

"Housing Sector" means the administrative body of the Timiskaming First Nation, responsible with the management of housing.

"Judicial Sale" means the process in which TFN will proceed with the sale of the house with the consent of a court.

"MLG" means Ministerial Loan Guarantee with Indigenous Services Canada (ISC).

"Officer" means any Police Officer, Constable or other person charged with the duty to preserve and maintain public peace, and any person appointed by TFN for the purpose of maintaining law and order on the Reserve.

5.5.4 Ownership

1. As a condition for obtaining a loan from a Financial Institution, the Borrower must transfer to the Band Council, in the name of the Timiskaming First Nation, his right to possession of the land on which the house lies, as provided for in section 24 of the *Indian Act* as collateral.

2. The Borrower must assign to TFN all rights and titles to the land which he or his heirs, executors or administrators may claim to have. The Borrower must further consent to the cancellation of his Certificate of Possession to the said land.

3. The Band Council, in the name of the Timiskaming First Nation, shall retain full ownership of the land and the house until the total amount borrowed is paid in full.

4. When the Housing Loan Agreement has been fully paid by the Borrower, the Council shall:
   a) Transfer title of the House to the Borrower, and
   b) Transfer or grant a Certificate of Possession.

5.5.5 **Obtaining a Loan Agreement**

1. The Borrower must obtain a prequalification letter from the Financial Institution for a potential loan agreement.

2. The Borrower shall submit to TFN Housing Representative the letter of prequalification, plans for the future unit, lot upon which the unit shall be constructed or purchased, and his T4 statement for the previous year and a proof of employment.

3. The monetary limit that TFN will approve for an MLG is $150 000, any further expense is to be the responsibility of the Borrower.

4. If satisfactory, it shall be recommended to Chief and Council to adopt a BCR which must state the conditions as required by ISC MLG Program;

THAT: the First Nation is informed and understands the MLG Process and its requirements.

THAT: the loan, if granted, will provide for the construction, acquisition, or renovation of housing on lands as defined.

THAT: services and/or utilities for the project will or are planned to be in place by the completion of the project.

THAT: the owner or borrower certifies that all housing to be constructed, acquired or renovated shall be inspected by qualified inspectors and will meet or exceed the National Building Code (NBC) standards and other relevant standards. The record of inspection and record of compliance to the NBC standards or other relevant standards is to be kept on file by the First Nation for the life of the Ministerial Loan Guarantee.

THAT: the project will comply with the Canada Environmental Assessment Act (or equivalent). The First Nation in undertaking of this project should practice due diligence and be aware of obligations or responsibilities associated with all applicable federal environmental acts and regulations including the Canadian Environmental Protection Act, Species at Risk Act and the Fisheries Act to avoid potential violations.

THAT: where section 89 of the *Indian Act* is applicable, the Council of the Band shall provide Her Majesty in Right of Canada with a waiver to the application of section 89 with respect to assets other than land.

THAT: the First Nation agrees that if the Minister pays under the Guarantee Agreement in respect of the Ministerial Loan Guarantee, the amount paid by the Minister is a debt due and immediately repayable by the First Nation to the Minister, and, in addition to any other remedies available to the Minister, the debt plus any interest that may accrue, may be recovered by set off in one or more installments as the Minister may determine, against payments made by Canada to the First Nation pursuant to any Funding Agreements in effect from time to time.

THAT: notwithstanding paragraph 9, the Minister and the First Nation may agree to enter into a repayment agreement.

THAT: in respect of the loan that is the subject matter of the Guarantee Agreement, if the Borrower (s) and the lender agree to renew the loan for another term, or agree to refinance the loan or transfer the loan to a new lender, or the lender assigns the loan to a new lender, the First Nation will continue to assume the obligations set out in paragraphs 1-10 above.

The promises/commitments made herein are irrevocable.

5.5.6 **Loan Agreement**

1. The Borrower shall enter a financial agreement with a Financial Institution in which the terms and condition of the loan agreement shall be set out.

26

2. The Borrower shall pay to the Financial Institution the loan as required in the terms and condition of the loan agreement.

5.5.7 Default

1. The Borrower is responsible for any arrears of the loan agreement. If any amount of mortgage is outstanding after thirty (30) days, the Financial Institution shall send to the Borrower a notice of statement. The Financial Institution shall send a copy of the statement to the TFN Housing Representative.

2. If the Borrower has not paid in full the amount due to the Financial Institution, the Financial Institution shall send a notice of default to the Borrower asking for reimbursement. If the Borrower fails to meet with his obligation after sixty (60) days, the Financial Institution shall send notice to the Housing Sector for payment.

3. The TFN Housing Representative shall send a notice to the Borrower that he has thirty (30) days to either pay the remaining of his mortgage, proceed with the redemption of equity or foreclose the unit. If the Borrower fails to provide TFN with the monies owed, the TFN Housing Representative shall proceed to obtain from Chief and Council a BCR to proceed with to a foreclosure of the loan agreement and that the Borrower is asked to vacate the premises as agreed in an agreement between TFN and the Borrower.

4. If the Borrower fails to comply with the vacating notice to the premises, the TFN Housing Representative shall proceed to obtain from the court a request in eviction and a judicial sale of the unit.

5.5.8 Borrower's Obligation

1. The Borrower shall be responsible for providing and maintaining the unit in a good state of repair and fit for habitation during the occupancy and for complying with all Health and Safety Standards.

2. The Borrower shall not permit waste to be accumulated on the lands which are subject to the Housing Loan Agreement and shall maintain the buildings and other improvements on the premises in good state and clean conditions.

5.5.9 Insurance

1. The Borrower shall arrange for fire and building insurance (public liability) for the unit. The Borrower shall be responsible for insuring the contents, as well as any improvements or fixtures, which he has placed on the property.

SECTION 6: REGISTRATION OF NEW CONSTRUCTIONS AND TRANSACTIONS

6.1 Synopsis

1. This section specifies the obligation to register that is incumbent upon any homeowner.

6.2 Obligation to Register

1. Anyone who builds a residence or buys an existing residence within the boundaries of the Timiskaming Reserve must register the new home or transaction with the Housing Sector of the Timiskaming First Nation. The TFN Housing Representative shall issue proof of registration to the owner of the house following registration.

Annex 1: TFN TRADITIONAL TERRITORY

Timiskaming First Nation
Asserted Aboriginal rights area

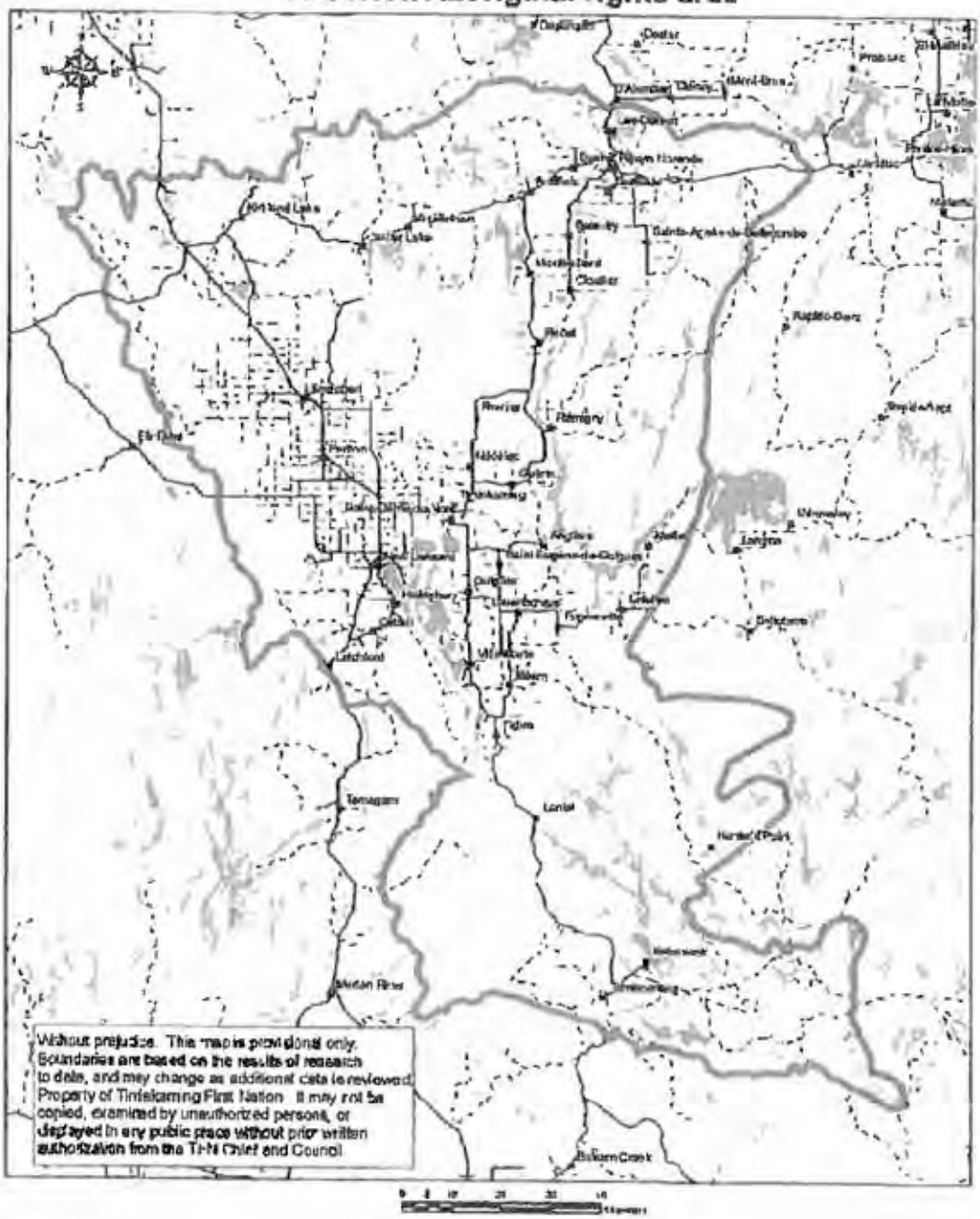

29

Annex 2:CANADIAN NATIONAL OCCUPANCY STANDARDS (Nation Occupancy Standard)

The Canadian National Occupancy Standard (or Nation Occupancy Standard) assesses the bedroom requirements of a household based on the following criteria:

- There should be no more than two persons per bedroom;
- Children less than 5 years of age of different sexes may reasonably share a bedroom;
- Children 5 years of age or older of opposite sex should have separate bedrooms;
- Children less than 18 years of age and of the same sex may reasonably share a bedroom; and
- Single household members 18 years or over should have a separate bedroom, as should parents or couples.

Saskatchewan

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by Ahtahkakoop in the Province of Saskatchewan at a meeting held on November 30, 2018.

- ***Ahtahkakoop Financial Administration Bylaw, 2018***

Dated at Ottawa, Ontario, this 14 day of February, 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

AHTAHKAKOOP

FINANCIAL ADMINISTRATION BYLAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **5**

DIVISION 1 - Council *5*

DIVISION 2 - Finance and Audit committee *6*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *15*

DIVISION 3 - Expenditures *16*

DIVISION 4 - General Matters *18*

DIVISION 5 - Borrowing *20*

DIVISION 6 - Risk Management *21*

DIVISION 7 - Financial Reporting *25*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *30*

PART V - Capital Projects **31**

PART VI - Miscellaneous **34**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **39**

PART I - Interpretation **39**

PART II - Councillors and Committee Members **40**

PART III - Officers and Employees **43**

PART IV - Contractors **44**

WHEREAS:

A. Ahtahkakoop has the authority pursuant to its inherent right of self-government and subsection 83(1) of the *Indian Act,* to make this Bylaw for the "appropriation and expenditure of moneys of the band to defray band expenses" and in relation to "any matter arising out of or ancilliary to the exercise of powers under this section"; and

B. The council of Ahtahkakoop considers it to be in the best interests of Ahtahkakoop to make a financial administration Bylaw for such purposes which complies with the standards for financial administration laws established by First Nations Financial Management Board under the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the council of Ahtahkakoop enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This Bylaw may be cited as *Ahtahkakoop Financial Administration Bylaw, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this Bylaw:

"Ahtahkakoop" means Ahtahkakoop, which is a "band" within the meaning of the *Indian Act*;

"Ahtahkakoop's financial assets" means all money and other financial assets of Ahtahkakoop;

"Ahtahkakoop's lands" means all reserves of Ahtahkakoop within the meaning of the *Indian Act*;

"Ahtahkakoop law" means any law, including this Bylaw, of Ahtahkakoop made by the council or the membership of Ahtahkakoop;

"Ahtahkakoop's records" means all records of Ahtahkakoop respecting its governance, management, operations and financial administration;

"annual financial statements" means the annual financial statements of Ahtahkakoop referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of Ahtahkakoop appointed under section 71;

"budget" means the annual budget of Ahtahkakoop that has been approved by the council;

"code" means a code adopted by Ahtahkakoop under the *First Nations Oil and Gas and Moneys*

Management Act or a land code adopted by Ahtahkakoop under the *First Nations Land Management Act*;

"council" means the duly elected council of Ahtahkakoop;

"council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the council;

"council resolution" means a written band council resolution passed at a duly convened meeting of the council and signed by at least a quorum of the council;

"councillor" means a member of the council of Ahtahkakoop and includes the Chief of Ahtahkakoop;

"director of finance" means the person appointed the director of finance under section 19;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of Ahtahkakoop;

"finance and audit committee" means the finance and audit committee established under section 12;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by Ahtahkakoop's financial statements;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial records" means all records respecting the financial administration of Ahtahkakoop, including the minutes of meetings of the council and the finance and audit committee;

"fiscal year" means the fiscal year of Ahtahkakoop set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"*Indian Act*" means the *Indian Act*, R.S.C., 1985, c.I-5, as amended or replaced from time to time;

"*Interest Act*" means the *Interest Act*, R.S.C., 1985, c-I-5, as amended or replaced from time to time;

"investment manager" means a firm which is duly registered to conduct business in Canada, that has obtained registration with a provincial securities commission as a portfolio manager, or as the term is amended from time to time, under and pursuant to subsection 7.2(1) of National Instrument 31-103, Registration Requirements and Exemptions, as amended from time to time, and whose revenue is derived from the discretionary management of investment portfolios;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, director of finance and any other employee of Ahtahkakoop designated by the council as an officer;

"quorum" means a majority of the members of council;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise;

"related body" means

a. any agency of Ahtahkakoop,

b. any corporation in which Ahtahkakoop has a material or controlling interest,

c. any partnership in which Ahtahkakoop or another related body of Ahtahkakoop is a partner with a material or controlling interest, or

d. a trust of Ahtahkakoop

"senior manager" means a person appointed senior manager under section 18; and

"special purpose report" means a report described in section 70.

(2) Except as otherwise provided in this Bylaw, words and expressions used in this Bylaw have the same meanings as in the *Indian Act*.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this Bylaw, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this Bylaw are to enactments of the Government of Canada.

(5) Headings form no part of this Bylaw, but must be construed as being inserted for reference only.

(6) For greater certainty, nothing in this Bylaw is to be construed to abrogate or derogate from the Aboriginal and Treaty rights of Ahtahkakoop or its members as recognized and affirmed in Section 35 of the *Constiution Act*, 1982.

(7) A finding by a court of competent jurisdiction that a section or provision of this Bylaw is void or invalid shall not affect nor bear upon the validity or invalidity of any other section of this Bylaw or this Bylaw as a whole.

Interpretation

3.(1) In this Bylaw, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to";

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This Bylaw must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this Bylaw according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this Bylaw referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this Bylaw.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this Bylaw, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of Ahtahkakoop and any other place directed by council.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this Bylaw the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this Bylaw, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6. If there is a conflict between this Bylaw and another Ahtahkakoop law, other than a code or trust agreement, this Bylaw prevails.

Scope and Application

7. This Bylaw applies to the financial administration of Ahtahkakoop.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The council is responsible for all matters relating to the financial administration of Ahtahkakoop whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this Bylaw.

(2) Subject to this Bylaw and any other applicable Ahtahkakoop law, the council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this Bylaw except the following:

(a) the approval of council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the finance and audit committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of Ahtahkakoop; and

(d) the approval of borrowing of Ahtahkakoop.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of Ahtahkakoop.

(2) The council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of Ahtahkakoop assets.

(3) The council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of Ahtahkakoop that are in conflict with this Bylaw, the *Indian Act* or GAAP.

(4) The council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of Ahtahkakoop in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the director of finance must prepare or cause to be prepared a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by Ahtahkakoop, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit committee

Interpretation

11. In this Division, "committee" means the finance and audit committee.

Committee Established

12.(1) The committee of Ahtahkakoop is established to provide council with advice and recommendations in order to support council's decision-making process respecting the financial administration of Ahtahkakoop.

(2) The council must appoint not less than three (3) members of the committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with Ahtahkakoop government that could, in the opinion of council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the committee.

(4) The council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in section (a).

(5) If the committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A committee member may be removed from office by the council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the committee; or

(b) the chair of the committee recommends removal.

(8) If a committee member is removed from office, resigns or dies before the Committee member's term of office expires, the council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first Committee member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The council must appoint a chair and a vice-chair of the committee, one of whom must be a councillor.

(2) If the council appoints a non-councillor as chair of the committee,

(a) the council must send to the chair notices and agendas of all council meetings;

(b) on request of the chair, the council must provide the chair with any materials or information provided to the council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the committee is fifty percent (50%) of the total number of committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the committee, the chair of the committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the director of finance must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the director of finance may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the director of finance ; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The committee must provide minutes of its meetings to the council and report to the council on the substance of each committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this Bylaw and any directions given by the council, the committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of Ahtahkakoop:

(a) annually develop, and recommend to the council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of Ahtahkakoop against the budget and report any significant variations to the council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the council for approval.

(2) The committee may make a report or recommendations to the council on any matter respecting the financial administration of Ahtahkakoop that is not otherwise specified to be its responsibility under this Bylaw.

Audit responsibilities

16. The committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of Ahtahkakoop:

(a) make recommendations to the council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of Ahtahkakoop;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this Bylaw under section 98 and, where appropriate, recommend amendments to the council; and

(h) periodically review and make recommendations to the council on the terms of reference of the committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The council may assign to the committee or another committee of the council the following activities in respect of the financial administration of Ahtahkakoop:

(a) to develop, and recommend to the council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the council on the financial content of any Ahtahkakoop reports;

(d) to review, monitor and report to the council on the appropriateness of Ahtahkakoop's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the council for approval, any proposed significant changes in Ahtahkakoop's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of Ahtahkakoop's financial assets, including debts owed to Ahtahkakoop;

(g) to review and report to the council on Ahtahkakoop's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of Ahtahkakoop, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the council;

(j) to review and report to the council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the council on the adequacy and appropriateness of Ahtahkakoop's insurance coverage respecting significant Ahtahkakoop risks; and

(l) to review, monitor and report to the council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The council must appoint a person as senior manager of Ahtahkakoop and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of Ahtahkakoop, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of Ahtahkakoop;

(b) to prepare and recommend to the council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of Ahtahkakoop;

(c) to hire the employees of Ahtahkakoop, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of Ahtahkakoop,

(e) to oversee and administer the contracts of Ahtahkakoop;

(f) to prepare, recommend to the council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this Bylaw; and

(j) to carry out any other activities specified by the council that are not contrary to the *Indian Act* or inconsistent with the senior manager's duties specified in this Bylaw.

(3) The Senior Manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions:

(a) to an officer or employee of Ahtahkakoop; and

(b) with the approval of the council, to a contractor or agent of Ahtahkakoop.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Director of Finance

19.(1) The council must appoint a person as director of finance of Ahtahkakoop and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the director of finance is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of Ahtahkakoop, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of Ahtahkakoop;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 67, the quarterly financial statements required in section 68 and the draft annual financial statements required in section 69;

(e) to prepare the financial components of reports to the council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by Ahtahkakoop;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of Ahtahkakoop to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the *Indian Act*, this Bylaw, any other applicable Ahtahkakoop law and any policies, procedures and directions of the council respecting the financial administration of Ahtahkakoop;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the council or the finance and audit committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of Ahtahkakoop and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the director of finance under this Bylaw; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the *Indian Act* or inconsistent with the director of finance 's duties under this Bylaw.

(3) With the approval of the senior manager, the director of finance may assign the performance of any of the duties or functions of the director of finance to any officer, employee, contractor or agent of Ahtahkakoop, but this assignment does not relieve the director of finance of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of Ahtahkakoop.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of Ahtahkakoop;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the council, finance and audit committee and all other committees of the council and Ahtahkakoop,

(ii) the senior manager, the director of finance and other officers of Ahtahkakoop, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of Ahtahkakoop and a member of Ahtahkakoop.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this Bylaw, the senior manager must recommend to the council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The council must take all reasonable steps to ensure that Ahtahkakoop hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of Ahtahkakoop.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of Ahtahkakoop, a councillor must

(a) comply with this Bylaw, the *Indian Act*, and any other applicable Ahtahkakoop law;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of Ahtahkakoop;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this Bylaw or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of Ahtahkakoop;

(b) a person acting under the delegated authority of the council or Ahtahkakoop; or

(c) a member of a committee of the council or Ahtahkakoop who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of Ahtahkakoop, that person must

(a) comply with this Bylaw, the *Indian Act* and any other applicable Ahtahkakoop law;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule A: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The council must incorporate the relevant provision of this section into the following:

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of Ahtahkakoop;

(b) the terms of every contract of a contractor of Ahtahkakoop;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of Ahtahkakoop.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of Ahtahkakoop is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash, and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which Ahtahkakoop is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from Ahtahkakoop's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from Ahtahkakoop's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under Ahtahkakoop's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the director of finance must prepare or cause to be prepared and submit to the finance and audit committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the finance and audit committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the council.

(3) On or before March 31 of each year, the council must review and approve the annual budget for Ahtahkakoop for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the council must ensure that:

(a) the multi-year financial plan of Ahtahkakoop demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of Ahtahkakoop.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of Ahtahkakoop must not be changed without the approval of the council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of Ahtahkakoop or in the expenditure priorities of the council, the council must not approve a change to the annual budget of Ahtahkakoop.

Policy for Ahtahkakoop Information or Involvement

29.(1) The council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of Ahtahkakoop must be informed about or involved in consideration of the following:

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The council must post a public notice of each council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of Ahtahkakoop may attend that part of the council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of Ahtahkakoop unless the account is:

(a) in the name of Ahtahkakoop;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the director of finance.

(2) Ahtahkakoop must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if Ahtahkakoop has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from Ahtahkakoop's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 84.

(3) Ahtahkakoop may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage Ahtahkakoop's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The director of finance must ensure the safekeeping of all money received by Ahtahkakoop.

(2) The director of finance must:

(a) deposit all money received by Ahtahkakoop as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this Bylaw.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. Ahtahkakoop must not enter into an agreement or undertaking that requires Ahtahkakoop to expend money that is not authorized by or that contravenes this Bylaw.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this Bylaw or another Ahtahkakoop law.

(2) The council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the council as soon as practicable and the council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by Ahtahkakoop in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for Ahtahkakoop for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be:

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is:

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this Bylaw.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that:

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the director of finance must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or director of finance may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by Ahtahkakoop may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the council and by either the senior manager or the director of finance .

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the director of finance may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If Ahtahkakoop withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by Ahtahkakoop as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with the following:

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the council.

(2) The council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account, must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(2) All interest earned on:

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(3) Subject to the *Interest Act*, Ahtahkakoop may charge interest at a rate set from time to time by the council on any debts or payments owed to Ahtahkakoop that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by Ahtahkakoop that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to Ahtahkakoop may be written off

(a) if approved by the council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to Ahtahkakoop may be forgiven only

(a) if approved by the council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this Bylaw or trust agreement, Ahtahkakoop must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this Bylaw, if Ahtahkakoop is authorized in this Bylaw to borrow money or grant security, the council may authorize the director of finance to borrow money or grant security in the name of Ahtahkakoop

(a) as specifically approved by the council, or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) Ahtahkakoop may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this Bylaw.

(2) Ahtahkakoop may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the council approves.

(3) Ahtahkakoop may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials, or equipment required for the operation, management or administration of Ahtahkakoop.

Financial Agreements

50.(1) Ahtahkakoop may enter into the following agreements in the name of Ahtahkakoop:

(a) for the purpose of efficient management of Ahtahkakoop's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of Ahtahkakoop's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the council, the director of finance may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of Ahtahkakoop.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the director of finance recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, Ahtahkakoop may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing for New Capital Projects

52.(1) The council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of Ahtahkakoop must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 87(2).

(2) The council must post a public notice of each council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 87(2) is presented for approval.

(3) Members of Ahtahkakoop may attend that part of the council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

53. Subject to this Bylaw, Ahtahkakoop may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of Ahtahkakoop.

Use of Borrowed Money

54.(1) Subject to this section, money borrowed by Ahtahkakoop for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by Ahtahkakoop and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 60(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

55. A security granted by Ahtahkakoop must be signed by a councillor designated by the council and by either the senior manager or the director of finance or the chief.

Operational Controls

56. The council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of Ahtahkakoop's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

57.(1) Subject to subsections (2) and (3), Ahtahkakoop must not:

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) Ahtahkakoop may carry on a business that:

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of Ahtahkakoop governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, Ahtahkakoop's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, Ahtahkakoop, or

(ii) any other property of Ahtahkakoop.

(3) Ahtahkakoop may carry on business activities for the primary purpose of profit if the council determines that the business activities:

(a) do not result in a material liability for Ahtahkakoop; or

(b) do not otherwise expose Ahtahkakoop's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

58.(1) Ahtahkakoop must not give a guarantee unless the council has considered the report of the director of finance under subsection (2).

(2) Before the council authorizes a guarantee under subsection (1), the director of finance must prepare or cause to be prepared a report for council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of Ahtahkakoop to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) Ahtahkakoop must not give an indemnity unless it is:

(a) authorized under section 98;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which Ahtahkakoop is a party; or

(c) in relation to a security granted by Ahtahkakoop that is authorized under this Bylaw or another Ahtahkakoop law.

(4) Subject to a council resolution described in section 98, the council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of Ahtahkakoop and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by Ahtahkakoop.

Authority to Invest

59.(1) Except as specifically authorized in this Bylaw or another Ahtahkakoop law, Ahtahkakoop must not invest Ahtahkakoop's financial assets.

(2) If Ahtahkakoop is authorized in this Bylaw to invest Ahtahkakoop's financial assets, the council may retain an investment manager to invest Ahtahkakoop's financial assets

(a) as specifically approved by the council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the council.

Approved Investments

60.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by Ahtahkakoop in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by First Nations Finance Authority or by a local or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the *First Nations Fiscal Management Act.*

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by Ahtahkakoop as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of Ahtahkakoop's lands are located.

(3) If Ahtahkakoop has established an investment account under section 30, Ahtahkakoop may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which Ahtahkakoop is a shareholder;

(b) a trust in which Ahtahkakoop is a beneficiary;

(c) securities issued by First Nations Finance Authority or by a local or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which Ahtahkakoop is a partner; or

(e) a member investment program described in section 61.

(4) Despite any other provision in this section, Ahtahkakoop may only invest government transfer funds in investments specified in paragraph 82(3)(a), (b), (c) or (d) of *First Nations Fiscal Management Act* and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

Permitted Loans in Ahtahkakoop Member Activities

61.(1) Ahtahkakoop may only make a loan to a member of Ahtahkakoop or to an entity in which a member of Ahtahkakoop has an interest if the loan is made from a program of Ahtahkakoop that has been approved by the council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the council establishes a program under this section, the director of finance must prepare or caused to be prepared, a report for council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of Ahtahkakoop;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of Ahtahkakoop;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Loans

62. If Ahtahkakoop is authorized to make a loan under this Bylaw, the council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

63.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to Ahtahkakoop's financial assets, Ahtahkakoop's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of Ahtahkakoop.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the finance and audit committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

64.(1) On recommendation of the finance and audit committee, the council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 63 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of Ahtahkakoop.

(2) The council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

65.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of Ahtahkakoop assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in Ahtahkakoop:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

66. All accounting practices of Ahtahkakoop must comply with GAAP.

Monthly Financial Information

67.(1) At the end of each month, the director of finance must prepare or cause to be prepared financial information respecting the financial affairs of Ahtahkakoop in the form and with the content approved by the council on the recommendation of the finance and audit committee.

(2) The director of finance must provide the financial information in subsection (1) to the council and the finance and audit committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

68.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the director of finance must prepare or cause to be prepared financial statements for Ahtahkakoop for that quarter in the form and with the content approved by the council on the recommendation of the finance and audit committee.

(2) The director of finance must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the council and the finance and audit committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the finance and audit committee and recommended to council for approval; and

(b) reviewed and approved by the council.

Annual Financial Statements

69.(1) At the end of each fiscal year the director of finance must prepare or cause to be prepared the annual financial statements of Ahtahkakoop for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the council on the recommendation of the finance and audit committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of Ahtahkakoop for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for Ahtahkakoop's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The director of finance must provide draft annual financial statements to the finance and audit committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The finance and audit committee must present draft annual financial statements to the council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

70. The director of finance must prepare or cause to be prepared the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by Ahtahkakoop;

(d) a report setting out the information required in paragraph 61(3)(c);

(e) if Ahtahkakoop has a land code in force, a report setting out moneys of Ahtahkakoop derived from Ahtahkakoop lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from Ahtahkakoop lands; and

(f) any other report required under the *Indian Act* or an agreement.

Appointment of Auditor

71.(1) Ahtahkakoop must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the finance and audit committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this Bylaw, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of Ahtahkakoop, an auditor must

(a) be independent of Ahtahkakoop, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant;

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of Ahtahkakoop are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise Ahtahkakoop in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

72.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of Ahtahkakoop, the auditor must be given access to

(a) all records of Ahtahkakoop for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of Ahtahkakoop to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of Ahtahkakoop as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of:

(a) every meeting of the finance and audit committee; and

(b) the council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of Ahtahkakoop.

(5) The auditor may communicate with the finance and audit committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the finance and audit committee or the council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

73.(1) The annual financial statements of Ahtahkakoop must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 70.

Review of Audited Annual Financial Statements

74.(1) The audited annual financial statements must be provided to the finance and audit committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

75.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the council;

(b) be signed by

(i) the chief of Ahtahkakoop or the council chair,

(ii) the chair of the finance and audit committee, and

(iii) the director of finance ; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of Ahtahkakoop at the principal administrative offices of Ahtahkakoop during normal business hours.

Annual Report

76.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the council must prepare an annual report on the operations and financial performance of Ahtahkakoop for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of Ahtahkakoop;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of Ahtahkakoop;

(c) the audited annual financial statements of Ahtahkakoop for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 70, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1) to a member of Ahtahkakoop as soon as practicable after a request is made by the member.

(4) The council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to Ahtahkakoop members who have requested but have not been provided with the annual report of Ahtahkakoop including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the finance and audit committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

77.(1) All records that are produced by or on behalf of Ahtahkakoop or kept, used or received by any person on behalf of Ahtahkakoop are the property of Ahtahkakoop.

(2) The council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of Ahtahkakoop.

Operations Manual

78.(1) The senior manager must prepare or cause to be prepared and maintain a current operations manual respecting every element of Ahtahkakoop's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this Bylaw.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the finance and audit committee and all other council committees and officers and employees of Ahtahkakoop.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of Ahtahkakoop, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

79.(1) The senior manager must ensure that Ahtahkakoop prepares, maintains, stores and keeps secure all of Ahtahkakoop's records that are required under this Bylaw or any other applicable law.

(2) Ahtahkakoop's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the council.

(3) All financial records of Ahtahkakoop must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to Ahtahkakoop's records.

Confidentiality of Information

80.(1) No person may be given access to Ahtahkakoop's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the council.

(2) All persons who have access to Ahtahkakoop's records must comply with all policies, procedures or directions of the council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Information Technology

81. The council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by Ahtahkakoop in its operations to ensure the integrity of Ahtahkakoop's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

82. In this Part:

"Ahtahkakoop's tangible capital assets" means all non-financial assets of Ahtahkakoop having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of Ahtahkakoop's tangible capital assets and any other major capital projects in which Ahtahkakoop or its related bodies are investors;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of Ahtahkakoop's tangible capital assets as described in section 86;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of Ahtahkakoop's tangible capital assets.

Council General Duties

83. The council must take reasonable steps to ensure that

(a) Ahtahkakoop's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of Ahtahkakoop's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of Ahtahkakoop's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

84. The council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

85. At each finance and audit committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 88 for every capital project.

Life-cycle Management Program

86.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all Ahtahkakoop's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of Ahtahkakoop's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the director of finance must prepare or cause to be prepared the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of Ahtahkakoop's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of Ahtahkakoop's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of Ahtahkakoop's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of Ahtahkakoop's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and audit committee

87.(1) On or before January 15 of each year, the finance and audit committee must review the information, schedules and budget prepared under section 86 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the finance and audit committee must review any plans for new construction of Ahtahkakoop's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

88.(1) The council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All Ahtahkakoop capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

89. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, finance and audit committee and the council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

90. The council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of Ahtahkakoop respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of Ahtahkakoop in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Land Management Obligations

91.(1) If Ahtahkakoop has a land code under the *First Nations Land Management Act*, Ahtahkakoop must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by Ahtahkakoop as required or permitted under that Act.

(2) If Ahtahkakoop has a land code under the *First Nations Land Management Act*, the council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of Ahtahkakoop's land code for being accountable to members of Ahtahkakoop for the management of

Ahtahkakoop's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act*.

Oil and Gas Obligations

92. If Ahtahkakoop has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* Ahtahkakoop must comply with that Act and any financial code made by Ahtahkakoop as required or permitted under that *Act*.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

93.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of Ahtahkakoop is not authorized by or under this Bylaw or another Ahtahkakoop law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of Ahtahkakoop,

(c) a provision of this Bylaw has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this Bylaw,

the person may disclose the circumstances to the chair of the finance and audit committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the finance and audit committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of Ahtahkakoop becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the Senior Manager or the chair of the finance and audit committee.

Inquiry into Report

94.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 93(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the finance and audit committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the finance and audit committee under section 93, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the finance and audit committee as soon as practicable.

(3) The finance and audit committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the council respecting any circumstances reported to the finance and audit committee under this section, including the committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

95.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the finance and audit committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 93 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

Page | 35

(2) A person who makes a report in good faith under section 93 must not be subjected to any form of reprisal by Ahtahkakoop or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of Ahtahkakoop as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the finance and audit committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the council.

(4) The council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 93 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 93; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 93.

Liability for Improper Use of Money

96.(1) A councillor who votes for a council resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this Bylaw is personally liable to Ahtahkakoop for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of Ahtahkakoop and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to Ahtahkakoop under subsection (1) may be recovered for Ahtahkakoop by Ahtahkakoop, a member of Ahtahkakoop or a person who holds a security under a borrowing made by Ahtahkakoop.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of Ahtahkakoop for unauthorized expenditure, investment or use of Ahtahkakoop's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

97.(1) In this section:

"Ahtahkakoop official" means a current or former councillor, officer or employee of Ahtahkakoop.

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

(2) Subject to subsection (3), the council may by council resolution indemnify or provide for the indemnification of a named Ahtahkakoop official, a category of Ahtahkakoop official or all Ahtahkakoop officials in accordance with the terms specified in the council resolution.

(3) The council may not pay a fine that is imposed as a result of a Ahtahkakoop official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes to Bylaw

98.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the council, the finance and audit committee must conduct a review of this Bylaw

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of Ahtahkakoop; and

(b) to identify any amendments to this Bylaw that may better serve this objective.

(2) The council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the Ahtahkakoop respecting any proposed amendment of this Bylaw.

(b) the involvement of members of Ahtahkakoop in consideration of an amendment to this Bylaw.

(3) The council must post a public notice of each council meeting when a proposed amendment to this Bylaw is presented for approval.

(4) Members of Ahtahkakoop may attend that part of the council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

Coming into Force

99. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 23, 25, 26, 28, 66 – 69 and 71 – 75 of this Bylaw come into force the day after this Bylaw is approved by the Minister under section 83 of the *Indian Act*.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 76, 93 – 96 of this Bylaw and the Schedule to this Bylaw come into force on January 1, 2020.

(3) Subject to subsection (1) and (2), this Bylaw comes into force on a date or dates established by council resolution.

THIS BYLAW IS HEREBY DULY ENACTED by council on the 30 day of November, 2018, at Ahtahkakoop, in the Province of Saskatchewan at a duly called and conducted council meeting at which the required quorum of Seven (7) members of council were present throughout.

Chief Larry Ahenakew

Councillor Ben Ahenakew

Councillor Burton Ahenakew

Councillor Clifford Ahenakew

Councillor Utin Ahenakew

Councillor Bryce Isbister

Councillor James Isbister

Councillor Patricia Isbister

Councillor Carmen Little

Councillor David Masuskapoe

Councillor Eliza Sasakamoose

Councillor Stanley Sasakamoose

Page | 38

SCHEDULE "A"– Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this Bylaw" means the Financial Administration Bylaw to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this Bylaw.

(3) Sections 3 and 5 of this Bylaw apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this Bylaw, the provision of this Bylaw applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

Page | 39

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of Ahtahkakoop of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of Ahtahkakoop and, where applicable, to all members of council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) Ahtahkakoop's traditional land holding system pursuant to a council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the Senior Manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in section 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of Ahtahkakoop or any person engaged in any aspect of the financial administration of Ahtahkakoop, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of Ahtahkakoop;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the council have determined would be acceptable if offered by Ahtahkakoop to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of Ahtahkakoop.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of Ahtahkakoop.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of Ahtahkakoop.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the council, the councillor may request clarification of the circumstances at a council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the council meeting must record any determination made by the council under subsection (2).

(4) If the council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a council committee; and

(b) a council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of Ahtahkakoop.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of Ahtahkakoop.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the Senior Manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the finance and audit committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of Ahtahkakoop;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the council have determined would be acceptable if offered by Ahtahkakoop to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the finance and audit committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available:

(a) to members of the public; or

(b) to members of Ahtahkakoop.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

Ahtahkakoop Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of Ahtahkakoop for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of Ahtahkakoop unless it is done in accordance with policies or directions of the council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of Ahtahkakoop, other than a person who has an employment contract with Ahtahkakoop.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with Ahtahkakoop.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of Ahtahkakoop.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with Ahtahkakoop; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of Ahtahkakoop.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from Ahtahkakoop by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with Ahtahkakoop is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by Ahtahkakoop and which the contractor becomes aware of while performing services for Ahtahkakoop unless Ahtahkakoop has determined not to pursue the opportunity.

Ahtahkakoop Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of Ahtahkakoop in order to perform services for Ahtahkakoop, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

Ministre des Relations Couronne-Autochtones
Minister of Crown-Indigenous Relations
Ottawa, Canada K1A 0H4

I, Minister of Crown-Indigenous Relations, HEREBY APPROVE, pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the following by-law made by Clearwater River Dene, in the Province of Saskatchewan, at a meeting held on December 4, 2018.

- ***Clearwater River Dene Financial Administration By-Law, 2018***

Dated at Ottawa, Ontario, this 22 day of February, 2019.

Hon. Carolyn Bennett, M.D., P.C., M.P.

Canada

CLEARWATER RIVER DENE

FINANCIAL ADMINISTRATION BY-LAW

2018

TABLE OF CONTENTS

PART I - Citation **1**

PART II - Interpretation and Application **1**

PART III - Administration **4**

DIVISION 1 - Council *4*

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee *5*

DIVISION 3 - Officers and Employees *9*

DIVISION 4 - Conduct Expectations *12*

PART IV - Financial Management **13**

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets *13*

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts *15*

DIVISION 3 - Expenditures *16*

DIVISION 4 - General Matters *18*

DIVISION 5 - Borrowing *19*

DIVISION 6 - Risk Management *21*

DIVISION 7 - Financial Reporting *25*

DIVISION 8 - Information and Information Technology *29*

PART V - Capital Projects **30**

PART VI - Miscellaneous **34**

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest **38**

PART I - Interpretation **38**

PART II - Councillors and Committee Members **39**

PART III - Officers and Employees **42**

PART IV - Contractors **43**

WHEREAS:

A. Pursuant to section 83 of the *Indian Act*, the Council of a first nation may make by-laws respecting the financial administration of the first nation; and

B. The Council of the Clearwater River Dene considers it to be in the best interests of the First Nation to make a financial administration by-law for such purposes which complies with the standards for financial administration laws established by the First Nations Financial Management Board under the *First Nations Fiscal Management Act*;

NOW THEREFORE the Council of the Clearwater River Dene enacts as follows:

PART I - Citation

Citation

1. This by-law may be cited as the*Clearwater River Dene Financial Administration By-law, 2018.*

PART II - Interpretation and Application

Definitions

2. (1) Unless the context indicates the contrary, in this by-law:

"Act" means the *Indian Act*;

"annual financial statements" means the annual financial statements of the First Nation referred to in Division 7 of Part IV;

"appropriation" means an allocation of money under a budget to the purposes for which it may be used;

"auditor" means the auditor of the First Nation appointed under section 71;

"budget" means the annual budget of the First Nation that has been approved by the Council;

"code" means a code adopted by the First Nation under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act* or a land code adopted by the First Nation under the *First Nations Land Management Act*;

"Council" means the Council of the First Nation;

"Council chair" means the person appointed or elected to act as the chair of the Council;

"councillor" means a member of the Council of the First Nation and includes the Chief of the First Nation;

"Finance and Audit Committee" means the Finance and Audit Committee established under section 12;

"financial administration" means the management, supervision, control and direction of all matters relating to the financial affairs of the First Nation;

"financial institution" means the First Nations Finance Authority, a bank, credit union or caisse populaire;

"financial competency" means the ability to read and understand financial statements that present accounting issues reasonably expected to be raised by the First Nation's financial statements;

"financial records" means all records respecting the financial administration of the First Nation, including the minutes of meetings of the Council and the Finance and Audit Committee;

"First Nation" means Clearwater River Dene;

"First Nation's financial assets" means all money and other financial assets of the First Nation;

"First Nation's lands" means all reserves of the First Nation within the meaning of the *Indian Act*;

"First Nation law" means any law, including any by-law or code, of the First Nation made by the Council or the membership of the First Nation;

"First Nation's records" means all records of the First Nation respecting its governance, management, operations and financial administration;

"fiscal year" means the fiscal year of the First Nation set out in section 23;

"GAAP" means generally accepted accounting principles of the Chartered Professional Accountants of Canada, as revised or replaced from time to time;

"multi-year financial plan" means the plan referred to in section 24;

"officer" means the senior manager, senior financial officer and any other employee of the First Nation designated by the Council as an officer;

"record" means anything on which information is recorded or stored by any means whether graphic, electronic, mechanical or otherwise,

"related body" means

(a) any agency of the First Nation,

(b) any corporation in which the First Nation has a material or controlling interest,

(c) any partnership in which the First Nation or another related body of the First Nation is a partner with a material or controlling interest, or

(d) a trust of the First Nation;

"senior financial officer" means the person appointed senior financial officer under section 19;

"senior manager" means the person appointed senior manager under section 18; and

"special purpose report" means a report described in subsection 70.

(2) Except as otherwise provided in this by-law, words and expressions used in this by-law have the same meanings as in the Act.

(3) Unless a word or expression is defined under subsection (1) or (2) or another provision of this by-law, the definitions in the *Interpretation Act* apply.

(4) All references to named enactments in this by-law are to enactments of the Government of Canada.

Interpretation

3.(1) In this bylaw, the following rules of interpretation apply:

(a) words in the singular include the plural, and words in the plural include the singular;

(b) words importing female persons include male persons and corporations and words importing male persons include female persons and corporations;

(c) if a word or expression is defined, other parts of speech and grammatical forms of the same word or expressions have corresponding meanings;

(d) the expression "must" is to be construed as imperative, and the expression "may" is to be construed as permissive;

(e) unless the context indicates otherwise, "including" means "including, but not limited to", and "includes" means "includes, but not limited to"; and

(f) a reference to an enactment includes any amendment or replacement of it and every regulation made under it.

(2) This by-law must be considered as always speaking and where a matter or thing is expressed in the present tense, it must be applied to the circumstances as they arise, so that effect may be given to this by-law according to its true spirit, intent and meaning.

(3) Words in this by-law referring to an officer, by name of office or otherwise, also apply to any person designated by the Council to act in the officer's place or to any person assigned or delegated to act in the officer's place under this by-law.

Posting of Public Notice

4.(1) If a public notice must be posted under this by-law, the public notice is properly posted if a written notice is placed in a conspicuous and accessible place for public viewing in the principal administrative offices of the First Nation.

(2) Unless expressly provided otherwise, if a public notice of a meeting must be posted under this by-law the notice must be posted at least fifteen (15) days before the date of the meeting.

Calculation of Time

5. In this by-law, time must be calculated in accordance with the following rules:

(a) where the time limited for taking an action ends or falls on a holiday, the action may be taken on the next day that is not a holiday;

(b) where there is a reference to a number of days, not expressed as "clear days", between two events, in calculating that number of days the day on which the first event happens is excluded and the day on which the second event happens is included;

(c) where a time is expressed to begin or end at, on or within a specified day, or to continue to or until a specified day, the time includes that day;

(d) where a time is expressed to begin after or to be from a specified day, the time does not include that day; and

(e) where anything is to be done within a time after, from, of or before a specified day, the time does not include that day.

Conflict of Laws

6. If there is a conflict between this by-law and another First Nation law, other than a code, this by-law prevails.

Scope and Application

7. This by-law applies to the financial administration of the First Nation.

PART III - Administration

DIVISION 1 - Council

Responsibilities of Council

8.(1) The Council is responsible for all matters relating to the financial administration of the First Nation whether or not they have been assigned or delegated to an officer, employee, committee, contractor or agent by or under this by-law.

(2) Subject to this by-law and any other applicable First Nation law, the Council may delegate to any of its officers, employees, committees, contractors or agents any of its functions under this by-law except the following:

(a) the approval of Council policies, procedures or directions;

(b) the appointment of members, the chair and the vice-chair of the Finance and Audit Committee;

(c) the approval of budgets and financial statements of the First Nation; and

(d) the approval of borrowing of the First Nation.

Council Policies, Procedures and Directions

9.(1) Subject to subsection (2), the Council may establish policies and procedures and give directions respecting any matter relating to the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the acquisition, management and safeguarding of First Nation assets.

(3) The Council must not establish any policies or procedures or give any directions relating to the financial administration of the First Nation that are in conflict with this by-law, the Act or GAAP.

(4) The Council must ensure that all human resources policies and procedures are designed and implemented to facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must document all its policies, procedures and directions and make them available to any person who is required to act in accordance with them or who may be directly affected by them.

Reporting of Remuneration and Expenses

10.(1) In this section:

"entity" means a corporation or a partnership, a joint venture or any other unincorporated association or organization, the financial transactions of which are consolidated in the annual financial statements of the First Nation in accordance with GAAP;

"expenses" includes the costs of transportation, accommodation, meals, hospitality and incidental expenses; and

"remuneration" means any salaries, wages, commissions, bonuses, fees, honoraria and dividends and any other monetary and non-monetary benefits.

(2) Annually the senior financial officer must prepare a report separately listing the remuneration paid and expenses reimbursed by the First Nation, and by any entity, to each councillor whether such amounts are paid to the councillor while acting in that capacity, or in any other capacity.

DIVISION 2 - Finance and Audit Committee

Interpretation

11. In this Division, "Committee" means the Finance and Audit Committee.

Committee Established

12.(1) The Committee of the First Nation is established to provide Council with advice and recommendations in order to support Council's decision-making process respecting the financial administration of the First Nation.

(2) The Council must appoint not less than three (3) members of the Committee, a majority of whom must have financial competency and all of whom must be independent.

(3) For purposes of this section, an individual is considered to be independent if the individual does not have a direct or indirect financial relationship with the First Nation government that could, in the opinion of Council, reasonably interfere with the exercise of independent judgment as a member of the Committee.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) setting criteria to determine if an individual is eligible to be a member of the Committee and is independent;

(b) requiring confirmation, before appointment, that each potential member of the Committee is eligible to be a member and is independent; and

(c) requiring each member of the Committee annually to sign a statement confirming that the member continues to meet the criteria referred to in paragraph (a).

(5) If the Committee consists of

(a) three (3) members, at least one (1) of the Committee members must be a councillor; and

(b) four (4) or more members, at least two (2) of the Committee members must be councillors.

(6) Subject to subsection (7), the Committee members must be appointed to hold office for staggered terms of not less than three (3) complete fiscal years.

(7) A Committee member may be removed from office by the Council if

(a) the member misses three (3) consecutively scheduled meetings of the Committee; or

(b) the chair of the Committee recommends removal.

(8) If a Committee member is removed from office, resigns or dies before the member's term of office expires, the Council must as soon as practicable appoint a new Committee member to hold office for the remainder of the first member's term of office.

Chair and Vice-chair

13. (1) The Council must appoint a chair and a vice-chair of the Committee, one of whom must be a councillor.

(2) If the Council appoints a non-councillor as chair of the Committee,

(a) the Council must send to the chair notices and agendas of all Council meetings;

(b) on request of the chair, the Council must provide the chair with any materials or information provided to the Council respecting matters before it; and

(c) the chair may attend and speak at Council meetings.

Committee Procedures

14.(1) The quorum of the Committee is fifty percent (50%) of the total number of Committee members, including at least one (1) councillor.

(2) Except where a Committee member is not permitted to participate in a decision because of a conflict of interest, every Committee member has one (1) vote in all Committee decisions.

(3) In the event of a tie vote in the Committee, the chair of the Committee may cast a second tiebreaking vote.

(4) Subject to subsection (5), the senior manager and the senior financial officer must be notified of all Committee meetings and, subject to reasonable exceptions, must attend those meetings.

(5) The senior manager or the senior financial officer may be excluded from all or any part of a Committee meeting by a recorded vote if

(a) the subject matter relates to a confidential personnel or performance issue respecting the senior manager or the senior financial officer; or

(b) it is a meeting with the auditor.

(6) The Committee must meet

(a) at least once every quarter in each fiscal year as necessary to conduct the business of the Committee; and

(b) as soon as practical after it receives the audited annual financial statements and report from the auditor.

(7) The Committee must provide minutes of its meetings to the Council and report to the Council on the substance of each Committee meeting as soon as practicable after each meeting.

(8) Subject to this by-law and any directions given by the Council, the Committee may make rules for the conduct of its meetings.

(9) After consultation with the senior manager, the Committee may retain a consultant to assist in the performance of any of its responsibilities.

Financial Planning Responsibilities

15.(1) The Committee must carry out the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) annually develop, and recommend to the Council for approval, short, medium and long-term

(i) strategic plans, projections and priorities,

(ii) operational plans, projections and priorities,

(iii) business plans, projections and priorities, and

(iv) financial plans, projections and priorities;

(b) review draft annual budgets and recommend them to the Council for approval;

(c) on an ongoing basis, monitor the financial performance of the First Nation against the budget and report any significant variations to the Council; and

(d) review the quarterly financial statements and recommend them to the Council for approval.

(2) The Committee may make a report or recommendations to the Council on any matter respecting the financial administration of the First Nation that is not otherwise specified to be its responsibility under this by-law.

Audit responsibilities

16. The Committee must carry out the following audit activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) make recommendations to the Council on the selection, engagement and performance of an auditor;

(b) receive assurances on the independence of a proposed or appointed auditor;

(c) review and make recommendations to the Council on the planning, conduct and results of audit activities;

(d) review and make recommendations to the Council on the audited annual financial statements, including any special purpose reports;

(e) periodically review and make recommendations to the Council on policies, procedures and directions on reimbursable expenses and perquisites of the councillors, officers and employees of the First Nation;

(f) monitor financial reporting risks and fraud risks and the effectiveness of mitigating controls for those risks taking into consideration the cost of implementing those controls;

(g) conduct a review of this by-law under section 98 and, where appropriate, recommend amendments to the Council; and

(h) periodically review and make recommendations to the Council on the terms of reference of the Committee.

Council Assigned Responsibilities

17. The Council may assign to the Committee or another committee of the Council the following activities in respect of the financial administration of the First Nation:

(a) to develop, and recommend to the Council for approval, performance measurements and goals designed to confirm that management activities, including financial management, occur as planned;

(b) to prepare, and recommend to the Council for approval, cash management plans;

(c) to review and report to the Council on the financial content of any First Nation reports;

(d) to review, monitor and report to the Council on the appropriateness of the First Nation's accounting and financial reporting systems, policies and practices;

(e) to review, and recommend to the Council for approval, any proposed significant changes in the First Nation's accounting or financial reporting systems, policies, procedures or directions;

(f) to monitor the collection and receipt of the First Nation's financial assets, including debts owed to the First Nation;

(g) to review and report to the Council on the First Nation's risk management policies and control and information systems and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(h) to review the adequacy of security of information, information systems and recovery plans and, where appropriate, recommend improvements to the Council;

(i) to monitor compliance with the legal obligations of the First Nation, including legislative, regulatory and contractual obligations, and report to the Council;

(j) to review and report to the Council on the adequacy of financial administration personnel and resources;

(k) to review, monitor and report to the Council on the adequacy and appropriateness of the First Nation's insurance coverage respecting significant First Nation risks; and

(l) to review, monitor and report to the Council on material litigation and its impact on financial administration and reporting.

DIVISION 3 - Officers and Employees

Senior Manager

18.(1) The Council must appoint a person as senior manager of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the Council, the senior manager is responsible for leading the planning, organization, implementation and evaluation of the overall management of all the day-to-day operations of the First Nation, including the following duties:

(a) to develop and recommend to the Council for approval, human resources policies and procedures for the hiring, management and dismissal of officers and employees of the First Nation;

(b) to prepare and recommend to the Council for approval, descriptions of the powers, duties and functions of all employees of the First Nation;

(c) to hire the employees of the First Nation, as the senior manager considers necessary, and to set the terms and conditions of their employment;

(d) to oversee, supervise and direct the activities of all officers and employees of the First Nation;

(e) to oversee and administer the contracts of the First Nation;

(f) to prepare, recommend to the Council and maintain and revise as necessary the organization chart referred to in section 20;

(g) to identify, assess, monitor and report on financial reporting risks and fraud risks;

(h) to monitor and report on the effectiveness of mitigating controls for the risks referred to in paragraph (g) taking into consideration the cost of implementing those controls;

(i) to perform any other duties of the senior manager under this by-law; and

(j) to carry out any other activities specified by the Council that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior manager's duties specified in this by-law.

(3) The senior manager may assign the performance of any of the senior manager's duties or functions

(a) to an officer or employee of the First Nation; and

(b) with the approval of the Council, to a contractor or agent of the First Nation.

(4) Any assignment of duties or functions under subsection (3) does not relieve the senior manager of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Senior Financial Officer

19.(1) The Council must appoint a person as senior financial officer of the First Nation and may set the terms and conditions of that appointment.

(2) Reporting to the senior manager, the senior financial officer is responsible for the day-to-day management of the systems of the financial administration of the First Nation, including the following duties:

(a) to ensure the financial administration systems, policies, procedures, directions and internal controls are appropriately designed and operating effectively;

(b) to administer and maintain all charts of accounts of the First Nation;

(c) to prepare the draft annual budgets;

(d) to prepare the monthly financial information required in section 67, the quarterly financial statements required in section 68 and the draft annual financial statements required in section 69;

(e) to prepare the financial components of reports to the Council and of any short, medium and long-term plans, projections and priorities referred to in subsection 15(1);

(f) to actively monitor compliance with any agreements and funding arrangements entered into by the First Nation;

(g) to administer and supervise the preparation and maintenance of financial records and the financial administration reporting systems;

(h) to administer and supervise the maintenance of the records of all receipts and expenditures of the First Nation to facilitate the annual audit;

(i) to actively monitor compliance with the Act, this by-law, any other applicable First Nation law and any policies, procedures and directions of the Council respecting the financial administration of the First Nation;

(j) to prepare or provide any documentation and financial information required by the Council or the Finance and Audit Committee to discharge its responsibilities;

(k) to evaluate the financial administration systems of the First Nation and recommend improvements;

(l) to develop and recommend procedures for the safeguarding of assets and to ensure approved procedures are followed;

(m) to develop and recommend to Council procedures for identifying and mitigating financial reporting and fraud risks and to ensure approved procedures are followed;

(n) to perform any other duties of the senior financial officer under this by-law; and

(o) to carry out any other activities specified by the senior manager that are not contrary to the Act or inconsistent with the senior financial officer's duties under this by-law.

(3) With the approval of the senior manager, the senior financial officer may assign the performance of any of the duties or functions of the senior financial officer to any officer, employee, contractor or agent of the First Nation, but this assignment does not relieve the senior financial officer of the responsibility to ensure that these duties or functions are carried out properly.

Organizational Structure

20.(1) The Council must establish and maintain a current organization chart for the governance, management and administrative systems of the First Nation.

(2) The organization chart under subsection (1) must include the following information:

(a) all governance, management and administrative systems of the First Nation;

(b) the organization of the systems described in paragraph (a), including the linkages between them;

(c) the specific roles and responsibilities of each level of the organization of the systems described in paragraph (a); and

(d) all governance, management and administrative positions at each level of the organization of the systems described in paragraph (a), including

(i) the membership on the Council, Finance and Audit Committee and all other committees of the Council and the First Nation,

(ii) the senior manager, the senior financial officer and other officers of the First Nation, and

(iii) the principal lines of authority and the responsibility between the Council, the committees referred to in subparagraph (i) and the officers referred to in subparagraph (ii).

(3) On request, the senior manager must provide a copy of the organization chart under subsection (1) to a councillor, a member of a committee referred to in subparagraph (2)(d)(i), an officer, employee or contractor or agent of the First Nation and a member of the First Nation.

(4) In the course of discharging his or her responsibilities under this by-law, the senior manager must recommend to the Council for approval and implementation human resource policies and procedures that facilitate effective internal financial administration controls.

(5) The Council must take all reasonable steps to ensure that the First Nation hires or retains qualified and competent personnel to carry out the financial administration activities of the First Nation.

DIVISION 4 - Conduct Expectations

Conduct of Councillors

21.(1) When exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, a councillor must

(a) comply with this by-law, the Act, and any other applicable First Nation law;

(b) act honestly, in good faith and in the best interests of the First Nation;

(c) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent individual would exercise in comparable circumstances; and

(d) avoid conflicts of interest and comply with the requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required annual disclosures of private interests.

(2) If it has been determined under this by-law or by a court of competent jurisdiction that a councillor has contravened this section, the Council must post a public notice of the details of the determination for a period of not less than thirty-one (31) days as soon as practicable after the contravention was determined.

Conduct of Officers, Employees, Contractors, etc.

22.(1) This section applies to

(a) an officer, employee, contractor and agent of the First Nation;

(b) a person acting under the delegated authority of the Council or the First Nation; or

(c) a member of a committee of the Council or the First Nation who is not a councillor.

(2) If a person is exercising a power, duty or responsibility relating to the financial administration of the First Nation, that person must

(a) comply with this by-law, the Act and any other applicable First Nation law;

(b) comply with all policies, procedures and directions of the Council; and

(c) avoid conflicts of interest and comply with any applicable requirements of the Schedule: Avoiding and Mitigating Conflicts of Interest, including required disclosure of potential conflicts of interest.

(3) The Council must incorporate the relevant provision of this section into

(a) the terms of employment or appointment of every officer or employee of the First Nation;

(b) the terms of every contract of a contractor of the First Nation;

(c) the terms of appointment of every member of a committee who is not a councillor; and

(d) the terms of appointment of every agent of the First Nation.

(4) If a person contravenes subsection (2), the following actions may be taken:

(a) an officer or employee may be disciplined, including dismissal;

(b) a contractor's contract may be terminated;

(c) the appointment of a member of a committee may be revoked; or

(d) the appointment of an agent may be revoked.

PART IV - Financial Management

DIVISION 1 - Financial Plans and Annual Budgets

Fiscal Year

23. The fiscal year of the First Nation is April 1 to March 31 of the following year.

Multi-year Financial Plan

24. No later than March 31 of each year, the Council must approve a multi-year financial plan that

(a) has a planning period of five (5) years comprised of the current fiscal year and the four (4) succeeding fiscal years;

(b) is based on the projections of revenues, expenditures and transfers between accounts;

(c) sets out projected revenues, segregated by significant category;

(d) sets out projected expenditures, segregated by significant category;

(e) in respect of transfers between accounts, sets out the amounts from the tangible capital asset reserve account;

(f) shows all categories of restricted cash; and

(g) indicates whether in any of the five (5) years of the plan a deficit or surplus is expected from the projection of revenues and expenditures for that year.

Content of Annual Budget

25.(1) The annual budget must encompass all the operations for which the First Nation is responsible and must identify

(a) anticipated revenues, segregated by significant category, with estimates of the amount of revenue from each category;

(b) anticipated expenditures, segregated by significant category, with estimates of the amount of expenditure for each category; and

(c) any anticipated annual and accumulated surplus or annual and accumulated deficit and the application of year-end surplus.

(2) The revenue category of moneys derived from the First Nation's lands must be shown separately in the annual budget from other revenues and must include a sub-category for revenues from natural resources obtained from the First Nation's lands.

(3) In subsection (2), "natural resources" means any material on or under the First Nation's lands in their natural state which when extracted has economic value.

Budget and Planning Process Schedule

26.(1) On or before January 31 of each year, the senior financial officer must prepare and submit to the Finance and Audit Committee for review a draft annual budget and a draft multi-year financial plan for the next fiscal year.

(2) On or before February 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review

(a) the draft annual budget and recommend an annual budget to the Council for approval; and

(b) the draft multi-year financial plan and recommend a multi-year financial plan to the Council.

(3) On or before March 31 of each year, the Council must review and approve the annual budget for the First Nation for the next fiscal year.

Additional Requirements for Budget Deficits

27. If a draft annual budget contains a proposed deficit, the Council must ensure that

(a) the multi-year financial plan of the First Nation demonstrates how and when this deficit will be addressed and how it will be serviced; and

(b) the deficit does not have a negative impact on the credit worthiness of the First Nation.

Amendments to Annual Budgets

28.(1) The annual budget of the First Nation must not be changed without the approval of the Council.

(2) Subject to section 35, unless there is a substantial change in the forecasted revenues or expenses of the First Nation or in the expenditure priorities of the Council, the Council must not approve a change to the annual budget of the First Nation.

Policy for First Nation Information or Involvement

29.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of

(a) the annual budget;

(b) the multi-year financial plan; and

(c) budget deficits or extraordinary expenditures.

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when each of the following is presented for approval:

(a) the multi-year financial plan;

(b) the annual budget; and

(c) an amendment to the annual budget.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

DIVISION 2 - Financial Institution Accounts

Financial Institution Accounts

30.(1) No account may be opened for the receipt and deposit of money of the First Nation unless the account is

(a) in the name of the First Nation;

(b) opened in a financial institution; and

(c) authorized by the senior manager or the senior financial officer.

(2) The First Nation must establish the following accounts in a financial institution:

(a) a general account for money from any sources other than those described in paragraphs (b) to (d);

(b) a trust account if the First Nation has money held in trust;

(c) a land and resources account for money from revenues from the First Nation's lands; and

(d) a tangible capital asset reserve account for money set aside for purposes of section 84.

(3) The First Nation may establish any other accounts not referred to in subsection (2) as may be necessary and appropriate to manage the First Nation's financial assets.

Accounts Management

31.(1) The senior financial officer must ensure the safekeeping of all money received by the First Nation.

(2) The senior financial officer

(a) must deposit all money received by the First Nation as soon as practicable into the appropriate accounts described in section 30; and

(b) must not authorize payment of money from an account described in section 30 unless the payment relates to the subject matter for which the account was established and is otherwise authorized or permitted under this by-law.

DIVISION 3 - Expenditures

Prohibited Expenditures

32.(1) Money or financial assets in a trust account must not be used for a purpose other than that permitted under the terms of the trust.

(2) Money in a tangible capital asset reserve account must not be used for any purpose other than that described in Part V.

Prohibited Agreements

33. The First Nation must not enter into an agreement or undertaking that requires the First Nation to expend money that is not authorized by or that contravenes this by-law.

No Expenditure Without Appropriation

34.(1) Subject to subsection 35(1), money must not be paid out of any account unless the expenditure is authorized under an appropriation.

(2) Subsection (1) does not apply to expenditures from a trust account where the expenditure is authorized under the terms of the trust.

Emergency Expenditures

35.(1) The senior manager may approve an expenditure for an emergency purpose that was not anticipated in the budget if the expenditure is not expressly prohibited by or under this by-law or another First Nation law.

(2) The Council must establish policies and procedures to authorize expenditures under subsection (1).

(3) The expenditure under subsection (1) must be reported to the Council as soon as practicable and the Council must amend the budget to include the expenditure.

(4) Subsection (1) does not give the senior manager the authority to borrow for the purpose of making an expenditure for an emergency purpose.

Appropriations

36.(1) An amount that is appropriated in a budget must not be expended for any purpose other than that described in the appropriation.

(2) The total amount expended by the First Nation in relation to an appropriation must not exceed the amount specified in the budget for the First Nation for that appropriation.

(3) Every person who is responsible for managing an appropriation must establish and maintain a current record of commitments chargeable to that appropriation.

Payments after Fiscal Year-end

37.(1) Money appropriated in a budget for a fiscal year must not be expended after the end of the fiscal year except to discharge a liability incurred in that fiscal year.

(2) If the liabilities for an appropriation under subsection (1) exceed the unexpended balance of the appropriation at the end of the fiscal year, the excess must be

(a) charged against a suitable appropriation for the following fiscal year; and

(b) reported in the financial statements for the fiscal year in which the liability was incurred.

Requisitions for Payment

38.(1) No money may be paid out of any account without a requisition for payment as required under this section.

(2) No requisition may be made or given for a payment of money unless it is a lawful charge against an appropriation or an authorized use of money in a trust.

(3) No requisition may be made or given for payment of money that results in expenditures from a trust account in excess of the unexpended balance of the trust account.

(4) No requisition may be made or given for payment of money that reduces the balance available in an appropriation or trust account so that it is not sufficient to meet the commitments chargeable against it.

(5) A requisition may apply to one or more expenditures chargeable against one or more appropriations.

(6) A requisition must identify the appropriation or trust account out of which payment is to be made and must include a statement certifying that the expenditure is not prohibited under this section and that it is

(a) in accordance with the appropriation identified in the certified statement; or

(b) allowed without the authority of an appropriation under this by-law.

(7) If a requisition is for the payment of performance of work or services or the supply of goods, the requisition must include a statement certifying that

(a) the work or services have been performed or the goods supplied, any conditions in an agreement respecting the work, services or goods have been met and the price charged or amount to be paid is in accordance with an agreement or, if not specified by agreement, is reasonable; or

(b) if payment is to be made before completion of the work or services, delivery of the goods or satisfaction of any conditions in an agreement, the payment is in accordance with the agreement.

(8) The senior manager or the senior financial officer must authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, a trust account.

(9) The senior manager or senior financial officer may authorize a payment out of, or sign a requisition for payment from, any appropriation.

(10) Subject to subsection (8), a person who is responsible for managing an appropriation may authorize payment out of, or sign a requisition for payment from, the appropriation.

Form of Payment

39. Payments by the First Nation may be made by cheque, draft, electronic transfer or other similar instrument signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

DIVISION 4 - General Matters

Advances

40. The senior manager or the senior financial officer may approve an advance to prepay expenses that are chargeable against an appropriation in the current fiscal year or an appropriation in the next fiscal year.

Holdbacks

41. If the First Nation withholds an amount payable under an agreement, the payment of the amount withheld must be charged to the appropriation from which the agreement must be paid even if the fiscal year for which it was appropriated has ended.

Deposit Money

42.(1) Money received by the First Nation as a deposit to ensure the doing of any act or thing must be held and disposed of in accordance with

(a) the agreement under which the deposit has been paid; and

(b) in the absence of any provisions respecting that matter, any policy or directions of the Council.

(2) The Council must make policies or procedures or give directions in respect of the disposition of deposit money referred to in subsection (1).

Interest

43.(1) All interest earned on the accounts described in subsection 30(2), other than a trust account or tangible capital asset reserve account must be deposited in the general account referred to in paragraph 30(2)(a).

(3) All interest earned on

(a) a trust account must be retained in that account; and

(b) the tangible capital asset reserve account must be retained in that account.

(4) Subject to the *Interest Act*, the First Nation may charge interest at a rate set from time to time by the Council on any debts or payments owed to the First Nation that are overdue.

Refunds

44.(1) Money received by the First Nation that is paid or collected in error or for a purpose that is not fulfilled may be refunded in full or in part as circumstances require.

(2) The Council must establish policies and procedures respecting the refund of money under subsection (1).

Write Off of Debts

45. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be written off

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Extinguishment of Debts

46. All or part of a debt or obligation owed to the First Nation may be forgiven only

(a) if approved by the Council; or

(b) if done under the authority of a policy or direction of the Council.

Year-end Surplus

47.(1) Subject to subsection (2), an operating surplus at the end of the fiscal year must be paid into the general account described in paragraph 30(2)(a).

(2) An operating surplus in the tangible capital asset reserve account at the end of the fiscal year must be retained in that account.

DIVISION 5 - Borrowing

Limitations on Borrowing

48.(1) Except as specifically authorized in this by-law, the First Nation must not borrow money or grant security.

(2) Subject to this by-law, if the First Nation is authorized in this by-law to borrow money or grant security, the Council may authorize the senior financial officer to borrow money or grant security in the name of the First Nation

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Borrowing for Ordinary Operations

49.(1) The First Nation may incur trade accounts or other current liabilities payable within normal terms of trade for expenditures provided for in the budget for the fiscal year if the debt will be repaid from money appropriated under an appropriation for the fiscal year or is in respect of an expenditure that may be made without the authority of an appropriation under this by-law.

(2) The First Nation may enter into agreements with financial institutions for overdrafts or lines of credit and, for the purpose of securing any overdrafts or lines of credit, may grant security to the financial institution in a form, amount, and on terms and conditions that the Council approves.

(3) The First Nation may enter into a general security agreement or a lease for the use or acquisition of lands, materials or equipment required for the operation, management or administration of the First Nation.

Financial Agreements

50.(1) The First Nation may enter into the following agreements in the name of the First Nation:

(a) for the purpose of efficient management of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions and related services agreements; and

(b) for the purpose of reducing risks or maximizing benefits in relation to the borrowing, lending or investing of the First Nation's financial assets, agreements with financial institutions respecting currency exchange, spot and future currency, interest rate exchange and future interest rates.

(2) Unless otherwise specified by the Council, the senior financial officer may enter into any agreements referred to in subsection (1) on behalf of the First Nation.

Borrowing for Authorized Expenditures

51.(1) If the general account described in paragraph 30(2)(a) is not sufficient to meet the expenditures authorized to be made from it and the senior financial officer recommends that money be borrowed to ensure that the general account is sufficient for these purposes, the First Nation may borrow an amount not exceeding a maximum amount specified by the Council and to be repaid within a specified period of time.

(2) Despite the repayment terms specified in subsection (1), if the money borrowed under subsection (1) is no longer required for the purpose for which it was borrowed, the money must be repaid as soon as possible.

Borrowing for New Capital Projects

52.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the means by which members of the First Nation must be informed about or involved in consideration of borrowing for new capital projects described in subsection 87(2).

(2) The Council must post a public notice of each Council meeting when borrowing for new capital projects described in subsection 87(2) is presented for approval.

(3) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matters referred to in subsection (2) are being considered.

Borrowing for Repayment of Debts

53. Subject to this by-law, the First Nation may borrow money that is required for the repayment or refinancing of any debt of the First Nation.

Use of Borrowed Money

54.(1) Subject to this section, money borrowed by the First Nation for a specific purpose must not be used for any other purpose.

(2) All or some of the money borrowed for a specific purpose by the First Nation and not required to be used immediately for that purpose may be temporarily invested under subsection 60(1) until required for that purpose.

(3) If some of the money borrowed for a specific purpose is no longer required for that purpose, that money must be applied to repay the debt from the borrowing.

Execution of Security Documents

55. A security granted by the First Nation must be signed by a councillor designated by the Council and by either the senior manager or the senior financial officer.

Operational Controls

56. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the establishment and implementation of an effective system of internal controls that ensures the orderly and efficient conduct of the First Nation's operations.

DIVISION 6 - Risk Management

Limitation on Business Activity

57.(1) Subject to subsections (2) and (3), the First Nation must not

(a) carry on business as a proprietor;

(b) acquire an interest in a partnership as a general partner; or

(c) act as a trustee respecting property used for, or held in the course of, carrying on a business.

(2) The First Nation may carry on a business that

(a) is ancillary or incidental to the provision of programs or services or other functions of First Nation governance; or

(b) derives income from the granting of a lease or licence of or is in respect of

(i) an interest in, or natural resources on or under, the First Nation's lands or lands owned in fee simple by, or in trust for, the First Nation, or

(ii) any other property of the First Nation.

(3) The First Nation may carry on business activities for the primary purpose of profit if the Council determines that the business activities

(a) do not result in a material liability for the First Nation; or

(b) do not otherwise expose the First Nation's financial assets, property or resources to significant risk.

(4) The Council may impose terms and conditions on the conduct of any business activity permitted under this section in order to manage any risks associated with that activity.

Guarantees and Indemnities

58.(1) The First Nation must not give a guarantee unless the Council has considered the report of the senior financial officer under subsection (2).

(2) Before the Council authorizes a guarantee under subsection (1), the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with giving the guarantee and assessing the ability of the First Nation to honour the guarantee should it be required to do so.

(3) The First Nation must not give an indemnity unless it is

(a) authorized under section 98;

(b) necessary and incidental to and included in another agreement to which the First Nation is a party; or

(c) in relation to a security granted by the First Nation that is authorized under this by-law or another First Nation law.

(4) Subject to a resolution described in section 98, the Council must make policies and directions respecting guarantees and indemnities as follows:

(a) specifying circumstances under which an indemnity may be given without Council approval;

(b) designating the persons who may give an indemnity on behalf of the First Nation and specifying the maximum amount of any indemnity which may be given by them;

(c) specifying any terms or conditions under which a guarantee or indemnity may be given; and

(d) specifying the records to be maintained of all guarantees and indemnities given by the First Nation.

Authority to Invest

59.(1) Except as specifically authorized in this by-law or another First Nation law, the First Nation must not invest the First Nation's financial assets.

(2) If the First Nation is authorized in this by-law to invest the First Nation's financial assets, the Council may authorize the senior financial officer to invest the First Nation's financial assets

(a) as specifically approved by the Council; or

(b) in accordance with the policies, procedures or directions made by the Council.

Approved Investments

60.(1) Money in an account described in section 30 that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation in one or more of the following:

(a) securities issued or guaranteed by Canada, a province or the United States of America;

(b) fixed deposits, notes, certificates and other short-term paper of, or guaranteed by, a financial institution, including swaps in United States of America currency;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) commercial paper issued by a Canadian company that is rated in the highest category by at least two (2) recognized security-rating institutions;

(e) any investments a trustee may make under an enactment of a province relating to trustees; or

(f) any other investments or class of investments prescribed by a regulation under the *First Nations Fiscal Management Act.*

(2) Subject to the terms of the trust, money held in trust that is not immediately required for expenditures may be invested by the First Nation as permitted under the terms of the trust or under the laws of the jurisdiction in which the majority of the First Nation's lands are located.

(3) If the First Nation has established an investment account under section 30, the First Nation may invest money in that account in

(a) a company that is incorporated under the laws of Canada or of a province or territory and in which the First Nation is a shareholder;

(b) a trust in which the First Nation is a beneficiary;

(c) securities issued by the First Nations Finance Authority or by a local, municipal or regional government in Canada;

(d) a limited partnership in which the First Nation is a partner; or

(e) a member investment program described in section 61.

(4) Despite any other provision in this section, the First Nation may only invest government transfer funds in investments specified in subsection 82(3)(a), (b), (c) or (d) of the *First Nations Fiscal Management Act* and in investments in securities issued by the First Nations Finance Authority or a municipal finance authority established by a province.

Permitted Investments in First Nation Member Activities

61.(1) The First Nation may only make a loan to a member of the First Nation or to an entity in which a member of the First Nation has an interest if the loan is made from a program of the First Nation that has been approved by the Council and that meets the requirements of this section.

(2) Before the Council establishes a program under this section, the senior financial officer must prepare a report for Council identifying any risks associated with the program and the costs of administering the program.

(3) A program referred to in subsection (1) must satisfy the following criteria:

(a) the program must be universally available to all members of the First Nation;

(b) the terms and conditions of the program must be published and accessible to all members of the First Nation;

(c) all loans made from the program and all payments received from those loans must be set out in an annual report that includes details about

(i) the amounts loaned,

(ii) the purposes of the loans,

(iii) subject to applicable privacy laws, the names of those receiving a loan, and

(iv) repayments of principal and interest on the loans; and

(d) all loans must be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

(4) The Council must make policies or procedures or give directions for the operation of the program referred to in this section.

Administration of Investments and Loans

62.(1) If the First Nation is authorized to make an investment or loan under this by-law, the senior financial officer may do all things necessary or advisable for the purpose of making, continuing, exchanging or disposing of the investment or loan.

(2) If the First Nation is authorized to make a loan under this by-law, the Council must establish policies or procedures or give directions respecting the terms and conditions under which loans may be made, including a requirement that all loans be recorded in a written agreement that provides for proper security for repayment and sets out the terms for repayment of principal and interest.

Risk Assessment and Management

63.(1) Annually, and more often if necessary, the senior manager must identify and assess any significant risks to the First Nation's financial assets, the First Nation's tangible capital assets as defined in Part V and the operations of the First Nation.

(2) Annually, and more often if necessary, the senior manager must report to the Finance and Audit Committee on proposed plans to mitigate the risks identified in subsection (1) or, where appropriate, to manage or transfer those risks by agreement with others or by purchasing insurance.

Insurance

64.(1) On recommendation of the Finance and Audit Committee, the Council must procure and maintain in force all insurance coverage that is appropriate and commensurate with the risks identified in section 63 and any other risks associated with any assets, property or resources under the care or control of the First Nation.

(2) The Council may purchase and maintain insurance for the benefit of a councillor or an officer or their personal representatives against any liability arising from that person being or having been a councillor or an officer.

Fraud Risks

65.(1) In this section:

"fraudulent financial reporting" means an intentional act in financial reporting that is designed to deceive users of financial reports and that may result in a material omission from or misstatement of financial reports;

"fraudulent non-financial reporting" means an intentional act in non-financial reporting that is designed to deceive users of non-financial reports; and

"misappropriation of assets" means the theft of First Nation assets in circumstances where the theft may result in a material omission or misstatement in financial reports.

(2) The Council must establish procedures for the identification and assessment of the following types of potential fraud in the First Nation:

(a) fraudulent financial reporting;

(b) fraudulent non-financial reporting;

(c) misappropriation of assets; and

(d) corruption and illegal acts.

DIVISION 7 - Financial Reporting

GAAP

66. All accounting practices of the First Nation must comply with GAAP.

Monthly Financial Information

67.(1) At the end of each month, the senior financial officer must prepare financial information respecting the financial affairs of the First Nation in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the financial information in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days following the end of the month for which the information was prepared.

Quarterly Financial Statements

68.(1) At the end of each quarter of the fiscal year, the senior financial officer must prepare financial statements for the First Nation for that quarter in the form and with the content approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(2) The senior financial officer must provide the quarterly financial statements in subsection (1) to the Council and the Finance and Audit Committee not more than forty-five (45) days after the end of the quarter of the fiscal year for which they were prepared.

(3) The quarterly financial statements in subsection (1) must be

(a) reviewed by the Finance and Audit Committee and recommended to Council for approval; and

(b) reviewed and approved by the Council.

Annual Financial Statements

69.(1) At the end of each fiscal year the senior financial officer must prepare the annual financial statements of the First Nation for that fiscal year in accordance with GAAP and to a standard that is at least comparable to that generally accepted for governments in Canada.

(2) The annual financial statements must be prepared in a form approved by the Council on the recommendation of the Finance and Audit Committee.

(3) The annual financial statements must include the following information:

(a) the financial information of the First Nation for the fiscal year; and

(b) the revenue categories for the First Nation's lands referred to in subsection 25(2).

(4) The senior financial officer must provide draft annual financial statements to the Finance and Audit Committee for review within forty-five (45) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

(5) The Finance and Audit Committee must present draft annual financial statements to the Council for review within sixty (60) days following the end of the fiscal year for which they were prepared.

Special Purpose Reports

70. The senior financial officer must prepare the following special purpose reports:

(a) a report setting out all payments made to honour guarantees and indemnities for that fiscal year;

(b) a report setting out the information required in section 10;

(c) a report setting out all debts or obligations forgiven by the First Nation;

(d) a report setting out the information required in paragraph 61(3)(c);

(e) if the First Nation has a land code in force, a report setting out moneys of the First Nation derived from First Nation lands, categorized and shown separately from other revenues and that includes a sub-category respecting revenues from natural resources obtained from First Nation lands; and

(f) any other report required under the Act or an agreement.

Appointment of Auditor

71.(1) The First Nation must appoint an auditor for each fiscal year to hold office until the later of

(a) the end of the Council meeting when the audited annual financial statements for that fiscal year are being considered; or

(b) the date the auditor's successor is appointed.

(2) The terms and conditions of the appointment of the auditor must be set out in an engagement letter approved by the Finance and Audit Committee and must include the auditor's obligation

(a) to confirm in writing that the annual financial statements and the audit of them comply with this by-law, or

(b) to identify in writing consequential non-compliance matters.

(3) To be eligible for appointment as the auditor of the First Nation, an auditor must

(a) be independent of the First Nation, its related bodies, councillors and officers and members; and

(b) be a public accounting firm or public accountant

(i) in good standing with the Chartered Professional Accountants of Canada, the Canadian Institute of Chartered Accountants, the Certified General Accountants Association of Canada or the Society of Management Accountants of Canada and their respective counterparts in the province or territory in which the public accounting firm or public accountant is practicing, and

(ii) licensed or otherwise authorized to practice public accounting in the province or territory in which the majority of the reserve lands of the First Nation are located.

(4) If the auditor ceases to be independent, the auditor must as soon as practicable after becoming aware of the circumstances

(a) advise the First Nation in writing of the circumstances; and

(b) eliminate the circumstances that resulted in loss of independence or resign as the auditor.

Auditor's Authority

72.(1) To conduct an audit of the annual financial statements of the First Nation, the auditor must be given access to

(a) all records of the First Nation for examination or inspection and given copies of these records on request; and

(b) any councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation to ask any questions or request any information.

(2) On request of the auditor, every person referred to in paragraph (1)(b) must

(a) make available all records referred to in paragraph (1)(a) that are in that person's care or control; and

(b) provide the auditor with full information and explanation about the affairs of the First Nation as necessary for the performance of the auditor's duties.

(3) The auditor must be given notice of

(a) every meeting of the Finance and Audit Committee; and

(b) the Council meeting where the annual audit, including the annual financial statements, will be considered and approved.

(4) Subject to subsection (6), the auditor may attend any meeting for which he or she must be given notice under this section or to which the auditor has been invited and must be given the opportunity to be heard at those meetings on issues that concern the auditor as auditor of the First Nation.

(5) The auditor may communicate with the Finance and Audit Committee, as the auditor considers appropriate, to discuss any subject that the auditor recommends be considered by the Committee.

(6) The auditor may be excluded from all or any part of a meeting of the Finance and Audit Committee or the Council by a recorded vote if the subject matter relates to the retaining or dismissal of the auditor.

Audit Requirements

73.(1) The annual financial statements of the First Nation must be audited by the auditor not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end.

(2) The auditor must conduct the audit of the annual financial statements in accordance with generally accepted auditing standards established by the Chartered Professional Accountants of Canada.

(3) When conducting the audit, the auditor must provide

(a) an audit opinion of the annual financial statements; and

(b) an audit report or review engagement report on the special purpose reports referred to in section 70.

Review of Audited Annual Financial Statements

74.(1) The audited annual financial statements must be provided to the Finance and Audit Committee for its review and consideration not more than one hundred and five (105) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

(2) The Council must review and approve the audited annual financial statements not more than one hundred and twenty (120) days after the fiscal year-end for which the statements were prepared.

Access to Annual Financial Statements

75.(1) Before the annual financial statements may be published or distributed, they must

(a) be approved by the Council;

(b) be signed by

(i) the Chief of the First Nation or the Council chair,

(ii) the chair of the Finance and Audit Committee, and

(iii) the senior financial officer; and

(c) include the auditor's audit report of the annual financial statements.

(2) The audited annual financial statements must be available for inspection by members of the First Nation at the principal administrative offices of the First Nation during normal business hours.

Annual Report

76.(1) Not later than one hundred and eighty (180) days after the end of each fiscal year, the Council must prepare an annual report on the operations and financial performance of the First Nation for the previous fiscal year.

(2) The annual report referred to in subsection (1) must include the following:

(a) a description of the services and operations of the First Nation;

(b) a progress report on any established financial objectives and performance measures of the First Nation;

(c) the audited annual financial statements of the First Nation for the previous fiscal year; and

(d) any special purpose reports referred to in section 70, including the auditor's report or review engagement report, as applicable.

(3) The senior manager must provide the annual report referred to in subsection (1) to a member of the First Nation as soon as practicable after a request is made by the member.

(4) The Council must establish policies or procedures respecting, or give directions respecting, an accessible process and remedy available to First Nation members who have requested but have not been provided with the annual report of the First Nation including requiring

(a) the maintenance of a register for the annual report that identifies all members who have requested a copy of the annual report, the date each request was received and the date the annual report was provided to the member; and

(b) the senior manager to report quarterly to the Finance and Audit Committee on the steps taken to ensure compliance with subsection (3) and council policy made under this subsection.

DIVISION 8 - Information and Information Technology

Ownership of Records

77.(1) All records that are produced by or on behalf of the First Nation or kept, used or received by any person on behalf of the First Nation are the property of the First Nation.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions to ensure that the records referred to in subsection (1) remain the property of the First Nation.

Operations Manual

78.(1) The senior manager must prepare and maintain a current operations manual respecting every element of the First Nation's administrative systems, including any financial administration systems referred to in this by-law.

(2) The operations manual under subsection (1) must be made available to councillors, members of the Finance and Audit Committee and all other Council committees and officers and employees of the First Nation.

(3) If any part of the operations manual under subsection (1) is relevant to the services being provided by a contractor or agent of the First Nation, that part of the operations manual must be made available to the contractor or agent.

Record Keeping and Maintenance

79.(1) The senior manager must ensure that the First Nation prepares, maintains, stores and keeps secure all of the First Nation's records that are required under this by-law or any other applicable law.

(2) The First Nation's records may not be destroyed or disposed of except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures or directions of the Council.

(3) All financial records of the First Nation must be stored for at least seven (7) years after they were created.

(4) The Council must establish policies and procedures or give directions respecting access of any persons to First Nation's records.

Confidentiality of Information

80.(1) No person may be given access to the First Nation's records containing confidential information except as permitted by, and in accordance with, the policies, procedures and directions of the Council.

(2) All persons who have access to the First Nation's records must comply with all policies, procedures or directions of the Council respecting the confidentiality, control, use, copying or release of that record or information contained in those records.

Information Technology

81. The Council must establish policies or procedures or give directions respecting information technology used by the First Nation in its operations to ensure the integrity of the First Nation's financial administration system and its database.

PART V - Capital Projects

Definitions

82. In this Part:

"capital project" means the construction, rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets and any other major capital projects in which the First Nation or its related bodies are investors;

"First Nation's tangible capital assets" means all non-financial assets of the First Nation having physical substance that

(a) are held for use in the production or supply of goods and services, for rental to others, for administrative purposes or for the development, construction, maintenance or repair of other tangible capital assets,

(b) have useful economic lives extending beyond an accounting period,

(c) are to be used on a continuing basis, and

(d) are not for sale in the ordinary course of operations;

"life-cycle management program" means the program of inspection, review and planning for management of the First Nation's tangible capital assets as described in section 86;

"rehabilitation" includes alteration, extension and renovation but does not include routine maintenance;

"replacement" includes substitution, in whole or in part, with another of the First Nation's tangible capital assets.

Council General Duties

83. The Council must take reasonable steps to ensure that

(a) the First Nation's tangible capital assets are maintained in a good and safe condition and to the same standard as a prudent owner of those assets;

(b) the rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets is in accordance with a life-cycle management program described in this Part; and

(c) capital projects for the construction of buildings or other improvements are financed, planned and constructed in accordance with procedures and to standards that generally apply to the financing, planning and construction of public buildings and other improvements of organized communities in the region in which the majority of the First Nation's lands are located.

Tangible Capital Assets Reserve Fund

84. The Council must establish a tangible capital asset reserve fund for the purpose of funding expenditures for capital projects carried out under this Part.

Reports on Capital Projects

85. At each Finance and Audit Committee meeting, the senior manager must report on the following subjects:

(a) year to date borrowings, loans and payments in respect of each capital project;

(b) the status of a capital project, including

(i) a comparison of expenditures to date with the project budget,

(ii) a detailed description of any identified legal, financial, technical, scheduling or other problems, and

(iii) the manner in which a problem identified in subparagraph (ii) has been or will be addressed; and

(c) steps taken to ensure compliance with section 88 for every capital project.

Life-cycle Management Program

86.(1) The senior manager must establish and keep current a register of all the First Nation's tangible capital assets that identifies each of these assets and includes the following information:

(a) location and purpose of the asset;

(b) ownership and restrictions over ownership of the asset;

(c) year of acquisition;

(d) last inspection date of the asset;

(e) expected life of the asset at the time of acquisition;

(f) assessment of condition of the asset and its remaining useful life;

(g) estimated residual value of the asset;

(h) insurance coverage for the asset; and

(i) any other information required by the Council.

(2) On or before November 30 of each year, the senior manager must arrange for the inspection and review of the state of each of the First Nation's tangible capital assets to establish or update information respecting the following matters:

(a) its present use;

(b) its condition and state of repair;

(c) its suitability for its present use;

(d) its estimated remaining life;

(e) its estimated replacement cost;

(f) estimated dates and costs of its required future rehabilitation;

(g) a comparison of annual operating and maintenance costs, other than rehabilitation costs, for the last five (5) fiscal years;

(h) maintenance records for all periods up to the date of inspection; and

(i) property and liability insurance covering the capital asset and its use or operation.

(3) On or before December 31 of each year, the senior financial officer must prepare the following:

(a) a schedule of annual routine maintenance, other than rehabilitation, for each of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year;

(b) five (5), ten (10) and thirty (30) year forecasts of the estimated cost for rehabilitation or replacement of the First Nation's tangible capital assets;

(c) the proposed budget for rehabilitation of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year, setting out

(i) each proposed rehabilitation project and its schedule,

(ii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed rehabilitation project, and

(iii) the estimated amounts and timing of money that is required to carry out each proposed rehabilitation project; and

(d) the proposed budget for replacement of the First Nation's tangible capital assets for the next fiscal year setting out

(i) each proposed replacement project and its schedule,

(ii) the description of each asset to be replaced,

(iii) the estimated cost, including contingencies, of each proposed replacement project, and

(iv) the reasons why each proposed acquisition should be regarded as a replacement for the capital asset to be replaced.

Review by Finance and Audit Committee

87.(1) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review the information, schedules and budget prepared under section 86 for the following purposes:

(a) to identify any means to reduce the costs of each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets;

(b) to know the effect that each rehabilitation or replacement project included in the proposed budgets will have on the annual operating costs and routine maintenance costs in future years; and

(c) to determine whether any significant savings might be effected by coordinating the scheduling of projects, deferring any projects or carrying out rehabilitation projects rather than replacement projects.

(2) On or before January 15 of each year, the Finance and Audit Committee must review any plans for new construction of the First Nation's tangible capital assets, including the proposed schedule, budget and impact on annual operating costs and routine maintenance costs in future years.

Capital Projects – Contracts and Tenders

88.(1) The Council must establish policies or procedures or give directions respecting the management of capital projects, including the following:

(a) project planning, design, engineering, safety and environmental requirements;

(b) project costing, budgeting, financing and approval;

(c) project and contractor bidding requirements;

(d) tender, contract form and contract acceptance;

(e) course of construction insurance;

(f) project performance guarantees and bonding;

(g) project control, including contract management; and

(h) holdbacks, work approvals, payment and audit procedures.

(2) All First Nation capital projects must be managed in accordance with the policies, procedures or directions referred to in subsection (1).

Capital Project Consultants

89. The senior manager may retain the services of a professional engineer or other consultant to assist the senior manager, Finance and Audit Committee and the Council to carry out their obligations under this Part.

Policy for Information or Involvement of Members

90. The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting capital projects; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of capital projects.

PART VI - Miscellaneous

Land Management Obligations

91.(1) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the First Nation must comply with the *First Nations Land Management Act* and any land code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

(2) If the First Nation has a land code under the *First Nations Land Management Act,* the Council must establish and implement a policy that provides a method consistent with the requirements of the First Nation's land code for being accountable to members of the First Nation for the management of the First Nation's lands and for moneys earned from those lands to satisfy paragraph 6(1)(e) of the *First Nations Land Management Act.*

Oil and Gas Obligations

92. If the First Nation has a financial code under the *First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act,* the First Nation must comply with that Act and any financial code made by the First Nation as required or permitted under that Act.

Reports of Breaches and Financial Irregularities, etc.

93.(1) Subject to subsections (2) and (3), if any person has reason to believe that

(a) an expenditure, liability or other transaction of the First Nation is not authorized by or under this by-law or another First Nation law,

(b) there has been a theft, misappropriation or other misuse or irregularity in the funds, accounts, assets, liabilities and financial obligations of the First Nation,

(c) a provision of this by-law has been contravened, or

(d) a person has failed to comply with the Schedule that forms part of this by-law,

the person may disclose the circumstances to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) If a councillor becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the councillor must report them to the chair of the Finance and Audit Committee.

(3) If an officer, employee, contractor or agent of the First Nation becomes aware of any circumstances described under subsection (1), the officer, employee, contractor or agent, as the case may be, must report them to the senior manager or the chair of the Finance and Audit Committee.

Inquiry into Report

94.(1) If a report is made to the senior manager under subsection 93(3), the senior manager must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(2) If a report is made to the chair of the Finance and Audit Committee under section 93, the chair must inquire into the circumstances reported and report the findings to the Finance and Audit Committee as soon as practicable.

(3) The Finance and Audit Committee may make a further inquiry into any findings reported to it under this section but, in any event, must make a report to the Council respecting any circumstances reported to the Finance and Audit Committee under this section, including the Committee's recommendations, if any.

Protection of Parties

95.(1) All reasonable steps must be taken by the senior manager, the members of the Finance and Audit Committee and the councillors to ensure that the identity of the person who makes a report under section 93 is kept confidential to the extent practicable in all the circumstances.

(2) A person who makes a report in good faith under section 93 must not be subjected to any form of reprisal by the First Nation or by a councillor, officer, employee, contractor or agent of the First Nation as a result of making that report.

(3) The senior manager and the chair of the Finance and Audit Committee must take all necessary steps to ensure that subsection (2) is not contravened and must report any contravention or suspected contravention to the Council.

(4) The Council must establish policies or procedures or give directions

(a) for the recording and safeguarding of reports made under section 93 and any records prepared during the inquiry or investigation into those reports;

(b) for the inquiry or investigation into reports made under section 93; and

(c) concerning the fair treatment of a person against whom a report has been made under section 93.

Liability for Improper Use of Money

96.(1) A councillor who votes for a resolution authorizing an amount to be expended, invested or used contrary to this by-law is personally liable to the First Nation for that amount.

(2) Subsection (1) does not apply if the councillor relied on information provided by an officer or employee of the First Nation and the officer or employee was guilty of dishonesty, gross negligence or malicious or willful misconduct when providing the information.

(3) An amount owed to the First Nation under subsection (1) may be recovered for the First Nation by the First Nation, a member of the First Nation or a person who holds a security under a borrowing made by the First Nation.

(4) It is a good defence to any action brought against an officer or employee of the First Nation for unauthorized expenditure, investment or use of the First Nation's financial assets if it is proved that the officer or employee gave a written and signed warning to the Council that in his or her opinion, the expenditure, investment or use would be unlawful.

Indemnification against Proceedings

97.(1) In this section:

"indemnify" means pay amounts required or incurred to

(a) defend an action or prosecution brought against a person in connection with the exercise or intended exercise of the person's powers or the performance or intended performance of the person's duties or functions, or

(b) satisfy a judgment, award or penalty imposed in an action or prosecution referred to in paragraph (a);

"First Nation official" means a current or former councillor, officer or employee of the First Nation.

(2) Subject to subsection (3), the Council may by resolution indemnify or provide for the indemnification of a named First Nation official, a category of First Nation official or all First Nation officials in accordance with the terms specified in the resolution.

(3) The Council may not pay a fine that is imposed as a result of a First Nation official's conviction for an offence unless the offence is a strict or absolute liability offence.

Periodic Review and Changes to By-Law

98.(1) On a regular, periodic basis established by a policy of the Council, the Finance and Audit Committee must conduct a review of this by-law

(a) to determine if it facilitates effective and sound financial administration of the First Nation; and

(b) to identify any amendments to this by-law that may better serve this objective.

(2) The Council must establish policies or procedures or give directions for

(a) the provision of information to members of the First Nation respecting any proposed amendment of this by-law; or

(b) the involvement of members of the First Nation in consideration of an amendment to this by-law.

(3) The Council must post a public notice of each Council meeting when a proposed amendment to this by-law is presented for approval.

(4) Members of the First Nation may attend that part of the Council meeting when the matter referred to in subsection (3) is being considered.

Coming into Force

99. (1) This section and the operative portions of sections 1 - 7, 23, 25, 26, 28, 66 – 69 and 71 – 75 come into force the day after this by-law is approved by the Minister under section 83 of the Act.

(2) The operative portions of sections 8, 11, 12(1), 18(1), 19(1), 20(1), 21(1), 22(2) and (4), 24, 29(1), 76 and 93 – 96 and the Schedule come into force on January 1, 2020.

(3) The remaining provisions of this by-law come into force on a date or dates established by Council resolution.

THIS BY-LAW IS HEREBY DULY ENACTED by Council on the 4 day of December 2018, at Clearwater River, in the Province of Saskatchewan at a duly called and conducted Council meeting at which the required quorum of (4) members of Council was present throughout.

Chief Teddy Clark

Councillor Sandy Herman

Councillor Brenda Janiver

Councillor Shawn Montgrand

Councillor Alvin Piche

Councillor Peggy Piche

SCHEDULE – Avoiding And Mitigating Conflicts Of Interest

PART I - Interpretation

Interpretation

1.(1) In this Schedule:

"spouse" means, in relation to an individual, a person to whom the individual is married or with whom the individual has lived as a common law partner for at least one (1) year in a marriage-like relationship; and

"this by-law" means the Financial Administration By-Law to which this Schedule is attached and forms a part.

(2) Except as otherwise expressly provided in this Schedule, words and expressions used in this Schedule have the same meanings as in this by-law.

(3) Sections 3 and 5 of this by-law apply to this Schedule.

(4) If there is a conflict between a provision of this Schedule and this by-law, the provision of this by-law applies.

Definition of Conflict of Interest

2.(1) In this Schedule, an individual has a "conflict of interest" when the individual exercises a power or performs a duty or function and at the same time knows or ought reasonably to have known that in the exercise of the power or performance of the duty or function there is an opportunity to benefit the individual's private interests.

(2) In this Schedule, an individual has an "apparent conflict of interest" if a reasonably well-informed person would perceive that the individual's ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position must be affected by the individual's private interests.

(3) In this Schedule, an individual's "private interests" means the individual's personal and business interests and include the personal and business interests of

(a) the individual's spouse,

(b) a person under the age of eighteen (18) years in respect of whom the individual or the individual's spouse is a parent or acting in a parental capacity,

(c) a person in respect of whom the individual or the individual's spouse is acting as guardian,

(d) a person, other than an employee, who is financially dependent upon the individual or the individual's spouse or on whom the individual is financially dependent, and

(e) an entity in which the individual or the individual in combination with any other person described in this subsection has a controlling interest.

(4) Despite subsections (1) and (2), an individual's private interests do not give rise to a conflict of interest if those interests

(a) are the same as those of a broad class of members of the First Nation of which the individual is a member; or

(b) are so remote or insignificant that they could not be reasonably regarded as likely to influence the individual in the exercise of a power or performance of a duty or function.

PART II - Councillors and Committee Members

Application

3. This Part applies to all councillors of the First Nation and, where applicable, to all members of Council committees.

General Obligations

4.(1) Councillors must avoid circumstances that could result in the councillor having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(2) Councillors must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

Disclosure of Interests

5.(1) In paragraph (2)(c) "real property" includes an interest in a reserve held under

(a) a certificate of possession under the *Indian Act*; or

(b) the First Nation's traditional land holding system pursuant to a band council resolution.

(2) A councillor must file a written disclosure of the following information with the senior manager:

(a) the names of the councillor's spouse and any persons or entities referred to in subsection 2(3);

(b) the employer of the councillor and the councillor's spouse;

(c) real property owned by the councillor or the councillor's spouse; and

(d) business interests and material investments of the councillor or the councillor's spouse, including in an entity referred to in paragraph 2(3)(e).

(3) A councillor must file a written disclosure under subsection (2) on the following occasions:

(a) within thirty (30) days of being elected to the Council;

(b) as soon as practical after a material change in the information previously disclosed; and

(c) on April 15 of each year that the councillor holds office.

(4) The senior manager must establish and maintain a register of all information disclosed by a councillor under this section and section 6.

(5) On request of a member of the First Nation or any person engaged in any aspect of the financial administration of the First Nation, the senior manager must permit that member or person to view the register referred to in subsection (4).

Gifts and Benefits

6.(1) A councillor or a person referred to in paragraphs 2(3)(a) to (d) in relation to that councillor must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the councillor in the exercise of the councillor's powers or performance of the councillor's duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal protocol exchanges or social obligations associated with the councillor's office,

(ii) normal exchanges common to business relationships, or

(iii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

(3) Where a gift with a value greater than five hundred dollars ($500.00) is given to a councillor or a person referred to in subsection (1), the councillor must make a written disclosure of the gift to the senior manager under section 5, and the gift must be treated as the property of the First Nation.

(4) Subsection (3) does not apply to a gift received during a public cultural event of the First Nation.

Confidential Information

7.(1) Councillors must keep confidential all information that the councillors receive while performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) Councillors must only use confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the councillors.

(3) Councillors must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the councillor's private interests or those of relatives, friends or associates.

Procedure for Addressing Conflict of Interest

8.(1) As soon as a councillor becomes aware of circumstances in which the councillor has a conflict of interest, the councillor must disclose the circumstances of the conflict of interest at the next Council meeting.

(2) A councillor must leave any part of a Council meeting where the circumstances in which the councillor has a conflict of interest are being discussed or voted on.

(3) The minutes of a Council meeting must record the councillor's disclosure under subsection (1) and note the councillor's absence from the Council meeting when the circumstances in which the councillor has a conflict of interest were being discussed or voted on.

(4) A councillor must not take part in any discussions or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

(5) A councillor must not influence or attempt to influence in any way before, during or after a Council meeting any discussion or vote on any decision respecting the circumstances in which the councillor has a conflict of interest.

Procedure for Undisclosed Conflict of Interest

9.(1) If a councillor has reason to believe that another councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest in respect of a matter before the Council, the councillor may request clarification of the circumstances at a Council meeting.

(2) If, as a result of a clarification discussion under subsection (1), a councillor is alleged to have a conflict of interest or an apparent conflict of interest and the councillor does not acknowledge the conflict of interest or apparent conflict of interest and take the actions required under section 8, the Council must determine whether the councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest before the Council considers the matter referred to in subsection (1).

(3) The minutes of the Council meeting must record any determination made by the Council under subsection (2).

(4) If the Council determines under subsection (2) that a councillor has a conflict of interest or an apparent conflict of interest, the councillor must comply with section 8.

Obligations of Committee Members

10.(1) This section applies to all members of Council committees.

(2) Sections 4 and 6 to 9 apply to a member of a Council committee and all references in those sections to

(a) a councillor are considered to be references to a member of a Council committee; and

(b) a Council meeting are considered to be references to a committee meeting.

PART III - Officers and Employees

Application

11. This Part applies to all officers and employees of the First Nation.

General Obligations

12.(1) In the performance of their duties and functions, an officer or employee must act honestly and in good faith and in the best interests of the First Nation.

(2) An officer or employee must avoid circumstances that could result in the officer or employee having a conflict of interest or an apparent conflict of interest.

(3) An officer or employee must avoid placing themselves in circumstances where their ability to exercise a power or perform a duty or function of their office or position could be influenced by the interests of any person to whom they owe a private obligation or who expects to receive some benefit or preferential treatment from them.

(4) The senior manager must ensure that every officer and employee is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that employees comply with these obligations.

Disclosure of Conflict of Interest

13. If an officer or employee believes he or she has a conflict of interest, the officer or employee must

(a) disclose the circumstances in writing as soon as practical to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee; and

(b) refrain from participating in any discussions or decision-making respecting the circumstances of the conflict of interest until advised by the senior manager or the chair, as the case may be, on actions to be taken to avoid or mitigate the conflict of interest.

Gifts or Benefits

14.(1) An officer or employee or a member of their family must not accept a gift or benefit that might reasonably be seen to have been given to influence the officer or employee in the exercise of their powers or performance of their duties or functions.

(2) Despite subsection (1), a gift or benefit may be accepted if the gift or benefit

(a) would be considered within

(i) normal exchanges common to business relationships, or

(ii) normal exchanges common at public cultural events of the First Nation;

(b) is of nominal value;

(c) is given by a close friend or relative as an element of that relationship; or

(d) is of a type that the policies or directions of the Council have determined would be acceptable if offered by the First Nation to another person.

Outside Employment and Business Interests

15.(1) If an officer or employee is permitted under their terms of employment to have outside employment or business interests, the officer or employee must disclose these employment or business interests in writing to the senior manager or, in the case of the senior manager, to the chair of the Finance and Audit Committee.

(2) An officer or employee must ensure that any permitted outside employment or business interests do not unduly interfere with the exercise of their powers or performance of their duties and functions and that these activities are conducted on their own time and with their own resources.

Confidential Information

16.(1) An officer or employee must keep confidential all information that the officer or employee receives while exercising their powers or performing their duties or functions unless the information is generally available

(a) to members of the public; or

(b) to members of the First Nation.

(2) An officer or employee must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the officer or employee.

(3) An officer or employee must not make use of any information received in the course of exercising their powers or performing their duties or functions to benefit the officer or employee's private interests or those of relatives, friends or associates.

First Nation Property and Services

17.(1) Officers and employees must not use any personal property or services of the First Nation for any purposes unrelated to performance of their duties or functions unless that use is otherwise acceptable under the policies or directions of the Council.

(2) Officers and employees must not acquire any personal property of the First Nation unless it is done in accordance with policies or directions of the Council.

PART IV - Contractors

Application

18.(1) This Part applies to all contractors of the First Nation, other than a person who has an employment contract with the First Nation.

(2) In this Part, a reference to a contractor includes a reference to each employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation.

Contractor Acting as Officer or Employee

19. If a contractor is retained to exercise the powers or perform the duties or functions of an officer or employee, the contractor must comply with Part III of this Schedule as if the contractor were an officer or employee of the First Nation.

General Obligations

20.(1) A contractor must act at all times with integrity and honesty

(a) in its dealings with the First Nation; and

(b) in its dealing with any third party when the contractor is representing or acting on behalf of the First Nation.

(2) A contractor must not attempt to obtain preferential treatment from the First Nation by offering gifts or benefits that a councillor, committee member, officer or employee is prohibited from accepting under this Schedule.

(3) A contractor must ensure that every employee or agent of the contractor who is engaged to perform duties or functions under the contract with the First Nation is informed of their obligations under this Part and must take steps to ensure that these employees or agents comply with these obligations.

Confidential Information

21.(1) A contractor must keep confidential all information that the contractor receives in the course of performing their duties or functions unless the information is generally available to members of the public.

(2) A contractor must only use any confidential information referred to in subsection (1) for the specific purposes for which it was provided to the contractor.

(3) A contractor must not make use of any information received in the course of performing its duties or functions to benefit the contractor's interests or those of the contractor's relatives, friends or associates.

Business Opportunities

22. A contractor must not take advantage of a business or investment opportunity being considered by the First Nation and which the contractor becomes aware of while performing services for the First Nation unless the First Nation has determined not to pursue the opportunity.

First Nation Property and Services

23. If a contractor has been provided the use of any property or services of the First Nation in order to perform services for the First Nation, the contractor must not use the property or services for any purposes unrelated to performance of those services.

"Pheasant Rump Nakota First Nation #68
Cultural and Heritage Resource Management Act"

1. PREAMBLE

Whereas, the Pheasant Rump Nakota First Nation is a unique and distinct culture, with an unwavering attachment to its lands, and lands that are within its' traditional territory; and

Whereas, the Pheasant Rump Nakota First Nation wishes to provide for the protection, designation, and preservation of cultural and historic sites and objects; and

Therefore, pursuant to the inherent and Aboriginal right to self-determination, the Pheasant Rump Nakota First Nation #68 Council hereby enacts the following Act:

2. TERRITORY AND JURISDICTION

The First Nation's traditional territory, and jurisdiction of cultural and heritage resources and objects, sites, and places, as required by this Act, will mean that area occupied and used at the date of first contact with non-Aboriginal people.

3. DEFINITIONS

In this Act,

"aesthetic" means the value of an object is for the artistic quality it possesses.

"archaeology" means the study of ancient cultures by excavation and analysis of physical remains.

"BCR" means the acronym commonly used to refer to a *Band Council Resolution*, which is the written record of a motion made at a duly convened meeting of the Council:

"Council" means the Chief and Councillors, as elected from time to time, collectively, or a quorum thereof, acting in their capacity as elected officials of the First Nation;

"Heritage Committee" means a committee established by the Council of the First Nation pursuant to this Act;

"heritage object" means a heritage object as defined in section 6 A;

"Heritage Permit" means a permit issued pursuant to this Act;

"heritage resource" includes
(a) a heritage site,
(b) a heritage object, and
(c) any work or assembly of works of nature or of human endeavor that is of value for its archaeological, pre-historic, historic, cultural, natural, scientific or aesthetic features, and may be in the form of sites or objects or a combination thereof;

"heritage site" means a site designated as a heritage site pursuant to this Act;

"impact assessment" means a written assessment showing the impact that proposed work, activity or development or a proposed project, as described in section 12, is likely to have upon heritage resources or human remains;

"**inspector**" means an inspector appointed under this Act;

"**landholder**" means an individual, who is a member of the Pheasant Rump Nakota First Nation, who assumes to possess lands within the boundaries of the reserve lands held for the use and benefit of the Pheasant Rump Nakota First Nation;

"**Notice of Intent**" means a Notice of Intent issued pursuant to this Act;

"**person**" means, for the purposes of this Act, any individual, group, society, organization, or agency for whom provisions of this Act may apply, and can apply selectively, and can be compatible and transposable as required;

"**PRNFN**" means the initials, first letters, or acronym for/of the Pheasant Rump Nakota First Nation.

4. DESIGNATION OF HERITAGE SITES

A. Sites of heritage significance

The council may, in accordance with this Part, designate any site as a heritage site for the purposes of this Act, where the council is satisfied that the site represents, either in itself or by reason of heritage resources or human remains discovered or believed to be therein or thereunder, an important feature of the:
(a) historic or pre-historic development of the First Nation, or of the peoples of the First Nation, and their respective cultures; or
(b) natural history of the First Nation;
as the case may be, and has by virtue thereof sufficient heritage significance to be so designated.

B. Adjacent and nearby sites

Where a site has no heritage significance within the meaning of section 4.A., but the council is satisfied that it should be designated as a heritage site for the purposes of this Act, because of its proximity to, and for the protection or enhancement of, another site designated as a heritage site pursuant to section 4.A., the council may, in accordance with this part, so designate the site, but the designation so made shall be revoked in the event the designation of the other site is revoked.

C. Notice of Intent

Upon determining, pursuant to section 4.A. or 4.B., to designate a site as a heritage site, the council shall, at least 60 days before making the designation, serve the landholder and any lessee of the site with a Notice of Intent, in such form as the council may prescribe, declaring the intention of the council to designate the site as a heritage site and stating the date of the intended designation and containing such other information and particulars as the council deems necessary. The Council, thereafter shall post a copy of the Notice of Intent in the First Nation's administration offices.

D. Objections

Any person affected or likely to be affected by, and any person, group, society, organization or agency interested in, the designation proposed in the Notice of Intent, may object to the proposed designation by serving, within 30 days from the date of the posting of the Notice of Intent under that section, a Notice of Objection upon the council.

E. Form of Notice of Objection

A Notice of Objection required under subsection (1) shall be in written form and contain information that will identify such Notice of Intent that the Notice of Objection wishes to address. Such other information to be included in the Notice of Objection are the grounds upon which Notice of Objection is submitted.

F. Designation where no objection

Where no Notice of Objection is served in accordance with section 5, the council may, upon the expiry of 60 days from the date of publication of the Notice of Intent under section 4, by BCR, designate the site as a heritage site, and thereupon shall serve a Heritage Notice upon any person previously served with the Notice of Intent under section 4.

G. Form of Heritage Notice

A Heritage Notice required under subsection (1) shall be in the form of a BCR recording a motion that was duly moved at a Council meeting, and shall contain such information as Council may prescribe.

H. Hearing upon objection

Where a Notice of Objection to the proposed designation of a site is served in accordance with section 5, and the objecting party does not withdraw the Notice of Objection within 30 days from the date of the service upon the Council, the Council shall set a date, time and place for the hearing of the objection and shall, at least 21 days before the date of the hearing,
(a) serve a notice of the hearing upon the objecting party and, where the objecting party is not the landholder or a lessee of the site, upon the landholder and any lessee of the site; and
(b) post a notice of the hearing in the First Nation's administration offices.

I. Report of Heritage Committee

After holding a hearing as provided in subsection (1), the Heritage Committee shall prepare a report of its decision in respect of the objection, with reasons.

J. Decision of Council

The Council shall review any report received under section 7 in respect of an objection to a proposed designation and may thereafter decide
(a) not to proceed with the designation; or
(b) to vary the designation in accordance with the recommendations of the Heritage Committee, and proceed with the designation as varied; or
(c) to refer the matter to the membership of the PRNFN for their consideration.

K. Decision not to designate

Upon making a decision under clause (1)(a) not to proceed with the proposed designation of a site, the Council shall cancel the Notice of Intent previously served in respect of the site under section 4, and
(a) shall serve a notice of the cancellation upon the landholder and any lessee of the site;
(b) shall post a copy of the notice of cancellation in the First Nation's administration offices; and
(c) where a copy of the Notice of Intent was filed under clause 4(b), shall similarly file a copy of the notice of cancellation.

L. Decision to vary designation

Upon making a decision under clause (1)(b) to vary the proposed designation of a site, the Council shall proceed to make the designation in its varied form in accordance with section 6.

M. Reference to membership

Upon making a decision under section 4.J.c), the Council shall refer the matter to the membership, and shall submit the report of the Heritage Committee received under section 4.I., together with the opinion of the Council if any, and the membership may, after considering the report and the opinion, decide that:

(a) the designation should not be proceeded with; or
(b) the designation should be varied and should be proceeded with as varied; or
(c) the designation should proceed in its original form;
and shall direct the Council accordingly.

N. Membership decision not to designate

Upon being directed by the membership under section 4.M.(a) not to make a proposed designation, the Council shall proceed accordingly.

O. Membership decision to designate

Upon being directed by the membership under clause (4)(b) or (c) to make a proposed designation in a varied form or in its original form, the Council shall proceed to make the designation in its varied form or original form, as the case may be, in accordance with section 6.

P. Revocation of proposed designation - not under objection

On their initiative, the Council may determine that the designation of a site as a heritage site proposed to be made under this Part should not be proceeded with, or should be varied, the Council shall proceed accordingly.

5. PROTECTION OF SITES

A. Heritage resource impact assessment - intended or designated sites

Any person proposing to
(a) excavate, repair, alter, renovate, enlarge, construct an addition to, demolish, remove, destroy or damage; or
(b) erect, build or construct any erection, building or structure upon or within; or
(c) carry out any development project, including any commercial, industrial, agricultural, residential, construction or other similar activity, development or project, upon or within;
any site that is subject to a subsisting Notice of Intent, or that is a heritage site, shall, before commencing the proposed work, activity, development or project described in clause (a), (b) or (c), and subject to sections 13 and 14, submit to the Council an application for a heritage permit authorizing the proposed work, activity, development or project. In considering the application, and before commencing the proposed work, activity, development or project, the Council may require that a heritage resource impact assessment or development plan or both, and such other plans, documents, material and information with respect to the proposed work, activity, development or project, be prepared at the cost of the person.

B. Heritage resource impact assessment - other sites

Where the Council has reason to believe that heritage resources or human remains upon, within, or beneath a site, other than a site that is subject to a subsisting Notice of Intent or that is a heritage site, are likely to be damaged or destroyed by reason of any work, activity, development or project described in section 5.A. that is being, or is proposed to be, carried out upon the site, the Council may, by BCR, order a person to forthwith cease the work, activity, development or project or, if not yet in progress, to refrain from commencing it, and, before recommencing or commencing it, as the case may be, and submit to the Council an application for a heritage permit authorizing the work, activity, development or project, and thereafter, if the Council after considering the application so requires, to submit to the Council, in addition to, and before recommencing or commencing the work, activity, development or project, a heritage resource impact assessment or development plan or both, as the Council may require, and such other plans, documents, material and information with respect to the work, activity, development or project, prepared at the cost of the person.

C. Form of application, impact assessment and development plan

Any application for a heritage permit shall be in written form, and any heritage resource impact assessment or development plan required under this section shall be in such form and shall contain such information as the Council may prescribe.

D. Approval of Council

The Council, after considering any heritage resource impact assessment, development plan and other documents, material and information received in respect of any work, activity, development or project upon a site:
(a) may approve the work, activity, development or project in the form in which it is proposed, or with such variations as the Council deems necessary for the protection of the site or any heritage resources or human remains upon or within or beneath the site;
(b) may require the allocation of such amount as the Council deems necessary for the purpose of mitigating any damage to and for any subsequent restoration or maintenance of the site or the heritage resources or human remains, and may further require that the allocation and the use thereof for those purposes be secured by a bond in an amount and in a form to be approved by the Council;
(c) subject to the provisions contained within section 4., and where the person complies with clause (b), and pays such fee as the Council may prescribe, may issue a heritage permit authorizing the proposed work, activity, development or project, in the form in which it is proposed or as varied under clause (a), and may make the heritage permit so issued subject to such terms and conditions as the Council deems necessary.

E. Waiver of certain requirements

Where it may be advisable to do so, the Council may issue a heritage permit under subsection 5.A. without requiring the submission of a heritage resource impact assessment, or any, or all of the additional requirements.

F. Heritage permit required

No person shall carry out any work, activity, development or project described in subsection 12(1), upon or within a site that is subject to a subsisting Notice of Intent, or that is a heritage site, or that is a site with respect to which the Council has made and served an order under subsection 12(2), unless and until the Council has issued a heritage permit under section 13 authorizing the work, activity, development or project, and unless the work, activity, development or project is carried out in accordance with such terms and conditions as the Council may impose and as may be set out in, or attached to, the heritage permit.

G. Form of heritage permit

A heritage permit shall be in the form of a BCR and contain such information and particulars as the Council may deem necessary.

H. Maintenance of heritage sites

The Council may require a person to undertake such measures for the repair, maintenance, preservation, protection or restoration thereof, and may provide assistance in support of those measures in the form of grants, or professional and technical services, or otherwise, and may enter into an agreement for those purposes.

I. Appointment of inspectors

The Council may appoint any person as an inspector for the purposes of this Act.

J. Surveys, examinations, etc.

The Council, or an inspector with the written authorization of the Council, may at any reasonable hour enter any premises for the purpose of making any study, survey, inspection or examination in the course of the administration of this Act.

K. Entry to ascertain breach

Where the Council believes, on reasonable and probable grounds, that a breach of this Act or the regulations, or any term or condition of a heritage permit, or any term or condition of an agreement or an order, direction or requirement of the Council entered into, made, given or imposed under this Act, has been or is being committed upon or within or in respect of any premises, an inspector with the written authorization of the Council may at any hour of the day or night but subject to subsection (4) enter the premises, with or without the consent of the homeowner, on the authority under subsection (5), and there conduct such search, examination or inspection as may be necessary to ascertain whether or not the breach has been or is being committed, and may there seize, any object, document, record or thing that the inspector believes on reasonable and probable grounds will afford evidence of the commission of the breach.

L. Private residences

An entry under subsection (3) of premises that are occupied as a private residence shall not be made except at a reasonable hour.

M. Issue of warrant

A judge or justice, if satisfied by information given upon oath that there are reasonable and probable grounds for believing that a breach of a kind described in subsection (3) has been or is being committed upon or within or in respect of any premises, may grant a warrant in respect of those premises for the purposes of subsection (3).

N. Stop order

Where the Council believes on reasonable and probable grounds that a person is in breach of a provision of sections, an order made hereunder, or the terms and conditions of a heritage permit, or a provision of a requirement of the Council imposed, or an agreement entered into, the Council may, by order in writing served upon the person:
(a) require the person to remedy the breach within a period of time stated in the order; or
(b) where the Council has reason to believe that irreparable or costly damage is likely to result if the breach continues for any period of time, require the person to remedy the breach forthwith upon the service of the order;
as the case may require.

O. Order of judge

Where a person required by an order made under subsection (1) to remedy a breach fails to obey the order, the Council may, upon notice to the person, apply to a judge or justice for an order authorizing the Council to take such steps as may be necessary to remedy the breach effectively and forthwith, including
(a) where the breach consists of unauthorized work, activity or development or an unauthorized project, the removal of any workers, materials and equipment found on the site; or
(b) where the breach consists of a failure to do required work, doing the work required to be done;
and the judge or justice may grant the order or such other order as the judge or justice deems proper and may make the order subject to such terms and conditions as the judge or justice deems necessary, and the Council may upon the order being granted carry out or cause to be carried out the provisions thereof.

P. Where delay prejudicial

Where the Council believes that the delay necessary to obtain an order under this section is likely to result in irreparable or costly damage to heritage resources or human remains, the Council may, without such an order and with no further notice to the person, enter or cause to be entered the site and there take, or cause to be taken, steps may be necessary to halt the damage, but shall not take or cause to be taken any further steps except pursuant to and in accordance with the order of a judge or justice obtained under subsection (2).

Q. Recovery of costs

Where the Council takes steps under this section to remedy a breach committed by any person, the Council may recover from the person, by action in any court of competent jurisdiction but subject always to any order of a judge or justice made under this section in respect thereof,
(a) the costs and expenses necessarily incurred by the Council in taking those steps; and
(b) the amount of any grant made to the person under this Act.

R. Appeals from order or action of Council

A person who feels aggrieved by an order made or action taken by the Council may appeal therefrom to a judge of the Court of Queen's Bench within 30 days from the making of the order or the taking of the action, as the case may be, and the judge may confirm the order or direct the Council to vary or rescind the order and may give such further direction in respect of the order and such direction in respect of the action, as to damages or otherwise, as the judge deems proper.

S. Erection of commemorative markers

The Council may erect and maintain or cause to be erected and maintained, at any heritage site and, at any other site, a sign, plaque or commemorative marker containing information as to the cultural and heritage significance of the site.

T. Damage to commemorative markers

No person shall remove, damage, deface, destroy or interfere with any sign, plaque or commemorative marker erected pursuant to this Act.

U. Heritage covenants

The Council may enter into a heritage agreement with the landholder of a site or municipal site believed to contain heritage resources or human remains, significant to the First Nation, respecting the maintenance, preservation or protection of the site and the heritage resources or human remains by the landholder and all subsequent landholders thereof and providing that the provisions contained in the heritage agreement shall be covenants running with the land, and shall file a notice of the heritage agreement together with a copy thereof in the proper land titles office, where the affected land is contained in a certificate of title under *The Real Property Act*, or in the proper registry office, where the affected land is contained in an Abstract Book under *The Registry Act*, as the case may be, and from and after, the provisions contained in the heritage agreement are covenants running with the land and binding upon the landholder and all subsequent landholders of the site or municipal site, as the case may be.

V. Variation of heritage covenants by parties

The Council and parties who've entered into a heritage agreement, under section 5.U., may at any time, by a further heritage agreement, modify or cancel any provision of the original heritage agreement, and in that event shall each file a notice of the further heritage agreement together with a copy thereof as provided in section 5.U..

W. Variation of heritage covenants by Council

Where a heritage agreement respecting a private site or municipal site is entered into and filed under section 5.U., or 5.V., and the Council deems it advisable, in the best interests of the private site or municipal site, or for any other reason, to modify or cancel any provision of the heritage agreement, but the parties to the heritage agreement are unable for any reason to agree with one another to effect the modification or cancellation, the Council may, by virtue effect the modification or cancellation and shall file a copy of the order as provided in section 5.U..

X. Enforcement of heritage covenants

Where a person is in breach of a provision of a heritage agreement entered into and filed under section 5.U. or 5.V., the Council may institute an action in a court of competent jurisdiction for an order requiring the person to remedy the breach.

Y. Acquisition and disposal of heritage sites

Where the Council deems it to be in the best interests of a heritage site, the Council may:
(a) acquire the heritage site for and on behalf of the First Nation by gift, devise, purchase, lease, exchange, or otherwise;
(b) where the heritage site is owned by the Crown, request an outright grant, or lease, of the heritage site for use or development in accordance with the terms and conditions of the grant or lease and the provisions of any agreement that may be entered into.

Z. Register of heritage sites

The Council shall maintain a register of all heritage sites within the boundaries of the First Nation showing, in respect of each site,
(a) the location of the site and a description sufficient to identify the boundaries thereof;
(b) particulars sufficient to explain the heritage significance of the site;
(c) the date of the designation of the site as a heritage site;
(d) such other particulars and information as the Council deems advisable.

AA. Public display of register

A register maintained under subsection (1) shall be available for public inspection at the administration offices of the First Nation, on such days and during such hours as the Council may direct.

6. HERITAGE OBJECTS AND HUMAN REMAINS

A. Definitions

In this Part,

"archaeological object" means an object
(a) that is the product of human art, workmanship or use, including plant and animal remains that have been modified by or deposited due to human activities,
(b) that is of value for its historic or archaeological significance, and
(c) that is or has been discovered on or beneath Pheasant Rump Nakota First Nation lands, or submerged or partially submerged beneath the surface of any watercourse or permanent body of water within the boundaries, or forming a portion of the boundaries of the Pheasant Rump Nakota First Nation reserve lands;

"heritage object" includes
(a) an archaeological object,
(b) a natural heritage object, and
(c) an object designated as a heritage object by the Council;

"human remains" means remains of human bodies that in the opinion of the Council have heritage significance and that are situated or discovered outside a recognized cemetery or burial ground;

"natural heritage object" means a work of nature consisting of or containing evidence of flora or fauna or geological processes;

B. Designations by Council

The Council may, by BCR, designate as a heritage object for the purposes of this Part, any object that is not a heritage object within the meaning of the definition "heritage object", but in the opinion of the Council, has sufficient heritage significance for such a designation.

C. Ownership and right of possession - heritage objects

The title and right of possession to, any heritage object found by any person on or after the day this Act comes into force, vests in the First Nation, and
(a) where the heritage object is found on or under Crown land or municipal land adjacent to the First Nation's lands, or submerged or partially submerged beneath the surface of any watercourse or permanent body of water on Crown land or municipal land adjacent to the First Nation's lands, other than such Crown land or municipal land as the Council may exclude from the application of this clause, shall be considered to be the property of the First Nation; and
(b) where the heritage object is found on or under private land adjacent to the First Nation's lands, or submerged or partially submerged beneath the surface of any watercourse or permanent body of water on private land adjacent to the First Nation's lands, shall be considered to be the property of the First Nation.

D. Agreement for custody

A person who retains custody of a heritage object, is deemed to be holding the heritage object in trust for the First Nation, and the Council may enter into an agreement with the person respecting the housing and protection of the heritage object and containing such other terms and conditions to be observed by the person in respect of the heritage object, including the length of the period of time during which the person is to retain custody of the heritage object, as the Council and the person may agree.

E. Transfer of custody

The custody of a heritage object retained:
(a) is transferable, by the person who has the custody, to the First Nation at any time; and
(b) upon the death of a person who has the custody, passes to the heirs, executors or administrators of the person;
and any transferee, heir, executor or administrator so receiving the custody is deemed to be holding the heritage object in trust for the First Nation, and subject to any agreement entered into, and to the provisions of this section.

F. Waiver of rights

The Council may at any time, on behalf of the First Nation, by BCR, waive any right of ownership of a heritage object.

G. Ownership of existing heritage objects

A person who or that, became the owner of a heritage object before the day this Act comes into force, continues to be the owner thereof and to have the right of possession, from and after the day this Act comes into force, notwithstanding anything to the contrary in this Part.

H. Ownership and right of possession - human remains

The title and right of possession to, any human remains found by any person after May 3, 1967, vests in the Crown.

I. Report of findings

Every person who finds an object that is, or that the person believes to be, a heritage object, or remains that are, or that the person believes to be, human remains, shall forthwith report the find to the Council and shall not handle, disturb or do anything to the object or the remains except in accordance with requirements contained within this Act.

J. Acquisition of heritage objects

The Council may acquire, for and on behalf of the First Nation, by gift, bequest, lease, loan or otherwise, any heritage object that is Crown, private, or municipal property.

K. Disposal of heritage objects

The Council may loan any heritage object owned by the First Nation, subject to such terms and conditions including the provision of a security bond that the Council may prescribe.

L. Agreements with owners

The Council may enter into an agreement with any person respecting the inspection and examination, the housing and custody, the restoration and preservation, and the public display, of a heritage object, on such terms and conditions as may be specified in the agreement.

M. Council as trustee

Without restriction, an agreement respecting any heritage object may provide:
(a) that the Council, for and on behalf of the First Nation, shall have custody of the object as trustee for any person, for such period, or periods of time, and subject to such terms and conditions, including the requirement that the object when displayed shall be identified as the property of the person, or as may be specified in the agreement;
(b) a provision under clause (a), that the Council shall, at the cost of the First Nation, or partly at the cost of the First Nation, and partly at the cost of the owner, and/or with professional and technical assistance to be provided by the Council at no cost to the owner, restore and preserve and provide appropriate housing for the object; or
(c) a provision that the Council may arrange for the display of the object in such museum or other appropriate public institution as may be agreed upon.

N. Agreements with institutions

The Council may enter into an agreement with any museum or other appropriate public or private institution in the province for the custody, care, restoration, preservation and public display of any heritage object, subject to such terms and conditions as may be specified.

O. Agreements with other jurisdictions

The Council, with the approval of the membership, may enter into an agreement with any museum or other appropriate public or private institution outside of the province for the display of any heritage object in the custody of that museum or institution.

P. Agreements for investigation

Where the Council has reason to believe that there are heritage objects or human remains on or under any land, and that they are likely to be damaged or destroyed by reason of any activity including commercial, industrial, agricultural, residential, construction or other development or activity, the Council may enter into an agreement with the person undertaking the activity respecting the searching for, and the excavation, investigation, examination, preservation and removal of, any heritage object or human remains found on or under the land.

Q. Destruction of heritage objects or human remains

No person shall destroy, damage or alter any heritage object, whether or not the person is the owner thereof, or any human remains.

R. Export of heritage objects

No person shall remove a heritage object from the First Nation, whether or not the person is the owner thereof, except pursuant to a heritage permit and in accordance with such terms and conditions as may be prescribed by the Council and set out in, or attached to, the heritage permit.

S. Heritage permit for searching or excavating

No person shall search or excavate for heritage objects or human remains except pursuant to a heritage permit and in accordance with such terms and conditions as may be prescribed by the Council and set out in, or attached to, the heritage permit.

T. Issue of heritage permits

The Council may issue a heritage permit upon the receipt of a request therefor, accompanied by such fee as the Council may prescribe and such information, particulars and documents as the Council may require.

U. Register of heritage objects

The Council shall maintain a register of such heritage objects found within the boundaries of the First Nation's lands, that are deemed to be significant representations of the heritage resources of the Pheasant Rump Nakota First Nation, and the register shall show in respect of each heritage object listed therein:
(a) the present location of the heritage object and the place where it was discovered;
(b) a description of the heritage object and an explanation of the heritage significance thereof;
(c) the date the heritage object was discovered;
(d) the name and address of the owner of the heritage object and of the person who discovered it;
(e) such other particulars and information as the Council deems advisable.

V. Public display of register

A register maintained under section 6.U. shall be available for public inspection at the First Nation's administration offices, on such days and during such hours as the Council may allow.

7. GENERAL

A. Heritage Committee

The Pheasant Rump Nakota First Nation Heritage Committee is hereby established. Such Heritage Committee shall consist of 5 members, to be appointed by the Council.

B. Presiding member and deputy presiding member

The Council shall appoint one of the members of the Heritage Committee as the presiding member and another as the deputy-presiding member thereof.

C. Terms of office

The members of the Heritage Committee shall hold office for such period of time as may be fixed by the Council, and thereafter until their successors are appointed.

D. Remuneration

The members of the Heritage Committee may receive such remuneration for their services as the Council may approve, and such reimbursement for out-of-pocket expenses necessarily incurred by them in performing those services as the Council may deem reasonable.

E. Procedures

The Heritage Committee may make rules governing its procedures and fixing a quorum for its meetings.

F. Duties and functions

The Council may refer to the Heritage Committee for its consideration and advice, and the Heritage Committee may, on its own initiative, consider and advise the Council on, any matter relating to this Act or the administration thereof.

G. Frequency of appeals

An appeal under or pursuant to this Act does not prevent the appellant, or any person, group, society, organization or agency that has a right of appeal under this Act, from further appealing the same matter, where the ground for so doing is that new circumstances or new facts have arisen or have been discovered since the date of the preceding appeal.

H. Public hearings

Any hearing held under or pursuant to this Act shall be open to members of the public, and any person, group, society, organization or agency interested in the subject matter of the hearing may attend at the hearing without counsel and may make submissions thereat, and be heard.

I. Method of service

Subject to subsection (2), any service of a notice or other document required to be made under or pursuant to this Act shall be made by personal service.

J. Substitutional service

Where a person being served under or pursuant to this Act cannot, after diligent search, be found, the service may be made in such manner as the Council may direct.

K. Where delay prejudicial

Where a person being served under or pursuant to this Act cannot after diligent search be found, and the Council believes that the delay is likely to cause irreparable or costly damage to heritage resources or human remains, leaving the notice or other document sought to be served with an adult at the last known address of the person or, where an adult cannot be found at that address, affixing the notice or document in a prominent place upon a building at that address is sufficient service for the purposes of this Act, but only such action as may be necessary to halt the damage may be taken pursuant to such service, and no further action may be taken unless, and until, service is effected under section 7.I. or 7.J..

L. Informational and educational programs

For the purposes of this Act, the Council may:
(a) cause to be prepared and produced, informational material respecting the heritage resources of the First Nation and make the material available to the public by means of circulars or pamphlets or other printed material, radio, television or newspaper advertising, or public lectures;

(b) undertake or, by means of grants or other assistance, support and encourage the undertaking of educational programs or courses in the public schools, colleges and universities of the province, or educational programs for the public at large, respecting the heritage resources of the First Nation;
(c) undertake or, by means of grants or other assistance, support and encourage the undertaking of programs of research into the heritage resources of the First Nation;
(d) provide assistance, in the form of grants or professional and technical services, or otherwise for the purposes of any specific project relating to the heritage resources of the First Nation.

M. Agreements with other jurisdictions

The Council may enter into an agreement with any person, group, society, organization, agency, institution, museum, government or other body respecting:
(a) the co-ordination of programs;
(b) the dissemination of information to the public;
(c) public displays;
(d) research programs;
(e) programs of search and discovery, restoration and preservation;
(f) programs of reciprocal professional and technical assistance;
relating to the heritage resources of the First Nation.

N. Receipt of gifts, etc.

The Council, for and on behalf of the First Nation, may receive, from any person or source, money by way of gift or bequest, and any real or personal property by way of gift, devise, bequest, loan, lease or otherwise, for the purposes of this Act, and shall use any money or property so received in such manner, subject to any directions, terms and conditions imposed by the donor, lender or lessor, as the Council deems best.

O. Exemption from liability

Neither the Council, nor any member of the Council or the Heritage Committee, nor any inspector or other person employed or engaged in the administration or enforcement of this Act, is liable for any loss or damage suffered by any person as a result of any action or omission done or made in good faith and without negligence in the course of the administration or enforcement of this Act.

P. Regulations by Council

For the purpose of carrying out the provisions of this Act according to their intent, the Council may make such regulations and orders as are ancillary thereto and are not inconsistent therewith; and every regulation or order made under, and in accordance with the authority granted by, this section has the force of law; and, without restricting the generality of the foregoing, the Council may make such regulations and orders, not inconsistent with any other provision of this Act,
(a) designating any site as a heritage site;
(b) amending or revoking any designation made;
(c) exclude certain PRNFN lands from the application of this Act;
(d) prescribe forms for use under this Act.
(e) prescribe fees that shall accompany any application for a permit under this Act;
(f) designate heritage objects for the purposes of this Act.

Q. Offence and penalty

Any person who contravenes or fails to observe a provision of this Act or a regulation, order, direction or requirement made or imposed thereunder is guilty of an offence and liable, on summary conviction, of fines and/or imprisonment. Such fine will not exceed $1,000.00 (one thousand dollars), and such imprisonment shall be for no more than 30 (thirty) days.

R. Cost of restoration

A judge or justice convicting a person of an offence under subsection (1) may, where the offence committed resulted in damage to or the demolition or destruction of a heritage resource, order the person to pay, in addition to any penalty that may be imposed, the cost of the repair, restoration or reconstruction of the heritage resource.

8. COMMENCEMENT OF ACT

This Act comes into force at a date and time when duly enacted by the Council of the Pheasant Rump Nakota First Nation and official notice of its enactment forwarded to the Minister of Justice and Attorney General of Canada.

9. SEVERABILITY

A provision, found to be void, or found to be contrary to the intent of this Act, is severable without affecting the remaining provisions of this Act, and the extent of its' application.

10. TERMINOLOGY

Terms that reflect the past tense, present tense, future tense, masculine, feminine, singular, and plural, shall apply to context as necessary, and be transposable and compatible as required.

11. APPROVAL

This Act, entitled "Pheasant Rump Nakota First Nation #68 Cultural and Heritage Resource Management Act", is hereby approved by motion at a Council meeting held this 18th day of March, 2019.

Signatures (quorum: 3) attesting to the approval and validity of this Act:

Councillor Julie Kakakaway

Councillor Misty McArthur

Councillor Juanita McArthur-BigEagle

Councillor Patsy McArthur Fleming

Approval, and witness to signatures:

Chief Ira McArthur

Pheasant Rump Nakota First Nation #68

[illegible]

Chronological # _2019_/_06_/_19_ - _03_
Year Month Day BCR #

WHEREAS Pheasant Rump Nakota First Nation ("Pheasant Rump") has always governed itself pursuant to its inherent right to self-government and traditional governance practices;
AND WHEREAS Pheasant Rump has always regulated the production and distribution of traditional medicinal plants for the purpose of promoting the health, safety and wellbeing of its members;
AND WHEREAS Pheasant Rump wishes to enact laws and regulations consistent with its traditional governance practices in order to regulate of the production and distribution of traditional medicinal plants on Pheasant Rump's reserves;
AND WHEREAS Pheasant Rump has prepared the Pheasant Rump Traditional Medicinal Plants Act (the "Traditional Medicinal Plants Act");
AND WHEREAS a draft version of the Traditional Medicinal Plants Act was reviewed and approved by Pheasant Rump members at a Pheasant Rump membership meeting held on May 16, 2019;
AND WHEREAS a majority of Pheasant Rump members in attendance at the May 16, 2019 meeting voted to proceed with the enactment and implementation of the Traditional Medicinal Plants Act;
AND WHEREAS the Council of Pheasant Rump has revised the Traditional Medicinal Plants Act to address comments and concerns raised by members at the May 16, 2019 meeting regarding the regulation of traditional medicinal plants, including cannabis, on Pheasant Rump's reserves;
AND WHEREAS a Council of Elders of Pheasant Rump has designated cannabis as a traditional medicinal plant within the meaning of the Traditional Medicinal Plants Act in accordance with the traditional governance practices of Pheasant Rump;
AND WHEREAS Part IV of the Traditional Medicinal Plants Act provides that the Council of Pheasant Rump may enact regulations consistent with the purpose of the Traditional Medicinal Plants Act;
AND WHEREAS Pheasant Rump has prepared the draft Cannabis Regulation pursuant to Part IV of the Traditional Medicinal Plants Act;
NOW THEREFORE THE COUNCIL OF PHEASANT RUMP NAKOTA FIRST NATION RESOLVES TO:
1. designate cannabis as a "Permitted Product" within the meaning of the Traditional Medicinal Plants Act;
2. take such steps as are necessary to enact and implement the Traditional Medicinal Plants Act, attached to this Band Council Resolution as Schedule "A;" and
3. take such steps as are necessary to enact and implement the Cannabis Regulation, attached to this Band Council Resolution as Schedule "B."

Signatures (quorum: 3) attesting to the approval and validity of this resolution:

Councillor Julie Kakakaway

Councillor Misty McArthur

Councillor Juanita McArthur-BigEagle

Councillor Patsy McArthur Fleming

Approval, and witness to signatures:

Chief Ira McArthur

Pheasant Rump Nakota First Nation
Traditional Medicinal Plants Act

BEING AN ACT OF THE PHEASANT RUMP NAKOTA FIRST NATION WITH A PURPOSE OF REGULATING THE PRODUCTION AND DISTRIBUTION OF TRADITIONAL MEDICINAL PLANTS WITHIN AND ON THE RESERVE LANDS OF THE PHEASANT RUMP NAKOTA FIRST NATION.

WHEREAS Pheasant Rump has always governed itself and made decisions for its Members pursuant to its inherent right to self-government and Traditional Governance Practices

AND WHEREAS Pheasant Rump did not surrender its right to self- government on entering into Treaty 4 with the Crown

AND WHEREAS Pheasant Rump's inherent and aboriginal right to self-government continues to exist and is recognized and affirmed by section 35(1) of the *Constitution Act, 1982* and articles 4, 20, 24, 34 and 35 of the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*

AND WHEREAS as part of the exercise of its right to self-government, the Council of Pheasant Rump has and continues to make decisions to preserve and promote the health, safety and wellbeing of Pheasant Rump and its Members pursuant to its Traditional Governance Practices

AND WHEREAS Pheasant Rump has always regulated the production and distribution of Traditional Medicinal Plants for the purpose of promoting the health, safety and wellbeing of its Members pursuant to its Traditional Governance Practices;

AND WHEREAS as part of its regulation of the production and distribution of Traditional Medicinal Plants Pheasant Rump has always engaged in practices of sale, bargain and exchange with non-Members pursuant to its Traditional Governance Practices;

AND WHEREAS the Council of Pheasant Rump deems it in the best interests of Pheasant Rump and its Members, as an expression and in furtherance of Pheasant Rump's right to self-government, to enact this legislation for the purpose of preserving and promoting the health, safety and wellbeing of Pheasant Rump and its Members

AND WHEREAS this Act represents the modern expression of Pheasant Rump's Traditional Governance Practices regarding the distribution of traditional medicinal Plants on Pheasant Rump Reserves

AND WHEREAS the Council of Pheasant Rump has authority to enact by-laws pursuant to section 81 of the *Indian Act*, including for the purpose of providing for the health of residents on Pheasant Rump Reserves

AND WHEREAS the Council of Pheasant Rump wishes to enact this law pursuant to

(a) Pheasant Rump s inherent and aboriginal right to self-government as recognized under section 35(1) of the *Constitution Act, 1982*, and

(b) section 81 of the *Indian Act*

AND WHEREAS the Act has been approved by a Council of Elders in accordance with Pheasant Rump's Traditional Governance Practices;

AND WHEREAS at a duly convened meeting of Members, the majority of Members present voted in favour of the Act;

NOW THEREFORE THE COUNCIL OF PHEASANT RUMP ENACTS AS FOLLOWS:

PART I – DEFINITIONS & PURPOSE

Definitions

1. In this Act,

(a) "Act" means the *Pheasant Rump Traditional Medicinal Plants Act*;

(b) "Activity" means an activity carried out pursuant to a Permit;

(c) "Application Fee" means a non-refundable fee in an amount prescribed by the Council of Pheasant Rump payable to the Council of Pheasant Rump as part of an application for a Permit;

(d) "Council of Elders" means Members who exercise decision-making authority as elders or knowledge-keepers in respect of Traditional Medicinal Plants pursuant to Pheasant Rump's Traditional Governance Practices;

(e) "Council of Pheasant Rump" means the duly-elected chief and council of Pheasant Rump;

(f) "Criminal Organization" has the same definition as in the *Criminal Code*, RSC 1985, c C-46;

(g) "Federal Law" means a law or regulation enacted by the Government of Canada;

(h) "*Indian Act*" means the *Indian Act*, RSC 1985, c. 1-5;

(i) "Member" means a member of Pheasant Rump;

(j) "Minor" means a Person who has not attained nineteen (19) years of age;

(k) "Person" means any individual, firm, partnership, association, corporation, trustee, executor, administrator or legal representative;

(l) "Permit" means a permit issued pursuant to this Act;

(m) "Permitee" means an individual who holds a Permit;

(n) "Permitted Product" means a plant listed in Schedule "A" to this Act;

(o) "Pheasant Rump" means Pheasant Rump Nakota First Nation;

(p) "Pheasant Rump Law" means a law enacted by the Council of Pheasant Rump;

(q) "Pheasant Rump Reserve" means lands set aside as reserve for Pheasant Rump within the meaning of the *Indian Act*;

(r) "Premises" means a location identified in a Permit for the sale or distribution of a Permitted Product;

(s) "Prohibited Area" means an area within a Pheasant Rump Reserve in which the use and consumption of a Permitted Product is prohibited;

(t) "Provincial Law" means a law or regulation enacted by the Province of Saskatchewan;

(u) "Public" means an individual or individuals who are not Members;

(v) "Renewal Fee" means a non-refundable fee in an amount prescribed by the Council of Pheasant Rump payable to the Council of Pheasant Rump as part of an application for a renewal of a Permit;

(w) "Traditional Governance Practices" means the values, structures, processes and protocols of the traditional government of Pheasant Rump;

(x) "Traditional Medicinal Plant" means a plant identified by the Council of Elders as a plant used to treat or promote the health and wellbeing of Members; and

(y) "Traditional Medicinal Plants Council" means the Traditional Medicinal Plants Council established by the Council of Pheasant Rump pursuant to this Act.

Purpose

2. The purpose of this Act is to preserve and promote the health, safety and wellbeing of Pheasant Rump and its Members through the regulation of the production and distribution of Traditional Medicinal Plants on Pheasant Rump Reserves in a manner consistent with Pheasant Rump's Traditional Governance Practices, as expressed in

their modern form

PART II- DESIGNATION & DISTRIBUTION OF TRADITIONAL MEDICINAL PLANTS

Designation of Traditional Medicinal Plants

3. The Council of Elders may designate a plant as a Traditional Medicinal Plant in accordance with the Traditional Governance Practices of Pheasant Rump

Designation of Permitted Products

4. The Council of Pheasant Rump may designate any plant designated as a Traditional Medicinal Plant as a Permitted Product

Criminal Organization

5. No Person shall distribute or sell a Permitted Product on a Pheasant Rump Reserve if the Permitted Product has been obtained from or through a Criminal Organization

Permit Required

6. No Person shall produce, distribute, sell or operate a business for the purpose of distributing a Permitted Product on a Pheasant Rump Reserve unless that Person holds a valid Permit

Application for Permit

7. The Council of Pheasant Rump may prescribe a form for an application for a Permit

8. A Person must apply to the Council of Pheasant Rump for a Permit in the manner and form prescribed by Council of Pheasant Rump and in accordance with the requirements set out in this Act and any regulations

9. An application for a Permit must include

   (a) the Person's name and mailing address;

   (b) a description of the nature and purpose of the Activity

   (c) a description of the location for the Activity

   (d) the Application Fee in the amount prescribed by the Council of Pheasant Rump, and

   (e) any further information as may be requested by the Council of Pheasant Rump

10. In addition to any other requirements under this Act, an application for a Permit must

include information describing

(a) how the Activity will contribute to the health, safety and wellbeing of Pheasant Rump and its Members, and

(b) the steps taken by the applicant to ensure that the proposed Activity is consistent with Pheasant Rump's Traditional Governance Practices

Issuance of Permit

11. On receipt of an application for a Permit, the Council of Pheasant Rump may issue a Permit if it is satisfied that

(a) the application includes the required information set out in sections 9 and 10

(b) the Activity will contribute to the health, safety and wellbeing of Pheasant Rump and its Members and is consistent with Pheasant Rump's Traditional Governance Practices

Conditions on Permit

12. The Council of Pheasant Rump may impose any conditions on a Permit it deems necessary to

(a) protect the health and safety of Pheasant Rump, its Members and the Public; and

(b) ensure that the Activity is carried out in a manner consistent with the purpose of this Act

13. For greater certainty, the Council of Pheasant Rump may prescribe, as a condition of a Permit, the maximum amount of the Permitted Product that a Permittee may sell or distribute within a specified period of time

14. A Permitee shall comply with all conditions of a Permit

Renewal of Permit

15. The Council of Pheasant Rump may prescribe a form for an application for the renewal of a Permit

16. A Permittee may apply for a renewal of a Permit in the manner and form prescribed by Council of Pheasant Rump in accordance with the requirements set out in this Act and any regulations within three (3) months before the expiration of the Permit term

17. An application for a renewal of Permit must include the Renewal Fee in the amount prescribed by the Council of Pheasant Rump

Refusal to Issue or Renew Permit

18 The Council of Pheasant Rump may refuse to issue or renew a Permit if

(a) in the case of an application for a Permit, the application does not meet the requirements in sections 9 and 10 of this Act,

(b) in the case of an application for the renewal of a Permit, the application does not meet the requirements prescribed by the Council of Pheasant Rump pursuant to sections 15 and 16 of this Act

(c) the Council of Pheasant Rump has reasonable grounds to believe that the Person has submitted false or misleading information in support of his or her application

(d) the Council of Pheasant Rump has reasonable grounds to believe that the Person has failed to comply with the terms and conditions of any Permit previously issued under this Act,

(e) the Council of Pheasant Rump has reasonable grounds to belief that the Person has participated or is involved in the sale or distribution of a Permitted Product obtained from or through a Criminal Organization, or

(f) the Council of Pheasant Rump is not satisfied that the Activity will further the purposes of the Act

19 Notwithstanding any other provision in this Act or regulations, the Council of Pheasant Rump may refuse to issue or renew a Permit if it is of the opinion that the issuance or renewal of the Permit would be contrary to the best interests of Pheasant Rump, its Members or the Public

Suspension or Revocation of Permit

20 Notwithstanding any other provision in this Act or regulations, the Council of Pheasant Rump may suspend or revoke a Permit at any time if it has reasonable grounds to believe that

(a) the Permitee is in breach of any applicable Pheasant Rump, Federal or Provincial Law relating to the Activity,

(b) the Permittee has participated or is involved in the sale or distribution of a Permitted Product obtained from or through a Criminal Organization, or

(c) the Activity poses a risk to the health and safety of Pheasant Rump and its Members or the Public

Transfer of Permit

21. A Permitee may not transfer a Permit to any other Person without the Council of Pheasant Rump's written authorization.

PART III – VIOLATIONS

22. A Person who contravenes a provision in this Act or regulations commits a violation and is liable to a penalty of not more than the maximum amount fixed by regulation.

23. In addition to any penalty or enforcement measure set out in this Act or regulations the Council of Pheasant Rump may require a Person who commits a violation to participate in restorative justice, healing or other activities consistent with the Traditional Governance Practices of Pheasant Rump.

PART IV – TRADITIONAL MEDICINAL PLANTS COUNCIL

24. The Council of Pheasant Rump may establish a Traditional Medicinal Plants Council for the purpose of

(a) providing the Council of Pheasant Rump with guidance and advice on the production and distribution of Traditional Medicinal Plants on Pheasant Rump Reserves, and

(b) carrying out, under the direction of the Council of Pheasant Rump, administrative and enforcement procedures pursuant to this Act and regulations.

25. The Traditional Medicinal Plants Council shall be composed of at least three (3) and not more than five (5) Members, including at least one (1) of each of the following

(a) a member of the Council of Pheasant Rump;

(b) an Elder; and

(c) an employee of the Pheasant Rump Nakota First Nation Health Clinic.

PART V – GENERAL

26. Nothing in this Act relieves a Person from complying with any applicable law or regulation, including the terms and conditions of any permit issued under an applicable law or regulation.

27. In the event that any provision of this Act is declared invalid or unenforceable for any reason by a court of competent jurisdiction all other provisions of this Act shall remain valid and enforceable.

28. In the event of any conflict or inconsistency between this Act and any applicable

Federal or Provincial Law this Act shall prevail to the extent of such conflict or inconsistency

29 The Council of Pheasant Rump may enact regulations consistent with the purpose of this Act

30 This Act and any regulations enacted pursuant to this Act may be amended by way of a resolution of the Council of Pheasant Rump.

31 This Act comes into force on the date of publication in accordance with section 86 of the *Indian Act* and the customs and traditions of Pheasant Rump

This Act is hereby passed at a duly convened meeting of the Council of Pheasant Rump this 19th day of June 2019

SCHEDULE "A"
PERMITTED PRODUCTS

1 The following are Permitted Products within the meaning of this Act

(a) cannabis

Cannabis Regulation

Pheasant Rump Nakota First Nation
Traditional Medicinal Plants Act

This Regulation is enacted by the Council of Pheasant Rump pursuant to the *Pheasant Rump Traditional Medicinal Plants Act*.

PART I - DEFINITIONS

1 The definitions set out in Part I of the Act apply to this Regulation

2 For the purposes of this Regulation "cannabis" includes any product which contains cannabis but does not include cannabis plants

PART II – PERMITS

Application and Renewal Fee

3 The Application Fee for a Permit for the sale and distribution of cannabis is $1 000

4 The Renewal Fee for an application for the renewal of a Permit for the sale and distribution of cannabis is $1,000.

Sale and Distribution

5 No Person shall sell or distribute cannabis on a Pheasant Rump Reserve without a valid Permit.

6 A Permittee shall display his or her Permit in a visible location within the Premises

7 No Permittee shall sell or distribute cannabis on a Pheasant Rump Reserve in a location other than the Premises identified in the Permittee's Permit

8 Except as expressly provided in the Act or this Regulation, no Permittee shall display or advertise cannabis for sale or distribution

9 No Permitee shall sell or distribute cannabis to a Person who appears to be intoxicated

Minors

10 No Permitee shall sell or distribute cannabis to a Minor

11 No Permitee shall allow a Minor on a Premises

12 A Permitee shall demand proof of age from

(a) every Person who is attempting to purchase cannabis at a Premises, and

(b) every Person on a Premises who appears or should reasonably appear to be a Minor

13 If a Person fails or refuses to provide satisfactory proof of age when requested to do so pursuant to section 10, the Permitee shall

(a) refuse to sell cannabis to that Person if the Person is attempting to purchase cannabis, and

(b) request that the Person leave the Premises immediately

PART III – PROHIBITED AREAS

14 The following are designated as Prohibited Areas in respect of the possession and consumption of cannabis on a Pheasant Rump Reserve

(a) a school or on the grounds surrounding a school

(b) a childcare facility

(c) a playground, or

(d) within 20 metres of the Prohibited Areas described in this Regulation.

15 Section 13 (b) does not apply to a childcare facility that is a group family childcare home or a licensed family childcare home during the times that no childcare services are being provided in the facility.

PART IV – PENALTIES

16 If a Person fails to comply with any provision of the Act or this Regulation or any term or condition imposed on a Permit for the sale and distribution of cannabis, the Council of Pheasant Rump may

(a) issue a penalty of not more than $10,000; and

(b) if applicable, suspend or revoke the Permit.

17 No penalty is to be issued by the Council of Pheasant Rump more than 3 years after the date on which the failure to comply with the Act or this Regulation or any term or condition of a Permit first came to the knowledge of the Council of Pheasant Rump.

18 Before issuing a penalty against a Person or suspending or revoking a Permit, the Council of Pheasant Rump shall provide the Person with written notice:

(a) setting out the facts and circumstances that, in the opinion of the Council of Pheasant Rump, render the Person liable to the penalty or the suspension or revocation of the Permit; the proposed amount of the penalty; and, if applicable, the period of time during which the Permit may be suspended; and

(b) advising the Person that he or she may make written representations to the Council of Pheasant Rump respecting the proposed penalty and any other circumstances which are relevant to the violation within fifteen (15) days of receipt of the written notice.

19. If a Person does not provide written representations to the Council of Pheasant Rump within fifteen (15) days of receiving the notice, the Council of Pheasant Rump may:

(a) assess a penalty up to the amount proposed in the notice;

(b) determine the date by which the penalty is to be paid in full;

(c) if applicable, order that the Permit is revoked or suspended for a period of time as determined by the Council of Pheasant Rump.

20. If a Person provides written representations to the Council of Pheasant Rump within fifteen (15) days of receiving the notice, the Council of Pheasant Rump may:

(a) issue a further notice to the Person rescinding or varying the proposed penalty and suspension of the Permit, if applicable; or

(b) assess a penalty up to the amount proposed in the notice;

(c) determine the date by which the penalty is to be paid in full; and

(d) if applicable, order that the Permit is revoked or suspended for a period of time as determined by the Council of Pheasant Rump.

Indian and Northern Affairs Canada / Affaires indiennes et du Nord Canada

Chronological No. - N° consécutif

File Reference - N° de référence du dossier

BAND COUNCIL RESOLUTION
RÉSOLUTION DE CONSEIL DE BANDE

Note: [illegible] "From our Band Funds" "Capital" or "Revenue" whichever is the case, must appear in all resolutions requesting expenditures from Band Funds
Note: Les Mots "des fonds de notre bande" "capital" ou "Revenu" selon le cas doivent paraître dans toutes les résolutions portant sur des dépenses a même les fonds des bandes

The Council of the / Le conseil de la bande indienne	**Red Pheasant Cree Nation**	Current Capital Balance / Solde de capital $
Agency / District	**North Central**	Committed / Engagé $
Province	**Saskatchewan**	Current Revenue Balance / Solde de revenu $
Held at / Tenu au	**Red Pheasant Band Office**	Committed / Engagé $
Date:	**14** Day – Jour / **November** Month – Mois / **AD 2019** Year – Année	

DO HEREBY RESOLVE:
DECIDE, PAR LES PRÉSENTES:

WHEREAS:

A. Council for Red Pheasant Cree Nation wishes to enact a zoning bylaw for its urban reserve to provide for development in the form of commercial facilities and other compatible uses in a manner and at a scale consistent with the needs and the character of residential neighbourhoods; and

B. Subsection 81(1)(b) of the *Indian Act* authorizes the council of a band to make bylaws in according with (b) for the regulation of the construction, repair and use of buildings, whether owned by the band or by individual members of the band; and

B. Council for the Red Pheasant Cree Nation has reviewed and considered the draft *Red Pheasant Indian Reserve Zoning Bylaw*, dated for reference October 2019.

NOW THEREFORE BE IT RESOLVED THAT:

1. The *Red Pheasant Indian Reserve Zoning Bylaw*, substantially in the form dated October 2019, is hereby designated as a "Zoning By-law" for the Urban Reserve of Red Pheasant Cree Nation.

2. The Council agrees and acknowledges that this Band Council Resolution is irrevocable.

A quorum for this Band
Pour cette bande le quorum est

Consists of
Fixé à _____ 5 _____

(Chief – Chef)

(Councillor – Conseiller) (Councillor – Conseiller) (Councillor – Conseiller)

(Councillor – Conseiller) (Councillor – Conseiller) (Councillor – Conseiller)

(Councillor – Conseiller) (Councillor – Conseiller) (Councillor – Conseiller)

(Councillor – Conseiller) (Councillor – Conseiller) (Councillor – Conseiller)

FOR DEPARTMENTAL USE ONLY – RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

1. Band Fund Code: Code Du compte De bande	2. Computer Balances – Soldes d'ordinateur: A. Capital $	B. Revenue – Revenu $	3. Expenditure - Dépenses $	4. Authority (Indian Act Section) Autorité (Article de la Loi sur les Indiens	5. Source of Funds Source des fonds ☐ Capital ☐ Revenue Revenu
6. Recommended – Recommendable			Approved – Approuvable		

RED PHEASANT INDIAN RESERVE

ZONING BYLAW

Prepared for:

THE URBAN RESERVE OF RED PHEASANT INDIAN RESERVE

OCTOBER 2019

SECTION 1 INTRODUCTION

WHEREAS the Red Pheasant Cree Nation (the "First Nation"), in the Province of Saskatchewan, considers it desirous to undertake measures to provide for development in the community specific to the Urban Reserve;

AND WHEREAS the First Nation is desirous of declaring in effect a Bylaw to provide for development in the form of commercial facilities and other compatible uses in a manner and at a scale compatible with the needs and the character of residential neighbourhoods;

NOW THEREFORE Red Pheasant Cree Nation makes the following Bylaw;

1.1 TITLE

This Bylaw shall be known and may be cited as the *Zoning Bylaw* of the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve.

1.2 SCOPE

Development shall be permitted within the limits of the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve only when in conformity with the provisions of this Bylaw.

1.3 SEVERABILITY

If any section, clause or provision of this Bylaw, including anything shown on the *Zoning District Map*, if any, is for any reason declared by a Court of competent jurisdiction to be invalid, such decision shall not affect the validity of the Bylaw as a whole or in part, other than the section, clause, provision or anything shown on any *Zoning District Map*, declared to be invalid.

SECTION 2 INTERPRETATION

Whenever in this Bylaw the following words or terms are used, they shall, unless the context otherwise provides, be held to have the following meaning:

Accessory Building or Use: a building or use which:

(a) is subordinate to and serves the principal building or principal use;
(b) is subordinate in area, extent, and purpose to the principal building or principal used served;
(c) contributes to the comfort, convenience or necessity of occupants of the principal building or principal use served; and,
(d) is located on the same site as the principal building or principal use served.

Administrator: an employee or other designate of the First Nation authorized, in writing, by the First Nation to act as an Administrator for the purposes of this Bylaw.

Adult Day Care: an establishment for the placement, care and supervision of adults, but does not include the provision of overnight supervision.

Adult Day Care - Type I: an adult day care with up to five persons under supervision at any one time.

Adult Day Care - Type II: an adult day care with more than five persons under supervision at any one time.

Adult Entertainment Facility: premises used in whole or in part for entertainment (including activities, facilities, performances, exhibitions, viewings, or encounters) designed to appeal to eroticism or sexuality and wherein a principal feature or characteristic is the nudity or partial nudity, including suggestive exposure such as through translucent clothing, of any person.

Alteration: any structural change in, or addition to, a building or structure, and shall include a change from one type of use to another.

Ambulance Station: a facility for receiving requests for ambulance service and for the stationing of one or more ambulances until dispatched in response to calls for service, which is operated by a person or corporation having a valid and subsisting ambulance licence issued pursuant to *The Ambulance Act* and having a current contract with the Regional Health Authority.

Ancillary Use: a use that is secondary and subordinate in size, extent and purpose to the principal use on the same site, but is not necessary for the operation of the principal use on that site.

Animal Hospital: a place used for the care and treatment of small and large animals involving out-patient care, medical procedures involving hospitalization, and the keeping of animals in outdoor pens.

Apartment House: a building divided into three (3) or more dwelling units as herein defined, each of which is occupied or intended to be occupied as a permanent home or residence, as distinct from a hotel or motel.

Art Studio: a building, or portion thereof, used for the creation, display or sale of arts and crafts.

Bakery: an establishment for baking and/or selling locally baked goods.

Band: the Red Pheasant Cree Nation.

Band Council Resolution: a resolution in writing of a Council evidencing a decision of the Band Council passed by the majority of the Councillors present at a meeting duly convened at which a quorum is present.

Bare Land Condominium: a condominium divided into bare land units as defined in *The Condominium Property Act, 1993.*

Bare Land Unit: a bare land unit as defined within The *Condominium Property Act, 1993*.

Bed and Breakfast Home: a dwelling unit in which the occupants thereof use a portion of the dwelling unit for the purpose of providing, for remuneration, sleeping accommodation and one meal per day to members of the general public, for periods of one week or less, and in which:

(a) not more than three bedrooms within the dwelling unit are used to provide such sleeping accommodation;
(b) the dwelling unit is the principal residence of the person or persons receiving the remuneration and providing the sleeping accommodation and one meal per day; and,
(c) the meal which is provided is served before noon each day.

Building: a structure constructed or placed on, in or over land but does not include a public highway.

Building Front Line: the line of the wall of the building, or any projecting portion of the building, and production thereof excluding permitted obstructions which faces the front site line.

Building Height: the vertical distance of a building measured from grade level to the highest point of the roof surface, if a flat roof; to the deck line of a mansard roof; and to the mean height level between eaves and ridge for a gable, hip or gambrel roof (refer to Figure 2-1).

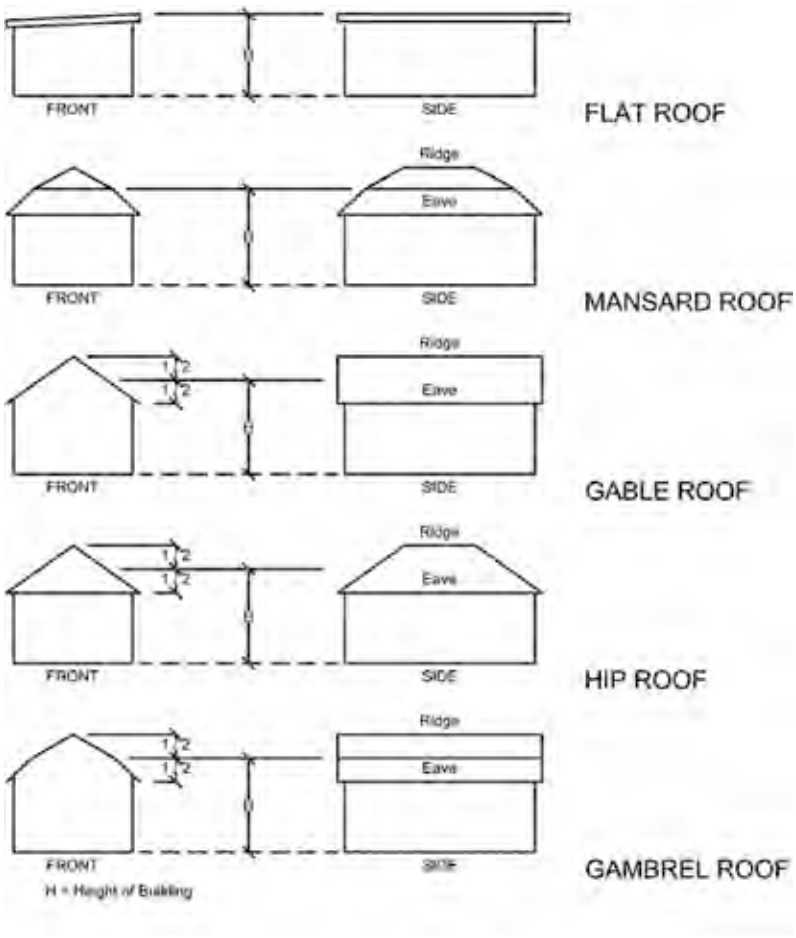

Figure 2-1: Interpretation of Building Height Measurement

Building Line, Established: a line, parallel to the front site line (and, in the case of corner sites, a line, parallel to the side site line along the flanking street), and set back the average distance from the edge of the street to the main walls of the existing buildings on a side of any block of the street where more than half the lots have been built on.

Building, Principal: the building in which is conducted the main or primary use of the site on which said building is situated.

Building Rear Line: the line of the wall of the building or any projecting portion of the building and production thereof excluding permitted obstructions which faces the rear site line.

Building Side Line: the line of the wall of the building, or any projecting portion of the building and production thereof excluding permitted obstructions, which faces the side site line.

Cannabis: cannabis as defined in *The Cannabis Act (Canada).*

Cannabis production facility: the federally licensed large-scale growing of cannabis plants and harvesting material from those plants, or the large-scale manufacturing, packaging and labelling of cannabis products destined for sale to consumers, and the intra-industry sale of these products, including to provincially authorized distributors, or both.

Cannabis retail outlet: the premises specified in a retail cannabis permit where the retail sale of cannabis is authorized by *The Cannabis Control Act (Saskatchewan).* This includes the sales of dried cannabis, cannabis plant seeds, cannabis plants, fresh cannabis, edibles containing cannabis, and cannabis concentrates.

Carport: a roofed enclosure for the parking of a motor vehicle or motor vehicles which has less than 60% of the total perimeter enclosed by walls, doors or windows and is attached to a principal building.

Car Wash: a building or portion of a building which is used for the washing of vehicles, including full service, automatic and hand operated facilities.

Club: a group of people organized for a common purpose, to pursue common goals, interests or activities, usually characterized by certain membership qualifications, payment of dues or fees, regular meetings, and a constitution and bylaws; and shall include lodges and fraternal organizations.

Community Centre: a building or facility used for recreational, social, educational or cultural activities and which is owned by a corporation of the First Nation, non-profit corporation or other non- profit organization.

Community Garden: an area of land managed and maintained by a formal or informal group of individuals to grow and harvest food crops and/or non-food ornamental crops, such as flowers, for personal or group use, consumption, donation, or sale at a farmers' market or farm stand. Community gardens may occupy a portion of any public park subject to the opinion of the Development Officer.

Construction Trades: offices, shops and warehouses, with or without associated retail sales of plumbing and heating, electrical, carpentry, masonry and other trades associated with construction of buildings.

Convenience Store: a store offering for sale primarily food products, beverages, tobacco, personal care items, hardware and printed matter and which primarily provides a convenient day-to-day service to residents in the vicinity.

Copy: an image, word, letter, number, graphic, animation, video or dynamic text exhibited from a digital Sign.

Corner Site: a site at the intersection or junction of two or more streets.

Crematorium: a building or structure fitted with the proper equipment for the purposes of the cremation of human or animal remains.

Cultural Institution: an establishment such as a museum, art gallery, library and similar facilities of historical, educational or cultural interest.

Custodial Care Facility: either:

(a) a facility for the temporary detention or open custody of persons pursuant to the provisions of *The Youth Criminal Justice Act (Canada)* or *The Summary Offences Procedure Act, 1990 (Saskatchewan)*; or,

(b) a facility for the accommodation of persons participating in a community training program pursuant to *The Correctional Services Act*.

in which the number of persons in detention, custody or residence does not exceed five.

Date & Time Digital Centre: a monochrome variable message sign that utilizes computer generated copies involving letters, words, symbols, graphics and numbers. These signs include incandescent lamps, LED's, LCD's, plasma or other related technology, whereby the copy can be altered by digital means. The purpose of a Date & Time Digital Centre is to make aware the date, time, temperature, petroleum prices, hotel rates or similar numerical messages to the general public.

Day Care Centre: a facility for the non-parental care of over four (4) preschool age children on a daily basis and licensed under *The Child Care Act*.

Deck: a raised open platform, with or without rails, attached to a principal building.

Development: the carrying out of any building, engineering, mining or other operations in, on, or over land, or the making of any material change in the use or intensity of use of any building or land.

Development Permit: a document authorizing a development, issued pursuant to this *Zoning Bylaw*.

Digital Billboard: a variable message sign that utilizes computer generated copies involving letters, words, symbols, graphics, animation, video or dynamic text. These signs include incandescent lamps, LED's, LCD's, plasma or other related technology, whereby the copy can be altered by digital means. The purpose of a Digital Billboard sign is to conduct Third Party Advertising for the general public.

Digital Message Centre: variable message sign that utilizes computer generated copies involving letters, words, symbols, graphics, animation, video or dynamic text. These signs include incandescent lamps, LED's, LCD's, plasma and other related technology, whereby the copy can be altered by digital means. The purpose of a Digital Message Centre is to identify a building or premise and its use to the general public and make aware the products and services provided.

Digital Sign: a sign where the copy can be altered or changed by digital means and includes Digital Message Centre, Digital Billboard and Date & Time Digital Centre.

Discretionary Use: a use or form of development that may be allowed in a zoning district

following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards, as required by the First Nation, contained in this Bylaw.

Distilleries, Wineries and Breweries: facilities for the small-scale or craft production of alcoholic and other beverages, including the distillation, aging, blending, fermenting, bottling, storage, distribution, promotion, and sale of said beverages.

Dwelling: a building used or intended for residential occupancy.

Dwelling Group: a group of two or more detached one unit dwellings, two unit dwellings or multiple unit dwellings or combinations thereof occupying the same site.

Dwelling, Multiple Unit Apartment Style Configuration: a building divided into three or more dwelling units as herein defined and shall include apartment houses, but not hotels, motels or townhouses.

Dwelling, Multiple Unit Townhouse: a building divided into three or more dwelling units, with a common wall dividing the dwelling units throughout at least 40% of the depth of the entire structure, measured from the front to the rear building lines.

Dwelling, Semi-Detached: a dwelling unit on its own site, with a common wall dividing the two dwelling units through at least 30% of the depth of the entire structure, measured from the front to the rear building lines.

Dwelling, Single Detached: a detached building consisting of one dwelling unit as herein defined, but shall not include a modular home as herein defined.

Dwelling, Street Townhouse: a dwelling unit on its own site, attached to at least one other dwelling unit, each on their own sites, with a common wall dividing the dwelling units throughout at least 40% of the depth of the entire structure, measured from the front to the rear building lines.

Dwelling, Two-Unit: a detached building divided into two dwelling units.

Dwelling Unit: a separate set of living quarters, whether occupied or not, usually containing sleeping facilities, sanitary facilities and a kitchen or kitchen components. For the purposes of this definition, "kitchen components" include, but are not limited to, cabinets, refrigerators, sinks, stoves, ovens, microwave ovens or other cooking appliances and kitchen tables and chairs.

Educational Institution: a post-secondary college, university or technical institution.

Efficiency Unit: a dwelling unit in a multiple unit dwelling that contains no bedroom separate from a living room or living-dining room.

Face Area, Sign: the area of the single face of any sign and is calculated using the illustration in Figure 2-2.

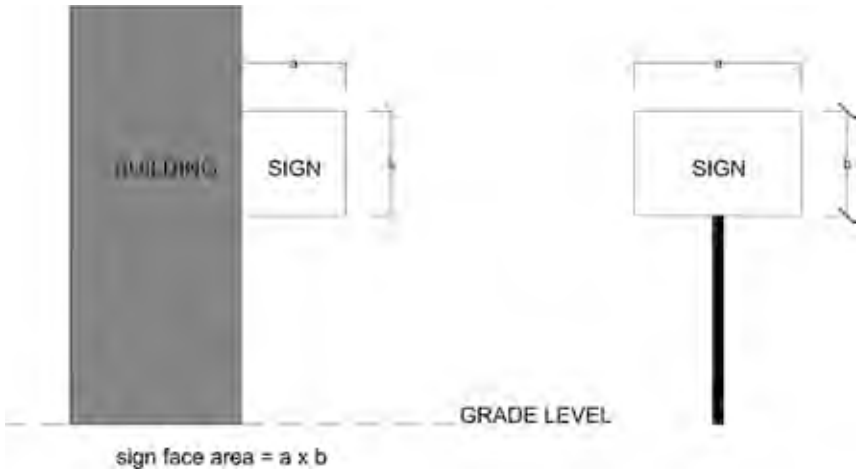

Figure 2-2: Calculation of Sign Face Area

Face Area, Total Sign: the total amount of sign face area on a sign including all sides.

Farmers' Market: a permanent structure, operated on a seasonal or year-round basis, which allows for agricultural or horticultural producers to retail their products and other agriculture-related items, including those produced in a community garden, directly to consumers and enhance income through value-added products, services, and activities.

Farm Stand: a seasonal direct-marketing operation without a permanent structure and offering outdoor shopping for the sale of locally-produced agricultural products including those produced in a community garden, enhanced agricultural products, and handmade crafts.

Fence: an artificially constructed barrier erected to enclose or screen areas of land.

Financial Institution, Major: the operation of financial and investment services by a bank, trust company, investment dealer, credit union, mortgage broker, or related business and may include accessory insurance sales.

Financial Institution, Minor: the operation of financial and investment services by a bank, trust company, investment dealer, credit union, mortgage broker or related business and may include accessory insurance sales.

First Nation: Red Pheasant Cree Nation, as represented by its Chief and Council.

Flankage: the side site line of a corner site which abuts the street.

Floor Area: the maximum habitable area contained within the outside walls of a building, excluding in the case of a dwelling unit any private garage, porch, sunroom, unfinished attic or unfinished basement.

Frontage: the side of a site abutting a street and, in the case of a corner site, the shorter of the sides is the frontage.

Fuel Storage Tank, Above Ground: a storage tank, any portion of which is above grade and containing gasoline, diesel fuel, or propane for retail sale or dispensing into motor vehicles.

Funeral Homes: an establishment with facilities for the preparation of the dead, for the viewing of bodies and for funerals.

Garage, Private: a garage used for storage purposes only, where no business, occupation or service is conducted for gain, other than an approved home based business, and in which no space is rented for commercial vehicles to a non-resident of the premises.

Garage, Public: any garage available to the public, operated for gain, and which is used for repair, rental, greasing, washing, servicing, adjusting or equipping of automobiles or other motor vehicles, including painting, body work and major repairs.

Garage, Storage: a garage exclusively used for the storage of motor vehicles and where no repair facilities are maintained.

Gas Bar: a building or facility used for the retail sale of motor vehicle fuels from fixed pumps.

Grade Level: the average level of the finished surface of the ground adjacent to the exterior walls of the building or structure. In the case of one-unit dwellings, two-unit dwellings and semi-detached dwellings with a walk-out basement, grade level shall be the average elevation of the finished surface of the ground adjacent to the side walls of the building.

Hazard Land: land which is subject to flooding, ponding, subsidence, landslides or erosion.

Hazardous Material: any product, substance or organism which, because of its quantity, concentration or risk of spill, or its physical, chemical or infectious characteristics, either individually or in combination with other substances, is an existing or potential threat to the physical environment, to human health or to living organisms, including but not limited to:

(a) Corrosives;
(b) Explosives;
(c) Flammable and combustible liquids;
(d) Flammable solids; substances liable to spontaneous combustion; substances that on contact with water emit flammable gases;
(e) Gases, compressed, deeply refrigerated, liquified or dissolved under pressure;
(f) Oxidizing substances; organic peroxides;
(g) Poisonous (toxic) or infectious substances;
(h) Radioactive materials;
(i) Waste Dangerous Materials; and/or,
(j) Any other environmentally hazardous substance.

Health Care Clinic: a facility or institution engaged in the provision of services for health maintenance, diagnosis or treatment of human pain, injury or other physical condition on an out-patient basis.

Home Based Business: an accessory use of a dwelling unit by a resident of the dwelling for a business which is secondary and incidental to the primary use of the dwelling as a residence, and does not change the residential character of the buildings or site.

10

Home Based Business - Type I: a home based business owned and operated by a resident or residents of the dwelling unit.

Home Based Business - Type II: a home based business owned and operated by a resident or residents of the dwelling unit, but where no more than one non-resident person may be employed on the site.

Hotel: a building or part of a building used as a place for sleeping accommodation with or without meals, and which may have a licensed beverage room, but does not include a motel.

Intersection: an area where two or more streets or lanes meet or cross at grade.

Kennel, Boarding: the temporary accommodation of dogs, cats or other domestic animals for commercial purposes.

Kennel, Breeding: the keeping of more than four dogs, cats or other domestic animals, male and female, and which are more than 12 months old, for breeding purposes.

Land Farm: a bioremediation technology in which contaminated soils are mixed with soil amendments such as soil bulking agents and nutrients, and then they are tilled into the earth. The material is periodically tilled for aeration. Contaminants are degraded, transformed, and immobilized by microbiological processes and by oxidation. Soil conditions are controlled to optimize the rate of contaminant degradation. Moisture content, frequency of aeration, and pH are all conditions that must be controlled. Land farming differs from composting because it actually incorporates contaminated soil into soil that is uncontaminated.

Landscaping: the changing, rearranging, or adding to the original vegetation of a site, including site grading, addition of topsoil, grass, trees, plants, sidewalks and other natural or decorative features.

Lane: a public highway vested in the Crown as a secondary level of access to a lot or parcel of land.

Light Manufacturing: a light industrial use where all processing, fabricating, assembly, or disassembly of items takes place wholly within an enclosed building, including, but not limited to apparel, food, drapes, clothing accessories, bedspreads, decorations, artificial plants, jewellery, instruments, computers, electronic devices.

Linear Park: dedicated land developed in a linear fashion, between 15 and 35 metres in width, intended to facilitate pedestrian and cycling transportation, and may also facilitate the management of storm water.

Loading Space: a space, measuring at least 3.0 metres in width and 7.5 metres in depth, located on a site, and having access to a street or lane, in which a vehicle may park to load or unload goods.

Lot: an area of land with fixed boundaries and which is of record with the Indian Lands Registry.

Lounge: a room or area adjoining a restaurant that permits the sale of beer, wine or spirits for consumption on the premises, with or without food, and where no entertainment or dance floor is permitted, either in the lounge or in the restaurant attached to the lounge.

11

Mall: a single story commercial building in which, up to six (6) permitted or discretionary commercial uses are located together for their mutual benefit, each use having a separate entrance to the outside.

Medical, Dental and Optical Laboratory: a place fitted with medical and scientific equipment and used for the conduct of medical, dental or optical investigations, experiments, and tests; or for the manufacture of medicines or medical aid devices, but does not include the manufacture of industrial chemicals.

Medical Marijuana Facility: any building in which an activity authorized by the *Access to Cannabis for Medical Purposes Regulations*, or any successor or replacement legislation or regulation, is or may be conducted including such activities as growing, processing, labelling and packaging, storing and transporting of marijuana.

Membrane Covered Structure: a structure consisting of a frame that is covered with a plastic, fabric, canvas or similar non-permanent material, which is used to provide storage for vehicles, boats, recreational vehicles, or other personal property. The term shall also apply to structures also commonly known as hoop houses, canopy covered carports, tent garages and can be fully or partially covered, but does not include gazebos.

Modular Unit: a factory built frame or shell which comprises supporting and non-supporting walls, siding and other components of a prefabricated home representing only a section of a dwelling and has neither chassis, running gear nor its own wheels.

Modular Home: a factory built home that is manufactured on as a whole or modular unit and is designed to be moved on removable chassis to a permanent, heated foundation to be used as single detached dwelling unit, and is certified by the manufacturer that it complies with the *Canadian Standards Association Code CSA - A277* standard.

Modular Home, Single Wide: a modular home that is designed to be moved and placed onto a permanent foundation as a whole unit in a single load and which is less than 5 metres in width.

Modular Home, Double Wide: a modular home that is designed to be moved and placed onto a permanent foundation in two or more modular units that, when joined together exceed 8 metres in width.

Motel: an establishment consisting of a group of attached or detached living or sleeping accommodations each with a bathroom, located on a lot or site and designed for use by the public, and may include a restaurant or licensed dining room.

Municipality: the City of North Battleford.

Night Club: a building or portion thereof, where beer, wine or spirits are served to patrons for consumption on the premises, with or without food, and where a designated area for entertainment or dancing during certain hours of operation may also be provided.

Non-Conforming Building: a building:

(a) that is lawfully constructed or lawfully under construction, or in respect to which all required permits have been issued, on the date that this Bylaw or any amendment to the Bylaw affecting the building or land on which the building is situated or will be situated, becomes effective; and,

(b) that on the date this Bylaw or any amendment hereto becomes effective does not or when constructed will not comply with this Bylaw.

Non-Conforming Site: a site, consisting of one or more contiguous parcels, to which all required permits have been issued on the date that this Bylaw or any amendment to the Bylaw becomes effective, contains a use that conforms to the Bylaw, but the site area or site dimensions do not conform to the standards of the Bylaw for that use.

Non-Conforming Use: a lawful specific use:

(a) being made of land or a building or intended to be made of a land or of a building lawfully under construction, or in respect to which all required permits have been issued, on the date this Bylaw or any amendment hereto becomes effective; an

(b) that on the date this Bylaw or any amendment hereto becomes effective does not, or in the case of a building under construction or in respect of which all required permits have been issued, will not comply with this Bylaw.

Nurseries, greenhouses and garden centers: a building or structure and associated lands used for the growing of flowers, fruits, vegetables, plants, shrubs, trees or similar vegetation, including the retail sale of those products, and may include the sale of gardening tools and implements. This does not include the growing, processing, labelling and packaging, storing, transporting or retail sale of cannabis.

Office and Office Building: a building or part of a building used primarily for conducting the affairs of a business, profession, service, industry, or government in which no goods or commodities of business or trade are stored, transhipped, sold or processed.

Office, Major: an office or office building 334 m^2 in gross floor area or larger.

Office, Minor: an office or office building under 334 m^2 in gross floor area.

Parking Lot: an open area of land, other than a street, used for the temporary parking of more than four vehicles and available for public use whether free, for charge, or for accommodation of clients or customers.

Parking, Off-Street: accommodation for the parking of vehicles off a public street or lane.

Parking Space, Vehicle: a space within a building or parking lot for the parking of one vehicle and which has access to a developed street or lane, having minimum dimensions of 2.6 metres wide by 6.7 metres deep with direct lane access; 3.0 metres wide by 6.7 metres deep for a parallel space; and 2.6 metres wide by 5.5 metres deep for all other.

Pawnshop or Pawn Broker: a development, business, or individual providing secured loans in exchange for goods offered as collateral, including the sale of such goods and the minor repair of goods sold on site, but not including a second hand store or a flea market. Typical uses include the resale of clothing, jewellery, electronics, household goods and musical instruments in pawn, but does not include the sale of used vehicles, recreation craft, or construction and industrial equipment.

Permitted Use: any use or form of development, other than a discretionary use, specifically allowed in a zoning district subject to the regulations applicable to that zoning district.

Personal Care Home: a facility licensed under the *Personal Care Homes Act* that provides long term residential, social and personal care, including accommodation, meals, supervision or assistance for persons who have some limits on ability for self-care, and are unrelated to the operator or owner.

(i) Personal Care Home, Type I: a personal care home in which the number of residents, excluding staff, does not exceed four.
(ii) Personal Care Home, Type II: a personal care home in which the number of residents, excluding staff, is greater than four.

Personal Service Shops: establishments engaged in providing the care of a person or their apparel, which include barber shops, hairstyle salons, laundries, dry cleaners, shoe repair, photographic studios and other similar uses.

Photography Studio: a place used for portrait or commercial photography, including the developing and processing of film, and the repair or maintenance of photographic equipment.

Place of Worship: a place used for worship and related religious, philanthropic or social activities and includes accessory rectories, manses, meeting rooms and other buildings. Typical uses include churches, chapels, mosques, temples, synagogues and parish halls.

Preschool: a facility which provides a program for preschool aged children.

Primary Building Face: the exterior building walls facing a street and any other exterior building wall facing a parking lot that contains a public entry to the principal building, not including rear lanes, as illustrated below:

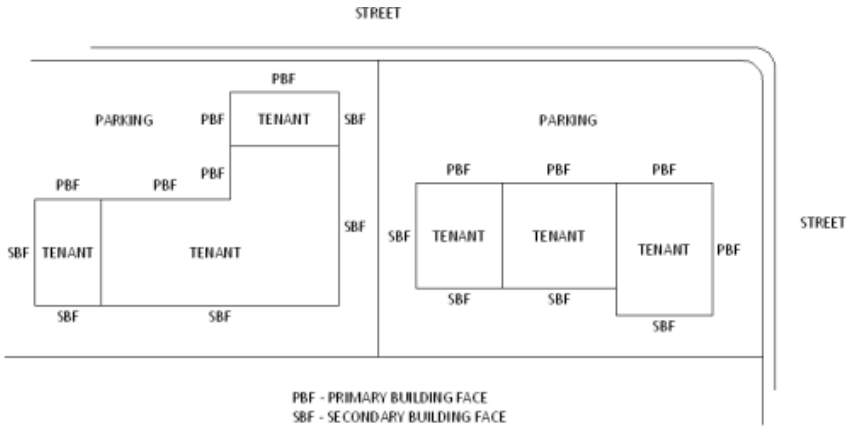

Private Service Homes: a service home for 5 persons or less (exclusive of receiving family) and approved by Provincial regulations and certified by the province, that provides care in a residential family setting to those in need of personal services, supervisions or assistance essential for sustaining the activities of daily living.

Public Hospital: a hospital operated by the Regional Health Authority.

Public Utility: a government, reserve or corporation under Federal or Provincial statute which operates a public work.

Public Work: shall include:

(a) systems for the production, distribution or transmission of electricity;
(b) systems for the distribution, storage or transmission of natural gas or oil;
(c) facilities for the storage, transmission, treatment, distribution or supply of water; and/or,
(d) solid or liquid waste management or disposal facility;
(e) telephone, internet, cable television or light distribution or transmission lines; and,
(f) facilities for the collection, storage, movement and disposal of storm drainage.

Recreational Facility, Commercial: a recreation or amusement facility operated as a business and open to the general public for a fee.

Recreational Facility, Public: a recreation or amusement facility operated by the Urban Reserve, First Nation, or a non-profit organization and open to the general public.

Recreation Vehicle: a unit intended to provide temporary living accommodation for campers or travellers; built as part of, or to be towed by, a motor vehicle; and includes truck campers, motor homes, tent trailers and travel trailers.

Recycling Collection Depot: a building or structure used for collection and temporary storage of recyclable household material such as bottles, cans, plastic containers and paper. The following shall not be allowed at a recycling collection depot:

(a) processing of recyclable material other than compaction;
(b) collection and storage of paints, oil, solvents or other hazardous material(s); nor,
(c) outdoor compaction.

Residential Care Facility: a group care facility that provides, in a residential setting, 24 hour care of persons in need of personal services, supervision or assistance essential for sustaining the activities of daily living or for the protection of the individual.

Residential Care Facility - Type I: a residential care facility in which the number of residents, excluding staff, does not exceed four.

Residential Care Facility - Type II: a residential care facility in which the number of residents, excluding staff, is more than four.

Restaurant: a place where food and beverages are prepared and served to patrons seated at tables or counters, in a motor vehicle on the premises, or for off-site consumption, and may include a drive-through service window.

Retail Store: a place where goods, wares, or merchandise are offered for sale or rent, and may include the manufacturing of products to be sold on site, provided the gross floor area used for manufacturing does not exceed 25% of the gross floor area of the retail store.

15

Rooming House: a building that contains more than one rooming unit, including a boarding or lodging house.**Rooming Unit:** a room or rooms for accommodation, other than a dwelling unit or other form of accommodation defined elsewhere defined elsewhere in this Bylaw, with sleeping facilities but without private toilet facilities.

School, Private: a facility for elementary, secondary, or higher education which does not secure the majority of its funding from the Federal government or the First Nation, and may include vocational and commercial schools, music or dance schools and other similar schools.

School, Public: a facility which meets Federal requirements for elementary or secondary education, and which secures the majority of its funding from the Federal government and the First Nation.

Screening: a fence, wall, berm or planted vegetation located so as to visually shield or obscure one abutting area of use from another.

Second Hand Store: a retail establishment carrying on the business of purchasing, selling, collecting, exchanging, or otherwise dealing in second hand or used goods, including the minor repair of such goods, but not including a pawnshop as herein defined or otherwise carrying on the business of a pawn broker.

Service Station: a place where petroleum products are kept for retail sales for automobiles and other motor vehicles and where repairs, rental, servicing, greasing, adjusting or equipping of automobiles or other motor vehicles may be performed, but not including painting, body work and major repairs.

Shipping Containers: a prefabricated metal container or box specifically constructed for the transport of goods by rail, ship or transport truck.

Shopping Centre: a building, or group of buildings, located on the same site and managed as a single unit, in which individual spaces are leased to permitted or discretionary commercial uses for their mutual benefit, including the use of off-street parking and other joint facilities.

Sight Triangle: the triangular area formed, on corner sites, by the intersecting front and side site lines at a street intersection and the straight line joining said site lines at points which are a measured distance along said site lines (refer to Figure 2-3).

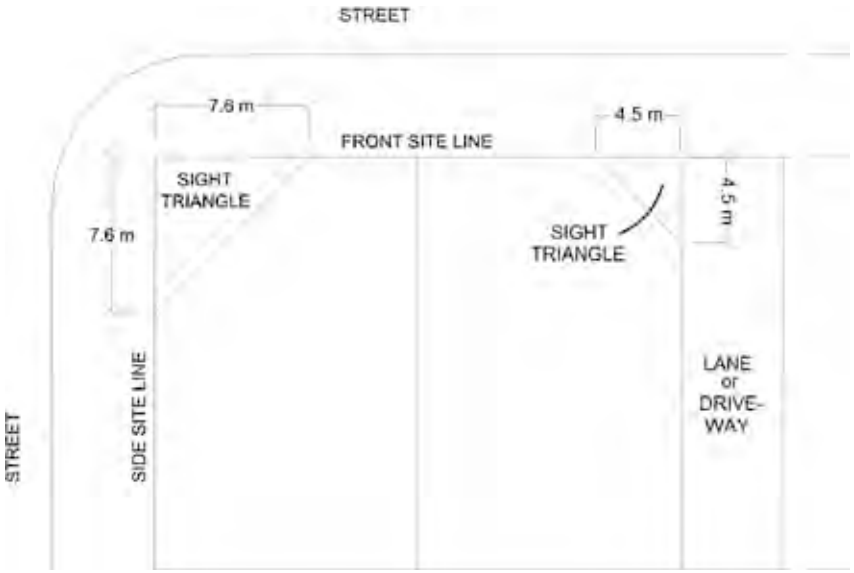

Figure 2-3: Sight Triangles

Sign: any device, letters, figures, symbols, emblems, or pictures which are affixed to, or represented directly or indirectly upon a building or structure, which identify or advertise any object, product, place, activity, person, organization or business; and which is visible on a street or public thoroughfare.

Signable Area: area of a building's primary building face where a fascia sign may be affixed to.

Sign, Awning: a sign made from canvas, plastic or similar non-rigid material affixed to a frame and attached to a building wall (refer to Figure 2-4(a)).

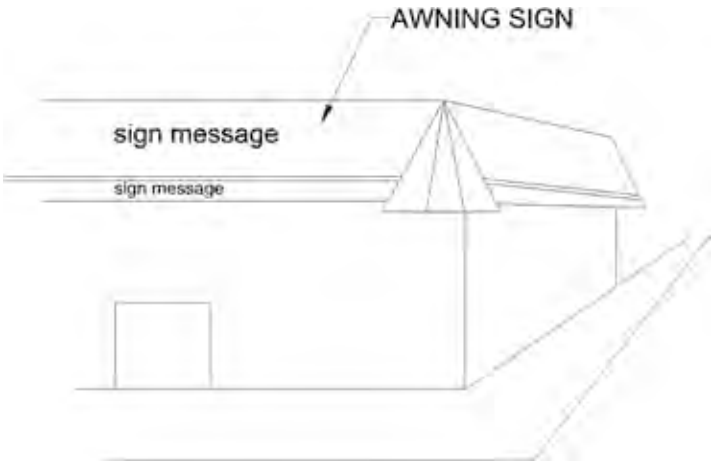

Figure 2-4(a): Illustration of Awning Sign

Sign, Canopy: a sign consisting of a rigid, multi-sided structure supported by columns or posts embedded in the ground (refer to Figure 2-4(b)).

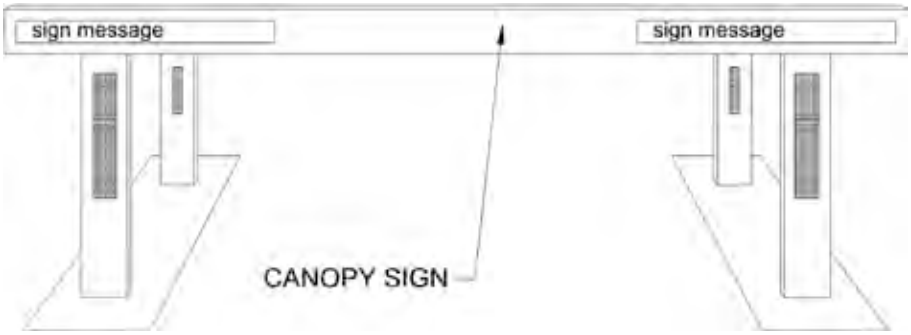

Figure 2-4(b): Illustration of Canopy Sign

Sign, Directional / Information: a sign giving directions, instructions or facility information but not including any advertising copy.

Sign, Fascia: a sign fastened to or painted on the wall of a building or structure in such a manner that the wall becomes the supporting structure for, or forms the background surface of the sign, and which does not project more than 0.25 metres from such building or structure.

Sign, Free-Standing: a non-movable sign, not affixed to a building, and which is supported by a pole or similar structure.

Sign, Marquee: a sign that is mounted or painted on, or attached to an awning, canopy or marquee.

Sign, Monument: a freestanding sign that is detached from a building and having a support structure that is a solid-appearing base constructed of a permanent material, such as concrete block or brick. All other freestanding sign types not meeting the definition of a monument sign shall be either a pole sign or a pylon sign.

Sign, Portable: a portable, free-standing sign, mounted on a wide based frame, with a single sign face area no greater than 6.0 m^2, which can be readily moved or transported to various locations (refer to Figure 2-4(c)).

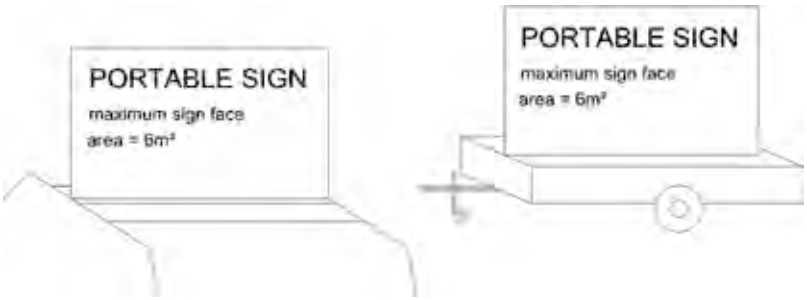

Figure 2-4(c): Illustration of Portable Signs

Sign, Projecting: a sign which is wholly or partially dependent upon a building for support and which projects more than 0.25 metres beyond the wall of the building (refer to Figure 2-4(d)).



Figure 2-4(d): Illustration of Projecting Sign

Sign, Roof: a sign that is mounted on the roof of a building, or which is wholly dependent upon a building for support and which projects above the point of a building with a flat roof, the eave line of a building with a gambrel, gable or hip roof or the deck line of a building with a mansard roof.

Sign, Temporary: a removable sign erected for a period of time not exceeding six months.

Site: one or more contiguous lots under one ownership and used, or intended to be used, by a single principal use or principal building.

Site, Corner: a site at the intersection of two or more streets (refer to Figure 2-5).



Figure 2-5: Illustration of Site Definition

Site, Interior: a site other than a corner site or through site (refer to Figure 2-5).

Site Coverage: that portion of the site that is covered by principal and accessory buildings.

Site Line, Front: the line that divides the site from the street. In the case of a corner site, the front site line shall mean the line separating the narrowest street frontage of the site from the street.

Site Line, Rear: the line at the rear of the site and opposite the front site line.

Site Line, Side: a site line other than a front or rear site line.

Site, Through: a site not more than one lot in depth, having a frontage on two streets more or less parallel (refer to Figure 2-5).

Site Width: for rectangular sites, the horizontal distance between the side boundaries of the site measured along the front site line. For non-rectangular sites, the average of the horizontal distances between the side boundaries of the site measured along the front and rear site lines (refer to Figure 2-6).

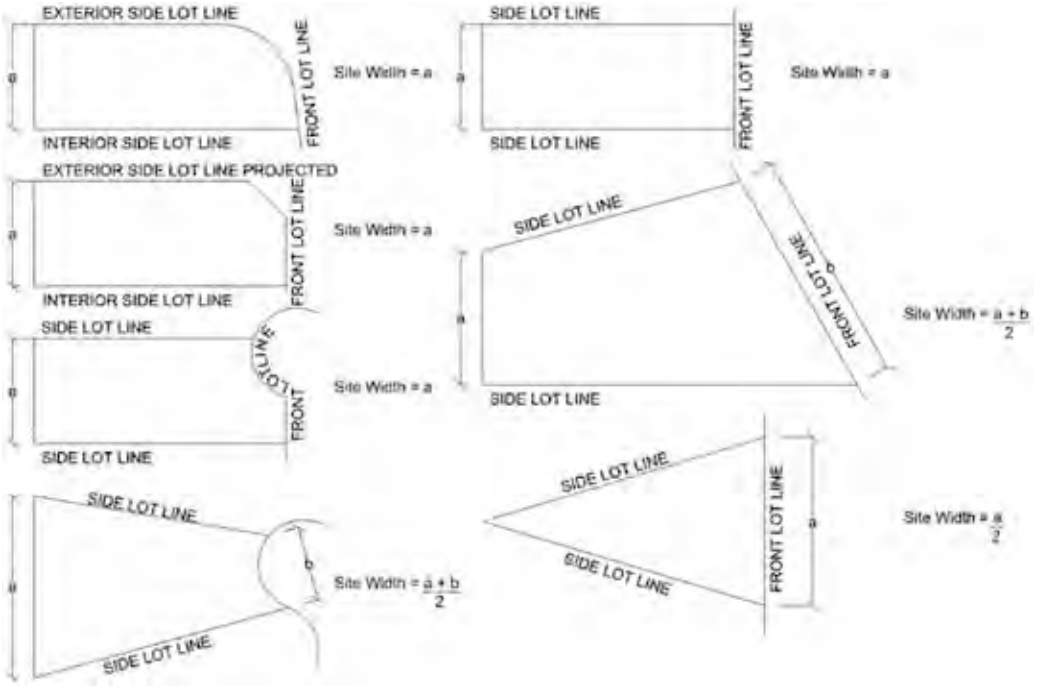

Figure 2-6: Illustrations of Site Width

Solar Collectors: the components and subsystems required to convert solar energy into electric or thermal energy. Solar collectors shall operate as an accessory structure to the principal building or use of the same site.

Solar Farms: an installation or area of land in which the components and subsystems required to convert solar energy into electric or thermal energy are set up to generate electricity as the principal use of the site.

Street: a public thoroughfare which affords the principal means of access to the abutting property.

Streetscape: the physical elements of the street, as seen from a human perspective, including but not limited to: trees and other vegetation; sidewalks, medians, and boulevards; the frontages, façades, massing, scale, and architectural aesthetic of buildings; moving and parked vehicles; pedestrians; roadways and lanes; signage; and utility elements that define the character, perception, scale, or overall "feel" of the street or neighbourhood.

Structural Alteration: the construction or reconstruction of supporting elements of a building or other structure.

Structure: anything erected or constructed, the use of which requires temporary or permanent location on, or support of, the soil, or attached to something having permanent location on the ground or soil; but not including pavements, curbs, walks or open air surfaced areas.

Suite, Garage: a self-contained dwelling unit that is attached to a detached garage on a site in which the principal use is a one unit dwelling, and to which the suite is an accessory use.

Suite, Garden: a self-contained dwelling unit that is located in the rear or side yard of a site in which the principal use is a one unit dwelling, and to which the suite is an accessory use.

Suite, Secondary: a self-contained dwelling unit that is an accessory to, and located within, a building in which the principal use is a single detached dwelling, semi-detached dwelling, or two-unit dwelling.

Tavern: a building or portion thereof where beer, wine, or spirits are served to patrons for consumption on the premises, with or without food, and where no entertainment or dance floor is permitted.

Telecommunication Tower: a development including:

(a) microwave towers, including mobile (cellular) phone towers and associated facilities;
(b) internet receiving and/or transmittal towers and associated facilities;
(c) radar stations;
(d) radio and television towers and associated facilities;
(e) private antennas or structures including those used for ham radio, CB, SCADA, etc;
(f) any other tower or structure used for receiving and/or transmitting electromagnetic radiation; and
(g) an accessory building or structure to the above.

Telecommunication Tower, Major: a telecommunication tower with a height measuring 15 metres or more.

Telecommunication Tower, Minor: a telecommunication tower measuring under 15 metres in height.

Temporary Building: a building under 34 square metres in floor area without a foundation or footing, and that is to be removed upon expiration of a designated time period.

Temporary Use: a use established for a fixed period of time and that is to be discontinued upon the expiration of the time period specified for that use.

Terrace: a level, artificially surfaced area adjacent to a principal building, not covered by a roof, at or within 0.6 metres of the finished grade; including patios.

Theatre: a place devoted to showing motion pictures or dramatic, dance, musical or other live performances.

Tourist Campground: a tract or parcel of land which provides for the location of tents or recreation vehicles used by travellers and tourists for overnight accommodation.

Townhouse: a dwelling, designed as one cohesive building in terms of architectural design, which contains three (3) or more similar attached dwelling units each of which fronts on a street, has direct access to the outside at grade and is not wholly or partly above another dwelling.

Trailer Coach: any vehicle used or constructed in such a way as to enable it to be used as a conveyance upon public streets or highways and includes a self-propelled or non-self-propelled vehicle designed, constructed or reconstructed in such a manner as to permit the occupancy thereof as a dwelling or sleeping place for one or more persons notwithstanding that its running gear is removed or that it is jacked up.

Urban Reserve: The Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve No. 108, which includes the following lands:

Surface Parcel No. 131425332 being Legal Subdivision 10 and those portions of Legal Subdivisions 15 and 16 in Section 9, in Township 44, in Range 16, West of the Third Meridian, in the Province of Saskatchewan, Dominion of Canada that lie to the South of the Southern limit of the road right of way as shown on a Plan of record in the Saskatchewan Land Surveys Directory as No. 87B16724, containing together 48.232 hectares (119.18 acres) more or less;

Surface Parcel No. 131430259 being all that portion of the North West Quarter of Section 9, in Township 44, in Range 16, West of the Third Meridian, in the Province of Saskatchewan, Dominion of Canada that lies outside the limits of the Plans of record in the Saskatchewan Land Surveys Directory as No. G3689 as amended by Master of Titles Order No.AE1167, No. 82B07947 and No. 87B16724, containing 59.208 hectares (146.31 acres) more or less;

Surface Parcel No. 131425310 being all that portion of the South East Quarter of Section 9, in Township 44, in Range 16, West of the Third Meridian, in the Province of Saskatchewan, Dominion of Canada that lies outside the limits of the Plans of record in the Saskatchewan Land Surveys Directory as Nos. 71B01629, 83B10762 and 91B06742, containing 16.142 hectares (39.89 acres) more or less; and,

Surface Parcel No. 131425321 being all that portion of the South West Quarter of Section 9, in Township 44, in Range 16, West of the Third Meridian, in the Province of Saskatchewan, Dominion of Canada that lies outside the limits of the Plan of record in the Saskatchewan Land Surveys Directory as No. G3689 as amended by Master of Titles Order No. AE1167, containing 16.898 hectares (41.76 acres) more or less.

Use: the purpose or activity for which a piece of land, or its building is designed, arranged, intended, occupied or maintained.

Use, General Industrial: any of the following activities:

(a) the processing of raw or finished materials;
(b) the manufacturing of assembly of goods, products or equipment;
(c) the cleaning, servicing, repairing or testing of materials, goods and equipment normally associated with industrial or commercial businesses or cleaning, servicing and repair operations to goods and equipment associated with personal or household use, where such operations have impacts that would make them incompatible with non-industrial

development;
(d) the storage or transshipping of materials, goods and equipment, including warehouses;
(e) the training of personnel in general industrial operations; and/or,
(f) indoor display, office, technical or administrative support areas or any sales operation accessory to the general industrial use.

Veterinary Clinic: a place for the care and treatment of small animals involving outpatient care and medical procedures involving hospitalization, but shall not include the keeping of animals in outdoor pens.

Wall Height: the vertical distance of a building measured at the outermost building face, from grade level to the top of the wall, not including the roof.

Warehouse: a building used primarily for the storage of goods and materials.

Waste Management or Disposal Facility, Liquid: Shall mean a facility to accommodate any liquid waste in solution or suspension from residential, commercial, institutional and industrial sources, but does not include a septic system for a single residence, or a manure storage area for an intensive livestock operation.

Waste Management or Disposal Facility, Solid: Shall mean a facility, including waste transfer stations and landfills, to accommodate discarded materials, substances or objects which originated from residential, commercial, institutional and industrial sources, but not including dangerous goods, hazardous waste or biomedical waste.

Waste Transfer Station: Shall mean a facility where solid waste is stored and sorted prior to being transported to another or adjacent site for recycling, treatment or disposal.

Waste, Liquid: Shall mean any liquid waste in solution or suspension from residential, commercial, institutional and industrial sources.

Waste, Solid: Shall mean discarded solid materials or objects which originated from residential, commercial, institutional and industrial sources.

Wholesale Establishment: the sale of commodities to retailers or jobbers and shall include the sale of commodities for the purpose of carrying on any trade or business.

Wind Collectors: the components and subsystems required to convert wind energy into electric energy. Wind collectors shall operate as an accessory structure to the principal building or use of the same site.

Yard: an unoccupied space open to the sky on the same site with a building or structure.

Yard, Front: the area between the side site lines and the front site line to the front building line.

Yard, Rear: the area between the side site lines, and the rear site line to the rear building line.

Yard, Required: a yard or yards required by this Bylaw and within which, unless specifically permitted, no building or structure, or part of a building or structure shall be erected.

Yard, Side: the area between the front and rear yards and between the side site line and the side building line.

Zero-Setback: a front yard on a site that measures zero metres. A property with a zero-setback has its principal building built immediately up to the front site line. The most common zero-setback properties are within the downtown core area.

Zoning District: a specifically delineated area of the Urban Reserve within which certain uniform requirements and regulations or various combinations thereof govern the use, placement, spacing and size of land and structures.

SECTION 3 ADMINISTRATION

3.1 DEVELOPMENT OFFICER

3.1.1 The Development Officer shall administer this Bylaw.

3.1.2 The Development Officer shall be the person authorized, in writing, by the First Nation to act as a Development Officer for the purposes of this Bylaw.

3.2 DEVELOPMENT PERMIT

3.2.1 Except as provided in Section 3.2.2 no person shall undertake a development or commence a use unless a development permit has first been obtained. A Development Permit shall not be issued in contravention of any of the provisions of this Bylaw.

3.2.2 A development permit is not required, but all other applicable provisions of this Bylaw are to be followed, for the following:

(1) the maintenance of a public work by the First Nation/municipality or a public utility;

(2) the construction of a public work by the First Nation/municipality;

(3) the installation of a public work on any street or other public right-of-way by the First Nation/municipality;

(4) maintenance and repairs that do not include structural alterations;

(5) fences, subject to Section 4.7;

(6) accessory buildings smaller than 9.3 m^2 in area, subject to Section 4.8;

3.2.3 The effective period for a development permit is 12 months. This period may be extended by the Development Officer for an additional 12 months if requested in writing by the permit holder. A development permit shall be invalid:

(1) if the proposed development is not commenced within 12 months from the permit issuance date, or

(2) if the proposed development is legally suspended or discontinued, for a period of 12 or more months, unless otherwise indicated by the First Nation or the Development Officer.

3.2.4 A building permit shall not be issued unless a development permit, where required, has been granted. If a development permit is deemed void, a new building permit or sign permit is required in conjunction with the issuance of a replacement development permit.

3.2.5 An application for a development permit shall be processed concurrently with an application for a sign permit. The development permit shall take the form of a stamp affixed to the required sign permit.

3.3 DEVELOPMENT PERMIT APPLICATION REQUIREMENTS

3.3.1 Except in the case of applications for a sign permit, a portable sign license or a home based business, every application for a development permit shall be accompanied by the following:

(1) the names, addresses and telephone numbers of the applicant, property owner and person or consultant who prepared the plans being submitted, including a local contact person;

(2) the proposed use of the site or building to be constructed, or the proposed use of the existing building floor area to be altered or occupied, including the area of the proposed building or renovations;

(3) the complete legal description and civic address of the subject property;

(4) two copies of a site plan, drawn to scale with appropriate dimensions, showing the following information:

(a) north arrow, streets and lanes adjacent to the site, key plan showing nearby lot patterns, all property boundaries, identified frontage of site, site area, site elevations and the location of any existing buildings, structures, utility poles and wires, fire hydrants, underground utilities, easements, building encroachments, and the type and location of existing trees;

(b) the location and size of proposed buildings or structures, including all front, side and rear yard setback dimensions and the location of all doorways, walkways and pedestrian circulation areas; and,

(c) the location and size of all proposed parking spaces, aisles and vehicle circulation areas, loading spaces, and entrances and exits to the site; and

(5) two copies of scaled plans, showing the dimensioned floor plans and elevations, including both interior and exterior wall and floor dimensions and room areas and dimensions.

3.3.2 The Development Officer may require the submission of documentation relating to the requirements of Section 4.15 of this Bylaw, where relevant.

3.4 DEVELOPMENT PERMIT APPLICATION PROCESS

3.4.1 Applications for a development permit shall be submitted to the Development Officer in accordance with the requirements of this Bylaw.

3.4.2 The Development Officer shall issue a development permit for a development that complies in all respects with the requirements of this Bylaw.

3.4.3 Where an application is made for a development permit with respect to a development for a discretionary use which has been approved by the First Nation, the Development Officer shall issue a development permit subject to any specified development standards and time limits prescribed by the First Nation.

3.4.4 Every decision of the Development Officer with respect to an application for a development permit shall be in writing and a copy of the decision shall be sent to the applicant.

3.4.5 The Development Officer may revoke a development permit where:

(1) the development permit has been issued in error;

(2) an approved development for a permitted use is not being developed in accordance with the provisions of this Bylaw, or in accordance with the standards and conditions specified in the development permit;

(3) the approval of a proposed development for a discretionary use is deemed to be invalid; or,

(4) a development is subject to an agreement which has been cancelled by the First Nation.

3.4.6 The Development Officer shall give the reasons for denying or revoking a development permit.

3.5 DEVELOPMENT APPEALS BOARD

3.5.1 A Development Appeals Board of the Urban Reserve shall be determined by the First Nation.

3.6 RIGHT OF APPEAL

3.6.1 Where an application for a PERMITTED USE has been REFUSED, the applicant shall be advised of the right of appeal to the Development Appeals Board of the Urban Reserve.

3.6.2 Where an application for a DISCRETIONARY USE has been APPROVED by the First Nation, WITH PRESCRIBED SPECIAL DEVELOPMENT STANDARDS pursuant to this Bylaw, the applicant shall be advised that any development standards considered excessive, may be appealed to the Development Appeals Board of the First Nation.

3.6.3 Where an application for a DISCRETIONARY USE has been REFUSED by the First Nation, the applicant shall be advised that there is no appeal.

3.6.4 An application for a Development Permit for a PERMITTED USE shall be deemed to be refused when a decision thereon is not made within 40 days after the receipt of the application in its complete and final form by the Development Officer, and an appeal may be made as provided in Section 3.7.1 as though the application had been refused at the end of the period specified in this subsection.

3.6.5 Where a person wishes to appeal to the Board, he/she shall file written notice of his/her intention to appeal with the secretary of the Board, together with a sum of not more than $50.00 that the Board may specify to be applied to the expenses of the appeal.

3.7 MINOR VARIANCES

3.7.1 The Development Officer may grant a variance of up to 10% of any yard requirement or minimum required distances between buildings for a use that is a permitted or discretionary use as specified in this Bylaw.

3.7.2 The Development Officer shall maintain a registry of the location and all relevant details of the granting of such variances.

3.7.3 An application for a minor variance shall be in a form prescribed by the Development Officer and shall be accompanied by the application fee.

3.8 NON-CONFORMING USES, BUILDINGS AND SITES

3.8.1 Non-conforming uses, non-conforming buildings and non-conforming sites shall be subject to review by the First Nation.

3.8.2 No existing building, site or use shall be deemed to be non-conforming by reason only of the conversion from the Imperial System of Measurement to the International System of Units (S.I.) where such nonconformity results solely from such conversion and is reasonably equivalent to the S.I. standard herein established.

3.9 DISCRETIONARY USE APPLICATIONS

3.9.1 The following procedures shall apply to discretionary use applications:

(1) Applicants must file with the Development Officer a development permit application, a site plan, any other plans and information as required by the Development Officer and pay the required application and public hearing fees;

(2) The application will be examined by the Development Officer for conformance this Bylaw;

(3) The Development Officer may request comments from other government agencies where applicable;

(4) The Development Officer will prepare a report concerning the application including recommendations that conditions be applied to an approval;

(5) The Development Officer will set a date for the meeting at which the application will be considered by the First Nation and will give notice by ordinary mail to assessed owners of property within 75 metres of the boundary of the applicant's land.

(6) The First Nation shall consider the application together with the report of the Development Officer, and any written or verbal submissions received by the First Nation;

(7) The First Nation may reject the application or approve the application with or without conditions, including a condition limiting the length of time that the use may be conducted on the site; and,

(8) The Development Officer shall notify the applicant of the First Nation's decision by ordinary mail addressed to the applicant at the address shown on the application form.

(9) Where an application for a discretionary use is approved by resolution of the First Nation, the Development Officer shall issue a development permit subject to any specified development standards prescribed by the First Nation pursuant to Section 3.10.4.

(10) Where an application for a discretionary use is approved by resolution of the First Nation but the proposed development does not meet the zoning regulation for the applicable zoning district, the Development Officer shall:

(a) advise the applicant of the First Nation's approval of the discretionary use application; and

(b) advise the applicant that the development permit application must be refused on the grounds of zoning non-compliance but that applicant has the right of appeal.

(11) The Development Officer shall maintain a registry of the location and all the relevant details respecting the granting of the discretionary use approval.

3.9.2 Terms and Conditions for Discretionary Use Approvals

Discretionary uses, discretionary forms of development, and associated accessory uses are subject to the development standards and applicable provisions of the zoning district in which they are located. In approving any discretionary use to minimize land use conflict, the First Nation may prescribe specific development standards related to:

(a) site drainage of storm water;

(b) the location of buildings with respect to buildings on adjacent properties;

(c) access to, number and location of parking and loading facilities including adequate access and circulation for pedestrian and vehicle traffic;

(d) appropriate space for vehicle line ups for drive through commercial facilities in order to reduce disruption of traffic flows on adjacent roadways;

(e) control of noise, glare, dust and odour;

(f) landscaping, screening and fencing and preservation of existing vegetation to buffer adjacent properties;

(g) the size, shape and arrangement of buildings, and the placement and arrangement of lighting and signs; and / or

(h) intensity of use.

(3) The First Nation's approval of a discretionary use application is valid for a period of twelve (12) months from the date of the approval. An approval shall be deemed to be invalid if the proposed use or proposed form of development has not commenced within that time or if the First Nation determines, within the twelve (12) month approval period, that the proposed development is not proceeding in accordance with the terms and conditions of its approval. The Development Officer shall advise the applicant when an approval is no longer valid and shall revoke the associated development permit.

(4) If an approved discretionary use or form of development ceases to operate for a period of six (6) months or more, the discretionary use approval shall

no longer be valid. The Development Officer shall advise the owner and the First Nation when a prior approval is no longer valid.

(5) The First Nation may agree to an extension of a discretionary use approval for an additional twelve (12) month period and direct the Development Officer to issue a development permit for the extended period.

3.9.3 General Discretionary Use Evaluation Criteria

The First Nation will apply the following general criteria and where applicable the use specific criteria in Section 3.10.4 in the assessment of the suitability of an application for a discretionary use or discretionary form of development.

(1) The proposal must demonstrate that it will maintain the character, density and purpose of the zoning district, where necessary through the provision of buffer areas, separation and screening.

(2) The proposal must be capable of being economically serviced by community infrastructure including roadways, water and sewer services, solid waste disposal, parks, schools, and other utilities and community facilities.

(3) The proposal must demonstrate that it is not detrimental to the health, safety, convenience or general welfare of persons residing or working in the vicinity or injurious to property, improvements or potential development in the vicinity.

(4) The proposal must provide sufficient landscaping and screening, and, wherever possible, shall preserve existing vegetation.

(5) The proposal must demonstrate that any additional traffic generated by the use, can be adequately provided for in the existing parking and access arrangements. Where this is not possible further appropriate provisions shall be made so as to ensure no adverse parking or access effects occur.

(6) Consideration will be given to the presence of activities already located in the area and on the site, and their effect on the surrounding residential environment, such as the cumulative effect of locating an activity on a site adjacent to or already accommodating an activity that may currently generate traffic, noise, etc. not in keeping with the character of the adjacent area.

(7) Consideration will be given to addressing pedestrian safety and convenience both within the site, and in terms of the relationship to the road network in and around the adjoining area.

(8) All operations shall comply with all Federal regulations which govern their operation and development.

(9) Proposals for discretionary uses which may result in heavy truck traffic, particularly in commercial and industrial districts, should be located to ensure that such traffic takes access to or from major streets or designated truck routes.

3.9.4 Use Specific Discretionary Use Evaluation Criteria

The First Nation will apply the following use specific criteria to the assessment of the suitability of an application for a particular discretionary use or discretionary form of development.

(1) Bus Terminals and Car Washes:

(a) The location of the bus terminal or car wash will only be favourably considered where it can be demonstrated that the use and intensity is appropriate to the site and that it will have a minimal impact on the surrounding, adjacent areas. Consideration may be given, but is not limited to, the following effects:

i) reserve servicing capacity;

ii) anticipated levels of noise, odour, smoke, fumes, dust, lighting, glare, vibration or other emissions emanating from the operation; and/or,

iii) anticipated increased levels or types of vehicle traffic, unsafe conditions or situations for vehicles, cyclists or pedestrians.

(b) Bus terminals are also subject to Section 4.12.6

(2) *Convenience Stores*:

(a) Convenience stores should, where possible, be located on corner sites to facilitate access;

(b) The location of the convenience store will only be favourably considered where it can be demonstrated that residential amenity will not be unreasonably compromised;

(c) Vehicle car parking and access areas should not form a dominant element in the streetscape; and,

(d) Any new parking and loading areas should be landscaped to improve the visual appearance of this site.

(3) *Community Service Uses, Clubs, Public and Commercial Recreation Facilities*:

(a) Schools, clubs and places of worship should, where possible, be located on corner sites to facilitate access;

(b) Public elementary and secondary schools should, where possible, be located adjacent to public open space;

(c) The site should be accessible from a major road network to avoid heavy traffic volumes on residential access roads;

(d) Consideration should be given to the location of entry and exit points of the site and their relationship with existing intersections and adjacent residential units; and,

(e) Vehicle car parking and access areas should not form a dominant element in the streetscape.

(4) *Dwelling Groups* - also refer to Section 4.12.5:

(a) All parking areas, private garages or vehicular access to units or sites within a dwelling group should be from a roadway which is common property internal to the parcel;

(b) All dwelling groups should have vehicular access to a public street from at least two points which are sufficiently separated to provide accessible ingress and egress in case of emergency;

(c) The suitability of a proposal will be considered with respect to:

i) the capacity of the adjoining street system to handle the size and location of the development. The development will not cause excessive traffic to pass through adjoining low density residential development;

ii) the density of a dwelling group and building separations will be consistent with similar residential structures on separate subdivided parcels; and,

iii) bareland condominium proposals for dwelling groups will only be considered if there is provision for adequate common property on the parcel.

(5) *Multiple Unit Dwellings*:

(a) The location of multiple unit dwellings will only be favourably considered where it can be demonstrated that the use and intensity is appropriate to the site and that it will have a minimal impact on

the surrounding, adjacent areas. Consideration may be given, but is not limited to, the following effects:

i) reserve servicing capacity; and

ii) anticipated increased levels or types of vehicle traffic, unsafe conditions or situations for vehicles, cyclists or pedestrians.

(b) Multiple unit dwellings may be developed where located on a second or higher floor over office, retail, restaurant, café and personal service use on the main floor;

(c) The parking required for multiple unit dwellings is additional to the parking required for the commercial uses;

(d) The suitability of a proposal will be considered with respect to:

i) adherence to any concept plan prepared for the proposed development area, including the proposed location of all forms of multiple unit dwellings;

ii) the convenience of parking; and,

iii) appropriate size and quality of proposed dwelling units.

(6) *Night Clubs and Taverns*:

(a) The location of the night club will only be favourably considered where it can be demonstrated that the use will have a minimal impact on the amenity of the surrounding district and adjacent areas and that these areas will not be unreasonably compromised;

(b) The character of adjacent residential districts, along the zone interface, shall, where possible, be protected and maintained through the provision of buffer areas, separation distances and / or screening;

(c) Night clubs and taverns shall maintain the character, density and purpose of the surrounding area and the district they lay within.

(7) *Shopping Centres and Malls*:

(a) Malls and shopping centres shall have clearly defined pedestrian walkways between the sidewalk and building entrances;

(b) It must be demonstrated to the satisfaction of the First Nation that mitigation of vehicular traffic impacts has been addressed;

(c) Parking lots, service areas, and loading zones shall be appropriately screened from view of the street;

(d) Primary access to malls and shopping centres shall preferably be from a thoroughfare street system; and,

(e) The number and location of vehicle entrances to a commercial development shall be consistent with the existing or anticipated design of adjacent streets and consideration shall be given to the minimum number of entrances needed to move traffic onto and off the site safely and efficiently.

(8) Ambulance stations:

(a) The site shall be accessible from a major road network to avoid heavy traffic volumes on residential access roads.

(b) Consideration shall be given to the location of entry and exit points of the site and their relationship with existing intersections and adjacent residential units.

(c) The character of adjacent residential uses shall be protected and maintained through the provision of buffer areas, separation distances and screening.

(9) Restaurants, with or without associated lounges:

(a) Restaurants, with or without associated lounges, where possible, should be located near similar community and support facilities; and

(b) The character of adjacent residential districts, along the zone interface, should, where possible, be protected and maintained through the provision of buffer areas, separation distances and / or screening.

(10) Lumber yards, home improvement centres, building supply establishments and construction trades:

(a) The location of lumber yards, home improvement centres, building supply establishments and construction trades will only be favourably considered where it can be demonstrated that the use and intensity is appropriate to the site and that it will have a minimal impact on the surrounding, adjacent areas. Consideration may be given, but is not limited to, the following effects:

i) reserve servicing capacity;

ii) anticipated levels of noise, odour, smoke, fumes, dust, lighting, glare, vibration or other emissions emanating from the operation;

iii) anticipated increased levels or types of vehicle traffic, unsafe conditions or situations for vehicles, cyclists or pedestrians; and/or,

iv) utilization of hazardous substances.

(b) All materials and goods used in conjunction with construction trades shall be stored within an enclosed building, or within an area hidden from view by screening.

(11) Auto body shops, construction trades, freight handling facilities, taxidermy and accessory tanning of hides, warehouses, light manufacturing, and welding and machine shops:

(a) The location of the use will only be favourably considered where it can be demonstrated that the use and intensity is appropriate to the site and that it will have a minimal impact on the surrounding, adjacent areas. Consideration may be given, but is not limited to, the following effects:

i) reserve servicing capacity;

ii) anticipated levels of noise, odour, smoke, fumes, dust, lighting, glare, vibration or other emissions emanating from the operation;

iii) anticipated increased levels or types of vehicle traffic, unsafe conditions or situations for vehicles, cyclists or pedestrians; and,

iv) utilization of hazardous substances.

(b) All materials and goods used in conjunction with construction trades shall be stored within an enclosed building, or within an area hidden from view by screening;

(c) Warehouses and freight handling facilities shall be accessible from a major road network to avoid heavy traffic volumes on access roads. Consideration shall be given to the location of entry and exit points to the site and their interrelation with existing intersections or land constraints; and,

(d) No outside storage is permitted for a wholesale establishment.

(12) Light manufacturing:

(a) All materials and goods used in conjunction with light manufacturing plants shall be stored within an enclosed building, or within an area hidden from view by screening; and,

(b) All manufacturing and assembly operations in conjunction with a light manufacturing plant shall be conducted within an enclosed building.

(13) Indoor storage rental facilities, recycling and collection depots, and storage garages:

(a) The use shall be located where practical, in a non-highly visible area, and screened to avoid any adverse visual impact. Landscaping and screening acceptable to the First Nation shall be provided in all yards facing a public roadway or properties in residential use.

(14) Tourist campgrounds:

(a) Wherever possible, and appropriate, any existing trees and mature landscaping shall be retained;

(b) Solid waste storage facilities (including adequate space for both recycling and general waste bins) shall be provided on-site and appropriately located and screened or landscaped to avoid any adverse visual impact from the road and within the development;

(c) There shall be adequate manoeuvring space on-site; and

(d) The prevention of on-street congestion caused by the ingress and egress of vehicles shall be considered.

(15) Laundromats:

(a) The location of laundromats will only be favourably considered where it can be demonstrated that the use and intensity is appropriate to the site and that it will have a minimal impact on the surrounding, adjacent areas, particularly along the residential zone interface; and

(b) Consideration shall be given to the area's reserve servicing capacity.

(16) Golf courses:

(a) Consideration will be given to the compatibility of the golf course with adjacent land uses;

(b) Insofar as possible, proposed golf courses shall respond to the natural topography and drainways of the site, and employ minimal clearing of native vegetation;

(c) Buffers shall be provided to protect existing, adjacent neighbourhoods by mitigating the adverse impacts of sound, visibility and traffic;

(d) The First Nation will consider the following as an asset in the development of a golf course:

i) maximum use of existing landforms and native grasses and vegetation;

ii) an alternative water source to potable water; and,

iii) water conserving irrigation systems.

(17) *Intensive agricultural uses (excluding livestock)*:

(a) The location of agricultural uses will only be favourably considered where it can be demonstrated that the use and intensity is appropriate to the site and that it will have a minimal impact on the surrounding, adjacent areas. Consideration may be given, but is not limited to, the following effects:

i) reserve servicing capacity;

ii) anticipated levels of noise, odour, smoke, fumes, dust, lighting, glare, vibration or other emissions emanating from the operation;

iii) anticipated increased levels or types of vehicle traffic, unsafe conditions or situations for vehicles, cyclists or pedestrians; and,

iv) utilization of hazardous substances.

(18) Accessory Dwelling Units:

(a) Dwelling units attached to commercial establishments shall have a main entrance separate from that of the commercial establishment. An emergency exit must be provided in addition to the main entrance; and,

(b) The minimum floor area of each dwelling unit shall be 28 square metres.

(c) The development standards of dwelling units are equivalent to the development standards of the permitted use that the dwelling unit is built in conjunction with.

(19) Bulk Petroleum Tanks:

(a) Shall be located at least 91.4 metres from residential areas, schools, hospitals, motels.

(20) Solid Waste Management or Disposal Facilities:

(a) Applications for new solid waste management and disposal facilities shall be located in accordance with the North Battleford Airport Zoning Regulations and Transport Canada Guidelines.

(21) Telecommunication Towers:

(a) Shall be designed to limit the overall visual impact on the surrounding area.

(22) Cannabis Retail Outlets:

(a) shall have a minimum separation distance of 225m, measured from the centre, of all public schools, playgrounds, libraries, and reserve recreation centres;

(b) shall maintain the character, density and purpose of the surrounding area and the district they lay within; and

(c) any signs promoting these types of businesses shall adhere to the sign regulations in Section 4.10 Signs of this Bylaw and must meet the following additional criteria:

i. Compatible with the overall character to be achieved in the neighbourhood; and

ii. Aesthetic appearance should safeguard and, where possible, enhance property values.

(23) Solar Farms:

The installation and operation of a solar farm shall be a discretionary use in the FUD – Future Urban Development and M2 – Heavy Industrial Zoning Districts and are subject to the following provisions:

(1) In any Future Urban Development District, the developer shall be held accountable for decommissioning and site restoration. The owner of the Facility, as provided for in its lease with the land owner, will do the following as a minimum to decommission the project:

i. Remove all non-utility owned equipment, conduits, structures,

fencing, and foundations to a depth of at least 1m below grade;

ii. Remove all graveled areas and access roads unless the owner of the leased real estate requests in writing for it to stay in place;

iii. Restore the land to a condition reasonably similar to its condition before development, including replacement of top soil removed or eroded; and

iv. Revegetate any cleared areas with grasses that are native to the region, unless requested in writing by the owner of the real estate to not revegetate due to plans for future urban development or agricultural planting.

(2) In any Future Urban Development District, the subject lands may be required to undergo an Environmental Impact Assessment prior to development.

~~(3)~~ In any Future Urban Development District or Heavy Industrial District, the applicant shall submit an analysis of the solar glare aviation hazard of the proposed project with the permit application.

(24) Crematoriums:

(a) The location of a crematorium will only be favourably considered where it can be demonstrated that the use and intensity is appropriate to the site and that it will have a minimal impact on the surrounding, adjacent areas. Consideration may be given, but is not limited to, the following effects:

i) anticipated levels of odour, smoke, fumes, dust, or other emissions emanating from the operation;

(b) The use should be appropriately screened from the street and adjacent properties.

3.10 AMENDING THE ZONING BYLAW

(1) Any person seeking to amend this Zoning Bylaw may submit an application for such amendment and, upon payment of the required fee, the Development Officer shall refer such application to the First Nation for consideration.

(2) The First Nation may authorize a proposed amendment to the Zoning Bylaw, and that amendment may be adopted by bylaw, subject to Section 3.11.3.

(3) The First Nation shall govern the process to be followed with respect to public notice and public participation in the adoption of a bylaw proposed to amend this Zoning Bylaw.

(4) The First Nation shall give notice of its intention to consider a Zoning Bylaw amendment.

3.11 ZONING BY AGREEMENT

(1) A zoning designation which is subject to an agreement entered into shall be indicated on any *Zoning District Map* by the addition of the Bylaw number authorizing agreement after the zoning district designation.

3.12 FEES

(1) The following fees shall be in addition to any fee required by Section 3.12.4. There shall be no development permit application fees for accessory buildings under 9.3 square metres in area, for fences or for sign permits. Sign permit fees are set out in Section 4.10.4 of this Bylaw. An applicant for a development permit shall pay an application fee in accordance with the following:

(a) Permitted principal use: $100.00
(b) Permitted accessory use: $100.00
(c) Permitted ancillary use: $100.00
(d) Discretionary principal use: $500.00
(e) Discretionary accessory use: $500.00
(f) Discretionary ancillary use: $500.00
(g) Minor variance: $ 50.00
(h) Development Appeal Fee: up to $50.00 as specified by the Development Appeals Board.

(2) Subdivision review for all subdivision applications:

(a) $200 per proposed lot plus $150 for issuance of a Certificate of Approval.

(3) Detailed review costs:

(a) General: Where a development or subdivision proposal involves a detailed review, a plan or Zoning Bylaw Amendment, a development agreement, a servicing agreement, detailed development conditions, liability insurance, performance bonds, caveats, or legal and professional planning advice, the First Nation may require the applicant to pay the full cost of the additional application review and administration costs, as the First Nation may determine by resolution.

(b) Items: Such costs may include the First Nation meetings, legal and professional planning costs, reserve administration fees and site inspection fees, as determined by the First Nation.

(c) Documentation: Such costs may be addressed and clarified in the First Nation specified documents, including development and servicing agreements.

(4) An applicant seeking amendment to this Bylaw shall pay the following fees, where applicable:

(a) Text amendments: $200; and/or,

(b) Map amendments:
Class 1 Districts: PR, FUD, CS
Class 2 Districts: C2, C3, C4, MU, M1, M2 Class
3 Districts: R1, R1A, R2, R3, R4

Zoning Map Amendments		To		
		Class 1	Class 2	Class 3
From	Class 1	$100	$500	$2500
	Class 2	$500	$1000	$2500
	Class 3	$500	$1500	$2500

(c) Where an application to amend this Bylaw involves amendment within two or more of the above classes, the sum of the amendment fees shall apply for all classes, in addition to the fee for a text amendment, if applicable.

(d) In addition to the fees outlined in Section 3.12 (4), where a person requests the First Nation to amend this Bylaw, that person shall pay to the First Nation a fee equal to the costs associated with the public advertisement of the proposed amendment and the costs associated with providing direct written notice to owners of land that is the subject of the proposed amendment. the First Nation may choose not to proceed with the advertising if it concludes that the proposed amendment is unsuitable or unnecessary.

3.13 OFFENSES AND PENALTIES

(1) The Development Officer may inspect any development suspected of contravening this Bylaw. If it is determined that a contravention exists, the Development Officer may notify the owner in writing and instruct the owner to correct the contravention within a set time period. If for any reason the contravention has not been corrected within that time, the Development Officer may extend the time period or issue a zoning compliance order to achieve bylaw conformance.

SECTION 4 GENERAL REGULATIONS

4.1 LICENCES, PERMITS AND COMPLIANCE WITH OTHER BYLAWS AND LEGISLATION

Nothing in this Bylaw shall exempt any person from complying with the requirement of any other Federal regulations and requirements and from obtaining any licence, permission, permit, authorization or approval required by such requirements or regulations.

4.2 BUILDING LINES

Where a building line has been established in any residential district by existing buildings in a block, and is less than 7.5 metres from the street line, new construction may conform to the established building line, provided that the minimum front yard shall be not less than

4.5 metres from the street line to the building line.

4.3 Number of Principal Buildings Permitted On A Site

Only one principal building shall be placed on a site with the exception of dwelling groups, shopping centres, health care clinics, recreation facilities, schools, hospitals, senior citizens' homes, personal care homes and public works.

4.4 Height Restrictions

Any height limitations or regulations shall not apply to spires, belfries, cupolas, television and solar collectors, or other appurtenances usually required to be placed above the roof level, and not intended for human occupancy.

4.5 Visibility Clearance at Intersections

On a corner lot, in any residential district, nothing shall be erected, placed, planted, or allowed to grow so as to obscure vision at a height of 1 metre or greater above the elevation of the centre of the abutting street within a triangular area formed by the intersecting lot lines abutting the streets and a straight line joining said lot lines at points 6 metres distant from the intersection of the lot lines.

4.6 Required Yards and Open Space

4.6.1 Minimum Yards Required

No portion of any yard or open space required about any principal building or use shall provide any portion of a yard or open space for any other principal building or use.

4.6.2 Permitted Obstructions in Required Yard

The following shall not be considered to be obstructions and shall not be considered in the determination of yard dimensions or site coverage:

(1) *In all yards*:

(a) steps or ramps of 1.6 metres or less above grade level which are necessary for access to a permitted building or for access to a site from a street or lane; trees; shrubs; walks; uncovered driveways; fences; trellises; flag poles and wheelchair ramps; and

(b) installations of insulation and building finishes of 0.10 metres or less, where such insulations and finishes are intended to improve the energy efficiency of the building.

(2) *In front yards*:

(a) Overhanging eaves and gutters projecting not more than 1 metre into the required yard;

(b) Lighting fixtures, lamp posts, raised open patios, open decks, canopies or balconies projecting not more than 1.8 metres into the required yard; and,

(c) Sills, belt cornices, pilasters or other similar vertical columns, cornices and chimneys, bay windows, bow windows or other projecting windows, projecting not more than 0.6 metres into the required yard.

(3) *In rear yards*:

(a) Raised patios and decks measuring more than 0.6 metres in height above grade, and canopies and balconies provided they do not project to within 3 metres of the rear site line;

(b) Raised patios, terraces and decks measuring 0.6 metres or less in height above grade, having a projection of not more than 3 metres into the required yard;

(c) Overhanging eaves and gutters, sills, belt courses, pilasters or other similar vertical columns, cornices and chimneys, bay windows, bow windows or other projecting windows, projecting not more than 1 metre into the required yard;

(d) On interior sites, enclosed private swimming pools when attached to the principal building, projecting not more than 3 metres into the required yard; and,

(e) Laundry drying equipment, recreational equipment, garbage stands and private swimming pools and tennis courts when open to the sky.

(4) *In side yards*:

(a) Raised patios, terraces and decks measuring 0.6 metres or less in height above grade;

(b) Raised patios and decks measuring more than 0.6 metres in height above grade and canopies and balconies provided they do not project more than 1.2 metres into the required yard;

(c) Sills, belt courses, pilasters or other similar vertical columns, cornices, eaves and chimneys, bay windows, bow windows or other projecting windows, projecting not more than 0.6 metres into the required yard; and,

4.7 FENCES

(a) Laundry drying equipment, recreational equipment, garbage stands and private swimming pools and tennis courts when open to the sky.

4.7.1 A principal building or use must be established on a site prior to the erection of a fence or wall on the site.

4.7.2 A fence may be erected to safeguard public safety on a site during the period of construction of the principal building or use or due to the presence of a natural hazard on the site.

4.7.3 No wall, fence or other structure not otherwise permitted shall be erected in a required front yard or on a site line adjacent to a required front yard to a height of more than 1.0 metres above grade level.

4.7.4 No wall, fence, screen or similar structure, excepting permitted accessory buildings, shall be erected in a required side or rear yard, or on a site line adjacent to a required side or rear yard, to a height of more than 2.0 metres above grade level.

4.7.5 Sections 4.7.1 and 4.7.2 (above) do not apply in **C, M or FUD** Districts, except that in the case of a corner site, no wall, fence, screen, hedge or other structure shall be placed so as to create a visual obstruction in an established intersection sight triangle.

4.7.6 A development permit is required for the erection of all fences.

4.8 ACCESSORY BUILDINGS AND STRUCTURES

4.8.1 Accessory buildings shall be subordinate to, and located on the same site as the principal building or use, and used in conjunction with that principal use.

4.8.2 Time of Construction

Accessory buildings shall not be constructed or placed on any site prior to the construction of the principal building except in the following cases:

(1) Where a Development Permit has been issued for a principal building, the First Nation shall allow prior development of an accessory building where such building is required for the storage of construction material or equipment. If the principal building is not completed within the effective time period of the development permit for the associated principal building, the accessory building shall be removed.

4.8.3 Height of Accessory Buildings

(1) In any Commercial, Industrial, Community Service, Mixed Use, Parks or Future Urban Development District accessory buildings are not to exceed the height of the principal building.

(2) In any Residential District accessory buildings are not to exceed the height of the principal building and in no case shall the wall height exceed 3 metres.

4.8.4 Private Garages and Carports

(1) Private garages and carports attached to the principal building by a substantial roof structure are considered as part of the principal building and subject to the regulations governing the principal building.

(2) On any site in any residential zoning district only one detached garage, not exceeding 90 square metres in area, subject to Sections 4.8.5 and 4.8.6 (below), is permitted.

(3) Except when conforming with established building lines, no main door of a garage which faces a road shall be within 6 metres of the front site line faced by the door.

(4) Except when conforming with established building lines, no main door of a garage which faces a road shall be within 3.0 metres of the side site line faced by the door.

4.8.5 Location and Size of Accessory Buildings (including private garages and carports)

(1) Detached accessory buildings in all Residential Districts are subject to the following regulations:

(a) All accessory buildings shall not occupy more than 10.4% of the site, up to a combined maximum of 100 m^2.

(2) Detached accessory buildings in all Zoning Districts are subject to the following regulations:

(a) Detached accessory buildings are not to be located in any front yard;

(b) *Yard, rear*: minimum - 0.6 metres, except where the main door faces the rear site line, the minimum shall be 1.5 metres;

(c) *Yard, side*: except as provided for in Section 4.8.4(4), minimum - 0.75 metres where the accessory building is over 1.8 metres behind the rear wall of the principal building, otherwise 1.2 metres.

(e) Detached accessory buildings shall be located at least one metre from the principal building.

4.8.6 Number of Accessory Buildings

In any Residential District, there shall be no more than three (3) accessory buildings on a site.

4.8.7 Satellite Dishes, Solar Collectors, and Wind Collectors

The installation and operation of a satellite dish, solar collector, wind collector, and their supporting structures shall be permitted in all zoning districts subject to the following:

(1) In any Commercial, Community Service, Mixed Use or Residential District such structures shall not be located in any front yard, side yard and in the case of a corner site, in any portion of the rear yard which is within three (3) metres of the side property line adjacent to a flanking street unless it is screened from the flanking street to the satisfaction of the Development Officer;

(2) In any Commercial, Community Service, Mixed Use or Residential District such structures, if freestanding, shall not exceed a height of five (5) metres above grade level;

(3) In any Commercial, Community Service, Mixed Use or Residential District such structures if attached to a principal building, shall not exceed a height of five (5) metres above the lowest elevation of: roof surface of a flat roof; the decking of a mansard roof; and the eaves of a gable, hip or gambrel roof; and,

(4) In any Commercial, Community Service, Mixed Use or Residential District such structures, if attached to or erected upon an accessory building, shall not exceed the maximum permitted height of the accessory building upon which such structure is attached or erected.

4.8.8 Permanent Membrane Covered Structures

(1) In all districts anchored membrane covered structures up to 18.6m^2 (200 square feet) are allowed.

(2) In all industrial districts and the **C3** - Arterial Commercial District, anchored membrane covered structures are allowed.

(3) Development applications for Permanent Membrane Covered Structures must include a drawing stamped by a Professional Engineer to prove the structure will meet Section 4 of the *National Building Code* and CSA Standard Section A660.

(4) In all cases the membrane covered structure must comply with the siting requirements for the zoning district as if it were an accessory building.

4.8.9 Temporary Membrane Covered Structures

(1) In any district, temporary membrane covered structures shall be allowed for a period not to exceed seven (7) days in a calendar year.

4.8.10 Shipping Containers

(1) No shipping container shall be used, placed or stored on any site other than a site in an industrial or arterial commercial district.

(2) A shipping container shall only be used for shipping and storage purposes accessory to the principal use of the site and shall comply with the siting requirements for accessory buildings for the applicable Zoning District.

(3) All shipping containers must be sand blasted and repainted a neutral colour prior to their placement above grade on a site.

(4) Shipping containers shall not be placed on any front yard and shall be screened from view by a solid fence or hedge.

(5) When placed on a site pursuant to subsection (4), the shipping container shall:

(a) be located so as not to create a safety hazard.

(b) not be located on a public street or dedicated land.

(6) A maximum of two (2) shipping containers may be placed on any site at any one time.

(7) Notwithstanding subsection (1), shipping containers may be placed temporarily on site in any district:

(a) to be used solely for the storage of supplies and equipment required in connection with building construction on the site authorized by a building permit. The shipping container must be removed from the site upon completion of building construction;

(b) for the purpose of loading and unloading of items associated with the principal use; and,

(c) for a period of not more than 30 days or for an extended 30 day period for large scale construction projects, subject to the approval of the Development Officer.

4.9 OFF STREET PARKING AND LOADING

4.9.1 Parking and Loading Spaces Required with Development

(1) No person shall erect, enlarge, or extend any building or structure permitted under this Bylaw, unless the required parking and loading spaces are provided and maintained in connection with the new, enlarged, or altered building or structure.

(2) When the intensity of use of any building, structure, or premises is increased through the addition of dwelling units, floor area, seating capacity, or other specified units of measurement for required parking and loading facilities, parking and loading facilities as required in this Bylaw shall be provided for any increase in intensity of use.

(3) Wherever the existing use of a building or structure is changed to a new use, parking and loading facilities shall be provided as required for the new use; however, if the building or structure was erected prior to the effective date of this Bylaw, additional parking and loading facilities are mandatory only in the amount by which the requirements for the new use exceed the requirements for the existing use.

(4) All required parking facilities shall be located on the same site as the principal building or use, with the exception of lands within the **C2, C3, or C4** Districts, where required parking spaces may be located on a remote site. In the **C2, C3, or C4** Districts, remote parking may be approved where the remote site is within 150 metres of the principal building or use and where the remote site is located within a Commercial or Industrial district.

(5) Pursuant to section 4.9.1 (4), remote parking within the **C2, C3, or C4** Districts is permitted provided the owner of the principal use site registers an interest on the parking lot title.

(6) When the calculation of parking requirements results in a fractional required parking space, this fractional requirement shall be rounded up to the next whole number.

4.9.2 Payment in Lieu of Required Off Street Parking Facilities

(1) The First Nation may exempt any applicant for a use permitted in **C3** - Arterial Commercial District from the requirement of providing off-street parking facilities where, in lieu thereof, the applicant pays or agrees to pay the First Nation the sum of money calculated by multiplying the number of off street parking spaces that would otherwise be required by $2,000.

(2) The payment of or agreement to pay such sums of money shall be subject to such terms and conditions as the First Nation may determine.

4.9.3 General Regulations for Off Street Parking and Loading

(1) All required parking and loading facilities shall only be used for the purpose of accommodating the vehicles of clients, customers, employees, members, residents or visitors in connection with the principal building or use for which the parking and loading facilities are provided, and the parking and loading facilities shall not be used for driveways, access or egress, commercial repair work, display, signage, sale or storage of goods of any kind.

(2) Required parking and loading facilities shall provide for and include an adequate, safe and convenient arrangement of vehicular points of ingress or egress, driveways, internal roadways, aisles and ramps, unloading and loading of motor vehicles all in relation to buildings and entry points to buildings on the site. Such facilities shall comply with the following design, development and maintenance standards:

(a) All required parking and loading facilities shall be clearly demarcated and have adequate storm water drainage and storage facilities;

(b) Where warranted, on-site traffic signs shall be provided;

(c) In situations where lighting of off-street parking and loading facilities is to be provided, the lighting shall be arranged, installed and maintained to deflect, shade and focus light away from any adjacent land used or intended to be used for residential purposes;

(d) All required parking and loading spaces shall be clear of any access driveways, aisles, ramps, columns, signs or other similar obstructions, and shall conform to the minimum dimensions set out in Table 4-1.

Table 4-1
PARKING AND LOADING SPACE DIMENSION REQUIREMENTS

Type of Space	Minimum Dimension	Minimum Vertical Clearance
Parking spaces having direct access to a registered lane	2.6 metres x 5.5 metres	2.0 metres
Parallel parking spaces	3.0 metres x 6.7 metres	2.0 metres
Parking spaces other than those described above	2.6 metres x 5.5 metres	2.0 metres
Loading space	3.0 metres by 7.5 metres	4.0 metres

(e) All required parking and loading spaces shall, without excessive vehicular manoeuvring, have direct access to a driveway, aisle or registered lane leading to a public street. Driveways and aisles which provide access to parking or loading spaces shall conform to the following minimum dimensions:

Parking Angle in Degrees	Width of Aisle or Driveway
75 to 90	7.3 metres (two-way traffic)
50 to 74	5.5 metres (two-way traffic)
49 or less	3.7 metres (one-way traffic only)

For the purpose of the above minimum dimensions, angles shall be measured between the centre line of the parking or loading space and the centre line of the driveway or aisle;

(f) All entrances to and exits from a required parking facility shall be designed in such a manner to minimize traffic congestion and interference with traffic movement along public streets;

(g) Driveways leading to a public street or public right-of-way or to an internal private roadway, aisle, ramp or parking space shall be of sufficient length and width to accommodate expected vehicle volumes and therefore minimize traffic congestion and interference of traffic movement within the required parking facility and along public streets. The length, width and slope of such driveways shall be based upon accepted engineering roadway design principles; and,

(h) For multiple unit dwellings, all parking spaces shall be suitably screened from view from adjacent streets, and all required visitor parking spaces shall be clearly marked or signed as such.

4.9.4 Required Off Street Parking and Loading in Residential and Community Service Districts

(1) The minimum off street parking requirements for all Residential and the Community Service Districts are set out in Table 4-2.

(2) In all Residential Districts, required off-street parking shall not be located in any required front yard.

(3) Each non-residential principal building with a building floor area greater than 500 m^2 shall provide one off-street loading space.

4.9.5 Required Off Street Parking and Loading in Commercial Districts

(1) The minimum off street parking requirements for all Commercial Districts are set out in Table 4-2.

(2) Each non-residential principal building with a building floor area greater than 500 m^2 shall provide one off-street loading space.

4.9.6 Required Off Street Parking and Loading in the MU Mixed Use District

(1) The minimum off street parking requirements for the **MU** - Mixed Use District are set out in Table 4-2.

(2) In the **MU** - Mixed Use District, required off-street parking for residential uses shall not be located in any required front yard.

(3) Each non-residential principal building with a building floor area greater than 500 m^2 shall provide one off-street loading space.

4.9.7 Required Off Street Parking and Loading in Industrial Districts

(1) The minimum off street parking requirements for all Industrial Districts are set out in Table 4-2.

(2) Each non-residential principal building with a building floor area greater than 500 m^2 shall provide one off-street loading space.

4.9.8 Required Off Street Parking and Loading in Parks and Recreation, Future Urban Development and Restricted Development Districts

(1) The minimum off street parking requirements for all Parks and Recreation, Future Urban Development and Restricted Development Districts are set out in Table 4-2.

(2) Each non-residential principal building with a building floor area greater than 500 m^2 shall provide one off-street loading space.

TABLE 4-2 OFF-STREET PARKING REQUIREMENTS IN ALL DISTRICTS	
Parking Category	**Parking Spaces Required**
0	No off-street parking required
1	1 per dwelling unit
2	1 space per dwelling unit plus 0.1 space per dwelling unit for visitors
3	1 space plus 1 space for each guest room
4	1 space per 50 m^2 of gross floor area
5	1 space per 37 m^2 of gross floor area
6	1 space per 4 beds plus 1 space per employee
7	1 space plus 1 space for each non-resident staff member
8	3 spaces per 10 seats in main assembly area (or (where no fixed seating is provided) 1 space per 2.5 m^2 of gross floor area devoted to main assembly area.
9	1 space per 4 seats intended for patrons use
10	1 space per 2 guest rooms plus 1 space per 15m^2 of gross floor area devoted to the public assembly plus the applicable parking requirements for any other use contained on the site.
11	1 space per 50 m^2 of gross floor area, or 1 space per 3 employees, whichever is greater.
12	1 space per 90 m^2 of gross floor area
13	1 space per 28 m^2 of gross floor area, or 1 space per 3 employees, whichever is greater
14	1 space plus one space per 5 persons enrolled in the facility
15	1 space for 8 patrons at design capacity
16	1 space plus 1 additional space for every 10 persons enrolled in the facility per day
17	1 space per 10 seats in main assembly area or (where no fixed seating is provided) 1 space per 7.5 m^2 of gross floor area devoted to main assembly area
18	1 space per non-resident employee
19	1 space per staff member
20	1 space per staff member plus 3 spaces for each classroom, with parking permitted in a front, side and/or rear yard
21	1.2 spaces per classroom plus 1 space per 4 students at design capacity
22	1 space per bay
23	1 space per 3 beds plus 1 space per 4 employees

4.10 SIGNS

All signs shall be subject to the following regulations:

4.10.1 General

(1) In addition to signs permitted as set out below, temporary election signs, and temporary signs bearing notice of sale or lease or other information relating to a temporary condition affecting the property, are permitted.

(2) Signs shall not be located in sight triangles for intersections or driveways or in such a manner that they visually obstruct sight triangles or otherwise jeopardize public safety.

(3) Except as otherwise provided, no sign shall project beyond the property lines of the site to which it pertains.

(4) Subject to the general provisions governing their location, directional signs providing on-site directions for the convenience and safety of persons using the site shall be permitted.

(5) Permitted home based businesses may display one (1) fascia sign, not exceeding 0.4 m^2 in area, identifying the name of the home based business. Such sign shall not be illuminated and shall be affixed to the principal building. (Note: On multiple unit residential buildings, other permission may be required to display a home based business sign and no right to place such a sign in such situations is conveyed in this Bylaw.)

(6) Subject to the general provisions governing their location, one (1) monument sign, with a maximum height of 1.8 metres and subordinate to any other free-standing sign on the property, shall be permitted at the entrance of a property.

4.10.2 Application for Permits

(1) Applications for sign permits must be made in writing to the Development Officer by the owner, lessee or authorized agent of the building or premises on which the sign is to be erected. The written application shall be accompanied by plans, specifications, construction details and other information sufficient to inform the Development Officer of the exact nature and location of the intended sign.

(2) Prior to issuing a sign permit for a free standing, digital sign, projecting or roof sign, the Development Officer may require that the supplementary documentation described in (1) above, contain the professional stamp of a certified professional engineer qualified to certify that the sign design satisfies all relevant legislation, codes and Bylaws.

(3) Applications for digital signs must be accompanied by contact information that includes the name and telephone number of person(s) having access to the technology controls for the digital sign, and who can be contacted 24

hours a day.

(4) A permit shall not be issued for a Digital Message Centre or Date & Time Digital Message Centre unless a valid business license has been issued for the use occurring on the site.

4.10.3 Licensing of Portable Signs

(1) Portable signs must be licensed and are subject to the fees contained in section 4.10.4 (2).

(2) The annual license shall be in the form of a license sticker which must be affixed anywhere on the top one-third of the sign on the end or face closest to the street.

(3) A license sticker is not transferable from one portable sign to another.

4.10.4 Permit and License Fees

(1) Permanent signs

$60 for the first $12,000 of sign construction value; and,

$5 for every $1,000 of sign construction value in excess of $12,000.

(2) Portable signs

an annual license fee of $100; and

a fee of $200 per 30-day period for a portable sign occupying a required parking space.

4.10.5 Denying or Revoking Permits

(1) The Development Officer may deny or revoke a sign permit for any of the following reasons:

(a) erection of the sign has not commenced within six months from the date of issue of the permit;

(b) the sign does not conform to all relevant provisions of this Bylaw;

(c) the sign being constructed or erected does not conform to the approved drawings;

(d) the sign is not in a proper state of repair; and/or

4.10.6 On any site in any Parks and Recreation District, Future Urban Development District or Residential Districts, signs may be erected as follows

(1) Sign provisions applying to permitted principal residential uses, commercial uses and community service uses in any Residential district, the Future Urban Development District or the Parks and Recreation District are set out in Table 4-7. The following provisions also apply:

(a) No roof signs shall be permitted;

(b) Illuminated signs shall have a steady internal light source or a steady external light source shielded so that the light is directed only at the face of the sign;

(c) Signs applying to community service uses must not be illuminated between the hours of 11:00 p.m. and 7:00 a.m.; and,

(d) Signs applying to community service uses must not display advertising of any commercial service or product.

Table 4-7
SIGN REGULATIONS IN PARKS AND RECREATION, FUTURE URBAN DEVELOPMENT AND RESIDENTIAL DISTRICTS

Use	Max. # of Signs	Max. Total Sign Face Area (m^2)	Max # of Freestanding Signs	Max. Height of Freestanding Signs (m)	Max Sign Face Area for Freestanding Signs (m^2)	
					Per Face	Total
All principal residential uses for which a permit has been issued	1 (1)	0.4 (1)	0	n/a	n/a	n/a
All principal commercial uses for which a permit has been issued	2	6	1	2.5	2	4
All principal community service uses for which a permit has been issued	2	10	1	3	2.5	5

(1) Multiple unit dwellings and dwelling groups are permitted one additional sign, up to one (1) square metre in area, showing the name of the building or group.

4.10.7 On any site in the Community Service District, signs may be erected as follows:

(1) Sign provisions applying to permitted principal community service uses, residential uses and commercial uses in the Community Service District are set out in Table 4-8. The following provisions also apply:

(a) No roof signs shall be permitted;

(b) Illuminated signs shall have a steady internal light source or a steady external light source shielded so that the light is directed only at the face of the sign; and,

(c) Signs applying to community service uses must not display advertising of any commercial service or product.

Table 4-8
SIGN REGULATIONS IN COMMUNITY SERVICE DISTRICT

Use	Max. # of Signs	Max. Total Sign Face Area (m^2)	Max # of Freestanding Signs	Max. Height of Freestanding Signs (m)	Max Sign Face Area for Freestanding Signs (m^2)	
					Per Face	Total
All principal community service uses for which a permit has been issued	3	18	1	3	6	12
All principal residential uses for which a permit has been issued	1 (1)	0.4 (1)	0	n/a	n/a	n/a
All principal commercial uses for which a permit has been issued	2	18	1	6	6	12

(1) Multiple unit dwellings and dwelling groups are permitted one additional sign, up to one (1) square metre in area, showing the name of the building or group.

4.10.8 In any site in any Commercial, Industrial District or Mixed Use Districts, signs may be erected as follows:

(1) Sign provisions applying to permitted principal commercial / industrial uses, community service uses and residential uses are set out in Table 4-9. The following provisions also apply:

(a) Illuminated signs applying to commercial / industrial or community service uses shall have an internal light source or an external light source shielded so that the light is directed only at the face of the sign;

(b) A free standing sign applying to a commercial / industrial use may be located in a required yard provided that the Development Officer is satisfied that it does not create an obstruction to vehicle or pedestrian traffic or a hazard to public safety;

(c) Free standing signs shall maintain a minimum vertical clearance of 3.0 m above grade over any vehicle circulation area on the site;

(e) Signs other than free standing signs shall have a minimum vertical clearance of 3.0 m above grade where they project more than 7.5 cm from the building face;

(f) Awning signs shall not project more than 1.8 m from the building face;

(g) Projecting signs shall not project more than 1.8 metres above the eaves or parapet of a supporting building;

(h) No sign shall project beyond the property lines of the site to which it pertains;

(i) Roof signs are permitted only on a principal building on any site and only one roof sign shall be permitted on each principal building;

(j) No portion of any roof sign may project beyond any exterior wall or parapet of the building upon which it is placed; and

(k) Apart from billboards, third-party advertising signs or display material are prohibited in any commercial or industrial district. All signs and display material shall be limited to advertising or offering products or services related to the principal use of the site.

Table 4-9

SIGN REGULATIONS IN COMMERCIAL AND INDUSTRIAL DISTRICTS

Use	Max. # of Signs	Max. Total Sign Face Area (m^2)	Max # of Freestanding Signs	Max. Height of Freestanding Signs (m)	Max Sign Face Area for Freestanding Signs (m^2)	
					Per Face	Total
All principal commercial / industrial uses for which a permit has been issued	n/a	n/a	(1)	(2)	(3)	(3)
All principal community service uses for which a permit has been issued	3	18	1	3	6	12
All principal residential uses for which a permit has been issued	1 (4)	0.4 (4)	0	n/a	n/a	n/a
All principle commercial uses for which a permit has been issued in the **C2** - Neighbourhood Commercial District	2	6	1	2.5	2	4

1) In the C3, C4, MU Districts and M - Industrial Districts, a maximum of one free standing sign shall be permitted.
(2) In the C3, C4, MU and M - Industrial Districts: 20 square metres sign face area and 40 square metres total sign face area.
(3) Multiple unit dwellings and dwelling groups are permitted one additional sign, up to one (1) square metre, showing the name of the building or group.

4.10.9 Portable Sign Regulations

(1) No portable sign shall have a single face area greater than 6.0 m^2.

(2) No portable sign shall have a height greater than 3.0 metres above grade.

(3) No portable sign shall occupy any required parking space, except under the fee conditions contained in section 4.10.4 (2).

(4) A maximum of one portable sign is allowed per site.

(5) No portable sign may be located closer than 20 metres from any other portable sign.

4.10.10 Billboard Regulations

(1) The following areas are designated as "billboard corridors" wherein billboards shall be permitted:

(a) lands zoned Commercial, Industrial and Mixed Use;

(2) The following areas are designated as "billboard-free areas" wherein billboards and other large signs are prohibited:

(a) any residential district;

4.10.11 *Digital Signs on any site in any Commercial or Industrial District, apart from the C2 - Neighbourhood Commercial District, may be erected as follows:*

(1) Digital sign provisions applying to permitted principal commercial/ industrial uses are set out in Table 4-10. The following provisions also apply:

(a) If a component fails or malfunction in any way or fails to operate as indicated on the approved permit, the sign owner shall ensure that the sign is turned off until all components are operating asrequired.

(b) No digital sign shall be portable.

(c) Brightness levels shall not exceed 7,500 Nits when measured from the sign face at its maximum brightness, between sunrise to sunset, at those times determined by the sunrise/sunset calculator from the National Research Council of Canada.

(d) Brightness levels shall not exceed 500 Nits when measured from the sign face at its maximum brightness, between sunset to sunrise, at those times determined by the sunrise/sunset calculator from the National Research Council of Canada.

(e) Must not increase the light levels around the digital sign by more than 3.0 Lux above the ambient light level.

(f) Digital signs within 150 metres, and in direct line of sight of a residential dwelling unit, must be turned off from 11:00 p.m. to 6:00 a.m. every day.

(g) Transitions from one copy to another must remain at a consistent brightness level.

(h) Copy shall remain on the sign face area for no less than six seconds before changing to the next copy.

(i) Sound, live video feed and the broadcasting of television programs or movies is not permitted.

(j) Copy must not be shown in a manner that requires the message to be viewed or read over a series of sequential messages on a single digital sign, or sequenced on multiple digital signs.

(k) Copy must not involve any visible effects, including but not limited to blinking, intermittent, or flashing light or the illusion of such effects.

(l) Transitions must not involve any visible effects, including but not limited to blinking, intermittent, or flashing light or the illusion of such effects.

(m) No digital sign shall be erected, operated, used or maintained that:

(i) due to its position, shape, colour, format or illumination obstructs the view of, or shall be confused with, a traffic sign, signal or device;

(ii) display lights resembling lights associated with danger or those used by emergency vehicles;

(iii) uses spot or reflector lights directed at on-coming traffic that creates a hazard to traffic on public roadways from which the digital sign is visible; and/or

(iv) due to its illumination, competes with or dulls the contrast of the traffic control sign, signal or device for on-coming traffic.

(n) The City's Public Works and Engineering Department shall be satisfied that each digital sign:

(i) does not physically obstruct the sight lines or views of a traffic control sign, signal or device for on-coming traffic;

(ii) is not located in the field of view near or past the traffic control sign, signal or device for on-coming traffic;

(iii) is not located in the field of view near or past other traffic conflict points such as intersections, merge points, exit ramps, or curved roadways.

(o) Third party advertising is prohibited on all digital signs except freestanding digital billboards.

(2) The height of digital signs shall be as follows:

(a) Freestanding Digital Message Centre - minimum 3.0 metres from final grade.

(b) Fascia Digital Message Centre:

(i) for a designated signable area for a single or two storey building - 3.0 metres from final grade to the eave line, or if there is a parapet, then to the upper edge of the parapet.

(ii) for a designated signable area for a building exceeding two storeys - 3.0 metres from the final grade to the floor line of the third storey.

(c) Freestanding Date & Time Digital Message Centre - minimum of 3.0

metres from final grade.

(d) Freestanding Digital Billboard - minimum 3.0 metres from final grade.

(3) The total number of digital signs permitted in commercial and industrial districts is inclusive of the total number of signs permitted on a site as indicated in Section 4.10.8 in Table 4-9.

Table 4-10
DIGITAL SIGN REGULATIONS IN COMMERCIAL AND INDUSTRIAL DISTRICTS

Use	Max # of Freestanding Signs	Max Sign Face Area (m^2)	
		Per Face	Total
Freestanding Digital Message Centre	1	5	10
Fascia Digital Message Centre	(1)	--	(3)
Freestanding Date & Time Digital Message Centre	1	3	6
Digital Billboard	(2)	15	30

(1) One per primary building face for each ground level business unit within the principal building.

(2) Multiple in the industrial districts subject to a spacing requirement of 100 metres from any other freestanding digital billboard on site.

(3) Total face area shall not exceed 25%, to a maximum of 5 m^2, of the ground level business unit's primary building face(s) in which it is located.

4.11 HOME-BASED BUSINESSES - TYPE I AND TYPE II

4.11.1 All applications for home based businesses must be considered as a Type I or Type II Home Based Business. The development standards for Type I and Type II home based businesses are contained in Sections 4.11.4 and 4.11.5.

4.11.2 Without limiting the authority of the Development Officer to approve other types of home based business applications, the following uses are specifically permitted as home based businesses, subject to the applicable development standards contained within Sections 4.11.4 and 4.11.5:

(1) art restoration;

(2) beauty parlours, barber shops;

(3) the creation of crafts for sale off-site, such as novelties and souvenirs, corsage and flower arrangements, gift baskets, and other handicrafts including but not limited to ceramics, pottery, leather goods and jewellery;

(4) dressmaker, seamstress, or tailor;

(5) electrology, acupuncture, reflexology, and massage therapy;

(6) the instruction of art, dancing, or music, limited to no more than three students at a time;

(7) office of a professional, or one who offers skilled services to clients and is not engaged in the sale of goods or products to clients;

(8) a photography studio;

(9) typing, word processing, and computer programming services.

4.11.3 Without limiting the authority of the Development Officer to deny applications for other types of home based businesses which do not meet the requirements of this Bylaw, the following uses are prohibited as home based businesses, whether or not applications for such uses would otherwise comply with the applicable standards of this Bylaw:

(1) businesses utilizing large power tools and machinery, or businesses involved in the mass production of similar items or products.

(2) restaurants or tea rooms.

(3) health or fitness clubs.

(4) headquarters or base of operations of a trucking, delivery, or towing operation.

(5) hotels and hospitals.

(6) laundry services.

(7) motion picture cinemas or studios.

(8) the painting, repairing, refitting, cleaning, refurbishing, or selling of motor vehicles or machinery.

(9) rental services.

(10) upholstery services.

(11) veterinary services, boarding or care of animals.

(12) welding or metal works.

(13) furniture making.

(14) the manufacturing or retail of cannabis and cannabis byproducts, including the manufacturing and retail sales of products with cannabis as an ingredient.

4.11.4 *The following development standards shall apply to all Type I Home Based Businesses*:

(1) No persons other than residents of the dwelling shall be employed in the home based businesses on the site.

(2) Home based businesses shall be conducted entirely indoors, and no more than 20% of the gross floor area of the dwelling, including the area of the

basement and any attached garage, up to a maximum of 30 m^2, may be occupied by home based businesses.

(3) An attached garage or detached accessory building may be occupied by a home based business, provided that the total area devoted to home based businesses does not exceed 30 m^2 on the site, and that no required parking spaces associated with the principal use are occupied by home based businesses.

(4) There shall be no exterior storage on the site in relation to the home based business, and no exterior alterations shall be permitted that are not consistent with the residential character of the buildings and property except for one permitted sign.

(5) No noise, vibration, smoke, dust, odours, heat, glare, electrical, television or radio interference detectable beyond the boundaries of the building containing the home based business shall be produced.

(6) No more than one business related vehicle with a gross vehicle weight of no more than 5,000 kg and a total length of no more than 6.0 metres may be stored on or in the vicinity of the site.

(7) Regardless of the number of home based businesses that may be located on any one site, a total of no more than seven (7) client or business related visits per day shall be made to home based businesses on any one site, and no deliveries of merchandise, goods or equipment shall be made to the businesses by a vehicle with a gross vehicle weight of more than 5,000 kg, or by a vehicle with a total length of more than 6.0 metres.

(8) A total of no more than 2.0 cubic metres of storage may be permitted within a dwelling on any one site, and a total of no more than 4.0 cubic metres of storage may be permitted within an attached or detached accessory building in relation to home based businesses. No storage of hazardous, explosive or flammable materials shall be permitted in relation to a home based business.

4.11.5 *The following development standards shall apply to all Type II Home Based Businesses*:

(1) In accordance with the definition of a Type II home based business, no more than one non-resident person shall be employed in relation to home based businesses on any one site.

(2) Home based businesses shall be conducted entirely indoors, and no more than 20% of the gross floor area of the dwelling, including the area of the basement and any attached garage, up to a maximum of 40 m^2, may be occupied by home based businesses.

(3) An attached garage or detached accessory building may be occupied by home based businesses, provided that the total area devoted to home based businesses does not exceed 40 m^2 on the site, and that no required parking spaces associated with the principal use are occupied by home based businesses.

(4) There shall be no exterior storage on the site in relation to the home based business, and no exterior alterations shall be permitted that are not consistent with the residential character of the building and property except for one permitted sign.

(5) No noise, vibration, smoke, dust, odours, heat, glare, electrical, television or radio interference detectable beyond the boundaries of the building containing the home based business shall be produced.

(6) One off-street parking space shall be required for a non-resident employee, and this space may be located in a required front yard. Additional off-street parking spaces may be required, where in the opinion of the Development Officer, due to the nature of the business or the site, the provision of parking is necessary to maintain the residential character of the area. The siting and screening of all required parking spaces shall be undertaken to the satisfaction of the First Nation.

(7) No more than one business related vehicle with a gross vehicle weight of no more than 5,000 kg and a total length of no more than 6.0 metres may be stored on or in the vicinity of the site.

(8) Regardless of the number of home based businesses that may be located on any one site, a total of no more than fourteen (14) client or business related visits per day shall be made to home based businesses on any one site, and no deliveries of merchandise, goods or equipment shall be made to the businesses by a vehicle with a gross vehicle weight of more than 5,000 kg, or by a vehicle with a total length of more than 6.0 metres.

(9) A total of no more than 2.0 cubic metres of storage may be permitted within a dwelling on any one site, and a total of no more than 4.0 cubic metres of storage may be permitted within an attached or detached accessory building in relation to home based businesses. No storage of hazardous, explosive or flammable materials shall be permitted in relation to a home based business.

4.12 SPECIAL REGULATIONS AND STANDARDS

This section addresses special provisions and specific development standards that apply to the following developments. These standards apply in addition to any standards of the District.

4.12.1 Adult Day Care Facilities - Type I and Type II

(1) Adult day care facilities may be approved as an ancillary use or as a principal use.

(2) In any residential district, no exterior alterations shall be undertaken to a dwelling or former dwelling which would be inconsistent with the residential character of the building or property.

(3) Required parking spaces shall not be located in a required front yard.

(4) In addition to the development standards of the zoning district, adult day care facilities that are listed as discretionary uses shall be evaluated and developed in accordance with Section 3.10 of this Bylaw.

4.12.2 Bed and Breakfast Homes

(1) A bed and breakfast home may be located in a detached one unit dwelling or in a two-unit dwelling. No exterior alterations shall be undertaken which would be inconsistent with the residential character of the building or property.

(2) Notwithstanding Sections 4.9.4 (2) and 4.9.6 (2), required parking spaces may be permitted in a front yard.

(3) Section 3.10 of this Bylaw shall apply to the review and approval of bed and breakfast homes.

(4) The operator of the bed and breakfast lodging may advertise with a sign subject to Section 4.10.

4.12.3 Custodial Care Facilities, Residential Care Facilities, Personal Care Homes and Private Service Homes

(1) Custodial care facilities, residential care facilities - type I and type II - personal care homes, and private service homes may be approved as an ancillary use or as a principal use.

(2) In any residential district, no exterior alterations shall be undertaken to a dwelling or former dwelling which would be inconsistent with the residential character of the building or property.

(3) Required parking spaces shall not be located in a required front yard.

(4) No building or structure used for the purpose of a custodial care facility or a residential care facility shall also be used for the purpose of keeping boarders or lodgers.

(5) In addition to the development standards of the zoning district, custodial care facilities and residential care - type I and type II - facilities that are

listed as discretionary uses shall be reviewed and approved in accordance with Section 3.10 of this Bylaw.

4.12.4 Day Care Centres and Pre-Schools

(1) Day care centres and pre-schools may be approved as an ancillary use or as a principal use. In any residential district, no exterior alterations shall be undertaken to a dwelling or former dwelling which would be inconsistent with the residential character of the building or property.

(2) Required parking spaces shall not be located in a required front yard.

(3) In addition to the development standards contained within the zoning district, Section 3.10 of this Bylaw shall apply to the review and approval of day care centres and pre-schools which are listed as discretionary uses.

4.12.5 *Dwelling Groups* - also refer to Section 3.10.4 (4)

(1) The minimum side yard of 3.0 m or ½ the building height, shall be measured from the closest main wall of the principal building closest to the side site line.

(2) All principal buildings forming part of the group shall be located at least 3.5 m from any other principal building in the group.

(3) The site area shall provide at least 370 square metres for each dwelling unit in the group located at grade level plus 65 square metres for any dwelling unit located above the main floor.

(4) The First Nation may apply special development standards regarding "yard requirements" to reduce conflict with neighbouring uses.

4.12.6 Above Ground Fuel Storage Tanks

(1) Above-ground fuel storage tanks which meet the standards of the National Fire Code may be permitted in association with service stations, gas bars and other permitted industrial or commercial uses where the dispensing of fuel to vehicles is a standard aspect of the use.

(2) The total storage capacity for above-ground fuel storage tanks on any single service station or gas bar shall not exceed the regulations and requirements set out by the National Fire Code.

(3) Above-ground fuel storage tanks shall be:

(a) located at least 3.0 metres from any property line or building, the 3.0 metre separation distance may be reduced to 1.0 metre for tanks with a capacity of 5,000 litres or less;

(b) separated from each other and be accessible for firefighting purposes to the satisfaction of the Development Officer; and,

(c) at least 15 metres from the boundary of any site within a Residential district.

(4) The dispensing equipment associated with above-ground fuel storage tanks shall be located at least 3.0 metres from any property line, at least 7.5 metres from any open flame or other ignition source, and at least 4.5 metres from any door or window.

(5) Above-ground fuel storage tanks shall be protected from vehicles with suitable posts, guardrails or other similar means.

(6) At service stations and gas bars, above-ground fuel storage tanks which are located in view of a front or flanking street shall be landscaped or screened to the satisfaction of the Development Officer.

(7) The maximum height of an above-ground fuel storage tank shall be limited to the maximum permitted height of a free-standing sign in the zoning district.

(8) Painted lettering or other forms of signage may be located on above-ground fuel storage tanks subject to the sign regulations in the zoning district.

4.12.7 Secondary, Garden and Garage Suites

(1) A secondary, garden and garage suite may be allowed as a discretionary accessory use to a permitted single detached dwelling in the R1, R1A (secondary suites only), R2 and R3 and Residential zoning districts, subject to the Discretionary Use Evaluation Criteria contained in Section 3.10.3 herein and having regard to: the compatibility of the use with the siting, grade elevations, height, roof slopes and building types and materials characteristic of surrounding low density housing and development, and its effect on the privacy of adjacent properties.

The requirements for accessory buildings outlined in Section 4.8 herein, do not apply to secondary, garden and garage suites. Requirements for secondary suites are contained in section (2) and for garage and garden suites in section (3) below. All secondary, garage and garden suites are subject to the following general requirements:

(a) No more than one secondary, garage or garden suite shall be allowed per residential site.

(b) No more than three bedrooms allowed for any secondary, garage or garden suite.

(c) No more than three persons are allowed to occupy any secondary, garage or garden suite.

(d) One off street parking space is required for any secondary, garage or garden suite in addition to the required parking for the principal

residential building on the site. The parking space for the principal residential building may be located in a required front yard. The required parking space for any suite shall not be located in a required front yard, unless the subject site has no access to a rear lane, and shall be paved and screened to the satisfaction of the First Nation.

(e) Any secondary, garage or garden suite shall comply with the requirements of the National Building Code.

(f) Any secondary, garage or garden suite shall not be separated from the principal building through condominium or bare land condominium conversion or subdivision of land.

(2) Secondary suites shall be subject to the following additional requirements:

(a) In order to accommodate a secondary suite, a single detached dwelling must have a gross floor area, including the area of any basement, of at least 100 m^2.

(b) The maximum floor area of a secondary suite shall be no more than 40% of the gross floor area of the single detached dwelling in which it is located, measured from the inside wall surfaces.

(c) The minimum floor area for a secondary suite shall be 30 m^2.

(d) The exterior finishing of a secondary suite shall be consistent with the exterior of the remainder of the principal building to give the entire building the appearance of a single dwelling.

(3) Garden and garage suites shall be subject to the following additional requirements:

(a) No above grade garden suites shall be allowed.

(b) Garden and garage suites shall only be permitted on sites that are served by a lane.

(c) The minimum side yard for garden and garage suites shall be the same as the yard requirement that applies to the principal building in the applicable zoning district for all lots in a residential block, including corner lots.

(d) The maximum height of a garden suite shall be 4.3 m. The maximum height of a garage suite shall be 5.5 m or the height of the garage whichever is the lesser.

(e) The maximum floor area of a garden or garage suite shall be 50 m^2 and the minimum floor area shall be 30 m^2.

(f) the minimum distance between a detached garage containing a garage suite and the principal building on the site shall be 4 m.

(g) No decks on garage or garden suite roofs shall be allowed.

(h) Windows contained within a garage or garden suite shall be placed and sized such that they minimize overlook into yards and windows of abutting properties by:

(i) offsetting window placement to limit direct views of abutting rear or side yard amenity areas or direct view into a garage or garden suite on an abutting site;

(ii) strategic placement of windows in conjunction with landscaping or the placement of other accessory buildings; and,

(iii) placing larger windows such as living room windows, to face the lane, flanking street or towards the interior of the lot.

4.12.8 Gas Bars

(1) Where operated as the principal use on a site, gas bars are subject to the regulations and standards for service stations.

(2) Where a gas bar is allowed to operate in conjunction with another use on a site, the following standards and regulations apply:

(a) All fuel pumps and above ground storage tanks shall be at least five metres from any building on the site, and six metres from any site line;

(b) The site shall have at least two separate entrances for vehicles, at least 15 metres apart; and,

(c) Access to, and parking for, fuel dispensing apparatus shall not obstruct access to the site, or other required off street parking spaces on the site.

4.12.9 Parking Lots

(1) No sign of any kind, other than those designating the parking lot name, entrances, exits, or conditions of use, may be erected or maintained.

(2) All lighting fixtures must be oriented in a manner to direct the light away from adjacent lots.

(3) A durable surface, hard surfaced or gravelled, must be provided and maintained and the lot must be graded to dispose of all surface water.

(4) Parking lots shall be landscaped to improve the visual appearance of the site.

(5) Where parking lot abuts a residential property boundary a minimum landscape buffer of 2.0 metres shall be provided.

(6) A suitable car stop shall be provided along the perimeter of the parking lot, excepting entrances and exits, so that vehicles will not encroach on abutting property, streets or lanes.

(7) Parking lots accessory to a permitted use in residential and commercial districts shall be located on the same site of the principal use to which it is accessory.

4.12.10 Service Stations

(1) Fuel pumps and other apparatus for dispensing or storage of fuel, located all or partly above grade level, shall be at least six metres from a site line.

(2) All automobile parts, dismantled vehicles and similar articles or equipment are to be stored within a building.

(3) Where service stations occupy a corner site, only one access point shall be on the flanking street.

4.12.11 Modular Homes

(1) All modular homes shall be placed on a permanent, heated foundation comprised of a full or partial basement. Basement wall and grade beam support shall be attached to the perimeter of the building.

4.12.12 Multiple Unit Dwellings

(1) A minimum of 25% of the site area should be soft landscaped. Where private amenity space is provided, it may be included in the calculation of the landscaping requirement.

(2) Parking stalls should be located in the rear yard of a site or a side yard not abutting the street.

(3) Parking lots shall be hard surfaced to the satisfaction of the Development Officer.

(4) Garbage containers shall be suitably screened from view and be placed in locations convenient for pickup.

(5) Apartments shall be buffered from adjacent properties by suitable fencing or screening.

(6) Apartments should be located on or have good access to an arterial or a collector street.

(7) Apartments should be located with an orientation that protects the privacy of adjacent sites.

4.13 SERVICING

4.13.1 Holding tanks, septic tanks and wells are not allowed in the areas of the Urban Reserve that can be serviced by existing water and sewer lines.

4.13.2 Developments outside the serviceable areas shall be connected to a private sewage disposal system approved by the authority responsible for approval of such systems under *The Public Health Act, 1994*.

4.14 STORAGE OF MATERIALS AND UNLICENSED OR INOPERATIVE MOTOR VEHICLES IN RESIDENTIAL DISTRICTS

In any Residential District:

4.14.1 No front yard shall be used for the storage of unlicensed, whether insured or uninsured, motor vehicles or of materials or goods of any type.

4.14.2 No yard shall be used for storage or collection of hazardous material.

4.14.3 No yard or portion thereof shall be used for the storage of machinery not normally used for the maintenance of the residential property.

4.14.4 Outside storage of partially dismantled or inoperative motor vehicles is not permitted.

4.14.5 Only one (1) unlicensed motor vehicle, whether insured or uninsured, may be stored outdoors on a residential site.

4.15 DEVELOPMENT ON HAZARD LANDS

4.15.1 Prior to a proposed development or subdivision that is to be located on what the First Nation considers may be hazard land, the applicant shall submit a report prepared by a qualified professional. The report shall assess the hazard land, the suitability of the land for the proposed development or subdivision and, identify any required mitigation measures.

4.15.2 Actions identified, in a report prepared pursuant to Section 4.15.1, for prevention, change, mitigation or remedy may be incorporated as conditions to issuance of any development permit that may be issued. the First Nation shall refuse a permit for any development for which, in the First Nation's opinion, the proposed actions are inadequate to address the conditions present on the hazard land or will result in excessive costs.

4.16 Buildings or Uses Occupying More Than One Lot

Where an application is made for development of a building or use that will occupy more than one lot as herein defined, the parcel of land comprised of said lots shall be considered a site for the purposes of administering this Bylaw.

4.17 Existing Nonconforming Buildings

Where a building has been erected on or before the effective date of this Zoning Bylaw on a site having less than the minimum site width or area, or having less than the minimum front yard, side yard or rear yard required or more than the maximum site coverage permitted in this Zoning Bylaw, the building may be enlarged, reconstructed, repaired or renovated provided that:

(1) the enlargement, reconstruction, repair or renovation does not further reduce the front yard, side yard or rear yard or further increase the site coverage that does not conform to this Zoning Bylaw.

(2) all other applicable provisions of this Zoning Bylaw are satisfied.

4.18 Frontage On Road

No development permit shall be issued unless the site intended to be used, or upon which a building or structure is to be erected, abuts or has frontage on or access to an existing public road.

4.19 Building To Be Moved

No building shall be moved within or into the Urban Reserve without the issuance of a development permit unless such building is exempt under Section 3.2.2 of this Zoning Bylaw.

4.20 Demolition of Buildings

No building shall be demolished within the Urban Reserve without the issuance of a demolition permit, unless it is exempt under Section 3.2.2.

4.21 GRADING AND LEVELLING OF SITES

Any site for which a development permit has been issued shall be graded and levelled at the applicant's expense to provide for surface drainage which does not adversely affect adjacent property.

4.22 GARAGE AND YARD SALES

(1) Garage or yard sales may be undertaken on any site in a Residential or Community Service zoning district provided the sale is conducted by a resident of the dwelling on the subject site, or by a non-profit group associated with a place of worship, public school, community association or other similar group or organization.

(2) No more than four (4) sales may be conducted from one site in one calendar year, and any one sale may not last for more than three consecutive days.

4.23 WATER

No development or use of land shall be permitted where the proposal will adversely affect domestic and water supplies, or where a suitable, potable water supply cannot be furnished to the requirements of the Regional Health Authority and the Saskatchewan Watershed Authority.

4.24 LANDSCAPING

4.24.0 Section 4.24 shall only apply to those zoning districts where landscaping is required.

4.24.1 Landscaping compliant with the rest of Subsection 4.24 shall be provided in the following areas:

(1) The first three (3) metres of the minimum required front yard measured from the front property line.

(2) A strip of soft landscaping abutting the front of the principal building, where loading does not occur, to an average depth of two (2) metres.

(3) In the case of a corner site, the side yard abutting the flanking street to a minimum perpendicular width of three (3) metres.

(4) In the case where a site abuts a residential district, the side or rear yard abutting the residential district to a minimum perpendicular width of three (3) metres.

4.24.2 General Landscaping Requirements:

Where this bylaw specifies that landscaping is required, it shall be developed and maintained in accordance with the following standards and policies:

(1) Plant material shall be species capable of healthy growth in the region and shall conform to the current Canadian Standards for Nursery Stock of the Canadian Nursery Landscape Association;

(2) Areas designated for planting shall be provided with an underground permanent irrigation system or other adequate means of irrigation commensurate with landscaping requirements, with at least one outside hose bib for each principal building. Commercial or industrial sites are required to use commercial grade irrigation products;

(3) Landscaping areas required to be provided within front or side yards shall not be used for any purpose except for signs or structures otherwise permitted, or driveways leading to a parking or loading facility;

(4) Required landscaping shall be completed in accordance with the approved landscape plan by the end of the construction season in which occupancy, partial occupancy, or use of the building or site has taken place. When occupancy, partial occupancy, or use of the building or site has taken place after the end of the construction season, all required and approved landscaping shall be completed by June 1st of the following year. For the purposes of this section, 'construction season' means May 1st through October 31st of the same calendar year; and,

(5) Required and approved landscaping shall be suitably maintained in a neat and tidy condition at all times, and plant material installed or retained shall be maintained in healthy, vigorous condition at all times.

4.24.3 The Development Officer shall not approve an application for a development permit in the event that:

(1) Any required landscape plans have not been submitted;

(2) Any required landscape plans do not, in the opinion of the Development Officer, provide an adequate or suitable degree of landscaping necessary to enhance the visual amenity of the site or provide a visual screen where required by this Bylaw.

4.24.4 Landscaping shall be a condition of the issuance of a development permit when the existing use of a building or structure is significantly enlarged, undergoes a significant capacity increase, or is changed to a new use.

4.24.5 Any landscaping, including planting thereon, which is required to be provided by this Bylaw shall be maintained in a healthy growing condition or shall otherwise be replaced.

4.24.6 Any land for landscaped open space shall be included in any calculation of site area, setbacks, density, or yard requirements as required by this Bylaw.

4.24.7 Requirements for Landscape Plans

(1) When landscaping is required under this Bylaw, landscaping plans shall be attached to a development permit application and shall form part of that application. The landscape plans shall be prepared in accordance with Subsection 4.24.7 (2).

(2) Landscape Plan Submission Requirements:

(a) Two copies of every landscape plan must be submitted to the satisfaction of the Development Officer, showing, to scale, physical features, including existing and proposed grades, the size and type of existing vegetation to be removed and retained, the size, type and location of plant material to be provided, the location of hard landscaping such as fences, retaining walls, walkways and curbs, and the details of the proposed irrigation system, including the location of any outside hose bibs.

(b) A declaration, signed by the property owner and applicant, shall be affixed to required landscape plans, specifically acknowledging that the landscaping specified on the plans is a condition of the issuance of a development permit for the property and that such development will be complete by the date set out in the development permit.

4.24.8 The First Nation may waive the landscaping requirements of Section 4.24 at its discretion where it is demonstrated that site configuration or site size precludes the ability to landscape.

4.25 Outside Storage and Waste Storage

(1) Where permitted in association with any approved industrial, commercial or residential land use, all outside storage, including storage of garbage and waste materials, is subject to the following requirements:

(a) No outside storage shall be located in the front yard, except for the neatly arranged display of items for sale.

(b) Outside storage in a side or rear yard shall be screened from adjacent sites by a fence at least 1.9 metres in height, or a combination of fence and soft landscaping, screening a minimum of 1.9 metres in height.

(c) Unless otherwise directed by this Bylaw, garbage and waste material shall be stored in weatherproof and animal-proof containers and shall be visually screened from all adjacent sites and public thoroughfares.

4.26 Bare Land Condominiums

Regulations and development standards for buildings, uses and sites in all zoning districts shall also apply to uses and bare land units that are part of an approved bare land condominium plan.

4.27 Swimming Pools and Hot Tubs

Private swimming pools, both above ground and in-ground, both open and covered and hot tubs, shall be permitted in any Residential Zoning District, subject to the following conditions:

(1) Open Pools:

(a) Open pools shall be enclosed within a fence a minimum of 1.8 metres in height and located not more than 1.2 metres from the pool.

(b) Open pools shall not be located closer than 1.5 metres to any site line plus an additional horizontal distance equal to the height of the top edge of the pool above finished grade at the site line(s). For the purposes of the foregoing, the distance to the site line shall be measured from the nearest inside edge of the pool.

(c) No part of an open pool including an associated apron or platform shall be constructed closer to a street line than the front yard requirements for the principal building in the zoning district in which it is located.

4.28 Telecommunication Towers

(1) Telecommunication towers proposed to be erected in the Urban Reserve shall be required to undertake public consultation as agreed upon by the First Nation.

SECTION 5 ZONING DISTRICTS

5.1 CLASSIFICATION OF ZONING DISTRICTS

In order to carry out the purpose and provisions of this Bylaw, the Urban Reserve is divided into the following Zoning Districts, the boundaries of which may be shown on a "Zoning District Map". Such districts may be referred to by the appropriate symbols.

Districts	Symbols
One Unit Residential	**R1**
Small Lot Residential	**R1A**
Low Density Residential	**R2**
Medium Density Residential	**R3**
High Density Residential	**R4**
Community Service	**CS**
Neighbourhood Commercial	**C2**
Arterial Commercial	**C3**
Large Lot Arterial Commercial	**C3A**
Regional Commercial	**C4**
Mixed Use	**MU**
Light Industrial	**M1**
Heavy Industrial	**M2**
Parks and Recreation	**PR**
Restricted Development 1	**RD1**
Restricted Development 2	**RD2**
Future Urban Development	**FUD**

5.2 THE ZONING DISTRICT MAP

Any zoning map adopted by the First Nation shall be known as the "Zoning District Map.

5.3 BOUNDARIES OF ZONING DISTRICTS

5.3.1 The boundaries of such districts referred to, together with explanatory legend, notation and reference, may be shown on a map entitled "Zoning District Map".

5.3.2 All streets, lanes and road allowances, if not otherwise specifically designated, shall be deemed to be in the same zoning district as the property immediately abutting upon such streets, lanes and road allowances. If the land abutting each side of a street, lane or road allowance is located in different zoning districts, the centre line of such street, lane or road allowance shall be deemed to be the district boundary, unless otherwise specifically designated.

5.3.3 Streets, lanes, and road allowances which are shown on any Zoning District Map and which have been permanently closed shall be in the same district as the land abutting both sides of the permanently closed street, lane or road allowance. If the land abutting each side of the permanently closed street, land or road allowance was located in different zoning districts before the said street, lane or road allowance was permanently closed, the centre line of such permanently closed street, lane or road allowance shall be deemed to be the district boundary, unless otherwise specifically designated.

5.3.4 In unsubdivided land, the zoning district boundary shall be determined as development occurs by the scale shown on the Zoning District Map, if any.

5.4 ZONING DISTRICTS

The uses or forms of development allowed within a zoning district, along with regulations or standards which apply, are contained in the District Schedules in Section 6.

5.5 PROPERTIES WITH MORE THAN ONE ZONING DISTRICT

Where a site or lot is divided into more than one zoning district, the development and use of any portion of the site shall be in accordance with the requirements of the applicable zoning district and subject to Section 4.3 herein.

SECTION 6 DISTRICT SCHEDULES

6.1 R1 – ONE UNIT RESIDENTIAL DISTRICT

6.1.1 Purpose

The objective of the **R1** – One Unit Residential District is to provide for residential development in the form of single detached dwellings and for other compatible uses.

6.1.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-1.

6.1.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.1.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-1.

(2) The regulations governing landscaping contained within Section 4.24 of this Bylaw shall apply to places of worship, elementary and high schools, clubs, convenience stores, and community centres in the **R1** – One Unit Residential District.

6.1.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **R1** – One Unit Residential District with respect to Section 3.10.3 General Discretionary Use Evaluation Criteria, Section 3.10.4 Use Specific Discretionary Use Evaluation Criteria, as may be applicable, and additional evaluation criteria and development standards that follows in this section.

(1) Off street parking spaces for adult day care, day care centres, pre-school nurseries, residential care facilities - type I, schools and places of worship, shall be located in a side or rear yard and be screened if they are adjacent to a site used for residential purposes.

6.1.6 Exceptions to Development Standards

(1) Where, on a corner site, a side yard of at least 6 metres is provided along the flanking street for a single detached dwelling, the minimum rear yard requirement is reduced to 3 metres.

85

Table 6-1
R1 – ONE UNIT RESIDENTIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards							
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Maximum Building Height (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
Residential Uses												
(1)	Secondary, garden and garage suites	D	1	4.12.7	Refer to Section 4.12.7							
(2)	Single detached dwellings	P	1		450 (1)	15 (2)	10.5	7.5	1.2 (3)	6	89	50
Commercial Uses												
(1)	Adult day care - type I	P	14	4.12.1	450 (1)	15 (2)	10.5	7.5	1.2 (3)	6	89	50
(2)	Adult day care - type II	D	14	4.12.1	450 (1)	15 (2)	10.5	7.5	1.2 (3)	6	89	50
(3)	Bed and breakfast homes	D	3	4.12.2	450 (1)	15 (2)	10.5	7.5	1.2 (3)	6	89	50
(4)	Clubs	D	4	3.10.4 (3)	450	15	no max	7.5	3 (4)	6	89	50
(5)	Convenience stores	D	5	3.10.4 (2)	450	15	no max	7.5	3 (4)	6	89	50
(6)	Daycare centres and preschools	D	16	4.12.4	450 (1)	15 (2)	10.5	7.5	1.2 (3)	6	89	50
(7)	Home based business - type I	P	1	4.11	same as home							
(8)	Home based business - type II	D	18	4.11	same as home							
(9)	Personal care homes - type I and type II	D	6	4.12.3	450 (1)	15 (2)	10.5	7.5	1.2 (4)	6	89	50
(10)	Private service home	P	1	4.12.3	same as home							
(11)	Residential care facilities - type I and type II	D	7	4.12.3	450 (1)	15 (2)	10.5	7.5	1.2 (4)	6	89	50
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses												
(1)	Community centres	P	4	3.10.4 (3)	450	15	no max	7.5	3 (4)	6	89	50
(2)	Community gardens	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(3)	Farm stands	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(4)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(5)	Parks and playgrounds	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	3	no min	no max
(6)	Place of worship	P	8	3.10.4 (3)	450	15	no max	7.5	3 (4)	6	89	50
(7)	Public schools	P	19(5) 20(6)	3.10.4 (3)	no min	no min	no max	7.5	3 (4)	6	no min	no max
(8)	Public works excluding offices, warehouses, storage yards, and solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(9)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(10)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	14.9	no min	no min	no min	no min	no max

Use Designations:

(P) - Permitted Use means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.	(D) - Discretionary Use A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.1.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-1 and the R1 – One Unit Residential District:

(1) unless site is served by a lane, in which case 360 square metres
(2) unless site is served by a lane, in which case 12 metres
(3) except for corner sites, where it shall be 3 metres along the flanking street
(4) or ½ the average building height, whichever is greater
(5) elementary schools
(6) secondary schools

6.2 R1A – SMALL LOT RESIDENTIAL DISTRICT

6.2.1 Purpose

The objective of the **R1A** - Small Lot Residential District is to accommodate single detached residential dwellings on small lots and other compatible uses.

6.2.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-2

6.2.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.2.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-2.

(2) The regulations governing landscaping contained within Section 4.24 of this Bylaw shall apply to places of worship, elementary and high schools, and community centres in the **R1A** - Small Lot Residential District.

6.2.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **R1A** - Small Lot Residential District with respect to Section 3.10.3 General Discretionary Use Evaluation Criteria, Section 3.10.4 Use Specific Discretionary Use Evaluation Criteria, as may be applicable, and additional evaluation criteria and development standards that follows in this section:

(1) Off street parking spaces for adult day care, day care centres, pre-school nurseries, residential care facilities - type I, schools and places of worship, shall be located in a side or rear yard and be screened if they are adjacent to a site used for residential purposes.

6.2.6 Exceptions to Development Standards

(1) Where, on a corner site, a side yard of at least 6 metres is provided along the flanking street for a single detached dwelling, the minimum rear yard requirement is reduced to 3 metres.

88

Table 6-2
R1A - SMALL LOT RESIDENTIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards							
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Maximum Building Height (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
Residential Uses												
(1)	Secondary suites	D	1	4.12.7	Refer to Section 4.12.7							
(2)	Single detached dwellings	P	1		225	7.5	10.5	6	1.2(1)	6	75	50
Commercial Uses												
(1)	Adult day care - type I	P	14	4.12.1	225	7.5	10.5	6	1.2(1)	6	75	50
(2)	Adult day care - type II	D	14	4.12.1	225	7.5	10.5	6	1.2(1)	6	75	50
(3)	Bed and breakfast homes	D	3	4.12.2	225	7.5	10.5	6	1.2(1)	6	75	50
(4)	Daycare centres and preschools	D	16	4.12.4	225	7.5	no max	6	1.2(1)	6	75	50
(5)	Home based business - type I	P	-	4.11	same as home							
(6)	Home based business - type II	D	18	4.11	same as home							
(7)	Personal care homes - type I and type II	D	6	4.12.3	225	7.5	10.5	6	1.2(1)	6	75	50
(8)	Private service homes	P	1	4.12.13	same as home							
(9)	Residential care facilities - type I and type II	D	7	4.12.3	225	7.5	10.5	6	1.2(1)	6	75	50
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses												
(1)	Community centres	P	4	3.10.4 (3)	450	15	no max	7.5	3 (2)	6	no min	50
(2)	Community gardens	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(3)	Farm stands	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(4)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(5)	Parks and playgrounds	P	0		no min	no min	8.5	6	6	6	no min	10
(6)	Place of worship	P	8	3.10.4 (3)	450	15	no max	7.5	3 (2)	6	no min	50
(7)	Public schools	P	19(3) 20(4)	3.10.4 (3)	no min	no min	no max	7.5	3 (2)	6	no min	no max
(8)	Public works excluding offices, warehouses, storage yards, and solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min		no min	no min	no min	no min	no max
(9)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(10)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	14.9	no min	no min	no min	no min	no max

89

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.2.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-2 and the R1A - Small Lot Residential District:

(1) except for corner sites where it shall be 3 along the flanking street
(2) or ½ the average building height, whichever is greater
(3) elementary schools
(4) secondary schools

6.3 R2 – Low Density Residential District

6.3.1 Purpose

The objective of the **R2** - Low Density Residential District is to provide for residential development in the form of single detached, semi-detached, two-unit dwellings, and for other compatible uses.

6.3.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-3.

6.3.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.3.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-3.

(2) The regulations governing landscaping contained within Section 4.24 of this Bylaw shall apply to places of worship, elementary and high schools, clubs, convenience stores, community centres, ambulance stations, cultural institutions, private schools and parking lots in the **R2** - Low Density Residential District.

6.3.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **R2** - Low Density Residential District with respect to Section 3.10.3 General Discretionary Use Evaluation Criteria, Section 3.10.4 Use Specific Discretionary Use Evaluation Criteria, as may be applicable, and additional evaluation criteria and development standards that follows in this section:

(1) Off street parking spaces for adult day care, day care centres, pre-school nurseries, residential care facilities - type I, schools and places of worship, shall be located in a side or rear yard and be screened if they are adjacent to a site used for residential purposes.

6.3.6 Exceptions to Development Standards

(1) Where, on a corner site, a side yard of at least 6 metres is provided along the flanking street for a single detached dwelling, the minimum rear yard requirement is reduced to 3 metres.

91

Table 6-3
R2 - LOW DENSITY RESIDENTIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

Principal Use		Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards							
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Maximum Building Height (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
Residential Uses												
(1)	Dwelling groups	D	2	3.10.4 (4) 4.12.5	4000	no min	10.5	no min	3 (4)	no min	50 / unit	60
(2)	Secondary, garden and garage suites	D	1	4.12.7	Refer to Section 4.12.7							
(3)	Multiple unit dwellings (apartments) 4 units maximum	P	2	4.12.13	(8)	22	10.5	6	(5) (9)	6	40 / unit	60
(4)	Multiple unit dwellings (apartments) 5 to 8 units maximum	D	2	3.10.4 (5) 4.12.13	(8)	22	10.5	6	(5) (9)	6	40 / unit	60
(5)	Multiple unit dwellings (townhouses) 4 units maximum	P	1	4.12.13	225 / unit	6 / unit	10.5	6	(5) (9)	6	46 / unit	60
(6)	Multiple unit dwellings (townhouses) 5 to 6 units maximum	D	1	3.10.4 (5) 4.12.13	225 / unit	6 / unit	10.5	6	(5) (9)	6	46 / unit	60
(7)	Semi-detached dwellings	P	1		255 (2)	7.5	10.5	6	1.2 (5) (7)	6	46	60
(8)	Single detached dwellings	P	1		450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
(9)	Street townhouse dwellings 4 units maximum	P	1	4.12.13	225	6	10.5	6	(5) (9)	6	46 / unit	60
(10)	Street townhouse dwellings 5 to 6 units maximum	D	1	3.10.4 (5) 4.12.13	225	6	10.5	6	(5) (9)	6	46 / unit	60
(11)	Two unit dwellings	P	1		510 (3)	15	10.5	6	1.2 (7)(5)	6	92	60
Commercial Uses												
(1)	Adult day care - type I	P	14	4.12.1	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
(2)	Adult day care - type II	D	14	4.12.1	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
(3)	Bed and breakfast homes	D	3	4.12.2	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
(4)	Clubs	D	4	3.10.4 (3)	450	15	no max	6	3 (4)	6	no min	50
(5)	Convenience stores	D	5	3.10.4 (2)	450	15	no max	6	3 (4)	6	no min	50
(6)	Daycare centres and preschools	D	16	4.12.4	450 (1)	15 (6)	no max	6	1.2 (7)	6	89	50
(7)	Home based business - type I	P	-	4.11	same as home							
(8)	Home based business - type II	D	18	4.11	same as home							

(9)	Parking lots	D	0	4.12.9	no min	no min	no max	3	3	3	no min	no max
(10)	Personal care homes - type I	P	6	4.12.3	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
(11)	Personal care homes - type II	D	6	4.12.3	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2(7)	6	89	50
(12)	Private service homes	P	1	4.12.3	same as home							
(13)	Residential care facilities - type I	P	7	4.12.3	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
(14)	Residential care facilities - type II	D	7	4.12.3	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses												
(1)	Ambulance stations	D	5	3.10.4 (8)	225	6	no max	6	3	6	no min	50
(2)	Community centres	P	4	3.10.4 (3)	450	15	no max	6	3 (4)	6	no min	50
(3)	Cultural institutions	D	4	3.10.4 (3)	450	15	no max	6	3 (4)	6	no min	50
(4)	Custodial care facilities	D	14	4.12.3	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
(5)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(6)	Parks and playgrounds	P	0		no min	no min	8.5	6	6	3	no min	10
(7)	Places of worship	P	8	3.10.4 (3)	450	15	no max	6	3 (4)	6	89	50
(8)	Private schools	D	21	3.10.4 (3)	no min	no min	no max	no min	3 (4)	6	no min	no max
(9)	Public schools	P	19(10) 20(11)	3.10.4 (3)	no min	no min	no max	6	3 (4)	6	no min	no max
(10)	Public works excluding offices, warehouses, storage yards, and solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(11)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(12)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	14.9	no min	no min	no min	no min	no max
(13)	Community gardens	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(14)	Farm stands	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.3.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-3 and the R2 - Medium Density Residential District:

(1) unless site is served by a lane, in which case 360 square metres

(2) unless site is served by a lane, in which case 225 square metres

(3) unless site is served by a lane, in which case 450 square metres

(4) or ½ the building height, whichever is greater

(5) except that no side yard is required where a common wall divides two dwelling units

(6) unless site is served by a lane, in which case 12 metres

(7) except for corner sites, in which case the minimum requirement shall be 3 metres along flanking street

(8) for multiple unit dwellings containing three to six units, the minimum site area shall be 550 square metres; for multiple unit dwellings containing seven or more dwelling units, the minimum site area shall be 630 square metres

(9) for one-storey multiple unit dwellings, the minimum side yard requirement shall be 1.8 metres, unless dwelling is on a corner site, in which case the minimum side yard requirement shall be 3 metres for the side flanking the street;
for multiple unit dwellings that are two (2) or three (3) storeys, the minimum side yard requirements shall be 3 metres;
for multiple unit dwellings that are four (4) storeys or higher, the minimum side yard requirement shall be ½ of the building height, to a maximum of six (6) metres

(10) primary schools

(11) secondary schools

6.4 R3 – MEDIUM DENSITY RESIDENTIAL DISTRICT

6.4.1 Purpose

The objective of the **R3** - Medium Density Residential District is to provide for residential development in the form of single detached, semi-detached, two-unit dwellings, multiple-unit dwellings, dwelling groups, and for other compatible uses.

6.4.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-4.

6.4.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.4.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-4.

(2) The regulations governing landscaping contained within Section 4.24 of this Bylaw shall apply to places of worship, elementary and high schools, clubs, convenience stores, community centres, ambulance stations, cultural institutions, private schools and parking lots in the **R3** - Medium Density Residential District.

6.4.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **R3** - Medium Density Residential District with respect to Section 3.10.3 General Discretionary Use Evaluation Criteria, Section 3.10.4 Use Specific Discretionary Use Evaluation Criteria, as may be applicable, and additional evaluation criteria and development standards that follows in this section:

(1) Off street parking spaces for adult day care, day care centres, pre-school nurseries, residential care facilities - type I, schools and places of worship, shall be located in a side or rear yard and be screened if they are adjacent to a site used for residential purposes.

6.4.6 Exceptions to Development Standards

(1) Where, on a corner site, a side yard of at least 6 metres is provided along the flanking street for a single detached dwelling, the minimum rear yard requirement is reduced to 3 metres.

95

Table 6-4
R3 - MEDIUM DENSITY RESIDENTIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards							
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Maximum Building Height (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
Residential Uses												
(1)	Dwelling groups	D	2	3.10.4 (4) 4.12.5	4000	no min	10.5	no min	3 (4)	no min	50 / unit	60
(2)	Secondary, garden and garage suites	D	1	4.12.7	Refer to Section 4.12.7							
(3)	Multiple unit dwellings (apartments) 8 units maximum	P	2	4.12.13	550	22	12	6	(5) (9)	6	40 / unit	60
(4)	Multiple unit dwellings (apartments) 9 or more units	D	2	3.10.4 (5) 4.12.13	630	22	15	6	(5) (9)	6	40 / unit	60
(5)	Multiple unit dwellings (townhouses) 6 units maximum	P	1	4.12.13	(11)	(12)	10.5	6	(5) (9)	6	46 / unit	60
(6)	Multiple unit dwellings (townhouses) 7 or more units	D	1	3.10.4 (5) 4.12.13	1350	36	12	6	(5) (9)	6	46 / unit	60
(7)	Semi-detached dwellings	P	1		255 (2)	7.5	10.5	6	1.2 (5) (7)	6	46	60
(8)	Single detached dwellings	P	1		450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
(9)	Street townhouse dwellings 6 units maximum	P	1	4.12.13	225	6	10.5	6	(5) (9)	6	46 / unit	60
(10)	Street townhouse dwellings 7 or more units	D	1	3.10.4 (5) 4.12.13	225	6	10.5	6	(5) (9)	6	46 / unit	60
(11)	Two unit dwellings	P	1		510 (3)	15	10.5	6	1.2 (5)(7)	6	92	60
Commercial Uses												
(1)	Adult day care - type I	P	14	4.12.1	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
(2)	Adult day care - type II	D	14	4.12.1	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)		89	50
(3)	Bed and breakfast homes	D	3	4.12.2	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
(4)	Clubs	D	4	3.10.4 (3)	450	15	no max	6	3 (4)	6	no min	50
(5)	Convenience stores	D	5	3.10.4 (2)	450	15	no max	6	3 (4)	6	no min	50
(6)	Daycare centres and preschools	D	16	4.12.4	450 (1)	15 (6)	no max	6	1.2 (7)	6	89	50
(7)	Home based business - type I	P	-	4.11	Same as home							
(8)	Home based business - type II	D	18	4.11	Same as home							
(9)	Parking lots	D	0	4.12.9	no min	no min	no max	3	3	3	no min	no max
(10)	Personal care homes - type I	P	6	4.12.3	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
(11)	Personal care homes - type II	D	6	4.12.3	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2(7)	6	89	50

Table 6-4
R3 - MEDIUM DENSITY RESIDENTIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards							
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Maximum Building Height (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
(12)	Private service homes	P	1	4.12.3	same as home							
(13)	Residential care facilities - type I	P	7	4.12.3	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
(14)	Residential care facilities - type II	D	7	4.12.3	450 (1)	15 (6)	10.5	6	1.2 (7)	6	89	50
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses												
(1)	Ambulance stations	D	5	3.10.4 (8)	225	6	no max	6	3	6	no min	50
(2)	Community centres	P	4	3.10.4 (3)	450	15	no max	6	3 (4)	6	no min	50
(3)	Cultural institutions	D	4	3.10.4 (3)	450	15	no max	6	3 (4)	6	no min	50
(4)	Custodial care facilities	D	14	4.12.3	450 (1)	15 (6)	no max	6	1.2 (7)	6	89	50
(5)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(6)	Parks and playgrounds	P	0		no min	no min	8.5	6	6	6	no min	10
(7)	Places of worship	P	8	3.10.4 (3)	450	15	no max	6	3 (4)	6	89	50
(8)	Private schools	D	21	3.10.4 (3)	no min	no min	no max	no min	3 (4)	6	no min	no max
(9)	Public schools	P	19(9) 20(10)	3.10.4 (3)	no min	no min	no max	6	3 (4)	6	no min	no max
(10)	Public works excluding offices, warehouses, storage yards, and solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(11)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(12)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	14.9	no min	no min	no min	no min	no max
(13)	Community gardens	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(14)	Farm stands	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.4.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-4 and the R3 - Medium Density Residential District:

(1) unless site is served by a lane, in which case 360 square metres

(2) unless site is served by a lane, in which case 225 square metres

(3) unless site is served by a lane, in which case 450 square metres

(4) or ½ the building height, whichever is greater

(5) except that no side yard is required where a common wall divides two dwelling units

(6) unless site is served by a lane, in which case 12 metres

(7) except for corner sites, in which case the minimum requirement shall be 3 metres along flanking street

(8) for one-storey multiple unit dwellings, the minimum side yard requirement shall be 1.8 metres, unless dwelling is on a corner site, in which case the minimum side yard requirement shall be 3 metres for the side flanking the street;
for multiple unit dwellings that are two (2) or three (3) storeys, the minimum side yard requirements shall be 3 metres;
for multiple unit dwellings that are four (4) storeys or higher, the minimum side yard requirement shall be ½ of the building height, to a maximum of six (6) metres

(9) primary schools

(10) secondary schools

(11) for townhouse dwellings containing 6 units or fewer, the minimum site area shall be 225 square metres per unit OR 900 square metres, whichever is least

(12) for townhouse dwellings containing 6 units or fewer, the minimum site width shall be 6 metres per unit OR 24 metres, whichever is least

6.5 R4 – HIGH DENSITY RESIDENTIAL DISTRICT

6.5.1 Purpose

The objective of the **R4** - High Density Residential District is to provide for residential development in the form of multiple-unit dwellings, dwelling groups and for other compatible uses.

6.5.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-5.

6.5.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.5.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-5.

(2) The regulations governing landscaping contained within Section 4.24 of this Bylaw shall apply to places of worship, elementary and high schools, clubs, convenience stores, community centres, ambulance stations, cultural institutions, private schools and parking lots in the **R4** - High Density Residential District.

6.5.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **R4** - High Density Residential District with respect to Section 3.10.3 General Discretionary Use Evaluation Criteria, Section 3.10.4 Use Specific Discretionary Use Evaluation Criteria, as may be applicable, and additional evaluation criteria and development standards that follows in this section:

(1) Off street parking spaces for adult day care, day care centres, pre-school nurseries, residential care facilities - type I, schools and places of worship, shall be located in a side or rear yard and be screened if they are adjacent to a site used for residential purposes.

6.5.6 Exceptions to Development Standards

(1) Where, on a corner site, a side yard of at least 6 metres is provided along the flanking street for a single detached dwelling, the minimum rear yard requirement is reduced to 3 metres.

99

Table 6-5
R4 - HIGH DENSITY RESIDENTIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

Principal Use		Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards							
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Maximum Building Height (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
Residential Uses												
(1)	Multiple unit dwellings (apartments)	P	2	4.12.13	(1)	22	no max	6	(2) (3)	6	40 / unit	60
(2)	Multiple unit dwellings (townhouses)	P	2	4.12.13	(7)	(8)	no max	6	(2) (3)	6	46 / unit	60
(3)	Street townhouse dwellings	P	2	4.12.13	225	6	no max	6	(2) (3)	6	46 / unit	60
Commercial Uses												
(1)	Clubs	D	4	3.10.4 (3)	450	15	no max	6	3 (4)	6	no min	50
(2)	Convenience stores	D	5	3.10.4 (2)	450	15	no max	6	3 (4)	6	no min	50
(3)	Daycare centres and preschools	D	16	4.12.4	450	15	no max	6	3 (4)	6	70	50
(4)	Farmers' markets	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(5)	Home based business – type 1	P	-	4.11	same as home							
(6)	Parking lots	D	0	4.12.9	no min	no min	no max	3	3	3	no min	no max
(7)	Private service homes	P	1	4.12.13	same as home							
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses												
(1)	Ambulance stations	D	5	3.10.4 (8)	225	6	no max	6	3	6	no min	50
(2)	Community centres	P	4	3.10.4 (3)	450	15	no max	6	3 (4)	6	no min	50
(3)	Cultural institutions	D	4	3.10.4 (3)	450	15	no max	6	3 (4)	6	no min	50
(4)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(5)	Parks and playgrounds	P	0		no min	no min	8.5	6	6	6	no min	10
(6)	Places of worship	P	8	3.10.4 (3)	450	15	no max	6	3 (4)	6	70	50
(7)	Private schools	D	21	3.10.4 (3)	no min	no min	no max	no min	3 (4)	6	no min	no max
(8)	Public schools	P	19(5) 20(6)	3.10.4 (3)	no min	no min	no max	6	3 (4)	6	no min	no max
(9)	Public works excluding offices, warehouses, storage yards, and solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(10)	Residential care facilities – type I	P	7	4.12.3	360	6	10.5	6	3 (4)	6	70	50
(11)	Residential care facilities – type II	D	7	4.12.3	360	6	10.5	6	3 (4)	6	70	50

100

Table 6-5
R4 - HIGH DENSITY RESIDENTIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards							
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Maximum Building Height (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
(12)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(13)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	14.9	no min	no min	no min	no min	no max
(14)	Community gardens	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(15)	Farm stands	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.5.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-5 and the R4 - High Density Residential District:

(1) for multiple unit dwellings containing three to eight units, the minimum site area shall be 550 square metres; for multiple unit dwellings containing nine or more dwelling units, the minimum site area shall be 630 square metres

(2) except that no side yard is required where a common wall divides two dwelling units

(3) for one-storey multiple unit dwellings, the minimum side yard requirement shall be 1.8 metres, unless dwelling is on a corner site, in which case the minimum side yard requirement shall be 3 metres for the side flanking the street;
for multiple unit dwellings that are two (2) or three (3) storeys, the minimum side yard requirements shall be 3 metres;
for multiple unit dwellings that are four (4) storeys or higher, the minimum side yard requirement shall be ½ of the building height, to a maximum of six (6) metres

(4) or ½ the building height, whichever is greater

(5) primary schools

(6) secondary schools

(7) for townhouse dwellings, the minimum site area shall be 225 square metres per unit OR 1,350 square metres, whichever is least

(8) for townhouse dwellings, the minimum site width shall be 6 metres per unit OR 36 metres, whichever is least

6.6 CS – COMMUNITY SERVICE DISTRICT

6.6.1 Purpose

The objective of the **CS** - Community Service District is to provide for development in the form of a range of community services and other compatible uses.

6.6.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-6.

6.6.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.6.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-6.

(2) The regulations governing landscaping for the **CS** - Community Service District are contained within Section 4.24 of this Bylaw.

6.6.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **CS** - Community Service District with respect to Section 3.10.3 General Discretionary Use Evaluation Criteria, Section 3.10.4 Use Specific Discretionary Use Evaluation Criteria, as may be applicable, and additional evaluation criteria and development standards that follows in this section.

6.6.6 Exceptions to Development Standards

(1) Where, on a corner site, a side yard of at least 6 metres is provided along the flanking street for a single detached dwelling, the minimum rear yard requirement is reduced to 3 metres.

Table 6-6
CS - COMMUNITY SERVICE DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

Principal Use		Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards							
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Maximum Building Height (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
Commercial Uses												
(1)	Clubs	P	5	3.10.4 (3)	225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	50
(2)	Commercial recreational facilities, including rinks, golf courses and tourist campgrounds	P	4		225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	50
(3)	Daycare centres and preschools	P	16	4.12.4	225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	50
(4)	Farmers' markets	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(5)	Farm stands	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(6)	Funeral homes	D	17		225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	50
(7)	Health care clinics	P	5		225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	50
(8)	Medical, dental and optical laboratories	P	5		225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	50
(9)	Parking lots	D	0	4.12.9	no min	no min	no max	3	3	3	no min	no max
(10)	Private schools	P	21		no min	no min	no max	no min	3 (1)	4.5	no min	no max
(11)	Restaurants, with or without associated lounges	D	9	3.10.4(9)	225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	50
Community Service, Government, Recreational, Institutional and Other Uses												
(1)	Ambulance stations	P	5		225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	no max
(2)	Community centres	P	4		225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	50
(3)	Community gardens	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(4)	Cultural institutions	P	4		225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	50
(5)	Educational institutions	P	21		no min	no min	no max	6	3 (1)	4.5	no min	no max
(6)	Federal, provincial and First Nation buildings and uses, excluding warehouses, storage yards, and solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no max	6	3 (1)	4.5	no min	no max
(7)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(8)	Parks and playgrounds	P	0		no min	no min	no max	6	3	4.5	no min	no max
(9)	Places of worship	P	8		225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	50
(10)	Public hospitals	P	6		no min	no min	no max	6	3 (1)	4.5	no min	no max

Table 6-6
CS - COMMUNITY SERVICE DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards							
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Maximum Building Height (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
(12)	Public elementary and secondary schools	P	19(11) 20(12)		no min	no min	no max	no min	3 (1)	4.5	no min	no max
(13)	Public works excluding warehouses, storage yards, and solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(14)	Public recreational facilities	P	5		no min	no min	no max	no min	3 (1)	4.5	no min	no max
(15)	Residential care facilities – type I	P	7	4.12.3	225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	50
(16)	Residential care facilities – type II	D	7	4.12.3	225	6	no max	6	3 (1)	4.5	no min	50
(17)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no max	no min	no min	no min	no min	no max
(18)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	14.9	no min	no min	no min	no min	no max

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.6.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-6 and the CS - Community Service District:

(1) or ½ the building height, whichever is greater

6.7 C2 – NEIGHBOURHOOD COMMERCIAL DISTRICT

6.7.1 Purpose

The objective of the **C2** - Neighbourhood Commercial District is to provide for development in the form of commercial facilities and other compatible uses in a manner and at a scale compatible with the needs and the character of residential neighbourhoods.

6.7.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-7

6.7.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.7.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-7.

(2) The regulations governing landscaping for the **C2** - Neighbourhood Commercial District are contained within Section 4.24 of this Bylaw.

6.7.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **C2** - Neighbourhood Commercial District with respect to Section 3.10.3 Discretionary Use - General Evaluation Criteria and to Section 3.10.4 Discretionary Use - Specific Evaluation Criteria and to additional evaluation criteria and development standards that follows in this section.

6.7.6 Exceptions to Development Standards

(1) Where, on a corner site, a side yard of at least 6 metres is provided along the flanking street for a single detached dwelling, the minimum rear yard requirement is reduced to 3 metres.

105

Table 6-7
C2 - NEIGHBOUROOD COMMERCIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards						
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
Residential Uses											
(1)	Dwelling units accessory to permitted uses and integrated as part of principal buildings	D	1	3.10.4 (5) 3.10.4 (18) 4.12.13	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Commercial Uses											
(1)	Bakeries with retail sales	P	5		225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(2)	Clubs	P	5		225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(3)	Commercial recreation facilities, excluding rinks and golf courses	D	5	3.10.4(3)	225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(4)	Convenience stores, without associated gas bars	P	5		225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(5)	Convenience stores, with associated gas bars	D			225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(6)	Daycare centres and preschools	P	16	4.12.4	225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(7)	Dairy processing	P	5		225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(8)	Distilleries, wineries and breweries	D	5		225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(9)	Farmers' markets	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(10)	Farm stands	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(11)	Gas bars, with or without associated convenience stores	D	5	4.12.6 4.12.8	225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(12)	Healthcare centres	P	5		225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(13)	Laundromats	D	5	3.10.4(15)	225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(14)	Medical, dental and optical laboratories	P	5		225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(15)	Offices and office buildings, both major and minor	P	4		225	6	no min	(1)	(2)	no min	no max
(16)	Parking lots	D	0	4.12.9	no min	no min	no min	(2)	(3)	no min	no min
(17)	Personal Service Shops	P	5		225	6	No min	(2)	(3)	No min	No max
(18)	Photographer studios	P	5		225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(19)	Repair services, restricted to the repair of household goods and appliances	P	5		225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(20)	Restaurants, without associated lounges	D	9	3.10.4(6)	225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max

106

Table 6-7
C2 - NEIGHBOUROOD COMMERCIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards						
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
(21)	Retail stores except second-hand stores and pawnshops	D	5		225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(22)	Taverns	D	9	3.10.4(6)	225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(23)	Veterinary clinics	D	5		225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses											
(1)	Ambulance stations	D	5	3.10.4 (8)	225	6	6	(2)	(3)	no min	no max
(2)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(3)	Parks and playgrounds	P	0		no min	no min	no min	no min	3	no min	no max
(4)	Places of worship	P	8		225	6	no min	(2)	(3)	no min	no max
(5)	Public works, excluding warehouses, storage yards, and solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(6)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(7)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(8)	Community gardens	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.7.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-7 and the C2 - Neighbourhood Commercial District:

(1) the development standards of dwelling units are equivalent to the development standards of the permitted use that the dwelling unit is built in conjunction with

(2) where the side line of a site in any **C2** - Neighbourhood Commercial District abuts any Residential District without an intervening street or lane: 1.5 metres; otherwise, no requirements

(3) where the rear line of a site in any **C2** - Neighbourhood Commercial District abuts any Residential District without an intervening street or lane: 4.5 metres; otherwise, no requirements

6.8 C3 – ARTERIAL COMMERCIAL DISTRICT

6.8.1 Purpose

The objective of the **C3** - Arterial Commercial District is to provide for development in the form of a range of arterial commercial and other compatible uses.

6.8.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-8.

6.8.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.8.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-8.

(2) The regulations governing landscaping for the **C3** - Arterial Commercial District are contained within Section 4.24 of this Bylaw.

6.8.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **C3** - Arterial Commercial District with respect to Section 3.10.3 Discretionary Use - General Evaluation Criteria and to Section 3.10.4 Discretionary Use - Specific Evaluation Criteria and to additional evaluation criteria and development standards that follows in this section.

6.8.6 Exceptions to Development Standards

108

Table 6-8
C3 - ARTERIAL COMMERCIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards					
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Site Depth (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
Residential Uses										
(1)	Dwelling units accessory to permitted uses and integrated as part of principal buildings, for the use of caretakers, owners or managers	D	1	3.10.4(18)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Commercial and Industrial Uses										
(1)	Auto body shops	D	5	3.10.4(10)	600	7.2	37	6	3	(2)
(2)	Automobiles, marine, recreational vehicle and equipment, and agricultural equipment	P	5	4.12.6	600	7.2	37	6	3	(2)
(3)	Automotive and industrial supply stores	P	5		600	7.2	37	6	3	(2)
(4)	Bingo halls	D	9		600	7.2	37	6	3	(2)
(5)	Bulk fuel dealers	D	5	4.12.6	600	7.2	37	6	3	(2)
(6)	Bus terminals	P	5	4.12.6 4.12.8	600	7.2	37	6	3	(2)
(7)	Cannabis retail outlets	D	5	3.10.4(25)	600	7.2	37	6	3	(2)
(8)	Car washes	P	22		600	7.2	37	6	3	(2)
(9)	Clubs	P	5	3.10.4.(3)	600	7.2	37	6	3	(2)
(10)	Commercial recreational facilities	P	4, 15		600	7.2	37	6	3	(2)
(11)	Convenience stores, with or without associated gas bars	P	5	4.12.6 4.12.8	600	7.2	37	6	3	(2)
(12)	Crematoriums accessory to funeral homes	D	17	3.10.4(27)	600	7.2	37	6	3	(2)
(13)	Dairy processing	P	5		600	7.2	37	6	3	(2)
(14)	Distilleries, wineries and breweries	P	5		600	7.2	37	6	3	(2)
(15)	Farmers' markets	P	5		600	7.2	37	6	3	(2)
(16)	Farm stands	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min
(17)	Financial Institutions, minor	P	5		600	7.2	37	6	3	(2)
(18)	Freight handling facilities	D	5	3.10.4(11)	600	7.2	37	6	3	(2)
(19)	Funeral homes	P	17		600	7.2	37	6	3	(2)

109

Table 6-8
C3 - ARTERIAL COMMERCIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards					
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Site Depth (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
(20)	Gas bars, with or without associated convenience stores	P	4	4.12.6 4.12.8	600	7.2	37	6	3	(2)
(21)	Health care clinics	P	5		600	7.2	37	6	3	(2)
(22)	Hotels	P	10		600	7.2	37	6	3	(2)
(23)	Indoor storage rental facilities	D	12	3.10.4(13)	600	7.2	37	6	3	(2)
(24)	Malls	D	5	3.10.4 (7)	600	7.2	37	6	3	(2)
(25)	Miniature golf courses	P	5		600	7.2	37	6	3	(2)
(26)	Motels	P	10		1600	7.2	37	7.5	3	(2)
(27)	Night clubs	D	5	3.10.4 (6)	600	7.2	37	6	3	(2)
(28)	Nurseries, greenhouses and garden centres	P	4		600	7.2	37	6	3	(2)
(29)	Offices and office buildings, both major and minor	P	4		600	10	42.5	6	3	(2)
(30)	Parking lots	P	0		no min	no min	37	6	3	(2)
(31)	Personal service shops	P	5		600	7.2	37	6	3	(2)
(32)	Public garages	P	4		600	7.2	37	6	3	(2)
(33)	Rental stores	P	4		600	7.2	37	6	3	(2)
(34)	Repair services, restricted to the repair of household goods and appliances	P	5		600	7.2	37	6	3	(2)
(35)	Restaurants, with associated lounges	D	9	3.10.4 (6)	600	7.2	37	6	3	(2)
(36)	Restaurants, without associated lounges	P	9		600	7.2	37	6	3	(2)
(37)	Retail stores	P	5		600	7.2	37	6	3	(2)
(38)	Second hand stores and pawnshops	D	5		600	7.2	37	6	3	(2)
(39)	Service stations	P	11	4.12.6 4.12.10	600	7.2	37	6	3	(2)
(40)	Taverns	D	9	3.10.4(6)	600	7.2	37	6	3	(2)
(41)	Theatres	D	17	3.10	600	10	42.5	6	3	(2)
(42)	Tourist campgrounds	D	5	3.10.4(14)	600	7.2	37	6	3	(2)
(43)	Tourist information centres and booths	P	5		600	7.2	37	6	3	(2)

110

Table 6-8
C3 - ARTERIAL COMMERCIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards					
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Site Depth (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
(44)	Veterinary clinics	P	5		600	7.2	37	6	3	(2)
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses										
(1)	Ambulance stations	D	5	3.10.4(8)	600	7.2	37	6	3	(2)
(2)	Community gardens	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min
(3)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	37	no min	no min	no min
(4)	Parks and playgrounds	P	0		no min	no min	37	no min	no min	no min
(5)	Places of worship	D	8	3.10.4(3)	600	7.2	37	6	3	(2)
(6)	Public works, excluding warehouses, storage yards, and solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	37	no min	no min	no min
(7)	Public recreational facilities	P	5		no min	no min	37	no min	no min	no min
(8)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no min
(9)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no min

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.8.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-8 and the C3 - Arterial Commercial District:

(1) the development standards of dwelling units are equivalent to the development standards of the permitted use that the dwelling unit is built in conjunction with

(2) 10% of the site depth

6.9 C3A – LARGE LOT ARTERIAL COMMERCIAL DISTRICT

6.9.1 Purpose

The objective of the **C3A** – Large Lot Arterial Commercial District is to provide for development in the form of a range of arterial commercial and other compatible uses.

6.9.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-9.

6.9.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.9.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-9.

(2) The regulations governing landscaping for the **C3A** – Large Lot Arterial Commercial District are contained within Section 4.24 of this Bylaw.

6.9.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **C3A** – Large Lot Arterial Commercial District with respect to Section 3.10.3 Discretionary Use - General Evaluation Criteria and to Section 3.10.4 Discretionary Use - Specific Evaluation Criteria and to additional evaluation criteria and development standards that follows in this section.

6.9.6 Exceptions to Development Standards

112

Table 6-9
C3A – LARGE LOT ARTERIAL COMMERCIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards					
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Site Depth (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
Residential Uses										
(1)	Dwelling units accessory to permitted uses and integrated as part of principal buildings, for the use of caretakers, owners or managers	D	1	3.10.4(18)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Commercial and Industrial Uses										
(1)	Auto body shops	D	5	3.10.4(10)	1200	20	60	6	3	(2)
(2)	Automobiles, marine, recreational vehicle and equipment, and agricultural equipment	P	5	4.12.6	1200	20	60	6	3	(2)
(3)	Automotive and industrial supply stores	P	5		1200	20	60	6	3	(2)
(4)	Bingo halls	P	9		1200	20	60	6	3	(2)
(5)	Bulk fuel dealers	D	5	4.12.6	1200	20	60	6	3	(2)
(6)	Bus terminals	P	5	4.12.6 4.12.8	1200	20	60	6	3	(2)
(7)	Cannabis retail outlets	D	5	3.10.4(25)	1200	20	60	6	3	(2)
(8)	Car washes	P	22		1200	20	60	6	3	(2)
(9)	Clubs	P	5	3.10.4(3)	1200	20	60	6	3	(2)
(10)	Commercial recreational facilities	P	4, 15		1200	20	60	6	3	(2)
(11)	Convenience stores, with or without associated gas bars	P	5	4.12.6 4.12.8	1200	20	60	6	3	(2)
(12)	Crematorium	D	5		1200	20	60	6	3	(2)
(13)	Dairy processing	P	5		1200	20	60	6	3	(2)
(14)	Distilleries, wineries and breweries	P	5		1200	20	60	6	3	(2)
(15)	Farmers' markets	P	5		1200	20	60	6	3	(2)
(16)	Farm stands	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min
(17)	Financial Institutions, minor	P	5		1200	20	60	6	3	(2)
(18)	Freight handling facilities	D	5	3.10.4(11)	1200	20	60	6	3	(2)
(19)	Funeral homes	P	17		1200	20	60	6	3	(2)

113

Table 6-9
C3A – LARGE LOT ARTERIAL COMMERCIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards					
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Site Depth (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
(20)	Gas bars, with or without associated convenience stores	P	4	4.12.6 4.12.8	1200	20	60	6	3	(2)
(21)	Health care clinics	P	5		1200	20	60	6	3	(2)
(22)	Hotels	P	10		1200	20	60	6	3	(2)
(23)	Indoor storage rental facilities	D	12	3.10.4(13)	1200	20	60	6	3	(2)
(24)	Malls	D	5	3.10.4 (7)	1200	20	60	6	3	(2)
(25)	Miniature golf courses	P	5		1200	20	60	6	3	(2)
(26)	Motels	P	10		1600	20	60	7.5	3	(2)
(27)	Night clubs	D	5	3.10.4 (6)	1200	20	60	6	3	(2)
(28)	Nurseries, greenhouses and garden centres	P	4		1200	20	60	6	3	(2)
(29)	Offices and office buildings, both major and minor	P	4		1200	20	60	6	3	(2)
(30)	Parking lots	P	0		no min	no min	60	6	3	(2)
(31)	Personal service shops	P	5		1200	20	60	6	3	(2)
(32)	Public garages	P	4		1200	20	60	6	3	(2)
(33)	Rental stores	P	4		1200	20	60	6	3	(2)
(34)	Repair services, restricted to the repair of household goods and appliances	P	5		1200	20	60	6	3	(2)
(35)	Restaurants, with associated lounges	D	9	3.10.4 (6)	1200	20	60	6	3	(2)
(36)	Restaurants, without associated lounges	P	9		1200	20	60	6	3	(2)
(37)	Retail stores	P	5		1200	20	60	6	3	(2)
(38)	Second hand stores and pawnshops	D	5		1200	20	60	6	3	(2)
(39)	Service stations	P	11	4.12.6 4.12.10	1200	20	60	6	3	(2)
(40)	Taverns	D	9	3.10.4(6)	1200	20	60	6	3	(2)
(41)	Theatres	D	17	3.10	1200	20	60	6	3	(2)
(42)	Tourist campgrounds	D	5	3.10.4(14)	1200	20	60	6	3	(2)
(43)	Tourist information centres and booths	P	5		1200	20	60	6	3	(2)

Table 6-9
C3A – LARGE LOT ARTERIAL COMMERCIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards					
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Site Depth (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
(44)	Veterinary clinics	P	5		1200	20	60	6	3	(2)
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses										
(1)	Ambulance stations	D	5	3.10.4(8)	1200	20	60	6	3	(2)
(2)	Community gardens	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min
(3)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	60	no min	no min	no min
(4)	Parks and playgrounds	P	0		no min	no min	60	no min	no min	no min
(5)	Places of worship	D	8	3.10.4(3)	1200	20	60	6	3	(2)
(6)	Public works, excluding warehouses, storage yards, and solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	60	no min	no min	no min
(7)	Public recreational facilities	P	5		no min	no min	60	no min	no min	no min
(8)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no min
(9)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no min

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.9.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-9 and the C3A – Large Lot Arterial Commercial District:

(1) the development standards of dwelling units are equivalent to the development standards of the permitted use that the dwelling unit is built in conjunction with

(2) 10% of the site depth

6.10 C4 – REGIONAL COMMERCIAL DISTRICT

6.10.1 Purpose

The objective of the **C4** - Regional Commercial District is to provide for development in the form of retail outlets, commercial establishments, offices and other compatible uses developed on a single location.

6.10.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-10.

6.10.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.10.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-10.

(2) The regulations governing landscaping for the **C4** - Regional Commercial District are contained within Section 4.24 of this Bylaw. These landscaping regulations shall not apply to public works.

6.10.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **C4** - Regional Commercial District with respect to Section 3.10.3 Discretionary Use - General Evaluation Criteria and to Section 3.10.4 Discretionary Use - Specific Evaluation Criteria and to additional evaluation criteria and development standards that follows in this section.

6.10.6 Exceptions to Development Standards

116

Table 6-10
C4 - REGIONAL COMMERCIAL DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards					
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Maximum Site Coverage (%)
Commercial Uses										
(1)	Bakeries with retail sales	P	5		225	6	no min	3	(1)	no max
(2)	Cannabis retail outlets	D	5	3.10.4(25)	225	6	no min	3	(1)	no max
(3)	Carwashes	P	22		225	6	7.5	3	(1)	no max
(4)	Clubs	P	5	3.10.493)	225	6	no min	3	(1)	no max
(5)	Commercial recreation facilities, excluding golf courses	P	4, 15		225	6	no min	3	(1)	no max
(6)	Convenience stores, with or without associated gas bars	P	5		225	6	no min	3	(1)	no max
(7)	Dairy processing	P	5		225	6	no min	3	(1)	no max
(8)	Distilleries, wineries and breweries	P	5		225	6	no min	3	(1)	no max
(9)	Farmers' markets	P	5		225	6	no min	3	(1)	no max
(10)	Farm stands	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no max
(11)	Financial institutions, minor	P	5		225	6	no min	3	(1)	no max
(12)	Gas bars, with or without associated convenience stores	D	5	4.12.6 4.12.8	225	6	7.5	3	(1)	no max
(13)	Health care clinics	P	5		225	6	no min	3	(1)	no max
(14)	Hotels	P	10		225	6	no min	3	(1)	no max
(15)	Lumber yards, home improvement centres and building supply establishments	D	11	3.10.4 (10)	225	6	no min	3	(1)	no max
(16)	Malls	D	5	3.10.4 (7)	225	6	7.5	3	(1)	no max
(17)	Medical, dental and optical laboratories	P	5		225	6	no min	3	(1)	no max
(18)	Motels	P	10		225	6	no min	3	(1)	no max
(19)	Offices and office buildings, both major and minor	P	4		225	6	no min	3	(1)	no max
(20)	Parking lots	D	0	4.12.9	225	6	no min	3	(1)	no max
(21)	Personal service shops	P	5		225	6	no min	3	(1)	no max
(22)	Photography studios	P	5		225	6	no min	3	(1)	no max
(23)	Restaurants, with or without associated lounges	P	9		225	6	no min	3	(1)	no max
(24)	Retail stores except second-hand stores and pawnshops	P	5		225	6	no min	3	(1)	no max

117

Table 6-10
C4 - REGIONAL COMMERCIAL DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards					
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Maximum Site Coverage (%)
(25)	Service stations	P	11	4.12.6 4.12.10	225	6	7.5	3	(1)	no max
(26)	Shopping centres	D	5	3.10.4 (7)	225	6	7.5	3	(1)	no max
(27)	Tourist information centres and booths	P	5		225	6	no min	3	(1)	no max
(28)	Theatres	D	17	3.10	225	6	no min	3	(1)	no max
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses										
(1)	Community gardens	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no max
(2)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no max
(3)	Parks and playgrounds	P	0		no min	no min	no min	no min	3	no max
(4)	Public works, excluding warehouses, storage yards, and solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no max
(5)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(6)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no max

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.10.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-10 and the C4 - Regional Commercial District:

(1) 10% of the site depth

6.11 MU – Mixed Use District

6.11.1 Purpose

The objective of the **MU** - Mixed Use District is to provide for a mix of land uses, including higher density residential uses, a range of downtown commercial uses, and other compatible uses, proximal to the downtown area or other community centre.

6.11.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-11.

6.11.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.11.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-11.

(2) The regulations governing landscaping for the **MU** - Mixed Use District are contained within Section 4.24 of this Bylaw. These landscaping regulations shall not apply to public works, residential uses, or uses ancillary to a residential use.

6.11.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **MU** - Mixed Use District with respect to Section 3.10.3 Discretionary Use - General Evaluation Criteria and to Section 3.10.4 Discretionary Use - Specific Evaluation Criteria and to additional evaluation criteria and development standards that follows in this section.

(1) Discretionary residential uses are subject to the following criteria:

(a) Dwellings shall maintain the mixed use character, density and purpose of the **MU** - Mixed Use district; and,

(b) As the purpose of the **MU** - Mixed Use district is to facilitate a mix of land uses including higher density residential; the building or expansion of semi-detached, two-unit dwellings, and single detached dwellings shall be considered on sites that hold existing dwellings of a similar nature and density.

(2) Skating rinks and golf courses are not permitted in districts zoned **MU** - Mixed Use.

(3) The character of adjacent/ residential districts, along the zone interface, shall, where possible, be protected and maintained through the provision of buffer areas, separation distances and / or screening.

(4) Off street parking spaces for uses located adjacent to a site used for residential purposes shall be located in a side or rear yard and shall be screened if they abut a site used for residential purposes.

(5) Community service uses subject to Section 3.10.4 (3).

6.11.6 Exceptions to Development Standards

(1) Where, on a corner site, a side yard of at least 6 metres is provided along the flanking street for a single detached dwelling, the minimum rear yard requirement is reduced to 3 metres.

120

Table 6-11
MU - MIXED USE DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards				
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
Uses									
Additional Uses									
(1)	Automobile, marine, recreational vehicle, and equipment, agricultural equipment	D	5		1100	30	6	3 (1)	6
(2)	Bingo halls and arcades	D	9		1100	30	6	3 (1)	6
(3)	Consignment centres	D	4		1100	30	6	3 (1)	6
(4)	Construction trades	D	4	3.10.4 (11)	1100	30	6	3 (1)	6
(5)	General industrial uses (see *Use, General Industrial* in Section 2)	D	4		1100	30	6	3 (1)	6
(6)	Nurseries, greenhouses and garden centres	D	4		1100	30	6	3 (1)	6
(7)	Public garages	D	4		1100	30	6	3 (1)	6
(8)	Recycling collection depots	D	0	3.10.4 (13)	1100	30	6	3 (1)	6
(9)	Restaurants, with associated lounges	D	9	3.10.4 (9)	1100	30	6	3 (1)	6
(10)	Second-hand stores and pawnshops	D	0		1100	30	6	3 (1)	6
(11)	Storage garages	D	11	3.10.4 (13)	1100	30	6	3 (1)	6
(12)	Trucking operations	D	12		1100	30	6	3 (1)	6
(13)	Warehouses	D	12	3.10.4 (11)	1100	30	6	3 (1)	6
(14)	Wholesale establishments	D	4		1100	30	6	3 (1)	6

121

Use Designations:

(P) - Permitted Use means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.	(D) - Discretionary Use A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.11.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-11 and the MU - Mixed Use District:

(1) except in the case of corner sites, in which case 4.5 metres is required on the side abutting the flanking street

6.12 M1 – LIGHT INDUSTRIAL DISTRICT

6.12.1 Purpose

The objective of the **M1** - Light Industrial District is to provide for development in the form of a range of industrial and other compatible uses.

6.12.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-12.

6.12.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.12.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-12.

(2) The regulations governing landscaping for the **M1** - Light Industrial District are contained within Section 4.24 of this Bylaw.

6.12.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **M1** - Light Industrial District with respect to Section 3.10.3 Discretionary Use - General Evaluation Criteria and to Section 3.10.4 Discretionary Use - Specific Evaluation Criteria and to additional evaluation criteria and development standards that follows in this section.

(1) Discretionary commercial and industrial uses are subject to the following criteria:

(a) The location of the use will only be favourably considered where it can be demonstrated that the use and intensity is appropriate to the site and that it will have a minimal impact on the surrounding, adjacent areas. Consideration may be given, but is not limited, to the following effects:

i) reserve servicing capacity;

ii) anticipated levels of noise, odour, smoke, fumes, dust, lighting, glare, vibration or other emissions emanating from the operation;

iii) anticipated increased levels or types of vehicle traffic, unsafe conditions or situations for vehicles, cyclists or pedestrians; and/or,

iv) utilization of hazardous substances.

6.12.6 Exceptions to Development Standards

Table 6-12
M1 - LIGHT INDUSTRIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards				
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
Residential Uses									
(1)	Dwelling units accessory to permitted units integrated as part of principal buildings, for the use of caretakers, owners or night managers.	D	1	3.10.4(18)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Commercial and Industrial Uses									
(1)	Adult entertainment facilities	D	5		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(2)	Art Studio	P	4		550	15	6	3(2)	6(3)
(3)	Auction markets, excluding livestock auction facilities	P	4		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(4)	Auto body shops	P	5		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(5)	Automobile, marine, recreational vehicle, and equipment, and agricultural equipment	P	5	4.12.6	1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(6)	Bulk fuel dealerships and storage	D	5	3.10.4(21)	1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(7)	Car washes	P	22		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(8)	Cement and concrete plants	D			1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(9)	Clubs	P	5		550	15	6	3(2)	6 (3)
10)	Consignment centres	P	4		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(11)	Construction trades	D	4		550	15	6	3 (2)	6 (3)
(12)	Convenience stores	P	5		550	15	6	3 (2)	6 (3)
(13)	Crematorium	D	5		1100	30	6	3(2)	6(3)
(14)	Distilleries, wineries and breweries	P	5		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(15)	Farm stands	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(16)	Funeral Homes	D	5		1100	30	6	3(2)	6(3)
(17)	Gas bars	P	4	4.12.6 4.12.8	1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(18)	General industrial uses (see, *Use, General Industrial* in Section 2)	P	4		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(19)	Lumber yards and building supply establishments	P	11		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(20)	Nurseries, greenhouses and garden centres	P	4		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(21)	Parking lots	P	0		550	15	6	3 (2)	6 (3)

125

Table 6-12
M1 - LIGHT INDUSTRIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards				
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
(22)	Public garages	P	4		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(23)	Recycling collection depots	P	0		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(24)	Restaurants without associated lounges	P	9		550	15	6	3 (2)	6 (3)
(25)	Restaurants with associated lounges	D	9		550	15	6	3 (2)	6 (3)
(26)	Seed cleaning plants and feed mills	D	11		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(27)	Service stations	P	11	4.12.6 4.12.10	1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(28)	Storage garages	P	12		550	15	6	3 (2)	6 (3)
(29)	Trucking operations	P	12		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(30)	Taxidermy and accessory tanning of hides	P	12		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
(31)	Veterinary clinics	P	5		550	15	6	3 (2)	6 (3)
(32)	Warehouses	P	12		550	15	6	3 (2)	6 (3)
(33)	Welding and machine shops	D	11		550	15	6	3 (2)	6 (3)
(34)	Wholesale establishments	P	4		1100	30	6	3 (2)	6 (3)
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses									
(1)	Community gardens	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(2)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(3)	Parks	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(4)	Public works, excluding solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(5)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no min	no min	no min
(6)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	no min	no min	no min

126

Use Designations:

(P) - Permitted Use	(D) - Discretionary Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.	A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.12.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-12 and the M1 - Light Industrial District:

(1) the development standards of dwelling units are equivalent to the development standards of the permitted use that the dwelling unit is built in conjunction with

(2) except in the case of corner sites, in which case 4.5 metres is required on the side abutting the flanking street

(3) except in the case of abutting a railway, in which case no minimum is required.

6.13 M2 – HEAVY INDUSTRIAL DISTRICT

6.13.1 Purpose

The objective of the **M2** - Heavy Industrial District is to provide for development in the form of a range of heavy industrial and other compatible uses that may require isolation from many other kinds of land uses.

6.13.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-13.

6.13.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.13.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-13.

(2) The regulations governing landscaping for the **M2** - Heavy Industrial District are contained within Section 4.24 of this Bylaw.

6.13.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **M2** - Industrial District with respect to Section 3.10.3 Discretionary Use - General Evaluation Criteria and to Section 3.10.4 Discretionary Use - Specific Evaluation Criteria and to additional evaluation criteria and development standards that follows in this section.

(1) Discretionary commercial and industrial uses are subject to the following criteria:

(a) The location of the use will only be favourably considered where it can be demonstrated that the use and intensity is appropriate to the site and that it will have a minimal impact on the surrounding, adjacent areas. Consideration may be given, but is not limited, to the following effects:

i) reserve servicing capacity;

ii) anticipated levels of noise, odour, smoke, fumes, dust, lighting, glare, vibration or other emissions emanating from the operation;

iii) anticipated increased levels or types of vehicle traffic, unsafe conditions or situations for vehicles, cyclists or pedestrians; and/or,

iv) utilization of hazardous substances.

6.13.6 Exceptions to Development Standards

Table 6-13
M2 - HEAVY INDUSTRIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards				
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
Residential Uses									
(1)	Dwelling units accessory to permitted units integrated as part of principal buildings, for the use of caretakers, owners or night managers.	D	1	3.10.4(18)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Commercial and Industrial Uses									
(1)	Animal hospitals	P	5		1100	30	6	3 (2)	(3)
(2)	Auction markets, excluding livestock auction facilities	P	4		1100	30	6	3 (2)	(3)
(3)	Automobile, marine, recreational vehicle, and equipment, and agricultural equipment	P	5	4.12.6	1100	30	6	3 (2)	(3)
(4)	Boarding Kennel	D	4		1100	30	6	3(2)	(3)
(5)	Bulk fertilizer operations	D	12	3.10.4(21)	1100	30	6	3 (2)	(3)
(6)	Bulk fuel dealerships and storage	D	5	3.10.4(21)	1100	30	6	3 (2)	(3)
(7)	Cannabis production facility	P	11		1100	30	6	3(2)	(3)
(8)	Car washes		22					3 (2)	(3)
(9)	Cement and concrete plants	P	4		1100	30	6	3 (2)	(3)
(10)	Consignment centres	P	4		1100	30	6	3 (2)	(3)
(11)	Construction trades	P	4		1100	30	6	3 (2)	(3)
(12)	Convenience stores	P	5		1100	30	6	3 (2)	(3)
(13)	Crematorium	D	5		1100	30	6	3(2)	(3)
(14)	Distilleries, wineries and breweries	D	5		1100	30	6	3 (2)	(3)
(15)	Farm stands	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(16)	Foundry works and boiler works	D	4		1100	30	6	3 (2)	(3)
(17)	Gas bars	P	4	4.12.6 4.12.8	1100	30	6	3 (2)	(3)
(18)	General industrial uses (see, *Use, General Industrial* in Section 2)	P	4		1100	30	6	3 (2)	(3)

Table 6-13
M2 - HEAVY INDUSTRIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards				
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
(21)	Lumber yards and building supply establishments	P	11		1100	30	6	3 (2)	(3)
(22)	Manufacturing, processing and packing plants	P	11		1100	30	6	3 (2)	(3)
(23)	Medical Marijuana Facility	P	11		1100	30	6	3(2)	(3)
(24)	Nurseries, greenhouses and garden centres	P	4		1100	30	6	3 (2)	(3)
(25)	Parking lots	P	0		1100	30	6	3 (2)	(3)
(26)	Public garages	P	4		1100	30	6	3 (2)	(3)
(27)	Restaurants, with or without associated lounges	P	9		1100	30	6	3 (2)	(3)
(28)	Seed cleaning plants and feed mills	D	11		1100	30	6	3 (2)	(3)
(29)	Service stations	P	11	4.12.6 4.12.10	1100	30	6	3 (2)	(3)
(30)	Solar farms	D	19	3.10.4(26)	1100	30	60	3(2)	(3)
(31)	Storage yards	P	11		1100	30	6	3 (2)	(3)
(32)	Tanneries and hide storage yards	D	11		1100	30	6	3 (2)	(3)
(33)	Transportation terminals and yards	P	11		1100	30	6	3 (2)	(3)
(34)	Towers	D	0		1100	30	6	3 (2)	(3)
(35)	Veterinary clinics	P	5		1100	30	6	3 (2)	(3)
(36)	Warehouses	P	12		1100	30	6	3 (2)	(3)
(37)	Wholesale establishments	P	4		1100	30	6	3 (2)	(3)
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses									
(1)	Community gardens	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(2)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(3)	Parks	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(4)	Public works, excluding solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(5)	Solid and liquid waste management disposal facilities	D	0		no min	no min	no min	no min	no min

130

Table 6-13
M2 - HEAVY INDUSTRIAL DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards				
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
(6)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no min	no min	no min
(7)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	no min	no min	no min

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.13.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-13 and the M2 - Heavy Industrial District:

(1) the development standards of dwelling units are equivalent to the development standards of the permitted use that the dwelling unit is built in conjunction with

(2) except in the case of corner sites, in which case 4.5 metres is required on the side abutting the flanking street

(3) except in the case of abutting a railway, in which case no minimum is required.

6.14 PR – PARKS AND RECREATION DISTRICT

6.14.1 Purpose

The objective of the **PR** - Parks and Recreation District is to provide for parks and recreation development and other compatible uses.

6.14.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-14.

6.14.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.14.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-14.

(2) The regulations governing landscaping contained within Section 4.24 of this Bylaw shall apply to community centres, cultural institutions, reserve facilities, recreation facilities, and tourist information centres and booths in the **PR** - Parks and Recreation District.

6.14.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **PR** - Parks and Recreation District with respect to Section 3.10.3 Discretionary Use - General Evaluation Criteria and to Section 3.10.4 Discretionary Use - Specific Evaluation Criteria and to additional evaluation criteria and development standards that follows in this section.

6.14.6 Exceptions to Development Standards

Table 6-14
PR - PARKS AND RECREATION DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards				
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)
Agricultural Uses									
(1)	Intensive agricultural uses, including vegetable and fruit production, and excluding both operations relating to the raising of livestock and/or other animals, and operations carried on partially or entirely within buildings.	D	4	3.10.4(17)	1000	30	6	3 (1)	6 (2)
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses									
(1)	Community centres	D	4	3.10.4 (3)	450	15	6	3 (1)	6 (2)
(2)	Community gardens	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(3)	Cultural institutions	D	4	3.10.4 (3)	450	15	6	3 (1)	6 (2)
(4)	Farmers' markets	D	5		450	15	6	3 (1)	6 (2)
(5)	Farm stands	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(6)	Golf courses	D	15	3.10.4 (3)	no min	no min	no min	3 (1)	6 (2)
(7)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	no min
(8)	Nature interpretation trails and associated facilities	P	0		no min	no min	no min	3 (1)	6 (2)
(9)	Public works, excluding solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	6 (2)
(10)	Public recreation facilities	D	5	3.10.4 (3)	no min	no min	no min	3 (1)	6 (2)
(11)	Sports fields, parks and playgrounds	P	0		no min	no min	no min	3 (1)	6 (2)
(12)	Tourist information centres and booths	D	5	3.10.4 (3)	225	6	no min	3 (1)	6 (2)
(13)	Tourist campgrounds	D	5	3.10.4 (3)	1000	30	6	3 (1)	6 (2)
(14)	Walking, hiking and/or ski trails and associated facilities	P	0		no min	no min	no min	3 (1)	6 (2)
(15)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no min	no min	no min
(16)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	no min	no min	no min

133

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.14.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-14 and the PR - Parks and Recreation District:

(1) or ½ the building height, whichever is greater

(2) or 10% of the depth of the site, whichever is greater

6.15 RD1 – RESTRICTED DEVELOPMENT 1 DISTRICT

6.15.1 Purpose

The objective of the **RD1** - Restricted Development 1 District is to establish and preserve areas of highly restricted development so as to preserve the natural character of the land.

6.15.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-15.

6.15.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.15.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-15.

(2) The operation of motorized recreation land vehicles such as snowmobiles, dune buggies, all-terrain vehicles, trail bikes, and all similar modes of recreation vehicles are prohibited in the **RD1** - Restricted Development 1 District.

(3) Non-recreation motorized vehicles are permitted but are confined to travel only on access roads, designated trails, and designated parking areas.

(4) The removal of natural vegetation or the altering of the earth's surface or of water bodies in any manner is prohibited in the **RD1** - Restricted Development 1 District where the action is in keeping with the overall intent of the district and is compatible with principal uses.

(5) All buildings shall be set back at least 15 metres from the edge of any road allowance.

6.15.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **RD1** - Restricted Development 1 District with respect to Section 3.10.3 Discretionary Use - General Evaluation Criteria and to Section 3.10.4 Discretionary Use - Specific Evaluation Criteria and to additional evaluation criteria and development standards that follows in this section

135

(1) Discretionary uses in the **RD1** - Restricted Development 1 District will only be permitted where the First Nation is assured that such development will be compatible with the future use of the area.

6.15.6 Exceptions to Development Standards

136

Table 6-15
RD1 - RESTRICTED DEVELOPMENT 1 DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards						
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses											
(1)	Community gardens	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(2)	Farm stands	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(3)	Natural habitat preservation	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(4)	Nature exhibits	D	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(5)	Nature trails	D	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(6)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(7)	Public works, excluding solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	3	no min	no max
(8)	Wildlife management	D	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(9)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(10)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.15.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-15 and the RD1 – Restricted Development 1 District:

6.16 RD2 – Restricted Development 2 District

6.16.1 Purpose

The objective of the **RD2** - Restricted Development 2 District is to establish and preserve areas of highly restricted development so as to preserve the natural character of the land.

6.16.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-16.

6.16.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.16.4 Standards and Regulations

(1) Site and building requirements are shown in Table 6-16.

(2) The operation of motorized recreation land vehicles such as snowmobiles, dune buggies, all-terrain vehicles, trail bikes, and all similar modes of recreation vehicles are prohibited in the **RD2** - Restricted Development 2 District.

(3) Non-recreation motorized vehicles are permitted but are confined to travel only on access roads, designated trails, and designated parking areas.

(4) All buildings shall be set back at least 15 metres from the edge of any road allowance.

(5) The regulations governing landscaping contained within Section 4.24 of this Bylaw shall apply to clubhouses in the **RD2** - Restricted Development 2 District.

6.16.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **RD2** - Restricted Development 2 District with respect to Section 3.10.3 Discretionary Use - General Evaluation Criteria and to Section 3.10.4 Discretionary Use - Specific Evaluation Criteria and to additional evaluation criteria and development standards that follows in this section

138

(1) Discretionary uses in the **RD2** - Restricted Development 2 District will only be permitted where the First Nation is assured that such development will be compatible with the future use of the area.

6.16.6 Exceptions to Development Standards

139

Table 6-16
RD2 - RESTRICTED DEVELOPMENT 2 DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards						
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses											
(1)	Clubhouses[(1)]	D	5		500	15	6	6	6	no min	no max
(2)	Community gardens	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(3)	Farm stands	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(4)	Golf courses	D	15	3.10.4(16)	5000	15	6	6	6	no min	no max
(5)	Reserve facilities	D	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no min
(6)	Natural habitat preservation	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no min
(7)	Nature exhibits	D	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no min
(8)	Nature trails	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no min
(9)	Nurseries, greenhouses and garden centres	D	0		5000	15	6	6	6	no min	40
(10)	Sports fields, parks and playgrounds	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no min
(11)	Outdoor recreation facilities	P	0								
(12)	Public works, excluding solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	3	no min	no min
(13)	Wildlife management	D	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(14)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(15)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application zoning to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.16.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

Special limitation and standards regarding Table 6-16 and the RD2 - Restricted Development 2 District:

(1) for non-profit recreational organizations with principal driveway access to an arterial or collector street

6.17 FUD – FUTURE URBAN DEVELOPMENT DISTRICT

6.17.1 Purpose

The objective of the **FUD** - Future Urban Development District is to provide for interim land uses where the future use of the land or the timing of development is uncertain due to issues of servicing, transitional use or market demand.

6.17.2 Permitted and Discretionary Uses

Uses are listed and designated in Table 6-17.

6.17.3 Accessory Uses

Accessory buildings and uses shall be permitted subject to Section 4.8.

6.17.4 Standards and Regulations

Site and building requirements are shown in Table 6-17.

6.17.5 Standards for Discretionary Uses

The First Nation will consider discretionary use applications in the **FUD** - Future Urban Development District with respect to Section 3.10.3 Discretionary Use - General Evaluation Criteria and to Section 3.10.4 Discretionary Use - Specific Evaluation Criteria and to additional evaluation criteria and development standards that follows in this section

(1) Discretionary uses in the **FUD** - Future Urban Development District will only be permitted where the First Nation is assured that such development will be compatible with the future use of the area.

(2) Single detached dwellings may be favourably considered only where:

(a) The development will be located on or provide good access to an arterial or collector street;

(b) The dwelling will be oriented on the site with consideration for privacy of adjacent sites; and

(c) The development is consistent with any secondary or conceptual plan accepted by the First Nation.

6.17.6 Exceptions to Development Standards

Table 6-17
FUD - FUTURE URBAN DEVELOPMENT DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for the Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

	Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards						
					Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)
Agricultural Uses											
(1)	Agricultural uses including crop farming, grazing and pasturage and cultivation of land, but not including intensive livestock or poultry operations	P	0		16000	15	6	6	6	no min	40
(2)	Nurseries, greenhouses and garden centres	P	5		5000	15	6	6	6	no min	40
Community Service, Reserve, Recreational, Institutional and Other Uses											
(1)	Community gardens	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(2)	Farm stands	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(3)	Golf courses	D	15	3.10.4(16)	16000	15	6	6	6	no min	no max
(4)	Reserve facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(5)	Public works, excluding solid and liquid waste management or disposal facilities	P	0		no min	no min	no min	no min	3	no min	no max
(6)	Minor telecommunication towers	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(7)	Major telecommunication towers	D	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(8)	Sand and gravel operations	D	0		16000	15	6	6	6	no min	no max
(9)	Sports fields, parks and playgrounds	P	0		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(10)	Major telecommunication towers	D	0	3.10.4 (24) 4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
(11)	Minor telecommunication towers	P	0	4.28	no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
Commercial Uses											
(1)	Offices and office buildings, both major and minor	P	4		no min	no min	no min	no min	no min	no min	no max
Residential Uses											
(1)	Single detached dwellings	D	1		0.2	15	7.5	6	1.2	89	50

Use Designations:

(P) - Permitted Use
means a use or form of development allowed as of right in a zoning district, subject to the regulations contained in this Bylaw.

(D) - Discretionary Use
A use or form of development specified in this Bylaw, which may be allowed following application to, and approval of the First Nation; and which complies with the development standards laid out in Section 6.17.5 and others as required by the First Nation and/or contained in this Bylaw.

142

Table 6-17
FUD - FUTURE URBAN DEVELOPMENT DISTRICT DEVELOPMENT STANDARDS
for Urban Reserve of Red Pheasant Indian Reserve

Principal Use	Designation	Parking Category	Subject to Sections	Development Standards						
				Minimum Site Area (m^2)	Minimum Site Width (m)	Minimum Front Yard (m)	Minimum Side Yard (m)	Minimum Rear Yard (m)	Minimum Bldg Floor Area (m^2)	Maximum Site Coverage (%)

Special limitation and standards regarding Table 6-17 and the FUD - Future Urban Development District:

SECTION 7 GENERAL PROVISIONS

7.1 BYLAW ENFORCEMENT OFFICER

7.1.1 The First Nation may, by Band Council Resolution, provide for the appointment and the reasonable remuneration of a bylaw enforcement officer.

7.2 AMENDMENTS

7.2.1 This Bylaw may be amended by the First Nation at any duly convened Band Council Meeting.

7.3 FIRST NATION RESPONSIBILITY TO PASS REGULATIONS

7.3.1 The First Nation, in consultation with their citizens, may pass regulations for the administration of this Bylaw such that any regulations so passed shall not be inconsistent with this Bylaw.

7.4 COMING INTO FORCE

7.4.1 This Bylaw comes into force the day it is enacted.

Zagimē Anishinabēk

BUSINESS LICENSING BYLAW (2019)

Bylaw No. 2019-01

Date Approved and in Force: October 23, 2019

Contents

Part I - General 2
Title 2
Purpose 2
Authority 2
Definitions 2
Part II - Licensing 3
Administration and Enforcement 3
Licence Required 4
Application 4
Licence Fee 5
Term of Licence 6
Renewal 6
Discontinuance or Change 6
Zoning and Building Standards 6
Consultations and Approvals 7
Inspections 7
Refusal, Reinstatement, and Appeal 9
Licence Identification 9
Not Transferable 9
Part III - Offences and Penalties 9
Offences and Penalties 9
Coming into Force 11
Schedule "A" Licence Fees 12

The Council of the Zagimē Anishinabēk Enacts as Follows:

Part I - General

Title

1. This Bylaw may be cited as "Business Licensing Bylaw (2019)".

Purpose

2. The purpose of this Bylaw is to licence businesses on Zagimē Lands in order to regulate businesses, and ensure compliance with land-use and building regulations;

Authority

3. This Bylaw is developed under 81(1) and 83(1)(a.1), (e), (e.1), and (g) of the Indian Act RSC, 1985, c. I-5.

Definitions

4. In this Bylaw:

4.1 "agent" means every person who, by mutual consent, acts for the benefit of another, including a sales representative, employee or independent distributor.

4.2 "applicant" means a person who applies for a licence or renewal of a licence under the provisions of this Bylaw.

4.3 "business" means any of the following activities, whether or not for profit and however organized or formed:
a) a commercial, merchandising or industrial activity or undertaking;
b) the carrying on of a profession, trade, occupation, calling or employment; and
c) an activity providing goods or services.

4.4 "carry on", "carrying on", "carried on" and "carries on" means to conduct, operate, perform, keep, hold, occupy, deal in or use whether as principal or agent.

4.5 "Director" means the Director of Lands and Infrastructure of the Zagimē Anishinabēk.

4.6 "dwelling unit" means one or more rooms used or designed to be used as a residence by one or more persons and containing kitchen, living, sleeping areas and includes access to sanitary facilities.

4.7 "licence", "licensed" and "licensing" means a licence or reference to a licence issued under this Bylaw.

4.8 "non-resident business" means a business which carries on the majority of its business on, but does not maintain, a permanent premises within the Zagimē Lands.

4.9 "person" means an individual or a corporation and includes a partnership, an association or a group of persons acting in concert unless the context explicitly or by necessary implication otherwise requires.

4.10 "premises" means a dwelling unit, enclosure or other place occupied or capable of being occupied, by any person for the purpose of carrying on any business with each resident business being deemed to have at least one premises at the address indicated on the current licence application form.

4.11 "resident business" means any business that operates from a premises, located on property on Zagimē Lands that is not assessed and taxed as commercial or industrial property and has total revenue for the year in excess of Five Thousand ($5,000.00) dollars.

4.12 "Zagimē" means the government of the Zagimē Anishinabēk, its heirs and successors.

4.13 "Zagimē Lands" means any existing and future Reserve land that is under the jurisdictional control of Zagimē.

Part II - Licensing

Administration and Enforcement

5. The Director is authorized to administer and enforce the provisions of this Bylaw.

6. The Director is authorized to designate a representative any power, duty or function assigned to the Director through this Bylaw.

7. The Director is authorized to appoint any employee or agent of Zagimē as a designated officer for the purpose of enforcing this Bylaw.

8. The Director or their designate shall have the following powers:

8.1 to receive and deal with all applications for licences;

8.2 to keep a record of all applications for licences;

8.3 to issue all licences under the provisions of this Bylaw and to keep full particulars of such licences;

8.4 to ascertain, as far as reasonably practicable, that all information furnished by an applicant in connection with an application for a licence is true in substance and in fact;

8.5 to prepare all licences pursuant to the terms of this Bylaw and to issue all licences under this Bylaw;

8.6 to inspect all premises licensed or required to be licensed pursuant to the provisions of this Bylaw in order to ascertain that such premises comply with this Bylaw;

8.7 to administer this Bylaw and as far as practicable to see that all persons concerned conform to its provisions and are prosecuted if they fail to comply herewith;

8.8 to issue Notices of Violation subject to the provisions of section 50; and

8.9 to do such other activities or make such other inquiries as may be required to carry out this Bylaw.

Licence Required

9. A person shall not carry on a resident business or a non-resident business unless that person has a valid and subsisting licence issued under this Bylaw.

10. A licence is required for each premises where a resident business is operated on Zagimē Lands.

11. Notwithstanding section 9 above, a licence is not required:

11.1 for an operation carried on by Zagimē; or

11.2 for a business carried on by the Governments of the Province of Saskatchewan or Canada or a Crown Corporation created by either Government, except for a person who contracts with any of the Governments, persons or organizations designated under this Section.

11.3 for a business that is incorporated, continued or registered pursuant to The Non-profit Corporation Act, 1995 (Saskatchewan) or equivalent from other provinces in Canada; and

11.4 for such other businesses as Zagimē may from time to time exempt.

Application

12. Every applicant for a licence must provide the following information, in the application form which the Director or their designate prescribes:

12.1 address on Zagimē for the proposed place of business;

12.2 business name under which the proposed business will operate;

12.3 a copy of proof of registration of the business name with the appropriate federal or provincial agency;

12.4 where the applicant is a sole proprietor or partnership, the full name, mailing address and telephone number of the applicant or applicants;

12.5 where the applicant is a corporation:

a) the full legal name of the corporation;

b) full name of the applicant;

c) mailing address of the principal managing employee or employees;

d) the telephone number of the business; and

e) a copy of proof of registration as a corporation;

12.6 nature of the business for which the licence is required;

12.7 area of the premises where the business will be carried out;

12.8 any certificate, authority, licence or other document of qualification under this or any other Bylaw, or under any law that may be required in connection with the carrying on of the business;

12.9 information as required by the Director or their designate to carry out the consultation process under section 31 of this Bylaw;

12.10 where a resident business is operating as a tenant, a letter of confirmation from the property owner, landlord or property manager with whom the business is a leasehold tenant;

12.11 confirmation of compliance with the requirements under sections 29 to 33 of this Bylaw; and

12.12 such other information as the Director or their designate may reasonably require.

13. Where a licence has been issued in error without the authorization required pursuant to subsection 8.8 the Director or their designate may revoke the licence.

Licence Fee

14. The Director or their designate shall not issue a licence until the applicant pays the licence fee set out in Schedule "A" and any other fees, including fees for inspections, required under this or any other bylaw.

15. Fees paid by an applicant pursuant to this section are not refundable.

16. Where a licence has been issued in error without the applicant paying the fees required pursuant to this section, the Director or their designate may revoke the licence.

17. Where an applicant is a first-time applicant for a licence for a resident business, the applicant shall pay the initial fee as set out in Schedule "A".

Term of Licence

18. All licences issued pursuant to this Bylaw shall be for one calendar year, or the remaining portion of the calendar year in which the licence is issued and shall expire on December 31st of the year in which the licence was issued.

Renewal

19. A business operating within Zagimē Lands, which requires a licence pursuant to this Bylaw must renew its licence annually in the manner prescribed through this Bylaw.

20. Every business to whom the Director or their designate has issued a licence shall furnish the licence renewal fee as set out in Schedule "A" and any other information the Director or their designate may require.

Discontinuance or Change

21. When the information required to be provided to the Director or their designate becomes inaccurate, then the licensee must promptly provide updated and accurate information to the Director or their designate.

22. A licensee shall maintain, on a continuous basis, the standards and requirements necessary to obtain a licence or any standards that are imposed through bylaw or any other legislation after the licence is issued.

23. A licensee must notify the Director or their designate if its business is discontinued.

24. A licensee must notify the Director or their designate if the nature of the business changes.

25. A licensee must apply for a new licence if the business relocates.

26. A licensee purchasing or taking over a business must apply for a new licence.

Zoning and Building Standards

27. A licence will not be issued under this Bylaw for any business or premises occupied by a business which does not conform to any other law, made or administered by Zagimē, including zoning, building or plumbing standards.

28. The issuing of a licence to a person or business does not relieve that person or business of the responsibility of conforming to any other law.

Consultations and Approvals

29. The Director or their designate may consult, prior to issuing or renewing a licence, with any other authority to determine whether they are in possession of information which, in the opinion of the Director or their designate, renders it inappropriate for an applicant to be issued a licence.

30. Where an applicant intends to carry on business at a specific premises or location on Zagimē Lands, the applicant shall, prior to the Director or their designate issuing a licence, ensure that all necessary approvals required under Zagimē Zoning Bylaw, or any other relevant Zagimē bylaw, have been obtained and shall provide satisfactory proof thereof to the Director or their designate.

31. The Director or their designate may refuse to issue a licence if:

    31.1 for any premises at or from which the applicant intends to undertake their business, the nature or type of such business activity intended to be undertaken by the applicant at that location is not allowed by the Zagimē Zoning Bylaw; or

    31.2 the Director or their designate suspects that the information provided by the applicant is false or misleading.

32. The Director or their designate may determine that it is inappropriate to issue a licence to an applicant where the safety, health or welfare of the public may be at risk resulting from the issuing of a licence.

33. For the purpose of a licence renewal, where Bylaw Enforcement and other Zagimē inspectors have previously confirmed that all necessary approvals required under the Zagimē Zoning Bylaw and other relevant Zagimē bylaws and Laws have been obtained, and:

    33.1 there has not been a change in the business ownership since the initial reviews and inspectors had given approval; and

    33.2 the business has been carried on continuously at the same premises and in the same manner;

    the Director or their designate may renew the licence without requiring the prior approval of Bylaw Enforcement or other Zagimē inspectors.

Inspections

34. Where a resident business requires a consultation or approval for licensing or is licensed, then the resident business' premises and surrounding lot may be inspected by the Director or their designate to:

    34.1 determine if this Bylaw is being complied with.

34.2 verify the information provided by the applicant or licensee for the purpose of obtaining or renewing a licence.

34.3 obtain any additional information from any person to whom a licence has been issued regarding the conduct of that person's business activities that may be required by the Director or their designate.

35. A person whom the Director or their designate reasonably believes is carrying on a business, requiring a licence, the person shall:

35.1 Permit and assist in all inspections requested by the Director or their designate.

35.2 Furnish to the Director or their designate all identification, information, or documentation related to the inspection or licensing requirements, including a written authorization, in a form acceptable to Canada Revenue Agency, which authorization grants Zagimē access to Canada Revenue Agency information to verify the business' income level.

a) Such authorization shall be for the corporation, individual, partnership or other entity that is carrying on the business.

35.3 Not provide to the Director or their designate with false or misleading information or information intended to mislead with regard to any matter or thing arising in connection with the licensing of the business.

36. No person shall attempt to prevent, obstruct or hinder the Director or their designate from making an inspection authorized through this Bylaw.

37. During an inspection authorized under this Bylaw, the Director or their designate may:

37.1 examine any business record or document for the purpose of enforcing this Bylaw; and

37.2 remove any relevant record or document from the business premises for the purpose of copying it and will provide a receipt for any document or record so removed;

38. All inspections shall be carried out in accordance with the provisions of this Bylaw.

39. The Director or their designate shall not enter a premises, house or any other building or structure located on residential property without the verifiable consent of the owner or occupant of that property.

40. In the event the Director or their designate is refused access of entry to any property or premises pursuant to section 34, the Director or their designate may apply to a justice of the peace or a provincial court judge for a warrant.

Refusal, Reinstatement, and Appeal

41. If a licensee contravenes any term or condition of this Bylaw, the Director or their designate may refuse an application, suspend or revoke a licence.

42. The Director or their designate may reinstate a suspended licence if they are satisfied that the licensee is complying with the Bylaw.

43. Any licensee may appeal the refusal, suspension or revocation of a licence through the Appeal Process specified in Sections 102 and 103 of the Property Standards Bylaw of the Zagimē Anishinabēk by making application as outlined in that Process and in the form provided by the Director or their designate within thirty (30) calendar days from the date of service of the letter from the Director, or their designate revoking the licence.

Licence Identification

44. A licence must be issued on a form bearing the identification of Zagimē and all licences issued pursuant to this Bylaw are and shall remain the property of Zagimē.

45. A licence must bear on its face the date on which it is issued and the date on which the licence will expire.

46. A licensee who holds a licence which applies to specific premises must keep it posted in public view in the licensed premises.

47. A licensee who does not carry on business at a premises must carry or have immediately available, the licence, and shall, upon request, immediately produce the licence to the Director or their designate, or any other person, client or customer with whom they are carrying on business.

48. A person must not reproduce, alter or deface a licence.

Not Transferable

49. A licence is not transferable from one person to another or from one person's business premises to another.

Part III - Offences and Penalties

Offences and Penalties

50. No person shall:

50.1 obstruct or hinder any designated officer or any other person acting under the authority of this Bylaw; or

50.2 fail to comply with any other provision of this Bylaw.

51. Where the Director or their designate has reason to believe that a person has contravened any provision of this Bylaw, including failure to obtain the appropriate licence and pay the requisite licence fee, the Director or their designate may issue a Notice of Violation to such person.

52. Except where a penalty is specifically provided for in this Bylaw, every person who contravenes any provision of section 50 is guilty of an offence and liable on summary conviction to a fine not exceeding one thousand ($1,000) dollars and, in the case of a continuing offence, and to a further late penalty not exceeding two hundred $200 dollars for each day during which the offence continues.

53. Where the offence is failure to obtain the required licence pursuant to this Bylaw, the convicting judge may order the licence be obtained in addition to imposing a fine.

54. Where the offence is failure to obtain the appropriate licence and pay the requisite licence fee, the Notice of Violation shall indicate that Zagimē will accept voluntary payment in an amount equal to 50% of the applicable licence fee, in addition to payment of the requisite licence fee to Zagimē.

55. Where Zagimē receives voluntary payment of the prescribed amount, including the licence fee, under section 50, the person receiving the Notice of Violation shall not be liable to prosecution for the alleged contravention.

56. The Director or their designate may, where the breach of this Bylaw is of a continuing nature over a person's carrying on business or in doing any act, matter or thing without having paid the licence fee required to be paid under this Bylaw, in any of those cases, apply to the Court of Queen's Bench, by way of an action or originating notice for an injunction, or for an order:

    56.1 prohibiting a business contravening the Bylaw from continuing to carry on business without obtaining a licence and paying the required licence fee, or

    56.2 from continuing to carry on the business without complying with the provisions of this Bylaw applicable to the businesses for which the licence is required.

Coming into Force

57. This Bylaw comes into force and takes effect as of October 23, 2019.

Chief Lynn Acoose

Councillor Cynthia Sangwais

Councillor Paula Acoose

Councillor Amber Sangwais

Councillor Rachel Sangwais

Councillor Randy Sangwais

Councillor Aaron Sinclair

Councillor Randall Sparvier

Schedule "A" Licence Fees

	Initial Fee	Renewal Fee
Residential Business Licence Fee	$112.50	$225.00
Non-Residential Business Licence Fee	$450.00	$450.00